CANADA

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTIÈME LÉGISLATURE

24 Élisabeth II

VOLUME VII, 1975

COMPRENANT LA PÉRIODE DU NEUVIÈME JOUR DE JUIN 1975
AU SEIZIÈME JOUR DE JUILLET 1975, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
JUIL JULY 8 1976
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada
En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada
29577—1½

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 9 juin 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'OPPORTUNITÉ DE LA COORDINATION DES SERVICES FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX D'INSPECTION DE LA VIANDE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter, en vertu de l'article 43 du Règlement, une motion qui a trait à une situation très grave liée au scandale de la viande avariée au Québec et en Ontario et au rapport très étroit et manifeste de la question avec l'inspection de la viande au Canada à l'heure actuelle.

Monsieur l'Orateur, il est devenu parfaitement évident que la situation, très critique, inquiète vivement chaque éleveur au Canada, car l'hésitation du consommateur à acheter du bœuf par suite du scandale a déjà provoqué des baisses de $3 ou $4 les cent livres sur les marchés des bestiaux engraissés d'un bout à l'autre du Canada. C'est une situation qui échappe au contrôle des éleveurs et porte atteinte à la réputation de notre industrie de l'élevage.

Les éleveurs estiment que la vente de viande avariée est une des pires activités criminelles qui soient et, bien que la publicité dont elle a été l'objet ait déjà réduit gravement la consommation de bœuf, nous sommes reconnaissants que cette activité ait été étalée au grand jour. C'est la seule manière de sensibiliser l'opinion publique en vue d'insister pour que soient prises des mesures législatives suffisantes.

Avec l'appui du député de Red Deer (M. Towers), je propose:

Que le ministre de l'Agriculture use de ses bons offices, en tant que ministre fédéral, pour s'assurer que les services d'inspection de la viande qui relèvent de son ministère et ceux des divers ministères provinciaux soient convenablement et rapidement coordonnés de sorte que toutes les viandes vendues au Canada pour la consommation humaine soient convenablement inspectées soit par les autorités fédérales soit par les autorités provinciales.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement ne peut pas être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR L'INDUSTRIE MINIÈRE DU NORD-OUEST DU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Armand Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et d'une pressante nécessité.

Étant donné la situation économique désastreuse qui affecte les mines du Nord-Ouest québécois, la baisse du prix du cuivre, lequel est présentement de 57c. la livre, ce qui oblige certaines compagnies minières à fermer leurs portes, et d'autres à attendre la hausse du prix pour réintégrer les rangs des mines productives, et étant donné que certaines mines, à cause de la hausse des salaires et du coût des matériaux, voient leurs actions qui, en 1974, étaient de $1.02, baisser à 68c. en 1975, pensent devoir fermer leurs portes, je propose appuyé par l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise):

Que la Chambre demande au gouvernement d'étudier la possibilité de venir en aide à l'industrie minière et surtout aux travailleurs de cette industrie et relance l'économie de cette région qui connaît une baisse désastreuse depuis le début de l'année.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

DEMANDE DE REMBOURSEMENT À LA CAISSE DE LA LOI SUR L'AIDE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES DES FONDS UTILISÉS POUR LE BUREAU DE L'ADJOINT EXÉCUTIF DU MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je demande l'autorisation de présenter une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) continue de se vanter auprès des agriculteurs d'être un bon ministre de l'Agriculture . . .

Des voix: Bravo!

M. Towers: . . . et d'être aux petits soins pour eux, et que tandis qu'il leur tend la main droite en souriant, il leur plonge l'autre dans la poche . . .

Des voix: Bravo!

M. Towers: ... et pour prouver que le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) a parfaitement tort de dire que l'opposition officielle veut faire faire son travail par l'Auditeur général, je propose, appuyé par le député de Peace River (M. Baldwin):

Que le ministre de l'Agriculture remette immédiatement à la caisse de l'Assistance à l'agriculture des Prairies tous les fonds qu'on en a retirés aux fins d'un bureau dont l'activité est complètement étrangère à ce programme d'assistance et qui semble être le siège social des libéraux à Regina, bureau occupé par un adjoint exécutif du ministre de l'Agriculture, autrefois député libéral à l'Assemblée législative.

M. l'Orateur: Malgré le caractère quelque peu politique de cette motion, comme on la propose en conformité de l'article 43 du Règlement, elle ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON SUGGÈRE QUE LES SESSIONS SE TIENNENT À PÉRIODES FIXES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné qu'il serait avantageux à plusieurs points de vue que les périodes de session du Parlement soient déterminées à l'avance, et ce, par le Règlement, et étant donné qu'il est de plus en plus nécessaire que les députés sachent à l'avance à quelles périodes de l'année la Chambre sera en session, afin que leur famille puisse profiter avec eux de la période des vacances, je propose, appuyé par l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise):

Que cette Chambre charge le comité de la procédure et de l'organisation d'étudier la possibilité que soient agencées les périodes de session et de vacances parlementaires avec le calendrier scolaire.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être présentée.

[M. Towers.]

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA PUBLICATION DES DONNÉES RELATIVES AUX MAJORATIONS DE SALAIRES EXCESSIVES—LES VUES DU MINISTRE DU TRAVAIL QUANT À LA DOCUMENTATION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre suppléant? Le ministre des Finances aurait déclaré vendredi dernier que les hausses de salaires au Canada correspondent à peu près au double de celles qui s'obtiennent aux États-Unis, et qu'elles nuisent sérieusement à notre position concurrentielle et à la poursuite de nos grands objectifs. Voici donc les propos qu'il aurait ajoutés:

Il ne s'agit pas d'un mythe—nous avons les chiffres à l'appui et nous les publierons.

Étant donné l'importance de cette question et la confusion que crée, entre autres, une déclaration contradictoire du ministre du Travail à la Chambre le 27 mai, le premier ministre suppléant pourrait-il nous dire quand ces chiffres et ces analyses seront publiés?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne sais trop quand le ministre des Finances compte présenter le document qui précède habituellement le budget. Quoi qu'il en soit, j'ai vu les chiffres et je sais que le ministre des Finances a l'intention de les communiquer à la Chambre dans le cadre de son exposé budgétaire.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Les chiffres et les analyses dont le premier ministre suppléant et le ministre des Finances ont parlé ont-ils été communiqués au ministre du Travail et, si oui, les accepte-t-il?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances les a présentés au cabinet. Je ne suis pas sûr si le ministre du Travail était alors présent. Quoi qu'il en soit, les discussions du cabinet, le député le sait, lui qui fut premier ministre, sont confidentielles.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, pour mettre les choses au point, disons que je me satisfais d'avoir été un jour premier ministre d'une province. Je pose une dernière question supplémentaire au premier ministre suppléant. Je ne lui demande pas de divulguer des secrets ni de nous dire ce qui a pu se passer aux réunions du cabinet. Je lui demande ceci: le ministre du Travail, qui a l'importance tâche de représenter au sein du gouvernement les intérêts et points de vue du monde du travail au Canada, accepte-t-il les chiffres et analyses du ministre des Finances? Le premier ministre suppléant peut-il nous donner cette assurance et ainsi dissiper la confusion née des déclarations contradictoires des deux ministres?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je puis seulement répéter ce que j'ai dit: les discussions du cabinet ont un caractère confidentiel, ce qui se doit. Je ne puis en dire davantage. Si le chef de l'opposition veut adresser des questions au ministre du Travail, lorsqu'il sera ici, alors c'est autre chose, mais je ne puis, pour ma part, répondre autrement que je ne l'ai fait.

L'INCIDENCE SUR L'INFLATION DE LA MAJORATION EXCESSIVE DES SALAIRES ET DES PRIX—LES VUES DU GOUVERNEMENT

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et fait suite à celle du chef de l'opposition. Dans sa présente analyse de la situation économique, le gouvernement estime-t-il que la hausse des salaires et des coûts est la principale cause de l'inflation actuelle?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances a traité de cette question à maintes reprises. Je ne crois pas mal interpréter ses paroles en disant que c'est actuellement le cas, selon lui, contrairement à la situation de l'année dernière.

* * *

LE BUDGET

LA DATE DE PRÉSENTATION—LA POSSIBILITÉ D'UN DÉLAI

M. James Gillies (Don Valley): Comme le ministre des Finances est absent cette semaine, y a-t-il possibilité ou probabilité que la présentation du budget soit reportée?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Non, monsieur l'Orateur. On se prépare à le présenter le 23 juin.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES CONSÉQUENCES DES MAJORATIONS EXCESSIVES DE SALAIRES—LES SECTEURS PRÉCIS TOUCHÉS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre des Finances a dit qu'«un danger réel guette» le commerce canadien à cause de la hausse des salaires et traitements au Canada. Le ministre peut-il nous dire, étant chargé des affaires commerciales, s'il partage l'opinion de son collègue? Dans l'affirmative, dans quels secteurs précis du commerce de l'exportation les salaires et les traitements s'accroissent-ils de façon inquiétante, selon lui?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, la hausse des salaires et du coût unitaire de la main-d'œuvre dans le secteur des produits fabriqués pour l'exportation m'inquiète beaucoup. Il est certain que les salaires ont augmenté plus vite au Canada qu'aux États-Unis.

M. Broadbent: Dans quelles industries?

M. Gillespie: En fait, à l'heure actuelle le salaire horaire moyen dans l'industrie manufacturière est plus élevé au Canada qu'aux États-Unis. Quand le député me demande de quelles industries je parle, c'est de l'ensemble de l'industrie manufacturière.

M. Broadbent: Depuis quelques années, la productivité de l'industrie canadienne dépasse sensiblement celle de l'industrie américaine, ce qui justifie les hausses de salaires plus élevées accordées aux travailleurs canadiens. Compte tenu de ce fait et comme la plupart de notre commerce avec les États-Unis porte soit sur des pièces d'automobile, secteur où la parité des salaires existe depuis un certain temps, soit sur des matières brutes et transformées, secteur dans lequel le coût de la main-d'œuvre a très peu d'influence sur nos ventes aux États-Unis, le ministre peut-il nous dire plus précisément quels secteurs de l'industrie manufacturière pourraient selon lui connaître une baisse de leurs ventes par suite de la hausse des salaires?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, le député n'envisage qu'un seul côté de la médaille. Les exportations me tiennent à cœur autant qu'à lui. Je pense avoir indiqué clairement que, selon moi, la charge salariale dans l'industrie de fabrication allait nuire à nos exportations. Le député doit également reconnaître que, même si la productivité canadienne a été supérieure à celle des États-Unis, elle a tout de même commencé à fléchir. Il se peut bien que la productivité américaine connaisse une reprise avant celle du Canada. Par contre, ce dont le député n'a pas tenu compte, c'est le remplacement des importations.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'hésite à interrompre le dialogue de deux députés aussi éminents, mais nous semblons nous engager dans un débat sur un sujet plutôt vaste, au lieu de nous en tenir à un échange d'informations, ce qu'il faudrait essayer de faire.

L'APPARENT ÉCHEC DES CONCESSIONS FISCALES AUX SOCIÉTÉS COMME STIMULANT DE CROISSANCE—LES AUTRES MESURES DE RELANCE ENVISAGÉES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Étant donné que les concessions fiscales spéciales accordées aux industries de fabrication n'ont en aucune façon réussi à stimuler la croissance économique, ainsi que nous l'a révélé la semaine dernière le ministre des Finances, le ministre voudra-t-il assurer à la Chambre qu'il compte présenter sous peu d'autres mesures de relance de l'économie canadienne? Et, à ce propos, voudra-t-il aussi assurer à la Chambre qu'elle connaîtra avant la présentation du budget, les chiffres auxquels le ministre des Finances a fait allusion cette fin de semaine et qui démontrent que l'augmentation des frais de main-d'œuvre devrait être un sujet principal de préoccupation pour les Canadiens?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que le ministre des Finances tiendra compte de toutes ces questions en préparant son budget. Toutefois je tiens à rappeler à l'honorable député que les mesures adoptées il y a deux ans pour stimuler l'industrie ont créé non seulement un très grand nombre d'emplois, quelque 73,000, mais aussi des investissements considérables. Ces mesures ont largement contribué à protéger l'industrie de fabrication menacée par le programme DISC.

Questions orales

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON SUGGÈRE QUE LES SESSIONS SE TIENNENT À DES PÉRIODES FIXES

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable président du Conseil privé.

Étant donné qu'au début de la séance, j'ai présenté une motion, en vertu de l'article 43 du Règlement, demandant que le comité de la procédure et de l'organisation soit chargé de déterminer la possibilité de tenir des sessions parlementaires à dates fixes, correspondant au calendrier scolaire, et étant donné qu'un seul non très faible a été entendu, ce qui porterait à croire que la majorité des députés serait fortement en faveur de cette motion, puis-je demander à l'honorable ministre s'il serait disposé à présenter une motion à la Chambre, afin que les députés soient saisis de cette question et ainsi puissent en arriver à une entente afin de déterminer s'il est possible qu'à l'avenir les sessions du Parlement soient tenues à des dates correspondant au calendrier scolaire, ce qui permettrait aux députés de vivre une vie plus normale avec leurs familles?

● (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Je conviens en somme avec le député qu'il serait souhaitable de fixer des dates pour les congés, vacances scolaires et autres jours fériés. Je sais que la plupart des députés approuvent cette idée. J'espère que le comité de la procédure se réunira dans les semaines à venir. Je compte m'entretenir avec les leaders des divers partis à la Chambre en vue de dresser un ordre du jour dont un des objectifs serait de permettre aux parlementaires d'avoir une vie un peu mieux organisée.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

LA VIOLATION DES RÈGLEMENTS DE LA CIPAN PAR CERTAINS PAYS—LA MENACE DE FERMETURE DES PORTS CANADIENS—LA POSSIBILITÉ D'ENTENTE AU SUJET DE LA RÉDUCTION DES QUOTAS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Pêches. La Conférence de la CIPAN, qui revêtira pour le Canada une importance vitale, doit s'ouvrir prochainement; d'autre part, le ministre a déclaré en fin de semaine que les pays membres de la Commission internationale des pêches de l'Atlantique du nord-ouest ne s'acquittent pas des obligations qu'ils ont contractées en vertu du traité ou ne respectent les accords visant le contingentement de la pêche. Dans ces conditions, l'honorable représentant nous dirait-il s'il songe à réviser la position du Canada à l'égard de l'organisation de ce traité au lieu de faire des menaces voilées, comme la fermeture des ports canadiens, ce qui aurait peu d'effet, voire aucun, sur les pays membres de la CIPAN?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Si le député a lu le rapport du comité parlementaire des pêches et des forêts, il devrait savoir qu'il ne s'agissait pas d'une nouvelle déclaration concernant les violations de contingentement. J'ai, en effet, signalé en public, il y a quelque temps, que nous avions cité des noms et porté des accusations fermes. Quitter l'organisation ne serait pas un moyen de l'améliorer, à mon avis. Quant à la fermeture des ports, certains pays qui violent les règlements de la CIPAN et ne respectent pas les articles et les modalités du traité seraient durement frappés si nos ports leur étaient fermés.

M. McGrath: Je puis assurer le ministre que certains de nos ports seraient eux aussi gravement touchés si nous les fermions. Je veux parler notamment du port de Saint-Jean (Terre-Neuve) et du port de Sydney. Si les pays membres de la CIPAN ne sont pas disposés actuellement à respecter leurs quotas et leurs obligations arrêtés par traité, le ministre peut-il nous dire comment il peut espérer que cet organisme acceptera sa louable et valable proposition de réduire les quotas de 40 p. 100?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Le député ne peut avoir raison sur les deux plans à la fois. D'un côté il nous demande d'être fermes à l'endroit des pays violateurs, et puis quand nous menaçons de l'être, il nous demande de la souplesse.

Des voix: Bravo!

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Quant aux quotas, il y en a beaucoup qui sont respectés. D'autres ne le sont pas. Nous avons signalé ceux qui ne l'étaient pas. Nous ferons des déclarations à la réunion qui se tiendra cette semaine. Nous allons exposer bien clairement les faits, et nous avons laissé entendre que si d'autres violations graves étaient commises dans les mois à venir nous prendrions des mesures appropriées.

Des voix: Bravo!

LES PROPOS DE L'AMIRAL BOYLE AU SUJET DE L'APPUI FINANCIER À L'AMÉLIORATION DE LA SURVEILLANCE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Le ministre s'est-il entretenu avec le ministre de la Défense nationale de la déclaration fort logique de l'amiral Boyle? Celui-ci a prétendu que, si le Commandement maritime bénéficiait d'un meilleur appui financier, il pourrait assurer le niveau de surveillance que nous n'aurons pas de sitôt s'il faut attendre de disposer des patrouilleurs qui seront construits dans probablement deux ou trois ans.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, nous apprécions certes l'aide que nous ont apportée les forces dans notre tâche de surveillance, mais je dois dire, d'autre part, qu'il n'est peut-être pas très économique d'employer un destroyer pour transporter deux inspecteurs des pêches.

M. Clark (Rocky Mountain): Et les hélicoptères, Roméo?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): L'autre point qu'il faut souligner, c'est que, lorsque les forces militaires sont requises par d'autres tâches que la surveillance des pêches, nous nous trouvons sans moyens de surveillance. Ceci dit, je n'exclus aucunement la possibilité de collaborer avec les forces et c'est ce que nous faisons actuellement.

M. Marshall: Je suis un peu étonné d'entendre le ministre annoncer que deux inspecteurs travailleraient sur des

destroyers. Nous avons besoin de surveillance dans tout le nord-ouest de l'Atlantique et il vaudrait mieux utiliser rationnellement ces destroyers au lieu de les faire gaspiller du mazout. Le ministre pourrait-il nous dire s'il peut modifier sa réponse, sachant qu'il faut multiplier nos dispositifs de surveillance pour sauvegarder notre industrie de la pêche, qui est vitale pour le Canada.

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Je crains que le député n'ait mal interprété mes paroles. Nous avons absolument besoin d'inspecteurs autorisés en vertu d'un traité à monter à bord et possédant la formation scientitique nécessaire pour évaluer les prises des chalutiers étrangers. S'ils sont transportés par un destroyer c'est une solution plutôt coûteuse. Je pense qu'il est très important que la surveillance ne soit pas exclusivement exercée par les forces armées. Si celles-ci peuvent être d'une aide quelconque, comme c'est le cas, tant mieux.

M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Pêches. En répondant aux questions aujourd'hui, a-t-il tenu compte de ce que l'amiral Boyle a dit au cours de la fin de semaine, à savoir que si le ministère de l'Environnement construisait deux navires à un coût de 30 millions de dollars, ces torpilleurs seraient inutilisés et ne serviraient pas à la surveillance?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Je serais le premier à me réjouir si nous pouvions avoir un torpilleur-chalutier et un navire pour la recherche scientifique tout ensemble. Pour le moment, nous n'en avons pas et je manquerais sûrement à mes responsabilités si je n'estimais pas nécessaire, pour nos pêcheries en particulier, de construire des bâtiments destinés aux pêches. Ces vaisseaux font certaines expériences scientifiques qui ne peuvent être faites par des torpilleurs

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES PROPOS DE L'AMIRAL BOYLE À UNE RÉUNION DES CONSERVATEURS À HALIFAX—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, à la suite des deux dernières questions et des déclarations du vice-amiral Douglas Boyle à une réunion de fin de semaine du parti conservateur à Halifax. J'aimerais poser une question supplémentaire au leader du gouvernement à la Chambre. Comme les remarques du vice-amiral dépassaient largement les bornes de la décence et même de la décence constitutionnelle sur ces questions, quelles sanctions le gouvernement entend-il prendre à l'égard de cet officier?

Des voix: Bravo!

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale m'a informé ce matin que le chef d'état-major de la défense, le général Dextraze, avait convoqué l'amiral Boyle à Ottawa pour s'entretenir avec lui de sa présence au caucus du parti conservateur à Halifax.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA POSSIBILITÉ D'UNE ASSURANCE-INFLATION EN FAVEUR DES EXPORTATEURS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): J'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a-t-il l'intention de suivre l'exemple de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie et du Japon et de permettre à nos exportateurs d'acheter de l'assurance-inflation à l'égard des contrats où le client n'accepte que de payer un prix fixe, ce qui leur permettrait d'effectuer un bon nombre de ces ventes auxquelles ils doivent actuellement renoncer?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, la Société pour l'expansion des exportations a pris connaissance de mesures particulières adoptées par certains gouvernements étrangers. Elle les étudie sérieusement en ce moment et j'espère pouvoir faire une déclaration en temps opportun.

M. Hees: En entendant la réponse du ministre, je me demande pourquoi notre gouvernement se laisse toujours à ce point distancer par nos concurrents qui, eux, savent adopter ces mesures progressistes qui leur permettent de l'emporter sur nos exportateurs et de reléguer notre commerce dans la position déplorable qu'il connaît aujourd'hui?

● (1430)

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, les mesures dont parle le député ne seraient pas conformes, je pense, à l'esprit de la promesse ou de l'engagement d'honneur pris en septembre dernier à l'issue des séances de la conférence du Fonds monétaire international. Si l'on veut qu'un système international fonctionne, il me semble qu'il faut agir sur le plan international.

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Vous devez être un ancien d'Oxford pour raisonner de cette façon.

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: Le Canada ne sera pas le premier à violer l'accord international.

Une voix: Il doit être un boursier Rhodes.

M. Gillespie: J'entends que l'on sache bien que, vu les initiatives de certains pays, à moins qu'elles ne soient révoquées, et il se peut qu'elles le soient, le Canada restera aligné.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, étant donné la baisse de nos exportations, l'augmentation rapide de nos importations et la façon d'agir de ces pays à l'égard du Canada, le ministre ne croit-il pas que personne ne marche au pas sauf Alastair?

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

L'AFFECTATION DE FONDS DE L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES AUX FRAIS DU BUREAU MINISTÉRIEL—LA QUESTION DE L'AUTORISATION ET DU REMBOURSEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je regrette d'interrompre une discussion, mais j'aurais une question à poser au président du Conseil du Trésor. Est-ce une décision du cabinet, du ministre de l'Agriculture ou du ministre chargé de la Commission canadienne du blé qui a autorisé l'usage du Fonds de l'assistance à l'agriculture des Prairies aux fins d'un bureau ministériel à Regina, au mépris de toute honnêteté? Sinon, qui a pris cette décision?

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas saisi la question, mon appareil ne fonctionnait pas.

Des voix: Oh, oh!

M. Towers: Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être la répéter et y incorporer une question supplémentaire. Est-ce une décision du cabinet, du ministre de l'Agriculture ou du ministre chargé de la Commission canadienne du blé qui a autorisé l'usage du Fonds de l'assistance à l'agriculture des Prairies aux fins d'un bureau ministériel à Regina au mépris de toute honnêteté? Sinon, qui a pris cette décision? Le ministre va-t-il voir à ce que ces fonds détournés soient remboursés au compte de l'assistance à l'agriculture des Prairies ou faudra-t-il intenter des poursuites judiciaires?

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de ce problème. Je vais faire une enquête, et je ferai rapport à la Chambre. Je suis bien étonné des mots très «forts» que l'honorable député emploie dans les circonstances.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

DEMANDE DE PROMESSE FERME DE MAINTIEN DU PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT DES PROVENDES

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, en l'absence des ministres de l'Agriculture des Transports et de la Justice . . .

Une voix: Et quelques autres.

M. MacLean: . . . j'aimerais poser ma question au premier ministre suppléant. Assurera-t-il à la Chambre que le gouvernement n'a pas l'intention dans l'avenir immédiat de mettre fin au programme d'aide au transport des provendes dont bénéficient les cultivateurs de l'Est?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je n'en ai pas entendu parler. Bien sûr, le gouvernement jugera peut-être souhaitable de modifier le programme, mais autant que je sache, il va continuer de s'appliquer.

M. MacLean: Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant peut-il discuter de la question avec ses collègues et communiquer avec les organismes agricoles responsables des provinces de l'Est et de la Colombie-Britannique en vue de déterminer l'ampleur des répercussions désastreuses qui en résulteraient pour certains secteurs de l'agriculture, surtout en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, on a parlé avec les autorités provinciales, de prolonger ce programme pendant un an, et elles sont donc bien au courant.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES PROPOS ATTRIBUÉS À L'AMIRAL BOYLE AU SUJET DE LA DÉFENSE NAVALE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE CONVOCATION DEVANT LE COMITÉ

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et découle d'une déclaration commentée en détail dans le *Globe and Mail* de ce matin et dont un autre député a parlé plus tôt. Il s'agit de la déclaration de l'amiral Boyle, et j'ajouterai que c'était une déclaration des plus courageuse.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Vu les circonstances de la déclaration, selon laquelle nos moyens de défense en matière navale sont, pour ne pas dire plus, restreintes à un point où la défense de notre pays est menacée, le ministre assurera-t-il aux Canadiens qu'au lieu de demander à son chef d'État-major général de communiquer avec lui, convoquera-t-il immédiatement une réunion du comité des affaires extérieures et de la défense nationale, entièrement ouverte au public, pour que l'amiral Boyle puisse être interrogé sur ces questions qui préoccupent tous les Canadiens? Et, si je pose cette question, c'est que, grâce à sa longue expérience, l'amiral Boyle pourra mettre tout de suite les Canadiens en garde au sujet de ces problèmes au lieu d'attendre plus tard?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'ai lu dans les journaux ce qu'a dit l'amiral Boyle, mais je ne veux pas commenter ses déclarations avant d'avoir pu en parler avec lui. Je répondrai également au très honorable représentant que je suis d'accord avec une bonne partie de ce qu'a dit l'amiral Boyle et que cela confirme même les déclarations que j'ai faites ici devant le comité plénier la semaine dernière lorsque j'ai parlé du danger grandissant que représentaient le pacte de Varsovie et la présence de la force navale soviétique dans l'Atlantique. L'amiral a donc confirmé la politique du gouvernement et mes propres déclarations. Toutefois, monsieur l'Orateur, selon les articles parus dans la presse, il me semble que l'amiral Boyle a outrepassé ses pouvoirs lorsqu'il a parlé des activités des autres ministères du gouvernement et c'est à ce sujet que je désire lui parler.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, il ressort de cette mise au point que le ministre ne voit pas d'objection aux déclarations de l'amiral au sujet de la faiblesse de la marine, de son manque d'argent et de son incapacité d'accomplir sa tâche, mais qu'il a été très irrité par d'autres propos qu'il a tenus; est-ce exact?

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant.

M. Diefenbaker: J'attends une réponse.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre veut-il faire le sourd?

Des voix: Oh, oh!

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant n'a rien ajouté à ce qu'on a déjà dit plusieurs fois devant le comité permanent et la Chambre.

M. Diefenbaker: Pourquoi lui reprocher ce qu'il a dit, si c'est la vérité?

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, la plupart des déclarations de l'amiral Boyle sont l'objet de débats et de discussions approfondis à la Chambre et au comité permanent depuis plusieurs semaines.

* * *

LES TRANSPORTS

LA SANCTION PAR LE MINISTRE DU TRAVAIL DE LA CONDUITE DES ANCIENS COMMISSAIRES DU PORT DE HAMILTON, MM. LANZA ET HICKEY—LES VUES DU GOUVERNEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant, et se rapporte à un incident dont, je crois, le premier ministre a été le témoin, je veux parler de la sanction donnée récemment par le ministre du Travail à la conduite d'anciens membres de la Commission du port de Hamilton, MM. Lanza et Hickey. Le ministre des Transports refuse actuellement, sans doute à juste titre, de répondre à toute question, même relative aux faits, sur le scandale des contrats de dragage, dont la justice est saisie. Le premier ministre suppléant a-t-il l'intention de prier le ministre du Travail de s'abstenir de toute allusion à la moralité des anciens membres de la Commission, comme il l'a fait devant au moins un juré, jusqu'à ce qu'il comparaisse devant les tribunaux où il pourra subir le contre-interrogatoire que ce genre d'assertions mérite?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu l'occasion de m'entretenir avec le ministre du Travail de la nouvelle parue dans la presse, et je ne suis pas absolument certain que le cas de ces personnes soit devant les tribunaux.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant ne convient-il pas qu'un ministre de la Couronne commet une maladresse à la fois politique et juridique, lorsqu'il se permet des remarques de ce genre sur des individus dont les activités font l'objet d'un examen des tribunaux?

M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur, je ne le pense pas nécessairement, car ce serait limiter la liberté de parole. Après tout, il se peut que ces gens soient absolument innocents, et je suis certain que mon honorable ami serait contre des limitations inutiles.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET DE DÉRIVATION GARRISON—LES PROTESTATIONS AUPRÈS DES ÉTATS-UNIS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Environnement, puis-je poser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que le ministre de l'Environnement a vigoureusement protesté contre le projet de dérivation de la Garrison au Dakota du Nord pendant la fin de semaine, le ministre voudrait-il nous dire si cette protestation a été effectivement transmise au gouvernement américain par les voix officielles?

● (1440)

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur. Comme ne l'ignore pas l'honorable parlementaire, nous avons demandé à diverses reprises, par la voie diplomatique des renseignements sur la dérivation Garrison. Après la note diplomatique par laquelle nous demandions des renseignements, nous avons, dans une note nouvelle exprimé notre opposition à la réalisation du projet, et exposé notre crainte que son achèvement ou sa poursuite ne violent les dispositions du traité des eaux limitrophes. Les États-Unis se sont engagés, bien sûr, à ce que les travaux respectent en tous points les obligations du traité, et nous ont donné l'assurance que toutes ces obligations seraient honorées. Le député sait peut-être aussi que nous examinons de concert avec les autorités américaines la possibilité de présenter une requête commune à la Commission conjointe internationale. La mise au point d'un texte fait encore l'objet de discussions. La Commission ne serait saisie de la requête que s'il était d'avance convenu qu'il y a lieu de modifier le projet. Voilà où en est actuellement la question.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Est-ce que, dans l'intervalle, le gouvernement des États-Unis a donné l'assurance que les travaux vont être interrompus, afin d'éviter les effets polluants que la dérivation pourrait avoir sur une partie du Manitoba?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, les États-Unis nous ont donné l'assurance qu'il ne serait pas entrepris de travaux préjudiciables aux eaux de la Souris et autres cours d'eau du Manitoba. Tel est l'engagement pris par les États-Unis.

LE PROJET DE DÉRIVATION GARRISON—L'OPPORTUNITÉ D'UNE DEMANDE DE MORATOIRE ADRESSÉE AUX ÉTATS-UNIS

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Le gouvernement ayant en sa possession le texte d'une lettre par laquelle le comité de la conservation et des ressources naturelles informe M. Kissinger qu'il y aura indéniablement violation du traité de 1909, le ministre veut-il demander aux États-Unis de décréter un moratoire général, d'ici à ce que l'affaire soit entièrement tirée au clair? Même si les eaux en cause sont ramenées aux États-Unis par une déviation, elles pollueront quand même les eaux manitobaines. Il faut arrêter la réalisation de ce projet.

Questions orales

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous avons toujours confiance que les États-Unis vont respecter l'engagement pris de longue date de ne pas entreprendre de travaux ayant les effets indiqués par le député, s'ils ne sont pas en situation de respecter intégralement les obligations du traité. Comme le sait le député, cette question a été examinée en décembre dernier, lors de la rencontre du président et du premier ministre et à cette occasion l'assurance nous en a été renouvelée. J'ai donc confiance que l'engagement sera respecté.

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, le problème découle du fait que certains éléments du projet sont presque terminés. Bientôt, nous ne pourrons plus faire marche arrière. Si le projet continue, nous ne pourrons pas empêcher la pollution des eaux du Manitoba.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de South Shore.

* * *

LES PÊCHES

LES MOTIFS DU RETARD POUR L'AFFIRMATION DE LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE SUR LE PLATEAU CONTINENTAL

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Pêches. Le ministre a pu réfléchir à la définition de «territoire souverain» depuis le 30 mai; peut-il dire à la Chambre pourquoi le gouvernement canadien n'a pas commencé à affirmer sa souveraineté relativement aux ressources minérales et marines du sol océanique du plateau continental puisque, selon la déclaration faite le 16 mai par le premier ministre, le droit international nous accorde des droits souverains sur le sol océanique jusqu'au bord du plateau continental.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, bien que je ne sois pas avocat, j'ai consulté certains avocats et j'ai appris que la convention de 1958 visait le plateau continental, c'est-à-dire le sol océanique et non l'eau qui le recouvre. Voilà pourquoi je ne puis affirmer la souveraineté du Canada relativement aux ressources qui s'y trouvent.

M. Crouse: J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement canadien devra-t-il attendre qu'on reprenne la conférence du droit de la mer avant de faire quelque chose pour protéger les intérêts des habitants de la région atlantique et les intérêts de ces Canadiens au large des côtes du Canada?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État chargé des Affaires extérieures a bien expliqué qu'on étudie la situation et les diverses mesures à prendre.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE—LA PRÉSENTATION DU RAPPORT BERGER—LES PROJETS DE NÉGOCIATION DE LA QUESTION DES DROITS FONCIERS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le premier ministre de l'Alberta a prédit que d'ici deux ans, il pourrait y avoir une très grave pénurie de gaz naturel destiné à des usages industriels en Ontario; le ministre a-t-il demandé qu'on accélère la présentation du rapport Berger afin qu'on sache tout de suite à quoi s'en tenir quant au pipe-line du delta du Mackenzie.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le député se le rappelle sans doute, nous avons déclaré que le juge Berger devait avoir tout le temps nécessaire pour mener son enquête. C'est pourquoi nous ne lui avons pas demandé ce que propose le député.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, vu que la question est assez urgente, je voudrais demander au ministre si son ministère, seul ou en collaboration avec un autre ministère, a élaboré des plans pour négocier la question des droits fonciers, si le pipe-line sera construit et à quelle date, afin que ce projet ne soit pas encore remis à plus tard et afin que les villes industrielles de l'Ontario n'aient pas à en souffrir?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, les droits fonciers, entre autres questions, font l'objet des audiences tenues actuellement par le juge Berger. Il nous semble plus sage d'attendre qu'il ait terminé et qu'il soumette ses recommandations.

GAZ NATUREL—LES MESURES ENVISAGÉES QUANT À L'EXPORTATION ET AU MARCHÉ INTÉRIEUR EN CAS DE PÉNURIE

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En cas de pénurie de gaz naturel, le gouvernement a-t-il décidé de restreindre les exportations ou bien les ventes sur le marché intérieur et à l'étranger seront-elles réduites proportionnellement?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, les réserves disponibles de gaz naturel au Canada ont fait l'objet d'un rapport que l'Office national de l'énergie est sur le point de nous remettre et, naturellement, les conclusions en seront étudiées à fond avec nos clients avant que le gouvernement ne prenne une décision.

LE PROLONGEMENT JUSQU'À TORONTO ET MONTRÉAL DU PIPE-LINE DE LA POLAR GAS—LES ENTRETIENS AVEC LES PROVINCES AU SUJET DU TRACÉ

M. William Skoreyko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, ma question porte encore sur l'éventuelle pénurie de gaz naturel. Je voudrais demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'il y a eu d'autres entretiens au sujet du pipe-line de la Polar Gas qui approvisionnerait les marchés de Montréal et de Toronto, si le pipe-line doit être construit à l'est ou à l'ouest de la baie d'Hudson, et si le gouvernement de l'Ontario, du Québec ou du Manitoba ont été consultés à ce sujet?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, la Polar Gas poursuit les études qu'elle a entreprises à ce sujet. Le gouvernement a demandé à cette société de faire une étude complète des deux itinéraires possibles, à l'est et à l'ouest de la baie d'Hudson, de sorte que, au moment de prendre une décision, nous disposions de données sur les avantages des deux possibilités. Sauf erreur, le consortium Polar Gas a eu des entretiens avec les gouvernements provinciaux; du moins en a-t-il discuté avec le gouvernement de l'Ontario.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SURVEILLANCE RELATIVE AU RÉACTEUR CANDU AU PAKISTAN—L'OPPORTUNITÉ D'UNE AMÉLIORATION DES MÉTHODES

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures concernant la vente d'usines nucléaires à l'étranger. Plusieurs d'entre nous ont pu s'entretenir avec des dirigeants et des employés de l'usine CANDU, à Karachi, au Pakistan. Ceux-ci nous ont indiqué de façon très explicite qu'il n'y a pas et n'y a jamais eu de véritable inspection effectuée par un organisme international, ou par le gouvernement canadien ou pakistanais en ce qui concerne les garanties ou les exigences prévues aux termes du Traité de non-prolifération. Dans ces conditions, le ministre pourrait-il nous dire si l'on envisage de modifier les méthodes d'inspection concernant tous les réacteurs CANDU que nous avons vendus à l'étranger?

● (1450)

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a soulevé une question de fait sur un cas particulier. Je vais m'informer et lui répondrai demain.

LES RAPPORTS CONCERNANT LA VENTE PAR L'INDE DE MATÉRIEL ET DE TECHNIQUES NUCLÉAIRES D'ORIGINE CANADIENNE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire si le gouvernement ou son ministère a confirmé les rapports qui, de toute évidence, lui ont déjà été envoyés par le haut-commissaire du Sri Lanka et par l'ambassadeur du Canada au Pakistan, selon lesquels le gouvernement indien a vendu à un État arabe non seulement du matériel nucléaire mais encore des techniques d'origine canadienne?

L'hon. Allan MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Il faudra que je vérifie avant de me prononcer sur cette question-là aussi.

Questions orales

LA SANTÉ

DEMANDE DE NOUVELLE APPRÉCIATION DE L'AFAGON C—L'ATTITUDE GOUVERNEMENTALE AU SUJET DES MÉDICAMENTS DÉPASSÉS

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Certains médicaments ne répondant pas aux normes ont été mis sur le marché avant que le gouvernement n'ait changé ses lignes directrices régissant l'usage et la vente des médicaments seraient toujours sur le marché. Or, l'Afagon C, médicament vendu au Québec, contient de la strychnine et ne serait pas autorisé aujourd'hui. Le ministre aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre s'il compte faire examiner ce produit et déclarer s'il peut ou non être utilisé d'après les normes actuelles? Voudrait-il nous dire, d'une façon plus générale, quelle est l'attitude du gouvernement à l'égard de ces médicaments dépassés?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, en effet, ce médicament est encore utilisé à l'heure actuelle par un certain nombre de médecins au Canada, mais dans une mesure minime. Cependant, je ne suis pas en mesure de donner immédiatement à l'honorable député des détails précis relativement à ce médicament. Il me fera toutefois plaisir d'obtenir ces renseignements et de les lui communiquer le plus tôt possible.

[*Traduction*]

M. Hnatyshyn: Étant donné que plus de la moitié des médicaments vendus sur ordonnance au Canada sont, paraît-il, inutiles, le ministre peut-il nous dire si le ministère songe à prendre des mesures en vue de résoudre ce problème?

[*Français*]

M. Lalonde: Je pense que l'honorable député se réfère à un rapport de presse qui traitait d'un commentaire fait pas un seul scientifique au Canada à ce sujet. Mais, encore là, je voudrais voir la déclaration exacte du scientifique en cause avant de faire des remarques qui laisseraient entendre que j'appuie de quelque façon l'affirmation de l'honorable député.

[*Traduction*]

LE DANGER DES CONCENTRATIONS DE FIBRES D'AMIANTE DANS L'AIR—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, aux dernières nouvelles, les concentrations de fibres d'amiante dans l'air sont tellement élevées dans certains cas qu'on ne peut les mesurer en utilisant les instruments existants dans les mines exploitées par Asbestos Corporation et Thetford Mines, dans la province de Québec, le ministre peut-il nous dire quelles mesures il entend prendre dans l'immédiat pour résoudre ce problème qui est une grave menace pour la santé des mineurs?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, j'aimerais renvoyer cette question au ministre de l'Environnement qui, malheureusement, n'est pas ici aujourd'hui. C'est une question qui est en grande partie de sa compétence.

Cependant, pour autant que mes fonctionnaires seront invités à participer à des études de ce genre, je ferai en sorte qu'ils soient à la disposition des ministères intéressés, ainsi que des provinces, pour essayer de mettre au point des techniques susceptibles de contrôler ce phénomène.

[*Traduction*]

M. Yewchuk: Étant donné que la santé publique relève de sa compétence, le ministre songe-t-il à s'engager immédiatement à établir des règlements relatifs à la santé et à la sécurité des travailleurs industriels; de plus, voudrait-il examiner la possibilité de détacher des inspecteurs fédéraux à plein temps dans ces régions en vue de tenter de résoudre ce problème?

[*Français*]

M. Lalonde: Monsieur le président, l'honorable député sait sans doute que les questions de sécurité industrielle, dans la plupart des cas, sont de responsabilité provinciale. Cependant, dans le domaine de l'environnement, certaines responsabilités ont été attribuées à l'autorité fédérale et, à l'heure actuelle, relèvent du ministère de l'Environnement. Encore une fois, je ne puis que répéter la réponse que j'ai donnée à la question précédente.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE GAZ NATUREL—LES CONSULTATIONS AVEC LE QUÉBEC SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN GAZODUC POUR TRANSPORTER LE GAZ À PARTIR DU NORD

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Étant donné les découvertes de gaz faites dans les îles Melville et Christian, le ministre a mentionné tout à l'heure la possibilité de l'établissement d'un réseau de gazoducs vers l'Est. Peut-il dire s'il a communiqué avec les autorités de la province de Québec, et si elles se sont montrées intéressées à l'étude d'un tel projet du côté est de la baie James et de la baie d'Hudson?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, mes fonctionnaires ont discuté de questions relatives à l'énergie avec les fonctionnaires du Québec, mais nous n'avons pas eu de discussion précise sur ces questions en particulier. Il s'agit de proposer un tel gazoduc à l'Office national de l'Énergie qui, par la suite, devra prendre une décision avant que le gouvernement canadien en prenne une sur un tel gazoduc.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA VALEUR DES CONCESSIONS FISCALES AUX SOCIÉTÉS—L'OPPORTUNITÉ D'UNE ÉTUDE DES RÉPERCUSSIONS DE L'AFFECTATION AU LOGEMENT D'UN MONTANT IDENTIQUE

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et a trait au rapport présenté au Parlement sur les mesures fiscales relatives aux sociétés. D'après les conclusions du rapport, 73,000 emplois ont été créés grâce aux dégrèvements fiscaux de 1.8 milliard de dollars consentis aux sociétés contribuables du Canada. Le gouvernement a-t-il entrepris une analyse comparable de rentabilité pour déterminer les répercussions qu'une injection semblable d'avantages fiscaux ou une impulsion semblable aurait, par exemple, sur l'industrie du logement et combien d'emplois y seraient créés?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Je ne pense pas que le gouvernement ait procédé à une telle comparaison, mais quand des décisions sont prises dans ce domaine, on effectue en général ce genre de comparaisons et il est très difficile de les évaluer en termes statistiques. Nous stimulons l'industrie du logement et j'espère que nous pourrons atteindre nos objectifs. D'autres secteurs de l'activité économique auraient également besoin d'impulsion car, lorsqu'on envisage les choses à long terme aussi bien qu'à court terme, il faut songer à l'embauche, non seulement pour l'avenir immédiat mais également pour la santé économique générale du pays et, si nous pouvons réaliser des progrès sans provoquer d'inflation, nous aurons une meilleure chance de maintenir le plein emploi que si l'on avait stimulé l'économie trop brusquement ou dans des domaines trop particuliers au détriment de l'avenir.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Rocky Mountain.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA MISE À LA DISPOSITION DES MINISTRES D'AVIONS DU GOUVERNEMENT POUR DES ACTIVITÉS POLITIQUES—L'EXISTENCE DE DIRECTIVES

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et a trait à l'activité du ministre de la Justice qui est chargé de la campagne de Tony Merchant. J'aimerais savoir si les frais que représente la partie des vols fréquents que fait le ministre de la Justice vers la Saskatchewan à des fins partisanes sont facturés au parti libéral de la Saskatchewan, y compris le détournement sur Regina d'un avion du gouvernement pour raisons de divertissement à l'occasion d'une réception électorale en l'honneur du beau-frère du ministre? Le gouvernement a-t-il établi et publiera-t-il des directives pour mettre fin au versement de deniers publics au profit des activités du parti libéral?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne sais rien de ces allégations; c'est la première fois que j'en entends parler. De fait, je doute qu'elles soient exactes.

Des voix: Oh, oh.

M. Sharp: D'autre part, je signalerais que les membres du cabinet, tout comme le chef de l'opposition, ont des laissez-passer pour les vols d'Air Canada.

M. Clark (Rocky Mountain): Le premier ministre suppléant se renseignerait-il sur ce qu'il prétend être des allégations sans fondement, et dirait-il à la Chambre s'il existe des directives sur le remboursement par le parti libéral au gouvernement du Canada . . .

Des voix: Oh, oh.

M. Clark (Rocky Mountain): . . . des frais d'utilisation d'un avion du gouvernement, comme le prévoit mainte-

nant la mesure législative sur les dépenses d'élections, en ce qui a trait à l'usage d'un avion du gouvernement en période électorale? A-t-on établi des directives et une disposition prévoit-elle le remboursement au Trésor des fonds versés au parti libéral pour ses activités électorales?

M. Sharp: Autant que je sache, les appareils du gouvernement ne servent pas à des fins semblables.

Des voix: Oh, oh.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais tirer au clair la situation au sujet de la comparution de l'amiral Boyle devant le comité de notre parti en fin de semaine. L'amiral Boyle n'est pas venu à l'hôtel Lord Nelson participer au caucus du parti conservateur. Au caucus du parti conservateur le comité de la défense de celui-ci a demandé l'autorisation d'aller au quartier général de la Marine s'informer sur la situation actuelle dans ce secteur. Je pense qu'il était bon de le préciser. J'espère sincèrement que le gouvernement ne tient aucunement à priver les députés du droit d'aller n'importe quand au quartier général de la Marine ou des Forces armées et de s'y renseigner auprès des commandants.

● (1500)

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je puis assurer le député que nous n'y verrions aucune objection. C'est de sa propre initiative que le général a demandé à voir l'amiral Boyle afin d'aborder d'autres aspects de la réunion de Halifax.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 719, 2149, 2213, 2242, 2506 et 2538.

Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nos 2441, 2442 et 2453, marquées d'un astérisque?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

LA TAXE D'EXPORTATION SUR LE PÉTROLE EXPLOITÉ PAR DES BANDES D'INDIENS

Question nº 719—**M. Schellenberger:**

1. Quelles sommes d'argent provenant de la taxe d'exportation sur le pétrole exploité par des bandes d'Indiens se trouvent présentement dans le trésor fédéral?

2. A-t-on recueilli certaines sommes d'argent après le 1er avril 1974?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de leur remettre cet argent?

4. Le gouvernement est-il disposé à verser des intérêts raisonnables sur les sommes d'argent recueillies, étant donné le retard des remboursements?

Questions au Feuilleton

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Les discussions portant sur le fond de cette question ont actuellement lieu entre un certain nombre de ministères et, tant que celles-ci n'auront pas pris fin et qu'une décision n'aura pas été prise, il est impossible de donner une réponse précise.

HOCKEY VS XOKKEN

Question nº 2149—**M. Herbert:**

La Direction générale du sport amateur du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-elle songé à participer à la promotion du film de la série Canada-Russie de 1974 «Hockey vs Xokken», à l'intention des jeunes Canadiens qui considèrent le hockey comme leur sport national?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non. La production du film de la série Canada-Russie de 1974 «Hockey vs Xokken» dépend de Hockey Canada à qui revient seul la promotion du film. Hockey Canada est une société privée constituée d'après l'article 2 de la loi sur les compagnies. Des renseignements supplémentaires pourraient être obtenus directement de cet organisme.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (PÊCHES)—DIRECTION DES PORTS POUR PETITES EMBARCATIONS

Question nº 2213—**M. Marshall:**

Qui est chef de la Division de la politique et de la planification de la Direction des ports pour petites embarcations du ministère de l'Environnement (Pêches) *a*) quel est son traitement, *b*) quelle est la classification de ce poste au sein de la Fonction publique?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Ce poste est actuellement vacant. On a accordé un contrat, dont la date d'entrée en vigueur était le 2 juillet 1973, à M. Morris Trevithick pour la préparation d'un projet de loi sur les ports pour petits bateaux. M. Trevithick n'était pas fonctionnaire, mais on lui a quand même accordé le titre de «Chef, politique et planification» pour des besoins de commodité. Ce contrat a pris fin le 12 avril 1975.

COURS D'ANGLAIS ET DE FRANÇAIS

Question nº 2242—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. Combien de personnes ont fait des demandes d'inscription aux cours *a*) d'anglais, *b*) de français à (i) Information Canada (ii) l'Office de stabilisation des prix agricoles (iii) Statistique Canada?

2. Combien de demandes ont été acceptées dans chaque cas?

3. Combien de personnes ont en fait suivi les cours dans chaque cas?

4. Dans chaque cas, combien de personnes ont *a*) réussi, *b*) échoué aux examens?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): En ce qui concerne Information Canada: 1. (i) *a*) 88, *b*) 161.

2. (i) *a*) 51, *b*) 110.

3. (i) *a*) 37, *b*) 83.

4. (i) *a*): (a) 28 réussi, (b) 0 échoué; *b*): (a) 26 réussi, (b) 10 échoué.

En ce qui concerne l'Office de stabilisation des prix agricoles: 1. *a*), *b*) (ii) Néant.

2, 3 et 4. Sans objet.

Questions au Feuilleton

En ce qui concerne Statistique Canada: 1. (iii) *a*) 19, *b*) 285.

2. (iii) *a*) 19, *b*) 285.

3. (iii) *a*) 19, *b*) 285.

4. (iii) Actuellement: *a*) 14 personnes ont réussi le cours d'anglais, 84 personnes ont réussi le cours de français; *b*) personne n'a échoué au cours d'anglais, 3 personnes ont échoué au cours de français.

*PRATIQUES BANCAIRES

Question nº 2441—**M. Baker (Grenville-Carleton):**

Le ministre des Finances est-il au courant de la pratique de plus en plus fréquente dans les milieux bancaires, surtout à la Banque de commerce canadienne impériale, qui consiste à changer le système de retraits au comptant d'un compte de chèque dans leurs banques en passant d'un système utilisant un bordereau de retrait au comptant, pour lequel il n'y a aucun frais bancaire, à un système où la banque exige que les chèques des clients soient utilisés pour les retraits au comptant, entraînant par là des frais pour le service fourni par la banque à ses clients et, dans la négative, effectuerait-il des recherches pour voir si cette pratique contrevient à la Loi sur les banques et communiquerait-il avec les banques à charte du Canada pour leur demander de discontinuer cette pratique?

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): La loi sur les banques ne contient aucune disposition ou règlement énonçant en détail les procédures bancaires à observer pour le service aux clients. La Banque canadienne impériale de commerce a indiqué qu'elle n'a aucunement modifié ses méthodes ou procédures relatives à l'utilisation des bordereaux de retrait. Le retrait d'un compte d'épargne-chèques peut se faire sans frais à la succursale où se trouve le compte. Quant au compte-chèques personnel, la banque impose et a toujours imposé des frais d'administration à l'égard des inscriptions au débit, peu importe que le client utilise un bordereau ou un chèque pour ses retraits au comptant.

*POLITIQUE TARIFAIRE—LIVRES ET IMPRIMÉS

Question nº 2442—**M. Baker (Grenville-Carleton):**

1. Les livres, périodiques, brochures ou une partie de ces derniers, imprimés, reliés, non reliés ou en feuilles détachées (à part les livres de comptabilité vierges, les cahiers d'écriture ou de dessin) *a*) dans une autre langue que l'anglais, *b*) en anglais sont-ils admis au Canada exempts de taxe en vertu des numéros 17000-1 du tarif douanier, Annexe A, groupe 5, pâtes, papier et livres et, dans l'affirmative, pourquoi?

2. Pourquoi y a-t-il une différence de politique entre les parties *a*) et *b*)?

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il s'agit ici d'une question du député de Grenville-Carleton (M. Baker). Comme la réponse est plutôt longue, je me demande si nous ne pourrions pas la considérer comme ayant été lue d'office?

M. Baker (Grenville-Carleton): D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

[*Note de l'éditeur: La réponse se lit ainsi:*]

Les ministères du Revenu national et des Finances m'informent comme suit: 1. *a*) Oui. A l'exception des annonces et des imprimés désignés dans le numéro tarifaire 17800-1, *b*) Non. En ce qui concerne la différence de politique entre *a*) et *b*) voir la réponse à la partie 2 qui relève du ministère des Finances.

2. Depuis l'entrée en vigueur du numéro tarifaire 17000-1 en 1939, les divers gouvernements canadiens qui se sont succédé ont adopté comme politique d'autoriser l'entrée en franchise des articles suivants: livres, périodiques, brochures ou une partie de ces derniers, imprimés, reliés, non reliés ou en feuilles détachées, dans toute autre langue que l'anglais. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce signé en 1948 interdit toute augmentation de ce numéro tarifaire à l'échelon international. Toute décision prise en vue d'augmenter le droit de douane sur les marchandises visées par cet Accord nous obligerait à procéder à une nouvelle négociation avec nos partenaires commerciaux qui exigeraient alors une compensation en vertu de cet accord. Les livres anglais en provenance de pays bénéficiant du Tarif de préférence britannique sont exempts de taxe; de nombreux ouvrages anglais le sont également en vertu du Tarif de la nation la plus favorisée. D'une manière générale, les seuls ouvrages imposables en vertu du Tarif de la nation la plus favorisée sont les romans ou les contes, à couverture souple ou rigide, de langue anglaise, auxquels s'applique un droit de 10 p. 100. Le but de cette taxe est de protéger l'industrie canadienne du livre. Mais on pourrait envisager la réduction ou la suppression de ce droit afin de faciliter la pénétration des marchés étrangers, en particulier les États-Unis.

*REPORT DE L'ÉCHÉANCE DE LA DETTE EXTÉRIEURE DU CHILI

Question nº 2453—**M. Fairweather:**

Quelle position le Canada a-t-il décidé d'adopter face à la renégociation des prêts internationaux consentis au Chili par le dit «Club de Paris»?

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, étant donné que la réponse à la question du député de Fundy-Royal est un peu longue, puis-je la déposer, et demander qu'elle soit considérée comme ayant été lue?

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La réponse précitée se lit comme il suit:*]

Le 6 mai 1975, les représentants de sept pays membres du Club de Paris, notamment le Canada, se sont entendus sur les modalités de report de l'échéance de la dette extérieure du Chili, prévue pour 1975. Ces sept pays comprennent tous les principaux créanciers du Chili, exception faite du Royaume-Uni. A une date ultérieure, et selon ce qui avait été convenu par les représentants des sept pays, le président du Club de Paris a communiqué ces propositions à un représentant du Gouvernement du Chili. Le président a en outre exprimé au représentant l'inquiétude manifestée par les membres du club au sujet du respect des droits de l'homme au Chili. Le Gouvernement du Chili a accepté toutes ces modalités. On prévoit que, comme par le passé, il y aura des négociations bilatérales entre le Chili et chacun des sept pays afin de résoudre les questions en suspens, notamment le taux d'intérêt applicable à la dette reportée.

C.A.-C.—LES PRESTATIONS VERSÉES AUX CITOYENS DE TÉMISCAMINGUE AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES

Question nº 2506—**M. Caouette (Témiscamingue):**

Au cours des dix dernières années, combien la Commission d'assurance-chômage a-t-elle versé aux citoyens de la circonscription de Témiscamingue?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): La Commission d'assurance-chômage maintient des dossiers de prestations versées aux centres de service de la Commission d'assurance-chômage selon les régions géographiques plutôt que les diverses circonscriptions électorales. Les sommes versées aux centres de service de la Commission d'assurance-chômage à Rouyn et Val-D'or sont les suivantes: 1974, $21,222,744; 1973, $17,257,459; 1972, $16,243,277; 1971, $7,706,905; 1970, $5,354,960; 1969, $4,221,702; 1968, $4,202,471; 1967, $3,058,384; 1966, $2,270,355; 1965, $2,343,532.

L'ÉVASION FISCALE

Question nº 2538—**M. Reynolds:**

1. Dans combien de cas d'évasion fiscale le gouvernement intente-t-il des poursuites contre des personnes ayant élu domicile à l'étranger?

2. Dans chaque cas, quel montant est en cause?

3. Dans quels pays vivent les personnes contre lesquelles le gouvernement intente des poursuites?

L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national):

1. N° du cas	2. Valeur du cas	3. Pays de domicile
1	$740,000	Australie
2	67,000	États-Unis
3	46,700	États-Unis
4	33,000	Inconnu
5	19,700	Israël
6	110,200	Royaume-Uni
7	305,500	Bahamas
8	550,000	Mexique
9	12,800	Europe
10	590,000	États-Unis
11	305,600	Espagne
12	137,000	États-Unis
13	89,000	Israël

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA POLITIQUE RELATIVE À LA SCIENCE ET À LA TECHNOLOGIE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre) propose:

Que la Chambre déplore le fait que l'effort scientifique et technique du Canada ne cesse de diminuer et qu'elle demande instamment au gouvernement d'adopter une politique scientifique cohérente qui fasse augmenter la recherche et le développement industriels, la recherche scientifique et l'emploi des scientifiques et ingénieurs du Canada, augmentation qui, à long terme, sera profitable tant à la population qu'à l'économie canadiennes.

—Monsieur l'Orateur, je n'ai pas pu remonter à 1867 dans ma vérification, mais je crois que c'est la première fois que la Chambre consacre une journée entière à l'étude de la politique scientifique et technique du Canada, ou plutôt à l'absence d'une telle politique. C'est certainement la première fois que nous abordons la question depuis que j'ai l'honneur d'être député.

Toute personne sensée devrait s'inquiéter d'une telle constatation, ne serait-ce que parce que les crédits du gouvernement fédéral pour les activités scientifiques dépassent de beaucoup le milliard de dollars par année. Même selon les normes du gouvernement actuel, c'est beaucoup, et ces dépenses méritent qu'on s'interroge au moins de temps en temps sur leur bien-fondé. Plus importantes encore sont l'incidence et les répercussions de la science et de la technologie sur notre société.

On appelle souvent notre époque l'ère de la technique, qui fait suite à l'ère industrielle. Cette appellation tient au fait que la technique, définie comme l'application des connaissances scientifiques, a déterminé, détermine et déterminera plus que tout autre facteur le niveau et la qualité de notre vie.

Une grande partie des bienfaits du monde où nous vivons, du vaccin contre la polio aux communications instantanées dans tous les coins du monde, sont le fruit de la technique. A l'inverse, la technique est aussi responsable en partie de ce qui est mauvais, la pollution, les psychoses et les névroses provoquées par le choc du futur.

Cependant, comme l'ont souligné de nombreux observateurs de notre société moderne, et d'une façon particulièrement perspicace, à mon sens, M. Alvin Toffler dans son livre «Le Choc du futur», la clé d'une société meilleure et la solution à nombre de nos problèmes, même ceux qui sont causés par la technologie, résident dans la mise au point et l'utilisation d'une technologie nouvelle et perfectionnée. On a peine à trouver un élément ou un aspect de notre vie qui n'est pas ou ne sera pas influencé par notre utilisation actuelle et future de la science et de la technique.

A l'échelle planétaire, la réponse aux questions suivantes: comment pourrons-nous nourrir la population mondiale sans cesse croissante, quand trouverons-nous le remède au cancer et aux maladies cardiaques, qui causent tant de souffrances, et serons-nous capables d'empêcher l'holocauste ou l'apocalypse qui, selon certains, se produira lorsque nos ressources seront épuisées?, la réponse à ces questions dépendra de la sagesse dont nous saurons faire montre dans notre utilisation de la science et de la technologie.

La même analyse peut s'appliquer dans un contexte plus étroit à la situation canadienne. Les Canadiens de l'avenir auront-ils de l'air et de l'eau purs? Notre industrie pourra-t-elle fournir les emplois qu'exigera notre population active déjà sous-employée? Serons-nous capables de produire et d'exporter assez de produits fabriqués pour redresser la balance des paiements désastreuse que nous connaissons? Toutes ces questions dépendent largement de l'emploi que nous ferons de la science et de la technique.

Ces choses sautent aux yeux de toute personne qui pense. Elles peuvent même sembler banales, et pourtant, il vaut la peine de les répéter, pour la simple raison que malgré l'importance du sujet et de l'évidence avec laquelle la conclusion s'impose, le gouvernement, comme je le montrerai, n'a absolument rien fait pour reconnaître de façon concrète l'importance de la science et de la technologie. En fait, comme je le démontrerai, depuis l'accession au pouvoir du gouvernement actuel, les efforts du Canada dans ce domaine se sont constamment dégradés.

Je pourrais parler durant des heures de l'importance de la science et de la technologie pour notre société, pour la recherche d'une stratégie industrielle judicieuse et, à vrai dire, pour l'application de presque toute ligne de conduite administrative. Évidemment, le temps ne nous le permet pas et cela n'est pas nécessaire. C'est l'évidence même et il suffit que je reporte ceux que la chose intéresse, aux rapports du Conseil des sciences du Canada et du comité sénatorial spécial de la politique scientifique. Cette preuve en main, examinons maintenant les réalisations du Canada et celle du gouvernement canadien.

En novembre 1967, les membres de l'autre endroit ont adopté une résolution visant à créer un comité spécial chargé d'examiner les réalisations du Canada en matière de science et de technologie. Je n'admire pas l'autre endroit; en fait, je crois que le Sénat devrait être électif ou aboli.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

M. Andre: Pourtant je préférerais qu'il soit élu.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oh, non!

M. Andre: Il faut néanmoins reconnaître que les sénateurs qui siégeaient à ce comité spécial ont fait un travail remarquable et les rapports qu'ils ont publiés constituent l'analyse la plus complète qu'aucun pays ait jamais entrepris de sa politique scientifique.

Ce n'est pas seulement moi qui le dis, l'OCDE l'a également affirmé, et cette organisation très respectée a consacré elle-même beaucoup de temps à la recherche et au développement et à leur importance dans le développement économique.

L'ironie de la situation, que le Sénat ne doit pas tellement prisée c'est que le gouvernement de son propre pays ait manifesté moins d'intérêt à son rapport que bien d'autres pays du monde. Récemment, le gouvernement des Pays-Bas a en effet adopté un décret du conseil visant à appliquer certaines recommandations du rapport du Sénat auquel d'ailleurs il en attribuait le mérite. Le gouvernement néerlandais a reconnu le bien-fondé du rapport et mis à exécution les mesures préconisées, mais le gouvernement canadien n'a rien fait.

● (1510)

Les recommandations présentées dans le rapport du Sénat sont nombreuses. Il y en a que je n'approuve pas et les milieux scientifiques canadiens apportent aussi des réserves. Ce sur quoi nous sommes presque tous d'accord, cependant, c'est que si le gouvernement avait fait appliquer toutes les recommandations, il aurait fait beaucoup plus de bien que de mal. Au lieu de cela, le gouvernement n'a tenu aucun compte de ces recommandations et dans certains cas a même été dans la direction opposée.

L'une des conséquences du rapport du Sénat et des débats publics et de la pression qui en a résulté est que la Chambre a approuvé, le 21 juin 1971, une résolution ayant pour but de créer le département d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Nombreux furent les députés qui pensèrent que le gouvernement avait enfin reconnu l'importance des sciences et de la technologie et avait décidé, en conséquence, de mettre en place les dispositifs voulus. Quelles illusions nous avions, monsieur l'Orateur!

L'une des évaluations qu'on a faites de l'activité du Canada en matière de recherche scientifique et de développement vers la fin des années 1960 et au début des années 1970, signalait que, de tous les pays de l'OCDE, c'est le nôtre qui dépensait la plus petite proportion de son produit national brut pour la recherche et le développement. Autrement dit, sur les dix pays de l'OCDE, le nôtre était le dixième du point de vue du pourcentage du produit national brut affecté à la recherche.

En 1971, année de l'établissement du département d'État chargé des Sciences et de la Technologie, sous la direction du ministre actuel de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie), les dépenses brutes pour la recherche et le développement, au Canada, représentaient 1.22 p. 100 du produit national brut. Le département fut établi pour remédier à une aussi mauvaise situation. En 1974, le chiffre des dépenses brutes pour la recherche et le développement était tombé à .84 p. 100 du produit national brut. La situation avait empiré, monsieur l'Orateur, bien que le gouvernement, par la création du ministère, ait appuyé tacitement la déclaration figurant dans le premier rapport du comité spécial du Sénat. A la page 305, on peut lire:

> En d'autres termes, nous ne faisons que commencer à nous rendre compte que nous avons sérieusement négligé de soutenir l'activité de recherche et de développement dans ces domaines essentiels.

Et le rapport se termine de la façon suivante:

> Nous devons multiplier les recherches, mais cela ne suffit pas; elles devront être de bonne qualité et produire des innovations. Il faut donc mettre sur pied une politique scientifique globale et cohérente qui nous permettra non seulement d'atteindre plus efficacement nos objectifs économiques, mais aussi de faire face d'une manière plus réaliste à l'aggravation de nos problèmes sociaux.

Voilà ce dont le gouvernement était convaincu; et c'est pourquoi il avait créé le département d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Ce département a été un fiasco. Qu'a-t-il réalisé?

Les recherches effectuées dans le secteur privé de l'industrie sont une autre façon de juger des réalisations du Canada par rapport à celles du reste du monde. Encore ici, notre pays est au neuvième rang parmi les dix pays de l'OCDE, en ce qui concerne les recherches directes. En 1971, l'industrie a dépensé .41 p. 100 du PNB pour la recherche et le développement. Trois ans plus tard, après que le ministère eut censément essayé de corriger une mauvaise situation, le pourcentage est tombé à .33 p. 100 du PNB. C'est une chute de 20 p. 100. J'espère ne pas avoir à entrer dans les détails pour montrer les répercussions sur l'embauche au Canada et sur le commerce, surtout dans le secteur des produits manufacturés et de grande valeur.

Tout le monde reconnaît que la recherche et le développement doivent suivre le marché et s'appliquer dans l'industrie. C'est pourquoi la recherche et le développement industriels sont importants. De toute évidence, le ministère, s'il essayait, ne pourrait réussir à orienter la politique du gouvernement dans une direction qui aiderait à stimuler la recherche industrielle. Pourtant, c'est ce qu'il était censé faire d'après le décret du conseil le créant qui stipule:

> Le ministre d'État aux sciences et à la technologie formulera et élaborera des politiques au sujet:
>
> *a*) des moyens les plus appropriés par lesquels le gouvernement du Canada pourra, par des mesures relevant de ses domaines de compétence, avoir une influence salutaire sur l'application et le développement des sciences et de la technologie au Canada.

On peut résumer la situation jusqu'ici en disant qu'elle est allée de mal en pis. Le MEST a été un fiasco, pour parler sans détour.

Il y a une autre façon dont le secteur privé peut participer à la recherche et au développement: le gouvernement peut adjuger des contrats pour les travaux de recherche et de développement qu'il estime nécessaires. Encore ici, au cours des années 60 et au début des années 70, alors qu'on procédait à une étude et une analyse de la recherche et du développement au Canada, on a constaté que le gros de l'argent était dépensé dans les laboratoires du gouvernement. A ce sujet, nous nous retrouvions encore au neuvième rang parmi les dix pays de l'OCDE. On a reconnu qu'il s'agissait d'un problème grave et le ministère d'État aux sciences et à la technologie a déclaré qu'il entendait renverser la situation. Il estimait jouir d'assez d'influence au sein du cabinet pour effectuer un revirement.

En 1972, le ministère a annoncé une nouvelle politique qu'il a qualifiée de ligne de démarcation. Un communiqué du ministre de l'époque, qui est maintenant ministre de l'Industrie et du Commerce, précisait: «Le ministre a décrit la décision du gouvernement comme une ligne de démarcation». Le communiqué ajoutait que le gouvernement allait donc confier ses recherches au secteur privé, sous contrat. Le gouvernement reconnaissait, disait-il, que plus les recherches et le développement seraient près du marché et des gens, plus ils seraient susceptibles d'avoir des effets bénéfiques sur les prix et l'économie. Le gouvernement estimait qu'en confiant les contrats à des gens de l'extérieur, on dépenserait moins d'argent dans les services gouvernementaux.

Examinons les faits, monsieur l'Orateur. Selon le document publié en 1971 par le gouvernement, 62.9 p. 100 des sommes totales qu'il a consacrées à la recherche et au développement ont été dépensés dans les services gouvernementaux et le reste dans les contrats. En 1975, après qu'on eut annoncé que la plupart des recherches seraient faites sous contrat, ce pourcentage est passé à 65.1 p. 100. Le gouvernement était allé dans la direction opposée. Pouvons-nous faire confiance à un gouvernement qui agit de la sorte? Ce département chargé des Sciences et de la Technologie, c'est de la foutaise, je le répète.

L'un des documents de base sur la politique indiquait qu'il reviendrait aux ministères et organismes gouvernementaux de démontrer pourquoi la recherche et le développement ne pouvaient pas ou ne devaient pas être confiés à l'industrie. L'ont-ils fait, monsieur l'Orateur? Certainement pas. C'est tout le contraire. Le pourcentage des sommes totales dépensées par le gouvernement n'a fait qu'augmenter.

● (1520)

Demain nous étudierons en comité le bill tendant à l'établissement de la société Petro-Canada, la nouvelle société nationale des pétroles chargée de la recherche et de l'exploitation. La deuxième raison invoquée par le ministre pour motiver son établissement était qu'elle doit veiller à la recherche et à l'expoitation. Toutefois, le gouvernement agit de façon diamétralement opposée à son énoncé de principe. Peut-on faire confiance au gouvernement? Je ne le crois pas. Les faits se passent de commentaire.

Exaspéré par la politique gouvernementale, le comité du Sénat déclarait dans son troisième rapport sur la science et la technologie au Canada:

Après de nombreuses années d'études, le temps de l'action et des décisions est venu.

Science et technologie

Le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie, le Conseil des sciences du Canada et notre Comité ont contribué, chacun à sa manière et dans un climat de consensus, à élaborer les grandes lignes et les détails d'un plan d'ensemble. Le gouvernement doit maintenant mettre fin sans tarder à l'incertitude qui règne, et doter le pays des institutions et des politiques fédérales dont il a tant besoin pour répondre au défi de la science et de la technologie, au cours des années 1970 et à plus long terme. Souhaitons que l'année 1973, sera celle des décisions dans le domaine si vaste et si vital de la politique scientifique; en un mot: qu'elle soit une année d'action et non de réaction.

Le président du comité étant un adepte du parti ministériel, on ne peut l'accuser, je crois, de sectarisme politique ni de tenter d'embarrasser le gouvernement. Le passage que je viens de citer doit être considéré comme l'expression légitime de l'opinion du président et du comité qui, de l'avis unanime, aurait accompli un excellent travail sur la situation scientifique dans son ensemble au Canada. Qu'est-il arrivé depuis cet appel à l'action? Rien. De vaines paroles ont été dites, mais en somme rien n'a été fait.

Le discours du trône de 1974 qui était présenté peu de temps après la publication du rapport renfermait la déclaration suivante:

Le perfectionnement et l'utilisation des techniques s'intègrent aux efforts que le Gouvernement entend consacrer à l'amélioration du rendement de l'économie nationale. Des mesures seront prises afin d'augmenter les fruits de la recherche et du progrès industriels, ainsi que l'innovation technologique au Canada.

Les connaissances scientifiques et leur application sont indispensables pour permettre au Canada de relever les défis qui se posent à lui, y compris ceux qui se présentent dans les domaines de l'alimentation, de l'énergie ou de l'industrie. Le but de la politique scientifique du Gouvernement est de favoriser l'acquisition ordonnée des connaissances scientifiques, et l'usage planifié de la science et des techniques pour servir au mieux l'intérêt national. Le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie formulera une politique scientifique nationale et, à cet égard, son rôle consultatif sera accru et il jouira d'un plus grand pouvoir de coordination au sein du Gouvernement. On constituera deux nouveaux conseils habilités . . .

On a promis de conférer plus de pouvoir au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. On nous a promis une activité accrue et une nouvelle politique scientifique. Que s'est-il passé? Au cours de l'année financière 1974-1975, les subventions pour la recherche et le développement accordées à l'industrie se sont élevées à 124.653 millions de dollars. Au cours de l'année financière 1975-1976, le discours du trône nous ayant promis une action plus positive, une reprise et une importance accordée à la recherche industrielle, les subventions de recherche et de développement sont tombées à 121.93 millions, c'est dire qu'il y a eu une baisse de 3 millions ou, exprimé en dollars de 1974, de 15 millions.

Les faits contredisent ces déclarations, l'annonce d'une nouvelle politique. Par exemple, en 1974, les dépenses faites au sein même des services gouvernementaux au chapitre de la recherche et du développement correspondent à 64.3 p. 100 du budget; en 1975, ces dépenses sont portées à 65.1 p. 100. Autrement dit, le gouvernement a agi exactement à l'opposé de sa propre politique.

De toute évidence, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Drury) n'a aucun pouvoir pour mettre à exécution la politique qui devait être, selon le cabinet, la politique du Canada. Pourquoi? Pourquoi lui a-t-on refusé ce pouvoir alors que la recherche et le développement sont si importants pour le Canada? Pourquoi le cabinet n'a-t-il pas suivi ses propres lignes directrices? Pourquoi cela s'est-il produit?

On peut trouver une partie de la réponse dans un article paru dans la livraison d'avril 1973 du magazine *Maclean's*. David Spurgeon, auteur de l'article, cite M. Robert Uffen, ancien conseiller en chef en matière scientifique auprès du

cabinet et maintenant doyen de la faculté des sciences appliquées de l'Université Queen. Voici les propos que prête l'article à M. Uffen:

Le premier ministre et ses conseillers considèrent les sciences et la technologie comme des instruments de manœuvre politique, tant sur le plan intérieur que dans les affaires internationales.

M. Uffen poursuit en disant:

Entre-temps, les employés du gouvernement de la catégorie professionnelle—conseillers officiels et fonctionnaires—étaient coincés. Ils étaient supposés demeurer dans l'ombre et ne pas usurper les responsabilités de leurs ministres, et, ayant pour la plupart reçu une formation traditionnelle et été très bien formés dans leurs disciplines propres, ils étaient contents d'agir ainsi. Mais ils découvrirent qu'ils travaillaient pour un gouvernement qui n'avait pas les mêmes traditions.

Aussi les professionnels des sciences et de la technologie étaient-ils ignorés tandis que l'on écoutait les hommes politiques et les dilettantes. «Nous avons été mis sur une voie de garage», me confiait un de ces professionnels. «Nous avons servi de façade afin que l'on puisse dire du gouvernement qu'il avait à son service toutes les compétences voulues. Mais les décisions véritables se prennent ailleurs.»

C'est exactement ce qui s'est passé. Le gouvernement a compris que le public attendait une initiative dans le domaine scientifique et technique. Il a donc créé le département d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Mais c'était une façade. Le gouvernement s'est assuré que le ministre n'était pas un homme énergique. Il s'est assuré que le cabinet ne transformerait pas l'objectif que le gouvernement voyait à la science et à la technique, outils dont il pourrait se servir à des fins politiques. Une telle attitude révèle le style politique du gouvernement actuel. Il fait du bluff, du camouflage, des intrigues, mais rien qui rapporte à longue échéance. Il ne fait rien dont les avantages ne soient immédiats et qui n'assure des gains politiques tout de suite.

Le gouvernement a tôt fait d'expédier tout objectif à longue échéance. Une politique scientifique, à l'instar d'une stratégie industrielle, suppose un engagement à long terme à faire ce qui est bien et non ce qui est populaire. Le premier ministre (M. Trudeau) et le gouvernement ont admirablement fait la preuve qu'à leur avis, le pays ne devrait pas s'orienter dans cette direction. S'il n'y a pas d'avantage politique immédiat, ils ne sont pas intéressés. Ils ne veulent pas se faire prendre au piège d'une politique scientifique ou d'une stratégie industrielle qui pourraient, à long terme, limiter leurs possibilités de se conformer au désir populaire. De telles options pourraient limiter leur souplesse, les contraindre à prendre des décisions pas très populaires dans l'immédiat mais profitables à long terme pour le Canada et donc nécessaires.

Le discours du trône de 1974, en annonçant que le ministre d'État chargé des sciences et de la technologie aurait plus de pouvoirs manquait de franchise. Il était foncièrement malhonnête envers le peuple. Somme toute, qu'avons-nous obtenu après les élections? Un ministre à temps partiel. Oui, voilà ce que nous avons obtenu. Peu de temps après sa nomination, j'ai demandé au premier ministre suppléant d'alors, le premier ministre ne se trouvant pas à la Chambre, quand ce département serait dirigé par un ministre à plein temps, étant donné que l'importance des sciences et de la technologie l'exige. Le premier ministre suppléant a répondu que personne n'était plus compétent que l'actuel ministre à temps partiel chargé des sciences et de la technologie pour diriger ce ministère.

Jusqu'à quel point le ministre possède-t-il la compétence et les connaissance voulues? Le 25 avril dernier, le député de South Shore (M. Crouse) a posé la question suivante au ministre, comme en fait foi la page 5207 du hansard:

Monsieur l'Orateur, le déficit commercial net du Canada s'est élevé l'an dernier à près de 7 milliards de dollars dans le domaine de la technologie de pointe, c'est-à-dire trois fois notre déficit d'il y a quatre ans. Or tout semble indiquer que cette situation ne fera que s'aggraver cette année. J'aimerais donc demander au ministre de la Science et de la Technologie quelles mesures le gouvernement envisage de prendre pour intensifier les recherches et le développement dans ce domaine et créer les métiers passionnants dont ont besoin les Canadiens?

Le ministre d'État chargé des sciences et de la technologie a répondu:

Monsieur l'Orateur, comme en attestent les prévisions budgétaires, nous avons multiplié les divers stimulants destinés à développer les activités et le potentiel du Canada dans le domaine de la technologie de pointe. En outre, une série d'études est en cours dans ce secteur, en particulier le programme de recherches dans le domaine des satellites lancé par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et peut-être aussi le ministre des Communications.

● (1530)

Quels sont les faits? Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a déclaré qu'en 1974-1975, $124,653,000 ont été consacrés aux subventions de recherche et de développement. Ce chiffre est retombé à $121,-930,000 pour 1975-1976 ce qui représente une diminution de $2.5 millions. On ne peut donc pas parler d'augmentation substantielle, c'est exactement le contraire.

Le ministre a-t-il délibérément induit la Chambre en erreur ou était-ce par ignorance? Quelque soit la réponse, cela n'a rien de flatteur pour lui. Qu'il ait délibérément trompé la Chambre ou fait preuve d'ignorance, les deux sont tout aussi graves. Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie devrait connaître son rayon. Si le gouvernement est sincère, et nous avons de bonnes raisons d'en douter devant ses efforts pour nous doter d'une politique scientifique, il nous faut un ministre à plein temps pour cet important portefeuille.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Il faut investir ce ministre et son ministère des pouvoirs promis dans le discours du trône de 1974. Nous ne pourrons plus tolérer que le gouvernement annonce une politique et fasse exactement le contraire, comme cela s'est passé dans le domaine des sciences et de la technologie.

Il nous faut adopter une politique scientifique résolue et réalisable, ce qui n'est possible qu'avec un ministre doté des pouvoirs nécessaires. Il faut le faire sans trop attendre. Sinon, supprimons dès maintenant le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie. Les crédits de ce ministère s'élèvent à près de 4 millions de dollars, et cet argent sera gaspillé si le gouvernement ne veut pas donner au ministère le pouvoir de réaliser ce qu'on attend de lui.

Mettons fin à cette charade. Cessons de tromper les Canadiens. Supprimons le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie. Nous verrons bien ensuite ce qui arrivera.

Je vois que Votre Honneur va se lever. La demi-heure qui m'est accordée est presque écoulée. Je ne veux pas abuser de la Chambre et poursuivre plus longtemps. Toutefois, je tiens à affirmer en toute sincérité que le moment est venu de faire quelque chose à ce sujet, de donner à ce ministère un ministre doté de tous les pouvoirs, ou bien de mettre fin à cette charade et de le supprimer.

Nous avons pleinement conscience que les sommes engagées pour les sciences et la technologie le sont à long terme, et je veux que le compte rendu le mentionne. Il n'y a aucun avantage politique immédiat à en tirer. Un coup d'œil à la tribune des courriéristes parlementaires nous montre que le public ne s'y intéresse guère. Ce n'est pas un problème qui fait les manchettes des journaux. C'est peut-

être là l'ennui. Pourtant, c'est une question importante. Le parti conservateur-progressiste a voulu lui consacrer une des rares journées où les travaux de la Chambre sont laissés à notre choix. C'est que le parti conservateur-progressiste s'intéresse au bien à long terme des Canadiens, et pas simplement aux grands titres de demain ou aux votes de l'an prochain.

Des voix: Bravo!

L'hon. C. M. Drury (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du motionnaire. Bien que je partage dans une large mesure son opinion au sujet de l'importance des sciences et de la technologie, j'ai quelques doutes au sujet des preuves sur lesquelles reposent ses conclusions quant aux motifs tant du ministère d'État aux Sciences et à la Technologie que du gouvernement lui-même.

En particulier, le député a mentionné uniquement les subventions au Programme pour l'avancement de la technologie industrielle à titre d'exemple de l'appui et de l'encouragement que ne fournit pas le gouvernement à la mise au point d'une technologie avancée au Canada. Parce que ces subventions sont à peu près les mêmes cette année que l'année dernière, il a conclu que tous les autres programmes avaient aussi subi une baisse. S'il examine les faits, que je lui fournirai volontiers plus tard, je pense qu'il conviendra que les conclusions qu'il a tirées sont fallacieuses.

Personne ne peut plus manquer de reconnaître l'importance de la science et de la technologie dans la vie canadienne, pour reprendre les termes de la motion, puisque nous en discutons aujourd'hui pendant la période réservée à l'opposition.

Dans le peu de temps qui m'est réservé, je ne saurais passer utilement en revue toutes les questions importantes qui se posent aujourd'hui à cet égard. Tout le temps prévu pour ce débat ne suffirait pas à exposer correctement les aspects scientifiques et technologiques, ne serait-ce que d'une seule question, par exemple, la production et la mise en œuvre de l'énergie. J'aborderai plutôt un ou deux sujets d'intérêt général qui préoccupent les milieux scientifiques et aussi, à en juger par le texte de la motion d'aujourd'hui, les députés de l'opposition.

J'entends poser assez régulièrement les trois questions suivantes. Allons-nous avoir une politique scientifique? Pourquoi le gouvernement assiste-t-il de moins en moins la recherche fondamentale? Qu'est-ce que fait le ministère des Sciences? Ces questions, je les ai entendu poser encore cet après-midi, en termes peut-être plus vagues. Elles sont liées, et j'espère par mes propos faire taire toute inquiétude.

La recherche d'une politique scientifique globale se pose depuis au moins deux décennies dans les milieux gouvernementaux du monde occidental. Notre gouvernement estime intuitivement, comme les autres, que s'il pouvait définir une politique scientifique unique, il faciliterait la solution de toutes sortes de problèmes d'application scientifique, par exemple, la pollution et la pénurie d'énergie.

Si cette idée d'un plan d'ensemble attire par sa simplicité, elle n'est malheureusement pas applicable. La politique scientifique n'a de sens qu'à partir du moment où on lui donne ses trois volets. Le premier est constitué par l'assistance à la science, c'est-à-dire l'assistance à l'acquisition des connaissances, et la formation de l'aptitude à la recherche et à la compréhension. Le deuxième est une politique en faveur de l'application du potentiel scientifique et technique, c'est-à-dire une politique tendant à un emploi intelligent, économique et bien organisé de nos moyens limités en fait de connaissances, de personnel formé et d'infrastructure scientifique. Troisièmement, la science en politique; c'est une expression que nous utilisons pour décrire l'apport des sciences à la mise au point de la politique générale au niveau stratégique.

J'estime qu'une partie de la confusion et de l'inquiétude au sujet de l'appui fourni aux sciences fondamentales provient du fait qu'on ne distingue pas entre les deux premiers types de politiques, soit la politique pour l'appui de la science et la politique pour son application.

Pour le savant qui s'occupe de la recherche pure à cause de sa propre curiosité, l'objectif visé est la connaissance, soit la science même. Pour celui qui se sert des sciences, qu'il s'agisse du gouvernement ou du secteur privé, les sciences sont un outil qu'on peut utiliser en même temps que d'autres outils pour atteindre des objectifs pratiques. Dans ce dernier cas, les sciences en soi ne sont pas l'objectif visé.

Le gouvernement fédéral appuie la recherche fondamentale à caractère spéculatif, d'abord, parce que cette recherche est essentielle pour maintenir notre capacité scientifique et renforcer notre système universitaire, deuxièmement, parce qu'elle contribue à l'accumulation mondiale de connaissances, dont nous profitons tous, et finalement, parce que, comme les arts, elle rehausse et enrichit la vie culturelle du pays.

A la longue, il y aura sans doute une relation de cause à effet entre cette recherche et les biens et services vendables. Cependant, on peut rarement prévoir à l'avance une telle relation. Il est difficile de prouver de façon précise que l'avenir social et économique du Canada dépend de la façon dont il appuie la science pure.

Les universités ont présenté des instances pour indiquer que le gouvernement n'appuie pas autant qu'avant la recherche fondamentale dans les universités et que, par conséquent, il permet une diminution de la capacité du Canada dans les sciences de base.

● (1540)

Certains critiques ont souligné que le budget de subventions du Conseil national des recherches du Canada n'augmentait plus aussi rapidement qu'autrefois et qu'à cause de l'effet de l'inflation sur le coût de la recherche, les chercheurs avaient de la difficilté à trouver l'aide dont ils avaient besoin.

Je reconnais que ces problèmes existent mais je crois que nous devons nous rappeler une ou deux choses.

Pendant les années soixante, les crédits du gouvernement fédéral à la recherche universitaire se sont accrus annuellement d'environ 20 p. 100 et ceux des provinces ont aussi augmenté. Maintenir ce rythme de croissance aurait entraîné de graves anomalies dans le secteur de l'enseignement et dans d'autres secteurs.

Lorsqu'il fut fondé en 1916, le Conseil national des recherches eut pour premier mandat la constitution d'un secteur scientifique solide au Canada, surtout dans les universités. On peut dire que cela a été la politique scientifique du Canada pendant la première moitié du siècle. Cette politique a eu beaucoup de succès et nous possédons maintenant des institutions et des écoles de sciences solidement établies, d'excellents laboratoires et appareils et une réputation enviable dans le monde scientifique international.

Nous devons conserver cet acquis et c'est bien ce que le gouvernement compte faire. Cependant, nous devons reconnaître que nos priorités changent avec les années. Les structures idéales sont maintenant en place, et nous devons nous occuper d'autres priorités, tout en cherchant évidemment à maintenir ce niveau d'excellence. Notre principal problème aujourd'hui consiste à mettre le potentiel acquis au service de techniques industrielles solides qui nous soient propres.

Je conviens que la question de l'aide à la recherche universitaire a besoin d'être révisée et qu'il faut tenir compte des conséquences de la hausse des prix. Comme les députés le savent, nous avons augmenté le budget des subventions universitaires du CNR ainsi que du Conseil des recherches médicales et du Conseil des arts du Canada pour l'année financière 1975-1976 de 17,8 p. 100, comparativement à 1974-1975. Cela ne mettra pas fin aux critiques, mais je pense que cela montre bien à quel point le gouvernement tient compte de la réalité actuelle.

On m'a demandé pourquoi le gouvernement voulait enlever au CNR les subventions à la recherche en sciences naturelles et au Conseil des arts les subventions à la recherche en sciences sociales. Cela n'est pas un mystère. Au point où en sont rendus le CNR et le Conseil des arts, il nous semble qu'il est temps qu'ils concentrent toute leur attention sur d'autres domaines.

Les subventions, qui ont tant contribué à la réalisation de découvertes scientifiques, devraient, selon nous, commencer à tenir compte d'autres facteurs tels que la demande future en main-d'œuvre hautement spécialisée au Canada, l'évolution des disciplines et, en particulier, les efforts interdisciplinaires et, dans la mesure du possible, la répartition équitable dans les diverses régions du Canada.

En termes plus simples, nous voulons parvenir à un développement équilibré des connaissances et des recherches dans le domaine de la science et de la technologie. C'est pourquoi nous nous proposons d'adopter un programme de subventions plus unifié et mieux coordonné. Ce changement ne retirera rien à l'influence ni au prestige du CNR et du Conseil des arts. Nous comptons que le premier accroisse son influence dans le domaine industriel et approfondisse les questions qui, en raison de l'importance des installations nécessaires ou des délais, ne conviennent pas à des organismes non gouvernementaux. Le Conseil des arts continuera son aide incalculable dans le domaine des arts d'interprétation.

Le ministère des Sciences est né d'un vaste débat sur le rôle de la science au gouvernement, et à la suite de la publication de plusieurs études importantes sur l'organisation des sciences au Canada.

M. Ellis: Il n'est pas né, on l'a pondu.

M. Drury: Je propose qu'on continue la discussion en des termes scientifiques et biologiques corrects.

Ce ministère ne possède pas les sources d'autorité traditionnelles du gouvernement, mais il va exercer son influence par ses connaissances, sa persuasion et ses conseils. Il n'aura pas un rôle spectaculaire et son apport ne se fera pas tant sentir dans les questions particulières que dans la tendance générale des politiques et des mesures gouvernementales en matière scientifique.

J'ai déjà parlé du troisième aspect de la politique scientifique: la science en politique. C'est un domaine où je prévois que le ministère jouera un rôle de plus en plus grand. L'avenir nous réserve bien des problèmes d'une nature très complexe en matière de ravitaillement, d'énergie, de pollution, d'épuisement des ressources et de concentration urbaine. Le gouvernement actuel—ou tout autre, d'ailleurs—devra s'appuyer de plus en plus sur des données scientifiques organisées et analysées pour élaborer une stratégie à long terme. Je considère que c'est là un rôle important pour le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie.

L'effort scientifique et technologique du Canada ne diminue pas. La priorité de son expansion est en train de passer, je l'espère, de l'acquisition des connaissances à l'application de la science, mais dans l'ensemble, je crois que notre science et notre technologie se portent bien et qu'elles nous seront d'un grand secours pour répondre au choc du futur. Le problème que nous avons dans le domaine scientifique, c'est l'affectation de nos argent. Les savants et les techniciens peuvent nous dire quels choix s'offrent à nous mais notre plus gros problème est lié au coût des diverses options et non aux difficultés d'ordre technique qu'elles comportent.

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Merci, monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter le député de Calgary-Centre (M. Andre) d'avoir lancé ce débat sur la science. Comme il l'a souligné, ce n'est pas là un sujet auquel la presse canadienne semble beaucoup s'intéresser et c'est pourtant l'une des questions les plus importantes pour l'avenir de notre pays.

Le député de Calgary-Centre semblait regretter que le ministre actuel ne soit pas un ministre à plein temps. Peut-être au contraire devrait-il s'en réjouir—car les dommages auraient peut-être été plus considérables s'il était ministre à temps plein. Je dois avouer que j'ai une grande estime pour l'honorable et distingué ministre. Toutefois, il a un regrettable passé d'échecs successifs et une réputation de grand liquidateur. On dirait que le gouvernement fait appel à lui chaque fois qu'il s'agit de liquider un ministère ou de le condamner à l'inertie totale.

Le député de Calgary-Centre a peut-être oublié que le ministre actuel fut naguère ministre de l'Industrie. Je crois qu'il a été le premier et le dernier, si je ne m'abuse, à détenir ce portefeuille. Je pense que nous risquons de voir se répéter au ministère des Sciences la tactique utilisée par l'ancien ministère de l'Industrie. Je ne dirai pas que c'est la faute du ministre actuel, car je ne le crois pas. Je ne l'accuse pas. Ce serait trop facile. Je dirai que la faute est attribuable au gouvernement qui s'est montré incapable de donner la moindre orientation à l'industrie et à la science.

On ne prend pas de décisions scientifiques, on n'élabore pas une politique scientifique sans avoir une nette idée de la politique industrielle à suivre. C'est parce que le cabinet n'a pas su adopter une politique industrielle que notre politique scientifique a été un échec. Le gouvernement n'a jamais conçu une stratégie industrielle. Quand on interroge le gouvernement au sujet de la stratégie industrielle, il répond: «Il est inutile de songer à une stratégie industrielle; nous avons déjà toute une série de stratégies». Il y en a dont nous ne savons rien, d'autres qui n'ont même pas encore été utilisées et d'autres encore que nous ne devrions pas appliquer. Voilà le genre de politique scientifique que nous avons et qui va de pair avec la confusion qui caractérise la stratégie industrielle du gouvernement.

● (1550)

Il m'arrive de regretter que le gouvernement n'ait pas consacré une partie des ressources qu'il a affectées au bureau du premier ministre à la planification et la stratégie industrielles et à l'orientation de notre pays. De cette manière, le Parlement pourrait peut-être disposer d'un programme planifié d'ici aux prochaines élections et tous les petits graphiques de ce bureau pourraient nous indiquer où nous allons, quand les mesures législatives devraient entrer en vigueur et quelles sortes de gâteries nous pouvons espérer avant les prochaines élections. Si le gouvernement avait consacré une partie de ses efforts de réflexion à chercher à déterminer l'orientation de notre pays, peut-être ne connaîtrions-nous pas le gâchis actuel.

En fait, lorsque l'on considère l'ensemble du monde et la situation au Canada, ce gâchis ne saute pas aux yeux. Notre pays est relativement prospère comparé à bien d'autres, mais compte tenu du taux élevé d'inflation et de chômage, nous vivons en puisant dans les richesses dont la nature nous a pourvus. Mais quand ces richesses seront épuisées, quand nous n'aurons plus ni gaz, ni pétrole, ni fer, qu'arrivera-t-il? Y aura-t-il des gens assez intelligents pour nous inciter à réfléchir au lieu de nous contenter d'extraire les richesses du sol et d'en vivre comme nous l'avons fait?

Nous avons créé une sorte d'État-providence, ce que j'ai toujours préconisé. La raison pour laquelle d'autres ont voulu, comme moi, le genre de palliatifs que sont l'assurance-chômage, les pensions de vieillesse et les allocations familiales, c'est que nous croyions, compte tenu de nos antécédents, que le gouvernement pourrait innover, prendre des initiatives et entraîner le pays vers de nouveaux horizons tout en se préoccupant de la sécurité des individus. Mais le gouvernement actuel n'a rien fait. Il s'est contenté de jouer le rôle d'État-providence et nos richesses naturelles lui ont permis de le faire. Nous avons vécu de nos richesses naturelles. Je pense que le ministre pourrait dire, à l'instar de Louis XIV: «Après moi le déluge. Les choses comme elles sont dureront bien autant que moi».

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je pense qu'il a dit «le déluge» (the deluge).

M. Saltsman: Ayons le mot juste. Je ne voudrais pas que cette citation s'applique au ministre à moins d'être absolument précise. Nous avons donc un ministre du style «Après moi le déluge». C'est une grave accusation et je suis étonné que le ministre assume cette tâche onéreuse et désagréable en tant que chef de ce ministère.

Je crois que c'était l'une des grandes idées de l'ancien premier ministre Pearson auquel il faudra accorder le mérite des efforts qu'il a faits. Il en est arrivé à la conclusion que l'industrie éprouvait des difficultés du fait de son association avec le commerce et qu'il fallait nommer un ministre de l'Industrie afin que celle-ci reçoive l'attention qu'elle mérite. Il s'était rendu compte que nous aurions besoin à l'avenir d'un ministère de l'industrie distinct.

Le nouveau ministère étant créé, le gouvernement s'est mis à la recherche de personnel; il a recruté dans l'industrie et les services de l'État les personnes les plus compétentes du pays; celles-ci ne tirent rien, faute de directives et ne sachant que faire. Elles implorèrent qu'on leur donne du travail à faire, elles voulaient accomplir quelque chose. Elles en arrivèrent à un point où en l'absence de toute directive gouvernementale, en l'absence d'un plan national, d'une liste de priorités ou autre objectif, elles passèrent leur temps à se faire des ronds de jambe, à faire des mots croisés et autres activités semblables. N'ayant rien à faire, elles n'ont rien accompli. Enfin, toute l'idée fut abandonnée et c'est le ministre actuel qui a été chargé de cette besogne.

Maintenant, c'est différent. Nous avons un nouveau ministre et un nouveau ministère des Sciences et de la Technologie. Nous avions un ministre à plein temps auparavant, mais cela ne faisait aucune différence. De temps à autre, quelqu'un du ministère suggérera à un député de poser des questions à la Chambre au sujet du ministère de sorte que celui-ci retienne un peu l'attention. Ses fonctionnaires veulent que quelque chose se passe parce que personne ne semble se soucier du ministère, ne serait-ce que pour le critiquer.

Le ministère est totalement ignoré, personne n'y fait attention. Les fonds sont distribués à la ronde parce que personne ne veut fâcher personne au Canada. Les fonds sont répartis équitablement dans toute la communauté scientifique du Canada, mais personne ne cherche à savoir quels sont les objectifs prioritaires. Quand on a beaucoup plus d'argent que n'en a le Canada, je suppose que l'on peut le distribuer ainsi, en en donnant un peu à tout le monde. Cela permet d'aider tout le monde et représente en réalité une faible aide sociale aux hommes de science, mais rien de plus. Cela rend les gens heureux et non furieux contre le gouvernement, mais cela ne donne pas de véritables résultats. Ce genre de politique ne peut pas donner de résultats. Elle ne peut qu'engendrer des frustrations mais n'aide personne en réalité parce que personne n'a la moindre idée de l'orientation du pays en matière de sciences et de technologie. Voilà le genre de situation dans laquelle nous nous trouvons.

Je le répète, nous n'allons pas être coulés demain car nos richesses naturelles ne sont pas encore épuisées et nous pouvons vivre d'elles pendant encore un certain temps. Le ministre des Finances (M. Turner), qui jouit maintenant de l'appui du ministre de l'Industrie, justifie nos difficultés et la baisse de nos exportations de produits finis en invoquant la hausse du coût de la main-d'œuvre au Canada. C'est absurde! Il est certain que cette hausse a quelque peu contribué, mais néanmoins, ce déséquilibre est dû au fait que nous exportons des ressources naturelles ainsi que de nos matières premières ou des produits non finis.

Afin d'aider les autres pays, nous avons une responsabilité à assumer dans le domaine des exportations de matières premières et il est logique que nous continuions à en exporter une certaine quantité, mais nous le faisons toujours aux dépens de notre industrie de fabrication. Une simple question se pose, question que, pour une raison ou pour une autre, personne ne semble vouloir comprendre. On ne peut pas faire deux choses à la fois, c'est-à-dire qu'on ne peut pas accroître les exportations et diminuer les importations en même temps. Dans la mesure où l'on accroît les exportations, il faut accroître aussi les importations. Le Canada importe plus de produits finis par habitant que tout autre pays. Quel avantage en retire-t-il?

Science et technologie

Le commerce international, c'est excellent à condition d'en retirer certains bénéfices. Mais ce n'est pas le cas quand on épuise des ressources irremplaçables tout simplement pour vivre à même les ressources du pays. Au fond, c'est ce que nous faisons. Personne ne semble vouloir comprendre cette équation toute simple, ni la nécessité de nous demander quelle sorte de pays nous voulons avoir. Nous n'avons pas fait de choix; aussi, nous avons fait ce qui était tout naturel, optant pour la facilité, vendant nos matières premières, faisant fi de l'autre option, espérant que cela marcherait. Mais cela n'a pas marché. Permettez que je vous en donne un exemple.

Pour la plupart, nous avons reçu un mémoire de l'industrie canadienne de l'électronique, soulignant la gravité de la situation dans laquelle elle se trouve actuellement. Le mémoire souligne la baisse du marché canadien. De fait, cette industrie n'a même pas sa juste part de l'accroissement de la demande sur le marché canadien. Cette industrie est importante et le gouvernement l'a reconnu en injectant quelque 37 millions de dollars dans la Microsystems, dans un effort pour lancer cette industrie. Il l'a fait à la demande de la filiale de Bell Téléphone, Northern Électric. Mais l'affaire n'a pas marché, nous ignorons encore pourquoi.

Si cela n'a pas réussi, c'est peut-être, comme l'a laissé entendre le gouvernement, parce que ce n'était tout simplement pas dans le cours normal des choses. C'est peut-être aussi, comme l'a prétendu la Northern Électric, parce qu'on n'a pas réussi à en faire un succès. De toute façon, nous ne connaissons pas la raison véritable.

L'autre jour, dans un discours, M. Pollock, d'Electrohome, a souligné un point que signalent tous les rapports sur cette industrie canadienne. Il faut rationnaliser l'industrie, a-t-il dit, et non seulement celle-ci, mais toutes les industries.

Le gouvernement fait-il quelque chose en ce sens? Bien au contraire, j'estime que dans l'industrie du caoutchouc, dans celle de l'électronique et dans d'autres, tout ce qu'il a fait, c'est utiliser les subventions du ministère de l'Expansion économique régionale et d'autres programmes d'encouragement pour multiplier les entreprises au point de les étouffer toutes.

Ce mémoire de l'industrie de l'électronique demandait aux députés d'appuyer une augmentation de la protection tarifaire; autrement dit, un retour à la politique d'il y a 100 ou 110 ans. A mon avis, on ne peut pas vraiment protéger une industrie en haussant les tarifs. C'est peut-être une solution provisoire, mais toute industrie existant depuis 60 ans qui a encore besoin d'une forte protection tarifaire est gravement malade.

● (1600)

Ce qui ne va pas, c'est que la structure de cette industrie est insondable et le gouvernement n'a fait aucun effort pour y changer quoi que ce soit. L'un des défauts de cette structure est qu'une trop grande part de cette industrie appartient à des intérêts étrangers, ce qui rend presque impossible toute rationalisation. Malgré cela, cependant, si le gouvernement semblait avoir un programme ou un plan quelconque, même cet obstacle pourrait être surmonté.

Je connais personnellement un grand nombre d'hommes d'affaires dans ma circonscription et je suis impressionné par leur intelligence. Ils comprennent, mais le gouvernement ne semble pas comprendre. L'élimination de l'industrie du caoutchouc et des pneus se poursuivra donc et le ministre des Finances dira que c'est à cause des salaires élevés. Ces industries étaient en perte de vitesse bien avant que les salaires commencent à monter. Elles ont toujours eu des difficultés, peu importent les salaires. Le problème n'est pas là. Je suis sûr que ce facteur peut parfois entrer en ligne de compte, mais il est ridicule d'attribuer le problème du développement industriel à la main-d'œuvre.

[M. Saltsman.]

Je demande aux membres du comité des finances, du commerce et des questions économiques de saisir le comité de la question de la Microsystems. Je les incite à demander l'autorisation du gouvernement. Ce n'est pas pour embarrasser celui-ci ni la Northern Electric, mais pour savoir ce qui se passe et pourquoi le Canada connaît de tels échecs lorsqu'il s'agit de développer le secteur secondaire. J'espère que les membres du comité, à qui j'ai écrit, et les députés qui ont une circonscription à Ottawa vont me donner leur appui pour que nous puissions jeter un coup d'œil sur ce qui se passe dans notre société ou notre industrie en général sans considération des affiliations politiques.

J'en ai assez des réponses simplistes où le ministre des Finances s'en prend à tout et à tous. Parfois il évoque la crise américaine et parfois des événements internationaux. C'est toujours une cause extérieure. Sa dernière bête noire, ce sont les travailleurs. Je lui suggère plutôt d'examiner les politiques du gouvernement. Son parti, toutefois, semble ne pas croire en la planification. Il n'entend rien faire tant que le désastre économique ne se sera pas produit.

Nous avons connu une situation analogue dans le secteur de l'énergie. Il nous a fallu attendre d'être menacés d'une pénurie de ressources énergétiques pour que quelqu'un du gouvernement libéral sorte de sa torpeur et entreprenne réellement de faire quelque chose. Il est ridicule que dans notre pays qui possède des surplus incroyables nous ayons eu à passer un hiver où nous avons failli manquer de mazout, où il nous a fallu l'acheter à des prix exhorbitants, après quoi, comme un écureuil le fait avec ses noix, nous l'avons mis en réserve au cas où le combustible nous manquerait. C'est une preuve accablante que le gouvernement n'y voit pas plus loin que son nez et est incapable de prévoir.

Je veux maintenant parler de l'affaire de Microsystems. J'ai déjà dit que j'espérais pouvoir compter sur la collaboration des membres du comité quand je ferais ressortir à quel point il est important d'étudier les raisons pour lesquelles nous avons perdu l'entreprise Microsystems. Il se peut que nous n'y puissions rien, mais en va-t-il de même des autres secteurs de l'électronique? Tout cela va-t-il aussi se solder par un échec en dépit de tout l'argent que nous y avons investi? Nous avons fourni des capitaux à toutes les compagnies d'électronique, d'une façon ou d'une autre.

Je n'ai aucun reproche à faire à la société Northern Electric. Sous bien des rapports, c'est une des compagnies les plus novatrices qui soient au pays, je pense. Elle se livre à de nombreuses recherches très utiles. Néanmoins, il y a quelque chose qui ne va pas, ou dans les conseils qui sont prodigués au gouvernement ou dans ses prévisions, pour qu'il puisse dépenser 37 millions de dollars pour une compagnie et laisser tout cela s'en aller à vau-l'eau. C'est alors que la rumeur court que le gouvernement a voulu qu'il en fût ainsi, qu'il a refusé de faire certaines choses et que selon lui, il n'y avait pas d'avenir dans l'électronique. Qu'est-il arrivé tout d'abord? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas vu cela au début?

On ne saurait voir une chose clairement si on ne l'a pas d'abord bien conçue. Chacun doit dans sa vie privée se conformer à certaines règles, adopter certaines attitudes, malgré ce qu'a dit le ministre aujourd'hui, c'est-à-dire qu'il était préférable de ne pas se donner de règles—j'espère reproduire fidèlement sa pensée—de plan ou de programme rigide pour l'avenir, mais de s'attaquer aux problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent.

C'est la recette tout indiquée pour aboutir au chaos que de s'attaquer aux problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent—surtout dans un monde et une société aussi complexes que les nôtres. Il y a des chances pour que le gouvernement soit obligé de se charger d'une bonne partie des investissements, de la planification et du travail, mais sans cette planification, il n'y a pas d'avenir ni pour la science ni pour le développement de l'industrie secondaire.

Si les députés, y compris les membres du parti conservateur-progressiste, veulent bien faire un retour sur le passé, ils verront que presque tous les importants investissements du secteur industriel et scientifique chez nous ont été des investissements publics. Chaque fois, ce n'est que lorsqu'un gouvernement a constaté l'urgence d'une situation que nous avons pu obtenir les investissements voulus pour l'industrie et pour les sciences.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je voudrais, comme mon préopinant, adresser des félicitations au parrain de la motion dont la Chambre est saisie, un jour de subsides, motion qui blâme le gouvernement pour son absence de politique cohérente dans le domaine scientifique et technologique.

Monsieur le président, c'est un fait malheureux à constater, mais c'est quand même un fait que l'on doit regarder de façon réaliste. On ne peut vraiment pas dire qu'au Canada, l'avenir scientifique, l'évolution technologique est assurée par un leadership du gouvernement fédéral dans ce domaine. Des études antérieures ont déjà fait l'inventaire des efforts faits par le gouvernement dans le domaine scientifique et technologique, mais les conclusions qui ont été publiées relatives à la politique scientifique au Canada sont «sur les tablettes». Ces études accumulent la poussière, et là comme ailleurs, c'est l'inaction.

● (1610)

Cette motion présentée par l'honorable député de Calgary-Centre (M. Andre) remet en cause beaucoup de choses, monsieur le président, contrairement à ce qu'on peut y lire. Cette motion, d'une part, blâme le gouvernement pour son absence de politique cohérente, mais d'autre part, elle l'encourage surtout à prendre des mesures efficaces, financières et autres, relativement à la recherche technologique et scientifique au Canada, et ceci en vue d'aider la population canadienne.

Je me contenterai, monsieur le président, pour ne pas retenir davantage l'attention de la Chambre, de poser quelques questions au ministre. Lorsqu'on parle d'évolution de la science et de la technologie au Canada, peu importe ce que nous faisons présentement dans ce domaine, il est une question qui vient immédiatement à l'esprit: L'automatisation est avec nous pour y demeurer, c'est-à-dire qu'on ne peut pas retourner au pic et à la pelle sous prétexte d'employer tous les travailleurs au Canada. Donc, de plus en plus la machine va remplacer l'homme dans les usines, primaires, secondaires ou tertiaires. Est-ce que ce gouvernement, qui, à entendre l'honorable ministre, a une politique cohérente sur le plan scientifique, alors que ce gouvernement a prévu un mécanisme de sécurité de revenu pour l'individu qui se verra remplacé progressivement par la machine, s'est posé des questions sur les répercussions de l'usage de la science envers les humains, envers les citoyens canadiens?

Je pense que cela c'est une première priorité et, à ma connaissance, le gouvernement n'a aucune politique de sécurité de revenu. D'autant plus que si l'on se réfère à ce que disait l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), encore tout récemment, c'est devenu une phobie que tout le monde travaille au Canada, une sorte de régime d'esclavage. Peu importe ce que vous faites, l'important c'est de travailler pour légitimer un revenu, ce qui va complètement à l'encontre de ce que disait lui-même tantôt le ministre responsable des Sciences et de la Technologie au Canada (M. Drury).

Il va falloir qu'on prévoie l'établissement d'un mécanisme de revenu. Je vais passer rapidement là-dessus. Je voudrais rappeler au ministre qui m'écoute présentement de relire les *Débats* de la Chambre. Dernièrement, le Parti Crédit Social du Canada présentait une motion encourageant les industries à donner à leurs employés une part des bénéfices de l'usine, justement pour améliorer notre production et notre qualité de production. Il faudra prévoir l'établissement de mécanismes semblables dans les cas où l'homme est remplacé par la machine. Tout le monde sait que nous nous orientons vers une société ou une civilisation de loisirs, et que le travail n'est pas une fin en soi mais uniquement un moyen, bien piètre cependant, de se procurer un revenu.

Ceci dit, monsieur le président, il existe, dans ma circonscription comme dans d'autres, plusieurs industries. Chez moi domine le meuble et le textile. Nous avons une fonderie extrêmement importante, la Fonderie Sainte-Croix. Il y a bien d'autres usines, de bateaux ou de maisons mobiles, mais particulièrement de textile et de meubles.

Le ministre sait comme moi qu'il s'agit là de genres d'industries qui emploient une très grande quantité de travailleurs, et que c'est ce genre d'industries qui profiteraient le plus de la technologie, de la recherche scientifique.

Or, monsieur le président, lorsque je discute, comme je l'ai souvent dit à la Chambre, avec des industriels de chez nous, je constate que tout le monde se plaint du manque d'aide ou de conseils du gouvernement ou des spécialistes du gouvernement pour améliorer leur production, non pas nécessairement en quantité, mais en qualité. Ces industriels aimeraient moderniser leurs usines, améliorer leur production et leur équipement. Le gouvernement, plutôt que de s'attaquer à ce problème, plutôt que d'encourager vraiment la recherche, a éludé le problème, et par l'entremise d'un ministère qu'il a créé, celui de l'Expansion économique régionale, il donne une subvention à l'usine afin que celle-ci se modernise ou s'agrandisse. Ceci ne signifie pas pour autant, monsieur le président, qu'on va accroître la qualité de la production ou la diversifier puisque ces subventions sont données uniquement comme premier critère sur le nombre d'emplois créés et non pas nécessairement sur la qualité de la production.

Je pense qu'au niveau du ministère de l'Expansion économique régionale un effort pourrait être fait pour utiliser ces subventions, au moins en partie, aux fins d'encourager dans chaque usine des services de recherche permettant d'accroître la production, tant en qualité qu'en quantité, et surtout de la diversifier. Plusieurs usines produisent sans nécessairement avoir l'occasion de diversifier leurs pro-

duits, de sorte que nous devons subir une concurrence parfois difficile à endurer de pays étrangers. On n'a qu'à examiner, par exemple, ce avec quoi est aux prises le ministère de l'Industrie et du Commerce depuis deux mois, c'est-à-dire la Commission du textile et du vêtement, qui doit faire enquête sur des importations qui font dommage à notre propre production.

Le ministre intervient après que les coups sont faits par la Commission canadienne du textile et du vêtement pour, d'une façon provisoire, suspendre tel ou tel genre d'importation, et je pense qu'il s'agissait de la fibre de polyester ou de coton. Mais pendant qu'il suspend, par l'entremise de la Commission canadienne du textile et du vêtement, des importations d'un certain genre, aucun ministère, encore bien moins celui de la Science et de la Technologie, ne va aider les industries qui subissent un préjudice à améliorer leur production pour concurrencer à l'avenir ces importations. Le jeu de la concurrence, autrement dit, par notre manque de politique cohérente sur la science et la technologie, est brimé, brisé. On ne peut plus dire maintenant, surtout à cause du coût de la main-d'œuvre, que l'industrie canadienne est en mesure de concurrencer l'industrie étrangère. Et c'est pourtant à ce niveau qu'il y a le plus d'argent, de main-d'œuvre, d'investissements en cause.

Monsieur le président, je pense que notre pays devrait avoir une politique scientifique qui soit déjà faite, et non pas qui existe sur les tablettes, dans d'innombrables rapports, et sans jamais passer à l'action. Ensuite, il est une autre chose que je voulais dire au ministre. Le ministère, contrairement à ce que pense mon collègue du Nouveau Parti démocratique, me désole de plus en plus, il est nonchalant. Pourtant, il est responsable de la science, de la technologie et des travaux publics. Je vous donnerai un exemple: la question de transport sur la Voie maritime du Saint-Laurent.

On dira, monsieur le président, que cela n'a rien à voir avec la motion. Qu'on me laisse une minute, et je vais démontrer le contraire. Au sujet du transport sur le Saint-Laurent, au début, après le dragage du fleuve, c'étaient des bateaux qui voyagaient, qui faisaient le transport jusqu'au port de Montréal, entre autres, et aux Grands lacs. Mais ces bateaux n'avaient pas le tonnage de ceux d'aujourd'hui, et ne circulaient pas à une vitesse aussi élevée. Cela a eu pour conséquence, en 1975, de causer de graves dégâts, des éboulements de terrain, qui ont mis en danger la vie même de certains de nos concitoyens, le long du fleuve, particulièrement sur la rive sud. Il s'agit là dans le domaine du transport de conséquences technologiques reliées à des inspecteurs et des études qui relèvent de ce fameux ministre.

A plusieurs reprises, j'ai demandé au ministre de faire une étude scientifique sur les conséquences du transport sur la Voie maritime du Saint-Laurent, qui est plus rapide qu'auparavant, grâce à des bateaux à plus fort tonnage. Grâce aux spécialistes de son ministère, aux supposés ingénieurs et aux supposés spécialistes, on a découvert que l'érosion sur le bord du fleuve n'avait aucun rapport avec le transport. Cependant, voilà que la semaine dernière, ce même ministre avouait publiquement que maintenant une étude était en cours. Combien de pieds de terrain faudra-t-il perdre le long du fleuve avant que le ministère ne bouge? Combien faudra-t-il qu'il y ait de victimes de cette nonchalance avant que cette politique vieillotte ne soit révisée grâce aux conseils de techniciens et d'ingénieurs de ce ministère?

La motion de l'honorable député de Calgary-Centre (M. Andre) se termine ainsi, et je cite:

[M. Fortin.]

... politique scientifique ... qui, ... sera profitable tant à la population qu'à l'économie canadiennes.

C'est ce que j'ai compris. J'ai compris, monsieur le président, que nous avons la science, que nous avons les ingénieurs, probablement aussi la bonne volonté. Mais la lenteur gouvernementale, la lourdeur administrative est telle qu'aujourd'hui les gens en subissent les conséquences profondes. Le ministre ne peut pas dire qu'il n'a pas suffisamment de spécialistes autour de lui afin d'analyser les répercussions de ce transport sur la Voie maritime du Saint-Laurent. Après tout, il s'agit là d'une richesse inouïe et je me demande pourquoi on ferme les yeux. Cela est une «implication» ou une «application» des connaissances qui sont aujourd'hui beaucoup plus étendues dans le domaine de la science ou de la technologie.

Monsieur le président, cela est un exemple parmi d'autres que je voulais donner aujourd'hui afin de rappeler au ministre qu'il est urgent d'intervenir. Des propriétés complètes se sont retrouvées pratiquement dans le fleuve Saint-Laurent à Deschaillons. Nous avons écrit à peu près à dix reprises au ministre. Non seulement il ne répond pas mais il me réfère à une réponse qu'il avait donnée il y a deux ans. Cela signifie, monsieur le président, que ce ministre n'a pas évolué d'aucune façon, ou bien que ses spécialistes n'ont pas évolué depuis deux ans. Je le répète, combien faudra-t-il de victimes? L'usage de la science et de la technologie, dans mon petit esprit à moi, en est un exemple.

Monsieur le président, tous les honorables députés pourraient nous parler des conséquences de la recherche que le gouvernement fait dans divers domaines et qui demeure inutilisée. Le mieux-être d'une société, le respect de la personne humaine, le mieux-être d'une collectivité ou la marche ou l'évolution vers une civilisation plus libre, plus respectueuse de l'humain, civilisation communément appelée «civilisation de loisirs», nécessitent une mise en commun ou une collaboration des milieux tant privés que publics, pour faire en sorte que nous goûtions aux avantages de l'évolution scientifique. Autrement, rien ne sert de rechercher de nouvelles techniques, rien ne sert d'améliorer notre production ou la qualité de nos produits, si finalement les citoyens n'en profitent pas.

Monsieur le président, le gouvernement fait probablement des efforts pour qu'on ait une politique scientifique cohérente mais, jusqu'à preuve du contraire, et à cause de l'expérience que j'ai vécue depuis sept ans à la Chambre avec le ministre, même s'il annonçait cet après-midi qu'il a une politique scientifique formidable, qu'il commence par me donner des preuves que les spécialistes qui l'entourent dans son ministère ne sont pas là uniquement pour recevoir leur salaire ou jouir de leur sécurité d'emploi, mais véritablement pour servir les intérêts des gens. Je rappelle ces choses au ministre en ce qui concerne le transport et ses conséquences sur la Voie maritime du Saint-Laurent. Après, je pourrai dire que le ministre est de bonne foi.

Monsieur le président, si le Règlement me le permettait, je serais très heureux de déposer le genre de réponses que j'appellerai «idiotes» du ministre en ce qui concerne le transport maritime, et cela pourrait démontrer jusqu'à quel point mes paroles aujourd'hui sont importantes. Je sais bien que ce n'est peut-être pas très important pour tous les députés, mais chez moi, c'est important, car il s'agit là d'une richesse inouïe.

Des scientifiques du ministère sont venus installer des appareils océanographiques et toutes sortes d'instruments scientifiques. Ils sont même venus installer des machines afin de vérifier si c'était la marée ou le transport qui

causait l'érosion et, monsieur le président, ils les ont installées à plus de 3,000 pieds de la rive alors que les bateaux passent en deçà de cette limite, de sorte que leur rapport démontre que la navigation n'a pas d'influence sur les dommages causés à la rive.

Si le ministre appelle cela des scientifiques, lui qui est ministre des Sciences et de la Technologie, je me permettrai sûrement de mettre en doute ce qu'il dit cet après-midi. Monsieur le président, je pense qu'il s'agit là d'un point extrêmement important. J'en appelle à la bonne volonté du ministre, s'il lui en reste encore, pour qu'il nous prouve une fois pour toutes qu'il est vraiment le ministre responsable de l'évolution, de l'avancement et du progrès de la science et de la technologie au Canada et non pas simplement un ministre qui étouffe les espoirs des Canadiens qui veulent tirer profit de cette science et de cette technologie. On doit évoluer vers un mieux-être de notre société.

Il est sûr et certain qu'il se fait beaucoup d'efforts. Mais, que fait-on, par exemple, au niveau des universités pour encourager la recherche? J'ai un document à mon bureau qui avait été déposé ici, à la Chambre, et qui inévitablement nous amène à nous poser de très sérieuses questions sur ce point. Quoi qu'il en soit, monsieur le président, je formule le souhait que le ministre, non seulement propose à la Chambre une politique cohérente d'encouragement, de support, tant financier qu'autre, sur la recherche scientifique et technique, mais que ce ministre aussi pense avec son gouvernement à des méthodes qui permettront à l'être humain de vivre quand même malgré l'usage de l'automatisation puisque, comme je le disais précédemment, l'automatisation est avec nous pour y demeurer. D'autre part, je pense que ce ministre doit donner une image à la Chambre en montrant son sérieux dans l'administration de son ministère et particulièrement aux Travaux publics.

● (1620)

[*Traduction*]

M. Frank Maine (Wellington): Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler aux députés la situation critique du Canada à titre de partenaire commercial sur le plan international. Cette situation est attribuable à la nature de nos exportations et de nos importations. Le Canada a pu tout au cours de son histoire conserver une balance commerciale favorable grâce à l'exportation de matières premières qui ne nécessite aucun apport technologique important. Depuis le Seconde Grande Guerre, la proportion des produits agricoles et des matières premières diminue constamment non seulement en ce qui concerne le commerce canadien, mais aussi le commerce international.

En dépit de ce que nous faisons au Canada, il est incontestable que le monde s'achemine vers la production de biens qui renferment une proportion plus importante de connaissances par rapport à la proportion de matières premières, de main-d'œuvre non spécialisée ou à demi-spécialisée. Cette tendance s'accentuera à mesure qu'il deviendra de plus en plus important de restreindre l'utilisation de nos ressources naturelles.

Un examen du rendement du Canada dans les industries à haut coefficient de technologie, et des tendances actuelles de notre évolution économique n'est pas particulièrement encourageant. Tout d'abord, d'après le nombre d'habitants, le Canada se trouve parmi les principaux exportateurs nets de matières premières dans le monde entier et parmi les principaux importateurs nets de produits ouvrés.

Deuxièmement, parmi les sept secteurs industriels de nature technologique identifiés par l'OCDE comme étant d'importance primordiale, le Canada accuse le plus important déficit commercial net pour tous les sept réunis ainsi que le déficit presque le plus élevé dans chaque secteur isolément.

Troisièmement, sur les 12 minéraux pour lesquels le Canada se classe parmi les principaux producteurs ou exportateurs de minerais à l'état brut ou ayant subi un premier affinage, il est importateur net de produits fabriqués ou transformés dans dix cas et exportateur net de produits fabriqués dans deux cas seulement.

Quatrièmement, parmi les pays de l'OCDE, seule l'Irlande compte dans le secteur secondaire une plus faible proportion de sa population active que le Canada.

Cinquièmement, parmi les dix pays que l'OCDE a comparés selon leur rendement en innovations technologiques, le Canada s'est classé dixième et bon dernier.

Sixièmement, dans la catégorie des services de gestion et de technologie, le Canada a enregistré un déficit commercial énorme. Dans les industries techniques, notre déficit commercial dans les services dépasse 1 milliard de dollars par an. Un autre indice de l'étendue de notre dépendance à l'égard des importations de technologie nous a été révélé dans les conclusions d'une étude effectuée par les ingénieurs professionnels de l'Ontario, où ils signalent que le Canada importe du dessin industriel tous les ans par millions de livres.

De plus, les tendances récentes dans les dépenses au chapitre de la recherche et du développement industriels indiquent que notre compétence technologique industrielle est peut-être à la baisse. Depuis 1969, ces dépenses de recherche et de développement dans l'industrie canadienne sont demeurées essentiellement constantes à environ 400 millions de dollars par an, par suite d'un recul sensible de la recherche et du développement par rapport aux ventes. Ce phénomène s'est produit pendant que la contribution fédérale s'accroissait. La part des dépenses brutes que l'industrie a engagées dans la recherche et le développement a été réduite progressivement: elle est passée de 44 p. 100 en 1965 à 35 p. 100 en 1972, la dernière année pour laquelle des chiffres sont disponibles. Le Canada dépense de deux à cinq fois moins en recherche industrielle que les principaux pays d'Europe, le Japon et les États-Unis.

C'est de cette recherche industrielle et de ce développement industriel dont nous devons nous préoccuper, par opposition à la recherche et au développement publics et universitaires, parce que cette activité se traduit plus facilement en gains financiers, accroissant ainsi notre produit national brut. Notre objectif primordial consisterait donc à traduire la plus grande partie de cette recherche en valeurs commerciales. Mais il y a au Canada deux obstacles fondamentaux qui nous empêchent de le faire sur une grande échelle: la nature de la propriété de la plus grande partie de notre industrie, qui est dominée par des filiales d'appartenance étrangère, et le manque de capitaux à risque disponibles.

La meilleure façon de vendre une technologie nouvelle, c'est de résoudre un problème particulier d'un client. Il s'agit là d'un processus très coûteux et très long qui nécessite des essais et la mise au point de prototypes avant que l'on ne puisse conclure de ventes. La recherche sur le marché n'a guère attiré l'attention du gouvernement jusqu'à récemment, bien que l'importance de cet élément du processus novateur soit évidente. Il est inutile de s'adonner à la recherche et au développement de base, si une application utilitaire ne doit pas s'ensuivre le cas échéant.

● (1630)

Je le répète, le fait que le Canada ait une économie de filiales explique en grande partie notre balance commerciale défavorable du moment. La proportion d'intérêts étrangers dans les industries de fabrication à la pointe de la technique constitue un sérieux handicap pour la réorientation du commerce international, objectif que nous devrions poursuivre.

Même s'il est vrai qu'une bonne partie des techniques arrivent au Canada par le biais de filiales de sociétés étrangères, le progrès de ces techniques chez nous suit presque toujours leur développement par la société-mère, ce qui limite considérablement nos possibilités de nous imposer comme chef de file dans ce domaine. Bien que cela soit particulièrement vrai lorsque la recherche, le développement et la conception demeurent aux mains de la maison-mère étrangère, les événements récents qui se sont produits à la United Aircraft montrent avec quelle rapidité on peut écarter l'utilisation de toute une technique sur la décision du conseil d'administration d'une société étrangère même lorsque la mise au point de cette technique s'est faite au Canada.

La propriété étrangère de l'industrie primaire tend à exiger que les matières premières produites au Canada restent au premier stade de la transformation jusqu'à ce qu'elles soient exportées à la société-mère, car le rôle de la succursale canadienne dans l'ensemble de la structure de la société n'est souvent que de fournir les matières premières. Une société canadienne envisagerait ou serait plus facilement portée à envisager, de transformer ces matières premières pour que ses produits entrent dans la catégorie des produits fabriqués.

De plus, il est courant qu'une succursale d'une société étrangère se voit restreindre le marché où elle peut exporter ses produits. Ces restrictions ne peuvent que limiter l'exportation canadienne de techniques avancées. Si nous voulons pouvoir augmenter notre part du marché des techniques de pointe, il est essentiel que nous améliorions notre capacité d'innovation technologique. Le Canada doit devenir une source importante de techniques nouvelles, ce qui diminuera l'emprise des sociétés multinationales sur notre économie.

Il importe beaucoup que nous devenions un grand producteur de techniques nouvelles à cause de l'attraction naturelle d'autres activités vers le centre de créativité. Directeurs, dessinateurs et ingénieurs, comme la plupart d'entre nous, préfèrent travailler dans un milieu familier: par conséquent, ils sont plus susceptibles d'avoir des relations avec les gens de leur région géographique qu'avec ceux d'autres régions. Pour diverses raisons, telle une plus grande facilité à se procurer des échantillons techniques si l'on n'a pas de frontière à franchir, les échanges se font plus facilement au sein d'un même pays qu'entre deux pays. Voilà pourquoi les achats de sociétés multinationales favorisent le pays où se trouve leur siège social. Le principal centre technique est habituellement situé dans le même pays; c'est pourquoi les fournisseurs éventuels ont une meilleure chance de créer des contacts et des compétences avant les autres.

Il a été démontré que la meilleure manière pour un pays de créer des emplois pour sa main-d'œuvre est de vendre sa technologie. Chaque sou rapporté par la vente d'une patente ou d'un brevet à l'étranger crée un marché de l'ordre d'un dollar de marchandises dont bénéficie le pays créateur de la nouvelle technologie.

Pour que le Canada améliore, ou même seulement maintienne, sa position économique et puisse créer les nouveaux emplois que les Canadiens sont en droit d'espérer de nos jours où la conjoncture évolue rapidement, il faut mettre l'accent sur l'innovation et le développement de nos moyens en matière technologique.

Il faut que nous trouvions des moyens d'encourager les entrepreneurs, surtout en leur fournissant du capital-risque en des domaines autres que les nouveaux minéraux et les autres ressources naturelles.

Finalement, nous devons créer une ambiance favorisant la constitution d'unités industrielles qui produiront toutes les activités nécessaires à une industrie dynamique, allant de la gestion à la technologie et à la commercialisation.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je pense que toute la Chambre a été très intéressée et très charmée d'entendre le député de Wellington (M. Maine) prononcer un discours d'une limpidité et d'une profondeur remarquables. Il est encourageant et réconfortant d'entendre un ministériel parler avec tant de franchise, d'objectivité et de bon sens. Le discours du député de Wellington possédait toutes ces qualités et je l'en félicite.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Dans le même esprit que le député de Wellington, monsieur l'Orateur, j'essayerai de parler de la recherche et du développement comme moyen de rendre nos produits plus concurrentiels, notamment ceux des industries de fabrication et de la technologie de pointe. Ceux qui procurent des emplois, pour leur ouvrir de plus vastes débouchés à la fois au Canada et à l'étranger.

Depuis trois ans, nous avons beaucoup de mal à vendre nos produits face à la concurrence étrangère. En 1972, au chapitre des produits manufacturés, notre balance commerciale affichait un déficit de 4 milliards de dollars; en 1973, le déficit était de 6 milliards et l'an passé, le déficit a atteint 9.2 milliards. Et d'après ce qu'on sait de l'année en cours, cette détérioration qui dure depuis trois ans ira s'aggravant à un rythme aussi désastreux.

Il faut donc tenter quelque chose pour renverser cette tendance en partie responsable de l'ampleur et de l'aggravation du chômage. Une chose que nous pouvons et devons faire, c'est d'accroître nos activités de recherche et de développement.

En premier lieu, je suggérerais d'examiner la situation de la recherche et du développement dans les cinq principaux pays industriels qui sont nos grands concurrents commerciaux et de comparer les résultats qu'ils ont obtenu et leurs activités avec les nôtres. Nous pouvons puiser nos renseignements dans les rapports de l'OCDE qui fournit des chiffres chaque année sur le pourcentage du produit national brut que chaque pays consacre à la recherche et au développement industriels.

Les derniers chiffres publiés indiquent que les États-Unis affectent 2.8 p. 100 de leur produit national brut à la recherche et au développement, le Royaume-Uni, 2.4 p. 100, la France, 1.9 p. 100, l'Allemagne de l'Ouest, 1.7 p. 100, le Japon, 1.5 p. 100 et le Canada se classe au dernier rang avec 1.3 p. 100. Cependant, on n'a pas encore publié les chiffres définitifs et ceux que j'ai fournis sont les plus récents. Il semble cependant que notre position a considérablement empiré depuis la publication des données que j'ai citées.

Il est malheureusement bien évident, monsieur l'Orateur, que si nous voulons livrer concurrence à ces pays, au Canada et sur le marché mondial, pour les ventes qui sont tellement importantes pour notre économie, nous devons

faire au moins autant de recherche et de développement qu'eux ou, ce qui serait mieux, considérablement plus qu'eux. Cela devrait être notre objectif. Nous devons le faire afin de réduire nos frais et, par conséquent, nos prix de vente et afin d'améliorer la qualité et la conception de nos produits afin de pouvoir vendre plus de marchandises que nos rivaux.

● (1640)

Voici une autre raison importante de faire davantage dans le domaine de la recherche et du développement au Canada: nous voulons être en mesure de réduire chaque année les investissements étrangers dans notre pays. Jusqu'ici nous avons largement favorisé les investissements étrangers car nous bénéficions ainsi d'une technologie dont nous avions grand besoin et que nous n'avions pas. Si nous pouvons faire progresser davantage notre technologie en augmentant la recherche et le développement, nous pourrons être concurrentiels et, bien sûr, nous dépendrons de moins en moins des capitaux étrangers. Ainsi, nous parviendrons graduellement au but qui nous est si cher à tous, être davantage les maîtres de notre évolution.

Plusieurs fois, à la Chambre et au comité des finances, du commerce et des affaires économiques, j'ai demandé au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) de nous dire ce que faisait le gouvernement pour accroître la recherche et le développement au pays. Le ministre a toujours répondu de la même façon, soit en énumérant simplement les programmes que le ministère de l'Industrie et du Commerce poursuit depuis un certain nombre d'années, depuis qu'il a abrogé l'excellent programme lancé par le dernier gouvernement conservateur et qui avait très bien marché. Les programmes du dernier gouvernement conservateur avaient favorisé la recherche et le développement au Canada.

Je le répète, chaque fois qu'on lui pose la question, le ministre répond simplement: «Voici ce que nous faisons.» Ce genre de réponse pourrait suffire si les programmes que le ministre mentionne chaque fois que je pose la question répondaient aux besoins. Si ces programmes avaient régulièrement accru la recherche et le développement au Canada, personne n'aurait quoi que ce soit à reprocher au gouvernement ou au ministre à cet égard.

Mais, malheureusement, d'après les chiffres que j'ai donnés aujourd'hui et notre situation commerciale qui s'aggrave de mois en mois, il est évident que ces programmes n'ont pas été efficaces. Ils sont tout simplement insuffisants pour faire le travail qu'il y a à faire. La recherche et le développement restent donc à un niveau dangereusement bas comparé aux efforts entrepris à cet égard par nos concurrents industriels. Nous prenons du retard sur eux chaque mois. Nos exportations diminuent donc régulièrement tandis que nos importations augmentent. Les gens des autres pays nous enlèvent de plus en plus de marchés.

Que résulte-t-il de tout cela? Les Canadiens trouvent de moins en moins d'emplois. Puisque les Canadiens et les acheteurs étrangers achètent de moins en moins de produits canadiens, les travailleurs canadiens ne trouvent pas de travail. Voilà pourquoi 7 p. 100 de notre population active est actuellement en chômage. Selon certains indices, les nouveaux chiffres qui seront publiés seront nettement plus élevés. Je crains que le taux de chômage ne grimpe à 8 p. 100 même 8.5 p. 100 cette année. La situation est alarmante.

La raison de cette situation est bien simple: Le ministre de l'Industrie et du Commerce et le gouvernement refusent d'instaurer des programmes qui favoriseraient la recherche et le développement. Ces programmes feraient baisser nos prix de revient et amélioreraient la qualité et la conception de nos produits ce qui permettrait aux producteurs canadiens de vendre plus de produits tant au Canada qu'à l'étranger.

J'ai mentionné plusieurs fois à la Chambre le genre de programmes qu'il nous faut et j'en reparlerai, car c'est seulement à force de le lui répéter qu'on pourra persuader le gouvernement d'agir raisonnablement. Pour inciter les entreprises canadiennes à accroître leurs efforts de recherche et de développement, nous devons leur rendre la chose attrayante. Il faut les encourager à faire ce qui est dans leur propre intérêt.

J'en reviens à l'incitation dont j'ai parlé à maintes reprises: il faudrait chaque année accorder à l'industrie l'amortissement fiscal à 200 p. 100 des frais d'équipement et de fonctionnement consentis dans le domaine de la recherche et du développement. Cet amortissement s'appliquerait à la fraction des dépenses qui dépasserait le montant de l'année de référence, c'est-à-dire de la dernière année complète précédant la mise en œuvre d'un tel programme.

Cette formule aurait d'énormes avantages. Elle permettrait aux chefs d'entreprises d'amortir intégralement leurs frais de recherche et de développement, dans l'année même où ils ont été consentis, et elle leur offrirait en outre une prime importante. Nous savons tous que rien ne fait bouger un homme d'affaires comme l'appât du gain. Si les entreprises y trouvent un intérêt, vous les verrez agir. L'industrie marchera si elle y trouve son profit.

Le programme que je prône n'est pas sorti tout armé de mon cerveau. Il n'a rien d'inédit. Il a été essayé à de nombreuses reprises et a toujours réussi, tant à l'étranger qu'ici même au pays: il a été mis en œuvre par le gouvernement auquel j'ai eu l'honneur d'appartenir. Il a obtenu ici d'excellents résultats et atteint l'objectif fixé. Je prie le gouvernement d'y recourir le plus tôt possible.

Pour conclure, je demande au ministre chargé des Sciences et de la Technologie, au ministre de l'Industrie et du Commerce et aux autres membres du gouvernement d'ouvrir les yeux, de voir ce qui se passe, de constater que nous nous faisons ridiculiser par nos concurrents. Ils viennent ici au Canada nous souffler des commandes tous les jours. Tous les jours ils nous soufflent des commandes à l'exportation, commandes que nous aurions dû obtenir car elles auraient donné du travail aux Canadiens. Si nous les perdons, c'est que nos produits ne sont pas aussi intéressants en fait de prix, de qualité et de conception.

Ce sont là des choses palpables et vérifiables, des choses que connaissent bien les milieux d'affaires. Au lieu de s'en occuper, le gouvernement a la tête dans les nuages. Les ministériels songent à la qualité de la vie et autres manies distinguées dont le premier ministre (M. Trudeau) aime nous entretenir. Il préfère y rêver, plutôt que de se salir les mains à manier la dure réalité de la vie industrielle du pays. La réalité, c'est que les Canadiens aimeraient travailler plutôt que de toucher dans les 3 milliards de dollars de prestations d'assurance-chômage, comme il est prévu pour cette année. Pensez aux stimulants dont pourrait bénéficier l'industrie.

Pensez à ce que ces 3 milliards de dollars pourraient faire pour inciter l'industrie à prendre les initiatives qui sont nécessaires à créer ainsi des emplois. Monsieur l'Orateur, la population canadienne désire travailler. Seul un très petit nombre préfère l'oisiveté. La plupart des chômeurs veulent se trouver un emploi. C'est à nous qu'il appartient de créer les conditions où ils pourront trouver du travail, au lieu de rester à ne rien faire comme trop de nos concitoyens sont forcés de le faire actuellement.

Le programme que j'ai indiqué rapportera beaucoup plus qu'il n'aura coûté. Il créera des emplois. Les travailleurs qui occuperont ces emplois paieront des impôts, au lieu de toucher de l'assurance-chômage. Et l'effet en sera extraordinaire sur le moral de la population active au Canada. Avec un programme d'encouragement de ce genre, nous pourrons fabriquer des produits moins coûteux, de conception plus attrayante, et de meilleure qualité, vendre davantage et produire plus d'emplois pour les Canadiens. Les Canadiens ne devraient tout simplement pas tolérer que les députés visent un autre objectif.

● (1650)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Penner): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Fundy-Royal (M. Fairweather)—Les parcs nationaux—Fundy—La demande de consultations au sujet des droits d'entrée présentée par l'Albert County Tourist Association; le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie)—Les postes—Le projet d'adjudication de la livraison du courrier à des entreprises privées—Les intentions du gouvernement; le député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker)—La consommation—La pénurie de couvercles de bocaux à conserves en C.-B.—Les mesures prises par le gouvernement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA POLITIQUE RELATIVE À LA SCIENCE ET À LA TECHNOLOGIE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre:

Que la Chambre déplore le fait que l'effort scientifique et technique du Canada ne cesse de diminuer et qu'elle demande instamment au gouvernement d'adopter une politique scientifique cohérente qui fasse augmenter la recherche et le développement industriels, la recherche scientifique et l'emploi des scientifiques et ingénieurs du Canada, augmentation qui, à long terme, sera profitable tant à la population qu'à l'économie canadiennes.

M. F. A. Philbrook (Halton): Monsieur l'Orateur, en tant que spécialiste de médecine et de pharmacie disposant d'une expérience universitaire, professionnelle et industrielle, je suis heureux de prendre part au débat d'aujourd'hui sur la politique scientifique.

J'ai suivi pendant de nombreuses années et avec grand intérêt le rôle du gouvernement dans ce domaine. Je crois qu'il est important, qu'il y ait ou non un ministère distinct. Ce rôle doit être convenablement coordonné avec les activités de l'ensemble du pays, et spécialement avec celles des universités et de l'industrie.

J'aimerais parler de trois domaines bien précis qui m'intéressent personnellement et que j'ai étudiés. Je traiterai brièvement des deux premiers sujets, pour m'attarder plus longuement sur le troisième. Le premier est la politique scientifique nationale, le deuxième, la rationalisation de la recherche au Canada et, le troisième, enfin, le Conseil de la recherche médicale. Je traiterai de ce dernier sujet avec la modestie qui s'impose étant donné la présence à la tribune de M. Malcolm Brown, éminent homme de science canadien et président du Conseil de la recherche médicale.

Parlons d'abord d'une politique scientifique nationale pour le Canada. Il y a longtemps que tous les intéressés travaillent à ce grand dessein, surtout depuis que la science et la technologie, facteurs essentiels de notre société et de notre mode de vie, ont prix une place dominante dans notre vie quotidienne, c'est-à-dire après la Seconde Guerre mondiale.

On a beaucoup critiqué au Canada le fait que nous soyons incapables de définir une telle politique, ce qui expliquerait le retard que nous avons pris par rapport à d'autres pays sur le plan de l'évolution scientifique, politique et économique. Ces critiques sont peut-être justifiées dans une certaine mesure. Mais en toute justice il faut dire que, pour une moyenne puissance, le Canada n'a dans l'ensemble, pas si mal réussi, compte tenu de ses limites et des résultats obtenus.

Les mêmes critiques ont été formulées dans d'autres domaines, par exemple la politique énergétique à long terme. Mais sans nier l'importance des objectifs à long terme, et compte tenu de l'explosion informationelle et de l'évolution constante de la conjoncture mondiale, il y a peut-être un réel avantage à adopter une politique scientifique souple et susceptible d'être continuellement modifiée, pour éviter d'accoucher d'un dinosaure. Notre modération nous a rendu un bon service.

Passons maintenant à la rationalisation de la recherche canadienne. Quelle que soit notre politique scientifique ou notre absence de politique, le plus court chemin pour atteindre les résultats cherchés est la ligne droite. C'est souvent la moins chère. A tous égards, c'est celle qui sert le mieux le public, et les hommes de science eux-mêmes, s'ils veulent bien reconnaître un fait aussi évident.

Dans le bon vieux temps, au Canada et ailleurs aussi, la recherche isolée semblait généralement donner de bons résultats; en fait, de remarquables résultats ont été ainsi atteints, par exemple au Canada même, la découverte de l'insuline par Banting et Best. Bien souvent encore, les sociétés commerciales préfèrent faire cavalier seul, trouver elles-mêmes leur financement et prendre seules leurs décisions.

Toutefois, pour les universités, ainsi que les gouvernements et les contribuables vers qui elles se tournent pour obtenir des crédits, la recherche est presque devenue une entreprise écrasante à cause de son vaste champ d'application et sa complexité, et parce qu'elle exige des objectifs clairs et pratiques, une activité efficace et bien coordonnée, un budget en rapport avec son ampleur, en un mot par ce qu'elle exige une forme de rationalisation.

Certes, la recherche fondamentale a et aura toujours sa place à côté de la recherche appliquée, mais elle sait également se plier aux critères que je viens d'énoncer.

Je veux parler enfin des sciences médicales et du Conseil des recherches médicales. Je m'y intéresse comme beaucoup de gens au nom de notre grande tradition libérale de la médecine canadienne qui privilège l'être par rapport à l'objet.

Le Conseil des recherches médicales du gouvernement fédéral a joué dans ce domaine un rôle important, et ouvert la voie à la recherche au Canada. Il n'a pas toujours collaboré aussi étroitement avec l'industrie qu'avec les universités, c'est la seule inquiétude qu'il m'a inspirée. Car, à mon sens, si le Canada veut se montrer compétitif, il doit réaliser une coordination de ses ressources beaucoup plus efficace que les autres pays. Sans doute l'industrie, dont les capitaux sont en grande partie étrangers, ne s'est peut-être pas toujours montrée très encline à s'y risquer, mais le gouvernement non plus. Je songe en particulier à mon propre domaine, l'industrie pharmaceutique.

Mais les programmes du Conseil, et par le fait même les recherches médicales, se sont régulièrement développés au Canada. Le budget initial du Conseil pour l'année 1975-1976 dépassait 48 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 13 p. 100 par rapport à l'année précédente et dépasse le taux élevé de l'inflation. En réponse à la collectivité, on a débloqué un crédit supplémentaire de 2.5 millions de dollars. Le nombre des chercheurs du Conseil est également passé de 20 qu'il était l'an dernier à 25 cette année. Toutes les bonnes demandes de subvention au développement seront approuvées cette année pour aider à atténuer les disparités régionales.

Le ministre continue de rencontrer les représentants des grandes sociétés scientifiques nationales et tous les intéressés et de travailler avec eux. L'accueil a été très satisfaisant. Mes propres contacts avec les secteurs médical et scientifique sont très encourageants. De même, M. Charles Scriver, président de la Canadian Society for Clinical Investigation, a assuré le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de son concours en lui disant par exemple: «Vous avez de nouveau fait des merveilles pour améliorer la science médicale canadienne».

La grande partie des 2.5 millions de dollars de fonds supplémentaires a servi à lancer quelque 130 projets de recherche qui n'auraient pas autrement été possibles. Quelque 25 subventions supplémentaires ont aussi été accordées pour fournir aux chercheurs du matériel important dont ils avaient besoin d'urgence.

Il a fallu trouver ces fonds très vite, en comptant sur la collaboration et l'efficacité des responsables d'autres postes du budget de la santé et du bien-être—dépenses de fonctionnement des soins de santé, subventions pour les soins sanitaires, services médicaux et programmes de protection de santé—ce qui montre le solide appui qu'on donne à la recherche médicale au sein du ministère même.

Le CRM continue d'accroître son apport inestimable, tout en conservant un certain sens des proportions dans la répartition de ses programmes de recherche: en 1974-1975, par exemple, 54 p. 100 ont été affectés à la recherche dans les services de science de base, 38 p. 100 à la recherche dans les services cliniques et 8 p. 100 à la recherche en dehors des facultés de médecine comme en art dentaire, en pharmacie, en médecine vétérinaire, en optométrie, et ainsi de suite.

Tout en reconnaissant que les secteurs privés jouent un rôle capital dans les recherches médicales et autres et que les besoins de fonds sont aussi illimités que la recherche elle-même, les Canadiens peuvent être certains qu'ils sont bien servis par les programmes scientifiques de leur gouvernement.

● (1700)

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter quelques observations à ce qu'ont dit mes collègues à propos de la motion à l'étude.

J'imagine que, si l'on devait décrire l'état du ministère des Sciences et de la Technologie, on songerait immédiatement au mot paralysie. On définit la paralysie comme étant une diminution de la motricité ou de la sensibilité, ou un état d'impuissance ou d'inactivité. Cela définit très bien le fonctionnement actuel du ministère.

Il a sans doute coulé plus d'encre sur les sciences et la technologie ces dernières années que sur tout autre sujet, sauf les finances et l'inflation. A mon avis, il serait juste de dire que le ministère souffre de paralysie par analyse. Il souffre d'un manque de direction et de motivation et d'un manque de coordination. Pour le comprendre, il suffit de songer à ceux qui ont précédé le ministre actuel.

Est-il vraiment étonnant que le ministère ait eu de si piètres résultats? Le ministre précédent, qui est maintenant ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie), a laissé la pagaille dans le ministère et il est en train de faire un vrai gâchis au ministère de l'Industrie et du Commerce. Il s'est mis à la tâche avec tant d'ardeur que nous pouvons nous attendre d'un jour à l'autre que le gouvernement déclare le ministère zone sinistrée. Par conséquent, je comprends un peu le ministre actuel puisqu'il a hérité d'un ministère où règnait le disordre. Par ailleurs, je crois savoir qu'il ne consacre que trois heures par semaine à ce portefeuille. Il n'est pas convaincu qu'on pourrait réorganiser le ministère de façon à en faire un instrument efficace de la politique scientifique et industrielle. Eh bien, monsieur l'Orateur, si le ministre n'en est pas convaincu, comment le ministère peut-il avoir la priorité lorsque le cabinet prend des décisions?

A ma connaissance, le ministre et le gouvernement n'ont pas fait grand-chose pour appliquer les recommandations du comité sénatorial des sciences et de la technologie. Ils n'ont appliqué aucune des recommandations du Conseil canadien des ingénieurs et il semble que toutes les belles paroles de discours du trône de 1974 concernant la recherche et le développement, et la science et la technologie n'étaient que du vent.

Dans quelle situation cela nous place-t-il monsieur l'Orateur? A mon avis, la paralysie du ministère nous place au bas ou près du bas de l'échelle industrielle. D'autres ont cité de façon fort à propos et pertinente les chiffres publiés par l'OCDE. Prenons l'exemple du Conseil de recherches pour la défense. Il a été supprimé après 28 ans d'activité. Il nous a laissé un patrouilleur à long rayon d'action désuet qui ne fonctionne que grâce au dévouement d'un groupe de militaires inspirés. Nous avons des chars d'assaut usés qui ne peuvent fonctionner qu'en plein jour et encore, uniquement parce qu'on se sert de pièces d'autres chars pour les réparer. Nous avons des avions d'appui tactique qui jouent un rôle de soutien au sein de l'OTAN et qui volent seulement grâce à la compétence des aviateurs de nos Forces armées, qui connaissent leur métier. C'est seulement grâce à leur dévouement que nous pouvons participer à l'OTAN. Rien d'étonnant à ce que l'amiral Boyle ait fait de telles observations en répondant aux questions qui lui ont été posées en fin de semaine.

Où est notre erreur? Lorsqu'on questionne le ministre de l'Industrie et du Commerce à propos de la recherche et du développement dans l'industrie au Canada, il débite un tas de bêtises concernant des programmes aux noms en sigles, pour la plupart désastreux. Les ministériels applaudissent de façon soumise quand le ministre leur parle du FLIC, du FLAC, ou de tout autre programme du même genre. Entretemps, nous voyons que notre activité industrielle ralentit dangereusement. Comme le disait Clive Baxter récemment dans un article du *Financial Post*, la recherche et le développement au Canada sont une affaire d'amateurs.

Dernièrement, le président du Conseil économique du Canada a déclaré devant le comité permanent que l'avenir de notre industrie était lié à la technologie avancée. Pourtant, l'information publiée par le ministère des Sciences et de la Technologie prouve d'une façon dramatique que nous perdons du terrain dans ce domaine. Le ministre de l'Industrie et du Commerce en est directement responsable. Il nous a dit à maintes reprises qu'à son avis, nous ne pouvons pas élaborer une stratégie industrielle au Canada. Je suppose que ses idées coïncident avec les observations qu'il a faites aujourd'hui. Je ne partage absolument pas ces idées.

Faut-il s'étonner que notre balance des paiements accuse un déficit sans précédent et que cela se produira probablement de nouveau dans les années à venir. Faut-il s'étonner que la fabrication hautement technique affiche un déficit de sept millions? J'invite les députés à considérer le bilan de nos importations et de nos exportations en ce qui concerne la fabrication hautement technique. L'unique catégorie de 19 groupements industriels dont les exportations accusent un excédent sur les importations, pour la période 1970-1974, est celle des produits du pétrole et du charbon. Il est certain que la situation sera renversée en 1975 par suite des problèmes actuels entourant la fixation des prix du pétrole et une diminution de nos exportations. Voyons la liste.

Les fibres synthétiques affichent un déficit de 23.6 millions; les produits chimiques, un déficit de 364 millions; les machines industrielles, un déficit de 316 millions; le matériel mécanique de manutention, un déficit de 133 millions; d'autres machines industrielles, 421 millions—il s'agit toujours de déficits—les machines agricoles, 354 millions; les locomotives et le matériel roulant, 29 millions; le matériel de transport routier et équipement, 630 millions; les aéronefs et les pièces d'avions 218 millions; d'autres véhicules, 23 millions; le matériel de communication, 441 millions; le matériel de chauffage, de réfrigération et de climatisation, 104 millions—et je pourrais poursuivre longtemps. Ces 19 groupes d'industries accusent un déficit total de 4 milliards 650 millions de dollars, c'est ahurissant! Telle est la contribution du groupe que j'ai mentionné au tableau général de notre balance des paiements.

Si l'on regroupe les programmes du ministère des Sciences et de la Technologie et ceux du ministère de l'Industrie et du Commerce, comment influencent-ils ces données? Nous entendons les ministres nous dire qu'ils disposent de tel et tel programme à cette fin. Mais nous sommes confrontés à une série de déficits répartis sur quatre ans d'une ampleur presque inconcevable et il semblerait n'y avoir aucun espoir d'amélioration pour l'avenir.

Je pourrais poursuivre indéfiniment cette analyse. Disons qu'il faut faire un certain nombre d'analyse. Je me souviens d'avoir vu fonctionner des usines à penser, lors d'études approfondies sur diverses industries. Au fond, rien ne démarre sans que quelqu'un prenne une décision. Je me demande si ce n'est pas la crainte de prendre une mauvaise décision qui paralyse le Parlement. Tout mes collègues savent, j'en suis sûr, que lorsqu'il s'agit de recherche et de développement, de sciences et de technologie, on peut s'attendre à quelques mauvaises décisions. Il n'y a pas de doute là-dessus. Mais j'ai l'impression qu'on ne prend aucune décision. Si l'on se trompe en prenant une décision, on peut au moins y remédier en modifiant sa ligne de conduite, mais si on ne prend aucune décision, on n'aboutit à rien.

[M. Kempling.]

● (1710)

Le gouvernement vous dira que cette inaction dans l'industrie technologique de pointe vient de ce que bon nombre de ces compagnies sont aux mains d'étrangers et que les sociétés-mères font le gros des recherches et du développement chez elles. Il y a une part de vérité là-dedans.

Jetons un coup d'œil sur notre politique fiscale. On a beaucoup parlé de l'industrie pétrolière de l'Ouest du pays et les collègues du gouvernement dans le Nouveau parti démocratique sont du même avis, c'est-à-dire que cette industrie est régie en bonne partie par des forces étrangères. Il suffit d'examiner les politiques fiscales de l'époque où les investissements affluaient dans l'Ouest pour se rendre compte de la raison d'une telle situation. Examinons attentivement l'affluence de fonds dans l'industrie pétrolière de l'Ouest du Canada et nous constaterons que le gros de ces investissements nous est venu durant la guerre de Corée, à l'époque où les États-Unis avaient établi un impôt sur les superbénéfices et où le total de leurs impôts était à environ 85 p. 100. C'était l'époque où régnait chez eux ce qu'ils appelaient le dollar à 15 p. 100. L'industrie de l'Ouest du Canada ne pouvait alors obtenir aucun investissement de l'Est du pays, encore moins du gouvernement. Comme on voulait développer l'industrie dans l'Ouest, on a fait bon accueil à ces fonds des États-Unis et c'est pourquoi l'industrie dépend de nos jours du capital américain.

Aujourd'hui, le gouvernement et le ministre de l'Industrie et du Commerce exhortent les hommes d'affaires canadiens à sortir du pays, à créer des entreprises de concert avec des pays du Tiers-monde et à réexporter au Canada. Quelle pourrait bien être l'utilité de cela pour l'industrie canadienne, je vous le demande? C'est la politique qu'a recommandée le ministre lorsqu'il a comparu devant le comité des finances, du commerce et des questions économiques. Il a exhorté les hommes d'affaires à jouer un rôle dans ce domaine, comme il disait, et pour jouer un rôle dans cette activité industrielle des pays du Tiers-monde il faut sortir du pays. Moi je dis que nous devrions rester chez nous et mettre en valeur ce que nous avons ici.

Une bonne partie de l'industrie actuelle du pays se réduit en somme à un travail de montage transitoire. Nous achetons les parties composantes à l'étranger, en faisons ici l'assemblage et les vendons sur nos marchés. Cette tendance va se maintenir jusqu'à ce que nous revenions au point où nous étions il y a une centaine d'années, lorsque nous exportions toutes nos ressources pour les faire transformer à l'étranger. Une certaine transformation s'effectuera peut-être au Canada, mais au fond, nous ne faisons pas grand-chose pour favoriser le développement de la production manufacturière chez nous.

Le gouvernement a déclaré à maintes reprises que «nous ne pouvons pas élaborer une stratégie industrielle». Il faut corriger cette déclaration: ce n'est pas «nous», mais bien «le gouvernement qui ne peut pas élaborer de stratégie indus-

trielle». Nous ne voulons rien savoir de ce genre d'attitude. Je crois qu'on se défile. Pour s'être trop interrogé, on reste plongé dans l'indécision. A mon avis, cela finit par aboutir à la paralysie. Je ne pense pas qu'on pourrait trouver des callosités sur les mains de la plupart des gens qui font ces déclarations. Ils ne savent vraiment pas ce qui se passe dans le domaine industriel.

Notre balance des paiements s'aggrave et notre marché intérieur s'accroît. Notre chômage est élevé et nous avons une main-d'œuvre spécialisée. De plus, nous disposons des matières premières. Nous vendons à la Corée des réacteurs canadiens dont nous avons besoin au Canada. Celui que nous avons vendu à l'Inde aurait tout aussi facilement pu être construit au Canada, et celui auquel nous songeons pour l'Argentine pourrait très bien être installé dans les provinces atlantiques.

Si nous allons dans la mauvaise direction et que la recherche et le développement industriels font défaut, c'est que nous semblons n'avoir aucune direction, aucun but national et aucune stratégie d'aucune sorte. On peut difficilement nommer une industrie qui ne soit pas en difficulté aujourd'hui. La liste de 19 que j'ai mentionnée qui accusent un déficit de balance commerciale des paiements n'en est qu'un exemple typique.

On a, à mon avis, peu ou pas encouragé les petites et moyennes industries dans le domaine de la recherche et du développement. Je sais que le ministre a toute une liste de programmes, mais je ne sais pas lequel s'applique en ce cas. Je les ai tous lus et ils semblent tous dire la même chose. Ils sont de très belles présentations en trois ou quatre couleurs, mais ils ne semblent pas exciter beaucoup le monde des affaires. Ils semblent être des programmes de dispersion, et il faudra un jour les regrouper dans une direction clairement définie. Les programmes doivent être rattachés aux réformes et aux encouragements fiscaux et, au besoin, aux protections tarifaires, pour que les intentions du gouvernement se traduisent par du concret.

Comment peut-on réellement avoir quelque espoir dans l'avenir de notre industrie s'il n'y a aucun engagement quant à la stratégie industrielle soutenue par une recherche et un développement qui permettra à l'industrie de s'épanouir au cours des deux ou trois prochaines décennies? A moins de prendre sous peu avec la collaboration des provinces certaines décisions qui s'imposent, notre base industrielle continuera de s'éroder, les importations augmenteront, notre balance de paiements sera de plus en plus déficitaire et le chômage atteindra un très haut niveau.

Je me demande parfois dans quelle mesure nos propos touchent le ministre pendant ces jours désignés de l'opposition. Mon collègue, le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees), prétend que si l'on persiste à lancer des pierres, on finira peut-être par briser des carreaux et atteindre le gouvernement. Le ministère a un budget d'environ 4 milliards de dollars dont il distribuera environ 1.372 milliard au cours de l'année financière en cours. Nous avons, je crois, le droit de savoir si cet argent sera dépensé sagement et si cette dépense produira un résultat précis en termes d'activité industrielle. Nous soutenons le contraire.

J'espère que le ministre va au moins prendre en considération les propos que nous avons tenus et faire cas des arguments que nous avons avancés, pour ensuite doter le ministère de la Science et de la Technologie d'une nouvelle politique qui stimulera notre industrie, lui imprimera une orientation, lui fera prendre un essor en lui montrant la voie dans laquelle elle devrait s'engager.

M. S. Victor Railton (Welland): Monsieur l'Orateur, j'ai trouvé le ton de la motion assez intéressant. Je cite: «Que la Chanbre déplore le fait que l'effort scientifique et technique du Canada ne cesse de diminuer . . .» et ainsi de suite. La motion demande «une politique scientifique cohérente qui fasse augmenter la recherche . . . scientifique et l'emploi des scientifiques et ingénieurs du Canada» et ainsi de suite. Ce serait une bonne motion si elle disait vrai.

Je dirais, au départ, qu'à mon avis le Canada dépense plus d'argent maintenant en recherche scientifique et développement technologique qu'il ne l'a fait depuis longtemps. Le ministère dépense des sommes énormes pour veiller à la bonne exécution de tous ses projets, et ces dépenses ont encore augmenté en 1975-1976.

N'oublions pas que l'activité scientifique dans le domaine de la recherche et du développement se poursuit dans tous les ministères, dont bon nombre effectuent leurs propres travaux. Cette année, les dépenses atteindront vraisemblablement les 1.25 milliard de dollars en tout. Si c'est là une réduction, j'aimerais bien qu'on me le prouve.

Nous ne saurions nous laisser aveugler par l'affirmation du député de Prince Edward-Hastings (M. Hees) comme quoi le volume de recherche et de développement industriel effectué par le Canada est bien inférieur à celui de n'importe lequel de nos concurrents. Il ne faut pas oublier que le Canada a été forcé d'exporter ses matières premières jusqu'à la Seconde Grande Guerre et même après. Nous devions compter sur nos exportations de blé de de minerai pour survivre et faire du commerce. L'industrie de fabrication a pris la place qui lui revient à compter de la Seconde Grande Guerre seulement. Donc notre point de départ est beaucoup plus récent en matière de fabrication et le développement de la recherche que celui de n'importe quel autre de nos concurrents dont un grand nombre ont près d'un siècle d'avance.

● (1720)

J'ai été fort rassuré par les propos de mon collègue qui a parlé du Conseil de recherches médicales et a signalé le fait que non seulement les dépenses ont été accrues mais que la planification de la recherche et la prise de décisions ainsi que la surveillance des projets terminés se sont sensiblement améliorées. Comme le signalait mon collègue le député de Wellington (M. Maine), au lieu de dépenser davantage à la recherche, il faut que notre pays, à cause de son économie, retire quelque chose des sommes investies dans la recherche.

Durant les quelques minutes qui me restent, monsieur l'Orateur, je voudrais parler d'une question particulière. Je voudrais faire quelques observations sur l'état actuel et futur de la recherche et du développement concernant l'énergie. Je voudrais parler surtout de l'utilisation rationnelle, de nos combustibles fossiles et des autres sources conventionnelles et plus inusitées d'énergie.

Dans le rapport annuel du ministère des Sciences et de la Technologie on signale que la crise de l'énergie a été acceptée comme fait accompli et que le ministre a examiné et étudié l'énergie solaire, les programmes thermonucléaires à fusion contrôlée, nos ressources épuisables, la réaction canadienne et étrangère au système CANDU, l'état de l'offre et la demande d'uranium, la récupération et l'enrichissement de nos combustibles fossiles. Finalement, on a entrepris une compilation de la recherche et du développement effectués par le ministère de concert avec d'autres pays qui produisent de l'énergie. Ces données ont été préparées en vue d'être insérées dans le rapport de la

commission internationale du groupe d'étude chargé de la recherche sur l'énergie et son développement.

En passant, et avant d'aborder nos programmes et nos politiques, j'aimerais faire quelques commentaires sur nos sources d'énergie exotiques. Aucune question, que je sache, n'a donné lieu à un énoncé de politique plus explicite que celle de l'énergie. Lorsque j'entends dire qu'il n'y a pas de politique, je trouve cela risible. A l'heure actuelle, nous comptons énormément sur le pétrole et sur le gaz. Il faut mettre en valeur d'autres sources d'énergie et les intégrer dans notre stock énergétique d'ici 15 ou 30 ans. Comme tous les députés en sont conscients, j'en suis certain, nous avons un échéancier à suivre.

Le gouvernement effectue déjà des recherches dans le domaine de l'énergie solaire pour le chauffage des maisons et des édifices à bureaux. On s'en sert déjà dans certains immeubles pour le chauffage et la réfrigération. Nous ne pourrons peut-être pas fournir l'énergie nécessaire pour satisfaire les besoins des familles et des exploitations agricoles avec les connaissances techniques que nous possédons en ce moment, mais nous acquerrons certes beaucoup d'expérience. Nous nous servirons davantage de l'énergie solaire, mais cela dépend de notre compétitivité économique autant que de la mise au point d'installations propres à accumuler la chaleur et l'énergie. C'est peut-être là un des plus grands problèmes auxquels il faudra faire face.

Dans 20 à 50 ans, même si d'ici là nous pourrons compter sur une vaste gamme de sources d'énergie, dont le gaz et le pétrole, les hydrocarbures, le charbon, peut-être des produits gazéifiés et liquéfiés du méthane, l'énergie hydraulique, les usines thermo-électriques, les centrales atomiques et enfin l'énergie solaire, l'éolienne et marémotrice, nous en serons sans doute à une phase de déclin de la demande de combustibles fossiles. Pratiquement toutes ces sources d'énergie dépendent au départ du soleil, à l'exception de l'énergie atomique, obtenue par fission nucléaire.

La première conférence sur l'énergie solaire s'est tenue le 2 juin 1975 à la demande de l'actuel ministre, de la société Solar Energy of Canada, du Conseil national des recherches et de la SCHL. De nombreux sujets ont été abordés, dont les conditions climatologiques favorables du Canada pour le chauffage et la réfrigération solaires, l'emmagasinage de l'énergie, l'énergie éolienne et autres. Des études comparatives ont été effectuées dans d'autres pays. Nous ne sommes certes pas les derniers et, dans certains cas, nous sommes même très avancés. En février 1975, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a fait une déclaration très détaillée sur les politiques énergétiques au Canada.

Après une hausse rapide de la demande mondiale en énergie, le coût du pétrole et des ressources matérielles a nettement augmenté. Cela a préparé le terrain à l'embargo de 1973 des pays membres de l'OPEP. Cela s'est produit trois mois seulement après l'annonce par le ministère de la première phase de la politique canadienne de l'énergie. Comme l'a dit le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le monde était mûr pour les initiatives des pays membres de l'OPEP. Cette action concertée fit comprendre à tout le monde que nous devions soudainement cesser de gaspiller ainsi notre énergie, et commencer immédiatement à appliquer des mesures de conservation à l'utilisation de nos ressources.

Cette résolution du ministre entraîna l'étude de mesures immédiates à court terme et également de politiques globales à long terme en matière d'utilisation de l'énergie pour l'avenir prévisible à très long terme. Il déclara que pour ce faire, le Canada devait tout d'abord en arriver à un degré plus élevé d'autarcie en matière de gaz et de pétrole. Deuxièmement, le Canada devait établir un prix unique pour le pétrole tout en prévoyant des écarts pour le coût du transport. Troisièmement, le Canada devait se doter d'une structure fiscale qui assure un partage équitable des recettes entre producteurs, consommateurs et gouvernements. A cet égard, il fallait ménager des stimulants suffisants à la poursuite des travaux d'exploration et de mise en valeur. Quatrièmement, nous devions faire en sorte que nos exportations d'énergie se fassent à des prix concurrentiels. Cinquièmement, il nous fallait établir un office de répartition des approvisionnements d'énergie. Nous nous efforçons encore de réaliser le sixième objectif, la création d'une société nationale des pétroles. Nous espérons pouvoir y aboutir bientôt avec un peu d'aide peut-être de la part des députés de l'opposition et régler ainsi cette importante question. Nous en avons parlé pendant assez longtemps.

● (1730)

Nous devons agrandir nos usines d'énergie nucléaire comme nous devons aussi encourager la création de réseaux interprovinciaux d'électricité et l'acheminement de l'électricité d'une province à une autre. Nous devons mettre sur pied un bureau de développement et de ressources énergétiques et faire un inventaire de nos ressources canadiennes, de tout notre stock énergétique sous forme d'uranium, de houille, de pétrole et de gaz. Je crois que nous le faisons actuellement. Nous devons créer un bureau de conservation de l'énergie.

Sous l'égide du ministère des Sciences et de la Technologie et du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et avec la collaboration de l'Office national de l'énergie, de l'Énergie atomique du Canada et d'autres organismes, nous nous concentrerons maintenant sur les projets suivants, je crois.

Nous allons tout d'abord procéder à l'exploitation des sables bitumineux, ce qui prendra bien des années. En deuxième lieu, nous devons favoriser chez nous et à l'étranger l'emploi de notre réacteur CANDU. Nous y réussissons très bien, je crois. Troisièmement, nous devons tâcher de compter moins sur nos ressources épuisables et, avec le temps, davantage sur celles que l'homme ne peut épuiser ou qui, dans certains cas, sont renouvelables. Quatrièmement, il faut comprendre que d'ici bien des années, les techniques de production de l'énergie solaire, éolienne, marémotrice et les procédés de fusion pour la production d'énergie nucléaire auront suffisamment progressé au Canada et dans le monde pour rendre l'énergie accessible à tous et même abondamment disponible pour l'humanité tout entière. Ne soyons pas aussi pessimistes que bien des éditorialistes. J'ai entièrement confiance que l'être humain peut surmonter presque toutes ses difficultés.

Jetons un coup d'œil sur l'avenir. Nous ne devrons pas exploiter seulement les couches superficielles des gisements de sables bitumineux de l'Athabasca. Nous devons extraire les couches enfouies à des centaines de pieds de profondeur. Cela veut dire d'autres travaux de recherche et de développement; et nous sommes d'accord pour trouver les capitaux requis pour le faire. A n'en pas douter, le charbon canadien sera une ressource considérable au fur et à mesure que les techniques de gazéification et de liquéfaction coûteront moins cher et se simplifieront. D'autre part, la production d'énergie nucléaire exigera des quantités énormes d'uranium actuellement disponible en concentration à faible teneur partout au Canada comme

aussi dans bien des régions du monde. Nous devrons intégrer fermement ces formes d'énergie nouvelles dans notre stock énergétique, et prendre les dispositions voulues pour les employer de plus en plus et ainsi dépendre de moins en moins des combustibles traditionnels à mesure que notre technologie s'améliore. Nous devrons surveiller le développement scientifique dans le monde ainsi que nos propres travaux de recherche sur les usines de fusion atomique, quoique cette technique soit encore au moins 50 ans en avant de nous.

J'aimerais maintenant jeter un coup d'œil sur le XXIe siècle. Nous parlons toujours de l'an 1990 ou tout au plus de l'an 2000, mais n'oublions pas que certains des plus jeunes parmi nous verront le XXIe siècle.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

M. Railton: Quelle sera la situation alors? En poursuivant notre analyse des recherches et du développement selon chaque région au Canada, la situation pourrait fort bien se révéler la suivante. En Colombie-Britannique on utilisera l'énergie hydro-électrique, le gaz et l'énergie géothermique. Dans les Prairies, on sera revenu à la houille et, en général, on dépendra des sables bitumineux de l'Athabasca. L'Ontario et le Québec dépendront dans une large mesure de l'énergie nuclaire, hydro-électrique, du pétrole de l'Athabasca ainsi que du gaz provenant de nos régions éloignées. D'ici là, nous utiliserons du pétrole synthétique. Dans les provinces Atlantiques, on fera usage de pétrole et de gaz tirés du plateau continental, comme aussi de l'énergie nucléaire, tout comme en Ontario, au Québec et dans certaines régions de l'Ouest, et on puisera aussi aux ressources hydro-électriques gigantesques de Terre-Neuve et du Labrador. Partout au Canada, on se servira de plus en plus d'énergie solaire pour réchauffer l'air, l'eau, pour la réfrigération, ou si vous préférez, pour la climatisation.

A certains endroits, on fera davantage appel à l'énergie produite à partir de la masse biologique, mais peut-être sans en généraliser l'utilisation. Nous espérons qu'on se servira davantage de l'hydrogène pour emmagasiner et transporter certaines formes d'énergie, en période de faible consommation, car l'énergie solaire, marémotrice ou éolienne connaît des temps forts, et n'est pas toujours disponible.

La réussite s'obtiendra aux dépens de l'économie et de l'écologie et dépendra de la ferme volonté d'employer efficacement le combustible et d'éliminer le gaspillage. Nous devons être en mesure de faire entrer en jeu certaines ressources au moment opportun. C'est là que notre politique intervient. Nous pouvons affirmer à la Chambre que nous avons une politique de l'énergie. Elle doit s'élaborer d'année en année, suivant les progrès de la technique. Notre politique globale doit être à courte échéance, pour quelques années seulement, de trois à cinq ans, mettons, et s'adapter à nos besoins et à ceux du globe. Elle doit être réaliste, et nous devons sans cesse prendre garde à l'aspect nucléaire de toutes les autres techniques relatives à l'énergie.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, je prends la parole dans ce débat avec la conviction que cette vaste question de la science et de la technique et son rapport avec la politique nationale sont extrêmement intéressants et importants. Mes collègues ont surtout parlé de la nécessité de faire progresser les sciences et la technique, afin de pouvoir récolter les avantages économiques qui en résulteront.

Science et technologie

Il y a seulement quelques décennies, on croyait généralement que la recherche scientifique était bonne en elle-même et que les avantages en découleraient automatiquement. Les gens croyaient que tout ce que l'État devait faire pour la recherche et le développement, c'était de fournir des fonds, le plus de fonds possible. La recherche devait s'organiser d'elle-même et profiter globalement à la société. Mais le pendule s'est mis à osciller dans la direction opposée. Avec l'apparition des armes nucléaires, résultat de recherches scientifiques, la pollution industrielle, par suite de l'avancement des techniques, l'usage d'insecticides dans les laboratoires de recherches, qui, a-t-on découvert, a des effets nuisibles sur notre milieu, comme le signale Rachel Carson dans *Silent Spring*, la découverte d'effets secondaires désastreux, mais imprévisibles, de certains produits pharmaceutiques, la science et la technique ont acquis une réputation qui n'a rien de flatteur.

● (1740)

On commença à croire que nous allions trop vite, qu'il fallait peut-être tenter de revenir à un quelconque âge d'or, que ce que nous considérions avancé ne l'était pas réellement, et qu'en ralentissant le progrès de la science et de la technologie, nous pourrions peut-être conserver une certaine qualité de la vie. On avança l'idée simpliste que si nous refusions de manger le fruit de l'arbre de la connaissance, nous pourrions peut-être rester dans notre Eden. Selon moi, ces deux idées répandues sont superficielles et sans valeur.

La science et la technologie ont besoin d'une politique, parce qu'elles ne sont en elles-mêmes ni bonnes ni mauvaises, dans le sens général. C'est la façon dont elles sont appliquées et utilisées pour le plus grand bien de l'humanité qui détermine les avantages qu'on peut en tirer.

J'ai un grand respect pour les scientifiques canadiens. Ils se sont gagné l'estime mondiale. Notre pays peut être fier de leurs réalisations. Non seulement ils nous ont permis de faire de grands progrès économiques et sociaux, mais ils ont apporté leur juste contribution à des réalisations qui ont énormément amélioré le sort de l'humanité, et je crois que nous pouvons être fiers de leur apport dans ce domaine.

Ceci dit cependant, de grandes connaissances scientifiques ne devraient pas être considérées comme synonymes de sagesse quand il s'agit d'établir une politique. Quelle que soit la qualité de nos hommes de science, nous ne pouvons, en tant que législateurs, au sens large du mot, nous soustraire à notre responsabilité et laisser les scientifiques décider des modalités et de l'orientation de la recherche.

Les scientifiques sont naturellement portés à rechercher le savoir; j'aimerais à ce propos vous citer un article de Philip Handler paru dans «Dialogue» (vol. 7, nº 1, 1974); voici:

> Pour l'homme de science, la compréhension porte en soi sa propre récompense; elle est source de joies et de satisfactions sans égales. Toutefois, les sommes énormes que l'on consacre actuellement à la science ne s'expliquent pas fondamentalement par les avantages culturels qu'elle doit apporter. Elles reflètent plutôt la conviction que la compréhension scientifique, en temps voulu, se traduira par des avantages tels que l'amélioration de l'hygiène publique, de l'agriculture, de l'habitation, des moyens de transport, des communications et du système d'éducation, l'accroissement des loisirs et de la productivité industrielle et l'élévation du niveau de vie d'ensemble. L'histoire nous démontre que la technique, fruit de la science, a transformé la vie quotidienne de l'homme moderne en élevant non seulement son niveau de vie mais également ses aspirations.

Il est donc évident que non seulement on peut, mais on doit impérieusement fixer à notre politique scientifique et technique certaines orientations.

Voici ce que dit le comité sénatorial spécial de la politique scientifique à la page 772 du volume 3 de son rapport:

a) les meilleures possibilités d'investissement et d'application que présentent la science et la technologie en vue de réaliser ainsi les objectifs nationaux,

b) l'organisation de l'effectif scientifique dans la fonction publique du Canada.

Je pourrais continuer, mais j'aimerais que Votre Honneur prenne note de cette phrase en particulier:

... les meilleures possibilités d'investissement et d'application que présentent la science et la technologie en vue de réaliser ainsi les objectifs nationaux.

Je m'inquiète de ce que rares sont les Canadiens qui savent en quoi consistent nos objectifs nationaux. Le gouvernement est loin de savoir en quoi devraient pour bien faire consister nos objectifs nationaux, ni comment les formuler clairement ou en faire des causes nationales. Je crois que c'est l'une des grandes faiblesses du Canada moderne. Nous manquons d'objectifs clairement définis sur le plan national, faute de quoi il nous est très difficile d'élaborer une politique valable.

Les orateurs précédents l'ont dit, nous devons donner à notre science et à notre technologie une orientation qui leur permette d'avoir une position économique forte dans un monde de concurrence acharnée. Cela va sans dire et il ne servirait à rien d'insister sur ce point. De plus nous nous devons de chercher par la recherche scientifique à contribuer globalement au bien-être de l'humanité. En outre, bien sûr, nous avons le devoir de travailler dans le domaine de la science pure, de manière à acquérir les capacités scientifiques voulues pour progresser dans des domaines particuliers, surtout dans celui des sciences appliquées, et nous attaquer de front à nos problèmes. Mais nous ne devons jamais sous-estimer l'importance de la science pure, de la science pour la science, de la recherche du savoir scientifique. C'est un domaine important que nous avons négligé jusqu'ici. La qualité de la vie, son évolution et son développement devraient être parmi nos grandes causes nationales. Nous devrions nous inquiéter des effets de nos politiques nationales ou plus exactement de leur absence sur notre peuple en tant que nation. Quelles en sont les conséquences sur notre comportement, au sens scientifique général du terme? Nous ne savons pas grand-chose là-dessus. On se penche beaucoup sur ce sujet dans d'autres pays mais, si je ne m'abuse, on le néglige totalement au Canada.

Il faudrait considérer aussi la question de la recherche dans le domaine alimentaire. J'ai l'impression que nous en savons plus long sur l'alimentation des animaux que sur celle des humains. On apprend beaucoup des effets que certaines substances absorbées en petites quantités peuvent avoir à la longue sur le développement non seulement des plantes mais sur celui des animaux qui s'en nourrissent. Par exemple, dans certaines régions du Canada les sols contiennent très peu de sélénium. Les récoltes sont très abondantes, mais pourtant les ruminants, les moutons et les vaches qui paissent sur ces terres deviennent paralysés et meurent parce qu'il leur manque cet élément indispensable. Nous avons fait fort peu de recherches sur les effets de ces substances ou des aliments produits à partir des plantes et des animaux qui en manquent.

● (1750)

Je voudrais poser certaines questions au sujet de la recherche sur le comportement humain, monsieur l'Orateur, et j'aimerais citer un extrait d'un article intitulé «La biologie, la société et l'individu» de René Dubos qui figure dans la même publication. A la page 39, M. Dubos déclare:

[M. MacLean.]

J'aimerais maintenant attirer l'attention sur le fait évident—même s'il n'a pas su inspirer autant de recherches biologiques qu'il aurait dû—que l'environnement modifie le comportement à cause des influences qu'il exerce sur l'organisme pendant les phases cruciales du développement, y compris la phase intra-utérine. Ces premières influences ont des conséquences durables et souvent irréversibles sur pratiquement toutes les caractéristiques anatomiques et physiologiques de même que sur le comportement pendant toute la durée de la vie.

Nous devrions nous demander si nous avons lieu de nous féliciter de notre urbanisation, du progrès technique, de l'efficacité des modes de transport et autres réalisation de ce genre, étant donné que nous créons un pourcentage de criminels plus élevé que jamais. Pourquoi avons-nous plus d'alcooliques, de toxicomanes, de guérillas urbaines? Pourquoi avons-nous tant de gens inquiets, fous ou instables? Pourquoi, par exemple, dans une société prétendument civilisée, avons-nous des enfants maltraités? Voilà autant de questions dont nous devrions nous inquiéter, monsieur l'Orateur.

M. Dubos dit plus loin dans son article:

Le conditionnement acquis pendant les premières années de la vie à l'égard de presque toutes les activités physiologiques est beaucoup plus durable qu'on l'avait cru. Par exemple, on peut démontrer avec des rats que les animaux habitués à un régime alimentaire faible en protéines pendant les premières semaines de leur vie ont tendance à conserver les mêmes habitudes alimentaires même lorsqu'on leur offre d'autres aliments plus tard.

Encore plus loin, l'auteur ajoute:

En résumé il semble que, peu importe si on considère les aspects biologiques ou culturels du développement, le corps et l'esprit sont simultanément touchés par les stimuli physiques, chimiques et psychiques que reçoit l'organisme.

Dans un autre paragraphe, il écrit:

Un milieu pauvre entraîne presque inévitablement un affaiblissement mental et biologique. D'autre part, les virtualités de l'être humain ont plus de chances d'émerger dans un milieu social assez diversifié pour offrir une variété d'expériences stimulantes, notamment chez les jeunes. Cette variété d'expériences ne doit pas nécessairement dépendre de la situation économique; autrefois, l'exploitation agricole assurait fort probablement à l'enfant cette diversité, en le mettant en contact avec les phénomènes de la nature et les divers travaux agricoles.

Il ajoute plus loin:

La création de milieux diversifiés peut aboutir à une perte d'efficacité, mais c'est, à mon avis, beaucoup plus important que l'efficacité, car c'est ce qui fera germer les possibilités latentes de l'homme.

La bureaucratie fourmille d'experts en rendement et de théoriciens qui décident comment devront vivre les Canadiens à l'avenir. Selon eux, on ne peut vivre aussi économiquement à la ferme familiale que dans une grande ferme industrialisée comme on en trouve en Russie, mais ils ne songent pas aux répercussions sociales d'un tel changement. Le ministère des Affaires urbaines met au point des environnements sans prévoir les effets à long terme qu'ils auront sur les gens.

J'en reviens à l'article, monsieur l'Orateur:

L'enfant est conditionné par la vie intra-utérine et postnatale à laquelle il ne peut rien. Il ne peut jamais changer son passé et toutes les manifestations de son libre artibre durant sa vie adulte sont ainsi marquées par ce premier conditionnement.

C'est épouvantable, monsieur l'Orateur, mais c'est vrai. Par contre, nous avons fait mentir le vieil adage, le type de savoir instinctif qui voulait, par exemple, que l'arbre tombe du côté où il penche. Nous en sommes venus à penser qu'en alimentant l'enfant, nous allons le faire grandir et lui donner une conscience sociale. La science a découvert que le conditionnement des enfants dès l'âge le

plus tendre détermine ce qu'ils seront durant toute leur vie. Néanmoins, le gouvernement actuel se préoccupe davantage des garderies que de veiller à l'épanouissement de l'amour et de l'instinct maternels dont la nécessité a été reconnue au point de vue scientifique.

M. Drury: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il une question?

M. MacLean: Certainement.

M. Drury: Je me demande ce qui sera consigné au hansard à propos du processus utérin, est-ce «inter» ou «intra». J'espère que le député voulait dire «intra».

M. MacLean: C'est ce que j'ai dit, je pense.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Maurice Foster (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au débat sur la motion proposée par le député de Calgary-Centre (M. Andre). Le sujet en est opportun et nous nous réjouissons de pouvoir en discuter. Il dit que c'est la permière fois dans l'histoire de la Chambre des communes que nous discutons de cette question un jour réservé à l'opposition. Selon moi, comme celle-ci dispose de 25 jours à chaque session pour débattre une question de son choix, si elle n'a pas présenté ce sujet, c'est par pure négligence. Vu l'excellence du débat d'aujourd'hui, j'espère que dans l'avenir elle proposera une motion analogue, car un débat comme celui-là fournit aux partisans du gouvernement l'occasion de vanter les vertus du programme de ce dernier en matière de science et de technique.

Une voix: Tout est parfait.

M. Foster: Oh, non! Un député de l'opposition dit que tout est parfait. Il faut être bien naïf pour dire que dans un domaine d'activité aussi vaste que celui des sciences et de la technologie, domaine qui dépasse l'imagination de l'homme, tout peut être parfait.

Nous sommes chanceux d'avoir comme ministre chargé des Sciences et de la Technologie un homme de la trempe du ministre actuel. Le portefeuille des Sciences et de la Technologie n'existe que depuis trois ou quatre ans seulement. Auparavant, le ministre actuel était chargé du programme du gouvernement en matière de science et de technologie. Comme je l'ai dit plus haut, nous sommes chanceux d'avoir un homme aussi intéressé, engagé et déterminé que lui au niveau fédéral. Ses efforts, conjugués à ceux des divers ministères intéressés de près aux sciences et à la technologie, sont importants pour le Canada.

Les députés de l'opposition semblaient d'avis que nous devrions consacrer plus de fonds aux sciences et à la technologie ou faire meilleur usage de ces fonds. J'ai pris la peine de chercher les chiffres exacts pour savoir combien nous avons dépensé ces trois dernières années, y compris l'année financière en cours. J'ai remarqué que les dépenses totales pour les sciences et la technologie se sont considérablement accrues, de quelque 300 millions de dollars. Les dépenses pour l'année financière 1973-1974 étaient de 1.41 milliard de dollars; en 1974-1975, elles étaient de 1.266 milliard et pour cette année, 1975-1976, elles seront de 1.443 milliard.

La question des sciences et de la technologie est très vaste. Je désire limiter le débat et m'en tenir à ce qui concerne le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les dépenses du ministère dans le domaine des sciences et de la technologie qui se chiffraient à 66 millions dans l'année financière 1973-1974, ont augmenté considérablement pour atteindre le niveau de 1975-1976. Mes données ne comprennent pas les prévisions de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. En 1973-1974, le ministère a dépensé quelque 66 millions de dollars; en 1974-1975, il a dépensé 69 millions de dollars et en 1975-1976 le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources aura dépensé 85 millions de dollars dans ce domaine.

Je me permettrai de citer les prévisions du ministère, particulièrement les chiffres figurant à la page 5-22 du livre bleu des dépenses, qui renferme les dépenses relatives au Centre canadien de télédétection. On prévoit consacrer 94 années-hommes à ce programme. Le budget de fonctionnement est de $5,202,000; le capital alloué est de $2,555,000 et le total prévu pour cette année est de $7,757,-000. Je suis sûr que ce fait n'aura pas frappé ni intéressé un grand nombre de députés, mais il est important. Je voudrais en dire quelques mots pour placer dans son contexte la motion du député de Calgary Centre, que je cite:

> Que la Chambre déplore le fait que l'effort scientifique et technique du Canada ne cesse de diminuer et qu'elle demande instamment au gouvernement d'adopter une politique scientifique cohérente qui fasse augmenter la recherche et le développement industriels, la recherche scientifique et l'emploi des scientifiques et ingénieurs du Canada, augmentation qui, à long terme, sera profitable tant à la population qu'à l'économie canadiennes.

● (2010)

Examinons simplement un crédit de moindre envergure. Il s'agit d'un montant considérable, mais il ne représente qu'un faible pourcentage du total des dépenses prévues pour les sciences et la technologie. Je voudrais traiter brièvement de notre programme national de télédétection, en vigueur depuis environ trois ans et demi. Bien qu'il relève d'une nouvelle direction du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le Centre canadien de télédétection, il est de portée interministérielle et nationale et au service des gouvernements provinciaux tout aussi bien que des autorités municipales et de l'industrie.

La télédétection consiste à observer la terre à partir de satellites ou d'aéronefs pourvus de télédétecteurs spéciaux, fonctionnant à diverses fréquences, depuis les rayons ultra-violets jusqu'aux hyperfréquences, en passant par les rayons infrarouges et la lumière visible. Il peut s'agir de télédétecteurs de transmission active, comme les lasers, pour détecter les nappes de pétrole à la surface de l'eau et le radar pour faire des relevés des glaces à travers les nuages, ou d'instruments de réception passive, comme les sondeurs de lignes infrarouges, pour détecter la température des reliefs à la surface de la terre. Certains télédétecteurs peuvent identifier et cartographier divers genres de cultures, de forêts ou diverses formes d'aménagements urbains.

Science et technologie

Le Centre canadien de télédétection comporte deux grands programmes opérationnels: le programme de détection par satellite des ressources terrestres, et le programme de télédétection aéroportée, nécessitant l'usage de quatre avions pourvus de télédétecteurs divers. Le Centre affecte en outre des fonds à la mise au point de nouveaux télédétecteurs pour des applications spécifiques.

Le satellite de télédétection, qui appartient à la NASA et est dirigé par elle, fait le tour de la terre à une altitude de 500 milles dans une orbite polaire fixée dans l'espace, tandis que la terre tourne en dessous. Il est pourvu d'un sondeur multispectral, qui scrute continuellement la surface de la terre sous le satellite dans un rayon d'une centaine de milles. Il faut 18 jours pour scruter la terre tout entière dans chacune des quatre bandes spectrales: celle du bleu-vert, celle du rouge, et les deux bandes après des rayons infrarouges. Quatre orbites par jour sont décrites au-dessus du Canada, produisant environ 65 vues, dont chacune couvre une superficie de 10,000 milles carrés.

Le Canada a négocié une entente spéciale avec les États-Unis il y a trois ans et demi qui nous autorise à capter et disséminer les données pour le Canada à partir d'un satellite-station de réception situé à Prince-Albert, en Saskatchewan. Pour ce faire, le Centre canadien a conçu et fait construire un centre de traitement des données au sol qui transforme les signaux du satellite en images qui sont vendues aux gouvernements, aux universités et aux utilisateurs industriels ainsi qu'au public en général. Il y a quelque 1,000 clients réguliers répartis partout au Canada.

Un des utilisateurs les plus importants des images ERTS est le Centre de prévision des glaces du service de l'environnement atmosphérique du ministère de l'Environnement. Des premières images sont envoyées par bélinographe de Prince-Albert au Centre des glaces à Ottawa, où des renseignements sur les glaces des mers de l'Arctique et du Labrador sont extraits, ajoutés à d'autres renseignements obtenus par les avions de reconnaissance de glaces, et ensuite envoyés à Arctic Shipping sous forme de graphiques. Ces renseignements arrivant à point font économiser aux compagnies maritimes et aux brise-glace canadiens plusieurs millions de dollars par année en temps de déplacement pour se rendre aux ports de l'Arctique et en revenir. En regardant le premier poste des prévisions budgétaires de quelque sept millions de dollars par année, on ne penserait pas à première vue qu'il y a eu une influence directe sur la navigation dans l'Arctique, mais il y en a une.

Les gardes forestiers y trouvent des applications importantes dans leur travail. L'aspect multispectral du capteur ERTS leur permet d'établir les catégories et de dresser la carte de différents genres de forêts en quelques jours plutôt qu'en quelques mois. Les images ERTS font économiser aux provinces bien des milliers de dollars d'enquête par année en évaluant les dégâts causés par les incendies en forêt. Les données ERTS servent à dépister et surveiller les premiers ravages de parasites forestiers comme la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Les compagnies de pâtes et de papiers et les gouvernements provinciaux se servent d'ERTS pour déterminer les coupes annuelles.

L'une des applications les plus prometteuses d'ERTS est la conjugaison de ces données avec celles qui sont recueillies par les satellites météorologiques et l'établissement d'un réseau mondial de pré-alerte concernant les cultures. Henry Kissinger a annoncé à la Conférence mondiale de l'alimentation tenue à Rome l'automne dernier l'intention des États-Unis d'étudier la faisabilité d'un tel programme. Une équipe de représentants canadiens est allée rencontrer à Washington les représentants de la NASA et du département américain de l'Agriculture pour discuter d'un essai en Amérique du Nord au cours de la prochaine saison agricole. Si ce projet réussit, on essaiera de concert avec la FAO d'établir un réseau mondial de renseignements sur les cultures. La Conférence mondiale de l'alimentation a adopté une résolution recommandant de créer un système pour avertir au plus tôt du danger de pénurie d'aliments et de famine afin d'éviter les crises comme il y en a Sahel, en Afrique, en Inde et au Bangladesh. S'il fonctionne bien, un tel système devrait également nous permettre d'évaluer des changements climatiques à long terme prévus par certains scientifiques.

L'usage et la classification des terrains représentent une application importante des systèmes d'observation aéroportés et des satellites d'étude des ressources de la Terre. Les données sont enregistrées sur bande magnétique sous forme numérique ce qui permet de les analyser par ordinateur avec rapidité et précision au lieu de se fier à l'analyse visuelle, lente et subjective, des interprètes de photographies. Grâce au dispositif spécial d'analyse par ordinateur appelé «Image 100», on peut employer un ordinateur pour diviser l'usage des terres en 8 sections différentes choisies par l'interprète. Un satellite d'étude peut prendre une image de 10,000 milles carrés qui peut être cataloguée et cartographiée en 48 heures alors qu'il fallait des mois et parfois des années pour en faire une carte par les méthodes classiques. Comme le système permet l'interaction, on peut facilement faire une vérification au sol pour s'assurer de l'exactitude de l'interprétation.

Un programme accéléré et coopératif est actuellement en cours d'élaboration avec l'Inventaire des terres du Canada pour la mise à jour des cartes actuelles et l'établissement de cartes dans les régions du Nord du Canada non encore relevées. Les planificateurs ont en effet un urgent besoin de ces travaux pour préciser l'utilisation des terres agricoles et des terrains urbains ainsi que pour le développement des corridors de transport, des parcs et ainsi de suite.

Bien que le programme ERTS vise principalement les terres, il a en fait des applications dans l'inventaire de l'eau douce et dans l'océanographie. Par exemple, il est possible d'utiliser les données du satellite ERTS et le système «Image 100» pour mesurer instantanément et avec exactitude l'étendue totale de la surface des eaux dans tout carré de 100 milles de côté visé par le satellite ERTS. Cette opération peut se répéter trois ou quatre fois par an dans chaque bassin hydrographique pour contrôler les inondations, l'approvisionnement des eaux et pour prévoir l'écoulement. Ces renseignements sont extrêmement précieux aux hydrologistes et aux sociétés hydro-électriques pour l'exploitation des ressources hydrauliques. Il est également possible de mesurer et de contrôler de la même façon la couche de neige au sol et les zones de faute.

Les chercheurs du centre canadien des eaux intérieures de Burlington et de la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario utilisent la télédétection dans les Grands lacs pour vérifier la teneur des eaux en chlorophylle et leur turbidité. Le taux de chlorophylle est la mesure de l'état d'eutrophisation des lacs. Les renseignements sur la turbidité permettent de savoir où il faut procéder à des dragages et contrôler l'érosion du littoral.

Les appareils du Centre canadien de télédétection, à la demande du Centre canadien des eaux intérieures, Environnement Canada, contrôlent les Grands lacs plusieurs fois par an à l'aide d'un détecteur à infrarouge par balayage de lignes pour localiser et mesurer les échos

[M. Foster.]

thermiques provenant des usines nucléaires, des raffineries de pétrole et des autres ensembles industriels. Ces renseignements aident à contrôler le nombre de calories déversées chaque jour dans les lacs.

● (2020)

La division aéroportée du Centre canadien de télédétection offre aux usagers publics et privés du Canada un service comportant divers avions et télédétecteurs. Chaque usager paie les heures de vol de l'appareil, mais le gouvernement prend à sa charge les frais de recherche, de développement et d'investissement. Les équipages des appareils se composent de pilotes, de mécaniciens d'avion et d'opérateurs, qui appartiennent aux forces armées canadiennes, et forment une unité connue sous le nom de groupe de détection aéroporté. C'est le Centre canadien de télédétection qui assume les frais d'exploitation de cette unité, qui planifie les tâches et les missions et qui exécute aussi un programme poussé de recherches et de développement pour mettre au point de nouveaux détecteurs et préciser leur utilisation non seulement sur les avions, mais également sur d'éventuels satellites canadiens de télédétection. Le programme fournit également des renseignements détaillés qui permettent d'interpréter les données provenant des satellites et de les compléter.

On a commencé à confier les aspects opérationnels du programme aéroporté à une société privée qui pourra offrir ces services à un plus grand nombre d'usagers au Canada et à l'étranger. On espère que le gouvernement pourra ainsi créer au Canada un centre industriel supérieur de techniques nouvelles de télédétection qui deviendra éventuellement une industrie rentable. Le Centre canadien de télédétection continuera à assurer la recherche et le développement et à fournir un appui technique à la société choisie.

En conclusion, je tiens à dire que je suis très heureux que le Canada reste à la pointe de cette nouvelle technologie dont les conséquences sont si importantes pour un grand pays comme le Canada. J'estime qu'il serait difficile, voire impossible, de relever et de contrôler convenablement l'étendue de notre territoire et de ses plateaux continentaux sans l'aide des avions et des satellites de télédétection. C'est une tâche importante non seulement pour planifier convenablement nos vastes projets de développement et pour contrôler la dégradation de l'environnement là où elle se produit, mais également pour faire sentir notre présence et notre souveraineté sur les terres intérieures et les plateaux continentaux qui relèvent de nous.

A mon avis, il importe également de travailler à un programme spatial intégré au Canada. Bien que notre technologie des communications spatiales soit fort avancée, on ne peut en dire autant de nos satellites de télédétection, de nos satellites météorologiques, géodésiques et océanographiques. Je suis convaincu que ces systèmes de satellites joueront un rôle important dans l'expansion et le développement du vaste territoire du Canada.

Ce bref exposé de l'effort scientifique du Canada dans ce seul secteur donne une idée du travail accompli par le gouvernement fédéral en matière de science et de technologie. Nous sommes aussi très avancés dans beaucoup d'autres domaines. Voilà pourquoi j'estime que la Chambre des communes doit repousser la motion.

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt les propos improvisés du secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Foster). Ayant énuméré certaines des activités à caractère scientifique du ministère, il a donné à entendre qu'elles prouvent l'existence d'une politique scientifique.

Il serait vraiment étonnant qu'en 1975 un pays n'effectue pas de travaux comportant un élément scientifique. Mais pour conclure de là qu'il existe une politique scientifique nationale, il faut être bien convaincu de notre crédulité. Je suis persuadé que le secrétaire parlementaire n'a rien fait d'autre que de jouer son rôle, qui est d'utiliser le temps de parole, en prétendant qu'il existe plus que des travaux sans rapport entre eux, menés indépendemment de toute politique nationale.

Il est une chose qui permet de constater l'état actuel de la politique scientifique canadienne et du rôle que remplit le ministre d'État, chargé des Sciences et de la Technologie l'unique fois où ce dernier s'est signalé à l'attention de la Chambre ou du pays, c'est à l'occasion de l'étude des crédits. Et à l'initiative de mon honorable collègue de Calgary-Centre (M. Andre), nous avons alors appris que son ministère servait de façade pour la répartition des crédits relatifs à la sécurité, qu'il faut dissimuler parmi les autres crédits. En d'autres mots, la seule fois que le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Drury) a participé à un débat public portant sur ses attributions eu égard aux sciences, ce fut pour mettre au jour son rôle de ministre des affaires secrètes, alors qu'il avait tenté de cacher ses prévisions budgétaires et d'induire la Chambre en erreur à propos de la nature des prévisions qu'on nous demandait d'approuver.

Il est bien évident qu'en 1975, la politique scientifique devrait être au centre même des affaires de tout pays. C'est surtout vrai dans le cas d'un pays jeune comme le nôtre, pour lequel les effets négatifs de la science, soit les dangers de la science auxquels mon honorable ami de Calgary-Centre a fait allusion avec tellement d'à propos, peuvent être tellement dommageables. Il est donc particulièrement important que la politique scientifique soit au centre de notre pensée nationale et ne soit pas reléguée au second plan.

Il est intéressant d'examiner à ce point de vue la courte existence du ministère d'État. Le gouvernement l'a établi pour aider ses relations publiques, pour essayer d'être à la mode et pour montrer qu'il se préoccupe de l'avenir. A l'origine, il a été confié à un ministre qui en était à ses premières armes. Maintenant, on en a encore diminué l'importance en le confiant à un ministre qui, quels que soient ses talents et son apport à la vie politique du Canada, ne peut plus aspirer qu'à une carrière à l'autre endroit et dont les plus belles réalisations appartiennent au passé.

Des voix: Quelle honte!

M. Clark: Je ne fais que constater les faits, même si je parle d'un homme dont je respecte la compétence. Il n'a pas apporté à sa charge axée sur l'avenir l'initiative et l'enthousiasme qu'elle commande pour que la politique scientifique joue un rôle central. Le ministère des Sciences et de la Technologie n'a jamais été un ministère à part entière et, maintenant, il n'est qu'un ministère accessoire.

Tout cela indique la façon dont le gouvernement aborde non seulement la politique scientifique, mais toute chose pour laquelle il faut élaborer des politiques à long terme, prendre des décisions énergiques et les respecter malgré les pressions politiques du jour et l'attrait de priorités à court terme qui peuvent sembler avantageuses du point de vue politique. Le ministère a été établi pour suivre la

mode, mais le gouvernement libéral ne s'est jamais engagé sincèrement à arrêter une politique scientifique nationale, comme le montre bien la politique flottante qui caractérise le ministère depuis ses débuts.

Ces critiques ont été faites avec beaucoup plus d'autorité par des experts de l'extérieur de la Chambre et leurs propos ont été cités par d'autres orateurs au cours du présent débat. A l'occasion de cette remarquable initiative de la part du parti conservateur-progressiste, notre rôle aujourd'hui est d'inviter le gouvernement à expliquer l'absence de politique scientifique nationale à la suite des critiques exprimées par des groupes qui ont la capacité d'évaluer les résultats d'une politique scientifique au Canada.

● (2030)

Je voulais m'arrêter à quatre aspects des problèmes qui se posent aujourd'hui au Canada par suite de l'absence totale de politique scientifique nationale et des possibilités de porter la science jusqu'au centre névralgique où se prennent les décisions d'intérêt national. Je veux traiter des effets de la technologie sur l'environnement, des répercussions d'une stratégie industrielle ainsi que des questions connexes à la mobilité et de la santé de la population ainsi que de la variété et de la taille des collectivités. Je veux traiter de la question du nationalisme, de l'identité nationale et du développement, ainsi que des très graves problèmes que nous suscitent les progrès de la science.

Je voudrais d'abord aborder les questions d'environnement. La politique du «faire ou acheter» du ministre d'État, qui a peut-être été le seul succès jusqu'à présent de son ministère, a offert d'excellentes occasions à plusieurs ministères d'utiliser l'expertise qui existe ou peut être développée dans notre pays. Il n'existe aucun autre ministère qui puisse jouer un rôle plus important—et je le dis en présence même du secrétaire parlementaire—que le ministère de l'Environnement en ce qui a trait à une politique scientifique nationale. Une trop forte proportion de la recherche effectuée sous la direction du responsable du ministère de l'Environnement est du type exécuté en vase clos et auquel il manque par conséquent l'apport de scientifiques de l'extérieur d'Ottawa et de l'extérieur de nos organismes. Nous n'avons pas à portée de la main les possibilités d'appliquer globalement les techniques mises au point pour régler des problèmes donnés. Nous avons probablement raté l'occasion—et ceci est d'une importance particulière pour les questions d'environnement et aussi d'une importance générale—de répondre comme il le faudrait à tous les besoins régionaux dans notre pays et aux différentes préoccupations d'ordre écologique ou environnemental qui se manifestent dans les diverses régions de notre vaste pays.

Nous agissons ainsi parce qu'en pratique, le gouvernement en administrant un ministère comme le ministère de l'Environnement renonce à la théorie dont est censé s'inspirer le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, et au lieu de s'adresser, comme il devrait le faire, à toute la collectivité scientifique du pays, il concentre ses efforts sur les recherches internes dont l'application et la portée sont limitées.

Permettez-moi de parler un instant de la stratégie industrielle et de certaines de ses répercussions très importantes. L'absence de toute stratégie industrielle peut avoir des conséquences particulièrement importantes dans des régions telles que la mienne, qui est éloignée du cœur du pays, et dans de petites localités comme celles que je représente qui sont malheureusement de plus en plus isolées des centres de croissance et privées de toute possibilité d'expansion et de développement.

On peut soutenir que le Canada n'a pas de stratégie industrielle; en fait, plusieurs députés l'ont fait remarquer aujourd'hui. Ce qui serait un danger encore plus grand serait d'avoir une stratégie industrielle non déclarée et non examinée; c'est-à-dire, une stratégie industrielle qui respecterait tout simplement le statu quo, se développant dans les milieux déjà développés et ne tenant pas compte du reste du pays, en faisant les choses qui se font déjà sans tenir compte des secteurs où l'on pourrait devenir plus efficace et plus productif.

Une stratégie industrielle de ce genre pour un pays comme le Canada est très dangereuse, au moins pour deux raisons: La première est une question de régionalisation. Je viens d'une région du pays qui depuis trop longtemps a été tenue à l'écart de la concentration du développement industriel et des innovations dont jouissent d'autres régions. Il y a nettement une concentration de l'activité industrielle, de l'innovation et du développement à l'intérieur du Golden Triangle. On n'a pas tenté d'étendre à d'autres régions le développement industriel et les options, soit dans ma région de l'Ouest du pays, soit dans la région de l'atlantique, soit dans la région d'où vient le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Foster), qui a parlé tantôt, soit dans le Nord de l'Ontario, ou encore dans les régions plus reculées de la province de Québec.

On n'a simplement pas tenté ces dernières années d'étendre la stratégie industrielle mise au point par feu C. D. Howe. Cela se voit surtout dans la capacité de relever le défi de cette sorte de stratégie, et le défi d'actualité brûlante: la question de la politique scientifique, le défi d'opérer quelque changement.

Il y a aussi un grand danger pour l'environnement, parce que si l'on persiste à concentrer la croissance du pays où elle est concentrée en ce moment, dans les régions ou les grandes villes, ce sera contribuer dans une mesure incalculable à ajouter aux problèmes de l'environnement que nous connaissons déjà. Nous voyons déjà les conséquences graves que subissent les collectivités en bordure des Grands lacs, surtout dans les régions développées des Grands lacs. Lentement, ces lacs meurent ainsi que les régions voisines des grandes villes, à cause de la concentration de gens et de la pollution.

Il est clair que les dangers de pollution se multiplient quand il y a entassement. Il est également clair que des activités qui seraient anodines, si elles étaient les seules du secteur, peuvent présenter des dangers quand elles se disputent un territoire avec d'autres activités qui pourraient avoir des conséquences dangereuses. Cette façon paresseuse de planifier ou d'élaborer des politiques qui laissent se concentrer la croissance dans les zones déjà développées présente un très grave danger pour l'écologie.

Je le répète, aucune autre activité gouvernementale ni aucun autre aspect de la politique nationale ne présente une plus grande possibilité de renverser cette tendance qu'une politique scientifique nationale. La science peut être la clef pour ouvrir de nouvelles régions et lancer de nouveaux genres de développement dans notre pays. Ce n'est pas là de la spéculation creuse. Nous avons aux États-Unis un clair exemple de ce que l'on peut faire grâce à une politique scientifique nationale.

Aux États-Unis, peut-être par inadvertance, l'industrie scientifique, surtout liée à la défense et jusqu'à un certain degré à l'administration du programme spatial, s'est étendue à tout le pays. Cette industrie n'a pas été nécessairement concentrée dans les pôles de croissance. Avec ce résultat que lorsqu'on compare les tendances de peuplement aux États-Unis avec les tendances de peuplement au Canada, on constate que le peuplement s'est fait partout dans ce pays et que la croissance s'y observe partout. La population s'accroît particulièrement dans la partie sud-est dont l'activité avait été si longtemps stagnante. La population s'y accroît parce que l'industrie scientifique s'y est installée. Si l'on compare la croissance partout dans ce pays avec celle que l'on observe ici, on constate que nous nous dirigeons inévitablement, et peut-être inexorablement, vers une situation où de plus en plus de nos concitoyens se concentreront dans un nombre de plus en plus réduit de centres, avec tous les problèmes que cela comporte. Les agglomérations ne causent pas uniquement ces problèmes. Il y a aussi le potentiel perdu parce que les particuliers et les entreprises industrielles pourraient aller s'établir dans d'autres régions qu'ils rendraient productives.

Aux États-Unis, cet état de choses est attribuable en partie au hasard et en partie à l'ampleur de leur régime congressionnel. Des membres influents du Congrès ont pu convaincre les autorités de la défense nationale et de l'administration spatiale d'installer leurs principales entreprises scientifiques dans les régions des membres influents du Congrès, soit ceux du sud. On peut donc parler de hasard.

Ce n'est pas l'orientation que nous devrions prendre ici. Nous ne tenons pas à appliquer le principe des initiatives locales aux industries scientifiques. Que cela se soit produit par hasard aux États-Unis, qu'il en ait résulté, entre autres effets, la dispersion de la population, nous aurions ainsi la preuve qu'une politique scientifique au Canada permettrait sûrement à l'industrie et aux gens de s'éloigner des régions et des lieux traditionnels.

● (2040)

C'est là une des principales occasions que nous avons laissé passer jusqu'à maintenant. Notre politique scientifique nationale n'a pas reçu l'impulsion dynamique qu'on aurait pu lui donner. A vrai dire, nous en sommes venus à croire dur comme fer qu'une forte proportion de la population, 80 p. 100 environ, vivra, selon les prévisions, dans deux ou trois grandes villes. Il est intéressant de relever cette prédiction d'un sociologue distingué qui l'a faite en guise d'avertissement au gouvernement canadien. Celui-ci en a fait son objectif et s'efforce de concentrer la population là où on l'a prévenu de ne pas le faire. Il nous faut une politique précise pour renverser cette tendance et, grâce à une politique scientifique, nous pourrions y réussir.

J'aimerais maintenant aborder ce que l'on pourrait appeler la question nationaliste. La conséquence la plus grave d'une économie de filiales, c'est qu'une très grande part des décisions qui pourraient être prises au Canada sont bifurquées sur les maisons mères, non seulement aux États-Unis mais dans d'autres pays. C'est ce qui arrive dans le cas de presque toutes les entreprises. Mentionnons, par exemple, les grandes sociétés comme Ford et d'autres telles RCA et Dupont.

J'aimerais donner l'exemple de l'entreprise de Canadian Celanese, à Edmonton, où il y avait un important centre de recherches qui a été fermé à la fin des années 60 à cause de difficultés économiques. Voilà qui démontre que les premières installations à être fermées, quand s'annonce une période économique difficile, sont les centres de recherche. Avant que la direction économique du gouvernement ne s'empare de Canadian Celanese pour en fermer les installations de recherche, on avait mis au point un important procédé qui constituait en quelque sorte la base d'une toute nouvelle industrie. Où a été mis en œuvre ce nouveau procédé, découvert au Canada? En Louisiane. C'est ce qui arrive dans l'industrie. C'est peut-être le prix le plus élevé que nous ayons à payer pour notre état de sujétion industrielle.

Nous pourrions y remédier par l'établissement d'une politique scientifique nationale, dans le cadre de laquelle pourraient fonctionner sociétés multinationales et entreprises canadiennes. Nous ne le faisons pas, et nous devons peut-être payer fort cher notre inertie dans les jours et les années à venir.

Malheureusement, les conséquences de l'indifférence du gouvernement à l'égard d'une politique scientifique sont pour le moins scandaleuses. Le gouvernement devrait en être gêné, à l'heure actuelle, mais ce qui est plus grave, c'est que cela nous coûtera fort cher plus tard. Nous pourrions commencer dès maintenant à remédier à la situation en jetant les bases d'une politique scientifique nationale favorable à notre industrie et à notre développement.

J'aimerais parler très brièvement maintenant . . .

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, la plupart des pays du monde font face à un problème très grave, mais dans le cas du Canada, ce problème assume une forme particulièrement aiguë. Au Canada, nous consacrons moins d'argent, en proportion de notre produit national brut, à la recherche universitaire et scientifique dans le secteur industriel que tout autre pays du monde industrialisé.

M. Drury: Inexact.

M. Orlikow: Le ministre prétend que c'est inexact. Je verserai des chiffres au hansard avant d'avoir fini. En dépit du sermon habituel du secrétaire parlementaire, les occupants des banquettes ministérielles font savoir que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Puisque le ministre affirme que c'est inexact, je lui dirai qu'il n'y a pas un an, je me suis entretenu avec un scientifique de premier plan de l'Université McGill, dans un secteur de la ville où habitait le ministre et qu'il représente encore, scientifique dis-je qui, autant que je sache, n'appartient à aucun parti politique. Je vous dirai l'essentiel de ce qu'il m'a dit, apportant à l'appui de cette déclaration les chiffres publiés dans un numéro récent de *Science Forum*, sauf erreur, l'une des revues scientifiques les plus réputées offertes au Canada au grand public.

On me dit que les sommes consacrées à la recherche scientifique au Canada sont particulièrement peu élevées dans le secteur industriel pour la raison mentionnée par le député de Rocky Mountain (M. Clark). La forte partie des travaux de recherche industrielle est exécutée par les sociétés multinationales dans les pays où se trouve leur siège social, et non pas au Canada. Les sommes consacrées au Canada à la recherche universitaire et industrielle ont baissé relativement depuis deux ans et ont fléchi en réalité surtout ces dernières années. Les subventions sont restés

presque les mêmes depuis 1968-1969 jusqu'à cette année alors qu'elles ont augmenté de 18 p. 100 environ. Le ministre le confirme d'un hochement de tête. C'est la première fois, depuis des années, qu'il est d'accord avec ce que je dis. Le fait est que ces mêmes années ont été marquées par une hausse du coût de la vie de 35 p. 100 environ et, même si je ne suis pas spécialiste en la matière, des scientifiques me disent que la hausse du coût de la recherche scientifique pendant la même période n'est pas de 35 p. 100, mais qu'elle frise probablement deux fois ce chiffre.

Cette année, après des années de plafonnement des dépenses, celles-ci ont augmenté de 18 p. 100. Je reviens à ce que j'ai déjà dit. De tous les pays industrialisés, le Canada affecte le plus faible pourcentage de son produit national brut à la recherche universitaire. Les subventions à la recherche n'ont même pas été augmentées pour faire face à l'inflation. Il y a donc eu en fait une importante réduction des montants réels dépensés pour la recherche scientifique. Cela a été compensé quelque peu par la hausse de cette année mais cette hausse n'a sûrement pas contrebalancé la négligence des dernières années. Le coût du matériel et les autres coûts se sont accrus. Selon mon ami de l'Université McGill, la recherche scientifique effectuée dans les universités canadiennes a donc connu depuis trois ans une baisse de 15 ou 20 p. 100 à cause du manque d'argent. Nous devrions accroître nos dépenses dans le domaine scientifique et technique d'un pourcentage au moins égal au taux de l'inflation et en fait nous devrions au moins les augmenter au même rythme que la hausse du produit national brut.

C'est ce que ferait n'importe quel pays conscient. L'étude la plus complète faite au Canada sur la recherche scientifique a été entreprise par un comité de l'autre endroit présidé par le sénateur Lamontagne. Après deux ou trois ans d'étude, ce comité a publié une série de recommandations. Elles ne sont peut-être pas toutes judicieuses. Je crois que le gouvernement canadien doit s'attaquer au problème qu'a mentionné mon ami le député de Rocky Mountain. Je veux parler du fait que toutes les sociétés multinationales, que ce soit dans l'industrie du pétrole, du gaz, des métaux ou dans la plupart des autres industries, font toute leur recherche dans d'autres pays.

● (2050)

Jusqu'à ce que le gouvernement s'attaque à cet état de choses et s'efforce d'en triompher en adoptant des politiques susceptibles d'accroître la recherche fondamentale au Canada, nous serons toujours à la remorque dans le domaine de la recherche scientifique. Le comité du sénateur Lamontagne a fait toute une série de recommandations quant aux modalités d'action. Que je sache, elles n'ont eu aucun écho de la part du ministre chargé de la Science et de la Technologie ni du gouvernement. Pas une fois à la Chambre ou à l'extérieur dans les allocutions que le ministre ou l'ancien ministre ont prononcées chaque année devant diverses associations de scientifiques, a-t-il été question des recommandations du comité du sénateur Lamontagne. Or, c'est une honte. On continue d'appliquer la politique scientifique à vue de nez et j'affirme au ministre que je ne fais confiance ni à lui ni à son nez.

[M. Orlikow.]

Avant d'en venir à la recherche médicale, je voudrais citer les chiffres publiés par *Science Forum* dans le numéro de juin 1974 dans un éditorial intitulé: «Academic Research; down, perhaps on the way out». J'aimerais en extraire quelques phrases, et comparer les chiffres cités avec ceux qui ont paru depuis que cet article a été publié. Je le répète, cet article a paru dans *Science Forum*, qui n'est pas un journal politique, qui ne prend pas position par rapport au gouvernement sauf quand il n'assume pas ses responsabilités vis à vis du peuple canadien et de la communauté scientifique. Voici:

> Il est de notoriété publique que le moment n'est pas propice pour soutenir la recherche dans les universités canadiennes. Ce qui n'est pas aussi notoire c'est la sévérité avec laquelle les investissements de fonds public dans la recherche ont été réduits ces dernières années. Les simples faits suivants suffiront à dépeindre la situation.

Voici quels sont depuis quelques années les crédits parlementaires au Conseil national des recherches pour les subventions d'aide à la recherche et les bourses d'études supérieures:

1968-1969	$59,017,000
1960-1970	64,760,000
1970-1971	64,794,000
1971-1972	67,543,000
1972-1973	66,543,000
1973-1974	68,593,000
1974-1975 (estimation)	69,293,000

J'ai examiné les crédits en cours et les chiffres peuvent maintenant être rectifiés de la façon suivante. Pour 1974-1975, les chiffres réels étaient $70,278,000. Pour 1975-1976, ils s'élèvent à $82,973,000. Comme je l'ai signalé tantôt, cela représente une hausse de 18 p. 100. Ces chiffres sont ensuite analysés. J'espère que le ministre va écouter. Voici ensuite ce qu'on dit:

> D'après ces chiffres, on constate que depuis 1969-1970, l'année où l'on a imposé pour la première fois des restrictions financières sévères, l'augmentation totale des crédits n'a été que de 7 p. 100. Pendant la même période, le coût de la recherche a augmenté d'au moins 50 p. 100...
>
> Au cours de la période allant de 1960 à 1970, quelques départements de sciences physiques dans les universités canadiennes commençaient à atteindre une norme approchant celle des bonnes universités de pays étrangers, dont les États-Unis. Or, leur progression a effectivement été arrêtée et leur position concurrentielle dégradée. En même temps, comme dans le cas des subventions à la recherche médicale, les fonds disponibles n'ont pu permettre aux nouveaux départements d'en arriver à soutenir la concurrence.

Voilà le jugement porté non par un député, non par quelqu'un de l'opposition qui ne connaît pas grand-chose en matière de recherche scientifique, comme beaucoup d'entre nous, et malheureusement le ministre n'est pas très versé non plus dans cette discipline, mais voilà l'évaluation faite par la communauté scientifique. Le ministre peut sourire, mais ce sont là des faits.

Que dire de la recherche médicale? On a dans une certaine mesure augmenté les crédits accordés au Conseil de la recherche médicale pour soi-disant compenser la hausse du coût de la vie. Mais en fait, le gouvernement n'a pas vraiment débloqué suffisamment de fonds pour compenser la hausse réelle du coût de la recherche scientifique. Même si le gouvernement prétend—ce qu'il n'a pas fait—qu'il ne faut pas accroître le montant des crédits de la recherche médicale, il reste que ces fonds ne suffisent même pas maintenir les niveaux actuels des programmes.

Entre autres activités extraparlementaires, je siège au conseil des gouverneurs de l'Université du Manitoba. J'ai communiqué cet après-midi avec le doyen de la faculté de médecine de l'Université du Manitoba, et je suis certain que, si le ministre voulait en prendre le temps et se donner la peine de téléphoner au doyen de la faculté de médecine de l'Université McGill ou de l'Université de Montréal, il entendrait exactement la même chose que ce que m'a dit aujourd'hui le doyen de la faculté de médecine de l'Université du Manitoba. L'année dernière, l'Université du Manitoba a négocié avec ses employés de soutien un nouvel accord salarial grâce auquel ces employés, dont beaucoup sont assistants de médecins et de chercheurs de la faculté de médecine, ont obtenu une augmentation de salaires de 20 p. 100 prenant effet environ six mois auparavant.

L'augmentation cette année des subventions au Conseil de la recherche médicale, et par ricochet à l'Université du Manitoba, ne réussira pas le moindrement à couvrir les frais d'une telle majoration. Il y a aussi que l'association des employés qui représente le personnel médical de cette université entame actuellement des négociations et elle obtiendra probablement une hausse de l'ordre de 20 p. 100. L'augmentation des subventions cette année et la faible hausse accordée l'an dernier au Conseil de la recherche médicale ne permettront aucunement de les faire correspondre aux traitements que l'université a dû verser à ses employés.

Qu'arrivera-t-il? Le doyen de l'école de médecine a répondu qu'on réduira tout simplement la vraie recherche médicale à cette université. Il m'a cité quelques exemples. L'école avait entrepris un important projet de recherche sur les allergies. On commençait à obtenir certains résultats des plus encourageants qui, s'ils avaient abouti à leurs conclusions logiques, auraient apporté beaucoup de soulagement à des milliers de Canadiens que les allergies font souffrir énormément. L'école ne pourra pas donner suite à ces intéressantes découvertes touchant le traitement de maladies semblables.

Elle avait entrepris certains programmes de recherches sur les aspects biochimiques de la gérontologie. Elle devra les réduire considérablement. Les chercheurs espéraient qu'ayant abouti à leurs conclusions dans ces domaines ils pourraient trouver des moyens de lutter contre les effets nocifs sur la santé biochimique des personnes âgées. Ils espéraient qu'à la suite de ces programmes ils pourraient commencer à réadapter les malades. Ils ont suivi des personnes atteintes de maladie du cœur. Ces programmes ont été réduits dans tous les secteurs où il se faisait des recherches. L'élan qu'ils avaient réussi à prendre ces dernières années est tombé à rien. L'école a perdu des équipes qu'elle avait réussi à constituer au fil des années. Je ne suis pas expert en la matière, pas plus que le ministre, mais on me dit qu'il faut 12 ans environ pour construire une équipe de recherche médicale. Ces équipes ont été dissoutes.

● (2100)

Les Américains réduisaient les activités, mais ils ont affecté à la recherche médicale de dix à vingt fois plus que les Canadiens par personne, de sorte que, même en réduisant les dépenses, ils continueront à vivre, selon nos normes, dans un milieu extrêmement favorable. Juste comme beaucoup de choses commençaient à se relever, après la sécheresse des six dernières années, on nous impose de nouveau des restrictions.

Science et technologie

Permettez-moi de signaler, pour les fins du compte rendu, une déclaration faite par le gouvernement du Canada en août 1974 et un mémoire présenté conjointement par la société canadienne de recherche clinique, la fédération canadienne des sociétés de biologie et l'association des collèges de médecine du Canada. Ce mémoire s'intitule: «La recherche médicale: besoin immédiat d'un supplément de fonds». On y traite des exigences médicales des collèges de médecine et l'on indique que le budget du Conseil de la recherche médicale est de 41.4 millions de dollars pour 1974-1975. Les fonds supplémentaires pour toutes les subventions approuvées pour l'exploitation étaient de 2.5 millions de dollars. Les fonds accordés pour le personnel et les programmes spéciaux s'élevaient à 1 million de dollars. Le budget pour 1974-1975 était de 44.9 millions de dollars. Il y a ensuite une allocation de 2.5 p. 100 pour la croissance des activités. Ce n'est certes pas une forte croissance, car cette allocation se chiffre à 1.1 million de dollars. Le budget possible pour 1975-1976 fut évalué à 50.5 millions de dollars. Mais, comme je l'ai déjà dit, la hausse réelle du coût de la recherche médicale se situe aux alentours de 20 p. 100. Dans le budget de 50.5 millions de dollars, le taux d'inflation alloué est de 10 p. 100. La hausse réelle des coûts due à l'inflation est de 20 p. 100; aussi nous devrions ajouter à cela 4.5 millions de dollars, ce qui porterait à 55 millions de dollars le budget requis par le Conseil de la recherche médicale pour l'année financière 1975-1976.

Si le ministre examine les prévisions budgétaires de 1975-1976, il va se rendre compte que les dépenses réelles proposées s'élèvent à $49.5 millions, ce qui représente 5.5 millions de dollars de moins que, selon les calculs de ces organismes, soit 10 p. 100 de moins de ce dont ils avaient besoin toujours d'après leurs calculs. Monsieur l'Orateur, je ne suis pas le spécialiste . . .

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député, mais j'ai le devoir de l'avertir que son temps de parole est maintenant expiré.

M. Charles Turner (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, si je comprends bien, les députés de l'opposition veulent dire que le gouvernement ne consacre pas assez de fonds aux sciences. Effectivement, lorsqu'on examine les chiffres, on se rend compte que le gouvernement dépense plus dans tous les autres ministères, à l'exception du ministère de l'Industrie et du Commerce. Si l'on consulte les chiffres pour 1973-1974, nous avons dépensé $1,141,215,000. En 1974-1975, cette somme est passée à $1,266,154,000 et en 1975-1976, à $1,443,872,000.

Des voix: Bravo!

M. Turner (London-Est): Les dépenses du ministère de l'Industrie et du Commerce sont passées de $99,261,000, en 1974-1975, à $104,694,000 en 1975-1976. Sur quoi les députés fondent-ils leurs arguments? Pour la gouverne du député de Rocky Mountain (M. Clark), je signalerai que le ministère canadien de l'Environnement dépense 243 millions de dollars pour l'année financière 1975-1976, soit une augmentation de 23 millions de dollars comparativement à 1974-1975 et de presque 50 millions de dollars par rapport à 1973-1974.

Science et technologie

Voici le total des crédits des autres ministères à la recherche scientifique pour l'année financière 1975-1976: Conseil national de recherches: 189 millions de dollars; Défense nationale: 119 millions; Industrie et Commerce: 104 millions; Statistique Canada: 103 millions; Agriculture: 101 millions; Énergie, Mines and Ressources: 85 millions; Énergie atomique du Canada: 83 millions; Santé nationale et Bien-être social: 53 millions; Conseil de la Recherche médicale: 49 millions; ACDI (Agence canadienne de développement international): 43 millions; Communications: 36 millions; Transports:34 millions; Conseil du Canada: 28 millions; Musées nationaux du Canada: 14 millions; autres: 152 millions—Budget total: 1,443,872,000 dollars. Qu'avez-vous à redire à cela?

Une voix: Et l'inflation?

M. Turner (London-Est): Ne vous inquiétez pas de l'inflation; nous essaierons d'y mettre le holà.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (London-Est): J'ai vécu sous deux gouvernements conservateurs et je n'ai jamais autant travaillé pour gagner aussi peu. Je suis sorti de l'école alors que feu R. B. Bennett était premier ministre. Je ne pouvais même pas trouver de travail. Vous feriez bien de vous enfoncer cela dans la tête.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Turner (London-Est): Le ministre d'État chargé des sciences et de la technologie (M. Drury) prévoit des dépenses de l'ordre de 5 millions de dollars en 1975-1976. Le ministre vise à utiliser au maximum la science et la technologie à l'appui des objectifs nationaux. Pour atteindre cet objectif, le ministre devra dépenser 1.5 millions pour la mise au point de politiques scientifiques, environ $600,000 pour la révision et l'évaluation de programmes scientifiques ministériels et 1.5 millions pour l'acquisition et l'échange de renseignements sur les activités d'ordre scientifique. Qu'ont fait les conservateurs lorsqu'ils étaient au pouvoir?

Le total des dépenses de tous les ministères fédéraux pour des activités d'ordre scientifique atteindra vraisemblablement 1.4 milliards en 1975-1976. Comme les dépenses dans le domaine des sciences n'ont de signification que dans le cadre du programme qu'elles appuient, leur affectation, par les ministères et organismes, est fonction de leurs objectifs et programmes particuliers, et elles sont ainsi réparties selon diverses catégories fonctionnelles.

Les dépenses dans le domaine de l'activité scientifique se répartissent en quatre subdivisions, selon le secteur où elles s'effectuent. Trois de ces secteurs sont entièrement canadiens—le secteur intra-muros, l'industrie canadienne et les universités canadiennes—tandis que le quatrième englobe tous les organismes étrangers et certaines organisations canadiennes comme les institutions privées sans but lucratif, les autres paliers de gouvernement et les particuliers.

Même si les crédits scientifiques sont affectés selon les ministères et organismes et en fonction des objectifs de leurs programmes, ils n'en sont pas moins assujettis à des politiques gouvernementales d'ensemble en matière de sciences. L'une de ces politiques s'intitule «fabriquer ou acheter» et vise à accroître la recherche et le développement thématiques dans l'industrie. On aura une idée de son application dans le fait que les prévisions de contrats industriels pour ce genre de recherche et de développement sont passées de 53 millions de dollars en 1974-1975 à 74 millions pour 1975-1976, soit une augmentation de 40 p. 100. Cette augmentation se traduit de façon modérée seulement dans le total des dépenses dans le secteur industriel, puisque les contrats relatifs à la recherche thématique et au développement représentent moins d'un tiers du soutien total à la recherche scientifique dans l'industrie.

On prévoit une autmentation de $910,000 dans les dépenses du ministre, dont $624,000 pour l'accroissement du coût des opérations actuelles et $286,000 pour l'expansion des activités, surtout la révision et la détermination des programmes.

Le budget du Conseil économique du Canada passera à 4.4 millions de dollars, de 4 millions qu'il était dans le budget principal des dépenses de 1974-1975. Cet organisme consultatif a la responsabilité d'effectuer des travaux de recherche économique indépendante et de formuler des recommandations pour l'économie canadienne.

● (2100)

Jusqu'à récemment, les instruments de mesure du bien-être au Canada les plus fréquemment utilisés étaient les indices économiques comme celui du produit national brut, l'incice des prix et des taux de chômage. Le conseil a étendu ses méthodes de mesure du bien-être aux indicateurs sociaux dans le but de déterminer les éléments qui constituent et ceux qui affectent la qualité de la vie dans la société canadienne. Jusqu'ici, les premiers indicateurs ont été établis pour le logement, la santé et l'environnement naturel. On est en train d'en mettre d'autres au point pour évaluer à la fois les aspects quantitatifs et subjectifs du bien-être.

Statistique Canada est l'organisme statistique central du gouvernement fédéral qui fournit les renseignements nécessaires pour comprendre l'économie, les institutions et la population canadiennes. Son budget principal pour 1975-1976 est de 101 millions de dollars, une augmentatin de 12 millions par rapport à celui de 1974-1975. Les principales raisons de cette augmentation sont les besoins pour le recensement quinquennal de 1976 et les hausses de traitements.

La circumnavigation des Amériques par le navire océanographique canadien *Hudson* en 1970 et les voyages dans le Nord du pétrolier américain *Manhattan* ont attiré à grands renforts de publicité l'attention du public sur le rôle croissant du Canada dans les océans. En fait, ces événements ont fait plus de bruit que d'autres d'une série d'incidents qui se sont produits à la fin des années 1960 et au début des années 1970 et qui laissent prévoir que l'aménagement et la gestion des ressources océaniques sera d'une importance capitale pour l'avenir de l'économie canadienne.

Vu la situation, en septembre 1972, le cabinet a jugé qu'il fallait reviser les politiques océaniques du Canada en insistant tout particulièrement sur l'océanographie et la technologie et l'industrie océaniques. On a créé un groupe d'étude sur l'industrie océanique, l'océanographie et la technologie océanique formé de représentants de tous les ministères et organismes intéressés du gouvernement fédéral. Ce groupe d'étude s'est livré à une vaste étude intersectorielle des industries océaniques existantes et futures dans le but de porter à l'attention du cabinet l'importance stratégique de l'océan et de ses ressources et de recommander des politiques permettant au Canada de faire face à des responsabilités, des engagements et des possibilités accrus.

Au début de l'été 1973, le groupe d'étude présentait ses conclusions et ses recommandations au cabinet et le 12 juillet 1973, le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie d'alors, maintenant le ministre de l'Environnement (M^me^ Sauvé) annonçait la politique océanique nationale dont l'objectif est de:

> ... stimuler l'expansion de l'industrie canadienne et l'inciter à participer plus efficacement dans l'intention de développer et contrôler au Canada les moyens industriels et techniques essentiels à l'exploitation des ressources marines du Canada.

Comme l'activité marine s'accroît avec l'exploitation de gisements d'hydrocarbure et de minerais dans l'Arctique, la politique relative à l'exploitation des ressources marines doit absolument exiger que le Canada devienne expert dans le travail à la surface et en dessous de la banquise. En vue d'atteindre cet objectif, le gouvernement a formé un comité consultatif interministériel chargé d'étudier la façon de nous doter des moyens d'exploitation requis. Le comité a abondamment consulté les experts de l'industrie et du gouvernement, ce qui a permis d'identifier une série de programmes de recherche et de développement sur la qualité de la glace que le cabinet doit examiner prochainement.

En attendant, on poursuit diverses activités scientifiques ne faisant pas vraiment partie d'un programme coordonné sur la qualité de la glace pour appuyer les moyens d'exploitation dans les eaux recouvertes de glace. Ces projets sont bien sûr trop nombreux et trop variés pour que je puisse vous les décrire en détail, mais il serait utile que je vous cite quelques exemples.

Ainsi, le service de l'environnement atmosphérique du ministère de l'Environnement a expérimenté, en collaboration avec le centre canadien de télédétection, des méthodes par satellite et divers instruments aéroportés pour la détection des glaces. Le service hydrographique du Canada a effectué des recherches sur des systèmes de navigation et de détermination d'un point, et s'est en particulier, intéressé aux problèmes de propagation des ondes électromagnétiques dans les eaux infestées par les glaces. Finalement, le ministère des Transports, qui exploite actuellement la deuxième flotte de brise-glace du monde par son importance, met au point les caractéristiques et les plans d'un brise-glace capable de se frayer un passage dans de la glace épaisse de 7 pieds.

D'après la politique sur les océans, il faut insister particulièrement sur les programmes de technologie et de science maritimes qui visent, entre autres, à la protection et à l'exploitation de l'environnement maritime, à l'exploitation des estuaires, des zones côtières ou voisines des côtes, à l'exploitation des richesses océaniques et à l'amélioration des moyens destinés à prévoir des éléments comme les conditions atmosphériques et l'état de la mer.

L'étude de l'environnement de la mer de Beaufort constitue un excellent exemple d'un programme qui vise tous les objectifs mentionnés ci-dessus et, de plus, recherche une exploitation maximale des glaces du Canada. Ce programme scientifique, appliqué conjointement par le gouvernement et l'Arctic Petroleum Operators' Association, vise à établir des données scientifiquement fondées sur l'environnement de la mer de Beaufort pour permettre une exploitation sûre du pétrole et du gaz naturel. Le programme porte sur l'ensemble des aspects de l'environnement et comporte des enquêtes scientifiques approfondies sur la faune et la flore, le poisson, l'océanographie et la géologie, ainsi que sur l'interaction du pétrole, de la glace et de l'eau de mer.

La collaboration de l'État et de l'industrie dans le projet de la mer de Beaufort répond à l'une des plus vives préoccupations exprimées au sujet de la politique océanique, c'est-à-dire la nécessité de favoriser la constitution d'une industrie océanique canadienne. Notre pays acquiert en fait une compétence connue dans certains secteurs de l'industrie océanique. C'est ainsi par exemple que les chantiers de Halifax sont devenus d'importants constructeurs de plates-formes de forage de pétrole, et que les sous-marins de poche *Pisces* et *Aquarius* se sont acquis une réputation internationale.

En outre, le gouvernement intéresse plus directement l'industrie à satisfaire ses exigences scientifiques par son programme «fabrication ou achat». A mesure que l'effort scientifique du gouvernement s'oriente vers la mise en valeur des richesses océaniques, les retombées de ces programmes se feront de plus en plus importantes pour l'industrie océanique. En outre, une initiative d'un genre tout à fait nouveau illustre bien l'importance que le gouvernement attache à la constitution d'une industrie océanique: au nouvel Institut fédéral de la science océanique de Patricia Bay, en Colombie Britannique, 40 acres ont été réservées aux entreprises du secteur privé qui effectuent des travaux de recherche et de développement dans le domaine océanique.

La mise en œuvre de la politique océanique est une activité permanente. La complexité des négociations relatives au droit de la mer témoigne de l'importance pour le Canada d'une politique bien définie à cet égard.

Pourtant, monsieur l'Orateur, l'opposition a l'audace de prétendre que le gouvernement ne fait rien.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, en parlant ce soir de la nécessité d'une direction d'ensemble concernant une politique scientifique et technique pour le Canada, je sais que depuis des années, les divers gouvernements du pays accomplissent beaucoup de choses. Ce que je critique, c'est le concept à la base des divers établissements et organismes constitués depuis 100 ans pour donner au nom de l'État une certaine orientation dans ces domaines.

Permettez-moi de prendre un exemple dans le discours que vient de lire à la Chambre le secrétaire parlementaire. Il a déclaré que le ministère de l'Agriculture possède l'un des plus importants effectifs de chercheurs du monde, compte tenu de l'importance de notre population, et que la qualité de son travail est inégalée.

Le malheur, c'est que les renseignements ainsi obtenus ne vont pas où il faudrait, c'est-à-dire aux agriculteurs du pays. Ils demeurent dans la bibliothèque de l'avenue Carling, parce que, paraît-il, le rôle d'un homme de science n'est pas d'enseigner aux autres ce qu'il a découvert, cette tâche revient à d'autres. Tant que les ministres ne se dresseront pas contre ce comportement des hommes de science, tant qu'ils ne les forceront pas à transformer en science appliquée et en technologie les connaissances fondamentales qu'ils ont acquises, je pense que les fonds qui leur sont consacrés seront dépensés en pure perte.

Science et technologie

● (2120)

On peut en dire autant du Conseil national de recherches. Il accomplit un travail étonnant, mais il est cependant difficile d'y obtenir des renseignements, car ses chercheurs suivent la même ligne de conduite. Il faut s'adresser à eux et leur demander des renseignements, car ils ne communiqueront pas spontanément avec nous.

Je soutiens qu'en vue d'établir une politique scientifique efficace, les députés ministériels devraient donner le ton et établir un mécanisme pour divulguer l'information recueillie par nos scientifiques et nos techniciens. Bien que je ne sois pas spécialiste dans le domaine scientifique, je sais, que nos scientifiques et nos techniciens à l'emploi des ministères de l'État à Ottawa, des universités, des sociétés et des particuliers, on suffisamment de connaissances techniques à leur disposition pour donner aux Canadiens un avantage important. Le problème est en somme, comme le disait le sénateur Lamontagne, de passer à la deuxième étape et de mettre les connaissances scientifiques à la disposition des gens profanes, afin qu'ils puissent les utiliser. Cela vaut pour les connaissances scientifiques se rattachant au domaine agricole et à d'autres également.

Je parlerai ce soir de problèmes fondamentaux. J'espère que le ministre suivra le conseil que nous lui avons donné et exercera son autorité, au nom des Canadiens, pour s'assurer que les connaissances scientifiques sont mises à la disposition du public. Mes remarques porteront principalement sur les problèmes auxquels le monde se heurte actuellement, c'est-à-dire la recherche de nouvelles sources d'énergie.

Je ferai remarquer tout d'abord que tous les travaux dans ce domaine ne seront pas accomplis par les gouvernements. Si nous voulons exploiter de nouvelles formes renouvelables d'énergie, ou des formes moins coûteuses que celles que nous utilisons actuellement, il incombe aux Canadiens de se mettre à l'œuvre. Le gouvernement doit les aider. Il doit faire savoir aux particuliers quelles sont les formes d'énergie disponibles, et calculer les coûts pour eux. Telle est ma première remarque. Voyons ce que nous pouvons faire pour mettre l'information recueillie à Ottawa à la disposition des particuliers afin qu'ils puissent prendre les décisions appropriées.

Je vais parler des nouveaux modes d'énergie que je divise en deux grandes catégories. Le premier mode, et le plus important, dont je parlerai plus longuement à la fin de mes observations porte sur l'utilisation de l'énergie de la matière organique. Lors de l'ouverture de la 29e Législature en 1972, j'ai demandé aux deux ministres chargés des questions scientifiques de me promettre de me faire tenir les copies de lettres qu'ils recevraient, eux ou leurs ministères respectifs, de la part des gens qui écriraient au nom des biochimistes du Canada. Je voulais savoir quel travail de recherche avait été effectué dans le domaine de l'énerie de la matière organique. Les deux ministres m'ont promis qu'ils me feraient tenir copie de telles lettres. A ma connaissance, c'était la première fois qu'il était question de cette forme d'énergie à la Chambre.

Selon les publications disponibles, nous savons que la matière organique peut produire des formes renouvelables d'énergie. Lorsqu'une plante on un animal meurt, la matière qui les compose pénètre dans la terre sous forme d'eau, de sel, de minéraux, etc. Cette matière est retenue dans le sol. Ce processus se poursuit depuis deux milliards d'années et maintenant, deux milliards d'années plus tard, nous avons découvert les restes d'organismes vivants sous forme de pétrole. Ces dépôts mis en terre depuis deux milliards d'années forment notre carburant fossile actuel. Les savants prétendent que d'ici 50 ans, ils pourront utiliser les déchets et en faire un pétrole propre, d'une basse teneur en soufre, un gaz net, ou toute autre forme d'énergie ou d'élément nutritif qu'on voudra. Ils seront en mesure de produire des protéines, ou des succédanés de steak, ou pratiquement tout ce que l'on peut désirer. Que la chose soit possible est un fait bien connu depuis longtemps dans nos milieux universitaires, depuis aussi longtemps que je me souvienne. Maintenant que le monde fait face à une crise, le travail de ces biochimistes portera fruit. Les étudiants peuvent profiter de ces connaissances; elles doivent sortir des laboratoires et servir à des fins pratiques pour nos besoins quotidiens.

Certains secteurs ont déjà enregistré des progrès rapides. Le Bureau of Mines de Pittsburgh, en Pennsylvanie, a établi le coût de la mise au point de techniques de recyclage des rebuts du bois, du fumier, des écorces et le reste. Cette information est disponible à toutes les nations du monde entier. Je devrais mentionner également une conférence donnée il y a trois ans à Winnipeg sur un sujet sur lequel le Biomass Institute a fait des recherches auxquelles le gouvernement n'a pas participé. L'institut à cherché à vulgariser l'information dont il disposait. J'ai encouragé un groupe d'intéressés à la question à tenir une conférence à Regina en novembre dernier. Ils ont publié un document intitulé «Food, Fuel, Fertilizer» que l'on peut se procurer au coût de $7.50. Il devrait aider les agriculteurs à se servir des déchets comme engrais.

L'Ontario, afin de ne pas être en reste, a parrainé une conférence sur l'économie agricole en avril. Bon nombre des meilleurs spécialistes de l'Amérique du Nord y assistèrent, y compris le chef du Centre de recherches en agriculture, à Ottawa. Le public aura accès aux documents produits à cette conférence. On y a discuté des problèmes de la recherche fondamentale, de la manière dont on pourrait utiliser les déchets afin de produire des aliments, du combustible et des engrais.

Je termine cette partie de mes remarques en vous disant que dans quelques années une grande proportion des besoins en matière d'énergie de l'Amérique du Nord, du monde occidental à vrai dire, seront satisfaits par des formes renouvelables, non polluantes d'énergie qu'il sera possible d'obtenir à un coût moins élevé que celui du pétrole dont nous nous servons aujourd'hui. Des renseignements sur la production de cette forme d'énergie sont disponibles et il faudrait les rendre accessibles à toute la population.

Permettez-moi de mentionner autre chose d'important. Lorsque la panique de l'énergie a frappé les États-Unis il y a trois ans, le président a immédiatement annoncé que le gouvernement consacrerait des sommes d'argent énormes à la recherche de nouvelles sources d'énergie. Le programme annoncé dépassait de beaucoup les bornes des programmes mentionnés par le secrétaire parlementaire il y a peu. Le président a chargé une équipe de scientifiques de la NASA, qui a envoyé des hommes sur la lune, d'étudier toutes les nouvelles sources d'énergie possibles. En quatre mois, l'équipe présentait son rapport. Tous les renseignements glanés étaient condensés en une modeste brochure. Cela remonte à décembre 1972. Par la suite, le Congrès des États-Unis se faisait un plaisir de voter 20 milliards de dollars, non pas pour la continuation de programmes d'agriculture, des mines et ainsi de suite, mais pour la recherche de nouvelles sources d'énergie, pour la plupart renouvelables et non polluantes.

[M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).]

Je le répète: le groupe de la NASA a réussi à présenter son premier rapport quatre mois après avoir été chargé d'étudier le problème. Je ne propose pas que le Canada dépense 20 milliards ni même 2 milliards de dollars à cette fin. Les États-Unis consacrent actuellement 2 milliards de dollars à la recherche dans ce domaine. Si nous dépensons un montant proportionnée, nous devrions dépenser 200 millions de dollars par année, non pas seulement 1.4 million comme on l'a mentionné.

M. Drury: Ce devrait être 1.4 milliard.

● (2130)

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Cela signifie 1.4 milliard de dollars pour tous les genres de programmes de recherche de tous les ministères. Je veux simplement dire qu'en plus de poursuivre les programmes réguliers, les États-Unis ont affecté 2 milliards de dollars à la recherche sur de nouvelles sources d'énergie. Quand le comité permanent des ressources naturelles et des travaux publics a publié les chiffres à cet égard l'année dernière, les crédits affectés à la recherche de nouvelles sources d'énergie s'élevaient à moins de $200,000.

Je faisais partie du cabinet lorsque la question du CANDU a été soulevée. C'est ce cabinet qui, en 1958, après avoir examiné tous les faits, avait décidé d'affecter 87 millions de dollars à un programme de recherche sur la production d'énergie nucléaire afin de livrer concurrence aux réalisations américaines et britanniques dans ce domaine. Ce chiffre est maintenant passé à 1 milliard de dollars. C'est un domaine où le Canada est passé en tête et y est resté. Je suis en mesure de l'affirmer parce que je m'intéresse à ce projet depuis un certain temps.

Ce que je veux dire au ministre, c'est que je ne demande même pas que le Canada dépense une somme énorme et exagérée comme les Américains. Je propose une seule chose. Le Conseil des Sciences du Canada a publié son 23e rapport en mars 1975. Il demande au ministre d'examiner le programme et les recommandations du Conseil au sujet des mesures qu'on devrait prendre dès maintenant et à l'avenir pour que le Canada conserve ses possibilités d'action dans le domaine de l'énergie.

J'aimerais citer des extraits du rapport au ministre, bien que je sache qu'il l'a déjà lu, et proposer que ces renseignements soient mis à la disposition du public. Si tout autre ministériel lit le rapport, il verra qu'il ne propose pas de grandes dépenses. Le rapport propose qu'on se serve de renseignements que nous possédons déjà. Il propose qu'on s'efforce davantage de rassembler toutes les connaissances que nous possédons et d'en faire profiter le public.

J'aimerais simplement lire quelques-unes des observations contenues dans le rapport. J'ai choisi deux pages du rapport où l'on parle de l'énergie renouvelable. La première est l'énergie tirée de la matière organique. Le rapport déclare:

> ... il serait possible de multiplier énormément l'énergie produite à l'hectare, grâce à l'utilisation d'algues ...

Il s'agit de ces petits machins verts. Le rapport dit plus loin:

> ... l'énergie qu'on peut en tirer serait comparable à celle du pétrole coûtant $11 le baril ...

Grâce à cette matière verte qui flotte dans nos eaux, nous pourrions produire de l'énergie moins cher que celle que nous pouvons acheter. Tout ce qu'il faut faire, c'est commencer. Pour rendre au gouvernement le mérite qui lui revient, l'année dernière, il a donné $34,000, à l'université du Manitoba pour mettre en branle son expérience sur les algues. Je l'en remercie. Il a mis du temps à le faire. Voilà un premier exemple.

A la page suivante, on suggère de coordonner tous ces travaux sur l'énergie de la matière organique. Voici un autre passage:

> L'Institut de l'énergie biochimique (Biomass Energy Institute) de Winnipeg pourrait constituer l'embryon d'un organisme de coordination des efforts en ce domaine.

Il n'en coûterait rien au gouvernement. Ayez recours à ces scientifiques qui ont essayé pendant 30 ans de se faire écouter par les gouvernements et les sociétés. Demandez-le à ces gens de Winnipeg. Ils sont à l'avant-garde. Il nous faut continuer. Ne laissons pas la NASA nous dépasser.

Le troisième point concerne les déchets. Je n'entrerai pas dans les détails. Le chef de file en ce domaine c'est le ministère de l'Agriculture de l'Alberta. Il projette de traiter ce qu'on appelle le fumier, plutôt que des déchets, d'en extraire le méthane et d'améliorer la qualité de l'engrais. Leurs chiffres viennent du rapport préparé par la conférence de Regina.

Épandez une tonne de fumier ordinaire dans un champ de blé. Une tonne de fumier vaut $2.50. Extrayez le méthane de la même tonne de fumier et elle vaut $37.50; c'est-à-dire $30 pour le méthane et trois fois le prix de l'engrais, $7.50. Prenez le même fumier, purifiez-le et transformez-le en aliment à bestiaux, et il vaut $130 la tonne. Tous ces renseignements ont été publiés. Personne d'autre que moi ne se donne la peine de recueillir ces renseignements, car je ne cesse de m'y intéresser.

Je ne demande pas beaucoup au ministre. Je m'inspire simplement du rapport. Il est question d'un projet d'immeuble à appartements conçu à Toronto où l'eau serait chauffée par la combustion des déchets.

Pourquoi le ministre ne parle-t-il pas à la Chambre de Canwell? Il y a trois ans, le ministre du Revenu national (M. Basford) en a parlé, lorsqu'il était ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Qu'est-ce que Canwell? C'est un projet conjoint de la Société centrale d'hypothèques et de logement et de l'Ontario Research Foundation visant à utiliser toutes les eaux usées des appartements. On en sépare la partie liquide, on la purifie et elle est recyclée. On enlève les parties solides, on les laisse reposer un certain temps et on les transforme en énergie, qui est utilisée pour rafraîchir l'immeuble l'été et le chauffer l'hiver. Pourquoi n'en parle-t-on pas aux Torontois? Voyez ce qu'ils économiseraient. Je sais pourquoi on les laisse dans l'ignorance. La mentalité des habitants de Toronto leur fait peur, car si on leur disait qu'ils boivent l'eau de leurs égouts, ils quitteraient la ville.

C'est ce qu'on fait en Angleterre. Dans certains hôtels, une chambre coûte $45 par nuit, pourtant vous buvez les eaux de vos égouts. La même chose se passe en Allemagne. Quelqu'un doit dire aux gens qu'il existe des moyens d'utiliser ces matières d'une manière productive.

Je constate que mon temps de parole est sur le point de se terminer. Je voudrais parler de choses plus simples, de ce que j'appelle les formes ordinaires de l'énergie renouvelable que nous connaissons et comprenons toutes. Au niveau actuel des prix, les pompes calorifiques sont revenues à la mode. Qu'est-ce qu'une pompe calorifique? Elles se vendent depuis 45 ans. Elles s'inspirent du même principe que le réfrigérateur. Il y en a 3,000 utilisées en Ontario seulement et quelques centaines de milliers aux États-Unis. On pouvait voir dans une annonce qui couvrait presque une page entière du *Globe and Mail* le mois dernier «l'étonnante pompe calorifique.» On recommandait aux

gens de l'Ontario de se débarrasser de leur chaudière au gaz ou au mazout et d'utiliser une pompe calorifique. L'annonce signalait que la pompe part du même principe que le réfrigérateur. Elle aspire simplement la chaleur de l'air qu'elle répand dans la maison. Quand la maison est réchauffée, elle rejette la chaleur à l'extérieur. Son fonctionnement coûte de 30 à 40 dollars par an. Le Congrès américain a voté la somme de 137 millions de dollars pour dépêcher une personne dans chaque comté des États-Unis non seulement pour expliquer aux habitants ce que sont les pompes à chaleur, les fours solaires, le chauffage par rayonnement solaire, l'énergie éolienne et tous les autres procédés existants, mais également le coût de toutes ces installations.

Je termine en soumettant une simple recommandation au ministre. Comme l'indique ce rapport, elle n'exige pas l'affectation de beaucoup d'argent. Il faudrait être à l'affût de tout ce qui a été fait et donner notre appui. L'automne dernier, un particulier de Gananoque a construit une maison dont le toit comportait des panneaux solaires qui devaient chauffer sa maison dans une porportion de 70 p. 100. Parce que l'hiver a été ensoleillé, il a pu chauffer sa maison entièrement à l'aide de ces panneaux solaires. Au printemps, la Société centrale d'hypothèques et de logement a acheté la maison pour s'en servir comme maison-témoin. Le gouvernement n'est pas sans savoir ce qui se passe.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Il ne me reste plus qu'une phrase.

M. l'Orateur adjoint: Le député ne peut poursuivre qu'avec le consentement unanime. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): On possède beaucoup de renseignements. Le ministre songera-t-il à instituer un groupe de coordination composé d'une demi-douzaine ou d'une douzaine de personnes et charger de colliger toute cette information provenant notamment de cette source, et de la mettre à la portée du public canadien? C'est aussi simple que cela. Ce serait du moins un début dans la voie de l'utilisation du volume énorme de connaissances que nous possédons déjà.

● (2140)

M. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur. J'aimerais d'abord renseigner le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) sur le projet Canwell. S'il avait interrogé le ministre responsable, c'est-à-dire le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) sur la marche du programme, il se serait peut-être fait répondre qu'il allait de l'avant avec la SCHL, la Fondation de recherche de l'Ontario et un important aménageur de Toronto. Si je comprends bien, les retards sont dus à une certaine hésitation de la part de l'entreprise privée participante.

J'aimerais commencer par remercier les conservateurs d'avoir présenté cette motion. Cela me permet de signaler au ministre des Sciences et de la Technologie (M. Drury) une difficulté que je connais bien. Du 18 au 26 mai dernier se tenait à Jonquière, au Québec, la 14e exposition annuelle des sciences au Canada. Cette exposition réunissait des élèves des écoles secondaires de tout le pays. Autrement dit, des hommes de science en herbe venant de partout au pays ont participé à cette manifestation. Je devrais peut-être préciser qu'il y avait même des participants des dernières années du primaire.

J'ai entendu parler de cette exposition par suite de la participation d'élèves du secondaire de ma région à ce qu'on a appelé l'exposition scientifique régionale de North Bay. J'ai eu l'occasion de visiter une exposition scientifique à North Bay il y a deux ans et j'ai été très favorablement impressionné par les pièces exposées. J'ai donc dit aux organisateurs que j'essaierais de trouver des fonds pour qu'ils puissent améliorer leur exposition. Ils m'ont donc écrit le 22 janvier dernier une lettre dans laquelle ils énuméraient les améliorations qui pourraient être apportées à l'exposition. J'ai envoyé cette lettre au ministre de la Science et de la Technologie, au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) et au ministre des Communications (M. Pelletier) afin de m'assurer de quelle source pourraient provenir les fonds que je demandais. On me répondit que, hélas, des fonds ne seraient pas disponibles.

Je crois que cette réponse est inacceptable. Comme cette exposition est devenue un événement d'envergure nationale, et que la plupart des grands organismes du pays y versent des contributions, à l'exception du gouvernement fédéral, je demande au ministre de réviser sa décision à l'égard de cette exposition scientifique nationale afin de fournir une contribution fédérale.

Il me fait maintenant plaisir de féliciter les concurrents à la Foire régionale de North Bay qui se sont si bien distingués à la foire à l'échelle canadienne. Je désire faire remarquer aux députés que Clarence Virtue, de l'école secondaire de Widdifield, a remporté le premier prix dans la catégorie avancée de terres et sciences. Il a reçu le premier prix de la Fédération canadienne des enseignants et de l'Association canadienne des géologues, soit une somme de $800 en argent. Il a également été choisi avec deux autres étudiants, par Shell International et assistera à Londres à la foire internationale des jeunes scientistes, en août 1975.

Des voix: Bravo!

M. Blais: M. Virtue a également gagné deux autres prix pour ses succès dans d'autres catégories. Donna White et Lillie Ing ont remporté trois prix importants, notamment le premier prix dans la catégorie de biologie avancée.

Des voix: Bravo!

M. Blais: Trois élèves de l'école secondaire Algonquin, Michel Delorme, Gilles Corbeil et Richard Ochel, ont gagné le troisième prix dans la catégorie avancée de science-génie.

Des voix: Bravo!

M. Blais: De plus, John Toal a remporté le troisième prix dans la catégorie des débutants en science-génie.

Je suis heureux de pouvoir donner à la Chambre le nom de ces gagnants parce que lorsque j'étais encore à l'école secondaire j'ai été très impressionné par une des grandes réussites scientifiques de notre temps: la mise en orbite du premier satellite Sputnik. Quand je pense à tout ce qui s'est produit depuis lors, je ne peux que regretter que le Canada, même s'il a acquis une réputation internationale en technologie spatiale n'ait jamais été reconnu comme ayant fait une contribution d'une telle importance. Je demande maintenant aux députés s'ils savent combien de satellites nous avons en orbite à l'heure actuelle, tous mis au point par des scientifiques canadiens. Je suis sûr que

nos détracteurs de l'opposition seraient bien incapables de me dire combien il y en a, comment ils s'appellent et quel est leur rôle. Et pourtant il leur suffirait de le demander pour le savoir.

Je vais donc supposer que la question m'a été posée et vous dire qu'il y en a six. Il y a deux satellites de communications et 4 satellites qui sont utilisés pour étudier l'ionosphère. Le premier s'appelle Alouette; il a été lancé le 29 septembre 1962 et est encore en mouvement et toujours utile. Le second, appelé Alouette II a été mis en orbite le 29 novembre 1965. Depuis lors, nous avons lancé Isis I et II, ainsi qu'Anik, mot qui signifie «frère» dans la langue des Inuits, et Anik II. Ceux-ci forment le premier réseau de communications intérieures par satellites au Canada. Ce sont là des réalisations techniques considérables, dignes de mention sur le plan international.

Des voix: Bravo!

M. Blais: Quand quelqu'un s'est-il levé à la Chambre pour remercier le gouvernement du Canada d'avoir mis notre pays au premier rang de l'industrie aérospatiale?

M. Whittaker: Vous êtes sans doute le premier.

M. Andre: Ces satellites ont été fabriqués par Hugues, de Los Angeles.

M. Blais: L'ancien ministre chargé des Sciences et de la Technologie, maintenant ministre de l'Environmnement (Madame Sauvé), avait signalé, en annonçant la politique du Canada pour l'année 1974 dans le domaine aérospatial, que nous avions progressé à pas de géant et atteint une position très enviable et que nous étions, comme on dit en français . . .

[*Français*]

. . . sur le plancher des vaches, et qu'il fallait partir de ce plancher des vaches, établir la somme de nos connaissances afin de pouvoir progresser. De là, il fallait aussi avoir accès au développement, c'est-à-dire qu'il fallait être capable de construire une nouvelle technologie. Pour ce faire, le gouvernement, afin d'encourager le secteur privé, a décidé de transférer à celui-ci une grande partie de son développement technologique dans l'industrie spatiale.

Depuis lors, il a vu la nécessité de maintenir l'accès au système de lancement. On a vu qu'il était impossible que le Canada, pays à faible revenu de la collectivité internationale, développe son système de lancement. On a décidé de se servir de celui des États-Unis. C'était une décision fort sage. Pour s'en assurer, il fallait quand même donner aux Américains une portion de notre progrès technologique. Il va de soi que nos connaissances étaient fort désirables, puisque les Américains ont convenu de nous donner accès, lorsque nous le voudrions, à leur système de lancement.

Monsieur l'Orateur, il va de soi que le Canada est en train de mettre au point, de concert avec les États-Unis, un système de navette. Tout le monde peut comprendre que lorsqu'on lance un satellite avec une fusée qui ne peut plus servir, on perd une somme phénoménale. Alors, si l'on pouvait déterminer le service qui permettrait de lancer le satellite et le retour de la fusée qui pourrait être réutilisée, les économies seraient substantielles.

● (2150)

[*Traduction*]

Le Canada a donc décidé d'affecter des fonds à la mise au point d'un satellite-navette ou d'un système de lancement de navette. Je n'avais malheureusement pas entendu parler de ce genre de système avant de rédiger mes remarques. Le Canada fait heureusement des progrès dans le domaine scientifique. Nous sommes devenus spécialistes dans certains secteurs de la mise au point scientifique, mais nous ne bénéficions pas de toute la publicité voulue.

A titre d'exemple, je me permets de signaler que le député de Rocky Mountain (M. Clark) a dit dans son discours que le gouvernement canadien favorisait à tort le mouvement de la population vers les centres urbains. C'est tout à fait faux et inexact. Je rappelle au député de Rocky Mountain qu'à maintes reprises les députés ministériels de l'arrière-ban ou les membres du gouvernement ont préconisé, ici à la Chambre, des politiques de nature à contrer la tendance à l'urbanisation. Je lui rappelle la politique de développement régional. Comme membre du comité du développement régional, il devrait savoir que c'est là une des politiques que le gouvernement a cherché à mettre en œuvre.

Je lui signale également le rapport annuel de 1973-1974 du Conseil des sciences du Canada, où l'on peut lire à la page 20:

> Lors de sa 37e séance (en juillet 1972), le Conseil a institué un comité chargé d'étudier les effets possibles de la technologie actuelle et future sur la population et les tendances démographiques au Canada. Les sujets actuellement à l'étude sont: l'accroissement démographique et les problèmes urbains; l'attribution et l'utilisation des terres; les tendances qui se dégagent en matière de travail et de loisirs; enfin la technologie, le progrès industriel et la répartition de la population.

Après avoir lu ce passage, j'ai téléphoné au Conseil des sciences du Canada pour savoir où il en était dans ses études. Il m'a fait parvenir quatre volumineux documents de travail.

Une voix: Lisez-les.

M. Blais: Je les lirai si vous le voulez. Ils traitent en détail des sujets étudiés dans ce rapport du Conseil des sciences du Canada. Si le député de Rocky Mountain voulait faire quelque déclaration au sujet de la pénurie de directives du gouvernement actuel en matière d'aménagement urbain, il aurait dû consulter ces documents. Ils auraient pu l'informer, sinon l'éclairer.

Je vois qu'il est près de 10 heures et je suis certain qu'il y a des députés de l'opposition, dont c'est la motion, qui aimeraient avoir quelque chose à dire pour répondre à mes remarques ou les réfuter, et je leur céderai donc ici la parole.

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, il est plutôt difficile à cette heure tardive, alors qu'il ne reste que quelques minutes, d'essayer de réfuter toutes les remarques intelligentes du député de Nipissing (M. Blais). Je crois que nous venons d'avoir une illustration du gaz sorti de cette énergie tirée de la matière organique.

Dans le peu de temps qu'il me reste, peut-être pourrais-je lire une lettre du doyen de la faculté des études supérieures de l'université de la Colombie-Britannique, M. McTaggart-Cowan, où il dit:

> Comme vous le savez, le gouvernement canadien s'efforce depuis quatre ou cinq ans d'élaborer une politique scientifique cohérente. Pendant qu'il se recueillait sur la question, sa politique de fait a consisté à sevrer la science au point que la recherche est maintenant en baisse et nous ne pouvons plus assurer la formation des jeunes scientifiques qui prendont notre relève dans les années à venir.

Dans une lettre ouverte du doyen des études supérieures, du doyen de la faculté des sciences, M. Volkoff, et du directeur de l'école de technologie, on peut lire:

L'ajournement

Les subventions du Conseil national de recherches à la recherche scientifique et technique dans les universités, où se fait une grande partie du travail fondamental, diminuent par rapport à la plupart des autres indices dans notre société. La pénurie continue a entraîné de sérieuses compressions d'activités au niveau de la recherche de base au détriment de notre pays. En quatre ans, depuis avril 1970, l'appui sous forme de subventions du CNR n'a augmenté que de 5 p. 100, alors que le produit national brut s'est accru de 49 p. 100 et que l'indice des prix à la consommation a enregistré une hausse de 29 p. 100. Le manque d'appui pour les études fondamentales est un symptôme d'un malaise général qui, du point de vue financier, est bien pire au Canada que dans d'autres pays développés. Par exemple, les crédits accordés à des organismes généralement comparables en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis ont augmenté d'environ 50 p. 100 au cours de la même période.

Il faut également remarquer que nous ne faisions pas trop bonne figure au sein de l'Organisation pour la coopération et le développement économique, organisation qui regroupe 27 pays occidentaux industrialisés dont le Canada est fier d'être membre. Si nous regardons quelle proportion de leur produit national brut ces pays consacrent à la recherche et au développement, nous constatons que le Canada a l'un des pourcentages les plus bas. Si nous prenons le pourcentage de notre produit national brut que représentent ces dépenses au prix du marché en dollars constants de 1961, des pays comme les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, la Suède, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, la Norvège et le Japon nous dépassent tous. Sur tous les pays qui sont mentionnés dans le rapport d'octobre-novembre 1974 de l'Organisation pour la coopération et le développement économique, nous constatons que l'Italie, qui se trouve actuellement au bord de la faillite, et l'Espagne se classent après le Canada.

Plus tôt, nous avons entendu le secrétaire parlementaire, le député de London Est (M. Turner), parler du *Pisces*, le sous-marin du ministre. J'aimerais lui faire remarquer que le gouvernement canadien a empêché la vente du *Pisces II* qui devait aller en Union soviétique. On s'apprêtait à l'expédier quand le gouvernement a dit qu'il ne pouvait être vendu. La compagnie a alors construit, sous contrat, un autre sous-marin pour les Russes, les faisant profiter de la technologie canadienne, et a assemblé le bateau en Europe où elle avait créé une autre compagnie pour déjouer l'interdiction du gouvernement. Le secrétaire parlementaire se vante d'avoir aidé la compagnie Pisces au nom du gouvernement canadien.

Je vous vois sur le point de vous lever car il est 10 heures, monsieur l'Orateur. J'aurais aimé pouvoir parler plus longtemps car il y a un certain nombre de choses que j'aurais aimé dire au sujet de la stratégie industrielle. Peut-être aurais-je une autre occasion d'aborder cet intéressant sujet.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 10 heures, j'ai le devoir d'informer la Chambre, en conformité du paragraphe 11 de l'article 58 du Règlement, que les délibérations sur la motion sont terminées.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

[M. Dick.]

LES PARCS NATIONAUX—FUNDY—LA DEMANDE DE CONSULTATIONS AU SUJET DES DROITS D'ENTRÉE PRÉSENTÉE PAR L'ALBERT COUNTY TOURIST ASSOCIATION

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je suis quelque peu surpris que ni le ministre ni son secrétaire parlementaire ne soient à la Chambre pour répondre à cette question qui fait l'objet de débats depuis le 7 mai. A cette date, j'ai demandé au ministre de visiter le parc national de Fundy, dans la circonscription de Fundy-Royal, pour voir par lui-même quelles seraient les conséquences du droit d'entrée proposé sur le parc et le village d'Alma, le centre de services situé à côté du parc national de Fundy.

● (2200)

Le parc national de Fundy ne dispose à l'intérieur de ses limites d'aucun service pour l'achat d'articles d'usage courant, à part l'essence et diverses sortes du fuel. Il n'y a ni banque, ni bureau de poste ni magasin où acheter du matériel de camping. Il faut se procurer tout cela au village à proximité du parc, qui est pas mal loin du premier village vers l'ouest. Par conséquent, les gens qui traversent la localité satellite afin de se procurer des provisions, par exemple, du pain et d'autres articles, doivent entrer dans le parc et en sortir deux ou trois fois par jour. L'Albert County Tourist Association, l'Albert County Historical Society, le Conseil du village d'Alma et le conseil municipal de Moncton ont reçu des instances de gens qui ne protestaient pas tellement contre les droits, bien que chaque groupe ait reçu des protestations en ce sens, mais qui proposaient plutôt d'autres moyens de percevoir les droits. A vrai dire, on proposa un laissez-passer bon pour 15 jours moyennant un droit de $2.

On fait des comparaisons avec certains parcs de l'Ouest, surtout ceux de Banff et de Jasper, dont chacun dispose de services d'achats à l'intérieur de ses limites, de sorte qu'un droit d'entrée de $2 donne à une famille accès au parc où elle peut passer l'été et s'y approvisionner pour $2. Un haut fonctionnaire de la direction des parcs me disait que les habitants d'Alma recevront des papillons à mettre sur leur pare-brise. D'autre part, à la fin de l'après-midi, lorsque j'ai appelé certains habitants d'Alma, ils m'ont informé qu'aucune disposition n'a encore été prise pour permettre aux habitants d'Alma ou du comté d'Albert de circuler dans le parc en passant par la route 114. Un habitant a expliqué la situation de façon assez dramatique et à mon avis, on devrait le mentionner au hansard. Il disait donc qu'il devra payer le droit d'entrée au parc pour placer des fleurs sur la tombe familiale. C'est assez dramatique, mais ça en dit long sur la situation.

On s'est prononcé contre ce droit d'entrée dans un éditorial du *Transcript* de Moncton du 3 juin. De même, l'Albert County Tourist Association nous informe que les recettes commerciales dans le village d'Alma ont baissé sensiblement depuis le début de la saison. Le bureau de poste d'Alma accuse une baisse de 27.5 p. 100 de ses revenus sur une période de trois ans. Les questions que j'ai posées dans le passé ont souligné une réduction du nombre des visiteurs au parc national de Fundy depuis quelques années. Il me semble qu'un droit d'entrée qui s'applique à tous les parcs, sans distinction, représente souvent un manque de considération envers les besoins des gens de l'endroit. C'est, à mon avis, une marque d'indifférence ou d'insensibilité envers le sort des commerçants dont la période d'affaires est très courte. Dans le parc national Fundy, la saison dure au maximum environ quatre-vingt-dix jours par an. C'est une durée tout à fait insuffisante

pour justifier des investissements et réaliser des bénéfices raisonnables.

Les résidents d'Alma et de la région avoisinante devraient au moins être exemptés de ces droits d'entrée, car selon moi ces droits ressemblent beaucoup aux droits qu'on devait verser au Moyen Age pour traverser le pont-levis qui donnait accès aux villes fortifiées. Cela me semble l'antithèse parfaite de la raison d'être des parcs nationaux. Les parcs nationaux sont un patrimoine qui revient de droit à la population canadienne. L'intérêt de la région du parc et de son personnel pour la population et les résidents est gravement compromis par cette mesure.

M. Charles Turner (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, la ville d'Alma au Nouveau-Brunswick est située près de l'entrée du parc national Fundy. Elle sert de centre de services aux visiteurs du parc. Parcs Canada reconnaît l'importance du rôle d'Alma et comprend les problèmes que suscite l'imposition des nouveaux droits d'entrée pour les véhicules automobiles. Il est possible que les visiteurs évitent de se rendre en voiture à Alma pour ne pas être obligés d'acheter un nouveau permis quotidien pour leur véhicule automobile, si leur permis est expiré.

Cependant, je soulignerai les points suivants: premièrement, nous nous attendons que beaucoup de visiteurs achètent des permis annuels, qui autorisent bien entendu leur détenteur à entrer dans le parc aussi souvent qu'il le désire. Deuxièmement, le permis d'un jour permet d'entrer dans le parc un nombre de fois illimité le jour d'émission du permis. Troisièmement, environ 50 p. 100 des visiteurs du parc sont des citoyens américains, que ne rebutera pas l'achat du permis pour les véhicules automobiles puisque ces permis existent dans les parcs américains. Quatrièmement, le nombre de visiteurs a diminué l'an dernier à cause d'autres facteurs qui n'avaient aucun rapport avec les droits imposés pour les véhicules automobiles. Cinquièmement, les recettes accrues des nouveaux droits d'entrée ne compenseront qu'une petite partie de la hausse du coût annuel d'exploitation et d'entretien du parc, qui est évaluée à 12 p. 100 pour 1975-1976.

Afin de réduire les répercussions possibles sur Alma, les fonctionnaires de Parcs Canada ont discuté des possibilités suivantes avec les représentants de l'Association de tourisme du comté d'Albert. En premier lieu, un certain mode de transport entre la ville et le parc. Certains conseillers municipaux considèrent cette solution comme peu satisfaisante. Un certain nombre d'hommes d'affaires d'Alma estiment par ailleurs qu'elle mérite considération. En deuxième lieu, un terrain de stationnement près de la limite du parc pour ceux qui désirent marcher les quelques centaines de pas qui les séparent d'Alma. Il y aurait lieu d'ajouter des parcs de stationnement si la chose était possible et si cette proposition recevait l'assentiment général. Troisièmement, la promotion du tourisme dans le Parc national de Fundy, afin d'aider à compenser pour la baisse de touristes qu'accuse la ville d'Alma depuis quelques années. L'administration de Parcs Canada n'entend pas donner suite à la proposition voulant que le permis pour les véhicules automobiles de $2 par jour soit valable pendant 14 jours.

LES POSTES—LE PROJET D'ADJUDICATION DE LA LIVRAISON DU COURRIER À DES ENTREPRISES PRIVÉES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je demande au ministre des Postes (M. Mackasey) d'entamer immédiatement des négociations avec des entreprises privées de livraison du courrier afin de confier la livraison des colis et la distribution des lettres d'affaires à des compagnies privées. Le ministre des Postes est tenu de prendre des mesures énergiques pour améliorer le service postal au Canada. Nous ne pouvons continuer à subir d'énormes déficits et un service auquel on ne peut pas se fier. On dirait que la fonction principale du ministre des Postes aujourd'hui est de servir d'arbitre en cas de grève et de négociateur syndical. Si le ministre n'est pas disposé à remettre la distribution des paquets au secteur privé, il devrait au moins renvoyer la question à un comité permanent.

Le passage suivant est extrait d'un article publié dans le journal de samedi dernier:

> Le ministre des postes, Bryce Mackasey, a dit vendredi que les arrêts de travail illégaux des employés des postes compromettaient leur sécurité d'emploi car ils permettaient aux entreprises privées de livraison du courrier de concurrencer le gouvernement.
>
> M. Mackasey a dit au cours d'une entrevue que les services privés qui assuraient la distribution des colis ne pourraient «se substituer au service régulier qu'à cause de l'agitation ouvrière et de l'incertitude de la livraison du courrier».

Il est évident que les petits entrepreneurs ne peuvent pas continuer à exploiter leur entreprise dans les conditions actuelles. Certains feront faillite si le service postal ne s'améliore pas, et le seul remède semble donc être de confier la livraison des paquets et du courrier d'affaires à des compagnies privées.

Je voudrais citer en exemple ce qui se passe aux États-Unis. Une compagnie privée, la United Parcel Service of America, assure maintenant 62 p. 100 de la livraison des colis postaux et achemine chaque jour 250,000 paquets, à New-York seulement. L'an dernier, cette compagnie a réalisé un bénéfice de 57 millions de dollars après avoir payé 45 millions en impôt fédéral sur le revenu.

● (2210)

Le *Journal* de Wall Street livre actuellement 100,000 exemplaires de chaque numéro par une société privée, et certains services d'utilité publique ont pris des dispositions pour livrer leurs factures au lieu de les envoyer par la poste. Même les enfants réussissent, bien qu'illégalement, à concurrencer le service postal des États-Unis. L'an dernier, les frères et sœurs d'une famille d'une petite collectivité du New Jersey, se sont taillés une réputation nationale en livrant, la veille de Noël, de la main à la main, 800 cartes de Noël pour la somme de 5c. chacune, alors que le coût officiel est 10c. et en donnant une garantie absolue de livraison au bon endroit et au bon moment. Ils réussirent à se faire $40 en tout. C'est peut-être ce que certains d'hommes d'affaires devront faire dans les grandes villes. Ils devront peut-être faire livrer leur courrier par des enfants; ils ne peuvent se fier au service postal du Canada dont les employés sont toujours en grève.

Certaines sociétés profitent des difficultés du service postal. Les continuelles interruptions du service peuvent être source de mécontentement au sein du grand public, mais on recourt de plus en plus aux entreprises privées de livraison de courrier. J'ai entendu le secrétaire parlementaire marmonner. Je ne sais pas s'il connaît le rapport Sampson et Bel Air, mais je l'invite à le lire. A l'aide de comparaisons chiffrées, cette étude montre pourquoi il aurait fallu confier la livraison du courrier à des entreprises privées. Nous avons dépensé une vraie fortune il y a deux ans pour retirer aux sociétés privées la distribution du courrier. Qui plus est, les postes perdent pour toujours certains de ces clients, qui continuent de recourir aux

sociétés privées au lieu de revenir à un service auquel ils ne peuvent guère se fier.

Marcel Lalonde, directeur au Voyageur Colonial, à Ottawa, du service de livraison de colis express, déclare:

Chaque fois que nous avons une grève des Postes, nos transports augmentent d'environ 35 à 40 p. 100. Lorsque la grève se termine, 25 à 30 p. 100 de ces nouveaux clients restent avec nous au lieu de retourner au service postal.

Je crois comprendre que le United Postal Service s'intéresse au marché canadien; c'est pourquoi je propose au ministre des Postes (M. Mackasey) de commencer à négocier avec des sociétés canadiennes et de leur confier ce service avant que les Américains n'interviennent et ne le prennent en main. Le représentant de la société d'autobus continue:

Beaucoup de sociétés qui ont 10 ou 12 succursales dans une ville groupent leur correspondance en un seul paquet et l'envoient par autobus. C'est plus économique que de l'expédier par la poste à chaque succursale.

Il estime que le volume d'affaires des messageries de Voyageur ayant augmenté de 400 p. 100 depuis cinq ans, autant laisser aller le reste aux transporteurs privés. Il nous incombe de ne pas faire tort aux entreprises du Canada en restant inactifs devant tous ces problèmes postaux.

Déjà les ministères, les banques, la sûreté provinciale, les sociétés de crédit, les études d'avocats, les media et l'industrie qui ont des délais à respecter recourent aux services de messageries des autobus. Monsieur l'Orateur, vous remarquerez que j'ai parlé des ministères. Au Manitoba, Statistique Canada ne tient absolument pas à recourir à la poste. Elle s'adresse à une société privée de transport par autobus. Même le gouvernement ne peut se fier à la poste.

Des petites sociétés de livraison s'adressent également à Voyageur. Une petite entreprise se charge de prendre l'article chez l'expéditeur, de le mettre à bord de l'autobus, puis de le faire remettre à l'arrivée à un correspondant, qui le livre au destinataire. Les messageries de Voyageur desservent tout le territoire canadien, à l'exception de Terre-Neuve. Un colis ou une enveloppe portés à la gare routière d'Ottawa peuvent arriver à Montréal en deux heures et demie, à Toronto en six heures et à Winnipeg en moins de vingt-quatre heures. Je serais heureux de communiquer au secrétaire parlementaire, qui en reçoit sûrement pour sa part, des lettres adressées par des hommes d'affaires qui ont perdu des contrats de l'État parce que leur soumission est restée immobilisée dans le courrier, que les délais ont expiré, et le reste.

J'aimerais citer quelques passages du rapport Samson et Belair. Il est dommage que le secrétaire parlementaire ne l'ait pas lu avant de venir ici ce soir. On y lit que la sous-traitance de la livraison du courrier coûte moins cher que son exécution par l'État. Il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste pour le savoir. Le rapport déclare également que la rémunération en fonction des points de livraison améliore la productivité et l'efficacité du fait que le sous-traitant est intéressé à terminer la livraison le plus tôt possible. Nous n'en sommes évidemment pas là aujourd'hui au ministère des Postes.

Le paiement en fonction d'un réseau de points d'arrêt possibles est plus facile à administrer, parce qu'il supprime l'obligation de tenir un relevé détaillé des heures de travail fourni par l'entrepreneur. Le rapport recommande également que toutes les entreprises de livraison mobiles soient payées en fonction de points d'arrêt déterminés. Une meilleure productivité, en raison du changement dans le mode de paiement, pourrait servir de base à une négociation des taux d'adjudication des contrats, négociation qui à son tour, pourrait entraîner une réduction des frais pour le ministère des Postes. Le rapport dit ensuite que le ministre devrait à l'avenir faire appel à l'entreprise privée pour les services urbains, à moins de preuves concluantes que c'est irréalisable, dans les limites du raisonnable.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré.

[*Français*]

M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): Monsieur le président, je dois d'abord dire qu'il n'a jamais été question, dans ce rapport de MM. Samson, Belair, Riddel et Stead, de confier la distribution du courrier à l'entreprise privée. Il s'agissait plutôt de confier à l'entreprise privée le soin, par exemple, de faire la cueillette du courrier dans les boîtes postales des principales artères des grandes villes.

L'honorable député soutient que l'entreprise privée pourrait distribuer le courrier de façon plus efficace que le ministère des Postes. Il a peut-être raison. Mais quand il ajoute qu'il le fera aussi de façon plus économique, qu'il me permette d'en douter. Quelle entreprise privée irait livrer une lettre au Pôle nord où dans des régions rurales pour 8c.? Il soulevait tantôt la question à l'effet que des étudiants livraient des cartes de Noël à 5c., mais cela dans des centre-villes. Est-ce qu'on ferait la même chose dans des centres ruraux? Aucune entreprise privée n'accepterait de faire les frais d'une telle distribution. La distribution ne se ferait donc pas plus efficacement que dans les villes, et c'est à voir.

Il ne serait possible à aucune entreprise privée d'assurer la distribution du courrier de façon plus économique que ne le font le ministre et le ministère des Postes. J'entendais tout à l'heure un député, malheureusement il a quitté la Chambre, soulever plusieurs objections, mais une des objections majeures, que je vois dans tout cela, c'est quand même celle à l'effet que le service postal canadien est reconnu comme étant l'un des plus efficaces et des meilleurs au monde.

Est-ce que l'entreprise privée pourrait combler les déficits que le ministère des Postes doit combler? J'en doute, monsieur le président, et on me permettra d'en douter. C'est un service public, comme plusieurs autres au Canada, comme Radio-Canada, les chemins de fer Nationaux, et de plusieurs entreprises du gouvernement. Lorsqu'on parle de services publics, est-ce qu'on doit parler de profits, d'entreprises privées? Monsieur le président, je ne sais pas de qui, de quelle personne et de quelle entreprise il pourrait s'agir. Au député qui a malheureusement quitté la Chambre pour ne pas entendre la réponse que j'avais à formuler, non seulement au nom du ministre des Postes mais en mon nom, je demande en terminant, et je vois que mon temps de parole est beaucoup plus court que celui de mon préopinant, ce qu'il adviendrait des milliers de postiers, de facteurs et de bureaux de poste que nous possédons et que le gouvernement canadien et que le contribuable canadien possède ici au Canada?

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION—LA PÉNURIE DE COUVERCLES DE BOCAUX À CONSERVES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, je reviens à la question que j'avais posée l'autre

jour au sujet de la pénurie de couvercles de bocaux de conserves dans l'Ouest du Canada. Je suis désolé de constater que ni le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), ni son secrétaire parlementaire ne sont présents; mais j'ai vu le ministre s'éclipser, il y a quelques instants. Ce sont les réponses qu'il a données à mes questions et à celles du député d'Okanagan-Kootenay (M. Johnston) qui m'ont incité à prendre la parole ce soir. Le ministre répondra peut-être qu'il n'est pas tenu d'entendre exposer le problème, et qu'il ne le considère pas comme vraiment sérieux. Mais ce problème, il est on ne peut plus grave dans l'Ouest du Canada. On y manque de couvercles pour les pots de conserve, les pots de verre à large ouverture et divers autres types de pots.

● (2220)

Le ministre a prétendu dans sa réponse qu'il s'agit là pour moi d'un problème nouveau, que je ne suis pas au courant de la situation. Je me permets de lui rappeler que j'ai été le premier à saisir la Chambre des communes de ce problème. Le 19 juillet 1974, j'écrivais au ministre de la Consommation et des Corporations de l'époque, au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie).

En réponse au député d'Okanagan-Kootenay, le ministre de la Consommation et des Corporations a déclaré que les ennuis venaient d'une grève déclenchée chez le fabricant de Colombie-Britannique. Or, il n'y a pas de fabricant de couvercles en Colombie-Britannique, ni dans l'Ouest du Canada. Il y a bien, d'accord, un fabricant de pots de verre, pour lesquels il faut cette sorte de couvercles. Il y a un de ces fabricants dans l'Ouest du Canada, mais son usine était en grève. Mais la ménagère, la personne qui a besoin de ces couvercles a peut-être un stock suffisant de pots pour ses besoins. Ce qu'il lui faut, ce sont des couvercles pour les pots qu'elle possède déjà. Voilà pourquoi je dis que le ministre doit prendre cette question au sérieux. Il ne semble pas la comprendre; de toute façon, encore une fois, il n'est pas à la Chambre ce soir, il ne saura pas sur quoi porte le débat et il ne comprendra pas le problème.

Il est temps que le gouvernement et le ministre s'intéressent à l'Ouest du Canada et à ce qui s'y passe. Parce que l'est du Canada ne manque pas de couvercles, cela ne veut pas dire qu'il faut oublier l'Ouest. Il n'y a pas de fabricants dans l'ouest du Canada. Tous les fabricants se trouvent dans l'Est et aux États-Unis. Le problème est national et international. Ce n'est pas au gouvernement de la Colombie-Britannique de s'en occuper. Le ministre peut prétendre tant qu'il veut que le problème relève du gouvernement de la Colombie-Britannique, c'est faux. C'est le gouvernement fédéral qui doit s'occuper du problème, parce que le problème est national. Les fabricants de l'est du Canada doivent expédier leurs produits vers l'Ouest. En outre, le problème est international parce que, depuis quelques années, l'ouest du Canada doit s'approvisionner aux États-Unis. Lorsqu'il y a une pénurie de fer-blanc aux États-Unis, les fabricants américains n'expédient pas leurs produits dans l'Ouest du Canada. Ils les gardent pour eux, et c'est bien naturel.

Depuis quelques années, nous affirmons au gouvernement que les fabricants canadiens doivent pouvoir suffire à la demande au Canada. Que s'est-il passé? L'année dernière, les fabricants de l'est du Canada ne pouvaient expédier leurs produits dans l'ouest parce qu'ils ne l'avaient pas fait depuis un certain nombre d'années et que leurs contingents de fer-blanc étaient fondés sur les quantités qu'ils avaient reçues au cours des trois années précédentes. Cela signifiait qu'ils manquaient de fer-blanc pour fabriquer des couvercles pour l'ouest du Canada. Pour qu'on fabrique suffisamment de couvercles au Canada, le gouvernement doit s'intéresser à la question et s'assurer que les fabricants peuvent obtenir plus de fer-blanc qu'ils n'en n'ont reçu ces trois dernières années. Ils devraient recevoir suffisamment de fer-blanc pour accumuler des réserves tant dans l'Ouest que dans l'Est.

Le gouvernement doit aussi s'assurer qu'une fois que les fabricants de l'est du Canada auront produit des couvercles et les auront expédiés dans l'Ouest, un fabricant américain ne produira pas tout à coup des couvercles moins coûteux afin d'enlever le marché aux fabricants de l'est du Canada. Cela pourrait facilement arriver s'il y avait trop de fer-blanc.

Voici ce qui arrivera à l'ouest du Canada: s'il n'y a pas suffisamment de fer-blanc, les fabricants n'expédieront pas de couvercles dans l'Ouest. Le problème est donc national et international. Il s'agit d'un problème très grave qu'il appartient au gouvernement fédéral de résoudre et non au gouvernement de la Colombie-Britannique ni à aucune autre province de l'Ouest.

Il faudra que le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère de l'Agriculture et le ministère de la Consommation et des Corporations, s'en occupent sérieusement. Ne laissons pas le ministre de la Consommation et des Corporations, qui vient de l'est du Canada, nous servir un tas d'absurdités et de réponses idiotes à nos questions. Quand nous lui posons ces questions, nous voulons qu'il s'occupe sérieusement du problème.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

M. Charles Turner (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de répondre à la question soulevée par le député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker), le député de Vancouver-Est (M. Lee) et la représentante du Vancouver Kingsway (M^me^ Holt). Comme les députés le savent, de nombreux facteurs ont contribué à la pénurie de couvercles à bocaux de conserve en 1974. Il y a eu les pénuries de matières premières qui ont frappé les fabricants, l'insuffisance de l'offre au Canada eu égard à la demande et une forte demande attribuable à la hausse du prix des aliments et des fruits et légumes, qui a incité les ménagères à mettre en conserve le produit de leurs potagers.

Le gouvernement s'est occupé de la situation et, comme l'a indiqué le ministre en répondant à la question du député le 2 juin 1975, par l'entremise des fonctionnaires du ministère de la Consommation et des Corporations, il a encouragé les manufacturiers canadiens à accroître leur production pour répondre à la demande, surtout en Colombie-Britannique et dans d'autres régions de l'Ouest. On a suivi également de près la situation aux États-Unis, car une partie des approvisionnements de couvercles de bocaux à conserve est fabriqué aux États-Unis. Les députés sont au courant de quelques-unes de ces initiatives et il n'est pas besoin de les énumérer.

Encore vendredi dernier, des fonctionnaires du ministère de la Consommation et des Corporations ont rencontré des fabricants de ces couvercles pour obtenir les derniers renseignements sur leur production et pour s'assurer dans la mesure du possible qu'il y en aura assez cette année pour répondre à la demande des consommateurs canadiens.

Il paraît que, comme le ministère s'est tenu en étroits rapports avec les fabricants canadiens, des mesures ont été

prises en vue d'accroître l'offre de ce côté. Les fabricants canadiens ont acheté et installé du nouveau matériel en vue de la fabrication des couvercles, et trois équipes par jour sont affectées à la production. Les compagnies ont assuré au ministère que la quantité expédiée cette année dans l'ouest du Canada représente une augmentation sensible par rapport à la quantité expédiée en 1974.

Les députés doivent se rendre compte néanmoins, que l'offre en matière de couvercles de bocaux de conserve à la fin de mai ou au début de juin ne nous donne pas vraiment une idée de la quantité qui sera à la disposition de la population durant la saison de la mise en conserve. La production des couvercles se poursuivra en juin et en juillet et ces couvercles seront expédiés aux diverses régions du Canada au fur et à mesure de leur production. On assure ainsi dans toute la mesure possible une offre constante qui atteindra un sommet au plus fort de la saison de la mise en conserve.

Les consommateurs sont donc instamment invités à ne pas faire de provisions en juin pour la saison des conserves, car elle ne battra son plein que vers la fin de l'été. Les consommateurs doivent également savoir que, selon les renseignements très clairs fournis par les fabricants de bocaux de conserve, les couvercles de bocaux fabriqués par une société peuvent facilement s'utiliser sur un bocal de même dimension fabriqué par une autre société.

En conclusion, monsieur l'Orateur, j'ajouterai que les derniers renseignements reçus des fabricants sont très encourageants et que, à moins que la demande de bocaux de conserve ne soit particulièrement élevée au cours de la saison, nous avons toute raison de croire que l'approvisionnement de ces articles suffira à satisfaire la demande au Canada, y compris en Colombie-Britannique. Tout est bien qui finit bien, monsieur l'Orateur.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 10 juin 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

[*Traduction*]

L'ÉGLISE UNIE DU CANADA

CINQUANTENAIRE DE LA FONDATION

M. l'Orateur: A l'ordre. Puis-je prendre un moment pour vous signaler qu'aujourd'hui, le 10 juin 1975, marque le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur, plus précisément selon ses propres modalités, du chapitre 100 des Statuts revisés du Canada, 1925, une loi constituant en corporation l'Église unie du Canada. Conformément à ses propres dispositions, elle entrait en vigueur le 10 juin 1925, ce jour étant bien entendu un dimanche.

Un certain nombre de ministres et de membres de cette église ont siégé en cette enceinte et aujourd'hui nous avons l'honneur d'avoir régulièrement parmi nous deux de ses ministres les plus éminents, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et le député d'Egmont (M. MacDonald). Il y a aussi dans cet esprit œcuménique qui caractérise l'Église unie, un ministre baptiste en la personne du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) et faisant partie de ce même caucus qui se distingue par son mouvement œcuménique un prêtre catholique en la personne du député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan).

Je sais que tous les députés voulaient que je rende ce bref hommage à la fondation de cette très importante église au Canada qui représente, bien entendu, les intérêts et l'union de toutes les confessions religieuses au Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE LA DÉFENSE DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE, M. GEORG LEBER

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je voulais signaler à la Chambre la présence à la tribune . . .

Une voix: De l'amiral Boyle.

M. Richardson: . . . d'un visiteur distingué, un de nos partenaires de l'OTAN, le ministre de la Défense de la République fédérale d'Allemagne, M. Georg Leber.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

AIR CANADA

DEMANDE D'ABROGATION DES HAUSSES DE TARIFS EN ATTENDANT LA PRÉSENTATION D'UN BARÈME ÉTABLI D'APRÈS LES FRAIS D'EXPLOITATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion sur une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que l'Association Canadienne des consommateurs a pris une initiative fort inusitée en en appelant au cabinet de la décision de la Commission canadienne des transports visant à approuver une hausse des tarifs des vols intérieurs; étant donné que, d'après les témoignages présentés à la Commission canadienne des transports, les provinces des Prairies subventionnent par le processus d'interdépendance les tarifs aériens d'Air Canada des autres régions du pays, et que la société Air Canada a annoncé son intention d'étudier sous peu et de reviser les tarifs pour les établir d'après les frais d'exploitation, je propose, avec l'appui du député de Lisgar (M. Murta):

Que la Chambre demande au gouvernement d'ordonner à la Commission canadienne des transports d'abroger les dernières augmentations de tarifs aériens jusqu'à ce que les transporteurs aériens aient soumis à ladite Commission un barème de leurs tarifs, établi d'après leurs frais d'exploitation.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement ne peut pas être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES PÉNITENCIERS

ON DEMANDE QUE LES RÈGLEMENTS RÉGISSANT LES PRISONS, LE CAUTIONNEMENT ET LA RÉHABILITATION SOIENT RÉVISÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Armand Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion relative à une question urgente et importante.

Étant donné la situation désastreuse qui existe depuis le début de l'année au Canada, et surtout au Québec, et face aux problèmes que doivent affronter les ministres provinciaux de la Justice concernant la criminalité, le système de détention et de cautionnement, les évasions et autres questions semblables, que les dirigeants provinciaux ne savent plus à quels saints se vouer pour régler cette situation, sont dépassés par les événements, se rendent compte que

le système n'est plus adéquat et ne rencontre plus les exigences de la société actuelle, je propose, appuyé par le député de Bellechasse (M. Lambert):

Que le gouvernement étudie immédiatement la possibilité de réviser les lois qui régissent nos pénitenciers, notre système de cautionnement et de réhabilitation et prenne des mesures immédiates afin de mieux protéger notre société.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

● (1410)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE QUE LA LOI SOIT MODIFIÉE DE FAÇON À FAVORISER LE TRAVAILLEUR AGRICOLE INDÉPENDANT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion relative à une question importante et urgente.

Étant donné que les travailleurs indépendants du domaine de l'agriculture sont victimes d'injustices en raison de l'application du règlement 172(4) paragraphe *b*) de la loi sur l'assurance-chômage, qui stipule que la moitié des revenus bruts provenant d'opérations agricoles doit être considérée comme gains, et étant donné que depuis un certain temps les revenus agricoles nets sont difficiles à réaliser, je propose appuyé par l'honorable député de Rimouski (M. Allard):

Que cette Chambre charge le comité permanent de la main-d'œuvre de faire une étude spéciale de ce règlement afin de découvrir jusqu'à quel point il est injuste à l'endroit de cette catégorie de travailleurs et de faire des recommandations pour qu'il soit modifié s'il y a lieu.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'INCIDENCE DES CONCESSIONS FISCALES AUX SOCIÉTÉS SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS—LES PRÉVISIONS DU CONFERENCE BOARD AU SUJET DU CHÔMAGE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Finances et des deux ministres des finances suppléants, je poserai ma question au premier ministre suppléant. Selon le rapport du comité d'étude des mesures fiscales relatives aux sociétés, environ 73,000 nouveaux emplois auront été créés dans les secteurs de la fabrication et de la transformation au cours de la période 1972-1975, par suite des mesures fiscales relatives aux sociétés. D'autre part, le nombre d'emplois dans le secteur de la fabrication, selon la plus récente enquête sur la population active, a connu une baisse stupéfiante de 90,000 emplois depuis six mois. Devant ces faits, le premier ministre suppléant est-il convaincu que les mesures dont j'ai parlé ont eu un effet permanent sur l'emploi dans le secteur de la fabrication et, dans l'affirmative, à quel point?

[M. Caouette (Villeneuve).]

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, la réponse est oui. Nous croyons qu'elles ont eu un effet durable. Nous croyons qu'elles ont soutenu les investissements et, partant, constitué un fondement pour une croissance continue du nombre d'emplois dans le secteur de la fabrication.

M. Diefenbaker: Elles semblent plutôt avoir constitué un fondement pour une aggravation du chômage.

M. Stevens: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le nombre d'emplois dans le secteur de la fabrication a en réalité baissé, le premier ministre suppléant croit-il, que sans ces mesures, il y aurait eu non pas 90,000, mais 163,000 emplois de moins dans ce secteur?

M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur, pas nécessairement.

M. Stevens: Puis-je adresser une dernière question supplémentaire au premier ministre suppléant, monsieur l'Orateur? Comme les dernières prévisions du Conference Board indiquaient que le chômage serait inférieur au taux de 7.1 p. 100, le premier ministre suppléant est-il prêt à admettre la justesse des prévisions du Conference Board sur le chômage pour le dernier trimestre de cette année, c'est-à-dire un taux dépassant les 8.5 p. 100?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je ne m'aventure jamais dans ce genre de prophétie. J'admire mon honorable ami qui semble être très sûr de lui dans l'attitude qu'il adopte.

LE CHÔMAGE DANS LA RÉGION ATLANTIQUE—DEMANDE DE RÉVISION DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT EN RAISON DE L'ÉCHEC DES PROJETS DE CRÉATION D'EMPLOIS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, vu l'absence du ministre de l'Expansion économique régionale, puis-je adresser ma question au premier ministre suppléant? Comme le chômage régional a augmenté au Canada—en dépit du léger fléchissement du taux national—surtout dans les provinces Atlantiques où il s'est accru sensiblement, le taux à Terre-Neuve dépassant encore les 17 p. 100, le gouvernement est-il en train de revoir ses programmes de développement régional vu que la politique de développement régional n'a pas réussi à créer des emplois?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, sans pour autant accepter la déclaration du député, la réponse est oui. On est en train de revoir le programme régional. Celui-ci a fait l'objet d'une révision constante.

L'INCIDENCE DES POLITIQUES FISCALES ET MONÉTAIRES SUR LE CHÔMAGE—L'OPPORTUNITÉ DE NOUVELLES MESURES CORRECTIVES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Dans ces régions, et surtout dans la région de l'Atlantique et dans certaines autres régions du pays, le taux de chômage augmente à une époque de l'année où il devrait considérablement diminuer; de plus, cette situation découle directement des politiques monétaire et fiscale du gouvernement. Aussi, j'aimerais demander au premier ministre suppléant si le gouvernement tient compte de l'influence des politiques monétaire et fiscale sur l'économie, surtout celle des provinces de l'Atlantique, et s'il présentera de nouvelles mesures pour assainir immédiatement la situation?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie de la question est affirmative. Nous tenons toujours tout particulièrement compte des régions sous-développées du pays lors de l'élaboration des politiques monétaire et fiscale, surtout de la région de l'Atlantique. Il faudra cependant que le député attende le budget et les autres mesures que présentera le gouvernement pour avoir la réponse à la deuxième partie de sa question.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DEMANDE D'AMNISTIE EN FAVEUR DU DOCTEUR MORGENTALER EN RAISON DU SECOND ACQUITTEMENT ET D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE AUPRÈS DES AUTORITÉS JUDICIAIRES QUÉBÉCOISES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Hier, un deuxième jury, devant des faits et des points de droit analogues à ceux qui avaient, antérieurement, donné lieu à un acquittement, a décidé d'acquitter le Dr Morgentaler, accusé d'avoir pratiqué un avortement illégal. Devant ce jugement, le ministre a-t-il l'intention de revenir sur sa première décision et de recommander au Cabinet de gracier le Dr Morgentaler quant à sa première condamnation?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il est vrai que je n'ai eu l'occasion de lire ni l'exposé de la loi fait au jury ni le compte rendu des délibérations dans ce procès, mais je ne vois pas le rapport entre cette affaire et la conclusion antérieure des tribunaux.

M. Broadbent: Ce qui est en jeu, c'est le maintien du système du jury qui fait partie de notre héritage démocratique. Compte tenu de cela, le ministre communiquera-t-il avec le ministre de la Justice du Québec pour le prier de ne pas en appeler de la décision rendue hier afin de protéger le droit à être jugé par un jury, droit fondamental du régime démocratique au Canada?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je crois que ce droit est loin d'avoir disparu de nos traditions. La Cour suprême en était très consciente lorsqu'elle a souligné l'importance du jury en rendant sa décision précédente. Je crois qu'il serait assez insolite que je prenne l'initiative de conseiller le procureur général de la province. C'est à lui qu'il revient d'entamer et de conduire les poursuites comme il l'entend.

* * *

LE CODE CRIMINEL

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION PRÉVOYANT UN NOUVEAU PROCÈS EN CAS DE CASSATION D'UN JUGEMENT PAR LA COUR D'APPEL

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): D'habitude, le ministre n'hésite pas tant à donner son avis à d'autres administrations. Pour que le droit au jugement par jury demeure et que la décision du jury prime, le ministre pense-t-il modifier le Code criminel de manière que les tribunaux d'appel ne puissent faire prévaloir leurs propres vues sur la décision du jury sans, tout au moins, renvoyer l'affaire à un jury?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je me fais toujours un plaisir d'étudier les textes de loi pour voir s'ils servent bien leurs fins. Selon moi, la Cour suprême a étudié la question de cet article avec beaucoup de sérieux. On a clairement indiqué qu'il ne s'agissait pas d'un article qui serait utilisé fréquemment. On pourrait aller jusqu'à dire qu'on n'y aurait recours qu'en des circonstances vraiment exceptionnelles. On peut se demander si le problème est imputable au fonctionnement de notre système de jury, mais selon moi, ce n'est pas le cas.

* * *

L'AVORTEMENT

LA QUESTION DU POURVOI EN APPEL DES DÉCISIONS DES COMITÉS HOSPITALIERS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

Mme Ursula Appolloni (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Justice. Étant donné que dans notre société même les criminels les plus endurcis ont le droit d'appel, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il envisage d'établir une procédure qui permette au père ou aux autres parties intéressées d'en appeler des sentences imposées aux enfants à naître par les comités d'avortement?

Questions orales

● (1420)

[*Français*]

LES TRANSPORTS

ON PROPOSE DE CONSTRUIRE UN PORT EN EAU PROFONDE DANS LE BAS-DU-FLEUVE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que la région du Bas-du-fleuve et celle de la Haute Côte Nord possèdent un taux de chômage de près de 31 p. 100, est-ce que le très honorable premier ministre pourrait dire à la Chambre s'il prévoit conseiller l'honorable ministre des Transports de cesser les dépenses de dragage qui s'élèvent à 120 millions de dollars à l'Île d'Orléans, et d'investir dans une région défavorisée une somme d'argent identique pour la construction d'un port de mer en eau profonde dans la région du Bas-Saint-Laurent?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, comme le député le sait sans doute, cette question d'un port de mer en eau profonde a fait l'objet de débats et de conciliations depuis plusieurs années. Je dois dire au député qu'aujourd'hui, monsieur le président, je n'ai rien à ajouter aux décisions antérieures. Le ministre reste encore saisi de la question.

M. Allard: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Transports.

Est-ce que ce dernier a l'intention de rencontrer des délégations de Rivière-du-Loup, de Gros-Cacouna et de Rimouski qui sont présentement sur la colline parlementaire, en vue de sensibiliser le gouvernement à l'établissement d'un port de mer en eau profonde dans la région du Bas-Saint-Laurent?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je les ai rencontrées ce matin. Cela m'est impossible cet après-midi, parce que je pars pour Winnipeg.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LES MESURES DU GOUVERNEMENT VISANT À PROTÉGER DE L'ÉROSION LES RIVES DU SAINT-LAURENT

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au ministre des Travaux publics.

Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre quelles sont les intentions de son ministère quant à l'aménagement en général des abords du fleuve Saint-Laurent et des approches des ports? Est-ce que le ministre peut dire à la Chambre si son ministère étudie actuellement les normes relatives à la protection de la rive sud et de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, compte tenu de la vitesse de la circulation des bateaux et de leur tonnage?

J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. l'Orateur: L'honorable député de Lotbinière invoque le Règlement.

M. Fortin: Monsieur le président, j'invoque le Règlement car j'ai l'impression que le ministre des Travaux publics ne savait pas que ma question s'adressait à lui et, avec votre permission, j'aimerais la lui poser de nouveau.

Est-ce que le ministre est au courant des réponses que vient de fournir le très honorable premier ministre, et tenant compte de ces réponses, peut-il dire quelles sont les intentions de son ministère quant à l'aménagement des rives du Saint-Laurent, compte tenu de la vitesse de la circulation des bateaux et de leur tonnage? Et le ministre peut-il dire si ces études sont faites dans le même sens que mon collègue de Rimouski le signalait, à savoir que le fleuve Saint-Laurent, qui est une richesse inouïe à l'intérieur de nos terres, devienne vraiment une richesse exploitée et non pas négligée chez nous?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Monsieur le président, comme je l'ai dit à un des collègues de l'honorable député, une étude de toute cette question se fait présentement. Nous reconnaissons que le fleuve Saint-Laurent peut être amélioré, et nous sommes en train de chercher les moyens de le faire.

* * *

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS

COLOMBIE-BRITANNIQUE—DEMANDE D'INFORMATION AU SUJET DES OTAGES DÉTENUS PAR DES PRISONNIERS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'ai une question à poser au premier ministre, monsieur l'Orateur. Tout en reconnaissant qu'il puisse être impossible ou peu souhaitable de formuler quelque commentaire que ce soit, j'aimerais demander au très honorable député s'il dispose de renseignements qu'il puisse communiquer à la Chambre au sujet de la situation difficile qui existe au pénitencier de la Colombie-Britannique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je sais gré au chef de l'opposition d'avoir formulé sa question de cette façon, ce qui démontre à mes yeux que la Chambre se rend compte que, dans cette situation difficile où des vies humaines sont en jeu et à laquelle nous nous efforçons de trouver une solution, des déclarations susceptibles d'accroître l'anxiété au sein de la population et d'y faire naître l'hystérie ne serviraient pas l'intérêt public. Je puis dire néanmoins que nous sommes toujours en communication avec les prisonniers qui détiennent des otages et que nous nous efforçons de trouver une solution qui sauvera la vie de tous les otages. Je ne crois pas être en mesure d'ajouter quoi que ce soit d'utile pour le moment, sinon que je suis tout disposé à mettre le chef de l'opposition et ceux des autres partis dans la confidence à mon bureau et à leur fournir des renseignements circonstanciés.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'UTILISATION DU CHÔMAGE COMME FREIN À L'INFLATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Le taux de chômage étant supérieur à 7 p. 100 depuis tout un trimestre, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre quand le gouvernement renoncera à utiliser un taux de chômage élevé comme moyen de freiner l'inflation, et adoptera des politiques pouvant le ramener à un niveau plus acceptable?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député qu'il a mal interprété notre politique. Nous n'essayons pas d'utiliser le chômage, comme il le prétend. Le chômage est une conséquence malheureuse découlant du fait que l'économie de bien des pays, parmi nos partenaires commerciaux, se trouvait dans une position très faible, l'année dernière et aussi, que le Canada doit faire face à d'épineux problèmes économiques. Je puis lui assurer que, lorsqu'il aura entendu l'exposé budgétaire, dans moins de deux semaines, il se rendra compte que nous nous efforçons de résoudre tant les problèmes du chômage que ceux de l'inflation.

M. Hees: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre a déclaré que le gouvernement ne tente de recourir à un chômage élevé pour enrayer l'inflation et je me réjouis d'avoir cette assurance. Comme le chômage s'est maintenu à ce taux très élevé pendant tout un trimestre et que le premier ministre nous assure que le gouvernement essaie vraiment de le réduire, le gouvernement n'estime-t-il pas qu'il pourrait adopter des mesures plus efficaces que celles qui n'ont pas réussi à réduire le chômage depuis trois mois?

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'APPUI RECHERCHÉ PAR LA CHINE POPULAIRE QUANT À L'EXCLUSION DE TAIWAN DES JEUX OLYMPIQUES—LA DÉCISION DU MINISTÈRE

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. L'ambassade de la Chine populaire a-t-elle demandé au ministère des Affaires extérieures d'appuyer ses tentatives pour exclure Taiwan des Jeux olympiques? Et quelle décision le ministère a-t-il prise?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur.

M. Paproski: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. L'ambassade de la Chine populaire ou un de ses représentants ont-ils discuté avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de la décision prise par Taiwan en ce qui a trait aux Olympiques?

M. MacEachen: Non, monsieur l'Orateur, je n'ai eu aucune consultation avec l'ambassade sur ce point. Je crois que la question de la participation relève entièrement du Comité olympique international. Je crois, en outre, que la demande présentée est actuellement à l'étude et que le Comité olympique international ne s'est pas encore prononcé.

M. Paproski: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si l'ambassade de la Chine populaire fait une démarche auprès du ministre, peut-il nous dire alors quelle sera exactement sa décision?

* * *

LES PÊCHES

LES MOTIFS DE L'ABSTENTION DU MINISTRE DES RÉUNIONS DE LA CIPAN

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Pêches. Hier, en réponse à la question que lui adressait mon collègue de Saint-Jean-Est au sujet de la conférence de la CIPAN qui a débuté aujourd'hui en Écosse, le ministre a déclaré, comme en fait foi le compte rendu à la page 6548:

> Nous ferons des déclarations à la réunion qui se tiendra cette semaine. Nous allons exposer bien clairement les faits et nous avons laissé entendre que, si d'autres violations graves étaient commises dans les mois à venir, nous prendrions des mesures appropriées.

Étant donné ces propos plutôt énergiques, le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi il n'assiste pas à ces réunions en Écosse où il pourrait faire ces déclarations et peut-être aussi donner à notre délégation l'appui de sa présence pour obtenir l'approbation du régime de contingentement que nous recherchons?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, la conférence de la CIPAN réunit surtout pour l'instant des savants qui évaluent l'état des stocks et cherchent à réduire certaines espèces dans certaines régions. Ces savants font rapport à leurs gouvernements respectifs. Notre délégation a longuement discuté le pour et le contre de ma présence à cette conférence. Il n'y a jamais eu, lors des conférences précédentes, de représentant au niveau ministériel, sauf le ministre qui, dans le pays hôte, souhaite la bienvenue aux participants. Ayant examiné la question sous tous ses angles, nous avons décidé que je n'y assisterais pas. Je dois dire que j'ai une confiance absolue en M. Needler, mon conseiller personnel qui dirige notre forte délégation et possède une vaste expérience de ce genre de négociation.

M. Carter: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Peut-il confirmer à la Chambre que s'il n'assiste pas à la conférence, c'est surtout à cause de l'insistance du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui craint que le ministre ne prenne la défense de nos pêcheurs de façon peut-être peu diplomatique?

● (1430)

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, j'espère que lorsque le député ira rencontrer les pêcheurs de sa propre province, qui se rendent compte de tout ce que nous avons accompli pour eux, il ne leur racontera pas de telles affabulations.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À LA CORÉE DU SUD—DEMANDE DE DÉPÔT DU TRAITÉ—LA POSSIBILITÉ D'INSPECTION PAR L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Il y a quelques semaines, monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a promis qu'il envisagerait ma demande en vue de déposer un exemplaire du traité bilatéral signé par le gouvernement du Canada et celui de la Corée du Sud. Étant donné que le premier ministre a déclaré jeudi dernier que les garanties proposées sont les plus strictes de toutes celles obtenues au sein de la communauté internationale, et puisque nous n'arriverons à nous faire une idée de ces garanties que si nous avons accès au traité bilatéral, le ministre dirait-il s'il est maintenant en mesure de communiquer ce document à la Chambre?

Questions orales

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je pense avoir dit au député que, bien que les garanties ou les normes canadiennes proposées soient des plus strictes, les négociations bilatérales proprement dites avec la Corée du Sud ne sont pas encore terminées. C'est du moins ce dont je me souviens. Une fois les négociations terminées et le traité conclu, j'envisagerai volontiers l'instance du député.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, étant donné que le traité de non-prolifération des armements nucléaires ne constitue pas une garantie suffisante en ce sens que n'importe quel pays signataire peut choisir de ne plus y adhérer en donnant trois mois de préavis, le ministre exige-t-il que la Corée du Sud consente à des inspections périodiques de la part de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et cet organisme a-t-il consenti à accepter cette responsabilité?

M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur, nous ferons procéder normalement à des inspections par l'Agence internationale, qui je l'espère y consentira. De toute façon, en l'absence d'inspections internationales, sur lesquelles nous comptons bien, nous envisagerions des inspections bilatérales.

LA VENTE DE RÉACTEURS CANDU À LA CORÉE DU SUD ET À L'ARGENTINE—LA QUESTION DE LA STABILITÉ DES GOUVERNEMENTS CONTRACTANTS

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir si l'on a mené à terme des négociations finales avec l'Argentine au sujet de la vente d'un réacteur nucléaire et si, en ce qui a trait à la vente de réacteurs nucléaires à la Corée du Sud et à l'Argentine, le gouvernement a examiné soigneusement la question de la stabilité de ces pays et le risque de voir les pays voisins chercher à se doter d'un potentiel nucléaire à l'instar de ces deux pays? En d'autres termes, je demande au ministre si nous nous intéressons avant tout au maintien de la paix plutôt qu'à la vente de réacteurs nucléaires?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, les deux nous intéressent vraiment et c'est pourquoi, avant de vendre nos réacteurs, nous nous donnons beaucoup de mal et faisons tout notre possible pour obtenir les garanties les plus strictes possibles. Quant à la question au sujet de l'Argentine, nous n'avons pas encore terminé nos négociations bilatérales car il reste certains points à régler au sujet des garanties elles-mêmes. Nous nous en occupons actuellement.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE

ON DEMANDE S'IL Y AURA RÉVISION

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable président du Conseil privé.

Étant donné que la Commission de la Fonction publique a suggéré à quelques reprises qu'après huit ans d'application la loi sur l'emploi dans la Fonction publique doit être révisée; étant donné aussi que cette révision a reçu l'appui des agents négociateurs de la Fonction publique ainsi que du représentant du Conseil du Trésor, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de donner suite à ces suggestions, et peut-on s'attendre d'ici peu que le gouvernement annonce les procédures ou les méthodes qui seront mises en œuvre pour mener à bien cette révision?

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a procédé de temps à autre à une révision de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique. La dernière fois, il avait été conclu qu'on ne pourrait en arriver à une décision finale tant que la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique ne serait pas modifiée. Un comité permanent l'étudie actuellement et il a déjà présenté un rapport. J'espère qu'il soumettra le dernier bientôt. Je voudrais assurer le député que le gouvernement accorde une grande attention à cette question mais qu'il attend de présenter une mesure législative touchant la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, mesure préliminaire qui s'impose, à notre avis.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INTERVENTION DES AUTORITÉS SOVIÉTIQUES DANS LES APPELS TÉLÉPHONIQUES—L'OPPORTUNITÉ D'UNE PROTESTATION OFFICIELLE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle a trait aux accords internationaux visant à assurer un service permanent de télécommunications internationales. Cette convention particulière est vieille de 30 ans et elle a, en général, été respectée par tous les pays sauf ces mois derniers par l'URSS. Depuis quelques jours et semaines, les autorités soviétiques pratiquent une politique d'obstruction et d'intervention dans les appels téléphoniques qui a culminé en une interruption virtuellement complète des communications. Cette pratique s'est aggravée ces mois derniers au point qu'aujourd'hui il est impossible, d'après des organismes juifs et ukrainiens, d'obtenir une communication car les appels sont immédiatement interceptés. Je me fais en cela l'écho de la demande d'intervention présentée par le Congrès canadien des Juifs et aussi par des organismes ukrainiens, et surtout le Comité pour la défense de Valentyn Moroz, comité qui a réussi pendant six mois à maintenir . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le très honorable représentant pourrait-il poser sa question?

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, il est difficile de répondre à une question sans savoir de quoi il s'agit.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: L'attention du gouvernement a été attirée sur cette question. Afin de préserver les relations internationales et surtout le respect de la convention, responsabilité qui incombe à tous les pays, j'aimerais demander au secrétaire d'État s'il protestera auprès de l'Union soviétique contre l'attitude absolument injustifiable qu'elle a adoptée en empêchant des Canadiens de parler à des intellectuels n'ayant commis aucun délit et avec lesquels on pouvait auparavant échanger des renseignements?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le très honorable représentant ait soulevé cette question sur laquelle on n'avait pas encore attiré mon attention jusqu'à présent. Je vérifierai ses allégations et j'y donnerai suite. Au besoin, je prendrai les mesures qui s'imposent pour remédier à la situation.

M. Diefenbaker: Il me reste seulement une autre question à poser. Le secrétaire d'État veut-il dire que son ministère n'a pas reçu de plainte dans ce sens? Je pense qu'il ferait mieux d'examiner un peu plus attentivement le dossier.

* * *

STATISTIQUE CANADA

LA CESSATION DU RECRUTEMENT ET DU RECLASSEMENT—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, devant les rapports de la Presse canadienne, le ministre de l'Industrie et du Commerce pourrait-il confirmer que, suite à une directive de Statistique Canada, toutes les activités de recrutement et de reclassification du personnel, y compris les surnuméraires, ont cessé le 4 juin à 17 heures, en attendant la présentation du prochain budget?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai appris de Statistique Canada que le nombre d'employés occasionnels et d'autres mesures budgétaires supposent le recours à certaines procédures inter-ministérielles pour éviter que les opérations du ministère ne dépassent les limites prévues par le budget actuel pour l'année 1975-1976.

* * *

● (1440)

LA FONCTION PUBLIQUE

LA POSSIBILITÉ DE CESSATION DU RECRUTEMENT EN PRÉVISION DU BUDGET—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au président du Conseil du Trésor. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si, en prévision du budget, toutes les activités de recrutement ont cessé au sein de la Fonction publique du Canada et, dans l'affirmative, pourrait-il nous donner des précisions sur ce blocage, tant sur sa durée que sur le nombre d'emplois visés?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, il n'a été ordonné aucun gel du nombre des fonctionnaires par le gouvernement autre que la réduction prévue lors de l'annonce du budget au mois de novembre.

* * *

L'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT

L'AUTORISATION D'UTILISER LE FONDS DE L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES POUR RÉMUNÉRER UN FONCTIONNAIRE À REGINA—LA POSSIBILITÉ D'UN REMBOURSEMENT

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, je voudrais, pendant que j'ai la parole, répondre à l'honorable député de Red Deer, qui m'a posé une question hier. Il me fait plaisir de l'informer que l'argent du Fonds de l'assistance à l'agriculture des Prairies n'est pas utilisé à des fins administratives. La secrétaire en cause n'a donc jamais été payée à même la caisse du Fonds d'assistance à l'agriculture des Prairies, quand elle est allée travailler pour le bureau ministériel à Regina. C'est en sa qualité de fonctionnaire qu'elle l'a fait, et elle a toujours été payée sur les mêmes fonds. Il n'y a eu absolument rien d'illégal dans ce procédé.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

L'ADMISSION D'ÉTUDIANTS HOLLANDAIS COMME TRAVAILLEURS AGRICOLES EN NOUVELLE-ÉCOSSE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et j'espère que le ministre de l'Agriculture y prêtera également une oreille attentive. Il y a maintenant une semaine que j'ai soulevé le problème des étudiants hollandais en agriculture qui sont dans l'impossibilité de venir en Nouvelle-Écosse. J'apprends qu'il y a une heure les services d'un seul auxiliaire agricole canadien ont été offerts par le ministère de la Main-d'œuvre à quelque 16 agriculteurs qui en avaient fait la demande dans le centre de la Nouvelle-Écosse. Ce problème touche aussi les circonscriptions de Dartmouth-Halifax-East et Central Nova. Le ministre pourrait-il envisager la possibilité de permettre à des étudiants en agriculture hollandais d'occuper des postes qui ne semblent pas pouvoir être remplis par des Canadiens?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le nombre d'étudiants étrangers admis au pays pour occuper des emplois temporaires pendant l'été a été réduit cette année pour permettre à nos jeunes de trouver un emploi. C'est le motif de cette interdiction. J'étudierai la situation des agriculteurs qui, au dire du député, ont des difficultés constantes et je ferai accélérer nos efforts pour trouver des Canadiens prêts à occuper ces emplois, mais nous n'emploierons des étudiants étrangers qu'en dernier recours.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ÉTUDE DE LA STRUCTURE DES FORCES ARMÉES—LA PUBLICATION DES CONCLUSIONS

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et je vous saurais gré de la lui communiquer. Dans sa déclaration du 2 juin, le premier ministre, faisant allusion au sommet de l'OTAN, a bien précisé qu'une étude de la structure de la défense était actuellement en cours. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si cette étude est menée par des fonctionnaires de la Défense ou par ceux du cabinet du premier ministre? Dans l'un ou l'autre cas, quand cette étude sera-t-elle terminée et sera-t-elle déposée ou rendue publique d'une autre façon?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, l'étude de la structure des Forces armées, qui se fera en trois étapes, est actuellement en cours. La première étape porte sur les tâches qui incombent aux Forces armées canadiennes; la seconde concerne le niveau auquel ces tâches seront exécutées et la dernière, les coûts et les services de soutien. Ce n'est qu'à l'issue de la troisième étape que nous pourrons en parler publiquement ou apporter des modifications à l'orientation des Forces armées.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous dire s'il a insisté auprès du ministre des Finances pour qu'il augmente dans son prochain budget les fonds affectés au ministère de la Défense nationale afin de résoudre les nombreux problèmes qui s'y posent à l'heure actuelle?

M. Richardson: En effet, monsieur l'Orateur, j'ai insisté auprès de mes collègues pour que plus de fonds soient affectés aux Forces armées.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

L'ÉTABLISSEMENT D'UN PORT À GROS-CACOUNA—L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS AVEC LE QUÉBEC

M. Rosaire Gendron (Rivière-du-Loup-Témiscouata): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre des Transports.

Je sais, monsieur le président, que des négociations sont en cours entre son ministère et la province de Québec en vue de l'établissement d'un port de mer en eau profonde à Gros-Cacouna. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est confiant que l'on connaîtra bientôt des résultats fructueux?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous travaillons conjointement à ce projet avec le ministère du Commerce du Québec. Il est évidemment intéressé au développement des ports, mais comme la politique générale des ports au Canada n'a pas encore été déterminée, il m'est très difficile de dire dans quel état d'esprit je suis présentement. De toute façon, comme je suis optimiste de tempérament, je crois toujours que les bonnes choses arriveront au bon moment.

[*Traduction*]

DEMANDE DE PROMESSE FERME DE PRIORITÉ POUR LE PORT DE GABARUS BAY SUR GROS-CACOUNA

M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports à propos de sa dernière déclaration. Aurait-il l'obligeance de s'assurer que Gros-Cacouna ne supplantera pas Gabarus Bay en ce qui concerne le nouveau complexe sidérurgique du Cap-Breton?

M. l'Orateur: Le député de Don Valley.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES MOTIFS DE LA NÉGOCIATION AVEC L'IRAN POUR LA VENTE D'UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux affaires extérieures. Comme le premier ministre a rationalisé dernièrement les efforts de vente de réacteurs canadiens dans le monde entier prétendant que nous avions l'obligation morale d'encourager le développement de sources d'énergie dans les pays moins riches, le ministre nous dirait-il pourquoi le gouvernement poursuit des entretiens avec l'Iran au sujet d'un réacteur CANDU, puisque l'Iran est un des pays les plus riches en ressources énergétiques au monde?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, comme je ne saurais accepter la prémisse sur laquelle se fonde la question du député, je ne puis donc y répondre.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux affaires extérieures pourrait-il nous dire pourquoi le Canada négocie avec l'Iran au sujet de la vente d'un réacteur?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas tellement sûr que des négociations se poursuivent à l'heure actuelle.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, comme il est dit dans le rapport de l'Énergie atomique du Canada Limitée sur les pays avec lesquels nous faisons affaire, que nous négocions actuellement avec l'Iran, le ministre nous dirait-il la raison de ces négociations?

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est sous la lettre «I» dans le livre.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, des entretiens se sont poursuivis pendant quelque temps mais ils sont suspendus à l'heure actuelle. Selon toute évidence, les autorités de l'Iran ne voient aucun intérêt à poursuivre ces entretiens.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE USINE D'URANIUM ENRICHI AU CANADA PAR LA FRANCE—L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

A la suite de sa rencontre, hier, avec le ministre français, M. Norbert Ségard, au sujet de la possibilité d'établir une usine canadienne d'uranium enrichi, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles sont les prochaines étapes et démarches qui seront siennes, afin de lui permettre de mieux connaître tous les éléments pertinents à ce dossier et, en outre, combien de temps croit-il que durera tout ce processus, compte tenu du fait qu'actuellement la France sera tentée de se chercher un autre partenaire, si le gouvernement canadien tarde trop à faire connaître sa volonté en la matière?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, la prochaine étape est une rencontre entre moi et mon collègue, le ministre de l'Industrie du Québec, M. St-Pierre. Nous attendons un tel rendez-vous la première semaine de juillet pour discuter le rapport de faisabilité du projet CANDU, en vue d'établir s'il est possible à ce moment-ci de construire une telle usine et clarifier pour le ministre la position fédérale.

M. Wagner: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre, à ce moment-ci, quelle serait la part respective du gouvernement fédéral, de celui du Québec, et de la France, dans l'éventualité où, après des études de rentabilité, tout cela serait mis en marche?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, les positions respectives, en particulier, ne sont pas encore déterminées, mais je peux signaler à l'honorable député que c'est le gouvernement fédéral qui devra émettre le permis de construction d'une telle usine, et, dans ce sens, le gouvernement fédéral centraliserait toutes les données.

* * *

● (1450)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POSSIBILITÉ DE CRÉATION D'UN ÉTAT CHYPRIOTE TURC AUTONOME—LE CAS DES TROUPES CHARGÉES DU MAINTIEN DE LA PAIX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT CANADIEN

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il était ici il y a un instant.

M. Hees: Vous n'avez qu'à l'appeler comme on appelle les vaches.

M. Crouse: Puisque, le 8 juin, les Chypriotes turcs ont voté largement en faveur d'un État chypriote turc autonome dans le nord de l'île de Chypre, quand le gouvernement entend-il reconnaître ce nouvel État, et approuvons-nous en tant que Canadiens cette décision de créer un État indépendant?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je suis désolé d'avoir été absent de la Chambre. Je me rendais au Sénat . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: J'aimerais féliciter le ministre d'avoir pris une décision sage.

M. MacEachen: Je n'avais pas l'intention d'y rester pour toujours. Je m'y rendais témoigner devant un comité. J'espère être de retour à la Chambre demain.

Comme le sait le député les chefs de la Turquie et de la Grèce se sont rencontrés récemment à l'occasion de la conférence au sommet de l'OTAN, comme d'ailleurs les ministres des affaires étrangères de ces deux pays, dans l'intention de faire avancer le règlement du conflit. Je pense que, surtout après la rencontre des chefs des deux pays, on peut croire que les négociations se poursuivront. J'ai eu l'occasion de rencontrer les ministres des affaires étrangères de la Turquie et de la Grèce au cours de la conférence de l'OTAN et, à cause de notre participation aux efforts de maintien de la paix à Chypre, j'ai exprimé notre désir que les négociations reprennent et avancent. Nous ne nous sommes pas prononcés sur la question d'un nouvel État. Nous reconnaissons l'indépendance et la souveraineté de Chypre.

M. Crouse: Je voudrais poser une brève question supplémentaire suite à la réponse du ministre. Les unités des Nations-Unies chargées du maintien de la paix, continuent-elles à patrouiller les lignes de cessez-le-feu à Chypre et envisage-t-on le départ du contingent Canadien actuellement sur place?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je ne saurais dire au député le lieu exact où se déroulent les opérations. Nous n'avons pas décidé de retirer notre force de maintien de la paix. Si je me souviens bien, nous avons diminué nos effectifs à Chypre, mais nous ne les avons pas retirés.

* * *

LE LOGEMENT

LA PROPOSITION DE RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Finances, je poserai ma question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Comme la Fédération canadienne des maires et des municipalités aimerait voir augmenter les taux d'intérêt hypothécaire et surtout ceux de l'État, abaissés pour stimuler la construction résidentielle, le ministre peut-il nous dire exactement quelles sont les priorités et s'il croit que les taux d'intérêt hypothécaire devraient être abaissés pour stimuler le secteur du logement ou s'il estime comme le gouverneur de la Banque du Canada qu'il va falloir augmenter tous les taux d'intérêt afin de combattre la nouvelle poussée inflationniste et l'accroissement excessif de la masse monétaire et combler le déficit commercial?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas à moi, je pense, de faire des commentaires au sujet des propos du gouverneur de la Banque du Canada ou sur des questions qui relèvent de mon collègue, le ministre des Finances. Bien sûr, nous souhaitons que le maximum de capitaux soit investi dans le marché du logement aux taux d'intérêt les plus bas, mais nous reconnaissons également qu'il y a d'autres facteurs en jeu.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA GRÈVE DANS LES SECTIONS DE RADOUB DES CHANTIERS MARITIMES—LES MESURES DU GOUVERNEMENT EN VUE D'UN RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable président du Conseil du Trésor, qui fait suite à mes questions d'il y a une quinzaine.

Le ministre, ayant eu l'occasion de s'informer au sujet des négociations avec la section de la réparation des bâtiments navals à Esquimalt et à Halifax, pourrait-il maintenant dire à la Chambre quelle procédure il compte entamer en vue de résoudre l'impasse pour que les travaux dans les chantiers de l'État ne soient pas complètement interrompus?

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, les employés dans les chantiers maritimes de l'État, dans l'Est ou dans l'Ouest, sont présentement en position de faire la grève. Ils ne font pas la grève générale. Ils ont entrepris une grève rotative, et j'espère que nous pourrons nous réunir à la table des négociations et essayer de trouver un terrain d'entente.

Présentement, ils sont en position légale de le faire, ils exercent le droit qui leur a été donné par le Parlement. Quant à nous, nous essayons de leur offrir les meilleures compensations possible, mais nous ne voulons pas non plus créer en même temps un problème pour les autres secteurs de la Fonction publique.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au ministre. Quelles mesures a-t-il prises afin de protéger ceux qui veulent ou qui doivent traverser une ligne de piquetage qui pourrait être mise en place?

M. Chrétien: Monsieur le président, je pense qu'il s'agit d'une grève légale à ce moment-ci. Ce ne sont pas tous les employés qui sont en grève. Le syndicat lui-même permet à un très grand nombre d'employés d'aller travailler. Alors, je ne vois pas pourquoi je devrais intervenir quand c'est la discrétion du syndicat qui prévaut, compte tenu de ces circonstances.

* * *

[*Traduction*]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

PÉTROLE—DEMANDE DE RÉEXAMEN DES TAUX D'INDEMNISATION EN RAISON DES AGISSEMENTS D'EXXON ET D'IMPERIAL OIL—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Ste-Marie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il est fort probable que l'OPEP augmentera le prix du pétrole brut de 35 p. 100 en octobre; il faudra donc augmenter les indemnités versées aux sociétés pétrolières de l'Est du Canada. Par ailleurs, une déposition faite au tribunal au cours de l'affaire Imperial Oil contre Nova Scotia Power Corporation a révélé que les sociétés Exxon et Imperial étaient intervenues dans la fixation des prix du pétrole à leur avantage. Compte tenu de ces faits, quelles mesures le gouvernement prend-il pour réviser le montant des indemnités qu'il a versées par le passé et qu'il versera lorsque les nouvelles augmentations entreront en vigueur?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): A la suite de cette déposition, j'ai demandé aux représentants de l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie d'évaluer de nouveau le prix du pétrole à la livraison dans l'Est du Canada, en tenant compte notamment des interventions de la société Imperial et de ses succursales à cet égard. J'espère que nous ne découvrirons pas que l'on a eu recours à ce genre de moyens légaux pour augmenter le prix du pétrole, mais nous n'écartons pas cette éventualité, pas plus, d'ailleurs, que le ministère du Revenu national.

M. Symes: Étant donné que le gouvernement risque d'accuser un déficit de 500 millions de dollars cette année s'il continue à verser les paiements actuels d'indemnisation et que la société Exxon, société mère de l'Imperial, a le dernier mot relativement au régime de fixation des prix du pétrole, mais qu'elle échappe à notre compétence, le gouvernement songera-t-il à réduire les montants d'indemnisation qu'il verse à l'Imperial Oil vu les politiques de fixation des prix hautement suspectes de la société mère?

[M. Munro (Esquimalt-Saanich).]

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je puis dire que nous sommes en train d'évaluer le programme d'indemnisation en vue de changements possibles de procédure. Cependant, je ne pense pas que nous nous arrêterions à une compagnie en particulier.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'APPARENTE CONNAISSANCE DU DEVIS ESTIMATIF MINISTÉRIEL PAR UN ADJUDICATAIRE DE TRAVAUX DE DRAGAGE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice, que je suis heureux de voir de retour de son périple en Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Nos gens auraient voulu que vous restiez là-bas, Otto. Vous aidez beaucoup la cause des conservateurs dans l'Ouest.

M. Stanfield: Étant donné que dans une contre-demande présentée au nom du ministre de la Justice concernant des poursuites relatives au dragage dans le chenal de l'Île d'Orléans on affirme que les compagnies de dragage connaissaient l'évaluation du ministère des Transports relativement au coût du travail, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il sait comment les compagnies de dragage ont obtenu les renseignements au sujet du devis estimatif du ministère des Transports et s'il est prêt à communiquer ce qu'il sait à la Chambre?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord remercier le chef de l'opposition de m'avoir souhaité la bienvenue à mon retour à la Chambre. Il pourrait me souhaiter la bienvenue tous les deux jours quand je rentre de la Saskatchewan car je suis là-bas un jour sur deux et l'autre jour je suis ici à m'occuper de choses courantes.

M. Hees: Vous ne restez pas assez longtemps là-bas.

Des voix: Oh, oh!

M. Lang: Je crois qu'il faudrait s'en tenir à la procédure ordinaire à l'égard de questions dont les tribunaux sont saisis, du moins en ce qui a trait aux preuves et aux arguments qui sont présentés, plutôt que d'engager une discussion à la Chambre, ce qui pourrait nuire à la cause et irait à l'encontre de nos traditions.

● (1500)

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. C'est au sujet d'une motion proposée le 3 juin 1975 par le président du Conseil privé et leader du gouvernement à la Chambre. Il a alors proposé que le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien se déplace au Québec et en Ontario en deux occasions distinctes en juin ou pendant l'ajournement d'été pour étudier le développement économique des réserves et pour inspecter certains sites historiques et parcs. Je voudrais savoir si le leader du gouvernement à la Chambre

serait favorable à une motion proposant que le comité se rende également dans l'Ouest et en particulier en Saskatchewan.

M. Sharp: Au sujet de ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, j'ai proposé cette motion à la demande du comité.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

M. Fernand E. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter le 6e rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général, dans les deux langues officielles.

[*Traduction*]

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

M. Rod Blaker (Lachine-Bord-du-Lac): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du comité permanent des privilèges et élections.

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 1304 et 1872.

Monsieur l'Orateur, si la question no 2218 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nos 2407 et 2431, marquées d'un astérisque?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

AFFAIRES EXTÉRIEURES—L'EFFECTIF À PLEIN TEMPS

Question no 1304—**M. Paproski:**

1. Combien d'employés à plein temps touchaient un salaire du ministère des Affaires extérieures *a*) le 1er janvier 1974, *b*) le 1er janvier 1975?

2. Au cours de chacune de ces années, combien de personnes touchaient *a*) moins de $10,000, *b*) entre $10,000 et $20,000, *c*) entre $20,000 et $30,000, *d*) plus de $30,000?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Employés à plein temps qui touchaient un salaire au ministère des Affaires extérieures: *a*) Le 1er janvier 1974, 2,977; *b*) Le 1er janvier 1975, 3,023.

2. Nombre d'employés dans chaque niveau salarial:

Questions au Feuilleton

	1er janv. 1974	1er janv. 1975
$ 0,000–$ 9,999	1,930	1,158
$10,000–$19,999	753	1,437
$20,000–$29,999	194	255
$30,000 et plus	100	173

LES HÔTELS DU CN

Question no 1872—**M. Mazankowski:**

1. Étant donné que le CN a l'intention déclarée de cesser d'exploiter ses hôtels, qu'entend-il faire des hôtels qui ne seront pas cédés au consortium CN, Hilton, Trizec et Air Canada?

2. Pour quelle raison ces hôtels sont-ils exclus de l'accord?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Voici la réponse de la direction des Chemins de fer nationaux du Canada: 1. Aux termes de l'accord prévu, les hôtels qui ne devaient pas être vendus mais loués au consortium demeuraient la propriété du CN.

2. Parce qu'il était à l'avantage du CN de les garder.

*STATISTIQUE CANADA—LA LIVRAISON DU COURRIER INTERMINISTÉRIEL

Question no 2407—**M. McKenzie:**

1. Dans combien de provinces, Statistique Canada fait-il appel à des services de messagerie privés ou à des services d'autobus pour la livraison du courrier interministériel ou de toute correspondance adressée à des sociétés ou à des particuliers?

2. Depuis quand fait-on appel à ce service?

3. Quelles sommes d'argent ont été allouées en 1974 aux services de messagerie privés et quelles en sont les prévisions pour 1975?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, la réponse à la question no 2407 de l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre est la suivante: Statistique Canada donne les renseignements suivants: 1. L'organisme utilise les services de messagerie privés en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique.

2. L'organisme fait appel à ces services depuis 1967.

3. L'organisme a versé $98,588 en 1974 aux services de messagerie privés. En 1975, il prévoit qu'il devra continuer à les utiliser au même rythme que l'an dernier. Il recourt à d'autres services que la poste seulement pour les urgences lorsqu'il faut recueillir rapidement les données statistiques pour respecter des délais hautement prioritaires.

*LA BALANCE COMMERCIALE CANADA-ETATS-UNIS

Question no 2431—**M. Laprise:**

A la fin de chaque exercice financier depuis 1972, quelle était la balance commerciale entre le Canada et les États-Unis?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, la réponse à la question no 2431 de l'honorable député d'Abitibi est la suivante: Statistique Canada nous communique que le solde canadien du commerce de marchandises avec les États-Unis était le suivant pour les années financières mentionnés se terminant le 31 mars:

1972/1973, excédent de $1,080 millions; 1973/1974, excédent de $ 223 millions; 1974/1975, déficit de $194 millions.

NOTA: Par ailleurs, le comité de la statistique du commerce Canada-États-Unis, formé de statisticiens du commerce des deux pays, a résolu les différences entre les chiffres du commerce bilatéral publiés par Statistique Canada et le Bureau of the Census des États-Unis et a ainsi dégagé des mesures mutuellement acceptables de la balance commerciale selon un cadre conceptuel uniforme. On ne dispose de ces chiffres de rapprochement statistique que pour les années civiles. Statistique Canada a signalé des excédents canadiens de $1.1 milliard et de $0.6 milliard pour les années civiles 1972 et 1973, contre des chiffres de rapprochement du comité de $1.5 milliard et de $1.2 milliard respectivement. Une estimation pour 1974 sera produite plus tard en mai.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

LA COMMISSION DU SYSTÈME MÉTRIQUE

Question nº 2218—**M. Schumacher:**

1. De janvier 1973 jusqu'à maintenant, quelle somme le gouvernement en général et la Commission du système métrique plus précisément ont-ils consacrée chaque mois à la publicité concernant tous les aspects de la conversion au système métrique?

2. Dans chaque cas, *a*) par nom et emplacement, quelles personnes ou sociétés se sont chargées de cette publicité, *b*) comment a été dépensée cette somme pour la publicité (i) imprimée (ii) radiophonique (iii) télévisée (iv) autrement?

3. Au cours de la même période de temps, par mois, nom et emplacement, à quels personnes, sociétés ou ministères a-t-on eu recours en tant que conseillers?

4. Dans chaque cas, *a*) quelle rémunération financière ou autre a-t-on accordée en échange de ces services, *b*) quelle en est la nature, *c*) combien de temps y a-t-on consacré?

(Le document est déposé.)

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos d'une question marquée d'un astérisque qui figure au *Feuilleton* depuis le 4 mars 1975. Je sais bien que l'article 39 du Règlement ne prévoit aucune nouvelle disposition pour la réponse à une question posée au cabinet. La tradition à la Chambre veut toutefois que toute question marquée d'un astérisque soit jugée urgente pour le député qui la pose. Cette question est inscrite au *Feuilleton* depuis trois mois. Je suis absolument persuadé que les fonctionnaires en cause sont suffisamment compétents pour préparer rapidement une réponse pour le ministre et j'aimerais que le secrétaire parlementaire m'assure que j'obtiendrai cette réponse dans les meilleurs délais.

[M. Clermont.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MESURE MODIFICATIVE PORTANT SUR LES DÉFINITIONS, LES POUVOIRS DES ENQUÊTEURS ET LES INFRACTIONS

La Chambre passe à l'étude du bill C-2, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et à abroger la loi ayant pour objet la modification de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. l'Orateur: Les députés doivent comprendre que 25 motions ont été déposées à l'étape du rapport du bill. Il faut donc tenir compte d'un certain nombre de points tels que le regroupement, l'admissibilité au point de vue procédure, la discussion et le vote. Après étude et examen préliminaires et compte tenu des commentaires qui pourront être faits au cours de l'étude, j'estime que les motions nºs 1 à 5 ne semblent pas, de prime abord, poser de problème du point de vue de la procédure et ne se prêtent pas facilement à un regroupement aux fins de la discussion. En conséquence, j'ai l'intention de mettre en discussion les motions nºs 1 à 5 séparément.

On a posé une question au sujet de la motion nº 1 à propos de l'insertion au moyen de cette motion d'un nouveau concept dans le bill, qui ajouterait ce qui est essentiellement un article de définition, c'est-à-dire l'inclusion d'un autre terme, «comité parlementaire». Étant donné la nature plutôt restrictive de l'article en question et son application limitée, l'objection selon laquelle on essayait de modifier le bill entier en changeant la définition, ne tient pas. Comme les comités, offices ou commissions mentionnés dans cet article n'y figurent qu'afin de guider le directeur dans l'étude de la concurrence, il me semble qu'on devrait accorder le bénéfice du doute au député qui a présenté la motion afin qu'il puisse en faire discuter le concept.

De même, la motion nº 7 semble amender les dispositions concernant les peines dans le bill lui-même. Cela me préoccupe un peu parce que l'article 14 du bill modifie ou abroge certaines dispositions des alinéas 32(1)*a*) à *d*) du statut original, la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. L'article 14 du bill ne modifie pas l'article concernant la peine. Ayant abrogé et remplacé les paragraphes qui définissent l'infraction, les dispositions du bill ne visent ni à abroger ni à modifier en aucune façon la partie de la loi qui traite de l'imposition d'une peine pour l'acte criminel.

● (1510)

D'autre part, comme l'amendement figurant à l'article 14 du bill vise à modifier les définitions mêmes des infractions relatives aux articles en cause, la présidence est d'avis, réflexion faite, que bien que pouvant donner lieu à certaines inquiétudes, l'amendement proposé dans la motion nº 7 n'excède pas la portée habituelle des amendements et, puisque la loi modificatrice a redéfini les infractions sur lesquelles porte la loi, un député devrait certainement pouvoir proposer que le même article soit de nouveau modifié en changeant les peines.

Faute de quoi, il serait facile de dire qu'étant donné que l'article 14 ne modifie pas la peine elle-même, le député ne devrait pas pouvoir proposer un amendement à l'étape du rapport ayant cet effet, parce qu'il exéderait la portée d'un bill modificatif en modifiant le statut original. Toutefois, il semble clair que la loi mofificatrice vise à redéfinir et qu'on devrait accorder le bénéfice du doute au député qui cherche à proposer cet amendement sous le couvert de la motion nº 7. En conséquence, les motions nºs 1 à 5 et la motion nº 7 semblent recevables et peuvent être étudiées par la Chambre.

La motion nº 6 semble suggérer une modification du processus législatif fondamental en ce qu'elle propose que certains aspects de la loi soient soumis à la Cour Suprême du Canada au moyen d'un ordre de renvoi. Je dois dire que j'ai de sérieuses réserves en ce qui concerne la dérogation au processus habituel proposée dans l'amendement. La présidence souhaite donc réserver sa décision quant à la motion nº 6. La motion nº 6 ainsi que la motion nº 24 me préoccupent. Je me demande si nous ne pourrions pas en remettre l'étude à plus tard, lorsque nous aurons fini de discuter, afin que les députés des deux côtés de la Chambre puissent en discuter et faire des interventions; la présidence pourrait envisager ces questions plus tard à cet étape.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Dois-je comprendre, Votre Honneur, que vous venez de décider que les motions doivent être examinées par groupes, sans demander à la Chambre ses observations. J'ai des réserves très sérieuses à formuler sur divers points, et en particulier sur la discussion groupée de divers amendements dont nous avons pris connaissance pour la première fois ce matin en recevant le *Feuilleton* des avis. Je n'admets pas ce que le gouvernement a fait. Tout ces articles étaient... Vais-je être réduit au silence?

M. l'Orateur: A l'ordre. J'en viens aux observations que j'ai à présenter sur le groupement des amendements aux fins de la discussion. Je pourrai ensuite entendre le député d'Edmonton-Ouest quand j'aurai traité de toutes les motions inscrites actuellement au *Feuilleton*.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je me demandais si Votre Honneur allait rendre une décision et si l'on va m'interdire de dire quoi que ce soit.

M. l'Orateur: Comme je l'ai dit au début de mes observations. Je donne des indications préliminaires, après avoir brièvement passé en revue ces motions. Je désire faire une suggestion préliminaire sur la recevabilité des motions, puis sur le groupement de ces amendements en vue de la discussion. Mais sur chaque point, la présidence tiendra compte des observations et des suggestions des députés. Elle entendra donc tous les points de vue que voudront exposer les députés sur la recevabilité des motions, sur leur groupement aux fins de la discussion, et aussi sur la question de vote, qui pourrait présenter certaines difficultés.

Ayant exprimé certaines réserves fondamentales quant à la motion nº 6, la présidence estime qu'il y a lieu de reporter à plus tard dans notre débat l'étude de cette motion. Les motions nºs 8, 9, 12 à 17 incluse, 19, 22 et 25 concernent les peines. En conséquence, la présidence suggère de les grouper, mais en vue de la discussion seulement. A moins que la Chambre ne soit disposée à voter sur des groupes de motions, et qu'elle n'en décide ainsi, la présidence estime qu'il y aurait lieu de voter sur les motions au fur et à mesure où elles sont mises à l'étude. Les autres motions, à l'exception de la motion nº 24, semblent recevables, et devraient, encore une fois, être mises en délibération une par une. Elles ne semblent pas pouvoir être groupées. Chacune d'entre elles ferait ainsi l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

La motion nº 24 présente certaines difficultés. Elle concerne en effet les dispositions de l'article 31 de la loi, dont il n'est pas question dans le bill modificatif, et elle propose en outre des peines que la présidence estime sans aucun rapport avec l'article 22 du bill qu'elle tend à modifier. En conséquence, la présidence a quelques réserves quant à la recevabilité des motions 6 et 24, et propose donc d'en discuter plus tard au cours du débat, quand les députés des deux côtés de la Chambre auront eu la possibilité d'y réfléchir.

La dernière question à étudier est celle du vote. Si les députés demandent à procéder à des votes nominaux pendant le débat d'aujourd'hui, il pourrait y en avoir une quinzaine. La présidence a certainement raison de s'inquiéter si l'on veut qu'un si grand nombre de votes aient lieu en si peu de temps. Si la Chambre accepte de reporter les votes, nous pourrions accumuler environ cinq divisions d'une après l'autre puis nous pourrions interrompre le débat à un moment propice, procéder au vote nominal et régler les questions en suspens, puis reprendre le débat à l'étape du rapport. Si les députés ont quelques observations à faire au sujet de la proposition de la présidence, je serais heureux de les entendre tout de suite.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis essentiellement d'accord sur une bonne partie de ce que vous avez dit. Je ne suis pas prêt à commenter votre décision de réserver votre jugement sur les deux motions que Votre Honneur a mentionnées. Il y a cependant une chose que j'aimerais dire. Il y a un moyen facile d'examiner bon nombre des amendements qui prévoient d'autres sanctions. Malheureusement, le ministre n'a pas étudié la loi et les sanctions de la Partie V seront bien moins sévères que les autres. Il va y avoir un beau carnage en ce qui concerne les sanctions, et j'aimerais bien que le ministre m'écoute, car je trouve cela tout à fait injuste.

Le comité a reçu des amendements du ministre en décembre. Il devait s'agir essentiellement des amendements fondamentaux. Il y en avait beaucoup. Certains d'entre eux modifiaient les sanctions. Ensuite, le comité a reçu des demandes du public, mais pas au sujet de la rigueur des sanctions. Le comité s'est réuni 16 ou 17 fois pour étudier le bill article par article et le ministre n'a pas parlé une seule fois de l'insuffisance ou d'un autre aspect des sanctions. Le comité a accepté le bill il y a une semaine ce soir, mais nous nous sommes aperçus que le ministre avait changé d'avis à propos des sanctions prévues essentiellement aux articles 36 à 39 seulement ce matin quand nous avons reçu le *Feuilleton*.

Le principe en est modifié radicalement. Il ne s'agit pas simplement de dire que la sanction sera de $5,000 ou de $10,000. Les sanctions ont été bien augmentées; la durée des peines d'emprisonnement a été augmentée, et on pourrait longuement disserter de l'idée de faire entrer la criminalité dans ce qui est essentiellement un bill économique, et surtout d'ajouter de nouvelles peines d'emprisonnement très sévères. Pour ma part, je crois que le gouvernement n'est pas juste envers la Chambre et que les amendements doivent être étudiés séparément.

A mon avis, bien qu'il ne soit peut-être pas nécessaire de réclamer des mises aux voix distinctes, puisque les infractions ne sont pas les mêmes, mais que les sanctions prévues sont les mêmes, il faut certes étudier les amendements séparément. Vu l'extrême barbarie des sanctions j'estime que nous devrions les étudier séparément.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet de la recevabilité de certains des amendements qui ont été proposés. Votre Honneur a réservé sa décision au sujet des motions nos 6 et 24. Après examen, j'aimerais préciser que certaines autres propositions d'amendements ne nous semblent pas acceptables pour l'instant. La motion no 2 prévoit la poursuite d'une action collective par le gouvernement fédéral. Aucune mention n'est faite de ce type d'action ailleurs dans le bill. Nous estimons, en conséquence, qu'il est très douteux que l'amendement soit recevable ou conforme à l'objet du bill.

● (1520)

La motion no 3 donne au gouvernement le pouvoir de contrôler la fourniture de produits, pouvoir dont il n'est pas question dans le bill. Nous estimons, en conséquence, que l'amendement est hors-sujet et ne se justifie pas.

Il est difficile d'arrêter un jugement sur la motion no 5 comme sur bien d'autres motions, je suppose. A notre avis, celle-ci soulève des problèmes particulièrement difficiles. Elle vise à étendre la définition du terme affilié aux entreprises qui sont liées par un contrat d'utilisation de marques ou de noms de commerce. Si on estime que l'amendement ne fait qu'étendre la définition, il est pertinent et recevable. Cependant, il n'est pas question dans cette partie du bill de l'utilisation de marques ou de noms de commerce. On peut donc prétendre que l'amendement outrepasse la portée du bill et n'est pas recevable. Je considère toutefois cette question de moindre importance.

La motion no 7 propose une peine dans le cas des infractions décrites dans le bill. Dans cette partie cependant, le bill ne traite pas des peines. Donc, à notre avis, tout amendement concernant les peines dans cette partie est irrecevable ou outrepasse la portée du bill.

La motion no 10 est elle aussi douteuse. Elle vise à ajouter une nouvelle infraction concernant la vente de produits comme articles spécialement sacrifiés à la liste des infractions concernant la politique en matière de prix. Le bill ne mentionne nulle part ailleurs la vente de produits comme articles spécialement sacrifiés. C'est pourquoi nous mettons en doute la pertinence de cet amendement. On peut aussi objecter que les ventes de produits comme articles spécialement sacrifiés ont davantage trait à la publicité qu'à l'établissement des prix. Il se peut que Votre Honneur désire étudier ce point. C'est aussi une objection de moindre importance.

De même pour la motion no 11. Bien que l'argument soit assez faible, on pourrait tout de même alléguer que les dispositions de cette motion sont en fait, pour la plupart, un développement d'articles précédents. Pourtant, le dernier sous-alinéa de l'amendement nous semble régler la question. Il introduit des éléments entièrement nouveaux et il le fait d'une façon inacceptable. La dernière partie ne concerne pas du tout la publicité. Du fait qu'elle traite de normes ou d'emballage, elle nous semble tout à fait étrangère au bill.

Nous entretenons également des réserves quant à la motion no 20, étant donné qu'elle introduit des questions qui ne figurent pas dans le bill. Il s'ensuit que l'amendement n'a rien à voir avec le bill et qu'il dépasse son objet. Monsieur l'Orateur, je soumets ces observations à votre bienveillante attention.

M. l'Orateur: Pour la gouverne de la Chambre, sans doute vaudrait-il mieux adresser à celui qui occupait le fauteuil à ce moment-là les observations que l'on pourrait vouloir formuler à l'égard de chacun des articles. Nous aurions bien du mal à avancer si nous devions trancher globalement en se fondant sur les arguments présentés jusqu'à maintenant. D'autre part, c'est une méthode qui tendrait à limiter les arguments que la discussion pourrait susciter. Tenter de décider une fois pour toute de l'acceptabilité au point de vue de la procédure tendrait à écarter, à l'occasion de l'explication d'un article, toute question, toute discussion et tout débat qui pourrait survenir, advenant une difficulté de procédure à ce moment-là.

Je me proposais d'indiquer en guise de préambule, que, après avoir examiné les amendements, la Présidence était prête à les énumérer, à les mettre en délibération, et si dans des cas particuliers quelque argument surgissait quant à leur acceptabilité procédurale, on pourrait l'exposer au début de la discussion consacré à chaque amendement. Cela plaît-il à la Chambre?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ce que vous venez de dire est tout à fait acceptable. En fait, avant l'intervention du président du Conseil privé (M. Sharp), j'avais l'intention de limiter mes commentaires à une phrase. Je voulais dire que nous avons examiné attentivement vos premières remarques. Dans l'ensemble, nous les jugeons acceptables.

La seule chose qui pourrait susciter des réserves de notre part concerne la motion no 24. Même dans ce cas-là, Votre Honneur a dit que nos arguments pourraient être entendus plus tard. Nous nous en tiendrons à cette décision, car nous croyons que vos décisions ont été sages comme elles le sont toujours. Nous acceptons également l'idée de regrouper un certain nombre de motions aux fins du débat même si elles sont mises aux voix séparément.

Cependant, je m'oppose aux objections soulevées par le président du Conseil privé au sujet des motions nos 2, 3, 5, 10, 11 et 20. Comme Votre Honneur vient de le proposer, nous sommes prêts à soutenir qu'elles sont acceptables du point de vue de la procédure si les gens d'en face continuent de soulever des objections.

M. l'Orateur: Tous les partis ayant été prévenus de ces dispositions, je dois dire cependant que cette démarche comporte une exception. Il s'agit de l'objection soulevée à l'égard de la motion no 7. Peut-être vaut-il mieux qu'elle provoque une discussion animée. J'ai laissé entendre que nous avions réfléchi sur le fait que la motion vise à modifier la disposition concernant la peine plutôt que de modifier la définition des infractions elles-mêmes. Cela pourrait se rattacher au bill modificatif. Cependant, comme on l'a dit tantôt, on pourrait soutenir que, puisque le bill modificatif ne modifie pas précisément cet article, on pourrait peut-être mettre en cause sa recevabilité.

De toute façon, comme pour tous les autres articles, il faudra attendre l'étude de chaque amendement avant de discuter de sa recevabilité. Peut-être pourrions-nous commencer pour l'instant par la motion nº 1.

M. John Rodriguez (Nickel Belt) propose:

Motion nº 1.

Qu'on modifie le bill C-2, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et abrogeant la loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en remplaçant la ligne 20, de la page 9, par «spéciale ou d'un comité parlementaire ayant un tel mandat mais non».

—Monsieur l'Orateur, cet amendement vise à augmenter le nombre des groupes qui auront le droit d'accès à l'information présentée à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce qui sera créée aux termes du bill. Selon la teneur actuelle du bill, la définition d'office, commission ou autre tribunal fédéral est la suivante:

Aux fins du présent article, «office, commission ou autre tribunal fédéral» désigne tout office, toute commission, tout tribunal ou toute personne qui sont expressément chargés, par un texte législatif du Parlement ou en application d'un tel texte, de prendre des décisions ou de faire des recommandations afférentes, directement ou indirectement, à la production, la fourniture, l'acquisition ou la distribution d'un produit et s'entend également d'une commission d'enquête spéciale ayant un tel mandat mais non d'une cour.»

Je m'inquiète beaucoup de ce qu'un comité parlementaire ne puisse être mis au courant des preuves, documents ou renseignements par le directeur de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Il me semble que les députés, à cause de leur rôle, parce qu'ils sont la voix du peuple, ont le devoir et le droit d'entendre des témoignages et de tenir des audiences sur toute question dont serait saisie la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce, comme le stipule la loi. Je me fonde sur ce principe pour proposer mon amendement, afin d'élargir la portée de cet article, et j'espère qu'il sera approuvé par la Chambre.

● (1530)

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que le député cherche à investir un comité parlementaire d'une espèce de fonction judiciaire. Tout le paragraphe 2, qui figure à la page 9 et sur lequel porte l'amendement, doit être lu en tenant compte du sous-alinéa 1, qui oblige le directeur de la Commission des pratiques restrictives du commerce à présenter des instances à la demande du conseil fédéral, d'une commission ou d'un autre tribunal—et un comité parlementaire n'est pas un tribunal—et, en fait, à agir comme plaignant devant ce conseil.

Qu'un comité parlementaire mène des enquêtes et fasse des recommandations, très bien, mais je n'ai encore vu aucun comité permanent ou spécial de la Chambre ni aucun comité mixte investi de pouvoirs judiciaires. Autrement dit, je n'ai jamais vu de comité autorisé à produire, fournir, acquérir et distribuer un produit. En ce sens, l'amendement va beaucoup trop loin, à mon avis. Il y a ici, selon moi, confusion totale entre la fonction judiciaire au pouvoir d'enquête et la fonction législative ou consultative. Pour ma part, je suis d'avis qu'il faudrait maintenir la distinction dans notre système parlementaire et résister à toute tentative de donner aux comités parlementaires le rôle d'une espèce d'escouade volante. C'est pourquoi je n'appuie pas l'amendement.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le président, je dois dire que je partage entièrement les vues du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Je ne crois pas que cet amendement ajoute grand-chose de toute façon à la loi, puisqu'à tout événement un comité parlementaire a toujours la possibilité de convoquer un fonctionnaire du ministère. Je pense que cette définition des offices, commissions au haut tribunal, ne s'applique vraiment pas à un comité parlementaire.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion? Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A mon avis, les non l'emportent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sur division.

(La motion nº 1 de M. Rodriguez est rejetée.)

M. John Rodriguez (Nickel Belt) propose:

Motion nº 2

Qu'on modifie le Bill c-2, loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et abrogeant la loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en y insérant, immédiatement après la ligne 37, de la page 13, les paragraphes suivants:

«(5) Le procureur général du Canada, au bénéfice de toutes personnes ou de toute catégorie de personnes qui ont ou prétendent avoir subi une perte ou un préjudice par suite

a) d'un comportement allant à l'encontre d'une disposition de la Partie V, ou

b) du défaut d'une ou plusieurs personnes de se conformer à une ordonnance rendue par la Commission ou une cour en vertu de la présente loi

a le pouvoir d'engager et poursuivre toute action ou procédure en leur nom, comme le prévoit le paragraphe (1).

(6) Dans une action poursuivie sous forme d'action collective en vertu du paragraphe (5), tout jugement, qu'il soit ou non favorable à la catégorie de personnes qu'il concerne, doit inclure et décrire les personnes qui, selon les conclusions de la cour, font partie de cette catégorie.»

M. Reid: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je veux reprendre les observations faites plus tôt par le président du Conseil privé (M. Sharp) au sujet de cet amendement. Il tend à amener le gouvernement fédéral à intenter des actions collectives. Comme le bill ne mentionne nulle part ce genre de procédure, il est douteux à mon avis, que l'amendement se rattache bien à la mesure à l'étude et reste dans les limites du projet. Selon moi, il est irrecevable pour cette raison: il dépasse la portée du bill et de la recommandation royale.

M. Rodriguez: Sur le même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Le bill énumère à la Partie V diverses infractions commises au détriment des consommateurs. Il comprend également une mesure de protection pour les petits entrepreneurs et hommes d'affaires. De plus, il stipule que les personnes peuvent intenter certaines poursuites pour obtenir justice devant les tribunaux civils. Cela se trouve à l'article 31.1 du bill. Tout ce que cet amendement propose, c'est que ce droit qui est accordé aux personnes le soit également aux groupes. Le bill reconnaît le droit des personnes à intenter des poursuites. Je n'ai fait que l'étendre logiquement un peu plus loin.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, sans juger des mérites de l'amendement, je dirai qu'il est tout à fait recevable du point de vue de la procédure. Cette question a été soulevée au comité, quoique sous une forme différente; le président a étudié ce point et a jugé l'amendement recevable. Le secrétaire parlementaire n'était manifestement pas présent aux audiences du comité, car il n'aurait pas prétendu, en fait, que le président du comité, fort compétent a mal orienté les délibérations. La question de l'admissibilité de l'amendement n'a pas été soulevée à ce moment-là; on a discuté du fond de la question avant de se prononcer. En toute déférence, je crois que c'est de cette façon que la question devrait être étudiée ici.

Le genre d'action proposée suit les dispositions relatives au recouvrement des dommages-intérêts, à la restriction des coûts, la compétence de la Cour fédérale, et le reste. Il semble tout à fait à propos, par conséquent, d'enchaîner sur ce point. Une fois l'amendement proposé, nous pourrions alors décider librement s'il y a lieu de prévoir dans la loi une action collective à titre de solution. Du point de vue de la procédure, je ne vois rien à redire à l'amendement.

● (1540)

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, j'invoque également le Règlement pour dire que je regrette que le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) prenne la peine d'invoquer le Règlement, lui qui le connaît si bien. Je doute très fort, avec tout le respect que je porte au député, que cet amendement soit recevable. Lorsqu'on examine l'amendement présenté par le ministre, on s'aperçoit qu'il prévoit des dommages-intérêts civils lorsqu'une personne est victime d'infractions à la loi . . . Selon l'article 31.1,

> Toute personne qui a subi une perte ou un préjudice par suite
>
> *a*) d'un comportement allant à l'encontre d'une disposition de la Partie V . . .

Ce que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) tente de faire, c'est d'étendre cette solution à plus d'une personne. Cet amendement s'inscrit bien dans le cadre de la loi et reflète bien l'intention générale du ministre, qui veut proposer des modifications à la loi. Il serait étonnant que vous décidiez, monsieur l'Orateur, que ce genre d'amendement est irrecevable, car cela limiterait très sérieusement l'Opposition à l'avenir pour ce qui est des changements qu'elle désire apporter aux modifications aux lois proposées par le gouvernement.

[M. Reid.]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, au sujet du même rappel au Règlement, il semble que la réaction initiale de la Présidence vis-à-vis de cette motion devrait prévaloir. Il a passé en revue tous les amendements, et celui-ci était parmi ceux qui, à son avis, étaient recevables. Cela me déconcerte de voir que le président du Conseil Privé (M. Sharp) et son secrétaire parlementaire pensent que, si l'on insère certains termes ou certains articles qui ne figurent pas dans le bill modificatif, ceux-ci doivent être considérés comme nouveaux et sans rapport avec le bill, donc irrecevables.

Je réitère ce qui a déjà été dit par les trois députés qui ont parlé de ce côté de la Chambre, c'est-à-dire que ce que cet amendement propose ne fait qu'ajouter à ce que le ministre nous présente dans ce projet de loi. Prétendre que ces dispositions supplémentaires amendent la loi sur laquelle repose le bill est, à mon avis, une erreur. Elles ne sont qu'une adjonction se rattachant au bill à l'étude et l'idée émise d'abord que cet amendement est recevable devrait être retenue, selon moi.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, puis-je faire quelques brèves remarques? J'ai été extrêmement surpris de ce qu'a dit mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), ce grand puriste en matière de recommandations royales. Je me demande si tout cela tend à donner au procureur général la permission d'intenter une action au nom d'un groupe de personnes. Il faut se rendre compte, judiciairement parlant, que le fait d'intenter un procès à ce stade de notre histoire économique est extrêmement onéreux, étant donné l'inflation irréductible que nous inflige le gouvernement. Il faudra citer des témoins, engager des avocats.

Je n'ai pas l'intention de dire si j'aborde dans un sens ou dans l'autre à propos des formes d'action collective, mais étant donné que même le Procureur général du Canada, en dépit de ses pouvoirs très étendus, ne peut engager de procès sans une dépense d'argent assortie d'une recommandation royale l'y autorisant, je me demande si l'amendement est recevable.

L'Orateur suppléant (M. Penner): La présidence remercie les honorables députés d'avoir participé au débat sur la question de savoir si la motion nº 2 du député de Nickel Belt (M. Rodriguez) était recevable du point de vue de la procédure. Le député de Peace River (M. Baldwin), à juste tire, s'est demandé si cette motion influait sur la recommandation royale. Après avoir étudié la question la présidence est convaincue du contraire.

Cette question étant résolue, il ne nous reste plus qu'à examiner la thèse du secrétaire parlementaire concenant la recevabilité de la motion. A mon sens, il n'a pas été prouvé que la motion n'était pas recevable. Tout au plus peut-on se poser la question mais on ne saurait être trop catégorique. Cela dit, la présidence est nettement d'avis que, si quelque doute subsiste, ce doit être en faveur de l'auteur de la motion. La présidence décide donc que du point de vue procédure, la motion nº 2 est recevable.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Merci monsieur l'Orateur. Le bill C-2 porte un autre nom; on l'appelle le bill sur la concurrence. En présentant ce projet de loi, le gouvernement tentait, a-t-il dit, de favoriser la concurrence sur le marché. J'ai toujours prétendu qu'il est plutôt étrange que dans un régime de libre entreprise il faille légiférer pour inciter les sociétés à la concurrence. On aurait cru qu'avec un tel système qu'elles prétendent avoir organisé les sociétés se livreraient une concurrence acharnée pour assurer la survivance et l'expansion de la libre entreprise.

Cette mesure sur la concurrence est à l'étude depuis 1971. Lors de sa présentation cette année-là, une clique d'industriels prospères s'étaient concertés pour provoquer une telle commotion que d'une façon ou d'une autre, le ministre de la Consommation et des Corporations à l'époque avait affaibli le projet de loi et interrompu son étude. Il est en veilleuse depuis 1971.

Je voudrais maintenant parler de l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations qui a quitté de son gré ou pas le cabinet en 1974, et qui avait déclaré au comité qui étudiait ce projet de loi, comme en fait foi le fascicule n° 45 des procès-verbaux du comité en date du 8 mai:

> Je passe à un autre sujet. Je tiens à ce qu'il soit consigné au compte rendu qu'au mois de février 1974 j'ai déclaré, alors à titre de Ministre, que j'avais l'intention au stade de la troisième lecture à la Chambre de faire en sorte qu'il soit possible d'invoquer la loi pour poursuivre en dommages-intérêts et entamer des procédures par voie d'intermédiaires ou autrement. Je déplore vivement que le gouvernement n'ai pas jugé bon d'ajouter des dispositions à cet effet dans le projet de loi.
>
> Je tiens à dire que le droit aux poursuites par des groupes sociaux dans le projet de loi doit être considéré comme un droit logique et approprié. Le bill accorde le droit d'entamer des poursuites en dommages-intérêts pour défaut de se conformer à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions . . .

Telles sont les explications que l'ancien ministre a données en comité sur sa déclaration de février 1974. Plus récemment, le ministre actuel, cet enfant chéri de la Chambre de commerce du Canada, aurait, selon le *Globe and Mail* du 28 janvier 1975, déclaré à Vancouver en Colombie-Britannique, que . . . pour protéger complètement le consommateur, on devrait pouvoir autoriser une procédure de portée générale.

Qu'est-ce que le ministre avait à dire lorsque la question a été soulevée en comité? On aurait pu penser que le gouvernement avait eu amplement le temps d'étudier tout cela et de faire un rapport sur les juridictions, les pays et les États qui recourent à ce genre d'action collective. On aurait pu penser que le ministre s'acquitterait de sa tâche, que le gouvernement effectuerait des recherches sur cette procédure, sur les endroits où elle est en usage, sur les résultats obtenus. Toutefois, je crois bien qu'ils n'en ont rien fait. En fait, le ministre a déclaré en comité:

● (1550)

> Je dois avouer aux membres du comité que l'amendement proposé par M. Rodriguez ne me donne pas entière satisfaction. Je pense également que la procédure de portée générale convient à des situations différentes de celles qui nous intéressent ici et auxquelles s'applique la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Dans le bill à l'étude, le ministre et le gouvernement ont élargi l'éventail des infractions prévues par la loi, compte tenu de certaines pratiques en vigueur sur le marché. Le ministre se dit ministre de la Consommation. Si c'est bien vrai, on pourrait penser qu'il prend à cœur les intérêts des consommateurs. Certains amendements apportés à la loi semblent indiquer qu'il en est bien ainsi. Par exemple, le ministre bannit le double étiquetage, la vente pyramidale, le truquage des offres; il développe certainement l'article de la loi consacré à la fausse publicité. Dans tous ces exemples, il agit vraiment dans l'intérêt du consommateur, comme il le prétend. Je ne le conteste pas, car c'est la vérité.

De ces pratiques, et de quelques autres au sujet desquelles j'ai des amendements à présenter, M^me^ Plumptre déclare dans son rapport au gouvernement, à la Chambre et aux Canadiens qu'elles sont monnaie courante et qu'elles spolient les travailleurs.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oh, non, il n'en est pas ainsi.

M. Rodriguez: En fait, cela contribue largement à l'inflation. J'ai entendu le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) dire qu'il n'en est pas ainsi. Il en est ainsi car chaque fois qu'on ajoute cinq ou dix cents au prix d'un article acheté, le consommateur se croit de plus en plus obligé d'obtenir une augmentation de salaire quand vient le temps des négociations entre employeur et employés.

On pourrait penser que dans un bill comme celui-ci, qui offre au consommateur un peu plus de protection, le ministre irait encore plus loin, au lieu de permettre seulement à un particulier d'intenter des poursuites contre une compagnie. Nous avons un exemple classique dans le cas des propriétaires de voitures Firenza. Les acheteurs ont tous été roulés parce que cette voiture ne répondait en rien à la publicité qu'on lui a faite concernant sa conception et sa performance. Contre qui un particulier aurait-il pu intenter une action? Il lui aurait fallu s'attaquer à cette pauvre compagnie, la General Motors. Peut-on imaginer quelqu'un, un Canadien, intenter une poursuite contre la société General Motors et obtenir justice en 100 ans? C'est inconcevable.

C'est là le genre de choses qui offusque les consommateurs canadiens. D'une part, le ministre parle d'assurer une certaine protection aux consommateurs et pourtant la seule façon pour lui de montrer qu'il songe sérieusement à protéger les consommateurs serait de prévoir dans la loi une action collective.

Nous ne voulons pas d'une société répressive qui ne songe qu'à punir, à punir sans cesse et toujours. Mais nous voulons que les gens, en raison des conséquences de leurs actes, se conforment, dans leurs transactions avec les consommateurs, à ce que nous, parlementaires, considérons comme des règlements justes et équitables. L'un des moyens les plus efficaces d'obliger les grandes sociétés à obtempérer aux règlements consiste à les persuader que les consommateurs pourront, aux termes de la mesure législative actuelle, intenter des poursuites collectives.

Nous avons entendu d'autres propos intéressants au comité. Le député de Mississauga (M. Abbott) a dit que dans certaines circonstances, il serait tout à fait disposé à approuver une action collective de ce genre. Il a dit:

> Je conseillerais au ministre de se reporter à la loi de la Saskatchewan qui permet l'action collective de la part de consommateurs si elle passe par le procureur général, c'est-à-dire que le procureur général de la province juge si l'action collective est tout simplement futile et tracassière et ne sera d'aucune utilité aux consommateurs. Je pourrais approuver, je pense, la possibilité d'une action collective de ce genre immédiatement . . .

J'en ai donné l'occasion au gouvernement. J'ai repris dans l'amendement la loi de la Saskatchewan traitant des actions collectives, quelques changements. Des membres conservateurs du comité ont exprimé la crainte que de petits groupes de consommateurs sans scrupules, avec un ou des avocats sans scrupules, ne deviennent chasseurs de primes.

Une voix: Il n'y a rien de tel.

M. Rodriguez: Le député de New Westminster (M. Leggatt) dit qu'il n'y a rien de tel que des avocats sans scrupules qui se ligueraient avec les consommateurs pour laver une grande corporation. Je puis comprendre l'inquiétude du député de York-Simcoe (M. Stevens) et du député d'Edmonton-Ouest à ce sujet, car cette inquiétude leur vient de leurs circonscriptions.

En adoptant ce genre de modification de nos statuts on se trouverait à permettre au procureur général du Canada de déterminer quelles actions sont légitimes, et il me semble que ce serait une façon assez judicieuse de filtrer les plaintes. Certes, personne à la Chambre ne pourrait disputer la légitimité de cette façon de faire. L'adoption de cette suggestion prouverait la sincérité du gouvernement d'agir avec détermination et intégrité dans tout ce domaine.

Bien des orateurs au comité se sont opposés aux actions collectives, mais les députés ne doivent pas se contenter de dire qu'ils sont en principe en faveur des actions collectives et qu'ils les insèreront dans la Partie II de la loi sur les coalitions. Il nous a fallu de 1971 à 1975 pour faire présenter cette Partie I à la Chambre à l'étape du rapport. Pouvez-vous imaginer combien plus de temps il faudra pour que la Partie II soit débattue? A vrai dire, la Partie II sera encore plus technique comme, j'en suis certain, le ministre le dira sous peu, dans un jour ou deux. Il dira que la Partie II traite des fusions et des enquêtes, etc. Si les sociétés ont fait beaucoup de démarches au sujet de la Partie I de ce double bill, imaginez ce qui se fera pour la Partie II.

Si le ministre a quelque aspiration à être un chef dans son parti, le moment est venu de le montrer. Il brosse actuellement son image et essaie d'être l'ami du consommateur, mais il ne peut éviter la réalité de cette situation. Le ministre a devant lui un amendement qui lui fournira l'occasion d'offrir une certaine protection aux consommateurs formant une catégorie ou un groupe. Au comité on a beaucoup critiqué l'action collective. J'aimerais porter à l'attention de la Chambre les commentaires du député de York-Simcoe. Il a dit une chose fort surprenante à cet égard. C'est pourquoi j'ai dit tout à l'heure que le secteur des sociétés était certainement son domaine et je ne veux pas le lui contester. Lors des discussions en comité au sujet de l'action collective, voici ce que le député a déclaré et c'est fort révélateur:

> C'est une chose que nous oublions parfois, je crois. En fait, lorsque nous prenons une décision au sujet d'une action collective, nous décidons si un ou plusieurs membres d'un groupe ont le droit d'intenter des poursuites contre tous les consommateurs du pays, ou tous les contribuables s'ils estiment avoir subi un préjudice ou avoir été lésés.

● (1600)

Il n'y a certainement aucun reproche à faire à un groupe de consommateurs qui se réunissent pour intenter une action contre une société. Car ce sont eux les victimes. Dans le cas des voitures Firenza, par exemple, les acheteurs étaient de bonne foi. Ils sont allés chez le représentant de General Motors et ont acheté une Firenza. Ils étaient en droit de s'attendre à ce que, par exemple, la voiture fonctionne pendant une semaine sans tomber en panne, surtout s'il avait fallu la conduire trois fois au garage la semaine précédente. Ce n'est sûrement pas trop demander, lorsque l'on a dépensé $5,000 ou $6,000. Cependant, lorsque ces clients ont eu des difficultés avec leur véhicule, la société a refusé de le reprendre et de les rembourser.

Devant des situations de ce genre, le gouvernement ou ceux que les électeurs ont choisi pour défendre leurs intérêts, ont sûrement une certaine responsabilité, car nous avons une autorité que n'a pas le commun des mortels. C'est sûrement à nous qu'il incombe de prendre une décision.

Au comité, on nous a parlé et on a fait grand cas de l'expérience des États-Unis dans ce domaine. Je ne vis pas aux États-Unis et je ne m'intéresse absolument pas aux mesures que l'on peut y prendre en faveur des consommateurs. Aux États-Unis, les élus doivent répondre devant leurs mandants et les responsables, devant ceux qui leur ont donné la majorité. Personnellement, et je suis sûr que de nombreux députés sont dans le même cas, je m'intéresse surtout aux mesures législatives que prendra le Parlement pour protéger les Canadiens. Au comité, on a souvent argué de l'échec de cette mesure aux États-Unis pour prétendre qu'elle ne donnerait aucun résultat au Canada. Je le répète, je me moque comme de l'an quarante des mesures prises aux États-Unis.

Il est intéressant de noter que des citoyens américains tirent effectivement partie des formes d'action collective. Des poursuites ont été intentées aux États-Unis en vertu de la loi régissant l'action collective. L'exemple le plus récent est celui de l'équipage du Mayaquez qui a intenté une action collective contre le capitaine, invoquant qu'il avait dirigé le navire dans une zone trop rapprochée des eaux territoriales du Cambodge, mettant ainsi l'équipage dans une situation périlleuse et alarmante qui avait abouti à son incarcération.

M. McGrath: Cet exemple est frivole.

M. Rodriguez: L'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), qui prétend être le champion des droits des consommateurs, trouve mon exemple frivole. Je tiens simplement à préciser, pour sa gouverne que la formule d'action collective est effectivement utilisée aux États-Unis, comme on le juge à propos dans l'intérêt des gens. Le député ne devrait pas l'oublier. Et pourtant on a cherché à brouiller les pistes au comité en invoquant ce qui se passe aux États-Unis. Or, cela ne m'intéresse pas. Ce qui m'intéresse, c'est la façon dont les actions collectives sont intentées au Canada.

Le ministre a déclaré devant le comité qu'il ne pouvait y donner son aval faute de recherches suffisantes de la part du ministère. Pourtant, l'action collective ne date pas simplement du moment où j'ai présenté cet amendement au nom de mon parti. En comité, la charge de la preuve en ce qui a trait à l'action collective a incombé au député de l'opposition qui a soulevé la question. J'estime que la question de l'action collective végète depuis assez longtemps et que le gouvernement aurait dû faire les recherches nécessaires à cet égard et proposer au Parlement une loi portant effectivement sur les droits des consommateurs en tant que groupe ou en tant qu'organisme collectif afin que la justice règne sur le marché.

Ce bill permettrait aux particuliers d'intenter une action contre une société ou un groupe de sociétés, afin que la justice règne sur le marché. A mon sens, cela n'est pas acceptable, parce que le Canadien moyen n'est hélas pas prospère et ne saurait engager un long procès pour obtenir justice.

Nous avons été témoins d'abus dans notre pays. Il y a eu le cas du cartel du sucre, où furent mises en cause les trois plus grandes sociétés sucrières du Canada qui, pendant une décennie, avaient exploité les Canadiens avant d'être condamnées en vertu de la loi sur les coalitions. Chacune fut condamnée à une amende de $25,000. Les voici de nouveau devant les tribunaux. Voilà qui montre bien l'efficacité du système. Si ces trois sociétés savaient que les consommateurs pouvaient se regrouper et intenter contre elles des poursuites, sans doute n'aurions-nous pas à nous imposer encore une fois ce même manège devant les tribunaux. Imposer à chacune une amende de $25,000 c'est en quelque sorte délivrer à chacune une autorisation de détrousser les Canadiens.

Les consommateurs se font détrousser tous les jours en se rendant au marché, et on vient nous dire que ce sont les travailleurs qui sont la cause de l'inflation. Ce sont les travailleurs que l'on blâme des ennuis du gouvernement. C'est ridicule, quand on songe que le gouvernement a eu tout le temps de présenter les mesures sociales voulues, seul véritable moyen de donner justice aux petites gens, et j'emploie le terme «petit» pour dire qu'elles ont peu de pouvoir à titre individuel.

J'estime que l'amendement dont j'ai saisi la Chambre est un amendement bien formulé. Il donnerait à une personne compétente ou à un groupe de personnes l'occasion d'examiner soigneusement ce que l'on pourrait considérer comme des poursuites futiles ou de vaines tentatives de profiter du régime. C'est au procureur général du Canada qu'il donne le pouvoir de décider. Ce dernier aurait en effet le pouvoir de faire un examen attentif de l'action envisagée. Il pourrait également intenter au nom d'un groupe des poursuites contre la ou les sociétés commerciales en cause.

J'estime que cet amendement est très raisonnable. Je ne vois pas l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations à la Chambre. C'est plutôt étonnant étant donné qu'il s'était engagé devant le comité à tenir un débat sérieux sur la question des actions collectives et s'était dit prêt à se présenter à la Chambre pour se prononcer en faveur de l'amendement. Je remarque également l'absence du député de Mississauga (M. Abbott). Il appuyait l'idée d'actions collectives pourvu que l'on suive la procédure en vigueur en Saskatchewan. J'ai donc suivi le système en vigueur en Saskatchewan en ce sens que le procureur général doit examiner soigneusement l'action envisagée. Je trouve que tous ces députés brillent par leur absence.

M. Lambert (Edmonton-Quest): N'avez-vous jamais entendu parler de comités qui siègent en même temps que la Chambre?

M. Rodriguez: Ce bill est très important. Il traîne depuis longtemps et certains députés ont fait connaître leur inquiétude à ce sujet. Certaines questions sont prioritaires à la Chambre et celle-ci en est une si nous attribuons de l'importance aux consommateurs. Les conservateurs sont assez nombreux pour faire de l'obstruction systématique au comité comme cela s'est déjà produit à propos du bill C-2, mais nous l'étudions maintenant à l'étape du rapport.

● (1610)

Je trouve l'amendement très raisonnable et il doit certes rallier l'adhésion de tous le députés. Au comité j'ai entendu des tas de niaiseries de la part de certains députés qui prétendaient qu'en incluant l'action collective dans la mesure on allait exposer ces pauvres sociétés à toutes sortes de poursuites inouïes et injustifiées. J'ai tenu compte de ces critiques en incluant dans l'amendement une disposition stipulant que le procureur général du Canada servirait d'arbitre en pareil cas.

Au comité, nous avons eu l'occasion d'entendre le député de York-Simcoe (M. Stevens). Au cours d'un exposé circonstancié, il a signalé que l'insuffisance de la productivité, un des fléaux de la société actuelle, ruinait le pays et qu'au lieu de s'en prendre aux compagnies, en prévoyant des actions collectives, au lieu de leur susciter des problèmes, nous devrions aplanir les difficultés afin qu'elles puissent soutenir la concurrence dans le monde entier et vendre leurs produits.

J'ai dit au comité, et je le repète ici, que l'un des plus graves problèmes que connaît la société de nos jours n'est pas celui qui se pose sur le plan économique mais sur le plan des particuliers. J'ai cité un exemple au comité et je vais le reprendre ici puisqu'il me semble pertinent. Chaque fois qu'une personne se fait rouler, en achetant, par exemple, un parapluie de $5 qui n'ouvre pas, en déposant 10c.—c'est maintenant 20c. grâce au gouvernement libéral—dans un taxiphone sans pouvoir téléphoner, ou encore en perdant 25c. dans une distributrice de boissons gazeuses, elle éprouve une aversion de plus en plus grande pour le système et se dit que, si telle ou telle machine ou telle ou telle personne peut la tromper ainsi, elle saura les tromper à son tour dès qu'elle en aura l'occasion.

D'où un cercle vicieux. L'ouvrier qui descend dans la mine a tôt fait de dissimuler un rouleau de papier hygiénique dans sa musette et de l'apporter chez lui. Les ampoules électriques connaissent le même sort. Comment les compagnies INCO ou Falconbridge savaient-elles qu'il leur manque deux ou trois ampoules? Car enfin, elles ont bien abusé de lui, c'est maintenant à son tour. L'escalade de l'animosité s'intensifie chez les Canadiens. C'est une des tendances les plus dangereuses de la société.

Cette action collective permettrait, dans une certaine mesure, d'assurer égalité et justice aux consommateurs dans le secteur du commerce. C'est une sorte de garantie qui leur permettrait de conclure des transactions tout en se sachant protégés. Les petits fournisseurs seraient également sûrs de bénéficier de cette protection. C'est à peu près, je suppose, comme dans le cas de l'assurance-vie. Le fait est que le petit fournisseur compte sur l'honnêteté et l'intégrité du marchand. Lorsqu'il dépense l'argent qu'il a péniblement gagné, il s'attend de recevoir une valeur correspondante et non d'être berné et il ne devrait pas l'être non plus.

C'est une disposition très importante qui devrait figurer dans toute mesure qui se targue d'avoir principalement le consommateur à cœur. Toutes sortes de questions ont été soulevées au comité à l'encontre de l'amendement et des actions collectives. J'aimerais expliquer clairement pourquoi nous réclamons les actions collectives et comment elles devraient s'exercer. Au comité, le ministre a dit que cette mesure législative ne s'accompagnerait d'aucun règlement. Cet amendement permettra au procureur général du Canada d'intenter une poursuite au nom d'un groupe ou d'une catégorie de personnes. C'est lui qui décidera quelles poursuites seront intentées, de sorte que

si un groupe est clairement identifiable et si la poursuite devait entraîner un jugement favorable en leur faveur, le groupe étant clairement identifiable pourrait être remboursé du montant décrété par la cour.

Je demande aux députés de voir l'objectif de ce bill et de considérer l'amendement que j'ai présenté à la Chambre en songeant aux consommateurs canadiens. Ils n'ont pas le même poids que les grandes sociétés lorsqu'ils viennent témoigner devant le comité. Les grandes sociétés ont paradé devant le comité avec leurs avocats poseurs et leurs rapports proprement reliés. Certains d'eux nous ont même invités à déjeuner et nous avons écouté leurs arguments, et nous les avons écoutés diluer ce qu'ils avaient à dire. Le seul petit groupe à venir témoigner devant le comité a été traité avec mépris. Il s'appellait Action Bell Canada. Ses représentants n'étaient pas en tenue de ville, ne portaient pas la cravate ou n'avaient pas d'avocats poseurs, mais ils étaient des consommateurs préoccupés par ce bill, et ils se sont présentés devant le comité.

Il y a eu une bataille au comité permanent pour même les y amener, et ils ont été traités avec mépris lorsqu'ils ont comparu. J'ai eu honte du comité ce vendredi matin-là. Il me semble qu'il était absolument contraire au principe de ce bill de se disputer avec les témoins ou encore de les haranguer. C'est pourquoi je dis que, bien que l'Association des consommateurs du Canada ait bien présenté ses instances, elle a fait beaucoup de recherche; elle a défendu son point de vue, mais le comité n'a entendu aucun particulier ni aucun groupe de consommateurs. Le comité a tenu ses audiences à Ottawa; donc, même si un petit groupe de consommateurs étaient prêt à se rendre à Ottawa pour exposer leur point de vue, cela leur posait toutefois des problèmes financiers.

Je ferai remarquer une fois de plus aux députés qu'il s'agit là d'un amendement très important. Il expose très clairement ce que le ministre a déclaré un peu partout au pays et dans des interviews. Je me méfie beaucoup de ce ministre depuis qu'il a dit que le bill sur les profits abusifs n'était qu'une façade. Je me méfie beaucoup de toutes les mesures qu'il a tenté de faire adopter par le comité. Je pourrais révéler les choses qu'il a dites au comité lorsque nous nous apprêtions à renforcer les peines prévues pour les infractions à la loi. Le ministre m'avait donné sa parole d'honneur mais aujourd'hui je constate que ses amendements à l'égard des peines vont tout à fait à l'opposé de ce qu'il m'avait dit. Je ne lui en veux pas parce qu'il a une bonne tête et que je connais ses ambitions, mais il ne faut pas oublier qu'il n'est pas ici pour servir simplement ses ambitions, mais bien pour servir les intérêts du peuple canadien et des consommateurs canadiens.

Je trouve parfaitement illogique qu'il soit ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet). Comment peut-il ménager la chèvre et le chou? Le premier ministre (M. Trudeau) dit que notre ministre de l'Agriculture (M. Whelan) représente les agriculteurs et que le ministre du Travail (M. Munro) représente la main-d'œuvre. Nous avons là un ministre assis entre deux chaises qui représente à la fois le consommateur et les sociétés. Nul ne peut servir deux maîtres à la fois car il en aimera un et haïra l'autre. Je ne sais pas lequel des deux il haïra, mais je connais celui qu'il aime, c'est celui qui l'a empêché d'inclure une action collective . . .

● (1620)

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Le député doit parler de l'amendement; il ne s'agit pas d'un débat général sur les prévisions budgétaires du ministère de la Consommation et des Corporations. Nous devons nous en tenir aux formules et aux clauses de l'amendement.

M. Rodriguez: Merci, monsieur l'Orateur. Excusez-moi d'avoir abordé le budget du ministère de la Consommation et des Corporations, mais c'est en rapport avec cet amendement concernant l'action collective. Il faut pouvoir identifier l'action collective qui nous intéresse. A mon avis, dans sa réaction devant l'amendement sur les actions collectives, le ministre ne semble pas se préoccuper des consommateurs canadiens. Je le dis à lui et aux autres députés, s'il s'intéresse réellement à eux, s'il veut faire quelque chose pour eux, il devrait accepter cette disposition et l'ajouter aux mesures qui protègent le consommateur au Canada.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, personne n'a aucun doute à ce sujet; dans le débat sur la politique en matière de concurrence ou sur les amendements à apporter à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, nous nous devons d'examiner la question des actions collectives et le droit de tout groupe de notre société à recourir aux tribunaux. Voilà bien longtemps également qu'il est question de ce bill, dont le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a parlé en termes si éloquents. Ses origines remontent au rapport de 1969 du Conseil économique du Canada. Il avait certainement déjà vu le jour en 1971. En fait, trois ministres de la Consommation et des Corporations ont eu le discutable honneur de le défendre à la Chambre.

Le député qui vient de reprendre son siège a fait certains reproches au ministre actuel. Je ne vais certainement pas m'attarder à jeter des fleurs au ministre, mais je dois dire qu'il a réussi là où ses prédecesseurs avaient échoué. Il a réussi beaucoup mieux qu'eux à faire progresser l'examen du bill. En fait, le bill dont nous sommes saisis et auquel le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a consacré 35 séances, sera, selon toute probabilité, adopté par la Chambre tel quel, avec toutes ses lacunes, avant le congé d'été. Je crois que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) a là de quoi être fier.

Au stade du comité, une question a été posée à la suite de la présentation d'un amendement par le député de Nickel Belt. L'amendement d'ailleurs a été rejeté par le comité, à juste titre d'ailleurs, selon moi, parce qu'il ne correspondait absolument pas à l'idée que la plupart d'entre nous se font d'une action collective. En fait, le député a certainement rendu service au comité en présentant son amendement parce qu'il nous a donné l'occasion d'examiner ce problème et de consigner les vues du ministre—vues qu'il avait exprimées en plusieurs occasions dans des discours prononcés un peu partout au Canada.

L'amendement actuel du même député n'est guère de nature à atténuer les craintes du comité. Il s'agit d'un bill très complexe, même si nous en sommes saisis depuis longtemps en sa forme actuelle. Malgré tous ses défauts, ce bill ne constitue qu'une première étape, qu'un premier pas dans l'application de la politique gouvernementale en matière de concurrence. Outre la deuxième étape—le ministre dit qu'elle est en préparation et qu'elle sera prête d'ici un an—il y a maintenant une commission royale. C'est la première commission royale créée par le gouvernement actuel pour examiner les questions de fusions, de monopoles, de concentrations d'entreprises et de concurrence.

Je pense que le Parlement ferait preuve d'une précipitation malencontreuse en votant l'amendement concernant l'action collective avant de connaître pleinement la politique de concurrence du gouvernement, qui sera énoncée dans la deuxième étape si jamais elle l'est. De toute façon, cela aura un rapport direct avec les conclusions que présentera un jour la commission royale.

Lorsque le comité a examiné cet amendement, le ministre s'est dit favorable à l'action collective. Il a alors déclaré décevants les résultats des expériences tentées en d'autres pays. Il a parlé en particulier du cas américain, que pour ma part j'estime peu concluant. Voici ce qu'il a déclaré:

> Je ne suis pas tout à fait satisfait de l'expérience américaine et j'ai demandé à mes services d'examiner sérieusement la question. Certains fonctionnaires de mon ministère procèdent actuellement à une étude, qui porte sur tous les aspects de l'action collective. Il s'agit là d'une question très compliquée, qui va demander une préparation très soignée et beaucoup de réflexion.

Je suis donc disposé à croire le ministre lorsqu'il nous dit que la question est à l'étude. D'autres lois assurant la protection des consommateurs par le recours judiciaire vont devoir, elles aussi, être modifiées. Je pense par exemple à la loi sur les poids et mesures et à celles qui concernent l'étiquetage et l'emballage. Si nous décidions d'insérer le principe de cet amendement dans le texte à l'étude, il y aurait toute une série d'amendements parallèles à prendre à l'égard d'autres lois. Si nous voulons une mesure qui soit vraiment efficace, je pense qu'il est nécessaire d'examiner la chose très soigneusement et d'éviter de trop nous précipiter.

Je félicite le député de Nickel Belt pour le vif intérêt qu'il porte à la question. C'est aussi le cas pour certains d'entre nous et j'aimerais lui signaler que, si ses collègues avaient appuyé la proposition avec autant d'enthousiasme qu'il l'a fait, peut-être aurions-nous obtenu quelque chose au cours de la dernière législature alors que son parti était plus en mesure d'influencer la politique du gouvernement. Mais ils n'ont pas décidé d'agir à ce moment-là.

Au Canada, nous n'avons que l'expérience de la Saskatchewan. Et comme cette expérience ne remonte pas très loin, nous devons regarder du côté des États-Unis. Le député a cité deux exemples. Le premier a fort bien illustré son argument—un argument que j'ai moi-même présenté au comité. Il a cité le cas des voitures Firenza. Des centaines de Canadiens en ont acheté et n'ont pu poursuivre la société General Motors à titre particulier. Le cas des Firenza est sans aucun doute l'argument le plus probant en faveur de l'action collective.

L'autre argument s'appuie sur les façons de se protéger contre les tracasseries, les poursuites futiles et irréfléchies ou contre les avocats peu scrupuleux qui profitent de la situation pour demander des honoraires exorbitants. Il ne suffit pas, je crois, de s'inspirer de l'expérience de la Saskatchewan.

● (1630)

L'amendement que propose le député obligerait le procureur général du Canada d'examiner toutes les poursuites avant qu'elles ne soient entendues devant les tribunaux. Je prétends que cela pourrait soulever toutes sortes de difficultés. Il faudrait engager de nombreux fonctionnaires pour seconder le procureur général dans cette tâche compliquée.

Considérons un instant l'expérience américaine. Le député a mentionné l'affaire Firenza comme argument probant à l'appui de son amendement. Puis il a parlé de l'affaire du *Mayaquez*. L'équipage poursuit le capitaine qui aurait pour ainsi dire fait une erreur de navigation. Personne ne prétendra que le capitaine du navire a modifié délibérément sa route pour naviguer dans les eaux d'un pays belligérant. C'est un exemple d'une mesure vexatoire. Cette poursuite est, pour ne pas dire plus, futile et peu sérieuse. Nous devons être prudents et nous préserver de pareilles situations.

Il ne faut pas trop s'empresser d'accepter cet amendement. Le bill, malgré toutes ses faiblesses et ses aspects positifs, et ceux-ci sont nombreux, ne représente qu'une toute petite partie de la politique gouvernementale en matière de concurrence. Il faut se rappeler le travail qu'a effectué la Commission royale auquel j'ai déjà fait allusion.

Le ministre a promis de présenter la deuxième phase d'ici un an. Tout en attendant le bill, nous comptons le tenir responsable à la Chambre et au pays des promesses qu'il a faites au comité et dans les discours qu'il a prononcés par tout le pays. Il affirme qu'il étudie la question, qu'il reconnaît le droit qu'on les consommateurs, en tant que groupements, de prendre des initiatives collectives et reconnaît aussi leur droit à la protection que leur assure la loi. Il espère présenter une loi-cadre modifiée ou toute nouvelle qui englobera toutes les lois fédérales, y compris le bill dont la Chambre est saisie, il espère aussi que cette nouvelle loi assurera une protection efficace au consommateur et qu'elle nous permettra d'éviter le cauchemard judiciaire dont nous avons vu un exemple aux États-Unis. Au sud de la frontière, ils essaient de s'extirper de cette situation.

Nous félicitons le député de Nickel Belt d'avoir soulevé cette question; il a rendu un grand service à la Chambre, mais, selon nous, il ne faudrait pas accepter trop vite son amendement, car celui-ci a été conçu à la hâte par le NPD et proposé en toute honnêteté par le député de Nickel Belt. En notre qualité de législateurs et de députés nous devons permettre au ministre d'étudier la question. Il dit qu'il va le faire. Laissons-lui donc l'occasion, après qu'il aura terminé son étude, de proposer une saine mesure susceptible d'apporter une protection efficace aux consommateurs, de leur permettre d'entreprendre une action collective et de se protéger contre les tracasseries et les poursuites irréfléchies.

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je félicite le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) pour l'amendement utile qu'il a présenté. Je m'étonne cependant des observations du célèbre défenseur des consommateurs qu'est le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Je m'étonne de ce qu'il a dit à propos des actions collectives et surtout des poursuites futiles. J'invite le député de Saint-Jean-Est à revoir la motion nº 2. Sans doute ne va-t-elle pas aussi loin que j'aurais aimé. Je devrais probablement féliciter aussi le député de Nickel Belt de la réserve, de la prudence et du jugement dont il a fait preuve. Je le repète, moi-même je serais allé plus loin. C'est un amendement pour le moins prudent. Il dit qu'il appartient au procureur général du Canada de s'occuper des actions collectives. Voilà ce qui est en cause.

Lorsque le député de Saint-Jean-Est a soutenu avec vigueur le pour et le contre des poursuites futiles, je dirais qu'il a négligé deux points importants. Tout d'abord, l'amendement dit que c'est le procureur général du Canada qui doit décider d'engager des actions collectives. Voilà qui écarte à coup sûr toute idée de futilité, surtout de la part d'un procureur général comme le nôtre qui fuit comme la peste tout ce qui est futile. Deuxièmement, les avocats qui engagent des poursuites infructueuses jugées futiles doivent personnellement en défrayer le coût. Dans le cas d'une action collective, on ne peut facturer les frais à la collectivité. Les frais de cour ne sont imposés qu'aux avocats assez audacieux ou assez stupides pour intenter une action collective. Les deux points soulevés par le député de Saint-Jean-Est trouvent donc leur solution dans les dispositions de la motion, puisque les tribunaux condamnent aux dépens les avocats qui intentent une action futile. Je le répète, si le tribunal juge une action futile, ce sont les avocats eux-mêmes qui devront en assumer les frais.

Il est clair que lorsqu'on institue une procédure judiciaire permettant des actions collectives, on doit s'assurer de pouvoir établir le bien-fondé de l'affaire à l'étape de l'instruction. Une telle procédure permettrait de disposer plus adéquatement des cas en litige. Trop longtemps avons-nous évité de faire redresser par les tribunaux les torts faits à des groupes. Trop longtemps nous sommes-nous contentés de nous occuper du plaideur individuel et non de la collectivité.

On peut dire que les consommateurs sont brimés collectivement. Lorsqu'à titre individuel vous achetez un grille-pain défectueux, que vous le payez 20 ou 30 p. 100 de trop à cause d'une fraude ou d'une coalition, vous n'allez pas poursuivre son fabricant. Il n'y a aucune raison de le faire; cela coûterait trop cher. Certains fabricants font donc la pluie et le beau temps. Tant que la loi ne prévoit pas d'actions collectives, le fabricant trouve plus rentable de l'enfreindre que de la respecter. Et nous récompensons les vendeurs en leur consentant des profits exorbitants. Il faudrait donc que les sanctions prévues par la loi en tiennent compte.

Le député de Nickel Belt a tenté d'augmenter les sanctions et je l'en félicite. Selon toute probabilité le public subit en raison des méfaits des sociétés, des dommages s'établissant à plusieurs centaines de millions de dollars. Permettez que je vous en cite un exemple. Il y a deux ans la cour de la Colombie-Britannique a infligé une amende d'environ $460,000 à l'industrie du ciment. Elle a mis à l'amende ses principaux représentants. Certains importants projets de construction du gouvernement fédéral ont nécessité l'emploi de ciment. Le complot de la cimenterie durait depuis quelque 14 ans. On s'est aperçu que le prix de tout le ciment dont on s'était servi en Colombie-Britannique avait été gonflé artificiellement par les auteurs de ce complot. D'après les conclusions du tribunal, une petite partie seulement du ciment utilisé en Colombie-Britannique n'entrait pas dans le complot.

Le montant de l'amende était de $426,000, je pense, mais aucune étude des répercussions économiques de l'affaire n'a été faite pour évaluer le montant total des escroqueries commises au cours de ces 14 années. Il s'agit manifestement d'une somme importante. Voici où je veux en venir: ce bill ne changera rien à ce genre de situation tant que des particuliers ne pourront intenter une action collective pour faire justice. Nous ne vivons plus à l'ère pré-industrielle pour laquelle ces lois semblent si souvent faites. Les peines prévues par les lois ne témoignent jamais ou rarement du degré de préjudice porté à la société tant que l'on ne lui permet pas d'être représentée en cour afin que celle-ci puisse évaluer sérieusement les dommages encourus.

● (1640)

Je suis heureux de constater que le ministre a maintes fois répété qu'il étudiait sérieusement la question et qu'il n'a pas écarté l'idée de poursuites collectives. Les problèmes ne sont pas simplement d'ordre législatif. Ils tiennent aussi au manque d'imagination des avocats. On peut souvent intenter légalement une action collective, mais étant donné leur prudence et leur conservatisme, les hommes de loi décident rarement d'en prendre le risque. Trop souvent nous laissons à nos amis américains l'initiative en matière d'actions collectives.

Sans dispositions concernant l'action collective, le bill perd à peu près toute signification. J'ai écrit au procureur général (M. Lang) lui demandant ce que l'on pouvait faire dans l'affaire du ciment. Voici ce qu'il m'a répondu, au sujet de ce problème, de la grande perte subie par le public canadien à la suite du complot du ciment:

> La loi ne prévoit aucune mesure ou presque quant à la responsabilité de conspirateurs commerciaux envers les tierces parties qui peuvent être touchées par leurs activités et, pour autant que je sache, aucune poursuite n'a jamais été intentée au Canada à cet égard.

Il s'agit ici des tierces parties. Je félicite le ministre d'avoir prévu, à l'article 12, que toute personne ayant subi une perte peut intenter une action en justice. C'est certainement un progrès. D'autre part, les pertes massives subies par le public ne sont pas de celles qui entrent dans la catégorie des $100,000. Ce sont plutôt les bénéfices énormes accumulés par suite de la vente de camelote, de pratiques commerciales coulantes, contre lesquelles le public n'a aucun recours. En ma qualité d'avocat, je regrette de constater que les victimes de fraudes ou d'activités illégales ne recourent pas aux actions collectives devant les tribunaux alors qu'il existe bien des précédents aux États-Unis et en Angleterre.

Il est incontestable que la malhonnêteté est payante. Ce principe se vérifiera encore avec ce bill, à moins que la Chambre ne soit disposée à accepter cet amendement très raisonnable qui autorise le recours à l'action collective. Je suis déconcerté de voir mes collègues s'en remettre au procureur général. Je sais ce que cela donne en Saskatchewan. Le procureur général dispose d'une loi de ce genre, mais n'intente d'action collective que très rarement, sinon jamais. Je préfère de loin laisser aux hommes de loi le soin d'intenter ce genre d'action de poursuites. Je puis garantis au député de Saint-Jean-Est qu'ils ne le feront pas à la légère.

Un particulier, Ralph Nader, s'est fait le défenseur de l'action collective aux États-Unis et il a si bien réussi que les sociétés qui exploitent aux États-Unis font très attention maintenant aux méthodes de fabrication des automobiles. C'est le fruit des actions collectives entreprises par Nader et son équipe. De plus, leurs efforts ont abouti à une plus grande protection de l'environnement. Nous avons maints exemples comme celui-là aux États-Unis. Il ne faut pas rejeter tout ce qui vient de ce pays. L'équipe de Nader est l'une des plus plus progressistes et avant-gardistes qui soit; elle utilise une technique légale progressiste pour redresser des torts devenus massifs dans notre société, en raison de l'énormité des entreprises et de la surconsommation.

C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment. Je recommande fermement aux députés d'adopter cet amendement.

[*Français*]

M. Serge Joyal (Maisonneuve-Rosemont): Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les raisons avancées par l'honorable député de Nickel-Belt (M. Rodriguez) au soutien de l'amendement traitant plus particulièrement de l'action de classe. Il y a certains de ses arguments, entre autres, que je voudrais relever, parce qu'ils ne me semblent pas donner justice aux débats tels qu'ils se sont déroulés au niveau des travaux du comité de la Chambre.

D'abord il serait inacceptable, comme le député l'a fait, de soutenir que depuis 1971 le gouvernement n'a pris aucune mesure au soutien de l'action de classe. En effet, le projet de loi dont nous discutons aujourd'hui la troisième lecture a été déposé à la Chambre en 1971, et c'est la quatrième fois que la Chambre l'aborde. Si l'adoption de l'action de classe est débattue au niveau de la deuxième phase dans la politique du gouvernement relativement à la protection du consommateur, ce n'est pas parce que le gouvernement retarde, mais c'est plutôt parce qu'à cause de circonstances particulières nous avons dû reporter ce débat jusqu'à ce jour.

Je ne m'applique pas à départager la responsabilité des honorables députés à la Chambre en ce qui a trait au retard que la Chambre a mis à adopter ce projet de loi. Je pense que ceux qui étaient présents à ce moment pourront eux-mêmes faire le partage des responsabilités. Je crois qu'il est inacceptable de soutenir, comme l'a fait l'honorable député de Nickel-Belt, que c'est à cause de l'incurie gouvernementale si nous n'en sommes pas aujourd'hui à débattre un projet de loi traitant de l'action de groupe.

De plus, je voudrais également rappeler à la Chambre que l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), au cours de l'automne dernier, lorsqu'il a fait une visite dans l'Ouest du Canada, a déclaré de façon formelle aux Canadiens que son ministère procédait actuellement à définir les principaux éléments d'un projet de loi visant à définir l'action de groupe. La presse canadienne en particulier a fait écho aux propos du ministre et, comme l'honorable député de Nickel-Belt l'a souligné, je ne crois pas que l'image du ministre soit à ce point ternie présentement auprès des consommateurs. Au contraire, l'honorable ministre, depuis son entrée en fonction, a pris de nombreuses initiatives afin de soutenir les groupes de consommateurs canadiens, que ce soit l'Association des consommateurs canadiens ou l'Association des coopératives d'économie familiale, tous ces groupes ont reçu l'appui et l'intérêt poussés du ministre, ont même touché des subventions fort élevées du ministère, et je ne crois pas que l'image du ministre soit à ce point entachée à ce moment pour que nous puissions douter de son habilité à défendre l'intérêt des consommateurs.

D'autre part, je voudrais faire écho, monsieur le président, à des propos qu'a tenus l'honorable député de New Westminster (M. Leggatt) au sujet de la nature même de l'action de groupe. Comme lui, monsieur l'Orateur, je suis moi-même avocat, et j'ai eu l'occasion au cours des débats en comité parlementaire d'aborder cette question d'action de groupe d'une manière un peu plus poussée. Je me suis rendu compte, à la lecture de l'amendement proposé par mon honorable collègue, qu'il laisse intouchés trois aspects fort importants de l'action de groupe.

Le premier de ces aspects est la procédure comme telle d'initiation d'une action de groupe. Je crois, monsieur le président, que si nous devions adopter l'amendement tel que proposé, nous ne pourrions tout simplement pas procéder, parce que les conséquences de la procédure d'une action de groupe sont beaucoup plus complexes que celles qu'a voulu présenter l'honorable député de Nickel Belt. D'autre part, il a laissé complètement intouché également le partage de l'indemnité. Comme on le sait, lorsqu'une indemnité est déclarée par la cour, à la suite d'une plainte portée dans le cadre d'une action de groupe, il faut tenter de diviser l'indemnité entre tous ceux qui ont présenté l'action de groupe. Or, ce partage de l'indemnité met en cause des principes de distribution fort complexes, que l'amendement proposé par mon honorable collègue ne touche pas.

Enfin, monsieur le président, je voudrais signaler une difficulté particulière de ce type d'action dans un régime fédératif. En effet, l'action de groupe n'est pas uniquement une action destinée à protéger le consommateur. C'est une action, cependant, qui existe dans le cas de tout le secteur de l'éducation. C'est une action également qui est ouverte dans le cas de faillites. Or, comme on le sait, la Chambre est saisie d'un projet de loi visant à refondre la loi de la faillite et les personnes touchées par une faillite, les Canadiens. Les consommateurs touchés par une faillite peuvent également présenter, aux termes de l'action de groupe, une demande en cour.

Par conséquent, monsieur le président, je crois que l'amendement tel que proposé nous permet de définir encore une fois la priorité que nous accordons comme gouvernement à l'action de groupe, mais je ne crois pas qu'il soit suffisamment articulé pour nous permettre en définitive de prendre des mesures immédiates, de manière à assurer cette protection accrue aux consommateurs canadiens que l'honorable député veut voir adopter par la Chambre, mais qui, en définitive ne nous permettrait pas aujourd'hui même de l'adopter, si l'amendement était débattu tel que proposé. Je souhaite donc que cet amendement soit renvoyé, et qu'à la deuxième étape de la politique du gouvernement relative à la protection du consommateur, nous ayons l'occasion de revenir dans les meilleurs délais à la discussion de ce projet de loi. Toutefois, je ferai remarquer à mon collègue, non sans ironie, qu'avant de procéder à cette discussion il nous faudra en finir une fois pour toutes avec le projet de loi tel que nous le discutons présentement au niveau des amendements.

● (1650)

[*Traduction*]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion de parler de la recevabilité de cette motion au début de l'après-midi; j'ai dit que je ne voulais pas étudier les mérites de la proposition. Un débat sur les actions collectives a été tenu en comité et nous

avons pu lire pas mal de choses à ce sujet ces derniers temps. Je crains toutefois que l'on ait induit les Canadiens en erreur sur l'aide que peuvent apporter les actions collectives. Elles devaient être la planche de salut, la protection par excellence de l'intérêt public.

Ce qui m'intéresse davantage, c'est que les Canadiens soient vraiment protégés de plus d'une manière. On parle à la légère d'actions collectives, de droit de récupération et de droit à la protection. Nous devrions tous étudier les responsabilités qu'ont les fabricants en cas de délit contre le public; il doit exister un moyen de surveiller ces sociétés et d'indemniser les victimes des escroqueries. L'action collective est l'un des moyens proposés. On nous précise que l'on a couramment recours aux actions collectives aux États-Unis. Je me demande si nous ne devrions pas incorporer au bill à l'étude un amendement visant à assurer une protection et une indemnisation des consommateurs plus importantes que ne le prévoit déjà la loi. Aux termes du droit des obligations régissant la vente d'une automobile, par exemple, on peut intenter des poursuites lorsque la garantie n'est pas respectée. J'ai eu moi-même, à titre d'avocat, l'occasion de poursuivre des compagnies automobiles et d'obtenir un recouvrement au nom de mes clients pour un moteur défectueux ou autre chose.

M. Leggatt: Trente dollars!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ce n'est peut-être pas assez. Si les députés veulent bien être patients et m'écouter, ils verront qu'il y a moyen, qu'il doit y avoir moyen, de mieux protéger le consommateur. Pour assurer cette protection, nous ne devrons pas nous contenter d'une formule qui augmente les coûts du fabricant qui, pour rentrer dans ses frais, se contentera de hausser le prix de vente. Au fond, cela ne protégerait pas du tout le consommateur; pourtant, à certains égards, ce fut le résultat de certaines actions autorisées aux États-Unis.

Dans ce pays, où le pouvoir juridique diffère du nôtre, il est beaucoup plus facile à l'avocat sans scrupules—je ne parlerai pas du consommateur—d'intenter des poursuites avec entente préalable, et les grandes sociétés s'assurent pour se protéger contre de telles éventualités. C'est bien connu. Des avocats sans scrupules, agissant au nom de quelques clients connus et de nombreux clients anonymes, annoncent qu'ils engagent des poursuites. Il est vrai qu'aux États-Unis, il est facile de réclamer des millions de dollars en dommages-intérêts. En pratique, l'entreprise directement intéressée ne peut rien faire; tout est entre les mains de la compagnie d'assurances.

Pour ma part, je connais des cas où le seul fait d'envoyer des agents au loin dans une juridiction inconnue entraîne généralement des frais considérables. La compagnie d'assurances devra assumer ces frais, en plus des honoraires d'avocat et du montant versé en règlement. Le député de New Westminster (M. Leggatt) et d'autres qui ont exercé le droit en matière de responsabilité civile au Canada savent que, bien trop souvent, au moment d'entrer dans la salle d'audience, on propose une offre de règlement. C'est tout ce que l'on demande, un règlement de, mettons, $250,000, sur la base du partage à 50 p. 100, et l'on voit comment on encourage l'avocat sans scrupule. Il y a eu trop de cas de ce genre . . .

Une voix: La société perd sa cause.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Elle ne perd pas, car dans ces cas-là, la compagnie d'assurances est toujours prête à accepter un règlement.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais il est 5 heures de l'après-midi.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: En conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Frontenac-Lennox et Addington (M. Alkenbrack)—Les transports—Les péages de la Voie Maritime du Saint-Laurent—La possibilité de majoration; l'honorable député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan)—Les transports—Demande de promesse ferme de priorité pour le port de Gabarus Bay sur Gros-Cacouna.

[*Traduction*]

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics, les bills privés et les avis de motion.

[*Français*]

M. T. Lefebvre (Pontiac): Monsieur l'Orateur, il y a eu des discussions entre les députés et je crois qu'ils sont d'accord pour étudier le bill C-233 intitulé Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada (déclarations incriminantes), au nom du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: La Chambre consent-elle à ce qu'on passe à l'étude du bill C-233 inscrit au nom du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) et à ce que les autres bills restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA PREUVE AU CANADA

MESURE MODIFICATIVE GARANTISSANT LES DROITS DU PRÉVENU EN MATIÈRE DE DÉCLARATIONS INCRIMINANTES À LA POLICE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) propose: Que le bill C-233, tendant à modifier la loi sur la preuve au Canada (déclarations incriminantes), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

● (1700)

—Monsieur l'Orateur, le bill vise à modifier la loi sur la preuve au Canada, afin de garantir aux personnes interrogées ou accusées par les forces policières le droit de refuser de répondre en l'absence d'un avocat, aux questions qui leurs sont posées pour obtenir d'elles des éléments de preuves qui pourraient être utilisés contre elles devant un tribunal, si elles désirent avoir recours aux services d'un conseiller juridique. Le bill s'inspire des décisions rendues par la Cour suprême des États-Unis dans un certain nombre de causes. Les modifications que je propose d'apporter à la loi sur la preuve au Canada établissent clairement les droits de ces personnes.

Permettez-moi de lire trois articles qui, en vertu des dispositions du bill à l'étude seraient ajoutés à la loi sur la preuve au Canada. Voici le texte de l'article 54 que je propose:

Aucune déclaration ne doit être admise en preuve à l'encontre de son auteur dans toute procédure criminelle à moins qu'il ne s'agisse d'une déclaration volontaire.

L'article 55 que je propose prévoit ce qui suit:

Aucune déclaration ne doit être admise en preuve à l'encontre de son auteur dans toute procédure criminelle si cette déclaration a été faite pendant que son auteur était sous la garde d'une personne exerçant l'autorité à moins qu'avant de faire cette déclaration son auteur n'ait été dûment averti par une personne exerçant l'autorité

(i) qu'il n'était pas obligé de faire cette déclaration, et

(ii) que, s'il a volontairement choisi de faire une déclaration, elle serait prise par écrit et pourrait servir de preuve et,

(iii) qu'il avait droit d'être représenté par un avocat et que, si ses moyens ne lui permettaient pas d'être ainsi représenté, on désignerait un avocat pour agir en son nom s'il le désirait.

Quant à l'article 56, il stipule ce qui suit:

Lorsque aux termes de l'article 54 les services d'un avocat sont demandés, la personne exerçant l'autorité doit accorder à l'auteur de la demande, l'occasion d'entrer en rapport avec son avocat ou aviser le directeur du bureau local d'assistance judiciaire au cas où les moyens de l'auteur de la demande ne lui permettent pas d'avoir un avocat.

Je propose ce projet de loi parce que dans un certain nombre de causes dont la Cour suprême des États-Unis a été saisie il a été prouvé que l'inculpé n'avait pas eu de procès équitable. La Cour suprême a renversé le verdict du tribunal de première instance parce que, dès le début, l'accusé n'avait pu se faire représenter par un avocat. Je renvoie les députés à la cause de Gideon, étudiée par la Cour suprême au début des années 60, et à l'affaire Miranda jugée en 1966. J'aimerais lire à la Chambre un extrait du New York *Times* du 14 juin 1966 qui porte sur cette dernière cause:

La Cour suprême a annoncé aujourd'hui que les pouvoirs dont la police dispose pour interroger les suspects en détention préventive seraient réduits de beaucoup . . .

Loi sur la preuve

La majorité des juges, sous la présidence du juge en chef Earl Warren, ont rompu avec une tradition constitutionnelle en déclarant que, selon le cinquième amendement, l'inculpé a le privilège de ne pas faire de déclarations incriminantes dès l'instant où il est mis en détention préventive.

Le suspect, a ajouté la Cour, doit avoir été clairement averti qu'il n'est pas obligé de parler, que toute déclaration peut être retenue contre lui et qu'il a le droit d'avoir un avocat à ses côtés pendant l'interrogatoire.

Dans cette affaire, le juge en chef de la Cour suprême des États-Unis, le juge Warren, a déclaré, si vous me permettez de citer quelques paragraphes de la décision qu'il a rendue:

Nous avons étudié certains aspects de ce problème récemment dans l'affaire Escobedo c. Illinois. Dans cette affaire, comme dans les quatre qui nous occupent maintenant, des agents de police avaient arrêté le prévenu et l'avaient interrogé au poste de police afin d'obtenir de lui un aveu. Les agents ne l'avaient pas bien informé de son droit de garder le silence et de consulter son avocat. Ils l'ont plutôt confronté à un présumé complice qui l'a accusé d'avoir commis un meurtre.

J'aimerais rappeler aux députés une cause qui a été jugée en 1959. Je ne donnerai pas le nom de l'affaire, mais je suis certain que les députés qui sont avocats s'en souviendront. Il s'agissait d'un jeune garçon de 14 ans qui avait été interrogé par des agents de police et qui avait ensuite été accusé. Il fut condamné pour meurtre, et passa quelques années en prison avant de recevoir son pardon. Je ne veux pas entrer dans les détails de l'affaire, mais je signalerai qu'en 1959 la police a pu interroger ce garçon au poste de police durant cinq ou six heures sans qu'un avocat ni même son père ne soient présents. Ce dernier était dans une autre pièce du palais de justice et demandait à voir son fils, ce qui lui fut refusé. On ne permit pas non plus à un avocat d'être aux côtés de ce garçon de 14 ans durant les cinq ou six heures que dura l'interrogatoire.

C'est le genre de situation que mon bill interdirait s'il était adopté. Ce que je réclame est chose acquise aux États-Unis. Ce que je réclame, bon nombre d'avocats très compétents et renommés du Canada le préconisent. A cet égard, j'aimerais parler aux députés d'un numéro du *Criminal Law Quarterly*, qui est publié à Toronto, je pense. Ce numéro a été publié à la fin des années 60, je crois, et il contient un article de Brian Donnelly intitulé «Le droit d'être représenté par un avocat». J'aimerais consigner au compte rendu une partie de l'article de M. Donnelly:

Au Canada, les tribunaux ont eu tendance à appuyer les pouvoirs des forces de l'ordre à moins qu'il n'y ait eu violation flagrante des droits pouvant rendre certains témoignages irrecevables . . .

La Cour suprême des États-Unis, au contraire, s'est efforcée de défendre les droits des particuliers. Elle a dressé une liste de certains droits fondamentaux dont la violation entraîne l'exclusion des témoignages obtenus par suite de cette violation et, dans certains cas, l'acquittement. Même pendant la procédure qui précède les procès, les témoins ont le droit de ne pas faire de déclaration incriminante.

Dans le cas que j'ai mentionné, le jeune garçon aurait eu droit à la présence d'un avocat à partir du moment où la police a commencé à l'interroger. J'aimerais consigner au compte rendu ce que la Cour suprême fédérale des États-Unis a constaté. Voici ce qu'elle a décidé dans un cas:

(1) l'enquête a cessé d'être une enquête générale et elle a commencé à se concentrer sur un suspect en particulier;

(2) la police a mis ce suspect en état d'arrestation;

(3) la police mène un interrogatoire qui vise à obtenir des déclarations incriminantes;

(4) le suspect a demandé de consulter son avocat, et sa requête a été rejetée; et

(5) la police ne l'a pas averti de son droit absolu de se taire.

Il y a des milliers de cas au Canada, dont la plupart sont jugés par les tribunaux de première instance, qu'on appelait auparavant les cours des magistrats, où les accusés

sont arrêtés sans qu'on leur dise qu'ils ont le droit de consulter un avocat. Souvent, quand ils demandent à téléphoner à leurs familles ou à leurs avocats, on leur répond qu'ils ne peuvent le faire avant que la police ait fini de les interroger. En aucun cas, du moins à ma connaissance, la police n'est tenue de par loi ou une coutume de la ville ou de la province d'avertir la personne interrogée, qui sera ou qui a été accusée, qu'elle a le droit de ne pas parler en l'absence de son avocat, qu'elle a le droit d'exiger la présence de celui-ci chaque fois qu'elle estime s'exposer à des difficultés si elle parle en l'absence de son avocat.

● (1710)

C'est parce que nous n'avons pas la protection qu'assure aux citoyens américains la Cour suprême des États-Unis que j'estime que la loi sur la preuve au Canada doit être modifiée comme je le propose dans mon bill. Cette mesure s'impose afin d'assurer aux citoyens canadiens, à ceux qui, à tort ou à raison, sont interrogés et qui seront par la suite accusés d'un acte criminel par la police municipale ou provinciale, ces droits et cette protection nécessaires. Je crois que ce droit leur est acquis et que, si on les en prive, il peut y avoir comme il y en a eu, des cas de deni de justice. Voilà pourquoi je propose ce bill.

Je voudrais pendant quelques instants résumer très brièvement les recommandations de M. Donnelly qui est un avocat très expérimenté et très compétent de la province d'Ontario. A la fin de son article, paru dans le Criminal Law Quarterly, qui s'intitulait «Le droit de consulter un avocat», il a présenté plusieurs recommandations. J'aimerais qu'elles soient consignées au compte rendu. Les voici:

(1) Tous les droits et les libertés deviennent applicables à partir de l'arrestation ou de la détention.

Autrement dit, le droit de consulter un avocat existe dès que la personne est détenue ou arrêtée. Voici les autres recommandations:

(2) Dès son arrestation, on devrait informer l'accusé qu'il est en état d'arrestation et l'informer de l'accusation qui pèse contre lui.

(3) Dès son arrestation ou sa détention, on devrait informer le suspect de son droit de s'abstenir de parler.

(4) On devrait informer le suspect que tout ce qu'il dira pourrait être retenu contre lui.

(5) Il faudrait informer le suspect qu'il a le droit de réclamer la présence d'un avocat durant l'interrogatoire.

(6) Le droit à l'assistance d'un avocat engagé par l'accusé ou désigné d'office—l'établissement d'un système de défense public.

(7) Si cette procédure n'est pas observée les preuves obtenues par la suite devraient être rejetées. Lorsque c'est la seule preuve contre l'accusé, ce dernier devrait être acquitté.

(8) Avertissements. Il faudra établir en quoi constitue un avertissement.

M. Donnelly poursuit en précisant que l'accusé devrait être averti de ses droits. Voici la recommandation suivante:

(9) Renonciation à un droit. Les forces de l'ordre devraient pouvoir utiliser les déclarations volontaires d'un accusé.

Voici la dernière recommandation:

(10) Les preuves tangibles obtenues par des déclarations irrecevables. Le projet de loi pourrait régler ce problème.

Si le gouvernement donnait son accord de principe à ce bill je suis certain que les difficultés qu'entrevoit M. Donnelly, qui est bien plus capable que moi de les évaluer, seraient aplanies par le comité. Je n'ai pas le temps de parler ici d'un des arguments qu'avance M. Donnelly pour prouver que l'adoption d'une loi stipulant le droit pour un accusé d'être représenté par un avocat contribuerait énormément à actualiser la Déclaration canadienne des droits adoptée par le Parlement lorsque le très hon. représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker) était premier ministre, accordant aux Canadiens tous les droits que le très hon. représentant croyait leur donner lorsqu'il a soumis la Déclaration canadienne des droits à l'approbation du Parlement.

J'exhorte tous les députés à appuyer mon bill, à lui accorder la deuxième lecture pour le renvoyer au comité où il pourra être étudié en détail et où les représentants du ministère de la Justice et de la profession juridique pourront faire des recommandations et des suggestions sur ses lacunes et où ils pourront énoncer dans des termes juridiques plus précis les droits qui reviennent aux citoyens de notre pays, et qui selon moi ont été accordés aux citoyens des États-Unis par les décisions de la Cour Suprême de ce pays.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)?

M. Orlikow: Assurément.

M. Blais: Le député a mentionné M. Donnelly comme auteur de cet article. J'aimerais qu'il nous donne plus de renseignements sur ce M. Donnelly.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, au bas de la première page, on mentionne que M. Donnelly est bachelier ès arts, bachelier en commerce et licencié en droit de Osgoode Hall. Malheureusement, je n'ai pas remarqué la date de l'article. Je le répète, il est extrait d'un trimestriel intitulé «Criminal Law Quarterly». Je suis sûr que je pourrais retracer la date en me reportant aux numéros précédents. Au moment où l'article a été écrit, M. Donnelly était stagiaire à l'étude Wahn, Mayer, Smith, Creber, Lyons, Torrence and Stevenson, de Toronto.

M. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir l'occasion de commenter directement et indirectement ce bill très intéressant si les députés veulent bien me le permettre. Tout d'abord, je voudrais signaler au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) que j'ai lu attentivement son bill et que je trouve sa rédaction soignée. J'ajouterai aussi que je souscris au principe dont il s'inspire.

Je trouve qu'il est indispensable à l'heure actuelle que dans une action au criminel, l'accusé soit convenablement représenté. Pour appuyer ma thèse, je ne me reporterai pas à des causes judiciaires. Depuis que je suis député, je tente de m'abstenir de citer la jurisprudence. Je voudrais cependant mentionner un document très intéressant intitulé «Découverte de la procédure au criminel». Il s'agit du quatrième document de travail de la Commission de réforme du droit du Canada. C'est un document qui appuie, en effet, le bill à l'étude car il indique que pour réaliser un juste équilibre dans notre processus judiciaire, il faut établir l'équilibre entre les deux antagonistes, c'est-à-dire la Couronne d'une part et la défense de l'autre.

Pour les députés qui ne sont pas familiers avec notre régime pénal, nous avons ce qu'on appelle au Canada un système à forme accusatoire ou contradictoire. On peut le comparer au régime à forme inquisitoire en vigueur en France et en Allemagne. Essentiellement, au Canada, il a toujours été reconnu que notre régime pénal est un régime dans lequel on cherche à établir la culpabilité ou l'innocence d'un inculpé cité devant le tribunal. A cette fin, on a toujours cherché à établir la vérité. Dans la recherche de la vérité, on s'est heurté à de nombreux obstacles, dressés par

crainte des injustices. Permettez-moi de citer un passage de ce document de travail, la déclaration du vice-chancelier Knight Bruce dans l'affaire opposant Pearse à Pearse, en 1846. Voici ce que le vice-chancelier Knight Bruce déclara:

● (1720)

La vérité, comme toutes les bonnes choses, peut être aimée aveuglément—peut être recherchée avec trop de zèle—peut coûter trop cher.

En effet, il est évident, comme le prouve cette déclaration que la société n'est pas prête, dans sa recherche de la vérité à fouler aux pieds le droit de l'individu à la dignité et à la vie privée. Notre première préoccupation est, quand nous essayons d'établir la culpabilité ou l'innocence d'une personne, de ne pas empiéter sur sa vie privée ou sa dignité. Il me semble que le bill de mon collègue touche justement ce domaine. Notre autre souci est d'éviter de condamner un innocent en essayant d'établir sa culpabilité. On en a toujours tenu compte. Je vais paraphraser un vieux dicton qui, j'en suis certain, a été souvent cité à mauvais escient: Il vaut mieux libérer un ou dix coupables que condamner un innocent. Je suis parfaitement d'accord.

Afin de mettre en œuvre des garanties et d'assurer la recherche de la vérité, nous avons introduit dans notre justice criminelle le système contradictoire. Nous aurions pu à l'instar des Français et des Allemands adopter le système d'instruction à forme inquisitoire par lequel c'est le juge qui mène l'enquête. Dans ce système, toute l'enquête se déroule devant un magistrat et on établit la culpabilité ou l'innocence de l'accusé.

Cependant, par suite de l'expérience malheureuse relative à la Chambre étoilée au Royaume-Uni, la mère des parlements et la mère de nos administrations, nous avons jugé important, surtout après l'expérience de l'Inquisition espagnole, de rejeter la méthode inquisitoire comme moyen d'établir la culpabilité ou l'innocence et de retenir plutôt la méthode contradictoire. Je suppose que nous avons fondé notre choix sur le système utilisé par les chevaliers qui, en vue de déterminer la culpabilité ou l'innocence, se livraient combat et le vainqueur était considéré comme innocent. Nous avons adopté ce système à nos tribunaux criminels, où le procureur de la Couronne, qui représente l'État, essaie de soumettre le criminel à la justice et de persuader le tribunal que l'accusé est coupable. Il s'oppose à la défense, c'est-à-dire à l'accusé, qui rejette l'accusation du procureur et cherche à réfuter tous les arguments avancés par l'accusation.

Et pour aider l'accusé nous lui avons donné la présomption d'innocence jusqu'à preuve du contraire. Dans cette recherche de la vérité, nous avons fait en sorte—et je le dis très sincèrement—de respecter la dignité humaine et d'éviter dans une certaine mesure les condamnations inutiles. On a dit que dans certains cas, le public voulait des condamnations et quand nous cédons à ces pressions, il arrive que des innocents soient déclarés coupables.

Je trouve que ce bill est opportun parce que nous avons atteint un certain degré de raffinement dans nos méthodes d'enquêtes criminelles. Nous avons créé un certain nombre de lois auxquelles sont assujettis les sujets canadiens, si je puis faire une telle répétition. En effet, il est très difficile au citoyen canadien de savoir exactement quelle faute il a commise et comment cette faute enfreint une loi criminelle ou para-criminelle tant au niveau fédéral que provincial. Il est donc essentiel, dans notre société moderne complexe, qu'avant de risquer de commettre un acte qui puisse nuire à sa défense devant le tribunal, une personne reçoive l'aide nécessaire d'un avocat-conseil.

J'ai eu la chance de pratiquer le droit criminel pendant près de sept ans avant d'être élu député. Je dois dire que de tous les aspects que présentait ma pratique en ce temps-là, c'était le plus intéressant et le plus stimulant. J'ai également eu l'occasion d'offrir des services d'avocat-conseil dans le cadre du programme d'aide juridique de l'Ontario. J'ai rempli cette tâche dans des petites localités du nord de l'Ontario, où je suis allé après avoir pratiqué le droit pendant quatre ans à Toronto. Dans ces localités, j'ai été surpris par l'absence de renseignements mis à la disposition de l'accusé, non pas dans l'intention de le priver de ses droits mais simplement parce que ni la police ni le procureur de la couronne n'avaient pour habitude de fournir à un accusé de tels renseignements, qui pouvaient lui être utiles. J'ai donc pensé que je pourrais peut-être les aider à cet égard.

J'ai constaté avec plaisir que le programme d'aide juridique de l'Ontario leur offrait une aide énorme à cet égard. Je fus très heureux, en devenant député, de voir que le gouvernement que j'appuie fournissait des sommes importantes à chaque province afin de lui permettre d'appliquer son propre programme d'aide juridique.

Je dis que ce projet de loi arrive à point nommé parce que les Canadiens d'un océan à l'autre bénéficient maintenant de l'assistance juridique. Je constate avec grand intérêt que le député de Winnipeg-Nord a reconnu ce fait. Je suis sûr que c'est ce à quoi il pensait en présentant ce projet de loi, car dans le nouvel article 56 nous trouvons ceci:

Lorsque aux termes de l'article 54 les services d'un avocat sont demandés, la personne exerçant l'autorité doit accorder à l'auteur de la demande l'occasion d'entrer en rapport avec son avocat ou aviser le directeur du bureau local d'assistance judiciaire au cas où les moyens de l'auteur de la demande ne lui permettent pas d'avoir un avocat.

A mon avis, tous les régimes provinciaux d'aide judiciaire devraient obligatoirement fournir les services d'avocats aux enquêteurs, si besoin est. La raison pour laquelle je présente cette suggestion est que, à moins qu'il ne soit obligatoire de fournir ce service sur demande, la police peut avoir des difficultés à poursuivre son enquête au cas où l'accusé n'aurait pas d'avocat pour le conseiller. Nous pourrions nous trouver dans une situation où quelqu'un serait arrêté dans des circonstances qui le rendent suspect, amené à comparaître devant les autorités à dessein de leur permettre de poursuivre leur enquête, et, si ce projet de loi est accepté, l'accusé serait alors informé qu'il a le droit d'avoir un avocat, ce qui forcerait la police à attendre que l'intéressé ait retenu les services de son défenseur.

[*Français*]

A ce moment-là, monsieur le président, évidemment, le sentier de malfaisants serait peut-être disparu. La possibilité pour la Couronne de compléter ses enquêtes serait en effet presque détruite, et évidemment, la justice ne se ferait alors pas.

Il faut quand même établir un contrepoids. Un officier du tribunal devrait être nommé par la province pour subvenir aux besoins de l'accusé et l'aviser de ses droits.

Lorsque j'ai commencé mon discours, monsieur le président, j'ai consulté le document de la Commission de réforme du droit sur la procédure pénale et la communication de la presse. Évidemment, dans ce document on établit le fait que, évidemment, il y a un déséquilibre dans les procédures actuelles, parce que la police et la Couronne, dans leurs enquêtes, ont tous les pouvoirs et les ressources nécessaires pour mener les enquêtes et obtenir la preuve qui est essentielle. Et en obtenant cette preuve, certains aspects de celle-ci qui pourraient être avantageux pour l'accusé ne lui sont pas révélés. Évidemment, on ne peut pas, si on est avocat de la défense, déterminer quelle est cette preuve, parce que la Couronne ne la présente jamais. Tel est l'état de la preuve dans la loi de la preuve actuellement. Aucune occasion n'est offerte à l'accusé de découvrir quels seraient les aspects de l'enquête ou les faits qui sont découverts par l'enquête de la Couronne qui pourraient lui venir en aide. Donc, on indique dans ce document qu'il devrait y avoir une découverte, un procédé de communication de la preuve, afin de permettre à la défense de savoir ce qu'il en est. Évidemment, cela éliminerait jusqu'à un point assez remarquable les difficultés auxquelles font face les accusés présentement.

● (1720)

Vous savez, monsieur le président, que l'accusé se trouve souvent vraiment «déculotté» avant qu'on ait l'occasion de l'aider. Alors, il lui est difficile, de même qu'à son avocat, de découvrir les faits exacts qui pourraient lui être utiles. Je me souviens d'avoir à maintes reprises défendu des accusés qui avaient été intimidés par la police, et ce à un point tel qu'ils n'avaient pas pu me raconter ce qui était arrivé avant leur arrestation. Ils avaient oublié certains faits qui auraient pu être essentiels à leur défense. Évidemment la police, connaissant ces faits, n'a pas voulu les dévoiler.

[*Traduction*]

Aussi, monsieur l'Orateur, suis-je d'avis que l'adoption de ce bill permettrait, dans une plus large mesure peut-être, la mise en œuvre des recommendations contenues dans le document de travail nº 4 de la Commission canadienne de réforme du droit portant sur les procédures criminelles, et portant sur l'interrogatoire notamment, parce qu'il ne fait aucun doute, puisqu'il y a davantage d'avocats intéressés au droit pénal, qu'une plus grande pression est exercée sur les autoritées chargées d'administrer la justice pour qu'elles modifient véritablement les règles de manière que, si nous voulons maintenir un système contradictoire qui soit juste pour toutes les parties, à savoir l'accusé, d'une part, et la Couronne, d'autre part, les parties aient des droits égaux devant les tribunaux lorsque des causes sont jugées. En fait, nous pourrions plus sûrement atteindre ce but en amenant un plus grand nombre d'avocats à intervenir directement dans les causes relevant du droit pénal.

En résumé, nous avons un système contradictoire qui sous-entend la présence d'un avocat de la Couronne et d'un avocat de la défense. Le juge a un rôle passif à jouer et détermine si l'accusé est coupable ou innocent. Ce système repose sur la croyance que l'avocat de la Couronne et l'avocat de la défense, en présentant leurs arguments avec toute la fougue dont ils sont capables, les forces étant égales, la vérité se fait jour, compte tenu de toutes les protections que prévoit la loi sur la preuve.

Toutefois, dans une telle lutte entre l'avocat de la défense et l'avocat de la Couronne, il est impossible qu'une juste décision soit prise, à moins que les deux forces ne soient égales. Si l'accusé n'est pas représenté par un avocat, ou ne l'est pas à un moment ou l'autre des procédures judiciaires, l'équilibre des forces n'existe plus. Cette lutte commence dès qu'une personne suspecte est arrêtée. Cette personne devrait être autorisée à recourir aux services d'un avocat pour connaître ses droits, tout comme les agents de police ou les enquêteurs ont droit de recourir aux services d'un conseiller pour connaître les droits qu'ils ont en tant qu'agents de la paix ou de l'autorité publique.

En conclusion, si le bill peut nous permettre d'atteindre cet objectif, je l'appuierai. Il ne fait aucun doute pour moi que nous atteindrons l'équilibre dont j'ai parlé si nous l'adoptons. Dans la meilleure perspective, il amènera, par voie de conséquence, l'établissement d'un nouveau système d'interrogatoire qui rendra notre régime judiciaire tout à fait conforme aux fins qu'il poursuit. Notre système vise, en effet, à mettre en lumière la vérité après une juste poursuite dans le respect de la dignité humaine et des droits de la personne.

[*Français*]

M. Francis Fox (Argenteuil-Deux-Montagnes): Monsieur le président, j'ai écouté avec intérêt les discours de mes préopinants et j'ai admiré le style et le contenu de la pensée politique de mon collègue du comté de Nipissing (M. Blais), qui a pu nous faire part de sa vaste expérience dans le domaine criminel et de ses conclusions personnelles et professionnelles sur le sujet à l'étude présentement.

Pour ma part, je suis toujours un peu étonné du système parlementaire dans lequel nous vivons, où l'on peut constater que certains sujets peuvent avoir tant d'importance, alors que dans d'autres pays, on les retrouve plutôt dans des constitutions ou des déclarations des droits de l'homme, alors que nous retrouvons ces sujets dans un texte qui porte un titre aussi anodin et aussi peu reluisant que: Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada (déclarations incriminantes).

Lorsque je pratiquais moi-même le droit—je n'ai pas eu l'occasion de le faire au criminel, comme mon honorable confrère de Nipissing—malheureusement, je n'avais ni clients ni amis, ni même de connaissances dans ce domaine. La plupart des gens qui venaient me consulter étaient de l'autre côté de la barrière. Au sujet de la loi sur la preuve, monsieur le président, on se souvient très bien que lors de nos études dans les facultés de droit francophones, on parlait du *Canada Evidence Act* et, évidemment, les professeurs nous disaient qu'ils ne voulaient pas donner de cours sur l'évidence. Il va de soi que lorsque les choses sont évidentes on n'a pas à en parler longtemps.

La question soulevée par l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) est pourtant sérieuse et importante. A la première lecture du projet de loi on voit qu'il est extrêmement difficile d'être critique ou d'être contre le genre de représentation qui nous est faite par l'honorable député. Quiconque s'intéresse à la question de droit civil dans ce pays, et je suis un de ceux-là, peut être impressionné par le genre de protection additionnelle que le député voudrait ajouter au droit canadien.

Toutefois, monsieur le président, comme l'a signalé l'honorable député de Nipissing, il faut toujours dans ces sujets faire la part des choses, déterminer les positions respectives qui doivent être prises.

Il y a la protection de l'individu, les droits de l'individu, mais également la protection des droits de la société, de cette collectivité qui a aussi des droits à une certaine protection. A mon avis, on doit toujours considérer ces deux éléments en examinant ce genre de choses.

En lisant le projet de loi, je suis étonné qu'une disposition en particulier n'ait pas été mentionnée, et qui est contenue dans l'article 58, soit le dernier du bill C-233:

Aucune déclaration ne peut être admise en preuve à l'encontre de son auteur dans toute procédure criminelle s'il était privé de l'assistance d'un avocat à l'époque où la déclaration a été faite, à moins que son auteur n'ait sciemment et volontairement renoncé à son droit à être représenté par un avocat.

Il s'agit là, monsieur le président, non pas d'une codification de la situation actuelle, parce que je crois qu'une bonne partie des dispositions contenues dans le projet de loi représentent vraiment une codification jurisprudentielle dans notre système légal de la protection accordée normalement à un accusé qui a fait une déclaration volontaire.

Or, je dis que c'est une extension parce que le bill affecte l'admissibilité d'une preuve. C'est un sujet que j'ai déjà abordé à la Chambre. Je vois avec beaucoup de difficulté la question de l'extension reliée à ce sujet qui, d'après moi, à un certain moment empêche le tribunal d'aller de l'avant dans sa recherche de la vérité, et permet l'exclusion d'une preuve, même si elle n'est pas remontée à la surface dans des circonstances idéales, preuve qui pourrait permettre au tribunal de voir clair dans quelque affaire. Quant à moi, je me suis toujours élevé et continuerai toujours à m'élever contre le fait qu'un bonhomme qui a commis un acte criminel puisse échapper à une condamnation parce que la preuve a peut-être été faite de façon illégale.

Somme toute, comme l'a d'ailleurs indiqué l'honorable député, l'adoption de la ligne de pensée américaine va beaucoup plus loin que celle basée sur les traditions jurisprudentielles de ce pays et de l'Angleterre. Tout comme l'honorable député qui a présenté le bill, j'ai lu moi aussi, hier soir, l'arrêt plutôt exceptionnel Miranda versus Arizona. Là-dedans, certains passages du juge en chef Warren me frappaient, notamment quand il faisait une revue historique de la façon dont les principes énoncés dans ce bill ont été adoptés aux États-Unis, et également en Angleterre. On me pardonnera mon accent lorsque je cite les citations latines, j'aimerais lire un court passage de ce jugement. Le juge en chef cite le passage suivant, et je cite moi-même la page 705 de l'édition de 1966 du *U.S. Report*:

● (1740)

[*Traduction*]

Il y a un peu plus de 70 ans, nos prédécesseurs dans ce tribunal ont déclaré de façon éloquente ce qui suit:

«La maxime *nemo tenetur seipsum accusare* tire son origine d'une protestation contre la façon inquisitoriale et manifestement injuste d'interroger les accusés, qui a été longtemps en vigueur sur le continent et n'était pas rare, même en Angleterre, avant l'expulsion des Stuarts du trône britannique, en 1688, et l'érection de nouvelles barrières pour protéger le peuple contre l'exercice d'un pouvoir arbitraire. Bien que les aveux d'un prisonnier, faits volontairement et librement, aient toujours compté pour beaucoup comme élément de preuves, si l'on demande à l'accusé d'expliquer le rapport qui semble exister entre lui et le crime qui fait l'objet du procès, la facilité avec laquelle les questions qui lui sont posées peuvent sembler inquisitoriales, la tentation de harceler indûment le témoin, de le malmener s'il se montre timide ou peu empressé de répondre, de l'acculer au mur et de le pousser à des contradictions désastreuses, malheureusement si évidentes dans bon nombre d'anciens procès publics, notamment dans ceux de Sir Nicholas Throckmorton et d'Udal, le ministre puritain, ont rendu le système si odieux que l'abolition totale en a été exigée. Le changement apporté dans la procédure britannique au criminel, à cet égard, ne semble se fonder sur aucune loi ni sur aucune motivation juridique mais plutôt sur un assentiment général et tacite des tribunaux par suite de la demande universelle. Mais une fois adoptée, il s'est implanté fermement dans la jurisprudence britannique comme dans la jurisprudence américaine. Les iniquités de l'ancien système avaient laissé une telle empreinte dans l'esprit des colons américians que les États, d'une seule voix, ont inscrit dans leur droit fondamental l'interdiction d'interroger un accusé et c'est ainsi qu'une maxime, qui était en Angleterre, une simple règle concernant la preuve, a revêtu dans notre pays l'aspect inébranlable d'une loi constitutionnelle.»

[*Français*]

Nous avons là-dedans, monsieur le président, une des différences fondamentales entre les traditions jurisprudentielles américaines qui ont adopté le 5e amendement et notre propre évolution jurisprudentielle, découlant des arrêts mentionnés par le juge en chef de la Cour suprême des États-Unis, et aboutissant tout simplement à une codification de l'article 5 de la loi sur la preuve au Canada, plutôt qu'à une disposition constitutionnelle.

Ceci dit, monsieur le président, je m'attaque encore une fois à la partie de ce bill qui a trait vraiment à l'admissibilité ou à l'exclusion de la preuve illégalement obtenue. C'est dans le bill lui-même, et franchement, j'ai plusieurs hésitations. J'étais très heureux de voir cette année que la Commission de réforme du droit dans son volume nº 10 sur la preuve qui est intitulé: L'exclusion de la preuve illégalement obtenue semblait rencontrer certaines des préoccupations que j'avais moi-même exprimées à la Chambre au moment où nous discutions de l'admissibilité de la preuve obtenue à la suite d'une écoute électronique.

La Commission de réforme du droit est évidemment une institution qui a été mise sur pied par le Parlement, Commission à laquelle nous avons confié un mandat bien précis d'examiner en détail toutes les conséquences que peuvent avoir un changement, particulièrement en ce qui a trait au Code criminel. La Commission a également examiné de près d'autres domaines, mais elle avait une responsabilité bien particulière dans le renouveau, la restructuration de notre Code criminel, et elle a commencé évidemment à remplir ce mandat.

Plusieurs rapports ont été déposés par la Commission, et l'un de ces rapports est celui que j'ai mentionné, le rapport nº 10, traitant de l'exclusion de la preuve qui a été obtenue de façon illégale. J'aimerais citer certains des passages de ce travail. En fin de compte, la question est posée très clairement dès le début du travail du groupe qui faisait rapport à la Commission. Et je cite deux courts paragraphes:

[*Traduction*]

La question de la preuve illégalement recueillie a déjà fait couler beaucoup d'encre et demeure encore très controversée. Auteurs et jurisprudence avancent des arguments solides en faveur de l'une ou l'autre des positions représentées et typifiées dans un certain sens par le droit américain d'une part, qui exclut la preuve illégalement recueillie et toute autre preuve découlant de celle-ci, et par la common law canadienne et anglaise traditionnelles d'autre part qui, au contraire, ne fait pas en principe de la légalité du mode d'obtention de la preuve une condition de son admissibilité.

[*Français*]

Je cite le troisième paragraphe:

[*Traduction*]

C'est devenu un lieu commun d'affirmer en droit pénal et plus particulièrement en matière de preuve, que le législateur doit réaliser un compromis entre impératifs de la répression du crime et préserva-

tion des droits fondamentaux de la personne, entre efficacité de la répression et équité pour l'individu, entre contrôle du crime et respect des libertés du citoyen, entre découverte pleine et entière de la vérité et sauvegarde de certaines valeurs fondamentales. Le problème de la validité de la preuve illégalement obtenue soulève ces mêmes questions et oblige donc à définir les priorités à accorder à l'un ou à l'autre des aspects apparemment contradictoires de la justice pénale dans la société.

[*Français*]

Évidemment, là-dessus l'honorable député a opté, ce qui était son droit, pour une solution qui était vraiment l'exclusion de la preuve obtenue illégalement. Ce n'est pas toutefois la solution adoptée par le Parlement dans divers autres cas.

Je citais tout à l'heure rapidement le cas de la loi sur l'écoute électronique, et quiconque étudie de près le paragraphe 16 de l'article 178 du Code criminel à ce sujet constate que le Parlement à ce moment-là avait été saisi de ce problème, et qu'il avait plutôt opté d'une certaine façon pour l'admissibilité d'une preuve illégalement obtenue, même si c'est de façon un peu limitée.

Il existe également d'autres cas. Par exemple, si quelqu'un est arrêté en état d'ivresse, il est obligé de se soumettre au test de l'ivressomètre. Évidemment, si l'on étendait le genre de principes dont parle l'honorable député, je me demande pourquoi on ne l'étendrait pas à l'ivressomètre, et à ce moment-là on pourrait dire à un individu: «Vous n'êtes pas obligé évidemment de vous soumettre au test de l'ivressomètre, à moins d'avoir un avocat à vos côtés.»

Évidemment, cela rendrait presque impossible l'application d'une loi qui a eu des effets très bénéfiques. Il est certain qu'à ce moment-là tout individu arrêté par la police dirait: «Je n'ai pas les sous nécessaires pour payer les frais d'un avocat. Allez me chercher un avocat de l'assistance judiciaire.» Et avant que l'avocat de l'assistance judiciaire ne puisse le rencontrer dans deux semaines, j'ai l'impression que le test de l'ivressomètre serait plutôt en sa faveur.

Mais, en fin de compte, c'est d'un exemple vraiment extrême que je me sers en ce moment, et je reconnais que les exemples extrêmes ne sont pas ceux sur lesquels ont devrait fonder une politique générale. Tout de même, quand on parle de politique générale, d'un sujet aussi important, je suis porté à penser qu'on devrait examiner de près les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission de réforme du droit, ou plutôt le sous-groupe qui faisait rapport à la Commission de réforme du droit sur ce sujet-là. Leurs conclusions dans ce domaine précis de l'admissibilité d'une preuve illégalement obtenue indiquent qu'on devrait plutôt opter pour le système actuel selon lequel la jurisprudence canadienne donne quand même à l'accusé le droit de se défendre de façon adéquate, de démontrer si nécessaire que la déclaration volontaire n'avait pas été faite de façon libre, alors que, par contre, la déclaration volontaire demeure un instrument assez important dans la bataille contre le crime, qu'il s'agisse du crime organisé ou du crime en général.

Monsieur le président, bien que je puisse être d'accord, et extrêmement sympathique envers la position qu'a exposée l'honorable député, j'ai l'impression que, sur la question d'admissibilité de la preuve, il a été trop loin. Il ne faut pas oublier que certaines règles et certains articles du Code criminel, dans notre pays ou dans d'autres, ont été adoptés pour faire face à des situations précises dans certains cas.

[M. Fox.]

Dans l'arrêt Miranda, quand on lit attentivement l'opinion exprimée par le très savant juge en chef de la Cour suprême des États-Unis, on s'aperçoit rapidement qu'il faisait face à une situation sociale bien différente de la nôtre.

Les accusations de brutalité policière, les accusations de détention illégale, les accusations fondées aux États-Unis d'interrogatoire et de contre-interrogatoire extrêmement serrés, avec contrainte psychologique de tous genres, ont poussé la Cour suprême des États-Unis, et peut-être dans ce cas à juste titre, à mettre fin à ce genre de situation. Mais est-ce que ce genre de situations existe au Canada? Je suis porté à penser que notre tradition canadienne diffère passablement de la tradition américaine, et que nous sommes en mesure d'agir avec beaucoup plus de discernement en édictant des règlements qui permettraient de dire au juge: «A vous de décider, monsieur le juge, si dans le cas bien précis dont le tribunal est saisi il y va de l'intérêt de la justice que toute la lumière possible soit jetée sur l'accusation et, s'il y a une irrégularité telle qu'elle obnubile le sens de la justice des Canadiens en général, que cette preuve devrait être mise de côté.»

Alors, monsieur le président, ce sont les questions que je pose. Somme toute, je pense qu'un forum a été chargé particulièrement par le Parlement du Canada d'examiner cette question en détail, savoir la Commission de réforme du droit, et je pense que nous devrions au moins attendre, avant de nous prononcer définitivement sur le genre de questions soulevées par l'honorable député, pour voir quelles seront les conclusions définitives de la Commission de réforme du droit dans une matière qui touche non seulement les droits d'un accusé, mais également ceux de la société en général.

● (1750)

M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il ne me reste que quelques minutes à utiliser durant cette heure qui est accordée aux simples députés. Quant à moi, comme mes préopinants, les députés d'Argenteuil-Deux-Montagnes, de Nipissing et le parrain de ce bill, le député de Winnipeg-Nord (MM. Fox, Blais, Orlikow), je suis pleinement d'accord en principe sur le fait que cette formule soit modifiée.

Je m'aperçois que, de ce côté-ci de la Chambre, on se préoccupe de la question, les néo-démocrates, aussi, mais chez les conservateurs progressistes, on n'a pas dit un seul mot, monsieur l'Orateur, je tiens à le souligner, parce que je crois que, de leur côté, il y a un expert extraordinaire, le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner). Lorsque nous discutons de ces questions, il n'est pas là. Je me souviens aussi de ceci: il n'y a pas longtemps, on a déposé une pétition à la Chambre en ce qui a trait à l'avortement, et il n'y avait pas un seul député conservateur progressiste du Québec présent à la Chambre. Je m'en souviens très bien. Nous avions déposé une pétition qui représentait une personne sur treize qui était électrice à travers le Canada, au-delà de 1 million, 200 milles personnes. Encore une fois, le député de Saint-Hyacinthe était absent.

Je ne peux pas m'empêcher de faire le rapprochement entre la discussion que nous avions eue, comme le député d'Argenteuil-Deux-Montagnes a fait allusion tantôt à la question des tables d'écoute. J'aurais eu de nombreuses questions à poser au député de Saint-Hyacinthe, lui qui était contre le projet de loi qui autorisait, dans certains cas, pour la protection de la vie privée, l'utilisation de tables d'écoute.

Mais que l'on regarde, monsieur l'Orateur, ce qui s'est passé depuis les quelque cinq ou six derniers mois que nous avons voté cette loi, il était contre ce projet de loi et je me souviens d'avoir participé à des débats avec lui. Monsieur l'Orateur, est-ce que le député de Saint-Hyacinthe pensait qu'il valait mieux manger de la charogne que de se servir des tables d'écoute pour découvrir tous ces réseaux qui ont circulé et qui fait l'objet d'une enquête excessivement poussée et dont je félicite les trois commissaires qui en sont responsables et qui, si on les interroge, monsieur l'Orateur, ainsi que la Gendarmerie royale du Canada et la Sûreté provinciale, nous diront que si l'on n'avait pas voté pour l'adoption de ce bill à la Chambre des communes, jamais cette enquête n'aurait eu lieu, et jamais on n'aurait pu découvrir que nous mangions de la charogne sans le savoir.

Alors, monsieur l'Orateur, j'aurais aimé justement pouvoir parler beaucoup plus longtemps au sujet de ce projet de loi. J'aurai sans doute l'occasion de discuter, soit en comité, soit à la Chambre à d'autres reprises, d'un projet de loi aussi important. J'aurais également désiré que tous les partis politiques participent à ce débat.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 6 heures, l'heure réservée aux initiatives parlementaires est écoulée. Je dois rappeler aux honorables députés que nous en arrivons ce soir à la 40e et dernière heure prévue. C'est donc dire que jusqu'à la fin de la session, en conformité de l'article 15(6) du Règlement, il n'y aura plus d'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire le lundi et le mardi. Je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MESURE MODIFICATIVE PORTANT SUR LES DÉFINITIONS, LES POUVOIRS DES ENQUÊTEURS ET LES INFRACTIONS

La Chambre reprend l'étude du bill C-2, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et à abroger la loi ayant pour objet la modification de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voulais faire quelques petites observations, avant l'ajournement de cinq heures, sur la proposition de cet amendement concernant les actions collectives. J'ai déjà indiqué que moi-même et quelques collègues, encore plus que moi, voyons l'action collective comme l'une des solutions permettant de mieux protéger le consommateur. N'ayant pas étudié à fond la question, je dirai toutefois qu'à mon avis, nous n'avons pas une expérience suffisante.

De toute façon, comme avocat, j'estime que l'amendement est beaucoup trop mal rédigé pour figurer dans un bill qui, selon les prévisions, devrait devenir loi cette année. Il a bien des lacunes, notamment en ce qui concerne l'ultime solution en cas de verdict favorable au consommateur. L'amendement ne fait état d'aucune interdiction concernant les poursuites avec entente préalable.

J'ai discuté de la question avec le représentant de New Westminster (M. Leggatt). Ceux qui s'y connaissent mieux que moi en droit constitutionnel pourront corriger mes affirmations, mais la loi établissant le système judiciaire de l'Ontario ainsi, je crois, que les lois de quelques autres provinces comprennent des dispositions qui autorisent les poursuites collectives. A mon sens, il faut étudier soigneusement les recours dont nous disposons avant de nous lancer dans un amendement incomplet.

Sauf le respect que je dois au représentant de Nickel Belt (M. Rodriguez), son amendement est juridiquement faible. Voilà pourquoi je ne puis l'appuyer bien que je pense que l'idée d'une action collective puisse être utilisée s'il y avait des garanties suffisantes, non seulement pour ceux qu'elle touchera mais aussi pour ceux qui en profiteront. Malheureusement, il y a beaucoup trop de recours aujourd'hui. Remèdes miracle et solutions faciles abondent dans les articles et manchettes de journaux, proposés par des gens qui ne prennent pas la peine d'y réfléchir. Je ne puis donc appuyer cet amendement dans la forme actuelle.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, connaissant le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) depuis de nombreuses années, je m'attendais à ce qu'il trouve des raisons de voter contre l'amendement. Et même s'il avait annoncé qu'il appuyait l'amendement, j'aurai dû reviser ma position pour voir ce qui cloche dans cet amendement. Les propos du ministre, qui a dit si souvent et avec tant d'éloquence qu'il souhaite aider le consommateur, m'ont beaucoup surpris.

Il y a maintenant 50 ans que le Canada n'a pas adopté de loi visant à régir et contrôler les coalitions, et à interdire les associations illégales d'organismes commerciaux afin de rençonner le consommateur. Cette loi a été adoptée par un gouvernement libéral dirigé par M. Mackenzie King, probablement le chef politique qui, de l'histoire de notre pays, a le mieux réussi. Elle est en vigueur, à quelques modifications près, depuis plus de 50 ans; au cours de cette période, des gouvernements libéraux ont été au pouvoir pendant plus de 40 ans. Cette loi n'a jamais pu empêcher les corporations de se liguer illégalement et d'établir de façon tout à fait illégale un prix assez élevé pour leur permettre de réaliser un bénéfice considérable au détriment du consommateur.

● (2010)

Au fil des ans, nous avons été témoins d'un grand nombre d'enquêtes sur les activités illégales des sociétés canadiennes. Au fil des ans, un nombre important de poursuites furent intentées. Certaines d'elles n'ont pas abouti: les exigences de la loi étaient si strictes que le gouvernement n'a pas pu prouver que la corporation avait bien commis une infraction alors que c'était évident aux yeux de tous, sauf des juges. Dans d'autres cas, les poursuites ont abouti, et l'on a alors vu les tribunaux imposer des amendes de $5,000, $10,000 ou $20,000 à certaines des plus grandes sociétés du pays.

Dernièrement, comme l'un de mes honorables amis l'a mentionné plus tôt, un groupe de compagnies s'est vu

imposer des amendes totalisant $450,000. Monsieur l'Orateur, ces amendes n'ont absolument pas réussi à empêcher les corporations de coaliser, de façon illégale, pour délester le public. A vrai dire, comme on l'a signalé à maintes reprises, ces amendes constituaient en fait un permis en vertu duquel le gouvernement autorisait ces compagnies à voler le public.

Je n'ai pas l'intention ce soir de passer en revue le dossier affligeant des corporations canadiennes dans ce domaine. On verrait que, dans presque tous les secteurs d'activité économique, les grandes sociétés se sont liguées et ont sciemment enfreint la loi. Ce qui est affligeant, c'est de savoir que ces sociétés ont fait l'objet d'enquêtes, ont été accusées et reconnues coupables, non pas une ou deux fois, mais, dans bien des cas, trois fois. Il y a l'industrie du papier, l'industrie de l'électricité, l'industrie du charbon. Dans presque chaque domaine d'activité économique du pays, les grandes corporations ont été coupables d'infractions à la loi anticoalitions.

J'aimerais prendre un instant pour raconter une expérience personnelle. Il y a à peu près 25 ans, je venais d'être nommé au conseil municipal de Winnipeg où je faisais partie d'un comité qui s'occupait des achats, surtout de matériel électrique. Le comité a lancé un appel d'offres pour la fourniture de câble électrique. Oh surprise, il a reçu quatre offres qui portaient toutes le même prix exactement les cent pieds de câble. Dans mon innocence, j'ai supposé que ce pouvait être là une simple coïncidence. J'ai demandé à un ami, encore plus nouveau et plus jeune que moi, d'aller passer une après-midi à l'hôtel de ville, pour compulser les archives du comité des approvisionnements et calculer, en dix ans, le nombre de fois où des soumissions identiques avaient été présentées. A mon grand étonnement, il a trouvé plusieurs centaines de cas.

Comme à cette époque nous n'avions pas d'ordinateur j'ai demandé à un ami, qui enseignait les mathématiques à l'Université du Manitoba, de calculer la probabilité de voir présenter des offres identiques par pure coïncidence, sans que les soumissionnaires ne se soient entendus sur les prix. D'après mon professeur de mathématiques, les chances étaient de plusieurs milliards contre une.

J'ai réussi à convaincre le comité, puis le Conseil municipal, à la majorité d'une voix—le vote a été de 9 contre 8—de demander l'intervention du ministère fédéral de la Justice. Le ministère a examiné l'affaire et décidé qu'il y avait lieu d'ouvrir une enquête. Et pour exécuter cette enquête, il s'est adressé à un avocat éminent, de l'époque, encore mieux connu aujourd'hui, puisqu'il s'agit du sénateur Goldenberg. Cet avocat a conclu que la probabilité d'une absence d'entente entre les sociétés soumissionnaires était pratiquemment nulle, mais qu'il n'y avait pas de preuve. Comme en d'autres termes les sociétés n'avaient rien mis par écrit, il ne pouvait recommander au gouvernement d'intenter des poursuites: il n'y avait pas de chance réelle d'obtenir gain de cause. Ce n'est la qu'un cas parmi beaucoup d'autres, où la loi reste sans effet.

Il y a eu des douzaines de cas de ce genre. Et il y a eu aussi des douzaines d'autres cas où la loi a été efficace. En 1975, nous savons tous que les lois sont toujours violées. Mais voilà qu'après 50 ans le gouvernement s'émeut. Voilà bien la première fois si je ne m'abuse, dans l'affaire du dragage, que le gouvernement ne se contente pas de poursuivre les sociétés en cause. Il ne se contente pas de réclamer une amende. De la façon dont il procède, certains des intéressés pourraient bien tâter de la prison s'ils sont déclarés coupables.

[M. Orlikow.]

Soudain, il devient possible qu'en 1975, 1976, 1977 ou 1978 un dirigeant de société aille en prison. Mais le chômeur qui vole pour $25 d'articles d'épicerie dans un supermarché, parce qu'il a faim, sera bien incarcéré demain, après-demain ou le jour suivant. Faut-il donc que je m'abaisse, que je me traîne par terre pour remercier le ministre? Nous n'en sommes pas encore là, mais nous sommes certainement bien près d'avoir une loi pour les riches et une autre pour les pauvres.

● (2020)

Les États-Unis ont beaucoup d'expérience dans ce domaine. Bien qu'ils n'aient guère mieux résolu le problème, que nous, leurs lois permettent depuis un certain nombre d'années les actions collectives. Si j'ai bonne mémoire, elles permettent aussi au tribunal de tripler les dommages-intérêts lorsqu'on déclare une société coupable d'avoir violé les lois contre les trusts.

Ni mon collègue de Nickel Belt, ni mon collègue de New Westminster (M. Leggatt), ni moi-même n'avons prétendu qu'aucune société ne violera plus la loi. Bien sûr que non. Cependant, cette disposition donnera aux Canadiens, qui ont été maltraités probablement depuis que le Canada est devenu un pays il y a cent ans, un autre moyen de défense contre les sociétés qui violent la loi.

J'ai toujours supposé qu'au sein de notre parti, mon collègue de Nickel Belt penchait vers la gauche tandis que je penchais vers la droite et je dois admettre que je me suis demandé pourquoi il prenait tellement de précautions en présentant un amendement selon lequel ceux qui veulent intenter une action collective devraient d'abord obtenir l'autorisation du procureur général du Canada. Je me méfierais de presque tout procureur général qui est membre du parti libéral. Bien que je n'en aie pas discuté avec mon collègue, après avoir entendu une partie du débat cet après-midi, j'ai l'impression qu'il pensait pouvoir faire adopter cet amendement anodin par la Chambre. Il est bien évident qu'il avait tort. Je ne lui reproche pas d'avoir agi ainsi; il a demandé des miettes, sachant qu'il ne pourrait obtenir davantage.

J'ai été très étonné d'entendre certains des discours prononcés des deux côtés de la Chambre. Au dire de certains, tout illuminé, tout avocat sans client ou tout pauvre autochtone de ma circonscription à Winnipeg pourrait intenter une action collective de façon irréfléchie. Comme mon collègue de New Westminster l'a signalé, si la loi le permettait et que quelqu'un décidait de faire ce qu'a laissé entendre mon collègue de Nickel Belt, il lui faudrait d'abord obtenir l'autorisation du procureur général.

Supposons pour l'instant que le procureur général prenne la bonne décision et autorise cette personne à intenter une action collective. Si elle avait gain de cause, elle se trouverait dans une excellente position. Mais nous ne devons pas plaider l'ignorance, monsieur l'Orateur. Nous devons nous rendre compte que les sociétés accusées en vertu de la loi à l'étude ou de toute autre loi choisie par le plaignant seraient représentées comme toujours par les avocats les plus compétents, les plus expérimentés et les mieux payés du Canada. Je ne veux pas mettre en doute leur droit d'être représentées par ces avocats. Toute personne ou toute société a le droit d'obtenir les services du meilleur avocat du Canada si elle en a les moyens.

Je le répète, si la ou les personnes qui ont engagé cette procédure de groupe réussissent, elles toucheraient des dommages-intérêts et je suppose que le tribunal obligerait les sociétés qui ont enfreint la loi à assumer les frais. Mais ces affaires ne seraient pas facile à plaider. Elles ne dure-

raient pas seulement un jour ou deux. Nous pouvons être sûrs que les sociétés se défendraient du premier jour jusqu'au dernier, qu'elles se pourvoiraient en appel devant la Cour d'appel de la province, puis devant la Cour suprême du Canada, et ainsi de suite.

Posons-nous cette simple question: Qu'adviendra-t-il si les poursuites engagées par le groupe échouent? Qui paiera les honoraires des avocats représentant non seulement les personnes qui ont engagé les poursuites, mais également ceux des sociétés mises en accusation, ainsi que les frais de cour? Comme l'a signalé mon collègue de New Westminster, les frais seraient assumés soit par ceux qui ont intenté des poursuites ou, s'ils sont sans le sou, comme ce serait fort probablement le cas, par les avocats eux-mêmes. J'estime qu'il faudrait un avocat bien fou pour accepter pareille affaire, à moins d'être raisonnablement certain de sa cause.

On me permettra une allusion à un cas survenu aux États-Unis. Il s'y est présenté un cas très semblable à celui dont j'ai parlé à propos d'une coalition illégale de fabricants de matériel électrique dans la ville de Winnipeg. Dans le cas dont je parle aux États-Unis, il ne s'agissait pas de câbles mais de groupes électrogènes. Les plaignants eurent gain de cause contre les plus importants fabricants de générateurs électriques aux États-Unis: General Electric, Westinghouse et d'autres grandes sociétés. Je cite de mémoire, mais ces sociétés furent condamnées à payer des dizaines de millions, des centaines de millions peut-être, en dommages-intérêts. Mais à qui, monsieur l'Orateur, allèrent tous ces dommages? Ils ne furent pas attribués aux consommateurs particuliers qui avaient intenté des poursuites, mais aux acheteurs de ces alternatrices, à savoir les sociétés productrices d'électricité aux États-Unis. Je présume que celles-ci furent en mesure de faire état d'un bilan amélioré et utilisèrent cet argent pour réduire le prix de l'électricité pour leurs clients.

C'est tout ce que nous demandons au ministre de faire dans ce cas, monsieur l'Orateur. Il dit qu'il est disposé à étudier le problème à la deuxième étape du bill; j'aimerais cependant terminer par la question suivante: combien de temps les Canadiens devront-ils attendre pour que le gouvernement prenne des mesures? J'ai oublié le nom du ministre de l'époque où ce bill est apparu pour la première fois, il y a bien des années, mais il a fallu au moins quatre ou cinq ans pour que ce bill parvienne à cette étape.

Je ne sais pas aussi bien que le ministre quelles instances toutes les associations spéciales du pays on faites au ministre, à ses collègues du cabinet et à d'autres membres de son parti, mais il n'y a pas besoin de lire leurs mémoires. Il suffit de lire le *Financial Post* ou le *Financial Times* régulièrement pour constater que les entreprises canadiennes ne désirent aucune loi de ce genre, ou, du moins, que la loi soit aussi faible et inefficace que possible. Pourquoi attendre aussi longtemps pour prévoir l'action collective dans nos lois sur les coalitions?

Je trouve que l'expérience tentée aux États-Unis s'est révélée salutaire. Elle n'a pas empêché les sociétés de se liguer illégalement, mais elle a certainement contribué comme bien d'autres méthodes à combattre les associations illicites de sociétés chez nos voisins du sud. J'exhorte le ministre même à ce stade si tardif à écouter non seulement les membres de notre parti mais aussi les consommateurs. Ce n'est pas là une critique que je formule à l'endroit de l'association des consommateurs, mais si l'on compare la puissance et la richesse des sociétés chez nous avec . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais son temps de parole est maintenant expiré.

● (2030)

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le président, je serai très bref, car je n'ai pas l'intention de reprendre en détail tous les points que j'ai déjà présentés au comité, puisque j'ai déjà longtemps discuté cette question lors de la séance du comité des finances, du commerce et des questions économiques, le vendredi 2 mai dernier.

Je veux simplement confirmer de nouveau les propos que j'ai tenus lors de cette séance du comité parlementaire, et rassurer l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) de mon profond désir de faire une étude plus complète, plus intensive de l'idée de l'action collective que j'appuie entièrement. Je voudrais aussi confirmer de nouveau le fait que les fonctionnaires de mon ministère travaillent à évaluer les différentes avenues pour présenter une action collective qui serait possible, non seulement en ce qui a trait à la loi sur la concurrence, mais en ce qui touche aussi à une foule d'autres lois qui sont de la responsabilité de mon ministère.

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur adjoint: Le vote porte sur la motion nº 2. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Je déclare la motion rejetée.

Une voix: Sur division.

(La motion nº 2 de M. Rodriguez, mise aux voix, est rejetée.)

M. l'Orateur adjoint: La Chambre passe maintenant à la motion nº 3 inscrite au *Feuilleton* au nom du député de Nickel Belt.

M. John Rodriguez (Nickel Belt) propose:

Qu'on modifie le bill C-2, loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et abrogeant la loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel,

a) en retranchant le mot «et» à la ligne 27, de la page 14,

b) en remplaçant la ligne 41, à la page 14, par «façon suffisante l'article au Canada, ou»,

c) en ajoutant immédiatement après la ligne 41, à la page 14, l'alinéa suivant:

«*g*) lorsque le produit n'est pas disponible en quantité amplement suffisante, ordonner que les fournisseurs du produit sur le marché répartissent au pro rata les quantités disponibles du produit entre tous les clients établis.»

—Monsieur l'Orateur, l'amendement propose de modifier l'article portant sur le refus de vendre lorsque certains produits ou articles ne sont pas disponibles en quantité suffisante.

L'un des moyens les plus efficaces adoptés par les sociétés pour s'assurer la main mise sur les marchés est de placer sous leur coupe la distribution des biens et des articles à vendre. Mon amendement a surtout pour but de protéger les petits grossistes et les petits détaillants qui peuvent en effet se trouver en grandes difficultés s'ils ne peuvent s'approvisionner et trouver les stocks et les articles nécessaires à leur commerce.

Au cours des séances du comité j'ai donné en exemple un cas bien précis que j'ai relevé dans la région du bassin de Sudbury où se trouvent la grande ville de Sudbury et les petites agglomérations avoisinantes. Dans l'une de ces dernières il y avait un marchand de motoneiges qui avait une concession de la société Bombardier. Sa clientèle étant assez restreinte, il n'avait pas beaucoup de stock mais il gagnait tout de même sa vie.

A Sudbury même, il y a un important concessionnaire Bombardier dont la clientèle et les revenus sont beaucoup plus élevés que ceux du concessionnaire de la petite localité avoisinante. L'hiver dernier, pour des raisons que seul le fabricant connaît, et j'ai d'ailleurs écrit au ministre de l'Industrie et du Commerce à ce sujet, le fabricant ne disposait que d'un nombre limité de véhicules et de pièces. Il a dû choisir qui il allait approvisionner; son choix s'est finalement arrêté sur le gros concessionnaire de la ville de Sudbury, au détriment du plus petit.

Je cite cet exemple dans une perspective qui pourrait sembler très avantageuse pour la société Bombardier. Loin de moi l'idée de prétendre que celle-ci essayait de faire disparaître le petit concessionnaire, de centraliser ses activités à Sudbury et d'optimiser ses bénéfices. Loin de moi également l'idée d'accuser la société d'avoir eu cette intention.

En tout cas, le petit commerçant de la localité voisine ne pouvait obtenir les pièces et les appareils dont ses clients avaient besoin. Les premiers touchés étaient donc les clients de ce commerçant vivant dans une localité plus petite. Ils devaient se rendre à Sudbury pour leurs achats. D'autre part, le petit commerçant a perdu la concession qu'il détenait, parce qu'il ne pouvait offrir à ses clients de services après vente ni, bien entendu, de nouveaux produits. Aussi a-t-il dû cesser de vendre ce type d'appareils et fermer ses portes.

Cette triste histoire en dit long sur un système qui, prétend-on avec fierté, s'appuie sur la concurrence et la libre entreprise, si l'on pense aux petits commerçants qui investissent leur argent pour obtenir une concession et qui, à leur grand étonnement, se retrouvent sur la paille sans que personne ne se préoccupe de leur sort.

En réponse à ma lettre, le ministre a fait quelques commentaires facétieux concernant la compagnie, prétendant que ses approvisionnements étaient limités. Loin de moi l'idée de proposer que nous nous mêlions des affaires de la compagnie Bombardier. Il n'en demeure pas moins, cependant, qu'il y a injustice dans cette situation particulière. Il ne se passe pas un jour sans qu'une situation comme celle-là ne se produise au Canada.

Lorsque j'ai présenté mon amendement au comité, l'un des membres présents a prétendu que si le comité l'adoptait, il en résulterait une injustice qu'il a décrite au moyen d'un exemple type. Il a déclaré ce qui suit:

. . . mettons un commerçant ne vendant que des produits d'exportation et un autre des produits canadiens. Si l'on manquait d'un produit donné, selon l'amendement de M. Rodriguez, le fournisseur de produits canadiens serait dans l'obligation d'approvisionner le fournisseur qui importe habituellement ses produits et qui, dès que les produits importés reviendraient sur le marché, laisserait tomber le fournisseur de produits canadiens. Voilà ce qui se produirait dans les faits.

[M. Rodriguez.]

Tels ont été les propos de mon collègue, le député de Halton-Wentworth (M. Kempling). Il a invoqué un excellent argument. J'ai tenté après coup de faire ce que le ministre, à mon avis, devrait faire. Il devrait profiter des idées exposées pour renforcer le projet de loi. C'est une des choses, et je voudrais le faire comprendre à la Chambre, que nous nous efforçons de faire en proposant des amendements au bill.

Dès que nous avons entrepris l'étude du projet de loi, nous avons cherché à le renforcer, à l'améliorer et le rendre plus efficace pour protéger les consommateurs. Nous avons adopté une attitude très positive durant les audiences en comité de même que durant le débat à l'étape de la deuxième lecture. Nous en sommes maintenant à l'étape du rapport et cherchons vraiment à améliorer cette mesure législative.

Compte tenu de la critique de mon collègue, j'ai tenté de remanier l'amendement pour tenir compte de ses critiques. Maintenant, mon amendement se lit ainsi:

g) lorsque le produit n'est pas disponible en quantité amplement suffisante, ordonner que les fournisseurs du produit sur le marché répartissent au pro rata les quantités disponibles du produit entre tous les clients établis.

Le client devra être un client établi de ce fournisseur et non quelqu'un qui importe un article de l'étranger en concurrence avec un autre détaillant canadien qui vend le produit canadien. Le client en question devrait être un client établi de cette compagnie. Je vois le député hocher la tête, j'en déduis donc qu'il est d'accord, pour une fois.

● (2040)

En critiquant cet amendement, le ministre a auparavant demandé comment les réserves disponibles seront réparties. L'amendement stipule que les réserves disponibles seraient réparties au prorata. Cela veut évidemment dire suivant l'importance de l'entreprise, suivant sa taille. Cela me semble être équitable. Il ne vise sûrement pas à instaurer d'importants et puissants conglomérats dans notre société. Je ne me fais pas le défenseur de la libre entreprise parce que j'ai répété maintes et maintes fois que la libre entreprise n'existe pas, que c'est une supercherie et que nous faisons face à un marché manipulé, contrôlé et administré. Nous ne voulons surement pas de très importants et puissants fournisseurs. Quelles sont les règles du jeu? Que le plus fort survive et que le plus faible crève?

J'ai entendu nombre de vœux pieux au sujet des petites entreprises et de l'aide dont elles ont besoin. J'ai même entendu des députés dire que la petite entreprise était le pilier de notre société. C'est vrai. Nous pourrions songer à la façon dont nous traitons les petits hommes d'affaires. A mon avis, mon amendement aide à remédier aux problèmes auxquels ils font face. J'ai cité l'exemple de Bombardier.

Lorsque le petit détaillant affronte les grands, les puissants, il est censé plier la tente et s'esquiver. Ce n'est certes pas l'attitude que nous devrions adopter chez nous. Lorsque nos hommes politiques nous adressent la parole en temps d'élection, ce n'est certes pas l'attitude qu'ils adoptent. Et ce n'est sûrement pas ce qu'on attend de nous, législateurs. Nous devons prévoir des mesures qui donnent aux petites entreprises la chance d'obtenir les approvisionnements qui leur permettent de servir leurs clients.

A mon avis, nous ne devrions pas songer à adopter quelque mesure que ce soit qui nuise au petit homme d'affaires qui s'efforce de gagner son pain. Il est curieux que ce soit moi qui plaide en sa faveur. Tous ces défenseurs de sociétés devraient le faire, mais je soupçonne qu'ils sont les défenseurs des grandes sociétés, les sociétés riches plutôt que des petites entreprises.

Je pense m'être bien fait comprendre; aussi, j'aimerais demander aux députés d'étudier très attentivement le cheminement logique qui est à la base de cet amendement. Le député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan) a bien dit que certaines petites entreprises de sa circonscription étaient aux prises avec les mêmes problèmes. Il a appuyé mon amendement et car, selon lui, il résoudrait certainement une partie des problèmes dans sa circonscription.

En guise de conclusion, j'aimerais signaler que le ministre a adopté une attitude très dure envers le petit commerçant de ma circonscription. Lorsque je lui ai soumis la question en comité, où nous nous sommes affrontés à propos de cet amendement, il a dit que le commerçant en question devrait se lancer dans autre chose, comme la vente de tondeuses à gazon. Il ne viendrait à l'idée de personne qui connaît Sudbury de conseiller à ce commerçant de se lancer dans la vente de tondeuses à gazon. Il signerait ainsi son arrêt de mort. S'il y avait de l'herbe à couper, un commerce de tondeuses à gazon pourrait être très prospère. Le ministre a adopté une attitude très dure en disant que ce petit commerçant devrait abandonner le commerce des motoneiges pour se lancer dans celui des tondeuses à gazon. Ce n'est pas ce qu'on s'attendrait à entendre d'un ministre qui est censé se soucier du consommateur et du marché qu'on lui offre. La façon dont on traite le petit homme d'affaires se reflète sur le consommateur.

J'ai déjà dit aujourd'hui que le petit détaillant traite le consommateur comme il a été traité par les gros fournisseurs. C'est une tendance fort dangereuse. Encore une fois, cela fait partie d'une attitude très regrettable dont j'ai parlé plus tôt, selon laquelle on décide de faire aux autres ce qu'on a subi.

J'aimerais voir régner un climat où, quelles que soient les ressources disponibles, si, pour une raison quelconque, le matériel nécessaire à la fabrication d'un produit n'existe qu'en petite quantité et que le fabricant ne parvient à donner que la moitié de son rendement habituel, cette production soit répartie également sur le marché entre les vendeurs établis, et seulement entre eux. L'essentiel, c'est que le petit commerçant puisse avoir un approvisionnement suffisant pour rester en affaires et se tailler une place sur le marché. Cela est très important si on veut faire régner la justice sur le marché.

L'autre point que je veux soulever concerne les marchandises disponibles. Je me rends compte que dans le texte législatif qu'il a présenté, le ministre a adopté une ligne dure à l'égard du refus de vendre, mais si une grande société ne veut pas faire d'affaires avec un client, elle dispose de nombreux moyens pour le chasser du marché. Par exemple, si la fabrique se trouve à Oakville ou à Port Credit et que le commerçant se trouve à Sudbury, la société peut expédier ses marchandises par le canal de Suez ou par la poste, ce qui suffirait à l'assurer que le client ne les aura que dix mois plus tard. Pendant ce temps, le commerçant ne peut répondre à la demande de ses clients. Ou bien, le commerçant pourrait en ouvrant une boîte trouver des articles brisés ou constater qu'on lui a envoyé la mauvaise marchandise. Ses clients doivent attendre et finalement son commerce périclite.

Cet amendement demande pour une fois aux société de s'inspirer un peu plus de l'esprit socialiste. L'amendement demande à la société de partager, toutes proportions gardées, les stocks dont elle dispose avec ses clients habituels. Pas même mon collègue de Halton-Wentworth ne peut nier le bien-fondé d'un tel amendement. J'exhorte les députés à s'y arrêter bien sérieusement et à en admirer l'équité. Enfin, monsieur l'Orateur, je demande à tous les députés de voter en faveur de mon amendement.

● (2050)

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, je n'aurais jamais pensé qu'un député pouvait parler si longtemps sur un sujet aussi insignifiant et pour ne rien dire.

M. Baldwin: Vous n'avez encore rien entendu.

M. Kempling: Le contenu de cet amendement est réellement insignifiant. Le député donne l'exemple d'un petit distributeur de motoneiges de sa circonscription qui a éprouvé des difficultés à trouver des pièces détachées pour les clients de son territoire. Il n'y a sans doute personne au NPD qui ait jamais été dans les affaires ou qui s'y connaisse. Autrement, il ne parlerait pas ainsi.

Lorsqu'on est dans les affaires, il est bien rare que l'on ne voit pas un jour arriver un fournisseur pour avertir qu'il y aura pénurie de tel produit au cours de l'hiver, du printemps, ou à un moment quelconque de l'année. Le chef d'entreprise réagit ou non, c'est son affaire. Cela m'est arrivé, et je connais des centaines de personnes qui ont éprouvé les mêmes difficultés.

Des fournisseurs sont venus me demander de passer des commandes deux ans à l'avance pour pouvoir disposer de réserves suffisantes. Si je décidais de ne pas le faire, je n'avais tout simplement pas de stock.

En fait, l'amendement propose que le gouvernement corrige par voix législative les conséquences de l'inefficacité. Il propose que, s'il se produit une pénurie d'un produit quelconque pour une raison ou pour une autre, le gouvernement par le biais de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, ordonne à tous les fournisseurs dans un domaine particulier de répartir leur stock entre tous les clients établis. Je ne sais pas ce qu'est un client établi. L'amendement ne parle pas «de clients établis de ce fournisseur», mais simplement de «clients établis»; on peut donc présumer que quiconque vend ce produit est un client établi, et c'est vraiment peu convaincant.

Lorsqu'on exploite une entreprise, on doit prendre des risques. On doit tenir compte des stocks et du marché. Si un produit risque de devenir rare, il faut peut-être augmenter les stocks pour pouvoir satisfaire ses clients. A défaut d'une décision de ce genre, il ne faudrait pas aller se plaindre au gouvernement si on a fait preuve d'irréflexion ou d'imprévoyance, si on ne disposait pas des fonds ou de l'espace voulus ou pour quelque raison que ce soit, et exiger que le gouvernement légifère pour obliger tous les fournisseurs à vendre le produit qui se fait rare. C'est la façon d'agir habituelle dans le commerce.

Les fournisseurs proposent telle ou telle chose à des compagnies. Si elles refusent, si elles n'agissent pas dans le sens conseillé par le fournisseur, si elle n'examinent pas attentivement la proposition ou si, après examen, elles constatent que le fournisseur se trompe et décident de ne pas suivre ses conseils, elles font bien, mais si c'est le fournisseur qui a raison et que les compagnies ne suivent pas son conseil, je ne vois pas pourquoi elles devraient demander au gouvernement de se porter garant dans leur cas, en raison d'une erreur de jugement ou d'un manque de prévoyance de leur part, quant à l'espace voulu pour l'entretien des appareils vendus, ou pour toute autre raison. Les compagnies ne devraient pas, selon moi, exiger que le gouvernement intervienne pour obliger un fabricant, par exemple, à partager ses produits également au *pro rata*, avec tous les détaillants.

Comme l'a dit le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), j'ai signalé au comité le cas d'un distributeur d'acier brut ou de tôle d'acier qui achète ses produits à l'étranger. Cet aspect de la question nous a été signalé, je pense, par le président de la société Steel Company of Canada, lors de sa comparution devant le comité, et j'étais d'accord avec lui à ce sujet. Pourquoi partagerait-il ses stocks d'acier avec quelqu'un qui importe d'ordinaire son acier et n'achète pas ordinairement sur le marché intérieur? Le changement futile apporté dans cet amendement au sujet des clients établis ne tient nullement compte d'une situation comme celle-là.

Il en va de même dans l'industrie du caoutchouc. Il a été question de l'industrie du caoutchouc la semaine dernière ou la semaine précédente, à l'occasion d'une journée de l'opposition, alors qu'il était question du ministère de l'Industrie et du Commerce. Nous constatons que l'an dernier, environ 60 p. 100 des pneus de voitures automobiles ont été importés au Canada. Nous admettons qu'il y a eu une grève sérieuse dans une ou deux usines, que les approvisionnements ont fait défaut et le reste. Il pourrait y avoir une grève, un problème de transport maritime, un manque d'argent, un manque d'espace ou une foule de choses, mais dire que les fabricants d'un produit devraient partager leur production au pro rata, c'est tout simplement ridicule.

La même chose s'applique à la distribution. On pourrait dire que tout produit importé au Canada répondrait à la définition du mot «produit». Quand un homme prévoyant, qui entrevoit un marché, des possibilités, remplit son entrepôt il peut en bénéficier ensuite, grâce à sa prévoyance, s'il accuse soudain une forte demande de ce produit. Son concurrent, lui, n'a pas eu cette clairvoyance mais en vertu du présent amendement la personne clairvoyante aurait à partager ses réserves avec celui qui n'avait pas su entrevoir ce qui se préparait.

Je suis toujours surpris de la façon dont les députés socialistes s'en prennent aux sociétés. A tout bout de champ, ils ont ceci ou cela à reprocher aux sociétés. Cela finit par être aberrant. Au cours de la vingt-neuvième législature, nous avons entendu parler de la spoliation exercée par les sociétés et de tout ce que cela entraîne. Ces députés répètent sans cesse la même absurdité. Ils considèrent une entreprise comme une sorte d'ogre qui essaie de rouler le consommateur à chaque occasion.

M. Rodriguez: Parfait.

M. Kempling: C'est tout simplement ridicule. L'entreprise moyenne, grosse ou petite, qui fabrique ou distribue des produits le fait pour une seule raison: produire et vendre ces produits et elle fera tout son possible pour poursuivre cette activité. Je commence à en avoir assez d'entendre la rengaine de mes collègues qui sont à ma gauche. Comme ils n'ont pas beaucoup à faire, ils s'attaquent aux sociétés. Qui répond au nom des sociétés? Très peu de gens.

M. Rodriguez: Vous, par exemple.

M. Kempling: Je suis très étonné que le député propose pareil amendement aujourd'hui. Je pensais que la mesure avait été discutée à fond en comité. Je crois que le député essaie simplement de retarder la mesure aussi longtemps que possible. Je doute qu'il veuille qu'elle soit adoptée. Si cette mesure le préoccupait vraiment, il n'aurait pas présenté un amendement aussi futile.

Quand un produit est-il disponible en quantité amplement suffisante et qui va en décider? Quelles règles appliquera la Commission sur les pratiques restrictives du commerce à l'endroit d'une quantité amplement suffisante? Qu'entend-il par «répartissent les quantités disponibles» et qui sont donc les «clients établis»? Ces termes sont vastes et n'ont pas grand sens ni portée réelle. Ils sont confus. Qu'entend-on par «une quantité amplement suffisante de produit»?

La plupart des hommes d'affaires, quelle que soit la taille de leur entreprise, savent prévoir. J'ai une petite affaire et je tâche de prévoir quels seront mes besoins d'ici 12 ou 24 mois; je planifie donc en conséquence. Même un épicier doit savoir ce qu'il doit commander à son grossiste, et s'il n'a pas de marchandises en réserve, tant pis pour lui. C'est à lui qu'il appartient de faire ses achats en temps voulu et s'il ne le fait pas, son chiffre d'affaires s'en ressentira.

Je recommande à mes collègues de rejeter cet amendement. Je crois que le député l'a proposé dans le simple but de consigner quelques observations au compte rendu. Il voulait simplement nous répéter son éternelle histoire et s'attaquer aux corporations, ce qui est d'ailleurs l'objectif essentiel de son parti.

Cet amendement n'est pas à recommander. Il n'est pas bien rédigé. Son contenu est vague et je recommande aux députés de le rejeter, comme je vais le faire moi-même.

● (2100)

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Adoptée.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A mon avis, les non l'emportent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sur division.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La motion est rejetée sur division.

(La motion nº 5 de M. Rodriguez, mise aux voix, est rejetée.)

[*Français*]

M. John Rodriguez (Nickel Belt) propose:

Motion nº 4:

Qu'on modifie le bill C-2, loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et abrogeant la loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en remplaçant la ligne 1, de la page 18, par «ment pendant une période raisonnable, n'excédant pas une année,».

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Madame L'Orateur, je présente cet amendement, afin d'élucider ce qui me semble être un paragraphe très vague du bill. La partie pertinente de l'article 12 du bill, qui comprend les cinq dernières lignes à la page 19 et les quatre premières à la page 20, est ainsi conçue:

(4) La Commission ne doit pas rendre l'ordonnance prévue par le présent article, lorsque, à son avis,

a) l'exclusivité ou la limitation du marché est ou sera pratiquée uniquement pendant une période raisonnable, pour faciliter l'entrée sur un marché soit d'un nouveau fournisseur d'un produit, soit d'un nouveau produit,

Il y a une sorte de période d'attente avant qu'un nouveau fournisseur ou un nouveau produit entre sur le marché, mais il devrait y avoir une plus grande latitude. Je voulais préciser ce paragraphe pour qu'on sache à quoi s'en tenir du point de vue temps.

Le député de Halton-Wentworth (M. Kempling) a dit que mes amendements n'étaient pas précis, mais celui-ci l'est. L'amendement vise à faire en sorte que l'expression «pendant une période raisonnable» signifie «n'excédant pas une année». Un nouveau fournisseur ou un nouveau produit disposerait d'au moins un an pour s'établir sur le marché avant que les dispositions de ce projet de loi ne s'appliquent. Cela pourrait donner à la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce une idée de ce qu'on entend par une période raisonnable. Pour certains fournisseurs, cela pourrait vouloir dire 50 ans et pour d'autres, aux calendes grecques. Mon amendement, qui vise à prévoir un délai précis, est très important pour ce projet de loi. Je demande donc aux députés d'appuyer cet l'amendement, qui tend à préciser l'expression «pendant une période raisonnable».

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Je ne voudrais pas avoir l'air de m'opposer automatiquement au député de Nickel Belt (M. Rodriguez), mais par cet amendement, il montre qu'il ne s'y connaît pas tellement en affaires, encore moins en commerce de détail, pas plus qu'il ne sait comment ou lance des produits sur le marché.

Une voix: Il est contre les petits commerçants.

M. Kempling: Bien sûr qu'il est contre; il est contre le monde, les sociétés, bref, contre tout. Un produit nouvellement lancé sur le marché peut mettre de cinq à huit ans pour s'y imposer. Cela dépend de ce qui existe déjà. Je ne pense pas qu'il appartienne au Parlement canadien de décider d'un délai à imposer aux sociétés pour le lancement d'un produit. C'est plutôt à la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce qui devrait examiner la société en cause et décider si la période accordée pour le lancement d'un produit est raisonnable et si cette loi prévoit suffisamment de mesures protectrices.

Une année peut nous réserver bien des surprises. La météo n'a-t-elle pas eu un effet désastreux sur les expéditions de blé dans l'Ouest du Canada. Des grèves ou d'autres événements peuvent occuper une bonne partie de notre temps pendant l'année. A mon sens, cet amendement n'ajoute rien au bill et le rend plus restrictif. Des produits non encore conçus occuperont les étagères au cours de la prochaine décennie. Adopter des mesures restrictives n'est pas une intitiative de nature à promouvoir la vente de ces produits futurs.

Je ne peux pas appuyer l'amendement. L'honorable député coupe les cheveux en quatre. J'estime que son amendement est irrecevable et devrait être rejeté. Nous en avons discuté en comité et l'avons estimé restrictif. J'estime que nous devrions laisser le bill le plus ouvert possible à cet égard et permettre à la Commission de pratiques restrictives du commerce d'adopter les mesures qu'elle jugera à propos si des problèmes surgissent lorsqu'un nouveau produit arrivera sur le marché. Je recommande à mes collègues de ne pas appuyer l'amendement.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Pour ma part, il va sans dire que je me rends aux arguments de poids invoqués par mon distingué et honorable ami. Un point, cependant, me préoccupe et le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) ou le ministre pourrait peut-être m'éclairer. Peut-on, en vertu de l'article 27 ou de l'article 28 de la Loi sur la cour fédérale en appeler des décisions rendues par la Commission? Le ministre a prétendu que oui. L'article 28 de la Loi sur la cour fédérale prescrit un certain nombre de conditions qui doivent être respectées pour que la Cour fédérale, en tant qu'organisme investi d'un pouvoir de réglementation, puisse entendre des appels; la cour, si elle jugeait que le délai de la recommendation de la Commission n'était pas raisonnable, pourrait entendre un appel et apporter les corrections voulues. Je vois que le ministre fait signe que tel est bien le cas.

● (2110)

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A mon avis, les non l'emportent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sur division.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Je déclare la motion rejetée.

(La motion nº 4 de M. Rodriguez, mise aux voix, est rejetée.)

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre passe maintenant à l'étude de la motion nº 5, inscrite au nom du député de York-Simcoe.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe) propose:

Qu'on modifie le bill C-2, loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et abrogeant la loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en ajoutant immédiatement après la ligne 35, à la page 18, ce qui suit:

«c) Les compagnies, les sociétés, les entreprises unipersonnelles et les personnes sont affiliées si elles ont passé, pour une période déterminée ou indéterminée, un contrat par lequel l'une concède à une autre le droit d'utiliser une marque ou un nom de commerce pour identifier les affaires des concessionnaires qui ont trait à la vente ou à la distribution de denrées ou de services conformément à un programme ou un système de commercialisation prescrit par le concédant»,

et en retranchant le mot «et» de la ligne 30, à la page 18 et en ajoutant le mot «et» à la ligne 35, de la page 18.

—Madame l'Orateur, la motion dont la Chambre est saisie est importante pour le système des concessions au Canada. J'espère convaincre tous les députés d'appuyer cette motion. J'espère aussi que le ministre prendra la parole en temps utile pour dire si le gouvernement compte appuyer la motion ou s'en tenir à l'attitude qu'il a adoptée au comité, c'est-à-dire, rejeter cet amendement dont le système des concessions pourrait tirer un avantage énorme dans notre pays.

Certains députés qui ont étudié ce bill au comité des finances ont eu des expériences assez malheureuses. Bien que nous ayons reçu de nombreux mémoires approfondis et spécialisés portant sur certains articles de la loi, les députés libéraux du comité les ont virtuellement ignorés. À maintes reprises, nous avons en vain mentionné les mémoires, posé des questions à leur sujet et demandé au ministre pourquoi il ne voulait pas se rendre aux demandes qui y étaient formulées. Les députés libéraux n'ont posé aucune question au sujet des points soulevés dans ces mémoires.

Le Comité a reçu 90 mémoires et entendu de nombreux témoignages, lorsque nous avons étudié l'article 31.4 du bill sur la concurrence. En tout, quelque 37 mémoires ont été présentés sur la question que je veux traiter ce soir. Malgré la présentation de ces nombreux mémoires, je dois avouer que les députés libéraux du comité n'ont pas apporté de contribution importante à l'étude de l'article que la motion 5 vise à amender. Leur contribution fut minime, alors que même des mémoires ont été présenté par des sociétés comme l'Abitibi Paper Company Ltd, qui se faisait le porte-parole de nombreuses autres compagnies importantes du Canada. Des mémoires nous sont aussi parvenus de l'Allied Beauty Association, de la Canadian Association of Equipment Distributors, de l'Association du Barreau canadien, du Canadian Council of Furniture Manufacturers, de l'Association canadienne des éditeurs de quotidiens, de la Canadian Federation of Independent Business et d'autres.

[L'Orateur suppléant (Mme Morin).]

Je souligne que ces mémoires portaient précisément sur les articles du bill C-2 que nous voulons amender. Nous avons également reçu des mémoires de l'Institut canadien des comptables agréés, du Canadian Institute of Plumbing and Heating, de la Canadian Machine Tool Distributors Association, de l'Association des manufacturiers canadiens, de l'Association canadienne de l'immeuble, de la Canadian Soft Drink Association, de la Canadian Tire Corporation Limited, de la Central Contract Bottlers Association, de la Coca-Cola Ltd, de la Comcheq Services Limited, de l'Association canadienne des consommateurs, de la Dominion Dairies Limited, de la Dominion Foundries and Steel Limited, et d'autres.

Tous ces mémoires exprimaient une inquiétude plus ou moins grande face aux dispositions de l'article 31.4, article que nous espérons amender à l'étape du rapport.

Au nombre des sociétés et groupements qui ont présenté des mémoires, je mentionnerai notamment les Fabriquants canadiens de produits alimentaires, la société Imperial Oil Limited, l'Association canadienne des métiers de l'automobile, l'Institut canadien des brevets et marques de commerce, Reinforcing Steel Institute of Ontario, Saint John Beverages Limited, Sun Oil Company Limited, 3M Limited, Toilet Goods Manufacturers Association, Western Contract Bottlers Association.

C'est de propos délibéré que les membres libéraux du comité n'ont tenu aucun compte des efforts que ces sociétés ont déployés pour faire comprendre au gouvernement la nécessité de modifier l'article 31.4 proposé. Ils ont par leurs votes rejeté tous les efforts faits pour accéder aux demandes contenues dans ces mémoires.

Les députés le savent sans doute, le bill à l'étude a déjà été examiné par un comité de l'autre endroit. Celui-ci a proposé de nombreux amendements. Nous avons maintes fois demandé au ministre de formuler des observations relativement aux amendements proposés par l'autre endroit. Le comité, à quelques exceptions près, a manifesté peu d'intérêt pour ce que les membres de l'autre endroit ont pu dire.

Nous sommes présentement en train d'étudier la question des concessions. Dans son fascicule nº 33, page 33.10, qui renferme son rapport intérimaire, le comité sénatorial permanent des banques et du commerce mentionne ce qui suit:

L'entente de concession, par exemple une entente par laquelle un fournisseur permet d'utiliser sa marque de commerce ou sa raison sociale dans le cadre de son entreprise, à condition qu'il maintienne certaines normes afin de protéger la clientèle desservie par cette marque de commerce ou ce nom commercial, constitue un instrument important dans la vie de la communauté commerciale. Ces accords permettent la décentralisation de l'activité économique dans l'intérêt du consommateur et de l'exploitant de petites entreprises. Toutefois, ils comportent peut-être nécessairement, un certain niveau d'exclusivité, de ventes liées et de pratiques restrictives du commerce.

Votre comité recommande qu'un amendement soit apporté afin de préciser qu'aucune ordonnance rendue en vertu de l'article 31.4 ne s'appliquera à ces pratiques, lorsqu'elles sont exploitées conformément à un accord de concession tel que décrit ci-haut.

Malgré les observations du comité indépendant de l'autre endroit, le ministre a refusé d'accepter l'amendement dont nous sommes saisis et qui, s'il était adopté, protégerait le système des concessions au Canada.

Le groupe Independent Grocers' Alliance, l'IGA, a présenté un mémoire très sensé qui signale au moins l'inconséquence suivante: une société affiliée se définit, entre autres, comme une société dont le capital appartient à 51 p.

100 à une autre société. Il s'ensuit donc que IGA entrera en concurrence avec des marchés d'alimentation indépendants, par exemple Dominion Stores, qui ne tomberont pas sous le coup des dispositions de l'article 31.4 du bill sur la concurrence. Si un marché vend ses produits en vertu d'une concession, il tombe sous les dispositions de l'article 31.4, tandis qu'un distributeur indépendant, au sens où l'est Dominion Stores, ne sera pas touché par les dispositions de cet article.

Le mémoire d'IGA précise, à la page 6, que:

Certains articles du bill C-2 sont source d'injustice envers les indépendants, car ils comportent des interdictions ou envisagent de frapper certaines pratiques commerciales d'interdictions, qui s'appliqueront aux indépendants, mais non aux distributeurs à succursales. Ces articles sont très importants et, à notre sens, peuvent menacer l'existence même du réseau actuel de distributeurs indépendants.

● (2120)

Dans son mémoire, l'IGA signale en outre que:

L'article 31.4 traite «d'exclusivité», de «limitation du marché» et de «vente liée». Aux termes de cet article, la Commission peut interdire toute pratique par laquelle un fournisseur d'un produit exige d'un client qu'il fasse surtout le commerce d'un produit fourni ou indiqué par le fournisseur ou la personne qu'il a désignée.

Le mémoire d'IGA souligne que ces dispositions, jointes à celles qui concernent les exclusivités, attaquent le principe même de la concession au Canada. Il s'ensuit donc que, si la Commission sur les pratiques restrictives du commerce devait découvrir une diminution importante de la concurrence sur le marché, malgré l'existence d'un concessionnaire, elle pourrait ordonner par décret la fermeture de l'entreprise du concessionnaire; mais, dans la même situation, une société indépendante ne tombera pas sous le coup des décisions de la Commission.

Il est particulièrement malheureux, et je suggère de leur accorder le bénéfice du doute, que les fonctionnaires qui proposent cette disposition et que le ministre qui accède à leur demande ne comprennent pas bien le rôle du concessionnaire et du concesseur dans notre pays. S'ils l'avaient compris, ils auraient certainement vu combien il est dangereux d'appliquer ces dispositions à la substance même des ententes de concession.

Je crois personnellement qu'il est préférable d'avoir un concessionnaire qui, dans la mesure où il est capable de diriger son propre commerce, le dirige effectivement. C'est un entrepreneur. Je soutiens qu'il est préférable pour le gouvernement et pour nous, parlementaires, d'encourager ce type d'initiative individuelle et d'entreprise que de le décourager et de forcer de plus en plus de petites entreprises à abandonner leur concession sans aucun autre choix que de devenir des succursales qui sont l'entière propriété d'autres entreprises. En réalité, il ne s'agit plus que de gérants à l'emploi d'autres entreprises dans le champ d'activités commerciales dans lequel ils choisissent de s'engager. C'est ce qui est ici en jeu ce soir.

Pour les raisons que j'ai indiquées, ou pour d'autres peut-être, le gouvernement a préféré refuser aux entreprises exploitées en concession, comme elles l'ont exposé dans leurs mémoires, toute dérogation au régime prévu par le bill. Et cela malgré les exceptions faites en faveur de certaines grandes sociétés dont parlent si souvent nos amis de gauche.

J'ai déjà dit que la Imperial Oil Limited a présenté un mémoire. Il importe à mon sens d'en relever certains passages. On y lit en page 13:

Comme il est dit ci-dessus, il y aurait lieu de prévoir une dérogation en faveur des établissements exploités en concession, où il y a une certaine forme de «ventes liées» . . .

Je souligne ce passage. Le mémoire de se poursuivre:

La chose a été envisagée dans le bill C-256, dont l'article 42 dispose ce qui suit:» Pour qu'une pratique ne soit pas restrictive, il faut qu'elle satisfasse à une ou plusieurs des conditions suivantes: *a*) que la pratique soit utilisée entre des compagnies affiliées; b) en cas de ventes liées, (i) qu'il existe un lien technique entre l'article ou service imposé et l'article ou service désiré qui rend la pratique nécessaire pour que le rendement ou l'utilisation de l'article ou service désiré soit satisfaisant, (ii) que la pratique soit accessoirement destinée et raisonnablement nécessaire aux fins de permettre à deux personnes ou plus d'exploiter une entreprise sous une désignation ou un nom de commerce communs et ne restreigne pas notablement la concurrence, ou . . .

Tout ce que nous demandons, c'est qu'un accommodement de ce genre soit réinséré dans le bill, comme la chose avait d'abord été envisagée lorsque le bill C-256 a été présenté en Chambre il y a quelque temps. C'est peu de chose. La question se résume à savoir s'il doit y avoir au Canada un système de concessions. Jugeons-nous souhaitable d'autoriser les hommes d'affaires à se grouper en associations, pour profiter d'avantages d'échelle sur le plan des achats, de la publicité et de la gestion?

Estimons-nous souhaitable d'encourager les hommes d'affaires à se grouper dans des accords de concession, ou si nous nous rallions au point de vue soutenu jusqu'ici par le gouvernement? Ce dernier préférerait une plus grande concentration des entreprises. Il préférerait que les concessionnaires renoncent à ce genre de relation commerciale à cause de la réglementation. Tel est le problème qui se présente à nous.

Si les députés appuient la motion, il n'y aura plus de problème. Il sera alors dit clairement que les sociétés à 51 p. 100 ou plus ne sont pas les seules à être désignées comme affiliées et à être exclues des dispositions de la loi. La motion énoncera clairement que les établissements concessionnaires définis à la motion seront également exclus. Eux aussi pourront exercer leur activité, sans crainte de se voir frappés d'une ordonnance aveugle de la Commission des pratiques restrictives du commerce.

Je renvoie les députés au mémoire du Barreau canadien. Cet organisme a très bien exposé les dangers que posent cet article dans sa forme actuelle. Je n'ai pas l'intention de faire perdre le temps de la Chambre en lisant les divers paragraphes de ce mémoire. Le ministre le connaît sans doute. Il devrait en parler ce soir.

Il s'agit simplement de savoir si le ministre insérera dans cet article quelque disposition d'accommodement aux concesseurs et aux concessionnaires qui ont demandé à la Chambre d'alléger quelque peu une disposition qui leur semble intenable si c'est la Commission sur les pratiques restrictives du commerce qui l'applique. Bref, le ministre accédera-t-il à leur demande?

Cela dit, il nous faut considérer l'autre côté de la médaille. Quelle difficulté le ministre essaie-t-il de surmonter? Quelle est l'ampleur du problème? A vrai dire, lorsque je lui ai demandé au comité combien de plaintes il avait reçu au sujet de l'article 31.2, par exemple, j'ai été surpris de lui entendre me répondre 200. J'ai alors demandé sur quelle période se répartissaient ces plaintes. Il a répondu que c'était depuis l'établissement du ministère. Comme nous le savons, la création de ce ministère d'abord plutôt inoffensif, remontait à 1968. C'est dire qu'en sept ans ces gens ont reçu une moyenne de 30 plaintes, ce qui a donné lieu aux dispositions que nous relevons à l'article 31.2 du bill à l'étude.

En abordant l'article 31.4 j'ai demandé au ministre combien de plaintes avaient motivé les dispositions qu'il renferme. Si j'ai été étonné par sa réponse sur l'article 31.2, que dire de l'article 31.4! J'ai constaté qu'il n'y avait pas même eu 200 plaintes. Le ministre ne pouvait pas prouver au comité qu'il existait un grave problème, que le nombre de plaintes à son ministère était assez imposant pour motiver des mesures. Bref, j'ai l'impression que toutes les dispositions de l'article 31.4 sont l'œuvre de fonctionnaires trop zélés, trop soucieux qui tiennent à se donner de l'importance, à s'engager dans des voies nouvelles, inexplorées peut-être, où ils n'ont que faire.

● (2130)

Si le ministre insiste pour faire adopter cet article, comme il l'a fait au comité, nous ne pourrons pas nous y opposer. C'est la façon brutale dont agi le gouvernement majoritaire. Mais nous pouvons certainement exhorter le ministre à ne pas détruire aveuglément le jeune réseau de concessions du Canada; le même réseau, aux États-Unis, s'occupe d'environ 25 p. 100 de tout le commerce. Il faut permettre à ces entrepreneurs indépendants d'agir en toute liberté. Si le ministre veut favoriser la concurrence, il ne devrait pas nuire par inadvertance à la concurrence comme il le fera s'il persiste dans cette voie.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: J'espère que j'aurai d'autres occasions de parler de bon nombre des autres dispositions du bill à l'étude. A mon avis, de nombreux articles sont mal conçus et mal rédigés. Nous avons découvert aujourd'hui que le ministre veut proposer 11 amendements, outre les deux ou trois douzaines qu'il a déjà présentés au comité. Les députés de l'autre côté disent que nous devrions nous hâter d'étudier le bill et de l'adopter. En réalité, ils ne sont pas capables d'étudier le bill ni, de fait, aucune autre mesure, parce qu'elles sont toutes tellement désordonnées. Je crois savoir que certains des amendements qui ont été présentés il y a à peine quelques heures seront modifiés de nouveau plus tard. Quelle indécision! Assurons-nous que dans son indécision, le gouvernement ne détruira pas par inadvertance le réseau de concessions au Canada.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Madame l'Orateur, je dois dire que j'ai entendu ce discours au comité chaque fois que le député a présenté des amendements.

Une voix: Le connaissez-vous bien maintenant?

M. Rodriguez: Quand il énumérait tout ceux qui ont témoigné au comité, on aurait dit le bottin mondain des sociétés. La compagnie d'assurance Sun Life, l'Imperial Oil, et ainsi de suite. Enfin, il a lu des recommandations de l'autre endroit. Eh bien, madame l'Orateur, j'ignore qui à l'autre endroit n'a pas quelque intérêt personnel dans les sociétés. De fait, je me demande si certains députés de la Chambre ne devraient pas examiner attentivement les dispositions concernant les conflits d'intérêts lorsqu'ils parlent du bill à l'étude. Cela soulève une question très grave, madame l'Orateur, et je ne veux pas blaguer. Je l'affirme très sérieusement parce que j'ai entendu le discours du député de York-Simcoe (M. Stevens), grand défenseur des sociétés; de fait, c'est parce qu'il a défendu les sociétés avec tant d'ardeur que je me suis tellement empressé de défendre les consommateurs. Quand je vois quelqu'un s'efforcer à ce point d'être convaincant, je sais que quelque chose ne va pas.

Le député soutient que nous avons exempté les concessions des dispositions concernant l'exclusivité, la limitation du marché ou les ventes liées. Considérant toutes les exceptions que le ministre est disposé à accepter—il en a toute une liste qui comprend les franchises—contre qui alors ces restrictions s'exerceront-elles? Qui reste-t-il quand on exclut les concessions, les filiales, toutes les sociétés pétrolières, tous ceux qui sont affiliés ou qui exploitent seuls ou en associations? Qui reste-t-il une fois que nous avons exempté les concessions?

Cette défense acharnée des concessions me porte à me demander à qui s'adressait le député, parce que j'ai écouté parler les vendeurs, les gérants des stations-service, des stations de l'Imperial Oil, de la Gulf et de la Texaco, et on peut y entendre une histoire de ventes liées comme on n'en a jamais entendue. Et supposer qu'il y a toutes sortes de facteurs concurrentiels qui s'exercent sur le marché, ce n'est pas comprendre ce qui s'y passe.

Moi aussi, j'ai écouté les représentants de l'Association nationale du tabac et des distributeurs de confection. Ils ont témoigné devant le comité. Le député de York-Simcoe ne les a pas mentionnés. Et comme ils s'en sont pris aux National Grocers et à tous ces groupes, aux National Grocers, propriété du groupe de l'Ouest, se plaignant de la façon dont ils sont traités, se plaignant des pratiques utilisées par les gros distributeurs au détriment du petit détaillant et du petit grossiste. Voilà les histoires qui circulent. Laisser entendre que ce consortium qui a témoigné devant le comité était absolument innocent c'est sous-estimer toute la situation.

Je ne vois pas non plus à quoi serviront les exceptions prévues par le ministre à l'égard de l'exclusivité, de la limitation du marché ou des ventes liées, et je déclare: malheur à leurs entreprises! En effet, le ministre veut exclure des sociétés dont l'une est une filiale de l'autre, ou qui sont toutes deux filiales d'une même société et sont dirigées par la même personne, et toutes deux affiliées à la même société, soit une association ou une entreprise unipersonnelle, affiliées à une autre association ou une entreprise unipersonnelle ou une compagnie. Cela revient à créer une loi, madame l'Orateur, pour s'en servir comme d'un épouvantail. Elle n'arrive à rien chasser du tout. En réalité, elle est sans objet. Il est ridicule de dire qu'elle protège les consommateurs. A qui va-t-on l'appliquer?

Le député de York-Simcoe présente un amendement—il veut que l'on supprime les concessions. C'est une des choses qui favorise considérablement les ventes liées, qui consiste à obliger le détaillant à remplir telle ou telle condition pour obtenir les marchandises. Il existe bien des exemples de cette pratique. Nous avons essayé de citer des exemples précis en comité, madame l'Orateur.

Ainsi, celui du concessionnaire de Imperial Oil. Cet homme a une station d'essence et il possède son propre garage. Il est très content de fournir de l'essence de la Imperial Oil. Mais cette société lui dit qu'il ne peut pas se contenter de vendre de l'essence. Il doit maintenant vendre des batteries et des essuie-glaces Atlas. Il dit qu'il n'en veut pas. Il dit qu'il se contente de vendre de l'essence et qu'il ne veut pas engager du nouveau personnel.

M. Mazankowski: Quelles idioties!

M. Rodriguez: Si vous voulez dire quelque chose, vous pouvez prendre la parole. En effet, madame l'Orateur, ce petit pompiste est en quelque sorte lié, car, pour obtenir l'essence de l'Imperial, il doit prendre tout le reste. Il doit accepter tous les concours que lance la société; il n'a pas le choix. C'est ça, le beau système de la libre entreprise. C'est le beau système qui veut que le particulier fasse son choix librement. Or, dans ce cas-ci, il n'a pas le choix, il est lié. Il en est de même pour le consommateur.

Un consommateur s'adresse à un représentant de Gulf Oil, par exemple, pour acheter une batterie, mais il ne veut pas celle de Gulf. Il veut une batterie Atlas. Le vendeur lui répond qu'il n'a pas de batterie Atlas, puisqu'il vend les produits Gulf. Le consommateur doit alors aller ailleurs, peut-être à l'autre bout de la ville—nous n'habitons pas tous dans de grandes villes. Il ne trouve donc pas un choix de produits chez le vendeur de son quartier. Je ne comprends pas l'apologie qu'on fait de cette espèce de monopole. Pour l'amour du ciel, je crois qu'on pourrait reporter ce débat à 60, 70 ou 100 ans en arrière, et que s'il n'y avait pas du tout de loi sur les monopoles, il y a des députés qui seraient bien contents!

Je ne crois pas que le député de York-Simcoe et les autres députés feraient bien de ne pas sous-estimer l'aptitude d'Imperial-Esso, d'IBM, de Gulf Oil ou de la Sun Life de contourner la loi qui sera votée à la Chambre. En fait, je la soupçonne fortement d'être délibérément conçue pour permettre aux astucieux avocats des sociétés et autres d'y trouver une faille. Par exemple, l'article 31.4 ouvre une large avenue où un éléphant pourrait passer. N'importe quel chef d'entreprise intelligent pourra certainement contourner cette loi. Le bill ne contient pas une disposition qu'une société qui se respecte ne pourrait contourner. Je l'ai dit lors de la deuxième lecture et je le répète. Ce n'est qu'un écran de fumée. Cette loi n'est pas faite pour donner des nuits blanches aux conseils d'administration de la nation.

● (2140)

M. Baldwin: Allez-vous voter contre?

M. Rodriguez: Certainement. Jusqu'à maintenant, aucun de mes amendements n'a été accepté. Il est ridicule de croire que cette disposition va changer soudainement le comportement des sociétés au Canada, car ce n'est pas vrai. Les amendements relatifs aux actions collectives que nous avons proposés ont été rejetés. Ce bill est une coquille vide et le ministre le sait. J'ai l'intention de voter contre cet amendement, et je presse les députés de faire de même parce qu'il est creux et inutile.

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Madame l'Orateur, je ne sais pas pourquoi j'ai toujours l'air de suivre le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), mais cela semble devoir être le cas dans ce débat.

M. Guay (Saint-Boniface): Cela ne fait pas beaucoup de différence de toute façon.

M. Kempling: Je ne siège pas à la Chambre depuis aussi longtemps que le député de Saint-Boniface (M. Guay), mais depuis que je suis ici je ne l'ai pas encore entendu parler sur quoi que ce soit.

M. Guay (Saint-Boniface): C'est parce que vous n'êtes jamais ici quand je parle, voilà pourquoi.

M. Kempling: J'entends vos interjections, qui sont à peu près votre seule contribution aux délibérations de la Chambre.

M. Guay (Saint-Boniface): Vous devriez être à la Chambre plus souvent.

M. Kempling: J'aimerais parler brièvement de la disposition du bill concernant les concessions et de l'amendement de mon collègue de York-Simcoe (M. Stevens). Je me demande si le ministre et les fonctionnaires responsables ont soigneusement pesé les conséquences du bill et bien étudié cet amendement. Il ne se passe pas un jour sans que des concessions soient accordées. Toutes sortes de petites sociétés voient le jour. Elles se mettent à fabriquer une catégorie de produits, mettent au point un type de produits ou inventent un nouveau produit qu'elles veulent vendre immédiatement. Elles envoient des représentants dans tous les coins du pays pour trouver des concessionnaires.

J'ai travaillé dans ce domaine pendant 20 à 25 ans et je sais très bien comment les choses se passent. On trouve un concessionnaire et, dans certains cas, on lance une campagne de publicité à l'échelle nationale. On établit des liens entre les divers concessionnaires en obtenant d'eux qu'ils acceptent de fournir un service après-vente à tous les détenteurs du produit d'où qu'ils viennent. Cela est plus ou moins sous-entendu. Il s'agit d'entrepreneurs particuliers.

Que se passe-t-il de nos jours dans le pays? Je ne sais pas si le ministre et les fonctionnaires responsables s'en rendent compte, mais une énorme industrie tertiaire prend forme au Canada et les concessions en font partie. Des sociétés, tant américaines que britanniques, viennent s'établir au Canada et achètent de petites entreprises. Elles ne sont pas touchées par les dispositions de la loi sur l'examen de l'investissement étranger, parce qu'ils n'ont pas assez de capitaux pour intéresser l'Agence d'examen de l'investissement étranger. N'empêche qu'un bon nombre de petites entreprises se transforment en sociétés géantes d'un bout à l'autre au pays. Je n'ai pas l'intention de les nommer, parce que tel n'est pas mon propos; ces sociétés n'ont rien fait d'illégal.

La question qui nous occupe est que ce type d'opération n'est visée par aucune loi. Il existe des centres de service qui appartiennent aux sociétés un peu partout dans le pays. Ce type d'opération prend de plus en plus d'ampleur chaque jour. Un entrepreneur signe un contrat de concession l'autorisant à vendre un produit dans une région déterminée et entre en concurrence directe avec l'une de ces sociétés. La loi prévoit la première situation mais non la seconde. Nous devrions étudier la question attentivement. Les concessionnaires canadiens devraient être pro-

tégés dans une certaine mesure. Or, la loi est muette à cet égard.

Mon collègue de York-Simcoe a parlé des mémoires qui ont été présentés au comité. Je dois lui donner raison; je ne crois pas non plus que les fonctionnaires du ministre, exception faite des députés libéraux qui siégeaient au comité, aient réellement examiné ces mémoires et ce qu'ils disaient à propos des concessions.

Une bonne façon de mettre sur pied une entreprise, c'est d'avoir recours à des concessionnaires. Comme je l'ai déjà dit, je suis passé par là. Il n'y a qu'à surveiller les marchés sûrs et à conclure une entente avec le concessionnaire pour vendre un produit et à en assurer le service. Cela suppose la démonstration du produit, son exposition aux foires nationales et commerciales du pays et, dans certains cas, la publicité à l'échelle nationale. Les concessionnaires reçoivent de la documentation et à partir de ce moment-là, ils peuvent se lancer dans les affaires. Cependant, la loi ne leur fournit aucune protection.

Les grandes sociétés s'implantent au Canada et prennent de l'expansion parce que, selon moi, ce genre de loi les protège. Les lois anti-trust dites Sherman, relatives à l'intégration verticale, sont très sévères aux États-Unis, mais les sociétés américaines voient dans le Canada un marché ouvert. J'ai appris à une réunion à laquelle j'ai assisté il y a quelques semaines qu'une entreprise britannique est sur le point d'obtenir une concession d'un fabricant suédois pour distribuer une série de produits au Canada. Ces produits seront tous distribués par l'intermédiaire d'agents appartenant à la société. Dans certains cas, celle-ci achète les entrepreneurs canadiens; dans d'autres, la société installe ses propres établissements. Sous sa forme actuelle la loi favorise les grosses entreprises au détriment des petites concessions.

M. Baldwin: Comme le dragage.

M. Kempling: C'est toute une histoire et je ne vais pas m'en mêler pour le moment.

Voilà le danger, selon moi, madame l'Orateur. J'osais espérer qu'au comité le ministre prendrait cette question en considération et accepterait l'amendement bien fondé qu'a présenté mon collègue de York-Simcoe. Nous avons demandé au ministre au comité ce qu'il en pensait, mais sa réponse a été plutôt évasive. Il croyait, a-t-il dit, que l'amendement risquait de nullifier cet article de la loi. Je ne suis pas du tout de cet avis. En votant des lois contraires aux intérêts des concessionnaires, nous ne pouvons prétendre aider les petits entrepreneurs, les petits hommes d'affaires qui veulent s'agrandir un peu. Bien au contraire, nous servons les intérêts des grosses compagnies de chaînes de magasins et d'entreprises qui prolifèrent par tout le pays.

Certains de ces magasins géants à succursales multiples ont fait de brillantes affaires, d'autres pas. Certains ont essayé d'obtenir des concessions de grossistes, mais ils n'y ont pas tous réussi. D'autres sont revenus au genre de concessions qui permet au concessionnaire d'acheter peu à peu des actions dans la corporation et de garder la concession. Je crois vraiment que nous devrions accorder à ce particulier une certaine protection aux termes de la loi. J'ignore si le ministre entend répondre à cela. Il fait signe que oui. S'il est disposé à donner une réponse positive, je suis prêt à terminer mes remarques immédiatement, car je suis fort intéressé à entendre ce qu'il aura à dire à ce sujet.

[M. Kempling.]

● (2150)

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame l'Orateur, permettez-moi de signaler tout d'abord que le gouvernement a étudié très minutieusement la possibilité d'exclure les concessions de l'application de cet article. Je connais très bien les sentiments du député de York-Simcoe (M. Stevens) qui a plaidé sa cause très éloquemment au comité et encore ce soir. Je l'ai écouté et j'ai tenté de partager sa préoccupation au comité, mais je pense qu'il s'agit d'un véritable désaccord entre le député et moi-même là-dessus. A mon avis, il est un peu trop sensible à la répercussion de cet article sur les concessions.

Il me semble peu probable que cette disposition gênera l'activité d'un concessionnaire utile. Je l'ai dit au comité et je le répète ici ce soir, les contrats d'exclusivité qui peuvent réduire sensiblement la concurrence sont interdits depuis 1940 aux États-Unis, et je ne connais aucun pays où l'on exploite tant de concessions avec autant de succès. Au Canada, nous ne sommes pas contre les concessions, pas plus que les Américains.

D'un autre côté, si une compagnie s'arrange pour imposer une exigence qui réduit nettement la concurrence, je vois mal comment on peut refuser d'intervenir simplement parce qu'elle exploite une concession. Cet article a été modifié au comité pour répondre à un grand nombre des questions présentées dans les nombreux mémoires, et nous avons fait quelques commentaires pour préciser l'article et nous assurer qu'il s'attaquait vraiment au nœud du problème. J'estime, madame l'Orateur, qu'un tel amendement détruirait l'essentiel de l'article. Je ne puis donc l'accepter.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre doit se prononcer sur la motion nº 5 inscrite au nom du député de York-Simcoe (M. Stevens). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (Mme Morin): En conformité du paragraphe 11 de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal sur cette motion est différé.

Conformément à la déclaration que l'Orateur a faite plus tôt aujourd'hui, l'étude de la motion nº 6 sera remise à plus tard au cours des délibérations à l'étape du rapport du bill alors que des députés voudront peut-être intervenir sur la recevabilité de la motion.

M. Baldwin: Madame l'Orateur, à ce sujet, et pour la gouverne des députés qui auraient des observations à faire, je me demande si l'Orateur pourrait indiquer en quoi cette motion l'inquiète. Il n'a pas précisé ses motifs, que je sache, mais s'il les faisait connaître, les députés pourraient se préparer. Il se pourrait que ses motifs soient tellement convaincants que nous soyons peut-être disposés à retirer la motion. Je ne dis pas, bien sûr, que nous allons la retirer, mais je me demandais si nous ne pourrions pas connaître les inquiétudes de l'Orateur au sujet de cette motion, afin de nous préparer à l'examiner.

Une voix: Déclarez qu'il est 10 heures.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Plaît-il à la Chambre de déclarer qu'il est 10 heures?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est 10 heures.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A ce moment-ci, en conformité de l'article 40 du Règlement, une motion portant ajournement de la Chambre est réputée avoir été présentée.

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le président, je pense qu'il serait du désir de la Chambre de disposer de motions qui ne semblent pas rencontrer d'opposition, comme les motions nºs 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19 et 25.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le président, je crois que nous avons des amendements qui ont à peu près le même sens à chacun des articles, sauf que les motions 16 et 17 ne mentionnent pas d'emprisonnement et de pénalité d'emprisonnement. Mais je vais ajouter ceci:

[*Traduction*]

Permettez-moi d'intervenir brièvement là-dessus. Je suis de plus en plus inquiet devant la tendance du ministère de la Justice et du gouvernement à insister pour que dans les causes au criminel les coupables soient condamnés à la prison. Il s'agit toujours de cette distinction soutenue entre actes criminels et actes donnant lieu à des déclarations sommaires de culpabilité. Dans les cas d'actes criminels, on impose une peine obligatoire de prison. Je protesterai encore et toujours contre ce fait, car il ne devrait pas appartenir au sous-procureur général du Canada de décider que le coupable doit être condamné à la prison. C'est le rôle du tribunal. Je sais qu'il s'agit là d'une tendance qui est sous-jacente à l'ensemble de la loi de l'impôt sur le revenu, à l'ensemble de la présente loi et à bien d'autres, mais il devrait y avoir . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, madame l'Orateur.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Laissez-moi terminer.

L'ajournement

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): j'invoque le Règlement . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'y consentirai vraisemblablement, mais pour l'amour du ciel . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous n'y consentons pas. Déclarez qu'il est 10 heures.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Comme il est 10 heures, en conformité de l'article 40 du Règlement, l'ajournement de la Chambre est proposé d'office. Il est donc proposé: que la Chambre s'ajourne maintenant.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES TRANSPORTS—LES PÉAGES DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—LA POSSIBILITÉ DE MAJORATION

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Madame l'Orateur, le sujet que je mets à l'étude ce soir se rattache à la question que j'ai posée à la Chambre le mercredi 26 mars. J'avais alors demandé au ministre des Transports (M. Marchand) de ne pas permettre que l'on majore les taux de péage de la Voie maritime du Saint-Laurent.

J'ai toujours été partisan du libre-échange et, à l'instar de millions d'autres Canadiens, il me déplaît de voir les péages et les droits exigés des navires empruntant la voie augmenter régulièrement d'une année à l'autre.

Depuis mon arrivée ici il y a 13 ans, j'ai toujours préconisé l'accès libre à la voie maritime car elle est la seule façon de faire pénétrer le commerce au cœur même du Canada, et c'est elle qui sert le mieux les intérêts économiques de tout le Canada; autrement dit, nous devrions ouvrir la voie maritime le plus possible au commerce mondial.

La chose est d'autant plus importante pour nous aujourd'hui vu l'anémie dont souffre notre économie, et la «stagflation» dont nous souffrons comme pays, auxquelles s'ajoutent un chômage aigu et une inflation galopante. Plus d'une fois, j'ai exprimé mes vues officiellement, ici à la Chambre, en faveur d'une Voie maritime du Saint-Laurent plus libre, dès 1966-1967 comme en font foi les pages 5552 et 5553 du hansard du 22 mai, et encore en 1971, aux pages 7298 et 7299 au hansard du 23 juin. Je continue à m'opposer à toute nouvelle augmentation des droits de péage sur cette voie navigable.

● (2200)

Je n'ai pas le temps ce soir d'entrer dans les détails, mais, j'en suis certain, la Chambre conviendra avec moi que ce n'est guère l'année pour imposer des charges supplémentaires aux usagers de la voie maritime; une décision en ce sens ne ferait que détériorer la situation de notre commerce international, augmenter le coût de nos importations et, en même temps, celui de nos indispensables exportations. Ce serait éliminer le Canada des marchés mondiaux. Cela a assez duré.

L'ajournement

Je m'inquiète de certaines déclarations, comme celle que j'ai lue dans le *Canadian Transportation and Distribution Management* de mars 1975 et selon laquelle:

Un navire transportant 20,000 tonnes de cargaison devrait, selon le barème actuel des péages de la voie maritime payer $18,000 pour se rendre de l'écluse de Saint-Lambert de Montréal au Lac Ontario. Si ces tarifs subissaient une hausse de 27 p. 100, comme le proposait en 1971 le rapport Carr, le droit augmenterait de $5,000, ce qui n'est pas une petite somme pour qui que ce soit.

Comme l'indique le tableau ci-joint, le tonnage qui a emprunté la voie maritime en 1974 a diminué de 25 p. 100 par rapport à 1973 et, chose plus inquiétante, les cargaisons en vrac ont diminué autant que les cargaisons de marchandises générales.

La revue donnait les statistiques suivantes: en 1973, les cargaisons en vrac s'élevaient à 48.50 millions de tonnes; en 1974, elles n'étaient plus que de 36.14 millions de tonnes, ce qui représente une diminution de 25 p. 100. Le minerai de fer a, en tonnes, diminué de 13 p. 100; les céréales, de 33 p. 100; les produits pétroliers, de 49 p. 100. Sans doute y a-t-il des fractions mais elles sont minimes. Les autres cargaisons ont diminué de 16 p. 100. La cargaison générale a, toujours en tonnes, diminué de 23 p. 100. Les produits de fer et d'acier, de 20 p. 100; les conteneurs, de 51 p. 100 et les autres produits, de 22 p. 100. La perte totale de cargaison de 1973 à 1974 s'est élevée à 25 p. 100. Dans l'article de la même revue, on lit encore:

Quelles que soient les mesures proposées par Ottawa, le gouvernement fédéral n'a que trois grands choix possibles.

Il peut augmenter les péages, comme le proposait en 1971 le rapport de D. W. Carr.

Il peut cesser de considérer la dette de la voie maritime et les intérêts accumulés comme une obligation fédérale et espérer que les profits de la voie maritime continueront à tout le moins de compenser le déficit du canal Welland.

Il peut prendre à sa charge la dette de la voie maritime et les intérêts courus, et augmenter les péages, comme M. Normandeau l'a suggéré.

Il peut encore subventionner en entier l'exploitation de la voie maritime, en accordant à tous les navires la franchise ou la presque franchise de passage sur la voie jusqu'au lac Érié.

Madame l'Orateur, je recommande que l'on allie les deux solutions. C'est-à-dire que la population canadienne prenne à sa charge le remboursement de la dette et des intérêts de la voie maritime, à titre d'obligation fédérale, et qu'elle subventionne l'exploitation de la voie maritime au même titre que les chemins de fer, en accordant la gratuité de passage—ou presque—sur l'ensemble de la voie d'eau. Cela apporterait en peu de temps la solution aux malaises économiques du pays. Nous pourrions créer au centre du Canada une économie capable de se développer et de prospérer. Cela combattrait et résorberait le chômage dans notre région. Ainsi, notre économie et notre activité créatrice feraient l'envie du monde.

La voie maritime dessert directement une région d'environ 1,200,000 milles carrés, peuplée de quelque 65 millions d'habitants. Cette région compte environ 78 p. 100 de la production sidérurgique nord-américaine, et la moitié en valeur de celle de l'industrie manufacturière nord-américaine. Elle satisfait à 40 p. 100 des besoins alimentaires du continent, humains et animaux. Elle fournit environ 34 p. 100 des capitaux investis au Canada et aux États-Unis, et reçoit environ 40 p. 100 du courant total des marchandises transportées dans les deux pays.

Ces chiffres impressionnants mais absolument exacts font voir l'immensité de l'actif que représente la voie maritime pour l'économie canadienne dans son ensemble. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit là d'une immensité économique. Elle est donc vulnérable au jeu des forces économiques comme l'inflation, le chômage, la hausse des coûts. Et parmi les coûts dont l'augmentation entre en ligne de compte, aucun élément n'est plus important que le transport. Il s'agit là d'une vérité fondamentale que les bureaucrates d'Ottawa ont trop tendance à oublier.

Je supplie le gouvernement de ne pas céder aux demandes et aux recommandations des bureaucrates d'Ottawa, qui veulent faire augmenter les droits de péage et d'éclusage sur la Voie maritime du Saint-Laurent. Je le prie de prendre une décision qui libéralise et rende plus prospère la voie maritime, et par voie de conséquence le pays tout entier.

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Madame l'Orateur, je suis certain que le député voudra admettre que le gouvernement a toujours considéré que la Voie maritime du Saint-Laurent était un rouage essentiel dans l'économie de notre pays. Depuis 1957, la chose est devenue de plus en plus évidente à la fois au Canada et aux États-Unis. La Voie maritime est non seulement un moyen d'acheminer les importations mais elle joue aussi un rôle très important dans l'acheminement de notre blé et d'autres matières premières et de produits finis.

Depuis 1959, la dette de la Voie maritime n'a cessé d'augmenter, car il arrive souvent que les recettes ne permettent pas à l'administration de payer les intérêts des investissements initiaux. En 1970 les États-Unis ont rationalisé l'administration de la dette de leur section de la voie maritime ce qui a contribué à maintenir et à améliorer les installations au besoin.

Comme le député le sait, nous sommes en train de revoir notre politique de transport. On ne peut nier que la Voie maritime du Saint-Laurent soit une partie essentielle de notre réseau de transport et on ne saurait non plus cacher le problème de refinancement de la Voie maritime.

Depuis plusieurs mois déjà, le ministère des Transports étudie la situation, et on espère que le cabinet sera saisi d'un mémoire sous peu. Cependant, je ne pense pas que l'on puisse prévoir la décision du cabinet. Je peux assurer au député que, quelle que soit la décision, si le cabinet décide qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications, ce sera pour le plus grand bien de notre pays.

LES TRANSPORTS—DEMANDE DE PROMESSE FERME DE PRIORITÉ POUR LE PORT DE GABARUS BAY SUR GROS-CACOUNA

M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond): Madame l'Orateur, avant d'exposer ma question, j'aimerais informer la Chambre que lorsque j'ai été appelé à l'extérieur de la Chambre ce soir, on m'a appris que le frère de mon ami de longue date, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), était décédé ce soir, et je voudrais présenter mes condoléances au ministre.

M. Guay (Saint-Boniface): Comment s'appelait-il?

M. Hogan: John MacEachen, le frère d'Allan. Il est décédé dans un accident de voiture.

Cet après-midi, le député de Rivière-du-Loup-Témiscouata (M. Gendron) a posé une question au ministre des Transports (M. Marchand) concernant l'aménagement d'un super-port à Gros-Cacouna, sur le Saint-Laurent, près de Rivière-du-Loup. Ma question supplémentaire visait à signaler à la Chambre la forte concurrence possible entre Gros-Cacouna et le super-port de Gabarus Bay, dans ma circonscription où pourrait s'implanter un vaste complexe sidérurgique dans l'Est du Canada.

Après la période de questions, on m'a signalé que des citoyens du Québec, venus dans 27 autobus, avaient organisé une manifestation devant la Chambre des communes pour montrer qu'ils soutenaient les mesures prises par le gouvernement fédéral en vue de créer leur super-port. Les habitants du Cap-Breton et de la Nouvelle-Écosse en général craignent d'être devancés encore une fois pas les plus grandes provinces dans leurs efforts pour obtenir ce complexe industriel.

Je me suis entretenu pendant une demi-heure avec trois membres d'une délégation de Gros-Cacouna. Ils m'ont assuré que ce qu'ils voulaient avant tout, c'étaient les installations pour transporter du blé, du papier, etc., et qu'ils leur fallaient un élévateur à grain. Ils m'ont dit que le grand complexe sidérurgique ne les intéressait pas pour le moment. Je dois prendre leur parole. Il y a environ 36,000 personnes dans un rayon de 25 à 30 milles de Gros Cacouna et comme le taux de chômage est élevé dans cette région de la Gaspésie, je comprends leur inquiétude.

● (2210)

Mais je m'inquiète surtout des quelque 130,000 habitants du comté de Cap-Breton, dont l'avenir dépend dans une large mesure de la rénovation de l'aciérie de Sydney, sur l'emplacement actuel, ou de l'établissement d'un nouveau complexe à Gabarus Bay, magnifique super-port à 25 milles environ de la région de Sydney. Pour pouvoir réaliser le potentiel de Gabarus Bay, un consortium d'acheteurs d'acier devra être mis sur pied par la nouvelle compagnie Canstel, créée récemment par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Lorsqu'il a conparu devant le comité permanent de l'expansion économique régionale, le 6 mai 1975, le ministre a dit ceci:

> Deux provinces, dont la Nouvelle-Écosse et le Québec, ont indiqué qu'elles s'intéressaient vivement à la construction d'une aciérie de première importance, Terre-Neuve est encore intéressée, mais si je me souviens bien, j'ai entendu le premier ministre Moores dire que sa province n'était pas exactement dans la même position que les autres à cet égard.

Et le ministre a dit plus loin:

> Je ne suis pas du tout convaicu que les deux choses s'excluent, du moins en ce qui concerne le Québec et la Nouvelle-Écosse . . . je pense qu'il est tout à fait possible . . . nous puissions satisfaire les deux provinces et faire en sorte que les autres bénéficient de ce genre d'entreprise.

Cette fois-là, le ministre m'a assuré que rien ne serait fait qui compromettrait de quelque façon le genre d'opération de Sysco. C'est encore lui qui parle:

> C'est-à-dire de compromettre les emplois actuels ou d'agir d'une façon ou d'une autre manière qui serait préjudiciable à l'avenir de la compagnie Sysco et de ses employés.

Nous, de la Nouvelle-Écosse, sommes heureux d'entendre le ministre de l'Expansion économique régionale le déclarer publiquement au nom du gouvernement du Canada. Toutefois, j'ai deux observations à faire sur cette question dans le peu de temps dont je dispose ce soir.

Premièrement je pense que le fait que le gouvernement fédéral du Canada n'ait pas également chargé la Société de développement du Cap-Breton, qu'il a établie en 1967, du développement de l'industrie sidérurgique de Sydney a été une erreur monumentale—et je ne profite pas du recul du temps parce que je l'avais dit publiquement à l'époque. Ainsi, une province relativement petite, disposant de fonds insuffisants, de peu ou pas de fonctionnaires spécialistes des questions sidérurgiques internationales, a été pratiquement obligée de se débrouiller elle-même sans direction ou appui suffisants du gouvernement fédéral et de son organisme, la Société du développement du Cap-Breton, même si cette dernière a indirectement subventionné la Sydney Steel Corporation à la fin des années 60 et au début des années 70 en lui fournissant du coke à bas prix.

Il est aussi vrai que le ministère de l'Expansion économique régionale a consenti de temps en temps des subventions à Sysco, mais il n'en est pas moins vrai qu'il a été loin d'assumer le rôle de direction et d'appui qu'il aurait dû jouer. Nous en souffrons encore aujourd'hui. En tant que député de cette région—c'est, en fait, une des raisons qui m'ont poussé à entrer en politique—j'estime qu'il a une obligation spéciale envers les gens de cette région et envers la Nouvelle-Écosse en ce qui concerne toute la question de l'emplacement futur d'un grand complexe sidérurgique.

Deuxièmement, bien que les facteurs économiques doivent jouer un rôle très important dans de pareilles décisions concernant le choix d'emplacements, le pouvoir politique de la province de Québec au caucus libéral fédéral et ailleurs ne devrait pas être un élément important qui nuise à la Nouvelle-Écosse dans sa tentative légitime pour devenir une province riche au sein de la Confédération canadienne.

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, les fonctionnaires du ministère des Transports étudient sérieusement le projet de Gros-Cacouna. Le gouvernement du Québec a approuvé le projet en principe.

Le ministre des Transports (M. Marchand) a discuté du projet avec des représentants du Québec. Le ministère des Transports et les représentants provinciaux ont actuellement des entretiens à ce sujet. Ils étudient, par exemple, l'aspect complémentaire du projet vis-à-vis d'autres ports du Canada. Comme le député le sait, le rapport Scott, qu'étudie actuellement le cabinet, traite justement de la question très importante de l'aménagement portuaire au Canada.

Je rappelle au député que le ministre chargé de l'Expansion économique régionale a déposé, le 26 novembre 1974, un rapport préliminaire sur une étude commandée par son ministère. D'après ce rapport, six ports en eau profonde, y compris ceux de Gabarus Bay et de Gros-Cacouna, se prêtaient à l'aménagement d'un complexe sidérurgique.

Je tiens à faire comprendre au député qu'il incombe aux provinces de présenter des propositions pratiques. Essentiellement, les provinces se disputeront l'emplacement d'un complexe sidérurgique, si l'on décide d'en aménager un. Étant donné l'importance d'une telle entreprise, il est évident que le gouvernement fédéral étudiera attentivement les propositions qui lui seront faites.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 18.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 11 juin 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LA SITUATION ET LES SERVICES DE SÉCURITÉ ET DE SURVEILLANCE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA C.-B.—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente. Étant donné l'événement tragique qui vient de survenir au pénitentier de la Colombie-Britannique où trois détenus dangereux emprisonnés à perpétuité se sont introduits dans un endroit réservé au classement portant des armes dissimulés et ont détenu comme otages des employés de l'institution au nombre desquels une femme qui a perdu la vie, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le gouvernement institue immédiatement une commission royale dont le mandat serait de faire enquête sur toute cette affaire tragique, la sécurité, la surveillance et la situation audit pénitentier de la Colombie-Britannique pour déterminer tout d'abord la cause de cette violence non réprimée et faire rapport sur les décisions prises qui ont mis fin à cette malheureuse tragédie, avec l'autorité voulue pour étudier la sécurité et la surveillance dans tous les pénitenciers canadiens ainsi que la situation générale dans ces institutions.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CODE CRIMINEL

DEMANDE DE PRÉSENTATION D'UNE MESURE RELATIVE À LA PEINE DE MORT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion sur une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné les événements qui se sont déroulés au cours des 43 dernières heures au pénitencier de la Colombie-Britannique, je propose, avec l'appui du député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

Que la Chambre demande au solliciteur général de présenter une mesure législative sur la question pressante de la peine capitale.

M. l'Orateur: A l'ordre. Conformément à la décision déjà rendue par la présidence, le sujet de la peine capitale, comme je l'ai dit lors des décisions rendues sur la question de l'avortement et de la sécurité de la vieillesse, ce sujet est toujours présent à notre esprit et, à moins qu'on ne puisse me convaincre du contraire, cette question, dont la Chambre sera saisie sous d'autres formes, ne devrait pas être soulevée aux termes de l'article 43 du Règlement.

* * *

LES FINANCES

DEMANDE D'EXPOSÉ DES PRÉVISIONS ET ÉVALUATIONS ÉCONOMIQUES ET DE DIVULGATION DE L'ORGANISME RESPONSABLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je voudrais parler d'une question urgente et importante. Par le passé, le ministère des Finances avait coutume d'agir en tant qu'organisme gouvernemental officiel chargé de l'évaluation, des prévisions et des politiques concernant l'économie canadienne. Étant donné qu'une société de la couronne presque autonome, la SCHL, dont fait partie le sous-ministre des Finances, a publié un rapport dont le contenu tend à contredire les rapports antérieurement soumis par le ministre des Finances (M. Turner) du fait qu'il prédit un taux de chômage supérieur, des taux d'hypothèque plus élevés et une baisse des mises en chantier par rapport aux extrapolations précédemment soumises en Chambre, je propose, appuyée par le député de York-Simcoe (M. Stevens):

Que la Chambre ordonne au premier ministre de publier une déclaration précisant quelles prévisions et évaluations de l'économie canadienne le gouvernement fait siennes, et de révéler quel organisme gouvernemental sera, à l'avenir, chargé de présenter les projections économiques du gouvernement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Aux termes de l'article 43 du Règlement, cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

LE BUREAU DU PREMIER MINISTRE

DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT DE DIRECTIVES PRÉCISES POUR LES DÉPENSES DE DENIERS PUBLICS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion au sujet des dépenses excessives de deniers publics que le premier ministre (M. Trudeau) engage pour son propre plaisir et à des fins politiques, comme nous en avons eu un exemple au cours de la dernière fin de semaine. Avec l'appui du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie), je propose donc:

Que la Chambre demande immédiatement l'établissement de directives rigoureuses et bien définies en ce qui concerne les dépenses du premier ministre, y compris une description complète des dépenses légitimes de deniers publics que le premier ministre peut engager dans l'exercice de ses fonctions proprement dites, et celle des dépenses que le premier ministre lui-même ou le parti libéral du Canada devra régler dorénavant parce que le premier ministre les engage pour son propre plaisir ou à des fins politiques.

M. l'Orateur: A l'ordre. Proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1410)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS

COLOMBIE-BRITANNIQUE—DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR LA LIBÉRATION DES OTAGES RETENUS PAR LES MUTINS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du premier ministre. Je suis persuadé que tous les députés sont très sincèrement bouleversés par ce qui s'est produit au pénitencier de la Colombie Britannique, et en particulier par la mort de Mary Steinhauser. Quand le gouvernement a-t-il été mis au courant de la proposition du pays auquel le solliciteur général a fait allusion et qui, à ce qu'il a dit, avait accepté de recevoir les mutins et promis de les incarcérer à leur arrivée et de les renvoyer au Canada aussitôt que possible? Le premier ministre peut-il nous dire à quel moment il a été mis au courant de cette proposition hier?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'en ai été informé peu après 11 heures, hier soir. J'ai demandé depuis quand le message nous était parvenu, et on m'a répondu depuis 15 ou 20 minutes. Je crois que l'on m'a fait part du message aussitôt que possible.

M. Stanfield: Le premier ministre peut-il nous dire si l'on a communiqué ce renseignement aux prisonniers qui détenaient les otages hier soir avant la confrontation finale, ou quelle décision, s'il en est, le gouvernement a prise après que le pays non identifié lui eut transmis cette communication?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'ai aussitôt conféré avec le solliciteur général et d'autres fonctionnaires. Le contact a été établi avec les gens qui dirigeaient l'opération en Colombie-Britannique. Je ne crois pas que les criminels qui détenaient alors les otages aient été mis au courant.

M. Stanfield: Si l'on a transmis ce renseignement à ceux qui dirigeaient l'opération en Colombie-Britannique, l'a-t-on fait en l'accompagnant d'instructions touchant les communications avec les criminels ou touchant la décision prise par le gouvernement quant à l'acceptation d'une telle proposition de la part de cet autre pays?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, les choses se sont passées ainsi: on a demandé aux gens de la Colombie-Britannique si, à leur avis, il fallait ou non transmettre immédiatement ce renseignement et, si oui, sous quelle forme? On les a priés d'exprimer leurs vues. Moi-même ainsi que d'autres ministres du cabinet avons fait connaître les nôtres.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES MESURES SÉCURITAIRES PRISES À LA SUITE D'UNE LETTRE DE MISE EN GARDE

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le solliciteur général. J'ai envoyé une lettre au service des pénitenciers il y a deux semaines environ où il était question de la possibilité d'émeutes au pénitencier. La lettre était signée par 30 détenus. Par suite de cette lettre a-t-on pris des mesures de sécurité supplémentaires au pénitencier depuis la dernière quinzaine?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je devrai aller aux renseignements. Je puis dire cependant que les incidents des derniers jours n'ont pas l'appui de la majorité des détenus du pénitencier. De fait, nombre d'entre eux ont exprimé leur plus vif mécontentement à la suite des agissements de leurs compagnons.

LE RETARD DANS LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS EN C.-B.

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Le véritable problème en Colombie-Britannique est l'absence de nouveaux pénitenciers. Le gouvernement n'a pas pu entamer la construction des deux établissements à sécurité maximale prévus et pour lesquels il essaie de trouver un emplacement. Aussi, ces derniers développements inciteront-ils le gouvernement à activer la construction de ces deux nouveaux établissements tellement nécessaires?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, nous avons essayé de trouver des emplacements aussi rapidement que possible. Chaque fois que nous en trouvons un, nous nous heurtons à la résistance de la localité concernée. Nous consultons habituellement la localité et le gouvernement provincial. Il faudra que certaines localités et que la province nous aident si nous voulons construire les nouveaux établissements. Nous poursuivons les travaux à Mission et à Kamloops, mais j'espère que nous pourrons trouver des emplacements dans les basses terres.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA NON-COMMUNICATION AUX MUTINS DU CONSENTEMENT D'UN PAYS

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au solliciteur général. J'aimerais revenir sur les faits. Dans ce cas particulier, la nouvelle qu'un pays consentait à accepter les prisonniers n'a pas été communiquée à ces derniers, si je comprends bien. Le solliciteur général peut-il nous dire pourquoi on n'en a pas averti les prisonniers détenant les otages?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): On n'a pas recommandé de ne pas communiquer ce renseignement aux prisonniers. Mais nous n'étions pas encore parvenus à ce stade. Nous n'avons reçu la réponse du pays en question que tard hier soir. Je suis alors entré en contact avec les responsables de New Westminster, je leur ai demandé ce qu'ils pensaient de la proposition, comment, à leur avis, il faudrait l'exposer aux détenus—par quel intermédiaire, etc.—et quelles conditions il faudrait y annexer si elle était acceptée. La direction du pénitencier de la Colombie-Britannique en discutait justement, quand est survenu dans l'immeuble de consultation l'incident qui a mis fin à tout le reste.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LA PRISE D'OTAGES PAR LES MUTINS

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est de pratique courante au pénitencier de la Colombie-Britannique de permettre à trois des criminels les plus dangereux du Canada—je crois qu'ils étaient d'abord quatre—d'aller dans la zone de classement avec un seul gardien? Étant donné l'inquiétude que cette situation suscite parmi le public, le ministre compte-t-il ordonner une enquête en vertu de la loi sur les enquêtes par un juge de la Cour Suprême, peut-être un juge qui a l'expérience du droit pénal, pour que tous les aspects de cette regrettable situation soient rendus publics?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): A cause des divers aspects qu'a mentionnés le député, notamment le fait que les détenus en question avaient des couteaux en leur possession, j'ai proposé la tenue d'une enquête. L'enquête que nous envisageons pour le moment sera conduite aux termes de la loi sur les pénitenciers.

M. Leggatt: C'est inacceptable.

M. Allmand: Cette loi permet la tenue d'une enquête interne ou d'une enquête faisant appel à des personnes de l'extérieur. Nous avons l'intention d'adopter la dernière formule. Nous n'avons encore pris aucune décision finale, mais nous convenons qu'une enquête s'impose.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES MOTIFS DE L'ABSTENTION DU MINISTRE QUANT À L'EXPOSÉ DU DRAME

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Peut-on demander au ministre de nous dire pourquoi, puisqu'il s'agit là d'une question de grande importance pour le pays, il n'a pas jugé à propos de faire une déclaration à l'appel des motions cet après-midi de manière à exposer clairement sa version des faits devant la Chambre? Pour l'instant, nous ne faisons que piétiner . . .

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: Pourquoi le ministre ne ferait-il pas une déclaration à l'appel des motions et ne donnerait-il pas ainsi aux représentants de tous les partis l'occasion de faire connaître leurs vues sur cette question des plus importantes?

Des voix: Bravo!

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): J'ai songé à cette possibilité. Cependant, bon nombre de personnes concernées par cette question m'ont coupé l'herbe sous le pied, faisant des déclarations un peu partout au Canada, y compris, je crois, le chef du corps de police de New Westminster et des employés du service pénitencier de la côte Ouest, estimant sans doute la question trop importante pour attendre jusqu'à deux heures. On m'a aussi instamment demandé de faire une déclaration, ce que j'ai fait, à Toronto, de l'hôtel où ma présence était requise. Si tel est le bon vouloir des honorables députés, je n'ai aucune objection à faire une déclaration à la Chambre et j'en ferai une à l'appel des motions.

Des voix: Bravo!

COLOMBIE-BRITANNIQUE—DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE DRAME

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Étant donné l'émotion publique soulevée par cet incident, qui préoccupe également tous les députés de la Chambre, le premier ministre ne consentirait-il pas à ordonner qu'une Commission royale d'enquête soit établie, que les témoins comparaissent et témoignent sous serment devant elle, ou qu'une enquête publique prévue par la loi soit menée et que les témoignages soient diffusés? C'est avec le plus grand sérieux que je pose cette question non seulement à cause de cet événement tragique mais aussi parce qu'il peut en entraîner d'autres semblables dans d'autres pénitenciers, si les ravisseurs parviennent à leurs fins.

● (1420)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): En ce qui concerne l'enquête, monsieur l'Orateur, je crois que le solliciteur général a répondu que le gouvernement a l'intention d'en instituer une. Pour ce qui est d'une éventuelle répétition de cette situation à l'avenir, je dirai au député qu'il s'est produit un drame et qu'une perte de vie est une chose très regrettable. La première préoccupation du gouvernement a été de s'assurer que les otages ne soient pas maltraités et de trouver une solution qui leur permette de garder la vie sauve. La seconde était de veiller à ce que les criminels ne s'échappent pas dans un autre pays où ils ne seraient pas inquiétés; cette seconde préoccupation, le gouvernement était fermement décidé à ne pas en déroger. C'est uniquement parce que nous nous étions fixé cette priorité que nous avons bon espoir que cette triste situation ne se reproduira plus et j'espère que l'opposition va nous approuver à cet égard.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR LE DRAME

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aurais pensé que le premier ministre connaissait ma position et celle de notre parti ou de tous les autres.

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une question très importante; j'ignore pourquoi les députés chahutent. Vu les réponses du premier ministre au chef de l'opposition, pouvons-nous savoir si le gouvernement a consenti à ce que ces prisonniers se rendent dans un autre pays par avion; dans l'affirmative, quels ont été les termes de cette entente, et les prisonniers en question ont-ils été informés? Je conviens avec le premier ministre qu'il fallait avant tout sauver la vie des otages.

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député accepte l'une des priorités, mais que pense-t-il de l'autre? Les deux sont également importantes. Voilà pourquoi nous avons agi comme nous l'avons fait. Quant à la question à laquelle le solliciteur général a déjà répondu, non, nous n'avons pas, au moment du meurtre, fait savoir aux criminels quel pays ou quelles conditions avaient été proposés. Je crois que l'une des conditions imposées était qu'ils seraient appréhendés dès leur arrivée et renvoyés au Canada. Il n'est pas certain que les criminels auraient relâché leurs otages si cette condition leur avait été clairement expliquée. Toutefois, je voudrais bien connaître l'opinion du député et de son parti en cette matière. Il serait également intéressant de savoir, si le solliciteur général fait une déclaration à l'appel des motions, ce que, à leur avis, nous aurions dû faire dans ce cas-là.

M. Baldwin: Remettez-vous-en à lui pour cela.

Une voix: Faut-il que la politique revienne toujours au premier plan?

M. Trudeau: Je signalerai que, ces cinq dernières années, il y a eu deux incidents de ce genre au Canada. Nous croyons que les mesures que nous avons prises avaient l'appui des Canadiens, mais il y a des députés des autres partis qui ont émis des réserves et il serait intéressant de savoir maintenant que la crise est passée comment ils se seraient comportés en la circonstance.

M. l'Orateur: Le député de Peace River invoque-t-il le Règlement?

M. G. W. Baldwin (Peace River): Non, monsieur l'Orateur, je poursuis ou je précise la question qu'ont posée le député de Calgary-Nord et mon chef. Puis-je adresser ma question au premier ministre. Après avoir appris qu'un pays non identifié serait disposé à recevoir ces criminels, le premier ministre a dit s'être entretenu avec certains de ses ministres. Le premier ministre et ses ministres en sont-ils venus à la décision que ces criminels devraient être envoyés dans ce pays? Dans l'affirmative, en quoi a consisté cette décision, le personnel qui s'occupe de cette affaire en Colombie-Britannique en a-t-il été avisé et lui a-t-on demandé de la communiquer aux prisonniers?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je crois que le solliciteur général a répondu à cette question. Nous avons échangé certaines opinions entre ministres. Nous n'avions pas pris de décision finale avant de connaître l'opinion des gens sur les lieux en Colombie-Britannique. Il est évident que la responsabilité de tout ce qui est arrivé à la suite de la ligne de conduite adoptée revient au gouvernement. J'estime que le solliciteur général a fait de l'excellent travail dans cette affaire.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: C'est, bien sûr, le gouvernement qui décidait de la ligne de conduite à suivre dans cette affaire, mais nous l'avons fait, ainsi que l'a dit le solliciteur général dans sa réponse, en consultation avec les gens qui étaient en contact avec les criminels.

[M. Woolliams.]

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, dois-je comprendre que le premier ministre veut tout simplement dire que, jusqu'au moment où les faits furent communiqués aux gens sur place en Colombie-Britannique, le gouvernement n'avait encore pris aucune décision sur ce qu'il comptait faire pour envoyer les criminels vers un pays non identifié?

M. Trudeau: C'est ce que le solliciteur général et moi avons dit, monsieur l'Orateur.

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

ON DEMANDE DE RÉTABLIR LA PEINE CAPITALE

M. Armand Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable premier ministre.

A la suite des événements des dernières heures survenus en Colombie-Britannique, le premier ministre peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention de réviser les positions du gouvernement, afin de rétablir la peine capitale pour les personnes trouvées coupables de meurtre prémédité, pour éviter que ne se produisent de nouveau, dans quelque prison canadienne, des drames comme ceux dont on a été témoin récemment?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, comme le député le sait, la disposition actuelle du Code pénal sur la peine capitale vient à échéance avant la fin probable du présent Parlement. Le gouvernement a l'intention de revenir devant le Parlement afin de prendre une position et proposer l'adoption d'une loi sur la peine capitale. Cependant, ce n'est pas mon propos aujourd'hui de préciser davantage.

* * *

[*Traduction*]

STATISTIQUE CANADA

LA MISE AU POINT DE LA MÉTHODE D'INDEXATION DES PRIX—L'OPPORTUNITÉ D'UN INDICE POUR LES ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce dont relève Statistique Canada. L'indice des prix à la consommation publié aujourd'hui montre une augmentation de .8 p. 100 du coût de la vie, et l'indice de l'alimentation est celui qui connaît la plus forte hausse, avec 1.1 p. 100; le rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, d'autre part indique pour la même période une hausse de 1.5 p. 100. Le ministre pourrait-il nous dire si l'on a terminé la réévaluation et redéfinition de la méthode utilisée actuellement pour fixer l'indice des prix et si nous aurons à l'avenir un échantillonnage d'un genre nouveau et différent?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr que ce soit terminé.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, étant donné l'importance de cette question et le fait que les pensions sont maintenant indexées sur l'indice des prix à la consommation, le ministre voudra-t-il considérer cette question comme importante et urgente? Je voudrais en même temps demander au ministre s'il a fait savoir au statisticien en chef qu'il serait opportun d'établir un indice pour les économiquement faibles, sujet qui a été débattu à la Chambre à plusieurs reprises?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, le député sait sans doute que le statisticien en chef, ou Statistique Canada, y travaille déjà. Ce n'est d'ailleurs pas une question facile à résoudre. Je dirai même qu'elle est extrêmement technique et complexe, et je ne voudrais donc pas laisser entendre qu'elle sera résolue sous peu.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'OPPORTUNITÉ D'UNE INDEXATION PRÉCISE DES PRIX POUR LE CALCUL DES PRESTATIONS DE PENSION

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma dernière question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. La raison pour laquelle je la pose, c'est que presque toutes les prestations d'assistance sociale versées par le gouvernement du Canada sont indexées sur l'indice des prix à la consommation. Étant donné l'écart entre les prix alimentaires publiés par l'IPC et les chiffres de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, étant donné surtout que les chiffres de la Commission se fondent sur des aliments d'usage quotitien, le ministre a-t-il pris ces facteurs en considération afin de déterminer s'il pourrait obtenir un échantillonnage plus précis de la hausse véritable du coût de la vie, surtout en ce qui concerne les aliments, et en tenir compte lorsqu'il s'agira d'augmenter les pensions tous les quatre mois?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, la question de l'index auquel se réfèrent les paiements de bénéfices sociaux est prévue spécifiquement dans la loi adoptée par ce Parlement. Comme l'honorable député le sait, cet index se rapporte non seulement aux aliments mais à toutes sortes d'autres facteurs qui font partie des dépenses d'une famille canadienne. Quant à la composition même de cet index, c'est une responsabilité qui relève de Statistique Canada. Quand Statistique Canada disposera d'un meilleur index que l'index actuel, il me fera plaisir de le suivre, et en fait, nous serons obligés de le suivre en vertu de la loi.

* * *

● (1430)

[*Traduction*]

LES JEUX OLYMPIQUES

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE D'AIDE FINANCIÈRE

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Comme le ministre a déclaré vendredi dernier qu'un bill accordant une aide supplémentaire au comité des Olympiques de Montréal, qui se trouve en difficultés financières, serait présenté d'ici quelques jours et puisque ce délai est maintenant écoulé et que le COJO et Montréal ne peuvent attendre bien longtemps, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quand ce bill sera présenté, ou peut-on supposer que le retard mis à présenter ce bill est surtout dû à des problèmes d'ordre technique à la Monnaie, à tel point complexes qu'il sera peut-être impossible en fait de frapper les pièces spéciales à temps pour aider la cause des Olympiques?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, je crois que le projet de loi devrait être présenté d'ici quelques jours, mais nous n'avons jamais précisé aucune date en particulier, et je dis: quelques jours, alors il s'agit encore de quelques autres jours.

* * *

[*Traduction*]

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

LA QUESTION DU MONNAYAGE DE PIÈCES D'OR OLYMPIQUES

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Approvisionnements et Services. Étant donné que la Monnaie étudie la possibilité de frapper des pièces ordinaires avec le symbole des Olympiques ainsi que des pièces spéciales en or, le ministre pourrait-il confirmer ou nier que lui ou son ministère ont reçu des instructions afin d'acheter du matériel spécial à la seule fin de frapper ces pièces spéciales? Nous dira-t-il aussi s'il est au courant des difficultés techniques que rencontre la Monnaie avec cette frappe spéciale?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Cette question est à l'étude, monsieur le président.

* * *

[*Traduction*]

LES MINES

L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX RADIATIONS DU MINERAI D'URANIUM—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné les déclarations que M. A. T. Prince, président de la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada, a faites devant la commission royale instituée par l'Ontario pour enquêter sur la sécurité dans les mines, déclarations selon lesquelles cet organisme n'appliquait pas le règlement sur les radiations souterraines, n'avait ni exigé ni obtenu du ministre des ressources naturelles de l'Ontario de rapports concernant les niveaux de radiation dans les mines d'uranium d'Elliot Lake, et vu le refus du ministre des ressources naturelles de l'Ontario de veiller à faire respecter les normes fédérales, le ministre est-il prêt à assumer ses responsabilités et à faire en sorte que soient respectées les normes fédérales régissant les radiations souterraines?

Questions orales

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, monsieur l'Orateur. C'est à sa demande que la province d'Ontario s'est vu déléguer la responsabilité de mesurer les taux de radiation. La province ne s'étant pas acquittée convenablement de sa responsabilité à cet égard, comme le député l'a signalé, nous entendons l'assumer nous-même.

M. Rodriguez: Voilà qui fait plaisir à entendre, monsieur l'Orateur, mais étant donné les rapports selon lesquels les gouvernements provinciaux presseraient le gouvernement fédéral de leur abandonner la responsabilité des normes de sécurité et de santé dans les mines d'uranium, ainsi que les déclarations récentes de M. Léo Bernier, ministre des ressources naturelles de l'Ontario, selon lesquelles les mineurs devraient accepter la situation dans les mines telle qu'elle est, l'endurer ou démissionner, le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que le gouvernement fédéral ne se lavera tout simplement pas les mains de ses responsabilités quant à la sécurité et à la santé des mineurs de l'uranium au Canada?

M. Macdonald (Rosedale): Oui, monsieur.

* * *

LE NORD CANADIEN

LES DIRECTIVES POUR LA CONSTRUCTION DE PIPE-LINES DANS LES RÉGIONS SEPTENTRIONALES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il y a trois semaines environ, j'ai demandé au ministre s'il songerait à émettre des directives assurant une participation des sociétés canadiennes d'ingénierie aux travaux de construction du pipe-line et d'installations connexes dans les Territoires, et le ministre avait fait une réponse favorable. Je voudrais maintenant savoir s'il a arrêté la teneur de ces directives.

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une affaire que nous nous efforçons encore de résoudre. Nous avons reçu des représentants de la société Imperial Oil qui étaient sur le point d'accorder un contrat pour l'établissement de la première usine de traitement du gaz dans le delta. Nous nous penchons sérieusement sur la question des directives à imposer.

Peut-être devrais-je répondre à la question que le député avait posée il y a une semaine ou dix jours auparavant. Je crois comprendre qu'il s'agissait probablement du contrat accordé à la société Fleur auquel le député faisait allusion à propos de Calgary. Cette entreprise, qui est l'adjudicataire du contrat, est établie à Houston.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Je tiens à remercier le ministre de sa réponse, monsieur l'Orateur, et à lui poser encore une autre question. Songera-t-il à inviter les sociétés d'ingénierie œuvrant dans ce secteur à l'aider à élaborer le genre de directives qu'il devrait imposer, plutôt que de traiter avec les gens qui accordent les contrats?

M. Buchanan: C'est probablement là une bonne idée, monsieur l'Orateur.

[M. Rodriguez.]

LE LOGEMENT

L'INSTAURATION DU RÉGIME FÉDÉRAL DE GARANTIE POUR L'ACHAT DE MAISONS

M. Ian Watson (Laprairie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Le ministre et son prédécesseur ont indiqué que leur ministère préparait, en collaboration avec les diverses provinces, un régime de garantie pour les acheteurs de maison. La semaine dernière, je crois, le ministre chargé du logement en Ontario a déclaré que sa province prendrait les devants et instaurerait son propre régime. Le ministre peut-il nous dire aujourd'hui quand le régime fédéral sera prêt?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, le régime de garantie est un régime indépendant. L'industrie, les gouvernements provinciaux, les consommateurs et des représentants de la société en général se réunissent régulièrement. Leurs progrès sont très encourageants. J'espère que d'ici la fin de l'année le programme sera instauré. Le ministre ontarien qui a fait cette déclaration participe encore à ces réunions régulièrement; elles avancent de façon très satisfaisante. J'ai bien l'impression que l'objectif qu'il s'est fixé pour la mise en place du programme est à peu près le même que celui du groupe indépendant.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE AUPRÈS DU QUÉBEC EN FAVEUR DU Dr MORGENTALER EN CAS DE NOUVEAU PROCÈS

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Justice. Elle fait suite en quelque sorte à une question que lui a posée hier le député d'Oshawa-Whitby. Comme un deuxième jury a acquitté Henry Morgentaler en dépit du fait que le ministre de la Justice du Québec ait l'intention de défier la décision du jury et d'intenter un nouveau procès, d'en appeler du verdict, le ministre ne se sent-il pas obligé de protéger le régime du jury et de conseiller à son homologue de ne pas intenter de nouvelle action ni d'interjeter appel?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je puis difficilement admettre le préambule du député. Je trouve les poursuites en cours tout à fait normales; que le ministre de la Justice du Québec puisse songer à en appeler de cette dernière décision est à son entière discrétion et c'est à lui seul de juger, s'il serait sage de le faire. D'ailleurs, il est le premier responsable dans tous les cas où l'on doit décider si des poursuites seront ou ne seront pas intentées. Je ne vois pas comment le règlement d'une question puisse influencer de façon décisive la décision à prendre à l'égard de l'autre. Il demeurera encore dans le champ de sa compétence. L'autre jour, des députés se demandaient si j'hésite parfois à faire aux procureurs généraux des observations sur la façon dont ils s'acquittent de leur tâche. Je voudrais le faire ou je me sentirais obligé de le faire si j'estimais qu'ils empêchent l'application de la loi ou s'éloignent des importantes traditions des procureurs généraux agissant comme agents des tribunaux pour l'application de la loi et se prononçaient selon leur jugement personnel. Mais, dans ces circonstances, je ne vois pas en quoi ils s'éloignent de la tradition.

LA POSSIBILITÉ D'UNE LIBÉRATION CONDITIONNELLE DU Dr MORGENTALER

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je vais essayer auprès d'un autre ministère et demander au solliciteur général si l'on étudie la recommandation d'accorder la liberté conditionnelle, à titre exceptionnel, à Henry Morgentaler?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu de demande de libération conditionnelle.

* * *

L'AGRICULTURE

L'OPPORTUNITÉ D'UNE COORDINATION DES SERVICES FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX D'INSPECTION DES VIANDES

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Agriculture. Le scandale du trafic de charogne au Québec et en Ontario cause des ennuis aux éleveurs de tout le Canada et a déjà fait baisser les prix. Devant cette malheureuse situation, le ministre userait-il de ses bons offices, à titre de ministre fédéral, pour faire en sorte que l'inspection des viandes par la direction générale de l'hygiène vétérinaire, au gouvernement fédéral, et par les divers organismes provinciaux d'inspection des viandes soit rapidement et adéquatement coordonnée, afin que toutes les viandes vendues au Canada pour la consommation humaine soient convenablement inspectées par des autorités fédérales ou provinciales. Pour atteindre cet objectif, étudierait-il la possibilité de demander à la Commission d'enquête sur le bœuf d'examiner la qualité de l'inspection des viandes par l'État et de faire les recommandations qui s'imposent?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je désire préciser que la majeure partie de la viande est inspectée par les agents fédéraux comme l'exigent les services d'inspection du ministère de l'Agriculture du Canada comme d'ailleurs les services provinciaux et municipaux. Presque tous ces produits sont inspectés. J'ai toujours défendu nos services fédéraux d'inspection, en particulier parce que je les connais mieux que les autres et j'affirme que toute viande fraiche ainsi inspectée et mise à l'étalage pour la consommation est de haute qualité, on peut en être certain. Au Canada, le prix de la viande n'a guère changé. Il est à peu près le même que celui des États-Unis, que nous utilisons comme facteur de contrôle. À Omaha le prix de la viande, à 50c. de différence près, est le même qu'à Toronto. Je ne suis pas autorisé à donner des instructions à la commission qui enquête sur la vente des produits du bœuf, ni à changer celles qu'elle suit actuellement, mais j'ai des entretiens au sujet de ce problème.

● (1440)

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

L'ÉCART ENTRE LA SOCIÉTÉ ET LE MINISTÈRE DES FINANCES EN MATIÈRE DE PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, puisque le ministre des Finances est absent, je poserai ma question au premier ministre. Comme la SCHL a publié des prévisions très sombres sur l'économie en général et le logement en particulier et comme le sous-ministre des Finances fait partie du conseil d'administration de la SCHL, ces prévisions de la Société résultent-elles d'une consultation avec le ministère des Finances et en outre l'évaluation officielle de la situation économique faite par le gouvernement concorde-t-elle avec celle que donne le rapport du 6 juin de la SCHL?

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il va sans dire que nous avons entièrement confiance dans les prévisions du ministère des Finances. Pour ce qui est de la première partie de la question, quant aux consultations, il faudra que je vérifie.

LES MESURES PRÉVENTIVES ENVISAGÉES CONTRE LA RÉALISATION DES PRÉVISIONS DE LA SCHL

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. En tant que ministre responsable de la SCHL, accepte-t-il les prévisions contenues dans le rapport de cette Société intitulé «Évolution et perspectives économiques pour 1975» et dans l'affirmative, quelles mesures immédiates compte-t-il prendre pour empêcher que ne se réalisent le taux de chômage de 8 p. 100, la hausse des taux d'intérêt hypothécaire et la baisse du nombre de mises en chantier prédits dans ce rapport?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Je fais entièrement confiance aux économistes de la SCHL, mais je ne connais pas deux économistes qui s'accordent sur les mêmes chiffres. Leurs conseils se fondent sur des documents de référence produits à titre indicatif et c'est justement à ce titre que je les utilise.

Mlle MacDonald: Comme la SCHL n'a fait qu'aggraver la crise dans l'industrie du logement, à l'avenant de l'économie en général, le ministre a-t-il obtenu du ministre des Finances l'assurance qu'il allait tenir compte des facteurs qui sont préjudiciables au logement et aux taux hypothécaires, comme les taux des obligations à long terme et les déficits de la balance commerciale, au moment de présenter son budget?

M. Danson: Je suis assuré que le ministre des Finances tiendra compte de tout cela lorsqu'il présentera son budget.

Questions orales

LES TRANSPORTS

LA PERTE DE GRENADES TRANSPORTÉES PAR CHEMIN DE FER—LES CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre des Transports. Au sujet des questions que j'ai posées à la Chambre les 29 avril et 7 mai sur le vol de grenades à main dans un fourgon du CN à Chilliwack, le ministre est-il en mesure maintenant d'indiquer à la Chambre si l'enquête est terminée et, le cas échéant, à quels résultats on est parvenu, et quelles mesures on a prises pour éviter que cela ne se produise?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Je présume que le député fait allusion aux grenades contenues dans un fourgon du CN. On a en effet mené une enquête à ce sujet et adopté un nouveau règlement. La direction du CN a reconnu qu'elle n'avait pas pris suffisamment de précautions pour protéger le public. Celui-ci sera mieux renseigné à l'avenir; les fourgons seront sous clef et de nouvelles mesures sont prises pour que le public soit dorénavant à l'abri de tout danger.

M. Patterson: Puis-je demander au ministre si au cours de l'enquête il a été établi qu'on avait manqué au règlement en vigueur à ce moment-là?

M. Marchand (Langelier): Pas que je sache, monsieur l'Orateur.

* * *

LE LOGEMENT

DEMANDE DE HAUTE PRIORITÉ EN FAVEUR DES PROJETS DU COMTÉ DU CAP-BRETON

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Le 29 mai 1975, je demandais au ministre s'il pouvait user de son autorité pour obtenir que, dans la désignation des régions-objectifs en Nouvelle-Écosse en vertu de l'accord fédéral-provincial, on accorde la plus haute priorité au comté du Cap-Breton, étant donné le grave problème que pose l'habitation dans cette région. Il m'a répondu qu'il s'entretiendrait à Halifax mercredi avec ses collègues provinciaux et qu'en discutant de la question avec eux il lui donnerait assurément la haute priorité qu'elle mérite. Le ministre pourrait-il maintenant nous donner un aperçu des décisions prises à cette réunion?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, j'étais à Halifax mercredi et je me suis également entretenu avec le ministre hier à Ottawa. Il a exprimé la nécessité d'accorder la même haute priorité. Je n'ai aucune réponse précise à donner à propos de ce projet, mais l'administrateur régional l'examine actuellement.

[M. Danson.]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES ENTRETIENS OTTAWA-HALIFAX AU SUJET DU CHÔMAGE ET DU LOGEMENT AU CAP-BRETON—DEMANDE DE RAPPORT

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de l'Expansion économique régionale au sujet du chômage et de la crise du logement au Cap-Breton. Il y a quelques semaines, il m'avait promis de discuter de ce problème avec le ministre du développement de la Nouvelle-Écosse. Je voudrais savoir quelles conclusions ont été tirées de cet entretien.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): J'ai régulièrement des entretiens avec divers ministres du gouvernement de la Nouvelle-Écosse et j'en ai eu depuis que l'hon. représentant m'a posé sa question l'autre jour. D'ailleurs, il est au courant, je crois, de l'accord conclu touchant la partie de l'île du Cap-Breton qui donne sur le détroit. Nous cherchons constamment par l'intermédiaire de DEVCO, et en vertu d'accords supplémentaires, à créer de nouvelles possibilités de développement de la région plus directement touchée par l'activité des installations sidérurgiques de Sydney. J'espère que nos efforts seront couronnés de succès.

* * *

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—ON DEMANDE QUE DE NOUVEAUX PROJETS SOIENT APPROUVÉS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné que le problème du chômage demeure toujours très grave, plus spécialement au Québec, et étant donné qu'il y a quelques semaines j'avais demandé si le ministre avait l'intention de recommander le prolongement des travaux dans le cadre du Programme d'initiatives locales et d'en accepter de nouveaux, le ministre pourrait-il dire à la Chambre aujourd'hui s'il est en mesure de recommander le prolongement des projets qui doivent se terminer sous peu et d'en accepter un certain nombre d'autres, qui ont été présentés l'automne dernier. Et je veux toujours parler de programmes valables, et non pas insignifiants.

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je ne saurais rien changer à la réponse que j'ai donnée au député lorsqu'il m'a déjà posé cette question, sinon ajouter que la Chambre sera informée comme à l'habitude de la décision qui aura été prise.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Étant donné que la saison d'été est beaucoup plus propice à l'exécution de certains travaux que la période hivernale, le ministre pourrait-il au moins recommander que des projets comme ceux qu'on a mentionnés tout à l'heure soient mis en œuvre afin que les travailleurs puissent donner un meilleur rendement, et que les fonds dépensés soient plus profitables à l'ensemble de la collectivité où ces projets seront exécutés?

[*Traduction*]

M. Andras: J'ai bien peur que le préambule à la question du député soit quelque peu contradictoire car, si les travaux peuvent s'effectuer plus facilement en été lorsque la température est plus favorable, il est malheureusement vrai que le chômage sévit surtout en hiver. Nos programmes ont toujours visé à réduire le chômage et ils continueront de le faire à l'avenir.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

WOOD BUFFALO—LE RETRAIT DE CERTAINS TERRITOIRES—DEMANDE D'EXPOSÉ DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné que son ministère a élaboré des projets visant à priver certains territoires du statut de parc national, dans le cas notamment du parc national de Wood Buffalo, le ministre s'engagerait-il à faire bientôt à l'appel des motions une déclaration relativement à la politique de Parcs Canada et du gouvernement en ce qui a trait au changement de statut de certains territoires à l'intérieur de parcs nationaux?

● (1450)

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, il est bien rare que le ministère réduise la superficie d'un parc national. Mais dans ce cas-ci, 60 ou 70 milles carrés, si j'ai bonne mémoire, sur les 18,000 milles carrés du parc en question, revenaient selon nous aux Indiens des terres non colonisées en vertu de leur traité signé antérieurement à l'établissement du parc. Il s'agit là d'une exception à nos yeux, d'un cas tout à fait exceptionnel.

M. Elzinga: Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas répondu à ma question. Il me semble que les Canadiens ont le droit de connaître la politique du gouvernement en ce qui concerne la réduction de la superficie de nos parcs nationaux, ou est-ce à dire que le ministre pense que les Canadiens n'ont pas le droit de savoir en quoi consiste la politique ministérielle au sujet de la diminution de l'étendue des parcs nationaux.

M. Buchanan: Monsieur L'Orateur, la politique du gouvernement relativement aux parcs nationaux est bien connue. Au cours des six dernières années, mon prédécesseur a fait aménager dix nouveaux parcs nationaux, ce qui dépasse les réalisations dans ce domaine de tous les gouvernements des cinquante dernières années. Le cas présent est exceptionnel et nous avons pour principe, je pense, de ne jamais réduire la superficie d'un parc national pour quelque raison que ce soit. Néanmoins, il s'agit ici de circonstances tout à fait exceptionnelles et l'obligation que nous estimions avoir envers les Indiens primait tout, le traité ayant été signé avant l'aménagement du parc.

Questions orales

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE GRANDE LAITERIE AU MANITOBA—L'INCIDENCE PROBABLE SUR LES PETITES USINES

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Son ministère a-t-il pris une décision au sujet de la demande d'une subvention que lui a soumise le Manitoba pour aider à la construction d'une usine de produits laitiers dans cette province? Cette demande soulève passablement de controverses dans la province.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je suis au courant de la demande et nos vis-à-vis m'ont fourni des renseignements à ce sujet. Aucune décision n'a encore été prise. J'ai demandé que l'on fasse une étude complète de la question pour juger des répercussions d'une telle entreprise sur l'industrie laitière de l'ensemble de la province. Je n'ai pas encore reçu tous les renseignements qu'il me faut pour en arriver à une décision.

M. Murta: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre tient-il compte du fait que bien des producteurs laitiers s'opposent à la laiterie ainsi que des répercussions néfastes qu'elle pourrait avoir sur des petites laiteries de transformation déjà en activité dans la province? Bon nombre d'elles ont été établies sous les auspices de son ministère par le passé. Demande-t-on des renseignements au sujet de ce projet et une étude sera-t-elle faite sur certains de ces aspects?

M. Jamieson: Oui, monsieur l'Orateur. J'ai reçu quelques instances en faveur du projet, mais on s'inquiète des répercussions possibles sur les petits exploitants. J'en tiendrai compte dans l'étude que j'ai entreprise.

L'OPPORTUNITÉ DE MESURES BUDGÉTAIRES CONTRE LES DISPARITÉS ÉCONOMIQUES

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au ministre de l'Expansion économique régionale. Vu le taux de chômage élevé qui se maintient et d'autres difficultés économiques que connaît surtout la région atlantique, le ministre peut-il nous dire si le budget renfermera des dispositions précises sur ses recommandations visant tout particulièrement à permettre à son ministère de mieux faire face aux disparités économiques? Je songe à certaines mesures visant à faire profiter des régions données et visées par son ministère d'une forme nouvelle aide économique, en vue de résoudre les difficultés réelles que nous n'avons réussi à éliminer. Le ministre fera-t-il une déclaration à ce sujet?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que je ferai de déclaration. Le député doit bien comprendre, j'en suis certain, que, bien que je fasse en effet certaines recommandations et suggestions concernant des questions budgétaires, on n'en connaîtra la conclusion que le soir du budget.

M. MacKay: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je ne m'attends pas à ce que le ministre révèle ici quelles sont ces recommandations, mais pourrait-il assurer la Chambre qu'il a directement participé à la préparation du budget en présentant de nouvelles recommandations visant à accorder des pouvoirs accrus au ministère de l'Expansion économique régionale?

M. Jamieson: Oui, monsieur l'Orateur.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DEMANDE D'INTERVENTION DE M. TRUDEAU AUPRÈS DE M. BOURASSA POUR LA CESSATION DES POURSUITES CONTRE LE Dr MORGENTALER

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au très honorable premier ministre une question qui fait suite à une question posée hier par le député de Oshawa-Whitby et de nouveau aujourd'hui par le député de Fundy-Royal. Vu que le procureur général du Québec a annoncé son intention d'en appeler du second acquittement du Dr Morgentaler et de lancer dix autres accusations ce qui n'est pas vraiment conforme à la pratique courante dans le pays, le premier ministre va-t-il consulter M. Bourassa, le premier ministre du Québec, en vue de préserver et de protéger le système de jury?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne vois pas ce que cette question a à voir avec le système de jury. Les autres causes seront sans doute jugées par un jury tout comme la dernière. Mais je prends note de la suggestion du député. Il a entendu la réponse du ministre de la Justice et, comme ce dernier l'a fort bien dit, c'est aux provinces de décider de cette question. Je vais veiller à ce que les instances du député soient portées à l'attention de M. Bourassa.

* * *

L'IMMIGRATION

LA QUESTION DE L'ADMISSION DE DÉLÉGUÉS DE L'OLP À LA CONFÉRENCE DE L'ONU À TORONTO—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Devant l'opposition grandissante à l'admission de l'OLP à la conférence des Nations unies à Toronto qu'ont surtout manifestée le gouvernement israélien, la Jewish Defence League, le premier ministre de l'Ontario, dans une lettre, ainsi que le caucus libéral de l'Ontario, le premier ministre peut-il nous dire si le cabinet a pu prendre une décision? Dans l'affirmative, quelle est-elle? Puis-je également lui demander s'il a eu l'occasion de répondre au premier ministre de l'Ontario?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai pris note des instances dont le député a parlé. La question a été portée à l'attention du cabinet qui annoncera très bientôt sa décision.

M. Baker (Grenville-Carleton): Une question supplémentaire. Les membres de l'Organisation de libération de la Palestine se préparent, dit-on, à assister à la conférence sur l'Habitat qui doit se tenir à Vancouver en mai prochain. Le premier ministre voudrait-il informer la Chambre de la portée de l'étude actuellement en cours? Plus particulièrement, s'étendra-t-elle à l'avenir à ce genre de conférences?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il est évident que nous devrons prendre position sur les conférences des Nations unies. Mais je crois que notre étude ne se bornera pas à ce genre de conférences.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme le très honorable représentant veut réformer le Sénat, que l'Année internationale de la femme est déjà à moitié écoulée et que le gouvernement n'a rien fait pour améliorer la condition féminine, et que, par ailleurs, le premier ministre cherche une femme pour assumer cette difficile mission, est-il prêt à envisager la nomination à l'autre endroit de Mme Una MacLean Evans, d'Edmonton, qui a une grande capacité de travail et une grande compétence?

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON PROPOSE UNE RÉFORME DE LA FAÇON DE VENDRE DES ARMEMENTS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je désire poser une question au président du Conseil privé, en sa qualité d'ex-ministre des Affaires extérieures.

Est-ce que le Canada entend donner suite à l'appel lancé le 9 juin à Washington par le sénateur Frank Church, président de la sous-commission sénatoriale des sociétés multinationales, à l'effet que tous les membres de l'OTAN doivent réformer leur méthode de vente d'armements afin d'éviter d'autres affaires du genre Northrop?

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement du Canada a révisé sa politique en matière de vente d'armes. Nous essayons d'éviter de vendre des armes à des pays en conflit ou risquant de l'être. Nous essayons également d'éviter que l'on enfreigne indirectement les règles que nous avons établies. Je puis assurer le député que nous sommes parfaitement conscients des problèmes qu'il a soulevés.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

SANTÉ, BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AFFAIRES SOCIALES

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter le 6e rapport du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, dans les deux langues officielles.

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT

M. Gérard Loiselle (Saint-Henri): Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter le 1er rapport du comité permanent des bills privés en général et du Règlement, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

* * *

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS

EXPLICATION MINISTÉRIELLE DES CIRCONSTANCES DE LA MORT D'UN DES OTAGES AU PÉNITENCIER DE LA C.-B.

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de faire une déclaration sur l'incident du pénitencier de la Colombie-Britannique, mais je vais le faire, à la demande de l'opposition.

● (1500)

Vers 8 heures du matin, le 9 juin 1975, trois détenus du pénitencier à sécurité maximale de New Westminster, en Colombie-Britannique, armés de deux couteaux, ont pris en otage 14 personnes, dont trois femmes, les forçant à pénétrer dans une chambre forte où sont gardés les dossiers et située dans l'ancien bâtiment de classement de l'établissement. La seule façon d'accéder à la chambre forte était par une porte d'acier.

Les trois détenus ont tout d'abord réclamé des médicaments et du matériel afin de pouvoir maîtriser les otages. Ensuite, ils ont demandé à voir MM. Garry Bannerman, de la station radiophonique CKNW, et Mordecai Briemberg du parti communiste (marxiste-léniniste) du Canada ainsi que des avocats de l'assistance judiciaire, MM. Sorachan, Williams et Jackson. Les trois détenus sont Dwight Lucas, Andrew Graydon Bruce et Clair Daniel Wilson. Plus tard dans la journée, par l'intermédiaire de MM. Briemberg et Bannerman, les détenus ont demandé à être transportés avec leurs otages en hélicoptère à l'aéroport international de Vancouver pour pouvoir se rendre dans un pays qui n'a signé aucun traité d'extradition avec le Canada.

Toute la journée, les détenus ont eu des échanges avec les autorités du pénitencier par l'entremise de personnes désignées par eux, tenant dans ces moments-là un couteau sous la gorge de l'une des femmes détenues en otages. Notre principale préoccupation à ce moment-là était d'épargner les vies en danger et de gagner du temps.

Durant la soirée et la nuit du 9 au 10 juin, le ministère des Affaires extérieures, à la demande du solliciteur général, a essayé de trouver un pays qui, pour des raisons humanitaires, consentirait à accepter les détenus afin de sauver la vie des otages. Nous nous rendions compte qu'il serait presque impossible de trouver un pays qui accepterait des détenus avec un casier judiciaire si chargé, mais nous cherchions à manifester notre bonne foi aux détenus et les convaincre que leurs demandes étaient irraisonnables et manquaient de réalisme.

Le ministère des Affaires extérieures a demandé à plusieurs pays d'accepter les détenus. La plupart ont refusé carrément tandis que d'autres ont pris la demande en délibéré. Finalement, tard le 10 juin, un pays acceptait à la condition que les détenus seraient incarcérés à leur arrivée puis retournés au Canada. Par suite de cette décision, les premières dispositions étaient prises pour élaborer un plan d'urgence qui pourrait être présenté au cabinet, puis aux détenus.

Toutefois, vers 1 heure ce matin, heure de la Colombie-Britannique, les otages réussirent à entrer dans une voûte, sauf Mary Steinhauser et deux détenus, à fermer la porte et à maîtriser leur adversaire qui restait. Les membres des forces de la sécurité de l'institution qui observaient le déroulement de l'action se sont lancés contre les détenus qui tenaient Mary Steinhauser. Dans la lutte, Mary Steinhauser et un détenu furent gravement blessés. Tous les deux furent transportés à l'hôpital où Mme Steinhauser mourut peu après son arrivée. Le détenu est dans un état critique, semble-t-il.

La conduite exemplaire des otages pendant tout cet incident malheureux et le sens du devoir dont a fait preuve le personnel du pénitencier de la Colombie-Britannique, sous la direction du bureau régional, en dépit du dénouement tragique de cet incident, méritent les plus grands éloges.

Une enquête policière a été ordonnée et le Service canadien des pénitenciers effectuera une enquête sur toute l'affaire.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, nous, de ce côté-ci de la Chambre, comprenons que le ministre a été mis dans une situation fort difficile. Nous lui serons donc gré de la déclaration qu'il vient de faire. Nous déplorons vivement que ces circonstances aient entraîné la mort d'une femme.

Devant cette tragédie, les Canadiens se préoccupent encore plus de l'efficacité de l'administration de la justice. Ils exigent le respect de l'ordre public et la protection de la société. Nous espérions donc que le ministre donnerait plus de garanties quant à la nature de l'enquête. Peut-il assurer la Chambre et le pays qu'il y aura enquête publique? Durant la période des questions, il a parlé d'une enquête aux termes de la loi sur les pénitenciers. Je ne vois pas pourquoi cette enquête ne se ferait pas ouvertement, en public. On pourrait l'instituer aux termes de la loi sur les pénitenciers, ou à titre d'une commission royale d'enquête.

Il ne faudrait pas la limiter simplement aux malheureux événements qui ont provoqué le drame au pénitencier de la Colombie-Britannique. Elle devrait porter sur toute la question des pénitenciers. Bien que nous ne connaissions pas tous les faits, nous savons qu'il y a un an et demi environ, un rapport recommandait la réforme de l'administration pénitentiaire en Colombie-Britannique. Une recommandation réclamait au moins une, peut-être deux nouvelles institutions à sécurité maximale.

Nous n'avons pas besoin d'autres établissements du genre des pénitenciers de Kamloops et de Mission qui, sauf erreur, sont des prisons à sécurité moyenne ou intermédiaire. Nous savons depuis un certain temps que la prison de New Westminster est surpeuplée. Il y a eu beaucoup de changements de personnel dans cette prison. Les employés

de New Westminster sont moins bien rémunérés que leurs homologues provinciaux d'Okalla. A New Westminster, les départements à sécurité maximale sont surpeuplés.

A la suite de cet incident tragique, nous voulons l'assurance qu'une enquête complète et publique sera faite et que cet incident servira à attirer l'attention sur les conditions de vie et de travail dans les pénitenciers. Je le répète, la plupart des prisons sont surpeuplées, New Westminster aussi. Je sais que notre objectif prioritaire est la sécurité de la vie humaine; nous devons pourtant étudier les conditions de vie et de travail dans les pénitenciers. L'incident tragique de New Westminster peut mettre le feu aux poudres dans les autres pénitenciers canadiens.

Certaines questions exigent une réponse. Par exemple, comment ces trois dangereux criminels ont-ils pu avoir accès à une partie de la prison considérée comme une section à sécurité relativement moyenne. Après tout, ils n'étaient pas des criminels ordinaires. L'un avait tué une femme à coups de hache sous les yeux de sa fille de sept ans. L'autre avait poignardé un shérif et un agent de la GRC. Le troisième avait blessé deux personnes avec une arme à feu.

Nous connaissons la position du ministre sur la peine capitale et nous la respectons. Même si nous nous réjouissons des mesures prises pour corriger et réhabiliter les prisonniers de nos établissements pénitentiaires, nous affirmons que le ministre, chargé de l'administration de la justice, doit envisager la question de la peine capitale et la soumettre à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Quelle que soit notre opinion personnelle, nous devons la régler. Depuis que je suis député, la Chambre a abordé ce sujet plusieurs fois. L'administration de la justice préoccupe les Canadiens; le laxisme dans notre société les inquiète et ils sont déçus de voir que la Chambre n'ait pas la possibilité de débattre ce problème.

Le premier ministre (M. Trudeau) a parlé de conflit de priorités. Mais la protection de la vie doit certainement primer et cette question est plus importante que la reprise ou la réincarcération de criminels évadés. Nous ne pouvons pas défendre deux échelles de valeurs. Le premier ministre aime philosopher sur le respect de l'ordre public puis il tourne casaque et justifie une duperie officielle. Ce sont là des problèmes à étudier.

D'autres questions exigent des réponses. Par exemple, le gouvernement avait demandé à d'autres pays s'ils accepteraient ces criminels; la plupart ont refusé et l'un d'eux a accepté à certaines conditions. Pourquoi a-t-il fallu alors cinq heures au premier ministre et au cabinet pour discuter de la situation? Pourquoi ce délai? Pourquoi a-t-il fallu si longtemps pour communiquer avec les responsables qui se trouvaient sur place et connaître la réaction des détenus? Pendant ce temps, la situation s'est dramatiquement aggravée.

● (1510)

L'opinion exige qu'une enquête publique et minutieuse soit ouverte, et non seulement sur la tragédie de New Westminster mais encore sur la façon dont la justice est appliquée en milieu carcéral, compte tenu du droit à une protection complète que possède le personnel travaillant parmi les criminels. L'affaire de New Westminster révèle une situation difficilement tolérable.

Le ministre n'a pas encore trouvé de réponse à la question qui le tracasse tant. Il doit toujours soumettre à la Chambre cette question de vie ou de mort, la question de la peine capitale. Je pense que la possibilité devrait nous être donnée de l'examiner à nouveau. Cela permettrait d'atténuer le mécontentement public. Le gouvernement donne parfois l'impression de chercher à pervertir le droit, en donnant d'office la commutation de peine, au lieu de ne l'accorder que suivant les circonstances de chaque cas.

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de sa déclaration et je tiens à lui faire savoir que nous comprenons les difficultés et les tensions qu'il a dû subir. Une fois l'événement passé, il est toujours facile de critiquer.

Je pense exprimer le sentiment de chaque membre de cette Chambre en adressant à la mère et à la sœur de Mary Steinhauser, l'otage décédé, l'expression de nos plus sincères condoléances. Ironie du sort, Mary était bien connue pour son dévouement à la cause de l'amélioration de nos prisons. Elle ne cachait pas sa sympathie pour ceux qui sont contraints de travailler et de vivre entre quatre murs. Cela ne peut que nous donner une raison de plus de regretter ce drame.

Il est toujours facile de critiquer après coup, je le répète. Toutefois, cet incident soulève des questions très sérieuses. La première est celle de savoir s'il est de pratique courante que trois, et en l'espèce quatre des plus dangereux criminels du Canada soient admis dans la zone d'affectation de cette prison sous la surveillance d'un seul gardien. Chacun de ces prisonniers avait déjà commis des excès de violence. Un d'eux avait récemment essayé de s'évader. Tous purgeaient des peines d'emprisonnement à vie, deux pour meurtre et l'un pour tentative.

On peut donc se demander à juste titre si les mesures de sécurité sont bien appliquées par le service du solliciteur général dans cet établissement et dans les autres prisons à sécurité maximale. Il ne s'agit pas là de basses attaques politiques. Pareilles questions ont été posées en Chambre à je ne sais combien de reprises. Nous aimerions bien que l'on prenne des mesures pratiques pour la sécurité et la protection du personnel de ces établissements.

La deuxième question qui se pose, et je dois dire que c'est la raison qui motive notre demande d'enquête, est celle du temps qui s'est écoulé entre l'annonce qu'un pays non désigné s'offrait à accueillir les prisonniers et la décision de transmettre le renseignement, ou de ne pas le faire. Il faut là-dessus une enquête complète. Et je ne parle pas d'une enquête par les services du ministre. Ce serait là pure perte de temps.

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: Il y a eu plusieurs enquêtes internes. Dans le cas qui nous préoccupe, le public a le droit de connaître tous les faits. Je recommande que nous nommions un juge de la Cour suprême qui ait beaucoup d'expérience dans le domaine du droit criminel et qui soit un homme de bon sens. Nous devrions demander à quelqu'un qui ne fait pas partie de la Fonction publique d'examiner toute la situation.

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: Il est ridicule de mener une enquête ministérielle. Cela ne satisfera aucunement le public. Le public se préoccupe de ces établissements depuis déjà quelque temps. Il faut sortir de la Fonction publique et veiller non seulement à ce que justice soit faite, mais à ce que le public le sache.

Le premier ministre (M. Trudeau) a soulevé une question difficile dans une de ses réponses. Il a dit: «C'est très bien de parler, mais vous n'êtes pas directement en cause.» Je reconnais qu'il a dû être très difficile pour le gouvernement de décider de relâcher ou non trois criminels dangereux et capables de tout. Cependant, l'affaire Cross a créé un précédent dans ce genre de situation.

Aucun membre de notre parti ne s'est opposé à la façon de procéder du gouvernement dans l'affaire Cross. Je ne connais personne qui regrette que les criminels impliqués dans l'affaire Cross soient quelque part à l'étranger. A mon avis, c'était la bonne façon de procéder. J'espère que le gouvernement a encore une fois adopté cette méthode.

Je suis vraiment préoccupé par l'ambiguïté des déclarations faites aujourd'hui relativement à la libération des prisonniers et à la protection de leurs otages. J'espère sincèrement que le gouvernement n'essaye pas de ménager la chèvre et le chou. Cela ne ferait qu'aggraver cette tragédie.

Étant donné les critiques sévères qu'on a adressées au gouvernement au fil des années relativement à son service pénitentiaire et comme il y a eu de nombreux incidents du même genre, nous ne devons pas oublier cette tragédie, Mary Steinhauser ne doit pas avoir péri en vain, et nous devons cesser notre petit jeu. Il faut mener une enquête vraiment publique sur la façon dont les établissements à sécurité maximale sont administrés.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, les jours se suivent et se ressemblent, pour autant qu'ils sont nés et influencés par le présent solliciteur général. Une autre tragédie vient de survenir à New Westminster. Le gouvernement, par la voix du solliciteur général, n'a pour toute solution que de sincères condoléances à offrir à la famille éprouvée, des félicitations à ceux qui ont risqué leur vie malgré la nonchalance du ministre et, finalement, d'ordonner une enquête qui fera comme toutes les enquêtes policières antérieures de ce ministère, c'est-à-dire qu'elle restera sur les tablettes.

Monsieur le président, il n'y a pas si longtemps, à Cowansville, dans la province de Québec, un drame semblable s'est produit, différent dans ses circonstances, mais identique dans ses conséquences. Un gardien de prison y a été tué. Le lendemain on a demandé au ministre quelles étaient ses intentions. Le ministre avait-il l'intention de prendre des mesures, ou prenait-il des mesures en vue de garantir la sécurité maximale dans les prisons, afin de protéger les gardiens et les encourager à travailler, et surtout à protéger notre société. Ce ministre, dans un effort éloquent et remarquable, a dit qu'il offrait à la famille éprouvée ses plus sincères condoléances, et qu'il avait ordonné une enquête.

Monsieur le président, cela n'a pas empêché un autre drame de se produire, à New Westminster cette fois. Les trois meurtriers en cause qui détenaient 14 otages à New Westminster étaient des criminels réputés, endurcis, qui avaient été reconnus coupables de meurtres prémédités et qualifiés, et qui avaient été condamnés à la prison à perpétuité.

Pourtant, le ministre devrait comprendre que ces trois individus qui ont joué les héros, ce qui a coûté la vie à une personne innocente, subissaient déjà, avant de s'emparer des 14 otages, la peine maximale, c'est-à-dire l'emprisonnement à vie. Ils ne craignent pas non plus, indépendamment de la gravité de leurs crimes, une plus grande peine, car avant même que le drame ne se produise à Cowansville, avant qu'il ne se produise à New Westminster, ces criminels avaient déjà reçu, avant de poser tout geste, la peine maximum prévue par la loi, quelle que soit la gravité de leur meurtre, savoir l'emprisonnement à vie.

Partant de ce principe que l'honorable ministre refuse, et il met même sa tête en jeu, peu importe au criminel qui est emprisonné de tuer un, deux ou cinq gardiens de prison, peu importe les moyens qu'il emploiera pour commettre un autre crime en prison, avec un couteau, un revolver ou autre chose, il n'aura pas de peine plus sévère qu'avant de poser l'acte. Il a déjà reçu la peine maximale.

Monsieur le président, c'est ainsi que nous trouvons des situations déplorables, absolument malheureuses et regrettables, comme celle qu'on vient de voir à New Westminster, alors que nous sommes obligés d'aller en quête d'un pays charitable pour accepter de prendre les responsabilités vis-à-vis des criminels, alors que nous, nous n'avons pas pris nos responsabilités face à ces mêmes criminels.

Monsieur le président, je termine en disant que ce ministre sera tenu directement responsable de ces tragédies, tant et aussi longtemps qu'il refusera de permettre à la Chambre de réviser la question de la peine de mort, et de la rappeler dans les cas de meurtres prémédités.

Monsieur le président, comme en font foi les *Débats* de la Chambre du 5 mai, à la page 5452, l'honorable député d'Edmonton-Centre (M. Paproski) posait la question suivante: Le gouvernement a-t-il l'intention qu'on réétudie la question du rappel de la peine capitale? Le président du Conseil privé (M. Sharp) répondait ceci: Il n'en est pas question. Lorsque le député d'Edmonton-Centre lui a demandé s'il voulait tenir un référendum national pour connaître l'opinion publique, le président du Conseil privé a répondu ceci:

> Monsieur l'Orateur, les Canadiens ont leur mot à dire chaque fois qu'il y a des élections fédérales. La dernière fois, ils ont élu une majorité de libéraux.

Voilà donc la réponse du gouvernement et la façon—entre les tragédies—de considérer le problème, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas de tragédie, le gouvernement refuse de considérer la question de la peine de mort, refuse de la réétudier, alors qu'il sait que l'opinion publique est très partagée et actuellement très déçue de l'administration de la justice.

Lorsqu'il se produit un drame regrettable, tout le monde est d'accord. A ce moment-là, le ministre fait une belle déclaration ou il offre ses condoléances. Mais demain matin, monsieur le président, un autre drame pourrait se produire et absolument rien ne garantit que le ministère prend des mesures quelconques puisque, pour eux, c'est une question strictement politique. Je pense, et je sais que c'est une grave accusation, que pour ce ministre, sa tête ou son ministère sont plus importants que la préservation des vies humaines innocentes dans les prisons. Voilà pourquoi je crois me faire le porte-parole de plusieurs de mes concitoyens canadiens en exprimant ma très profonde déception que de tels meurtres, de tels crimes se commettent,

sans qu'on puisse, comme société organisée et civilisée, rien y faire.

● (1520)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je comprends évidemment les circonstances qui ont incité le solliciteur général (M. Allmand) à ne plus vouloir faire une déclaration à l'appel des motions, mais il reste que la présidence a déjà permis nombre de questions sur ce sujet aujourd'hui. Si la présidence avait su qu'il y aurait une déclaration à l'appel des motions suivie d'une période de questions, elle n'aurait pas accordé la même latitude. Vu les circonstances, je pense que les députés devront se montrer très brefs dans leurs questions. Comme le sujet a déjà été assez bien examiné j'essaierai de ne pas trop limiter les questions, mais j'estime que nous devons en venir au fait rapidement.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au solliciteur général. Je la lui pose tout en me rendant compte qu'elle est à posteriori et conscient aussi du fait que le ministre et le gouvernement ont vécu hier sous la contrainte. Mais nous avons besoin d'un peu plus de lumière je crois sur ce qui s'est passé dans l'intervalle de cinq heures, entre le moment où on a su qu'un pays était disposé à accepter ces criminels et la confrontation définitive survenue au pénitencier. Au cours de ces cinq heures, le gouvernement a-t-il décidé de ne pas accepter cette offre mais de ne pas communiquer cette décision aux criminels étant donné que, sauf erreur, aucune modalité de l'offre ne leur avait été communiquée?

Avait-on décidé de ne pas accepter cette offre ou, d'autre part, n'est-il pas vrai que pendant ces cinq heures, alors que, pour parler d'une façon dramatique, une femme avait un couteau sous la gorge, le gouvernement a été incapable de se décider sur la conduite à suivre?

M. Allmand: Pour commencer, je ne suis pas sûr que l'intervalle ait été de cinq heures. J'ai été au téléphone pendant plus de 24 heures—je sais que c'est long. Mais dès que l'on m'a averti que le pays en question accepterait les prisonniers à certaines conditions j'ai immédiatement consulté mon sous-ministre, le commissaire des pénitenciers et quelques autres hauts fonctionnaires du ministère. Cette consultation a duré entre 30 et 45 minutes. Ensuite j'ai communiqué avec le premier ministre et j'en ai discuté avec lui.

Ensuite, j'ai appelé le directeur régional de la Colombie-Britannique. Il n'avait pas quitté les lieux la nuit précédente et c'était la première fois qu'il allait chez lui en deux jours. Je n'ai pu lui parler au pénitencier, mais finalement je l'ai rejoint chez lui, à Abbotsford. J'ai discuté de la question avec lui, décrit l'offre qui m'avait été faite par le ministère des Affaires extérieures et lui ai demandé de songer aux conséquences, d'en discuter avec les personnages en vue de la région de Colombie-Britannique et de me rappeler dès que possible.

Je lui ai aussi dit que nous devrions, entre autres, déterminer si l'offre avait des chances d'être acceptée par les détenus et qui devrait leur transmettre l'offre si nous décidions de la leur transmettre. Je voulais qu'il me donne son avis sur la façon dont les choses devraient se passer et sur l'urgence d'une intervention. Je voulais, en outre, qu'il me fasse connaître son avis sur l'offre que nous pouvions faire aux détenus. Il m'a répondu qu'il me ferait connaître son opinion. Après s'être reposé un peu, il est retourné au pénitencier à New Westminster. J'attendais son coup de fil.

Un peu plus tard, je lui ai téléphoné et il m'a fait savoir qu'ils obtenaient de plus amples renseignements sur ce qui se passait dans le local où se trouvaient les otages, que l'atmosphère était calme et paisible et que la plupart des personnes allaient prendre un repos pendant la nuit. Il m'a dit qu'il discuterait sous peu de l'offre du pays étranger et qu'il me rappellerait. J'ai attendu. L'appel téléphonique que j'ai reçu par la suite m'apprenait que les otages avaient voulu se rendre maîtres de leurs ravisseurs.

Tant les otages que les détenus qui se trouvaient dans l'aile réservée au classement savaient que nous avions demandé à plusieurs pays l'autorisation de les y envoyer. Dès que l'un de ces pays nous faisait connaître sa réponse, et la plupart étaient négatives, nous transmettions ce renseignement le plus tôt possible aux détenus en leur précisant que nous attendions d'autres réponses. Ils savaient que tous les pays ne nous avaient pas encore fait connaître leurs réponses. Avant que l'offre reçue n'ait été pleinement étudiée, l'incident tragique au cours duquel une jeune femme a été tuée s'est produit.

En ce qui a trait à la mort de cette jeune fille, je dois préciser que pendant toute la période du drame un des détenus n'a cessé de tenir un couteau à la gorge de l'une ou l'autre des jeunes femmes. Ils essayaient ainsi de maîtriser les 13 autres otages, car il n'y avait que trois détenus et 14 captifs.

M. Stanfield: Je ne veux pas me montrer injuste, ni critiquer qui que ce soit, mais j'aimerais poser la question suivante au Solliciteur général: Devant le temps mis à agir, qu'il s'agisse de cinq heures ou de quatre heures et demie, devant la tension et la fatigue évidentes imposées aux responsables locaux, le solliciteur général estime-t-il honnêtement que le gouvernement est bien équipé pour faire face à des situations de ce genre? Je pose cette question en raison de l'épuisement du petit nombre de personnes chargées de cette opération, et aussi de la difficulté qu'on a éprouvée à transmettre les communications et à prendre une décision, dans cette affaire de la plus grande gravité.

● (1530)

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je répète que de l'instant où le message nous est parvenu, nous n'avons rien fait d'autre que de travailler sur cette offre. Nous tenions à ce qu'elle ne soit pas mal interprétée, à ce qu'elle soit transmise correctement. Nous tenions comme je l'ai dit à avoir l'avis des responsables sur place. A un certain moment, nous avons envisagé d'envoyer l'offre directement aux prisonniers, mais cela nous a été déconseillé à cause de la tension qui régnait et j'ai suivi les conseils du personnel sur place.

On ne saurait parler d'inaction ou de lenteur. Il y a eu des conversations, beaucoup de conversations téléphoniques. Il s'est trouvé que, lorsque nous avons voulu atteindre le directeur régional, il était parti chez lui, ce qu'il n'avait fait depuis longtemps, pour un brin de toilette et pour se changer. Je ne connais pas la distance exacte qui sépare Abbotsford de New Westminster, mais en tout cas il était arrivé chez lui. Il s'est habillé immédiatement et est revenu au pénitencier.

Il a été entendu presque par tout le monde à peu près qu'à partir d'un certain moment de la journée, il ne se passerait plus rien jusqu'au lendemain, et qu'on attendrait jusqu'au matin pour avoir d'autres nouvelles sur les

demandes faites à divers pays. Tout le monde avait l'impression que tout allait bien, que rien ne pressait spécialement à ce moment. Pour une raison quelconque, les otages ont décidé à un certain moment de se rendre maîtres de leurs ravisseurs. C'est cela bien sûr qui a amené la mort d'une personne. Ils ont sans doute agi en toute bonne foi, sous l'empire de la peur. Ils savaient que des offres avaient été présentées. Mais je le répète, il n'y a pas eu de lenteur. On nous a donné l'impression qu'il n'y avait pas de délai de fixé, que tout le monde était d'accord pour attendre le lendemain puisque la nuit était tombée.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il dire à la Chambre non pas quand pour la dernière fois on a su qu'un pays paraissait disposé à recevoir ces prisonniers, mais quand on a pour la dernière fois informé les prisonniers et les otages des efforts entrepris pour accéder à la demande des prisonniers? Quand les a-t-on informés pour la dernière fois de l'orientation des négociations?

M. Allmand: Voilà qui est difficile à dire, monsieur l'Orateur. Je répète encore que j'ai fait bien des appels téléphoniques. Lundi soir, je crois, j'étais à peine endormi quand le téléphone a sonné de nouveau et je n'ai pas dormi le reste de la nuit. La nuit dernière, j'ai pu me coucher à peu près deux heures, je pense.

En tout cas, j'ai téléphoné bien des fois en Colombie-Britannique. J'ai été en conversation avec trois personnes, le directeur régional, le directeur régional intérimaire et le directeur du pénitencier. J'ai eu de nombreuses conversations avec ces trois personnes et elles ont collaboré avec l'équipe chargée de négocier avec les détenus et les otages. Lundi, j'ai eu une conversation avec M. Bannerman. Je transmettais les renseignements le plus rapidement possible et ils faisaient de même pour moi. Je m'entretenais aussi avec mes collaborateurs à Ottawa.

J'ai été chanceux monsieur l'Orateur, car nous nous étions rendus à Toronto pour une conférence. Nous n'y avons pas assisté du tout mais alors j'avais mes hauts fonctionnaires avec moi à mon hôtel et toute la nuit nous sommes restés ensemble à nous consulter.

M. Leggatt: J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Je comprends les difficultés inhérentes à ce genre de situation, mais le ministre pourrait-il nous dire si quelqu'un sur les lieux avait pu se rendre compte de l'état des otages avant ce malheureux incident? Les otages étaient détenus depuis à peu près 8 heures lundi. Il semble que le dernier incident soit survenu à 1 heure, heure de l'Ouest, la nuit dernière. Quelqu'un avait-il une idée de l'état physique ou mental des otages et des prisonniers? Évidemment, il fallait d'abord faire en sorte que les prisonniers n'entreprennent aucune action précipitée. A-t-on pu évaluer les risques qu'il y avait à tenir enfermés tant de personnes durant tout ce temps?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, j'ai reçu des nouvelles tard hier, vers minuit, heure de l'Est, je pense. On me dit que cela fait 8 ou 9 heures dans l'Ouest, mais je ne suis pas certain de l'heure exacte. On m'a alors signalé qu'on avait commandé à l'extérieur un souper pour tous les prisonniers et les otages et que les choses semblaient aller aussi bien que possible dans les circonstances et que tout le monde avaient l'air calme.

A ce propos, les employés du pénitencier qui étaient à l'extérieur de la section de classification pouvaient voir à l'intérieur et, à une occasion, les prisonniers ont amené quelques otages afin que les gens à l'extérieur puissent les voir et ces otages semblaient se bien porter. L'équipe de négociation a aussi indiqué que les otages semblaient se bien porter. Les conditions n'étaient pas idéales, mais les otages n'ont manifesté aucun signe d'hystérie et n'avaient pas l'air trop inquiets. Ils semblaient très calmes compte tenu du sérieux de la situation. On a donc pu constater que tout était calme et dans l'ordre, si l'on peut parler d'ordre dans de telles circonstances.

M. Leggatt: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre est-il convaincu que la bagarre qui a eu lieu a été provoquée par les otages ou a-t-elle été provoquée par les prisonniers? A-t-on quelque indice au sujet de la cause de cette bagarre?

M. Allmand: On me dit qu'à un moment donné, les otages ont décidé d'essayer de désarmer leurs gardiens, c'est-à-dire les détenus. Nous ignorons ce qui les a poussés à prendre cette décision à ce moment-là, mais ils ont agi soudainement. Encore une fois, je crois savoir qu'on avait donné de la drogue à un des détenus. Il était narcomane et les otages avaient décidé de lui donner de la drogue parce qu'ils pensaient que cela l'endormirait ou lui ferait perdre la maîtrise de ses facultés; de fait, c'est ce qui est arrivé. Il a perdu la maîtrise de ses facultés sous l'effet de la drogue et les otages ont pu le désarmer facilement. J'imagine qu'à un moment donné, les otages ont pensé pouvoir agir, ont ramassé un trépied et se sont attaqués aux autres détenus. Une bagarre s'en est suivie, les gardes sont entrés et des coups de feu ont été tirés. Nous ignorons encore ce qui exactement a causé la mort de Mary Steinhauser; on vérifiera les faits et l'on nous fera parvenir un rapport médical.

M. l'Orateur: Quatre autres députés veulent poser des questions. J'ai indiqué plus tôt qu'à mon avis, on avait discuté de la question de façon assez approfondie. J'ai l'intention d'accorder la parole à deux autres députés, soit celui de Peace River (M. Baldwin) et celui de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds), puis de mettre fin aux questions.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une seule question. Quand la direction là-bas, en Colombie-Britannique, a-t-elle su que les otages avaient l'intention d'essayer de désarmer leurs ravisseurs?

M. Allmand: L'incident s'est produit sans avertissement, monsieur l'Orateur. Le directeur régional m'a dit que les responsables étaient dans leurs bureaux en train de discuter de la proposition du pays que j'ai mentionné plus tôt et qu'ils venaient juste de commencer à discuter lorsqu'ils ont entendu les coups de feu et qu'ils sont sortis. Quand ils sont arrivés sur les lieux, on était en train de sortir les victimes et ainsi de suite.

Les agents correctionnels de l'établissement étaient en dehors de cette section spéciale réservée au classement des libérations conditionnelles. Ils surveillaient et attendaient, et leurs directives étaient de ne pas envahir cette section à moins que les otages ne soient malmenés ou qu'une bagarre n'éclate. Dès qu'ils s'aperçurent que la bagarre avait éclaté, ils sont entrés et ont tenté de sauver le plus grand nombre de vies possible tout en faisant rentrer les choses dans l'ordre.

Drame au pénitencier de la C.-B.

● (1540)

M. Baldwin: Il n'y a pas eu d'avertissement préalable?

M. Allmand: Il n'y a eu aucun avertissement préalable.

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement poser deux questions au ministre et je le ferai immédaitement. Le ministre se souviendra qu'en 1973, il y avait eu un grave problème au pénitencier de la Colombie-Britannique où une émeute avait éclaté. J'avais alors présenté une motion, qui fut adoptée par la Chambre, tendant à établir un comité de la Chambre chargé de faire enquête sur la sécurité dans les pénitenciers. Je voudrais savoir ce qu'il est advenu de ce rapport, car nous allons apparemment constituer un autre comité, mais dans deux ans, rien n'aura été fait au sujet de ce pénitencier.

Deuxièmement, le ministre a dit dans une de ses réponses aujourd'hui que des pénitenciers étaient en voie de construction à Kamloops et à Mission. Le ministre sait, je crois, que ni l'un ni l'autre ne seront des établissements à sécurité maximale. La ville de Lillooet s'est proposée au gouvernement fédéral pour la construction d'un pénitencier, mais le ministre a dit que cette offre avait été rejetée à plusieurs reprises. De fait, la ville de Lillooet implore le gouvernement fédéral d'y construire un pénitencier à sécurité maximale et le ministre pourra peut-être nous dire s'il a l'intention d'en construire un? Ce serait certainement l'endroit idéal pour des individus du genre de ceux qui étaient dans cette pièce hier soir, tous les trois. Il faut les séparer des autres détenus si l'on ne veut plus avoir de tels problèmes.

M. Allmand: J'en conviens et nous étudions sérieusement l'emplacement de Lillooet afin de prendre bientôt une décision. Je pense devoir aussi souligner que nous avons envisagé un emplacement se trouvant dans la circonscription du député mais qu'on s'y est opposé. Il est difficile, particulièrement dans une région peuplée, de faire accepter au public l'établissement d'un pénitencier à sécurité maximale.

Quant à la question du comité établi à la dernière législature, un sous-comité spécial du comité de la justice a été mis sur pied, si vous vous en souvenez, afin d'étudier la sécurité et d'autres aspects des services pénitentiaires, à la suite d'une série d'évasions et d'autres problèmes qui s'étaient présentés dans les pénitenciers. Ce comité était présidé par le vice-président adjoint des comités pléniers, la représentante de Louis-Hébert (M^me^ Morin).

Il a poursuivi ses activités dans différentes parties de notre pays, mais il n'a pas réussi à s'entendre pour soumettre un rapport. Voilà pourquoi l'honorable représentante qui le présidait m'a transmis son propre rapport. Certains autres membres du comité ont fait de même, mais les autres non. Le comité n'a jamais soumis de rapport proprement dit. Bien que j'aie pu consulter tous ces rapports individuels, il n'y a jamais eu de rapport du comité de déposé à la Chambre.

M. Reynolds: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, ou je pose la question de privilège. Le ministre a déclaré que sa commission était venue dans ma circonscription avec l'idée de trouver un emplacement où construire un pénitencier, mais que mes mandants n'en avaient pas voulu. C'est grandement induire la Chambre en erreur. La commission avait décidé de le construire à un endroit de ma circonscription que mes mandants trouvaient inacceptable. Ceux-ci proposèrent d'autres endroits qui auraient été parfaitement acceptables. L'endroit en question se trouve au milieu d'un centre domiciliaire où il y a déjà un aéroport. J'estime que le ministre devrait retirer cette observation, puisque c'est injuste de dire que mes mandants ont refusé l'établissement d'un pénitencier dans ma circonscription. Ils étaient contre l'endroit proposé, la majorité d'entre eux, y compris l'ancien député libéral, l'estimant mal choisi.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, il s'agissait d'une ancienne base militaire, propriété du gouvernement fédéral, généralement considérée comme un bon choix. Je dirai seulement au député que si ses mandants ne voulaient pas de pénitencier à cet endroit, peut-être avaient-ils d'excellentes raisons pour cela. Je ne connais pas les autres endroits auxquels le député a fait allusion, mais nous les examinerions volontiers.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'APPROBATION DE LA RADIODIFFUSION ET DE LA TÉLÉVISION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CHAMBRE ET DES COMITÉS

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement: 9 juin 1975—Le président du Conseil privé propose:

Que la Chambre approuve la radiodiffusion et la télévision de ses délibérations et de celles de ses comités selon des principes analogues à ceux qui régissent la publication des comptes rendus officiels des débats; et

Qu'un comité spécial, composé de M. l'Orateur et de sept autres membres nommés ultérieurement, soit constitué pour surveiller l'application de cette résolution.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 21(2) du Règlement, cette motion est portée, comme initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la prochaine séance.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n^os^ 1998, 2005, 2203, 2375, 2387 et 2451.

Monsieur l'Orateur, si la question n° 1948 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE RÉSERVATION ÉLECTRONIQUE

Question nº 1998—M. Reynolds:

1. Le Conseil du Trésor a-t-il demandé au ministère des Approvisionnements et Services de mettre au point un système efficace de réservation électronique pour desservir tous les ministères et organismes?

2. Quels progrès ont été réalisés jusqu'à maintenant?

3. Combien de services indépendants de réservation électronique travaillent pour le compte du Ministère?

4. Quelles sont les responsabilités de ces groupes respectifs envers les nombreux ministères et organismes gouvernementaux?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Oui, sauf lorsque le minitère des Approvisionnements et Services considère qu'il serait plus efficace de donner délégation de pouvoir en matière d'achats aux ministères et organismes.

2. Le 21 septembre 1973, le ministère des Approvisionnements et Services a reçu l'approbation du Conseil du Trésor pour mettre sur pied un service informatique qui planifierait et regrouperait l'achat du matériel et des services informatiques, conformément à la lettre circulaire du Conseil du Trésor 1972-24 sur l'informatique au gouvernement fédéral. Le secteur de l'Électronique et de l'Informatique a été réorganisé et s'occupe maintenant de l'achat du matériel et des services informatiques pour quelque 60 ministères et organismes clients. Des accords avantageux d'achat en vrac, conclus pour les articles d'usage courant, ont amélioré la qualité des services fournis aux clients et permis un emploi plus judicieux des ressources d'achat. Pendant l'exercice financier 1973-1974, on a passé des contrats d'une valeur globale de 81 millions de dollars, et on prévoit que ce montant passera à 100 millions de dollars en 1974-1975.

3. Au ministère des Approvisionnements et Services: Il y a trois centres de responsabilité en informatique. Dans le secteur privé: Nos listes de fournisseurs comportent actuellement 480 sociétés ou groupes d'informatiques indépendants, dont environ 350 ont reçu des marchés du ministère des Approvisionnements et Services.

4. Le ministère des Approvisionnements et Services: *a*) Le premier groupe est le service d'achat du secteur de l'Électronique et de l'Informatique, qui s'occupe de négocier tous les contrats de matériel et services informatiques, *b*) Le deuxième groupe possède un matériel informatique de traitement des textes qui fait partie du système de publication des imprimés du gouvernement dont relève, notamment, le hansard, *c*) L'administration des Services du minitère des Approvisionnements et Services possède un réseau d'ordinateurs pour la paye et les questions connexes. Secteur privé: Le secteur privé fournit au ministère des Approvisionnements et Services, sous contrat, du matériel, du logiciel et des services informatiques pour exécuter les commandes passées au ministère des Approvisionnements et Services par les ministères et organismes de l'État.

LE MATÉRIEL D'INFORMATIQUE

Question nº 2005—M. Reynolds:

1. Le ministre des Approvisionnements et Services nous fournira-t-il un état détaillé de tous les contrats, accordés au cours de la dernière année financière, pour de l'équipement informatique d'un montant global de plus de 53 millions de dollars, en énumérant les sommes respectivement accordées?

2. Quelle est l'importance du contenu canadien quant à ces contrats?

3. Quel pourcentage de la somme susmentionnée, en termes de mise au point, de conception, de construction et d'approvisionnement était de contenu canadien?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Au cours de l'exercice 1973-1974, la division de l'Informatique du secteur de l'Électronique et de l'Information a déboursé près de 81 millions de dollars pour l'achat de biens et services. Le ministère ne dispose pas de ressources humaines et financières pour fournir les renseignements détaillés demandés. Les données suivantes peuvent toutefois se révéler utiles. Le ministère a passé 2,122 marchés pour le matériel et les services informatiques, soit près de 40 millions pour le matériel et 41 millions pour les services suivants: Lignes louées, $25 millions; Bureaux de services, $12 millions; Services divers, $4 millions. Une répartition par tranche de valeur figure ci-après:

$ Valeur monétaire	Documents	Valeur totale
0 – 10,000	1,640	$4.2 millions
10K—200,000	448	14.2 millions
200K—1 million	22	8.0 millions
plus d'un million	12	54.2 millions
Total	2,122	$80.6 millions

2. La politique et les procédures d'adjudication des marchés du Ministère favorisent les fabricants canadiens et ceux qui ont rationalisé leur production au Canada pour se tailler une place sur le marché mondial. Chaque contrat peut exiger une certaine teneur en éléments canadiens, suivant le système et le matériel à fournir. Ces exigences figurent alors dans les conditions des appels d'offres et font partie intégrante du processus d'évaluation des soumissions.

3. Ce pourcentage varie en fonction du genre de matériel. Dans le cas du matériel informatique, la teneur canadienne était d'au moins 25%; tous les services informatiques étaient assurés par des firmes canadiennes.

CN ET CP—LA FORMATION EN COURS D'EMPLOI

Question nº 2203—M. Benjamin:

1. Combien d'employés le CP a-t-il formés dans le cadre du programme de formation en cours d'emploi de mécaniciens *a*) combien ont reçu leur formation à (i) Vancouver (ii) Revelstoke (iii) Calgary (iv) Medicine Hat (v) Moose Jaw (vi) Saskatoon (vii) Winnipeg, *b*) quel a été le coût global de ce programme de la Main-d'œuvre et sa répartition en fonction de chaque mécanicien formé, *c*) quelle formule sert au partage des frais?

2. *a*) Combien coûte au CN la formation d'un mécanicien à Gimli (Manitoba), *b*) combien y a-t-il eu (i) de succès (ii) d'échecs?

3. Le ministère de la Main-d'œuvre a-t-il accordé une aide au CN et, dans l'affirmative, à combien se chiffre-t-elle?

4. Le comité des transports par chemin de fer a-t-il entrepris des études sur l'efficacité des programmes du CN et du CP et, dans l'affirmative, peut-on en prendre connaissance?

5. Le CN et le CP ont-ils eu recours aux politiques de la Main-d'œuvre pour la formation des wagonniers et, dans l'affirmative, comment?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, les Chemins de fer nationaux du Canada et la Commission canadienne des transports m'informent comme suit: 1. Le nombre d'employés du CP ayant participé à des cours de mécanique sous le Programme de la formation de la Main-d'œuvre depuis le lancement de ce programme est 49. Dix d'entre eux ont été formés à Edmonton. *a*) (i) Vancouver, 0; (ii) Revelstoke, 0; (iii) Calgary, 7; (iv) Medicine Hat, 9; (v) Moose Jaw, 12; (vi) Saskatoon, 11; (vii) Winnipeg, 0; *b*) Il a coûté $85,356 au Canada, sous le Programme de

formation de la Main-d'œuvre, pour former 49 mécaniciens du CP. Le coût moyen de formation pour chacun de ces mécaniciens a été de $1,741.95; c) La formule utilisée pour déterminer ces coûts fut le pourcentage de remboursement des frais de salaires assumés par l'employeur, le CP, durant la période de formation: à Calgary et Medicine Hat les pourcentages étaient de 50% pour la formation scolaire et de 25% pour la formation en cours d'emploi; à Moose Jaw et Saskatoon il s'agissait de 40% des salaires.

2. *a*) $3,124, *b*) (i) 524 à la fin de 1974, (ii) 10 à la fin de 1974.

3. Quoique le CN n'a reçu aucune aide financière pour le cours de formation de mécanicien à Gimli, Manitoba, il a reçu une aide accordée sous le Programme de formation de la Main-d'œuvre du Canada pour former diverses autres catégories d'employés. Le montant global de cette aide pour l'année 1974-1975 fut de $77,806 et les fonds engagés jusqu'à maintenant pour l'année 1975-1976 sont de $34,759.

4. Non.

5. Seul le CN a eu recours au Programme de formation de la Main-d'œuvre pour former des wagonniers. Au cours de l'année 1972-1973, 16 personnes ont subi un tel entraînement et les dépenses se sont élevées à $9,600.

LES LIGNES DE TRANSMISSION DU COURANT ÉLECTRIQUE DE L'HYDRO-QUÉBEC VERS LES É.-U.—LA RÉCEPTION DU SON ET DES IMAGES TÉLÉDIFFUSÉES

Question nº 2375—**M. Herbert:**

Le ministère des Communications a-t-il déterminé dans quelle mesure la réception sur les antennes de radio et de télévision sera empêchée ou réduite par les lignes de haute tension de l'Hydro-Québec, destinées à exporter de l'électricité aux États-Unis?

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Une évaluation de l'expérience antérieure relative à ce type de lignes de transmission à haute tension, utilisées pour alimenter en électricité les centres urbains de Montréal et de Québec, démontre que ces nouvelles lignes de transmission, destinées à exporter de l'électricité aux États-Unis, ne devraient pas affecter de façon significative la réception de la radio et de la télévision dans le voisinage de leur parcours.

LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Question nº 2387—**M. McCleave:**

1. Le gouvernement a-t-il une politique en matière de construction et de conception nouvelles des immeubles afin de conserver l'énergie et, dans l'affirmative, *a*) quelle est-elle, *b*) comment l'applique-t-on actuellement?

2. Des études thermodynamiques ont-elles été effectuées et, dans l'affirmative, par qui et quelles recommandations ont été formulées?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): La Société centrale d'hypothèques et de logement et le ministère des Travaux publics m'informent comme suit: 1. Des entretiens concernant la réalisation d'une politique au sujet de l'économie de l'énergie dans la construction et dans la conception nouvelle des immeubles ont lieu actuellement entre les ministères et les organismes du gouvernement fédéral intéressés tels que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère de l'Environnement, le ministère des Travaux publics, le Conseil national de recherches et la Société centrale d'hypothèques et de logement.

2. Afin de mettre ce programme à exécution, un groupe spécial a été établi au sein du ministère des Travaux publics pour analyser les filières énergétiques et effectuer des études de conception en utilisant des méthodes thermodynamiques et des techniques de simulation heure par heure. Procédant projet par projet, le groupe d'étude a analysé de nombreux projets de construction ainsi que leurs filières énergétiques et optimisé leur consommation prévue d'énergie.

[M. Sharp.]

LES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS HYDRO-ÉLECTRIQUES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question nº 2451—**M. Brisco:**

Combien de projets d'installations hydro-électriques, qui bénéficieront d'une aide fédérale quelconque, sont prévus en ce moment en Colombie-Britannique et où seront-ils situés?

M. Maurice Foster (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Aucun.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LES ORDINATEURS

Question nº 1948—**M. Reynolds:**

1. Le gouvernement a-t-il dépensé plus de 53 millions de dollars pour des ordinateurs et leur entretien par le ministère des Approvisionnements et Services et, dans l'affirmative, *a*) quel est le nom des sociétés en cause, *b*) dans quelle mesure la politique d'achat de produits canadiens s'applique-t-elle à ces ordinateurs et à leur entretien?

2. Dans quelle mesure s'efforce-t-on d'utiliser au maximum les ordinateurs et les machines à photocopier du ministère?

(Le document est déposé.)

DEMANDES DE DOCUMENTS

[*Traduction*]

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Je demande, monsieur l'Orateur, que tous les avis de motion restent au *Feuilleton*.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA STABILISATION DES PRIX AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE PORTANT SUR LA DÉFINITION DE «PRODUIT AGRICOLE» ET LE CALCUL DES PRIX DE BASE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 3 juin, du bill C-50, tendant à modifier la loi sur la stabilisation des prix agricoles, dont le comité permanent de l'agriculture a fait rapport avec des propositions d'amende-

ments, et de la motion nº 4 de M. Towers (au nom de M. Horner).

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, comme cette motion est inscrite au nom du député de Crowfoot (M. Horner), et comme je n'ai pris la parole au sujet du bill que parce que le député n'était pas présent à la Chambre au moment de sa présentation, je me demande si la Chambre donnerait son consentement unanime pour permettre au député de Crowfoot de bénéficier des 40 minutes allouées à l'auteur de la motion, et dans ce cas je ne prendrais que 20 minutes.

M. l'Orateur adjoint: Cela devrait se faire par consentement unanime afin que nous soyons assurés qu'il n'y ait pas de problème. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Towers: Monsieur l'Orateur, en prenant la parole au sujet de cet amendement au bill C-50, je devrais accorder une attention spéciale aux occasions d'accroître la production agricole que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) laisse passer. S'il fût jamais dans notre pays ou dans le monde des possibilités de produire des aliments, nous les avons ici maintenant au Canada. Nous comptons des producteurs qui sont disposés, désireux et impatients de produire des aliments pour un monde affamé.

Un de nos problèmes est dû au fait que notre ministre de l'Agriculture n'a pas suffisamment d'imagination et qu'il n'a apparemment pas l'esprit d'initiative nécessaire pour créer par une loi des programmes destinés à aider non seulement les producteurs, mais en fin de compte aussi les consommateurs canadiens et la population d'un monde affamé. Je trouve immoral de restreindre la production de denrées alimentaires.

Nous devons veiller à ne pas adopter ni négocier des lois visant à restreindre la production de denrées alimentaires. Nous devons faire très attention, d'autant plus que le Canada est un pays à vocation agricole. Le Canada s'urbanise très rapidement. Jusqu'à présent, la majorité des habitants des villes, qui sont également des consommateurs, ont plus ou moins laissé aux producteurs de denrées alimentaires le soin de la question. C'est bien, pourvu que l'on ait ou que l'on insiste sur un climat favorable à la production. Il incombe à tous les députés de veiller à créer ce climat.

Il est très difficile, surtout pour les députés de l'opposition, d'inciter le ministre de l'Agriculture à accepter ces programmes qui aideront non seulement les producteurs, mais aussi les consommateurs.

● (1550)

Je reconnais que la stabilisation a été adoptée pour éviter les alternances de hausses et de baisses brutales. C'est très bien, pour la majorité des producteurs. Mais ce qui serait inacceptable, c'est que, s'ils devaient, à cause de la stabilisation, avoir un revenu moyen inférieur à la moyenne générale, dans le cycle de hausses et de baisses, ce serait au détriment de l'agriculture. C'est pourquoi nous devons être très prudents dans la mise en œuvre de politiques pour le bien des Canadiens. C'est l'une des raisons pour lesquelles la question a intéressé tant de gens au comité et dans tout le pays, j'en suis certain.

Bien des instances ont été présentées au comité. Il m'est certainement inutile de rappeler au ministre que les députés de l'opposition, au comité, ont dû lutter très fort pour que des témoins aient le droit de comparaître et que l'on puisse présenter des instances. Un grand nombre de groupes et d'organismes sont touchés de très près par ce projet de loi, notamment le ministre de l'Agriculture de l'Ontario lui-même. Je m'aperçois qu'il me sera impossible de traiter tous les points que je considère comme importants dans ce bill, mais je suis certain que mes collègues prendront la relève cet après-midi et au cours de débats ultérieurs.

J'aimerais consigner au compte rendu certaines déclarations du ministre de l'Agriculture de l'Ontario. Il a déclaré:

> Le bill C-50 est certainement une mesure agricole d'importance. Les nombreuses organisations agricoles qui ont comparu devant le comité permanent n'ont pas manqué de le souligner. Les problèmes qui se posent vis-à-vis de l'implantation d'un régime de protection du revenu agricole sont nombreux: il y a la répartition géographique du pays, le nombre de denrées agricoles, les structures constitutionnelles du pays, à savoir qui doit assumer les responsabilités du régime de stabilisation, du gouvernement fédéral ou des provinces ou des producteurs eux-mêmes.

Il a poursuivi en disant:

> D'abord, nous croyons que le gouvernement fédéral a une obligation d'établir un prix agricole de base qui empêcherait l'apparition de prix désastreux pouvant forcer les agriculteurs à abandonner leurs terres. Nous suggérons au gouvernement fédéral de garantir un prix à 90 p. 100 du prix moyen des cinq dernières années et, de préférence, des trois dernières années. Le gouvernement fédéral pourrait verser un paiement à tous les producteurs lorsque le prix tomberait sous ce niveau.

Bien des gens se préoccupent du fait que le bill donnerait des pouvoirs étendus au ministre de l'Agriculture et au gouvernement sans leur imposer d'obligations. Il semble que le ministre gagne sur tous les tableaux. C'est inacceptable, surtout si l'on tient compte des antécédents du ministre. Il a parcouru le pays et déclaré aux citadins, aux consommateurs, qu'ils devraient payer plus cher leurs produits alimentaires. Il suffit, pour comprendre la situation, de se rendre compte de l'immensité de terres arables qui sont englouties par les grandes agglomérations urbaines.

Sauf erreur, quelque 20 acres de terres arables cessent d'être exploitées toutes les heures en Ontario. Une situation semblable existe dans l'Ouest du Canada en raison de la croissance urbaine. Si de bonnes terres agricoles cessent ainsi d'être exploitées, je suis persuadé que le ministre de l'Agriculture se verra avant longtemps dans l'obligation d'encourager les agriculteurs à produire à plein rendement.

L'une de nos préoccupations à l'égard de ce bill est que le ministre peut en tout temps décider que les agriculteurs produisent trop dans un secteur donné et mettre un frein à leur production, ce au détriment non seulement des producteurs, mais aussi des consommateurs.

J'aimerais citer un passage de la partie du bill que l'amendement vise à supprimer:

> Afin de stabiliser le prix d'un produit agricole, l'Office peut exercer tous autres pouvoirs prescrits sur sa recommandation par le gouverneur en conseil.

Cette disposition donnerait au ministre de l'Agriculture des pouvoirs énormes. Je ne crois pas que cela soit souhaitable. Je ne crois pas non plus que cela serve les intérêts des producteurs. Or, si cela ne sert pas les intérêts des producteurs, cela ne servira pas non plus, en dernier ressort, les intérêts des consommateurs. Si des pénuries se produisaient en raison des lacunes d'une politique adoptée par le gouvernement, les consommateurs devraient en subir les conséquences.

J'aimerais citer une déclaration émanant du Conseil canadien du porc. A la page 2 du mémoire présenté par ce conseil, on trouve ce qui suit:

Le programme de stabilisation provisoire a été mis en œuvre avec l'idée que le gouvernement fédéral allait garantir une marge de $22.41 les cent livres de plus que la moyenne pondérée à l'échelle nationale du coût des provendes.

Le coût des provendes a été fixé essentiellement à partir de deux formules: la première utilisant le grain de l'Ouest, la seconde le maïs. La moyenne du coût national des provendes est bien sûr pondérée en fonction de la mesure dont l'Est du Canada fait usage des provendes. Dans la première formule, on a utilisé 548 livres de céréales par porc à un taux de protéines de 13 p. 100—chiffres que le Conseil du porc du Canada estime trop bas. Non seulement le «coût» réparti sur cinq ans était-il insuffisant parce qu'il ne contenait pas assez de céréales et de protéines, mais aussi parce qu'il ne comprenait pas les autres coûts de production.

Il n'est sûrement pas nécessaire que je rappelle au ministre qu'au comité et lors du débat en deuxième lecture mes collègues et moi-même voulions que le coût de production tienne compte des frais de transport jusqu'au marché. Le ministre semble penser que cela serait difficile à réaliser. Avec tous les systèmes informatiques dont nous disposons au Canada, on pourrait certainement établir sans trop de mal un juste équilibre entre l'Est et l'Ouest du Canada.

Le mémoire poursuivait en ces termes:

La marge a été calculée d'après la différence qui existe entre le prix national pondéré et le coût national pondéré des provendes, et elle est garantie à 90 p. 100. Le niveau de soutien réel se situe environ à $42 les cent livres (le coût cumulatif des provendes, du 1er avril 1974 au 1er février 1975, était de $20.64).

A $42 les cent livres, l'aide pour 1974 s'est révélée si minime, par rapport aux frais courants, que toutes les provinces, sauf l'Ontario et le Manitoba, ont subventionné dans une certaine mesure le prix du marché à diverses reprises en 1974. Au Manitoba, les producteurs ont reçu des versements en vue de maintenir et même augmenter leur production par rapport à celle de l'an dernier.

● (1600)

C'est là le problème que ce bill devrait essayer de résoudre. Je suis très déçu que le ministre de l'Agriculture n'ait pas adopté un programme qui, je le répète, profiterait d'abord aux producteurs puis aux consommateurs. En sa qualité de ministre il pourrait mettre sur pied un tel programme. Je trouve qu'il s'est soustrait à ses responsabilités en ne s'entendant pas avec les provinces pour adopter une politique qui serait à l'avantage des producteurs. Il se moque du monde en présentant ce genre de programme et en s'en attribuant le mérite alors que les résultats ne sont pas satisfaisants. Il pourrait ensuite se targuer auprès des électeurs d'avoir parrainé le bill C-50, le programme de stabilisation. Il se moque du monde parce qu'un programme censé apporter des avantages aux producteurs et en dernier ressort, aux consommateurs, doit donner de bons résultats.

Je vais maintenant citer certains passages du rapport du Conseil canadien du porc:

En ce qui concerne la commercialisation, il n'existe pas au Canada un marché unique pour le porc. Il existe divers marchés provinciaux et régionaux, celui de l'Ontario étant le plus important. En général, le cours sur les autres marchés est inférieur à celui de Toronto. L'une des principales préoccupations des membres du Conseil du porc, l'année dernière, et particulièrement des membres de l'Ouest, a été cet écart de prix entre leur marché et celui de Toronto. Habituellement, la différence est bien supérieure au simple coût de transport du porc sur les marchés de l'Est. Par exemple, comme le montre l'annexe ci-jointe, le prix en vigueur entre Saskatoon et Toronto pour 1974 était de $7.66 les 100 livres, c'est-à-dire $4 de plus que le coût de transport du porc de Saskatoon à Toronto, même aux nouveaux tarifs de 1975. Toutefois, après cette remarque, le Conseil reconnaît que la facilité d'approvisionnement vaut dans certains cas la dépense.

[M. Towers.]

Il nous faut admettre que ce problème intéresse les organismes agricoles, les producteurs, les gouvernements provinciaux et leurs comités de l'agriculture.

Le mémoire du Conseil continue en ces termes:

Toutefois, le Conseil du porc estime qu'il incombe au gouvernement fédéral d'établir des programmes pour assurer au moins un revenu minimal. Nous pensons donc qu'il faudrait mettre au point un programme fédéral de stabilisation adapté aux besoins régionaux et pouvant s'appliquer à tous les producteurs et à toutes les régions. Selon nous, l'adoption d'un programme fédéral susceptible de s'appliquer aux différentes régions si les circonstances l'exigent, est de beaucoup préférable à une série d'accords provinciaux qui se font concurrence et viennent s'ajouter à un programme national de base. C'est précisément le genre de programme que les éleveurs de porcs ont connu l'an passé et dont ils ont cherché à se débarrasser pour le remplacer par un programme national financé par le gouvernement fédéral.

C'est justement ce dont je viens de parler. Sans aucun doute, mes collègues en discuteront davantage. Le gouvernement fédéral a roulé les éleveurs canadiens en ne mettant pas sur pied ce genre de programme, qui finira par apporter des avantages aux éleveurs, par stabiliser l'industrie agricole et profiter aux consommateurs. Je vois que vous êtes sur le point de vous lever, monsieur l'Orateur, pour me rappeler que mon temps de parole est écoulé. Je vous remercie de votre attention.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, j'aimerais expliquer à la Chambre pourquoi j'ai jugé nécessaire de lui proposer cet amendement. A mon avis, il est triste que nous soyons prêts à accorder au gouvernement des pouvoirs sans cesse accrus dont il ne sait pas se servir. Pourtant, il veut le pouvoir absolu. L'article du bill dont je propose le retranchement accorde ce pouvoir au gouvernement.

Aux termes du bill, le ministre et le ministère de l'Agriculture peuvent exercer n'importe quel pouvoir que le ministre ou le gouvernement pourront imaginer. Le ministre n'a pas besoin de demander des pouvoirs supplémentaires au Parlement si, par exemple, un problème risque de se poser dans certaines régions du Canada. Il peut résoudre le problème sans l'aide du Parlement. Bon nombre de personnes qui ne tiennent pas à la démocratie et qui ne croient pas dans un gouvernement représentatif estiment peut-être que c'est ainsi que les choses doivent se passer. Même si le gouvernement représentatif n'est peut-être pas le régime idéal de gouvernement, c'est le meilleur qui existe. Certains prétendront qu'en accordant de tels pouvoirs au gouvernement, on le rendra plus efficace et qu'on donnera plus d'autorité aux fonctionnaires. C'est justement l'effet de l'article.

La loi actuelle sur la stabilisation des prix agricoles, que l'article en question modifie, contient déjà un article qui traite des pouvoirs. Il s'agit de l'article 7 *a*) à *g*) qui prévoit les pouvoirs précis que le gouvernement peut utiliser pour mettre en vigueur ou stabiliser le prix des produits agricoles. Le ministre dit que c'est insuffisant et qu'il veut plus de pouvoirs. Le député qui m'a précédé a dit qu'il convenait peut-être de donner plus de pouvoirs au gouvernement mais que, selon notre régime fédéral, le gouvernement aurait dû consulter davantage les gouvernements provinciaux au sujet des pouvoirs que les provinces approuveraient. Je partage cette opinion.

J'ai reçu une lettre d'une jeune personne de Virden, au Manitoba, me disant que les gens de cette région ne comprennent pas tout à fait le ministre de l'Agriculture et me demandant de leur expliquer ses opinions. J'ai essayé de le faire pour les habitants de ma propre circonscription, mais j'hésite à faire la même chose pour ceux de Virden, au Manitoba. Le 15 octobre, en expliquant pourquoi je m'opposais à cet article, j'ai déclaré ce qui suit à la Chambre:

Nous avons le choix entre deux orientations de base pour nous attaquer à nos problèmes grandissants: l'orientation socialiste, comportant la participation de l'État dans tous les secteurs, et celle de l'économie du marché libre accompagnée d'un contrôle général de l'État.

De cette façon on peut évaluer la situation économique et savoir exactement où elle en est. La plupart des députés de l'ancien parti libéral n'auraient eu aucune objection à choisir l'une ou l'autre des deux orientations et ne se seraient pas opposés à l'économie du marché libre assortie d'un contrôle général de l'État. Mais le gouvernement libéral actuel et le ministre de l'Agriculture ne croient pas que ce soit suffisant. Ils veulent rafistoler la société et souhaitent la participation de l'Etat dans tous les secteurs de la société. Cette attitude s'exprime dans les deux bills sur l'agriculture dont la Chambre est saisie: le bill C-41 qui concerne les grains d'exportation et le bill C-50 qui traite de tous les autres produits agricoles à l'exception des grains de l'Ouest dont le cas est réglé par le bill C-41.

Le sous-ministre de l'Agriculture a commenté le bill C-41 devant le comité de l'agriculture. Il a dit que nous avions deux bills à l'étude. J'aimerais citer ses propos qui figurent à la page 44 du fascicule 41 des délibérations du comité. D'après lui le bill C-41 doit réglementer les grains de l'Ouest, les six grains principaux. Il a ajouté que 70 p. 100 de cette production était destinée à l'exportation. Puis il a dit ceci.

● (1610)

. . . nous avons introduit deux projets de loi. Nous avons même envisagé à un moment donné d'intituler le bill sur l'Ouest «projet de loi sur les exportations et les garanties du marché», car c'était là son principal objectif. Nous continuons néanmoins de l'intituler «Loi sur la stabilisation des céréales de l'Ouest», mais c'est là la grande différence avec l'autre.

La différence, c'est que le bill à l'étude, vise les denrées produites au Canada et la plus grande partie de la production vendue au Canada. Je crains fort qu'en donnant carte blanche au gouvernement ou au ministre des pouvoirs encore supérieurs à ceux qu'il possède déjà, on en arrive à une gestion de l'offre. Le ministre de l'Agriculture de l'Ontario a exprimé la même crainte lorsqu'il a comparu devant le comité. Il a dit:

Sous l'article 5(2) (1.1) du bill C-50, les mots «peut exercer tous autres pouvoirs prescrits sur sa recommandation par le gouverneur en conseil» signifient pour nous le contrôle de la production ou la gestion de l'offre.

Je partage cette crainte, monsieur l'Orateur. On parle souvent de la gestion de l'offre comme d'un but, d'un idéal, mais pour moi, cette gestion limiterait en fin de compte la production au marché connu dans le cas de presque toutes les denrées produites au Canada, à l'exception des six principales céréales. Le marché dont je parle, c'est le Canada. On cite souvent des propos du ministre de l'Agriculture en faveur de la gestion de l'offre et des offices de commercialisation. Je crains que les pouvoirs accordés en vertu de cet article ne restreignent la production de porcs, de bovins, de volailles, de laine, de moutons, d'abeilles, de miel, etc., au marché connu, c'est-à-dire notre consommation.

Je vois un monde qui souffre de grandes pénuries d'aliments. Je vois des agriculteurs qui ont un grand désir de produire. Je vois des ministres suvoltés essayant de réglementer la production, pour paraît-il pouvoir mieux la gérer. C'est vrai surtout quand les prix mondiaux s'affondrent.

Le fascicule n° 40 des délibérations du comité révèle qu'on a essayé à plusieurs reprises de faire expliquer au ministre ce qu'il entendait par l'expression «gestion de l'offre». On peut lire à la page 31 que le député de Pembina (M. Elzinga) a posé la question suivante:

Merci beaucoup, monsieur le président. J'aimerais simplement poursuivre en quelque sorte la déclaration de M. Horner au sujet du contrôle du ministre sur le secteur agricole, encore une fois. Si je puis citer ce qu'il a dit en deuxième lecture de ce bill, il a déclaré:

Aucun de ces programmes . . .

Il parlait de la deuxième lecture de ce bill quand le ministre a déclaré à la Chambre:

Aucun de ces programmes ne peut fonctionner sans une gestion judicieuse de l'offre.

La réponse du ministre figure à la même page. Je ne la lirai pas au complet, mais il a dit:

Une gestion judicieuse de l'offre signifie qu'on produit un article destiné à un marché de façon telle qu'on sache autant que possible où il se situera.

Cela se résume en fait au Canada. Puis, pour bien tirer la question au clair, le député de Pembina a demandé:

Quand ce bill deviendra loi, nos marchés reflèteront encore dans une certaine mesure les prix en vigueur aux États-Unis, n'est-ce-pas?

C'est une question sans mauvaise intention, monsieur l'Orateur, qui s'appliquerait normalement à l'industrie du bétail de l'Ouest du Canada. Le ministre a répondu:

Les marchés mondiaux pour les produits mondiaux, oui, je crois, pour ma part, qu'ils le reflètent beaucoup trop parce que je ne crois pas que nous devrions tant dépendre de leur mise en marché.

Il fait allusion au fait que notre marché du bétail reflète les prix en vigueur sur le marché américain dont nous ne devrions pas dépendre autant, estime-t-il. Voilà une drôle de réponse à donner aux gens de l'industrie du bétail qui se donnent la peine de réfléchir un peu, surtout ceux de l'Ouest. Il est difficile à comprendre que quelqu'un de l'industrie du bétail puisse dire que nous ne devrions pas nous occuper des prix en vigueur aux États-Unis. Il faut vraiment croire dans un contrôle rigide de la gestion de l'offre pour faire une telle déclaration.

Depuis 1947, l'industrie du gros bétail dans l'Ouest canadien est reliée aux marchés des États-Unis. Pendant la guerre, la frontière et les marchés étaient fermés, mais après 1947-1948, l'embargo a été levé. Le prix du bétail a alors augmenté d'environ 15 p. 100 la livre et nous avons pu en expédier aux États-Unis. Nous avons connu quelques périodes difficiles, mais dans l'ensemble nous devons reconnaître qu'il est avantageux d'avoir accès à un marché d'environ 240 millions de personnes. Cela nous permet d'accroître notre production et d'améliorer notre efficacité et donc de faire baisser le prix des aliments pour le consommateur canadien.

Bien sûr, on peut faire une comparaison simpliste avec le pacte de l'automobile qui nous donnait accès au marché américain et devait nous permettre d'accroître notre production, et partant, d'accroître notre efficacité et de faire baisser le prix de nos voitures. L'ennui c'est que le prix des automobiles a diminué aux États-Unis, mais pas au Canada. La même chose ne s'est pas produite dans l'industrie bovine au Canada.

Certains répondront que le bœuf n'est pas une denrée mondiale. Que voulait dire le ministre lorsqu'il a parlé de marchés mondiaux pour des denrées mondiales? On peut prétendre que le bœuf n'est pas une denrée mondiale, mais tout prouve que c'en est une et nos éleveurs ont d'ailleurs à combattre la concurrence mondiale. Si le prix du bœuf a augmenté le mois dernier c'est peut-être parce que la production de bovins engraissés a diminué au Canada et aux États-Unis. S'il n'y avait pas eu le récent scandale à Montréal, le prix du bœuf aurait pu augmenter si nous n'étions pas sur un marché mondial. L'Australie produit deux fois plus de bœuf que nous et son excédent est au moins quatre fois plus élevé que le notre l'était ces deux ou trois dernières années. Pendant encore un certain temps, les importations d'Australie vont empêcher le prix du bœuf au Canada de devenir prohibitif. Le ministre n'arrivera pas à me faire croire que le bœuf n'est pas une denrée mondiale.

● (1620)

Quels autres pouvoirs le ministre demande-t-il? En comité j'ai abordé la question du porc, et le ministre s'est étendu sur le sujet. Je lui ai demandé s'il avait l'intention de créer un système central de commercialisation du porc, j'entendais par là un office de commercialisation, expression, d'ailleurs qui effarouche certains. Il y a des gens qui ne peuvent pas supporter les offices de commercialisation. Je voulais savoir quels pouvoirs le ministre demande qui ne figurent pas aux alinéas *a*), *b*), *c*) et *g*) de l'article 10.1, paragraphe (2) du bill de stabilisation des prix.

Selon le ministre, un système central de commercialisation mettrait un terme à la concurrence que se livrent les provinces. Il aura du mal à convaincre les producteurs de porc de l'Alberta qu'ils ne font pas concurrence à leurs homologues de Colombie-Britannique, tout comme les producteurs de bœuf d'Alberta admettront difficilement qu'ils ne livrent pas concurrence à leurs confrères de Colombie-Britannique. Cette province produit plus de bœuf qu'elle n'en consomme, et sa production de porc est légèrement déficitaire. Il s'ensuit que le porc albertain se vend sur le marché de Vancouver, et qu'ainsi il concurrence directement celui de la Colombie-Britannique.

Il y a peu d'espoir que, même avec les pouvoirs nécessaires, le ministre atténue la concurrence que se livrent les provinces. J'ai déjà dit que le système central de commercialisation cherchera à rendre la concurrence moins âpre dans la mise en marché du porc. Examinons la question de plus près.

Actuellement la Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba ont lancé des programmes de commercialisation, dans le cadre desquels ils vendent des porcs au Japon. Ces programmes ne sont pas identiques et les provinces se font concurrence. Étant albertain, je ne m'inquiète pas des exportations albertaines au Japon. Nous pouvons soutenir la concurrence sur le marché des porcs comme de toute autre denrée. Mais la concurrence, semble-t-il, inquiète le ministre. Je ne pense pas qu'il s'inquiète de la concurrence entre Alberta, Saskatchewan et Manitoba. Ce qui l'inquiète, c'est celle que se livrent la Saskatchewan et l'Ontario. Et c'est cette concurrence que le système central de commercialisation, c'est-à-dire en d'autres termes l'Office national de commercialisation, a pour objet de réduire.

Le ministre ne tient pas à ce que la Saskatchewan augmente sa production porcine ou bovine. Et c'est ainsi qu'on dira à l'agriculteur de Saskatchewan: «Nous vous donnons l'assurance céréales, remplissez vos silos et, au besoin, nous vous paierons si nous n'arrivons pas à vendre tout ce grain. Mais n'élevez pas de porcs, cela bouleverserait le marché ontarien». Voilà le refrain qu'on leur serinera.

En 1969-1970, la Saskatchewan a accru sa production porcine de 70 p. 100. Ensuite, quand les prix du grain ont commencé à monter, il y a à peu près un an et demi, elle a diminué de 28 p. 100. Monsieur l'Orateur, les partisans de la gestion de l'offre ne voient pas d'un bon œil des revirements aussi spectaculaires dans la production. C'est exactement ce que le ministre a voulu dire en répondant au député de Pembina (M. Elzinga) le 20 mai 1975. Comme en fait foi la page 40:31 des *Procès-verbaux et témoignages* du comité permanent de l'agriculture, il a répondu ceci:

> Une bonne gestion de l'offre suppose la production d'une denrée en vue d'un marché de telle façon qu'on puisse savoir ce qu'il en sera dans la mesure du possible.

Depuis toujours, l'Ouest du Canada a exporté 10 p. 100 de sa production porcine. La Saskatchewan exporte à peu près 10 p. 100 de sa production aux États-Unis et nous estimons pouvoir continuer pendant quelque temps encore. Nous ne redoutons pas la concurrence. Nous pouvons concurrencer les éleveurs américains et nous avons fait nos preuves en ce sens.

L'Ontario produit à peu près toute la viande de porc qu'elle consomme et exporte certains types de porcs aux États-Unis. Le Québec accuse également un excédent de production porcine; il vend une partie de sa production en Ontario et expédie certains morceaux aux États-Unis. Mais l'Ouest du Canada fournit le grain fourrager, matière première qui entre dans la production de la viande, si l'on peut considérer comme un processus de production la transformation en viande des grains fourragers. Nous croyons pouvoir produire plus de viande chaque année et assurer plus d'emplois dans l'Ouest du Canada.

Comme je l'ai dit, nous considérons le grain fourrager comme une matière première. Je considère donc les deux bills du gouvernement sur l'agriculture et l'appui du ministre à une gestion de l'offre comme une tentative de restreindre la croissance d'une nouvelle industrie de fabrication agricole, puisque je considère le processus de transformation des grains fourragers en viande comme un processus de fabrication. C'est pourquoi je me méfie de l'étendue des pouvoirs que le présent bill va conférer au ministre.

D'après le libellé du bill «l'Office peut exercer tous autres pouvoirs prescrits à cette fin par le gouverneur en conseil...» C'est en réalité un jargon qui rend l'article plus intéressant. Bien entendu, la décision ultime revient encore au ministre de l'Agriculture et c'est ce que je crains. Nous savons que le gouverneur en conseil c'est le cabinet; donc comme le cabinet nomme les membres de l'Office, il exercera une grande influence sur ses décisions.

Pourquoi dire que je le crains? Depuis six ou sept ans, nous avons été témoins d'une évolution spectaculaire de la doctrine du parti libéral qui ne veut plus accorder confiance au particulier mais tient plutôt à faire intervenir l'État dans les affaires des particuliers. Le parti libéral croit que le gouvernement doit s'ingérer autant que possible dans les affaires des particuliers et ne plus se contenter de jouer le rôle d'arbitre.

Il est fort possible que l'amendement dont la Chambre est saisie soit rejeté et que le bill soit adopté cet après-midi. Si tel est le cas, il ne sera plus nécessaire de légiférer en matière agricole. Cela ne sera plus nécessaire parce qu'un office quelconque pourra y suppléer en adoptant des règlements avec, bien entendu, le consentement du ministre.

● (1630)

Cela ne veut pas dire que nous n'aurons plus d'autres lois à débattre. Les politiciens étant ce qu'ils sont, auront peut-être des doutes quant à ce qu'ils devraient faire et il sera question de lois dans le discours du trône. Dans les discours du trône à venir on lira: «et des efforts seront déployés dans le domaine de l'agriculture pour régler les problèmes de commercialisation» ou quelque chose du genre.

Les débats sur l'agriculture qui se tiendront à la Chambre des communes auront lieu à l'occasion du discours du trône ou lors de la présentation du budget lorsqu'un ministre voudra faire quelques rajustements dans les droits d'accise sur les denrées agricoles ou augmenter les impôts sur les revenus de l'industrie agricole du Canada. Alors, seulement, on aura des débats sur l'agriculture.

On pourrait peut-être dire que le député de Crowfoot (M. Horner) se l'est bien attiré. On lui a souvent reproché de retenir pendant deux ans une mesure législative portant sur l'agriculture. Le gouvernement utilise cette demande de pouvoir pour s'assurer que la chose ne se reproduira jamais. Je pense que c'est à bon droit.

Je ne pouvais laisser passer cet événement historique pour le Canada sans faire bien voir qu'il en est pris bonne note. L'opposition se rend bien compte que cette quête de pouvoir est une autre pilule amère à avaler. C'est une dépréciation de plus de ce que je crois être le gouvernement représentatif, une autre érosion de notre liberté fondamentale, qui est le droit de s'exprimer. Le droit de délibérer et de légiférer est inhérent à une vraie démocratie. Le présent gouvernement nous enlève ce droit en essayant d'obtenir tout le pouvoir que ce ministre veut accaparer.

Je pourrais dire à ce correspondant de Virden au Manitoba qui m'a écrit pour me demander quel genre d'homme le ministre était, qu'il est gentil et amical mais qu'il se laisse manipuler par un cabinet malveillant. Afin d'assurer qu'il est bien orienté, on lui a donné comme sous-ministre un comptable qui ne connaît rien à l'agriculture. Ce ministre ne connaît pas assez l'agriculture pour se rendre compte de ce qui se passe et de ce que le cabinet lui impose. Il ne connaît pas assez les principes de la démocratie pour s'en rendre compte.

J'espère qu'avant la fin de sa carrière politique le ministre comprendra, à l'instar de maints autres députés libéraux avant lui, ce que le cabinet est en train de lui faire, et qu'il quittera ce parti. C'est exactement ce qu'ont fait de nombreux libéraux. Je n'ai pas l'intention de les nommer cet après-midi. Je mentionnerai seulement celui qui faisait office de premier ministre adjoint depuis 1968. Il a quitté le parti après avoir constaté que le gouvernement était en train de rogner lentement sa liberté et celle des autres Canadiens, tout comme il essaie de le faire cet après-midi. Un autre ministre, représentant le Québec, a également quitté le cabinet. J'espère demeurer député suffisamment longtemps pour voir le jour où le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) se rendra compte du genre de cabinet dont il fait partie.

Dans cet article du bill, le ministre a dit au comité que le cabinet lui donnait carte blanche. C'est ce qu'il a dit. Je pourrais citer les procès-verbaux du comité. Peut-être lui donne-t-il carte blanche, mais cela coûte bien plus que de l'argent à nos agriculteurs et à notre industrie agricole. Elle nous coûte notre liberté et notre souplesse à produire quelque chose qui a été jusqu'ici à l'origine du succès de notre agriculture. J'espère que le ministre va décider qu'il ne veut pas voir périr l'industrie agricole sous son mandat et qu'il quittera le cabinet avant que cela ne se produise.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire quelques observations sur ce qu'a dit le député de Crowfoot (M. Horner). Il a donné à entendre que le ministre que je suis n'entendait rien à la démocratie. J'ai occupé pendant 30 ans des postes auxquels j'ai été formellement élu, et, dans la plupart des cas, élu ou réélu chaque année, et non pas à tous les deux ou quatre ans. J'ai été élu chaque année jusqu'à ce que je vienne siéger à la Chambre des communes. J'estime en savoir autant au sujet de la démocratie que le député ou n'importe qui d'autre. J'estime en savoir autant au sujet de la libre entreprise que le député ou qui que ce soit.

Je songe à cette province qui se fait le grand champion de la libre entreprise et dont le député de Crowfoot est originaire, l'Alberta. Elle est beaucoup plus socialisante que la Saskatchewan qui est censée avoir un régime de gouvernement que le député trouve si mauvais pour le Canada. Quand on songe au rempart de la libre entreprise en Alberta, on pense au fait que le gouvernement de l'Alberta a davantage de propriété dans cette province et est plus socialiste que n'importe quel autre gouvernement dans tout le Canada.

Nous pouvons aussi regarder l'Ontario traditionnellement conservatrice qui compte plus d'offices de commercialisation que toute autre province au Canada. Le député devrait demander à Bill Stewart, le ministre provincial de l'Agriculture, de les supprimer. Dites-lui que vous n'avez pas foi en l'offre et la gestion et il dira que vous mentez. Nous savons tous que le député de Crowfoot ne s'entend pas avec le ministre ontarien de l'Agriculture. Le compte rendu du comité en témoigne.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Le ministre insinue que le compte rendu des travaux du comité indique que je ne partage pas l'avis du ministre ontarien de l'Agriculture au sujet de l'offre et de la gestion. Si cela est vrai, que le ministre produise ce compte rendu. Je l'ai cité d'après les délibérations du comité. Si je l'ai fait hors de son contexte, le ministre aurait dû soulever la question de privilège comme je le fais. Aussi étrange que cela puisse paraître, il y a une déclaration du ministre ontarien de l'Agriculture que j'ai approuvée. Si le ministre peut prouver que j'ai tort, j'aimerais qu'il me cite des extraits du compte rendu.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, il n'y a qu'à voir les offices de commercialisation de l'Ontario, et leur mode de fonctionnement, surtout ceux qui s'occupent des récoltes destinées aux conserveries. Si ce n'est pas à une sorte de gestion de l'offre, je me demande ce que c'est. En tant qu'agriculteur qui produit des récoltes à ces fins—et je le fais—on vous fait signer un contrat pour tant. C'est la quantité qu'on est autorisé à écouler sur le marché. Une forme quelconque de gestion de l'offre est établie. Le ministre de l'Agriculture de l'Ontario n'aime pas le gaspillage. Il ne croit pas qu'on puisse cultiver dans l'espoir de trouver un acheteur. L'Ontario est de toutes les provinces celle qui vend le plus de produits par l'intermédiaire d'un office de commercialisation ou d'un autre. C'est encore un rempart de la libre entreprise. On garde l'initiative de produire ou de créer et de devenir un cultivateur efficace.

● (1640)

Le député parle des marchés mondiaux des marchandises. Qu'il examine ce qui se passe sur les marchés mondiaux des marchandises car nous ne nous contentons pas de faire face à la concurrence américaine avec notre bœuf. Nous faisons également concurrence à l'Argentine, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. Ces pays sont touchés. Récemment on pouvait acheter en Australie du bétail sur pied à 2 ou 3c. la livre qu'il suffit de laisser dans les pâturages tant que le marché ne s'était pas amélioré. C'est le genre de concurrence à laquelle nous devons faire face.

J'invite le député à consulter les lettres que j'ai reçues de citoyens de l'Ouest, j'en ai eu des centaines dont certaines d'éleveurs importants. De leur propre initiative, les éleveurs de la Colombie-Britannique ont accepté par un vote de 2 contre 1 une certaine forme de garantie. Je suis persuadé que la plupart des députés auraient dit il y a un an qu'ils n'auraient pas accepté une pareille garantie proposée par le gouvernement de la Colombie-Britannique ou par tout autre gouvernement. Je dois ajouter que je formule certaines réserves au sujet du programme en vigueur en Colombie-Britannique. N'empêche que les éleveurs l'ont accepté. Il n'est pas obligatoire, mais facultatif. Les éleveurs, lors de la réunion annuelle de la C. B. Cattlemen's Association, l'ont accepté.

Le député a mentionné la gestion de l'offre. Parlons de l'ancien bill. Que faisait-il? Je veux dire le projet de loi présenté par le gouvernement précédent, ce bill remarquable qui prévoyait une sécurité quelconque, un bill servi sur un plateau, présenté à la Chambre le 24 janvier 1958, lu pour la 3e fois le 25 janvier et qui reçut la sanction royale le 31 janvier 1958—il avait été adopté aussi vite que cela. Il était tellement important qu'il fallait l'adopter dans ce laps de temps.

Qu'est-ce que ce bill tend à apporter? On y parle de gestion de l'offre. En vertu de ce bill et sous d'autres gouvernements et d'anciens ministres de l'Agriculture, le montant des paiements était limité. Par exemple, pour ce qui est du porc, on n'a jamais effectué de paiement sur plus de 200 porcs par producteur. En vertu de notre programme, l'an dernier on a accepté jusqu'à 1500 porcs par producteur. Qui limitait l'offre? Était-ce le ministre de l'Agriculture (M. Whelan)?

Personne dans notre pays n'oserait prétendre que ce qui arrive dans l'industrie du porc est une bonne chose. Les producteurs ne jouissent d'aucune sécurité. Le député de Crowfoot dit: Ma foi, en Saskatchewan le prix a baissé ainsi que la production parce que les producteurs pouvaient vendre du grain. Il prétend que la production a baissé de 20 p. 100. Monsieur l'Orateur, en Saskatchewan, le meilleur programme d'appoint qui soit est en œuvre, mais parce que c'est un programme provincial et que les producteurs savent que leurs denrées sont commercialisées dans le monde entier, la production y a baissé de 40 p. 100. A l'échelle nationale, la production a baissé de 20 p. 100. Est-ce ce que nous voulons? Ce n'est pas ce que je veux, ni pour les producteurs ni pour les consommateurs, parce que le prix du porc a été, depuis quelques jours, le plus élevé qu'on ait jamais enregistré au Canada.

Le même phénomène se produit aux États-Unis, en Italie et en Nouvelle-Zélande. La demande est trop forte, c'est tout. Les surenchères abondent, nuisant ainsi au pouvoir d'achat des consommateurs. En même temps, l'industrie en souffrira aussi, parce que les consommateurs vont cesser de consommer cette denrée. C'est ce qui va arriver, parce qu'il n'y a pas assez d'offres pour répondre à la demande.

[M. Whelan.]

Les producteurs de porc ne jouissaient d'aucune sécurité faute de programme.

Le député de Crowfoot pense que je vais avoir un merveilleux programme de vente pour les porcs. C'est une fort bonne idée, mais, je le répète, il incombe aux producteurs de porcs d'adopter eux-mêmes ce genre de programme. Certains ministres de l'Agriculture au Canada estiment qu'il faut instituer un organisme analogue à la Commission canadienne du blé, prendre des engagements, nommer des membres et leur laisser le soin de la commercialisation qu'il faut procéder comme la Commission canadienne du lait. Les membres sont nommés par le gouvernement. Je leur ai demandé pourquoi ils voulaient la création d'un tel organisme, et ils m'ont répondu: Parce que c'est la meilleure sécurité dont tout producteur agricole puisse être assuré. Cela ne nous ferait rien pour ce qui est du poulet, des œufs et du porc.

Mais je crois fermement que les éleveurs doivent diriger leurs propres entreprises et c'est pourquoi j'ai beaucoup hésité à m'engager dans cette voie. Je crois en la démocratie bien que le député de Crowfoot dise le contraire. Il n'oserait pas se rendre en Saskatchewan et dire aux producteurs de se débarasser de l'Office du blé. Les personnes qui dirigent l'Office du blé sont nommées par le gouvernement. Pour la première fois de notre histoire, on a élu un groupe de conseillers à l'Office, si vous voulez les appeler ainsi. Je ne dis pas que nous devrions aller jusque là mais on m'a dit que c'était le genre de système de commercialisation efficace dont on a besoin au Canada.

Je n'ai utilisé le porc qu'en guise d'exemple historique. L'histoire nous montre que ces fluctuations n'ont jamais été au meilleur avantage économique de la société, des producteurs ou des consommateurs. Elles ne sont pas nécessaires parce qu'elles se traduisent par des hausses et des baisses des revenus des agriculteurs. Ils font des investissements trop élevés de nos jours pour continuer à s'en tenir à ce genre de situation.

Puisque le député parle des marchés mondiaux et du fait que l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba se font la lutte pour s'assurer des marchés comme celui du Japon, je lui dirai que les seuls contrats qui ont été honorés ou, devrais-je dire, les seules ventes garanties de porc à des prix constants, sont les contrats avec le Japon. Les Japonais ont abandonné le marché à la suite de la suite de la crise mondiale de l'énergie et ils ont dû consacrer plus d'argent à l'achat de ressources énergétiques. Le gouvernement a jugé que ses citoyens pouvaient très bien se passer de certains produits, de sorte qu'il s'est retiré du marché libre du porc. Il a néanmoins honoré les contrats déjà signés. Cela signifiait néanmoins que le pouvoir d'achat était réduit de 50 p. 100.

Une délégation ministérielle doit se rendre au Japon au cours des derniers jours de la semaine prochaine pour discuter de ces différentes choses et pour s'assurer que nous pourrons continuer nos approvisionnements. Peut-être quelqu'un proposera-t-il un meilleur système qui apportera à nos producteurs certaines des garanties qu'ils réclament.

J'ai discuté avec de nombreux Canadiens. Je suis sorti de la Chambre pour parler à bien des gens, de la ville et de la campagne, pour connaître leur opinion et savoir ce qu'ils pensent de l'agriculture.

Lors d'un dîner à Toronto il y a environ trois semaines, monsieur l'Orateur, j'étais assis à côté du maire de Toronto. «Je ne sais pas de quoi il s'agit», m'a-t-il dit, «mais si j'étais candidat à la direction d'un certain parti au Canada, j'inscrirais certainement la stabilisation à mon programme, car tous les gens de la ville trouvent qu'assurer la stabilité des prix des denrées alimentaires aux consommateurs et un revenu raisonnable aux agriculteurs est une idée merveilleuse. Je suis un citadin qui ignore tout de l'agriculture, mais si j'étais chef d'un parti, je vous volerais cette politique; vous avez convaincu les Canadiens, et vous ayant vu et entendu à la télévision, je crois moi aussi que c'est la solution.»

«Monsieur le maire», lui ai-je répondu, «si vous écoutez ce que disent les associations agricoles et si vous discutez avec les gens de la campagne, vous vous rendrez compte combien c'est nécessaire, et encore davantage si vous assistez aux conférences mondiales sur l'alimentation et constatez ce que les pays réclament comme approvisionnements constants de nourriture; on ne peut pas produire en espérant que quelqu'un viendra acheter, ou entasser d'immenses excédents qui nous pendront au dessus de la tête comme l'épée de Damoclès et nous forceront à baisser nos prix.»

Je m'étonne que le député de Crowfoot et l'autre député de cette province aient parlé de ces choses. Ils viennent d'une partie du Canada où les céréaliculteurs détenaient 30 p. 100 des réserves mondiales de céréales. Ces réserves leur pendaient au-dessus de la tête comme une épée. Les céréaliculteurs ne pouvaient même pas se permettre d'acheter des vêtements convenables a leurs enfants ou de payer leurs impôts parce qu'ils avaient ces formidables réserves de céréales pour les marchés libres du monde et ne pouvaient pas s'en défaire.

● (1650)

M. Horner: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Le ministre semble s'obstiner à s'en prendre au député de Crowfoot sur la question de la stabilisation. Je reconnais que le bill dont nous sommes saisis est un bill sur la stabilisation. Je reconnais également que la loi sur la stabilisation a été promulguée sous un gouvernement conservateur. J'appuie l'idée de stabilisation. Je n'ai absolument rien contre la Commission canadienne du blé. La Commission ne pratique pas de gestion de l'offre au sens où me semble l'entendre le ministre. J'estime que les autres pouvoirs qu'il cherche à obtenir mais qu'il a peur de réclamer se résument à la gestion de l'offre.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, j'aurais pu interrompre le député de Crowfoot lorsqu'il a mentionné sa lettre au jeune agriculteur au Manitoba. Il interprètait honnêtement, j'en suis sûr, les paroles du ministre de l'Agriculture, mais je suis également convaincu que j'aurais pu l'aider un peu à rédiger cette lettre.

Je ne vais pas abuser du temps de la Chambre mais j'aimerais traiter quelque peu de la conjoncture mondiale et de ses répercussions sur nos producteurs. Les denrées que nous vendons vont être de plus en plus demandées sur les marchés mondiaux. Toutefois, comment évoluent ces marchés dans le cas d'autres produits, tels l'énergie, le cacao ou le café? Les pays forment des monopoles afin de pouvoir négocier avec le reste du monde et de s'assurer ainsi qu'ils ne seront pas exploités. Nous devons reconnaître qu'il nous faut faire partie de ce monde ou en subir les conséquences. Nous ne pourrons pas traiter de façon bien différente avec eux.

Allons voir comment la communauté européenne s'en tire avec son prétendu régime de libre-échange. Ainsi, si vous expédiez une cargaison vers l'Europe, à l'arrivée au port on peut imposer des droits si on le désire. A mon avis, nous avons l'un des régimes commerciaux les plus libres qui soient au monde. C'est pourquoi je m'inquiète d'entendre parler d'imposer des restrictions à l'agriculture, de voir cette idée se répandre au pays, car je sais que les responsables sont tout à fait au courant de ce que nous faisons au Canada pour favoriser le commerce des produits agricoles, et des possibilités qui existent. En outre, je sais pertinemment que, vu les conditions dans le monde, nous devons agir immédiatement.

Pour ma part, je trouve la motion nº 4 tout à fait inacceptable. La modification prévue par le bill a été conçue pour permettre au gouvernement, après consultation avec les provinces, de recourir à des méthodes de stabilisation comportant autre chose que l'achat, des versements compensatoires ou autres aux producteurs déjà prévus à l'article 10 de la loi. Il est vrai que cette modification a un caractère général, et qu'on peut y voir l'octroi de pouvoirs étendus au gouverneur en conseil. Mais, vu la nécessité d'avoir une production vivrière et d'assurer une certaine stabilité du secteur agricole, il importe d'avoir les pouvoirs voulus pour faire face aux situations imprévisibles dans ce secteur important. La raison première de cette modification est de nous permettre d'agir, et de réagir, immédiatement.

J'ignore si d'aucuns craignent que j'abuse, ou qu'un autre ministre de l'Agriculture abuse de ces pouvoirs, mais le bill prévoit une autre modification stipulant que les producteurs du pays doivent être consultés avant toute initiative. J'ai toujours cru fermement dans l'importance de consulter les producteurs canadiens.

On m'a aussi demandé, au comité, de bien vouloir réaffirmer quelques-unes de mes convictions devant la Chambre lorsque le bill atteindrait les étapes du rapport et de la troisième lecture. On s'est dit inquiet de la possibilité, en dépit des garanties données aux alinéas 10(1)*a*) et *b*), qu'une province décide de renchérir sur le programme fédéral de stabilisation dans le cas d'une denrée donnée, pour en rendre la production plus rentable chez elle que dans les autres provinces qui la produisent aussi. Je puis donner à la Chambre l'assurance qu'en pareille circonstance, aux termes de la modification, le gouverneur en conseil exprimerait l'avis que pareil renchérissement serait désavantageux pour les autres provinces, qu'il interdirait la chose à moins que les quatre provinces productrices ne s'entendent pour l'autoriser. A mon avis, pareille initiative créerait tout simplement plus d'inégalité, plus d'injustice et, en tant que ministre de l'Agriculture, je ne veux pas que cela se produise.

Ainsi, grâce à la Commission canadienne du lait, nous avons pratiquement éliminé les écarts de prix pour la même denrée destinée au même marché. Le prix du lait industriel varie maintenant très peu d'un bout à l'autre du pays. Il y a deux ou trois ans seulement, il existait un écart de $3 les cent livres parfois, en raison de frontières provinciales invisibles. Cet écart a maintenant presque disparu grâce à l'action conjointe des agriculteurs canadiens, des ministres provinciaux de l'Agriculture et des associations agricoles canadiennes. Que la Chambre se rassure, monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de jouer au dictateur de l'agriculture canadienne, parce que je sais que cela ne marcherait pas.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer au présent débat qui a pour prétexte un amendement à l'étape du rapport. Le ministre vient de dire combien il aimerait être socialiste, mais il ne voudrait pas le devenir en appliquant une réglementation exagérée. Le député de Crowfoot (M. Horner) a dit qu'il ne voulait pas jouer au dictateur non plus, mais qu'il aimerait une certaine dictature qui permette d'avoir des prix stables. On s'est ensuite demandé s'il existait un système de gestion des approvisionnements.

C'est le député de Crowfoot qui a soulevé l'aspect philosophique fort intéressant de ce bill; il a demandé pourquoi l'on avait à la fois le bill C-50 et le bill C-41. Il serait plus intéressant de modifier le bill C-50 au stade de la troisième lecture et d'inscrire les six denrées mentionnées dans l'autre bill de stabilisation. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) serait alors tenu de stabiliser le prix de tous les produits agricoles; nous éliminerions un grave problème pour le parti libéral qui envoie ses membres dans tout le pays et nous pourrions nous efforcer de trouver un accommodement pour les six denrées mentionnées dans le bill C-41.

Le bill C-41 n'a manifestement rien à voir avec la gestion de l'offre, car celle-ci existe depuis la mise sur pied de la Commission canadienne du blé. Les denrées désignées dans le bill ont toujours été gérées selon un système de quotas et exigent une gestion différente de celle dont ont parlé le ministre et le député de Crowfoot.

Le ministre de l'Agriculture ne se rend plus compte d'un fait qu'il avait pourtant l'habitude de connaître: le moyen de stabiliser les prix agricoles, c'est de donner aux producteurs un prix équitable pour leurs denrées. Si l'on établit la parité des prix les produits agricoles, les agriculteurs seront davantage motivés à produire. En fait, si on les paie assez pour qu'ils puissent donner un bon rendement, bien souvent ils auront même un surplus à offrir.

C'est là que réside le problème. Quand ils pensent à la gestion de l'offre, certains pensent à un régime qui oblige quelqu'un à cultiver un produit donné sur 300 acres seulement ou à élever 200 têtes de bétail, ou à un régime qui verse une prime sur 1,500 porcs et donne lieu à un renchérissement d'une forte somme supplémentaire dans l'une ou l'autre province. Si nous pouvions oublier ce genre d'argument dépassé sur la gestion de l'offre et revenir à ce qui est essentiel pour tous les agriculteurs et tous les produits agricoles de toutes les régions du Canada, c'est-à-dire un prix convenable pour le produit, nous pourrions alors stabiliser les prix et encourager les agriculteurs à rester sur leurs terres. Peut-être pourrions-nous alors faire ce que le ministre se vante de faire, mais que nous ne ferons pas tant que les prix ne seront pas stabilisés. Nous ne serons pas capables de respecter les engagements que le ministre de l'Agriculture a pris à Rome lors de la conférence mondiale sur l'alimentation, tant que chaque agriculteur ne recevra pas assez d'argent pour pouvoir rester sur sa terre.

[M. Whelan.]

● (1700)

Ce fut intéressant d'entendre le ministre de l'Agriculture dire qu'il n'est pas du tout d'accord avec son homologue de l'Ontario. Il est vrai que l'Ontario a adopté toutes sortes de lois sur la commercialisation et qu'une grande partie de ces lois sont orientées vers la gestion. Il est également vrai que si vous êtes producteur de tabac en Ontario, on vous dit que vous ne devez ensemencer qu'un certain nombre d'acres, récolter qu'une certaine partie du produit pour recevoir un certain prix. L'Ontario s'en tire très bien à cet égard et très peu d'agriculteurs se plaignent.

D'autres secteurs de l'agriculture sont soumis à des contingentements très stricts en Ontario et certaines de ces restrictions ont donné d'excellents résultats. Il existe de nombreux offices de commercialisation dans le pays, environ 80 je crois, dont beaucoup n'imposent aucune restriction ni aucun contingentement. Ces offices ont été créés uniquement pour protéger les producteurs, faire connaître le produit et s'entendre sur la vente du produit. Ces offices ne se préoccupent pas beaucoup du prix des produits sur le marché.

Le ministre de l'Agriculture a déclaré n'être pas d'accord avec son homologue ontarien et croire que le témoignage apporté par ce dernier dans des circonstances vraiment spéciales au comité, visait à intervenir à l'égard de la disposition du bill concernant le renchérissement. Soyons justes à l'égard du ministre de l'Ontario, il faut dire qu'il avait raison à cet égard, parce qu'il était le seul à représenter une province qui pourrait avoir recours à cette disposition du bill presque sans limites.

Il est juste de dire, à mon sens, que la Colombie-Britannique a recours au renchérissement en ce qui a trait aux bovins. Elle a dû agir de la sorte pour une raison bien simple. La Colombie-Britannique possède relativement peu de terres arables. Aussi a-t-elle décidé que ces terres ne devraient pas faire l'objet de spéculations, mais continuer d'être exploitées à des fins agricoles. La province devait donc, pour empêcher les agriculteurs d'abandonner leurs terres, leur assurer un niveau de vie décent. La province a décidé de faire des propositions alléchantes que même la libre entreprise, dans l'industrie des bovins, a accepté de bon gré.

Cette mesure prise par la Colombie-Britannique aura probablement des conséquences fâcheuses pour le reste de l'industrie des bovins, et c'est pourquoi, je présume, un si grand nombre de représentants de cette industrie désirent à l'heure actuelle communiquer avec des députés.

Si je croyais que le député de Crowfoot a raison de prétendre que cette partie du bill donnera au ministre de l'Agriculture le pouvoir de fixer les prix et les quantités et de décider de pratiquement tous les aspects de la politique de gestion de l'offre en ce qui a trait aux six produits dont il est question dans le bill C-41, je serais porté à appuyer le ministre.

Le député de Crowfoot a dit à maintes reprises que le seul moyen d'évaluer la situation de l'agriculteur, c'est de voir le prix qu'il reçoit pour ses produits. Si celui-ci n'est pas assez élevé pour faire face aux coûts de production, il y a déficit.

Qu'on parvienne à cet objectif en offrant des avantages, comme on l'a fait dans le cas de la commission du lait, ou en recourant à un autre moyen, il faut qu'on y arrive. La seule chose dont le gouvernement puisse être fier avec sa foutue politique de stabilisation des prix au cours des 17 dernières années, c'est la création la Commission canadienne du lait, et en particulier la section du lait de transformation. C'est la seule solution que le gouvernement ait trouvée à tous les problèmes des agriculteurs et c'est la seule qui se soit révélée un succès. C'est également la seule commission qui ait pu fonctionner indépendamment.

Le présent gouvernement est venu en aide aux producteurs de porcs, d'œufs, de volaille, de moutons et de laine, mais il est loin d'avoir réglé tous leurs problèmes. Si le député de Crowfoot croit vraiment qu'en accordant au ministre de l'Agriculture ce genre de pouvoir on va lui donner l'autorité absolue, laissez-moi lui dire que, pour ma part, je préférerais de beaucoup que ce soit ce ministre qui ait ces pouvoirs plutôt que celui qui les aura en vertu du bill C-41. J'aimerais que le ministre de l'Agriculture actuel soit autorisé à fixer des prix minimaux et à créer une structure de marché qui garantisse un prix raisonnable pour les produits visés par le bill C-41.

L'un des problèmes les plus aigus des Canadiens, ces dernières années, a été l'excédent de produits agricoles. Bien des députés doivent s'en inquiéter. Chaque fois qu'on allume la télévision à l'heure actuelle, on voit des photos d'enfants faméliques quelque part dans le monde, et pourtant chaque fois que nous avons eu des difficultés en agriculture, elles ont été dues au fait que la surproduction a fait tomber les prix de vente au même niveau que les coûts de production.

A de rares exceptions près, dans quelques régions favorisées, il a toujours été impossible aux cultivateurs de s'enrichir. On raconte que les agriculteurs de l'Ouest ont tous leur avion pour aller dans le Sud, l'hiver. C'est là un mythe bien enraciné, dans l'Est du Canada. Chaque fois que je suis allé dans l'Ouest, j'ai constaté que les agriculteurs n'avaient pas de plus belles maisons, ni de plus belles dépendances que ceux des autres régions du Canada. Ce qui semble indiquer que, partout au Canada les agriculteurs ne vendent pas leurs produits assez cher. C'est à l'œuvre qu'on connaît l'artisan. Il est indubitable que nous n'avons pas assez d'agriculteurs à l'heure actuelle pour réaliser pleinement notre potentiel agricole.

● (1710)

Le ministre se dit désireux de pouvoir répondre à ces besoins. Je sais qu'il a fait des déclarations franchement socialistes par le passé. Il a fait des déclarations qui lui ont nui auprès de ses collègues. Il voyait les coopératives d'un bon œil et trouvait bon que les fermiers de l'Ouest décident d'un commun accord de la quantité de denrées à produire pour pouvoir maintenir les prix. Par conséquent, si l'office jugeait bon d'accroître le contrôle du ministre sur l'une ou l'autre de ces denrées et que cela donnait la parité des prix aux agriculteurs, je pense qu'un autre ministère devrait se charger de la répartition. Il y a, même chez nous, bien des nécessiteux qui ont besoin des denrées agricoles que nous pouvons produire en abondance.

Depuis 15 ou 16 ans, la loi sur la stabilisation des produits agricoles est venue en aide, de diverses façons, à des agriculteurs aux prises avec des graves difficultés, en ce qui concerne plusieurs produits. Elle a assuré la stabilité, mais la stabilité est à peu près comme l'assistance sociale. La stabilisation était maintenue à un très bas niveau afin que l'agriculteur ne perde pas son exploitation agricole, mais elle n'était pas assez élevée pour qu'il puisse en tirer grand-chose.

Je suis heureux de voir que la nouvelle mesure législative renferme des modifications qui seront avantageuses, selon moi, et garantiront à l'agriculteur un prix représentant 90 p. 100 de la moyenne des cinq dernières années. Cela sera indexé en fonction des coûts.

Je signale aux Canadiens de l'Ouest, que l'on invite actuellement à examiner le bill C-41, que si ce bill donne les résultats voulus, tout produit pourra être désigné en vertu de ce bill, même les produits inclus dans d'autres articles de l'autre projet de loi. Si nous réussissons, non seulement le niveau de l'assistance sera stabilisé en ce qui concerne les produits agricoles, mais le ministre pourra obtenir un rendement d'au moins 70 ou de 80 p. 100 dans ce domaine. Il sera obligé de vendre les produits. Le projet de loi à l'étude devrait se borner, selon moi, à assurer à l'agriculteur un prix minimum qui lui permette de garder son exploitation.

Nous examinerons sous peu un programme de revenus agricoles distinct de l'assistance. Nous devrions décider du programme nécessaire pour permettre à l'agriculteur de maintenir son exploitation en activité et de jouer le rôle qui lui revient dans la production agricole du pays. Nous devrions décider du programme requis dans le contexte nord-américain et en ce qui concerne la banque internationale d'aliments. Nous devrions décider en même temps de réserver les terres arables à la production de denrées agricoles.

Nous devrions établir un programme de revenu agricole qui permettrait à l'agriculteur d'avoir ses fins de semaine libres, de s'assurer un revenu suffisant pour ses vieux jours et de jouir de la vie comme les autres. Si le ministre peut y arriver, grâce au pouvoir qui lui est conféré par la mesure à l'étude—et je pense qu'il le peut s'il le veut—je suis tout disposé à approuver cette disposition et je ne partage pas les craintes du député de Crowfoot (M. Horner), qui croit, sauf erreur, que le ministre ne peut vraiment pas aboutir au genre de gestion d'offre qui deviendrait effectivement une garantie de revenus pour les agriculteurs quelque soit leur situation.

M. Ken Hurlburt (Lethbridge): Madame l'Orateur, c'est sans réserve que j'appuie le député de Crowfoot (M. Horner). J'ai été plutôt effrayé de voir le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) s'en prendre avec un tel sectarisme au député de Crowfoot.

Jusqu'en 1972, j'œuvrais dans le secteur commercial de l'agriculture. Je ne m'occupais pas de politique. Ayant travaillé en affaires, je sais vraiment de quoi il s'agit puisque je vendais du bétail. Les seules personnes qui voulaient nous écouter à cette époque étaient le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), le député de Crowfoot et quelques autres de ce côté-ci de la Chambre. Je crois que les gens travaillant dans l'agriculture, surtout dans l'Ouest et dans les Maritimes, sont tout particulièrement reconnaissants au député de Crowfoot et à bien d'autres qui se sont opposés à la dictature du bill C-176.

Pour que le ministre de l'Agriculture ait une idée des sentiments des gens de l'ouest et des maritimes, j'aimerais le renvoyer au *Globe and Mail* du 8 mai où est paru un article rédigé par James Rusk. Cet article déclare que les éleveurs de bétail bovin, au Canada tant qu'aux États-Unis, luttent traditionnellement contre l'intervention du gouvernement dans l'industrie avec la même férocité que contre les coyotes, les blizzards et les voleurs de bétail. Il poursuit en disant que les gens sont fâchés de ce qu'un des leurs, un ancien ministre fédéral de l'agriculture, H. A. Olson, ait eu la témérité d'inclure le bétail de boucherie dans la loi visant à créer des offices nationaux de commercialisation. On avance que c'est une des grandes raisons de sa défaite lors des élections fédérales de 1972 dans la circonscription laitière de Medicine Hat au sud de l'Alberta. Je pense que c'est assez révélateur de l'état d'esprit de la libre entreprise dans l'agriculture aujourd'hui.

Je ne crois pas devoir condamner le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) injustement, mais je pense avoir raison, si je dois bien représenter les gens de ma circonscription, de revoir ce qu'il a fait depuis qu'il est entré en fonction.

En février 1973, comme mesure budgétaire visant à combattre l'inflation, le Canada a supprimé son tarif d'importation de trois cents la livre pour le bœuf et d'un cent et demi la livre pour le bétail sur pied. C'était une décision du ministre de l'Agriculture. Le 29 mars 1973, le gouvernement américain a imposé des contrôles de prix sur les produits alimentaires. Le 2 août 1973, le Canada a imposé des contrôles des exportations. Le 9 septembre 1973, les États-Unis ont mis fin au gel des prix du bœuf. Le 14 septembre 1973, le Canada a levé ses contrôles d'exportation. Le 21 septembre 1973, le Canada a rétabli le tarif. Le 2 novembre 1973, le Canada a adopté une surtaxe temporaire qui a été supprimée le 10 février 1974. Le 15 mars 1974, le Canada a annoncé un programme de subventions. Le 9 avril 1974, le Canada a interdit toutes les importations de bœuf traité au DES. Le 12 août 1974, les États-Unis et le Canada se sont mis d'accord au sujet de l'interdiction du DES et le Canada a annoncé l'instauration d'un contingentement global des importations. Le 16 novembre 1974, les États-Unis imposaient des quotas sur le bétail et les produits canadiens. Source: Commission de surveillance du prix des produits alimentaires et diverses publications où il en est question.

● (1720)

Le ministre demande davantage de pouvoirs. Il a tous les pouvoirs dont il a besoin et j'ai parlé des mesures qui ont été prises par lui et par le gouverneur en conseil, comme le mentionne le bill. Malheureusement, nous voyons que le gouverneur en conseil, c'est le cabinet. Si nous étudions la composition du cabinet, nous constatons qu'il n'y a là personne qui s'occupe d'agriculture. Je ne pense donc pas que nous puissions vraiment condamner le ministre de l'Agriculture parce qu'il a les mains liées et n'a pas le choix.

M. Lang: Le député m'autorise-t-il à poser une question? J'ai cru l'entendre dire que de ce côté-ci personne n'avait d'expérience en agriculture. Je connais au moins deux de mes collègues, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) et le ministre de l'Agriculture qui ont de l'expérience dans ce domaine sans parler de l'expérience que possèdent certains d'entre nous.

En fait, ma question concerne toutes les mesures prises par le gouvernement à l'égard du bœuf et que le député a énumérées. Je me demande si le député reconnaîtra qu'au cours de cette période ces diverses mesures gouvernementales ont élargi considérablement l'écart entre le prix du bétail bovin sur le marché d'Omaha et son prix sur le marché canadien et qu'elles ont donc nettement avantagé le producteur canadien. Ne serait-il pas juste de parler aussi de la sagesse de ces mesures au lieu de se contenter de les énumérer quand elles se sont révélées à l'avantage des producteurs canadiens?

M. Hurlburt: Pour ce qui est de la première partie de la question du ministre, je n'ai pas dit qu'aucun membre du cabinet n'était né dans une ferme. Je parle d'un rôle actif dans l'agriculture.

M. Lang: C'est leur cas.

M. Hurlburt: Le ministre a répondu à une question du député de Crowfoot (M. Horner). Il sait sans doute que le ministre est un agriculteur qui possède 200 acres de terre et s'est occupé de politique locale pendant 35 ans pendant que son frère exploitait la ferme. Pour bien connaître l'agriculture il faut que ce soit une occupation à plein temps.

En commençant son discours, le ministre a dit que le député de Crowfoot l'avait accusé de ne rien connaître de la libre entreprise. A mon avis, il a dû la renier car nous savons tous que c'est le ministre de l'Agriculture qui préconise des offices de commercialisation et qui croit à la gestion de l'offre. Nous savons tous à quoi nous attendre. Il y aura des quotas pour commencer et après cela, la nationalisation. Voilà ce que nous craignons.

Le ministre a parlé de l'Alberta et de contrôle étatique dans la province. On ne vous dira jamais que les actions du gazoduc de l'Alberta sont entre les mains de gens du Canada central. Il a également parlé de la Saskatchewan. Je pense que les élections de ce soir seront révélatrices. Il y a eu un exode massif des gens de la Saskatchewan comme je l'ai constaté lors des dernières élections. Les travaux de prospection y sont au point mort et les électeurs montreront ce qu'ils en pensent ce soir.

Je ne veux pas intervenir sur la proposition d'amendement du député de Crowfoot ou entrer en discussion avec un des ministres, je me contente d'énoncer des faits. Avant de condamner qui que ce soit, il est de notre devoir d'examiner les résultats obtenus. Voici les dernières statistiques disponibles portant sur la période du mandat de l'actuel ministre de l'Agriculture. Nos exportations ont diminué de 19.4 p. 100 pour la viande, de 49.3 p. 100 pour les produits laitiers. de 20.7 p. 100 pour les fruits, de 9.5 p. 100 pour les légumes. Ce sont les chiffres qui m'ont été transmis par la division du Commerce extérieur en réponse à une réponse à une question inscrite au *Feuilleton* cette semaine.

Une autre question me préoccupe, c'est le pouvoir toujours plus étendu que réclame le ministre. Or, la loi actuelle lui donne tous les pouvoirs nécessaires. Je ne sais pas pourquoi il demande ces nouveaux pouvoirs. J'hésite à les lui accorder, précisément à cause des résultats que je viens de mentionner. Je ne pense pas qu'aucun ministre ait eu une gestion aussi catastrophique que la sienne.

Récemment, je me suis rendu dans un pays communiste avec un groupe de parlementaires. Il se trouvait dans notre groupe un original pour penser que c'était la belle vie. Je rends hommage aux ministériels, cette personne ne se trouvait pas parmi eux. Nous avons apprécié notre voyage, mais nous avons pu constater comment le communisme fonctionne, comment le gouvernement a nationalisé 70 p. 100 des terres, comment il a forcé les particuliers à quitter les fermes, comment la production a diminué.

M. Lang: On se croirait en Saskatchewan.

M. Hurlburt: Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé (M. Lang) est de bonne humeur, mais je voudrais lui demander ce qu'il adviendra si nous permettons que la même chose arrive. Je voudrais citer une lettre écrite par une personne originaire de sa province. Je ne sais s'il a jamais entendu parler de Rabbit Lake en Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

M. Hurlburt: Cette lettre est parue dans le *Western Producer* du jeudi 22 mai 1975 et a été écrite par M^me^ Alice Krilow de Rabbit Lake en Saskatchewan. Voici, selon elle, ce qu'il arrivera si la réglementation et la mainmise gouvernementales augmentent. Dans sa lettre intitulé «Critique de la banque foncière», elle écrit:

J'ai remarqué que M. John J. Mitchell n'abandonne jamais la partie. On nous a rebattu les oreilles avec la banque foncière dans le News Optimist, North Battleford et, ô surprise, je prends le Western Producer et, une fois de plus, c'est M. Mitchell.

Tout d'abord, M. Mitchell, pourquoi ne dites-vous pas que vous êtes professeur à la retraite, non agriculteur.

Ensuite, vous n'avez pas le droit de dire aux agriculteurs ce qui leur convient. Ce n'est pas avec des agriculteurs dans l'aisance d'une retraite aux frais des contribuables, ou avec des jeunes gens au service du gouvernement que nous allons faire prospérer la province ou nourrir le monde. Avez-vous jamais pensé à ce qu'il adviendra si tout le monde travaille pour le gouvernement? Ce sera le communisme.

Pourquoi le gouvernement ne se lance-t-il pas dans la construction et dans le commerce, que chacun puisse louer une maison et ne pas s'inquiéter de rembourser une hypothèque ou de posséder sa propre maison? Si ce genre de vie convient aux agriculteurs, alors il doit convenir à tout le monde.

Mon mari est agriculteur, je sais ce que c'est que de travailler dur et de se passer de beaucoup de choses que les autres estiment indispensables, mais j'aime à penser que, si quelque chose arrive à mon mari, il nous restera à mes enfants et à moi-même de quoi nous nourrir. Qu'aurions-nous, si cette terre nous était louée par le gouvernement? Un chèque d'assistance sociale?

Tel est le sentiment de la population de tous les coins du pays. Au cours de la visite que je faisais la semaine dernière dans les Maritimes, j'ai constaté que dans les localités agricoles on y voit les choses de la même façon que dans l'Ouest. Je ne sais comment exprimer les sentiments de ces gens-là vis-à-vis de l'agriculture. Ils estiment que le Canada central, et Ottawa en particulier, fait tenir la vache par les cornes aux agriculteurs; alors que l'Ouest du Canada la tient par la queue, et enfin, que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), le ministre responsable de la Commission du blé (M. Lang) et le premier ministre (M. Trudeau), pendant ce temps, la traient jusqu'à la dernière goutte. Voilà où nous en sommes aujourd'hui, madame l'Orateur.

● (1730)

Je plains les députés qui, comme moi, sont arrivés à la Chambre en 1972, et ceux qui ont été élus en 1974. J'ai toujours considéré que les gens les plus formidables que je connaisse étaient les agriculteurs de mon petit coin de pays. Mais depuis mon arrivée à Ottawa, je sais qu'on ne peut trouver mieux que certains membres de la Chambre des communes, qui représentent tous les coins du pays. Il y a ici des personnes formidables, qui aimeraient bien tenir les promesses qu'elles ont faites pendant la campagne électorale. Je ne sais si c'est la faute du premier ministre, du whip du parti, du ministre de l'Agriculture, du ministre responsable de la Commission canadienne du blé ou de quelqu'un d'autre, mais quand arrive le temps de voter, on les voit se ranger comme un seul homme pour se prononcer contre ce que leur commettants désirent.

Je pense que le gouvernement est à court d'idées. C'est ce qui explique tous les règlements et les contrôles qui nous entourent. Nous ne servons même pas de bœuf canadien à nos Forces armées affectées en Europe! Nous avons des B-707 qui font constamment la navette pour les ravitailler; mais nous achetons du bœuf américain et danois pour les nourrir. Notre production est excédentaire, mais nos exportations ont baissé de 19.3 p. 100 depuis que l'actuel ministre de l'Agriculture occupe ce poste.

Le gouvernement prétend avoir consulté tous les secteurs de l'industrie, mais c'est inexact. L'Association canadienne des éleveurs de bovins a demandé que l'on apporte les modifications nécessaires au régime fiscal fédéral visant les producteurs. Selon elle, cela serait de loin préférable à tout programme de subventions spéciales. L'Association recommande l'adoption du concept de capital-troupeau en vigueur aux États-Unis. Cela permet de considérer le bétail comme une immobilisation, et il est donc visé par le même régime fiscal que la plupart des autres placements. L'Association recommande l'adoption de certaines mesures fiscales qui permettraient de transmettre aux enfants la ferme familiale en tant qu'entité économique rentable. Voilà des moyens de stabilisation, des moyens d'encourager les jeunes à rester dans l'agriculture.

Le ministre a parlé d'appliquer le programme de subventions au prix du bœuf. Il y a un prix de soutien de 45.32 cents la livre, mais cela ne rapportera absolument rien à l'agriculteur lui-même. Nous avons supplié le ministre de se rendre à Washington pour essayer de convaincre le secrétaire Butz, car nos courants commerciaux sont orientés nord-sud. Chaque fois qu'il y aura un affrontement avec le marché américain, c'est nous qui serons les perdants. Je ne suis pas antiaméricain, mais procanadien. Je pense que nous devons nous entendre avec nos voisins, qu'ils soient séparés de nous par des barbelés ou par la plus longue frontière non gardée du monde.

Je pense qu'il faut encourager le ministre à faire pression sur notre principal partenaire commercial, pour trouver des débouchés. La stabilisation à mon avis, c'est la vente. Le ministre s'en va déclarer à Toronto que l'alimentation y est la moins chère du monde. Le lendemain, il dit aux producteurs qu'ils vont obtenir un meilleur prix pour leurs produits. Je termine en disant que j'appuie avec plaisir la motion du député de Crowfoot.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Madame l'Orateur, j'aimerais rappeler à la Chambre que le bill sur la stabilisation des prix agricoles vise à éviter les pertes. Il garantit aux agriculteurs un prix plancher en cas de baisse des prix. Selon les règles du marché, le bill ne fait que modifier le prix; c'est tout. Malgré toutes les discussions de cet après-midi, il ne s'agit pas d'un bill sur la gestion de l'offre. Il ne fait qu'établir un prix plancher qui indiquera à l'agriculteur qu'il doit produire davantage ou moins en fonction de ce prix. A cet égard, il influe sur l'offre.

Le député de Crowfoot (M. Horner) avait raison d'affirmer qu'il ne s'agit pas de gestion de l'offre, et que les activités de la Commission du blé ne visent pas cet objectif. Elle ne fait que fixer le prix. Tous les agriculteurs l'acceptent. Les opinions divergent quand il s'agit de déterminer ce qu'on entend par gestion de l'offre depuis la guerre. Le principe est né en Europe après la guerre, il est arrivé aux États-Unis pendant les années 60 et au Canada pendant les années 70.

Je répète encore une fois que le bill n'est pas une mesure concernant la gestion de l'offre. Il constitue une partie essentielle de toute politique agricole efficace. Il vise à stabiliser les prix en établissant d'avance un prix plancher qui indique à l'agriculteur combien il doit produire en fonction de ce prix et non parce qu'il y est forcé.

L'ennui, et c'est d'ailleurs pour cela que le député de Crowfoot a proposé son amendement, c'est que le ministre parle constamment de la gestion de l'offre tant à la Chambre qu'au comité. La plupart des agriculteurs voudraient sincèrement que les gouvernements les laissent tranquilles. Ils voudraient prendre leurs propres décisions. Ils voudraient simplement que le gouvernement contribue à stabiliser leur revenu sans modifier les lois fondamentales de l'offre et de la demande.

Je comprends l'amendement du député de Crowfoot parce que j'étais au comité quand les mots «gestion de l'offre» se sont glissés dans la discussion. Le ministre les a utilisés sans aucun motif. Ils n'ont aucun rapport avec le bill.

Je connais ce bill, madame l'Orateur. J'ai aidé à rédiger l'original en 1958. Le bill ne résoudra pas tous les problèmes des agriculteurs. Il constitue simplement une étape d'un procédé; c'est une d'une série de mesures. Tout ce que nous faisons maintenant, c'est réviser la mesure conservatrice d'il y a 16 ou 17 ans et l'améliorer. Les principes de base sont les mêmes.

Il est vrai que le bill accorde des pouvoirs discrétionnaires au ministre et que nous devons lui faire confiance pour ne pas en abuser. C'est le fait que la question de la gestion de l'offre ait été abordée au cours du débat sur ce bill qui a inquiété les députés des régions agricoles.

Quelqu'un a mentionné les élections qui se tiennent en Saskatchewan aujourd'hui. Ce sont des élections provinciales, mais ce que désirent vraiment les habitants de la Saskatchewan, c'est que le gouvernement les laisse tranquilles. D'après mes renseignements, quand les bureaux de scrutin ont ouvert ce matin, les gens faisaient la queue pour y entrer. Quelqu'un va en profiter ce soir. Quand j'entends dire que des gens font la queue pour aller voter le matin, je sais—comme je connais la Saskatchewan—que quelqu'un va écoper.

● (1740)

Les gens s'effraient à la pensée que le gouvernement se mêle trop de leurs affaires. Il n'y a pas lieu de soulever ces questions, comme l'a dit le député de Lethbridge (M. Hurlburt), il y a moyen de procéder de la bonne manière. Si vous voulez vendre vos produits, il vous faut aider votre voisin à vendre les siens; c'est la seule façon pour lui de gagner l'argent qui lui permettra d'acheter vos produits.

[M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).]

J'en arrive maintenant au bill et à l'amendement. Quand le bill a été étudié en comité, les députés de tous les partis ont soulevé deux questions principales. L'une avait trait à la disposition dite de renchérissement, qui permettrait au ministre de négocier avec les autres provinces et les producteurs pour établir un prix plancher supérieur au prix de la formule. Le danger inhérent à cette disposition a été bien illustré par le ministre de l'Ontario dont l'exposé a été remarquable. Je crois qu'on peut dire que tous les députés de tous les partis ont appuyé la position du ministre ontarien et à leur suggestion, j'ai proposé les amendements qui ont été intégrés dans le bill et qui figurent à la page 4 de la nouvelle impression.

A la réunion du comité j'ai promis au ministre que, au nom de mon parti, j'appuierais les amendements proposés par le gouvernement en réponse à notre demande. Ces amendements visaient à calmer les craintes de ceux qui redoutaient que deux ou trois provinces riches ne fassent de la surenchère pour telle industrie ou tel produit et nuise ainsi aux autres provinces et aux autres producteurs.

C'est à notre demande que l'amendement de la page 4 a été présenté par le gouvernement. Le député de Carleton-Charlotte (M. McCain) a quand même exprimé quelques réserves et le ministre a promis, quand il a pris la parole à la Chambre, qu'il ferait une déclaration sans équivoque établissant que si deux ou trois provinces suivaient des politiques de renchérissement, le gouvernement fédéral n'y participerait pas de toute façon.

Pour ceux qui ne sont pas familiers avec le terme, le renchérissement est un moyen par lequel les provinces riches comme la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et peut-être le Québec, créent des soutiens beaucoup plus élevés que ceux que d'autres provinces peuvent se permettre. Le résultat est le suivant: le renchérissement affaiblit et même ruine les producteurs des autres provinces qui ne peuvent fournir ce genre de soutien. Afin d'assurer la vigueur de l'agriculture dans toutes les régions du Canada, les députés de tous les partis qui composent le comité ont convenu que le renchérissement ne devrait pas être utilisé comme stimulant.

Je voudrais donner lecture de l'amendement. Il figure à la page 4 de la version révisée du bill, et je citerai à partir de la ligne 22. L'amendement stipule que le ministre peut conclure une entente

. . . et qui, à son avis

a) ne permet pas aux seuls producteurs intéressés de retirer un avantage financier de la production ou de la commercialisation de ce produit; ou

En clair, la loi stipule que le ministre ne peut conclure une entente si elle procure un avantage à certains producteurs par rapport à d'autres. Je remercie le ministre d'avoir accepté cet amendement que l'opposition avait proposé. Voici la suite de l'amendement:

. . . ou

b) n'encourage pas la surproduction.

Les deux parties que je viens de lire ont été ajoutées au bill à la demande de l'opposition; le comité a apporté un appui unanime à ces dispositions. Je les appuie donc au nom du parti que je représente.

Mon deuxième motif de préoccupation concerne l'amendement que nous étudions aujourd'hui. Selon certains députés l'alinéa 5(2) de la version originale était effrayant. Après en avoir discuté en comité et avoir étudié toute la question, nous ne l'avons pas trouvé si inquiétant. Voici le libellé de l'alinéa 5(2)(1.1) de la version originale:

«(1.1) Afin de stabiliser le prix d'un produit agricole, l'Office peut exercer tous autres pouvoirs prescrits sur sa recommandation par le gouverneur en conseil.»

Il semble qu'il n'y ait aucune limitation au pouvoir de l'Office, ce qui ne manqua pas d'alarmer non seulement les membres du comité, mais divers organismes agricoles et plusieurs provinces. Une fois de plus, l'opposition a proposé un amendement. Nous avons demandé que les pouvoirs accordés aux termes de cette disposition ne soient utilisés qu'après consultation avec les producteurs. Les fonctionnaires du ministère ont alors prétendu qu'il était impossible que les éleveurs donnent des conseils au cabinet. Nous avons donc proposé l'insertion d'un amedement à l'article 2, page 2. Dans la nouvelle version du bill, l'article 2 précise:

après consultation avec toute classe de producteurs les pouvoirs prescrits en vertu du paragraphe 10(1.1), nécessaires à l'établissement,

Au nom du groupe que je représentais au comité, j'ai accepté l'amendement proposé par les fonctionnaires, je réitère l'appui de mon parti.

Ceci dit, je dois signaler à la Chambre que le député de Crowfoot (M. Horner) n'était pas convaincu que les amendements proposés répondaient à son objection; il aurait voulu consulter la nouvelle version du bill. Il craignait que le ministre ne possède encore des pouvoirs accrus ou illimités. C'est pourquoi il a présenté son amendement.

Pour ma part, je ne partage pas ses inquiétudes au sujet du bill. Je vois bien la logique de ses propos. Cependant, après avoir lu le bill et compte tenu de la connaissance que j'en ai, j'en suis venu à la conclusion que l'article qui l'inquiète n'a rien à voir au pouvoir de gestion de l'offre. Pour comprendre cette question, il faudrait se reporter à l'ancienne loi qui dotait l'Office de trois moyens pour stabiliser les prix.

Bien entendu, les provinces et les producteurs ont parlé de la possibilité que le gouvernement adopte d'autres méthodes que celles qu'on avait prévues à l'origine en 1958-1959. Comme je sais que l'article a trait aux méthodes prévues plutôt qu'à la théorie de la gestion de l'offre, théorie qui s'oppose à la fixation des prix sous un régime de marché libre et qui préconise le contrôle de la production et, comme je connais l'historique de l'article, je ne m'inquiète pas trop à ce sujet. L'article ne fait que donner au gouverneur en conseil le pouvoir de proposer de nouvelles méthodes sur la recommandation de l'Office. Auparavant, il fallait consulter les agriculteurs. Par conséquent, après avoir lu le bill, je suis prêt à croire qu'il ne s'agit pas d'un article de gestion de l'offre.

Je suis prêt à accepter la garantie du ministre qu'il n'agira pas de façon dictatoriale et je lui assure, ou plutôt au ministre de la Justice (M. Lang), qui le remplace maintenant, que je respecterai l'engagement que j'ai pris au comité. Mon parti et moi-même trouvons la version du gouvernement acceptable.

J'aimerais maintenant parler d'un petit problème, si le ministre veut bien m'écouter un instant. Il avait promis d'examiner un problème qui préoccupe le député de Carleton-Charlotte. Le ministre avait dit qu'il ferait une déclaration au sujet de l'exemple hypothétique mentionné par le député de Carleton-Charlotte (M. McCain). Il avait déclaré que dans de telles circonstances, tant qu'il serait ministre, il ne permettrait pas que deux ou trois provinces renchérissent le prix de soutien, de connivence avec le gouvernement fédéral. J'aimerais demander au ministre de la Justice (M. Lang) de dire au ministre de l'Agriculture qu'il devrait donner cette assurance au député, comme il avait promis de le faire, parce que cela ne figurera jamais dans la loi.

● (1750)

M. Lang: Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas interrompre le discours du député. Je n'étais pas à la Chambre lorsque le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) parlait, mais j'ai appris qu'il avait donné cette assurance au cours de ses remarques de cet après-midi. Le hansard le montrera. Je crois que le député de Carleton-Charlotte (M. McCain) était distrait quand ces commentaires ont été faits, mais je pense que le hansard le montrera.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La parole est au député de Carleton-Charlotte au sujet du même rappel au Règlement.

M. McCain: Madame l'Orateur, en fait, le discours du ministre ne portait pas sur les questions qui lui avaient été posées au cours de l'étude du bill en comité. Les réponses qu'il a données aujourd'hui ne se rapportaient pas précisément aux problèmes qui lui avaient été mentionnés. J'aimerais certes entendre le ministre faire les remarques qu'il nous a promises. Or, il ne l'a pas fait.

M. Lang: Madame l'Orateur, le député sera sans doute rassuré lorsqu'il lira le hansard.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Madame l'Orateur, j'ai écouté le discours du ministre. Je n'y ai pas découvert la ferme assurance promise au comité. Je crois que si le ministre de la Justice (M. Lang) voulait parler au nom du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), qui malheureusement a dû nous quitter pour une raison que nous comprenons tous, nous aimerions qu'il nous donne cette assurance qui soulagerait le député de Carleton-Charlotte (M. McCain). La promesse était formelle.

Je sais que les commissions désignées par les gouvernements non seulement lisent les lois mais aussi les déclarations des ministres. C'est ce qui constitue les précédents et les lignes directrices. C'est le mieux que je puisse faire pour l'insérer dans la loi. Personnellement j'accepterais cette assurance de la part du ministre. Je pense que cela soulagerait le député, avant qu'il ne prenne la parole.

Je voudrais terminer en disant que la présente mesure constitue un élément essentiel de la politique agricole. L'opposition officielle l'a appuyée. J'espère que le ministre profitera des occasions que la loi lui donne et lui a données pour fournir à l'agriculture l'aide dont elle a besoin.

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Madame l'Orateur, dans le peu de temps qui reste dans le débat sur le bill C-50 à l'étape du rapport, je tiens à faire certaines observations au sujet principalement de la disposition de renchérissement. Mais auparavant, je tiens à dire à quel point j'ai été déçu de voir que la laine ne faisait plus partie des principaux produits visés par le bill.

L'industrie du bois et de l'élevage du mouton est la grande oubliée dans l'agriculture canadienne d'aujourd'hui. Elle l'est depuis quelque temps, et cela remonte peut-être aussi loin que la Seconde Guerre mondiale. Ce fut un jour triste pour l'industrie de la laine et de l'élevage du mouton au Canada quand l'actuel gouvernement, par l'entremise du ministre précédent de l'Agriculture, a mis fin au programme de paiements d'appoint pour la laine. Ce fut là le dernier coup porté à un groupe de produits déjà en difficulté au Canada.

La raison invoquée par l'actuel ministre et par l'ancien sous-ministre de l'Agriculture était très peu réaliste et très peu appropriée, pour dire le moins. On a dit qu'il fallait abandonner le programme de paiements d'appoint pour la laine parce qu'il ne répondait plus aux objectifs premiers qui, présume-t-on, étaient d'encourager l'industrie de la laine et de l'élevage du mouton au Canada. Comment aurait-il pu? On ne lui en donna pas la chance.

Cette décision lui porta le coup de grâce et anémia encore davantage notre industrie du mouton et de la laine. Les éleveurs de mouton dans le voisinage de la frontière américaine s'en ressentirent de façon plus marquée, surtout dans l'ouest du Canada, car notre politique offrait un contraste frappant avec celle qui orientait l'industrie correspondante qui était subventionnée de l'autre côté de la frontière, dans le nord-ouest des États-Unis, dans le Montana et le Wyoming, par exemple. Il est très regrettable que le bill ne s'applique pas à la laine. C'est bien dommage.

J'en viens maintenant à la question du renchérissement. C'est là le point le plus important du bill C-50. Je tiens à mentionner une réunion des plus significatives, celle qu'a mentionnée le ministre dans ses propos. Je veux parler de la réunion des membres de l'Association des éleveurs de bestiaux qui s'est tenue à Kamloops le 22 mai. C'était le congrès annuel de deux jours de cette association. La question de l'assurance-revenu dans le secteur des produits bovins a été de beaucoup la plus discutée.

A titre d'observateur, j'ai assisté à cette réunion pendant deux jours et demi. Il y avait de nombreuses années que je n'avais assisté à un semblable débat intéressant l'agriculture. Les discours ont duré pendant plus de quatre heures et ont beaucoup fait appel aux sentiments. L'atmosphère était très tendue. Malgré tout, le débat s'est déroulé sur un très haut niveau que les participants aient été pour ou contre.

La seule autre situation semblable dont je me souvienne est celle du débat sur la question de l'établissement obligatoire des offices de commercialisation au Canada; c'était en 1952 ou 1953. Je pense, en particulier, à une réunion tenue à l'Hôtel Palliser de Calgary. La même atmosphère régnait et tous les participants étaient fort tendus et émus.

En guise de préface à mes observations au sujet de ce programme de revenu garanti de la Colombie-Britannique pour le secteur des bovins, je dis que l'intérêt que j'ai porté à cette réunion et mes observations d'aujourd'hui sont strictement liés aux répercussions d'un plan de renchérissement tel que celui-ci et aux répercussions possibles sur une denrée agricole nationale impliquée dans le commerce international, surtout notre commerce avec les États-Unis. Puis-je déclarer qu'il est 6 heures, madame l'Orateur.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures demain.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 12 juin 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA CONSOMMATION

ON PROPOSE LA TENUE D'UNE ENQUÊTE SUR LA SUPPOSÉE HAUSSE DU PRIX DU SUCRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné que les Canadiens ont eu à payer un prix exorbitant pour le sucre depuis un an, que le prix de ce produit vendu au Canada a baissé sensiblement au cours des dernières semaines, et que le public s'inquiète de nouveau au sujet d'une nouvelle hausse des prix de cette denrée, je propose, appuyé par le député de Shefford (M. Rondeau):

Que cette Chambre recommande que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie), ainsi que celui de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) étudient sérieusement la situation du commerce du sucre et qu'ils fassent savoir à la Chambre si la hausse du prix du sucre est fondée ou non.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

PROPOSITION DE SOUTIEN DES PRIX DU DORÉ ET DU POISSON BLANC LIVRÉ À L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur L'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion sur une question de nature urgente. Comme la campagne printanière vient de débuter et qu'en général les pêcheurs touchent des prix plus bas mais doivent faire des frais qui montent constamment, je propose, appuyé par le député de Churchill (M. Smith):

Que le ministre mette en œuvre un programme de prix de soutien pour le doré et le poisson blanc vendus à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

M. l'Orateur: La motion est proposée aux termes de l'article 43 du Règlement. Elle ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'IMMIGRATION

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS AU CANADA DU JOURNALISTE SOVIÉTIQUE KONSTANTIN GEIVANDOV—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande, avec l'appui du député de Dauphin (M. Ritchie), à proposer la motion suivante:

Qu'un comité spécial de la Chambre soit formé sur-le-champ pour enquêter sur les activités du journaliste soviétique Konstantin Geivandov durant son séjour au Canada; pour examiner tous les aspects de la part qu'a prise dans cette affaire Mark Starowicz, directeur de la réalisation à l'émission *As it Happens* de la Société Radio-Canada; que le comité soit autorisé à convoquer comme témoins toutes les personnes qu'il jugera bon de convoquer; que les dossiers relatifs à cette affaire, y compris ceux des ministères de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, des Affaires extérieures et de la Gendarmerie royale du Canada faisant état des activités de Geivandov, de Starowicz et d'autres, soient communiqués au comité et, enfin, que ces dossiers, en attendant l'examen du comité, soient placés sous la bonne garde du juge en chef de la Cour suprême du Canada qui en assurera la sécurité et empêchera toute destruction à des fins politiques ou autres.

M. l'Orateur: La motion, présentée aux termes de l'article 43 du Règlement, ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LE REFUS D'INFORMER LES INTERMÉDIAIRES DE L'OFFRE D'ACCUEIL D'UN PAYS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire poser au premier ministre une question au sujet des événements tragiques survenus au pénitencier de la Colombie-Britannique. Qui donc a décidé de ne pas informer les intermédiaires entre les prisonniers et les otages d'une part, et les autorités d'autre part, de

l'offre faite par un pays dont on ignore l'identité? Les intermédiaires devaient encore rencontrer ceux qui se trouvaient dans la chambre forte quelque trois heures après que le premier ministre eut été mis au courant de l'offre faite par un pays dont on ignore encore l'identité.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr à quel niveau les renseignements ont été communiqués vers le bas. Je n'en suis pas responsable, mais sans doute appartiendrait-il au solliciteur général de décider à qui ces renseignements seraient transmis. Je puis dire que j'ai personnellement pris la décision que nous ne devrions pas indiquer aux criminels qu'un pays étranger avait offert de les recevoir avant d'avoir réglé un tas d'autres détails.

● (1410)

M. Stanfield: Le premier ministre veut-il dire qu'il a proposé de dire cela aux détenus?

M. Trudeau: Non. J'ai dit que j'avais ma part de responsabilité dans la décision de ne pas informer les détenus qu'un pays étranger était disposé à les recevoir avant d'avoir procédé à certaines consultations en Colombie-Britannique et avant d'être préparés à tous les événements.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'OFFRE D'ACCUEIL D'UN PAYS AUX PRISONNIERS—LA QUESTION DE L'AVIS DES INTERMÉDIAIRES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'aimerais demander au premier ministre si l'on avait pris des dispositions relatives aux consultations comme le premier ministre l'a laissé entendre, et s'il y avait lieu d'étudier encore la situation avant que les membres du gouvernement ne parviennent à une décision finale sur la conduite à suivre le lendemain, pourquoi le premier ministre et le solliciteur général n'ont-ils pas demandé plus tôt leur avis aux négociateurs qui étaient, sauf erreur, les seuls à être en contact avec les détenus et les otages, pour savoir quelle aurait été probablement leur réaction à une telle proposition, une telle offre de ce pays non identifié? Pourquoi n'a-t-on pas demandé de consulter les intermédiaires et communiqué leurs vues au premier ministre, au solliciteur général et aux autres? Je pose la question surtout parce que tout le monde était dans cette cellule depuis quarante heures, manifestement dans des conditions qui pouvaient mener à quelque dénouement violent.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'essaie de comprendre la question et ce qu'elle donne à entendre. Est-ce que nous aurions dû demander aux prisonniers ce qu'ils feraient si un pays acceptait de les accueillir?

M. Stanfield: Je demande ceci: pourquoi le premier ministre et le solliciteur général n'ont-ils pas demandé immédiatement aux intermédiaires comment ils prévoyaient que les prisonniers réagissent à une telle proposition?

M. Trudeau: Si je comprends bien, on prétend que nous aurions dû nous enquérir de leur réaction à certains renseignements qui ne sont jamais venus, avant même qu'un pays n'ait accepté de les recevoir.

M. Stanfield: Je rappellerai au très honorable représentant que d'après les renseignements communiqués au public, le premier ministre et le solliciteur général avaient des précisions là-dessus trois heures environ avant la rencontre prévue pour ce soir-là entre les intermédiaires et les prisonniers. Le premier ministre donne-t-il à entendre—je ne tiens pas à provoquer de discussion, monsieur l'Orateur—qu'on n'a pas eu le temps en pareilles circonstances d'obtenir une opinion des intermédiaires quant à la réaction des détenus devant une telle offre? Le gouvernement n'avait-il pas eu le temps d'obtenir cette information avant que tout s'arrête, pour ainsi dire, jusqu'au lendemain?

M. Trudeau: Rien ne s'est arrêté jusqu'au lendemain. Le solliciteur général, ses fonctionnaires et, à vrai dire, les ministres ont été mêlés à cet état de choses dès le début. Nous examinions diverses hypothèses susceptibles de se vérifier; nous considérions divers plans d'action. J'ai dit à la Chambre hier, et le solliciteur général aussi, que dès que nous recevions d'un pays une certaine réponse positive, nous en discutions pour voir quelle serait la meilleure manière de la présenter aux détenus et à quel moment il conviendrait le mieux de le faire. La Chambre et le pays doivent comprendre que d'expédier dans un pays étranger criminels et otages n'aurait pas nécessairement été la meilleure solution. De toute évidence il fallait d'une façon quelconque séparer les otages des criminels et il s'agissait de trouver le meilleur moyen de le faire.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES CONSULTATIONS AU SUJET DE L'OFFRE D'ACCUEIL—LE CAS DES INTERMÉDIAIRES

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Comme en témoigne le hansard à la page 6644, le premier ministre a dit hier, à propos de l'offre d'un gouvernement étranger, que c'était le gouvernement qui décidait de la ligne de conduite à suivre mais, «ainsi que l'a dit le solliciteur général, dans sa réponse, en consultation avec les gens qui étaient en contact avec les criminels». Puisque, à ce que nous pouvons voir, les intermédiaires ne savaient apparemment rien avant leur dernière visite à la prison, qui au juste parmi les personnes qui étaient en contact avec les criminels a-t-on consulté?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, même si j'avais leur nom, je ne pourrais pas le dévoiler, mais c'est à cela que je pensais dans la première réponse que j'ai donnée cet après-midi, en disant que je ne savais pas à quel niveau il y avait eu des consultations avec les personnes se trouvant sur place. J'ai parlé au solliciteur général avant-hier soir, après 11 heures; il devait parler avec ses collaborateurs sur place dans le but de mettre au point les consultations prévues. Je ne sais pas exactement à quel niveau celles-ci se sont déroulées.

M. Baker (Grenville-Carleton): Il est alors regrettable, monsieur l'Orateur, que le solliciteur général ne soit pas ici aujourd'hui. Peut-être qu'en son absence le premier ministre pourrait répondre à la question suivante. A-t-il demandé au solliciteur général d'étudier la nouvelle situation avec les intermédiaires, et lui a-t-on fait savoir que ces derniers étaient effectivement consultés sur ce qu'il fallait faire. Si oui, qui l'a averti de ces consultations?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas ordonné au solliciteur général de parler absolument aux intermédiaires, à ceux qui étaient en relation avec les détenus. Je lui ai dit qu'il devait amener ses subordonnés sur place à lui rendre compte de la situation et qu'il devrait ensuite communiquer avec moi, pour que nous prenions d'autres décisions.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT QUANT À L'OFFRE D'ACCUEIL D'UN PAYS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Hier, comme l'indique la page 6643 du hansard, le premier ministre a dit que la seconde préoccupation du gouvervement était «de veiller à ce que les criminels ne s'échappent pas dans un autre pays où ils ne seraient pas inquiétés, cette seconde préoccupation, le gouvernemennt était fermement décidé à ne pas en déroger.» Le gouvernement avait-il décidé au cours des cinq heures qui ont précédé le dénouement du drame au pénitencier que l'offre du pays dont le nom n'a pas été dévoilé était acceptable en principe et dans l'affirmative, quand une telle décision a-t-elle été prise et quelle était-elle?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, non, il aurait été impossible de prendre une décision de principe. Dans les circonstances, il importait, non pas en théorie mais en pratique, de savoir comment séparer les otages des ravisseurs et c'est ce qui retenait notre attention. Je dois rappeler au député que si nous avions voulu nous laver les mains de cette affaire, il aurait été relativement simple de grouper les criminels et les otages, de les mettre dans un avion et de les envoyer dans un autre pays. Mais nous avons cru qu'il vallait mieux assumer nos responsabilités au Canada et faire confiance à nos gardiens et à la Gendarmerie royale pour qu'ils prennent les dispositions nécessaires à cette séparation, plutôt qu'envoyer dans un autre pays des otages canadiens que nous voulions protéger.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LA BAGARRE ENTRE DÉTENUS ET OTAGES

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre, si je peux retenir son attention un instant.

Une voix: Il est occupé à pester contre les gens.

Des voix: Oh!

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien que l'on continue à débattre cette question avec sérieux et non en plaisantant. Au moment de la mort de Mary Steinhauser trois rumeurs ont circulé: la première, qu'elle était morte d'une crise cardiaque, la deuxième, qu'elle avait été poignardée et la dernière—la cause exacte—qu'elle avait été mortellement blessée par une balle. Permettez-moi donc de poser au premier ministre la question suivante. Étant donné que le gouvernement s'est trouvé, par la force des choses, mêlé de près à cette affaire et à la prise de décisions, le premier ministre envisage-t-il de revenir sur la décision annoncée hier par le solliciteur général, selon laquelle le gouvernement préparait une enquête conformément aux dispositions de la loi sur les pénitenciers qui limitent l'enquête au niveau ministériel au lieu de la rendre publique? Voudrait-il maintenant revenir sur sa décision et demander une enquête publique en vertu de la loi sur les enquêtes, ce qui permettrait à des personnes étrangères au système pénitentiaire d'évaluer la situation, et notamment, bien sûr, la décision prise à ce moment-là par les intéressés se trouvant ou non sur les lieux.

● (1420)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le solliciteur général, qui est malheureusement malade aujourd'hui et qui ne peut donc pas se rendre à la Chambre, a annoncé hier que le gouvernement avait décidé d'instituer une enquête aux termes de la loi sur les pénitenciers mais d'en charger une personne de l'extérieur. Je n'ai rien d'autre à ajouter. S'il se présente de nouveaux faits qui pourraient influer sur la décision du solliciteur général, je m'assurerai qu'on les lui transmet et j'aborderai de nouveau cette question avec lui.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'OFFRE D'ACCUEIL DES MUTINS PAR UN PAYS ÉTRANGER—LES CONSULTATIONS

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre a déclaré à la Chambre hier qu'on n'avait pas définitivement décidé de transmettre ou non la proposition du pays qui apparemment consentait à accepter les détenus, pourrait-il nous dire si les fonctionnaires dudit pénitencier lui ont conseillé ou non de communiquer ces renseignements aux médiateurs, aux otages et aux détenus? Quels conseils avait-il reçus des fonctionnaires sur place?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je n'ai reçu aucun avis direct, monsieur l'Orateur, mais dans mes entretiens avec le solliciteur général, j'ai appris que la situation était encore comme je l'ai exposée plus tôt, que les consultations se poursuivaient, qu'elles étaient évaluées et que l'on arrêtait des plans, avant que ne survienne la série d'événements malheureux qui ont mis fin à toute l'affaire.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LE MOTIF DE L'EXCLUSION DES INTERMÉDIAIRES DES NÉGOCIATIONS AVANT LA BAGARRE

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma dernière question porte sur la nouvelle preuve qui concerne ceux qui ont participé à la médiation, soit leur exclusion des discussions vers la fin de ce malheureux incident. Le premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi les négociateurs ont tout à coup été tenus à l'écart des négociations vers la fin de la soirée, vers 11 heures je crois, et pourquoi n'y a-t-il pas eu d'autres négociations ou d'autres discussions entre les médiateurs et les responsables qui se trouvaient sur les lieux. Pourquoi a-t-on demandé à ces négociateurs de partir et pourquoi l'ont-ils fait? Comme corollaire, j'incite le premier ministre à repenser à l'éventualité d'une enquête publique, vu les innombrables questions que se posent maintenant les gens. J'aimerais savoir pourquoi les médiateurs ont été exclus vers la fin de la soirée.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas de quels événements le député veut parler. Je ne sais pas de quelles réunions ils ont été exclus et je ne sais pas pourquoi. Je suis sûr que lorsque le solliciteur général connaîtra tous les faits, il les communiquera à la Chambre et je crois que cela peut se faire sans aucune enquête. Il ira jusqu'au fond de cette affaire lui-même. S'il ne peut le faire de cette façon, comme il l'a dit hier, il demandera une enquête. Le reste est une question d'administration et de jugement politique. Je répète que le ministre, le gouvernement et moi-même sommes prêts à assumer la responsabilité des décisions prises lors de ces énénements. Je dois signaler à la Chambre que j'ai consulté les chefs des trois partis de l'opposition à ce sujet, pour connaître leur avis. Nous avons eu un échange franc et confidentiel. Le gouvernement a ensuite pris ses responsabilités. Je le répète, les décisions politiques et administratives nous revenaient. Il n'y a pas besoin d'une enquête pour connaître ces décisions, nous vous les communiquons.

M. Stanfield: J'invoque le Règlement, Monsieur l'Orateur. Je désire seulement préciser—et c'est ce que le premier ministre a voulu dire, je le sais—que les consultations se sont déroulées bien avant que le gouvernement n'ait reçu cette offre d'un pays dont le nom n'a pas été révélé.

M. Trudeau: C'est exact, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas voulu faire endosser nos responsabilités par quelqu'un d'autre. De fait, nous ne nous sommes pas réunis après 11 heures ce soir-là. J'essaie de bien faire comprendre à la Chambre que nous visons deux objectifs fondamentaux. Le premier, auquel la Chambre va sans aucun doute souscrire, c'est de ne pas laisser penser aux détenus des autres pénitenciers ou de celui de New Westminster que s'ils imitaient cet exemple à l'avenir ils pourraient obtenir un sauf-conduit et être libres. Il n'en sera pas question tant que je serai chef du gouvernement.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA CONSOMMATION

ON DEMANDE OÙ EN SONT LES POURSUITES INTENTÉES AUX COMPAGNIES QUI CONTRÔLENT LE COMMERCE DU SUCRE

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations.

Étant donné que le problème de la commercialisation du sucre revient à la surface, et qu'il intéresse tous les Canadiens, puis-je demander au ministre s'il peut informer la Chambre sur l'issue des poursuites intentées aux compagnies qui exercent le contrôle du commerce du sucre au Canada, et s'il ne peut donner ces renseignements maintenant, quand compte-t-il pouvoir le faire?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, ces poursuites sont présentement devant la Cour supérieure de Montréal. Toutefois les procédures ne sont pas encore terminées. Il faudra donc attendre le jugement. A tout événement, j'aimerais rappeler à l'honorable député que fort heureusement le prix du sucre est à la baisse, et j'espère que cette baisse sera plus prononcée au cours des prochaines semaines.

LA HAUSSE POSSIBLE DU PRIX DU SUCRE

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce.

Étant donné que j'ai reçu cet avant-midi des représentations des fabricants de biscuits et de bonbons qui s'inquiètent d'une nouvelle hausse du prix du sucre, et que les Canadiens s'inquiéteront sûrement davantage d'une nouvelle hausse du prix de cette denrée, est-ce que le ministre peut dire à la Chambre si cette inquiétude est fondée, et s'il prévoit une hausse du prix? Si oui, pour quelles raisons?

[*Traduction*]

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je serais très ennuyé si le prix du sucre venait à augmenter pour les raisons mentionnées par le député. Je ne sais pas encore s'il y aura une hausse de prix, mais je me ferai un plaisir de m'en informer et d'en aviser le député.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

On répète quotidiennement, et particulièrement dans l'Est du pays, que la hausse du prix du sucre est maintenant une question de jours, et que la décision des pays exportateurs est prise. Est-ce que le ministre, à la tête de ce ministère de spécialistes, est au courant de cette rumeur? Dans l'affirmative, pour compléter la question de mon collègue de Bellechasse (M. Lambert), quelles mesures son ministère ou le gouvernement entend-il prendre pour maintenir l'emploi au Canada et ainsi protéger les consommateurs?

[*Traduction*]

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit clairement en réponse à la question précédente que je ne suis pas encore certain que le prix du sucre va augmenter. Je lui ai répondu que je serais heureux de m'en informer pour lui. Quant à la deuxième partie de la question, il conviendrait de la poser à mon collègue le ministre de la Consommation et des Corporations.

LES PÉNITENCIERS

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES SIGNES PRÉCURSEURS DE LA BAGARRE ENTRE MUTINS ET OTAGES

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre, qui fait suite à celles qui lui ont été posées plus tôt. Je tiens à lui dire que nous sommes aussi désireux que lui d'aller au fond de cette affaire et d'établir une distinction entre la réalité et la fiction. Hier, j'ai demandé au solliciteur général à quel moment les autorités, en Colombie-Britannique, ont su que les otages avaient l'intention d'essayer de maîtriser leurs ravisseurs, ce qui était, me semble-t-il, une question fort précise. Le solliciteur général a répondu que l'incident s'est produit inopinément. Comme en fait foi le hansard, à la page 6656, j'ai demandé:

● (1430)

Il n'y a pas eu d'avertissement préalable?

A quoi le solliciteur général a répondu:

Il n'y a eu aucun avertissement préalable.

Or, l'un des membres du comité de négociation qui était présent pendant que se déroulait cet incident déplorable, Jim Spears, a publié un article dans le *Citizen* d'Ottawa d'aujourd'hui, dont voici un extrait:

Juste avant le moment où nous devions les rencontrer, les autorités de la prison ont appris que les otages avaient formé le projet d'attaquer les détenus.

Le premier ministre voudrait-il vérifier auprès du solliciteur général quelle est la version exacte, celle que le solliciteur général nous a donnée plus tôt ou celle du membre de l'équipe de négociation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA FOURNITURE DE MÉDICAMENTS AUX MUTINS ET AUX OTAGES—LA QUESTION DE L'ENTENTE ENTRE GARDIENS ET OTAGES POUR L'ATTAQUE CONTRE LES MUTINS

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme des médicaments ont été remis aux otages et que deux de ces otages sont maintenant sous les soins de médecins et qu'un certain nombre d'autres sont encore très gravement malades ce matin, peut-il dire à la Chambre qui, dans le gouvernement, a autorisé la remise de médicaments et en particulier d'un produit appelé Noludar aux détenus pour qu'ils s'en servent sur les otages?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je me renseignerai. Je suis certain qu'on a suivi les conseils des médecins sur place.

M. Reynolds: Ma question supplémentaire a trait à la décision des otages d'attaquer les détenus. Un des otages a affirmé qu'ils avaient reçu un message disant «qu'on était prêt à intervenir quand les otages se retourneraient contre les détenus». Qui a autorisé l'envoi d'un message secret aux otages, ce qui était tout à fait opposé à la ligne d'action du gouvernement?

M. Trudeau: Je n'étais pas au courant de ce message. Je me renseignerai à ce sujet.

M. Reynolds: J'ai une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur, qui est très simple. Où est le solliciteur général aujourd'hui? Il devrait être à la Chambre et répondre à des questions au sujet d'une affaire très grave?

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre.

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES SERVICES DE SÉCURITÉ ET DE SURVEILLANCE DANS LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

M. Eldon M. Woolliams (Calgary Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au premier ministre. Celui-ci a dit vouloir s'assurer que son gouvernement ne donne pas l'impression qu'il négocierait avec des criminels à l'avenir. Bien des questions sont restées sans réponse aujourd'hui et tout le système de contrôle de sécurité dans les pénitenciers devrait faire l'objet d'une étude minutieuse, car c'est ce qui a donné lieu à cette situation, à savoir l'effondrement de la sécurité et du contrôle. Le premier ministre reconsidérerait-il sa position et instituerait-il une commission royale d'enquête chargée d'étudier tout le système de sécurité et de contrôle dans les pénitenciers?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je dois signaler au député que la prémisse de sa question est incorrecte. Je n'ai pas dit qu'il n'y aurait pas de négociations avec les prisonniers; j'ai dit que nous ne les laisserions pas s'échapper.

M. Woolliams: Le premier ministre a au moins éclairci un point. Comme il reste d'autres questions auxquelles il n'a pas pu répondre, va-t-il reconsidérer sa position au sujet des méthodes de sécurité et de surveillance dans les pénitenciers, qui se sont de toute évidence révélées inadéquates dans le pénitencier de la Colombie-Britannique, et examiner l'ensemble du système pour assurer aux gens qui travaillent dans ces établissements une protection contre ce genre de criminels?

M. Trudeau: Je le répète, nous croyons que l'enquête menée en vertu de la loi sur les pénitenciers pourra faire beaucoup de lumière sur les événements. Je ferai remarquer au député qu'il fait de la fiction et quand je rétablis simplement les faits, il dit que j'éclaircis les choses. Je ne suis pas responsable des inventions de nos vis-à-vis ou de la presse.

Des voix: Bravo!

DEMANDE DE RENFORCEMENT DES MESURES SÉCURITAIRES ET DE CRÉATION D'UNE ÉQUIPE DE CHOC

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et concerne l'inquiétude fort justifiée de nombreux Canadiens, particulièrement ceux qui résident dans les environs de prisons fédérales, quant à la possibilité de futures tentatives d'évasion. Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre dans l'immédiat pour accroître la sécurité dans les prisons fédérales? Par exemple, le gouvernement prévoit-il augmenter le personnel de ses prisons?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je me ferai un plaisir de prendre note de cette question au nom du solliciteur général.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si le gouvernement fédéral envisage de constituer une équipe d'urgence comme celle que le gouvernement ontarien crée cet été pour faire face à ce genre de situations. Le premier ministre peut-il également nous dire quel a été le rôle du groupe de planification et d'analyse de la police et de la sécurité dans ce cas particulier.

M. Trudeau: Il suffit de dire, je pense, que nous avons rencontré tous les fonctionnaires intéressés au moment voulu. En ce qui concerne la planification d'urgence, le député se souviendra que nous avons dit ce que nous pensions de la création d'un tel groupe il y a déjà longtemps.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, le premier ministre a sans doute mal compris ma question. Elle concernait premièrement la constitution au sein de la police de l'Ontario d'une équipe d'urgence mobile qui interviendrait en pareille situation, par exemple lorsqu'on prend des otages. Ensuite, j'ai demandé quel avait été le rôle du groupe de planification et d'analyse de la police et de la sécurité. Le premier ministre pourrait-il répondre à ces questions.

M. Trudeau: C'est bien à ces questions que j'ai répondu.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À L'ARGENTINE—DEMANDE DE RÉEXAMEN EN RAISON DES PROPOS DE L'AMBASSADEUR

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. Selon les journaux d'hier, l'ambassadeur d'Argentine au Canada aurait déclaré que:

> Tous les pays devraient posséder les mêmes droits, y compris celui de fabriquer des armes nucléaires . . .
>
> Il s'agit là d'un «trésor à partager entre tous».

Il a également ajouté que son pays était «jaloux de sa souveraineté». Le premier ministre voudrait-il s'enquérir auprès du gouvernement de l'Argentine si les vues exprimées par son ambassadeur reflètent sa position officielle? Dans l'affirmative, le premier ministre est-il prêt à assurer à la Chambre que le gouvernement reconsidérera sa décision de continuer les négociations avec l'Argentine sur la vente du réacteur CANDU?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, voulez-vous me permettre de répondre, en qualité de secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures? Devant cette déclaration, mon ministère a immédiatement communiqué avec l'ambassade argentine pour demander des éclaircissements. On nous a assurés que la nouvelle parue dans les journaux déformait la pensée des responsables en cause et de l'ambassadeur lui-même qui ont antérieurement déclaré que l'Argentine, en cherchant à développer son énergie nucléaire, poursuit des buts pacifiques.

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À L'ARGENTINE—LA QUESTION DES GARANTIES

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, dois-je comprendre que le gouvernement, avant de donner son accord sur la vente d'un réacteur nucléaire au gouvernement de l'Argentine, exigera une double condition: premièrement, la signature par ce pays du traité de non-prolifération nucléaire et, deuxièmement, la signature d'un traité bilatéral de garantie avec le gouvernement du Canada? Ces deux conditions seront-elles strictement exigées dans toute vente de ce genre?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): La signature du traité de non-prolifération nucléaire n'est pas une condition essentielle. Le gouvernement de l'Argentine s'est engagé à ne pas utiliser le matériel canadien aux fins de réaliser des explosions nucléaires et les responsables en cause ont réaffirmé leur intention de ne faire qu'un usage exclusivement pacifique de l'énergie nucléaire. Nous sommes actuellement engagés dans des négociations avec ce pays sur les clauses de garantie à exiger.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Puis-je signaler au ministre que l'Inde nous avait donné des assurances du même genre.

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Je prie donc le ministre de nous dire si l'accord ou le traité que nous demanderons au gouvernement argentin de signer portera les mêmes clauses et conditions que celles qui sont imposées à la Corée du Sud? En d'autres termes, j'aimerais que le ministre me dise s'il s'agit d'un accord type, ou si les clauses vont changer chaque fois au gré de l'État signataire.

● (1440)

M. Sharp: Le député sait très bien que nous n'avions pas d'accord avec l'Inde au sujet des explosions pacifiques. Notre intention est de conclure un pareil accord avec l'Argentine. Le gouvernement a adopté pour politique de ne fournir ni matériaux ni technologie nucléaires aux pays qui ne se seront pas préalablement engagés par écrit à respecter nos normes. Cela vaut pour l'Argentine comme pour tous les autres pays.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE RENVERSEMENT DES VERDICTS DE JURYS PAR LA COUR D'APPEL—DEMANDE D'ADOPTION DE MESURES PRÉVENTIVES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question concerne le ministre de la Justice. Je suis contraint de la lui poser parce que je sais que les événements qui se sont produits hier en Saskatchewan l'ont rendu bienveillant.

Des voix: Bravo!

Une voix: Belle campagne, Otto. Continuez.

M. Diefenbaker: Il y a quelques semaines, lorsque la Cour suprême du Canada a confirmé la décision de la Cour d'appel de la province de Québec et substitué un verdict de culpabilité à celui de non-culpabilité rendu par la cour et le jury, déclarant que la culpabilité avait été prouvée, le ministre a dit que la chose ne se renouvellerait plus d'ici cinq ans et qu'il n'y avait pas lieu de s'alarmer. Il s'est même dit prêt à quitter le prétoire dans le cas contraire. Je ne tiens pas à relancer la querelle de l'avortement et des questions connexes, mais on constate une fois de plus que Morgentaler a été acquitté, et que le ministre de la Justice de la province de Québec attaque encore une fois ce jugement devant la Cour d'appel du Québec. En d'autres mots, on semble lancer une orgie de persécution. Étant donné les circonstances et afin d'empêcher les tribunaux de décider qu'ils sont plus renseignés que les jurés et de substituer leurs opinions à la décision d'une douzaine d'hommes et de femmes honnêtes, le ministre présentera-t-il maintenant des amendements au Code criminel afin d'établir qu'aucune Cour d'appel n'aura le droit de substituer ses opinions au sujet de la culpabilité d'un accusé à un verdict de non-culpabilité rendu par les gardiens de notre liberté?

Des voix: Bravo!

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je sais que le très honorable député voudra se joindre à moi pour féliciter le premier ministre Blakeney du succès qu'il a remporté lors des élections générales en Saskatchewan.

M. Diefenbaker: Je n'ai rien fait pour empêcher cela.

M. Lang: C'est bien comme les conservateurs de prétendre pendant la campagne que puisque leur parti présentait des candidats dans toutes les circonscriptions, les voix accordées aux députés conservateurs fédéraux iraient automatiquement aux conservateurs provinciaux, mais cela ne les a pas empêchés de perdre 10 p. 100 de leurs voix depuis l'année dernière.

Des voix: Bravo!

M. Lang: Seuls les conservateurs pourraient y trouver une consolation. Cette partie de la question du très honorable représentant traduit les faits de façon tout aussi erronée que le reste de sa question. Il essaye de me faire parler sur une question qui a, à juste titre, été soumise aux tribunaux et qu'on est en train d'examiner par les voies ordinaires et il veut me faire dire quels pourraient être les résultats de cet examen. Bien entendu, c'est absolument irrégulier, et le très honorable député devrait le savoir.

Il est tout à fait regrettable qu'il se serve ainsi d'expressions comme «orgie de persécution» à la Chambre en parlant d'un procureur général qui n'est pas ici pour se défendre et qui fait probablement son devoir de façon à faire respecter la loi.

Des voix: Bravo!

M. Lang: Je partage la haute estime de bon nombre de députés pour le système de jury. Je considère aussi comme très important le principe selon lequel le Parlement du Canada établit la loi et les tribunaux du pays s'efforcent de l'appliquer d'une façon ou d'une autre.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Je n'avais pas l'intention d'en dire davantage sur les événements d'hier, mais je suis certain que le premier ministre Blakeney et ses collègues remercieront le ministre de sa contribution.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Je conviens avec le ministre que le Parlement doit faire des lois, mais j'aimerais lui demander encore une fois pourquoi il ne présente pas une mesure modificative prévoyant que dorénavant aucune cour d'appel ne pourra passer outre aux décisions d'un jury ou saper son autorité en substituant ses propres opinions à celles du jury. Je pose cette question parce que j'ai présidé souvent des procès devant jury, plus souvent, j'en suis sûr, que l'honorable représentant.

M. l'Orateur: A l'ordre. Quelle qu'ait été la réponse du ministre, il me semble que c'est justement à cette question qu'il vient de répondre.

M. Diefenbaker: Il n'y a pas répondu.

* * *

LES MINES

LES NOUVELLES NORMES DE SÉCURITÉ APPLICABLES AUX MINES D'URANIUM—DEMANDE DE PRÉCISIONS—LES CONSULTATIONS AVEC LES PROVINCES ET LES SYNDICATS

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Puisque M. Prince, le président de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, a déclaré que de nouvelles normes de sécurité fédérale applicables aux mines d'uranium seraient présentées à l'automne, le ministre peut-il dire à la Chambre ce qu'il entend par nouvelles normes? S'agit-il d'une nouvelle norme visant les émissions de poussière de silice ou d'une nouvelle norme concernant le nombre de mois de travail?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je fournirai plus tard des détails mais si je me souviens bien, il s'agit de ces deux normes à la fois.

M. Rodriguez: Dans ce cas ces normes seront-elles conformes à celles que l'Ontario a établies au début de janvier cette année et y a-t-il eu consultation avec le gouvernement provincial à ce sujet puisqu'il vient tout juste de fixer ses propres normes? Je demande également au ministre s'il a consulté le syndicat qui représente les mineurs d'Elliot Lake, ou s'il compte consulter le syndicat avant de fixer des normes visant les conditions de sécurité et d'hygiène dans lesquelles ces hommes doivent travailler?

M. Macdonald (Rosedale): Voilà une suggestion fort utile. Je la transmettrai à M. Prince.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA DÉCISION DE LA COUR D'APPEL DU NOUVEAU-BRUNSWICK DANS LA CAUSE IRVING—LA POSSIBILITÉ D'UN APPEL DE LA PART DU GOUVERNEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): J'ai une question à poser au ministre de la Justice.

Des voix: Bravo!

M. Gray: Dernièrement, la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick a disculpé la compagnie Irving qui était accusée d'exercer le monopole des journaux dans cette province contrairement à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, et je voudrais savoir si le gouvernement va interjeter appel de cette décision auprès de la Cour suprême du Canada afin de maintenir un véritable régime de concurrence dans notre pays.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, puisqu'il s'agit d'une cause aussi importante il est certain que nous allons examiner avec beaucoup de soin tous les aspects juridiques du problème et que nous annoncerons notre décision sans tarder.

* * *

LES PÉNITENCIERS

L'OPPORTUNITÉ DE MODIFICATIONS AU PROGRAMME POUR LA PROTECTION DES AGENTS DE RÉHABILITATION

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Elle a trait à la responsabilité du gouvernement en matière de programmes de réhabilitation des criminels. Comme Mary Steinhauser est la troisième employée qui perd la vie dans les pénitenciers canadiens cette année en exerçant ses fonctions dans le cadre de programmes conçus pour réadapter les criminels endurcis, le gouvernement modifiera-t-il ses méthodes et politiques de sorte que la vie des membres du personnel pénitentiaire ne soit plus exposée lorsque qu'ils tentent de réadapter certains criminels dont l'expérience récente prouve qu'ils ne peuvent l'être?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je vois dans cette suggestion une recommandation qui se rapproche sensiblement des modifications auxquelles le solliciteur général est déjà en train de travailler.

LE TÉLÉGRAMME DE BLÂME ENVERS LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL DE LA PART D'UNE UNITÉ SYNDICALE D'ABBOTSFORD

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse elle aussi au premier ministre. J'aimerais lui demander si le solliciteur général s'est entretenu avec lui du contenu d'un télégramme reçu de la cellule 20017 de l'Alliance de la Fonction publique du Canada d'Abbotsford, unité du solliciteur général. Ce télégramme réclame l'application de la peine capitale aux personnes qui tuent des gardiens de prison et des agents de police, exprime un manque de confiance dans le solliciteur général et demande sa démission. L'absence du solliciteur général aujourd'hui est-elle attribuable à ce télégramme?

● (1450)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

L'ÉVASION DE TROIS DÉTENUS DE LA PRISON DE WILLIAM HEAD—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES MESURES SÉCURITAIRES DANS TOUS LES ÉTABLISSEMENTS

M. Donald Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au premier ministre. Comme trois prisonniers dangereux se sont récemment évadés de la prison de William Head, institution à sécurité maximale de la Colombie-Britannique, en contournant l'extrémité d'une double clôture récemment installée à la prison à sécurité maximale au coût de $100,000 . . .

Une voix: Par les Travaux publics.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): . . . le premier ministre assurera-t-il aux députés et aux Canadiens que l'enquête instituée au sujet des récents événements tragiques de New Westminster sera étendue à toutes les mesures de sécurité prises dans tous les pénitenciers fédéraux?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'en parlerai sûrement au solliciteur général. Je me demande s'il serait dans l'intérêt de tous d'étendre cette enquête à tous les établissements, mais je lui en parlerai certainement.

M. Baldwin: La sécurité est mieux assurée à votre caucus que dans nos prisons.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA PROVENANCE DES FONDS AFFECTÉS AU BUREAU MINISTÉRIEL DE REGINA—L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. En réponse à une question que je lui ai posée au sujet de l'emploi abusif du Fonds d'assistance à l'agriculture des Prairies, celui-ci a déclaré notamment, comme en fait foi le hansard à la page 6601, que la secrétaire en cause avait «toujours été payée sur les mêmes fonds». Le président du Conseil du Trésor, «grand argentier du pays» comme il se désigne lui-même, dirait-il à la Chambre quelle était la provenance des fonds en question?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, ce ne sont pas des fonds particuliers pour les cultivateurs. Elle a été payée à même le Fonds du revenu consolidé du Canada comme tous les autres employés de la Fonction publique.

[*Traduction*]

M. Towers: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le président du Conseil du Trésor dirait-il à la Chambre si les paiements ont été effectués en conformité des dispositions de la loi sur l'administration financière?

[*Français*]

M. Chrétien: Oui, monsieur le président. Le transfert a été approuvé par la Commission de la Fonction publique.

* * *

[*Traduction*]

LES SERVICES DE SANTÉ

L'EMPLOI DE MÉGAVITAMINES EN PSYCHIATRIE ORTHOMOLÉCULAIRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Son ministère a-t-il reconsidéré la position du Canada quant à l'emploi de mégavitamines en psychiatrie orthomoléculaire, et ne trouve-t-il pas injuste que certaines provinces autorisent l'emploi de mégavitamines, alors que d'autres l'interdisent, même dans les cas extrêmes?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je vais sûrement prendre note de la question de l'honorable député. Il me fera plaisir de lui donner une réponse quand j'aurai consulté mes fonctionnaires.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LES MESURES D'ORDRE EN PRÉVISION DES RÉUNIONS DU COMITÉ À WINNIPEG

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme certains éléments ont perturbé les séances du comité à Toronto ces jours derniers, le ministre peut-il nous dire quelles mesures il va prendre pour faire en sorte que lors des séances du comité à Winnipeg, ceux qui tiennent à présenter un mémoire au comité puissent le faire dans l'ordre et la civilité?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait d'accord sur la prémisse de la question. Je ferai toutefois remarquer au député que les délibérations et l'administration du comité sont l'affaire du comité lui-même. Je suis disposé à prendre les mesures que le comité me demandera de prendre, mais je ne puis prendre d'initiatives sans l'approbation du comité.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHERIES

LE HOMARD—ON DEMANDE SI LES PERTES D'ÉQUIPEMENT SERONT COMPENSÉES

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre d'État responsable des Pêches.

A la suite des pertes considérables d'agrès de pêche, notamment de casiers à homards, subies par les pêcheurs de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine et d'une bonne partie des provinces maritimes au cours de la fin de semaine dernière, est-ce que le ministre a reçu de la part des associations de pêcheurs, ou des provinces, des demandes d'assistance financière pour compenser ces pertes? Si oui, a-t-il l'intention, comme d'ailleurs c'est l'habitude du ministre très dévoué à la cause des pêcheurs, de soumettre un plan d'aide financière généreuse au Cabinet?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur le président, je crains qu'avec une telle conclusion on invite une réponse beaucoup plus positive que celle que je puis donner. Mais je voudrais dire que je n'ai pas encore reçu des gouvernements provinciaux directement intéressés une évaluation des pertes. Je sais, toutefois, que mes fonctionnaires ont déjà fait une évaluation préliminaire. Dans certains cas, il s'agit de dégâts fort sérieux. Cependant, il faut que la demande, d'après la formule se rapportant au désastre, vienne des gouvernements provinciaux d'abord. Je l'examinerai avec toute la sympathie que j'ai pour les pêcheurs en de telles circonstances.

[*Traduction*]

L'INDEMNISATION DES PÊCHEURS DE HOMARDS DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD POUR LES PERTES DE MATÉRIEL

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Lorsque le ministre déclare qu'il n'a pas reçu de demandes des provinces veut-il parler aussi de l'Île-du-Prince-Édouard dont certaines régions ont subi de lourdes pertes.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Je vais immédiatement me renseigner auprès de mon cabinet, monsieur l'Orateur. Je n'y ai pas vu de demandes officielles des provinces sur mon bureau. Mes collaborateurs et des organismes attitrés m'ont transmis des communications mais je n'ai rien reçu officiellement des gouvernements provinciaux.

LE REFUS D'INDEMNISATION DE CERTAINS PÊCHEURS DE HOMARDS POUR LES PERTES SUBIES EN 1974

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Le ministre a-t-il réexaminé les décisions prises l'an dernier, à l'encontre des vœux des pêcheurs à qui l'on a refusé les indemnités pour la perte de matériel de pêche au homard? Si oui, communiquerait-il sa décision à la Chambre?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, j'ai étudié l'ensemble de la question. Les hauts fonctionnaires fédéraux ont été chargés de déterminer dans quelles régions les pêcheurs auraient droit à des suppléments de revenu parce qu'ils n'ont pu pêcher à cause de la glace. Ils se sont mis à l'œuvre pour délimiter la région en cause. Quant au dédommagement pour le matériel avarié, cela relève des autorités provinciales. On me dit qu'elles ont suivi à peu près les lignes fixées pour le premier programme. C'est à elles qu'il faudrait poser cette question.

Questions orales

L'OPPORTUNITÉ D'UN RÉGIME D'ASSURANCE CONTRE LES PERTES DE MATÉRIEL—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Le ministre a-t-il étudié, en collaboration avec les provinces, la possibilité de mettre en place un programme permanent, de sorte que les pêcheurs qui essuient des pertes à cause de la glace ou des tempêtes ne ratent pas la saison de pêche en attendant la décision du gouvernement, et qu'ils soient dédommagés le plus tôt possible après avoir subi des pertes?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, nos hauts fonctionnaires et les sous-ministres provinciaux ont discuté de la possibilité d'adopter un programme d'assurance-matériel de pêche. Tout le monde reconnaît que cette assurance est très souhaitable, mais, jusqu'ici, personne n'a réussi à proposer de régime pratique sur le plan administratif.

* * *

L'AGRICULTURE

OCCO—LES NÉGOCIATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET LE PROJET DE CONTINGENTEMENT DES IMPORTATIONS

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Dans la réponse qu'il a donnée le 2 juin au député de Perth-Wilmot, le ministre a dit qu'une réunion des ministres provinciaux serait organisée afin d'obtenir un accord sur le sort de l'Office canadien de commercialisation des œufs. La date de cette réunion a-t-elle été fixée, le projet de l'accord a-t-il été résumé et le ministre envisage-t-il toujours de restreindre les importations alors que l'échéance du 10 juin est passée?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la réunion a eu lieu, le projet de l'accord a été modifié ou du moins accepté, huit provinces ont fourni des garanties de bonne exécution et nous avons eu des entretiens avec nos homologues américains.

M. Mazankowski: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre est-il certain qu'un programme efficace de gestion des approvisionnements sera mis en œuvre et, dans l'affirmative, imposera-t-on des restrictions à l'importation?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que le programme de gestion des approvisionnements sera mis en œuvre et que des restrictions suffisantes seront imposées en temps opportun.

[M. LeBlanc (Westmorland-Kent).]

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais demander au leader du gouvernement à la Chambre quels sont les travaux prévus pour le reste de la semaine et pour la semaine prochaine. Pourrait-il dire ce que la Chambre fera vraisemblablement à propos du débat sur le budget? Je le demande parce que, dans une des dernières éditions du *Journal* d'Ottawa, on décrit le budget comme un poulet déplumé. L'honorable représentant peut-il dire si nous aurons des projets de loi à débattre après la présentation du budget?

● (1500)

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, jusqu'à ce que le cabinet ait arrêté les mesures budgétaires, je crains de ne pouvoir dire avec certitude s'il aura l'air plus déplumé avant ou après la présentation du budget. Quant aux travaux de la semaine prochaine, à l'exception de lundi, ils dépendront de l'opposition, puisqu'il y aura des jours consacrés à l'opposition aujourd'hui, et mardi, mercredi et jeudi prochains.

M. Stanfield: Ils sont entre bonnes mains.

M. Sharp: J'espère que l'opposition en fera bon usage, mais j'attendrai pour en être convaincu. Vendredi, je présenterai une motion portant renvoi au comité permanent des transports et des communications de documents que déposera le ministre des Transports lundi. Je compte mettre cette motion en discussion lundi.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne l'ordre du jour qui vient d'être annoncé pour lundi, je me demande s'il serait possible que les documents qui seront déposés ce jour-là soient mis à la disposition des porte-parole de l'opposition au moins quelque temps avant 2 heures, pour que le débat de lundi en soit d'autant plus intelligent.

M. Marchand (Langelier): Je ne sais pas, monsieur l'Orateur, il faudra que je vérifie l'horaire. Je dois rencontrer demain les ministres des transports des dix provinces. Je veux rencontrer le comité directeur du comité permanent des transports et des communications, afin d'avoir des entretiens préliminaires. Peut-être sera-t-il possible ainsi d'avoir une discussion ouverte.

* * *

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Prosper Boulanger (Mercier): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le septième rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 1357, 1889, 1893, 1982, 2137, 2279, 2346, 2354, 2456, 2468 et 2479.

Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nos 2408 et 2528, marquées d'un astérisque?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

L'INDEMNISATION DES ACTIONNAIRES DU «READER'S DIGEST»

Question no 1357—M. Herbert:

Offrira-t-on une compensation quelconque aux citoyens canadiens qui ont acheté des actions du Reader's Digest lorsqu'elles ont été émises afin que Reader's Digest se conforme à la loi et dont la valeur a diminué à cause de la loi qui sera présentée bientôt?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Le projet de loi C-58 est encore en discussion à la Chambre, et vouloir prédire à l'heure actuelle quelle pourrait être l'incidence de l'adoption éventuelle des modifications proposées sur la valeur des actions ne serait qu'une pure spéculation. Quoi qu'il en soit, le gouvernement n'envisage nullement d'offrir une compensation aux actionnaires canadiens. Il y a lieu de signaler qu'en vertu de la loi actuelle, la société Reader's Digest n'est nullement tenue d'offrir des actions aux Canadiens, pas plus qu'elle ne l'était au moment de la vente d'une tranche d'actions en 1968.

LES POSTES—LE BUREAU DE CARCROSS (YUKON)

Question no 1889—M. Dinsdale:

1. *a*) Le maître de poste, *b*) le concierge du bureau de poste de Carcross (Yukon) bénéficient-ils de l'indemnité d'éloignement dans le Nord?

2. Existe-t-il une inégalité entre les deux postes en ce qui a trait à cette indemnité et, dans l'affirmative, pourquoi?

M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): 1. *a*) Non. *b*) Oui.

2. Les fonctions de maître de poste relèvent de la loi sur les Postes et celles de concierge relèvent de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Il y a disparité entre les indemnités accordées aux deux types d'emploi. Seuls les employés dont les fonctions sont régies par la loi sur l'emploi dans la Fonction publique sont admissibles aux indemnités d'isolement. Cependant, certains employés dont les fonctions relèvent de la loi sur les Postes peuvent recevoir des indemnités spéciales. Le ministère étudie présentement ces indemnités dans le dessein de les rendre plus conformes à celles qui sont versées aux autres employés du gouvernement.

LA DEMANDE DE CITOYENNETÉ DE M. WILLOUGHBY NEWTON OFFLEY, FILS, DE TORONTO

Question no 1893—M. Rodriguez:

1. A-t-on refusé la citoyenneté à M. Willoughby Newton Offley, fils, de Toronto (Ontario) le 16 mars 1973 et, dans l'affirmative, quels renseignements étudiés par le secrétaire d'État ont donné lieu à un tel refus?

2. Le registraire de la citoyenneté canadienne a-t-il dit à M. Offley que «les renseignements sur lesquels se fondent la décision sont confidentiels et qu'il ne serait pas dans l'intérêt du public de les révéler» et, dans l'affirmative, pourquoi?

3. A-t-on rejeté la demande pour des raisons autres que les opinions politiques de M. Offley et son appartenance à certaines associations?

4. La demande de M. Offley tombe-t-elle dans la catégorie d'un «certain cas» tel que décrit au paragraphe 301 du rapport de la Commission royale d'enquête sur la sécurité (texte abrégé), de juin 1969 et, dans l'affirmative, pourquoi?

5. Une commission de révision de la sécurité a-t-elle été mise sur pied et, dans la négative, pourquoi; dans l'affirmative, est-il vrai que M. Offley n'a pas été informé de la possibilité de faire appel ou d'avoir recours à cette commission et pourquoi?

6. A-t-on présenté des objections, à la demande de M. Offley, à la Direction de la citoyenneté, conformément à l'article 28 de la Loi sur la citoyenneté canadienne, chapitre C-19, S.R.C., 1970 et, dans l'affirmative, *a*) lesquelles, *b*) qui les a présentées?

7. Des rapports concernant la demande de M. Offley ont-ils été déposés auprès du secrétaire d'État ou de la Direction de la citoyenneté par *a*) la Division de la sécurité et des renseignements de la GRC, *b*) le Service de planification et d'analyse de la police et de la sécurité, *c*) les services de renseignements des Forces armées canadiennes, *d*) le ministère du solliciteur général, *e*) la Sûreté de Toronto, *f*) la Sûreté de Halifax, *g*) Interpol, *h*) le FBI ou la CIA et, dans l'affirmative, que renfermaient ces rapports?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): 1. Oui. Il n'est pas d'usage de divulguer ces renseignements confidentiels.

2. Oui, en se basant sur le fait que les renseignements sur lesquels s'appuyait la décision étaient classifiés.

3. Il n'est pas d'usage au Secrétariat d'État de divulguer ce genre de renseignements.

4. Oui, «pour des motifs de sécurité particulièrement importants».

5. Non.

6. Non.

7. Les rapports reçus au Secrétariat d'État à ce sujet provenaient d'organismes chargés de l'application des lois.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LE CONTRAT ADJUGÉ À PHILBROOKS SHIPYARDS (C.-B.)

Question no 1982—M. Reynolds:

1. Le 4 octobre 1974, le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il passé un contrat avec Philbrooks Shipyards de Sydney (Colombie-Britannique), au montant de $1,404,897?

2. Le contrat visait-il la construction de trois navires de 65 pieds au prix de $468,299 le navire?

3. A-t-on lancé des appels d'offres à d'autres chantiers maritimes, ailleurs au Canada et, dans l'affirmative, a-t-on lancé un appel d'offre à l'Industrie Marine de Caraquet Limitée de Caraquet (Nouveau-Brunswick)?

4. A-t-on offert un navire d'acier mieux équipé à un prix négligeable comparé au prix de $470,000 d'un navire en fibre de verre et, dans l'affirmative, pourquoi a-t-on choisi ce dernier genre de navire?

5. Quels sont, sur le plan de l'exploitation, de la durée et de l'entretien, les avantages d'un navire à coque en fibre de verre par opposition à un navire à coque en acier?

6. Le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il pour politique d'acheter des navires qui en sont encore au stade expérimental, comme un navire en fibre de verre de 65 pieds?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Les ministères des Approvisionnements et Services et de l'Environnement m'informent comme suit: 1. Le contrat a été adjugé le 18 septembre 1974; le communiqué de presse était daté du 4 octobre 1974.

2. Oui.

3. Ces navires seront utilisés dans le Pacifique. Selon la politique d'approvisionnement de l'État, les appels d'offres sont limités à une région déterminée lorsqu'il n'est pas pratique d'expédier un navire dans une autre région. Après examen de risques, des coûts et du temps qu'aurait entraînés un appel d'offres national, on s'est limité à la côte ouest. Six chantiers maritimes de la Colombie-Britannique ont reçu l'appel d'offres.

4. Non.

5. Les caractéristiques de fonctionnement de ces patrouilleurs de 65 pieds ressemblent beaucoup à celles des navires à coque d'acier. Toutefois, la fibre de verre rend la coque plus lisse que l'acier. Contrairement à la coque de bois, celle de fibre de verre n'absorbera pas d'eau et ne s'alourdira pas. On pense que la durée prévue des navires à coque de fibre de verre pourra se comparer à celle d'un navire à coque d'acier bien entretenu et dépassera celle d'un navire à coque de bois. L'emploi de fibre de verre permettra de réduire les coûts d'entretien du navire tout au long de sa durée de service. En effet, une coque d'acier ou de bois nécessite chaque année l'application d'un revêtement protecteur, ainsi que des retouches fréquentes.

6. Les navires en question ne sont pas au stade expérimental. Ils ont en effet une coque de forme classique, sont mus par des moteurs diesel commerciaux et sont armés et équipés pour faire face aux exigences pour lesquels ils ont été construits. La construction de coque avec du plastique armé de verre suit l'usage couramment établi et a été inspectée pour sa conformité aux règles et règlements du Bureau canadien d'inspection des navires à vapeur.

LE MINISTÈRE DES POSTES

Question nº 2137—**M. Herbert:**

Au cours des cinq dernières années, quelle somme le ministère des Postes a-t-il consacrée annuellement *a*) à la recherche, *b*) aux programmes de dépenses en immobilisations?

M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): *a*) 1969-1970, $364,000; 1970-1971, $117,977; 1971-1972, $338,509; 1972-1973, $563,255; 1973-1974, $325,268; 1974-1975, $505,426; *b*) 1969-1970, $3,324; 1970-1971, $4,748; 1971-1972, $7,575; 1972-1973, $9,616; 1973-1974, $27,209.

FONCTION PUBLIQUE—LES POURVOIS EN APPEL DES CONCOURS

Question nº 2279—**M. Lachance:**

1. Les règlements de la Fonction publique prévoient-ils qu'un avis d'annulation d'un concours dont on a fait appel doit être envoyé aux candidats préalablement inscrits?

2. Lorsqu'un appel subséquent est logé devant la Cour fédérale concernant une décision de la Commission d'appel de la Fonction publique, qu'arrive-t-il du concours en litige et doit-on alors remplir la position *ad hoc* en attendant une décision de la Cour fédérale?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. Non.

2. L'article 21 de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique prévoit les mesures à prendre par la Commission lorsqu'un appel est interjeté au sujet des résultats d'un concours. Si l'appel est retenu, aucune nomination ne peut être faite tant que les mesures correctives propres à faire respecter la décision du comité d'appel n'auront pas été prises. Si l'appel est rejeté, la nomination peut être faite. Lorsqu'une décision du comité d'appel est renvoyée à la Cour fédérale, chaque fois que la décision du comité d'appel a été révoquée, un second comité est nommé et chargé de prendre en considération les directives de la Cour. L'usage veut que les mesures prises dans le cadre des concours tiennent compte des décisions de ces comités d'appel, conformément à l'article 21. Aussi est-il normal de suspendre toute mesure susceptible d'entrer en contradiction avec les décisions de la Cour et du comité d'appel. Lorsque des mesures contraires à ces décisions ont déjà été prises, elles doivent être révoquées.

[M. Sharp.]

TERRITOIRES DU NORD-OUEST—LES COLIS CONTRE REMBOURSEMENT

Question nº 2346—**M. Firth:**

1. Les habitants des petites agglomérations des Territoires du Nord-Ouest reçoivent-ils des colis à payer sur livraison par l'entremise du bureau de poste régional et, dans l'affirmative, pourquoi?

2. Les habitants des petites agglomérations peuvent-ils acheter des mandats de poste à leur bureau de poste local et, dans la négative, pourquoi?

3. De telles pratiques se limitent-elles aux Territoires du Nord-Ouest ou d'autres régions du pays souffrent-elles également d'un tel manque de service?

M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): 1. Les gens qui habitent les petites agglomérations des Territoires du Nord-Ouest reçoivent leurs colis C.R. par l'intermédiaire de leur bureau de poste local.

2. On peut acheter des mandats-poste dans tous les bureaux de poste où la demande est suffisante. Si un bureau de poste ne vend pas de mandats-poste, il existe des procédés permettant au maître de poste d'en obtenir pour le client, en s'adressant au bureau de poste le plus près, qui fournit ce service.

3. Cette façon de procéder ne s'applique pas uniquement aux Territoires du Nord-Ouest, elle existe aussi dans d'autres régions.

LES VOLS DE COURRIER PAR DES FONCTIONNAIRES DES POSTES

Question nº 2354—**M. Dinsdale:**

1. Sur combien de vols de courrier par des employés des Postes a-t-on enquêté au cours de chacune des cinq dernières années?

2. Combien de poursuites ont été intentées dans chacune des cinq dernières années?

3. Combien d'employés ont été renvoyés pour vol de courrier?

4. Quels sont les chiffres répondant aux parties 1, 2 et 3 pour *a*) Vancouver, *b*) Calgary, *c*) Winnipeg, *d*) Toronto, *e*) Montréal?

M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): La réponse suit.

	1970–1971	1971–1972	1972–1973	1973–1974	1974–1975
1. Nombre de cas de spoliation de dépêches	478	539	545	426	572
2. Nombre de poursuites					
Employés	41	38	49	35	57
Autres	115	101	156	97	59
3. Nombre d'employés congédiés et (ou) relevés de leurs fonctions	18	18	33	42	51
4. (1) Vancouver	3	4	5	10	8
Calgary	4	2	6	8	9
Winnipeg	0	1	2	1	1
Toronto	41	64	63	58	116
Montréal	7	10	13	10	7

		1970-1971	1971-1972	1972-1973	1973-1974	1974-1975
4. (2)	Vancouver	1	2	2	7	2
	Calgary	2	0	1	4	6
	Winnipeg	0	1	1	1	1
	Toronto	12	20	16	13	31
	Montréal	7	8	12	9	4
4. (3)	Vancouver	1	2	3	7	6
	Calgary	1	0	3	1	5
	Winnipeg	0	0	1	1	2
	Toronto	2	3	5	2	3
	Montréal	8	9	9	10	5

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la réponse est la suivante. Oui. *a*) $25,343.70; *b*) $25,500.

*MINISTÈRE DES POSTES—LES SERVICES DE MESSAGERIE PRIVÉS

Question nº 2408—M. McKenzie:

Le ministère des Postes fait-il appel ou a-t-il déjà fait appel à des services de messagerie privés, à des services d'autobus ou à des services de livraison de colis par autobus exprès pour le courrier interministériel ou pour toute correspondance adressée à des sociétés ou à des particuliers et, dans l'affirmative, *a*) quel a été le coût de ces services en 1974, *b*) quelles sont les prévisions pour 1975?

PROGRAMME FÉDÉRAL-PROVINCIAL DE BILINGUISME DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

Question nº 2456—M. Gauthier (Ottawa-Vanier):

1. En vertu du programme fédéral-provincial de bilinguisme dans le domaine de l'éducation, *a*) quelles sommes ont été versées pendant l'année financière 1974-1975, à chacune des provinces participantes de même qu'à chacun des territoires, s'il y a lieu, *b*) quelle formule le gouvernement a-t-il utilisée pour déterminer les montants à distribuer aux provinces?

2. Le gouvernement exige-t-il que les provinces lui rendent compte de la façon dont elles dépensent ces sommes et, *a*) dans l'affirmative (i) le gouvernement a-t-il reçu ce rapport pour les cinq premières années comprises entre 1970 et 1974 (ii) quand et où pourra-t-on consulter ledit rapport (iii) sera-t-il déposé à la Chambre, *b*) dans la négative, pourquoi le gouvernement n'exige-t-il pas un tel compte rendu?

3. Quelle formule utilise chaque province dans la répartition de ces sommes pour *a*) l'enseignement de la langue seconde, *b*) l'enseignement aux minorités de langue officielle?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La réponse suit: 1.

Bilinguisme en éducation
Versements aux provinces (1974–1975)

a)

Province	Paiements formulaires (9%, 5%, 1½%) Niveaux élémentaire et secondaire	(10%) Niveau postsecondaire	Bourses de voyage	Centres d'étude de la langue seconde	Bourses aux professeurs	Bourses d'études de la langue seconde	Bourses-cours d'été
Terre-Neuve	$ 252,448	—	—	$ 113,000	$ 31,343	$ 41,000	$ 23,204
Île-du-Prince-Édouard	115,176	—	2,188	190,671	7,255	40,000	46,750
Nouvelle-Écosse	970,119	83,003	5,918	100,000	65,299	47,700	111,394
Nouveau-Brunswick	4,210,260	1,349,063	11,156	—	47,354	74,250	164,744
Québec	42,016,629	6,797,108	—	191,236	458,161	336,000	983,883
Ontario	16,710,062	2,191,671	2,694	200,000	592,662	254,924	613,986
Manitoba	1,300,766	77,168	3,512	100,000	18,586	5,000	102,122
Saskatchewan	629,474	16,424	1,874	98,771	27,300	53,043	80,828
Alberta	1,036,547	23,844	1,336	—	68,971	99,332	211,667
Colombie-Britannique	827,701	—	146	99,226	124,417	95,200	210,140
T. N.-O.	—						
Yukon	—						
Total	$68,069,182	$10,538,281	$28,824	$1,092,904	$1,441,348	$1,046,449	$2,548,718

Instituts pédagogiques de langue minoritaire:

Manitoba—$72,519

Projets spéciaux:

Province	Montants
Terre-Neuve	$ 61,142
Île-du-Prince-Édouard	50,544
Nouvelle-Écosse	178,110
Nouveau-Brunswick	520,058
Québec	714,993
Ontario	2,191,004
Manitoba	244,809
Saskatchewan	152,727
Alberta	112,015
Colombie-Britannique	522,967
Yukon	53,288
T.N.-O.	3,668
Total	$4,805,325

National (Moniteurs de langue seconde) $1,000,000

b) Dans le cas des paiements formulaires aux niveaux élémentaire et secondaire, les contributions représentent un pourcentage du coût moyen annuel d'enseignement par élève. Au niveau postsecondaire, les contributions représentent le pourcentage des subventions de fonctionnement versées par les provinces aux établissements qui dispensent leur enseignement dans la langue officielle de la minorité. Dans le cas des autres composantes du programme, des contingents sont établis en accord avec les provinces selon leurs propres besoins.

Questions au Feuilleton

2. *a*) Oui. (i) (ii) et (iii)—un rapport a été déposé à la Chambre des communes le 12 juin 1973; *b*) Sans objet.

3. *a*) et *b*) L'entente stipule que les provinces doivent utiliser les contributions fédérales dans le cadre des deux objectifs du programme. Le mode de redistribution des fonds varie d'une province à une autre selon les priorités, les besoins et les programmes de chacune d'elle.

LE VOYAGE DU PREMIER MINISTRE EN JAMAÏQUE

Question nº 2468—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse donnée à la question nº 1226, qui précisait entre autres que les dépenses occasionnées par l'utilisation de l'avion du gouvernement pour le voyage du premier ministre en Jamaïque, au cours des mois de décembre et de janvier, n'avaient pas, à l'exception des frais de transport, été imputées aux contribuables, *a*) où les quatre membres de l'équipage qui s'est rendu en Jamaïque à cette occasion sont-ils demeurés du 29 décembre 1974 au 12 janvier 1975, *b*) le gouvernement leur a-t-il payé l'une ou l'autre de leurs dépenses et, dans l'affirmative, à combien s'élève le montant total des remboursements accordés?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): *a*) Les quatres membres de l'équipage sont demeurés au Upper Deck, Montego Bay. *b*) Oui—$3,128.97.

LA FORMATION LINGUISTIQUE DONNÉE PAR LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE—LE RECOUVREMENT DES FRAIS

Question nº 2479—**M. Herbert:**

1. D'après le budget de 1975-1976, quel montant la Commission de la Fonction publique a-t-elle consacré aux services supplémentaires de formation linguistique que les autres ministères doivent acheter au prix coûtant?

2. Dans quelle proportion ces services sont-ils offerts par des *a*) employés permanents, *b*) employés surnuméraires, *c*) contractuels?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. $17,712,000.

2. *a*) 97 pour cent, *b*) Nil, *c*) 3 pour cent.

*L'AIDE FINANCIÈRE AU «JOURNAL OF CANADIAN FICTION»

Question nº 2528—**M. Dinsdale:**

1. Le *Journal of Canadian Fiction* a-t-il reçu une aide financière du Conseil des arts du Canada et, dans l'affirmative, *a*) est-ce sur une base annuelle, *b*) quel en est le montant annuel, *c*) quel est l'objet?

2. Des exemplaires du Journal sont-ils distribués gratuitement, au Canada, aux bibliothèques des écoles secondaires?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, voici la réponse. Le Conseil des Arts du Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Oui. *a*) Oui. *b*) En 1972-1973, $12,000; en 1973-1974, $14,500; en 1974-1975, $17,000. *c*) En 1972-1973, pour aider à couvrir les frais de publication et publier un numéro spécial consacré au Professeur Carl F. Klinck; en 1973-1974, et en 1974-1975, pour aider à couvrir les frais de publication.

2. Non, selon les renseignements fournis par le directeur du *Journal of Canadian Fiction*.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'ai parlé au secrétaire parlementaire. Il faudrait répondre d'urgence à la question nº 2629 qui concerne les objets immobilisés au bureau de douane. Je me demande si je pourrais obtenir une réponse demain.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, je m'occupe actuellement de cette question.

[M. Faulkner.]

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je signale au secrétaire parlementaire ma question nº 2189 qui figure au *Feuilleton* depuis le 26 mars. Elle a trait à de simples données statistiques que la Chambre peut obtenir facilement du ministère d'État aux Affaires urbaines, pour le compte de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Cette question revêt un caractère urgent, car elle concerne la vente de maisons qui se fera le mois prochain dans ma circonscription.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, j'ai des questions qui sont inscrites au *Feuilleton* depuis le 5 février, les questions nºs 1480 à 1511. Il y a sûrement quelque chose qui cloche, autrement, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devrait pouvoir répondre à une ou deux de ces questions chaque semaine, s'il n'a rien à cacher.

M. Reynolds: Monsieur l'Orateur, j'invoque brièvement le Règlement. Le secrétaire parlementaire pourrait-il, lorsqu'il demande que les questions marquées d'un astérisque soient transformées en ordres de dépôt de documents, donner en plus du numéro le nom du député? Je ne me rappelle pas toujours les numéros. Lorsque le secrétaire parlementaire transforme ainsi une question, j'aimerais savoir s'il s'agit de l'une des miennes. Serait-ce trop lui demander de donner également la circonscription du député?

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—DEMANDE DE MORATOIRE ET DE CONSULTATION DES AUTOCHTONES AVANT LA MISE EN APPLICATION DE TOUTE NOUVELLE POLITIQUE

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent) propose:

Que la Chambre déplore le fait que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien s'engage dans la voie de politiques paternalistes et bureaucratiques à l'égard de la population autochtone et demande notamment un moratoire pour différer l'application des directives émises récemment par le ministère jusqu'à ce que la population autochtone ait été pleinement consultée.

—Monsieur l'Orateur, cela peut sembler superflu, mais je ne saurais trop insister, au moment de présenter cette motion, sur la gravité et l'importance que mes collègues et moi-même attachons à ce débat. Bien que celui-ci doive porter surtout sur les directives imposées récemment, il y a lieu de signaler—et j'insiste là-dessus—qu'il ne s'agit là que d'un symptôme de l'affection chronique beaucoup plus grave dont souffrent, aujourd'hui comme toujours, les autochtones du Canada.

Nous traiterons au cours du débat de principes fondamentaux. En présentant de nouvelles politiques, sous le couvert de circulaires de programmes, les ministres et le gouvernement s'aventurent une fois de plus dans une voie régressive que l'on peut comparer au Livre blanc sur les Affaires indiennes, de 1969. Je veux tout de suite faire remarquer au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan) pour qui j'ai beaucoup d'estime, qu'il n'a pas été bien renseigné sur les suites qu'aurait l'application de nombre des principes que renferment les

directives, et n'a pas su tenir compte des graves conséquences qu'elles auront non seulement sur l'avenir des peuples autochtones, mais aussi sur les rapports qu'il aura lui-même à l'avenir avec la communauté indigène. Sans exception, les chefs des populations autochtones de tout le Canada qui ont eu l'occasion d'étudier les directives, les ont carrément rejetées et ont réclamé un moratoire afin de permettre à leur peuple de procéder à une analyse détaillée des propositions et d'y répondre. En ce qui concerne la connaissance que peuvent avoir les Indiens de ces directives, je tiens à souligner qu'un grand nombre des chefs avec qui j'ai communiqué ou me suis entretenu sont peu ou pas au courant des directives; il n'est donc pas question qu'ils aient eu l'occasion de les évaluer en détail. Pas plus tard qu'à une heure cet après-midi, j'ai reçu un coup de téléphone d'un groupe très important d'Indiens de l'Ontario qui étaient très peu ou même pas du tout au courant de ces directives ou qui n'avaient pas eu le temps de les étudier par le menu.

● (1510)

C'est en soi une situation extrêmement grave où le ministre et le ministère des Affaires indiennes adoptent de nouvelles politiques aux aspects multiples, dont la majorité des chefs autochtones ignorent l'existence. Les autochtones ont été l'objet de tactiques semblables par le passé et cette situation réclame une enquête approfondie de la part du ministre et le retrait immédiat des directives en attendant la fin de l'enquête.

Depuis quelques semaines nous avons tenté de convaincre le ministre que le programme qu'il envisage entravera les efforts des autochtones qui désirent assurer leur autonomie et se débarrasser de l'autorité paternaliste et bureaucratique exercée par le gouvernement. Malheureusement, nos démarches ont été vaines. Les propositions que comportent les directives assureront le maintien de l'assujettissement des autochtones au gouvernement fédéral et, ce qui est encore plus grave, les empêchera d'évoluer et de s'épanouir d'une façon positive.

Je voudrais insister sur la question essentielle du débat. Il faudrait bien faire comprendre au ministre et au gouvernement qu'il s'agit bien de consultations systématiques avec la collectivité autochtone pour en arriver au bout d'un certain temps à un système en vertu duquel les autochtones du Canada, par la voie de l'autodétermination, pourront établir leurs propres priorités sous l'égide d'un gouvernement local débarrassé du joug de la bureaucratie.

Des voix: Bravo!

M. Holmes: J'insiste sur ce point parce que le ministre en répondant à des questions répétées, a tenté de détourner l'attention de la Chambre, des autochtones et des Canadiens de la question essentielle en mentionnant sans cesse l'obligation de rendre compte. Je voudrais insister sur le fait que la responsabilité n'est pas la question en cause; ce n'est pas elle qui a entraîné le débat actuel. Nous acceptons le principe de la responsabilité et d'après les entretiens que j'ai eus avec les chefs indigènes du Canada je puis dire qu'ils reconnaissent tous la nécessité d'une bonne organisation comptable. En fait, je suis certain que le ministre sait qu'à l'heure actuelle, la plupart des bandes au Canada disposent de systèmes de comptabilité plus que satisfaisants. Les chefs indigènes m'ont même déclaré qu'il aurait été plus utile et avantageux pour les autochtones du Canada que le ministre commence par procéder à une épuration interne du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Je suis certain que beaucoup de mes collègues reprendront ce thème durant le débat mais je voudrais prendre quelques instants pour replacer cette question dans sa juste perspective en citant un document de travail intitulé 'Principes de gouvernement indien'. Le document préparé par la Fédération des Indiens de la Saskatchewan pour manifester leur inquiétude à l'endroit des directives, insiste beaucoup sur l'importance qu'ils attachent à la responsabilité de rendre compte—et c'est un souci que partagent tous les autochtones du Canada. Voici un passage du document:

> Les chefs et les conseils de la région ont insisté sur le renforcement des méthodes de comptabilité et de rapport. Contrairement à ce que pense le gouvernement, les bandes d'Indiens de la Saskatchewan déclarent unanimement que leur responsabilité à cet égard est de la plus haute importance. Ils veulent être comptables à la fois envers ceux qui les financent et envers les membres de leur propre bande.

Comme je l'ai dit il y a quelques instants, ce point de vue exprimé par la Fédération des Indiens de la Saskatchewan a fait l'unanimité des chefs indigènes avec lesquels j'ai eu plusieurs entretiens. Quelles sont certaines des questions précises qui auraient un effet destructeur sur les antochtones? De quelle façon le ministre a-t-il sapé la confiance si indispensable pour résoudre les problèmes difficiles et complexes des populations indigènes? A longue échéance, ce manque de confiance pourrait être la conséquence la plus grave des initiatives actuelles du gouvernement. Le ministre se rend sûrement compte de l'ampleur des problèmes des autochtones et de la nécessité de les aborder avec la compréhension, la patience et la délicatesse qui tiennent à une confiance réciproque.

Je voudrais poser au ministre la question suivante: Combien de temps lui faudra-t-il, ainsi qu'au gouvernement, pour reconnaître qu'ils doivent respecter la collectivité indigène, leurs chefs et leur jugement, s'ils veulent qu'on manifeste le même respect pour leur rôle de chefs à Ottawa? Je voudrais que le ministre réfléchisse à cela.

Le plus sérieux abus de confiance a été l'absence de consultations avec les autochtones. En dépit des dénégations du ministre, les chefs indigènes n'ont pas été consultés; ces principes directeurs renfermant de nombreuses nouvelles politiques ont été mis en application unilatéralement. Je tiens à rappeler à la Chambre que nous ne parlons pas de modifications couvrant deux ou trois pages, mais d'une longue série de modifications dont l'ampleur comprend l'entendement et dont le contenu est tellement complexe qu'il faudra consulter des experts dans plusieurs domaines pour comprendre complètement leurs répercussions.

Un coup d'œil rapide sur ces directives nous fait immédiatement comprendre que leur aboutissement n'a pas été conçu en un jour. Il ne fait aucun doute que la durée qui sépare la conception de la réalisation d'un tel programme a été beaucoup plus longue que celle depuis laquelle le ministre exerce ses fonctions. Un intervalle aussi long sans consultation complète avec les autochtones prouve nettement l'intention du gouvernement de présenter une mesure de façon unilatérale.

La question des consultations est importante parce que, en l'absence de telles consultations, le gouvernement révèle sans l'ombre d'un doute son intention d'apporter des changements de politique et cela de façon unilatérale. Je puis assurer à la Chambre que si les autochtones avaient connu les détails des directives, et si on leur avait fourni l'occasion de faire connaître leurs vues, le principe d'autodétermination aurait été sauvegardé et le débat d'aujourd'hui aurait été inutile.

Résumons brièvement la situation. Pas plus tard que le 2 juin dernier, en réponse aux nombreuses questions des députés de ce côté-ci de la Chambre, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a issu un communiqué intitulé: «Directives ayant trait à l'administration locale destinées aux conseils de bandes et aux villages inuits». A la page 2, nous pouvons lire ce qui suit:

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, l'honorable Judd Buchanan, a réitéré ces garanties à la Chambre des communes le 6 mai 1975:

«Nous, du ministère, sommes prêts à considérer que ces directives sont de nature provisoire et à les modifier si elles posent des problèmes».

Ce communiqué a été distribué dans tout le pays. Monsieur l'Orateur, non seulement cette déclaration ne reflète-t-elle pas avec exactitude l'échange qui a eu lieu entre le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et le ministre, mais elle est en contradiction avec la situation réelle, tant avant qu'après cet échange à la Chambre des communes. J'estime nécessaire de reproduire cet échange entre mon très honorable ami et le ministre, si nous voulons comprendre le sens de cette déclaration. A la page 5509 du hansard du 6 mai 1975, on peut lire ceci.

LE TRÈS HON. J. G. DIEFENBAKER (PRINCE-ALBERT): Monsieur l'Orateur, ma question, à l'adresse du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, a trait aux circulaires émises par son ministère sur la politique relative aux droits et aux obligations des Indiens. La Fédération des Indiens de la Saskatchewan et les chefs des diverses tribus de cette province s'opposent vivement à ces circulaires, car ils sont d'avis qu'elles ont été rédigées sans consultations préalables avec les Indiens, qu'elles constituent un mode d'action arbitraire et bureaucratique et que l'application des directives qui y sont indiquées signifierait pour les tribus la perte de leur identité. Le ministre est-il donc disposé à reporter l'application des directives et des circulaires en question jusqu'à ce qu'on ait assuré toutes les consultations voulues, afin que les droits des pupilles de la Reine ne soient lésés en aucune façon?

● (1520)

Le ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant a, si je ne me trompe, parlé des directives relatives au gouvernement local et à l'enseignement. Premièrement, je n'accepte pas que l'on laisse entendre qu'il n'y a pas eu de consultation. Il y a eu au contraire des consultations approfondies sur ces directives . . . avec les Indiens, ou la Fraternité nationale des Indiens. Je leur ai précisé dans une lettre que celles qui avaient été promulguées demeureraient en vigueur, mais que nous les considérions comme transitoires et qu'elles seraient revisées à la fin de l'année. Quant à celles qui n'avaient pas encore été promulguées, nous attendrions leur réponse à ce sujet, et celle-ci viendrait s'ajouter aux discussions que nous avons eues jusqu'à présent; nous leur laisserons jusqu'au 1er juin pour donner leur opinion sur celles qui ne sont pas encore entrées en vigueur.

Il y a deux remarques à faire et à expliquer au sujet de la réponse du ministre, qui montre bien qu'on a pris des mesures unilatérales et qu'il n'y a pas eu consultations. Pour paraphraser, le ministre a parlé de directives relatives au gouvernement local et à l'enseignement, connues de ceux qui ont étudié la question comme les séries D et E respectivement. Le ministre a aussi laissé entendre dans sa réponse que les lignes directrices qui ont été promulguées demeureront en vigueur. C'est précisément là-dessus que j'ai, comme mes collègues, une observation à faire: ces directives ont de fait été promulguées unilatéralement et c'est cette initiative du gouvernement que rejettent les autochtones.

[M. Holmes.]

A ce sujet, je tiens à faire remarquer que le sous-ministre adjoint des Affaires indiennes et esquimaudes, dans une lettre adressée aux directeurs régionaux le 17 février, indiquait clairement que la circulation de programme D-1 contenait les modalités générales de tous les programmes et constituait en fait la pierre angulaire de la politique concernant l'administration locale visant les Indiens. Donc, contrairement à ce que le ministre voudrait nous faire croire, les directives principales ont été établies et resteront en vigueur. De même, le 20 mai dernier, aux questions du député de Battle River (M. Malone), le ministre a répondu ce qui suit, comme le rapporte le hansard à la page 5915:

Il s'agit de directives que nous avons établies au sujet du fonctionnement du gouvernement local sur les réserves indiennes; nous pensons qu'il s'agit là de directives raisonnables, qui concernent les critères habituels régissant la vérification, l'administration et ainsi de suite. Nous demandons aux bandes de tout simplement les approuver, et nous espérons qu'elles sont disposées à le faire.

A une question supplémentaire concernant ces directives, il a répondu:

En ce qui concerne ces lignes directrices, j'ai déjà fait savoir aux Indiens que nous sommes disposés à les considérer comme étant provisoires; nous les discuterons et les remettrons à l'étude, après les avoir mises à l'essai pendant un an. Il y a aussi d'autres principes directeurs que nous n'avons pas encore énoncés officiellement et nous avons déjà dit que nous étions prêts à entendre des instances sur la question.

Puis le 26 mai, dans les questions qu'il a posées à la Chambre à propos des directives, le député de Moose Jaw (M. Neil) a précisément demandé l'assurance que les crédits accordés aux bandes ne dépendraient pas de l'acceptation des directives du gouvernement local. Voici ce que le ministre a répondu, comme en fait foi le hansard à la page 6097:

Nous avons déjà fait remarquer que les lignes directrices annoncées seront appliquées, mais nous sommes disposés à en discuter, et, le cas échéant, à les changer antérieurement à la prochaine année fiscale, si cela semble bon. Nous avons déjà dit quelles étaient dès maintenant en vigueur. Quant aux autres, à celles qui n'ont pas encore été approuvées, nous sommes prêts à entendre toute suggestion à leur propos avant de les faire entrer en vigueur.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, il est très clair que les directives importantes, en particulier les directives D-1 et E, sont en vigueur et qu'elles ont été conçues de façon à prendre effet sans consultation, donc unilatéralement. Permettez-moi de citer une lettre adressée le 17 février par le sous-ministre adjoint chargé des affaires indiennes et esquimaudes, dans le cadre d'échanges avec les directeurs régionaux, au directeur de la région de l'Alberta et intitulée «Directives concernant l'administration locale».

Vous trouverez ci-joint une version à jour des modalités générales que nous vous avons fait parvenir en septembre 1974. Elles sont maintenant regroupées, vous le constaterez, dans la «Circulaire D-1» qui s'intitule «Directives concernant l'administration locale». Ces modalités visent tous les programmes et constituent la pierre angulaire des politiques administratives locales dans le domaine des Affaires indiennes; elles contiennent en outre les conditions formelles telles que les envisage le gouvernement fédéral. Bien que nous soyons ouverts aux suggestions ou aux modifications de toutes sortes, il reste que ces modalités sont exécutoires.

M. Manuel s'élève contre une forme de consultation qui consiste à soumettre des schémas préparés d'avance par lesquels l'administration entend régenter la vie de la population indienne.

Monsieur l'Orateur, les déclarations du ministre et la correspondance émanant du ministère ne permettent pas de douter que ces lignes directrices aient été adoptées d'une manière unilatérale, et qu'elles aient été conçues pour rester en vigueur. Ce qu'il y a de plus grave et, à mon avis, ce qui devrait être pris immédiatement en considération par le ministre, c'est la crainte que ces lignes directrices soient imposées aux Indiens bon gré mal gré. Je vais une fois de plus citer un extrait de la lettre du sous-ministre adjoint, datée du 17 février. Dans le paragraphe suivant il dit:

> Veuillez trouver ci-après des exemplaires des circulaires D-2 et D-3 qui traitent respectivement des travaux du conseil de district et du financement de base des bandes. Les circulaires D-4 et D-5 relatives au financement des programmes et à leur mise à exécution vous parviendront en temps voulu.

Plus bas, dans ce même paragraphe:

> Entre-temps, abstenez-vous d'approuver les résolutions du conseil de bande concernant le financement de la mise en œuvre des programmes pour la prochaine année financière. Pour ne pas interrompre l'application des programmes vous pouvez avancer l'argent nécessaire pour les quatre premiers mois, d'après les arrangements pour la présente année.

Je ne prétends pas être juriste ni comprendre ce genre de langage, mais à mon avis il ne fait aucun doute qu'il y a coercition et je presse fortement le ministre d'enquêter sur ce problème. Parce que si cela était vrai, il s'agirait bien entendu d'une injustice des plus graves.

Dans les réponses qu'il a données le 6 mai, le ministre a ensuite parlé de consultation à propos de ces directives; et je crois qu'il a mentionné les Indiens ou la Fraternité nationale des Indiens du Canada. Encore une fois, les faits contredisent la thèse du ministre. Comme je l'ai dit au début, les directives ont été généralement rejetées, et dans chaque cas la raison principale qu'on a invoquée était le manque de consultation. J'aimerais citer une lettre adressée au ministre le 30 mai de cette année par la Fraternité nationale des Indiens. Voici le début de cette lettre:

> Veuillez trouver sous pli un mémoire établi à votre intention. Par la lettre que vous m'adressiez le 21 avril 1975, et par des déclarations publiques plus récentes, vous avez marqué de la surprise devant l'opposition des organismes indiens aux directives du ministère des Affaires indiennes. Nous pensons que ce mémoire va préciser nos raisons et vous convaincre du bien-fondé de notre opposition.
>
> A cet égard, je suis fort préoccupé d'une autre déclaration que vous avez faite sur les consultations relatives aux directives. A ma connaissance, il n'y a jamais eu d'échange de vues entre votre ministère et la Fraternité nationale des Indiens sur les cinq circulaires de directives concernant l'administration locale. En ce qui concerne les douze circulaires relatives à l'enseignement, il y a certains points que vous n'avez pas relevés.

● (1530)

Cette lettre était signée du président de la Fraternité nationale des Indiens. Cette année toujours, le 2 janvier, la Fraternité nationale des Indiens a publié un communiqué de presse intitulé «Protestation de la Fraternité nationale des Indiens contre la déclaration du ministre sur la consultation».

Je cite le passage suivant de ce communiqué:

> Contrairement à diverses déclarations publiques faites récemment par le ministre, M. Manuel dément qu'il y ait eu échange de vues entre la Fraternité et le ministère sur les cinq directives concernant l'administration locale. D'autre part, les échanges de vues concernant les directives relatives à l'enseignement ont conduit au rejet de ces dernières par l'organisme indien.

Je pourrais citer de nombreux autres témoignages de ce genre envoyés par des organismes provinciaux, par divers bandes et tribus et des particuliers, mais cela occuperait beaucoup trop de place au hansard. Je tiens les documents à la disposition de ceux qui voudront les consulter ultérieurement. Comme je l'ai indiqué au début, ces principes directeurs renferment des propositions qui auront de graves répercussions et compromettront incontestablement le droit des autochtones à se gouverner eux-mêmes. Je sais que mes collègues traiteront d'un bon nombre de ces aspects et détails cet après-midi. Je sais aussi, comme le ministre, j'en suis certain, que ces principes directeurs ont une telle ampleur qu'il serait en fait impossible, compte tenu du temps dont nous disposons, d'aborder tous les aspects touchant aux droits des Indiens.

Je crois que la meilleure façon de résumer les craintes des indigènes serait de citer une lettre datée du 17 avril de cette année que le président de la Fraternité nationale des Indiens a envoyée au premier ministre (M. Trudeau) à la suite d'une réunion extraordinaire de l'assemblée générale tenue à Ottawa en mars de cette année. La lettre dit:

> Voici une résolution adoptée par notre Assemblée générale en réunion extraordinaire tenue à Ottawa, Ontario, du 25 au 27 mars 1975:
>
> Motion: (Alec Kennedy, Max Gros-Louis)
>
> Que le Conseil exécutif enjoigne au Cabinet de dire clairement au ministre chargé du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qu'il ne devrait plus en aucune façon appliquer la politique contenue dans le Livre blanc de 1969.
>
> Adoptée.
>
> Étant donné que la Fraternité nationale des Indiens et les chefs de l'Alberta vous ont rencontrés . . .

C'était en juin 1970.

> . . . et ont reçu de vous l'assurance que votre gouvernement ne continuerait pas d'appliquer les propositions énoncées dans le Livre blanc de 1969; et, de plus, étant donné que votre ministre précédent des Affaires indiennes . . . nous avait assurés en de nombreuses occasions que son ministère n'essaierait pas de mettre en vigueur les concepts énoncés dans le Livre blanc de 1969, nous sommes très inquiets de retrouver bien des aspects de la politique ci-haut mentionnée dans les nouvelles directives et les nouveaux règlements du programme qu'on est en train d'imposer à nos conseils de bande.
>
> Ces nouveaux règlements et directives représentent essentiellement des changements dans les politiques et programmes du ministère et nuisent aux négociations actuellement en cours au sujet des droits des Indiens.

Je terminerai brièvement en disant que ces directives du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sont un autre exemple de l'attitude paternaliste du gouvernement. «Diviser pour régner» est une formule bien connue des autochtones et ce n'est là qu'un autre exemple des manœuvres auxquelles se livre le gouvernement pour manipuler les autochtones du Canada et les tenir sous son autorité.

Contrairement à ce que le ministre voulait nous faire croire, ce nombre incroyable de nouveaux règlements—et je demande aux députés d'en face de prendre le temps de les examiner—va restreindre l'administration locale et empêcher les autochtones d'établir leurs propres priorités et de régler les problèmes qui leur sont particuliers. Si les députés étudiaient tous les aspects de ces règlements et les évaluaient en détail, ils n'aimeraient pas, j'en suis sûr, être soumis à de telles directives, qu'ils soient autochtones ou non.

Il ne faut peut-être pas s'étonner d'une telle attitude car on la retrouve dans bien des aspects du gouvernement. Chaque jour, le gouvernement et la bureaucratie empiètent sur un nombre toujours plus grand de nos droits personnels en décidant de ce qui vaut le mieux pour nous. Les autochtones rejettent l'emprise de la bureaucratie et je m'oppose fermement à toute mesure susceptible de compromettre l'autonomie locale de la communauté autochtone. Ces directives nient totalement le droit à l'autonomie locale. Ce dont il est question ici ce n'est pas tant de directives concernant les droits des gens que d'une administration bureaucratique qui est imposée aux autochtones au moyen de règlements.

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, la question dont nous parlons aujourd'hui n'est pas nouvelle. A plusieurs reprises, vous m'avez entendu discourir sur le problème des lignes directrices. Mes collègues à ma droite en ont parlé et un secrétaire parlementaire a lu au nom du ministre une déclaration à ce sujet. Le ministre lui-même a abordé le sujet.

On s'est beaucoup attardé sur la signification du mot «consultation». Je ne voudrais pas encore prendre le temps de la Chambre pour en discuter. Je désirerais simplement souligner que, si, dans une décision, l'une des parties en cause déclare qu'il y a eu consultation tandis que l'autre le nie, il y a de toute évidence eu un manque de communication quelque part. La communication est importante, mais bien souvent elle disparaît sous une masse de circulaires, directives, communiqués de presse et extraits du hansard; on a des tonnes de paperasse, mais pas de communication.

Selon moi, il y communication lorsqu'une personne en écoute une autre parler, lorsqu'elles intervertissent les rôles, réfléchissent et recommencent jusqu'à la prise de décision. C'est alors qu'on peut parler de communication. Mais, au ministère des Affaires indiennes, on ne semble pas connaître cette façon de procéder. J'ai l'impression que, pour le ministère, il y a communication lorsque des bureaucrates de rang supérieur prennent une décision. Ensuite l'un d'entre eux rédige un discours que le ministre lit. Puis entre en jeu une équipe très forte d'agents de relations publiques qui répandent largement la bonne parole. On envoie alors un bureaucrate de niveau inférieur chez les Indiens pour leur dire ce que sera désormais leur façon de vivre.

Il n'est pas question d'obtenir les réactions des autochtones avec une méthode semblable. J'ai l'impression que le ministère s'est fait à l'idée que les Indiens ne sont pas des êtres humains, mais des non-êtres, simplement des choses à administrer. S'il n'y a pas de communication, ce n'est pas que les autochtones n'aient pas essayé. Certaines des entités que le ministère considère comme des non-êtres essaient de communiquer en créant des organismes. A quatre rues d'ici se trouve l'un d'entre eux. Je veux parler de la Fraternité nationale des Indiens. Cet organisme a ses bureaux au seizième étage d'un gratte-ciel. Elle a à leur service des secrétaires et un conseiller juridique. Certains d'entre eux portent même la cravate

● (1540)

L'existence de ce type particulier de sous-homme ne doit rien du tout au gouvernement. C'est l'argent des contribuables que l'on dépense, de l'argent gagné par ces gens il y a bien longtemps. Ce type particulier de sous-homme est plutôt raffiné. Extérieurement, il ressemble beaucoup aux autres Canadiens de la classe moyenne; mais quand il essaie de communiquer avec le ministère, on l'y traite comme un sous-homme.

Il existe encore d'autres sous-hommes. Il y a des gens comme moi qui sont élus pour siéger parmi une auguste assemblée comme celle-ci. Nous essayons de faire comprendre nos problèmes. Nous essayons de faire comprendre aux autres citoyens que les autochtones ne reçoivent pas leur part. Il est clair que le ministère ne nous prête aucune attention.

Et il y a encore d'autres sous-hommes qui essaient de communiquer. Ils ne sont pas aussi raffinés que les membres de la Fraternité nationale des Indiens qui ont leur bureau au sommet d'un grand immeuble. Ils ne disposent pas d'une tribune aussi auguste que celle qu'occupe le sous-homme qui vous parle. Ils n'en essaient pas moins de communiquer. Ils montrent que le ministère les traite comme des rien du tout en s'enivrant à l'occasion dans les rues et parfois en venant manifester sur les pelouses du Parlement. Bien des députés présents se rappelleront les incidents survenus ici l'automne dernier.

Nous tentons de communiquer mais personne ne nous écoute. L'objet du débat d'aujourd'hui en est la preuve. Les autochtones tiennent à faire savoir au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qu'ils ne veulent pas qu'on les traite comme des sous-hommes. Il y a bien des manières d'être traité comme quelqu'un au Canada. Par exemple, on peut dépenser beaucoup d'argent pour acheter des pots d'échappement. C'est ce que nous dit une annonce publicitaire à la télévision. Un autre moyen c'est de prendre part aux décisions qui touchent sa propre existence.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a prouvé, par l'application des lignes directrices qu'il refuse cette possibilité aux Indiens. Il refuse de nous traiter comme des hommes dignes de ce nom. Tous les Indiens se sont rendus compte qu'ils avaient beau s'épuiser à tenter de communiquer avec lui, celui-ci ne les écoutera pas, pas plus que le ministre et les cadres supérieurs.

J'ai finalement mis la main sur le document que le ministre ne se fera pas faute de mentionner en parlant de consultation. Je veux parler du rapport de la commission d'étude chargée de revoir les subventions octroyées au programme des bandes. Au cours de ses travaux qui ont duré un an, cette commission s'est entretenue avec quelque 28 groupes autochtones et elle a reçu des mémoires de 13 autres. Elle a fait rapport au ministre en avril 1973. En lisant les recommandations du comité, on voit le germe de ce qui, avec le temps, est devenu la circulaire sur les lignes directrices du programme. Il semble même, monsieur l'Orateur, que certains Indiens aient eu leur petite part à jouer à cette première étape.

Pourtant, c'est ensuite les tendres soins des bureaucrates du ministère qui ont présidé à l'élaboration de la circulaire. Il a fallu deux ans, de 1973 à février 1975, pour que la circulaire soit connue de tous. Mais le problème, c'est que lorsque la circulaire a été rendue publique, les Indiens la voyaient pour la première fois en deux ans. Ils ne l'ont pas reconnue. Aucun Indien n'avait eu son mot à dire dans son élaboration.

Faut-il alors s'étonner que les Indiens partout au Canada, la rejettent, rejettent ces lignes directrices? La plupart des organismes indiens les ont rejetées carrément. Les associations provinciales qui ne l'ont pas fait, demandent plus de temps pour l'étudier et recommander les modifications qui s'imposent. J'ai leurs commentaires ici, si le ministre veut y jeter un coup d'œil. Elles lui sembleront sans doute familières, car il les a déjà.

Si dans son horaire chargé, le ministre avait prévu le temps de lire et d'écouter un peu, il comprendrait combien cette circulaire est abominable pour les Indiens de notre merveilleux pays. Le député qui a présenté la motion en question a demandé un moratoire sur l'application de ces lignes directrices. Ce serait une bonne chose, mais cela ne suffirait pas. En réalité, je pense qu'il faudrait jeter la circulaire à la poubelle.

Depuis le peu de temps qu'il est aux Affaires indiennes, le ministre a détruit toute possibilité de communication avec les Indiens. La communication est un échange. Le ministre a prouvé maintes et maintes fois qu'il n'écoutait pas. Il s'est entouré d'administrateurs dont la devise semble être: «Aux Affaires indiennes, vous n'êtes rien». Je parle de Jim Wright et de John McGilip, par exemple. Jim Wright est maintenant directeur régional suppléant en Saskatchewan. Il a tellement bien réussi à communiquer avec les Indiens que ceux-ci refusent maintenant d'aller aux réunions auxquelles il assiste. Ils refusent même de le laisser pénétrer dans leurs villages—c'est vraiment l'homme qu'il faut dans un ministère chargé des affaires indiennes!

Il y a aussi M. John McGilip, homme au dossier impressionnant. En fait, c'est le fonctionnaire modèle. Il a appris l'art d'administrer les sous-hommes à l'une des écoles les plus réputées au monde, le British Colonial Civil Service. Les Indiens n'ont pas confiance en lui, même pas comme messager. Un jour, ils ont presque été obligés de le forcer à signer un document où il jurait de remettre le message à son patron, l'ancien ministre.

Il y en a, certes, bien d'autres, dans ce ministère, qui ont la même attitude, mais il y en a beaucoup qui ont su gagner le respect des Indiens. Mais il semblerait que le ministère est rempli d'administrateurs qui ne savent traiter qu'avec des sous-hommes. Ce serait, à mon avis, fort avantageux de charger une des maisons de finances de Toronto, qui, si je ne me trompe, excellent dans ce genre de choses, d'effectuer une étude coûts-bénéfices du ministère des Affaires indiennes et du Nord. Le ministère affecte plus de 400 millions de dollars fournis par les contribuables à son programme pour les Indiens et les Esquimaux. Comme contribuable, je me demande souvent quels bénéfices je retire de cet argent. Comme autochtone, je sais que les Indiens reçoivent très peu.

La Fraternité nationale des Indiens estime qu'il y a environ 40,000 chefs de famille indiens au Canada. Si le gouvernement prenait le budget annuel des Affaires indiennes et le divisait par le nombre de ces chefs de famille, chacun recevrait environ $10,000 par année. Ce serait une bien meilleure façon de s'occuper des affaires indiennes que de dépenser cet argent pour embaucher des bureaucrates avec lesquels les Indiens ne peuvent communiquer.

Mon temps expire. Je pourrais parler pendant plusieurs jours de la façon dont le ministère et le ministre entravent l'amélioration du sort des Indiens plutôt que de la faciliter. Ils administrent la vie de ces gens au lieu de leur permettre de participer à la société canadienne comme citoyens à part entière. Je dirai pour terminer que j'appuie la motion maintenant à l'étude avec une seule réserve. J'aurais souhaité que cette motion demande la démission du ministre et de ses hauts fonctionnaires et la restructuration d'un ministère qui a complètement perdu de vue la tâche qu'il doit remplir et qui ne sert plus maintenant que les petits royaumes créés par ses employés. Je me rends compte que ce sont des paroles dures mais j'en pense le moindre mot.

● (1550)

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur le président, je désire prendre part quelque peu au débat soulevé par l'opposition, et se rapportant au problème du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Peut-être que dans l'esprit du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan) il n'y a pas de problème, mais dans celui de l'opposition, du moins de certains députés, et surtout des administrés, je pense qu'à cetains points de vue, il y a des problèmes.

Voici donc la motion que nous présentons:

> Que la Chambre déplore le fait que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien s'engage dans la voie de politiques paternalistes et bureaucratiques à l'égard de la population autochtone et demande notamment un moratoire pour différer l'application des directives émises récemment par le Ministère jusqu'à ce que la population autochtone ait été pleinement consultée.

Je ne crois pas que ce soit la première fois qu'un tel sujet soit porté à l'attention de la Chambre; peut-être pas sous la forme d'une motion du genre de celle-ci, mais du moins sous forme d'intervention, peut-être pas nécessairement à l'égard du ministre actuel des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais surtout à l'égard de son prédécesseur.

Jusqu'ici, on a trop souvent pris des décisions vis-à-vis des Affaires indiennes et des Inuit sans leur demander leur consentement. Et, je me souviens très bien qu'à un moment donné, le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien était pratiquement seul à s'occuper des affaires indiennes et esquimaudes dans le Nouveau-Québec. Or, un jour, il arriva au Québec un certain petit ministre pas trop grand, du nom de René Lévesque, et qui a décidé, au nom de la province de Québec, qu'il était temps que le Québec s'occupe de tous les citoyens qui vivaient à l'intérieur des frontières du Québec. Et tout de suite il a pris des mesures pour imposer certaines choses au ministère des Richesses naturelles, d'abord au niveau de toutes les localités indiennes et esquimaudes, non pas autour mais le long des côtes de la baie James et de la baie d'Hudson, de même que sur le littoral nord du Détroit d'Hudson, et ainsi faire concurrence en quelque sorte au gouvernement fédéral.

Les Indiens et les Esquimaux sont loin d'être des attardés ou des innocents, comme on le dit dans la langue française. Ils ont vite compris l'avantage qu'ils pourraient tirer de cette concurrence entre deux gouvernements, et ils ont cherché par tous les moyens de tirer profit de cette concurrence et, économiquement parlant, je crois que jusqu'à un certain point ils ont réussi. Mais c'est à se demander si, à long terme, cela leur a été profitable. La question qui se pose aujourd'hui est celle de savoir si les décisions qui se prennent, soit à un niveau ou l'autre des gouvernements, sont toujours à l'avantage des autochtones. Leur avons-nous toujours demandé leur opinion? Il semble que demander leur opinion serait la dernière chose à laquelle on aurait pensé.

Dès 1968, le ministre des Richesses naturelles du Québec, M. Paul Allard, au cours de la 25e conférence annuelle des ministres provinciaux des mines, alors qu'il parlait de l'avenir fabuleux du Nouveau-Québec en ce qui a trait aux mines, a employé le mot «fabuleux», mais n'a pas dit pour qui. Cependant, nous avons vite compris que l'avenir du Québec n'était pas «fabuleux» pour les autochtones, mais «fabuleux» pour les compagnies multinationales. A ce moment-là, le ministre déclarait, et je cite:

A mesure que se dessine une expansion minière et industrielle dans le Nouveau-Québec qui se présente de plus en plus comme un empire économique prometteur, il appartient au Québec d'intégrer les populations indigènes à la société québécoise active . . .

Les «intégrer», c'est-à-dire changer leur façon de voir les choses, changer leur mentalité, les acclimater à notre façon de voir les choses, nous les «Blancs» . . .

. . . et de favoriser la participation des Indiens et des Esquimaux à cette émancipation économique, pour en faire des citoyens à part entière.

Comment se fait-il qu'en plein XXe siècle les Indiens et les Esquimaux ne soient pas reconnus comme des citoyens canadiens à part entière?

Ces populations devront être préparées au rôle qui les attend.

Quel «rôle» attendons-nous d'eux ou attendions-nous d'eux en 1968? Il ne faut pas oublier, madame le président, qu'en 1968 c'était tout de même quelques années avant la décision du premier ministre Bourassa de développer le système hydroélectrique dans cette vaste région de la baie James. On sait qu'à ce moment-là, la décision du premier ministre Bourassa a été prise sans consultation avec les autochtones de ce territoire. On se fiche de ce qu'en pensent les citoyens canadiens, et ensuite, on dit: Il faut les acclimater, il faut les amener à partager nos décisions.

Plus tard, au cours d'une grande réunion à la Maison Montmorency, près de Québec, où des représentants autorisés des 26,000 ou 27,000 Indiens du Québec étaient réunis, on a pu définir les droits fondamentaux des Indiens et, parmi ces droits, on trouve particulièrement ceux-ci et je cite:

Droit du peuple indien d'obtenir le statut de nation

Madame le président, lorsqu'on a dit «obtenir le statut de nation», cela voulait dire qu'à ce moment-là les Indiens s'apercevaient qu'ils n'étaient pas reconnus comme nation.

reconnaissance de principe au droit de se gouverner soi-même

C'est ce que les Indiens réclament, c'est ce qu'ils veulent. Cela n'est pas du séparatisme, loin de là. Cela veut dire qu'ils veulent prendre part aux décisions, avoir le droit de discuter avec le ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien ou avec son homologue des provinces.

droits aboriginaux à la propriété de réserve,

. . . «propriété», je pourrais ajouter ici leur propriété réelle, et non pas fictive.

. . . et de faire respecter ses droits territoriaux—droits de chasse et de pêche en tout temps de l'année et partout.

Peut-être est-on prêt à reconnaître ces droits-là. Ici, je ne parle pas pour les autres provinces, mais pour le Québec, et en particulier pour ce vaste territoire du Nouveau-Québec dont je représente la majeure partie de l'Abitibi.

Même si on leur reconnaît le droit de chasse et de pêche en tout temps de l'année, partout on est en train de vider les rivières et les lacs de poissons qui y vivent, en permettant l'entrée à profusion de «big shots», de grosses légumes américaines ou autres qui viennent et se fichent des lois sur la pêche. Ils sont en train de vider ces rivières et ces lacs. Même si on accorde aux aborigènes ces droits de chasse et de pêche, s'il ne reste plus rien, qu'est-ce qu'on leur réserve?

Deuxièmement, dans la vaste région qu'on est en train d'aménager en territoire hydro-électrique, on ne connaît même pas encore, alors que le projet est déjà passablement avancé, les répercussions que ce développement aura sur la faune, sur les poissons tant dans les rivières de ce territoire que dans la baie James elle-même. Encore une fois, on ne s'est pas inquiété de savoir ce que pensaient les aborigènes de cette région.

Ils veulent aussi la reconnaissance de leurs droits linguistiques et culturels. On tente de leur faire apprendre l'anglais et le français, mais on néglige de les instruire trop souvent dans leur propre langue, la langue dont ils ont besoin. J'ai en main une déclaration qui avait été faite en 1966 par le commissaire des Territoires du Nord-Ouest alors en poste. Il avait déclaré à l'occasion d'une session d'étude dans une école normale d'Ottawa ce qui suit, et je cite:

Toutes les cultures primitives sont condamnées à disparaître.

C'était l'opinion du commissaire des Territoires du Nord-Ouest. Et il ajoutait:

Notre forme de civilisation est la meilleure qui ait jamais existé. Les Esquimaux devraient s'estimer bougrement heureux d'être précipités dans le melting pot nord-américain.

Telle est la pensée de ceux qui doivent protéger ces gens-là. Or, je pense qu'ils ont raison à certains moments d'être inquiets. Ils réclament aussi le droit à ce que la loi sur les Indiens ou toute autre loi qui les touche ne soit pas amendée sans leur consentement. Alors que le ministre ne l'oublie jamais. C'est le désir des Indiens.

Madame le président, on essaie trop souvent de régir le peuple autochtone comme un peuple conquis. C'est notre défaut. Ne peut-on comprendre, en 1975, que les autochtones ont des droits comme peuple, droits qu'il faut respecter? Pourquoi faut-il qu'ils vivent comme nous pour être de bons Canadiens? Les fermiers des provinces centrales ne vivent pas nécessairement comme les mineurs de Matagami. Les fermiers des provinces centrales ne vivent pas nécessairement comme les pêcheurs des provinces Maritimes, et pourtant ce sont tous de bons Canadiens.

Or si les Indiens ou les Esquimaux veulent vivre, continuer de vivre à leur façon, pourquoi leur refuser ce droit et ne pas les accepter comme de bons Canadiens?

Or, madame le président, je pense que le ministre devrait prendre note de ces considérations, et ne jamais les perdre de vue. Je crois qu'il y a eu, ces dernières années surtout, de grandes améliorations dans ce domaine, et je suis à peu près sûr que le ministre va les énumérer dans sa déclaration.

Mais on est encore inquiet. On adopte des lois, mais on ne sait pas comment les faire respecter. Dernièrement, il y a eu à Edmonton une conférence fédérale-provinciale sur les autochtones et l'origine de la justice pénale. Au cours de cette conférence, on a noté différents points, en particulier celui du problème de l'alcoolisme. Le ministre de la Justice du Québec a fait cette observation en ce qui regarde la loi en vertu de l'alcool dans les Territoires du Nord-Ouest. Le ministre Choquette estime que cette loi est un peu trop restrictive. Il s'y dégage, dit-il, «une petite odeur de prohibition». Et quand il constate de la prohibition, il voit tout de suite, lui, l'entrée d'un marché noir.

S'il arrivait qu'une localité, que ce soit Fort Smith, Frobisher Bay, Fort-Chimo ou n'importe quel autre endroit, impose la prohibition, à ce moment-là, le ministre Choquette ne saurait comment faire pour faire respecter cette décision-là. C'est vraiment regrettable de voir qu'un Parlement adopte des lois et, après qu'elles sont votées, on n'est pas capable de les faire respecter. Nous avons ces résultats à peu près tous les jours.

On vient de constater, dans le cas du long procès du Dr Morgentaler, qu'une loi du Parlement fédéral existe, et qu'un groupe de jurés peut très bien passer à côté et ne pas la respecter. Alors, je me demande si l'on ne devrait pas tout simplement abolir le Parlement et faire adopter les lois par des groupes de 10, 12 personnes, qu'on appellerait jurés.

Madame le président, je suis peut-être un peu sorti du sujet, mais je veux revenir en terminant sur la motion présentée par l'opposition, et inviter le ministre des Affaires indiennes à voir à ce que ses fonctionnaires, et je suis convaincu que lui-même est des mieux intentionnés dans la direction de son ministère, respectent bien la mentalité des gens qu'il veut administrer, mais qu'il les consulte le plus souvent possible. Avant de prendre quelque décision importante ou de présenter quelque bill important à la Chambre, il devrait s'assurer que tous les intéressés ont été consultés.

● (1600)

[*Traduction*]

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame l'Orateur, mes propos seront peut-être un peu décousus, car je vais m'efforcer de reprendre certaines observations des orateurs précédents. On a donné à la Chambre l'impression que les Indiens n'ont pas été consultés, qu'ils n'ont pu faire connaître leur point de vue et qu'ils étaient fortement et même violemment opposés aux lignes directrices. Je vais maintenant lire un extrait de *Kainai News*, publié par la bande Blood, l'un des membres parties au traité nº 7, dans le Sud de l'Alberta. Cet article est intitulé: Le ministère des Affaires indiennes enfin à l'œuvre—Les lignes directrices ont été expliquées à la réunion des signataires du traité nº 7». En voici un passage:

«Le ministère des Affaires indiennes est enfin à l'œuvre», déclarait un délégué à la récente réunion de Calgary où étaient présents tous les chefs des bandes parties au traité nº 7.

Ce sont les paroles de Frances Weaselfat, directrice du bureau du Traité nº 7 de l'Association des Indiens de l'Alberta, lors d'une interview téléphonique qu'elle accordait relativement à une série de lignes directrices publiées par le ministère des Affaires indiennes.

D'après les commentaires de M. Mike Kartushyn, surveillant de dictrict à la section de Calgary, Fred Walchli, directeur régional à Edmonton et Bob Connelly, directeur du Développement des collectivités locales à Ottawa, tous trois au service du ministère, les lignes directrices de la série D ont reçu un accueil favorable de la part des chefs du traité nº 7.

Mme Weaselfat a déclaré que les chefs et les délégués acceptent en gros les lignes directrices mais qu'il y a certains points qu'ils désirent négocier.

Dans l'ensemble, toutefois, les chefs se disent heureux que le ministère définisse enfin ses programmes, a-t-elle ajouté. Maintenant, le ministère expose clairement les méthodes à suivre dans le domaine de la vérification des comptes et de la publication des rapports.

Une voix: C'est l'avis d'une bande. Qu'en est-il des dix autres?

Une voix: C'est une page publicitaire.

M. Buchanan: J'espère que les députés ne veulent pas dire que ces remarques désobligeantes s'appliquent aux Indiens parties au traité nº 7. A mon avis les membres qu'il vise compte parmi l'un des groupes indiens les plus habiles et les plus compétents.

Des voix: Bravo!

M. Buchanan: Il y a deux jours à peine, je causais avec l'un des dirigeants de l'Union des Indiens du Nouveau-Brunswick et son opinion était la même. Ils avaient quelque inquiétude à l'égard de ce groupe, car ils ont dit ceci: «En général, nous apprécions ce genre de directives car elles nous permettent de savoir alors exactement où nous en sommes et nos diverses bandes savent aussi ce qu'on exigera d'elles.»

● (1610)

On s'est également inquiété à propos de l'autorité des conseils de bande. La confusion qui règne à ce propos résulte en partie de l'expression «autorité administrative locale» employée dans les directives. Que l'on remplace cet expression par celle de «conseil de bande» et la confusion disparaîtra. Je le répète, nous comptons donner plus d'autorité au conseil de bande, le groupe prédonimant de la bande. Nous pensons qu'il faudrait le renforcer. Je crois devoir insister là-dessus vu l'inquiétude exprimée par les Indiens à ce sujet. Nous avons bien l'intention de renforcer le conseil.

On s'est également inquiété à propos, des conseils de district. Là encore, je tiens à dire clairement que lorsqu'une bande décide d'établir un conseil de district, ce dernier reçoit tous ses pouvoirs et attributions de la bande qui a décidé de le créer. Le conseil ne décide pas lui-même de ses pouvoirs. Tous ceux qu'il possède lui sont donnés par les diverses bandes qui forment le district. Dans certaines régions du pays, surtout en Colombie-Britannique, ce système marche très bien. Dans d'autres régions, les gens pensent que le conseil de district risque d'affaiblir la bande. Je tiens donc à insister sur le fait qu'une bande peut se joindre au conseil de district n'importe quand et s'en retirer n'importe quand si elle décide de diriger elle-même ses affaires. Voilà la deuxième question qui suscitait des inquiétudes.

Quand à ceux qui prétendent que nous essayons de saper l'autorité du conseil de bande, permettez-moi de leur répondre sans équivoque à la Chambre que c'est exactement le contraire. Nous n'avons absolument aucun désir de saper l'autorité du conseil de bande. Nous estimons que ces directives aideront à renforcer son autorité et qu'elles feront valoir son rôle prédominant dans l'administration de la bande. Les divers paliers d'autorité inférieurs comme l'office du logement dont on a parlé plus tôt obtiennent leurs pouvoirs du conseil de bande auquel ils doivent rendre compte. J'insiste, nous n'avons nullement l'intention de diminuer la responsabilité ou l'autorité du conseil de bande dans la gestion de ses affaires.

On a mentionné d'autres sujets de préoccupation d'un caractère plus particulier. Il y a la question des limites imposées quant aux soumissions, que le député de Battle River (M. Malone) a soulevée à la Chambre en d'autres circonstances. Nous avons déjà apporté des aménagements à cet égard, et nous pourrions en considérer d'autres, surtout en ce qui concerne les régions relativement éloignées.

On a parlé de l'obligation de présenter des comptes vérifiés tous les trimestres. Or cela serait plus coûteux que les déclarations annuelles de revenus exigées des sociétés par le ministère du Revenu national. En réalité, on n'exige pas de comptes trimestriels, mais simplement annuels. On

s'est inquiété de certains passages des directives. Nous pensons que, dans l'ensemble, les difficultés s'aplaniront d'elles-mêmes, lorsque les fonctionnaires auront rendu visite aux diverses bandes, expliqué les directives et cherché à mieux en faire comprendre le fonctionnement.

Disons en passant qu'il y a eu des malentendus au sujet de la consultation. J'ai lu le compte rendu d'une réunion au cours de laquelle l'ami du député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth), je veux parler du premier ministre manitobain, abordait brièvement avec les bandes indiennes et des tiers présents le sens du terme «consultation». Il a bien précisé la signification réelle de ce mot: on consulte, c'est-à-dire on prend l'avis. Cela ne signifie pas, disait-il, que le gouvernement va abdiquer en laissant à d'autres le soin de décider. Donc, la consultation ne veut pas dire qu'un organisme extragouvernemental, indien ou autre, a le droit de décider d'exiger ensuite du gouvernement qu'il applique sa décision. Cela, c'est le rôle du gouvernement seul. J'apporte cette précision parce qu'elle est intéressante en soi, et parce que le premier ministre du Manitoba a cru utile de l'apporter et de la développer au cours d'une réunion récente.

Quant à l'accroissement des pouvoirs des organismes indiens et le dialogue avec ces organismes, que ce soit au niveau de la bande, du district, de la province ou du territoire tout entier, aucun gouvernement canadien n'a jamais tant fait pour la promotion des organismes indiens que celui auquel j'ai l'honneur d'appartenir. Il y a dix ans, la plupart de ces organismes, partout au Canada, avaient du mal à définir leur position, et même à se rencontrer et à exposer leurs idées. Mais aujourd'hui ils n'éprouvent aucune difficulté à faire entendre leur voix. Sans l'encouragement et l'assistance que leur a donnés le gouvernement fédéral, ces organismes ne seraient pas si à même de faire connaître leur point de vue, et les députés des deux côtés de la Chambre ne reconnaîtraient pas les préoccupations exposées aujourd'hui.

M. Firth: Nous avons fait plus de progrès en dix ans que le ministère en 100 ans.

M. Buchanan: Mon prédécesseur a été beaucoup critiqué par la Chambre et par les Indiens du Canada, mais il faut lui savoir gré de sa magnifique réalisation. C'est grâce à lui qu'a été élaborée cette politique qui a permis aux Indiens de s'affirmer, de dire ce qu'ils pensaient et de défendre leurs droits. C'est une fort belle réussite dans le domaine des relations avec les Indiens.

Je reviens sur certaines affirmations comme quoi nous n'écoutons pas les Indiens. Selon d'autres, le travail du ministère laisse beaucoup à désirer. Enfin l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique a proposé que le ministère mette en veilleuse, diminue ses services.

Des voix: Bravo!

M. Buchanan: Je le répète, nous sommes tout disposés à discuter de l'opportunité et des modalités de cette mesure. On n'a jamais laissé entendre que nous refusions de discuter avec les Indiens des changements à apporter au fonctionnement du ministère des Affaires indiennes et du Nort canadien et des réductions des services fournis. Pareille initiative présente bien sûr un certain intérêt; mais, par contre, lorsque, il y a quelque temps, j'assistais à une réunion de tous les chefs indiens de l'Ontario, on s'est élevé violemment contre la fermeture de certains bureaux du ministère. Nous ne pouvons pas tout avoir. Si nous devons remettre d'autres services entre les mains des Indiens, pour qu'ils les administrent directement, il nous faudra sans aucun doute réduire notre personnel et le nombre de bureaux et d'installations que nous administrons.

Il y a dix ans, les organismes et bandes indiennes, les établissements inuits du Canada administraient en gros des crédits fédéraux s'élevant à $60,000, ils en administrent maintenant près de $100 millions; cette progression suffit à montrer que nous sommes tout disposés à confier aux Indiens l'administration de leurs affaires. On ne peut pas dire que le gouvernement répugne à leur donner des responsabilités.

Des voix: Combien d'Indiens occupent des postes supérieurs dans le ministère?

M. Buchanan: Il sont peu nombreux, mais ces crédits sont administrés par les Indiens à tous les paliers, aux paliers national, provinciaux et de district. Ce sont les organismes indiens, les Indiens eux-mêmes qui les administrent. La question soulevée par le député est toute autre. Il y a sans doute peu d'Indiens aux échelons supérieurs du ministère, je l'admets et je partage la préoccupation du député. Mais le programme du gouvernement est fort intéressant. Les Indiens disposent de leurs crédits, ils les administrent, ils en ont la responsabilité. A mon avis, c'est là un progrès important.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Nous aurions dû initialement élaborer une meilleure politique d'immigration.

● (1620)

M. Buchanan: Les observations du député de Lambton-Kent (M. Holmes) avaient pour thème principal, je l'ai noté, le rejet total du droit à l'autonomie locale. Or, c'est faux. Comme je l'ai indiqué, si l'on examine les chiffres, il est difficile de prétendre que le gouvernement ne reconnaît pas le droit à l'autonomie locale puisqu'il a maintenant confié au peuple indien l'administration de fonds s'élevant à 100 millions de dollars, que ce soit dans le domaine de l'enseignement, du bien-être social ou dans un autre domaine, alors que le peuple indien ne disposait que de $60,000 il y a dix ans. A mon avis, cela ne constitue certainement pas un rejet total du droit à l'autonomie locale.

Nous aimerions renforcer l'autonomie locale ainsi que les attributions du conseil de bande. C'est le principal objectif de ces directives, qui visent à établir la structure demandée par les Indiens. Nous sommes tout à fait prêts à apporter des changements. De fait, nous en avons déjà apporté certains quelques-uns d'importance secondaire comme le montant exigé pour les soumissions. Nous sommes tout à fait prêts à apporter ces changements et, à mon avis, c'est extrêmement important.

Je me formalise de ce que le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth) se soit attaqué personnellement aux employés du ministère. Pour ma part, je considère cette façon d'agir répréhensible. Qu'il m'attaque tant qu'il voudra, je suis ici pour cela. Cependant, il ne devrait pas s'attaquer à des employés du ministère qui n'ont aucun moyen de lui répondre ou de se défendre. La tradition de la Chambre des communes demande qu'on ne le fasse pas. Vous pouvez attaquer le ministre aussi énergiquement que vous le désirez, mais ne critiquez pas les employés du ministère.

Le député a parlé du cas de Jim Wright qui est venu en Saskatchewan dans des circonstances très difficiles. Il avait été engagé pour régler certaines difficultés administratives en Saskatchewan. Nous avons fait comprendre à la Fédération des Indiens de Saskatchewan que nous souhaitions qu'ils fassent partie du comité chargé de choisir un directeur permanent en Saskatchewan. Le nomination de M. Wright était provisoire. Nous l'avons engagé parce que la situation exigeait une solution rapide. Je trouve très regrettable que le député des Territoires du Nord-Ouest s'en prenne à des fonctionnaires à la Chambre.

Le député d'Abitibi (M. Laprise) a insisté assez longuement sur le droit et le désir des autochtones du Canada de se gouverner eux-mêmes, d'avoir de plus en plus d'influence dans la gestion de leurs propres affaires. Je ne peux que réitérer ce que j'ai dit au député de Lambton-Kent et au député des Territoires du Nord-Ouest, que nous partageons ce désir. Dans le cadre de directives appropriées, nous sommes prêts à remettre aux Indiens dans la mesure du possible la direction de leurs affaires. Je crois que c'est là l'élément fondamental de nos politiques, qu'il s'agisse de la gestion de fonds ou de la direction des diverses autres activités qui les concernent directement. Nous sommes persuadés que c'est la bonne orientation. Assurément des erreurs seront commises. Dieu sait si nous en avons fait plus que notre part. Je suis étonné que cette remarque n'ait pas suscité de commentaires. Je sais que des erreurs seront commises mais nous croyons que c'est un moindre prix à payer pour accroître l'indépendance et l'autonomie des autochtones du Canada.

Le député des Territoires du Nord-Ouest a parlé du groupe de travail ministériel créé en 1972. Comme il l'a dit, le groupe a tenu 28 réunions avec les conseils de bande, quelques associations provinciales d'indiens et des employés du ministère. Ses conclusions ont été publiées en avril 1973 et transmises à toutes les bandes et associations provinciales. Les recommandations qui ont fait suite à ces conclusions ont mis en relief surtout la nécessité d'un financement de base des conseils de bande, le besoin d'établir les fondements justes et durables de l'administration des réserves et enfin, la nécessité de directives applicables au gouvernement local. Je vais citer les recommandations 5, 6, 7 et 8 qui concernent directement l'élaboration des directives:

5. Les bandes devraient faire leur propre planification, établir leurs propres priorités, contrôler leurs propres budgets d'exploitation, d'entretien et d'immobilisations. Un accord contractuel qui stipule les compétences et les responsabilités doit être conclu entre les parties.

6. Le ministère des Affaires indiennes, en consultation avec les conseils des bandes, doit préparer un manuel sur les directives concernant l'administration locale à l'intention du personnel des bandes. Il devra inclure des principes judicieux de gestion des affaires appliqués par toutes sortes d'organismes dans divers domaines: le personnel, les finances, les contrats, les achats, l'administration générale et autre.

7. Le manuel sur les directives concernant l'administration locale devrait aussi éclaircir le rôle des personnes suivantes:

—le chef et son conseil

—le personnel de la bande

—le personnel du ministère des Affaires indiennes concernant:

(i) l'autorité

(ii) la responsabilité

(iii) la comptabilité

8. Les méthodes de comptabilité doivent être:

—uniformisées

—simplifiées

—un instructeur comptable doit être disponible sur place pour enseigner les opérations courantes du travail de bureau ainsi que la gestion financière. Sur ce plan-là, les bandes ont généralement beaucoup à apprendre.

Outre les recommandations du groupe de travail, on nous a souvent demandé, lors des réunions de tous les chefs, des directives que le personnel des bandes pourrait utiliser dans le travail quotidien. Les chefs ont aussi exprimé la nécessité d'avoir certains règlements permettant au vérificateur de mesurer le rendement de la bande au cours de l'année. Les circulaires récentes visant le programme reflètent la première réaction du ministère quant à la nécessité d'établir des règlements qui permettent la gestion efficace des affaires de la bande. J'ai probablement apporté à cette question assez de détails. Il s'agit des recommandations auxquelles a abouti le groupe de travail. Nous estimons que ces directives recommandent une bonne orientation. Elles reflètent les vues exprimées dans le rapport du groupe de travail.

En terminant, je tiens à souligner que nous sommes disposés à écouter les propositions de changement qu'on voudra nous soumettre. Nous sommes disposés à écouter toutes les idées que les autochtones peuvent avoir sur ces changements. Comme je l'ai signalé plusieurs fois à la Chambre et comme l'a indiqué le député de Lambton-Kent lorsqu'il a cité certains de mes commentaires, nous considérons ces directives comme des mesures provisoires. Nous sommes disposés à apporter des changements. Nous considérons les directives comme un moyen de préciser et de renforcer le rôle du conseil de bande. Nous voulons nous assurer que dans les réserves, le conseil de bande soit l'organisme suprême à qui incombe la plus grande partie de la responsabilité de la gestion des affaires de la bande.

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame l'Orateur, je suis quelque peu déçu des commentaires du ministre. J'espère qu'il saisira plus tard l'occasion de tirer au clair certaines choses qu'il a dites dans son discours et qui m'inquiètent et devraient inquiéter tous mes collègues. Il n'a fait allusion qu'à un groupe d'autochtones qui aurait été consulté à propos des directives dont il a été question cet après-midi. Le ministre soutient que de telles directives visaient à renforcer l'autorité des conseils de bande. Il insinue donc par là qu'elles tendaient à saper l'autorité des conseils régionaux. Dans certains secteurs, a-t-il dit, ces conseils accomplissaient un travail valable mais pas dans d'autres. A vrai dire, il voudrait, a-t-il dit, s'insinuer entre les conseils régionaux . . .

● (1630)

M. Buchanan: Les conseils de districts.

M. Oberle: . . . les conseils de district et les conseils de bande de façon à renforcer l'autorité des conseils de bande. Je ne puis m'empêcher de me demander si le ministre ne commence pas un peu à craindre ces conseils de district parce qu'ils ont appris à faire connaître la cause des Indiens au pays. J'espère que le ministre désavouera sa déclaration, qu'il ne laissera pas l'impression qu'il se préoccupe d'accroître l'influence de l'Union des chefs indiens, par exemple, ou de l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique. C'est ce qu'il a laissé entendre. Peut-être ne l'ai-je pas bien interprété mais je pense que le compte rendu officiel indiquera que c'est bien là ce qu'il voulait insinuer.

Il a qualifié le premier ministre du Manitoba d'autorité dans le domaine de l'interprétation de la consultation. Il aurait mieux valu dire l'interprétation du consensus, car il s'est servi de cette autorité pour dire: Bien sûr, nous allons procéder à des consultations, mais c'est le gouvernement qui décidera quel que soit le résultat de la consultation. Dans le cas qui nous occupe, nous pensons qu'il n'y a eu aucune consultation. Le ministre le sait, comme tous ceux d'ailleurs qui vont participer au débat.

Ce sera l'occasion d'essayer de deviner le nombre d'heures et de jours passés à discuter à la Chambre de sujets touchant les Affaires indiennes. Souvent, je pense que la vraie raison pour laquelle tous ces débats n'ont réellement rien apporté, c'est qu'on n'a jamais permis aux Indiens de se faire entendre ici et que, même s'ils en avaient l'occasion, ils ne sauraient pas trouver de mots assez forts pour dénoncer les persécutions et les injustices dont ils ont été victimes partout en Amérique du Nord.

Une voix: De toute façon, personne ne les aurait compris.

M. Oberle: Ce n'est que ces toutes dernières années qu'un nombre suffisant d'autochtones ont appris à exprimer leurs sentiments et leurs déceptions dans la langue de l'homme blanc et que leur message est enfin parvenu jusqu'à la Chambre. Mais, malheureusement, ce message ne nous a que trop souvent été transmis par des intermédiaires qui n'étaient pas en mesure de comprendre l'acuité de leurs problèmes ni de réellement ressentir le désarroi de ceux qui en étaient les victimes. Aujourd'hui encore nous continuons à argumenter sur l'interprétation qu'il faut donner à des termes tels que «droits des autochtones» ou «titres des autochtones». Et tandis que nous nous livrons à ces exercices verbaux, les indigènes se sentent de plus en plus étrangers à notre système.

A l'époque où ils parcouraient le continent, et allaient déranger les habitudes de vie de ses habitants, nos ancêtres envoyaient souvent devant eux des éclaireurs pour surveiller les mouvements des Indiens, afin de se préparer à faire face aux désordres et à la résistance. Je me suis senti moi-même dans la position d'un de ces éclaireurs lorsque je me suis rendu en Colombie-Britannique assister à la réunion des chefs indiens dans l'espoir de réussir à mieux comprendre leurs problèmes, ou encore lorsque je suis allé dans l'Île-du-Prince-Édouard, en fin de semaine dernière, où un autre groupe d'autochtones, l'Association des Indiens non inscrits du Conseil des autochtones du Canada y tenait son congrès annuel.

Madame l'Orateur, il est juste de signaler, je crois, comme les éclaireurs de jadis l'ont souvent fait, que les autochtones sont agités. Ils sont agités et irrités parce que le gouvernement fait la sourde oreille chaque fois qu'ils tentent de faire reconnaître leurs droits. Partout, les autochtones sont irrités parce que le gouvernement ne respecte pas les traités. Ils m'informent que le gouvernement a empiété d'une façon ou d'une autre sur 75 p. 100 des 22,000 réserves et des terres qui leur appartiennent, trompant ainsi la confiance qu'ils avaient dans l'accord conclu avec l'homme blanc. Ils sont en colère en raison des mesures rétrogrades que le gouvernement actuel a prises récemment et sur le manque manifeste d'intérêt dont font preuve le ministre des Affaires indiennes (M. Buchanan) et la plupart des hauts fonctionnaires.

Si nous avons attendu jusqu'à aujourd'hui pour lancer ce débat, c'est entre autres parce que nous voulions que le ministre actuel, en fonction depuis l'année dernière seulement, puisse se familiariser avec son travail. Nous n'avons tenu aucun compte de ses premières erreurs, parce que nous espérions qu'il tirerait une leçon de l'expérience. Après tout, ces fonctions n'étaient pas vraiment nouvelles pour lui. Ils avait assumé les fonctions—fort bien, je dois l'avouer, de président du comité des affaires indiennes, pendant les deux années qui ont précédé sa nomination. Mais le temps passe, et nous estimons le moment venu pour lui de rendre compte de ses actes. Nous estimons également que les députés et les autochtones du Canada ont le droit de savoir comment il entend remplir son mandat et ce qu'il compte faire à l'égard des droits spéciaux de nos autochtones.

Franchement, madame l'Orateur, mes collègues et moi ne sommes pas du tout impressionnés par le travail du ministre jusqu'ici. Il donne l'impression d'un homme qui n'a pas insufflé dans son travail ses idées et ses idéaux personnels. Il semble suivre des lignes de conduite que d'autres ont arrêtées avant lui et qui ne correspondent plus aux besoins d'aujourd'hui. Il donne trop de latitude dans l'administration des affaires courantes à ceux qui ont administré ou, mieux encore, ont géré à tort et à travers ces affaires depuis 100 ans, c'est-à-dire au ministère des Affaires indiennes et à tous ses bureaucrates, technocrates et hauts fonctionnaires dont la plupart ont la réputation de s'occuper beaucoup trop de leur intérêt personnel.

On n'aura donc pas été surpris d'apprendre que le 24 avril de cette année, l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique a adopté une résolution invitant tous les Indiens de la province à rejeter à compter du 1er mai tous les fonds dispensés par les ministères et organismes fédéraux, dont bien sûr le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Par la suite, un certain nombre de représentants des Indiens ont réclamé du ministère qu'il leur confie l'administration des fonds destinés à la Colombie-Britannique. En réponse à cette résolution, le ministre a déclaré:

> J'ai accueilli favorablement ces propositions. Le désir manifeste des Indiens de la C.-B. de réduire leur dépendance à l'endroit du gouvernement, d'affermir leur confiance en eux-mêmes, d'assumer une plus large part de la responsabilité de la gestion de leurs affaires correspond de très près à mes propres objectifs, non pas seulement pour les Indiens de la Colombie-Britannique mais pour ceux de toutes les régions du Canada.

Pour voir réellement ce que le ministre comptait dire aux Indiens de la Colombie-Britannique à la suite de leur résolution, on n'a qu'à lire sa réponse qui se trouve dans les pages des directives et règlements dont le ministre a dit que s'ils n'étaient pas respectés, le gouvernement fédéral devrait suspendre son aide financière aux Indiens. Ces directives sont un exemple terrifiant de ce dont j'ai parlé tout à l'heure. Seul un technocrate de premier ordre peut inventer pareil fouillis. Comment, juste ciel, la bande indienne moyenne pourrait-elle satisfaire aux exigences de ces directives? Il lui faudrait retenir les services réguliers d'un comptable agréé spécialisé dans l'administration non seulement des affaires économiques mais aussi des programmes sociaux, de l'enseignement, de la comptabilité municipale et j'en passe.

● (1640)

Bien sûr, personne ne pourra posséder toutes ces qualités à la fois si bien que chaque bande devra engager un administrateur municipal, un administrateur pour les programmes sociaux et un administrateur de l'enseignement. Ces directives sont peut-être destinées à faire travailler tous les Indiens dont le ministère s'occupe. Chaque membre de la bande recevra plein salaire pour faire un rapport de toutes ses activités de chaque jour et je ne plaisante pas.

J'aimerais vous citer des statistiques qui m'ont été données par le ministère. Nous avons au total 275,000 Indiens enregistrés. Soixante-quinze mille d'entre eux qui sont âgés de 16 à 64 ans pourraient faire partie de la population active; 40,000 travaillent, ce qui donne un taux de chômage de 40 p. 100. Sur ces 75,000 personnes, 15,802 seulement travaillent dans des industries comme l'agriculture, l'industrie forestière, la pêche et le tourisme. D'ailleurs, toutes ces industries ont bien sûr un caractère très saisonnier. Les 24,200 autres personnes travaillent dans des services sociaux, à l'administration de la bande et à des programmes de travail communautaire.

Madame l'Orateur, les fonctionnaires du ministre ont peut-être déjà décidé que chaque bande devait fonctionner comme le ministère des Affaires indiennes. Vous créez suffisamment de travail pour tenir tout le monde occupé à administrer soi-même et ses amis et tous les problèmes seront résolus. Eh bien les Indiens ne sont pas assez naïfs pour se laisser avoir par cet attrape-nigaud. A leur avis, cette mesure leur met un boulet de plus au pied et que ce n'est pas ainsi qu'ils cesseront de se «pendre aux jupes» de l'agent des Affaires indiennes.

Le ministre raconte encore des blagues lorsqu'il se dit prêt à accorder davantage de responsabilités aux Indiens et qu'il les aidera à prendre plus d'assurance. S'il parlait vraiment sérieusement il aurait consulté les chefs autochtones pour l'établissement de ces directives. S'il avait parlé sérieusement, n'aurait-il pas insisté pour que ses fonctionnaires fassent preuve de jugement particulièrement dans certains domaines où des réalisations importantes sur le plan social et économique ont déjà été faites, et où les communautés autochtones dépensent uniquement l'argent qu'elles ont elles-même tiré de ces activités? Mais non, il n'y a pas eu de consultation car il ne pouvait pas y en avoir, du moins de valables, en vertu du système actuel.

Le ministère des Affaires indiennes ne diffère en rien de tous les autres monstres bureaucratiques. Plus ils prennent de l'expansion, plus ils désirent faire une simple application globale de leur programme. Après tout, les fonctionnaires ont dû employer toute leur imagination, toutes leurs ressources et toute leur force d'inertie pour pondre cette merveille tentaculaire. C'est un véritable succès bureaucratique et, partant, cela doit être bon pour tout le monde! Quand les premières directives accompagnées de la lettre du ministre disant à chaque bande qu'elle devait se conformer aux directives sans quoi elle ne recevrait plus d'argent sont parvenues au bureau des conseils de bande cela a déclenché un concert de protestations dans tout le pays. Un des chefs en Colombie-Britannique m'a dit «C'est dégoûtant et nous ne les suivrons pas». C'est aussi simple que cela, Madame l'Orateur, et quant à moi, je respecte ce point de vue.

C'est ce document qui souleva toutes ces protestations, au moins en Colombie-Britannique, et qui incita l'Union des chefs indiens de Colombie-Britannique à adopter une résolution refusant désormais tout crédit du ministère. Car la lettre du ministre a une fois de plus posé les questions qui reviennent depuis l'élaboration de la loi sur les Indiens: Quel argent le ministre dépense-t-il? Quel argent refuse-t-il de verser si nous ne nous plions pas à ces lignes directrices? Les Indiens répondent qu'il s'agit de leur argent. Non seulement ils désirent à l'avenir forger leur destin et fixer le montant de leur budget annuel, mais ils veulent également établir les postes de dépenses et les priorités.

Où ces gens trouvent-ils le courage—certains diraient l'audace—de parler ainsi au ministre? Tout simplement dans le manque de leadership et de résolution de l'actuel gouvernement, qui a amené le pouvoir judiciaire à intervenir dans certains cas de revendications territoriales et de conflits sur d'autres droits. Les juristes retournèrent aux sources et examinèrent les vieux traités. On s'aperçut alors que les quatre couvertures de la baie d'Hudson, les munitions, le coffre à médicaments et la mensualité de $5 par famille n'étaient que des mesures de compensation provisoires en attendant que les Indiens s'adaptent, développent des activités économiques propres, grâce à l'aide et aux facilités qu'on leur fournirait, et se constituent des biens compensant les terres remises à leurs frères blancs.

Il est bien malheureux que nous ne nous soyons pas préoccupés plus tôt de cette obligation, mais nous ne l'avons pas encore remplie. Nous aurions peut-être pu à l'époque obtenir un prix semblable à celui que les États-Unis ont payé pour l'île de Manhattan ou à celui qu'ils ont payé aux Russes pour l'Alaska.

Naturellement, les choses n'ont pas aujourd'hui la même valeur et les critères pour en juger sont différents. Tout d'abord le règlement en argent d'une revendication territoriale se solderait actuellement par le versement de milliards de dollars; de plus, puisqu'on n'a fait aucun règlement, nous nous trouvons dans la période intérimaire d'adaptation dont parlent les traités. Cela signifie que nous devons interpréter selon des critères actuels les dispositions de ces traités et que les couvertures de la baie d'Hudson, censées fournir un abri, correspondent à une maison; le coffre à médicaments, à l'accès aux hôpitaux; les munitions et la prestation de $5, à une allocation de subsistance correspondant aux besoins actuels.

Il devient alors évident que la question centrale est le règlement des revendications territoriales. Nous sommes mécontents du ministre parce que même si l'on a permis dans une très faible mesure aux Indiens de formuler leurs revendications, il n'est toutefois nullement question de leur règlement. Nous croyons qu'il est encore possible, malgré tout, d'en arriver à un règlement par la consultation et la négociation, ce qui vaudrait beaucoup mieux pour tous les intéressés que de s'en remettre aux tribunaux.

Je suis persuadé, cependant que les Indiens ne veulent plus négocier avec les fonctionnaires des Affaires indiennes. Cent ans d'échecs et de vaines promesses sont venus à bout de la patience des Indiens, et ils tiennent maintenant à faire valoir leurs droits directement auprès du cabinet et du Conseil privé. Voilà pourquoi les autochtones de la Colombie-Britannique ont décidé de se débarrasser de leur tutelle et voler de leurs propres ailes. Ils n'ont jamais refusé de rendre des comptes, mais ils exigent maintenant que le ministre le fasse lui aussi. Nous ne tolérerons plus, lui disent-ils, que des fonds qui nous reviennent de droit soient dépensés à des fins autres que celles auxquelles ils sont destinés, simplement pour alléger l'énorme poids que les blancs ont sur la conscience.

Les Indiens de la Colombie-Britannique estiment—et je pense que l'agitation règne dans l'ensemble du pays—que le temps est venu de demander au Grand Chef Blanc de revenir à la table de négociation. Et cette fois, il faut que la Grande Dame Blanche soit représentée par le Conseil privé, car il est grand temps de rappeler aux blancs le sens des paroles qu'ils prononcent depuis 200 ans. Ils ne veulent plus que leurs frères et leurs sœurs soient marqués d'étiquettes comme «inscrit» «non inscrits» «visés par les traités» et «non assujettis aux traités». Ils ne veulent plus qu'on les considère comme des assistés sociaux. Voici ce qu'ils disent:

Vous voulez que nous rendions des comptes, très bien, mais nous voulons que nos directives soient appliquées lorsque nous suivons les vôtres. Si vous voulez que nous vous exposions les nôtres de façon précise, nous le ferons.

● (1650)

Ces directives comprendront le rapprochement entre les fonds publics que vous nous affectez et nos droits d'autochtones, ainsi que nos revendications au sujet des terres que vous nous avez prises.

Dorénavant, nous vous dirons quels sont nos besoins budgétaires et même quelles seront nos priorités à l'avenir. Si vous trouvez que nous dépensons trop, cela devrait vous encourager à vérifier les livres et à apurer le compte. Pour ce faire cependant, vous devrez négocier avec nous sérieusement et juger nos réclamations avec bonne foi.

Si le ministre ne le fait pas, il ne saura pas si le compte est découvert. C'est ce que j'ai appris en parlant aux autochtones et je sais que le ministre a su lui aussi entendre la voix des tambours. Il faut que lui et ses collègues fument encore une fois le calumet de paix et consultent encore une fois les Indiens avant d'insister pour appliquer ces lignes directrices ridicules.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre.

M. Oberle: Il ne me reste qu'une phrase.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Le député peut-il terminer ses observations?

Des voix: D'accord.

M. Oberle: Madame l'Orateur, j'aurais été bien étonné que vous ne m'interrompiez pas. C'est votre passe-temps favori, mais je sais que vous êtes entièrement en droit de le faire et que j'abuse de l'indulgence et de la patience de mes collègues en parlant ainsi, et je suis heureux de pouvoir terminer.

Nous devons insister pour que le ministre retarde l'application des lignes directrices et des règlements qu'il a proposés aux autochtones jusqu'à ce que les deux parties aient eu l'occasion d'exposer leur cas et d'indiquer leurs exigences.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Avant de donner la parole à l'honorable député de Gaspé (M. Cyr), j'aimerais faire connaître à la Chambre les sujets qu'elle abordera ce soir à l'heure de l'ajournement.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (Mme Morin): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: L'honorable député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds)—Les pénitenciers—La fourniture de médicaments aux mutins et aux otages—La question de l'entente entre gardiens et otages pour l'attaque contre les mutins; l'honorable député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan)—Le logement—Demande de haute priorité en faveur des projets de la circonscription du Cap-Breton; l'honorable député de Wetaskiwin (M. Schellenberger)—L'agriculture—Demande de majoration des subventions aux universités et d'étude sur les possibilités de gaspillage.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—DEMANDE DE MORATOIRE ET DE CONSULTATION DES AUTOCHTONES AVANT LA MISE EN APPLICATION DE TOUTE NOUVELLE POLITIQUE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Holmes:

Que la Chambre déplore le fait que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien s'engage dans la voie de politiques paternalistes et bureaucratiques à l'égard de la population autochtone et demande notamment un moratoire pour différer l'application des directives émises récemment par le Ministère jusqu'à ce que la population autochtone ait été pleinement consultée.

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Madame le président, je suis très heureux de pouvoir prendre part à ce débat, dont le sujet est l'étude d'une motion de l'opposition, par laquelle on déplore le fait que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'ait pas consulté pleinement la population autochtone avant d'élaborer et d'émettre des directives sur les structures et le financement dans les conseils des bandes et des villages inuit.

Madame le président, je fais partie du comité des affaires indiennes et du développement du nord canadien depuis plus de sept ans. J'ai eu l'occasion de siéger lorsque l'honorable ministre était président de ce comité durant quelques années, et je peux dire que le comité a suivi de près les demandes de la population autochtone.

C'est notre comité, je crois, qui a étudié et pris en considération les demandes qui ont été formulées, soit avant ou après les avoir transmises au ministre ou aux directeurs régionaux. Et les membres du comité se sont enquis de la situation qui existe dans les réserves, et même dans le Grand Nord. Nous avons été en mesure, à maintes reprises, de faire certaines suggestions au Cabinet et aux ministres, et plusieurs d'entre elles, pour ainsi dire, sont aujourd'hui des réalités.

Notre comité est allé sur place rencontrer les conseils d'administration dans plusieurs réserves. Je puis vous avouer que les problèmes actuels dont la population autochtone nous saisit sont très complexes. Ils diffèrent même souvent d'une région à l'autre et d'une province à l'autre. Je dois toutefois dire qu'aucun gouvernement n'a, dans le passé, porté autant d'attention aux revendications des Indiens, des Inuit et des Esquimaux. Des commissions d'étude ont été formées, dont une pour étudier les revendications des Indiens, laquelle était présidée par M. Barber. Ensuite, le comité, que présidait alors le ministre des Affaires indiennes du Nord canadien, a siégé durant six

mois en 1973, et des témoignages ont été reçus sur la question des «droits des autochtones». De plus, de nombreux programmes d'aide et de financement furent mis de l'avant par le gouvernement actuel, afin de permettre aux autochtones d'administrer eux-mêmes certains projets ou initiatives de leurs choix.

Pour en revenir aux directives émises par le ministère, au sujet de l'administration locale destinée aux conseils des bandes et des villages inuit, l'honorable ministre, dans un communiqué du 2 juin 1975, déclara ceci:

Les dirigeants indiens, tant à l'échelle provinciale que nationale, ont fait connaître leur opinion sans détour. Ils craignaient que le ministère n'ait émis ces directives afin de pouvoir soumettre les Indiens à l'impôt, ou de modifier la Loi sur les Indiens sans consultation, ou de ruiner l'autorité des chefs et des conseillers, ou de remettre sur le tapis le Livre blanc de 1969, ou d'atteindre ces quatre buts à la fois.

Le ministère précise que les cinq directives portent exclusivement sur les structures et le financement des administrations locales. Elles n'imposent qu'un minimum d'exigences essentielles en matière de comptabilité et de vérification, délimitent les responsabilités et exposent d'une manière générale les conditions de financement, par le ministère, de nombreux programmes en cause. Dans chaque directive il est prévu que les bandes indiennes, les collectivités inuit et les membres du personnel peuvent préconiser toutes les modifications qu'ils jugeront nécessaires.

● (1700)

Madame le président, quel que soit le gouvernement, fédéral, provincial ou municipal, quels que soient les ministères ou les chefs de syndicats, lorsqu'ils émettent des règlements ou directives, il est absolument impossible de plaire à tout le monde. Il y aura toujours des gens insatisfaits des règlements et des lois, mais ceux qui ne prennent pas de décision ne peuvent pas être critiqués. Le gouvernement actuel, avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, prend des positions, et voilà la raison de la critique.

Madame le président, le gouvernement actuel est un gouvernement de décision, et je suis convaincu que les Canadiens en sont satisfaits.

Pour en revenir aux directives de la motion, je désire me référer aux Débats de la Chambre des communes du 6 mai, où l'honorable ministre déclare ceci: «Nous du ministère, sommes prêts à considérer que ces directives sont de nature provisoire, et à les modifier si elles posent des problèmes.»

Madame le président, j'espère que les Débats de ce jour mettront en lumière certains des problèmes soulevés par les nouvelles directives, et que les suggestions constructives de mes bons amis de l'opposition, ainsi que les suggestions faites par les députés ministériels, permettront au ministre d'apporter certaines modifications, s'il juge la chose nécessaire.

Les députés admettent que les Indiens ont besoin d'autonomie pour atteindre leur épanouissement culturel, économique et social au sein de la société canadienne. La preuve en est que le ministère appuie la mise sur pied d'organismes pour l'administration des bandes et des villages. C'est aussi pour cette raison que le programme d'administration locale a été créé, et qu'il prend rapidement de l'ampleur. La majorité des bandes indiennes sont maintenant chargées de l'application de divers programmes. Nous avons constaté les succès remportés au village Huron, près de Québec, au début de la semaine.

Le comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien que je préside a visité au début de la semaine le village Huron près de Québec. Je peux vous dire que nous avons été émerveillés par le succès des entreprises mises de l'avant dans les programmes du gouvernement du Canada.

Au village Huron, des industries embauchent tous les ouvriers disponibles dans la réserve et le chef, Max Gros-Louis, nous disait même qu'il avait recours à la main-d'œuvre des Blancs venant de l'extérieur de la réserve. Il nous disait aussi que les malades seulement recevaient de l'assistance sociale. L'administration locale de cette réserve a pris ses responsabilités et le dynamisme de ces hommes d'affaires est la source principale du développement de ce village de 1,200 habitants.

Madame le président, le développement dépend aussi de la qualité et de la discipline de tous les travailleurs. Et nous avons constaté que tous les directeurs de la réserve, sous l'habile direction de leur chef, Max Gros-Louis, ont confiance dans l'avenir économique des réserves, puisqu'ils croient d'abord à la volonté et à la détermination des Indiens eux-mêmes d'en faire un succès.

Le village Huron est un exemple pour tous les autochtones du Canada. Je ne veux pas dire, par cette déclaration, monsieur le président, que c'est la seule réserve indienne au Canada qui prospère, puisqu'il y en existe plusieurs autres très avancées dans le développement industriel et commercial.

Comme dans plusieurs secteurs d'activité, il se produit dans les entreprises indiennes des échecs aussi bien que des succès, mais je crois qu'il faut en courir le risque.

L'ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, maintenant président du Conseil du Trésor (M. Chrétien), en favorisant l'administration locale des bandes, a déclaré ce qui suit, et je cite:

L'administration locale ne compromettra en aucune façon ni le système des réserves, ni le statut des Indiens, ni les fonds, services et programmes que leur offre le gouvernement canadien. Au contraire, je crois fermement que l'administration locale est absolument nécessaire pour permettre aux Indiens de conserver leur mode de vie, leur identité et leur fierté et de participer véritablement à la vie de la société canadienne.

Comme l'a affirmé l'honorable ministre, cette politique, madame le président, demeure la ligne de conduite du ministère, et je crois que nous devons au moins donner la chance à l'honorable ministre et à ses fonctionnaires de mettre en application les principes énoncés il y a quelques mois pour l'administration des réserves et des villages indiens, de même que des villages inuit au Canada.

[*Traduction*]

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, c'est avec un plaisir certain que j'interviens sur cette motion très importante, car elle concerne le premier peuple du pays. Cette année marque le centième anniversaire du Traité nº 5 de Winnipeg. En cette année de centenaire, j'aimerais que le ministre songe à augmenter le versement de $5 actuellement effectué en vertu du traité. Le ministre a affirmé que les signataires du Traité nº 7 sont fort revendicateurs. Je tiens à dire que ceux du Traité nº 5 le sont tout autant, parce que leur traité a été signé quelques années plus tôt.

J'aimerais aborder la question des moyens d'enseignement et des difficultés éprouvées par les Indiens à contrôler cet enseignement. Il serait peut-être utile de replacer les choses dans leur contexte. Le ministre précédent déclarait au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien le 24 mai 1973, que son ministère était disposé à appliquer une politique définie par la Fraternité nationale des Indiens en matière d'enseignement. Dans le cadre de cette politique, les Indiens pourraient, disait-il, orienter leurs programmes scolaires

d'une façon tout à fait conforme aux 17 recommandations visant à améliorer l'enseignement donné aux Indiens, que le comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien avait présenté à la Chambre le 22 juin 1971. Le ministre précédent avait déclaré:

J'ai assuré à la Fraternité nationale des Indiens que le ministère et moi-même nous engageons à réaliser les objectifs d'éducation qui sont énoncés dans la proposition de la Fraternité.

Le ministère désire travailler objectivement avec les communautés indiennes selon un plan de collaboration qui encourage un dialogue complet, libre et franc et qui accorde à la communauté indienne concernée la plus grande part des responsabilités en ce qui concerne les décisions et les directives relatives à l'éducation. Le ministère en arrivera progressivement à jouer un rôle d'assistance en vue d'assurer des services spécialisés d'éducation et de conseil, et de discuter avec les Indiens lorsque ceux-ci en sentiront le besoin. La direction et l'orientation des programmes scolaires . . .

Et j'insiste là-dessus:

. . . continueront cependant à être assumées par les Indiens. Ils pourront demander toute l'aide nécessaire de tous les services qu'ils voudront.

Quand le ministre a fait cette déclaration, je suis certain qu'il était au courant des problèmes auxquels les habitants des collectivités isolées font face dans le domaine de l'enseignement. A mon avis, il est presque impossible d'élaborer une politique générale qui puisse s'appliquer à toutes les collectivités indiennes du Canada. Selon moi, il faudrait examiner chaque cas particulier. Toutes les collectivités sont différentes. Elles sont à des étapes différentes de leur évolution, et ainsi de suite. Je crois qu'avant d'essayer d'appliquer des lignes directrices comme celles-ci, nous devons examiner celles qui ont été élaborées par la Fraternité nationale des Indiens.

Dans sa déclaration, le ministre précédent avait mentionné le mot «consultation». Je puis vous garantir, monsieur l'Orateur, que les consultations avec le groupe de l'enseignement de la Fraternité nationale des Indiens, se sont bornées à quelques réunions et quelques discussions avec certaines personnes. Aux yeux des Indiens, le fait de parler à une ou deux personnes ne constitue pas de la consultation. Pour eux, consulter veut dire s'asseoir et discuter à fond d'un problème, non pas simplement en parler brièvement d'une façon superficielle.

● (1710)

L'écart entre ce qui a été dit et ce qui a été fait étonnera, j'en suis certain, même l'observateur le moins averti. D'une part, il y a la politique relative à l'éducation des Indiens qui a été approuvée par l'ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à l'occasion de sa déclaration à la Chambre le 24 mai. D'autre part, il y a eu le rejet des résolutions des conseils de bande et le retrait des services et des fonds fournis antérieurement par le ministère.

A l'heure actuelle, on pourrait tirer de nombreuses conclusions de la politique d'éducation mise en œuvre par les fonctionnaires qui se sont inspirés du Livre blanc de 1969 sur les affaires indiennes plutôt que du document d'orientation présenté en 1972 sur la gestion par les Indiens de leur propre éducation. Le ministre avait promis que les parents indiens seraient associés aux fonctionnaires du ministère, ce qui supposait la consultation et le partage des responsabilités. En fait, cette promesse n'a pas été tenue.

Je pourrais citer d'autres exemples du genre, monsieur l'Orateur, mais je sais que mon temps de parole est limité. Je veux insister surtout sur l'aide à l'éducation des Indiens des réserves. C'est là la grande préoccupation de la Fraternité nationale des Indiens. Le ministre précédent avait accepté une politique qui définissait la responsabilité financière du gouvernement fédéral à l'égard de l'éducation de tous les Indiens inscrits, ceux des réserves et les autres. Mais en pratique le ministère a agi différemment. D'une façon générale, les fonctionnaires des districts, des régions et de l'administration centrale estiment que les Indiens vivant à l'extérieur des réserves ne relèvent plus de la compétence du gouvernement fédéral. En pareil cas, ce sont les traités, non pas la loi sur les Indiens, qui sont ainsi interprétés par les fonctionnaires. Il faudrait examiner les textes sur lesquels ils s'appuient pour agir ainsi de même que les résultats des négociations qui se sont déroulées entre les fonctionnaires fédéraux et provinciaux et qui ont établi cette politique.

Les recommandations présentées récemment par les directeurs régionaux témoignent d'une volonté bien arrêtée de mettre fin graduellement aux services que les Affaires indiennes offrent aux Indiens vivant à l'extérieur des réserves. Je pense que cette situation est discriminatoire pour la simple raison que si un Indien assujetti à un traité décide de quitter la réserve pour parfaire ailleurs son éducation, c'est son privilège et son droit que reconnaît le traité nº 5 signé il y a 100 ans.

Je m'inquiète certes aussi des priorités établies par les fonctionnaires. Les pressions exercées sur les directeurs régionaux en vue de réduire les frais et d'exercer un contrôle sur les budgets ont entraîné des réductions dans les programmes qui, aux yeux du ministère, ne sont pas essentiels ou viennent en dernier lieu. Parmi ces programmes, on compte l'éducation des adultes, les suppléments pour le déjeuner, le personnel des bandes, les fournitures scolaires, les services de bibliothèque, de placement et de recyclage, les résidences pour étudiants, et ainsi de suite. Le ministère a aussi établi sa liste des priorités. Celles-ci ne coïncident pas nécessairement avec celles de la communauté indienne, surtout lorsqu'il s'agit des objectifs de développement local. La participation des Indiens à l'établissement de la liste des priorités est habituellement limitée, si bien que cela devient décourageant et négatif.

L'administration par les Indiens des programmes locaux est le fruit de luttes et des confrontations. C'est une situation déplorable, selon moi. Je veux parler des comités locaux d'école, qui ont la tâche insignifiante de s'occuper des déjeuners des enfants ou d'aider à réaliser quelque petit programme à l'intérieur de l'école. Ils ne font pas partie de l'équipe qui élabore la politique à adopter pour l'enseignement de leurs enfants. Ils voudraient être associés à ce programme, mais ils ne sont pas consultés comme ils devraient l'être.

En réalité, les Indiens pensent—et j'ai eu l'occasion de parler à beaucoup d'Indiens inscrits auxquels s'appliquent les dispositions du traité nº5—que le ministère a arrêté une série de directives concernant leur éducation et qu'il a dit: «Vous n'avez pas participé à l'élaboration de ces lignes directrices, mais vous devez vous y conformer, sinon vous n'en profiterez en aucune façon». Voilà de quoi on se plaint. Un groupe interprète parfois les lignes directrices à sa manière et voudrait bien participer à leur élaboration. En 1972, lorsque les Indiens firent connaître leurs propositions, les lignes directrices furent établies. Je ne pense pas que le ministère les ait examinées sérieusement. Les fonctionnaires avaient déjà une idée préconçue de ce que devraient être ces directives.

Si je ne m'abuse, le ministre a nommé un directeur des opérations qu'il a chargé d'appliquer les lignes directrices. Ce fonctionnaire s'est rendu dans toutes les régions du

[M. Smith (Churchill).]

Canada et il a choisi sur place des hommes et des femmes qui auront à travailler sous ses ordres. Ces personnes qu'il a choisies sont intransigeantes et ne sont pas bien disposées envers les Indiens. Ce ne sont en somme que des administrateurs. Je vois joindre une autre bureaucratie enlevant leur autorité aux Indiens, au chef et au conseil. Et je déplore vivement un tel état de choses, car je sais qu'après un siècle, ces gens sont prêts à assumer des responsabilités et à répondre de leurs actes. C'est hors de doute.

J'aimerais aussi souligner que l'administration locale des écoles des diverses collectivités est un élément essentiel de l'éducation des Indiens. Vous devriez voir à quel point certaines personnes de ces localités se dévouent, bien qu'elles ne soient pas rémunérées. J'en connais beaucoup qui participent activement aux comités scolaires, croyant avoir quelque autorité. En fait, elles n'en ont aucune, pour la simple raison que personne ne s'intéresse à elles.

Nous avons parlé des priorités. Les autochtones en ont une liste, qui est peut-être transmise à l'agent local, mais ne parvient jamais au ministre, comme elle le devrait. C'est l'une des difficultés des autochtones. En conclusion, je m'oppose catégoriquement, avec les groupes d'Indiens, à l'imposition de directives ministérielles. Le ministre devrait amener ses hauts fonctionnaires à réviser leur intention de faire entrer en vigueur en 1975 les nouvelles circulaires sur la politique.

L'autre possibilité, proposée par les chefs indiens, serait de continuer à appliquer les directives suivies jusqu'à ce qu'il y ait pleines consultations et entente sur la nouvelle politique à suivre. Cela signifie un blocage des circulaires des séries D et E qui ont déjà reçu l'approbation du Conseil du Trésor, ainsi qu'une prolongation du délai d'application des changements prévus. L'objet de cette décision, que tous les intéressés devraient comprendre clairement, est de trouver des formules réciproquement satisfaisante pour la prestation des services et l'application de programmes destinés aux Indiens. Ceux-ci devraient tenir compte de l'expérience des autochtones, respecter l'autonomie des bandes et l'administration locale, tout en soulignant le rôle financier et consultatif du ministère.

● (1720)

Je crois qu'il faut sérieusement en tenir compte, car c'est l'opinion qu'expriment les gens des régions éloignées et des réserves. Ils veulent un blocage de ces programmes. Ils ne veulent pas s'en débarrasser tout simplement mais ils veulent qu'ils soient bloqués parce qu'ils souhaitent pouvoir jouer un rôle très important dans l'équipe, ou y être associés, comme le disait l'ancien ministre. Ils veulent être des associés, mais des associés égaux.

Le ministre a parlé d'un article paru dans le *Kainai News*, mais il en a oublié quelque chose. Il a lu ce qui lui convenait; il n'a pas fait mention, toutefois, de ce qui apparaît au bas de la page au sujet des directives qui n'avaient pas eu la faveur de délégués lors de la conférence. Cette partie a bel et bien été oubliée. Le ministre nous a cité l'article mais en a oublié une partie. J'ignore encore ce que contenait la partie qu'il a passée sous silence mais j'aimerais bien en obtenir copie car il n'y a pas eu qu'un seul point de vue d'exprimé.

Quant à la consultation, je désire faire part à la Chambre d'un problème que connaissent certaines collectivités relativement à la construction de leurs écoles. Dans nombre de ces endroits, les écoles sont dans un état lamentable et la population essaie désespérément d'améliorer les conditions de son milieu. Ce qui se produit, c'est que les contrats sont octroyés et que les plans et devis des écoles sont arrêtés sans que les gens de l'endroit n'aient droit de regard, ou si peu. Il se plaignent, avec raison d'ailleurs, que des écoles sont construites, que des sommes sont dépensées, mais qu'ils ne peuvent aucunement faire connaître leurs véritables besoins. Tout à coup, un plan de construction arrive, et la population apprend qu'on va commencer à bâtir dans six mois, mais elle n'a rien à dire là-dessus ou très peu, et elle n'a pas eu l'occasion de jouer son rôle dans le programme général d'enseignement.

Nous devons aussi tâcher de renseigner les gens sur les effets nocifs de l'alcool, et nous espérons y arriver au plan local car dans ses directives sur le contrôle par les Indiens de leur propre éducation l'administration locale a clairement indiqué que le besoin de renseigner la population sur l'alcoolisme était très important pour les réserves. Bien que le ministre ait arrêté un programme restreint d'éducation en matière d'alcoolisme, je ne le trouve pas suffisamment complet étant donné que c'est là un des problèmes sociaux les plus inquiétants dans bien des réserves du nord du pays. L'alcoolisme est le résultat de frustrations aberrantes chez les habitants de ces régions éloignées qui ne peuvent rien faire pour améliorer leur sort. La consultation consiste à ne parler qu'à quelques personnes et à obtenir quelques opinions; parfois, on ne consulte même pas dix personnes par réserve, ou par établissement. Cette situation est déplorable.

Je m'oppose carrément à la manière dont les directives ont été mises en œuvre et je suis certain que certains de mes collègues aborderont les problèmes très graves résultant de l'application de ces directives. Je n'hésiterais pas un instant à dire que si ces dernières sont imposées de force aux Indiens, nous verrons probablement des actes de violence. J'espère que non, mais nous pourrions voir, je pense, plus terrible que ce que nous avons vu ici l'automne dernier à l'ouverture du Parlement. J'espère que ce jour ne viendra jamais, car après un siècle ces gens eux-mêmes ont su respecter les traités signés il y a un siècle. Les Indiens nous demandent de l'aide, mais les directives actuelles constituent plutôt un obstacle qu'une aide.

[*Français*]

M. Charles Lapointe (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, j'aurais aimé participer à cet important débat d'une façon peut-être un peu plus professionnelle et compétente, si j'avais eu le bonheur de pouvoir consulter les directives émises dans ma langue maternelle qui est le français. Malheureusement, ces directives n'existent pas encore dans les deux langues officielles du pays et il m'a été difficile de les étudier en profondeur, comme il a probablement été difficile à certaines bandes du Québec d'étudier en profondeur ces directives et d'en faire part à leurs députés à la Chambre des communes.

Le débat auquel j'ai l'honneur de participer aujourd'hui revêt une très grande importance car pour autant que je puisse les comprendre, ces directives ne sont pas encore établies définitivement, et il y a encore place pour de l'amélioration. C'est d'ailleurs ce qu'a déclaré aujourd'hui dans son discours l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan), comme il l'avait déjà fait à plusieurs reprises, et plus particulièrement à la Chambre, lorsqu'il disait que ces directives étaient de nature provisoire et qu'il était prêt, de même que ses fonctionnaires, à les modifier, si elles posaient des problèmes d'application au niveau des réserves.

Si le débat est très important, et si je suis reconnaissant à l'honorable député de Lambton-Kent (M. Holmes) d'avoir amené ce sujet à ce stade-ci à la Chambre des communes, je m'étonne cependant du libellé de sa motion, lequel emploie, comme c'est l'habitude pour ce parti, un langage inflationniste parlant de paternalisme et de dirigisme ou de «bureaucratisme» en ce qui touche à la politique relative aux affaires indiennes.

Un jour, on dit que notre politique de défense est bureaucratique et paternaliste, le lendemain, on le dit de celle relative aux affaires indiennes, plus tard, de celle relative à l'assurance-chômage, et, monsieur l'Orateur, on peut passer tous les sujets qui préoccupent cette nation, et toujours nos amis d'en face vont nous taxer de dirigisme et de paternalisme, ce qui est devenu un disque un peu usé de leur côté.

Ceci m'apparaît d'autant plus étonnant, qu'après avoir eu pendant un an le plaisir de siéger au comité des Affaires indiennes et du Nord canadien, j'ai, avec mes collègues d'en face et mes collègues libéraux, toujours constaté à ce comité-là un esprit d'entente et une ouverture d'esprit qui faisaient que les sujets dont nous avions à traiter, plus particulièrement les sujets de politique indienne, nous concernent tous au plus profond de nous-mêmes, parce que nous ne sommes pas, à l'exception de mon honorable collègue de Kamloops-Cariboo et de celui des Territoires du Nord-Ouest (MM. Marchand et Firth), très au fait des problèmes que connaissent les autochtones à travers le Canada. C'est toujours avec une ouverture d'esprit et beaucoup de respect que nous avons, non pas sur des bases partisanes, mais en tant que représentants de l'électorat canadien, écouté les divers témoins qui sont venus nous rencontrer et également essayé de trouver des solutions à tous les problèmes dans un esprit de collaboration. J'apporte ces précisions, monsieur l'Orateur, pour tout simplement marquer mon étonnement devant le langage quelque peu inflationniste que nous a servi la motion de mon collègue, l'honorable député de Lambton-Kent.

Alors la crainte des dirigeants indiens, inuit et esquimaux à travers le Canada, de même que la crainte de certains de mes collègues, face à ces directives qu'on vient d'émettre, c'est qu'on a peur, monsieur l'Orateur, que par ces directives on veuille soumettre les Indiens à l'impôt, ou encore que l'on veuille modifier la loi sans les consulter, ou ruiner l'autorité des chefs et des conseillers ou encore remettre sur le tapis le fameux Livre blanc de 1969.

Lorsqu'on examine de plus près ce que sont les directives concernant les structures et le financement des Conseils de bande et des villages inuit, on constate que ces directives portent exclusivement sur les structures et le financement des administrations locales. Il n'y a donc pas là, à mon avis, de quoi partir en peur et, comme l'ont fait certains des orateurs précédents, jouer les prophètes de malheur et parler de possibilités de violence, par suite de l'application de ces directives ou encore, profiter de ce débat pour parler de la réclamation des terres que, justement, possèdent certaines bandes indiennes, alors que ce n'est pas du tout le propos des directives que l'on étudie aujourd'hui. Un de mes préopinants a même parlé de l'avortement dans ce débat-là, et je ne vois aucune relation avec le sujet qui nous préoccupe.

Alors, il semble bien qu'on veuille, comme d'habitude, s'attaquer encore une fois à la forme et non au fond du problème. On dit que les bandes n'ont pas été consultées. En aucun moment, on essaie de nous dire sur quoi elles auraient dû être consultées.

[M. Lapointe.]

Voilà pourquoi j'aimerais m'arrêter pendant quelque temps au contenu de ces fameuses directive qui préoccupent nos honorables collègues aujourd'hui.

Dans la première directive qui touche à l'administration locale, on constate que, loin d'enlever des pouvoirs au Conseil de bande, cette directive cherche à codifier les pouvoirs déjà existants et même à en ajouter des nouveaux. Par exemple, on prévoit, dans la directive numéro un, que la planification des prévisions budgétaires pour tous les besoins de la communauté locale, soit le budget en général, devrait être approuvé par le conseil de bande.

Dans un deuxième temps, les directives prévoient que le Conseil est responsable de l'administration financière vis-à-vis de tous les membres de la réserve, et est responsable également aux agences qui procurent des fonds, c'est-à-dire, le plus souvent, au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

La directive donne toujours le droit au conseil de bande de s'assurer de recruter un personnel qualifié, de surveiller la conduite des membres de la bande, et de s'assurer qu'ils adhèrent aux directives énoncées, d'enquêter et d'intenter des poursuites si nécessaire et d'imposer des sanctions disciplinaires aux personnes qui refuseront d'obéir. On peut dire aussi que tout membre de la bande peut demander à compulser les comptes rendus du Conseil de bande.

En résumé, monsieur l'Orateur, dans cette première directive, il s'agit tout simplement d'une codification de ce qui existait déjà, et les 14 rubriques que comprend cette directive se rapportent toutes au mécanisme d'une telle administration financière. Et après avoir lu et relu, dans la langue de Shakespeare, cette première directive, je n'y trouve rien, monsieur l'Orateur, qui permette de conclure que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien veut d'une façon paternaliste imposer aux bandes ou aux conseils indiens des choses dont ils ne veulent pas entendre parler.

La deuxième directive s'applique au conseil de district. Il y a deux mois, alors que j'étais en train de visiter certaines parties de ma circonscription de Charlevoix, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le conseil de bande de l'une des réserves, soit aux Escoumins, et celui d'une autre, soit à Bersimis, qui sont des réserves montagnaises. Dans les deux cas, on m'a demandé de bien vouloir étudier les possibilités pour eux d'établir un conseil de district. Et dans une région où, par exemple, une distance de 1000 milles sépare les Montagnais de la Côte-Nord de la réserve voisine, le conseil de district revêt une importance primordiale. Je suis assuré que la deuxième directive ayant trait au conseil de district saura satisfaire en grande partie les demandes que j'ai reçues de la part des Indiens de ma région.

● (1730)

Ce conseil de district est créé par la volonté des bandes, et ce sont les conseils de bandes qui en deviennent membres. Encore-là, monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il s'agisse d'une imposition *ex cathedra* du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Et le conseil est responsable envers les membres de la bande; il existe donc une double protection. Les conseils de bandes sont responsables de former les conseils de districts, lesquels sont responsables envers les membres de la bande.

Chaque bande doit avoir au moins un représentant à ce conseil de district, et c'est la bande elle-même qui désigne son représentant. Les chefs de bandes ont le pouvoir et le loisir de se joindre à ce conseil de district ou d'en sortir,

selon leur bon plaisir. Ils doivent, au préalable, consulter les membres de la bande, et ensuite voter une résolution au conseil de bande soit pour se joindre au conseil de district, soit pour en sortir.

Un conseil de bande qui est membre du conseil de district peut administrer ses propres programmes à son échelon local, ou encore il peut demander au conseil de district de l'administrer en son nom. Encore là, aucune imposition n'est faite aux conseils de bandes pour leur faire abandonner certains pouvoirs qui existent déjà. Et, je pense que la directive qui a trait au conseil de district sera très bien reçue par la majorité des conseils de bandes au niveau local. Alors, ce conseil de district sera financé. Il devra inclure dans son budget toutes les responsabilités qui peuvent relever d'un conseil de ce genre comme, par exemple, les salaires des employés, les locaux loués, les voyages d'une bande à l'autre, ou pour se rendre aux réunions, de même que l'aide professionnelle dont ils peuvent avoir besoin pour se documenter et connaître quelles seraient les meilleures façons pour eux de faire appel, soit au ministère, soit à d'autres organismes de financement.

Alors, les bandes contribueront directement au financement du conseil de district en donnant pour l'administration du conseil de district 4 p. 100 de leur budget de base pour la première année, ensuite 8 p. 100, et finalement 16 p. 100. Le ministère, de son côté, au cours des trois premières années, apportera son aide pour résoudre les problèmes que peuvent connaître au début les conseils de district.

Dans les autres directives, on parle du financement de base des bandes. Cela ne sert à rien d'entrer dans les détails, à savoir qu'on donne tant de dollars par Indien ou par Esquimau. L'autre directive, la quatrième, parle du financement des programmes. Là non plus je n'entrerai pas dans les détails.

Mais il reste une chose qu'il faut signaler. Depuis les huit dernières années, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a peut-être été le ministère le plus sensibilisé aux désirs de la population autochtone comparativement à d'autres ministères face à d'autres populations canadiennes.

Le fait d'avoir prêté une oreille attentive aux conseils de bandes, et à la population indienne en général, nous permet aujourd'hui d'être fiers lorsque nous rencontrons les populations autochtones et de leur parler de tous nos programmes d'aide, par exemple, à l'industrie, de tous les programmes que nous avons pour leur donner de meilleures installations municipales, pour les faire accéder à une éducation plus valable, parce qu'il est très vrai que toutes . . .

Si l'honorable député a une question à poser, il pourrait peut-être la poser.

Les statistiques qui ont été citées par certains de mes collègues cet après-midi, pour prouver que la population autochtone ne jouit pas de sa juste part du bien-être canadien, et que les jeunes dans les réserves indiennes sont les moins éduqués au Canada, que les services de santé et les services éducatifs sont les moins bons, tout cela est vrai, et le ministre des Affaires indiennes en est extrêmement conscient, de même que ses fonctionnaires, mais nous ne pouvons pas arriver . . .

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, le député me permettra-t-il une question?

M. Lapointe: Certainement.

M. Rodriguez: Si, comme l'a dit le député, le gouvernement a tellement travaillé pour les autochtones et les Indiens du pays, peut-il expliquer pourquoi les nombreux télégrammes envoyés au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan) le priaient de remettre le règlement de toute cette question jusqu'à ce que la consultation qui s'impose ait eu lien.

[*Français*]

M. Lapointe: Monsieur l'Orateur, les télégrammes que mon honorable collègue a reçus, je ne les ai pas reçus moi, et je fais partie tout comme lui du comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Rodriguez: Je vais vous les faire parvenir.

M. Lapointe: D'accord. Les bandes qui existent dans ma circonscription ne m'ont pas non plus fait de critiques des directives émises par le ministère. Comme l'a mentionné l'honorable ministre au début de son discours, il a lui-même autant de textes, autant de preuves à l'appui, pour que certaines organisations indiennes au Canada qui sont d'accord avec ses directives.

Je suis bien d'accord avec mes honorables vis-à-vis qui disaient, avant qu'on m'interrompe, que les problèmes sont beaucoup plus cruciaux au sein de la population autochtone qu'ils peuvent l'être parmi la population blanche canadienne. Ces problèmes-là, nous en sommes conscients. Je remercie mon honorable collègue du document qu'il vient de me faire parvenir. C'est au cours de débats que nous pouvons avoir d'une façon beaucoup plus sereine au sein du comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien que nous en arriverons à trouver des solutions pour cette population, qui est en droit d'exiger du Parlement canadien que nous nous occupions de ses affaires d'une façon peut-être plus efficace, et aussi que nous en venions à leur donner beaucoup plus de pouvoirs, parce qu'ils y ont droit.

Je pense que la révision de la loi sur les affaires indiennes actuellement à l'étude fournit exactement l'occasion à tous les organismes indiens du Canada, et à toutes les bandes, de faire en sorte qu'on ait au Canada une loi qui permette aux Indiens de vivre au même diapason que tous les autres Canadiens. Et c'est ce que recherchent le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan), de même que le gouvernement de ce pays.

● (1740)

[*Traduction*]

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, pendant le peu de temps qui m'est accordé, je compte exposer quelques-uns des nombreux problèmes des autochtones et préciser pourquoi j'appuie certains des principes adoptés par le ministre et son personnel. Je pense qu'ils sont excellents et qu'il faut les appliquer dans les relations avec les autochtones. Cependant je compte ensuite expliquer pourquoi je rejette les méthodes suivies et prouver que ces méthodes vont défigurer ces principes, car, en fait, elles vont à l'encontre de ceux-ci. Pour ce faire, j'analyserai certaines des dispositions du programme exposé dans la circulaire D-1. On ne saurait mettre en doute les nombreux problèmes graves avec lesquels les autochtones sont aux prises tout comme le sont d'autres Canadiens.

Mon préopinant a dit que le ministère des Affaires indiennes s'était montré très ouvert aux besoins des indigènes. J'en doute. Si c'était vrai, pourquoi, en 1973, le taux national moyen du chômage chez les Indiens a-t-il été de

56 p. 100 et même de 80 p. 100 durant les mois d'hiver? Pourquoi l'Association des Indiens de l'Alberta a-t-elle estimé que sur les 4,445 Indiens employables des réserves du Nord de l'Alberta, seulement 236 occupaient un emploi? Cela représente un taux de chômage de 94 p. 100.

Je demande à mes vis-à-vis pourquoi le revenu annuel moyen des Indiens n'est que de $500 tandis que celui des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, le plus faible de toutes les provinces au Canada, est de $2,188. Je demande aux députés qui s'imaginent que tout va bien pour les Indiens pourquoi il faudrait construire 10,000 nouvelles maisons et apporter des réparations majeures à 5,000 autres, et qu'il faudra construire 5,000 maisons de plus au cours des cinq prochaines années. Ces chiffres sont très élevés si l'on considère qu'il n'y a que 60,000 familles indiennes de quatre personnes au Canada.

Au Canada 3.7 personnes en moyenne occupent 5.3 pièces. Dans les réserves indiennes, cependant, la proportion s'établit à 6.4 personnes pour 3.6 pièces. Chose curieuse, le ministère des Affaires indiennes tout en s'applaudissant lui-même, n'a pas tout révélé. On lit, dans le rapport annuel de 1972-1973, que 98 p. 100 des Canadiens ont l'électricité dans la maison tandis que ce pourcentage s'établit à 79 dans le cas des autochtones. Ces chiffres sont élevés et donnent une bonne impression.

Pourquoi le ministère n'en fait-il pas mention d'autres statistiques? Pourquoi ne nous dit-il pas qu'alors que 97 p. 100 des Canadiens ont l'eau courante, seulement 31 p. 100 des autochtones ont ce service? Il y a 96.1 p. 100 des Canadiens, par opposition à 24 p. 100 des autochtones, qui ont des toilettes dans leurs logements. Il y a 93 p. 100 des Canadiens qui ont une baignoire dans leurs maisons mais seulement 19 p. 100 des autochtones.

Tout ne va pas pour le mieux dans les réserves, cela crève les yeux. Je pense que les données les plus éloquentes sont les statistiques démographiques. Comment expliquer qu'au Canada, l'un des pays les plus riches au monde, le taux de mortalité infantile s'élève à 20 par 1,000 naissances pour la moyenne nationale alors qu'on en tolère 40 chez les Indiens inscrits et 70 chez les Inuits? Comment peut-on justifier, dans un pays comme le nôtre, que les Indiens aient une espérance de vie de 36 ans seulement et les Esquimaux de 20 ans, alors que la population en général a d'une espérance de vie de 62 ans?

Je pourrais vous fournir beaucoup d'autres données pour démontrer notamment que dans le domaine de l'enseignement, du crime, etc., il y a un problème grave. Ce n'est toutefois pas sur ces problèmes que nous voulons nous attarder aujourd'hui. La motion dont nous sommes saisis porte sur la circulaire D-1 qui met de l'avant une série de méthodes tout à fait inapplicables, bien qu'à mon avis elles soient valables en principe.

Dans cette optique, j'aimerais évoquer dans le domaine des sciences sociales peut-être le plus grand psychologue que le monde ait jamais connu, Erick Erickson, qui a parlé de l'importance de l'autonomie. Je pense que le ministre est d'accord, mais il ne sait pas comment on parvient à cette autonomie. Il a parlé d'accorder l'autonomie aux Indiens. Dans son discours plus tôt dans la journée, il a déclaré que l'autonomie ne se donnait pas, mais qu'il s'agissait d'une chose qu'on acquérait en étant autorisé à adopter certains modes de comportement.

Lorsqu'on analyse la circulaire D-1, on constate qu'il n'y a pas de place pour l'autonomie. Ce ne sont que des impératifs. Elle ne permet pas la recherche intérieure pas plus qu'elle ne favorise l'autonomie, terme que j'emprunte au vocabulaire de la psychologie. Comme le dit si bien le béhavioriste B. F. Skinner, pour qu'un individu se développe positvement, il est essentiel qu'il soit encouragé de manière à pouvoir reconnaître sa vraie valeur. La circulaire D-1 va tout à fait à l'encontre de ces principes.

[M. Malone.]

Le professeur Jack Gibb a écrit un ouvrage au titre très descriptif: «L'aide aide-t-elle?» Il déclare que lorsqu'on essaie d'aider les gens, on s'efforce de les libérer ou de les émanciper. Et pourtant l'aide a souvent un effet radicalement contraire. Au lieu d'émanciper elle asservit; au lieu de libérer, elle crée de nouveaux besoins et de nouvelles entraves. Je citerai à l'appui de ce que je viens de dire le cas des indigents de l'état de New-York. Il a été amplement démontré que les habitants de cet État trouvent beaucoup plus difficile de s'émanciper de l'aide sociale que d'y être acculé.

Loin de moi l'intention ou le désir de douter des bonnes intentions du ministre ou de son ministère. Mais, les intentions mises à part, la circulaire D-1 fait fausse route. Elle cloisonne les Indiens, détruit leur économie et ne leur laisser pas de liberté de pensée.

Je voudrais maintenant examiner la directive D-1 et démontrer que non seulement elle viole la loi sur les Indiens mais aussi s'impose à ceux qu'elle prétend aider de telle manière que ceux-ci n'ont plus aucune liberté de choix. Je n'en prendrai qu'un seul exemple, l'article 4.6 de la circulaire-programme D-1, que voici:

> Les bandes et villages inuit doivent participer aux dépenses administratives locales, dans la mesure de leurs ressources et capacités pécuniaires. On prévoit appliquer ce principe au financement de base dans la mesure du possible.

En vertu de cette clause les bandes se verront peut-être obligées d'utiliser les fonds dont elles disposent pour l'administration et la prestation de services. Et pourtant c'est une responsabilité que le gouvernement fédéral s'était engagé à assumer conformément à la loi sur les Indiens. Cela signifie en réalité une dérogation aux dispositions de la loi. Cela était important, mais l'article suivant, c'est-à-dire l'article 1.2, l'est encore plus. Les définitions *c*) et *h*) pourraient saper les pouvoirs du chef et du conseil élus. Je cite la dernière phrase: «et l'approbation de la majorité de ceux qui assistent à la réunion ayant été obtenue,».

● (1750)

Ainsi, un programme communautaire proposé par le chef ou le conseil pourrait être rejeté par les membres de la bande. Je ne crois pas qu'on voulait qu'il en soit ainsi. N'empêche que dans le circulaire D-1, on accorde aux groupes locaux d'une bande indienne des pouvoirs équivalents et supérieurs à ceux du chef et du conseil. L'autonomie locale n'est pas menacée, mais il y a malentendu au sujet du comportement indigène depuis que le ministère des Affaires indiennes s'en occupe.

La principale question qui se pose dans ce débat, est celle du droit au libre choix par opposition au contrôle du gouvernement. Nous sommes ici pour parler de l'autonomie et du libre choix. Je voudrais maintenant citer certains autres concepts énoncés dans la circulaire D-1. Je cite un passage tiré de la page 4, paragraphe *e*):

> Au plus tard le 15e jour de chaque mois, préparer et présenter au Conseil et au ministère un relevé indiquant:
>
> 1. L'état détaillé des recettes et des dépenses du mois précédent
>
> 2. Le solde du grand livre au dernier jour du mois précédent
>
> 3. L'état de tous les comptes d'appropriation au dernier jour du mois précédent.

Ce sont des exigences normales lorsqu'il s'agit des comptes d'un ménage. Mais le ministère doit assurément savoir que certaines de ces bandes manipulent des millions de dollars. Le Ministre des Finances (M. Turner) n'attend pas que les Canadiens paient leurs impôts dans les 15 derniers jours de l'année pour rendre compte de millions de dollars. C'est de la folie de demander que le 15e jour de chaque mois, certaines de ces bandes, qui manipulent des millions de dollars, présentent un compte détaillé de leurs propres affaires et des fonds du gouvernement. C'est absolument infaisable.

J'aimerais citer l'un des Indiens que nous avons rencontrés récemment à Edmonton. Il nous a dit: Si le gouvernement veut que nous gérions bien nos affaires, nous n'avons aucune objection. Mais c'est nous insulter que de nous imposer de telles conditions.

J'aimerais lire ce qui se trouve à l'alinéa (f), page 5:

> Déposer tout l'argent de la bande au moins une fois par semaine conformément à ces modalités et procéder de même pour le retirer.

Voilà encore qui ne tient pas compte des faits. Certains autochtones vivent à des centaines de milles des banques. Comment faire un dépôt ou un retrait lorsqu'il n'y a pas de banque? Le gouvernement a-t-il l'intention de construire une banque dans tous les petits villages indiens du Nord? Voilà un exemple de l'incompréhension du ministère.

Si nous passons ensuite, page 6, à l'article 6.2 de la partie F qui traite des achats, nous trouvons ce qui suit:

> Aucun achat ni déboursé ne sera approuvé, et aucun fond en sera dépensé ni engagé à une fin qui ne soit prévue au budget et en conformité de ces conditions.

Passant ensuite à la partie H sous la rubrique «Déboursés», voici ce que l'on trouve à l'article 8.3:

> Une petite caisse dotée d'au plus $50 sera créée . . .

Ce qui signifie qu'ils doivent tout inscrire au budget, et qu'ils ne peuvent disposer d'une petite caisse dotée de plus de $50. Je vous demande tout simplement comment on peut prévoir au budget un ouragan, ou la mort du taureau du troupeau d'une ferme indienne? Cela signifie-t-il qu'ils ne pourront acheter qu'un taureau de $50? On ne peut prévoir au budget des choses comme l'incendie d'une maison. C'est là le genre de cloisonnement dont personne ne peut prétendre qu'il donne à quelqu'un un sentiment d'autonomie. C'est un ordre qui vient d'en haut, une sorte de mode d'emploi sur la façon d'administrer une réserve indienne. Cela revient, pour le gouvernement, à distribuer une brochure du genre «L'administration sans peine, en 2 étapes, des réserves indiennes».

Voyons ce que dit le paragraphe 8.6:

> Aucun chèque émis par les bandes ne doit être postdaté ou signé en blanc.

Si nous conférons autant d'autonomie aux gens, pourquoi pas? S'il s'agit de certaines factures qui reviennent tous les mois, surtout lorsqu'un si grand nombre d'entre eux vivent si loin de leurs entreprises commerciales, pourquoi ne peuvent-ils pas postdater leurs chèques? De quel droit croyons-nous dicter à ces gens-là leur comportement? Nous n'agirions certes pas de cette façon envers tout autre secteur de la société et nous ne devrions pas le faire à l'égard des autochtones.

Permettez-moi de vous citer un autre exemple, cette fois tiré de la partie J, alinéa *a*):

> Lorsque l'on s'attend qu'un contrat dépasse $100 on doit faire un appel d'offres écrites.

Le ministre dit, je le sais, qu'il va porter ce montant à $500, mais cela ne résoud toujours pas le problème. Je viens d'une localité d'agriculteurs et d'éleveurs et je sais que la réparation du pneu arrière d'un tracteur coûte de $800 à $1600. Je sais ce que c'est, dans une exploitation agricole que d'arriver à octobre sans avoir fini la moisson.

Que se passe-t-il, quand un Canadien autre qu'un Indien a une crevaison au pneu arrière de son tracteur? En saison de moisson, il le fait remplacer en deux ou trois heures. Mais l'autochtone? Selon ces directives, il doit faire une soumission et attendre cinq jours. C'est ce que disent les directives. S'il doit attendre cinq jours, en saison de moisson, quand le soleil plombe, qui sera prêt à dire que ce n'est pas une directive rigide, dictatoriale, qui enlève toute autonomie aux autochtones. Et si ces derniers s'en offensent et réagissent, tout ce que je puis dire, c'est qu'ils en ont pleinement le, droit, car c'est un document qui leur dicte à la lettre la façon dont ils devraient organiser leur vie.

Nous avons devant nous un programme de peinture par numéro, créé dans le but de faire rentrer les gens dans des petites cases, dans des catégories, alors que les êtres humains ne peuvent être manipulés ainsi. Les Indiens nous ont dit et répété que si ce que nous leur demandons, c'est de gérer leurs affaires financières selon des méthodes saines et efficaces, ils n'y verraient aucune objection. Mais leur imposer la circulaire D-1 est une pure insulte.

Je crois qu'il me reste encore quelques minutes, mais je vois qu'il est 6 heures. Je déclare donc qu'il est 6 heures et je poursuivrai à 8 heures.

M. l'Orateur adjoint: Le député dispose encore de trois minutes. Peut-être la Chambre permettra-t-elle au député de terminer ses observations sans tenir compte de l'heure.

Des voix: D'accord.

M. Malone: A la page 10 du programme, on peut lire au paragraphe 10.3:

> Les frais de déplacement de tous les employés seront payés par l'employeur pourvu qu'une liste détaillée des dépenses accompagne la demande. Les règlements du Conseil du trésor serviront de guide, et les montants qui y sont indiqué ne doivent pas être dépassés.

Ma question est simplement celle-ci: que faut-il penser de cette façon de favoriser l'autonomie? A-t-on tenu compte des conditions de déplacement très particulières dans les régions du Nord, et pourquoi ne permet-on pas aux autochtones de décider d'eux-mêmes?

Je vois, ensuite, à la page 11, sous la rubrique vérification, le passage suivant:

> Tout fonctionnaire nommé par le ministère pour effectuer une vérification ou une révision de programme doit, dans un délai raisonnable, pouvoir consulter les registres financiers et les autres registres de programmes de la bande.

Que ce point soit bien clair. La circulaire D-1 exige des autochtones qu'ils fassent effectuer une vérification. Or, voilà qu'il est maintenant question d'une vérification et d'un double contrôle du ministère. Nous n'agissons pas ainsi avec les autres secteurs de notre société; dans ces conditions, nous ne pouvons prétendre que nous donnons aux autochtones une certaine autonomie, l'occasion d'exercer une certaine indépendance.

Dans les quelques instants qui me restent, je voudrais ajouter ceci: la meilleure chose à faire est de susciter chez les autochtones le sens de l'autonomie, de leur donner la fierté d'eux-mêmes, le sentiment qu'ils sont capables de travailler et de gérer leurs affaires.

L'histoire nous enseigne que c'est une question de comportement. Or, on ne modifie pas un comportement par des ordres venus d'en haut; on le change en offrant aux gens l'occasion d'agir, en leur faisant confiance. Il est impossible d'obtenir ce résultat par un règlement imposé et intangible, qui suppose au départ que la situation des autochtones, où qu'ils soient au Canada, est partout la même.

S'il faut des directives, qu'elles soient souples, générales, qu'elles se présentent sous forme de principes, qu'elles laissent une certaine liberté aux autochtones, même si le ministre recherche leur approbation. Il faut que les Indiens puissent nous déclarer que ces directives correspondent à notre philosophie. S'ils présentent ces directives et que le ministre les accepte, il n'est pas nécessaire que nous en tirions un épais volume, qui soit valable pour l'ensemble du Canada, de l'Atlantique au Pacifique, du 49e parallèle au pôle nord, qui suppose que la situation des autochtones est partout la même et qui leur impose une façon d'utiliser les crédits. Ces gens-là sont uniques en leur genre, ils ne sont pas tous faits sur le même modèle et ils sont des être humains. Je suis d'accord avec les principes généraux, et j'espère simplement qu'il sera possible de changer les méthodes pour qu'ils puissent s'appliquer.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est plus de 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer au débat ce soir. Nous avons entendu un bon nombre de discours, dont certains renfermaient des éléments positifs, mais j'ai été un peu troublé par certains des commentaires négatifs que nous avons entendus cet après-midi.

M. Hnatyshyn: De la critique constructive.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Oui, en partie, je dois le reconnaître.

Pour ce qui est de ces directives, je dois dire que les programmes dont la gestion est locale sont choses courantes pour la plupart des Canadiens. Ils sont, à vrai dire, à la base de notre mode d'autogouvernement. Les collectivités indiennes, dont la plupart sont financées à même les deniers publics, ne connaissent les programmes à gestion locale que depuis une dizaine d'années. Il y a à peine dix ans que le gouvernement a commencé à fournir des fonds aux bandes indiennes pour qu'elles puissent administrer des programmes qui, jusque-là, étaient entièrement à la remorque de fonctionnaires fédéraux. Au cours de cette période, le programme d'administration locale a grandement contribué à donner à la population indienne la confiance en elle-même. L'administration par les bandes s'est étendue et a progressé rapidement.

Comme le ministre l'a dit bien des fois, nous sommes encouragés par l'augmentation du nombre de bandes qui ont assumé la responsabilité des programmes. Cela reflète une meilleure prise de conscience par les Indiens et une diminution de leur dépendance à l'égard du gouvernement. Grâce à leur initiative, ils ont maintenant davantage confiance en eux-mêmes et nous devrions continuer à faire tout ce que nous pouvons pour encourager et, à vrai dire, faciliter cette tendance à la responsabilité envers eux-mêmes.

Des administrations de bandes indiennes géreront plus de 100 millions de dollars au cours du présent exercice financier. Considérons les faits suivants: 510 bandes administrent un programme ou plus, 425 bandes emploient un personnel de bande total de 2,600 personnes, et 132 bandes administreront plus de $200,000 par bande au cours du présent exercice financier.

On a critiqué ce programme au cours du présent débat, parfois durement. Je pense que certaines des critiques étaient mal fondées, mais je suis heureux de dire qu'on n'a pas exprimé le sentiment général que les Indiens ne peuvent et ne devraient pas gérer de programmes. Personne ne l'a dit.

Il y a dix ans, certains ont prédit un échec, mais leur prédiction ne s'est pas réalisée. Le regretté Arthur Laing quand il était ministre s'attendait à ce que certaines bandes commettent des erreurs. C'était acceptable dans une certaine mesure, selon lui, car c'est en faisant des erreurs qu'on apprend. A bien des égards, je suis heureux que ce soit les erreurs du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui préoccupent la Chambre, parce que cela aurait pu être bien différent.

Cette confiance n'a toutefois pas été mal placée. Les Indiens ont fait un excellent travail en général. Ils ont raison d'en être fier et c'est grâce à cette fierté qu'ils ont pu en grande partie s'en prendre aux directives. Ce n'est pas qu'elles soient préjudiciables aux tribus indiennes, pas du tout; on les a plutôt interprétées comme telles.

A quoi servent ces directives? Elles présentent un ensemble de règles à suivre dans la pratique, de telle sorte que les administrateurs des bandes savent exactement ce qu'ils doivent faire. Lorsque les bandes ont déjà des règles établies, il n'y a pas de problème. Il leur suffit d'indiquer que les règles déjà existantes sont aussi bonnes ou meilleures que les directives émanant du ministère. En ce cas leurs propres règles s'appliqueront.

Ces directives sont simplement et nettement un ensemble de règles à observer pour rassurer le gouvernement que les fonds publics—des sommes assez considérables—seront utilisés judicieusement et honnêtement. Ces directives sont conçues à la fois pour protéger l'administrateur et le trésor public. Je suis sûr que les députés de l'opposition seraient les premiers à critiquer le gouvernement s'il autorisait l'utilisation de ces fonds sans droit de regard sur la manière dont ils sont utilisés.

● (2010)

En l'absence de directives on ne peut critiquer injustement que pour le simple plaisir de critiquer. Nous l'avons vu dans le débat d'aujourd'hui. S'ils doivent suivre des règles générales, les administrateurs de la bande ont une excuse parfaite, à savoir qu'ils ont observé le règlement. Comme le disent les syndicalistes, il faut une bonne convention collective pour avoir de bonnes relations de travail. Rares sont ceux qui prétendront, je pense, que les règlements sont inutiles. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien doit rendre compte des deniers publics qu'il dépense au même titre que n'importe quel autre ministère. Personne ici a demandé l'abolition de

l'Auditeur général ou du Conseil du Trésor ni l'abrogation de la loi sur l'administration financière.

Quatre grandes accusations sont portées contre les directives. Premièrement, on dit qu'elles ont été établies sans consultations; deuxièmement, on dit qu'elles compromettent l'administration locale dans les communautés indiennes; troisièmement, on prétend que c'est un pas vers ce qu'on appelle la politique du livre blanc; quatrièmement, on dit qu'elles empiètent sur la liberté des Indiens, qu'elles menacent leur identité culturelle et détériorent les relations entre le ministère et les Indiens.

Une voix: En plein dans le mille!

Une voix: Bien beau discours.

Des voix: Bravo!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je remercie les députés de leurs applaudissements. J'espère qu'ils continueront à écouter aussi attentivement car ils vont sans doute en apprendre encore davantage.

Des consultations ont eu lieu. Elles ont confirmé le besoin d'imposer des règles et des directives. Lors des 28 réunions qui ont eu lieu dans diverses régions du Canada, les Indiens, les administrateurs de bandes, les chefs et les conseillers ont déclaré au personnel du ministère des Affaires indiennes qu'il leur fallait un manuel d'administration locale. Il était indispensable qu'on leur dise ce qu'on attendait d'eux, ont-ils précisé. Ils se sont plaints de manquer de règles et de procédures normalisées pour s'administrer. Ils ont dit qu'on les critiquait injustement car ils ne savaient pas ce qu'on voulait d'eux. Ils ont ajouté que personne ne leur avait dit exactement quoi faire.

Il fallait donc absolument des directives. On a alors décidé de leur en soumettre quelques-unes et de les mettre à l'essai. Les directives concernant l'éducation par exemple ont été élaborées en consultation étroite avec la Fraternité nationale des Indiens, ses organismes affiliés, les chefs et les conseils. Elles ont fait l'objet de longues discussions à toutes les étapes de leur élaboration.

Les directives ont ensuite été communiquées au comité exécutif de la FNI, qui a déclaré ne pas vouloir de directives. Tout cela est très bien, mais ce n'est pas de la consultation. Quand le ministère, s'étant fait dire que la population indienne veut savoir où elle va, présente des directives pour lui permettre justement de la savoir, le contribuable a le droit de s'attendre à autre chose qu'à un refus. Le ministère a consulté la population indienne, et il est disposé à remanier, à adapter ses propositions pour faire droit à toute suggestion réaliste. Les directives encouragent des modifications de ce genre. Le ministère est disposé à accepter des formules meilleures ou analogues, que les bandes voudront proposer.

Dans le cours du débat, le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) a exprimé l'espoir que le ministre profiterait de l'occasion pour rectifier quelques anomalies dont il a parlé cet après-midi. Le député aurait intérêt je pense à faire preuve d'un peu plus de prudence dans ce qu'il avance. Selon ce qu'il a déclaré, les directeurs régionaux de la direction des Affaires indiennes ont été informés que les directives devaient entrer en application d'ici la fin juin 1975, à défaut de quoi les crédits seraient supprimés or ce n'est pas le cas.

Permettez-moi de citer un passage d'une directive adressée par le sous-ministre adjoint des Affaires indiennes et esquimaudes aux directeurs régionaux:

> Il semblerait que dans certaines régions, on dise aux bandes que si elles ne prennent pas une résolution adoptant textuellement la D-1, les crédits seront supprimés le 1er juillet 1975. Telle n'est pas l'interprétation à donner à mes instructions antérieures. Les bandes ont toute liberté pour adopter leurs propres règlements, à condition qu'ils appliquent les principes exposés antérieurement et qu'ils soient conformes au but des diverses exigences indiquées à la D-1.
>
> Les circulaires (directives) qui ont été publiées demeureront en vigueur, mais elles doivent être considérées comme ayant un caractère provisoire, en attendant que soient examinées les modifications proposées par la population indienne.

Pour moi, il s'agit là de consultation. Pourquoi les directives ont-elles été publiées? Pour trois excellentes raisons. On a voulu d'abord mettre les chefs et conseillers des bandes à l'abri des critiques injustifiées de leurs administrés; ensuite, garantir le bon emploi des fonds publics, et enfin accorder aux membres des bandes le droit de connaître l'emploi de ces fonds. J'affirme qu'au lieu d'entraver la liberté des autochtones, les directives deviendront une garantie de cette liberté.

J'aimerais maintenant parler du deuxième point que j'ai mentionné. Les directives ne menacent pas la structure du gouvernement local. Elles la renforcent et l'améliorent. Elles renforcent l'autorité, les attributions et la responsabilité des chefs et conseils. Elles sont bien moins pénibles et restrictives que celles qu'imposent les provinces aux municipalités. Elles constituent les moyens de contrôle minimum auxquels le public est en droit de s'attendre. En outre, presque toutes les bandes qui dirigent des programmes se conforment déjà aux exigences. Les directives ne font que préciser les modalités qui régissent l'octroi de fonds publics aux bandes indiennes. Au lieu de constituer une étape vers l'assimilation des Indiens, comme certains l'ont prétendu, elles garantissent que les collectivités indiennes pourront conserver leurs structures de gouvernement local et les administrer selon des limites qui sont un élément essentiel de l'autonomie personnelle et de l'indépendance locale.

Le troisième point que je veux établir, c'est que les directives n'ont bien sûr rien à voir avec les propositions du livre blanc d'il y a six ans. Il n'y a aucun rapport et il ne saurait y en avoir. Le gouvernement a retiré les propositions de 1969 et il attend encore que les Indiens proposent quelque chose pour les remplacer. Ces directives n'annoncent aucune modification de la loi sur les Indiens. Elles ne recèlent aucun projet sinistre visant à nuire aux aspirations des Indiens. Elles visent à fournir au peuple indien le moyen d'atteindre cet important objectif qu'est l'autonomie.

La quatrième chose que je veux dire, c'est qu'elles ne détruisent ni ne menacent l'identité culturelle des Indiens; au contraire, elles tiennent compte du fait que la liberté a besoin d'une structure ordonnée et légale pour s'épanouir. Il n'y a ou ne pourrait y avoir de liberté d'administration sans règles. Cela inciterait quelque gouvernement plus tard à décréter probablement que l'expérience des contributions aux bandes, le transfert de responsabilité des programmes, a échoué et doit être abandonné. Cette décision pourrait se fonder sur l'expérience de quelques bandes. Les directives visent à permettre d'administrer les bandes de façon sûre, solide et saine tout en se conformant aux exigences du Parlement pour justifier les dépenses de fonds publics. Cette politique se fonde sur une longue expérience et les députés qui veulent s'en donner la peine pourront le vérifier. Je dis simplement que les députés et les intéressés doivent considérer à la fois le présent et l'avenir.

● (2020)

Pour l'instant, je demande aux députés de considérer certaines des responsabilités qu'ils ont envers le public, les règles qu'ils ont établies eux-mêmes comme la loi sur l'administration financière et d'autres, et ensuite de se demander eux-mêmes comment ils peuvent préconiser le versement, sans règle définie, de plus de 100 millions à des personnes et à des groupes.

Ceci dit, monsieur l'Orateur, je me hâte d'ajouter que les directives ont d'abord constitué une proposition présentée de bonne foi devant servir de base à un ensemble de règles que, on l'espérait, tout le monde accepterait. Permettez que je répète les propos du ministre.

Une voix: Non, de grâce.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Vous ne voulez pas entendre la vérité? Il a déclaré qu'elles étaient de nature provisoire et qu'elles peuvent s'adapter à des circonstances et des besoins spéciaux.

M. Rodriguez: Ah! les ficelles.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Le député a dû bien dîner ce soir. Il est de bonne humeur.

M. Paproski: Il a mangé de la ficelle.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Et des cornichons.

Des directives sont nécessaires, monsieur l'Orateur, et je suis étonné qu'on les ait jugées ainsi.

Les directives visent à appuyer sept principes de base: D'abord, que la collectivité indienne—ceux qui élisent le chef et le conseil, soient informés du concept des programmes de l'administration de la bande et y adhèrent, surtout des programmes essentiels comme le développement économique et l'enseignement; deuxièmement, l'administration de la bande exigera du personnel qualifié pour assurer des services convenables à la collectivité; troisièmement, les fonds publics mis à la disposition des bandes devront être utilisés aux fins prévues et leur dépense devra être justifiée comme celle des autres fonds; quatrièmement, les droits de l'individu seront protégés—les membres de la bande ont le droit d'être informés des sommes globales reçues par la bande et sur la façon dont elles ont été dépensées; cinquièmement, des inventaires et des dossiers des avoirs de la bande seront tenus pour s'assurer que les achats effectués pour le compte de la collectivité ne deviennent pas la propriété d'un petit nombre; sixièmement, les méthodes utilisées par les bandes pour acheter des approvisionnements et services doivent respecter des règles commerciales et administratives valables; septièmement, les responsabilités de la bande et du ministère doivent être définies aussi clairement que possible.

Les directives n'étaient pas censées restreindre l'administration des programmes par les bandes, mais la faciliter. Elles constituent un fondement judicieux qui permet aux bandes de discuter et de négocier, de sorte que les règles mises au point pour répondre aux besoins locaux doivent également répondre au besoin fondamental d'une saine administration.

[M. Dionne (Northumberland-Miramichi).]

Le ministère n'impose ces directives à personne et les fonds ne sont pas refusés à cause d'elles. Toutefois, je crois que la collectivité indienne a droit à une administration locale comptable mais je ne connais aucun autre moyen à cette fin que de lui offrir des fonds pour mettre sur pied des institutions et de veiller à ce qu'elle sache comment s'acquitter des fonctions pour lesquelles ces sommes sont versées.

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, je commençais à me demander si nous allions avoir un nouvel ensemble de lignes directrices ce soir, parce que le député a semblé les énumérer.

Je suis très heureux de participer au débat, car bien que je sois député depuis quelques années, je constate qu'on a rarement l'occasion de traiter de l'activité du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et qu'il nous est difficile de soumettre des propositions sur la manière dont ce ministère devrait mener ses affaires.

Mes commentaires, ce soir, porteront presque uniquement sur la consultation. Je voudrais, d'abord, donner lecture d'une partie d'un télégramme que m'a adressé la bande Samson de Hobbema (Alberta). Voici ce qu'on y dit:

> Au sujet des directives concernant l'administration locale, la politique de logement, l'éducation, on a signalé au chef du conseil de la bande Samson que le ministère des Affaires indiennes coupera tout le financement si les bandes n'acceptent pas les directives que le ministère des Affaires indiennes a formulées. Nous tenons à signaler que ni les chefs ni les conseils n'ont été consultés avant le 1er avril 1975, date d'entrée en vigueur de ces directives.

Je dois mentionner qu'avant de recevoir ce télégramme, je n'avais encore jamais eu ces lignes directrices sous les yeux. Je trouve que le ministre a traité cette question de lignes directrices et de circulaires d'une façon tout à fait inacceptable. Ces circulaires semblent tout simplement tombées du ciel, et le gouvernement n'a pas même eu la courtoisie d'instruire les députés de ces lignes directrices avant de les adresser aux Indiens. Je ne dis pas qu'il avait l'obligation de le faire, mais je trouve qu'en notre qualité de représentants des Indiens à la Chambre des communes, nous aurions dû être saisis de ces directives de façon à pouvoir les examiner en même temps que les Indiens.

J'estime également qu'un changement de politique comme celui-ci aurait dû être porté à la connaissance du comité permanent des affaires indiennes, de sorte que celui-ci aurait pu consacrer deux ou trois réunions à cette question, examiner les directives et proposer des améliorations. Mais rien de cela n'a été fait.

Je sais d'expérience qu'il était impossible d'obtenir un exemplaire de ces lignes directrices. Je n'en avais même jamais entendu parler avant d'assister à la séance du conseil d'Hobbema, le 20 mai 1975. Si je comprends bien, ces cinq directives sont entrées en vigueur le 1er avril et toute bande indienne qui ne se conformait pas aux dispositions énoncées dans les circulaires n'a pu obtenir ces directives avant qu'une bonne partie du mois de mai se fut écoulée. On m'en a informé le 20 mai. Chose curieuse, les exemplaires que j'ai maintenant en ma possession sont tous datés de février et de mars. J'ai bien hâte d'entendre le ministre justifier l'écart de deux à trois mois entre février, mars et le mois de mai, moment où ces directives ont finalement été distribuées.

Je tiens également à souligner qu'à l'occasion de mon entretien avec le conseil des 4 bandes on m'a appris que seulement trois exemplaires de ces directives avaient été distribués dans tout le territoire assujetti au traité, et qui comprend probablement bien au-delà de 10 à 12 bandes. A en juger par la masse de communiqués gouvernementaux, de brochures et de dépliants du ministère qui sont tombés sur mon bureau en trois ou quatre mois, si peu d'exemplaires de ces lignes directrices ont été mis à la disposition des députés et des bandes d'Indiens, ce n'est certes pas à cause d'une pénurie de papier ni de problèmes d'impression. C'est plutôt dû à la pure négligence et au peu de considération donnée aux droits des députés de ce côté-ci de la Chambre et des Indiens.

Les bandes d'Indiens prétendent que les chefs et les conseils n'ont pas été consultés avant la date d'entrée en vigueur, soit le 1er avril. En 1969, lorsque les associations des Indiens ont rejeté le Livre blanc sur les affaires indiennes, document que le gouvernement a fini par rejeter lui aussi, on a assuré aux Indiens qu'aucune nouvelle politique, qu'aucune nouvelle directive ne serait appliquée sans négociations et consultation ou sans le consentement des Indiens. En dépit de ces promesses, le ministère vient de publier des circulaires sur sa politique sans en traiter à fond avec les Indiens et sans les consulter.

● (2030)

Le ministre a déclaré à la Chambre le 6 mai, et je cite, «il y a eu ... des consultations approfondies sur ces directives». Pourtant, j'ai ici devant moi plusieurs communications—je vous en ai lu une—de diverses bandes: toutes déclarent, catégoriquement, que les bandes et conseils n'ont pas reçu ces circulaires, qu'ils n'ont pas été consultés.

J'avoue que, lorsqu'on a demandé au ministre qui avait été consulté, il n'a pas répondu qu'on avait consulté les diverses bandes indiennes; mais plutôt, et je le cite une fois de plus, «les Indiens, ou la Fraternité nationale des Indiens». J'ai reçu un télégramme du président de la Fraternité adressé à Harold Cardinal, président de l'Association des Indiens de l'Alberta, daté du 29 avril. Il est vrai que le ministre a rencontré la Fraternité le 15 avril; celle-ci insistait alors pour qu'on attende avant d'appliquer les directives et règlements, demande à laquelle manifestement le ministre ne s'est pas rendu.

Dans le télégramme en question, M. Manuel, président de la Fraternité nationale des Indiens, dit que les directives sont critiquables, que la F.N.I. ne connaît aucun chef Indien qui acceptera ces directives et ces règlements et il insiste sur l'importance de la participation des Indiens à toutes les décisions touchant les programmes communautaires. Ma question se pose d'elle-même. Comment le ministre définit-il le mot «consulter»? S'agit-il de consulter juste une bande et de supposer que toutes les autres bandes sont d'accord?

Ce cas montre bien l'attitude typique que le gouvernement adopte envers les Indiens depuis plusieurs années en matière de consultations. Pas plus tard que l'automne dernier, nous avons eu un cas analogue avec le bill C-15, portant sur le pétrole et le gaz des terres indiennes. J'ai sous la main le texte de plusieurs communications dans lesquelles des bandes indiennes prétendent qu'il n'y a eu aucun entretien avec les Indiens avant la présentation du bill à la Chambre. Je me contenterai de lire un extrait d'une communication venant de la tribu Blood de l'Alberta.

On demande qu'aucune loi ne soit adoptée au sujet du bill C-15 tant que les Indiens n'auront pas été consultés.

A propos de ce projet de loi, j'ai justement proposé, le 28 novembre dernier, en vertu de l'article 43 du Règlement, que l'argent dû aux bandes indiennes par suite de la perception de la taxe d'exportation sur le pétrole extrait dans leurs réserves leur soit versé pour leur permettre d'honorer leurs engagements. Le même jour figurait au *Feuilleton* une question où je demandais au ministre quand l'argent serait remis aux bandes et si l'intérêt leur reviendrait, vu le retard de la remise. Le ministre a répondu que l'on discutait de l'affaire avec l'Alberta. Plusieurs questions ont été posées à ce propos depuis, et la réponse du ministre demeure toujours la même.

J'ai reçu la semaine dernière seulement une réponse aux questions que j'avais posées le 5 novembre 1974. Ces questions étaient très précises: combien d'argent y a-t-il dans le Trésor provenant de la taxe d'exportation sur le pétrole? A-t-on perçu de l'argent après le 1er avril, et le gouvernement a-t-il l'intention de remettre ces sommes aux bandes indiennes? Cette question vient de recevoir une réponse: divers ministères discutent actuellement du fond du problème, mais tant qu'ils n'en auront pas terminé et qu'une décision n'aura pas été prise, il est impossible d'en dire plus.

Il est assez clair que les ministres font traîner les choses en longueur puisque jusqu'à présent rien ne s'est produit. L'affaire ne fait pas l'objet d'une navette entre les gouvernements fédéral et provinciaux. J'ai appris hier par une conversation téléphonique avec le ministre albertain chargé des Affaires indiennes que cette question n'était même pas à l'ordre du jour lors de la visite du ministre fédéral en Alberta et que lui-même ne savait rien de cette affaire. Sa réponse s'explique en partie par le fait qu'il est nouveau au ministère; mais s'il y avait une consultation continue sur cette importante question, le nouveau ministre serait certainement au courant, car c'est une question du plus haut intérêt pour les Indiens. Je présume—mais ce n'est qu'une approximation—qu'il y a peut-être 2, 3, 4 ou 5 millions de dollars immobilisés, j'espère dans un fonds, mais peut-être simplement au Trésor. Ils ne portent aucun intérêt et le ministre fédéral semble espérer que les choses en resteront là parce qu'il ne pousse pas du tout cette affaire. Tant que je siégerai à la Chambre, je peux assurer le ministre que je la poursuivrai.

Des voix: Bravo!

M. Schellenberger: Je désire faire une brève observation sur un aspect des directives qui préoccupe beaucoup les bandes d'Indiens de ma circonscription. Tout le monde admet que les Indiens doivent être comptables de leurs fonds. Tous les députés ont souligné qu'il n'y a aucune contestation à ce sujet, mais j'estime que le système comptable très poussé prévu dans les nouvelles directives est absolument déraisonnable et superflu.

Il semble qu'il soit bien difficile aux bandes indiennes d'appliquer actuellement les directives. Dans ma circonscription, Wetaskiwin, les bandes indiennes d'Hobbema et de Winterburn ont beaucoup d'argent. Il faut donc harmoniser ces deux sources de fonds au sein du programme. Les bandes indiennes alimentent ces fonds grâce aux recettes de gaz natural et du pétrole, aux redevances, aux fruits de leurs travaux en agriculture et en horticulture, et autres choses du même genre. Ces recettes sont importantes.

Actuellement, il est rendu compte au gouvernement et à la bande de l'emploi des fonds fédéraux, et à la bande de l'emploi de ses propres fonds. Il est nécessaire de rendre compte de l'emploi des recettes provenant du Trésor fédéral dans le nouveau régime, mais comme ces bandes ont par elles-mêmes des fonds importants, elles reçoivent un peu moins du Trésor fédéral que les autres bandes. Cela est normal.

J'ai fait remarquer dans une question au ministre que son programme fonctionne suivant à peu près le même principe que celui de l'Expansion économique régionale: les bandes moins riches que les autres reçoivent plus de fonds fédéraux. Je pense que ce programme est bon et qu'il faut le conserver. Mais lorsqu'une bande recevant de l'argent du Trésor fédéral emploie à la fois cet argent et ses propres fonds pour acheter du matériel ou défrayer ses dépenses courantes et pour mener ses activités commerciales, comment doit-elle en rendre compte? Pour appliquer les nouvelles directives, il n'y aura qu'une façon: embaucher un comptable agréé et tout un secrétariat. Cela entraînera des dépenses exagérées, d'autant plus que dans leur gestion propre actuelle les bandes rendent un compte exact de tous ces fonds.

Il va falloir trouver une formule permettant d'assouplir ces directives rigides, afin que les bandes puissent concilier la situation actuelle et les directives du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Pour conclure, je demande un moratoire pour ces nouvelles directives. Que l'on saisisse d'abord le comité permanent des Affaires indiennes et du Nord canadien pour qu'il les modifie, ou encore que le ministère consulte vraiment la population indienne de façon à ce que ces directives reflètent les modifications qu'elle estime nécessaires. J'espère donc que le ministre voudra tenir compte de mes observations et nous accorder ce sursis.

Des voix: Bravo!

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, plus de 500 des 567 bandes indiennes du Canada administrent actuellement divers programmes. Leurs conseils vont recevoir directement cette année plus de 100 millions de dollars pour la gestion des programmes au nom de leurs membres. Il s'agit de programmes de logement, d'éducation, de services sociaux et d'autres.

● (2040)

En 1965, le ministère a établi le Programme de contributions aux bandes permettant aux conseils la mise à exécution de certains programmes locaux. Cette mesure était le premier pas vers l'administration locale. La réaction positive des bandes et la possibilité d'expansion du programme ont poussé le ministère à former à la fin de 1972, un groupe de travail chargé d'établir une ligne de conduite pour l'avenir. Conseils, associations, conférences et particuliers lui ont présenté des mémoires et des exposés de la position qu'ils avaient adoptée. Toutes les recommandations des Indiens ont été acceptées. Deux recommandations en particulier définissaient la première étape indispensable à l'instauration de l'administration locale: le virement des capitaux et des fonds d'entretien et d'exploitation, ainsi que l'établissement d'un financement de base pour les bandes. Le rapport du groupe de travail exposait clairement le but envisagé: tous les programmes pouvant être mis en application par les collectivités indiennes devaient leur être confiés. Quant au ministère, il devait s'assurer de la qualité des services et du bon usage des deniers publics. Dans ses recommandations, le groupe de travail insistait aussi sur la nécessité d'établir des directives ou un règlement général relatif aux activités des bandes.

En favorisant l'administration locale des bandes, le ministère ne se dérobe pas à ses responsabilités. A ce propos, l'ancien ministre, maintenant président du Conseil du Trésor (M. Chrétien), déclarait dans une lettre adressée aux chefs régionaux du Québec:

> L'administration locale... ne compromettra en aucune façon ni le système des réserves, ni le statut des Indiens, ni les fonds, services et programmes que leur offre le gouvernement canadien. Au contraire, je crois fermement que l'administration locale... est absolument nécessaire pour permettre aux Indiens de conserver leur mode de vie, leur identité, et leur fierté et de participer véritablement à la vie de la société canadienne.

Cette déclaration demeure toujours la ligne de conduite du ministère.

M. Rodriguez: Amen.

M. Anderson: Amen.

Le 24 avril, l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique a adopté une résolution par laquelle on demandait à tous les Indiens de la province de refuser à partir du 1er mai tous les fonds provenant de tous les ministères et organismes fédéraux, y compris le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le désir exprimé par les Indiens de la Colombie-Britannique de réduire leur dépendance à l'égard du gouvernement, d'accroître leur autonomie, et d'assumer des responsabilités croissantes quant à la gestion de leurs propres affaires, correspond de très près à mon point de vue. L'objectif à long terme du gouvernement doit être de donner plus de responsabilité aux Indiens et aux autochtones. La loi actuelle donne au ministre des responsabilités que l'on ne peut donner aux autochtones. Ainsi, ils ne sauraient assumer la responsabilité de la gestion de deniers publics, étant donné que c'est le ministre qui est comptable de ces dépenses au gouvernement.

Le budget des Affaires indiennes pour la Colombie-Britannique est d'environ 61 millions de dollars pour l'année en cours. Seulement 10 millions sont consacrés aux traitements; 5 millions environ servent à payer les traitements des instituteurs et autres enseignants. Donc, environ 5 millions de dollars sont consacrés au traitement des fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes en Colombie-Britannique.

En 1975, les conseils de bandes ont administré des fonds d'environ 20 millions de dollars. Le budget des Affaires indiennes pour la Colombie-Britannique, je le répète, est d'environ 61 millions; une fois déduits 10 millions, dont environ la moitié est consacrée aux traitements des gens dont j'ai parlé, il reste 51 millions.

Les représentants des Indiens de la Colombie-Britannique ont à juste titre exprimé leur inquiétude au sujet des retards prolongés dans la négociation de leurs revendications territoriales. Je partage leur inquiétude, monsieur l'Orateur, comme beaucoup d'autres en Colombie-Britannique. Comme les intérêts des Indiens portent sur des terres et des ressources provinciales, la province doit pren-

dre part à tout règlement qui sera conclu avec les autochtones de la Colombie-Britannique. L'indemnisation est matière à négociations entre le gouvernement fédéral et la province de la Colombie-Britannique. Je ferai remarquer que ce problème qui couve depuis longtemps ne sera pas réglé tant que le gouvernement provincial ne sera pas disposé à s'asseoir à la table des négociations avec le gouvernement fédéral. Je note avec satisfaction que le ministre actuel et son prédécesseur ont à plusieurs reprises exprimé leur désir de s'asseoir à la table des négociations avec le gouvernement de la Colombie-Britannique en vue de régler ce problème que l'on laisse pourrir depuis longtemps en Colombie-Britannique.

Je demande très sérieusement et en toute honêteté à la Colombie-Britannique de négocier de bonne foi avec le gouvernement fédéral, afin de pouvoir formuler une politique pour cette région. Les gouvernements pourraient ensuite s'entretenir avec les autochtones de cette province en tentant de régler ce problème qui existe depuis l'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération. Nos autochtones ont connu de grandes difficultés pendant près de 100 ans parce qu'aucun traité n'était signé entre le gouvernement du Canada et la Colombie-Britannique. Il ne s'agit pas là d'un problème nouveau: il remonte aux années 1860 et 1870, où les gouvernements provinciaux avaient déjà dû s'y attaquer. Le gouvernement actuel de la Colombie-Britannique peut maintenant résoudre un problème qui dure depuis près de 100 ans. Que le gouvernement assume ses responsabilités. Je lui saurais gré d'accepter de s'asseoir à la table des négociations afin de régler ce problème. Je trouve presque criminel qu'un gouvernement élu par les habitants de la Colombie-Britannique essaie de se décharger de toute responsabilité juridictionnelle envers les autochtones de cette province.

Je félicite les ministres qui ont déclaré être disposés à régler ces problèmes de vieille date. J'aimerais bien que le gouvernement provincial soit aussi clairvoyant que Laurier qui, au début du siècle, déclarait que nous devions régler ces problèmes. J'espère qu'en l'an 2000 ou 3000, il ne se trouvera pas chez nous des gens pour dire en se lavant les mains: «Ce n'est pas là notre responsabilité; c'est celle du gouvernement fédéral. Ne nous ennuyez pas avec ces vils problèmes.» La question devrait être vidée. Nos autochtones en souffrent depuis trop longtemps. Certains députés le savent peut-être, mais on a eu des occupations en Colombie-Britannique. Les Indiens ont occupé les bureaux des Affaires indiennes. Même si je n'approuve pas le désordre . . .

M. Rodriguez: Vous soufflez le froid et le chaud?

M. Anderson: . . . je sympathise avec ceux dont les griefs durent depuis longtemps. Peut-être les Indiens de la Colombie-Britannique ont-ils été trop patients; leurs actes récents dans cette province ont attiré l'attention du public à leurs problèmes. Je les ai mis en garde là-bas contre le danger de s'en prendre aux badauds innocents comme les bûcherons, qu'ils ont empêchés de gagner leur vie en leur interdisant l'accès aux forêts. Je leur dis ceci: «Vous vous vengez de vos frustrations en vous en prenant à des innocents, des badauds. Ce n'est pas à eux qu'il faut en vouloir.» Je ne pense pas qu'il faille punir ces innocents en leur faisant perdre leur salaire.

Il appartient au procureur général de la Colombie-Britannique de faire appliquer la loi et, en même temps, aux deux paliers gouvernementaux de se réunir avec les Indiens et de commencer à négocier une entente. On n'a à peu près rien fait depuis trop longtemps. On a beaucoup parlé; aussi, les autochtones ont peut-être raison de dire que le visage pâle a la langue fourchue. Nous leur en avons fait accroire pendant trop d'années.

M. Rodriguez: Surtout les libéraux.

M. Anderson: On a soutenu que le gouvernement fédéral avait le droit de demander des terres pour les autochtones à la province de la Colombie-Britannique en vertu de l'Acte d'union. Il s'agit évidemment de terres de la province, de terres de la Couronne. Le gouvernement fédéral, il est vrai, n'a pas écrit au gouvernement provincial pour lui dire: «Nous voulons telle ou telle portion de territoire», mais, pour le gouvernement fédéral, il s'agit de terres de la province et celle-ci doit participer aux négociations.

Les autochtones ont eu raison de dire: «Ne parlez pas seulement de terres; parlez également d'une base économique. Nous avons besoin d'une base économique; il nous faut des ressources; nous voulons quelque chose à exploiter.» C'est pourquoi, dans leurs négociations avec le gouvernement provincial, ils doivent parler de permis d'arboriculture, par exemple, et de paiement du droit d'abattage, comme tout le monde. Cela leur fournit une base économique à partir de laquelle ils pourront travailler. Il est bien inutile de les mettre dans une réserve pour les laisser mourir de faim. J'espère que le gouvernement ne décidera pas de les placer quelque part pour les faire vivre de bien-être social ou de tout ce qu'on pourra leur donner pour les tenir tranquilles, en espérant qu'ils partent. Ce serait aussi mal que ce qu'on a fait par le passé.

● (2050)

Il faut une base économique, à l'élaboration de laquelle les gouvernements fédéral ou provinciaux devront travailler en collaboration. Les problèmes actuels des autochtones ne seront pas résolus en tenant des discours et des débats sur l'alcoolisme et la drogue, mais en leur donnant une base économique qui les rende fiers de leur mode de vie et de leur culture. Le premier moyen de leur donner cette fierté, c'est de leur donner des fondements à partir desquels ils pourront organiser la vie de leur réserve.

Les membres du comité permanent ont eu l'occasion récemment de visiter le Village des Hurons près de Québec. Environ 1,500 personnes vivent dans cette réserve et on y trouve six ou sept fabriques administrées non pas par le gouvernement, mais par les résidents du Village. Leur problème n'est pas commun à la plupart des réserves du Canada. La main-d'œuvre autochtone n'est pas suffisante parce que tous travaillent déjà. On cherche maintenant des blancs qui voudront venir travailler dans la réserve. C'est le genre d'initiative que nous voulons encourager en collaboration avec le gouvernement provincial. Il est dans l'intérêt des autochtones d'avoir une industrie à eux solidement établie, dont le mérite ne revient ni au gouvernement fédéral ni à la population canadienne, mais aux gens qui vivent dans cette province.

Voilà pourquoi je crois que le gouvernement de la Colombie-Britannique doit négocier avec les autochtones de ma circonscription pour le plus grand bien de ces derniers, et de la population de la Colombie-Britannique, ainsi que dans l'intérêt général de l'ensemble du Canada.

Les autochtones ne retrouveront leur fierté que lorsqu'on arrêtera de leur faire la charité. Je pense, par exemple, à la région du Duncan où les Indiens Chemainus de l'île de Vancouver ont mis sur pied une coopérative de fruits et légumes qui emploie les habitants des réserves. Ce travail leur procure un revenu annuel d'environ $500,000 qui atteindra sans doute 1 million d'ici à deux ans. Ce genre d'initiative pourrait s'étendre à nombre de nos réserves. On ne leur a pas donné d'argent: On le leur a prêté et ils seront remboursés par le gouvernement fédéral.

Voilà une façon de régler un problème. Ce n'est pas par le biais de la politique. Si certains députés pensent ainsi, il ne sont probablement pas au bon endroit ni dans le bon pays. C'est une question humanitaire. Je signale aux députés du NPD que le gouvernement de la Colombie-Britannique refuse de voir le problème. A mon avis, il fait de la politicaillerie.

Des voix: Bravo!

M. Anderson: Je le répète, c'est une question humanitaire. Il ne s'agit pas de décider qui a raison et qui a tort, ni qui en retirera le plus d'avantages politiques. C'est une question viscérale que de savoir comment aider ces gens qui ont été misérables trop longtemps et, pour être franc, exploités trop longtemps.

Une voix: Par les libéraux.

M. Anderson: Si le député de l'autre côté est inquiet, je lui conseille de communiquer avec le premier ministre de cette grande république de la côte ouest et de lui exprimer son inquiétude. De toute évidence, il est très difficile au gouvernement libéral de traverser les montagnes, les forêts et les océans pour lui dire qu'il est temps de cesser ses petits jeux. On ne peut espérer résoudre le problème par des discours, mais plutôt par le dialogue sincère. Le problème n'est pas nouveau. Il existe depuis longtemps.

Nous avons parlé aujourd'hui de directives. Elles sont importantes, mais nous sommes peut-être allés au-delà. La question concerne non seulement les autochtones de la Colombie-Britannique mais ceux de tout le Canada. Lorsque nous en discuterons, j'ose espérer qu nous aurons plus de succès avec les autres provinces qu'avec ma province natale.

Je me réjouirais de tout changement qu'apporterait la Colombie-Britannique. Je serais heureux de louanger son premier ministre au lieu d'avoir à dire que son attitude à l'heure actuelle, si elle n'est pas cavalière, frise peut-être la négligence criminelle.

C'est une question importante. J'espère que ceux qui rient et ricanent aujourd'hui feront preuve du sérieux qu'elle exige. On a trop ri et plaisanté à ce sujet; le pauvre Peau-Rouge n'est qu'un soûlard, alors pourquoi s'en occuper. Il y a bien des gens dans la province, et en vérité dans ma circonscription, qui disent que nous leur donnons trop. Je dis très sérieusement que nous avons la chance de leur apporter le respect en leur donnant quelque chose sur quoi ils pourront fonder leur vie. Ce pourrait être quelque chose d'entièrement différent de ce à quoi nous pensons, mais quelque chose qu'ils pourront accepter et sur quoi ils pourront construire. J'espère que ce sera avant trop longtemps.

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de l'occasion de participer à ce débat. Je le fais avec beaucoup d'appréhension. J'y vois une détérioration des rapports entre nos indigènes et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je regrette que ce soit la raison pour laquelle je dois participer à ce débat.

J'ai eu l'occasion de rencontrer le ministre. Il est bien de sa personne et commande le respect à la Chambre. Toutefois, d'après mon expérience et les instances qui ont été présentées à la Chambre et celles que j'ai reçues de mes commettants, les Indiens de la grande réserve de Beardy que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre, ce sont les problèmes que connaissent les Indiens aujourd'hui qui intéressent ces gens.

Je remarque avec plaisir que le chef Standing est dans la tribune. C'est le chef de la bande Wahpeton.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Il s'est donné la peine de venir ici écouter ce débat et d'observer comment nous nous occupions à la Chambre des affaires des Indiens. Cette question préoccupe beaucoup les Indiens et c'est pourquoi le chef Standing est ici. Il est membre de la Fédération des Indiens de la Saskatchewan. Il a eu des entretiens avec moi-même et d'autres membres de notre caucus au sujet des préoccupations actuelles des Indiens de la Saskatchewan.

Si je participe à ce débat, c'est parce que je pense qu'il faut faire connaître le point de vue de la Saskatchewan. Ces dernières semaines, les chefs indiens de ma province ont déployé beaucoup d'activité pour tenter de négocier sérieusement avec le ministère.

Dans le cadre de leurs efforts, les chefs indiens ont fait de nombreuses instances au ministre, au ministère et aux députés de ma province de même qu'aux chefs des partis politiques de la Saskatchewan. J'ai le plaisir de dire encore une fois que cela comprend les conservateurs-progressistes qui ont fait si bonne figure aux élections d'hier.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: A mon sens, ces chefs indiens ont obtenu l'appui de tous les partis auxquels ils ont parlé mais malheureusement, pas celui du ministre. Les chefs politiques de la Saskatchewan leur ont prêté une oreille attentive. Je crois que le chef libéral de la Saskatchewan est même allé jusqu'à dire qu'il dirigerait personnellement une délégation d'Indiens de la Saskatchewan à Ottawa et qu'il ferait des instances en leur nom à l'égard de la position adoptée à l'égard des directives que nous étudions aujourd'hui.

● (2100)

Je voudrais signaler tout d'abord que les chefs indiens avec lesquels je me suis entretenu ne s'opposent nullement au principe de la responsabilité en ce qui concerne les deniers publics qu'ils reçoivent. Ils désirent en réalité que les dépenses soient contrôlées, afin qu'il n'y ait aucun doute quant à leur affectation. Ils estiment que dans l'intérêt des Indiens, la dépense des deniers publics ne doit provoquer aucun soupçon, car tout abus dans ce domaine peut nuire au développement de leur peuple.

La question de l'obligation de rendre compte n'entre donc nullement en ligne de compte dans ce débat. Les questions qui ont donné lieu à ce débat sont celles qui ont trait aux politiques du gouvernement quand à l'avancement des Indiens au Canada et à sa sincérité quand il s'agit de mettre au point une politique destinée à favoriser l'indépendance de nos Indiens.

Je n'abuserai pas du temps de la Chambre pour rappeler comment le gouvernement a administré les affaires indiennes depuis quelques années car ce sont des faits que les députés connaissent bien et qui malheureusement ont contribué à la situation regrettable où se trouvent les Indiens actuellement. Qu'il suffise de dire qu'au cours des ans, l'État a adopté envers les Indiens une attitude paternaliste qui a entravé plutôt que favorisé leurs aspirations à l'autonomie.

Les temps changent et les politiques doivent évoluer selon les circonstances. Ces dernières années, la réserve a pris aux yeux de la plupart des chefs indiens une autre dimension. Il n'est plus possible pour les Indiens de considérer la réserve comme une entité autonome et autarcique sur le plan économique dans laquelle ils peuvent s'isoler du reste du monde et du progrès technologique. En fait, la réserve ne peut plus pourvoir aux besoins des Indiens; en conséquence, le ministère doit mettre au point et favoriser un nouveau rôle pour les réserves.

Je crois que les Indiens perçoivent maintenant les réserves, comme des unités à double fonction. La première est un lieu de formation pour leurs membres, qui leur offre une instruction élémentaire, les forme, développe leurs talents et leur permet de quitter les réserves et de s'intégrer dans notre société, de se joindre à la population active ou de se mesurer aux autres membres de la société. A ce propos, les réserves fournissent les installations socio-éducatives élémentaires où les Indiens peuvent recevoir l'instruction, la formation et le sens de leur fière culture, en plus des connaissances élémentaires qui sont enseignées dans d'autres établissements scolaires ailleurs au Canada.

Les réserves servent également de refuges où les Indiens peuvent retourner de temps à autre pour se retrouver parmi les leurs et se retremper dans leur culture, qui est unique. Dans le cadre de ce développement global, le ministère doit de toute nécessité s'appliquer à susciter la motivation et l'atmosphère favorables à l'établissement d'une certaine autonomie chef les Indiens. C'est cet objectif que le gouvernement n'a pas su atteindre et qui, apparemment, cause tant d'inquiétude parmi les chefs indiens à l'heure actuelle.

Et pourtant, ce n'est pas faute d'avoir entendu à maintes reprises les chefs indiens exprimer cette inquiétude. Le ministre occupe ce poste depuis peu, et les Indiens sont prêts à lui laisser un certain temps pour se familiariser avec ses nouvelles fonctions. Ce n'est pas, cependant, comme si le ministre n'avait eu presque là aucune expérience des Affaires indiennes. Saul erreur, avant son accession au cabinet, il a occupé cependant un certain temps la présidence du comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien et il a consacré beaucoup de temps pendant cette période à étudier la condition des Indiens, leurs attitudes et leurs aspirations. Il est donc étonnant et désolant de constater que le ministre semble maintenant déterminé à vouloir un affrontement avec les chefs indiens de notre pays. Le titulaire de ce portefeuille doit se gagner le respect des Indiens s'il espère faire des progrès. On n'obtient pas ce respect en affichant pendant longtemps une attitude aussi rigide.

On comprend que le ministre agisse sur le conseil de ses hauts fonctionnaires. Ces derniers ont apparemment mis au point un système de directives qu'ils estiment appropriées à la situation d'aujourd'hui dans les réserves. Mais je dois faire remarquer au ministre qu'il n'a pas uniquement pour rôle de diriger son ministère, mais également d'interpréter les besoins et les aspirations des Indiens. Le rôle du ministère est de servir les Indiens—ce n'est pas le rôle des Indiens de servir l'administration.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: J'ai moi-même entendu parler de l'application des directives ministérielles en avril dernier. Les représentants de la Fédération des Indiens de la Saskatchewan sont venus me voir dans mon bureau de circonscription pour m'informer que des changements se produisaient dans l'administration des affaires indiennes dans la province et que l'on avait établi des directives sans consulter les chefs indiens.

Ils s'inquiétaient de ces changements parce que, m'ont-ils dit, ils avaient cru le gouvernement quand il leur avait assuré que l'élaboration de nouvelles politiques concernant les Indiens ne se ferait qu'en consultation avec eux afin que ces politiques traduisent fidèlement les besoins et les aspirations des Indiens.

Ils m'ont dit que la nomination de Jim Wright au poste de directeur régional du ministère en Saskatchewan et l'application arbitraire des directives relatives à l'éducation et au logement contituaient une atteinte au principe de la consultation et à la forme traditionnelle de gouvernement des Indiens dont témoignait la loi sur les Indiens.

Dans une question posée à la Chambre le 6 mai dernier, le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a fait part au ministre des inquiétudes de la Fédération des Indiens de la Saskatchewan. Il l'a alors interrogé au sujet des directives. Celui-ci a simplement répondu qu'il y avait eu des consultations, mais après une autre question du très honorable député de Prince-Albert, le ministre a clairement indiqué que si les directives posaient des difficultés et des problèmes, il était prêt à les modifier.

Depuis que le très honorable député de Prince-Albert a pour la première fois soulevé à la Chambre la question de l'application des directives, nous avons été saisis de bien d'autres questions et motions sur le même sujet. Il y a eu de nombreuses instances et communications de la part des représentants des chefs indiens de tout le pays ainsi que de la Fraternité nationale des Indiens.

Bien qu'il ait pris un engagement en répondant à la question du très honorable député de Prince-Albert le 6 mai, il semble que le ministre soit devenu catégoriquement opposé, et non plus favorable, à l'idée des discussions et des consultations concernant les très grandes inquiétudes manifestées par les chefs indiens.

● (2110)

M. Stanfield: Tout comme son prédécesseur.

M. Hnatyshyn: Je n'ai pas eu l'occasion de m'en rendre compte plus que vous, monsieur, mais je vous crois sur parole. Depuis avril, quoi que dise mon honorable ami de Northumberland-Miramichi (M. Dionne), on a bien indiqué aux bandes qu'elles ne recevraient plus de fonds à partir du 1er juillet 1975 si elles ne suivaient pas toutes les lignes directrices sans exception. Cela montre bien l'attitude du ministre.

Les employés du ministère doivent l'avoir indiqué par écrit aux bandes de la Saskatchewan, quelles que soient les directives venues d'ailleurs. Mais ces directives du ministre, quelle que soit leur forme, n'ont tout simplement pas été communiquées aux bandes elles-mêmes, qui s'inquiètent beaucoup à la pensée qu'on pourrait leur couper les fonds.

J'aimerais lire une lettre écrite au ministre et à laquelle étaient jointes plusieurs pièces justificatives indiquant qu'on retenait les fonds jusqu'à ce que les bandes de la Saskatchewan adoptent la résolution appropriée. Le député a demandé une preuve. A mon avis, cette lettre envoyée au ministre par un chef de marque de la Saskatchewan, Sol Sanderson de la bande James Smith de Kinistino, en Saskatchewan, traduit fort bien l'attitude des chefs de la Saskatchewan à cet égard. J'aimerais consigner cette lettre au compte rendu parce qu'à mon avis, elle explique très bien l'attitude des Indiens de la Saskatchewan. Voici ce que le chef Sanderson a écrit au ministre le 9 juin 1975:

> Le Conseil de la bande James Smith n'acceptera pas les lignes directrices relatives à l'administration locale malgré les tactiques de coercition et d'intimidation utilisées par votre directeur régional intérimaire, Jim Wright.
>
> M. Wright nous a informés qu'on arrêterait de fournir des fonds le 1er juillet si nous n'acceptions pas les lignes directrices.
>
> Vous trouverez ci-inclus plusieurs pièces justificatives fiscales utilisées par le ministère réclamant les résolutions du conseil de bande par lesquelles nous devions accepter les lignes directrices D-1.
>
> La directive D-1 concernant l'administration locale redéfinit les pouvoirs ne relevant pas des dispositions de la loi sur les Indiens. En outre il investit le gouvernement local et son président de la même autorité que le chef et le conseil.
>
> Il ne saurait être question d'accepter ce genre de régime sans tenir compte de ses conséquences
>
> M. Wm. Dack, superviseur régional intérimaire des Affaires indiennes à Saskatoon, a déclaré que tous les services à la disposition de notre bande seraient suspendus tant que nous n'accepterions pas la nomination de M. J. Wright et les directives.
>
> Les fonds destinés à tous les autres projets et programmes de la bande ont été bloqués. A la discrétion du directeur régional intérimaire, nous recevons certains fonds prévus dans les programmes. Nous n'avons pas encore vu notre budget d'entretien et d'exploitation pour 1975-1976. Aucun investissement n'a eu lieu dans l'habitation ou l'aménagement des routes. Nos baux ne sont pas reconnus par votre personnel ce qui occasionne une perte de revenu. Par suite de ces mesures unilatérales prises par vos hauts fonctionnaires, nous avons été obligés de licencier 85 employés et les autres travaillent bénévolement. Plusieurs ont quitté la province pour chercher un emploi dans les champs de betterave sucrière, plutôt que de s'en remettre de nouveau à l'assistance publique. La bande James Smith s'inquiète que vous, monsieur le ministre, qui aviez prouvé par votre geste à Calgary votre désaprobation des démonstrations, adoptiez maintenant la même attitude et utilisiez les mêmes tactiques pour atteindre vos objectifs en permettant au directeur régional intérimaire de décréter une obstruction légale en interrompant les services. C'est une forme d'intimidation destinée à obliger la bande James Smith à se soumettre.
>
> A titre de conseil de bande, nous avons fait part de nos inquiétudes et exposé nos recommandations relatives à l'administration et nous attendons votre réponse.
>
> Nous apprécions votre intérêt à l'endroit de la comptabilité des fonds, nous partageons vos sentiments à cet égard; nous avons présenté une proposition concernant l'administration, et à l'heure actuelle avec l'aide Price-Waterhouse, nous mettons au point un système de comptabilité et d'archives.
>
> Les programmes et les projets élaborés dans notre réserve à partir des fonds fournis par le ministère des Affaires indiennes ont développé un fort sentiment de fierté et d'auto-détermination. Nous ne comptons pas sur l'action directe pour résoudre la présente crise et nous vous conjurons d'agir sans tarder par l'intermédiaire de votre cabinet pour régler cette question.
>
> De nouveau, notre conseil de bande demande à vous rencontrer pour discuter des points énumérés dans notre précédente lettre.

Je le répète, cette lettre expose clairement la position et l'attitude actuelles des Indiens de la Saskatchewan. C'est un indice de leur mécontentement et de leur inquiétude. Pour les Indiens, les directives du ministère des Affaires indiennes sont un exemple de plus du paternalisme gouvernemental. Ils ont l'impression qu'on cherche à les manœuvrer, que d'innombrables limitations, qu'une paperasserie considérable et tracassière accompagnent les subventions et empêchent en partie l'administration locale d'établir ses priorités et de régler les problèmes locaux les plus criants.

Selon certains chefs, le ministère des Affaires indiennes tente d'accréditer chez le public l'idée que les Indiens disposent librement de fonds illimités versés par le ministère. Rien n'est plus faux. Je crois les chefs sincèrement désireux de se plier à une forme raisonnable de contrôle, à condition que les modalités en soient précisées lors de consultations entre le ministre, ses fonctionnaires et les Indiens.

Il semble que la solution du gouvernement consiste à élaborer des directives rendant obligatoire le recours à une aide comptable extérieure. Je le répète, ces directives, loin de développer chez les Indiens la confiance en eux-mêmes, les découragent. Pour beaucoup, c'est le pavé de l'ours. Préciser que 10 p. 100 du budget seront consacrés à la gestion des bureaux, que 20 p. 100 seront consacrés au personnel du conseil employé à temps plein ou à temps partiel, n'est pas donner une directive, c'est imposer un ordre dont le caractère arbitraire limite l'autonomie de l'administration.

La circulaire D-1 impose l'établissement d'une administration locale qui se trouve sur le même plan que le conseil de bande. Pour les Indiens, cela équivaut à rejeter totalement le gouvernement indien traditionnel, à usurper les pouvoirs du chef et de son conseil, à diviser pour mieux régner. Pour eux, établir un conseil de district, c'est leur imposer des bureaucrates qui seront libres de provoquer un référendum ou un vote dans la réserve par-dessus la tête du conseil de bande et de son chef.

En terminant, madame l'Orateur, je crois sincèrement que la Fédération des Indiens de la Saskatchewan s'est conformée en tous points à la loi, comme en fait foi la lettre dont je viens de parler. Ses revendications sont raisonnables. Je regrette que la consultation qu'ils réclamaient n'aient pas eu lieu. Le genre de consultation que les Indiens ont avec le gouvernement ne les satisfait pas. Si le ministre n'adopte pas une attitude plus souple dans cette affaire, je crains qu'il ne provoque la rupture des relations entre les Indiens et le gouvernement du Canada.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Madame l'Orateur, il a été beaucoup question de consultation au cours de ce débat. Nous avons beaucoup entendu ce terme dans la bouche des ministériels qui s'efforçaient de nous dire jusqu'à quel point le gouvernement a consulté les Indiens. Je dirai à la Chambre que c'est au moment où le ministre s'est assis aux côtés de mon collègue le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth) qu'il a eu pour la première fois une consultation utile avec un Canadien depuis qu'il est ministre.

M. Firth: Il m'a seulement dit bonsoir.

M. Rodriguez: Le député me dit qu'au cours de cette consultation, le ministre n'a trouvé rien d'autre à lui dire que bonsoir. L'autre chose que j'ai remarquée, pendant que les ministériels y allaient de leurs petits discours stéréotypés, ce sont les formules qu'ils utilisent lorsqu'ils parlent des Indiens. Ils répètent sans cesse: «Nous voulons protéger les bandes d'Indiens». Ils nous disent combien ils leur ont donné, et tout ce que le gouvernement fait pour eux depuis un siècle. C'est du plus pur paternalisme, terme de la motion qui pourtant les a choqués et qui, à leur avis, ne devrait pas s'y trouver. C'est le groupe le plus hypocrite que j'ai rencontré depuis mon départ de la Guyana, impériale et colonialiste.

● (2120)

Qu'il l'avoue ou non, le ministre doit faire face à un très grave problème de communication. Bon gré mal gré, il tient à imposer cette série de directives et il prétend qu'il y eu consultation. J'ai ici un résumé de la Fraternité nationale des Indiens. Ses membres parcourent tout le pays afin de faire connaître les réactions des Indiens à ces lignes directrices.

Ainsi, la Fraternité elle-même les rejette. L'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique refuse tout versement du gouvernement dans les conditions actuelles. L'Association des Indiens de l'Alberta a demandé un délai jusqu'en septembre pour examiner les nouvelles lignes directrices et apporter les changements voulus. La Fédération des Indiens de la Saskatchewan a rejeté les nouveaux principes. La Fraternité des Indiens du Manitoba en a fait autant tout comme l'ont fait la plupart des chefs en Ontario. L'Association des Indiens du Québec ne s'inspire pas des nouvelles lignes directrices mais d'autres principes qu'elle a élaborés de concert avec le ministère des Affaires indiennes. Les Indiens unis du Nouveau-Brunswick ont rejeté les principes directeurs, comme aussi les Indiens unis de la Nouvelle-Écosse. Que les ministériels veuillent l'admettre ou non, il y a un problème. Ils ne peuvent s'enfouir la tête dans le sable, comme l'autruche, et espérer qu'il disparaisse.

Ayant vécu sous un régime impérialiste pendant 18 ans, je sais reconnaître le colonialisme. Lorsque nous nous opposions aux maîtres, employant l'argent qu'ils nous avaient remis, dans le cadre de leur régime, les règles changeaient aussitôt. On changeait les règles du jeu parce que nous commencions à nous servir de ces règles impérialistes pour faire progresser l'indépendance.

La même chose se produit ici. Dès que les Indiens commencent à recourir aux mesures prévues par les maîtres du régime politique, dès qu'ils commencent à comprendre le régime et à en tirer parti, aussitôt le gouvernement change les règles pour les mettre en échec. C'est ça le colonialisme, que vous l'admettiez ou non, mon ami.

En août dernier, un organisme britannique connu sous le nom de Minority Rights Group publiait un rapport sur les autochtones du Canada. On y trouve la conclusion suivante qui touche de près la motion à l'étude aujourd'hui. Je cite:

> La caractéristique qu'ont en commun toutes les générations, toutes les sortes d'auteurs de politiques d'homme blanc, c'est cette tendance à imposer des solutions au «problème indien» sans consulter les Indiens, sans même chercher à les comprendre en profondeur. Par suite de ce manque d'humilité, ils ont toujours agi d'après leurs préjugés mal fondés et doctrinaires . . .

Cette caractéristique peut se résumer en deux mots: c'est le «paternalisme colonialiste». Bien que l'allure de ceux qui s'occupent de l'administration des Indiens au Canada ait changé en 100 ans, bien peu de choses permettent de croire que leurs actions correspondent à ce nouveau style. Depuis 1968, le gouvernement libéral a fait beaucoup de rhétorique mais bien peu pour mettre fin à la traditionnelle domination colonialiste des autochtones du Canada par la direction des affaires indiennes. Nos autochtones savent, dans leur for intérieur, que le style adopté par le gouvernement Trudeau n'a rien transformé dans leur mode de vie depuis sept ans.

Je garantis à la Chambre que je ne dis pas cela à la légère, mais seulement après avoir analysé soigneusement les événements qui ont donné naissance aux lignes directrices que nous débattons aujourd'hui et qui sont devenues une question de portée nationale.

Le 20 mai, le ministre actuel nous a garanti qu'il essayait d'obtenir l'accord de toutes les bandes du Canada à propos de ces lignes directrices qu'il a qualifié par euphémisme de «lignes directrices pour l'administration locale». Celles-ci sont pourtant entrées en vigueur le 1er avril, presque deux mois avant que cette déclaration ne soit faite à la Chambre.

Ainsi, je sais que le ministre a envoyé hier des hauts fonctionnaires au Yukon pour parler des lignes directrices avec les représentants de la Fraternité du Yukon. Ce sera pour celle-ci le premier entretien véritable sur le fond et sur la forme de ces lignes directrices. Ça, c'est une méthode de consultation! Le 21 mai, le ministre a assuré à la Chambre qu'il y a déjà eu des consultations à propos de ces lignes directrices. Il me semble que dans l'esprit du ministre, «consulter» signifie tout simplement envoyer des directives; ce terme n'a pas du tout la même signification pour moi.

Vous savez ce que je pense en réalité de la consultation, madame l'Orateur. J'ai eu un parfait exemple de consultation lorsque j'ai suivi le cheminement du bill sur la concurrence au comité. L'objet de ce bill était de modifier les règlements sur les sociétés canadiennes et d'interdire le double étiquetage, la fixation des prix, les ventes pyramidales et tout le bataclan. Le gouvernement voulait tout d'abord consulter les sociétés. Il a consacré quatre ans à ces consultations. Il a fait comparaître ces sociétés devant le comité permanent pour qu'elles présentent des mémoires, et certains représentants importants ont même dîné avec des membres du comité. Ces personnes avaient leur moyens de propagande à l'autre endroit et elles savaient comment modifier les règlements. Aucune directive n'a été envoyée et on n'a pas présenté de bill sans avoir consulté au préalable les représentants des sociétés.

Ce n'est pas le genre de consultation qu'on a eu avec les bandes. Ce fut plutôt une consultation à sens unique. Nous parlons de deux mondes; celui du pouvoir, que le gouvernement actuel sait comment manier, et celui des sans-pouvoir, que le gouvernement sait certainement aussi comment manier. Il y a une grande différence entre la façon dont il traite l'un et l'autre, et il ferait mieux de commencer à changer de méthode, car le jour fatidique approche.

En fait, ce que le ministre appelle «consultation», c'est le fait de demander aux autochtones de présenter des mémoires au groupe de travail sur les contributions aux bandes, mis sur pied en 1972. On leur demandait alors de présenter des mémoires à ce groupe de travail chargé d'étudier le programme de subventions aux bandes. En tout, 13 mémoires ont été présentés par les autochtones de tout le pays.

En avril 1973, le groupe de travail, s'inspirant de ces mémoires, a rédigé un projet de résolution qui devait être débattu. Cependant, ce sont seulement les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes qui en ont traité et il n'y a certainement eu aucun représentant des autochtones pour prendre part à la discussion. Les Indiens étaient certainement d'avis qu'il était nécessaire de clarifier les règles en vertu desquelles les bandes recevaient les fonds dont elles avaient besoin et qu'il était très important pour leur bien-être économique et social de mettre en œuvre des moyens de comptabilité et de vérification plus efficaces.

Entre avril 1973 et février 1975, lorsque les circulaires ont été distribuées pour la première fois, il n'y avait pas eu de consultation véritable sur la façon de traduire les recommandations en directives.

Nous n'acceptons pas que le ministre se contente de dire, comme il l'a fait le 21 mai, qu'il estime «que les lignes directrices répondent de bien des façons aux requêtes des autochtones». Son rôle n'est pas de répondre aux autochtones comme s'ils étaient des enfants. Même mes collègues qui sont à ma droite ont compris que c'était là du paternalisme. C'est la direction des Affaires indiennes qui a élaboré ces directives, qui a pris les recommandations et les a rendues presque méconnaissables, et qui a décidé qu'elles seraient promulguées sans qu'aucune discussion n'ait lieu avec les Indiens.

Je demande au ministre maintenant de déposer tous les documents et toutes les lettres que son ministère a reçus établissant que les Indiens ont été consultés sur la forme et le libellé exact des lignes directrices qu'il a fait distribuer en février dernier. Je lui demande de plus de déposer tous les documents et toutes les lettres qu'il a reçus des autochtones, des associations et des conseils de bande après cette date.

Sachons bien voir ce qui est en jeu aujourd'hui; il ne s'agit pas seulement de savoir si oui ou non les Indiens ont été consultés à propos de ces circulaires. Ce qui est en jeu, c'est la crédibilité du ministre et du ministère, et de ses protégés qui s'y trouvent.

Le 2 juin, le ministère des Affaires indiennes a publié un communiqué intitulé: «Directives ayant trait à l'administration locale destinées aux conseils de bandes et aux villages inuit». Ce communiqué prétend que «les cinq directives portent exclusivement sur les structures et le financement des administrations locales». Cela met certainement en question le rôle du conseil de bande qui est élu par les membres de la bande. Malgré leur désignation, ces administrations locales ne sont pas élues, et ne sont pas comptables aux membres de la collectivité. En fait, elles ne sont qu'un prolongement du ministère des Affaires indiennes. Leur existence dépend du bon plaisir du directeur régional. Celui-ci peut, après avoir consulté le conseil, suspendre ou retirer le privilège accordé au conseil pour administrer le programme, les programmes ou des parties de programmes pendant la période qu'il juge nécessaire.

[M. Rodriguez.]

Ce conseil, bien qu'il soit analogue au «conseil de la bande», tel que le définit la loi sur les Indiens, n'est pas comptable à la bande elle-même, mais seulement aux bureaucrates du ministère. Le fait de soulever la question de l'aptitude juridique du conseil de la bande à assumer les pouvoirs décrits dans les circulaires n'est qu'une ruse pour cacher ce que le ministère essaie vraiment de faire, c'est-à-dire continuer de faire des Indiens ses esclaves. Au moment même où les Indiens mettent sur pied des organismes locaux et provinciaux pour résoudre leurs propres problèmes, le ministère des Affaires indiennes intervient pour redéfinir du tout au tout les organismes qui décident de la façon dont les crédits de la bande seront dépensés.

● (2130)

En second lieu, le communiqué souligne que les directives ne font qu'exposer les exigences essentielles en matière de comptabilité et de vérification des comptes, délimiter le champ des responsabilités et, grosso modo, décrire les paramètres de consolidation du ministère pour les nombreux programmes en cause. Écoutons les propos d'un expert comptable qui a examiné ces directives:

> Les méthodes comptables exigent un système de comptabilité détaillé. Sauf dans le cas de très grandes sociétés et d'autres organismes, il n'est pas normalement raisonnable de compter sur de telles exigences et celles-ci ne sont pas nécessaires pour assurer un système de comptabilité acceptable.

Non seulement le ministre et son ministère ont-ils adopté une attitude paternaliste dans l'exercice de leurs fonctions, mais encore se sont-ils montrés incapables de mettre en œuvre les aspects techniques d'un programme de subventions.

Troisièmement, le communiqué souligne que le ministre a indiqué que ces directives étaient de nature provisoire. Mais c'est trop facile. Le 1er avril 1975 le ministère des Affaires indiennes a humblement accordé aux Indiens le droit de participer à la révision de ces directives. Étant donné la manière dont ces directives sont imposées aux Indiens—c'est-à-dire sous la menace de leur couper les fonds s'ils ne les acceptaient pas—le ministre croit-il réellement que les Indiens vont prendre ses promesses au sérieux? Sa conception de la consultation est la suivante: Il envoie des agents des relations publiques des Affaires indiennes pour convaincre les Indiens des bonnes intentions de son ministère deux mois après voir établi unilatéralement les directives. Je ne crois pas que le ministre soit crédule à ce point-là.

La chose la plus répréhensible dans toute cette histoire des Affaires indiennes, c'est qu'on semble partir du principe que les Indiens sont stupides. Après avoir dit aux autochtones qui, ne l'oublions pas, ont 100 ans d'expérience d'administration indienne, que leurs craintes sont injustifiées, on prétend dans le document que les directives ne changeraient pas grand-chose au système actuel des chefs et des conseils de bandes. La directive, selon le communiqué, établit clairement que le chef et son conseil doivent planifier, évaluer et négocier les besoins globaux de la collectivité. Il n'y a vraiment pas de quoi s'inquiéter, leur dit-on. Les Affaires indiennes ne songent qu'à protéger la culture indienne et à promouvoir l'expansion des villages indiens. Mais les Indiens sont avisés; ils savent lire entre les lignes des directives aussi bien que quiconque.

Les directives D-1 prévoient les nouvelles définitions suivantes des mots «chef» et «conseil», nouvelles en ce sens qu'elles vont au-delà de la portée de la loi sur les Indiens. D'après les directives, «chef» signifie le chef ou une bande d'Indiens, selon la définition qu'en donne la loi sur les Indiens; ou, aux fins de la circulaire, le président du conseil de village Inuit, et le président d'une administration locale. Le terme «conseil» a aussi une nouvelle signification: il signifie les dirigeants d'une bande définie aux termes de la loi sur les Indiens aux fins de la circulaire, ou les dirigeants d'une administration locale. Je demande maintenant aux députés si tout cela, considérant la déclaration contenue dans le communiqué, ne constitue pas une tentative plutôt évidente de supercherie de la part des Affaires indiennes.

Tout le communiqué est rédigé sur un ton condescendant: Écoutez, pauvres Indiens simplets, nous ne vous voulons pas de mal. Il est clair que l'objectif du ministère des Affaires indiennes, en essayant d'imposer ces circulaires aux autochtones, d'embrouiller la situation en se servant de termes habituels tels que «chef», «conseil» et «administration» alors qu'il s'agissait en fait de nouvelles institutions, et vu la conception très particulière qu'a le ministre de la consultation, était d'ôter toute efficacité aux conseils de bande.

Contrairement aux administrations locales, les conseils de bande sont des groupes élus démocratiquement. Priver les conseils de bande de contrôle sur les dépenses des fonds accordés aux bandes par le ministère, c'est les priver de pouvoir politique, comme les Affaires indiennes le savent bien. C'est pourtant le but et l'intention de ces directives. Elles visent ouvertement à détruire le pouvoir des chefs indiens, des chefs qui ont l'appui de leurs gens, et des chefs qui ont critiqué le personnel des Affaires indiennes. Et il y a de quoi: 42 p. 100 d'un budget de 435 millions de dollars est dépensé en traitements et salaires et pour des services professionnels spéciaux alors que seulement 31 p. 100 représente des subventions, des contributions et d'autres paiements de transfert aux bandes.

Les conseils de bande contrôleront-ils la façon de dépenser les fonds alloués aux bandes ou la décision relèvera-t-elle des nouvelles créatures des Affaires indiennes? Autrement dit, permettra-t-on aux Affaires indiennes de poursuivre sa domination coloniale à l'égard des Indiens? Les circulaires stipulent bien clairement que ces «administrations locales» contrôleront les programmes communautaires qui sont «financés en tout ou en partie par ou à même des subventions, contributions ou subsides du ministère». Autrement dit, contrôlés non par les représentants élus d'une bande, mais par les Affaires indiennes.

Je trouve étrange qu'un gouvernement qui prétend comprendre l'esprit du colonialisme dans le Tiers-Monde et qui veut protéger les Canadiens de l'impérialisme culturel américain, sous la forme du «*Reader's Digest*» et de la revue «*Time*», ne puisse comprendre qu'il a lui-même un long passé de domination colonialiste à l'égard des Indiens. Le groupe des droits des minorités soutient que c'est par manque d'humilité. De telles explications ne me suffisent pas. Dans toute situation coloniale, il y a toujours quelqu'un qui profite du colonialisme. Dans ce cas-ci, nous savons que ce ne sont pas les Indiens. Qui, d'après le ministre, en profite?

J'aimerais simplement dire quelques mots avant de terminer. J'ai écouté le premier ministre (M. Trudeau), il n'y a pas longtemps, parler de notre responsabilité morale en tant que Canadiens envers les pays du Tiers-Monde, en vue de nous assurer qu'ils disposent des moyens nucléaires voulus comme le réacteur CANDU. Je reconnais avec lui cette responsabilité morale, mais je me demande si le gouvernement reconnaît sa responsabilité morale envers les Indiens du Canada. J'ai visité le territoire du Yukon. Il n'y a pas de réserves là-bas. Il n'y a pas de raison pour laquelle le gouvernement ne devrait pas y régler les problèmes. Les problèmes de logement sont absolument déplorables et le gouvernement reste inerte, à ne rien faire.

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Madame l'Orateur, je pense pouvoir me considérer comme un vétéran à la Chambre vu que je suis ici depuis sept ans et qu'au moment où j'ai été élu, il n'y avait pas beaucoup de députés de la Colombie-Britannique ici. J'aimerais dire que pendant ces sept années, j'ai entendu beaucoup de beaux discours.

Je pense que si nous lisions les débats d'aujourd'hui et tous les discours qui ont été faits des deux côtés de la Chambre, nous trouverions bien des répétitions. Je pense que tout ce déploiement d'éloquence témoigne d'un effort très sincère de la part de tous les députés. C'est bien.

Il n'y a pas si longtemps il était rare que des questions concernant les affaires indiennes soient abordées à la Chambre des communes. C'est bien regrettable. Donc, même si je pense qu'un grand nombre d'arguments avancés ici aujourd'hui ne sont que pure rhétorique, ils sont quand même très importants car je sais que les députés de tous les partis désirent sincèrement faire le nécessaire pour les Indiens. Mais il nous reste beaucoup de chemin à parcourir.

● (2140)

Quand certains députés parlaient, je me disais que le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth) et moi-même devrions parfois nous demander quel genre de pays nous aurions, ou si le débat de ce soir aurait été nécessaire, si nos ancêtres avaient eu une politique d'immigration différente.

Des voix: Bravo!

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Il importe que nous examinions la situation des Indiens, que nous examinions l'avenir qui les attend. Il importe que les Indiens participent et qu'ils se fixent les objectifs qu'ils souhaitent. Voilà le message qui ressort du débat de ce soir et de tout le processus de la consultation.

On a beaucoup parlé de consultation, et on a dit que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan) n'a pas assez consulté, il n'a pas fait ceci, il n'a pas fait cela. Je voudrais me situer sur un plan où il ne sera plus nécessaire de faire le compte des torts et des travers. Au lieu de chercher des poux dans la tête du ministre et de tout un chacun, les Indiens doivent atteindre une certaine indépendance dans leurs collectivités, ils doivent se trouver eux-mêmes et vivre le genre de vie qui correspond à leurs aspirations individuelles. C'est pour cet avenir que les Indiens doivent lutter.

Je veux m'arrêter quelques instants sur les propos du député de Prince George-Peace River (M. Oberle). Je sais qu'il peut se laisser emporter. Selon lui, le ministre sape les organisations indiennes et les conseils de district en donnant autant d'autorité aux conseils de bandes. J'espère qu'il ne parlait pas sérieusement, qu'il n'a pas vraiment voulu le dire. Ce serait en effet une grossière erreur de sa part parce qu'une plus grande autonomie amènera les organisations indiennes, telles que les conseils de district et même la Fraternité nationale des Indiens et l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique, à chercher leur autorité auprès des conseils de bandes. Les conseils de bandes sont en effet les unités administratives de base dans l'administration des affaires indiennes au Canada. J'espère donc que le député de Prince George-Peace River, qui s'est toujours toujours montré honnête envers les autochtones du Canada, reconsidérera ses propos.

Un certain nombre de députés, par exemple, le député de Comox-Alberni (M. Anderson), le député de Prince George-Peace River et d'autres sans doute, ont signalé que l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique a pris des décisions assez importantes il y a quelques semaines dans cette province. Étant parvenus au paroxysme du mécontentement devant la situation où ils se trouvaient et devant certaines des choses qui n'ont pas été faites, ils ont carrément refusé toute prestation nouvelle du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Depuis le temps où je suis en rapport avec les organismes indiens, je n'en ai jamais vu un seul prendre une décision aussi catégorique. Il ne s'agit pas là d'une manifestation d'un groupe d'excités, ni d'une mesure irréfléchie sur laquelle on peut revenir plus tard. Il s'agit là d'une véritable remise en question, effectuée honnêtement et sincèrement, en allant au fond des choses, effectuée par les réserves de la Colombie-Britannique. Un réexamen comme je n'en n'avais jamais vu jusqu'ici.

J'ai pressé le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de réagir de la façon la plus constructive possible à cet appel des Indiens de la Colombie-Britannique, et je suis heureux qu'il ait largement suivi mon conseil. Il faisait, le 30 mai, une très importante déclaration, publiée par un communiqué à la presse, au sujet de l'avenir des affaires indiennes dans cette province. En voici le premier paragraphe:

Le ministre des Affaires indiennes, M. Judd Buchanan, s'est déclaré disposé à discuter avec les Indiens de la Colombie-Britannique de la demande qu'ils ont faite d'une plus grande autonomie dans la conduite de leurs affaires.

C'est magnifique. J'en suis très heureux, comme je suis très heureux de la remise en question à laquelle on se livre à Kamloops, à Vernon et en beaucoup d'autres endroits de Colombie-Britannique. En ce qui concerne, par exemple, Kamloops et Vernon, le ministre a fait part de son intention d'y fermer les bureaux du ministère. Des pourparlers sont en cours entre le directeur régional pour la province de la Colombie-Britannique et diverses bandes indiennes de la région que je représente.

Voici quelques-unes des questions que se pose la population indienne: Où allons-nous? Va-t-il falloir toujours dépendre du mininistère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le grand chef blanc d'Ottawa, faut-il essayer de réorienter la vie de notre peuple? Allons-nous essayer de lui assurer une vie fructueuse et indépendante? Voilà les questions fondamentales qu'on se pose, et qui expliquent le ton de colère qu'on entend là-bas, Or, cette colère n'est pas sans raison.

[M. Marchand (Kamloops-Cariboo).]

Les Indiens de la Colombie-Britannique, comme ceux du reste du pays, inscrits ou non, ne manquent pas de raisons d'être en colère, et c'est ce qu'ils disent en Colombie-Britannique. Il ne s'agit pas là de leur part d'une attitude prise à la légère. Ce qu'ils se posent, ce sont des questions fondamentales. Il faut que le ministre et le Parlement lui-même fournissent une réponse valable à ces gens qui expriment leur colère. On parle beaucoup en Colombie-Britannique de programmes et d'administration, mais il s'agit en réalité d'un problème beaucoup plus essentiel qui est celui des droits des autochtones, des droits territoriaux, des droits garantis par traités, des droits de pêche et de chasse. Tels sont les sujets qui, pour eux, ont la priorité et qui motivent leur colère.

Les Indiens de la Colombie-Britannique, et aussi ceux d'autres régions, n'ont pas été traités équitablement lorsqu'il s'est agi de reconnaître leurs droits. Ils n'ont pas retiré grand-chose de leurs réclamations territoriales. Par exemple, le traité des Indiens de l'Alberta leur accordait environ 1.6 million d'acres de terres et il y a un peu plus de 30,000 Indiens en Alberta à l'heure actuelle. C'est un chiffre approximatif que je donne à titre d'exemple. Les Indiens de la Colombie-Britannique ont environ 700,000 acres de terres et, pourtant, il y a plus de 50,000 Indiens en Colombie-Britannique. Cela montre à quel point les Indiens de la Colombie-Britannique se sont faits rouler.

Dans certains cas, après l'octroi des terres à certaines bandes, une commission est venue et a décidé que certaines des réserves étaient trop grandes. Je doute fort que ce soit vrai. Comme la commission trouvait les réserves trop grandes, elle les a tronquées. C'est ainsi que les Indiens de la Colombie-Britannique ont perdu 36,000 acres de terres. C'est un autre grief très important.

● (2150)

Je sais que dans certains cas, les Indiens se rendent compte que des villes ont été aménagées sur des terres qui leur appartenaient autrefois: la ville de Penticton, par exemple. Les Indiens savent qu'ils ne peuvent reprendre ces terres. Certains de mes amis disent: «Lorsque je regarde de l'autre côté de la rivière, je vois que l'homme blanc a construit des sous-sols en béton. Je pense qu'il a l'intention de rester ici quelque temps».Ils savent qu'on leur a ôté plusieurs acres dans certaines villes comme Vernon, où j'habitais naguère. Ils savent qu'ils ne pourront reprendre ces terres, mais ils veulent une compensation quelconque pour les injustices qu'ils ont subies lorsqu'on leur a enlevé les terres. En outre, ils veulent une compensation pour les droits de chasse et de pêche qui ne sont pas aussi généreux que ceux dont bénéficient les Indiens dans bien d'autres provinces du Canada.

Pour terminer, je voudrais appuyer certaines des observations faites par le député de Comox-Alberni (M. Anderson) à propos du règlement de la question territoriale en Colombie-Britannique et du règlement des droits des autochtones en Colombie-Britannique. On a dit beaucoup de choses à ce sujet au cours des années. Il y a eu de nombreuses études de comités mixtes, de nombreux rapports, et ainsi de suite. L'ancien chef du NPD en Colombie-Britannique, maintenant le juge Berger, que je respecte beaucoup, a même porté les réclamations des Nishgas contre le gouvernement de la Colombie-Britannique devant la Cour suprême du Canada. J'aimerais que d'autres membres du NPD soient ici ce soir pour leur demander d'examiner la position prise par le juge Berger.

M. MacDonald (Cardigan): Il n'y a personne ici.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Les députés néo-démocrates devraient songer aux choses que le juge Berger a dites à propos des Indiens de la Colombie-Britannique et des Nishgas. La décision de la Cour suprême est très importante, bien qu'incomplète. Trois juges se sont prononcés en faveur des requérants, trois contre et un s'est abstenu pour une question de forme et parce que le gouvernement provincial n'avait pas donné son autorisation. Comme le lieutenant-gouverneur en conseil n'avait pas donné l'autorisation de poursuivre le gouvernement provincial à ce moment-là, voilà ce qui est arrivé, et c'était l'ancien chef du Nouveau parti démocratique.

Je ne saurais décrire leur état d'esprit, mais les Indiens de la Colombie-Britannique sont les gens les plus désappointés du pays parce qu'ils avaient beaucoup d'espoir quand le gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique a été élu. Ils pensaient que leurs réclamations territoriales seraient réglées et disaient. «Voyez ce qu'a fait Tom Berger.»

M. Guay (Saint-Boniface): Alors le NPD a changé d'avis.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Maintenant il est difficile pour les Indiens de se faire écouter. Jamais les néo-démocrates ne parleront des revendications territoriales en Colombie-Britannique. Jamais ils ne s'asseoiront avec les Indiens et le gouvernement du Canada pour essayer d'en arriver à une juste solution à l'égard des terres et aux droits des aborigènes de la Colombie-Britannique.

Une voix: C'est honteux!

M. MacDonald (Cardigan): Terrible!

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Honte au gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique, car il a vraiment trompé les Indiens. Après m'être entretenu avec beaucoup de mes amis, je sais que la prochaine fois que les Indiens auront l'occasion de voter, ils n'inscriront pas leur croix devant le nom d'un candidat néo-démocrate.

Je dois également être juste. Le parti du Crédit social de la Colombie-Britannique avait adopté une politique semblable. Les Indiens n'entretiennent pas beaucoup d'espoir au cas où un gouvernement créditiste serait réélu en Colombie-Britannique.

M. Reynolds: Pourquoi ne pas voter pour un gouvernement conservateur?

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds) nous invite à voter pour les conservateurs. J'aimerais savoir un peu mieux comment son parti se comporterait dans ma province et ce qu'il dirait sur la question des droits des aborigènes. Je sais que la représentante de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) s'est prononcée sans ambages, ce qui, à mon avis, est très louable. J'approuve sa position, mais je me demande ce qu'il en sera si le parti conservateur formait le gouvernement en Colombie-Britannique.

M. Reynolds: J'invoque le Règlement, madame l'Orateur. Les déclarations de l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) sont faites au nom du parti conservateur et représentent notre politique. Le député le sait fort bien.

Des voix: Oh, oh!

M. Guay (Saint-Boniface): Vous ne pouvez même pas vous entendre avec Bob. De quoi parlez-vous?

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Je constate que mon temps de parole est presque épuisé. Le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn) a signalé tantôt la présence à la tribune de l'opposition de Cy Standing de la Saskatchewan. Cy a accompli un excellent travail en faveur des Indiens. Avant de me rasseoir, je voudrais aussi signaler la présence d'un autre chef à la tribune de l'Orateur, l'honorable Joey Smallwood, ancien premier ministre de Terre-Neuve et Canadien éminent.

Des voix: Bravo!

M. Dean Whiteway (Selkirk): Madame l'Orateur, vu l'heure, je serai bref. J'entre tout de suite dans le vif du sujet. Les députés d'en face n'ont rien compris à l'objet du débat tenu cet après-midi et ce soir car la valeur des directives n'était pas du tout mise en cause ou contestée. Le débat avait essentiellement pour but de signaler que les autochtones n'étaient pas consultés et n'avaient pas à approuver quoi que ce soit.

Des voix: Bravo!

Des voix: Quelle honte!

Des voix: Dix heures!

M. Whiteway: A cause de nous, les autochtones ont perdu tout amour-propre, nous les avons réduits chez eux à la mendicité. Nous avons maintenant l'occasion de réparer nos torts, qu'on laisse donc le ministre s'y employer.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Comme il est 10 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions du paragraphe (11) de l'article 58 du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont maintenant terminées.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES PÉNITENCIERS—LA FOURNITURE DE MÉDICAMENTS AUX MUTINS ET AUX OTAGES—LA QUESTION DE L'ENTENTE ENTRE GARDIENS ET OTAGES POUR L'ATTAQUE CONTRE LES MUTINS

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Madame l'Orateur, je prends la parole au moment du débat sur l'ajournement relativement à certaines questions que j'ai posées hier et aujourd'hui au sujet de la tragédie survenue au pénitencier de Colombie-Britannique après que trois détenus qui avaient fait 15 otages eurent proposé au gouvernement de les autoriser à se rendre en hélicoptère à l'aéroport international de Vancouver pour y prendre l'avion à destination d'un pays qui accepterait de les recevoir.

Nous avons reçu bien des réponses hier du solliciteur général (M. Allmand) et aujourd'hui, du premier ministre (M. Trudeau), le premier ayant dû s'absenter, mais bien des questions demeurent toujours sans réponse. Nous n'avons pas réussi à obtenir quoi que ce soit du gouvernement sinon une enquête interne, alors que mon parti réclamait une enquête publique, une enquête judiciaire, présidée par l'un des juges de la Cour suprême du Canada. Nous estimons qu'il faudra donner aux Canadiens beaucoup de réponses qui permettent de comprendre ce qui s'est passé.

● (2200)

Le ministre a dit que le gouvernement avait fait des démarches auprès de pays étrangers, mais sans succès, et qu'un pays avait accepté de recevoir ces trois hommes, à la condition que ceux-ci soient immédiatement incarcérés à leur descente d'avion pour être renvoyés sans délai au Canada. Nous avons également entendu le récit de l'un des otages selon qui il aurait appris d'un des otages qui avait pu faire un appel téléphonique—car les détenus avaient permis aux otages de communiquer avec des parents—que les dirigeants du pénitencier étaient d'accord pour que les otages passent à l'action contre les prisonniers qui les détenaient. Dès qu'ils le feraient, les dirigeants du pénitencier seraient prêts à leur porter secours et à donner l'assaut. Cela a donné à ceux qui étaient détenus en otages par les mutins depuis un certain nombre d'heures l'idée qu'ils devraient faire quelque chose.

Un des otages nous a ensuite appris qu'entre 11 heures et 11 h 30, un des intermédiaires les a visités, en leur servant le même discours qu'il leur avait fait nombre de fois, soit que le gouvernement continuait de s'occuper de leur cas et qu'il pourrait réussir à trouver un pays qui accepte les détenus. Pourtant, d'après les déclarations à la Chambre le gouvernement avait su au moins trois heures avant qu'un pays les recevrait. Les otages ont accueilli ce message de l'intermédiaire comme une invitation à lancer une attaque et ils ont alors commencé à l'organiser.

Nous avons également appris des otages qu'on avait procuré aux détenus un médicament appelé Noludar. Ceux-ci ont contraint les otages à le prendre, les rendant ainsi pour ainsi dire sans défense. La société qui fabrique ce produit m'informe qu'une once ou 28.1 millilitres représente la dose normale d'un adulte pour une journée. Selon les otages, on les a forcés à en prendre jusqu'à sept onces, ce qui les a immobilisé le premier soir.

[L'Orateur suppléant (M^me^ Morin).]

Le deuxième soir, deux messages ayant été transmis aux otages par un représentant du personnel du pénitencier, et une déclaration ayant été faite par les intermédiaires, les otages ont craint qu'en prenant ce médicament de nouveau, ils risqueraient de ne jamais s'éveiller. Madame l'Orateur, ces gens-là se trouvaient dans une situation très délicate.

Ce qui s'est produit par la suite place le gouvernement aussi dans une situation pénible. Il a expliqué à la Chambre que les otages avaient une idée de ce qui était en train de se produire mais, d'après nos renseignements, nous savons qu'ils n'en savaient rien. Ils ont attaqué et, tout le monde le sait, une femme a perdu la vie.

Les contradictions entre les récits des otages d'une part et le gouvernement de l'autre sont telles qu'à notre avis le problème ne peut être résolu que si le gouvernement nomme un juge de la Cour suprême pour mener une enquête publique sur l'affaire immédiatement.

La station radiophonique de Vancouver a annoncé ce soir une nouvelle qui m'a bouleversé. J'ai appris qu'une des femmes qui était restée dans la pièce avec les 14 otages—la femme qui a été tuée se trouvait dans une autre pièce avec les deux autres prisonniers—s'est droguée volontairement tellement elle craignait de perdre la vie. Madame l'Orateur, lorsque les gardiens ont pénétré dans la pièce, cette femme faisait l'amour avec un des prisonniers. Il est triste que l'affaire soit allée aussi loin, que cette personne ait tellement eu peur de perdre la vie qu'elle en soit arrivée là. Elle y a été forcée parce qu'on ne faisait rien.

Pour terminer, j'exhorterai le gouvernement d'agir. Nous parlons de cette affaire sans nous occuper de notre appartenance politique; nous ne voulons pas en faire un débat politique parce que nous savons que les conditions sont tellement mauvaises dans les pénitenciers qu'aucune prison canadienne ne peut résoudre le problème. Cette affaire comporte bien des aspects et mon parti est tout disposé à ne pas en parler pour autant qu'il sache qu'un juge compétent sera nommé pour étudier la question objectivement et dire aux Canadiens non seulement ce qui s'est passé, mais ce qu'il faut faire pour que cela ne se reproduise plus.

[*Français*]

M. Gilles Marceau (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Madame le président, tout d'abord je dois excuser l'absence du ministre et dire que c'est à cause d'une maladie peut-être pas dangereuse, mais très douloureuse, qu'il n'est pas ici ce soir. Je peux dire que j'étais avec le ministre par hasard, dimanche soir à Toronto, à une réception, alors que cette maladie subite l'a attaqué, et elle a précédé les événements que l'on connaît.

Mon honorable ami a posé deux questions. Il comprendra que dans le court délai qui s'est écoulé depuis la fin des événements qui se sont déroulés, il n'a pas été possible d'obtenir une réponse complète, parce que, évidemment, plusieurs personnes là-bas ont dû prendre du repos après les événements tragiques qui sont survenus.

A la première question, je voudrais cependant rassurer mon collègue en lui disant qu'aucun ordre n'a été donné par les autorités aux otages, et que les otages n'ont pas informé les autorités de leur intention de prendre d'assaut les détenus. Les ordres au départ étaient que la prise d'assaut n'était permise qu'en cas de troubles sérieux à l'intérieur. Or, cette situation ne s'est pas produite, et ce sont les otages qui d'eux-mêmes ont pris cette décision,

sans recevoir d'ordre ni informer au préalable les autorités.

Quant à la drogue, je dois dire à mon honorable ami que des médicaments ont été donnés sur ordre et prescription du médecin de l'institution. Les médicaments ont été donnés aux détenus et, à une seule occasion à un otage. Les médicaments n'ont pas été donnés aux détenus pour être donnés aux otages, mais il est peut-être arrivé que les détenus aient demandé aux otages de prendre les médicaments parce qu'ils suspectaient que ceux-ci pouvaient être empoisonnés.

Donc, en fait, je dois préciser que les médicaments en cause n'étaient pas dangereux. C'était des médicaments anti-psychotiques, des tranquillisants ou hypnotiques, et Noludar est un hypnotique. Je reconnais que l'affaire n'a rien de politique, et je puis assurer mon collègue que je vais transmettre au Solliciteur général son point de vue. Je pense que la lumière doit être faite, et que l'opposition avec le gouvernement travailleront ensemble pour faire enquête et surtout pour que des événements aussi tragiques ne se répètent plus.

[*Traduction*]

LE LOGEMENT—DEMANDE DE HAUTE PRIORITÉ EN FAVEUR DES PROJETS DE LA CIRCONSCRIPTION DU CAP-BRETON

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Madame l'Orateur, il semble parfois perdre le sens des réalités à la Chambre et dans cette ville qui pue la sécurité économique avec ses fonctionnaires à l'aise. Il semble difficile, dans ce milieu, même pour des ministres de la Couronne, de comprendre que bien des Canadiens sont mal logés et mal nourris.

Je représente à la Chambre des citoyens dont un grand nombre sont si mal logés que le nouveau directeur régional de la Société centrale d'hypothèques et de logement en fonction à Halifax dit que la situation du logement dans leur circonscription est l'une des pires en Nouvelle-Écosse et, en fait, dans tout le Canada.

Pourtant la même institution, la Société centrale d'hypothèques et de logement, a reçu le 14 décembre 1972 une demande de construction de quatre-vingts logements familiaux dans le secteur de la rue Dinn à Glace Bay. Malgré l'urgence du besoin, ce ne fut que le 8 février 1975 que la Société centrale d'hypothèques et de logement annonça que la construction de ces maisons commencerait.

Pourriez-vous croire, madame l'Orateur, que la collaboration et la coordination ont été si mauvaises en Nouvelle-Écosse que malgré les besoins criants qui se font sentir dans le comté de Cap-Breton, des centaines de milliers de dollars de fonds fédéraux destinés au logement sont restés dans les coffres de la Commission du logement de la Nouvelle-Écosse l'année dernière? On croit aussi rêver quand on entend dans les milieux gouvernementaux à Halifax qu'on n'a plus besoin de programmes publics de logement en Nouvelle-Écosse. Cette attitude, entre autres, a empêché la signature d'un accord entre la Société centrale d'hypothèques et de logement et la Commission du logement de la Nouvelle-Écosse. On sait qui est perdant dans cette confusion bureaucratique.

Dans la région de Glace Bay, deux cents des personnes qui ont demandé des logements ont un revenu inférieur à $4,500. Oui, madame l'Orateur, moins de $4,500.

● (2210)

La Société de développement du Cap-Breton s'est récemment engagée dans le domaine de la construction domiciliaire, en collaboration avec une entreprise privée. Je pense qu'une telle initiative va contribuer réellement à améliorer les conditions de logement des Canadiens dans l'avenir.

Je profite de l'occasion pour féliciter le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) qui a pris l'initiative de réunir le directeur régional de la SCHL pour la Nouvelle-Écosse, les spécialistes attachés au Programme d'aide à la remise en état des logements, et au Programme d'habitation rurale et indigène, le représentant régional de la Commission du logement de la Nouvelle-Écosse à Sydney, ainsi que le vice-président du Développement à la Société de développement du Cap-Breton, M. David Miller, pour discuter d'un éventuel programme permanent de remise en état destiné à venir en aide aux gens mal logés dans les régions minières et rurales du Cap-Breton, puisqu'il n'y a pas d'autre moyen de répondre à leurs besoins autrement que la remise en état. Les programmes de remise en état actuellement en cours sont menés de façon irrégulière, car ils dépendent des subventions intermittentes et transitoires du Programme d'initiatives locales et des maigres crédits spéciaux provenant de la caisse régionale de la SCHL.

L'Union des retraités et le Conseil du travail du Cap-Breton ainsi que d'autres organismes bénévoles notoires se prêteront volontiers, le cas échéant, à l'application du programme permanent de remise en état. Ce programme serait appliqué sous la direction de la Société de développement du Cap-Breton qui, heureusement, je l'ai dit, a déjà pris l'heureuse initiative d'investir dans une nouvelle compagnie de construction de logements chargée de construire dans la région des maisons d'un prix maximum de 20,000 dollars.

Le programme de remise en état aurait aussi l'avantage de créer des emplois dans une région où le nombre de chômeurs s'élevait l'hiver dernier, selon la Commission d'assurance-chômage à 9,115 dans le comté de Cap-Breton, où, selon une enquête sur la population active, 13 p. 100 des travailleurs étaient en chômage en janvier, 16.1 en février, 17 p. 100 en mars et 14.3 en avril, dernier mois dont nous avons les statistiques. Ces chiffres sont de 7 à 8 p. 100 plus élevés que ceux du groupe 6 de la région économique de Nouvelle-Écosse qui comprend le comté de Halifax.

Le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) devrait bien se rendre compte que les initiatives de développement à long terme de la Société de développement du Cap-Breton ne sont pas suffisantes pour résoudre les problèmes persistants de chômage et de sous-emploi dans cette région. J'ai été profondément déçu de la réponse vague et peu rassurante qu'il m'a fournie hier. Des efforts spéciaux pour résoudre cette crise du logement diminueraient certainement du même coup les débours pour fins d'assurance-chômage et d'autres paiements de transfert qui sont nécessaires pour assurer la subsistance à bien des gens en chômage ou sous-employés dans cette région.

[*Français*]

M. Gilles Marceau (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Madame le président, en l'absence de l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines (Barnett Danson), je suis heureux de répondre aux remarques de l'honorable député sur l'habitation au Cap-Breton.

[*Traduction*]

Comme le ministre l'a déclaré à la Chambre le 11 juin, il a rencontré le ministre provincial chargé de l'habitation et à Halifax et à Ottawa récemment et ils ont reconnu que les conditions d'habitation au Cap-Breton méritent une haute priorité dans l'octroi de fonds fédéraux et provinciaux. Je signalerais qu'en 1974 presque le tiers exactement des fonds affectés à la Nouvelle-Écosse en vertu de la loi nationale sur l'habitation sont allés au Cap-Breton—plus de 20 millions de dollars.

Sydney a été choisie comme l'une des trois villes de la Nouvelle-Écosse devant bénéficier d'une aide en vertu du Programme d'amélioration des quartiers au terme de l'entente de 1974. Selon nos derniers renseignements, le ministre provincial doit signer aujourd'hui l'accord sur le programme d'amélioration des quartiers pour 1975. Les centres qui recevront de l'aide en vertu de l'accord pour 1975 seront choisis après la signature et le gouvernement provincial demandera bientôt à la SCHL de l'aider à faire ce choix. Les villes intéressées désigneront également les quartiers où les fonds du programme seront dépensés.

Les négociations entre la SCHL et la Commission de l'habitation de la Nouvelle-Écosse touchant le programme de construction de logements pour les habitants des régions rurales et les autochtones prévu à l'article 40 de la loi nationale sur l'habitation ont pris fin et l'accord doit être signé le 23 juin.

Une fois les accords susmentionnés conclus, les programmes prévus par la loi nationale sur l'habitation à l'égard des logements à l'intention des ruraux et des autochtones, de l'aide à la revalorisation des logements, de l'aide à l'acquisition d'une maison, des logements sociaux et des réparations urgentes seront tous mis en œuvre au Cap-Breton. Le choix ou la désignation des régions qui en ont le plus besoin se fera le plus tôt possible.

En ce qui concerne plus particulièrement Glace Bay et le projet de construction de 80 logements familiaux mentionné dans les journaux de Halifax, l'engagement a été pris en décembre 1973 et non pas 1972 et il a fallu attendre que les terrains soient viabilisés par la ville en collaboration avec la Commission de l'habitation de la Nouvelle-Écosse pour commencer les travaux. Je pourrais ajouter que 40 logements pour personnes âgées doivent être construits à Glace Bay et le projet est actuellement à l'étude.

Depuis le 26 mai, la construction de 80 logements a été retardée par une grève et c'est la même chose pour 60 logements à l'intention des personnes âgées qui devaient être construits à Sydney et 60 autres qui devaient être construits dans le comté de Cap-Breton.

[*Français*]

Je puis assurer mon ami que je vais lui présenter les recommandations qu'il vient de me faire ce soir, et que je vais lui demander de les prendre en considération.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE—DEMANDE DE MAJORATION DES SUBVENTIONS AUX UNIVERSITÉS ET D'ÉTUDE SUR LES POSSIBILITÉS DE GASPILLAGE

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame l'Orateur, la semaine dernière, j'ai posé au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) une question relative au budget de recherches accordé par le ministère de l'Agriculture aux nombreuses universités du Canada. A mon avis, nous laissons échapper une occasion unique de mieux coordonner l'octroi de nos crédits aux universités pour éviter le gaspillage dans les constructions d'installations et d'édifices.

Je ne veux nullement déprécier les immenses réalisations de la direction de la recherche du ministère de l'Agriculture. Nos résultats sont bons, et, comparé à celui d'autres pays, le budget consacré par le ministère de l'Agriculture aux universités est l'un des meilleurs du monde. Mais je pense que nous pourrions faire beaucoup mieux.

Dans le budget de cette année on trouve un poste de $850,000 dans les crédits du ministère de l'Agriculture concernant les subventions aux universités. Le montant du budget est d'environ 85 millions. En d'autres termes, 1 p. 100 est consacré à la recherche universitaire. Ce pourcentage est constant depuis quelques années. L'ennui est que les services de recherche des universités ne peuvent guère en profiter, parce que les subventions leur sont généralement accordées pour un ou deux ans et que les fonds ne suffisent qu'à des travaux de très courte durée.

Il me semblerait beaucoup plus logique que le ministère de l'Agriculture, les universités et les chercheurs coordonnent mieux leurs efforts, en ce qui concerne l'emploi des crédits destinés à la construction des installations nécessaires pour aborder de nouveaux domaines de recherche et des bâtiments érigés par le ministère sur ses stations expérimentales. S'il était possible d'assurer une meilleure coordination dans l'utilisation de ces bâtiments, afin que les étudiants puissent y avoir accès aussi bien que les chercheurs, nous pourrions former beaucoup plus facilement de nouveaux étudiants, qui pourraient ensuite s'orienter vers la recherche agricole, et travailler à mettre au point les techniques nécessaires aux agriculteurs et aux autres personnes engagées dans le secteur agricole.

● (2220)

Actuellement, le problème, à mon avis, est que le professeur ayant suffisamment de temps pour effectuer des recherches est limité dans ses possibilités, parce qu'on ne lui donne pas suffisamment d'argent pour embaucher pendant l'été des techniciens ou des étudiants comme assistants. Un professeur titulaire d'un doctorat pourrait surveiller et coordonner les travaux de 10 ou 12 techniciens de différentes spécialisations, s'occupant de la recherche par exemple d'une nouvelle variété végétale pendant une période donnée. Il faut à ces professeurs un budget précis pour pouvoir embaucher ce personnel, ce qui leur permettra d'être sûrs de mener leurs travaux à terme.

Avec un montant de $850,000 réparti entre 30, 40 ou 50 universités, on ne va pas bien loin. Nous avons actuellement 38 stations de recherche qui se divisent 85 ou 90 millions de dollars. Avec ce genre de budget, on peut faire quelque chose.

Par ma question je veux simplement persuader le ministre d'essayer à l'avenir de mieux coordonner l'utilisation de ce budget de 90 millions de dollars par les universités et les départements de recherche afin que nous puissions faire encore mieux que maintenant.

M. Joseph-Phillipe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Madame l'Orateur, puisque je représente le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ce soir, j'aimerais signaler au député et à la Chambre qu'en 1963, le montant total de l'argent affecté à l'enseignement et à la recherche s'élevait à 236 millions. Quand le très honorable Lester Pearson était au pouvoir, il voulait que tous les Canadiens aient droit à l'enseigne-

ment a augmenté chaque année. En 1974-1975, la somme affectée à tous les genres de subventions accordées aux universités dépassait 3 milliards. Je tenais à souligner ce point d'abord. Cela traduit l'intérêt du gouvernement à l'égard de l'enseignement et de la recherche.

En ce qui a trait à la recherche, puisque c'est là-dessus que porte la question du député, j'aimerais consigner au compte rendu certains chiffres au sujet des crédits affectés et des pourcentages du produit national brut qu'ils représentent pour l'année 1969. Je donnerai le nom des pays d'abord, puis le pourcentage affecté aux universités et enfin le pourcentage retenu par le gouvernement. Voici les chiffres: au Canada, .39 pour les universités et .47 pour le gouvernement; aux États-Unis, .34 pour les universités et .40 pour le gouvernement; au Royaume-Uni, .18 pour les universités et .54 pour le gouvernement; en France, .27 pour les universités et .56 pour le gouvernement; en Suède, .25 pour les universités et .20 pour le gouvernement; en Allemagne, .30 pour les universités et .08 pour le gouvernement; au Japon, .30 pour les universités et .20 pour le gouvernement; et dans les Pays-Bas, .37 pour les universités et .24 pour le gouvernement.

Les seules subventions à la recherche que le ministère de l'Agriculture accorde annuellement sont les subventions aux universités qui s'élèvent à $650,000 par année. Le but premier de ces subventions est de favoriser les recherches en agriculture entreprises par des diplômés plutôt que de favoriser des recherches générales en agriculture dans les universités.

Cette dernière étape de recherche est en partie financée par les subventions du Conseil national de recherches qui dispose de sommes plusieurs fois supérieures aux nôtres pour favoriser la recherche dans les universités, y compris en agriculture.

A l'heure actuelle, le gouvernement fédéral est en train de revoir son rôle de promoteur de recherche et il annoncera dans le courant de l'année la tâche qu'il se fixera dans l'avenir.

La création récente du Conseil canadien de recherches en économie agricole fournira, il faut l'espérer, un moyen d'améliorer la coordination et la collaboration des universités et du gouvernement dans l'exécution de leurs programmes de recherche respectifs. Il y a de grands progrès, ce qui devrait répondre à certaines des critiques que soulève la prédominance fédérale au sein du comité de coordination des services agricoles canadiens qui conseille le ministère en matière de politiques agricoles. Je veux vous assurer, madame l'Orateur, que le ministre m'a dit qu'il étudiait cette question.

(La motion est adoptée et la séance levée à 10 h 27.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 13 juin 1975

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES POSTES

L'ABANDON TEMPORAIRE DU PROJET DE MAJORATION DU TARIF POSTAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je demande à présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Elle se passe de commentaire et j'ose croire qu'elle obtiendra un appui unanime. Je propose, appuyé par le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que la Chambre est satisfaite d'apprendre du ministère des Postes qu'il n'y aura pas pour le moment de majoration du tarif postal et déclare son opposition à une telle majoration.

M. Baldwin: Qu'y a-t-il de nouveau ou d'urgent à cela?

M. l'Orateur: La motion, présentée aux termes de l'article 43 du Règlement, exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, la motion ne peut être débattue.

* * *

LES PÉNITENCIERS

PROPOSITION D'EXAMEN DES SERVICES CORRECTIONNELS ET PÉNITENTIAIRES PAR UNE COMMISSION ROYALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion sur une affaire urgente et de nécessité pressante, à savoir les événements tragiques survenus récemment en Colombie-Britannique. Vu la démoralisation constatée chez le personnel de sécurité de notre régime pénitentiaire et vu que le nombre des récidivistes augmente sans cesse en dépit de l'accroissement des frais de 1100 p. cent depuis 15 ans, je propose, avec l'appui du député de Central Nova:

Que de l'avis de la Chambre, la sécurité, l'efficacité et le coût des services correctionnels administrés par le solliciteur général se sont détériorés à tel point qu'il faudrait nommer une Commission royale d'enquête pour faire un examen, suivi d'un rapport de tous les aspects de nos institutions et services correctionnels.

M. l'Orateur: La motion étant présentée en vertu de l'article 43 du Règlement ne peut pas être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

[*Français*]

LE TRANSPORT

L'AMÉNAGEMENT IMMÉDIAT D'UN PORT À GROS-CACOUNA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné que la construction d'un port de mer à Gros-Cacouna représente un projet essentiel au développement et à la croissance économique de la région du Bas-Saint-Laurent, qu'un tel port de mer serait extrêmement utile pour faciliter les échanges internationaux du Canada, et que le gouvernement a déjà dépensé des millions de dollars pour la préparation de ce projet, je propose, appuyé par le député de Shefford (M. Rondeau):

Que la Chambre demande au ministre des Transports (M. Marchand) de prendre les mesures nécessaires pour mener à bien l'aménagement d'un port de mer à Gros-Cacouna, ceci en fonction des études réalisées par le ministère des Transports, et que ce projet soit complété dans les plus brefs délais.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA NÉGLIGENCE APPARENTE EN MATIÈRE D'INSPECTION ET D'ESTAMPILLAGE DES VIANDES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de l'Agriculture une question au sujet des témoignages entendus hier par la Commission d'enquête du Québec sur le crime organisé selon lesquels les sceaux de qualité «Approuvé Canada» qu'on appose sur la viande, les rouleaux et l'encre utilisés à cette fin ne font pas l'objet de mesures particulières de sécurité et que, laissés sur les lieux, ils peuvent être utilisés par des individus sans scrupules pour indiquer que la viande a fait l'objet d'une inspection officielle alors qu'il n'en est rien. J'aimerais que le ministre nous dise comment on a pu en venir là et comment il se fait que

les sceaux et les autres tampons ne sont pas gardés en lieu sûr.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je viens tous juste d'être informé de cet état de choses. Si quelqu'un a usé à mauvais escient des sceaux, nous devrons améliorer les mesures de sécurité. On a donné à entendre que quelqu'un en avait effectivement abusé. A vrai dire, monsieur l'Orateur, nous sommes au courant d'autres cas de contrefaçons et nos lois sont très rigoureuses en pareilles circonstances. S'il y a preuve d'abus, on prendra les mesures qui s'imposent.

M. Stanfield: Étant donné la grande inquiétude du public, du point de vue de la santé publique, et de l'industrie de la viande, à propos des méthodes d'inspection et de l'importance attachée au sceau «Approuvé Canada», le ministre n'est-il pas en mesure de dire à la Chambre quelles sont les méthodes qui permettent que l'on utilise ces tampons à mauvais escient? Ne s'est-il pas renseigné auparavant pour s'assurer que les précautions entourant la garde de ces sceaux sont suffisantes et non tout à fait insuffisantes paraît-il, selon les témoignages entendus au Québec?

● (1110)

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, l'inspecteur en chef des viandes m'a informé qu'on prenait toutes les précautions nécessaires. La première fois qu'on a examiné la possibilité d'un usage frauduleux de ces tampons on a découvert que des emballages les portaient déjà et qu'il fallait donc d'après la loi les détruire. On m'a dit que l'on prenait toutes les précautions et toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que cela ne se produise pas, et que l'on prendrait également des mesures de sécurité en ce qui concerne les tampons.

M. Stanfield: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Devant le témoignage rendu hier par un inspecteur fédéral de quelque 32 ans d'expérience et l'apparente présomption du ministre de la Santé qui affirmait le 21 mai à la Chambre que toutes les viandes traitées dans les usines relevant de la compétence fédérale avaient fait l'objet d'une inspection adéquate par les fonctionnaires fédéraux, n'est-ce pas là la preuve d'un optimisme un peu injustifié dans les circonstances?

M. Lalonde: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je tiens à répéter bien clairement ce que j'ai déjà dit à la Chambre, savoir que jusqu'à maintenant il n'y a pas eu de preuve qu'on ait trouvé de la viande marquée «Approuvé Canada» qui n'ait pas satisfait aux normes. Je l'ai répété maintes et maintes fois à la Chambre. Le chef de l'opposition ferait mieux de prendre connaissance de tout le contexte plutôt que d'essayer de ramasser des bribes ici et là.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je regrette que le ministre de la Santé nous ait interrompus pour un semblant de question de privilège.

M. Lalonde: Je fais ce qu'a fait l'honorable député à la Chambre hier.

M. Stanfield: Lorsque je dis «un semblant» c'est bien ce que je veux dire. Permettez que je vous lise un extrait du hansard du 21 mai. Comme en fait foi la page 5959, le ministre a déclaré:

> Monsieur l'Orateur, je m'en tiens aux abattoirs inspectés sous la juridiction du gouvernement fédéral; toutes les viandes qui y sont traitées ont été convenablement inspectées par des agents fédéraux. C'est, je le crains, la seule réponse que je puis donner au chef de l'opposition.

[M. Stanfield.]

M. Lalonde: En effet, c'est bien cela.

M. Stanfield: Vu les preuves apportées hier, à mon avis le ministre s'est montré un peu trop content de lui-même. C'est tout ce que j'ai dit, et j'avais tout à fait raison.

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition pour une dernière question supplémentaire.

M. Stanfield: J'ai perdu le fil de mes idées et le ministre a probablement perdu le fil de sa réponse. Vu la gravité de la situation et l'importance du cachet «Approuvé Canada» du point de vue de la santé publique et de l'industrie, le ministre voudrait-il pousser son enquête encore plus loin pour savoir ce qui se produit vraiment et pour voir dans quelle mesure ces estampilles sont accessibles et faciles à imiter, et se retrouvent dans des abattoirs qui ne sont pas assujettis aux inspections fédérales, et ensuite présenter un rapport circonstancié à la Chambre?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, on croirait que ces estampilles traînent ici et là, mais tel n'est pas le cas. Elles sont sous clé la nuit. Dès qu'elles se brisent, elles sont immédiatement renvoyées à Ottawa et remplacées. Bien entendu, il est possible de contrefaire une estampille. Comme d'ailleurs, on peut contrefaire un timbre pour faire de l'argent. Mais le chef de l'opposition a tort d'essayer de faire croire que cela se produit. Rien ne prouve qu'on ait mal contrôlé des viandes assujetties à l'inspection fédérale, pas plus qu'on n'ait quoi que ce soit à reprocher aux viandes inspectées par les agents du gouvernement fédéral.

LA MAUVAISE ORTHOGRAPHE DU MOT «APPROVED» SUR LES FAUSSES ESTAMPILLES—DEMANDE D'INSPECTION FÉDÉRALE DE TOUTES LES VIANDES

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le mot «approved» apparaissant sur l'estampille «Canada Approved» contrefaite était écrit «approuved»; le ministre pourrait-il expliquer comment personne n'a remarqué cette erreur pendant plus d'un an et ne pense-t-il pas dès lors que non seulement il est nécessaire d'assurer une meilleure collaboration entre les inspecteurs fédéraux, provinciaux et municipaux, mais que ce devrait être une question absolument prioritaire pour les fonctionnaires concernés?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que l'orthographe du mot ait grand-chose à voir avec le sérieux de l'inspection des viandes.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Connaissant la véritable profession du député, je suis certain qu'il sait très bien que les fonctionnaires fédéraux chargés de l'inspection des viandes sont très compétents. Aucun pays au monde n'a de meilleurs inspecteurs de viandes ni de meilleures normes que celles des services d'inspection du gouvernement fédéral.

M. Mitges: Monsieur l'Orateur, je ne discute pas du sérieux de l'inspection assurée par la direction de l'hygiène vétérinaire. Tout ce que je dis, c'est qu'un mot inscrit sur l'estampille utilisée était mal écrit. Étant donné les événements, cela ne prouverait-il pas au ministre que, plus que jamais, l'inspection des viandes devrait être obligatoire au Canada et que la direction de l'hygiène vétérinaire du ministère de l'Agriculture devrait se montrer absolument intransigeante à cet égard?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député ait une telle confiance dans nos services d'inspection. Je crois que c'est là une bonne suggestion et nous en discutons depuis quelque temps avec d'autres intéressés dans les provinces. Je tiens à m'assurer d'une chose, car il semble y avoir confusion dans ce qu'a dit le chef officiel de l'opposition. Il parlait du bétail . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre voudrait-il bien se contenter de répondre à la question?

Des voix: Bravo!

M. Whelan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur . . .

Une voix: Midi!

M. Whelan: La question est très importante.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. S'il y a eu confusion, elle pourrait sans doute être dissipée à la fin de la période de questions.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

PÉTROLE—LES MOTIFS DE LA MAJORATION DES PRIX

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et porte sur une déclaration que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a faite à la presse, hier, et selon laquelle le gouvernement aurait pris la ferme décision de hausser le prix du pétrole, probablement à compter du 1er juillet. Le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement a effectivement pris une telle décision et, le cas échéant, quand entrera-t-elle en vigueur, quel sera le montant de la hausse et pourquoi y a-t-il une augmentation, étant donné la situation fort avantageuse dans laquelle se trouvent les sociétés pétrolières en activité au pays?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la décision d'autoriser la hausse du prix du pétrole à un niveau quelque peu inférieur au prix mondial a été annoncée par le gouvernement lors de la conférence fédérale-provinciale d'avril; il n'y donc là rien de neuf. Les seuls aspects qui restent encore à déterminer sont le moment où la hausse prendra effet et son importance. A cet égard, j'ai actuellement des entretiens par téléphone avec certains premiers ministres provinciaux et nous tentons d'en arriver à un accord sur ces deux points. La Chambre se souviendra qu'aucun premier ministre, si ma mémoire est bonne, ne s'est catégoriquement opposé à une hausse.

M. Woolliams: Et le premier ministre Davis?

M. Trudeau: Le député mentionne M. Davis. Si je me souviens bien, le premier ministre Davis s'opposait alors à la hausse, mais c'était en avril.

Des voix: Oh, oh!

M. Baldwin: Qu'en est-il de votre rencontre au sommet avec M. Robert Nixon?

Une voix: Le temps est venu pour une autre visite en hélicoptère.

Des voix: Bravo!

Une voix: Vous devriez aller du côté de Queen's Park.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, l'indifférence dont fait montre l'opposition à ce sujet me confond. Peut-être pourrais-je rencontrer le député du NPD en tête-à-tête et discuter de cette affaire.

Des voix: Bravo!

PÉTROLE—LES BÉNÉFICIAIRES DE LA MAJORATION DES PRIX—L'OPPORTUNITÉ DE LA CRÉATION D'UN FONDS DE MISE EN VALEUR

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, étant donné qu'il s'agit d'une affaire publique qui touche la population canadienne, je préférerais que le premier ministre fasse ses déclarations ici où tout le monde peut l'entendre. J'aimerais demander au premier ministre si le gouvernement a décidé qui profitera de cette augmentation du prix du pétrole. En effet, les sociétés pétrolières n'ont pas besoin de fonds supplémentaires puisque leurs coûts de production et de raffinage n'ont pas subi de hausse sensible. J'aimerais également savoir si le gouvernement envisage actuellement pour l'avenir des crédits supplémentaires pour la prospection par le truchement d'une caisse fédérale-provinciale de mise en valeur des ressources, pour que le pétrole découvert au Canada appartienne aux Canadiens et non aux sociétés multinationales.

● (1120)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député pose une question de principe et il me demande de lui répondre par une déclaration de principe, ce que je m'abstiendrai de faire. Je désire seulement rappeler au député et à ceux du parti conservateur que la chose intéresse qu'il parle d'une situation hypothétique. Je répète que je suis actuellement en pourparlers avec les premiers ministres des provinces. Nous discutons du montant et du calendrier des investissements. Tant qu'il n'y aura pas unanimité, il sera impossible, à mon avis, de savoir si nous allons devoir prendre une décision unilatéralement avec l'une des provinces ou tout à fait seuls.

Questions orales

PÉTROLE—L'INCIDENCE DE LA MAJORATION DES PRIX SUR LE COÛT DES PRODUITS AGRICOLES ET MANUFACTURÉS

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, à supposer que l'augmentation soit de l'ordre de $2 le baril, comme le veut la rumeur, et que le consommateur canadien ait à payer les coûts d'un milliard et demi de dollars par an qui en résulteraient, ce qui ne ferait qu'ajouter encore à l'inflation, le premier ministre est-il en mesure de me dire si le ministre de l'Agriculture ou le ministre de l'Industrie et du Commerce ont étudié l'effet de cette hausse sur le coût des produits agricoles et manufacturés, et ses répercussions sur le coût de la vie au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la question est nettement hypothétique. Elle se fonde sur des suppositions et non sur les faits. Nous verrons ce que les provinces et le gouvernement fédéral décideront de faire. Nous communiquerons nos décisions le moment venu et le député pourra alors nous demander de lui faire les calculs à ce moment-là.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT

L'ÉTABLISSEMENT IMMÉDIAT D'UN PORT À GROS-CACOUNA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Est-ce que l'honorable ministre est en mesure de dire à la Chambre s'il y a eu de nouveaux événements relativement au projet de l'établissement d'un port de mer à Gros-Cacouna, étant donné que la population de cette région est venue ici, à Ottawa, faire part au ministre et au gouvernement de l'importance essentielle de ce projet pour l'économie du Bas-Saint-Laurent en général?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Je ne peux que répéter ce que j'ai déjà dit, monsieur l'Orateur. J'ai rencontré les représentants qui sont venus ici. Je leur ai dit que nous étudiions le problème de concert avec le gouvernement provincial afin de connaître l'impact d'un nouveau port à Gros-Cacouna sur les autres ports canadiens et sur les autres ports du Saint-Laurent. Quand on en arrivera à une conclusion, je serai heureux d'en communiquer les résultats.

* * *

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS

LE TAUX ÉLEVÉ DE ROULEMENT CHEZ LES GARDIENS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, vu l'absence du solliciteur général, je vais adresser ma question au premier ministre. Le cabinet a-t-il recherché la cause du taux très élevé de roulement de la main-d'œuvre dans notre système pénitentiaire? Si oui, peut-il faire part des conclusions à la Chambre?

[M. Trudeau.]

L'hon. Otto Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je vais m'en informer et aviserai ensuite le député.

M. Huntington: A 10 heures, monsieur l'Orateur.

LES SERVICES DE SÉCURITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES—LES MOTIFS DU REFUS D'ENQUÊTE PUBLIQUE—LA FORMATION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser cette question au premier ministre. Comme l'enquête menée en vertu de la loi sur les pénitenciers est restreinte, dans la plupart des cas l'examen étant confidentiel, pourquoi le gouvernement se dissimule-t-il en refusant de tenir une enquête publique générale et approfondie sur l'affaire en Colombie-Britannique et sur la réglementation générale de la sécurité à la lumière des faits divulgués au sujet de notre régime pénitentiaire? Je pose la question parce que je note, en consultant le compte rendu, que le premier ministre a dit à deux reprises: «Je ne le sais pas, je me renseignerai.» Il est temps que le grand public soit renseigné même si le gouvernement est dans l'ignorance.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député ne suit pas de près ce qui a été dit à la Chambre. Le solliciteur général et moi-même avons dit très clairement qu'il y aurait une enquête aux termes de la loi sur les pénitenciers et qu'elle serait effectuée par une personne de l'extérieur. On me dit qu'hier, les media ont donné une impression tout à fait différente et c'est peut-être la raison pour laquelle le député est mal renseigné. Toutefois, le hansard d'hier et d'aujourd'hui rapporte fidèlement que le solliciteur général et moi-même avons dit qu'une enquête serait faite par une personne de l'extérieur. C'est ce qui se fera.

M. Stanfield: Une enquête publique?

M. Trudeau: Une enquête aux termes de la loi sur les pénitenciers.

Une voix: Quand sera-t-elle annoncée?

M. Trudeau: Je peux l'annoncer maintenant si le député le veut. Le solliciteur général est malade aujourd'hui. L'enquête si tiendra en vertu de l'article 12 de la loi sur les pénitenciers. Il s'agira d'une enquête publique, sauf pour certaines audiences que les commissaires jugeront eux-mêmes dans l'intérêt public de tenir à huis clos. Il s'agira du même type d'enquête que celle qui s'est tenue sous la présidence du juge Swackhammer sur les événements survenus à Kingston il y a quelques années. Je ne connais pas tous les faits, mais nous avons promis de nous efforcer de tirer la question au clair. Le gouvernement n'essaie en rien de les dissimuler. Nous avons annoncé que l'enquête si tiendra sous la présidence de quelqu'un de l'extérieur du service des pénitenciers. Trois commissaires dirigeront l'enquête. Nous avons déjà obtenu l'accord du juge en chef Farris de la Colombie-Britannique pour présider l'enquête. Il sera assisté de M. Jack Lynch, de la John Howard Society, et de M. H. E. Popp, du Service des pénitenciers qui est, sauf erreur, celui-là même qui a pris part à l'enquête sur les événements de Kingston.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Je voudrais en savoir un peu plus long sur cette enquête. Le premier ministre a dit que certains faits seront tenus secrets. Y aura-t-il une enquête publique complète, avec des témoins assermentés qui comparaîtront au comité et déposeront des témoignages? Tous les événements reliés aux incidents survenus au pénitencier de la Colombie-Britannique seront-ils rendus publics, surtout les faits qui nous parviennent quotidiennement par bribes de la part du gouvernement et, naturellement, des media?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, les événements dont parle le député sont survenus il y a à peine quelques jours. J'avoue qu'en l'absence du solliciteur général, je n'étais pas au courant de tous les faits. Nous ne cherchons pas à les révéler par bribes, comme le prétend le député. Nous avons annoncé ce matin la tenue d'une enquête: une enquête publique, comme je viens tout juste de l'annoncer. De plus, les témoignages seront entendus à huis clos uniquement dans le cas où, de l'avis du président, ils ne devraient pas être divulgués dans l'intérêt public, ou dans l'intérêt de la sécurité et de la sûreté dans les pénitenciers. C'est la façon habituelle de procéder et la Chambre conviendra, j'en suis certain, que c'est une bonne ligne de conduite.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS DANS TOUS LES ÉTABLISSEMENTS

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Si j'ai bien compris les observations que le premier ministre a faites hier, monsieur l'Orateur, cette enquête portera uniquement sur le drame survenu à New Westminster. Or, un bon nombre des questions posées depuis deux jours ont porté sur tout le système pénal, ainsi que sur les problèmes de sécurité, de surveillance et de gestion des services pénitentiaires. Le premier ministre entend-il faire quelque chose à ce sujet ou attendra-t-il le retour à la Chambre du solliciteur général? Quand celui-ci reviendra?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le solliciteur général reviendra à la Chambre dès que son médecin l'autorisera à le faire. Comme je l'ai dit, l'enquête portera sur les événements survenus au pénitencier de la Colombie-Britannique et sur les circonstances qui les ont entourés. Nous allons évidemment nous efforcer de prévenir la répétition de semblables événements aussi bien dans ce pénitencier qu'ailleurs. Quant au système pénal dans son ensemble et au service des pénitenciers, la Chambre aura l'occasion d'en discuter avec le solliciteur général au moment du débat sur les prévisions de dépenses de son ministère.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA QUESTION DE L'ACCESSIBILITÉ DES DÉPUTÉS AUX AUDIENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il nous dire si tous les députés peuvent assister à toutes ces audiences?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne crois pas que le premier ministre ait à donner ce genre d'indication.

● (1130)

M. Reynolds: Monsieur l'Orateur, que ce soit en invoquant la question de privilège ou par un rappel au Règlement, je ne demande pas une opinion juridique, mais un renseignement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il conviendrait davantage de résoudre ce problème lorsqu'une enquête sera instituée, si le député éprouve des difficultés pour assister aux audiences il pourra alors le signaler à la Chambre. Que le premier ministre ait donné ou non son avis à ce sujet ce matin ne changerait rien au problème.

* * *

L'AGRICULTURE

L'EXPROPRIATION DE TERRES AGRICOLES ET LA VENTE À L'AMIABLE AUX EXPROPRIATEURS—LA QUESTION DE L'IMPÔT SUR LA PLUS-VALUE

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, auquel j'ai donné un bref préavis. Le ministre est-il au courant des dernières nouvelles concernant les injustices flagrantes de la loi de l'impôt sur le revenu? En effet, des agriculteurs expropriés de leurs terres ne seraient pas frappés d'impôt sur les gains en capital à l'égard du produit de l'expropriation, alors que leurs voisins, qui vendront leurs terres à l'expropriateur plutôt que de devoir affronter la lenteur des démarches d'expropriation, doivent payer un impôt sur la plus-value du produit de la vente?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous étudions la question et j'ai fait des recommandations au ministre des Finances à ce sujet.

M. Jarvis: Le ministre voudrait-il dire à la Chambre si, à son avis du moins, un exploitant agricole exproprié de ses terres devrait être mis dans la même catégorie, aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu, que celui qui vend sa propriété par crainte de l'expropriation? Quel est le point de vue du ministre?

M. Whelan: Ce que le député vient de dire me paraît très raisonnable. Le propriétaire qui accepte d'être exproprié plutôt que de demander un règlement devant les tribunaux, ne devrait pas, à mon avis, être pénalisé; je vais vérifier ce qu'il en est auprès du ministre des Finances. Au besoin, il faudrait, à mon avis, remédier à la situation.

LE CAS DES PRODUCTEURS DE MAÏS DE L'ONTARIO EN MATIÈRE D'IMPÔT SUR LE REVENU—LES MESURES PRISES PAR LE MINISTRE

M. John Wise (Elgin): Ma question s'adresse aussi au ministre de l'Agriculture. Elle m'est suggérée par les instances déjà formulées au ministre par l'Ontario Grain Corn Council et plus récemment par le ministre de l'Agriculture de l'Ontario au sujet du report de l'impôt jusqu'à ce que de l'argent comptant ait été obtenu pour les céréales livrées aux élévateurs nationaux et aux entrepôts de conditionnement. Les céréaliculteurs de l'Ouest jouissent déjà de ce privilège. Le ministre a-t-il fait des démarches auprès de son collègue le ministre des Finances, afin qu'il supprime cette injustice dans le budget du 23 juin?

Questions orales

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous avons eu plusieurs discussions là-dessus, mais je voudrais rappeler au député que quand cette disposition a été adoptée à l'intention des agriculteurs de l'Ouest, nombre d'entre eux n'avaient pas le droit de vendre la totalité de leurs céréales la même année à cause des contingents et que le gouvernement voulait qu'ils livrent ces grains. Il n'en a jamais été ainsi dans le cas des producteurs de maïs au Canada.

LE CAS DES FERMES FAMILIALES CONSTITUÉES EN SOCIÉTÉS EN MATIÈRE D'IMPÔT SUR LE REVENU

M. John Wise (Elgin): Dans ses entretiens avec le ministre des Finances, le ministre de l'Agriculture voudrait-il insister pour étendre aux fermes familiales constituées en sociétés les dispositions relatives à l'étalement sur un certain nombre d'années et au roulement des plus-values de capital?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Nous étudions cela ainsi que plusieurs autres changements importants que nous ont proposés les associations agricoles et qui, à notre avis, ont quelque valeur.

* * *

LA SANTÉ

LA NÉGLIGENCE À L'ÉGARD DES NORMES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE AUX MINES D'URANIUM D'ELLIOT LAKE—LA POSSIBILITÉ D'INDEMNISATION DES VEUVES ET DES ORPHELINS

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que le gouvernement a reconnu, il y a deux jours, qu'il avait fait preuve de négligence en déléguant sa responsabilité à l'égard des normes de sécurité et d'hygiène pratiquées dans les mines d'uranium à Elliot Lake, et en ne veillant pas à ce que l'autorité déléguée soit exercée convenablement, le gouvernement est-il disposé à examiner la possibilité de verser une indemnité suffisante aux veuves et orphelins des mineurs d'Elliot Lake morts de cancer du poumon ou de silicose?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas saisi le début de la question; mais je ne suis pas au courant de l'allégation qui semble avoit été faite par un certain groupe. Est-ce bien là la question qui a été posée?

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, je vais répéter ma question. Etant donné qu'il y a deux jours, le gouvernement a reconnu que le gouvernement fédéral avait fait preuve de négligence en déléguant ses responsabilités quant aux normes de sécurité et d'hygiène dans les mines d'uranium d'Elliot Lake, et en ne vérifiant pas si les pouvoirs délégués étaient bel et bien exercés, le gouvernement est-il prêt à envisager l'octroi d'indemnités suffisantes aux veuves et aux orphelins des mineurs d'Elliot Lake qui sont morts de cancer du poumon ou de silicose parce que les normes d'hygiène et de sécurité n'étaient pas respectées dans les mines d'Elliot Lake?

[*Français*]

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je ne suis au courant d'aucune admission de négligence du genre de celle dont parle l'honorable député. Je vais examiner la référence sur laquelle il appuie ses allégations, et il me fera plaisir d'en discuter plus longuement plus tard. En outre, quand une responsabilité est déléguée à une autorité provinciale, il est évident que cette dernière doit l'exercer. Ceci se fait couramment dans certains domaines.

* * *

[*Traduction*]

LES MINES

ELLIOT LAKE—LE CAS DES MINEURS CHERCHANT DU TRAVAIL AILLEURS PAR CRAINTE DE LA SILICOSE—DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, monsieur l'Orateur. Étant donné les rapports selon lesquels d'autres compagnies minières refuseraient de donner du travail à d'anciens mineurs d'Elliot Lake parce qu'ils risquent plus que les autres de contracter la silicose, le gouvernement envisage-t-il un programme visant à assurer que ces mineurs ne soient pas financièrement pénalisés pour avoir quitté les mines d'Elliot Lake où règnent de dangereuses conditions de travail?

M. Maurice Foster (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Pour répondre à la question du député, monsieur l'Orateur, je dirai que sauf erreur, le règlement de la commission des accidents du travail de l'Ontario a été modifié de façon que les mineurs qui ont travaillé à Elliot Lake ne fassent pas l'objet de distinctions injustes s'ils s'en vont travailler dans une autre mine de l'Ontario.

* * *

L'AVORTEMENT

L'INTERPRÉTATION FANTAISISTE DE LA LOI PAR CERTAINS COMITÉS HOSPITALIERS—LA PORTÉE DE L'ENQUÊTE PROJETÉE

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre de la Justice. Elle concerne l'avortement. Le ministre a laissé entendre que l'on tiendrait une enquête pour déterminer pourquoi la loi se prête à diverses interprétations dans le pays et qu'il n'y a aucune uniformité. Pourrait-il nous dire quand débutera l'enquête? D'autre part, cherchera-t-on à savoir pourquoi, en dépit des grands progrès de la médecine, celle-ci ne semble pas être en mesure de résoudre le problème de la santé, et si la médecine comporte certaines lacunes à l'heure actuelle, ou cette question ne sera-t-elle pas du tout abordée?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr que l'endroit soit mieux approprié pour les opinions médicales que pour les opinions juridiques, mais en tout cas pas celles qu'on sollicite de moi.

Quant à la seconde partie de la question, je trouve qu'il s'agit davantage là d'une instance ou d'une affirmation gratuite. J'ai déjà dit—peut-être le député n'était-il pas là—que l'on songerait à tenir une enquête, mais qu'aucune décision n'avait été prise à ce propos; aussi ne puis-je en préciser la date pour l'instant.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, ma question n'était ni une instance ni une affirmation gratuite. Je demandais tout simplement si, dans le cadre de l'enquête, on chercherait à savoir si la médecine fait des progrès dans ce sens, et s'il n'y aurait pas lieu de faire plus d'efforts pour améliorer la situation et combler la lacune qui existe peut-être dans ce domaine en dépit des progrès réalisés sur le plan des médicaments et des soins thérapeutiques à notre disposition à l'heure actuelle.

M. Lang: En étudiant la question de l'enquête, nous nous efforcerons de tenir compte des observations du député.

* * *

L'AGRICULTURE

L'USAGE FRAUDULEUX DU SCEAU D'INSPECTION DES DENRÉES ALIMENTAIRES—LA QUESTION DES POURSUITES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire fait suite à celle qu'a posée le chef de l'opposition au ministre de l'Agriculture. Le ministre a-t-il l'intention de demander au procureur général du Québec ou au procureur général du Canada d'intenter des poursuites aux termes du Code criminel contre ceux qui se sont servis frauduleusement du sceau «Approuvé Canada» pour les aliments, au Québec ou ailleurs?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, d'abord, nous n'avons pas de preuves sérieuses, et comme je l'ai déjà dit, avant de porter des accusations, nous procédons à des vérifications pour nous assurer qu'il y a eu de fait des abus. Jusqu'ici, de tous les témoignages apportés, rien ne prouve vraiment que notre programme d'amélioration du service d'inspection des viandes ait échoué de quelque façon que ce soit.

* * *

LA LOI DES ALIMENTS ET DROGUES

LA POSSIBILITÉ DE RENFORCEMENT DE L'EFFECTIF DES SERVICES D'INSPECTION

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme il n'y a que 91 inspecteurs à la Direction des aliments et des drogues pour assumer les nombreuses responsabilités prévues par cette importante loi—et cela comprend les 30 inspecteurs engagés en octobre dernier lors de l'affaire de la viande hachée—puis-je demander au ministre s'il a l'intention de réclamer des crédits au Parlement pour augmenter le nombre d'inspecteurs en vertu de la loi sur les aliments et drogues, afin que les Canadiens reçoivent la protection prévue à l'origine par cette loi?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je dois ajouter en réponse à l'honorable député qu'il faudrait qu'il ajoute au nombre qu'il a mentionné les 1,200 inspecteurs qui sont au service du ministère de l'Agriculture dans le domaine de l'inspection des aliments, ainsi que les quelques milliers d'inspecteurs provinciaux et municipaux qui travaillent aussi dans ce domaine. Il faut donc tenir compte du nombre total des inspecteurs au Canada qui travaillent dans ce secteur. Quant au nombre d'inspecteurs qui relèvent de mon ministère, je dois dire, évidemment, que je dois travailler avec les ressources qui me sont allouées. Il faut tenir compte de ceci en considérant le nombre total des inspecteurs qui travaillent dans ce secteur.

* * *

● (1140)

[*Traduction*]

LES POSTES

LES PROPOS DU MINISTRE AU SUJET D'UNE MAJORATION DES TARIFS POSTAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. La déclaration du ministre des Postes concernant une proposition de hausse de 33 p. 100 des tarifs postaux était-elle une idée de lui ou exprimait-elle une nouvelle politique du gouvernement? A ce sujet, le premier ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi son cabinet et lui-même se sentent obligés de faire de telles déclarations à l'étranger, sans même en avertir le pays, et encore moins la Chambre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je n'ai pas de réponse à ces questions, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas vu la déclaration et il me faudrait la preuve de ce que le député avance.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA PRÉSENCE DE LOUIS LABERGE À LA CONFÉRENCE DU BIT À GENÈVE—LA QUESTION DE LA CONDAMNATION

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Du fait que Louis Laberge a été condamné pour avoir empêché le cours de la justice et qu'il est dès lors un criminel, pour quel motif légal le ministère de la Justice et le ministère du Travail l'ont-il éventuellement autorisé à quitter le pays pour représenter le Canada à la conférence du Bureau international du travail à Genève alors qu'il n'a pas fini de purger sa peine?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, les lois fédérales et provinciales prévoient ce genre de choses. Dans ce cas-ci, je désire m'informer personnellement à ce sujet.

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, comme le ministre du Travail est absent, je poserai ma question supplémentaire au ministre de la Justice. Étant donné que tout délégué à la conférence de l'OIT doivent représenter un organisme pour pouvoir se rendre là-bas—dans le cas présent, sans doute du CTC—le ministère du Travail ou de la Justice ont-t-il été consultés au sujet de la présence de M. Laberge à Genève en tant que conseiller technique du président du CTC?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'obtiendrai aussi ce renseignement pour le député.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA QUESTION DES SANCTIONS IMPOSÉS PAR LE MOZAMBIQUE CONTRE LA RHODÉSIE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, puisque le ministre est absent, je poserai ma question au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Comme le ministre a réitéré l'intention du Canada d'aider le Mozambique à appliquer des sanctions contre la Rhodésie, pourrait-il expliquer à la Chambre quelles mesures précises le gouvernement compte prendre à l'égard de ces sanctions et pourrait-il élucider la déclaration du ministre?

Une voix: Halluciner!

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je demanderai au ministre de préciser sa pensée quand il reviendra, lundi, j'espère.

VIETNAM—DEMANDE DE RAPPORT SUR L'INCARCÉRATION DES MISSIONNAIRES NORMAN ET JOAN JOHNSON

M. Sean O'Sullivan (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures et concerne l'affaire des Canadiens Norman et Joan Johnson. C'est long que d'être trois mois mois prisonniers de guerre au Vietnam, pour des Canadiens, surtout lorsqu'on est comme eux des missionnaires et qu'on n'a pris aucune part aux affaires politiques ou militaires de ce pays. Le ministre peut-il dire à la Chambre si les démarches du gouvernement pour tenter l'impossible, selon l'expression du ministre, afin d'obtenir leur libération, ont abouti à quelque chose?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le ministère des Affaires extérieures a présenté des instances aux autorités du GRP à Paris le 9 mai 1975. Celles-ci ont convenu de saisir le gouvernement de Saigon de l'affaire et promis de communiquer avec notre ambassade à Paris dès qu'elles auraient plus de détails. Elles ont réitéré l'assurance donnée plus tôt que tous les étrangers au Vietnam, qui n'ont pas été mêlés aux activités militaires, seraient bien traités. Je puis assurer à la Chambre que nous suivons l'affaire de près.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA RARETÉ D'INDIENS AUX ÉCHELONS SUPÉRIEURS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, la question que je vais poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien m'a été inspirée par la réponse qu'il m'a donnée hier pendant le débat lorsque je lui ai demandé combien d'Indiens occupaient des postes dans la haute direction. La réponse du ministre se trouve à la page 6694 du *Hansard*, et je cite:

> Il y a sans doute peu d'Indiens aux échelons supérieurs du ministère, je l'admets et je partage la préoccupation du député.

A la page 6695, il dit que la nomination . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député a une question à poser, qu'il le fasse.

M. Whiteway: Étant donné ces réponses, le ministre aurait-il l'obligeance de dire quand il compte donner les directives qui permettraient aux Indiens d'occuper les postes aux échelons supérieurs de son ministère?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je devrai revoir les propos que j'ai tenus. Je ne crois pas avoir parlé de directives à cet égard. Il y a peut-être un malentendu. Je partage cette inquiétude, mais je ne suis pas certain d'avoir fait allusion aux directives.

M. Whiteway: Monsieur l'Orateur, je demande maintenant au ministre s'il a mentionné ces directives et s'il pourrait dire à la Chambre quelles sont ses intentions après avoir exprimé son opinion sur la nomination d'autochtones à de tels postes au sein de son ministère?

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, j'ai des idées à ce sujet et je suis actuellement à en discuter avec mes collègues du cabinet.

* * *

L'IMMIGRATION

LES MOTIFS DE L'ADMISSION DE CAO HAO HON À TITRE DE RÉFUGIÉ VIETNAMIEN—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, j'adresse ma question au ministre suppléant ou au premier ministre. Le gouvernement nous a donné l'assurance qu'il vérifiait comment Dang Van Quang est entré au Canada et qu'il étudiait la possibilité de l'expulser. Voudrait-on dire à la Chambre comment il se fait qu'un autre personnage semblable, c'est-à-dire Cao Hao Hon, est entré ici dans ce même groupe? Peut-on savoir quels rapports existent entre la Gendarmerie royale du Canada et les autorités des services du renseignement des États-Unis? Les Américains semblent nous envoyer les indésirables.

L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la dernière partie de la question du député n'est pas conforme aux faits. Le monsieur en question avait déjà au Canada un proche parent qui est immigrant reçu, de sorte que nous avons réglé son cas immédiatement dans nos efforts pour venir en aide à tous ces réfugiés. Nous prenons maintenant à l'égard du prénommé toutes les dispositions normales avant la confirmation de son statut.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Justice pourrait-il demander à son collègue de faire une déclaration détaillée pour nous dire comment de tels personnages sont entrés au Canada à peu près sans entrevue?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, le ministre a déjà dit, je pense, que dans de telles circonstances nous nous efforçons, pour des motifs humanitaires que le député serait normalement porté à évoquer, de nous occuper avec célérité de ceux qui veulent venir chez nous. Nous avons fixé un nombre de réfugiés que nous nous sommes engagés à accueillir. Nous nous sommes efforcés de nous occuper avec célérité des personnes qui comptaient des parents au Canada ayant déjà acquis la citoyenneté canadienne ou le droit de résidence. C'est ainsi que l'on a pu diriger rapidement un certain nombre de réfugiés vers une destination finale. Dans les deux cas évoqués, ces personnes sont ici en vertu d'un permis ministériel, ce qui signifie que leur statut ne sera pas établi définitivement avant que l'on n'ait fait un examen complet de leur cas.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Faut-il des raisons humanitaires pour donner accès au Canada à des gens qui se trouvent aux États-Unis? Sont-ils en danger aux États-Unis?

M. Lang: Il s'agit plutôt de tenter de réunir des gens qui ont soit leur famille, soit des parents ici. Nous nous sommes engagés à accueillir un certain nombre de personnes qui vivent dans des camps aux États-Unis, et à veiller à ce qu'ils arrivent là où ils doivent s'établir. Nous avons le temps de vérifier diverses questions qui préoccupent les Canadiens avant de déterminer une fois pour toute la situation de telle ou telle personne.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA RÉDUCTION DE LA PENSION DE VIEILLESSE POUR COMPENSER LES TROP-PERÇUS DU CONJOINT EN PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le ministre sait-il que des personnes âgées voient leur chèque de pension de sécurité de la vieillesse diminué pour rembourser les trop-payés de l'assurance-chômage au bénéfice de leurs conjoints?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur le président. Évidemment, il me fera plaisir d'examiner les cas précis, s'il y en a, qui ont été soulevés à ce sujet, et j'imagine que si ceci se produit, ce sera en vertu de la loi telle qu'elle existe à l'heure actuelle.

* * *

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'ABSENCE D'EXPLICATION DU REFUS DE RÉADMETTRE KONSTANTIN GEIVANDOV—DEMANDE DE DÉPÔT DU DOSSIER

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Elle découle d'une déclaration que le solliciteur général aurait faite hier à des journalistes; il aurait dit que l'on a interdit au journaliste soviétique Konstantin Geivandov de revenir au Canada. Il s'est exprimé en ces termes:

> Les Russes connaissent probablement les raisons de ce refus et il n'y a aucune raison que cela intéresse d'autres personnes.

Le premier ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement pense, à l'instar du solliciteur général, qu'il n'y a aucune raison que des questions relatives à la sécurité nationale intéressent le Parlement ou les Canadiens?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, quand il s'agit de sécurité, il n'est pas dans les habitudes de révéler à tous les intéressés des affaires qu'il est préférable de garder condifentielles.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Le gouvernement est-il disposé, au nom de la démocratie, à rendre publics, en les déposant à la Chambre, les dossiers de la Gendarmerie royale sur le journaliste soviétique Geivandov et tous ceux qui ont eu des relations avec lui, notamment Mark Starowicz? Dans l'affirmative, quand? Dans la négative, pourquoi?

● (1150)

M. Sharp: Si vous me permettez de continuer à répondre, monsieur l'Orateur, je réponds non à la première question.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

LA PERTE DE VAISSEAUX DE PÊCHE SUR LA CÔTE OUEST—ON DEMANDE QUE LE RAPPORT SOIT DÉPOSÉ

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le président, ma question fait suite à une autre que j'ai posée le 14 avril à l'honorable ministre des Transports.

Le ministre est-il à même de nous informer des conclusions de l'enquête qu'il a faite, suivant ma demande, sur les pertes de vie et de bateaux de pêche sur les côtes du Pacifique?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous avons reçu le rapport de l'enquête qui a été faite par nos inspecteurs sur les naufrages qui se sont produits sur la côte du Pacifique. Les raisons, dans chaque cas, diffèrent. Ce n'est pas pour la même raison qu'un bateau a coulé et qu'un autre ne l'a pas fait. Je crois que ce que nous faisons au ministère maintenant c'est de surveiller plus étroitement la construction et l'utilisation des bateaux de pêche. Il n'y a pas autre chose que nous puissions faire pour les aider à ce moment-ci.

Certains bateaux étaient surchargés au deuxième pont et ne pouvaient rester en équilibre; d'autres ont coulé pour d'autres raisons. Ce rapport-là, nous l'avons, et nous tentons de corriger la situation.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au ministre.

Est-ce que le ministre ne veut pas ou ne compte pas révéler les conclusions de ces enquêtes?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas une enquête formelle qui a été faite sur la côte du Pacifique. L'enquête a été effectuée par nos enquêteurs, pour que l'on sache ce qui s'était passé. Il n'existe pas de

rapport formel que je pourrais déposer demain. Il existe des rapports partiels, et je pense que cela n'est pas mystérieux. Il est peut-être possible d'indiquer quelles sont les principales raisons pour lesquelles certains de ces incidents ou accidents se sont produits, mais nous ne sommes pas en présence d'un rapport officiel, présenté, par exemple, à la suite des travaux d'une commission d'enquête.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le président, je désire poser au ministre une autre question supplémentaire. Est-ce qu'il serait disposé à me permettre de compulser ce rapport?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je vais regarder ce que nous avons comme documents, et au début de la semaine prochaine, je pourrai indiquer au député ce que nous pouvons en faire.

[*Traduction*]

TERRE-NEUVE—L'ACCORD FÉDÉRAL-PROVINCIAL POUR LE PARTAGE DES FRAIS DE RECONSTRUCTION DE LA ROUTE TRANSCANADIENNE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. A la suite de ses entretiens avec les ministres des Transports des provinces atlantiques, en est-on arrivé à quelque décision pour améliorer le programme de construction de la route transcanadienne dans cette région et quelle formule a-t-on proposée?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il y a entente, entre les ministres des gouvernements fédéral et provinciaux des Transports qu'il s'agisse des régions de l'Ouest ou des Maritimes pour s'en tenir aux communiqués officiels. Nous ne faisons pas d'autres commentaires.

M. Marshall: Le premier accord sur la route transcanadienne conclu entre le gouvernement fédéral et celui de Terre-Neuve prévoyait un partage des frais d'un rapport de 90 à 10 p. 100. Comme cette route n'a jamais été construite selon des normes acceptables, ce que prouve l'étude du corridor transterreneuvien, le ministre conclurait-il un accord avec la province de Terre-Neuve pour respecter la proportion de 90 à 10 p. 100, au lieu de partager les frais à parts égales, de façon que la route respecte les normes?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir dire sans divulguer de secrets que nous avons déjà étudié la question et qu'elle figure à l'ordre du jour de notre prochaine réunion.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

LES MESURES VISANT À RÉTABLIR LA CONFIANCE DANS LE SCEAU «APPROUVÉ CANADA» UTILISÉ POUR LA VIANDE

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Étant donné que ce matin, dans les journaux, nous lisons des titres comme celui-ci: «Approuvé Canada est parfois trompeur», le sceau «approuvé» n'est plus une garantie au Canada, étant donné que ces titres seront reproduits dans les différents journaux d'aujourd'hui, et vu l'incertitude des Canadiens, je voudrais demander à l'honorable ministre s'il a l'intention de faire quelques remarques au sujet de ces titres, dans le but de rassurer les Canadiens, et quelle attitude il entend prendre afin de corriger ces irrégularités?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Tout d'abord, monsieur le président, il est évident que je n'ai pas la responsabilité de donner des directives à ceux qui rédigent les titres d'articles des journaux. S'il fallait corriger les titres de journaux chaque fois qu'ils sont erronés ou tendancieux, je pense que la moitié de la Chambre passerait son temps à effectuer ce travail.

En ce qui concerne le problème soulevé par l'honorable député, et l'espèce d'information tendancieuse communiquée par ces titres sensationnels, je suis bien d'accord avec lui que ce sont là des faits malheureux. En effet, beaucoup de gens lisent le titre plutôt que l'article qui est beaucoup plus détaillé et donne véritablement, l'information. Je pense que la responsabilité du sceau «Approuvé Canada» relève plutôt de l'autorité du ministre de l'Agriculture et de ses inspecteurs et j'apprécierais qu'il réponde lui-même à cette question.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE EN FAVEUR DES EXPORTATEURS CANADIENS—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre d'État (Pêches). A la réunion du mois dernier du Conseil des pêches du Canada, on a dit que sur les marchés d'exportation très importants, les conserveries de poisson canadiennes étaient évincées par les Européens, et surtout par les pays scandinaves, tant pour la qualité des produits que du point de vue de la commercialisation. Aussi, le ministre a-t-il formulé de nouveaux projets en vue d'aider l'industrie à résoudre ces problèmes qui nuisent à l'économie de la région de l'Atlantique?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, j'ai lu ces rapports du Conseil des pêches. Je dois cependant rappeler à l'industrie que la plupart des programmes mis en place l'an dernier visaient à offrir du poisson de première qualité, surtout pour l'exportation. J'insisterai également sur le fait que l'Office du poisson salé, qui est très dynamique sur les marchés étrangers, s'en tire très bien et donne un bon prix aux pêcheurs. Je pense que l'industrie doit d'abord faire un bon nettoyage elle-même.

* * *

LES TRANSPORTS

DEMANDE DE DÉLAI POUR LA PERCEPTION DES DROITS DE QUAI DANS LES PORTS DE PÊCHE

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Envisagerait-il la possibilité de remettre à plus tard le calcul et la perception réglementaires des droits de quai, tant qu'une loi n'aura pas placé officiellement les ports de pêche sous l'autorité du ministre d'État chargé des Pêches?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, cette question devrait être posée au ministre de l'Environnement.

M. McCain: Monsieur l'Orateur, je respecte l'opinion qui vient d'être exprimée, mais j'ai reçu l'avis des fonctionnaires ainsi que des lettres d'employés du ministère des Transports à ce sujet. Il semble que les droits sont imposés par le ministère des Transports et non par le ministère de l'Environnement. C'est pourquoi je pose ma question au ministre des Transports. Il s'agit d'une situation grave dans la mesure où ces droits sont imposés de façon discriminatoire. Ils sont parfois imposés à un navire dans un port et pas à un autre. Ils ne sont pas levés du tout dans certaines circonscriptions de la région côtière du Canada. Pour cette raison, je demande encore une fois au ministre s'il envisagera la possibilité de suspendre toute perception et toute imposition supplémentaire de droits de quai jusqu'à ce que cette responsabilité soit officiellement confiée au ministre d'État chargé des Pêches, comme la politique établie le veut?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, il se peut que le ministère des Transports perçoive ces droits dans certains cas. Je le vérifierai. Cependant, je sais que la plupart du temps ces droits sont versés au ministère de l'Environnement. Je me renseignerai et je dirai au député dans quelle proportion chaque ministère s'occupe de cette question. Je crois qu'il y a une règle à cet égard qui s'applique à tous les bassins et quais.

● (1200)

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Ce matin, le ministre des Transports a eu un geste complaisant assez inhabituel et m'a envoyé ce qu'il appelait un premier exemplaire de la politique nationale de Transports. Après l'avoir examiné, j'ai constaté qu'il n'y avait que le dessus de la couverture.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Devant ce geste du ministre, je me demande si tout ce que nous pouvons nous attendre à recevoir lundi, c'est le dos de la couverture de ce document sans rien entre.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Vu la grande importance que nous attachons tous à l'inspection de la viande, etc., je tiens à éclaircir une des réponses que j'ai données au chef de l'opposition. Cela portait presque à croire que ces tampons traînaient un peu partout. Or, ce n'est pas le cas. Ils sont enfermés à double tour. Chaque inspecteur en a un portant son propre numéro.

M. Diefenbaker: Comment se sont-ils envolés?

M. l'Orateur: Je comprends que le ministre tienne beaucoup à dissiper ces craintes. Toutefois, ses observations constituent difficilement un rappel au Règlement.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Lorsque j'ai interrogé le ministre de l'Agriculture quant à la possibilité de porter des accusations en vertu du Code criminel contre les personnes qui utilisent le sceau «Approuvé Canada» illégalement, le ministre a déclaré qu'il étudiait la question et qu'il essayait d'obtenir des preuves. J'aimerais lui recommander de lire le procès-verbal de l'enquête sur le crime organisé au Québec car d'après les premiers témoignages les preuves semblent toutes là.

Les travaux de la Chambre

M. Whelan: Absolument rien ne prouve que ces tampons ont été utilisés frauduleusement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS

M. Denis Ethier (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

* * *

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat lui a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-24, Loi constituant en corporation la Banque Commerciale et Industrielle du Canada, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ATTRIBUTION DE TEMPS À L'ÉTUDE DU BILL RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SOCIÉTÉ NATIONALE DES PÉTROLES

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il existe un accord entre les représentants de tous les partis en vue d'attribuer une période spécifiée pour les délibérations à l'étape du rapport et à celle de la troisième lecture du bill C-8. C'est pourquoi, conformément à l'article 75A du Règlement je propose, appuyé par le ministre des Travaux publics (M. Drury):

Que, relativement au bill C-8, loi créant une Société nationale des pétroles, deux jours de séance soient attribués pour les délibérations à l'étape du rapport et à celle de la 3e lecture et adoption dudit bill.

Que, après avoir franchi l'étape du rapport dudit bill, la Chambre passe immédiatement à l'étape de la 3e lecture et à l'adoption dudit bill; et

Que le second desdits jours, 15 minutes avant l'expiration du temps prévu pour les travaux du gouvernement au cours de cette séance, tous les travaux dont la Chambre est déjà saisie soient interrompus, si besoin est, pour les fins de cet ordre, et, qu'alors toutes les motions nécessaires au déroulement de l'étape du rapport, de la 3e lecture et de l'adoption dudit bill soient présentées immédiatement et successivement sans autre débat ni amendement.

En présentant cette motion aux termes de l'article 75A du Règlement, je réitère l'engagement pris hier soir par le ministre de l'Énergie, des Mines et Ressources (M. Macdonald), au cours de la réunion du comité permanent, à savoir que le gouvernement ne présentera pas d'amendement de fond à l'étape du rapport sans l'agrément des partis d'opposition.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion étant proposée aux termes de l'article 75A du Règlement doit être présentée et décidée sans débat ni amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 1864, 2347, 2357, 2378, 2505, 2551, 2589 et 2642.

Si la question n° 1852 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

AIR CANADA—PROFITS ET PERTES

Question n° 1864—**M. Mazankowski:**

La société Air Canada a-t-elle entrepris une étude pour expliquer pourquoi CP Air fonctionne avec profits, alors que Air Canada en est incapable et, dans l'affirmative, cette étude servira-t-elle à réduire les pertes d'Air Canada?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Air Canada nous communique ce qui suit: L'étude et la comparaison des résultats financiers d'Air Canada et de CP Air, fait ressortir l'aspect le plus significatif affectant le profit net, après déduction des impôts et des intérêts, est le coefficient dette/revenu d'Air Canada, qui était 96/05 l'an dernier. En 1974, la déclaration de revenus de la compagnie aérienne aurait pu présenter un bilan positif, si elle avait été une entreprise plus conforme à un type non gouvernemental. La productivité par employé est un autre facteur important et cette productivité est directement fonction de la longueur moyenne des étapes. Les études comparatives avec les transporteurs américains démontrent que plus l'étape est longue, plus grande est la productivité par employé. Il est donc significatif de constater que pour les trois premiers trimestres de 1974, CP Air a rapporté une longueur d'étape moyenne de 936 milles, soit la troisième par ordre d'importance en Amérique du Nord—alors que Air Canada n'enregistre qu'une moyenne de 547 milles—l'une des plus faibles. On a tort d'affirmer qu'Air Canada est «incapable» de fonctionner avec profit. La compagnie a été bénéficiaire pendant 25 de ses 38 années d'existence et 10 des 11 dernières.

LE RAJUSTEMENT DES TAUX DU BIEN-ÊTRE SOCIAL DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Question n° 2347—**M. Firth:**

Lors du rajustement des taux du bien-être social dans les Territoires du Nord-Ouest, a-t-on tenu compte des frais de transport et de fret plus élevés dans certaines agglomérations isolées et, dans la négative, pourquoi?

[M. Sharp.]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Chaque province et territoire a compétence pour fixer les taux du bien-être social. Tandis que quelques provinces suivent la hausse de l'indice des prix à la consommation pour ajuster les taux du bien-être, d'autres, par contre, procèdent à une révision périodique de leurs taux qu'elles ajustent en fonction des modifications d'indicateurs comme le salaire minimum, l'indice des prix à la consommation et le panier de provisions. Il n'est donc pas possible de faire des commentaires au sujet des facteurs dont on a tenu compte pour déterminer les dernières hausses des taux du bien-être social des Territoires du Nord-ouest. Le département du développement social des Territoires du Nord-ouest est seul en mesure de répondre à la question.

L'ENQUÊTE SUR LA NAVIGATION DE LA CÔTE EST—LES INSTALLATIONS DE CONTAINERS

Question n° 2357—**M. Forrestall:**

1. Le Conseil des ports nationaux a-t-il mené une enquête sur la situation de la navigation sur la côte est, voulant que les installations de containers dans l'est du Canada suffisaient aux besoins actuels et éventuels?

2. Certaines des observations attribuées à un haut fonctionnaire du Conseil des ports nationaux et publiées dans le *Free Press* de Dartmouth le 16 avril 1975, étaient-elles exactes et, dans l'affirmative, quelles étaient-elles?

3. Le haut fonctionnaire mentionné dans cet article était-il au courant de l'affirmation, à la page 10 de l'addenda à l'accord subsidiaire conclu entre le gouvernement et celui de la province de la Nouvelle-Écosse sur la région métropolitaine de Halifax et Dartmouth, selon laquelle les installations actuelles atteindraient leur capacité maximale avant la fin de l'année 1975?

4. Le Conseil des ports nationaux est-il d'accord avec l'évaluation de la situation faite par les deux gouvernements et, dans la négative, pourquoi?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Voici la réponse du Conseil des ports nationaux: 1. Oui. De nombreuses études indiquent que les installations de Saint-Jean seront suffisantes encore pour plusieurs années, mais que celles de Montréal et de Halifax ont moins de capacité supplémentaire.

2. Oui. Dans la colonne trois de l'article, toutes les remarques attribuées à un fonctionnaire du Conseil des ports nationaux sont exactes à priori, avec, cependant, les exceptions suivantes: *a*) En ce qui concerne le Nouveau-Brunswick et le partage des coûts: « . . . les négociations sont en cours et chacun des deux gouvernements assurera probablement la moitié du coût de tout le complexe . . .» Cette déclaration est exagérée. Il semble plutôt qu'on s'achemine vers une solution de partage équitable, mais le règlement définitif dépendra d'une décision intergouvernementale. *b*) En ce qui concerne les installations dans l'Est du pays « . . . nous avons fait procéder à de nombreuses études qui indiquent qu'il y en a déjà là suffisamment . . .» Cette déclaration ne se rapporte par particulièrement à Halifax, comme l'indique la réponse dans la partie I ci-haut.

3. Oui. Le 18 février 1975 à Moncton, au Nouveau-Brunswick, des fonctionnaires du MEER ont introduit deux projets de stipulations accessoires entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour examen par les représentants des autres services et ministères du gouvernement fédéral. A cette réunion, le Conseil des ports nationaux contesta la déclaration contenue dans l'accord Halifax/Dartmouth: « . . . les installations actuelles atteindront leur capacité maximale avant la fin de 1975 . . . «.

4. Le Conseil des ports nationaux n'a pas pris à ce sujet de position sur une nécessité immédiate d'une décision et nous croyons comprendre que les travaux accomplis par le MEER contribueront sensiblement à la prise d'une décision en ce qui concerne tant le calendrier d'exécution que la nature et l'importance des installations requises. Les chiffres des capitaux d'investissement relatifs aux nouvelles installations sont très élevés et ils doivent par conséquent correspondre au trafic prévisible. Le Conseil estime que les installations actuelles doivent pouvoir absorber le trafic prévisible assez facilement encore deux ou trois ans ou pour toute autre période requise non seulement pour déterminer ceci mais pour entreprendre une nouvelle construction.

LA FAUNE ET L'INSTALLATION DE CÂBLES À HAUTE TENSION

Question nº 2378—M. Herbert:

Le ministère de l'Environnement a-t-il étudié les effets qu'aura sur la faune l'installation de lignes de haute tension, comme celles qu'a proposées l'Hydro-Québec pour transmettre de l'électricité à l'État de New York?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et ministre des Pêcheries): Oui, le ministère a étudié les effets d'herbicides utilisés le long de lignes de haute tension et d'autres recherches sur la question sont en cours. Il existe en outre un programme consacré au caribou dans le cadre des études actuelles sur l'environnement de la baie James et nous pourrons, à partir des données sur leurs routes migratoires, déterminer les effets que pourrait avoir sur cette espèce l'installation de lignes de haute tension.

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL—LES MONTANTS VERSÉS DANS TÉMISCAMINGUE

Question nº 2505—M. Caouette (Témiscamingue):

1. Au cours des dix dernières années, combien le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il dépensé au total dans la circonscription de Témiscamingue?

2. De cette somme, combien a été versée sous forme *a*) d'allocations familiales, *b*) de pensions de vieillesse?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne tient pas de dossiers lui permettant de donner facilement réponse à la question posée. Obtenir les renseignements demandés entraînerait des frais excessifs.

LE TRANSPORT DE PRODUITS SOLIDES PAR PIPE-LINE

Question nº 2551—M. Mazankowski:

1. Le ministère de l'Agriculture, le ministère des Transports, le Conseil national de recherches ou tout autre ministère ou organisme du gouvernement a-t-il mené une enquête et fait une évaluation relatives à l'usage d'un pipe-line en vue du transport des produits agricoles ou d'autres produits solides (autres que le pétrole et le gaz) et, *a*) dans la négative, (i) le gouvernement envisage-t-il de prendre des mesures en ce sens dans un avenir rapproché (ii) le gouvernement a-t-il communiqué avec le gouvernement de la Saskatchewan et le Conseil de recherches de l'Alberta pour examiner les résultats de leurs études sur l'usage des pipe-lines, *b*) dans l'affirmative, (i) ce moyen de transport est-il réalisable (ii) combien en coûterait la construction et l'exploitation?

2. Étant donné que le gouvernement a accepté de financer un projet témoin d'avions ADAC destiné à évaluer un nouveau système de transport interurbain rapide, accepterait-il aussi de financer un projet de pipe-line pour l'évaluation d'un nouveau mode rapide d'expédition de produits solides et, *a*) dans l'affirmative, a-t-on planifié un projet de cet ordre, *b*) dans la négative, pourquoi?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. D'après les programmes de financement du ministère des Transports, le gouvernement a examiné avec les Conseils de recherches de la Saskatchewan et de l'Alberta la possibilité d'un transport de produits solides par pipe-lines. Bien que ce transport par pipe-line soit réalisable il reste encore certains problèmes techniques à surmonter en ce qui concerne le procédé d'injection et de récupération des produits solides dans le liquide porteur des pipe-lines. Tant que ces problèmes ne seront pas résolus, aucune prévision de coût d'exploitation d'un pipe-line ne pourra être avancée.

2. Le gouvernement ne prévoit pas de projet-témoin similaire à celui du programme ADAC et ne pense pas qu'un tel projet doive être présenté tant que les problèmes techniques susmentionnés n'auront pas été résolus, et que l'industrie ne sera pas intéressée à examiner un projet de ce genre.

LES COURS DE LANGUE SECONDE AUX IMMIGRANTS

Question nº 2589—M. Baker (Grenville-Carleton):

1. Sur quels critères se fonde-t-on pour choisir les étudiants du cours de langue seconde en anglais pour les immigrants reçus, subventionné par le gouvernement et donné dans des collèges communautaires, dans tout le Canada et en Ontario en particulier?

2. Refuse-t-on aux immigrants parrainés l'admissibilité à ce genre de formation?

3. Existe-t-il une limite de temps au-delà de laquelle les immigrants se voient refuser l'accès à ce genre de cours?

4. Est-on en train d'éliminer progressivement ce programme à Ottawa et, dans l'affirmative, pourquoi?

5. Permet-on aux immigrantes qui professent l'état de maîtresse de maison de suivre ce cours?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Les travailleurs immigrants, indépendants, parrainés ou désignés qui éprouvent de la difficulté à trouver un emploi dans leur profession ou dans une profession connexe à cause d'une connaissance insuffisante de l'anglais ou du français, peuvent être admis aux cours de formation linguistique parrainés par la Main-d'œuvre. Ces cours sont habituellement offerts dans des collèges communautaires ou dans d'autres institutions provinciales de formation. Si les classes de formation sont remplies, le nom de l'immigrant est placé sur une liste d'attente jusqu'à ce qu'il puisse y être admis. Cependant on encourage les immigrants qui s'expriment difficilement en français ou en anglais, à accepter le poste adéquat qui peut leur être offert, et à suivre à mi-temps des cours de formation linguistique.

2. Non.

3. Non.

4. Non.

5. Oui, si elles rencontrent les critères susmentionnés à la partie 1.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LES CONTRATS ADJUGÉS À SECUREX LIMITED

Question nº 2642—**M. MacKay:**

1. Au cours des années 1973, 1974 et 1975, le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il adjugé des contrats à la société *Securex Limited* de Montréal et, dans l'affirmative, *a*) de quels montants, *b*) pour quelles périodes, c) pour quels services précis?

2. Dans chaque cas, y a-t-il eu appel d'offres et *a*) dans la négative, pourquoi, *b*) dans l'affirmative, quels étaient les autres soumissionnaires et *Securex* avait-elle soumis l'offre la plus basse?

3. Certains contrats adjugés à *Securex* ont-ils été résiliés avant la date d'expiration et, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Non.

2 et 3. Sans objet.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

FONCTION PUBLIQUE—LA CLASSIFICATION ET LE TRAITEMENT DES FONCTIONNAIRES DE TERRE-NEUVE

Question nº 1852—**M. Marshall:**

Par ministère, quels sont la classification et le traitement annuel de chacun des 10,332 fonctionnaires de Terre-Neuve?

(Le document est déposé.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—L'INCURIE DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DES QUESTIONS SANITAIRES

M. Paul Yewchuk (Athabasca) propose:

—Que la Chambre regrette le fait que le gouvernement n'a pas donné une priorité suffisante aux questions qui touchent directement la santé des Canadiens et, notamment, la diminution relative des crédits affectés à la recherche sanitaire, ainsi que son défaut d'assumer ses responsabilités dans le domaine de la sécurité des aliments et drogues.

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Les députés de tous les partis, ont comme à l'habitude, discuté du temps de parole. Il a été entendu que le premier orateur de chacun des trois partis de l'opposition disposera de 20 minutes et que tous les autres auront 15 minutes, à l'exception du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) qui estime devoir disposer de la demi-heure accordée par le Règlement et qui aimerait clore le débat par son intervention. J'ajouterai qu'il y aurait peut-être lieu d'apporter certains correctifs. Si un député de l'opposition commence son intervention disons à 4 h 25, on lui permettra d'achever. Cela dit, c'est bien ce qui a été convenu et cela paraît raisonnable.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous sommes d'accord.

[M. Andras.]

M. Sharp: Et nous également.

M. l'Orateur: Alors il en est décidé ainsi.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est un de ceux qui dépensent le plus au niveau fédéral, mais il semble bien que la partie santé de ce ministère soit négligée du gouvernement actuel comme de ses prédécesseurs libéraux. Le ministre s'est voué presque entièrement à l'aspect bien-être du ministère, et on pourrait dire que le côté Santé le laisse à peu près indifférent. A la santé nationale beaucoup de services en souffrent. C'est donc un manque d'intérêt général, qui va de l'inspection des viandes à la recherche médicale.

La santé des Canadiens tient une place insignifiante dans les priorités du gouvernement. On entend parler de milk-shakes contaminés un peu partout au pays. On entend parler de bœuf haché contaminé. On sert du cheval à la place du bœuf, et de la charogne au lieu de viande fraîche. Des médicaments dangereux sont en vente libre. La santé des travailleurs est minée par toute sortes de polluants, que ce soit l'arsenic à Yellowknife ou l'amiante atmosphérique au Québec. L'information pharmaceutique des médecins est assurée presque exclusivement par les fabricants eux-mêmes, ce qui n'est vraiment pas l'idéal. Faute de crédits suffisants, de nombreux chercheurs canadiens quittent le pays pour des pays plus accueillants. Le secteur de la recherche a de graves ennuis. Pourtant, le ministre se complaît à affirmer que le gouvernement fait tout ce qu'il peut et que les Canadiens ont un bon service de santé.

● (1210)

Cette lacune flagrante provient peut-être de la composition du comité de politique dans le domaine de la santé, c'est-à-dire de la façon dont on a choisi les neufs personnes qui établissent la politique du ministère dans le domaine de la santé. La faiblesse de la politique en matière de santé dépend du fait que le comité ne compte actuellement aucun médecin, sauf un qui s'occupe d'affaires internationales. A mon avis, il est assez étrange qu'un ministre ait établit son organisme de politique de cette façon et, à mon avis, cela exige une explication. Le ministre devrait expliquer à la Chambre pourquoi son comité de politique ne comprend aucun médecin. L'équipe des soins de santé du groupe chargé d'établir la politique du ministère de la Santé devrait certainement compter un médecin. Comment se fait-il qu'il n'y en ait pas? Puisqu'on m'a indiqué qu'un sous-ministre adjoint quittera bientôt le ministère, je propose que son poste soit confié à un médecin qui possède l'expérience administrative et la formation requises.

Je me préoccupe beaucoup de la recherche médicale. Il serait difficile de nommer un secteur de la recherche plus important pour tous les Canadiens. Le souhait le plus cher au cœur de tout être humain est probablement celui d'être en bonne santé et de pouvoir le rester grâce à des services de recherche compétents. En 1974-1975, le Conseil de recherches médicales, qui est l'organisme fédéral chargé des recherches médicales au Canada, venait presque au bas de la liste de quelque quarante ministères et organismes importants du gouvernement fédéral qui avaient obtenu des augmentations budgétaires. Il était trente-huitième sur la liste et n'avait reçu qu'une augmentation de 2.7 p. 100. En 1975-1976, il a reçu une augmentation de 13 p. 100—ce qui est déjà mieux—mais c'est loin d'être suffisant.

Dans le domaine de la recherche médicale, le gouvernement libéral a constamment négligé de financer suffisamment le Conseil de recherches médicales ruinant ainsi à jamais de nombreux projets de recherche fort valables. Pour la seule année en cours, il y a eu 56 demandes de renouvellement du financement de projets déjà en cours, projets qui avaient déjà été financés et qui méritaient d'être poursuivis de l'avis du Conseil, mais qui ont été abandonnés faute de crédits. Jusqu'à présent, cette année, 17 demandes de crédits pour réaliser des projets de recherche médicale ont été refusées et l'année ne fait que commencer. Le motif de ces refus est aussi le manque de fonds.

L'an dernier, alors que le budget total du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social augmentait de 38 p. 100, celui du Conseil de recherches médicales n'a progressé que de 2.7 p. 100. A titre de comparaison, le budget de Radio-Canada a été augmenté de 25 p. 100, celui de la Voie maritime du Saint-Laurent de 25 p. 100 et celui de la SCHL de 22 p. 100. Toutes ces indications révèlent que le gouvernement a délibérément décidé que la recherche médicale était l'une de ses moindres priorités et que par conséquent elle ne méritait pas une augmentation au moins égale à celles dont d'autres ministères ont bénéficié. En fait, les fonds affectés n'ont même pas suffi à poursuivre de nombreux projets entrepris depuis longtemps.

A mon avis monsieur l'Orateur, c'est une façon bien mesquine de traiter les organismes de recherche médicale dans notre pays. Il faudrait non seulement appuyer les projets valables et acceptables déjà en cours mais aussi en entreprendre d'autres pour lesquels on demande des fonds qui sont refusés d'emblée. Cette parcimonie est honteuse et inacceptable. Je ne vois pas d'exemple d'économie aussi vaine que la restriction des crédits destinés à la recherche médicale. Si le ministre de la Santé estime que la diminution des crédits à la recherche médicale est un moyen d'économiser, il n'a qu'à examiner les antécédents pour découvrir les fruits de nos recherches fructueuses.

Il est reconnu que l'espérance de vie au Canada a progressé de 23 ans au cours des 75 dernières années en partie, sans doute, grâce aux résultats de la recherche médicale. C'est un indice probant qui révèle que pour chaque dollar investi dans la recherche médicale, le rendement dix ans plus tard est d'environ $20. C'est un assez bon placement. Chaque année la pénicilline sauve plus de vies que le nombre de pertes totales de la deuxième guerre mondiale. Les enfants ne meurent plus de la coqueluche. Les mères canadiennes ne redoutent plus les épidémies de rougeole comme c'est arrivé en 1964, où 2,000 enfants sont nés avec des malformations congénitales et où il y eut un nombre équivalent de mort-nés. La découverte des vaccins Salk et Sabine contre la polio a permis de sauver environ 50,000 vies canadiennes et d'économiser 200 millions de dollars par année depuis 1955 rien qu'au Canada. On pourrait fournir nombre d'autres statistiques du genre, mais j'espère que le ministre comprend qu'il est absolument illogique et désastreux d'essayer d'économiser quelques dollars en rognant sur le budget de la recherche médicale.

C'est encore plus illogique quant on considère certaines dépenses du gouvernement actuel. Par exemple, la Chambre est aujourd'hui saisie d'un bill visant à établir une société des pétroles communément appelée Petro-Can. On estime que cette seule entreprise nécessitera un investissement initial d'environ un milliard et demi de dollars. En dépit de ce chiffre et en dépit du fait que les raisons de la création de cette société de la Couronne soit pour le moins très douteuses, le gouvernement est prêt à faire ce genre d'investissement sans même sourciller, mais limite à 49 millions de dollars le budget de la recherche médicale. Un budget de 49 millions en comparaison de 1.5 milliard de dollars.

Pensez aux centaines de milliers de dollars investis dans la Corporation de développement du Canada, autre organisme dont les raisons d'être sont très douteuses; mais le gouvernement dépense volontiers l'argent parce que ce genre d'entreprise semblait politiquement avantageux au moment où il a été décidé. Encore plus près d'ici, considérons les dépenses du bureau du Conseil privé et du cabinet du premier ministre. Le budget du Conseil privé cette année dépasse 17 millions de dollars et celui du bureau du premier ministre, 2 millions. Les dépenses de ces deux bureaux représentent à eux seuls environ la moitié du montant total affecté par le gouvernement fédéral à la recherche médicale du pays.

Alors que les fonds du Conseil de recherches médicales augmentaient d'environ 40 p. 100 au cours des cinq dernières années, les dépenses du cabinet du premier ministre ont grimpé de 92.2 p. 100 au cours de la même période. S'il y a des coupures à effectuer dans les dépenses, voici les domaines où elles devraient avoir lieu: le bureau du Conseil privé, le cabinet du premier ministre, les grands investissements dans des sociétés de la Couronne douteuses, y compris la Société tentaculaire Radio-Canada et les dépenses de ministères dont il est presque impossible de justifier l'existence. Information Canada, par exemple, un organisme dont personne n'a pu justifier l'existence jusqu'ici, qui dispose d'un budget de 9.5 millions de dollars et qui est considéré comme un service de propagande du gouvernement. On dépense deux fois de plus pour ce service de propagande qu'en recherches sur le cancer ou les maladies du cœur.

Des experts me disent qu'afin de prospérer et de survivre sur le marché libre, toute industrie doit investir au moins 5 p. 100 de ses recettes dans la recherche. L'année dernière, le gouvernement fédéral n'a affecté à la recherche que .85 p. 100 du budget prévu pour la santé et l'aide sociale, pourcentage qui n'a cessé de diminuer depuis 1970. Aux États-Unis, ce chiffre est de 3 p. 100. En d'autres termes, les Américains dépensent quarante fois plus que nous pour la recherche médicale. Il en résulte que nous n'apportons pas notre juste part à la recherche médicale dans le monde. On dit—et je tiens cela d'un éminent homme de science canadien—que le Canada est tellement occupé à importer le fruit des recherches médicales d'autres pays que nous sommes presque devenus des parasites de la famille internationale des pays industrialisés. J'aimerais demander au ministre s'il est satisfait et fier de cette réputation qu'a notre pays, et je compte qu'il répondra à cette question lorsqu'il interviendra dans le présent débat.

● (1220)

Je demanderais également au ministre si c'est là la politique officielle du gouvernement en matière de recherche médicale au Canada. Le gouvernement a-t-il pour principe, comme il en donne l'impression, de laisser à d'autres pays le soin d'effectuer la recherche pour ensuite obtenir gratuitement le fruit de ces découvertes, sans avoir à dépenser son argent? Si c'est le cas, j'estime que le ministre devrait se lever et le dire à la Chambre.

Il résulte de tout cela, que le Canada perd un grand nombre de chercheurs au profit d'autres pays, en particulier des États-Unis. On n'a qu'à se rappeler l'exemple éloquent du chercheur de l'Université de la Colombie-Britannique qui, il y a dix ans, a dû se rendre aux États-Unis pour terminer des travaux pour lesquels il a obtenu le Prix Nobel.

Le problème, c'est qu'on ne devient pas chercheur du jour au lendemain. Il faut jusqu'à une douzaine d'années pour former un enquêteur médical qualifié: cela montre à quel point la planification à long terme est nécessaire pour répondre aux besoins de la recherche dans notre pays. De plus, si les chercheurs qualifiés quittent le Canada et, bien sûr, le domaine de la recherche, le pays subit une perte considérable, non seulement de personnes hautement spécialisées ayant des connaissances techniques très développées, mais également des sommes investies pour assurer leur formation.

L'autre aspect de cette question qui, à mon avis, mérite qu'on s'y attarde, est que nous connaissons au Canada une hausse accélérée des frais médicaux. Le ministre va peut-être en conclure que c'est là une raison de plus pour réduire les fonds réservés à la recherche médicale. Bien au contraire. Pour enrayer la hausse, il faut une technologie très développée, et la seule façon d'obtenir cette technologie est de s'adonner à la recherche médicale sous tous ses aspects. La recherche est un élément essentiel du système médical et nous ne devons en aucun cas la négliger ou l'abandonner.

La politique actuelle de financement du gouvernement non seulement ne reconnaît pas ces faits mais va même jusqu'à les contredire. La revue *Weekend* dans son numéro du 8 mars 1975 résume bien la situation en déclarant:

La recherche médicale au Canada souffre d'une maladie terrible et le gouvernement essaie de la guérir à coups de pansements alors qu'il faudrait une grosse opération.

L'idée n'est pas nouvelle, nous l'avons tous entendue exprimer bien des fois, mais elles est particulièrement de circonstances en ce moment. Ce même article nous révèle la situation précaire dans laquelle se trouvent un grand nombre des chercheurs les plus éminents du Canada, par suite de la politique appliquée par le ministre. Je vois qu'il baisse la tête. J'espère que c'est par honte d'avoir fait des choses aussi répréhensibles.

Des voix: Bravo!

M. Yewchuk: Par exemple, à Edmonton, dans ma province, un projet concernant la transplantation de l'intestin grêle et des tissus dépendants, qui pourrait éventuellement permettre de soulager les victimes du cancer de l'estomac, des ulcers gastriques et d'autres maladies, est maintenant en attente; le matériel et l'équipement scientifiques qui coûtent pourtant très cher ont été mis de côté en attendant que reprennent les travaux.

On rapporte aussi l'un des plus brillants et actifs neurophysiologues du Canada, qui avait apporté d'importantes contributions dans le traitement de certaines maladies neurologiques, a accepté un poste aux États-Unis. Il y a aussi cet autre chercheur qui se dit Canadien dans l'âme mais qui avoue: «Lorsqu'il s'agit de gagner beaucoup d'argent, cela n'est possible, semble-t-il, qu'aux États-Unis.»

Citons le cas d'un autre projet de recherche sur le cancer. Le chercheur pensait être presque arrivé au bout de ses peines, et demanda qu'on triple son budget annuel de $10,000. Tout au contraire, le gouvernement actuel réduisit sa subvention à $2,500. Aux États-Unis, on lui octroya une subvention de $264,000 sur une période de trois ans. Ce chercheur déclara:

Je trouve renversant qu'un projet de réelle importance sur le plan clinique ne semble pas mériter l'appui d'un organisme canadien alors qu'il intéresse un organisme américain.

Le ministre verrait-il une objection à nous donner des explications à ce sujet? Je pourrais citer une foule d'autres exemples semblables, à vrai dire des centaines. Ce n'est pas simplement la sécurité à long terme des chercheurs qui est en jeu mais la santé et la vie d'êtres humains, la vie des Canadiens. Le gouvernement devrait réviser ses priorités. Elles sont absolument inacceptables en ce qui concerne ce secteur, qui nous pose un problème. Il nous faut savoir quelle est vraiment la politique du gouvernement fédéral à l'égard de la recherche scientifique. Nous voulons connaître son objectif à long terme dans ce domaine. Je n'ai jamais entendu le ministre en parler depuis qu'il détient le portefeuille de la Santé nationale et du Bien-être social.

La proportion de notre produit national brut que nous consacrons à la recherche devrait au moins être égale à celle des États-Unis, de l'Allemagne de l'Ouest, de la Suède et du bien d'autres pays qui portent à la recherche l'intérêt qu'elle mérite. Au Canada, le public exige ce qu'il y a de mieux en matière de soins médicaux. En fait, il y a bien droit. Des pas de géant ont été réalisés dans la recherche médicale, mais il est temps, je pense, de convaincre notre gouvernement que le Canada doit faire sa part dans ce domaine.

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord féliciter le député d'Athabasca (M. Yewchuk) d'avoir présenté cette motion où il est dit que la Chambre déplore le fait que le gouvernement n'ait pas accordé une priorité suffisante aux questions qui touchent directement la santé des Canadiens et, notamment la diminution relative des crédits affectés à la recherche sanitaire. Il va sans dire qu'aucun pays ne peut être heureux et prospère à moins d'avoir une population en bonne santé. Les fonds dépensés pour assurer des services d'hygiène satisfaisants représentent un investissement et ce n'est certes pas de l'argent jeté par les fenêtres. Loin d'être une question secondaire, la santé est indispensable au bien-être d'une nation.

Je félicite le député d'avoir soulevé la question et je pense que la Chambre en général, et le gouvernement en particulier, doivent consacrer plus de temps et d'argent à la santé des Canadiens. Depuis des années, le nombre de journées de travail perdues à cause de la maladie est nettement plus élevé que le nombre de journées perdues à cause des grèves. Nous faisons beaucoup d'histoires au sujet des grèves et aucun d'entre nous n'apprécie cette perte de temps, mais nous restons étonnamment indifférents devant les millions de jours-hommes de production perdus chaque année au Canada à cause de la mauvaise santé des Canadiens.

Le gouvernement doit, me semble-t-il, se rendre compte que, de nos jours, on doit insister de plus en plus sur la médecine préventive. Le Canada, par le biais de l'assurance-hospitalisation et de l'assurance-santé, a énormément amélioré les services de santé destinés aux malades. Mais nous ne consacrons pas suffisamment de crédits aux bien-portants, car il vaudrait mieux les maintenir en bonne forme plutôt que les remettre sur pied une fois que leur santé s'est sérieusement détériorée. Comme le député d'Athabasca l'a signalé, il faut absolument augmenter nos crédits de recherche. J'ai été fort déçu, comme certainement tous les députés, lorsque le gouvernement a essayé de les réduire. La recherche médicale n'est pas un luxe,

c'est une implacable nécessité. Elle permet également à la longue d'économiser, ce qui n'est pas une raison négligeable.

● (1230)

Examinons certains avantages de la recherche médicale. A l'époque où j'avais l'honneur d'être ministre de la Santé en Saskatchewan, nous avions chaque année dans la province au moins 400 cas de poliomyélite et, au cours d'une année particulièrement mauvaise, nous en avons eu jusqu'à 2,000, ce qui représente une longue hospitalisation et de nombreux soins. Naturellement, la plupart de ces malades étaient atteints de paralysie partielle.

Grâce au vaccin Salk, la poliomyélite est maintenant presque inconnue au Canada et aux États-Unis. Personne ne peut évaluer en dollars la recherche qui a abouti à la découverte du vaccin Salk, sans parler des souffrances humaines évitées. On peut en dire autant de l'insuline dont la découverte est due à un médecin canadien. Grâce à ce médicament, des millions de gens atteints de diabète retrouvent une bonne santé et une vie normale.

Mais nous sommes loin d'avoir fait tout ce qu'il faudrait dans le domaine de la recherche. Le programme de fluorisation n'a été appliqué que par intermittence et partiellement. Nous faisons peu de choses dans le secteur des maladies mentales. Environ la moitié des lits d'hôpitaux dans les établissements pour malades mentaux sont occupés par des schizophrènes. On a entrepris certaines recherches dans ce domaine, mais actuellement on ne fait pratiquement rien.

J'aimerais par exemple que le ministre entreprenne des recherches sur l'efficacité des programmes de méga-vitamines basés sur la théorie orthomoléculaire, dont le docteur Abraham Hoffer de Saskatoon a été le grand protagoniste. Je connais bien des personnes que ce traitement a soulagées. Je ne suis pas compétent pour dire s'il réussirait dans tous les cas de schizophrénie et je ne connais pas non plus ses effets secondaires. Pour le savoir, il nous faudrait un programme directeur de recherches sur la valeur de la théorie orthomoléculaire et le traitement des malades par méga-vitamines. Toutefois, nous ne faisons rien à cet égard.

Chaque dollar alloué par le Parlement à la recherche médicale rapportera beaucoup à long terme, tant par les économies qu'il permet de réaliser en longue période que par les souffrances qu'il empêche. Nous avons un retard sérieux en ce que concerne la promotion de la bonne forme physique. Il y a quelque temps, le président de l'Académie canadienne de médecine sportive déclarait à Vancouver que les Canadiens sont dans une forme exceptionnellement mauvaise. Voici ce qu'il disait à ce sujet:

> Un de nos participants signalait aujourd'hui les résultats d'une épreuve imposée à 400 élèves de 18 et 19 ans. Il s'agissait d'une épreuve de cyclisme . . . et 40 p. 100 ont dû renoncer. Ils ne sont même pas à la hauteur de la plupart des Européens de plus de 40 ans.

Voilà une condamnation terrible pour un pays qui se vante de son programme sanitaire. L'exercice, une alimentation rationnelle, des équipement sportifs, des aliments sains et une eau saine sont essentiels à la santé. Le gouvernement se demande ce qu'il faut faire à propos du chômage. Et pourtant il y a des centaines de municipalités canadiennes qui n'ont pas d'usine de traitement d'eau potable ni d'épuration des eaux usées, et qui ne mettent pas de fluor dans leur eau potable pour éviter la carie dentaire chez les enfants. Pourquoi le gouvernement ne profite-t-il pas de cette période de chômage malheureusement élevé pour améliorer les conditions d'hygiène, pour relever la qualité de l'eau et des aliments?

Je respecte beaucoup le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) qui fait, à mon avis, un effort louable. Mais je dois dire à son intention, et à celle du gouvernement, que l'on piétine en matière de santé depuis l'instauration en 1967 de l'assurance-maladie. Pis encore, le gouvernement cherche à règner même sur ce plan. Le ministre présentait récemment aux ministres provinciaux de la Santé une proposition suivant laquelle l'augmentation des dépenses annuelles d'assurance-maladie serait limitée à celle du coût de la vie. Quelle relation peut-il y avoir entre les prestations sanitaires et le coût de la vie? La maladie se fiche bien de l'indice des prix à la consommation. Une grave épidémie, ou la recrudescence d'une affection quelconque, peut fort bien faire monter en flèche le coût de l'assurance-maladie et celui de l'hospitalisation.

Il faut être juste envers le ministre. Je sais qu'il a offert aux provinces une caisse spéciale de restructuration qui, si je ne m'abuse, prévoyait une indemnisation d'environ $30 par personne. Je ne m'oppose pas à l'idée d'un programme spécial de restructuration, mais le gouvernement ne devrait pas l'adopter pour compenser une réduction quelconque de sa contribution aux frais d'assurance-maladie au Canada. A cause du manque de perspicacité du gouvernement fédéral dans le domaine des services de santé au Canada, les gouvernements provinciaux doivent assumer la responsabilité de nombreux domaines auxquels, en réalité, le gouvernement fédéral devrait participer.

● (1240)

Certaines provinces ont adopté un programme de soins dentaires, d'autres d'assurance-frais pharmaceutiques, d'autres payent les lunettes et d'autres encore les services de santé auxiliaires fournis aux personnes âgées et à certains groupes nécessiteux de la société, et qui ne sont pas remboursés par l'assurance-maladie. Mais le gouvernement provincial ne devrait pas avoir à assumer tous les frais de ces programmes. L'assurance-maladie existe certainement depuis assez longtemps au Canada pour que le gouvernement fédéral fasse sa part pour étendre son application.

Je me souviens de l'époque où le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), alors ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, avait présenté la mesure sur l'assurance-maladie à la Chambre. Nous avions réussi à le convaincre d'accepter un amendement selon lequel le gouvernement pouvait, par décrets du conseil et sans avoir à demander l'autorisation du Parlement, étendre les services de l'assurance-maladie de façon à comprendre le remboursement des soins dentaires, des médicaments d'ordonnance, des lunettes, des soins optométriques, de la chiropractie, et ainsi de suite. Mais le gouvernement n'a pas étendu les services prévus aux termes de la mesure sur l'assurance-maladie. Seuls les gouvernements provinciaux l'ont fait.

Il est inutile de rappeler à la Chambre, monsieur l'Orateur, que certaines provinces du Canada n'ont pas les moyens d'assumer seules ces frais. Certaines provinces n'ont pas une assiette fiscale suffisante pour rembourser les soins dentaires ou les médicaments et fournir les autres services de santé auxiliaires dont les Canadiens ont besoin.

J'exhorte le ministre à nous dire, lorsqu'il prendra la parole au sujet de la motion aujourd'hui, si le gouvernement fédéral est prêt à participer à certains de ces services afin que les soins dentaires et les médicaments ne soient pas remboursés seulement dans les provinces comme la Saskatchewan, le Manitoba et la Colombie-Britannique, mais aussi dans la région atlantique et dans les autres provinces qui ne peuvent pas assumer la totalité des frais de ces programmes.

Tantôt, j'ai parlé de la médecine préventive. Je ne vois pas d'autre programme préventif plus bénéfique à la santé de la nouvelle génération qu'un programme de soins dentaires qui s'appliquerait, au départ, à tous les enfants jusqu'à 16 ou 18 ans. Ces enfants, dont les parents ne peuvent se permettre de leur faire subir un examen dentaire une ou deux fois par année, ni les frais d'un traitement orthodontosique, auront plus tard des problèmes dentaires et devront sans doute porter des prothèses dentaires bien avant l'âge où ils devraient en avoir besoin. Nous pourrions améliorer la santé de la génération montante en élaborant un programme de soins dentaires à prix modique, destiné surtout aux écoliers. Je vois l'objection du ministre: où allons-nous trouver les dentistes? Dès 1936, la Nouvelle-Zélande a commencé à former des hygiénistes dentaires, en activité depuis. La province de la Saskatchewan a commencé à former des hygiénistes dentaires . . .

M. Lalonde: Le gouvernement fédéral aussi.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Le gouvernement fédéral s'en est également occupé et je reconnais que le ministre . . .

M. Lalonde: Le gouvernement fédéral l'a fait avant la Saskatchewan.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): . . . y est pour quelque chose. Mais je lui signale que nous ne devons pas nous contenter de former des hygiénistes dentaires chargés d'assister les dentistes car une bonne partie du travail des dentistes peut être exécutée par les hygiénistes dentaires, comme le détartrage des dents, la détection des caries et la plupart des simples examens qui pourraient être accomplis sous la surveillance de dentistes autorisés. Le ministre doit être disposé à demander à ses collègues d'émettre un décret du conseil en vue d'instituer un programme national de soins dentaires à la portée de tous les citoyens de chaque province où le gouvernement provincial est disposé à en partager les frais.

Je parierais que si le ministre et le gouvernement sont prêts à adopter un tel décret, pas une seule province canadienne ne refusera de partager les frais de ce programme. Je prétends que les Canadiens attachent la plus haute importance à la santé de leurs enfants et j'appuierais un programme qui leur assurerait des soins dentaires. A mon avis, c'est une initiative que tous les Canadiens appuieraient.

Il en va de même du régime d'assurance-frais pharmaceutiques. Je ne vois pas pourquoi ce régime d'assurance serait limité aux provinces qui ont les moyens financiers nécessaires pour en profiter. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement fédéral ne serait pas disposé à payer sa quote-part des frais d'un programme d'assurance-frais pharmaceutiques dans chaque province canadienne prête à instituer un pareil programme. Je ne veux pas parler de celui qui attrape un rhume de temps à autre et qui a besoin d'un remède contre la toux. Je pense aux milliers de Canadiens qui ont besoin d'insuline périodiquement, qui doivent acheter des antibiotiques coûteux ou prendre régulièrement durant le reste de leur vie des médicaments d'ordonnance dont le coût leur paraît exorbitant. A mon avis, un programme d'assurance-médicaments appliqué par tout le pays contribuerait grandement à assurer la santé de tous les Canadiens.

En terminant, je tiens à dire que nous avons besoin de plus en plus de cliniques locales et je félicite le ministre de l'intérêt qu'il porte à ce programme et de toute l'aide que le gouvernement fédéral a accordée en établissant ces cliniques communautaires. Lorsque le Parlement a adopté l'assurance-maladie, nous avons fait un pas de géant, en ce sens que nous avons supprimé l'obstacle financier qui existait entre le malade d'une part et le médecin et l'hôpital, d'autre part. Mais ce n'était qu'un premier pas. Le deuxième doit améliorer le régime de sorte que dans toutes les localités, les Canadiens puissent subir un examen médical périodique, comportant vérification du régime alimentaire et du poids, pour qu'on puisse dépister dès le début les maladies graves et agir en conséquence. Toutes ces mesures préventives contribueront à la longue à réduire les frais médicaux et hospitaliers.

La même observation s'applique à l'établissement de foyers de convalencence. Nous réglons pour des centaines de millions de dollars de factures d'hôpital et j'en suis fier, mais il y a bien des gens dans les hôpitaux qui n'ont besoin que de soins de surveillance, comme les vieillards et les malades dont le cas est désespéré, des gens, dont on pourrait très bien s'occuper dans des foyers de convalescence pour une fraction des quelque $100 par jour qu'il en coûte à l'hôpital. J'estime qu'il devrait y avoir partout au Canada, à côté de nos grands hôpitaux, des foyers qui pourraient fournir à ces gens les soins dont ils ont besoin.

Je signale au gouvernement que de nombreux pays du monde qui n'ont pas les ressources financières et naturelles que nous avons sont beaucoup plus avancés que nous dans le domaine de la médecine préventive et des services de santé. Le gouvernement ne doit pas dormir sur ses lauriers. Il ne devrait pas s'imaginer qu'il a tout fait parce qu'il a adopté le régime d'assurance-maladie, si bonne et noble que soit cette mesure législative. Le moment est maintenant venu de commencer à améliorer le système de soins, de commencer à faire de la médecine préventive, et surtout, d'entreprendre le genre de recherches médicales qui nous permettra d'améliorer la santé, et les chances de bonheur et de bien-être des Canadiens.

● (1250)

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de prendre part au débat aujourd'hui parce que je me rappele encore du temps où la crainte gardaient éveillés les Canadiens ordinaires au milieu de la nuit chaque fois que l'un de leurs enfants avait des douleurs au ventre. A cette époque-là, même un cas d'appendicite pouvait être grave, particulièrement à la campagne. Non seulement ne pouvait-on pas trouver facilement un médecin ou un hôpital facile d'accès, mais bien souvent l'argent était plus rare encore. Je me rappelle encore du jour où mon père dut emprunter de l'argent d'un voisin pour pouvoir conduire à l'hôpital mon frère qui faisait une crise d'appendicite. Dans mon cas personnel, alors que j'étais déjà sur le marché du travail, il m'a fallu verser un dépôt pour être admis à l'hôpital et subir une opération semblable, et je me suis souvent demandé ce qui arrivait aux gens qui n'avaient pas ce qu'il fallait pour verser ce dépôt.

Cette situation persisterait encore si le gouvernement fédéral n'avait pas imposé aux provinces récalcitrantes des programmes comme l'assurance-maladie et l'assurance-hospitalisation. Et il y est parvenu grâce à de grands leaders canadiens comme Louis Saint-Laurent et Lester Pearson, qui ont vu la nécessité de tels programmes et ont eu assez de clairvoyance pour prendre les mesures nécessaires à leur mise en œuvre et veiller à assurer aux Canadiens, où qu'ils vivent et quelle que soit leur situation financière, le droit—et non le privilège—de recevoir les services médicaux de base et les soins appropriés.

Nous avons entendu le député d'Athabasca (M. Yewchuk) se moquer du gouvernement parce qu'il n'affectait pas assez d'argent à la recherche médicale. Il a choisi les statistiques qu'il a fournies; c'est un jeu dangereux.

M. Yewchuk: Non. C'étaient de bonnes statistiques.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Oui, mais vous les aviez soigneusement choisies. Dans son budget pour cette année, le gouvernement fédéral affecte en fait $48,434,000 au Conseil de recherches médicales. Ajoutez à cela 10.9 millions de dollars pour la recherche et le développement, et encore 5.9 millions pour la recherche sur l'usage non médical des drogues. Les organisations privées consacrent environ 17 millions de dollars à la recherche au pays. En outre, les provinces y affectent de plus en plus d'argent. L'Ontario et le Québec consacrent des sommes assez importantes à la recherche médicale. Le budget principal pour 1975-1976 traduit en fait une augmentation de 19 p. 100 par rapport à celui de 1974-1975, et c'est une somme assez importante. En fait, des chercheurs et groupes de chercheurs ont exprimé leur satisfaction au ministère.

Quand le député compare ces chiffres à l'augmentation des frais de fonctionnement du cabinet du premier ministre ou du bureau du conseil privé, il se montre encore très sélectif dans ses critiques parce qu'il n'a pas mentionné l'augmentation des frais de fonctionnement du bureau du chef de l'opposition ou du bureau de recherche de l'opposition. Je n'ai pas d'objection à ces augmentations; nous savons tous que l'opposition a besoin de toute l'aide qu'elle peut obtenir.

Des voix: Bravo!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): En critiquant l'augmentation des dépenses du cabinet du premier ministre et du bureau du Conseil privé sans aussi dépeindre la situation d'ensemble, l'opposition me fait beaucoup penser au vendeur de boisson qui prêche l'abstinence totale.

M. Yewchuk: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Tout simplement pour que le député n'induise pas la Chambre en erreur, j'ai ici une copie de la déclaration du secrétaire parlementaire au comité permanent suivant laquelle l'augmentation est de 13 p. 100 au lieu de 19 p. 100 par rapport au budget de l'année dernière.

Des voix: Règlement!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je conseillerais aux députés de l'opposition d'être prudents dans leurs déclarations. Il pourrait y avoir un accident sur la scène politique à un moment donné au Canada, et l'opposition pourrait être appelée à former un gouvernement. Elle ressemblera alors à la vieille bête puante et, quand le vent changera, elle dira «Tout retombe maintenant sur moi».

Le Canada est fier du niveau de santé de la majorité de ses citoyens. Bien des choses y ont contribué: la hausse de notre niveau de vie, notre meilleure nutrition, l'amélioration de nos conditions de logement et le contrôle que nous avons maintenu de l'environnement, ainsi que les mesures précises que nous avons prises pour rendre les soins hospitaliers et médicaux ainsi que les autres formes de soin de santé plus facilement accessibles au publics. Ces facteurs ont tous contribué à l'amélioration de notre niveau de santé.

Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est 1 heure?

Une voix: Il n'est pas encore 1 heure.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre est-elle d'accord pour déclarer qu'il est 1 heure?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame l'Orateur, nos régimes d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation ont prévu dès le début des normes de première qualité. Bien avant l'adoption de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, le gouvernement fédéral payait une partie des frais de construction ou de rénovation des hôpitaux au Canada pour qu'ils répondent convenablement aux exigences de la population du point de vue du nombre et des installations.

La loi de 1957 sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques prévoit des normes fédérales relatives à la facilité d'accès, la transférabilité, la portée suffisante et l'universalité. En outre, la loi exigeait que les provinces prennent «les dispositions nécessaires pour assurer le maintien de normes suffisantes dans les hôpitaux, y compris la surveillance de ces institutions, la délivrance de permis les concernant, et leur inspection». Les lois sur l'assurance-maladie des provinces prévoient les mécanismes voulus pour juger de la qualité des soins médicaux qui sont dispensés et faire rapport des résultats de ces exa-

mens aux autorités provinciales chargées de la délivrance des permis. Ces lois ont permis non seulement d'améliorer les normes des soins hospitaliers et des soins médicaux dans tout le Canada, mais de réduire l'écart entre les différentes provinces quant à la qualité et à la disponibilité des services. Nous reviendrons là-dessus plus tard.

Quels ont été les résultats? On trouve bon nombre de données statistiques sur l'amélioration de la santé des Canadiens. En 1961, l'espérance de vie des Canadiens du sexe masculin était de 60 ans, en 1971, elle était passée à 69.3 ans. Les chiffres correspondants dans le cas des femmes sont de 62.1 ans en 1961 et de 76.4 ans en 1971. Sur le plan international, le Canada vient au sixième rang quant à la moyenne d'espérance de vie. En outre, nous ne retardons que de trois ans sur le pays qui vient en tête dans le cas des hommes et de 1.3 ans seulement, dans le cas des femmes; on peut donc dire que les femmes auront bientôt le dessus.

Le taux de mortalité infantile a marqué une baisse soutenue. Ce taux, qui s'établissait à 22 pour 1000 naissances d'enfants vivants en 1967, est tombé maintenant à 15.5, soit une diminution de près de 30 p. 100. C'est un résultat remarquable. On ne prétend pas que cette amélioration soit due uniquement aux services de santé, mais elle n'en est pas moins attribuable à la situation générale en matière de santé. Nous savons très bien qu'une meilleure alimentation, de meilleurs conditions en matière de logement et de finances concourent à une meilleure santé et tous ces éléments ont sans doute contribué à la meilleure santé des Canadiens.

Pourtant, une bonne partie de cette amélioration est attribuable également à l'organisation des services de santé et à l'avènement des régimes d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation. Ainsi, avant l'adoption de l'assurance-hospitalisation en 1958, le taux de mortalité infantile au Canada dépassait de 11 p. 100 celui des États-Unis, de 30 p. 100 celui de l'Angleterre et du pays de Galles et de 40 p. 100 celui de l'Australie. Dix ans plus tard, alors que l'assurance-maladie était à peine établie, le Canada s'était remarquablement rattrapé, car notre taux de mortalité infantile était inférieur de 5 p. 100 à celui des États-Unis et dépassait de 10 p. 100 seulement celui de l'Angleterre et du pays de Galles et de 17 p. 100 celui de l'Australie.

Vers la fin de 1971, après une année complète d'application du régime d'assurance-maladie dans toutes les provinces, le taux de mortalité infantile au Canada était de 8 p. 100 inférieur à celui des États-Unis, et était pratiquement identique à celui de l'Australie, de l'Angleterre et du pays de Galles, bien que leurs taux aient aussi été en baisse constante. Nous réalisions de grands progrès dans ce domaine.

En 1973, troisième année d'application du programme d'assurance-maladie dans l'ensemble du Canada, la mortalité infantile était de 15.5 pour mille naissances. Ce taux était inférieur de 14 p. 100 à celui des États-Unis, qui lui-même n'avait jamais été aussi bas, et était sensiblement inférieur à celui de l'Australie, de l'Angleterre et du pays de Galles, de la Nouvelle-Zélande et de la France. C'est la Suède qui a le taux de mortalité infantile le plus bas, son taux étant d'environ 11 pour mille, mais ce taux s'est stabilisé depuis quelques années, tandis qu'au Canada il décroît toujours. Je pourrais continuer à citer des statistiques mais je m'arrêterai là.

Le nombre de lits d'hôpitaux et de médecins disponibles, l'importance du personnel hospitalier et les sommes consacrées aux hôpitaux et aux médecins, tout cela est mieux réparti d'une province à l'autre à l'heure actuelle qu'il ne l'était avant la mise en vigueur des programmes fédéraux de partage des frais. Même au sein de chaque province, la répartition des médecins est mieux équilibrée; les médecins peuvent maintenant vivre décemment même dans les régions défavorisées et le gouvernement peut collaborer aux programmes d'encouragement pour inciter les médecins à professer dans ces régions.

J'aimerais maintenant citer d'autres réalisations qui ont permis de relever les normes d'hygiène et de soins médicaux. Malgré certaines erreurs occasionnelles, nous pouvons être fiers de la qualité générale des aliments et des médicaments qui sont à la disposition des Canadiens ainsi que de la qualité de notre environnement. La Direction générale de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social établit et maintient des normes rigoureuses et applique un programme de surveillance dont la seule limite est le montant des crédits votés à son intention. La Direction générale de la protection contre les radiations établit pour les appareils émettant des radiations et utilisés soit à la maison soit dans les établissements de soins médicaux, des normes qui sont parmi les plus rigoureuses au monde.

Le Bureau des instruments médicaux est en train d'élaborer un programme qui permettra de réglementer la qualité et l'absence de risques des appareils médicaux vendus aux membres des professions médicales et au public. La technologie moderne oblige les médecins et autres travailleurs paramédicaux à compter sur quantité d'instruments et d'équipement. Le Bureau veille à ce qu'ils puissent utiliser ces instruments en toute confiance et sans danger pour les malades. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, par l'entremise de la Canadian Standards Association et l'Office des normes du gouvernement canadien encourage la mise au point de normes volontaires dans le domaine de la technologie médicale.

La division de la protection de la santé publique, par l'intermédiaire du centre de laboratoires pour lutte contre les maladies, a élaboré un programme de normalisation en chimie clinique. Des méthodes de comparaison rigoureusement exactes en matière de chimie clinique sont en cours d'élaboration et elles serviront au contrôle de la qualité dans nos hôpitaux et laboratoires-clinique. De la même façon, notre programme de virologie fournit des services de comparaison de diagnostiques et a recours à des techniques très spécialisées pour assurer le respect des normes diagnostiques dans ce domaine.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré. L'honorable député de Grey-Simcoe (M. Mitges).

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame l'Orateur, je suis heureux de participer à ce débat et d'ajouter quelques commentaires à ceux de mon collègue le député d'Athabasca (M. Yewchuk) et de tous les autres qui ont parlé ou parleront cet après-midi.

Ces dernières années des contrebandiers ont fabriqué leur propre tord-boyaux et leur propre gin falsifié, ce qui se faisait beaucoup à l'époque de la prohibition aux États-Unis, pendant les années 20 ainsi que de 1930 à 1932. Une bonne partie de cette boisson fabriquée à la maison était frelatée et elle pouvait, disait-on, empoisonner les malheureux qui la buvaient. Cela importait guère aux gens sans scrupule qui se livraient à une telle pratique dans l'unique but de garnir leurs poches avec des gains mal acquis sans même s'arrêter un instant sur la misère incroyable qu'ils causaient.

Aujourd'hui, des gens s'adonnent au trafic des drogues. Je ne puis penser à rien de plus bas, de plus méprisable au monde que ces gens qui se disent des hommes et qui se livrent à un tel trafic, entraînant la mort et la destruction d'êtres humains simplement pour l'appât du gain. Ces gens-là ne méritent aucune pitié. J'estime qu'il faudrait les exécuter. C'est la sanction que l'Iran applique actuellement et qui a donné des résultats puisqu'elle l'a finalement débarrassé de ces sangsues.

● (1410)

Plus récemment, des personnes peu scrupuleuses ont vendu de la charogne à la consommation humaine. Ces gens-là se remplissent les poches, peut-être de millions de dollars, grâce à ces bénéfices illégaux. Cette pratique a soulevé l'indignation au Québec où cette charogne était utilisée en grande quantité dans les saucisses viennoises, le salami, les saucissons, le hachis et autres aliments préparés où elle était habilement mélangée à de la farine, de la farce et des épices.

Cette fraude s'est aggravée dans certains cas du fait que des carcasses d'animaux portaient l'estampille «Approuvé Québec», ce qui signifie que des inspecteurs des viandes de la province étaient complices de cette fraude éhontée. Il est relativement facile de distinguer les cadavres d'animaux morts avant l'abattage des carcasses d'animaux fraîchement abattus. Dans ce dernier cas, l'animal saigne abondamment et la couleur de la viande est d'un rouge assez vif, tandis que dans le premier cas, il n'y a presque pas d'épanchement de sang et la viande est d'un rouge foncé. Si l'animal était atteint de septicémie, de bactériémie ou de quelque autre genre d'empoisonnement du sang ou est mort des suites d'un empoisonnement dû à l'ingestion de produits chimiques, comme l'arsenic ou le plomb, on devine sans peine les risques courus par les gens qui consomment cette viande sans se méfier.

Ce qui m'intrigue le plus dans tout cela, comme ex-vétérinaire et inspecteur des viandes du ministère de l'Agriculture, c'est que le ministère de la Santé du Québec n'ait pas établi d'inspection obligatoire des viandes dans la province et que cette inspection ne se fasse que sur la demande d'un exploitant. La seule inspection obligatoire est celle qui s'effectue dans les 45 grands abattoirs placés sous la surveillance du ministère fédéral de l'Agriculture. L'inspection fédérale n'est obligatoire que si la viande est exportée à l'étranger ou expédiée d'une province à une autre. Les animaux abattus et débités pour être consommés dans la province ne sont pas nécessairement assujettis à l'inspection fédérale. Étant donné, fait stupéfiant, qu'environ 380 abattoirs du Québec n'ont fait l'objet d'aucune inspection en ce qui concerne la viande et qu'on abat chaque année plus d'un million d'animaux de boucherie, on comprend facilement le courroux des Québécois à l'endroit d'un gouvernement qui n'a pas su prévoir d'inspection obligatoire.

La seule façon, selon moi, d'assurer aux Canadiens d'une extrémité à l'autre du pays que la viande qu'il achètent provient d'animaux sains, c'est de confier toute l'inspection de la viande au Canada à la Direction de l'hygiène vétérinaire du ministère de l'Agriculture. J'ai à maintes reprises signalé la chose au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et au premier ministre (M. Trudeau). J'ai reçu l'assurance du premier ministre, et aujourd'hui celle du ministre de l'Agriculture, que l'on examinerait soigneusement la question. J'espère qu'une loi dans ce sens sera établie le plus tôt possible afin que les consommateurs puissent désormais être sûrs d'acheter de la viande saine et que la confiance renaisse chez eux.

Quelles sont ces maladies et infections provoquées par ces gens sans scrupules, qui vendent en toute connaissance de cause de la charogne, provenant d'animaux malades, à des consommateurs sans méfiance, uniquement pour réaliser des profits mal acquis, par des gens sans conscience ni remords pour les maladies et peut-être même la mort de personnes qui ont mangé sans le savoir de la charogne en décomposition? Qu'il me soit permis d'en consigner quelques-unes au compte rendu. Une des choses que nous avions l'habitude de voir quand j'inspectais était la bactériémie, désignant la présence de bactéries nuisibles dans le système sanguin, la septicémie, forme d'empoisonnement du sang, la pyémie, forme de bactérie purulente chez les animaux. Il y avait aussi la tuberculose, qui a presque été éliminée. Il y a moins de cas aujourd'hui, grâce au travail vigilant des vétérinaires de la direction de l'hygiène vétérinaire du ministère de l'Agriculture. Toutefois, j'ai lu l'autre jour qu'on avait décelé quelques cas.

Il y a ensuite la gastro-entérite, inflammation du système gastro-intestinal, le tétanos, qui est le trisme, la brucellose, l'avortement épizootique chez les bovins et les porcins, et la leucose, causée par un virus qu'on retrouve dans la volaille. Elle cause une forme de leucémie ou cancer du sang. Je me souviens d'avoir saisi jusqu'à 50 p. 100 de la volaille que je devais inspecter, non seulement pour l'apparence, mais d'autres raisons également. Vous pouvez imaginer ce qui ce serait passé si cette viande s'était retrouvée dans nos soupes, nos croquettes ou pâtés de poulet. Elle aurait pu rendre très malades ceux qui en auraient mangé.

Je me souviens d'être passé devant une boucherie dans ma propre ville d'Owen Sound. C'était avant que toute la viande en Ontario doive être inspectée. J'ai vu un cœur de bœuf à la vitrine. J'y ai aperçu un kyste de ver solitaire. Le nom du kyste est cysticercus bovis. S'il est consommé par une personne qui ne se doute de rien, il peut entraîner la formation d'un ver solitaire de 30 pieds de long. Je me suis approché du boucher et je lui ai fait part de ce que j'avais vu. Il ne savait pas ce que c'était. Il m'a vivement remercié. Ce n'était peut-être pas directement à cause de cela, mais, peu de temps après, Owen Sound est devenue la première municipalité d'Ontario à établir un système d'inspection obligatoire de toutes les viandes arrivant à Owen Sound et de toutes les viandes abattues dans les limites. Je suis heureux de dire que, peu de temps après, l'Ontario a établi son système d'inspection obligatoire des viandes.

En ce qui concerne l'inspection provinciale, elle est effectuée surtout par des inspecteurs qui ont suivi un cours intensif en inspection des viandes. Ils apprennent à reconnaître les choses les plus évidentes sur les animaux abattus. S'ils décèlent quelque chose qu'ils ne reconnaissent pas, ils ont une liste de vétérinaires des environs qui ont été approuvés par le gouvernement. Ils peuvent appeler le vétérinaire qui arrivera quelques minutes plus tard pour établir si l'animal ne présente pas de signes pathologiques qui ont pu échapper à l'inspecteur et déterminer si la bête doit être estampillée ou saisie. En ce qui concerne l'inspection provinciale, je pense que c'est une bonne chose si l'on suit les règles et règlements à la lettre. Si on ne le fait pas, c'est vraiment impardonnable.

Je le répète, l'inspection fédérale a lieu quand la viande traverse les frontières de la province où qu'elle est exportée. Au 9 décembre 1974, nous avions au Canada 199 abattoirs soumis à l'inspection fédérale. Six d'entre eux abattent des chevaux pour la consommation humaine. La majeure partie de cette viande est exportée en Europe. Toutefois, la vente de viande chevaline n'est soumise à aucune restriction au Canada. Si un boucher désire vendre du cheval il doit vendre uniquement cette sorte de viande. Il ne peut vendre de boeuf, de porc ou d'agneau; rien que du cheval.

La direction de l'hygiène vétérinaire du ministère de l'Agriculture compte au total 562 vétérinaires dont 286 s'occupent de l'inspection des viandes. Il y a en outre 985 inspecteurs de matières premières placés sous la surveillance directe de vétérinaires. A l'heure actuelle, 179 postes de vétérinaires sont vacants à la direction de l'hygiène vétérinaire. Ce n'est pas tellement qu'on manque de vétérinaires au pays, mais plutôt à cause des traitements peu élevés que le conseil du Trésor offre aux vétérinaires.

Le ministère de l'Agriculture, principal employeur des vétérinaires, doit faire en sorte que cette carrière soit attirante, qu'elle constitue un débouché intéressant pour les jeunes vétérinaires qui ont reçu une formation poussée. Il faut de toute évidence faire en sorte que l'échelle des salaires de cette profession se compare favorablement aux autres secteurs de la profession. Les vétérinaires au service du gouvernement devraient être parmi les fonctionnaires les mieux payés. Or, les traitements de leur groupe sont parmi les plus bas, ce qui est tout à fait anormal. Dans la Fonction publique fédérale, les traitements des médecins et des dentistes, qui ont des titres universitaires comparables à ceux des vétérinaires, dépassent d'au moins $8,000 ceux des vétérinaires.

● (1420)

Le ministre de l'Agriculture déclarait le 8 mars dans son discours à la promotion 1975 du Western College of Veterinary Medecine de Saskatchewan: «Je tiens à ce que les vétérinaires de l'administration publique soient aussi bien payés que ceux du secteur privé.» Je suis heureux de voir le ministre confirmer ce que tout le monde prétend depuis longtemps, c'est-à-dire que les vétérinaires fédéraux sont mal payés. Dans le secteur privé, un vétérinaire gagnait en moyenne $24,000 en 1973. On est loin des $14,000 que le ministère de l'Agriculture offre au départ. J'espère que le ministre arrivera à convaincre son collègue, le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien), de prendre les mesures qui s'imposent dans les plus brefs délais.

Mais jusqu'ici, l'attitude du Conseil du Trésor n'a réussi qu'à indisposer les vétérinaires de la direction de l'hygiène vétérinaire, car elle témoigne d'une ignorance totale de leurs problèmes et d'un mépris complet pour la valeur de leurs services.

J'aimerais signaler certaines des tâches importantes des vétérinaires dans la fonction publique. La valeur de nos exportations de viandes, de produits carnés et de bétail vendus dans 117 pays s'élevait l'an dernier à $796,753,000. L'inspection et la surveillance exercés par le service vétérinaire dans 199 établissements à contrôle fédéral ont porté sur deux milliards de dollars de viandes et produits carnés. Parallèlement, les services vétérinaires assuraient la protection de la population canadienne et du bétail, et luttaient contre la contagion.

J'aimerais que la fonction publique traite équitablement ces vétérinaires, et j'espère que le président du Conseil du Trésor y apportera l'attention voulue. Si l'on n'agit pas bientôt, nous risquons une grave pénurie de vétérinaires à la direction de l'hygiène vétérinaire, qui contrôle les viandes et les produits carnés exportés. A cette direction, il y a 4.7 inspecteurs non vétérinaires par vétérinaire affecté à l'inspection des viandes. Or, l'Organisation mondiale de la santé recommande de ne pas excéder le rapport de trois non-vétérinaires par vétérinaire. En dépassant ce rapport, nous nous exposons à voir refuser nos produits carnés à l'étranger, parce que le contrôle vétérinaire des bêtes serait mal assuré avant et après l'abattage.

J'aimerais consigner au compte rendu certains chiffres relatifs au nombre d'animaux abattus et inspectés sous la surveillance de la direction de l'hygiène vétérinaire l'année dernière. On a abattu 3,291,922 bovidés; 820,000 veaux; neuf millions et demi de porcs; 243,000 moutons et agneaux; 236 millions de poulets et de dindons.

Monsieur l'Orateur, le service d'inspection de la viande du gouvernement fédéral canadien est reconnu comme l'un des meilleurs du monde et il a la confiance de tous les pays.

Des voix: Bravo!

M. Mitges: Nous devrions maintenir la qualité de ce service en accordant à ses agents ce qui leur revient depuis longtemps.

J'aimerais dire quelques mots à propos des produits chimiques cancérigènes qui ont été utilisés dans le traitement des produits alimentaires. Je veux parler surtout des nitrites de potasse et de soude. A titre d'ancien inspecteur des aliments du ministère, j'ai été particulièrement heureux d'apprendre qu'on avait enfin pris des mesures pour mettre fin à l'utilisation de produits chimiques cancérigènes dans les aliments destinés à la consommation. On utilise des préservatifs chimiques pour empêcher la formation de micro-organismes qui produisent une intoxication extrêmement dangereuse qu'on appelle le botulisme.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

M. Claude-André Lachance (Lafontaine-Rosemont): Madame le président, la santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Cette définition que l'on retrouve dans la constitution de l'Organisation mondiale de la santé est un axiome de base et une prémisse fondamentale pour quiconque veut comprendre le développement des politiques de la santé et des travaux du ministère de l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), lesquels travaux se sont soldés il y a environ un an par la publication d'un document de travail intitulé *Nouvelle perspective de la santé des Canadiens*, et dont le thème principal est la prévention. Ce document s'attache davantage à la définition globale de la santé qu'à sa conception traditionnelle de stratégie d'échec à la maladie.

Le système actuel de santé au Canada, tel que conceptualisé par Esculape, est relativement satisfaisant, en ce sens que l'accès aux soins s'est généralisé au cours des dernières années. J'oserais même dire qu'une nouvelle mentalité s'est développée chez la population canadienne, à savoir qu'il vaut mieux se rendre chez le médecin lorsqu'on a une maladie que d'attendre que ça se passe.

En fait, cette mentalité s'est tellement développée que maintenant lorsqu'on a un mal de tête lancinant et pénible qui continue jour après jour, au lieu de chercher les causes de ce mal de tête, on va voir le médecin, et on demande une aspirine, alors qu'on aurait peut-être dû examiner les libations de la veille. C'est là qu'on touche à un autre point de l'évolution des soins de la santé au Canada. L'accession aux soins et à la santé pour la population canadienne, particulièrement les défavorisés, n'a pas amené comme résultat une recherche de moyens de prévention adéquats pour empêcher justement les Canadiens d'avoir recours trop souvent au service de santé.

Cette évolution s'est arrêtée là, et bien qu'on ait volontiers recours au service d'urgence lorsque le mal de tête en question se présente, j'ai l'impression qu'il vaudrait mieux parfois examiner les causes de la maladie dont on se plaint. La conséquence de cet état de faits et de toute l'évolution qui est arrêtée à mi-chemin, est une augmentation excessive du nombre de patients à traiter à l'hôpital et une montée en spirale des coûts d'administration des soins hospitaliers. Devant cette situation inquiétante, trois choix s'offrent à nous. On pourrait d'abord réduire la qualité de la médecine en permettant à un plus petit nombre de personnes de se rendre dans les hôpitaux. Ceci peut se faire en réduisant le nombre de lits, ou plus généralement en maintenant le budget à son niveau actuel, sans tenir compte de l'augmentation de la population canadienne, qui désire se prévaloir des services hospitaliers. On pourrait encore établir un budget strict, et essayer de fonctionner avec ce budget dans les hôpitaux et dans les services de recherche, en mettant peut-être même au bout un bâton, en ce sens que la personne qui a recours au service d'urgence sans nécessité se verrait infliger une pénalité. On pourrait enfin concevoir une restructuration totale des services de santé au Canada.

● (1430)

Je pense que devant ces trois choix le seul qui puisse être accepté par la population canadienne, c'est le troisième, soit une restructuration des services de santé, afin que ces services soient plus adéquats et répondent mieux au budget qu'on peut leur allouer, et soient davantage proportionnés aux ressources canadiennes dans ce domaine.

Cette façon d'aborder le problème est, je pense, la plus logique, mais elle suppose un élément très important, savoir la collaboration entre les divers paliers du gouvernement. Or, justement, les membres du gouvernement ont reçu un appui enthousiaste de leurs homologues provinciaux à tous les niveaux, au cours des débats relatifs au document de travail en question, et on est maintenant en train de définir les priorités.

Il devient de plus en plus évident que dans nos relations avec les provinces, nous nous écartons des questions de compétence pour chercher une solution logique aux points en litige. Les entretiens entre les ministres fédéral et provinciaux de la santé ont été extrêmement fructueux et se sont soldés par l'assurance d'un appui réciproque. Les réunions tenues par les sous-ministres ont eu des résultats identiques, et il a été convenu que les principaux problèmes sanitaires ne peuvent être résolus sans un appui réciproque accordé dans un esprit de collaboration et de détermination.

Cet aspect de l'entreprise est complexe. Il exige beaucoup de temps, puisque la réforme d'un régime comme celui des soins ne peut être entreprise rapidement, sans qu'on en ait au préalable évalué les avantages. D'autre part, le succès d'une telle réforme dépend de la motivation et de l'intérêt réel des Canadiens à titre personnel, de la participation de tous les spécialistes de la santé, et de l'appui des organismes bénévoles. Cette phase ne peut donc s'accomplir du jour au lendemain. Il va sans dire que les gouvernements ne peuvent espérer y arriver seuls, et je puis affirmer qu'en ce moment, à cet égard, des comités fédéraux s'attachent à évaluer et à étudier chacune des recommandations du rapport, ainsi que le nombre incalculable de propositions qui ont été soumises après la publication du Livre vert, comme on l'appelle communément. De cette façon, on peut déterminer les priorités et les mesures à prendre.

Simultanément, de nombreux comités fédéraux-provinciaux s'appliquent aussi à établir des priorités et à définir des méthodes d'application.

Afin de recueillir les données permettant de déterminer les progrès réalisés en matière de santé, une enquête sur la santé des Canadiens a été entreprise avec la collaboration et l'appui des autorités provinciales. Il faut donc souligner une fois de plus l'intérêt, l'appui et l'apport remarquable des gouvernements provinciaux dans le domaine de la santé.

Le Conseil des ministres de la santé, qui a délégué cette responsabilité aux provinces, est satisfait des progrès accomplis jusqu'ici, et croit fermement qu'au cours des prochaines semaines ou des prochains mois des formules nouvelles et dynamiques seront mises au point. Nous pouvons déjà constater, en effet, dans de nombreuses provinces les résultats de ces efforts, et ce au fur et à mesure que des initiatives concrètes sont prises par les gouvernements provinciaux et que le temps est consacré une fois de plus à la prévention.

On peut s'attendre à une action plus directe à l'avenir, et à cet égard je me réfère à un nouveau système utilisé dans la province de Québec, c'est-à-dire aux centres locaux des services communautaires, qui vont essayer de régionaliser les services, ou plutôt de localiser les services de santé en permettant à la population d'un quartier d'aller recevoir des soins infirmiers, ou des soins hospitaliers mineurs. C'est un peu l'équivalent des dispensaires de France où l'on peut être traité sans avoir recours au service d'urgence des hôpitaux, services qui entraînent en fait les coûts les plus considérables pour l'administration de la santé dans les institutions hospitalières.

Devant cette accumulation d'initiatives provinciales-fédérales, fédérales privées, ou provinciales privées, je ne peux comprendre que l'on blâme le gouvernement de ne pas agir dans le domaine de la santé. En effet, l'existence seule du Livre vert sur la santé atteste les préoccupations du ministère à l'égard de la nouvelle façon de voir plus globale et conforme à la conception qu'en a l'Organisation mondiale de la santé, savoir une santé plus globale et non pas simplement le bien-être physique. Ce Livre vert a d'ailleurs eu des répercussions considérables et a été considéré par plusieurs comme un document type dans ce domaine, tant au Canada qu'à l'étranger.

En effet, il faut comprendre que cette étude est un document de travail et que le succès qu'a remporté ce travail, qui se veut aussi un instrument de discussion, a

dépassé les plus belles espérances. J'aimerais exposer brièvement l'importance et les répercussions de ce document dans le domaine de la santé, non seulement au Canada mais aussi dans le monde entier. Le ministère a distribué au cours de l'année dernière plus de 80,000 exemplaires de ce document à des Canadiens, à des spécialistes, à des universités, à des groupes communautaires et autres. En retour, on a reçu d'innombrables lettres remplies de remarques favorables sur les questions et les propositions exposées dans ce document. Les mémoires contenaient des recommandations très intéressantes, ce qui montre la préoccupation de la population canadienne et sa sensibilisation à l'égard des questions de la santé et du bien-être.

Certes, les idées et les suggestions émises par les Canadiens sur les moyens d'améliorer leur santé sont vraiment extraordinaires. Cette explosion d'idées pertinentes et utiles a suscité à son tour au sein du ministère un travail et un intérêt considérables. De nombreuses lettres ont aussi été reçues, exprimant toute l'attention suscitée par le document dans les milieux sanitaires à l'étranger. L'Organisation mondiale de la santé, par exemple, l'a très favorablement accueilli, et, après étude, l'a distribué dans plus de 20 pays d'Europe.

Aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France et en Australie, pour ne nommer que quelques pays, les organismes gouvernementaux engagés dans le domaine sanitaire ont manifesté un intérêt allant parfois jusqu'à l'enthousiasme. De fait, les autorités dans la matière et même les représentants de certains gouvernements sont venus à Ottawa pour obtenir des renseignements de première main sur l'évolution et les progrès suscités par le document. Au Canada même, ce travail a fait l'objet d'éloges d'organismes officiels et bénévoles qui le considèrent comme une étape marquante dans le domaine de la santé, un document destiné à rendre plus rationnel le système de soins au Canada. Ainsi la Chambre de commerce du Canada approuve et appuie entièrement les vues de ce document, surtout celles ayant trait à la responsabilité personnelle des Canadiens dans la promotion et le maintien pour eux-mêmes et pour leurs familles d'habitudes d'hygiène profitables dont les effets s'étendront positivement à chaque collectivité et finalement à l'ensemble du pays. L'Association médicale canadienne voit le document comme l'un des pronostics les plus révélateurs qui aient été faits jusqu'ici sur la santé future des Canadiens. Ces groupes importants de spécialistes souhaitent travailler en étroite collaboration avec le ministère. L'Association canadienne des infirmières a organisé des programmes destinés à sensibiliser ses membres aux conceptions énoncées. L'Association canadienne d'hygiène publique s'est servie de nouvelles perspectives du document en question comme base de discussion à sa récente réunion annuelle. D'autres organismes, sans que j'aie besoin d'en prolonger la liste, on fait de même.

Le thème principal de *Nouvelles perspectives de la santé des Canadiens,* on s'en souviendra peut-être, c'est la prévention. C'est un mot très important, la prévention. Parce qu'on n'a peut-être pas insisté suffisamment dans le passé sur la notion de prévention, dans le domaine des soins et de l'hygiène physique et mentale. Il ne fait aucun doute que si nous continuons à nous préoccuper uniquement de la distribution des soins, il y aura augmentation croissante des coûts, sans effet valable sur l'état de santé des Canadiens, et il n'existe aucun moyen d'enrayer cette tendance.

Cette réalité admise, cela ne signifie pas que le gouvernement abandonne le secteur vital comme celui des soins, pas plus d'ailleurs qu'il ne néglige l'importance d'une recherche biologique constante et utile. A cet égard, mon collègue de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) a présenté un exposé brillant de la situation, et je me rallie à ses vues. Il est clair également qu'il faut attacher plus d'importance à l'hygiène du milieu. Je songe ici aux risques sur lesquels l'individu n'a malheureusement que peu de contrôle, sinon aucun, et je parle non seulement de la pollution de l'air et de l'eau, mais aussi de la qualité des aliments, des médicaments et des cosmétiques, de la présence des radiations et de combien d'autres choses qui ont déjà été signalées par mes préopinants.

[M. Lachance.]

● (1440)

Il faut enfin insister sur les habitudes de vie, comme composantes de la santé, c'est-à-dire les décisions personnelles qui ont des conséquences à la fois positives et négatives sur la santé de chacun. Pour atteindre cet objectif, et étant donné les ressources relativement restreintes dont nous disposons à court et à moyen termes, le Livre vert a énoncé la nécessité d'établir des objectifs précis. A cet égard, un certain nombre de stratégies ont été énoncées dans ce Livre vert, dont la plus importante, à mon sens, est la promotion par tous les moyens du concept de santé, mais tel que je l'ai expliqué au début de mes remarques, santé dans le sens «bien-être physique global» et non pas seule absence de maladie.

Trois propositions ont été mises de l'avant pour essayer d'atteindre cet objectif. Tout d'abord sensibiliser l'individu aux facteurs qui constituent le bien-être en général et promouvoir concurremment les moyens d'éviter les dangers potentiels qui s'offrent à lui. Deuxièmement, encourager l'individu à adopter un mode de vie sain qui ne peut qu'améliorer sa condition physique et son bien-être. Troisièmement, inciter les industries, syndicats, maisons d'éducation et autres, à adopter des programmes de santé précis pour protéger le bien-être de leurs ouvriers, et ensuite, d'une façon plus positive, établir aussi des cours de formation physique de façon généralisée, pour permettre justement à ces ouvriers de conserver un bien-être général dans leur travail.

D'aucuns me diront que le gouvernement ne doit pas prendre une mesure aussi hardie dans le domaine de la publicité. On pourrait même employer le terme propagande pour inciter les Canadiens à adopter un mode de vie sain. Je dis que oui. Le gouvernement a la responsabilité de prendre, par la publicité ou autrement, les mesures nécessaires pour que les Canadiens soient sensibilisés au fait que ce sont eux-mêmes qui, en grande partie, ont la responsabilité de leur bien-être physique. Ce sont eux seuls, ou pratiquement, qui devront prendre les moyens pour garder un corps et un esprit sains. A cet égard encore je pense que notre responsabilité en tant que gouvernement est très grande, que nous n'avons pas suffisamment exploré les avenues avec les provinces dans ce domaine par le biais de l'éducation, bien que l'éducation relève de la compétence provinciale, de même que par des consultations avec les provinces, par des brochures distribuées dans les écoles, par l'action directe auprès des étudiants et des jeunes. Je pense qu'il s'agit là de la meilleure façon d'espérer que la population canadienne, notamment les jeunes, auront des habitudes de vie beaucoup plus saines qu'en ce moment. Je n'ai que 21 ans et j'avouerai que j'ai déjà de mauvaises habitudes, parce qu'on ne m'a pas appris les bonnes à l'école, afin que justement ces bonnes habitudes de vie rejaillissent sur les aînés, et qu'on puisse enrayer l'augmentation croissante du recours aux institutions hospitalières, et en conséquence, des coûts entraînés pour les contribuables canadiens en général.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Madame le président, il me plaît de dire ce que je pense sur la santé en général, à l'occasion de cette journée d'opposition, dont le sujet est la réduction du budget consacré à la santé, ainsi que l'échec du gouvernement à assumer pleinement sa responsabilité dans le secteur de la consommation d'aliments et de drogues.

Je sais que mes remarques vont choquer certaines oreilles, et bouleverser des coutumes et croyances profondément établies. Ayant eu l'occasion à maintes reprises, et même tous les jours, de constater ce qui se passe dans le domaine médical, je ne puis m'empêcher de livrer les remarques suivantes.

En toute logique, madame le président, le gouvernement devrait agir comme un bon père de famille, comme un bon père du peuple. Le gouvernement a des pouvoirs étendus et a également aussi de grandes responsabilités à assumer. L'une des premières responsabilités c'est de procurer au peuple non seulement un bien-être matériel, mais aussi les moyens de vivre longtemps et en bonne santé. Or, que constatons-nous? Les hôpitaux sont remplis à craquer, les gens vivent plus longtemps que jadis, j'en conviens, mais ils ne vivent pas une vie pleine et entière. En réalité, ils ne vivent pas. Ils existent un peu à la façon des champignons, à coup de pilules et d'injections.

La médecine officielle s'avoue impuissante devant des myriades de maladies. On coupe une jambe d'adolescent de 20 ans lorsque le pseudo-médicament miracle, la pénicilline, refuse d'être efficace. Parce que la médecine ne sait pas comment réparer un cœur déficient, elle greffe un autre cœur avec les piètres résultats que l'on connaît. C'est du très bon travail de plombier, mais ce n'est pas de la médecine préventive. La médecine avoue ne point connaître la cause d'un simple rhume, encore moins de l'arthrite.

Or, aux ministères de la Santé des divers gouvernements incombe très spécifiquement le devoir d'éloigner du peuple les causes médiates et immédiates des maladies. Pour arriver à leurs fins, et ce depuis toujours, les ministères de la Santé s'appuient à peu près exclusivement sur la compétence du collège des médecins et de ses membres. De la médecine préventive, il ne s'en fait pas. Souiller le sang des gens par des vaccins n'est pas de la médecine préventive, mais de la contamination. Ce n'est pas faire de la médecine préventive que de permettre la fabrication de milliers de tonnes de médicaments dont on vante les vertus charlatanesques à la télévision et à la radio. Ces médicaments sont tous toxiques et mutagéniques à quelque degré, de l'aspirine à la thalidomide.

La médecine officielle, telle que nous la connaissons dans ses faits et gestes, révèle une méconnaissance des lois de la physiologie humaine et ne mérite pas en conséquence le prestige dont elle jouit si hautement auprès de tous les ministères et de tous les gouvernements.

Il serait opportun que la philosophie moyenâgeuse de nos disciples d'Esculape prenne un bain de renouveau au contact de biologistes et de médecins modernes qui ont vraiment compris les lois de la physiologie humaine, lois qui conditionnent indiscutablement tous les individus de l'espèce *homo sapiens*.

Ces médecins et ces physiologistes ont compris, contrairement aux médecins de la médecine officielle, que pour être en santé l'homme doit être constitué de cent quatrillions de cellules saines; si toutes ses cellules sont saines, elles rempliront leurs fonctions de façon adéquate, et l'homme sera sain et capable de remplir facilement toutes les fonctions qui lui sont propres. Pour remplir leurs fonctions, les cellules ont besoin de matériaux de synthèse et d'énergie, mais la cellule crée ni énergie ni matière, seuls les aliments peuvent lui apporter et l'énergie et la matière. L'étude approfondie de la biochimie et de la diététique nous enseigne que pour être en santé et pour croître normalement de l'enfance à l'état d'adulte, l'homme moyen, pour accomplir un travail léger, a besoin d'au moins une ration quotidienne de 2.5 litres d'eau libre ou incorporée aux aliments, 80 grammes de protéines, 50 grammes de lipides, 400 grammes de glucides, des vitamines et des sels minéraux. Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui nourrit l'homme, mais ce qui est assimilé au niveau de l'intestin grêle. Donc, les aliments qui passent tout droit sont inutiles et nuisibles.

Mon honorable ami de Gaspé (M. Cyr) pense que je ne comprends rien à ce sujet. J'aimerais dire que j'ai vécu un problème dans ma famille, où la médecine a voulu couper la jambe d'un de mes enfants et que cet enfant s'est rendu au Texas. Je dois rendre hommage ici à des médecins plus modernes que ceux qu'on connaît ici, et aujourd'hui cet enfant est en parfaite santé. Pourquoi? Parce qu'on a quitté et abandonné les sentiers de la médecine officielle d'aujourd'hui, et qu'on s'est spécialisé dans la prévention.

Je continue donc, madame le président. Les aliments de bonne qualité sont ceux qui sont digestibles et assimilables, c'est-à-dire les fruits mûrs, crus et de la saison, les légumes crus autant que possible, les noix, les fruits azotés, les bons fromages, les œufs de poules saines. Ces aliments contiennent les vitamines en quantité suffisante, les sels minéraux essentiels et même l'eau pure et vive dont nous avons besoin. La digestion, qui est la préparation des aliments pour l'assimilation, sera facilitée aux repas par l'absence de tout ce stress psychique ou somatique, par une bonne mastication, et par le respect des combinaisons alimentaires telles que décrites par le Dr Shelton dans son livre *Combinaisons alimentaires*. La colère, l'anxiété, une trop grande joie inhibent la sécrétion des sucs gastriques et la digestion sera incomplète. Boire en mangeant, même de l'eau, dilue les sucs gastriques, et la digestion sera encore incomplète.

● (1450)

Le café, le thé, le chocolat, le vinaigre, l'alcool (sous toutes ses formes), les médicaments, les drogues et l'ail, narcosent les cellules intestinales qui ne peuvent plus remplir leur fonction de perméabilité sélective (ou de triage des nutriments), et c'est l'introduction dans le sang, par la suite, des «nutriments» en excès et même de déchets.

La nicotine, la marijuana et toutes les autres drogues inhibent de quelque manière les centres de contrôle du bulbe rachidien et de l'hypothalamus . . .

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. J'écoute l'honorable député depuis quelque temps, et je me demande s'il relie ses propos à la motion qui est à l'étude aujourd'hui, savoir:

> Que la Chambre regrette le fait que le gouvernement n'a pas donné une priorité suffisante aux questions qui touchent directement la santé des Canadiens et, notamment, la diminution relative des crédits affectés à la recherche sanitaire, ainsi que son défaut d'assumer ses responsabilités dans le domaine de la sécurité des aliments et drogues.

Alors, l'honorable député pourrait peut-être s'en tenir à la motion.

M. Rondeau: Madame le président, je suis d'avis que je traite à 100 p. 100 de la motion, parce qu'on parle des aliments et des drogues. Les aliments et drogues, à mon sens, ont directement à faire avec la nutrition et la santé en général.

Sécurité des aliments et drogues

Les cellules du corps humain vivent dans des milieux interstitiels, milieux dans lesquels les cellules choisissent les nutriments et l'oxygène dont elles ont besoin, et dans lesquels elles excrètent le CO_2 et d'autres déchets.

Donc, pour conserver les cellules saines, il faut un milieu interstitiel sain, et seules une bonne circulation sanguine et une bonne circulation lymphatique assureront un milieu interstitiel bien pourvu de nutriments et d'oxygène, et bien nettoyé de ses déchets. Une bonne circulation nécessite un travail physique de tous les jours ou des exercices rationnels quotidiens.

Celui qui respecte ces lois très simples ne connaîtra pas la maladie, selon les grands spécialistes, pourvu que son bagage génétique soit sain. On l'appelle un «hygiéniste». Et c'est là que nos médecins d'aujourd'hui devraient regarder du côté hygiénique et du côté préventif pour pouvoir améliorer notre médecine.

L'hygiénisme est une philosophie, une science et un mode de vie. L'hygiénisme a pour fondateurs des médecins de haut calibre comme les Drs John Tilden, H. Lindlahr, Trall, Alcott, Dunsmore, Page, Oswald, Kuhne, Jennings, Paul Carton. Tous ces médecins ont laissé une œuvre considérable qui a été magistralement synthétisée par le Dr Herbert Shelton de San Antonio, au Texas.

Si nos médecins acceptaient de s'instruire au contact de cette philosophie hygiéniste et s'ils acceptaient de dialoguer avec les représentants de plus en plus nombreux de la médecine hygiéniste, en très peu de temps, les hôpitaux deviendraient des maisons pour accidentés seulement, les pharmaciens deviendraient des marchands de fruits et de légumes et les hôpitaux libérés serviraient de maisons de repos où les malades récupéreraient une santé perdue sans opération traumatisante et sans intoxication par les drogues.

Et ensuite que l'on ne me dise pas, madame le président, que c'est utopique. De telles maisons existent à travers le monde. Il y en a en Allemagne, en Écosse, à Paris, dirigées par le Dr Mosseri, en Floride et au Texas, par le Dr Shelton, et bientôt nous aurons à Montréal une maison semblable près de la grande ville.

Ceux qui dirigent de telles maisons ont étudié en profondeur la loi de la psychologie humaine et ils ont fait les mêmes études universitaires que nos médecins, nos biologistes et nos bio-chimistes, mais leurs connections scientifiques sont différentes, et leur application de la science est aussi différente. Ainsi ont-ils maintenant compris les caractères des vivants, leur propriété et leur potentialité. Ils ont maintenant compris que la toxémie, c'est-à-dire l'empoisonnement du corps, par nos propres toxines métaboliques, est la cause de 99 p. 100 de nos maladies. Ils ont compris que le comportement correct de l'homme, c'est-à-dire l'obéissance aux lois de la physiologie humaine, permet à l'homme d'éviter la toxémie. Ils ont également compris, grâce à leurs études et à leurs constatations, que l'homme est par essence capable de récupérer sa santé perdue.

Ses systèmes de défense sont nombreux et efficaces. La médecine officielle connaît bien ses moyens de défense, mais elle les sous-estime, tout comme elle surestime sa propre thérapeutique. L'homme, en effet, peut, lors de repos physiologiques absolus, autolyser tous ses forts d'infection qui causent les maladies aiguës et chroniques. C'est le sang qui, à travers nos 100,000 kilomètres de vaisseaux capillaires, rejoint les replis les plus cachés de nos organes et tissus. Les cellules environnantes désintègrent les tissus malades et structurent de nouveaux tissus sains, grâce aux milliers d'enzymes fabriqués sur place selon les besoins du moment. Ainsi, les cellules synthétisent interfèrent et neutralisent les virus, et nos globules blancs dévorent les bactéries pathogènes et leurs sécrétions toxiques. Mais pour ce faire, l'homme a besoin d'un repos absolu dans un endroit approprié, et doit être surveillé par un conseiller en médecine et en alimentation. Ce conseiller peut être un médecin ou un physiologiste de la nouvelle école hygiénique.

C'est ainsi que des gens condamnés à mourir par la médecine officielle sont revenus à la santé. Des personnes à qui la médecine officielle voulait amputer une ou deux jambes sont revenues saines et sauves et sur leurs deux jambes guéries. Bref, la médecine officielle, parce qu'elle se veut honnête et désireuse d'améliorer le sort des membres de la société, aurait intérêt à composer avec ces spécialistes de la véritable santé, et les gens vivraient sains et plus longtemps. D'ailleurs, il est temps plus que jamais de ramener la médecine à sa véritable vocation. Faire des avortements sur demande, couper les trompes de Fallope ou les canaux déférents, prescrire des pilules anticonceptionnelles à la tonne ou par wagons ou par bateaux de transport, ces actes parmi tant d'autres, avilissent la profession médicale, parce qu'au lieu de favoriser la vie, ils la détruisent. Pour moi, le médecin est un homme de vie et non un homme de mort. Il est un homme de prévention et non un distributeur automatique de drogues quelconques.

[*Traduction*]

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame l'Orateur, avant de commencer mes observations cet après-midi, je tiens à féliciter mon collègue, le député d'Athabaska (M. Yewchuk), d'avoir présenté cette motion à la Chambre. A mon avis, la motion est tellement bien rédigée qu'elle mérite d'être répétée. La voici:

> Que la Chambre regrette le fait que le gouvernement n'a pas donné une priorité suffisante aux questions qui touchent directement la santé des Canadiens et, notamment, la diminution relative des crédits affectés à la recherche sanitaire, ainsi que son défaut d'assumer ses responsabilités dans le domaine de la sécurité des aliments et drogues.

Le motionnaire a très bien approfondi la question. J'ai quelque inquiétude au sujet du ministre car il a semblé préoccupé de certains points établis par le député d'Athabaska. Certaines de ses réactions m'ont inquiété. Les signes de dépression que j'ai notés chez lui m'ont bien préoccupé. Puis, quand il est arrivé en retard à la séance de cet après-midi, mon inquiétude a grandi. Cependant, nous avons tous besoin de recevoir des compliments de temps à autre. J'aimerais donc aujourd'hui faire un compliment bien sincère au ministre. Il y a trois jours j'ai eu le plaisir de l'entendre à Montréal. Il représentait admirablement notre pays à un colloque international portant sur «Compréhension internationale—Ce que nous pouvons faire». Je peux affirmer qu'il s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup de brio.

Pour la gouverne de la Chambre, je pourrais ajouter qu'il y a une vingtaine d'années le ministre était membre du Rotary International et qu'il était un excellent ambassadeur pour le Canada. Je pense que c'est ce vaste sujet qu'il a abordé il y a trois jours à Montréal en traitant de la compréhension internationale. Je crois que nous avons en lui un futur secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

La motion à l'étude comporte trois parties. La dernière porte notamment sur le problème de la sécurité des aliments et drogues. Je veux mentionner quatre de celles-ci dont il a été question dans le débat. Elles figurent dans une brochure intitulée «Compendium of Pharmaceuticals and Specialties». La première drogue mentionnée est appelée Afagon «C», une sorte de tonique destiné à fortifier. Il

est composé notamment d'amino-acide, d'arsenic, de strychnine et d'acide ascorbique. On recommande les précautions suivantes:

Garder hors de l'atteinte des enfants. Contient de la strychnine. Ne pas dépasser la dose indiquée. L'usage excessif peut être dangereux surtout pour les personnes âgées.

La deuxième drogue est semblable et s'appelle hémosomaton. Celle-ci exige également des précautions. Elle contient du fer, de l'arsenic et des glycerophosphates. Voici la mise en garde:

Contient de la strychnine. Ne pas dépasser la dose. L'usage excessif peut être dangereux surtout pour les personnes âgées. Les ingestions de fer peuvent aggraver les ulcères d'estomac, les entérites localisées et les colites ulcéreuses.

Ce que l'on peut conclure au sujet de la sécurité des drogues énumérées dans cette nomenclature est qu'elles sont dangereuses, surtout si elles sont à la portée des enfants. J'espère que le ministre et les fonctionnaires de son ministère étudieront la chose de près.

● (1500)

Je voudrais maintenant parler de deux autres produits car, à mon avis, les Canadiens sont exposés à une publicité pharmaceutique qui non seulement les trompe et leur fait dépenser de l'argent mais encore les incite à acheter des produits qui peuvent être nocifs.

Je pense en premier lieu, à la crème de beauté Noxema. Il y a quelques années, l'un des grands dermatologues du Sud de l'Ontario m'a dit qu'aucune autre compagnie de produits de beauté ne lui envoyait autant de patientes que la compagnie Noxema. Il voulait dire par là, bien entendu, que beaucoup de femmes avaient souffert de dermatites après avoir utilisé cette crème.

Le deuxième médicament est d'usage encore plus répandu. Il s'appelle Vick's. Peut-être vous rappelez-vous l'avoir utilisé dans votre enfance. Le père de la pédiatrie au Canada, l'homme qui fonda le premier hôpital pour enfants à Toronto, de même que le second d'ailleurs, nous disait dans son cours qu'il serait tout aussi efficace de mettre un timbre-poste que de mettre du Vick's sur le dos des enfants malades. Et pourtant nous ne faisons rien pour empêcher les citoyens de gaspiller des millions de dollars par année à acheter des médicaments de ce genre—nous les y encourageons même.

Voilà des questions que le ministère devrait étudier. Mais il a des questions encore plus importantes, qui sont d'un intérêt plus général et qui ne peuvent être réglées ni par une province ni par les particuliers. Je me propose de discuter rapidement de ces trois questions cet après-midi. Il s'agit d'abord du personnel médical, de la qualité des services de santé et enfin du rôle du particulier en matière de soins.

Depuis des années, on nous dit que le gouvernement fédéral consacre certaines sommes à des recherches sur la situation du personnel médical au Canada. Nous attendons toujours un rapport valable, et nous avons lieu de nous inquiéter des rumeurs voulant que ce rapport soit fort peu satisfaisant. Par exemple, pour déterminer la proportion des omnipraticiens, par opposition aux spécialistes, par rapport à la population, le groupe de chercheurs a apparemment adopté une méthode très simpliste. Ils ont compté le nombre de spécialistes, ce qui est très facile, et ont déduit ce nombre du total des médecins. Il parvient à un chiffre qui, selon lui, représente le nombre d'omnipraticiens ou de médecins de famille au Canada. Ce chiffre ne signifie rien et ne pourrait pas être plus éloigné de la réalité qu'il ne l'est.

Il n'y a pas bien longtemps, j'ai profité de l'occasion au comité pour signaler cette question au ministre. Je lui ai dit qu'en Colombie-Britannique, par exemple, il y avait une erreur de 40 p. 100 dans ses statistiques. A cette époque, je n'avais pas les chiffres sous les yeux et je ne pouvais donc pas donner de détails; depuis lors, je les ai toutefois obtenus et je trouve qu'ils sont encore plus faux que ce que je croyais en le signalant au ministre.

Si l'on considère le répertoire fédéral de la main-d'œuvre pour 1973, publié en 1974, on constate, pour la Colombie-Britannique, qu'il indique 1,946 omnipraticiens au total, soit, en faisant le rapport, un médecin de médecine générale par 1,217 habitants dans la province. Grâce à des renseignements obtenus de la Colombie-Britannique, nous apprenons que la sous-section de recherche sur la main-d'œuvre sanitaire de l'Université de la Colombie-Britannique, dirigée par le docteur Anderson, a abordé l'ensemble du problème de façon beaucoup plus réaliste.

Il est évident que tous les médecins qui n'ont aucune spécialité ne sont pas tous des omnipraticiens. Nombre d'entre eux exercent des fonctions d'administration liée à la médecine, d'autres sont internes: on ne peut donc pas les compter au nombre des médecins qui exercent, au Canada.

Si l'on veut être réaliste pour essayer de déterminer le nombre d'omnipraticiens en activité, il faut faire ce qu'on a fait en Colombie-Britannique, où l'on a utilisé les données concernant le corps médical de la province. On a pris $20,000 comme traitement brut moyen des médecins de famille. Selon la section de recherche, une personne qui gagne moins que cela ne pratique sûrement pas beaucoup la médecine générale. D'après ces données, il y aurait 1,270 omnipraticiens ou médecins de famille en Colombie-Britannique. La marge d'erreur n'est donc plus de 40 p. 100 mais de près de 53 p. 100.

Je pense que nous devons nous demander si le gouvernement envisage réellement l'avenir. Nous avons entendu ce matin le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) nous énumérer longuement les réalisations de gouvernements passés. Je suppose qu'il a inclus les gouvernements conservateurs dans son énumération. Nous devons commencer à regarder vers l'avenir. On ne peut se contenter des mesures passées. Il faut également envisager l'avenir pour tenter de prévoir les effectifs nécessaires pour assurer les soins de santé.

En premier lieu, nous devons décider de quelle manière nous voulons que ces soins soient dispensés: entièrement par des spécialistes ou essentiellement par des médecins de famille assistés de spécialistes au besoin. Le gouvernement n'a pris aucune initiative à cet égard parce qu'il n'a pas tenté de déterminer les désirs des citoyens. A l'instar de bien des gens prévoyants, j'estime que notre pays a besoin de soins de santé dispensés par des omnipraticiens et, le cas échéant, par des spécialistes. Nous devons tenter de déterminer combien de médecins de chaque catégorie nous devons former. Il semble que le gouvernement actuel s'en soucie fort peu.

Le relevé de la main-d'œuvre entrepris devrait être orienté vers l'avenir, et non vers le passé. J'espère que quand les données seront publiées, nous constaterons que l'on a envisagé l'avenir plutôt que s'appuyer sur des rétrospectives. Comme l'ont affirmé mes collègues, il ne faudra pas uniquement se préoccuper de la situation dans les villes. C'est une suggestion à retenir.

Je voudrais maintenant aborder la deuxième question, la qualité des soins. Le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) a insisté sur l'importance de la médecine préventive, sur la médecine prophylactique. Je pense qu'il

a raison, mais nous dépensons plus par personne que la plupart des autres pays, et plus en proportion de notre produit national brut, et pourtant, le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles croit que nous devrions faire encore plus. Nous devrions plutôt examiner comment nous dépensons cet argent et tenter de déterminer s'il ne devrait pas l'être plus efficacement. Autrement dit, nous devons essayer d'assurer la qualité maximale de nos soins de santé et éviter de donner toujours plus aux Canadiens qui auront tendance à assumer de moins en moins de responsabilités.

Comme le député d'Athabasca l'a signalé, il y a lieu d'affecter plus de crédits à la recherche. Relativement parlant, nous consacrons des sommes fabuleuses à la recherche épidémiologique ou clinique et à la recherche pure, mais nous avons négligé deux autres domaines de recherche: la recherche éducative et la recherche opérationnelle dans les divers secteurs des services de santé. Nous devrions, je pense, affecter plus de crédits à ces deux formes de recherche.

J'ai entendu récemment une affligeante nouvelle sur la question du contrôle de la qualité des soins médicaux. Ce n'est peut-être qu'un bruit que le ministre voudra confirmer ou infirmer. Il s'agit d'une offre d'emploi que notre gouvernement aurait faite à un Américain, un certain M. Lawrence Weed, qui s'est rendu célèbre en mettant au point un système de fiches médicales en fonction de la nature des maladies. Il lui a offert, paraît-il, 5 millions de dollars, pour mettre au point, au Canada, un programme de recherche sur la qualité des soins. Cette nouvelle m'a été confirmée et niée. Cela me désole de penser que nous devons chercher aux États-Unis un personnel médical compétent pour évaluer les besoins des Canadiens quant à la qualité des soins. Je connais dans notre pays de nombreux médecins et chercheurs qui seraient ravis de toucher une petite partie de ces 5 millions de dollars pour étudier les problèmes de la qualité des soins de santé et pour effectuer des recherches médicales au Canada.

Je sais qu'il y a quelques années, l'Association médicale de l'Ontario a pris l'initiative de lancer un programme visant à évaluer la qualité des soins de santé. Ce programme a complètement échoué, faute de moyens financiers. Voilà que circule maintenant une rumeur selon laquelle le gouvernement fédéral offrirait cinq millions de dollars à un Américain pour qu'il nous dise ce que c'est que des soins de santé de qualité. C'est honteux!

Des voix: Oui, c'est honteux.

M. Halliday: Le troisième et dernier aspect que je tiens à examiner, c'est celui de la responsabilité personnelle en matière d'hygiène. Le ministre s'est rendu à Montréal au début de la semaine, mais il est malheureusement arrivé un jour trop tard. S'il était arrivé un jour plus tôt, il aurait eu le privilège d'entendre Sir Edwin Leather, K.C.M.G., gouverneur, commandant en chef des Bermudes, et représentant de son pays pendant une quinzaine d'années auprès du parlement de Grande-Bretagne, qui a prononcé l'un des meilleurs discours qu'il m'ait été donné d'entendre.

● (1510)

M. Fairweather: C'est un disciple de Hamilton.

M. Halliday: C'est effectivement un disciple de Hamilton, et il a prononcé l'un des meilleurs discours que j'ai jamais entendus. Il a énuméré tous les risques que court la société comme telle et signalé que nous privons les citoyens de toutes leurs responsabilités. Nous leur donnons tout, et le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) a l'effronterie de venir nous dire qu'ils ont droit à tout. Bien sûr que c'est un droit. C'est se prendre pour la Providence, mais les gens ont aussi des responsabilités, et je n'ai encore entendu personne à la Chambre déclarer que les Canadiens doivent assumer certaines responsabilités s'ils veulent avoir droit à des soins médicaux de qualité.

Des voix: Bravo!

M. Halliday: D'accord, les soins médicaux constituent un facteur important, et les gens y ont droit, mais il nous faut en même temps offrir aux gens l'assurance-automobile et l'assurance-vie. Bien sûr que nous le faisons, mais ce faisant, nous tenons compte de l'expérience des conducteurs d'automobile. A l'égard de l'assurance-vie, nous tenons compte de l'état général de santé du client qui veut souscrire à une assurance-vie, et je trouve que le moment est venu de reconnaître le fait que bien des maladies sont aujourd'hui attribuables au genre de vie que nous menons. Elles ne sont pas attribuables à des lacunes de la recherche médicale, mais à notre mode de vie. Peut-être est-il temps de songer à offrir un genre d'assurance-santé fondé en quelque sorte sur l'expérience et le mode de vie des diverses catégories de gens dans notre société.

Des voix: Bravo!

M. F. A. Philbrook (Halton): Madame l'Orateur, en ma qualité de médecin, de pharmacien et d'ancien agent de recherche médicale dans l'industrie pharmaceutique, je suis heureux de prendre part pour la deuxième fois cette semaine à la Chambre des communes à un débat portant sur la santé et la recherche et en particulier sur la sécurité des aliments et drogues, et sur l'excellent travail de notre gouvernement en la matière.

Le lundi 6 juin, j'ai parlé des mérites du Conseil de recherches médicales, et je voudrais maintenant faire état de l'excellent travail d'un organisme gouvernemental également réputé, la direction générale de la protection de la santé dont le Dr A. B. Morrison dirige les travaux. Cet organisme, bien informé et équitable envers tout le monde, s'attache avant tout à la protection du public. A titre de représentant de l'industrie ayant eu à travailler en étroite collaboration avec cet organisme ici, à Ottawa, et ayant bénéficié de ses travaux et de ses décisions, je suis en mesure d'en témoigner à titre personnel.

Au début des années 60, lorsque les premiers contraceptifs oraux sont arrivés sur le marché canadien, on s'est immédiatement rendu compte de leur efficacité. On ne s'est pas aperçu tout de suite des effets nocifs qu'ils pourraient avoir sur certaines femmes. Par la suite, leur emploi devenant plus répandu, on s'est rendu compte des risques. L'usage répandu de ces produits puissants, allié au fait qu'un grand nombre de jeunes femmes en bonne santé s'en servaient, a suscité des inquiétudes et, en 1970, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a établi un comité spécial composé de médecins réputés du Canada. Ce comité a été chargé de conseiller la Direction générale de la protection de la santé en tout ce qui touche la sécurité et de l'efficacité des contraceptifs oraux vendus au Canada. Travaillant en étroite collaboration avec le personnel professionnel de la direction, ce comité a plublié ses premières constatations et recommandations en décembre 1970.

J'ai eu l'honneur de jouer un rôle, à cette époque importante, à titre de président du comité sur les contraceptifs oraux de la PMAC (Pharmaceutical Manufacturers' Asso-

ciation) et à titre de spécialiste en ce domaine. Il y a eu dialogue, mais pas de discussions en coulisse. Le comité spécial comprenait les Canadiens les plus compétents dans leur domaine et il était présidé par le Dr Robert Kirch, éminent chef du service d'obstétrique et de gynécologie de l'hôpital général de Montréal. Ils ont travaillé dur en collaboration avec les fonctionnaires de la direction de la protection de la santé et ils ont tiré les meilleures conclusions possibles, compte tenu de l'émotivité qui dominait à ce moment-là. En fait, je pense qu'ils s'en sont très bien tirés par rapport à leurs homologues d'autres pays.

On pensait qu'en ramenant la dose d'oestrogène à 50 microgrammes par jour, on diminuerait les effets secondaires indésirables sans réduire beaucoup l'efficacité. Cela s'est avéré. La direction de la protection de la santé a aidé les médecins canadiens à se procurer ces contraceptifs oraux.

Une notice spéciale a été préparée à l'intention des consommateurs. Elle dit qu'il faut consulter le médecin, qu'il faut au moins un examen par an et que si certains symptômes se présentent, il faut consulter immédiatement le médecin qui a prescrit le contraceptif.

La direction générale de la protection de la santé a aussi recommandé une étude à longe échéance de la toxicité animale, avant la sortie d'un contraceptif oral pour essais cliniques et une surveillance constante de cette étude. De 1970 à 1974, au cours de plusieurs séances, le comité spécial est arrivé à formuler d'autres recommandations: d'abord, des moyens d'évaluer l'efficacité et les effets secondaires; deuxièmement, des directives pour le choix du malade; troisièmement, la durée d'utilisation des contraceptifs oraux; quatrièmement, l'évaluation des risques de thromboembolisme, carcinogénèse, dépression, hypertension, grossesse anormale et contraception post-coitale; cinquièmement, des indications concernant la modification ou l'arrêt du traitement; et sixièmement, des directives sur l'information aux professionnels et au public.

Les membres du comité des contraceptifs oraux ont aussi travaillé comme conseillers à la direction générale de la santé au sujet de problèmes relatifs à divers médicaments hormonaux, aux stérilets et à l'ovulation, aux agents de stimulation et ont donné leur avis sur d'autres questions relatives à la pratique et à l'expérience médicales au Canada. Ce groupe de médecins canadiens s'est révélé une aide inestimable pour la direction générale de la protection de la santé dans son travail auprès du public et des professionnels.

A la fin de 1971, la direction générale de la protection de la santé a obtenu les résultats d'expériences faites sur des rats et des singes auxquels on avait donné de l'hexachlorophène. Les tests ont révélé que cette substance chimique causait des lésions cérébrales chez ces animaux. La direction a aussi obtenu les résultats de tests sur les humains révélant que l'hexachlorophène pouvait être absorbée par la peau. Cette substance est employée depuis 20 ans, sans que l'on ait signalé d'effets nocifs, sauf une irritation locale. Elle est largement utilisée pour ses propriété bactéricides dans une grande variété de produits: lotions, crèmes, savons, produits en aérosol, dentifrices, rince-bouches et produits d'hygiène personnelle. La plupart des produits employés pour la friction chirurgicale contiennent 3 p. 100 d'hexachlorophène. D'autres produits en contenaient auparavant de petites quantités, généralement moins de 1 p. 100.

Le *RX Bulletin*, publié par la direction générale, a fait paraître un communiqué sur l'hexachlorophène en décembre 1971, numéro donnant aux professionnels de la santé tous les renseignements disponibles et conseillant de ne pas utiliser d'hexachlorophène pour le bain habituel des bébés. Cependant, si l'on jugeait nécessaire, dans certains hôpitaux pour enfants, de s'en servir dans la prophylaxie de certaines infections cutanées, il faudrait ensuite bien rincer.

Des agents de la Direction générale de la Protection de la santé firent d'autres enquêtes, à la suite desquelles l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, maintenant ministre du Travail (M. Munro), annonça le 1er mars 1972 que des mesures seraient prises pour restreindre l'usage de l'hexachlorophène. Le ministre déclara qu'à compter de mai 1972, les produits qui contenaient plus de 0.75 p. 100 d'hexachlorophène ne seraient vendus que sur ordonnance. On demanda aux fabricants de médicaments et de cosmétiques contenant des quantités d'hexachlorophène inférieures à 0.75 p. 100 d'envisager sérieusement la suppression de cette substance comme composant de leurs produits.

La Partie I de l'annexe F du règlement sur les aliments et drogues fut modifiée le 9 mai 1972 et publiée dans la *Gazette* du Canada, partie 2, du 24 mai 1972. En voici un extrait:

> ... les drogues, cosmétiques et produits contenant de l'hexachlorophène et ses sels peuvent être vendus seulement sur ordonnance d'un praticien à moins que la concentration d'hexachlorophène ne soit de 0.75 p. 100 ou moins, poids pour poids.

Pendant l'été de 1972, on apprit qu'en France plusieurs bébés étaient morts, probablement à cause de l'usage d'une poudre de talc, qui contenait environ 6 p. 100 d'hexachlorophène. Cela confirma la toxicité de l'hexachlorophène utilisé en forte concentration dans les produits destinés aux humains, en particulier aux jeunes enfants.

En 1973, un savon portant la marque «Quote» fut importé au Canada. Les laboratoires de la Direction de la protection de la santé analysèrent ce produit et établirent qu'il contenait environ 2 p. 100 d'hexachlorophène. Plusieurs milliers de caisses de ce savon furent saisies dans la région de Winnipeg et le distributeur canadien dut rappeler immédiatement les produits qui avaient été livrés aux détaillants. Bien que l'usage de quelques barres de ce savon ne présentât aucun danger, la Direction en ordonna le retrait du marché pour protéger la santé du public du danger qu'en pouvait présenter l'usage continu.

Par suite des mesures prises par la Direction de la protection de la santé et grâce à la collaboration des fabricants, le danger causé par la présence d'hexachlorophène dans ces produits visés par la loi sur les aliments et drogues et ses règlements fut grandement réduit.

● (1520)

Je voudrais parler ensuite d'un médicament, la phénacétine. Il y a quelques années, le ministère avait appris que les personnes qui absorbaient une grande quantité d'analgésiques durant de longues périodes de temps souffraient de troubles rénaux. Cette question a été examinée à fond avec le concours de groupes consultatifs extérieurs. Grâce aux renseignements reçus d'un bout à l'autre du Canada des sections de traitement des affections rénales ainsi que des données émanant de nos propres laboratoires, on s'est rendu compte que la phénacétine combinée avec les salicylates étaient les grands coupables au Canada.

Il y a deux ans, des règlements étaient adoptés en vue d'interdire la vente de produits renfermant des combinaisons de phénacétine et de salicylates. Les produits pouvant engendrer de graves maladies ont donc été retirés du

marché sans nuire à la vente de produits plus sûrs pour soulager les maux et les douleurs bénignes. Le Canada a résolu le problème de façon particulière. Les États-Unis exigent qu'une mise en garde contre l'emploi prolongé figure sur l'étiquette. En Australie, la phénacétine a été rayée de la liste du service national de santé. Les étiquettes sur les analgésiques au Royaume-Uni ne portent pas de mise en garde.

Je voudrais maintenant parler de la réglementation de la publicité sur les médicaments au Canada. En étudiant les divers aspects de la réglementation des médicaments, nous sommes rassurés à cause des diverses mesures prises par la direction générale de la protection de la santé pour réglementer la publicité sur les médicaments au Canada. La chose est particulièrement évidente quand on compare la réclame publiée ou radiodiffusée des États-Unis avec celle qui provient du Canada. Les exigences réglementaires et la façon dont elles ont été appliquées au Canada ont été fort efficaces au cours des années.

Toute publicité sur les médicaments relève de la loi sur les aliments et drogues et des règlements spéciaux s'appliquent à la radiodiffusion de cette réclame. Les règlements, aux termes de la loi sur les aliments et drogues, et la loi sur les stupéfiants interdisent la publicité sur les narcotiques, les drogues contrôlées, les drogues qui figurent dans l'annexe F, les médicaments à doses limitées ainsi que les vitamines et les minéraux à des fins thérapeutiques. Aucune publicité ne peut être faite pour le traitement d'une série de maladies très graves comme le cancer, les maladies du cœur, le diabète et la tuberculose.

Toute la réclame diffusée à la radio et à la télévision sur les médicaments est transmise par le Conseil de la radiotélévision canadienne à la direction générale de la protection de la santé pour étude et approbation. A moins d'obtenir le sceau d'approbation et le numéro d'enregistrement du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, cette publicité ne peut pas être radiodiffusée. Un programme complet d'autorisation est, en conséquence, mis en œuvre. La rareté des plaintes atteste l'efficacité de ce mode d'opération; en fait, quatre plaintes seulement ont été formulées en 1974-1975 concernant ce genre de publicité.

Grâce à un système de surveillance, les journaux et les revues du pays sont tous dépouillés et toute situation douteuse est suivie de près. La publicité chez les détaillants est beaucoup plus difficile à contrôler, et cela se comprend; c'est pourquoi la surveillance s'exerce au niveau des établissements de détail, les pharmacies, par exemple, en vue de détecter les pratiques inacceptables. Dans tous les cas qui l'exigent, des enquêtes sont effectuées par les inspecteurs de la direction de la protection de la santé.

Il est reconnu que le consommateur peut tirer avantage de la publicité si celle-ci est faite de façon juste et honnête. A cette fin, des efforts conscients ont été déployés pour aider les organismes qui s'occupent de santé, l'industrie des produits pharmaceutiques et d'autres associations à mettre au point et en œuvre des codes publicitaires pour assurer la promotion des produits pharmaceutiques de façon honnête et franche. Il y a aussi lieu de noter les progrès accomplis par la médecine organisée, les pharmacies et l'industrie pharmaceutique en mettant au point un système de présélection des publicités de produits pharmaceutiques qui paraissent dans les publications professionnelles. Si l'on compare les codes publicitaires volontairement établis avec les directives publiées par la direction de la protection de la santé, on se rend immédiatement compte que cette dernière a étudié attentivement les exigences de la loi et en explique les interprétations avec infiniment de détails. Ces directives sont incorporées dans le guide des publicistes de produits pharmaceutiques publié en 1973 pour refléter la politique actuelle relative à la publicité des médicaments.

Quand on considère les risques et les dangers que la publicité malhonnête et mensongère peut faire courir aux consommateurs, il est vraiment rassurant de constater jusqu'à quel point ceux-ci sont protégés contre la publicité des produits pharmaceutiques au Canada.

Enfin, il y a le programme d'évaluation de la qualité des médicaments. Depuis 1960, la qualité et le prix élevé des médicaments ont fait l'objet de bien des discussions. Le gouvernement a constitué un comité spécial, sous la présidence du Dr Harry C. Harley, le distingué député libéral auquel j'ai succédé comme représentant de la circonscription de Halton, et l'a chargé d'enquêter sur les raisons pour lesquelles les prix des médicaments sont si élevés, et de formuler des recommandations susceptible de corriger la situation. Par suite des recommandations visant à modifier le bill C-102 de façon à rendre obligatoire l'obtention de permis dans le cas de médicaments brevetés, les professionnels de la santé se sont inquiétés du risque de voir proliférer des médicaments de qualité douteuse.

En mai 1971, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'époque a lancé le programme d'évaluation de la qualité des médicaments. Ce programme vise à fournir des renseignements scientifiques et techniques objectifs sur la qualité réelle des médicaments. Les médicaments les plus généralement prescrits font l'objet de tests de tous genres et notamment d'analyses chimiques, d'évaluation du produit et dans certains cas d'études de biodisponibilité pour en déterminer la conformité aux normes reconnues d'acceptabilité.

Le programme d'appréciation de la qualité des médicaments (PAQM) fournit régulièrement une information détaillée à tous les ministères provinciaux de la santé. Le gros de cette information sert à l'établissement et à la mise à jour de listes provinciales de médicaments. Cette information est d'un grand secours aux membres des professions paramédicales dans les provinces qui se sont dotées d'une loi permettant le choix des produits pharmaceutiques.

Les résultats de ces tests joints à une information détaillée sur les prix comparés des médicaments provenant du ministère de la Consommation et des Corporations sont publiés et distribués aux médecins et pharmaciens de tout le pays. Cette information leur permet d'user de leur jugement professionnel pour la prescription et la distribution de médicaments de qualité tout en tenant bien compte des prix. Depuis la mise en œuvre du programme d'appréciation de la qualité des médicaments et la publication de cette information, on a observé une amélioration soutenue de la qualité des produits pharmaceutiques offerts aux Canadiens et un ralentissement de la hausse des prix des médicaments.

Le Canada jouit en général d'une excellente réputation internationale quant à l'absence de danger des médicaments et à la santé de sa population, et le mérite en revient en grande partie au gouvernement fédéral.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Je tiens tout d'abord, monsieur l'Orateur, à féliciter le député d'Athabasca (M. Yewchuk) non seulement de son discours d'aujourd'hui mais du service qu'il a rendu à la Chambre en présentant cette motion.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Il va sans dire que le député d'Athabasca est bien connu non seulement en tant que parlementaire mais aussi en tant que médecin sur le plan professionnel.

J'ai écouté avec intérêt les commentaires du député de Grey-Simcoe (M. Mitges) qui a eu une brillante carrière de vétérinaire et d'inspecteur de la Direction de l'hygiène vétérinaire du ministère de l'Agriculture antérieurement à son élection à la Chambre. Ses remarques se fondaient sur son expérience professionnelle.

On s'inquiète beaucoup su sujet des révélations récentes de la Commission d'enquête sur le crime organisé du Québec en ce qui a trait à la charogne et sur celles de l'Association canadienne des consommateurs au sujet de leurs vérification du taux de bactéries des milk-shakes de quatre grands snacks.

A cela, vient s'ajouter l'inquiétude soulevée l'automne dernier par une émission de Radio-Canada, «Marketplace», au cours de laquelle on révélait que des tests effectués par l'Université de Guelph prouvaient que le bœuf hâché contient, au Canada, des quantités inacceptables de bactéries dangereuses. Lorsque l'affaire a été signalée à la Chambre, la première réaction du ministre a été de la refuter, disant qu'il ne s'agissait que d'une autre émission de télévision. Cependant, les pressions se sont accrues et l'inquiétude s'est répandue partout au Canada. Vu le prix élevé du bœuf et des produits carnés dans le pays, les citoyens dépendent de plus en plus du bœuf haché comme source de protéine.

L'inquiétude générale s'étant manifestée à la Chambre, le ministre fut obligé, cinq jours après la révélation, de prendre la parole et de faire une déclaration. Il a rassuré la Chambre et le pays, disant que son ministère prenait des mesures pour protéger les Canadiens contre les bactéries dangereuses contenues dans le bœuf haché. Sa réaction ayant été positive, il en fut félicité. Elle était positive du fait que sa déclaration à la Chambre donnait aux Canadiens l'assurance qu'ils n'avaient pas raison de s'inquiéter. Elle l'était d'autant plus qu'il avait annoncé que la division de l'inspection, de la direction des aliments et drogues de son ministère, engagerait 30 inspecteurs de plus; cela donne en tout, à son ministère, 91 inspecteurs chargés de faire respecter le règlement volumineux de la loi sur les aliments et drogues. Avant, il n'y en avait que 61. D'après moi, 91 inspecteurs suffiraient à peine à appliquer le règlement dans la province de Québec seulement, sans parler du reste du Canada. Ces 91 inspecteurs doivent inspecter les commerces de détail ils doivent vérifier la teneur en bactéries de certains milkshakes et ils doivent évidemment voir si la viande vendue est propre à la consommation humaine.

● (1530)

La loi des aliments et drogues est claire. Voici ce que dit l'article 4:

Nul ne doit vendre un aliment

a) qui contient ou porte une substance toxique ou délétère;

b) qui est impropre à la consommation humaine;

c) qui consiste, en tout ou en partie, en quelque substance ordurière, putride, dégoûtante, pourrie, décomposée, ou provenant d'animaux malades ou de végétaux malsains;

d) qui est falsifié; ou

e) qui a été fabriqué, préparé, conservé, empaqueté ou entreposé dans des conditions non hygiéniques.

C'est très clair. Le ministre est la seule personne qui, en vertu de la constitution, a le droit incontesté d'appliquer ces règlements, sans tenir compte des lois provinciales ou de toute autre considération. Pour être précis, voici ce que stipulent les articles B.14.010 et B.14.011 du règlement:

Nul ne doit vendre comme aliment un animal ou un morceau d'animal mort.

B.14.011: Nul ne doit vendre comme aliment, de la viande ou un de ses dérivés, une préparation à base de viande ou un produit dérivé de la viande préparés ou fabriqués à partir d'animaux morts.

C'est directement tiré de la loi des aliments et drogues. C'est très précis. Afin de dissiper tout doute sur le pouvoir que possède le ministre d'inspecter n'importe quelle installation au Canada, voici ce que dit l'article 22(1) de la loi des aliments et drogues.

Un inspecteur peut, à tout moment raisonnable,

a) pénétrer en tout lieu où il a des motifs raisonnables pour croire qu'est fabriqué, préparé, conservé, empaqueté ou emmagasiné un article auquel s'appliquent la présente loi ou les règlements, examiner cet article et en prendre des échantillons, et examiner toute chose qu'il croit raisonnablement servir ou de nature à servir à pareille fabrication, préparation, conservation, empaquetage ou emmagasinage;

C'est tout à fait clair. Il n'y a aucun doute quant à la responsabilité du ministre ou l'autorité que lui confère la loi. Mais là où il y a doute, c'est sur la façon dont il a appliqué ou a négligé d'appliquer ces dispositions. Plus particulièrement, il a manqué à son devoir envers les Québécois. Selon un témoignage présenté au comité le 27 mai, il aurait dit, et je cite:

Mes hauts fonctionnaires ont entrepris l'enquête en 1973, vers la fin de l'année.

Il a dit ensuite:

. . . l'enquête préliminaire de mon ministère, entreprise en octobre 1973, a été confiée à la police en février pour être approfondie.

On se demande pourquoi on a attendu d'octobre 1973 à février 1974 pour informer la police qu'on avait constaté que de la viande impropre à la consommation était vendue au Québec? Pourquoi a-t-on attendu si longtemps?

M. Stanfield: Parce qu'ils étaient pris dans l'affaire des contrats de dragage.

M. McGrath: Ces preuves ont été présentées au ministre. La province de Québec est la seule province qui n'ait pas de lois satisfaisantes pour protéger sa population contre la vente de charogne ou de viande avariée pour la consommation humaine.

Il y a plus de 300 abattoirs au Québec qui ne sont pas inspectés par le gouvernement fédéral ni, en fait, par aucun gouvernement. Dans ces circonstances, pourquoi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), conformément aux responsabilités que lui confère la Loi des aliments et drogues, n'a-t-il pas envoyé ses inspecteurs dans la province de Québec pour recueillir des échantillons dans les abattoirs et les usines de tranformation de la viande qui n'étaient pas inspectés, pour qu'ils fassent leur propre enquête? Pourquoi n'a-t-il pas agi ainsi, sans tenir compte des enquêtes menées par la police ou le gouvernement provincial au Québec?

Dans le cadre de l'enquête de la police menée au Québec et des révélations qu'elle a faites, il appartenait sûrement au ministre d'envoyer d'autres inspecteurs dans cette province pour prélever d'autres échantillons, et d'agir de son propre chef, en vertu de la Loi sur les aliments et drogues, soit par l'intermédiaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada (M. Lang), soit du procureur général du Québec, et enfin d'intenter des poursuites en vertu de la loi précitée. Cependant, le ministre n'en a rien fait.

Malgré les preuves qui s'amoncelaient chaque jour et l'inquiétude qui s'exprimait par la voix des media et des députés, le ministre n'a pas bronché. On se rend compte, en outre, de l'hésitation des consommateurs canadiens à acheter de la viande, dans cette région du pays en particulier. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas réagi comme il l'avait fait l'automne dernier dans le cas de la viande hachée avariée? Pourquoi ne s'adresse-t-il pas aux Canadiens pour les rassurer et leur dire qu'il a assumé ses responsabilités?

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Je soupçonne que la vraie raison a quelque chose à voir avec la situation politique du Québec. Il se peut fort bien qu'il y ait conflit d'intérêts pour le ministre étant d'une part ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et d'autre part chef du Parti libéral du Québec.

Une voix: Oh!

M. McGrath: Je crois que c'est là la vraie raison. C'est la seule qui explique le silence du ministre face aux accusations qui ont été portées contre lui à la Chambre, dans les media et au Québec. Je le répète, le ministre a pris position à la Chambre l'automne dernier relativement à la grave question de la viande hachée avariée. Il avait alors réagi positivement en nommant 30 inspecteurs supplémentaires.

Une voix: Tenez-vous en aux faits.

M. McGrath: Si vous voulez des faits, je vais vous en donner. Voici une résolution adoptée par l'Association des consommateurs du Canada en 1973, et je cite:

> Qu'il soit résolu que l'Association des consommateurs du Canada réaffirme sa position de soutien au principe d'inspection de la viande et qu'elle demande au ministère fédéral de l'Agriculture s'établir en toute première priorité des programmes coopératifs fédéraux-provinciaux dans le but de s'assurer que la viande destinée à la consommation humaine au Canada est inspectée pour répondre aux même normes que celles qui figurent dans la loi et les règlements sur l'inspection des viandes.

● (1540)

L'Orateur suppléant (M. Penner): Le ministre invoque le Règlement.

M. Lalonde: Je dis à l'honorable député que s'il a l'intention de faire des déclarations comme celle-ci, et s'il jouit vraiment de toutes ses facultés, il devrait porter des accusations. Je serais très heureux d'y répondre au Comité des Privilèges et Élections. Mais j'affirme que de pareilles déclarations sont tout à fait contraires au Règlement.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Je n'hésite pas à porter cette accusation tout de suite, de mon siège à la Chambre, et à accuser le ministre de grave négligence et d'abandon des responsabilités qui lui incombent en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. Lalonde: Dois-je en conclure que le député retire ses propos antérieurs?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Puis-je suggérer, monsieur l'Orateur, de supprimer les mots du ministre puisqu'il ne les a pas prononcés de son siège.

Une voix: C'est ce que vous pouvez faire de mieux?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): C'est le règlement.

[M. McGrath.]

M. McGrath: Je parlais de la résolution dans laquelle l'Association des consommateurs du Canada exprimait son inquiétude en 1973. Cette même association adoptait, lors d'une réunion la semaine dernière, la résolution d'urgence que voici:

> Qu'il soit par conséquent résolu que l'Association des consommateurs du Canada réaffirme ses principes selon lesquels toute viande destinée à la consommation humaine devra être assujettie à une inspection fédérale, et
>
> Qu'il soit en outre résolu que les mécanismes voulus soient établis par le ministère fédéral et les ministères provinciaux de l'Agriculture, obligeant tous les vendeurs d'animaux morts ou malades de rendre compte de la quantité totale, en livres, des carcasses dont ils disposent.

Nous avons là une preuve de l'inquiétude manifestée la semaine dernière par cette même association lors d'une séance d'urgence. Dans son rapport sur le sondage auprès des détaillants des produits d'alimentation, présenté en novembre 1973, la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires faisait la recommandation suivante—le ministre l'entend peut-être pour la première fois; je doute qu'il ait lu ce rapport, malgré la grave responsabilité qui lui incombe, aux termes de loi sur les aliments et drogues, en ce qui concerne la santé de tous les Canadiens. Voici la recommandation en question:

> Précisions à apporter dans les normes actuelles relatives aux aliments et les règlements sur la classification et application plus rigoureuse de ces normes et règlements.
>
> Pour éviter des conflits d'interprétation, on devrait apporter des précisions en ce qui concerne le rapport entre la loi sur les normes des produits agricoles du Canada et la loi sur les aliments et drogues, et les règlements concernant les viandes, les produits laitiers et la volaille.

Cette recommandation fut faite en 1973 par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. La nécessité de précisions n'est que plus grande actuellement, compte tenu des piètres excuses présentées chaque jour à la Chambre par le ministre.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, je croyais qu'on s'était entendu pour que les discours se limitent à 15 minutes. Le député parle depuis plus de 15 minutes.

Une voix: Ne donnez pas de conseils à l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Le député de Saint-Jean-Est a la parole.

M. McGrath: Le ministre aura l'occasion de nous donner des explications aujourd'hui. Il n'a pas profité de l'occasion voulue pour faire une déclaration à la Chambre. Mais on s'est entendu pour qu'il puisse parler 30 minutes cet après-midi. Je le mets au défi d'en profiter pour faire une déclaration, assurant aux Canadiens et surtout aux gens de sa province, le Québec, qui subissent les conséquences des lois provinciales insuffisantes, qu'il s'acquitte de ses responsabilités.

Je mets le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au défi de prouver qu'il fait bien d'appliquer les règlements en vertu de la loi sur les aliments et drogues, que, quelqu'en soient les conséquences politiques, il améliore les services d'inspection au Québec, qu'il envoie des inspecteurs dans les abattoirs non inspectés du Québec, qu'il leur donne l'ordre de prélever des échantillons et que devant les preuves obtenues par la Commission d'enquête sur le crime organisé au Québec, il s'acquittera de ses responsabilités et intentera immédiatement des poursuites au criminel contre ceux qui ont trompé les Canadiens en leur vendant de la charogne. S'il ne saisit pas l'occasion de

se justifier qui lui est offerte aujourd'hui, ses actes, ou plutôt ses omissions, le condamnent.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, j'aimerais traiter d'un problème qui me préoccupe beaucoup. J'en parlerai avec une certaine joie, parce que dans ma circonscription on a longtemps fourni au service de santé dans le Grand Nord canadien des missionnaires, des gens qui ont su se dévouer et qui ont rendu au pays de grands services.

Le Canada peut, avec raison, être fier de son système de soins. La plupart des citoyens bénéficient des services de santé primaires, secondaires et tertiaires, qui sont aisément à la portée du Canadien moyen. Mais qu'en est-il de ceux qui vivent et travaillent dans les régions les plus isolées du Canada? Comment les Indiens et les Esquimaux et, bien sûr, les habitants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, font-ils pour bénéficier de la protection de la santé mise si facilement à la disposition de leurs frères plus fortunés qui habitent les régions du Sud? J'affirme qu'aujourd'hui le véritable service silencieux est le service d'hygiène des Indiens et du Nord canadien de la Direction générale des services médicaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Les infirmières et les spécialistes de la santé dévoués de ce service constituent véritablement l'avant-garde dans la bataille que représente l'amélioration de la santé chez les autochtones. Les responsabilités qui leur incombent dépassent de beaucoup celles de leurs collègues du Sud et, cependant, peu de Canadiens sont même au courant de leur existence.

Monsieur le président, je voudrais faire connaître à mes collègues et aux autres Canadiens les services d'hygiène des Indiens et du Nord canadien. Je discuterai de certaines difficultés auxquelles se heurtent quotidiennement ces spécialistes dévoués de la santé qui travaillent dans des conditions extrêmement difficiles, et souvent dans l'isolement, à des centaines ou des milliers de milles de l'hôpital le plus proche.

La responsabilité de la santé des Indiens fut transmise au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social au moment de la constitution du ministère, après la Seconde Guerre mondiale. Les services d'hygiène du Nord furent officiellement créés en 1954, alors que l'exploration et le développement de l'Arctique transformaient profondément les habitudes de vie des Indiens, et des Esquimaux habitant au nord du 60e parallèle.

[*Traduction*]

Là où nous avions jadis un modeste service de santé secondé par des hôpitaux et des postes médicaux administrés par des missionnaires, nous avons maintenant un réseau de 14 hôpitaux, de 71 infirmeries et de 223 centres médicaux où travaillent plus de 900 infirmières et plus de 125 médecins et spécialistes. Les infirmeries représentent les postes d'entrée du système médical. Les infirmières dont un grand nombre sont spécialement exercées aux soins cliniques dispensent des traitements courants et d'urgence de même que les conseils médicaux et dirigent les cas graves vers des paliers de soins supérieurs. Les programmes de santé publique et d'éducation sanitaire tiennent également une place importante dans les attributions de l'infirmière itinerante.

Les centres médicaux et les postes de soins sont généralement situés à des endroits où il existe des services de traitement. Les infirmières qui travaillent dans ces établissements organisent des cliniques, des programmes de vaccination, surveillent la santé des mères et des nourrissons et encouragent les gens à vivre de façon saine et hygiénique.

Les hôpitaux dispensent les soins secondaires et tertiaires et dans de nombreux cas, ils recoivent les patients envoyés des infirmeries et des centres médicaux par les infirmières. Toutefois, dans les réserves indiennes ou dans les Territoires, tous les malades ne sont pas envoyés aux hôpitaux dispensant des services médicaux. Selon la nature de la maladie et la proximité des installations fédérales, ils peuvent être dirigés vers un hôpital provincial ou territorial parce qu'il est plus proche ou, encore, plus spécialisé.

Il n'est pas difficile d'imaginer les énormes difficultés éprouvées presque chaque jour par le personnel des services médicaux des réserves indiennes et des Territoires du Nord canadien. J'ai déjà fait allusion à la rigueur du milieu et aux énormes distances, sources de problèmes de transports et de communications que seule la technique peut surmonter. Le programme fédéral de construction d'aéroports dans l'Arctique a résolu les problèmes de transports du Grand Nord les plus aigus, mais les intempéries, la rigueur de la température et la longueur des nuits augmentent les risques. Les satellites ANIK et TELESAT ont permis d'améliorer considérablement les communications avec le Nord, elles ont atténué le sentiment d'isolement. Mais c'est un piètre réconfort pour l'infirmière qui veille un enfant gravement malade, à des milliers de milles de l'hôpital le plus proche.

● (1550)

[*Français*]

L'isolement et le milieu ne sont pas les seuls facteurs à l'origine des difficultés. Bon nombre de ces difficultés sont attribuables aux différences culturelles et sociales, ou proviennent de l'ignorance ou de l'indifférence. Naguère, on s'efforçait d'aménager des établissements où les autochtones laissés à eux-mêmes depuis des années, pouvaient recevoir les soins et les traitements appropriés. De nos jours, de tels besoins sont satisfaits. L'ennemi que représente la maladie reste le même, mais les armes pour le combattre ont changé. La victoire sera remportée dans les domaines de la prévention, de l'éducation sanitaire et de la lutte contre les maladies chroniques, mais l'issue restera incertaine tant que nos compatriotes autochtones vivront dans des maisons dépourvues d'eau courante potable, d'un système approprié d'évacuation des égouts, et d'autres services que la plupart d'entre nous considérons comme normaux.

L'hygiène faisant partie intégrante de la vie quotidienne, nous avons tendance, monsieur le président, à oublier que de nombreux autochtones n'ont pas les mêmes avantages que nous. Il faut des années pour éduquer les gens et les convaincre de modifier leurs habitudes de toute une vie, mais les barrières culturelles et linguistiques rendent cette tâche encore plus difficile.

Le gouvernement actuel a pour principe d'encourager les Indiens et les Esquimaux à s'intéresser activement à leur santé. On a formé récemment des comités régionaux composés de fonctionnaires fédéraux, provinciaux et d'Indiens, chargés de revoir et de coordonner les programmes de santé qui leur sont destinés. Au fil des ans, les services d'hygiène des Indiens et du Nord canadien se sont appliqués à encourager les autochtones à devenir des spécialistes de la santé et, bien que cette initiative ait connu un certain succès, un nombre relativement faible de diplômés

ont choisi de faire partie des équipes sanitaires des services médicaux.

Quant aux services paramédicaux et sanitaires auxiliaires, des résultats beaucoup plus satisfaisants ont été obtenus, et j'aimerais, pendant quelques instants, faire l'historique du programme auxiliaire de santé communautaire, qui a la réputation bien méritée de servir de modèle aux autochtones qui participent à la distribution des soins.

[*Traduction*]

Les services de santé des réserves indiennes et du Nord canadien ont recruté et formé plus de 300 aides sanitaires communautaires, qui travaillent au niveau local et participent activement aux travaux de l'équipe sanitaire. Ces travailleurs précieux sont des autochtones, ils sont connus et respectés de leurs congénères. Leur connaissance du milieu est irremplaçable dans la délivrance des soins, elle leur permet de transposer les conseils d'hygiène dans la culture de la population et dans une langue qu'elle comprend. En comblant le fossé culturel et social qui persiste entre le client et le membre des professions paramédicales, l'aide sanitaire communautaire contribue grandement à résoudre les problèmes de culture et de communication qui, auparavant, ont empêché le succès des programmes de médecine préventive.

Toutes les maladies des Indiens et des Esquimaux ne sont pas attribuables aux conditions du milieu. L'an dernier, un tiers des décès étaient dus à des accidents, et l'on estime que près des deux tiers de toutes les morts accidentelles sont liés à l'abus d'alcool. La libéralisation de la vente de l'alcool, l'abaissement de l'âge de la consommation et un relâchement des mœurs font de l'alcool la principale menace à la vie, la santé, le bien-être des autochtones. Pour contrer ce grave danger, le gouvernement fédéral a institué un programme de lutte contre l'abus de l'alcool chez les populations autochtones.

Comme les programmes visant à lutter conte l'alcoolisme se heurtent aux mêmes barrières culturelles et linguistiques que les services de santé, la lutte contre les abus de l'alcool a été confiée aux autochtones eux-mêmes. Elle est organisée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social en collaboration avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et les autochtones. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont également été invités à participer à ce programme et à coordonner leurs programmes destinés aux Métis et aux Indiens non inscrits.

La population autochtone a adopté un programme de traitement, de prévention, de réadaptation et de formation, grâce aux conseils et à l'assistance des autorités fédérales et provinciales et des organismes spécialisés dans la lutte contre l'alcoolisme. Ces programmes favorisent le recours à des méthodes et techniques nouvelles et originales en vue de remédier au problème et de surmonter les barrières sociales et culturelles qui sont à sa base. Nous espérons pouvoir trouver et évaluer d'ici trois ans diverses façons de faire régresser cette habitude dangereuse pour la société autochtone, et mettre au point des solutions nouvelles.

[*Français*]

J'ai parlé de quelques-unes des difficultés auxquelles on se heurte dans la distribution des soins de la population autochtone du pays. J'aimerais maintenant passer en revue certaines réalisations.

Au cours de la dernière décennie, le taux de mortalité infantile a diminué de moitié, mais représente encore deux fois et demie celui du pays, qui compte 16.5 décès pour 1,000 naissances vivantes. Ces dernières années, ce taux a eu tendance à se stabiliser, et c'est là une constatation qui préoccupe grandement le gouvernement fédéral. Pour contrer cette situation, nous avons intensifié nos programmes d'hygiène maternelle et infantile, établi des listes de risques des plus élevés, dispensé davantage de soins intensifs, et une surveillance plus étroite de la femme enceinte et du nouveau-né.

De nos jours, un plus grand nombre de bébés autochtones naissent à l'hôpital. On compte plus de sages-femmes et d'infirmières qui surveillent l'état de la mère, pendant la grossesse et après l'accouchement, et la santé du bébé est plus soigneusement protégée durant la période vulnérable de la première année de vie. Nous sommes convaincus, monsieur le président, qu'en les conjuguant avec de meilleures notions de puériculture chez la mère, et grâce à l'amélioration du milieu familial, ces mesures aboutiront à des résultats très satisfaisants. D'année en année, le Canada voit diminuer son taux de mortalité infantile. Grâce à l'accroissement des connaissances, à une meilleure éducation et à la collaboration des Indiens et des Esquimaux eux-mêmes, on peut envisager, pour nos concitoyens autochtones, des progrès semblables.

La mortalité infantile et les décès accidentels sont les principales causes de diminution des chances de longévité chez les populations indiennes et esquimaudes. L'âge moyen au décès a augmenté et atteint la moyenne canadienne, mais il n'en demeure pas moins que, prise globalement, la situation est défavorable.

Au cours des années, les causes majeures de décès ont changé. En 1960, les maladies respiratoires étaient l'ennemi public numéro un. Aujourd'hui, ce sont les morts accidentelles.

[*Traduction*]

La tuberculose a presque disparu par suite de la mise au point de nouveaux médicaments et de nouvelles techniques de dépistage et de prévention, mais l'incidence de la tuberculose chez les Indiens et les Esquimaux demeure anormalement élevée. La tuberculose est essentiellement une maladie sociale. Elle résulte de la surpopulation, d'une mauvaise alimentation, de l'apathie et de l'ignorance. Le contrôle et le dépistage des maladies chroniques et les mesures prophylactiques constituent un élément majeur des programmes de santé à l'intention des Indiens et des habitants du Nord. Les cas nouveaux et les rechutes de tuberculose sont étroitement surviellés et les régimes de chimiothérapie soigneusement contrôlés. De grands progrès ont été réalisés en ce domaine, madame l'Orateur, mais nous ne pouvons nous permettre encore de relâcher notre vigilance.

Que nous réserve l'avenir? Pouvons-nous espérer des améliorations sensibles des conditions d'hygiène des Indiens et des Esquimaux, ou le progrès seront-ils plus lents? Il est difficile de répondre à ces questions et il serait insensé de s'attendre à des changements spectaculaires. Les programmes d'éducation, d'assistance sociale et de soins de santé modifient considérablement la vie des autochtones qui, depuis quelques années, sont passés d'une société vivant de chasse et de cueillette à une société qui ressemble beaucoup à l'ensemble de la société canadienne.

Les autochtones se rendent de plus en plus compte de la disparition progressive de leur culture et de leur mode de vie traditionnel. Mais, madame l'Orateur, aucune culture ne peut demeurer statique. La culture est une réalité dynamique qui évolue sans cesse par suite de l'apparition de nouvelles idées et de nouveaux moyens. L'influence de

la culture canadienne sur les autochtones est inévitable. Les autochtones ne peuvent que rejeter les aspects de notre culture qui ne peuvent s'accorder avec leur mode de vie ou, par contre, adopter les nouvelles idées et les nouveaux moyens qu'offre la vie moderne à leur société et à leur culture.

[*Français*]

Le gouvernement fédéral est bien conscient des difficultés que connaissent aujourd'hui les autochtones du Canada. Nous n'ignorons pas les problèmes sociaux, les problèmes d'hygiène, de bien-être et d'habitudes de vie qui préoccupent de plus en plus nos concitoyens indiens et esquimaux. Le gouvernement fédéral s'efforce d'inciter les autochtones à s'occuper eux-mêmes de leur santé et de leur bien-être, en les encourageant à participer activement aux services et à la construction d'établissements nécessaires à leur bien-être. Les services d'hygiène des Indiens et du Nord canadien se consacrent de plus en plus à cette tâche. J'estime que ces services fournissent l'aide et l'encouragement dont les Indiens et les Esquimaux ont besoin pour atteindre un niveau de santé égal à celui de la majorité des Canadiens.

● (1600)

[*Traduction*]

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, puis-je tout d'abord féliciter le député d'Athabasca (M. Yewchuk) d'avoir présenté cette importante motion aujourd'hui. J'ai suivi toutes les délibérations avec un vif intérêt, y compris la période des questions ce matin, et il serait utile, je crois, de prendre un moment pour passer en revue certaines observations qui ont été faites.

Ces observations, les initiatives et les réactions du ministre depuis deux ou trois ans qu'il occupe ce poste, nous montrent bien le peu d'intérêt qu'il a manifesté à ce domaine particulier de la santé et l'absence de directives positives émanant de son ministère.

Des voix: Bravo!

M. Holmes: Je rappelle brièvement quelques commentaires qui ont été faits aujourd'hui. J'ai remarqué pendant la période des questions, ce matin, la question fort intéressante et sérieuse qu'a soulevée le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) au sujet des problèmes de substances carcinogènes qui se posent à Elliot Lake. Certes, on pourrait interpréter ce problème comme un problème particulier à l'environnement.

Le député d'Athabasca a pris le départ aujourd'hui pour notre parti et il a fait un excellent discours portant surtout sur la recherche en médecine et le Conseil de la recherche médicale. En revanche, le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne), a fait cet après-midi, des commentaires peu bienveillants à l'égard du député d'Athabasca et de la thèse de ce dernier concernant la recherche médicale. Le point qu'a voulu faire ressortir le motionnaire et l'importance même de la recherche médicale lui ont échappé, je crois. Il a cité toute une série de données statistiques, de chiffres et de nombres qui m'ont franchement quelque peu inquiété.

En dernière analyse, on en vient au principe fondamental que les soins médicaux au Canada ne valent que ce que valent l'éducation en hygiène et la base fondamentale de la recherche médicale elle-même. Sachons bien que si nous sommes faibles dans un domaine, cela se reflétera éventuellement sur la qualité des soins médicaux, et c'est bien cela dont il est question. Si je puis dire, le Canada a une chance inouïe du fait qu'il s'agit d'un domaine où nous pourrions pousser les techniques au point de nous bâtir une réputation internationale dans le secteur de la technologie et de la recherche médicales. Cela s'est sûrement déjà vu.

Il y a quelques minutes, j'ai remarqué la présence à la Chambre du ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie (M. Drury). Des gens se sont inquiétés au sujet d'une déclaration faite il y a un an ou deux au sujet de la nouvelle formule ou de la nouvelle série de directives que le conseil songe à adopter, et j'insiste pour dire qu'il s'agit là d'un aspect de la recherche médicale. C'est un fait qu'au moment où ces observations furent formulées, il était question que le Canada établisse sa politique scientifique, y compris dans le domaine de la recherche médicale, principalement et directement en fonction de priorités nationales. Je tiens à déclarer sans ambages que la recherche médicale ne saurait se développer ainsi; en fait, le Canada doit s'adonner à la recherche active, comme le démontrent de nombreux précédents dans l'histoire.

J'ai trouvé assez intéressante l'intervention du député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) qui a surtout parlé de la bonne forme physique. Nous pouvons bien sûr en parler comme d'un problème de style de vie. J'ai également trouvé intéressantes les observations du député au sujet du partage des programmes entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Je trouve qu'il s'agit peut-être là d'une chose un peu dépassée. J'ose espérer que le député examinera certaines interventions entendues dans le passé qui exposaient ce que nous pourrions considérer comme certaines des responsabilités fédérales et, en fait, certaines des responsabilités provinciales dans tout ce domaine des soins médicaux. Le député a encore parlé de médecine préventive, ce qui encore une fois se rattache au mode de vie.

A propos de la recherche médicale, le député de Northumberland-Miramichi a cité des chiffres assez intéressants, dont plusieurs portaient sur la mortalité infantile. Ce dont il n'a pas parlé cependant, mais qui est d'une extrême importance quand on analyse cette statistique et que l'on parle de chiffres, c'est la question de l'espérance de vie.

Je propose aux députés d'examiner de près ce qui est advenu de l'espérance de vie de la population adulte au Canada depuis 30 ans. Ils constateront avec surprise, j'en suis sûr, qu'elle n'a pas beaucoup changé. Il importe davantage d'en étudier à fond les causes.

Le député de Grey-Simcoe (M. Mitges) a prononcé un excellent discours, si je puis le dire, dans lequel il a exposé certains problèmes touchant la charogne et l'emploi de produits chimiques dans l'industrie de la fabrication des aliments. Il s'agit visiblement là d'un problème de santé et d'environnement.

J'ai écouté avec intérêt les propos du député de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance) qui a souligné de nombreux aspects des soins préventifs de santé. Il a sussi parlé pendant quelques minutes des services d'organisation traditionnelle, dans le secteur de la santé et des améliorations qui ont été apportées à l'égard de l'acceptation des soins de santé et d'autres services. Il mérite nos félicitations.

Le député de Shefford (M. Rondeau) a aussi fait certaines intéressantes observations. Il a abordé quelques problèmes particuliers du vieillissement de la population et lui aussi a employé l'expression «médecine préventive». Je devrais, me semble-t-il, m'arrêter un instant pour vous en parler. Je m'inquiète quelque peu de l'usage que l'on fait de ces termes, car je crois déceler une certaine hésitation

quant à la désignation des divers aspects de la médecine. Nous entendons parler de soins de santé, de soins dentaires, d'hygiène mentale, de diagnostic clinique et de réadaptation. Tous les députés pourraient, j'en suis sûr, penser à diverses définitions à donner à ces expressions lorsqu'ils s'appliquent à certains aspects des problèmes de santé eux-mêmes. Ce point a de l'importance car il traduit dans une certaine mesure la fragmentation et la diversité des problèmes qui se posent dans tout le secteur des soins de santé.

Je tiens à féliciter le député d'Oxford (M. Halliday) d'avoir parlé de la qualité de la santé. A mon avis, il a fait ressortir un point excellent en cherchant à détruire le mythe selon lequel une bonne médecine est l'équivalent d'une bonne santé. Comme il l'a si bien démontré, ce n'est pas forcément vrai. Il a souligné le fait qu'en réalité les individus, en tant que tels, sont dans une large mesure responsables de leur propre santé.

Le député de Halton (M. Philbrook) a parlé surtout de la santé du point de vue de l'environnement. Il s'est arrêté à certains détails qui ont trait à la direction de la protection de la santé et au programme d'appréciation de la qualité des médicaments (PAQM). Je n'amorcerai pas de débat avec le ministre pour l'instant au sujet de ce programme, même si nous n'avons pas toujours été du même avis quant à sa portée, tout en étant d'accord sur le principe de quelques-unes de ses conclusions.

Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a évidemment tenu d'excellents propos mais lui aussi a parlé du point de vue de l'environnement. Les observations du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) m'ont également intéressé: il convient de signaler que la plupart de ses remarques portaient sur des problèmes de santé qui relèvent directement du gouvernement fédéral. Quand on écoute le ministre, à telle ou telle occasion, on constate que, lorsqu'il est acculé au mur et qu'il ne possède pas de réponse, il dit toujours que la question est de compétence provinciale ou qu'elle fait l'objet de négociations fédérales-provinciales. Je trouve assez intéressant que le député d'Ottawa-Vanier ait choisi de parler d'un secteur relevant directement du gouvernement fédéral.

Toute cette question est très importante. En effet, si l'on considère la gamme de sujets débattus aujourd'hui, on constate que, dans bien des cas, le contexte de la santé est fragmenté, qu'il est très complexe et qu'il est très difficile à interpréter et à rationaliser. Quand on suit ce raisonnement, on voit qu'il faut délimiter les problèmes, qu'il faut se fixer certains buts importants et des objectifs à long terme afin de délimiter des programmes précis.

Il y a à peu près un an—je ne sais plus quand au juste, mais cela devait être en avril 1974—le ministre a présenté un nouveau document de travail sur les perspectives de santé des Canadiens. Je le félicite pour ce document, mais je dois dire en toute honnêteté que depuis il n'y a rien eu. Ce n'était qu'un prétexte pour reléguer pour le moment le programme de santé.

● (1610)

Je dois ajouter que je m'intéresse assez à l'idée d'une optique globale de la santé. Je donnerai aux députés des précisions là-dessus. Nous avons régulièrement l'occasion de féliciter quelqu'un du ministère. Encore une fois, j'ai oublié la date et je m'en excuse, mais je me souviens d'un excellent article paru dans le *Canadian Medical Journal* il y a environ trois mois. Si je me souviens bien, un certain M. Laframboise exposait le concept d'optique globale de la santé, un concept qui ne résoud certes pas tous les problèmes, mais qui contient une formule qui place au moins dans leur juste perspective, les nombreux problèmes complexes qui se posent.

Le principal problème concerne les soins médicaux où l'on a la relation familière médecin-patient. Cela comprend également le problème des services d'ambulance, des soins infirmiers et des soins hospitaliers. En fait c'est à cet aspect des services médicaux ou des programmes médicaux d'ensemble que va 95 p. 100 de l'argent des impôts. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans tous les détails, certains d'entre eux ont d'ailleurs été abordés brièvement. Le député à ma gauche a notamment parlé du coût des soins médicaux.

Nous pourrions parler de questions telles que les besoins en main-d'œuvre, l'informatique et la régionalisation des services de santé. Ce sont là les questions qui, presque toujours, occupent l'essentiel de notre temps et de nos pensées. Le deuxième aspect a été mentionné par divers orateurs.

Le député de Grey-Simcoe (M. Mitges) et plusieurs autres ont parlé de l'aspect environnement. Je pense qu'il est extrêmement important. L'environnement peut avoir des effets nuisibles sur la santé d'un individu et l'individu en question n'a aucun moyen d'y remédier. C'est un domaine où il pourrait incomber au gouvernement d'intervenir au nom de l'individu ou des individus concernés. Plusieurs problèmes très évidents se posent à cet égard.

Nous connaissons les problèmes classiques de la pollution atmosphérique, des ordures ménagères, des égoûts, etc. Il y a également le problème de la pollution par le bruit et le député à ma gauche a mentionné cet après-midi celui de l'amiante. Bien des gens pourraient, j'en suis sûr, nous citer toute une liste de problèmes écologiques au sujet desquels le gouvernement pourrait intervenir.

Troisièmement, il y a, bien sûr, la biologie humaine qui comprend l'exemple classique en matière de recherches médicales, c'est-à-dire l'examen clinique destiné à améliorer l'état de santé du patient. Quatrièmement, il y a le mode de vie, dont a parlé le député d'Oxford. Il a souligné que l'individu est responsable de sa santé et que nous devons détruire l'illusion répandue chez beaucoup qu'une bonne médecine est la garantie d'une bonne santé. Je pense la formule excellente parce qu'elle empêche de recourir à tous les moyens de la médecine pour résoudre un problème particulier.

Je ne voudrais pas me lancer dans les statistiques, mais je pense que nous devrions pendant quelque temps examiner les principales causes de décès, c'est en effet un aspect important dans les perspectives que j'ai énoncées plus haut. Il est intéressant de parler en termes de pertes de vie. Si nous admettons qu'au Canada tout le monde devrait vivre jusqu'à 70 ans, quelqu'un qui meurt à 31 ans a donc perdu 39 années possibles de vie.

Ce ne sera pas une surprise, en tête de liste viennent les accidents de véhicules à moteur. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails, mais parmi les autres causes de décès, on trouve d'autres accidents, le suicide, le cancer du sein, de l'utérus et des ovaires, les maladies cardio-vasculaires, le cancer de l'estomac et de l'intestin, la leucémie et la cirrhose. Cela dit, compte tenu de l'intérêt du ministre, de la brochure qu'il a présentée sur la santé, de son intérêt particulier pour cet aspect, je pense qu'il importe . . .

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député au milieu de son exposé, mais je dois l'avertir que son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Naturellement, la présidence peut autoriser le député à continuer s'il y a consentement unanime. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. Holmes: Je vous remercie infiniment. Monsieur l'Orateur, comme je ne veux pas empiéter sur le temps accordé aux autres députés, je terminerai brièvement. Compte tenu de mes observations et des circonstances en raison desquelles le gouvernement se doit, selon moi, de remédier aux problèmes de portée nationale, je demande simplement au ministre de nous dire les mesures qu'il prend au sujet des affections cardio-vasculaires et pulmonaires, des accidents de voitures, des problèmes des vieillards, de l'abus d'alcool et de drogues. J'aimerais savoir également comment il remédie au problème de la santé mentale, auquel on a fait allusion plus tôt. Bref, je dis simplement, monsieur l'Orateur, qu'après examen de ces problèmes de portée nationale, nous constatons que le ministre et le ministère n'ont pris aucune mesure pour y remédier de façon satisfaisante ou honnête.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, mon intervention dans le débat de cet après-midi sera brève mais sérieuse. Auparavant, j'aurais une remarque moins sérieuse à faire. Car enfin, c'est vendredi après-midi. Je voudrais dire à quel point nos vis-à-vis libéraux m'ont amusé en éclatant de rire lorsque le député de Northumberland-Mirachimi (M. Dionne) a déclaré que c'était le gouvernement fédéral libéral qui avait entraîné les provinces, de gré ou de force, dans le domaine de l'assurance-hospitalisation et de l'assurance-frais médicaux. Comme nouvelle version de l'histoire, c'est vraiment un classique. Car enfin, c'est en 1919 que le premier ministre actuel est né.

M. Baldwin: En êtes-vous sûr?

M. Crouse: Il ne le sait pas. Peut-être était-ce en 1921. Les deux dates figurent dans le guide parlementaire.

● (1620)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il dit maintenant que c'était en 1919. Après tout, il y était. C'est cette année-là que le parti libéral a tenu sa grande convention nationale à Ottawa et s'est engagé à établir l'assurance-maladie. C'est en 1957, 38 ans plus tard, que le gouvernement libéral fédéral a instauré l'assurance-hospitalisation, par un bill en vertu duquel on n'a pas versé un sou tant que les conservateurs n'ont pas pris le pouvoir en 1957. En 1966, 47 ans après 1919, le gouvernement libéral a enfin adopté la loi sur les soins médicaux. J'estime que ce sont les initiatives de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique dans le domaine des soins hospitaliers qui ont poussé la question au point de contraindre, finalement, le gouvernement libéral à présenter ces projets de loi.

Une voix: Terre-Neuve a aussi eu un rôle d'avant-garde.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, Terre-Neuve aussi. Nous sommes heureux que ces textes législatifs soient présentés, mais nous devons tirer les choses bien au clair.

Les propos que je tiendrai cet après-midi s'inspirent d'une excellente source, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde). Ce que je veux dire—et c'est l'essentiel de mon propos—c'est que l'un des facteurs qui contribuent le plus au mauvais état de santé des Canadiens est la pauvreté. Par conséquent, je pense que la contribution qui favoriserait le plus l'amélioration de la santé des Canadiens serait l'élimination de la pauvreté et la réalisation d'une plus grande égalité de revenu au pays.

J'ai dit que je m'inspirais du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je lui serai toujours reconnaissant des merveilleux discours qu'il prononce dans diverses régions du pays. Je lui rappelle encore une fois le discours sur la distribution des revenus et la question de l'éthique sociale qu'il a prononcé devant l'Empire Club de Toronto le 31 octobre 1974. A cette occasion, il a souligné que 20 p. 100 de nos familles recevaient moins de 6 p. 100 du revenu familial total, et c'était en 1972. Il a dit ceci:

> Comparez cela au fait que 20 p. 100 des familles canadiennes ont reçu 39 p. 100 de tous les revenus des familles en 1972.

Le ministre a poursuivi son excellent discours en multipliant détails et explications et en lançant le défi aux Canadiens de faire quelque chose pour diminuer les inégalités de revenus. Puis, dans une de ses dernières allocutions, je pense en particulier à celle qu'il a prononcée le lundi 2 juin 1975 aux conférences de Montréal et Ottawa de l'Église unie du Canada. Il a fait allusion au discours qu'il a fait devant l'Empire Club et à d'autres allocutions précédente, en rappelant une série de statistiques qu'il avait signalés aux conférences précédentes. Le 2 juin, toutefois, il est allé plus loin, soulignant la relation qui existe entre la pauvreté et les mauvaises conditions d'hygiène. A la page 3 de son allocution, il dit:

> J'ai cité le rapport Poor Kids, cet excellent rapport publié récemment par le Conseil national du bien-être social, qui décrit le gaspillage épouvantable qu'on fait de notre précieuse ressource nationale, notre jeunesse, qui constitue l'avenir de notre pays, par suite de la pauvreté qui les attend dès la naissance.

Selon le rapport du Conseil, basé sur des données du dernier recensement, 1,600,000 enfants canadiens—c'est-à-dire 24.5 p. 100 des moins de 16 ans—vivent dans l'indigence. Le rapport décrit le monde de ces enfants miséreux et accompagne sa description d'études qui tendent à démontrer qu'ils seront plus vulnérables à la maladie au cours de leur enfance, de leur adolescence et de leur vie d'adultes.

Il ne me reste plus qu'à citer ce document, «Poor Kids», un rapport du Conseil national du bien-être social portant sur les enfants indigents au Canada. Je m'arrêterai sur certains faits exposés dans ce rapport. Je ne les examinerai pas en détail, mais je citerai en exemple le résumé, donné aux pages 11 et 12, d'une enquête portant sur 222 enfants d'une école élémentaire située dans une banlieue pauvre d'une de nos grandes villes. On peut y voir quel pourcentage de ces enfants sont mal nourris, connaissent des problèmes de croissance, et ont des difficultés de coordination tant physique que mentale.

Ce rapport mentionne aussi les résultats d'une étude, faite dans une autre région pauvre, et qui démontre que plus de la moitié des 3,424 enfants étaient malades. Dans ce même document intitulé «Poor Kids» on trouve ce passage, à la page 15:

Quelles sont ces maladies, et quelle en est la gravité? Nous ne pourrons pas le savoir avant que la recherche médicale du Canada ne commence à s'intéresser davantage à cette question. Cela en dit long sur l'orientation de la recherche au Canada; on n'a presque pas étudié les effets de l'indigence sur la santé. Le fait que ces enfants miséreux soient beaucoup plus malades, proportionnellement que les autres ne semble pas préoccuper beaucoup les chercheurs canadiens.

Je voudrais ensuite vous parler du rapport entre les revenus de la famille et l'alimentation des enfants, qu'a fait ressortir le bureau des sciences de la nutrition, direction de la protection de la santé, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Une autre étude du Conseil national du bien-être social porte sur cette question. A l'aide de données statistiques, de tableaux et de graphiques, le rapport montre le rapport qui semble exister entre la pauvreté et la mauvaise santé, et on en trouve le résumé—si je puis abréger ce que je voulais exposer—à la page 3 du rapport intitulé «One Child, One Chance». Voici ce qu'on y dit:

Ces nouvelles preuves montrent l'urgente nécessité d'un vaste débat public sur la bonne santé des Canadiens grâce à une saine alimentation. Et ce débat devrait aboutir à des mesures concrètes.

Cela me ramène à un autre excellent discours du ministre, qui fut prononcé à Toronto, lors de la Conférence sur la pauvreté, du Rotary du District 707, le vendredi 18 avril 1975. Le ministre y a donné encore une fois des chiffres sur la mauvaise répartition du revenu, mais il a tenté de faire comme moi dans ces quelques remarques, c'est-à-dire de relier cette réalité à la mauvaise santé d'un trop grand nombre de Canadiens. Après avoir mentionné ces chiffres—environ 6 p. 100 des revenus des familles, voilà tout ce que se partagent les 20 p. 100 de Canadiens qui sont au bas de l'échelle sociale—il a demandé ce qu'ils signifiaient. Il a ajouté:

Cela veut dire que des enfants sont sous-alimentés et malades—ils sont en fait deux fois plus prédisposés à la maladie que leurs compatriotes mieux favorisés. Cela veut dire des jeunes qui ne pourront jamais réaliser toutes leurs possibilités parce que l'alimentation déficiente ou les réalités de la vie quotidienne leur ont enlevé toute ambition et toute énergie. Cela veut dire qu'il y a des jeunes adultes aux prises avec des difficultés pour élever des enfants sous-alimentés, alors qu'ils sont eux-mêmes malades. Cela représente également les vieillards ou les invalides qui vivent seuls dans une chambre et sont exclus de la vie de la société moderne.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

● (1630)

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de disposer d'une documentation comme celle-là pour exposer son point de vue, mais je suis heureux de l'avoir à ma disposition, étant donné surtout qu'elle vient du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui va prendre la parole dès que j'aurai terminé. De toute façon, je crois que le débat d'aujourd'hui ne doit pas laisser ce point de côté.

Je suis heureux que nous parlions de données statistiques et des coûts et des divers sujets se rapportant à la santé et des domaines où nous devrions prendre plus de mesures, mais je tiens à insister le plus vivement possible sur un point, c'est que malgré tous nos services de santé, nous serons incapables d'assurer une bonne santé à tous les Canadiens tant que nous n'aurons pas écarté la pauvreté. Cela veut dire des mesures de répartition du revenu. Cela relève également, et dans une large mesure, du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il parle beaucoup ces jours-ci—lorsqu'il ne cherche pas à résister à nos exhortations—d'un programme de revenu annuel garanti, qu'il prépare actuellement. En ce qui concerne la santé et dans le contexte du débat d'aujourd'hui, je l'exhorte à redoubler d'efforts dans ce domaine.

C'est dire que le ministre devrait aussi persuader le ministre des Finances (M. Turner) des vérités qu'il a prêchées aux clubs philanthropiques et autres organismes au pays, à savoir que nous devons parvenir à une bien meilleure répartition des revenus si l'égalité doit devenir une réalité.

J'ai presque terminé, monsieur l'Orateur. Il y a une ou deux autres phrases du discours du ministre dont il faudrait se souvenir. Il a fait remarquer qu'après tout ce que nous avons fait, en matière de paiements de transfert et de législation sociale, le pourcentage du revenu national total que touchent les pauvres n'a guère augmenté. En fait, il y a eu une décennie, entre les années soixante et les années soixante-dix, où ce pourcentage a même diminué. J'ajoute donc ce point aux autres qui ont été si bien présentés dans le cadre du débat d'aujourd'hui. Si nous voulons contribuer à la bonne santé des Canadiens, il faut éliminer la pauvreté. Le ministre doit consacrer plus d'efforts à toute la question d'une plus juste répartition des richesses du pays.

Des voix: Bravo!

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, il y a eu des discussions entre les représentants des partis à la Chambre, et je crois que nous n'aurions pas objection à oublier l'heure à 5 heures pour permettre au ministre et au député de Battle River (M. Malone) de terminer leurs remarques avant de clore le débat.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Le député demande le consentement unanime de la Chambre pour oublier l'heure à 5 heures de façon à permettre au député de Battle River de clore le débat après que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aura parlé. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord profiter de l'occasion pour remercier le député d'Athabasca (M. Yewchuk) d'avoir donné à la Chambre l'occasion de discuter d'un sujet très important, la question de la santé et des politiques dans le domaine de la santé au Canada. Non seulement est-ce un domaine qui accapare une partie importante des dépenses du gouvernement fédéral et un peu plus de 7 p. 100 de notre PNB, mais aussi parce qu'il y va de la vie et de l'avenir des Canadiens sous bien des rapports.

J'aimerais exprimer ma reconnaissance à tous les députés qui ont pris la parole sur ce sujet. Ils ont grandement contribué à l'étude de cette question. Je veux parler de tous les députés à l'exception du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Je qualifierais son intervention de dégoûtante, et il est bien connu à la Chambre comme le seul cabochon de Terre-Neuve ayant deux jambes et une grande gueule.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: J'ai soulevé la question de privilège et je tiens à dire que je désire examiner attentivement les propos du député et me réserver le droit de soulever la question de privilège encore une fois lundi prochain et de poursuivre cette question. En attendant, je dirai que, comme d'habitude, le député a parlé sans réfléchir, mais je me montrerai charitable.

M. McGrath: Vous n'avez même pas le courage d'être stupide.

M. Lalonde: J'aimerais d'abord faire des commentaires au sujet d'un certain nombre de questions précises qui ont été soulevées. Je commencerai par celle qu'a abordée le député d'Athabasca à l'égard de la représentation du corps médical au ministère. Nous estimons en effet que nous devrions toujours avoir au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social un bon nombre de représentants du corps médical. Nous avons toujours eu un bon nombre de médecins et je tiens à assurer au député que c'est toujours le cas. Ils travaillent à divers niveaux et jouent certes un rôle très important dans l'élaboration des politiques et des programmes.

J'aimerais dire également au député que nous avons très souvent recours aux talents et aux connaissances du corps médical dans le cadre d'un très grand nombre de comités consultatifs, de groupes consultatifs et d'équipes spéciales. Il est parfois difficile pour des raisons que je n'ai pas à expliquer en détail, de recruter des médecins à la Fonction publique, mais le fait est qu'en général, ils ont été très généreux de leur temps et de leurs efforts et ont collaboré à plusieurs douzaines de comités spéciaux que nous avons au ministère.

Je tiens également à insister sur le fait que nous entretenons des relations très étroites avec l'Association médicale canadienne et que nous avons toujours eu de bonnes relations avec cet organisme de même que d'autres groupes de professionnels de la santé au cours de ces dernières années.

Le député n'ignore pas que nous travaillons également en collaboration étroite avec l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres organismes de santé internationaux de façon très suivie.

Une deuxième question soulevée par le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) concerne les mégavitamines. Nous sommes parfaitement au courant de la situation. Je tiens à dire que les résultats dont a parlé le député, surtout ceux qu'a obtenus un certain chercheur, n'ont pas été reproduits par des expériences chimiques soigneusement contrôlées. Le Dr T. Ban, professeur de psychiatrie à l'université McGill, par exemple, s'est livré à des études et a réuni les résultats des autres études et, apparemment, l'avis du Dr A. Hotter, qui est en faveur de ces mégavitamines, ne semble pas avoir été contesté. Le médicament n'est pas appuyé ou recommandé par l'Association médicale canadienne ni par les facultés de médecine du Canada ou des États-Unis. Certains répondront que l'Association médicale canadienne n'est pas le seul organisme compétent, mais il est frappant que les facultés de médecine du Canada et des États-Unis ne semblent ni promouvoir ni recommander ce médicament, mais c'est une question que mon ministère suit de près.

Le député d'Oxford (M. Halliday) a également soulevé la question de l'Afagon «C». C'est un médicament qui se trouve sur le marché canadien depuis de nombreuses années. Son chiffre de vente est très bas pour l'ensemble du pays. Comme la proportion de strychnine contenue dans chaque dose de ce médicament est infime et que les responsables du contrôle des effets néfastes des médicaments n'ont fait aucun rapport à son sujet, nous estimons que l'Afagon «C» n'est pas un produit délétère, lorsqu'il est utilisé conformément aux prescriptions des médecins. Toutefois, nous estimons que la présence de strychnine dans un médicament de cette nature n'a pas de valeur thérapeutique bien établie.

● (1640)

Nous prenons des mesures pour supprimer la vente des médicaments destinés à la consommation humaine qui contiennent de la strychnine, qu'il s'agisse du produit lui-même, transformé ou nature, ou un de ses dérivés. Nous envisageons de recourir au pouvoir réglementaire prévu à l'article 25.(1) *a*) de la loi des aliments et drogues pour supprimer la strychnine des médicaments. Les médicaments qui contiennent ce produit seront considérés comme frelatés et la vente en sera interdite. Le règlement à cette fin sera présenté sous peu au gouverneur en conseil.

En ce qui concerne la question des nitrites et des nitrates soulevée par le député de Grey-Simcoe (M. Mitges), j'aimerais signaler que le Canada, en décidant d'interdire presque tout usage de nitrites comme agent de préservation, est le premier pays du monde à avoir pris des mesures réglementaires de ce genre. Les États-Unis ne l'ont pas encore fait, bien qu'ils y pensent. Le monde entier a salué nos recherches sur la sécurité de cet agent de préservation. Le gouvernement américain et l'Organisation mondiale de la santé utilisent nos chercheurs comme conseillers dans ce domaine. Je voulais consacrer quelques minutes à ces différentes questions avant d'aborder les problèmes de fond dont il a été question aujourd'hui.

Tout d'abord, j'approuve entièrement les propos du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Dans son intervention, il m'a cité si souvent et si directement qu'il me serait bien difficile de le contredire sur ce plan.

J'aimerais répondre aux propos des députés d'en face, selon lesquels je ne tiens pas un compte suffisant de la relation étroite qui existe entre le côté santé et le côté bien-être de la question. Ce n'est pas négliger la santé que de vouloir améliorer le sort des Canadiens sur le plan de la sécurité sociale. On interpréterait de façon trop étroite la mission du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social si l'on considérait les deux tâches comme disjointes. Je pense que, dans l'absolu, elles sont étroitement reliées et doivent progresser de concert. C'est pourquoi nous avons publié non seulement le «document de travail sur la sécurité sociale au Canada» en avril 1973, mais aussi en mai 1974 un second document intitulé «Nouvelle perspective de la santé des Canadiens». Ce document a reçu des critiques élogieuses aussi bien à l'étranger qu'au Canada.

Le député d'Athabasca veut savoir ce que nous en avons fait. Se peut-il qu'étant spécialiste de l'opposition officielle, il ne connaisse pas mieux notre action à cet égard? Peut-être faudra-t-il que je le rencontre plus souvent à l'avenir.

Le député a parlé du budget du Conseil de recherches médicales. La recherche est un élément très important et notre document «Nouvelles perspectives» lui réservait une place de choix dans l'action à entreprendre pour l'amélioration de la santé, au titre de la stratégie biologique.

Je ne doute pas de la sincérité des préoccupations exprimées par le député à ce sujet, mais je m'inquiéterais plus si son parti s'était mieux occupé de la question lorsqu'il était au gouvernement. Qu'il me suffise de rappeler à la Chambre que le budget du CRM, qui est actuellement de plus de 48 millions de dollars, se situait sous les conservateurs à 2 millions de dollars en 1959-1960, et à 4 millions de dollars en 1962-1963, c'est-à-dire à la fin de leur règne.

Le député a aussi parlé de ces 48 millions de dollars, mais s'il examinait les autres dépenses de mon ministère pour la recherche hygiénique, et pour la direction de la protection de la santé, la direction de l'usage non médical des drogues, et ainsi de suite, il saurait que cela représente environ 25 millions de dollars de plus que le chiffre mentionné par le député. Je ne pense pas qu'on puisse nommer un montant assez élevé pour satisfaire tous nos besoins, mais puisque nous discutons de ces questions, j'espère qu'on citera les chiffres exacts. Ces chiffres se comparent favorablement aux crédits de la recherche dans tout autre pays du monde.

Le député a parlé d'augmentations de 2.7 et de 13 p. 100. Encore une fois, il jouait avec les chiffres. S'il veut considérer le chiffre de 2.7 p. 100, étant l'augmentation d'un budget principal des dépenses à un autre, il doit le comparer au chiffre de 19 p. 100, étant l'augmentation qui y correspond, mais il ne peut parler de 2.7 et 13 p. 100 car ce dernier concerne des dépenses réelles. Il devrait parler soit de 2.7 p. 100 et de 19 p. 100, soit de 6.1 p. 100 et de 13 p. 100. Malheureusement, le député s'est embrouillé dans ses chiffres et il a mal interprété la situation.

J'ai reçu un grand nombre de lettres de chercheurs par suite de l'annonce de l'augmentation du budget de 1975-1976 et la majorité des chercheurs appuyaient l'initiative gouvernementale. En réalité, en 1975-1976, le Conseil de recherches médicales aidera plus de chercheurs que jamais auparavant. L'appui fourni au programme de formation à la recherche a été accru et il y aura 25 nouveaux boursiers du CRM en 1976 par rapport à 20 en 1974-1975.

Le Conseil continue de se préoccuper beaucoup du problème des disparités régionales. Le programme d'avancement des sciences du conseil vise à améliorer la situation et l'on pense pouvoir financer toutes les demandes valables de subventions pour l'avancement des sciences cette année. Cela devrait réjouir les chercheurs qui travaillent dans des régions qui ne sont pas traditionnellement reconnues comme des centres de recherche importants.

Le député a parlé de demandes refusées. J'aimerais lui rappeler que les décisions relatives aux subventions relèvent uniquement du Conseil de recherches médicales. Les décisions du Conseil s'appuient énormément sur le système d'examen par des spécialistes du même domaine et sur les conseils fournis par plus de 25 comités permanents composés d'experts des universités, du gouvernement et de l'industrie. Lorsque le Conseil décide d'appuyer ou de rejeter un projet quelconque, il se fonde sur les conseils fournis par les pairs de ceux qui ont fait la demande.

Le député a parlé de l'exode des chercheurs. Un article contenu dans une revue de fin de semaine, qui avait clairement été rédigé avant la publication des chiffres indiquant l'accroissement de l'appui accordé aux travaux de recherche et avant que les journalistes aient pu voir ces chiffres, donnait l'impression qu'un grand nombre de chercheurs quittaient le Canada pour les États-Unis. J'aimerais rappeler au député les chiffres cités par les doyens des facultés de médecine canadiennes au Conseil de recherches médicales à propos de l'exode d'Américains vers les facultés de médecine canadiennes et de l'exode de Canadiens vers ces mêmes facultés aux États-Unis. D'abord, 28 Canadiens ont quitté les facultés médicales du Canada pour se rendre aux États-Unis. J'ai demandé au député combien de chercheurs étaient passés des États-Unis au Canada à cette époque. Le député n'a pas répondu. Si j'avais été à sa place je n'aurais pas répondu non plus. J'ai obtenu ces chiffres de mes conseillers.

● (1650)

Alors que le nombre de Canadiens qui sont passés aux États-Unis était de 28, au cours de la même période 38 Américains sont venus grossir le corps enseignant médical au Canada. Est-ce une raison de s'affoler? Est-ce un événement tragique? Je ne le crois pas. En 1973-1974 notre corps de professeurs de médecine a accusé un gain net de dix personnes. J'espère que le député n'apportera plus d'arguments aussi futiles à cet égard.

Le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) a préconisé l'extension des services de santé. Il voudrait que le gouvernement fédéral établisse des programmes couvrant les médicaments et les soins dentaires. Il m'étonne. Le député a vite oublié les rapports entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Plusieurs provinces ont protesté avec vigueur contre la façon dont le gouvernement fédéral avait empiété sur certains domaines de compétence provinciale. Le gouvernement fédéral et les provinces ont conclu une entente selon laquelle le gouvernement fédéral n'instituera aucun nouveau programme sans d'abord obtenir l'assentiment des provinces. Le gouvernement fédéral s'en tient à cette entente et pour autant que je sache, les provinces également.

Le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles a parlé d'une formule de financement qu'aurait proposée le gouvernement fédéral. Il a dit qu'elle était fondée sur l'indice du coût de la vie. Tel n'est pas le cas. La formule est fondée sur l'augmentation du produit national brut. Nous avons dit que nous verserions 600 millions à une caisse de restructuration pour aider les provinces à améliorer leurs services de santé. Nous les avons assurées que la participation financière du gouvernement fédéral allait s'accroître d'au moins autant que le produit national brut. Elle devait être supérieure à l'augmentation du PNB pendant cinq ans et y correspondre par la suite. Pour des motifs qui les regardent, les provinces ont refusé cette offre.

Cependant nous n'en sommes pas restés là. Nous avons eu d'autres entretiens avec les provinces. Nous nous sommes entendus pour adopter une méthode progressive au lieu d'adopter une formule globale de financement. C'est ce que nous faisons à l'heure actuelle.

Mes fonctionnaires consultent les provinces sur la possibilité de partager les coûts de certaines des installations et des services s'il doit en résulter un accroissement appréciable de la rentabilité des régimes d'hospitalisation et de soins médicaux. Les consultations progressent bien. J'espère qu'il sera finalement possible de s'entendre avec les provinces à cet égard.

Le député d'Oxford (M. Halliday) a mentionné les responsabilités du gouvernement. D'autres députés en ont également parlé. Soi dit en passant je remercie le député de sa gentillesse. Je suis certain que son offre de portefeuille n'est pas un compliment à double sens. Je le considère comme sincère.

Le document sur l'impulsion et les perspectives dans le domaine de la santé, que le gouvernement publiait en mai 1974, montrait que nous voulions vraiment améliorer la santé des Canadiens. Je conviens que nous devons affecter des fonds plus élevés à la recherche et aux services disponibles au Canada. Toutefois, si nous voulons épargner dans le domaine de la santé pour consacrer cette somme à la recherche, nous devons exhorter les Canadiens à améliorer leur mode de vie et, à titre personnel, nous devons travailler à améliorer l'environnement. L'environnement comporte l'environnement économique et le bien-être social. C'est dans ce domaine que nous pourrons faire les épargnes les plus appréciables.

Si nous pouvons réduire la consommation de tabac et d'alcool et convaincre les Canadiens de porter des ceintures de sécurité en voiture, des centaines de millions de dollars seront épargnés en frais médicaux. Cet argent pourrait être consacré à la recherche et à l'amélioration des services.

D'après les calculs qui ont été faits, si seulement 50 p. 100 des Canadiens attachaient leur ceinture de sécurité en voiture, on épargnerait 600 vies et on préviendrait 20,000 blessures par an. Pensons-y. Les blessures subies dans les accidents de voiture nécessitent souvent des mois d'hospitalisation. Parfois, les gens sont invalides pour le reste de leur vie et sont à la charge de la société. Mais nous y pouvons quelque chose.

Le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les associations bénévoles, les professionnels de la santé et tous les citoyens devraient s'efforcer de le faire comprendre au public. On n'aurait plus alors à s'inquiéter de savoir s'il y aura assez d'argent pour les besoins de la recherche. Nous tous, Canadiens, devons concentrer nos efforts sur notre mode de vie et améliorer notre environnement afin de réduire les frais au titre de la santé.

Je n'ai plus que quelques minutes. J'aimerais dire un mot de la Direction générale de la protection de la santé. Cette direction générale du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social célèbre cette année son 100e anniversaire. Je ne voudrais pas que ce débat prenne fin sans rendre hommage à tous les fonctionnaires canadiens qui ont œuvré au cours de ce siècle dans le cadre de cette direction générale et qui ont tant contriubé à améliorer la santé des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Les Canadiens peuvent être fiers à juste titre de la Direction générale de la protection de la santé. Elle se range parmi les institutions les plus prestigieuses en ce domaine. En fait, à ceux qui seraient tentés de déprécier l'œuvre de mon ministère et de tous ceux qui exercent leur activité dans le domaine de la santé au Canada, je répéterai simplement ce que m'a dit le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé que j'ai rencontré tout récemment. Il a rendu hommage au Canada en disant que notre pays compte parmi les premiers pays du monde pour ses services de santé, son approche originale des services de santé et ses efforts pour améliorer la santé de ses citoyens.

J'aimerais relever quelques-unes des questions soulevées par le député de Saint-Jean-Est. Ses propos prouvent certes qu'il n'aurait pas ce qu'il faut pour être inspecteur, pas plus qu'il ne pourrait devenir agent de police. Ayant pratiqué le droit, je dirais également qu'il ne pourrait même pas être avocat à en juger par les propos qu'il a tenus cet après-midi.

● (1700)

Il pose des questions comme celle-ci: «Pourquoi avoir attendu quatre mois avant de confier l'affaire à la GRC?» En octobre 1973, mes inspecteurs s'occupaient déjà de l'affaire, et cela bien avant la publication du rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires auquel le député a fait allusion. Leur attention avait été attirée là-dessus à la suite de bruits, d'insinuations, de rumeurs qui se répandaient de bouche en bouche. Ils ont commencé à faire enquête. Ils sont allés partout pour essayer de recueillir des preuves. C'est une entreprise difficile et qui prend du temps. Le député parle de preuves. Le député devrait savoir la différence entre des soupçons, des intuitions, des hypothèses et des preuves.

Même après ces quatre mois d'enquête, on n'avait toujours pas de preuves. Mais on avait accumulé suffisamment de soupçons pour inviter la police à faire enquête en leur disant qu'il semblait s'agir de quelque chose de plus grave que les «petites erreurs» que commet parfois un exploitant de ce genre de commerce.

On appela les forces policières et malgré tout leur pouvoir elles durent travailler pendant des mois et des mois avant de pouvoir rassembler des preuves. La GRC à elle seule consacra plusieurs milliers d'heures à la surveillance—et elle devait la faire en secret car nous avions affaire à un groupe de criminels professionnels et bien organisés. Il ne s'agit pas du genre d'activité ou de travail pour lequel n'importe quel inspecteur des viandes ou tout autre inspecteur fédéral a reçu la formation voulue. C'est une opération policière qu'il fallait. Les policiers ont fait leur travail et si aucune poursuite n'a été engagée plus tôt, c'est qu'il fallait des preuves. La police les a cherchées pendant des mois.

Mon ministère, de même que ceux du ministre de la Justice (M. Lang) et de son homologue provincial, doivent agir selon les dispositions de la loi. Avant d'en saisir les tribunaux, nous devons produire des preuves. Nous en avons maintenant et il en arrive encore du Québec. En fonction de ces preuves, il est évident que si des cas flagrants d'infraction à la loi sont découverts, des poursuites seront intentées. On verra à faire respecter la loi. Mais nous ne pouvons engager des poursuites à tort et à travers en nous fondant sur des soupçons. Nous devons agir dans le cadre de la loi et il nous faut des preuves solides afin de traduire comme il se doit devant les tribunaux ceux qui se livrent à des actes criminels.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je n'ai pas interrompu le ministre pendant qu'il parlait car son temps était limité, même s'il n'a pas eu cette courtoisie envers moi. Le ministre a fait, à mon avis, une insinuation teintée de racisme. Il rit. Il devrait être le dernier à en rire.

Tout le monde sait qu'au Canada, pour déprécier les habitants de ma province, on parle toujours des blagues des «Newfies». A mon avis, dans la bouche du ministre aujourd'hui, la blague devient insultante, vexante et raciste. En outre, j'estime qu'elle va à l'encontre de la bienséance parlementaire; Votre Honneur, il me semble que le ministre devrait retirer sa remarque.

Tous les députés de la Chambre viennent de provinces diverses et sont issus de races différentes; si ce genre d'observation raciste doit être tolérée, le ton du débat pourra fort bien se détériorer au point de se transformer en un échange d'insultes personnelles. Il faudrait obliger ce grand spécialiste de la constitution et ce grand avocat du Québec à retirer cette observation méprisante, cette insulte à caractère racial.

M. Baker (Grenville-Carleton): A propos de ce même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je dirai que j'ai écouté attentivement les deux discours. Avec sa verve caractéristique, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a exposé ce qui, de l'avis de bien des Canadiens, fait défaut au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. En exposant son point de vue, il n'a rien dit au sujet de la personne du ministre qui pût justifier ce dernier de le porter à l'attention de la Chambre. Il a évidemment mis en question la compétence du ministre, mais la Chambre des communes est l'endroit par excellence pour mettre en question la compétence d'un ministre. C'est là un des aspects de la responsabilité ministérielle. Les ministres viennent à la Chambre pour voir leur compétence et les travaux de leur ministère mis en question de temps en temps.

Cette Chambre convient à ce genre de débat. Je suis ici depuis aussi longtemps que le ministre et c'est le lieu tout indiqué pour exprimer son point de vue. Mais je crois que ses propos étaient regrettables, car ils ont réellement endommagé la réputation d'une région et de ses habitants. Si l'on avait dit quelque chose de semblable sur ma province, j'en aurais été profondément choqué, étant donné le contexte. J'estime que la déclaration du ministre est regrettable et j'espère qu'il s'en excusera, du moins la partie offensante.

Dans la dernière partie de son discours, le ministre a donné ce que certains, notamment ses partisans, pourraient considérer comme une réponse positive aux accusations d'incompétence et autres. C'est tout à fait conforme aux règles du débat et de la bienséance. Mais je dirai respectueusement que le député de Saint-Jean-Est avait tout à fait raison de s'opposer aux remarques et aux allusions que le ministre a faites à son sujet, qui en fait s'appliquaient aux Terre-Neuviens.

Il est possible que le ministre n'ait pas eu l'intention de faire cela, mais s'il ne s'agit pas d'une question de privilège—ce que cela pourrait bien être—alors il s'agit d'une affaire à laquelle le ministre devrait réfléchir. Je crois qu'il doit des excuses au député de Saint-Jean-Est.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'on mette ma compétence en doute. Je crois que cela fait partie de notre système parlementaire. Mais le député n'a pas remis en doute ma compétence, mais mon intégrité,et c'est une chose que je ne saurais manquer de relever. Si le député veut dire qu'il n'avait pas l'intention de mettre mon intégrité en doute, je serai certainement heureux de retirer mon observation s'il retire la sienne.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Tous les députés savent évidemment d'après les décisions rendues récemment par la présidence que la définition du privilège est très stricte. Il se peut très bien que les deux députés en question soient en désaccord et qu'ils aient employé des termes un peu forts, mais je doute beaucoup que la présidence puisse juger qu'il y a eu question de privilège. De toute manière, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) n'a pas fait suivre sa question de privilège d'une motion, aussi la présidence ne peut-elle prendre aucune autre mesure pour le moment.

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier les députés de me permettre de dire quelques mots maintenant. Je vais les rendre intéressants, s'ils ne peuvent être brefs. En essayant de la consigner au compte rendu des choses qui n'ont pas été dites aujourd'hui, je vais consulter mes notes et choisir seulement les points dignes d'intérêts et certaines questions plutôt importantes qui n'ont pas encore été touchées concernant la santé des Canadiens.

● (1710)

Il est important d'insister sur l'un des aspects qui a fait l'objet de vives discussions au cours de la journée, à savoir la nécessité de travailler dans le sens de la prévention des maladies plutôt que de ne s'occuper que de l'aspect traitement. C'est là un problème auquel fait face notre société: il ne se situe pas seulement au niveau de la santé, mais également à d'autres niveaux dont celui de l'éducation. Nous essayons toujours de remettre les choses en place après que le tort est fait, alors qu'il faudrait comme société plutôt travailler à prévenir les maladies, chose que notre société n'a pas encore expérimentée.

Je voudrais maintenant parler d'un ministère que je crois ensorcelé, celui de la Santé nationale et du Bien-être social. Bien que le ministre soit ici aujourd'hui, un vendredi 13, je persiste à croire que son ministère n'est pas exempt de superstitions. En effet, si on examine la politique de ce ministère, on s'aperçoit qu'elle a toujours négligé les soins qu'exige la tête. Dans ce ministère, on pense encore comme il y a 500 ans.

Quand on considère qu'au Canada il existe des services médicaux d'assez bonne qualité pour une certaine classe de notre société, on est en droit de se poser la question suivante: Comment se fait-il que dans un pays comme le Canada, avec son niveau élevé de développement économique, il n'y ait pas de services médicaux adéquats pour les yeux, les dents, et les soins psychiatriques? Je crois que ces lacunes sont dues à notre héritage socio-culturel qui nous laisse croire que la maladie mentale est un mythe. Notre société n'a pas tenu suffisamment compte de la tête et il nous arrive même de penser que cette partie du corps devrait pouvoir se passer de soins médicaux.

Les Canadiens semblent croire de nos jours que la nature a doté chacun de nous d'une excellente santé, et si vous êtes atteint de cécité, de surdité ou d'une névrose quelconque, on a tendance à dire: et puis après? Nous nous devons, en gens civilisés, de reconnaître que la santé veut dire le soin de toutes les parties du corps, et il importe de se libérer des pratiques superstitieuses d'un autre âge au sujet des maladies mentales et de la santé mentale.

J'aimerais consigner aujourd'hui une autre chose au compte rendu, c'est que le Canada n'a pas d'industrie de l'alimentation. Nous croyons peut-être que nous en avons une, ceux qui le croient ignorent ce qu'est l'alimentation. Ce que nous avons, c'est en quelque sorte une industrie de produits cosmétiques, dont l'emballage, la vente et la publicité revêtent les plus brillantes couleurs. La plupart des Canadiens ignorent ce qu'est l'alimentation. Il est intéressant de constater à quel point l'agriculture a dépassé l'homme sous ce rapport.

Il est bon de signaler qu'il y a déjà quelque temps, le gouvernement canadien a adopté la loi relative aux aliments du bétail, qui explique de façon précise quelques-unes des exigences relatives aux aliments du bétail, établit des analyses garanties sur l'alimentation et interdit la vente de provendes supplémentaires qui n'auraient pas fait l'objet de graphiques ou de garanties à la suite d'une analyse.

Le livre que j'ai ici pourrait s'intituler la bible de l'agriculteur. A quelque page qu'on l'ouvre, on y trouve des graphiques sur les aliments du bétail et les exigences requises pour l'alimentation des bestiaux. A la page 988 de la vingtième édition de l'ouvrage intitulé «Morrison's Feeds and Feeding», on peut lire ceci: l'huile d'arachides se compose de substances solides, à raison de 93.5 p. 100, de 38.6 p. 100 de protéines digestives, et d'éléments nutritifs digestifs dans une proportion de 80.9 p. 100. On y trouve une longue liste d'autres produits avec des renseignements du même genre. Un graphique couvrant plusieurs pages contient des renseignements analogues.

Dans un autre chapitre du livre, on trouve la liste de tous les animaux domestiques ainsi que les divers poids et autres facteurs qui permettent de donner une description complète de la nourriture nécessaire pour engraisser, pour l'allaitement, la gestation est ainsi et ainsi de suite. Par contre, il n'y a aucune façon, dans notre société, d'entrer dans un supermarché et de connaître la valeur nutritive de ce qu'on achète. Si c'est des saucisses, elles peuvent être faites de bœuf. On n'a aucune idée de la teneur en gras, en viande ou en protéines. Alors, quelle est la différence? La différence, c'est que les pauvres ne peuvent tout simplement pas entrer dans un magasin et savoir comment acheter les aliments à base de protéines ou d'autres produits alimentaires qui répondraient à leurs besoins nutritifs et leur permettraient d'économiser. C'est extrêmement important.

Bien des gens pensent qu'on peut entrer dans un supermarché et acheter des produits qui ont la meilleure valeur nutritive, mais il y a aucune façon, dans un supermarché canadien, de savoir quels produits renferment la valeur nutritive qu'on peut se permettre d'acheter. Mais on fournit ces renseignements aux agriculteurs au sujet du bétail.

Je demanderais simplement aux députés comment il se fait que nous ayons considéré les vaches, les chevaux et les porcs comme plus importants que les êtres humains. Il nous faut reconnaître qu'il y a un certain nombre d'années, le ministère de l'Agriculture a effectué une étude de ce genre au sujet des animaux et que nous devrions disposer de renseignements semblables sur les aliments destinés à la consommation humaine pour qu'en entrant dans les magasins d'alimentation, au lieu de tout simplement acheter des paquets et des emballages colorés, n'importe qui puisse comprendre l'industrie de l'alimentation et ainsi acheter le genre de nourriture qui lui assure un régime équilibré.

J'aimerais maintenant passer à un autre domaine d'actualité. Je crois que 20 p. 100 des Canadiens peuvent être classés comme pauvres suivant les normes des Nations unies. C'est, à mon avis, tout à fait déplorable dans un pays comme le Canada. Toutefois, bien qu'il n'y ait pas là de quoi être fiers, il est très intéressant de noter que la plupart de ces pauvres sont des Indiens. Ce n'est pas à l'honneur des Canadiens. Notre société n'a tout simplement pas reconnu certaines réalités. Peut-être pourrais-je rappeler certaines bribes de renseignements qui, à mon sens, montrent jusqu'à quel point nous nous soucions de la santé des Canadiens qui sont pauvres. Voyons certaines commodités que l'on pourrait qualifier de «superflues».

Quelque 98 p. 100 de tous les Canadiens ont l'eau courante dans leur maison, mais 31 p. 100 seulement des autochtones l'ont. Même si 96 p. 100 des Canadiens ont des toilettes intérieures dans leur maison, 24 p. 100 seulement des autochtones en possèdent. Comment se fait-il qu'au Canada où il y a en moyenne 20 cas de mortalités infantiles pour 1,000 naissances vivantes, pour les Indiens, il y en ait le double soit 40 pour 1,000 naissances vivantes et qu'il ait 70 mortalités infantiles pour 1,000 naissances vivantes chez les Inuits?

Comment pouvons-nous penser avoir une bonne politique de santé quand nous faisons des statistiques qui montrent que les Indiens ont une espérance de vie d'environ 36 ans et les Inuits d'environ 20 ans tandis que celle des autres Canadiens est de 62 ans? Nous devons tous en éprouver de la honte car nous ne pouvons pas vivre dans l'abondance et méconnaître ainsi une partie importante de notre société.

● (1720)

En Saskatchewan, les cas de dysenterie sont 22 fois plus élevés chez les Indiens que dans l'ensemble de la population, les cas de typhoïde, 35 fois plus élevés. Si nous cherchons les raisons de cet état de fait—le ministère doit certainement avoir certaines obligations à cet égard—nous constatons que le changement de régime alimentaire des autochtones est peut-être l'une de ces causes. Ces gens-là n'ont pas toujours eu les difficultés qu'ils éprouvent actuellement. S'ils les ont aujourd'hui, c'est parce que leur régime alimentaire a été modifié.

Examinons un des aliments traditionnels des autochtones, par exemple, le poison blanc. Ce poisson a une teneur extrêmement élevée en protéines, 25.8 p. 100. Par ailleurs, il contient seulement 1.3 p. 100 de graisse, aucun hydrocarbone, 356 milligrammes de calcium, 106 unités internatinales de vitamine A, 135 microgrammes de thiamine B1, 222 microgrammes de riboflavine B2 et environ 4 à 15 milligrammes de vitamine C. Ce n'est qu'un exemple, mais les aliments consommés traditionnellement par les autochtones avaient une valeur nutritive très élevée.

La population du Nord, que son histoire et son mode de vie n'avaient pas habituée à une alimentation trop riche en hydrates de carbone ou en sucre, engloutit actuellement d'énormes quantités de croustilles, de tablettes de chocolat et de Coca-cola. Les députés apprendront sûrement avec intérêt que dans les Territoires du Nord-Ouest, la bière se vend partout au prix f.a.b., Hay River. Par contre, les produits alimentaires sont grevés des frais de transport où qu'ils aillent, et même à Frobisher Bay. Cela signifie tout simplement que la bière se vend moins cher que les oeufs et le rosbif. En résumé, nous donnons une alimentation riche en hydrates de carbone à une population qui n'y a pas été préparée par le temps, et nous lui fournissons une incitation économique à s'en gaver.

La Chambre apprendra sûrement avec une extrême inquiétude que la dentition des indigènes des Territoires du Nord-Ouest est dans un état déplorable, malgré l'arrivée des dentistes. Quelqu'un m'a dit avoir vu un jeune garçon se faire extraire huit dents, toutes atteintes d'un abcès.

Les dentistes sont tellement occupés que tout ce qu'ils ont le temps de faire, c'est d'arracher des dents. Ils n'ont pas le temps de faire d'examen préventif et de plomber les dents qui n'ont que des cavités partielles. Cela provient du fait qu'il n'y a que 15 dentistes pour 1,500,000 milles carrés dans les Territoires du Nord-Ouest. Aucun député ne devrait accepter l'état déplorable dans lequel se trouve notre santé nationale et rester indifférent aux problèmes de 20 p. 100 des Canadiens.

J'aimerais communiquer certains renseignements aux députés. J'ai en main un article, où l'on peut lire.

D'après une étude sur le coût de la vie publiée la semaine dernière par le ministère du développement social des Territoires du Nord-Ouest, les aliments coûtent de 15 à 70 p. 100 de plus dans les Territoires du Nord-Ouest que dans les centres d'approvisionnement du sud

—le coût d'entretien d'une maison par année est de 383 p. 100 supérieur à Pelly Bay qu'à Yellowknife.

Nous devons nous demander dans quelle mesure nous considérons vraiment les autochtones du Canada comme des Canadiens.

Sommes-nous prêts à affirmer, que nous soyons du parti au pouvoir ou de l'opposition, que nous disposons d'un régime de services de santé suffisant, alors que 20 p. 100 des Indiens vivent dans des conditions pitoyables selon les normes internationales. Je pense qu'il nous appartient d'admettre que nous ne disposerons pas de programmes de santé satisfaisants tant que nous n'accepterons pas la responsabilité qui nous incombe: nous occuper de tous les citoyens ou tout au moins de mettre à leur portée des soins suffisants.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Comme il est 5 heures, je dois informer la Chambre, aux termes de l'article 58(11) du Règlement, que le débat de la motion est maintenant terminé. En conséquence, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi prochain.

(A 5 h 27, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 16 juin 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

[*Traduction*]

CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. HANS FRIDERICHS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler à la Chambre la présence à la tribune cet après-midi de M. Hans Friderichs, ministre des affaires économiques de notre grande associée commerciale, la République fédérale d'Allemagne.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

DEMANDE DE RÉGLEMENTATION STRICTE DES AUDIENCES DU COMITÉ CHARGÉ D'ÉTUDIER LE LIVRE VERT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente. Comme les délibérations du comité chargé d'étudier le Livre vert continuent d'être l'occasion de désordres, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie):

Que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration charge immédiatement le président de ce comité de prendre des mesures afin de veiller à ce que tous les groupes qui veulent présenter des mémoires puissent le faire de façon réglementaire et courtoise.

M. l'Orateur: La motion, proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Andras: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois qu'il conviendrait de rappeler à la Chambre et au député, que ce comité mixte est un comité parlementaire composé de représentants de la Chambre et du Sénat et son président n'est assujetti à aucune directive que moi-même ou un autre pourrions lui donner.

• (1410)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—L'ÉVALUATION FINALE DU PROGRAMME DE RESTRICTIONS VOLONTAIRES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question au ministre des Finances découle des chiffres assez déprimants au sujet du produit national brut et de la balance défavorable des paiements, qui ont été publiés en son absence et qui auraient sûrement été autres si le ministre n'avait dû aller à l'étranger. Je voudrais donc demander comment va son programme de consensus volontaire et s'il peut maintenant donner la ferme assurance qu'il nous fournira dans son exposé budgétaire une évaluation précise et finale de ce programme de consensus sur les restrictions?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): J'en aurai long à dire à ce sujet, monsieur, le soir du budget.

LA PUBLICATION DES CHIFFRES RELATIFS À L'INCIDENCE DES HAUSSES DE SALAIRES SUR LA COMPÉTITIVITÉ DU PAYS—LA MISE AU COURANT DU MINISTRE DU TRAVAIL

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre s'il publiera ses chiffres et ses analyses à l'appui du mythe selon lequel les hausses des salaires au Canada seraient presque le double de celles des États-Unis et nuisent à notre situation concurrentielle à l'égard de nos principaux objectifs? Comme le ministre du Travail a, à la Chambre le 27 mai, qualifié de mythe les vues du ministre des Finances, quand ce dernier publiera-t-il ces chiffres et ces analyses?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, ils feront partie des appendices aux documents budgétaires qui seront déposés le soir de l'exposé.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances a-t-il montré ces chiffres et ces analyses au ministre du Travail avant de se rendre en sa compagnie discuter de la question du consensus avec les chefs du mouvement syndical au Canada, et plus particulièrement, a-t-il montré ces chiffres et ces analyses au ministre du Travail avant que celui-ci ne s'en prenne au ministre des Finances à la Chambre le 27 mai dernier?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je ne saurais répondre grand-chose à cette question, sinon que les chiffres que je communiquerai peuvent s'obtenir de sources publiques.

Questions orales

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—LA QUESTION DE L'URGENCE DE RESTRICTIONS DES PRIX ET DES SALAIRES—L'INEXACTITUDE DES PRÉVISIONS RELATIVES AU PNB

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, les chiffres révisés montrent que le produit national brut réel a baissé de 2 p. 100 au cours des 12 derniers mois tandis que l'inflation s'est relativement maintenue. Le ministre des Finances croit-il que le programme de restrictions volontaires des salaires et des prix est encore plus urgent aujourd'hui qu'il ne l'était lorsqu'il a amorcé ses entretiens visant à obtenir un consensus?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant pose en réalité la même question que son chef.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, parlons du passé au lieu du futur. Lors de chacun des quatre exposés budgétaires précédents, le ministre des Finances a prédit un taux de croissance réelle dépassant de 6.6 p. 100 les chiffres réels. Nous dirait-il donc maintenant pourquoi ses estimations étaient tellement élevées? Entend-il retenir les services des mêmes conseillers pour son budget du 23 juin, surtout en tenant compte du fait que leurs prévisions de croissance réelle de l'économie ont été tellement loin de la réalité?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, en révisant les comptes à partir de 1971, les comptables de la nation ont réévalué les chiffres pour 1972-1973; la déclaration de l'honorable représentant n'est donc pas tout à fait exacte. Pour répondre à sa question dans toute sa portée, je dirais que l'art des prévisions économiques a été des plus difficiles à pratiquer pour les États-Unis, l'Europe et le Canada, vu la volatilité de la conjoncture internationale sur le plan des prix des produits et des aliments; tous les calculs ont, bien entendu, été faussés par le prix du pétrole qui a quadruplé l'an dernier.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, vu la dernière réponse du ministre et le fait que, si l'économie avait réalisé toutes les prédictions du ministre des Finances en dollars constants de 1975, fondés sur les dollars en valeur réelle de 1971, le produit national brut aurait été de 7.2 milliards de dollars de plus qu'il ne l'est actuellement, que cela représente un manque à gagner de 852 dollars réels par contribuable canadien, le ministre dirait-il à la Chambre si, à son avis, les Canadiens parviendront jamais à récupérer cette perte regrettable?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai appris à vérifier les chiffres de l'honorable représentant avant de répondre.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

PÉTROLE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA MAJORATION DES PRIX

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Vendredi dernier, je lui ai posé une question concernant une déclaration du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, selon laquelle le gouvernement aurait pris, au sujet du prix du pétrole brut, une ferme décision qui, selon lui, serait appliquée à compter du 1er juillet. Le premier ministre a répondu qu'il s'entretenait avec les premiers ministres des provinces. Selon les nouvelles publiées depuis, cependant, le premier ministre Davis aurait dit qu'une hausse, à ce moment-ci, serait inopportune, le premier ministre Lougheed aurait affirmé qu'aucune décision n'avait été rendue et le premier ministre Schreyer aurait déclaré que le premier ministre lui a dit qu'aucune décision n'avait été prise au sujet de l'importance ou de l'entrée en vigueur de la hausse. Devant ces déclarations, le premier ministre assurerait-il à la Chambre que le gouvernement n'a pas l'intention de hausser le prix du pétrole brut au Canada en juillet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il me faudrait répéter ma réponse de l'autre jour, que le député a très bien résumée. Le Cabinet et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont envisagé diverses possibilités et je suis en train de les examiner avec les premiers ministres des provinces. Nous espérions parvenir à un consensus. Je conviens avec le député que l'espoir s'estompe. Je n'ai toujours pas pu rejoindre tous les premiers ministres, mais je m'entretiendrai avec certains d'entre eux plus tard aujourd'hui. Tant que je ne leur aurai pas tous parlé, je dirai qu'il n'y a pas encore de décision ferme, quant au prix ou à la date.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si le gouvernement a l'intention d'adopter les mesures qu'il a lui-même envisagées dans son discours aux premiers ministres lors de la conférence du 9 avril en disant:

> Mais le prix établi pour l'année commençant en juillet devra être plus élevé qu'il ne l'est actuellement.

Puis-je demander au premier ministre si tel est le cadre de travail qu'envisage le gouvernement, ou s'il songe à prendre des mesures différentes pour une raison ou pour une autre?

M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur; la position du gouvernement fédéral demeure la même: le prix du pétrole canadien, qui est sensiblement inférieur au prix mondial, devra augmenter si nous ne voulons pas manquer un jour de ce produit très important. Mais en ce qui concerne le nouveau prix ou sa date d'entrée en vigueur, je répète que je ne puis rien annoncer à cet égard tant que je n'en aurai pas discuté avec tous les premiers ministres des provinces.

PÉTROLE—LE PROJET DE MAJORATION DES PRIX ET LES PROFITS RÉALISÉS PAR LES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, dans son allocution prononcée lors de la conférence des premiers ministres, le premier ministre a motivé l'augmentation du prix du pétrole par la nécessité de fournir un stimulant financier aux sociétés pétrolières. Le gouvernement a-t-il évalué la situation financière des sociétés pétrolières, étant donné que les profits de la Western Oils pour le premier trimestre de cette année ont augmenté de 51 p. 100 alors que baissaient ceux de la plupart des autres secteurs de l'économie? Je voudrais savoir du premier ministre si le gouvernement est disposé à revoir sa décision à la lumière de la situation financière très favorable des sociétés pétrolières et étant donné qu'une augmentation ne semblerait pas justifiée en ce moment.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si le député prétend que le niveau du prix du pétrole au Canada peut demeurer bien longtemps inférieur de la moitié ou d'un peu moins de la moitié à celui des prix mondiaux et que nous serons encore en mesure de suffire à nos besoins dans dix ans, il défend certainement une position que le gouvernement ne partage pas.

* * *

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA DATE DU RENOUVELLEMENT DES PROJETS DU PIL POUR 1975-1976

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

L'honorable ministre pourrait-il dire si le Cabinet a étudié la possibilité de renouveler les projets PIL pour l'année 1975-1976? Dans l'affirmative, est-il en mesure d'annoncer le renouvellement de ces projets qui s'avèrent utiles à une date permettant de lancer certains d'entre eux dès la fin de l'été?

● (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, un des collègues du député a posé la même question l'autre jour. Je n'ai pas d'autres renseignements à lui donner pour le moment. Toute décision sera rendue publique.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SAISIE DU «HMS HERMES»—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au procureur général, mais comme il n'est pas là pour l'instant, je la poserai au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il dire à la Chambre si, selon lui, le juge de la Cour fédérale était fondé à rendre une ordonnance visant à retenir un navire de guerre d'un pays ami pour poursuivre au civil deux membres de son équipage, alors qu'aucun tribunal n'est saisi de l'affaire? Convient-il que cela ne devrait pas se faire?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires de mon ancien ministère ont communiqué avec le ministère de la Justice et le bureau du juge-avocat général afin d'éclaircir la situation. Il semble que le *HMS Hermes* soit un navire de guerre au service d'un État étranger. En vertu du droit international, des dispositions des diverses lois canadiennes et du droit commun, ce navire de guerre jouit de l'immunité. Il en résulte donc qu'une ordonnance de la cour rendue contre lui n'a aucun fondement.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le procureur général pourrait-il s'informer auprès de la Cour fédérale pour savoir si le Canada serait justifié d'intenter une poursuite digne d'une république de troisième ordre.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, à mon avis, il est injuste de faire ce genre d'observation à l'endroit d'une cour qui, face à une demande, prend des dispositions provisoires en attendant une étude plus approfondie. Toutefois, je serai heureux d'examiner de plus près la situation. En tout cas, je tiens à me porter à la défense des juges et des cours qui s'efforcent de régler rapidement une question qui semble urgente et qui seraient la cible de sévères critiques si leur décision n'était pas la bonne.

M. Baldwin: Pourquoi ne pas soumettre la question à un jury?

LA QUESTION DU STATUT DE «NAVIRE ÉTRANGER» DU «HMS HERMES»—DEMANDE D'EXPLICATION

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures a-t-il bien dit qu'il s'agit d'un navire étranger?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai employé ce terme dans son sens général, du fait que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est généralement considéré comme le ministre des affaires étrangères. Si nous conservons «extérieures», c'est notamment parce que nous n'arrivons jamais à décider si nous devons considérer les membres du Commonwealth comme des étrangers par rapport au Canada, je le sais. J'ai employé ce mot dans son sens général. J'espère que je n'ai pas froissé le député.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): J'ai également cru entendre le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures dire que le ministre qu'il représente est habituellement considéré comme le ministre des affaires étrangères. D'après la loi, c'est un secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Le député a-t-il une question à poser au secrétaire d'État?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Il nous faut absolument une explication. J'aimerais demander au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures de dire clairement à la Chambre quel ministère ou quel secrétariat d'État il représente en ce moment.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Edmonton-Centre.

LA POSSIBILITÉ D'IMMOBILISATION FORCÉE DU «HMS HERMES»

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Comme le ministère britannique de la Défense a conseillé au *HMS Hermes* d'ignorer l'ordonnance de la cour canadienne, le gouvernement demandera-t-il au ministère de la Défense nationale d'empêcher ce navire d'appareiller?

Questions orales

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, l'affaire est maintenant du ressort des tribunaux. Permettez-moi de dire à mon honorable ami le député d'Esquimalt-Saanich que du moins en ce qui concerne la cour, il s'agit d'une affaire étrangère. Elle échappe à la compétence ordinaire des tribunaux canadiens et a trait à la question de l'immunité. Bien que mon honorable ami ne veuille peut-être pas que les navires britanniques jouissent de cette immunité, je crois que c'est probablement nécessaire.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE FLÉCHISSEMENT DU PRODUIT NATIONAL BRUT—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Au cours de la fin de semaine, Statistique Canada a publié des chiffres que le premier ministre connaît sans doute fort bien pour les avoir analysés en profondeur et qui démontrent clairement qu'au cours du premier trimestre, le produit national brut a été inférieur à celui de n'importe quel autre trimestre depuis 14 ans. Étant donné que si ce niveau se maintient jusqu'à la fin de l'année, le produit national brut sera cette année de 6 p. 100 inférieur à ce qu'il a été l'année dernière, la pire année à cet égard que nous ayons connue depuis 21 ans, le gouvernement va-t-il enfin se décider à présenter des mesures propres à éliminer les causes de ce malaise économique qui règne au Canada depuis un an et demi?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si le député avait étudié les chiffres avec le même soin qu'il estime avec raison que j'ai pris, il saurait que les causes se résument presque entièrement à un fléchissement de notre commerce extérieur. Il saurait aussi que les pays auxquels nous vendons habituellement beaucoup de nos produits ne peuvent acheter en ce moment. La source du mal se trouve donc dans nos marchés étrangers, et non pas au Canada.

M. Hees: Comme le premier ministre le sait sûrement, j'en suis convaincu, une bonne part du malaise est attribuable à des causes qui existent chez nous et auxquelles on pourrait remédier par des mesures que des députés de l'opposition ont suggérées au gouvernement à plusieurs occasions, celui-ci va-t-il enfin y accorder son attention et agir, ou devrons-nous nous contenter de ces expédients qui ont permis à l'économie de se détériorer autant depuis environ un an et demi?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, c'est là en quelque sorte une répétition de la première question.

M. Hees: Il faut deux questions pour vous le faire entrer dans la tête.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: C'est possible, mais il faut aussi plus de deux réponses pour faire comprendre la moindre chose au député.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Il vous faut absolument vous trouver de meilleurs nègres, Pierre. Ce n'est pas assez bien tourné.

[M. Paproski.]

M. Trudeau: Après avoir signalé dans ma première réponse que cette détérioration est presque totalement attribuable à la baisse de notre balance commerciale, j'aimerais ajouter que la demande intérieure réelle au Canada a repris sa croissance à la suite d'une baisse au cours du quatrième trimestre. Cette croissance, qui a repris au cours du premier trimestre, devrait faire comprendre au député que le gouvernement est sur la bonne voie.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, j'ai une dernière question supplémentaire. Si la faute en revient entièrement à nos clients étrangers, le premier ministre est-il en mesure de nous expliquer pourquoi les importations canadiennes l'an passé ont augmenté de 13 p. 100 tandis que nos exportations ont diminué de 4 p. 100? Pourquoi les pays étrangers s'emparent-ils de nos marchés, et pourquoi l'industrie canadienne, sous l'égide du gouvernement actuel ne peut-elle pas obtenir certaines commandes qu'ils perdent tous les jours?

M. Trudeau: L'honorable député devrait être en mesure de comprendre qu'étant donné la faiblesse économique de nos marchés ainsi que la force économique du Canada, sous le gouvernement actuel, nous achetons naturellement plus de produits que les autres pays.

M. Hees: Consultez Statistique Canada, et vous constaterez jusqu'à quel point notre économie est faible.

* * *

LES TRANSPORTS

L'ÉCRASEMENT D'UN AVION DE LA PANARCTIC—DEMANDE D'ENQUÊTE FÉDÉRALE—L'ACCESSIBILITÉ DU RAPPORT D'ENQUÊTE

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports et ne concerne pas le contenu du rapport qui doit être présenté ensuite. Je formule cette question à la suite de la demande d'enquête fédérale sur l'écrasement d'un avion de la Panarctic qu'a présentée le coroner des Territoires du Nord-Ouest après l'arrêt de la procédure d'enquête et son ajournement le 2 juin. Vu que le ministre avait été averti il y a un mois que l'instruction faisait l'objet d'obstructions et qu'elle s'est soldée par un échec total, le ministre est-il maintemant disposé à ordonner l'enquête qui aurait dû être ouverte dès le début de cette affaire?

● (1430)

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, aux dernières nouvelles—et je peux demander aux fonctionnaires de mon ministère où en sont les choses maintenant—l'enquête avait repris et l'on s'est assuré la collaboration des témoins de la compagnie et de la commission d'enquête. Je n'ai pas encore le compte rendu, mais je vais m'informer de la date de soumission.

M. Johnston: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Lorsque le ministre fera sa demande, aura-t-il l'obligeance de vérifier si l'on peut se procurer le rapport d'enquête ou s'il est délibérément tenu secret?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je m'informerai à ce sujet aussi.

L'IMMIGRATION

L'IMPLICATION PROBABLE DU GÉNÉRAL QUANG DANS LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS—LES RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUÉS PAR LES AUTORITÉS AMÉRICAINES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Andrew Brewin (Greenwood): J'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, monsieur l'Orateur. Le ministre, qui a délivré un permis d'entrée au Canada au général Quang, a-t-il été informé par les autorités américaines que celui-ci a été mêlé au trafic de stupéfiants et à d'autres affaires louches au Vietnam? Dans l'affirmative, pourquoi n'exerce-t-il pas les pouvoirs que lui confère indiscutablement l'article 8 de la loi sur l'immigration afin d'annuler ce permis et d'émettre un mandat d'expulsion?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, ce cas fait l'objet d'un examen minutieux et des renseignements nous parviennent de diverses sources, y compris celle dont a parlé le député. Je vais prendre une décision sous peu et la ferai alors connaître.

M. Brewin: Une question supplémentaire. A-t-on transmis au ministre une étude dite «Tan Turtle» faisant état de la participation du général Quang au trafic de stupéfiants au Viet-Nam? Le ministre sait-il en outre que le lieutenant-colonel Walter Sears, de l'agence de surveillance du département de la Justice des États-Unis, s'est dit prêt à saisir les autorités canadiennes de ce rapport?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, nous examinons soigneusement toutes ces rumeurs visant l'existence de preuves ou de renseignements nécessaires pour nous prononcer, tout comme les sources dont a parlé le député. Nous sommes en train de les examiner ou le ferons avant de prendre notre décision.

* * *

L'AGRICULTURE

LE RAPPORT DU COMITÉ FÉDÉRAL-PROVINCIAL D'ÉTUDE DE LA COMMERCIALISATION DES POMMES DE TERRE

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le comité d'étude fédéral-provincial sur la pomme de terre, créé au début de l'année, présentera-t-il bientôt un rapport et, dans la négative, quand compte-t-il en présenter un? Cette question intéresse beaucoup l'Est du Canada, et surtout les Maritimes.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de dire maintenant quand le rapport sera publié. Je ne sais pas où en sont les réunions, ni combien de réunions ont eu lieu, mais j'essayerai d'obtenir un rapport provisoire et j'en informerai le député.

* * *

LES POSTES

LE PROGRAMME DE LIVRAISON DU COURRIER DANS LES VINGT-QUATRE HEURES—LES MOTIFS DE L'ÉCHEC

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes.

Son ministère entend-il faire en sorte que tout le courrier de première classe posté dans les grands centres du Canada parvienne à destination en moins de vingt-quatre heures? Dans l'affirmative, pourquoi ce programme a-t-il eu aussi peu de succès et quels changements le ministre envisage-t-il d'apporter au système de livraison pour atteindre cet objectif?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, le député sera sans doute très content d'apprendre que le niveau d'efficacité et de rendement des Postes s'est nettement amélioré depuis une dizaine de jours, en particulier dans la région du grand Montréal. Nous ne prétendons pas livrer le courrier le jour même où il est posté. Il existe certains facteurs, comme l'heure à laquelle la lettre est postée, l'heure de levée, etc., qui influent sur le courrier. Après avoir exprimé de très vives critiques à l'égard du service postal le mois dernier, la Chambre me permettra peut-être de féliciter les postiers de leur excellent travail des dernières semaines.

LA LIVRAISON TARDIVE DU COURRIER ADRESSÉ AU CHEF DE L'OPPOSITION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Postes, qui vient de parler de l'efficacité de son ministère. Je me demande si mon expérience en est une preuve. Le samedi 14 juin au soir, j'ai reçu du bureau de poste de Halifax une enveloppe marquée livraison spéciale. Elle contenait des lettres adressées à ma résidence d'Ottawa, pour moi et pour ma femme, dont la plupart avaient été postées à Ottawa vers le 27 ou le 28 mai. Il y avait entre autres une invitation à l'inauguration de la murale de l'édifice Lester B. Pearson. Est-ce là un exemple de l'efficacité accrue du ministère des Postes?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Non, monsieur l'Orateur. Je regrette sincèrement cet incident. Je suis désolé que l'invitation soit parvenue trop tard au député. Tout ce que je puis dire, c'est que nous livrons cinq milliards de pièces de correspondance chaque année et qu'il suffit que nous soyons inefficaces 1 p. 100 du temps pour que cinquante millions de problèmes se posent. Il est inévitable qu'avec 53,000 employés, il se glisse parmi ce nombre des gens qui n'ont aucun droit de travailler aux Postes. J'aimerais voir cette enveloppe pour essayer de déterminer d'où vient le problème. Mais ce genre d'incident arrive et le député sait que même lorsqu'on achète des vêtements, il peut arriver qu'ils aient des défauts.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Une dernière question supplémentaire. Je me demande si le ministre des Postes voudrait bien informer ses fonctionnaires que les rumeurs de ma retraite à Halifax sont exagérées!

Des voix: Bravo!

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, s'il n'en tenait qu'à moi, le député ne prendrait jamais sa retraite!

Des voix: Bravo!

Questions orales

LE DÉFICIT ET LA MAJORATION DES TARIFS

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire pour le ministre des Postes. Étant donné qu'on estime à 800 millions de dollars le déficit du ministère des Postes pour l'année financière 1976—et je sais qu'il ne faut pas en blâmer le ministre des Postes actuel—le ministre pense-t-il qu'un relèvement de 40 p. 100 des tarifs postaux sera suffisant pour couvrir ce déficit?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, cette prévision n'est pas exacte. Je ne parle jamais en pourcentages. Comme l'honorable représentant le sait, les pourcentages ne donnent pas une idée juste. Tout dépend de la base—50 p. 100 de 8c. cela fait 4c., 50 p. 100 d'un traitement de $40,000, cela fait $20,000—la comparaison des pourcentages peut donc être fausse. Ce que j'ai dit à Paris, c'est que notre tarif de 8c. se compare à ceux de 16c. en Angleterre, de 17c. en France et de 23c. en Allemagne de l'Ouest . . .

M. Paproski: Mais eux ils livrent le courrier!

M. Mackasey: . . . ce qui montre bien que le tarif au Canada est plutôt bas. Je souligne qu'avant de hausser le tarif postal au Canada, nous allons nous assurer que l'efficacité du service justifiera une telle hausse. Je l'ai dit maintes fois et je le répète, notre plus grande préoccupation est d'accroître l'efficacité avant de hausser les tarifs.

* * *

L'AGRICULTURE

L'ACTIVITÉ DU BUREAU DE L'ADJOINT EXÉCUTIF DU MINISTRE À REGINA

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le ministre a-t-il la haute main sur l'activité du bureau de son adjoint exécutif à Regina ou cette responsabilité est-elle déléguée à quelqu'un d'autre?

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au très honorable représentant de Prince-Albert.

* * *

LES POSTES

LES RETARDS IMPUTABLES À L'UTILISATION DU CODE POSTAL—L'ESTAMPILLE EN FAVEUR DU SABOTAGE DU CODE POSTAL

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Postes. Je voudrais lui demander dans quelle mesure il estime qu'on ne tient pas compte du code postal et si le courrier sur lequel il est utilisé est retardé?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, en toute sincérité il est très difficile de répondre à cette question. Par une étrange coïncidence, quand, dans le passé, il y avait un effort concerté pour convaincre le grand public de ne pas utiliser le code postal, celui-ci était utilisé sur une plus grande partie du courrier. La poste ne sera pas entièrement automatisée avant 1980, mais comme 80 p. 100 provient de 20 p. 100 du grand public, notamment l'entreprise privée, qui acceptent le code postal et doivent respecter certains délais, nous sommes persuadés que le code sera accepté, à mesure que l'automatisation sera plus répandue d'un bout à l'autre du Canada.

[M. Mackasey.]

● (1440)

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, comment se fait-il que le courrier traité par les postes du Canada soit frappé du timbre «Boycottez le code postal»? Apparemment, on le fait à la demande du Congrès du travail du Canada. Si le code postal impose une obligation légale totale ou partielle à ceux qui s'en servent, pourquoi le ministère des Postes perrmet-il que le courrier soit frappé d'un timbre qui exhorte les gens à violer la loi?

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, le code postal suscite une certaine insécurité chez bien des travailleurs puisque, par le passé, l'automatisation a entraîné une réduction de la main-d'œuvre. Nous nous somme efforcés de convaincre les travailleurs postaux que ce ne serait pas le cas aux postes. Comme le Canada est un pays démocratique, nous préférons convaincre les Canadiens d'utiliser le code postal au lieu de les y obliger par la loi; cependant, si cela devient nécessaire, nous n'hésiterons pas à le faire.

M. Diefenbaker: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Les autorités ou les employés des postes se servent-ils du timbre pour exhorter les gens des autres pays à ne pas utiliser le code? Quand la ville de Tisdale a demandé la permission de se servir du timbre «The Land of Rape and Honey» sur son courrier, il y a quelques années, le ministère des Postes s'y est fortement opposé. Pourquoi alors frappe-t-on le courrier d'un timbre exhortant les Canadiens à ne pas se servir du code postal dans les bureaux de poste?

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, si j'ai bonne mémoire, le ministère des Postes trouvait le mot «honey» trop doux. Le mot «rape» ne le troublait aucunement. Je puis garantir au très honorable représentant que les autorités postales ne frappent pas le courrier du slogan «Boycottez le code postal». Cela se fait avec la complicité d'employés ou de syndiqués qui compatissent avec un petit nombre de travailleurs des postes qui eux, n'ont pas le droit d'apposer ce slogan sur les enveloppes.

Je signale au très honorable représentant qui, comme chacun sait, favorise la cause des travailleurs, que les relations entre les postes et le syndicat sont plus détendues qu'elles ne l'ont été depuis de nombreux mois. J'aimerais que la situation demeure stable jusqu'à ce que nous ayons signé une convention collective avec le Syndicat des postiers du Canada, avec qui nous entreprendrons des négociations jeudi prochain.

* * *

LES PÊCHES

LA DEMANDE DE CONTINGENTEMENT VOLONTAIRE DES PRISES DES PAYS MEMBRES DE LA CIPAN—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT EN CAS DE REFUS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre d'État chargé des Pêches. Comme il semble assuré, d'après des informations en provenance directe d'Édimbourg—je le tiens du ministre des Pêches de Terre-Neuve, de retour d'Édimbourg—qu'il n'est absolument pas possible pour le Canada d'obtenir que les pays membres de la CIPAN s'entendent pour réduire leurs prises de 40 p. 100, quelle sera la prochaine mesure du Canada étant donné l'appui

croissant que reçoit l'idée d'une mesure unilatérale du Canada?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, la conférence d'Édimbourg n'est pas encore terminée. Sauf erreur, le ministre représentant le gouvernement de Terre-Neuve à la conférence ne voulait y rester trois jours. Or, la conférence doit durer une dizaine de jours.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, le ministre d'État chargé des Pêches entend-il intervenir d'une façon spéciale et peut-être sans précédent en se rendant à Édimbourg pour souligner l'importance des revendications canadiennes et plaider personnellement auprès de la CIPAN au nom de la délégation canadienne et du gouvernement canadien en faveur d'une entente et est-il disposé à donner plus de vigueur à cette intervention en affirmant la volonté du Canada de prendre une mesure unilatérale?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Comme je l'ai dit la semaine dernière, monsieur l'Orateur, la conférence de la CIPAN à Édimbourg a un caractère surtout scientifique. Les participants étudient les rapports des scientifiques qui ont fait des recherches et évaluent les réserves de poissons. Si l'on y jugeait ma présence utile de quelque façon, je serais le premier à dire que je dois m'y rendre.

* * *

LES TRANSPORTS

L'ÉCRASEMENT D'UN AVION DE LA PANARCTIC—LA POSSIBILITÉ D'UNE ENQUÊTE MINISTÉRIELLE

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire qui se rattache à celle que le député d'Okanagan-Kootenay a posée au ministre des Transports. Si le ministre devait ordonner une enquête publique sur l'accident d'avion de la Panarctic Oils Limited survenu à Rae Point, dans les Territoires du Nord-Ouest, quand cette enquête serait-elle instituée, qui la présiderait et quand son rapport devrait-il être présenté?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je répondrai demain à la question du député, en même temps qu'à l'autre question qu'on m'a posée.

* * *

RADIO-CANADA

LA QUESTION DES RAPPORTS ENTRE LE RÉALISATEUR MARK STAROWICZ ET LE JOURNALISTE SOVIÉTIQUE KONSTANTIN GEIVANDOV

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État chargé de la Société Radio-Canada et j'espère qu'on me permettra aussi de poser une brève question supplémentaire. Le secrétariat d'État était-il au courant que la Gendarmerie royale du Canada avait un dossier sur les activités du journaliste soviétique Konstantin Geivandov et du réalisateur Mark Starowicz de Radio-Canada en vue de recueillir des renseignements compromettants sur certaines personnes. Si oui, pourquoi les services de M. Starowicz ont-ils été retenus comme réalisateur de l'émission «As it Happens» susceptible d'influencer l'opinion publique?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je n'étais pas au courant de cela. Je vais me renseigner.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

LE CAS DE M. MARK STAROWICZ ET LES ACTIVITÉS DU JOURNALISTE SOVIÉTIQUE KONSTANTIN GEIVANDOV—LES DOSSIERS

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, en l'absence du solliciteur général, puis-je poser ma question supplémentaire au ministre de la Justice? Le ministre confirmerait-il à la Chambre que les dossiers de la Gendarmerie royale révèlent qu'un administrateur de Radio-Canada, le réalisteur Mark Starowicz, a aidé le journaliste soviétique Konstantin Geivandov à recueillir des renseignements de nature suspecte sur certains Canadiens, dont des députés, des membres de la tribune de la presse et certaines personnes de la région de Toronto?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je ne peux répondre maintenant, mais je demanderai au solliciteur général de vérifier.

* * *

L'AGRICULTURE

DEMANDE DE PROROGATION DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU TRANSPORT DES PROVENDES

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question au ministre de l'Agriculture? Je la lui ai déjà posée, mais je n'ai pas obtenu de réponse. Le ministre est-il en mesure de faire une déclaration qui puisse atténuer les craintes d'un secteur de l'économie agricole des provinces maritimes à l'heure actuelle? Ces gens craignent qu'un programme ait été mis sur pied pour restreindre sensiblement ou éliminer les subventions au transport des grains de provende.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne suis au courant d'aucun prog[rar]nme de ce genre.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE D'EXAMEN DES RÈGLEMENTS RELATIFS AU TRAITEMENT MÉDICAL ET À L'ALLOCATION DE RÉCONFORT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Maintenant que le comité permanent des affaires des anciens combattants a étudié le rapport Hermann et communiqué ses recommandations au ministre, celui-ci entend-il examiner le règlement sur le traitement des anciens combattants qui entraîne des injustices et qui n'a pas été amélioré au cours des ans? En outre, comme les anciens combattants qui souffrent reçoivent une piètre allocation de réconfort, le ministre envisagerait-il de soumettre la question à l'étude au comité?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): En ce qui concerne la première partie de la question, monsieur l'Orateur, je sais que le comité a fait rapport à la Chambre du rapport Hermann, et le gouvernement examinera cette question au moment opportun. Quant aux allocations, qui sont présentement de $20, nous faisons des démarches dans l'espoir qu'elles seront portées sous peu à $30.

M. Marshall: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le ministre a déclaré en mars dernier qu'il songeait à augmenter ces allocations de $20, quand donc cette hausse, qui se fait bien attendre à cause de l'inflation, sera-t-elle annoncée? Ne pense-t-il pas qu'elles devraient être portées à $40 plutôt qu'à $30?

M. MacDonald (Cardigan): Pour ce qui est de la dernière question, la hausse sera annoncée sous peu et le ministre en sera sûrement informé.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VENTE DE RÉACTEURS CANDU ET LA QUESTION DU MATÉRIEL DE RECYCLAGE DU COMBUSTIBLE

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. De fait, l'aspect le plus dangereux des réacteurs atomiques, c'est le matériel d'enrichissement et de recyclage du combustible nucléaire. Grâce à ce matériel, le cycle du combustible nucléaire est complet. Le ministre dirait-il à la Chambre si le Canada ou d'autres pays fournissent ce genre de matériel à la Corée du Sud pour qu'elle s'en serve avec le réacteur CANDU?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai vu des articles de journaux du genre de ceux auxquels le député fait allusion dans sa question. Je lui donne l'assurance que ces renseignements sont entre les mains du personnel du ministère des Affaires extérieures, qui aura des entretiens avec la Corée et d'autres pays mentionnés dans l'article en vue de clarifier la situation avant que le Canada ne fournisse matériel ou technologie.

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Il me semble que l'Allemagne de l'Ouest a consenti à en vendre au Brésil, nation qui n'a pas signé le traité de non-prolifération. Le ministre a-t-il parlé à nos invités de l'Allemagne de l'Ouest du déséquilibre grave qui en résultera?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, c'est ce genre de considérations qui a poussé le gouvernement canadien à exiger des garanties solides; de fait, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a dit maintes fois, nous appliquons les normes les plus strictes au monde. Nous espérons que les autres pays suivront notre exemple. Je dirais à mon ami que c'est là une autre preuve de la rigueur des exigences du Canada en la matière.

LES PÊCHES

LES DÉMARCHES DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD POUR L'INDEMNISATION DES PÊCHEURS DE HOMARDS

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, la question que j'aimerais adresser au ministre d'État chargé des pêches fait suite à la question posée jeudi par mon collègue, le député de Malpèque. Le ministre peut-il dire s'il a reçu une évaluation des dégâts du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard? Dans l'affirmative, quelle avance donnera-t-on pour aider les pêcheurs de notre province qui ont subi de très lourdes pertes?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, je sais que les dégâts ont été évalués au milieu de la semaine dernière par mes fonctionnaires et des fonctionnaires du gouvernement provincial. Pour le moment, je n'ai pas encore reçu de demande d'aide d'une des provinces de l'Atlantique disant que la situation est désastreuse; je vérifierai après la période des questions.

* * *

● (1450)

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA MISE AU COURANT DU MINISTRE DE LA GRAVITÉ DE LA CRISE ÉCONOMIQUE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Je pourrais peut-être poser une question au ministre des Finances, monsieur l'Orateur. Comme le pays connaît depuis un an sa pire crise économique en 21 ans, pourrait-il nous dire quand il s'est rendu compte pour la première fois de la gravité de cette crise?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Sans approuver le préambule de cette question, je signale que le budget de novembre prévoyait des temps difficiles. J'ai dit à la Chambre en février que nous avions sous-estimé l'ampleur et la durée de la récession aux États-Unis. C'était afin de parer au ralentissement prévu que le budget de novembre était nettement expansionniste, à raison de déficits de trésorerie de quelque 3 milliards de dollars. Le député est donc en retard de quelques mois.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'INCULPATION DE CERTAINS DÉBARDEURS DU PORT DE MONTRÉAL—LA POSSIBILITÉ DE NON-LIEU

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Le ministre peut-il dire à la Chambre quelle est actuellement la situation juridique des débardeurs de Montréal contre lesquels des accusations ont été portées au criminel? Plus particulièrement, envisage-t-il de retirer les accusations portées contre eux?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Non, monsieur l'Orateur. Des procédures préliminaires ont été engagées à la suite de ces accusations. L'affaire est maintenant devant les tribunaux.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE RAFFINERIE DE PÉTROLE À EASTPORT, MAINE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures? Pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a pris de nouvelles mesures en ce qui concerne le projet Pittson en vue de la construction d'une raffinerie à Eastport, Maine, projet selon lequel les eaux canadiennes serviraient à l'entrée des pétroliers américains?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Je ne saurais dire si de nouvelles mesures ont été prises, mais le gouvernement a fait clairement connaître son point de vue à tous les intéressés: Nous nous opposons à ce que les eaux canadiennes soient utilisées à cette fin.

M. Coates: Étant donné qu'aux dernières nouvelles, l'État du Maine va, semble-t-il, approuver la construction de cette raffinerie et que celle-ci ne peut fonctionner que si les pétroliers hauturiers pénètrent dans les eaux canadiennes pour atteindre leur destination, le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures peut-il nous faire connaître la position du gouvernement canadien sur ce point?

M. Sharp: Le gouvernement n'a pas changé d'avis. Il s'y oppose catégoriquement. Si l'on prend une décision dans l'espoir que les eaux canadiennes servent à cette fin, on risque de graves déceptions.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA COMPRESSION DES DÉPENSES

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Comme le gouvernement se révèle incapable de mener à bien le programme de restrictions volontaires et peu disposé à proposer des mesures plus énergiques . . .

Une voix: Posez-la, votre question.

M. Baldwin: Ç'en est une bonne. J'aimerais demander au ministre si lui et le gouvernement ont pris une décision concernant les restrictions des dépenses gouvernementales pour la prochaine année financière. A-t-il prévu des chiffres précis et donné des directives à ses collègues à ce sujet?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, il est bien connu que l'on essaie autant que possible de restreindre les dépenses du gouvernement, et, à ce moment-ci, comme toujours, on cherche à trouver des domaines où il serait possible de les diminuer. Cependant, l'opposition est très avare de suggestions.

* * *

[*Traduction*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA QUESTION DE L'EXAMEN DE LA POLITIQUE SALARIALE APPLICABLE DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Il y a deux mois, il m'a promis qu'il constituerait un groupe de travail chargé d'étudier les divers avantages et inconvénients de la politique des salaires du gouvernement fédéral pour les fonctionnaires fédéraux de la région de l'Atlantique. Pourrait-il dire à la Chambre ce qu'il a fait à ce sujet?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Le député a certainement très bonne mémoire, je ne le conteste pas, mais, personnellement, je ne me souviens pas d'avoir pris cet engagement. Je crois avoir dit que je discuterais de cette question avec le président du Conseil du Trésor et d'autres ministres. Je l'ai fait, un certain nombre de réponses données à la Chambre en témoignent.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

DEMANDE D'EXAMEN DE LA POLITIQUE SALARIALE APPLICABLE DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond): Puisque le ministre responsable du ministère de l'Expansion économique régionale ne semble ni désireux ni capable d'entreprendre une étude sérieuse sur une politique qui apparaît à beaucoup comme une injustice à l'égard de la région de l'Atlantique et qui contredit l'objectif fondamental du ministère, le ministre consentirait-il à confier ce travail à la division de la planification du Conseil du Trésor et au Conseil économique du Canada?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, nous révisons cette politique régulièrement, mais pour le moment, le gouvernement n'a pas décidé de la changer.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

DEMANDE D'EXPOSÉ DU BARÈME DES SUBVENTIONS AUX PÊCHEURS DE POISSON D'EAU DOUCE

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État aux Pêches. Vu que les prix payés aux pêcheurs qui relèvent de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce sont à peu près les mêmes que l'année dernière, le ministre peut-il nous informer de la nature et de l'importance du programme de subventions pour les pêcheurs de poisson d'eau douce?

Questions orales

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Les prix payés pour le poisson de première qualité sont légèrement supérieurs à ceux de l'année dernière. Toutefois, certaines espèces ne se vendent pas aussi bien sur le marché et les prix sont donc un peu plus faibles. Ces derniers mois, nous avons accordé de l'aide à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce dans le cadre de la loi sur le soutien des prix, et nous suivons la situation de très près. D'ailleurs, le président de l'Office se rend dans l'Ouest cet après-midi.

* * *

L'AGRICULTURE

LA DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT DE L'AMORTISSEMENT ACCÉLÉRÉ POUR LES INSTALLATIONS D'ENTREPOSAGE DU MAÏS

M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Si j'ai bien compris, le Conseil du maïs de l'Ontario a demandé au ministre le rétablissement de l'amortissement accéléré pour les installations d'entreposage du grain des élévateurs et des fermes. Le ministre a-t-il donné son accord à cette requête et l'a-t-il transmise au ministre des Finances pour qu'il en tienne compte dans le prochain budget? Cette disposition a, je crois, été supprimée en août dernier.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): J'en ai discuté avec mon collègue, le ministre des Finances.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA QUESTION DE LA RÉINTÉGRATION DE TAÏWAN AU SEIN DE L'ONU—LA POSITION DU CANADA

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Peut-il nous dire brièvement si le Canada a déployé ou déploie des efforts diplomatiques, et lesquels, pour que Taïwan redevienne membre des Nations Unies? Le gouvernement a-t-il appuyé ou appuie-t-il cette mesure?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Le Canada a toujours soutenu qu'il n'y avait qu'une seule Chine. Nous n'avons pas l'intention de modifier cette position. A nos yeux, le gouvernement de la Chine est celui de Pékin. C'est aux Chinois, non à nous, de décider de la question de Taïwan.

* * *

LE BUREAU DU PREMIER MINISTRE

LES DONATEURS DE LA PISCINE—LA POSSIBILITÉ DE PARTICIPATION DE HAUTS FONCTIONNAIRES

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Voudrait-il lever un tant soit peu le voile du secret qui couvre d'identité des donateurs de sa piscine pour assurer la Chambre qu'aucun fonctionnaire supérieur n'a participé à cette affaire?

[M. Whiteway.]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne sais pas si des fonctionnaires supérieurs ont fait des dons. Le seul don que je connaisse est le mien.

M. Stanfield: Combien?

* * *

LES FINANCES

LA QUESTION DES DÉGRÈVEMENTS FISCAUX POUR LES PLACEMENTS DANS DES COOPÉRATIVES DE VENTE DE GAZ NATUREL—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances s'il approuve ou non le fait que le personnel régional ait traversé l'Alberta en 1973-1974, en disant aux agriculteurs que leurs placements dans des coopératives de gaz naturel seraient déductibles aux fins de l'impôt, ce qui peut représenter une somme entre $1,500 et $2,000, et, les agriculteurs ayant investi dans ces coopératives, qu'il leur dise qu'ils avaient mal compris la loi et qu'elle ne prévoyait absolument aucune déduction. Approuve-t-il cette façon de procéder et dans la négative, qu'entend-il faire?

● (1500)

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, peut-être le député devrait-il me fournir quelques détails supplémentaires; je ne pourrais vraiment pas répondre directement à la question.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES TRANSPORTS

DÉPÔT DE DOCUMENTS RELATIFS À LA NOUVELLE POLITIQUE

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, en conformité du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, je désire déposer deux copies, en français et en anglais, des documents suivants: «Politique des transports: un cadre d'ensemble pour les transports au Canada», «Rapport provisoire sur le transport de marchandises au Canada», et «Rapport provisoire sur le transport interurbain des passagers au Canada».

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT

DÉPÔT DU RAPPORT RELATIF À CERTAINS VÊTEMENTS POUR HOMMES ET GARÇONS

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, je dépose dans les deux langues officielles copies du texte du rapport de l'enquête de la commission du vêtement sur les complets, les vestons, les ensembles coordonnés et les pantalons pour hommes et garçons.

LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ DE LA COURONNE

MESURE MODIFICATIVE ABRÉGEANT LA DURÉE DU PRÉAVIS EN CAS DE POURSUITE CONTRE LA COURONNE

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest) demande à présenter le bill C-393, tendant à modifier la loi sur la responsabilité de la Couronne.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Francis: Monsieur l'Orateur, la loi sur la responsabilité de la Couronne prévoit un préavis de 90 jours avant d'entamer des poursuites contre la Couronne. Or, en vertu de la loi de l'Ontario sur la diffamation, les poursuites doivent être entamées dans les 90 jours. Ce problème d'ordre technique empêche bien des poursuites d'être engagées, contre Radio-Canada par exemple. Mon bill a pour objet de réduire à 30 jours le préavis requis aux termes de la loi sur la responsabilité de la Couronne.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

MOTION VISANT À DÉFÉRER LA NOUVELLE POLITIQUE AU COMITÉ POUR ÉTUDE

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

L'hon Jean Marchand (ministre des Transports) propose:

Que les documents intitulés «Politique des Transports; un cadre d'ensemble pour les transports au Canada—Rapport sommaire». «Rapport provisoire sur le transport interurbain des passagers au Canada», et «Rapport provisoire sur le transport de marchandises au Canada», soient déférés au Comité permanent des transports et des communications.

M. l'Orateur: En conformité avec l'article 21(2) du Règlement, la motion est reportée aux ordres émanant du gouvernement, et son examen est décrété pour plus tard aujourd'hui.

* * *

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT

ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Gérard Loiselle (Saint-Henri) propose que le 1er rapport du comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présenté à la Chambre le mercredi 11 juin 1975, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA PROCÉDURE EN VIGUEUR POUR AUJOURD'HUI

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne le débat qui doit avoir lieu cet après-midi sur la motion de

renvoi au comité de certains documents déposés par le ministre des Transports, permettez-moi d'exposer la procédure qui a été arrêtée d'un commun accord pour la discussion et le renvoi de ces documents. Celle-ci est plutôt inhabituelle.

Il a été convenu par les voies habituelles que le discours du ministre ouvrira le débat. Suivront les discours du représentant de chacun des trois autres partis représentés à la Chambre. Pour chacun de ces discours, le temps de parole a été fixé à 30 minutes. Chaque parti ayant fait connaître ainsi sa position, une période de questions suivra et se poursuivra à votre gré, monsieur l'Orateur. Cela fait, la motion sera mise aux voix sans autre débat.

Je pense exprimer les vues de mes collègues les leaders des autres partis en disant que nous espérons que la motion sera mise aux voix à 6 heures ou même avant. Le reste de la journée sera consacré à l'étude des bills suivants: le bill C-24, le bill C-16, le bill C-23 et le bill S-8.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne le point soulevé par le député, nous sommes d'accord avec cette disposition. C'est une procédure nouvelle qui nous a paru le mieux convenir à l'étude d'une motion de ce genre et le débat servira de modèle à des procédures semblables. Nous avons cru qu'il nous serait difficile de nous jeter à l'eau directement et d'étudier la motion sans prendre le temps de nous familiariser avec l'intéressante documentation que le ministre a déposée aujourd'hui.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous avons participé à la décision et nous approuvons ces dispositions.

M. Allard: D'accord.

M. l'Orateur: Voici donc les dispositions que l'on a convenu d'adopter: l'exposé du ministre des Transports qui ouvrira le débat sera, je suppose, limité à 40 minutes environ et les autres discours à une demi-heure. Cependant, deux choses paraissent encore imprécises. La première concerne, la fin du débat qui doit avoir lieu à 6 heures; l'autre, qui en découle, je suppose, concerne la période de questions. Si le débat se termine avant 6 heures, je crois que le reste du temps sera consacré aux questions. Si tel est le sens de l'entente qui a été conclue, il ne me reste qu'à espérer que la motion sera mise aux voix à 6 heures. S'il reste du temps après les quatre discours, on pourra l'utiliser à poser des questions au ministre. La Chambre est-elle d'accord et en est-il ainsi ordonné?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord, mais nous n'avons nullement envie de supprimer la période de questions. Nous avons convenu qu'il y aurait une période de questions, et dans deux heures ou deux heures dix, il ne sera guère que 5 heures. Je ne veux pas que l'on supprime la période de questions.

M. Sharp: C'est ce que nous avons convenu, monsieur l'Orateur. Je crois savoir que mon collègue parlera pendant environ 40 minutes. Bien entendu, s'il avait l'intention de parler pour une période indéfinie, nous voudrions qu'il y ait tout de même une période de questions, mais nous espérons que tout sera terminé à 6 heures. Nous vous laissons le soin de fixer la limite de la période des questions. S'il ne reste pas suffisamment de temps, la période des questions devra avoir lieu après 8 heures.

Questions au Feuilleton

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que, comme l'a indiqué le président du Conseil privé, le ministre des Transports parle pendant 40 minutes, chaque parti de l'opposition prononce un discours d'au plus 30 minutes et, si possible, la motion soit mise aux voix à 6 heures; et s'il reste du temps, il y aura une période des questions? La Chambre y consent-elle et en est-il ainsi ordonné?

Des voix: D'accord.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 1981, 2261, 2405, 2463, 2481 et 2587.

Si la question no 2041 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LA POLITIQUE D'ACHAT

Question no 1981—**M. Reynolds:**

1. Dans quelle mesure le ministère des Approvisionnements et Services se conforme-t-il à une politique d'achat par appels d'offres officiels?

2. Dans quelle mesure sert-on et sauvegarde-t-on l'intérêt du public quand il est possible de diminuer les prix en laissant aux acheteurs le soin de prendre toutes les décisions importantes?

3. Quel est à ce sujet l'opinion du ministre?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Normalement, c'est par écrit, sur une formule réglementaire, que sont lancés les appels d'offres et présentées les soumissions, sauf dans les cas suivants: 1. Lorsque l'appel d'offres doit être lancé par télex ou par téléphone en raison d'une urgence ou parce qu'il s'agit d'un marché de faible valeur. 2. Lorsqu'il faut lancer un appel d'offres nécessitant de multiples documents, en raison de la complexité de la demande. 3. Lorsque les appels d'offres sont lancés au moyen d'annonces publicitaires.

2. Pour ce qui est de l'achat de biens et de services par voie de marchés en régime concurrentiel, les acheteurs spécialisés dans l'achat de certains produits désignés ou les achats régionaux sont autorisés à passer des marchés d'un maximum de $50,000; pour les marchés négociés, le plafond est fixé à $25,000. Quant aux marchés de plus grande valeur, les recommandations doivent être approuvées par des autorités supérieures. Les responsabilités et le pouvoir ne sont délégués aux fonctionnaires de mon ministère qu'après mûre réflexion, et en tenant compte de l'intérêt public.

3. J'ai moi-même prescrit de respecter les mesures susmentionnées et approuvé les délégations de pouvoir au sein de mon ministère.

LES MONTANTS VERSÉS À LA PUBLICATION «THE CANADIAN MILITARY JOURNAL»

Question no 2261—**M. McKinnon:**

Le gouvernement, un ministère, une société de la Couronne ou un organisme gouvernemental ont-ils, pour une raison quelconque, fourni de l'argent à la publication *The Canadian Military Journal*?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): En ce qui concerne le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration:

Année fiscale	Motif	Montant total payé
1973–1974	Publicité	$841.91
1974–1975	Nil	Nil

En ce qui concerne le ministère de la Défense nationale:

Année financière	Dépenses
1973–1974	Trois annonces au coût unitaire de $350, pour un total de $1,050.
1974–1975	Aucune

En ce qui concerne le ministère des Approvisionnements et Services: Pendant l'exercice 1973-1974, la publication *The Canadian Military Journal* a consacré cinq pages d'annonces publicitaires aux Approvisionnements et Services Canada, en règlement de quoi le ministère a versé à ce journal la somme de $3,027.78, en une seule fois. Aucune somme ne leur a été versée en 1974-1975.

LA CAISSE DE PENSION DU CN

Question no 2405—**M. McKinnon:**

1. Quelle somme se trouve actuellement dans la caisse de pension du CN?

2. Quelle fraction a été versée à la caisse, *a*) par les employés, *b*) sur chaque paie?

3. Le CN verse-t-il la même somme que l'employé?

4. Depuis cinq ans, quelle somme a-t-on tirée annuellement de la caisse, sous forme de pensions aux anciens employés, à leur veuve et aux personnes à charge?

5. En 1973, quelles ont été, par pourcentage et par sommes en dollars, les principales sources de revenu destinées à la caisse?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Réponse de la direction des Chemins de fer nationaux du Canada: 1. Au 31 décembre 1974, $1,170,070,599.

2. *a*) La part des membres représente 37 p. 100 du capital. *b*) Les employés cotisent à ce régime au taux de 5 p. 100 de leurs gains annuels jusqu'à concurrence du maximum annuel des gains ouvrant droit à une pension aux termes du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec, et au taux de 6.5 p. 100 des gains dépassant ce montant.

3. Le CN assume le reste du coût des prestations de retraite. Les pensions annuelles versées par le CN ont toujours été supérieures aux contributions des employés.

4. Déduction de la caisse de pension par année: 1974, $84,672,803; 1973, $75,358,688; 1972, $70,419,462; 1971, $65,022,721; 1970, $53,714,534.

5. Cotisations des employés: 23.7 p. 100, $42,870,354; Cotisations du CN: 48.6 p. 100, $87,686,644; Gains sur investissement: 27.7 p. 100, $50,010,249.

AIR CANADA—LES APPAREILS 727

Question nº 2463—**M. Mazankowski:**

1. Combien d'appareils 727 Air Canada a-t-il *a*) commandés, *b*) reçus?

2. Combien a payé Air Canada pour chaque appareil ou pour toute la commande?

3. Depuis que les appareils ont été réceptionnés, a-t-on décidé de remplacer les moteurs par des moteurs d'une conception améliorée et, dans l'affirmative, *a*) quelles sont, en détail, les défectuosités ou les imperfections des premiers moteurs, *b*) combien en coûtera-t-il de plus à Air Canada pour changer ces moteurs?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Voici la réponse de la direction d'Air Canada: 1. *a*) 14; *b*) 11.

2. Le coût total pour 14 appareils est d'environ 119 millions de dollars.

3. *a*) et *b*) Depuis l'acceptation des appareils, il n'a pas été nécessaire de remplacer les moteurs.

LA SUBVENTION DE $500 À L'ACHAT D'UNE MAISON—CANTON D'OSGOODE

Question nº 2481—**M. Baker (Grenville-Carleton):**

1. Jusqu'au 30 avril 1975, combien de demandes de subventions de $500, prévues dans le cadre du Programme de construction de maisons neuves, ont été approuvées dans le canton d'Osgoode de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton?

2. Depuis la date d'entrée en vigueur du programme jusqu'au 30 avril 1975, combien de demandes de subventions ont été adressées dans ce canton?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): La Société centrale d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit: 1. Au 30 avril 1975, trois demandes de la subvention de $500 pour des propriétaires de maisons ont été approuvées à l'égard du nouveau logement dans le canton d'Osgoode de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton.

2. Au 30 avril 1975, neuf demandes de la subvention de $500 pour des propriétaires de maisons ont été reçues de la part de demandeurs de ce canton.

REVENU NATIONAL—LA RÉÉVALUATION D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

Question nº 2587—**M. Wenman:**

1. Au cours de chacune des dix dernières années, combien de fermes *a*) en Colombie-Britannique, *b*) en Ontario, *c*) au Québec ont perdu leur situation fiscale d'exploitation agricole, à la suite d'une réévaluation des fonctionnaires du ministère du Revenu national?

2. Combien de ces fermes se trouvaient dans un rayon de 25 milles de *a*) Vancouver, *b*) Toronto, *c*) Montréal?

L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national): Le ministère ne tient pas de statistique du genre voulu pour nous permettre de répondre à cette question.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

ALBERTA—LE RECOURS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À DES SERVICES D'AVOCATS

Question nº 2041—**M. Hurlburt:**

1. Le gouvernement fait-il appel aux services d'avocats de la province de l'Alberta et, dans l'affirmative, *a*) dans quels ministères ou agences travaillent-ils, *b*) quel est leur nom, *c*) quel a été leur traitement au

cours de chacune des années comprises entre 1970 et 1974, *d*) comment ont-ils été choisis?

2. Certains d'entre eux ont-ils déjà été représentants officiels du Parti libéral national ou provincial?

3. Comment la S.C.H.L. choisit-elle les avocats qu'elle emploie en Alberta?

4. Quel est le nom du responsable de la liste des avocats agréés?

5. Le gouvernement favorise-t-il les avocats libéraux et, dans l'affirmative, *a*) cela a-t-il trait au travail en Alberta, *b*) la liste de ces avocats est-elle souvent modifiée, *c*) en vertu de quoi?

(Le document est déposé.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES TRANSPORTS

ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports) propose:

Que les documents intitulés «Politique des transports: un cadre d'ensemble pour les transports au Canada—Rapport sommaire», «Rapport provisoire sur le transport interurbain des passagers au Canada» et «Rapport provisoire sur le transport de marchandises au Canada», soient déférés au Comité permanent des transports et des communications.

—Monsieur l'Orateur, il y a plus d'un an j'ai exprimé mon insatisfaction au sujet du fonctionnement d'un certain nombre de secteurs du système de transport au Canada.

A la Chambre le 7 mars 1974, je notais que la politique canadienne des transports était fondée sur la libre concurrence. Je déclarais que ce principe n'était pas adéquat au Canada. En fait, je disais: «Ce n'est pas vraiment faux, mais cela l'est en partie car, si l'on considère la grandeur de notre pays et la façon dont sa population est répartie, on voit qu'il n'est pas possible d'avoir partout un système de transport rentable. Il n'est pas possible, par exemple, d'avoir un système de transport rentable pour desservir le Nord, ou les régions où la population est très clairsemée. Il n'est pas possible non plus d'avoir un système rentable dans certaines régions éloignées du centre.» J'ai ajouté que le principe de la concurrence peut s'appliquer dans les régions où il y a actuellement concurrence, mais non dans des endroits où il n'y en a aucune.

Subséquemment, le 30 septembre 1974, dans le discours du trône, le gouvernement exprimait son désir de faire des transports un outil essentiel à la réalisation des grands objectifs sociaux et économiques de la politique nationale. Il annonçait également son intention de procéder à une révision complète du système de transport au Canada.

● (1510)

La première étape de cette révision est maintenant terminée. Elle fait suite à toute une série de consultations et de discussions avec les gouvernements provinciaux, les transporteurs, les expéditeurs et les associations ouvrières, ainsi qu'à un certain nombre d'études, d'examens et d'analyses.

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir de faire rapport à la Chambre sur l'état de la révision, d'exprimer le point de vue du gouvernement en matière de politique des transports, de faire connaître les étapes gouvernemen-

tales dans ce domaine, et d'annoncer certaines mesures précises marquant le début de l'application de la nouvelle politique, plus spécialement au sujet du service passagers des chemins de fer, des tarifs de transport marchandises par chemin de fer, des moyens de transports pour les régions isolées du pays, des possibilités canadiennes d'œuvrer dans les eaux arctiques, et des responsabilités réciproques du gouvernement et de la Commission canadienne des transports.

Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, je dépose trois documents, soit: La politique des transports: Un cadre d'ensemble pour les transports au Canada; un rapport provisoire sur le mouvement interurbain de voyageurs au Canada; un rapport provisoire sur le transport des marchandises au Canada.

Le document sur la politique des transports résume le travail accompli dans les divers secteurs où nous avons entrepris une révision. Il décrit également le cadre général de base de la nouvelle politique des transports, contient un énoncé de la politique sur les transports, et énumère dix principes de mise en application et note les conséquences de la nouvelle politique.

Le gouvernement veut faire de ces grandes lignes de politique et des principes qui lui sont connexes, le fondement d'une discussion devant conduire à la modification de l'administration, de la réglementation et de la législation relative aux transports interurbains.

Les deux autres documents constituent la première ébauche d'une vue d'ensemble des systèmes pour le transport passagers et le transport marchandises au Canada. Ce sont techniquement des documents de travail qui doivent être périodiquement mis à jour. De ce fait, ils seront extrêmement valables comme base de discussion, mais à cause de leur état préliminaire, les opinions qu'ils renferment ne sont pas nécessairement approuvées par le gouvernement. Monsieur l'Orateur, je considère ma démarche d'aujourd'hui comme la première étape en vue de doter le Canada d'un système de transports capable de répondre aux besoins actuels et futurs du pays.

Je compte sur la collaboration et l'appui de tous les députés de la Chambre tout au long des très importantes étapes qui suivront. Lorsque j'ai indiqué mon désir de faire des changements, il m'a été dit de soumettre des projets concrets, et que la collaboration de la Chambre me serait acquise. Ce moment est maintenant venu, monsieur l'Orateur, et je demande alors le consentement de la Chambre pour que les divers documents que j'ai déposés soient déférés au comité permanent des transports et des communications. Je compte qu'au moyen de ce comité, les députés contribueront de façon notable à l'élaboration et au développement de la nouvelle politique.

Le gouvernement croit que cette nouvelle politique orientera le développement du système de transport en fonction des besoins du pays, des objectifs du gouvernement, ainsi que des besoins des expéditeurs, des usagers, du grand public et des transporteurs. Il est toutefois disposé à apporter toutes modifications s'avérant bénéfiques à la politique nationale des transports. Les députés de la Chambre constitueront le premier forum de discussion à ce sujet.

Qu'il me soit permis maintenant d'élaborer certains des points importants de la nouvelle politique des transports. Lorsque la Commission royale MacPherson a été constituée pour étudier les transports au Canada, vers la fin des années 50, le gros de l'infrastructure des transports était déjà en place ou sur le point de l'être, du moins dans la partie sud du pays. Le réseau ferroviaire, les grands ports,

le réseau aéronautique et aéroportuaire et les principaux pipe-lines existaient déjà, et la voie maritime du Saint-Laurent et l'autoroute transcanadienne étaient en construction. La capacité des transports semblait alors adéquate pour répondre à la demande des prochaines années. La loi nationale sur les transports de 1967, inspirée en grande partie par la Commission, a été rédigée dans le même esprit.

● (1520)

En résumé, la loi part du principe que le jeu de la libre concurrence doit, dans la plupart des cas, assurer l'organisation, le financement et le développement des services de transport. Bien qu'on y reconnaisse, à quelques exceptions près, la nécessité d'édicter certains règlements pour protéger les expéditeurs liés, le gouvernement y joue un rôle plutôt passif, comme celui de fournir et d'exploiter certaines infrastructures et services, tels les ports, les aéroports et les systèmes de navigation, et celui de subventionner divers programmes.

Plusieurs événements survenus après la présentation du rapport de la Commission ont semblé confirmer le bien-fondé de cette façon de procéder. Il y eut entre autres d'importantes découvertes techniques. Les nouveautés en transport permirent d'améliorer l'efficacité du système, tout en en réduisant les coûts. Dans l'ensemble, les Canadiens pouvaient être fiers de leur système de transport.

Maintenant, cependant, nombre de facteurs indiquent la nécessité d'un changement en matière de politique des transports. En premier lieu, les huit années écoulées depuis l'entrée en vigueur de la loi ont vu des changements radicaux, à savoir: une croissance dans la demande et dans les prix des ressources naturelles canadiennes telles le pétrole, les céréales, la potasse et le charbon, ce qui a accru sensiblement la pression sur le système de transport; la crise de l'énergie nous a rendus plus conscients de la nécessité d'économiser cette ressource; une modification de nos habitudes et de notre échelle des valeurs nous rend plus préoccupés des taux de croissance, et nous sensibilise davantage aux conséquences écologiques de tous nouveaux aménagements; une conscience accrue des inégalités régionales, des schèmes de vie urbaine et rurale, et de leurs problèmes réciproques; des améliorations importantes dans la technologie des transports, tels surtout, pour n'en nommer que quelques-uns, l'emploi généralisé des conteneurs, ainsi que celui des navires-cargos géants.

En second lieu, on s'aperçoit que le système de transport canadien n'englobe pas seulement les services bien établis et concurrentiels que vise la loi nationale sur les transports, mais une gamme de services dont plusieurs sont en voie de développement, et qui sont soumis à différents degrés de concurrence. En fait, le Canada est et continuera probablement d'être à la fois un centre commercial et une zone en voie de développement. A titre d'exemple, dans le Canada central, un grand nombre de services et d'installations de transport sont très bien établis, et les expéditeurs ont le choix entre le train, le camion, le bateau ou l'avion, qui s'y livrent une saine concurrence. Par contre, dans d'autres régions du pays, bien que les services et les installations soient bien établis, aucune concurrence ne peut sensément jouer.

Dans le transport de certaines marchandises, notamment la marchandise en vrac, l'expéditeur non seulement n'a souvent que le train, mais en plus il n'a qu'une seule compagnie de chemin de fer à son service. Dans d'autres régions du pays, tel le Nord, par exemple, les installations

et les services de transport sont encore à l'état embryonnaire, et il est probable que, compte tenu de la nature des produits à transporter et des conditions géographiques, aucune ou très peu de concurrence ne pourra y jouer normalement. Mais dans d'autres cas, l'innovation technique ou l'accroissement considérable du marché sont imposés à un système déjà hautement concurrentiel.

La politique des transports doit donc tenir compte de la grande variété des installations et des services, de leur développement plus ou moins avancé, et de la concurrence plus ou moins intense qui joue dans leur exploitation. Chacun de ces services doit être traité de façon adéquate, et non plus, comme c'est la situation présentement, comme une exception à une politique basée surtout sur le jeu de la libre concurrence.

En troisième lieu, nous devons faire face à des problèmes majeurs et à des opportunités qui nécessitent une attention rapide. J'inclus dans ce cas:—La nécessité d'étendre le système de transport dans les régions septentrionales du Canada, ces régions où, une fois les problèmes sociaux et écologiques résolus, le transport donnera accès à certaines ressources que les fluctuations du marché mondial rendent de plus en plus rentables;—La nécessité d'augmenter la capacité des services de transports sur la côte Ouest, afin d'éliminer l'encombrement présent et futur des principales lignes et aux différents terminus, en particulier à Vancouver;—La nécessité de donner une capacité suffisante au système de transport dans le Centre-Est du Canada, région d'où sont acheminées des quantités croissantes de produits canadiens tels le grain, le minerai de fer et le charbon;—Le besoin de moderniser le système de manutention des grains, et—La nécessité d'assurer un réseau efficace de transport de passagers qui servira tous les Canadiens de toutes les parties du pays.

Ce sont là à la fois des problèmes et un défi: Ce sont des problèmes, car il faut les résoudre pour doter le Canada d'un système de transport adapté à ses besoins; c'est un défi car, tout comme les chemins de fer, l'autoroute transcanadienne et la Voie maritime ont façonné le Canada d'aujourd'hui, le tracé et le type des nouveaux réseaux de transport orienteront le développement du Canada de demain, influençant ainsi l'emplacement des industries et de la main-d'œuvre et la qualité de la vie de tout le pays. De cette façon, les transports devraient indubitablement constituer un outil au service des objectifs nationaux.

En quatrième lieu, et conséquemment à ce que je disais tout à l'heure, il nous faut reconnaître que les transports deviennent de plus en plus onéreux. D'importants investissements seront encore nécessaires pour agrandir et améliorer le système. Les salaires, les coûts du carburant et de l'équipement ne cessent de monter; et vraisemblablement, la productivité n'augmentera pas au même rythme que par le passé. Par ailleurs, je ne vois pas pourquoi les secteurs bien établis de notre système de transport n'assumeraient pas leur part des coûts, spécialement dans le cas des services commerciaux. En vérité, pour que l'État et le secteur privé disposent des capitaux nécessaires au financement des améliorations essentielles, les services commerciaux bien établis devront assumer leur part des coûts. Cela signifie que le prix des services de transport va monter. Le gouvernement doit s'assurer que le système fonctionne efficacement, doit éviter toutes hausses injustifiées et doit s'assurer que les augmentations tarifaires inévitables sont raisonnables et équitables. Cette responsabilité doit être encore plus importante en période d'inflation.

En somme, monsieur l'Orateur, le gouvernement ne peut se désintéresser des transports car ils sont très importants pour la vie sociale des Canadiens et pour l'économie nationale, comme ils le sont d'ailleurs pour les relations avec les économies continentales et internationales.

Le gouvernement ne peut se cantonner dans le rôle largement passif qui lui est actuellement dévolu dans la loi nationale sur les transports. Il lui faut opter pour une nouvelle orientation afin que le système de transport se développe en fonction des besoins du pays. L'application de ce principe pourra signifier, suivant le cas, soit une augmentation ou soit une diminution de l'ingérence de l'État. Le rôle précis du gouvernement et la portée de ses interventions dépendront de la qualité du service ou de la force concurrentielle exercée.

Dans un système bien établi qui fonctionne de façon satisfaisante, le rôle du gouvernement peut être minime et se limiter à assurer le respect de ses politiques et la protection des usagers non protégés par les lois de la concurrence. En fait, la participation gouvernementale à de tels systèmes pourrait être réduite. Toutefois, c'est lorsqu'il s'agira d'un système en voie de développement que le gouvernement devra assumer un rôle prépondérant et y diriger son attention et ses ressources. Tout cela, monsieur l'Orateur, nécessite une nouvelle façon de concevoir le système de transport et le rôle du gouvernement et requiert l'établissement de nouvelles structures. C'est ce genre de politique que nous avons tenté de formuler. Qu'on me permette de la lire ainsi que les principes qui la supportent.

Il est proposé que, premièrement, un système global de transport pour le Canada assurant un accès et un traitement égal à tous les usagers constitue un instrument essentiel de soutien pour la réalisation des objectifs économiques et sociaux du pays; deuxièmement, le gouvernement ait la responsabilité de pourvoir à l'installation d'un système global efficace à cette fin; troisièmement, la réalisation de cet objectif exige l'intégration des services fournis par les modes les plus appropriés à chaque service particulier.

● (1530)

En d'autres mots, monsieur l'Orateur, l'objectif de la politique des transports, tel qu'on le voit, consiste dans la mise sur pied d'un système de transports intégré, accessible et équitable, offrant la meilleure utilisation des différents modes de transport. Un tel système est vu comme un instrument essentiel à la réalisation des objectifs nationaux et on estime que le rôle du gouvernement doit être celui d'un chef de file pour la mise sur pied d'un système global efficace. Cela ne signifie pas que l'État doit fournir tous les services. Au contraire, les services devront être fournis par le secteur privé chaque fois qu'il sera possible, mais le gouvernement devra voir à ce que le système soit mis au point de façon à ce qu'il soit intégré, accessible et équitable.

Voici les principes proposés pour la mise en œuvre d'une telle politique: 1) toutes les options de transport ou étrangères au transport devraient être prises en considération dans le développement et la mise sur pied de services de transport; 2) dans les secteurs où les particularités économiques et techniques le permettent, la concurrence intermodale et intramodale doivent être favorisées; 3) dans l'établissement de services de transport, il devrait y avoir une combinaison de propriétaires-transporteurs publics et privés, ces derniers sous contrôle canadien, ainsi que de transporteurs nationaux ou régionaux, mais il faudra

reconnaître que, dans l'éventualité d'un conflit entre les objectifs publics et les objectifs privés, l'intérêt public devra prévaloir et les intérêts du service national global devront l'emporter; 4) il doit exister un objectif de rentabilité commerciale, comprenant la récupération des déboursés, pour l'exploitation du service de transport et pour les installations et services en soutien direct du transport; 5) il doit être admis que, lorsque la mise en œuvre d'une politique nationale ou d'une politique particulière de développement exige une exception au principe (4) que je viens d'énoncer, les coûts imposés doivent être clairement et spécifiquement identifiés et assumés par le gouvernement; 6) dans les secteurs où il existe une concurrence concrète, les taux de transport doivent être établis en fonction des mécanismes du marché; dans les secteurs où une telle concurrence est absente, les tarifs doivent être établis de façon à assurer la protection de l'usager, comme l'aurait fait la concurrence dans des conditions normales; 7) dans les secteurs où la concurrence des services existe, mais où l'on considère que l'aide gouvernementale est nécessaire pour la réalisation d'objectifs sociaux ou économiques de portée nationale, l'aide ne doit pas perturber le choix du mode le plus approprié; 8) des mesures spéciales doivent être adoptées pour assurer le maintien des services de transport essentiels; 9) dans les limites de sa juridiction statutaire, l'organisme de réglementation doit être tenu responsable du contrôle de la conformité aux politiques nationales, des normes de services, des règles et lignes directrices établies par le gouvernement et sous l'égide desquelles fonctionnent les parties constituantes du système de transport; 10) des dispositions doivent être prises pour une consultation appropriée entre les différents niveaux de gouvernement et entre le gouvernement et le public en vue d'une participation aux principaux aspects du processus de développement et de réglementation économique.

Monsieur l'Orateur, une politique des transports doit tenir compte des besoins de tous les intéressés y compris les gouvernements, les transporteurs, les expéditeurs et le grand public. Le réseau de transports doit se développer conformément aux objectifs de la politique nationale, qu'il s'agisse de protéger l'environnement ou de conserver nos ressources énergétiques en diminution, ou encore de réduire l'isolement des localités nordiques. Les mécanismes en place devront veiller à cette réalisation. D'autre part, les compagnies de transport doivent être rentables, si nous voulons qu'elles continuent d'assurer les services dont nous avons besoin. Expéditeurs et passagers doivent pouvoir compter sur les services nécessaires à des prix raisonnables, et perçus comme étant justes. Le public en général désire et mérite un réseau de transport qui réponde à ses exigences, et dont il peut être fier. A notre avis, la politique que nous proposons devrait satisfaire ces exigences.

En mettant au point cette politique et ces principes, monsieur l'Orateur, nous n'avons pas rejeté la loi nationale sur les transports. Nous en avons gardé les dispositions qui nous semblent conformes aux conditions actuelles, mais nous y avons fait des modifications et additions significatives. A titre d'exemple, voici ce que nous proposons. Notre politique: Fait des transports un outil de politique nationale plutôt qu'un soutien passif; Déclare que le réseau des transports doit être accessible, équitable et efficace, plutôt qu'économique, efficace et adéquat. Nous conservons donc la notion d'efficacité, mais nous insistons sur la notion de service aux Canadiens; Tient compte du caractère expansionniste d'une bonne partie du Canada et prévoit à cet effet un large éventail de services de transport, de maturité et de concurrence variées, au lieu de se concentrer surtout sur des services maintenant bien établis et où se joue une saine concurrence; Prévoit un rôle particulièrement actif pour le gouvernement dans l'aménagement du réseau, aménagement qui devra s'appuyer sur les forces concurrentielles du marché lorsque les conditions économiques et techniques le permettent, plutôt que de s'appuyer presque uniquement sur les forces concurrentielles qui, dans bien des cas, sont inexistantes ou limitées; Établit que le gouvernement a la responsabilité de définir la politique et que l'organisme de réglementation a la responsabilité d'en assurer l'application; Reconnaît l'importance de maintenir les services essentiels; Établit explicitement des objectifs commerciaux de rentabilité tant pour l'exploitation des transports que pour la création de l'infrastructure; Reconnaît l'importance tant du transport des passagers que de celui des marchandises, et ne se concentre pas surtout sur les exigences du transport des marchandises; et Tient compte dans la mise au point du système, du besoin de consultation et de participation entre gouvernements, de même qu'entre le gouvernement et le public.

En résumé, monsieur l'Orateur, la politique actuelle, telle que contenue dans la loi, n'est pas erronée, mais elle est plutôt, comme je l'ai déclaré dans mon discours du 7 mars 1974, trop limitée pour le genre de pays que nous habitons. Elle ne reflète pas suffisamment le caractère expansionniste d'une grande partie du Canada. De plus, elle ne tient pas assez compte de l'influence du transport sur nos priorités nationales et sur nos vies personnelles, ni de la nécessité pour le gouvernement, les expéditeurs et les usagers d'avoir un mot à dire sur l'utilisation des transports au Canada.

Ce que je viens d'exposer est plus amplement décrit dans le sommaire que j'ai déposé plus tôt cet après-midi. Je voudrais maintenant traiter des deux autres rapports, l'un sur le transport des passagers, et l'autre sur le transport des marchandises, en commençant par la question du transport des passagers.

Monsieur l'Orateur, j'espère que le rapport sur le transport des passagers que j'ai déposé aujourd'hui, de même que les documents à l'appui qui seront disponibles plus tard, formeront la base d'une discussion publique approfondie sur toute cette question. Le rapport révèle, monsieur l'Orateur, que les Canadiens peuvent s'offrir un bien meilleur service de passagers. Le réseau actuel est fragmenté. Peu d'efforts, s'il en est, ont été accomplis pour coordonner les différents services de transport: par avion, autobus ou chemin de fer. Certaines sections sont nettement inefficaces. Les subventions s'établissaient en 1974 à 135 millions de dollars et pourraient atteindre plus de 300 millions vers 1980 si aucune modification n'était apportée. En plusieurs endroits du Canada, il en coûterait moins au contribuable si l'on fournissait gratuitement des billets d'autobus aux usagers des chemins de fer. Évidemment, ce genre de situation ne peut continuer. Dans un certain nombre d'autres secteurs du service de passagers, la structure tarifaire n'est pas juste. En effet, les passagers qui voyagent sur de longues distances subventionnent ceux qui voyagent sur de courtes distances. Dans un pays comme le nôtre, où nous devons tenter de raccourcir les distances, cela n'a pas de sens. Voici un autre exemple: les passagers qui prennent le train, et l'avion d'une façon moindre, sont effectivement subventionnés, alors que le passager de l'autobus, qui est généralement le mode de

transport qui a les plus bas revenus, semble devoir en assumer tous les frais.

● (1540)

Le gouvernement a donc l'intention d'adopter graduellement un système de transport passagers au Canada qui fasse le meilleur emploi possible des services d'avion, d'autobus et de trains, services qui seront exploités tant par les transporteurs publics que privés. Nous croyons qu'avec une bonne planification, les Canadiens pourront disposer d'un meilleur service passagers, qui pourra avec le temps couvrir ses frais, sauf dans les régions éloignées.

Toute étude du service passagers au Canada exigera toutefois l'entière collaboration des gouvernements provinciaux, des transporteurs, des travailleurs et des usagers. Nous mettons donc à leur disposition nos ressources, nos recherches et nos analyses afin d'amorcer le plus tôt possible les discussions et tenter d'y apporter les modifications qui s'imposent.

Dans le secteur des chemins de fer où nous pouvons intervenir directement, nous demandons au Canadien National et au Canadien Pacifique de mettre en commun, chaque fois qu'il est possible, leurs services et leurs installations de transport passagers afin que nous puissions, à coût minimal, améliorer la qualité actuelle du service fourni aux voyageurs.

Le corridor Québec-Windsor est une région qui semble offrir les meilleures possibilités de mise sur pied d'un service voyageurs interurbain amélioré; déjà, un certain nombre d'expériences y ont été faites. En outre, le gouvernement a approuvé, en principe, pour une section du corridor, un projet pilote en vue de déterminer l'effet d'un service de train plus moderne et plus confortable, roulant à une vitesse plus grande et offrant un service plus assidu. La nature précise de ce projet sera annoncée après de plus amples discussions intergouvernementales et des consultations avec les companies de chemin de fer.

Le deuxième rapport traite du transport marchandises au Canada et soulève un certain nombre de questions très importantes. Le tarif-marchandises est un problème historique. A la suite des entretiens avec les gouvernements provinciaux depuis un an environ, deux points ont émergé: on admet généralement que les chemins de fer devraient retirer un revenu suffisant pour couvrir leurs frais d'exploitation et d'entretien et pour assurer leur expansion, donc tout simplement que ce service dans son ensemble devrait être rentable, les services plus rentables compensant les moins rentables; mais on admet également que la structure des tarifs marchandises, qui permet aux compagnies de percevoir les revenus nécessaires, doit être juste, perçue et considérée comme telle.

Pour cette raison, et conformément aux politiques générales, le gouvernement propose un nouvel ensemble de principes sur lesquels on pourra édifier, s'il y a possibilité d'un accord, un nouveau système de tarifs marchandises conçu pour être équitable tant pour les régions concernées que pour les expéditeurs.

Le gouvernement est donc prêt à étudier avec les intéressés la possibilité: de réduire l'écart entre le tarif minimal et le tarif maximal autorisé; de baser le tarif marchandises à la fois sur des coûts variables et fixes, plutôt que de les baser uniquement sur des coûts variables à long terme; et de permettre à tout groupe intéressé, non seulement à ceux qui peuvent prouver qu'ils sont des expéditeurs liés, d'en appeler à la Commission canadienne des transports.

En outre, le gouvernement s'assurera que les tarifs non seulement sont justes mais sont perçus comme tels et ce en appliquant les dispositions de la loi récente sur la divulgation des coûts et en instituant, lorsqu'il est possible de le faire, une loi plus complète sur les renseignements; et demandera à la Commission canadienne des transports de fournir sur place, des agents spéciaux chargés des tarifs, capables d'enquêter rapidement sur les réclamations présentées par des expéditeurs et de trouver une solution adéquate dans de brefs délais.

J'aimerais élaborer sur un certain nombre de questions précises relativement aux tarifs marchandises ferroviaires car ces questions ont préoccupé certaines provinces.

Les provinces de l'Ouest ont exprimé beaucoup d'intérêt quant à la possibilité d'établir des groupements tarifaires—soit de regrouper un certain nombre de localités pour des fins de tarifs marchandises. Je me suis donc occupé de la création d'un groupe spécial formé de représentants du gouvernement fédéral, des quatre gouvernements de l'Ouest et des deux principales compagnies de chemins de fer pour négocier la formation de groupes tarifaires de ce genre.

J'ai fait connaître aux compagnies de chemins de fer mon opposition aux hausses horizontales de tarif et je crois savoir que ces hausses, lorsqu'elles sont nécessaires, sont attribuées selon le produit plutôt que d'une façon générale.

Une autre question qui préoccupe certaines provinces depuis longtemps, c'est l'apparente anomalie de certains tarifs où le transport sur une longue distance est moins élevé que celui sur une plus courte distance et ce pour des produits semblables acheminés dans la même direction. Encore une fois, j'ai fait connaître mon opposition aux compagnies de chemins de fer. En outre, j'ai l'intention de présenter, si nécessaire, un projet de loi visant à mettre fin à cette situation.

Le tarif pour le transport des matières premières par rapport à celui pour les produits finis est un autre très important problème, mais il est également très complexe. Une étude complète est en cours sur ce sujet. Je voudrais attendre les résultats de ce travail et de plus amples discussions avec mes homologues provinciaux avant d'annoncer d'autres mesures à ce sujet. Toutefois, dans le cas précis des produits dérivés du colza et qui suscite des préoccupations depuis longtemps, le gouvernement ordonnera à la Commission canadienne des transports d'établir, comme mesure provisoire, des tarifs à des niveaux compensatoires minimaux. C'est en fait le plus bas niveau que la loi permette.

Un des points également traité dans les documents déposés aujourd'hui touche à l'accès aux régions isolées. Je voudrais ici annoncer l'intention du gouvernement d'œuvrer avec les administrations provinciales et territoriales afin de formuler une politique qui permettrait de déterminer les localités qui ne disposent pas de routes, de chemins de fer ou de voies navigables ouvertes à longueur d'année et qui devraient bénéficier d'une aide en vue de l'établissement d'une liaison avec le reste du pays.

Nous espérons que, après l'essai de ce programme pour un certain nombre d'années, il sera possible d'établir des normes de service qui pourront servir à la mise en œuvre d'un programme couvrant une plus grande étendue du pays.

Les relations et les pouvoirs respectifs entre le gouvernement et la Commission canadienne des transports cons-

tituent également une question d'importance qui fait l'objet de longues discussions depuis les dernières années. Aussi, le gouvernement compte y apporter divers changements dont les suivants: Établir clairement qu'une fonction de réglementation est essentielle à la saine administration des transports au Canada et que la CCT devrait continuer d'assumer ce rôle, mais en insistant moins sur l'aspect juridique de ses travaux que sur la simplicité administrative; S'assurer que le ministre des Transports est la source première de politique en matière de transports, et que la loi nationale sur les transports soit modifiée en conséquence; et Donner au ministre des Transports un moyen sûr et efficace de transmettre ses directives en matière de politique à la CCT, ces directives ne devant pas être données dans le contexte d'un cas précis dont la Commission serait saisie.

Dans les documents déposés, il est également beaucoup question de l'initiative que devrait prendre le gouvernement pour la mise sur pied de nouvelles formes de transport, ainsi que de son rôle dans le développement du Nord du Canada. Pour assumer ces rôles, le gouvernement a l'intention de participer avec l'entreprise privée à la mise au point d'un vracquier brise-glace qui sera exploité par une société mixte. Ce genre de navire peut servir à plusieurs fins, mais il sera conçu notamment pour le transport du minerai en provenance d'un certain nombre d'emplacements miniers de l'Arctique en voie de développement. Ce navire représente une nouvelle étape dans la technologie permettant à des navires de naviguer sans l'appui habituel de brise-glace.

Cela pourrait éventuellement représenter un développement industriel d'importance pour le Canada.

Monsieur l'Orateur, après avoir annoncé la politique de transport proposée par le gouvernement et un certain nombre de mesures qui en découlent, je voudrais maintenant donner aux députés un bref aperçu des autres mesures qui devront être prises au cours des prochains mois.

J'espère qu'en premier lieu, j'aurai l'occasion de discuter plus amplement devant le comité des transports et des communications des travaux qui ont été accomplis jusqu'ici et ainsi profiter des vues des membres de ce comité.

Suivront alors des entretiens que j'ai l'intention d'engager avec les gouvernements provinciaux sur la politique elle-même et sur un certain nombre d'initiatives qui en découlent. Je compte aussi discuter avec les compagnies de transport et les représentants des syndicats qui œuvrent dans le domaine du transport, de même qu'avec diverses associations d'usagers des services de transport.

J'espère que, à la suite de ces discussions, il me sera possible d'apporter des modifications à l'actuelle loi nationale sur les transports. Je compte le faire vers la fin de l'année de façon que ces mesures soient adoptées par la Chambre au cours de la prochaine session.

Un certain nombre d'autres questions nécessitera des modifications législatives et je compte m'en occuper avant d'apporter tout changement à la loi nationale sur les transports ou simultanément avec ce travail. Il s'agit, pour ne nommer que ces deux cas, de la séparation d'Air Canada et du Canadien National, et d'un projet de loi sur une nouvelle politique portuaire.

Parallèlement, nous espérons entreprendre l'amélioration des réseaux de transport de passagers et de marchandises au Canada, et les modifications établissant la relation entre le gouvernement et la Commission canadienne des transports.

J'espère voir se développer un ensemble de structures, tant officielles qu'officieuses, qui permettra le regroupement de tous les intéressés, soit les gouvernements, les usagers, les expéditeurs, les transporteurs, les employés des réseaux de transport et les organismes de régie, nous permettant ainsi d'œuvrer ensemble au développement et au perfectionnement du système de transport au Canada.

En guise de conclusion, monsieur l'Orateur, je voudrais répéter l'essence de la nouvelle politique sur les transports; elle repose sur trois points principaux: Elle reconnaît, premièrement, que les transports sont si omniprésents et si importants au fonctionnement de l'entité socio-économique du pays, que le gouvernement ne peut s'en désintéresser. Le gouvernement doit avoir la responsabilité globale d'assurer le développement du système de transports dans son ensemble et ce, en fonction des besoins nationaux. Ceci donne donc au gouvernement un rôle prédominant. En second lieu, la nouvelle politique reconnaît que les services de transport bien établis peuvent se suffire financièrement à eux-mêmes; ils le doivent, en effet, si l'on veut que le gouvernement dispose des ressources nécessaires pour exercer son rôle de chef de file à l'égard des développements futurs du système.

Les transports ont toujours joué un rôle important dans l'unification de notre pays, monsieur l'Orateur. Ils ont toujours été un instrument de politique nationale. Je crois que ce que je propose aujourd'hui est une réaffirmation de ce rôle historique. J'invite tous les députés à collaborer avec moi dans la tâche qui nous attend.

● (1550)

[*Traduction*]

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord dire que bien que je n'aie jamais entendu d'autres ministres des Transports faire un discours comme celui du ministre actuel, je suppose, les ayant lus, qu'il a fait le même genre de discours sur les transports que tous les autres ministres depuis dix ou douze ans.

Il est dommage que cette déclaration ait été présentée comme un énoncé de politique. Elle n'en était évidemment pas un; il ne s'agissait que d'un discours général sur les transports. Avec toute la publicité qui a entouré les exposés faits devant les députés ce matin et devant la presse cet après-midi, on nous a donné à croire que le pays serait doté d'une nouvelle politique des transports. Or, ce n'est pas le cas. Nous croyons de ce côté-ci de la Chambre que le discours du ministre est essentiellement composé d'évidences—de choses dont les usagers des transports se sont rendu compte sans que le gouvernement ait à leur dire ce qui allait et ce qui n'allait pas. Je prétends que le gouvernement essaie de tromper les Canadiens pour gagner du temps. La politique semble impressionnante, mais en réalité, dans les trois cents et quelques pages, il y a un manque flagrant de politique ou d'orientation.

Lors de l'étude des prévisions budgétaires en comité plénier et lors des délibérations du comité des transports, le ministre a dit que le gouvernement affecte beaucoup d'argent aux Transports. Un groupe de travail spécial a été chargé d'examiner tous les aspects du transport et voilà apparemment ce que nous avons eu pour notre argent. Les trois cents et quelques pages mentionnées dans la déclaration ne renferment pas autant de résolutions positives que le discours du trône. Ce dernier contenait des objectifs bien définis dans le domaine du transport, que mon parti était disposé à considérer, mais il semble que le gouvernement ait reculé en se contentant d'exposer les problèmes encore une fois. On les a répétés et répétés sans rien faire de positif.

Monsieur l'Orateur, si le ministre nous a énoncé là la politique des transports ou l'orientation qu'il compte lui

donner, nous trouvons vraiment qu'il exagère et nous ne pensons pas que les Canadiens s'en contenteront. Le gouvernement est l'auteur de la loi nationale de 1967 sur les transports. Le ministre a déclaré que les temps avaient changé et qu'il voulait instaurer une politique d'un nouveau genre. Il a parlé des disparités régionales et du fait que le réseau de transport n'avait rien fait pour y remédier. C'est vrai, monsieur l'Orateur. Nous revenons au point de départ, et nous parlons des mêmes problèmes que ceux dont son prédécesseur avait sans doute parlé et nous pourrions très bien être encore en train d'en parler l'année prochaine.

Parfois, je pense que nous attendons trop du ministre des Transports (M. Marchand). Il a dit qu'il allait instaurer une nouvelle politique et en a parlé dans ses discours et, à la Chambre, dans ses réponses à des questions. Nous nous attendions qu'il parle des services des transbordeurs, mais il ne l'a pas fait. Il n'a pas non plus parlé des services aériens régionaux, du pilotage, de l'Office des ports nationaux ni d'une politique nationale de camionnage. Il n'a pas mentionné la situation syndicale. Nous en avons entendu parler dans quelques communiqués de presse qui déclaraient des choses aussi évidentes que: «les conflits syndicaux portent tort à l'industrie des transports.» Inutile de commenter de telles déclarations, d'autant plus que le gouvernement est en grande partie responsable de la situation syndicale au Canada. On nous a promis 270 millions de dollars pour les transports urbains lors de la campagne électorale de 1974, mais cette déclaration n'en dit pas un mot. Ce n'était peut-être qu'une promesse électorale.

Je pourrais éplucher chaque paragraphe de la déclaration, monsieur l'Orateur, mais je n'en vois pas l'intérêt. Le ministre nous déçoit beaucoup aujourd'hui. A la page 11, il déclare:

A titre d'exemple, ce que nous proposons: —fait des transports un outil de politique nationale plutôt qu'un soutien passif;

Il termine en disant:

Les transports ont toujours joué un rôle important dans l'unification de notre pays, monsieur l'Orateur. Ils ont toujours été un instrument de politique nationale.

Des affirmations aussi vagues rendent le document à peu près inutile pour l'élaboration d'une politique des transports. Je ne vais pas prendre plus de temps pour critiquer ou commenter la déclaration du ministre sauf pour dire que c'est l'affirmation de l'évidence. Si l'on considère le temps et l'argent que le gouvernement est censé avoir consacrés à la préparation du document, il manque passablement d'orientation. Nous espérons que les fonctionnaires du ministre apporteront des modications intelligentes à la loi nationale sur les transports pour mettre en œuvre quelques unes des généralités dont le ministre a parlé.

Nous n'avons pas encore eu la preuve que le ministre dirige son propre ministère. Le document que le ministre a lu pendant 40 minutes ne fait qu'accroître notre frustation à cause de la détérioration progressive du réseau fédéral de transports. Nous en sommes extrêmement déçus, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, je suis un peu étonné de prendre la parole dès maintenant, parce que je croyais que le parti à ma droite . . .

Une voix: Le porte-parole du parti est absent.

M. Gauthier (Roberval): Ils vont probablement revenir.

Je tiens d'abord à féliciter le ministre de la déclaration qu'il a faite aujourd'hui. Le ministre . . .

Une voix: Bravo!

M. Gauthier (Roberval): On commence à crier «bravo». Qu'on attende un peu.

Une voix: Il mérite des félicitations.

M. Gauthier (Roberval): Oui, il mérite des félicitations pour sa déclaration. Le ministre des Transports (M. Marchand) a révélé quelque chose que tout le monde connaît, en disant que notre système de transport est très défectueux dans tous les domaines et qu'il y avait des améliorations à apporter. Pour apporter ces améliorations, il se propose enfin de consulter les provinces, les expéditeurs, les transporteurs et même le grand public. Je crois bien que le ministre s'est engagé à beaucoup cet après-midi.

Il semble dire cet après-midi: «Dans les années passées, à titre de ministre, nous regardions passer le train, nous regardions passer les bateaux et les avions, mais maintenant, nous avons décidé de faire quelque chose, d'être passifs. Nous avons décidé de travailler.»

Si le ministre est sincère, comme je veux bien le croire, je pense que c'est un départ qui était attendu depuis longtemps par toute la population, mais ces annonces-là me font penser, monsieur l'Orateur, à celles qu'on lit dans tous les journaux lors de la proclamation d'une nouvelle loi. L'annonce dans les journaux de cette nouvelle loi apparaît en gros comme un bienfait pour toute la population, mais lorsqu'on étudie cette loi-là, qu'on la dissèque un peu, on s'aperçoit qu'elle contient beaucoup de restrictions, et quand les Règlements, pour l'appliquer, s'y ajouteront, à la fin on n'aura plus rien. Ce qui paraissait très beau se termine en queue de poisson.

Je ne voudrais pas souhaiter le même sort aux bonnes intentions du ministre. Je suis certain que s'il est enfin décidé à travailler, ce n'est pas l'opposition qui va mettre un obstacle à son travail, au contraire nous souhaitions tellement que cette journée arrive, que le ministre peut être assuré de notre collaboration à 100 p. 100.

Cet après-midi, j'écoutais ses déclarations de principe lorsqu'il disait et je cite:

un système global de transport pour le Canada assurant un accès et un traitement égal à tous les usagers constitue un instrument essentiel de soutien pour la réalisation des objectifs économiques et sociaux du pays.

Je dis, monsieur l'Orateur, que je pèse tous ces mots, je les retiens quand on dit qu'on veut donner un traitement égal dans toutes les régions, quand on sait quelles réclamations on a faites, par exemple, dans nos régions, quelles réclamations on a faites et quelle sourde oreille nous avons reçue en retour pour la demande de services essentiels. On disait: «Eh bien, le service n'est pas rentable.» Le ministre, cet après-midi, et j'en étais heureux, disait que, on nous a laissé entendre tout au moins qu'au poste «service de passagers,» il considérait davantage le service que la rentabilité, et au sujet du service de transport des marchandises, dans le mémoire présenté, c'était surtout la rentabilité. Et c'est bien. Je crois qu'il faut absolument faire la distinction entre ces deux services. Quelles provocations nous avons dû subir au cours des années, alors qu'au sujet du service de passagers dans notre région, on arrivait toujours avec la fameuse question de rentabilité, il est clair que notre système de transport de marchandises est le plus productif de tout le Canada. Lorsqu'on en arrive au service de passagers, bien entendu on n'a pas la population pour garantir un service comme la ville de Montréal ou la ville de Québec. Rien n'empêche que la région du Saguenay-Lac Saint-Jean donne des revenus astronomiques au

Canadien National au chapitre du service de transport des marchandises, et c'est pourquoi on dit: «Si vous voulez être justes, donnez-nous au moins un service de passagers adéquat. Qu'est-ce qu'on fait? Le ministre n'est probablement pas au courant. A partir du 20 juillet, parce qu'on a des réparations à faire sur la ligne de Chibougamau, ce n'est pas entre Dolbeau et Chambord, sur la ligne de Chibougamau, on va fermer le service de passagers pour un mois et demi.

● (1600)

On va discontinuer le service de passagers pour un mois et demi parce qu'il y a des petits travaux à exécuter. Imaginez! Alors que nos trains ne circulent même pas le jour! Les trains partent de Dolbeau à 8 heures du soir, ils ne circulent donc pas durant les heures de travail. On se donne un prétexte. J'ai lu un avis de M. Gagné, de Jonquière, avertissant les employés qu'ils allaient être mis dehors. C'est final, on arrête le service de passagers dans notre secteur. Monsieur l'Orateur, je préviens immédiatement le ministre que cela ne se passera pas ainsi. Et si le ministre a quelques responsabilités encore à assumer dans le domaine du chemin de fer, il sait que s'il le veut il peut en prendre des responsabilités. Je lui demande immédiatement que ce service soit maintenu durant les mois qui viennent, parce qu'au mois de juillet commencent les gros mois pour la population voyageuse qui n'est pas capable de prendre l'avion, c'est-à-dire les cueilleurs de pommes, de tomates et de concombres, durant juillet, août et septembre. Ce sont les plus gros mois de transport, et on nous ferme le service de passagers. J'ai demandé pourquoi. On m'a répondu qu'on a des réparations à faire dans le secteur Chibougamau. Mais il y a toujours une limite, monsieur l'Orateur.

J'attire l'attention du ministre, et je sais qu'il va faire quelque chose. Il faut absolument que ce train demeure. On en fait des réparations entre Montréal et Chambord, et on n'arrête pas le train, on en fait des réparations ailleurs, et on n'arrête pas les trains. Eh bien, que l'on garde notre service de passagers surtout pour ces mois-là, parce que ce sont les mois où il y a le plus de circulation.

Le ministre a énoncé des principes cet après-midi. Il a dit:

Il est proposé que:

(2) Le gouvernement ait la responsabilité de pourvoir à l'installation d'un système global efficace à cette fin.

. . . afin de garantir un service et un traitement égaux pour toute la population.

Je me rends compte, comme le ministre, que ce n'est pas une sinécure le transport, au Canada. Quand il s'agit de transport pour les pays européens où il y a une population dense, ce n'est pas difficile. Mais quand on pense au Canada, pays qui mesure près de 4,500 milles, où il faut organiser des services de transport avec une population minime, comparativement à l'étendue du pays, je sais que c'est difficile. C'est un problème, et à cause de cela je suis d'accord avec le ministre. Mais encore faut-il garder à l'esprit que plus le problème est grave, plus on doit se résoudre à y faire face. Et je crois que cet après-midi les résolutions prises par le ministre constituent un début en vue d'accélérer la modernisation du transport.

En ce qui a trait à nos deux compagnies ferroviaires canadiennes, je crois que la proposition du ministre c'est d'essayer de combiner leurs installations pour ne pas, par exemple, se retrouver avec des gares l'une en face de l'autre. On voit cela sur tout le parcours: Le CP a ses gares, le CN a également les siennes. Pourquoi n'essaierait-on pas de les combiner afin de réduire ces dépenses-là? Dans nos secteurs, nous sommes obligés de fermer toutes nos gares. Qu'on aille y voir! La gare terminale de mon secteur est fermée tous les soirs de la semaine, de même que le dimanche soir. On attend le train sous la pluie. C'est intéressant, alors qu'on a une belle grosse gare mais qui est fermée. C'est le CN. Si l'on va se promener dans mon secteur, monsieur l'Orateur, on va descendre et remonter sous la pluie, parce que certaines gares sont cadenassées. C'est un scandale pour la région! Et il est grand temps qu'on agisse. J'étais heureux aujourd'hui d'apprendre que le ministre allait présenter une motion. Je crois qu'il est grand temps que le ministre et tout le monde s'en mêlent pour essayer de faire prendre des décisions aux responsables, pour cesser de faire prendre des décisions dans le bureau de Montréal par les technocrates qui ne sortent jamais de là. Je pense que si le ministre s'en va dans les provinces discuter sur place avec les gens, il va trouver des arguments que ses technocrates à Ottawa et à Montréal n'ont jamais découverts.

Les inspecteurs viennent se promener, faire un petit tour à Montréal et à Ottawa, et reviennent avec un rapport rédigé tant bien que mal, puis, salut! bonjour! Ce n'est pas ainsi que l'on donne un service au public, monsieur l'Orateur.

En troisième lieu, en ce qui touche aux principes, on lit que la réalisation de cet objectif exige l'intégration de services fournis par les modes les plus appropriés pour chaque service particulier. C'est bien entendu que, comme il le metionnait, le ministre veut essayer de combiner des choses et faire profiter la population de tous les modes de transport, par eau, par mer et par terre, pour essayer d'abord de donner justice aux grosses agglomérations, tout en assurant un service équitable aux régions éloignées. Je crois qu'ici le ministre aura encore du pain sur la planche. Et il aura des entrevues, des rencontres à faire avec les gens en place, parce qu'on se rend compte aujourd'hui que surtout du côté du service de passagers, l'avion de plus en plus va prendre la part la plus large. Et c'est bien, mais il ne faut pas délaisser par ailleurs ceux qui ne sont pas capables de prendre l'avion. La grande partie de la classe laborieuse n'a pas les moyens de prendre l'avion. Elle ne peut compter que sur le service d'autobus, au service privé. Il faut absolument, au sujet de notre système, comme le disait le ministre, de libre concurrence, qu'il appartienne au gouvernement de se prononcer sur les ententes et de délimiter les champs d'action de l'entreprise privée et de celle de l'État pour essayer de faire une combinaison des deux pour donner le meilleur service à la population voyageuse.

On a présenté aujourd'hui trois rapports que je n'ai pas eu le temps de lire en entier, mais je crois bien que lorsque nous aurons étudié ces rapports sur le transport de marchandises et de passagers, nous pourrons juger des capitaux investis tant par les compagnies, que par toute la population canadienne. Si cela était mieux réparti, tous les Canadiens en bénéficieraient. J'ai pris note d'un énoncé du ministre au sujet de certains services d'avions où les voyageurs ne payaient pas proportionnellement à certains autres services dans les banlieues, ou dans les régions éloignées. Il faudra que le ministre fasse faire une étude globale pour essayer de normaliser les prix. Je crois que la déclaration de cet après-midi va d'abord éveiller l'attention non seulement des industriels, des commerçants et des usagers de tous nos modes de transport, de nos trois grands modes de transport, mais en même temps, on va sentir un soupir de soulagement chez la population parce

qu'on attendait avec hâte cette déclaration du ministre. On attend encore davantage les résultats du travail amorcé aujourd'hui. Ce n'est pas tout de faire de beaux discours, et présenter quelque chose de bien, si cela ne rime encore à rien.

J'espère que, cette fois-ci, nous pourrons dire, à la fin de cette étude, quand le ministre fera enfin adopter les lois qu'il nous a promises: «Enfin, nous avons un système de transport adéquat et acceptable.» Nous pourrons commencer dans le domaine du transport tant des marchandises que des passagers, à nous comparer facilement aux pays voisins et à tous les autres pays.

[*Traduction*]

● (1610)

M. l'Orateur: Le député de Regina-Lake Centre.

M. Baldwin: Tout à fait ce qu'il fallait!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Applaudissez-le!

Des voix: Bravo!

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'espère que la Chambre conclura, quand j'aurai fini, que nous avons gardé le meilleur pour la fin. J'aimerais commencer par dire au ministre que je trouve son exposé, après sept ans d'attente, le plus incroyable, le plus déconcertant que j'ai vu ou lu de ma vie. Je ne sais pas si je dois l'appeler un chant du cygne ou une valse hésitation. C'est l'un ou l'autre; peut-être même les deux.

Il s'est écoulé deux ans depuis que la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest a eu lieu à Calgary, deux ans depuis que le ministre a reconnu que la politique des transports était un gâchis, un an depuis ces infâmes promesses électorales, neuf mois depuis le discours de trône, huit mois depuis la création dans son ministère du groupe d'étude sur les transports et quatre mois depuis le prétendu déblocage à la réunion de Calgary. Pendant tout ce temps, on a entretenu l'expectative non seulement des députés mais du public en général. Après toutes ces promesses, toutes ces belles paroles, tout ce retard apporté à présenter une nouvelle politique des transports, qu'obtenons-nous? Un mélange confus ou un pot-pourri ou tout ce qu'on voudra bien l'appeler. Rien ou pratiquemment rien n'indique que le gouvernement s'oriente dans une nouvelle voie. On a laissé mijoter à petit feu un peu plus longtemps les idées que le ministre et ses collaborateurs expriment depuis 1967 au sujet d'une nouvelle orientation de la politique des transports.

Monsieur l'Orateur, tant que le gouvernement actuel sera au pouvoir, les Canadiens seront privés d'une politique des transports différente de la politique actuelle. Ils seront privés d'une politique qui réponde vraiment aux objectifs du pays en matière de transports. Je ne veux pas adresser de critiques injustes. Car il faut dire, en mon nom et en celui de mon parti, que certains passages de la déclaration sont dignes d'éloges. Le gouvernement a jugé bon de proclamer, ne serait-ce que pour la forme, certains principes défendus depuis longtemps par le Nouveau parti démocratique et par la CCF qui l'avait précédé.

● (1620)

Permettez-moi de remonter un peu le cours de l'histoire pour citer une déclaration prophétique faite en 1966 par un membre de cette Chambre, qui siège encore parmi nous. En 1966, intervenant dans le débat de deuxième lecture de la loi nationale sur les transports, le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), alors chef de mon parti, faisait la déclaration suivante, reproduite en page 8044 du hansard du 2 septembre 1966:

> De fait, monsieur l'Orateur, je ne crois pas que la libre entreprise et le système compétitif des transports donnent au Canada des moyens de transports suffisants au prix que nous pouvons payer. Dans un pays de 20 millions d'habitants où . . . nous dépendons, probablement plus que tout autre pays, sur les moyens de transport pour amener nos biens sur les marchés éloignés à des prix concurrentiels, où nous dépensons plus par tête pour les transports que tout autre pays de l'univers, j'estime que nous ne pouvons nous offrir le luxe d'avoir une politique des transports permettant l'entreprise libre et concurrentielle . . . Il faut, monsieur l'Orateur, plus et non moins de contrôle et de directives de la part du gouvernement dans le domaine du transport . . .

Et voici le passage prophétique:

> Le gouvernement actuel ou son successeur constatera dans quelques années, j'en suis convaincu, que cette Commission des transports . . .

C'est-à-dire la CCT créée par la loi de 1967.

> . . . sera incapable de résoudre le problème à cause de son manque de pouvoirs et d'autorité. Si la Chambre néglige maintenant de doter cette commission de certains pouvoirs et de renforcer le bill, alors un Parlement subséquent s'y verra forcé après que nous aurons perdu un temps précieux et des sommes très considérables.

Voilà ce que le représentant de Nanaimo-Cowichan-Les Îles avait à dire en 1966. J'invite le ministre à lire tout son discours, parce que ces phrases le hantent, lui, le gouvernement et tout le Canada. Le gouvernement admet, bien que tardivement et à regret, qu'en de nombreuses régions du Canada et pour beaucoup de produits, la concurrence ne joue pas réellement dans l'établissement des taux de transport. Nous saluons cet aveu, si limité soit-il.

Nous sommes heureux que le gouvernement reconnaisse enfin la nécessité d'établir un contrôle plus direct sur la politique des transports, si nous voulons réaliser un réseau efficace et intégré. Nous sommes heureux que le gouvernement s'engage à supprimer les injustices que comporte depuis toujours le tarif-marchandises pour l'Ouest du Canada et les provinces de l'Atlantique et nous espérons qu'il tirera bientôt les conséquences de sa décision. Toutefois, les augmentations du tarif-marchandises intervenues depuis juillet dernier ont aggravé la situation et augmenté les anomalies et les injustices existantes, aussi n'ai-je pas l'intention d'attendre en silence que le gouvernement passe aux mesures d'application.

Nous sommes heureux que le gouvernement veuille privilégier le service-voyageurs par chemin de fer, parce que c'est un moyen de transport efficace, rapide, qui consomme peu d'énergie. Mais il en est de cela comme du trousseau d'une mariée, on y trouve des nouveautés et des vieilleries, quelque chose d'emprunté et quelque chose de bleu. L'idée de créer un service-voyageurs entre Windsor et Québec n'est pas nouvelle et il serait bien difficile d'arriver à le faire croire à qui que ce soit. C'est un projet qui a été initialement présenté en 1968 et que l'on a sorti des tiroirs. En fait, le CN utilise depuis cette époque, à titre expérimental, des trains de voyageurs rapides, confortables et économiques.

Le ministre et ses fonctionnaires ont voulu l'oublier; ils se sont contentés de ressortir le projet de la ligne Windsor-Québec présenté en 1968. Mais cette incapacité de tirer de principes admis leurs conclusions logiques et inévitables est typiquement libérale, au sens strict du mot. Certains de ces principes sont excellents et, personnellement, je les défends depuis nombre d'années. Mais l'incapacité de les appliquer de façon cohérente les dénature.

En examinant ce qui a déjà été fait, le ministre a omis de parler de bien d'autres choses. Il n'a rien dit à propos des provinces maritimes. Il n'a pas parlé de politique de navigation côtière et internationale, ni de transport urbain. Dans un pays comme le Canada, les exceptions que propose le ministre dans sa politique sont inévitablement si nombreuses que cela détruira la concurrence. Il parle de «viabilité commerciale» et d'autres principes généraux. S'il veut faire des exceptions aux fins de la viabilité commerciale et de la concurrence, il devra en faire tellement qu'il sera forcé d'éliminer soit la concurrence, soit les exceptions prévues. Il ne peut gagner sur tous les tableaux.

Dans son exposé ce matin, le gouvernement a déclaré qu'il avait examiné quatre possibilités dans le domaine des transports: des services entièrement privés, des services mixtes, publics et privés, des services publics et la nationalisation. Ce matin, nous avons appris que le gouvernement a choisi la mixité des transports, c'est-à-dire des services publics et privés. Eh bien, monsieur l'Orateur, c'est justement ce que nous avons depuis 1923.

La déclaration faite aujourd'hui par le ministre n'apporte rien de nouveau. La politique qu'il a choisie est celle qu'il essaie d'appliquer depuis qu'il est devenu ministre des Transports. Sa déclaration n'annonce aucune orientation nouvelle et aucun changement fondamental. Il n'adopte pas de politique différente. Si le ministre avait déclaré à la Chambre aujourd'hui que le gouvernement avait l'intention de vendre le CN et Air Canada et de ne plus fournir de services de transport publics, j'aurais respecté cette annonce, même si je m'oppose tout à fait à cette idée. Au lieu de choisir l'une des deux possibilités qui s'offrent à lui, le ministre n'en a choisi aucune. Il veut plaire à tous. Il a certainement rendu heureux les actionnaires du Canadien Pacifique. De fait, si les députés sont perspicaces, ils appelleront immédiatement leur courtier. Ils devraient tous quitter la Chambre et acheter 50 ou 100 actions de CP Investments parce que leur valeur augmentera probablement d'ici quelques jours.

Je suis certain que le conseil d'administration de CP Limited doit soupirer d'aise, monsieur l'Orateur, car il n'y a rien dans l'annonce du ministre qui laisse entrevoir des changements fondamentaux dans l'orientation de notre politique de transport. Le ministre a déclaré que la Commission canadienne des transports serait l'instrument pour mettre en application la politique du gouvernement, ce qui est un pas dans la bonne voie. S'il croit que cette affirmation va confirmer son autorité en tant que ministre, sûr de l'appui du gouvernement, alors qu'il téléphone un de ces matins au président du CP et lui dise que ce n'est pas lui qui dirige le pays. Le ministre admettra l'à-propos de ces observations. Mais puisque le ministre, dans sa prétendue politique de transport qu'il a annoncée aujourd'hui, continue de jurer par la concurrence et la «rentabilité commerciale», après avoir raccroché le téléphone, le président du CPR pourra continuer d'agir comme s'il dirigeait le pays. Je crois que ces défenseurs de la libre entreprise doivent être bien amusés et même stupéfiés, après toutes les menaces, la rhétorique et les promesses que leur a servies le gouvernement, de voir celui-ci présenter aujourd'hui une politique des transports qui est un véritable fouillis.

● (1630)

Permettez que je revienne à mes propos au sujet du transport des voyageurs. Où est l'entreprise de transport-voyageurs promise en juin dernier? On en avait eu un assez mauvais exemple en 1968 avec le projet Québec-Windsor, mais voilà que le ministre néglige complètement ou ne parle même pas d'une société nationale de transport-voyageurs ou encore d'une société ferroviaire de transport-voyageurs. Il n'en est même pas question; pas un mot à ce sujet. Dans sa déclaration d'aujourd'hui, le ministre ne fait aucun cas de ses responsabilités en ce qui concerne les problèmes de l'énergie, de l'environnement et de la sécurité. Il opte encore pour ce que le gouvernement a choisi d'appeler un système mixte de transport. C'est le ministre qui a qualifié la politique des transports de gâchis. Il s'interpose maintenant comme l'ustensile qui brasse tout cela qui reste un méli-mélo.

Le transport des personnes idéal des points de vue de l'énergie, de l'environnement et de la sécurité nécessitera des investissements publics considérables et le contrôle du service-voyageurs ferroviaire, des transports interurbains et urbains. Le ministre n'a même pas abordé la question. Il n'y a aucune orientation. Nous suivons la même ornière depuis 1923, et je n'aurai pas l'indélicatesse de dire depuis 1885. Cette politique tient encore au concept de concurrence des années 1890. La concurrence est consacrée dans le domaine des transports. Je souhaite que la ville de Québec, où le ministre possède une maison et des biens, consacre la concurrence et la rentabilité à l'égard des rues, des trottoirs, des systèmes d'égout et d'électricité et lui fasse payer l'impôt foncier en conséquence. Il serait le premier à pousser les hauts cris en disant que la concurrence n'a rien à voir avec les services d'utilité publique essentiels, et pourtant il cherche à appliquer ce principe à une politique nationale des transports. La notion de concurrence et de rentabilité est chose du passé, sauf dans l'esprit des ministériels.

Le gouvernement prétend que dans les secteurs des transports au Canada, ceux qui doivent soutenir une concurrence réelle devraient faire leurs propres frais. Je dis aux habitants des provinces de l'Atlantique et des Prairies qu'ils vont entendre encore les mêmes vieilles rengaines. Si l'on veut que l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent couvre ses frais en augmentant progressivement les droits de péage, les gens qui habitent à l'une ou à l'autre extrémité de ce réseau vont encore payer des frais de transport disproportionnés; le ministre et son gouvernement appliqueront encore des politiques injustes à l'égard de certains fabricants de produits et de certaines gens en raison du lieu où ils résident ou exploitent leur entreprise. Le ministre dissocie la question du bien-être général de celle du transport. On ne peut vraiment pas combattre les inégalités régionales sans un système de transport juste envers tous les Canadiens, de quelque région qu'ils soient.

Le ministre parle de services-voyageurs, de trafic-marchandises et de fret rentables. Il est impossible à une industrie de transformation de gras de phoque d'Inuvik d'expédier son produit à Toronto à un prix raisonnable. Nos préjugés devraient être en faveur des gens, pas contre eux. Le coût du transport par avion de Toronto à Inuvik devrait être le même que de Toronto à Regina. Le prix des places et le tarif-marchandises devraient être une combinaison de péréquation et de subventions. Nous ne devrions pas nous préoccuper de concurrence et de rentabilité. Le service est primordial, tout le reste est secondaire. Le Canada et les États-Unis sont les deux seuls pays au monde à s'attacher encore à ce concept des années 1890 en ce qui concerne la concurrence et la rentabilité des transports.

La seule chose qui me réjouisse le cœur dans la déclaration du ministre, c'est que le gouvernement et lui prennent l'entière responsabilité de la politique des transports. Si le pays devait avoir un baron des chemins de fer, je préférerais que ce soit le ministre des Transports et le gouvernement, qui sont comptables envers le Parlement et le pays. Pourquoi le ministre se contente-t-il donc de faire un petit bout de chemin pour ensuite s'arrêter? Il tenait là la chance de sa vie. Voilà pourquoi j'ai demandé tout à l'heure s'il s'agissait d'une valse hésitation, d'un chant du cygne ou des deux à la fois. Le ministre tenait là l'occasion d'accomplir quelque chose après bien des expectatives en matière de transports. Nous allions enfin obtenir ce changement radical d'orientation et d'objectif dans le domaine des transports dans notre pays. Mais nous n'avons eu droit qu'à du réchauffé.

Il faudra, d'ici cinq à dix ans, investir plusieurs milliards de dollars dans les transports canadiens, étant donné que la concurrence était consacrée dans notre politique des transports. Nos compagnies ferroviaires et aériennes, tant publiques que privées, n'ont jamais utilisé tous leurs moyens pour rassembler des capitaux en vue d'améliorer leurs réseaux de transport, leur domaine d'activité. La déclaration du ministre aujourd'hui ne donne aucune directive à ce sujet.

Si le Canadien Pacifique peut élever son chiffre d'affaires à un milliard de dollars par année, d'après l'exposé du ministre, rien ne pourrait lui interdire d'en affecter 400 millions par an à la construction de centres commerciaux et d'immeubles de bureaux et l'obliger à investir cette somme dans le transport. La déclaration du ministre ne dit rien de semblable. Elle aurait pu être un moyen poli d'obliger les sociétés ferroviaires à rénover, à moderniser et à remettre en état les services qu'elles ont laissé se détériorer au point qu'aujourd'hui, dans le seul secteur ouest de Thunder Bay, 4,000 à 5,000 milles de voies ferrées constituent une véritable honte nationale.

Le ministre parle de concurrence et de rentabilité. C'est ce que nous avions en 1967. Le spectre de Pickersgill est toujours avec nous. Le ministre et le gouvernement ont eu leur chance, mais ils l'ont gâchée. Il n'est pas étonnant que l'opposition officielle n'ait exprimé qu'un faible désapprobation. Je suis sûr que les membres de ce parti respirent beaucoup mieux maintenant. Les politiques lancées en 1967, inspirées des principes de concurrence et de rentabilité, se retrouvent encore dans la politique nationale des transports du gouvernement actuel. Ces députés ne s'en sont pas offusqués le moins du monde, du moins je n'ai rien entendu qui indique le contraire de la bouche de leur porte-parole. Bien entendu, il n'a pas parlé très longtemps . . .

Une voix: Vous n'étiez pas à la Chambre pour l'écouter.

M. Benjamin: J'ai écouté l'honorable représentant et il s'est trouvé à court parce qu'il accepte la politique du ministre. L'opposition officielle a peu trouvé à redire dans cette déclaration. Au nom du NPD, je dirai qu'une nouvelle orientation dans le domaine des transports ne serait pas si radicale et si socialiste que cela. Elle ne serait même pas communiste, si cela peut rassurer certains de mes collègues paranoïaques, qui regardent sous leur lit avant de se coucher pour voir s'il n'y a pas un communiste. Les transports sont un service public essentiel qui doit être traité comme tel. Bien que certaines parties de ce service soient exploitées par des intérêts privés, les transports n'en demeurent pas moins un service public.

● (1640)

La concurrence et la rentabilité n'ont rien à voir dans un service d'utilité publique. Au cours des 50 dernières années, ces principes n'ont pas été appliqués de manière logique en matière de transports. On constate que dans les autres pays capitalistes, de droite, de gauche ou d'une autre tendance politique, ces idées ont été abandonnées depuis bien longtemps. Le gouvernement continue à appliquer des idées et des méthodes démodées. La plupart des modes de transport doivent être publics. Je pense aux principaux modes de transport comme le chemin de fer, l'avion, les pipe-lines et les transports maritimes. La plus grande part du transport par autobus et du camionnage pourraient continuer à être assurés par des entreprises privées, mais il faudrait qu'elles constituent un complément nécessaire et valable aux services de transport publics. Ces services doivent répondre aux besoins locaux et régionaux.

J'aimerais dire au ministre qu'en matière de transports publics, qu'il s'agisse du transport de voyageurs ou de marchandises, le service doit être essentiel; il doit avoir priorité sur la rentabilité commerciale; il doit avoir priorité sur la soi-disant concurrence, tout comme les autres services d'utilité publique. Le bien-être du pays en général doit primer le reste, que l'on rentre dans ses frais, que l'on réalise un bénéfice ou qu'il y ait un déficit.

Le ministre projette de moderniser le système de manutention des grains. C'est une initiative qui m'inquiète vraiment parce que nous en avons entendu parler par beaucoup d'autres personnes, dont le ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Un grand nombre d'agriculteurs de la Saskatchewan et de l'Alberta se sont prononcés, il y a à peu près une semaine, au sujet de la modernisation de notre système de manutention des grains. Vu l'absence de toute autre proposition ou engagement précis de la part du ministre, je ne peux que conclure—j'espère que je me trompe—que quand il parle «de la modernisation du système de manutention des grains», cela suppose l'abandon de milliers de milles de voie ferrée dans l'Ouest du Canada et laisse présager quelques expériences désastreuses au détriment de nos terminaux intérieurs.

L'un des fonctionnaires du ministère qui nous a parlé ce matin a mentionné le nettoyage du grain dans l'Ouest du Canada. Si ce n'est pas là une opération toute désignée pour un terminal intérieur je me demande ce qui le serait. La seule façon d'assurer la rentabilité d'un terminal intérieur c'est d'abandonner quelques milles de voie ferrée parce que le terminal intérieur est le seul établissement où l'on puisse nettoyer une quantité appréciable de grain. Je ne peux que conclure que cette prétendue politique des transports annoncée aujourd'hui sous-entend que le gouvernement s'est engagé auprès des chemins de fer et des céréaliers à abandonner des centaines de milles de voie ferrée dans les Prairies.

Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé affirme qu'aucun embranchement ne sera abandonné aussi longtemps que les agriculteurs voudront les utiliser. Alors, que fait le gouvernement avec l'acquiescement insouciant du ministre des Transports? Comme il se trouve d'autres points de livraison, les trains délaissent les embranchements pendant trois ou quatre mois. Ces autres points de livraison étant situés sur les lignes principales ou secondaires, les céréaliculteurs à court d'argent sont obligés d'y transporter leur grain, ce qui permet au gouvernement et aux autorités d'affirmer qu'il est visible que les agriculteurs ne veulent pas utiliser les embranchements.

Quand on regarde de près certaines de ces voies, monsieur l'Orateur, on constate qu'elles ont souvent des rails de 65 ou 85 livres, datant de 1910 ou 1912, lesquels, je suppose, figure encore aux livres des sociétés ferroviaires, pour fait de dépréciation. Les voies disparaissent sous la végétation. Les clôtures pare-neige sont tombées. Les préposés à l'entretien de ces voies aujourd'hui ne les inspectent plus d'un bout à l'autre. Ils se contentent de nettoyer les passages à niveau et circulent sur les routes. Il y a bien quelques trains, mais quand ils empruntent ces voies, ils ne peuvent y tirer le type de matériel que le gouvernement entend acquérir. Pourquoi acheter des wagons-trémies si le gouvernement sait qu'ils ne serviront que sur les voies principales? On n'a pas besoin de ces wagons s'ils ne doivent circuler que sur les lignes principales. Les sociétés ferroviaires ont assez de matériel pour cela.

Si le gouvernement n'a pas l'intention de leur demander d'améliorer et de moderniser ces embranchements et de les utiliser pour des trains complets, à quoi bon acheter des wagons-trémies? Si le gouvernement désire maintenir la rentabilité du CP et, peut-être, réduire la dette du CN, pourquoi ne le dit-il pas? Si cette politique n'entraîne pas la reconstruction et l'amélioration de plusieurs centaines de milles d'embranchements pour y permettre le transport des céréales, alors nous continuerons à nous enfoncer comme nous le faisons depuis plusieurs années déjà, depuis 1967.

Cette déclaration de politique des transports reste muette sur la modernisation de la manutention des céréales; elle sonne le glas de douzaines de villes et de villages des provinces des Prairies et de la vallée de la Peace River en Colombie-Britannique, qui pourtant sont et peuvent être viables. En attendant que le gouvernement présente un texte législatif, j'espère que le ministre et ses collègues feront quelques petits pas de plus dans la bonne direction.

Je ne veux pas provoquer le ministre, car je ne mets pas sa sincérité en doute. D'après ce que j'ai lu et entendu depuis un an, je crois le ministre sincère, mais je dois également en conclure qu'il a perdu la bataille contre ses collègues du cabinet et du caucus et que c'est là un chant du cygne en plus d'une valse hésitation. A mon avis, le ministre est franc lorsqu'il dit que les transports dans le pays sont un véritable gâchis et que la concurrence ne marche pas.

Il n'y a que deux solutions: le ministre et le gouvernement peuvent opter pour l'entreprise privée et nous saurons exactement à quoi nous en tenir et essaierons donc de nous arranger en conséquence, ou bien ils peuvent opter pour un service de transport public nationalisé. L'autre jour, le ministre a dit qu'il désapprouvait le fait que les gouvernements du Manitoba et de la Saskatchewan se lancent dans le transport aérien, mais, je ne l'ai pas entendu dire un seul mot à propos du rachat de la Pacific Western Airlines par l'Alberta; il a toutefois avoué ne pas aimer que Skywest dirige l'entreprise. J'ai les coupures de presse sous la main. J'espère que c'est inexact, mais j'en doute. C'est un domaine qui relève du gouvernement et les provinces et les territoires sont dans l'obligation d'agir en réorganisant les transports régionaux et septentrionaux, délaissés par le gouvernement fédéral.

[M. Benjamin.]

Je répète au ministre qu'une politique nationale des transports doit prévoir un service public exploité et administré par l'État, placé sous la direction d'une commission qui devra rendre des comptes au gouvernement, au parlement et au public. Aucune autre solution n'est possible si l'on veut vraiment répondre aux besoins du pays en matière de transport et si l'on veut que le réseau de transport grandisse avec le pays. A mon avis, c'est la seule façon de faire pour que la politique ait quelque chance de succès.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il avait été convenu qu'à la fin des discours, on réserverait un moment pour interroger le ministre et que cette période de questions prendrait fin à 6 heures pour qu'on puisse procéder au vote. Aucun député n'envisage, j'en suis sûr, de consacrer une heure vingt aux questions, mais nous pouvons toujours commencer et nous verrons après.

● (1650)

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le ministre ait fait sa déclaration. Cela nous donne au moins l'occasion de discuter de la question de façon approfondie. Bien que la déclaration ne comporte pas de détails précis, je suis certain qu'elle permettra aux Canadiens de discuter des transports en connaissance de cause. J'aimerais aussi remercier le ministre d'avoir donné l'occasion à certains des députés d'assister à une séance explicative ce matin. C'était un excellent moyen de nous renseigner davantage sur le principe sur lequel s'appuie la politique des transports. J'aimerais poser au ministre une question à propos du principe nº 4, qui figure à la page 15 du texte lu par lui et qui dit ce qui suit:

> Il doit exister un objectif de rentabilité commerciale, comprenant la récupération des déboursés, pour l'exploitation du service de transport et pour les installations et services en soutien direct du transport.

Ce principe est de nouveau mentionné à la page 23 du document, dans la partie qui traite de la rentabilité commerciale et du calcul des tarifs-marchandises d'après une combinaison des coûts variables et fixes. Le ministre peut-il expliquer comment le tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau se conformera à ce principe, puisqu'on a déjà déclaré que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau n'est pas compensatoire?

M. Marchand (Langelier): Comme je l'ai mentionné, et comme le texte l'indique, la déclaration ne concerne ni le tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau, ni la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes, ni la loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique. Ces choses ont été exclues de la politique partielle annoncée cet après-midi. Il n'y a donc pas de contradiction. Bien entendu, si les deux questions étaient visées par la loi, il y aurait contradiction, mais la nouvelle mesure visera des cas précis, comme le grain.

M. Mazankowski: Le ministre a déclaré qu'en cas de conflit entre tout élément de la politique et les tarifs statutaires pour le grain, c'est-à-dire le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, ce serait le tarif statutaire qui s'appliquerait; est-ce exact?

M. Marchand (Langelier): Oui.

M. Mazankowski: Je voudrais poser une autre question concernant la subvention des voyages à courte et à longue distance. A la page 20, le ministre déclare:

Dans un certain nombre d'autres secteurs du service passagers, la structure tarifaire n'est pas juste; en effet, les passagers qui voyagent sur de longues distances subventionnent ceux qui voyagent sur de courtes distances.

Nous avons constaté qu'il y a de nombreux transferts de subventions à Air Canada, où les trajets de l'Ouest subventionnent le triangle Montréal, Ottawa, Toronto. Dans le cadre de cette politique, comment remédiera-t-on à cette situation, comment réglera-t-on les transferts de subventions? Le ministre formulera-t-il une directive à l'intention des compagnies de transport ou un projet de loi sera-t-il présenté pour restreindre le transfert des subventions des trajets à longue distance aux trajets à courte distance?

M. Marchand (Langelier): Je crois que ce principe sera inclus dans la politique et probablement aussi dans la loi. Je présenterai une modification à la loi en ce sens. Toutefois, ce que je veux protéger, c'est le groupage des tarifs, parce que certains tarifs pourraient être moins élevés sur de plus longues distances que sur des distances plus courtes, à condition de limiter ces tarifs à une région. Nous pensons à l'acier . . .

M. Mazankowski: Je parlais du transport des passagers.

M. Marchand (Langelier): Les études que nous avons effectuées nous ont permis de découvrir—jusque là, nous pensions qu'il s'agissait d'une impression, mais maintenant nous en sommes convaincus—que certaines lignes courtes sont subventionnées par des lignes plus longues. Nous avons aussi découvert certaines autres choses dont j'ai peut-être déjà parlé à la Chambre; si oui, je regrette de me répéter. Dans certains cas, la classe économique subventionne la première classe. C'est ce que nous voulons corriger. Je regrette l'absence du député de Regina Lake Centre.

M. Stanfield: Il ne reste ici que le temps de prendre la parole.

M. Marchand (Langelier): Je sais que la question l'intéresse au plus haut point. Ses arguments sont bons ou mauvais selon la façon d'interpréter le premier principe que nous avons énoncé, soit que la politique des transports deviendra un instrument de la politique nationale. Le soutien économique était le grand principe de la loi de 1967. Il était clair dans la loi que plus tôt le gouvernement pourrait se retirer du domaine des transports et confier toute la réglementation à la CCT, mieux ce serait. Tel était le but général de la loi et c'est ce que nous avons modifié. Le changement est fondamental. Nous avons indiqué que nous avons maintenant pour principe de faire de la politique des transports un instrument de la politique nationale. Autrement dit, si nous croyons qu'il faut changer les taux ou la situation, la nouvelle loi m'autorisera à ordonner à la Commission de rectifier la situation.

M. Mazankowski: Je voudrais avoir une clarification, monsieur l'Orateur. Puis-je signaler en toute déférence que le ministre s'est écarté de la question? Devons-nous comprendre que la Commission canadienne des transports, comme le veut le ministre, pourra dire, mettons, à la société Air Canada, qui a accordé des subventions très considérables, qu'elle doit veiller à une plus grande péréquation des tarifs-marchandises, ou qu'elle devra en réduire certains et en augmenter d'autres? Est-ce le genre de pouvoir dont le ministre espère être investi en vertu de cette loi?

M. Marchand (Langelier): Je suis même allé consulter l'autre jour M. Pickersgill, à qui nous devons la loi de 1967, pour lui demander si j'avais raison de penser que, en vertu de la loi, la Commission canadienne des transports a le pouvoir d'approuver les tarifs du CP, du CN ou d'Air Canada, sans que personne puisse intervenir, sinon dans certains cas en interjetant appel. Cette procédure est si compliquée qu'il vaut parfois mieux ne pas y recourir. Je veux dorénavant être en mesure de dire à la Commission qu'elle ne doit pas agir de telle ou telle façon. Cela ne signifie pas pour autant que j'interviendrais toutes les fois que la Commission serait saisie d'une affaire, mais je veux être en mesure de dicter à la Commission sa conduite, et non l'inverse.

Des voix: Bravo!

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Le Canadien National—L'opportunité de l'indexation des pensions avant la remise du rapport Hall; le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie)—Les affaires extérieures—Le projet de dérivation Garrison—L'opportunité d'une demande de moratoire adressée aux États-Unis; le député de Capilano (M. Huntington)—Les pénitenciers—Le taux élevé de roulement chez les gardiens—Demande d'explications.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Marchand (Langelier):

Que les documents intitulés «Politique des transports au cadre d'ensemble pour les transports au Canada—Rapport sommaire», «Rapport provisoire sur le transport interurbain des passagers au Canada» et «Rapport provisoire sur le transport de marchandises au Canada», soient déférés au Comité permanent des transports et des communications.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, le ministre a abordé un certain nombre de points sur lesquels il faut se prononcer, et je voudrais savoir si le ministre serait disposé à énoncer clairement cette conclusion. Tout ce qu'il a dit aujourd'hui semble admettre que la loi nationale sur les transports de 1967 a raté son but, qui était de soustraire les transports aux considérations politiques: on voulait les confier à ce qu'on a appelé une sorte de commission impar-

tiale, qui statuerait en fonction de données uniquement économiques. Mais nous en sommes apparemment revenus au même point qu'en 1967. Il semble bien que la politique des jugements économiques a échoué, puisque, par ses propos, le ministre a l'air de dire qu'il veut prendre les choses en main, ce qui nous ramène à la situation d'avant 1967.

● (1700)

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, comme le député a reçu ce matin une pile de documents, il est clair qu'il n'a probablement pas eu le temps d'en prendre bien connaissance, car bien des questions soulevées à la Chambre y sont clairement traitées. Je ne prétends pas que tout le monde en sera satisfait, mais bien des choses s'y trouveront éclaircies.

Le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) soutient que nous réintroduisons le principe de la concurrence dans un seul secteur des transports, et c'est ce qui le frappe le plus. C'était là à son avis le problème que présentait la loi de 1967 parce qu'il n'y avait pas du tout de concurrence dans bien des domaines et dans bien des régions au Canada. Dans le Sud de l'Ontario, on a le choix entre le camionnage, le rail ou l'avion, de sorte qu'il y a réellement concurrence. Mais à quelle concurrence doit faire face le service ferroviaire en direction de la baie d'Hudson, par exemple? Aucune. Aussi disons-nous qu'il faut maintenir la concurrence là où elle existe, mais assujettie à une réglementation, et nous voulons être en mesure d'intervenir dans tous les cas. C'est bien différent, et le député devrait en tenir compte. Nous voulons modifier la situation là où n'existe aucune concurrence, là où la concurrence n'est pas efficace et là où il y a collusion. Nous tenons à ce que la loi donne au gouvernement le pouvoir de fixer les tarifs dans une région donnée.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas vraiment une question supplémentaire que je vais poser, puisque le ministre n'a pas répondu à ma question. J'admets que la question de mon collègue était aussi importante et très intéressante, mais le ministre n'a pas vraiment répondu à ma question. Ma question ne porte pas sur la concurrence, bien que ce soit important. Je demandais au ministre si nous n'en revenons pas au même point qu'en 1967. Je voulais que le ministre me dise en quoi le système qu'il propose actuellement diffère de ce que nous avions en 1967, avant la loi sur les transports. Il explique de long en large que nous ne faisons pas marche arrière et que ce n'est pas la même chose qu'en 1967, mais il essaie de se débarrasser de la loi sur les transports sous sa forme actuelle et de se remettre à aborder les problèmes de transports du point de vue politique plutôt que du point de vue économique.

M. Marchand (Langelier): Nous ne revenons pas au système de 1967. Dans ce cas, nous remonterions encore plus loin parce qu'en 1967, année où la loi a été adoptée, M. MacPharson avait fait son rapport basé sur des faits observés en 1961 et en 1962. Voilà le problème qu'il essayait de résoudre. Nous allons modifier la loi nationale sur les transports de 1967 de façon à corriger les anomalies dans les tarifs-marchandises et à établir un système mieux intégré. Dans mon discours de cet après-midi, je n'ai pas exposé l'ensemble de la politique, mais seulement la question des trains interurbains et de banlieue et certains autres points. Tout cela fera partie de la politique globale que nous soumettrons à la Chambre. Le cabinet et les provinces sont encore à l'étudier. Alors si le député me demande si nous revenons à la politique de 1967, je dirai que non. Nous revenons, en arrière, dans une certaine mesure, sur certains points.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, si je peux poser ma question supplémentaire maintenant, il s'agit d'une question supplémentaire. Le ministre a parlé du service de chemin de fer rapide à l'essai entre Québec et Windsor. Il sait que ce service existait déjà, du moins entre Windsor et Toronto, et sans doute d'autres villes, mais qu'il a été interrompu parce qu'il se faisait par les voies du CP, et que le CP a demandé d'interrompre ce service de voyageurs. Maintenant, c'est le CN qui assure la liaison entre Windsor et Toronto et les autres villes. La question que je désire poser au ministre est la suivante: s'il entend faire l'essai d'un service ultra-rapide, est-ce que cela signifie qu'il est prêt à détourner le service-voyageurs allant de Windsor à Toronto et au delà sur la voie du CP, laquelle est plus rapide et plus directe?

M. Marchand (Langelier): Je pense que c'est à titre d'exemple que j'ai mentionné le couloir Québec-Windsor dans mon discours. C'est un couloir naturel au Canada. Il n'y a aucun doute là-dessus, mais ce ne sont pas les seuls centres importants au Canada. Il y a Vancouver et il y a aussi Halifax, qui est une ville très importante.

M. Marshall: Poussez un plus loin que la Nouvelle-Écosse.

M. Marchand: (Langelier): Et sauter sur l'île? Peut-être est-ce possible. Nous tentons une expérience; ce n'est toutefois pas le genre d'expérience que nous voulons faire. Nous envisageons plutôt de mettre au point un prototype de train plus rapide et que les gens utiliseront; c'est du moins ce que nous espérons. Le député sait très bien que la plupart des trains qui ont été supprimés n'étaient plus utilisés par les voyageurs. Leur indice d'utilisation était devenu négligeable. Si nous pouvons mettre en service des trains plus rapides et plus confortables, comme on le fait en Europe et ailleurs, peut-être pourrons-nous connaître de meilleurs résultats. Il est plus facile de se rendre en train à Paris qu'à Toronto.

M. Murta: Monsieur l'Orateur, essentiellement, ma question fait suite à celle qui vient d'être posée. J'aimerais savoir du ministre comment le train ultra-rapide Québec-Windsor, qu'il a en vue, va être coordonné avec les autres services déjà assurés dans ce couloir. Peut-il aussi me donner une idée—j'espère ne pas avoir raté la réponse—du moment où lui ou son associé pensent instaurer ce service?

M. Marchand (Langelier): J'espère que nous aurons le temps d'examiner tout cela au comité. Nous n'avons pas de programmes précis pour ces trains. Le principe fondamental est que nous voulons intégrer les modes de transport. Les députés savent très bien que nous aurions une meilleure coordination en utilisant l'autobus, les trains, l'avion, et le reste. Nous ne sommes pas limités à un seul mode de transport. C'est là une chose que nous voulons faire, et c'est un programme que nous voulons mettre au point. Je ne sais pas si cela répond à la question du député. J'aimerais que les députés cessent de ne penser qu'au couloir Windsor-Québec ou aux noms de Québec et Windsor. Cela pourrait être ailleurs.

M. Murta: Brandon et Winnipeg?

M. Marchand (Langelier): Oui, ou Montréal et Toronto mais nous voulons un système très supérieur, et mieux intégré. C'est idiot, mais on peut aller d'Ottawa à Montréal par CP, par CN, par ADAC, par avion ordinaire ou par la route, mais rien de tout cela n'est coordonné et si l'on veut prendre l'autobus à Montréal, il faut d'abord prendre un taxi. Une meilleure coordination est possible. Cela veut dire que toutes ces compagnies devront travailler de concert. Nous demanderons ce pouvoir.

● (1710)

J'ai mentionné dans le discours que j'aimerais voir le CP et le CN intégrer certains de leurs services et structures et leur matériel roulant, parce que je crois que c'est important. Il est stupide d'envoyer deux trains, un du CN et un du CP, côte à côte exactement au même endroit. Peut-être y aura-t-il une certaine opposition et les députés devront voter sur certaines des mesures auxquelles ils pensent.

M. Murta: Le ministre a parlé d'un effort en vue d'améliorer les services-voyageurs du CN et du CP, mais le seul point précis dans la déclaration de ce matin était que les services de réservations du système seraient intégrés sous certains rapports, et aussi l'aspect des gares communes. Le ministre pourrait-il nous donner plus de précisions à ce sujet? Sont-ce les deux seuls projets initiaux que le ministre envisage à l'heure actuelle ou pense-t-on à se servir d'un droit de passage commun, par exemple, pour les services-voyageurs? Par exemple, est-ce qu'on aurait un ou deux trains à destination de Jasper certains jours, et un ou deux trains à destination de Banff certains autres jours?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je n'ai, en principe, aucune objection à cela, et le document a démontré clairement que nous étions disposés à discuter de la question. J'ai promis de saisir de ces questions le comité permanent de la Chambre, et les députés pourront alors présenter leurs propositions. Le groupe de travail n'a pas mis fin à ses travaux ce matin avec le dépôt de documents; il étudie encore les divers points contenus dans le document. Je ne puis fournir de plus amples détails parce que, il va sans dire, nous ne pouvons tout faire au cours d'une seule et même année. Nous ne pouvons pas affecter des deniers publics au transport urbain, aux gares ou aux services de banlieue et exploiter en même temps un réseau ADAC. Force nous est d'établir certaines priorités, et je ne puis le faire avant d'avoir eu l'occasion d'en discuter.

M. Murta: Monsieur l'Orateur, voilà près d'un an que le gouvernement a fait une promesse électorale de 270 millions de dollars pour le transport urbain, mais le discours n'y fait aucune allusion. Le ministre est-il en mesure d'assurer à la Chambre et au pays que des deniers publics sont à la veille d'être dépensés à cet égard, et peut-il nous dire à quel moment précis ils le seront, compte tenu des promesses de la campagne électorale?

M. Marchand (Langelier): Nous n'avons pas changé d'opinion là-dessus, monsieur l'Orateur. On a préparé un document pour le cabinet, qui est en train de l'étudier. Attendons pour voir combien d'argent on nous accordera, parce qu'il y a aussi une question d'argent. Pour ce qui est de la politique, je m'en tiendrai à ce que j'ai dit.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je vois que le député de Lévis veut poser une question. La procédure que nous suivons cet après-midi ne ressemble même pas à celle des déclarations à l'appel des motions. Elle en est distincte et constitue, en fait, un débat. Elle est non seulement une exception à la période des questions, mais une exception aux déclarations à l'appel des motions. Je n'hésite donc pas à permettre au secrétaire parlementaire de poser une question au ministre. Le député de Lévis.

[*Français*]

M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, contrairement à l'opposition officielle qui n'a pas utilisé son temps de parole cet après-midi pour faire des suggestions, et je pense que c'est la raison pour laquelle on me permet de poser des questions au ministre, je voudrais être très pratique.

Étant donné que le ministre a fait allusion au transport par eau, s'attend-il de faire une déclaration prochainement, et quand, sur la marine marchande canadienne afin de donner suite aux recommandations du rapport Darling qui a été déposé récemment en cette Chambre? Est-ce que le ministre croit qu'il y aura un débat spécial sur le contenu de ce rapport?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je crois avoir déjà mentionné que d'abord je suis en faveur d'une marine marchande. Je serais bien embarrassé si on me demandait de la bâtir demain matin parce que sans doute il manquerait de l'acier ainsi que des chantiers maritimes. Nous avons déjà un grand nombre de bateaux sur les Grands lacs. Dans les documents déposés cet après-midi il y a un projet d'un cargo brise-glace. C'est quelque chose d'extrêmement intéressant pour l'avenir du Canada. C'est un bateau d'environ 35 millions de dollars. Je ne serai pas en mesure prochainement de faire une déclaration globale sur la marine marchande, mais disons que je ferai tous les pas que je pourrai faire dans cette direction.

M. Guay (Lévis): Ne serait-il pas bon que le contenu du rapport Darling soit déféré au comité pour discussion en même temps que la politique globale, et quelle est l'opinion du ministre là-dessus?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je pense que nous aurons assez de «nourriture» avec ce que nous avons là que je ne m'oppose pas à ce qu'il soit déposé. Mais je suis convaincu que le comité ne sera pas en mesure d'étudier tous ces sujets-là en même temps. Il va falloir que nous procédions par ordre. Je ne m'oppose pas du tout à ce que le rapport Darling prenne le chemin du comité, mais j'ai l'impression qu'il peut peut-être attendre un peu, étant donné que les bateaux voyagent moins vite que les avions.

[*Traduction*]

M. Nowlan: Dans sa déclaration, le ministre a parlé de se servir des transports comme d'un instrument économique, et la question des disparités régionales a aussi été soulevée. Le ministre pourrait-il assurer à la Chambre qu'on ne touchera pas à un mode de transport actuel et qu'on pourrait même l'étendre? Je veux parler des subventions au transport des marchandises dans l'Est. Cette politique sera-t-elle maintenue dans ce nouveau programme?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, nous n'allons pas y toucher. Si nous y touchons jamais, ce sera fait séparément, mais personne ne l'a proposé. Pour l'instant, la situation est exactement la même que pour la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau.

Politique des transports

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a fini par reconnaître qu'il doit jouer un rôle plus actif dans la politique nationale des transports? En attendant que ses propositions donnent lieu à des mesures législatives concrètes, envisage-t-il de recourir davantage aux pouvoirs que lui donnent l'article 50 de la loi nationale sur les transports et l'article 100 de la loi sur les chemins de fer afin de diriger son ministère d'une main plus ferme?

M. Marchand (Langelier): La question est bien générale, monsieur l'Orateur, et il me serait facile de répondre par l'affirmative, mais je voudrais tout de même savoir au juste ce que le député a en tête.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, je demanderai au ministre de se reporter aux procès-verbaux du comité permanent des transports et des communications du 21 décembre, où il verra exactement ce que j'ai à l'esprit. Il y a eu une discussion avec le président de la CCT. Je voudrais poser une question de plus, compte tenu de la dernière initiative du ministre en matière de transport. A-t-on pensé à créer un autre organisme indépendant pour assurer un service de traversier jusqu'aux provinces insulaires afin qu'en cas de grève des chemins de fer, par exemple, ces provinces ne soient pas dans l'embarras?

M. l'Orateur: A l'ordre. Si j'ai bien compris ce que le ministre a dit plus tôt, les questions de ce genre, où l'on demande des détails, devraient être posées au comité. Toutefois, si le ministre désire y répondre, je ne m'y opposerai pas.

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, nous étudions la question et nous espérons que les négociations entre le CN et la Fraternité porteront fruit. Nous n'avons pas encore les derniers résultats.

● (1720)

M. O'Sullivan: Monsieur l'Orateur, comme tous les autres députés représentant une région à forte densité démographique, j'ai écouté avec intérêt les projets du ministre pour améliorer les services de transport. Comme il n'en est pas question dans le rapport, pourrait-il nous dire quels sont ses plans concernant les aéroports régionaux? C'est un problème qui intéresse les représentants de centres urbains à densité démographique moyenne comme Hamilton, Windsor, London etc., situés à la périphérie de grandes agglomérations où se trouvent des aéroports internationaux. Quelles sont les intentions du ministre à ce sujet?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, des discussions sont en cours au sujet de l'aéroport de Hamilton et de l'aéroport de Windsor; il est fort possible que, pour celui de London, elles soient terminées. Je m'en informerai. Je pense pouvoir mieux répondre à ces questions demain.

M. O'Sullivan: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre songe-t-il à utiliser dans les aéroports régionaux l'ADAC ou certains types d'appareils à réaction de grandeur moyenne? Le ministre et ses fonctionnaires envisagent-ils d'effectuer des études écologiques avant de développer les aéroports régionaux existants ou d'en construire de nouveaux?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, ce sera notre politique à l'avenir. Nous le ferons. Il y a cinq ou six jours, j'ai rencontré des transporteurs régionaux. Nous devrons élaborer une politique pour les transporteurs de troisième niveau. Les transporteurs régionaux veulent savoir exactement où ils se situent par rapport aux transporteurs nationaux et à ceux de troisième niveau. Cette politique reste encore à définir.

M. Alkenbrack: Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques commentaires au sujet d'une question que j'ai soulevée pour la première fois en 1970 et j'aimerais ensuite poser une question. Il s'agit du service-voyageurs entre Toronto et Ottawa. J'aimerais également parler du service-voyageurs de Windsor à Ottawa, service que le ministre désire améliorer, si j'ai bien compris. S'il l'améliore, je l'en féliciterai, car s'il y a lieu d'améliorer quelque chose, c'est bien le service ferroviaire-voyageurs. Jadis, le CN assurait ce service . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a dit qu'il ferait quelques commentaires et poserait une question. Comme cette période a été réservée pour permettre aux députés de poser des questions, le député aurait-il l'amabilité de poser la sienne.

M. Alkenbrack: Oui, monsieur l'Orateur. Je demande, pourquoi faire passer par Brockville le service-voyageurs du CN de Toronto à Ottawa? Pourquoi payer des frais de location au CP pour l'utilisation de ses voies entre Brockville et Ottawa, quand, pour relier Toronto et Ottawa, le plus court, c'est de passer par Napanee, puis, vers l'est, par Smith's Falls? J'espère que selon la nouvelle politique, le CN utilisera la subdivision de Smith's Falls, ce qui permettra d'avoir un service-voyageurs économique et rentable. Il devrait utiliser cette subdivision pour relier les villes de l'ouest ontarien comme Windsor et Toronto à Ottawa.

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, comme je n'étais pas ministre des Transports en 1970 quand le député a posé sa question pour la première fois, je n'ai pas fait de recherches à ce sujet. Je vais le faire et essayer de répondre au député. C'est une question d'ordre assez technique.

[*Français*]

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Ma question, monsieur l'Orateur, vise un système «intermodal», terre, mer, routes terrestres, traversiers. J'aimerais bien demander au ministre si, dans la politique globale qu'il vient d'énoncer, on pourrait envisager le renouvellement des discussions relatives aux subventions aux traversiers reliant l'île Vancouver et la *terra firma,* c'est-à-dire faisant la navette entre Nanaimo et la baie Horseshoe, un maillon dans la chaîne transconstinentale qui est l'autoroute transcanadienne?

M. Marchand (Langelier): Dans une politique générale évidemment on peut tout mettre, il n'y a aucun doute. Cependant, j'aimerais mieux discuter de la question des traversiers séparément, parce qu'il s'agit d'un problème bien spécial. Dans le cas des provinces Maritimes, au moins pour deux d'entre elles, je crois qu'il s'agit de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve, cela fait partie des conditions de leur entrée dans la Confédération canadienne, ce n'est pas tout à fait la même chose; c'était vrai pour le chemin de fer, dans le cas de la Colombie-Britannique, mais ce n'est pas vrai pour son traversier. Toutefois je discuterai avec plaisir de ce point avec l'honorable député à un autre moment.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je n'ai pas l'intention d'empêcher indûment qu'on pose des questions au ministre, mais tous les députés conviendront, je pense, que les questions doivent se borner à la politique générale et qu'il ne faut pas que tous les problèmes particuliers de chaque coin du pays y reviennent comme une litanie, ni qu'on pose des questions au sujet de l'application de la politique. Le ministre a dit qu'il serait prêt à répondre à ces questions au comité. Je pense qu'il a raison. J'espère que les questions se limiteront à la politique générale.

[*Français*]

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question. Je regrette de n'avoir pu entendre toute la série de questions qui a suivi la déclaration du ministre. J'aimerais demander au ministre si, dans toute cette politique des transports, il reconnaîtra la Voie maritime du Saint-Laurent, qui est une partie tout de même importante de notre système de transport, et s'il a l'intention, dans le cadre de cette politique, de revoir le financement de la Voie maritime du Saint-Laurent, parce qu'on sait que, actuellement, à cause des taux d'intérêt élevé, le revenu «ne fait pas ses frais». Est-ce que le ministre a l'intention dans toute cette politique de revoir toutes ces formes de refinancement?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé qu'on revoie non seulement le refinancement de la Voie maritime du Saint-Laurent, mais aussi celui du Canadien National.

[*Traduction*]

M. Railton: Monsieur l'Orateur, bien que je m'intéresse particulièrement au canal Welland et à la voie maritime, j'aimerais poser une question au sujet de la politique générale. Je pense que bon nombre de députés voudraient que les ports en eau profonde et les grands centres du Saint-Laurent soient reliés et la voie maritime élargie. Pour ce faire, il faudrait construire des ports en eau profonde et élargir les écluses qui desservent la voie maritime internationale, de même que le canal Welland. Quelle est la politique du ministère des Transports relativement au financement de cette entreprise de grande envergure et y aurait-il moyen de récupérer auprès des autres pays qui utilisent la voie maritime le coût de ces travaux?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je devrai discuter de cette question avec le ministre des Finances et le Conseil du Trésor. Jusqu'ici, nous n'avons pris aucune décision au sujet du financement de ces travaux.

● (1730)

M. Firth: J'aimerais aussi poser quelques questions au ministre au sujet de l'octroi de licences aux membres d'équipage des avions. C'est une question importante, surtout au nord du 60e parallèle, où l'on reconnait que les pilotes formés dans des régions qu'ils connaissent sont plus compétents et plus sûrs que ceux qui viennent d'une autre région. Ce fait a été reconnu il n'y a pas longtemps par des personnes qui ont enquêté sur un accident d'avion dans le Nord. Le ministre reconnaîtra-t-il cette plus grande compétence en autorisant l'apposition d'un timbre spécial sur la licence des membres d'équipage ou le livre de vol? Je tiens à signaler que, bien que très peu d'autochtones aient reçu une formation de pilote, leur réputation est plus qu'excellente. Le ministre songera-t-il à permettre qu'il soit fait état d'une façon quelconque de leur compétence, grâce à un tampon reconnu non seulement par le gouvernement, mais aussi par les sociétés qui les emploient et les compagnies d'assurance?

M. Marchand (Langelier): J'aimerais répondre à ce genre de questions au comité, quand mes conseillers seront avec moi. Je ne suis pas un expert en cette matière; si je l'étais, je ne serais probablement pas ici. J'espère que les députés m'excuseront de ne pas répondre avant d'avoir consulté mes conseillers.

M. Stanfield: Je voudrais poser une question ou deux sur la récupération des déboursés. A la page 10, il est question de faire un objectif de la rentabilité commerciale, ce qui inclut la récupération des déboursés. Plus loin, le ministre dit qu'il est souhaitable d'intégrer les divers services de transport—il veut essayer de les intégrer. Cela signifie-t-il que le ministre va essayer d'appliquer le concept de la récupération des déboursés, des services maritimes, par exemple, quand le gouvernement fait du dragage ou entretient les canaux? Songeons à la Voie maritime du Saint-Laurent, par exemple. Est-il question d'appliquer le concept de la récupération des déboursés à tous les modes de transport?

M. Marchand (Langelier): Je pense que la réponse est non. Il est clair, pour moi en tout cas, que nous insisterons sur la récupération des déboursés dans certains cas et que dans d'autres, ce sera impossible. Voilà pourquoi nous avons divisé le Canada en régions principales, secondaires, en voie de développement, et ainsi de suite. Nous savons qu'il faudra sans doute appliquer des principes particuliers aux régions en voie de développement—que le principe de la récupération des frais ne sera pas applicable.

M. Stanfield: Je demanderai peut-être au ministre, une autre fois, de préciser s'il considère le centre du Canada comme une région en voie de développement.

Le ministre a indiqué, en répondant à certaines questions, qu'en l'absence de concurrence, autrement dit lorsque les principes de la loi de 1967 n'assurent pas un contrôle acceptable grâce à la concurrence, le gouvernement devrait fixer les tarifs. Est-ce cela qu'il veut dire? Ou bien, veut-il dire que le gouvernement va décider, dans ces cas, que les tarifs seraient fixés d'après des principes autres que ceux de la concurrence?

Veut-il dire que lorsque le gouvernement constatera l'absence de concurrence, il fixera lui-même les tarifs, ou a-t-il voulu dire que le gouvernement appliquera des principes différents à partir desquels la CCT établira les tarifs? Dans ce dernier cas, le ministre est-il en mesure de nous indiquer quel sera le principe général? Là où la concurrence joue, je suppose que les principes définis dans la loi actuelle continueront de s'appliquer. Mais quel principe le gouvernement appliquera-t-il s'il constate l'absence de concurrence?

M. Marchand (Langelier): Je crois que la deuxième version de l'honorable représentant est exacte. Nous n'avons pas l'intention de fixer les taux arbitrairement. Je n'aimerais pas être tenu de fixer les taux pour tout le Canada. J'ai déjà suffisamment à faire. Nous pourrions établir un certain nombre de règles applicables quand la CCT fixera les taux. Je ne peux pas dire à l'honorable représentant quelles seront ces règles, mais elles devraient être établies par le ministère. Nous pourrions décider que dans un cas, le principe primordial est l'expansion régionale et dans un autre, si, pour cause de connivence ou pour d'autres raisons, il est impossible d'obtenir un taux conve-

nable . . . l'honorable député m'excusera si je ne lui fournis pas de plus amples précisions.

M. Stanfield: Le ministre sera-t-il en mesure de dire au comité le principe qui régira la fixation du taux dans les régions où la concurrence fait défaut?

M. Marchand (Langelier): J'ignore quand je pourrai le faire, mais je suis disposé à discuter avec le comité la nature de ces règlements.

M. Huntington: La réponse du ministre à la question de notre chef sur la viabilité m'a sidéré. Venant d'un port de mer, je sais ce qu'il faut faire pour rendre un port de mer viable. Je constate un grand vide dans la discussion de la politique canadienne des transports, car le ministre a omis de présenter, dans sa déclaration ou dans les rapports déposés, des considérations sur la voie maritime et le transport maritime. L'intégration de tous ces éléments me semble vraiment nécessaire pour que les délibérations du comité soient fructueuses. Ne serait-il pas opportun que le ministre dépose le rapport Scott, afin que ceux d'entre nous que le transport maritime intéresse profitent des lumières des collaborateurs du ministre dans ce domaine?

M. Marchand (Langelier): Le député a raison. On ne peut pas parler de politique des transports sans parler des ports. Nous avons cependant reçu le rapport Scott, comme le député le sait. J'ai toujours souhaité que mes fonctionnaires voient les choses de la même façon, malheureusement je n'ai pas encore obtenu cette unanimité, mais nous devrons très bientôt produire un rapport sur les politiques portuaires, dans lequel nous dirons comment l'aspect maritime s'intégrera.

M. Huntington: Avec tout le respect que je dois au ministre, puis-je signaler qu'un précis ou résumé du rapport Scott est distribué à tout le monde dans tout le Canada, sauf à l'opposition officielle. Certains d'entre nous souhaitent vivement jouer un rôle significatif dans ce débat sur les transports. Si le ministre ne veut pas que le rapport soit publié en entier, ne pourrait-il pas le mettre à la disposition de ceux d'entre nous qui participent à ces études soit au comité soit ailleurs?

M. Marchand (Langelier): Je vais essayer de faire quelque chose à ce sujet.

M. Towers: Étant donné les mécontentements que suscite le système des transports, dont le ministre lui-même est allé jusqu'à dire que c'était un véritable gâchis—il a même ajouté à ce moment-là, qu'il ne pouvait apparemment rien y faire—le ministre se propose-t-il de présenter une mesure législative en vue de faire relever la Commission canadienne des transports de son ministère et rendre le président de la Commission comptable devant le ministre?

M. Marchand (Langelier): Comme je l'ai mentionné dans mon discours—j'ignore si je me suis bien exprimé—nous estimons qu'un organisme de réglementation comme la Commission est nécessaire. Le domaine des transports au Canada est beaucoup trop vaste pour que nous puissions nous passer d'un organisme comme la Commission canadienne des transports. Mais nous aimerions que celle-ci applique les politiques établies par le ministère des Transports. À l'heure actuelle, il existe de nombreux domaines où c'est la Commission et non le ministère lui-même qui établit les politiques.

● (1740)

M. Benjamin: C'est le ministre de la Justice (M. Lang) qui décide.

M. Marchand (Langelier): Cela doit changer et cela veut dire que nous devons modifier la loi.

M. Towers: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. C'est sans doute involontairement, mais le ministre n'a pas répondu à ma question. Il ne veut peut-être pas le faire pour le moment, mais ce serait intéressant d'avoir une réponse. Le président de la Commission sera-t-il subordonné au ministre, et devra-t-il lui faire rapport à certaines époques de l'année?

M. Marchand (Langelier): C'est ce qui se fait normalement à l'heure actuelle. La commission fait rapport à la Chambre par l'intermédiaire du ministre. Elle n'est intégrée d'aucune façon au ministère. Le président n'est tenu de discuter ni avec le sous-ministre ni avec aucun groupe; la Commission est un organisme indépendant, comme n'importe quelle société de la Couronne. La société Air Canada, qui fait rapport à la Chambre par l'intermédiaire du ministre, n'est pas intégrée au ministère. Il s'agit d'un organisme très autonome. Que la Commission ait beaucoup de pouvoirs, peu m'importe, mais ce à quoi je tiens, c'est que si nous estimons devoir faire quelque chose dans l'intérêt des Canadiens, nous puissions imposer à la Commission une nouvelle politique.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, j'aimerais interroger le ministre sur deux secteurs de sa politique. Je voudrais aborder tout d'abord cet élément de sa politique concernant les vracquiers brise-glace, qui constitue à mon avis une excellente proposition. Comme le ministère des Transports, en collaboration avec la Conseil national des recherches du Canada et le gouvernement, possède maintenant une certaine compétence dans le domaine des brise-glace et peut également se prévaloir de l'expérience de certains autres pays, le ministre pourrait-il me dire pourquoi, d'après l'annonce qu'il en a faite, il s'agira d'une entreprise mixte du gouvernement et du secteur privé au lieu d'une entreprise faisant uniquement appel à des organismes relevant déjà de sa compétence comme les Chemins de fer nationaux du Canada et la Société des transports du Nord?

M. Marchand (Langelier): La raison en est double, monsieur l'Orateur. D'abord, cette entreprise nécessitera des investissements considérables. J'espère que notre participation sera majoritaire, mais ce type de navire coûtera près de 35 millions de dollars, je pense. Cette société va investir pas mal d'argent et a une grande expérience de l'Arctique. Elle possède le savoir-faire et sera très utile, et c'est pourquoi il s'agira d'une entreprise mixte.

M. Benjamin: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Pour clore la discussion là-dessus, le ministre nous dirait-il s'il a l'intention de se faire rembourser intégralement le coût de ce cargo brise-glace par les sociétés minières auxquelles il va servir dans l'est de l'Arctique, ou si cet achat constituera une autre subvention au secteur privé?

M. Marchand (Langelier): Ce n'est pas une subvention, monsieur l'Orateur. Le député devra attendre que l'on fixe le prix du minerai qui sera extrait de l'Arctique. La société n'est pas propriétaire de la mine, je ne vois donc pas comment le député peut faire cette allusion. Pour ma part, je ne vois aucun rapport.

M. Benjamin: J'ai une dernière question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Quant à l'autre aspect de la politique, le ministre a signalé ce matin et cet après-midi encore, si je ne me trompe, que la concurrence s'exerce dans les régions où le transport est rentable. Le ministre m'éclairerait-il là-dessus. Comment pourra-t-il rajuster les tarifs imposés pour couvrir les frais de transport ou l'aménagement de voies comme la voie maritime du Saint-Laurent, si les gens des Prairies ou des provinces de l'Atlantique n'assument pas une part démesurée de ces frais pour les biens et services qui leur sont nécessaires à la réalisation d'un réseau ou d'installations de transport dans les régions soi-disant concurrentielles?

M. Marchand (Langelier): C'est exactement pour cela que nous étudions cette question, monsieur l'Orateur. Elle a toutes sortes d'incidences, non seulement pour l'Ouest, mais aussi pour les États-Unis. La dette de la voie maritime s'élève à 800 millions de dollars environ et je doute que cette voie recueille assez de fonds pour payer ne serait-ce que les intérêts. Les États-Unis ont oublié l'intérêt, mais pas nous. Il en va de même pour le Canadien National.

Quoi que nous pensions et quelle que soit notre idéologie, quelqu'un devra payer pour les transports au Canada. Si nous décidons d'oublier la dette du CN ou de la Voie maritime, les prix seront artificiellement bas. Ce serait peut-être une bonne chose, mais les Canadiens devront en payer la note. Nous savons pour le moment où s'applique le juste prix. Nous sommes en train d'étudier la question et peut-être la meilleure chose à faire serait-elle de faire comme aux États-Unis.

M. McRae: Monsieur l'Orateur, le ministre a parlé du meilleur parti à tirer de divers modes de transport qui comprennent les pipe-lines dans les régions côtières en plus des moyens classiques. Lorsqu'il s'agira de mettre cette politique en pratique va-t-on, à dessein de mieux normaliser les moyens de transport intermodaux, établir des communications plus étroites entre le ministère des Transports, celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources, celui des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'Office de l'énergie et la CCT? Va-t-on considérer le principe de l'écoulement de la boue de charbon pour remplacer les wagons à charbon? Ou bien une ligne de chemin de fer dans la vallée du Mackenzie au lieu d'un pipe-line et du transport routier?

M. Marchand (Langelier): Nous travaillons en collaboration de plus en plus étroite avec les autres ministères. Comme je l'ai déjà dit dans mon exposé, la question que nous nous posons à l'heure actuelle est de savoir si, avec toutes ces nouvelles techniques, il vaudrait mieux transporter la houille par wagon de l'Alberta en Ontario et produire l'électricité en Ontario, ou la produire en Alberta et la transporter en Ontario.

M. Lawrence: Transporter l'électricité de l'Alberta en Ontario? Comment?

M. Marchand (Langelier): À l'aide d'un réseau de force motrice. Je ne dis pas que ce projet sera réalisé du jour au lendemain, mais il est aujourd'hui possible de transporter même le charbon par pipe-line. Nous n'avons pas fait d'études concluantes dans ce domaine, mais pour répondre à la question de l'honorable député, je dirai que, oui, nous travaillons de concert avec les autres ministères pour savoir ce qui vaut mieux.

M. Malone: Monsieur l'Orateur, étant donné que le CN s'est engagé à assurer le transport des grains au Canada et qu'il ne s'est pas très bien acquitté de cette tâche depuis quelques années, le ministre compte-t-il permettre à de petites compagnies indépendantes d'utiliser les embranchements du CN qui desservent des régions que le CN ne considère pas comme rentables, mais que de petites compagnies indépendantes autres que le CP pourraient utiliser pour transporter le grain de façon plus économique vers les grands centres?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je ne parle pas au nom du gouvernement sur cette question; je ne fais part aux députés que de ma propre réaction. Nous avons deux compagnies ferroviaires nationales au Canada et quelques autres compagnies provinciales. J'hésite un peu à les multiplier, de même qu'à multiplier les compagnies aériennes comme on l'a fait aux États-Unis, où certaines sont en faillite. Si le CN n'offre pas un bon service, il serait peut-être préférable de le forcer à améliorer ce service plutôt que de s'adresser à une nouvelle compagnie plus petite.

● (1750)

M. Malone: Monsieur l'Orateur, dois-je conclure de la réponse du ministre qu'il a vraiment l'intention de voir à ce que le CN s'engage officiellement à assurer le transport du grain à partir de petits centres au lieu d'installer des terminus intérieurs qui pourraient entraîner la disparition des petites collectivités rurales, et favoriser la création de plus grandes agglomérations? Je serais curieux de savoir si le ministre a bien l'intention d'obtenir du CN qu'il accepte d'effectuer maintenant le transport des céréales à partir des petites collectivités.

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, le député songe probablement à un projet précis dont nous pourrions discuter en comité. Je suis prêt à user de mon autorité qui, trop souvent, ne peut s'exercer que sur le plan moral pour convaincre le CN de s'acquitter mieux de sa tâche. Je ne saurais dire combien de wagons à trémie le gouvernement a dû acheter pour le CN et le CP, parce que ces deux sociétés refusaient d'assurer le service auquel elles étaient censées être tenues en vertu de la loi. Je suis prêt à prendre une initiative en ce sens mais j'aimerais que le député précise sa pensée.

[*Français*]

M. Béchard: Ma question a trait aux traversiers interprovinciaux. Il est reconnu, tant sur le plan provincial que sur le plan fédéral, que les traversiers sont le prolongement de la route terrestre. En conséquence, les provinces versent des subventions, et le gouvernement fédéral aussi, et cela évidemment en vue d'alléger le coût aux usagers. Mais, est-ce qu'on peut déduire de la politique annoncée

par le ministre des Transports aujourd'hui, même si l'on ne peut le lire dans la déclaration qu'il a faite, que le gouvernement fédéral va continuer à verser sans distinction des subventions aux traversiers inter-provinciaux?

M. Marchand (Langelier): Sans distinction, non, monsieur le président, mais là où cela s'impose, et que c'est nécessaire. Nous sommes sûrement prêts à aider. Si nous agissions autrement, cela voudrait dire qu'on pourrait nous demander des traversiers un peu partout, et que nous serions obligés d'en donner en vertu de notre politique. Mais là où c'est essentiel et nécessaire pour resserrer les liens de cet immense pays, il est sûr que nous sommes prêts à considérer les demandes sérieusement.

[*Traduction*]

M. McKinley: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre une question sur la politique exposée dans le bill de 1967 sur les transports. Cette politique a suscité bien des problèmes dans le Sud-Ouest de l'Ontario. Je pense au règlement qui forçait le Canadien National à demander à la CCT l'autorisation d'abandonner le service-voyageur sur un tronçon de chemin de fer afin d'obtenir une subvention. La société ne pouvait pas demander directement une subvention; elle devait demander l'autorisation de supprimer son service-voyageurs. Il fallait tenir des audiences publiques; après quoi, la CCT décidait qu'une subvention serait versée à la société pour qu'elle puisse maintenir son service-voyageurs.

Bien des lignes pour voyageurs ont été malheureusement désaffectées à cause de cette politique. Certaines n'étaient pas rentables, rapides ni même propres, comme le ministre voudraient qu'elles le soient. On a donc abandonné ces lignes alors qu'elles auraient été maintenues si la société n'avait pas dû demander l'autorisation de les supprimer avant de pouvoir obtenir la subvention. Le ministre modifiera-t-il ce système dans le bill qu'il présente?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, la commission Hall est en train d'examiner l'affaire et nous attendons qu'elle fasse connaître ses recommandations. J'ai un certain nombre de chiffres en tête, mais je ne me souviens pas du nombre exact de milles; je crois que l'on a reporté à l'an 2000 la décision d'abandonner un certain nombre de milles de voies et à 1980 la décision pour environ 1,000 ou 2,000 milles. A l'heure actuelle, on ne compte que 500 milles qui ne sont pas protégés. La commission mène une enquête afin de déterminer s'il faut maintenir ou suspendre ces services; je ne pense donc pas qu'il y ait urgence dans ce domaine.

M. McKinley: Monsieur l'Orateur, ce qui me préoccupe, c'est ce qui s'est passé vers 1970 ou 1971. Bien des services-voyageurs ont été interrompus dans le Sud-Ouest de l'Ontario. Le ministre avait alors déclaré qu'il s'efforcerait de coordonner pleinement les services ferroviaires et ceux d'autobus. La situation est impérieuse dans cette région. Le ministre pourrait-il donner plus de détails sur ce qu'il entend faire à ce propos, car je crois qu'il tente diverses expériences dans cette région depuis trois ou quatre ans?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, nous voulons intégrer tout cela et offrir un meilleur service aux Canadiens, mais je ne crois pas que nous devions faire des sottises. Par exemple, si un train transporte une moyenne de sept voyageurs un vendredi à un coût de plusieurs centaines de dollars par voyageurs, il y a quelque chose qui cloche dans le service. Les gens aiment pouvoir prendre le train car, même s'ils se servent normalement de leurs voitures, en cas de mauvais temps, ils peuvent sauter dans le train. C'est à ce moment-là que le train est utile. Le fait est qu'il y a des trains où le transport des voyageurs coûte $7,000 par année, ce qui n'est pas raisonnable. Cela ne signifie pas que nous ne devrions pas offrir de service-voyageurs, mais peut-être devrions-nous assurer un meilleur service pour que les gens en viennent à se servir davantage de ces trains que par le passé. Je ne pense pas que tous les trains de banlieue . . .

M. McKinley: Ce que le ministre dit est exact, mais, dans le Sud-Ouest de l'Ontario, le faible taux d'utilisation du service a été la conséquence d'un mauvais agencement des horaires de trains. Les compagnies essayaient de prouver qu'elles enregistraient une perte, afin de pouvoir obtenir une subvention, mais elles devaient d'abord demander à abandonner le service et, dans bien des cas, la CCT a accédé à leur demande. A mon avis, si les compagnies avaient obtenu ces subventions, les trains seraient encore en service.

Par exemple, le train faisant la liaison Goderich-Toronto arrivait à midi et repartait à 1 heure de sorte que, pour faire des affaires à Toronto, les voyageurs devaient y passer au moins deux jours et demi. C'est la raison pour laquelle les trains transportaient très peu de voyageurs, et non parce que les gens ne voulaient pas de service reliant Goderich à Toronto en passant par Clinton et Seaforth, et revevant la nuit.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis certain que cette discussion pourrait se poursuivre longtemps. Toutefois, comme il est 6 heures, en conformité de l'ordre adopté plutôt aujourd'hui, je dois interrompre le débat et mettre la question aux voix.

[*Français*]

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

LA LOI SUR LES TRAITEMENTS

MODIFICATION PRÉVOYANT L'AUGMENTATION DES TRAITEMENTS DES LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé) propose: Que le bill C-24, tendant à modifier la loi sur les traitements, dont le comité permanent des prévisions budgétaires en général a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Sharp propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques observations seulement à présenter. Si j'interviens ce soir, c'est pour présenter une proposition qui a reçu l'appui unanime du comité. Elle concerne une formule de modification des lois telles la loi sur les traitements, la loi sur les juges et la loi sur les traitements des députés. Nous savons que ces trois bills étudiés cette année proposaient des chiffres purement arbitraires, recommandés par aucun organisme extérieur susceptible de donner des avis impartiaux au gouvernement et aux députés.

Nous savons que l'examen du bill C-44 a nécessité beaucoup de temps, en ce qui concerne les traitements des députés. Il a soulevé beaucoup de mécontentement des deux côtés. J'ai présenté l'autre jour, à propos du bill C-47, qui concernait les traitements des juges, mon opinion sur ce que j'appelle le spectacle que nous avons donné en décembre et par la suite, jusqu'à l'adoption du bill C-44. Je pense qu'il a été tenu, ici et ailleurs, des propos du plus mauvais genre dont la Chambre aurait fort bien pu se passer. Ces discussions ne peuvent laisser que de l'amertume.

En ce qui concerne le bill actuel, il porte les traitements des lieutenants-gouverneurs à $35,000. Cela représente dans certains cas une hausse de 100 p. 100, mais il faut se rappeler qu'il n'y a eu que trois relèvements depuis 1952. Plus précisément, les traitements ont été revisés en 1952 et en 1963 seulement. Je pense que c'est traiter bien mesquinement les titulaires de ces hautes fonctions, envers lesquels on aurait dû faire preuve de plus de réalisme et de considération. Je ne pense pas que la nation traite ces dignitaires de la façon qu'ils méritent. On pourrait en dire autant en ce qui concerne les juges.

Nous réaliserions un progrès sérieux en adoptant une formule suivie en d'autres pays. Les traitements du personnel non électif, tels les juges et les cadres supérieurs de la Fonction publique, y sont liés à l'intérieur d'une grille et fixés sur l'avis d'un comité constitué de personnes étrangères à la Fonction publique et chargé de conseiller l'État sur le niveau des traitements. La question serait réexaminée tous les deux ans. Une fois saisi du rapport, le gouvernement aurait 60 jours pour agir. C'est une formule. Je ne prétends pas que ce soit la seule. Le gouvernement doit agir dans les 60 jours, autrement la recommandation entre en vigueur. La disposition principale est celle qui porte sur les cadres de la fonction publique et les autres traitements sont calculés suivant une certaine formule à partir du leur.

● (2010)

Par exemple, en France, les traitements des députés à l'Assemblée nationale s'établissent à mi-chemin des traitements les plus élevés et les plus faibles au niveau des cadres. Dans le cas du Canada, le niveau de traitement des députés se situerait entre SX3 et SX4. Le traitement des juges est aussi calculé en fonction de celui des cadres. Je crois que cette formule satisferait la plupart des gens en ce qui concerne les traitements. Il n'est pas nécessaire de modifier la loi, comme il a fallu le faire trois fois cette année.

Cela dit, je ne prétends pas que ce soit une formule exceptionnelle. Je suis persuadé que nombre de personnes pourraient l'améliorer, mais elle pourrait certes fournir un critère satisfaisant qui permettrait d'éliminer le mécontentement suscité cette année et dans les années passées à propos des modifications apportées à ces traitements.

Compte tenu de l'importance des postes qu'ils occupent et de la position qui était la leur, ces juges méritent, je pense, les traitements recommandés dans le bill. Il en est de même des lieutenants-gouverneurs, des députés et des membres de l'autre Chambre.

Je saisis donc cette occasion pour soumettre sérieusement cette proposition au gouvernement et j'espère que les ministres ici présents en tiendront compte, de sorte que d'ici l'an prochain, une loi sera présentée en vue de faire disparaître la pratique actuelle, car, même si l'inflation est contenue, il faudra relever les traitements des juges comme magistrats ou juges provinciaux, étant donné que le coût de la vie augmente, de même que les salaires, d'un bout à l'autre du pays. Il en est de même des fonctionnaires, des membres des Assemblées législatives de la Chambre des communes et du Sénat.

Je recommande donc ce bill à la Chambre. Mon seul regret, c'est que les titulaires de ce poste n'ont vu leurs traitements relevés que de 1952 à 1963 et de 1963 à 1975. Certes, l'indexation de ces traitements va de soi. Je recommande ce bill à la Chambre.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai dit ce que je pensais du bill C-24 à l'étape de la deuxième lecture, tout comme deux ou trois de mes collègues, de sorte qu'il serait superflu de revenir là-dessus et de prolonger le débat sur la troisième lecture. Mon bon ami, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), ne réussira même pas à me provoquer.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je me suis fait conciliant ce soir.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il se prétend conciliant, mais ses allusions aux débats sur les bills C-44 et C-47 renfermaient des observations qui pourraient elles-mêmes donner lieu à un débat. Ainsi, le député a donné à entendre que le débat sur le bill C-44 avait pris bien du temps de la Chambre. Je lui signale qu'au contraire, il en a pris bien peu. Peut-être s'est-il écoulé beaucoup de temps entre le moment de sa présentation à la Chambre et celui de son adoption, mais il n'y a pas eu grand débat. Quoi qu'il en soit, bien qu'il y ait tentation, je n'y succomberai pas.

La suggestion que le député vient de faire, à savoir charger un organisme de l'extérieur de recommander le niveau de traitement et des indemnités des divers groupes qu'il a mentionnés, est à mon avis valable et mérite examen. En ce qui concerne les juges et les lieutenants-gouverneurs, il serait peut-être difficile d'essayer de procéder ainsi sans une loi du Parlement, à cause des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Dans les deux cas, l'AANB stipule que le Parlement doit fixer les traitements des juges et des lieutenants-gouverneurs. Dans le cas des députés, l'idée d'obtenir l'avis de personnes de l'extérieur me semble bonne. Nous ne devons pas nous décharger de notre responsabilité de députés pour tout changement que nous apportons au niveau de nos propres traitements. Mes vues à ce sujet sont toutefois bien connues, j'espère, et il m'est inutile de les exposer en détail.

Quant aux traitements prévus aux termes du bill C-24, le député d'Edmonton-Ouest a déjà signalé qu'il s'agit d'une augmentation de 100 p. 100 dans le cas du lieutenant-gouverneur de l'Île-du-Prince-Édouard, dont le traitement actuel, de $16,000, augmenterait aux termes du bill à $35,000 par année.

Le traitement des lieutenants-gouverneurs de sept des provinces passe de $18,000 à $35,000 par an, tandis que celui des lieutenants-gouverneurs de l'Ontario et du Québec passe de $20,000 à $35,000 par an. Au moins une chose est établie dans ce secteur de travail, et c'est que nous aurons un taux national au lieu de taux régionaux, ce qui engendre des problèmes dans d'autres secteurs.

Je suis toujours de l'avis que j'ai exprimé à l'égard des traitements des députés, des sénateurs, des ministres et des juges, c'est-à-dire qu'au moment où l'on invite à la modération l'ensemble des Canadiens et où l'on prévoit que le budget présenté dans huit jours pourrait bien contenir des règles en ce sens, les taux d'augmentation prévus par le bill à l'étude sont trop élevés. Je dis donc sans ambages que je maintiens la position que j'avais adoptée à l'étape de la deuxième lecture: le moment est mal venu d'augmenter autant le traitement des lieutenants-gouverneurs.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les oui l'emportent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sur division.

M. l'Orateur adjoint: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

● (2020)

LA LOI DE 1974 MODIFIANT LA LÉGISLATION (STATUT DE LA FEMME)

MESURE VISANT À ASSURER L'ÉGALITÉ DE STATUT AUX PERSONNES DE SEXE MASCULIN ET FÉMININ AUX TERMES DE CERTAINES LOIS

La Chambre passe à l'étude du bill C-16, tendant à modifier certaines lois en vue d'assurer dans leur application l'égalité de statut aux personnes de sexe masculin et féminin, dont le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. N'y a-t-il pas eu un amendement à l'étape du rapport?

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, après consultation entre les divers partis, on semble consentir à examiner deux amendements reproduits au *Feuilleton* du lundi 16 juin 1975: Un amendement tendant à modifier le Code canadien du travail et un amendement tendant à modifier la loi sur les allocations aux anciens combattants. Afin que ces amendements puissent être examinés à l'étape du rapport, il faut manifestement le consentement unanime.

Je le répète, des consultations ont eu lieu et, sauf erreur, on est disposé à accepter ces amendements comme articles 23 et 24 du bill dont nous sommes saisis ce soir, le bill C-16.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Les députés ont entendu les observations du ministre. Comme personne ne souffle mot et que tous les députés regardent dans la direction de la présidence comme pour signifier leur accord . . .

M. Baldwin: Leur assentiment.

M. l'Orateur adjoint: . . . leur assentiment, comme le député de Peace River (M. Baldwin) vient de dire, il me semble que la présidence ne devrait pas intervenir maintenant pour empêcher la Chambre, par consentement unanime, de suivre la suggestion que vient de faire le ministre et d'étudier les amendements proposés à l'étape du rapport. Même si la Chambre y consent apparemment à l'unanimité, je me dois, avant de demander si elle est d'accord, de prévenir les députés contre ce genre de précédent. Il ne faut pas y voir, selon moi, le genre de précédent à invoquer pour modifier le processus législatif habituel.

Les députés savent sans doute que le bill à l'étude a pour but de modifier certaines lois: la loi électorale du Canada, le Code criminel, la loi sur l'immigration, la loi sur l'emploi dans la Fonction publique, la loi sur les pensions, la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, la loi sur la défense nationale et la loi sur l'assurance-chômage, sans toutefois inclure le Code du travail ni la loi sur les allocations aux anciens combattants. Même si une nouvelle recommandation royale a été faite pour appuyer l'amendement proposé par le ministre et qu'il a été convenu de procéder par consentement unanime, la présidence ne doit pas être empêchée de signaler aux députés que cette procédure fait fi d'une coutume législative de longue date. Il incombe même à la présidence de mettre les députés en garde contre une telle pratique et de s'y opposer. Les députés savent sans doute que cette pratique ne tient pas compte du préavis de 48 heures, de l'étape de la deuxième lecture pour la modification d'une loi déjà adoptée par le Parlement, ni de l'étape du comité.

Ceci étant dit, je demande maintenant aux députés, qui ont entendu la proposition du ministre, s'ils en conviennent à l'unanimité; dans l'affirmative, je suis prêt à mettre la motion aux voix à l'étape du rapport.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Suite à la suggestion du ministre, la Présidence mettra aux voix l'amendement proposé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde).

[*Français*]

M. Lalonde propose:

Qu'on modifie le bill C-16, Loi modifiant certaines lois en vue d'assurer dans leur application l'égalité de statut aux personnes de sexe masculin et féminin, en ajoutant après l'article 22 du bill, ce qui suit:

23. (1) La partie du paragraphe 59.2(1) du *Code canadien du travail* suivant l'alinéa c) est abrogée et remplacée par ce qui suit:

«a droit à un congé de maternité

d) ne dépassant pas

(i) dix-sept semaines, si l'accouchement survient avant la date mentionnée dans le certificat visé à l'alinéa *c*) ou à cette date, ou,

(ii) outre les dix-sept semaines, la période s'écoulant entre la date mentionnée dans le certificat visé à l'alinéa *c*) et la date effective de l'accouchement, si celui-ci survient après la date mentionnée dans le certificat,

e) commençant au plus tôt onze semaines avant la date mentionnée dans le certificat visé à l'alinéa c), et

f) se terminant au plus tard dix-sept semaines après la date effective de l'accouchement.»

(2) Les paragraphes 59.2(2) et (3) de ladite loi sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

«(2) L'employée ayant droit au congé de maternité prévu au paragraphe (1) qui ne présente pas de demande en conformité de l'alinéa (1)*b*) a droit, sous réserve du paragraphe (3), de prendre

a) des congés au cours des onze semaines précédant la date présumée de l'accouchement spécifiée dans le certificat fourni à son employeur en vertu de l'alinéa (1)*c*), si elle lui remet un certificat médical attestant son incapacité de travail pendant toute cette période en raison d'un état de santé directement attribuable à sa grossesse que le médecin ne prévoyait pas, et

b) des congés qui, outre ceux consentis conformément à l'alinéa *a*), ne dépassent pas le maximum prévu aux sous-alinéas (1) *d*)(i) ou (ii), toutefois l'employée qui n'a pas bénéficié des congés prévus aux alinéas *a*) et *b*) a droit, sous réserve du paragraphe (3), à des congés ne dépassant pas le maximum prévu aux sous-alinéas (1) *d*)(i) ou (ii).

(3) Les congés accordés à une employée conformément au paragraphe (2) doivent, nonobstant ce paragraphe, se terminer au plus tard la dix-septième semaine suivant la date effective de son accouchement.

(4) Les paragraphes (1) à (3) entrent en vigueur six mois après la date de la sanction de la présente loi.

24. (1) L'alinéa 2(3)*a*) de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants* est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«*a*) l'ancien combattant qui établit, à la satisfaction de l'autorité régionale, avoir publiquement présenté la personne de sexe opposé avec laquelle il a résidé comme son conjoint pendant au moins

(i) trois ans, en cas d'impossibilité pour eux de se marier par suite de l'existence d'un mariage antérieur de l'un ou de l'autre, ou

(ii) un an, en cas de possibilité pour eux de se marier,

est réputé être son conjoint;»

(2) l'alinéa 2(3)*c*) de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«*c*) la femme qui établit, à la satisfaction de la Commission, avoir été publiquement présentée par l'ancien combattant avec qui elle résidait comme son conjoint pendant une période précédant le décès de ce dernier d'au moins

(i) trois ans, en cas d'impossibilité pour eux de se marier par suite de l'existence d'un mariage antérieur de l'un ou de l'autre, ou

(ii) un an, en cas de possibilité pour eux de se marier,

est réputée, sur directive à cet effet de la Commission, être la veuve de cet ancien combattant.»—*Le ministre responsable du Statut de la femme.*

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

[*Traduction*]

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; le ministre a-t-il quelque chose à dire, même très brièvement, pour justifier cet amendement? Pourrait-il nous en donner des schémas?

[*Français*]

M. Lalonde: Monsieur le président, ce bill a été étudié en comité et a reçu l'appui unanime de tous les députés. Les deux amendements qui sont proposés, l'un relatif à la loi sur les allocations aux anciens combattants et l'autre relatif au Code canadien du travail, sont des amendements purement techniques qui ont pour but de voir à ce que ces deux lois suivent la même procédure que d'autres amendements qui ont été apportés à d'autres lois par le bill C-16, en ce qui a trait à la définition du mariage de droit commun, et en ce qui a trait au congé de maternité.

L'amendement du Code canadien du travail que l'on retrouve à l'article 23 du bill C-16 prévoit que la période de congé de maternité qui doit être accordé selon le Code doit concorder avec la période de prestation prévue par la loi sur l'assurance-chômage, de telle sorte que la loi sur l'assurance-chômage et le Code canadien du travail contiendront ainsi exactement les mêmes dispositions en matière de congé de maternité.

Quant à l'amendement à la loi sur les allocations aux anciens combattants, il modifie la définition du conjoint de droit commun contenue dans le bill C-4 qui a reçu l'assentiment royal en novembre 1974. Le but de cette modification est de rendre la définition du conjoint de droit commun semblable à celle utilisée dans d'autres lois fédérales similaires. La modification définit le conjoint de droit commun comme étant la personne qui réside avec une personne de sexe opposé et qui a été publiquement représentée comme son conjoint pour une période de trois ans, lorsqu'il y a empêchement au mariage, ou pour une période d'un an, dans le cas où il n'existe pas d'empêchement au mariage.

Ces amendements ont été mentionnés au stade de l'étude en comité. Les honorables députés de la Chambre ont eu l'occasion d'en prendre connaissance au comité, mais évidemment, il était impossible de les considérer officiellement et formellement au stade du comité. Chaque représentant des partis à la Chambre a reçu une copie des amendements il y a déjà quelques jours, et chaque parti a eu l'occasion de les considérer et d'en discuter. Ce sont ces considérations et discussions qui ont conduit à l'accord unanime qui a permis l'introduction des amendements ce soir.

Monsieur le président, je voudrais remercier les honorables députés de la Chambre de leur coopération et je vous remercie également d'avoir autorisé cette légère entorse aux règles rigides de la Chambre, ce qui a permis d'améliorer ce projet de loi avec l'accord unanime des députés de la Chambre.

[*Traduction*]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à dire sur la première partie de l'amendement. La proposition semble assez juste et je ne vais certainement pas m'opposer à la deuxième partie non plus, mais je crois que nous devrions avoir un mot d'avertissement sur la partie qui cherche à donner une certaine validité aux mariages de droit commun. Il n'y a pas très longtemps, le premier ministre (M. Trudeau) a dit que le gouvernement ne devait pas pénétrer dans les chambres des gens. Mais avec cet amendement, le ministre lui permet d'y pénétrer par la porte de derrière, et nous ne devons pas laisser passer cela.

● (2030)

L'alinéa 2(3)a) de l'article 24 de la Loi sur les allocations aux anciens combattants stipulera que:

«*a*) l'ancien combattant qui établit, à la satisfaction de l'autorité régionale, avoir publiquement présenté la personne de sexe opposé avec laquelle il a résidé comme son conjoint pendant au moins

(i) trois ans, en cas d'impossibilité pour eux de se marier par suite de l'existence d'un mariage antérieur de l'un ou de l'autre, ou

(ii) un an, en cas de possibilité pour eux de se marier, sera réputé marié à cette personne;

J'aimerais prévenir le ministre qu'il place ainsi entre les mains de l'autorité régionale, qui est un fonctionnaire, une fonction judiciaire très importante. Il faut convaincre cette personne, mais la loi ne dit pas sur quelles bases. Peut-être la Chambre sera-t-elle saisie plus tard de règlements qui préciseront de quelle façon l'ancien combattant pourra établir ces faits «à la satisfaction de l'autorité régionale». Mais comment détermine-t-on le seuil de la «satisfaction»? Doit-il s'agir d'une certitude qui soit plus que l'évidence des faits? Faut-il que cette certitude soit au-delà de tout doute raisonable, et ainsi de suite?

Je ne m'y opposerai pas pour cette raison, monsieur l'Orateur, mais je crois que le libellé de ce bill laisse à désirer. Il n'est pas convenable de demander à la Chambre d'approuver une disposition stipulant que l'agent de district doit établir qu'il est sûr que l'ancien combattant a

publiquement présenté la personne de sexe opposé avec laquelle il a résidé comme son conjoint pendant au moins

(i) trois ans, en cas d'impossibilité pour eux de se marier . . .

Il doit être prouvé en fait et en droit qu'il y a empêchement. Le ministre est bon avocat. Il sait fort bien que le fait d'accorder à une personne comme l'agent de district ce genre de fonction judiciaire est plutôt dangereux. J'espère qu'on adoptera un règlement qui délimitera ces pouvoirs. Le ministre de la Justice (M. Lang) serait peut-être en mesure de le conseiller en ce sens.

Cela dit, je vais ajouter une autre observation, monsieur l'Orateur. C'est la deuxième fois en quinze jours que nous trouvons un article de ce genre dans une loi. Mon expérience de député et d'avocat m'a appris qu'il y a bien des cas où un homme et une femme vivent ensemble comme des époux et sont acceptés comme tels. Vraisemblablement, les gens de leur entourage ne savent pas qu'ils ne sont pas mariés. Pendant la guerre il est arrivé bien des fois que des unions se forment à l'étranger; mais comme l'homme ou la femme étaient déjà mariés, il ne leur était pas possible de légaliser leur situation. Ils ont alors vécu en union libre et élevé une famille, et ont été de bons citoyens.

Ce qui m'inquiète dans tout cela, c'est l'aspect couverture—sans jeu de mot—que cette solution peut éventuellement avoir, surtout étant donné que le bill C-62 présenté par le ministre contenait déjà une clause semblable. Il se peut que ce gouvernement soit d'avis que la société est arrivée à un stade où les liaisons illégitimes de cette nature devraient être acceptées et recevoir notre sanction, de telle sorte que le mariage ne s'imposerait plus. Tel n'est pas mon point de vue, toutefois, ni, je crois, celui de nombreux députés, encore que je sois disposé, comme dans le cas qui nous occupe, à faire des exceptions. Si c'est là l'avis du gouvernement, il devrait alors présenter une mesure qui permettrait de débattre le principe. Il faudrait savoir si la Chambre, au nom de la population canadienne, désire égaliser ces accommodements.

A part cela, je ne m'y opposerai pas. Je fais cette réserve à cause du problème qui pourrait se poser si l'autorité régionale obtenait d'exercer ce qui en fait serait une fonction judiciaire très importante et pourrait nécessiter le versement d'une grosse somme d'argent à un moment ou à un autre. Il y a également le fait que le gouvernement semble être de plus en plus disposé à accepter une forme d'accommodement souple entre gens de sexe opposé. On peut facilement dire maintenant que notre gouvernement approuve de bonne grâce le concubinage en toutes occasions. Mon intention ici était de faire part de ma réserve au ministre. J'espère, monsieur l'Orateur, que celui-ci n'autorisera pas vraiment ce genre de liaisons.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a mentionné les deux amendements qu'il a proposés. J'espère qu'il ne se froissera pas si je dis que, du point de vue technique, il n'y a qu'un amendement au bill, bien qu'il ajoute deux nouveaux articles à la loi même. Je tenais à le mentionner surtout pour me donner un moyen commode de diviser mes observations, afin de parler d'abord d'une question, puis de l'autre.

La première partie de la motion d'amendement à l'étude vise à modifier le Code canadien du travail, afin qu'il contienne à peu près les mêmes dispositions relatives aux congés de maternité que la loi sur l'assurance-chômage. Il est bien évident qu'on avait oublié de le faire lors de la rédaction du bill original. Nous nous réjouissons des améliorations relatives aux prestations de maternité apportées à la loi sur l'assurance-chômage et, selon moi, il était approprié de modifier dans le même sens le Code canadien du travail, selon lequel les employeurs sont tenus d'accorder des congés à leurs employés dans certaines circonstances. Nous sommes heureux que la motion d'amendement ajoute un nouvel article 23 au Code canadien du travail.

L'autre partie de l'amendement est celle dont a parlé le député de Peace River (M. Baldwin), c'est-à-dire la partie qui vise à inclure dans la loi sur les allocations aux anciens combattants la même définition du mariage que celle qui figure dans bon nombre d'autres lois, et que le comité qui a étudié le bill a incluse dans la loi sur les pensions. Cette définition, qui figure maintenant dans la plupart de nos lois, vise les unions libres dans certaines circonstances.

Comme je l'ai déjà dit, monsieur l'Orateur, les unions libres ne me scandalisent pas. J'ai eu le privilège d'unir de nombreux couples par les liens sacrés du mariage, mais j'ai connu des couples qui n'avaient pas eu l'avantage de ce genre de cérémonie, qui étaient très heureux ensemble, et dont je ne voudrais pas critiquer l'union.

J'ai vu des cas où les enfants de l'un ou l'autre conjoint devenaient plus attachés et plus respectueux envers le conjoint de fait qu'envers le conjoint légitime. Cela ne justifie ni n'excuse ce genre de choses. Je veux simplement bien préciser que je n'attaque pas le gouvernement parce qu'il a eu la compassion d'inclure cette disposition dans diverses mesures législatives. Mais cela m'ennuie tout de même qu'en agissant ainsi, nous créions d'étranges anomalies. Comme le député de Peace River (M. Baldwin) l'a signalé, nous avons examiné récemment une anomalie de ce genre, qui était du ressort du même ministre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde). Nous l'avons examinée à la Chambre, au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, jeudi soir dernier, et je suppose que la question n'est pas encore réglée.

● (2040)

En vertu de cette autre mesure législative, une veuve qui était mariée légitimement ne peut toucher la pension de son conjoint si elle est âgée de 60 ans à 65 ans; d'autre part, la femme selon le droit coutumier dont le conjoint est pensionné peut toucher la pension au moment du décès de celui-ci. Je le répète, je n'ai pas l'intention de m'opposer à l'avantage ainsi accordé, mais je regrette cette distinction. Dans certaines circonstances, le conjoint selon le droit coutumier—comme 1975 est l'année internationale de la femme, je pourrais peut-être dire la femme selon le droit coutumier—a droit à des avantages qui ne sont pas accordés à la veuve légitimement mariée.

Pas l'amendement à l'étude—dont le pendant a été incorporé au bill C-16 en comité—nous étendrons ce principe à la loi sur les anciens combattants. Je suis heureux de noter la présence à la Chambre du ministre des Affaires des anciens combattants et de le voir suivre le débat. Nous devons stipuler, tant dans la Loi sur les pensions qui prévoit des pensions d'invalidité que dans la loi sur les allocations aux anciens combattants, que les conjointes de droit commun, une fois veuves, ou même du vivant de leur conjoint,—ont droit à la même pension que celle que touche une épouse légitimement mariée.

Ce qui me tracasse, c'est que nous réclamons depuis des années des dispositions plus généreuses à l'égard des veuves d'anciens combattants, et nous nous sommes élevés en particulier contre la clause du 48 p. 100. Vous-même, Votre Honneur, savez bien de quoi il s'agit comme bien d'autres. Je suis heureux de dire que le comité permanent des affaires des anciens combattants a déposé son rapport il y a quelques jours en disant qu'il cherche à faire adopter un amendement relatif à la clause d'incapacité de 48 p. 100. Nous l'avons recommandé, mais cela n'a pas encore été mis en œuvre. Voici ce que cela signifie: quand nous adopterons ce projet de loi, certaines femmes mariées à un ancien combattant ne toucheront pas un sou à la mort de leur mari, et d'autres veuves conjointes de droit commun, toucheront la pension. Je vais m'efforcer d'être plus clair.

Prenons un cas, celui d'une épouse d'un ancien combattant touchant une pension d'invalidité de 40 p. 100: à sa mort, le versement de la pension prendra fin. Dans l'autre cas, disons qu'une femme vit en concubinage avec un ancien combattant qui reçoit une pension de 60 p. 100: elle va toucher 100 p. 100 de la pension. Sans rien reprocher à cette personne, je pense que la mesure renferme là un élément distinct d'injustice. Il est injuste de refuser la pension à l'autre personne.

Je répète, pour des motifs humanitaires, le gouvernement doit incorporer cette définition du mariage dans toutes les lois de ce genre. Nous devrions ensuite examiner ce qu'il convient de faire pour la personne mariée légalement dans le cas où la loi sur la sécurité de la vieillesse s'applique et pour la veuve qui était légalement mariée dans le cas où s'appliquent la loi sur les pensions et la loi sur les allocations aux anciens combattants.

Lorsque le ministre des Affaires des anciens combattants présentera cette recommandation du comité au cabinet, il devrait dire, je pense: «Écoutez, mes chers collègues, si l'on veut octroyer ces prestations aux concubines veuves, ne devrions-nous pas accorder un peu plus que maintemant aux veuves mariées légalement?» Je le répète, je parle de la modification dont la Chambre est saisie en ce qu'elle a trait à la loi sur les allocations aux anciens combattants. C'est une modification complémentaire à celle qui a été proposée au comité, une modification à la loi sur les pensions qui tend à prendre les mêmes dispositions envers les concubines d'anciens combattants invalides.

Je connais de nombreuses veuves selon le droit coutumier qui sont très méritantes; mais je connais aussi des veuves légitimement mariées qui le sont tout autant. Il y aurait beaucoup à faire pour elles aux termes de notre législation, que ce soit la loi sur la sécurité de la vieillesse, la loi sur les pensions, la loi sur les allocations aux anciens combattants, la loi sur la pension de la fonction publique ou toutes les autres lois analogues. Les seules mesures législatives sur les pensions qui ne prévoient pas le cas des conjoints selon le droit coutumier sont la loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, et la loi régissant les pensions des juges et des lieutenants-gouverneurs.

Comme le gouvernement a adopté une attitude humanitaire dans tous les domaines susmentionnés, je pense qu'il devrait agir de la même façon à l'égard des femmes légitimement mariées et des veuves qui l'étaient.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, puis-je prendre une minute pour dire quelque chose au député . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le ministre ne peut parler que si la Chambre y consent. Comme les députés le savent, étant donné que la Chambre n'est pas saisie en ce moment d'une motion de fond, les députés n'ont le droit de répondre qu'avec le consentement de la Chambre. La Chambre consent-elle à ce que le ministre fasse maintenant quelques commentaires?

Des voix: D'accord.

M. Baldwin: Le gouvernement a enfreint tellement d'articles du Règlement qu'un de plus, un de moins, qu'importe . . .

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, le député de Peace River (M. Baldwin) a avancé un argument valable en ce qui concerne la discrétion administrative et le problème lié à l'autorité régionale, qui implique une situation quasi judiciaire. Je vous ferai observer que la disposition dont il parle n'est pas nouvelle, en ce sens que le bill reflète la forme actuelle de la loi. Il n'y a donc pas de changement à ce sujet. Naturellement, mes remarques n'enlèvent rien à la validité de l'opposition exprimée par le député. Pour rétablir les faits, je signale qu'il ne s'agit pas ici d'un élargissement de la portée de la loi; la disposition qui porte sur la discrétion administrative n'est que la prolongation de la loi actuelle.

Permettez-moi maintenant d'aborder la question posée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je voudrais éviter toute confusion dans le compte rendu. Je suis sûr qu'il n'avait pas l'intention de semer la confusion même si, dans son discours, il a laissé entendre que le projet de loi prévoit plus d'avantages au conjoint de droit commun qu'à celui qui est marié devant la loi. Je puis l'assurer que le projet de loi à l'étude prévoit des avantages égaux. Les avantages dont jouira le conjoint de droit commun seront les mêmes que ceux accordés au conjoint marié devant la loi; ils seront également les mêmes pour la veuve mariée selon la loi et pour la veuve de droit commun. Aucune disposition n'accorde la faveur à la veuve de droit commun, au détriment de l'autre. Je ne crois pas que le projet de loi s'expose à pareille situation.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si toutes les autres conditions demeurent les mêmes.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer? Le vote porte sur l'amendement à l'étude.

(La motion de M. Lalonde est adoptée.)

M. Lalonde propose: Que le bill C-16, tendant à modifier certaines lois en vue d'assurer dans leur application l'égalité de statut aux personnes de sexe masculin et féminin, dont le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales a fait rapport avec propositions d'amendements, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur adjoint: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Maintenant, du consentement de la Chambre.

M. Lalonde propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

● (2050)

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, simplement quelques brefs commentaires à cette dernière étape de l'étude du bill C-16, qui vise à modifier certaines lois affectant les femmes. A l'étude en comité, tous les partis se sont mis d'accord pour adopter rapidement la présente mesure. Le projet de loi modifie à peu près huit lois déjà existantes pour mettre un terme à certaines injustices à l'égard des femmes. Mais je voudrais rappeler que nous sommes durant l'Année internationale de la femme et j'espère que les amendements prévus dans le bill à l'étude ne constituent qu'un commencement, car il reste beaucoup à faire pour mettre fin à la discrimination dont sont victimes les femmes de notre pays.

Le bill propose des changements importants en ce qui concerne les congés de maternité, le chômage, la loi électorale, et le reste. En dépit de ces modifications et en dépit de l'attitude que le gouvernement a eue jusqu'à présent, il existe encore beaucoup de discrimination contre les femmes dans le domaine des occasions d'emplois et dans la rémunération, et j'estime que c'est un problème auquel le gouvernement doit s'attaquer résolument en cette année internationale de la femme.

J'espère que le ministre ne s'arrêtera pas là et qu'il se souviendra que le Conseil consultatif de la situation de la femme lui a présenté beaucoup de recommandations importantes concernant la rémunération et les occasions d'emplois, un réseau national de garderies et d'autres domaines dont il faut s'occuper en priorité. Comme je l'ai dit tantôt, j'espère que ce n'est qu'un début, que ce n'est pas, comme beaucoup de femmes le redoutent, un simple geste isolé pour régler quelques-unes des graves difficultés qu'éprouvent les femmes au Canada.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté).

* * *

[*Français*]

LOI DE LA PENSION DE RETRAITE AUX LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

MESURE PRÉVOYANT LE PAIEMENT DE PRESTATIONS DE RETRAITE AUX LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

L'hon Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor) propose: Que le bill C-23, Loi prévoyant le paiement de prestations de retraite aux lieutenants-gouverneurs, soit maintenant lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

—Monsieur l'Orateur, le gouvernement croit, depuis un bon moment, nécessaire d'accorder aux Canadiens qui servent leur pays à titre de lieutenant-gouverneur d'une province, une pension qu'ils toucheraient, en reconnaissance de leurs services, une fois terminé leur mandat normal de cinq ans.

Bien que leur cas ne soit pas exactement le même, les personnes nommées de l'extérieur de la Fonction publique proprement dite à des postes d'ambassadeur et de haut-commissaire du Canada à l'étranger, par exemple, ont droit depuis 1947 aux prestations de la loi sur la pension spéciale du service diplomatique. Plus récemment, en 1967, le Parlement a voté la loi sur la pension de retraite du gouverneur général. Pour leur part, les juges fédéraux ont, depuis 1868, droit à une pension en vertu de la loi sur les juges, tandis que les sénateurs sont soumis à la loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement depuis 1965.

Ainsi a-t-on prévu, au cours des années, l'octroi de pensions à l'intention des personnes nommées à ces autres postes, soit par la reine, soit par le gouverneur en conseil, mais on n'a rien fait pour les lieutenants-gouverneurs, même si les conditions de leur nomination sont semblables à certains points de vue. Monsieur le président, le gouvernement fédéral a donc décidé de présenter ce projet de loi, afin de combler cette lacune dans la législation actuelle sur les pensions.

Après avoir étudié les conditions d'emploi et les dispositions des autres régimes de pension, dont j'ai parlé, le gouvernement croit que ce qui conviendrait le mieux aux lieutenants-gouverneurs, ce serait un régime semblable, sous bien des rapports, à celui de la loi sur la pension spéciale su service diplomatique.

[*Traduction*]

C'est dans cette perspective que le bill a été élaboré. Il prévoit le versement d'une pension à l'âge de 65 ans, ou plus tôt en cas d'invalidité, à toute personne qui a contribué pour cinq années de service en qualité de lieutenant-gouverneur. Une rente à paiement différé sera accordée à ceux qui sont admissibles et prennent leur retraite avant 65 ans; elle leur sera versée à 65 ans. La pension sera égale à 30 p. 100 du salaire moyen des cinq dernières années de service. Les contributions seront remboursées avec intérêt à ceux qui ne sont pas admissibles. La pension payable au conjoint survivant équivaudra à 50 p. 100 de la pension que l'ancien lieutenant-gouverneur recevait au moment de sa mort ou aurait reçu à 65 ans au moment de sa mise à la retraite.

Les cotisations s'élèvent à 6.5 p. 100 du salaire, dont 0.5 p. 100 sont réservés pour l'indexation. Les lieutenants-gouverneurs en poste au moment où cette mesure législative recevra la sanction royale peuvent choisir de contribuer sous le régime de la présente loi pour un service antérieur, jusqu'à concurrence de cinq ans. Tout lieutenant-gouverneur, actuel ou à venir, qui ne désire pas participer au régime de pension peut choisir de ne pas contribuer dans les six mois à partir de la date d'entrée en vigueur de la loi, auquel cas ses contributions lui seront remboursées.

Mis à part les points que je viens de mentionner, le bill contient les dispositions habituelles nécessaires à l'administration de la loi. Monsieur l'Orateur, je recommande à la Chambre de lire le bill pour la deuxième fois et de l'adopter.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai examiné très rapidement le bill pour m'assurer qu'il ne renferme pas, pour le conjoint du lieutenant-gouverneur, une disposition analogue à celle du bill que nous venons d'étudier; le ministre m'a garanti que non et je le crois. Ce serait terrible si le gouvernement faisait la même chose dans ce cas-ci. Je suis heureux de voir ce bill et je pense que, d'une manière générale, les députés de notre parti l'appuieront.

Le gouvernement et ses organismes ont fait bien des découvertes. Radio-Canada a découvert que le sexe distrait tout en étant utile. Le premier ministre (M. Trudeau) a découvert la royauté et il est devenu royaliste; depuis lors, il a découvert qu'il existe des lieutenants-gouverneurs et que ceux-ci méritent d'être rémunérés puisqu'ils assument un rôle officiel important dans notre société. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) n'est peut-être pas d'accord là-dessus, mais le bill dit notamment: «Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète: . . .» La Couronne constitue donc un élément essentiel du système législatif.

A l'instar d'un grand philosophe français, on pourrait dire—et je le paraphrase—que si nous n'avions pas de Couronne, il faudrait en créer une, parce qu'il nous faudrait un gouvernant dont le rôle serait analogue à celui du gouverneur général ou à celui des lieutenants-gouverneurs au niveau provincial. Pendant de nombreuses années, ils ont dû vivre dans les conditions les plus difficiles, qui sont loin de leur avoir facilité la tâche. Certains étaient de grands hommes; en fait, la plupart l'étaient.

● (2100)

Je me rappelle un incident qui concerne non pas le lieutenant-gouverneur actuel de ma province, qui est un grand ami, Son Honneur le lieutenant-gouverneur Steinhauer, mais son prédécesseur, Grant MacEwan. Je me souviens que Grant MacEwan devait assister à une cérémonie à Grande-Prairie. Il avait une voiture à sa disposition et les gens attendaient impatiemment son arrivée. Tout à coup, on reçut un coup de téléphone disant qu'il arrivait par l'autobus. Il avait voulu profiter de l'occasion pour parler avec les gens du pays dans l'autobus, afin de mieux les connaître et de discuter avec eux de leurs problèmes. Cela nous montre quelle sorte d'homme il était.

Ils ont très rarement de véritables tâches à accomplir, mais leurs fonctions sont essentielles. Il peut arriver dans une province, comme cela s'est produit au Parlement fédéral assez récemment, qu'il y ait un gouvernement minoritaire. Le représentant de la Couronne a alors une lourde responsabilité. Je suis heureux de voir que nous sommes conscients de ce fait, que nous nous sommes prononcés en faveur d'une augmentation du traitement des lieutenants-gouverneurs. Je me félicite aussi de ce que nous leur donnions une pension.

Il n'est pas impossible que les députés de l'opposition se trouvent dans cette position un jour ou l'autre. Je vois le président du Conseil privé (M. Sharp) entrer à la Chambre. Je trouve qu'il aurait fière allure dans l'uniforme de lieutenant-gouverneur.

M. Baker (Grenville-Carleton): Surtout avec des culottes courtes.

M. Baldwin: Je ne sais pas si ce sera le couronnement de sa carrière, mais, à mon avis, il serait un lieutenant-gouverneur de grande classe. Je ne souhaite pas son départ; je veux simplement souligner que les députés d'en face devraient appuyer cette mesure. Quant à nous, nous l'appuyons et je voudrais bien entendre mon ami de Winnipeg-Nord-Centre qui mâchonne son crayon. J'ai l'impression qu'il ne sera pas de mon avis, mais je reprends mon siège et lui cède la parole.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame l'Orateur, un de ces jours, mon honorable ami de Peace River prononcera mon discours à ma place et ne me laissera plus rien à dire.

M. Baldwin: Oui, quand les poules auront des dents!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Permettez-moi de rappeler au député—je me suis demandé une seconde si je le ferais ou non—un petit fait qui s'est produit ici même au cours du débat sur le Bill C-47, visant à augmenter les traitements des lieutenants-gouverneurs.

M. Baldwin: Vous voulez dire le Bill C-44.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mon honorable ami ne pense qu'au Bill C-44, mais ce n'est pas ce que je veux dire. Je parle du bill visant à relever le traitement des lieutenants-gouverneurs. Un député du parti de mon honorable ami, dont je tairai le nom et qui, d'ailleurs, n'est pas ici en ce moment, est arrivé au milieu du débat, a écouté un peu et puis est venu à moi et m'a demandé: «De quoi parlons-nous?» J'ai répondu: «Nous discutons de l'augmentation du traitement des lieutenants-gouverneurs». «Quoi?», dit-il, «Je ne savais pas qu'ils touchaient

un traitement, je pensais que c'était un poste honorifique». A mon sens, voilà une vision bien conservatrice du rôle des lieutenants-gouverneurs; pour les conservateurs, c'est un poste honorifique, un poste qu'ils occuperaient avec plaisir, un peu comme certains chanceliers d'université acceptent une nomination, pour l'honneur, pas pour l'argent.

Il est souhaitable que ceux qui ont représenté le reine au Canada aient une certaine sécurité lorsqu'ils prennent leur retraite, je l'admets. Je n'aimerais pas qu'ils aient à faire appel à l'assistance sociale, ni qu'ils aient à se trouver de l'emploi pour vivre. Je pense qu'il est tout à fait normal de prévoir le versement de pensions aux lieutenants-gouverneurs. En fait, nous avons beaucoup plus de raisons pour leur accorder une pension raisonnable que nous n'en avions pour leur accorder les traitements élevés que nous avons adoptés il y a quelques minutes.

Cela dit, après avoir essayé de comprendre le plus possible la situation, il m'est bien difficile d'admettre que les privilèges attirent les privilèges. Si vous êtes au sommet, on vous donne encore plus. A ceux qui ont, il sera donné davantage.

On pense aux grandes difficultés que nous avons à obtenir quelques cents ou quelques dollars d'augmentation pour les pensions du commun des mortels. On pense aux nombreuses années pendant lesquelles les gens doivent travailler et cotiser aux régimes de pensions avant d'obtenir une pension leur assurant un minimum de retraite. On pense à la lutte qu'il faut livrer pour essayer de faire indexer les pensions après la retraite pour que ceux qui touchent ces maigres pensions puissent suivre le coût de la vie même s'ils ne peuvent suivre la hausse du niveau de vie. Pour obtenir une pension le moindrement convenable, la plupart des gens doivent travailler pendant toute leur vie et cotiser pendant toute leur vie.

Dans la Fonction publique, par exemple, où la pension est raisonnablement bonne—et j'y reviendrai plus tard—il faut 35 ans de service pour toucher une pension représentant 70 p. 100 des six meilleures années de salaire. Mais si vous êtes au sommet, madame l'Orateur, c'est autre chose. Les membres du Parlement peuvent toucher une pension après six ans de service et, si l'on peut entrer ici à 18 ans, on peut avoir droit à une pension à vie à 24 ans.

M. Francis: Il y a un peu moins de sécurité ici que dans la Fonction publique.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si quelqu'un entre ici à 18 ans et en ressort à 24 ans en ayant droit à une pension à vie, il oubliera vite son insécurité pendant ses six années passées ici.

M. Kempling: Combien de cas semblables connaissez-vous?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A ce sujet, si mon honorable ami veut bien attendre un instant, un aspect de ce bill que j'aime bien, c'est qu'il ne prévoit pas de pensions avant 65 ans.

M. Francis: Non, ce n'est pas exact.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mon honorable ami dit qu'accorder la pension trop tôt c'est une erreur. Il m'est agréable de préciser qu'en vertu de ce bill, un lieutenant-gouverneur à la retraite, à moins d'être malade, ne touchera sa pension que lorsqu'il aura atteint 65 ans. Je rappelle à mon honorable ami d'Ottawa-Ouest que nous avons entendu plus tôt un rapport sur ce que devraient être les pensions des membres du Parlement, et on recommandait qu'elles ne commencent pas avant 55 ans. C'était, bien sûr, la recommandation de ce rapport—je crois que c'était le rapport Curtis—que le Parlement a ignorée. Je le répète, je suis heureux de voir figurer dans le bill cette disposition qui repousse la pension à 65 ans, sauf en cas d'invalidité.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Je suis heureux que ce soit une pension à laquelle il faille cotiser. Le taux est de 6 p. 100 pour la pension, plus 0.5 p. 100 qui va dans le fonds d'indexation alors que les fonctionnaires payent 6½ p. 100, plus 0.5 p. 100 et les députés 7½ p. 100, plus 0.5 p. 100.

Après être entré dans tous ces détails—et c'est étonnant tout ce qu'il peut y avoir de détails dans un bill qui fixe la pension des titulaires de dix postes seulement—si jamais vous devenez lieutenant-gouveneur et si vous le restez pendant cinq ans au salaire actuel de $35,000, à la fin de ces cinq ans, si vous avez 65 ans, vous obtenez une pension égalant 30 p. 100 de cette somme, c'est-à-dire $10,500 par an. Si vous êtes nommé lieutenant-gouverneur à 60 ans, en principe à cet âge-là vous vous êtes déjà constitué une pension ou des sources de revenus quelconque. De 60 à 65 ans, vous recevez $35,000 par an, ce qui vous donne droit à une pension à vie de $10,500 indexée en vertu de la loi qui prévoit l'indexation des autres pensions.

● (2110)

D'aucuns diront sans doute que ce n'est pas beaucoup pour un ancien représentant de la Reine qui devrait pouvoir continuer à mener le train de vie auquel il a été habitué, mais je ne peux quand même pas oublier pour quelles raisons je suis venu ici. Je ne puis m'empêcher de penser aux centaines de milliers de gens pour qui nous devons tant nous battre simplement pour leur donner une pension qui ne représente qu'une petite partie de cette somme. J'espère que tout ce que nous faisons pour les gens qui sont au sommet de l'échelle ou peu s'en faut nous inciterons à prévoir de bien meilleures pensions pour les petites gens du pays.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.)

* * *

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DES PNEUS DE VÉHICULE AUTOMOBILE

MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DE NORMES DE SÉCURITÉ POUR LES PNEUS

L'hon. Mitchell Sharp (pour le ministre des Transports) propose: Que le bill S-8, concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame l'Orateur, le bill S-8 a déjà été débattu à l'autre endroit et mes commentaires seront donc plus brefs, puisque les députés ont déjà des procès-verbaux à lire à ce sujet.

Le bill S-8 concerne la sécurité des véhicules automobiles et, plus précisément, les pneus de ces véhicules. Pour retracer son historique, je dirai tout d'abord qu'il complète la loi fédérale sur la sécurité des véhicules automobiles de 1970. Cette loi ne traitait de sécurité que dans le cas de pneus des voitures neuves.

Depuis lors, les gouvernements et ministres provinciaux se sont inquiétés de ce qu'à l'échelon provincial la sécurité des pneus neufs de remplacement était mal réglementée. Les ministres provinciaux des Transports ou de la Voirie ont demandé que le ministre des Transports (M. Marchand) intervienne pour faire réglementer à l'échelon fédéral la sécurité de tous les pneus fabriqués ou importés au Canada.

Il y a un an environ, le bill S-3 a été présenté au Sénat, approuvé et étudié par le comité sénatorial des transports et communications. Les élections survenant sur ces entrefaites, il resta en plan au *Feuilleton* de la Chambre. Représenté au Sénat en octobre et approuvé, étudié par le comité qui a entendu notamment les fabricants de pneus, il fut adopté à la fin d'octobre 1974.

Permettez-moi d'ajouter une autre précision. A l'heure actuelle, la loi fédérale sur la sécurité des véhicules automobiles permet d'adopter des normes de sécurité en ce qui concerne la conception, la fabrication et le fonctionnement des pneus en tant que pièces des véhicules automobiles neufs, aux fins de protéger les personnes contre les blessures corporelles, les atteintes à la santé ou la mort. Les provinces ont le pouvoir d'adopter des normes de sécurité en ce qui concerne les roues de secours. Cette division des compétences découle des accords intervenus en 1969 entre le ministre des Transports et les 10 ministres provinciaux.

A l'automne de 1972, les ministres provinciaux compétents demandèrent au ministère des Transports de se charger des règlements concernant les pneus neufs. La loi originale, soit la loi sur la sécurité des véhicules automobiles, prévoit l'inscription, sur les pneus installés sur les nouvelles voitures, du type, de la marque et du modèle particulier; il doit aussi y être mentionné qu'ils répondent aux normes fédérales de sécurité. Ce bill étendra ces normes à 10 millions de pneus neufs de plus fabriqués au Canada à titre de rechanges pour automobiles. Il ne vise pas les pneus usagés ou la vente de pneus usagés au pays pour la simple raison qu'il serait très difficile de préciser la loi fédérale à appliquer. A ce stade, chaque pneu usagé devrait être inspecté. Ce bill s'applique à l'emploi de l'estampille approuvée pour les pneus neufs fabriqués ou importés au Canada.

Ce bill tend à améliorer la sécurité de l'automobiliste canadien. Il donnera au gouverneur en conseil le pouvoir d'établir des règlements concernant la conception, la construction et les caractéristiques des pneus neufs pour véhicules automobiles, d'en assurer la sécurité en exigeant qu'ils soient conformes à des normes minimales de sécurité avant d'en permettre l'importation et en interdisant le commerce interprovincial de pneus qui ne répondraient pas aux normes minimales imposées comme condition de l'emploi de la marque nationale de sécurité pour pneus.

En outre, ce qui est peut-être plus important, le bill obligera les fabricants, les importateurs et les distributeurs de pneus neufs à notifier les autorités de tout défaut de conception, de construction ou de fonctionnement de ces pneus qui risque de compromettre la sécurité des véhicules. Ils devront satisfaire à cette condition pour pouvoir utiliser la marque nationale de sécurité. Bref, le bill prévoit un système de rappel en ce qui concerne l'emploi de cette estampille.

Le bill autoriserait le gouvernement du Canada à prescrire les normes de sécurité régissant la conception, la construction, le comportement et l'étiquetage des pneus afin de protéger les personnes. Ces normes ont trait aux principales caractéristiques de sécurité que devront désormais avoir tous les nouveaux pneus de véhicule automobile mis en vente au Canada. La mesure crée une marque nationale de sécurité relative aux pneus, marque de commerce devenant la propriété exclusive du Canada.

Le bill prévoit aussi des amendes dans le cas d'infractions par les fabricants, distributeurs ou importateurs qui ne donnent pas avis de défauts et, bien sûr, un article porte sur la nature des règlements qui pourront être établis pour appliquer la mesure. Le bill sur les nouveaux pneus de véhicule automobile autorise à vérifier la sécurité des pneus au point de fabrication au Canada et, deuxièmement, à interdire l'importation de pneus dangereux. Il prévoit aussi des procédures en vertu desquelles les pneus présentant des défauts de conception ou de construction pourront être retirés du marché, de même que l'autorité d'étendre les normes de sécurité pour qu'elles donnent plus de renseignements, par exemple, sur la traction et l'usure des sculptures pour éclairer les consommateurs en matière d'économie et de sécurité.

Le bill intensifie la sécurité routière et la protection du consommateur et mérite donc l'appui de tous les députés. Il ne va pas jusqu'à assurer la parfaite sécurité de tous les pneus de tous les véhicules automobiles du Canada, mais les pneus ne sont certainement pas la cause d'une grande proportion d'accidents au Canada. Toutefois, si l'on tient compte du fait que l'an dernier, environ 6,000 personnes ont perdu la vie dans des accidents de voiture, nous devrions prendre toutes les mesures possibles pour réduire le nombre d'accidents, et ce projet de loi en est une, je pense.

● (2120)

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Madame l'Orateur, je voudrais faire quelques commentaires au sujet de ce bill. Mes collègues et moi avons fait quelques recherches sur cette question. Nous n'avons rien à redire à l'établissement de normes de sécurité pour les pneus en soi. Toutefois, nous nous opposons à l'établissement d'une bureaucratie chargée d'inspecter les pneus vendus au détail.

Je voudrais retracer un peu l'historique de toute cette question des normes de sécurité pour les pneus, qui remonte à bien avant 1970. En fait c'est à l'automne de 1966 que fut formé le comité chargé d'étudier les normes de sécurité des pneus d'automobile de l'Association canadienne des normes. Avec la collaboration et le consentement des fabricants de pneus, ce comité a, au cours d'une certaine période de temps, mis au point certaines normes. En fait, l'Association canadienne du caoutchouc recommandait ces normes au ministère des Transports et demandait qu'elles soient appliquées aux termes d'une loi. Jusqu'ici, le bill a pu compter sur l'entier appui de l'Association canadienne des normes, de l'Association canadienne du caoutchouc, et, en fait, de tous les fabricants de pneus du Canada et de l'ensemble des importateurs. De l'avis de tous, on a jugé que c'était une bonne mesure.

Toutefois, pour quelque raison étrange, les représentants de la direction de la sécurité des véhicules automobiles ont jugé bon de joindre au bill la Partie II, qui prévoit les inspecteurs. C'est bien beau d'entendre dire que des inspecteurs veilleront sur les intérêts des consommateurs, mais je tiens à signaler qu'il faudra pour cela qu'un inspecteur se rende dans chaque station service et chez chaque détaillant du pays. Les inspecteurs devront vérifier les fiches concernant tous les pneus vendus.

Je n'ai jamais vu une mesure aussi susceptible d'entraîner la formation d'une autre bureaucratie. Je peux presque imaginer un petit inspecteur régional de pneus faisant rapport à un inspecteur de district, qui fera rapport à un inspecteur provincial, qui, enfin, fera rapport à Ottawa.

Quelle a été l'expérience des Etats-Unis? Il y a 20 ou 30 ans, les États-Unis ont adopté une mesure de ce genre. Or, seulement 25 ou 30 p. 100 des pneus vendus au détail par les négociants ont réellement été consignés dans un registre. Quand on se rend compte qu'entre 50 et 60 millions de pneus sont vendus dans le pays, on peut imaginer la montagne de paperasserie que cela impliquerait.

Le plus petit pompiste de Saint-Jean de Terre-Neuve jusqu'à Vancouver et le moindre petit détaillant de pneus de notre pays devra dûment consigner les numéros de série des pneus, le nom de l'acheteur, et ainsi de suite. C'est de la pure folie. Les fabricants de pneus sont prêts à tenir des fiches par ordinateur. Ils recommandent qu'une carte soit fixée au pneu au moment de la vente. Il s'agirait alors d'y inscrire le nom de l'acheteur et le numéro de série du pneu. Ces renseignements seraient alors envoyés par la poste à la compagnie et enregistrés par l'ordinateur. Si elle devait un jour rappeler le pneu, elle pourrait facilement communiquer avec l'intéressé. Songez un seul instant au nombre de petits pompistes qui seraient ruinés. Qui serait responsable des dossiers? Il suffit de voir le nombre de postes d'essence et de garages qui font faillite au Canada.

M. Blackburn: C'est à cause des sociétés pétrolières multinationales.

M. Kempling: Vous avez dit ce que vous aviez à dire des sociétés multinationales, Derek. Vous pouvez prendre la parole et prononcer un discours, si vous voulez; autrement, taisez-vous.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Je rappelle au député que c'est à la présidence qu'il doit s'adresser.

[M. Kempling.]

M. Kempling: Je vous prie de m'excuser, madame l'Orateur. Si nous jetons un coup d'œil outre frontière, nous constatons qu'il se dépense environ 250 millions de dollars pour tenter de convaincre les consommateurs d'utiliser le système d'enregistrement. En d'autres termes, le système a échoué. Pourquoi devrions-nous tenter d'adopter chez nous un système qui a échoué ailleurs?

Je ne trouve rien à redire aux normes pour certains pneus. Elles sont excellentes et je trouve que nous devrions les adopter. Je trouve également que les pneus que nous importons devraient être conçus en fonction de nos normes. Quoi qu'il en soit, lorsque nous examinons les rapports d'accident, nous constatons que moins de 1 p. 100 des accidents de véhicules automobiles sont imputables à un pneu défectueux. Nous constatons ensuite que de ce total, bien des accidents sont dus à des pneus lisses, des pneus dépareillés, et des pneus ne correspondant pas aux jantes sur lesquelles ils sont montés. La proportion des accidents imputables à des pneus défectueux serait de .009 p. 100.

Nous pourrions considérer la fabrication des pneus et le délai préalable à leur utilisation. Ainsi, si un fabricant fait un pneu en juin, celui-ci arrive sur le marché en novembre. Entre-temps, les pneus sont mis à l'épreuve par séries. S'ils sont défectueux, ils sont retirés de l'entrepôt du fabricant.

Voyons combien de pneus défectueux ont été trouvés au niveau de la fabrication. La Firestone Rubber Company en a eu un en 53 ans. Quelqu'un avait mal ou incorrectement monté un pneu sur une voiture. A vrai dire, il l'avait installé à l'envers. Firestone a jugé préférable de rappeler ces pneus. Ils n'avaient rien de défectueux, n'avaient aucun défaut. Toutefois, elle les rappela et les détruisit.

J'aimerais qu'on puisse justifier la nomination d'un groupe d'inspecteurs, des bureaucrates, qui vont parcourir le pays et causer des maux de tête de même que des déceptions aux petits commerçants. Je n'approuve pas cela et je sais que d'autres députés à la Chambre partagent mon avis là-dessus. Certains membres de mon parti sont prêts à parler longtemps sur ce bill. S'il va au comité, nous sommes prêts à en discuter à fond à ce stade-là. Nous voudrons y faire comparaître des témoins. Nous tiendrons à ce que l'industrie des pneus soit représentée. Nous voudrons que les gens de l'Association canadienne de normalisation pour la sécurité des pneus d'automobiles y soient. Soyez sûre, madame l'Orateur, que nous allons examiner ce bill à fond.

On pourrait peut-être examiner certains témoignages apportés devant le comité de l'autre endroit. Un témoin, un M. Farmer de l'Association canadienne de normalisation pour la sécurité des pneus d'automobiles, a déclaré, lors de sa comparution devant le comité, le 28 mars 1974:

> Les statistiques valables à ce sujet sont rares, mais des études entreprises dans ce domaine révèlent que le nombre d'accidents de la circulation causés par des pneus défectueux est très bas, soit moins de 1. p. 100. Mais le fait étonnant est que la plupart des causes fondamentales des crevaisons ne sont pas reliées à des défectuosités dans la fabrication, mais à des pneus mal posés ou au manque d'entretien—par exemple ceux qui roulent avec des pneus usés, insuffisamment gonflés, surchargés et ainsi de suite. C'est une particularité dont ce bill ne tient pas compte et je ne crois pas qu'il puisse en être question dans un règlement fédéral.

● (2130)

En somme, nous avons trouvé la même chose. Nous avons examiné plusieurs études et nous avons constaté que la seule étude satisfaisante avait été effectuée récemment par une université américaine. Ses constatations sont exactement les mêmes que celles que nous avons trouvées dans d'autres études, c'est-à-dire que seule une très faible proportion des accidents de la route au Canada peut être attribuée à une défectuosité des pneus et une proportion encore plus faible à de véritables défectuosités dans la fabrication du pneu.

C'est le sénateur van Roggen, je crois, qui a déclaré à l'autre endroit que seule une proportion infime, c'est-à-dire 1 p. 100 des accidents de la route, serait touchée d'une façon ou d'une autre, que le système de rappel soit en vigueur ou non. Je ne comprends pas pourquoi l'autre endroit n'a pas proposé un amendement. Il a examiné le bill à deux reprises et j'aurais cru qu'il recommanderait la suppression de la disposition portant sur l'inspection. Je crois que si cette disposition était supprimée, le bill serait sensiblement amélioré, car nous n'avons rien à redire aux normes établies. Nous croyons qu'elles sont judicieuses et qu'elles devraient être établies au Canada. De fait, je suis étonné que nous ne nous en soyons passés si longtemps, comme nous exportons un si grand nombre de voitures aux États-Unis, où une mesure est en vigueur depuis de nombreuses années. A mon avis, cette disposition sur l'inspection donne au projet de loi un caractère tout différent.

M. Mazankowski: Renvoyez-le au Sénat.

M. Kempling: Le nombre des pneus vendus annuellement au Canada est de l'ordre de 20 à 21 millions. Ces pneus sont vendus par d'importants détaillants de pneus, des succursales d'usines, des postes d'essence, des magasins et des garages de tous genres dans tout le pays. Ces petites entreprises n'ont pas nécessairement les moyens de tenir des registres. Cela m'effraie de voir les peines qui seront imposées au petit exploitant de station-service qui ne tient pas bien ses registres. Cela m'effraie de voir instituer ce genre de bureaucratie qui harcèlera le petit propriétaire. Je ne pensais pas qu'il y avait à ce point de libéraux en chômage dans le pays ou qu'ils tiendraient à établir ce genre de bureaucratie. Il doit y en avoir plus que je ne pensais. Je trouve épouvantables les peines prévues dans le bill en cas de négligence à tenir des registres adéquats. Je ne puis comprendre pourquoi le ministère a jugé bon, lors de la rédaction du bill, d'y incorporer cette disposition relative à l'inspection. C'est un piètre projet de loi.

Le règlement constitue une autre partie du bill que je trouve inquiétante. Le gouverneur en conseil peut le modifier et y faire des adjonctions. Pour commencer, je dirai que j'aimerais que le règlement figure dans le bill. Je trouve un peu injuste d'adopter un projet de loi comme celui-ci et dire ensuite que le gouverneur en conseil y ajoutera un règlement à une date ultérieure. C'est comme si le Parlement donnait carte blanche pour la réglementation. De la façon dont j'interprète le bill, si les autorités le désirent, elles peuvent ajouter à une date ultérieure des dispositions relatives aux pneus d'occasion, ou aux pneus rechapés, bien que le projet de loi n'en parle pas. D'après le libellé du règlement, le gouverneur en conseil peut le modifier plus ou moins à volonté. Je trouve que c'est là mettre trop de pouvoir entre les mains d'un groupe de bureaucrates qui vont achever de ruiner les petits exploitants du commerce des pneus.

La Canadian Rubber Association est très favorable à ce projet de loi. Ses représentants sont venus à Ottawa rencontrer les fonctionnaires du ministre dans la Direction de la sécurité automobile et routière, et ont approuvé le projet de loi jusqu'à ce qu'ils voient la disposition prévoyant la vérification par des inspecteurs des 50 à 60 millions de transactions faites au cours d'une année. Ils ont alors dit qu'ils appuieraient le bill en ce qui concerne les normes, mais qu'ils ne voulaient rien savoir de l'inspection. Telle est l'opinion exprimée par cet organisme.

L'Association canadienne de normalisation a dit plus ou moins la même chose. Elle ne peut pas comprendre le sens des dispositions relatives à l'inspection. Les concessionnaires de pneus du Canada, du moins ceux à qui j'ai parlé, sont mécontents. Je leur propose d'écrire tous à leurs députés pour faire pression, car, à mon avis, c'est la seule façon de vous sensibiliser, vous les ministériels, aux problèmes de ceux qui ne sont pas satisfaits de ce projet de loi.

Nous avons vérifié les normes de sécurité de chaque province au cours de nos recherches et nous avons constaté que le pourcentage des accidents attribuables à des vices de fabrication dans les pneus dans tout le pays variait de ½ à 2 p. 100. La moyenne du pays se situe donc à 1 p. 100.

Il me semble que nous envisageons une mesure inutile, qui va encore coûter cher au gouvernement. Les fabricants d'automobiles estiment qu'il va en coûter 60c. le pneu pour enregistrer les noms. Ils sont bien disposés à le faire, mais le consommateur va devoir débourser 4 millions pour le prix des pneus.

Nous ignorons ce qu'il en coûtera en frais d'administration et d'inspection, mais nous savons que c'est le contribuable qui va écoper. Selon nous, il en aura coûté plusieurs centaines de millions de dollars au moment où le projet de loi aura été adopté.

Bref, nous sommes d'accord sur les normes proposées, mais nous nous opposons au système d'inspection que le gouvernement veut mettre sur pied. Nous le trouvons mauvais et nous nous y opposons. Plusieurs députés de notre parti sont prêts à prendre la parole à ce sujet.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Madame l'Orateur, je pensais que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) allait prendre la parole. Je l'ai vu se lever. Je lui céderais volontiers ma place s'il désirait prendre la parole immédiatement.

M. Baldwin: Il se permet seulement trois discours par soir.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame l'Orateur, je retiens ma place. Je parlerai plus tard.

M. Mazankowski: Madame l'Orateur, je désire me joindre à mon collègue qui vient de terminer son allocution pour dire dès l'abord que cette mesure législative est l'une des plus ineptes et des plus ridicules qui ait jamais été présentée à la Chambre. Je la trouve inconsidérée.

● (2140)

Franchement, je plains le secrétaire parlementaire qui a eu la tâche ingrate de la présenter. Je crois qu'il l'a fait avec un peu de gêne, car elle comporte de nombreuses échappatoires. Je suis certain que s'il avait été chargé de la rédiger et de la préparer, il aurait fait beaucoup mieux. Je lui fais au moins confiance pour cela.

Je dois dire que je suis surpris et déçu de la façon dont les sénateurs ont préparé ce bill. Je trouve qu'ils ont fait un travail inepte, surtout si l'on considère qu'ils l'ont déjà étudié à deux reprises. Ils l'ont présenté le 12 mars 1974 et adopté en avril 1974 sous le nom de Bill S-3. Il a été présenté de nouveau le 8 octobre 1974 et adopté le 23 octobre.

Il est intéressant de noter, en lisant le compte rendu, que les parlementaires de l'autre endroit se sont arrêtés quelque peu à certaines lacunes, à certaines faiblesses du bill, et à son absence de sens pratique, mais ils n'ont pas persisté dans leur intention de le modifier de façon à le rendre efficace. Comme mon collègue l'a signalé, nous sommes certes d'accord sur le principe de la sécurité, sur le principe des normes, mais la façon dont on prévoit appliquer le bill est une pure idiotie.

Les membres de l'autre Chambre ont parlé d'amendements, de changements, je l'ai déjà dit; ils ont même fait d'excellentes suggestions, mais en fin de compte ils ont capitulé et adopté la mesure sans la modifier.

Il me semble que ce bill n'est rien d'autre que le produit du comportement irrationnel des bureaucrates, appuyés et excusés par un ministre des Transports passif (M. Marchand). A mon avis, cette mesure législative n'est ni applicable, ni pratique, ni efficace, et dans sa forme actuelle, elle n'est rien de plus qu'une simple sottise bureaucratique. Elle entraînera une accumulation aberrante de registres dans l'industrie. Elle augmentera les frais, et je doute qu'elle sauve une seule vie ou empêche un seul accident.

Tel que je comprends le bill en le lisant, il a pour principal objectif non pas de rendre les pneus plus sûrs mais plutôt de semer la confusion chez les consommateurs, de harceler les détaillants et, en un mot, d'empoisonner la vie des fabricants.

M. Baldwin: Elle créera de nouveaux postes pour des politiciens libéraux.

M. Mazankowski: J'allais justement le dire. Le bill suscitera des problèmes à cause de la confusion qu'il créera et à cause des rouages bureaucratiques qui devront être mis en place, et comme le député de Peace River (M. Baldwin) vient de le dire, il créera de nouveaux postes dans la fonction publique.

Dans la mesure où certaines conditions, certaines exigences et certaines normes de rendement devront être respectées avant qu'un pneu puisse être déclaré sûr, et donc mis en vente au Canada, l'objectif est digne d'éloges, et nous ne trouvons rien à redire. Dans cette mesure nous l'appuyons. Nous appuierons le principe inscrit dans le bill: je n'ai absolument rien à reprocher au fait qu'on veuille des pneus sûrs sur nos routes. D'autre part, dans un sens, les dispositions du bill ne nous l'assurent pas, et par ailleurs, sous certains aspects, il dépasse les bornes du nécessaire. C'est dans ce domaine que nous le trouvons inapplicable.

J'ai une certaine expérience dans le commerce de détail des pneus.

M. Baker (Grenville-Carleton): Et dans la vente de voitures à trois roues.

M. Mazankowski: J'ai vendu des voitures à trois roues et des voitures à quatre roues. Il est évident que les auteurs de ce bill n'ont absolument aucune expérience dans le commerce des pneus et qu'ils ne sont pas au courant des ventes. De plus, ils n'ont tiré aucune leçon du témoignage présenté à l'autre endroit. S'ils l'avaient fait, ils auraient abandonné ce bill: ils l'auraient retiré ou ils l'auraient modifié.

Avant d'entrer dans les détails, j'aimerais dire que les pneus vendus au Canada sont devenus de plus en plus sûrs et qu'il faudrait féliciter tous les fabricants pour avoir réussi à produire des pneus sûrs pour les routes canadiennes. D'après moi, les fabricants n'auront aucune difficulté à respecter les normes exposées dans ce bill. Ils répondent déjà à ces normes et ils continueront très probablement à y répondre, que le bill soit adopté ou pas.

Ce n'est pas parce qu'on présente ce bill que la qualité des pneus qui se vendent actuellement au Canada changera. En outre, moins de 1 p. 100 des accidents de la route sont dus aux pneus, à ce qu'on dit, ce qui représente une partie infime des accidents de la route qui surviennent au Canada. Ce chiffre ne correspond pas uniquement aux accidents de la route dus à une défectuosité des pneus; il comprend les accidents dus à toute une série d'autres causes comme des pneus trop peu gonflés ou surgonglés, des pneus mal installés, la vitesse, l'usure et l'état du pneu.

On ne trouve nulle part le nombre véritable d'accidents dus uniquement à un défaut de fabrication. C'est la cause d'une partie infime des accidents seulement; il importe d'y penser en étudiant ce bill. Il faudrait le considérer du point de vue de l'utilité de créer un autre organisme bureaucratique pour contrôler un très petit nombre d'accidents susceptibles de survenir au pays.

Ce bill aura pour effet d'établir des normes nationales pour la fabrication des pneus Merk et un symbole national de sécurité. Il y a lieu de croire que chaque pneu mis sur le marché ici portera ce symbole assurant qu'il répond au code de sécurité décrit par le gouverneur en conseil et dans le règlement d'application de l'article 4 du bill, mais ce ne sera pas toujours le cas, car les pneus importés ne porteront pas obligatoirement ce symbole. Cela ne veut pas dire absolument qu'ils ne seront pas conformes aux normes, mais ce ne sera pas nécessaire et le symbole ne devra pas absolument être apposé sur les pneus importés. C'est assez ahurissant et même irritant, et cela pourrait même fournir une échappatoire à ceux qui voudraient transgresser la loi.

En outre, on nous dit que les dispositions de cette loi ne toucheront pas la fabrication et la vente du pneu dans une province, si l'entreprise ne dépasse pas les limites de la province. A ce sujet, j'aimerais citer un extrait des délibérations du comité du 28 mars 1974, où le sénateur Forsey traite de la question. Autrement dit, si un pneu est fabriqué dans une province et vendu dans cette province, la présente loi ne s'applique pas et le fabricant ne sera pas tenu de répondre aux normes de sécurité. Le sénateur Forsey disait:

Oui. En fait, il peut fabriquer un pneu avec de la gomme à mâcher, s'il le veut, à condition de ne pas y apposer cette marque; et ce pneu ne peut entrer sur le marché international ou interprovincial.

Le sénateur Forsey disait donc qu'un fabricant de n'importe quelle province peut fabriquer un pneu de gomme à mâcher et le vendre dans cette province, sans être soumis aux dispositions du bill. Voilà une échappatoire évidente. Comme en fait foi la page 2:10 des procès-verbaux du comité du Sénat du 4 avril 1974, le sénateur van Roggen a déclaré:

● (2150)

Ce projet de loi vous donnera le pouvoir de contrôler tous les pneus quels qu'ils soient, importés au Canada, et tous ceux qui sont expédiés d'une province à une autre; il vous donne le pouvoir de contrôler les pneus fabriqués partout au Canada, s'ils doivent porter votre sceau ou marque de commerce comme le propose le projet de loi. Sur le plan constitutionnel, il ne vous accorde pas le pouvoir de contrôler les pneus fabriqués dans une province et vendus dans cette province. Les provinces envisagent-elles d'adopter des règlements parallèles?

L'expert du ministère des Transports, M. Campbell, répond:

Vous avez raison, monsieur.

Il y a donc une échappatoire dans le bill, puisque un grand nombre de pneus vendus ou fabriqués dans une province ne seront pas visés par ce texte législatif.

J'en arrive maintenant à la question des pneus rechapés, madame l'Orateur. Ce bill laisse de côté une partie très importante de l'industrie du pneu, celle de la vente de pneus rechapés. Aucune disposition ne régit les normes de sécurité et de rendement ni les exigences qui s'appliquent aux pneus rechapés, qui constituent une part importante du marché du pneu au Canada. Si le bill était conçu pour améliorer la sécurité de tous les pneus vendus aux consommateurs Canadiens, il ne passerait pas sous silence cette partie importante de l'industrie. Devant ces deux omissions frappantes, je dois conclure que ce texte de loi est faible, et n'est qu'une façade. C'est une farce—peut-être pourrait-on dire que c'est moitié une façade, moitié une chose sérieuse.

Il est intéressant de remarquer que dans ce cas-ci, l'industrie se préoccupe plus des normes de sécurité à l'égard des pneus rechapés que le gouvernement lui-même. A la page 2:18 des procès-verbaux du comité du Sénat du 4 avril 1974, M. Campbell dit:

En ce qui concerne les pneus rechapés, jusqu'ici il a été impossible de libeller une norme précise de rendement. A ma connaissance, tout ce qu'il est possible de rédiger à l'heure actuelle, serait un code du bon usage sur le rechapage. En ce moment, par l'entremise de l'Association canadienne des normes et en collaboration avec les provinces, nous sommes en train de mettre la chose au point afin que celles-ci puissent exercer un certain contrôle sur les commerces locaux faisant le rechapage des pneus.

A la même page, on rapporte les paroles suivantes de M. Moore, de la société Firestone:

Monsieur le président, si je peus revenir sur le système de rechapage, je ne suis pas certain que M. Campbell ne doive pas se préoccuper des normes de rechapage, parce que le rechapage n'est pas une simple petite question d'intérêt provincial. Je ne sais pas si vous le savez ou non, mais les deux plus importants rechapeurs du Canada, c'est-à-dire Firestone et Goodyear, sont représentés ici. Les produits rechapés sont parfois transportés d'une province à l'autre, c'est pourquoi il n'y a pas tellement de différence entre ces derniers et de nouveaux pneus.

Je sais que certaines provinces étudient une loi ou des normes de rechapage. Nous avons eu des entretiens avec des représentants provinciaux. Je ne m'opposerais pas à ce que la question des pneus rechapés soit traitée de la même façon que celle des nouveaux pneus, c'est-à-dire, par le gouvernement fédéral.

Le présent bill ne tient pas compte de ce facteur, madame l'Orateur, et c'est là une autre de ses lacunes.

J'en arrive maintenant à la partie du bill où le gouvernement et ses mandarins tentent d'effectuer un véritable exercise d'assouplissement. Il s'agit de la partie qui concerne les détaillants et les distributeurs. De façon générale, ces personnes représentent les petites entreprises. Comme à l'accoutumée, le présent gouvernment a tout fait pour étouffer ce genre d'entreprise. Le présent bill n'est qu'un autre exemple d'imposition de règlements gouvernementaux visant à frustrer le petit commerçant.

On lui impose deux obligations. En premier lieu, il doit établir et maintenir un dossier à l'égard de tout pneu qu'il vend, qu'il soit neuf ou non. Et il doit le faire pour qu'un système de rappel—sa seconde obligation—puisse être établi afin de faire connaître à l'acheteur tout vice ou toute défaillance possible d'un pneu vendu par un fabricant, un distributeur, un importateur ou un détaillant. Tout ce que je puis dire à ce sujet, c'est qu'à mon avis, il s'agit d'un rêve attribuable à l'ignorance et à l'impraticabilité. Il ne s'agit sûrement pas d'une proposition sérieuse.

Qu'est-ce que le gouvernement tente de faire? Il cherche à traiter un pneu comme s'il s'agissait d'une automobile. Parce qu'il y a eu des rappels d'automobiles, cela ne veut pas dire que nous devons traiter les pneus de la même façon. Nous avons affaire à un nombre croissant de pneus et à un nombre croissant de marchands de pneus. Il est impossible d'émettre et d'administrer une politique efficace en matière de pneus. Il s'agit d'une absurdité, madame l'Orateur; tout cela dépasse la réalité et l'imagination. Le chiffre annuel de ventes de pneus dans notre pays s'élève à environ 20 millions. Si vous admettez qu'un seul pneu passe par trois intermédiaires avant d'atteindre le consommateur, cela veut dire que nous avons affaire à 60 millions de transactions par année. Quelle «bureaucratisation»! Je n'ai jamais rien vu de pareil.

Un tel système de dossiers pour les pneus coûterait de 30 à 50 cents le pneu. Vingt millions de pneus à 50 cents, cela fait 100 millions de dollars. Et qui paye? Le consommateur, bien entendu. Que dire de cette armée d'inspecteurs touchant de 25,000 à 30,000 dollars par an pour vexer les gens, et qui payera la note? Le contribuable, bien entendu. Peut-on croire, alors, à l'efficacité d'un tel système?

Mon honorable collègue vient de signaler que l'expérience des États-Unis révèle qu'un tel système a une efficacité de 20 p. 100 ou 30 p. 100. Personne ne peut dire qu'en adoptant ce bill, nous pouvons nous assurer qu'on pourra identifier un propriétaire ou un acheteur éventuel un jour donné. Si les ministériels essaient de perpétuer ce genre de mythe, j'espère qu'ils réexamineront le bill. J'espère qu'ils réexamineront certains des renseignements et les résultats

de lois semblables dans d'autres parties du monde. Ils verront qu'il est absurde de proposer un tel système.

Puis-je signaler qu'il est 10 heures, madame l'Orateur?

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LE CANADIEN NATIONAL—L'OPPORTUNITÉ DE L'INDEXATION DES PENSIONS AVANT LA REMISE DU RAPPORT HALL

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame L'Orateur, en vérifiant, j'ai découvert qu'en cinq occasions différentes au cours du mois de mai, j'ai soulevé la question des pensions de chemins de fer, surtout les pensions des cheminots retraités du Canadien National.

Le 7 mai, comme en fait foi la page 5552 du hansard, j'ai demandé au ministre des Transports (M. Marchand) s'il présenterait des instances au Canadien National pour qu'il indexe les pensions en 1975 sans délai et sans attendre le rapport Hall.

Quelques jours plus tard, le 12 mai, nous avons étudié les prévisions budgétaires du ministère des Transports. J'ai de nouveau soulevé la question et le ministre m'a informé que, le 26 mai, il y aurait une réunion du conseil à Montréal, où une discussion pourrait être prise à ce sujet. J'ai promis de poser une question au ministre le 27 mai. Je l'ai fait, sur quoi le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. McIsaac) a répondu, comme en font foi les pages 6148 et 6149 du hansard, qu'une certaine décision avait été prise le jour avant, le lundi 26 mai.

En étudiant les détails des renseignements, j'ai été très déçu et, le 28 mai, j'ai donc essayé de présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement, mais n'ai pas obtenu le consentement unanime. J'ai ensuite essayé en vertu de l'article 26, mais je n'ai pu obtenir l'approbation de l'Orateur. Le lendemain, le 29 mai, j'ai pu obtenir du ministre des Transports de faire imprimer en appendice au hansard les renseignements fournis par le Canadien National. Selon ces renseignements, en 1975 les pensions de certains anciens employés du CN seront indexées, mais de façon peu satisfaisante. Les montants sont assez maigres et il n'y aura aucune augmentation pour ceux qui ont pris leur retraite en 1973 et en 1974.

● (2200)

Les années précédentes, l'indexation était destinée à ceux qui avaient pris leur retraite jusqu'à la fin du mois de décembre précédent; maintenant, on refuse l'indexation à ceux qui ont pris leur retraite au cours des deux dernières années.

Non seulement je regrette que l'augmentation destinée à ceux qui ont pris leur retraite avant 1973 soit si faible et que les veuves n'en touchent que 50 p. 100, mais je trouve scandaleux que le Canadien National prévoie maintenant un plan d'indexation qui ne tient aucun compte de ceux qui ont pris leur retraite au cours des deux dernières années. Je trouve cela scandaleux, car j'ai l'impression qu'en fait le CN désire en revenir à des pensions fixes qui ne sont pas indexées annuellement. Il y a longtemps que nous préconisons d'indexer les pensions annuellement.

Je sais que le rapport Hall traitera de tous les aspects des pensions des cheminots, pour toutes les compagnies ferroviaires, et qu'il se penchera aussi bien sur les pensions de ceux qui travaillent encore que sur celles des retraités. J'espère que ce rapport recommandera une indexation des pensions des cheminots au moins égale à la hausse du coût de la vie. Madame l'Orateur, le docteur Noel Hall tient toujours des audiences; il est difficile de dire quand le rapport sera présenté. Ce ne sera peut-être pas avant plusieurs mois et non pas dans quelques semaines comme on nous l'a promis.

J'estime que la demande faite le 7 mai tient toujours et qu'il faudrait demander au Canadien National d'indexer cette année les pensions de ceux qui ont pris leur retraite jusqu'à la fin de l'année dernière. Tout comme pour les fonctionnaires et les parlementaires à la retraite et comme pour la Sécurité de la vieillesse et certaines autres pensions, cette indexation devrait être au moins égale à la hausse du coût de la vie, qui, même selon Statistique Canada, est d'au moins 10 p. 100.

L'autre jour, je discutais de cette question avec le secrétaire parlementaire et je lui ai demandé quel était le dernier mot du Canadien National et si nous pouvions espérer qu'il modifie sa décision. Quand nous aurons reçu le rapport Hall j'ose croire que la compagnie reviendra sur sa décision; mais cela peut prendre beaucoup de temps. C'est pourquoi je demande au nom des retraités qui sont toujours en vie que le CN les traite avec justice. Il faut pour cela accorder, pour 1975, à tous ceux qui ont pris leur retraite en 1974 ou avant, une indexation au moins égale à la hausse du coût de la vie. Le pourcentage d'indexation ne devrait pas être inférieur à celui qui a été appliqué dans d'autres cas; il ne devrait pas être inférieur à 10 p. 100 sans autre délai. J'espère que le secrétaire parlementaire a de bonnes nouvelles à nous donner ce soir.

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame l'Orateur, la question soulevée par le député, de même que par les représentants de Saint-Boniface (M. Guay) et de London East (M. Turner) à d'autres occasions, est des plus pertinentes. Lorsque la question a été soulevée le 7 mai, le ministre lui-même a dit qu'il s'agissait d'une question pertinente et a alors promis d'en discuter avec les autorités du CN. Il a donc rencontré les autorités du CN le 26 mai pour discuter de cette question d'augmentation et du rajustement des pensions de ceux qui ont pris leur retraite il y a quelques années.

Aussitôt après cette réunion, le CN a annoncé l'indexation des pensions à compter du 1er janvier 1975. L'annonce de ces augmentations a été annexée au hansard du 29 mai, à la demande du député, comme il vient de le rappeler. Cette indexation comportait une hausse variable selon l'année de la mise à la retraite, des prestations versées par chèques aux employés ayant pris leur retraite en 1972 ou avant. Cette mesure comportait également une hausse des prestations de veuve égale à 50 p. 100 de la hausse correspondante.

Aucune augmentation, il est vrai, n'a alors été accordée au personnel ayant pris sa retraite après le 1er janvier 1973. Que le député n'augure aucun mal de cette décision des sociétés ferroviaires.

L'octroi d'un supplément, variable selon l'année mais uniforme quant aux individus, a semblé une mesure intérimaire convenable en attendant la remise du rapport Hall auquel le député a fait allusion et que nous attendons depuis quelque temps. Comme le député l'a souligné, les audiences continuent. Je crois comprendre que les membres de la commission iront à Thunder Bay, Winnipeg et Regina la semaine prochaine et, plus tard, à Edmonton, Calgary, Victoria et Vancouver. M. Hall a informé le ministre qu'il espère remettre son rapport à la fin de l'été. Je conviens avec le député que plus vite nous en disposerons, mieux ce sera, puisqu'il nous servira à élaborer les mesures que lui-même et d'autres aimeraient voir prendre sur les pensions des employés des chemins de fer.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LE PROJET DE DÉRIVATION GARRISON—L'OPPORTUNITÉ D'UNE DEMANDE DE MORATOIRE ADRESSÉE AUX ÉTATS-UNIS

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je m'élève de nouveau contre le projet de détournement des eaux de la Garrison parce qu'il est apparu de nouveaux faits permettant d'appuyer ma proposition de demande d'un moratoire et, également, parce que l'affaire est particulièrement urgente. Le 20 juin, c'est-à-dire vendredi prochain, des millions supplémentaires seront affectés à ce projet. Il importe donc d'envoyer immédiatement une note officielle pour arrêter, jusqu'à la remise du rapport de la Commission mixte internationale, des travaux qui s'annoncent comme la plus grande catastrophe écologique du siècle.

J'espère que le secrétaire parlementaire examinera mes arguments plus sérieusement qu'il ne l'a fait le 20 ou le 29 mai. Il s'est alors contenté de réaffirmer avec complaisance que le gouvernement américain avait assuré qu'il respecterait le Traité des eaux limitrophes de 1909. Or, quelques minutes auparavant, j'avais cité le président du sous-comité de la conservation, de l'énergie et des richesses nationales du Congrès américain, qui avait déclaré que le projet de détournement des eaux de la Garrison entraînerait certainement une violation du traité.

Le 29 mai également, le secrétaire parlementaire a souligné que les discussions en cours avec les États-Unis avaient lieu au niveau gouvernemental et pas du tout au niveau du *Bureau of Reclamation*. C'est précisément ce que j'ai fait valoir. C'est le *Bureau of Reclamation* qui a poussé ce projet en dépit de toutes les protestations venues des États-Unis et du Canada. De plus, j'ai l'intention de donner de nouvelles preuves et de nouveaux exemples de la façon dont le Bureau a déformé la réalité auprès du gouvernement américain.

J'ai devant moi le procès-verbal d'une audience qui a eu lieu en avril 1975 devant un sous-comité des crédits de la Chambre des représentants. Dans sa déposition, le commissaire du *Bureau of Reclamation*, Gilbert Stamm, a tout bonnement déclaré que les seules objections du Canada contre le projet concernaient les reflux de la boucle de la Souris, en particulier pour ce qui est des minéraux. C'est tout simplement faux. Le Canada et le Manitoba ont à plusieurs reprises dit qu'ils craignaient une pollution importante des rivières Rouge et Assiniboine, du lac Winnipeg et du bras de la Souris coulant vers le Nord. M. Stamm a également négligé de mentionner que le Canada s'inquiétait de l'introduction d'espèces étrangères dans les eaux du Manitoba ainsi que de la perte considérable de 350,000 oiseaux aquatiques, s'arrêtant annuellement dans le Nord-Dakota; nous estimons que c'est une richesse internationale dont la perte aura une portée mondiale.

Dans sa déposition, M. Stamm a également donné l'impression fausse qu'on était sur le point de surmonter les objections et que des discussions étaient en cours avec le Canada sur d'autres solutions. C'est encore faux, comme le prouvent des sources diplomatiques et M. Stamm lui-même. Ce dernier a en effet indiqué dans une note de service qu'il ne fallait pas transmettre «aux intérêts locaux ou aux Canadiens» les études effectuées sur d'autres solutions parce qu'«agir autrement affaiblirait la position américaine dans les négociations.» Si le gouvernement américain n'a pas un aperçu exact de la question de la Garrison, la meilleure foi du monde n'empêchera pas la dégradation de l'eau manitobaine.

● (2210)

En outre, le Manitoba et le Canada ont basé leur position officielle sur un calendrier de travaux suivant lequel la construction du canal Velva ne commencerait pas avant 1980. De l'avis de mon honorable collègue d'en face et du ministre des Mines, des Ressources et de l'Environnement du Manitoba, c'est ce canal qui reliera le Missouri et la Souris. Mais le *Bureau of Reclamation*, comme le déclare une note confidentielle du 25 avril 1975 signée par Gilbert Stamm, prévoit que le feu vert sera donné d'ici juin 1976, c'est-à-dire quatre ans plus tôt que les assurances officielles. Cette note précise que les études secrètes sur les solutions de remplacement vont exiger trois à quatre ans de travail, mais qu'une décision pourrait néanmoins intervenir dans un an.

Il n'y a pas de doute que le détournement tel qu'il est actuellement envisagé va polluer l'eau au Canada. Le ministre de l'Environnement (Mme Sauvé) est en parfait accord là-dessus. Comme le déclarait l'ambassadeur Cadieux le 16 janvier 1975:

> Le gouvernement canadien est persuadé, sur la foi des études effectuées aux États-Unis et au Canada, ainsi que des renseignements fournis par les États-Unis en réponse aux questions posées par les représentants du Canada à la réunion du 28 août, que le détournement des eaux de la Garrison, telle qu'il est actuellement prévu, aurait des effets nuisibles sur les rivières Souris, Assiniboine et Rouge, puis sur le lac Winnipeg, ce qui entraînerait au Canada des préjudices à la santé des personnes et aux biens.

Des organismes ou dirigeants américains tels le General Accounting Office, le département d'État et le président du sous-comité du Congrès que j'ai déjà nommé, sont parfaitement d'accord là-dessus. Pourtant M. Stamm ajoute: «Pour maintenir notre position initiale suivant laquelle il n'y a pas suffisamment d'éléments de preuve pour conclure que le reflux du détournement de la Garrison viola le traité des eaux limitrophes». M. Stamm exprime la conviction que le reflux va augmenter les possibilités d'emploi des eaux de la Souris.

Il est clair que nous sommes en situation très dangereuse, et il semble même que le gouvernement américain ne soit pas au courant des opinions et des projets du *Bureau of Reclamation*. Un moratoire immédiat s'impose d'autant plus. Je prie en conséquence le gouvernement canadien de prendre les mesures qui s'imposent pour en faire part dans les plus brefs délais au gouvernement américain.

J'espère que le secrétaire parlementaire a lu l'éditorial d'aujourd'hui du *Globe and Mail*, qui fait très bien le point de la situation. On y lit, sous le titre «Six ans d'hésitations»:

Nos dirigeants d'Ottawa ont sûrement compris il y a quelque temps que les démarches diplomatiques entreprises à pas de tortue depuis six ans au sujet du détournement de la Garrison, au Dakota du Nord, ont lamentablement échoué.

Le projet d'irrigation de la Garrison, qui doit coûter 500 millions de dollars, aura, de l'avis de tous les écologistes canadiens et américains, des effets néfastes sur la qualité de l'eau des rivières Rouge et Souris, qui remontent vers le Manitoba en provenance du Sud.

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame l'Orateur, le député n'a pas dit grand-chose de nouveau à propos de cette question. En plus de mentionner ce que le ministre de l'Environnement (M^me^ Sauvé) a dit, il a cité les paroles de M. Cadieux, notre ancien ambassadeur à Washington. Je n'ai pas lu ce que l'ambassadeur Cadieux a dit à ce sujet, mais j'imagine que cela indique que le gouvernement s'intéresse à la question et s'en préoccupe depuis longtemps.

Du point de vue des États-Unis, le projet est peut-être bon ou mauvais pour l'environnement, mais nous nous préoccupons uniquement de ce qui arrive au Canada. Nous ne pouvons pas indiquer aux États-Unis comment prendre leurs décisions. Cependant, nous pouvons bien sûr insister pour qu'ils respectent le traité des eaux limitrophes signé par nos deux pays en 1909, et c'est ce que nous avons fait. Nous leur avons parlé des effets possibles sur le Canada et, pour utiliser les termes techniques du traité, du préjudice possible à la santé ou à la propriété du Canada.

Les États-Unis nous ont promis de respecter le traité et ils se sont engagés à ne prendre, à propos de la construction d'installations qui détourneraient l'eau dans le bassin de la Souris, aucune décision avant 1978. Les représentants américains ont aussi déclaré que, selon le programme actuel, on ne prévoit pas commencer les travaux sur le canal Velva avant 1988 et, sur la rivière Souris, avant 1981. A cet égard, nous sommes convaincus que les États-Unis respecteront la promesse qu'ils ont faite il y a longtemps et qu'ils n'entreprendront la construction d'aucun projet, et je le répète, la construction d'aucun projet qui pourrait nuire aux eaux qui coulent vers le Canada à moins d'être certains de pouvoir respecter leurs obligations en vertu du traité.

Je n'ai rien à ajouter, sauf que nous suivons de très près la situation et les programmes des États-Unis. Si nous avions une preuve, ou si le député en avait une, qui indiquait que les États-Unis ne respectent pas leurs obligations, j'examinerais certainement la situation. Je suis certain que le député conviendra que tant que nous n'en avons pas, nous devons accepter la garantie fournie par les États-Unis.

LES PÉNITENCIERS—LE TAUX ÉLEVÉ DE ROULEMENT CHEZ LES GARDIENS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Ron Huntington (Capilano): Madame l'Orateur, combien faudra-t-il encore de tragédies et d'incidents déplorables dans nos rues et nos pénitenciers pour convaincre le gouvernement actuel que sa tolérance et sa négligence à appliquer uniformément et équitablement les lois et les règlements portent atteinte aux particularités et à la qualité qui faisaient de notre pays un objet d'envie dans le monde entier?

[M. McKenzie.]

L'ordre doit régner pour assurer la survie d'une société démocratique libre. L'incident survenu à New Westminster la semaine dernière, de même que d'autres incidents insolites survenus dans d'autres pénitenciers, ont sûrement réussi à convaincre le solliciteur général (M. Allmand) et le gouvernement qu'il y a quelque chose qui cloche dans nos établissements pénitentiaires, ainsi que dans nos politiques pénales.

Si l'on établissait des priorités sensées et logiques dans l'administration de nos pénitenciers, peut-être aurions-nous du succès dans nos tentatives pour réhabiliter les personnes aux prises avec de graves problèmes de comportement. Les objectifs et les priorités sont bien connus. Les voici: d'abord, assurer la surveillance jusqu'à ce que la sentence du tribunal soit ratifiée; en second lieu, faire l'impossible pour rendre les détenus à la collectivité déterminés à vivre en citoyens respectueux de la loi; et troisièmement, utiliser nos ressources fiscales pour atteindre les meilleurs résultats avec sagesse et économie.

Le budget des services correctionnels s'élevait à une vingtaine de millions en 1960, et le personnel de direction comprenait 50 personnes chargées de surveiller un effectif de 3,000 employés répartis dans tout le pays et chargés eux-mêmes de la surveillance de 6,000 détenus. D'après le Livre bleu, le budget des services correctionnels en 1975 dépasse 230 millions, alors que le personnel de l'administration centrale et régionale comprend 620 personnes chargées de diriger 7,000 employés de pénitencier, chargés eux-mêmes de surveiller 8,800 détenus.

Le taux de récidive peut servir à mesurer le succès de la réforme pénale. Malgré une croissance phénoménale de l'effectif, qui est passé de 3,050 à 7,620 employés en 15 ans, malgré une hausse de 1,100 p. 100 dans les dépenses du service, le taux de récidive est toujours constant. De toutes les personnes admises dans les pénitenciers en un an, près de 80 p. 100 avaient déjà séjourné dans un établissement de correction et 42 à 45 p. 100 avaient déjà fait du pénitencier. Avant qu'on nous réponde que la population pénitentiaire a diminué l'an dernier, j'aimerais préciser que ces diminutions surviennent périodiquement, en général à la suite des changements d'attitude dans l'application de la loi ou la libération conditionnelle.

Je vois que le roulement des gardiens dans nos établissements pénitentiaires est très élevé. Dans l'établissement de la Colombie-Britannique, il atteint presque 80 p. 100. Pour résoudre ce grave problème, le service désigna un groupe d'étude spécial chargé d'aviser aux moyens à prendre pour recruter des gardes. Une enquête doit établir les raisons de cet important roulement de personnel, qui constitue un grave sujet d'inquiétude. Peut-être alors pourrions-nous améliorer les très mauvaises conditions de sécurité qui existent dans nos institutions.

La politique du service pénitentiaire ne fait pas de distinction dans ses programmes entre les différents types d'institutions. Au nom de la réhabilitation, on permet ainsi une liberté de mouvement beaucoup trop grande aux détenus dans les institutions à sécurité maximum. On me dit que le personnel de sécurité de la plupart des institutions est mécontent de cette situation. Peut-être est-il maintenant temps de consulter quelques-uns des agents de sécurité supérieurs avant de mettre sur pied nos prétendus programmes de réhabilitation. Un ancien agent, le colonel Stone, a très bien exposé la situation dans un éditorial paru dans le *Citizen* d'Ottawa samedi dernier:

● (2220)

L'attitude hostile des détenus des institutions à sécurité maximum ne crée pas un milieu très favorable au succès des programmes de réhabilitation. Il faut accorder dans ces institutions la priorité à la sécurité et à la discipline qu'elle exige.

On pourra mettre l'accent sur la réhabilitation avec plus de profit dans les institutions à sécurité moyenne et minimum, où les détenus doivent, pour être admis, avoir fait montre d'une attitude raisonnable envers les autorités chargées de leur garde. On ne devrait pas garder dans des institutions à sécurité maximum des détenus qui se sont montrés prêts à obéir, mais ceux qui exigent une sécurité maximum devraient y être soumis, même si dans le fond ils ont un cœur d'or, qu'il s'agit seulement de découvrir.

Il est impérieux de construire des établissements modernes, où l'on puisse séparer les détenus à sécurité maximale de ceux à sécurité moyenne ou minimale, si l'on veut que la réhabilitation connaisse un certain succès. Il est tout à fait fallacieux de la part du solliciteur général de justifier l'absence d'établissements modernes distincts, particulièrement en Colombie-Britannique, en alléguant la difficulté d'obtenir des terrains à cette fin. J'aimerais vous rappeler, madame l'Orateur, qu'en 1966-1967 le service de correction a acheté un emplacement à Mission (C.-B.) grâce aux bons offices de la municipalité. L'infrastructure avait été aménagée pour des établissements à sécurité maximale et moyenne. Les travaux furent interrompus sur la demande d'un ancien solliciteur général. On pourrait se demander pourquoi.

Nous continuerons d'avoir des mutineries et des prises d'otages tant que les sociologues et les agents de libération conditionnelle auront beau jeu dans les établissements où il faut appliquer les conditions de sécurité maximale. Au nom du progrès de nos programmes de réhabilitation, dans les catégories de détenus où la réhabilitation est possible, revenons aux priorités fondamentales: la sécurité d'abord, la réadaptation ensuite et le coût des services rendus en dernier lieu.

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame l'Orateur, vendredi dernier, le député a demandé si le cabinet avait recherché la cause du taux très élevé de roulement du personnel de surveillance dans les établissements pénitentiaires et quelle était la situation qui pouvait faire l'objet d'un rapport à la Chambre.

Périodiquement, depuis bien des années, cette situation fait l'objet d'un examen de la part des services pénitentiaires, surtout en Colombie-Britannique, où le taux de roulement du personnel de surveillance a été passablement élevé comparativement aux autres régions du Canada. Je voudrais maintenant fournir quelques statistiques à l'appui de cette affirmation. Je voudrais également en énumérer les raisons. Le roulement du personnel de surveillance dans les diverses régions pénitentiaires varie de la façon suivante: région atlantique, 1 p. 100; région de Québec, 13 p. 100; région de l'Ontario, 10 p. 100; région des Prairies, 8 p. 100; région pacifique, 40 p. 100.

Les motifs de départs, les départs d'employés qui causent ce roulement, sont nombreux et variés. Ils comprennent: le décès, la retraite, la maladie, le congédiement en période de stage, le renvoi motivé, les raisons personnelles non précisées, l'acceptation d'un emploi plus rémunérateur, les permutations et les promotions à d'autres fonctions à l'intérieur du service ou dans d'autres organismes fédéraux, provinciaux ou municipaux et le déplacement des familles vers des régions éloignées ou un changement d'atmosphère de travail.

Le taux assez élevé de roulement chez les gardiens en Colombie-Britannique est dû au fait que la région des basses terres de cette province jouit de conditions économiques plutôt favorables qui rendent l'emploi dans des domaines connexes relativement facile. Il est par contre moins difficile de recruter et de conserver des gardiens dans les provinces atlantiques, où le taux de chômage est plus élevé que dans les autres provinces. En outre, l'échelle des salaires versés aux travailleurs employés dans des conditions semblables, tant dans le secteur public que privé, dans les basses terres de Colombie-Britannique est un facteur important dans le taux de roulement des gardiens.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures, demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 27.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 17 juin 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LAC DES ESCLAVES, ALBERTA—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LA FERMETURE D'USINES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une question fort urgente. Comme des millions de dollars pinsés dans le trésor public ont été affectés par le ministère de l'Expansion économique régionale à des entreprises industrielles de la région du lac des Esclaves en Alberta, et comme plusieurs de ces établissements qui ont reçu des crédits du MEER ont été forcés de fermer leurs portes, occasionnant ainsi des pertes d'emplois et des difficultés financières pour les autres entreprises de la région du lac des Esclaves et pour la municipalité elle-même, je propose, appuyé par le député d'Emonton-Centre (M. Paproski):

Que le ministre de l'Expansion économique régionale procède à des enquêtes approfondies sur la question pour déterminer la cause exacte de ce qui semble être une affaire de grande envergure touchant directement l'économie de la région en question et s'assurer que les fonctionnaires de son ministère ont fait preuve de toute la vigilance voulue dans leur enquête et leur surveillance de ces entreprises auxquelles une aide fédérale appréciable a été offerte et que le ministre dépose à l'intention des députés la documentation et les données relatives à la situation.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion, proposée en vertu de l'article 43 du Règlement, ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

RADIO-CANADA

LES DOSSIERS DE MM. GEIVANDOV ET STAROWICZ AUX ARCHIVES DE LA GENDARMERIE ROYALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement pour proposer une motion qui découle du communiqué fort contestable remis aujourd'hui à la presse par le Dr Morton Shulman selon lequel il posséderait un exemplaire du dossier de la Gendarmerie royale sur le journaliste soviétique Konstatin Geivandov, et de remarques qui ne peuvent plus être tenues pour confidentielles et que me faisait jeudi dernier le Dr Shulman, selon qui le réalisateur de Radio-Canada Mark Starowicz avait remis à Geivandov des rapports sur certains «wafflers» du NPD. Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie):

Que la Chambre estime maintenant essentiel que le solliciteur général rende publics immédiatement les rapports circonstanciés qui se trouvent dans les archives de la GRC concernant le journaliste soviétique Konstantin Geivandov et le réalisateur Mark Starowicz de la Société Radio-Canada, y compris les noms des personnes sur lesquelles M. Starowicz a établi des dossiers pour le compte de M. Geivandov, et enfin que le secrétaire d'État fasse rapport à la Chambre des raisons pour lesquelles la Société Radio-Canada a traité cette affaire de façon si étrange et si maladroite.

M. l'Orateur: A l'ordre. Présentée aux termes de l'article 43 du Règlement, cette motion ne saurait être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

ON PROPOSE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE DE MORT DANS LE CAS DES MEURTRES PRÉMÉDITÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion se rapportant à une question urgente, et qui réclame une attention immédiate.

Statistique Canada a annoncé que le taux d'homicides a connu une augmentation de 11.8 p. 100 en 1974, et que, au cours de cette période, pas moins de 475 personnes ont été assassinées au Canada. Étant donné qu'il est urgent de protéger les citoyens canadiens respectueux des lois contre les assassins, qui n'ont plus à mettre leur vie dans la balance avec celle de leurs victimes, je propose, appuyé par l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise):

Que cette Chambre étudie dans les plus brefs délais les mesures à prendre pour protéger les honnêtes citoyens contre les activités des criminels, et que l'on considère le rétablissement de la peine de mort dans les cas de meurtres prémédités, afin d'assurer la protection des citoyens face à l'augmentation du nombre d'assassinats.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être présentée.

Questions orales

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. HEES—VŒUX À L'OCCASION DE SON SOIXANTE-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Avant de poser ma première question, monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelque chose que le premier ministre s'empresserait sûrement de faire s'il se trouvait à la Chambre et n'était pas retenu à l'extérieur dans l'exercice de ses fonctions de premier ministre, en train d'inaugurer la Semaine des citoyens âgés. En l'occurrence, sans doute le premier ministre me saura-t-il gré de me faire son interprète pour offrir les meilleurs vœux de la Chambre au député de Prince Edward-Hastings qui célèbre son soixante-cinquième anniversaire de naissance.

● (1410)

Des voix: Bravo!

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le chef de l'opposition de ses observations fort aimables et les députés d'avoir accueilli ces observations avec tant de bienveillance. Je dois dire que depuis mes débuts aux Communes, il y a 25 ans, j'ai vu beaucoup de choses ici, mais je n'ai jamais vu une meilleure Chambre, ni de meilleurs députés ni de meilleurs amis que ceux qui sont ici en ce moment.

Des voix: Bravo!

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, étant donné que je suis responsable des programmes visant les citoyens âgés, je signale que j'ai présenté hier à deux citoyens âgés éminents, le sénateur Thérèse Casgrain et M. Fred Wright de Calgary, les premières cartes d'identité pour citoyens âgés, mais j'en garde une spécialement pour l'honorable représentant à qui je la remettrai sous peu de façon toute particulière, dès que j'aurai reçu sa demande concernant la sécurité de la vieillesse.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: J'ajoute que si l'honorable représentant veut présenter une demande dans le cadre du programme Nouveaux Horizons, je l'étudierai certes avec grand soin.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, au nom d'un certain nombre d'entre nous, c'est avec un vif plaisir que je souhaite la bienvenue à l'honorable représentant dans notre club.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA HAUSSE DES SALAIRES ET DES PRIX AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, en geste d'amitié, puisque le député de Prince Edward-Hastings vient d'en parler, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Il a sans doute eu connaissance de la récente remarque du ministre des Finances, qui a déclaré que les augmentations de traitements et de salaires au Canada étaient à peu près le double de celles des États-Unis et que cela menaçait sérieusement notre position concurrentielle et nos grands objectifs économiques. Il a ajouté qu'il ne s'agissait pas d'un mythe, qu'il y avait des chiffres à l'appui et qu'il les ferait publier. Le ministre du Travail peut-il nous dire, en raison des fonctions et des responsabilités particulières qu'il assume, s'il accepte les chiffres et les affirmations du ministre des Finances?

[M. l'Orateur.]

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, dans le climat de bienveillance qui prévaut ici, je prierais le chef de l'opposition de lire mon discours au complet. J'y disais qu'on observe au Canada des règlements salariaux extrêmement élevés que l'on pourrait considérer à bien des égards comme représentant le double de ceux que l'on observe aux États-Unis, et qu'il fallait d'une façon ou d'une autre préconiser la modération en ce domaine de l'économie comme dans bien d'autres. Si l'honorable représentant veut bien lire le discours en entier, il verra que j'y déclarais qu'il est possible de faire bien des interprétations statistiques à propos de ce qui se passe en général en matière de salaires. Aussi, en dépit de toute l'affaire que le chef de l'opposition veut monter en épingle à ce propos, je ne crois pas qu'il y ait là fondement à un désaccord entre mon collègue le ministre des Finances et moi.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, dois-je comprendre que le ministre du Travail accepte l'opinion et l'analyse du ministre des Finances selon qui les augmentations de salaires et de traitements au Canada représentent à peu près le double de celles que l'on observe aux États-Unis et compromettent dangereusement notre position économique et nos objectifs économiques?

M. Munro (Hamilton-Est): Combinées aux autres facteurs qui contribuent à l'inflation générale dont le ministre des Finances et moi-même avons parlé, oui.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, pour dissiper tout malentendu éventuel, dois-je en conclure que le ministre du Travail ne prétend plus que c'est un mythe de dire que les relèvements de traitements et de salaires au Canada sont presque deux fois ce qu'ils sont aux États-Unis?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, je ne mets pas en doute les chiffres du ministre des Finances. Je dis seulement qu'ils peuvent se prêter à diverses interprétations; je ne mets certes pas leur véracité en doute.

L'AMENUISEMENT DE LA PART DU REVENU NATIONAL REVENANT À LA MAIN-D'ŒUVRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, pour éviter de m'engager dans la querelle qui oppose les deux ministres, j'adresserai ma question au premier ministre suppléant. Les chiffres de la Banque du Canada montrent que la part relative du revenu national qu'ont reçue les travailleurs est tombée de 75 p. 100 au cours du premier trimestre de 1971 à 73.3 p. 100 au cours du premier trimestre de cette année, après avoir été de 70 p. 100 en 1973. Aussi, le premier ministre suppléant peut-il dire si le gouvernement trouve que les travailleurs ne devraient pas récupérer la part du revenu national qu'ils ont perdue depuis 1970?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Ce n'est pas la politique du gouvernement.

M. Stevens: J'aimerais encore poser ma question au premier ministre suppléant. Comme je l'ai dit, les travailleurs ont actuellement 73.3 p. 100 du revenu national alors qu'aux États-Unis, ils en ont 76 p. 100. Le ministre pourrait-il dire si le gouvernement veut que les travailleurs continuent à avoir 3 p. 100 de moins du revenu national que les travailleurs américains ou si les attaques du ministre des Finances contre la hausse des salaires ne constituent qu'une manœuvre pour détourner l'attention des dépenses du gouvernement?

M. Sharp: Voilà un discours long et compliqué. Tout ce que je veux dire au député, c'est que nous n'avons pas de politique du genre de celle dont il parle.

M. Stevens: Le premier ministre suppléant est-il d'accord avec les statistiques de la Banque du Canada que je viens de présenter?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je crois que nous considérons tous la Banque du Canada comme une institution très digne de foi mais je ne saurais avoir la même confiance dans l'interprétation de ces statistiques que nous propose mon honorable collègue.

* * *

LES FINANCES

DEMANDE DE RAPPORT SUR L'ÉTUDE RELATIVE AUX INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS AU CANADA—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA RÉGLEMENTATION

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Elle a trait au discours prononcé à Montebello par le ministre des Finances le vendredi 6 juin. Le ministre a déclaré le 15 mai que le gouvernement revoyait tous les règlements et politiques concernant les investissements étrangers au Canada. Le 6 juin, il a affirmé que les sociétés canadiennes désireuses d'emprunter ou de se procurer des fonds en vendant des actions «auraient toute liberté d'obtenir du capital aux meilleures conditions possibles». Devant ces déclarations, le ministre nous dirait-il si l'étude mentionnée est terminée? Pouvons-nous déduire de la déclaration faite par le ministre des Finances le 6 juin qu'on a décidé d'abolir tout contrôle de l'investissement étranger au Canada?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je crois que c'est au ministre des Finances que le député devrait poser ces questions.

M. Symes: Le premier ministre suppléant peut-il nous dire qui au juste est chargé d'administrer notre politique actuelle d'examen de l'investissement étranger? Le ministre des Finances faisait-il état de la politique gouvernementale lorsqu'il a déclaré le 6 juin qu'il n'y aurait aucune restriction à l'investissement étranger? Le ministre de l'Industrie et du Commerce a-t-il énoncé la politique gouvernementale dans ce domaine?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, il m'est difficile de croire que l'honorable député a cité le ministre des Finances avec exactitude. A sa première question, je dois répondre que la responsabilité de la politique de l'investissement étranger est partagée par plusieurs ministères. Le ministre de l'Industrie et du Commerce s'occupe de la loi sur l'examen de l'investissement étranger, le ministre des Finances applique des politiques qui affectent cette loi, tout comme beaucoup d'autres ministres du gouvernement actuel. Je suis heureux de pouvoir déclarer que leurs efforts sont bien coordonnés.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA MISE EN VIGUEUR DE LA PARTIE II DE LA LOI SUR L'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): J'ai une dernière question supplémentaire que je voudrais adresser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre a déclaré il y a deux ans qu'il espérait faire entrer en vigueur le 1er janvier 1975 la deuxième partie de la loi sur l'examen de l'investissement étranger, qui concerne les nouveaux investissements étrangers directs et l'expansion des sociétés étrangères dans des sphères sans rapports de l'économie canadienne; compte tenu des déclarations du ministre des Finances que je crois avoir fidèlement rapportées, devons-nous conclure que le gouvernement n'a pas l'intention de présenter la deuxième partie de la loi en 1975?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): J'ai déjà dit à plusieurs reprises dernièrement que mes collègues de cabinet étudient actuellement cette question et je compte que nous serons en mesure de prendre une décision sous peu.

* * *

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA POURSUITE DE CEUX QUI ONT NÉGLIGÉ DE DÉCLARER DES REVENUS RELATIFS AU COMMERCE DE LA VIANDE AVARIÉE

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Revenu national.

Il s'agit d'une question que j'ai déjà posée le 2 juin 1975, en l'absence du ministre. J'espère qu'on lui en a fait part. Je désire la poser de nouveau et lui demander si, en vertu de l'enquête sur le crime organisé qui se déroule actuellement au Québec relativement aux viandes avariées, il intentera les poursuites nécessaires à l'égard des personnes qui ont admis avoir touché des revenus supplémentaires qui n'ont pas été déclarés au ministère du Revenu national. Le ministre a-t-il l'intention de poursuivre ces personnes-là?

● (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le ministère suit bien sûr les résultats de l'enquête effectuée au Québec. Les mesures à prendre ou les poursuites à intenter à la suite d'infraction à la loi de l'impôt sur le revenu seront rendues publiques lorsque les accusations seront portées.

Questions orales

LE LOGEMENT

LES PROPOS DU PRÉSIDENT DE LA SCHL AU SUJET DU RALENTISSEMENT DES MISES EN CHANTIER—LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Étant donné que le président de la SCHL a déclaré que même si les mises en chantier devaient baisser à 170,000, personne n'aurait encore à dormir dans la rue, le ministre s'est-il fixé comme objectif, dans le cadre de sa politique du logement, de veiller à ce que personne n'ait à dormir dans la rue dans notre pays, surtout que le président de la SCHL a ajouté que dans les conditions actuelles, les Canadiens étaient encore les mieux logés du monde?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, le président de la SCHL ne voulait pas dire que lui ou le gouvernement souhaitaient que notre politique de logement ne s'adressent qu'aux gens vivant dans la rue. Je pense qu'il disait vrai, c'est-à-dire que les Canadiens sont bien logés. Nous connaissons de graves problèmes, auxquels nous accordons une haute priorité et tâchons d'apporter des solutions.

Mlle MacDonald: Les économistes de la Société centrale d'hypothèques et de logement estiment que pour respecter l'engagement du ministre, soit 210,000 mises en chantier, il en faudrait 230,000 pendant le troisième trimestre et 260,000 pendant le quatrième trimestre. Le ministre pense-t-il que le chiffre de 260,000 mises en chantier pour le dernier trimestre de 1975 est réalisable compte tenu de la saisonnalité de cette période de l'année et sachant qu'on n'a jamais pu atteindre un tel objectif au cours d'un quatrième trimestre?

M. Danson: Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Nous avons de la difficulté à atteindre notre objectif de 210,000 mises en chantier, ce qui demeure un problème très grave vu la conjoncture actuelle et la rareté des fonds hypothécaires sur les marchés financiers privés. Je ne veux pas perdre cet objectif de vue, mais il sera difficile à réaliser cette année.

Mlle MacDonald: Le mémoire préparé par la SCHL à l'intention de la réunion des ministres responsables de l'habitation affirme que les prêts privés en vertu du programme d'aide pour l'accession à la propriété ne sont pas censés constituer un supplément net appréciable, car ils proviendront en majeure partie de fonds déjà affectés à l'habitation, ce qui contredit catégoriquement les déclarations antérieures du ministre qui a prétendu que le programme indirect d'aide pour l'accession à la propriété attirera un milliard de dollars de plus des prêteurs privés. Le ministre dira-t-il à la Chambre combien d'hypothèques ont été approuvées jusqu'ici en vertu de ce programme afin de révéler qu'il a été effectivement un échec jusqu'ici?

M. Danson: En ce qui concerne le premier argument formulé par l'honorable représentante au sujet du programme qui doit remplacer les autres logements sur le marché de l'habitation, il s'agit certes d'un facteur qui doit influer sur les logements à coût modique destinés aux Canadiens à faibles revenus auxquels le gouvernement s'intéresse particulièrement. Quant aux autres chiffres, je n'ai aucun montant exact. La situation n'est pas encourageante, à cause de la pénurie sur les marchés hypothécaires en général et des taux élevés d'intérêt à l'heure actuelle.

[M. Basford.]

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LAC DES ESCLAVES, ALBERTA—LES DIFFICULTÉS DE CERTAINES ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Expansion économique régionale. Connaît-il les problèmes spéciaux qui assaillent certaines industries de la région du Petit lac des Esclaves, en Alberta, auxquelles son ministère est venu en aide financièrement? Ces problèmes ont abouti, semble-t-il, à la fermeture au moins provisoire de ces industries, entraînant de nombreuses mises à pied et jetant la ville et les commerces des environs dans des difficultés financières.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, j'aurais besoin de renseignements plus précis. Je sais que des problèmes ont surgi, comme c'est souvent le cas dans les zones désignées, celle notamment où nous nous efforçons d'améliorer le niveau de vie des populations locales et des autochtones, mais je ne suis pas particulièrement au courant d'un cas qui puisse justifier la question du député. Peut-être pourrait-il préciser sa question.

M. MacKay: Plusieurs sociétés de la région du lac des Esclaves ont dû fermer leurs portes, ce qui a provoqué la perte de plusieurs centaines d'emplois. J'aimerais que le ministre promette de tenir une enquête sur cette question et, en temps opportun, de déposer à la Chambre tous les renseignements sur ces sociétés et leurs activités que ses collaborateurs auront recueillis, et surtout de nous dire que tout a bien été vérifié.

M. Jamieson: Je me ferai un plaisir de consulter le député et de faire ce qu'il demande, dans la mesure du possible. Je ne manquerai pas d'étudier tous ces cas, mais, je l'ai déjà dit, j'aimerais que le député me donne, en particulier ou n'importe comment, le nom des entreprises dont il parle. Quant à la vérification, je ne manquerai pas d'examiner cela de près. Je sais qu'au cours des six derniers mois, nous avons pris quelques mesures pour faire face à cette situation, après avoir consulté les gouvernements provinciaux et reçu leur appui.

* * *

LES SERVICES DE SANTÉ

LES AMBULANCES ET LES SECOURS D'URGENCE—LA QUESTION DE L'ASSURABILITÉ—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le gouvernement a-t-il pour politique officielle maintenant de travailler de concert avec les provinces le plus tôt possible afin de faire en sorte que les services d'urgence et d'ambulance soient visés par l'assurance-maladie, et quand une décision sera-t-elle prise?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, des discus-

sions sont en cours avec les provinces depuis déjà plusieurs semaines, en fait depuis quelques mois, afin d'étudier s'il y a possibilité de fournir, en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et de la loi sur l'assurance médicale, certains services qui n'existent pas à l'heure actuelle, en échange d'une plus grande efficacité dans l'utilisation des fonds publics dans le domaine de l'assurance-santé en général.

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Pouvons-nous escompter des résultats très prochains, de l'avis de l'honorable ministre?

M. Lalonde: On s'était fixé comme objectif que les consultations en cours prendraient fin vers le mois d'octobre.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONFÉRENCE DE L'OIT—LA RÉSOLUTION RELATIVE À L'ADMISSION DES DÉLÉGUÉS DE L'OLP

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail, à qui je demande quelle position le gouvernement canadien a prise lors de la Conférence de l'Organisation internationale du Travail, relativement à la résolution portant sur l'admission de l'Organisation de la libération de la Palestine à titre d'observateur?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je signale au député que notre délégation a participé au débat sous la direction et avec l'avis du ministère des Affaires extérieures. Je pense que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures serait mieux en mesure de répondre à la question du très honorable représentant.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'espère que le ministre n'a pas simplement figuré comme automate là-bas. J'aimerais savoir comment le gouvernement a voté. Il s'agit d'une question simple que je pose au ministre, qui était sur place, et non pas à un autre ministère.

Une voix: Il ne peut pas s'en souvenir.

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai, au début de la semaine dernière ou quelques jours auparavant, donné des instructions à notre délégation sur la position à prendre à l'Organisation internationale du travail quant à l'Organisation de libération de la Palestine. Il s'agissait de deux résolutions principales; l'une portait sur l'admission des mouvements de libération africains et l'autre sur la présence d'observateurs de l'Organisation de libération de la Palestine à la Conférence de l'OIT. Le Canada s'est abstenu de voter sur cette résolution. Les groupes de travailleurs représentant le Canada, l'Australie et les États-Unis proposèrent une deuxième résolution qui stipulait, je crois, qu'aucun groupe d'observateurs ne pourrait assister aux délibérations de l'OIT à moins qu'il reconnaisse l'existence de tous les pays membres. Le Canada a voté en faveur de cette résolution à laquelle l'organisation elle-même n'a malheureusement pas donné son accord. La résolution avait pour but d'affirmer l'intérêt que porte le Canada à l'existence d'un État d'Israël indépendant et souverain et d'exprimer notre espoir que tous les pays qui prendraient part aux délibérations de l'OIT acceptent ce fait, y compris l'OLP elle-même.

Une voix: Pourquoi vous êtes-vous abstenus, pour commencer?

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, l'explication montre que le ministre a mauvaise conscience. Je lui ai simplement demandé comment la délégation canadienne avait voté. Le ministre du Travail ne semblait pas le savoir, même s'il dirigeait cette délégation. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que nous nous étions abstenus de voter sur cette question, mais que nous avions voté sur une autre résolution qui a été défaite. Étant donné que l'automne dernier, lors du vote aux Nations Unies sur la demande d'Arafat, de l'OLP, de prendre la parole à la tribune des Nations Unies, le Canada avait levé l'étendard de l'abstention, je me demande si cette abstention s'inspirait du désir du gouvernement canadien de ne rien faire qui puisse contrarier l'OLP ou les pays arabes.

● (1430)

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je pense que l'explication est claire. Dans bon nombre d'organismes internationaux, on présente des résolutions, mais elles ne traduisent pas l'opinion de la majorité et, dans bien des cas, elles ne reflètent pas la politique du Canada. Si nous votions pour ou contre ces résolutions, nous présenterions la politique du Canada sur des questions particulières sous un jour tout à fait faux. Nous avons toujours déclaré que, d'après le gouvernement canadien, le peuple palestinien devrait être représenté, par exemple, aux délibérations concernant un règlement futur du conflit au Moyen-Orient. A mon avis, la plupart des députés, sinon tous, appuient le gouvernement à cet égard. Cependant, nous refusons de reconnaître que l'OLP doit être un ou le seul représentant légitime du peuple palestinien, et c'est pourquoi nous nous sommes toujours abstenus de voter sur les résolutions qui mettent en cause deux aspects de la question, soit les droits du peuple palestinien, et l'OLP en tant qu'organisation. D'ailleurs, d'autres grands pays en ont fait autant.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais entendu de réponse plus prolixe et moins claire. Le représentant du ministère du Travail qui assistait à la conférence de l'Organisation internationale du travail à Genève reflétait-il la politique du gouvernement lorsqu'il a déclaré que «nous ne voulons pas préjuger le droit du peuple palestinien de choisir lui-même l'organisation qui le représentera»? S'agit-il de la politique du gouvernement, s'agit-il simplement d'un moyen d'éluder la question, d'une tentative pour expliquer la situation afin de plaire au peuple d'Israël et aux Juifs canadiens, ou bien la déclaration représente-t-elle une politique qui a été élaborée en fonction de l'intérêt supérieur du Canada?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, il est évident, du moins pour moi, que cette politique est à l'avantage du Canada et qu'elle reflète la façon objective et équilibrée dont les gouvernements canadiens successifs se sont efforcés d'envisager la situation qui existe au Moyen-Orient. C'est là-dessus que se fonde notre politique à ce sujet. Je pense que le gouvernement d'Israël le comprend très bien.

M. Diefenbaker: Mais pas les Juifs du Canada ou d'ailleurs.

Questions orales

L'IMMIGRATION

L'APPROBATION DU GOUVERNEMENT ONTARIEN QUANT À L'ACCUEIL DE MÉDECINS IMMIGRANTS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le gouvernement a-t-il accédé à la demande de l'Ontario que toutes les offres d'emploi à des médecins immigrants devraient être approuvées par le ministère de la Santé de l'Ontario avant que les demandes de ces médecins en vue de leur immigration au Canada puissent être acceptées? Si oui, cela ne veut-il pas dire que le gouvernement délègue à l'Ontario la prise des décisions quant à l'admissibilité de certains immigrants dans cette province, ce qu'il avait jusqu'ici, et à juste titre, refusé de faire malgré les demandes du Québec à cet égard?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, pour évaluer l'admissibilité de médecins au Canada, il faut établir le niveau de la demande relative à cette profession, soit à l'échelle nationale soit à l'échelle régionale. C'est seulement grâce à la consultation au niveau régional ou provincial que nous pouvons déterminer où et dans quelles circonstances la demande peut justifier l'admission de ces médecins et leur adhésion à la population active.

M. Gray: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre veut-il dire qu'il accepte automatiquement les opinions du ministère ontarien à cet égard? Dans ce cas, cela ne veut-il pas dire qu'il donne à l'Ontario un droit de veto quant à l'admission de médecins immigrants dans cette province?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, dans le domaine de la santé, les décisions de ce genre relèvent des provinces; cependant, nous ne nous mettons pas automatiquement d'accord sur le niveau de la demande professionnelle lorsque nous évaluons les demandes et, à mon avis, cela ne veut pas dire que nous accordons automatiquement un droit de veto à une province quelconque.

LES PROPOS APPAREMMENT CONTRADICTOIRES DU MINISTRE AU SUJET DE L'ADMISSION DU GÉNÉRAL QUANG

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser ma question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration? Je suis heureux qu'il fasse tout son possible pour démêler l'affaire Quang. Mais il a déclaré le 27 mai «qu'un permis du ministre est une autorisation très temporaire, qui lui—il s'agit du général Quang—permet de résider au Canada pendant une période limitée et qui est révocable». Par ailleurs, le 4 juin, il précisait «Je répète que cette affaire peut poser de nombreux problèmes juridiques». Comme l'article 8 de la loi sur l'immigration donne nettement au ministre le droit de révoquer un permis du ministre, le ministre peut-il expliquer ces déclarations apparemment contradictoires?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'elles le soient.

[M. Diefenbaker.]

M. Blackburn: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il ou n'a-t-il pas le pouvoir précisé à l'article 8 de la loi sur l'immigration selon lequel il peut à tout moment . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député comprend sûrement qu'il demande au ministre de donner un avis juridique.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA CONSTRUCTION DE L'USINE DE PÂTES ET PAPIERS À SAINT-FÉLICIEN

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il y a de nouveaux événements entre la compagnie Donohue et le gouvernement du Québec au sujet de l'usine de pâtes et papiers promise à Saint-Félicien depuis au-delà 12 ans?

[*Traduction*]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je crois avoir informé précédemment le député des progrès réalisés jusqu'à maintenant. S'il veut bien se montrer compréhensif, je m'informerai davantage et je lui rendrai compte dans un jour ou deux.

[*Français*]

M. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

Pourrait-il en même temps faire connaître à la Chambre la date de la première demande du gouvernement du Québec et de la compagnie Donohue au gouvernement fédéral?

[*Traduction*]

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, j'essaierai de le savoir.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LE PARC NATIONAL DES HAUTES TERRES DU CAP-BRETON—LA QUESTION DE L'IMPOSITION D'UN DROIT D'ENTRÉE

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé des parcs nationaux du Canada. Son ministère a-t-il, au terme des discussions engagées, conclu un accord définitif avec la province de la Nouvelle-Écosse sur l'imposition d'un droit aux personnes qui cherchent à traverser le parc national des Hautes terres du Cap-Breton?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Non, monsieur l'Orateur. Le député a parfaitement raison de rappeler que des discussions ont eu lieu à ce sujet, mais nous avons unanimement conclu de nous en tenir au système proposé et de modifier la voie d'entrée pour essayer de satisfaire les gens des environs du parc des Hautes terres du Cap-Breton, notamment ceux du Nord.

M. Muir: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. La réponse du ministre est des plus malheureuses. Puis-je lui demander si cette décision est définitive? N'a-t-on pas laissé la porte ouverte à de nouvelles discussions de façon à supprimer cet insupportable droit actuellement perçu?

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, dans notre milieu, on ne devrait jamais dire que la porte est verrouillée. Ce que je viens d'énoncer est notre intention actuelle.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA DISPARITION D'UN HÉLICOPTÈRE ENTRE FORT NELSON (C.-B.) ET WATSON LAKE (YUKON) LE 1er JUIN 1974—LES RECHERCHES

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Peut-il dire à la Chambre où en sont les recherches en vue de retrouver un hélicoptère disparu transportant deux personnes, une d'Abbotsford, en Colombie-Britannique, et une de Woodstock, en Ontario, qui s'est écrasé alors qu'il se rendait de Fort Nelson, en Colombie-Britannique, à Watson Lake, au Yukon, le 1er juin?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Oui, monsieur l'Orateur. J'aimerais remercier le député de m'avoir donné avis de sa question. Des recherches très intensives ont été effectuées en Colombie-Britannique et au Yukon pour retrouver M. Fred Young et son compagnon. Plus de 58,000 milles carrés ont été fouillés visuellement, plus de 41,000 milles carrés électroniquement, pour un nombre total de 474 heures de vol. Le 11 juin, les recherches intensives ont été réduites, mais on a demandé à tous les avions survolant la région de garder l'œil ouvert et continuer ainsi les recherches.

M. Patterson: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu que cette affaire inquiète vivement le public et que dans le passé des recherches ont été abandonnées et reprises avec succès, le ministre envisagera-t-il d'ordonner de reprendre les recherches intensives dans cette région, dans l'espoir de retrouver les survivants?

● (1440)

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, le centre régional de contrôle, à Victoria, nous a informés que toute la région avait fait l'objet de recherches poussées. Par conséquent, celles-ci cesseront à moins de nouveaux indices. Je puis toutefois assurer au député que, dans ce cas, on enquêterait immédiatement. Comme je l'ai dit, tous les avions dans la région, y compris un hélicoptère affrété en Colombie-Britannique, ont été priés d'être sur le qui-vive et de poursuivre les recherches.

* * *

LA SANTÉ

LES RÉVÉLATIONS D'UN FONCTIONNAIRE AU SUJET DU TRAFIC DE CHAROGNE EN 1972—LES MESURES PRISES PAR LE MINISTÈRE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. L'ancien directeur du service d'inspection des aliments à Montréal, actuellement fonctionnaire fédéral, a témoigné devant la commission d'enquête sur le crime au Québec. Il a déclaré sous serment avoir avisé la Gendarmerie royale du Canada en 1973, après avoir prévenu également la Sûreté provinciale du Québec, qu'au moins dix établissements, et il les a nommés, dans la province de Québec, vendaient de la viande impropre à la consommation humaine. A la lumière de ces renseignements fournis à la Gendarmerie royale du Canada, pourquoi le ministre n'a-t-il pas intenté de poursuites aux termes des dispositions de la loi sur les aliments et drogues?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je n'ai pas eu l'occasion de voir la déclaration à laquelle l'honorable député se réfère. Mais tout ce que je puis dire c'est que cette déclaration confirme exactement ce que j'ai toujours dit à la Chambre, savoir que nos propres inspecteurs qui avaient fait une enquête, soupçonnaient qu'il se passait des choses illégales. Ils ont donc fait appel à la police pour obtenir toutes les informations et la preuve nécessaire.

[*Traduction*]

M. McGrath: Au cours de l'examen des crédits de son ministère par le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, le ministre a déclaré qu'il avait alerté la Gendarmerie royale du Canada à l'automne de 1973. Selon la déclaration sous serment de l'ancien directeur des services d'inspection des aliments à Montréal, ce dernier avait averti la Sûreté provinciale du Québec un an auparavant. N'obtenant aucun résultat, il a fourni les mêmes renseignements à la Gendarmerie royale du Canada et, selon lui, il a obtenu toutes les promesses du monde, mais il ne s'est jamais rien passé. Le ministre voudrait-il nous donner des explications là-dessus?

[*Français*]

M. Lalonde: Je n'ai, encore une fois, pas lu le témoignage de l'inspecteur en cause. Mais tout ce que ceci démontre, c'est qu'il était nécessaire de faire appel à la police pour obtenir des preuves qui pourraient véritablement tenir devant les tribunaux.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

L'INCIDENCE SUR LE BUDGET DE LA RELANCE DES MISES EN CHANTIER OBSERVÉE EN MAI

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Le ministre des Finances lui a-t-il signalé confidentiellement que le nombre accru de mises en chantier en mai pourrait entraîner une diminution des fonds affectés à la construction domiciliaire dans le budget?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Non, monsieur l'Orateur. Les discussions portent sur des questions d'ordre général, mais il n'y a eu aucun indice de ce genre au sujet de la reprise en mai. Nous nous occuperons de ce secteur dans tout le contexte de la situation pour l'année.

LA QUESTION DES PRÊTS POUR LES HABITATIONS MUNIES D'UNE FOSSE SEPTIQUE

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Le ministre est-il en mesure de donner plus de détails au sujet de la

question que je lui posais il y a deux semaines en réclamant un assouplissement des conditions d'obtention de prêts aux fins de logement dans des régions où les habitations ne sont munies que d'une fosse septiques, c'est-à-dire dans les petites villes et les villages? Le ministre sait fort bien que l'on ne jouit pas d'une bien longue saison de construction dans le Nord du Canada. J'espère qu'il aura quelque chose de concret à proposer.

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je croyais avoir donné une réponse concrète l'autre jour. Je m'en excuse auprès du député. Je crois avoir alors dit à la Chambre qu'il trouverait ces détails dans un communiqué adressé aux bureaux des députés le lendemain ou peu après. Or, on me fait savoir qu'en raison de la lenteur de la distribution de la nouvelle réglementation aux bureaux régionaux partout dans le pays, on ne pourra faire tenir ce communiqué aux députés avant la fin de la semaine. Je puis dire cependant que l'on a assoupli la réglementation en donnant plus de latitude aux administrateurs régionaux. Nous coordonnons également avec les provinces un programme global, de sorte que les restrictions parfois arbitraires, quand elles se présentent, pourront être supprimées.

* * *

LES POSTES

L'ANNONCE PUBLICITAIRE RELATIVE AU CODE POSTAL

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. J'ai ici une annonce parue dans la publication du club des journalistes de Toronto, le *Byliner*. On y voit une femme qui a les fesses nues car elle porte un bikini «ficelle»; elle est en train de mettre une lettre à la poste et un vieil homme peint le code postal sur son postérieur. Voici la légende de l'annonce:

We're not «stringing» you along

Use Postal Codes—you'll «thing» our «thong»

Don't be cheeky—you've all got 'em

Please include them on the bottom

Cette annonce porte l'emblème et la mention officielle des Postes canadiennes. C'est une preuve flagrante de sexisme et elle est insultante pour les Canadiennes ainsi que pour tous les Canadiens. De plus, ce sont les contribuables canadiens qui devront payer ces cochonneries sexistes. Le ministre peut-il dès lors garantir à la Chambre que les employés des Postes qui ont approuvé cette annonce devront la payer et que le gouvernement n'y contribuera pas?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je puis assurer le député que je trouve cette annonce déplacée. Elle est, à mon sens, insultante pour les Canadiennes. Je l'ai fait comprendre aux Postes plutôt énergiquement il y a quelques mois. Si le député veut bien consulter la date où cette annonce a été publiée, il s'apercevra que cela remonte à assez longtemps. C'est le ministère des Postes qui la paiera, mais je m'excuse au nom de ceux qui l'ont publiée dans la revue du club des journalistes de Toronto voilà plusieurs mois.

[M. Darling.]

LE STATUT DE LA FEMME

L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME—LA LUTTE CONTRE LE SEXISME ET LA DISCRIMINATION AU SEIN DES MINISTÈRES

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Pourrait-il nous dire s'il a distribué à tous les autres ministères une circulaire exposant la politique du gouvernement au sujet du sexisme et de la discrimination, particulièrement en cette Année internationale de la femme? Dans la négative, va-t-il le faire afin d'interdire ce genre d'annonces à l'avenir?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je crois que la réponse du ministre des Postes démontre très clairement que mes collègues sont très conscients de cette situation, et qu'ils n'ont pas besoin que je leur fasse tenir des mémoires pour leur rappeler l'importance du respect de la femme au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES INSTRUCTIONS DU MINISTRE AU SECRÉTARIAT CHARGÉ DES CONSULTATIONS RELATIVES À LA LUTTE CONTRE L'INFLATION

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre, je poserai ma question à son secrétaire parlementaire. Le secrétaire parlementaire est-il au courant des activités du secrétariat du ministre chargé des consultations relatives à l'inflation?

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

M. Gillies: Je poserai ma question au premier ministre suppléant. Est-il au courant des travaux du secrétariat spécial du ministre des finances chargé des consultations relatives à l'inflation?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Le député ferait peut-être mieux de poser d'abord sa question supplémentaire; je pourrai ensuite lui répondre.

M. Gillies: Est-il vrai que l'on a ordonné au secrétariat spécial du ministre chargé des consultations pour la recherche d'un consensus de concentrer actuellement ses efforts sur la préparation d'une politique déflationniste qui doit figurer dans le budget d'automne?

M. Sharp: Je suis très content que le député ait posé la deuxième question en premier lieu. Non, monsieur l'Orateur, je n'en ai jamais entendu parler.

* * *

LES CÉRÉALES

LA PÉNURIE DE WAGONS-TRÉMIES POUR LA LIVRAISON DES GRAINS AUX ÉLÉVATEURS

M. Craig Stewart (Marquette): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Comme bien des silos à grains situés sur des lignes secondaires, surtout au Manitoba, ne reçoivent qu'avec beaucoup de retard les wagons destinés au

chargement des céréales, et du fait qu'il ne reste plus que sept semaines avant la fin de la campagne agricole en cours, quelle assurance le ministre peut-il donner aux céréaliculteurs de ces régions que ces points de livraison recevront avant le 31 juillet les wagons requis pour qu'ils puissent acheminer les contingents établis?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il m'est impossible de donner une assurance formelle. Le député sait que la Commission fait de son mieux pour répartir les wagons de façon à permettre aussi équitablement que possible à tous les producteurs de livrer leurs céréales. Bien entendu, si certains grains ne sont pas disponibles dans certaines régions, les wagons sont acheminés ailleurs. A l'heure actuelle, les silos ruraux ont, en règle générale, beaucoup d'espace. Au début de juin, ils avaient assez d'espace pour recevoir sept millions de boisseaux de plus qu'à pareille époque l'an dernier. Une quantité énorme de céréales est arrivée au cours du dernier mois de la campagne agricole.

M. Stewart (Marquette): Bien des agriculteurs ont l'impression que les chemins de fer ne tiennent pas à desservir ces lignes, ce qui amène une réduction délibérée du volume des livraisons annuelles et alors ils se disent obligés de les abandonner par suite de la baisse des livraisons. Quelle assurance le ministre peut-il nous donner que cela ne se produira pas, qu'il protégera ces embranchements?

● (1450)

M. Lang: Monsieur l'Orateur, c'est là un des mythes que bien des gens ont forgé à l'instigation surtout des députés d'en face. C'est la Commission canadienne du blé qui est en grande partie chargée de répartir les wagons. Ensuite, les compagnies exploitant les élévateurs peuvent choisir entre les élévateurs de leurs blocs. Les chemins de fer répondent à leur choix en plaçant des wagons là où il est possible d'en acheminer vers ces élévateurs.

* * *

LES AÉROPORTS

HAY RIVER (T.N.-O.)—LE MAUVAIS ÉTAT DE L'AÉROPORT—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'addresse au ministre des Transports. Est-il au courant de l'état dangereux dans lequel se trouve actuellement l'aéroport de Hay River? Se rend-il compte que l'aéroport demeure ouvert même s'il n'est pas en très bon état? Que compte-t-il faire pour y remédier?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas compris la première partie de la question. Le député aurait-il l'obligeance de la répéter?

M. Firth: Ma question s'adresse au ministre des Transports et je lui en ai donné avis. Sait-il que l'aéroport de Hay River, dans les Territoires du Nord-Ouest, n'est pas en très bon état, qu'il est en fait dangereux? Qu'a-t-il l'intention de faire à ce sujet? Va-t-il attendre qu'il survienne d'abord un accident?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je regrette vivement de n'avoir pas été avisé de ce dont parle le député.

Questions orales

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DEMANDE D'AIDE EN FAVEUR DE L'EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE DE MARY STEINHAUSER, TUÉE AU PÉNITENCIER DE LA C.-B.

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au solliciteur général suppléant, s'il y en a un, sinon au premier ministre suppléant. Le solliciteur général a-t-il reçu un télégramme de M. Robert Eades, avocat de Vancouver, qui est l'exécuteur testamentaire de Mary Steinhauser, l'agent de classement qui a été tuée récemment au pénitencier de la Colombie-Britannique, lettre où il demande une aide financière pour que la défunte puisse être représentée à l'enquête dirigée par le juge Farris; le gouvernement étudiera-t-il cette possibilité pour que la charge financière n'incombe pas entièrement aux parents de M^lle^ Steinhauser, qui sont tous deux des personnes âgées à la retraite?

L'hon. Otto E. Lang (solliciteur général suppléant): Monsieur l'Orateur, ce document n'a pas encore été porté à notre attention personnelle, mais nous étudierons certainement cette question.

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LA RÉFORME DU CAUTIONNEMENT

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice au sujet de l'inquiétude que manifestent un grand nombre de Canadiens qui craignent que leur gouvernement ne les protège pas suffisamment contre les actes de violence. Comme un agent de la polide de la région métropolitaine de Toronto a révélé aujourd'hui que dix-sept personnes qui ont été accusées de meurtre et attendent leur procès sont en liberté sous caution dans la seule agglomération de Toronto, le gouvernement est-il convaincu que la loi sur la réforme du cautionnement est efficace, ou compte-t-il modifier cette loi pour s'assurer que les gens qui attendent d'être jugés pour des accusations de meurtre ne sont pas laissés en liberté dans la rue?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous ne sommes pas convaincus que la loi sur le cautionnement soit idéale dans tous les domaines. Je confirme donc que nous avons l'intention de présenter des amendements aux dispositions concernant le cautionnement dans le cadre de la série d'amendements du Code criminel, prévus pour bientôt. Néanmoins ces amendements ne sont pas conçus pour changer l'intention générale de la loi qui est d'assurer que les inculpés qui n'ont pas été déclarés coupables ne soient pas détenus inutilement à moins que ce ne soit dans le but de les faire comparaître devant le tribunal ou de protéger le public. Nous nous proposons en fait de préciser les pouvoirs des juges, qui jusqu'à présent pouvaient avoir des doutes à cet égard, en matière de protection de l'intérêt public.

M. Beatty: Une autre question, monsieur l'Orateur. Le ministre aurait-il l'obligeance d'être plus explicite? Peut-il nous dire plus particulièrement si, par suite des amendements prévus, les individus accusés d'avoir commis un crime n'auraient plus le droit d'être remis en liberté provisoire jusqu'à leur jugement?

Questions orales

M. Lang: Non, à moins que le juge ait la preuve ou ait lieu de penser que cette mesure serait nécessaire pour protéger le public ou obliger l'accusé à comparaître devant le tribunal. Qu'il s'agisse d'un inculpé accusé de meurtre ou d'un inculpé accusé d'un autre délit, dans un cas comme dans l'autre, nous ne pensons pas que l'accusé doive être considéré comme coupable avant d'avoir été jugé.

* * *

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS

LA CÂBLOVISION—LES SCELLÉS APPOSÉS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SUR LES ANTENNES DE L'EST—ON DEMANDE QUAND IL Y AURA ENTENTE AVEC LES PROVINCES

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Communications.

Je ne crois pas exagérer en disant que lors de la dernière conférence fédérale-provinciale, aucune entente n'est intervenue entre les provinces et le gouvernement fédéral au sujet de la câblodistribution. Étant donné la décision du gouvernement fédéral d'apposer les scellés sur les antennes des entreprises de câblodistribution de l'Est la semaine dernière au Québec, j'aimerais demander à l'honorable ministre s'il s'agit d'une décision finale du gouvernement, à savoir que ce geste devra se répéter avant qu'une entente soit conclue entre le fédéral et les provinces sur la câblodistribution?

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, le député a cité la mauvaise conférence fédérale-provinciale. S'il avait évoqué la conférence fédérale-provinciale de 1973, il aurait vu que j'avais alors prévenu les provinces que pour entrer en pourparlers avec les représentants provinciaux je ne pouvais pas accepter comme condition de suspendre l'application d'une loi du Parlement que l'honorable député, d'ailleurs, a été appelé à voter tout comme moi et comme les autres députés de la Chambre. Il a été clairement établi que cette loi serait appliquée, et que si des gens la violaient, surtout délibérément, le gouvernement n'hésiterait pas à prendre les mesures qui s'imposeraient. J'ai répété d'ailleurs, dans un échange de correspondance déposé devant la Chambre il y a plus d'un an, la même mise en garde sur le fait que nous avions peu de doute à l'esprit que la loi en vertu de laquelle le Québec a agi était *ultra vires* des autorités de la province. Je crois que mon homologue québécois aurait mauvaise grâce de jouer les hommes surpris, prévenu qu'il était depuis trois ans. A mon avis, tout le monde trouvera ce délai raisonnable.

* * *

[*Traduction*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LAC DES ESCLAVES, ALBERTA—L'INCIDENCE ÉCONOMIQUE DE LA FERMETURE D'USINES

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire fait suite à celle qu'a posée l'honorable député de Central Nova au sujet des entreprises de la région du lac des Esclaves. Puisque le ministre étudiera les problèmes financiers de ces entreprises, dont trois, si je comprends bien, ont déjà fermé leurs portes, pourrait-il voir dans le contexte de ces problèmes financiers, quel rôle ont joué, dans ces problèmes, la récession et, notamment la chute des prix des produits forestiers, que ces entreprises fabriquent, ainsi que le ralentissement de la construction résidentielle?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Oui, monsieur l'Orateur, je le ferai volontiers. Je signale au député que le représentant de Central Nova a eu l'obligeance de me fournir de plus amples renseignements, que je communiquerai à mes hauts fonctionnaires le plut tôt possible pour étude.

M. Yewchuk: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre est-il convaincu que ces entreprises disposaient d'un capital d'exploitation suffisant, lorsqu'elles ont été attirées dans cette région par les subventions de son ministère? Ne serait-ce pas là la source des difficultés financières.

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je ne puis donner qu'une réponse générale: une enquête très poussée se fait dans tous ces cas en question. Mais je voudrais examiner tous les détails avant de donner une réponse plus précise.

LA FERMETURE D'USINES DANS KOOTENAY-OUEST—L'ÉTUDE DES MOTIFS

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Vu ses craintes relativement au programme du MEER et aux faillites commerciales, plus particulièrement dans la région du lac des Esclaves, le ministre pourrait-il attirer l'attention de son ministère sur la faillite de deux entreprises dans la circonscriptions de Kootenay-Ouest, situées toutes les deux près de la ville de Trail et qui ont un besoin urgent d'une aide accrue, sans quoi il y aura un grave problème de chômage? Le ministre va-t-il tenir compte de cette région, ainsi que du secteur du lac des Esclaves?

M. Jamieson: Oui, monsieur l'Orateur.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. RAINES—LES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ PERMANENT DE LA RADIODIFFUSION, DES FILMS ET DE L'ASSISTANCE AUX ARTS

M. Marke Raines (Burnaby-Seymour): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. En voici l'objet: je suis, semble-t-il, le seul membre du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts qui n'ait pas reçu de rapport sur les sommes d'argent dépensées par la Société Radio-Canada pour l'adoption de son nouvel indicatif.

J'ai en main une lettre d'un représentant de Radio-Canada, qui a comparu récemment devant le comité permanent; en voici un extrait:

● (1500)

Il a été convenu à la séance du comité du 18 mars 1975 que, comme M. Marke Raines, député, a déclaré qu'il ne pourrait pas respecter le caractère confidentiel de la réponse, elle ne lui serait pas envoyée, comme il en a lui-même exprimé le désir.

La secrétaire du comité permanent en question m'a confirmé, après que je l'eus appelée, que les autres membres du comité permanent avaient reçu le rapport des dépenses de Radio-Canada concernant le logo. Je dois ajouter que ce que je voulais, quoi que dise la citation, et que j'ai clairement exprimé à la réunion du comité, était que l'on me communique le montant, sans qu'il n'y ait absolument aucune condition. J'ai déclaré à cette séance que je n'accepterais pas les renseignements moyennant des conditions.

J'estime ne pouvoir jouer efficacement mon rôle de député et de membre du comité permanent de la radiodiffusion car je n'ai pas pu obtenir les renseignements que je juge essentiels pour pouvoir approuver ou non les dépenses et, partant, la politique de la Société.

Je me rends compte que ce n'est peut-être pas à vous, monsieur l'Orateur, d'ordonner à un organisme tel que Radio-Canada de fournir des renseignements à un député. En même temps, je ne suis pas certain qu'un député puisse accepter des rapports concernant les dépenses publiques à la condition de promettre de ne pas les rendre publics, d'autant plus qu'il s'agit de dépenses publiques.

Comme je n'ai pas ces renseignements alors que mes collègues les ont, je me trouve dans une position plutôt gênante. J'estime donc ne pouvoir jouer mon rôle aussi efficacement, vu que je ne sais pas exactement comment l'argent est dépensé. D'ailleurs, je ne puis m'empêcher de penser que Radio-Canada a dépensé tellement d'argent pour son emblème qu'elle a honte ou peur de dire combien au public. Je dois l'avouer, j'ai obtenu d'autres renseignements au sujet d'une partie du coût de cet emblème: le cocktail donné par Radio-Canada lors de son lancement à coûté environ $3,400. J'aimerais quand même savoir combien on a dépensé en tout pour cet emblème.

Afin d'obtenir ce renseignement et de m'assurer que ce genre d'incident ne se reproduira plus, je demanderais que toute cette question soit renvoyée au comité permanent des privilèges et des élections.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Burnaby-Seymour (M. Raines) a fait connaître à la présidence son intention de soulever cette question de privilège. Elle concerne les délibérations d'un comité permanent, et la présidence a déjà suffisamment répété qu'elle ne présidait pas les délibérations des comités permanents.

La Chambre n'est pas vraiment en mesure d'établir si le député a épuisé tous les moyens à sa disposition en tant que membre de ce comité. Le député avait la possibilité de demander l'aide officieuse du président; il avait la possibilité de présenter une motion pour soulever officiellement la question et il pouvait aussi y avoir un ordre du comité pour établir si en fait c'est le comité qui possède les renseignements, auquel cas le comité pourra en disposer sans restriction, même si la société en avait imposées au départ. Voilà quelques-unes des questions qui peuvent se poser et que la présidence n'est pas en mesure d'analyser.

Au cas où ces diverses solutions ne satisferaient pas le député, il y a toujours bien entendu, le recours aux questions orales ou écrites adressées au ministre responsable à la Chambre qui détermine si l'information peut être divulguée en la consignant au compte rendu. Enfin, on peut avoir recours à une motion portant dépôt de documents, si le document en question existe réellement, précisant le total de la somme en question. Ce sont-là quelques-unes des solutions auxquelles le député pourrait avoir recours.

Puisque la question s'est d'abord posée au comité permanent et, en outre, le député ayant précisé qu'il participait à des négociations ou à des entretiens sur la nécessité de respecter le caractère confidentiel du document, il s'est attiré ainsi un traitement quelque peu particulier. La présidence estime donc que le problème qu'il a soulevé ne constitue pas une atteinte aux privilèges de député.

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, très brièvement. J'aimerais qu'il soit consigné que j'appuie sans réserve le député de Burnaby-Seymour (M. Raines) puisque moi-même j'ai fait inscrire une question au *Feuilleton* pour obtenir une information de même nature concernant les frais de production du nouveau symbole de Radio-Canada, et qu'on m'a refusé catégoriquement ce genre de renseignements.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES JEUX OLYMPIQUES DE 1976

MODIFICATION PRÉVOYANT L'ÉMISSION DE PIÈCES D'OR

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor) demande à présenter le bill C-63, intitulé «Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'ai deux questions à soulever et la première concerne les travaux de demain. Après consultation par les voies habituelles, j'aimerais informer la Chambre que la journée de demain ne sera pas réservée à l'opposition aux termes de l'article 58 du Règlement, et j'aimerais qu'on adopte un ordre prévoyant que six jours soient réservés à l'opposition durant la période d'étude des subsides se terminant le 10 décembre 1975. Voilà ce que je désire proposer, monsieur l'Orateur, et je pourrais ajouter que demain nous étudierons les bills C-53 et C-50.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, nous avons discuté de cette question. On avait prévu que demain serait un jour réservé à l'opposition, mais je comprends un peu la situation du ministre qui doit avoir des difficultés avec ses collègues à propos du programme législatif, et je crois que la Chambre bénéficiera de ce changement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord.

M. l'Orateur: La proposition présentée par le président du Conseil privé est-elle agréée?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

RENVOI DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il s'agit en deuxième lieu d'une motion tendant au renvoi de certaines questions au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Il en est question depuis un certain temps, mais la date de sa présentation n'avait pas été fixée. Comme mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) va aborder la question de son budget cet après-midi, je pense, il a été convenu que je demanderais le consentement unanime de la Chambre pour présenter et faire approuver la motion suivante:

Que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit autorisé à examiner l'éventail complet des politiques de développement international, en portant une attention spéciale aux relations économiques entre les pays développés et les pays en voie de développement, et à en faire rapport.

M. l'Orateur: Le président du Conseil privé (M. Sharp) demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter et faire adopter cette motion maintenant. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'en propose l'adoption.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 554 (supplémentaire), 2105, 2198, 2256, 2259, 2299, 2356, 2397, 2417, 2559, 2568, 2581, 2591 et 2619.

Monsieur l'Orateur, si les questions nos 958, 1903 et 2412 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION—LES DÉPENSES POUR LA RECHERCHE

Question no 554—**M. Symes:** (Supplémentaire)

1. Pour chacune des années financière 1972-1973 et 1973-1974, quelle somme d'argent le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il consacrée à des contrats adjugés à des personnes et à des organisme de l'extérieur, à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'addresse de ces personnes et organismes et de quelle somme d'argent s'agissait-il dans chaque contrat?

3. Quels étaient le but de chaque contrat et le titre des rapports soumis?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Modification à la question parlementaire 554—M. Symes—24 octobre:

1973–1974

Nom et adresse	Montant	But	Titre
	$		
Byard, Howard W. Sunnyville, N.-É.	3,744.00	Sous la direction générale du directeur du C.M.C. familiarise la population du secteur dont il est responsable à tous les programmes et services du Ministère.	Aucun
Desmond, Everett S. Upper Big Tracadie, N.-É.	3,744.00	Sous la direction générale du directeur du C.M.C. familiarise la population du secteur dont il est responsable à tous les programmes et services du Ministère.	Aucun
Jones, David J. Guysborough, N.-É.	3,744.00	Sous la direction générale du directeur du C.M.C. familiarise la population du secteur dont il est responsable à tous les programmes et services du Ministère.	Aucun
La Société Internationale d'Équipement et de Conseil Inc. Montréal, Québec.	6,500.00	Rédiger à l'intention des surveillants un cours sur les méthodes de communication dans le secteur publique.	Aucun

C.A.-C.—LES CONTRÔLEURS DES PRESTATIONS

Question nº 2105—**M. Beaudoin:**

1. Combien d'agents de contrôle des prestations *a*) travaillent présentement, *b*) travaillaient en 1974, dans chaque bureau de district ou régional au Québec?

2. Combien de réclamants ont-ils rencontrés au cours des années financières *a*) 1971-1972, *b*) 1972-1973, *c*) 1973-1974?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. *a*) Cent quarante-cinq agents de contrôle des prestations travaillent actuellement dans la région du Québec. *b*) En 1974, la moyenne d'agents de contrôle des prestations qui travaillaient dans chaque bureau de district ou régional du Québec était de 129.

Moyenne par bureau—Description

Établissement	Bureau	Nombre d'ACP 1974	Nombre d'ACP 1975
401	Régional	6	4
409	Montréal Sud-Ouest	8	5
419	Valleyfield	1	1
443	Châteauguay	1	1
459	Lachine	1	1
404	Montréal Sud-Est	8	9
475	Montréal Nord-Est	5	7
481	Montréal Centre-Sud	5	7
420	Repentigny	1	1
407	Montréal Nord-Ouest	5	6
478	Montréal Centre-Nord	5	7
458	Pointe-Claire	1	1
457	St-Laurent	1	1
406	Laval	4	5
467	St-Jérôme	4	4
468	Joliette	1	1
471	Ste-Thérèse	1	2
402	Longueuil	10	8
411	St-Hyacinthe	1	2
412	Sorel	1	2
413	St-Jean	1	2
425	Chicoutimi	6	4
431	Alma	1	2
423	Baie-Comeau	1	1
424	Sept-Îles	1	1
454	Rimouski	6	6
464	Rivière-du-Loup	1	2
448	Chandler	1	1
408	Québec-Est	6	8
440	Québec-Ouest	6	7
417	Lévis	4	7
421	Thetford-Mines	1	1
428	Trois-Rivières	6	6
438	Shawinigan	2	3
427	Sherbrooke	6	8
434	Drummondville	1	2
435	Victoriaville	1	1
430	Hull	5	5
492	Rouyn	2	2
493	Val d'Or	1	1
	Total:	129	145

Questions au Feuilleton

2. *a*) 1er avril 1970 au 31 mars 1971, 96,585 (année financière); *1er avril 1971 au 31 déc. 1971, 53,906 (9 mois) (année civile); *b*) 1er janv. 1972 au 31 déc. 1972, 92,309 (année civile); 1er janv. 1973 au 31 déc. 1973, 142,235 (année civile); *c*) 1er janv. 1974 au 31 déc. 1974, 162,049 (année civile).

*Changement d'exercice de l'année financière à l'année civile.

LA TOUR DU CN À TORONTO

Question nº 2198—**M. Stevens:**

1. Au moment d'entreprendre la construction de la Tour du CN à Toronto, à combien évaluait-on au total les coûts de tout genre?

2. Quelles ont été jusqu'à ce jour, les dépenses totales de construction?

3. Quel en est actuellement le coût estimatif total?

4. A quels facteurs peut-on attribuer toute différence entre les coûts estimatifs à la Partie 1 et à la Partie 3?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): La direction des Chemins de fer Nationaux nous communique ce qui suit: 1. $24,000,000.

2. $31,000,000.

3. $52,000,000.

4. *a*) Des additions rentables apportées au plan original de la structure, par exemple un étage d'observation supplémentaire, un autre étage pour le matériel des radiodiffuseurs et un vaste soubassement pour la vente et autres attractions. *b*) L'inflation générale qui a entraîné des dépenses plus élevées que prévues principalement dans le cas des matériaux. Par exemple, du début de 1973 à 1974 le prix de l'acier d'armature a doublé. Le coût de la main-d'œuvre dans la plupart des corps de métier a également dépassé nos prévisions initiales. *c*) Nous avons connu plusieurs innovations dans le plan de construction et la complexité de certains aspects a été sous-évaluée. *d*) A cause des grèves et du mauvais temps de la fin 1973, on a été obligé de terminer la coulée du béton de la flèche de la Tour pendant l'hiver de 1973-1974. Le calendrier d'exécution a donc été retardé de deux mois et de nouvelles installations ont dû être construites pour terminer cette phase critique à ce moment-là. Bien que le coût ait augmenté, les recettes totales prévues, y compris les recettes qui n'avaient pas été envisagées initialement, ont également connu une hausse. Par conséquent, le rendement initial prévu de 10 à 12 p. 100 sur les investissements demeure inchangé.

LA CONSTRUCTION DE ROUTES D'ACCÈS AUX RESSOURCES

Question nº 2256—**M. Korchinski:**

Des provinces ont-elles conclu des accords de construction de routes d'accès à des ressources naturelles ou forestières et, dans l'affirmative, quel est le montant de l'apport des gouvernements fédéral et provincial dans chaque cas?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui a trait au ministère de l'Expansion économique régionale, la réponse est la suivante: Oui. Voir le tableau.

Questions au Feuilleton

Tableau

Province	Entente	Contribution du MEER $	Contribution provinciale $	But
Terre-Neuve	Entente sur les zones spéciales de Terre-Neuve	143,500	143,500	Construction et réfection de routes d'accès aux forêts.
Terre-Neuve	Canada-Terre-Neuve Entente auxiliaire sur les forêts	17,502,660	1,944,740	Construction et réfection de routes d'accès aux forêts.
Nouveau-Brunswick	Canada-Nouveau-Brunswick Entente auxiliaire sur les forêts	5,540,000	1,385,000	Aménagement d'un réseau forestier de grandes voies de communication.
Nouveau-Brunswick	Entente fédérale-provinciale sur le développement rural du nord-est du Nouveau-Brunswick	3,869,000	2,639,000	Construction de routes d'accès aux ressources.
Québec	Canada-Québec entente auxiliaire sur les forêts	14,500,000	9,700,000	Construction et réfection des routes d'accès aux forêts dans le nord-ouest du Québec, au Saguenay et Lac St-Jean, à Chibougamau et sur la Côte nord.
Ontario	Canada-Ontario entente auxiliaire sur le nord-ouest de l'Ontario	2,117,500	2,117,500	Construction de routes d'accès aux ressources.
Manitoba	Entente auxiliaire provisoire sur les terres septentrionales du Manitoba	2,015,500**	2,689,000	Réfection de certains tronçons de grandes routes et de routes d'accès pour rompre l'isolement des agglomérations. Quelques-unes de ces routes servent d'accès aux ressources. Ce sont les routes provinciales n° 391, 392, 304 et 283 et le nouveau raccordement de Thompson à Gillam.
Saskatchewan	Entente ARDA III Canada-Saskatchewan (PARC LAST OAK)	450,000	Maintenir en bon état et préparer la route après sa construction	Amélioration et revêtement des 14 milles de route reliant la route n° à la route provinciale n° 247.
Alberta	Entente provisoire Canada-Alberta	2,500,000*	—	Construction de voies de transport dans le nord de l'Alberta. Certaines des routes prévues dans l'entente pourraient être qualifiées de routes d'accès aux ressources ou aux forêts.
Colombie-Britannique	Entente provisoire sur les routes	2,500,000*	—	Arpentage et conception de sept projets de construction routière dans le nord de la Colombie-Britannique.

*Le MT et le MEER se partagent les frais à parts égales (soit 2.5 millions chacun)
**Le MT et le MEER se partagent les frais à parts égales (soit $2,015,500 chacun)

LES TRAVAILLEURS COLOMBIENS DU TEXTILE

Question n° 2259—M. Schumacher:

1. Au sujet de l'annonce faite par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration dans un communiqué de presse du 4 avril 1975, quelles mesures le Ministère a-t-il prises pour garantir que l'on s'est efforcé de trouver des chômeurs canadiens pour les postes offerts à 25 travailleurs colombiens du textile amenés au Canada pour occuper des emplois temporaires à Louiseville (Québec)?

2. Quels sont *a*) le nom des sociétés offrant des emplois permanents aux Colombiens, *b*) le nombre de personnes devant être engagées par chacune de ces sociétés?

3. Quel a été le coût original d'occupation des postes temporaires de Louiseville (Québec) par les travailleurs colombiens du textile pour *a*) le transport, *b*) le logement, *c*) les repas, *d*) les autres frais de séjour au Canada et, dans chaque cas, qui assume ces frais?

4. A combien estime-t-on les prêts destinés à permettre à chaque travailleur de revenir au Canada en permanence et qui en assumera le coût?

[M. Guay (Saint-Boniface).]

5. Quelle autre aide sera accordée à ces immigrants ou à leur famille pour *a*) le transport, *b*) le logement, *c*) les repas, *d*) les autres frais leur permettant d'occuper leurs postes et de s'établir, et qui les assumera?

6. Dans chaque cas, quelles sont les aptitudes particulières de ces travailleurs et quel sera leur salaire?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Quand un emploi est offert à un travailleur étranger, le Centre de main-d'œuvre du Canada fait une recherche intensive pour trouver des citoyens canadiens ou des résidents permanents qualifiés. Cette recherche inclut la consultation avec les syndicats et les autres agences telles que la C.A.C. etc. S'il n'y a pas de candidats qualifiés disponibles, nous essaierons de combler le poste en formant des Canadiens ou des résidents permanents du Canada. Cette procédure a été éventuellement adoptée dans le cas de l'usine de textile de Smiths Falls, Ontario, qui selon les rapports, offrait un emploi à 25 des Colombiens. La compagnie s'est engagée par contrat sous le Programme de formation de la main-d'œuvre du

Canada, à former des Canadiens pour effectuer le travail, et ainsi à combler les postes avec des Canadiens.

2. *a*) et *b*) Voir à la fin de la partie 6.

3. La division de l'Immigration ne connaît pas le coût original d'occupation des postes temporaires de Louiseville par les travailleurs colombiens du textile puisque ces frais ont été encourus par les travailleurs eux-mêmes ou leurs employeurs.

4. Puisque le montant de chacun des prêts d'indemnité de passage est établi selon la durée du voyage et le nombre de personnes (i.e. grosseur de la famille) incluses dans le prêt, il est impossible d'en déterminer le montant total. Ces prêts portent intérêt et sont remboursables en paiements mensuels par l'emprunteur.

5. Puisque les travailleurs colombiens du textile reviendront au Canada pour accepter un emploi prédéterminé, il n'est pas prévu qu'ils aient recours à aucune autre aide. Si les circonstances devaient changer après leur arrivée, ils ont droit à tous les services ministériels offerts à tous les résidents permanents au Canada.

6. Voir tableau qui suit.

Au 5 juin, 1975: Compagnie	Profession	Salaire	No. de travailleurs
Wabasso Ltée, Welland, Ont.	Monteur-ajusteur de métiers à tisser	4.24/H	3
Wabasso Ltée, Welland, Ont.	Tisserand	3.19/H	11
Consolidated Textile Ltée. St. Hyacinthe, P.Q.	Rentreur de chaînes	3.14/H	11
Scottwell Industries Ltée., La Tuque, P.Q.	Monteur-ajusteur de métiers à tisser	4.00/H	3
Cordonnerie Binet Trois-Rivières, P.Q.	Cordonnier	2.60/H	2
Claude Arbour Inc. Trois-Rivières, P.Q.	Mécanicien d'entretien de machines	3.00/H	1
Ébénisterie Leclerc Inc. Trois-Rivières, P.Q.	Ébéniste	2.60/H	1
E.B.M. Caisse Enregistreuse Inc., Trois-Rivières, P.Q.	Réparateur de caisses enregistreuses	3.12/H	1
Cave à vin Trois-Rivières, P.Q.	Aide-cuisinier	2.60/H	1
		Total	34

LES PERMIS DE TRAVAIL

Question nº 2299—M. Herbert:

1. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration est-il au courant de la récente déclaration du ministre québécois de l'Immigration, Jean Bienvenue, selon laquelle il étudie la possibilité d'émettre des permis de travail pour protéger les travailleurs québécois?

2. Le ministre se préoccupe-t-il du fait que de telles mesures pourraient annuler ou entraver le travail et les objectifs de son propre ministère?

Questions au Feuilleton

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Oui.

2. Les hauts fonctionnaires du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ont rencontré leurs collègues provinciaux du gouvernement du Québec dans le but de faire connaître nos opinions et d'étudier les intérêts et les intentions du gouvernement du Québec.

LE TERMINUS JACQUES-CARTIER À MONTRÉAL

Question nº 2356—M. Forrestall:

1. Le Conseil des ports nationaux a-t-il décidé que l'installation de tête de ligne Jacques-Cartier à Montréal était nécessaire et, dans l'affirmative, pourquoi?

2. L'encouragement de l'installation Jacques-Cartier se fonde-t-elle sur *a*) des rapports d'experts-conseil de l'extérieur, *b*) d'autres rapports?

3. A combien s'élèvaient le 31 mars 1975, les dépenses effectuées par qui que ce soit, pour la construction de cette installation?

4. Quand le Conseil des ports nationaux a-t-il l'intention de défalquer les ressources du Conseil mentionnées dans la réponse à la question nº 1898 et, le cas échéant, à quelles conditions?

5. Un autre groupe ou agence a-t-il participé à l'approbation de cette installation par le Conseil?

6. Le 31 mars 1975, à combien de dollars s'élevaient les ressources du Conseil destinées au Port de Montréal?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Le Conseil des ports nationaux nous communique ce qui suit: 1. Le Conseil des ports nationaux a décidé que le terminus Jacques-Cartier était nécessaire pour répondre aux besoins prévus du trafic maritime.

2. Une étude de faisabilité effectuée par la Direction de la planification et du contrôle financiers du Conseil des ports nationaux a conclu que la construction du terminus Jacques-Cartier était justifiable.

3. Les dépenses relatives à cette installation s'élevaient à $678,765 au 31 mars 1975.

4. La déclaration des flux actualisés établis pour cette installation indique la restitution complète des investissements pour 1994.

5. Le Conseil des ports nationaux a obtenu une approbation précise pour cette installation du Comité de planification des ports canadiens et du Conseil du trésor. L'installation a également été inscrite dans le budget d'investissements du Conseil des ports nationaux qui est approuvé par le gouverneur en conseil à la recommandation du ministre des Transports, du président du Conseil du Trésor et du ministre des Finances.

Questions au Feuilleton

6. Le 31 mars 1975, le capital courant d'exploitation et la valeur marchande des investissements du Conseil des ports nationaux relativement au port de Montréal était de $41,276,550.

C.A.-C.—LES ENQUÊTES DU BUREAU DE KINGSTON (ONTARIO)

Question nº 2397—**M. Cossitt:**

Le bureau de la Commission d'assurance-chômage de Kingston (Ontario) a-t-il récemment mené des enquêtes auprès des prestataires d'assurance-chômage afin d'améliorer le service et, en particulier, a-t-on vérifié le délai supporté par les assurés pour toucher les chèques expédiés par la poste en provenance du bureau émetteur de Belleville et, dans l'affirmative, *a*) l'enquête a-t-elle démontré que certains assurés desservis par le bureau de Kingston devaient attendre plus de deux semaines avant de recevoir les chèques émis par le bureau de Belleville, *b*) quelles représentations la CAC a-t-elle faites ou a-t-elle l'intention de faire auprès du ministère des Postes quant à la qualité de ce service?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Le bureau de Kingston a pris l'initiative de cette enquête dans le but d'améliorer le service dans la région. *a*) Un seul chèque a mis deux semaines à parvenir au destinataire. *b*) On a discuté du cas avec M. Roy Wainwright, maître de poste à Belleville, et des mesures correctives ont été prises.

AIR CANADA—LE CONTRAT ADJUGÉ À IRVING OIL LTD.

Question nº 2417—**M. Hogan:**

A-t-on accordé récemment un contrat à la société Irving Oil en vue de ravitailler Air Canada dans la région de l'Atlantique et, dans l'affirmative, *a*) a-t-on fait appel à des soumissionnaires, *b*) quelles sociétés ont soumissionné?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): La Direction d'Air Canada nous communique ce qui suit: Le 7 avril 1975, Air Canada a accordé à la société Irving Oil Limited un contrat de ravitaillement en carburant pour turbo-machine d'aviation dans la région de l'Atlantique. *a*) Oui. *b*) Les sociétés Impérial Oil Limited et Irving Oil Limited.

CONSOMMATION ET CORPORATIONS—LES COURS DE LANGUES

Question nº 2559—**M. Herbert:**

1. Quel est le coût total des cours de langue, porté au budget des dépenses de 1975-1976 du ministère de la Consommation et des Corporations?

2. Comment ces frais se répartissent-ils entre *a*) le traitement du personnel qui suit les cours, *b*) le traitement du personnel enseignant, *c*) les services additionnels ou supplémentaires à acheter de la Commission de la Fonction publique, *d*) les autres frais?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Le coût total des cours de langue porté au budget des dépenses de 1975-1976 du ministère de la Consommation et des Corporations est de $550,400.

2. *a*) A cause des différents types de cours, du nombre de personnes, des différences de traitement et de la durée variable de la formation linguistique, on n'a pu évaluer les frais de traitement du personnel qui suit les cours. Le Conseil du Trésor a cependant approuvé la somme de $179,000 pour le traitement des personnes qui remplacent les employés suivant des cours de façon continue. *b*) Les traitements du personnel enseignant totalisent $371,000. La présente répond également aux parties *c*) et *d*) de la question.

[M. Marchand (Langelier).]

MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION—LES COURS DE LANGUES

Question nº 2568—**M. Herbert:**

1. Quel est le coût total des cours de langue, porté au budget des dépenses de 1975-1976 du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration?

2. Comment ces frais se répartissent-ils entre *a*) le traitement du personnel qui suit les cours, *b*) le traitement du personnel enseignant, *c*) les services additionnels ou supplémentaires à acheter de la Commission de la Fonction publique, *d*) les autres frais?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Néant.

2. Sans objet.

TRANSPORTS—LES COURS DE LANGUES

Question nº 2581—**M. Herbert:**

1. Quel est le coût total des cours de langue, porté au budget des dépenses de 1975-1976 du ministère des Transports?

2. Comment ces frais se répartissent-ils entre *a*) le traitement du personnel qui suit les cours, *b*) le traitement du personnel enseignant, *c*) les services additionnels ou supplémentaires à acheter de la Commission de la Fonction publique, *d*) les autres frais?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. $2,728,000.

2. *a*) Traitement du personnel qui suit des cours: $2,502,-000. *b*) Traitement du personnel enseignant: $117,000. *c*) Services additionnels ou supplémentaires: néant. *d*) Autres frais: $109,000.

LE BUREAU DES SERVICES JURIDIQUES DES PENSIONS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question nº 2591—**M. Brisco:**

1. Dans la province de la Colombie-Britannique, combien de membres compte le Bureau de services juridiques des pensions, *a*) qui sont-ils, *b*) à quel endroit le Bureau se réunit-il pour examiner les pensions aux anciens combattants et les demandes de pension, *c*) à quelle fréquence?

2. Devant qui le Bureau est-il comptable de ses activités et à qui fait-il rapport?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Le Bureau de services juridiques des pensions est un organisme créé en vertu de la Partie II de la loi sur les pensions. Ses fonctions consistent à assurer un service consultatif, à venir en aide aux anciens combattants et aux personnes à leur charge, lorsqu'il s'agit de préparer et de soumettre des demandes de pension, et à représenter ces personnes lors des auditions devant les Comités d'examen de la Commission canadienne des pensions. En Colombie-Britannique, le personnel du Bureau regroupe six avocats-conseils: *a*) Bureau de Vancouver: J. T. Bourke, LL.B., H. D. Colbourne, LL.B., S. M. Adams, C.D., B. Com., LL.B., W. G. Barker, B. Com., LL.B.; Bureau de Victoria: R. N. Gourlie, D.F.C., B.A., LL.B., D. H. Harrison, C.D., LL.B.; *b*) En 1974-1975, les Comités d'examen ont siégé à Vancouver, Victoria, Nanaimo et Kelowna (Colombie-Britannique). *c*) Les Comités d'examen siègent périodiquement pendant une ou deux semaines. En 1974-1975, il y a eu 16 sessions. Les membres des comités sont des commissaires de la Commission canadienne des pensions, qui voyagent du Bureau central d'Ottawa à cette fin. Les demandes sont habituellement présentées à la Commission par les avocats-conseils des pensions ou par un représentant d'une association d'anciens combattants.

2. Le Bureau de services juridiques des pensions doit rendre compte de son activité au Parlement, par l'entremise du ministre des Affaires des anciens combattants.

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX—LA PÉNALITÉ DANS LE CAS DES COMPTES ÉCHUS DE DROITS DE DÉBARQUEMENT

Question nº 2619—**M. Forrestall:**

Depuis trois mois, quels ont été, s'il y a lieu, les changements de politique du Conseil des ports nationaux relatifs à la pénalité mensuelle de 10 p. 100 imposée dans le cas des comptes de droits de débarquement échus?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Voici la réponse du Conseil des Ports nationaux: Le Conseil des ports nationaux permet que les marchandises assujetties aux droits de quayage soient expédiées avant que les sommes dues et recevables ne soient perçues, afin de faciliter les opérations des navires. La pénalité pour un retard de paiement est toujours de 10 p. 100, afin de prévenir tous abus de ce privilège.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LA VALEUR DES ACHATS PAR L'ÉTAT DE BIENS ET SERVICES DEPUIS 1972 JUSQU'AU 15 NOVEMBRE 1974

Question nº 958—**M. Hnatyshyn:**

Quelle est la valeur totale des achats de biens et de services effectués par le gouvernement de chaque province *a*) en 1972, *b*) en 1973 et *c*) en 1974, jusqu'au 15 novembre?

(Le document est déposé.)

LES DEMANDES D'IMMIGRATION, 1971-1974

Question nº 1903—**M. Paproski:**

De 1971 à 1974 et par pays, combien de demandes d'immigration a-t-on annuellement *a*) rejetées, *b*) acceptées?

(Le document est déposé.)

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE—LE FINANCEMENT DE LA PRODUCTION DE FILMS

Question nº 2412—**M. Friesen:**

1. Quels films produits ou en cours de production, ont été garantis financièrement, en totalité ou en partie, par la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, depuis sa création?

2. Quels sont les nom et adresse des producteurs de chaque film?

3. Quelles sommes d'argent *a*) ont été investies dans chaque film, *b*) sont revenues au gouvernement?

(Le document est déposé.)

● (1510)

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement sur deux points. En premier lieu, voici la cinquième fois que je signale au secrétaire parlementaire que les cinq premières questions au *Feuilleton*, datées du 30 septembre de l'an dernier, ont été inscrites pendant un an au *Feuilleton* de la législature précédente, mais sans recevoir de réponse. Je m'estime justifié à demander au secrétaire parlementaire une réponse précise quant à la date où j'obtiendrai les renseignements demandés sur certains voyages du premier ministre (M. Trudeau).

Subsides

Je mentionnerai également les questions 1686 et 1687, qui figurent au *Feuilleton* depuis quatre mois aujourd'hui. Ces dernières questions concernent la part prise par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et par la Société centrale d'hypothèques et de logement à la construction d'une piscine, au 24 de la promenade Sussex. Elles demandent des précisions sur le rôle joué à cet égard par M. William Teron, président de la SCHL, qui a admis publiquement, au cours d'une interview, qu'il avait eu un rôle à jouer dans l'exécution des travaux. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement persiste à ne pas communiquer ces renseignements.

Le secrétaire parlementaire peut-il dire à la Chambre si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) et le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson), en ce qui concerne les deux questions, ont reçu l'ordre du premier ministre ou de son cabinet de ne pas fournir les réponses demandées? Car il s'agit d'une manœuvre forcenée pour dissimuler ce qui se passe à cet égard au 24 de la promenade Sussex.

M. l'Orateur: A l'ordre. En conformité de l'article 54 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Laniel, pour étudier certains postes des prévisions budgétaires pour l'année se terminant le 31 mars 1976, en conformité des dispositions de l'article 58(9) du Règlement.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Crédit 1er—Intérêts du Canada à l'étranger—Dépenses de fonctionnement, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, la rémunération et les autres dépenses des Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel d'organismes internationaux, et autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de la part des frais payables par lesdits organismes; autorisation, au gouverneur en conseil, de nommer et d'appointer les hauts-commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, membres des commissions internationales, le personnel de ces diplomates et d'autres personnes pour représenter le Canada dans un autre pays; montant recouvrable pour l'assistance aux citoyens canadiens et aux personnes domiciliées au Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger, ainsi que pour leur rapatriement; programmes de relations culturelles et d'échanges d'universitaires avec d'autres pays—134,791,334

M. Brewin: Monsieur le président, je ne m'excuse pas de présenter au cours de l'un des jours prévus la question de nos politiques internationales et de demander l'étude des crédits du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La Chambre aura ainsi la possibilité de débattre notre politique extérieure et les simples députés pourront au cours de la discussion soumettre leurs propositions pour ce secteur de nos affaires internationales et interroger les représentants du gouvernement.

Il est vrai que très souvent, et à très juste titre, la Chambre se préoccupe strictement des affaires canadiennes ou intérieures qui relèvent directement de notre juridiction. Il importe, toutefois, que de temps à autre nous nous arrêtions sur la position du Canada dans le monde. Il devient de plus en plus manifeste que le bien-être de tous les Canadiens dépend toujours davantage de la situation mondiale. Nous avons été assaillis par toute une kyrielle de prophètes de malheur, en grande partie des hommes de science et d'autres savants écrivains. Nous avons entendu parler de crises sur crises. A mon avis l'insécurité et la crainte qui dominent la vie de bien des gens dans le monde et au Canada également sont vraiment provoquées par des forces extérieures et par l'instabilité qui règne dans le monde.

L'alimentation, la faim, la malnutrition, l'explosion démographique, les menaces de destruction nucléaire, les ressources énergétiques, l'écologie et l'écart de plus en plus grand entre la richesse relative des pays industrialisés et le dénuement de plus en plus complet du reste du monde sont autant de problèmes qui réclament une action concertée à l'échelle de la planète. Ils ne sauraient être résolus par les pays agissant séparément. Ils ne sauraient être résolus qu'en recourant à une planification internationale et dans le cadre d'organismes internationaux comme ceux qui gravitent autour des Nations Unies ou qui y sont associés. Tout cela exige une attitude radicale à l'égard des affaires internationales.

Il fut un temps où les affaires internationales comprenaient surtout les rapports d'un État souverain à un autre. Mais seules une action internationale concertée peut maintenant éviter la catastrophe. Nous, citoyens du monde occidental et plus spécialement de l'Amérique du Nord, avons tendance parfois à adopter une attitude béate. Ainsi, j'aimerais citer quelqu'un qui n'est pas cité souvent de nos jours, l'ancien président Nixon, qui a déclaré dans son rapport de 1973 sur la situation économique internationale que, quantitativement parlant, l'ère qui a suivi la Seconde Guerre mondiale avait été la plus fructueuse de toute l'histoire économique du monde. Sans doute aurait-il mieux fait de consulter son ancien collègue McNamara, président de la Banque mondiale, qui a dit que les pauvres restent pris dans des conditions de dénuement inférieures à toute définition rationelle de la décence humaine.

M. McNamara ajouta que les deux tiers de la population des pays en voie de développement, soit 1.3 milliard de personnes, vivent d'agriculture, mais qu'environ 90 millions d'entre elles gagnaient moins de $100 par année. Il termina en disant des centaines de millions de personnes vivent dans le dénuement dans l'ensemble des pays en voie de développement. Il s'agit là d'environ 40 p. 100 de la population mondiale. Les programmes de développement n'atteignent tout simplement pas ces gens de façon notable.

Mon collègue, le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles parlera d'une menace à la paix et à la sécurité mondiales dans laquelle le Canada est particulièrement impliqué. Il s'agit du danger de la prolifération des armements nucléaires à la suite de la vente de réacteurs nucléaires censément à des fins pacifiques et qui pourraient plutôt servir à la production de bombes atomiques. Pour ma part, je parlerai surtout des exigences et des besoins à l'égard du développement mondiale et de la participation du Canada à ce développement. J'aborderai également un ou deux sujets connexes.

Le rapport de la commission Pearson intitulé «Vers une action commune pour le développement du Tiers Monde», fruit du travail d'une commission présidée par un ancien premier ministre du Canada, parlait de l'écart grandissant entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement comme d'un problème central de notre époque. Le Pape Paul VI présenta plus brièvement le problème en disant que le développement était le nouveau nom de la paix.

Le Canada a depuis longtemps fait de la justice sociale l'un de ses principaux objectifs. En effet, le programme canadien d'aide à l'étranger administré par l'ACDI a vu son budget passer d'un quart de milliard à un demi-milliard de dollars en l'espace de cinq ans après 1968. L'aide à l'étranger est devenue un élément important de la politique étrangère du Canada. Le ministère des Affaires extérieures a publié en 1970 un mémoire sur les affaires internationales et la politique étrangère du Canada. Ce mémoire disait que l'aide au développement constituait une partie importante et intégrante des relations extérieures du Canada, particulièrement avec les pays en voie de développement. Je voudrais dire que malgré cet engagement général, on aurait tout à fait tort de penser que tout est bien dans le programme canadien de développement.

● (1520)

Personnellement, je ne veux pas dénigrer de nombreux programmes d'aide valables financés ou administrés par l'ACDI, dont certains me sont personnellement familiers. J'appuie les programmes mis au point avec la collaboration des organismes dits non gouvernementaux qui ont une certaine expérience des problèmes qui se posent aux pays en voie de développement.

Toutefois, il y a un manque grave de supervision de la part du Parlement et le grand public ne comprend absolument pas les programmes d'aide du Canada. De plus, certains aspects de notre programme d'aide sont inadéquats et une révision s'impose de toute urgence, et il y a d'autres aspects de tout ce problème qui sont même plus importants que l'aide. Je veux parler de la question des échanges commerciaux avec les pays en voie de développement. Pour ces derniers, les échanges commerciaux dépassent en importance toutes les questions d'aide et sous ce rapport, les réalisations du Canada ne sont pas très satisfaisantes.

Environ 8 p. 100 de notre commerce extérieur se fait avec les pays en voie de développement. Aux États-Unis, ces proportions sont de 33 p. 100 pour les exportations et de 26 p. 100 pour les importations. Les pourcentages pour l'ensemble des pays industrialisés sont de 23 et 22. Le Canada commerce donc beaucoup moins avec les pays en voie de développement que les autres pays industrialisés.

On est loin d'avoir au sujet du programme la certitude que l'aide spécifique, qui comprend une grande partie de l'aide bilatérale, ne sert pas davantage les intérêts des entreprises canadiennes que les besoins des pays en voie de développement. L'aide spécifique est moins avantageuse pour les pays qu'elle est censée développer. Il est loin d'être établi que les prêts consentis aux pays en voie de développement dans le cadre du programme d'aide et qu'ils doivent rembourser, parfois avec intérêt, parfois à des conditions favorables, ne sont pas malgré tout un fardeau intolérable pour ces pays, car le service de la dette gruge leurs réserves de devises étrangères dont ils ont tant besoin pour leur développement.

Il y a lieu de se demander si l'aide renforce les structures du pouvoir au lieu d'aller à ceux qui en ont besoin. La Fondation dominicaine de développement en est un exemple sur lequel je ne peux m'étendre maintenant et que je

prie le secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'examiner.

Il y a lieu de se demander dans certains cas si la planification et la surveillance sont suffisantes. L'un des fléaux du Tiers-Monde est le chômage rural et la surpopulation des vastes bas quartiers des régions métropolitaines. Il faut donc favoriser la création d'emplois, les projets à fort coefficient de main-d'œuvre au lieu d'enrichir la minorité déjà riche. Les participants à la Conférence mondiale de l'alimentation tenue à Rome ont reconnu le besoin urgent d'accroître la production vivrière des pays en voie de développement et ont recommandé l'octroi d'une aide afin que les petits exploitants agricoles puissent établir leur propre économie autonome. Dans toutes ces questions, le Parlement a une sérieuse responsabilité qu'il ne remplit pas à l'heure actuelle.

L'examen sporadique des prévisions budgétaires de l'ACDI au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale ne remplace pas l'étude constante par le comité parlementaire ou un sous-comité. J'ai été enchanté lorsque le député d'Edmonton-Strathcona a présenté une motion au comité, le 29 mai, proposant que le comité soit autorisé par la Chambre à examiner le rôle du Canada en matière de collaboration et de développement internationaux, y compris les relations économiques et sociales du Canada avec les pays en voie de développement, et à en faire rapport.

La résolution ajoutait:

Le comité estime que le programme d'aide du Canada doit être conçu en fonction de l'interdépendance des problèmes mondiaux pressants, soit la pauvreté massive, la pénurie de denrées alimentaires, le chômage généralisé, la croissance démographique, les besoins en capitalisation et le développement lui-même.

Je me suis réjoui aujourd'hui de voir la Chambre faire un pas de géant, à mon avis, en approuvant à l'unanimité le renvoi de la question au comité, tout comme la résolution plus longue, dont j'ai cité un extrait, avait été approuvée par tous les membres de ce comité.

J'ai déjà signalé que les politiques canadiennes dans le domaine des relations économiques internationales ne se limitent aucunement à l'ACDI et à l'aide extérieure, et je suis heureux de dire que la motion que nous avons adoptée à la Chambre porte sur les sphères plus étendues du développement et de la coopération internationale avec les pays émergents, et sur nos relations économiques et sociales avec eux. Cela bien entendu touche le ministre des Finances et son ministère à cause des divers fonds monétaires, comme la Banque mondiale, et des caisses de développement comme le Fonds monétaire international et d'autres qui sont une extension de la politique étrangère canadienne. Leur politique doit être coordonnée avec les politiques étrangères du gouvernement. Je me demande, par exemple, pourquoi cette division de notre gouvernement encourage la prorogation des dettes de la junte chilienne, malgré l'opposition de nombreux pays européens dont la Grande-Bretagne, et la condamnation par les Nations Unies de la nature répressive de ce régime.

J'ai surtout saisi un message de la conférence de l'alimentation tenue à Rome et c'est que l'objectif fondamental du Tiers-Monde est moins d'obtenir de l'aide que de voir s'étendre les échanges commerciaux et se restructurer le commerce mondial en vue d'une répartition équitable des ressources de la planète.

Ce qui est de la plus haute importance dans les programmes par lesquels les pays en voie de développement acquièrent la confiance en eux-mêmes, c'est que, grâce au commerce, ils puissent se procurer les moyens de développer leur pays à leur propre façon; c'est ce qu'ils demandent au reste du monde. Les pays du Tiers-Monde ont donc insisté—parfois jusqu'à ennuyer les représentants de certains pays industrialisés—sur la nécessité de créer un ordre économique nouveau, non seulement à la conférence mondiale de l'alimentation tenue à Rome mais aussi à d'autres conférences.

Dans le cadre du débat sur cette motion j'aimerais demander au ministre ou aux autres porte-parole du gouvernement de dire notamment quelles propositions constructives le gouvernement compte faire à la réunion extraordinaire de l'assemblée générale des Nations Unies qui doit se tenir en septembre, dans le but de discuter de la question du commerce mondial et de la création d'un ordre économique nouveau. Il ne suffira pas pour le Canada de suivre l'exemple de certains pays industrialisés et de faire la sourde oreille aux appels des pays du Tiers-Monde.

Je veux aborder brièvement deux autres questions, car mon temps est presque écoulé. La première concerne l'urgence de venir en aide à l'Indochine. Le Vietnam connaît la paix pour la première fois depuis plus de trente ans et les ravages de la guerre sont considérables. Certains représentants du GRP à Toronto ont donné aux organismes bénévoles une liste détaillée de leurs besoins, tant en nourriture, en médicaments, en matériaux de construction et en outils qu'en grains de semences et en fertilisants.

Le gouvernement a déjà fait savoir qu'il s'était engagé à fournir $6,750,000 en secours d'urgence au Vietnam du Sud et au Cambodge. Je sais que cette aide est élargie grâce à des organismes bénévoles et au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et, selon moi, il s'agit d'une excellente initiative. Le gouvernement a toutefois fait remarquer que cette aide à l'Indochine ne constituait que la première étape. J'aimerais que le ministre nous dise quelle est la seconde étape et où l'aide sera acheminée.

● (1530)

J'aimerais aussi savoir si les autres projets canadiens d'aide qui ont été suspendus, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en eau et l'hygiène, seront remis en œuvre. Puisque nous avons reconnu les autorités au pouvoir au Vietnam du Sud, le gouvernement a-t-il établi des moyens de communication efficaces permettant de discuter de la reconstruction et du secours d'urgence? Comme le disait M. Charles Taylor, dans son excellent article publié dans le *Globe and Mail* du 12 juin, «le Canada a une obligation morale spéciale».

Le Pentagone a rapporté qu'en 1972, 1973, 1974, le Canada a exporté aux États-Unis pour 50 millions de dollars d'armes expressément destinées à servir dans le Sud-est asiatique. C'est notre participation à la guerre. J'espère que notre participation à la paix et à la reconstruction du pays sera au moins aussi importante. Il faut vraiment saisir l'urgence dans ce domaine. Je ne suis pas tellement partisan de la guerre froide, mais j'ai lu que les mers d'Indochine étaient envahies de navires Soviétiques apportant des vivres et d'autres denrées en Indochine. A mon avis, nous ne devrions pas leur laisser le monopole dans ce domaine.

Il y a une autre question que j'aimerais poser: que fait le Canada devant la situation en Namibie? Les Nations Unies ont souvent affirmé, conformément aux jugements rendus par la Cour internationale, que l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud était illégale, et ont demandé que ce pays se retire du territoire et en cède le contrôle avant la fin de mars. Cela n'a pas été fait. Les Nations Unies ont désigné comme seule autorité jusqu'aux

élections M. Sean McBride, commissaire des Nations Unies.

J'ai interrogé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à ce sujet il y a quelques semaines. Il a dit qu'il attendait la décision du Conseil de Sécurité sur les mesures à prendre. Selon moi, le prestige de toute la communauté internationale, et en particulier des Nations Unies, est en jeu. Des déclarations très claires ont été faites à ce sujet et il appartient aux Nations Unies, si elles veulent conserver leur crédibilité, de prendre des mesures efficaces pour soutenir les déclarations qui ont été faites à plusieurs reprises par l'ensemble des pays et que le Canada a appuyées.

Le Canada a des obligations spéciales envers la Namibie puisque la compagnie canadienne Falconbridge, connue plus intimement de certains de mes honorables collègues, transporte des ressources minérales hors de ce pays en vertu d'un permis de l'Afrique du Sud, mais sans le consentement des autorités de la région. Je n'ai pas le temps de parler des conditions là-bas, ni des taux de salaire et de l'exploitation auxquels M. Hugh Mangle a fait allusion récemment dans le *Citizen* d'Ottawa. Il a révélé que parmi toutes les compagnies canadiennes ayant des succursales en Afrique du Sud, la compagnie Falconbridge est celle qui détient le record le moins enviable et le plus déprimant. Quelles mesures, juridiques ou autre, le gouvernement canadien entend-il prendre pour empêcher la succursale d'une compagnie canadienne de rester dans un état d'illégalité et de poursuivre son exploitation?

J'ai mentionné les graves problèmes qui existent à l'échelle mondiale, mais j'ai surtout tenté de faire ressortir les droits et besoins humains fondamentaux. Tous ces problèmes, en dépit de leur gravité et de leur ampleur, peuvent être surmontés, par la simple acceptation de nos obligations morales.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Monsieur le président, je crois comprendre que ceux qui ont présenté la résolution aujourd'hui envisageaient de discuter de l'aide à l'étranger en général, de l'ACDI, et aussi de la prolifération nucléaire. Je me limiterai à cette dernière question, non pas parce que je pense que l'aide à l'étranger n'est pas importante ou que sa mise en pratique laisse à désirer, mais plutôt parce que je m'inquiète vivement de la prolifération des armes nucléaires et qu'il m'apparaît particulièrement important de procéder à un débat détaillé à la Chambre pour déterminer la position exacte du Canada sous ce rapport.

Je regrette l'absence du premier ministre qui avait déclaré il y a quelques jours qu'il aimerait participer à ce débat. J'espère qu'il pourra le faire, non parce que je doute de la compétence ou de l'intelligence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais parce que c'est là, je pense, l'un des problèmes cruciaux de notre époque et c'est une question qu'il convient d'aborder au cours d'une journée d'opposition, au dire même du premier ministre.

Je n'interviens pas pour engager ou provoquer une polémique, mais pour examiner le problème, son étendue et la position du Canada à de sujet. Il est clair que le monde dans son ensemble se trouve devant un dilemme. Le Canada est attaché à la non-prolifération; c'est pour cela que le premier ministre a récemment essayé de persuader certains pays européens de signer des traités de non-prolifération. Par ailleurs, les puissances nucléaires se sont

engagées à partager les techniques nucléaires destinées à des fins civiles et pacifiques avec les pays qui en sont privés pour qu'ils en bénéficient. C'est un aspect du problème. Or, la demande se fait de plus en plus forte chez ces pays, en partie, comme il est normal, à cause de la hausse du prix du pétrole et à cause de l'importance que donne la capacité de produire de l'énergie nucléaire.

Il s'agit d'un véritable dilemme. Nous nous sommes engagés à faire profiter de ces techniques les pays qui ne les ont pas, car elles sont pour eux de plus en plus importantes. Certains d'entre eux veulent apparemment acquérir techniques et moyens pour fabriquer des bombes atomiques. Par ailleurs, une demi-douzaine de pays possédant ces techniques désirent en profiter pour faire des affaires. Le Canada est l'un d'entre eux, et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, déclarait à la Chambre le 20 décembre 1974:

Puisque nos réserves d'uranium dépassent nos besoins et que nous offrons un réacteur canadien à des prix concurrentiels, nous sommes en position d'apporter une contribution importante, face aux besoins pressants en énergie dans le monde et c'est là notre objectif.

C'est une manière de présenter les choses qui risque de paraître légèrement hypocrite. On aurait pu aussi bien dire qu'avec notre uranium et notre réacteur, nous sommes en position de faire des affaires et que c'est là notre objectif. Je crois que nous devrions être francs envers nous-mêmes et reconnaître que nous voulons au Canada, comme les autres pays disposant de cette technologie, faire des affaires et nous devrions nous assurer de toujours nous en souvenir et de ne pas nous montrer trop empressés dans la façon dont nous jugeons le problème et les garanties.

● (1540)

L'édition hebdomadaire du *Monde* du 5 au 11 juin renferme un exposé détaillé intitulé

[*Français*]

Le temps de la prolifération

La récapitulation des accords commerciaux nucléaires discutés depuis 1973 est impressionnante. Qu'on en juge:

Les États-Unis ont offert une centrale nucléaire de 600 mégawatts à l'Égypte, une autre à Israël; l'Union soviétique, une centrale de 460 mégawatts à l'Égypte. La France et la République fédérale d'Allemagne tentent de vendre à chacune deux centrales de 900 et de 1,300 mégawatts à l'Iran. La France négocie avec l'Irak la vente d'une unité de 500 mégawatts, promet à l'Iran de lui installer un centre nucléaire de recherches avec trois petits réacteurs. Le Canada vend une centrale de 600 mégawatts à l'Argentine, une autre à la Corée du Sud. L'Égypte tente d'acheter une centrale en France, la Libye un centre de recherches avec un petit réacteur aux États-Unis, mais, devant les garanties exigées par les Américains, s'est entendue en fin de compte avec l'Union soviétique. De son côté, le Brésil, faute d'avoir pu s'entendre avec les États-Unis, cherche à conclure avec l'Allemagne fédérale un accord pour l'achat d'installations de retraitement de plusieurs réacteurs de 1,300 mégawatts et d'une usine d'enrichissement . . .

Ce n'est pas tout . . .

[*Traduction*]

Et ainsi de suite. Je tenais à lire ce passage de l'article pour donner un résumé de certaines mesures et transactions dont on discute actuellement. Le Canada a bien entendu signé le traité de non-prolifération mais plusieurs pays, y compris l'Argentine, ne l'ont pas signé. Pourtant, nous essayons, semble-t-il, de vendre un réacteur à l'Argentine. La Corée du Sud a signé le traité de non-prolifération, mais, sauf erreur, elle ne l'a pas encore ratifié.

Le traité de non-prolifération exige une inspection assez complète, mais, si je ne m'abuse, il ne s'applique pas aux installations de recyclage de l'uranium avec le plutonium et les tiges utilisées dans les réacteurs. Si c'est vrai—et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures me reprendra sans doute si j'ai tort—c'est très grave. Pourquoi un pays voudrait-il des installations visant à recycler des barres qui ont déjà servi? Il semble que le Brésil veuille une usine semblable et que la France et l'Allemagne soient prêtes à fournir ces installations aux pays qui les veulent.

Un éditorial publié dans le *Times* de New York le mercredi 11 juin disait ce qui suit:

> A l'heure actuelle, le plutonium ne sert en réalité qu'à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs qui équivalent à des armes. L'utilisation commerciale du plutonium en tant que combustible de réacteur nucléaire dépend essentiellement de la mise au point du surrégénérateur ce qui, selon les prévisions, ne se fera pas avant 15 ou 20 ans.
>
> Il n'y a actuellement aucune usine commerciale de séparation du plutonium en activité aux États-Unis. Les 52 réacteurs américains emmagasinent leurs tiges de combustible épuisées en vue d'un emploi futur éventuel. Il faudrait une usine de recyclage chimique de 500 millions de dollars qui desservirait 30 réacteurs nucléaires géants pour que l'entreprise soit d'envergure suffisante pour rendre le recyclage du plutonium rentable.

Si c'est vrai, il faut se demander pour quelle raison, si ce n'est pour être en mesure de fabriquer une bombe, un pays voudrait acquérir les installations nécessaires pour recycler les barres utilisées dans les réacteurs comme le CANDU? Si je ne m'abuse, notre propre réacteur CANDU produit du plutonium. On prétend maintenant que vu la façon dont il fonctionne et quels que soient ses avantages, qui sont certainement considérables, le réacteur CANDU produit en fonctionnant deux fois plus de plutonium que le type de réacteurs utilisés aux États-Unis. De ce fait, le Canada a la responsabilité de s'assurer que nos inspections et garanties sont suffisantes.

Il y a une demi-douzaine de pays qui essaient d'exporter des installations, des réacteurs ou leur technologie: les États-Unis, la France, l'Allemagne, le Canada, l'URSS et, je crois, la Grande-Bretagne. La France semble considérer, toujours d'après *Le Monde*, que la prolifération est inévitable et qu'elle vendra donc des usines de recyclage des combustibles utilisés dans les réacteurs. L'Allemagne de l'Ouest semble aussi prêt à approvisionner en combustibles même des pays qui n'ont pas signé l'accord de non-prolifération.

Je crois que les États-Unis sont devenus beaucoup plus stricts et ont adopté une loi en 1974 requérant l'approbation du Congrès avant de pouvoir conclure une transaction concernant la vente de réacteurs ou de technologie.

A mon avis, il n'y a aucun doute au sujet des dangers possibles: les réacteurs produisent beaucoup de plutonium. D'aucuns ont estimé les quantités de plutonium qui seront produites par les réacteurs d'ici 1980, 1985 ou 1990.

En plus de ce que le gouvernement d'un pays pourrait entreprendre d'injustifiable en utilisant le plutonium en question, il y a aussi le danger que représentent les terroristes. Quelles mesures prenons-nous, par exemple, à l'endroit de pays comme la Corée du Sud ou l'Argentine où, d'après les quelques lectures que j'ai faites, on ne peut pas dire que les gouvernements sont vraiment stables ou permanents?

Quelle garantie exigeons-nous, par exemple, à l'égard de la protection du plutonium, de la protection de ce combustible et de cette technologie contre les terroristes de ces pays? Quelle garantie exigeons-nous à l'égard de l'approvisionnement en combustibles des réacteurs que nous essayons de vendre?

Il existe à peu près une demi-douzaine de fournisseurs de technologie et de réacteurs nucléaires et autres choses du genre bien qu'un grand nombre de pays n'aient pas signé le traité de non-prolifération. A titre provisoire, est-il possible d'amener cette demi-douzaine de pays à négocier et à accepter des garanties acceptables? Le ministre pourrait nous indiquer si le Canada étudie cette possibilité. J'ai entendu dire que les États-Unis avaient préconisé ce genre d'entente, autrement dit qu'ils essayaient de contrôler la situation et d'obtenir directives et engagements fermes des pays qui ont la technologie et en exportent.

N'est-ce pas une approche qui, à court terme, offre de meilleurs moyens de maîtriser la situation que toute tentative d'en arriver à une entente internationale impliquant tous les pays? Certains sénateurs des États-Unis ont réclamé un moratoire. Nous devrions étudier cela sérieusement. Un moratoire sur la vente des réacteurs et de technologie nucléaire nous permettrait de respirer et de maîtriser la situation. Nous devrions travailler en ce sens.

● (1550)

J'ai lu une liste de transactions en cours. J'ai l'impression que déjà, la situation nous dépasse; je ne parle pas de ce que fait le Canada, mais de ce qui se passe dans le monde. Nous n'avons plus les choses en main. A l'heure actuelle, une demi-douzaine de pays pouvent la reprendre en main s'ils le désirent. Pourquoi ne pas avoir un moratoire? Pourquoi le Canada ne propose-t-il pas un moratoire en vue d'inciter les autres pays nucléaires de conclure un accord ferme? Nous voulons que ces pays adoptent des mesures de contrôle très fermes.

J'ai entendu dire que le Canada proposait un accord bilatéral qu'il espérait faire adopter par d'autres pays. C'est peut-être la façon que le Canada a choisie pour maîtriser la situation. Si tel est le cas, pourquoi ne nous en parle-t-on pas? Pourquoi ne nous dit-on pas exactement à quel point ces mesures seront strictes? Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous a parlé des directives auxquelles les autres pays devaient se conformer pour pouvoir acheter le réacteur CANDU. Ces directives sont peut-être suffisamment strictes et satisfaisantes pour le CANDU, mais elles ne semblent pas réglementer l'ensemble des activités nucléaires des pays acheteurs.

Les directives que nous imposons sont-elles suffisamment strictes? Quelle en est la portée? S'attaquent-elles vraiment au problème des usines de recyclage? Règlent-elles suffisamment la question de la technologie? Supposons que ces directives visent la technologie reliée au réacteur CANDU et à son combustible: empêchent-elles vraiment le pays qui nous achète un réacteur d'utiliser notre technologie comme tremplin pour aller de l'avant? Telles sont les questions que nous nous posons surtout devant le genre de ventes que le gouvernmeent a conclues.

Je ne veux pas dire de mal des gouvernements de la Corée du Sud et de l'Argentine, mais en raison de la situation qui règne dans ces pays—et je le dirai avec le maximum de tact—ces gouvernements ne sont pas les plus stables du monde. Ils sont également, je le répète, la cible d'activités terroristes. Nous devrions donc étudier aujourd'hui la possibilité d'un moratoire, d'imposer une forme quelconque de contrôle provisoire. Cela n'est pas possible sans un accord entre la demi-douzaine de pays exportateurs de technologie nucléaire.

Pourquoi ne pas faire comme aux États-Unis? Pourquoi le gouvernement ne viendrait-il pas soumettre à l'approbation de la Chambre, ou d'un de ses comités, tout accord de vente de réacteur CANDU à l'étranger? Cela se fait bien aux États-Unis. Tous les accords de ce genre sont maintenant soumis au Congrès. La Chambre a intérêt à ce que nous procédions ainsi. Demandons au gouvernement de présenter à la Chambre ou à un comité tout projet d'accord, pour le faire approuver. On peut affirmer sans injustice que le gouvernement est dans une certaine mesure en situation de conflit d'intérêts. S'il tient à faire respecter le traité, il tient aussi je suppose à réaliser des ventes. Il tient à ce que le réacteur CANDU, ce triomphe de la technique canadienne, soit utilisé. Il veut faire des affaires. Le mieux serait de confier à un organe quelconque, un comité de la Chambre par exemple, ou encore la Chambre elle-même siégeant en comité plénier, le soin de se prononcer sur la valeur des garanties figurant à chaque accord. Je parle sérieusement.

Permettez-moi de répéter certaines des suggestions qui ont été présentées à ce sujet. On a suggéré de ne pas exporter de matières, de matériels ou de technologie nucléaires, même à des pays signataires du traité de non-prolifération, à moins que l'État destinataire ne s'engage à soumettre aux garanties de l'AIEA la totalité des matières nucléaires de toutes ses installations nucléaires pacifiques. Cette condition devrait s'appliquer à toutes les puissances nucléaires et non nucléaires. Il a été également suggéré de ne pas fournir de matières, de matériels ou de technologie nucléaires aux puissances non nucléaires qui possèdent ou qui sont en voie de se procurer une usine de recyclage des combustibles nucléaires. J'ai suggéré cet après-midi de ne pas exporter d'usines de régénération ou de recyclage. Il a été également suggéré que tous les déchets de combustibles nucléaires reviennent au pays fournisseur, pour qu'il les retraite ou, à défaut, pour qu'il en assure le stockage.

Le président: A l'ordre. J'interromps à regret le chef de l'opposition, qui a épuisé son temps de parole. Il pourra poursuivre avec le consentement unanime du comité.

Des voix: D'accord.

M. Stanfield: Monsieur le président, il ne me reste que quelques phrases à ajouter.

Le président: Le comité est-il d'accord pour que le chef de l'opposition achève ses propos?

Des voix: D'accord.

M. Stanfield: Les suggestions de caractère technique ont de l'importance. Mais la question fondamentale qui se pose est de savoir si, en imposant un moratoire, nous pourrons concevoir le moyen d'obtenir des garanties techniques? Pourrons-nous amener la demi-douzaine de pays exportateurs à les adopter? Il y a aussi la question fondamentale suivante à considérer: ne faudrait-il pas que la Chambre, ou l'un de ses comités, puisse se prononcer sur chaque accord d'exportation de matières, de technologie ou de réacteur nucléaires, conclu par le gouvernement? Voilà ce que j'avais à dire au comité, en raison du sort horrible qui pourrait frapper l'humanité si se réalisait la prolifération des armes nucléaires, qui est déjà amorcée.

[M. Stanfield.]

[*Français*]

M. Lapointe: Monsieur le président, les sujets abordés par mes prédécesseurs, l'honorable représentant du Nouveau Parti démocratique (M. Broadbent) et l'honorable chef de l'opposition officielle (M. Stanfield), sont d'une extrême importance dans les jours que nous vivons à l'heure actuelle, et plus particulièrement dans cette évaluation de notre politique étrangère que nous avons à faire aujourd'hui. Des programmes de l'aide au Tiers-Monde ont été abondamment discutés au sein du comité des affaires extérieures, et à peu près tous les membres de ce comité nous sommes sortis des séances avec encore de nombreuses questions qui n'avaient pas trouvé réponse. Dans le domaine de la prolifération des armes nucléaires, il est bien entendu que tous les membres de la Chambre sont également troublés par les inquiétudes exprimées par l'honorable chef de l'opposition officielle.

Il est un autre sujet cependant, dans notre politique étrangère, qui revêt également à l'heure actuelle une extrême importance, et c'est celui des relations contractuelles que notre gouvernement est en train d'établir avec la Communauté économique européenne. Je pense qu'avec les deux autres sujets précédents, ce troisième volet de notre politique étrangère vient au tout premier plan. La référence avouée ou non avouée à Washington reste fondamentalement la principale caractéristique de notre politique étrangère. Cependant, on peut dire que le désir du Canada d'avoir les coudées un peu plus franches à l'égard de notre voisin américain est aussi une ligne directrice de cette politique, et c'est dans ce contexte que s'insère notre recherche d'établir des liens avec la Communauté économique européenne.

Si l'on remonte à 1970, au moment de la publication du Livre blanc, on se rend compte à la lecture des brochures de ce Livre blanc que le maître mot dans chacune des études était la diversification. Et c'est à ce moment qu'on a donné une dimension tout à fait spéciale à l'élément francophone de nos relations extérieures en plus de réaffirmer nos liens avec le Commonwealth, notre appartenance à l'OTAN et, bien sûr, nos liens particuliers avec les États-Unis d'Amérique. D'autre part, ce Livre blanc laissait révéler un nouveau concept ou un concept exprimé pour la première fois aussi clairement, celui du nationalisme économique dans nos relations extérieures. Et ce nationalisme économique requiert nécessairement une diversification de nos ventes de matières premières et de produits finis. Et au cours des années qui ont suivi la publication du Livre blanc, c'est vers la Chine, l'URSS, le Japon et l'Amérique latine que nous avons porté des efforts constants et nouveaux à la recherche de marchés pour les ventes de nos matières premières.

C'est finalement pour compléter ce Livre blanc de 1970 qu'en octobre 1972 l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque étudiait le problème global de nos relations avec les États-Unis. Dans les trois options présentées à ce moment-là devant sa décision, il y avait la possibilité de conserver le statu quo avec tout ce que cela suppose au point de vue investissements américains et influence des États-Unis sur notre pays. Il y avait une autre option possible: celle d'une intégration plus poussée avec les États-Unis en vertu du continentalisme que nous connaissons. Et enfin, une troisième option, qui a été retenue, c'est-à-dire l'affirmation de notre identité en excluant tout antiaméricanisme.

● (1600)

Il y a plusieurs forces à l'intérieur de notre pays, monsieur le président, qui veillent au respect des contingences inhérentes à ce déterminisme continental qui semble représenter la véritable garantie de la prospérité du pays. Il est manifeste que les liens avec les États-Unis sont très étroits et qu'ils ne peuvent pas et ne doivent pas être affaiblis. Cependant, il faut concilier notre appartenance à l'Amérique du Nord et notre volonté d'indépendance. C'est dans cette optique que l'Europe a un rôle important à jouer dans l'évolution du Canada.

Il serait peut-être bon de regarder d'un peu plus près cette Communauté économique européenne élargie, comptant actuellement neuf pays de l'Europe de l'Ouest. Lorsqu'on étudie un peu les statistiques concernant la Communauté européenne, on constate que cette dernière groupe à l'heure actuelle 256 millions d'habitants, c'est-à-dire une population de 20 p. 100 plus élevée que celle des États-Unis, et un peu plus élevée que la population totale de l'URSS. Elle représente de plus la plus grande entité commerciale au monde. La Communauté européenne transige à l'heure actuelle 40 p. 100 du commerce mondial, alors que, par exemple, la participation des États-Unis au commerce mondial est de l'ordre de 20 p. 100, et celle du Japon de l'ordre de 7 p. 100.

D'autre part, la Communauté européenne est le plus grand importateur au monde. En 1973, elle a importé pour 100 milliards de dollars, ce qui représente 25 p. 100 de plus d'importations que peuvent importer les États-Unis d'Amérique.

Où nous plaçons-nous face à cette entité commerciale et démographique de la Communauté européenne? Si notre commerce total avec la Communauté représente en 1974, sept milliards de dollars en termes numériques, cependant, en termes de pourcentage, ceci ne représente que 11 p. 100 de notre commerce international. Nos exportations de produits finis sont infimes, ne représentant que 10 p. 100 de nos exportations vers la Communauté européenne.

Dans le domaine des investissements, on constate le même déséquilibre face à ce bloc qui est le plus important du monde dans le domaine commercial. La Communauté représente notre deuxième source d'investissements. Mais si l'on pense en chiffres absolus, les investissements au Canada n'atteignent que 80 p. 100 des investissements américains, alors que la Communauté ne prend que 15 p. 100.

Pour ce qui est des investissements canadiens à l'étranger, la même dichotomie existe, et 52 p. 100 de nos investissements canadiens à l'étranger sont dirigés vers les États-Unis, alors que 14 p. 100 seulement vont vers la Communauté économique.

Il est bien entendu, devant l'importance de ce bloc qui est maintenant constitué, qu'il nous faut faire tous les efforts possibles pour nous en rapprocher et établir avec la Communauté des liens de plus en plus étroits. Nous avons déjà fait de grands pas en ce sens, comme, par exemple, notre participation sur une échelle un peu plus large que la Communauté économique à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Nous participons également aux pourparlers de Vienne, visant à la réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe centrale. De plus, nous sommes membres depuis 1973, et ce à part entière, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et, depuis 1974, nous sommes membres du groupe régional européen au sein de l'UNESCO. En plus de toutes ces relations multilatérales nous entretenons enfin d'excellentes relations bilatérales avec chacun des pays membres.

Alors il faut nous demander, devant toutes ces réalisations ou cette participation canadienne au sein d'organismes multilatéraux au sein desquels nous participons avec les Européens, ce que nous cherchons de plus, et quel est ce lien contractuel, qui a été le but principal de la plupart des voyages en Europe du très honorable premier ministre (M. Trudeau) au cours de l'année.

Le Canada poursuit déjà depuis quelque temps les négociations avec la Communauté européenne pour en arriver à une relation plus formelle. Cette initiative découle directement d'un des buts de notre politique étrangère, qui est la diversification de nos relations extérieures, et plus particulièrement de nos relations économiques. Ce lien contractuel que cherche à favoriser le Canada avec la Communauté recherche entre autres choses à favoriser la coopération industrielle et économique permettant au Canada une pénétration plus efficace de cet important marché unifié, ce qui nous manque à l'heure actuelle, étant donné notre population de 23 millions d'habitants.

Une plus grande relation avec l'Europe, une relation mieux ancrée et mieux définie, voilà l'élément principal de notre objectif en politique extérieure à l'heure actuelle. Le gouvernement du Canada a mis en œuvre cette politique de diversification avec la Communauté européenne par le biais de diverses démarches au cours des dernières années. La plus récente de ces démarches s'est concrétisée par une série de discussions préliminaires entre les fonctionnaires canadiens et européens pour définir le contenu possible d'un accord à être négocié entre le Canada et la Communauté. Cette démarche a été une suite ou une conséquence directe des entretiens qu'a eus le très honorable premier ministre à Bruxelles en octobre dernier avec le président de la Communauté, le président Ortoli.

L'ouverture de ces pourparlers indique un progrès important vers l'établissement de relations contractuelles avec la Communauté.

Au cours des discussions préparatoires, lorsque nous le pouvons à la lecture des communiqués et des diverses déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) et du très honorable premier ministre, il semble qu'un large éventail d'intérêts communs ait été identifié en termes très généraux. Les dirigeants canadiens et européens semblent avoir convenu qu'un accord éventuel pourrait contenir trois principaux points, à savoir: les relations commerciales, la coopération économique et industrielle et les consultations.

Un tel accord ouvrirait de nouvelles perspectives en vue d'un cadre de travail multi-disciplinaire devant assurer la coopération économique, le commerce, les investissements et la technologie. Cet accord procurerait de plus un parallèle sur une base communautaire aux initiatives dans le domaine de la coopération industrielle que nous avons déjà avec chacun des membres de la Communauté européenne. Cette chose sert de plus à examiner, sur une base sectorielle, les possibilités de coopération industrielle.

La Commission a maintenant transmis au Conseil des ministres de la Communauté une proposition formelle demandant l'autorité de négocier un cadre pour la coopération économique et commerciale avec le Canada. Le Conseil des ministres étudiera cette proposition le 24 juin prochain, et peut-être de nouveau durant l'été ou au début de l'automne, moment où nous espérons qu'une décision sera prise.

J'espère que les expressions de l'appui pour un lien contractuel qui ont été données au très honorable premier

ministre, lors de sa tournée des diverses capitales européennes, seront bientôt exprimées concrètement par l'approbation au Conseil des ministres de la Communauté de la proposition de la Commission, et que les négociations pourront commencer dans un bref délai sur un accord entre le Canada et la Communauté.

Lors des diverses conférences de presse qu'a données le très honorable premier ministre, soit à son retour de ses périples européens, ou en Europe même, une question était continuellement posée par des journalistes, qui semblait également avoir suscité quelques inquiétudes aux niveaux européen et canadien, savoir comment concilier nos relations bilatérales avec les pays membres de la Communauté, et ce lien contractuel avec la Communauté.

J'aimerais citer la réponse du très honorable premier ministre à cette question-là lors de sa conférence de presse du 31 mai dernier au Luxembourg. Le très honorable premier ministre indiquait, et je cite:

Nous ne voyons absolument aucune exclusion mais simplement, comme vous le savez, lorsqu'il s'agit de matières commerciales, ou de négociations, disons, d'ententes commerciales avec des pays de la Communauté, nous ne pouvons plus le faire simplement bilatéralement. Autrefois, on pouvait signer un traité de commerce avec la France, avec l'Angleterre, avec l'Allemagne, avec le Luxembourg, la Belgique, etc., maintenant ce n'est plus possible puisqu'ils ont remis une partie de leurs pouvoirs commerciaux, leur autorité sur les tarifs, sur les douanes, à l'ensemble de la Communauté. Alors, nous nous ajustons à ces réalités et pour autant qu'un pays bilatéralement veut faire des affaires avec le Canada, nous sommes heureux de les recevoir. Pour autant que la Communauté prendra une plus grande ampleur juridique, nous ferons affaire avec la Communauté et encore une fois, c'est ce qu'il faut toujours s'efforcer d'expliquer au mieux, le Canada n'essaie pas de s'ingérer dans la Communauté ou dans la rapidité avec laquelle elle progressera vers une plus grande existence politique, unité politique. Simplement, nous voulons être présents à tous les paliers.

Alors il semble bien, monsieur le président, que la grande préoccupation du gouvernement à l'heure actuelle vis-à-vis de la Communauté soit une préoccupation d'ordre commercial et d'ordre industriel de liens contractuels dans ces deux domaines. Et lorsqu'on se rend compte de l'importance mise sur ces deux sujets, on se demande ce qu'il advient du caractère un peu plus social, culturel, ou enfin du caractère de civilisation que prennent toutes les relations internationales.

● (1610)

Et j'ose espérer que c'est toujours dans l'optique du gouvernement d'insister sur nos relations bilatérales avec les divers pays européens avec lesquels nous avons des liens historiques qu'il est à peu près inutile de rappeler comme, par exemple, nos liens historiques avec la France et avec l'Angleterre. Plus particulièrement avec la France, monsieur le président, dans le rapport annuel du ministère des Affaires extérieures, sous la rubrique «Europe de l'Ouest», on y lit que . . .

Le Canada a conservé à ses relations avec la France le caractère hautement prioritaire qui leur a été imprimé au cours des dernières années.

A titre de député francophone de la Chambre, de député du Québec, les relations du Canada avec la France m'apparaissent d'une extrême importance. J'ose espérer que le ministère des Affaires extérieures, de même que tous les ministères impliqués dans les domaines des relations internationales, seront en consultation avec les gouvernements provinciaux, et plus particulièrement le gouvernement du Québec qui a également quelque intérêt dans ces domaines de juridiction spéciale et sur la scène internationale, réussiront à définir et à chercher avec passion et agressivité de nouveaux moyens d'améliorer encore ces relations toutes spéciales que nous avons avec la France, car, à mon avis, c'est là une des pierres angulaires pour sauvegarder notre unité nationale qui est un des buts principaux, sinon le seul but, que s'est donné notre gouvernement.

Alors j'ose espérer que la dernière visite la semaine dernière du ministre du Commerce extérieur, M. Ségard, sera suivie de réalisations concrètes dans des secteurs d'intérêts bilatéraux et que nous chercherons aussi bien au sein du ministère de l'Industrie et du Commerce qu'au sein des Affaires extérieures à établir une coopération économique et efficace avec la France et même peut-être à ce que les deux pays puissent travailler ensemble vers d'autres marchés ou vers des pays-tiers.

Voilà donc, monsieur le président, les préoccupations que j'avais au cours du débat sur notre politique étrangère canadienne.

M. Wagner: Monsieur le président, à la suite du député de Charlevoix (M. Lapointe), je désire moi aussi m'interroger publiquement sur l'orientation qui doit être suivie par le ministère des Affaires extérieures, et sur l'image que projette actuellement dans le monde entier le gouvernement du Canada.

Avant de poursuivre davantage, je voudrais quand même, monsieur le président, à titre bien personnel, comme le ministre est actuellement à quelques pas de moi, lui exprimer notre plus vive sympathie pour le deuil dont il a été affligé ces derniers jours, et lui laisser savoir que notre amitié va être telle qu'elle pourra peut-être lui permettre de traverser cette épreuve avec courage.

Monsieur le président, l'éditorialiste Guy Cormier, de *La Presse*, le 3 juin dernier, disait ceci, et je cite:

Les couleurs du Canada apparaissent floues à plusieurs interlocuteurs.

Puissance «américaine» dans la mesure où nous appartenons au continent nord-américain et où notre économie et celle de Washington sont intimement liées, puissance «britannique» par nos institutions, la monarchie et une partie de notre histoire, il nous faut comprendre, monsieur le président, sans pour autant nous en trouver paralysés, les hésitations des Européens à notre égard, au moment où nous voulons établir des liens avec le Marché commun. Incidemment, peut-être aurions-nous eu à ce jour des succès plus éclatants dans nos contacts avec la CEE si nous avions mieux sollicité et mieux négocié au besoin le patronage de la France qui, de l'avis de plusieurs, se montrerait notre interlocuteur le plus coriace.

Il importe donc que le Canada, voué à une politique de diversification qui soit rentable, définisse mieux ses orientations sur les différents marchés, américain, européen et asiatique, si nous ne voulons pas être perçus ici et là comme des chasseurs de contrats sans stratégie industrielle et commerciale aucune. Cela est d'autant plus important et d'autant plus opportun, voire même pressant, que nous sommes à quelques jours de la conférence ministérielle canado-japonaise, qui se tiendra à Tokyo les 23 et 24 juin 1975, et à quelques semaines, pouvons-nous imaginer, d'une visite déjà promise à Ottawa de M. Henry Kissinger, à qui il faudra bien signaler, pour reprendre ici les propos de Georges Vigny, dans *Le Devoir* du 2 avril dernier:

Les grandes lignes d'une voie canadienne originale, qui ne sera pas un sentier toujours parallèle à l'autostrade américaine.

Sur un autre plan si, comme l'a affirmé le premier ministre (M. Trudeau), le défi de l'OTAN envers le pacte de Varsovie n'est pas belliqueux, engagés que nous sommes et que nous devons être à contribuer à la réduction des forces

militaires en Europe et au succès de la Conférence européenne sur la sécurité et la coopération, nous ne devons pas devenir dupes de notre pacifisme ou de notre velléité d'indépendance vis-à-vis des États-Unis, surtout pas au moment où les forces communistes du pacte de Varsovie, postées en Europe, s'avèrent apparemment supérieures en effectifs à celles de l'Occident, surtout pas au moment où le Portugal, hélas, paraît basculer vers le communisme.

Monsieur le président, quand on cherche l'image que donne le Canada à l'extérieur, on se rend compte qu'il y a de l'incohérence dans notre politique extérieure. Le 15 mai dernier, le gouvernement canadien reconnaissait officiellement le gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud-Vietnam. Et voilà qu'au même moment, dans une autre erreur que le ministre appellerait peut-être une erreur de parcours, le ministère canadien de l'Immigration, plaidant son ignorance du dossier, laisse entrer impunément chez nous des Sud-Vietnamiens comme l'ex-général Dang Van Quang et d'autres réputés exploiteurs du peuple vietnamien. Voilà qui peut nuire à la réputation du Canada à l'étranger, plus particulièrement au Sud-Est asiatique, et voilà qui contribue à retarder indûment la reprise des activités diplomatiques entre le Canada et le nouveau gouvernement sud-vietnamien, et conséquement la poursuite des travaux de l'ACDI, interrompus déjà depuis la mi-avril dernier, soit quelque temps avant le retrait temporaire du personnel de notre ambassade à Saïgon.

Est-ce que tout cela ne gênera pas le Canada dans sa tâche éventuelle de contribuer à la reconstruction du Vietnam? La question vaut la peine d'être posée. L'incohérence de nos politiques, l'incohérence entre deux ministères sur la plan interne et, conséquemment la projection à l'extérieur d'une image d'incohérence. Autre incohérence en politique extérieure que l'attitude de notre gouvernement face au statut, s'il en est, de l'OLP sur la scène internationale.

Devant le comité Canada-Israël, le 30 avril dernier, et aujourd'hui encore à la Chambre, en réponse à des questions d'un député de l'opposition, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) a précisé:

Le Canada reconnaît le droit du peuple palestinien de se faire entendre et de participer aux négociations qui doivent sceller son destin.

Mais dès lors, je vous demande, monsieur le président, pourquoi le Canada accepte-t-il ou encore tarde-t-il à dénoncer la présence de l'OLP à des conférences internationales comme celles qui se dérouleront bientôt au Canada, dans le cadre de l'ONU, à Toronto d'abord, à Vancouver ensuite en 1976 ou la Conférence sur le travail qui se déroule présentement à Genève et où l'admission de l'OLP a entraîné le retrait des délégations des États-Unis et d'Israël. Toutes ces conférences, que l'on sache, ne contribuent pas comme telles à «sceller le destin» des Palestiniens.

Pour l'instant, l'on sait, de la bouche même du premier ministre, que nous devrons prendre position au sujet des conférences des Nations Unies. Voici ce qu'on peut lire dans le hansard:

Le tout a été porté à l'attention du Cabinet»

● (1620)

[*Traduction*]

Par principe, notre parti s'oppose nettement au terrorisme, que ce soit à l'échelle internationale ou nationale, qu'il s'agisse du FLQ, de l'OLP ou de l'IRA. Au sujet de l'OLP en particulier, nous avons reproché au gouvernement son manque de fermeté aux Nations Unies. Nous lui avons reproché de s'être abstenu de voter lors d'un vote de procédure qui s'est tenu avant l'invitation faite à Arafat, et, maintenant que le 5e congrès des Nations Unies sur la prévention du crime doit avoir lieu à Toronto, nous reflétons l'opinion de la majorité des Canadiens quand nous affirmons que ce serait faire affront à nos normes de raison et de justice que de sanctionner la présence de l'OLP à Toronto.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: Le gouvernement de l'Ontario a aussi indiqué qu'il songeait à revenir sur sa décision d'organiser certains événements mondiaux si l'OLP est reçue à la conférence.

Comme je l'ai dit récemment en la présence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, même si le Canada doit essayer d'établir des liens amicaux et de discuter avec les Arabes et les Israéliens, rien ne pourrait justifier ou permettre que nous accueillions ou que nous laissions d'autres accueillir chez nous des terroristes et ceux qui les appuient.

Il ne s'agit plus de décider si nous appuyons ou non l'État d'Israël. Il ne s'agit plus de vouloir établir la paix. Il s'agit de savoir quelle est l'attitude des Canadiens et de notre gouvernement vis-à-vis de l'anarchie internationale. Aucun terroriste ne peut avoir quelque chose à dire qui soit susceptible d'intéresser les Canadiens. Aucun terroriste ne devrait pouvoir se prévaloir d'une tribune mondiale au sein d'un organisme établi pour résoudre de façon pacifique les difficultés internationales.

[*Français*]

Monsieur le président, il y a de la mollesse dans notre politique internationale. En ce jour du 17 juin, où le tribunal civil de Paris doit rendre son jugement sur l'affaire du voilier canadien *Green Peace III*, il est bon de se rappeler les dires mêmes du propriétaire du *Green Peace*, M. David McTaggart de Vancouver, et je cite:

Le gouvernement canadien a attendu que ma cause soit devant la Cour française depuis 17 jours pour m'offrir de la supporter.

Le Canada n'aura pas ainsi fait preuve de force de caractère ni de promptitude à l'endroit de la France.

Autre affaire où le Canada pèche par mollesse c'est celle des Juifs soviétiques qui veulent émigrer en Israël. Combien de «Dina Podriachik» devront-elles faire campagne au Canada ou ailleurs pour faire sortir leur fils ou autre parent d'URSS? Nous ne sommes pas convaincus que le Canada ait suffisamment fait pression sur la Russie soviétique afin d'obtenir un plan acceptable d'émigration des Juifs. Nous sommes donc tentés de parler de «mollesse» de notre pays en certaines matières.

Trop souvent, enfin, l'ambivalence marque notre politique extérieure. Hier encore, il est apparu facile au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, en réponse à une question pertinente de mon collègue de Central Nova (M. MacKay), de clamer, et je cite:

Le Canada a toujours soutenu qu'il n'y avait qu'une seule Chine. A nos yeux, le gouvernement de la Chine est celui de Pékin. C'est aux Chinois, non à nous, de décider de la question de Taïwan.

C'était-là, monsieur le président, une réponse bien précise, mais combien brutale! Tout d'abord, parce qu'on pourrait s'interroger sur l'affirmation «le Canada a toujours soutenu qu'il n'y avait qu'une seule Chine». Et surtout parce qu'on peut se demander si le Canada n'entretient pas des relations bilatérales d'ordre commercial avec Taïwan et ses amis. Et on peut se demander si, dans un avenir plus ou moins lointain, au cas où Taïwan persiste-

rait sur la voie de l'autodétermination et deviendrait complètement indépendant, quelle serait l'attitude du gouvernement. Est-ce que le gouvernement n'a pas fermé la porte d'une façon un peu trop brutable par cette décision claire et nette?

Là où apparaît surtout toute notre ambivalence, pour ne pas dire davantage, c'est lorsque l'on sollicite des offres de pays étrangers pour l'achat d'un CANDU. L'honorable chef de l'opposition a décrit la situation avec exactitude, et il a suggéré au gouvernement des solutions à moyen et à long termes, que le gouvernement aurait profit à adopter, et j'espère qu'au cours de la soirée le secrétaire d'État aux Affaires extérieures trouvera moyen de donner une réponse au chef de l'opposition sur ses suggestions.

Le président Park Chee Hung, de la Corée du Sud, vient à ce sujet de mettre le Canada dans un sérieux embarras. Le 12 juin dernier, il annonçait que son pays:

> ... même s'il a signé le traité de non-prolifération des armements nucléaires, pourrait bien changer d'optique et se fabriquer des armes atomiques, si les États-Unis, après leur déconfiture en Asie du Sud-Est, décidaient de ne plus le protéger de son parapluie nucléaire.

Et nous, monsieur le président, nous irions vendre un CANDU à la Corée du Sud? Ce qui nous inquiète en cette matière, c'est l'attitude du Canada.

[*Traduction*]

Lorsqu'un ministre du gouvernement actuel peut parcourir tout le monde arabe en essayant de vendre nos réacteurs à des pays qui sont engagés dans des activités belliqueuses depuis 25 ans, je me demande forcément si le ministre vendrait aussi allégrement du matériel nucléaire à l'Asie du Sud et si nous avons complètement perdu la raison.

Lorsque le ministre semble prêt à introduire des armes nucléaires dans une région aussi instable du point de vue politique que l'Amérique du Sud, où, soit dit en passant, le régime de gouvernement le plus caractéristique est une junte militaire, je me demande forcément si nous n'avons pas complètement perdu la raison.

Nous pouvons certes établir certains critères pour le partage de cette technologie selon notre conscience et les moyens financiers de notre pays. Nous pouvons certes mettre au point des critères quant à la stabilité, à la démocratie des gouvernements, à la mesure dans laquelle l'activité du gouvernement est débattue publiquement dans le pays concerné et dans laquelle le pays est ou n'est pas impliqué dans des situations virtuelles de belligérance avant de consentir en toute hâte à la prolifération de notre technologie nucléaire.

De toute évidence, un pays qui ne cesse de se livrer à des activités guerrières, soit à cause de sa propre situation ou de celle de ses voisins, n'est pas un pays avec lequel nous devrions être prêts à partager notre technologie nucléaire. Un pays sans une longue tradition de gouvernement démocratique ne devrait pas être de ceux avec lesquels nous sommes prêts à partager notre technologie nucléaire. Un pays qui n'a pas de liens amicaux avec le monde libre, ne devrait pas compter parmi ceux avec qui nous sommes prêts à partager notre technologie nucléaire. Je ne crois pas que ces critères soient particulièrement exigeants. Je ne crois pas qu'ils soient inacceptables ou injustes. Somme toute, madame le président, ils sont sérieux et tel doit être le critère ultime pour le partage de notre technologie nucléaire.

● (1630)

L'irresponsabilité, l'absence de coordination et l'absence d'une ferme position de principe de la part du gouvernement au sujet de l'utilisation du CANDU, est une situation très affligeante. C'est une situation affligeante parce qu'elle fait bon marché de l'avis de nombreux fonctionnaires compétents des Affaires extérieures, de l'Industrie et du Commerce et de la Défense nationale qui, depuis quelque temps, ont exprimé certaines inquiétudes à l'égard du CANDU. C'est une situation affligeante parce qu'elle constitue et doit paraître constituer aux yeux du monde un effort désespéré de la part d'un gouvernement aux prises avec des difficultés économiques pour obtenir des avantages économiques à court terme à un prix qui pourrait se révéler très élevé à long terme.

[*Français*]

Un autre aspect, monsieur le président, de cette ambivalence dans le comportement du gouvernement au sujet du CANDU, c'est le projet d'une usine franco-québécoise d'uranium enrichi qui, selon les uns, serait un avantageux complément au CANDU et, selon d'autres, concurrencerait dangereusement, au point de conduire au seuil de la banqueroute, notre industrie actuelle de l'uranium naturel.

Le gouvernement canadien, alors qu'il n'a pas encore pris position à ce sujet, ni donné d'indices sérieux sur sa façon de concilier les intérêts de l'ensemble des Canadiens et ceux des Québécois, veut se lancer, avec le Québec, dans de nouvelles études de «faisabilité», pour employer un terme déjà utilisé par M. Ségard. Et pourtant, M. Ségard, ministre du Commerce extérieur de France, lors de son passage à Ottawa le 9 juin dernier, disait ce qui suit:

> Pour engager une telle étude, il faut que nous connaissions la volonté politique du gouvernement fédéral de savoir si cela peut et doit se faire.

Allons donc sonder la volonté politique de ce gouvernement! C'est là un autre mystère, pour employer un autre mot cher à M. Ségard.

Ambivalence également que l'attitude de notre pays en matière de développement international, d'aide internationale. D'une part, comme l'a souligné Laurent Laplante: L'attitude du gouvernement canadien, face, par exemple, aux problèmes des Haïtiens, de ceux qui sont en instance de déportation, a clairement indiqué que le Canada faisait une trop nette différence entre les règles de l'hospitalité et sa conception de l'intérêt économique.

D'autre part, et au total, ou bien les programmes bilatéraux de l'ACDI visent au seul développement, et il faut alors les maintenir, ou bien ils visent, en plus, à aider les entreprises d'ici et il faut le reconnaître, non seulement devant les hommes d'affaires, mais aussi devant les députés à la Chambre, devant les citoyens et devant les pays bénéficiaires.

Un si grand nombre de questions touchant à l'ACDI, à son orientation, à sa gestion, ont été soulevées depuis le 20 février, surtout à la Chambre, en comité, dans les media à travers le pays, qu'une chose au moins a été prouvée, à savoir l'ambivalence du Canada en matière de développement international. Et que l'on pense ici notamment aux questions soulevées par mon collègue de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie).

En conclusion, madame le président, s'il est un domaine où les faits et gestes du Canada, où sa réputation ne doivent pas être entachés de qualificatifs comme «flou», «incohérent», «mou», «ambivalent», c'est bien celui du développement, secteur qui, à cause de sa raison d'être, doit sublimer tous les autres horizons politiques et économiques.

Nous souhaitons donc ardemment, de ce côté-ci de la Chambre, qu'un ministériel profite de cette journée pour

nous faire part de la position canadienne lors de la Conférence spéciale des Nations Unies sur le développement, qui doit avoir lieu en septembre. C'est peut-être la dernière occasion qui nous est donnée au cours de cette session, avant l'ajournement, de prendre connaissance de cette position et de l'examiner.

Du même souffle, nous renouvelons, en terminant, notre demande pour un ministère d'État aux Affaires extérieures de l'ACDI, ou encore mieux pour la constitution de l'ACDI en ministère de Développement international. Un tel ministère permettrait d'abord au Canada d'étoffer sa présence à l'échelon international, d'améliorer son image à l'étranger, et, un autre point également très important, il permettrait au peuple canadien, au Parlement, d'exercer un contrôle suivi sur les activités et les dépenses de l'ACDI.

Madame le président, j'en suis à ma dernière phrase, si vous me permettez . . .

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Ce n'est qu'avec l'assentiment de la Chambre que le député peut poursuivre son discours.

La Chambre consent-elle à ce que l'honorable député termine ses remarques?

Des voix: D'accord.

Le vice-président adjoint: D'accord.

M. Wagner: Je vous remercie, madame le président. Je voulais simplement terminer mon discours et je remercie tous mes collègues de leur acquiescement.

Je voulais signaler qu'un budget de 900 millions de dollars ne peut plus et ne doit plus échapper aussi aisément à la surveillance quotidienne des députés.

[*Traduction*]

M. Fleming: Madame le président, parce que j'ai eu le privilège de me joindre au premier ministre à la récente Conférence du Commonwealth tenue à la Jamaïque il y a à peine quelques semaines, j'aimerais profiter de cette occasion où la Chambre étudie le crédit 1er du ministère des Affaires extérieures pour parler de ce que j'ai appris lors de ce voyage. J'espère aussi mentionner certains points pour peut-être éclairer certains de mes collègues qui n'ont pas eu ma chance sur le rôle du Canada au sein du Commonwealth et de se rendre compte de la haute estime des autres membres de cette organisation pour le Canada.

Avant d'entrer dans le détail de mes propos, peut-être devrais-je dire qu'au cours de mon bref voyage j'ai eu le privilège de pouvoir assister à des séances d'information avec le premier ministre et nos hauts fonctionnaires. J'ai aussi eu l'occasion une fois, quand le premier ministre était pris par d'autres obligations, de participer aux séances privées avec les chefs d'État. J'ai alors pu voir non seulement jusqu'à quel point le premier ministre peut bien représenter notre pays dans une telle situation, mais aussi le calibre de nos fonctionnaires. Ces derniers, quoique venant des Affaires extérieures, de l'ACDI, de l'Industrie et du Commerce ou des Finances, ont travaillé jour et nuit—je dis bien jour et nuit—d'arrache-pied pour soutenir l'intérêt de la discussion, pour assurer l'efficacité et la sincérité des entretiens, et pour que le groupe des représentants du Commonwealth sorte renforcé de la conférence, enrichi par des échanges positifs et doté d'objectifs à atteindre au cours des mois à venir.

C'est la première occasion que le premier ministre m'a donnée de suivre ses activités jour après jour et du matin au soir. Au retour de la conférence, Radio-Canada a consacré un programme spécial a cet événement. Le reporter, qui en général a fait un excellent compte rendu des travaux de la conférence, comme nous en faisons si souvent l'expérience avec la presse, a lancé une pointe au premier ministre, disant qu'il préférait le soleil et les plages à la table de conférence. Beaucoup d'erreurs pourraient mériter la corde à leur auteur, mais cette remarque était certainement déplacée. Le premier ministre était au travail bien avant moi le matin, et pourtant je me levais de bonne heure. Il discutait avec ses aides tout en prenant son petit déjeuner. Il travaillait dur toute la journée et le soir. Il est terriblement injuste de ne pas reconnaître à sa juste valeur le travail qu'il essaye de réaliser.

● (1640)

Je veux tout simplement consigner ce fait au compte rendu, car j'ai pu le voir comme bien des députés de l'arrière-ban ne peuvent le faire, dans le rôle de premier ministre de notre pays auprès d'un organisme aussi important que le Commonwealth. Il a déployé de grands efforts et rien ne pourrait être plus injuste que de l'accuser de passer son temps sur les plages ensoleillées, car personne n'y a passé moins de temps que lui, le leader de notre pays.

Quelqu'un d'en face lui a demandé ce qu'il pense de la royauté. En fait, la seule fois où j'ai eu l'occasion d'assister à une réunion privée des chefs de gouvernement, c'était justement lorsque le premier ministre était reçu par Sa Majesté la reine. Il a beaucoup de respect pour elle et pour l'institution qu'elle représente, et il reconnaît le rôle que joue cette institution dans notre constitution et notre régime parlementaire.

La politique du Canada à l'égard du Commonwealth repose toujours sur notre engagement de renforcer cette association, d'encourager une participation plus active de ses membres et d'appuyer son développement et celui de ses organismes non gouvernementaux comme instruments d'une coopération accrue sur le plan pratique.

Si je puis résumer, en faisant peut-être écho aux vues du gouvernement, que j'approuve, la double valeur des entretiens entre les membres du Commonwealth réside dans la spontanéité, l'absence de formalisme et un regard serein sur les diverses questions à l'étude.

A propos de la spontanéité et de l'absence de formalisme aux conférences du Commonwealth, à la veille de chaque rencontre, les représentants des media qui ne connaissent pas bien l'activité ou l'histoire du Commonwealth et une grande partie du public s'interrogent sur son utilité. Ce n'est pas un traité, il n'en découle rien de précis, aucune obligation n'incombe aux États membres. D'après les rapports des rencontres que nous lisons, chaque conférence est critique et c'est un miracle si le Commonwealth en sort indemne. En fait, il me semble que la valeur exceptionnelle du Commonwealth et du rôle qu'y joue le Canada tient justement à cette spontanéité, à cette absence de formalisme des chefs de gouvernement de tous les coins du monde qui se réunissent, en privé comme en public pour échanger leurs opinions.

A cette réunion à la Jamaïque assistaient quelque 28 chefs d'État et quelque 33 pays étaient représentés. Où ailleurs—les Nations Unies—comprises peut-on s'asseoir à l'abri des préjugés politiques et se parler d'homme à homme? Où ailleurs peut-on réunir les pays industrialisés, les pays émergents et les pays peu évolués, qui représentent toutes les races du monde? L'évolution du processus démocratique varie beaucoup d'un pays à l'autre mais tous

ces gens s'asseoient ensemble et discutent franchement de leurs problèmes.

Une voix: Quand l'ont-ils fait?

M. Fleming: Je vais donner au député l'occasion de faire ses remarques plus tard.

Le Canada a la chance—ce mot semble peu honorable de nos jours—de pouvoir faire appel à ce que je considère un sens d'esprit alerte, c'est-à-dire à la faculté de pouvoir discuter sans cérémonie, sans les pressions des traités de négociation et sans avoir à faire des concessions ni à en recevoir, de simplement pouvoir dire: «Voici nos problèmes, nous voulons que vous les compreniez. Quels sont les vôtres, pouvons-nous les comprendre?» Seul le Commonwealth peut le permettre, et c'est pour cela qu'il est d'une valeur inestimable pour le Canada.

Au cours de ces quelques brèves journées en Jamaïque, on m'a dit que le Canada était tenu en très haute estime—et je le dis sans aucun esprit partisan. J'ai beaucoup de respect pour nos partis de l'opposition et, s'il arrivait qu'ils prennent le pouvoir à notre place, je suis persuadé qu'ils feraient de leur mieux pour maintenir les traditions qui nous ont valu ce genre de respect dont il est extrêmement rare de voir jouir des pays industrialisés auprès de pays en voie de développement qui sont si étonnés de nous voir avec tous nos avantages, toutes nos ressources et toute notre richesse. Le Commonwealth continue d'être une association de pays indépendants et souverains. Ses membres n'ont aucune obligation. Ils en font partie parce qu'ils y tiennent.

Le Secrétariat du Commonwealth à Londres est devenu en l'espace de dix ans seulement une organisation importante, et il est en mesure, par ses bons offices et grâce à l'appui de divers pays, de contribuer à établir le contact entre plus de 200 organismes à l'intérieur des divers pays membres du Commonwealth, pour mettre en corrélation leurs intérêts et responsabilités propres et apprendre de quelle façon fonctionnent des organismes similaires dans d'autres pays.

Le Canada a joué un rôle majeur dans les premières années du Commonwealth, puisque c'est Arnold Smith, un fonctionnaire canadien distingué, qui a dirigé le Commonwealth à titre de secrétaire général au cours de ses dix premières années d'existence. Voici maintenant que lui succède Sonny Ramphal, ministre des affaires étrangères de la Guyane, qui contribuera sûrement lui aussi à orienter le Commonwealth sur la voie du progrès, à favoriser une meilleure compréhension, et à maintenir la paix dans le monde.

Je trouve plaisir à signaler, toutes les fois qu'il m'arrive de parler du respect et de l'estime particuliers dans lesquels les pays du Commonwealth tiennent le Canada, qu'un Canadien a déjà assumé cette importante fonction et que c'est ce Canadien, avec l'appui du gouvernement du Canada, qui a contribué au progrès du Commonwealth. Maintenant qu'il se retire, c'est un représentant éminent du Tiers-Monde qui, assumant la relève, guidera le Commonwealth dans la voie que traceront les divers gouvernements qui le constituent. Voici qui démontre encore une fois que le Commonwealth n'est pas une réunion de «nantis» dictant leur loi à des «démunis», mais bien une assemblée de pays épris d'un même idéal et collaborant ensemble.

J'aimerais maintenant parler brièvement de certains programmes et de certaines divisions du secrétariat du Commonwealth en raison du rôle important que joue le Canada dans ces domaines. Il y a tout d'abord le Fonds du Commonwealth pour la coopération technique, ensemble de programmes d'assistance technique comprenant un programme d'assistance technique proprement dit, un programme d'enseignement et de formation et un programme de formation d'experts. Cette année, le budget de ce fonds est de 3.5 millions de livres, soit 7.5 millions de dollars environ. Le Canada participe à raison de 40 p. 100 environ au budget du fonds. On peut donc voir encore une fois l'importance de notre rôle au sein du secrétariat du Commonwealth.

Le programme du Commonwealth pour la jeunesse est un autre programme important du secrétariat; il vise à faire participer les jeunes à l'expansion de leur pays. Pendant le peu de temps que j'ai passé à la conférence du Commonwealth, j'ai appris que la formation des jeunes et leur orientation vers des secteurs où ils peuvent être productifs constituent l'un des problèmes politiques les plus critiques, en fait le problème véritable de certains pays en voie de développement. Ce programme comprend six éléments constitutifs, notamment un programme d'aide financière, la création de trois centres d'études avancées sur le travail des jeunes et un service de bourses de perfectionnement et de renseignements. Le Canada a en outre un rôle à jouer dans le Programme du Commonwealth pour la jeunesse. Le budget de ce dernier pour l'année en cours est de 1.4 million de dollars et le Canada acquitte de 30 à 40 p. 100 du coût de ce programme.

Il y a également la Commonwealth Foundation qui a été créée en vue de faciliter et de promouvoir les relations entre les organismes professionnels de tout le Commonwealth. Le budget de la fondation s'élève à 1.1 million de dollars pour la présente année et le Canada en paie environ 15 p. 100. Nous payons 40 p. 100 des frais de la coopération et de l'entente techniques. Si nous voulons vivre dans un monde de paix et nous montrer justes dans le partage de nos richesses avec les autres pays, il est bon que nous tenions un rôle primordial au sein du Commonwealth, surtout dans le cadre de l'assistance technique—où nous avons beaucoup à offrir—et de l'aide aux jeunes.

Pour ce qui est du secrétariat du Commonwealth lui-même le Canada paie environ 20 p. 100 des frais.

Les chefs des gouvernements des pays du Commonwealth se sont réunis cette année à la Jamaïque et se sont assigné quatre grands objectifs. D'abord, le développement continu de la coopération entre les pays du Commonwealth sur le plan pratique. Le Canada a joué à cet égard un rôle de premier plan en augmentant son aide financière et en réaffirmant son intérêt à l'endroit du développement du Commonwealth et du travail énorme qui s'y accomplit.

Deuxièmement, la réduction des inégalités économiques entre les nations. C'est sans nul doute la crise à laquelle les Nations-Unies devront faire face au cours de la 7e session extraordinaire d'automne et c'est aussi la crise qui assaille le monde tout entier à l'heure actuelle. Elle reflète la situation au Moyen-Orient et la crise monétaire internationale. Les pays du Commonwealth, à cause des liens qui les unissent, en se réunissant et en discutant en toute franchise peuvent, avant que les pays ne s'affrontent aux Nations-Unies, arriver à mieux comprendre ce qu'il est convenu d'appeler l'ordre économique nouveau, à mieux apprécier les points de vue et désirs de tous les participants et à suggérer des solutions raisonnables pour tous.

Le troisième objectif arrêté à la réunion de la Jamaïque a été d'examiner et de comprendre les points de vue des différents pays-membres en ce qui concerne le déplacement du centre du pouvoir politique et économique.

Le quatrième objectif a été de discuter du colonialisme et du racisme pratiqués en Afrique du Sud. La question a été discutée de façon très franche et je suis fier que le Canada se soit nettement porté à la défense de nos frères africains qui connaissent des problèmes avec l'Afrique du Sud et la Rhodésie et c'est là une position très importante.

● (1650)

Pour l'immédiat, le principal résultat de cette réunion, c'est sans doute que les gouvernements se sont engagés à produire un nouvel ordre économique international plus juste et ont convenu d'inviter un petit groupe d'experts choisis selon leurs capacités et leurs connaissances personnelles et de leur faire élaborer un programme complet de mesures pratiques destinées à combler le fossé entre les pays riches et les pays pauvres.

Ce groupe d'experts est composé de personnalités distinguées telles que M. McIntyre, secrétaire général de la Communauté antillaise, le professeur Nurul Islam, vice-président de la Commission de planification du Bangladesh, M. Amir Jamal, ministre du Commerce et de l'Industrie dans le gouvernement de la Tanzanie, Sir Donald Maitland, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires étrangères et du Commonwealth de Grande-Bretagne et M. Larry Smith, haut commissaire du Canada à la Barbade et à la Grenade. Ce groupe de dix hommes siègera ici à Ottawa pendant les mois qui viennent et s'efforcera de faire ce que tout le monde prétend impossible à savoir de réaliser une entente entre les pays industrialisés et les pays sous-développés, les pays riches et ceux qui ont besoin d'aide.

Nous devons voir quelle est la façon la plus pratique de nous orienter vers le nouvel ordre économique en question afin que les pays les mieux nantis partagent avec ceux qui n'ont rien. Il faudra aider de façon vraiment pratique et utile ceux qui n'ont rien; ce ne sera plus une simple façade, coûteuse pour nous sans être vraiment utile pour eux. Ce groupe fera ensuite son rapport à la réunion des ministres des Finances du Commonwealth qui aura lieu à la Guyane à l'automne.

Voilà donc les principales questions que je voulais aborder, mais, pour terminer, je dirai qu'aux gens qui ont des doutes au sujet du Commonwealth je demande: quelle autre association d'États peut ainsi réunir les chefs d'État de plus du quart des pays du monde pour leur permettre de discuter face à face de leurs problèmes et de leurs aspirations pour promouvoir la bonne entente? Ce groupe d'experts a un rôle spécial et nous aidera à traiter avec les associations comme la Communauté économique européenne et les Nations Unies. Il nous aidera également à traiter avec les États-Unis. Il va nous permettre de comprendre la situation, mais je dois dire également que ce groupe tient le Canada en haute estime et, en toute sincérité, j'en ai été extrêmement touché.

Des voix: Bravo!

Le vice-président adjoint: En corformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Okanagan Kootenay (M. Johnston)—Les parcs nationaux—Les droits d'entrée—Les plaintes au sujet de la baisse des recettes à Radium et à Invermere; le député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan)—L'expansion économique régionale—La question de l'examen de la politique salariale applicable dans la région de l'Atlantique; le député de Selkirk (M. Whiteway)—Les Affaires indiennes—La rareté d'Indiens aux échelons supérieurs—Les intentions du gouvernement.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Madame le président, c'est au ministère des Affaires extérieures qu'il appartient de décider, en dernier ressort, à quels pays le Canada vendra des réacteurs nucléaires, de l'uranium et de la technologie nucléaire. Dans le peu de temps à ma disposition, je veux voir avec quelle efficacité les Affaires extérieures se sont acquittées de leurs responsabilités à cet égard.

Permettez que je rappelle tout d'abord au comité qu'en 1945, lorsque les premières bombes atomiques furent lancées sur Hiroshima et Nagasaki, une ère nouvelle commençait, l'ère nucléaire. Avant cette date, l'humanité pouvait détruire des villes et ravager des pays entiers, mais, avec l'ère nucléaire, elle peut maintenant se détruire elle-même et faire disparaître toute trace de vie sur cette planète. Nous sommes comme des enfants qui, dans la cour, s'amusent à se lancer des cartouches de dynamite, tout à fait inconscients du danger.

Depuis 1945, le nombre de pays membres du club nucléaire a augmenté. Un nombre croissant de pays sont dotés d'armes nucléaires, et le nombre de pays ayant les moyens voulus pour produire une tombe nucléaire a augmenté de façon alarmante.

Le Canada est l'un des pays qui assume une responsabilité terrifiante en cette époque de l'énergie nucléaire. Nous possédons des gisements d'uranium considérables. Les gouvernements et les législatures qui se sont succédés au cours des premières années de cette ère ont fait preuve de sagesse en décidant que la production, la commercialisation et la vente de l'uranium et des réacteurs relèveraient du gouvernement fédéral; cela nous a protégé contre la prolifération de réacteurs dangereux qu'ont connue d'autres pays.

L'Énergie atomique du Canada Ltée a mis au point le réacteur CANDU, l'un des plus efficaces au monde, et l'un des plus sûrs, pour autant qu'on puisse tenir un réacteur pour sûr. Je partage les vues de M. Maurice Strong qui a déclaré que nous courons le risque de devoir un jour recourir à l'énergie nucléaire avant même de bien comprendre les risques que cela comporte. Après avoir mis au point le réacteur nucléaire, l'Énergie atomique du Canada est devenue experte dans l'art de la vente, envoyant ses émissaires dans toutes les parties du monde dans le but de vendre ce réacteur.

Le 5 juin, comme en fait foi le hansard à la page 6456, le premier ministre a déclaré:

C'est un problème moral très grave que soulève le chef de l'opposition, mais il a, à mon avis, deux côtés. Peut-on, en effet, garder jalousement pour nous nos techniques et refuser de les partager avec les pays en voie de développement, qui n'ont pas d'énergie . . .

M. FAIRWEATHER: La Corée du Sud?

MR. TRUDEAU: . . . et dont le niveau de vie est très bas? Non, je ne parle pas de la Corée du Sud . . .

Peut-être le premier ministre ne parlait-il pas de la Corée du Sud, mais le fait est que c'est à ce pays que le gouvernement prévoit de vendre le réacteur CANDU. Nous envisageons d'en vendre un également à l'Argentine, pays que l'on ne saurait sûrement pas tenir pour un pays en voie de développement dont le niveau de vie est très bas. Nous avons entamé des négociations en vue de vendre un réacteur CANDU à l'Iran, qui n'est pas un pays manquant de ressources énergétiques, vu qu'il nage littéralement dans le pétrole.

Subsides

Il est vrai que nous devons partager notre bonne fortune avec les pays moins favorisés, mais il y a d'autres manières bien moins dangereuses d'aider ces pays. A vrai dire, nous devons tout d'abord empêcher dans la mesure du possible la destruction par les armes nucléaires. Il est vrai qu'une pénurie de ressources énergétiques pourrait causer des problèmes aux pays en voie de développement, mais la bombe atomique, elle, pourrait nous anéantir. Après tout, nous n'avons pas à décider si nous allons partager notre technique nucléaire—nous le faisons déjà—mais ce qui doit retenir notre attention, ce sont les conditions auxquelles nous devons assujettir ce partage.

● (1700)

Depuis septembre dernier, le gouvernement canadien a vendu près de 40,000 tonnes de concentré d'uranium U308 à des pays comme le Japon, l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni. Le 20 décembre 1974, comme l'indique la page 2429 du compte rendu officiel des Débats, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit que le gouvernement avait autorisé l'Énergie atomique du Canada à négocier la vente de réacteurs CANDU à l'Argentine, à l'Iran, à la Corée du Sud, au Danemark, à la Roumanie, au Royaume-Uni et à l'Italie.

On craint de plus en plus dans de nombreuses régions du Canada que l'Énergie atomique du Canada ne montre beaucoup plus d'ardeur à vendre le réacteur CANDU que le ministère des Affaires extérieures à s'assurer de garanties adéquates. Notre volonté de vendre l'emporte rapidement sur notre sens des responsabilités politiques.

Trois organismes sont en cause: l'Énergie atomique du Canada, qui désire vendre des réacteurs; le ministère de l'Industrie et du Commerce, qui veut accroître nos exportations; et le ministère des Affaires extérieures, qui est censé veiller à ce que nous vendions ces réacteurs à des pays dignes de confiance.

Le 10 juin dernier, à la page 6600 du hansard, j'ai posé la question suivante au secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

... je demande au ministre si nous nous intéressons avant tout au maintien de la paix plutôt qu'à la vente de réacteurs nucléaires.

La réponse du ministre ne manque pas d'intérêt. Il a dit:

... les deux nous intéressent vraiment ...

Que voilà une déclaration pour le moins choquante. Comment les deux pourraient-ils nous intéresser vraiment? Notre première objection résiderait sûrement dans la sauvegarde de la paix dans le monde alors que la vente de réacteurs nucléaires ne devrait venir qu'en dernier lieu. Selon moi, le gouvernement a traité beaucoup trop à la légère toute la question de l'exportation des réacteurs CANDU et des techniques nucléaires.

Nous avons vendu un réacteur CANDU à l'Inde et elle a mis au point une bombe atomique. A une question que je lui ai posée l'autre jour, le président du Conseil privé a répondu qu'il n'y avait certes pas de traité bilatéral avec l'Inde. C'est vrai, mais il y avait un échange de lettres qui, nous a-t-on assuré à l'époque, garantirait absolument l'usage des réacteurs CANDU vendus à l'Inde à des fins exclusivement pacifiques.

Quand nous avons traité avec l'Italie, le gouvernement a insisté pour que cette dernière ratifie le traité de non-prolifération. Selon le *Globe and Mail* du 10 mars, l'ambassadeur d'Italie au Canada aurait dit que son gouvernement avait accepté de ratifier le traité, ce qui rendait possibles les exportations d'uranium.

[M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles).]

En Corée du Sud, ce fut autre chose. Le 23 janvier de cette année, on lisait dans le *Globe and Mail* que, selon l'ambassadeur de la Corée du Sud, Young Chou Kim, son pays considérait la proposition d'une ratification du traité de non-prolifération comme une ingérence dans ses affaires extérieures. Dans le même numéro, le ministre de l'Énergie, des mines et des Ressources s'empressait d'affirmer que la signature du traité de non-prolifération n'était évidemment pas une condition, mais une «simple proposition».

Le 12 juin, comme l'indique le hansard à la page 6678, j'ai demandé au président du Conseil privé si l'on exigeait que les pays auxquels nous vendons des réacteurs CANDU signent le traité de non-prolifération nucléaire. Il a répondu:

La signature de traité de non-prolifération nucléaire n'est pas une condition essentielle.

Pour couronner le tout, je trouve dans le *Star* de Toronto du 13 juin la déclaration suivante du président de la Corée du Sud, M. Park:

Si le parapluie nucléaire américain devait être supprimé, nous serions obligées de commencer à mettre au point notre propre système de défense nucléaire.

Il s'agit du pays auquel le gouvernement compte non seulement vendre un réacteur nucléaire mais aussi accorder par l'intermédiaire de la Société pour l'expansion des exportations un prêt de quelque 300 millions de dollars à cette fin: la Corée du Sud recevra en outre 30 millions de dollars de la Banque Royale du Canada et 50 millions de dollars d'un consortium de banques britanniques.

Nous nous proposons aussi de vendre un réacteur nucléaire à l'Argentine dont l'ambassadeur aurait, selon la presse, déclaré que tous les états ont les mêmes droits, y compris celui de fabriquer des armes nucléaires. Lorsque j'ai posé une question à ce sujet, le président du Conseil privé a déclaré que les paroles de l'ambassadeur avaient été déformées, mais il n'a pas cité les propos qu'il aurait tenus. Il est significatif que l'Argentine est un des pays qui n'ont jusqu'à présent ni signé ni ratifié le Traité sur la non-prolifération.

Au lieu de ces mesures, le gouvernement propose l'élaboration d'un traité bilatéral prévoyant une inspection périodique par l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ce système permettrait aux inspecteurs de contrôler la quantité de plutonium, sous-produit de la réaction, utilisable pour la fabrication de bombes atomiques, mais il n'offre pas de garantie absolue, car il est toujours possible de falsifier les livres. De plus, il n'existe aucun recours, aucune sanction, si le gouvernement en cause ne respecte pas les termes de l'accord bilatéral.

Nous n'avons pas encore vu le traité, mais à mon sens, s'il ne diffère pas du projet d'accord avec l'Iran, dont j'ai ici une copie, il ne constitue pas une sauvegarde très satisfaisante.

Quelles mesures le Canada peut-il prendre pour diminuer le danger de prolifération nucléaire? Il ne nous suffit pas de critiquer le gouvernement, son manque de politique, ses revirements incessants. Nous devons présenter des propositions concrètes.

Je suis absolument convaincu que le gouvernement doit se fixer une nouvelle priorité. Il doit affirmer que ce ne sont pas les ventes qui importent d'abord, mais la sécurité de l'humanité. Le chef de l'opposition a proposé d'arrêter toutes les ventes de réacteurs CANDU et de technologie nucléaire jusqu'à ce que le gouvernement ait précisé sa politique et fixé les conditions auxquelles nous accepte-

rons d'exporter les connaissances et les réacteurs nucléaires, sources de danger; je suis tout à fait de son avis.

J'aimerais qu'avant de vendre à d'autres pays des réacteurs nucléaires et des matières fissiles le gouvernement ouvre un débat sur un programme de sauvegarde à quatre volets.

Premièrement, on ne devrait pas vendre aux pays qui se trouvent dans des régions troublées du globe, certainement pas au Moyen-Orient, ni au Sud-Est asiatique, ni encore dans toute région où, à l'évidence, la moindre provocation risque de déclencher un conflit. Nous devrions éviter ces secteurs.

● (1710)

Deuxièmement, nous ne devrions pas vendre aux pays où la situation politique est instable. Dans deux ou cinq ans, le gouvernement auquel nous vendons aujourd'hui un réacteur nucléaire ne sera peut-être plus là. Le danger, ce n'est pas simplement qu'un gouvernement pourrait décider de fabriquer une bombe atomique, mais aussi qu'il pourrait mettre du plutonium à la disposition de groupes terroristes pour leurs activités dans d'autres pays. Avec 11 livres de plutonium, on peut fabriquer une bombe dont la puissance équivaut à 20,000 tonnes de dynamite. On peut mettre 11 livres de plutonium dans une mallette. Nous jouons avec des armes dangereuses. Nous jouons avec la survie de l'humanité. Nous devrions nous assurer qu'aucune matière fissile et aucun réacteur n'est vendu à une dictature militaire ou à un des petits illuminés qui menacent la paix de l'humanité.

Troisièmement, à mon avis, avant de recevoir un réacteur CANDU et de l'uranium, un pays devrait avoir signé et ratifié le traité de non-prolifération nucléaire. Lorsqu'un pays refuse de le faire, il indique ouvertement qu'il a l'intention de devenir éventuellement membre du club nucléaire.

Quatrièmement, nous devrions insister pour que le pays signe un traité bilatéral qui prévoira l'inspection par l'agence internationale de l'énergie atomique et qui stipulera que les barres d'uranium nécessaires seront fournies uniquement par le Canada et appartiendront au Canada et que les barres épuisées seront rendues au Canada afin d'empêcher qu'on détourne du plutonium pour fabriquer des dispositifs explosifs. A mon avis, si un pays prétend que ces conditions sont trop strictes, c'est qu'il a l'intention de se servir du plutonium à des fins non pacifiques. Nous voulons fournir aux pays en voie de développement la possibilité d'exploiter l'énergie nucléaire, mais il n'y a aucune raison pour que ces pays possèdent et contrôlent les barres d'uranium. Ils profiteront de l'énergie produite, mais le Canada doit rester seul maître des barres. Le Canada devrait aussi conserver le contrôle du plutonium, qui est un sous-produit du réacteur.

Certains diront que, si nous imposons des restrictions aussi strictes, nos clients iront ailleurs. C'est peut-être vrai, mais chaque pays doit agir selon sa conscience. Qu'arrivera-t-il si certains pays ne peuvent obtenir de réacteurs du Canada? Si d'autres pays sont assez imprudents pour leur en vendre sans bien s'assurer de ce que ces pays en feront, c'est leur affaire. Le Parlement, surtout le gouvernement et plus particulièrement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, doit s'assurer que le Canada ne se joindra pas au club des marchands de la mort et qu'au cours des années à venir, nous n'aurons pas à nous reprocher d'avoir contribué à provoquer une guerre nucléaire quelque part dans le monde. Nous sommes au bord de l'abîme. Il ne faudrait pas grand-chose pour y pousser le monde. J'affirme que la Chambre et le gouvernement devraient s'efforcer d'empêcher pareille folie avant qu'il ne soit trop tard.

M. Gillies: Madame le président, je voudrais féliciter le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles de nous avoir brossé un si remarquable tableau des plus graves problèmes qui se posent au monde d'aujourd'hui.

Je suis très heureux de pouvoir procéder à un examen systématique et approfondi de certains aspects de nos affaires extérieures. J'ai été intéressé par les propos du député de York-Ouest sur les travaux de la conférence du Commonwealth. Il en a donné un bon exposé, bien que je ne partage pas les conclusions qu'il a tirées de la conférence du Commonwealth à laquelle il assistait. A mon avis, le prestige international du Canada diminue; de nombreux Canadiens le regrettent avec moi. Pourquoi ce déclin? La raison fondamentale me semble être que le Canada, en dépit de toutes ses déclarations sur les importantes questions qui se posent au monde d'aujourd'hui, n'a pas le courage de passer à l'action.

Sans doute, en affaires extérieures, la sagesse traditionnelle veut que l'on agisse avec prudence. J'en conviens. C'est une vertu nécessaire dans certains cas. Mais si nous voulons que notre position sur les affaires internationales commande le respect, nous devons prendre nettement parti sur les questions du moment et faire preuve de fermeté.

Je ne veux pas rappeler une fois de plus la position prise par le Canada à l'égard de l'Organisation de libération de la Palestine et à l'occasion des votes la concernant dans diverses assemblées internationales. La presse étrangère s'accorde à déclarer que le prestige du Canada décline rapidement, alors qu'il y a trois décennies notre pays était considéré comme un leader moral dans le monde. Si nous connaissons ce déclin, c'est parce que le gouvernement n'a pas voulu prendre de position ferme sur certaines grandes questions de notre époque.

L'un des plus grands problèmes qui se posent au monde actuellement est l'expansion de l'énergie nucléaire, l'augmentation du nombre des réacteurs nucléaires, l'éventualité et même la forte possibilité de voir d'autres pays faire exploser des bombes atomiques. Le Canada se trouve ainsi devant un dilemne. Quelle position prendre?

Il y a cinq ou dix ans, il était relativement facile de décider si le Canada devait fournir des connaissances techniques et même des matériaux susceptibles de servir à la fabrication de bombes nucléaires; en effet la réponse était nettement négative, le Canada ne permettrait pas à d'autres pays de fabriquer des bombes nucléaires. Mais le monde a subi une transformation profonde au cours des dernières années, et même des bouleversements depuis septembre 1973, époque à laquelle les pays de l'OPEP ont décidé de hausser le prix du pétrole. Ils ont ainsi montré qu'il n'existe aucune sécurité en matière d'approvisionnement de pétrole et que les prix vont probablement devenir exorbitants.

A ce point de l'histoire du monde l'utilisation de l'énergie nucléaire est devenue une réalité économique. Jusque là, elle n'était pas trop importante. Les pays n'allaient pas utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, parce qu'elle était trop coûteuse. Elle ne l'est plus; c'est une solution de rechange réelle et, comme le premier ministre et d'autres l'ont dit, un dilemme d'ordre moral se pose à nous. Allons-nous ou non mettre notre technologie nucléaire à la disposition d'autres pays? Car nous savons que si nous la mettons à leur disposition, ils peuvent

fabriquer des bombes et d'autres armes nucléaires, comme nous l'avons appris à nos dépens dans le cas de l'Inde. J'ai entendu dire que l'Inde offrait aux pays avec lesquels le Canada ne veut pas traiter des sous-produits de son programme nucléaire.

Maintenant que les réacteurs nucléaires peuvent remplacer les formes classiques d'énergie, nous constatons que 221 centrales nucléaires sont en service ou en commande aux États-Unis. Vingt-six réacteurs sont en service ou prévus au Canada et il y a 274 réacteurs en service ou prévus dans 25 autres pays. Cela montre jusqu'à quel point l'utilisation de l'énergie nucléaire s'est répandue. Mais il est intéressant de noter que d'ici 1980, tous ces réacteurs pourraient produire, comme sous-produit, plus de 40,000 livres de plutonium; ce plutonium, quand il est extrait de tiges de combustible usées, pourrait produire assez de matière fissible pour fabriquer plus de 2,000 bombes nucléaires de la puissance de celle d'Hiroshima.

● (1720)

En outre, la situation du Canada se complique du fait que certains pays constatent que le réacteur CANDU va peut-être devenir le meilleur réacteur sur le marché. Pour la vente des réacteurs, nous sommes en concurrence avec l'Allemagne de l'Ouest, mais surtout avec les États-Unis. En fait, il semble maintenant que tous les investissements effectués au Canada depuis 25 ans commencent à porter fruit.

Le réacteur à eau lourde est apparemment supérieur au réacteur à injection de carburant mis au point aux États-Unis. Il est dès lors bien naturel que les responsables canadiens en matière d'énergie atomique parcourent allègrement le monde pour essayer de vendre nos réacteurs à tous ceux qui ont l'envie d'en acheter.

Il ne faut pas s'étonner si l'on a tellement moussé la vente de ces réacteurs, car à l'origine la concurrence était forte. Maintenant, elle l'est moins. Notre système se révèle efficace et nous voulons en profiter au maximum. Nous essayons donc d'en vendre le plus possible.

Nous avons construit en Ontario une centrale d'énergie nucléaire destinée à produire de l'électricité, et c'est la plus réussie du monde. Au lieu de parcourir le monde comme naguère pour vendre le plus possible de réacteurs, nous pouvons être pas mal sûrs que les autres pays viendront au Canada essayer et acheter un système qui semble enfin donner des résultats satisfaisants.

Le problème se pose donc. Les pays ont besoin d'énergie, mais ils ne peuvent plus compter sur les sources d'énergie traditionnelles à des prix qui restaient stables pendant 20 ou 25 ans. Le Canada possède un système qui fonctionne bien. Il peut s'appliquer à tous les pays. Nous savons toutefois que, si nous le leur procurons, ils peuvent s'en servir à des fins non pacifiques. Que faire alors?

A mon avis, le gouvernement a fait passer le secondaire avant l'essentiel, comme l'a laissé entendre le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles. Nous nous préoccupons de développement technologique. Nous nous préoccupons de nos ventes à l'étranger. Mais je suis prêt à soutenir que nous nous préoccupons moins de protéger les gens contre une utilisation militaire de ces réacteurs nucléaires qui risquerait d'être infiniment destructrice.

Je sais que nous insistons sur les ententes bilatérales, sur le traité de non-prolifération des armes nucléaires. Nous insistons beaucoup sur ce traité, mais nous n'avons pas exigé que tous les pays le signent. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait remarquer qu'il était le seul ministre des Affaires étrangères d'un pays à prendre part à la conférence tenue en Europe, ce qui veut dire que le gouvernement lui accorde beaucoup d'importance.

Il faudrait signaler que le traité de non-prolifération laisse sans doute plus de problèmes sans solution à l'heure actuelle qu'il y en a de résolus. Il y a la question de la grande injustice politique créée par la demande d'inspection de la part des pays nucléaires aux dépens des pays non nucléaires. On peut certes prétendre que le traité de non-prolifération maintient les avantages des puissances nucléaires au détriment des pays non nucléaires. D'ailleurs, a l'occasion de ces réunions, les pays non nucléaires n'ont cessé de rappeler qu'on leur imposait de plus graves obligations qu'aux puissances nucléaires et que c'était très injuste. Naturellement, les pays non nucléaires se demandent toujours qui les protégera si eux-mêmes ne sont pas capables d'acquérir des armes nucléaires.

Il est clair qu'une grande partie de l'étude en cours sur la politique nucléaire de l'Inde devait porter sur la question de la protection advenant une évolution de ses rapports avec le Pakistan. Aussi, quand le gouvernement dit que nous allons compter sur le traité de non-prolifération, il ne faudrait pas s'imaginer qu'à l'heure actuelle le traité a apporté beaucoup de stabilité. Il n'en est rien. Les négociations sur la non-prolifération laissent plus de problèmes sans solution qu'elles ne réussissent à en résoudre.

Le gouvernement affirme qu'il va conclure des ententes bilatérales. Chose étrange, quand il est question de la vente de réacteurs à la Corée, nous constatons que la transaction est en quelque sorte déjà conclue en ce qui concerne les dispositions financières. On m'a même dit qu'on avait sablé le champagne à cette occasion, pour se rendre compte ensuite qu'aucune entente bilatérale n'avait été conclue. Avant d'en arriver aux modalités de financement ou aux conditions de règlement, il faudrait normalement que l'on s'entende sur les garanties à respecter, comme cela n'a malheureusement pas été le cas jusqu'ici.

Le débat actuel a bien fait ressortir que tous les membres de la Chambre des communes se préoccupent foncièrement de cette question. De vives inquiétudes ont aussi été exprimées quant à l'attitude du gouvernement, qui cherche trop à conclure des ventes et pas assez à exiger des garanties. Je suis donc en parfait accord avec ce qu'ont dit le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles et surtout le chef de l'opposition: il faut une nouvelle optique dans la vente à l'étranger de nos réacteurs nucléaires.

Dans un premier temps, il faudrait absolument que le gouvernement s'engage à ne pas vendre de réacteurs nucléaires à quelque puissance que ce soit sans l'approbation du Parlement. Cette procédure n'a rien d'inhabituel. Elle est maintenant imposée par le Congrès américain. Chaque vente doit recevoir le visa du Congrès. Il est inconcevable que notre pays puisse vendre sans l'autorisation du Parlement un réacteur nucléaire pouvant servir à la prolifération des armes atomiques.

En deuxième lieu, il faudrait cesser de se gargariser de mots et nous demander sérieusement si nous voulons mettre des réacteurs nucléaires à la portée des pays qui ont besoin d'énergie. J'ai la très nette impression que l'orientation de notre politique est tout autre. Car si l'on dresse la liste des pays avec lesquels nous avons traité, on ne peut vraiment pas dire que leur situation énergétique est mauvaise.

Prenons le cas de l'Iran. Il est question de vendre des réacteurs nucléaires à ce pays, qui est l'un des plus riches du monde en énergie. A une question au sujet des négociations, le ministre a donné une réponse renversante: Nous ne traitons pas avec l'Iran parce que ce pays a rompu les négociations. Ce n'est pas nous qui l'avons fait, mais l'Iran. Comment pouvons-nous prétendre sérieusement que nous voulons offrir ces réacteurs dans un but d'équipement énergétique, quand, en réalité, nous traitons avec des pays comme l'Iran? C'est de la pure fantaisie.

En plus de demander l'approbation du parlement avant de vendre un réacteur, le gouvernement devrait y déposer, avant d'entreprendre des négociations en vue d'une telle vente, un rapport fait par des experts canadiens sur les besoins énergétiques du pays acheteur. Par exemple, il semble que l'Argentine possède d'immenses ressources hydro-électriques conventionnelles, et pourtant nous parlons de vendre un réacteur à ce pays. Si nous pensons vraiment ce que nous disons, il faudrait déposer à la Chambre des communes une étude sur les besoins énergétiques de tout pays qui envisage d'acheter. Cette étude devrait être faite par des Canadiens. De cette manière, nous saurions vraiment ce que nous faisons ou si le gouvernement veut seulement masquer sa politique qui serait de vendre des réacteurs à quiconque voudra les acheter.

● (1730)

Troisièmement, je partage entièrement les vues du député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles qui pense qu'il faudrait procéder à une évaluation de la stabilité politique dans notre pays et dans ceux où nous prévoyons de mettre des réacteurs en place. De toute évidence, encore une fois, c'est la même situation que dans le cas de la Corée.

En dernier lieu, nous devrions certainement exiger que le Canada soit propriétaire des barres, comme on l'a suggéré, et qu'elles nous soient rendues après usage. C'est là le contrôle ultime si nous voulons continuer à vendre des réacteurs. En fait, le Canada ne peut rester à l'écart et ne pas mettre sa technologie et ses ressources dans le domaine de l'énergie à la disposition des régions du monde qui en ont besoin. En même temps, le Canada ne servirait pas les intérêts des divers peuples du monde ni celui des Canadiens, en allant allègrement de l'avant, comme le gouvernement l'a fait, et en vendant des réacteurs dans les circonstances actuelles.

J'espère que, suite au débat d'aujourd'hui, le gouvernement reconsidérera sérieusement ses conditions de vente de réacteurs. Il est bien clair maintenant que l'on a cherché jusqu'ici à vendre à tout prix. Cet objectif n'a pas changé. Notre objectif doit être la sécurité, tout en remplissant notre devoir envers les pays où celà nous est possible. J'espère que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures prendra très au sérieux les commentaires faits au cours du débat d'aujourd'hui. Ce n'est pas un débat politique d'ordre général semblable à ceux qui ont si souvent lieu ici, mais une requête, un appel de ceux qui sont très préoccupés par cette prolifération et le rôle que le Canada y joue. Des suggestions positives ont été faites et j'espère que le ministre les acceptera.

M. Roberts: Madame le président, la plus grande partie du débat cet après-midi a porté sur la vente de réacteurs nucléaires. Je voudrais parler durant quelques instants d'une autre question également importante et urgente que certains députés ont effleurée cet après-midi. Il s'agit de l'opportunité pour le Canada de permettre l'entrée au pays des représentants de l'OLP, l'Organisation de libération de la Palestine, en vue de participer à la conférence sur l'ordre public qui est censée avoir lieu cet automne à Toronto. Je recommande instamment à la Chambre et au ministre responsable de ne pas autoriser sous aucun prétexte l'admission de ces représentants au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Roberts: Je voudrais discuter certaines complications et répercussions de la question, mais je veux bien faire comprendre tout d'abord que je condamne l'OLP. Je crois que les Canadiens ne veulent pas que des représentants de cette organisation soient admis au Canada. Ses objectifs et ses tactiques répugnent à notre moralité. C'est en somme une question morale. L'Oragnisation de libération de la Palestine se propose de détruire Israël, état que nous reconnaissons et avec lequel nous entretenons des relations des plus amicales. L'Oraganisation de libération de la Palestine a recours à la terreur comme tactique pour atteindre ses objectifs. Pour ces deux raisons, il me semble évident que le Canada ne peut pas moralement permettre à ces représentants de venir ici.

Il est évident que d'après la loi canadienne, l'Organisation de libération de la Palestine est une société interdite. Pour que ses membres ou ses représentants aient accès au pays. il faudrait un permis ministériel, c'est-à-dire que le ministre de l'Immigration devrait permettre à ces représentants d'entrer au Canada, car il y aurait autrement violation de la loi canadienne. Il faut une mesure positive du gouvernement canadien pour permettre à ces représentants d'entrer au Canada.

A mon avis ce serait immoral. Rien ne prouve, même si M. Arafat a tellement agité la branche d'olivier, que cette organisation a abandonné ses activités terroristes ou son objectif ultime. Tant qu'elle ne l'aura pas fait, je ne vois pas pourquoi le gouvernement canadien devrait autoriser l'entrée de ces gens au pays, d'autant plus que cela irait à l'encontre de la position qu'il a adoptée aux Nations Unies quand, au lieu de s'abstenir, il a voté contre la présence d'un observateur de l'OLP aux Nations Unies. Le Canada s'y est opposé car il a constaté que l'OLP ne remplissait pas les conditions requises pour faire partie des Nations Unies, que ses objectifs et ses politiques ne convenaient pas à un pays membre de l'ONU. Dans ce cas, il me semble difficile d'accepter que le gouvernement permette à ces gens d'entrer au Canada.

Il y aurait peut-être lieu de discuter des complications ou des implications que susciterait une telle décision. On a prétendu que le Canada doit, face aux réalités du contexte international, s'inquiéter de la réaction des autres pays et de l'hostilité qu'ils pourraient manifester à l'égard du nôtre si nous prenions une telle décision, si nous revenons, sur notre engagement de laisser les Nations Unies tenir cette conférence au Canada avec la participation de l'Organisation de libération de la Palestine.

Essentiellement, madame le président, cela revient à dire que nous devrions accéder aux désirs des autres pays qui s'opposent aux nôtres, parce que nous craignons les conséquences. C'est l'argument classique du chantage. C'est-à-dire que nous devrions nous laisser leurrer et intimider parce que nous craignons les réactions des autres pays s'ils ne sont pas d'accord avec notre politique. Cela veut dire que le Canada ne peut courir le risque de prendre une position qu'ont pu prendre d'autres pays, comme le Danemark et les Pays-Bas. Si cet argument était présenté clairement aux Canadiens il serait sûrement rejeté.

En 1970 et ces dernières semaines, nous avons vu au Canada des groupes et des organisations essayer de faire chanter le gouvernement canadien. Jusqu'ici, nous avons résisté à ce chantage et nous n'en avons pas tenu compte. Je ne pense pas que le gouvernement puisse faire autrement que de rejeter un chantage qui se place dans un contexte international.

Le deuxième argument qu'on invoque parfois en faveur de l'admission des représentants de l'OLP, c'est qu'après tout, le Canada tient à être un bon membre des Nations Unies. Nous acceptons les conséquences de notre adhésion aux Nations Unies. Nous ne pouvons pas reprendre nos billes simplement parce que les Nations Unies n'ont pas accepté notre point de vue quant au statut de l'OLP.

Nous pourrions facilement dire qu'après tout les conditions ont beaucoup changé depuis que nous avons demandé aux Nations Unies de tenir cette conférence à Toronto. A cette époque, l'OLP n'avait pas d'observateur aux Nations Unies. Nous pourrions certainement dire qu'étant donné la nouvelle situation les changements dans les adhésions, les difficultés que posent les mesures de sécurité, etc., nous ne pouvons plus tenir la conférence en sachant bien que d'autres pays seraient prêts à l'organiser. Mais à mon avis, madame le président, au lieu d'adopter cette solution, nous devrions plutôt déclarer nettement quelle est notre politique et pourquoi nous ne pouvons accepter de laisser entrer ces gens dans notre pays. Nous devrions joindre le geste à la parole.

Je pense que c'est Théodore Roosevelt qui a dit que sa politique étrangère consistait à avoir une main de fer dans un gant de velours. Aux Nations Unies, le Canada semble avoir adopté une politique assez différente: il parle fort sans agir. Nous y avons acquis une réputation d'abstentionnistes impénitents. Cette attitude nous nuit, elle nuit aux principes de notre politique étrangère et elle ne rend aucun service aux Nations Unies. En effet, les autres pays ne respecteront pas beaucoup un pays disposé à prêcher, à dire ce qu'il faut faire, mais qui n'a pas le courage d'appliquer les principes qu'il prétend siens.

[M. Roberts.]

Nous devons prendre les Nations Unies pour ce qu'elles sont. Elles ne sont pas un tribunal international dont les décisions nous lient. Elles ne sont pas un gouvernement international auquel nous avons accepté de prendre part. Et elles ne sont pas une digne société de débats contradictoires. Elles sont une tribune politique internationale où la politique des États joue son jeu. Voilà ce qu'elles sont et ce que, sans aucun doute, elles doivent être. Ce n'est pas une tribune où le gouvernement canadien peut se tirer d'affaire grâce à la rectitude morale ou à une attitude tatillonne, en disant que nous approuvons des aspects de la résolution mais en désapprouvons d'autres et que, par conséquent, vu la complexité de la question, nous sommes dans l'impossibilité de prendre parti. La neutralité poussée aussi loin est une déclaration d'impuissance, de faillite spirituelle devant les problèmes politiques importants que notre pays doit essayer de résoudre, non seulement par des mots, mais par des actes, notamment par des votes. Nous devrions être prêts à appuyer notre opinion avec tout le pouvoir que nous pouvons mobiliser, et le pouvoir ne consiste pas à dire que l'on regrette beaucoup, mais que l'on ne peut pas se décider à ce sujet.

● (1740)

D'aucuns soutiennent que l'Organisation de libération de la Palestine est une réalité, qu'il faut tenir compte des réalités en politique internationale, et qu'il convient d'essayer d'amadouer l'OLP en lui accordant responsabilités et crédibilité. Ils prétendent qu'en lui donnant des responsabilités, on pourra peut-être l'amener à renoncer à détruire Israël ou à modérer ses activités terroristes qui se poursuivent sans relâche.

Il y en a qui ont fait valoir le même argument, dans les années 30, quand ils croyaient qu'il était possible de civiliser Hitler en lui donnant plus de responsabilités et de crédibilité et en l'engageant dans le jeu de la politique internationale. A ceux qui ont allégué qu'il faudrait civiliser l'OLP en lui donnant responsabilités et crédibilité, je dirais qu'ils ne peuvent citer aucune réalisation concrète prouvant qu'ils ont raison. Le fait d'accorder du crédit et de confier des responsabilités à l'OLP n'a pas modéré son objectif de détruire Israël et ne l'a pas amené à abandonner ses tactiques de terrorisme ou à renoncer à l'un ou l'autre de ses buts. Pourquoi en serait-il autrement, quand l'organisme a été si bien reconnu internationalement, quand il est accepté par un grand nombre d'États membres des Nations Unies et quand il se peut que les Nations Unies et le Canada l'autorisent à envoyer chez nous des délégués à cette conférence? Pourquoi devrait-il modérer ses exigences ou ses objectifs quand il a su les faire valoir avec tant de succès sans les modérer? Quel encouragement à une attitude raisonnable lui offrons-nous en nous montrant disposés à l'accueillir lorsqu'il est intraitable? On peut peut-être préconiser un pragmatisme utile en politique internationale. Ce n'est pas ce que je voudrais soutenir, mais cela peut être bon. Cependant, on ne peut défendre un pragmatisme stérile, ce qui me semble être la politique que nous risquons d'appliquer.

Selon moi, notre politique au sujet de la reconnaissance de l'Organisation de libération de la Palestine devrait plutôt reposer sur des principes moraux solides, de ceux qui, je pense, reflètent l'attitude du gouvernement, et certainement celle de la population canadienne. Je presse le ministre et le gouvernement, lorsqu'ils prendront une décision là-dessus, d'ici quelques jours, de réitérer notre détermination à ne pas accepter de représentants de l'Organisation de libération de la Palestine à cette conférence.

Des voix: Bravo!

M. Haidasz: Madame le président, je suis très heureux d'avoir l'occasion d'intervenir pendant l'étude, par le comité plénier de la Chambre, des prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures, et d'exprimer à cette occasion mon point de vue sur la question très importante et très actuelle de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui en est maintenant au dernier stade de la négociation à Genève.

Vous vous souviendrez peut-être que les pays du Pacte de Varsovie ont proposé, lors d'une rencontre à Budapest en 1969 la tenue d'une conférence sur la sécurité et la coopération européennes. En juin 1970, les ministres des affaires étrangères des pays membres du Pacte de Varsovie ont invité les gouvernements des États-Unis et du Canada à participer à cette conférence. Ce faisant, ils reconnaissaient sans doute l'inutilité de tout effort pour séparer les pays de l'Europe occidentale de leurs alliés d'outre-Atlantique.

A titre de pays membre de l'OTAN, le Canada bien entendu, s'intéresse au premier chef à la nature et à l'issue de la conférence. Un grand nombre de Canadiens, y compris ceux qui ont émigré d'Europe ou qui ont des parents ou d'autres intérêts en Europe, se préoccupent également de la nature et de l'issue de cette importante conférence.

Afin de manifester leur préoccupation, de nombreux organismes ont envoyé des communiqués et des déclarations au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je pense notament aux interventions du Congrès polonais du Canada, à la proclamation sur la détente soumise par l'Association nationale tchécoslovaque du Canada, ainsi qu'à la lettre signée par les présidents nationaux des organismes centraux estoniens, latviens, lituaniens, polonais et ukrainiens.

Non seulement ces Canadiens veulent connaître les progrès qui ont été réalisés par le gouvernement lors des négociations de Genève, mais également la position du gouvernement canadien. S'ils veulent savoir, c'est que les media du Canada ne soufflent mot de cette conférence. Il semble qu'on se soit très peu intéressé à la question, même à Radio-Canada. Les Canadiens, eux, s'y intéressent et bon nombre se préoccupent de l'absence de nouvelles à jour sur ce qui se passe à huis clos à Genève.

En conséquence, ces organismes canadiens ont été jusqu'à envoyer à leurs propres frais des représentants à Genève et à Helsinki pour rencontrer les délégués du Canada et connaître l'évolution des négociations. Ils veulent également savoir si cette conférence va donner lieu à une déclaration, un accord, un traité ou que sais-je encore, et si cette conférence va légaliser la situation de l'après-guerre en Europe, notamment les frontières actuelles. Ils veulent savoir, en outre, si la conférence de Genève va garantir la mise en application des accords éventuels et comment on procédera le cas échéant. Ils demandent enfin si cette conférence en vaut la peine, car elle leur occasionne beaucoup de dépenses, si elle se révèle un succès et si les propositions du Canada sont acceptées.

A mon avis, les députés veulent obtenir des réponses à ces questions, surtout en ce qui a trait au rôle du ministère des Affaires extérieures dans cette longue ennuyeuse et coûteuse conférence. Nous nous demandons si la conférence se terminera par un sommet des chefs de gouvernement et, dans ce cas, où et quand. Nous voulons également savoir pourquoi la conférence n'était pas plus étroitement liée à celle qui a lieu sur la réduction mutuelle de l'équilibre des forces.

Ce ne sont là que quelques-unes des questions que se posent de nombreux Canadiens; c'est pourquoi ils veulent faire part de leurs vues au gouvernement et ont pris la peine de soumettre plusieurs exposés au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'espère qu'il n'est pas trop tard pour tenir compte des vues des Canadiens avant que le gouvernement ne signe le document définitif. Madame le président, je me réjouis également de ce que les parlementaires canadiens aient joué un rôle utile et constructif lors des réunions de l'union interparlementaire qui se sont tenues à Helsinki et à Belgrade dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

En février dernier, j'ai eu l'honneur de participer, aux côtés de deux de mes collègues à la Chambre, à la réunion de Belgrade qui a adopté à l'unanimité un texte ou document définitif dont nos diplomates à Genève tiennent compte, du moins je l'espère. Ce document insiste sur l'importance de la Conférence de Genève comme moyen d'assurer une paix juste et durable en Europe et sur le rôle des parlements dans la poursuite de cet objectif.

La délégation canadienne à la conférence de Belgrade a participé très activement aux travaux de quatre comités, soit ceux de la sécurité, des relations économiques, de la science et de la culture, ainsi que de la libre circulation des personnes et de l'échange des idées, ainsi qu'à des activités connexes dans le domaine notamment de la sécurité et de la coopération en Europe.

Nous avons notamment présenté lors de cette réunion deux projets de résolution, l'un sur les contacts humains et l'autre sur un préambule au document définitif qui souligne la nécessité d'un mécanisme de contrôle satisfaisant. La résolution sur les contacts humains soulignait la nécessité de mesures promptes et significatives visant à promouvoir les contacts humains et à résoudre les problèmes d'ordre humanitaire, notamment la libre circulation des personnes.

Au cours des discussions, nous avons attiré l'attention des délégués sur l'importance qu'attachent de nombreux Canadiens à une coopération concrète dans les domaines de la culture, de la liberté religieuse, du libre circulation des personnes et de l'information. Nous avons également souligné la nécessité de nous efforcer de promouvoir une plus grande justice humaine en accélérant la réunion des familles. Un autre point sur lequel nous avons insisté revêtait un intérêt considérable pour beaucoup de gens, à savoir la nécessité de reconnaître les droits de l'homme et l'auto-détermination des peuples. A la réunion de Belgrade, nous avons aussi insisté sur la nécessité de mettre en place des rouages pratiques qui nous permettent de suivre et d'évaluer le progrès du dernier accord sur la collaboration et la sécurité en Europe.

● (1750)

A mon avis, le Canada doit faire l'impossible pour assurer le succès de cette conférence. Nous savons tous que la voie vers un véritable régime de sécurité et de collaboration européennes, fondé sur la communauté d'intérêts, ne sera pas sans obstacles. On nous dit qu'on a déjà réalisé

des progrès à Genève, mais nous voulons être tenus au courant. Nous voulons savoir ce qui nous attend, ce que nous devons en attendre. Comme cette conférence aura une grande portée sur la conduite, à l'avenir, de nos relations dans les domaines du commerce, de la culture, de la défense, et sur la scène internationale, on doit nous tenir pleinement au courant de ce qui se passe, nous rassurer et nous encourager à exprimer nos vues.

M. Kaplan: Madame le président, pendant quelques brèves minutes et avec l'indulgence de la Chambre, je voudrais poser au ministre quelques questions concernant le rôle du Canada au sein des Nations Unies. Ce sont des questions importantes en ce sens qu'elles constituent une sorte de démarche en faveur de changements qui, à mon avis, s'imposent dans la politique et l'attitude du Canada envers les Nations Unies. On peut affirmer sans se tromper que les Canadiens ont toujours éprouvé beaucoup de respect et d'attachement pour cette organisation. Nous avons toujours été disposés à lui donner le bénéfice du doute et à évaluer ses réalisations internationales. Le Canada a joué un rôle très important dans la fondation des Nations Unies. Ayant été un des principaux alliés qui ont contribué à la victoire à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, nous souhaitions beaucoup en tant que pays la création d'une organisation internationale qui mettrait fin aux guerres et aux conflits. Cet idéalisme et cet enthousiasme ont marqué les activités d'hommes politiques canadiens comme Pearson, Paul Martin et d'éminents membres du ministère des Affaires extérieures qui voulaient faire des Nations Unies une organisation dont le monde pourrait être très fier.

Les Nations Unies, tout au moins à leurs débuts et même aujourd'hui, ont beaucoup apprécié le rôle joué par le Canada. L'un des signes de notre popularité aux Nations Unies a été notre participation aux travaux du Conseil de sécurité. Nous avons plus d'années de service au sein du Conseil de sécurité que tout autre membre non permanent. Par droit et aussi par priorité, tout pays peut être membre du Conseil de sécurité tous les 100 ans ou 150 ans, mais, sauf erreur, le Canada a déjà accompli quatre mandats.

Une question très discutée aux Nations Unies qui ne nous avait jamais touchés jusqu'à tout récemment est ce qu'on appelle couramment la majorité automatique. Il y a toujours eu une majorité automatique aux Nations Unies. Les premières années, la majorité automatique appuyait automatiquement la position des États-Unis. Les États-Unis avaient beaucoup d'ascendant sur la majorité des pays membres des Nations Unies et ils insistaient considérablement sur cet ascendant. Par la suite, le soutien automatique des États-Unis et de ses positions internationales s'est modifié en faveur du soutien automatique de l'Union soviétique, le deuxième monde, si je puis me permettre de créer cette expression, et de ses positions. Cela ne dura qu'un temps, pendant lequel les Canadiens et les Américains eurent la mauvaise surprise de dévouvrir que les Nations Unies n'agissaient pas toujours comme ils l'entendaient. Ce fut le début de nombreux désaccords, avec la majorité automatique et ses prises de position. On peut dire en faveur de cette majorité automatique, qui soutient l'Union soviétique, qu'elle témoigne d'un certain souci du monde et des affaires internationales. Elle correspond, ne serait-ce que partiellement, à la structure du pouvoir qui existe dans le monde d'aujourd'hui. Nous sommes actuellement témoins d'un troisième changement de courant aux Nations Unies: en effet, la majorité automatique s'est tournée vers le Tiers-Monde.

Par Tiers-Monde, on n'entend pas le grand nombre de petits États autonomes mais qui sont de purs produits des Nations Unies en ce sens qu'ils en dépendent, tant en ce qui concerne leur existence que leur survie. C'est ce groupe d'États numériquement très important, et qui comprend peut-être plus de la moitié des pays membres de l'ONU, qui mène la danse à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Permettez, madame le président, que je signale qu'il est 6 heures. A 8 heures, j'aimerais expliquer, d'une façon plus détaillée, comment la majorité automatique fonctionne et comment, à mon avis, le Canada devrait réagir à cet égard.

Le vice-président adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

Le président: A l'ordre. Lorsque le comité a suspendu sa séance à 6 heures, il examinait le crédit nº 1 du ministère des Affaires extérieures et le député de York-Centre avait la parole.

M. Kaplan: Monsieur le président, lorsque vous avez déclaré qu'il était 6 heures, j'allais résoudre la plupart des graves problèmes qui se posent au monde d'aujourd'hui, et j'ai l'intention de continuer. Je parlais des changements intervenus dans la composition des Nations Unies et dans ses grandes préoccupations. J'essayais de montrer qu'il existe aux Nations Unies une majorité monolithique, ce qui fut toujours le cas d'ailleurs, mais son orientation a varié en trois étapes depuis l'époque où les Nations Unies ont été créées dans l'espoir et le désir d'établir une paix durable.

Cette majorité a joué tout d'abord en faveur des États-Unis et de leurs initiatives. Au cours d'une deuxième phase, plus courte, elle a favorisé les pays communistes. Actuellement nous nous trouvons dans une troisième phase, la majorité monolithique s'est gonflée de tous les petits pays qui ont, à l'Assemblée générale, autant de droits que les plus grands pays. Il est extrêmement difficile de définir et de décrire leurs intérêts actuels, mais on peut affirmer que cette majorité ne correspond à aucune puissance réelle sur l'échiquier mondial. C'est une pure création des Nations Unies et, dans cette mesure, elle n'est pas engagée et l'on ne peut compter sur elle.

A quoi s'intéresse donc cette majorité monolithique? Premièrement, ses membres ont un certain nombre de comptes à régler et ils passent une grande partie de leur temps à s'attaquer au XIXe siècle et à ses principes. Par ailleurs, il existe aux Nations Unies un certain échange, comme il est bien normal en affaires internationales. Un pays appuie votre initiative, en échange de quoi vous l'appuyez. Quand un pays vote dans un sens qui semble mal cadrer avec son intérêt national, c'est très souvent qu'un de ses intérêts a été troqué contre un vote dans une autre circonstance.

Mais un troisième élément intervient pour une part importante dans l'existence de cette majorité monolithique qui se manifeste aux Nations Unies: c'est la corruption pure et simple, phénomène auquel on devrait s'intéresser de beaucoup plus près. Beaucoup de pays représentés à l'ONU mettent leurs votes à la disposition du plus offrant, l'acheteur n'ayant qu'à faire un virement au crédit d'un compte bancaire ouvert au nom du chef de l'État. Et quand un délégué n'a pas reçu de son gouvernement de directives quant à son vote, il suffit pour la délégation qui le désire de repérer ce porteur de vote, de découvrir son prix et de conclure le marché. Malheureusement, ce trafic se pratique de plus en plus à l'ONU. Et notre pays, qui avait mis au départ de grands espoirs dans les Nations Unies, ne peut être témoin d'un tel spectacle sans une profonde déception.

J'aimerais savoir du ministre si cela le décourage, s'il est d'accord avec moi à ce sujet et, dans l'affirmative, comment il pense que nous devrions nous comporter actuellement aux Nations Unies? Il est trop facile de déclarer à l'ONU que nous œuvrons dans l'intérêt de la paix mondiale, que nous recherchons des solutions propres à instaurer la stabilité internationale, que nous contribuons au développement économique et à l'émergence des anciens pays colonisés, et que nous y combattons la discrimination raciale. Mais en réalité l'Assemblée générale est une enceinte où l'équilibre règne de moins en moins, et où il devient difficile d'exprimer ce que la population canadienne nous donne mandat de dire. Il devient difficile de défendre des principes aux Nations Unies.

Certains pays étalent leur politique avec le plus grand cynisme. La France se targue, dit-on, de ne pas avoir d'amis, mais seulement des intérêts. Si la chose est vraie en ce qui la concerne, telle n'est sûrement pas la politique étrangère désirée des Canadiens. S'il est une chose que le débat d'aujourd'hui a exprimée, c'est bien l'altruisme parfois mal inspiré qui motive les Canadiens et ses mandataires en politique étrangère. En écoutant mes amis d'en face, j'ai été éberlué, car ils ont révélé que nos intérêts nationaux sont la dernière de leurs préoccupations.

J'espère que le ministre parlera de la question nucléaire parce que je n'ai pas l'intention d'en parler moi-même. La question soulevée par les oppositionnels est fausse. Ils prétendent que l'opinion de la majorité des Canadiens est la leur en matière de politique étrangère. A mon avis, les Canadiens veulent que la politique étrangère mette l'accent sur les obligations internationales du Canada plutôt que sur son intérêt national. Ils veulent que le gouvernement exprime leurs opinions à propos des affaires internationales et non seulement à propos de simples intérêts économiques ou autres. Selon moi, nous ne devrions pas nous abstenir de voter aux Nations unies sur des questions à propos desquelles les Canadiens ont des idées bien arrêtées.

Des voix: Bravo!

M. Kaplan: Même les adversaires du gouvernement appuient la politique étrangère du Canada. Par exemple, les Canadiens s'opposent à la torture. Lorsqu'on parle de cette question au Canada, on a l'impression de revenir au dix-neuvième siècle, mais la torture existe vraiment dans le monde. Aux Nations Unies, nous ne devrions pas nous abstenir de voter comme nous le faisons actuellement sur bon nombre de résolutions qui concernent la torture. Nous devrions condamner la torture, que ce soit au Brésil, en Ouganda ou en France. Telle est l'opinion des Canadiens. Nous nous opposons au terrorisme, qu'il s'agisse d'activités de prétendus mouvements de libération nationale ou de pirates à la manque qui exploitent des situations internationales. Nous devrions nous élever et voter contre le terrorisme.

● (2010)

Tous les Canadiens, y compris les adversaires du gouvernement, s'opposent à la discrimination raciale, et non seulement en théorie. Le Canada est l'un des pays qui s'y opposent en pratique et nous devrions le souligner aux Nations Unies. Nous devrions condamner non seulement la discrimination contre les Noirs, mais aussi la discrimination contre les Blancs dans les pays où cela se pratique, et il y en a. Nous devrions condamner la discrimination contre toutes les races.

Qu'est-ce que nous appuyons? Je ne veux pas tout énumérer, mais nous sommes en faveur des droits de la femme, de la liberté de parole à l'intérieur des pays et de la liberté d'expression des minorités. Lorsque nous sommes aux Nations Unies, nous devrions le signaler au monde entier, non seulement par nos paroles, mais aussi par notre façon de voter.

Je voudrais faire deux observations sur ce que j'appellerais les principes bipartites de l'attitude canadienne dans les affaires internationales. La première est que si nous adoptions comme principe de nous exprimer et de voter comme le veulent les Canadiens, nous suivrions une politique bien différente de celle que nous adoptons actuellement.

Des voix: Bravo!

M. Kaplan: Malheureusement, aux Nations Unies, nous nous préoccupons de notre crédibilité, nous voulons ménager la chèvre et le chou pour, dans deux ou trois ans d'ici, quand le moment crucial sera venu, réclamer l'appui que nous nous serons acquis grâce à nos compromis.

Je voudrais demander au ministre s'il estime que nous accroissons ou nous perdons notre crédibilité en prenant position dans le monde. J'espère qu'il dira que nous accroissons notre crédibilité. Je suis plutôt satisfait de notre politique en dehors des Nations Unies. Je crois que toutes les thèses que nous avons défendues sur le plan bilatéral ou multilatéral traduisent notre souci du bien. Nous avons une politique dont les Canadiens peuvent être fiers, mais à l'Assemblée générale dont l'atmosphère est viciée et où des résolutions faussées sont présentées dans l'espoir de prendre les pays par surprise et de les obliger à s'abstenir, je prétends que nous ne devrions pas nous laisser berner. Il faut sérieusement examiner les divers aspects de ces questions soulevées aux Nations Unies. Il faut analyser leur objet et prendre des positions qui reflètent les sentiments des Canadiens.

On a soulevé au cours du présent débat de nombreuses questions, et je ne serai pas déçu si le ministre ne peut répondre aux points que j'ai voulu faire ressortir, car il disposera de peu de temps; mais, j'espère qu'il aura un autre occasion d'examiner l'évolution du rôle que jouent les Nations Unies, la réalité actuelle de l'Assemblée générale et les changements que veut y apporter un pays comme le Canada, qui est sérieusement disposé et sérieusement préparé à mettre les politiques de l'intérêt au service des politiques de l'idéalisme.

Subsides

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Après avoir entendu cet après-midi le député de St. Paul's, monsieur le Président, je suis bien tenté de l'inviter à passer de ce côté-ci et à s'entendre avec nous au sujet de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'attitude doucereuse du gouvernement à l'égard de toute la question de l'admission de l'OLP à titre d'observateur aux Nations Unies. En entendant les observations de l'ambitieux député de York-Centre, je suis également tenté de parler, pour continuer dans la même veine, de l'attitude indécise du ministre et du gouvernement aux Nations Unies, mais je pense que nous aurons d'autres occasions de discuter de l'Organisation de libération de la Palestine et des Nations Unies.

J'aimerais apporter ma contribution à l'ensemble des observations que mes honorables amis de ce côté-ci de la Chambre ont formulées cet après-midi au sujet des armes nucléaires en général et du rôle que le gouvernement a joué dans la prolifération des armes nucléaires que connaît le monde d'aujourd'hui. Je désire commencer mon intervention en faisant allusion à deux faits, séparés par un intervalle de 20 ans, qui sont survenus dans un pays très loin d'ici. Ces deux faits m'ont impressionné très fortement, comme beaucoup de Canadiens, j'en suis sûr. En 1945, le premier ministre Nehru de l'Inde, dans la tradition de son prédécesseur Gandhi, proposa de mettre un terme à tout essai de tout genre d'engin nucléaire. Le 18 mai 1974, il y a un an seulement, dans un endroit situé dans le désert du Rajasthan à l'est de New Delhi, le ministère indien de l'énergie atomique a fait exploser une bombe atomique—on ne peut l'appeler autrement—d'une puissance de 15 à 20 kilotonnes, soit environ la même puissance que la bombe qui explosa sur Hiroshima.

Quel rapport cela a-t-il avec le Canada, le ministère, le ministre ou même le gouvernement, à part dans son ensemble ce que je crois être l'horreur qu'éprouvent les Canadiens en général à l'endroit des armes nucléaires comme instruments de destruction massive? Quel rapport cela a-t-il avec nous? Cela a tout à fait rapport avec nous parce que le Canada a fourni les matériaux originaux, le financement initial, les connaissances de bases et la technologie fondamentale. Cette collaboration a inévitablement et inéluctablement abouti à l'essai nucléaire effectué par l'Inde dans ce désert, il y a un peu plus d'un an.

Je ne reproche pas au gouvernement, et je ne pense pas que les députés de ce côté-ci de la Chambre le fassent non plus, d'aider les autres pays à construire des centrales atomiques. Toutefois, je lui reproche non seulement d'avoir mal surveillé un danger et un potentiel connus mis entre les mains des pays possesseurs de centrales atomiques, mais aussi d'avoir fait croire à d'autres pays et aux Canadiens que l'on appliquait des mesures adéquates de sécurités et exerçait une surveillance suffisante pour empêcher la prolifération atomique.

Pour commencer, en 1956, le Canada a collaboré à la construction du réacteur expérimental Canado-Indien de Trombay (Inde). Ce n'est qu'un réacteur expérimental. Il ne produit pas d'énergie. Il pouvait toutefois produire environ 10 kilogrammes de plutonium convenant à la fabrication d'armes. Le Canada savait très bien que ce plutonium pouvait être traité à l'usine de plutonium située non loin de là, qui a été construite en 1964. Cette usine de plutonium en Inde pourrait en outre produire des barres de combustible avec un réacteur nucléaire. Au départ, l'Inde n'avait pas de réacteur nucléaire. Mais le 14 novembre 1963, le Canada signait avec ce pays un nouvel accord prévoyant l'installation d'un réacteur de 210 mégawatts près du désert de Rajasthan. L'Inde dispose maintenant, dans une large mesure, de tous les éléments nécessaires à la fabrication d'une bombe atomique. L'accord de 1963 prévoyait l'inspection réciproque, soit de ce réacteur par le Canada, d'une part, et, chose étrange, du réacteur de Douglas Point en Ontario, au Canada, par l'Inde, même s'il va de soi que l'Inde n'a rien eu à voir avec la mise au point du réacteur de Douglas Point.

Ce n'est pas que je blâme forcément l'Inde de ce qui s'est produit, vu que le 16 octobre 1964 la Chine faisait exploser une bombe atomique. La réaction de l'Inde a été immédiate, ouverte, publique et prévisible. Avant la fin de 1964, le premier ministre Shastri, alors au pouvoir, réclamait une garantie, pour les pays non nucléaires, contre les attaques atomiques.

● (2020)

En mai 1965, aux Nations Unies, et en juillet 1965, à Genève, des représentants de l'Inde ont averti les puissances de la nécessité d'un désarmement véritable et ont laissé entendre même à ce moment-là que la solution pour l'Inde serait de fabriquer la bombe elle-même.

En avril 1967, le ministre des Affaires étrangères de l'Inde, M. Chagla, a déclaré ouvertement que si l'Inde ne devait pas faire sauter sa bombe, il lui faudrait, selon ses propres termes, «une garantie solide» de sa propre sécurité. Or jusqu'ici, l'Inde n'a évidemment pas reçu pareille garantie.

Et que devenait le Canada, pendant tout ce temps? Bien à l'abri, bien en sécurité et, je regrette de le dire, confortablement camouflé derrière le parapluie nucléaire des États-Unis, le Canada continuait de proclamer à grand bruit la nécessité d'adopter des mesures limitant la prolifération des armes nucléaires dans le monde. Le Canada était sans cesse averti par le Pakistan, par exemple, que les garanties obtenues de l'Inde ne valaient rien et que ses services d'inspection et de contrôle étaient, à toutes fins pratiques, inexistants.

En octobre 1965, le Pakistan a déclaré précisément et ouvertement que l'Inde utilisait, accumulait le plutonimum obtenu du réacteur de recherche canadien en vue de constituer un arsenal atomique un jour ou l'autre. Le général Burns, à titre de représentant du Canada, reçut un grand nombre d'autres avertissements et je suis convaincu que d'autres représentants du gouvernement canadien en ont également reçu. La seule réaction du gouvernement canadien fut d'essayer d'apaiser les craintes de tous les pays en déclarant que l'Inde avait donné au Canada l'assurance solennelle que le produit de ces réacteurs et l'énergie nucléaire qu'elle produirait en général seraient utilisées exclusivement à des fins pacifiques.

Ces avertissements ont dû réveiller le gouvernement et ont dû porter fruit parce qu'en 1971, lors de sa visite à la Nouvelle-Delhi, le premier ministre canadien a cherché à obtenir de l'Inde d'autres assurances à ce sujet, mais il ne les a jamais obtenues. Il était alors trop tard pour que l'Inde revienne en arrière. Mais il n'était pas trop tard pour que le Canada le fasse, monsieur le président. Pendant près de dix ans, le Canada a fourni les moyens, le matériel et les hommes qui ont permis directement à l'Inde de réaliser son explosion nucléaire dans le désert il y a treize mois. C'est là un abandon de nos devoirs et une démission que je trouve, quant à moi, dure à avaler. Malgré tous ses beaux discours et ses simagrées le gouvernement canadien a continué à fournir son aide pendant presque une décennie alors qu'il n'ignorait pas les agissements de l'Inde. Le gouvernement est aussi responsable

que l'Inde elle-même si ce pays est à l'heure actuelle une puissance nucléaire.

Et aujourd'hui, monsieur le président? Nous continuons à parler bravement de la non-prolifération des armes nucléaires mais nous continuons aussi à accorder notre aide et envisageons d'en accorder encore davantage à l'avenir par les mêmes moyens surannés et inefficaces. L'autre jour, le ministre a parlé d'accords bilatéraux; nous avions signé avec l'Inde une entente bilatérale qui nous accordait le droit d'inspection. J'aimerais que le ministre nous parle des inspections faites par le Canada des usines et du réacteur de recherches nucléaires de l'Inde. Quand ces inspections ont-elles eu lieu? C'était la responsabilité du Canada lui-même et non pas celle d'un intermédiaire, des Nations Unies ou d'un autre organisme international. Il incombait au Canada et au Canada seul d'inspecter l'usine nucléaire et le réacteur de recherches nucléaires de l'Inde. Qui a procédé à ces inspections? Quand? Qu'a-t-on inspecté au juste? Quel était le mandat de ces personnes? Qu'ont-elles fait lorsqu'elles se sont rendu compte que du plutonium était acheminé vers une usine de recherches pour servir, naturellement, à préparer une explosion nucléaire? J'espère que le ministre va nous faire ce soir un rapport complet de ce que j'appelle incorrectement, je l'espère «dix années d'échec pour le gouvernement canadien».

L'autre jour, le ministre a parlé du problème de l'inspection internationale. Nous sommes censés disposer de mécanismes pour l'inspection internationale de réacteurs canadiens installés dans d'autres pays. Dans la banlieue de Karachi, au Pakistan, j'ai de mes yeux vu, en compagnie d'autres députés, un réacteur CANDU. J'ai eu des entretiens avec des ingénieurs Canadiens et pakistanais et, lorsque je leur ai promis de ne pas divulguer leurs noms, ils m'ont dit personnellement et j'ai l'impression qu'ils l'ont dit également aux autres députés que l'inspection internationale actuellement n'était ni plus ni moins qu'une farce pour eux. Il ne se fait pas d'inspection internationale sérieuse. Nous ne sommes pas il y a dix ans; nous sommes aujourd'hui un an après que l'Inde a fait exploser une bombe grâce à la technologie canadienne.

Si le ministre doit compter sur une inspection internationale plus rigoureuse, j'espère que ce soir il va lui-même—ou peut-être le premier ministre, qui s'adresse ce soir à l'Association nucléaire—indiquer exactement quels changements sont apportés sur les lieux et relativement à l'inspection du personnel, leurs normes, leurs pouvoirs, leur mandat et surtout quelles mesures ou correctifs on mettra en œuvre dans les cas d'infractions aux règlements? Est-ce théorique? Hypothétique? Je ne le crois pas.

Le Pakistan a déjà fait savoir—et en toute franchise, pourquoi pas, car après tout, le Canada ne continue-t-il pas toujours de fermer les yeux sur son problème avec l'Inde—que lui aussi était maintenant contraint à acquérir une force nucléaire pour faire pendant à celle de l'Inde. Et la seule source de plutonium dont dispose actuellement le Pakistan est un réacteur nucléaire canadien!

Au cours du débat de cet après-midi, mon chef a signalé certaines modifications aux politiques qui, je l'espère, seront rendues publiques par le ministre dès ce soir. Les précautions sont maintenant inutiles; le mal est fait. Le Canada a eu l'année dernière un geste vide en suspendant toute coopération nucléaire avec l'Inde. Les avertissements privés et publics nous autorisent à demander au ministre pourquoi on ne l'a pas fait il y a dix ans au lieu d'attendre qu'une explosion ait lieu.

Pourquoi les méthodes d'inspection et les remèdes aux infractions n'ont-ils pas été modifiés avant aujourd'hui? Si des changements sont apportés, quels sont-ils? Enfin, que peut dire le ministre à la Chambre des rumeurs persistantes et tenaces selon lesquelles, notamment, la capacité de produire des explosions nucléaires se répand au Moyen-Orient, en Inde, au Pakistan, à Taiwan, en Corée du Sud, par exemple, et qu'en est-il de la rumeur que l'Inde a troqué ou vendu la technologie canadienne à l'un des états arabes?

Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour évoquer ce qui peut se produire dans l'actuel conflit israélo-arabe si l'un ou l'autre des belligérants acquiert l'avantage d'armes nucléaires. Si cela se réalise par la voie Canada-Inde dont parlent les rumeurs, alors le gouvernement aura des comptes à rendre aux futures générations.

J'espère, monsieur le président, que le ministre donnera ce soir des explications sur toutes ces questions. Le pays, je dirais le monde entier, a droit à des réponses.

M. MacEachen: Monsieur le président, des questions ont été posées et des déclarations très importantes ont été faites au cours du débat cet après-midi et ce soir. J'apprécie les observations des députés qui ont pris part au débat et, en particulier, celles des députés qui se sont attachés à la question de la non-prolifération et aux politiques et efforts du Canada en ce sens.

J'ai aimé le choix de sujets, sinon la teneur des observations, dans divers domaines. Le député qui vient de se rasseoir a soulevé la question de nos relations avec l'Inde dans le domaine de l'énergie nucléaire. Depuis que je suis secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'attends des commentaires sur cet important événement, un incident important dans le domaine nucléaire et important dans nos relations bilatérales avec l'Inde. Il n'est peut-être pas utile de refaire tout l'historique de la question, mais je crois savoir qu'à l'époque qui a précédé l'établissement de procédures adéquates d'inspection internationale il était entendu, au Canada du moins, que l'Inde n'utiliserait ses installations nucléaires qu'à des fins pacifiques. Le Canada a réaffirmé pendant des années cette entente confirmée par la correspondance à laquelle le député a fait allusion il y a un moment.

● (2030)

Il n'était pas question—en fait, nous ne l'acceptons toujours pas aujourd'hui—d'explosion nucléaire à des fins pacifiques. Nous avons soutenu cette position en tant que pays pendant des années et nous avons réaffirmé notre position lors de la récente conférence sur la révision du traité de non-prolifération. Nous ne croyons pas en effet que l'on ait encore mis au point la technologie ou les mesures de protection de l'environnement qui permettent de procéder à des explosions atomiques à des fins pacifiques. Aussi se peut-il que l'explosion indienne ait été un manquement à la bonne foi, un manquement à l'entente que nous avions contractée de bonne foi. Bien sûr, les Indiens soutiendront énergiquement qu'ils n'ont fait que se conformer à leur interprétation de l'entente.

Lors de la dernière Assemblée générale, j'ai eu un entretien approfondi à ce sujet avec le ministre indien des affaires étrangères. Mais le fait est qu'une explosion a eu lieu. Cela a choqué la conscience des Canadiens, surtout qu'elle avait été réalisée grâce à un réacteur expérimental de la période initiale et à du matériel fourni par le Canada. Nous avons suspendu notre coopération en matière nucléaire avec l'Inde; elle est encore au point mort. Nous

n'avons pas rempli complètement nos engagements envers le gouvernement indien. Nous avons suspendu notre programme d'aide à l'Inde, à l'exception de nos efforts dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, et nos relations bilatérales avec ce pays qui s'étaient avérées si satisfaisantes pendant des années ne sont plus maintenant normales. Mais nous cherchons par nos négociations avec le gouvernement indien à surmonter ces difficultés dans nos relations et à atteindre des objectifs mutuellement avantageux.

C'est peut-être l'expérience indienne ou l'inquiétude croissante des Canadiens face aux dangers de la prolifération nucléaire qui ont incité le gouvernement du Canada, l'année dernière, à entreprendre une révision en profondeur de sa politique de vente d'armes nucléaires et l'a conduit à établir des lignes directrices qui seraient stipulées dans tout accord de garanties bilatérales.

Dans les accords en négociation, nous essayons d'imposer les garanties les plus strictes possible. Il s'agit, d'abord, d'un engagement juridique, par le pays bénéficiaire—engagement envers le Canada et la collectivité internationale—à ne pas détourner de leur usage primitif le matériel, l'équipement ou les techniques pour les utiliser à des fins non pacifiques. Les garanties prévoient ensuite un système d'inspection ou de comptabilité des matières fissiles, afin de vérifier si l'engagement juridique est respecté. S'il ne l'est pas, la collectivité internationale doit être alertée des éventuels dangers de la situation. Quand j'ai assisté à la conférence sur l'étude du traité de non-prolifération, à Genève, les représentants de cet organisme m'ont montré divers systèmes et appareils susceptibles d'être utilisés par l'agence internationale pour rendre possible le système d'inspection le plus strict que puissent mettre au point les techniciens modernes.

J'aimerais parler de certaines suggestions que le chef de l'opposition a faites maintes et maintes fois dans son discours. Il a parlé et reparlé du combustible consommé et de ce que fait le Canada pour s'assurer certains droits sur ce combustible, afin d'en empêcher le recyclage. En fait, le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles a laissé entendre que l'un des éléments essentiels de tout système de garanties serait que le Canada détienne la propriété et le contrôle du combustible consommé qui pourrait être traité pour en extraire du plutonium.

Le chef de l'opposition a aussi demandé «ce que nous faisions, avec d'autres fournisseurs, pour établir des garanties plus solides». Le Canada travaille fort. Nous avons été l'un des pays qui ont le plus travaillé à réunir les exportateurs. En réalité, nos entretiens avec les représentants du Royaume-Uni, de l'Union soviétique, des États-Unis, de la France, du Japon et de l'Allemagne se sont multipliés et consituent le fondement d'une future coordination entre exportateurs. Bien entendu, l'un des objectifs d'une telle consultation entre les exportateurs sera probablement de garantir les conditions dans lesquelles se fera le recyclage.

Le chef de l'opposition a aussi posé des questions au sujet du transfert des techniques. Nous négocions actuellement avec les pays avec lesquels nous espérons conclure des accords commerciaux bilatéraux. Ces accords porteront sur la propriété canadienne du combustible utilisé, sur le transfert des techniques et, nous l'espérons, sur le retour de ces techniques.

Notre pays a participé à la composition de la liste Zanger, dont chaque article implique, pour être inscrit, l'application des garanties internationales sur l'énergie atomique. Nous avons certes incité les autres fournisseurs à imposer les normes prévues dans le traité de non-prolifération aux pays acheteurs pour les matières et le matériel qu'ils leur vendent. Nous avons travaillé activement avec les exportateurs. Nous avons insisté sur les garanties bilatérales les plus strictes possibles et nous avons appuyé aussi énergiquement que possible les derniers travaux de la conférence d'examen sur la non-prolifération.

[M. MacEachen.]

● (2040)

Le Canada est à l'avant-garde des pays fournisseurs de matières nucléaires en ce qui concerne l'exigence de garanties bilatérales rigoureuses et l'appui des ententes multilatérales en ce sens. Le premier ministre et le chef de l'opposition reconnaissent le dilemme où se trouve un pays comme le Canada et, à vrai dire, la collectivité internationale. A la récente conférence sur la non-prolifération, les pays en voie de développement ont réclamé énergiquement que la technologie nucléaire soit mise à leur portée pour que leurs peuples puissent en profiter. La conférence a fortement appuyé ce point de vue. De même, on a réclamé que les pays exportateurs exigent des garanties plus rigoureuses même.

Le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles a mentionné que, selon moi, nous nous intéressions essentiellement aux deux. Ce que j'essayais de faire comprendre, c'était que nous tenions à en faire profiter l'humanité et que nous voulions également essayer d'empêcher la prolifération de la technologie nucléaire. Il serait, bien sûr, hypocrite de ma part ou de tout autre Canadien de passer sous silence le fait que le Canada a des intérêts importants dans la technologie nucléaire: nous avons un réacteur canadien et il est dans notre intérêt qu'on s'en serve. Toutefois, j'espère que les principes fondamentaux seront ceux auxquels a souscrit la Chambre des communes en grande mesure aujourd'hui.

Je terminerai cette partie de mes remarques en disant qu'au sujet de la Corée du Sud nous faisons face à un dilemme. Ce pays a désespérément besoin d'électricité. C'est un pays en voie de développement qui a vu le prix de son pétrole quadrupler. Il a besoin de sources d'énergie électrique. Nous travaillons à une entente bilatérale qui, nous l'espérons, comportera les points que j'ai mentionnés. Elle n'a pas été conclue. Depuis que nous avons amorcé nos pourparlers avec la Corée, elle a ratifié le traité de non-prolifération. J'ai été troublé par les commentaires attribués au président de ce pays. On en a parlé plus tôt dans le débat. Quand je me rendrai dans ce pays la semaine prochaine, j'espère demander une mise au point sur cette déclaration: si elle est juste et, sinon, ce qu'elle signifie exactement.

Avant de terminer, j'aimerais aborder une autre question importante.

M. Lawrence: Monsieur le président, avant que le ministre laisse la question des armes nucléaires, je me demande s'il me permettrait une question.

M. MacEachen: Oui, monsieur le président.

M. Lawrence: Si j'ai bien compris, monsieur le président, deux choses ressortent du nouveau système proposé par le ministre. Tout d'abord, pour la première fois l'acheteur s'engagera légalement à ne pas utiliser le matériel ou la technologie à des fins non pacifiques. Je dois d'ailleurs faire remarquer que le Canada pensait avoir conclu un tel accord chaque fois qu'il a vendu un réacteur. Cela n'a jamais rien empêché.

Deuxièmement, nous avons le système d'inspection. Si j'ai bien compris les propos du ministre, il a dit que si les conditions stipulées par le Canada n'étaient pas remplies, la communauté internationale en serait alertée. Y a-t-il un remède? Y a-t-il une meilleure méthode d'inspection? Qui va faire cette inspection? L'agence? Les Canadiens? Il y aurait sans doute une meilleure solution que d'alerter simplement la communauté internationale. Dans le cas de l'Inde, la communauté internationale savait ce que l'Inde faisait.

M. MacEachen: Monsieur le président, le temps dont je dispose ne me suffirait pas pour donner une réponse complète. Je dirai simplement que l'inspection se fait à l'échelle internationale. Si l'on constate qu'un pays a violé un accord, la communauté internationale peut intervenir par l'intermédiaire du conseil de sécurité. Le conseil des gouverneurs de l'agence internationale fait son rapport au conseil de sécurité. Ce dernier peut étudier la question et proposer des mesures. Ensuite, la communauté internationale peut couper l'approvisionnement en matériel ou en pièces de rechange selon le cas. Voilà donc les sanctions que peut imposer la communauté internationale sans se lancer dans la guerre.

Chaque fois que j'ai parlé de cette question, je n'ai jamais nié qu'on pouvait avoir recours à de fortes pressions et de fortes sanctions internationales. Par exemple, dans le cas du Pakistan, nous sommes ses seuls fournisseurs d'uranium. Nous pourrions donc lui imposer une sanction très grave si nous le voulions. Dans d'autres cas, si la sanction ne peut être imposée par le Canada, elle pourra l'être par d'autres fournisseurs. C'est la seule façon, à part l'occupation armée, d'être sûr de ne courir aucun risque. Je n'ai jamais dit et les représentants de l'Agence atomique internationale ne prétendraient jamais non plus—et je les ai interrogés de très près à ce sujet—qu'il existe actuellement un système supprimant absolument tout risque.

L'inspection internationale nous donne le maximum de sécurité dans le cadre de nos accords bilatéraux. Nous estimons être parfaitement protégés. Le traité de non-prolifération et les exportateurs s'orientent dans cette voie. Dans les circonstances actuelles, le mieux que puisse faire le Canada, c'est s'assurer qu'on veille bien sur le matériel qu'il vend et que son matériel, son équipement et sa technologie ne servent pas à des fins non pacifiques.

● (2050)

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, le ministre me permettra-t-il une question? Je ne veux pas abuser de son temps, mais je suis sûr que le comité accorderait au ministre tout le temps dont il aurait besoin.

Le président: J'allais signaler aux députés que toute question posée au ministre l'est sur son temps, qui est justement écoulé, à moins que le comité ne désire lui accorder une prolongation pour répondre aux questions. Y a-t-il consentement pour permettre au ministre de reprendre ses observations?

Des voix: D'accord.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, j'aimerais poser une question au sujet de la suggestion que j'ai faite cet après-midi. Je me suis entretenu avec quelques-uns des savants qui ont travaillé avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, et qui m'ont dit que le problème ne vient pas tant de l'uranium que du plutonium qui reste dans les barres d'uranium après qu'elles aient été utilisées pour produire l'énergie nucléaire. Les savants auxquels j'ai parlé pensent que le meilleur contrôle serait obtenu si le traité bilatéral exigeait d'abord que le Canada soit le seul fournisseur d'uranium et qu'il garde la propriété des barres d'uranium utilisées et puisse en récupérer le plutonium. Le danger, bien sûr, c'est que certains pays peuvent faire preuve de négligence dans l'usage qu'ils font de ce plutonium. Il pourrait bien se faire qu'un pays en fasse un bon usage, mais que par mégarde l'élément tombe entre les mains de groupes de terroristes. Le gouvernement a-t-il songé à cette possibilité, et sinon, le fera-t-il?

M. MacEachen: Monsieur le président, j'ai plus tôt rappelé les observations de l'honorable représentant, et j'ai parlé de sa suggestion selon laquelle le Canada, en l'occurrence, le fournisseur, devrait seul avoir la propriété et le contrôle du combustible usé, ou des barres de combustible, peu importe l'expression technique. Nous sommes en train de négocier l'incorporation à nos accords bilatéraux d'un veto de contrôle sur l'usage réservé au combustible usé. A notre avis, cet aspect de l'accord est des plus importants, et nous nous orientons dans ce sens. L'idée n'est peut-être pas exactement celle du député, mais les conséquences en sont les mêmes. Si nous réussissons à en faire une réalité—et c'est là notre objectif—nous espérons que cette disposition fera partie non seulement des accords bilatéraux mais aussi des accords multilatéraux conclus entre pays exportateurs.

J'aurais voulu dire un mot au sujet de bien des sujets soulevés par le député de Greenwood, et d'autres, mais surtout au sujet de son allusion au développement économique international.

Il serait regrettable, surtout cette année, de ne pas mentionner, au moins brièvement, cette question de développement international, prise globalement. Je suis certes des plus heureux de voir que tous les députés s'intéressent maintenant au développement international dans un sens large, dépassant les bornes de l'activité de l'Agence canadienne de développement international, pour s'intéresser aussi à certains problèmes de politique plus étendus qui font actuellement l'objet d'études un peu partout dans le monde.

Comme les députés le savent peut-être, le gouvernement du Canada a entrepris sous l'égide d'un comité interministériel que préside le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, une étude approfondie des relations économiques entre les pays évolués et les pays en voie de développement. La Chambre a bien fait, je pense, d'approuver aujourd'hui le renvoi de la question au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale pour qu'il étudie toute la politique relative au développement international, en s'arrêtant particulièrement sur les relations économiques.

Il s'agit là d'une vaste question. Elle a beaucoup préoccupé les premiers ministres du Commonwealth lors de leur réunion. Elle a soulevé bien de l'intérêt aux réunions de l'OCDE et de l'Agence internationale de l'énergie récemment. Voici cette vaste question: comment les pays industrialisés ou les pays évolués vont-ils réagir à ce que les pays en voie de développement ou le Tiers-Monde appellent le nouvel ordre économique qu'ils voudraient créer?

Si le député de York-Ouest qui a parlé des Nations Unies veut savoir à quel point j'ai confiance dans l'avenir de cet organisme, je lui dirais tout simplement que c'est actuellement le plus grand problème des Nations Unies mis à part le conflit du Moyen-Orient. Si nous voulons que les Nations Unies continuent à faire du bon travail, il faudra que les pays industrialisés entament le dialogue avec les pays en voie de développement sur cette question.

Notre gouvernement n'a pas accepté sans réserve l'analyse de l'économie mondiale qui fait presque autorité dans le Tiers-Monde. Nous n'avons pas non plus accédé à toutes les demandes des pays en voie de développement ni accepté tous les remèdes qu'ils proposent, car nous considérons que certains entraveraient à la longue le développement international. D'une manière générale, le Canada est toutefois en faveur d'une réorganisation de l'économie mondiale visant à accélérer la transformation économique et sociale du Tiers-Monde, et j'espère qu'il gardera cette attitude.

Il y a des questions qui sont difficiles à envisager. Le comité interministériel, et maintenant le comité permanent de la Chambre, qui devront procéder à l'examen, seront appelés à traiter de questions comme celles qui concernent notre politique commerciale, soit la façon de participer au commerce international et les mécanismes de notre commerce bilatéral avec les pays en voie de développement. Il faudra également tenir compte de notre attitude vis-à-vis des accords internationaux visant les denrées, des moyens utilisés pour transmettre notre technologie aux pays en voie de développement, et des structures à l'intérieur desquelles les entreprises canadiennes peuvent participer à l'industrialisation du Tiers-Monde. Je suis convaincu qu'il sera beaucoup plus facile au gouvernement canadien de mettre au point des politiques dans ces domaines si les députés participent eux aussi à l'examen des questions soumises au comité.

Nous devons être conscients que le réaménagement de la plupart de nos politiques économiques qui pourrait être profitable aux pays en voie de développement entraînera aussi certaines dépenses pour l'économie et la population canadiennes. La question qui se pose est la suivante, à savoir, quelles dépenses on estimera pertinentes et susceptibles d'être assumées par les Canadiens. Je ne fais que poser la question sur ce point car, si nous voulons vraiment participer à ce dialogue, il nous faut donner sans compter et être disposés à faire certains compromis et sacrifices pour que tout ce dialogue ait un sens.

Le député de St. Paul's qui a parlé des Nations Unies peut avoir l'assurance que le dialogue est déjà engagé et que la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies convoquée pour le mois de septembre nous donnera la première occasion réelle d'engager le dialogue de façon significative. En effet, il est apparu à la dernière réunion de l'Assemblée générale que, si cette majorité monolithique pouvait adopter des résolutions, et elle en a adopté sur la question d'un nouvel ordre économique, les pays industriels dont dépend leur efficacité et donc leur application à long terme ne les approuvaient pas.

● (2100)

Mon honorable ami a parlé de la conférence européenne sur la sécurité et la coopération et je suis heureux qu'il ait attiré l'attention sur ce sujet. Il a posé quelques questions; je puis lui dire que, depuis la fin de mai, le rythme des travaux de la conférence s'est accéléré et il semble maintenant réaliste de penser qu'au moins l'étape des négociations pourrait se terminer pour la fin de juillet. Notre pays s'est particulièrement intéressé à promouvoir ce qu'on appelle la «troisième corbeille», qui comprend tout un éventail de questions humanitaires comme la réunification des familles, etc. En tout cas, les progrès ont été encourageants et les sous-commissions des contacts humains et de l'éducation ont presque terminé leur travail. Voilà où nous en sommes actuellement. Les perspectives de la conférence semblent excellentes; nous espérons que la situation va aller en s'améliorant et que cette phase importante vers la réalisation de la détente va aboutir à des résultats sensibles.

Le député de Greenwood se demande également si nous avons l'intention de participer de quelque façon à la reconstruction de l'Indochine. Je suis heureux d'apprendre à mon honorable ami que j'ai autorisé tout récemment, hier je crois, une somme d'un million de dollars destinée à la Croix-Rouge internationale, qui utilisera cet argent à des fins humanitaires. De plus, nous approuverons les $9 millions qui restent, sous la forme de $4 millions sans conditions et de $5 millions en aide alimentaire, lorsque l'ONU lancera son appel. Nous fournirons cet argent aux fins de la reconstruction, sous l'égide d'organisations internationales.

Quant à l'Organisation de libération de la Palestine et à sa présence à la conférence des Nations Unies qui doit se tenir à Toronto cet automne, c'est une question difficile et complexe comme l'ont déjà souligné le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, le premier ministre suppléant et le président du Conseil privé. En effet, le Canada n'est pas un simple invité à cette conférence, et ce sont les Nations Unies. En s'engageant et même en briguant l'honneur d'être l'hôte de cette conférence, le Canada a assumé l'obligation de recevoir tous les invités des Nations Unies.

La question de la participation de certaines personnes reste encore à trancher, mais je tiens à rassurer mon collègue, que je remercie des mots chaleureux qu'il a eus à mon égard au début de son allocution, que je partage sa répugnance pour les terroristes internationaux et le terrorisme international. S'il veut se rafraîchir la mémoire en lisant les discours prononcés aux Nations Unies l'automne dernier, il constatera que c'est moi qui, dans mon allocution, ai dénoncé avec le plus de véhémence le terrorisme et les terroristes internationaux.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Le Canada n'ouvre pas ses portes au terrorisme ou à ses adeptes et je crois que la réaction passée du gouvernement devant le terrorisme justifie l'assurance avec laquelle je fais cette déclaration.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Merci, monsieur le président. J'ai écouté avec intérêt les réactions du ministre devant les inquiétudes exprimées par plusieurs députés aujourd'hui au sujet des dangers de prolifération nucléaire, car la question est essentielle non seulement pour les Canadiens, mais pour tous les habitants de notre village global.

En de nombreuses occasions, notre parti a fait des réserves sur l'efficacité des garanties prises par le gouvernement à l'occasion de l'exportation des matériaux et des techniques nucléaires. Lorsque j'entends le ministre ce soir, comme d'ailleurs j'ai entendu le premier ministre en plusieurs occasions par le passé, essayer de convaincre la Chambre et les Canadiens que les garanties annoncées par le gouvernement en décembre 1974 sont suffisamment sévères pour contrebalancer les dangers de l'exportation des techniques nucléaires, je me souviens de la déclaration d'Hannes Alfven, prix Nobel de physique en 1970; il disait:

Les tenants de l'énergie de la fission prétendent avoir pris toutes les précautions raisonnables pour supprimer les risques. Ils disent peut-être vrai, mais là n'est pas la question. Lorsqu'un problème est trop difficile à résoudre, on ne peut pas prétendre qu'il est résolu en mentionnant simplement les efforts qu'on a faits à cette fin.

Le chef de l'opposition demande que le gouvernement décrète un moratoire à l'égard de l'exportation des réacteurs nucléaires, tant que les six pays exportateurs ne se seront pas entendus sur des mesures plus strictes de contrôle. Il exprime ainsi la crainte que nous éprouvons d'aggraver le risque de prolifération des armes nucléaires. Et quoi qu'ait pu dire en réponse le ministre, il ne semble pas nous avoir rassurés ce soir à ce sujet. C'est en décembre dernier seulement que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources annonçait l'imposition de garanties, mais sans parler du traité de non-prolifération. Il n'a pas dit non plus jusqu'à quel point les contrôles que nous allions exiger seraient complets.

Dans sa déclaration du 20 décembre 1974 relative aux garanties à exiger pour l'exportation de la technique nucléaire canadienne, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'a mentionné qu'en passant les principes directeurs qu'il avait antérieurement adoptés en ce qui concerne l'enrichissement de l'uranium. Vivement critiqué aujourd'hui au sujet de cette déclaration, le gouvernement n'a pas soufflé mot de la politique qui devrait régir le traitement et l'exportation de l'uranium enrichi. Et pourtant on s'inquiète beaucoup au pays de la question de la préparation de l'uranium enrichi. Cette matière éminemment fissible ne peut être utilisée au Canada et, une fois préparée, ne peut qu'être exportée.

L'enrichissement de l'uranium peut porter sa teneur de 2 à 92 p. 100. L'uranium faiblement enrichi peut servir de combustible dans les réacteurs à eau légère, du type employé pour la production d'électricité aux États-Unis et en beaucoup d'autres pays. Toutefois, lorsqu'il est enrichi à plus de 20 p. 100, l'uranium peut remplacer le plutonium comme élément principal d'une bombe atomique; c'est un produit extrêmement dangereux à la fois pour l'environnement et pour les êtres humains qui entrent en contact avec lui. On peut sans se tromper affirmer qu'un pays ayant des ambitions nucléaires préfère acquérir des installations d'enrichissement afin, par exemple, d'enrichir de l'uranium, car c'est un moyen plus souple que le réacteur CANDU, qui utilise de l'uranium naturel. Si un gouvernement désireux d'entrer dans le club nucléaire ou des factions terroristes veulent détourner des matériaux fissibles, il est tout à fait normal qu'ils cherchent à obtenir des usines de régénération et d'enrichissement. Pour cette raison, le gouvernement américain a dissuadé les sociétés américaines d'exporter les techniques de régénération et n'a autorisé que récemment, et encore sous un contrôle très étroit, l'exportation des techniques d'enrichissement.

● (2110)

Or, l'Allemagne se propose de fournir au Brésil les techniques nécessaires à la construction de plusieurs usines: une usine de fabrication de combustible, une usine chimique de régénération pour extraire le plutonium du combustible utilisé et une usine d'enrichissement de l'uranium pour concentrer l'isotope fissible 235 de l'uranium. Ce sont les deux derniers articles du marché allemand qui inquiètent le plus les analystes du contrôle des armes. On peut se demander comment le Brésil, possédant l'uranium enrichi et tous les moyens de pression qui en découlent, réagira devant l'acquisition d'un réacteur CANDU par l'Argentine.

On s'est à juste titre aujourd'hui inquiété de l'exportation de réacteurs CANDU à des pays n'ayant pour ainsi dire pas de stabilité politique. Mais il est aussi dangereux, et peut-être davantage, d'envisager la vente d'uranium enrichi, matériau encore plus facilement fissible, à des pays qui ne veulent pas signer le traité de non-prolifération.

Je voudrais revenir sur les observations de mon collègue, le député de Regina-Est, lorsqu'il a répondu le 20 décembre 1974 à la déclaration du ministre sur les garanties. Ses propos sur l'uranium enrichi sont consignés à la page 2430 du hansard:

La déclaration du ministre aujourd'hui au sujet des principes de politique concernant l'enrichissement de l'uranium, annoncés le 1er août 1973, ne répond absolument pas à la situation. L'absence de détails précis concernant les garanties devant s'appliquer à l'exportation d'uranium enrichi nous amène à conclure que le Canada ne devrait pas en exporter avant que des politiques précises conformes à la situation aient été établies et approuvées par le Parlement. Telle devrait être, à notre avis, la position du gouvernement. Mais, dans le cas contraire, et si le gouvernement est prêt à exporter de l'uranium enrichi de la baie James à un pays comme la France—et nous en avons entendu parler—alors il est temps d'en dire beaucoup plus long aux Canadiens sur ce projet que nous ne l'avons fait jusqu'ici.

Comme le sait le ministre, plus l'uranium est enrichi, plus il est facile de le convertir en explosif nucléaire. L'uranium pleinement enrichi est aussi dangereux et fissible que le plutonium lui-même, l'élément essentiel pour construire une bombe atomique. Allons-nous vendre un tel produit à un pays comme la France qui a un programme bien établi d'essais nucléaires et qui n'a jamais signé le traité de non-prolifération? En 1965 le premier ministre M. Pearson a catégoriquement refusé de vendre de l'uranium naturel à la France. N'est-il pas infiniment plus important de ne pas exporter aujourd'hui une forme bien plus dangereuse d'uranium enrichi vers ce pays, sans des garanties absolument rigoureuses que cela ne lui permettra pas de libérer ses propres ressources ou d'en faciliter l'utilisation à des fins militaires?

Cette déclaration n'a jamais reçu de réponse à la Chambre, ni d'ailleurs les questions soulevées en décembre dernier. Ni le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ni le premier ministre, n'ont, à l'occasion de réponses à des questions, expliqué clairement et brièvement la position du gouvernement sur l'exportation de l'uranium enrichi. Pourtant, ce projet sérieusement envisagé nous ferait perdre une partie de nos ressources énergétiques limitées et nous priverait de nos ressources économiques dont nous avons tellement besoin.

Mais cela n'est rien si l'on songe que le Canada pourrait exporter une autre matière nucléaire, de l'uranium enrichi, sans pouvoir s'assurer qu'elle servira à des fins pacifiques et non à des fins militaires. Étant donné que des centaines de milliers de Canadiens s'inquiètent de ce projet, j'exhorte le ministre à expliquer la position du gouvernement

en ce qui concerne l'uranium enrichi. Je l'exhorte à garantir à la Chambre et au pays que nous ne favoriserons pas un autre moyen possible de prolifération nucléaire.

M. Rodriguez: Madame le président, j'ai été ravi d'entendre le ministre nous dire qu'il cherchait à aider l'humanité. C'est pourquoi nous avons décidé de vendre des réacteurs CANDU. Notre but était d'aider les pays du Tiers monde à mettre au point d'autres sources d'énergie au lieu d'utiliser leurs précieuses réserves pour acheter du pétrole. J'ai toujours trouvé cela plutôt étrange. Parfois je m'interroge sur la valeur des rôles que nous jouons et des propos que nous tenons à la Chambre et dans des organismes comme les Nations Unies quand je vois ce qu'en fait nous accomplissons.

J'aimerais poser au ministre une question à laquelle j'espère qu'il répondra au cours de ce débat. Il voudrait aider l'humanité dans le domaine de la technologie. C'est fort admirable, mais le fait est que nous n'avons pas à nous vanter de ce que nous avons fait pour le Sud-Ouest africain et surtout la Namibie. Les Nations Unies ont adopté une position très ferme à l'égard de la restitution de la Namibie aux Namibiens par l'Afrique du Sud. Nous voulons appuyer la tutelle des Nations Unies et aider les pays du Tiers monde à se développer, et nous voulons aussi aider la Namibie.

Toutefois, l'Afrique du Sud refuse mesquinement de placer les ressources de la Namibie sous la tutelle des Nations Unies. Le Canada a appuyé cette position en se conduisant de façon fort admirable aux Nations Unies où nos représentants ont fait de brillants discours, mais ne pourrions-nous joindre le geste à la parole? Nous pourrions notamment nous attaquer à la situation à l'égard de la société Falconbridge Nickel Mines. La Falconbridge est l'une des plus puissantes multinationales du Canada. En fait, ce n'est pas une multinationale canadienne, mais elle appartient à une très grosse société étrangère. Toutefois, le Canada lui sert de port d'attache même si elle travaille en dehors. La Falconbridge exploite des mines en Namibie. Elle emploie la main-d'œuvre autochtone. Elle ne forme pas les travailleurs pour qu'ils puissent un jour prendre en main la direction de la compagnie. Cette dernière utilise les travailleurs au maximum et les renvoie à leurs camps quand ils ne peuvent plus servir.

● (2120)

Les activités de Falconbridge sont connues partout dans le monde et le ministre le sait fort bien. Pourtant, la filiale de Falconbridge en Namibie est autorisée à amortir toutes redevances ou taxes qu'elle paie au gouvernement sud-africain aux fins de l'impôt sur le revenu au Canada. Je ne demande pas au ministre de s'ingérer dans les activités internes de l'Afrique du Sud relativement à Falconbridge, mais, si nous nous préoccupons des pays en voie de développement, nous devrions certainement dire à Falconbridge: «Dorénavant, vous ne pourrez plus amortir les taxes et les redevances et ainsi de suite que vous versez au gouvernement sud-africain pour vos activités en territoire namibien.» Nous ferions quelque chose, madame le président, au lieu de tergiverser et de dire que nous ne pouvons nous immiscer dans les activités internes d'un autre pays. Aux yeux du reste du monde, le Canada aide Falconbridge à exploiter les Namibiens et les Africains du Sud-Ouest. Quand nous parlons d'aider d'une façon quelconque les pays en voie de développement et que nous faisons tous nos grands discours à ce sujet, nous devons nous attaquer à ce problème. Le ministre doit expliquer pourquoi nous ne pouvons dire à la filiale de Falconbridge en Namibie qu'elle ne peut amortir les redevances ou taxes versées au gouvernement sud-africain en vertu de l'article 6 de la loi de l'impôt sur le revenu.

Ma deuxième question porte sur un sujet qui m'intéresse beaucoup. Nous sommes en train de négocier la vente d'un réacteur CANDU à l'Argentine. Je le comprendrais si l'Argentine était un pays du tiers monde dans le besoin et si l'on essayait de l'aider à mettre au point des techniques permettant de découvrir d'autres sources d'énergie; mais à la lumière des événements qui ont cours dans ce pays, il est clair que la situation politique y est instable, les forces d'extrême droite et d'extrême gauche étant sans cesse en affrontement. Chaque soir, on apprend en effet que plusieurs personnes se sont fait tuer à divers endroits du pays. La situation est donc très précaire, à l'heure actuelle. Et qu'est-ce qu'on fait? On donne à Isabel Peron les moyens permettant à quiconque renverse ce gouvernement dans l'avenir de dire au Canada de quitter le pays car il n'y a aucun droit.

Madame la présidente, ces questions suscitent un grand doute dans mon esprit. Quand on dit qu'on tient beaucoup à aider l'humanité, est-ce qu'on essaie vraiment de l'aider ou plutôt de faire ce que le ministre de l'Industrie et du Commerce a révélé au cours du débat sur le bill C-9 plus tôt cette année, devant le comité des finances? Il a dit qu'il ne fallait pas oublier que la vente de ces réacteurs CANDU devait rapporter du fric au Canada. Tout ce qui compte, c'est de gagner du fric. Si nous pouvons vendre un réacteur 600 millions de dollars, nous ferons évidemment le financement. Tout ce qui compte, c'est le fric.

Ce que je voulais dire en réalité, c'est que nous devons étudier la question de l'aide dans son ensemble, pour voir comment le Canada offre de l'aide aux pays du tiers monde. Ces dernières années, les journaux ont relaté des scandales à propos des programmes d'aide de l'ACDI: dépenses pour la construction de chemins de fer inexistants, pour la construction de réseaux d'égouts qui ne fonctionnent pas, etc. Ces scandales fournissent des sujets aux moyens de diffusion, mais de telles négligences administratives nous empêchent de comprendre pourquoi l'écart se creuse entre les riches et les pauvres. Il faut remettre en question toute la structure, toute l'organisation du programme d'aide actuel du Canada ainsi que l'idéologie dont il s'inspire. En réalité, le but avoué des programmes d'aide actuels est d'empêcher les pays peu développés à constituer des sociétés socio-économiques indépendantes. Mais que peut-on attendre d'un pays lui-même dominé par les États-Unis? Il va sans dire que nous devons suivre de près l'activité de l'Agence canadienne de développement international de même que la contribution qu'apporte le Canada à diverses banques internationales ainsi qu'au Fonds monétaire international dont le ministre des Finances assume actuellement la présidence.

L'Agence canadienne de développement international se charge par l'intermédiaire de son service bilatéral de dispenser la plus grande partie de l'aide fournie par le Canada. Bien qu'il y ait possibilité de changement, les fonds bilatéraux s'appliquent à l'achat de produits canadiens dans une proportion d'au moins 80 p. 100. L'aide bilatérale absorbe environ 60 à 70 p. 100 du budget de l'ACDI, l'aide multilatérale en prend un autre 20 à 30 p. 100 et la direction des organisations non gouvernementales, le dernier 10 p. 100. Pourtant l'ACDI fait délibérément une publicité excessive à sa direction des organisations non gouvernementales, c'est-à-dire aux dons qu'elle fait aux œuvres de charité internationales et aux églises afin sans

doute de donner bonne presse au genre d'aide que fournit l'ACDI.

Ce qu'il faut considérer, ce sont les effets que l'aide fournie par les pays de l'ouest, entre autres le Canada, a eus sur le tiers monde. En examinant cette question de plus près, on s'aperçoit que, pour les vingt dernières années, cette aide a eu pour résultat de lier les pays du tiers monde si étroitement au système économique de l'ouest que, d'une façon générale, le tiers monde non communiste se trouve dans une situation qui ne cesse d'empirer.

Les effets de l'inflation ont certes été dévastateurs, mais l'inflation n'a rien de nouveau pour un grand nombre de ces pays. Au milieu des années soixante le Brésil, par exemple, a connu un taux annuel d'inflation de 45 à 60 p. 100. En fait, l'un des seuls bienfaits de la crise économique internationale actuelle est qu'elle donnera peut-être au tiers monde l'occasion de s'émanciper. Durant la période qui va de 1950 à 1973, le prix des produits exportés par le Canada a connu une hausse considérable. Par exemple, le minerai de zinc a augmenté de 350 p. 100, le nickel de 250 p. 100, le bois de 215 p. 100, le blé de 160 p. 100; par contre, parmi les produits exportés par le tiers monde, la bauxite n'a augmenté que de 76 p. 100, le sucre de 73.4 p. 100, le café de 44.2 p. 100 et le thé a baissé de 24.8 p. 100.

En outre, quand nous considérons la charge procentuelle du pouvoir d'achat véritable au regard des produits ouvrés, nous constatons dans tous les cas, sauf celui de la bauxite, une baisse réelle du pouvoir d'achat. La crise économique actuelle a forcé l'Occident à tenir au moins compte de la situation ridicule des pays du tiers monde à qui on prétendait venir en aide et qui devaient verser, en 1967, des frais de service s'établissant entre 40 et 87 p. 100 des montants bruts prêtés. Comment a-t-on pu en arriver là?

Les institutions monétaires et bancaires internationales ont vu le jour et élaboré leurs principes directeurs dans les années qui ont suivi la Seconde guerre mondiale et sont une conséquence directe de la dépression. Elles visent essentiellement à établir la suprématie économique des pays capitalistes commerçants sur les pays autres qu'occidentaux, c'est-à-dire à garder la haute main sur les ressources et les marchés. La crise économique porta un coup fatal à l'étalon-or. Après la guerre, les principales nations commerçantes, particulièrement les États-Unis qui, juste avant la crise, avaient commencé à disputer au Royaume-Uni la domination du commerce mondial, tâchèrent d'établir des institutions capables de concilier à la fois la stabilité de l'étalon-or comme taux de change et l'insistance des États nationaux à gérer leurs propres affaires économiques en vue de minimiser les dangers de crise et de chômage, c'est-à-dire d'internationaliser les principes économiques de Keynes. Le régime fut mis au point à Bretton Woods en 1944; il devait être mis en application par le FMI et on lui donna le nom de régime de parité ou de taux de change fixes mais ajustables.

L'idéologie du FMI et de son complément, la Banque mondiale, est le libéralisme économique. La force dominante fut et est encore les États-Unis. Le Canada, comme dans le cas de la duplicité qui entraîna la chute d'Allende, se contente d'emboîter le pas, ramassant une miette du commerce international par-ci et des dollars de ses exportations par-là. Le Fonds monétaire international a pour principe de donner aux forces du marché leurs coudées franches et désapprouve toutes sortes d'interventions gouvernementales, telles le soutien des prix, le rationnement, la protection des industries nationales—qui faussent, à ce qu'on prétend, les rapports de forces sur le marché libre.

Examinons quelques particularités importantes du programme dit de stabilisation du FMI: Premièrement, l'abolition ou la libéralisation des contrôles sur les devises et les importations. Deuxièmement, la mise en œuvre de programmmes anti-inflationnistes internes, comportant: *a*) le contrôle du déficit du gouvernement grâce à la compression des dépenses, à la hausse des impôts et des prix imposés par les entreprises publiques, à l'abolition des subventions à la consommation; *b*) le blocage des salaires, dans la mesure des pouvoirs du gouvernement; *c*) la suppression des contrôles sur les prix. Troisièmement, un meilleur accueil aux investissements étrangers. Ces propos vous semblent-ils familiers, madame le président?

La politique de développement du FMI ainsi que celle des diverses banques internationales appuie l'internationalisation des économies des pays du tiers monde. Comme le capital local sert à financer les projets de sociétés internationales comme la Falconbridge, bien des pays du tiers monde ont du mal à élaborer des substituts locaux aux importations du bloc occidental, vu la pénurie de liquidités. Cela contribue à accentuer leur dépendance. Pensons seulement au Chili qui dépend énormément des importations de produits alimentaires. Il pourrait cependant avoir une productivité agricole comparable à celle de la Californie. Le Canada a aidé à empêcher le Chili de renégocier les prêts qui avaient été contractés par le gouvernement précédent. Le tort que cause cette dépendance économique empêche le développement des industries, ce qui semble naturel dans bien des pays du tiers monde.

● (2130)

On peut voir ce que l'internationalisation apporte à un pays du Tiers-Monde, lorsqu'on regarde la situation du Mozambique avant sa libération. Des milliers d'acres de terre arable servaient à la culture du café destiné à l'exportation, alors que les habitants de cette région souffraient de malnutrition. De plus, l'industrie agricole a apporté un son de cloche différent lors de la conférence sur l'alimentation. Les grandes exploitations agricoles ont soutenu à la conférence qu'elles pouvaient subvenir aux besoins du Tiers-Monde. Nombre des produits qu'elles peuvent fournir proviendront de l'Ouest, épuisant ainsi les devises étrangères de valeur et empêchant la mise au point de substituts locaux aux produits importés. En outre, pour payer ces importations, les pays doivent accumuler des réserves de devises étrangères. Pour ce faire, ils doivent encourager les exportations de produits de la terre et autres produits bruts contre des devises, bien souvent aux dépens de la population qui est mal nourrie. Cependant, malgré le sacrifice de la malnutrition, les gains provenant des exportations semblent ne jamais égaler la valeur des importations des pays occidentaux nécessaires à la bonne marche du genre d'économie que les pays comme le Canada approuvent.

Comme si cela ne suffisait pas, deux autres facteurs, liés entre eux toutefois, accentuent les problèmes du Tiers-Monde. Le premier, c'est que la mainmise étrangère sans cesse croissante des multinationales va de pair avec la libéralisation des importations et le contrôle des devises. En second lieu, le rôle de l'aide dans l'économie des pays du tiers monde vise nettement à maintenir le tiers monde dans l'asservissement. Les conseils donnés aux institutions financières occidentales où le Canada siège aux conseils d'administration, sont nettement de nature déflationniste. La libéralisation des contrôles sur les devises et les

importations signifie simplement le démontage des mécanismes établis à l'origine pour épargner le change étranger. Ces contrôles permettent aux leaders locaux de décider ce qui, à leurs yeux, est une nécessité ou un luxe. En fait, cette exigence constitue un objectif fondamental du FMI. Il en résulte inévitablement une rareté croissante de ces fonds dans les pays du tiers monde.

Les institutions financières mondiales, ainsi que le gouvernement canadien, tendent à favoriser la croissance du commerce et des investissements internationaux et à s'opposer aux modes de développement propres à restreindre cette croissance. La libéralisation du commerce et des investissements étrangers, jointe aux aspects déflationnistes des règlements du FMI, favorise les sociétés qui appartiennent à des étrangers et qui dépendent des importations provenant d'autres filiales des mêmes sociétés multinationales.

Si, par exemple, il y avait un contrôle des changes sévère pour les importations afin de favoriser les produits de remplacement locaux, les usines étrangères pourraient être amenées à réduire leur production ou à chercher des équivalents locaux. La plupart des sociétés multinationales préfèrent commercer avec des filiales, parce qu'elles sont alors libres de fixer les prix et donc de transférer les bénéfices d'un pays à l'autre sous le couvert de paiements d'importations.

Les conditions de récession que la libéralisation du commerce crée conduisent à une situation où de nombreuses entreprises du tiers monde doivent soit réduire leur activité et mettre des travailleurs à pied, soit cesser toute activité, autrement dit, déclarer faillite. En d'autres termes, elles sont toutes prêtes à tomber aux mains des sociétés étrangères qui les achètent pour une bouchée de pain. Bien que les moyens soient différents au Canada, le processus d'acquisition est le même. Comme au Canada, ces sociétés financent habituellement leurs acquisitions en empruntant aux banques locales. Leur envergure et leur richesse sont une garantie pour les banques locales qui, pour cette raison, préfèrent prêter aux sociétés multinationales plutôt qu'aux entreprises locales. Un programme de libéralisation du commerce aboutit à des prises de contrôle par des étrangers, et l'inaptitude à créer des produits de remplacement à l'importation de produits étrangers et à une pénurie de devises étrangères. Le dernier élément revêt évidemment une importance cruciale. Sans lui, les politiques de libéralisation du commerce ne sauraient être maintenues. Vient ensuite l'aide étrangère.

A dire vrai, l'expression «aide à l'étranger» n'est pas exacte. Elle porte en elle l'idée de cadeaux aux pays du Tiers-Monde. Le mot «aide», au sens qu'il a pris depuis la Seconde Guerre mondiale, peut s'appliquer à toute transaction financière internationale, depuis le don pur et simple au prêt à un taux d'intérêt à peine inférieur aux taux commerciaux courants. L'ACDI consacre la majeure partie de son activité à des programmes de prêts bilatéraux et multilatéraux. A remarquer que cette aide vise à favoriser des entreprises susceptibles de faire naître le nouvement international du commerce et des investissements. Dans l'esprit du Fonds monétaire international, des banques internationales et des organismes prêteurs comme l'ACDI, l'aide doit servir à équilibrer le budget des pays en voie de développement.

Voici un extrait d'un article paru dans la revue *Finance and Development*, publiée par le Fonds monétaire international:

Car, contrairement à l'aide reçue par les pays européens dans l'après-guerre, l'assistance donnée aux pays en voie de développement constitue une source constante de financement. En général, on ne s'attend donc pas que les pays bénéficiaires rajustent leur balance des paiements de façon à se passer d'une telle aide comme le faisaient les pays de l'Europe immédiatement après la guerre.

L'aide étrangère entraîne donc une dette étrangère. Si l'on accorde libre jeu aux marchés, alors des importations de toutes sortes peuvent entrer dans un pays sans avoir le moindre rapport avec les besoins véritables de celui-ci. Certains pays du tiers monde ont fait l'essai de taux de change multiples, c'est-à-dire qu'ils en ont établi un pour les articles indispensables et un plus élevé pour les produits de luxe. Un tel régime fonctionne comme une subvention fiscale. De telles politiques nuisent manifestement au commerce et n'ont par conséquent pas de raison d'être dans des soi-disant pays de libre entreprise comme le Canada. Ce que l'on oublie cependant c'est qu'il faut rembourser plus tard la plupart de ces fonds. L'importance de l'aide et des investissements étrangers dépend du degré d'évolution d'un pays. Plus il évolue, plus les investissements étrangers croissent et vice versa.

On accorde de l'aide pour financer ces politiques d'importations libérales, qui servent à payer l'aide conditionnelle accordée par le Canada; c'est une attitude typique. Non seulement ce système augmente sans cesse le montant de la dette, mais il empêche le pays d'utiliser librement ses réserves étrangères pour importer les biens et les services dont il a vraiment besoin et de remplacer les produits importés par des produits locaux.

Une dernière conséquence de ce système économique dans lequel s'inscrit complètement la politique d'aide à l'étranger, c'est que bien des gouvernements des pays du tiers monde ont tendance à être exposés aux coups d'État militaires de la droite. On s'évertue à expliquer que la dictature découle du fait que la plupart des pays du tiers monde ne sont pas mûrs pour la démocratie, mais ces théories simplistes font fi de l'existence d'un pouvoir mondial.

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

M. Dupras: Madame le président, j'aurais aimé, naturellement, avoir un peu plus de temps pour traiter des choses des Affaires extérieures, seulement, dû à la générosité de mon préopinant, je devrai le faire dans cinq minutes.

Néanmoins, je voudrais tout de même, avant de commencer mes remarques sur ce que je voulais dire, je voudrais tout de même dire avec quel enthousiasme nous recevons, les membres du comité des affaires extérieures, l'ordre de renvoi qui nous a été donné, et qui nous donnera l'autorisation d'examiner le programme d'aide international du gouvernement canadien. Et je me demande si le ministre serait disposé, par exemple, à ce stade-ci, de considérer la possibilité qu'un sous-comité puisse être formé du comité des affaires extérieures pour aller assister, par exemple, au début de la 6e session ou de la 7e session spéciale aux Nations Unies, et cette session portera sûrement sur ce nouvel ordre économique et des membres de ce sous-comité pourraient profiter alors de la contribution des pays participants. Le ministère des Affaires extérieures connaît énormément de succès si l'on regarde les opérations ou les activités du ministère au cours de l'année 1974. On verra par exemple la participation du Canada à cette 6e session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Il y avait aussi, où la délégation canadienne s'est particulièrement distinguée, la conférence à Bucarest sur la

population. Avant cela, il y avait eu la conférence sur le droit de la mer à Caracas, à laquelle la délégation canadienne a participé d'une façon assez spéciale en prenant le poste de leader dans le domaine des territoires limitrophes au pays. Il y avait aussi un peu plus tard, et encore une fois les fonctionnaires du ministère et les délégués canadiens se sont particulièrement distingués, la conférence sur l'alimentation, à Rome, en octobre et novembre 1974. Et enfin, la dernière conférence à Genève, pour poursuivre la conférence déjà commencée à Caracas sur le droit de la mer.

Et l'influence et le prestige du pays se sont exercés aussi à l'intérieur du Commonwealth. Comme vous le savez, la conférence des Caraïbes en mars dernier a porté surtout sur le nouvel ordre économique, et le premier ministre du Canada a profité de l'occasion pour rassurer nos associés, membres du Commonwealth des Caraïbes, des intentions du Canada sur une foule de domaines, particulièrement la non-prolifération des armes nucléaires, et aussi d'autres sujets tout aussi importants pour ces pays en voie de développement.

On a vu aussi finalement la Communauté économique européenne nous faire une place: accepter par exemple que le Canada, qui fait déjà partie de la communauté militaire européenne, et en ce sens partie d'une certaine façon de la Communauté politique européenne, faire une place de plus en plus importante au Canada, pour que notre pays fasse partie de la communauté économique, et ainsi profiter des avantages que cela peut représenter pour nous d'avoir un pied, si vous voulez, une place bien en vue, dans cette communauté européenne.

● (2140)

Il y a aussi d'autres domaines, madame le président, où notre ministère des Affaires extérieures s'est surtout distingué, et grâce à la grande qualité et à cet attachement que les fonctionnaires ont pour leur travail.

Avant de terminer, madame le président, je me demande si, par exemple, il n'y aurait pas lieu, et c'est le thème que je voulais développer dans les remarques que j'aurais voulu être un peu plus longues, s'il n'y aurait pas lieu de se tourner un peu vers l'Amérique latine. Pour nous, le Canada, nous sommes de grands absents en Amérique latine, et il est difficile pour nous d'expliquer et de rationaliser cette absence chez nos voisins du Sud. Il y a un rôle pour les Canadiens. Il y a un rôle que le Canada devrait jouer, tout autant pour normaliser les relations des pays membres de l'OEA, que pour aider les pays en voie de développement qui se tournent de plus en plus vers notre pays pour de l'aide. Je vois, madame le président, qu'il est 9 h 45.

Le vice-président adjoint: Comme il est 9 h 45 du soir, il est de mon devoir, en conformité des dispositions du paragraphe (9)*a*) de l'article 58 du Règlement d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire à l'expédition des affaires relatives aux subsides.

[*Traduction*]

Le crédit 1er des Affaires extérieures est-il adopté?

(Le crédit est adopté.)

Le vice-président adjoint: Dois-je faire rapport de la résolution?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de la résolution, qui est agréée.)

Des voix: Il est 10 heures.

Grief

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Madame l'Orateur, par le passé, on est convenu qu'il serait possible, à ce moment-ci, d'exposer un grief. De notre côté, nous acceptons encore ce principe ce soir, pourvu que la procédure habituelle soit suivie, c'est-à-dire que la présentation du grief ne prenne que la moitié du temps.

LES CONSÉQUENCES DE LA POLITIQUE DU BILINGUISME POUR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Madame l'Orateur, je prends la parole ce soir pour soulever une question que j'ai déjà soulevée quand la Chambre a été saisie des crédits du président du Conseil du Trésor (M. Chrétien), le 9 mai. Il s'agit du problème qu'engendre à la Fonction publique l'application de la politique du bilinguisme aux employés temporaires ou occasionnels. C'est une question très importante, car elle a touché un grand nombre de fonctionnaires. J'avais alors dit au président du Conseil du Trésor qu'à mon avis, la politique exposée la veille ou deux jours plus tôt était discriminatoire et injuste envers les Canadiens unilingues.

J'ai fait cette observation parce que la politique annoncée stipulait que pour être nommé à titre d'employé occasionnel désigné bilingue, tout candidat devait être bilingue au départ. Les employés temporaires n'ont pas droit aux cours de langue. Un certain nombre d'entre eux aimeraient bien que des cours de langue leur soient offerts, mais apparemment ce n'est pas le cas. Vu qu'il leur est impossible de suivre des cours de langue et vu que le règlement exige qu'ils soient bilingues au départ, un grand nombre de Canadiens, en raison de l'endroit où ils sont nés ou résident, ne peuvent obtenir un emploi même temporaire à la Fonction publique.

J'expose ce grief parce que je suis convaincu que c'est une politique discriminatoire, et parce que je désire que le gouvernement réfléchisse à l'injustice de cette mesure. J'expose ce grief parce qu'au ministère du Revenu national environ 2000 employés occasionnels sont visés par cette politique. Certes, on leur a accordé un certain sursis mais je souligne le mot «certain» parce que le jour fatidique n'a été que reporté et va se représenter d'ici deux ou trois ans. La même situation se retrouve dans d'autres ministères où ils ne bénéficient même pas de ce court répit, et je suggère très respectueusement que le gouvernement devrait se préoccuper de ce problème.

J'ai hésité à exposer ce grief mais j'en ai été saisi, comme bien d'autres députés, par voie de pétition. J'espère que les députés de tous les partis vont prendre en considération le cas de ces Canadiens qui, parce qu'ils sont nés et ont été élevés dans un endroit où ils n'ont pas eu l'occasion d'apprendre les deux langues, ne peuvent occuper certains postes, même à titre occasionnel ou temporaire, à la Fonction publique de leur pays.

J'ai déjà soulevé cette question et je me sens forcé de la soulever de nouveau parce que tous les partis ont appuyé les principes de la loi sur les langues officielles. En ce qui concerne ce petit groupe de Canadiens—groupe qui s'accroîtra probablement—je ne puis croire que l'on ait jamais voulu faire preuve de discrimination à leur égard en matière d'emploi occasionnel à la Fonction publique. J'espère qu'à la suite de mon intervention, le président du Conseil du Trésor étudiera cette question. Je crois que c'est important.

Les erreurs dans l'application de la loi—non pas dans ses principes mais dans son application—présentent un grand danger. Je crois qu'il est essentiel pour l'intégrité de

notre pays que nous veillions jalousement à l'application de cette très importante politique dont le principe a l'appui de tous les partis. La difficulté ne réside pas dans la politique elle-même, mais dans sa mise en œuvre pratique au sein de la Fonction publique. J'espère sincèrement que le président du Conseil Privé (M. Sharp) étudiera la situation et consultera le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) à ce sujet, afin de s'assurer que les employés occasionnels ne se voient pas refuser le droit de travailler dans la Fonction publique de leur propre pays. Cet aspect me préoccupe.

● (2150)

Permettez-moi de répéter ma requête: Je demande au président du Conseil du Trésor de consulter ses collègues et de voir si cette injustice—possible dans certains cas mais réelle dans d'autres—ne peut être corrigée. Ce décret injuste peut sûrement être révoqué aussi facilement qu'il a été tout d'abord adopté. Nous pouvons certainement aider de cette façon les citoyens qui désirent travailler dans la Fonction publique de notre pays.

[*Français*]

M. Pierre De Bané (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Sur le même sujet, madame le président, je pense que l'honorable député qui m'a précédé devrait quand même expliquer que les principaux griefs appartiennent quand même à la collectivité francophone. Si nous examinons les postes dans la Fonction publique fédérale, nous constaterons que la grande majorité ont été classifiés comme étant unilingues anglais, et dans une proportion bien supérieure au pourcentage que représente la population anglophone, et réciproquement, en ce qui touche aux francophones qui représentent plus de 30 p. 100 ou presque 30 p. 100 de la population canadienne, il n'y a pas 30 p. 100 des postes dans la Fonction publique qui soient désignés comme étant unilingues français.

Je voudrais aussi rappeler à l'honorable député qu'en vertu des statistiques que nous a présentées la Commission de la Fonction publique, et cela depuis de nombreuses années, ce sont les francophones qui sont sous-représentés dans la Fonction publique fédérale, et à tous les niveaux dans tous les ministères, et à chaque niveau dans chaque ministère. Et lorsque l'honorable député parle de discrimination, je voudrais lui rappeler qu'encore aujourd'hui la langue de travail, dans la plupart des ministères, des agences et des institutions du gouvernement fédéral, la langue de travail est l'anglais et l'anglais exclusivement, et s'il y a un groupe contre lequel la politique actuelle du gouvernement est discriminatoire, c'est bien celui des francophones. Je suis bien d'accord avec l'honorable député sur le fait qu'il ne faut pas considérer le passé.

[*Traduction*]

Oublions le passé et regardons vers l'avenir. J'étais heureux d'entendre le député approuver le principe de la politique. Il est encourageant de noter que la plupart des députés appuient la politique qui peut s'exprimer d'une autre façon. C'est une politique d'unité nationale. Quant à moi, le bilinguisme est un moyen de réaliser et de renforcer l'unité nationale, de garantir que tous les Canadiens se sentent chez eux au Canada, qu'ils aient tous le sentiment que le gouvernement central les représente, que tout le pays leur appartient, et qu'ils n'aient pas besoin de se retrancher dans une seule province.

Il faudrait examiner le programme sous tous ses aspects. Habituellement, après qu'une personne a été engagée temporairement dans la Fonction publique, elle finit par y obtenir un emploi permanent. Une fois qu'elle a réussi le concours, les connaissances et l'expérience qu'elle acquiert dans son emploi temporaire lui sont profitables, de sorte que ses chances d'occuper l'emploi en permanence sont bonnes.

[*Français*]

Je pense, madame le président, que, en gros, la mise en œuvre de cette politique peut causer des problèmes, mais à mon avis, nous devons admettre que, l'un dans l'autre, c'est surtout la collectivité francophone qui a le droit de se plaindre. D'ailleurs, le rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme aussi bien que les rapports annuels du Commissaire aux langues officielles, lequel incidemment fait un travail admirable, démontrent abondamment que c'est bien envers la collectivité francophone que la présente politique est discriminatoire.

[*Traduction*]

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Madame l'Orateur, le député a soulevé une question qui est une source de préoccupation dans la région de la capitale nationale. Je crois qu'elle concerne les employés temporaires embauchés à des postes de surveillance. Les employés embauchés à des postes temporaires de surveillance sont, d'après une récente décision du Conseil du Trésor, tenus d'être bilingues. Les employés dont le député a parlé, les employés de surveillance au ministère du Revenu national qui ont été, dans bien des cas, rappelés chaque année pour exercer des fonctions temporaires de surveillance liées à la préparation des déclarations d'impôt sur le revenu, constituent un cas spécial. Cette affaire a été portée à l'attention du ministre et du Conseil du Trésor. Comme l'a fait remarquer le député qui a exposé le grief, on a décrété que ces employés temporaires seraient exempté des exigences de la politique. J'ai soulevé cette question auprès du président du Conseil du Trésor et d'autres hauts fonctionnaires, et l'on effectue présentement dans la région de la capitale nationale une étude portant sur d'autres employés exerçant des fonctions similaires.

Cette situation est injuste à divers titres, et elle empêche notamment ces employés d'avoir la priorité aux cours de langue. Ils ne sont pas admis à ces cours, bien que souvent ils reviennent faire tous les ans le même genre de travail, depuis quinze ou vingt ans. Ils ont des emplois temporaires d'une durée inférieure à l'année complète, ce qui les empêche d'être titularisés. En raison du manque de place dans les écoles de langue, et parce que ce personnel constitue un cas à part, le Conseil du trésor se penche actuellement sur la question. Je suis persuadé que le député, comme ses collègues qui représentent la région de la capitale nationale, voudra bien attendre que des modifications de politique interviennent et que des mesures soient prises pour régler ce cas particulier.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES PARCS NATIONAUX—LES DROITS D'ENTRÉE—LES PLAINTES AU SUJET DE LA BAISSE DES RECETTES À RADIUM ET À INVERMERE—LE SYSTÈME D'HONNEUR POUR LA CIRCULATION DE TRANSIT

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Madame l'Orateur, j'ai posé il y a quelques jours une question au ministre responsable de nos parcs nationaux, à l'instigation des habitants des villages et petites villes de ma circonscription qui sont mécontents du nouveau tarif des droits d'entrée adopté pour les parcs nationaux. Je sais que cette question a été soulevée indirectement avant que je ne la pose. Elle a été soulevée pendant la période réservée aux plaintes, après l'examen en comité, comme aujourd'hui, de la question des subsides.

Le ministre avait alors répondu que la nouvelle politique consiste à faire supporter par les usagers le coût des parcs. Il a cité un chiffre. Si j'ai bonne mémoire, il a affirmé que 5 p. 100 de la population profite des parcs. Ce chiffre paraît valable à première vue. Mais si on l'examine de plus près, on voit qu'il est trompeur, parce qu'il n'existe pas de grands parcs nationaux aproximité des grandes agglomérations ontariennes et québécoises. Mais par contre certains parcs nationaux sont à cheval sur la route transcanadienne en Colombie-Britannique, et je pense que les usagers des parcs de Colombie-Britannique représentent beaucoup plus que 5 p. 100 de la population. Leur pourcentage est probablement plus que dans toute autre province, à l'exception de l'Alberta qui se trouve dans la même situation que la Colombie-Britannique. Il s'en suit que les problèmes sont différents en Colombie-Britannique et en Alberta que dans le reste du pays.

Ceux qui m'écrivent s'inquiètent surtout de la liste de droits complexe et peu pratique. J'ignore ce qui se passera lorsqu'il y aura affluence en juillet et en août aux barrières des parcs nationaux de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, surtout aux barrières des parcs le long de la route transcanadienne. Chaque fois qu'une automobile arrivera devant la barrière d'un parc, les visiteurs auront le choix entre six possibilités et ils devront décider presque instantanément laquelle choisir. Ils ont à décider s'ils doivent dire qu'ils ne feront que passer ou qu'ils y resteront un, deux, trois, quatre, cinq jours, et demander un abonnement annuel pour tous les parcs nationaux. Il ne sera pas facile de démêler tout ce monde. Je prévois qu'il y aura des difficultés au points d'entrée. Et les difficultés s'accroîtront à mesure que le flot des usagers va s'intensifier. Je sais que le système d'honneur a déjà été abandonné. Quand on en avait proposé l'adoption, je n'ai pas cru qu'il durerait une semaine. C'est à peu près ce qui est arrivé.

● (2200)

L'autre chose est que cela pourrait devenir désastreux pour les commerces établis à l'intérieur des parcs. Ces gens-là ne sont pas consultés quand les règles du jeu sont le moindrement modifiées. J'ai reçu des instances que j'ai transmises au ministre, qui indiquent que les affaires ont sensiblement ralenti. Je crois que la décision avait été prise sans une bonne évaluation des services que certains des commerces établis dans le parc rendent à des localités sises à une distance considérable du parc en Colombie-Britannique. Il arrive souvent que la Chambre de Commerce de Invermere-Windermere tienne ses réunions au pavillon de Radium, à l'intérieur du parc. C'est un lieu qui sert à diverses activités sociales. Avec le nouveau barème de droits, chaque fois qu'une personne assiste à chacune des quelque cinq réunions, elle doit payer des frais supplémentaires inhabituels à cause de la définition très étroite qui est donnée de l'usager des installations du parc. Quand une réunion de la Chambre de Commerce a lieu à l'intérieur du parc, les personnes qui normalement ne feraient qu'y assister deviennent maintenant des usagers d'une installation et sont assujettis à des frais supplémentaires.

La Chambre de Commerce de Invermere-Windermere m'a suggéré que, s'il fallait augmenter les droits et compte tenu des pressions et de la poussée de l'inflation, il aurait mieux valu fixer un droit général de $5. Cela aurait évité la surveillance étroite qui s'ensuivra. Cela aurait évité aussi la confusion qui règne aux entrées et les commerces établis dans le parc n'en auraient sans doute pas souffert.

Le ministre a laissé entendre qu'il essaierait le système pour un an. A mon avis, certaines des entreprises commerciales à l'intérieur des parcs nationaux pourraient avoir de graves ennuis si l'on ne modifie pas le système. Il y aura beaucoup d'encombrement sur la route transcanadienne si l'on ne révise pas toute la situation avant un an.

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame l'Orateur, jusqu'ici le ministre n'a reçu qu'une lettre provenant de la région de Radium-Windermere en Colombie-Britannique au sujet d'une prétendue diminution des affaires dans le parc national de Kootenay. On répondra à cette lettre d'ici quelques jours.

La nouvelle liste de droits d'entrée dans le parc a été mise en vigueur le 1er avril. Le nombre de visiteurs au parc en avril et en mai de 1975 était inférieur au nombre de visiteurs pour la même période en 1974. Cependant, les employés du parc signalent que cela provient en bonne partie du fait que le congé de Pâques a eu lieu en mars cette année et qu'il y a eu du mauvais temps au cours de ces deux mois.

Les employés du parc disent que la nouvelle liste de droits d'entrée ne pose aucun problème spécial à l'entrée du parc national de Kootenay. C'est particulièrement juste maintenant qu'on identifie le trafic de transit empruntant la route Banff-Windermere, qui passe sans payer, à l'aide de laissez-passer temporairement fixés aux véhicules.

Le but, bien sûr, est de percevoir un droit d'entrée seulement de ceux qui entendent s'arrêter et se servir du parc et de ses installations. Bien que le parc de Kootenay n'ai posé aucun problème spécial, on peut dire que la perception des droits dans tous les parcs nationaux sera revue après la saison estivale pour essayer de corriger toutes les anomalies qui pourraient être identifiées pendant la saison principale.

Ayant eu le plaisir de me baigner à l'Aquacourt à Radium et d'apprécier les diverses installations dans ce secteur, j'aimerais assurer au député d'Okanagan-Kootenay (M. Johnston), que nous ne voulons pas provoquer de confusion et de perturbations à l'entrée. Nous voulons améliorer les parcs grâce à la participation du public, des gens ordinaires contribuant de façon raisonnable au programme de rénovation de ce parc par les droits qu'ils paient pour en profiter.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—L'EXAMEN DE LA POLITIQUE SALARIALE APPLICABLE DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Madame l'Orateur, la question que j'ai soulevée à la Chambre hier en réclamant une étude approfondie de la politique salariale fédérale touchant tous les travailleurs

fédéraux de la région de l'Atlantique nous semble raisonnable, à moi et à la plupart des députés de cette région. En fait, vu les réponses vagues et ambiguës qu'ont offertes le ministre de l'Expansion économique régionale ainsi que le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) pour justifier la politique actuelle, nous estimons qu'une telle étude est impérative.

Nous en avons assez de nous faire rappeler par le président du Conseil du Trésor que «les taux de rémunération sont en vigueur depuis bien des années pour un certain nombre de groupes d'occupations dans la Fonction publique». Le fait qu'une politique fédérale soit en vigueur depuis longtemps ne suffit pas pour qu'on l'a considère comme valable ou équitable. Nous sommes las d'entendre dire, comme le ministre l'a fait en mai 1975 au comité de l'expansion économique régionale: «Il n'y a pas que le gouvernement fédéral qui fixe les salaires d'après les régions».

Je tiens à rappeler au ministre que, lorsque le ministre des Affaires extérieures actuel a reçu le portefeuille du Travail, l'une des premières mesures qu'il a adoptées a été d'augmenter le salaire fédéral minimum pour lui faire dépasser celui qui est accordé par les provinces car, disait-il alors, le gouvernement fédéral doit donner l'exemple à cet égard. Donner l'exemple en matière de justice pour les ouvriers et autres travailleurs de la région atlantique semble être l'une des dernières préoccupations des responsables du Conseil du Trésor.

Les faits sont les suivants, madame l'Orateur. Fait nº 1—une grande différence existe dans les traitements que reçoivent les fonctionnaires fédéraux des diverses parties du Canada. Fait nº 2—Le ministère de l'Expansion économique régionale a été établi en 1969 à dessein de réduire les différences de revenus existant dans les différentes régions du Canada. Fait nº 3—Nombre de fonctionnaires fédéraux des provinces atlantiques touchent moins, de fait, beaucoup moins, que leurs homologues d'autres régions. Fait nº 4—Ces disparités dans les salaires fédéraux existent même si les impôts fédéraux sont calculés sur la même base dans toutes les régions canadiennes. Fait nº 5—Le même effort physique et mental est requis pour faire une tâche donnée au sein de la Fonction publique, où que le fonctionnaire soit employé au Canada. Fait nº 6—Le coût de la vie est, de fait, plus élevé dans la région atlantique. Fait nº 7—Le relèvement de récente date du traitement des députés fut le même partout au Canada, fondé qu'il était sur le principe de salaire égal à travail égal. Fait nº 8—Le relèvement récemment autorisé des honoraires des juges a été le même partout au Canada.

Or, lorsqu'il s'agit des cols bleus employés dan le secteur fédéral de la région Atlantique, le principe de travail égal, salaire égal est écarté. Il y a une différence annuelle d'environ $4,306 pour une certaine catégorie d'emploi d'électricien dans la fonction publique fédérale si la personne travaille à Vancouver plutôt qu'à Sydney ou à Halifax en Nouvelle-Écosse. Les menuisiers du gouvernement fédéral touchent $6.42 à Toronto contre $5.23 à Halifax et Moncton. Il y a injustice si l'on songe que le gouvernement fédéral, comme employeur, paie un ouvrier non spécialisé $4.80 à Vancouver mais seulement $3.82 au Nouveau-Brunswick. Les employés d'hôpitaux, les concierges, les manœuvres et les hommes de métier ainsi que bien d'autres catégories de gens sont également touchés et de la même manière.

Dans une réponse donnée en mai 1975, au député de Dartmough-Halifax-East (M. Forrestall) à une question sur le coût annuel global d'élimination des taux régionaux pour tous les employés du gouvernement, le président du Conseil privé (M. Sharp) a estimé ce coût à environ 79 millions de dollars. Si nous acceptons ce chiffre comme étant assez juste, on sait, bien sûr, que ce montant serait réduit par les sommes versés sous forme de contributions directes et indirectes à tous les paliers de gouvernement.

L'effet multiplicateur de pareille dépense, même en déduisant les pertes de revenus provenant des épargnes personnelles, des impôts et de l'achat de biens importés, agirait de façon sensible sur l'accroissement des revenus dans la région de l'Atlantique. Quoi qu'il en soit, nous ne demandons rien d'autre qu'une étude approfondie, complète et détaillée de cette politique salariale fédérale. On répond à nos inquiétudes par de ronflantes rationalisations générales et par les traditionnelles solutions vagues. Cette étude objective s'impose depuis longtemps, car tous doivent se rendre compte que la politique actuelle aiguise la jalousie, accentue les disparités régionales et ne favorise pas du tout l'unité nationale.

● (2210)

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Madame l'Orateur, le député a exposé les nombreuses raisons pour lesquelles il aimerait qu'on étudie davantage la politique salariale actuelle du gouvernement fédéral. Selon lui, cette étude devrait s'intéresser aux effets de la politique salariale, et je cite, «sur tous les fonctionnaires fédéraux de la région de l'Atlantique».

Au comité permanent, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) a discuté avec les députés des efforts faits par son ministère et les autres ministères fédéraux pour dissiper les écarts de revenu au Canada. Il a également parlé des problèmes pratiques que posait la mise en œuvre des échelles de traitements dites nationales qui ont de grosses répercussions non seulement au gouvernement fédéral, mais dans tous les autres paliers de gouvernement, de même que dans le secteur privé et les syndicats.

Je ne puis faire plus ce soir que d'assurer encore une fois au député, comme le ministre l'a fait, que le gouvernement est très conscient de la nécessité de réduire les écarts de rémunération au Canada. De nombreux ministères, y compris ceux de l'Expansion économique régionale et de la Main-d'œuvre, mènent cette lutte et le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) a indiqué que ses fonctionnaires se tiennent au courant des événements au sein de la Fonction publique.

LES AFFAIRES INDIENNES—LA RARETÉ D'INDIENS AUX ÉCHELONS SUPÉRIEURS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Madame l'Orateur, je voudrais parler ce soir d'une question que j'ai posée au ministre à l'égard du nombre d'Indiens qui occupent des postes supérieurs dans son ministère. Nous n'avons pas à être fiers de l'histoire de notre pays. Elle n'est pas très honorable. Nous n'avons pas traité nos premiers Canadiens de façon honorable ou d'une façon dont je puis être fier. En fait, c'est une histoire qui entache notre blason.

Notre politique a toujours été marquée par l'ethnocentricité et fondée sur la supériorité des blancs. Notre histoire est le triste récit de la cohabitation de deux peuples dans un même pays. Je crois qu'un jour nos Indiens marcheront à nos côtés avec la fierté de leurs aïeux, mais l'attitude du ministère n'y contribuera pas tant qu'il se

demandera: «Que pouvons-nous faire pour eux?» Non, il faudra que le ministère laisse les autochtones s'aider eux-mêmes.

Comme le ministre l'a lui-même reconnu, son ministère a fait des erreurs, et je cite ses propos consignés au hansard du 12 juin, à la page 6695, où il a dit:

Assurément des erreurs seront commises. Dieu sait si nous en avons fait plus que notre part.

Des paroles si vraies de la bouche même du ministre. Il a ajouté, comme en fait foi la même page du hansard:

Dans le cadre de directives appropriées, nous sommes prêts à remettre aux Indiens dans la mesure du possible la direction de leurs affaires. Je crois que c'est là l'élément fondamental de nos politiques, qu'il s'agisse de la gestion de fonds ou de la direction des diverses autres activités qui les concernent directement. Nous sommes persuadés que c'est la bonne orientation.

Madame l'Orateur, nous avons ici un ministre qui dit qu'il désire voir gérer le ministère dans la mesure du possible par les autochtones, les Indiens, conformément à l'idée de laisser les autochtones gérer leur destinée, et qui se contredit ensuite par les exemples les plus criants d'inaction. Je parle en particulier du fait de ne pas avoir nommé d'autochtones aux postes de décisions au sein de son ministère. J'aimerais que le ministre me nomme cinq postes à Ottawa, considérés comme à l'échelon supérieur de son ministère, occupés par des Indiens. Ce pourrait être trop difficile à faire, et je lui demanderai donc d'en nommer quatre, trois ou deux. Je mets le ministre au défi de me nommer un seul poste aux échelons supérieurs qui soit occupé par un autochtone canadien. Il ne peut le faire parce que nos Indiens n'y occupent pas un seul poste.

Le 13 juin, j'ai demandé au ministre quand il entend nommer un autochtone canadien à un de ces centaines de postes; il a répondu, comme en fait foi la page 6732 du hansard du 13 juin:

Monsieur l'Orateur, j'ai des idées à ce sujet et je suis actuellement à en discuter avec mes collègues du cabinet.

Le ministre prétend avoir des idées à ce sujet. Je trouve qu'après cent ans de gâchis et d'erreurs du genre de celles qu'il a faites, il devrait avoir plus que des idées. Il devrait avoir des noms à me proposer. Il devrait avoir des dirigeants responsables pour appliquer des politiques qui jusqu'ici ont visé à tout sauf à l'autodétermination. Je trouve que c'est nous, les Blancs, qui sommes coupables d'avoir transformé les réserves en ghettos de miséreux. Nous, les Blancs, avons dépouillé les autochtones de leur fierté. Nous en avons fait des mendiants dans leur propre pays. Si le ministre adoptait le principe de nommer des autochtones et de les faire participer aux prises de décisions, il nous donnerait l'occasion de démontrer que nous avons confiance dans la capacité des Indiens à gérer leurs affaires. La question n'est pas qu'ils exigent notre respect, mais plutôt qu'ils en sont dignes. Merci.

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame l'Orateur, je suis heureuse que le député n'ait pas utilisé tout son temps de parole, car le travail réalisé dans ce domaine est si important que j'aimerais dépasser le temps habituellement alloué. A la fin de décembre 1974, au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien il y avait 1,188 employés inuits et indiens, ce qui représente environ 13 p. 100 de l'ensemble de la main-d'œuvre du ministère. De plus, on y comptait 362 employés autochtones occasionnels ou provisoires. De ce total, deux appartenaient aux cadres, tandis que plus de 300 occupaient des postes de responsabilité dans les catégories administrative, scientifique, professionnelle et du service étranger. Les autres étaient employés dans les catégories technique, opérationnelle et de soutien administratif.

Le député de Selkirk (M. Whiteway) a parlé des 100 dernières années de mon ministre. Bien qu'il soit relativement jeune, je ne pense pas qu'un siècle lui suffise. L'honnêteté du ministre que j'ai l'honneur de représenter est hors de doute; s'il affirme éprouver certains doutes sur l'efficacité du programme, je pense que le député devrait se considérer honoré par des observations de ce genre à la Chambre.

L'emploi d'autochtones, dans la fonction publique, au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et dans le secteur privé constitue une priorité que le ministère a toujours cherché avec conscience et énergie à respecter.

M. Whiteway: Des précisions.

Mme Campagnolo: J'ai parlé de 1,188 employés. J'ai dit également que deux se trouvaient dans les cadres. Toutefois, il se peut que le député ne s'intéresse pas aux faits que je veux lui donner. Nous reconnaissons que les autochtones sont nettement sous-représentés dans la population active. Nous savons que c'est là l'effet conjugué de leur situation socio-économique désavantagée et, partant, de leur incapacité à rivaliser sur un pied d'égalité avec les autres travailleurs, et aussi d'une certaine réticence de la part de certains à entrer sur le marché du travail.

● (2220)

Le ministère a conçu un grand nombre de programmes traitant de ce problème directement ou indirectement. D'ordinaire, les entreprises de développement économique que les programmes des affaires indiennes et esquimaudes et du Nort mettent en œuvre, grâce à divers prêts et subventions, visent à créer des possibilités d'emploi pour les autochtones. Le ministère dispose d'un vaste éventail de programmes d'enseignement et de formation professionnelle de nature à permettre aux Indiens d'acquérir les qualités nécessaires à leur participation au monde du travail. Je ne crois pas exagérer en disant que la plus grande partie du budget est consacrée à l'amélioration de la situation économique des autochtones.

Mais en plus des programmes généraux de développement économique qui créent des emplois pour les autochtones, le ministère a divers programmes précis conçus pour pallier aux problèmes particuliers de l'emploi.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures, demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 23.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 18 juin 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ABSENCE DU PREMIER MINISTRE LORS DU DÉBAT SUR LA POLITIQUE NUCLÉAIRE DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je demande à présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une question que certains d'entre nous jugent fort urgente. Je propose donc, appuyé par le député de Peace River (M. Baldwin):

Que la Chambre regrette le fait qu'hier le 17 juin quand la question de la prolifération nucléaire et le rôle du Canada dans l'exportation de matières et d'outillage nucléaires a été débattue, le premier ministre non seulement n'a assisté à aucune partie du débat ni n'y a participé, mais a choisi plutôt de faire un discours en dehors de la Chambre, à Ottawa, dans lequel il n'a tenu absolument aucun compte des opinions exprimées par le Parlement, et la Chambre exprime donc son ressentiment pour le mépris du Parlement qu'a manifesté le premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement nécessite le consentement unanime de la Chambre avant d'être présentée ou débattue. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

ON SUGGÈRE L'AMENDEMENT DE LA LOI, EN VUE DE SAUVEGARDER LE STATUT D'UNE INDIENNE QUI ÉPOUSE UN NON INDIEN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion se rapportant à une question urgente et qui réclame une attention immédiate.

Étant donné qu'une soixantaine de femmes de la réserve indienne de Caughnawaga sont menacées d'expulsion le 5 juillet prochain pour avoir commis la «faute» d'épouser un Blanc; qu'il existe une distinction injuste flagrante à l'égard des femmes dans la loi sur les Indiens, laquelle stipule qu'une femme indienne qui épouse un non Indien perd son statut civil d'Indienne et que cette loi va à l'encontre de la Déclaration universelle des droits de l'homme que le Canada a fait sienne, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que la Chambre invite l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan) à prendre les dispositions nécessaires afin que l'article 12 de la loi sur les Indiens qui prévoit l'expulsion des Indiennes mariées à des Blancs soit amendé dans les plus brefs délais.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être présentée.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA QUESTION DU TRAITEMENT DU Dr MORGENTALER—DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE ET D'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Justice une question concernant l'inquiétude qui gagne les gens au sujet du traitement dont le Dr Morgentaler serait victime. Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures il a prises pour calmer les craintes de la population et donner à tout le monde l'assurance que ce détenu reçoit un traitement convenable et approprié à la prison de sécurité minimale de Waterloo, établissement qui, me dit-on, ne relève pas du gouvernement fédéral mais du gouvernement provincial. Sans doute le ministre conviendra-t-il que cela n'a rien à voir au fait qu'il soit partisan ou non de l'avortement.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): A mon avis, monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition a répondu lui-même à sa propre question. Sans doute le ministre de la justice du Québec a-t-il été saisi lui aussi de ces diverses questions, lui qui, en l'occurrence, a toute compétence en la matière.

● (1410)

M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puisque le ministre de la justice du Québec n'a pas réussi à apaiser ces craintes, le ministre de la Justice envisage-t-il de demander à son homologue du Québec s'il va faire effectuer une enquête par quelqu'un qui possède la stature et le prestige nécessaires et qui pourra faire rapport à la population?

M. Lang: Je préfère attendre de savoir ce qui s'est vraiment passé avant de décider quoi que ce soit.

M. Stanfield: J'ai demandé au ministre de la Justice s'il garantirait à la Chambre qu'il tient vraiment à résoudre ce problème lorsqu'il aurait plus de détails sur cette affaire; je suis certain qu'il admettait alors et qu'il admettra que le docteur Morgentaler est enfermé dans une prison provinciale alors qu'il purge une peine aux termes d'une loi fédérale. Quelle garantie le ministre peut-il nous donner qu'il fera ce qu'il se propose de faire?

M. Lang: Le fait que le Parlement ait appliqué le Code criminel n'oblige pas le gouvernement fédéral à faire des poursuites ou à s'occuper des prisons provinciales. Si le chef de l'opposition désire faire des démarches auprès du ministre de la Justice du Québec, il peut le faire directement. Je n'interviendrai auprès de lui que si j'ai des motifs de le faire.

LE POUVOIR DE CASSATION DES COURS D'APPEL EN MATIÈRE DE VERDICTS RENDUS PAR DES JURYS—LA POSSIBILITÉ DE MODIFICATION

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Devant les inquiétudes exprimées par le chef de l'opposition, par le public en général, et dernièrement par l'Association ontarienne des criminalistes, et comme, vu les méthodes employées dans le procès du Dr Morgentaler, ces inquiétudes auront cours encore quelque temps, je voudrais savoir si le ministre, dans le cadre des enquêtes qu'il sera appelé à faire relativement à cette affaire, songera sérieusement à revoir immédiatement les dispositions du droit criminel relatives aux pouvoirs des juges de casser le verdict rendu par un jury. En effet, on peut s'attendre à voir pendant une période considérable de temps surgir toute une série d'affaires de ce genre, et un certain doute règne dans l'esprit du public quant au traitement de ce prévenu-là, en raison des méthodes employées par le procureur général du Québec.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, rien ne prouve que le procureur général du Québec abuse en quoi que ce soit de ses pouvoirs. Je ne pense pas qu'il nous appartienne de discuter davantage d'une affaire dont les tribunaux sont saisis.

DEMANDE D'INTERVENTION OFFICIELLE AUPRÈS DU MINISTRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC EN FAVEUR DU Dr MORGENTALER

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Comme la réponse du ministre prouve qu'il n'a pas compris le motif des questions qui ont été posées, à savoir que le public ne sait trop à quoi s'en tenir à l'égard de la situation du Dr Morgentaler, qui a été condamné, le chef de l'opposition l'a signalé, aux termes d'une loi fédérale, le ministre s'engagerait-il, en tant que ministre de la Justice du Canada, à au moins présenter des instances au ministre de la Justice du Québec, vu l'importance que le public canadien attache à cette affaire? D'autre part, pourrait-il faire rapport à la Chambre de ses conclusions s'il ne juge pas opportun de faire mener une enquête indépendante ou encore de nommer un enquêteur ayant l'envergure voulue, comme l'a suggéré le chef de l'opposition?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): La Chambre a assumé ses responsabilités en adoptant les articles du Code criminel en question, en 1969. S'il y a des doutes dans l'esprit du public quant au rôle du ministre de la Justice en ce qui concerne les poursuites et l'établissement provincial, l'opposition en est responsable car ses questions créent et entretiennent cette confusion en donnant à croire que j'ai certaines responsabilités à cet égard. Cette affaire relève exclusivement de la compétence de la province.

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. Tout le monde sait que le rôle du ministre de la Justice est de veiller à ce que la justice soit appliquée uniformément dans tout le pays—et on le voit bien lorsque le ministre de la Justice réunit les juges pour veiller à ce que le système des condamnations soit appliqué uniformément au Canada. De toute évidence, l'affaire Morgentaler revêt un caractère exceptionnel: le chef de la section criminelle de l'Association du barreau canadien va jusqu'à parler de persécution et les 13 chefs d'accusation contre le Dr Morgentaler sont étudiés séparément. Le ministre dira-t-il à la Chambre pourquoi il n'est pas intervenu pour veiller à ce que la justice soit appliquée uniformément étant donné le nombre de preuves dont il dispose?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'accepte volontiers que l'on dise que mon rôle à titre de ministre de la Justice dépasse parfois le cadre des exigences techniques de mes fonctions. Toutefois, je ne crois pas que l'exemple cité par l'honorable député à l'égard des juges lui donne tellement gain de cause. Il s'agirait d'une question tout à fait différente si tous les juges se réunissaient afin de constater ce que chacun d'entre eux entend par l'exercice du pouvoir discrétionnaire. L'administration de la justice, lorsqu'il s'agit de porter des accusations et de les poursuivre, est une question qui relève des procureurs généraux des provinces. Le député, sauf dans une déclaration de sa part au sujet de la conduite d'un procureur général d'une province, n'a mentionné aucun élément qui pourrait me porter à croire ou à deviner que le procureur général abuse de son pouvoir discrétionnaire. Si c'était le cas, la question relèverait peut-être d'une autre juridiction, mais aucun élément de ce genre n'a été porté à mon attention. La présente affaire ne se déroule pas normalement.

Néanmoins, elle se trouve devant les tribunaux, et je prie les honorables députés de se rappeler la tradition et le Règlement de la présente Chambre qui veulent depuis longtemps que la Chambre s'abstienne de discuter des affaires judiciaires en cours. Si les députés ici présents se moquent de ce qu'ils font au sujet de la procédure devant les tribunaux, qu'ils tiennent compte tout au moins de la situation dans laquelle je me trouve lorsque je dois répondre à des questions relatives à des affaires judiciaires.

LA POSSIBILITÉ DE RÉOUVERTURE DU PROCÈS DU Dr MORGENTALER

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Le ministre de la Justice convoque parfois les procureurs généraux des provinces sur cette question, et il a su prendre ses responsabilités pour assurer une certaine uniformité de la justice, mais il est en voie de donner à la présente cause un caractère beaucoup trop exceptionnel. En vertu de l'article 617 *a*) du Code criminel, il est clair que le ministre de la Justice doit prescrire un nouveau procès. Je me rends fort bien compte que le cabinet a rejeté la possibilité d'un pardon. Mais ce même cabinet, par l'entremise du ministre de la Justice, a-t-il envisagé de réouvrir l'instruction qui a

abouti à la première condamnation dans l'affaire Morgentaler?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Le cabinet n'a pas envisagé une telle possibilité et je ne la lui ai pas soumise. L'article que vous avez mentionné, dans le Code criminel, au sujet d'un nouveau procès, ne s'applique que dans des circonstances où de nouvelles preuves ou de nouveaux faits surgissent. Il s'agit d'une disposition à laquelle on a rarement recours, et je pense qu'il doit en être ainsi.

LA PRÉSENCE D'UN OBSERVATEUR FÉDÉRAL LORS DE L'APPEL DU JUGEMENT DU Dr MORGENTALER

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice a déclaré qu'il n'avait aucun intérêt dans l'affaire Morgentaler . . .

Des voix: Oh!

Une voix: Il n'a jamais dit cela.

M. Diefenbaker: . . . en ce qui concerne l'attitude de la Cour suprême du Canada qui réduit littéralement à l'impuissance le système du jury. Si l'affaire ne l'intéressait pas en sa qualité de ministre de la Justice, comment expliquer qu'au moment de l'audition des témoignages à la Cour suprême du Canada lors de l'appel du jugement du Dr Morgentaler, ses représentants étaient présents? Comment justifier leur présence?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Certaines questions d'ordre constitutionnel ont été soulevées au cours des témoignages entendus à l'occasion de l'appel et notre but était de donner notre avis sur ces questions constitutionnelles ou sur celles qui touchaient la Déclaration des droits. Nous avons discuté de ces questions, mais c'est la Cour suprême du Canada qui les a tranchées. Voilà la raison—et la seule—de notre présence.

LE DROIT DE CASSATION DES COURS D'APPEL EN MATIÈRE DE VERDICTS DE JURYS—DEMANDE D'INTERDICTION

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Lorsque le jugement a été rendu, le lendemain matin du jour où j'ai dit que ce serait la fin du système de jury, on a dit que le ministre avait gagé $5 que la Couronne ne ferait plus appel d'un acquittement par un jury pendant au moins cinq ans. Il a perdu son pari.

Comme un autre appel contre l'acquittement du Dr Morgentaler a été interjeté, le moment ne serait-il pas venu de modifier le Code criminel pour faire en sorte que dorénavant la Couronne n'interjette pas appel pour récuser le verdict d'un jury et y substituer l'avis des juges? S'il est partisan du système de jury, comme il le prétend, si je présente un bill privé visant à mettre fin une fois pour toutes au droit qu'a une cour de faire appel pour rejeter le verdict des jurés et y substituer sa propre décision, le ministre s'engage-t-il à ce que ce bill soit présenté à la Chambre sans délai, de manière à mettre un terme à cette persécution qui ridiculise le droit pénal de notre pays et fait fi du système de jury.

● (1420)

Des voix: Bravo!

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, les députés de l'opposition applaudissent, car de toute évidence ils relient la première partie de la question qui concerne la première cause à des questions concernant la deuxième cause. Il n'y a aucun lien. Le très honorable député devrait savoir qu'il ne donne pas une juste version des faits en prétendant que j'ai suggéré qu'on ne puisse plus en appeler du verdict des jurés. Ce n'est pas rare. Il y en a eu maints exemples dans le passé et il y en aura d'autres: ils sont parfaitement légitimes chaque fois que la justice a été compromise par la décision du juge ou toute autre raison qui justifie un appel. Le député sait très bien que tout cela est vrai et il sait aussi que je n'aurais jamais prétendu le contraire.

Une voix: Une fois le verdict rendu?

Une voix: Il s'agit d'une question de droit, non d'une affaire pour le jury.

M. Lang: J'ai dit que la seule fois où un tribunal a substitué son verdict . . .

M. Diefenbaker: Le seul cas de toute l'histoire.

M. Lang: . . . à celui qu'un jury avait rendu, il n'y avait pas lieu de craindre, raisonnablement, qu'une telle éventualité puisse se produire plus fréquemment à l'avenir que par le passé. A mon sens, comme dans le cas qui nous occupe, ce n'était possible que s'il n'y avait eu aucune défense fondée sur les faits présentés au tribunal et, qu'en conséquence, il ne s'agissait pas de la tâche traditionnelle du jury de formuler des conclusions mais d'une question réellement d'ordre technique reliée au point juridique en litige. Sans dire que si, moi, j'avais été juge de la Cour suprême du Canada, j'aurais rendu le même jugement, je n'ai pas vu dans cette affaire une menace grave pour le régime de jury. Cela n'a rien à voir avec le fait qu'on peut en appeler d'un verdict, ou d'une autre cause ou d'un autre verdict de jury. Cela n'a absolument rien à avoir avec la question. D'ordinaire, le verdict ne serait pas rejeté.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, quand mon honorable collègue se met à me donner des conseils sur les pouvoirs de la cour d'appel, etc., tout ce que je puis lui dire, c'est que, à la lumière de sa propre expérience, puisqu'il n'a jamais perdu de cause ou d'appel, son argumentation est fausse. Si je présente un bill privé, je voudrais savoir si le ministre permettra que la Chambre en soit saisie.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je ne serais pas en faveur. Cependant, j'aimerais assurer le très honorable député que si jamais je lui donnais un conseil, je ne m'attendrais certainement pas qu'il le suive.

M. Diefenbaker: Voilà, monsieur l'Orateur, un exemple du despotisme du député.

* * *

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA POSSIBILITÉ DE PAYER LES FRAIS DE TRANSPORT DES TRAVAILLEURS AGRICOLES

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Ma question a trait aux frais de voyage de ceux qui font la cueillette des tomates, des concombres et des pommes. Je me suis laissé dire dans ma région que le bureau n'avait plus la permission de payer les frais de transport des cueilleurs de 16 à 18 ans. Le ministre peut-il confirmer ces dires de notre bureau local?

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre note de la question. Je ne crois pas que l'interprétation soit juste, si elle vient effectivement de préposés à la main-d'œuvre. J'examinerai l'affaire et j'en reparlerai au député.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES

L'OPPORTUNITÉ DE LA PRÉSENTATION D'UN ÉTAT DE COMPTE AVANT L'APPROBATION DU MONNAYAGE DE PIÈCES D'OR ET L'OCTROI D'AUTRE AIDE FINANCIÈRE—LE PROGRAMME DE LA FRAPPE DES PIÈCES D'OR

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Étant donné que le comité d'organisation des Jeux olympiques a remis l'annonce de son budget déficitaire jusqu'au début de juillet et a eu de la difficulté à connaître le coût réel de la construction des installations dans la ville de Montréal, qui administre quelque 500 millions de dollars de son budget, dont une grande partie provient de fonds fédéraux, et qui n'a pas l'intention de révéler d'autres chiffres relatifs à ces coûts avant la fermeture des livres, le ministre pourrait-il assurer à la Chambre qu'il obtiendra un compte rendu complet des sommes qui seront dépensées pour le financement des Jeux, surtout des sommes fédérales, et qu'il déposera ce compte rendu avant que ne soit adoptée la modification relative aux pièces d'or?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, le principe que nous suivons au sujet des Jeux olympiques c'est que nous rendons possible au COJO et à la ville de Montréal le fait de s'autofinancer. La Chambre a été appelée à voter des programmes d'autofinancement. Mais l'administration même des Jeux olympiques relève du COJO, et ce n'est pas à moi de leur dire comment administrer leurs affaires car le gouvernement du Canada a décidé qu'il ne comblerait pas le déficit à la fin des Jeux. Ce que nous faisons, c'est que nous aidons le COJO à s'autofinancer et le programme que nous avons présenté hier à la Chambre, se rapportant à la nouvelle loi, vise à leur proposer un moyen nouveau de s'autofinancer. En ce qui a trait aux informations que l'honorable député aimerait obtenir, je suis certain que le maire de Montréal serait heureux de rencontrer les députés qui désireraient le voir pour en discuter.

[*Traduction*]

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, nous aimerions rencontrer le maire de Montréal. Vraiment, il faudrait s'efforcer de réduire les déficits au lieu de les empirer. Ils échappent déjà à tout contrôle. Voici ma question supplémentaire au président du Conseil du Trésor: vu les rumeurs voulant que la Monnaie royale soit surchargée par le travail déjà entrepris, le ministre pourrait-il fournir à la Chambre un programme provisoire indiquant quand et en quelles quantités les pièces d'or seront frappées? En effet, la collection de pièces d'argent a été sévèrement critiquée pour avoir été produite trop tard et, à cause de bien des contretemps il sera difficile d'atteindre l'objectif fixé au début?

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, les renseignements reçus à ce sujet indiquent que l'Hôtel de la monnaie est capable de frapper la monnaie d'or à temps pour qu'elle soit distribuée avant les Jeux olympiques. Nous en avons eu l'assurance par l'intermédiaire du ministre des Approvisionnements et Services. Il n'y a donc aucun problème à ce sujet en ce qui me concerne.

[*Traduction*]

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une brève question supplémentaire. Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'après l'adoption du bill C-64, aucune assistance supplémentaire pour les Jeux ne sera réclamée au Parlement?

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, la position du gouvernement canadien à ce sujet est bien claire. S'il y a un déficit, il a été entendu avec le gouvernement de la province de Québec et le maire de Montréal qu'il serait comblé par la ville de Montréal et la province de Québec, le gouvernement fédéral s'étant engagé à fournir des moyens d'antofinancement. C'est ce que nous faisons et c'est ce que nous demandons d'ailleurs à la Chambre de faire aux termes du nouveau bill qui a été déposé.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

DEMANDE DE REPORT DE L'APPLICATION DES DIRECTIVES ET DE CONSULTATION DES AUTOCHTONES

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question au premier ministre. Comme le ministre de la Justice a déclaré hier en s'adressant à un groupe de 68 chefs indiens et de 120 autochtones: «Nous ne pouvons feindre d'ignorer vos sentiments et vos opinions au sujet des principes directeurs», le gouvernement a-t-il décidé de ne pas les mettre en vigueur à la date limite du 1er juillet, afin de permettre aux Indiens d'un bout à l'autre du Canada de formuler des instances au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien? Je pose cette question au premier ministre, parce que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien n'est pas à la Chambre aujourd'hui.

L'hon. Ron Basford (ministre suppléant des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, puis-je prendre la question pour préavis. Le ministre s'est entretenu avec la fédération de la Saskatchewan ce matin. Je veillerai à ce qu'on réponde à la question de façon détaillée demain.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER—LES ENTRETIENS AVEC M. EVENSEN, MINISTRE DE NORVÈGE

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle a trait à la visite au Canada de l'honorable M. Evensen, ministre d'État du gouvernement de la Norvège, conseiller spécial affecté à la Conférence sur le droit de la mer et président du groupe prestigieux de Evensen qui a joué un rôle très important dans les discussions lors de cette même conférence. Le ministre dirait-il à la Chambre s'il a rencontré M. Evensen et, si oui, quelle a été la nature de ses entretiens avec lui?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, oui, j'ai rencontré M. Evensen ce matin. Nous nous sommes entretenus des progrès réalisés jusqu'ici à la Conférence du droit de la mer ainsi que des autres mesures qui pourraient être prises pour réaliser les objectifs de la Norvège et du Canada, ces deux pays ayant travaillé en très étroite collaboration à la Conférence.

M. Carter: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A-t-on discuté de l'intention de la Norvège de prendre des mesures unilatérales pour protéger ses ressources maritimes? Le ministre norvégien a-t-il prié le Canada d'appuyer toute initiative de la Norvège en ce sens et a-t-il, en retour, promis que son gouvernement appuierait celles que le Canada jugerait à propos de prendre?

M. MacEachen: Non, monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu concertation au sujet de mesures ou d'action unilatérale hypothétique par l'un ou l'autre pays. Les entretiens avaient une portée plus vaste que les mesures unilatérales.

LA POSSIBILITÉ D'ACHAT DE MATÉRIEL DE SÉPARATION DU PLUTONIUM PAR LA CORÉE DU SUD ET L'ARGENTINE—DEMANDE DE DÉPÔT DE L'ACCORD RELATIF AUX GARANTIES

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Elle a trait aux rumeurs selon lesquelles la Corée du Sud et le Pakistan négocieraient secrètement avec la France en vue de l'achat d'usines de séparation du plutonium et aux rumeurs encore plus graves selon lesquelles l'Argentine en posséderait déjà une. Puisqu'une usine de séparation ne sert à rien d'autre qu'à préparer une bombe, j'aimerais que le ministre réponde à cette question-ci: S'engagerait-il à vérifier si la Corée du Sud et l'Argentine possèdent des usines de séparation du plutonium ou en négocient actuellement l'achat? Si oui, donnerait-il à la Chambre l'assurance que le Canada ne leur vendra pas de réacteurs nucléaires?

● (1430)

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Pour ce qui est de la première partie de la question qui concerne la France, monsieur l'Orateur, nous ne savons rien au sujet de transferts de ce genre. Cependant le gouvernement français a maintes fois déclaré que ses moyens de transfert seraient convenablement assurés. Quant à la seconde partie de la question, je devrai me renseigner pour voir si ces rapports sont fondés sur des faits.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. C'est au sujet du discours qu'il a prononcé hier devant l'Association nucléaire canadienne. J'aurais préféré qu'il s'agisse du discours prononcé par le ministre de l'Environnement. Je voudrais interroger le premier ministre sur sa déclaration selon laquelle les garanties de sécurité du Canada sont les plus fermes au monde. Je voudrais donc savoir s'il serait disposé à permettre à la Chambre et au pays de vérifier l'exactitude de cette assertion en s'engageant à déposer à la Chambre une copie de l'entente, une fois qu'on en aura terminé la rédaction et avant que le Canada ne l'ait ratifiée.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député n'a pas précisé à quelle entente il fait allusion. En matière de garanties de sécurité, cependant, on a fait état à plusieurs reprises à la Chambre de leur resserrement unilatéral. Je crois que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a exposé de façon assez détaillée en quoi consisteront ces nouvelles garanties renforcées de sécurité. Le député n'a qu'à les comparer avec les garanties de sécurité des autres pays; il verra alors que celles qu'exige le Canada sont en fait plus sévères que partout ailleurs. Il a mentionné le ministre de l'Environnement et il a exprimé l'espoir qu'elle avait prononcé devant l'assemblée un discours exprimant les mêmes idées que moi. Je peux lui assurer que le ministre de l'Environnement a effectivement prononcé un discours hier, et un excellent discours.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Nous n'avons eu droit jusqu'à maintenant qu'à des déclarations vagues et contradictoires de différents ministres quant au contenu de l'accord bilatéral que le Canada se propose de conclure avec les pays auxquels il vendra le réacteur CANDU, en outre, la Chambre ne dispose d'aucun moyen de juger si ces garanties sont suffisantes. Le gouvernement est-il donc prêt à nous laisser voir une copie de cet accord avant sa signature? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que nous pourrons le voir lorsqu'il aura été signé. C'est absolument inacceptable quand il s'agit d'une chose aussi grave que l'énergie nucléaire.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, on a déjà dit que certaines choses étaient absolument inacceptables, mais la politique des gouvernements antérieurs et du gouvernement actuel a toujours été de considérer qu'il appartient au pouvoir exécutif de traiter avec les gouvernements étrangers. Bien entendu, la Chambre peut toujours juger que nous avons agi imprudemment ou différemment. C'est pourquoi le ministre a mon appui lorsqu'il dit qu'après la conclusion de l'accord, nous serons heureux de le soumettre à l'opposition pour voir s'il peut être amélioré.

Questions orales

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON SUGGÈRE LA RÉFORME DE LA PROCÉDURE PARLEMENTAIRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Yvon Pinard (Drummond): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Face au sort inconcevable subi par le bill C-2, après 37 séances en comité, pour ne donner qu'un seul exemple, l'honorable premier ministre est-il disposé à considérer une réforme en profondeur de la procédure parlementaire, de façon à moderniser ce Parlement, à le rendre plus efficace et plus conforme à la réalité canadienne, et aussi, de façon à revaloriser le rôle du député, de quelque parti qu'il soit?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je partage totalement l'opinion du député. Je me permets de lui rappeler qu'au mois d'octobre, dans un discours prononcé à la Chambre, j'ai indiqué mon inquiétude, à moi aussi, sur la situation du Règlement et sur l'importance de le moderniser. Monsieur le président, je ne puis qu'appuyer le député lorsqu'il s'adresse aux membres de tous les partis. Quant à nous, du gouvernement, nous sommes très désireux de réformer cette institution pour qu'elle devienne moderne et valable, et nous espérons que les députés de tous les partis se mettront d'accord sans considération partisane pour travailler à cette fin.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DEMANDE DE MESURES POUR LA RELANCE DE LA COMPÉTITIVITÉ INDUSTRIELLE DU CANADA

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre, mais tout d'abord, je voudrais dire que je sais que le premier ministre est très déçu parce qu'il n'a pu venir à la Chambre hier m'offrir ses vœux d'anniversaire. Je voudrais l'assurer en cette occasion importante que je me sens très bien et tellement fort que je vais m'offrir pour être son entraîneur et partenaire de démonstration en prévision d'un match de lutte fort important auquel il participera l'an prochain lors des Olympiques de 1976, alors qu'il terrassera l'inflation devant la grande tribune.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Non seulement je pourrais lui enseigner quelques feintes qui lui permettront de l'emporter sur cet adversaire des plus rusés, mais tout simplement d'électriser la foule. Voici ma question. Étant donné que 75 p. 100 de la production canadienne sont vendus sur le marché canadien et qu'une proportion croissante est perdue chaque année au profit des importations, parce que de plus en plus de Canadiens préfèrent les produits étrangers du fait de leur prix, leur qualité et leur forme, le gouvernement a-t-il l'intention d'offrir avant longtemps des encouragements afin de stimuler la productivité, la recherche et le développement dans notre pays, pour que nos produits soient plus concurrentiels, empêchant ainsi la récession actuelle de se transformer en dépression?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est une malencontreuse coïncidence que je me sois adressé hier à des gens âgés, alors que j'aurais pu être ici à parler à l'un des députés les plus éminents.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Toutefois, il est peut-être heureux que je les aie incités à participer très activement à la vie de la collectivité, de quelque façon que ce soit. J'accepte volontiers l'offre du député de me donner quelques leçons d'esquive, ce qu'il pourrait très bien faire, sauf peut-être dans certaines disciplines comme le ski où je . . .

M. Hees: On fera une course l'hiver prochain. Je vous le rappellerai.

M. Trudeau: La question que soulève le député tient particulièrement à cœur au gouvernement, c'est-à-dire que nos produits soient concurrentiels, non seulement en matière de prix mais également de qualité technique et d'excellence. Je puis assurer au député que ses instances seront étudiées sérieusement par mon gouvernement, tout comme celui-ci tient compte des doléances des gens du troisième âge.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE DU Dr MORGENTALER

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Elle complète la question soulevée par le député de Fundy-Royal, le 11 juin, à propos de l'affaire Morgentaler. Le premier ministre nous dirait-il si on a de nouveau étudié la possibilité d'accorder une libération conditionnelle d'exception au Dr Morgentaler, comme le permet la loi nationale sur la libération conditionnelle de détenus?

● (1440)

M. l'Orateur: On a déjà répondu à la question.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'AUGMENTATION DU MONTANT TOTAL DES PRESTATIONS PAYÉES—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Je sais que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration dispose de bien des faits au sujet du rapport de Statistique Canada révélant que les prestations brutes payées en vertu de la loi sur l'assurance-chômage ont augmenté de 20 p. 100 en un mois, soit de mars à avril de cette année, et de 69 p. 100 en un an, soit d'avril l'année dernière à avril de cette année, au cours d'une période où ces paiements diminuent ordinairement. Pourrait-il nous fournir l'explication qu'on lui a préparée pour justifier cette hausse massive des prestations d'assurance-chômage?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je suis surpris que le député ne connaisse pas déjà la réponse. Je n'avais pas été prévenu qu'il entendait poser la question. L'augmentation découle du fait regrettable que le chômage est plus élevé cette année. C'est le changement notable cette année. De plus, la loi elle-même prévoit l'indexation des prestations en fonction de l'indice industriel général des salaires à mesure que ceux-ci augmentent. Je dois dire que ces paiements atténuent certaines des difficultés résultant du chômage et contribuent, dans ces moments tendus, à une redistribution des revenus, ce qui n'est pas nécessairement mauvais, à mon avis.

M. Lawrence: Comme la période de versement des prestations a augmenté de 51 p. 100 par rapport à l'année dernière, puis-je demander au ministre s'il a quelque explication à offrir, autre que la piètre gestion économique du gouvernement, pour cette hausse massive?

M. Andras: L'année dernière, si je me souviens bien, la période de prestations a été réduite de quelque 17 semaines à 15.7 semaines l'année précédente. Il faudrait que j'étudie les chiffres que cite maintenant le député parce que la période, autant que je sache, n'a pas été augmentée au niveau de 17 semaines de 1973. Mais, pour être bien franc, je dois dire qu'à mesure que le chômage augmente, la période de prestations a tendance à être plus longue.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PP.-J ET LE PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS—DEMANDE D'EXPANSION

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Vu que le taux de chômage chez les jeunes de 14 à 25 ans a atteint des proportions alarmantes, surtout parmi les étudiants, le ministre va-t-il prendre prochainement des mesures pour étendre les programmes actuels tels que Perspectives-Jeunesse et les programmes d'emploi d'été pour les étudiants?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Il est difficile de donner une réponse précise à cet égard. Le député se souviendra que nous avons considérablement augmenté il y a quelques semaines le budget du programme d'emploi d'été pour les étudiants. Grâce à cette augmentation, on met actuellement sur pied d'autres programmes de placement d'étudiants en vertu du programme Perspectives-Jeunesse et d'autres programmes qui s'inscrivent dans le cadre de cette politique.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA LUTTE CONTRE LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE—DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'aimable ministre de l'Environnement. Un document a récemment circulé dans nos bureaux disant qu'il nous était possible de beaucoup raffiner notre stratégie pour la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette en misant sur l'attirance sexuelle pour venir à bout de ces insectes. L'honorable représentante pourrait-elle nous dire si elle a eu l'occasion de reconsidérer la proposition que je lui ai faite . . .

M. Hees: Expliquez-vous?

Des voix: Oh, oh!

M. Corbin: . . . au sujet du rétablissement de l'aide financière pour la pulvérisation d'insecticides afin de protéger les forêts d'épinettes de l'Est du Canada?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Je tiens à assurer au député que c'est par pure coïncidence qu'on mise sur l'attirance sexuelle pour venir à bout de la tordeuse de l'épinette. Je tiens à dire au député que je n'y suis pour rien. J'ai un groupe de travail qui étudie ce grave problème. Si le député a lu les rapports déjà présentés à ce sujet, il sait sans doute qu'il s'agit vraiment d'un phénomène naturel. Nous constatons que la pulvérisation d'insecticides sur les arbres diminue l'ampleur du fléau, mais n'en vient pas vraiment à bout. J'ai formé un groupe de travail qui cherche de meilleurs moyens de résoudre ce problème. Toutefois, à cause des restrictions budgétaires, nous ne pouvons accroître l'usage d'insecticides cette année.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LES PRODUITS TEXTILES—L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DE LA COMMISSION DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Le 14 février dernier, la Commission du textile et du vêtement recevait du Conseil des fabricants de vêtements une demande d'enquête sur un supposé dumping de complets, de vestons, d'ensembles coordonnés, et de pantalons pour hommes et garçons. Étant donné que ce rapport de la Commission a été déposé le 14 mai, et qu'il a de profondes implications quant à la main-d'œuvre ou l'utilisation de la main-d'œuvre, particulièrement dans les Cantons de l'Est, est-ce que le ministre peut dire quelles mesures son ministère entend prendre pour vérifier l'application de ces mesures provisoires? De plus, l'honorable ministre s'est-il assuré, par une consultation préalable, la collaboration non seulement des fabricants mais aussi des syndicats, afin de protéger les emplois et de les accroître dans l'industrie du textile et du vêtement?

[*Traduction*]

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Des consultations ont déjà eu lieu avec l'industrie. J'ai déposé à la Chambre au début de la semaine le rapport de la Commission du textile et du vêtement sur les complets, les pantalons—et sur je ne sais quoi d'autre, un mot technique dont je ne suis pas sûr.

M. Mazankowski: Il s'agit de vestons.

M. Gillespie: J'ai alors indiqué que nous portions ces produits sur la liste de contrôle des importations. Des négociations sont également en cours avec les fournisseurs coréens, au sujet des restrictions volontaires. Je me rendrai moi-même en Corée la semaine prochaine et j'espère y régler un certain nombre de problèmes touchant les textiles.

Questions orales

LA LOI SUR LA RÉFORME DU CAUTIONNEMENT

LA POSSIBILITÉ DE RESTRICTIONS DANS LES CAS DE TENTATIVE D'ASSASSINAT

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Justice qui découle de la réponse qu'il m'a donnée hier au sujet de liberté sous caution accordée à des personnes accusées de tentative d'assassinat, mais non encore condamnées. D'après les statistiques présentées aujourd'hui dans les journaux, depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la réforme du cautionnement, le pourcentage de personnes en liberté provisoire qui se dérobent à la justice est passé de 5 p. 100 à près de 30 p. 100; le ministre a-t-il par conséquent l'intention de présenter des amendements à la loi sur la réforme du cautionnement pour restreindre le pouvoir des juges dans ce domaine dans les cas de violences criminelles? Ou bien s'agit-il simplement de préciser les pouvoirs des juges sans restreindre la latitude qu'ils ont d'accorder la liberté sous caution?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la Chambre sera bientôt saisie du texte même des amendements, il sera alors possible de les juger dans leur contexte. Il ne s'agit pas simplement de préciser des pouvoirs. Il s'agit également de diminuer les possibilités de liberté provisoire lorsque l'intérêt public semble le demander. On proposera qu'en certaines circonstances l'accusé soit tenu de donner des raisons à l'appui de sa demande. Toutefois, il n'est pas question de changer l'intention générale de la loi; s'il apparaît que l'accusé ne risque pas de constituer un danger pour le public et s'il est peu probable qu'il se dérobe à la justice, il devrait pouvoir bénéficier de la liberté sous caution.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'INCIDENCE DES GRÈVES AU CANADA ET À L'ÉTRANGER—LA QUESTION DE L'EXACTITUDE DES CHIFFRES STATISTIQUES

M. John Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Étant donné que, selon le premier ministre et le ministre des Finances, nous venons au deuxième rang mondial pour les grèves, derrière l'Italie, alors que selon le Congrès du travail du Canada nous n'occupons que le septième rang des pays industriels pour le nombre d'heures chômées pour faits de grève, le ministre peut-il nous dire quelle statistique son ministère utilise pour déterminer notre classement mondial à cet égard?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Je n'ai pas eu connaissance du communiqué ou de l'information du CTC dont vient de parler le député. Je ne puis fournir de réponse sensée avant de les avoir étudiés.

● (1450)

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir du ministre du Travail quel est notre rang mondial pour les 12 ou 18 derniers mois? Est-il aussi mauvais que l'ont déclaré d'autres membres du gouvernement ou la situation est-elle moins grave que cela?

* * *

LES FINANCES

LE PROJET DE MONNAYAGE DE PIÈCES D'OR OLYMPIQUES—LES RÉPERCUSSIONS PROBABLES SUR L'ÉCONOMIE DES PAYS DU TIERS MONDE

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, comme les pièces d'or olympiques qui vont être mises en circulation en vertu du bill C-63 vont avoir cours légal, le ministre des Finances peut-il nous dire s'il a modifié sa politique de démonétisation de l'or, et s'il a informé le fonds monétaire international de ce changement de politique?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Vérification faite, monsieur l'Orateur, la mise en circulation de pièces en or ayant cours légal n'est pas contraire à notre politique.

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, le ministre déclarait à la Chambre le 20 février, comme il est dit à la page 3396 du hansard, que la vente de l'or sur le marché libre plutôt qu'au cours officiel aurait des effets désastreux pour le tiers monde. Le ministre peut-il nous dire s'il estime toujours que la vente des pièces olympiques va nuire au tiers monde, et s'il a des mesures en vue pour y mettre un terme?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je répondrai à cela que les pièces olympiques vont se vendre à leur valeur nominale, et non au prix de l'or.

DEMANDE DE RAPPORT SUR L'ÉTUDE RELATIVE AUX INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS AU CANADA

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, hier, mon collègue, le député de Sault-Sainte-Marie, a demandé au ministre de l'Industrie et du Commerce de commenter certaines déclarations du ministre des Finances à propos de l'investissement étranger. Le ministre avait répondu qu'il serait préférable de poser la question directement au ministre des Finances. Maintenant qu'il est de retour, j'aimerais lui poser cette question. Le 15 mai, il a déclaré que le gouvernement est en train de revoir toutes les lois et les politiques qui concernent l'investissement étranger au Canada. Peut-il dire si, comme les articles de journaux sur ses récentes déclarations semblent l'indiquer, cet examen a eu lieu? Si oui, quels changements compte-t-il apporter aux politiques d'investissement étranger?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le soir du budget est trop près pour que je réponde à cette question.

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS AVEC LES GROUPES DE RÉPARATION DES CHANTIERS MARITIMES—L'ARRESTATION DE CERTAINS TRAVAILLEURS D'HALIFAX

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable président du Conseil du Trésor—

[*Traduction*]

Je poserai ma question à mon homonyme, le ministre du Travail.

Une voix: Ce mot semble grossier.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je me demande si le ministre pourrait nous dire s'il est au courant d'une menace de grève contre—

[*Français*]

Je vois que l'honorable président du Conseil du Trésor est revenu. Serait-il disposé à nous faire part de la situation actuelle relativement aux négociations qui sont en cours depuis le mois de janvier dernier avec les groupes de réparation qui travaillent dans les chantiers maritimes de l'État, sur les deux côtes?

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, mes renseignements sont à l'effet que les parties se rencontrent à ce moment-ci, avec l'aide d'un médiateur, et j'espère qu'elles pourront bientôt en venir à une entente.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Est-il vrai, comme le rapportent les journaux d'aujourd'hui, que certains travailleurs ont été arrêtés à Halifax, et dans l'affirmative, pourquoi?

M. Chrétien: Monsieur le président, je vais m'enquérir de cette nouvelle, et j'en ferai rapport à l'honorable député. Je n'ai pas de précisions à donner à ce moment-ci.

[*Traduction*]

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Défense nationale.

* * *

LA SANTÉ

LA QUESTION AU FEUILLETON RELATIVE À LA RECHERCHE SUR LE CANCER ET LES MALADIES CARDIO-VASCULAIRES

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, étant donné le nombre de décès imputables au cancer et aux maladies cardio-vasculaires au Canada, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut-il dire quand il répondra à la question nº 1455 qui a été inscrite au *Feuilleton* le 3 février de cette année, il y a plus de quatre mois, et dans laquelle je demandais pourquoi la contribution du gouvernement fédéral à la recherche sur le cancer et les maladies cardio-vasculaires—

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député pourra à juste titre invoquer le Règlement au moment opportun.

Questions orales

L'AGRICULTURE

ŒUFS—LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE NATIONALE POUR LA COMMERCIALISATION—LA QUESTION DU CONTRÔLE DE LA PRODUCTION

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de l'Agriculture si la nouvelle entente nationale relative à la commercialisation des œufs au Canada a été acceptée et signée par les dix provinces.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, une entente supplémentaire qui sera applicable jusqu'à la fin de l'année en cours a été acceptée et signée par plusieurs des cosignataires, mais pas encore par tous.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, le ministre sait-il qu'il semble y avoir deux ensembles de normes de mesure relativement au contrôle de la production des œufs, soit les contingents et les permis pour les poussins, et qu'il semble y avoir un écart d'environ 20 p. 100 entre les deux normes? Peut-il dire à la Chambre sur quelle mesure se fondera la nouvelle entente?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je l'ai déjà dit, les termes de la nouvelle entente seront communiqués au public une fois qu'elle aura été signée par toutes les parties en cause. Je répète qu'il serait trop long d'expliquer l'entente actuelle à la Chambre dès maintenant.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

DEMANDE DE REPORT DE L'APPLICATION DES DIRECTIVES DE CONSULTATION DES AUTOCHTONES

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à une autre posée précédemment et, en l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, je m'adresse au ministre de la Justice. Étant donné l'intérêt que le ministre de la Justice a manifesté à l'égard des accusations portées par la Fédération des Indiens et des chefs de la Saskatchewan, pourrait-il assurer à la Chambre qu'il consultera son collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pour être certain que le ministère n'appliquera pas ses nouvellles directives jusqu'à ce que tous les chefs des autochtones du Canada aient été suffisamment consultés?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il est certain que j'en discuterai avec mon collègue mais la délégation des chefs indiens de la Saskatchewan m'a saisi de la question parce que je viens de la Saskatchewan, non pas en tant que ministre.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE RAFFINERIE DE PÉTROLE À EASTPORT, MAINE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de l'Environnement si son ministère étudie la demande présentée par la société Pittston, de l'État du Maine, relative à la construction d'une raffinerie à Easport, et si ses fonc-

tionnaires estiment que les nouvelles dispositions approuvées par l'État du Maine mettent en danger les pêches et les côtes canadiennes, puisque le fonctionnement de cette raffinerie exigera l'utilisation des eaux canadiennes? En somme, quelle est la position de son ministère à ce sujet?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, nous nous sommes toujours opposés à ce que les pétroliers empruntent le passage de Head Harbour. Dans la décision qu'elle a prise la semaine dernière, la Commission de l'environnement du Maine déclare sans équivoque qu'un permis peut être accordé à des pétroliers jaugeant jusqu'à 150,000 tonnes et desservant la raffinerie, sous réserve de tout autre permis ou de toute autre aide à la navigation que pourrait fournir le gouvernement canadien.

M. Coates: Monsieur l'Orateur, le ministre nous dirait-il quelle sera l'attitude du gouvernement canadien si une demande de permis est présentée?

Mme Sauvé: Monsieur l'Orateur, notre position a été et est toujours que nous sommes opposés à une trop grande circulation de pétroliers dans ces eaux parce que nous estimons qu'elle causerait des dommages à l'environnement et aux importantes ressources piscicoles de cette région.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À L'ARGENTINE—DEMANDE DE SIGNATURE OBLIGATOIRE DU TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre a indiqué cet après-midi qu'il n'était pas disposé à soumettre à la Chambre les ententes concernant l'exportation des réacteurs nucléaires avant que le marché soit conclu, en dépit de l'expérience qu'a connue le gouvernement précédent dans le cas de l'Inde, par exemple, j'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le gouvernement entend conclure le marché avec l'Argentine que cette dernière signe ou non un traité de non-prolifération des armes nucléaires?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, comme le sait l'honorable député, nous n'avons pas établi comme condition préalable à la vente d'un réacteur CANDU que le pays ait signé le traité de non-prolifération. Nous avons toutefois insisté sur certaines garanties bilatérales qui s'appliqueront à ces matières, cette technologie et ce matériel fournis par le Canada. Nous sommes actuellement en train de négocier ces garanties avec les autorités argentines, mais les négociations ne sont pas encore terminées.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'en déduis que la position du gouvernement du Canada est celle qu'a exposée le premier ministre, que le gouvernement est prêt à transiger avec les pays même s'ils n'ont pas signé l'entente de non-prolifération des armes nucléaires et qu'il n'est pas disposé à soumettre au préalable ces contrats au Parlement du Canada en dépit de tous les risques d'erreurs possibles?

● (1500)

M. MacEachen: Pour ce qui est de la première partie de la question, monsieur l'Orateur, la politique à l'égard du traité de non-prolifération a été énoncée très clairement et l'honorable représentant l'a répétée à ceci près que dans toutes ces transactions l'adhésion au traité jouera un rôle important. Dans le cas des réacteurs financés dans le cadre de l'aide au développement, l'adhésion au traité de non-prolifération constituera une condition préalable. Pour la deuxième partie de la question, nous suivons simplement la pratique que le premier ministre a exposée lorsqu'il a soumis à l'approbation de la Chambre les mesures dont l'exécutif a pris la responsabilité et il comparaîtra d'ailleurs devant la Chambre pour en rendre compte.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à la suite de la question posée par le député de Drummond et de la réponse du premier ministre, lesquelles critiquent très vivement le comité de la procédure et, du même coup, le président du Conseil privé qui le préside. Il me semble, dois-je dire, que ce bill et ses diverses réincarnations ont passé beaucoup plus de temps dans les recoins obscurs du cabinet qu'à la Chambre des communes. Le Règlement de la Chambre n'est pas parfait, mais il nous a été imposé par le premier ministre de façon particulièrement brutale et révoltante, par la force de la clôture.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris la question qui m'a été posée par le député de Drummond, il faisait appel à tous les députés. Je crois que dans sa question il a parlé d'«essayer de s'unir pour moderniser le Parlement». Je ne vois là rien qui constitue un affront pour le comité comme le prétend le député d'en face. Au contraire, j'aurais cru qu'au lieu de prendre comme toujours les choses de façon négative et méchante, il aurait pris ces propos comme une approche constructive de la réforme parlementaire.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. COSSITT—LES PROPOS DU PRÉSIDENT DE RADIO-CANADA À LA TÉLÉVISION

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège particulièrement grave suite à la tentative évidente et directe du président de la société Radio-Canada, M. Laurent Picard, d'entraver la démocratie parlementaire en m'influençant et en m'intimidant quant à ce que je dois ou ne dois pas dire à la Chambre.

Ces derniers jours, à la suite de renseignements qui ont été fournis par des sources que je considère irréprochables, j'ai, comme j'en ai le droit, soulevé la question du refus du gouvernement d'autoriser le journaliste soviétique Konstantin Geivandov à rentrer au Canada et de permettre au réalisateur exécutif de Radio-Canada, M. Mark Starowicz, de travailler avec M. Geivandov. Ce faisant, je n'ai fait qu'accomplir mon devoir et j'ai seulement usé de mes droits et privilèges de député en signalant la question à l'attention de la Chambre car de graves bourdes ont peut-être été commises sur le plan de la sécurité nationale.

Hier soir l'émission radiophonique *The world at six* de Radio-Canada, et plus tard le téléjournal de Radio-Canada, ont diffusé une déclaration du président de cet organisme, M. Picard, qui a faussé le rôle du service des nouvelles de Radio-Canada dans ce que je considère comme une manœuvre destinée à faire échec à mon droit de poursuivre l'affaire à la Chambre des communes. M. Picard, fonctionnaire de l'État, a mobilisé le service complet des nouvelles des réseaux radio et télévision de Radio-Canada pour proclamer qu'en évoquant l'affaire Geivandov-Starowicz à la Chambre moi, député démocratiquement élu, je me suis «dissimulé derrière l'immunité parlementaire». Telles furent exactement ses paroles.

C'est justement parce que le député jouit de l'immunité parlementaire, en vertu des garanties constitutionnelles, qu'il a la possibilité de s'exprimer librement sur des questions importantes. Il s'agit là d'un privilège des députés. En donnant à entendre que j'ai commis un délit très sérieux en exposant ici mon point de vue sur une question, le président de la Société Radio-Canada a faussé le rôle des services du réseau d'État. De la sorte il a, lui, haut fonctionnaire non désigné par le peuple, grossièrement empiété sur mon droit de bien m'acquitter de mes fonctions.

Des voix: Bravo!

M. Cossitt: M. Picard a cherché à m'intimider pour empêcher de m'acquitter de ces fonctions, en empruntant hier soir les antennes de Radio-Canada pour m'adresser des injures menaçantes. En poursuivant ici l'affaire Geivandov-Starowicz, je soulève «des relents de McCarthyisme et de chasse aux sorcières du plus mauvais goût», a-t-il dit exactement.

Des voix: Bravo!

M. Cossitt: Il est aussi très significatif que M. Picard ait exercé hier soir un monopole absolu sur Radio-Canada à tous égards.

Je m'estime maintenant justifié, dans le cadre de mon privilège à exposer la nature et les circonstances d'une communication téléphonique que j'ai reçue la semaine dernière puisque M. Picard a agi de la sorte. Mon interlocuteur s'est identifié comme représentant de la Société Radio-Canada. Il m'a menacé, en me disant que si je poursuivais cette affaire à la Chambre, et pour reprendre exactement ses paroles . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député se rend certainement compte que lorsqu'on rapporte une conversation téléphonique de ce genre, l'authenticité de la source de l'appel peut être sérieusement mise en doute. En outre, le député fait maintenant allusion à un événement qui s'est produit il y a plusieurs jours, et la Chambre a un règlement très rigoureux qui exige que toute affaire donnant lieu à la question de privilège, ou tout aspect de cette question doivent être soulevés à la première occasion. Si le député veut soulever la question de privilège à propos des incidents d'hier soir et de ceux qu'il a décrits jusqu'ici, il me paraît, du moins dans la mesure où la présidence doit décider s'il y a à première vue, matière à soulever la question de privilège, qu'il n'aura aucune difficulté. Toutefois, si le député désire revenir plusieurs jours en arrière et parler d'un appel téléphonique qui ne pouvait alors justifier la question de privilège, la présidence pourrait alors plus difficilement se prononcer.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, avec l'indulgence de la présidence, qu'on me permette de m'expliquer. Je voudrais dire pourquoi cette affaire d'appel téléphonique de la semaine dernière n'aurait pas justifié en soi la question de privilège mais la justifie maintenant, étant donné les incidents qui suivirent et que j'allais mentionner. Je crois que cela est très pertinent et j'espère avoir le privilège de faire le lien afin que Votre Honneur puisse décider si la question est vraiment pertinente.

La personne qui m'a appelé s'est identifiée comme un représentant de la Société Radio-Canada. Elle m'a demandé à peu près en ces termes: «Est-ce que je soulèverais de nouveau à la Chambre des communes l'affaire du journaliste de la Pravda?» Je n'ai pas cru que cet appel venait de Radio-Canada et j'espère que ce n'était pas le cas. Mais on m'a averti que si je soulevais de nouveau cette question, Radio-Canada n'hésiterait pas à me qualifier—et de nouveau je cite les termes utilisés—de McCarthyiste et de déséquilibré. On m'a également averti que si je doutais de l'authenticité de l'appel téléphonique, je n'avais qu'à soulever la question à la Chambre pour connaître rapidement la réaction de Radio-Canada.

J'ai alors mis au courant de cet appel deux membres de la Société Radio-Canada. Jeudi dernier, j'ai mis au courant John Drury, représentant de Radio-Canada à la tribune de la presse, pour qui j'ai le plus grand respect, et Hal Jones, reporter à Radio-Canada. Autrement dit, les détails de l'appel téléphonique étaient connus à Radio-Canada cinq jours avant que M. Picard fasse précisément ce dont mon interlocuteur m'avait averti.

Hier soir, la déclaration de M. Picard empiètait également sur mes privilèges de même que le fait qu'on ait laissé entendre que je commettais une faute grave en soulevant ici cette question à moins que—et je cite le mot qu'il a employé—des actes «illégaux» n'aient été commis. Sans compter qu'un député a le privilège de soulever à la Chambre toute question dans les limites de la raison, je considère qu'il est de mon droit et de mon privilège de soulever une question qui, si elle a ou n'a pas une incidence criminelle ou illégale, a certainement une incidence d'ordre moral. Après tout, c'est une question qui touche à la sécurité nationale comme l'a démontré le gouvernement lui-même en interdisant à M. Geivandov de revenir au Canada.

Enfin, monsieur l'Orateur, un haut fonctionnaire a fait un emploi abusif d'un moyen de diffusion de l'État en essayant de m'intimider alors que j'exerçais mes droits et privilèges de député. Si vous estimez que j'ai là un motif légitime de soulever la question de privilège, je propose, appuyé par le député de Dauphin (M. Ritchie):

Que la question soit renvoyée au comité des privilèges et élections.

Qu'il me soit permis de conclure en disant que ses démarches en vue de nuire au processus parlementaire justifient pleinement le renvoi immédiat de M. Picard de son poste.

● (1510)

M. l'Orateur: Si aucun autre député ne veut participer à la discussion, je devrais peut-être signaler au député de Leeds (M. Cossitt), qui a donné à la présidence préavis du problème qu'il vient d'exposer de façon plus détaillée qu'ordinairement, je prendrais la question en délibéré pendant un certain temps. Toutefois, en toute justice, je dois signaler que, de façon générale, aucune des remarques que fait un député au sujet de la conduite ou du rendement, d'un discours ou de la contribution d'un autre député ne pourrait être interprété comme une atteinte à son droit de parole ou de remplir les fonctions de député de la Chambre des communes. En effet, loin de restreindre le député dans ses observations à propos de la société, de son président ou de ses administrateurs, les événements l'ont plutôt incité à faire d'autres commentaires.

Autrement dit, au lieu de réserver ma décision, je dis que je ne pense pas—et, avec tout le respect que je lui dois, je ne m'attends pas à ce que le député soit d'un autre avis—qu'il y ait atteinte aux privilèges du représentant comme député de la Chambre des communes, à son droit de siéger ici et de participer pleinement aux travaux de la Chambre en tant que membre actif de la Chambre, à son droit de parler ou d'exprimer ses opinions. Je ne vois pas non plus comment un commentateur, un éditorialiste, un écrivain, un orateur, un président de chaîne de télévision ou qui que ce soit d'autre au pays pourrait léser ses droits. Nul député n'est soumis à pareille intimidation et je ne crois vraiment pas que le député ait été intimidé en théorie ou en pratique. A mon avis, il n'y a donc pas lieu de soulever la question de privilège.

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

SANTÉ, BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AFFAIRES SOCIALES

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter le 7e rapport du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, certainement un des meilleurs.

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter le 6e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[M. Cossitt.]

RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS

M. Denis Ethier (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter le 5e rapport du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

DÉPÔT DES COMMUNIQUÉS DU SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL, DE LA BANQUE MONDIALE ET DU FMI, RELATIFS À LA CESSION DE CERTAINES RESSOURCES AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, conformément au paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, j'aimerais déposer dans les deux langues officielles le communiqué du comité provisoire du conseil des gouverneurs du système monétaire international et le communiqué du comité ministériel mixte du conseil des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international sur la cession de ressources réelles aux pays en voie de développement.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE EMPÊCHANT UNE COUR D'APPEL DE REMPLACER PAR UNE CONDAMNATION UN VERDICT DE NON-CULPABILITÉ RENDU PAR UN JURY

M. Stuart Leggatt (New Westminster) demande à présenter le bill C-394, tendant à modifier le Code criminel.

Des voix: Des explications.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, le bill en question figure au *Feuilleton* depuis le 10 juin. Il propose de modifier l'article 613 du Code criminel et vise à empêcher une cour d'appel de remplacer par une condamnation un verdict de non-culpabilité rendu par un jury. Le pouvoir d'ordonner un nouveau procès lorsque la Couronne montre qu'il y a eu une importante erreur judiciaire au cours d'un procès avec jury constitue une garantie suffisante de la bonne application du droit pénal. Ce bill vise à éviter que l'exercice de la justice ne soit discréditée au Canada et à protéger le droit démocratique traditionnel à être jugé par nos pairs constitués en un jury, qui est un héritage de la société occidentale.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

[*Traduction*]

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 1590, 2476, 2590, 2598 et 2621.

Monsieur l'Orateur, si les questions nos 1988, 2196, 2197 et 2271 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

ACDI—LA DIVISION LATINO-AMÉRICAINE

Question no 1590—**M. Reynolds:**

1. Quand la Division latino-américaine de l'ACDI a-t-elle été créée?

2. Quand l'a-t-on proclamée unilingue française?

3. Qui est directeur de la Division et quel est son traitement?

4. Combien d'employés de la Division sont actuellement ou ont déjà été prêtres catholiques et quelles étaient leurs compétences pour remplir ces fonctions?

5. Combien d'employés à plein temps et à temps partiel la Division compte-t-elle et quelles étaient leurs fonctions antérieures?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):

1. La création de la Direction de l'Amérique latine a été approuvée le 22 septembre 1972, avec effet rétroactif au 1er juillet 1972.

2. La Direction n'a jamais été unilingue française. Elle a cependant été reconnue unité de langue française en septembre 1973. Une unité de langue française utilise le français comme principale langue de travail au sein de la Fonction publique; toutefois, le service au public est toujours assuré dans les deux langues officielles.

3. Le directeur en est M. Pierre Tanguay. Son poste est classifié au niveau SX-1, tandis que son échelle de traitement va de $27,000 à $32,500.

4. Le gouvernement a pour principe de ne pas répondre aux questions qui, de toute évidence, sont contraires à l'esprit de la Déclaration canadienne des droits de l'homme.

5. Il y a 43 employés à plein temps et aucun employé à temps partiel.

DÉFENSE NATIONALE—L'EFFECTIF DES FORCES ARMÉES ET L'ÉCHELLE DES SOLDES

Question no 2476—**M. Gauthier (Roberval):**

1. A combien se chiffre l'effectif des Forces armées canadiennes cantonnées à l'extérieur du Canada, *a*) dans quels pays sont-elles cantonnées, *b*) quel est le nombre dans chacun d'eux?

2. A combien se chiffre l'effectif des Forces armées canadiennes cantonnées au pays?

3. Quelle est l'échelle de solde *a*) des officiers, *b*) des adjudants, *c*) des sergents, *d*) des soldats?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1. L'effectif des Forces canadiennes cantonnées à l'extérieur du pays se chiffrait, au 31 mars 1975, à 7,821 militaires. *a*) et *b*). Voir le tableau à la suite de 3.

2. 70,311 au 31 mars 1975.

3. *a*), *b*), *c*) et *d*).

Questions au Feuilleton

	Minimum	Maximum
Général	$44,000	$54,000
Lieutenant-général	33,000	42,000
Major-général	29,000	37,000
Brigadier-général	25,500	32,500
Colonel	27,000	30,600
Lieutenant-colonel	23,160	26,400
Major	19,260	22,620
Capitaine	14,160	19,200
Lieutenant (sorti du rang)	11,340	16,980
Lieutenant	7,860	14,340
Adjudant-chef	16,620	17,940
Adjudant-maître	14,844	16,560
Adjudant	13,284	15,216
Sergent	11,640	13,896
Caporal-chef	10,524	12,732
Caporal	10,224	12,432
Soldat	4,800	9,000

En outre, il existe deux spécialités comportant 847 militaires, soit 1.33 p. 100 de l'effectif total des sous-officiers et des soldats, dont la solde maximale est plus élevée:

Adjudant-chef	18,300
Adjudant-maître	17,100
Adjudant	15,996
Sergent	14,976
Caporal-chef	13,812
Caporal	13,512

Rapport sommaire de l'effectif total cantonné à l'étranger

Pays	Total
Allemagne	5,111
Australie	8
Autriche	1
Belgique	88
Bermudes	95
Chine	4
Chypre	797
Corée	2
Égypte	877
États-Unis	512
France	4
Ghana	2
Grande-Bretagne	188
Hollande	40
Inde	2
Iran	2
Israël	23
Italie	5
Japon	2
Kenya	10
Liban	2
Nigeria	1
Norvège	9
Pakistan	19
Pologne	2
Tanzanie	2
Tchécoslovaquie	2
Turquie	2
U.R.S.S.	7
Yougoslavie	2
Total	7,821

Questions au Feuilleton

CONSEIL DES ARTS—LES BOURSES ACCORDÉES À VICTOR-LÉVY BEAULIEU ET NICOLE BROSSARD

Question nº 2590—**M. Cossitt:**

Victor Lévy-Beaulieu ou Nicole Brossard ont-ils déjà reçu des bourses du Conseil des arts du Canada ou de toute autre source gouvernementale et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) de quel montant, *c*) à quelles fins?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Le Conseil des arts du Canada me transmet les renseignements suivants: Pour Victor-Lévy Beaulieu: Oui, en ce qui concerne le Conseil des arts. En 1970, une bourse de courte durée de $750 pour la rédaction de son quatrième roman et une recherche sur Jack Kerouac; en 1971, une bourse de perfectionnement de $4,000 pour rédiger un livre sur Jack Kerouac, bourse dont il n'a accepté que la première tranche, soit $1,600; en 1972, une bourse de courte durée de $2,250 pour préparer un livre sur la «petite littérature» québécoise; en 1973, une bourse de perfectionnement de $4,000 pour écrire un livre sur Herman Melville et un roman. Pour Nicole Brossard: Oui, en ce qui concerne le Conseil des arts. En 1969, une bourse de perfectionnement de $3,500 pour publier un recueil de poèmes; en 1970, une bourse de perfectionnement de $3,500 pour écrire deux livres de poèmes; en 1973, une bourse de courte durée de $1,850 pour la rédaction d'un roman; en 1975, une bourse de perfectionnement de $6,600 pour la rédaction d'un texte sur le corps féminin.

REMARQUE: En 1975, ces deux écrivains ont été choisis par le comité de sélection des Prix littéraires du gouverneur général et chacun a reçu en conséquence $2,500 du Conseil des arts. A ma connaissance, ni Victor-Lévy Beaulieu, ni Nicole Brossard n'ont reçu d'autres bourses.

DÉFENSE NATIONALE—LE COÛT DES AVIONS ARGUS

Question nº 2598—**M. Forrestall:**

1. Quel a été le montant total versé à la société Canadair pour l'avion patrouilleur Argus à grande autonomie, acheté par l'A.R.C.?

2. Combien d'avions a-t-on achetés et quel en était le prix unitaire?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1. Le montant total versé était de $158,130,640

2. On a acheté 33 avions. Le prix unitaire d'un avion en état de vol était de $5,513,000.

LE GREFFIER DU CONSEIL PRIVÉ

Question nº 2621—**M. Clark (Rocky Mountain):**

1. Sur quels critères précis s'est-on fondé pour nommer M. Michael Pitfield, greffier du Conseil privé?

2. A-t-on envisagé la nomination d'autres personnes et, dans l'affirmative, *a*) de combien, *b*) étaient-ils des fonctionnaires de carrière, *c*) quelles qualités particulières de M. Pitfield ont entraîné sa nomination?

3. Quelles fonctions remplies maintenant par le fonctionnaire détenant le poste de secrétaire du cabinet pour les relations fédérales-provinciales étaient remplies par le fonctionnaire détenant le poste de greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet avant la nomination de M. Pitfield et, dans chaque cas, pourquoi la fonction a-t-elle été transférée?

4. Quels fonctionnaires ou postes du Bureau du Conseil privé, relevant maintenant du fonctionnaire détenant le poste de secrétaire du cabinet pour les relations fédérales-provinciales, relevaient du fonctionnaire détenant le poste de greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet avant la nomination de M. Pitfield et, dans chaque cas, pourquoi un changement a-t-il été apporté?

[M. Richardson.]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): 1. Voir la réponse à la partie 3 de la question 376, publiée le 18 décembre 1974 à la page 2349 du journal des débats nº 56.

2. Voir la réponse à la question 513 publiée le 13 novembre 1974 à la page 1282 du journal des débats nº 31.

3. Voir procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des Prévisions budgétaires en général du lundi, 12 mai 1975 (pages 33:14, 33:15, et appendice «N»).

4. Voir la réponse à la partie 3 ci-haut.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LA VENTE DE BIENS PUBLICS EXCÉDENTAIRES

Question nº 1988—**M. Reynolds:**

1. Quelles sont les conditions de vente de la CDBC quant aux biens publics excédant *a*) $10,000, *b*) $500,000?

2. Pourquoi ne pose-t-on pas de conditions précises dans les appels d'offres de la société, pour des sommes supérieures à $500,000?

(Le document est déposé.)

LES HEURES-HOMMES PERDUES À LA SUITE DE GRÈVES

Question nº 2196—**M. Stevens:**

De 1967 à 1974 inclusivement, quel a été le coefficient d'heures-hommes perdues annuellement à la suite de grèves et d'abandons de travail légaux et illégaux par rapport au nombre d'heures-hommes travaillées au sein de la Fonction publique, y compris les ministères, les organismes et les sociétés de la Couronne?

(Le document est déposé.)

FONCTION PUBLIQUE—LES JOURS-HOMMES PERDUS À LA SUITE DE GRÈVES

Question nº 2197—**M. Stevens:**

Pour chacune des années comprises entre 1967 et 1974 inclusivement, combien de journées-homme ont été perdues dans la Fonction publique, y compris les ministères et les sociétés de la Couronne, par suite *a*) de débrayages illégaux, *b*) de grèves légales, notamment les autres moyens légaux où la cessation du service sert d'outil en vue d'une convention collective, *c*) de tous les débrayages et grèves légaux et illégaux?

(Le document est déposé.)

FONCTION PUBLIQUE—L'EMPLOI DE M. A. E. GOTLIEB ET DE M. RICHARD TAIT

Question nº 2271—**M. Clark (Rocky Mountain):**

1. *a*) En quelles années M. A.E. Gotlieb a-t-il été au service du ministère des Affaires extérieures, *b*) quand est-il devenu sous-ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, *c*) quel est son échelle de salaire annuel?

2. *a*) En quelles années M. Richard Tait a-t-il été au service du ministère des Affaires extérieures, *b*) quand est-il devenu président du Groupe chargé de «L'étude sur l'immigration et la population», relevant du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, *c*) quel est son échelle de salaire annuel?

3. Quels étaient les objectifs précis du voyage effectué au Mexique en mars 1975 par MM. A.E. Gotlieb et Richard Tait et combien ce voyage a-t-il coûté à l'État?

4. Mme Janis Tait a-t-elle signé des contrats avec le ministère de l'Environnement et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) combien lui ont-ils rapporté en tout durant chacune des années financières 1973-1974 et 1974-1975, *c*) quelles étaient ses fonctions durant ce temps et quels titres de compétence lui permettaient de remplir chacune d'elles?

5. Depuis le 1er avril 1973, quand Mme Sondra Gotlieb a-t-elle signé un contrat avec le ministre responsable du multiculturalisme ou avec tout

autre ministère ou organisme gouvernemental et, dans chaque cas, quels étaient *a*) le ministère ou l'organisme en cause, *b*) l'objectif du contrat, *c*) le montant engagé, *d*) les mesures prises pour s'assurer que les droits d'auteur éventuels reviendraient à la Couronne?

(Le document est déposé.)

DEMANDE DE DOCUMENTS

[*Traduction*]

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de mettre en délibération les avis de motion nos 35 et 45 portant production de documents?

Je demande que les autres avis de motion restent au *Feuilleton*.

LA DOCUMENTATION RELATIVE À L'EXPLOITATION D'ÉCONAIR

Motion no 35—**M. Mazankowski:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les documents, rapports, études et états financiers concernant l'exploitation d'Éconair depuis sa création.

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les mémoires, études, rapports et états financiers se rapportant à l'exploitation d'Éconair, une division de Venturex Ltée, filiale de Canadian National Realties Ltd. et associée d'Air Canada, font partie d'une enquête publique effectuée par le juge W. Estey et ne peuvent donc pas être produits.

Je demande donc au député de retirer sa motion.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, à mon avis, cela ne devrait pas empêcher le dépôt de ces documents. En outre, permettez-moi de signaler que cette question a été inscrite au *Feuilleton* le 7 mars.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion est reportée à l'ordre du jour.

L'ACCORD RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'INSTALLATIONS HYDRO-ÉLECTRIQUES SUR LE NELSON

Motion no 45—**M. Dinsdale:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de l'accord intervenu en 1962, entre le gouvernement et celui du Manitoba en ce qui concerne le projet hydro-électrique du fleuve Nelson dans la province du Manitoba.

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Aucun accord n'est intervenu en 1962 entre le gouvernement du Canada et celui du Manitoba au sujet du projet hydro-électrique du fleuve Nelson dans la province du Manitoba. Cependant, l'accord intervenu en 1963 entre le gouvernement du Canada et celui du Manitoba en vue de relevés et d'études au sujet du potentiel hydro-électrique du fleuve Nelson a été déposé à la Chambre le 21 décembre 1963, document sessionnel no 276. Je prie donc respectueusement le député de bien vouloir retirer sa motion.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, peut-t-être vaudrait-il mieux remettre cette décision à plus tard. Le député sera probablement satisfait de ce document.

M. l'Orateur: L'examen de la motion est reporté à une date ultérieure. D'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES (No 2)

MODIFICATION PRÉVOYANT LA DÉDUCTION ET LE VERSEMENT DE CERTAINES AVANCES À LA COMMISSION

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice) propose: Que le bill C-53, tendant à modifier la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies (no 2), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

—Monsieur l'Orateur, j'aimerais expliquer très brièvement que le bill présente deux avantages pour les agriculteurs des Prairies qui reçoivent des paiements anticipés pour leur grain. D'abord, le bill vise le pouvoir que conférait auparavant la loi au gouverneur en conseil pour ce qui est d'autoriser des paiements anticipés sur le grain non récolté lorsque le grain est recouvert de neige dans les champs de l'Ouest. Nous avons déjà augmenté de deux fois et demie le montant des paiements anticipés concernant le grain en général et les paiements anticipés maximums qu'on pouvait accorder. Nous augmentons maintenant aussi de deux fois et demie le montant des paiements anticipés et des paiements maximums qui seront accordés pour le grain non récolté si cet article est mis en vigueur n'importe quelle année par le gouverneur en conseil.

En outre, l'autre objectif du bill, que la Commission canadienne du blé considère comme très important, est de permettre la déduction d'argent relativement aux paiements anticipés lorsque le grain est livré à un autre acheteur que la Commission canadienne du blé, ce qui permettra aux agriculteurs de livrer leur grain soit à la Commission canadienne du blé soit à d'autres acheteurs. En ce qui concerne le marché intérieur, il importe qu'on puisse déduire le montant des paiements anticipés du montant obtenu pour le grain dans l'un ou l'autre cas. Étant donné que le maximum des paiements anticipés est maintenant plus élevé et que ce maximum peut être multiplié dans les cas où il y a plus d'un producteur, il était bien évident qu'il fallait pouvoir rembourser directement les paiements anticipés lorsque le grain est livré.

● (1520)

Par conséquent, la Commission canadienne du blé et les diverses compagnies qui s'occupent d'appliquer le bill estiment très important d'indiquer clairement que le montant peut être déduit. De fait, autrement, si un agriculteur qui a livré son blé, son orge ou son avoine à un autre acheteur que la Commission veut se servir d'une partie de l'argent qu'il en a obtenu pour rembourser le paiement anticipé déjà reçu, les mesures déjà prises relativement aux paiements anticipés auraient pu l'obliger à payer de l'intérêt sur son paiement anticipé. La nouvelle mesure évitera donc ce problème.

J'exhorte donc les députés à approuver ces changements. Je crois savoir que tous les partis sont prêts à faire franchir immédiatement au bill toutes les étapes. Je songe à l'idée de renvoyer la question au comité plénier plutôt qu'à un comité permanent. Je vois que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) fait signe que non. Si tous les députés ne sont pas d'accord, je m'en tiendrai à ce que j'ai déjà dit et je ne ferai qu'exhorter les députés à adopter le bill.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Madame l'Orateur, je suis heureux de pouvoir parler du bill. En général, notre parti est d'accord sur les amendements proposés. Tout le monde sait que le premier bill de ce genre avait été présenté sous le régime du très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). C'est l'une des mesures qui a été le plus utile aux agriculteurs de l'Ouest. Bien des gens ont tendance à en oublier l'importance.

En général, je me réjouis de ces amendements, surtout ceux qui concernant le grain humide ou gourd. La situation devient particulièrement alarmante pendant une année de récolte et, si les contingents sont tels que le grain ne peut être livré pour être asséché, les agriculteurs manquent d'argent et doivent prendre des décisions difficiles. S'ils ne battent pas leur grain, ils risquent de le perdre complètement s'il est recouvert par la neige avant la venue du temps sec, qui risque de ne jamais venir. S'ils récoltent le grain pendant qu'il est gourd et humide, ils peuvent le sauver, mais ils doivent alors l'assécher, ce qui peut leur coûter cher. C'est un grave problème étant donné la hausse rapide du prix du gaz propane, dont on se sert pour assécher le grain. Je doute que 10 cents le boisseau compense même le coût du séchage du grain humide. C'est un domaine où le groupe de recherche du ministère de l'Agriculture pourrait peut-être chercher des moyens de réduire le coût du séchage du grain, comme l'usage de l'énergie solaire, qui semble avoir connu un grand succès aux États-Unis et qui a réduit sensiblement le coût du séchage du grain.

Je suis d'accord sur l'amendement concernant la hausse des sommes mises à la disposition des producteurs lorsqu'ils ne peuvent moissonner à cause du mauvais temps, c'est-à-dire lorsque le grain est recouvert par la neige. Assez souvent, le grain doit être laissé dans les champs pendant l'hiver et les agriculteurs ont alors de la difficulté à faire face à leurs obligations. J'aimerais demander au ministre de nous dire, lors de son intervention de deuxième lecture, à quelle date les agriculteurs peuvent demander une indemnité pour les dommages causés par la neige et l'hivernage excessif. Il importe que cette date soit connue. En ce qui a trait à l'argent retenu sur les avances en espèces par suite du changement apporté à la vente du grain destiné à l'alimentation du bétail ou à la Commission, je pense que cela rallie l'accord général. Il faut donc forcément, en vertu du système actuel, permettre à l'agriculteur de vendre du grain en dehors de la Commission.

Le principe dont s'inspire le projet de loi est bon, en général. A l'encontre de bien des mesures adoptées par le gouvernement, bien des commissions gouvernementales, etc., qui s'occupent de la vente de produits agricoles, ce bill-ci ne bouleverse pas particulièrement la commercialisation du grain et, somme toute, n'accentue pas la tendance à une production excessive, en cas de stocks de grain excédentaires. Il permet simplement à l'agriculteur d'obtenir des liquidités lorsque, bien qu'il n'y soit pour rien, le marché, représenté par la Commission canadienne du blé, ne peut lui permettre de livrer son grain. Le bill est donc nécessaire et s'inscrit dans le système de commercialisation dirigée, rendu nécessaire par la création de la Commission canadienne du blé. N'empêche que les grains non visés par la Commission, comme le colza et le lin, ne peuvent être expédiés parfois, parce qu'il faut que la Commission surveille le transport du grain.

Je voudrais parler de la répercussion de ce projet de loi sur les exportations de céréales canadiennes et nos relations internationales dans le commerce des denrées alimentaires. Des changements importants et profonds surviennent dans notre économie et il semble certain que la production et l'exportation des denrées canadiennes subiront des changements fondamentaux et radicaux. Après une période de prix très élevés, il y a un an, les agriculteurs constatent que le prix du blé est inférieur à $3 sur les futurs marchés à la Bourse de Chicago qui donne le ton et fixe en majeure partie le prix de vente du blé dans le monde entier, y compris le prix de vente de la Commission canadienne du blé. La chose arrive au moment où les coûts pour la culture des céréales sont sensiblement accrus. Par exemple, l'engrais azoté coûte maintenant plus de $200 la tonne. Ce coût a plus que doublé en quelques années et l'engrais se fait souvent rare.

Dans le monde entier, la quantité de denrées disponibles acquiert une nouvelle importance. De l'avis général, le monde vient à peine d'échapper à de graves disettes de vivres par suite des récoltes catastrophiques de 1972. Nous commençons à peine à nous constituer des stocks. Cette pénurie mondiale de nourriture a fait naître l'idée que le monde occidental en général et les États-Unis en particulier devraient utiliser leurs vastes surplus de denrées alimentaires comme moyen diplomatique, et qu'ils devraient faire contrepoids à l'OPEP qui a réussi à faire passer le prix du pétrole de $3 à $12 le baril et espère le hausser encore l'automne prochain.

Ceux qui planifient l'activité du Canada sur le plan international estiment pour la plupart que le domaine de l'alimentation est important. Dans un discours qu'il prononçait à Vancouver en 1974, M. Paul Gérin-Lajoie, président de l'ACDI, a fait état des éléments qui sont à l'origine des principaux problèmes liés à l'alimentation dans le monde, ceux qui concernent notamment les céréales. Il a rappelé que la faim n'est pas un phénomène nouveau sur terre. Elle existe depuis l'apparition de l'homme, mais au cours du dernier demi-siècle, la croissance démographique s'est accélérée de façon fantastique. Se fondant sur des statistiques, il a signalé que la population du globe augmente de 80 millions d'être humains par année, et que la consommation de nourriture des pays riches a aussi beaucoup augmenté. Il a précisé que la proportion des affamés du monde est demeurée relativement stable, soit entre 10 et 15 p. 100, ce qui est sans doute dû au fait que la production alimentaire dans le monde a augmenté d'environ 2.7 p. 100 au cours de la dernière décennie.

Démographes et agronomes se demandent si les réserves alimentaires mondiales peuvent être assez accrues pour répondre aux besoins d'une population en expansion. Selon certains, le Canada devrait faire un effort sincère pour fournir des denrées alimentaires aux pays en voie de développement et l'on suppose que ce bill devrait, dans une faible mesure, nous aider à accroître notre production. Mais je doute qu'il résolve tous les problèmes et qu'il constitue notre meilleure contribution au bien-être mondial. Depuis longtemps j'ai la conviction que le monde ne peut que se nourrir de ce qu'il peut produire dans ses pires années-récoltes. En outre, si la situation ne change pas, il y aura presque certainement de très maigres récoltes dans

diverses parties du monde, et peut-être même partout, certaines années.

● (1530)

On a bien dit qu'il serait possible d'augmenter indéfiniment la production alimentaire pour nourrir la population mondiale. Pour ma part, cette possibilité me semble bien lointaine. Nous avons entendu beaucoup parler de la révolution verte et on nous a montré comment de nouvelles variétés, de nouveaux engrais et de nouvelles méthodes de culture augmenteraient peu à peu la production mondiale, notamment dans le cas des grains de provende, dont il est question dans l'amendement. Mais on a déjà de sérieux doutes sur un bon nombre de ces prévisions optimistes. Des nouvelles variétés de grains tirées de leurs ancêtres sur les rives de l'Euphrate, beaucoup se sont révélées sensibles au changement de climat. Les botanistes nous avertissent encore que beaucoup de ces nouvelles variétés ne produisent rien dans des conditions climatiques impropres, et l'on a maintenant tendance à revenir aux variétés plus résistantes, mais moins productives.

Là encore, les tenants de la révolution verte ont pensé pouvoir disposer de quantités illimitées d'engrais à bas prix. Mais rien n'est moins sûr. A cause de la hausse rapide du prix du pétrole, l'azote a beaucoup augmenté et est même devenu introuvable dans de nombreuses parties du monde. Beaucoup mettent en doute la valeur des engrais chimiques, certains prêchent le retour à une culture naturelle, ce qui entraînera une certaine diminution de production.

Ces amendements contribueront à stabiliser notre production de céréales dans les Prairies, mais, selon moi, le gouvernement aurait tort d'utiliser les céréales des Prairies comme instrument de politique internationale. Le nouveau sous-ministre de l'Agriculture n'est guère versé dans ce domaine, par contre, il a derrière lui une longue carrière à l'ACDI; on peut donc penser que sa nomination révèle une certaine volonté d'utiliser les exportations de produits alimentaires comme instrument politique. Comme les céréales de l'Ouest constituent les seules exportations de produits alimentaires du Canada, il est clair que cette industrie pourrait en subir certaines conséquences. Madame l'Orateur, je voudrais mettre le gouvernement en garde contre l'utilisation de produits alimentaires comme instrument de politique.

Beaucoup de Canadiens et de députés estiment que l'industrie céréalière de l'Ouest peut produire la quantité de produits alimentaires qu'exige notre politique. Les journaux ont parlé de vastes plans de production de produits alimentaires, mais les céréales sont les seuls produits alimentaires que le Canada peut exporter en grande quantité. Le gouvernement américain semble adopter une attitude de non-intervention dans l'agriculture—or, c'est un pays dont la capacité de production est énorme, qu'il s'agisse de babioles ou d'avions—on s'attend tout de même que ses exportations de produits alimentaires s'élèvent à 17 milliards de dollars pour l'année qui vient. Les produits alimentaires sont l'une de ses principales sources de devises.

Le Canada semble suivre une voie tout à fait opposée. Les frontières sont presque complètement fermées à l'industrie laitière et, il en sera rapidement de même pour l'industrie des œufs; il faudra compenser l'établissement de contingents sur les œufs américains par des contingents sur les œufs canadiens à la frontière américaine. La frontière est actuellement fermée aux bestiaux et aux porcs. Tout ceci influera sur l'application du bill. L'interdiction sur les importations américaines visait avant tout la protection du producteur canadien; il ne semble donc pas que les Américains aient intérêt à lever l'interdiction sur les exportations canadiennes de bestiaux et de porcs tant que le cheptel canadien n'aura pas diminué en importance, c'est-à-dire peut-être pas avant deux ans.

Or, madame l'Orateur, en ce qui concerne cette modification, nous devons veiller, je crois, à ce que notre industrie céréalière ne devienne pas une arme politique sur les marchés d'exportation, et à ne pas nourrir d'idée grandiose, par exemple que le Canada peut alimenter tout l'univers à titre bénévole. Il faudrait tout d'abord nous assurer que nos exportations de grain atteignent nos marchés avant de nous lancer dans les vastes programmes d'aide à l'étranger. Rien ne saurait inquiéter davantage les céréaliculteurs de l'Ouest que les déclarations de M. Ivan McMillan, président de l'Association des producteurs de blé de Palliser. En effet, il a dit que l'année 1974-1975 avait été désastreuse pour les exportations et que les producteurs avaient perdu des millions de dollars, non seulement en raison des ventes perdues mais aussi en frais supplémentaires d'entreposage, en intérêts et en frais de surestarie de même que par la perte, peut-être définitive, de marchés d'exportation.

Dans le mémoire présenté par l'Association de Palliser au juge en chef Bayda, en avril 1975 on estimait qu'il y aurait un report de 400 millions de boisseaux de blé à la fin de juillet, alors que la Commission canadienne du blé estimait ce chiffre à 230 millions de boisseaux et prévoyait une baisse des ventes de 170 millions de boisseaux. En supposant que l'on pourra vendre ces 170 millions de boisseaux plus tard—et cela n'a rien de certain—le coût du report s'établit à 20 millions de dollars, les intérêts à 54 millions et, si le prix baisse de $1.50 ou de $2, tout cela portera le total à 261 millions de dollars. Comme la vente de ces 170 millions de boisseaux semble peu probable, il s'agit d'une perte de près de un milliard de dollars. Le déficit de la balance des paiements se chiffrant à 5 ou 6 milliards de dollars, le ministre des Finances (M. Turner), j'en suis sûr, serait ravi de disposer d'un milliard de plus dans son budget.

On estime à juste titre que dans le secteur du commerce des grains, nous avons perdu de 20 à 25 p. 100 du marché japonais, jusqu'à 50 p. 100 de celui du Royaume-Uni et enregistré de lourdes baisses sur le marché chinois parce que nous n'avons pas pu effectuer nos livraisons dans le cadre des contrats de l'année en cours. Les perspectives initiales n'étant pas très prometteuses, les prix initiaux ont baissé au niveau où ils se trouvaient il y a quelques années et l'avenir des céréaliculteurs ne s'annonce pas tellement brillant. A vrai dire, si les prix du blé sur les marchés mondiaux ne s'améliorent pas, vu la hausse du coût de production, les engrais, les herbicides et le reste, les producteurs de grain revivront la récession des années 1968-1970.

L'an dernier les exportations candiennes ont été très décevantes. Le cultivateur a fait sa part en produisant le grain en dépit de mauvaises conditions atmosphériques mais les services de manutention ont fait défaut. Cela est dû en grande partie au fait que le gouvernement n'a pas su s'attaquer au problème des grèves des manutentionnaires de grain. Je suis certain que le ministre des Finances voudrait pouvoir disposer des 260 millions de dollars que représente le blé qui n'a pas été exporté et dont le paiement aurait rapporté encore 1 milliard de dollars. Il est temps que le gouvernement s'attaque aux problèmes de notre système de transport afin que nous puissions livrer

le grain à temps et respecter nos engagements car notre réputation mondiale de fournisseur digne de confiance en souffre.

Pour terminer, madame l'Orateur, je tiens à signaler que notre parti appuie les modifications.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame l'Orateur, à cause des sourires que quelques-uns arborent parce que je prends la parole sur le bill à l'étude, je signale, ce que tous les députés savent déjà, que le comité permanent de l'agriculture fait actuellement un de ses voyages et que nos porte-parole agricoles l'accompagnent. Voilà pourquoi le ministre responsable de la Commission du blé m'a vu hocher la tête il y a quelques instants quand il a été proposé que le bill franchise toutes les étapes ici cet après-midi. C'est précisément parce que les membres du comité permanent de l'agriculture sont absents aujourd'hui qu'à mon avis, il vaudrait mieux suivre la coutume et renvoyer le bill au comité permanent après la deuxième lecture.

A tout prendre, nous sommes disposés à donner notre appui au bill. Comme son titre le dit clairement, il s'agit de la deuxième modification à la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies que le gouvernement propose cette année. La première augmentait le montant maximum des paiements antitipés pour le grain livré en vertu d'un permis, qui passait donc de $6,000 à $15,000 dans le cas d'un particulier, à $30,000 dans le cas d'une corporation, d'une société, ou d'une coopérative composée de deux membres, et à $45,000 dans le cas d'une unité de production composée de trois actionnaires ou plus. Les députés savent que mon parti a appuyé cette mesure, le bill C-10, qui a été présenté au début de la présente session.

● (1540)

Comme l'a dit le ministre, le bill à l'étude, le bill C-53, a deux objectifs. Il augmente de deux fois et demie le montant maximum du paiement anticipé qu'un producteur peut obtenir pour financer le séchage du grain gourd ou le grain non battu. Nous convenons que dans les circonstances actuelles, le relèvement du plafond nous paraît acceptable et nous sommes prêts à appuyer cette partie du bill.

Nous allons également appuyer l'autre partie du bill, mais il va falloir parler au comité permanent de l'agriculture des questions qu'elle soulève. Cette deuxième partie se trouve dans les articles qui autorisent, dans le cas des ventes réalisées en dehors de la Commission, à percevoir et à remettre à la Commission du blé les sommes qu'elle serait en droit de percevoir pour recouvrer le montant des paiements anticipés qu'elle a effectués.

Il s'agit là d'une mesure simple et utile, mais qui a été nécessitée par le nouvelle politique de commercialisation des grains de provende destinés à la consommation intérieure. Cette politique est appliquée de façon continue depuis 1974. Elle a eu pour effet de soustraire au contrôle exclusif de la Commission du blé les grains de provende destinés à la consommation intérieure. A notre avis, cela ouvre la porte aux abus du commerce céréalier privé et de la Bourse commerciale de Winnipeg. La seconde partie du bill est dictée par ce changement de politique. Nous estimons que la politique elle-même, et la partie du bill qui la concerne, doivent être examinées au comité permanent de l'agriculture. Mais nous voterons cet après-midi en faveur de la deuxième lecture du bill C-53. Nous estimons qu'il doit suivre la procédure normale et être renvoyé au comité permanent.

[M. Ritchie.]

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Madame le président, malgré l'absence de notre représentant au comité de l'agriculture qui est en voyage, comme mon préopinant vient de le mentionner, je désire dire quelques mots au nom du Parti Crédit Social du Canada au sujet du bill C-53.

Je crois que ce bill fait un peu suite à l'ancien bill C-10, lequel augmentait sensiblement les paiements anticipés qui avaient débuté au début des années 1957, 1958 et 1959. Je crois que le bill cet après-midi en plus de porter les avances de $6,500 à $15,000 pour une exploitation groupant parents, frères et sœurs, jusqu'à $30,000, touche un nouveau domaine, soit celui d'un cultivateur qui a du grain humide ou du grain non coupé. Le bill dit que dans une telle situation:

> Cette modification ferait passer de 10c. le boisseau, ou $600, à 25c. le boisseau ou $1,500, selon la moins élevée de ces sommes, le montant maximum du paiement anticipé qu'un producteur peut obtenir pour financer le séchage du grain.

Je pense que c'est une grande amélioration pour les cultivateurs de l'Ouest, qui pourront enfin avoir une aide substantielle pour le séchage de ces grains. Il en est de même pour le grain non coupé où il est dit:

> Cette modification ferait passer de $3,000 à $7,500 le montant maximum du paiement anticipé prévu par la loi qu'un producteur peut obtenir pour du grain non battu.

Madame le président, nous sommes en faveur de ces deux amendements, ainsi que du troisième, qui autorise de payer à la Commission une partie des recettes de tout producteur qui a livré du grain à un élévateur agréé. Je crois que c'est la première fois que je vois la présentantion d'un tel amendement, mais je crois que d'autre part il est normal que la Commission puisse toucher quelque revenu de celui qui est protégé par cette Commission, et qui a eu l'avantage de livrer ses grains autrement que par l'intermédiaire de la Commission.

En résumé, madame le président, nous sommes favorables à ce bill et, encore une fois, nous sommes heureux pour les producteurs de l'Ouest, et nous souhaitons que des amendements semblables soient proposés relativement aux producteurs de l'Est, en ce qui a trait à leur production régulière.

[*Traduction*]

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, avant que le bill ne soit renvoyé au comité, j'aimerais dire en peu de mots que je lui accorde mon appui. Il va assister les producteurs des régions atteintes par le mauvais temps, qui ratent leurs récoltes. Il leur apportera donc une aide précieuse. J'espère que les agriculteurs ne seront pas dans la situation d'y avoir recours, Malheureusement, il se peut que certains doivent le faire, étant donné que la saison est déjà bien avancée.

Il y a longtemps que nous n'avons pas étudié de mesures relatives au blé. J'espère donc que le ministre va élargir l'objet du débat et informer la Chambre de la situation actuelle de l'industrie céréalière mondiale. Comme il est bien placé pour le faire, peut-il dire quelles sont les perspectives qui s'ouvrent, en particulier aux producteurs canadiens? Si je pose cette question, c'est qu'on entend divers sons de cloche au sujet du marché des céréales. Certains disent que la demande est encore relativement forte, ou qu'elle l'a été jusqu'à tout récemment, que les ventes ont été soutenues. Mais on constate, par ailleurs, une baisse de la demande et des prix. On entend toujours répéter le mythe que les stocks sont peu élevés.

Le ministre peut-il nous dire, par exemple, pourquoi le prix du blé baisse constamment depuis le début de l'année? Depuis le début de l'année, le prix du blé de l'Ouest n° 1 a diminué de près de $1.50 le boisseau. Beaucoup de céréaliculteurs se l'expliquent mal. Ils croient que les approvisionnements globaux restent aussi limités que l'an dernier. Il semble que bon nombre de clients étrangers se contente de grains d'une qualité inférieure à ce qu'ils achètent normalement en partie à cause du prix, mais surtout parce que les grains qu'ils préfèrent ne sont pas disponibles.

Les rapports qui nous viennent des États-Unis sont contradictoires. Le ministère de l'Agriculture des États-Unis affirme que les réserves de blé sont de 17 p. 100 plus élevées que l'an dernier alors que d'autres stocks de grain ont diminué de 26 p. 100. Le président de la Commission canadienne de blé ne croit pas que les approvisionnements soient aussi abondants que l'affirment les autorités américaines. Cela crée une certaine confusion dans l'esprit des producteurs qui ont beaucoup de mal, à la lecture de ces rapports, à s'expliquer la baisse des prix. J'espérais que le ministre nous aurait dit ce que l'avenir réserve sur le plan de la commercialisation des céréales au Canada et même dans le monde entier.

● (1550)

Nous avons gravement souffert de notre incapacité de respecter nos engagements. Le Canada a perdu sa bonne réputation d'exportateur digne de confiance. Naturellement, la situation syndicale y est pour beaucoup. Les céréaliculteurs ont perdu de centaines de millions de dollars parce que nous n'avons pu livrer. Ces pertes ont été provoquées par la réduction du prix et l'accumulation des frais de surestarie.

Comme l'a fait remarquer le député de Dauphin (M. Ritchie), l'associationn des producteurs de blé de Palliser a dit que l'année 1974-1975 avait été un désastre pour les producteurs de céréales des Prairies. On remarquera que, depuis trois ans, nos exportations de grains de toutes catégories ont énormément baissé. En 1972, nous avons exporté 572 millions de boisseaux dont 364 millions de boisseaux de blé. En 1973, nous avons exporté 416 millions de boisseaux dont 249 millions de boisseaux de blé. En 1974, nous sommes tombés à 384 millions de boisseaux dont 230 millions de boisseaux de blé. Nos exportations ont donc diminué de façon alarmante.

Le seul facteur compensatoire, c'est que les prix pour 1974 étaient assez élevés. Bien sûr, la réduction de notre marché total et la baisse des prix a certainement eu des conséquences facheuses sur les revenus brut et net des producteurs de l'Ouest. Je cite un extrait du bulletin n° 40 de juin 1975 de l'association des producteurs de blé de Palliser:

> On prévoit de façon certaine qu'en raison de notre incapacité à remplir nos contrats de cette année, nous avons perdu sans espoir de retour 20 à 25 p. 100 du marché japonais, jusqu'à 50 p. 100 du marché au Royaume-Uni et une partie importante de nos ventes à la Chine, ces pays étant trois des principaux clients du Canada.
>
> Les perspectives de 1975-1976 ne sont pas prometteuses. Le prix garanti pour l'année prochaine est fixé à $2.25 pour le blé et à $1.65 pour l'orge. On prévoit une diminution des ventes et une réduction des prix. Le tableau s'assombrit quand on considère les prévisions concernant le taux d'inflation, les exigences salariales et les arrêts de travail.

J'avais espéré que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé aurait pu nous donner quelque espoir pour éclairer ce sombre tableau étant donné que c'est sans doute le dernier bill concernant les grains que nous étudierons avant le prochain ajournement de la Chambre. Ce sera sûrement le dernier avant la fin de la présente campagne agricole. Il faudrait également voir où en est le marché des grains fourragers au Canada. Dans le bulletin n° 7 du 8 mai, publié par la maison James Richardson & Son Limited, on peut lire ceci:

> La nouvelle politique canadienne en matière de grains pourragers pourra donner lieu à quelques problèmes qu'on ne prévoyait pas au moment de son adoption en août dernier. Étant donné que les prix internationaux des grains fourragers ont diminué assez brusquement ces mois-ci, les prix offerts pour le grain de l'Ouest n'ont pas suffi à concurrencer les paiements initiaux versés actuellement par la Commission canadienne du blé. Ainsi, les producteurs se sont mis à livrer leurs grains à la Commission et continueront sans doute à le faire jusqu'à la fin du mois de juillet alors qu'entreront en vigueur les nouveaux paiements initiaux, à moins que les prix du marché ne s'améliorent. De toute façon, les quantités de grains fourragers disponibles actuellement sur le marché diminuent rapidement. Jusqu'à présent la Commission canadienne du blé a décidé de ne pas intervenir sur le marché même s'il est évident que les prix intérieurs sont plus élevés que ceux du grain exporté.

Voilà une anomalie plutôt déconcertante. Nos grains fourragers se vendent plus chers au pays qu'à l'étranger. Nous les vendons moins cher au Japon que sur le marché intérieur. Je pense donc qu'il y a là un vice à corriger. J'aurais espéré que le ministre nous fasse profiter de ses connaissances du commerce céréalier et des relations très étroites qu'il entretient avec la Commission canadienne du blé. Qu'il fasse connaître à la Chambre et au pays les perspectives qui s'ouvrent à nous au début d'une nouvelle campagne céréalière.

Tout cela signifie qu'il faut s'attendre à une baisse des recettes et à une augmentation des coûts. Les producteurs céréaliers du pays sont pris dans un étau. A toutes les étapes de la production, de la commercialisation et du transport des céréales, les frais montent en flèche. Par exemple, les frais de manutention et de transport sont passés en 12 mois de 3.8c. à 16.75c. le boisseau, ce qui est astronomique. Le prix des engrais a augmenté de 53 p. 100. En 12 mois, les prix des désherbeurs et les herbicides ont augmenté de 79 p. 100. Le prix de la ficelle de liage, qui était déjà élevé, a augmenté de 30 p. 100. Tout a augmenté: les carburants, le matériel agricole, les pièces de rechange et la main-d'œuvre. Le spécialiste des questions agricoles à la Banque de Montréal, M. Gibb, annonce qu'avec un rendement de 25 boisseaux à l'acre, il va falloir au minimum $3 le boisseau pour que le producteur rentre dans ses frais. Nous savons évidemment qu'une bonne part de la qualité commerciale écoulée aujourd'hui se vend à ce prix, sinon moins cher. La situation n'est donc pas encourageante.

Nous sommes en faveur du bill car il s'impose, et l'idée des paiements anticipés est bonne. Mais cela ne saurait remplacer une politique commerciale énergique. Il va falloir veiller en outre à ce que le grain arrive à temps au port, et qu'il soit chargé à temps sur les navires. Et il va falloir aussi améliorer la réputation des pays en tant qu'exportateur céréalier.

Voilà les problèmes auxquels le gouvernement devrait s'attaquer. J'espère sincèrement qu'il s'attachera à apporter une solution aux arrêts de travail dans notre pays. Il y a 30 ou 35 syndicats qui peuvent paralyser le transport des céréales à n'importe quel moment. Je sais que le ministre du Travail (M. Munro) a annoncé que des consultations étaient actuellement en cours en vue d'établir un moyen de venir à bout des arrêts incessants du transport des céréales. Je n'ai jamais vu autant de frustration et de colère que celles qui prévalent cette année chez les producteurs de notre pays à cause de notre impuissance à acheminer nos produits vers le marché. Les navires bloqués dans

le port de Vancouver ont occasionné des frais énormes de surestaries. Le prix des céréales a baissé de jour en jour. Tout cela a causé des pertes de centaines de millions de dollars aux producteurs canadiens.

● (1600)

Aussi, même si nous appuyons ce projet de loi, nous intimons au ministre de s'attaquer à la tâche de régulariser les opérations de manutention et de transport des céréales. Cela est de la plus haute importance, car nous avons besoin des marchés d'exportation et du transport rapide des céréales pour compenser les paiements anticipés en espèces qui seront offerts aux producteurs en vertu des dispositions du bill à l'étude.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je n'accaparerai pas trop du temps de la Chambre cet après-midi. Les députés de notre côté sont prêts à laisser le bill franchir toutes les étapes aujourd'hui. Toutefois, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) n'est pas d'accord avec nous. Je comprends son point de vue et je ne m'y oppose pas. Je ferai toutefois remarquer que l'article un prévoit une méthode pour recouvrer l'argent avancé en vertu de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies qui m'amène à soulever une question au sujet de laquelle le ministre et moi-même avons échangé de la correspondance jadis.

Dans le Nord des Prairies et surtout dans le Nord de l'Alberta, on a connu plusieurs années de récoltes difficiles à cause du mauvais temps. Des gens qui étaient pourtant de bons agriculteurs, comme j'avais pu le constater moi-même, se sont retrouvés sans un sou vaillant; le temps avait été très mauvais pendant la saison des semailles et l'automne avait été marqué par de grosses pluies, des chutes de neige et des gelées précoces. Je me souviens qu'au cours des élections de 1972, je crois, lors de ma tournée de la circonscription, j'ai vu des agriculteurs en train de moissonner à minuit alors qu'ils savaient que le grain qu'ils récupéreraient serait trop humide et presque inutilisable. Mais il leur fallait bien retirer tout ce qu'ils pouvaient de leur travail agricole de l'année.

Je sais qu'il y a, chez les agriculteurs, des gens qui, délibérément, refusent de s'acquitter de leurs obligations comme il y en a dans toutes les couches de la société, mais d'après mon expérience non seulement à titre de député mais comme habitant du Nord où j'ai été avocat pendant de nombreuses années, le pourcentage des agriculteurs qui ne s'acquittent pas de leurs obligations est vraiment très faible. Il suffit d'examiner les chiffres concernant l'application de cette loi, de la loi sur le crédit agricole et des autres lois en vertu desquelles le gouvernement garantit les prêts que les agriculteurs obtiennent auprès des banques et des autres institutions financières.

Néanmoins, j'estime qu'au cours des années, la Commission canadienne du blé s'est livrée à ce que je dois appeler une véritable persécution. Je ne veux pas dire par là qu'elle a délibérément persécuté ces agriculteurs, mais plutôt qu'elle n'a pas vraiment cherché à savoir pour quelles raisons ils ne pouvaient rembourser ni à se renseigner sur la réputation des intéressés et apparemment elle n'a pas tenu compte du fait que d'ordinaire ces gens payaient leurs factures quand ils pouvaient le faire. J'ai constaté, à ma grande surprise, que les autorités judiciaires avaient émis un grand nombre d'assignations. J'ai vu l'huissier aller signifier ces assignations ce qui entraînait des frais considérables aux agriculteurs en cause. La Commission engageait des poursuites à un moment de l'année où elle n'ignorait pas que les agriculteurs ne pourraient pas payer leurs notes.

L'assignation était suivie en temps opportun d'une sommation pour manquement à leur engagement. L'agriculteur en cause aurait pu, en vertu de la procédure judiciaire de ma province, présenter une demande de renseignements et faire un exposé des moyens de la défense, retardant ainsi les poursuites pendant un certain temps. Cela aurait toutefois entraîné des frais supplémentaires d'avocat, augmentant sensiblement le montant que la Commission canadienne du blé aurait pu réclamer d'eux. Naturellement, ces causes sont tranchées par défaut. Dans bien des cas, suite aux doléances de ces agriculteurs, j'ai écrit au ministre. Celui-ci devait donc obligatoirement saisir de ces questions la Commission canadienne du blé qui répondait ne pouvoir ni ne vouloir rien faire.

Monsieur l'Orateur, je trouve que la Commission a agi sévèrement et arbitrairement dans ces cas. A ce titre, elle mérite un blâme. J'admets que la Commission est chargée d'appliquer la loi, de veiller à ce que les paiements soient faits et à ce que les gens ne se dérobent pas volontairement à leurs responsabilités. D'après mon expérience personnelle et les faits que j'ai observés pendant un certain nombre d'années, je trouve que la Commission du blé a été très injuste dans la récupération des avances. Je ne connais pas de cas où un jugement ait été exécuté ou suivi d'une saisie, mais j'ai fait une enquête personnelle sur des dizaines de cas—j'admets que dans un ou deux cas, l'attitude de la Commission était pleinement justifiée. Dans 90 p. 100 des cas cependant, son intervention était très injuste et je trouve qu'il faudrait l'en blâmer.

Je ne sais pas si elle suivait les instructions du gouvernement ou du ministre ou si elle avait établi une politique à ce sujet. Je sais que bien des agriculteurs m'ont dit qu'ils se demandaient si le gouvernement et ses organismes étaient aussi zélés, aussi durs et aussi arbitraires lorsqu'il s'agit de se faire rembourser par leurs amis industriels ou commerçants. Ils comparent leur situation à celle de certains travailleurs, auxquels le député de Davenport (M. Caccia) a fait allusion, qui assurent le chargement et le transport des grains ont reçu et qui semblent bénéficier d'un traitement de faveur. Je ne m'y oppose pas, mais je soutiens que si l'on comparaît les deux situations, on constaterait des différences très marquées, et c'est l'une des raisons pour lesquelles les agriculteurs sont si méfiants et irrités devant les méthodes administratives du gouvernement actuel en matière agricole.

● (1610)

Je me demande ce que nous révélerait l'avenir si nous pouvions le scruter dans une boule de cristal, au sujet surtout des poursuites qui sont actuellement instituées dans l'affaire des contrats de dragage. J'aimerais polir ma boule de cristal et interroger l'avenir et voir de quelle façon le gouvernement fédéral va traiter ses amis qui sont en cause dans ce pillage des fonds publics. Je me demande si le gouvernement prendra les mesures qu'il serait en droit de prendre contre ces gens si l'accusation était confirmée par des preuves, et il existe des preuves que ces accusés sont coupables du délit criminel d'extorsion de fortes sommes aux dépens des contribuables canadiens par des méthodes réprouvées. Je vais certes me tenir au courant afin de savoir quelles directives on donnera pour le recouvrement des fonds dans ces causes.

Je laisse cette question au ministre, en lui demandant de porter mes vues à l'attention de la Commission canadienne du blé. Je ne demande pas à celle-ci ni à ceux qui s'occupent du recouvrement de ces avances de faire preuve d'indulgence envers ceux qui devraient payer et qui le peuvent. Je sais par expérience—et je termine sur la même note qu'au début que les agriculteurs qui travaillent des 12 à 14 heures par jour à la production et aux récoltes s'acquittent d'habitude de leurs dettes. Je trouve très injuste que la Commission canadienne du blé se lance, dans de telles conditions, dans une vaste campagne de poursuites et qu'elle impose des amendes sans étudier soigneusement chaque cas.

Le ministre me dira certainement qu'il y a eu des enquêtes, mais je me fais un devoir de vérifier jusqu'à que point la Commission canadienne du blé a pris la peine d'approfondir et d'examiner chaque cas afin de bien connaître les faits. Ce sont des choses qui ne peuvent se faire par correspondance. Des enquêtes poussées s'imposent—et il n'y en a pas eu dans la plupart des cas. Je connais personnellement bon nombre de ces cultivateurs. Pour la première fois depuis longtemps, non seulement y a-t-il eu l'année dernière une bonne récolte, mais il a été aussi possible de réaliser avec elle un assez bon capital. Bon nombre de ces gens ont dû acquitter le capital de leur dette, payer d'énormes intérêts ainsi que des frais exorbitants, ce que je trouve injuste dans les circonstances.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent de l'agriculture.)

* * *

LA LOI SUR LA STABILISATION DES PRIX AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE PORTANT SUR LA DÉFINITION DE «PRODUIT AGRICOLE» ET LE CALCUL DES PRIX DE BASE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 11 juin, du bill C-50, tendant à modifier la loi sur la stabilisation des prix agricoles, dont le comité permanent de l'agriculture a fait rapport avec des propositions d'amendements, et de la motion nº 4 de M. Towers (au nom de Horner).

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, en l'absence du député de Crowfoot (M. Horner) je voudrais dire quelques mots au sujet de cet amendement qui se lit ainsi:

Qu'on modifie le bill C-50, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, en retranchant les lignes 8 à 14 inclusivement, à la page 4.

Le député de Crowfoot exprimait l'idée que l'Office pourrait, en fait, instituer la gestion de l'offre, dépassant ainsi les pouvoirs qui lui sont conférés par cette loi tendant à stabiliser les prix des produits agricoles. Il est très important qu'on discute au moins de cet aspect. Pour ma part, je n'ai pas eu l'avantage de participer aux délibérations du comité lorsque cette question a été étudiée. Lorsque les gouvernements créent de pareils offices, ils leur accordent certains pouvoirs qu'ils doivent exercer d'une façon déterminée. L'Office a pour mission de stabiliser les prix des denrées alimentaires. Cela peut se faire de diverses manières. Le moyen classique, utilisé jusqu'ici, que, selon moi, cette mesure relance, consiste à verser un montant aux producteurs lorsque le prix du produit tombe au-dessous d'un certain niveau. Ces versements visent à éviter aux agriculteurs des épreuves excessives. Supposons que le prix tombe au-dessous du coût de production, il y a alors surproduction. Le gouvernement intervient pour éviter aux agriculteurs de se trouver dans une situation désastreuse, atténuant ainsi leurs difficultés et leur épargnant dans bien des cas la faillite.

Il existe d'autres moyens de stabiliser les prix. Si une denrée est en surproduction on en stabilise le prix soit en réduisant la production, soit en réduisant la quantité du produit mise en vente. Si une quantité suffisante de ce produit n'est pas accessible au consommateur peut-être sous forme d'un régime de contingentement, le prix de la denrée se stabilise de lui-même indirectement. Le prix montera alors probablement sans qu'il en coûte un sou au gouvernement. Le député de Crowfoot visait, je pense, à empêcher l'Office d'intervenir de cette manière au lieu de compter sur l'aide financière pour stabiliser les prix des produits agricoles. Il craignait peut-être que l'Office ne s'engage d'une manière quelconque dans la gestion de l'offre, ce que n'autorise pas le bill à l'étude.

Cette question a fait l'objet de discussions, je crois. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) estime peut-être que le bill ne confère pas à l'Office les pouvoirs tant redoutés par le député auxquels se rapporte son amendement. C'est une crainte très réelle, je pense, et il importe de tirer la chose au clair. Si l'amendement du député est accepté, alors, il est certain qu'aucun office ou organisme du gouvernement ne pourra s'occuper de la gestion de l'offre à moins que la Chambre n'adopte une autre mesure législative. Que les honorables députés veuillent bien se rappeler la lutte farouche que nous avons livrée à propos du bill C-176, qui aurait permis au gouverneur en conseil d'imposer à son gré des offices de commercialisation chaque fois que le premier ministre et son cabinet auraient décidé de désigner certains produits.

● (1620)

Je pense qu'il est extrêmement important que le ministre donne des précisions sur les pouvoirs prévus dans le bill dans sa version actuelle pour nous assurer que les craintes du député de Crowfoot ne se matérialiseront pas, de sorte qu'un office agricole ne puisse pas, de sa propre initiative, entrer dans le domaine de la gestion de l'offre à l'égard d'un produit donné. La Chambre et les producteurs de notre pays ne veulent pas, à mon sens, d'une commercialisation opérée d'après la gestion de l'offre à moins que les agriculteurs n'y consentent. Telle est la position défendue non seulement par moi-même mais par le reste de mon parti.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet de cet amendement. Dans son discours et en comité, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a indiqué ici que nous n'avions aucune crainte à avoir, qu'il ne voulait pas étendre ses pouvoirs ni être le dictateur de l'agriculture canadienne. J'en suis heureux, c'est sans doute vrai. Le ministre de l'Agriculture mérite notre considération à la fois comme homme et comme ministre, mais, cela dit, il est tout à fait clair qu'il peut exercer ses pouvoirs s'il le juge bon. Je rappelle à la Chambre que, en dépit de sa popularité actuelle et de son

autorité dans le parti libéral, le ministre ne détiendra pas éternellement son portefeuille. Retirer cette disposition du bill serait une garantie que, pour ma part, j'estime indispensable. Si le ministre n'a pas réellement l'intention d'utiliser la totalité de ses pouvoirs, il n'y a sûrement aucune raison pour qu'ils figurent dans le bill.

Le ministre de l'Agriculture de l'Ontario a également exprimé certaines réserves sur les pouvoirs extraordinaires accordés au ministre et sur l'absence de dispositions visant à éliminer le renchérissement. Nous sommes convaincus de la sincérité du ministre et nous apprécions sa façon d'aborder le problème de l'agriculture, mais, sur bien des aspects, le bill reste trop vague. En particulier, cette disposition laisse trop de latitude au cabinet. Elle donne au gouvernement fédéral la possibilité, et même le mandat, de prendre toute mesure qu'il désire au sujet d'un produit.

Il m'est bien difficile de ne pas appuyer l'amendement proposé par le député de Crowfoot (M. Horner), en dépit des assurances données par le ministre de l'Agriculture. Je le répète, si le ministre est honnête et sincère lorsqu'il déclare qu'il n'a pas réellement besoin de ces pouvoirs et qu'ils ne donneront lieu à aucune manifestation d'absolutisme—ce que nous, de ce côté de la Chambre, nous craignons—pourquoi ne pas les retirer? Cette mesure législative pourrait franchir facilement et dès aujourd'hui toutes les étapes, si le ministre acceptait de le faire.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

M. Baldwin: Sur division.

(La motion nº 4 de M. Horner est rejetée.)

M. Whelan propose: Que le bill dont il a été fait rapport soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur adjoint: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Maintenant.

M. Baldwin: A la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur adjoint: A la prochaine séance de la Chambre.

M. Reid: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je me demande si la Chambre consentirait à étudier à l'étape du rapport le bill C-62, dont on a fait rapport hier.

M. l'Orateur adjoint: Les députés ont entendu la proposition du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé M. Reid. La Chambre consent-elle à passer à l'étude du bill C-62 dont on a fait rapport hier?

[M. Mazankowski.]

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, nous ne nous y opposons pas. Le secrétaire parlementaire ou le ministre pourrait-il nous dire si le comité a apporté des amendements à ce bill? Sinon, il ne sera pas nécessaire de le faire réimprimer. Je vois le ministre se secouer la tête, et je suppose donc qu'il n'y a pas d'amendement.

M. Reid: C'est bien cela.

M. Baldwin: Nous verrons donc le bill dans sa forme initiale, première et intouchée.

* * *

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MODIFICATION PRÉVOYANT LE PAIEMENT D'ALLOCATIONS AUX CONJOINTS ÂGÉS DE 60 À 64 ANS

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: Que le bill C-62, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, à abroger la loi sur l'assistance-vieillesse et à modifier, en conséquence, certaines autres lois, dont le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur adjoint: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? La Chambre y consent-elle maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Lalonde propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, le ministre va-t-il nous faire un discours pour nous expliquer certains défauts que les députés de ce côté-ci de la Chambre lui ont fait remarquer au stade de la deuxième lecture.

● (1630)

[*Français*]

M. Lalonde: Monsieur le président, je voudrais tout d'abord remercier la Chambre d'avoir accepté d'étudier ce projet de loi dès aujourd'hui, même s'il n'a fait l'objet d'un rapport que cet après-midi. Ce projet de loi a fait l'objet de discussions longues et attentives à deux réunions du comité. Comme le député de Peace River (M. Baldwin) l'a indiqué, certaines remarques ont été faites relativement à la possibilité d'augmenter la portée de ce projet de loi en particulier.

Comme je l'ai indiqué à la deuxième lecture et comme je l'ai signalé aussi devant le comité, le but de ce projet de loi est très précis et vise à remédier à une situation particulièrement difficile à l'heure actuelle, c'est-à-dire le cas des conjoints où l'un des conjoints est pensionné et l'autre est âgé de 60 à 65 ans, et se trouve dans le besoin. En effet, à l'heure actuelle, lorsqu'une situation comme celle-ci se présente, le conjoint qui a moins de 65 ans et qui est dans le besoin doit s'en remettre à l'assistance sociale administrée par les provinces, alors que l'autre conjoint de plus de 65 ans reçoit la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti du gouvernement fédéral.

Comme je l'ai indiqué au stade de l'étude en comité, l'objet de cette loi est de faire en sorte qu'à l'avenir, au moins pour les personnes de plus de 60 ans, aucun couple ne sera forcé de subvenir à ses besoins à même la pension d'un seul. A l'avenir, le couple sera considéré comme admissible aux bénéfices du supplément de revenu garanti et de la pension de la sécurité de la vieillesse pour le conjoint de plus de 65 ans, et l'autre conjoint recevra ce que nous avons appelé une allocation au conjoint, qui sera substantiellement équivalente à ce à quoi cette personne aurait droit si les deux conjoints étaient âgés de plus de 65 ans.

Nous visons donc, comme je le disais, à remédier à cette situation qui, à l'heure actuelle, cause beaucoup d'ennuis aux couples qui sont dans une situation de ce genre. Deuxièmement, nous visons à rationaliser l'administration de la sécurité sociale au Canada à l'heure actuelle. Ceci, en effet, fait partie des efforts faits depuis deux ans pour améliorer les régimes de sécurité sociale au Canada. En effet, comme je le disais, à l'heure actuelle, nous avons une situation où un des deux conjoints s'en remet à un régime fédéral, alors que l'autre doit s'en remettre à un régime provincial, et cela même si le gouvernement fédéral paie 50 p. 100 des frais du régime provincial. Le gouvernement est donc d'avis qu'il y aurait avantage à rationaliser notre administration de façon que le couple dans cette situation se réfère à une seule administration; en même temps, que dans la plupart des cas, ce couple soit admissible à des bénéfices plus élevés que ceux auxquels il a droit à l'heure actuelle, même en combinant les bénéfices provinciaux aux bénéfices fédéraux.

Certains députés, certains membres du comité ont suggéré une extension beaucoup plus considérable des dispositions de cette loi. Par exemple, qu'il s'agissait de couvrir aussi les célibataires, de même que tous les cas de veuves et de veufs dans le besoin. En définitive, ce que ces députés proposaient, c'était l'extension du régime de sécurité de la vieillesse, ou à tout le moins du régime de revenu garanti, à toutes les personnes de 60 ans ou plus. La réponse du gouvernement à cette question est claire et nette. L'objet de ce bill, encore une fois, est de remédier à la situation spécifique du couple dont un conjoint a plus de 65 ans, et l'autre, de 60 à 64 ans. L'objet de ce bill n'est pas d'étendre le régime de supplément de revenu garanti à toutes les personnes de 60 à 64 ans.

La position du gouvernement à ce sujet est à l'effet qu'un régime de revenu garanti doit être établi. Le gouvernement est favorable à une formule de revenu garanti, mais elle doit s'appliquer non seulement à un groupe limité de personnes, à un groupe d'âge, mais à toutes les personnes dans le besoin, quel que soit leur âge, et quelle que soit la situation particulière dans laquelle elles se trouvent, ce qui suppose, en pratique, l'établissement d'un régime de revenu garanti à deux volets, dont l'un prévoirait un régime de soutien de revenu pour toutes les personnes qui sont incapables de travailler, ou qui sont incapables de se trouver un emploi, parce qu'il n'y a pas de travail à leur disposition dans un rayon raisonnable de l'endroit où elles résident, et d'autre part, un régime de supplément de revenu venant en aide aux travailleurs défavorisés et aidant ces travailleurs à continuer à gagner leur vie, mais voyant à ce que ces travailleurs ne soient en aucun cas dans une situation où ils sont mieux d'être bénéficiaires du soutien de revenu ou de l'assistance sociale plutôt que de continuer à gagner leur vie.

C'est de cette politique que nous discutons avec les provinces depuis déjà à peu près deux ans, et, comme je l'ai dit au comité, le gouvernement a proposé l'établissement, dès l'an prochain, du volet «soutien du revenu», et la mise en vigueur, un peu plus tard, de la formule de supplément de revenu. Plusieurs provinces ont demandé d'étudier davantage cette question. Nous aurons d'autres rencontres, mais je tiens à assurer la Chambre et l'opposition que le gouvernement est fermement engagé dans cette révision de la sécurité sociale, et à l'établissement d'un régime de revenu garanti généralisé pour l'ensemble des Canadiens, et non pas simplement pour un seul groupe.

Alors il ne s'agit, par la loi, ni de couvrir toutes les personnes de 60 à 64 ans, ni évidemment d'établir un régime de revenu garanti complet; il s'agit tout simplement de répondre à une situation qui a été critique pour bien des citoyens.

Nous avons étudié tous les aspects de ce projet de loi en détail en comité, et je tiens à remercier tous les députés de la considération qu'ils ont bien voulu accorder aux dispositions de ce projet de loi. En plus, comme on le sait, ce projet de loi vise à l'abolition de la Caisse de la sécurité de la vieillesse, qui est devenue un anachronisme depuis les changements fiscaux qui ont été effectués durant les dernières années. Le projet de loi prévoit aussi la possibilité pour le ministre de prendre soin des cas qui méritent une attention particulière quand il y a eu paiement en trop par l'État, à la suite d'erreurs honnêtes et où vraiment la récupération de ces sommes causerait des difficultés exceptionnelles aux personnes âgées en cause, ou encore où le coût de perception dépasserait véritablement les sommes qu'il s'agit de récupérer.

Ce sont là les principales dispositions de ce projet de loi, monsieur le président, et encore une fois, je tiens à remercier la Chambre d'avoir bien voulu accorder sa considération à ce projet de loi dans un délai aussi bref.

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je voudrais à l'occasion de ce projet de loi prendre quelques minutes de la Chambre pour exprimer certaines opinions. J'ai écouté le ministre avec beaucoup d'attention lors de la présentation de ce projet de loi. J'ai eu également le plaisir d'être au comité hier soir pour entendre certaines opinions et certains arguments.

Je voudrais dire tout de suite que bien sûr, de notre côté, nous sommes favorables à cette loi. Il n'y a aucun doute là-dessus. Nous croyons que c'est un pas dans la bonne direction lorsque nous parlons de répondre à des besoins d'une catégorie assez particulière. Nous regrettons malheureusement que la veuve n'ait pas été protégée ainsi que le célibataire. Le ministre connaît nos opinions à ce sujet. Encore une fois, bien sûr que nous avons la parole du ministre pour nous dire que ces catégories où ces gens pourront être protégés par le supplément du revenu annuel garanti.

Je profite de l'occasion pour signaler, monsieur le président, que depuis sept ans je pense que je n'ai pas manqué l'occasion de signaler l'importance de la pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans. D'autre part, on nous dit que des discussions avec les provinces sont en cours, et qu'éventuellement nous pourrons compter sur une loi qui couvrira à peu près tous les Canadiens, qui assurerait un revenu suffisant ou minimum à chaque Canadien. Mais en attendant, il reste quand même que, dans le contexte social et économique que nous connaissons, des gens espèrent avoir cette sécurité de la vieillesse à l'âge de 60 ans. Beaucoup de facteurs nous invitent à croire que ce serait une loi fort intéressante pour la société d'aujourd'hui.

Depuis lors, je pense que plusieurs députés sont de plus en plus sensibles à cette politique qui favoriserait cette

sécurité de la vieillesse à 60 ans. La loi à l'étude est très claire. Le ministre a rappelé tantôt qu'elle répond à ce pensionné qui avait comme conjoint une personne qui n'avait pas 65 ans. Nous sommes parfaitement favorables à ce correctif que le ministre apporte.

Mais, je pense qu'il est opportun de tenter de sensibiliser le ministre à l'importance de généraliser cette sécurité qu'on veut bien donner aujourd'hui à une catégorie de gens, ce qui, à mon avis, serait aussi justifiable pour d'autres personnes de 60 ans, qui, dans la conjoncture actuelle, je dois le répéter, ont quand même des difficultés énormes. Aujourd'hui il suffit d'avoir 50 ans pour éprouver beaucoup de problèmes dans la recherche d'un emploi. Des personnes de 57 ou de 58 ans souhaiteraient grandement que cette sécurité soit accordée à 60 ans.

● (1640)

Pour des raisons d'ordre technique, il est impensable de condamner effectivement les compagnies qui ne se sentent pas tellement empressées d'embaucher des gens de cet âge-là. Au sujet des changements technologiques, nous savons parfaitement bien que, dans l'industrie en particulier, les machines ont augmenté de beaucoup leur rendement, leur productivité, et l'homme, physiquement bien sûr, après 40 ans de travail, a diminué. Je me souviens qu'hier le ministre m'a fait part, d'après une enquête, du fait que peu de personnes peut-être seraient intéressées à prendre leur retraite à 60 ans.

A mon avis, un nombre assez considérable de personnes prenant des vacances fort méritées pourraient faire de la place sur le marché du travail, et dans la conjoncture actuelle où il existe quand même suffisamment de chômeurs, je me demande si cela n'aurait pas eu une conséquence bénéfique. De l'avis du ministre, il semble que les conséquences seraient peu importantes à ce niveau-là. Il est possible que vis-à-vis de certaines catégories de gens, le fonctionnaire ou pour celui qui a un travail plus facile, ne soit pas intéressé à prendre sa retraite à 60 ans. Je me demande si l'on ne pourrait pas imaginer de rendre cette loi facultative, ou tout au moins laisser la liberté à celui qui sent le besoin de prendre une vacance méritée à 60 ans, de pouvoir l'obtenir sans nécessairement obliger ceux qui, par un travail qui leur est encore facile, et qui leur est physiquement possible à accomplir, de le faire; mais je connais quand même beaucoup de personnes qui m'ont donné leur opinion et qui espèrent toucher leur pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans, compte tenu d'un travail qui a été dur durant plusieurs années.

Donc, j'apporte ces quelques arguments à l'occasion de l'étude de cette loi pour inviter le ministre et le gouvernement à réfléchir sérieusement sur la possibilité d'ajouter à cette loi, ce qui répondrait, à mon avis, aux vœux de milliers de Canadiens, et ce qui serait, je crois, fort justifié. Je pense également aux coûts additionnels. Dans la conjoncture actuelle, on parle d'inflation, et il faut être, je pense bien, sérieux lorsqu'on parle d'une dépense aussi forte. Je mentionnais tantôt la possibilité de rendre une loi semblable facultative. Pour ceux qui le désireraient, je pense que cela ne représenterait pas le chiffre que pourrait constituer un pension générale et obligatoire à 60 ans. D'un autre côté, étant donné que des discussions sont en cours avec les provinces, et que depuis quelques années nous parlons de ce revenu annuel garanti, sans savoir à quelle date exacte nous pourrons l'instaurer, je me demande si l'on ne pourrait pas réfléchir sérieusement à la possibilité d'offrir aux personnes de 60 ans cette protection que nous leur donnons aujourd'hui par le bill C-62.

[M. La Salle.]

Si l'on pouvait nous assurer que le 1er janvier 1976 ce revenu annuel garanti pourrait être accordé à toutes les personnes qui attendent, peut-être serions-nous fort patients. Je sais également que si nous insistons sans prouver le sérieux qu'une telle loi commande, nous serons accusés de favoriser une dépense additionnelle dans un contexte inflationniste déjà difficile.

Je pense également que si l'on tient compte des milliards qui constituent le budget, je suis justifié de demander au gouvernement s'il n'y aurait pas moyen de considérer la possibilité de réduire certaines dépenses, dans certains ministères, pour répondre au besoin de cette catégorie de personnes. Il ne faudrait pas laisser supposer, surtout ne pas donner la preuve à ces personnes âgées que nous jouons ce contexte inflationniste sur leur dos. Je crois qu'il serait possible de considérer cette compression de dépenses ou une meilleure gestion relativement à la possibilité d'offrir aux personnes âgées des crédits nécessaires, sans automatiquement être taxé de favoriser les dépenses additionnelles dans la conjoncture actuelle. Nous pensons à l'importance de cette loi, nous pensons à l'importance d'améliorer le climat social, et nous croyons que de permettre à des gens de 60 ans de prendre des vacances méritées répond à une amélioration d'un climat social, et nous croyons également que ces personnes, prenant des vacances, pourraient donner des ouvertures à des jeunes fort déçus qui attendent aussi leur place sur le marché du travail.

Ceci dit, monsieur le président, je ne veux pas retarder l'adoption de cette loi. Nous la croyons valable, nécessaire, mais je croyais également le temps fort bien choisi pour inviter le gouvernement à considérer les arguments qui militent en faveur d'une pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans, et je veux bien tenir compte des possibilités financières qui sont à la disposition d'un gouvernement.

Je crois que nous avons toutes les raisons en fonction des conséquences heureuses que cela pourrait apporter à cette catégorie de personnes qui en sent le besoin. Nous devons, je pense, considérer également, par le biais du budget qui nous sera présenté prochainement, des facilités financières. Mais si cela devait amener le gouvernement à réduire certaines dépenses dans certains domaines où la rentabilité et le principe qui nous commandent de viser cet objectif, qui est l'amélioration du contexte social, d'un climat social, je pense que ceci vaut la peine d'être étudié, d'être considéré, et j'ose croire également que le ministre prendra en considération ces arguments, ce que d'autres probablement feront après moi, mais toujours en visant le mieux-être d'une catégorie de personnes qui ont droit à des vacances fort méritées, auxquelles ils ont déjà pensé.

Je terminerai sur ces mots, monsieur le président. Je serai évidemment fort heureux d'appuyer une mesure semblable. Je répète que c'est un pas dans la bonne direction. Nous espérons que cette législation s'étende à tous les gens de 60 ans, et cela le plus tôt possible. Nous espérons également que les négociations avec les provinces se fassent de façon que le gouvernement fédéral ait un franc succès et que ceci apporte satisfaction à ceux qui attendent cette sécurité de la vieillesse, ce revenu minimum. Que ceci se fasse dans les délais les plus courts, au bénéfice des personnes qui attendent depuis fort longtemps.

[*Traduction*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit lors de chaque étape de l'étude du bill C-62, nous l'appuyons et nous serons toujours prêts à voter en sa faveur. Toutefois, cela ne nous enlève pas le droit de faire remarquer avec insistance les

lacunes qu'il présente. Cela ne nous enlève pas non plus le droit de nous plaindre de la façon dont le ministre s'imagine que nous devrions accepter le bill sans poser de questions et sans faire valoir notre point de vue simplement parce qu'il atteint l'objectif qu'il a en tête.

Il est vrai que ce bill a été étudié au comité de la santé, du bien-être et des affaires sociales présidé par l'un des meilleurs présidents que nous ayons, le député de Hull (M. Isabelle), mais j'ai le regret de dire que le règlement interdisant les amendements comportant des dépenses d'argent nous a empêchés d'apporter des amendements au bill au stade de l'étude en comité permanent. Comme le savent les députés, ce bill aidera 80,000 ou peut-être 85,000 personnes ayant entre 60 et 65 ans, mais ne fera rien pour quelque 685,000 autres se situant dans le même groupe d'âge qui ne tombent pas dans la catégorie explicitement prévue dans le bill.

● (1650)

Ce que le bill C-62 propose, c'est que dans le cas d'un couple marié, si un partenaire a au moins 65 ans et touche déjà la sécurité de la vieillesse, l'autre partenaire, s'il a entre 60 et 65 ans, peut aussi toucher la pension pourvu, bien sûr, qu'ils satisfassent au critère du revenu global des deux conjoints. C'est le critère du mariage, le critère de l'âge et le critère du revenu qui font que seulement environ 85,000 sur 750,000 Canadiens se situant dans ce groupe profiteront de ce bill.

Il n'y a pas de doute que toute initiative dans ce sens mérite d'être appuyée. Personne ne va s'opposer au bill ni se prononcer contre mais je tiens à bien faire remarquer que, bien que ce soit un pas dans la bonne direction, le gouvernement aurait dû aller beaucoup loin. Cette mesure ne fait rien pour les célibataires, les veuves, les veufs et les personnes séparées ou divorcées de 60 et 65 ans. Le ministre dit que le bill vise à éviter à un couple d'avoir à vivre d'une pension pour une personne. Si un partenaire vivant avec un autre partenaire marié a le droit d'être délivré de la pauvreté, je soutiens qu'il faudrait accorder le même droit à un célibataire, une veuve, un veuf et aux personnes séparées ou divorcées. Au comité, le ministre a dit qu'en cas de besoin ces personnes pouvaient toujours avoir recours à l'assistance sociale, autrement dit, au bien-être. Nous avons soutenu au comité—et je soutiens très fermement ici—que, même du simple point de vue de la législation, la sécurité de vieillesse a été établie au Canada comme un droit qui comporte aussi pour les prestataires un certain honneur. Notre nombre s'accroît tous les jours, monsieur l'Orateur!

D'autre part, l'assistance ou le bien-être social comportent un certain stigmate. Parlant à ce sujet, le ministre a dit aujourd'hui qu'il n'aimait pas la situation où l'un des conjoints doit recourir au bien-être social et qu'il voulait y remédier. En effet, il a dit que la femme de 62 ans d'un homme de 67 ans ne devait pas faire appel au bien-être social. Je suis d'accord avec lui. Mais la veuve ou la célibataire de 62 ans, le veuf ou le célibataire de 62 ans, monsieur l'Orateur? Si le principe énoncé par le ministre est d'éviter aux gens de recourir au bien-être social, il s'applique certainement à tous sans exception.

L'autre jour encore, un collègue me demandait si nous ne devrions pas rejeter carrément ce projet de loi parce qu'il est discriminatoire. Je lui ai répondu que je n'avais pas peur de le dire quand un bill était mauvais, mais que, dans ce cas-ci, il serait plus réaliste, à mon avis, de dire que la lacune tient au fait qu'il ne s'agit que d'un début, d'une étape. Le bill répond aux besoins d'un nombre restreint de gens et ce qui est inquiétant, c'est qu'il faut presser, harceler, flatter et même forcer le gouvernement pour le faire agir en tant soit peu.

Je suppose que l'aspect de ce bill qui en fait le plus ressortir le caractère injuste et discriminatoire est celui qui a fait l'objet des discussions les plus intenses au comité de la santé, du bien-être et des affaires sociales. Cela a été mentionné à la Chambre lors du débat à l'étape de la deuxième lecture et à quelques reprises ces derniers mois, depuis que le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé la présentation de ce projet de loi en pleine campagne électorale. Des craintes ont été exprimées depuis quelques mois et lors du débat en deuxième lecture et ces craintes ont été confirmées par le ministre au comité permanent. La situation est la suivante, monsieur l'Orateur: voici le cas d'une femme de 62 ans, dont le mari en a 66. Comme il est pensionné, elle touche aussi la pension. L'année suivante, son mari meurt à l'âge de 67 ans. La femme a maintenant 63 ans et elle est veuve. La pension qu'elle reçoit depuis un an, lui est retirée, par ce grand philanthrope, le ministre, de sorte que de 63 à 65 ans, elle doit faire appel à l'assistance sociale. Le ministre a dit aujourd'hui que c'est une chose qu'un conjoint ne devrait pas être obligé de faire. Le ministre pense-t-il s'en tirer de cette manière?

Mme Holt: C'est la troisième fois que vous en parlez.

Une voix: Calmez-vous, Simma!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'entends mon collègue qui se plaint de quelque chose là-bas, monsieur l'Orateur. Il n'y a pas de doute qu'elle va apporter son grain de sel. Elle dit que c'est la troisième fois que j'en parle. Je lui dirais que j'en ai parlé au moins trente-trois fois et que cela ne m'arrêtera pas. J'en parle ici depuis 1942 et si la situation s'est un peu améliorée, c'est parce que certains d'entre nous ont insisté.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En juin dernier, le premier ministre a déclaré que le présent bill susciterait autant de problèmes qu'il en résoudrait; cela montre bien à quel point le ministre est peu prévoyant en nous présentant le projet de loi sous sa forme actuelle, ou peut-être est-ce parce que le ministre des Finances (M. Turner) lui lie les poings en lui refusant l'argent nécessaire pour verser une pension équitable à 60 et 65 ans. Qu'entend-on par équitable, monsieur l'Orateur? A une telle question, le ministre répond parfois en citant le montant que coûterait au gouvernement le versement de la pension universelle de sécurité de la vieillesse à tous les gens âgés de 65 ans. Nul d'entre nous n'en demande autant pour le moment. Ce que nous demandons, c'est que la pension de sécurité de la vieillesse soit versée dès l'âge de 60 ans et entre l'âge de 60 et 65 ans aux personnes ayant quitté le marché du travail. Cela engloberait les conjoints, hommes et femmes, ainsi que les veufs, les veuves, les célibataires qui ne travaillent pas, de même que nombre de ceux qui travaillent encore mais qui rêvent d'échapper à l'affolement de notre monde industriel actuel.

La discussion à ce sujet en deuxième lecture a porté surtout sur les veuves, ce qui est bien compréhensible. La raison en est fort simple. Le caractère inhumain et injuste de ce bill supprimerait la pension à quelque 375 personnes. Un conjoint qui touche une pension la perd parce qu'il a moins de 65 ans et que son conjoint, qui avait plus de 65 ans, est décédé. C'est sur cette catégorie de personnes qu'a porté en grande partie la discussion.

● (1700)

Je pense également à une situation que j'ai souvent rencontrée, surtout en période de campagne électorale, j'en conviens. Je pense aux hommes et aux femmes qui se rendent à l'usine, à leur lieu de travail, dans ma circonscription de Winnipeg-Nord, dans les laminoirs, les ateliers de chemins de fer et les abattoirs. Voici la question que me posent le plus souvent ces travailleurs âgés de 58, 59, 60, 61 ans et plus, au cours de mes tournées électorales: «Quand allez-vous abaisser l'âge de la retraite à 60 ans?» Et ils le demandent parce qu'ils ne sont plus capables de suivre le rythme de la vie moderne. Donc je prie instamment la Chambre de ne pas se limiter, comme elle le fait actuellement, aux veuves qui vont recevoir le traitement Lalonde en vertu de ce bill; je l'exhorte à ne pas se désintéresser du sort de l'ouvrier qui trouve la vie trépidante d'aujourd'hui si pénible qu'il peut à peine continuer à travailler jusqu'à 60 ans. Le jour viendra, c'est évident, où la retraite commencera à 60 ans. Je ne comprends pas quels arguments peut invoquer le ministre contre cela.

Une voix: Lisez ce qu'il a déclaré au comité.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mon honorable amie pourra faire son propre discours. Hier soir, le ministre a dit au comité que tant qu'il serait ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, les programmes d'application universelle ne seraient pas étendus. Voilà ce qui me trouble le plus. Ce propos venait d'un ministre libéral, d'un membre du parti avec lequel nous avons lutté depuis 30 ou 40 ans pour obtenir l'universalité et que nous pensions avoir éduqué; et voilà que ce parti veut revenir sur ce principe.

Une voix: Lisez la transcription.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Encore! Mon honorable amie pourra faire son discours plus tard. Je serai heureux d'entendre ce qu'elle a à dire sur la pension à 60 ans. Cette réforme sociale doit arriver. Si le ministre et le gouvernement pensaient qu'ils ne pouvaient aller jusqu'à accorder des pensions à 60 ans à ceux qui ne sont plus sur le marché du travail, ils auraient pu, au moins, trouver un moyen terme entre la situation exclusive du conjoint et ce que j'ai proposé. Il aurait pu manifester son intention de s'engager dans cette voie, mais le ministre prend le contre-pied. Il dit: «Non, ne comptez pas sur moi pour l'établissement d'autres programmes d'application générale. Je vous donnerai un certain programme de revenu annuel garanti accompagné d'une évaluation quelconque du revenu». Aujourd'hui même, il a pris la parole à la Chambre et a fièrement déclaré qu'il épargnait aux conjoints d'avoir à recourir à l'assistance publique; mais en même temps, il laissera volontiers les célibataires et les veufs dans la même catégorie d'âge s'adresser à l'assistance publique ou à l'assistance sociale, comme il préfère l'appeler.

Nous avons débattu cette thèse il y a plusieurs décennies, monsieur l'Orateur. Quand la pension était de $20 par mois à 70 ans avec une évaluation des ressources, certains d'entre nous avaient tenté de se débarrasser de l'évaluation des ressources. Nous nous y étions opposés, mais on avait prétendu qu'on ne pouvait la supprimer. De fait en 1950, la question des pensions de vieillesse était renvoyée à un comité spécial mixte, car elle était trop délicate pour être débattue à la Chambre. Le premier ministre à l'époque, au cours du débat sur la motion tendant à renvoyer le fond de la motion au comité, avait exprimé son opposition à l'idée de verser des pensions à tous; mais ce comité était un des meilleurs que j'ai connus ici, car il n'avait pas été saisi d'une mesure législative bien précise sur laquelle il devait se prononcer catégoriquement. On l'a chargé de faire une étude et de présenter des recommandations.

Le comité, à la surprise du gouvernement, a recommandé un régime de la sécurité de la vieillesse, une pension universelle à l'âge de 70 ans et le début des paiements à l'âge de 65 ans après examen des ressources. Je reconnais au gouvernement libéral d'alors tout le mérite d'avoir accepté la recommandation, d'autant plus que le premier ministre, quand il a formé le comité, n'était pas en faveur de l'universalité. Monsieur l'Orateur, dans l'histoire de notre législation sociale, ce moment reste celui où le Canada a fait le plus grand pas en avant. Le pays doit maintenant poursuivre son œuvre et s'orienter vers le droit universel à la retraite à l'âge de 60 ans. Je regrette amèrement que le projet de loi aille si peu loin en ce sens.

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est un pas de bébé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est tout juste un pas de bébé. Il s'appliquera, comme je l'ai dit, à 80,000 ou 85,000 des 750,000 Canadiens âgés de 60 à 65 ans. Malgré cela, j'aurais pu me réconforter à la pensée que la situation s'améliorera bientôt, si le ministre n'avait dit qu'il ne parrainera plus de programmes universels et qu'à son avis, il ne faut pas voir le bill comme une étape vers l'admissibilité à la pension à l'âge de 60 ans. Bien sûr, ma réaction serait beaucoup plus violente si je le croyais sur parole, mais je ne le crois pas. Il peut bien dire que le bill C-62 ne s'oriente pas dans la voie visant à verser des pensions aux personnes âgées de 60 ans, mais je soutiens le contraire. Tout aussi irrémédiablement que du jour où on a accordé l'assistance-vieillesse aux personnes âgées de 65 ans, moyennant une justification des ressources pour les gens entre 65 et 70 ans, ce n'était plus qu'une question de temps avant qu'on obtienne un régime de pension universel pour les personnes âgées de 65 ans, j'ai tout lieu de croire que le bill est la première fissure dans la glace. Ce n'est que le commencement. Je prédis que nous verrons le jour où toutes les personnes âgées de 60 ans toucheront la pension. Toutes la toucheront, du moins celles qui se sont retirées du marché du travail et, je le répète sincèrement, tel devrait être l'objectif actuel du gouvernement.

Je dis deux choses, monsieur l'Orateur, et je les dis toutes deux avec le même sérieux. C'est un fait que nous nous sommes prononcés en faveur de ce bill à l'étape de la deuxième lecture; nous nous sommes prononcés au comité en faveur de chacun de ses articles, et j'entends encore me prononcer en faveur de ce bill à l'étape de la troisième lecture, parce que c'est un début, et parce qu'il tirera de 80,000 à 85,000 personnes de situations intolérables. Mais j'ai une autre raison pour voter en faveur de ce bill: C'est parce que nous allons enfin commencer à verser des pensions en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse à des personnes âgées de moins de 65 ans. Une fois le mouvement engagé, même le gouvernement libéral, même une personne aussi têtue que le ministre de la Santé nationale

et du Bien-être social (M. Lalonde) ne pourra s'opposer au courant.

Une voix: L'année prochaine, on nous demandera de verser des pensions aux personnes âgées de 45 ans.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mon honorable ami veut abaisser l'âge de la pension à 45 ans.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Et je suppose que certains demanderont sous peu la fin de semaine de quatre jours.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai entendu dire qu'il y aurait peut-être lieu de hausser l'âge donnant droit aux allocations familiales et de réduire l'âge d'admissibilité à la sécurité de la vieillesse jusqu'à ce qu'ils se rejoignent.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Et nous aurons alors un pays de parasites.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je me souviens d'un député libéral, membre du comité spécial de 1950, qui avait déclaré, au cours d'une discussion concernant les cotisations à une caisse, que si nous pouvions recueillir assez de fonds dans la caisse en question, les intérêts suffiraient pour payer la pension, et nous n'aurions plus à percevoir d'impôts. Et il ne s'agissait pas d'un créditiste, mais bien d'un libéral. Quelques idées intéressantes ont été avancées.

Nous ne parlons pas à la légère. J'ai été témoin de cette évolution. Si je n'étais pas ici, j'en ai entendu parler dès le début. Je me rappelle l'époque où M. Dunning disait à M. Woodsworth que nous ne pouvions nous permettre de verser des pensions aux personnes âgées; je me rappelle l'époque où le Sénat disait, lorsque la Chambre a adopté le premier bill sur la pension de vieillesse, que cela gâterait les gens; mais le gouvernement libéral l'adopta. Puis nous avons eu la pension de $20 à 70 ans, assortie d'une évaluation des revenus. Et l'histoire se poursuit. La pension fut augmentée graduellement, et enfin il y eut le gain de 1950-1951, qui entra en vigueur en 1952. Je crois qu'aussi sûrement que nous avons réalisé ces éléments de progrès par le passé, nous continuerons d'en faire dans l'avenir.

Je regrette que le ministre semble se satisfaire de si peu. Il a pris la parole pour dire à la Chambre et au comité que l'objet de ce bill était simplement d'aider un certain nombre de personnes, et cela s'arrête là. Il pense peut-être que c'est l'objet du bill, mais les Canadiens demandent un régime de pension beaucoup plus vaste. Je ne sais pas ce qu'il reçoit comme courrier, mais je sais ce que le mien contient. Je sais ce que m'écrivent depuis environ deux semaines les gens qui connaissent ce bill; la plupart d'entre eux, ou une bonne partie d'entre eux, sont des veuves âgées de 62 ou 63 ans, dont le mari recevait la pension de sécurité de la vieillesse jusqu'à il y a un ou deux ans. Ces gens s'aperçoivent qu'ils ne vont pas toucher de pension. Lorsqu'ils recevront, et ils seront 375 par mois, cette jolie lettre du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui leur dit: «Nous regrettons mais vous avez perdu votre conjoint et par conséquent votre pension» le ministre se rendra compte qu'il se trouve dans une situation bien plus délicate qu'il ne le perise en ce moment.

A mon avis—et il ne s'agit pas tant d'une prophétie que d'une conjecture—mes remarques s'avéreront peu sévères comparées à celles des libéraux à leur propre caucus. Ils ne diront rien ici, mais ils parleront entre eux lorsqu'ils recevront des lettres, surtout des personnes qui auront touché une pension pendant quelques mois ou un an mais qui l'auront perdue ensuite parce que leur conjoint sera mort au moment où elles avaient besoin d'argent, de la dignité que leur confère une pension de vieillesse au lieu de l'aide ou de l'assistance sociale.

● (1710)

C'est pourquoi je tiens à dire que je suis très déçu, monsieur l'Orateur. Les mesures dynamiques que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social semblait disposé à prendre au cours de la ving-neuvième législature me réjouissaient. Le régime de sécurité du revenu familial présenté au cours de la vingt-huitième législature a été remplacé par un système convenable d'allocations familiales. Le montant de base de la pension de vieillesse a augmenté et le Régime de pensions du Canada a été vraiment amélioré. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le ministre se retranche maintenant derrière cette attitude réactionnaire et parle d'un allègement quand le pays a besoin d'un bon programme de sécurité sociale.

Bien que mon discours puisse sembler assez critique, monsieur l'Orateur, nous voterons pour l'adoption de ce bill en troisième lecture parce qu'ils constitue un début. Il aidera de 80,000 à 85,000 Canadiens. C'est toutefois le moment de songer sérieusement et effectivement à ramener l'âge de la pension à 60 ans, pour toutes les personnes qui n'appartiennent pas à la population active en tout cas.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, hier soir au comité de la santé, du bien-être et des affaires sociales nous avons terminé l'étude article par article de ce projet de loi au moment où le ministre était présent comme témoin, accompagné de quelques-uns de ses sous-ministres adjoints ou hauts fonctionnaires. A ce moment le ministre a donné des explications et des éclaircissements sur ce projet de loi qui, à l'entendre parler, fait partie de la politique sociale du gouvernement libéral.

Dans son discours à la Chambre des communes, lors de la présentation en deuxième lecture de ce projet de loi vendredi le 6 juin, le ministre s'est montré particulièrement éloquent. Il a dit entre autres, et je le cite:

> Cette mesure s'inscrit dans la tradition des gouvernements libéraux . . .

Ça c'est l'intérêt qui le pousse. Il a dit par la suite, et je cite:

> . . . le parti libéral s'est engagé à atténuer les problèmes de tous ces couples en établissant l'allocation aux conjoints assujettie à l'évaluation du revenu afin de fournir à ceux qui en ont le plus besoin dans notre société un revenu mensuel qui leur donne un niveau de vie acceptable.

Et c'est plus fort que lui il faut encore qu'il mette le mot «libéral» là-dedans.

Pourtant, monsieur le président, en quoi consiste exactement cette mesure de la part du gouvernement libéral? Dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter à la grandeur du Québec les libéraux se sont promenés avec des tambours et des trompettes criant qu'ils donneraient et accorderaient, lors de la prise d'un gouvernement majoritaire, c'était la condition, un gouvernement solide, c'était le qualificatif, qu'ils accorderaient la pension de vieillesse à 60 ans de façon universelle, pas en jouant avec les gens, pas en essayant de sauver la face, qu'ils l'accorderaient de façon universelle.

Une voix: On n'a jamais dit cela.

M. Fortin: Cela a été dit, monsieur le président aux quatre coins de ma circonscription par le candidat libéral, l'actuel adjoint spécial du ministre des Transports (M. Marchand).

Monsieur le président, le ministre a dit ceci dans son même discours du 6 juin, et je le cite de nouveau:

Cela . . .

Ce bill . . .

. . . garantira que les versements iront à ceux qui en ont le plus besoin et ne seront pas accordés de façon universelle.

Voilà donc, monsieur le président, le mot lâché. Qu'est-ce que ce bill dit? Faisons-en un résumé. Rappelons-nous avant de commencer le résumé de ce bill, et je le répète et je peux le prouver n'importe quand noir sur blanc, qu'on a répété aux quatre coins des cantons de l'Est dans toutes les circonscriptions que si les libéraux prenaient le pouvoir, s'ils étaient majoritaires, qu'ils ordonneraient la pension de vieillesse lors de la première session de ce gouvernement, et cela de façon universelle. On l'a entendu, on l'a vu à la télévision, et on l'a vu dans des écrits remis de porte à porte. Qu'on aille voir n'importe lequel de mes concitoyens et ils l'ont vu.

Or, monsieur le président, ce bill dit ceci à l'article 1, à la définition du mot «conjoint»—c'est facile de se gargariser de mots. Essayons de comprendre ce que le ministre veut bien faire, lui qui promettait la pension de vieillesse à 60 ans, lui qui donnait aux gens cet espoir, il dit «conjoint d'un pensionné» à l'article 1, et je cite le bill:

«conjoint» d'un pensionné comprend la personne de sexe opposé qui, s'ils se sont publiquement présentés comme mari et femme, a vécu avec lui pendant au moins un an ou, en cas d'empêchement de leur mariage, trois ans;»

● (1720)

L'article 1 qui est la pierre angulaire de ce bill signifie qu'un conjoint ou une personne célibataire, ou veuve, ou veuf, âgé entre 60 à 65 ans, qui décide de vivre en concubinage avec une personne de plus de 65 ans, ce seul fait, en autant qu'ils se seront montrés publiquement comme vivant en concubinage pendant au moins un an avec promesse de mariage plus tard, ou capacité de se marier plus tard, c'est-à-dire lorsqu'il n'y aura pas d'empêchement d'un mariage antérieur, ou vivant ensemble pendant trois ans en concubinage, avec impossibilité de se marier plus tard, par manque de libération d'un mariage antérieur de l'un ou de l'autre des conjoints, à ce moment-là, dis-je, la personne de 60 à 64 ans, parce qu'elle vit en concubinage avec une personne de plus de 65 ans sera qualifiée pour assurer la pension de la sécurité de la vieillesse à 60 ans, comme le dit le ministre. Cela, monsieur le président, c'est la légalisation dans nos lois chez une personne de 60 à 65 ans d'une telle situation matrimoniale irrégulière, c'est-à-dire vivre en concubinage.

Voilà donc la première grande largesse de ce gouvernement, qui s'est fait élire pourtant avec ses promesses d'universalité.

Deuxièmement, un veuf, une veuve ou un célibataire, n'a pas le droit à la pension de la sécurité de la vieillesse à 60 ans avec le gouvernement libéral. Voilà ce que dit ce bill à l'article 1. Elle doit être absolument mariée, ou bien elle doit vivre en état de concubinage. Et si elle est célibataire, ou si elle est victime du décès de son conjoint, soit veuve par veuvage, à ce moment-là, elle est complètement ignorée par le gouvernement libéral et elle perd tout droit. Le ministre l'a dit de façon éloquente, à ce moment-là, toujours en rajoutant le mot «libéral», ils n'ont qu'à aller aux largesses du gouvernement où le gouvernement participe à 50 p. 100, soit au bien-être social. Et pourtant, lui, le ministre qui est un québécois, s'il est honnête le moindrement, il devra admettre qu'au Québec le bien-être social est un objet de patronage et de tripotage où on fait subir des injustices flagrantes aux bénéficiaires après des enquêtes à ne plus finir, en entrant dans la vie privée des gens à un point tel qu'on les fait vivre avec une pitance publique comme si c'était une faveur qu'on leur donnait.

On n'a qu'à faire du bureau quotidiennement dans nos circonscriptions, le lundi, le vendredi, le samedi au dimanche, d'ouvrir notre porte et nos oreilles, monsieur le président, pour voir des cas de bien-être social qui viennent défiler devant nous dans nos bureaux et qui nous disent: M. Fortin, je n'arrive pas avec $120 par mois, je n'arrive pas avec $97 par mois. A chaque fois que le prix du loyer augmente de 50c. ou d'un dollar, ils doivent se rapporter. Cela demande une révision. Le paiement est suspendu et on doit attendre parfois jusqu'à deux mois avant d'avoir le chèque.

Le ministre hier disait au comité: On peut payer le bien-être social dans un tel cas de façon très rapide. Peut-être parlait-il d'expériences d'autres provinces, mais il n'était, à ce moment-là, sûrement pas le porte-parole de la situation des québécois.

J'ai des cas à la centaine de cette situation où des gens sollicitent l'aide sociale, puisqu'ils n'ont plus droit à l'aide sociale, à l'assurance-chômage, ou qu'ils sont invalides et incapables de travailler. Ils doivent attendre à la fin du deuxième mois avant de retirer leur premier chèque. Cela encore je peux le prouver avec des noms, des numéros d'assurance sociale et des adresses de personnes qui doivent subir les lenteurs administratives du gouvernement du Québec. Et pourtant le ministre dit que ce bill va leur aider et que dans le cas où ils ne pourront pas être admissibles, ils n'ont qu'à se référer à l'aide sociale, où le gouvernement fédéral finance à 50 p. 100, et ils auront un service rapide.

Monsieur le président, je dis cela en oubliant mon parti politique, c'est en parlant des gens qui viennent dans mon bureau et qui me disent cela tous les lundis, tous les samedis. Samedi encore, à Sainte-Croix, je faisais du bureau. J'y ai reçu 48 personnes dont 13 cas de bien-être social. Dans les 13 cas, on attendait après le premier chèque et on demandait des mesures de secours immédiat. Voilà la situation que nous vivons au Québec, monsieur le président. Par conséquent, et j'irai même plus loin, et je demande au ministre d'entendre ce point de vue là, nos arguments, dans le cas où après avoir vécu en concubinage, ou après avoir été marié civilement ou religieusement, un couple se qualifie, particulièrement la personne de 60 à 65 ans, à cause de son conjoint pour espérer la pension de la sécurité de la vieillesse, dans l'hypothèse où le conjoint âgé de plus de 65 ans décède, monsieur le président, j'estime, au nom de mes collègues, j'estime, au nom de ces gens, qu'à ce moment-là, un droit est acquis, . . .

J'estime qu'à ce moment-là le conjoint âgé de 60 à 65 ans n'a pas à perdre la pension de vieillesse du seul fait du décès de son conjoint qui était âgé de 65 ans. Je dis qu'à ce moment-là c'était devenu un droit acquis. On avait reconnu une situation de fait, parce qu'elle avait vécu en concubinage, ou qu'elle était mariée religieusement ou civilement avec une personne de plus de 65 ans. Cela, aux termes de la loi que nous avons devant nous, l'avait qualifiée à tous points de vue quant à son âge, quant à son lieu de résidence et quant à son état matrimonial, à recevoir ladite allocation pour les pensions de 60 ans.

Je dis qu'il est inhumain, qu'il est discriminatoire et qu'il est injuste de retirer à cause du décès du conjoint la pension donnée à celle qui avait entre 60 et 65 ans. Admettons qu'un tel cas se produise après que la personne a touché la pension quatre ou cinq mois, ou un an, devant tant de largesse de ce gouvernement. A ce moment-là, monsieur le président, cette famille était habituée à vivre avec un certain niveau de revenu, elle était habituée à planifier son budget en fonction du revenu qui lui était accordé de par ce bill. A partir du moment où un des conjoints décède, c'est-à-dire celui qui est âgé de plus de 65 ans, à ce moment-là, voilà le drame qui arrive, qui éclate dans la famille, puisque la femme ou l'homme qui se retrouve dans la catégorie de 60 à 65 ans perd du jour au lendemain, dans le même mois du décès, comme le ministre l'a dit hier, tous ses droits par rapport au gouvernement fédéral, par rapport au projet de loi C-62. Tous ses droits viennent de disparaître tout d'un coup. Elle n'a plus aucun revenu. Il ne reste pour vivre que la pension du mois précédent qui lui est payable à la fin du mois, comme le dit un article dans ce bill. Elle n'a donc plus aucun revenu.

Voilà donc la situation de cette veuve ou de ce veuf. Que fait-il alors? Le ministre disait hier, encore là dans sa largesse, qu'ils n'ont qu'à se présenter au bien-être social. Dans mon cas, ce serait le bureau social de Victoriaville, et il faut aller là sur rendez-vous, s'il vous plaît. Là on lui fixe un rendez-vous: Vous viendrez nous voir dans une semaine, ou dans trois jours ou dans cinq jours. A ce moment-là, on va aller vous rendre visite parce qu'il faut aller faire enquête dans la maison de la femme. Une fois que l'enquête a été faite dans la maison de la femme, il faut aller vérifier. A ce moment-là, monsieur le président, il faut aller vérifier les comptes en banque.

Voilà ce que dit la loi sur l'aide sociale. Et si cette personne a plus de, mettons, $1,000 en banque, de par la loi sur l'aide sociale, cette personne, cette veuve n'est pas qualifiable à l'aide sociale. A ce moment-là, l'aide sociale lui répond: Madame, commencez par «manger» vos économies et quand il ne vous restera plus que $200 en banque, vous viendrez nous voir, quand vous serez toute nue, dans la rue, vous viendrez nous voir et là, peut-être qu'on fera une enquête et qu'on révisera pour pouvoir vous aider. Voilà exactement, légalement, la situation que les veuves et les veufs vivront, au Québec particulièrement, dans le cas du décès du conjoint de plus de 65 ans.

Cela veut dire que, du jour au lendemain, d'un mois à l'autre, la veuve n'aura plus aucun revenu tant qu'elle n'aura pas «mangé» ses petites économies qu'elle se gardait pour se faire enterrer, parce que les gens de cet âge pensent à se faire enterrer et, par conséquent, se font des économies. Mais, bon sang, soyons donc lucides et réalisons que c'est exactement la situation de nos concitoyens à 60 et 65 ans. Pour eux, la retraite devient une réalité, pour plusieurs de mes collègues ici leur retraite est lointaine.

Mais mettons-nous dans la peau de ces gens de 60 à 65 ans pour qui le travail est devenu un problème, dont les capacités physiques sont réduites, malgré leur longue et valable expérience et qui se trouvent très souvent rejetés du monde du travail. Que voyons-nous actuellement, monsieur le président? Lorsqu'une seule personne retire la pension de vieillesse actuellement et que l'autre personne n'a pas 60 ans, tous les députés ici sont invités à des fêtes, des banquets, des 50e anniversaires, etc., dans nos circonscriptions. On y va probablement tous.

A la fin de la soirée, une fois que tout le monde a bien mangé, une fois que tout le monde a bien chanté, une fois que tout le monde a bien dansé, les gens se quittent, se disent au revoir, et lorsqu'on reste un peu et que l'on regarde ce qui bouge autour de nous et qu'on regarde l'aspect humain, qui demeure dans la salle aux petites heures du matin? Les épouses des conjoints qui n'ont pas droit à la pension parce que la pension n'était pas donnée à 60 ans, et qui lavaient les tables, et qui ramassent la vaiselle, et qui lavent les ustensiles et qui placent les chaises, les tables, qui travaillent aux petites heures pour se faire un revenu.

Monsieur le président, avec le bill C-62, . . .

M. Béchard: Ce sont des gens qui ont du cœur.

● (1730)

M. Fortin: Si on veut arrêter de m'interrompre, et m'écouter, et m'entendre. Vous aurez votre tour de parler plus tard, c'est ça la démocratie.

Avec le bill C-62, dans le cas où un conjoint va décéder, qui lui qualifiait de son vivant son conjoint, cette femme-là, monsieur le président, et c'est un drame, n'aura plus aucun revenu, d'autant plus qu'il y a des fortes chances qu'il y ait une petite assurance-vie d'attachée à la vie du défunt, et par conséquent, elle vient de perdre face au gouvernement fédéral, face au gouvernement provincial, tous ses droits, elle n'a plus aucun revenu. Alors qu'avec la pension de la vieillesse, il est permis d'avoir quelque mille dollars à la banque, puisque ce n'est pas le capital qui compte, mais les revenus que ce capital rapporte.

Monsieur le président, avec la pension de la vieillesse, ces gens de 60 à 65 ans, qui est l'âge critique dans notre société industrialisée, automatisée, dans laquelle nous vivons, ces gens, on doit leur permettre d'avoir certaines économies, et nous n'avons pas le droit en tant qu'une société de «manger» ces quelques petites économies gagnées à la sueur de leur front, souvent exploités comme étant du «cheap labour» pendant de longues années de travail précédentes, de «manger» leurs économies sous prétexte qu'on donne la pension de vieillesse sous forme sélective, comme l'a dit le ministre.

Monsieur le président, je reviens à la charge, je demande au ministre s'il a considéré ce cas, je demande au ministre d'être lucide par rapport à l'application de l'aide sociale, je lui demande de nous dire à la Chambre si c'est vrai ce que je lui dis, que lorsqu'un célibataire ou une personne mariée a plus de mille dollars à la banque, aucun droit ne lui est acquis par rapport à l'aide sociale, qu'il faut qu'elle commence par «manger» ses économies, se retrouver complètement nue dans la rue, et, à ce moment-là, elle aura droit à la pitance publique de «Bourassa approuve».

Monsieur le président, j'estime que ce projet de loi est discriminatoire et qu'il est injuste, qu'on devrait donner la pension de vieillesse de façon universelle à toutes les personnes qui ont atteint l'âge de 60 ans. Je dis que cette retraite à 60 ans ne devrait pas être obligatoire, que les gens qui veulent travailler puissent continuer de le faire et que, bon sang, on s'occupe des gens qui, par invalidité, par handicap physique, ou par fatigue ou par épuisement à cause de leur âge, ne soient pas pénalisés et jetés impunément dans les bras d'un gouvernement de «tripoteux» à Québec.

Monsieur le président, je suis témoin moi-même de cas à Victoriaville et ailleurs où on force des prestataires à faire des actes plus ou moins indécents ou acceptables pour avoir droit à une pitance publique du bien-être social. J'ai des cas en main, des numéros d'assurance sociale et des adresses où on a «coupé» des gens après enquête parce

qu'ils avaient un mille dollars à la banque. On leur a dit, et j'ai des lettres à déposer, «mangez» cet argent, quand vous n'en aurez plus, vous viendrez nous voir!

Monsieur le président, la conséquence immédiate du projet de loi C-62, à l'article 1, c'est précisément non pas d'aider les gens de 60 ans mais plutôt de leur donner une certaine lueur d'espoir pendant quelques mois, et dès que la mort frappe, de s'en débarrasser impunément et de les «relancer» dans les bras du gouvernement provincial.

Je dis que si ce gouvernement est assez généreux, assez bon pour considérer l'utilité de la pension à 60 ans, c'est un premier pas qu'il devrait faire. Une fois qu'il a pris en main la destinée financière des citoyens canadiens, il n'a pas le droit de s'en débarrasser par la suite, puisque cela devient un droit acquis et il n'a pas le droit de rejeter cette personne dans les bras du gouvernement provincial.

Monsieur le président, on devrait reconnaître que les personnes de 60 à 65 ans sont les gens qui au point de vue moral ou au point de vue social sont les plus conservateurs de mentalité. Avec ce système, on les force à vivre en concubinage pour se qualifier. On forcera une veuve avec cette loi à vivre de façon «accoté» pour se qualifier. C'est exactement la situation.

Combien de femmes et d'hommes que je connais de Victoriaville, de Sainte-Croix, de partout dans ma circonscription, qui ont entre 60 et 65, qui, grâce à «Horizons nouveaux», se regroupent dans des salles, deux, trois fois par semaine, vont s'amuser ensemble, danser ensemble, jouer aux cartes, discuter, là, monsieur le président, j'imagine ce qui va arriver: Grâce aux largesses de ce gouvernement majoritaire et solide, les gens vont se parler entre eux: As-tu ta pension de vieillesse à 60 ans, non je suis veuve, as-tu ta pension de vieillesse à 60 ans, non, je suis célibataire, bien oui, mais un autre l'a, bien oui, mais il vit «accoté».

J'imagine, monsieur le président, les réactions extraordinaires qu'on va avoir tantôt. Je vois le ministre tout de suite nous répondre, monsieur le président. Moi j'ai bien l'intention, en tout cas, dans tous les cas que j'aurai de même, d'envoyer cela directement au ministre, lui qui sait si bien faire passer n'importe quel sorte de sapin à ce Parlement, et j'espère qu'il aura la recette pour faire comprendre à nos veufs et à nos veuves, à nos célibataires, qu'eux, même s'ils ont 60 ans, parce qu'ils ne sont pas «accotés», parce qu'ils ne vivent pas en concubinage, ou parce qu'ils ne sont pas mariés, eux n'auront pas droit.

Ce ministre est tellement large, monsieur le président, qu'il a même prévu, à l'article 17(6), qu'au cas où un des conjoints serait emprisonné—tenons-nous bien, lisons-le le bill comme il faut—l'autre perd automatiquement sa pension.

Le ministre a même pensé à cette situation-là. Monsieur le président, c'est atteindre le comble du ridicule. Lorsqu'un des conjoints sera emprisonné pour plus de 90 jours, pour quelque raison que ce soit, l'autre perd complètement ses droits, grâce encore une fois, à la largeur et aux promesses d'un gouvernement majoritaire et solide.

Monsieur le président, je suis vraiment désolé de devoir tenir un tel langage en cette Chambre, mais j'ai été élu avec la confiance de mes concitoyens pour dire en cette Chambre ce qu'ils pensent, pour répéter en cette Chambre ce qu'ils veulent, et pour faire part à mes collègues de tous les partis des problèmes que mes concitoyens vivent. Je ne suis pas au courant des problèmes de toutes les circonscriptions du Canada, c'est sûr, mais j'estime que les gens de 60 à 65 ans, qui ont des problèmes dans ma circonscription, éprouvent des problèmes semblables dans vos propres circonscriptions.

[M. Fortin.]

Monsieur le président, j'en appelle à vous pour que les députés en cette Chambre considèrent sérieusement que nous sommes ici pour légiférer, nous n'avons aucune obligation qui nous force et qui nous pousse à accepter ce bill d'emblée sans amendement. Nous sommes ici pour légiférer, nous sommes ici premièrement pour présenter les intérêts de nos concitoyens, comme le disait le ministre, indépendamment des partis politiques. Bon sang, c'est le temps de le prouver. Amendons l'article 1 et redonnons une définition au mot «conjoint» qui permette que les veufs, que les veuves, que les célibataires puissent avoir la pension de la vieillesse à 60 ans.

Si nous sommes capables d'aider d'autres pays, si nous sommes capables de financer des grandes industries, si nous sommes capables, et si nous nous vantons d'avoir un pays progressif, d'avoir un pays immense et très riche, si nous nous vantons d'être un des pays dans le système de l'ONU qui est le plus généreux, commençons donc par aider chez nous, au Canada, ceux qui en ont le plus besoin. Il y a beaucoup de chômeurs de 18 ans à 50 ans qui sont capables de se défendre, qui peuvent subir un malaise temporaire du chômage ou d'un manque de revenu. Mais ils peuvent toujours essayer de se trouver un travail, ils ont encore les bras et la santé. Ils ont encore l'avenir devant eux. Mais pour les gens de 60 à 65 ans, l'avenir se «rétrécit». Ils n'ont plus la même capacité.

Monsieur le président, nous vivons dans une société d'automatisation, d'industrialisation, où la machine remplace progressivement l'homme. Nous vivons, et cela a encore été répété à la Chambre aujourd'hui à la période des questions, avec le problème de l'assurance-chômage, où nous ne savons plus quoi faire avec notre main-d'œuvre, et c'est ce qui nous pousse à mettre sur pied des projets communautaires tels Perspectives-Jeunesse ou Initiatives locales. Nous ne savons plus quoi faire avec cette main-d'œuvre. Ce n'est pas la faute nécessairement du gouvernement. C'est la faute d'une société qui évolue très vite. C'est à nous de nous adapter.

Si c'est vrai et si nous admettons tous cette situation des difficultés du monde du travail pour les gens moins âgés, comment maintenant cette affirmation est-elle vraie pour les gens de 60 à 65 ans? Comment pouvons-nous faire pour donner du bout des doigts, avec un grand sourire, une pension aussi discriminatoire? Comment pouvons-nous, nous qui sommes le Parlement canadien, l'institution où les Canadiens formulent leurs espoirs, comment pouvons-nous adopter en conscience un projet de loi qui, d'une main, va donner une pension de vieillesse pendant un certain temps, et qui, de l'autre, l'enlèvera dès qu'un des conjoints décédera? Comment pouvons-nous en arriver à ce point d'illogisme, d'un mouvement de déshumanisation en quelque sorte? Comment pouvons-nous en arriver à ce point? Quels sont les intérêts du ministre? Pourquoi le ministre refuse-t-il, pourquoi le ministre ne veut-il pas ou ne consent-il pas? Il est au pouvoir, il a la majorité, il n'a qu'à décider, le Parlement suivra, à entendre les discours en cette Chambre, monsieur le président, c'est cela la situation.

● (1740)

A la dernière élection, libéraux, conservateurs-progressistes, néo-démocrates, créditistes, tout le monde faisait la cour aux électeurs, et chacun disait à sa façon: Nous sommes pour la pension de la sécurité de la vieillesse à 60 ans de façon universelle. Mettez-nous au pouvoir et vous aurez cette pension.

Tous les partis étaient unanimes, c'est peut-être le seul point sur lequel nous étions tous unanimes à la dernière élection. Monsieur le président, en conscience, nous n'avons pas le droit aujourd'hui comme législateurs dûment élus, démocratiquement élus, de renier notre parole. Nous nous sommes engagés à respecter cette promesse, elle a été répétée dans le discours du trône, et dans le discours du trône, monsieur le président, il n'était pas dit qu'on la donnerait de façon sélective et discriminatoire et inhumaine. Il était dit que le Parlement se penchera sur une mesure donnant la pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans. Voilà ce qui était dit. Cessons de jouer à l'autruche ou à l'hypocrite.

Lorsque le député d'Abitibi (M. Laprise), le premier député à la Chambre, a présenté un bill public visant à mettre la pension à 60 ans, il a fait rire de lui à la Chambre. Lorsqu'il a été mis aux voix, on l'a enterré et on a voté contre lui. Tous les partis, combien de fois, tous nous autres ensemble, ne sommes-nous pas allés sur des «hot lines» dans des postes de radio, n'avons-nous pas fait d'assemblée publique pour le dire que nous croyions à la situation et que nous reconnaissions les besoins et le bien-fondé de cette requête.

Nous sommes tous comme cela, mais bon sang, sommes-nous devenus des sépulcres blanchis pour oublier nos engagements? Que faites-vous dans vos propres bureaux, messieurs mes collègues, monsieur le président, par votre entremise, je leur demande: Lorsqu'une personne vient devant vous, et vous demande depuis un an si vous en faites du bureau, évidemment, et vous demande: M. Fortin, croyez-vous que nous aurons la pension de la sécurité de la vieillesse?

On nous avait dit qu'on l'aurait. Je leur répondais: Nous espérons que le ministre dépose son bill le plus vite possible. Et madame, soyez assurée que nous allons appuyer cette mesure puisqu'on reconnaîtra votre besoin. Il est évident qu'il faut faire quelque chose pour vous aider.

Le ministre a même déclaré, madame, et là, je lui remettais sans politique partisane, et je peux fournir beaucoup de témoins de cela, je lui remettais le texte qui était engagé, dans lequel on disait que la mesure serait applicable à partir du 1er octobre. Et la femme partait heureuse.

Et voilà que maintenant, nous avons le bill devant nous; au comité, il n'a pas été possible de l'amender, puisque le ministre maintient sa position de mesure sélective. Et voilà que maintenant, nous sommes à l'étape du rapport, nous avons encore une chance de l'amender. Demain, nous serons en troisième lecture, nous aurons encore une chance de l'amender.

Monsieur le président, qu'attendons-nous? Pourquoi refusons-nous? Qu'a-t-on répondu à ses concitoyens dans ses bureaux, dans l'heure de la dernière élection, dans les assemblées, ou lors d'interviews radiophoniques ou télévisés?

Nous avons tous, indépendamment du parti politique, dit que nous nous battrions pour la pension de la sécurité de la vieillesse à 60 ans, pas une supposée pension, pas une pension qu'on va donner et enlever par la suite. C'est ce que nous nous préparons à faire, mes amis. Monsieur le président, passons à l'action. Faisons pression sur ce ministre qui est influencé par ses fonctionnaires, qui donne au compte-gouttes aux gens défavorisés de notre milieu et qui donne à coups de millions aux plus gros de la société et aux plus munis. Il est temps de faire une justice.

Demain matin, monsieur le président, ou en fin de semaine, dans nos circonscriptions respectives, lorsque nous y retournerons, comment pourrez-vous annoncer avec fierté que nous venons de poser un geste humanitaire en fonction des gens les plus démunis de notre société, les plus défavorisés de notre société? Vous devrez dire la vérité. Vous devrez le dire, conformément à l'article 1 de cette loi, que la seule façon d'avoir la pension de la sécurité de la vieillesse à 60 ans, c'est ou d'avoir un conjoint qui a plus que 65 ans, avec qui vous êtes marié civilement ou religieusement, suivant le «common law», ou avec qui vous vivez en concubinage avec possibilité de mariage depuis un an, ou avec impossibilité de mariage depuis trois ans. Voilà la situation.

Une dame avec trois enfants, c'est le cas de ma propre belle-mère, n'aura pas le droit. Pour une fois, je voudrais me battre pour ma belle-mère, monsieur le président, elle n'aura pas le droit, mais si elle vivait «accotée», en concubinage, elle aurait droit.

Et je termine là-dessus, monsieur le président, et je remercie mes collègues pour leur patience à mon égard, si cette loi était adoptée, des manèges et des stratèges incroyables vont se bâtir. Une personne décidera de transformer sa maison puisque ses enfants sont élevés et mariés en une sorte de maison de chambres, une sorte de commune, et là, je vois cela d'ici, deux, trois personnes de sexe masculin de plus de 65 ans s'en vont rester là et s'entendent avec trois femmes âgées de 60 à 65 ans pour vivre.

J'ai beaucoup d'imagination, madame le président, mais je suis dans ma circonscription très souvent, et j'écoute les gens, je vais aux quatre coins de Québec et je sais ce qu'ils pensent, et là ils décident de vivre dans la même maison. Le très honorable premier ministre a déjà dit lors de la présentation du bill omnibus C-150 que le gouvernement n'avait pas d'affaires dans les chambres à coucher. Voyez à quel point du ridicule nous allons atteindre! A ce moment-là, pour prouver l'état matrimonial, il s'agit ici de l'article,—j'ai beaucoup d'imagination, madame le président, mais je l'ai lu le bill, et c'est bien cela qui est écrit,—on devra prouver non seulement l'âge mais le lieu de résidence et l'état matrimonial. Le ministre hier disait, en badinant, que l'état matrimonial c'était son problème à lui. Ça c'est le paragraphe 1 de l'article 17.6. Le ministre a le pouvoir de décider si vous êtes marié ou «accoté», c'est son pouvoir. Si vous n'êtes pas content de la décision du ministre, parce qu'il s'en est donné des pouvoirs lui—ça l'intéresse les choses des autres—là il dit qu'on va avoir un droit d'appel. Ça c'est au paragraphe 1 de l'article 17.6.

Le ministre doit contester sa propre décision, ça c'est encore dans le même bill. C'est intelligent, madame le président. Pour établir l'état matrimonial, le ministre hier a dit au comité que pour prouver l'état matrimonial il n'était pas nécessaire d'avoir un acte notarié. Tout ce que ça prenait, c'était une formule ou un papier assermenté à l'effet que vous vivez «accotés» ensemble. Et l'important c'est de mettre les deux formules dans la même enveloppe. Ça c'est le fonctionnaire qui a dit cela hier soir, le fait de mettre les deux formules dans la même enveloppe prouve que vous vivez «accotés» depuis un an. C'est intelligent. C'est cela qui a été dit hier au comité.

Voyez-vous, monsieur le président, nous qui prétendons vivre dans une société civilisée et organisée, à quel point nous en sommes rendus! Un homme et une femme, évidemment c'est important qu'ils soient de sexes opposés, ce bill-là le dit aussi, qui mettent les formules dans la même enveloppe, envoient cela au ministre, avec un papier assermenté, comme quoi ils vivent «accotés» depuis un an, ils ont droit à la pension de vieillesse. Il n'y en a qu'un qui décide, et ils n'ont plus droit à la pension de vieillesse. Elle

se «raccote» dans la même semaine et là elle recommence à retirer. C'est un bon système. C'est extraordinaire. Les largesses, c'est très flexible. C'est un des ministres des plus flexibles qu'on a eu au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et ce sera probablement le dernier aussi.

Monsieur le président, c'est absolument inacceptable. Cette mesure est non seulement discriminatoire, mais elle est un encouragement à désorganiser et à débâtir l'unité familiale. Je vois d'ici les enfants des parents de la veuve qui est âgée de 63 ans et qui est aux prises avec l'aide sociale et qui se plaint à ses enfants les fins de semaine qu'elle n'arrive pas. Les enfants font leur part pour aider la mère, mais elle n'arrive pas. Elle a besoin de médicaments, mais pour avoir droit aux médicaments, là il faut qu'elle tripote le fonctionnaire de l'aide sociale, du moins au Québec. Et ne mettez pas cela en doute, vous n'avez qu'à lire la Commission Cliche ou la CECO, pour voir que ces fonctionnaires-là sont aussi pourris que les deux autres précédents.

Et, monsieur le président, là à ce moment-là la femme essaie de dire délicatement à ses enfants qu'elle a l'intention peut-être de se remarier ou de rencontrer un homme. Cela la rend bien malheureuse d'annoncer cela à ses enfants. Ses enfants aimaient tant leur premier père. Je vois d'ici les cris: Il est mort! C'est sûr. Eh bien, monsieur le président, avec ce bill-là moi, je suis tout mêlé dans les sexes.

A ce moment-là, la femme décide, malgré tout, pour des fins monétaires, pour des fins financières, c'est cela la largesse du gouvernement, à ce moment-là, elle commence à vivre «accotée», ce qui amène un drame familial avec ses enfants. Qui est responsable de cela? Ce gouvernement qui donne au compte-gouttes. Monsieur le président, il est beaucoup plus facile de gagner des élections avec des promesses que de les réaliser. Et cela, et c'est ma conclusion, me fait croire ceci de plus en plus. Peu importe d'être au pouvoir ou dans l'opposition, pour autant qu'on soit un député qui reflète vraiment l'opinion de ses concitoyens à la Chambre des communes. Combien de fois j'ai entendu dans ma circonscription des ministres défiler et se promener, même le premier ministre, qui viennent et qui disent: Donnez-vous un député au pouvoir, ça c'est efficace!

Donnez-vous un député du côté de la force, côté du pouvoir, et là vous aurez quelque chose dans votre circonscription! Donnez-vous un député qui est au pouvoir et à ce moment-là vous serez écouté dans le Parlement et je vous écouterai!

Monsieur le président, en voilà des députés au pouvoir! Il y en a plein la Chambre des députés qui sont majoritaires, qui sont solides! Hier, au comité, les libéraux étaient là. Pas un mot. Ils sont ici, à la Chambre, pas un mot. Mais aux prochaines élections, juste à la veille, on rendra ça probablement universelle pour avoir des votes. Bon sang! J'en appelle de nouveau au ministre qui lit son journal, parce qu'il n'est pas intéressé à s'occuper de la question des personnes âgées, monsieur le président, je lui demande, une dernière fois, au nom de mes collègues et de mes concitoyens, non pas de légaliser le concubinage au Canada à la façon libérale, mais de légaliser et de permettre à ce qu'on puisse vivre dans notre pays riche, et donner à ceux qui en ont besoin, à ceux qui sont démunis, ou ceux qui sont acculés au pied du mur, à cause d'une situation d'âge, la possibilité de vivre décemment.

Le ministre va me répondre: Oui, nous allons amener le revenu minimum garanti. Ce ministre, monsieur le président, induit la Chambre en erreur, dans son discours, il disait ceci: Que cette mesure garantit, et je vais citer son discours du 6 juin à la Chambre:

> . . . je tiens à garantir aux députés que les autres personnes du même groupe d'âge, comme les veufs, les divorcés et les célibataires, n'ont pas été oubliés dans le cadre des mesures contenues dans le bill dont nous discutons aujourd'hui.

Donc, monsieur le président, il dit, lors de la présentation du bill, pour sauver la face, que ce bill contient des dispositions qui viennent en aide aux veufs, aux veuves et aux célibataires. Ça, c'était son discours inaugural. Il dit bien «dans ce bill». Or, ce bill ne touche que ceux-là qui vivent en concubinage, peu importe l'état matrimonial.

Monsieur le président, ce ministre joue à la politique, ce ministre rit des gens, ce ministre demain dira «grâce à la largesse du parti libéral», ce ministre aurait peut-être dû, au lieu de prononcer le mot libéral à tout bout de champ dans son discours, penser plus aux pensionnés, plutôt qu'à son propre parti. Ce jour-là, monsieur le président, les Canadiens retrouveront confiance dans notre institution démocratique.

● (1750)

[*Traduction*]

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, sauf erreur nous devons faire adopter ce bill cet après-midi. J'ai donc l'intention de partager le peu de temps qui nous reste avec mon distingué collègue, le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling).

J'aimerais résumer mes impressions sur ce bill. Permettez que je vous dise tout d'abord, monsieur l'Orateur, qu'il me laisse perplexe. La principale disposition figure à la page deux. On y définit le mot «conjoint» et prive visiblement les veuves et les célibataires des prestations prévues par ce projet de loi. On se perd en conjectures sur les raisons qui poussent le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) à prendre cette attitude. Seuls les plus cyniques parmi nous espéreront en un meilleur programme pour l'avenir, mais les veuves et les célibataires devront attendre la création de la «société juste», juste avant ou après les prochaines élections.

Hier soir, au comité, j'ai proposé au ministre de verser des pensions à toutes les femmes dès l'âge de 60 ans. En plus d'affirmer qu'il ne pouvait le faire, il a dit craindre les féministes, écartant l'idée, et insinuant que cela ne se faisait pas ailleurs. J'ai mentionné certains pays qui le font. Aujourd'hui, j'ai pris la peine de sortir de la bibliothèque un livre intitulé «*Social Security Programs Throughout the World, 1973*». J'aimerais vous en citer certains extraits. En Australie, les hommes touchent leur pension à 65 ans, les femmes à 60 ans. En Belgique, les hommes la touchent à 65, les femmes à 55. En passant, les mineurs reçoivent la leur à 55 ans. En France, tout le monde a droit à sa pension à 60 ans. Quant à la République fédérale d'Allemagne, le livre dit ceci:

> Pension de la vieillesse: à 63 ans avec 35 ans d'assurance, ou à 65 ans avec 15 ans; payable à 60 ans si en chômage depuis 1 an, ou dans le cas d'une femme, avec 10 ans d'assurance au cours des 20 dernières années. 180 mois de cotisation. Pension de veuve: la totalité de la pension générale d'invalidité de l'assuré est payable à toutes les veuves pendant trois mois. Soixante p. 100 de la pension est versée par la suite, si la veuve a 45 ans . . .

Ces pays sont beaucoup plus généreux que le Canada. En Grèce, la pension de sécurité de la vieillesse commence à 62 ans pour les hommes et à 57 pour les femmes. La Suède, comme le ministre a jugé bon de le signaler, établit cette pension à 67 ans. Le ministre s'est vanté que nous étions en avant sur elle, mais ce qu'il a omis de mentionner, c'est que la pension de sécurité de la vieillesse y est

versée de 63 à 66 ans, moyennant une réduction mensuelle de 0.6 p. 100. Voici ce que ce livre signale:

Pension universelle, sans cotisation ni examen du revenu, moyennant citoyenneté suédoise (sauf s'il y a un traité). Pension afférente aux gains: durée de trois ans (citoyens et résidents étrangers). Retraite non obligatoire dans l'un ou l'autre cas.

Pensions aux survivants: pension universelle, pour veuve et orphelin d'un âge donné . . .

Pension universelle de veuve: 90 p. 100 du montant de base actuel si elle a un enfant de moins de 16 ans ou si elle a 50 ans et était mariée depuis cinq ans lors du décès de son mari. Si elle a entre 36 et 49 ans, n'a pas d'enfant et était mariée depuis cinq ans au moins: plein montant de la pension moins 1/15 par année de moins de 50 ans.

Vous voyez donc que l'on s'occupe également des veuves et des femmes célibataires en Suède. Au Japon, les hommes reçoivent leur pension à 60 ans et les femmes, à 55 ans.

Je pourrais encore parler longuement de ce bill, mais je vais l'appuyer parce qu'il aide ceux qui essaient de s'en sortir avec un seul revenu. Je n'arrive pas à croire que le ministre, après avoir évalué les ressources d'une femme mariée, puisse décider qu'elle a besoin d'argent, puis qu'il décide qu'elle n'en a pas besoin lorsqu'elle perd subitement son mari. On ne peut que s'inquiéter des méthodes qu'il adoptera; il consultera peut-être la chronique nécrologique pour s'assurer qu'aucune veuve ne reçoit de l'argent auquel elle n'a pas droit en vertu de ce bill.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, on a à peu près dit tout ce qu'il y avait à dire sur le bill, et d'une façon bien plus éloquente encore que je pourrais le faire. Les propos du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), le spécialiste—comme je l'ai dit au comité l'autre jour—et le grand défenseur de la question des pensions depuis tant d'années, m'ont intéressé au plus haut point. Je désire le féliciter de ses bonnes observations. Comme l'a dit le député, nombre d'entre nous connaissent l'opportunité de ce projet de loi et j'en sais gré au ministre de l'avoir déposé. J'ai l'intention de lui donner mon appui car c'est un pas dans la bonne voie. Cependant, nombreux sont ceux d'entre nous qui savent bien que le bill pourrait aller plus loin. Divers députés l'ont d'ailleurs déjà fait remarquer.

Mon intervention a trait aux personnes admissibles au 1er octobre à la pension de retraite, à la pension spéciale, et qui ont de 60 à 65 ans. J'espère que le ministre va reconsidérer sa décision en ce qui concerne cette catégorie de personnes pour faire en sorte qu'on ne leur retire pas le bénéfice de ces prestations à la mort de leur conjoint, car ce serait une tragédie pour elles. Ces personnes qui ont déjà touché ce chèque et qui avaient un sentiment d'indépendance devront avoir recours à la sécurité sociale. Je trouve que ce serait déraisonnable, et j'espère que cela ne se produira pas. Je suis persuadé que les députés de son propre parti exerceront sur le ministre de fortes pressions, et j'espère qu'il reconsidérera sa décision à cet égard. C'est le propre d'un grand homme de revenir sur sa décision, et je pense qu'il le fera.

Je crois savoir que l'on procédera tout de suite à la troisième lecture du bill, et il n'est que juste qu'il soit adopté. C'est présentement la semaine des personnes âgées, et je sais qu'un grand nombre de gens ont hâte que le bill soit adopté et prenne force de loi; mais un plus grand nombre encore de gens souhaitent que l'on élargisse ses dispositions.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. Fortin: Il est 6 heures.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: Il n'est pas encore 6 heures, si un honorable député veut prendre la parole, il a le droit de le faire.

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur adjoint: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il adopté les bills suivants qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre:

Bill S-19, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues, la Loi sur les stupéfiants ainsi que le Code criminel;

Bill S-27, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines.

Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 19 juin 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

PROPOSITION D'UN RÉFÉRENDUM SUR LA QUESTION DE LA PEINE CAPITALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement, pour soulever une question urgente et de pressante nécessité. Étant donné que la peine capitale est une question qui suscite tellement de passions que le gouvernement ne peut, de toute évidence, la régler; que le gouvernement ne respecte même pas ses propres lois concernant la peine capitale, qu'il hésite à répondre aux vœux de la vaste majorité des Canadiens à qui on demande, en fait, d'accepter la recrudescence du crime à un rythme alarmant comme mode de vie; qu'il s'agit en effet, d'une question urgente et pressante, qui a trait à la vie et à la mort, je propose, avec l'appui du député de Lethbridge (M. Hurlburt):

Que le Parlement demande au premier ministre d'ordonner la tenue d'un référendum national sur la question de la peine capitale.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Pour des raisons que j'ai exposées à maintes reprises dans le passé et que le député connaît, j'en suis certain, j'ai toujours refusé de considérer que cette question pouvait, à proprement parler, faire l'objet d'une motion en vertu de l'article 43 du Règlement.

* * *

RADIO-CANADA

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR L'EMPLOI ABUSIF DES SERVICES DE NOUVELLES PAR LA DIRECTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement par suite de certains incidents, y compris la manipulation et le mésusage qu'a fait le président de la Société Radio-Canada, M. Picard, mardi, du service des nouvelles de la société d'État, à l'émission *World at Six* et aux informations nationales télévisées quand il a calomnié un député, et hier soir, alors que la direction de Radio-Canada a empêché sans motif qu'on fasse état à ces mêmes émissions des reproches formulés à la Chambre hier au sujet des initiatives de M. Picard, ce qui correspond à manipuler plutôt qu'à publier les informations, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie):

● (1410)

Que la Chambre prie le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes de tenir une enquête publique sur la manipulation et l'exploitation honteuses des services de nouvelles de la société d'État Radio-Canada par la direction de Radio-Canada et surtout par le président Laurent Picard, pour des fins personnelles et politiques qui ne sont pas conformes au principe du reportage impartial de l'actualité, et que l'enquête précise aussi si cette façon d'agir a été encouragée, sollicitée ou autrement machinée par des membres du gouvernement du Canada.

M. l'Orateur: À l'ordre. La motion, proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

ON DEMANDE QU'UN RELEVÉ DES RESSOURCES SOIT EFFECTUÉ POUR PRÉVENIR LES MONOPOLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion importante et urgente. Étant donné que la demande en énergie de tout genre sera de plus en plus grande au Canada au cours des années à venir et qu'il est très important pour le Canada de connaître aussi exactement que possible le potentiel de toute l'énergie, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Qu'un comité spécial de la Chambre soit formé en vue de faire un relevé de toutes les recherches en énergie qui sont effectuées à travers le Canada, et cela afin de permettre au gouvernement de pouvoir éviter aux Canadiens la formation de cartels qui seraient de nature à exploiter la bonne foi des Canadiens.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être présentée.

* * *

[*Traduction*]

LES CÉRÉALES

BLÉ—LES PERTES DES PRODUCTEURS À LA SUITE DES DIFFÉRENDS OUVRIERS-PATRONAUX—DEMANDE DE RENVOI DE LA QUESTION A UN COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une question importante et

urgente. La Palliser Wheat Growers' Association a déclaré, et l'on peut la croire, que les producteurs de blé canadiens avaient perdu 261 millions de dollars durant l'année-récolte 1974-1975 par suite des arrêts de travail et des intermittences de la manutention et du transport des céréales et que ces pertes représentent 50 cents par boisseau ou 1700 dollars par agriculteur; je propose donc, appuyé par le député de Marquette (M. Stewart):

Que cette question soit renvoyée à un comité spécial chargé de rechercher des moyens d'améliorer les relations syndicales-patronales actuelles de recherches des moyens permettant aux producteurs de compenser leurs pertes, et d'être à l'avenir protégés contre des pertes causées par l'incapacité du patronat ou des syndicats ou des deux à coopérer raisonnablement dans l'intérêt national général.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: À l'ordre. La motion, proposée aux termes du Règlement 43, ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

DEMANDE DE DIVULGATION DU NOMBRE DE MISES EN CHANTIER ESCOMPTÉ POUR 1975

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Étant donné la piètre performance du gouvernement dans la mise en œuvre de ses programmes de construction du logement, comme le donne à entendre le ministre lui-même qui a reconnu que les résultats attendus de la reconduction du Programme d'aide pour l'acquisition d'une maison n'avaient pas été encourageants—moins de 400 demandes en comparaison des 30,000 qui avaient été prévues—et compte tenu du fait que le ministre a admis que l'objectif minimal de 210,000 nouvelles mises en chantier sera difficile à atteindre, le ministre pourrait-il donner une idée de l'objectif plus réaliste qu'il estime pouvoir atteindre cette année?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je refuse d'accepter la prémisse au sujet de la piètre performance du gouvernement à cet égard. Les programmes que le gouvernement a mis en œuvre donnent d'excellents résultats. Nous avons dû nous accommoder d'une économie libre et louvoyer dans une conjoncture économique aux dimensions internationales. Voilà pourquoi je dis que le gouvernement a obtenu d'excellents résultats. Je ne suis pas prêt pour le moment à me permettre de faire de prédictions. Les objectifs que me je suis fixés sont toujours aussi élevés, mais je me rends compte qu'ils ne sont pas faciles à atteindre.

[M. Mazankowski.]

LES FINANCES

LES PROPOS DU MINISTRE AU SUJET DES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE LOGEMENT ET D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances et elle est fondée sur la réponse évasive du ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Le ministre des Finances est-il maintenant prêt à réitérer sa déclaration du 10 mars, soit que le gouvernement donnera suffisamment d'autorité à ce dernier pour lui permettre de porter les mises en chantier à un minimum de 210,000? Il ne faut pas oublier non plus que dans son exposé budgétaire du 18 novembre, il avait aussi annoncé une baisse des intérêts hypothécaires alors que ceux-ci ont monté.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aborderai cette question bientôt.

LES MOTIFS DU REPORT DE LA FONDATION DE LA BOURSE FÉDÉRALE D'HYPOTHÈQUES

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, comme le ministre semble avoir peu à dire sur la situation désespérée du secteur de l'habitation, j'aimerais lui poser une dernière question supplémentaire. Étant donné l'importance attachée à la Bourse fédérale d'hypothèques par deux ministres chargés du logement en vue d'assurer un marché hypothécaire secondaire, et étant donné que le 13 mai le ministre a dit qu'après deux ans la Bourse n'a pas encore été établie parce que, parmi 23 millions de Canadiens, il a été incapable de dénicher un président et un conseil d'administration suffisamment compétents en ce domaine, le ministre pourrait-il nous dire comment se poursuit son travail de découverte d'un tel groupe d'élite et s'il y accorde en fait la moindre priorité?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): J'aborderai ce sujet en même temps, monsieur l'Orateur.

* * *

LE LOGEMENT

LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE GARANTIE

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Comme le prédécesseur du ministre avait promis en 1974 un programme de garantie qui assure la qualité des maisons au Canada, et comme près d'un an plus tard, le 28 février 1975, le ministre chargé du logement promettait encore que des mesures concrètes seraient prises en vue de l'application d'un tel programme de garantie, le ministre peut-il maintenant dire à la Chambre si ce programme n'a pas abouti ou s'il doit être mis en œuvre dans un avenir immédiat?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, comme le sait le député, nous consultons les dirigeants provinciaux, les constructeurs, les consommateurs et tous ceux qu'intéresse ce programme indépendant de garantie à l'échelle nationale. En ce qui concerne la Société centrale d'hypothèques et de logement, nous pourrions mettre un programme sur pied et nous serions tout à fait prêts à le faire dans un bref délai. Ce que nous aimerions, ce serait un programme national appliqué à toute la construction au

pays. Les dirigeants des provinces collaborent au maximum avec l'industrie, les consommateurs et les fournisseurs. Cette question est prioritaire. Il y a régulièrement des rencontres, auxquelles les provinces sont représentées. Je suis à peu près certain que nous atteindrons dans l'année l'objectif que j'ai indiqué à la Chambre l'autre jour.

M. Darling: Une question supplémentaire. Certaines provinces appliquent leur propre programme de garantie; cela signifie-t-il que le ministre est parvenu à obtenir un consensus sur cet aspect urgent de la politique canadienne de l'habitation?

M. Danson: Non, monsieur l'Orateur. Une province, l'Alberta, a créé son propre programme avec la collaboration de constructeurs indépendants. D'autres provinces en parlent de temps à autre, mais elles essaient toujours d'obtenir un accord général; j'espère qu'elles y arriveront.

M. Stanfield: Au cours de la présente décennie?

LA CRISE DU LOGEMENT—DEMANDE D'AFFECTATION DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES AUX PROGRAMMES D'AIDE À L'ACQUISITION D'UNE MAISON ET DE LOGEMENTS À DIVIDENDES LIMITÉS

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, j'aimerais également poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. La pénurie de logements à louer s'aggrave et il est probable que l'insuffisance de la construction provoquera une nouvelle flambée des loyers et du prix des logements. Que compte faire le ministre, dans l'immédiat, pour résoudre ce grave problème?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, nous avons toujours dit que nous accordions une très grande priorité aux logements à louer. Notre dernière initiative est l'octroi de 200 millions de dollars pour la construction de logements locatifs à dividendes limités et cette question a toujours la même priorité.

M. Gilbert: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Les subventions aux institutions financières dans le cadre du programme privé d'aide à l'acquisition d'une maison et les subventions aux constructeurs dans le cadre du programme privé de logements à dividendes limités n'ont pas réussi à attirer plus de capitaux dans le secteur de l'habitation et, ainsi, à accroître l'offre. Le ministre affectera-t-il plus d'argent au programme public d'aide à l'acquisition d'une maison ainsi qu'au programme public de logements à dividendes limités?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, nous ne versons rien aux prêteurs privés; l'argent va à l'emprunteur aux termes du programme privé d'aide à l'acquisition d'une maison. Quant au programme de dividendes limités, la subvention est versée au promoteur qui signe un contrat de location avec la Société centrale d'hypothèques et de logement pour s'assurer que le consommateur, le locataire, le contribuable canadien bénéficient des subventions.

LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT ET DU PRIX DES TERRAINS—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, je crois qu'en réalité les subventions directes aux acheteurs de maisons vont directement aux institutions financières. Comme la rhétorique du ministre ne bâtit pas de maisons et comme les principaux facteurs de la crise du logement sont les taux d'intérêt élevés et le coût des terrains, quelles mesures le ministre entend-il prendre immédiatement pour résoudre ces deux graves problèmes?

● (1420)

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je crois que le député de Broadview parle du grave problème de la pénurie de fonds hypothécaires. C'est précisément à ce problème que nous nous attaquons.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES DIRECTIVES POUR L'AUTONOMIE ADMINISTRATIVE—LES ENTRETIENS AVEC LES CHEFS INDIENS—DEMANDE DE PROMESSE FORMELLE DE FINANCEMENT

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Dans quel esprit a-t-il rencontré hier les 120 autochtones de la Fédération des Indiens de la Saskatchewan qui sont venus ici pour faire connaître leurs griefs, mais qui ont été forcés d'entendre l'allocution de 40 minutes du ministre jusqu'à ce qu'on l'interrompe? Est-ce le genre de communications qu'il y a eu au sujet des lignes directrices? Est-ce la façon dont les consultations ont été menées?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je pense que le député se trompe. Le discours était loin d'être aussi long; cela n'a toutefois rien à voir. Ce qui importe, c'est que nous avons tenu des discussions et finalement, je crois, la Fédération des Indiens de la Saskatchewan a compris le message, tout comme l'Association des Indiens de l'Alberta, l'Union des Indiens du Nouveau-Brunswick et celle de la Nouvelle-Écosse qui, elles, l'ont compris depuis longtemps. Nous leur avons fait comprendre que s'ils consentaient à discuter de ces problèmes et à dire quels aspects des directives posent selon eux des difficultés, nous serions disposés à les modifier. Je pense que c'est à eux de le faire. Ils n'ont pas émis des propositions précises ni présenté de suggestions spécifiques et maintenant ils prétendent qu'ils veulent me voir et présenter des suggestions précises, ce que les autres groupes font déjà depuis des mois.

M. Malone: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre assurera-t-il par écrit aux bandes de tout le Canada que les fonds du second trimestre leur seront accordés même si elles n'ont pas eu le temps d'interjeter appel, étant donné que le délai de juillet sera bientôt dépassé?

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il y ait de difficultés à cet égard. Il y a environ deux jours, je me suis entretenu avec le président de l'Association des Indiens de l'Alberta, qui est la province d'origine du député. Il m'a dit: «Écoutez, il y a eu quelques problèmes, mais nous sommes en train de les régler et tout va bien.» Je crois que la situation est la même partout, sauf dans une province.

LA RÉSERVE DE JAMES SMITH—LES MENACES À PROPOS DE LA SIGNATURE DES DIRECTIVES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, puis-je, à la suite de la question qui vient d'être posée, rappeler au ministre la réponse qu'il m'a donnée le 4 juin, et qui est consignée à la page 6429 du hansard: que les Indiens ne subissaient aucune forme de pressions. J'ai immédiatement réfuté cette déclaration car dans la province de Saskatchewan, plus particulièrement dans la réserve indienne de James Smith dont il était alors question, les Indiens se sont vus menacés d'être privés de l'aide aux enfants s'ils n'acceptaient pas les lignes directrices et ne signaient pas le document où elles figuraient. Ce n'est pourtant pas là la sorte de collaboration qu'on serait en droit d'attendre d'un gouvernement libre de la dictature bureaucratique avec les représentants des Indiens.

M. l'Orateur: À l'ordre. Le député n'ignore sans doute pas qu'il est en train d'engager un débat au lieu de poser une question. Si le très honorable représentant a une question à poser, voudrait-il bien le faire?

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, il m'est impossible de dénoncer la mentalité du ministère des Affaires indiennes par une simple question. Je pose donc la question suivante: Étant donné les événements qui se sont déroulés dans cette réserve indienne et dans d'autres, où les gens ont été forcés d'accepter des directives dont ils ne veulent pas, le ministre s'occupera-t-il sur-le-champ de fournir une aide financière aux enfants, aux garçons et aux filles dans ces réserves, afin qu'ils aient les produits alimentaires nécessaires, car ils sont menacés de mourir de faim parce qu'ils ont osé soutenir un principe.

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, avec tout le respect que je dois à l'honorable représentant, tout cela n'est simplement pas exact. Tout ce que j'ai à dire, c'est que le chef Ahenakew, président de la Fédération des Indiens de la Saskatchewan, et le bon ami du très honorable représentant, le vice-président, Solomon Sanderson, ont déclaré qu'ils voulaient me rencontrer avant le 1er juillet afin d'en arriver à des propositions concrètes touchant les directives. J'ai répondu que je serais heureux de les rencontrer.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique, l'Association des Indiens de l'Alberta et la Fédération des Indiens de la Saskatchewan s'opposent à ces lignes directrices. Pourquoi les premiers occupants de notre pays devraient-ils se laisser intimider de cette manière, alors qu'ils sont en réalité sous la tutelle de la Reine et l'admettent eux-mêmes? Le ministre tentera-t-il de se libérer de la tyrannie exercée par les bureaucrates sur les Indiens?

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, en ce qui touche l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique, je dois dire que ces gens-là ont changé leur fusil d'épaule. Je n'ai reçu de la Colombie-Britannique aucune instance ou demande au sujet des directives. On sait que l'Union a fait connaître son intention de refuser totalement les fonds du gouvernement fédéral. Quant à la province de l'Alberta, je me suis entretenu il y a quelques jours, je le répète, avec le président de l'Association des Indiens de l'Alberta. Il m'a fourni une réponse qui va totalement à l'encontre de ce que le très honorable député vient de déclarer. J'ai déjà indiqué ce qui se passe en Saskatchewan.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON SUGGÈRE L'ÉTABLISSEMENT DE NOUVELLES INDUSTRIES SUR LA CÔTE-SUD EN VUE DE PALLIER LE CHÔMAGE

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

Étant donné qu'il existe une région très importante dans la province de Québec désignée sous le nom de région de la Côte-Sud, dont une partie importante est située dans la circonscription de Bellechasse, et que dans cette région le nombre des chômeurs est très élevé, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a eu des entretiens avec le gouvernement du Québec, afin d'élaborer un programme qui permettrait l'établissement d'industries nouvelles ou l'expansion des industries déjà existantes dans la région, et favoriserait la création d'emplois et l'utilisation de la main-d'œuvre qualifiée et disponible à l'heure actuelle dans cette région?

[*Traduction*]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, j'ai personnellement discuté de façon très générale de la région du Québec dont parle le député et de certaines autres régions où les possibilités de développement sont importantes. D'autre part, je sais que mes fonctionnaires, y compris ceux qui résident dans la province et dans la ville de Québec, ont également eu des entretiens en ce sens avec le gouvernement provincial. Je ne sais pas exactement où en sont ces entretiens. Je m'informerai volontiers à ce sujet et donnerai au député un compte rendu de la situation exacte.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Sans vouloir laisser entendre que le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec se sont intéressés d'une façon plus particulière aux régions de Montréal et de Québec, j'aimerais insister auprès du ministre pour savoir s'il serait disposé, en tant que responsable de l'expansion économique et régionale, à intervenir, si nécessaire, auprès du gouvernement de la province de Québec, pour l'élaboration d'un programme bien précis destiné à la région de la Côte-Sud, afin que la population de cette région ne se sente pas délaissée, et puisse recevoir à son tour les avantages et l'aide qui lui permettraient de prendre de l'expansion et d'utiliser la main-d'œuvre dont elle dispose.

[*Traduction*]

M. Jamieson: Oui, monsieur l'Orateur. Je signale simplement au député que de nombreuses régions du Québec autres que celles de Montréal et de Québec, qu'il a mentionnées, ont reçu notre attention. En fait, il y a à peine deux mois, nous avons désigné un certain nombre de régions dans toute la province situées à des endroits favorables pour la création de parcs industriels. Je serai heureux d'étudier la situation de la région à laquelle il pense et d'ouvrir des entretiens à ce sujet avec le gouvernement du Québec, si cela n'a pas déjà été fait, mais je crois que de tels entretiens ont déjà eu lieu.

* * *

● (1430)

LA SANTÉ

LE TRAFIC DE CHAROGNE AU QUÉBEC—LES MOTIFS DU RETARD DE L'ADOPTION DE MESURES PAR LE MINISTÈRE FÉDÉRAL

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, dont l'un des inspecteurs a révélé devant la commission d'enquête sur le crime organisé, à Montréal, que le gouvernement fédéral connaissait déjà en 1968 l'existence du trafic de charogne au Québec et qu'en janvier 1974, la situation était grave au point d'être effrayante, pour reprendre ses paroles. J'aimerais demander au ministre pourquoi il a toléré cet état de choses aussi longtemps, en fait, jusqu'à la création de la commission, et pourquoi, selon l'inspecteur, les efforts du ministère de l'honorable représentant n'ont abouti à aucun résultat tangible, alors que cette enquête publique instituée par le gouvernement du Québec donne déjà des résultats concrets?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, il me fera plaisir d'envoyer à l'honorable chef de l'opposition une copie de la déposition de l'inspecteur en cause dans laquelle il trouvera toutes les réponses aux questions qu'il a posées. Il pourra de même constater que l'inspecteur a très bien démontré devant la Commission que le travail nécessaire d'enquête ne pouvait être accompli que par les forces policières qui disposent de moyens à cette fin. Il était impossible, à partir des seuls indices dont disposaient les inspecteurs de mon ministère d'établir quelque preuve que ce soit.

[*Traduction*]

M. Stanfield: Comme l'inspecteur n'a pu obtenir aucun résultat en 1973 et que la police, une fois alertée, n'a pu faire mieux, pourquoi le ministre n'a-t-il pas pris à ce moment-là d'autres mesures, en instituant une enquête publique, par exemple? Comme on le sait, une enquête publique a fini par donner des résultats concrets. Comment le ministre peut-il justifier qu'un pareil état de choses dure depuis 1968?

[*Français*]

M. Lalonde: Monsieur le président, je peux tout simplement parler de la période durant laquelle j'étais ministre, mais je peux sûrement donner l'assurance à l'honorable chef de l'opposition que l'enquête qui a été menée par les forces policières n'a pas été sans résultat. On en a les résultats à l'heure actuelle à la Commission d'enquête. Celle-ci n'aurait pas réussi à découvrir ce qu'elle a découvert aujourd'hui, n'eut été le travail accompli par les forces policières au cours de l'enquête.

[*Traduction*]

LE TRAFIC DE CHAROGNE AU QUÉBEC—LES MOTIFS DE L'ABSENCE DE POURSUITES AUX TERMES DE LA LOI DES ALIMENTS ET DROGUES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Le gouvernement du Canada savait-il qu'on vendait de la charogne au Québec dès 1968, comme l'indique la déclaration faite sous serment à Montréal par un inspecteur du ministère de l'honorable représentant? Si oui, le ministre peut-il expliquer pourquoi il n'a pas pris des mesures en vertu de la loi des aliments et drogues sans tenir compte de toute enquête qui avait lieu au Québec, surtout puisque l'enquête actuelle ne concerne pas directement la question de la viande. Les révélations à cet égard découlent simplement d'une enquête sur le crime organisé au Québec.

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, encore une fois, dès 1968 des soupçons existaient. Et comme l'a très bien indiqué l'inspecteur en cause, il y a eu des consultations avec les forces policières pour étudier s'il était possible d'établir subséquemment quelque preuve que ce soit. A cette époque, il semble qu'on n'ait pas réussi à le faire. De nouveaux efforts, comme je l'ai déjà signalé à la Chambre, ont été tentés ultérieurement, et ils ont été fructueux, comme on le démontre à l'heure actuelle à l'enquête qui est en cours au Québec. Encore une fois, il me fera plaisir de transmettre à l'honorable député une copie du témoignage de l'inspecteur en cause qui démontre très bien les efforts déployés par mon ministère durant toute cette période.

[*Traduction*]

LE TRAFIC DE CHAROGNE AU QUÉBEC—LA QUESTION DE L'INFORMATION, PAR LE MINISTÈRE FÉDÉRAL, DES AUTORITÉS QUÉBÉCOISES OU DU PROCUREUR GÉNÉRAL

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Je m'excuse si ma prochaine question semble être une répétition, monsieur l'Orateur, mais je puis vous garantir qu'elle est pertinente, vu les dernières divulgations. Étant donné que plus de 300 abattoirs du Québec ne sont pas assujettis à l'inspection fédérale ou à toute autre inspection et que le gouvernement savait dès 1968 qu'on vendait de la charogne—les témoignages indiquent que les ventes avaient atteint des proportions gigantesques en 1973—le ministère de l'honorable représentant a-t-il fait part de ses soupçons au gouvernement du Québec et, surtout, a-t-il mis le procureur général du Canada au courant de la situation afin qu'on puisse prendre des mesures en vertu de la loi des aliments et drogues?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je ne peux que répéter ce que j'ai toujours dit à la Chambre. C'est toujours la même chose, c'est très clair, les faits sont établis. Je demande simplement à l'honorable député de se référer aux questions qui m'ont été posées à la Chambre au cours des trois dernières semaines à ce sujet. Les faits sont tels que je les ai indiqués.

Questions orales

[*Traduction*]

LES CÉRÉALES

BLÉ—DEMANDE DE COMPENSATION DES PRODUCTEURS POUR LES PERTES DÉCOULANT DES GRÈVES ET DE GARANTIE CONTRE LA RÉPÉTITION DES MÊMES CIRCONSTANCES

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice en sa qualité de ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Selon l'Association des producteurs de blé de Palliser, les producteurs de blé canadiens ont cette année subi une perte de 261 millions de dollars. Le ministre peut-il informer la Chambre des mesures de compensation que le gouvernement fédéral est disposé à prendre en leur faveur puisqu'ils se trouvent eux-mêmes incapables d'agir? Peut-il nous donner l'assurance que nous n'assisterons pas au même phénomène après la récolte prochaine?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Naturellement, nous regrettons toute perte subie pour cause de grève. Nous cherchons à en atténuer les inconvénients pour tous. Toutefois, il est bien difficile d'accepter le calcul du député; j'imagine qu'il le fonde sur la différence de prix entre le moment où le blé aurait pu être vendu et celui où il l'a réellement été. Si le député veut suivre ce raisonnement, je l'inviterai à se souvenir qu'il y a un an et demi une grève a obligé à reporter des ventes de blé et qu'il a été vendu à un prix plus élevé qu'il ne l'aurait été auparavant.

M. Mazankowski: Le ministre connaît bien l'existence de l'Association des producteurs de blé de Palliser, il en connaît également les membres. Je suis tout disposé à accepter leur calcul, il est certainement valable. Le ministre semble s'attendre que le producteur de blé supporte seul cette perte; après l'échec connu en Saskatchewan, j'aurais pensé que le député envisagerait le problème de façon différente. Quand commencera-t-il à veiller sur les intérêts des producteurs et non sur ceux des gros syndicats, des grosses entreprises et des gouvernements libéraux?

Des voix: Bravo!

M. Lang: L'Association des producteurs de blé de Palliser est l'un des organismes les plus raisonnables, c'est pourquoi je pense qu'ils accepteront le raisonnement que j'ai tenu précédemment. Je pense qu'ils reconnaîtraient également, si on leur posait la question, que le ministre actuel de l'Agriculture a beaucoup fait pour les producteurs de blé.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

DEMANDE DE RAPPEL DES DIRECTIVES CONCERNANT L'AUTONOMIE ADMINISTRATIVE

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Après sa rencontre d'hier avec la Fédération des Indiens de la Saskatchewan, et puisque les directives de son ministère ont été si largement contestées, j'aimerais savoir du ministre s'il serait disposé à rappeler ces directives. J'aimerais avoir une réponse par oui ou par non.

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Non, monsieur l'Orateur.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA FERMETURE DE LA BASE AÉRIENNE DES ÉTATS-UNIS À GOOSE BAY—LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION AU GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il nous dire s'il a été informé par son homologue américain de la décision de fermer la base aérienne de Goose Bay? Dans l'affirmative, peut-il nous dire quand ce renseignement lui est parvenu, et s'il a été transmis au gouvernement terre-neuvien?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur, nous savons depuis un certain temps que cette base va être fermée l'an prochain. Une fois la décision américaine connue, nous avons constitué un comité entre l'administration fédérale, l'administration terre-neuvienne et, si je ne m'abuse, la municipalité de Happy Valley, afin d'étudier les mesures à prendre pour atténuer l'impact du départ américain.

M. Carter: Il se peut fort bien que la fermeture ait été décidée il y a déjà un certain temps. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre, quand le gouvernement des États-Unis lui a fait connaître la date exacte de la fermeture, si cette date a été communiquée au gouvernement de Terre-Neuve? Si oui, quand?

● (1440)

M. MacEachen: Monsieur, je présume que le gouvernement de Terre-Neuve a été avisé par les représentants officiels et les aides ministériels qui, sauf erreur, s'occupent de cette affaire de concert avec nos fonctionnaires depuis un certain temps. Quant à la date précise à laquelle l'information a été communiquée par les États-Unis au Canada, je devrai me renseigner, mais nous étions au courant depuis pas mal longtemps. La nouvelle a été publiée et les fonctionnaires des deux gouvernements ainsi que ceux de la municipalité en ont assurément pris connaissance.

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Une dernière question supplémentaire monsieur l'Orateur. Les conséquences de la fermeture de la base de Goose Bay ne se limitent pas à Happy Valley et des industries situées ailleurs à Terre-Neuve en souffriront sérieusement. Comme le premier ministre de Terre-Neuve a dit hier soir à la chaîne de télévision nationale que la situation était scandaleuse et qu'il n'en avait pas été prévenu, le ministre veut-il nous dire si le gouvernement des États-Unis l'avait informé de la fermeture de la base, quelles décisions ont été prises et quelles personnes il a demandé à l'ambassadade des États-Unis de prévenir?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, tout ce que je peux dire, c'est que si le premier ministre ne savait pas ce qui se passait, le système de communications de son gouvernement laisse à désirer.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'OCTROI DES CRÉDITS DU SECOND TRIMESTRE ET L'ÉCHÉANCE DU 1er JUILLET QUANT AUX DIRECTIVES POUR L'AUTONOMIE ADMINISTRATIVE

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui, en incriminant les Indiens, a omis de répondre à la question de mon collègue de Battle River. Encore une fois, je demande au ministre s'il peut maintenant donner à la Chambre l'assurance que les bandes indiennes recevront bien leurs crédits du second trimestre même si elles ne parviennent pas à respecter l'échéance du 1er juillet relativement aux lignes directrices. A-t-il en outre l'intention d'informer immédiatement par écrit les conseils de bandes des nouveaux délais qui vont être fixés?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai mentionné, je pense que le problème se situe davantage dans l'esprit des députés de l'opposition. Nous sommes en train, si je ne m'abuse, de trouver des solutions aux problèmes. La plupart des lignes directrices sont fondamentalement acceptables; nous apportons des modifications à celles qui ne le sont pas et le problème est en voie de règlement.

M. Clark (Rocky Mountain): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. C'est la troisième fois que je la pose. Va-t-on oui ou non bloquer les crédits du deuxième trimestre, dans le cas des bandes qui n'auront pas répondu d'ici le 1er juillet? Le ministre peut-il également nous promettre qu'on leur permettra maintenant de formuler des lignes directrices, dans un délai raisonnable, susceptibles de s'appliquer à la situation unique des diverses bandes du pays? Pouvons-nous obtenir une réponse précise maintenant ainsi qu'un engagement de principe?

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, nous prenons actuellement les dispositions que propose le député dans la dernière partie de sa question.

M. Diefenbaker: Quelle blague!

M. Buchanan: C'est vous qui blaguez. À vrai dire, les lignes directrices sont approuvées dans la plupart des cas; sinon, nous leur apportons des modifications. Dans environ 10 p. 100 des cas, nous nous inspirons des anciennes propositions et idées. Il n'y a donc pas de problème. C'est en grande partie dans la tête de nos vis-à-vis que se trouve le problème.

M. Clark (Rocky Mountain): Et la date limite du 1er juillet? Que faut-il faire pour obtenir une réponse?

[*Français*]

LA SUPPOSÉE EXPULSION PROCHAINE DE CERTAINES FEMMES DE LA RÉSERVE DE CAUGHNAWAGA—LA POSITION DU MINISTRE

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Étant donné qu'une soixantaine de femmes de la réserve indienne de Caughnawaga seront probablement expulsées le 5 juillet prochain parce qu'elles ont pour tout péché épousé un Blanc, est-ce que l'honorable ministre est sensibilisé au désarroi de ces femmes, et quelles mesures entend-il prendre à cet égard?

[*Traduction*]

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, nul doute qu'il s'agit d'une question très délicate et épineuse. Toutefois, il y a quelques jours, j'ai parlé aux représentants de la bande de Caughnawaga et ils m'ont assuré qu'ils essayaient de régler le problème de façon juste et équitable. Ils ont consenti à faire une exception dans le cas des veuves de plus de 60 ans. On a promis qu'elles ne seraient pas expulsées.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'INCIDENCE DES GRÈVES AU CANADA ET À L'ÉTRANGER—LA QUESTION DE L'EXACTITUDE DES STATISTIQUES—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre du Travail. Hier, le ministre a été incapable de donner une réponse à une question faisant état de certaines observations du Congrès du Travail du Canada selon lequel nous nous classons au septième rang des pays industriels pour les grèves, alors que d'autres membres du gouvernement avaient dit que nous venions au deuxième rang derrière l'Italie. Est-ce que son ministère possède effectivement des statistiques précises pour soutenir que nous nous classons au deuxième rang des pays industrialisés pour le nombre de jours de grève et non au septième, et possède-t-il en propre des statistiques provenant de sources indépendantes qui permettraient au ministre d'informer en temps opportun le peuple canadien de notre situation par rapport aux autres pays industrialisés?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je sais qu'il est très difficile d'être précis dans un domaine comme celui-là, car les critères de comparaison varient avec les pays. Quant aux données publiées par le Congrès du Travail du Canada, je n'ai pas encore eu l'occasion, et mon ministère non plus, de vérifier leurs conclusions et je ne puis donc leur apporter la caution du gouvernement canadien pour l'instant.

M. Fraser: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire à la Chambre si son ministère recueille les données qui peuvent servir de points de comparaison? Si oui, s'engagerait-il à donner à la Chambre ses propres chiffres sur l'importance des grèves au Canada par rapport à celles dans les autres pays industrialisés qui sont nos concurrents et associés commerciaux?

Questions orales

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, je sais que mon ministère a étudié la question à diverses reprises pour avoir une idée de notre situation dans ce domaine par rapport à celle d'autres pays. Je ne crois pas que ces comparaisons se fassent régulièrement, mais je vais m'informer pour savoir à quand remonte notre dernière étude comparative, et j'en aviserai le député.

* * *

L'INDUSTRIE

MICROSYSTEMS INTERNATIONAL—L'ACCAPAREMENT EN SOUS-MAIN PAR D'ANCIENS EMPLOYÉS DE I.T.& T.—LA MISE AU COURANT DU MINISTRE

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Après avoir donné son consentement à l'importante aide financière accordée à Microsystems International, le ministère s'est-il inquiété en voyant la direction de Microsystems, tout comme celle de Bell Northern, qui exerçait une influence considérable sur Microsystems, tomber entre les mains d'anciens employés de I.T.& T. des États-Unis?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je ne suis au courant d'aucune inquiétude semblable de la part du ministère.

MICROSYSTEMS INTERNATIONAL—LA QUESTION DE LA VÉRIFICATION DE L'EMPLOI DES FONDS

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministère de l'Industrie et du Commerce a accordé des subventions et des prêts à Microsystems pour un montant d'environ 36.7 millions de dollars, dont la plus grosse part a été perdue. Le ministre ou des fonctionnaires de son ministère ont-ils un système de contrôle assuré par des comptables, des vérificateurs ou d'autres experts financiers, afin de vérifier si les fonds publics engagés dans cette société par son ministère ont été dépensés à bon escient?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, on a effectué l'examen habituel de la dépense des fonds engagés par le gouvernement en ce qui concerne I.T. & T. et cette société. Je puis dire au député que nous avons négocié avec la société après qu'elle eut décidé de fermer ses portes et nous espérons beaucoup pouvoir récupérer le montant de 6.7 millions de dollars qui lui a été prêté. Nous pensons également qu'il y a de fortes chances que les techniques mises au point par cette société seront mises à la disposition des sociétés canadiennes.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE CHÔMAGE ÉTUDIANT—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, hier, à la question que lui posait le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, le ministre a répondu que l'augmentation des fonds destinés aux étudiants permettrait une expansion du programme Perspectives-Jeunesse. Si je ne me trompe, ce programme a pris fin. Le ministre a-t-il quelque nouvelle initiative en tête ou va-t-il plutôt fournir des fonds aux municipalités pour leur permettre de résoudre le problème du chômage étudiant?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, si le député veut bien relire ma réponse d'hier, il constatera que j'ai répondu de façon précise à cette question. Je ne puis donner plus d'explications pour l'instant.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA DEMANDE DE CONGÉS DES FONCTIONNAIRES QUI VEULENT S'ENTRAÎNER POUR LES JEUX OLYMPIQUES

M. Louis Duclos (Montmorency): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable président du Conseil du Trésor.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le Conseil du Trésor se propose de réviser ses directives relativement aux employés fédéraux qui s'entraînent en vue des Jeux olympiques qui auront lieu à Montréal en 1976?

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, à la suite des représentations des députés, et en particulier du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, on a décidé de donner aux athlètes qui travaillent pour le gouvernement fédéral un congé payé de trois mois qui leur permettra d'être bien préparés et ainsi gagner le plus grand nombre possible de médailles aux Jeux olympiques.

* * *

● (1450)

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES AFFIRMATIONS DU MINISTRE AU SUJET DES HAUSSES EXCESSIVES DE SALAIRES—LE CAS DES ÉTATS-UNIS—DEMANDE DE PUBLICATION DES CHIFFRES PROBANTS

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, étant donné la parution de certaines analyses récentes, qui se concilient mal avec l'affirmation du ministre des Finances suivant laquelle l'élévation de nos coûts salariaux rend nos prix de vente prohibitifs à l'étranger, le ministre va-t-il annexer au budget une analyse comparative des frais unitaires de main-d'œuvre pour les cinq dernières années dans les pays de l'OCDE, parmi lesquels nous figurons?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme il a déjà été répondu à l'un des députés, nous allons publier des annexes portant sur ces questions. Mais je ne puis dire sans vérification si celle qui est demandée va y figurer.

M. Hogan: Monsieur l'Orateur, le ministre a-t-il fait étudier par ses fonctionnaires un rapport du Bureau du travail des États-Unis qui révèle que la rémunération des travailleurs canadiens, c'est-à-dire les salaires et les avantages sociaux, représente actuellement 82 p. 100 de celle des travailleurs américains, ce qui contredit une déclaration récente du ministre et appuie celle du ministre du Travail selon qui c'est là perpétuer un mythe?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je fournirai des chiffres lundi soir et ils seront assez éloquents.

* * *

LA LOI SUR LES BANQUES

LA MÉTHODE DE REMANIEMENT ENVISAGÉE PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, peut-être le ministre des Finances voudrait-il révéler à la Chambre les mesures prises en vue d'une révision de la loi sur les banques, étant donné que celle-ci doit être prête le 1er janvier 1977? Le gouvernement compte-t-il procéder au moyen d'un bill privé, d'un Livre blanc, ou le ministre va-t-il réellement répondre à ces besoins? Convient-il que, vu le temps nécessaire à une commission royale d'enquête pour présenter un rapport, nous ne serions pas en mesure de répondre aux besoins dans ce domaine?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai communiqué avec diverses associations représentant des institutions nationales et je leur ai suggéré de préparer leur mémoire sur le remaniement de la loi. Il est à espérer qu'un avant-projet de loi sera prêt vers le milieu de l'an prochain, ce qui permettra de procéder aux audiences avant que le projet final soit déposé au Parlement.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre n'admettra-t-il pas que, depuis le début des années 60, moment où l'on a créé la Commission Porter dont le rapport a inspiré les remaniements de 1967, les besoins économiques et commerciaux du Canada ont évolué beaucoup plus vite et qu'il est urgent d'étudier de nouveau et à fond les besoins des institutions de crédit et des banques canadiennes afin que nous puissions mieux contrôler nos institutions financières?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je pense que la tenue d'audiences parlementaires aura de bons résultats.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA QUESTION DU REMPLACEMENT DES AVIONS DE CHASSE—LE PROGRAMME DE RÉAFFECTATION DES PATROUILLEURS À LONG RAYON D'ACTION—L'ORDRE DE PRIORITÉ

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale a déclaré aujourd'hui à l'extérieur de la Chambre qu'il faudrait prendre une décision au sujet du remplacement des avions de chasse d'ici un an. Peut-il dire à la Chambre ce qui le pousse à penser qu'il peut prendre cette importante décision en un an, puisque les gouvernements libéraux qui se succèdent depuis six ans ont été incapables de prendre une décision au sujet du patrouilleur à long rayon d'action?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, il est vrai que si nous voulons remplacer nos appareils de chasse au début des années 80, nous devrons prendre une décision d'ici un an.

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, cette nouvelle et surprenante priorité donnée au remplacement d'un avion de chasse révèle-t-elle que le programme de remplacement des avions de chasse pourrait prendre le pas sur le programme de remplacement des avions patrouilleurs à long rayon d'action?

M. Richardson: Non, monsieur l'Orateur.

* * *

LES FINANCES

L'EXAMEN DU SYSTÈME D'ALLOCATIONS POUR FRAIS DE PREMIER ÉTABLISSEMENT—LA DATE PROBABLE DE DÉPÔT DU RAPPORT

M. Peter P. Masniuk (Portage): Monsieur l'Orateur, dans son exposé budgétaire du 19 février 1973, le ministre des Finances a déclaré qu'il comptait entreprendre un examen de notre système d'allocations pour frais de premier établissement et que cet examen serait terminé à la fin de 1974. Le ministre peut-il nous dire si cette étude a été effectuée et s'il compte déposer un rapport là-dessus avant lundi?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, certaines de ces dispositions ont déjà été étudiées dans le rapport déposé il y a une huitaine de jours.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OPINION DU PREMIER MINISTRE QUANT AUX ARMES NUCLÉAIRES TACTIQUES—L'OPPORTUNITÉ D'ENTRETIENS SUR LES POSSIBILITÉS DE LIMITATION

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, le premier ministre considère-t-il que les armes nucléaires tactiques font partie des engins militaires acceptés actuellement dans une guerre limitée?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si le député me demande de me livrer à des hypothèses sur une guerre éventuelle, je dirai que le recours à des armes nucléaires tactiques comporte un grand danger d'escalade. Le député m'approuve d'un mouvement de tête. Il se souviendra que les forces canadiennes stationnées en Europe ont été dénucléarisées il y a quelques années à l'initiative du gouvernement actuel; l'OTAN étudie actuellement cette décision, peut-être pour en faire autant.

M. Wenman: Monsieur l'Orateur, compte tenu de l'attention que le premier ministre porte aux armes nucléaires, particulièrement aux armes nucléaires tactiques, envisage-t-il de jouer un rôle actif et de prendre l'initiative d'entretiens sur la limitation et le contrôle de ces engins?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je le répète, à la suite de la réflexion et des décisions du Canada dans ce domaine, l'OTAN, en particulier le comité sur les armes nucléaires, a entrepris l'examen de cette question. Naturellement, la position et la décision du Canada sont connues, notre ambassadeur auprès de l'OTAN est fréquemment consulté. Je ne sais pas si le député m'invite à prendre une autre initiative ou une autre décision.

* * *

LES PÉNITENCIERS

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA MISE AU COURANT DES AUTORITÉS DU PROJET DE SORTIE DES OTAGES

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, comme nous n'avons pas vu le solliciteur général depuis une semaine, le premier ministre pourrait-il nous dire où il est et comment il va? Le solliciteur général a-t-il pu obtenir une réponse à la question que lui a posée, il y a une semaine, le député de Peace River afin d'éclaircir la réponse donnée à la question suivante: les autorités étaient-elles au courant que les otages allaient tenter de sortir du pénitencier de Colombie-Britannique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la santé du solliciteur général j'ai le regret de vous apprendre qu'il est gravement malade et je ne sais pas s'il viendra à la Chanbre avant plusieurs jours. Quant à la deuxième partie de la question, c'est, me semble-t-il, précisément la question à laquelle on répond aux audiences publiques qui se déroulent actuellement en Colombie-Britannique. Si mes renseignements sont exacts, le solliciteur général a répondu au député qu'on était plus ou moins au courant que les otages allaient tenter une sortie et que les autorités ont essayé de les en dissuader. Je n'ai pas appris cela du solliciteur général. Je pense l'avoir lu dans le journal, monsieur l'Orateur, et le député pourrait suivre les audiences de la même façon.

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je sais que je puis lire les journaux, de fait, je puis le faire presque aussi bien que le premier ministre, j'imagine, et j'essaie de le faire même si mes moyens sont limités.

Une voix: Et c'est douteux.

[M. Trudeau.]

LA GENDARMERIE ROYALE

L'IMPLICATION PROBABLE DE FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX DANS LA CONTREBANDE DE STUPÉFIANTS À L'AÉROPORT DE MONTRÉAL—LES AUTEURS ET LES MOTIFS DE L'ALLÉGATION

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Au lieu de nous proposer de lire les journaux au sujet des questions qui touchent le solliciteur général, le premier ministre peut-il dire à la Chambre qui pourrait répondre à certaines questions qui sont encore sans réponse, mais qui sont très importantes, surtout en ce qui concerne un article publié il y a une semaine à Montréal à propos du trafic de drogue de la Mafia dans la zone de l'aéroport de Montréal; il paraîtrait que quelque 60 employés sont en cause et que les enquêteurs de la Gendarmerie royale n'étaient pas au Canada à ce moment-là. Sont-ils de retour, leur a-t-on parlé et quel était le motif de cette révélation?

● (1500)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Il va sans dire que le ministre de la Justice agit comme ministre suppléant. Nous trouverions utile que le député nous donne avis assez tôt, ce qui permettrait au ministre suppléant de répondre.

M. Stanfield: Deux semaines?

M. Trudeau: Pas deux semaines, deux heures peut-être, si ce n'est pas trop demander.

M. l'Orateur: À l'ordre. Comme nous voici arrivés au dernier jour prévu de la période de subsides qui se termine ce mois-ci, nous allons évidemment suivre la procédure habituelle et mettre aux voix, ce soir à 9 h 45, l'objet du débat d'aujourd'hui, pour ensuite examiner le bill des subsides. Cela a suscité des difficultés dans le passé, et des suggestions ont été présentées à cet égard. J'ai donc demandé aujourd'hui aux leaders à la Chambre d'aviser à la possibilité de distribuer plus tôt le bill des subsides.

Avec leur accord, je suis autorisé à proposer à la Chambre que s'il y a consentement unanime à cet effet—condition bien sûr indispensable—on distribue aux députés, ce soir à 8 heures, le bill des subsides auquel la Chambre aura à faire franchir, à 10 heures, toutes les étapes, qui devra donc, de toute évidence, être prêt avant cette heure-là. Et cela, sans préjudice de toutes les initiatives qui pourraient intervenir. Est-il décidé, du consentement unanime de la Chambre, que cela pourra être fait à 10 heures?

Des voix: D'accord.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, avec votre permission, j'invoque le Règlement à l'occasion d'une plainte que j'adressais l'autre jour au ministre des Postes (M. Mackasey) concernant le retard survenu dans la distribution de mon courrier resté un certain temps à ma maison de Halifax. Par votre entremise, je tiens à informer le ministre que le facteur chargé de la distribution de mon courrier est venu aujourd'hui me présenter une explication complète de l'incident, à l'heure du petit déjeuner. Je tiens à dire au ministre des Postes que j'ai été touché de la courtoisie de ce fonctionnaire, et comme je me suis plaint publiquement, je tiens aussi à en faire part publiquement.

Des voix: Bravo!

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, j'ajouterai simplement que ce fonctionnaire agit comme la plupart de ses collègues des Postes. Je dois aussi avouer que je n'ai pas encore trouvé de sous-vêtements avec des défauts.

Des voix: Oh, oh!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au leader du gouvernement à la Chambre quels sont les travaux prévus pour le reste de la semaine, pour la semaine prochaine et pour les semaines qui suivront, si possible.

M. Sharp: Bien entendu, tout le monde sait quels travaux sont prévus pour aujourd'hui. C'est le dernier jour réservé. Ensuite, nous étudierons les prévisions budgétaires et les bills de subsides, comme Votre Honneur l'a suggéré. Demain, nous mettrons en délibération le bill C-63 sur les marques et les pièces de monnaie olympiques, le bill S-15, le bill S-17 et, je l'espère aussi, le bill C-2.

Lundi après-midi, nous étudierons la motion de renvoi au comité de la question concernant la région de la capitale nationale. Le budget sera présenté lundi soir. À ce propos, en conformité de l'article 60 du Règlement, je demanderai à Votre Honneur de désigner l'ordre du jour requis. Mardi, jour de la Saint-Jean-Baptiste, la Chambre ne siégera pas et mercredi, nous commencerons le débat sur le budget.

M. Baldwin: J'aimerais dire que j'espère que l'étude du bill C-63 demain ne sera pas du temps perdu. J'ose espérer que la Chambre pourra obtenir au besoin des renseignements sur les circonstances qui incitent le gouvernement à présenter le bill C-63, afin que le débat de demain serve à quelque chose.

Je demande au leader du gouvernement à la Chambre si le ministre des Finances a bien regardé dans sa boule de cristal et s'il peut nous dire aujourd'hui si les propos éloquents de l'exposé budgétaire ne cacheront pas des choses importantes qui exigeront l'adoption de mesures avant le congé d'été de la Chambre?

M. Sharp: J'ai parlé de cela à mon collègue le ministre des Finances et il espère bien, je crois, que certains des bills afférents au budget, sinon tous, seront approuvés en principe.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement car je ne pense pas que les faits aient été rapportés comme ils l'auraient dû. Il semble y avoir contradiction entre les renseignements fournis par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures concernant la fermeture de la base aérienne de Goose Bay et les renseignements obtenus du gouvernement provincial. En vérité, on pouvait savoir depuis quelque temps que le base allait être fermée puisqu'il était question de fermer un bon nombre de bases américaines à Terre-Neuve, mais, assurément, le gouvernement provincial ignorait l'imminence et les conséquences de la fermeture de cette base.

J'ai l'impression que le ministre ne dit pas toute la vérité parce qu'il est connu que le consultat américain à Saint-Jean (Terre-Neuve) n'est pas accessible aux représentants du gouvernement provincial. On avait dit à ces gens de ne donner aucun renseignement sur la fermeture de la base, démarche qui affectera non seulement la région avoisinante mais aussi beaucoup d'autres secteurs de la province de Terre-Neuve. Je crois que le ministre pourrait apporter des précisions.

M. Trudeau: Je pourrais ajouter un mot sur le même sujet, monsieur l'Orateur, peut-être simplement pour faire un peu de lumière. J'imagine que le député a voulu parler de la conversation que j'ai eue à mon bureau avec le premier ministre de Terre-Neuve. Le fait est que, quant il m'a téléphoné, il avait déjà appris aux nouvelles de Radio-Canada que la fermeture de la base était imminente et son inquiétude venait de la soudaineté de cette décision, non pas qu'elle allait fermer mais qu'elle fermait tout de suite. Je dois avouer que je partage cette inquiétude mais j'ai dit que je n'avais pas entendu parler de cette fermeture imminente.

Naturellement, je savais que les Américains nous avaient avisés il y a quelques années qu'ils allaient évacuer mais nous les avions convaincus de retarder leur départ après avoir pris certaines dispositions; ainsi le ministère des Transports allait s'occuper de l'administration, et de tout le reste. Le comité comprenait des fonctionnaires de son propre gouvernement. Ainsi, je crois qu'il y a malentendu au sujet des échanges entre M. Moores et moi-même. Après avoir appris aux nouvelles que la base était sur le point de fermer il m'a fait part de son inquiétude au téléphone et j'ai été en mesure de le rassurer.

En ce qui concerne l'avenir, je ne puis que répéter les paroles du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il existe un comité—le gouvernement de sa province y est représenté—et nous voulons nous assurer que si les Américains partent—et nous n'y pouvons rien—leur départ n'entraînera qu'un minimum d'inconvénients.

M. Whelan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il y a quelques jours, on parlait de calomnies au sujet des inspecteurs qui ne prenaient pas soin des estampilles servant à cacheter la viande et dont certaines auraient été contrefaites. Je voudrais signaler à la Chambre, comme je l'ai promis, que la chose avait été communiquée à mes fonctionnaires à la fin de novembre et au début de décembre. Nos avocats ont immédiatement fait enquête et ont fait rapport au procureur général du Québec. Des accusations ont été portées et l'homme était déclaré coupable en janvier 1975 et condamné à une amende de $3,000. Sa viande fut saisie. Je pourrais ajouter que cette viande n'était pas avariée. Il avait cru bon d'avoir l'estampille CA afin d'accroître ses ventes, mais la viande était saine quand l'inspection des locaux a eu lieu.

Réforme du droit

● (1510)

LE MULTICULTURALISME

DÉPÔT DES RAPPORTS DU CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN SUR LE MULTICULTURALISME ET DE L'ÉTUDE SUR LES LANGUES NON OFFICIELLES

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, deux rapports sur le multiculturalisme: le premier rapport annuel du conseil consultatif canadien sur le multiculturalisme et l'étude sur les langues non officielles.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA TOURNÉE MINISTÉRIELLE EN AFRIQUE OCCIDENTALE

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer dans les deux langues officielles un compte rendu de ma récente tournée en Afrique occidentale.

* * *

BILL MODIFICATIF GÉNÉRAL DU DROIT STATUTAIRE

EXPOSÉ MINISTÉRIEL DES GRANDES LIGNES DE LA MESURE

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je veux annoncer à la Chambre que le ministère de la Justice commence la rédaction d'un bill modificatif général du droit statutaire. Il comportera nombre de particularités, à la fois de par sa nature même ainsi que par la méthode que nous comptons utiliser pour le préparer. D'ailleurs j'expliquerai plus tard ces particularités. Pour l'instant, je voudrais exposer quelques-unes des raisons pour lesquelles nous proposons une telle mesure.

Il est possible de procéder à la réforme du droit en agissant à divers paliers. La réforme du droit pourrait simplement consister à modifier les procédures d'application des lois. Elle pourrait également s'exercer dans les décisions judiciaires. Il importe que la réforme du droit ne procède pas d'une manière bornée et peu clairvoyante et que l'on tienne constamment compte de sa vaste portée. Il importe que les politiques appropriées correspondant aux besoins des citoyens prennent corps dans des textes législatifs et une grande part des débats de la Chambre porte sur le caractère approprié des politiques destinées à répondre à ces besoins. À mon avis, la réforme du droit doit s'effectuer simultanément à tous ces paliers. Naturellement, sa rapidité d'application ne sera pas la même aux différents paliers puisque chacun dispose de ses propres mécanismes d'accélération et de contrainte.

Mais il importe également que la réforme du droit s'effectue à un autre niveau. Il est important que notre législation soit constamment rajeunie et élaguée, dépouillée de ses anachronismes et de ses contradictions et remaniée dans les cas de lacunes évidentes, lorsque la nécessité de la modification ou la forme que cette modification devrait emprunter ne font aucun doute pour des personnes sensées. Chose assez étonnante, c'est ce type de réforme du droit qui s'est fait attendre d'une certaine façon. L'une des raisons en est que l'horaire chargé de la Chambre empêche de présenter des modifications à une loi en attendant un remaniement d'envergure. C'est ainsi que les changements mineurs d'une loi donnée seront inclus dans une mesure de portée plus vaste. Au moment de l'examen du bill, les changements mineurs sont ordinairement approuvés rapidement par tous les partis. Néanmoins, il reste que des changements mineurs souhaitables concernant d'autres lois, qui selon toute vraisemblance, seraient rapidement approuvés par tous les partis, doivent attendre des années que la loi en question réclame enfin des modifications d'une portée plus vaste.

Nous proposons donc une façon de procéder à des changements législatifs qui ne prêtent pas à controverse. J'insiste sur ce point car ce sera le principal critère qui servira à décider quelles propositions seront incluses dans le bill. Le critère ne sera pas difficile à déterminer. Une proposition deviendrait controversée dès qu'un des partis s'y dirait opposé. La proposition serait alors rejetée et exclue du bill.

Autrement dit, le bill ne renfermera que des dispositions sur lesquelles nous pouvons nous entendre rapidement et facilement. Nous inviterons tous les députés à soumettre des propositions à inclure dans le bill, et nous serons heureux de les étudier toutes. De plus, nous entendons procéder à un examen complet des lois fédérales et inviter les membres du barreau, les juges et d'autres qui sont directement touchés à proposer des changements à inclure dans le bill.

J'entrevois un processus tout à fait ouvert d'élaboration du bill. Je verrais le comité permanent de la justice et des questions juridiques jouer un rôle particulièrement actif à ce sujet, et les fonctionnaires du ministère de la Justice seraient à l'entière disposition du comité. Bien plus, après étude et approbation du contenu par le cabinet, nous entendons renvoyer le sujet du bill à ce comité pour approbation finale avant que le bill soit présenté.

Je suis certain que la plupart des députés peuvent penser à des changements législatifs manifestement souhaitables qu'ils aimeraient voir apporter. Le comité permanent des textes réglementaires pourrait bien présenter des suggestions au sujet de certains pouvoirs de régie. Absolument n'importe quel amendement pourrait être inclus, pourvu qu'il ne soit pas controversé, suivant que je l'ai indiqué plutôt. Règle générale, les questions de finance ne seraient pas retenues.

Nous espérerions voir présenter le premier bill d'ici un an et d'autres du genre tous les ans par la suite.

[*Français*]

Monsieur le président, la loi proposée est à mon avis une expérience passionnante, la controverse étant le fondement essentiel de notre système parlementaire. Cela n'empêche pas de rencontrer souvent, au Parlement, des exemples de collaboration et de bonne volonté.

Ce bill donnera aux députés de tous les partis l'occasion de participer à l'amélioration de la législation canadienne d'une manière directe et non partisane. Son succès dépendra de la collaboration de tous. Je suis sûr que ce mécanisme rendra un véritable service au peuple canadien, et j'ai hâte d'en discuter de façon plus détaillée avec le comité permanent de la justice et des questions juridiques.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Avant que je n'accorde la parole à l'opposition, les députés pourraient peut-être étudier ce qui suit: d'ordinaire, ce genre de déclaration est suivie d'une brève période de questions. Aujourd'hui est un jour réservé et j'hésite donc à consacrer trop de temps à la motion, pourtant très importante, du député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter). En outre, cette déclaration porte sur une mesure qui doit bientôt être adoptée et la politique connexe. Les députés se contenteront peut-être de répondre par une déclaration d'opposition laissant de côté la période de questions au sujet de cette déclaration. S'ils sont d'accord, sans doute pourrions-nous procéder ainsi.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je puis assurer à la Chambre qu'il me faudra moins de 1,000 mots pour dire que l'opposition officielle se fera un plaisir d'aider le ministre et le gouvernement dans leurs tâches administratives. J'ai compté les mots du ministre. Sauf le grand respect que je lui porte, il a proféré 1,000 mots en l'air. J'apprécie beaucoup la plupart des propos du ministre, mais je pense que cette déclaration n'est pas l'une de ses meilleures.

À la première page du communiqué de presse, on ajoute que le bill contiendra des dispositions vraiment uniques. Nous avons attaché nos ceintures et appris que tant qu'il n'y aurait pas de controverse, le ministre renverrait ce bill à la Chambre. J'aimerais que le ministre mette à l'épreuve la bonne volonté de la Chambre. À la page 4, il mentionne la coopération et la bonne volonté du Parlement. Le ministre pourra être surpris de la réaction des députés, s'il présentait une mesure sur la réforme du cautionnement, la réforme du Code criminel au sujet des viols, un amendement à l'article 613 concernant la substitution par les cours d'appel des verdicts rendus par des jurys, etc. Le ministre serait surpris de toute la collaboration et de tout l'appui qu'il obtiendrait de l'opposition officielle s'il présentait ces réformes.

Des voix: Bravo!

M. Fairweather: On nous demande d'attendre un an pour voir les résultats de l'administration du ministre. Je pense que nous pouvons survivre jusque-là.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, je doute sérieusement que le ministre puisse prendre le temps de la Chambre pour faire cette annonce et empiéter ainsi sur le temps prévu pour débattre une motion de l'opposition. Il y a environ cinq ans, on a créé la Commission de réforme du droit pour qu'elle recommande des modifications à la loi. Les nombreux rapports et études de la Commission n'ont produit aucun bill, et il n'est pas trop tôt pour offrir aux Canadiens des bills de fond qui tentent de résoudre certains des grands problèmes actuels: la réglementation des armes à feu, l'avortement, la peine capitale et des approches de diversion pour la déclaration de culpabilité et la condamnation de personnes déclarées coupables. Voilà quelques problèmes; cela m'aurait fait plaisir que le ministre annonce des bills sur ces sujets.

Le solliciteur général (M. Allmand) a dit au comité permanent de la justice et des questions juridiques qu'avant de présenter le nouveau bill sur les jeunes criminels, il le ferait circuler parmi les membres du comité. Par ailleurs, il me semble que le ministre de la Justice (M. Lang) a, en différentes occasions ces derniers mois, affirmé son intention de présenter un bill omnibus contenant les amendements à apporter au Code criminel. Je pense qu'il devrait suivre l'exemple du solliciteur général et faire circuler dès maintenant les propositions d'amendements sur les questions qu'il envisage d'aborder.

J'espère qu'il s'occupera du contrôle des armes à feu, de l'avortement et de la peine capitale. Ce sont des questions essentielles qui touchent les Canadiens; aussi le ministre nous déçoit-il beaucoup lorsqu'il nous parle, comme il l'a fait cet après-midi, d'un bill d'ordre administratif sur lequel son ministère travaille et qu'il espère élaborer d'ici un an. Nous admettons tous que des amendements d'ordre administratif sont nécessaires, qu'il faut également obtenir la contribution des juges, des avocats et des autres personnes directement en cause. Je suis certain qu'il obtiendra leur collaboration pour ce genre de loi.

M. Lang: C'est exactement ce que j'ai demandé—c'est pour cela que je suis intervenu.

● (1520)

M. Gilbert: Lorsque le ministre cherche à savoir s'il s'agit d'une question qui ne prête pas à controverse—auquel cas, il l'introduira dans un texte législatif un peu plus tard—il se défile devant ses devoirs et ses obligations. Le ministre doit faire face à certaines des questions que se posent les Canadiens aujourd'hui. Au lieu de dire qu'il va présenter un bill d'ordre administratif, il ferait mieux de déclarer qu'il va présenter des amendements au Code criminel, d'imiter le solliciteur général (M. Allmand) et de faire circuler le bill, pour que les gens directement intéressés puissent l'étudier au cours de l'été et en débattre à l'automne.

Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice me déçoit. Je le crois capable de faire mieux; cela est indigne de lui.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, le ministre fait perdre le temps de la Chambre. Dans une longue déclaration, il ne se contente de dire que dans un an approximativement un projet de loi ou des projets de lois visant une réformes pénale seront déposés.

Nous exprimerons alors nos opinions dans un an, monsieur le président. Mais en attendant, je ne comprends vraiment pas à quelle sorte de jeu le ministre se livre cet après-midi. Où veut-il en venir exactement? Il s'agit probablement d'un jeu publicitaire. Il copie vraisemblablement le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), mais sa déclaration n'est pas plus impressionnante que de juste. Je le remercie d'ailleurs de ne pas m'en avoir envoyé une copie, comme d'habitude. C'est un ministre qui «tripote», ou qui envoie ses déclarations aux autres partis, mais qui oublie les créditistes. Alors, je le remercie une fois de plus, monsieur le président, de nous avoir oubliés. De toute façon, quand on considère la valeur que sa déclaration représentait, je crois qu'il a bien fait de ne pas perdre son temps à nous en envoyer une copie.

Questions au Feuilleton

[*Traduction*]

LA LOI DES ALIMENTS ET DROGUES, LA LOI SUR LES STUPÉFIANTS ET LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE PORTANT SUR LA POSSESSION ET LE TRAFIC DES DROGUES CONTRÔLÉES

L'hon. Allan J. MacEachen (au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: Que le bill S-19 (du Sénat), tendant à modifier la loi des aliments et drogues, la loi sur les stupéfiants ainsi que le Code criminel, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

* * *

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS TRANSMARINES

MESURE MODIFICATIVE PORTANT SUR LE NOM DE L'ORGANISME

L'hon. Allan J. MacEachen (au nom du ministre des Communications) propose: Que le Bill S-27, tendant à modifier la loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du gouverneur général,
Ottawa
Le 19 juin 1975

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Bora Laskin, C.P., juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui le 19 juin, à 5 h 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
Monsieur le président,
l'assurance de ma haute considération.
Le secrétaire administratif
du gouverneur général,
André Garneau
Brigadier général

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 2301, 2315, 2449, 2488, 2489, 2490, 2556 et 2580.

[M. Fortin.]

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

LA DÉPRESSURISATION DANS LES AVIONS DC-9

Question no 2301—**M. McKenzie:**

1. Depuis l'apport de 22 modifications par Air Canada à ses appareils DC-9 en octobre 1974, combien de cas de dépressurisation sont survenus dans ces appareils?

2. Y a-t-il eu dépressurisation dans les appareils 735 et 732, le 11 février 1975?

3. Quels sont les caractéristiques pertinentes de ces cas de dépressurisation et de tous autres incidents du genre survenus depuis octobre 1964?

4. En avril 1975, l'appareil 751 a-t-il été immobilisé au sol à cause d'une enquête sur un problème de dépressurisation?

5. Apportera-t-on d'autres modifications aux appareils DC-9 ou à d'autres appareils d'Air Canada afin de régler les problèmes de dépressurisation?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): La direction d'Air Canada nous communique ce qui suit: 1. Entre le 1er novembre 1974 et le 29 avril 1975, quatre cas de dépressurisation se sont produits. Étant donné que pendant cette période les 53 DC-9 de la société ont effectué 66,508 vols, le taux est d'un incident par 16,700 vols.

2. Non.

3. Les quatre incidents ont été causés par une fuite dans un joint de porte, le givrage des séparateurs d'eau, un commutateur défectueux et un coussinet gommé. Des mesures ont été prises pour corriger toutes les défectuosités découvertes afin d'éviter toute répétition de ces incidents. La descente rapide et d'autres manœuvres ont été exécutées correctement et, exception faite des difficultés occasionnant une perte de pression, tous les systèmes auxiliaires fonctionnaient tel que prévu. L'oxygène n'a fait défaut en aucun temps et aucun passager n'a souffert d'une blessure ou indisposition.

4. Non. Toutefois, des travaux d'entretien ont été effectués sur l'appareil 751 en avril car, même si la pressurisation pouvait être amorcée manuellement au niveau du sol, le fonctionnement automatique présentait des difficultés.

5. Voir la réponse à la question no 1098. En outre, nous employons tous les moyens nécessaires pour déterminer la cause des problèmes de dépressurisation et apporter des modifications à l'appareil, aux consignes d'utilisation et aux méthodes d'entretien afin d'améliorer la fiabilité du système régulateur de pression.

LES LAISSEZ-PASSER D'AIR CANADA

Question no 2315—**M. Cossitt:**

Quel est le nom de tous les membres de la famille du Premier ministre ou des ministres du Cabinet qui possèdent des laissez-passer d'Air Canada, depuis le 20 avril 1968 et, dans chaque cas, à combien de reprises chacun de ces laissez-passer a-t-il été utilisé?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Voici la réponse d'Air Canada: Les registres de laissez-passer d'Air Canada ne sont gardés que deux ans à compter de l'année d'émission, conformément aux exigences du gouvernement canadien. Air Canada garde actuellement des registres pour les années 1973 et 1974. Ci-joint, liste de conjoints de ministres du cabinet qui ont reçu des laissez-passer personnels au cours de 1973 et 1974. La femme et les enfants du premier ministre ont des laissez-passer périodiques ou «annuels» sans restriction quant au nombre de fois qu'ils peuvent servir. Ce serait une tâche difficile et néces-

sitant beaucoup trop de travail de la part des commis que de déterminer le nombre d'occasions où ces laissez-passer ont été employées. Les passes de voyage sont rarement renvoyées pour annulation et nous supposons habituellement qu'elles ont été utilisées.

1974

Le 15 mai 1975

Laissez-passer émis—conjoints de ministres du cabinet: Mme R. K. Andras, Mme W. Allmand, Mme S. R. Basford, Mme J. Buchanan, Mme J. Chrétien, Mme B. Danson, Mme J. E. Dubé, Mme H. Faulkner, Mme A. W. Gillespie, Mme H. Gray, Mme S. Haidasz, Mme D. Jamieson, Mme J. Jerome, Mme O. E. Lang, Mme J. Marchand, Mme P. Martin, Mme J. Munro, Mme D. MacDonald, Mme B. Mackasey, Mme A. Ouellet, Mme G. Pelletier, M. M. Sauvé, Mme R. Stanbury, Mme E. Whelan.

LE COÛT DES SERVICES DE BRISE-GLACE DANS LES PORTS DU SAINT-LAURENT

Question nº 2449—**M. Forrestall:**

À combien le ministère des Transports évalue-t-il le coût total des services de brise-glace dans les ports du Saint-Laurent, depuis le 1er avril 1965, et qui en a payé les frais?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Le ministère des Transports évalue ces services, pour la période du 1er avril 1969 jusqu'à ce jour, à $8,600,000. (Les données de base pour les années antérieures à 1969 n'ont pas été compilées.) Le ministère des Transports assume ces frais.

LES HÔTELS DU CANADIEN NATIONAL

Question nº 2488—**M. Mazankowski:**

1. Au sujet du projet de vente des hôtels du Canadien National, les contrats passés par la compagnie doivent-ils être approuvés par le Parlement?

2. Le ministre des Transports donnera-t-il au public canadien l'assurance qu'aucune décision à ce sujet ne sera prise et mise à exécution pendant une intersession?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. L'article 31 de la loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada autorise le CN à aliéner, avec l'approbation du gouverneur en conseil, les actions qu'il détient dans le capital social d'une compagnie d'hôtel. L'approbation du Parlement n'est pas requise.

2. Le CN n'a actuellement aucun projet de vente de ses hôtels; je ne puis donc donner aucune assurance quant au moment où une décision sera prise.

LE PROJET DE VENTE DES HÔTELS DU CN

Question nº 2489—**M. Mazankowski:**

1. Si les hôtels du Canadien National étaient vendus au consortium formé de la compagnie de chemins de fer du Canadien National, d'Air Canada et des sociétés Hilton et Trizec, quel pourcentage du marché canadien de l'hôtellerie le consortium détiendrait-il?

2. Peut-on se fonder sur des raisons valables pour permettre aux sociétés de la Couronne de posséder et d'exploiter, en tout ou en partie, certains secteurs du marché, comme celui de l'hôtellerie, qui sont l'apanage du secteur privé et, dans l'affirmative, quelles sont ces raisons?

Questions au Feuilleton

3. Est-il plus économique et efficace de permettre aux chaînes d'hôtels d'offrir, à des prix concurrentiels, des billets d'avion comprenant des séjours à l'hôtel, plutôt que de permettre à Air Canada d'acquérir, en tout ou en partie, ses propres hôtels?

4. Cette transaction est-elle conforme à la politique canadienne en matière de propriété étrangère?

5. Cette transaction a-t-elle fait l'objet d'appel d'offres *a*) sinon, (i) pourquoi (ii) combien de chaînes d'hôtels canadiennes pourraient offrir les mêmes services qu'Hilton, *b*) dans l'affirmative, (i) quels ont été les soumissionnaires (ii) à combien s'élevait chacune des soumissions?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Voici la réponse des Chemins de fer Nationaux du Canada: 1. Le CN ne donne pas suite aux arrangements proposés à propos de ses hôtels.

2 à 5. Sans objet.

L'UTILISATION DES CHAMBRES DANS LE CADRE DU CONSORTIUM HÔTELIER

Question nº 2490—**M. Mazankowski:**

1. Quelles sont les obligations du Canadien National et d'Air Canada en matière de garantie d'utilisation des chambres qui leur appartiennent dans le cadre du consortium formé de la compagnie de chemins de fer du Canadien National, d'Air Canada et des sociétés Trizec et Hilton?

2. Quel sera le statut des hôtels du Canadien National exclus du trust?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Voici la réponse des Chemins de fer Nationaux du Canada: 1 et 2. Le CN ne donne pas suite aux arrangements proposés à propos de ses hôtels.

L'EXEMPTION DES PERSONNES ÂGÉES DU VERSEMENT DE DROITS DE PASSAGE SUR LES CANAUX

Question nº 2556—**M. Cossitt:**

Au sujet des droits de passage que le gouvernement veut imposer à partir de cette année pour les canaux relevant de la compétence du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le gouvernement a-t-il songé à en exempter les personnes âgées et, *a*) dans l'affirmative, quel en est le résultat pratique, *b*) dans la négative, le gouvernement y songera-t-il?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): *a*) En effet, le gouvernement a envisagé une telle éventualité. Les droits s'appliqueront aux bateaux et non pas à leur équipage ou à leurs passagers. On ne tiendra pas compte de l'âge du propriétaire ou du conducteur du bateau. *b*) Sans objet.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LES COURS DE LANGUES

Question nº 2580—**M. Herbert:**

1. Quel est le coût total des cours de langue, porté au budget des dépenses de 1975-1976 du ministère des Approvisionnements et Services?

2. Comment ces frais se répartissent-ils entre *a*) le traitement du personnel qui suit les cours, *b*) le traitement du personnel enseignant, *c*) les services additionnels ou supplémentaires à acheter de la Commission de la Fonction publique, *d*) les autres frais?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): 1. $3,101,000.

2. *a*) $1,340,000. *b*) Néant. *c*) $560,000. *d*) $1,201,000.

Ressources nationales

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE SUR LES RICHESSES DE LA FAUNE ET DE LA FLORE MARINES DANS LES EAUX DE SON PLATEAU CONTINENTAL

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest) propose:

Que la Chambre déclare que le Canada jouit d'un droit spécial de gérer et exploiter les richesses de la faune et de la flore marines dans les eaux de son plateau continental et des pentes de ce dernier, et que le Canada doit prendre des mesures immédiates pour affirmer son droit de gérer et de contrôler ces richesses.

—Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler au début que cette motion a été rédigée de façon à ne pas poser la question de défiance envers le gouvernement. Cette motion n'en est pas une de défiance, mais elle cherche plutôt à connaître les opinions des députés sur une très importante question.

Monsieur l'Orateur, la motion mise en discussion aujourd'hui porte sur le sujet sans doute le plus important pour une bonne partie de notre population, et particulièrement pour celle des provinces Atlantiques et de la Colombie-Britannique. C'est une question de survie pour la population de ma province, car malgré ses fluctuations, l'industrie de la pêche reste le plus important secteur de l'économie terre-neuvienne, celui qui de loin influe le plus sur la vie sociale et économique de nos collectivités et de notre population. Terre-Neuve ne constitue pas un cas isolé à cet égard. L'industrie de la pêche joue un rôle tout aussi important dans d'autres parties du pays. Je suis persuadé que mes collègues des autres régions feront ressortir son importance pour leurs provinces respectives, au cours du présent débat.

Les pêcheries, qui représentent pour nos pêcheurs de l'Est et de l'Ouest non seulement un gagne-pain mais aussi une profession, sont sérieusement menacées. Je dirais même qu'elles sont vouées à une complète disparition si le gouvernement n'intervient pas immédiatement. La situation actuelle et ses incidences sociales et économiques, sont directement attribuables aux abus des flottes étrangères qui pêchent au large de nos côtes. Il faut absolument que le pays exerce immédiatement et de façon décisive une véritable souveraineté sur le plateau continental, qu'il assure d'une façon rationelle la gestion, l'exploitation et la reconstitution de nos pêcheries.

Vu toutes les données scientifiques dont nous disposons et devant la baisse rapide des prises, que nous constatons malgré un effort et des moyens accrus, le gouvernement ne peut se cacher la nécessité d'une action immédiate. Je sais que toutes les tentatives faites pour assurer la réglementation internationale des pêches traînent depuis longtemps et sans jamais aboutir. La Conférence sur le droit de la mer tenue à Genève a montré de façon accablante qu'une telle conférence ne réussissait guère à apporter de solution aux problèmes urgents concernant les pêches internationales. Nous étions optimistes, c'est le moins qu'on puisse dire, de croire que 150 pays, ayant des douzaines de problèmes particuliers, allaient s'entendre sur un seul traité contenant plus de 300 articles distincts et couvrant un tel éventail de questions.

Nous devons aussi reconnaître que la plupart des pays ne sont pas forcés, comme le Canada, de trouver une solution rapide aux problèmes relatifs au droit de la mer. Ils n'ont pas à lutter contre un déclin rapide des pêches. Et la plupart n'ont, dans le domaine maritime, aucun autre intérêt vital qui exige de toute urgence la protection d'un nouveau régime juridique comme celui que préconisait le Canada à la conférence de Genève.

Nous devons nous rappeler l'échec des précédentes conférences sur le droit de la mer qui n'ont pas permis de négocier un traité valable. Par conséquent, madame l'Orateur, rien ne garantit qu'une autre rencontre en 1976 aboutira inévitablement à la signature d'un traité. Et même si c'était le cas, la ratification du traité, l'adoption des lois nécessaires, la création d'un mécanisme d'administration et même un affaiblissement rapide des efforts étrangers en matière de pêche, ajouteraient des années à la mise en place d'un processus qui, avec le temps, aura perdu sa raison d'être à cause d'une diminution de longue date des réserves de poissons et du nombre de pêcheurs, et d'un changement dans la composition sociale des communautés côtières.

● (1530)

Il est donc évident que si nous voulons éviter l'effondrement complet de l'industrie canadienne de la pêche, de l'existence sociale et économique même d'un grand nombre de nos gens, le gouvernement n'a d'autre choix que de prendre des mesures unilatérales. Elles indiqueraient clairement la détermination du Canada de gérer, de contrôler et de rebâtir, au besoin, nos stocks de poissons. Je pose la question suivante, madame l'Orateur: quel autre choix avons-nous? La conférence de Genève sur le droit de la mer et d'autres conférences semblables remontant jusqu'à 1958 ont lamentablement échoué à trouver une solution à ce problème. Nous commençons à manquer de temps: on est en train d'épuiser dangereusement nos stocks de poissons.

Le premier ministre (M. Trudeau) et le cabinet devraient étudier l'histoire des pêcheries de Terre-Neuve et apprendre comment nos ancêtres se sont débrouillés avec les questions de pêche internationale. Je pense que le gouvernement s'instruirait s'il apprenait le progrès qu'a fait Terre-Neuve pour établir et défendre ses droits sur les ressources marines entourant ses côtes. Tous ces droits ont été acquis à la suite d'action unilatérale.

Les premières initiatives de Terre-Neuve pour protéger ses pêcheries remontent à 1857; elle a agi sur le plan international seulement deux ans après que la colonie ait obtenu son statut de gouvernement responsable. Face à un gouvernement anglais qui persistait à s'occuper davantage de ses bonnes relations avec des pays européens plus puissants et prestigieux que des intérêts de Terre-Neuve—et l'intérêt de Terre-Neuve est de résister aux prétentions de certains pays d'avoir le droit de pêcher le long des côtes de Terre-Neuve—la législature de Terre-Neuve de l'époque a adopté une résolution semblable à celle que nous étudions ici aujourd'hui. Elle a condamné en même temps le commerce par le gouvernement anglais des droits territoriaux et maritimes de Terre-Neuve sans le consentement de la législature.

À la fin, le gouvernement anglais a reculé et reconnu que «les droits dont jouit la colonie de Terre-Neuve ne doivent pas être cédés ou échangés sans son consentement». Par la suite, dans la dernière partie du 19e siècle, en traitant avec les vaisseaux américains, canadiens et français qui pêchaient à l'intérieur de ses eaux territoriales, Terre-Neuve n'a pas feint de coups. La célèbre loi Bait, qui équivaudrait aujourd'hui à interdire l'accès des ports aux navires étrangers, et nos règlements sur la pêche en géné-

ral étaient appliqués avec une sévérité à faire dresser les cheveux sur la tête des diplomates anglais et ne contribuaient guère à rendre Terre-Neuve populaire auprès du beau monde de Londres ou des autres capitales européennes.

En 1904, le service de protection des pêches de Terre-Neuve avait cinq croiseurs sous sa juridiction. Ils étaient gréés de l'outillage nécessaire pour faire respecter les règlements de pêche de notre pays et ils le faisaient. Selon nos archives, sept navires de pêche étrangers ont été arrêtés la même année et reconnus coupables de diverses infractions, notamment avoir pêché dans nos eaux territoriales, avoir déversé des déchets de poisson dans nos bancs de pêche et avoir volé les filets et les agrès pour la pêche au hareng d'une flotte. Je demande quelles mesure notre pays a pris pour protéger nos ressources marines? Quelles mesures a pris notre pays dont la population dépasse 20 millions d'habitants? Songez à ce que faisait Terre-Neuve il y a 75 ans avec 250,000 hatitants. La population de cette province ne s'est pas contentée de parler, mais elle a joint le geste à la parole et a investi là où elle le jugeait nécessaire.

Quelques années plus tard, en 1910, une commission spéciale d'arbitrage internationale établie entre l'Angleterre et les États-Unis confirmait que Terre-Neuve et le Canada avaient raison d'établir des lignes de base de cap en cap pour déterminer leurs eaux territoriales. Plus tard, l'Angleterre réussit à persuader le Canada d'abandonner cette façon de mesurer et d'accepter plutôt une limite de dix milles pour établir les lignes de clôture dans les baies. C'était là, bien sûr, une déformation complète de la décision rendue par la commission d'arbitrage et, dans le cas de Terre-Neuve, cette décision aurait énormément réduit la zone contrôlée par la province. En conséquence, Terre-Neuve a rejeté cette proposition et déclaré par la suite de façon unilatérale son droit d'établir une ligne de base de cap en cap, formule qui fut appliquée jusqu'au moment de la Confédération et que le Canada a reconnue lorsque Terre-Neuve entra dans la Confédération en 1949.

Vous voyez donc, madame l'Orateur, que les Canadiens de l'Est, dont nous sommes, nous Terre-neuviens, n'ont jamais vu d'un œil trop favorable les étrangers piller nos pêcheries. Et surtout, notre population est décidée à se battre pour défendre ses droits qui datent d'avant la Confédération. Il est évident qu'avec la Confédération ce rôle a été imparti au gouvernement fédéral. Si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) s'intéresse aux histoires de Terre-neuviens, qu'il essaye de voir comment il peut s'en tirer en l'occurrence. La vraie leçon qui s'en dégage, c'est qu'il ne faut pas vivre dans le passé, mais tenir compte de la volonté d'un peuple, sa volonté de faire front, uni et déterminé, contre les empiètements des grandes puissances pour la défense de nos intérêts vitaux. Il pourra le faire de nouveau.

La détermination que le gouvernement va montrer à défendre nos pêcheries sera évidemment fonction de la façon dont sont traitées les régions économiquement faibles du pays. Il va de soi que la question des droits de pêche est sans conséquence pour la vie économique et sociale des provinces riches qui n'ont pas accès à la mer. Comme ce sont ces provinces qui détiennent la balance du pouvoir politique et économique, faut-il s'étonner qu'Ottawa ne s'inquiète guère de nos problèmes, qu'il refuse d'intervenir pour défendre nos intérêts supérieurs?

Les Terres-Neuviens n'ont pas oublié les leçons du passé. Ils n'ont pas oublié ce qui est arrivé quand leur île était une colonie de la Grande-Bretagne. Ce pays a sacrifié nos pêcheries pour ne pas nuire à ses relations avec les puissances européennes plus puissantes et plus prestigieuses. Et si ces mots ont un ton d'actualité, c'est que le gouvernement actuel a adopté le même point de vue. Nos pêcheurs feraient preuve d'une grande naïveté s'ils ne comprenaient pas la raison véritable qui empêche le gouvernement d'intervenir de façon unilatérale pour protéger leur gagne-pain et leur profession. C'est que notre gouvernement s'intéresse plus à maintenir son image à l'étranger, à sa réputation de «M. Net», de «M. Sourire», que de régler les problèmes de nos pêcheurs.

Il est des époques où les membres du gouvernement ne craignent pas de parler fort, comme par exemple lorsque des élections vont avoir lieu quelques semaines plus tard. C'est ainsi qu'à un meeting libéral tenu à Corner Brook (T.-N.), le 24 juin 1974, donc 14 jours avant les élections fédérales du 8 juillet, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson), qui représente cette magnifique circonscription de pêcheurs qu'est Burin-Burgeo, a vraiment montré de quoi il était capable. On a pu voir qu'il pourrait se mesurer seul à tous les pays de la CIPAN et à tous les autres États qui pêchent au large de nos côtes. Permettez que je cite un extrait de son discours lors de cette réunion:

> Le Canada exercera à lui seul la maîtrise du plateau continental au large de ses côtes si les négociations en cours concernant le droit de la mer ne l'appuient pas dans la majorité de ses revendications.

Le ministre, arborant alors l'insigne d'un candidat qui cherche à se faire réélire dans la circonscription de Burin-Burgeo, laquelle est tributaire de la pêche plus que n'importe quelle autre région au Canada, a poursuivi en ces termes:

> Le Canada ne tient pas à assister en gendarme à la conférence sur le droit de la mer à Caracas. Si le tout laisse à désirer, nous ne pouvons simplement pas nous résigner à une telle situation.

Le ministre terminait par ces paroles:

> Le Canada doit contrôler les pêches sur le plateau continental et s'il ne peut négocier le contrôle sur ce plateau et sur ses immenses richesses en poisson, il ne pourra pas faire autrement que de prendre de son propre chef des dispositions en ce sens.

Je devrais aussi signaler que le premier ministre était également présent au rassemblement qui avait lieu ce jour-là à Corner Brook. Il contribua grandement à atténuer le problème qui assaille nos pêcheurs et à dissiper leur anxiété pour l'avenir, en leur donnant l'assurance que la Conférence sur le droit de la mer accepterait la position du Canada, soit une zone de pêche exclusive de 200 milles. Je me dois de mentionner que la Conférence en laquelle le premier ministre avait une confiance aussi débordante était celle qui s'est tenue à Caracas en 1974. Aucun traité n'a été signé à l'issue de cette conférence. Depuis lors, une autre conférence s'est tenue à Genève et elle s'est aussi terminée sans qu'une convention ne soit négociée en vue de protéger nos ressources marines.

● (1540)

Ce que nous devons nous demander, en particulier ceux qui vivent dans la région de l'Atlantique ou sur la côte Ouest, c'est jusqu'à quand nous pouvons attendre. Combien d'autres conférences faudra-t-il tenir pour que le premier ministre (M. Trudeau), le ministre d'État chargé des Pêches (M. LeBlanc) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) saisissent le message et prennent des mesures pour protéger nos pêcheurs et l'industrie de la pêche?

Il est clair que le gouvernement s'accroche aux conférences. Il y en a depuis 1958. On songe déjà à en organiser

une à New York en 1976. Nous sommes en train de nous constituer un groupe d'élite de délégués aux conférences. On pourrait peut-être s'arranger pour faire coïncider la conférence de New-York avec les séries mondiales.

M. McGrath: Il se passerait au moins quelque chose.

M. Carter: Si cela continue, nous aurons plus de délégués de conférences que de pêcheurs. La dernière conférence, celle en laquelle le gouvernement demande aux pêcheurs de placer leurs espoirs et leur confiance, est la conférence de la CIPAN, tenue actuellement à Édimbourg, en Écosse. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et son collègue le ministre d'État chargé des Pêches, ont courageusement ordonné à leurs délégués d'exiger une réduction d'au moins 40 p. 100 des activités de pêche des 14 pays membres de la CIPAN. Sinon, disent-ils, il faudra fermer nos ports de la côte est à tous les bateaux de pêche étrangers.

Il faudrait noter, monsieur l'Orateur, qu'ils demandent une réduction de 40 p. 100 à l'égard des activités de pêche et non des quotas. Comme je le montrerai plus tard, c'est là qu'est le truc. Lorsque le ministre a menacé de fermer nos ports de la côte est, il a dû y avoir quelques insomnies dans les pays concernés, surtout la Russie, la Pologne et les Allemagnes de l'Est et de l'Ouest, qui sont tous de grands pilleurs de nos ressources marines et qui ont enfreint les contingents actuels de la CIPAN. Les navires de ces pays n'ont pas vraiment besoin de nos ports, car ils peuvent être approvisionnés entièrement en mer. Pour ce qui est des autres pays, il leur suffirait de diriger leurs navires de pêche vers les îles françaises de Saint-Pierre et Miquelon, où ils seraient accueillis à bras ouverts.

Un mot maintenant sur les réunions de la CIPAN et l'exigence de notre gouvernement, qui a demandé que les nations membres réduisent de 40 p. 100 leurs activités de pêche. Je suis sûr que le ministre d'État chargé des Pêches se rend compte que même si la réunion de la CIPAN aboutissait à un tel accord, il est fort possible que cet accord ne diminue pas d'une livre la quantité de poisson pêché dans la zone de pêche de la CIPAN. Le gouvernement actuel a été incapable de bien faire respecter les contingents fixés par la CIPAN. Récemment, le ministre a déclaré au comité que les Russes ont dépassé leur contingent et ont été pris sur le fait. À mon sens, le ministre a fait une déclaration fort timide en affirmant que les Russes avaient dépassé de quelque peu leurs contingents. Selon des sources dignes de confiance, ils ont dépassé de cinq fois leurs quotas. Voilà ce qui se passe dans les zones relevant de la CIPAN. Il nous faudra sûrement prendre les précautions voulues.

Si le gouvernement canadien est incapable de faire respecter les quotas de la CIPAN, alors que des hommes peuvent monter à bord des navires pour y évaluer la quantité de poissons dans les cales, comment s'attendre à ce que ces hommes fassent respecter convenablement une entente visant à réduire les activités de pêche? Il faudrait pour cela qu'on affecte des inspecteurs à chaque navire et que ces inspecteurs travaillent sans cesse à compter le nombre de filets, le nombre d'heures que ces filets passent dans l'eau et le nombre de fois qu'ils sont remontés; il leur faudrait également évaluer le volume de travail des membres de l'équipage et l'effort qu'ils mettent à leur travail. C'est impossible. Je ne pense pas que le ministre d'État (Pêches) et ses collègues soient sérieux à ce sujet. Il s'agit d'une proposition ridicule, car elle est impossible à faire respecter.

Je vais exposer, aux fins du compte rendu, la situation telle qu'elle existe à l'heure actuelle relativement aux pratiques de pêche par les pays membres de la CIPAN. Ce sont les statistiques officielles du gouvernement canadien. En 1960, le total des prises de poissons de fond au Canada s'élevait à 723,000 tonnes métriques, contre 885,000 en 1973, soit une augmentation de 22.4 p. 100. La même année, les prises de la Russie étaient de 258,000 tonnes métriques, comparativement à 1,354,000 en 1973, ce qui représente une hausse de 424.8 p. 100. En 1960, les États-Unis avaient pris 477,000 tonnes métriques contre 971,000 en 1973, soit une augmentation de 103.6 p. 100. En 1960, l'Espagne avait pêché 177,000 tonnes métriques de poisson, comparativement à 238,000 en 1973, ce qui équivaut à une hausse de 34.5 p. 100. La Pologne avait pris 4,000 tonnes métriques en 1960, contre 267,000 tonnes métriques en 1973, soit une augmentation de 6575 p. 100. Les autres pays membres de la CIPAN ont enregistré des hausses aussi phénoménales que celles que je viens de mentionner.

En résumé, le total des prises de poissons de fond effectuées dans les régions visées par la CIPAN en 1973 représente exactement le double du tonnage de 1960. Je devrais signaler qu'en 1974, les prises totales de toutes les espèces de poissons, à Terre-Neuve, ont été moins de la moitié de celles de 1969, en dépit d'une activité et d'une capacité accrues. Faut-il s'étonner que nous n'ayons plus foi en la CIPAN et au gouvernement?

Les perspectives pour les pêcheurs canadiens sont bien tristes. Leur moyens de subsistance sont saccagés par les intérêts étrangers et leur gouvernement reste complètement indifférent à leur problème. Le représentant de Terre-Neuve à la Conférence sur le droit de la mer, M. Cabot Martin, a très bien résumé la situation. Les pêcheurs canadiens, a-t-il dit, devraient se demander pourquoi les dangers de l'unilatéralité sont acceptables à Ottawa quand il s'agit de sauver les ours polaires, mais ne le sont pas quand il est question de la survivance même de nos villages de pêche. On peut évidemment dire la même chose des phoques. Le gouvernement s'intéresse davantage à préserver les troupeaux de phoques et, dans une certaine mesure, à prendre des mesures unilatérales qu'à agir pour sauvegarder le mode de vie d'un grand nombre de Canadiens de la région atlantique et de la côte ouest.

● (1550)

Quant à nous, à Terre-Neuve, nous en sommes à une croisée des chemins dans notre histoire comme province canadienne. Nos concitoyens ne sont pas satisfaits de demeurer les parents pauvres de la bureaucratie axée sur le Haut-Canada. Ils ne se contenteront plus seulement de l'apport des services publics nécessaires et autres avantages sociaux distribués parcimonieusement par Ottawa aux provinces moins bien pourvues. Nous n'avons pas renoncé à 400 ans d'indépendance pour devenir une province économiquement faible du Canada. Nous exigeons que la bureaucratie centrale fasse bien davantage que nous permettre de subsister. Nous exigeons le droit aux moyens d'exploiter nos ressources naturelles et de préserver notre société et notre mode de vie selon nos propres priorités. Si l'on nous refuse ce droit, on se demandera inévitablement si notre entrée dans la Confédération en valait la peine.

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je tiens à assurer à la Chambre et au député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter) que j'accepte son objectif général et que j'apprécie les bonnes intentions dont s'inspire cette motion. L'objectif que les députés de la Chambre sont déterminés à

atteindre, c'est que le Canada puisse exercer un droit exclusif et efficace de gérer les ressources vivantes au large de ses côtes. Je suis donc absolument d'accord avec le député.

Comme lui, je me rends compte de la grave situation où se trouvent nos pêches, surtout sur la côte est. Je n'ai pas cherché, certainement pas, pas plus que le ministre d'État chargé des Pêches (M. LeBlanc), à épiloguer sur le fait que les flottes étrangères pêchent trop de poisson et que cela a diminué les prises des pêcheurs canadiens, par exemple pour la morue, l'aiglefin et le hareng.

Le député a parlé des pêcheurs de sa province. Je pourrais parler de ceux de Nouvelle-Écosse. La pêche y est très développée. Elle n'est pas aussi développée qu'à Terre-Neuve, mais un grand nombre de citoyens de la province vivent de la pêche et l'existence d'un grand nombre de localités très pittoresques dépend de l'industrie de la pêche. Nous sommes donc bien tous d'accord quant à l'importance de la question.

Nous savons que la diminution des réserves de poissons a causé des difficultés financières aux exploitants, aux pêcheurs et à l'ensemble de l'industrie. Devant la situation dont le député nous a parlé cet après-midi, nous avons pris des mesures, des mesures que je juge exceptionnelles, pour remédier à ces problèmes. Par exemple, nous avons accordé des subventions totales de 80 millions de dollars. Je suis sûr qu'au cours de ce débat, mon collègue le ministre d'État chargé des Pêches et d'autres ministériels parleront des choses que le gouvernement a fait pour aider les pêcheurs de la côte Atlantique.

Cela dit, j'ai peur de ne plus être d'accord maintenant avec le député de Saint-Jean-Ouest. J'invite les députés à lire la motion qu'on nous demande d'appuyer. Elle dit:

> Que la Chambre déclare que le Canada jouit d'un droit spécial de gérer et exploiter les richesses de la faune et de la flore marines dans les eaux de son plateau continental et des pentes de ce dernier, et que le Canada doit prendre des mesures immédiates pour affirmer son droit de gérer et de contrôler ces richesses.

La motion prévoit l'exercice d'un droit spécial sur les richesses de la faune et de la flore marines dans les eaux du plateau continental et sur ses pentes. Monsieur l'Orateur, la motion comporte une faille grave et je ne peux comprendre comment le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) peut l'appuyer. En limitant nos zones de pêches au plateau continental, la motion du député limite nos revendications sur la côte du Pacifique à 60 ou 70 milles.

Des voix: Oh!

M. MacEachen: C'est exactement ce que dit la motion. Si elle était adoptée, la Chambre des communes déclarerait que, pour ce qui est des pêches dans le Pacifique, nous nous contenterons d'exercer nos droits jusqu'à la limite du plateau continental ou de sa pente. Monsieur l'Orateur, il ne mesure que 60 ou 70 milles. Nous estimons, et notre position a été clairement précisée à la conférence sur le droit de la mer, où nous avons demandé une zone de pêche de 200 milles . . .

M. McGrath: Qu'est-ce que ce chiffre de 200 milles a de si particulier?

M. MacEachen: Il vaut beaucoup mieux pour les pêcheurs de la côte du Pacifique que 60 ou 70 milles.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: L'adoption de cette motion par la Chambre nuirait sérieusement à nos négociateurs dans les futures conférences internationales. En effet, elle équivaudrait à déclarer que, pour ce qui est de la côte du Pacifique, nous pouvons nous contenter d'exercer un droit spécial sur une soixantaine de milles seulement.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): On se croirait à l'école primaire!

M. Breau: La motion semble en sortir.

M. MacEachen: C'est la motion sur laquelle la Chambre des communes est appelée à se prononcer devant le monde entier. Je me demande comment le député d'Esquimalt-Saanich pourrait retourner vers les pêcheurs et leur dire: Dans votre cas, j'ai obtenu un droit qui s'étend sur 60 ou 70 milles, bien que le Canada cherche actuellement à obtenir à la conférence sur le droit de la mer une zone économique de 200 milles, avec certains droits préférentiels sur certaines espèces de poisson vivant en bordure de la zone économique.

● (1600)

M. McGrath: Et le plateau continental?

M. MacEachen: Pour ce qui est de la côte est, le député a fait exactement le contraire de ce qu'il propose pour la côte ouest. À la Conférence sur le droit de la mer, nous avons plaidé en faveur d'une zone économique de 200 milles et revendiqué des droits exclusifs sur les espèces qui y vivent, objectif qu'approuvent, sauf erreur, les députés de l'autre côté de la Chambre. Voilà la position que nous avons adoptée.

On demande maintenant au Parlement canadien de dire au monde tout entier que nous voulons non seulement une zone de 200 milles, plus les droits préférentiels en question, mais aussi juridiction en haute mer jusqu'à 400 et 600 milles. Je me demande combien de députés d'en face ont réfléchi sérieusement à l'effet qu'aurait ce genre de résolution sur la position adoptée jusqu'ici par les négociateurs canadiens à la Conférence sur le droit de la mer.

Il ne m'est pas difficile, non plus qu'aux autres députés, de voter contre la motion dans sa forme actuelle. À moins que les députés de l'opposition ne veuillent créer de grandes difficultés et de fausses impressions, ils devraient, à la fin de ce débat, s'entendre pour retirer la motion au lieu de laisser un grand nombre de leurs partisans appuyer ce travestissement de ce qui a été jusqu'ici la politique canadienne. Je n'ai pas rédigé la motion, je me suis contenté de la lire, et ce que j'ai dit à la Chambre est ce qu'elle signifie de fait, car je dois parler de cette motion et non pas ce que le député d'Esquimalt-Saanich a à l'esprit.

Non seulement la motion est défectueuse, mais encore le député réclame des mesures unilatérales pour établir une zone de 600 milles sur la côte de l'Atlantique et de 70 milles sur la côte du Pacifique. Je vais donc mettre de côté cette incroyable proposition et me fixer un objectif plus réalisable, c'est-à-dire une mesure unilatérale pour obtenir la zone économique de 200 milles. Quelles sont à l'heure actuelle les conséquences prévisibles de cette mesure? Tout d'abord, le Canada serait obligé de faire valoir dans un court délai sa nouvelle compétence face aux flottes des nations étrangères. Les députés savent que les lois internationales actuelles accordent à tous les États, y compris à ces autres nations, le droit de récolter librement les ressources vivantes de la haute mer—c'est-à-dire de la zone immédiatement adjacente à la mer territoriale d'un État côtier.

Pour le moment, aux termes du droit international, que nous essayons vigoureusement de faire modifier à la conférence sur le droit de la mer, un État côtier n'a aucun droit à une zone de pêche exclusive au-delà de sa mer territoriale. Nous sommes tout à fait insatisfaits du droit international actuel sur la pêche et nous faisons et continuerons de faire tout en notre pouvoir pour le faire modifier. Il est clair qu'en l'absence de négociations et d'accords détaillés et précis avec les autres pays membres qui se livrent à la pêche dans ces eaux, déclarer aujourd'hui une action unilatérale nous entraînerait dans de graves affrontements. Rien ne garantit au député, à moins que des négociations ne soient engagées et qu'on en vienne à des accommodements mutuels, que les navires reconnaîtraient notre déclaration au lieu de reconnaître de préférence le droit international existant.

Je me rends compte de l'attrait que représenteraient des déclarations retentissantes au sujet d'une décision unilatérale immédiate, mais il est aussi nécessaire d'expliquer aux pêcheurs quels en seraient en fin de compte les répercussions et les dangers. Il se peut qu'après avoir effectué une analyse minutieuse, on décide qu'une action unilatérale ne produirait pas de résultats plus rapidement que le travail accompli au moyen de l'approche multilatérale que nous avons adoptée et que nous considérons comme la meilleure solution.

Je prierai ensuite les députés de réfléchir à deux autres choses. En se prononçant en faveur de mesures unilatérales, la Chambre voterait en faveur de mesures unilatérales aujourd'hui. Avec quel effet sur l'objectif du Canada d'en arriver à une entente à la Conférence sur les droits préférentiels des États côtiers sur la flore et la faune marines à l'intérieur de la limite de leurs eaux territoriales de 200 milles et au-delà? Si nous modifiions la motion du député pour la rendre conforme à un objectif plus réaliste, celui d'une zone économique de 200 milles, et si nous l'affirmions aujourd'hui au Parlement, quel effet cela aurait-il sur les droits préférentiels que nous tâchons de faire reconnaître sur certaines espèces qui vivent au-delà de ces limites de 200 milles?

Quel effet cela aurait-il, je le demande au député d'Esquimalt-Saanich, sur le régime spécial que nous avons cherché à obtenir à l'égard du saumon, un régime spécial accordant au pays d'origine des droits exclusifs de gestion et imposant l'interdiction de se livrer à la pêche aux poissons de certaines espèces en haute mer? Nous savons parfaitement que ce régime particulier à l'égard du saumon, si essentiel sur les côtes du Pacifique et de l'Atlantique, ne peut être établi que par un traité multilatéral. Serions-nous justifiés aujourd'hui, en l'absence de toutes négociations, en l'absence de toutes consultations avec les autres pays membres, de compromettre notre objectif relatif à l'établissement d'un régime spécial à l'égard du saumon que nous allons atteindre à force de patience?

Les députés comprendront sûrement que l'État d'origine serait impuissant, sans l'accord des autres parties intéressées, à exercer par lui-même un contrôle efficace de l'itinéraire migratoire du saumon. C'est l'un des aspects qui me préoccupent constamment quand j'envisage la possibilité de mesures unilatérales. Quel effet de telles mesures auraient-elles sur la zone de deux cents milles? Sur les droits préférentiels dans la zone adjacente à la zone économique de deux cents milles? Sur le saumon? En proposant de telles mesures unilatérales, nous ne pouvons perdre de vue d'autres objectifs importants visés par le Canada à la conférence sur le droit de la mer. Le plateau continental et la protection de la flore et de la faune marines constituent des aspects de l'accord global que le Canada recherche. Quel effet aurait aujourd'hui une mesure unilatérale sur ces autres objectifs? Il me semble que nous devons considérer tous ces faits avant de nous lancer et de suivre l'avis bien intentionné du député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter).

● (1610)

Nous avons travaillé dur à la Conférence sur le droit de la mer, et je ne suis pas du tout d'accord avec l'analyse qu'en a faite le député. Même si elle n'a pas donné lieu instantanément à un droit international sur les pêcheries, j'estime qu'elle a permis d'accomplir beaucoup. Nos objectifs à la conférence sont bien connus. Les voici: d'abord, le droit de gestion exclusif de l'état côtier à l'égard des ressources vivantes à l'intérieur de la zone de 200 milles, les droits préférentiels aux ressources du secteur contigu à la limite de 200 milles et les droits de gestion exclusifs du saumon dans toute sa zone de migration. Ces objectifs n'ont pas été inclus dans le droit international à la dernière conférence du droit de la mer, mais il en a découlé la rédaction d'un texte de négociation dont les propositions reflètent de très près les intérêts du Canada.

Hier, le ministre de la Norvège était à Ottawa. M. Evensen et son groupe ont participé très activement à la conférence et ont rédigé un texte sur les pêches ainsi que d'autres textes. De fait, son travail et les textes qu'il a rédigés ont été presque entièrement repris dans le texte de négociation unique. Il s'agit d'un texte de négociation et non d'un texte de règlement ou d'un texte négocié, mais il importe de noter que les principaux objectifs du Canada y sont inclus, sauf qu'on n'a parlé qu'en termes vagues des droits préférentiels que nous voulons obtenir relativement aux espèces qu'on trouve dans le secteur contigu à la zone économique de 200 milles.

J'ai été particulièrement heureux de prendre connaissance des résultats quand le texte a été déposé et du régime qui y est proposé pour le saumon. Ce texte reconnaît la responsabilité et l'intérêt primordiaux de l'État d'origine dans le cas des saumons qui fraient dans ses cours d'eau. Une fois encore l'État d'origine aurait droit de fixer la prise globale autorisée pour ses stocks de saumon. Une autre disposition interdirait la pêche au saumon au-delà de la limite de 200 milles avec certaines concessions faites à l'endroit des pêches existantes en haute mer. Comme le député le sait, ces pêches sont effectuées seulement par le Japon dont les prises ont été en grande partie d'origine américaine et russe en deçà et au-delà de 200 milles de la terre ferme. En outre, le texte unique empêcherait de nouveaux États de pratiquer la pêche au saumon en haute mer au-delà de la limite de 200 milles.

Finalement, l'article sur le saumon du texte de négociation unique exigerait que, lorsque le saumon émigre dans la zone de pêhce exclusive de 200 milles d'un État voisin, cet État se mette d'accord avec l'État d'origine sur des mesures de préservation et de gestion.

J'ai déjà indiqué que le texte de négociation unique ne reflétait pas suffisamment notre objectif en ce qui concerne les droits privilégiés des États côtiers relativement au poisson dans la zone contiguë à la limite de 200 milles. J'aimerais dire à la Chambre que nous pouvons à juste titre être satisfaits des progrès accomplis jusqu'ici relativement à la situation de la pêche. Si nous pouvions faire passer immédiatement ces objectifs dans le droit international, nous ne serions pas en train d'en discuter aujourd'hui.

Le gouvernement doit régler certaines questions avant de pouvoir mettre en vigueur la déclaration relative aux mesures unilatérales. D'abord, nous devons consulter d'autres États comme la Norvège et les États-Unis qui seraient peut-être disposés à collaborer avec nous pour atteindre les objectifs relatifs aux pêches. Cette consultation est essentielle. Il importe également d'examiner avec soin les résultats des efforts entrepris par le ministre d'État chargé des Pêches (M. LeBlanc) à la CIPAN. Le Canada a pris d'audacieuses initiatives à cette conférence en vue d'obtenir des accords tendant à réduire sensiblement la pêche du poisson pélagique par les autres pays, et à réduire suffisamment les quotas de pêche octroyés aux navires étrangers.

M. McGrath: Ce n'est qu'une conférence scientifique.

M. MacEachen: C'est une conférence scientifique qui a une incidence considérable sur la réalisation de nos objectifs. En fait, pour répondre au député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), je me suis laissé dire par des représentants des services des pêches que si nous pouvions atteindre nos objectifs à la conférence, nous pourrions réduire considérablement, voire supprimer, la nécessité d'une action unilatérale immédiate. Nous avons eu une réunion finale à Édimbourg et j'entendais ce matin M. Needler nous dire qu'on propose maintenant la tenue d'une autre réunion en septembre pour donner suite aux études entreprises par la CIPAN.

Il y a enfin la question des flottes qui pêchent actuellement dans ces eaux—en haute mer—comme la loi internationale actuelle les y autorise. Je trouve que le Canada serait sage de sonder très sérieusement les gouvernements en cause sur leurs intentions et de négocier avec eux, avant que nous acceptions une motion comme celle que le député de Saint-Jean-Ouest a proposée aujourd'hui. Je préférerais appliquer une politique de pêche à long terme qui serait susceptible de donner des résultats, plutôt que de céder à la pression et de déclarer soudainement une action unilatérale dont nous pourrions bien ne pas goûter les fruits de sitôt, à moins que les travaux d'approche n'aient été soignés.

Comme je l'ai dit au début, monsieur l'Orateur, je partage l'inquiétude du député, mais j'estime que s'il était accepté, le libellé de sa motion pourrait bien nous causer de grandes difficultés. La motion du député établit une distinction entre la côte ouest et la côte est. D'après elle, notre souveraineté s'étendrait entre 60 et 70 milles au large de la côte ouest et de 400 à 600 milles au large de la côte atlantique. Si la motion était adoptée, elle nous poserait de graves difficultés et modifierait au point de la rendre méconnaissable la politique actuelle du Canada déjà acceptée par tous les partis de la Chambre.

En outre, nous devrons prendre d'autres mesures parallèlement aux séances permanentes de la Conférence du droit de la mer. Une de ces mesures concerne la CIPAN; une autre, la consultation des pays qui pêchent dans nos eaux; et une autre encore; la consultation des pays comme la Norvège, qui poursuivent des objectifs semblables.

Je voudrais terminer en répétant qu'à la Conférence du droit de la mer de Caracas, et de nouveau à Genève, il y a un moyen que le Canada considère comme une des options qui s'offrent à lui: la déclaration unilatérale. Nous avons toujours tenu cela pour une de nos options. C'est toujours le cas aujourd'hui, mais nous estimons qu'y recourir maintenant serait à l'encontre des intérêts du Canada.

● (1620)

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Madame le président, je me fais un devoir de participer pendant quelques instants à ce débat sur la motion se rapportant aux pêcheries.

La motion que nous débattons à l'heure actuelle nous fournit l'occasion d'exposer nos vues sur ce sujet qui est d'une extrême importance. D'ailleurs, ce n'est pas d'aujourd'hui que les députés de la Chambre demandent au gouvernement d'appliquer une politique qui serve les intérêts supérieurs du pays et des pêcheurs.

Madame le président, cette motion présentée à la Chambre aujourd'hui a comme principe de donner au Canada une loi spéciale lui permettant de gérer et d'exploiter les richesses de la faune et de la flore marines dans les eaux de son plateau continental et des pentes de ce dernier, et aussi de permettre à notre pays de prendre des mesures immédiates pour affirmer son droit de gérer et de contrôler ses richesses.

Il est bien évident qu'un pays comme le nôtre, qui possède d'immenses ouvertures sur le Pacifique et sur l'Atlantique, a besoin de lois qui puissent garantir non seulement une autonomie mais également, et ceci est extrêmement important, le respect de nos droits de pêche le long de ses côtes, afin qu'il soit réellement possible de les appliquer. Nous devons donc prendre les mesures qui s'imposent pour protéger nos ressources, car devant l'épuisement de ces dernières on ne peut demeurer silencieux ou insouciant. D'ailleurs, la motion sur laquelle nous discutons présentement porte sur une question qui, depuis très longtemps déjà, revêt une très grande importance, particulièrement pour la vie économique et le bien-être de la population canadienne.

Plus que jamais par le passé, la question de l'utilisation des ressources de la mer est cruciale, compte tenu des récentes découvertes qui permettent d'évaluer en partie les possibilités fantastiques que représente l'exploitation éventuelle du pétrole et des autres minéraux qui reposent au fond de l'océan. A ce sujet, je suis plus convaincu que jamais, à la suite d'une récente visite dans les Territoires du Nord canadien, de l'immensité des richesses que recèle le sous-sol et même la mer, richesses qui sont demeurées inexploitées, mais qui sont là quand même pour tous les Canadiens.

J'ai été très étonné de découvrir les richesses immenses et formidables qui s'accumulent avec la permission et sous l'autorité du gouvernement, et également, avec la participation des diverses compagnies qui sont intéressées à faire de la recherche, et à assurer une plus grande utilisation des richesses que l'on trouve dans ces territoires.

Évidemment, dans ce domaine comme dans tous les autres de l'activité économique, tous les pays ne sont pas

dotés des mêmes avantages naturels en ce qui concerne l'accès à la mer et l'existences des régions côtières. Pour ma part, je l'admets très volontiers, notre pays est particulièrement bien doté. En effet, à l'Est, on a accès à l'océan Atlantique, à l'Ouest, à l'océan Pacifique, et au Nord on touche à l'océan Arctique, ce qui est formidable.

Madame le président, nous sommes très conscients de tous nos avantages. Nous savons aussi que le Canada possède une très longue région côtière qui entoure le pays sur trois côtés. Pour cette raison, nous sommes particulièrement préoccupés par le problème soulevé par la motion de cet après-midi. Le problème de la souveraineté d'un pays sur les régions côtières qui entourent ce dernier n'est pas nouveau. Toutefois, il est certain que la découverte d'immenses ressources minérales ainsi que l'augmentation remarquable de la demande pour les produits de la mer, tels le poisson, par exemple, font en sorte qu'il est urgent d'établir une règle de conduite qui devra non seulement être acceptée par le Canada, mais aussi par l'ensemble des pays de la Communauté internationale.

● (1630)

Madame le président, au mois de mars dernier, mon collègue, le député de Rimouski (M. Allard), a eu l'honneur d'assister à la Conférence sur le droit de la mer à Genève. D'ailleurs, je tiens à signaler qu'il nous a fait un rapport de cette conférence et de cette expérience très stimulante et très enrichissante.

Selon certains délégués, cette conférence était considérée comme la plus importante depuis celle qui avait eu lieu à San Francisco, où l'on avait rédigé à ce moment la Charte des Nations Unies. Cette dernière conférence avait pour but de tenter d'élaborer une constitution maritime acceptable dans tous les États, à l'instar d'un traité irrévocable. D'ailleurs, les problèmes qui y ont été débattus étaient très complexes. On remarquait, entre autres, la question de la largeur du plateau continental sur lequel un État côtier aurait des droits souverains pour l'exploration et l'exploitation des ressources, et aussi celle où on faisait allusion à la délimitation de la zone du fond marin, qui dépasse la juridiction nationale, et qui doit servir en fin de compte à des fins sûrement pacifiques et d'héritage commun à l'humanité.

Nous avons cru, et nous croyons encore, que le meilleur moyen d'assurer aux ressources de l'océan une utilisation judicieuse dans le meilleur intérêt des peuples du monde réside dans une réforme fondamentale du droit maritime, qui accordera au pays une souveraineté sur une zone côtière allant jusqu'à 200 milles des côtes, et parfois jusqu'aux limites du plateau continental, selon les lieux.

Je pense sincèrement qu'une telle solution est la seule qui offre des garanties sérieuses en ce qui touche à la sauvegarde des ressources de la mer. D'ailleurs, le fait d'accorder à chacun des pays qui possèdent une région côtière la responsabilité, la souveraineté et la propriété des ressources qui existent jusqu'à 200 milles de la côte représente le seul moyen d'assurer une bonne administration et une bonne «allocation» de ces ressources.

Je considère, pour ma part, que si les régions côtières appartenaient à tout le monde, elles appartiendraient en définitive à personne, et un pillage irraisonné des ressources risquerait d'être la conséquence d'une telle décision. Par contre, si chaque nation était souveraine d'une région côtière allant jusqu'à 200 milles du rivage, chacune de ces nations aurait alors un mandat qui consisterait dans la réalité à protéger, à développer et à assurer une bonne utilisation des ressources qui tombent sous sa juridiction.

[M. Lambert (Bellechasse).]

Madame le président, je comprends très bien l'angoisse des pays qui n'ont pas de région côtière et qui n'ont pas accès à la mer, mais je crois fermement que l'intérêt de ces pays réside, comme pour les autres, dans une utilisation raisonnable des ressources de la mer. Par contre, il est indéniable qu'une telle utilisation raisonnable des ressources ne peut se faire que dans le cadre de la souveraineté nationale. Peut-être plusieurs pays seront-ils inquiets devant cette prise de position, mais il n'est pas difficile de les rassurer, car je pense sincèrement qu'ils n'ont qu'à se rappeler la générosité habituelle du Canada à leur égard.

Il n'est pas prétentieux de dire que notre pays a contribué plus que tout autre au développement des pays moins favorisés en ce qui touche aux ressources naturelles et à leur utilisation. Madame le président, au chapitre de l'aide aux pays étrangers, le Canada se classe parmi les premiers sur la scène internationale en ce qui a trait aux sommes attribuées à l'aide aux pays sous-développés. Et le récent budget de l'ACDI le confirme. Si nous étendons notre juridiction sur nos régions côtières jusqu'à deux cent milles du rivage, une telle mesure nous permettra de garantir la sauvegarde et l'utilisation raisonnable des ressources immenses qui seront placées sous notre responsabilité, car nous voulons avant tout administrer ces dernières avec justice et équité, non seulement pour tous les Canadiens, mais également pour des pays qui peuvent bénéficier des avantages de ces immenses richesses, lesquelles, si elles sont protégées, conservées et bien exploitées, bénéficieront à toute l'humanité.

Madame le président, je n'apprends rien à personne en disant que ce n'est que depuis la période entre les deux grandes guerres mondiales qu'on a commencé à élaborer des concepts qui reflètent les intérêts économiques fondamentaux des États côtiers quant aux droits de la pêche sur le plateau continental car pendant les 300 dernières années le droit de la mer ne reflétait que les intérêts coloniaux, militaires et enfin commerciaux. Il est devenu manifeste que le droit international était de moins en moins adapté aux problèmes et aux besoins suscités par le développement de la technologie. Cela me paraît assez évident lorsqu'on fait allusion, par exemple, à l'environnement marin, et quand on parle de ceci, il ne faut pas uniquement parler de la pollution de l'eau, mais aussi de l'industrie de la pêche.

Je me souviens très bien, madame le président, qu'il y a deux ans, lors d'une conférence des députés du Canada et des députés de l'Assemblée nationale française, cette question importante de la pollution de l'océan Arctique a fait l'objet d'une étude très approfondie et de l'adoption de résolutions très sérieuses, afin de demander aux pays intéressés de participer à une étude poussée, en vue d'éviter la pollution de l'eau dans cet immense territoire, ce qui démontre une fois de plus l'importance de cette question. C'est pourquoi, je pense que nos voisins du Sud et tous les pays avoisinants ce vaste territoire ont intérêt à seconder les efforts de notre pays en vue d'assurer la conservation de cet immense territoire qui, à mon avis, pour les générations futures, sera un réservoir très important d'approvisionnement en eau potable et également une réserve considérable de produits de l'industrie de la pêche.

Il ne faut pas se le cacher, c'est uniquement depuis que le Canada a pris certaines initiatives dans le domaine de la préservation de l'environnement marin que le droit de la mer a enfin commencé à tenir compte de ces questions. D'ailleurs, il n'est pas difficile de se rendre compte que l'on a abusé drôlement du concept de la liberté des hautes

mers à un tel point qu'elle est devenue une liberté qui justifie la pêche à l'excès au même titre que la pollution.

Or, il ne faudrait pas, dans ces vastes territoires, vivre comme si personne ne devait vivre après nous. Il faut bien penser qu'il y aura d'autres générations, et que nous avons le devoir aujourd'hui d'adopter des mesures pour protéger ces vastes territoires qui, si on fait bien notre travail, si on assume bien ses responsabilités, seront pour les générations futures une réserve immense pour assurer la satisfaction à leurs besoins à cette époque. De cette façon on se trouvera à protéger les intérêts généraux de notre pays, et non pas à protéger ceux de quelques-uns, en alléguant un principe qui devrait servir à protéger les intérêts de toute la collectivité.

En conséquence, madame le président, il ne fait aucun doute que l'État côtier se doit de posséder le pouvoir de préserver nos intérêts à cet égard. Nous savons tous que la pêche dans le golfe Saint-Laurent est maintenant défendue aux étrangers et que de nombreuses autres mesures et initiatives ont été prises par le gouvernement, ce qui démontre l'intérêt de ce dernier dans le domaine des pêcheries. Le Parlement devrait seconder les efforts qui sont déployés présentement pour assurer une plus grande surveillance et une plus grande protection dans ce domaine également.

L'intérêt du gouvernement dans ce domaine me paraît tout à fait normal si l'on considère que l'industrie de la pêche présente un intérêt vital sur nos côtes, est et ouest, non seulement du point de vue économique, mais aussi du point de vue humain et social. D'ailleurs, l'industrie de la pêche est vitale pour le peuple canadien, car un nombre assez considérable de Canadiens vivent de cette industrie, non seulement à titre de pêcheurs, mais également par la commercialisation. De nombreux emplois sont créés à travers le Canada par le biais de cette industrie de la pêche, qui permet aux Canadiens à travers le Canada de manger du poisson, ce qui est bien recommandé par les autorités médicales, ce qui est en même temps un secteur de l'économie canadienne qu'il faut protéger, qu'il faut développer afin d'assurer aux pêcheurs des revenus raisonnables leur permettant d'envisager l'avenir avec confiance.

C'est pourquoi, madame le président, j'invite fortement le gouvernement à tout faire afin de garantir une protection et une reconnaissance complètes des intérêts et des richesses de la faune et de la flore marines au Canada. Voilà les quelques considérations que je voulais faire à l'occasion de la discussion de cette motion, afin d'appuyer très sincèrement et très fortement, à titre de Canadien et de parlementaire responsable, les efforts qui sont faits et qui devront être faits à l'avenir afin d'assurer à cette industrie toute la protection nécessaire pour protéger nos côtes contre l'envahissement des pêcheurs aussi bien que des pays étrangers.

● (1640)

[*Traduction*]

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Madame l'Orateur, j'aimerais être le premier à féliciter le député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter) d'avoir présenté cette motion. Notre parti estime qu'il est opportun et nécessaire de prendre des mesures dès maintenant. À notre avis, ce retard nuit sérieusement à l'aboutissement de la conférence de la Commission internationale des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest et fait obstacle à la protection de la pêche sur la côte est.

Je vais proposer un amendement à la motion, en vue de répondre au point soulevé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) au sujet de la zone de 200 milles sur la côte ouest. La façon dont la motion est formulée s'explique facilement si l'on songe au très vif intérêt que portent les Canadiens aux problèmes de la pêche sur la côte est.

M. Breau: Et au fait que les conservateurs sont incapables de rédiger une motion.

M. Leggatt: Je comprends pourquoi la motion est ainsi formulée, mais il est bien vrai qu'elle ne s'applique pas à la zone de 200 milles sur la côte ouest; mon amendement apportera la rectification nécessaire.

En ce qui concerne la déclaration unilatérale, la première accusation à laquelle ceux d'entre nous qui l'appuient doivent répondre est la suivante: on dit que cette mesure est contraire au rôle traditionnel du Canada en tant que médiateur dans les affaires internationales et qu'elle va à l'encontre de son appui traditionnel des conventions internationales. De fait, monsieur l'Orateur, rien n'est plus loin de la vérité. Lors de la Conférence sur le droit de la mer, les deux tiers de tous les États et 90 p. 100 de la population mondiale approuvaient la position du Canada relativement à la zone de 200 milles. La déclaration unilatérale ne s'oppose pas à l'opinion exprimée à l'unanimité par les autres pays; en fait, elle ne fera que confirmer ce qui est maintenant accepté comme zone économique dans le monde entier.

La nécessité de cette déclaration unilatérale s'explique surtout parce que nos réserves de poisson sur la côte s'épuisent, et c'est tragique pour les habitants de cette région. Je ne veux pas énumérer les chiffres déprimants qui concernent la pêche sur la côte est, mais, par exemple, les prises de hareng ont diminué de 90 p. 100. Comme le ministre des Pêches l'a dit à maintes reprises, les pêcheurs ne peuvent pas se nourrir des documents de négociation. Les pêcheurs de harengs ne peuvent pas attendre éternellement que l'on veuille bien protéger ces réserves. J'espère que le ministre trouvera bon de mettre ses beaux discours en pratique.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures allègue que puisque la conférence de la CIPAN est une affaire fort délicate et que des négociations très subtiles sont en cours, il ne serait pas opportun de prendre maintenant des mesures qui risqueraient de troubler les négociations. Mon opinion est que c'est précisément tout le contraire. On ne peut aller faire une partie de poker sans avoir toutes ses cartes. Il n'y a aucune raison pour que nous ne fassions pas maintenant un geste qui aille dans le même sens que les propositions des négociateurs à la conférence pour montrer aux autres pays que nous tenons à discuter sérieusement. À mon avis, en nous montrant trop timorés à la conférence de la CIPAN nous restreignons nos chances d'obtenir la réduction de 40 p. cent que nous recherchons. En fait j'irai même jusqu'à dire qu'en prenant cette position, le Canada fera échouer les efforts de ses représentants à la conférence. Je maintiens que nous serions mieux en mesure de sauver ces réserves en faisant une déclaration unilatérale.

En matière de zones économiques, le droit international a toujours été élaboré par étapes, sur mesure. On peut remonter jusqu'à l'affaire de la vieille côte norvégienne qui a probablement marqué le début d'une série de changements des limites de zones océaniques dans le monde; la Norvège avait décidé d'adopter le système de limite en ligne droite pour définir son territoire marin. Depuis lors, l'Islande et le Pérou ont suivi. Je pense que le droit international a progressé chaque fois qu'il y a eu une

déclaration de ce genre. L'initiative de ces pays a aidé le Canada à obtenir le consensus pour sa zone de 200 milles. Nous devrions certes aller jusqu'au bout; il n'y a aucune raison que nous attendions.

Je veux aborder une question soulevée par certains de mes amis, les Fédéralistes mondiaux. Ils prétendent que le Canada a cessé d'appuyer les organismes internationaux, comme il avait coutume de le faire. Selon M. John Logue, en faisant une déclaration unilatérale, le Canada a commis une monstruosité. Cette attitude élitiste qui consiste à dire au groupe des 77 ce qui leur convient le mieux ne sert aucunement l'internationalisme. En fait, ce sont les pays en voie de développement qui ont appuyé la proposition du Canada d'établir une zone de 200 milles. Ils ont une vue parfaitement claire de leur situation et n'ont pas besoin de recevoir de leçon d'un M. Logue. Les pays du Tiers-Monde savent comment orienter leur développement, ils n'ont pas besoin de recourir à une formule nébuleuse pour leur avenir.

Je ne critique pas la position du Canada à la conférence du droit de la mer, madame l'Orateur. Amener 150 pays à refaire les frontières du monde est une énorme tâche. Si nous n'avons pas abouti à une déclaration unique, nous n'en avons pas pour autant perdu tout espoir de dégager un consensus; en fait, cette constatation nous invite à consolider les succès obtenus, lorsque la conférence reprendra à New York. La situation aux États-Unis est encore un autre facteur qui influe sur le calendrier. Le projet de loi américain Magnussen est encore au Sénat et il est appuyé par un législateur nommé Leggatt—de toute évidence un homme aux idées très avancées!

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: Les États-Unis vont bientôt se ranger à l'idée d'une zone économique. D'après les conversations que j'ai eues avec les législateurs américains, je crois comprendre que les textes législatifs seront présentés à l'automne prochain et qu'ils comptent assez de partisans à la Chambre des représentants pour défier un veto présidentiel. J'imagine que le Canada pensera alors: «Nous pouvons maintenant faire notre déclaration, les États-Unis ont une fois de plus pris l'initiative». Je demande que le Canada prenne l'initiative, qu'il n'attende pas que les États-Unis et le Mexique fassent le premier pas vers la zone économique. Si nous nous décidons maintenant, nous sortirons grandis de la conférence.

Je veux maintenant parler brièvement des pêcheries de la côte ouest. La rivière à saumon la plus importante au monde traverse ma circonscription. Je pourrais signaler que les pêcheurs de la côte du Pacifique sont satisfaits du consensus réalisé au sujet de la limite de 200 milles. Je note avec intérêt que les pêcheurs de la côte du Pacifique et de la côte de l'Atlantique, en dépit de toutes leurs divergences, appuient cette motion que je me propose de modifier dans un instant. Malgré la différence entre les pêches, malgré les difficultés que comporte la pêche au saumon en haute mer, les pêcheurs qui travaillent effectivement dans les bateaux et qui prennent le poisson ne voient pas pourquoi nous devrions tarder davantage à publier une déclaration unilatérale.

● (1650)

D'aucuns prétendront que nous risquons de perdre du saumon en haute mer si un traité n'est pas signé, mais je soutiens que les risques sont minimes. Le traité conclu avec le Japon est conçu de telle façon que les Japonais ne prennent actuellement à peu près pas de saumon canadien. Une déclaration unilatérale donnerait satisfaction à nos pêcheurs et consoliderait leur position, notamment sur la côte du Pacifique. Ils estiment que la zone de 200 milles fera plus que n'importe quoi pour protéger le saumon, même si celui-ci se rend bien au-delà de la limite de 200 milles. Nous sommes persuadés que le Canada est suffisamment puissant en haute mer pour protéger le saumon même en l'absence d'un traité international.

Je voudrais dire un mot du programme de repeuplement de saumon sur la côte ouest. Je suis député depuis 1972 et il me semble que chaque printemps nous ramène l'annonce d'un programme de repeuplement de saumon. On l'attend cette annonce avec autant d'impatience que la floraison annuelle des jonquilles. Nous entendons l'annonce d'un programme de repeuplement de saumon; malheureusement, la promesse semble se flétrir aussi vite que les jonquilles et rien ne se fait. Le ministre obéit peut-être au vieux dicton: ne remplissez jamais une promesse électorale, parce que vous ne pourrez plus la faire miroiter aux prochaines élections. Voici un autre dicton: ne gâtez jamais une bonne promesse électorale en essayant de la réaliser.

Je me rappelle avoir entendu l'ancien ministre des Pêches promettre un programme de repeuplement. Les chiffres cités ont grimpé graduellement, mais je suppose que c'est l'effet de l'inflation. Je n'imagine pas que nous verrons jamais arriver dans les frayères le dernier nombre estimatif de saumons. Je voudrais qu'on fasse davantage pour développer nos pêches, comme le gouvernement le promet et comme les pêcheurs l'espèrent depuis longtemps. Le programme de repeuplement est un bon sujet de communiqués. La presse a malheureusement la mémoire courte. Elle oublie ce que l'on a dit la saison précédente du programme de repeuplement. Si seulement les journalistes du *Sun* de Vancouver lisaient ce qui s'est produit la dernière fois qu'un programme de repeuplement a été annoncé, ils verraient qu'il ne s'agit pas là d'une idée nouvelle, que c'est toujours la même annonce, le même programme. Il est temps de mettre en œuvre l'excellent programme qu'ont mentionné le ministre actuel et son prédécesseur. Nous devrions l'appliquer maintenant, quels que soient les progrès réalisés dans la négociation des traités canado-américains. Nous ne pouvons attendre davantage pour accroître nos réserves de saumon.

Si je puis dire un mot des prescriptions du droit de la mer concernant le saumon, le projet de traité unifié comporte de très graves lacunes; je parle du traité qui servira de base aux négociations lors de la Conférence de New York. J'espère que le ministre et ses fonctionnaires vont prendre connaissance de ces lacunes. L'article 54(3)*b*), qui peut être une tentative pour limiter le nombre des prises hauturières, se lit comme suit:

> L'État d'origine doit collaborer à atténuer les bouleversements économiques au sein des autres États qui pêchent les mêmes espèces de poissons, compte tenu du nombre normal des prises et des méthodes de pêche . . .

À première vue, cela semble une tentative pour maintenir au niveau actuel les prises de saumon par les flottilles étrangères. C'est une tentative pour maintenir leur position actuelle. J'espère que les fonctionnaires du ministre examineront la signification de l'expression «perturbation économique». Si un État comme le Japon prétend que ses prises de certaines espèces diminuent, il pourrait faire valoir qu'il peut exercer plus de pressions sur nos stocks de saumon pour éviter une perturbation économique. C'est ainsi que je le comprends; j'espère que j'ai tort, mais je dis que l'article ainsi rédigé comporte une dangereuse échap-

patoire. L'autre partie de ce projet de traité négocié qui m'inquiète figure à l'alinéa *c*) de l'article 54(3) qui stipule:

Les États mentionnés à l'alinéa *b*), qui participent avec l'État d'origine à l'élaboration de mesures pour renouveler les espèces anadromes, notamment contribuant aux dépenses à cette fin, se verront accorder par l'État d'origine des conditions spéciales leur permettant d'exploiter les stocks provenant de ses rivières.

J'espère que nos négociateurs se souviendront de l'argent que les États-Unis ont investi il y a bien des années dans le Hell's Gate Canyon. Sous le prétexte de cet investissement, les États-Unis font obstacle aux négociations depuis longtemps. Ils veulent s'assurer qu'ils ont la part qui leur revient des prises du fleuve Fraser. Si cet article du traité reste inchangé, les États-Unis nous le lanceront à la figure chaque année où nous tâcherons de négocier avec eux. Ils diront simplement: «Nous confirmons simplement la position selon laquelle tout pays étranger qui investit dans les pêches du Canada a droit à perpétuité à une part de ses stocks». C'est de la plus pure folie. Les quelques dollars que les États-Unis ont investis dans le Hell's Gate Canyon il y a bien des années sont ceux qui leur ont rapporté le plus de tous leurs investissements. Je le répète, il n'y a rien de mal à formuler maintenant une déclaration unilatérale. La motion vient à point nommé. Elle nous aidera dans nos négociations tant sur la côte est que sur la côte ouest. Elle nous aidera dans nos négociations avec les États-Unis au sujet du saumon, négociations qui, comme chacun sait, sont remises depuis un an.

Je voudrais proposer une modification à la motion dont la Chambre est saisie, ce qui réglerait la question qu'a soulevée le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'ai déjà fait allusion à cela il y a un certain temps quand j'ai présenté une motion aux termes de l'article 43 du Règlement dans laquelle je demandais nettement l'établissement d'une zone économique de 200 milles ou d'une zone s'étendant jusqu'au bord du plateau continental, si celle-ci s'étendait encore plus loin. Je voulais ainsi protéger nos pêches. Compte tenu de cela, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Qu'on modifie la motion en y ajoutant, immédiatement après les mots «pentes de ce dernier», les mots suivants:

«ou dans une zone économique de 200 milles, en prenant la plus étendue des deux».

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je félicite le député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter) pour avoir présenté cette motion. Je suis ravi de l'amendement qui a été proposé.

Une voix: Je vous crois sur parole.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, avant qu'un autre m'interrompe, je tiens à dire que j'ai été choqué au début, puis j'ai eu honte, subséquemment, j'ai été dégoûté et finalement, tout à fait déçu en entendant le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) atteindre le comble du ridicule et faire du particularisme politique. Si je dis cela, c'est parce que nous avons présenté la motion pour deux motifs fort valables: d'abord, qu'il s'agit d'une motion importante pour tout le Canada, et qui devrait avoir l'appui de tous les partis.

● (1700)

Nous avons cherché à élaborer une motion susceptible d'être approuvée par tous les partis de sorte que le gouvernement sache que tous les partis de la Chambre y accordaient leur appui. Le ministre sait bien que l'adoption de la motion n'empêcherait pas les interventions au-delà de la limite de 200 milles. Il devrait avoir honte de penser le contraire. Nous avons simplifié la motion de manière à prendre dans nos filets, si je puis emprunter cette image, le minimum de compétence requise et le plus grand appui possible. Croire qu'il en va autrement est indigne d'un ministre de la Couronne.

Le ministre a parlé d'une mesure unilatérale. Nous avons de plein gré évité d'employer le mot unilatéral. Attendez d'entendre ce que j'ai à dire et non les commentaires que j'ai dû préparer après avoir entendu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous avons évité délibérément le mot «unilatéral» afin de montrer au gouvernement qu'il pouvait compter sur l'appui de la Chambre dans certaines des mesures qu'il prendrait. Nous avons utilisé le mot «affirmer». C'est une façon d'inciter le gouvernement à prendre les moyens voulus pour appliquer cette disposition. Dans ce contexte, le ministère des Pêches veut obtenir l'appui de la Chambre car je ne pense pas que le gouvernement lui accorde l'appui qu'il mérite. Nous prétendons que nous ne nous préparons pas actuellement comme nous le devrions à donner suite à nos revendications.

Dans son discours, le ministre est parti, semble-t-il, du principe que l'inclusion d'un droit ou d'une revendication—comme celle ayant trait à la propriété du saumon—dans une convention a la même valeur qu'une reconnaissance automatique de ce droit par toutes les nations. Le ministre devrait être mieux renseigné. Si l'on me permet de me perdre un instant dans les profondeurs du calcul politique qui caractérisait les propos du ministre, je dirais qu'une telle conviction témoigne de la courte expérience du ministre à ce portefeuille. Le ministre devrait pourtant savoir. Il sait que personne ne tient compte de la CIPAN. Pourquoi s'imagine-t-il qu'il suffit d'inscrire un droit ou une prétention dans une convention internationale pour que le reste du monde le reconnaisse? Les choses ne se passent pas ainsi. Il faut faire respecter ce droit. Voilà ce que nous répétons. J'espère que le gouvernement veut avoir l'appui de la Chambre pour le faire.

Pour faire appliquer les conventions, il faut un arsenal suffisant de mesures d'exécution. Et c'est ce que cherche notre initiative d'aujourd'hui. Dans certains domaines, il faut l'appui des autres partis pour agir. Pourquoi certains ministres font-ils tout ce qu'ils peuvent pour rendre cet appui impossible ou pour le saper, en prononçant par exemple des discours comme celui que nous avons entendu aujourd'hui? Cela fait mieux comprendre la distinction que j'ai toujours cru devoir faire entre politiciens et parlementaires. Le gouvernement n'a pas le monopole de la vérité. À moins d'être suprêmement ignorant et arrogant, il peut apprendre quelque chose des autres et ses initiatives peuvent être appuyées par d'autres partis à la Chambre. Est-ce parce qu'il veut que tout le mérite de ses initiatives, de ses victoires lui revienne exclusivement? J'aimerais revenir aux remarques que j'avais préparées pour dire que nous sommes disposés à appuyer certaines activités du gouvernement.

[*Français*]

Avant de continuer mes remarques sur cette question de pêcheries si importante pour l'économie du Canada, le bien-être de plusieurs milliers de Canadiens et les responsabilités du Canada dans ce domaine, j'aimerais exprimer la reconnaissance du peuple canadien à l'équipe de négociateurs de Caracas et de Genève qui, sous la direction de son éminent chef de délégation, l'ambassadeur Allan Beesley, a si bien fait valoir les éléments des droits de la mer essentiels pour la survie d'un Canada capable de jouer un

rôle dans les affaires internationales ayant trait aux problèmes maritimes.

Les deux conférences n'ont pas permis la rédaction d'une convention qui n'attendait que d'être ratifiée. Néanmoins, grâce à la capacité négociatrice qu'ont si amplement démontrée M. Beesley et son équipe, rien n'était perdu, et beaucoup a été gagné en ce sens que la crédibilité de la position du Canada dans ses réclamations reste intacte. On a même pu sauvegarder une position ultérieure, celle qui nous permettra d'établir conjointement, ou dans certaines circonstances unilatéralement, une régie de conservation sur certaines portions du plateau continental qui s'étend au-delà de 200 miles maritimes et qui est généralement reconnu comme l'étendue de la juridiction à certains égards des nations côtières. Nous avons donc une dette de reconnaissance envers M. Beesley et son équipe, qui ont travaillé infatigablement à notre intérêt, et je le remercie sans réserve.

[*Traduction*]

Je reconnais au gouvernement actuel le mérite de vouloir poursuivre les objectifs énoncés à Caracas, à Genève et ailleurs, et d'appuyer les efforts infatigables de l'équipe Beesley. Mais il y a une marge entre ce que l'on veut demander ou réclamer, et ce que l'on tient à obtenir et à défendre. C'est là que je ne suis plus d'accord avec le gouvernement. Lorsqu'il s'agit de réclamer, il fait merveille. Mais quand vient le temps de soutenir ses prétentions par des mesures adéquates de police et de négociation, il reste inactif, au point de mettre en péril nos ressources. Qui pourrait nier, pourtant, l'importance des mesures d'application pratique?

J'ai l'impression que le ministre d'État (Pêcheries) (M. LeBlanc) ne reçoit pas vraiment, de la part de ses collègues du gouvernement, tout l'appui qu'il lui faudrait. Ce qui m'inquiète, c'est l'écart qui existe entre le geste et la parole. Des ministres ont souvent dit à la Chambre, au comité et sur les ondes que nous faisons vigilance et pouvons détecter les intrus et les braconniers. Je mets même cette affirmation en doute. Nous attendons toujours des décisions sur certaines questions relatives au long-courrier patrouilleur. En supposant que nous en prenions. Qui osera dire que la surveillance équivaut à la réglementation et au contrôle efficace? La surveillance veut simplement dire, dans l'une et l'autre langue officielle, «watching over», «veiller sur». Ou si vous voulez, passer la nuit debout pour veiller sur quelque chose.

Nous avons les moyens d'exercer une surveillance pourvu que nous remplaçions le long-courrier patrouilleur. Nous avons aussi Télésat. Nous pouvons surveiller des airs ou de la stratosphère. Je prétends cependant que la surveillance ne suffit pas. Il faut la capacité réelle de repérer, de poursuivre et, au besoin, d'arrêter ceux qui refusent d'obéir à la loi, canadienne ou internationale. C'est ce que le gouvernement n'arrive pas à comprendre. Quelqu'un veut-il dire qu'on devrait laisser s'étendre aux mers sur lesquelles nous réclamons la juridiction le régime de désordre et de mépris total de la loi qui règne malheureusement sur la terre ferme? C'est, du moins, ce que laisse supposer l'attitude du gouvernement parce qu'il refuse catégoriquement de prendre les moyens nécessaires pour exécuter son mandat après avoir fait valoir ses droits.

● (1710)

Cette négligence au niveau de l'exécution se manifeste du fait que le gouvernement ne s'occupe pas d'établir et de maintenir une force maritime conforme, en importance, à la zone sur laquelle nous espérons obtenir juridiction. Cela s'appliquait à la limite de trois milles, ainsi qu'à celle de 12 milles lorsqu'elle fut proclamée, et cela s'applique d'autant plus maintenant qu'on envisage une limite de 200 milles. Le gouvernement aurait sans doute intérêt à se faire une idée de la croissance des responsabilités du Canada en vertu de ces trois limites. On la connaît probablement en termes absolus; en fait, j'ai présenté ces chiffres au cours d'un débat antérieur à la Chambre. Mais le taux de croissance n'a jamais été égalé par le taux d'application. En passant de la limite de trois milles à celle de 12 milles, la superficie sur laquelle nous assumions la juridiction et la responsabilité en matière de surveillance a à peu de choses près quadruplé. L'élargissement des eaux territoriales de 12 à 200 milles en accroîtra de 16 fois l'étendue. Va-t-on accroître de 16 fois nos forces de surveillance et de contrôle? Pas que je sache.

Il s'agit d'un agrandissement considérable si on l'envisage sous d'autres angles de comparaison, c'est-à-dire en comparaison avec la superficie actuelle de notre territoire terrestre. Si la loi canadienne devait s'y étendre, le territoire soumis à notre autorité s'agrandirait ainsi: en portant à 200 milles la limite de nos eaux territoriales, nous gagnerions, sur la côte de l'Atlantique, 15 p. 100 de notre territoire terrestre actuel, 4 p. 100 sur la côte du Pacifique et 13 p. 100 dans l'Arctique—au total, un gain de 32 p. 100. Ces chiffres sont approximatifs à une décimale près ou presque: c'est sur un territoire agrandi du tiers de notre territoire terrestre actuel qu'il faudrait exercer notre autorité.

Et une autorité réelle: on ne peut s'appuyer sur des documents pour faire respecter la loi. Ils n'y suffisent déjà pas sur terre et n'y suffiraient certainement pas en mer. Si nous étendons nos eaux territoriales au-delà de 200 milles jusqu'à la limite du plateau continental sur la côte est, ce qui constitue notre revendication ultime, nous ajouterions encore 9 p. 100 à la superficie de notre territoire et encore 3 p. 100 dans l'Arctique. Au total, ces agrandissements de territoire que le Canada cherche a soumettre à son autorité représenteraient 45 p. 100 de notre territoire actuel. Pourtant, à ce que je vois, nous ne faisons rien pour mettre en place le mécanisme de surveillance correspondant.

Les porte-parole du gouvernement nous ont dit qu'il n'y avait pas vraiment lieu de nous inquiéter au sujet de la protection et de la réglementation des mers, car sitôt une convention conclue et ratifiée, cela se ferait tout seul. C'est évidemment un parfait non-sens. Le Canada aura 16 fois plus d'espace où évoluer, mais les braconniers aussi, bien entendu. Ils pourront s'infiltrer jusqu'à mettons 190 milles, sachant bien que nous n'avons pas d'embarcations non militaires capables de se rendre à cette distance de nos rives à temps pour les arrêter.

Qu'avons-nous, en fait de mécanismes de surveillance, qui corresponde à cette extension de notre champ de responsabilité? J'ai entendu dire qu'on doit faire construire trois patrouilleurs pour les pêches. Ils sont peut-être même déjà en chantier. Mais nous avons négligé de prendre les mesures conférant à nos forces militaires le pouvoir nécessaire à l'exécution de cette fonction de surveillance; évidemment, je ne parle pas de nos patrouilles spéciales. Quand ces bateaux patrouillent, ils devraient être en mesure d'effectuer rapidement une opération de contrôle des pêches ou de la pollution sur l'ordre de TELSAT, peut-être, ou d'un appareil Argus qui a détecté quelque chose et en a alerté le bateau qui se trouvait dans les environs.

D'après ce que je peux voir, le gouvernement n'a pris aucune mesure pour confier à nos officiers de marine une tâche de ce genre, bien qu'ils soient fort désireux de

remplir de telles fonctions qui seraient très importantes pour le Canada. Et que peut-il y avoir de plus important pour le Canada que la protection de la juridiction étendue que nous avons réclamée? Rien n'a été fait pour investir nos commandants de vaisseaux de l'autorité dont ils ont besoin, non pas pour certaines occasions bien déterminées, mais en tout temps.

Il y aura toujours des pêcheurs prêts à pêcher plus près des côtes ou à prendre des espèces interdites, surtout s'il n'y a pas de témoin. Telle est malheureusement la nature humaine; les pêcheurs eux aussi sont humains et ceux des autres nations sont, à cet égard, un peu plus humains que nous ne le souhaiterions. Nous avons besoin de vaisseaux hauturiers capables d'interception rapide à longue distance et porteurs d'un équipage toujours prêt et bien aguerris à tous les aspects de leur mission, et légalement habilités à arraisonner et fouiller. C'est peut-être se montrer bien exigeant, mais rien n'indique que le gouvernement se prépare à assumer ces nouvelles responsabilités beaucoup plus étendues dans le domaine de la recherche et de la lutte contre la pollution ainsi que dans celui de la pêche. Je trouve incroyable, je dois dire, que le gouvernement ne satisfasse pas davantage aux besoins des pêcheurs. La pêche est une industrie importante tant sur les deux côtes vu la pénurie alimentaire qui menace le monde; cette importance va s'accentuer. Voilà pourquoi nous avons présenté cette motion aujourd'hui.

Jusqu'ici, je me suis attaché aux traits généraux. Pour vous placer dans le contexte, permettez-moi de vous dire que sur la côte ouest, il existe quatre ou cinq facteurs importants, qui n'auraient, paraît-il, aucune relation entre eux mais qui, lorsqu'on les analyse bien dans leur ensemble, influent directement sur l'importance des prises de saumons et sur la part que devrait en tirer le Canada. Certains de ces facteurs sont d'ordre technique et immuables; d'autres proviennent de la main de l'homme, donc changeables ou au moins que l'esprit humain peut étudier et plier à sa volonté.

Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que je ne pourrai pas aller au bout de mes sept ou huit considérations. J'y reviendrai donc à une autre occasion.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1720)

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur adjoint: À l'ordre. Avant de donner la parole au ministre, j'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat lui a envoyé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-26, concernant l'Alliance Sécurité et Investigation, Ltée, auquel il la prie de donner son adhésion.

* * *

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE SUR LES RICHESSES DE LA FAUNE ET DE LA FLORE MARINES DANS LES EAUX DU PLATEAU CONTINENTAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Carter:

Que la Chambre déclare que le Canada jouit d'un droit spécial de gérer et exploiter les richesses de la faune et de la flore marines dans les eaux de son plateau continental et des pentes de ce dernier, et que le Canada doit prendre des mesures immédiates pour affirmer son droit de gérer et de contrôler ces richesses.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas prononcé beaucoup de discours à la Chambre. Comme j'ai surtout répondu à des questions, n'hésitez pas à me rappeler à l'ordre si mes propos enfreignent le Règlement. J'aimerais citer au député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter) quelques extraits de Saint-Exupéry, écrivain français:

[*Français*]

«Nous nous séparons sur les méthodes qui sont le fruit de nos raisonnements, mais non sur les buts; ce sont toujours les mêmes.»

[*Traduction*]

Au cas où l'interprète n'aurait pas saisi tout de suite, j'ajoute que si nous différons d'avis sur le méthode, nous sommes, me semble-t-il, d'accord sur l'objectif qui est: la juridiction du Canada sur la flore et la faune marines au large de nos côtes. C'est la fin vers laquelle tendent tous nos efforts.

Je tiens à remercier le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) d'avoir exprimé en des mots chaleureux sa reconnaissance pour les efforts accomplis par notre délégation. Peut-être est-il mieux placé que quiconque pour apprécier le travail de ces fonctionnaires qui doivent s'absenter de chez eux pendant des semaines d'affilée plusieurs fois par an, et qui même pendant les réceptions ne connaissent pas plus de repos que quand ils rédigent leurs rapports, car pour eux, chaque minute doit être consacrée à leur tâche. Je remercie donc encore une fois l'honorable député.

Des voix: Bravo!

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Je ne partage pas l'opinion de certains députés qui ont dit que les pêches sont importantes sur la côte est, ou encore sur la côte ouest. Les pêches sont importantes pour le Canada tout entier. Je ne me fais pas faute de dire à mes collègues du cabinet, pour qui les pêches sont étrangères à leurs fonctions ou à leurs circonscriptions, qu'elles sont essentielles non seulement aux pêcheurs mais font également partie des richesses de notre pays et aussi du monde, surtout si l'on songe aux sources de protéines en cause. En fait, c'est la conscience de l'importance des pêches qui nous a poussés à apporter notre aide l'automne dernier et ce printemps également; maintenant nous préparons des solutions à long terme au moyen d'une réorganisation des pêches dont je ferai part à mes collègues sous peu.

Il est facile, j'aillais parler de démagogie, mais je vais m'abstenir, de se laisser tenter de faire croire aux pêcheurs canadiens que tous leurs problèmes seraient résolus si l'on prenait une décision unilatérale ou multilatérale. C'est faux. Notre industrie de la pêche a connu au fil des ans des crises cycliques qui n'avaient vraiment pas grand-chose à voir avec le fait que des flottes de chalutiers étrangers pêchaient au large de nos côtes. Une partie de nos problèmes provient du pillage de nos eaux pratiqué par les navires étrangers, je l'admets, et c'est une des raisons pour lesquelles nous avons adopté une attitude ferme auprès de la CIPAN et ailleurs. Il serait cependant très naïf de faire croire à nos pêcheurs que nous n'avons pas commis d'erreurs dans les régions que nous administrons. Je pense aux problèmes qui se posent dans le golfe Saint-Laurent et dans d'autres régions; ils ne proviennent pas des flottes étrangères mais dans bien des cas, d'une gestion indisciplinée de nos propres affaires.

Permettez-moi quelques observations sur certains propos du député de Saint-Jean-Ouest. Les chiffres qu'il a cités pour 1974 légèrement faussés: il a oublié de parler de la grève qui a eu lieu à Terre-Neuve. Les chiffres actuels indiquent qu'il y a une grève à Terre-Neuve en 1975. Je dois malgré cela admettre qu'il y a eu des pêches excessives. Quant à la remarque de M. Martin, qui, j'en suis sûr, est une personne digne de confiance, il a dû être induit en erreur par une nouvelle parce que nous cherchons à préserver non seulement l'ours polaire, mais surtout l'Arctique, qui est la zône la plus sensible de notre pays.

Le député d'Esquimalt-Saanich s'est grandement indigné, et je le dis avec tout le respect et l'affection que je lui porte, lorsqu'il s'est rendu compte que mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) a découvert un élément auquel ne s'attendait évidemment pas l'opposition, c'est-à-dire une faille dans la motion. C'est toutefois de la présente motion que nous devons parler ainsi que de l'amendement proposé de bonne grâce et avec célérité.

L'extraordinaire solidarité de l'opposition s'est exprimée par l'intermédiaire du député de New Westminister (M. Leggatt). Je dois dire que le député d'Esquimalt-Saanich a fait montre d'un tel soutien et d'une telle solidarité que j'y ai perdu tous les soupçons que j'entretenais sur l'existence des désaccords au sein du caucus conservateur. Parce que s'il a pu appuyer cette motion et tellement s'indigner que nous en décelions la faille, je dois dire que son sens de la solidarité m'impressionne beaucoup.

Puisqu'il nous dit que nous faisons de la politique, je l'inviterai à lire plus attentivement le discours du député de Saint-Jean-Ouest. Il a manifestement lu la motion avant que nous ne la recevions hier matin, et s'il nous demande d'adopter une position exempte de partisanerie, le moins que nous puissions demander est sûrement d'avoir reçu copie de cette motion un peu plus de vingt-quatre ou trente-six heures d'avance. L'unanimité de la Chambre se serait sûrement faite si l'on nous avait demandé d'appuyer les efforts de notre délégation, du gouvernement et des nombreux députés de l'opposition qui ont conseillé très utilement nos délégations à Genève et à Caracas.

Des voix: Bravo!

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Si le député de Saint-Jean-Ouest avait voulu l'unanimité, il nous aurait certainement consultés. J'aurais peut-être pu appuyer une motion rédigée par lui, car, comme je l'ai dit, moi aussi, je veux que le Canada ait des droits exclusifs sur nos ressources fauniques marines. Je pourrais dire qu'il ne m'a même pas encore demandé de signer sa fameuse pétition, qu'il promène de village en village à Terre-Neuve. J'espère que, dans son pèlerinage, il prend le temps de voir ce que nous faisons à Terre-Neuve pour améliorer la qualité du poisson, par le biais de notre programme d'encouragement de deux cents et demi pour le poisson de première qualité. La direction de l'inspection de mon ministère m'apprend que ce programme est en train d'opérer un petit miracle. Jamais les conserveries n'avaient reçu du poisson d'aussi bonne qualité. J'espère que le député de Saint-Jean-Ouest a eu le temps de le constater. Ce sont là quelques mesures que nous avons prises pour favoriser l'industrie de la pêche.

Je tiens à présenter des excuses de la part de mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures: il ne pouvait assister au débat, devant partir pour le Japon. Je tiens également à remercier le député de Bellechasse (M. Lambert) de son appui, et en particulier de sa recommandation à propos de la consommation de poisson partout au Canada. Le poisson est bon pour la santé, et quand j'étais petit, on nous assurait que c'était bon pour l'intelligence. Si la Chambre voulait faire quelque chose d'utile pour les pêcheurs, elle pourrait adopter à l'unanimité une résolution réinstituant le vendredi maigre.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur l'intervention du député de New Westminster. Il a parlé de jonquilles. Je lui dirai que les jonquilles sont des plantes très résistantes, et que le programme de repeuplement de saumon ira de l'avant, avec l'excellente et active collaboration du gouvernement de la Colombie-Britannique, qui œuvre avec nous à l'identification des meilleures catégories—et je tiens à le dire publiquement. Il m'est cependant difficile d'être entièrement d'accord avec l'honorable député de New Westminster lorsqu'il me dit que des mesures unilatérales protégeraient le saumon de la Côte du Pacifique.

● (1730)

Je me demande à quelle sorte de plébiscite les pêcheurs de sa province natale ont eu recours, parce que j'y suis justement allé récemment et je sais que certains d'entre eux manifestent une vive inquiétude au sujet de ce qui s'est avéré une tâche très difficile, soit d'obtenir que le texte unifié que nous avons maintenant traite du saumon. Cette réussite est due aux efforts extraordinaires de notre délégation et de tous les intéressés. Abandonner maintenant la partie avant de disposer d'autres preuves et d'avoir parlé aux pays qui pillent nos réserves de saumon en haute mer, ce serait, à mon sens, le summum de l'irresponsabilité.

Je suis d'accord avec les objectifs de l'honorable député de Saint-Jean-Ouest. En d'autres mots, je présume que ses objectifs ne sont pas purement politiques, mais qu'ils visent plutôt à protéger les pêches canadiennes et toutes les industries qui en dépendent. Il m'est malheureusement très difficile d'appuyer sa motion car, telle que formulée actuellement, elle n'accomplirait pas grand-chose, voire même rien du tout. Cette motion ne serait d'aucun secours pour les pêches ou les pêcheurs du Canada, ou encore pour nos négociateurs dans ce domaine. Je ne suis pas sûr qu'elle aiderait tellement l'opposition, mais cela ne me concerne pas. À titre de ministre d'État (Pêches), je me préoccupe d'aller au-delà des généralités sans signification. Comme je l'ai dit auparavant, des négociations, encore moins des motions, ne peuvent reconstituer nos réserves de poisson.

La motion à l'étude est idéaliste et malavisée parce qu'elle ne tient compte ni des usages de l'État ni du consensus naissant, à la Conférence sur le droit de la mer, qui indique un appui enthousiaste de la limite de 200 milles en ce qui concerne la compétence de l'État côtier en matière de pêches. Il n'a pas été facile de faire accepter la limite de 200 milles, acceptation qui est sur le point de se concrétiser dans le droit international.

Il ne serait pas sage de contredire nos propres réalisations comme la motion du député le suggère. Il ne serait pas plus avisé de ne pas tenir compte de la légitimité internationale que l'on accorde maintenant à la limite de 200 milles. Le Canada aurait tort de s'isoler même des autres États côtiers et de revendiquer unilatéralement toutes les ressources ichtyologiques du plateau continental et au-delà de 200 milles. Le faire serait se moquer tant de nos partisans que de nos adversaires. Toute mesure que nous prenons pour protéger les pêches canadiennes doit

être efficace. Même agir unilatéralement ne veut pas dire aller contre les vues de la majorité des États et essayer d'imposer le point de vue d'un pays à tous les autres. Pareilles mesures unilatérales n'ont jamais rien donné.

La motion du député de Saint-Jean-Ouest manque aussi de réalisme parce qu'elle ne fait pas état de ce que le gouvernement actuel a fait et fait pour l'industrie de la pêche. Elle insinue même que nous n'avons rien fait et réclame donc des mesures immédiates. Permettez-moi de dire qu'immédiatement serait déjà trop tard. Si nous avions attendu jusqu'à maintenant pour agir, nous aurions été négligents. C'est pourquoi nous avons commencé il y a des années. Après l'échec des conférences du droit de la mer de 1958 et 1960 à résoudre le problème de la compétence sur les pêcheries, le gouvernement a unilatéralement étendu à 12 milles la limite de pêche du Canada. Ce fut fait en 1970 et pas au cours de la période de 1957 à 1962 où ceux d'en face occupaient les banquettes ministérielles.

Aujourd'hui, cela peut paraître sans grande conséquences. À ce moment-là, cependant, l'industrie de la pêche attachait une grande importance à cette limite de 12 milles et cette question faisait l'objet d'une controverse au plan international. Nous avons décidé de l'appliquer après avoir épuisé toutes les possibilités d'entente, pour constater aussitôt que même des pays qui s'étaient opposés à cette initiative faisaient la même chose.

Par la suite, en 1970, mon prédécesseur est allé plus loin; il a fermé le golfe du Saint-Laurent, la baie de Fundy, le bassin Reine-Charlotte, l'entrée Dixon et le détroit d'Hécate et les a proclamés zones de pêche exclusivement canadiennes. Nous avons négocié des accords de fermeture progressive des zones de pêche avec les pays en cause, ce qui fait que certains pays achèvent de pêcher au large de nos côtes. C'était là une initiative efficace qui frappait une zone aussi importante que le serait une zone-limite de 200 milles pour bien des pays. De plus, cela n'a entraîné aucune guerre de la morue ni aucune sommation devant la Cour internationale de justice comme ce fut le cas la dernière fois que l'Islande a essayé d'accroître unilatéralement l'étendue de ses pêches.

Nous n'avons cédé le pas à personne et je ne crois pas non plus que nous ayons de leçons à prendre de personne. Nous avons été des initiateurs, non des suiveurs, et si nous avons réussi, c'est que nous avons toujours fait le pas supplémentaire, comme le comprend si bien le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro). Nous avons fait ce pas supplémentaire pour obtenir un accord international avant d'agir de notre propre initiative. Nous avons toujours pris en ligne de compte non seulement nos propres intérêts, mais aussi ceux des autres pays. Et ce n'est pas parce que nous sommes de bonnes âmes, mais parce que nous sommes réalistes: nous voulions réussir et nous avons réussi.

Plus récemment, le Canada a continué d'être un initiateur parmi les pays qui réclamaient de plus grands pouvoirs sur leurs pêches, à la conférence sur le droit de la mer. Nous avons déjà obtenu quelque chose d'extraordinaire, avec la reconnaissance du principe de la limite de 200 milles. Ce n'est plus qu'une question de temps pour qu'il soit inscrit dans le droit international.

Je ne crois pas cependant que nous ayons le temps d'attendre que l'on incorpore le principe dans un traité avant d'agir. En ce moment même, la délégation canadienne à la conférence de la CIPAN réclame instamment une réduction de 40 p. 100 des activités des flottilles de pêche étrangères, l'abaissement du contingentement des prises de poissons dont les taux de peuplement ont très gravement diminué, et l'exclusivité pour les Canadiens de la pêche de certains poissons qui revêtent une importance particulière pour nous.

Nous escomptons par ces propositions des résultats favorables de la Conférence sur le droit de la mer. Elles constituent une affirmation immédiate du droit du Canada de gérer et de contrôler ses richesses côtières en matière de pêche. Si les autres États membres de la CIPAN ne sont pas complètement inconscients, ils accepteront alors nos propositions. D'autre part, si certains membres de la CIPAN refusent de collaborer avec le Canada au développement ordonné d'un nouveau régime de pêches côtières, le Canada sera alors forcé d'aviser à d'autres moyens pour protéger ses intérêts légitimes.

● (1740)

Je sais fort bien ce que l'industrie de la pêche pense de ce que CIPAN a accompli dans le passé. Il n'en reste pas moins que les réalisations du Canada au sein de cette commission ne devraient pas être sous-estimées. Il y a à peine quatre ans, les flottilles étrangères au large de notre côte est pêchaient pratiquement sans restrictions. Le Canada n'était alors pas en mesure de surveiller leur activité efficacement. Aujourd'hui, presque tous les bancs d'importance commerciale—environ 60 en tout—sont contingentés, et la proportion attribuée au Canada de ces contingents augmente progressivement. Voilà les résultats concrets, pratiques, obtenus par le gouvernement actuel.

En outre, en 1974, on a commencé à réduire les contingents à un niveau inférieur à celui du rendement maximal qu'on peut espérer de façon soutenue, et les navires de la patrouille canadienne ont arraisonné tout près de 300 navires de pêche étrangers. Ces opérations ont poussé les flottilles étrangères à être plus raisonnables, et dans bien des cas à respecter davantage le règlement officiel de CIPAN.

Malheureusement, notre surveillance accrue a permis d'établir sans l'ombre d'un doute que certains pays enfreignent les règlements adoptés, sans aucun égard à leurs obligations aux termes du traité international. Nous ne tolérerons pas un tel comportement et nous prendrons tous les moyens à notre disposition pour y mettre fin. Les pays qui pêchent en haute mer ne peuvent soutenir d'une part que la gestion des pêches doit être assujettie à des accords internationaux et d'autre part agir à l'encontre de ces accords.

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps est écoulé.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, comme nous devons nous rendre au Sénat dans quelques instants, peut-être le ministre pourrait-il terminer ses observations, et je reprendrai le débat à 8 heures.

M. l'Orateur adjoint: Cela ne peut se faire sans le consentement de la Chambre. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Je remercie le député de son geste.

Les Canadiens de l'Atlantique qui réclament du gouvernement des mesures contre les flottes étrangères ne peuvent, en même temps, rejeter des mesures comme la fermeture de nos ports aux bâtiments de pêche étrangers sous prétexte qu'une telle mesure pourrait nuire pour un temps à certains intérêts commerciaux. Je signale, monsieur l'Orateur, qu'il y a une personne qui a compris la situation

et m'a appuyé. Il s'agit du ministre des pêches de Terre-Neuve. J'espère qu'il expliquera au député de Saint-Jean-Ouest (M. McGrath), qui m'a accusé de bouffonnerie l'autre jour, pourquoi il m'appuie. Je souhaite également qu'il pourra l'expliquer aux éditorialistes de certains journaux de l'Est du Canada qu'ils ne peuvent gagner sur tous les plans à la fois.

Des voix: Bravo!

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Pour protéger efficacement et complètement les nombreux intérêts des pêcheurs canadiens, nous devons reconnaître qu'un simple élargissement unilatéral de notre juridiction ne suffira pas à écarter la menace qui pèse sur notre industrie de 100 millions de dollars de la pêche au saumon sur la côte ouest, ni celle de l'Atlantique qui est menacée. Nous devons poursuivre nos efforts pour arriver à des accords internationaux en matière de pêche à la conférence du droit de la mer, à la CIPAN et aux autres commissions internationales sur les pêches, et en entamant des négociations bilatérales, ainsi que des discussions du genre de celles que j'ai tenues hier avec le ministre de la pêche de Norvège. Ces efforts ne sont d'ailleurs pas incompatibles avec d'autres mesures si ces dernières se révélaient nécessaires.

Il y a une limite non seulement à notre patience mais aussi à la capacité de nos stocks de poissons et de nos pêcheurs de survivre dans les conditions actuelles. Les mesures unilatérales sont pour nous une solution. Mais même celles-là, pour être efficaces, doivent reposer sur les négociations, comme ce fut le cas quand le Canada adopta des résolutions unilatérales en 1964 et en 1970.

Je crois que dans toutes les discussions publiques sur cette question, en particulier avec les groupes de pêcheurs, il est de notre devoir de leur dire que même si l'on nous donnait la compétence dès demain et que nous nous prononcions en faveur de la compétence unilatérale, les bateaux étrangers ne disparaîtraient pas subitement comme par magie. Dans le cas contraire, ce serait faire preuve d'hypocrisie et de démagogie.

Nous ne pouvons toutefois pas garantir des résultats instantanés, quel que soit le moyen que nous prenons, mais je suis assuré que nous pouvons aboutir à de bons résultats. Pas un gouvernement jusqu'ici n'a travaillé autant que nous dans le sens national et international pour la protection de la pêche et des pêcheurs côtiers. Nous savons que l'avenir de nos collectivités qui vivent au bord de la mer est lié à la pêche. Notre devoir n'est pas seulement de protéger cet avenir mais de le rendre encore meilleur. Monsieur l'Orateur, je remercie la Chambre de sa patience et de sa tolérance.

● (1750)

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir participer aujourd'hui au débat sur les pêches et sur les problèmes qui se rattachent directement et indirectement à l'industrie de la pêche. Ce débat me fournit également l'occasion d'appuyer le demande qui a fait l'unanimité du corps législatif de ma province, la Nouvelle-Écosse, et par la laquelle celle-ci invite le gouvernement fédéral à étendre unilatéralement sa souveraineté sur une zone de pêche de 200 milles au large de nos côtes.

Au cours de la récente Conférence sur le droit de la mer tenue à Genève, j'ai eu le privilège pendant quelques semaines d'exercer le rôle de conseiller auprès de la délégation canadienne. Ce fut une expérience très stimulante et très instructive. Cette conférence était la plus importante jamais organisée. Quelque 146 délégations y participaient et d'après les entretiens que j'ai eus avec les sous-ministres des pêches de l'URSS, de la Norvège et du Danemark, j'ai constaté que la Conférence était considérée comme le plus important rassemblement depuis la Conférence de San Francisco où avait été rédigé le projet de charte des Nations Unies.

La Conférence a essentiellement tenté d'élaborer une constitution qui serait acceptée par tous les pays et aurait force de traité obligatoire. Elle a fait mieux que simplement codifier les thèses actuelles. La Conférence a tenté de modifier radicalement les principes juridiques traditionnels ou classiques sur lesquels se fonde le droit de la mer depuis 300 ans.

L'objectif de la Conférence était très vaste et les questions traitées étaient d'une complexité incroyable. On a abordé des questions militaires très délicates, des questions économiques extrêmement importantes de même que des difficultés sociales considérables résultant de l'élaboration de certaines thèses nouvelles. Par exemple, le pétrole et la prospection du pétrole illustrent l'importance que nous attachons à deux questions: d'une part l'importance du plateau continental sur lequel tout État maritime devrait exercer des droits souverains aux fins de la prospection et de l'exploitation des ressources, et de l'autre, la délimitation de fonds marins ne relevant pas de la souveraineté nationale et réservés à des fins purement pacifiques, et considérés comme le patrimoine commun de l'humanité. Je souligne que ces deux questions sont très importantes.

Le droit et les mécanismes internationaux qu'il faudra établir pour la gestion rationnelle des ressources futures pourraient changer la façon de penser des peuples et des gouvernements face à tout le problème de l'utilisation rationnelle de ressources internationales de plus en plus rares.

Le droit de la mer déjà existant, et à vrai dire tout le droit international, repose sur deux principes simples, la souveraineté des États et la liberté en haute mer.

La zone économique, ou l'idée de la zone de 200 milles récemment proposée, répond à une nouvelle approche radicale qui permet de retenir certains éléments des règles en haute mer, comme la liberté de navigation, mais touche aussi à certains des droits faisant partie du concept de la souveraineté. C'est, à mon avis, un peu regrettable.

Comme le ministre des Pêches (M. LeBlanc) l'a déclaré en témoignant devant le comité permanent des pêches et des forêts, le 26 mai:

> La session de Genève de la conférence sur le droit de la mer ne nous a pas, malheureusement, donné la nouvelle convention internationale que le Canada, et les pêcheurs canadiens spécialement, cherchent à obtenir depuis bien des années . . . Peut-être l'apport le plus marquant de la session de Genève a-t-il été la définition d'un texte unique de négociation sur lequel la conférence pourra fonder ses travaux à la prochaine session, qui doit se tenir au début de 1976. Ce texte ne constitue absolument pas un accord. Il fournit toutefois à la conférence un précieux document de travail qui devrait faciliter les négociations.

C'est tout simplement ridicule. Monsieur l'Orateur, pouvons-nous suspendre la séance pour nous rendre à l'autre endroit?

M. l'Orateur: Le député pourra poursuivre ses remarques à 8 heures.

LA SANCTION ROYALE

[*Français*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les honorables députés se rendent à la salle du Sénat. Et de retour,

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a plu au suppléant de Son Excellence le gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation.—Chapitre 47.

Bill C-47, Loi modifiant la Loi sur les juges, et certaines autres lois connexes par suite de la réorganisation de la Cour suprême de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard.—Chapitre 48.

Bill C-5, Loi établissant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, modifiant en conséquence la loi sur la radiodiffusion et certaines autres lois et édictant certaines dispositions corrélatives.—Chapitre 49.

Bill C-33, Loi concernant l'exportation en provenance du Canada de biens culturels et l'importation à destination du Canada de biens culturels exportés illégalement.—Chapitre 50.

Bill C-13, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien.—Chapitre 51.

Bill S-20, Loi modifiant la Loi sur les terres territoriales.—Chapitre 52.

Bill C-3, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1975.—Chapitre 53.

Bill C-19, Loi prévoyant des versements au titre du blé produit et vendu au Canada pour la consommation humaine au Canada.—Chapitre 54.

Bill C-37, Loi régissant l'immersion en mer de déchets et substances diverses.—Chapitre 55.

Bill C-24, Loi modifiant la Loi sur les traitements.—Chapitre 56.

M. l'Orateur: Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 h 7).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE SUR LES RICHESSES DE LA FAUNE ET DE LA FLORE MARINES DANS LES EAUX DE SON PLATEAU CONTINENTAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Carter:

Que la Chambre déclare que le Canada jouit d'un droit spécial de gérer et exploiter les richesses de la faune et de la flore marines dans les eaux de son plateau continental et des pentes de ce dernier, et que le Canada doit prendre des mesures immédiates pour affirmer son droit de gérer et de contrôler ces richesses.

Ressources nationales

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame l'Orateur, tout juste avant la levée de la séance à 6 heures, j'avais commencé mon discours. J'ai eu le temps de citer un extrait des propos que le ministre des Pêches (M. LeBlanc) a tenus lorsqu'il a comparu devant le comité permanent des pêches et des forêts le 26 mai. En voici un passage:

Peut-être l'apport le plus marquant de la session de Genève a-t-il été la définition d'un texte unique de négociation sur lequel la conférence pourra fonder ses travaux à la prochaine session, qui doit se tenir au début de 1976. Ce texte ne constitue absolument pas un accord. Il fournit toutefois à la conférence un précieux document de travail qui devrait faciliter les négociations.

D'après moi, madame l'Orateur, c'est se moquer du monde. Les pêcheurs canadiens et tous les intéressés ne cessent d'entendre cette excuse, de se faire ressasser la même chose depuis 1958. «Ne désespérez pas», dit le ministre; «Tenez bon; attendez la prochaine conférence. Nous pourrons peut-être, peut-être seulement, résoudre une partie de ces problèmes l'année prochaine, à la prochaine ou aux deux ou trois prochaines conférences.» En attendant, tous les pays étrangers semblent profiter de nos ressources marines; ils violent, pillent et saccagent nos réserves de poissons au point que la plupart de nos espèces de poissons ne subsistent plus en quantités suffisantes pour garantir un «niveau tolérable de rendement».

À mon avis il faut aussi blâmer le ministre de l'Environnement et des Pêcheries, (M^me^ Sauvé) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) si la conférence de Genève n'a abouti à aucun accord écrit et n'a apporté aucune solution concrète aux nombreux problèmes qui assaillent l'industrie canadienne de la pêche. Non point que je manque d'estime pour l'équipe du ministère des Affaires extérieures qui a présenté la position du Canada à la conférence, sous l'habile direction de notre ambassadeur en Autriche, M. Alan Beesley. D'après ce que j'ai pu constater, notre délégation s'est distinguée par son dynamisme et sa diligence. Mais je souligne qu'il s'agissait uniquement de fonctionnaires tandis qu'à la conférence il fallait prendre des décisions au niveau politique. D'autres nations, la Russie notamment, qui a la plus grande flotte de pêche dans la zone de notre plate-forme continentale, était pleinement consciente de ce fait. C'est pourquoi elle avait dépêché ses plus hauts fonctionnaires et ses représentants politiques les plus importants comme délégués à la conférence, où ils sont restés du début à la fin.

Il n'y a aucune raison pour qu'au moins l'un des trois ministres que j'ai mentionnés n'ait pas assisté à toute la conférence sur le droit de la mer. Leur présence aurait témoigné du sérieux et de la fermeté de la position canadienne, voulant que les États côtiers ait la haute main sur les ressources marines jusqu'à une distance de 200 miles de la côte. Il doit avoir le droit de fixer lui-même le volume de la prise autorisée et le droit de garder de cette prise la quantité qui répond à ses besoins.

Au lieu d'assister en permanence à la plus importante rencontre tenue depuis les débuts de l'humanité—et je le crois réellement, puisque depuis toujours les pays se sont battus entre eux pour le contrôle de la mer, et la réunion devait porter sur le contrôle des deux tiers de la surface du globe—les ministres ont décidé d'y assister de temps à autre, quand la chose leur convenait. Cette attitude d'incurie a coûté cher à nos pêcheurs et à notre pays; nous y avons perdu du prestige et nous nous sommes privés d'accommodements sur de nombreux points controversés.

L'attitude de certains délégués peut se résumer ainsi: «Sûrement le Canada ne peut être sérieux quand il reven-

dique tout le plateau continental avoisinant ses rives, puisqu'il n'y a aucun ministre du cabinet canadien présent à la réunion pour appuyer ces revendications». Madame l'Orateur, si le présent gouvernement était vraiment sincère dans ses efforts en faveur de nos pêcheurs, au moins un des trois ministres du cabinet dont j'ai mentionné les noms aurait assisté à toutes les séances de la réunion de Genève, et essayé de persuader l'assemblée, de la gagner à sa cause et de la convaincre, de discuter et, au besoin, de lutter pour les droits de nos pêcheurs.

Je dis cela à cause de ce que nous avons en jeu. Notre littoral, baigné par trois océans, l'Atlantique, le Pacifique et l'Arctique, est le deuxième au monde en longueur. Notre pays a un intérêt direct dans une sage administration des mers. Étant l'un des principaux pays côtiers, nous avons un intérêt particulier dans cette bande de 20 p. 100 de la surface totale de la mer qui s'étend sur notre rive et notre plate-forme continentale. À titre d'État côtier, nous devrions avoir des droits spéciaux, de même que des obligations spéciales. Nous avons plus à perdre que tout autre pays si, par exemple, notre milieu marin est contaminé par la pollution ou si nos ressources vivrières s'épuisent par suite d'une pêche excessive.

Nous ne revendiquons pas ces droits par pur intérêt personnel. Comme Canadiens, nous voulons que le transport maritime s'effectue le plus librement possible, non seulement dans les ports canadiens, mais sur tous les océans du monde. Toutefois, nous sommes fort inquiets des conséquences biologiques de la pollution et de la pêche excessive, problèmes qui, comme les choses se présentent actuellement, échappent au contrôle de l'État côtier. Ce sont des questions dont devraient se préoccuper tous les pays, et non seulement les États côtiers et le Canada.

Je suis de ceux qui croient que par l'exploitation rationnelle des zones adjacentes aux côtes, on peut protéger un intérêt précieux pour l'humanité. On peut préserver les peuples de la terre d'une catastrophe qui est inévitable à moins d'une réorientation et d'une gestion et d'une exploitation rationnelles des mers du globe. Tous les pays ont abusé de la liberté dont ils jouissaient dans les hautes mers, en profitant pour pêcher à outrance et polluer à qui mieux mieux. Cette liberté a servi les intérêts d'une minorité sous le couvert d'un principe visant à protéger les intérêts de la majorité. À mon avis, il faut que les États côtiers soient autorisés à protéger leurs intérêts dans ce domaine.

Lorsque le Canada dénonce cette situation, on l'accuse parfois de se faire accapareur. Permettez-moi cependant de faire remarquer que si nos propositions étaient adoptées, tous les nouveaux droits des États côtiers s'accompagneraient de nouvelles fonctions et obligations.

● (2010)

De plus, pour ceux qui s'inquiètent de savoir si la population mondiale bénéficierait des idées que je propose, je signalerai que la vaste majorité de la population mondiale, plus de 90 p. 100, vit dans les États côtiers. Ces États forment la plus grande partie de la communauté internationale. Ce sont eux qui profiteront sans doute de la sage gestion des ressources de la mer.

Nos efforts doivent aujourd'hui porter à la fois sur l'environnement et sur l'économie. Nous devons savoir exactement jusqu'où dans la mer s'étend notre plateau continental. Nous devons accorder une plus grande attention aux lieux où les poissons vivent et passent la plupart de leur vie naturelle. C'est notre négligence à cet égard par le passé qui explique que la Commission internationale des pêches de l'Atlantique nord-ouest n'ait pu protéger les intérêts du Canada.

Nous avons dessiné des grilles, et nous les avons numérotées un, deux, trois, quatre, cinq et six, et 1A, 2G, 3P, 4V, 5Z et 6C sans demander d'abord leur avis aux pêcheurs ni aux poissons. Or, les poissons ne voient pas nos lignes artificielles ni les frontières internationales. Cependant, nos pêcheurs, surtout ceux de la côte sud de la Nouvelle-Écosse, connaissent bien le système de grilles du gouvernement. Pendant que les pays qui ont signé les accords de la CIPAN pêchaient sur notre plateau continental, nos propres pêcheurs se voyaient imposer des amendes et forcer, non pas à faire la contrebande de l'alcool comme autrefois, mais à faire celle du poisson afin de gagner assez d'argent pour soutenir leur famille et payer leurs versements annuels à l'office des prêts de la province, ce qui est leur première et principale obligation.

Je suis le premier à admettre qu'il faut se préoccuper de la préservation et de la gestion prudente de toutes les richesses de notre flore et de notre faune marines. Cependant, j'affirme au gouvernement et au ministre que charité bien ordonnée commence par soi-même et que le ministre ferait bien d'y songer. Il est injuste d'appliquer strictement les règles et les règlements de préservation aux pêcheurs canadiens lorsqu'on n'a pas les pouvoirs nécessaires pour appliquer les mêmes règles aux citoyens d'autres pays qui détruisent nos réserves de poisson. C'est le genre de choses qu'on peut reprocher au ministre et au gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: Selon les rapports de nos agents de surveillance, le nombre de bateaux de pêche dans les secteurs de la CIPAN sur la côte est variait entre 1,000 et 300 en décembre. Sur ce chiffre, 502 appartenaient à l'URSS, 100 à la Pologne et le reste au Canada et aux autres pays membres de la Commission. Il est bien évident que nos zones de pêche sont envahies et pillées par des étrangers.

Je sais que la négociation et l'entente entre les pays est le meilleur moyen d'établir le droit international, mais ce n'est pas le seul. Nous pouvons prendre des mesures unilatérales pour étendre notre souveraineté relativement à la pêche jusqu'au bord du plateau continental ou à 200 milles des côtes, soit le point le plus éloigné, en attendant le résultat de la prochaine conférence du droit de la mer. Si les autres pays acceptent notre position à la conférence, il n'y aura aucun problème. Autrement, nous devrons indiquer au reste du monde que, de l'avis du Canada, les droits souverains des États côtiers, tels qu'ils ont été définis par la Convention de Genève de 1958 sur le plateau continental et confirmés par la Cour de justice internationale, s'étendent déjà aux limites du plateau continental et doivent être maintenus.

Cette mesure garantirait non seulement la protection de nos ressources piscicoles, mais aussi les droits du Canada sur le pétrole, le gaz et les ressources minérales du plateau continental. En outre, cela permettrait au Canada de régir toute la recherche scientifique dans ce secteur. Il incombe aux députés, à titre de Canadiens, et au gouvernement de prendre l'initiative dans ce domaine.

Il faut intervenir immédiatement, si nous voulons sauver d'un désastre total et irréparable l'industrie du poisson et les bancs dont vivent celle-ci et les collectivités côtières. Soyons réalistes. Si nous ne prenons pas des mesures pour conserver nos richesses marines, il ne restera plus de poisson pour personne. Et alors, il n'y aura plus rien à négocier.

On dit parfois que nous sommes tous identiques. Mais je pense que dans les Maritimes nous sommes un peu différents. Nous avons, en commun avec les gens de l'Ouest, l'amour des grands espaces.

Une voix: Aussi un trait en commun avec le Nouveau-Brunswick.

M. Crouse: Oui, avec le Nouveau-Brunswick, car c'est aussi une province maritime. Je pense qu'il faut appartenir aux Maritimes pour comprendre vraiment la malignité de la situation dans laquelle se débat actuellement l'industrie du poisson. Les prises baissent dans à peu près toutes les espèces, tandis que tout augmente de ce que consomme l'industrie: de la peinture aux cordages, de l'entretien au mazout. Nous avons peu de débouchés, et des prix, qui ont fait perdre l'an dernier des millions de dollars aux sociétés établies de longues date. Cela a assombri les perspectives d'emploi de 35,000 pêcheurs et de milliers d'ouvriers d'usine qui habitent la région avec leur famille.

Pour éviter une catastrophe immédiate, le gouvernement fédéral donnait récemment à l'industrie deux injections de capitaux, qui ont porté à 85 millions de dollars environ le montant total de l'aide fournie depuis l'automne dernier. Ce cataplasme l'a secourue, mais il ne résout pas le problème à long terme, et ne répond pas aux véritables besoins. En réalité, l'aide fournie correspond à peu près exactement à l'augmentation intervenue de 1974 à 1975 dans les impôts sur le revenu perçus par le ministère du revenu national.

J'ai cherché les raisons qui ont bien pu pousser le ministre du Revenu national (M. Basford) à assister à la conférence sur le droit de mer. Je n'en ai trouvé qu'une: c'est que la perception des impôts coûte aussi cher que l'aide fournie aux provinces de l'Atlantique depuis quelques mois. C'est bien le moins que le gouvernement pouvait donner, compte tenu du chiffre de la population des quatres provinces atlantiques, qui est ainsi répartie: Terre-Neuve, 546,000 habitants; Île-du-Prince-Édouard, 118,000; Nouvelle-Écosse, 818,000; Nouveau-Brunswick, 670,000. Il y a 2,152,000 personnes qui vivent dans cette région du pays. Toutes dépendent, en partie ou en totalité, de cette importante industrie de la pêche. J'aimerais bien que le ministre tienne compte de ces faits quand il parle de l'aide apportée à notre région.

En terminant, je demanderais au ministre de nous dire, en temps opportun, où va une partie de cet argent. Qui sont les conseillers engagés par le service des pêches et de la marine du ministère de l'Environnement, ces deux dernières années? Il serait certainement intéressant de connaître leurs noms, leurs titres de compétence, leurs salaires, leurs fonctions, la durée de leur emploi et de savoir si l'on a procédé par appel d'offres pour ces postes ou s'ils ont été nommés pour une autre raison. C'est important, car les pêcheurs, ceux de ma circonscription, en tout cas, commencent à contester les règlements et les diverses initiatives du ministère, qui ont de graves répercussions sur leurs moyens d'existence. Selon eux, nous pouvons suivre le courant avec quelques marins d'eau douce parmi l'équipage, mais notre ministère des Pêches semble patauger et couler à cause des mauvais conseils fournis par les mauvaises personnes qui sont au mauvais endroit au mauvais moment. C'était évident lorsque les pêcheurs de l'Atlantique ont comparu devant le comité des pêches et des forêts pour donner leur avis sur la réglementation des subventions, les permis de pêche, la construction de cales de lancement et de quais et la réglementation des exportations.

● (2020)

Si j'ai bien compris, il me semble également que le ministre a commencé à réorganiser son ministère il y a neuf mois environ. Depuis lors, nous n'avons entendu que des rumeurs au sujet de cette réorganisation. On a dit notamment que la direction du développement industriel serait installée en dehors d'Ottawa. On a dit aussi qu'il y aurait certains remaniements parmi le personnel consultatif supérieur. Quels vont être les changements apportés? Ces rumeurs ne m'étonnent pas vu la déclaration qu'a faite le ministre de l'Environnement lors de l'inauguration des laboratoires du Capitaine Bernier à Longueuil, le 28 mai 1975, où elle a dit et je cite:

> Des instructions précises ont été données pour qu'Environnement Canada favorise la participation des candidats francophones, tant au point de vue qualificatif que quantitatif, à tous les concours destinés à pourvoir aux postes de cadres moyens et supérieurs dans les domaines scientifique, professionnel et technique.

Qu'a-t-on fait du règlement concernant le bilinguisme établi par le gouvernement? Ce nouveau règlement veut-il dire que si le ministère a besoin d'employés dans les domaines scientifique, professionnel et technique, on n'acceptera pas les unilingues anglophones même s'ils sont prêts à suivre des cours de français? S'il en est ainsi, il peut fort bien arriver que le gouvernement se prive des services de scientifiques anglophones hautement qualifiés qui pourraient être très précieux pour le Canada et l'industrie de la pêche simplement parce qu'ils ne parlent pas les deux langues au moment de leur candidature.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): À l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Crouse: J'ai été interrompu, madame l'Orateur, et peut-être la Chambre consentirait-elle à ce que je termine mon discours. Cela me prendra deux minutes.

Des voix: D'accord.

M. Crouse: La déclaration que j'ai citée exige certainement des éclaircissements car, si elle était mise en vigueur, cela voudrait dire que le gouvernement attache plus d'importance à la connaissance du français qu'aux compétences dans les domaines scientifique, professionnel ou technique que des Canadiens prêts à servir leur pays à la Fonction publique ont mis des années à acquérir.

À la lumière de ces opinions déconcertantes, il est de la plus haute importance que le ministre d'État chargé des Pêches nous dise quels sont les plans pour la réorganisation de son ministère, car il est évident pour les pêcheurs et l'industrie de la pêche que tant que la confusion régnera dans la timonerie où trois ministres donnent des ordres—le ministre de l'Environnement, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre d'État chargé des pêches—aucune politique positive ne sera adoptée par le gouvernement à un moment où cette industrie de première importance a grand besoin de leadership.

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Madame l'Orateur, j'hésite à prendre la parole, mais la question posée par le député est très importante et je crois qu'une réponse devrait figurer au compte rendu.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Je regrette d'interrompre l'honorable ministre, mais comme il a déjà pris la parole sur la motion à l'étude, il ne peut la prendre de nouveau. Si, cependant, il désire répondre à une question, il peut le faire.

[*Traduction*]

Y a-t-il consentement unanime pour que le ministre réponde à une question?

Des voix: D'accord.

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Merci, madame l'Orateur, je voudrais demander au député si la directive qu'il a citée émane du service des pêches et de la mer dont je suis responsable. Si c'est le cas, j'affirme que je n'ai donné aucun avis ni ordre de ce genre.

Toutefois, il y a une chose que je voudrais dire ce soir à la Chambre et que je répéterai demain au cours de ma visite dans la circonscription de mon honorable ami de Gloucester (M. Breau): certaines sections du ministère, aussi bien à Halifax qu'à Ottawa, manquent tellement de personnel francophone que nous avons de réelles difficultés à trouver des responsables compétents dans certains domaines. Il n'y a aucune mauvaise volonté de qui que ce soit. Le Québec, comme chacun sait, ne collabore guère avec les autorités fédérales responsables des pêcheries; la province se tient à l'écart des pêcheries et, pour cette raison, il n'existe pas d'échange de responsables entre le niveau régional et le niveau fédéral.

J'ai, bien sûr, le désir de servir les pêcheurs et l'industrie de la pêche. Dans les provinces Maritimes, beaucoup des intéressés sont francophones et nous n'avons pas la possibilité de leur offrir nos services dans leur langue. C'est ce que je veux m'efforcer de réaliser. Mais nous ne commettrons absolument aucune injustice envers quiconque pour cette raison, nous nous laisserons plutôt guider par les besoins.

M. Crouse: Puis-je avoir une minute pour répondre au ministre?

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Seulement s'il y a consentement unanime, car le temps de parole du député est écoulé. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Crouse: Pour répondre à la question du ministre, je citais un extrait d'un discours que le ministre de l'Environnement, M^me^ Jeanne Sauvé, a prononcé à Longueuil, le 28 mai 1975, à l'inauguration des Laboratoires Capitaine-Bernier. J'ai consigné sa déclaration. Elle a déclaré que des directives précises avaient été données pour qu'Environnement Canada favorise la participation de candidats francophones nombreux et compétents à tous les concours destinés à remplir des postes de niveaux moyen et supérieur dans les catégories scientifique, professionnelle et technique.

M. Breau: Quel mal y a-t-il à cela?

M. Crouse: Qu'est-ce qui ne va pas? Je ne suis pas contre le français, madame l'Orateur. Je signale simplement la possibilité que quelqu'un ayant une excellente formation dans les domaines scientifique, technique ou professionnel soit refusé par la Fonction publique, même si il a exprimé le désir d'apprendre le français, si l'on tient compte de la déclaration du ministre de l'Environnement.

M. Breau: Ce n'est pas ce que disait la directive.

M. Crouse: Vous n'écoutiez pas. Vous venez des Maritimes, vous devriez écouter plus attentivement.

M. Breau: J'écoute dans les deux langues, et attentivement.

M. Crouse: Je comprends, mais vous devriez écouter plus attentivement. Je maintiens que les services fédéraux de l'Environnement ne devraient pas se priver des services d'une personne très qualifiée appartenant aux domaines scientifique, professionnel ou technique, surtout lorsqu'elle est disposée à apprendre le français. J'admets que j'ai du mal à bien départager les compétences entre le ministère de l'Environnement, celui des Pêcheries et celui des Affaires extérieures. Mais j'affirme néanmoins que les décisions de ce genre devraient être parfaitement expliquées à la Chambre et à la population canadienne, afin que tous, anglophones ou francophones, puissent savoir quels sont leurs droits sous le gouvernement actuel.

L'hon. Robert Stanbury (York-Scarborough): Madame l'Orateur, il y a déjà eu en Chambre un distingué député de Toronto qui affichait son ennui pour les débats portant sur le poisson et sur le grain humide. Il ne siège plus ici . . .

Une voix: C'est pour cela!

M. Stanbury: . . . et avec juste raison s'il jugeait que cela ne concernait pas la population de sa circonscription.

Les députés qui sont déjà intervenus dans ce débat admettront sûrement qu'il ne concerne pas uniquement les Pêcheries. Il intéresse également l'alimentation mondiale, la conservation des richesses du globe, et l'emploi optimal de ces richesses limitées au profit de l'humanité. Je n'interviens donc pas au nom des pêcheurs de York-Scarborough mais plutôt, si Votre Honneur me pardonne l'expression, pour élargir un peu le filet de nos considérations, pour placer la discussion dans une optique mondiale que nous devrions nous attacher à conserver aussi longtemps que possible.

On a beaucoup parlé aujourd'hui des besoins des pêcheurs et de l'économie. On a aussi parlé des effets de la politique canadienne sur la population du monde, mais pas suffisamment à mon avis.

• (2030)

À un moment où à peu près la moitié des habitants du globe sont affamés, où il y a environ 200 millions d'enfants mal nourris et dix millions de nos frères, des enfants pour la plupart, qui vont probablement mourir de faim au cours de l'année, je crois que nous devons parler de ce sujet aujourd'hui dans des termes plus larges que ceux qui ne touchent que notre propre avantage et notre propre intérêt.

Personnellement, comme d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre qui ont pris la parole, je partage les objectifs formulés par les motionnaires de cette résolution. Certes, je partage les vues de nos négociateurs qui ont travaillé très fort pendant de nombreuses années pour donner l'exemple au monde en mettant au point un régime propre à assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre ainsi que la bonne gestion de nos ressources marines. Mais je me dissocie des motionnaires de la motion et de l'amendement, parce qu'ils veulent saisir au nom du Canada une part plus large que celle que nous pouvons justifier.

Je constate que les députés qui se sont prononcés en faveur de la résolution et de l'amendement ont recommandé que le Canada réclame non seulement la limite de 200 milles, mais toute la plate-forme continentale. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) a indiqué, au sujet de la côte est, que cela pourrait reculer la limite à au moins 400 milles. J'invite mes honorables amis qui proposent au Canada de réclamer un territoire aussi étendu que celui-là s'ils trouvent que cette demande est raisonnable, s'ils pensent vraiment que c'est un point de vue que nous réussirons à faire admettre par l'assemblée des nations devant laquelle nous serons appelés à le défendre.

Madame l'Orateur, nous devons bien prendre garde de ne pas donner l'impression, comme certains nous en ont déjà accusés, que nous voulons nous lancer dans la plus grande rafle d'espaces marins du XX[e] siècle, une rafle qui pourrait peut-être l'emporter en ampleur et en dimensions sur les rafles d'espaces terrestres du XIX[e] siècle. J'espère que nous ne nous ferons pas une réputation d'impérialistes de la mer et que nous ne paraîtrons pas aux yeux de la majorité des pays du monde qui ne sont pas aussi bien nantis que nous comme si nous voulions accaparer une part trop considérable des ressources du monde.

Déjà nous devons reconnaître que nous avons plus que notre part sur le plan de l'espace vital. Nous sommes excessivement riches par rapport à la majorité des autres pays. Lorsque j'apprends que les étendues revendiquées ajouteraient à notre superficie terrestre quelque 45 p. 100 d'espaces marins sur lesquels s'exercerait notre contrôle, bien que cette superficie ajoutée nous paraisse très attrayante en tant que Canadiens, je me demande si nous pouvons l'expliquer au reste du monde aux yeux de qui nous paraissons sans doute cupides lorsque même possédant beaucoup nous en revendiquons encore beaucoup plus.

En parlant ainsi je songe à la situation de nos populations côtières, des pêcheurs en particulier et de tous ceux qui dépendent d'eux. Il y aurait lieu que nous entamions des négociations énergiques en leur faveur. Nous ne voulons certes pas que des pays étrangers nuisent indûment à leurs intérêts. Il nous faut, je crois, nous comporter surtout comme des mandataires des ressources que nous contrôlons—des mandataires agissant au nom de l'humanité toute entière.

Bien que nous devions nous assurer à titre de gérants de notre propre territoire souverain que les Canadiens reçoivent une juste part de ces richesses, notre responsabilité première doit être de tendre à la gestion rationnelle des ressources mondiales. Il se trouve, par un heureux coup du sort, que nous avons accès à une grande partie de ces ressources. Selon le droit international actuel, nous avons un contrôle réel sur nombre d'entre elles. En élaborant le droit de la mer, nous avons entraîné la communauté mondiale dans une position où nous aurons probablement un pouvoir reconnu de décision sur un territoire beaucoup plus vaste que celui sur lequel nous l'avons exercé jusqu'ici.

J'invite les députés à réfléchir à cette politique que nous sommes en train de formuler à propos des ressources de la mer sous l'angle de la responsabilité globale qui nous incombe. Je pense que les députés doivent être plus conscients que la plupart de nos concitoyens du fait que l'ère d'abondance et de gaspillage touche déjà à sa fin et que nous entrons maintenant dans une ère de disette, une ère qui exige des mesures de conservation ainsi qu'une gestion saine et rationnelle des ressources.

Ressources nationales

Le premier ministre (M. Trudeau) a dit que c'était le défi du partage. Jetons-y un coup d'œil dans le contexte plus vaste du grand défi lancé au monde entier, celui de notre survivance à tous sur notre planète, celui d'un partage raisonné de ses ressources, celui d'une répartition plus équitable de ses richesses, réalisée dans la collaboration entre les peuples, ou, si vous voulez, celui de la réalisation d'une société juste à l'échelle mondiale, comparable à celle que nous cherchons à réaliser ici, au Canada.

Le dernier rapport du Club de Rome, son deuxième rapport, «Stratégie pour demain», nous dit clairement, à mon avis, que nous relèverons avec succès le défi multiple de l'explosion démographique, des réserves de vivres et de matériel—ces crises généralisées dont nous sommes tous victimes aujourd'hui—seulement par la planification et la collaboration à l'échelle du monde. C'est pourquoi j'hésite à approuver le principe de la résolution d'aujourd'hui. Il sous-entend que la collaboration semble impossible, que nous devons renoncer à tout espoir d'en arriver à une entente internationale, à un effort concerté et réfléchi de la part de tous les pays du monde en vue d'atteindre des objectifs que nous approuvons tous.

● (2040)

Je ne suis pas aussi pessimiste. Je n'adopte pas cette attitude négative face à la collaboration internationale. Nos négociateurs à la Conférence sur le droit de la mer ont accompli bien des choses et si nous pouvons continuer à travailler avec autant de conviction, autant de zèle et d'imagination, nous réussirons à convaincre le monde de la nécessité de conserver nos ressources d'une façon qui, à notre avis, servira non seulement nos intérêts mais aussi ceux de l'humanité tout entière.

Je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet de la collaboration internationale, car l'attitude affichée dans cette résolution illustre peut-être une méfiance et une désillusion générales à l'endroit des gouvernements, non seulement du gouvernement national mais des organismes internationaux. De même que nous, en tant que parlementaires, avons le devoir de redonner confiance à nos commettants dans le Parlement, nous avons également, au même titre, le devoir de redonner confiance aux gens dans les institutions internationales auxquelles nous appartenons et sur lesquelles nous comptons pour résoudre les problèmes mondiaux sans recourir à l'ancienne méthode qu'est la guerre.

Il faudrait souligner que si nous cherchons à résoudre les problèmes par la collaboration, nous devons disposer d'institutions comme les Nations Unies qui permettent la recherche de solutions. On blâme les Nations Unies parce que beaucoup d'entre nous ne sont pas satisfaits de la façon dont elles jouent leur rôle, surtout depuis un an. J'ai eu le privilège de faire partie de la délégation canadienne à l'Assemblée générale des Nations Unies l'automne dernier, et j'ai éprouvé la même exaspération que bien des Canadiens et d'autres ressentent à cause de la nouvelle orientation des Nation Unies.

Cependant, nous n'avons rien de mieux que les Nations Unies pour en arriver à cette collaboration dont la nécessité n'a jamais été si grande parmi les peuples de la terre. Nous devrions admettre que c'est grâce aux Nation Unies que nous avons réussi à attirer l'attention de tous les pays sur les problèmes de population, d'alimentation, d'environnement et de la mer, et que nous avons réalisé des progrès. Ces progrès devraient nous persuader que les crises qui affligent l'humanité pourraient être réglées de concert, et nous devrions consacrer plus d'efforts à la recherche de

solutions communes au lieu d'avoir recours de guerre lasse à l'action unilatérale, comme le propose la motion.

Comme on l'a déjà dit aujourd'hui, l'action unilatérale devrait être le dernier recours. Peut-être sera-t-elle un recours nécessaire. Si nous adoptons finalement cette solution, j'espère que ce sera parce que nous la jugeons nécessaire non seulement dans notre intérêt personnel et celui de notre population, mais aussi dans l'intérêt de l'humanité.

J'exhorte le gouvernement à poursuivre ses efforts comme il l'a fait à la Conférence sur le droit de la mer en tenant compte de nos responsabilités à l'échelle planétaire. Et ce faisant, je crois que nous rendrons également justice à nos pêcheurs et à notre population.

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Madame l'Orateur, je suis heureux de participer à ce débat et je tiens à féliciter tout de suite mon collègue, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter), dont la motion ne pouvait être plus opportune. J'aimerais ajouter quelques observations à l'appui de son excellent plaidoyer pour le Canada, par l'intermédiaire de son Parlement, affirme immédiatement ses droits sur son plateau continental et ses pentes, afin de protéger ses pêcheries moribondes avant qu'il ne soit trop tard.

Cette motion devrait certes s'imposer d'elle-même à tous les députés, car il est grand temps que le Canada fasse preuve de fermeté et adopte des mesures concrètes pour protéger ses ressources marines, au lieu de se contenter d'envoyer des messages diplomatiques et de faire des discours contenant de vaines menaces, comme c'est le cas depuis dix ans.

Il est curieux que tout le monde au Canada, à tous les niveaux, y compris les gouvernements provinciaux des régions où l'économie dépend, au moins en partie, de l'industrie de la pêche, tout le monde, sauf les ministériels de l'autre côté de la Chambre, est d'avis que le Canada devrait s'affirmer et prendre une mesure unilatérale.

Le moindre pêcheur du Canada, représenté par des députés appartenant aux deux côtés de la Chambre, veut que le Canada prenne les mesures nécessaires pour protéger l'industrie qui est et peut rester son moyen d'existence, et veut que le Canada affirme ses droits sur les richesses reçues de la Providence.

J'irai même jusqu'à dire que tout député représentant une circonscription où il existe beaucoup de pêcheries, désire que le gouvernement prenne des mesures immédiates pour affirmer nos droits et votera en faveur de la motion. J'ajouterai que le ministre d'État chargé des Pêches (M. LeBlanc) voudrait appuyer notre motion; j'espère bien qu'il le fera, ainsi que ses collègues. Malheureusement, il est guidé par les quelques sages du cénacle, qui sont incapables de faire la différence entre un poisson et un morceau de viande gâtée et qui se moquent totalement de ce qui arrive à l'industrie de la pêche.

Malheureusement, le ministre commence à éprouver avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) les mêmes difficultés que le ministre précédent, M. Davies, avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque. Le ministre actuel mérite notre considération pour la façon dont il s'est acquitté de ses nouvelles tâches depuis qu'il est responsable de ce portefeuille, et je respecte sa sincérité et son attitude, comme je l'ai fait d'ailleurs avec son prédécesseur, mais je crains qu'il ne tombe dans les mêmes pièges avec ses collègues supérieurs.

[M. Stanbury.]

Le ministre ne connaît pas ses vrais amis. Je voudrais lui rappeler que ce sont tous les députés qui s'intéressent aux pêcheries, quel que soit le côté de la Chambre où ils siègent. L'attitude des députés envers le ministre depuis le début de la session montre ce que je viens de dire. Le ministre devrait accorder plus d'attention à leurs conseils, et un peu moins aux Lucas, aux Doucet et aux Needler qui continuent à guider la destinée du ministère des Pêcheries à distance, par des études scientifiques, des tableaux de statistique, et en participant à des conférences où ils prennent des décisions stupides.

● (2050)

Le ministre s'est déjà fait des milliers d'amis parmi les pêcheurs du Canada parce qu'il essaie sincèrement de ranimer l'industrie, mais s'il ne peut convaincre ses collègues du cabinet que cela est vraiment nécessaire et qu'ils doivent faire preuve de courage en prenant les mesures voulues, j'ai bien peur que le ministre n'aie plus rien à ranimer.

Si mes chiffres sont exacts, nous avons versé quelque 80 millions de dollars en subventions aux pêcheurs, rien que pour cette année. Enfin, nous reconnaissons la nécessité de donner plus d'autonomie à des centaines de villages de pêcheurs en octroyant davantage de fonds pour la construction de ports pour petites embarcations et de leur assurer plus de débouchés commerciaux en aidant le contrôle de la qualité dans les entrepôts frigorifiques, en octroyant une aide pour la construction de navires et en lançant des programmes d'octroi de permis. Mais si nous n'agissons pas, il ne nous restera plus rien à contrôler ou à réfrigérer car il est évident que les réserves de poisson vont complètement s'épuiser.

Pendant encore combien de temps les pêcheurs de l'Atlantique pour qui la pêche a une importance économique vitale vont-ils écouter ces déclarations vides de sens où l'on nous annonce les mesures que le Canada va prendre aux conférences sur le droit de la mer ou aux réunions de CIPAN? Pendant combien de temps les pêcheurs de Terre-Neuve vont-ils encore attendre? Ils sont écœurés et fatigués d'entendre ce que le Canada compte faire éventuellement. Pendant combien de temps encore se contenteront-ils de la vague promesse que le Canada compte faire accepter ses propositions pour la saison de 1976, lesquelles propositions prévoient une réduction de 40 p. 100 de la pêche étrangère et l'augmentation de la part du Canada.

Puis nous entendons le ministre dire que les réunions sont purement scientifiques et qu'aucune autorité n'y assistait sinon les scientifiques. Les pêcheurs vont-ils le croire lorsqu'il menace de refuser l'entrée de nos ports de l'Est aux chalutiers étrangers? Son prédécesseur disait déjà la même chose en 1973, mais il s'est contenté de nommer une commission pour étudier quelles seraient les conséquences pour les ports de l'Est si nous en refusions l'entrée. Qu'est devenue cette étude? Elle dort sans doute dans la poussière comme toutes les autres.

L'économie de Terre-Neuve est axée sur la pêche. Les pêcheurs essaient de mener une existence paisible, mais je ne puis garantir au ministre qu'ils resteront paisibles longtemps si le gouvernement continue à agir seulement par la voie diplomatique et à protester par des mots vides de sens.

Qu'arrivera-t-il, même si nous nous entendons au sujet des quotas? Qu'est-il arrivé par suite de l'incident de 1973, alors que l'Union soviétique avait pris son quota de hareng de 48,200 tonnes sur le banc Georges au 20 juillet? Cependant, les 5, 20 et 25 septembre, ils y pêchaient encore des quantités considérables de hareng, mais notre gouvernement n'a pris aucune mesure, car il jugeait d'un incident mineur. Le gouvernement a réclamé un rapport et ce n'est que le 27 septembre, quand les détails ont été confirmés, que l'ancien ministre des Pêches mettait Moscou au courant de la situation, comme si on ne le savait pas déjà. Un message était envoyé au commandant de la flottille de l'Atlantique pour lui demander d'agir immédiatement afin de faire cesser cette activité illégale.

Qu'est-il alors arrivé? Le 3 octobre, environ 3 mois plus tard, un autre navire soviétique était arraisonné et on y trouvait 20 tonnes de hareng. Il y avait cinq autres navires russes qui pêchaient le hareng, mais ils se sont enfuis pour éviter l'arraisonnement. Pendant ce temps-là, les pêcheurs canadiens respectaient les contingents. Je me demande quelle a été l'issue de cet incident. Je soutiens que ces pays continueront à ne pas tenir compte des contingents que le gouvernement exigera et qu'ils pourraient accepter.

J'espère que le ministre pourra appliquer les nouveaux contingentements. Je n'ai rien entendu d'inspirant au cours de l'entrevue que le Dr Needler a donnée ce matin; ce dernier est toujours à la conférence d'Édimbourg, laquelle semble remporter un succès très mitigé. Si nous obtenons un accord, les Soviétiques et les autres pays respecteront-ils les règlements ou persisteront-ils à faire fi de notre limite de 12 milles et de notre patrouille côtière insuffisante, et à détruire nos équipements de pêche côtière tandis qu'on se contentera de demander des rapports aux directeurs régionaux et d'envoyer des notes polies aux ambassades?

Que le ministre sache que les pêcheurs sont à bout de patience. Ils sont de plus en plus découragés, jour après jour, saison après saison. Ils sont déjà suffisamment découragés par la glace persistante qui leur coupe l'accès à la mer et le fait de devoir attendre que notre brise-glace inadéquat leur ouvre l'accès nécessaire aux zones de pêche ou leur permette de pratiquer la pêche côtière. Quand le Canada construira-t-il un autre brise-glace? Il sera probablement prêt dans deux ou trois ans, lorsque les réserves seront épuisées.

À mon avis, il ne devrait pas s'écouler bien du temps avant que nos pêcheurs imitent, pour survivre, l'exemple de l'Islande, ce petit pays qui insiste pour faire respecter son droit de survivre en imposant par la force une limite de 50 milles. Si les pays n'arrivent pas à se mettre d'accord lors de la Conférence du droit de la mer, l'Islande entend reculer encore davantage ses limites.

Malheureusement, monsieur l'Orateur, les problèmes qui assaillent nos pêcheurs à l'heure actuelle n'auraient pas pris l'ampleur qu'ils ont actuellement si le Canada s'était rendu compte il y a bien des années de l'avenir de nos pêcheries et de la richesse de nos ressources en poissons. Nous sommes rendus au point où nous devons réagir au moyen de programmes spéciaux, ce qui ne serait pas nécessaire aujourd'hui si, à l'instar des pays étrangers, nous nous étions rendus compte du potentiel de nos pêcheries. Les Russes, les Européens, les Japonais se montrent plus habiles que nous à pêcher le poisson et à le commercialiser; que dis-je, ils nous manipulent à leur guise et se moquent de nous, tout comme, notamment, les Coréens du Sud qui se sont rendus compte de la richesse de nos réserves de poisson et qui visent à le vendre sur les marchés mondiaux. Depuis le début des années '60, ils ont déployé leurs nouvelles flottes de pêche au long cours dont les navires sont dotés d'équipements de traitement ou de congélation ou opèrent de concert avec d'immenses navires-usines qui leur permettent de demeurer en mer de longs mois d'affilée.

Je vais vous donner un exemple de la façon dont nous nous sommes laissés distancer du fait que le gouvernement actuel et ceux qui l'ont précédé n'ont jamais compris ni prévu la valeur de nos stocks de poissons. On avait tout lieu de croire en septembre 1973 que les Norvégiens se livraient sérieusement à la pêche au capelan sur les Grands Bancs. Un navire-usine de 585 pieds traitait le capelan depuis juin de cette année-là. Le navire, doté d'un équipage de 55 personnes, était alimenté par une dizaine de navires plus petits et était capable de charger en mer le produit fini à bord de cargos pour livraison sur les marchés mondiaux. Des navires-usines russes avaient aussi fait la pêche au capelan deux saisons auparavant.

Que faisait le Canada entre-temps? Cette année-là, des exploitants d'usines de traitement du poisson faisaient une enquête sur le marché éventuel que représentait le Japon. En octobre de la même année, après le fait, le Canada nous annonçait bruyamment qu'une enquête exploratoire effectuée au coût de 1.3 million de dollars avait démontré qu'il existait une abondante réserve de capelans suffisante pour justifier la pêche commerciale, alors que les Norvégiens et les Russes écoulaient leurs produits sur ces marchés depuis deux ou trois ans.

Je ne comprendrai jamais pourquoi le Canada ne le savait pas. Il suffisait d'interroger les Norvégiens sur les ressources éventuelles de capelans. Pour cela, il aurait simplement fallu envoyer M. Needler ou M. Lucas en Norvège et convier les intéressés à un cocktail d'une couple de milliers de dollars: ils auraient ainsi obtenu réponses à leurs questions au lieu de dépenser plus d'un million de dollars.

Y a-t-il un exemple plus frappant, pour illustrer notre négligence à l'égard de nos ressources marines, que la valeur croissante que prend cette denrée, non seulement pour notre propre consommation au Canada, mais pour respecter nos engagements envers les affamés du monde? On se rend compte particulièrement de sa valeur par les temps qui courent, les Canadiens hésitant tellement à acheter de la viande à cause du scandale qui l'entoure!

Ces faits commandent qu'on s'attache en premier lieu à obtenir la valeur maximum de ce qu'il nous reste et à développer nos ressources marines. Non seulement a-t-on besoin de cette ressource en tant que source nutritive à un prix raisonnable pour le consommateur et en tant que source d'alimentation pour les pays souffrant de la faim, mais elle sert également à subvenir aux besoins de milliers de pêcheurs que nous devons protéger et pour qui nous devons obtenir le meilleur prix, tout en leur fournissant les installations nécessaires et en leur donnant pleine valeur en retour de leur travail. Nous devons faire l'impossible pour vendre le poisson au profit des pêcheurs, des entreprises de transformation et des consommateurs qu'accable de plus en plus l'inflation. On se demande pourquoi les pêcheurs et les consommateurs, qui se trouvent aux deux extrémités, sont les plus touchés.

● (2100)

Encore une fois je demande au ministre comment des milliers de pêcheurs canadiens continueront-ils à croire en lui alors qu'il déclarait le 26 mai au comité permanent des pêches et forêts, et je cite:

Nous espérons que la CIPAN saura répondre à notre appel à la collaboration. Nous voyons dans les progrès réalisés à la Conférence du droit de la mer la fondation d'une collaboration dans ce sens. Certes, le gouvernement canadien devra tenir compte des résultats de la réunion de la CIPAN dans son appréciation des résultats de la Conférence du droit de la mer, tout comme il devra en tenir compte dans ses décisions sur toute nouvelle mesure qu'il jugera opportun de prendre, pour promouvoir l'expansion du nouveau régime international des pêches qui a déjà tant progressé dans le monde.

Comment puis-je croire ces paroles, alors qu'à peine trois jours avant, je lisais que la France exigerait l'accès aux eaux de pêche traditionnelles, et quand je lis que le secrétaire d'État aux pêcheries de la France a déclaré que son gouvernement accepterait le concept d'une zone économique pour la protection des bancs de poissons, mais que, par contre, il refuserait d'accepter tout régime interdisant aux pêcheurs français de pêcher dans les eaux côtières d'un autre État?

Comment croire le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Needler ou M. Lucas alors que je vois dans le même article qu'un spécialiste français des questions marines a dit que la position du Canada serait probablement rejetée si elle devait nuire aux pêcheurs français. Il a ajouté que les pêcheurs français pêchaient au large des côtes canadiennes depuis des centaines d'années et qu'ils considéraient qu'ils avaient priorité de pêche en vertu des droits traditionnels.

Les pêcheurs ont raison de dire que si l'on veut sauver l'industrie, il faut absolument réglementer la pêche, mais il est peu probable que les Français réagissent favorablement à un programme qui les couperait de leurs zones de pêche traditionnelles. Les pêcheurs ont raison de dire qu'il faut chasser les autres avant les Français. Encore une fois, on pourrait s'arranger avec les Français; le Canada ne doit en effet pas compter prendre tout le poisson; je suis certain que l'on pourrait conclure un accord bilatéral d'exploitation et de surveillance.

Ce qui me froisse le plus, c'est que le gouvernement d'en face pense les Canadiens assez naïfs, particulièrement ceux qui sont directement intéressés, pour croire qu'il suffit d'avoir un peu confiance dans le savoir-faire du gouvernement et que ce dernier arrangera tout.

Je dois dire que je n'y crois plus pour ma part, que je ne peux plus y croire. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dont j'admire l'aptitude à jouer sur les mots pour jeter de la poudre aux yeux, pourra bien essayer de faire croire à de ses collègues qu'en ajoutant des pommes et des organges, ou l'éperlan et le hareng on peut arriver aux résultats escomptés. Mais s'il n'obtient pas vraiment de résultats concrets, s'il n'agit pas au mieux des intérêts des pêcheurs de sa province, de la mienne ou des autres, il aura intérêt à ne pas s'éloigner du ministre de la Défense nationale (M. Richardson), et à mettre au point un plan d'urgence pour éviter une crise, dans le cas où les pêcheurs du Canada décideraient devant l'inaction du gouvernement, de passer à l'action.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement; après discussion, je crois pouvoir dire que nous sommes tombés d'accord pour que le temps de parole soit désormais limité à dix minutes.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Madame l'Orateur, je veux simplement confirmer que c'est bien exact.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre consent-elle à ce que désormais le temps de parole soit limité à dix minutes?

Des voix: D'accord.

[M. Marshall.]

M. Jack Pearsall (Coast Chilcotin): Madame l'Orateur, c'est avec plaisir que j'interviens dans le débat consacré à la motion du député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter). En ma qualité de représentant de la circonscription de Coast Chilcotin, en Colombie-Britannique, je suis directement intéressé par cette motion. Plus précisément, les 600 milles de côte, ou presque, de ma circonscription jouent actuellement un rôle vital dans l'industrie de la pêche de la côte ouest. En outre, le ministère de la Pêche a choisi cette côte pour y mettre en application son programme de repeuplement des bancs de saumon récemment annoncé par le ministre d'État (Pêches) (M. LeBlanc). Ce n'est donc pas simplement pour la forme que je prends part au débat d'aujourd'hui, on le reconnaîtra. Cette question constitue pour moi un grave sujet de préoccupation.

J'ai donc examiné la motion d'assez près. Je suis d'accord avec le député de Saint-Jean-Ouest et avec celui d'Esquimalt-Saanich (M. Munro), son comotionnaire, pour dire que l'industrie de la pêche a un rôle vital à jouer dans l'économie présente et future du pays. L'opposition n'est pas seule à se préoccuper de cette question. Nous savons tous que la situation est urgente. Elle est urgente pour une raison très simple: Le poisson est menacé. C'est surtout vrai dans les secteurs où l'on a beaucoup pêché pendant de nombreuses années et les stocks s'épuisent rapidement, et il faut du temps pour les reconstituer.

Nous savons tous combien le Canada doit à la pêche, qui est notre plus vieille industrie de ressources et une industrie importante du point de vue historique. Le député de Saint-Jean-Ouest en a parlé au début de la journée. J'aimerais en dire davantage là-dessus et insister un peu plus sur l'historique de l'importante industrie de la pêche de sa propre province. Quand Jean Cabot a exploré les Grands Bancs de Terre-Neuve, la morue était si abondante qu'il suffisait de mettre un panier à la mer pour qu'il se remplisse de poissons jusqu'au bord. À partir de ce moment-là, les villages de pêches de Terre-Neuve et des provinces Maritimes ont prospéré, comptant presque entièrement sur la pêche pour vivre.

Sur la côte ouest, nous avons la chance d'avoir des pêches généralement prospères, mais depuis les années 60, le secteur régi par la Commission internationale au large de la côte atlantique du Canada a été témoin de la concentration des flottilles étrangères sur une espèce après l'autre, causant une diminution importante de prises pour les espèces en question. Les prises totales de ces pays dans le secteur régi par la Commission internationale ont atteint un sommet, soit presque 4.6 millions de tonnes métriques, en 1968, puis elles se sont stabilisées à un niveau un peu plus bas, soit à environ 4.4 millions de tonnes métriques, entre 1969 et 1974. Les flottilles étrangères ont pu maintenir ce niveau en concentrant leur pêche sur les espèces de poissons moins prisées, car les autres se font rares. Les espèces pêchées traditionnellement par le Canada sont devenues rares l'une après l'autre. Récemment, les prises d'aiglefin dans le nord-ouest de l'Atlantique ont baissé dans une proportion de quatre cinquièmes. Ce sont mes collègues de l'autre côté de la Chambre qui nous l'ont appris, et cela me préoccupe autant qu'eux.

Les prises de hareng ont diminué de moitié, celles de morue, de plus de moitié. Alors que les prises totales de poisson des pays du CIPAN se sont plutôt stabilisées ces dernières années, les prises totales canadiennes, limitées principalement aux espèces traditionnelles, ont diminué d'environ un tiers.

Tout ceci n'est pas imputable au Canada seul. Des pêcheries ont multiplié leurs activités loin de leur base, elles ont ainsi enlevé aux pêcheurs canadiens des possibilités qui s'offraient à eux, et de plus elles ont, par leurs excès, fait diminuer les stocks jusqu'à leur niveau actuel. Tous les députés qui sont intervenus aujourd'hui le comprennent. Il est donc essentiel que les activités de pêche en eaux lointaines diminuent pour reconstituer les stocks et rétablir l'équilibre entre les ressources et les moyens disponibles.

Notre industrie de pêche a grandi d'elle-même, avec ces pêcheurs indépendants et des sociétés qui pratiquent cette activité par goût, mais également pour gagner de l'argent; notre flotte a eu beaucoup de difficultés à soutenir la concurrence, particulièrement celle des flottes de l'Europe de l'Est, qui n'ont guère de soucis économiques. Notre flotte se compose principalement de navire relativement modestes, incapables de couvrir de longues distances et de s'ouvrir des débouchés économiques pour les espèces non traditionnelles.

Pour essayer de concurrencer les flottes étrangères, l'industrie canadienne a augmenté deux fois et demie le tonnage des plus gros navires canadiens depuis 1959, mais ses efforts n'ont abouti qu'à une augmentation de 30 p. 100 des prises.

● (2110)

Bon nombre de nos pêcheurs sont dans une situation désespérée. Si la tendance actuelle devait se maintenir, des villages entiers disparaîtraient. Une condition essentielle à une amélioration de la situation est la constitution de nouvelles réserves aux niveaux où la prise par sortie des navires canadiens puisse compenser les frais inévitables et croissants de la mise à l'eau des bateaux. Je dirais tout simplement que nous n'y arriverons pas par la motion du député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter). Elle serait acceptable si nos problèmes pouvaient être résolus simplement. Ce n'est pas possible; je le répète, monsieur l'Orateur, ce n'est pas possible.

Nous prenons une série de mesures pour parvenir à l'objectif que vise implicitement cette motion. Nous le faisons grâce à la Conférence sur le droit de la mer, la CIPAN et d'autres négociations. Nous entendons réussir et assurer un avenir plus encourageant à nos pêches et nos pêcheurs.

Nous entendons, entre autres, veiller à ce que notre industrie de la pêche continue d'appartenir, comme c'est le cas à l'heure actuelle, à des intérêts canadiens largement majoritaires. Nous envisageons d'autres mesures visant, par exemple, à renforcer les ventes en restreignant le nombre de licences d'exportation accordées, pour rendre la commercialisation plus efficace grâce aux services combinés d'experts, à une plus grande promotion, et ainsi de suite. Nous avons d'autres moyens de contribuer à créer une industrie plus forte et plus diversifiée. Nous consultons l'industrie et les pêcheurs et nous savons que nous pouvons compter sur un fort appui pour certaines mesures que nous entendons prendre. J'espère que les députés qui ont si vivement appuyé des résolutions futiles seront aussi prêts à nous accorder leur aide à l'égard de certaines de ces questions plus réelles, en vue de travailler de concert à la création d'une industrie forte et stable.

Avec tout le respect que je dois au député de Saint-Jean-Ouest et au député de Esquimalt-Saanich, qui tous deux font partie du comité permanent des pêches et des forêts au sein duquel ils ont joué un rôle important, je dois dire que la motion a placé les députés de la Colombie-Britannique, quel que soit leur parti, dans la difficile obligation de peser le pour et le contre de cette motion et de ses conséquences sur la pêche, sur la côte ouest en particulier.

Je suis vraiment surpris que le député de Esquimalt-Saanich ait appuyé la motion sans voir qu'elle poserait un gros problème pour la côte ouest. Le député de New Westminster (M. Leggatt) a appuyé l'amendement à la hâte car il voulait agir à tout prix. Toutefois, les députés de la Colombie-Britannique de ce côté-ci de la Chambre jugent cette motion inacceptable.

Cette motion pénalise fortement l'industrie de la pêche de la côte ouest. Ce qui vaut pour la côte de l'Atlantique ne vaut pas nécessairement pour la côte du Pacifique, et cette motion en est un excellent exemple.

Les limites de cette motion assureraient aux pêcheurs de la côte de l'Atlantique la protection totale du plateau et du talus continentaux, jusqu'à la limite requise. Comme on l'a déjà signalé, il n'en irait malheureusement pas de même pour la côte du Pacifique. En effet, une zone de 60 à 70 milles au large des côtes seulement serait protégée. Nous sommes loin de la limite de 200 milles que le gouvernement cherche à obtenir.

L'amendement que propose le député de New Westminster est inacceptable pour mon collègue de l'Ouest qui siège de ce côté-ci de la Chambre. L'action unilatérale n'est pas une solution; elle irait en fait à l'encontre de nos objectifs et de nos engagements internationaux. Qu'entendent donc le député de Saint-Jean-Ouest et celui de New Westminster par «mesures immédiates»? Je crois qu'ils veulent dire «action unilatérale», monsieur l'Orateur.

Le programme relatif au saumon subirait un recul terrible si la motion à l'étude était adoptée. La proposition sur les alevinières de la côte ouest ne se concrétiserait jamais. Pour ces raisons, monsieur l'Orateur, et au nom des pêcheurs et de l'industrie de la pêche de la côte du Pacifique, je dois rejeter la motion et l'amendement. Le moment venu, je voterai contre.

M. l'Orateur adjoint: Le député de New Westminster (M. Leggatt) invoque-t-il le Règlement?

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, je voulais seulement savoir si j'étais autorisé à poser une question au député.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Il faut le consentement unanime de la Chambre. Le temps de parole du député prenait fin au moment même où il terminait ses observations. La Chambre est-elle d'accord pour que le député de New Westminster pose une question?

Des voix: D'accord.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, le député a indiqué qu'il ne voterait pas en faveur de l'amendement. Mais un vote favorable ne veut pas nécessairement dire que l'on appuie une décision unilatérale. Puis-je lui demander quelles sont ses objections contre l'établissement d'une zone économique de 200 milles sur la côte ouest? En a-t-il vraiment? Sinon, pourquoi n'appuie-t-il pas l'amendement?

M. Pearsall: Monsieur l'Orateur, le député de New Westminster a utilisé l'expression, déjà employée par le député de Saint-Jean-Ouest, au début de ses observations, lorsqu'il nous a exhortés à prendre «des mesures immédiates». Il a pris la même partie de la motion et y a ajouté un amendement précisant «dans une zone économique de 200 milles», mais il a donné son accord pour «des mesures immédiates». Pour moi, cela s'appelle une décision unilaté-

rale, monsieur l'Orateur, c'est quelque chose que je désapprouve.

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, lors du premier discours que j'ai prononcé à la Chambre, j'ai dit au ministre chargé des Pêches (M. LeBlanc) que je n'essaierais en rien de jouer au capitaine sur son navire, mais que je me tiendrais sur le pont pour surveiller les hauts fonds, les récifs et les rochers et que je l'avertirais lorsque son navire aurait des ennuis ou qu'il risquerait de s'échouer.

Ce n'est certainement un secret pour personne que nous connaissons de graves problèmes dans le Canada central. Nous souffrons du principe de la double compétence. Dans l'entente élaborée par le gouvernement fédéral en 1930, la compétence sur les pêches intérieures passa du gouvernement fédéral aux provinces.

L'industrie de la pêche en eau douce est dans un état critique—dans un état déplorable. Les prix baissent et les coûts augmentent. Les pêcheurs dans le Canada central sont déroutés. D'un côté, les autorités provinciales s'occupent de contingentement quand il y a lieu ainsi que de l'émission des permis. L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, qui relève du gouvernement fédéral, s'occupe de la commercialisation.

Cet office existe depuis plusieurs années. Il incarne un principe de participation des pêcheurs, mais il n'y a qu'un pêcheur au conseil d'administration. Pour faire équilibre, il y a un comité consultatif composé de seize pêcheurs. On pourrait croire que leur participation serait suffisante et fructueuse et qu'ils auraient leur mot à dire dans les affaires de la société. Je ne crois pas que ce soit le cas, pourtant. Un membre de ce comité consultatif m'a dit que c'était la dernière année qu'il en faisait partie, et qu'il ne voulait pas y rester. Selon lui, les pêcheurs ne participent pas autant qu'ils le devraient. Ils ne peuvent conseiller l'Office parce qu'ils n'ont pas accès à un grand nombre de rapports et que leurs suggestions ne sont pas examinées. A la réunion annuelle le président de l'Office a ensuite dit que les entretiens, c'est-à-dire les résolutions adoptées à la réunion annuelle, n'entraîneraient pas de changements radicaux.

● (2120)

L'apport des pêcheurs à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce est à mon avis assez négligeable. La commercialisation représente l'échec le plus évident de l'Office. Le principe à l'origine de la création de l'Office était pourtant celui d'une commercialisation ordonnée. Il n'a jamais été question au moment de la création de l'Office des usines de transformation qu'il allait aussi exploiter.

J'ai déjà dit à la Chambre que je suis originaire de la Nouvelle-Écosse. Les habitants de cette province pensent que lorsqu'il faut créer une usine de transformation, il est logique de la situer au bord de la mer, près du port, près des quais où les bateaux viennent débarquer leurs prises. C'est là, qu'il faut construire l'usine.

[M. Pearsall.]

On trouve dans l'ouest d'immenses usines de transformation des plus modernes, qui sont exploitées et contrôlées par l'Office et dont certaines lui appartiennent même. Bien sûr, on s'attendrait à les trouver sur les bords du lac Winnipeg ou les autres lacs où se pratique la pêche. Ce n'est malheureusement pas le cas. Il y en a une au milieu des élévateurs à grain, une autre dans les champs de blé de Transcona et l'étendue d'eau la plus proche de cette usine de transformation est à 25 milles à vol d'oiseau. Certains trouvent cela logique. C'est apparemment le cas du député de Saint-Boniface (M. Guay) puisqu'il ne cesse d'approuver cet emplacement.

Mais le plus gros problème, comme je l'ai dit tantôt, c'est la commercialisation. Après tout, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a été créé en vue de la commercialisation ordonnée du poisson. Depuis que l'Office est impliqué, les prises ont baissé de 70 à 33 millions de livres. En vertu d'une règle très simple de l'économie, si la demande augmente alors que l'offre diminue, les prix grimpent. Mais avec l'Office, c'est le contraire qui se produit. L'offre a baissé de 50 p. 100, mais le prix n'a pour ainsi dire pas monté.

Si nous demandons ce qui ne va pas à une province qui délivre des permis, on nous répond: «Mais ce n'est pas notre problème; c'est celui de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.» Les pêcheurs, qui ne sont pas des économistes chevronnés, doivent vendre leurs produits à l'Office et tiennent à savoir pourquoi les prix baissent. L'Office dit «Nous ne sommes pas vraiment coupables; le problème, c'est que les prix en général sont bas au Canada.» Quand on demande au ministre fédéral pourquoi les prix de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce sont bas à Winnipeg, il dit que le problème ne se pose pas vraiment dans tout le Canada, que cela est dû au prix de la morue à Chicago. Il est vaguement possible que les prix baissent pour cette raison. Mais je ne peux pas aller dire aux pêcheurs de ma région, aux Islandais qui attrapent un poisson s'il y en a un à prendre, que le prix du doré capturé dans le lac Winnipeg est peu élevé parce que le prix de gros de la morue est en baisse à Chicago.

Ce n'est pas fini. J'habite North Kildonan et je fais mes achats au Safeway de North Kildonan. Je pourrais les faire ailleurs, mais c'est là que je les fais. Je regarde le prix des filets de doré chaque semaine; vous savez sans doute que depuis trois mois le filet de doré se vend $2.99 la livre au Safeway de North Kildonan. Remarquez bien qu'on le trouve à côté des produits Captain's Choice, Highliner et des filets de morue, d'aiglefin et d'autres poissons à chair moins délicate. Mais il y avait du doré, qui se vendait $2.99 la livre. J'étais tout excité. Je me disais: «Oh! enfin, les prix ont monté et les pêcheurs vont connaître une prospérité comme ils n'en ont jamais connue».

J'ai sauté dans ma voiture et j'ai filé vers Gimli, pour me joindre à ceux qui célébraient cette extraordinaire hausse de prix. Mais là-bas, les pêcheurs ont dit «C'est étrange». J'ai appris que l'Office leur paie 60 cents la livre s'ils apportent eux mêmes la marchandise. Sinon, il doit prélever une certaine somme pour le personnel, les frais de transport et de manutention, et les pêcheurs peuvent recevoir environ 42 cents la livre.

Supposons que les pêcheurs aient un camion d'une demi-tonne, avec lequel ils vont livrer leur poisson à l'Office, à 25 milles. Permettez-moi de signaler que Gimli n'est pas à 25 milles du lac. Je parlais du point le plus près. Gimli est encore à 60 milles plus loin. Ainsi, dans la chaleur de l'été, les pêcheurs remplissent leur camion et vont porter leur poisson à l'Office; vous pouvez vous imaginer dans quel état il arrive. Les pêcheurs reçoivent, au plus, 60 cents la livre. Pourtant, il n'y a pas d'intermédiaire. L'Office ne traite pas avec les intermédiaires. Oh! non, il traite directement avec les marchés.

Pourquoi le filet de doré se vend-il $2.99 la livre au magasin, alors que les pêcheurs ne touchent que 60 cents? C'est ce que je veux savoir. Pourquoi cette différence? Cela me semble absurde. Peut-être mes calculs sont-ils trop simples. Peut-être y a-t-il une formule qui semble raisonnable aux bureaucrates, mais pour moi cela ne va pas.

Pour terminer, je presse le ministre d'agir et d'instaurer un programme de soutien du poisson débarqué et livré à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Si le ministre ne prend pas des mesures immédiates sur cette question, j'ai bien peur qu'il ne donne suite à la substance de la motion à l'étude, et tout ce débat n'aura été qu'un exercice oratoire.

[*Français*]

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, on ne peut s'empêcher de constater la pauvreté de la rédaction de la motion présentée par l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter), pauvreté qui, si la Chambre ce soir, ce qui est impossible, approuvait à la majorité cette motion, pourrait placer le Canada dans une position délicate, voire même dangereuse, dans les négociations présentes.

Ce qui m'étonne, monsieur le président, c'est que l'honorable député de Saint-Jean-Ouest ou son parti n'aient pas eu recours au style diplomatique de l'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) avant de lui demander d'appuyer la motion. Selon toute vraisemblance, on n'a pas eu recours à ses services, car on l'a vu se raidir d'indignation cet après-midi lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) lui a rappelé les conséquences néfastes de l'adoption de cette motion, si elle était adoptée. Malgré tout cela, il me fait plaisir de participer à ce débat, représentant une population dont la subsistance compte, et presque uniquement dans certains endroits, sur l'industrie de la pêche.

Les députés qui sont intéressés à ce secteur de notre économie sont déjà au courant du fait que le Canada et ce gouvernement ont l'intention d'obtenir des améliorations immédiates à la situation actuelle de la pêche dans l'Atlantique par le truchement d'ICNAF qui tient actuellement des assises importantes, et ils savent aussi que nos négociateurs ont fait d'excellent progrès à la Conférence sur le droit de la mer.

Les rapports qui nous sont parvenus démontrent que la plupart des pays acceptent maintenant graduellement le concept de la zone économique exclusive de 200 milles. Ce sont là des faits concrets. Puis-je rappeler aux honorables députés que la tendance nous laisse entrevoir que nous nous dirigeons rapidement vers la juridiction que nous souhaitons sur nos ressources.

Ressources nationales

Incidemment, en parlant de cette Conférence sur le droit de la mer, je voudrais apporter certaines rectifications aux prétentions de l'honorable député de South Shore (M. Crouse) qui affirmait tantôt que plusieurs délégations à cette Conférence sur le droit de la mer étaient représentées à temps complet par des ministres et, selon les informations que je possède de bonne source, par des gens qui étaient là à plein temps. Seule la Norvège était représentée par des ministres durant toute la Conférence. L'Union soviétique avait envoyé un vice-ministre qui a participé à temps complet à cette Conférence. C'est un fonctionnaire. Quelques autres délégations d'autres pays avaient des ministres comme représentants, mais seulement à temps partiel, et jamais aucun pays n'a eu, à temps partiel, quatre ministres en même temps, comme le Canada, par exemple. Je tenais à apporter ces quelques rectifications, même si je n'ai pas eu l'honneur d'assister à cette Conférence, car les renseignements qu'on m'a fournis sont exacts.

La première Conférence sur le droit de la mer, tenue en 1958—et je crois qu'il est bon de faire un court historique—a eu comme résultat quatre conventions internationales, chacune concernant l'utilisation des ressources renouvelables. Ce furent d'abord la Convention de Genève sur la haute mer, la Convention sur la mer territoriale et la zone contiguë, la Convention sur la pêche et la conservation des ressources biologiques de la haute mer, et la Convention internationale sur le plateau continental.

● (2130)

La Conférence de 1958 n'a cependant pas permis d'en arriver à une entente sur deux points vitaux étroitement reliés: l'étendue de la mer territoriale, de même que la nature et les limites de la compétence des États côtiers sur les pêches adjacentes à leurs côtes.

Une deuxième conférence sur le droit de la mer, tenue en 1960, où le Canada a joué un rôle important en vue d'étendre les droits des États côtiers, n'a pas réussi davantage à résoudre ces problèmes. Quoi qu'il en soit, les ententes de 1958, monsieur le président, n'en constituent pas moins la base de notre droit conventionnel de la mer jusqu'à maintenant bien que le droit international coutumier ou l'usage généralement accepté dans le monde international joue un rôle toujours croissant.

Aucune des quatre conventions de Genève n'a été ratifiée par la majorité des pays. Il faut dire qu'en 1958 plusieurs pays n'avaient pas encore acquis leur indépendance, et qu'aujourd'hui ils hésitent, et à bon droit, de souscrire à un système de droit conventionnel élaboré sans leur participation, et que par surcroît plusieurs considèrent imparfait.

De ces quatre conventions, le Canada n'en a ratifié qu'une, c'est-à-dire la Convention sur le plateau continental. Bien que reconnaissant certains mérites aux autres conventions, le gouvernement canadien les juge insuffisantes pour protéger les intérêts du Canada dans le domaine de la protection du milieu marin et de ses ressources renouvelables. Nous avons donc utilisé d'autres moyens pour amener la loi à s'adapter aux problèmes d'aujourd'hui: les ententes régionales comme celles qui ont permis d'établir diverses commissions internationales sur la pêche, les accords bilatéraux, et au besoin, et lorsque les circonstances s'y prêtaient, et toujours à l'intérieur des limites imposées par notre appartenance à la communauté des nations, les actions unilatérales qui contribuent au développement du droit coutumier.

Ressources nationales

A la suite de l'échec de la deuxième conférence sur le droit de la mer et d'autres efforts multilatéraux pour en arriver à une entente sur la question d'un accord étendant la compétence en matière de pêche universellement acceptée de trois milles, le Canada en 1964 a adopté le système de la ligne de base droite pour mesurer la mer territoriale, donnant ainsi aux Canadiens des droits de pêche exclusifs jusqu'à 12 milles des lignes des caps canadiens, dont l'unique limitation vient des pratiques traditionnelles d'autres États côtiers au large des côtes de l'Atlantique, pratiques qui font d'ailleurs l'objet d'une suspension graduelle.

En 1970, le Canada a étendu sur 12 milles, sur son territoire, la complète souveraineté sur la zone de pêche de neuf milles et a établi une série de lignes de fermeture de pêche qui donnent aux Canadiens des droits exclusifs de pêche dans le golfe Saint-Laurent, la baie de Fundy, Queen Charlotte Sound, Hecate Strait et Dixon Entrance, ainsi que dans sa mer territoriale de 12 milles.

Nous avons, monsieur le président, les plus longues lignes de fermeture de pêche au monde. L'une, de 100 milles, relie l'île de Vancouver et Queen Charlotte Sound sur la Côte-Ouest, d'autres ferment la baie de Fundy et le golfe Saint-Laurent et la baie d'Hudson à tous les pêcheurs étrangers. Nos flottes de pêche gagnent graduellement l'accès exclusif à quelques-uns des plus importants stocks de pêche du monde.

L'établissement de ces lignes de fermeture de pêche affirma la compétence du Canada sur la conservation et l'administration des pêches sur un territoire additionnel de 80,000 milles carrés des eaux riveraines.

Par la suite, les négociations en vue de la suspension graduelle des pêche traditionnelles étaient affectées par ces gestes du Canada, et ces négociations ont abouti heureusement avec tous ces pays, sauf avec les États-Unis. Dans ce dernier cas, un accord réciproque sur les pêches, renégocié sur une base de deux ans, prévoit que les pêcheurs canadiens et américains continueront de pêcher jusqu'à une distance de trois milles des côtes de l'une et l'autre nation.

Il est sans doute important ici, monsieur le président, d'attirer l'attention de la Chambre et des pêcheurs canadiens sur quelques résultats de l'établissement par le Canada de lignes de fermeture de pêche aux étrangers et des efforts qu'il fait pour la suspension graduelle des droits de certains pays. Dans le golfe Saint-Laurent, par exemple, la Grande-Bretagne a quitté les eaux du Saint-Laurent. La Norvège a quitté également. Le Danemark pêche encore sur certaines bases restrictives qu'il quittera dans moins d'un an. Le Portugal quittera aussi ces eaux dans moins d'un an et l'Espagne dans un an. Tout cela, le Canada l'a accompli, monsieur le président, en adoptant une ligne de conduite reconnue ferme, mais en même temps raisonnable par la tradition qui existe en affaires internationales.

Le Canada a aussi adopté des mesures spéciales en 1970 afin de protéger le délicat milieu marin de l'Arctique. A cet effet, il a déclaré une zone préventive de pollution de 100 milles. Peu de temps après, une loi semblable antipollution fut adoptée pour les zones exclusives de pêche du golfe Saint-Laurent, la baie de Fundy, Dixon Entrance, Hecate Strait et Queen Charlotte Sound.

Comme tous les députés le savent, nous n'avons pas encore atteint un succès complet au sein d'ICNAF. Les pêcheurs canadiens de l'Atlantique ont eu leurs prises de poisson de fond diminuées de 40 p. 100 durant les dernières années. Je pourrais continuer mais je vois, monsieur le président, votre impatience grandir de minute en minute. J'aimerais cependant dire ici que le plus important à l'heure actuelle, et je terminerai là-dessus, monsieur le président, c'est que pratiquement toutes les nations sont d'avis qu'on en arrivera bientôt à la zone économique exclusive.

Les Canadiens surtout font bloc pour appuyer cette politique. Les faits démontrent que le gouvernement et les hauts fonctionnaires du Service des pêcheries et de la marine même avant le déclenchement de la crise actuelle, avaient pris l'initiative d'exercer plus de contrôle sur les eaux qui longent nos côtes, entre autres.

Entre-temps, monsieur le président, la motion présentée par l'honorable député de Saint-Jean-Ouest n'ajouterait rien de plus.

[*Traduction*]

M. Carter: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député?

M. l'Orateur adjoint: Du consentement unanime parce que le temps alloué au député vient d'expirer. La Chambre permet-elle au député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter) de poser une question?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: D'autres députés veulent prendre la parole, et le temps presse.

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, je ne suis ni de la côte ouest ni de la côte est, mais j'ai 363 milles de littoral dans ma circonscription. En outre, à l'intérieur, il y a quelque 50,000 lacs qui renferment des poissons d'eau douce et peuvent produire environ 30 millions de livres de poisson annuellement. Mais le problème qui préoccupe le pêcheur commercial d'eau douce du nord du Manitoba est le coût élevé du transport. Ce problème met en danger nos pêches en eau douce.

Je veux donner quelques exemples de ce qui se passe dans ce domaine. La hausse du tarif-marchandises a fait complètement disparaître la pêche commerciale dans le nord du Manitoba. Elle a mis en chômage de 250 à 300 hommes.

● (2140)

M. Hogan: Quel rapport ce discours a-t-il avec la motion? Seulement un des nôtres a pris la parole aujourd'hui. Ils en ont eu cinq.

Une voix: C'est notre motion.

M. Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, ceci a beaucoup à voir avec la motion. Moi aussi je parle des eaux côtières—363 milles d'eaux côtières.

Une voix: La baie d'Hudson.

M. Smith (Churchill): C'est vrai et la baie d'Hudson offre les meilleures perspectives de pêche du Nord. Elle est virtuellement inutilisée.

Je voudrais donner à la Chambre un exemple de ce qui arrive aux pêcheurs du Nord du Manitoba et signaler que les taux de transport étouffent les pêcheurs. En 1974, le poisson blanc moyen de la côte se vendait 24 cents la livre et le transport coûtait 11.33 cents la livre, c'est-à-dire les frais de transport à Winnipeg. Le pêcheur recevait donc 12.67 cents la livre. Le 20 janvier 1975, le poisson se vendait toujours 24 cents la livre, mais le transport coûtait

12.18 cents. Le 5 mai, le prix de vente était le même tandis que le transport coûtait alors 14.3 cents. Le pêcheur recevait donc 9.7 cents la livre, ce qui le mettait à peu près dans l'impossibilité de respecter ses obligations.

J'écoutais le ministre quand il a mentionné la prime de 2½ cents pour le poisson de choix versée aux pêcheurs de Terre-Neuve. Je voudrais que le député sache que le poisson du nord du Manitoba est de qualité de choix parce que nous n'avons pas d'industries secondaires pour traiter le poisson qui pourrait commencer à se détériorer. On n'admet même pas que nous produisions le meilleur poisson frais du monde.

Si ma mémoire est bonne, le ministre nous a dit qu'il avait versé 80 millions en primes pour la création de poissonneries sur la côte est, etc. Nous n'avons pas cet advantage. Nous devons vendre du poisson de bonne qualité; sinon, on doit les rejeter. Cette année, le ministre a annoncé la création d'un programme de $300,000 pour la carpe ronde du Manitoba. C'était bien beau et les pêcheurs s'en réjouissaient. Cependant, il y a déjà 3 millions de livres de carpes en entrepôt à Winnipeg . . .

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre le député, mais comme il est 9 h 45, je dois, aux termes du paragraphe 10 de l'article 58 du Règlement, mettre fin au débat et mettre aux voix toute question nécessaire pour disposer de la motion et du budget principal pour l'année financière prenant fin le 31 mars 1976, de même que pour l'adoption de toutes les étapes de tout bill qui en découle.

Le vote porte sur l'amendement du député de New Westminster (M. Leggatt).

Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.
Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Qu'on appelle les députés.
(L'amendement de M. Leggatt, mis aux voix, est rejeté.)

● (2150)

(Vote nº 52)

POUR

Messieurs

Baker (Grenville-Carleton)
Baldwin
Balfour
Beatty
Brisco
Cadieu
Carter
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Crouse
Darling
Dionne (Kamouraska)
Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles)
Ellis
Fairweather
Firth
Fortin
Gauthier (Roberval)
Gilbert
Halliday
Hees
Hogan
Hurlburt
Johnston
Kempling
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Lambert (Edmonton-Ouest)
La Salle
Leggatt
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacKay
Marshall
Masniuk
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Nowlan
O'Sullivan
Patterson
Peters
Rodriguez
Rondeau
Smith (Churchill)
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Wenman
Whiteway
Wise
Yewchuk—55.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Béchard
Bégin (Mlle)
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Chrétien
Clermont
Collenette
Corbin
Cullen
Cyr
Danson
De Bané
Demers
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Foster
Fox
Francis
Gauthier (Ottawa-Vanier)
Goyer
Gray
Guilbault
Haidasz
Herbert
Holt (Mme)
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Kaplan
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapointe
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Loiselle (Chambly)
Loiselle (Saint-Henri)
Lumley
MacDonald (Cardigan)
MacFarlane
MacGuigan
Mackasey
Maine
Marceau
Marchand (Kamloops-Cariboo)
McRae
Milne
Morin (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Ouellet
Parent
Pearsall
Pelletier (Hochelaga)
Pinard
Portelance
Poulin
Railton
Raines
Reid
Roberts
Sharp
Stanbury
Trudeau
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Watson
Yanakis
Young—85.

Vote

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté.
Le vote porte sur la motion principale.
(La motion de M. Carter, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 53)

POUR

Messieurs

Baker (Grenville-Carleton)
Baldwin
Balfour
Beatty
Brisco
Cadieu
Carter
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Crouse
Darling
Dionne (Kamouraska)
Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles)
Ellis
Fairweather
Firth
Fortin
Gauthier (Roberval)
Gilbert
Halliday
Hees
Hogan
Hurlburt
Johnston
Kempling
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Lambert (Edmonton-Ouest)
La Salle
Leggatt
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacKay
Marshall
Masniuk
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Nowlan
O'Sullivan
Patterson
Peters
Rodriguez
Rondeau
Smith (Churchill)
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Wenman
Whiteway
Wise
Yewchuk—55.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Béchard
Bégin (Mlle)
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Chrétien
Clermont
Collenette
Corbin
Cullen
Cyr
Danson
De Bané
Demers
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Duclos

Messieurs

Dupont	Lang	Morin (M^me^)
Dupras	Laniel	Munro
Duquet	Lapointe	(Hamilton East)
Ethier	Leblanc	Ouellet
Faulkner	(Laurier)	Parent
Foster	LeBlanc	Pearsall
Fox	(Westmorland-Kent)	Pelletier
Francis	Lefebvre	(Hochelaga)
Gauthier	Loiselle	Pinard
(Ottawa-Vanier)	(Chambly)	Portelance
Goyer	Loiselle	Poulin
Gray	(Saint-Henri)	Railton
Guilbault	Lumley	Raines
Haidasz	MacDonald	Reid
Herbert	(Cardigan)	Roberts
Holt (M^me^)	MacFarlane	Sharp
Hopkins	MacGuigan	Stanbury
Isabelle	Mackasey	Trudeau
Jamieson	Maine	Turner
Kaplan	Marceau	(London-Est)
Lachance	Marchand	Turner
Lajoie	(Kamloops-Cariboo)	(Ottawa-Carleton)
Lalonde	McRae	Watson
Landers	Milne	Yanakis
		Young—85.

M. l'Orateur: Je déclare la motion rejetée.

* * *

LES SUBSIDES

[*Français*]

MOTION D'ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 MARS 1976

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, à l'exception des crédits adoptés au cours de séances antérieures et moins les sommes votées au titre des crédits provisoires, soit agréé.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Après quoi M. Chrétien propose: Que le bill C-64, intitulé Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976, soit maintenant lu pour la 1re fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Après quoi M. Chrétien propose: Que le bill C-64, intitulé Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois, et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Laniel.)

[*Traduction*]

Les articles 2 à 4 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 5—*Imputation de crédit.*

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, j'aimerais demander au président du Conseil du Trésor des éclaircissements au sujet de cet article. Je sais qu'il ne s'agit pas d'un débat et je n'ai pas l'intention d'en lancer un, mais vu qu'il s'est déjà produit un incident à propos d'une loi des subsides précédente, j'aimerais demander au ministre s'il peut nous assurer que l'article 5 est un article ordinaire ou, sinon, nous dire quel est son but précis. La fois précédente, nous n'avions pas obtenu d'explications, ce qui a constitué un précédent regrettable.

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, le projet de loi prend la même forme que ceux adoptés les années précédentes et ne contient aucune autorisation d'emprunt supplémentaire, et pour autant que je sache, on utilise exactement la même formule que dans les autres circonstances, et j'en donne la garantie à la Chambre.

[*Traduction*]

(L'article 5 est adopté.)

(L'article 6 est adopté.)

(L'annexe est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill.)

M. l'Orateur adjoint: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Maintenant, avec le consentement de la Chambre?

Des voix: Maintenant avec le consentement de la Chambre.

M. Chrétien propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

M. l'Orateur adjoint: Comme il est plus de 10 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(A 10 h 23, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 20 juin 1975

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

DEMANDE DE REPRISE DES RECHERCHES DE L'HÉLICOPTÈRE DISPARU EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion urgente à propos de la disparition le 1er juin, lors d'un vol effectué entre Fort Nelson, en Colombie-Britannique, et Watson Lake au Yukon, d'un hélicoptère piloté par M. Young d'Abbotsford, en Colombie-Britannique, et ayant à son bord un passager, M. Seagrise de Woodstock, en Ontario.

Étant donné les provisions transportées au cours de ce vol et l'expérience du pilote qui pourrait assurer leur survivance durant une période de temps prolongée, je propose, appuyé par le député d'Oxford (M. Halliday):

Que le ministre de la Défense nationale ordonne la reprise immédiate des recherches de grande envergure suspendues le 11 juin.

M. l'Orateur: La motion, proposée en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

L'OPPORTUNITÉ DE LA RECONDUCTION DU FINANCEMENT DU PIL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande à proposer une motion sur une question urgente et d'une pressante nécessité. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a reçu de tous les coins du pays des instances en vue de poursuivre les programmes d'initiatives locales qui remportent du succès, en particulier d'un groupe de Toronto qui emploie un grand nombre de travailleurs sociaux. Compte tenu des avertissements de l'OCDE selon lesquels le Canada connaîtra probablement encore un taux de chômage très élevé, je propose, appuyé par le député de Broadview (M. Gilbert):

Qu'on demande au gouvernement de réviser le programme des initiatives locales et de renouveler les subventions aux projets qui ont été couronnés de succès et qui risquent d'être suspendus prématurément.

M. l'Orateur: La motion, proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

PROPOSITION DE REQUÊTE DU CANADA AUX É.-U. POUR UN MORATOIRE AU SUJET DU PROJET DE DÉRIVATION DE GARRISON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une question d'extrême intérêt et des plus urgentes. Comme le sous-comité des crédits du Congrès américain votera des fonds supplémentaires au projet de dérivation Garrison d'ici le 25 juin, et comme M. William Moorhead du Congrès a publié des mémoires cette semaine qui révèlent que le Bureau de réclamation des États-Unis a caché certains faits au secrétariat d'État et à la Commission mixte internationale à laquelle le gouvernement canadien a fait confiance pour empêcher que les rivières du Manitoba ne deviennent des égouts, je propose, appuyé par le député de Selkirk (M. Whiteway):

● (1110)

Que la Chambre donne instruction au premier ministre de demander au président Ford un moratoire au sujet du projet de dérivation Garrison jusqu'à ce que nous soyons vraiment rassurés quant à la qualité des eaux canadiennes.

M. l'Orateur: A l'ordre. Proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert la consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'OPPORTUNITÉ D'UN COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE POUR LES COURRIÉRISTES PARLEMENTAIRES, PERDANTS DU MATCH DE BALLE MOLLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gus MacFarlane (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité avec l'article 43 du Règlement. L'urgence de ma motion s'explique d'elle même.

Je propose, avec l'appui du député de Joliette (M. La Salle):

Questions orales

Que la Chambre exhorte le ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social à organiser un stage intensif de conditionnement physique à l'intention des Jouvenceaux de la tribune des courriéristes parlementaires qui ont démontré encore une fois hier soir leur incapacité à triompher des Croulants de la Chambre des communes lors du match de balle molle qui s'est terminé par le compte de 12 à 9 en faveur des députés.

* * *

L'IMMIGRATION

LA QUESTION DE L'ADMISSION DE DÉLÉGUÉS DE L'OLP À LA CONFÉRENCE DE L'ONU À TORONTO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je veux moi aussi proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Il est temps de revenir à des choses plus sérieuses que celles qu'a abordées mon préopinant!

Une voix: On ne peut pas trouver plus sérieux!

M. Nowlan: Comme il faudra prendre des mesures intensives de sécurité si des représentants de l'OLP sont admis au Canada pour prendre part à la conférence de l'ONU en septembre et étant donné les nouvelles contradictoires qui nous parviennent chaque jour sur l'état de la question, il est d'une certaine importance que le gouvernement arrête bientôt sa décision en la matière. Je propose donc, appuyé par le député de Grenville-Carleton (M. Baker):

Que le gouvernement fédéral annonce aussitôt que possible ses intentions relativement à l'admission dans notre pays de représentants de l'OLP, censément pour assister à la conférence de l'ONU en septembre, et qu'en prenant cette décision, le gouvernement tienne compte des fermes protestations d'un certain nombre d'éminents parlementaires et d'autres personnalités canadiennes.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion proposée aux termes de l'article 43 du Règlement ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Passons aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA QUESTION DES GARANTIES POUR LA VENTE D'INSTALLATIONS ET DE TECHNOLOGIE NUCLÉAIRES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Elle porte sur la conférence qui s'est tenue le 19 juin à Londres. Cette conférence réunissait les pays exportateurs d'installations et de technologie nucléaires et le Canada y a pris part, paraît-it. Je ne demanderai pas quelles sont les conclusions de cette conférence, mais j'aimerais savoir si le Canada a proposé un moratoire sur la vente des installations et des techniques nucléaires pour une période restreinte, au moins afin de donner le temps aux pays exportateurs d'établir les mesures de sécurité qui s'imposent?

[M. MacFarlane.]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures essayera de répondre à cette question.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la Chambre le sait, le gouvernement fait des efforts concertés pour veiller à ce que, sur le plan international, toute la collaboration nucléaire porte exclusivement sur des fins pacifiques, A cette fin, il a eu des entretiens dans diverses capitales, y compris les discussions du premier ministre avec les grands chefs d'État. Les hauts fonctionnaires canadiens ont pris une part très active aux discussions sur cette question d'importance vitale. C'est dans cette optique que les discussions dont on parle dans la presse devraient être vues. Les discussions sont confidentielles et portent sur les problèmes communs de l'usage pacifique de l'énergie nucléaire et les échanges de vue au niveau du travail.

LA VENTE D'UNE CENTRALE NUCLÉAIRE COMPLÈTE AU BRÉSIL PAR L'ALLEMAGNE—LA POSSIBILITÉ D'ENTRETIENS GERMANO-CANADIENS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'admets que la réunion est confidentielle, mais cela ne devrait pas empêcher le gouvernement du Canada de donner au Parlement une idée de la position qu'il adopte. Comme on a fait allusion à la rencontre du premier ministre avec les grands chefs d'État, j'aimerais demander s'il a abordé, avec le chancelier de l'Allemagne, la question du contrat conclu entre ce pays et le Brésil prévoyant la vente d'une centrale nucléaire entière, y compris le combustible, le matériel et les installations de recyclage, à un pays qui n'a même pas encore signé l'accord de non-prolifération. Le premier ministre a-t-il discuté de l'affaire avec le chancelier? S'il n'était pas au courant à ce moment-là, a-t-il, par la suite, protesté auprès du gouvernement ouest-allemand ou lui a-t-il présenté des instances?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas traité de ce contrat avec le chancelier. J'avoue que j'en ignorais l'existence, peut-être parce qu'il n'était pas encore tellement connu. Mais nous avons longuement parlé de la question en général et j'ai réaffirmé devant le chancelier la position que j'avais adoptée devant d'autres chefs d'État européens ou étrangers: l'augmentation des mesures de protection canadiennes ne sera efficace que dans la mesure où les autres pays ayant un potentiel nucléaire voudront bien augmenter les leurs; nous serons tous perdants si les mesures de protection mises en œuvre par un pays sont annihilées par l'action d'autres pays. Ce fut le ton des propos que j'ai tenus au chancelier et, je le répète, à d'autres chefs d'État. Nous sommes convenus dans l'ensemble qu'il serait dans l'intérêt de tous d'établir des mesures de protection applicables aux niveaux bilatéral et multilatéral. La conférence de Londres traite précisément de cette question, monsieur l'Orateur; le Canada n'est donc pas le seul qui cherche à renforcer ses mesures de protection.

L'ABSTENTION PAR LES ACHETEURS DE L'ACQUISITION DE MATÉRIEL DE RECYCLAGE NUCLÉAIRE COMME CONDITION DE VENTE DE RÉACTEURS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je crois que le premier ministre et le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures admettront que les réponses entendues jusqu'à maintenant revêtent un caractère plutôt général. Puis-je poser au premier ministre une question précise au sujet de l'attitude adoptée par le Canada? Le Canada est-il disposé à exiger de la Corée du Sud, de l'Argentine, ou de tout autre pays auquel il tente de vendre un réacteur CANDU, qu'ils n'acquièrent ou n'achètent pas d'installations qui peuvent être utilisées pour le recyclage des piles usées ou du plutonium fabriqué dans les réacteurs nucléaires sans au moins avoir obtenu l'autorisation de l'organisme international pertinent?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous exigeons plus que cela. Nous exigeons des engagements de la part de tout pays qui veut faire l'acquisition, auprès du Canada, de matériaux ou de technologie nucléaires. Nous exigeons de ces pays qu'ils s'engagent à ne pas fabriquer de bombes. La technologie mentionnée par le chef de l'opposition est celle qui peut permettre la récupération du plutonium et, éventuellement, des explosions pacifiques ou autres. C'est pourquoi nous avons indiqué clairement que le Canada veut à tout prix l'assurance qu'il n'y aura aucune explosion nucléaire, et qu'à notre sens il n'y a pas d'explosions nucléaires pacifiques.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, étant donné l'importance de ce sujet, puis-je demander au premier ministre s'il peut répondre à ma question avec précision au lieu de s'en tenir à des généralités, au vœu général qu'il n'y ait pas d'explosions atomiques? Vu que les installations de recyclage constituent un grand risque, le premier ministre peut-il nous dire si les accords qui seront passés avec la Corée du sud, ou tout autre pays contiendront une clause précise interdisant à ces pays d'acquérir des installations de recyclage sans avoir obtenu au moins l'approbation préalable de l'organisme international pertinent?

M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur, la Corée s'est engagée auprès de la communauté internationale à ne pas produire ni acquérir d'explosifs nucléaires quels qu'ils soient. Je ne fais que répéter ce que l'honorable député semble considérer comme une généralité et qui pourtant me paraît bien précis. Un pays avec lequel nous échangeons de la technologie nucléaire a pris un engagement formel. Il s'est engagé à ne pas acquérir les moyens de faire exploser de bombe atomique, c'est-à-dire qu'il se conforme à notre désir. Je vois que le chef de l'opposition hoche la tête. Peut-être ai-je mal compris sa question. Je vais tâcher d'y répondre encore une fois s'il le désire.

● (1120)

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À LA CORÉE DU SUD— DEMANDE DE DÉPÔT DES NORMES DE SÉCURITÉ

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Les difficultés de notre balance des paiements sont-elles si graves que nous devions vendre de quoi faire des armes atomiques à la Corée du Sud, l'un des pays les plus armés, les plus militaristes et les plus instables du monde?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la vente d'un réacteur nucléaire à la Corée n'a absolument rien à voir avec notre balance des paiements. Nous prendrions la même décision quelle que puisse être la situation à cet égard. Nous entreprenons les négociations avec la Corée parce que celle-ci s'est engagée, non seulement envers nous mais envers toute la communauté mondiale, à n'utiliser les réacteurs nucléaires qu'à des fins pacifiques. Je ne sais pas quel autre engagement nous pourrions obtenir. Peut-être le député voudrait-il que nous déclarions la guerre.

Des voix: Oh, oh!

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, je trouve cette réponse souverainement méprisable. La situation semble avoir changé un peu ces derniers jours. Le premier ministre vient de nous assurer que la Corée du Sud a promis de ne pas utiliser les réacteurs pour préparer des explosifs. Elle a déclaré que, si elle ne pouvait rester sous l'aile des États-Unis, elle allait construire ses propres bombes. En réponse à une question sur le même sujet il y a quelques jours, le ministre a lancé comme ça que nos normes de sécurité nucléaire étaient les plus rigoureuses du monde.

M. l'Orateur: A l'ordre! Si le député a une question supplémentaire, qu'il l'a pose.

M. McKinnon: C'est là l'avis du ministre. Celui-ci va-t-il déposer ces normes de sécurité pour que la Chambre et le Canada puissent juger par eux-mêmes?

M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur. Je réitère l'engagement du ministre. Lorsque les négociations seront terminées, nous déposerons ces normes.

M. Baldwin: Vous avez deux gouvernements instables.

Des voix: Bravo!

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ AU SUJET DES PENSIONS—LA POSSIBILITÉ D'ADOPTION DE LA MESURE LÉGISLATIVE AVANT LE CONGÉ D'ÉTÉ

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Le ministre a annoncé ce matin à Radio-Canada qu'il avait remis au cabinet les recommandations figurant dans le septième rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants réclamant une majoration des pensions accordées aux Canadiens qui ont été prisonniers des Japonais et une échelle améliorée des pensions pour tous les autres Canadiens prisonniers durant la Seconde Guerre mondiale. Etant donné ces assurances, le ministre croit-il être en mesure de présenter un projet de loi sur ces recommandations avant le congé d'été?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, le député a raison. En effet, j'ai fait une déclaration à la radio ce

matin. Toutefois, je n'ai pas dit exactement ce que le député me fait dire. J'ai déclaré que je serais heureux de faire étudier cette recommandation dans mon ministère et que je la soumettrais ensuite au cabinet. Je tiendrai mon honorable collègue au courant à mesure que les rapports me parviendront. Si nous avons un congé d'été, il me serait peut-être difficile de le faire avant le congé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pendant qu'il fait franchir à ces recommandations les diverses étapes requises, soit dans son ministère, soit au cabinet, le ministre tiendra-t-il compte de la recommandation concernant l'amélioration de la situation des veuves d'anciens combattants sur le plan des pensions?

M. MacDonald (Cardigan): Monsieur l'Orateur, je m'occuperai de la recommandation qui a été faite au Parlement. J'en soumettrai la teneur au cabinet.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA CONSTRUCTION D'UNE USINE DE PÂTES ET PAPIERS À SAINT-FÉLICIEN—ON DEMANDE À QUELLE DATE LE MINISTRE DONNERA UNE RÉPONSE

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

Le 17 juin, je demandais au ministre la date de la première demande d'aide fédérale par le gouvernement du Québec à la compagnie Donohue, et s'il y avait des événements nouveaux à ce sujet. Le ministre m'a répondu qu'il me donnerait la réponse dans un ou deux jours. Comme nous sommes maintenant au 20 juin, j'espère que le ministre a la réponse en main ce matin.

[*Traduction*]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, j'étais sur le point de me rendre auprès du député pour lui transmettre ce renseignement. Je l'avais obtenu hier et je m'attendais à ce qu'il me pose alors une question. Je ne connais pas la date exacte. C'était au début de mai. Des négociations se poursuivent entre les représentants de mon ministère et ceux du gouvernement québécois. Je crois comprendre que la compagnie y participe également. Ces pourparlers se tiennent, sauf erreur, à Québec. Les recommandations et les rapports me parviendront ensuite ici à Ottawa.

* * *

LES COMMUNICATIONS

CÂBLODISTRIBUTION—L'OPPORTUNITÉ DE RENVOI À LA COUR SUPRÊME DE LA QUESTION DE LA COMPÉTENCE

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Communications au sujet des quasi-hostilités qui régneraient dans la province de Québec . . .

M. Turner (Ottawa-Carleton): Avez-vous loué ce complet pour la fin de semaine?

[M. MacDonald (Cardigan).]

M. Baldwin: Non, je me suis empressé de l'acheter avant la présentation du budget!

Des voix: Oh, oh!

M. Baldwin: Ma question a trait à la câblodistribution dans la province de Québec, compte tenu de ce que la compétence fédérale s'appuie sur une décision du Conseil privé consécutive à un recours devant les tribunaux qui remonte à 40 ans, et de ce que la diffusion et les techniques électroniques ont, à ce qu'on dit, considérablement progressé depuis. Le ministre accepterait-il de s'entendre avec tous ses homologues provinciaux sur une question d'ordre général dont il y aurait lieu de saisir la Cour suprême, au lieu de s'en tenir à des questions de peu d'envergure comme celles dont on a, semble-t-il, l'intention de saisir ce tribunal?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question. La tentative que le député suggère, nous l'avons déjà faite. J'ai écrit il y a plus d'un an, sur l'avis des conseillers juridiques de la Couronne, à toutes les provinces, leur proposant que nous allions ensemble devant la Cour suprême. Malheureusement cette proposition n'a pas été acceptée par l'ensemble des provinces. Nous avions reçu avis des conseillers juridiques, par ailleurs, qu'une référence par le gouvernement fédéral seul risquait de ne pas donner les résultats attendus, et que la deuxième solution, par ordre d'efficacité probable, était celle qui s'impose aujourd'hui, c'est-à-dire qu'un cas concret se pose et que le gouvernement doit faire ce qu'il peut pas ne pas faire, c'est-à-dire prendre les mesures pour assurer le respect de la loi.

[*Traduction*]

M. Baldwin: Le ministre a-t-il tenu compte du fait que le gouvernement fédéral a le droit, en vertu de la loi sur la Cour suprême, d'en référer à la Cour suprême et de laisser ensuite les provinces intervenir dans la mesure où elles le jugent bon?

[*Français*]

M. Pelletier (Hochelaga): Oui, monsieur le président, dans la dernière partie de ma réponse j'ai essayé de répondre d'avance à cette question du député. Peut-être ne m'a-t-il pas compris? Les conseillers juridiques de la Couronne ne recommandaient pas cette option comme étant susceptible de donner les résultats que tout le monde recherche, c'est-à-dire de tirer au clair la juridiction fédérale dans ce domaine.

● (1130)

LA CÂBLODISTRIBUTION—ON SUGGÈRE QUE LE PARTAGE DES JURIDICTIONS S'EFFECTUE AU PLAN POLITIQUE PLUTÔT QUE DEVANT LES TRIBUNAUX

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Communications.

Étant donné la gravité de la situation qui existe entre le gouvernement du Québec et le gouvernement d'Ottawa à l'heure actuelle à ce sujet, et vu que son homologue québécois répétait avant-hier qu'il croyait toujours à la possibilité d'un règlement au niveau politique plutôt qu'au niveau juridique, le ministre est-il disposé, dans les circonstances, à reconsidérer sa position, en acceptant la suggestion ou le désir exprimé par son homologue québécois plutôt que de favoriser, comme c'est le cas, une ligne

de conduite rigide qui pourrait être lourde de conséquences?

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, comme toujours le député devrait consulter le dossier dans son entier. Mon homologue québécois a effectivement prononcé avant-hier les paroles qu'il lui attribue. Mais, il avait dit il y a un an «il ne reste qu'une chose à faire c'est d'aller devant les tribunaux, que le ministre fédéral des Communications se taise ou qu'il nous traduise devant les tribunaux». Il a également exprimé l'avis, un an auparavant, que «les tribunaux ne régleraient jamais cette question». Le député devra donc choisir laquelle des opinions successives du ministre nous devons considérer.

M. La Salle: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. On me demande la position du parti conservateur progressiste. Je répondrai sur ce point que nous respectons les juridictions provinciales.

Étant donné que le contentieux est déjà devant les tribunaux, pourquoi le gouvernement a-t-il préféré prendre une décision immédiatement, plutôt que d'attendre le règlement par la Cour suprême?

M. Pelletier (Hochelaga): Monsieur le président, le député dit que son parti—ce n'est pas de son parti que je parlais moi-même—il affirme que son parti respecte les juridictions provinciales. J'espère qu'il respecte aussi les juridictions fédérales. Je lui dirai aussi qu'une fois de plus il semble ne pas connaître très bien le dossier. Ce n'est pas nous qui avons posé le geste qui a donné lieu à ce conflit. S'il étudie le dossier, il verra que le CRTC, pour ce territoire du Bas-du-fleuve, avait déjà délivré un permis de diffuser à M. Dionne, et que c'est seulement plusieurs mois plus tard que la Régie du Québec, agissant, à notre avis, en dehors de ses pouvoirs et de sa juridiction, a émis un permis à un autre diffuseur. C'est donc la Régie qui a posé un geste à l'encontre de l'autorité fondée à délivrer les permis, c'est-à-dire celle du CRTC.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'OPPORTUNITÉ DE LA COORDINATION DES TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DU LITTORAL DE L'ATLANTIQUE PAR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question, soit au premier ministre, soit au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Le gouvernement était-il au courant de la récente réunion entre les premiers ministres de l'Est et les gouverneurs du Nord-Est des États-Unis au sujet de la coordination des efforts du Canada et des États-Unis en matière d'énergie, efforts que les gouvernements fédéraux des deux pays devraient soutenir davantage? Dans l'affirmative, quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre à cet égard?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, nous étions au courant de la réunion. En fait, le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources y a été invité et il s'y serait rendu s'il n'avait pas dû représenter le gouvernement au Japon aux funérailles de l'ancien premier ministre M. Sato, et partir donc plus tôt que prévu. Bien sûr, nous avons des représentants à la conférence et nous attendons de recevoir leurs résolutions et leurs recommandations, que nous étudierons très attentivement.

M. Coates: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement va-t-il coordonner le travail du comité d'étude du projet d'aménagement des forces marémotrices de la baie de Fundy avec les efforts entrepris dans le Maine à l'égard de l'aménagement des forces marémotrices de la baie de Passamaquoddy, le projet hydro-électrique Dickey-Lincoln et la création d'un réseau de transmission entre l'Est du Canada et le Nord-Est des États-Unis?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je prends cela pour une recommandation et je veillerai à ce qu'elle soit portée à l'attention du ministre fédéral.

* * *

LA SANTÉ

LA PLANIFICATION FAMILIALE—LA VACANCE DU POSTE DE DIRECTEUR ET LES COUPURES DE CRÉDITS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre a déclaré à la Chambre et à l'extérieur que la planification familiale est une solution au problème de l'avortement et que le gouvernement la favorise. Pourrait-il alors expliquer pourquoi le poste de directeur des services de planification familiale de son ministère est vacant depuis une année? De plus, comment se fait-il qu'il n'a prévu, dans le budget de son ministère, aucune augmentation de crédit, fût-ce pour tenir compte de l'inflation, afin de financer les nouveaux programmes de régulation des naissances?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, le poste auquel l'honorable député se réfère relève de la Commission de la Fonction publique, qui a tenté de recruter les personnes les plus compétentes possibles dans ce domaine. Il a été impossible de recruter à l'intérieur de la Fonction publique une personne apte à combler ce poste. Nous avons donc dû faire des annonces dans le public en général, et on m'avise que le poste devrait être comblé dans les prochains jours.

Relativement à la deuxième question, je rappelle à l'honorable député que le budget a été augmenté très substantiellement l'an dernier pour le programme de planification familiale. Il s'agit d'une augmentation beaucoup plus considérable que l'augmentation du coût de la vie ou du produit national brut. Il est dangereux de limiter l'analyse de ces chiffres simplement au budget de ce programme. Il faut également tenir compte des contributions que le gouvernement fédéral apporte par le biais du programme d'assistance publique, du programme d'assurance-hospitalisation, du programme d'assurance-médicale aux programmes provinciaux de planification familiale et aux programmes de santé et bien-être en général. Alors, si l'on tient compte des contributions du gouvernement fédéral dans tous ces domaines, on se rendra compte que l'augmentation de la contribution du gouvernement fédéral a été en effet très appréciable durant les dernières années.

Questions orales

[*Traduction*]

LA PLANIFICATION FAMILIALE—LES MOTIFS DE LA RÉDUCTION DU FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je remercie le ministre de son exposé, mais il n'a pas répondu à la question. Faute de fonds, l'association de planification familiale du Canada a dû réduire son personnel et interrompre la diffusion de son journal national qui favorise la régulation des naissances. Pourquoi le montant des crédits demandés par l'association a-t-il été diminué? Comment le ministre peut-il expliquer la décision de son ministère, puisqu'il prend nettement position en faveur de la planification familiale?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, le financement de l'Association de planning familial du Canada n'a pas été réduit. Au contraire, autant que je me souvienne, il a été augmenté cette année par rapport à l'an dernier. Ceci ne veut cependant pas dire que le gouvernement peut répondre à toutes les demandes de toutes les associations pour n'importe quel budget qu'elles soumettent. A chaque année, le gouvernement reçoit des nombreuses demandes de subventions s'élevant à des centaines de millions de dollars, et nous devons réviser ces demandes à l'intérieur des budgets qui sont disponibles. Je dois également rappeler à l'honorable député que le gouvernement du Canada n'est pas la seule source de financement possible pour un organisme bénévole, tel que l'Association de planning familial du Canada. Il existe d'autres niveaux de gouvernement; il existe la possibilité du financement privé. J'espère que les organismes privés ne comptent pas seulement sur le gouvernement du Canada pour se financer.

[*Traduction*]

M. Leggatt: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre accorde une subvention de $209,000 à un organisme appelé Serena, qui favorise la méthode Ogino. Puisque cet organisme limite son action à une seule forme de régulation des naissances, tandis que l'Association de planification familiale les favorise toutes, le ministre est-il prêt à réexaminer les priorités et à revoir les subventions qu'il accorde à chaque association?

[*Français*]

M. Lalonde: Monsieur le président, premièrement, je dois rappeler à l'honorable député qu'il évite de mentionner le montant attribué à l'Association du planning familial du Canada, qui est bien plus considérable que le montant attribué à «Serena».

Deuxièmement, il me fera plaisir de faire parvenir à l'honorable député une publication distribuée par «Serena» dont il aurait avantage à prendre connaissance. Il va se rendre compte que cette publication distribuée par «Serena» donne des explications sur toutes les formes de contraception ou de contrôle des naissances, et non pas simplement sur la technique à laquelle il s'est référé. Et l'honorable député se rendra compte que «Serena» ne se limite pas à la technique qu'il a indiquée dans sa question.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA RECHERCHE DE PÉTRODOLLARS D'INVESTISSEMENT—DEMANDE DE SAUF-CONDUIT VERS LES PAYS PRÊTEURS EN FAVEUR DES HOMMES D'AFFAIRES CANADIENS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. On a signalé que lorsque le ministre des Finances a adressé la parole à l'Investment Dealers récemment, il a encouragé les hommes d'affaires canadiens à s'efforcer d'attirer des fonds de pays qui ont un excédent de pétrole et, pour ce faire, à rencontrer les hommes d'affaires de Djedda, de Téhéran et du Koweït, comme ceux de New York, Londres et Paris. Le ministre peut-il garantir que tous les hommes d'affaires canadiens qui le voudront pourront, de fait, se rendre à Jidda, en Arabie Saoudite, et au Koweït à cette fin, quelle que soit leur religion ou leur race?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, ce serait plutôt à ces pays étrangers de répondre.

LE REVENU NATIONAL ET LA PART DES TRAVAILLEURS—LE POINT DE VUE MINISTÉRIEL QUANT AUX REVENDICATIONS OUVRIÈRES

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Lors de son exposé budgétaire en février 1973, le ministre a déclaré qu'il voudrait que les travailleurs reçoivent une juste part de la croissance réelle du revenu national, mais qu'il s'attendait qu'ils fassent des demandes raisonnables. Le gouvernement estime-t-il que les travailleurs ont été raisonnables, surtout si l'on songe que la part des travailleurs a été de 73 p. 100 pendant le premier semestre de 1973 et de 73.3 p. 100 pendant le premier semestre de 1975?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député se rend certainement compte qu'il demande l'opinion du ministre plutôt qu'un renseignement.

● (1140)

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, le ministre a déclaré que les salaires augmentaient plus rapidement au Canada qu'aux États-Unis. Étant donné que les travailleurs américains reçoivent 76.3 p. 100 du revenu national et que les travailleurs canadiens en reçoivent 73 p. 100 alors qu'ils en recevaient 75 p. 100 il y a quatre ans, le ministre peut-il dire à la Chambre ce que le gouvernement considère comme une juste part du revenu national pour les travailleurs canadiens dans la situation actuelle? En d'autres termes, quel pourcentage constituerait un objectif convenable aujourd'hui au Canada?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je donnerai mon opinion là-dessus lundi soir.

LA CHUTE DE LA TRÉSORERIE—L'INCIDENCE DU RENFLOUEMENT DE LA CAISSE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances peut-il expliquer la chute de près de 2 milliards de dollars survenue depuis janvier dans la trésorerie du gouvernement?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Oui, je le puis.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Même si le ministre est en mesure de le faire ou s'y montre disposé, les 17 minutes qui restent à la période des questions n'y suffiraient certainement pas. Peut-être le député voudra-t-il poser une question plus précise.

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de reprendre ma question autrement. Dans quelle mesure la baisse de l'excédent de trésorerie est-elle due aux avances considérables qu'il a fallu faire aux fins des prestations d'assurance-chômage?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, la baisse de l'excédent de trésorerie est principalement attribuable à l'encaissement des chèques des remboursements annoncés dans le budget de novembre, et au fait que pendant cette période le gouvernement fédéral n'a pas recouru à l'emprunt.

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, le ministre pense-t-il qu'il devra se procurer d'autres ressources, par voie d'emprunt, pour financer les importants taux de chômage qui sont prévus pour les 12 prochains mois?

* * *

L'ÉNERGIE

L'ENRICHISSEMENT DE L'URANIUM—L'OPPORTUNITÉ D'UN DÉBAT—L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU PROJET CANADIF—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Elle fait suite à celles qui ont été posées par le chef de l'opposition au sujet des matières fissibles, par exemple l'uranium enrichi. En raison de l'intéressante déclaration faite le 19 juin par le ministre de l'Environnement, selon qui il faut ouvrir le débat sur l'enrichissement de l'uranium, j'aimerais savoir du premier ministre ce que le gouvernement entend faire pour lancer ce débat, avant que l'implantation d'une usine d'uranium enrichi à la baie James ne soit chose faite?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si le député entend par là un débat au sens général, ce débat est ouvert et le ministre y a participé. Pour ma part, j'ai traité plusieurs fois de ce sujet à la Chambre et au cours de mes entretiens avec des autorités gouvernementales. Mais l'opposition sera la bienvenue chaque fois qu'elle voudra intervenir dans ce débat pour exprimer ses préoccupations.

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, le 22 mai, j'ai demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'il avait reçu une copie de l'étude de rentabilité du projet Canadif et sa réponse a été négative. Le gouvernement a-t-il reçu une copie du rapport de rentabilité de ce projet d'uranium enrichi, et le premier ministre est-il prêt

à nous faire part maintenant de la position du gouvernement?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si nous avons reçu le rapport. Je me renseignerai.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN COMPLEXE SIDÉRURGIQUE SUR LA CÔTE EST—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale qui paraît aussi détendu ce matin que d'habitude. Étant donné que la Stelco a participé à l'étude sur le projet Canstel financé par son ministère, c'est-à-dire un projet de complexe sidérurgique sur la côte atlantique, et vu les réactions très négatives d'un des principaux dirigeants de la Stelco entendues ces jours-ci relativement à ce projet, je demande au ministre s'il y a du nouveau de ce côté?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je ne vois aucun rapport direct entre les commentaires de cette personne et l'étude sur le projet Canstel. J'ajouterais cependant que je serais heureux de m'entretenir avec cet homme pour apprendre sur quoi il se fonde. Pour ce qui est de l'essentiel de la question, les entretiens se poursuivent avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Il y a quelques jours, j'ai rencontré deux des administrateurs de leur société, notamment un certain M. Kent, et je pense que les progrès ont été réalisés. Naturellement, nous sommes en consultation avec la province de Québec comme je l'ai indiqué au comité. Les progrès me semblent assez rapides.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA DISPARITION D'UN HÉLICOPTÈRE EN C.-B.—LES DEMANDES DE REPRISE DES RECHERCHES

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale, mais, en son absence, je m'adresserai à son secrétaire parlementaire. Ma question fait suite à celle qu'a posée il y a trois jours mon collègue, le député de Fraser Valley-Est et porte sur l'abandon des recherches en vue de retrouver un hélicoptère disparu transportant deux personnes, soit M. Allan Seagrist, de Woodstock (Ontario) et M. Fred Young, d'Abbortsford (Colombie-Britannique). Le bureau du ministre a-t-il reçu des télégrammes, pétitions et autres communications indiquant la profonde inquiétude du public devant l'abandon des recherches?

M. Leonard Hopkins (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je veux remercier le député d'Oxford de m'avoir prévenu de sa question. Le bureau du ministre a reçu des instances et je dois dire que le ministre a répondu cette semaine comme le député l'a rappelé à une question semblable du député de Fraser Valley-Est. Pendant une dizaine de jours, une superficie de 58,000 milles carrés a été fouillée visuellement et une superficie de 40,000 milles carrés électroniquement. Plus de 470 heures de vol ont été effectuées par des avions militaires et civils. Notre centre de contrôle de

Victoria, en Colombie-Britannique, signale que la région a fait l'objet de recherches poussées qui, même si elles sont devenues moins intenses, n'ont pas cessé. On a prié tous les pilotes, militaires et civils qui survolent la région, d'être en éveil et de continuer les recherches. Je ne puis que répéter ce que le ministre a dit précédemment, qu'à moins de nouveaux indices, les recherches intensives cesseront. Enfin, je tiens à dire que vu les aspects très humanitaires de ce malheureux incident, si le député a de nouveaux faits à signaler, je m'empresserai d'en saisir notre personnel au nom de ces mandants.

M. Halliday: Monsieur l'Orateur, devant la vive inquiétude qui gagne le public à ce sujet, comme en font foi les nombreuses instances exprimées, dont un télégramme que j'ai reçu ce matin du président de la section 636 des TUA au nom de ses 2,500 membres, et un appel téléphonique au nom de la direction et du personnel de la Standard Tube de Woodstock, faisant part de leur vive inquiétude . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Halliday: J'arrive à la question, Votre Honneur.

M. l'Orateur: Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Halliday: Monsieur l'Orateur, il s'agit de quelque chose de nouveau dont le secrétaire parlementaire n'a pas parlé. Comme l'hélicoptère a été aperçu la dernière fois à 25 milles au nord et à l'extérieur de sa route prévue, et je le tiens du président de la société propriétaire de l'hélicoptère, le secrétaire parlementaire cherchera-t-il à obtenir du ministre qu'il fasse reprendre immédiatement les recherches en les concentrant sur les régions septentrionales et voisines de celles qui ont déjà fait l'objet de recherches intensives, ainsi que l'a indiqué le secrétaire parlementaire?

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député possède d'autres renseignements du genre, il pourrait peut-être en faire part en privé au secrétaire parlementaire.

* * *

LA SANTÉ

LA QUESTION DE L'INTERDICTION DE L'USAGE DE L'AMIANTE BRUN—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, vu l'absence du ministre de la Consommation et des Corporations j'aimerais poser ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné la décision du gouvernement d'interdire l'importation et l'usage de l'amiante bleu et étant donné l'intention du ministère ontarien de la Santé de faire interdire également l'utilisation de l'amiante brun, et compte tenu de la déclaration du Dr Joseph Cowle, chef du service des affections poitrinaires industrielles et spécialiste de l'amiantose, portant que deux enquêtes américaines ont établi le rapport entre le mésothéliome, rare cancer de la poitrine, et la présence de fibres d'amiante brun, dans le milieu, le ministre est-il prêt à revenir sur sa décision première et voudrait-il recommander au ministre de la Consommation et des Corporations d'interdire aussi l'utilisation de l'amiante brun?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, comme l'honorable député le sait sans doute, l'importation au Canada de l'amiante brun est très limitée. Mes fonctionnaires sont en train d'étudier à l'heure actuelle toute la question afin de réviser de la situation. Nous avons déjà adopté un règlement rendant illégale l'utilisation d'une autre sorte d'amiante, et j'ai l'intention, dès que mes fonctionnaires auront fait rapport, de rendre publiques les conclusions de l'étude. Je désirerais rassurer l'honorable député sur le fait que, s'il y a quelques indices à l'effet que cet amiante est dangereux pour la santé, nous n'hésiterons pas à suivre, à cet égard, la même procédure que nous avons suivie antérieurement.

• (1150)

[*Traduction*]

LA PARTICIPATION DES SYNDICATS À LA SURVEILLANCE DES CONDITIONS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre, monsieur l'Orateur. Étant donné les progrès réalisés récemment dans le secteur des relations industrielles, lesquels progrès permettront au syndicat des United Steelworkers of America de surveiller de concert avec des cadres de l'INCO les conditions de santé et de sécurité, et de mettre au point des mesures de prévention, le gouvernement est-il prêt à suivre ce bel exemple dans le cas des industries qui sont de sa compétence?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, il ne s'agit pas ici d'une question de compétence mais de négociations bilatérales entre syndicats et entreprises. Je les encourage à suivre l'exemple dont vient de parler le député.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE REFUS D'AIDE FINANCIÈRE SIGNIFIÉ À LA FAMILLE STEINHAUSER POUR L'ENGAGEMENT D'UN AVOCAT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. En réponse à une question que je lui adressais mardi, le ministre de la Justice a dit que le gouvernement étudierait la possibilité d'accorder une aide financière aux parents de Mary Steinhauser, agent du service de classement, qui a été tuée récemment au pénitencier de la Columbie-Britannique, afin que les intérêts de la défunte soient représentés à l'enquête dirigée par le juge Farris. J'aimerais demander au premier ministre aujourd'hui, vu ses allusions à la «société juste» et la générosité habituelle du gouvernement qui accorde une aide financière à bien des particuliers et des groupes à diverses fins méritoires, s'il peut expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement a adressé mardi un télégramme à l'avocat de la famille, à Vancouver, lui signifiant qu'il ne versera rien aux parents de Mary Steinhauser, afin de permettre à ces derniers, qui sont pensionnés, de protéger le nom de leur fille lors de l'enquête? Je pose cette question étant donné, en particulier, que c'est plus ou moins à cause de l'inaction du gouvernement que Mlle Steinhauser a perdu la vie en tombant sous les balles des gardiens ou de la GRC.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LES FINANCES

L'OCDE ET LA QUESTION DE LA POLITIQUE DES REVENUS—LES INTENTIONS DU CANADA

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Au cours des voyages qu'il a faits dernièrement à l'étranger, le ministre a-t-il eu l'occasion de discuter de la situation économique du Canada avec les dirigeants et les représentants de l'OCDE et, dans l'affirmative, ces derniers lui ont-ils dit qu'ils pensaient qu'une politique des revenus obligatoire pourrait être avantageuse pour le Canada et qu'il serait peut-être souhaitable d'adopter une loi en ce sens sans tarder?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré le secrétaire général de l'OCDE la semaine dernière, mais nous avons abordé d'autres questions. A l'instar du député, j'ai toutefois lu le rapport de l'étude de divers pays effectuée par l'OCDE. Le rapport dit également une chose intéressante: En 1974, la demande intérieure au Canada a été supérieure à celle de la moyenne des pays de l'OCDE et nettement supérieure à celle des États-Unis. Nos principales faiblesses sont la régression des exportations, due à la récession mondiale, et la diminution du nombre de mises en chantier. La forte augmentation du déficit au compte courant a surtout été un phénomème cyclique, qui reflétait la faiblesse des économies étrangères et la force relative de l'activité économique de notre pays.

Des voix: Bravo!

L'ÉTUDE ANNUELLE DE L'OCDE—LA COLLABORATION DU MINISTÈRE—LA QUESTION DU DROIT DE RÉPLIQUE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse encore une fois au ministre des Finances. Sachant que les rapports de l'OCDE se fondent en grande partie sur des données fournies par les sources gouvernementales du pays à l'étude, le ministre pourrait-il dire dans quelle mesure ses fonctionnaires ont collaboré à l'établissement de l'étude annuelle de l'OCDE sur le Canada cette année et si ceux-ci ont eu l'occasion de commenter les vues de l'OCDE quant aux contrôles obligatoires et au taux de chômage de 8 p. 100 prévu pour 1976 au Canada?

L'hon. John. N. Turner (ministre des Finances): Il me faudrait examiner l'affaire plus à fond, mais j'imagine que nos fonctionnaires ont fourni les données exactes à l'OCDE, tout comme ils le font pour les Fonds monétaire international et d'autres organismes internationaux.

Pour ce qui est du projet de rapport sur des décisions de principe, je pense qu'ils s'en remettraient alors au ministre.

M. Baldwin: Ont-ils vérifié auprès de Simon?

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA QUESTION DE L'OCTROI DE CRÉDITS AUX CONSEILS DE BANDES ET LA RATIFICATION DES DIRECTIVES

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Il est rare qu'un simple député de l'opposition soit appelé à remplacer le premier ministre, ce fut le cas hier soir lorsque, par nécessité nationale et pour protéger l'honneur du pays, j'ai dû remplacer le premier ministre au champ droit après qu'il ait commis une erreur de jugement sur le jeu. Pourrait-il assurer à la Chambre qu'il n'en commettra pas une autre et que non seulement les crédits destinés au Conseil des bandes indiennes qui n'ont pas ratifié les directives au 1er juillet ne leur seront pas coupés, mais que les conseils de bandes auront toute possibilité, de les réexaminer?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la performance du gouvernement avec les Indiens est supérieure à ma moyenne au bâton, qui est d'ailleurs excellente et se chiffre à 333.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET DE GARRISON—LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU CANADA

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Etant donné que l'on dissimule les déclarations et renseignements contradictoires sur les dégâts que le projet de détournement du réservoir Garrison causera aux eaux du Manitoba et qu'à deux reprises j'en ai donné des preuves au premier ministre, que fera le gouvernement à part envoyer une note à la CMI?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas suivi les derniers développements de cette affaire, mais à propos de la question précédente ou de la motion proposée au début de la séance, je voudrais rappeler au député que j'en ai parlé au président Ford lui-même quand je l'ai rencontré en décembre. Nos ministres et nos fonctionnaires font tout ce qu'ils peuvent pour défendre les intérêts du Canada.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

PÉTROLE ET GAZ NATUREL—DEMANDE DE PROMESSE FERME D'ANNONCE DES PRIX À LA CHAMBRE

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au très honorable premier ministre. Il a bien dit que les prix du pétrole brut et du gaz seront annoncés lundi. Peut-il alors donner l'assurance que l'annonce en sera faite à la Chambre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, je puis donner cette assurance au député.

* * *

LES COALITIONS

L'OPPORTUNITÉ D'UNE ENQUÊTE SUR LE TRUCAGE DE SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX AU COMPLEXE HYDRO-ÉLECTRIQUE DE LA BAIE JAMES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre de la Consommation et des Corporations. Pourrait-il nous dire si une enquête est en cours sur le prétendu trucage d'offres par rapport à l'aménagement du complexe hydro-électrique de la Baie James? Dans l'affirmative, depuis combien de temps est-elle commencée et des accusations ont-elles été portées?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le président, l'honorable député doit savoir que le directeur du bureau des enquêtes et des recherches est tenu de faire enquête chaque fois qu'il a raison de croire que la loi a été violée. La procédure depuis longtemps établie à la Chambre est à l'effet que le ministre ne peut ni confirmer ni nier qu'une enquête est en cours ou doit avoir lieu.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA PRÉSENCE DE CHALUTIERS RUSSES DANS LES EAUX TERRITORIALES CANADIENNES—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Pêcheries et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je voudrais poser ma question au très honorable premier ministre. Des pêcheurs de Nouvelle-Écosse auraient repéré cette semaine des chalutiers russes pêchant le hareng, au cours de la nuit, à la seine et durant le jour, à la drague, au large de l'île Seal, près de l'embouchure de la Baie de Fundy, à environ 5 milles de la côte du Canada. Comme ces agissements sont contraires aux règlements de la CIPAN et que c'est une des raisons du déclin de nos ressources en poisson, le premier ministre est-il décidé à faire une enquête?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur je veillerai à ce que ces faits soient portés à la connaissance des intéressés.

* * *

L'IMMIGRATION

LA QUESTION DE L'ADMISSION DE DÉLÉGUÉS DE L'OLP À LA CONFÉRENCE DE L'ONU À TORONTO

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au premier ministre. Peut-il nous dire si le Cabinet a rendu une décision quant au statut du groupe de l'OLP qui doit assister à la conférence des Nations Unies sur le crime tenue à Toronto en septembre? Dans la négative, quand doit-il en prendre une?

[M. Gillies.]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il y aura une déclaration à ce sujet dans deux ou trois jours, quand le secrétaire d'État aux Affaires extérieures reviendra du Japon.

* * *

LES FINANCES

L'ASSISTANCE DU MINISTRE À LA CONFÉRENCE DU FMI—DEMANDE DE COMPTE RENDU

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Finances une question qui fait suite à celle du député de York-Simcoe. Le ministre entend-il faire une déclaration à la Chambre au sujet de sa récente visite au Fonds monétaire international et des réunions tenues là-bas pour nous faire connaître la position du Canada? Le fera-t-il lundi prochain ou se propose-t-il de le faire une autre fois?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Je parlerai des réunions qui ont eu lieu la semaine dernière lundi soir lors de l'exposé budgétaire. Comme l'honorable représentant s'en souviendra, j'ai déposé des communiqués du comité international du Fonds monétaire international et du comité de développement qui est le comité mixte de la Banque mondiale et du FMI.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles Turner (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 1708, 2094, 2323, 2457, 2464 et 2637.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

DÉFENSE NATIONALE—LES DESTROYERS ET AUTRE ÉQUIPEMENT MILITAIRE EN ENTREPOSAGE

Question no 1708—**M. McKenzie:**

1. Combien de navires du ministère de la Défense nationale sont actuellement mis au rancart d'une manière ou d'une autre?

2. Combien coûtent annuellement l'entreposage et l'entretien de ces navires?

3. Quelle quantité d'autre équipement militaire est actuellement en entreposage ou en disponibilité?

4. Combien coûte annuellement l'entreposage de cet équipement?

5. *a*) Combien de destroyers du Ministère prévoie-t-on entreposer, *b*) quel en est le coût initial envisagé, *c*) quel coût annuel est prévu pour l'entreposage et l'entretien?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1. Trois. Deux en réserve et un autre sera mis en vente.

2. Environ $44,000 pour les deux destroyers en réserve.

3. L'équipement militaire suivant est actuellement en réserve opérationnelle ou sera réformé.

	Réserve opérationnelle	Pour la réforme	Total
Chars Centurion	153	—	153
Véhicules blindés de transport de troupes M113	60	—	60
Véhicules de reconnaissance Lynx	7	—	7
Véhicules chenillés M109	14	—	14
Avions Tutor	66	—	66
Avions CF5	29	—	29
Hélicoptères	15	—	15
Avions T33	25	24	49
Avions Tracker	14	9	23
Avions Dakota	3	21	24

4. La plupart de l'équipement susmentionné est placé dans des enceintes à l'extérieur, à des coûts d'entreposage minimum. Il serait trop coûteux de déterminer le montant exact.

5. *a*) Aucun. *b*) Sans objet. *c*) Sans objet.

C.A.-C.—LES PLAINTES FORMULÉES PAR LES DÉPUTÉS EN 1973 ET 1974

Question nº 2094—**M. Fortin:**

En 1973, 1974 et de septembre 1974 à février 1975, combien de demandes de renseignements, de plaintes ou autres ont été formulées au total *a*) par tous les députés, *b*) par chaque député dans chaque bureau régional ou de district de la Commission d'assurance-chômage?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Communications entre la CAC et les députés de la région du Québec: *a*) 1973, 17,315; 1974, 9,295; De septembre 1974 à février 1975, 8,083; *b*) La Commission d'assurance-chômage n'a pas pour politique de divulguer ses échanges avec les députés.

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—LES RÉCLAMATIONS D'ASSURANCE

Question nº 2323—**M. Stevens:**

Au cours des années 1972, 1973 et 1974 respectivement, *a*) combien de réclamations d'assurance ont été présentées à la Société pour l'expansion des exportations, *b*) à combien s'élevaient-elles en tout, *c*) combien ont été satisfaites, *d*) à combien s'élevaient en tout les sommes versées, *e*) combien de versements étaient inférieurs à (i) $500 (ii) $1,000 (iii) $2,000 (iv) $5,000 (v) $10,000 (vi) $25,000 (vii) $100,000, *f*) quel était l'effectif du Service des réclamations?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): La Société pour l'expansion des exportations déclare que: Au cours des années 1972, 1973 et 1974 respectivement

	1972	1973	1974
a) Le nombre des réclamations d'assurance munies des documents nécessaires qui lui ont été présentées (à l'exclusion des réclamations retirées par la suite par l'exportateur et des rapports en retard) était de	245	255	203
b) le montant total des réclamations faites (à l'exclusion des réclamations retirées par l'exportateur et des rapports en retard) s'élevait à	$3,193,859	$4,801,222	$2,167,128
c) le nombre des réclamations satisfaites (y compris les versements faits aux banques en vertu de cautionnements) était de	166	203	159
d) les sommes versées (voir la la Note) s'élevaient en tout à	$2,209,081	$5,613,255	$2,101,933
e) le nombre de versements faits en divers montants était			
(i) inférieurs à $500	35	31	18
(ii) $501 à $999	26	17	14
(iii) $1,000 à $1,999	17	16	23
(iv) $2,000 à $4,999	26	18	23
(v) $5,000 à $9,999	23	31	28
(vi) $10,000 à $24,999	18	48	41
(vii) $25,000 à $99,999	17	25	15
(viii) plus de $100,000	4	17	2
f) l'effectif (y compris les sténographes, le personnel de bureau et les stagiaires) du Services des réclamations et des indemnisations était (en moyenne) de	8	9	9

NOTA: En vertu des modalités et des conditions d'une police d'assurance, il se peut qu'une réclamation n'ait pas droit aux versements pour l'année au cours de laquelle elle est présentée. La somme des réclamations satisfaites dépasse les montants réclamés pour 1973 à cause du report de réclamations faites en 1972.

AIR CANADA—LES VOLS INAUGURAUX

Question nº 2457—**M. Reynolds:**

1. Quelle a été la date d'inauguration des vols d'Air Canada *a*) Québec-New York, *b*) Calgary-San Francisco?

2. Dans chaque cas, quand a eu lieu le vol d'essai à l'intention de la presse et combien en a-t-il coûté à la compagnie aérienne?

3. Depuis l'inauguration, quelle a été la proportion de sièges occupés pour les vols *a*) Québec-New York, *b*) Calgary-San Francisco?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): La direction d'Air Canada répond comme suit: 1. *a*) 1er décembre 1974; *b*) 1er décembre 1974.

2. Il n'y a eu comme tel aucun vol promotionnel à l'intention de la presse. Toutefois, les vols qualifiés officiellement d'«inauguraux», auxquels participèrent quelques représentants de la presse, furent les suivants: Québec-New York, 21 janvier 1975. Coût: $4,776. (Edmonton)-Calgary-San Franciso, 2 février 1975. Coût: $8,693.96.

Questions au Feuilleton

3. *a*) Du 1er décembre 1974 au 30 avril 1975—22 p. 100; *b*) Du 1er décembre 1974 au 30 avril 1975—56 p. 100.

AIR CANADA—L'APPAREIL B747

Question nº 2464—M. Mazankowski:

1. Air Canada a-t-il reçu un B747 dont le numéro d'enregistrement se termine par les chiffres «306» et, dans l'affirmative, quand?

2. Quand Air Canada en a-t-il passé la commande et à combien s'élève-t-elle en tout?

3. Quelles modifications a-t-on apportées à sa conception, quant à sa capacité de transport des marchandises?

4. Quelle est la différence de prix entre le B747 conçu pour le transport de passagers et le B747 modifié pour le transport de marchandises?

5. Quel vice-président d'Air Canada a conclu les arrangements définitifs avec le fabricant et signé les contrats autorisant le fabricant à entreprendre la production de cet avion?

6. Quel vice-président de la direction d'Air Canada a l'autorité finale, en dehors du président et du chef de l'exécutif, en matière de transport de marchandises par Air Canada?

7. Qui était vice-président au moment de la commande du B747, destiné uniquement au transport de marchandises?

8. Air Canada utilise-t-il une méthode ou un système d'évaluation de toutes les propositions d'achat d'avions et, dans l'affirmative, *a*) le groupe d'évaluation est-il chargé des projets d'achat de plans d'avions et de la recommandation finale auprès de l'exécutif d'Air Canada quant à la description et aux conditions de l'achat, *b*) s'est-on conformé à cette méthode pour commander le B747?

9. Depuis le moment de sa livraison à Air Canada et de sa mise en service, combien de jours a-t-il été réellement utilisé, depuis le 1er mai 1975?

10. A-t-on pris des dispositions spéciales avec le fabricant au sujet de cet avion, après qu'Air Canada en ait accusé réception et, dans l'affirmative, *a*) quelles sont-elles, *b*) quel effet, s'il en est, ces dispositions ont-elles exercé sur le coût de l'avion ou les recettes d'Air Canada?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Voici la réponse de la direction d'Air Canada: 1. Air Canada a reçu le 7 mars 1975 un appareil B747 dont le numéro d'immatriculation est 306.

2. La commande a été passée le 22 janvier 1974, pour un montant global d'environ 29.5 millions de dollars.

3. Une porte latérale de chargement de 120 pouces par 134 pouces, située à la hauteur du pont principal, une structure renforcée et la possibilité de transformer la partie arrière de la cabine de telle sorte que l'appareil puisse servir non seulement au transport de passagers uniquement, mais aussi suivant deux formules mixtes passagers/fret, l'une combinant 250 passagers et six palettes de fret et l'autre 180 passagers et douze palettes de fret.

4. Environ 1.7 million de dollars.

5. C'est le président R. T. Vaughan qui a été chargé de conclure les arrangements définitifs et de signer le contrat.

6. Le vice-président de section—Ventes et services.

7. M. M. d'Amours.

8. Oui, *a*) Oui. *b*) Oui.

[M. Marchand (Langelier).]

9. Jusqu'au 23 mai, en tout 20 jours.

10. Non.

LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

Question nº 2637—M. Lambert (Bellechasse):

1. Combien d'étudiants ont obtenu des emplois pour l'été 1975 dans les différents ministères de l'administration fédérale?

2. *a*) Ces étudiants sont-ils payés (i) à l'heure (ii) à la semaine (iii) au mois, *b*) quel en est le salaire dans chaque cas?

3. Les étudiants payés à l'heure perdent-ils les jours de congé de l'anniversaire de la Reine, de la Saint-Jean-Baptiste et de la Confédération et, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: La présente réponse porte uniquement sur le Programme d'emplois d'été axés sur la carrière, qui relève de la Commission de la Fonction publique. Comme certaines demandes continuent de nous parvenir et que des postes restent à pourvoir, les bureaux régionaux de la Commission de la Fonction publique s'emploient encore à compréter leurs statistiques. 1. A ce jour, quelque 1,900 emplois d'été axés sur la carrière sont occupés par des étudiants d'établissements postsecondaires.

2. Les étudiants sont payés à l'heure, conformément à la délibération nº 733259 du conseil du Trésor qui détermine les taux de rémunération des étudiants et des adjoints diplômés de 1975 embauchés dans le cadre du Programme d'emplois d'été axés sur la carrière. Le taux de rémunération de l'étudiant est proportionnel au nombre d'années d'études terminées avec succès à partir de l'année pré-universitaire ou 1ère technique jusqu'à la 8e année universitaire. Les taux sont les suivants:

Universitaires	Techniques	Taux horaire
Année pré-universitaire	1	$2.75
1	2	3.20
2	3	3.65
3		4.10
4		4.55
5		4.00
6		5.45
7		5.90
8		6.35

3. Le traitement ne prévoit pas d'indemnité pour les congés statutaires pendant les 30 premiers jours de calendrier d'emploi de l'étudiant. En d'autres termes, les étudiants dont la période d'emploi commence à la fin d'avril n'ont pas été rémunérés pour la fête du 19 mai, mais le seront pour la fête de la Confédération. Les étudiants qui travaillent au Québec et qui étaient employés avant le 29 mai seront indemnisés pour la Saint-Jean-Baptiste qui n'est pas jour férié dans les autres provinces. Les statistiques relatives au programme ordinaire d'emplois d'été, coordonnées par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, ne sont pas censées être disponibles avant la fin de l'été.

● (1200)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUX OLYMPIQUES DE 1976

MODIFICATION PRÉVOYANT L'ÉMISSION DE PIÈCES D'OR

L'hon. C. M. Drury (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le bill C-63, tendant à modifier la loi sur les Jeux olympiques de 1976, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

—Monsieur l'Orateur, il y a presque deux ans qu'on a demandé à la Chambre d'approuver la loi sur les Jeux olympiques de 1976. Ce projet de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui vise à donner les pouvoirs nécessaires pour lancer de nouveaux programmes qui aideront le Comité d'organisation des Jeux olympiques à financer les Jeux olympiques qui commenceront dans 13 mois seulement. Je pense qu'il serait utile pour tous les députés que, en présentant ce bill, je passe d'abord en revue les principales considérations qui ont intéressé le public lorsque la Chambre a été saisie du bill sur les Jeux olympiques de 1976. Je vais donc les exposer brièvement, pour ensuite aborder chaque considération de manière plus détaillée.

Le premier point à se rappeler, c'est qu'au moment de voter une loi fédérale autorisant la mise en œuvre de trois programmes apportant des revenus, le gouvernement fédéral a reçu l'assurance qu'il ne lui serait demandé aucune aide financière directe pour les Jeux olympiques d'été de 1976. Les députés se rappelleront que cette assurance venait du gouvernement du Québec, de la ville de Montréal et du Comité d'organisation des Jeux olympiques et qu'elle a été déposée à la Chambre le 2 février 1973. Ces programmes à revenus, qui étaient prévus dans la loi sur les Jeux olympiques de 1976, étaient les suivants: monnaie, timbres et loterie olympiques. La loi stipulait également qu'au regard de l'impôt, la société des Jeux olympiques serait reconnue comme une association canadienne agréée d'athlétisme amateur, afin que les dons de particuliers ou de sociétés ne puissent être déduits de son revenu imposable.

Le deuxième grand point, souligné par le premier ministre (M. Trudeau) dans sa déclaration du 2 février 1973, c'est que, même si le gouvernement fédéral n'octroyait pas de subvention directe à la société des Jeux olympiques, il ne se contenterait pas de simplement voter une loi d'autorisation; son appui se ferait par le biais de programmes réguliers mis en œuvre par ses divers ministères et organismes. On s'est aperçu à ce moment-là qu'il faudrait des fonds supplémentaires, notamment pour la sécurité et la radiodiffusion.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, en guise d'introduction à notre débat sur la mesure législative à l'étude, je voudrais passer en revue les dispositions de la première loi sur les Olympiques, et parler des événements qui se sont déroulés depuis sa promulgation.

La loi sur les Jeux olympiques de 1976 autorisant la vente de pièces d'argent de $5 et de $10, de même que l'émission de timbres et de produits postaux connexes commémorant les Jeux olympiques. Elle permettait en plus la mise sur pied d'une loterie olympique nationale. Le programme de la monnaie olympique s'est avéré une entreprise de taille, de beaucoup la plus audacieuse du genre jamais mise en œuvre. En l'espace de quelques mois, des pièces de monnaie olympique canadiennes ont été mises en marché dans cinquante-cinq pays du monde. Cependant, en raison de la tendance récessionniste mondiale, du climat d'incertitude relatif au prix de l'argent, ainsi que de l'avenir quelque peu incertain des Jeux olympiques à Montréal, à la suite des grèves et des retards qui ont fait l'objet d'une large publicité, il s'est produit un fléchissement de la demande. En se basant sur l'expérience, les responsables du programmes de la monnaie prévoient maintenant des recettes nettes de l'ordre d'au moins 100 millions de dollars, ce qui contribuera grandement au financement des Jeux olympiques. Si l'on passe maintenant au programme des timbres des Jeux olympiques, on doit remarquer que la vente des timbres-jeux, c'est-à-dire des timbres qui portent une surtaxe destinée au Comité organisateur des Jeux olympiques, a tout dernièrement reçu un plus grand appui du public, ce qui constitue peut-être un indice de l'intérêt accru que les Canadiens portent aux Jeux olympiques de l'été de 1976. Nous demeurons optimistes quant à la possibilité de réaliser des recettes nettes de 10 millions de dollars. La loterie olympique, on le sait, connaît un succès qui dépasse toute prévision. Le COJO estime, à l'heure actuelle, que les recettes nettes de la loterie olympique dépasseront 200 millions de dollars.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, on s'attend que l'ensemble des programmes autorisés par le Parlement en vertu de la loi sur les Jeux olympiques de 1976 réalisent des profits nets d'environ 350 millions. D'après ces prévisions, on atteindrait non seulement le montant prévu mais on le dépasserait de 50 millions. Les députés se souviennent que les Jeux olympiques de 1976 ont été conçus avec l'idée d'autofinancement. Il semble maintenant apparent que l'accroissement des dépenses va excéder l'augmentation des revenus prévus. Le gouvernement fédéral demande au Parlement d'approuver des mesures législatives qui mettraient sur pied d'autres programmes destinés à fournir des revenus additionnels au COJO.

[*Français*]

La mesure législative dont nous discutons aujourd'hui comporte deux éléments: Premièrement, l'émission de pièces en or de $100 portant la date de 1976 et commémorant les Jeux olympiques. Deuxièmement, la protection des marques de commerce et des droits d'auteur du Comité organisateur des Jeux olympiques.

Selon le COJO et la ville de Montréal, la production et la vente d'une pièce en or de $100 constituent un programme essentiellement complémentaire au programme actuel des pièces d'argent. Les possibilités du programme de pièces en or ont fait l'objet de recherches par des experts qui sont arrivés à la conclusion que les numismates et les collectionneurs, tant au Canada que dans les autres pays du monde, s'y intéresseraient vivement. Selon ces experts, les facteurs qui motivent l'achat d'une pièce en or diffèrent essentiellement de ceux qui motivent l'achat d'une pièce en argent. Ils estiment que la vente d'une pièce en or pour les Jeux olympiques ne diminuera pas la vente des pièces en argent. Le Comité organisateur des Jeux olympiques, qui a demandé que l'on établisse ce programme, est convaincu qu'un tel programme constituera un apport valable au financement des Jeux. Comme pour les pièces en argent, tous les coûts se rapportant à la production, à la commercialisation et à la distribution seront déduits du montant des ventes, et le produit net sera versé au COJO.

Jeux olympiques

Monsieur l'Orateur, l'extrait du projet de loi relatif aux marques de commerce et aux droits d'auteur a principalement pour objet d'assurer au COJO la protection nécessaire pour soutenir son programme d'octroi de licences. La valeur publicitaire d'un événement d'une aussi grande importance que les Jeux olympiques milite en faveur de l'association d'une gamme étendue de produits et de services à cet événement. C'est pourquoi ce programme apparaît comme une importante source de revenus supplémentaires pour le Comité organisateur des Jeux olympiques. Essentiellement, l'extrait du projet de loi qui se rapporte aux marques de commerce et aux droits d'auteur assure au COJO une protection semblable à celle qui a été assurée à l'Expo 67.

[*Traduction*]

J'ai déjà dit que le gouvernement fédéral était prêt—et il l'est toujours—à appuyer les jeux olympiques en adoptant les mesures nécessaires autorisant le COJO à créer des programmes de financement. Monsieur l'Orateur, l'appui du gouvernement fédéral ne s'arrête toutefois pas là. En fait, l'appui que le gouvernement fédéral accorde aux Jeux olympiques de 1976 par l'entremise de programmes normaux met en jeu quelque 30 ministères et organismes, et il devrait se chiffrer à environ 130 millions de dollars. J'aimerais, pour la gouverne des honorables députés, résumer les principaux éléments de cette aide.

● (1210)

Le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, a augmenté l'aide aux athlètes canadiens, grâce à l'octroi de subventions aux organismes sportifs nationaux et grâce au programme des bourses d'études. Le chiffre de cet appui financier s'élève actuellement à près de deux millions de dollars pour l'année en cours.

M. Jelinek: Comment se fait-il que nos athlètes soient sous-alimentés?

M. Drury: En plus d'aider financièrement nos athlètes, le Canada, comme pays-hôte, est chargé de fournir un nombre convenable d'officiels et de juges compétents. Ainsi, nous devons affecter d'autres deniers publics à la formation d'officiels canadiens compétents et de classe internationale. En outre, les centres de main-d'œuvre du Canada ont pris des dispositions spéciales pour recruter les milliers—car ils seront des milliers—de travailleurs nécessaires dès maintenant et dans les mois à venir. Cette main-d'œuvre à laquelle il faut ajouter les services de placement et d'enregistrement coûtera au ministère approximativement 1.6 million de dollars.

De plus, sous la direction du ministère de l'Environnement et par l'intermédiaire du ministère des Travaux publics, on a déjà entrepris à Kingston (Ontario) la construction d'une digue, et l'on approfondit le port qui sera le théâtre des régates olympiques. Ces travaux, dont le coût a été estimé à $800,000 sont pratiquement terminés et les installations seront utilisées pour les grandes régates internationales de cet été. D'autre part, le ministère des Transports a procédé à des consultations et émis des recommandations concernant les règlements et les mesures de sécurité aquatique qui s'imposent. Le ministère de l'Environnement se chargera de tous les renseignements météorologiques pendant les Jeux olympiques.

La Gendarmerie royale et les polices provinciales et municipales ainsi que le ministère de la Défense nationale continuent de mettre au point des plans de sécurité pour les Jeux olympiques. La distribution des tâches selon le plan de sécurité est le fruit de consultations étroites entre le gouvernement fédéral et les administrations provinciales et municipales. La participation du gouvernement fédéral aux frais de sécurité sera de l'ordre de 90 millions de dollars, dont 45 seront fournis par des crédits supplémentaires. En tout, le service de sécurité consistera en 10,000 hommes recrutés surtout dans la Gendarmerie royale et au ministère de la Défense nationale.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, la tradition veut que les Jeux olympiques dépassent la simple compétition athlétique. Ils constituent une occasion tout à fait originale de rassembler des milliers de jeunes personnes et de spectateurs provenant de toutes les régions du monde qui viennent partager leurs expériences et faire connaître leurs coutumes et leur culture nationales. Un festival culturel se déroulera en même temps que les Jeux et constituera, aux yeux des nombreux visiteurs qui seront chez nous à ce moment-là, un témoignage de l'authenticité de notre personnalité nationale. A cette fin, le Cabinet a approuvé l'octroi d'un montant d'un million de dollars au secrétaire d'État (M. Faulkner) pour payer les dépenses de voyage et d'hébergement des artistes de toutes les régions du Canada qui participeront à ce festival.

On se souviendra que le gouvernement fédéral dépensera 25 millions de dollars en fonds supplémentaires pour Radio-Canada, pour ses fonctions de radiodiffuseur hôte des Jeux olympiques. Environ 56 millions de dollars seront nécessaires pour la radiodiffusion des Jeux. La différence proviendra du COJO et des radiodiffuseurs étrangers.

A la demande du COJO, l'Office national du film se charge de la production du film officiel des Jeux olympiques de 1976. L'Office national du film affectera 300,000 dollars de son budget normal à cette entreprise. Par ailleurs, l'Office national du film pourra ensuite utiliser ce matériel à des fins socio-culturelles et éducatives.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, d'après les grandes lignes que je viens de donner, il est évident que le gouvernement fédéral apporte de multiples formes d'aide aux Jeux olympiques de 1976. Ce soutien représente une contribution importante aux Jeux. En plus de ce que je viens de mentionner et des programmes qui ont déjà été approuvés par le parlement, nous demandons aujourd'hui à la Chambre d'approuver d'autres programmes de financement. J'aimerais saisir cette occasion pour annoncer que le gouvernement étudie actuellement des programmes semblables pour le financement des Jeux du Commonwealth de 1978 qui auront lieu à Edmonton.

Dans à peine un an à partir d'aujourd'hui, Monsieur l'Orateur, l'attention de la population canadienne et, en fait, du monde entier, se portera sur les Jeux Olympiques. Nous soutiendrons nos athlètes dans ce qui sera sans doute notre plus fructueuse participation à des compétitions internationales de ce calibre. Nous pourrons être fiers de nos athlètes, de leurs entraîneurs, de leurs instructeurs et de leurs managers, ainsi que des efforts et des sacrifices exigés par leur succès. Aujourd'hui, je demande à tous les députés et à toute la population du Canada d'appuyer ce projet de loi.

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Madame l'Orateur, cela tombe bien que ce soit le ministre des Travaux publics (M. Drury) qui ait fait cette déclaration sur les Olympiques car c'est lui qui, lorsqu'il était président du Conseil du Trésor, a donné à la Chambre il y a deux ans l'assurance qu'aucune autre mesure législative

ne serait présentée pour aider les Jeux olympiques de 1976. Quelle ironie que la façon dont les choses changent en face.

Permettez-moi, Madame l'Orateur, de réitérer, d'abord, l'appui de mon parti aux Jeux olympiques de 1976 qui auront lieu à Montréal et à Kingston. Nous sommes d'avis aujourd'hui, tout comme lors de l'adoption du premier bill de financement, que ce prestigieux événenement international dont ils seront les hôtes sera pour le Canada et les Canadiens l'occasion d'un enrichissement considérable. Mêmes si les Jeux doivent avoir lieu à Montréal, nous savons tous qu'en fait ce sont les Olympiques du Canada. Ils pourront refléter l'image du Canada au monde entier et inspirer aux Canadiens un sentiment de fierté et d'unité.

Tout en admettant que nous donnons notre appui le plus entier aux Jeux, et en reconnaissant les avantages qu'ils rapporteront au Canada et aux Canadiens grâce à la publicité mondiale, au tourisme, à la participation de la jeunesse et au rassemblement de bien des nations dans l'unité, je n'hésite pas, cependant, à souligner que je compte bien demeurer le défenseur des contribuables du pays; je serai le premier à critiquer toute dépense d'un caractère douteux résultant du financement fédéral. C'est en songeant à tout cela que j'éprouve des sentiments partagés en prenant la parole au nom de notre parti. Je souhaite naturellement au COJO tous le succès possible dans ses efforts pour assurer l'autofinancement des Olympiques. A l'instar de bien des Canadiens, cependant, je m'inquiète profondément des atermoiements devant le problème croissant du financement des Olympiques et du mystère qui continue d'entourer toute l'affaire. Je pense ici non seulement au COJO à Montréal mais au gouvernement fédéral qui en a la responsabilité en définitive, que nous le voulions ou non.

Le premier ministre (M. Trudeau) n'a jamais cessé de répéter que les Jeux olympiques pas plus que leur financement ne relèvent de la responsabilité du gouvernement fédéral. En fait, le premier ministre ne considérait le gouvernement responsable d'aucune partie des Jeux olympiques. Mais comment prendre de telles déclarations au sérieux? Considérons les faits suivants: le premier ministre a accepté la responsabilité des Jeux au nom du Canada en 1969, comme en témoigne le lettre écrite au Comité international olympique, qui a été rendue publique. Pas moins de six ministères ont mis en œuvre des programmes en vue d'aider au financement. Le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi initial concernant le financement des Olympiques, le bill C-169, en vertu duquel le COJO recevait de l'aide. De même, il est bien connu, comme le ministre vient de le dire, que le gouvernement a aidé au financement des Jeux et continuera de le faire par le biais de subventions accordées pour la sécurité, l'immigration, la santé, la mise en ondes par la Société Radio-Canada—laquelle sera, je suppose, le radiodiffuseur hôte—la construction de logements par la SCHL, et beaucoup d'autres choses. Ces subventions s'élèveront au total à plus de 100 millions de dollars.

● (1220)

L'aide du gouvernement en faveur des Jeux olympiques n'inquiète ni moi ni personne. Ce qui m'ennuie, c'est la duperie du gouvernement, sa duplicité, ses affirmations répétées qu'il n'assumera aucune responsabilité dans cette affaire. Le premier ministre déclarait par exemple le 28 juin 1973 que le gouvernement fédéral n'accorderait aucune aide particulière, même financière, à Montréal ou au COJO pour la tenue des Jeux olympiques et que c'est une affaire qui ne relève pas du gouvernement fédéral.

Il l'a dit et répété, mais il a écrit une lettre d'acceptation au nom du Canada, et maintenant la moitié du cabinet a quelque chose à faire pour aider la cause des Olympiades. Ce n'est toutefois pas cela qui nous inquiète; c'est la façon d'agir du gouvernement. Il a proclamé ne pas vouloir s'en mêler; c'est ou c'était la position officielle. Il a tout fait dans le secret et refusé de donner des renseignements. Il n'a rien dit ni de sa position ni de la position de Montréal, lorsque des député ont posé des questions à ce sujet à la Chambre. Tout au moins, il ne l'a pas fait officiellement. L'aide fournie l'a été dans le secret dès le début. A plusieurs reprises, les députés, les journalistes dans leurs éditoriaux, les media partout au Canada, ont posé des questions sur cette atmosphère de secret. Comme la campagne de rassemblement de fonds touchera bientôt à sa fin, le gouvernement devrait mettre les Canadiens au courant de tout.

Nous nous rendons compte pour la plupart que les ventes de monnaie olympique ont déçu les espoirs mis en elles. Elles sont inférieures à ce que l'on en attendait il y a seulement un an. En fait, elles ont pourvu moins de 25 millions de dollars, soit moins de 10 p. 100 des recettes prévues. C'est pourquoi j'ai été si surpris d'entendre le ministre des Travaux publics déclarer que ce programme était une réussite.

M. Drury: Je n'ai pas dit cela.

M. Jelinek: Comment peut-il le prétendre? Il y a deux ans, il nous a assuré à la Chambre et en comité que la monnaie olympique rapporterait 250 millions de dollars. Moins d'un an avant le début des Olympiades, les ventes sont décevantes. Seulement 10 p. 100 des recettes prévues ont été réalisées. Il n'est pas intutile de mentionner que si l'argent métal qui sert à la fabrication des pièces olympiques en argent avait été vendu en lingots après montée rapide du prix de l'argent, nous aurions réalisés un bénéfice d'environ 200 millions de dollars, que nous aurions pu verser au comité olympique. Cela nous aurait évité les ennuis et les frais que nous cause cette série, qui ne nous a apporté que des déceptions depuis deux ans.

Il est temps de se pencher sur cet échec flagrant. Il est partiellement attribuable à l'inflation, à un différend ouvrier, à la montée imprévue des prix de l'argent et à d'autres incidents de notre vie économique. En d'autres termes, l'échec est dû partiellement à ce que l'économie s'est moins bien comportée que ne l'avait annoncé le gouvernement. Et cet échec de la série olympique est aussi attribuable au fait que le gouvernement a trop tardé à présenter au Parlement le bill initial qui devait assurer le financement des Jeux. Nous avons prié le gouvernement de le présenter ne sachant pas ce qu'il contiendrait. Nous savions uniquement qu'un bill serait présenté, et nous l'avons donc demandé à plusieurs reprises au gouvernement. Mais ce dernier a tellement attendu pour le déposer que le bill ne pouvait plus être très utile.

L'échec de la série olympique s'explique aussi par l'ineptie de la poste. Je n'éprouve que de la sympathie pour l'actuel ministre des Postes (M. Mackasey), qui a hérité de son prédécesseur cette affaire de monnaie olympique. En passant, je suis heureux de voir à son fauteuil le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet). Je rèpète donc que je sympathise avec le ministre des Postes, qui a hérité d'un fiasco n'ayant d'égal que celui du ministère des Transports. C'est le ministre des Postes qui a la responsabilité en dernier ressort des séries de pièces et de timbres olympiques.

Il faudrait parler non seulement de l'insuccès des pièces et des timbres olympiques, mais aussi de l'inefficacité

générale de la poste, qui explique partiellement les importants déficits que subit actuellement le COJO. Il ne faut pas s'étonner que le ministère de la Consommation et des Corporations soit débordé de problèmes avec le trafic de la charogne. Je sympathise avec le ministre des Postes. Il est regrettable qu'il ait hérité d'un ministère en si mauvaise posture. Je sympathise aussi avec Montréal et la province de Québec, qui devront prendre en charge un déficit final d'environ un demi-milliard de dollars, une fois les deux semaines olympiques terminées. Permettez-moi d'ajouter que ce n'est pas là mon opinion propre. Montréal et Québec pourront toujours remercier le présent gouvernement libéral pour ce déficit. Il doivent remercier le gouvernement libéral pour son manque d'efforts à l'égard du bill de financement et pour toutes les difficultés qui dressent des obstacles aux Jeux olympiques depuis le premier jour.

Ceci dit, parlons de ce qui s'est passé il y a deux ans après que le Parlement eut adopté le bill initial de financement. Il n'a été adopté qu'après que mon parti y eut apporté des amendements importants et nécessaires. Comme vous vous en souviendrez, le premier ministre, les membres du cabinet, le maire de Montréal et le COJO avaient assuré aux Canadiens qu'on ne demanderait pas au Parlement de voter de nouvelles lois ou d'accorder de nouveaux fonds pour les Jeux. Bien sûr, ce bon maire de Montréal a la réputation de faire des déclarations pertinentes et inoubliables. Son commentaire le plus fameux c'est sans doute que les Jeux olympiques n'ont pas plus de chance de faire un déficit qu'un homme d'avoir un enfant. Je crois savoir que maire a rencontré le Dr Morgentaler ces dernières semaines.

Je félicite très sérieusement le maire de Montréal pour ce qu'il a réussi à faire. Il a obtenu les Jeux olympiques pour Montréal et le Canada malgré une vive opposition des États-Unis et de l'Union soviétique. C'est un exploit digne du maire et nous devrions lui savoir gré de nous avoir obtenu les Jeux olympiques. Mais il est malheureux que les Olympiades soient en difficultés financières parce que le gouvernement n'a pas su agir ou a agi en secret.

Mais en tout cas, même si le gouvernement a assuré à tous les partis à la Chambre que nous n'aurions plus à étudier de nouvelles mesures, nous voici devant le bill C-63, une mesure de dernière minute. Je crois d'ailleurs que si la Monnaie canadienne avait été capable de frapper le symbole olympique sur toute la monnaie du pays, je parle des pièces de 5c. de 10c. et de 25c.; et le reste, nous aurions sous les yeux un bill beaucoup plus complet qui nous demanderait d'accorder au comité olympique un seigneuriage partiel sur cette monnaie. Mais c'est impossible.

Au premier coup d'œil, ce bill semble simple et sans malice et touche uniquement aux pièces d'or, à l'enregistrement des symboles et aux droits d'auteur, ainsi qu'aux marques de commerce. Mais il est vague; il ne dit pas grand-chose des questions qui nous intéressent particulièrement et beaucoup de choses qu'on peut lire entre les lignes devront obtenir réponse avant que mon parti ne soit prêt à adopter le bill.

M. Drury: C'est de l'obstruction systématique.

● (1230)

M. Jelinek: Par exemple, nous ne savons pas quel titre d'or contiendront ces pièces, le nombre de pièces qui seront frappées, ni quand elles seront frappées et distribuées. Nous savons, par contre, que la Monnaie est en retard dans la frappe des pièces d'argent. En fait, on se demande s'il sera possible de frapper les pièces d'or et de les vendre avant la tenue des Jeux. Sinon, y aura-t-il un marché pour ces pièces à l'issue des Jeux? En fait, y a-t-il un marché maintenant?

On nous a dit qu'il y avait un marché pour des pièces d'argent jusqu'à concurrence de 450 millions de dollars. Nous avons posé des questions au gouvernement là-dessus. Je ne veux pas pouvoir dire après coup: «Nous vous l'avions bien dit.» Nous avons persisté à poser la question au ministre et il nous a assuré qu'il y avait un marché. Faut-il croire qu'il y a un marché pour les pièces d'or ou leur arrivera-t-il la même chose qu'aux pièces d'argent et, à la fin de l'année, n'aurons-nous réalisé que 10 p. 100 du total des ventes prévues?

Je crois que le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) a reçu ordre, il y a un certain temps, en fait, avant même que le bill soit déposé, d'acheter pour l'Hôtel de la Monnaie un équipement spécial uniquement pour frapper les pièces d'or. Nous ne savons rien des prévisions de vente. Plus important encore, il n'y a pas de définition réelle du prix de l'or qui sera employé pour ces pièces. Le bill stipule seulement, à l'article 3:

«11.1 Le ministre des Finances doit, aux fins de la présente loi et de la loi sur la monnaie et les changes, fixer le prix de l'or, détenu par lui ou en son nom au Compte du fonds des changes et utilisé pour fabriquer les pièces d'or des Jeux olympiques, en fonction du prix du marché à la date de sa décision.»

Quand le prix de vente sera-t-il déterminé? A quelle date? Quand l'or sera-t-il livré à l'Hôtel de la Monnaie? Quelle est la définition précise du prix du marché, aux termes du bill? S'agit-il du prix du marché ouvert ou bien le ministre des Finances (M. Turner) fixera-t-il un chiffre se situant entre la valeur comptable, qui est de $42, et la valeur marchande, qui est d'environ $160? Ce sont là des questions très importantes.

Nous nous rendons compte qu'il faut adopter ce bill très rapidement. Il est déjà trop tard. Le bill ne renferme toutefois pas les réponses à ces questions. Nous ne pouvons pas nous contenter de fermer les yeux et d'accepter volontiers toutes les propositions de dernière heure du gouvernment pour renflouer le COJO. Nous voulons que le COJO réussisse et que les Jeux olympiques soient un succès. En tant que députés de l'opposition, nous devons toutefois nous assurer que ces bills sont adoptés comme il se doit et que ces questions très pertinentes ne restent pas sans réponse. Il y a bien d'autres questions. Je ne m'étendrai pas là-dessus pour le moment parce que ce bill ira en comité. Je sais que certains de mes collègues en parleront cet après-midi.

Dans sa déclaration, le ministre a eu l'audace de mentionner l'aide aux athlètes en prévision des Olympiques. Quelle blague! Le ministre sait fort bien, comme les députés d'ailleurs, que la majorité de nos athlètes s'endettent à s'entraîner pour les Jeux. Ils ne peuvent se permettre les aliments, les pilules et les médicaments nécessaires. Ils sont loin derrière les athlètes des autres pays sur le plan de l'entraînement. Une fois tous les quatre ans, les Canadiens demandent ce que font nos athlètes, pourquoi ils ne réussissent pas mieux. Ils se demandent ce qu'on devrait faire. Puis c'est le silence pendant encore quatre ans, jusqu'aux Jeux suivants.

Mlle MacDonald: Le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) va leur donner trois mois de congé pour s'entraîner.

M. Jelinek: Le député de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald) vient de dire que le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) va leur donner trois mois de congé pour s'entraîner. C'est probablement parce que les media ont signalé la chose. Je me réjouis que le député de Kingston et les îles ait soulevé la question. Au cours des deux dernières années, le Conseil du Trésor a recommandé à l'industrie privée d'accorder aux athlètes qui s'entraînent pour les Jeux olympiques un congé payé. Or, il y a un mois ou deux, le Conseil du Trésor a diffusé un document officiel dactylographié disant que le Conseil du Trésor avait pour politique de n'accorder aucun congé payé aux fonctionnaires. Les media ont fait remarquer qu'il s'agissait là d'une situation contradictoire. Nous nous réjouissions tous d'apprendre que le Conseil du Trésor aurait la bonté d'accorder trois mois de congé à ces personnes qui sont bien plus que des athlètes lors des épreuves internationales. Ce sont de véritables ambassadeurs itinérants du Canada. Ils suscitent davantage d'amitié pour notre pays que bien des hommes politiques.

Pourquoi le bill à l'étude contient-il, par exemple, un exposé détaillé de l'enregistrement des marques de commerce, des emblèmes et des droits de propriété? Le ministre a insisté sur cette question. Il a affirmé qu'il était très important pour le COJO de faire enregistrer ces marques de commerce et d'en faire réserver le droit de reproduction. Je ne comprends pas pourquoi cela doit se trouver dans un bill fédéral. Chaque industrie, chaque entreprise, chaque société fait enregistrer ses marques de commerce en vertu de la loi sur les marques de commerce. Elles déposent leurs marques de commerce, leurs symboles et autres sur lesquels elles ont un droit d'auteur. On nous expliquera peut-être à l'étape du comité pourquoi la Chambre est saisie de cette partie du bill.

De quelle façon rendra-t-on compte au Parlement du bill et même du financement général des Jeux, d'autant plus que les revenus découlent directement de la participation fédérale? Je répète qu'il est temps que le gouvernement dise la vérité aux Canadiens. Parce que la majorité des fonds pour les Olympiques découle en fait de la participation fédérale, le gouvernement doit rendre compte de la façon dont on utilise les revenus provenant de l'aide fédérale.

Radio-Canada, comme radiodiffuseur hôte, dispose d'un budget de plus de 50 millions de dollars pour des installations qui deviendront inutiles le dernier jour des Olympiques. Je n'invente pas. C'est un fait vérifiable. Le président de Radio-Canada a déclaré que rien n'est prévu pour les installations construites spécialement pour la diffusion des Olympiques à Montréal. Si elles pouvaient servir après les Jeux, il n'y aurait rien à redire. Ce sera toutefois un éléphant blanc au u cœur de Montréal. A l'heure actuelle, 25 millions du budget sont une subvention fédérale directe. Selon moi, ce chiffre augmentera.

● (1240)

En abordant le sujet de Radio-Canada, je m'en voudrais de ne pas mentionner encore une fois le nom de Marvin Josephson de l'International Famous Agency de New York, qui a été employé par le COJO pour la somme de $375,000 pour obtenir les droits de télédiffusion après, et je souligne le mot «après», que l'accord eut été conclu avec l'American Broadcasting Corporation, pour un montant de 25 millions de dollars. Il n'a rien fait alors, et n'a rien fait depuis, et ce serait un précédent si les Jeux olympiques n'étaient pas transmis en Europe par le réseau de télévision européen. À l'heure actuelle, malgré la présence de cet hurluberlu de New York, le COJO et le réseau européen de télévision sont sur des positions opposées. Il me semble que le COJO n'obtiendra pas les 25 millions de dollars qu'il demande; le réseau lui offre de 5 à 10 millions de dollars. Ce n'est qu'un exemple typique du gaspillage incroyable qui est monnaie courante au COJO.

Nous voyons le Conseil municipal de Montréal autoriser la construction des installations Olympiques avec l'argent obtenu des programmes parrainés par le gouvernement fédéral sans faire d'appel d'offres. Et pourtant nous n'intervenons pas. Il y a longtemps que le gouvernement fédéral aurait dû exiger une comptabilité exacte à l'égard de l'administration financière globale des Jeux olympiques et surtout à l'égard des questions relatives à la loi sur le financement des Jeux olympiques adoptée par le Parlement. Notre pays s'étant engagé à recevoir les Jeux olympiques à Montréal, nous ne pouvons adopter des lois sans avoir un budget exposant l'utilisation des fonds obtenus grâce à cette loi.

Le COJO nous a répondu qu'il ne pourrait nous fournir de budget tant que les livres ne seraient pas fermés. Cette réponse nous ne suffit pas, surtout si nous continuous à adopter des mesures pour aider Montréal. Nous devrions au moins demander la comptabilité montrant où va l'argent du fédéral et comment il est dépensé. Je ne veux pas dire que nous ne devrions nous occuper de l'administration du COJO et du comité olympique, mais nous devrions certainement exiger des comptes pour savoir ce qu'on fait de l'argent fourni directement par le gouvernement, quoi qu'en dise le cabinet. Il faut dissiper le mystère qui entoure le programme des Jeux olympiques depuis le début, y compris l'octroi des contrats de télévision et les appels d'offre pour les autres contrats et l'attitude indifférente du premier ministre doit changer afin que les Canadiens puissent soutenir entièrement les Jeux olympiques de 1976. C'est alors seulement qu'ils verront clairement tous les avantages que cela apportera non seulement à notre jeunesse, mais à toute la population.

Des milliers d'athlètes de presque tous les pays ont passé des mois et même des années à se préparer. Des milliers de Canadiens s'y sont également préparés et attendent tous de contribuer à l'esprit des jeux. En acceptant qu'on demande les Jeux olympiques de 1976 pour Montréal, le premier ministre l'a accepté au nom de tous les Canadiens. Il a préféré s'en laver les mains et cela n'a pas contribué à donner confiance aux Canadiens dans cet événement et si nous n'accordons pas une autre aide financière aux jeux, ils courent certainement à la catastrophe. Le premier ministre ne sait pas régler les problèmes nationaux autrement que par des expédients et le bill de financement des Jeux olympiques n'en est qu'un autre exemple. Par le passé, on n'a jamais tenu compte des recommandations visant à économiser, la décentralisation, par exemple. Le 16 janvier 1973, j'ai proposé ceci à la Chambre:

Je pense que Montréal est la ville la plus à même de résoudre la foule de problèmes que poserait l'organisation des jeux au Canada. Toutefois, en raison des coûts et des avantages qu'en retirera l'ensemble du pays, nous devrions envisager de décentraliser partiellement les jeux comme cela a été fait à Munich où les diverses disciplines étaient en fait dispersées dans sept villes différentes, dont l'une était distante de 550 milles de Munich.

De cette façon, on aurait tenu compte des installations existantes, on aurait réparti les jeux entre diverses régions du Canada, ce qui aurait permi à des milliers d'autres Canadiens d'en profiter. En outre, cela aurait réduit considérablement les coûts d'ensemble. Si la Chambre doit approuver d'autres déboursés, nous devrions pouvoir examiner le programme des Olympiques de Montréal et présenter des recommandations pour diminuer les coûts avant qu'il ne soit trop tard. Si le gouvernement avait écouté ma proposition de décentralisation, et avait avisé Montréal que si l'essentiel des olympiques devait se dérouler dans cette ville d'autres événements devaient avoir lieu dans d'autres villes canadiennes déjà dotés d'installations, nous ne serions pas aux prises avec des difficultés financières comme c'est le cas aujourd'hui.

A ceux qui nous répondent qu'une telle organisation est contraire aux règles du Comité olympique international, je dirai qu'au moment où le président du COI, Lord Killanin, était de passage au Canada il y a six semaines, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec lui; il savait que nous allions préconiser la décentralisation et m'a même avoué qu'il espérait qu'à l'avenir on accepterait l'idée de décentraliser les Olympiques, car comme nous le savons tous, les Jeux sont devenus beaucoup trop divers et coûteux pour une seule ville. Malheureusement, il est peu probable que les jeux olympiques soient placés sous le signe de la décentralisation, car ils auront lieu à Moscou, et Moscou, dans un effort de propagande, confinera les jeux dans une seule ville. Ce seront sans doute les plus grands et les plus coûteux jamais organisés. Mais ce sera le gouvernement qui en fera les frais.

Il est regrettable que le gouvernement ait décidé de ne pas tenir compte de ces suggestions par le passé, car il se trouve maintenant dans une situation qu'on peut qualifier de désespérée. Il est certain que le nouveau plan exposé dans le bill C-63 est valable et assurera de nouvelles ressources au COJO, mais je peux assurer au ministre que si je me soucie autant que lui d'assurer le succès financier des Jeux olympiques de 1976, je me soucie aussi d'examiner attentivement la façon dont on dépense l'argent des contribuables—et dans le cas présent, c'est l'argent des contribuables quoi que le député en dise—de même que les sommes prévues dans des bills fédéraux comme celui que nous examinons actuellement.

Avant de terminer, madame l'Orateur, et comme nous allons bénéficier au cours du débat de la sagesse d'un néo-démocrate, j'aimerais me reporter brièvement au 2 Février 1973 alors que commentant la question des Olympiques, le porte-parole du NPD avait dit ceci à la page 899 du hansard de cette date:

Mon parti appuie le principe de l'émission de médailles et de timbres spéciaux. Nous souhaitons que ces Jeux soient couronnés de succès étant donné qu'ils feront probablement époque dans l'histoire de notre pays.

Cela remonte à 1973. Nous savons tous que ce parti a alors commencé à s'opposer à tout ce qui concernait les Olympiques. Je prévois entendre aujourd'hui une autre version de leur attitude au sujet du bill C-63.

Je pourrais ajouter que plusieurs de mes collègues feront d'autres commentaires sur les questions non encore réglées à propos de ce bill, mais cela dit, je tiens à assurer à la Chambre que nous avons l'intention de voter pour le bill à l'étape de la deuxième lecture et de le renvoyer au comité. Je dois cependant préciser que nous voulons obtenir des explications claires sur les nombreuses questions laissées sans réponse et sur les irrégularités qui entourent non seulement le présent projet de loi mais aussi tout l'ensemble du financement des Jeux, car les deux vont de pair, obtenir un budget à jour et avoir l'occasion d'interroger plusieurs témoins-clés en comité, comme le directeur du programme de la monnaie qui, à mon grand étonnement, a obtenu une augmentation de salaire sensible même si le programme n'a atteint que 10 p. 100 du montant prévu, comme le directeur de la monnaie et d'autres personnes pour éclaircir la confusion et le secret qui entourent cette affaire depuis le début. Autrement dit, tant qu'on n'aura pas le dossier complet, ce qui selon moi n'est que simple justice, nous n'aurons d'autre choix que de nous réserver le droit de voter différemment, lorsque le bill reviendra à la Chambre pour la troisième et dernière lecture.

● (1250)

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Madame l'Orateur, dans ses commentaires sur le bill, le ministre des Travaux publics (M. Drury) a tenu des propos qui me semblent importants. Il a dit qu'en 1976, les yeux de l'univers tout entier seront tournés vers le Canada. Permettez-moi de dire que les yeux du Canada sont actuellement tournés vers le Canada. De fait, si le ministre veut s'en tenir au plan international, je puis même dire que les yeux de tous les pays de l'OCDE sont tournés vers le Canada, comme le prouvent fort bien leurs récentes déclarations sur l'activité économique du Canada, laquelle est loin de réchauffer le cœur du ministre.

Je le répète, les yeux du Canada sont tournés vers le Canada, et c'est en réalité ce qui me préoccupe. Le Canada connaît un très grave problème d'habitation. Je me souviens qu'au cours de la dernière campagne électorale, lorsque notre parti a préconisé des hypothèques à 6 p. 100, le premier ministre (M. Trudeau) et sa cohorte ont parcouru le pays en déclarant qu'il en coûterait trop cher au Canada, que nous n'en avions pas les moyens. «Où prendrons-nous les fonds nécessaires pour des hypothèques à 6 p. 100?» a-t-il demandé.

La question des Jeux olympiques a pris des proportions fantastiques. Je me rappelle qu'on m'a dit quand j'étais enfant qu'il ne fallait pas avoir les yeux plus grands que le ventre. Le gouvernement a permis au maire de Montréal de réaliser ses idées grandioses sur la façon de rehausser la réputation du Canada en organisant des Jeux olympiques qui seront parmi les plus spectaculaires de l'histoire, mais il me semble avoir eu les yeux plus grands que le ventre du point de vue économique.

Tous se rendent compte que le Canada a des besoins prioritaires. Il faut construire plus de maisons et assainir les rivières dans lesquelles nous déversons des eaux d'égoût non traitées. A mon avis, les Jeux olympiques de Montréal seront tout un spectacle si les eaux vannes de la ville coulent dans le Saint-Laurent à côté du village olympique. Dans certaines régions du Québec, le taux de chômage atteint 20 p, 100. Il est élevé dans les Maritimes. Mon collègue de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan) répète depuis son arrivée à la Chambre qu'il faut s'occuper des problèmes de chômage dans cette région sous-développée et pauvre. Il a supplié le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) et le gouvernement de faire quelque chose pour résoudre ces problèmes. Pour-

tant nous allons organiser un grand spectacle, un grand cirque, pour des gens qui ont de très graves problèmes. Nous allons détourner leur attention de leurs problèmes en leur donnant un grand spectacle. Nous allons leur dire que même leurs enfants peuvent participer aux compétitions olympiques. D'après la façon dont les billets se vendent, les meilleures places aux Olympiques iront aux organisateurs et aux hommes d'État.

J'ignore quelles sont les priorités du gouvernement. A mon avis, il les néglige. Il ne sait même pas combien les Jeux olympiques de Montréal coûteront. Le comité olympique a déclaré qu'il arrêterait d'annoncer les déficits, parce qu'ils augmentent avec tellement de rapidité qu'ils n'en connaissent plus l'importance. Comment un pays peut-il être assez orgueilleux pour essayer de faire mieux que tout autre pays pour ce genre de spectacle à une époque où il lui faudrait plutôt dépenser de l'argent pour régler de très graves problèmes internes? Je n'oublie pas que le gouvernement fédéral a déclaré qu'il ne financerait pas les Jeux autrement que par l'émission des timbres et des pièces de monnaie olympiques, pourtant les Canadiens paient en fait un genre d'impôt particulièrement régressif en achetant des billets de la loterie olympique. Cette loterie constitue une forme d'imposition très rétrograde, qu'ils sont pourtant bien obligés de payer.

Pendant 2 semaines, plus de 250,000 visiteurs se rendront tous les jours à Montréal, ville déjà en proie à bien des problèmes urbains et à de nombreux embouteillages. Les députés critiquent souvent la violence qui sévit à Montréal; c'est un phénomène bien connu dont parlent tous les jours les journaux. Certes, il y a des criminels dans toutes les grandes villes. Mais peut-on imaginer, madame l'Orateur, 250,000 personnes arrivant ensemble tous les jours pendant deux semaines sans qu'il en résulte une aggravation de la violence? Il est déjà assez pénible pour cette ville d'abriter le général Quang sans avoir 250,000 visiteurs de plus chaque jour.

Le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) a la réputation de bien patiner, c'est sans doute pourquoi il a si bien glissé sur la question sans s'y arrêter. Je le crois capable d'entrer dans une équipe internationale de patinage. Il veut ménager la chèvre et le chou. Il vote pour les Olympiques et le voici maintenant qui tourne casaque et les critique. A mon avis, le principe même des Olympiques à l'heure actuelle est erroné.

Puis-je signaler qu'il est 1 heure, madame l'Orateur?

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez).

M. Rodriguez: Merci, madame l'Orateur.

Une voix: Où sont donc les autres députés de votre parti?

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Cela prouve bien que les députés néo-démocrates sont indispensables. Un néo-démocrate pour 25 libéraux, c'est une bonne proportion.

Une voix: C'est une proportion normale pour un vendredi après-midi.

M. Rodriguez: Avant la pause du déjeuner, je disais qu'au moment où cette mesure concernant le financement des Jeux olympiques fut présentés pour la première fois, nous nous étions laissés prendre par la formule grandiose que le maire de Montréal de l'époque avait proposée. C'est un fait que nous, Canadiens, avons les moyens financiers voulus pour nous lancer dans une entreprise dont le coût augmente au-delà de tout imagination, mais un problème très grave se pose actuellement dans le domaine du logement au Canada, et pourtant chaque fois que nous l'abordons, on nous répond que nous n'avons pas les fonds requis. Les transports dans notre pays, comme le ministre des Transports l'a dit lui-même, sont un véritable gâchis, et pourtant nous ne disposons pas des fonds nécessaires pour régler ce problème. Nous n'avons pas d'argent pour le logement ou pour les transports, mais on en trouve pour ce projet.

Il y a quelques semaines, j'étais au Yukon en vue d'étudier les conditions de vie là-bas. Je dois dire que les conditions de logement des Indiens au Yukon sont non seulement honteuses mais presque criminelles. Les sommes minimes d'argent dépensées au titre du logement pour les Indiens de notre pays devraient faire crier de honte tous les Canadiens qui se respectent. La misère et la désolation dans lesquelles vivent les autochtones sont telles que nous éprouverons toujours une certaine honte à l'idée que des étrangers puissent le voir, et pourtant les yeux du monde et ceux du Canada seront fixés sur nous parce que nous sommes les hôtes des Jeux olympiques internationaux. Nous devrions être rouges de honte en songeant à ces conditions d'existence. Et pourtant, quant il s'agit de cet événement spectaculaire, nous voulons faire quelque chose de vraiment grand. Nous voulons montrer au monde entier que nous pouvons faire mieux que l'Allemagne et le Mexique.

Quand vient le moment pour nous de s'attaquer aux problèmes fondamentaux qui assaillent les Canadiens, nous nous dérobons derrière le prétexte ou l'excuse que nous n'avons pas les fonds nécessaires. Nous n'avons même pas de fonds suffisants pour le logement et les transports, encore moins pour racheter les ressources de notre pays. Nous continuons de les donner ou de les céder pour un plat de lentilles, et pourtant nous n'arrivons pas à trouver les fonds nécessaires pour les loisirs. J'aimerais maintenant dire un mot des installations de loisirs disponibles dans ma circonscription de Nickel Belt. Nous avons une seule piscine dans la région pour desservir une localité de 250,000 habitants. Les sociétés Inco et Falconbridge, accusées de profiter de nos ressources, ont pollué la moitié des lacs et des rivières de la région. Pourtant, le gouvernement fédéral actuel, bien que responsable des loisirs et du sport amateur, ne peut pas trouver les fonds requis pour doter les localités rurales du Canada des installations nécessaires.

Le gouvernement ne peut trouver l'argent pour améliorer les établissements où sont gardés les gens qui ont enfreint la loi. On les enferme dans des bâtiments désuets. On n'offre pas d'installations adéquates pour assurer la sécurité des personnes chargées de s'occuper des détenus, et on n'offre certes pas un logement convenable aux détenus eux-mêmes. On ne peut dépenser ainsi l'argent des

contribuables. Quelque 9,000 athlètes viendront à Montréal prendre part aux Jeux olympiques pendant deux semaines sous les yeux de quelque 250,000 spectateurs par jour. Il est assez piquant de noter que le fleuve juste à côté du Village olympique charrie les eaux usées non traitées des villes avoisinantes. On ne peut régler nos propres problèmes sociaux et pourtant, on se lance éperdument dans une telle entreprise.

Cela ne me semble pas être une des choses qui devraient figurer sur note liste des priorités. Je le répète, nous observons dans certaines régions du Québec, et notamment dans la péninsule gaspésienne, un taux de chômage qui atteint près de 20 p. 100. C'est scandaleux dans un pays comme le nôtre. Mon collègue, le député de Cape Breton-East Richmond, harcèle constamment le gouvernement depuis son arrivée ici pour qu'il prenne des mesures qui permettraient à sa région de se doter d'industries secondaires, et pourant, le gouvernement n'a pas trouvé moyen de faire quoi que ce soit. Ma région dépend entièrement d'Inco et de Falconbridge dans l'industrie minière. Nous n'avons pas d'industries secondaires. Nous ne disposons pas de terrains suffisamment viabilisés pour l'implantation d'industries secondaires et nous n'avons pas des moyens nécessaires pour réunir des fonds.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Le député ne s'écarte-t-il pas un peu du sujet à l'étude, c'est-à-dire du bill tendant à modifier la loi sur les Jeux olympiques de 1976?

M. Rodriguez: Merci beaucoup de me le rappeler, madame l'Orateur. Je me laisse souvent emporter devant le gaspillage et des priorités établies à la légère. Lorsque la Chambre a été saisie du premier bill tendant à autoriser les timbres olympiques, les loteries et autres initiatives du genre, notre parti a trouvé que les priorités étaient mal agencées. On nous présente maintenant un bill semblable. Mes honorables amis à ma droite, du parti conservateur-progressiste se contredisent. Au début, ils voyaient dans le premier bill trop d'anomalies, trop de questions sans réponse, une comptabilité inadéquate. Pourtant, ils ont voté pour. Maintenant nous avons le bill C-63 qui autorisera la frappe de pièces d'or des Jeux olympiques. Ce projet devrait rapporter quelque 50 millions de dollars. Cependant, le dernier, celui des pièces d'argent n'a pas atteint son objectif, loin de là.

Lorsque je pense à ces Jeux olympiques et à l'escalade des coûts, je trouve encore une fois que nos priorités sont mal ordonnées. Le principe des Olympiques était de permettre aux athlètes de tous les pays de participer à des épreuves indépendamment des politiques qui ont divisé les pays. En examinant les programmes actuels des Olympiques, je dois me demander si ce principe s'applique toujours. Nous n'avons qu'à penser aux incidents survenus lors des Jeux olympiques du Munich pour constater qu'ils sont devenus une tribune pour toutes sortes d'éléments radicaux, un lieu où assassiner les gens. Tout le concept de la sécurité devrait sérieusement nous préoccuper, surtout si l'on songe que le coût de cette sécurité augmentera tout autant que celui des immeubles et autres installations.

Nous partons d'une idée fausse. Notre but devrait être d'offrir des installations adéquates aux localités canadiennes afin de permettre aux Canadiens de s'épanouir sainement. Nous aurons peut-être bien 250,000 spectateurs aux Jeux olympiques et les autres Canadiens regarderont les Jeux sur une de nos chaînes de télévision. La télédiffusion des Jeux est confiée à Radio-Canada. Je le répète, nous encouragerons un petit nombre d'athlètes choisis à participer, et les autres Canadiens seront de simples spectateurs. Seuls les athlètes choisis d'une manière très bizarre prendront vraiment part aux épreuves sportives. Je suis certain que les porte-parole du gouvernement diront que les jeunes gens de toutes les régions du Canada peuvent aspirer à participer aux Jeux olympiques, mais je n'arrive pas à concevoir cette idée. Ainsi, je m'y connais un peu en athlétisme et je sais que pour les épreuves d'athlétisme, il faut des entraîneurs. Personne ne croit que nous allons former toutes sortes d'athlètes pour les Jeux olympiques dans le Nord de l'Ontario. Nous partons d'une fausse idée.

Nous devrions consacrer notre argent à construire des installations de loisirs dans toutes les localités du Canada non seulement pour les jeunes gens, mais aussi pour les personnes d'âge mûr et pour les vieillards, afin que tous les citoyens puissent se tenir en forme. Ainsi, le gouvernement consacre des sommes ridicules à la santé mentale alors que les problèmes dans ce domaine ne feront sans aucun doute que s'accroître. De nombreuses commissions scolaires n'ont pas les services psychologiques voulus pour identifier les enfants aux prises avec les problèmes à un âge précoce. Nous verrons de plus en plus d'incidents comme celui qui s'est produit à Brampton récemment. L'alcoolisme est devenu un grave problème au Canada, pourtant le gouvernement ne consacre guère de fonds à la réadaptation de l'alcoolique. Malgré cela, nous dépensons des millions de dollars pour les Jeux olympiques.

● (1410)

On pourrait croire que les installations aménagées à cette fin permettront ensuite à la population de Montréal de participer aux sports amateurs. Je crois, cependant, qu'elles serviront uniquement aux sports professionnels. Cette idée qu'il faut tout faire pour l'avancement du sport professionnel est scandaleuse. Il n'y a plus de place au Canada où les gens peuvent s'adonner à un sport d'agrément et se mesurer amicalement avec quelqu'un pour le plaisir. Il faut maintenant se disputer une médaille d'or, d'argent ou de bronze: c'est une situation très compétitive où le but est de vaincre à tout prix. L'adoption de ce principe, ne peut faire autrement que dégrader notre attitude.

Ce qui intéresse les Conservateurs et les Libéraux c'est peut-être de développer une société compétitive. Que les forts survivent et que Dieu aide les faibles. Notre parti n'est toutefois pas de cet avis, ayant toujours tenu compte des nécessités et des priorités sociales. Les priorités du gouvernement sont bien évidentes. En fait, j'aimerais même le féliciter—mais je n'ai pas le cœur à le faire—pour la marque de commerce que le présent bill va instaurer et qui représente un castor stylisé portant le symbole olympique vis-à-vis du cœur. L'idée n'est même pas originale. En fait, je pourrais même ajouter que le castor ressemble étrangement à celui qui a eu l'idée d'organiser les Olympiques à Montréal. Je me demande si c'est accidentel ou intentionnel. Je ne puis même pas féliciter le gouvernement de cette particularité du bill.

Par exemple, l'un des articles du bill prévoit la frappe de pièces d'or d'une valeur nominale de $100. Mais nous ne savons pas quels en seront le titre et le coût. On retrouve ici encore la même incertitude qui a permis au gouvernement de présenter une mesure confuse. Comme l'ont signalé les Conservateurs, dans le bill initial, le système comptable était imprécis, et le coût des Olympiques restait à préciser. Cependant ils étaient prêts à se prononcer en faveur du bill initial et je suppose maintenant qu'ils seront également en faveur du bill à l'étude. Je n'en serais pas étonné.

Il ne mérite pourtant pas notre appui. Il se fonde sur un concept erroné. Si le gouvernement avait le courage de faire ce que je lui suggère, les choses iraient beaucoup mieux. Nous devrions laisser le soin à un autre pays qui s'estime capable d'organiser les Olympiques, d'être l'hôte de ces jeux l'été prochain. Je ne vois pas pourquoi le contribuable canadien devrait en faire les frais qui seront très élevés. Quand j'ai commenté le bill le 27 juillet 1973, j'ai prédit que le déficit atteindrait 172 millions de dollars. J'étais très en deçà de la réalité. J'ai idée que la somme atteindra 300 ou 400 millions de dollars.

Quelles sont les priorités du gouvernement? Il n'a jamais d'argent pour faire ce qu'il faut ou pour résoudre les problèmes des Canadiens. Il semble ne pas avoir de fonds hypothécaires. Il a peur de dépenser pour des hypothèques à 6 p. 100. Pourtant, nous avons de l'argent à gaspiller pour les Olympiques, un projet de prestige qui, à mes yeux, ne profite pas du tout au sport amateur au Canada. Il profite peut-être beaucoup au sport professionnel, mais pas du tout au sport amateur.

Notre parti n'appuie pas le bill et si l'occasion se présente, nous voterons contre, car nous croyons qu'il part d'un faux principe et d'une fausse idéologie. Quand j'ai parlé des Jeux la première fois, j'ai dit quel devrait en être le principe, un principe très pertinent. Je serais prêt à appuyer un bill qui y serait conforme. Le Bill à l'étude est une mesure en faveur des Olympiques à Montréal, mais les Olympiques ne répondent pas à l'idée que je m'en fais.

Qu'avons-nous aujourd'hui? Les Jeux olympiques ne sont pas un lieu de rencontre pour les athlètes de tous les pays. Les Jeux sont très politisés. Ils n'écartent pas la politique du terrain de jeux mais l'y introduisent. Si vous lisez quotidiennement les comptes rendus des Olympiques, vous verrez tous les jours que la Russie a remporté tant de médailles d'or, que les États-Unis ont gagné, que tel ou tel pays a remporté tant de points. Les pays participants rivalisent entre eux à qui mieux mieux. Les Jeux sont teintés de politique à bien des égards. On entend même parler d'athlètes d'un pays qui cherchent à convaincre ceux d'un autre de participer aux Jeux tenus dans leur pays.

Une voix: Quelle honte!

M. Rodriguez: En effet. Même dans le cas des Jeux Olympiques, on voit un pays qui refuse d'y participer, mettons, parce qu'il y a deux Chine. Ou encore, on boycotte les Olympiques parce que l'Afrique du Sud ou la Rhodésie y participe. Les Jeux sont une tribune très politique. Il y a, en outre, la façon dont on traite nos propres athlètes qui sont censés promettre. Nous permettons à certains de vivre de l'assurance-chômage ou de l'assistance sociale pour qu'ils puissent s'entraîner. Et en quoi consiste donc cet entraînement? Pendant ou après leur heure de déjeuner, ils font le tour de la piste. Puis, cela devient pour eux une occupation à plein temps. Nous sommes en train de former des professionnels de l'athlétisme.

Cette attitude a envahi tous les domaines sportifs. Il va à l'encontre du bien du pays lorsque des jeunes gens se préparent à la carrière de joueurs de hockey dans le seul but de gagner $100,000 ou $200,000 par an. Ils deviennent un groupe d'athlètes privilégiés qui arrivent au sommet tandis que toute la population les regarde à la télévision ou au cinéma ou lisent des articles les concernant dans les journaux. Tout cela ne va pas aider beaucoup les enfants de Nickel Belt ou des autres régions du pays à apprécier le vrai mérite du sport qui est de former un esprit sain dans un corps sain. Je le répète, notre parti se propose de voter contre ce bill et c'est ce que nous ferons à la première occasion.

● (1420)

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Madame le président, j'ai écouté la déclaration du ministre lors de la présentation du bill C-63 avec une certaine satisfaction. En effet, depuis les débuts de ce grand projet des Jeux olympiques à Montréal en 1976, la population du Québec en particulier se demandait pourquoi le gouvernement fédéral avait agi de cette façon.

Pourquoi tant d'hésitations dans les premiers jours à donner sa ligne de conduite à l'égard des Jeux olympiques de Montréal? Cette décision des Jeux olympiques 1976 a pourtant été prise à l'échelon mondial tout comme l'Expo '67, et nous sommes très étonnés de constater que le gouvernement du Canada n'a pas pris ses responsabilités tel qu'il l'a fait lors d'Expo '67. Tous sont bien conscients que les Jeux olympiques 1976 seront les Jeux du Canada. Je ne puis m'imaginer que les responsables du gouvernement aient pensé un instant que ces jeux étaient les Jeux du Québec ou encore les Jeux de Montréal ou les Jeux du COJO. Tous savent que c'est le Canada qui en bénéficiera et qu'il y va de l'honneur de tous les Canadiens. Pourquoi alors avoir laissé la seule responsabilité au gouvernement du Québec, à la ville de Montréal et au COJO?

La population du Québec a bien hâte de savoir quelle orientation va prendre le gouvernement actuel à l'occasion des Jeux du Commonwealth de 1978 au Manitoba. Si le gouvernement suit la même ligne de conduite, alors on n'aura plus un mot à dire, mais s'il en était autrement, alors, madame le président, gare à la riposte! Il faut dire que le gouvernement a corrigé son erreur en présentant le premier bill sur les Jeux olympiques et en indiquant son aide indirecte par le truchement de l'émission des séries de monnaie olympique, de timbres olympiques et de la loterie olympique. Le ministre a fait quelque peu l'historique de ces trois programmes en y indiquant les hauts et les bas.

Les pièces olympiques n'ont pas donné les résultats prévus pour la bonne raison que l'on s'attendait à atteindre un plus grand nombre de personnes puisqu'on s'adressait à près de 55 pays du monde. Mais il ne faut pas oublier, et nous en avons la preuve aujourd'hui, que tous les travailleurs du monde ont les mêmes problèmes que les travailleurs de l'Amérique du Nord: l'inflation galopante et le chômage chronique. Pour ce qui est des timbres, je crois que les nombreuses grèves répétées sont une des causes majeures du succès mitigé dans ce domaine.

Le ministre a dit que la Loterie olympique a connu le plus grand des succès. Il faut dire que grâce à la grande publicité faite depuis des années, non seulement pour la loterie olympique mais pour toutes les autres loteries ou invitations à participer—j'allais dire au risque, puisque les Canadiens ont le goût du risque—je crois que toutes ces causes expliquent le succès sans précédent de la Loterie. Il ne faut pas s'étonner d'entendre parler de déficit, quand on assiste à une hausse vertigineuse dans la construction depuis quelques années. Et, ajoutées à cela, les grèves interminables et les hausses de salaires non prévues dans les planifications initiales. Nous vivons en 1975, et nous devons accepter tous les imprévus. Est-ce à dire qu'à cause de tous ces accidents de parcours, il faille laisser tomber les Jeux olympiques? Qu'on demande aux ouvriers qui ont travaillé, qui travaillent actuellement aux Jeux olympiques, à tous ceux qui participent aux Jeux olympiques, et sans doute qu'on aura une réponse bien différente de ce qu'on entend de certains orateurs à la Chambre.

Je crois que sur le plan économique, tout comme à l'époque de l'Exposition 1967, parce que les critiques que l'on entend aujourd'hui, nous les avons entendues durant l'Exposition 1967, que c'était une perte de temps, de capitaux, de ceci et de cela, mais aujourd'hui, qu'est-ce qu'on dit? On dit: C'est bien. Les résultats finalement ont coûté de l'argent mais cela a rapporté de l'argent. Il ne faut pas oublier que ce ne sont pas seulement les Canadiens qui paient. Le Canada va chercher 75 p. 100 de l'argent à l'étranger. Nous irons chercher 75 p. 100 de l'argent étranger alors que si nous construisons des habitations, nous ne pouvons compter sur l'argent étranger. Mais c'est une manière de faire rentrer, à mon avis, les capitaux étrangers. Et je dis que sur le plan économique, c'est rentable.

Et sur le plan sportif, je crois que c'est un peu le couronnement. On dit: On ne s'occupe pas du sport amateur. Je crois que c'est le couronnement du sport amateur, si l'on veut encourager davantage le sport amateur, je crois que l'idéal d'un sportif amateur, c'est de participer aux Jeux olympiques. Je ne conçois pas qu'un député, ici à la Chambre, ne soit pas capable d'établir la relation entre les sports amateurs et les sports olympiques. S'il y en a une, il faut absolument et conséquemment admettre l'autre. Maintenant, on se demande: Est-ce trop cher? C'est la question qu'on se pose aujourd'hui comme on se la posait durant l'Exposition 1967? C'est trop cher, c'est exagéré, les prix sont trop chers. Aujourd'hui, madame le président, je crois qu'on peut dire que c'est cher, parce que tout est cher. Et personne ne peut prévoir si l'an prochain, il n'y aura pas une augmentation de 20 à 25 p. 100.

J'entendais tout à l'heure quelqu'un dire: J'avais prévu telle année. Il n'avait pas prévu car la hausse vertigineuse survenue était imprévisible. Et c'est ainsi dans tous les pays du monde. Notre pays n'est pas plus brillant que les autres pays. Et je pense que pour parler de prévisions aujourd'hui, il faut prendre les faits accomplis, et essayer de s'arranger tant bien que mal. Mais le point, c'est d'arriver à notre but: le Canada avait promis sur son honneur de tenir les Jeux olympiques, et il faut qu'il honore son engagement pour ne pas faire rire de lui à la face du monde.

Je crois d'ailleurs que les Jeux olympiques auront, sur le plan du développement, comme l'a eu si l'on considère l'Expo de Montréal, qui a été le point de départ du plus grand réseau routier de la ville de Montréal. Nous allons assister à un développement semblable au cours, pendant et après les Jeux olympiques. Il ne sert à rien d'essayer de soutenir que cela n'apportera rien à Montréal, que cela n'apportera rien au Québec, que cela n'apportera rien au Canada. Il ne faut pas être borné à ce point.

Le représentant des conservateurs progressistes nous disait que les libéraux étaient complètement contradictoires, parce qu'après avoir évité de s'engager dans l'administration des Jeux, ils ont présenté un premier bill, promettant que c'était la seule aide qu'ils apporteraient aux Jeux. Mais aujourd'hui, ils présentent le bill C-63. Quant à moi, je dois féliciter le ministre de ce bill, parce qu'après avoir reconnu son erreur d'une aide non proportionnée aux efforts fournis par ceux qui sont responsables actuellement, il s'est rendu compte que le gouvernement se devait de faire encore un petit effort. Je crois que ce bill sera bien accueilli du COJO.

Pour les députés du Nouveau parti démocratique, comme on l'entendait tout à l'heure, c'est trop grandiose. Cela coûte trop cher. On devrait plutôt penser au logement, au transport. Pourtant, madame le président, ils sont en faveur de la santé, ils disent qu'ils sont favorables aux sports amateurs; donc en général ils sont pour les sports et ne cessent de crier aux loisirs. Il ne faut pas «déplacer» le problème sous prétexte que cela sera peut-être un peu rentable politiquement. Nous ne sommes pas à traiter ici du transport, de la santé ou du logement, nous sommes à traiter des Jeux olympiques. Est-ce qu'on les tiendra? Est-ce qu'on est capable de les tenir? Est-ce que c'est trop cher? Nous devons répondre à ces questions.

Je dis tout simplement qu'il doit y avoir un temps pour chaque chose, mais qu'il faut faire chaque chose en son temps. Aujourd'hui on discute des Jeux, demain on discutera et on a déjà discuté du transport, de l'habitation au Canada, on en discutera, mais d'abord il faut traiter aujourd'hui d'une question très urgente, savoir si les Jeux olympiques méritent le bill qui est présenté, l'aide fédérale qui est offerte aujourd'hui.

J'entendais le député néo-démocrate, tout à l'heure, qui critiquait le gouvernement d'avoir présenté ce bill, et il semblait dire qu'on n'a pas assez restreint les dépenses.

C'est bien compris que le gouvernement ne pouvait pas restreindre les dépenses. Le gouvernement ne fait pas partie de l'Organisation, il ne fait pas partie de l'administration. Il présente son aide. Il n'est qu'un simple donateur aux Jeux olympiques. Il est un simple donateur. S'il veut faire des critiques, qu'il aille au Comité organisateur des Jeux olympiques, qu'il fasse sa critique là, pas au gouvernement. Lorsque le gouvernement apporte son aide à un groupe qui mérite de l'aide, il n'a pas d'affaire à l'administration de ce groupe. On ne peut pas le blâmer de laisser faire l'administration. Il a promis de ne pas se mêler d'administration, il tient sa promesse. Mais il a promis, au début, une aide. Peut-être a-t-il trop restreint sa promesse en disant que c'est la seule aide qu'il va donner, le premier bill sur les timbres, et le reste? C'est la seule. Il revient, parce qu'il se rend compte aujourd'hui que tout a augmenté; les salaires ont augmenté à cause des grèves, le temps passe, et en attendant, cela coûte cher, cela coûte des millions de dollars. Le prix des matériaux a augmenté de 30, 40 ou de 50 p. 100. Je m'imagine que c'est pour cela que le ministre pilote aujourd'hui le bill, parce que, un peu comme nous, il y a un an ou deux, il s'attendait que le coût définitif soit bien établi, mais c'était au-delà de toute prévision. Même si on avait demandé au ministre d'alors de faire une prévision et de s'en tenir à cela pour cinq ans, c'était impossible. Je voterai en faveur de ce bill.

Après avoir pris en considération toutes les hausses et tous les frais d'administration supplémentaires, le ministre est logique avec lui-même et, par ce bill, je pense qu'il va toucher à une autre partie de la population. Je lui souhaite que cette fois-ci son bill rapporte les succès auxquels il s'attend, pour pouvoir le dire à la province de Québec. Au début, on entendait à la grandeur de la province de Québec: «Le fédéral ne fait rien». Cet après-midi, le ministre a donné des chiffres très intéressants quand il a dit qu'il avait voté un million de dollars pour défrayer les voyages et le logement des athlètes et 25 millions de dollars pour Radio-Canada. Alors qu'il prévoit un budget de 56 millions pour Radio-Canada le gouvernement fédéral donnera $25,300,000 à l'Office national du film. Compte tenu de tout cela, on s'aperçoit enfin que le gouvernement fédéral, contrairement à ce qu'on disait au début, fera quelque chose. Il a fait quelque chose et il fera encore quelque chose, et je lui demande de tenir jusqu'au bout, quelles que soient les critiques, de travailler comme il l'a fait pour l'honneur du Canada et le bien des Canadiens.

● (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je vais d'abord présenter mes excuses au ministre des Travaux publics (M. Drury) et au député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) d'avoir manqué leur participation à ce débat, je n'ai pu faire autrement.

Je tiens à dire que je prends part au débat à titre de ministre des Postes, dont le rôle particulier, clairement énoncé dans le bill original, est de rendre compte à la Chambre de certains aspects des programmes d'autofinancement: la monnaie et les timbres. Comme d'habitude, j'ai bien aimé l'intervention du député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Il est toujours sincère, même s'il se trompe. Nous ne vivons pas dans un aquarium, nous ne vivons pas isolés. La philosophie des néo-démocrates, toujours non conformiste, ne manque jamais de m'étonner. Mais quand ils formeront le gouvernement, ils deviendront plus conservateurs. Je puis résumer l'intervention du député assez simplement comme suit: *a*) il est contre les Jeux olympiques; *b*) il croit que nos priorités sont mauvaises et *c*) il croit qu'il y a beaucoup à faire dans le domaine du logement et de la démolition des taudis. Madame l'Orateur, il y a très peu de personnes qui ne partagent pas cette idée. En effet, il faut s'occuper du logement et de la démolition des taudis, il faut aider nos personnes âgées, il faut garantir l'assurance médicale, et ainsi de suite. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Il s'agit presque d'une lapalissade.

Je signale au député que le Nouveau parti démocratique semble penser, comme il arrive bien souvent, être le seul à soutenir ce genre d'idées. Nous avons tous ce genre d'idées, madame l'Orateur, mais ce n'est pas si simple. Il ne faut pas consacrer toute son attention à une seule priorité. Je ne serais pas du tout surpris si les députés du NPD votaient contre le bill. Et si la chose venait à se produire, j'ose espérer qu'ils le feront par conviction et non pour des motifs politiques, car autrement, ils pourraient être désagréablement surpris.

Dans les dix ou quinze dernières minutes de son discours, l'honorable député de High Park-Humber Valley a déclaré qu'il appuierait les Olympiques. Étant donné que je suis devenu un excellent ami de mon honorable collègue, je sais qu'il se préoccupe profondément des affaires internationales, des Olympiques et des problèmes du Canada. Il est l'un des rares Canadiens à connaître d'expérience personnelle le coût, l'effort et le temps qu'il faut consacrer pour en arriver à la perfection dans un domaine.

Le député de Nickel Belt se trompe quand il prétend qu'il y a déjà eu une époque dans l'histoire des Jeux olympiques où ceux qui décrochaient les honneurs y parvenaient sans s'être donnés corps et âme à leur discipline particulière ou sans qu'il ait eu une ambiance de compétition acharnée. Nous sommes tous très compétitifs. Les quelques pays où les compétitions sportives sont inexistantes sont des sociétés ternes et bien que nous ayons bien des améliorations à apporter à nos politiques sociales, nous pouvons dire en dépit de ces imperfections que le Canada est encore l'un des pays où il fait bon vivre.

Nous participons aux Jeux olympiques depuis plus de 80 ans, près d'un siècle. Depuis 80 ans, nous profitons de l'hospitalité d'autres pays, riches ou pauvres, grands ou petits. C'est maintenant notre tour d'accueillir les Jeux olympiques, les Olympiques du Canada, non de Montréal. S'il y en a qui s'opposent à la tenue de Jeux à Montréal—j'espère qu'il n'y en a pas, je n'en connais pas—tout ce que je puis dire, c'est que je suis désolé de leur étroitesse d'esprit à un moment où nous devons penser au Canada d'abord, à nos régions ensuite.

● (1440)

Le député de High Park-Humber Valley et celui de Joliette (M. La Salle)—qui n'est pas mauvais joueur de hockey quand il a une bonne défense derrière lui, et je le sais par expérience—tiennent à faire des Jeux une réussite. Ces derniers mois, le député de High Park-Humber Valley a voulu s'assurer que les Jeux étaient administrés le plus efficacement possible, que les fonds recueillis seraient justifiés le mieux possible et dépensés aussi judicieusement que possible. Il tient à ce que les Jeux se déroulent dans le calme et soient un symbole des valeurs que le Canada défend dans le monde.

La notion d'autofinancement des Jeux olympiques est nouvelle. On aurait tort de donner l'impression que les Jeux ne seront pas déficitaires. Bien sûr, je parle seulement à titre individuel; je n'en sais rien personnellement. En tant que député chargé d'une responsabilité donnée je dis que nous devrions respecter notre engagement, c'est-à-dire aider la cause olympique. Nous devrions aider le comité olympique à recueillir des fonds par l'intermédiaire du COJO. Il incombe au comité de veiller sur les frais. Le gouvernement fédéral ne s'est jamais engagé, comme le ministre des Travaux publics nous l'a rappelé dans son discours, que ce soit en privé ou publiquement, officiellement ou officieusement, à assumer le déficit par lequel pourraient se solder les Jeux olympiques.

Cela étant dit, en tant que Canadien et Montréalais, je dis qu'il est temps de cesser de décrier les Olympiques. L'an prochain, à pareille date, nous serons à la veille de la tenue des Jeux. Adoptons une attitude positive; si nous le faisons, le déficit pourrait bien être beaucoup plus petit. Tous les Canadiens devraient, je pense, adopter une attitude plus positive que celle qu'a manifestée le député de Nickel Belt. Si vous voulez être pratique, pensez aux milliers d'emplois créés dans l'industrie de la construction par les Jeux. Le député de Nickel Belt a dit que selon lui on devrait d'abord penser au logement. Je ne dis pas que cette préoccupation n'est pas louable. Je dis simplement qu'il y a des moments dans la vie d'un pays où d'autres choses sont importantes.

M. Rodriguez: Qu'y a-t-il de plus important que le logement pour les gens?

M. Mackasey: Il y a des Canadiens qui aiment regarder un match le samedi après-midi assis devant leur télécouleur. Leurs voisins préfèrent peut-être aller le soir à la Place des Arts pour voir une représentation plus ou moins réussie de Faust. Tout dépend de ce que vous aimez. Les gens s'intéressent au sport, qu'il soit amateur ou professionnel, et ils n'ont pas à s'excuser de choisir ce genre de divertissement pour s'évader des problèmes d'un monde de plus en plus compliqué.

Nous demandons peu dans ce bill. Il semble que nous nous soyons engagés à trouver une certaine somme d'argent dont le chiffre a été fixé il y a plusieurs années lorsque je n'étais pas membre du Cabinet, mais simple député. Nous demandons le droit de nous écarter légèrement des dispositions de la loi initiale pour pouvoir frapper des pièces d'or. Nous ne voulons pas demander à la Chambre le droit de verser les 450 millions de dollars que représente la valeur nominale des pièces d'or et d'argent qui doivent être frappées; pas plus que nous ne lui demandons d'augmenter le chiffre de 250 millions de dollars, chiffre qui aurait été atteint si certains événements ne s'étaient pas produits et qui, nous l'espérons, peut encore l'être. Cet argent serait versé au comité, pour le financement des Olympiques. J'ai remarqué avec plaisir que le ministre des Travaux publics a souligné, lorsqu'il a pris part au débat, que nous comptions aider au financement des Jeux du Commonwealth qui se tiendront à Edmonton en 1978, par le biais d'un programme semblable.

Les sports, du moins dans la province dont je suis originaire, contribuent plus que toute autre chose, y compris l'école, à rapprocher les divers éléments de la société. Quand le député de Joliette et le député de Verdun font partie d'une même équipe, ils oublient très vite que la seule différence entre eux est la langue. Quand on joue au hockey ou qu'on pratique un autre sport à titre professionnel ou amateur, on ne se soucie guère que la personne à sa gauche soit anglophone ou francophone ou de quelque autre origine raciale, pourvu qu'elle protège son côté faible quand on regarde ailleurs.

Les Jeux olympiques ont eu des répercussions réjouissantes. Je sais pour ma part au moins quand je me promène à 8h. le matin que je suis presque dérangé par les fonctionnaires qui trottent dans les rues. J'ignore à qui ou à quoi ils tentent d'échapper. Ce n'est certes pas à leur ministre et ils ne sont pas non plus à sa poursuite. Ils obéissent peut-être à une directive du Conseil du Trésor. Sérieusement, nous apprenons ce que d'autres pays savaient depuis des siècles, c'est-à-dire qu'on travaille mieux physiquement et mentalement quand on est en forme. La bonne forme physique devient une de nos priorités au Canada. Je crois que les Jeux olympiques ont contribué au développement de cette mentalité.

Hier soir, un éditorialiste canadien a dit qu'il était temps que les Canadiens cessent de critiquer les Jeux olympiques de Montréal et de prendre une attitude négative face au déficit. Je suis d'accord avec lui. Les Jeux se classeront parmi les merveilles du monde. Nous ferons l'impossible pour garantir leur succès et déjà nous avons appris beaucoup de choses. Ainsi, les Jeux olympiques ne seront plus décernés à des villes, mais à des pays. Donc, même si c'est une ville, en l'occurrence Montréal, qui a obtenu les Jeux, il reste que dans l'avenir ils seront confiés à un pays. Cela fera ainsi taire les objections soulevées par les députés et tant d'autres. Les Jeux seront beaucoup plus décentralisés et nous pourrons de cette façon réduire le poids que représente le coût des Jeux pour une région en particulier, car ce sont bien les coûts qui ont empêché bien des pays du Tiers-Monde de devenir les hôtes des Jeux.

Être l'hôte des Jeux n'est pas une mince tâche. Lorsqu'on y songe, on doit s'arrêter, réfléchir, approuver, innover, puis revenir à la réalité. A bien des égards, sans doute, les Jeux olympiques sont aujourd'hui commercialisés à outrance: peut-être le thème qui les sous-tend n'est-il plus celui de la fraternité. Mais ce n'est pas en faisant disparaître les Jeux olympiques, que la société a inventés, qu'on va trouver une solution; ce n'est donc pas en les remplaçant, mais plutôt en repensant totalement la formule. C'est déjà ce qu'on est en train de faire, à la lumière des leçons que nous avons apprises.

Qu'on soit d'accord ou non, cette première expérience d'auto-financement a connu un succès remarquable, si l'on pense aux sommes qu'il fallait recueillir et à celles qu'on a effectivement recueillies. Les trois programmes que la Chambre a autorisés, soit les programmes relatifs aux timbres, à la monnaie et à la loterie, ont été un succès. L'objectif de 290 millions de dollars sera atteint. Les résultats de la loterie ont en fait dépassé notre attente. Si la vente de monnaie olympique n'a pas atteint tout ce que l'on en attendait, par contre la loterie a dépassé tous les espoirs. Il est probable que le programme philatélique donnera à peu près les résultats attendus. Dans le cas contraire, ce ne sera pas faute d'avoir rassemblé les sommes nécessaires, mais à cause de l'escalade des coûts relatifs aux Jeux.

● (1450)

En toute justice envers le maire Drapeau et le COJO, je dois dire qu'il n'y a rien aujourd'hui qui n'ait extrêmement augmenté. Tous les pays du monde sont aux prises avec l'inflation. Il serait naïf de penser qu'une entreprise aussi importante que les Olympiques, à tout point de vue, ne subirait pas les effets d'une inflation imprévisible il y a quelques années, au moment où l'on a décidé de tenir les Jeux au Canada. Il faut être juste. Le travail, les traitements, la promotion, tout a augmenté. Je ne sais pas s'il y a eu du gaspillage et, éventuellement, quelle en a été l'importance. Mais ce que je sais, c'est que le spectre de l'inflation se montre partout. Je sais que l'inflation a eu des conséquences désastreuses sur l'ensemble des coûts relatifs aux Jeux olympiques. Toutefois, nous avons consacré beaucoup de temps à ce déficit au détriment des Olympiques.

Cet événement aura lieu dans 13 mois, que nous le voulions ou non. Il nous faut adopter une attitude positive ou continuer dans l'esprit négatif qui a prévalu jusqu'ici. J'estime que les Olympiques seront une réussite, non seulement pour Montréal, mais pour le Canada. Je le pense à cause de l'intérêt soulevé par le sport amateur au Canada et également à cause du succès de la vente des billets. Partout au Canada, les bureaux de vente ont été assaillis.

Je veux parler brièvement du programme de monnaie olympique et de la partie philatélique de cette opération. Je dirai tout d'abord, en toute sincérité, au député de l'opposition que ses questions sont pertinentes et positives, et elles méritent que nous tâchions d'y répondre au cours des séances du comité. Le ministre des Travaux publics (M. Drury) ayant déclaré que le gouvernement fédéral avait une responsabilité limitée, je veux revenir sur ce point. Dès le début, nous avons limité le plus possible notre engagement à l'égard d'un déficit éventuel. Pour cette raison, nous sommes restés dans l'expectative,

mais non dans l'ignorance. Nous avons posé des questions. Nous avons fait certaines vérifications.

Je dois témoigner devant le comité. Je puis donner à la Chambre l'assurance que je dirai toute la vérité lorsque je répondrai aux questions du comité sur les programmes qui relèvent directement de moi: les pièces de monnaie et les timbres. Si je n'arrive pas à répondre à certaines questions, l'un de mes fonctionnaires y répondra. S'il ne répond pas avec sincérité, il se retrouvera en chômage le lendemain. C'est tout ce que je puis promettre.

Ce n'est certainement pas ce que le député voulait dire, mais si le comité se lançait dans une inquisition de plusieurs semaines suscitant sans le vouloir une attitude négative à l'endroit des Jeux olympiques, nous contribuerions à aggraver encore le déficit. Toutes les fois que des problèmes sont survenus, qu'il y a eu interruption du travail, arrêt de la construction, pénurie de matériaux, inquiétude à propos de l'échéancier, questions de la part du Comité olympique international en Europe, de la part de celui-ci ou de celui-là, cela s'est répercuté sur notre programme. Je pourrais démontrer à l'aide de graphiques que l'incertitude influe sur les ventes.

Si on pouvait en comité se débarrasser une fois pour toutes de l'attitude négative qui prévaut au Canada et appuyer le programme, nous ferions beaucoup pour contribuer à défrayer ces coûts anormalement élevés des Jeux olympiques et faire un succès de notre programme. Il y faut une attitude positive de la part de tous les Canadiens. Je dis «tous les Canadiens» parce que nous, les hommes politiques, nous en dissocions souvent. Les Jeux olympiques suscitent un plus grand enthousiasme à l'extérieur de la Chambre qu'à l'intérieur, ainsi que l'a démontré très clairement le porte-parole officiel du Nouveau parti démocratique.

Je vais aborder certains éléments dont je crois que le député et certains autres aimeraient entendre parler sans, bien sûr, vouloir passer pour le moment à l'étape de l'étude en comité plénier. Je dois d'abord apporter une légère réserve à propos d'une observation du député. C'était au sujet de la compétence et du traitement de M. Page. On laissait entendre que le programme des monnaies n'est pas un succès. J'estime au contraire que nous avons eu la main heureuse en choisissant M. Page. C'est la première fois de notre histoire que nous essayons de recueillir des fonds de cette façon. Aussi, il est très difficile d'en évaluer le succès puisque nous n'avons pas de point de comparaison. D'autre part, il est significatif que nous nous devions de réussir dès le départ. Nous ne pouvions pas, comme l'entreprise privée, nous permettre un, deux ou même trois ans de pertes pour monter une affaire. Il nous fallait réussir d'emblée.

Toutes sortes d'événements imprévus, exceptionnels, ont nui au programme des pièces d'argent. Néanmoins, je suis convaincu que nous dépasserons l'objectif réaliste des 100 millions de dollars. D'après les renseignements détaillés obtenus cette semaine, j'en conclus que nous devrions atteindre, sinon dépasser, les 100 millions, grâce à ce programme. Nous n'avons jamais misé sur 250 millions. Le bill précise que si le programme connaissait un succès exceptionnel, nous ne verserons pas plus que ce montant. Heureusement, nous n'avons pas fixé de plafond de 32 millions de dollars à la loterie. Celle-ci rapporte des centaines de millions de dollars. Ensemble, les trois programmes autorisés par le Parlement permettront à l'organisation d'atteindre, en fin de compte, le montant global que nous nous étions fixé comme objectif.

Jeux olympiques

M. Jelinek: Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je tiens à préciser la déclaration que j'ai faite à propos de M. Austin Page, directeur du programme de la monnaie olympique. Le ministre des Postes (M. Mackasey) a parlé de ma déclaration. Je n'ai jamais mis en doute la compétence de M. Page en sa qualité de directeur du programme de la monnaie olympique. J'ai seulement dit que j'étais un peu surpris de voir que ce programme ne donnait pas de bons résultats, ce qui est vrai; il a rapporté moins de 10 p. 100 du montant . . .

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre.

M. Mackasey: J'espère que le député ne veut pas dire par là que nous devrions être payés en fonction de notre valeur. Parmi les 265 députés de la Chambre, beaucoup ne sont pas assez bien payés et beaucoup le sont trop. Si M. Page travaillait à la commission, il gagnerait bien plus que pour le moment puisque son programme a fait rentrer 100 millions de dollars dans la caisse du COJO depuis qu'il est chargé du programme. Si le député a obtenu une augmentation, il devrait être le dernier à critiquer l'augmentation de M. Page. Nous avons prévu 100 millions de dollars de bénéfices pour le COJO. Je pense—je dis «je pense» parce que je ne peux pas le promettre—que nous aurons davantage.

● (1500)

Nous étions autorisés à frapper pour au plus 450 millions de dollars de pièces de monnaie et, même si l'on tient compte du programme de pièces d'or, nous resterons en deçà de cette limite. A l'heure actuelle, nous vendons des pièces d'argent dans 75 pays du monde. Nous avons dû mettre les pièces sur le marché dans les six mois qui ont suivi l'adoption de la mesure d'origine. La première année, nous avons vendu pour près de 100 millions de dollars de pièces de monnaie et nous avons réalisé des bénéfices bruts d'environ 30 p. 100, ce qui est une marge de bénéfices respectable pour toute nouvelle entreprise; je ne connais pas tellement de compagnies au Canada qui peuvent en dire autant. Nous sommes rentrés dans nos frais et nous n'avons pas utilisé un cent de l'argent des contribuables pour le programme. Le bénéfice brut a suffi à couvrir les dépenses.

Le programme dirigé par M. Page emploie directement ou indirectement 500 personnes à l'heure actuelle pour la fabrication, l'empaquetage, la fourniture, la commercialisation et la distribution des pièces de monnaie à plus de 1,500 Canadiens. L'année dernière, nous avons contribué 40 millions de dollars à la balance commerciale du Canada et nous avons, je pense, acquis beaucoup de nouveaux amis et de clients pour le Canada partout dans le monde.

Comme le député le sait, certains événements ont influé sur les ventes des séries qui ont suivi la première, mais je ne veux pas insister là-dessus. Bien entendu, l'un des facteurs les plus importants a été l'énorme augmentation du coût de la matière première, soit l'argent. Nous devions prendre une décision difficile. Fallait-il faire les pièces plus petites, déprécier la monnaie ou réduire la teneur en argent? Nous avons refusé de le faire. Nous frappions des pièces d'argent massif et nous frappons toujours des pièces de la même grosseur et de la même excellente qualité, conformément, je pense, à nos obligations envers les Canadiens. Même si nous pouvions réaliser plus de bénéfices en diminuant la valeur des pièces de monnaie, j'estime que nous avons pris la bonne décision, étant donné notre bonne réputation sur les marchés numismatiques du monde.

Nous avons constaté une récession générale dans certains pays et de la dépression dans d'autres. La politique officielle du gouvernement japonais nous a empêchés de vendre nos pièces de monnaie au Japon et, pendant quelque temps, comme le député le sait, nous avons éprouvé de la difficulté à pénétrer dans le marché américain. Pendant l'année que je me suis occupé de cette question, je pense avoir quelque peu aidé M. Page à rectifier les faiblesses dans certains de ces domaines.

Nous travaillons maintenant en collaboration très étroite avec les banques. Certaines banques à charte auraient cependant pu se montrer un peu plus coopératives. Elles semblent maintenant nous donner le genre d'appui que toutes les banques du pays devraient nous donner compte tenu de leur situation privilégiée dans le monde des affaires. Lors des rencontres que nous avons eues à l'échelle régionale avec les représentants des banques, ces derniers nous ont promis qu'ils nous aideraient davantage à partir de maintenant.

Nous avons entrepris une campagne de publicité directe par la poste. Par l'intermédiaire de Chargex et de Master Charge nous nous adressons à six millions de clients éventuels. Nous lançons maintenant une deuxième campagne de publicité postale par l'intermédiaire des cartes de crédit des compagnies pétrolières. Cela nous donne une autre liste de 10 millions de noms. Robert Simpson et Woodwards ont bien voulu envoyer nos prospectus à leurs abonnés et cela nous permettra d'atteindre encore 1.2 million de personnes. Simpsons-Sears nous a déjà fait de la publicité dans ses magasins; la compagnie a collaboré avec enthousiasme, surtout à Toronto. Je suis très satisfait de l'aide que nous a donnée M. Burton et, d'après notre conversation, je pense que la compagnie ira encore plus loin. Nous discutons du programme avec d'autres grosses compagnies comme Eatons et La Baie.

Des dispositions ont déjà été prises avec Air Canada pour que les employés puissent acheter des pièces de monnaie par paiements échelonnés déduits des chèques de paye. Nous négocions actuellement avec la Canada Steamships et la Imperial Oil. La réaction des employés d'Air Canada a été particulièrement encourageante: ils ont été nombreux à profiter du programme de déduction sur les salaires pour acheter des pièces de monnaie, y compris celles des émissions antérieures. Bien sûr, les négociants en monnaie participent, mais le député sait sans doute que les affaires fluctuent beaucoup dans ce secteur selon que les négociants spéculent ou non.

Sans vouloir ennuyer la Chambre avec trop de détails dont je pourrais parler plus tard au comité, j'aimerais dire qu'en plus notre exposition d'art itinérante visite 30 villes canadiennes. Nous avons versé des centaines de milliers de dollars pour le sport amateur et l'entraînement des athlètes canadiens.

En ce qui concerne les États-Unis, nous travaillons directement avec l'American Express et grâce à son service de publicité directe par la poste nous avons reçu 40,000 commandes au cours des deux derniers mois. Les commandes pour la première série continuent d'affluer. Je dirais que nous avons enfin réussi à percer le marché américain. Shell, Penneys's, Gimble's et Macy's participent tous. On semble réagir de façon plus positive, on est moins méfiant et plus conscient de la beauté des pièces de monnaie canadiennes.

L'Europe a été notre marché le meilleur et le plus stable, car collectionner est une tradition là-bas. C'est une forme de couverture qui ne nous échappe pas. Nous faisons tout en notre pouvoir pour exploiter encore plus ce débouché. Aux confins du Pacifique, nous faisons affaire avec 500 banques différentes et nous pénétrons enfin le marché japonais grâce aux cartes de crédit.

Enfin, nous travaillons d'arrache-pied à promouvoir notre programme de pièces d'argent et je crois que l'avenir prouvera que les Canadiens font à ces pièces un accueil enthousiaste.

Cela m'amène à parler des pièces d'or. Nous avons au Canada un souci d'excellence dans notre programme de pièces de monnaie que nous ne sacrifierons pas même pour les Olympiques. Nos pièces d'or doivent contenir suffisamment d'or pour être dignes de ce nom. Mais il faut être réaliste: on ne peut pas convertir tout simplement $100 de poussière d'or en une pièce échangeable contre un billet de $100. Il faut observer un juste milieu et produire une pièce qui intéressera le spéculateur ordinaire en Europe tout comme les Canadiens qui ne se préoccupent pas de la valeur de la pièce tant à cause de son titre que du fait qu'il s'agit de la monnaie du pays et qu'elle peut servir en tout temps à ce titre.

Une voix: Quelle proportion d'or?

M. Mackasey: Le député demande à combien elle titrera. Nous allons produire des pièces d'or de deux qualités qui se vendront à deux prix. J'en parle parce que je ne sais pas très bien quel en sera le titre. Je cherche. L'or ne se mesure pas tout à fait comme l'argent. L'expression utilisée est celle d'«or fin». Je dirais que l'une comportera au moins ¼ d'once d'or et l'autre ½ once. En d'autres termes, nous produirons une pièce destinée au marché numismatique, polie, etc—ce qu'apprécient les collectionneurs—et une autre qui sera davantage une pièce de circulation, que l'on pourra se procurer dans les banques au prix de $100 plus une modeste prime. Ainsi invitons-nous les Canadiens à investir $100 en papier-monnaie contre une pièce d'or de $100 ajouté à une petite prime, et je pense que cette proposition sera bien accueillie.

Il ne faut cependant pas oublier que nous devons aux numismates de ne pas inonder le marché de pièces d'or. Le problème se pose encore une fois: combien de pièces frapper? C'est ce qu'on essaie actuellement de calculer, et c'est là l'une des questions auxquelles je pourrai répondre à l'étape du comité.

● (1510)

Enfin, madame l'Orateur, je trouve positive l'attitude du député de High Park-Humber Valley dans ses remarques des derniers mois, de même que celle du député de Nickel Belt qui parfois nous agace parce qu'il revient périodiquement sur certaines valeurs de la vie que nous avons tendance à oublier de temps à autre. Il est temps que nous adoptions une attitude ouverte face aux Olympiques. Je ferai de mon mieux pour que nous y arrivions en étant aussi direct que possible avec les députés au comité.

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Je ne vous cacherai pas, madame le président, que c'est avec une grande joie que je participe au débat cet après-midi sur cette loi qui a pour but d'aider au succès des Olympiques de 1976.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention mon collègue de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) qui a fait certaines observations, et je sais que les membres du gouvernement ont également écouté avec attention les observations qu'il a faites et que je trouve pertinentes, compte tenu de l'importance des crédits affectés à ces Jeux. Je crois donc qu'il est normal que si nous votons des lois pour favoriser

le financement, il est également normal que nous exigions de savoir ce qui se passe et à quelles fins vont ces fonds.

Je me réjouis des observations qui ont été faites par mon collègue et que j'ai bien appréciées, de même que le discours prononcé par le ministre des Postes qui, en deux mots, nous invite à une attitude positive vis-à-vis de ces Jeux olympiques. Je pense qu'il était juste d'inviter les députés à pratiquer une attitude objective, positive et également honnête. Partant de ces qualités, je pense que nous aurons en comité certaines questions à poser, et ces dernières seront posées de façon objective, pour permettre à la population de mieux comprendre les sommes dépensées pour ces Olympiques, et les raisons qui ont motivé également l'augmentation des coûts.

J'ai remarqué, comme tant d'autres, que le député a rappelé au gouvernement ses priorités. Je pense que ces comparaisons étaient peut-être discutables et mal placées. Il est clair qu'un gouvernement doit avoir des priorités. Je pense qu'un conditionnement physique et une motivation quelconque au moyen des compétitions olympiques devraient être une priorité du gouvernement. Et je suis très heureux, que l'on ait parlé de diversification ou de décentralisation, au niveau des disciplines. Mon collègue de droite aimerait qu'il existe une certaine décentralisation. Je crois que cette idée est fort juste et remplie de bon sens, je regrette que cette idée n'ait pas été discutée lorsque le Canada faisait sa demande pour la tenue des Olympiques à Montréal.

En tout cas, il y a quand même dans ma région une certaine décentralisation, puisque les compétitions de tir à l'arc auront lieu dans la belle ville de Joliette. Et je crois me réjouir, bien sûr, de voir cet honneur échoir dans ma circonscription. Monsieur le président, la loi sur la monnaie olympique, qui a été adoptée il y a près de trois ans, devait répondre aux besoins de l'époque. Et on était fort optimiste au sujet de cette loi et des moyens de financement qui devaient être suffisants. Alors, on pourrait peut-être poser cette question. Que s'est-il passé depuis, puisqu'aujourd'hui, le ministre sent le besoin de présenter une nouvelle loi que nous appuierons sans hésitation? J'ai été fort empressé d'appuyer la première loi et j'aimerais également comprendre d'abord les raisons qui motivent la présentation d'une autre loi. Il est bien sûr que l'on pourrait s'étendre longtemps sur l'inflation qui a créé certaines difficultés, dont les grèves. Il est des choses, je pense auxquelles plusieurs personnes ne pensent pas, ce sont les exigences du Comité international vis-à-vis les installations.

Et je sais que le Comité international est fort exigeant. Jusqu'à quel point n'y aurait-il pas lieu d'inviter les responsables des Olympiques au niveau international à être un petit peu plus sérieux ou pratiques lorsqu'on parle de tous les services que nous voulons donner aux athlètes et qui sont exigés par les athlètes eux-mêmes? Je sais de source très fiable que le COJO a le problème de répondre à des exigences fort onéreuses et, évidemment, les évaluations initiales ont été dépassées. De combien? Et on s'est scandalisé de part et d'autre des coûts supplémentaires. J'aimerais quand même poser une couple de questions aux députés, comme je crois qu'il est important aujourd'hui de faire appel à la bonne compréhension des députés au sujet des coûts supplémentaires. Nous sommes en droit de demander aux responsables du COJO ce qui a entraîné ces augmentations. Au sujet du Centre national des Arts, à Ottawa, je pense que le coût avait été six ou sept fois plus élevé que le coût initial projeté, et dans un climat bien meilleur, où l'on ne parlait pas d'inflation. Nous n'avions pas de difficultés dans le domaine de la construction. Je pense qu'on peut se référer à des gars qui ont quand même commis des erreurs avant ceux qui ont fait l'évaluation des Jeux olympiques. Je ne me souviens pas du coût initial que devait coûter l'aéroport Mirabel et je ne sais pas combien il va coûter. Quand on fera ces évaluations ou ces comparaisons-là je pense que nous comprendrons peut-être mieux et que les administrateurs du COJO auront réussi beaucoup mieux que ceux qui étaient responsables de ces deux projets.

● (1520)

Il n'y a pas tellement longtemps le gouvernement semblait refuser toute aide additionnelle. Il donnait l'impression qu'il tentait de s'en laver les mains parce que plusieurs personnes et plusieurs organismes critiquaient ces coûts additionnels. Je regrettais à l'époque que le gouvernement ait l'intention de s'en laver les mains. L'appui de principe, et l'appui de façon très pratique, à l'idée d'avoir les Jeux olympiques au Canada en 1976 avaient été manifestés par le gouvernement, et je pense qu'il faut maintenant faire appel à un appui bien ouvert de chaque individu. Je pense que c'est notre responsabilité, comme Canadiens et comme députés, de permettre et de faciliter le financement de ces Jeux. Je pense qu'il est impensable de tenter de s'en laver les mains.

Aujourd'hui le gouvernement présente un projet de loi qui va, on l'espère, permettre de financer ces Jeux. J'ai été très intéressé d'entendre le ministre des Travaux publics (M. Drury) nous faire connaître un grand nombre de services qui sont offerts à l'heure actuelle pour la réalisation de ces Jeux. Je sais que cela comportera plusieurs milliers de dollars plus cette nouvelle formule de financement pour l'administration du COJO. Je suis très intéressé et j'apprécie beaucoup les efforts faits pour aider à la réalisation et au succès des Jeux olympiques et je pense que nous nous devons, comme députés, de façon fort objective, de faciliter et d'offrir de plus en plus les services que nous pouvons offrir à l'occasion de cet événement.

Quelques mesures ont été annoncées pour les athlètes en particulier, et il ne faut pas oublier, et il est important de le souligner, que cette participation est au niveau national. Qu'avons-nous fait, par exemple, pour préparer ces athlètes à ces compétitions? C'est une question qui est fort pertinente. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) responsable du sport amateur nous annonce depuis quelques années que des crédits additionnels seront votés. Mais je crois qu'il n'est pas suffisant de parler d'institutions. Le coût de ces institutions nous paraît très élevé, mais je pense que ce qu'il y a de plus important, c'est le capital humain, le capital humain, au niveau des athlètes et au niveau des individus, et cet esprit olympique que vont créer ces compétitions nous amènent à nous demander s'il n'aurait pas été préférable de nous préparer il y a déjà plusieurs années. Jusqu'à quel point avons-nous une politique du sport amateur suffisante en ce qui a trait au conditionnement physique, à l'entraînement de nos athlètes. Je pense que nous pourrions discuter longtemps de cette question. A mon avis, il est juste de réclamer auprès de ce gouvernement une attention particulière pour que des efforts soient faits, et pour que des crédits beaucoup plus intéressants que ceux que nous connaissons aujourd'hui soient accordés.

Créer un esprit olympique, c'est une chose, mais encore faut-il fournir les outils nécessaires pour inciter le public à un meilleur conditionnement physique. Ce ne sont pas tous les Canadiens qui iront aux Olympiques. Cet esprit

de compétition est quand même souhaitable et nécessaire. Encore faut-il fournir les outils nécessaires dans chaque région, dans chaque district, pour inciter ces gens à un meilleur conditionnement physique et leur offrir la possibilité de se conditionner.

Nous savons que comme conséquence, au niveau de la santé des Canadiens, les effets bénéfiques que cela pourrait avoir, et je profite de l'occasion de signaler, puisque nous parlons de millions qui seront utilisés pour des fins de compétition internationale, qu'il est important pour un pays comme le Canada de s'y préparer et de bien s'y préparer. Il est malheureux que nous ayons à nous préparer à la hâte, au dernier moment, où nous allons verser des millions—j'ai une inquiétude—pour avoir des athlètes pas aussi bien préparés que dans certains pays. Et ceux qui pourront faire honneur au Canada, ce sont des athlètes qui ont dépensé et des énergies et des efforts extraordinaires depuis je ne sais combien d'années.

Donc, je pense que nous pouvons et devons profiter de l'occasion pour rappeler au gouvernement que même après ces olympiques, nous avons une responsabilité relativement au conditionnement physique de chaque Canadien, et que cet événement chez nous doit faire réfléchir sur ce manque de préparation, sur ce manque d'intérêt que nous avons manifesté comme législateurs à venir jusqu'à aujourd'hui, et sur l'importance de reprendre le temps perdu pour donner à nos Canadiens un conditionnement physique auquel ils ont droit.

Le gouvernement a ses responsabilités vis-à-vis de ces Jeux olympiques. Nous, comme députés, avons également nos responsabilités, et je crois que l'idée de cette responsabilité est sûrement partagée par tous les députés de cette Chambre. Il est faux de prétendre que parce que nous sommes dans l'opposition nous allons traîner ce débat en longueur, ou que nous allons embêter ce gouvernement. Nous avons des questions à poser; il est normal que l'opposition en pose puisque c'est le jeu de ce Parlement, mais je crois que nous le ferons en toute objectivité, et de façon à informer le public qui a le droit d'être informé.

Maintenant, je dirai que les dés sont jetés, et qu'il faut réussir. Nous aurons ces olympiades au Canada. Or voici la question qui se pose: Est-ce que cela va coûter tel ou tel prix? Cette question est importante, bien sûr. Je pense que nous devons être plus positifs que négatifs, et nous devons tenter d'envisager la possibilité de réussir. Il est important à la face du monde de prouver à cette occasion ce que nous, comme Canadiens, pouvons faire vis-à-vis des compétitions aussi importantes et vis-à-vis un objectif à réaliser aussi important.

Alors, faudra-t-il faire appel à la générosité de tous les Canadiens, à un esprit plus ouvert et à un public plus compréhensif? Bien sûr qu'on pourra toujours faire des comparaisons avec telle ou telle politique, tel ou tel objectif du gouvernement. Nous parlons d'olympiades, nous parlons d'un problème, d'une loi importante, puisqu'elle semble correspondre au succès, et nous avons cette responsabilité comme législateurs, je pense bien, d'aider les responsables et d'encourager et de supporter ces responsables.

Encore une fois, j'espère que ce Parlement appuiera de façon fort honnête, je le répète, de façon rationnelle, de façon pratique également, toute possibilité de financement. Nous ne connaissons pas finalement les coûts précis de ces olympiades, mais nous aurons l'occasion d'obtenir des explications supplémentaires, et nous l'espérons, compte tenu de la nécessité du contexte dans lequel nous nous trouvons pour la réalisation de cet objectif. Je pense que nous devons regarder quand même la possibilité d'être appelés à rendre certains services, et j'espère bien, qu'en tant que députés et responsables vis-à-vis l'intérêt de cet événement, nous saurons répondre à l'appel qui nous sera fait de façon, encore une fois, très objective, et ce pour le plus grand intérêt et le meilleur succès des olympiades pour tous les Canadiens.

[*Traduction*]

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'aimerais simplement faire consigner au compte rendu quelques remarques au sujet de ce bill. J'ai participé au débat la dernière fois et, sauf erreur, je fus le dernier à parler, juste avant l'adoption du bill. Comme l'a dit le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek), nous appuyons le principe et l'esprit des Jeux olympiques. Je ne crois pas qu'il y ait autre chose à quoi nous tenons plus qu'à leur succès à Montréal. Encore une fois, qu'il y ait déficit ou non, c'est une toute autre question. Mais nous voulons vraiment que les Jeux aient lieu et qu'ils soient un succès.

Je crois que nous avons tous partagé les sentiments de nombreux Canadiens, il y a quelque semaines, lorsque certains doutes ont surgi au sujet des Jeux. J'étais désolé pour les membres du COJO d'apprendre les événements qui s'étaient déroulés à Montréal. Les membres du COJO n'étaient pas responsables des grèves, des arrêts de travail, du rapport de la commission de police ni d'aucun autre contre-temps. Nous appuyons le principe et l'idée des Jeux olympiques et nous voulons qu'ils soient une grande réussite. Je suis convaincu qu'il en sera ainsi et que tous les Canadiens seront très fiers de notre contribution aux Olympiques.

J'ai été plutôt étonné de certaines remarques du député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Ces dernières semaines, j'ai pris la parole après lui, de sorte que j'ai maintenant eu l'occasion de m'attaquer à lui, tout comme lui-même ne rate jamais sa chance. J'ai été plus que surpris d'entendre le député dire qu'à son avis les Jeux olympiques n'auraient aucun effet heureux sur la condition physique et la mentalité des enfants canadiens. Cette déclaration me semble très étonnante, étant donné mon expérience que j'aimerais narrer à la Chambre pour illustrer ce que les Jeux olympiques signifient pour moi, en tant qu'individu.

A l'âge de sept ans, j'ai eu la polyomiélite. J'étais estropié, je portais des courroies et marchais avec des béquilles. C'est là une expérience qu'ont connue peu de gens. Pendant ma convalescence, alors que j'étais encore alité, je rêvais des Olympiques. L'un des grands athlètes de cette époque était Glen Cunningham, dont le ministre des Postes, (M. MacKasey) se souvient certainement. Il avait été pris dans un incendie, gravement brûlé aux jambes, et il était devenu infirme. Je me rappelle que ma mère m'a lu une histoire qui racontait la lutte qu'avait menée Glen Cunningham pour se rétablir.

Après plusieurs années d'efforts opiniâtres, et d'exercices durant lesquels je tombais, me faisais des bleus et des égratignures j'ai réappris à marcher. J'ai réappris après quelques années, à courir.

● (1530)

M. Rodriguez: Vraiment touchant.

M. Kempling: Vous ne pouvez pas comprendre parce que vous n'êtes pas passé par là. J'ai donc réappris à courir et, bien que je n'ai jamais atteint la classe olympique, je n'ai jamais cessé d'essayer. Je me souviens de l'exaltation que j'ai éprouvée lorsque j'ai, pour la première fois, gagné

une course d'un mille et lorsque j'ai, pour la première fois, terminé un marathon de 25 milles. C'était pour moi un exploit formidable parce que j'avais eu la polio, cette terrible maladie, que j'avais été invalide et incapable de marcher.

Je n'ai jamais rien connu de plus exaltant que de participer à une manifestation sportive internationale où Glen Cunningham était parmi les participants; j'ai même eu la chance de courir à ses côtés au cours d'une période de réchauffement. Je n'ai pas participé aux Jeux olympiques, mais ceux qui prétendent que les jeux ne favorisent aucunement la santé mentale et physique des jeunes ne connaissent rien de la vie.

Des voix: Bravo!

M. Kempling: Lorsque j'étais enfant, j'ai rêvé de pouvoir participer aux Olympiades. Lorsque l'on a été invalide et que l'on s'en est sorti, on comprend ce que les Jeux représentent pour les jeunes.

J'ai entendu le ministre des Postes (M. Mackasey) et le ministre des Travaux publics (M. Drury), je les prends au mot. J'espère qu'ils tiendront parole et qu'ils apporteront au comité tous les renseignements disponibles.

Pourquoi les députés de ce côté de la Chambre ont-ils des doutes? Pourquoi demandons-nous à connaître un certain nombre de renseignements? Je voudrais ramener le ministre aux séances consacrées au bill C-169. Le bill contenait peu de renseignements. En fait, je suis plutôt surpris que le bill présenté aujourd'hui ne soit pas accompagné d'un document d'information. Ce serait très utile. Malheureusement, je n'en vois pas.

Le bill C-169 n'en apportait pas plus. On y disait que les pièces de monnaie devaient avoir le cours légal du Canada, puis, un peu plus bas, que le ministre serait autorisé à les vendre au rabais. Pour ceux d'entre nous qui avaient une certaine expérience des affaires, il était incompréhensible de vendre à rabais notre monnaie légale. Nous avons eu un entretien mémorable avec le ministre des Postes à l'époque qui est maintenant ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet). Il se souviendra de cette réunion parce qu'elle s'est poursuivie jusqu'à 2 heures du matin. A cette réunion, nous nous étions aperçus qu'une banque suisse devait acheter 100 millions de dollars de monnaie olympique. Il était incroyable qu'en qualité de député, nous ne puissions apprendre des ministres présents à la réunion le nom de la banque suisse. Ils nous ont dit que c'était un renseignement confidentiel qui avait été transmis au COJO.

J'étais de la dernière promotion et j'avais une haute opinion de l'importance des députés. Je trouvais incroyable que nous nous entretenions avec deux ministres de la Couronne qui refusaient de divulguer le nom d'une banque qui négociait l'achat de 100 millions de dollars de monnaie. C'était un renseignement confidentiel. Chaque secrétaire du COJO était au courant, mais les députés qui devaient adopter le projet de loi sur la monnaie ne pouvaient obtenir ce renseignement.

Nous avons bien entendu découvert le nom de la banque, bien connue dans les cercles bancaires. En fait, il ne s'agissait pas d'une vraie banque mais d'une couple de cambistes. Ce n'était pas une banque véritable.

A la suite de cette expérience, nous avons soupçonné que tout ne tournait pas rond puisqu'on nous refusait ce genre d'information. Le bill à l'étude pose le même problème. Mon collègue de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) a soulevé des questions légitimes.

Nous avons l'occasion de tirer les choses au clair lors des réunions de comité. Qu'on dépose les documents sur la table, qu'on nous présente les faits, qu'on dissipe tous les soupçons, qu'on nous donne un relevé des coûts. Le pays, d'un bout à l'autre, manifeste un intérêt croissant pour les Jeux olympiques et les deux ministres responsables doivent dissiper les soupçons qui entourent les Jeux olympiques et les coûts de construction des installations. Je ne dis pas qu'on a fait quelque chose d'illégal ou de mauvais.

M. Mackasey: Puis-je demander une précision? J'espère que je n'ai pas donné l'impression que je puis parler avec autorité du coût d'autre chose que les pièces de monnaie et la section philatélique. Je suis incapable de dire ce que la construction coûtera et j'induirais la Chambre en erreur si je disais que j'ai quelque autorité à ce sujet.

M. Kempling: J'en conviens. Je sais où s'arrête l'autorité du ministre en ce qui concerne le bill et celui qui l'a précédé, mais je lui signale qu'il a l'occasion de parler aux membres du COJO, au maire Drapeau et aux autres personnes concernées. Convoquons-les. Nous pouvons, si nous le voulons, nous entretenir avec eux à huis clos, mais faisons en sorte de savoir où nous allons. Il me répugnerait de penser que nous entreprenons la dernière étape des préparations des Jeux olympiques en étant en proie au doute. Étalons les faits au grand jour.

Si l'on prévoit un déficit de 500 ou 600 millions, qu'on nous le dise. C'est une bonne pratique commerciale que de laisser les gens du COJO tenter d'éviter le déficit ou de le restreindre le plus possible. Je me rends compte que ce n'est pas la charge du ministre, mais il faudrait bien que ce soit la charge de quelqu'un. Je suis au courant de la méthode utilisée pour faire rapport et qui fait intervenir l'Auditeur général du Québec. Au besoin, celui-ci devrait être invité à comparaître.

Je voudrais tant que les Jeux olympiques soient un succès et que les soupçons se dissipent, mais j'ai bien peur que les soupçons soient fondés dans bien des cas. Peut-être les gens du COJO ont-ils été trop préoccupés par certaines choses, la construction sur l'emplacement des Jeux et les grèves notamment, pour songer à nous dire où nous en sommes financièrement. Nous connaissons la politique du gouvernement sur la question de sa contribution, mais bien des gens craignent confusément qu'il arrivera cette fois-ci ce qui est arrivé dans le cas de l'EXPO, que quelqu'un recevra un jour ou l'autre une note de plusieurs centaines de millions de dollars que les Canadiens devront régler.

Les responsables des Olympiques, c'est-à-dire le COJO, le maire Drapeau, l'Auditeur général du Québec et certains ministres de la Couronne se voient actuellement offrir une occasion magnifique de dissiper les nuages de la méfiance, de remettre ce diable de projet sur la bonne voie et de le mener à la réussite. Si nous faisons cela nous aurons beaucoup plus contribué au succès de ces Jeux que si nous adoptions une mesure quelconque sur le monnayage.

Jeux olympiques

M. Rodriguez: Le député me permettrait-il une question? Je sais qu'il appuie le principe des Olympiques et il en a parlé avec chaleur. Le député pourrait-il dire à la Chambre si, dans l'éventualité d'un déficit des Jeux olympiques de l'ordre de 300 millions de dollars, il serait d'accord pour faire payer la facture par les contribuables canadiens?

● (1540)

M. Kempling: J'apprécie toujours les interventions du député. Il ne s'agit vraiment pas là un rappel au Règlement.

M. Rodriguez: C'est une question.

M. Kempling: Le député a invoqué le Règlement. Je voudrais d'abord attendre de voir les résultats du programme. Je suis sûr qu'il y aura un déficit. Je sais que le gouvernement du Québec s'est engagé à appuyer le COJO et le Comité olympique. Je pense qu'il nous faudra attendre de voir quel sera le déficit, et aviser à ce moment-là.

Je suis toujours intrigué par les observations que font les députés néo-démocrates, et la dernière fois que j'ai pris la parole à la Chambre, j'ai dit, je crois, que la seule chose qui permettait alors au député néo-démocrate d'intervenir dans le débat était le fait qu'il possédait un support athlétique et souffrait du pied d'athlète, et je pense que cela s'applique très bien au député de Nickel Belt.

M. Rodriguez: Merci de la réponse, Bill. Elle est vraiment formidable.

M. Kempling: Je sais que le député communiquera ces propos à tous ses commettants; j'espère qu'ils la liront.

Quant au bill, j'avais espéré qu'il donnerait plus de renseignements car le ministre des Postes nous a dit prévoir que la teneur en or d'une pièce d'or serait d'une demi-once environ et celle d'une pièce numismatique d'à peu près une once.

M. Mackasey: D'un quart d'once.

M. Kempling: Un quart d'once et une demi-once. Très bien. Maintenant que nous avons opté pour le système métrique, nous devrions pouvoir parler de grammes. Lorsque ces pièces seront frappées, peut-être pourrait-on indiquer leur teneur en grammes; elles seraient ainsi plus acceptables sur les marchés du monde. Pour ce qui est des pièces qui se fabriquent de nos jours, sauf erreur, pas une ne contient le quart d'une once d'or. La pièce mexicaine de deux pesos et demi contient un peu plus d'une demi-once, mais j'imagine que cette pièce numismatique, d'une demi-once ou de 15 grammes, sera probablement très recherchée des collectionneurs partout dans le monde, surtout en Europe et aux États-Unis. Les responsables devraient vraiment promouvoir la vente de cette pièce sur ces marchés.

Comme on le sait, les Français sont probablement les plus grands thésauriseurs d'or au monde; de plus, avant que les États-Unis n'autorisent leur ressortissants à acheter de l'or, un marché à terme de pièces d'or très important existait à San Francisco. Peu m'importe comment nous réaliserons des bénéfices sur la vente des pièces, mais j'espère que le ministère pourra dévoiler le titre de la pièce. Je remarque que la plupart des pièces d'or en circulation à l'heure actuelle sont en or à 9/10 de fin environ. Le souverain et le demi-souverain britannique sont en or à 9.16/10 de fin et je pense que les pièces de monnaie russe sont en or à 9.92/10 de fin. C'est une teneur en or assez élevée; d'après moi, nous avons là une magnifique aubaine. Je ne pense pas que nous obtiendrons davantage de la pièce olympique proprement dite que de la pièce d'or d'une demi-once. L'expérience nous montrera que nous bénéficierons probablement plus de la pièce d'une demi-once.

Je termine car je crois comprendre que nous tenons à franchir l'étape de la deuxième lecture aujourd'hui. Je le répète, les ministres acceptent de se montrer ouverts et francs avec nous, francs et sérieux. J'espère qu'ils inciteront les membres du COJO, le maire de Montréal et l'Auditeur général du Québec à comparaître devant le comité. Tirons les choses au clair. Remettons le projet sur la bonne voie et allons-y.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.)

* * *

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

MODIFICATION PRÉVOYANT LA COMMUNICATION DES DOCUMENTS DOUANIERS AU MINISTRE

L'hon. Mitchell Sharp (au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce) propose: Que le bill S-15, tendant à modifier la loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, le projet de loi, qui nous revient du comité, a pour objet de venir en aide aux entreprises canadiennes en leur fournissant des renseignements que la loi actuelle ne les autorise pas à posséder, en ce qui a trait aux importations en particulier, par exemple, sur la quantité d'articles d'importation qui entrent au Canada, etc.

Si je comprends bien, l'objet de ce bill est de garantir qu'une certaine information statistique leur soit disponible pour ces travaux afin de leur permettre d'évaluer . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Règlement.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je pensais que le député posait une question.

M. Baker (Grenville-Carleton): Non, monsieur l'Orateur. J'en suis désolé.

M. l'Orateur adjoint: Lors d'une motion d'acceptation, il n'y a pas de débat. Si le député souhaite faire quelques commentaires sur le bill même, il devra attendre la troisième lecture.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur adjoint: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Dès maintenant.

L'hon. Mitchell Sharp (au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce) propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas faire perdre de temps à la Chambre, mais j'espère que mes propos de tout à l'heure seront considérés comme ayant été tenus à cette étape-ci du débat.

Il s'agit en réalité d'une modification visant à aider les hommes d'affaires canadiens à livrer concurrence à d'autres pays et à d'autres hommes d'affaires étrangers qui importent des marchandises au Canada. Il s'agit peut-être également d'une disposition visant à réduire, à longue échéance, la quantité des produits importés. Voilà pourquoi nous avons l'intention d'accorder notre appui au bill.

● (1550)

[*Français*]

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, il est présentement possible d'obtenir certains renseignements en vertu des articles 6 et 23 de la loi sur Statistique Canada. Mais grâce à l'amendement proposé, il serait possible d'aller puiser beaucoup plus de renseignements qui seraient très profitables au monde des affaires, et cela nous mettrait presque au niveau de pays comme les États-Unis et la Grande-Bretagne. Mais actuellement, comme mon préopinant l'a dit, il est possible, et il a bien dit «en loi» d'obtenir certaines données. Grâce à l'amendement proposé, ce serait plus facile, et nous pourrions obtenir beaucoup plus de renseignements.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES EXPLOSIFS

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LE CONTRÔLE STRICT DE L'ACHAT, DE LA POSSESSION ET DU TRANSPORT DES EXPLOSIFS

L'hon. Mitchell Sharp (au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le bill S-17, tendant à modifier la loi sur les explosifs, dont le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur adjoint: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: De l'assentiment de la Chambre, immédiatement.

L'hon. Mitchell Sharp propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'intention de voter contre le bill à l'étape de la troisième lecture, mais il y aurait lieu de signaler au sujet de l'article 1er, qu'il s'agit d'un de ces bills qui tendent à faire concorder une loi avec les règlements. Je crois savoir que cette question soulève certaines difficultés, mais nous semblons prendre l'habitude d'insérer beaucoup plus de dispositions dans les règlements que dans les lois, et il faudrait le signaler chaque fois. Nul doute que ce genre de mesure s'impose en raison du principe en cause. J'aimerais faire cette mise en garde au moment où nous abordons la troisième lecture. Nous cédons peut-être trop souvent au gouvernement par décret du conseil. Ce n'est que le plus récent exemple dans cette triste histoire de légiférer par voie de règlement. Avant que le bill soit adopté, j'aimerais faire consigner cette mise en garde.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je prends note des remarques de l'honorable député. J'apprécie le fait qu'il ait annoncé que son parti appuiera ce projet de loi. Je ne manquerai pas de porter à l'attention du ministre responsable ce *caveat* présenté par le député. Il est essentiel de dire que ce projet de loi a pour but foncièrement de moderniser la terminologie de cette loi, d'assurer un contrôle beaucoup plus efficace sur les achats et la possession des explosifs et finalement d'augmenter certaines pénalités. Je pense qu'il est également important de constater que cette loi fera une offense le fait de laisser les explosifs n'importe où.

Quant aux remarques plus précises du député, je pense que tout le gouvernement en prendra note.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MESURE MODIFICATIVE PORTANT SUR LES DÉFINITIONS, LES POUVOIRS DES ENQUÊTEURS ET LES INFRACTIONS

L'ordre du jour appelle:

Suite du débat à l'étape du rapport du bill C-2, loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et abrogeant la loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. Sharp: Devrions-nous déclarer qu'il est 4 heures et passer aux initiatives parlementaires?

M. l'Orateur adjoint: La Chambre consent-elle à ce que nous déclarions qu'il est 4 heures?

Des voix: D'accord.

(Le débat est reporté.)

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 4 heures, la Chambre passe aux initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit l'étude des bills publics, des avis de motion et des bills privés.

M. Abbott: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. On s'est entendu, je crois, après consultation, pour passer aujourd'hui, durant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, au débat de la deuxième lecture du bill S-24 que je parraine.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre consent-elle à ce que nous passions au bill S-24, inscrit au *Feuilleton* au nom du député de Mississauga (M. Abbott), et que tous les bills qui le précèdent gardent leur place au *Feuilleton*.

Des voix: D'accord.

BILLS PRIVÉS

[*Traduction*]

LA BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DU CANADA

M. A. C. Abbott (Mississauga) propose: Que le bill S-24, tendant à constituer en corporation la banque commerciale et industrielle du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur l'Orateur, je propose que le bill S-24, tendant à constituer en corporation la banque commerciale et industrielle du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Ce bill est conforme aux dispositions de la loi sur les banques. Il a été modifié par le Sénat, pour faire retrancher du nom de la banque l'adjectif «national», auquel s'opposaient certaines autres institutions financières.

Les parrains de la banque proposée sont Boyd, Stott et McDonald Limitée, institution financière de bonne réputation, qui a une longue expérience sur le marché financier canadien et un sens aigu du rôle des banques et des sociétés d'assurance, de fiducie ou de prêt qui y évoluent.

Six éminents Canadiens dignes de confiance sont proposés comme directeurs provisoires; si le bill est adopté en deuxième lecture, ils assisteront à la séance du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Sans abuser du temps à la Chambre, j'aimerais exposer brièvement la situation bancaire actuelle du Canada.

Comme tous les députés le savent, l'industrie bancaire, au Canada, est dominée par de grandes banques prospères, réunissant au total quelque 7,000 succursales. Ce système assure à presque tous les Canadiens un accès facile aux services bancaires. Le système bancaire du Canada suit le développement du pays. Il est donc maintenant évident qu'il y a place pour la spécialisation dans le domaine bancaire, afin de compléter le système. A preuve la récente expansion des banques étrangères qui se livrent à des affaires commerciales spécialisées.

Le principe primordial sur lequel sera fondée la Banque industrielle et commerciale du Canada est qu'elle s'occupera d'affaires commerciales au lieu de donner tous les services qu'offre une banque. Elle n'aura pas de nombreuses succursales, quelques-unes situées dans les centres commerciaux stratégiques du Canada.

L'administration de la banque sera spécialisée de façon à répondre aux besoins locaux.

La politique de prêt sera spécialisée et orientée principalement vers les prêts aux petites entreprises et les prêts commerciaux destinés à la construction, au financement complémentaire des nouvelles entreprises ou au financement des entreprises d'exploitation des ressources.

Les dépôts proviendront des marchés financiers plutôt que des clients.

Aux termes du bill S-24, la Banque commerciale et industrielle du Canada aura un capital social de 40 millions de dollars en actions d'une valeur au pair de $10 chacune. Les commanditaires projettent d'obtenir une souscription initiale de 22 millions.

La première offre de souscription sera faite aux établissements financiers canadiens, principalement aux caises de pension en fiducie.

Aspect très important, la banque aura son siège social dans la ville de Vancouver. Étant l'une des régions métropolitaines qui croissent le plus rapidement en Amérique du Nord et la troisième ville du Canada, elle est pour les commanditaires l'emplacement idéal.

Les députés auront sans aucun doute des questions à poser avant l'adoption du bill. On espère que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques pourra faire ces vérifications avant la troisième lecture.

● (1600)

M. Bill Clarke (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je prends part au débat sur le bill S-24, présenté par mon collègue le député de Mississauga (M. Abbott), un membre éminent de son caucus.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il y en a quelques-uns.

M. Clarke (Vancouver-Quadra): A titre de membre du comité des finances de notre parti et de représentant d'une circonscription de Vancouver où s'établira le siège social de la Banque commerciale et industrielle du Canada, je m'intéresse tout particulièrement au bill. Je me vois cependant dans l'obligation de reprocher au gouvernement fédéral ses actions passées ou son inaction dans le domaine bancaire. Le gouvernement fédéral a négligé l'Ouest dans bien des domaines, dont le moindre n'est pas celui des banques.

Il n'y a pas tant d'années, on a refusé la demande de constitution en corporation de deux banques qui auraient exercé leur activité surtout dans l'Ouest du Canada. Lorsque le gouvernement de la Colombie-Britannique a voulu, il y a quelques années, se porter acquéreur d'intérêts minoritaires dans la Banque de la Colombie-Britannique que l'on se proposait de créer et ce, en vue d'en assurer le succès, il n'en a pas obtenu la permission. Malgré cela, la Banque de la Colombie-Britannique, lancée avec l'appui

moral du gouvernement provincial, fait maintenant d'excellentes affaires et répond aux besoins des Canadiens de cette province.

Cela n'a pas suffi à notre nouveau premier ministre, puisqu'il a annoncé, il y a tout juste un mois, la création d'une nouvelle institution bancaire pour répondre aux besoins financiers des habitants de sa province. Incapable d'investir dans une banque ou d'en créer une, le gouvernement entend constituer la British Columbia Savings and Trust qui, selon le premier ministre, offrira aux habitants de la Colombie-Britannique la possibilité d'avoir réellement recours à une institution bien différente des organismes financiers traditionnels.

Qu'a fait le gouvernement fédéral? L'automne dernier, face à des pressions exercées de toutes parts, le ministre des Finances (M. Turner) a présenté le bill C-7 dont la première lecture a été donnée le 3 octobre dernier. Le bill a pour double objectif de permettre aux banques de se constituer par la voie ordinaire des lettres patentes plutôt que par une loi spéciale du Parlement, et de permettre à un gouvernement provincial de détenir jusqu'à 10 p. 100 des actions du capital d'une banque. C'est là une excellente mesure, peut-on dire, et sans vouloir lier de quelque façon mon parti en faveur du bill C-7, je dirai que je suis d'accord. Mon parti ne s'est pas encore prononcé sur le bill C-7 parce que, comme chacun le sait à la Chambre, seuls les projets de loi que le gouvernement propose de débattre peuvent être examinés. Jusqu'à ce que le gouvernement présente le bill C-7 en 2e lecture, pour ensuite en proposer l'étude en comité, il faut suivre la vieille procédure surannée. Ce n'est pas en gardant un bill au *Feuilleton* pendant huit mois que l'on va améliorer le système bancaire.

C'est l'inaction du gouvernement qui a provoqué le débat d'aujourd'hui. On pourrait être porté à penser qu'il y a trop de banques, mais il faut voir quelles régions sont bien servies et lesquelles ne le sont pas. Encore récemment, l'approbation du siège social—c'est-à-dire du siège social situé dans l'Est—était nécessaire pour consentir des prêts d'affaires assez peu importants à des entreprises de Vancouver. Les limites légales ont été relevées, mais le total des crédits disponibles est toujours subordonné aux besoins de l'Est.

La Banque commerciale et industrielle du Canada dont on envisage la fondation a l'appui d'un groupe extrêmement actif et manifestement très compétent. Ce groupe comprend la société d'assurance hypothécaire du Canada, constituée en société par une loi du Parlement en 1963 et qui contribue à assurer les hypothèques consenties par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Cette société a permis la création de prêts assurés à un taux élevé et a éliminé en grande partie l'ancienne deuxième hypothèque à taux d'escompte et à coût élevés.

Le groupe qui propose l'établissement de cette nouvelle banque a également découvert de grandes quantités de fonds communs à utiliser dans l'Ouest. On est redevable de cette découverte à la Morguard Trust Company et à sa filiale, la Morguard Investment Services Ltd., fondée en 1966. Depuis lors, la compagnie a investi les deux tiers de son capital, environ 400 millions de dollars, dans des prêts hypothécaires dans l'Ouest et près de 200 millions de dollars ont été recueillis dans l'Ouest pour fins hypothécaires.

Or, ces hommes perspicaces ont découvert d'autres besoins qu'ils comptent satisfaire. La nouvelle Banque Commerciale et Industrielle du Canada sera une banque d'hommes d'affaires, et mon collègue de Mississauga en a exposé, en y apportant des détails, certaines des activités envisagées. Il y a lieu de noter qu'elle appartiendra à des hommes d'affaires, qui l'exploiteront et qui feront des affaires avec d'autres hommes d'affaires. Les gestionnaires de vastes fonds de pension ou d'autres fonds cherchent à placer des capitaux dans une institution semblable à la Banque Commerciale et Industrielle du Canada dans laquelle ils peuvent avoir confiance. Ce n'est pas l'intention des promoteurs, si je puis me servir de cette expression dans le sens que lui donnent les hommes d'affaires, de chercher à attirer l'investisseur moyen, le particulier, et les actions de cette nouvelle banque ne seront pas cotées en bourse.

Les administrateurs d'entreprises locales de l'Ouest cherchent une banque d'affaires qui puisse répondre à leurs besoins. Comme je l'ai dit, dans certains cas les hommes d'affaires de l'Ouest ont eu de la difficulté à obtenir des prêts, simplement parce que les banques importantes accordaient la priorité à l'Est.

La nouvelle banque se lancera sur des marchés assez complexes, mais elle ne sera pas forcée à l'extrême prudence qui est imposée aux banques de dépôt. Selon moi, elle sera mieux en mesure d'aider les hommes d'affaires. Elle sera aussi constamment utile à l'homme d'affaires ordinaire qui aura besoin de capitaux supplémentaires pour une courte période, car l'approbation sera donnée sur place.

Pour toutes ces raisons, et pour d'autres qui seront peut-être exprimées plus tard, j'espère que ce bill recevra l'appui de tous les députés, pour pouvoir ensuite être étudié par le comité permanent.

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, en général, je ne vois guère l'utilité de créer de nouvelles banques à charte au Canada car, au cours des ans, il est devenu évident que ces banques ne sont pas prêtes à prendre certains risques qui s'imposent dans une société progressiste. Nous avons donc besoin, dans le secteur bancaire, de gens disposés à prendre de plus grands risques que ne peuvent le faire normalement les banques à charte, et à consentir des prêts aux hommes d'affaires à des conditions que les banques n'accepteraient pas habituellement. C'est pour cette raison que j'appuie le projet de loi en deuxième lecture et je propose qu'il soit renvoyé au comité où des questions importantes pourraient être soulevées.

Après avoir entendu l'orateur précédent dire que nous avons besoin d'institutions bancaires locales dans l'Ouest, j'espère que, lorsque le gouvernement de la Colombie-Britannique présentera à la Chambre une demande en vue de la création d'une banque que lui-même constituerait en société, il recevra autant de bienveillance et de compréhension de la part de la Chambre que la proposition actuellement à l'étude.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne sais si les autres députés le savent, mais je pense que la Chambre a convenu de passer maintenant à l'étude en deuxième lecture de mon bill, le bill C-249.

M. Guay (Saint-Boniface): Et de débattre la question des pensions des employés des chemins de fer dont fait état mon bill, le bill C-325 tendant à modifier la loi sur les normes des prestations de pension.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Les députés ont entendu la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). La Chambre consent-elle à étudier le bill C-249, inscrit au *Feuilleton* au nom du député?

Des voix: D'accord.

● (1610)

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, les députés de ce côté-ci de la Chambre sont d'accord. J'aimerais demander au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) s'il accordera la même considération à mon bill sur les pensions des employés des chemins de fer le moment venu?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord, monsieur l'Orateur, mais ce n'est pas mon consentement, mais celui des ministériels qui est nécessaire.

M. Guay (Saint-Boniface): Je crois que le vôtre est indispensable.

M. l'Orateur adjoint: Je crois qu'il s'agit d'une sorte de compromis. Les députés sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MODIFICATION PRÉVOYANT DEUX JOURS FÉRIÉS SUPPLÉMENTAIRES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose: Que le bill C-249, tendant à modifier le Code canadien du travail (disposition créant dix jours fériés payés), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

—Monsieur l'Orateur, il y a de nombreuses années que ce bill est proposé à la Chambre d'une façon ou d'une autre. La Chambre semble bien disposée cet après-midi. Elle a déjà adopté un bill et l'a renvoyé au comité. Il y a eu d'autres manifestations de bonne volonté. On peut toujours espérer que le présent bill sera au moins renvoyé au comité à 5 heures ce soir.

Le bill vise à ajouter deux jours de congé à ceux que le Code canadien du travail prévoit déjà. Je pourrais peut-être signaler que la loi au sujet des jours fériés au Canada est pas mal embrouillée. D'abord, il y a les jours fériés qui relèvent du gouvernement fédéral et ceux qui relèvent des provinces. Puis, il y a les jours que la loi désigne simplement comme jours fériés. Dans le cas du Code canadien du travail, une disposition stipule que certains jours sont considérés comme jours fériés et que les travailleurs ont congé ces jours-là sans perdre leur salaire. Le Code du travail contient aussi une disposition selon laquelle les travailleurs doivent être rémunérés au taux des heures supplémentaires s'ils doivent travailler ces jours-là. C'est précisément le Code canadien du travail que le bill que je présente cet après-midi vise à modifier.

Je signale encore que le gouvernement fédéral s'occupe des questions ouvrières qui concernent environ 10 p. 100 de la population active. Les autres 90 p. 100 des travailleurs du Canada sont visées par les lois ouvrières provinciales. La distinction est établie dans une partie assez longue de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Si je puis résumer un peu ces dispositions, en règle générale, les travailleurs dans les industries comme les chemins de fer, les compagnies de navigation, les communications, les banques et ainsi de suite, soit les entreprises qui sont nettement nationales et qui dépassent manifestement les limites des provinces, relèvent des lois ouvrières fédérales. Par conséquent, les jours de congé des cheminots, des commis de banque et de certains autres groupes d'employés relèvent des lois fédérales.

Chaque province établit ses propres lois au sujet des congés et décide si les travailleurs gagneront plus d'argent s'ils doivent travailler un jour férié. Cependant, règle générale, les lois provinciales se rapprochent beaucoup de la loi fédérale. Dans certains cas, la loi provinciale est plus avantageuse que la loi fédérale. Dans d'autres, c'est le contraire.

Je tenais à faire d'abord ces quelques observations non pas dans l'espoir que l'adoption du bill réglera la question des jours de congé pour tous les travailleurs canadiens, mais parce que j'espère que cela contribuera à établir la tendance générale. Si nous pouvons stipuler que les 10 p. 100 des travailleurs qui relèvent des lois fédérales auront 10 jours de congé dans l'année, c'est-à-dire qu'ils seront payés davantage s'ils doivent travailler ces jours-là et qu'ils ne perdront pas une partie de leur salaire s'ils ne travaillent pas, avant longtemps les lois provinciales du pays contiendront les mêmes dispositions.

J'aimerais dire un mot ou deux au sujet de l'histoire de ce bill. Lorsque des dispositions concernant les jours fériés ont été prévues au code du travail, le ministre du Travail d'alors qui est maintenant le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) avait prévu sept jours fériés. C'est ainsi qu'on les appelle dans cette mesure. Autrement dit, les travailleurs pouvaient s'absenter sept jours ouvrables sans perte de salaire ou s'ils devaient travailler ces jours-là, ils étaient rémunérés au taux double ou triple.

Quand le bill a été étudié à la Chambre, en comité plénier, nous avons pu y faire ajouter un congé de plus, le jour du Souvenir. C'est actuellement un jour de congé légal. Le code canadien du travail prévoit huit jours fériés. Les travailleurs ont huit jours de congé sans perte de salaire ou, s'ils doivent travailler ces jours là, ils sont rémunérés aux taux des heures supplémentaires.

J'aimerais vous donner la liste de ces journées de congé. Tout le monde les connaît. Mais avant de le faire, j'aimerais vous faire remarquer que dans la loi actuelle, on peut substituer une autre journée à n'importe lequel de ces jours fériés. Par exemple, au Québec la Saint-Jean Baptiste peut remplacer l'une ou l'autre de ces journées. Les jours désignés dans le code canadien du travail sont le premier jour de l'an, le vendredi saint, le jour de Victoria, c'est ainsi que la loi désigne le 1er juillet, la fête du Travail, le jour d'action de grâces, le jour du Souvenir et le jour de Noël.

Peu après que la loi ait donné cette liste de huit jours fériés j'ai voulu présenter un bill pour en ajouter un neuvième. J'ai voulu proposer l'équivalent du jour férié observé dans la plupart des régions du Canada le premier lundi d'août. Je me souviens bien des débats qui ont eu lieu au sujet de ce bill. En fait, un député d'en face qui participait plus souvent alors aux débats sur des mesures d'initiatives parlementaires, y avait pris part.

Lorsque j'ai demandé que le neuvième jour férié tombe en août, les fanatiques du ski ont demandé pourquoi on ne le mettrait pas en février. Je crois avoir répondu que, si on le fixait en février, il se trouverait d'autres personnes pour demander qu'il soit en août. Comme les avis étaient partagés, nous avons fait un compromis fort simple. Lorsque j'ai présenté le bill l'an dernier, j'ai fixé un jour en août et un jour en février.

On a également discuté du nom à donner à ce jour. Nous, les députés de l'opposition, nous nous heurtons toujours à ce genre de difficulté. Si bonnes que soient nos propositions, il se trouve toujours quelqu'un sur les bancs de l'autre côté de la Chambre pour les critiquer ou proposer autre chose. J'ai donc décidé de répondre à ces objections en élaborant un bill qui prévoit un jour férié supplémentaire en août et en février sans en préciser, tout au moins dans le bill, la date ou le nom. A mon avis, il y aurait deux façons d'y arriver, soit par proclamation ou encore par décision du comité auquel le bill peut être renvoyé. Autrement dit, je désire obtenir un jour férié en février et en août pour les travailleurs qui relèvent du Code fédéral du travail, quel qu'en soit la date ou le nom.

● (1620)

Monsieur l'Orateur, je demande depuis des années l'établissement de ces deux jours fériés supplémentaires. Entre-temps, d'autres députés, en particulier un de mes anciens collègues, en ont proposé divers autres pour le mois de février; le député de Hillsborough (M. Macquarrie) a demandé l'établissement d'un jour férié en l'honneur de l'anniversaire du premier des premiers ministres du Canada. Il y en a eu plusieurs autres—le jour du Patrimoine canadien, le jour du Drapeau canadien, et ainsi de suite.

Il y a un an ou deux, plusieurs de ces bills ont été renvoyés au comité compétent qui a accepté un compromis ou un consensus, selon lequel il devrait y avoir un jour de février qui soit appelé le jour du Patrimoine canadien. Il s'en est fallu de peu qu'il soit adopté à la dernière législature. Le comité a présenté un rapport à cet effet et nous étions en route, mais nous ne sommes jamais arrivés. Au cours de la présente législature, le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) a pris sur lui de présenter un bill privé, le bill C-208; sauf erreur, ce bill reprend précisément ce que le comité avait recommandé à la dernière législature et propose un congé en février, le jour du Patrimoine canadien.

Je crois que c'est une ironie du sort que son bill, le bill C-208, ait fait de bons progrès. Il a franchi l'étape de la 2e lecture, celle du comité permanent et le rapport a été présenté. Il a franchi l'étape du rapport et il lui reste maintenant celle de la 3e lecture, mais pour une raison ou pour une autre, le député ne paraît pas disposé à en proposer la 3e lecture.

Sur le feuillet qui nous est distribué et qui dit ce qu'il faut faire pendant l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire, je vois son nom. Aujourd'hui il est censé répondre à la motion de deuxième lecture du bill C-249. Je ne veux pas dire qu'il y ait conflit d'intérêts et qu'il va s'opposer à mon bill simplement parce qu'il veut présenter le sien. S'il voulait proposer que son bill—C-208—soit lu pour la troisième fois et qu'il y ait possibilité d'en disposer, je me tairais et le laisserais faire. Pourtant, il n'a pas l'air de vouloir prendre la parole, puisqu'il ne se lève pas.

Ceci dit, monsieur l'Orateur, ce que je désire faire comprendre à la Chambre c'est que, à mon sens, il ne serait pas déraisonnable de ma part de demander que mon bill ou le sujet dont il traite soit renvoyé au comité pour qu'il examine davantage toute cette question. Si on me disait que la seule différence qui existe entre mon bill et celui inscrit au nom du député de Windsor-Walkerville est que le sien prévoit un jour férié en février et le mien en février et août, je signalerais que ce n'est pas là la seule différence.

Le bill du député ne fait qu'inscrire le jour du Patrimoine parmi les jours fériés. Il y aurait des proclamations, de beaux discours, des manifestations patriotiques, etc. Mais rien n'est prévu pour faire payer ce jour qui sera désormais chômé. Et il n'y est pas prévu que ceux qui travailleraient ce jour-là seraient rénumérés au taux des heures supplémentaires. Voilà la différence.

Mon bill, outre qu'il institue deux congés, l'un en février et l'autre en août, au lieu d'un seul, les faits inscrire au Code canadien du travail. Il leur confère donc le bénéfice des dispositions prévues par cette loi à l'égard des congés payés. Puisque le député de Windsor-Walkerville ne fait pas autant avec son bill C-208 que je le désirerais, j'aimerais donc que mon bill soit renvoyé au comité pour qu'on y examine deux points. Le premier est qu'on ajoute un autre jour à la liste, et le deuxième est qu'on fasse figurer les deux jours parmi les congés payés auxquels ont droit les ouvriers du pays, au taux de rémunération des heures supplémentaires pour ceux qui travailleront.

Voilà la situation, monsieur l'Orateur. On pourra dire que beaucoup de Canadiens disposent déjà d'un congé au mois d'août, et demander pourquoi il faut l'insérer au code. C'est que justement il n'y figure pas, et donc il ne constitue pas un congé payé pour les cheminots et les autres travailleurs qui ressortissent au Code. Ce jour n'est férié que dans les villes où l'autorité municipale en décide ainsi. Mais quant à savoir s'il est un congé payé, ce sont les négociations collectives ou autres ententes entre patrons et ouvriers qui en décident. Pour que tous aient droit à un véritable congé, c'est-à-dire à un congé payé, il faut que ce jour soit prévu dans un code, comme les huit que j'ai indiqués pour le Code fédéral, ou comme ceux qui sont énumérés dans les codes provinciaux du travail.

J'ai entendu fuser des plaisanteries quand j'ai annoncé que je présentais un bill aujourd'hui. On m'a demandé ce que je cherchais à faire abolir. Eh bien, pour une fois, je ne suis pas en veine d'abolition. Je désire faire établir quelque chose, à faire instituer qu'il y ait au moins dix congés payés au Code canadien du travail, au bénéfice des ouvriers régis par ce code. Et je désire que l'exemple soit suivi par les provinces.

J'ai l'impression, monsieur l'Orateur, que personne à la Chambre ne s'oppose à l'idée d'augmneter le nombre de jours fériés. J'ai l'impression que personne ne s'oppose à l'idée que, si les gens doivent avoir des congés, ils doivent être payés pour ces jours-là. Je sais par contre que le bill n'a pas autant de chances qu'on pourrait l'espérer d'être adopté d'ici une demi-heure. Mais la question pourrait certes être approfondie, en même temps que le bill peut-être, ou encore, faire l'objet d'une étude au comité permanent compétent.

C'est là un autre chapitre dans la longue lutte pour obtenir un nombre suffisant de congés payés. A mon avis, un congé payé en août est sûrement une excellente idée, comme aussi un congé en février, pour briser la longue période qui va de Noël au Vendredi saint. J'espère que, d'une façon ou d'une autre, la Chambre exprimera son appui cet après-midi et acceptera de renvoyer le bill ou encore le sujet du bill au comité permanent concerné.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté très attentivement le discours du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui, pendant tout le temps qu'il a passé à la Chambre, n'a jamais cessé d'essayer d'améliorer le sort des Canadiens, que l'on pourrait considérer comme des défavorisés; je ne pense pas que personne ait fait plus que lui à cet égard.

Moi aussi je pense que ce ne serait pas nécessairement une mauvaise chose que d'accorder deux jours de congé de plus par an—rémunérés, comme il l'a dit—et de donner un supplément raisonnable à ceux qui devraient travailler ces jours-là. Ce serait avantageux à une époque où la société devient complexe et où bien des activités professionnelles deviennent routinières et ennuyeuses, et certaines même abrutissantes, à en croire certains ouvriers de chaînes de montage.

Je voudrais dire un mot sur une forme différente de congé, que nous pourrions examiner quand nous étudierons ce bill, si jamais il se rend en comité ou si la question est étudiée en comité. Il s'agit de la signification réelle de mot «congé». Je ne parle pas nécessairement du sens religieux, mais un congé peut avoir une connotation religieuse. Il peut avoir une connotation nationale. C'est un jour de célébration quelconque. Ce n'est pas seulement un jour de loisir; c'est un jour de célébration.

● (1630)

Si l'on veut désigner un jour, en février ou en août, nous devrions y penser comme à un jour de célébration par les Canadiens qui vivent dans un pays riche par comparaison à d'autres pays du monde, non pas seulement au ses monétaire mais au sens des avantages dont ont hérité ses habitants. Je veux parler de notre mode de vie démocratique, de l'importance de nos institutions, de notre droit de différer d'opinions avec les autres. Toutes ces choses sont importantes pour les gens qui vivent en société et d'autres qui vivent dans de nombreux autres pays du monde ne peuvent en jouir. En fait, nous sommes une minorité parmi les nations du monde.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Si nous pensons à un jour de congé dans ce sens, nous devrions le consacrer à célébrer la richesse dont nous jouissons en donnant bénévolement quelque chose en retour à notre pays. Nous donnons quelque chose à notre pays lorsque nous payons nos impôts, lorsque nous accomplissons les tâches qui nous sont confiées en tant que Canadiens. Nous donnons quelque chose à notre pays chaque fois que nous nous engageons dans une activité communautaire. Mais ces apports ont tendance à être isolés. Il n'y a aucune coordination nationale. On pourrait donc accomplir beaucoup en remplaçant ces tentatives isolées par des activités coordonnées pour en faire un jour national de célébration.

J'espère que durant l'étude du bill, on pourra instituer le jour national du développement communautaire, jour où nous nous occuperons bénévolement de développer nos collectivités. Nous nous préoccupons, je suppose, de ce que notre société devient un endroit où il devient moins agréable de vivre, alors que nous entassons de plus en plus de gens sur une superficie de plus en plus restreinte. Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) dit qu'il cherche à résoudre les problèmes urbains et c'est ce qu'il doit faire.

Nous polluons l'air avec nos déchets de la même façon que nous polluons nos eaux. Nous dénudons notre pays de ses arbres. Nous pourrions songer à instituer un jour des arbres où chacun d'entre nous déciderait de planter un arbre quelque part. Nous pourrions aussi participer bénévolement au nettoyage méthodique d'une propriété publique ou des rivières, ruisseaux et autres cours d'eau. Nous pourrions aussi nous souvenir des graves invonvénients auxquels font face certains de nos concitoyens, nos enfants arriérés qui ont particulièrement besoin de soins mais qui n'en reçoivent guère.

En ce sens, je le vois, non pas nécessairement comme un jour de repos, mais comme un jour de travail bénévole, un jour d'engagement. Pour ceux qui ne peuvent prendre part à cet engagement bénévole, peut-être pourrions-nous puiser à même nos salaires une offrande que nous verserions à un organisme de bienfaisance de notre localité. Ce serait une véritable célébration de la situation heureuse dans laquelle nous nous trouvons au pays. Les organismes dont je parle ont été créés pour aider non pas les fortunés, les nantis, mais les défavorisés. Ceux qui ont la capacité et la chance de travailler pourraient peut-être faire ce genre de contribution. Les autres, jeunes ou vieux, pourraient participer au développement de leur localité de l'une ou l'autre des façons que je propose.

Pensez à la joie des personnes âgées si, un de ces jours, chaque Canadien se faisait un devoir—les députés le font tout le temps—de visiter un hôpital ou un foyer pour vieillards. Hier, j'étais dans un de ces foyers de ma circonscription, un de ceux où les pensionnaires sont tout à fait impotents. Ce fut une grande joie; ce fut une très grande joie pour beaucoup de gens. C'était la première fois depuis longtemps que ces gens voyaient un groupe s'amuser. Ils vivent dans la douleur et souvent dans la solitude. Imaginez quelle contribution ce serait pour notre pays et pour ces personnes défavorisées si chaque Canadien acceptait de renoncer à un congé, à une journée devant sa télévision, sur le terrain de golf ou sur le court de tennis, ou à une journée au chalet, pour visiter un citoyen défavorisé?

Je ne sais pas si des députés ont eu l'occasion, comme moi, de visiter un hôpital et de parler à une personne qu'ils n'avaient jamais rencontrée auparavant. Le seul fait de recevoir de l'attention de quelqu'un signifie beaucoup pour ces personnes. Si chacun d'entre nous posait un tel geste, nous apporterions en une seule journée plus de joie dans le monde que nous ne pouvons l'imaginer.

J'ai la chance, avec mes enfants, de vivre dans un endroit où les hommes et les femmes consacrent leurs loisirs à entraîner les garçons et les filles à des choses aussi futiles que le hockey, le football et le softball. Ils le font de plusieurs façons. Quelle différence constaterions-nous si chaque Canadien s'intéressait ce jour-là aux jeunes qui s'efforcent d'exceller et de se dépasser sainement dans les sports. Peut-être pourrions-nous nous engager de façon organisée en essayant de nous connaître les uns les autres et d'apprécier les différences qui existent dans notre pays, en connaissant les gens différents de nous, les nouveaux arrivés, qui veulent apporter au pays autant que les autres.

J'ose même dire, monsieur l'Orateur, que nous pourrions même organiser une sorte de journée d'information concernant l'activité parlementaire. Cela serait peut-être utile étant donné ce qui se passe depuis quelque temps. Je suis consterné, chaque fois que je vais dans les écoles ou que je m'adresse aux membres de certains organismes, en constatant à quel point les gens connaissent peu le rôle et le fonctionnement du Parlement. Je sais que certains députés essaient d'éduquer nos jeunes, mais de nombreux Canadiens pourraient venir ici étudier et observer sur place le fonctionnement de cette institution ou celui des assemblées provinciales.

J'ai déjà abordé un certain nombre de sujets, mais si nous voulons nous accorder une journée de congé, je crois qu'il importe de ne pas la perdre, afin qu'elle soit de quelque bénéfice au pays. Un jour de congé n'est jamais perdu sur le plan personnel, encore faut-il qu'il ne le soit pas non plus pour le pays. Si nous voulons étudier ce bill, faisons-le en pensant à servir la collectivité, les gens qui la composent et leurs nobles institutions, ne pensons pas uniquement à notre progrès personnel.

● (1640)

J'aimerais connaître le point de vue des autres députés, surtout celui du député de Saint-Boniface (M. Guay), étant donné sa participation habituelle aux débats de la Chambre. Je sais que le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) a aussi des idées à ce sujet.

Si nous voulons vraiment nous accorder ce congé supplémentaire, dont nous avons peut-être besoin, je ferai observer à la Chambre, par votre entremise, monsieur l'Orateur, que le pays a beaucoup plus besoin des efforts produits en ce jour de congé que nous n'avons besoin du congé lui-même.

Code du travail

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que je sois en conflit d'intérêts ici cet après-midi et je dois dire que j'ai éprouvé beaucoup de plaisir à voir le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) soutenir aussi fermement mon bill C-208.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Alors, adoptons le bill!

M. MacGuigan: La raison pour laquelle j'interviens cet après-midi n'a rien à voir avec ce projet de loi; comme celui-ci a pour objet de modifier le Code canadien du travail, il est de mon devoir, en ma qualité de secrétaire parlementaire du ministre du Travail, de prendre la parole dans ce débat.

J'accueillis favorablement les bonnes intentions et l'appui de la Chambre à l'égard du projet de loi et j'espère que ce dernier passera en troisième lecture et qu'il sera adopté ici. Si je comprends bien il se peut même que le gouvernement prenne des initiatives dans ce domaine, de telle sorte que ce congé serait autorisé à temps pour y avoir droit le troisième lundi de février, l'an prochain.

Le courrier que j'ai reçu au sujet du bill, les autres députés en ont sûrement de semblables, semble indiquer que des Canadiens, du monde des affaires surtout, ne voient pas d'un bon oeil notre inclination à multiplier les jours de fête au Canada. Ils ne seraient peut-être pas aussi inquiets si nous n'en faisions pas un congé payé.

En réalité, l'idée même de congés est un sujet de très grande préoccupation pour certains qui considèrent que nous vivons une époque où les Canadiens devraient travailler plus que moins. Bien que je respecte leur opinion, je ne la partage pas. Il me semble qu'il ne serait pas exagéré d'accorder à ceux qui doivent travailler, surtout ceux qui font un travail manuel ou physique, des congés payés même aussi souvent qu'une fois par mois, soit un total de 12.

J'ajouterais, monsieur l'Orateur, que je ne trouve rien à redire au principe du bill du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), et que c'est sans doute aussi le cas des autres ministériels. Ce n'est pas le principe qui est mis en question. Il s'agit en fait de savoir jusqu'où nous pouvons aller en matière de législation et décider quels jours nous devrions choisir pour nos congés fériés.

Selon le rapport préliminaire établi à la suite du relevé de 1973 sur les conditions de travail dans les industries qui relèvent du gouvernement fédéral, 95 p. 100 des travailleurs avaient droit à au moins neuf jours de congés payés par année, même si la loi n'en exige actuellement que huit. Soixante-dix-neuf pour cent des travailleurs en avaient au moins dix. Pour toutes les industries, 84 p. 100 des travailleurs avaient droit à au moins neuf jours de congés payés, et 62 p. 100 avaient droit à au moins dix jours.

En 1973, les données sur les conventions collectives révélaient que 92 p. 100 de tous les employés des industries relevant de la compétence fédérale et 85 p. 100 de tous les employés de tous les secteurs industriels bénéficiaient de 9 congés payés ou plus. Soixante-treize pour cent de tous les employés relevant de la compétence fédérale et 72 p. 100 de tous les employés de tous les secteurs industriels bénéficiaient de 10 congés payés ou plus.

Ces données démontrent donc qu'une vaste majorité d'employés jouissent de neuf congés payés ou plus par année, tandis que la proportion de ceux qui bénéficient de 10 congés payés ou plus a augmenté et représente maintenant une majorité. On comprendra, bien sûr, que les neufs congés payés dont jouissent la majorité des employés diffèrent d'une province à l'autre et même d'un employeur à l'autre. Le bill présenté par le député de Winnipeg-Nord-Centre permet de substituer un congé à un autre dans les cas où la convention collective porterait cette substitution.

Le pourcentage impressionnant d'employés canadiens, 72 p. 100 environ, qui jouit déjà de dix congés payés, ou plus, indique que le bill à l'étude ne va pas beaucoup plus loin que la norme déjà acceptée aux négociations collectives au Canada.

Ce n'est pas la première fois, bien entendu, que le député présente une mesure législative dans ce sens à la Chambre. Depuis des années, il assume ce bon rôle à la Chambre. Chaque session du Parlement le voit présenter le même bill, ou un bill semblable, et je n'ai aucun doute que, tôt ou tard, peut-être même aujourd'hui, il sera récompensé par une deuxième lecture et même peut-être, avec le temps, par son adoption.

Pour le moment, le Code du travail du Canada prévoit huit jours de congé payés, comme l'a dit le député. Ces jours de congé ont été accordés pour la première fois en 1965, il y a donc environ 10 ans. Après 10 ans, il est peut-être bon de revoir cette disposition.

Si l'on compare la proposition dont nous sommes saisis aux lois provinciales, on constate que les règlements diffèrent d'une province à l'autre. Certaines provinces prévoient la rémunération du travail accompli pendant les jours de congé officiels et, parmi celles-ci, certaines prévoient un nombre différent de jours de congé. Le nombre de jours n'est pas exactement le même partout. Certaines provinces prévoient la rémunération du temps supplémentaire pour le travail accompli pendant un certain nombre de jours de congé officiels.

Dans quelques autres pays comme les États-Unis, je crois que la question des jours fériés relève de la négociation collective et c'est une des questions, une importante question de principe, qui doit faire l'objet d'un bill du genre, mais comme le Code canadien du travail admet déjà qu'il devrait y avoir un minimum de jours de congés payés, je pense que cela ne serait pas une objection majeure à une telle mesure au Canada.

Nous avons maintenant huit jours garantis. Il faut maintenant nous demander si les jours proposés dans le bill C-249 sont ceux qui doivent vraiment être ajoutés. Étant donné que le bill du député propose de remplacer certains jours, je suppose que cela ne soulève pas de très grandes difficultés.

[M. MacGuigan.]

Fait à noter, bon nombre d'ententes collectives prévoient le lendemain de Noël comme congé statutaire. Il est aussi fort probable que de nombreuses autres ententes prévoient un congé au cours du mois de février, certainement le mois préférable à la lumière de mon propre bill. Je crois que c'est également le souhait du député de Winnipeg-Nord-Centre.

Le député de Grenville-Carleton (M. Baker) s'est exprimé avec beaucoup d'énergie sur la façon dont nous devrions fêter nos congés. Je pense que nous sommes tous d'accord avec lui quand il déclare que les Canadiens devraient fêter leurs congés de façon valable. J'hésiterais toutefois à proposer à la Chambre d'adopter un projet de loi prescrivant que les Canadiens fassent telle ou telle chose au cours d'un congé, et je n'ai pas cru réellement que le député voulait proposer quelque chose de semblable. Mais il a parlé de nombreuses et excellentes choses que les Canadiens pourraient faire les jours de congé, choses que nous, de ce côté-ci de la Chambre, pensons que les Canadiens font à tous les jours, comme c'est le cas pour nous-mêmes et pour le député de Grenville-Carleton, puisqu'il l'a mentionné. Sans doute, il vaudrait mieux que ce genre de considération soit laissée au bon jugement des Canadiens et à leur générosité, plutôt que d'en faire l'objet d'un projet de loi.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre n'a pas précisé quel jour de février. Si le projet de loi concernant le Jour du patrimoine canadien était adopté, ce serait le troisième lundi de février. Si l'on place cette célébration à cette époque-là de l'année, ce n'est pas seulement parce que les congés sont espacés, mais également parce que ce serait un moment bien choisi pour célébrer notre Patrimoine national.

● (1650)

Nul doute, il existe certains liens entre un congé en février, du moins l'idée d'un congé pour commémorer le patrimoine canadien, et le Jour de la Confédération, ou du Canada si l'on préfère. Dans un sens, les deux congés visent le même but, sauf que le Jour du patrimoine canadien souligne particulièrement la diversité des habitants du Canada. Les Canadiens proviennent de cultures différentes et c'est cet aspect que nous voulons saluer. Bien que nous ayons plusieurs points en commun, il reste que nous sommes également très différents. Il faudrait veiller à le bien faire voir aux Canadiens lorsque ce congé sera proclamé.

Je me permets d'ajouter qu'en proposant cette journée commémorative, je pensais qu'il serait préférable qu'elle ait lieu durant l'année scolaire. Je me souviens du temps où j'allais à l'école et que nous nous préparions à célébrer un congé en organisant des concerts; nos professeurs nous parlaient du jour que nous attendions avec hâte, que ce soit le Jour de l'Empire, le congé de la Reine, etc. C'est pourquoi je pense que le Jour du patrimoine canadien tomberait bien en février, car Noël est suffisamment éloigné pour permettre aux élèves de préparer des programmes intéressants ce jour-là avec la collaboration de leurs professeurs. Il est, bien entendu, préférable que ces activités aient lieu pendant l'année scolaire.

Bien sûr, le député de Winnipeg-Nord-Centre lui-même préconise un jour de congé à cette date ou à cette époque de l'année, de même qu'un jour de congé en août, ce que la majorité des provinces accordent probablement déjà.

Il reste la fâcheuse question de savoir que faire à propos du lendemain de Noël et de décider s'il ne serait pas plus approprié de désigner ce jour-là comme congé payé au lieu d'un des autres jours. Cependant, à mon avis, puisque nous ne faisons que fixer le minimum des jours de congés, si l'on veut inclure le lendemain de Noël ou tout autre jour comme congé payé dans d'autres conventions collectives, cela ne causerait aucun conflit puisqu'on ne ferait qu'ajouter un jour au nombre minimum de jours de congé prévus dans la mesure à l'étude.

Par conséquent, je suis heureux de dire que j'appuie le bill proposé par le député de Winnipeg-Nord-Centre. J'appuierai le bill s'il est mis aux voix cet après-midi et j'espère que, même si la mesure qu'il a présentée n'est pas adoptée cet après-midi, le fait qu'il ait de nouveau signalé la question à notre attention rappellera au gouvernement et au peuple canadien qu'il faut prendre d'autres mesures pour le plus grand avantage des travailleurs et des travailleuses du Canada.

Mme Simma Holt (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, je suis heureuse de pouvoir parler d'une question très importante à mes yeux et cela depuis bien des années, avant de venir ici. Avec la vie agitée que nous menons, nous pouvons difficilement parler d'un débat à ce sujet. C'est plutôt un dialogue sur une question que nous trouvons tous essentielle.

Je suppose que le principe à l'origine du bill causera moins de controverse que la question des dates et des noms des jours fériés. Nous ne serons sans doute pas d'accord quant à leur date et aux noms qu'il faudrait leur donner. J'aimerais suggérer—et je vais sans doute me heurter à des oppositions—que le premier lundi de décembre soit déclaré férié afin qu'on puisse se préparer à la bousculade des fêtes de Noël. Je dis cela à la légère, mais vous savez que l'hiver est la période de l'année où vous avez le plus besoin de repos, où les journées semblent longues et les mois, interminables.

Je suis tout à fait en faveur d'un congé en février. J'ai travaillé dans l'industrie, j'ai négocié des contrats de travail et je puis dire que c'est une chose que nous avons négociée dans de nombreux contrats de travail au pays. Ma propre guilde a cherché une date pour ce congé et a décidé qu'il faudrait établir un jour férié payé. Puisqu'il n'y avait pas d'autre date convenable, il fut décidé que l'anniversaire de chacun serait un jour férié payé.

Je serais certainement très heureux d'avoir un répit au milieu de l'hiver, en février, quand on a si besoin de repos à cause de la forte tension des longs mois de travail. En fait, dans l'industrie, on parle maintenant de raccourcir la semaine de travail pour obtenir une meilleure production. On a découvert que l'esprit est plus alerte, que les gens sont mieux disposés et sont plus productifs, lorsqu'il ne travaillent que trois ou quatre jours par semaine. Il me semble donc que, si le monde industriel était réaliste, il accepterait volontiers un jour férié supplémentaire au cours de l'hiver en raison de l'accroissement de la productivité, même légère, qui en résulterait.

Par contre, je ne suis pas très emballée par un jour férié en été parce que pour la plupart nous trouvons le moyen de bénéficier de la belle saison.

M. Guay (Saint-Boniface): C'est bien pour les enfants.

Mme Holt: C'est très bien pour tous les enfants, grands et petits.

Des voix: Oh, oh!

Mme Holt: Les neuf jours fériés figurent déjà dans un grand nombre de négociations collectives. Dans l'Ouest, il y a même 10 ou 11 congés payés dans les conventions de nombreux syndicats. Si la Chambre en adopte un dixième, je suis persuadé que les négociateurs voudront en avoir 11 et 12. Nous en serons tous heureux et je suis sûr que cela fera du bien à l'industrie. Ce bill ne présente pas de problèmes particuliers, mais il laisse la grosse responsabilité de fixer en février ou en août le jour de congé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce soin peut être laissé au comité permanent.

Mme Holt: Oui, au comité permanent. Je ne pense pas que cela coûte si cher, puisque ces jours figurent déjà aux négociations. Le sondage effectué en 1973 sur les conditions de travail dans les établissements du régime fédéral révèle que 95 p. 100 du personnel avaient au moins neuf congés payés, et que 79 p. 100 en avaient au moins 10. Dans toutes les industries, le pourcentage des travailleurs ayant neuf jours de congés payés ou plus était de 84 p. 100 et celui des travailleurs ayant dix jours de congés payés ou plus était de 62 p. 100.

Tout débat à ce stade serait académique, puisqu'il est déjà en vigueur et je crois que finalement . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. L'heure consacrée à l'étude des initiatives parlementaires est écoulée. Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 23 juin 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON SUGGÈRE LE VERSEMENT DU REVENU ANNUEL GARANTI AUX PERSONNES DE 60 À 64 ANS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importe et urgente.

Étant donné que de nombreuses personnes, âgées de 60 à 64 ans, qui ne sont ni mariées ni reconnues comme conjoints au sens du bill C-62, mais qui sont quand même dans une situation difficile, en raison d'un manque d'emploi et d'un revenu suffisant pour satisfaire à leurs besoins, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que la Chambre presse le ministre de la Santé nationale de présenter sans délai à la Chambre un projet de loi autorisant le versement par le gouvernement fédéral aux personnes de 60 à 64 ans, non prévu au bill C-62, d'un revenu annuel garanti et équivalent à la pension de sécurité de la vieillesse ainsi que du supplément.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

[*Traduction*]

LES PARCS NATIONAUX

PROPOSITION D'ENTRÉE GRATUITE POUR LES CITOYENS ÂGÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion qui fait suite à certaines instances provenant entre autres de mes commettants parce que les parcs fédéraux réclament le plein droit d'entrée aux citoyens âgés, tandis que le gouvernement de l'Ontario leur donne libre accès aux parcs provinciaux dans la même région.

Je propose donc, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

● (1410)

Que le gouvernement canadien suive l'exemple du gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne l'admission des citoyens âgés dans les parcs nationaux du Canada, plus précisément que le gouvernement admette gratuitement tous les citoyens âgés dans les parcs nationaux, comme le fait le gouvernement de l'Ontario dans tous les parcs provinciaux.

M. l'Orateur: La motion, proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LE REJET PAR LA CIPAN DE LA DEMANDE CANADIENNE DE RÉDUCTION DES PRISES—LES MESURES ENVISAGÉES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre d'État chargé des pêches au sujet du refus manifeste des pays de la CIPAN d'accepter la demande canadienne de réduire leurs prises de 40 p. 100. Étant donné ce refus, le ministre ou son collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dirait-il à la Chambre si le gouvernement a mis ou s'il s'apprête à mettre en œuvre quelque mesure d'urgence.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, nos représentants à cette conférence n'ont pas encore eu le temps d'analyser les incidences des résultats décevants de cette conférence. Je n'ai pas encore eu la possibilité de m'entretenir avec eux à ce sujet. Nous ne sommes pas satisfaits des résultats. Nous avons demandé qu'une réunion ait lieu à l'automne. Notre demande ayant été acceptée, cette réunion se tiendra fort probablement au Canada. Je vais discuter de cette question avec les membres de notre délégation pendant quelques jours, dès qu'ils seront de retour.

M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Sans doute le ministre ne cherche-t-il pas à faire naître l'impression qu'il prend l'affaire avec une certaine désinvolture. Qu'entend donc faire le ministre pour analyser immédiatement ces incidences, et a-t-il des raisons de croire qu'une conférence à l'automne aurait plus de chances de réussir que celle qui vient d'échouer? En particulier, pourquoi le ministre estime-t-il qu'une conférence à l'automne aurait plus de succès?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, je ne prends pas la question avec désinvolture: je la prends au contraire on ne peut plus au sérieux. Certains gouvernements ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas accepter pour

le moment notre demande de réduire le nombre de leurs prises de 40 p. 100. Cependant, nous avons fait valoir notre point de vue et nous espérons nous assurer l'appui d'un plus grand nombre dès que les pays auront eu la chance d'y réfléchir à loisir. Nous avons déjà gagné un certain nombre d'adhérents à notre point de vue. La conférence n'a pas été un échec complet; toutefois, je ne dirais certes pas qu'elle a été une réussite complète.

[*Français*]

ON PROPOSE LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LES QUOTAS—LA POSSIBILITÉ D'UNE DÉCLARATION UNILATÉRALE DE JURIDICTION SUR UNE LIMITE DE 200 MILLES

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre d'État responsable des Pêches.

Serait-il disposé à convoquer maintenant une conférence fédérale-provinciale, afin d'élaborer une politique conjointe et commune face au refus des nations de la Conférence internationale des pêcheries de l'Atlantique du Nord d'accepter une diminution des quotas, tel que l'a proposé le représentant du Canada à Édimbourg?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur le président, je pense que notre différend n'est pas avec les provinces canadiennes, mais bien avec des pays étrangers. D'ailleurs je ne vois pas très bien à quoi pourrait servir une conférence au moment où nous sommes tous d'accord sur la position fondamentale qui est celle de l'accès prioritaire de l'État côtier, l'État canadien, aux stocks de poisson au large de nos côtes.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Je tiens tout simplement à donner mon appui au ministre dans les négociations à suivre.

Est-ce qu'il compte proclamer unilatéralement une juridiction canadienne jusqu'à 200 milles sur les trois côtes canadiennes, ou bien sur le plateau continental, quel que soit le plus étendu?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur le président, si je croyais qu'une conférence fédérale-provinciale pouvait contribuer au but qui est le nôtre, on peut être assuré que je n'aurais pas la moindre hésitation à la convoquer. Quant à la deuxième question au sujet de la déclaration unilatérale, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est absent du pays à ce moment-ci. Il serait irresponsable de ma part de recommander un tel geste en son absence. De plus, nous avons bien indiqué que nous étions en train d'examiner toutes les solutions possible, y compris celle-là.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je désire poser une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Est-ce que le ministre a sollicité la collaboration du ministre de la Défense nationale, afin d'imposer un régime plus strict sur le territoire marin sur lequel l'ICNAF a juridiction?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur le président, je pense que les pays étrangers qui pêchent au large de nos côtes se rendront compte, et se rendent déjà compte, qu'il y a longtemps que nous avons demandé à la Défense nationale de contribuer à la surveillance. Nous leur avons même demandé encore tout récemment d'augmenter leurs efforts.

[M. LeBlanc (Westmorland-Kent).]

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

L'OPPOSITION DE M. TERON À LA RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Étant donné le profond désaccord qui existe entre le ministre et le président de la Société centrale d'hypothèques et de logement sur le plan des politiques, le ministre nous dirait-il s'il partage les vues de M. Teron qui fait preuve d'irresponsabilité en soutenant que le gouvernement ne devrait prendre aucune mesure en vue de faire baisser les taux hypothécaires élevés?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je voudrais qu'on comprenne bien qu'il n'y a aucun désaccord de ce genre entre le président de la SCHL et moi-même, nous travaillons en parfaite harmonie. Je respecte cet homme qui a quitté le secteur privé pour la Fonction publique. Il ne peut se présenter au Parlement pour se défendre. Il a fait de l'excellent travail. Je souhaite que plus de gens de sa classe entrent dans la Fonction publique du Canada.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, ce témoignage d'appui personnel du ministre est touchant, mais je préférerais qu'il réponde à ma question. Partage-t-il l'opinion de M. Teron selon qui le gouvernement ne devrait pas intervenir pour faire baisser le taux d'intérêt actuellement élevé des prêts hypothécaires?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu dire que le président de la Société ait fait une telle déclaration. Il me faudra en consulter la transcription pour en juger. Je sais que la question des taux d'intérêt relève en général du ministre des Finances. Nous vivons dans un monde d'interdépendance faisant face à des conditions économiques difficiles. La Société intervient cependant directement au moyen de subventions pour réduire les taux d'intérêt à l'intention de ceux qui en ont besoin. Cela se fait surtout à l'égard des personnes à faibles revenus au Canada de même qu'à l'égard de personnes à revenus moyens, particulièrement depuis un an sous la présidence de M. Teron et pendant mon mandat de ministre.

LE PROGRAMME ONTARIEN DE SUBVENTIONS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Je vois que rien n'a changé. Étant donné que l'accueil du régime de subvention aux acheteurs de maison du gouvernement de l'Ontario, pour faire un petit euphémisme, s'est limité à 4,300 demandes d'inscriptions pour toute la province dans le cadre d'un programme qui ne fixe aucune limite au prix des maisons et aux revenus de l'acquéreur, le ministre assurera-t-il la Chambre que toute initiative qu'il prendra pour faciliter l'acquisition d'une maison à ceux qui ne peuvent pas actuellement en faire l'achat, ne suivra pas le malheureux exemple de la province de l'Ontario à cet égard?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que l'Ontario accomplit certaines bonnes choses, mais je n'en suis pas l'exemple en tous points.

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA POSSIBILITÉ DE PAYER LES FRAIS DE TRANSPORT DES TRAVAILLEURS AGRICOLES

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le 18 juin, j'ai posé une question au ministre sur la possibilité pour les bureaux de la Main-d'œuvre de défrayer, comme par les années passées, les frais de transport des jeunes de 16 et 17 ans qui font la cueillette des pommes, des tomates et des concombres. Le ministre peut-il me donner cette réponse aujourd'hui même?

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je m'excuse, mais je n'ai pas ces renseignements sous la main. J'ai fait entamer une enquête. J'espère pouvoir contacter le député pour lui dire où et quand elle a eu lieu. Je m'excuse pour le retard. Je ferai cela dès que possible.

* * *

LES PÊCHES

LES PAYS OPPOSÉS À LA RÉDUCTION DES PRISES—LA POSSIBILITÉ DE RECOURS AUX SANCTIONS ÉCONOMIQUES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question qui vient s'ajouter à la question principale qui a été posée au ministre d'État (Pêches). Étant donné la réponse qu'il a faite au chef de l'opposition, le ministre peut-il maintenant dire combien de pays refusent d'accepter la proposition du Canada concernant une réduction de 40 p. 100? Le ministre peut-il donner le nom de ces pays? Peut-il dire à la Chambre si le Canada est disposé à entamer des négociations bilatérales avec ces pays et s'il imposera finalement des sanctions économiques à ceux qui ne sont pas disposés à le suivre?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, c'est la raison pour laquelle j'ai dit dans ma réponse à la première question qu'on ne m'avait pas encore mis tout à fait au courant de l'évolution de la conférence. Je nommerai sans hésitation à la Chambre les pays qui nous ont appuyés et ceux qui ne l'ont pas fait. Je sais que certains pays nous ont appuyés. Pour ce qui est des sanctions portuaires pour les récalcitrants, le député a été le premier à dire que de telles sanctions nuiraient partiellement aux intérêts économiques de sa circonscription. Il faut que le député se décide; il ne peut pas ménager la chèvre et le chou.

● (1420)

L'ÉCHEC DES DISCUSSIONS DE LA CIPAN—L'OPPORTUNITÉ D'UNE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, les sanctions économiques auxquelles je songeais, et je suis sûr que le ministre a bien compris ma question, sont de nature commerciale et n'affecteraient que six ou huit pays seulement. Le ministre doit certainement connaître les pays qui ont refusé de collaborer. Étant donné l'échec des discussions de la CIPAN, le ministre est-il disposé à amorcer immédiatement des pourparlers avec les cinq provinces intéressées afin de les mettre au courant de la situation de cet organisme et des prochaines démarches du Canada, quelles qu'elles soient?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Les gouvernements des cinq provinces en cause sont parfaitement au courant des renseignements dont nous disposons. De fait, Terre-Neuve était représentée par son propre ministre des Pêches au cours des deux ou trois premiers jours, et même après coup, par un observateur. Il ne s'agissait donc pas d'un effort national unique qui n'a pas tenu compte des intérêts des pêcheurs, des industries ou des provinces. Nous avons manifestement l'intention de tenir tous ces gens parfaitement au courant de ce qui se passe.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LE PROJET DE MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ATTENTATS AUX BONNES MŒURS—LA QUESTION DU JUGEMENT PAR JURY EN CAS DE MANQUE DE PREUVE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Justice s'il a l'intention de modifier le Code Criminel en ce qui a trait aux dépositions faites devant jury dans les causes de viol et autres délits d'ordre sexuel? Si oui, ces modifications seront-elles apportées avant le congé d'été? Le ministre entend-il plutôt présenter un document à la Chambre, comme dans le cas de la loi sur la protection de la vie privée, exposant la nature des changements proposés, afin que le comité permanent de la justice et des questions juridiques puissent être saisi immédiatement?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): J'ai l'intention de présenter l'avant-projet de loi.

M. Woolliams: La Commission de réforme du droit a-t-elle approuvé la suggestion qu'un juge cesse, dans les causes de viols et d'autres délits d'ordre sexuel, de prévenir le jury qu'il est grave de condamner quelqu'un sans preuves à l'appui. La Commission approuve-t-elle cette suggestion?

M. Lang: J'approuve ce principe, qui reconnaît la prudence du juge, dans des causes criminelles, sa précaution de ne pas porter d'accusation sans preuve suffisante. Il s'applique toujours. La Commission de réforme du droit a adopté cette position dans un document de travail, mais il est vrai que son rapport final à ce sujet ne nous est pas encore parvenu.

M. Woolliams: Je me demande si le ministre de la Justice accepterait de reconsidérer sa position et de soumettre au comité le principe des amendements au Code criminel, vu le méli-mélo qu'avait provoqué l'entrée en vigueur de la loi sur les réformes du cautionnement—mesure qui a transformé tout le système et contribué à l'accroissement inquiétant de la criminalité.

M. Lang: Je ne suis pas du tout d'accord avec les dernières remarques du député.

Des voix: Bravo!

M. Lang: Comme je l'ai dit à la Chambre antérieurement, et cela n'a rien d'étonnant après plusieurs années d'expérience de la loi—nous proposons certains changements à l'énoncé du bill, mais nous n'avons pas l'intention de modifier les principes de base de la loi, selon lesquels, en général, un inculpé qui n'est pas déclaré coupable doit être libéré, à moins que l'intérêt du public ou la quasi-certitude qu'il ne se présentera pas à son procès n'exige sa détention. Voilà notre théorie. Nous allons soumettre les autres amendements au comité sous la forme d'un projet de loi; à ce stade, il est entendu que le comité et la Chambre auront bien l'occasion de débattre les principes sur lesquels reposent les propositions.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA POSSIBILITÉ DE REPRISE DES RECHERCHES DE L'HÉLICOPTÈRE DISPARU EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Défense nationale. A-t-on eu de nouveaux renseignements qui justifieraient la reprise d'une opération de secours en bonne et due forme en vue de retrouver l'hélicoptère disparu dans les Territoires du Nord-Ouest avec deux hommes à son bord?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je ne puis ajouter quoi que ce soit à ma réponse de la semaine dernière, ni à celle de mon secrétaire parlementaire à la Chambre vendredi. Je puis donner au député l'assurance que si des faits nouveaux se produisent, l'opération de secours reprendra sur-le-champ.

M. Patterson: Le secrétaire parlementaire a été informé vendredi qu'on aurait vu un hélicoptère à environ 25 milles de la région où les recherches avaient eu lieu. Puis-je demander si on a signalé la chose au ministre et si on l'a prise en considération?

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, j'ai examiné la question; en outre, le chef des opérations de secours a étudié tous les rapports pour constater que la région en cause avait fait l'objet de recherches fouillées.

* * *

LE BILINGUISME

LA PROPOSITION DE COURS OBLIGATOIRES D'ANGLAIS ET DE FRANÇAIS POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS—LA QUESTION D'UNE MEILLEURE UTILISATION DES CRÉDITS

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Ma question s'adresse au secrétaire d'État, monsieur l'Orateur. Le commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, ayant annoncé en fin de semaine que le gouvernement fédéral n'octroyerait des subventions aux provinces que si celles-ci rendaient obligatoires des cours en anglais et en français, le ministre peut-il nous dire si M. Spicer énonçait une politique ou une position du gouvernement en proférant cette menace?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Ma foi, monsieur l'Orateur, il n'énonçait certes par une politique du gouvernement, mais il est reconnu que certains ministériels, surtout moi-même, nous sommes inquiétés du fait que les langues figuraient comme sujets facultatifs dans nos écoles, à l'université en particulier, et que nous nous sommes demandés si une telle question ne devrait pas faire l'objet d'une nouvelle étude.

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Approuve-t-il la grave accusation que porte M. Spicer contre les ministères provinciaux lorsqu'il déclare—et je le cite—qu'ils se soustraient à leurs responsabilités à ce sujet?

M. Faulkner: Monsieur l'Orateur, j'ai travaillé assez étroitement avec les provinces à ce sujet et en général, je dois avouer que la plupart des propositions que je leur ai faites ont reçu de leur part un accueil objectif et encourageant. J'ai l'impression qu'elles, aussi bien que nous, pourrions en faire davantage.

M. Jelinek: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que, d'après M. Spicer, il est inacceptable que demeure inutilisé dans une proportion de 40 p. 100 le programme de formation linguistique, au coût estimatif de $30,000 par personne, quelles mesures prend le ministre pour assurer une plus grande rentabilité à ce programme?

M. Faulkner: Monsieur l'Orateur, je préférerais évaluer le programme du bilinguisme en fonction de critères autres que celui de la rentabilité. A mon avis, des considérations d'ordre supérieur entrent en ligne de compte à cet égard.

DEMANDE DE PROGRAMMES À LONG TERME D'ENSEIGNEMENT DES LANGUES

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire à l'intention du secrétaire d'État a trait à son avant-dernière réponse et à l'attitude qu'il a exprimée à l'égard des ministres de l'Éducation. Comme M. Spicer a semblé exprimer la même idée, qu'il a eu au fond la coopération des ministres provinciaux de l'Éducation, le secrétaire d'État reverrait-il la situation de l'enseignement des langues au Canada, surtout en ce qu'elle concerne la Fonction publique, se rappelant ce que M. Spicer a dit de l'enseignement des langues dans la Fonction publique, afin de voir si l'on peut mettre l'accent sur des programmes à long terme d'enseignement de la langue seconde, et en tenant compte du fait que c'est peut-être là où l'on peut le mieux définir l'aspect coût-bénéfice dont M. Spicer a parlé à l'émission d'hier et dont les journaux d'aujourd'hui font état.

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, cette question contient en réalité deux parties. La première concerne la formation linguistique au sein de la Fonction publique. C'est là la responsabilité du président du Conseil du Trésor et elle comporte une certaine urgence. La seconde partie concerne ce que nos systèmes scolaires font ou ne font pas pour aider à la réalisation des objectifs énoncés dans la loi sur les langues officielles. Je suis d'avis que les gouvernements pourraient faire beaucoup plus. Si nous pouvions trouver un moyen efficace d'enseigner les langues dans nos écoles et de rendre cet enseignement accessible à tous les enfants qui le désirent, nous donnerions évidemment plus de poids aux mesures que le gouvernement du Canada a prises en faveur du bilinguisme.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question supplémentaire à poser. L'un des propos qu'a tenus le ministre et qui, je crois, ont en général été accepté par les députés de tous les partis à la Chambre, comme le prouve la démonstration d'aujourd'hui, concernait l'engagement pris par le gouvernement. L'une des critiques que le commissaire aux langues officielles a adressées au ministre est que cet engagement semble être à court terme. Le ministre veut-il dire à la Chambre s'il envisage d'étudier, et si possible d'adopter, les propositions émises par M. Spicer voulant que l'engagement pris par le gouvernement fédéral soit de huit à dix ans, c'est-à-dire un engagement à long terme au lieu de celui à court terme que nous avons actuellement, même dans la région de la capitale nationale?

● (1430)

M. Faulkner: Monsieur l'Orateur, la question me prend un peu au dépourvu parce que, l'année dernière, j'ai justement reconduit, au nom du gouvernement du Canada, les ententes concernant les langues avec les provinces et, dans les discussions que j'ai eues avec celles-ci, elles n'ont formulé aucune plainte au sujet de la formule de 5 ans. Elles ont généralement convenu que c'était une période raisonnable. Elles ont aussi convenu que la situation changeait et que 5 ans suffiraient probablement parce que les besoins seraient très différents après 5 ans.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA QUESTION DU VERSEMENT DE COMMISSIONS POUR LES ACHATS DE MATÉRIEL MILITAIRE AMÉRICAIN

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur l'Orateur, vendredi, le Pentagone a dit à un sous-comité sénatorial que depuis deux ans et demi, les fabricants américains de matériel militaire ont payé plus de 200 millions de dollars à des représentants des ventes dans des pays étrangers. Le *Time* de New York mentionnait dans ses rapports sur ces ventes le matériel militaire vendu au Canada. Le ministre de la Défense nationale peut-il donc assurer à la Chambre que le gouvernement canadien n'a versé aucune de ces commissions payées aux représentants des ventes à des agents transigeant avec lui?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le ministère de la Défense nationale n'achète ni ne vend directement du matériel. Cela relève du ministère des Approvisionnements et Services.

Une voix: Debout, Goyer!

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À LA CORÉE DU SUD— DEMANDE DE RÉEXAMEN EN RAISON DU RISQUE DE GUERRE

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre au sujet de comptes rendus publiés dans la presse selon lesquels le gouvernement de la Corée du Sud a mis ses forces en alerte spéciale. Comme l'a déclaré un porte-parole du gouvernement, cet ordre est «donné quand il y a des signes qu'une guerre pourrait éclater». De plus, le président Park aurait parlé de la possibilité «accrue» d'une autre guerre avec la Corée du Nord. Vu cette situation critiquement dangereuse, j'aimerais savoir si le gouvernement reconsidérera sa décision de vendre un réacteur nucléaire à la Corée du Sud.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je devrais me référer à la citation du député mais, vu les circonstances, cela me semblerait plutôt déraisonnable. Quant à la question précise qu'il a posée, je lui rappellerais que la Corée du Sud a déjà deux réacteurs fournis par les États-Unis. Je ne sais pas s'ils sont aussi protégés que les nôtres, mais en ce qui nous concerne, j'ai déjà dit au député ce qu'il en était la semaine dernière.

LE PROJET DE VENTE DE MATÉRIEL FRANÇAIS DE SÉPARATION DU PLUTONIUM À LA CORÉE DU SUD—DEMANDE DE REMISE DE LA VENTE DU RÉACTEUR ET DE VÉRIFICATION

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, cela fait maintenant près de dix jours que nous avons appris de source fiable que le gouvernement de la Corée du Sud négocie avec la France l'achat d'une usine de séparation du plutonium qui pourrait servir uniquement à fabriquer des bombes nucléaires. Je demande au premier ministre si le gouvernement a enquêté pour vérifier l'exactitude de ces informations, et, dans la négative, le gouvernement est-il prêt à suspendre les ventes tant qu'il n'obtiendra pas la certitude que ces installations de séparation du plutonium ne seront pas utilisées en conjonction avec le réacteur nucléaire canadien?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons l'intention de surveiller d'un bout à l'autre du circuit l'utilisation de l'équipement, de la technologie et des matières fissiles que nous fournissons. Le matériel canadien ne pourra donc pas servir de la façon que le député redoute.

Une voix: Comme en Inde.

M. Trudeau: A moins bien sûr que d'autres pays veuillent aider la Corée à rompre ses engagements et le député se rend compte de la difficulté de la situation. Même si le Canada s'entoure des plus grandes précautions, cela ne suffit pas, il faut également que les autres puissances nucléaires adoptent le même genre de précautions. Autrement, je conviens avec le député que l'équilibre du monde risque d'en souffrir. Nous étudions cette question et j'en ai parlé avec d'autres puissances nucléaires pour qu'on puisse être sûr que, si un pays comme le Canada joue franc jeu, le pays bénéficiaire ne puisse tricher en collaborant avec un pays tiers. C'est là l'important, mais le Canada ne peut régler la question à lui seul. Il faut convaincre les autres pays de se montrer aussi sévères que nous.

Questions orales

LA CONFÉRENCE SUR LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES—DEMANDE D'EXPOSÉ

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, il y a un peu plus d'une semaine les États-Unis organisaient à Londres une conférence des diverses puissances nucléaires, parmi lesquelles se trouve le Canada, pour faire précisément ce que le premier ministre vient de dire. Je voudrais demander au premier ministre, qui représentait le Canada à cette conférence, quels progrès ont été accomplis? Quand projette-t-on de tenir la prochaine réunion? Peut-il assurer à la Chambre que quand les six pays intéressés prendront une décision de principe, une annonce sera faite à la Chambre, afin que les députés sachent quels engagements le Canada a pris au sujet des ventes de matériel et matières nucléaires?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je m'ai pas encore lu le rapport de la conférence. Je ne peux donc répondre au député. Je lui signale que seuls seront dévoilés les résultats définitifs et les garanties améliorées proposées par le Canada et acceptées par les autres pays. Les pourparlers, mes propres entretiens bilatéraux ainsi que les réunions multilatérales, dont celles qui ont eu lieu à Londres, ne peuvent certes pas être dévoilés. Nous ferons connaître les résultats et nous espérons que les autres pays feront autant que le Canada pour améliorer leurs garanties.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON SUGGÈRE LA RÉDUCTION DU NOMBRE DE PEINES D'EMPRISONNEMENT POUR CRIMES VIOLENTS—LA POSITION DU MINISTRE

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Est-ce que le ministre entend donner suite à la toute récente suggestion de la Commission de réforme du droit, à l'effet que l'on recoure le moins possible à l'emprisonnement, ou bien, à l'instar du président américain, M. Ford, n'entend-il pas prochainement recommander plutôt des peines plus sévères à l'égard des responsables de crimes violents, et susciter ainsi l'adoption d'une loi plus exemplaire, et qui témoigne de la volonté de notre société de vivre dans la loi et la justice?

[*Traduction*]

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous comptons examiner avec grand soin toute recommandation que nous soumettra la Commission de réforme du droit. A l'heure actuelle, nous avons des documents de travail plutôt que des rapports définitifs; toutefois, nous nous attendons de recevoir ces derniers d'ici six ou huit mois, après quoi nous déciderons quelles propositions et quelles mesures législatives il y a lieu de présenter au Parlement.

[M. Trudeau.]

DEMANDE DE DÉPÔT DES CONCLUSIONS ET DU JUGEMENT DANS L'AFFAIRE DU JOURNAL D'UN ANCIEN MINISTRE DU CABINET DE GRANDE-BRETAGNE

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice est-il au courant du procès très important qui se déroule en ce moment au Royaume-Uni dans lequel le procureur général cherche à interdire la publication d'un journal d'un ancien ministre du cabinet, décédé, d'ailleurs, et nous dire si le gouvernement est d'accord avec cette position? Étant donné la très grande importance des faits et des renseignements relatifs au gouvernement que renferme ce journal, le ministre voudrait-il se charger d'obtenir le texte des conclusions et des motifs sur lesquels le jugement se fonde et de les rendre disponibles?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je dois avouer que je n'ai pas suivi l'affaire de très près et que je ne vois pas réellement le rapport qu'il pourrait y avoir avec notre position.

* * *

L'INFORMATION

LES CRITÈRES RELATIFS À LA PUBLICATION DE DOCUMENTS MINISTÉRIELS

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question supplémentaire au leader du gouvernement à la Chambre. Étant donné que presque tout le journal a déjà été publié et que, selon la presse britannique, il présente des hommes d'État faillibles prenant des décisions réelles dans le noir ou peu s'en faut, le leader du gouvernement à la Chambre est-il disposé à dire à ses collègues et leurs secrétaires parlementaires que ceci ne devra plus être le critère principal à l'égard de la publication de documents et de la diffusion de renseignements à la Chambre?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, cela n'a jamais constitué un critère pour les ministériels, mais je n'en dirai pas autant de nos vis-à-vis.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Vous ne savez pas si vous êtes dans le noir parce que vous n'avez jamais vu la lumière.

* * *

LES TRANSPORTS

L'ÉCRASEMENT D'UN AVION DE LA PANARCTIC—DEMANDE D'ENQUÊTE MINISTÉRIELLE

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, je destinais ma question au ministre des Transports, mais comme il est absent, son secrétaire parlementaire pourrait peut-être y répondre. Le ministère a-t-il eu le temps d'étudier la requête du coroner du territoire réclamant la tenue d'une enquête fédérale à propos de l'écrasement d'un avion de la Panarctic au large de l'île Melville en octobre dernier?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question du député, je dirai que je ne crois pas que le ministère des Transports envisage de tenir une enquête. Je crois savoir que le rapport du ministère des Transports est presque terminé et concerne la cause de l'accident. Il sera publié plus tard cet été lorsqu'on l'aura terminé. Il n'appartiendra pas au ministère des Transports de traiter avec le coroner du Nord qui réclame la tenue d'une enquête sur la cause de la mort des occupants. Cela relève en réalité d'un autre ministère.

* * *

● (1440)

LA GENDARMERIE ROYALE

LA CONTREBANDE DE STUPÉFIANTS À L'AÉROPORT DE MONTRÉAL—LA POSSIBILITÉ D'IMPLICATION DE FONCTIONNAIRES DES MINISTÈRES DES TRANSPORTS ET DU REVENU NATIONAL

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire au premier ministre, en ce qui concerne son hypothèse sur le respect des règles du jeu, que celui qui emporte le ballon chez lui lorsqu'il craint de ne pas réussir à marquer le but institue un jeu nouveau. J'interviens pour poser une question au solliciteur général, de retour semble-t-il en bonne santé, et lui souhaiter la bienvenue. J'espère que la séance de ce soir ne provoquera pas de rechute. Nous savons qu'il a été indisposé, mais j'aimerais savoir s'il a pu parler au commissaire de la GRC et aux agents enquêteurs de la rumeur concernant l'aéroport de Montréal, où, suivant le sergent Leduc et un autre agent, 60 employés au moins sont impliqués dans l'entrée en fraude de la drogue au pays?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à remercier le député de ses aimables paroles. J'ai suivi l'affaire en mon absence. Il n'y a pas encore de rapport complet, mais j'espère disposer de plus amples renseignements cette semaine, et c'est avec plaisir que j'en ferai part à la Chambre.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de ce renseignement, pour ce qu'il vaut. Mais indépendamment des détails de l'enquête, le ministre a-t-il parlé à nouveau de cette affaire avec le ministre du Revenu national, pour élucider la question des autres personnes qui seraient impliquées, peut-être au ministère des Transports ou à celui du Revenu national?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, j'ai été absent deux semaines, et pendant cette absence je n'ai pu voir le ministre du Revenu national. Mais je lui en avais parlé initialement, et je n'ai pas eu d'autre renseignement depuis.

* * *

LES PÉNITENCIERS

L'AMÉLIORATION DES MESURES SÉCURITAIRES

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Il y a quelque temps, le premier ministre, en son absence, a pris note d'une question que je lui avais posée. J'avais alors demandé quelles mesures le gouvernement entendait prendre sur-le-champ pour accroître la sécurité autour des prisons fédérales au Canada, pour que les gens qui habitent les environs des prisons n'aient pas à s'inquiéter des évasions ou des tentatives d'évasion qui risquent éventuellement de mettre leur sécurité en danger.

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, depuis un an environ, nous avons fait des efforts considérables pour améliorer les conditions de sécurité dans nos pénitenciers à sécurité maximale et moyenne; nos efforts n'auront pas été vains car le taux d'évasion a baissé de 66 p. 100 depuis 1972. En dépit de cette réelle amélioration, nous ne sommes pas encore satisfaits et nous ne le serons pas tant qu'il y aura encore des évasions. Nous n'avons pas épargné nos efforts et nous avons pris de nombreuses mesures. Je manque de temps toutefois pour énumérer au député toutes les mesures que nous avons prises.

M. Beatty: J'ai une brève question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Comme l'incident de la Colombie-Britannique s'est produit après que ces mesures eurent été prises, permettez-moi de demander encore une fois au ministre quelles mesures le gouvernement entend prendre maintenant et à l'avenir pour éviter des incidents comme celui-là où les détenus lorsqu'ils parviennent à s'évader, peuvent menacer la sécurité des gens qui habitent les alentours des prisons.

M. l'Orateur: En dépit de cet exemple précis, je crois toujours que la question du député est vraiment trop générale, comme la première qu'il a posée d'ailleurs.

* * *

LE NORD CANADIEN

L'ÉCRASEMENT D'UN AVION DE LA PANARCTIC—DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports, puis-je adresser ma question au ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien, de qui relève la société PanArctic. Le public en général et les parents et les amis des 32 personnes qui ont perdu la vie l'an dernier dans l'accident d'avion de la PanArctic à Rae Point, dans les Territoires du Nord-Ouest, accordent un vif intérêt à cette affaire. Le ministre peut-il dire à la Chambre si une enquête publique sera tenue; dans l'affirmative, qui la présidera et quand peut-on attendre un rapport sur cette affaire?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'orateur, le ministère des Transports a effectué une enquête. Sauf erreur, l'enquête a été différée, mais elle doit être reprise plus tard au cours de l'année. Le député a laissé entendre que PanArctic faisait de l'obstruction. Je devrais signaler, je pense, que la presse semble avoir suscité une certaine confusion concernant les procédures intentées par les avocats représentant certains employés et PanArctic séparément et distinctement. Je crois savoir que la demande d'ajournement a été faite au nom d'un des avocats représentant les employés et non pas PanArctic.

Questions orales

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

LA RÉSOLUTION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE DE MORT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable solliciteur général.

Récemment, au Québec, les membres de la Sûreté du Québec tenaient un congrès. Le ministre peut-il dire à la Chambre si, à la suite de ce congrès, les membres de la Sûreté du Québec ont fait parvenir au ministre une résolution par laquelle ils demanderaient le rétablissement de la peine capitale, non seulement pour le meurtre de policiers et de gardiens de prison, mais également pour celui de n'importe quel citoyen? Dans l'affirmative, le ministre a-t-il donné une réponse? Et si oui, quelle a été sa réponse?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà dit, j'ai été absent de la Chambre pour deux semaines, et je ne sais pas s'il y a eu une requête comme le mentionne l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

LES SPORTS

LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DE CERTAINS ATHLÈTES À L'ENTRAÎNEMENT POUR LES JEUX OLYMPIQUES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Gus MacFarlane (Hamilton-Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre a annoncé récemment qu'on fournirait plus d'aide aux athlètes qui s'entraînent en vue des Olympiques. J'aimerais surtout savoir si l'on a songé au déménagement des athlètes. Par exemple, l'équipe masculine de volley-ball habite Montréal tandis que l'équipe féminine habite Vancouver. Plus de 40 athlètes ont indiqué que la question du déménagement causait des problèmes financiers. Un employé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est-il spécialement chargé de communiquer avec les athlètes pour s'assurer que le déménagement ne leur impose pas trop de difficultés?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, il est évident que, lorsque certains sports requièrent la formation d'équipes, il faut que l'équipe se rassemble à un endroit quelconque pour s'exercer à ce sport. Évidemment, il est impossible de créer une équipe nationale de football ou de volley-ball dont chaque joueur résiderait dans sa ville d'origine. Cependant, le cas soulevé par l'honorable député en est un qui nous préoccupe. Il y a dans Sport Canada, une direction de mon ministère, quelqu'un qui suit cette question régulièrement de très près, et qui est en communication avec les athlètes en cause. Pour autant que l'entraînement soit fait en vertu du plan des Jeux de 1976, mon ministère ou l'Association canadienne olympique verra à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'aucun préjudice ne sera causé à nos athlètes.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE RETRAIT DE L'APPUI DE L'ACDI À L'OUGANDA EN RAISON DE L'AFFAIRE DENIS HILLS

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais en son absence, j'aimerais la poser au premier ministre. Étant donné la conduite despotique et déplorable du président Amin d'Ouganda, surtout en ce qui concerne l'auteur et conférencier britannique, le gouvernement est-il prêt à retirer immédiatement l'appui de l'ACDI à l'Ouganda en attendant qu'on décide du sort de Denis Hills et, sinon, pourquoi pas?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur je ne suis pas tout à fait certain de l'importance du programme de l'ACDI en Ouganda, mais j'ignore s'il serait convenable que le Canada retire l'appui de l'ACDI parce qu'il n'est pas d'accord avec la façon d'agir du gouvernement ougandais. Cependant, je me renseignerai pour voir ce qu'on pourrait faire.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'EFFET DES AÉROSOLS ET DES AVIONS SUPERSONIQUES SUR L'ATMOSPHÈRE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement qui a déclaré en octobre dernier que son ministère examinait la question des aérosols et des avions supersoniques. Peut-elle dire à la Chambre si son ministère a cessé d'examiner la question, surtout puisque l'État de l'Oregon a déjà interdit la vente de certains aérosols en canettes après le 31 mars 1977, et si le gouvernement fera une déclaration détaillée au sujet des aérosols et des avions supersoniques?

[*Français*]

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Monsieur le président, nous n'avons pas cessé d'examiner la question des fréons ou gaz utilisés dans toute espèce de contenant, parce que nos renseignements en ce qui touche à ces substances ne sont pas encore concluants. Nous participons à des études avec l'OCDE et avec des collègues américains de façon à établir si véritablement il existe des dangers pour l'environnement à utiliser ces gaz. Si la loi sur les contaminants est adoptée, je serai en meilleure position pour obtenir des renseignements sur la quantité de ces gaz qui sont rejetés dans l'atmosphère et dans l'environnement, et j'espère que, dans un avenir très prochain, il nous sera possible d'en arriver à des conclusions sur cette très importante question.

Pour ce qui est des vols supersoniques, l'honorable député sait naturellement qu'il n'y en a pas qui se font au-dessus du Canada.

● (1450)

[*Traduction*]

M. Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Je me demande si, tout en poursuivant cette étude qui demande du temps, le ministre a pris des mesures particulières en vue de mettre sur pied une sorte de mécanisme international pour régler ce problème au cas où, ce qui est probable, les recherches révéleraient des dangers que seule une action internationale pourrait résoudre. Le Canada a-t-il pris des mesures précises en vue de mettre sur pied une sorte de programme international visant à résoudre le problème?

[*Français*]

Mme Sauvé: Monsieur le président, ce n'est pas autre chose que des recherches communes que nous faisons avec d'autres pays qui possèdent déjà sur ce problème des renseignements que nous sommes également en train d'examiner. Évidemment, les chercheurs qui se penchent sur cette question examinent également les mesures qui pourraient être prises éventuellement, si nous en arrivions à la conclusion que ces substances sont dommageables à l'environnement.

* * *

[*Traduction*]

LES CÉRÉALES

BLÉ—LA QUESTION DE LA LIVRAISON

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice, qui est responsable de la Commission du blé. Étant donné le changement apporté aux modes de livraison du grain aux élévateurs régionaux dans l'ouest du Canada, la Commission du blé a-t-elle envisagé de donner la responsabilité aux céréaliculteurs de livrer leur grain à divers points et non à deux points seulement, le point principal et un autre point possible.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): C'est ce que la Commission du blé l'a déjà fait il y a un an et demi, monsieur l'Orateur.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, étant donné que le syndicat du blé a acheté beaucoup d'élévateurs réduisant ainsi le nombre de points de livraison secondaires—les cultivateurs doivent toujours apporter leur grain au même élévateur, il y a échange entre les agents d'élévateur à ces endroits et il arrive bien souvent que les cultivateurs s'estiment alors lésés—n'y aurait-il pas un moyen, par exemple, d'organiser les livraisons à six points différents?

M. Lang: Oui, monsieur l'Orateur, comme je l'ai indiqué dans ma réponse précédente, la Commission canadienne du blé a ouvert il y a à peu près un an et demi, tous les points de livraison aux cultivateurs et la situation n'a pas changé depuis.

LES POSTES

DEMANDE D'INTERDICTION DES PUBLICATIONS HAINEUSES PROVENANT DES ÉTATS-UNIS

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Postes. A l'heure actuelle, des personnes, à partir des États-Unis, utilisent les services postaux pour expédier au Canada, en assez grande quantité semble-t-il, une brochure haineuse antisémitique et raciste qui, entre autres, invite à assainir la politique en bannissant les Juifs des charges publiques. Je voudrais demander au ministre si son ministère pourrait entreprendre d'enquêter sur cette affaire et interdire l'envoi au Canada de toute publication de ce genre à partir de la source en question?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je me renseignerai volontiers sur cette question pour m'assurer des faits et prendre les mesures qui s'imposent.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VENTE DE RÉACTEURS CANDU—DEMANDE DE MORATOIRE ET DE PUBLICATION DES ACCORDS RELATIFS AUX GARANTIES

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. La possibilité de devoir refuser à certains autres pays le réacteur canadien l'a beaucoup inquiété. S'est-il avisé que la meilleure garantie du Canada vis-à-vis des pays que nous soupçonnons d'en faire un mauvais usage, est la suppression ou la suspension des ventes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement y a en effet pensé. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons d'ailleurs déjà répondu à cette question: nous ne nous estimons pas moralement obligés de garder notre technologie par-devers nous et de la refuser à d'autres pays si nous pouvons la partager avec eux tout en évitant les inconvénients d'explosions nucléaires. Tel est, monsieur l'Orateur, le double objectif que nous essayons d'atteindre. Naturellement, il serait plus facile de refuser notre technologie, mais nous préférons trouver le moyen de la transmettre tout en évitant qu'elle soit utilisée pour des explosions.

M. Gillies: Je comprends fort bien la position du premier ministre; mais cette question a une extrême importance pour les Canadiens. Serait-il disposé à faire connaître à la Chambre les garanties dont il est si fier? Nous pourrions ainsi débattre de cette question et faire partager sa confiance à tous les Canadiens.

M. Trudeau: Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources me semble les avoir déjà exposées. Les députés de l'opposition ont eu la possibilité d'en débattre la semaine dernière.

Questions orales

LA GENDARMERIE ROYALE

L'OPPORTUNITÉ D'UNE ENQUÊTE SUR LES AGISSEMENTS DES COMPAGNIES AÉRIENNES ET DES AGENCES DE VOYAGE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai une brève question à poser au solliciteur général. Voudrait-il confirmer à la Chambre que son ministère effectue bien une enquête sur les prétendues violations du droit criminel, plus particulièrement sur les remises, ristournes et commissions illégales entre compagnies aériennes et agences de voyage?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Ces accusations n'ont pas été portées à mon attention, monsieur l'Orateur, mais je vais me renseigner et rendre compte au député.

* * *

LE MULTICULTURALISME

DEMANDE DE PRIORITÉ POUR LE PROGRAMME EN RAISON DU MÉCONTENTEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre au sujet des déplacements du comité spécial de l'immigration. Sait-il que bon nombre de Canadiens sont déçus et mécontents parce qu'on semble accorder de moins en moins d'importance au multiculturalisme? Si oui, quelles mesures concrètes envisage-t-il pour accorder une plus haute priorité à cette politique et lui donner une plus grande crédibilité?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement accorde certes une haute priorité au programme du multiculturalisme et les mesures qu'il prend le prouvent.

M. Alexander: Cette politique revêtait une importance extrême avant les dernières élections, mais bien moins par la suite. Comme le ministre du Travail la prend maintenant sous son aile . . .

Une voix: Qu'il utilise le Rightguard.

M. Alexander: . . . le premier ministre voudrait-il maintenant nous assurer qu'il fera une déclaration à la Chambre où il expliquera ce que le multiculturalisme signifie pour le gouvernement, pourquoi il a destitué le ministre d'État chargé du multiculturalimse de ses fonctions et pourquoi cette question est moins importante qu'en 1974? Fera-t-il cette déclaration pour que le point de vue du gouvernement et surtout celui du premier ministre serve à l'édification des Canadiens?

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Alexander: J'espère que le premier ministre se lèvera et qu'il me répondra.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le chef de l'opposition a la parole.

* * *

LE BILINGUISME

DEMANDE DE REMANIEMENT DU PROGRAMME—LES VUES DU GOUVERNEMENT QUANT À LA RENTABILITÉ

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Ma question s'adresse au très honorable premier ministre et a trait à une réponse du secrétaire d'État qui a déclaré que la rentabilité n'était pas le seul facteur à considérer dans le cadre du programme de bilinguisme. Étant donné l'important appui que le public donne à ce programme et vu l'interprétation que l'on pourrait faire de la réponse du ministre—on pourrait dire que les dépenses ne constituent pas un facteur d'évaluation du programme—je voudrais demander au premier ministre, devant les observations du Commissaire aux langues officielles, si le gouvernement révise effectivement les méthodes actuelles pour s'assurer qu'elles sont parfaitement adaptées à l'objectif du gouvernement en concernant le bilinguisme dans la Fonction publique? D'autre part, le premier ministre pourrait-il assurer à la Chambre que le gouvernement se préoccupe de la rentabilité des diverses méthodes employées?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, je puis donner cette assurance à l'honorable représentant. De fait, un comité du cabinet se réunira demain pour examiner cette question et considérer certains aspects du rapport du Commissaire, M. Spicer. J'en ai effectivement discuté avec lui il y a un certain temps, et nous avons depuis échangé de la correspondance. Le comité du cabinet étudiera la question demain.

● (1500)

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le premier ministre pense-t-il pouvoir, avant l'ajournement, informer la Chambre des changements de perspectives dans le programme de bilinguisme?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne peux en donner l'assurance, mais je rappellerai au député que la dernière fois qu'il en a été question à la Chambre, on m'a dit qu'un débat sur ce sujet serait source de division et qu'il ne s'imposait pas. Je suis heureux de constater que le député de l'opposition s'est rangé aux vues du gouvernement.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le premier ministre admettra que mon intervention était désintéressée et visait à corriger une erreur d'interprétation de la réponse d'un de ses ministres.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE MM. JOSEPH STANLEY RITCHIE, MELVIN SHEEHY ET PETER M. JOHNSTON, FACTEURS RURAUX

M. C. Douglas (Bruce-Grey): Monsieur l'Orateur, j'aimerais rendre hommage à trois visiteurs qui se trouvent à la tribune cet après-midi; ils sont, pour moi, la vivante image du travailleur canadien, car ils ont consacré une vie de générosité et de fidélité au service de leurs compatriotes et, à eux trois, comptent plus de 170 ans de livraison du courrier dans les campagnes de l'Ontario. Il s'agit de M. Joseph Stanley Ritchie de Grand Valley, de la circonscription fédérale de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo; de M. Melvin Sheehy, de Fenelon Falls, dans la circonscription de Victoria-Haliburton et de M. Peter M. Johnston, de Lucknow, dans ma circonscription de Bruce-Grey.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le premier ministre voulait répondre à ma question supplémentaire et je suis sûr que tous les députés aimeraient savoir s'il fera une déclaration à l'appel des motions sur ces questions pertinentes, afin que les Canadiens puissent les comprendre. J'aimerais donc que mes collègues donnent leur consentement unanime pour que le premier ministre puisse répondre à cette question supplémentaire.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Qu'il y ait consentement unanime ou non, cette question prête à controverse, et on y a d'ailleurs déjà répondu. Ce sont-là deux raisons pour qu'elle soit irrecevable. Le consentement unanime ne change rien à l'affaire, elle est et reste irrecevable.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à cause de la réponse que le ministre de la Justice vient de me donner. J'ai demandé si l'Office du blé permettait aux producteurs de livrer leurs récoltes en plusieurs endroits. D'après la formule de demande de permis, il y a un principal point de livraison et un autre point possible. Cela ne me donne pas le choix de livrer n'importe où dans la province, quoique le ministre semble laisser entendre que j'ai ce choix. Je voudrais qu'il rectifie les renseignements que j'ai reçus ou ceux qu'il m'a donnés.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir reconfirmer pour la troisième fois cet après-midi que depuis le mois de janvier ou de février de l'année dernière, l'Office canadien du blé permet aux exploitants agricoles de livrer leur grain à n'importe quel élévateur de leur choix. Cela s'applique quelles que soient les formules de permis ou de demande. Le député peut livrer son blé à tout élévateur de son choix en Saskatchewan.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il a été proposé, vu que la durée de la séance de ce soir est incertaine, que le débat habituel de la motion d'ajournement à la fin de la séance soit suspendu. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est des travaux de cet après-midi, il semble qu'on en soit arrivé à une entente—et peut-être la Chambre pourrait-elle adopter un ordre à cette fin—pour limiter la durée des discours à 15 minutes au premier tour et à 10 minutes pour tous les discours qui suivront.

M. Baldwin: D'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi convenu et ordonné.

QUESTIONS AU FEUILLETON

[*Français*]

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 2088, 2189, 2316, 2336, 2494 et 2554.

Monsieur l'Orateur, si les questions nos 557 et 2349 pouvaient être tranformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

LES SUBVENTIONS À LA RECHERCHE AGRICOLE

Question no 2088—**M. Horner:**

1. Au cours de l'an dernier, quelle somme le gouvernement a-t-il dépensée en subventions à la recherche agricole?

2. Quels domaines particuliers de cette industrie les subventions visaient-elles?

3. Des subventions ont-elles été accordées pour l'ensemencement par avion?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): En ce qui concerne Agriculture Canada: 1. $850,000.00.

2. Recherches zootechniques, $162,650.00; Recherches sur les aliments, $55,500.00; Recherches phytotechniques, $181,-150.00; Pédologie, $35,500.00; Entomologie, $69,000.00; Génie, $63,500.00; Économie, $83,700.00; Médecine vétérinaire, $33,500.00; Qualité de l'environnement, $65,500.00; Recherches interdisciplinaires, $100,000.00; Total, $850,-000.00.

3. Non.

En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: Les subventions et les contributions versées en 1974-1975 en ce domaine: 1. *a*) Programme stimulant la commercialisation des céréales et oléagineux, $228,318.; *b*) Programme d'aide au développement des marchés des produits agricoles et alimentaires, $226.086.; *c*) Subvention à l'Association canadienne de la graine de colza, du Programme d'aide à l'utilisation de la graine de colza, $300,000; Total des subventions et contributions aux recherches agricoles versées en 1974-1975, $797,404.

2. *a*) Essai, évaluation et développement des blés polyvalents, des grains de provende et de la farine de colza; *b*) Essai, évaluation et développement de pois des champs, des fèves Faba et d'autres cultures; *c*) Recherche et développement sur les produits de colza pour les marchés étrangers.

3. Néant.

LA VENTE D'HABITATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Question no 2189—**M. McGrath:**

1. Quel a été le prix moyen tiré de la vente d'unités de logement familiales fédérales-provinciales de *a*) deux chambres à coucher, *b*) trois chambres à coucher, *c*) quatre chambres à coucher, dans les villes suivantes: (i) Napanee (ii) Trenton (iii) Brockville (iv) Goderich (v) Hamilton (vi) Kenora (vii) Lindsay (viii) North Bay (ix) Orillia (x) Prescott (xi) Renfrew (xii) Stratford (xiii) St. Thomas (xiv) Thunder Bay (xv) Windsor, Ontario?

Questions au Feuilleton

2. Dans chaque cas, quelle a été la date de vente?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): La Société centrale d'hypothèques et de logement me donne les renseignements suivants: 1 et 2.

Tableau 1.

Ventes d'habitations fédérales-provinciales en Ontario

(Prix moyen)

Localité	Vente autorisée		Avant le 1er septembre 1973 (1) 2 chambres $	3 chambres $	4 chambres $	Après le 1er septembre 1973 2 chambres $	3 chambres $	4 chambres $
Brockville	22 avril	1971	13,167	16,222	17,500	19,000	19,000	—
Goderich	1 avril	1971	13,000	15,563	16,500	—	16,375	—
Hamilton	18 mars	1971	15,857	16,818	21,113	8,200	9,571	—
Kenora	1 avril	1971	10,950	11,880	14,100	—	—	—
Lindsay	9 février	1971	14,000	15,289	—	—	16,500	—
Napanee	28 janvier	1971	13,000	14,000	17,500	—	—	—
North Bay	18 mars	1971	13,867	14,500	17,300	12,500	15,500	—
Orillia	18 mars	1971	—	—	—	—	—	—
Prescott	19 avril	1971	—	14,288	18,000	13,500	14,500	—
Renfrew	18 mars	1971	12,500	14,000	16,500	13,300	15,330	—
St. Thomas	3 mars	1971	—	—	—	—	—	—
Stratford	22 avril	1971	11,625	14,824	17,350	15,500	14,917	21,000
Thunder Bay	11 février	1971	11,557	13,967	16,500	16,750	18,929	20,000
Trenton	28 janvier	1971	12,500	14,200	—	—	—	—
Windsor	18 mars	1971	16,100	17,166	—	14,300	15,666	—

(1) Les ventes qui ont eu lieu avant le 1er septembre 1973 comprenaient le terrain et les bâtiments, mais après cette date on a disposé du terrain en le louant à bail.

LES LAISSEZ-PASSER D'AIR CANADA

Question nº 2316—M. Cossitt:

Quels sont les nom et adresse des personnes, autres que le personnel d'Air Canada et leur famille, qui ont déjà obtenu des laissez-passer d'Air Canada depuis le 1er janvier 1974, *a*) pourquoi, dans chaque cas, a-t-on délivré le laissez-passer, *b*) dans chaque cas, le laissez-passer a-t-il été demandé par le titulaire ou une personne agissant en son nom, *c*) des laissez-passer ont-ils été rappelés par Air Canada ou renvoyés par le titulaire depuis le 1er janvier 1974 et, dans l'affirmative, quels sont les nom et adresse de ces titulaires et pourquoi a-t-on agi ainsi dans chaque cas?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Voici la réponse de la direction d'Air Canada: *a*), *b*), *c*): Air Canada émet un certain nombre de laissez-passer individuels à des fins de promotion commerciale. Pour des raisons de concurrence et autres, la société considère que les noms et adresses des personnes qui reçoivent ces laissez-passer sont confidentiels. Elle délivre également des laissez-passer à des personnes qui ne sont pas employées par la compagnie, par exemple, des membres du cabinet, des fonctionnaires du ministère des Transports chargés de l'aviation, des fonctionnaires du ministère des Postes, des employés d'autres compagnies de transport aérien pour des voyages d'affaires et certains employés du CN travaillant aussi pour Air Canada. En général, ce ne sont pas les détenteurs qui font les demandes de laissez-passer, mais plutôt la compagnie ou l'organisme en cause. De plus, les laissez-passer ne sont généralement pas renvoyés sauf dans de rares occasions lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ces politiques sont semblables à celles d'autres compagnies de transport aérien au Canada.

[M. McGrath.]

RADIO-CANADA—LE REPORTAGE DES JEUX OLYMPIQUES

Question nº 2336—M. Schumacher:

1. Radio-Canada sera-t-il «l'hôte de radiodiffusion» pour les Jeux olympiques de Montréal en 1976 et, dans l'affirmative, *a*) quelles installations sont prévues pour assurer les services nécessaires, *b*) où chacune d'entre elles sera-t-elle située?

2. Combien coûte ou coûtera chaque installation?

3. Combien d'employés travailleront à la radiodiffusion à chaque endroit pour *a*) la radio, *b*) la télévision et quel est le coût prévu dans chaque cas?

4. Quelles installations spéciales Radio-Canada mettra-t-il à la disposition des radiodiffuseurs étrangers et combien en coûtera-t-il?

5. Quel équipement spécial sera requis pour la mise en place des installations nécessaires et combien en coûtera-t-il dans chaque cas?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Oui. *a*) Les installations qui seront nécessaires sont: des positions de commentateurs de radio et de télévision; des positions de caméras électroniques et de cinécaméras; des caméras; des cars de reportage; des circuits de communication; l'éclairage; l'air conditionné; des canalisations pour les câbles; une aire de stationnement pour l'équipement et le personnel, des systèmes de transport et de distribution des résultats. *b*) Les installations seront situées aux 27 emplacements olympiques autour du district et de la ville de Montréal, dans l'ancien immeuble de Radio-Canada (1425, boul. Dorchester ouest), au Centre international de radiotélévision à la Cité du Havre, à la Maison de Radio-Canada. De plus, il y aura une installation de téléciné à Kingston.

2. En ce qui concerne les coûts de chacune, il n'est pas d'usage de demander à Radio-Canada de divulguer pareils détails concernant sa gestion et son administration internes. Le coût global prévu pour les installations de la radiodiffusion d'accueil est évalué à $50 millions: dont $25 millions fournis par le gouvernement fédéral et $25 millions par le COJO.

3. Le nombre des employés nécessaires pour assurer les reportages radio, filmés et télévisés, est évalué à 1,106, réparti comme suit: 649 de Radio-Canada, 140 du secteur privé et 317 étudiants ayant reçu une formation de Radio-Canada. Ce personnel s'occupera de commander, d'installer, de contrôler, d'entretenir et de superviser l'équipement, de même que de traiter, de distribuer et d'enregistrer les signaux. Il est impossible de ventiler les affectations à la radio et à la télévision.

4. Radio-Canada/ORTO fournira des installations et services à 70 organisations de télévision et à 110 organisations de radio. Le coût des services essentiels (accès à l'image et au son des reportages d'ensemble sur chaque compétition et accès aux installations voulues pour les commentaires) sera couvert par le budget de $50 millions; des installations spéciales seront fournies aux radiotélévisions étrangères sur demande, mais les coûts de ces services seront entièrement recouvrables.

5. Vingt cars de reportage pour la production, 22 appareils de ralenti et équipements auxiliaires. Les installations prévues dans l'ancien immeuble de Radio-Canada sont les suivantes: une salle de magnétoscopie; une salle de contrôle de la qualité, une régie à sens unique, un atelier de maintenance, des bureaux pour les radiotélévisions participantes, 53 studios de radio, un centre de distribution de télévision, un centre de distribution audio; et 9 studios de télévision qui sont en voie d'être, soit montés, soit modifiés dans les 3 centres de diffusion (l'ancien immeuble de Radio-Canada, le Centre international de radiotélévision et la Maison de Radio-Canada).

LES SUBVENTIONS AU MUSÉE DE VAUDREUIL

Question nº 2494—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des cinq dernières années, à combien se sont élevées les subventions accordées au musée de Vaudreuil?

2. Quelles subventions envisage-t-on d'accorder à ce musée dans le futur, sous réserve des approbations requises?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Les Musées nationaux du Canada me transmettent les renseignements suivants: 1 et 2. Dans le cadre des programmes d'aide financière de la Politique nationale des Musées, les Musées nationaux du Canada ont approuvé une contribution de $80,000 à la Société historique de Vaudreuil-Soulanges pour le Musée de Vaudreuil. Un premier versement de $20,000 a été effectué au cours de l'exercice financier 1974-1975; sous réserve de l'approbation par le Parlement des fonds nécessaires, un deuxième versement de $30,000 sera effectué en 1975-1976 et le dernier versement de $30,000 sera effectué en 1976-1977. Aucune autre contribution n'a été approuvée ou n'est envisagée.

Questions au Feuilleton

LA SUBVENTION À UN PROFESSEUR DE L'UNIVERSITÉ DALHOUSIE POUR L'ENGAGEMENT D'UN ADJOINT

Question nº 2554—**M. Marshall:**

Au sujet du communiqué du ministre de la Justice, en date du 10 avril 1975 sur l'octroi d'une subvention de $1,827 à un professeur de l'Université Dalhousie, destinée à lui assurer les services d'un adjoint de recherche pour l'été, *a*) à quelles fins cette aide est-elle requise, *b*) en vertu de quel programme la demande a-t-elle été présentée, *c*) ce programme s'applique-t-il également à toutes les provinces et à toutes les universités, *d*) quel est le domaine d'application du programme?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): *a*) Aider aux recherches sur la législation en matière de logement et préparer une pochette documentaire sur les coopératives d'habitation pour personnes à faible revenu à l'intention des organisations et groupes intéressés; *b*) «Subventions à la recherche dans le domaine juridique»; *c*) Les conditions du Conseil du Trésor réglementant les «subventions à la recherche dans le domaine juridique» prévoient l'octroi de subventions aux: «barreaux; professeurs de droit, avocats et autres juristes qui font des travaux de recherches en droit; centres d'accueil ou autres organisations dispensant l'aide juridique; associations élaborant de nouvelles techniques juridiques» et associations de professeurs de droit; *d*) Le programme a pour objet d'encourager la recherche dans le domaine juridique. Voici les lignes directrices sur lesquelles est fondée l'appréciation des demandes par le Ministère: l'objet du projet doit être du domaine fédéral et doit porter sur un sujet susceptible d'application dans l'ensemble du système juridique canadien; la publication pour laquelle l'aide financière est sollicitée ne doit pas être réalisable sur le plan commercial; et l'étude doit contribuer à la solution des problèmes rattachés à l'accès aux renseignements juridiques.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

SCIENCE ET TECHNOLOGIE—LES DÉPENSES DE RECHERCHE

Question nº 557—**M. Symes:**

1. Pour chacune des années financières 1972-1973 et 1973-1974, quelle somme d'argent le département d'État chargé de la Science et de la Technologie a-t-il consacrée à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur, à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes et de quelle somme d'argent s'agissait-il dans chaque contrat?

3. Quels étaient le but de chaque contrat et le titre des rapports soumis?

(Le document est déposé.)

LE PROGRAMME NATIONAL D'ÉCHANGE D'ÉTUDIANTS

Question nº 2349—**M. Elzinga:**

1. En 1974, quels montants ont été dépensés au Canada dans le cadre du programme national d'échange d'étudiants?

2. *a*) Combien a été dépensé dans chaque province, *b*) quelles écoles ont reçu des subventions, *c*) dans chacune de ces écoles, combien d'étudiants ont participé au programme?

(Le document est déposé.)

Capitale nationale

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA CAPITALE NATIONALE

L'INSTITUTION D'UN COMITÉ MIXTE POUR L'ÉTUDE DES PROGRAMMES ET OPÉRATIONS DE LA COMMISSION

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé) propose:

Qu'un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour étudier et faire rapport sur les questions touchant l'aménagement de la région de la Capitale nationale et notamment sur les programmes et opérations de la Commission de la Capitale nationale;

Que la Chambre des communes désigne ultérieurement quinze députés pour la représenter au Comité mixte spécial;

Que le Comité soit habilité à convoquer des personnes, faire produire des documents et dossiers et interroger des témoins; à siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre; à faire rapport à l'occasion; à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos; à déléguer à des sous-comités tout ou partie de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; et à se transporter d'un lieu à un autre au Canada; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat l'invitant à se joindre à la Chambre aux fins énumérées ci-dessus, et à désigner, si cela lui paraît souhaitable, certains de ses membres pour faire partie du Comité mixte spécial.

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler longtemps . . .

Des voix: Bravo!

M. Danson: Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que j'ai l'appui de l'opposition. Je veux entendre les vues du plus grand nombre possible de députés au cours de ce débat assez restreint. Je tiens à remercier tous les députés de la région de la capitale nationale, de même que le chef de l'opposition (M. Stanfield), d'appuyer en général notre objectif, la création d'une capitale bilingue où les Canadiens se sentent chez eux quels que soient leurs antécédents culturels ou régionaux.

Le gouvernement voit d'un œil très favorable l'institution du comité. Il en attend avec impatience les conclusions et les recommandations. Plusieurs raisons rendent l'étude du comité importante et opportune. Tout d'abord, les délibérations du comité centreront l'attention du pays sur la capitale elle-même. C'est le Parlement lui-même, et non le gouvernement ou l'un de ses services, qui devrait juger de la façon dont la capitale doit se développer. Ce comité représentera les deux Chambres et, qui plus est, toutes les régions du Canada. La capitale nationale doit être une place pour tous les Canadiens; c'est pourquoi nous voulons connaître le point de vue de tous, et non des seuls représentants des habitants de la région de la capitale nationale ou des deux provinces sur lesquelles elle s'étend géographiquement. Il n'en demeure pas moins que les députés de la région ont une responsabilité particulière, puisque la vie quotidienne de leurs commettants se trouve touchée de très près.

Le gouvernement attend du comité des recommandations qui nous mettront d'accord sur l'aspect que devra avoir notre capitale dans 25 ans et nous donneront l'impulsion nécessaire pour entreprendre la transformation. Nous attendons des idées neuves et dynamiques sur la façon de mettre en valeur le cadre magnifique qui nous entoure et de lui faire traduire au monde et à nous-mêmes le sens profond de la nation canadienne. Autre raison d'attendre cette étude: il n'y a pas eu d'enquête parlementaire sur la capitale depuis 1956. Le comité parlementaire de 1956 avait grandement contribué au développement de la capitale et, partant, avait à mon avis favorisé la nation tout entière. Les recommandations du comité ont abouti à l'adoption de la loi sur la capitale nationale en 1958. Cette loi autorise la Commission de la Capitale nationale à aménager la capitale en protecteur et porte-parole de l'intérêt national. Le comité de 1956 a aussi formulé des recommandations qui ont résulté en un accroissement de l'appui financier pour les activités de la Commission.

● (1510)

Peut-être pourrais-je rappeler à la Chambre certains des grands projets que le comité de 1956 a aidé à réaliser: la ceinture verte autour d'Ottawa, l'agrandissement du parc de la Gatineau, l'application de la politique fédérale par l'acquisition et l'utilisation de propriétés; la construction de grandes artères de circulation, et de ponts enjambant l'Outaouais et la poursuite du programme de déplacement des voies ferrées. Nous sommes bien à même de voir autour de nous aujourd'hui le résultat du travail du comité.

Je crois que tous les Parlements et les administrations depuis avant la Seconde Guerre mondiale se sont engagés à aménager une capitale qui soit digne du Canada. Depuis, ils ont fourni à la Commission de la Capitale nationale et à ses prédécesseurs et autres services et organismes l'appui financier et politique dont ils avaient besoin pour s'acquitter de cet engagement. Le gouvernement de Sir Wilfrid Laurier a établi la Commission d'amélioration de l'Outaouais en 1899. Celle-ci a construit la promenade le long du canal Rideau. La promenade existe encore aujourd'hui, presque dans sa forme originale. Cette Commission a été remplacée en 1927 par l'ancienne Commission du district fédéral. Il est intéressant de noter que, même à cette époque, la Commission a obtenu un mandat visant un district s'étendant aux deux côtés de l'Outaouais.

En 1958, la Commission du district fédéral a été remplacée par la Commission de la capitale nationale et le Parlement a renouvelé le mandat de la Commission visant à aménager une région de la capitale nationale incluant des parties et de l'Ontario et du Québec. Les délimitations de la Commission sont établies dans un appendice à la loi sur la Capitale nationale proclamée en 1959. Il y a vingt-cinq ans, Jacques Gréber a présenté le plan qu'on lui avait demandé de préparer pour la capitale nationale. Il est tout à l'honneur de Gréber, du Parlement et du gouvernement que ce plan ait été en très grande partie mis en œuvre. Nous avons maintenant la ceinture de verdure, les parcs et les promenades que Gréber avait dit que nous pourrions avoir si nous y travaillions.

La capitale s'est développée davantage et plus vite que ne l'avait prévu Gréber. Gréber prévoyait que la région de la capitale nationale compterait 700,000 habitants d'ici 1990. Quinze ans avant la date prévue nous avons déjà atteint ce chiffre à 40,000 habitants près. La Commission de la Capitale nationale prévoit maintenant une population d'environ 1.4 million d'habitants d'ici l'an 2000. Nous sommes arrivés à un tournant et il nous faut un nouveau concept, une nouvelle orientation, un nouveau plan d'aménagement pour la capitale pour les 25 prochaines années. Qui est le mieux placé pour trouver des solutions sinon l'organe central—et central dans tous les sens du terme—de la capitale, le Parlement.

La Commission de la Capitale nationale a mis au point un programme pour l'aménagement de la région au cours du prochain quart de siècle. Les municipalités régionales de l'Ontario et du Québec ont préparé leurs propres plans ou s'en occupent activement. Les villes d'Ottawa et de Hull font connaître leurs points de vue. Le groupe de travail sur l'administration de la capitale a publié ses recommandations. Des groupes de citoyens font des suggestions. Je trouve très bien qu'on examine ainsi la structure gouvernementale de la région de même que son environnement physique. A mon avis, la part que prennent les deux provinces, les municipalités et le gouvernement fédéral à l'administration de la région a quelque chose d'unique. En tant que ministre d'État aux Affaires urbaines, je pense que ma première responsabilité est de veiller à ce que la région de la capitale nationale soit un endroit où il fait bon vivre et travailler. J'ai une responsabilité spéciale à l'égard d'Ottawa vu qu'il s'agit de la capitale de tous les Canadiens.

Nous devons résoudre les difficultés que pose une structure gouvernementale tronquée. J'attends beaucoup des recommandations du comité. A propos, aucune de ces instances ne travaille en secret ou indépendemment. La Commission de la Capitale nationale, par exemple, a tenu des séances d'information à l'intention des autorités provinciales et régionales, des députés et des groupes de citoyens. La Commission a, je pense, renseigné tous ceux qui étaient prêts à l'écouter quelques minutes. La Commission et tous les autres corps constitués et groupes sont, j'en suis sûr, prêts à présenter leurs points de vue au comité mixte.

J'espère que tous les députés et tous les sénateurs s'intéresseront aux délibérations du comité. Le premier ministre (M. Trudeau), le cabinet et moi-même, en tant que ministre chargé des programmes de la CCN, attendons tous les recommandations de ce comité. S'il travaille aussi bien que le dernier, il ne sera pas nécessaire de présenter une motion comme celle-ci à la Chambre avant encore 18 ans. En conclusion, je reprendrai ce que disait Bruce Hutchison au sujet des capitales:

> Les nations vivent en grande partie de symboles, expressions de sentiments trop profonds, trop subtils et trop sacrés pour être énoncés directement ou traduits par des mots. La capitale est un des plus profonds de tous ces symboles. Les grandes nations ont de grandes capitales, non pas nécessairement par leur taille, leur coût et leur ornementation, mais par leur qualité et leur ambiance. Et les nations mesquines traduiront leur personnalité par des signes tout aussi éloquents.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, au début de son discours le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) a rendu hommage à tous ceux qui ont pu participer directement ou indirectement à l'établissement de la capitale du pays. Il n'a toutefois pas dit un mot de la reine Victoria, qui a choisi ce site magnifique sur les rives de la rivière Outaouais. J'espère qu'il l'a fait par délicatesse envers le député de Kingston et les Îles (M[lle] MacDonald).

Le Parlement entame aujourd'hui l'étude de notre région qui, sur une superficie de 1,800 milles carrés, réunit une population de plus de 600,000 âmes, suivant les données de 1971. J'ai hâte de connaître les résultats de cette étude. Il faut se rappeler une fois passée l'euphorie et oublier le côté sentimental, qu'il s'agit de la capitale du pays, et que cette question de la capitale nationale est épineuse et peut soulever des conflits d'intérêts. La zone dont nous parlons est à cheval sur la ligne de démarcation qui sépare deux provinces; elle comporte deux administrations régionales, deux villes importantes et peut-être une troisième de moindre importance, une foule de petites municipalités en pleine croissance à diverses étapes de leur développement, un certain nombre de grandes commissions scolaires, de commission d'urbanisme et même des administrations de protection de l'environnement. Il existe des plans directeurs d'urbanisme qui sont appliqués dans la région. Malgré la multiplicité des administrations locales, certaines fonctions sont réparties entre la Commission de la capitale nationale et le ministère des Travaux publics. En outre, des associations communautaires s'occupent de diverses questions. Et pour compliquer encore les choses, la région est partagée entre deux cultures et marque de plus en plus d'intérêt pour le multiculturalisme.

La recherche d'un système rationnel d'administration se heurte à des difficultés considérables. Mais il ne faut pas se laisser décourager. C'est dans cet esprit que j'interviens cet après-midi. Il est temps que nous examinions ces difficultés sans rien dissimuler. Parlons-en ouvertement et sans crainte. Pour peu qu'il y ait du vrai dans le cliché sur lequel ont tant insisté le premier ministre et d'autres, dont le ministre, selon lequel notre pays est fort à cause de ses diversités, je dirais alors que la région de la capitale nationale, en raison même de ses diversités, doit être l'une des régions les plus fortes du Canada. Nous sommes une population hétérogène et nous serons touchés de façon vitale par le résultat de ce dans quoi nous nous lançons aujourd'hui.

Douglas Fullerton, ancien président de la Commission de la Capitale nationale et Canadien de distinction, avec qui j'ai eu le privilège d'être en désaccord violent et que j'ai le privilège de connaître personnellement, Douglas Fullerton, dis-je, a sauté en plein milieu de cette diversité. Quiconque a jamais connu Douglas Fullerton et s'est trouvé en désaccord avec lui, et ils sont nombreux ceux qui ont eu des prises de bec avec lui—ne peut nier que les intérêts de la région lui tenaient à cœur. Il a probablement fait plus que quiconque pour donner de la vie à la Commission de la Capitale nationale dans ce sens qu'elle est reconnue comme une force vitale. Pour ce qui est des pistes de ski, des pistes cyclables et du patinage sur le canal Rideau, la CCN et l'attitude du gouvernement fédéral sont en général connues du public. D'autre part, s'il a eu une faiblesse en tant qu'homme et observateur des gouvernements, c'est bien sa passion pour l'efficacité. Aussi, estimait-il que la région souffrait d'être, comme il le disait, trop gouvernée et administrée avec inefficacité.

● (1520)

Si on lit le rapport de Douglas Fullerton, qui n'est qu'un des documents de travail du comité, on constate qu'il reflète son désir d'efficacité et sa méfiance innée à l'égard des élus municipaux. Si l'on examine bien le fond de sa pensée, on découvre que M. Fullerton préférerait voir le gouvernement national exercer dans la région une autorité incontestée au sein d'un organisme dominé par le pouvoir fédéral. Il a bien dû avouer que cela serait impossible, mais, à mon avis, si l'on examine le fond de sa pensée, on se rend compte que c'est ce qu'il aimerait. M. Fullerton a eu la sagesse de comprendre que le grand public ne pourrait accepter pareil système. Par conséquent, la proposition d'un super-conseil vise en réalité à permettre au gouvernement fédéral de faire indirectement ce qu'il ne peut faire directement. C'est le danger qu'on courrait en acceptant sans réserve les opinions de M. Fullerton au sujet du gouvernement local.

Je ne veux aucunement diminuer la valeur du rapport. Il est valable en tant qu'étude de la région. Cependant, ses recommandations sont suspectes. Je dois mentionner qu'il comporte une faiblesse que M. Fullerton lui-même reconnaît. A une époque où le public en général veut que le gouvernement soit plus souple, il préconise pour la région un système de gouvernement local qui serait encore moins souple que ne l'est le système actuel, qui, selon ses adversaires, est loin d'être souple.

Que dire de l'efficacité du gouvernement? Comment faut-il l'envisager? Sans doute pourrait-on dire que si nous voulons de l'efficacité, nous devrions nous débarrasser entièrement de tout gouvernement dans la région. Nous ne devrions pas envisager l'efficacité au sens industriel du terme. L'efficacité des gouvernements ne se mesure pas d'après les chiffres qui figurent au bilan. L'efficacité du gouvernement, surtout au niveau local, se mesure en fonction d'impondérables; la valeur des services fournis, les besoins satisfaits, les objectifs sociaux atteints, la souplesse et la responsabilité. Elle se mesure en fonction de la capacité des particuliers à participer au gouvernement local; en fin de compte, c'est le contribuable qui juge si dans l'ensemble le gouvernement comme tel répond raisonnablement à ses besoins et fait de la localité où il demeure un endroit où il fait bon vivre, travailler et élever sa famille.

Il faut toujours être prudent quant in est question d'évaluer l'efficacité d'une administration publique. Car les gouvernements n'existent pas pour la plaisir des gouverneurs ou des administrateurs. Ils existent pour le bien des gens qu'ils sont censés servir. C'est ainsi que nous devrions mesurer l'efficacité, qu'il s'agisse de la capitale nationale ou de toute autre ensemble, mais surtout quant il est question de la capitale nationale. Cela n'exclut pas la reconnaissance de cette région particulière ainsi que des éléments qui doivent entrer en ligne de compte dans tout débat concernant le rôle symbolique et, en l'occurrence, patriotique de la principale ville du pays.

Ceci dit, je ne suggère pas qu'il faille se passer d'examiner la structure de gouvernement de temps à autre. Cet examen s'impose. Cependant, nous ne rendons pas service à notre pays si nous préconisons des changements radicaux pour l'amour du changement. Évitons les excès de zèle, car il arrive parfois que le mieux soit l'ennemi du bien.

En nous appuyant sur la définition de l'efficacité, qu'en est-il dans la région de la capitale nationale? Le rapport ne déchaîne sûrement pas l'enthousiasme. Si l'on considère ce qui se passe dans la région de la capitale nationale à la lumière de mon esquisse de la notion d'efficacité et de la définition même du mot, je ne pense pas que les choses aillent trop mal. La preuve, il est difficile de convaincre des fonctionnaires de quitter cette région. En réalité, c'est une région où il fait bon vivre, un endroit où l'on trouve satisfaction à la plupart de ses désirs et de ses besoins. Le travail ne manque pas. Certains diront même qu'il y a trop de travail par ici, mais ce qui compte c'est qu'il y en ait. C'est une région qui invite aux loisirs, et c'est le lieu de rencontre des deux grandes cultures du Canada.

Le comité devra se charger d'examiner ce rapport avec réalisme. Nous ne devons pas nous battre contre des moulins à vent ou préconiser ce que nous savons être inacceptable. Nous devons tenter de rendre le gouvernement local plus sensible et plus responsable. Nous devons insister pour que la capitale nationale soit un lieu vivable, qui reflète notre nationalité. Si nous cherchons à susciter la collaboration et la conciliation et à en faire un endroit qui pourra amener les visiteurs des autres régions du Canada à croire que les dépenses sont justifiées, alors que le gouvernement actuel et ce comité dont fait état la motion seront en mesure de dire qu'ils ont accompli une tâche valable.

Le Bas-Canada et le Haut-Canada ont toujours existé. Le Québec et l'Ontario existent et continueront à exister. On manifeste et on continuera probablement à manifester peu d'empressement à céder des droits territoriaux. Il y aura des différences fondamentales d'ordre linguistique et culturel entre le Québec et l'Ontario durant au moins notre génération et peut-être dans la génération suivante. Avec le temps, viendront s'ajouter les aspects multiculturels du Canada, les différentes façons d'aborder le droit, le fonctionnement des tribunaux, le système d'enseignement et une quantité d'autres choses. La capitale nationale doit inévitablement refléter ces différences, comme cela s'est produit en 1867 lors de la confédération.

Les problèmes auxquels nous devons faire face dans la capitale nationale sont réellement les problèmes que nous devons envisager quotidiennement dans le pays. Cela ne veut pas dire que nous ne pouvons les aborder convenablement. Comme le ministre l'a signalé, il faut être conscient des réactions des provinces et de leurs points de vue aussi. Le principe sur lequel se fonde la théorie de M. Fullerton, c'est que le gouvernement fédéral veut une place à la table des délibérations. Je pense que je le cite exactement en disant cela. Je ne dis pas qu'il ne devrait pas avoir une place à cette table, mais je ne veux pas qu'un seul député pense que le gouvernement n'a pas une place à la table en ce moment.

Nous devons procéder avec beaucoup de prudence à cet égard. La CCN, c'est-à-dire le gouvernement fédéral, est le plus grand propriétaire foncier d'Ottawa. Ses terrains, représentant quelque 29 p. 100 de toute la superficie, sont situés aux endroits les plus stratégiques de la ville. La CCN a le pouvoir d'exproprier, elle dispose d'un pouvoir d'achat sans égal, et elle peut placer des installations du gouvernement là où elle veut. Elle peut influer sur l'évolution de la ville, et elle peut accorder ou refuser à son gré les corridors nécessaires aux infrastructures et au progrès des localités. C'est ce qui s'appelle être présent. Le gouvernement fédéral avait déjà pris place à table; il y est effectivement, la serviette bien nouée autour du cou, la fourchette dans une main, et le couteau dans l'autre.

Dans toutes ces discussions, nous ne devrions nous rendre trop facilement à la théorie de la place à table, sans nous demander au préalable si le gouvernement local ne devrait pas avoir lui-même place à la table fédérale. Voilà une discussion que nous devrions aborder avec beaucoup de prudence. Nous devrions peut-être nous demander en effet pourquoi un représentant du gouvernement local ne siégerait pas à un titre quelconque au sein de la CCN? Le gouvernement a obstinément refusé de le faire.

● (1530)

On pourrait se répandre en théories personnelles et pleines de lyrisme sur la Commission de la capitale nationale. Mais nous devons nous pencher sur certains problèmes fondamentaux en ce domaine pour savoir s'il faudrait mettre en place une nouvelle structure ou plutôt maintenir et améliorer la structure actuelle. Nous devons réfléchir quelque peu sur les différences entre le principe d'administration de la CCN en ce domaine et le principe de la municipalité régionale du côté du Québec et de la municipalité régionale du côté de l'Ontario. Il y a là une antino-

mie fondamentale, et si le comité pouvait la résoudre, il aurait alors rendu un service signalé au grand public.

Il nous faudra examiner les études présentement en cours dans les municipalités régionales des deux côtés de la rivière, qui sont relativement nouvelles et relativement théoriques. Cela fait, nous devrons déterminer si oui ou non nous avons le devoir d'aller plus loin à partir de là pour instaurer une autre structure alors que celles-là n'ont pas déjà été mises à l'essai. Il nous faudra procéder à des sondages d'opinions auprès des municipalités locales; il nous faudra effectuer une analyse comparative des autres capitales; il nous faudra obtenir l'opinion des Canadiens qui n'habitent pas dans la région. Il importe de le faire, je crois, parce qu'ils participent aux frais et tous les Canadiens doivent admettre le principe d'une capitale nationale.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Il nous faut rationaliser toute la question de la centralisation de l'industrie d'Ottawa, les édifices du gouvernement. Allons-nous commettre les mêmes sottises que dans les années 50, en centralisant à outrance et en installant un nombre croissant d'immeubles et de gens sur une étendue de plus en plus restreinte de terrain au centre de la région? Ou allons-nous songer à décentraliser? C'est là un point fondamental pour notre capitale. Il est fondamental pour les municipalités qui nous entourent, pour bon nombre de députés qui représentent les résidents de cette région. Nous devons envisager à fond, sérieusement et honnêtement les réalités linguistiques et culturelles de cette région, ne pas craindre de les affronter. Nous ne devrions pas avoir peur d'aborder cette question, ce que nous n'avons pas encore fait, je crois.

La Commission de la Capitale nationale a réalisé certains progrès en ce qui a trait aux cours de langue dans la région. Quant au secrétaire d'État (M. Faulkner), il n'a presque pas abordé le problème dans la région. Jusqu'où doit-il aller, non seulement à l'égard de la capitale nationale mais aussi pour en faire un lieu ayant une importance symbolique aux yeux de tous les Canadiens? J'ai déjà dit, monsieur l'Orateur, que cette région est un microcosme de notre confédération. On y retrouve en effet toutes les tensions et toutes les divergences de notre pays. Et il ne faut pas conclure que par suite de la présence fédérale dans la région, le gouvernement fédéral doit y avoir directement voix au chapitre, pas plus qu'il ne peut avoir directement voix au chapitre dans les affaires des gouvernements provinciaux.

Notre pays s'est développé et notre confédération a prospéré en dépit des divergences qui existent, et tant que nous sentirons dans le pays cette volonté et ce désir de consultation, de collaboration et, de temps à autre, d'improvisation, qu'il s'agisse du Canada ou de sa capitale, notre pays, notre ville et notre région continueront à prospérer. Ce sera peut-être là le seul résultat de ce comité et si c'est le cas, nous ne devrions pas en être déçus. Si ce comité n'établit pas un nouveau cadre pour la région de la capitale nationale, il ne faudrait pas être déçu si l'on trouve les bases d'une collaboration raisonnable. Nous voulons—et c'est le vœu, je crois, de tous les députés—que la capitale nationale soit représentative du Québec comme de l'Ontario, de l'Est comme de l'Ouest, de la communauté anglophone comme de la communauté francophone, des groupes multinationaux et multiculturels qui composent le Canada, et que sais-je encore.

Je pense que si ce comité a une fonction quelconque, ce doit être d'agir en ayant à l'idée de protéger les intérêts vitaux du processus démocratique et de la participation à ce processus des habitants de la région car bien après que notre comité aura fini son travail de refonte, que ce soit cette année ou dans 25 ans, les gens continueront à vivre ici; il importe donc que nous créions une atmosphère dans laquelle il sera toujours agréable de travailler, d'élever ses enfants, de sorte que ceux qui nous suivront vivent dans un tel climat.

Ce comité est très important en raison, peut-être, de la façon dont il s'attaque à certaines difficultés de notre confédération. J'espère que cela va contribuer à l'unification de notre pays et non à sa diversification et que nous ne serons pas trop déçus si l'on aborde la chose dans un esprit pratique et si rien ne vient de troublant ou de choquant n'en ressort si ce n'est un désir de rapprochement. Je pense que le comité aurait ainsi accompli de grandes choses.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous sommes tout à fait en faveur d'établir ce comité mixte. Je suis particulièrement heureux de constater que, bien que d'après les attributions qui lui ont été données, le comité soit surtout chargé de réviser les programmes de la Commission de la capitale nationale ainsi que leurs applications, il a également le rôle de réviser toutes les questions concernant le développement de la région de la capitale nationale et d'en faire rapport.

En tout cas, je me joins au député de Grenville-Carleton (M. Baker) pour souligner que l'un des premiers devoirs du comité est d'effectuer un travail de réconciliation. Il existe en effet des points de vue antagonistes et des conceptions opposées qui doivent être réconciliés et je crois que si les membres du comité prennent le temps de délibérer calmement ils peuvent arriver à ramener l'entente. Je note que la motion visant à établir le comité accorde très explicitement au comité le droit de siéger durant l'ajournement de la Chambre. C'est précisément ce que je recommande car le comité a des problèmes très importants à étudier.

Personne ne peut nier ce que la CCN a fait pour Ottawa, ni qu'elle l'a fait pour le Canada. Quelqu'un a mentionné tout à l'heure que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) a oublié le rôle de la reine Victoria dans le choix de la capitale du Canada. Je n'étais pas ici quand elle l'a choisie, mais je suis venu à Ottawa pour la première fois en 1924 et j'y suis presque sans interruption depuis 1942. Je puis donc vous dire, monsieur l'Orateur, que la ville est aujourd'hui différente de ce qu'elle était il y a un demi-siècle. Tout ce qu'elle a gagné en beauté, en attraits est en partie l'œuvre de la CCN. On a parlé notamment de la ceinture de verdure, des routes de plaisance, des sentiers, des cyclopistes, du patinage sur le canal en hiver, du ski. Il n'y a aucun doute que la CCN a bien travaillé pour la région de la capitale nationale et qu'elle a ainsi bien servi les intérêts de tout le Canada.

Capitale nationale

● (1540)

D'un autre côté, ceux d'entre nous qui s'intéressent à la région, et ici j'entends les deux côtés de la rivière, sont conscients que la collaboration laisse à désirer à certains égards. Ainsi, depuis quelques années, on a fait des études sur ce que pourrait faire la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton et d'autres organismes, sans que la CCN y contribue. Des études ont été faites de l'autre côté de la rivière, au niveau régional et local, par divers groupes. Des projets ont été préparés par des groupes locaux des deux côtés de l'Outaouais, auxquels la CCN n'a pas participé, mais qui reprennent plus ou moins ses propres rapports du genre de celui qu'a préparé M. Douglas Fullerton. Dans un rapport, on recommande le développement de certaines régions; dans d'autres, ces mêmes régions jouent un rôle moins important, du moins pour l'instant. Un groupe recommande la construction d'un réseau de transports rapides, suggestion qui ne cadre pas avec les recommandations des autres groupes.

On comprend facilement l'immense intérêt qu'y attachent tous les intéressés, ceux qui habitent du côté nord de la rivière et du côté sud, ainsi que ceux qui travaillent à la Commission de la capitale nationale. Il me semble toutefois qu'il faudrait s'efforcer davantage qu'on ne l'a fait jusqu'ici d'essayer de concilier et de comprendre les divers points de vue. Selon moi, c'est là un excellent exemple de la nécessité de coopérer au lieu de faire naître de la confrontation et cela provient de l'existence d'un conflit entre deux communautés d'intérêts parfaitement justifiés, je pense.

D'une part, il y a l'intérêt du Canada, en tant que nation. C'est la capitale de tous les habitants du Canada. Tous les Canadiens ont à cœur qu'elle soit belle et attrayante, un endroit qui symbolise en quelque sorte ce qu'est le Canada. Je crois qu'Ottawa a beaucoup évolué dans cette direction, si je puis m'exprimer ainsi une fois de plus, même de mon vivant. Lorsque je l'ai visitée pour la première fois, étant élève, elle m'a semblé presque un symbole d'une colonie britannique. Aujourd'hui, elle est devenue le symbole, dans une très large mesure, de la nation canadienne; certains des aspects qui la paraient il y a un demi-siècle ont changé. Elle est une capitale qui appartient au Canada tout entier. C'est le Canada tout entier qui doit acquitter le gros des frais de l'aménagement de la capitale nationale, et c'est juste. Comme ce sont tous les Canadiens qui paient, comme Ottawa évoque en eux l'idée de la capitale de leur pays, ils ont donc le droit d'exiger que leurs représentants nationaux, par l'intermédiaire de la Commission de la Capitale nationale, aient leur mot à dire dans les décisions qui régissent l'aménagement de cette région.

Je pense que l'institution de la Commission Gréber à l'époque de Mackenzie King et que le rapport et le plan qui en ont résulté, ont été bénéfiques, et que tous les efforts qui ont été accomplis depuis sous l'égide du gouvernement fédéral ont été excessivement valables. C'est là un côté de la médaille—celui de l'intérêt que portent les Canadiens à cette ville en tant que capitale, la capitale de l'ensemble du pays.

Nous voyons chaque jour des visiteurs qui viennent dans notre édifice. Nombre d'entre eux n'auront qu'une seule fois dans leur vie la chance de visiter la Chambre des communes en session. Ils visitent la ville, font le tour des parcs et des bâtiments, qui sont beaux et agréables, et ils sont fiers de ce qu'ils voient. Personne ne vient à Ottawa et ne regrette d'avoir vu cette ville, et je soutiens que cela est dû dans une très large mesure au fait que nous faisons en sorte qu'Ottawa soit la capitale nationale.

Toutefois, monsieur l'Orateur, comme l'a signalé mon honorable ami et collègue de Grenville-Carleton, il y a un autre centre d'intérêt. Ottawa est aussi une ville où vivent des centaines de milliers de gens. La majeure partie en sont peut-être fonctionnaires fédéraux, mais ce sont des gens, des travailleurs, et ils ont autant de droits que les citoyens de toute autre ville du Canada aux divers processus et aspects du contrôle exercé démocratiquement sur leurs affaires.

Je comprends la notion d'efficacité, c'est très bien de dresser un plan directeur et de l'exécuter. L'efficacité n'est cependant pas tout ce qui compte dans la vie; il faut certes avoir le sens de la participation et pratiquer la démocratie. J'exhorte vigoureusement le gouvernement fédéral à ne pas faire peser son poids à l'égard d'un plan ou régime qui réduirait la participation des gens dans le gouvernement de cette région. Comme l'a signalé le préopinant, cette idée de participation revêt beaucoup plus d'importance depuis quelques années qu'autrefois. D'habitude, il y avait surtout conflit entre le gouvernement fédéral et la ville d'Ottawa, mais maintenant, une vaste région s'étend sur les deux côtés de la rivière et comportent deux régions administratives, plusieurs municipalités, conseils scolaires et tout le reste. J'insiste pour signaler que le droit des habitants de ces régions de participer démocratiquement au fonctionnement de leurs propres affaires locales est un droit que ne doit pas contrecarrer un désir national d'efficacité.

On pourrait évoquer certains slogans, clichés, et diverses formules dont on se sert ailleurs, mais je veux éviter cela. Je dis tout simplement que nous avons deux intérêts: une capitale nationale dont tous les Canadiens peuvent être fiers et l'intérêt de ses habitants, c'est-à-dire, une ville qui soit la leur et dont ils dirigent les affaires comme ils l'entendent—ce sont deux intérêts légitimes. Je ne pense pas qu'il soit impossible pour l'intelligence humaine de concilier ces deux intérêts, et j'espère que les députés et les sénateurs qui constitueront ce comité trouveront que leur rôle consiste non pas à prendre position pour un des projets, mais à essayer d'aplanir ces différences et d'en arriver à un accord fondamental qui permette d'administrer cette région le mieux possible.

Je le répète, il est incontestable que la ville s'est embellie au cours des dernières décennies; je vais dire quelque chose sur l'autre aspect du problème dans un instant. D'après moi, il ne s'agit pas seulement d'aménager la région de la capitale nationale, pour employer les termes de la motion, mais de savoir comment on peut administrer cette région et comment on peut concilier ces deux intérêts contradictoires. Il y a un aspect à étudier attentivement: celui des finances et du montant que le gouvernement fédéral versera aux municipalités de ces régions pour remplacer les taxes ou pour les services que le gouvernement fédéral reçoit. J'espère que l'on pourra s'entendre sur cette question également. En parlant de finances municipales, j'aimerais insister sur le fait que les villes de la région ne sont pas les seules villes concernées et que le gouvernement fédéral devrait songer beaucoup plus qu'il ne l'a fait jusqu'à présent à entretenir des relations avec toutes les municipalités en cause.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

J'ai lu avec intérêt dans le *Star* de Toronto du 17 juin, un article portant sur la réunion des représentants des municipalités à Ottawa. C'est surtout les deux paragraphes suivants qui m'ont frappé:

Le Cabinet a fourni très peu de réponses précises, mais le premier ministre Pierre Trudeau a dit espérer que le nouveau budget du ministre des Finances, John Turner, «vous satisfera sous certains rapports» . . .

M. Trudeau a déclaré que le gouvernement fédéral acceptera volontiers d'avoir de plus amples consultations avec la fédération. Il a invité la fédération à prendre des dispositions pour s'entretenir avec divers ministres du Cabinet.

Mais là n'est pas le problème. Ce dont il s'agit, c'est des rapports entre le gouvernement fédéral et l'administration de la région de la capitale nationale. Mais de là on passe rapidement aux rapports qui doivent exister entre Ottawa et les administration municipales dans tout le Canada.

Je vois que mon temps est presque écoulé. J'aimerais encore dire deux choses avant de me rasseoir. J'espère que le comité aura le droit d'avoir au moins des consultations ou de se mettre en contact avec les membres de la Commission Abbott. Je ne parle pas de la commission portant le nom du député d'en face mais de celle qui porte le nom de son père. Je pense à la commission des locaux du Parlement. Je pense qu'il faudrait examiner les projets de modification de l'aspect de la colline du parlement dans le cadre de cette étude.

Une voix: La climatisation, par exemple.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Y aurait-il un étranger à la Chambre? J'aimerais dire autre chose parce que, si je ne le disais pas, mes amis les députés ne trouveraient pas que j'ai bien parlé d'Ottawa. Le député qui m'a précédé, le député de Grenville-Carleton, habite la même rue que moi à Ottawa et je suis sûr que tout le monde le sait. J'ai un avantage sur lui. Il habite le côté sud d'où l'on ne voit pas grand-chose. J'habite le côté nord de la rue qui donne sur Parkwood Hills, et par temps clair, je peux voir la Tour de la Paix de la fenêtre de ma chambre à coucher. Je persiste à croire que, pour l'embellissement et le développement d'Ottawa, il faudrait dire aux promoteurs de se modérer. Le jour où ils élèveront un immeuble entre la fenêtre de ma chambre et la tour de la Paix, il y aura un discours ici, vous pouvez m'en croire.

J'ai dit, il y a un instant, que je me réjouissais de la beauté apportée à cette ville par la Commission de la capitale nationale. Ne la gâtons pas par un excès d'immeubles-tours. Procédons jusqu'à un certain point à la décentralisation dont a parlé l'orateur précédent et efforçons-nous encore de faire de toute cette agglomération la magnifique ville qu'elle peut être pour ses habitants et pour tous les Canadiens qui sont fiers de l'avoir pour capitale.

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet de la motion présentée par l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) et qui a été très bien défendue et très bien expliquée. Je désire l'en féliciter.

Monsieur l'Orateur, à l'époque où j'étais étudiant, je me souviens que l'un de mes professeurs me montrant toute l'étendue du territoire canadien sur une grande carte au mur, m'avait indiqué un point plus particulier qu'il avait désigné comme étant la capitale du Canada, c'est-à-dire la capitale de tout ce vaste territoire. J'avais été fasciné par les explications qu'il m'avait données à ce moment-là. Je me faisais un peu l'image de ce que pouvait être Ottawa, la capitale du Canada. Et lorsqu'on me parlait de la colline parlementaire, je me disais: Peut-être qu'un jour, j'aurai l'avantage de visiter la capitale de mon pays, cette colline parlementaire? J'ai eu l'avantage, étant très jeune, de venir visiter cette capitale de mon pays, que j'avais bien aimée au premier coup d'œil, justement à cause de ces édifices, de cette Tour de la paix que l'on pouvait voir de très loin, à ce moment-là.

Cet avant-midi, en entrant dans la capitale de notre pays, j'avais cinq jeunes filles dans ma voiture, qui viennent vivre à Ottawa, afin d'apprendre la langue anglaise dans des familles anglophones. Et j'essayais de leur montrer de très loin, en venant par la route 417, la Tour de la paix. Malheureusement, c'était très difficile à cause des nombreux gratte-ciel qui ont été construits près de cette colline parlementaire. Je déplore donc le fait qu'on ait laissé construire aussi près des édifices du Parlement, des immeubles aussi élevés. Je trouve que cela déguise la capitale de notre pays.

Lorsque des Canadiens viennent dans la capitale pour la première fois, ils ont le sentiment de découvrir un endroit exceptionnel, parce que la capitale d'un pays, c'est quelque chose d'extraordinaire pour les habitants d'un pays. Et ils espèrent arriver ici et découvrir un vaste territoire sur lequel sont construits des édifices qui se distinguent des autres édifices, qui ne sont pas cachés par l'ombre de ces fameux gratte-ciel.

J'espère bien que le comité sera formé, et je le souhaite, avec les représentants de toutes les provinces du Canada, parce que la capitale, c'est pour tout le Canada, et non seulement pour l'Ontario et le Québec. Ceci est dit dans une publication de la Commission de la Capitale nationale. Je l'approuve et le trouve logique.

● (1600)

Ainsi, c'est l'endroit où les deux principaux courants culturels du Canada se rencontrent. La région de la capitale nationale est un miroir où se reflète le Canada tout entier, et un symbole de ce que nous voudrions que le Canada devienne. Si les Canadiens français et les Canadiens anglais ne peuvent vivre en harmonie dans la capitale, où pourraient-ils le faire?

Je trouve ces réflexions tout à fait justes.

Monsieur l'Orateur, en passant, je voudrais dire ceci, sans malice pour personne: Je suis toujours humilié lorsque, dans la capitale de mon pays, je m'adresse à un fonctionnaire chargé d'informer les gens qui circulent, surtout à un policier, et qu'on me répond: «Je regrette, je ne vous comprends pas». Je dis que, dans la capitale de notre pays, on devrait avoir, surtout dans les services publics, des personnes capables de répondre aux demandes d'information des Canadiens français et des Canadiens anglais. Je pense que ce serait un «départ» formidable si l'on pouvait en arriver à donner aux visiteurs ce service bien élémentaire.

Monsieur l'Orateur, je fais ces remarques sans malice, mais je voudrais bien que l'on prenne les moyens, il y en a des moyens, on n'a pas besoin d'en inventer, ces moyens-là existent, pour perfectionner ceux qui sont préposés à la paix, à la circulation, à la conservation de la paix et au bon ordre dans tout le territoire et pouvoir répondre aux visiteurs dans la langue de leur choix. Je pense que c'est un vœu que l'on peut formuler et qui n'est tout à fait pas déplacé.

Un deuxième point, monsieur l'Orateur, que je voudrais signaler c'est qu'étant donné que la capitale se développe des deux côtés de la rivière, cela devient véritablement de plus en plus la capitale du Canada, parce d'un côté c'est une province anglophone, et de l'autre côté c'est une province francophone: langue française, langue anglaise, culture anglaise, culture française. Il faut faire un tout avec ce vaste territoire pour être bien convaincu du caractère bilingue de notre pays, de cette vie communautaire de deux cultures qui s'entendent et qui s'aiment, de sorte que lorsque les visiteurs traversent la rivière, qu'ils se sentent autant chez eux d'un côté que de l'autre.

La Commission de la capitale nationale a fait un travail assez intéressant à ce jour, mais ce n'est pas fini, ce n'est pas suffisant. Il faut faire davantage. Je félicite encore une fois le gouvernement et le ministre d'avoir pensé à instituer un comité spécial pour surveiller les projets, les analyser, afin que ce soit véritablement le Parlement de tout le pays qui, en somme, décide des projets qui devront être mis de l'avant et réalisés. Il est important que le Parlement prenne connaissance des décisions avant qu'elles soient prises ou qu'on ait pris des options ou qu'on ait pris des engagements de quelque nature que ce soit.

Alors que le comité soit formé de 15 députés de la Chambre et des membres du Sénat, je trouve cela tout à fait logique. Je pense que de cette façon on pourra avoir une capitale nationale dont nous aurons encore plus raison d'être fiers de plus en plus, jour après jour, et que le Parlement aura eu l'occasion de prendre ses responsabilités, de ne pas laisser aux fonctionnaires, aux bureaucrates le soin d'aménager et de décider d'une question aussi importante.

C'est pourquoi le comité—j'appuie également la suggestion—est appelé à siéger, non seulement pendant des jours de session, mais également entre les sessions, parce que souvent on profite des ajournements et de l'absence des députés à la Chambre des communes pour faire avancer des projets qu'on serait gêné de faire avancer pendant que les députés sont à Ottawa.

C'est pour cette raison que s'il y a des délégués, des représentants du Parlement, qui sont appelés à venir à Ottawa pour siéger à ce comité entre les jours de session, je pense que c'est une suggestion valable et que j'appuie de tout cœur.

Troisième point. J'espère que le comité aura également des outils qui leur permettront de travailler en consultation avec les députés de la région immédiate, députés qui représentent les régions d'Ottawa et de Hull. On veut en faire un tout. Alors il faut que ces députés-là, qui connaissent bien leur territoire, soient réellement appelés à donner davantage leur opinion, parce qu'ils vivent quotidiennement dans ce milieu. Il faut donc consulter des personnes qui soient vraiment au courant de la question. Ces personnes-là, par la suite, au sein du comité, pourront donner plus de renseignements au comité même et, après avoir entendu et consulté des témoins, je pense qu'on en arrivera à quelque chose de très bien, à quelque chose qu'il nous fera plaisir de faire visiter aux Canadiens de toutes les provinces.

Il y a 15 jours, je pense, deux délégations de la province de Québec étaient en visite à Ottawa. Les gens, pour la plupart, y venaient pour la première fois. Étant donné qu'ils n'étaient pas suffisamment au courant de tous les lieux qu'ils auraient avantage à visiter, ils avaient cédulé leur programme uniquement pour la journée. Tout le monde sait que dans une seule journée on ne peut pas tout voir, on ne peut tout visiter. On repart avec le goût de revenir. Si l'on pouvait planifier également au sein du comité un programme pour tracer aux visiteurs qui viendront à Ottawa un projet de visite qui leur permettrait de découvrir davantage en un ou deux jours la capitale du Canada, on leur rendrait un immense service. Ils repartiraient d'Ottawa le cœur réjoui, et avec la satisfaction d'avoir réellement visité l'ensemble de la capitale canadienne.

Monsieur l'Orateur, c'est dans cet esprit que je veux apporter mon appui à la motion qui a été présentée, et j'espère que le comité fera un travail sérieux, dont la Chambre prendra connaissance par les rapports qui seront présentés régulièrement. Si le comité ne bouge pas, ce sera du temps perdu. Faisons en sorte que ce soit un comité qui bouge, et de cette façon-là nous aurons certainement rendu un grand service à toutes les provinces du Canada.

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le président, il me fait énormément plaisir de participer au débat sur cette motion qui a trait à la région de la Capitale nationale, à son administration et à tout ce que peut comporter la Commission de la Capitale nationale.

Dans les dix minutes qui me sont allouées, monsieur le président, j'espère attirer l'attention de la Chambre sur des problèmes très importants qui existent à l'intérieur de la région de la Capitale nationale. Il est beau de dire qu'en principe on est en faveur d'une espèce d'unification des deux côtés de la rivière. J'ai toujours préconisé ce genre d'unification. Mais attention! J'ai toujours préconisé un genre de district fédéral, pour que nous puissions représenter ce que le pays a de plus riche, et c'est la capitale du Canada. Nous avons l'occasion et la fierté d'avoir dans cette vallée de l'Outaouais les représentants des deux races fondatrices du Canada. Et je peux dire que depuis longtemps, nous avons œuvré ensemble des deux côtés de la rivière, et que nous nous sommes toujours bien entendus.

● (1610)

Là où les problèmes ont surgi, c'est lorsqu'on s'est mis à faire de la petite politique, ou qu'on s'est mis à faire du racisme. J'espère enfin qu'une fois pour toutes, nous allons nous asseoir autour d'une table afin de discuter d'une façon logique et intelligente, et ainsi établir des structures qui permettront à la région de la capitale du Canada d'être réellement la capitale du Canada. C'est sur cela surtout que je veux insister, indépendamment des questions de langue, de race, de religion, et tout ce qu'on voudra. Jamais le gouvernement fédéral, je l'espère, ne permettra l'unilinguisme dans la région de la Capitale nationale; que ce soit pour la francophonie ou pour l'anglophonie. Je dis qu'ici nous devrons être bilingues à l'avenir et éventuellement, et ce n'est pas pour demain, monsieur le président. Je participe depuis 10 ans à des séminaires où il était toujours question de la capitale nationale, la région de la Capitale nationale, la capitale nationale telle qu'elle. On a blâmé le gouvernement fédéral d'avoir participé à l'aménagement de la ville de Hull. Souvent l'opposition a blâmé jusqu'à un certain point le gouvernement à ce sujet. En principe, on était en faveur. Et quand on a voulu poser du ciment et des briques et monter des structures, des édifices, à ce moment, on s'est opposé. Si c'est ainsi que cela doit se passer à la Commission, je ne pense pas qu'on accouche d'un éléphant mais d'une souris. Et ce qui me fait plaisir, et je voudrais répéter cela à l'opposition, c'est que si on a ce que nous avons aujourd'hui, à la Commission de la Capitale nationale, la région de la Capitale nationale, c'est parce que c'est M. Robert Borden qui a décidé en 1914

de nommer sir Herbert Holt pour préparer un plan d'aménagement de la région de la Capitale nationale.

Que je sache, sir Robert Borden n'a jamais voté libéral et n'a jamais été libéral, mais je l'admire pour ce geste qu'il a posé. Et c'est encore le gouvernement conservateur qui, en 1958, a fait adopter la loi. J'espère que cela va continuer, que cela va dépasser le stade des fleurs de rhétorique, parce que la loi qui nous régit actuellement a été promulguée par le gouvernement en poste en 1958, et ce n'était pas un gouvernement libéral. Je me demande aujourd'hui pourquoi on fait tant de «holà», lorsque le gouvernement libéral fédéral élu a décidé de faire quelque chose d'un commun accord. Il ne l'a pas fait unilatéralement, il a consulté à la conférence de 1969 sur la constitution. Tous les premiers ministres ont été d'accord sur le fait que désormais Hull et Ottawa seraient la capitale nationale du Canada de demain. Alors, il faut continuer dans cette veine. Le reste, c'est à mon sens tout simplement de la mécanique, de la technocratie, une technique quelconque. Si l'on parle du transport, des routes, des parcs, de l'aménagement, du territoire, tout cela ce sont des «technicalités» qui peuvent être discutées, développées par d'autres que par la Commission ou la loi qui ressortira de ce qui sera entendu à ce comité.

Ce que je veux dire, c'est que souvent c'est beau quand on dit: Il va falloir consulter les provinces, ceci et cela. On a déjà consulté les provinces. On ne va nulle part avec cela. Je vais vous en donner un exemple: Si le gouvernement fédéral n'avait pas pris la décision de construire le pont du Portage et s'il avait attendu que Québec rencontre Ontario, et qu'Ontario rencontre Québec, jamais, on aurait eu de pont. On aurait eu des routes mais pas de communications au-dessus de la rivière. Alors, j'espère que nous allons nous asseoir autour de la table d'une façon sereine, que nous allons discuter d'une façon intelligente et logique et que nous allons arracher les œillères qui ont entouré ou qui ont brimé la vision de certains de mes collègues. Qu'on ne s'en fasse pas, ceux qui disent qu'Ottawa est la capitale du Canada ne disent pas vrai. Théoriquement, c'est peut-être vrai que c'est la capitale du Canada. Lorsque la reine Victoria a décidé qu'Ottawa serait la capitale du Canada, elle l'a fait par hasard, parce qu'elle avait peur des Américains. Elle ne voulait pas que la capitale soit à Kingston pour éviter que les Américains s'emparent de la capitale du pays pour commencer. On l'a alors reculée un peu au fond des terres. Je suis sûr que c'est pour ménager la chèvre et le chou que ni Québec, ni Toronto, ni Montréal n'ont été choisis.

On voulait choisir Kingston, et, pour des circonstances que je viens d'énumérer, on a choisi Ottawa. Mais Ottawa de 1857 ce n'est pas Ottawa de 1975. Si l'on veut s'embaumer dans la géographie et dans l'histoire, si l'on veut être précis, je dis que la capitale Ottawa, telle que choisie par la reine Victoria, c'est celle dont les limites géographiques remontent à 1857. Alors aujourd'hui, avec l'assentiment de différents comités, je dirais l'intelligence des parlementaires, qu'ils soient d'un parti ou de l'autre, on a réussi à faire que nous avons aujourd'hui des structures comme la Commission de la Capitale nationale, qui a présidé à l'aménagement et à l'embellissement du territoire pendant un grand nombre d'années. Au fait, les villes qui faisaient partie de la région de la capitale nationale n'avaient pas les moyens de se payer des urbanistes et encore moins les moyens de se payer des gens qui pouvaient faire de la planification.

J'espère que maintenant nous allons pouvoir étudier le problème, pour améliorer peut-être la structure de la Commission de la Capitale nationale actuelle, parce qu'elle a changé et nous avons procédé de cette façon-là en 1957. De cette façon, une loi a été faite qui préside la Commission de la Capitale nationale aujourd'hui. J'espère qu'on ne s'embaumera pas dans des structures très étroites. Veut-on, oui ou non, que la région de la capitale nationale, comme il est écrit dans la loi de 1957, soit la capitale du Canada? Si ce n'est pas cela qu'on veut, qu'on le dise et on fera ce qu'il y a à faire. Je ne vois pas pourquoi on établirait des structures comme la Commission de la Capitale nationale, pour voir à l'aménagement et à l'embellissement de la capitale nationale, si l'on n'a pas l'intention de suivre un principe directeur, qui va nous guider pour le futur de cette région de la capitale nationale.

C'est dommage, monsieur le président, qu'on n'ait pas plus de temps, on pourrait développer beaucoup d'autres thèmes. On pourrait parler de différentes choses, mais le temps me manque, et j'espère qu'on pourra, en comité, poser des questions aux témoins, aux représentants des organismes qui viendront témoigner, pour tenter d'en arriver à un consensus. Je m'aperçois que tout le monde dans cet auguste endroit, monsieur le président, semble être favorable à ce que le député de Grenville-Carleton (M. Baker) disait tout à l'heure, savoir le «get together». Alors j'espère qu'une fois pour toutes on va dire aux gens: «Voici ce qu'on veut pour la région de la capitale nationale, ce que les gens nous ont «sorti». On va essayer de suivre cette politique qui conduira certainement à un texte de loi qui pourrait être pour le plus grand bien de tous ceux qui sont brimés depuis au-delà de 100 ans et qui résident dans la région de la capitale nationale, autant les Ontariens que les Québécois.

[*Traduction*]

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, le débat d'aujourd'hui m'intéresse particulièrement, puisque les limites de ma circonscription confinent à la région de la capitale nationale et aussi et parce que depuis mon élection au Parlement, je m'intéresse à la capitale nationale. Dans son exposé préliminaire, je crois que le ministre a dit—je l'ai peut-être mal compris—que nous devons considérer tous les aspects de la capitale nationale. Si je m'en tiens aux propos du dernier orateur, je crois qu'elle correspond toujours à la constitution de la ville d'Ottawa, ce qui ne devrait pas être mais, je pense qu'on pourrait recommander de modifier cette constitution au besoin. Je crois qu'il faudrait dépasser le concept de la capitale nationale pour s'arrêter à celui de la région de la capitale nationale.

J'espère que le comité ne connaîtra pas les mêmes difficultés que de nombreux autres comités de la Chambre et que ce sera une tribune impartiale où les intéressés pourront exprimer leurs sentiments et leurs idées afin de pouvoir aller au cœur des problèmes et définir une orientation.

Je sais que c'est un sujet controversé pour bon nombre de Canadiens. Les gens demandent ce qu'on entend par la capitale, si nous devrions dépenser des fonds dans ce territoire, dans telle limite, à l'extérieur, mais d'autres questions restent en suspens. Nous devons essayer de nous départir de toute attitude émotive, de tout racisme et de toute subjectivité afin de pouvoir définir la ligne de conduite à adopter. Je participe à ce débat sans aucune idée préconçue et j'espère que si j'ai l'honneur de faire partie du comité, tous les membres auront la même attitude. J'estime que nous devrions examiner chaque option qui s'offre à nous. Je me suis rendu compte aujourd'hui que certains essayaient d'écarter certaines possibilités. Nous

pouvons nous trouver devant un choix qui, au premier abord, semble préférable, mais ensuite pour diverses raisons, nous constaterons que nous ne pouvons pas adopter la solution qui nous paraît idéale et nous aboutirons à un compromis moins parfait mais qui donnera quand même des résultats remarquables.

L'une des questions dont on parle avec beaucoup d'émotion, parce que les gouvernements régionaux et provinciaux sont concernés, est celle du territoire de la capitale nationale. Certains disent qu'il devrait être semblable à Washington (D.C.), d'autres que nous devrions nous modeler sur Brasilia ou l'Australie. Nous n'avons à copier personne. Examinons et explorons toutes les possibilités. Nous voudrons peut-être rejeter la solution qui nous est présentée, mais je crois que le comité sera une excellente tribune pour l'examen de toutes les possibilités. Si nous devons refuser l'établissement d'un territoire national, alors refusons. Mais nous n'avons pas à examiner cette hypothèse en fonction de la solution australienne, brésilienne ou américaine; nous devons être nous-mêmes et présenter la meilleure solution possible pour le cas où nous nous déciderons en ce sens. La question de savoir si nous le ferons est tout autre.

● (1620)

J'espère que nous examinerons tous les aspects de cette question et que la solution choisie le sera pour au moins 25 ans. Il ne faut pas oublier non plus des aspects plus terre-à-terre, par exemple les divertissements, les transports, les parcs, les ponts par-dessus l'Outaouais, la décentralisation des services et ainsi de suite. Il faut aussi examiner la question du bilinguisme, du pluriculturalisme et les installations culturelles à Ottawa. Dans tout ceci, nous devons tenir compte non seulement des résidents d'Ottawa-Hull et des environs, mais également de tous les Canadiens et leur donner la capitale qu'ils désirent; car c'est la capitale de tous les Canadiens, il nous faut la rendre agréable à ses résidents tout en respectant l'opinion des non-résidents.

La question de la décentralisation est à examiner attentivement. Ottawa a certaines limites, bien qu'elle ait été désignée comme capitale, certains s'inquiètent sérieusement lorsqu'ils voient des édifices de la région de la capitale nationale passer de l'autre côté de la rivière ou un musée se construire en dehors de ses limites. Mais, monsieur l'Orateur, Ottawa n'est pas expansible à merci et il est impossible d'empiler les édifices les uns sur les autres. Peut-être pourrions-nous construire d'autres installations du gouvernement national à Hull, Aylmer, dans le comté de Pontiac, à Gatineau, à West Carleton, à Nepean ou à Goulburn. Nous nous éviterions ainsi d'avoir à transporter tous ces fonctionnaires dans le centre d'Ottawa entre 7 et 9 heures du matin pour les en faire sortir entre 4 et 6 heures du soir.

J'applaudis aux mesures qui ont été prises ces dernières années, monsieur l'Orateur. Je sais qu'on a critiqué la construction d'édifices dans la Belle province et à Hull qui fait partie de la région de la capitale nationale. Mais nous devons décentraliser et c'était une décision logique que de construire certains édifices gouvernementaux à Hull. Si nous cessons de faire du sentiment, on verra avec les années que c'est mieux pour les employés. Toutefois, même si nous décentralisons, il faut reconnaître qu'un certain nombre de gens devront travailler au centre d'une région métropolitaine et il faudra donc améliorer les services de transport en commun.

[M. Dick.]

Lors d'un récent voyage en Europe, j'ai été impressionné par les services rapides de transports en commun et je pense qu'il y a là de nombreux exemples que nous pourrions suivre. Le Conseil régional de l'Outaouais, le Conseil régional d'Ottawa-Carleton, la municipalité d'Ottawa, la municipalité de Hull, la province de Québec, la province de l'Ontario, le gouvernement fédéral, la CCN, mènent actuellement des études. Tous ces organismes cherchent à transporter les gens par métro, par autobus, par train express ou par les lignes de chemins de fer existantes, etc. Pouvons-nous attendre de recevoir toutes ces études, d'en discuter et de laisser s'écouler encore une dizaine d'années? Le problème est là et il est immédiat, monsieur l'Orateur. Il nous faudrait des services de transport pour desservir Arnprior, Almonte, Carleton Place, Rockland, Pointe-Gatineau, Aylmer, Lucerne, Deschênes, et il nous les faudrait maintenant.

Ce comité serait l'endroit logique où présenter tous les points de vue des comités multigouvernementaux de tous les niveaux. Il faut créer des parcs et des loisirs pour les gens qui vivent au centre de cette région dans le cadre du programme d'ensemble et la CCN a déjà fait beaucoup à cet égard. J'espère qu'en considérant le problème de façon objective et en considérant toutes les solutions possibles, nous pourrons parvenir à une conclusion rationnelle et étendre notre région de la capitale nationale pour en faire au besoin un territoire de la capitale nationale.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis heureux qu'on établisse ce comité aujourd'hui. Nous devrons faire un certain travail préparatoire pendant l'ajournement d'été afin que ce comité fonctionne à plein rendement lorsque le Parlement rouvrira à l'automne. Comme l'a fait observer le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), le comité pourra siéger pendant l'intersession.

Ce comité a pour mandat d'étudier la nouvelle structure gouvernementale dans la région de la capitale nationale. Il faut analyser en détail la participation croissante du fédéral aux décisions des autorités locales qui touchent tous les résidents d'Ottawa.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, il y a quelque temps, j'étais membre du Conseil de ville d'Ottawa. Je me souviens du fait qu'à plusieurs reprises le maire d'Ottawa et le président de la Commission de la Capitale nationale ont solutionné bien des problèmes eux-mêmes, et ce d'une façon assez efficace. Je me souviens il y a quelque temps les maires de Hull et d'Ottawa étaient membres de la Commission de la Capitale nationale, et à cause des conflits entre M^lle^ Whitton et le président de la Commission de la Capitale nationale, les maires ne sont plus membres de la Commission. Depuis ce temps-là, la population de la ville d'Ottawa et des municipalités avoisinantes a augmenté d'une façon assez grande. Les problèmes de l'urbanisme et de la planification ont augmenté quand même, mais, à mon avis, les communications et les relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements municipaux ne se sont pas améliorées. Ce n'est pas tout à fait la faute des municipalités dont les conseillers élus ont le droit d'être consultés.

[*Traduction*]

Le gouvernement fédéral est l'un des plus grands propriétaires fonciers de la région de la capitale nationale, car il détient plus de 25 p. 100 du terrain. Il lui est arrivé de se servir de ce «levier» pour empêcher ou orienter les aménagements proposés dans la région. Parfois, d'autres niveaux de gouvernement ont été pleinement consultés au préala-

ble sur des projets et la plupart ont été satisfaits. Ce fut le cas pour l'ouverture de la promenade de l'Outaouais, qui permet aux résidants des deux côtés de la rivière de voyager entre leur domicile et leur lieu de travail et de faire du vélo le dimanche.

Parfois, comme pour le pont du Portage, le gouvernement fédéral a agi unilatéralement, sans consulter suffisamment les résidants locaux ou leurs représentants élus ou, dans certains cas, les autorités provinciales. Les organismes fédéraux n'ont rien présenté sur le plan régional tant qu'il n'a pas été réalisé du côté de l'Ontario. Par la suite, le gouvernement a fait quelques interventions brutales.

On ne peut plus accepter d'action unilatérale de l'État sans qu'il y ait de véritable consultation au préalable. On a parfois l'impression que les bureaucrates nommés ont plus de pouvoir que les représentants élus. A l'avenir, les gens doivent avoir quelque chose à dire à ce sujet par le truchement de leurs représentants élus. J'ai été particulièrement étonné de l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre. Les négociations qui sont tenues en privé entre administrateurs de divers échelons du gouvernement doivent devenir publiques; ainsi, les habitants de la région participeraient directement aux décisions, et sauraient en fait ce qui se passe. Le comité aura pour tâche principale de décider comment réaliser cet objectif.

● (1630)

Comme on l'a souvent dit, cette région est unique en ce sens qu'elle renferme la capitale du Canada. Elle doit continuer de refléter l'héritage culturel que nous ont transmis nos ancêtres ainsi que les deux langues officielles du pays. Ce doit être un endroit où tous les Canadiens se sentent bien. Elle doit continuer de présenter au monde entier, l'image de Canadiens provenant de cultures diverses mais vivant et travaillant en harmonie. Le gouvernement fédéral devrait pouvoir innover en matière de politiques urbaines destinées à la région de la capitale nationale; ce genre d'initiative serait de nature à intéresser tous les Canadiens. La région pourrait servir à des projets-pilotes dans des domaines comme la pollution de l'eau, le transport en commun et les nouvelles villes satellites.

Cela me fait songer notamment à la tâche accomplie par les administrations nationale et municipale de Londres, en Angleterre, qui durent faire face à la pollution, beaucoup plus grave, de la Tamise. Au dire de certains, il était impossible de l'assainir. Il y a une douzaine d'années, les eaux de la Tamise ne renfermait plus aucune forme de vie; puis les gouvernements intéressés se mirent d'accord et dirent: «Que le nettoyage de la Tamise serve d'exemple au monde!» Un relevé récent indique que 66 espèces de poissons vivent maintenant dans les eaux de ce fleuve. Voilà un exemple parfait du genre de projet utile qu'il est possible de réaliser lorsque différents niveaux de gouvernement décident de collaborer au lieu de se créer des obstacles les uns aux autres. Tel est le genre de collaboration que devra assurer toute prochaine forme d'administration dans la région de la capitale nationale.

Certains soutiennent que les gouvernements fédéral et provinciaux ont le pouvoir constitutionnel d'imposer la forme d'administration de leur choix. C'est vrai, en droit, mais j'aimerais qu'ils agissent autrement. Ce comité est notamment constitué pour engager le dialogue avec les gens de la région et ceux du reste du Canada, disant aux uns et aux autres: «Comment aimeriez-vous que soit la capitale nationale?» Ce dialogue, je l'ai déjà engagé avec mes mandants d'Ottawa-Ouest, et suis bien décidé à le poursuivre. Les 36,808 familles d'Ottawa-Ouest ont reçu un questionnaire leur demandant quel genre d'administration elles voulaient dans cette région. Environ 9 p. 100 ont répondu. Les questions étaient fondées sur le rapport en deux tomes bien connu de M. Fullerton intitulé: «L'administration de la capitale nationale» publié l'automne dernier. J'y avais annexé un résumé d'une page des constatations de M. Fullerton pour aider les commettants à répondre au questionnaire. Certaines réponses manifestent une excellente connaissance des relations complexes qui existent entre les administrations provinciale et locale, la Commission de la capitale nationale ainsi que plusieurs ministères fédéraux.

La recommandation fondamentale de M. Fullerton, c'est-à-dire la formation d'un conseil suprarégional composé de représentants élus et désignés des deux rives de l'Outaouais, a été rejetée par près des deux tiers de ceux qui ont répondu; une proportion de 34.2 p. 100 a accepté cette proposition. Plus de 75 p. 100 a rejeté l'idée d'un district fédéral analogue à celui de Washington qui s'est révélé malcommode et inefficace pour veiller aux intérêts quotidiens et primordiaux des résidents. Une proportion de 25 p. 100 seulement a accepté cette proposition. Le plus grand nombre, c'est-à-dire 42.6 p. 100, opte, en somme, pour le statu quo. Une proportion écrasante de 88 p. 100 veut continuer à élire ses représentants locaux.

Les contribuables tiennent à avoir des porte-parole au niveau local en élisant les conseillers municipaux. Ils veulent être sûrs de pouvoir rejeter ceux qui ne leur donneraient pas satisfaction; ils ne veulent pas être gouvernés par une bureaucratie sans visage ni par un comité de députés de toutes les parties du Canada, peu au fait des questions locales. Les résultats les plus serrés portent sur la nomination de représentants fédéraux et provinciaux au sein du conseil: près de la moitié sont en faveur, 46 p. 100 sont contre et 4 p. 100 sont indécis. C'est le premier sondage de ce genre effectué à Ottawa depuis que Douglas Fullerton a publié son rapport en automne 1974. Ce sondage démontre que les opinions sont très partagées en ce qui concerne la forme que devra prendre l'administration locale dans la région. L'essentiel de la proposition de M. Fullerton a été rejeté par les répondants.

Ce comité a une grande tâche à accomplir. Les administrés sont loin d'être satisfaits de la structure existante et sont disposés à chercher d'autres solutions. Près de 50 p. 100 des questionnaires qui ont été renvoyés portaient des remarques fort utiles. En outre, j'ai reçu plus de 50 lettres et rapports que je ne demande qu'à soumettre au comité. De plus, j'ai communiqué avec des groupes de professeurs d'université et de citoyens. Ils ont proposé de préparer des rapports à soumettre au comité spécial mixte qui doit être établi en vertu de la motion d'aujourd'hui.

Je suis heureux, monsieur l'Orateur, que le Sénat du Canada soit représenté à ce comité mixte. Les députés sont élus et sont battus, mais les sénateurs demeurent jusqu'à 75 ans. Nous comptons sur eux pour fournir une continuité désirable à l'étude de la capitale nationale, au cas où le comité, aussi compétent et assidu soit-il, laisserait quelques tâches en plan lorsqu'il complétera son mandat.

Je tiens à ajouter que j'ai été très heureux de l'intérêt exprimé par les membres de l'opposition et par les sénateurs ainsi que par l'absence de partisanisme à ce sujet. L'intégrité et la compétence de beaucoup de ceux qui ont exprimé leur intérêt sont très rassurantes pour les députés qui, comme moi, ont l'honneur de représenter la capitale nationale à la Chambre.

Capitale nationale

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, j'aimerais faire quelques commentaires sur la motion du ministre, laquelle revêt une très grande importance. Je suis fort heureux de voir qu'un comité spécial sera nommé pour étudier cette question et faire des recommandations au Parlement.

J'aimerais, monsieur le président, commenter tout de suite une déclaration que faisait l'honorable député de Hull (M. Isabelle) tantôt, lorsqu'il a mentionné qu'avec la consultation avec les provinces on ne va pas bien loin. J'aimerais tout de suite dire, monsieur le président, que je crois personnellement que la consultation avec les provinces devra être très suivie et très concrète. Je ne pense pas qu'on puisse réaliser un objectif avec autant d'optimisme, s'il n'y a pas dans notre esprit, d'abord en tant que membres de cette Chambre, l'idée de consulter les intéressés. Et ce ne sont pas seulement aux provinces que je pense, il y a aussi la ville de Hull et les municipalités touchées par ce projet.

Donc je pense que nous devons partir avec cette idée de consultations très suivies, et connaissant les besoins, les idées, les revendications des intéressés, je pense que nous pourrons répondre à cet objectif, qui est celui du député de Hull, savoir l'établissement d'«une ligne directrice». Or, je crois qu'une ligne directrice au sujet de ce projet ne peut être établie de façon pratique sans une consultation encore plus concrète que celle que nous avons connue avec les intéressés. Ceci dit, je voudrais rassurer le député de Hull en lui disant que nous sommes sensibles à ce projet, et les témoignages et les exposés faits par mes collègues tantôt le prouvent avantageusement.

● (1640)

J'aimerais ajouter que je crois que le projet d'établissement d'une capitale nationale est un objectif très noble et très pratique aujourd'hui. Il y a au moins quatre intéressés: le gouvernement fédéral, les gouvernements de l'Ontario et du Québec, la ville de Hull, et probablement aussi quelques municipalités. Ce projet va obliger les provinces, et surtout les municipalités, de parler de rénovation, de réseaux routiers, de services publics, d'influence et des conséquences d'un tel projet sur la vie de chaque citoyen.

On ne peut pas négliger non plus l'aspect culturel des deux sociétés et également les prévisions, les projections et la planification de ces villes, de ces municipalités et de ces provinces qui, bien sûr, doivent «s'établir» pour l'avenir. Voilà autant de considérations à respecter pour obtenir un succès vis-à-vis du projet dont nous parlons cet après-midi. Voilà pourquoi je dis et je répète qu'il faudra connaître d'abord et avant tout tous les désirs et les aspirations des intéressés grâce à la consultation. Il n'y a pas d'autre façon d'agir.

Ceci dit, je pense que nous pourrons laisser, comme le soulignait mon préopinant, une certaine part de responsabilité aux organismes municipaux ou autres au sujet de ce projet. A mon avis, le gouvernement fédéral doit se comporter comme un coordonnateur au sujet de ce fameux projet. Il a la responsabilité d'amener à la table des négociations tous les intéressés et à assurer d'abord qu'il est disposé à respecter le désir de chacun dans la mesure où cela est possible. Je ne voudrais sûrement pas voir ce projet réalisé de façon unilatérale et sans considération pour tous les aspects, les caractères que nous reconnaissons actuellement et les difficultés que nous rencontrerons pour établir une ligne directrice, une ligne commune, ce qui pourra faire plaisir à tout le monde. Ce ne sera pas facile, il n'y a aucun doute.

[M. Francis.]

Je pense que c'est avec un esprit aussi ouvert que nous devons démarrer, et j'ose croire que le comité spécial saura répondre à ces objectifs, saura inviter tous les intéressés aux audiences pour permettre aux membres de ce comité de mieux connaître les aspirations et les besoins de chaque niveau de gouvernement et, à la suite, présenter un rapport qui, je l'espère aussi, retiendra l'attention et le respect du gouvernement et du Parlement. De cette façon, je pense que nous pouvons entamer ce projet ou envisager ce projet avec beaucoup d'optimisme et je crois qu'en démocratie, c'est la seule façon qui pourrait être bénéfique. Il nous faut considérer ce caractère bilingue et biculturel qui, à mon avis, pourrait être un exemple dans la capitale nationale à l'échelle du pays.

On a dit tantôt que cette capitale nationale doit correspondre aux idées, aux goûts de tous les Canadiens. Il n'y a aucun doute là-dessus que cette capitale nationale doit ouvrir ses portes à tous les visiteurs du Canada et j'aimerais dire tout de suite que je n'hésiterai pas à dénoncer toute décision unilatérale. Je crois qu'il est nécessaire de le signaler tout de suite parce que l'impact de ce projet sera très grand et il est très important. Il y aura autant d'arguments différents pour autant de raisons différentes. Il y a ce caractère bilingue que l'on veut mettre en valeur. Nous reconnaissons que Hull est une ville à majorité française. Nous reconnaissons l'inverse à Ottawa et nous l'acceptons. Je crois que nous ne devons pas perdre de vue ces réalités. Mais je crois quand même au travail méthodique de la part du comité spécial, à la bonne volonté de tous ceux qui auront des mémoires à présenter, et j'espère que ces mémoires seront présentés de façon fort objective, et également, à la responsabilité de négocier, de discuter sérieusement avec et les gouvernements de l'Ontario et du Québec et à toutes les raisons que j'ai énumérées plus tôt. Il y a aussi, bien sûr, ces terrains qui devront éventuellement, j'imagine, passer dans ce projet et être intégrés par la Capitale nationale. Il y aura lieu de négocier et de discuter sérieusement avec les propriétaires actuels.

Donc, monsieur le président, je m'en tiens à ces quelques remarques. J'aurai probablement l'avantage de travailler avec ce comité et j'ose espérer avoir toutes les données, tous les renseignements de la part des intéressés, et ceci étant obtenu, nous permettra . . .

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Vous oubliez de mentionner votre peu de contribution au comité de l'Immigration.

M. La Salle: Je voudrais que le député de Saint-Boniface (M. Guay) répète son intervention.

M. Guay (Saint-Boniface): Si vous voulez une réponse à une question, je vais vous répondre.

Monsieur l'Orateur, est-ce que j'aurais votre permission de poser une question à l'honorable député?

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Penner): Le député accepte-t-il de répondre à une question?

[*Français*]

M. La Salle: Certainement, monsieur le président.

M. Guay (Saint-Boniface): Il a fait référence, monsieur l'Orateur, qu'il aimerait travailler au comité que nous sommes à discuter en ce moment.

La question que je lui ai dit et qu'il se demandait qu'est-ce que je lui avais dit, c'était que j'espérais qu'il

travaillerait beaucoup plus fort au comité dont on parle en ce moment, qu'à celui dont il avait déjà fait partie avant, c'est-à-dire celui de l'immigration, parce que je crois qu'il a très peu siégé à celui de l'immigration.

M. La Salle: Monsieur le président, j'aimerais tout de suite commenter la déclaration de mon bon ami de Saint-Boniface. J'ai fait deux voyages avec le comité de l'immigration et je pense que j'ai fait les représentations que j'avais à faire. J'ai donné ma place à un autre collègue pour les deux autres voyages qu'il y avait à faire. N'étant que trois Québécois ici de ce côté, je pense que nous avons également des responsabilités, et c'est pour cette raison que je trouve malheureuses les interventions du député de Saint-Boniface. Je n'oserais jamais reprocher au député de Saint-Boniface d'être absent de son comité, parce que je pense qu'il a du travail à faire ailleurs également. Enfin c'est une opinion que je trouve malheureuse, mais je continuerai, monsieur le président, je pense que mon temps est pratiquement écoulé . . .

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Je dois signaler aux deux députés qu'ils ont enfreint le Règlement. Ils n'ont pas parlé du sujet de la motion, auquel nous devons revenir sur-le-champ.

[*Français*]

M. La Salle: Monsieur le président, je termine tout simplement. Mes commentaires tirent à leur fin et j'ose croire que le comité fera un excellent travail, et recevra une oreille attentive de la part du gouvernement. J'espère aussi que les remarques que j'ai faites au sujet tant des provinces que de tous les intéressés, contribueront au succès de ce projet. Il faut que le gouvernement sache bien que l'opposition travaillera d'une façon fort objective à la réalisation de ce projet pour le bénéfice de tous les Canadiens et particulièrement de ceux qui sont directement intéressés dans ce territoire qui s'appellera la Capitale nationale.

M. Isabelle: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je voudrais corriger un peu ce que le député de Joliette (M. La Salle) vient de dire, savoir que je suis d'accord avec lui sur le fait que la ville de Hull devrait négocier sur tout ce qui se passe à la Commission de la Capitale nationale. Dans la région de la Capitale nationale, il devrait y avoir des négociations avec le gouvernement fédéral.

Malheureusement, et c'est ce à quoi je veux en venir, la province de Québec vient d'enlever à la ville de Hull le droit de négocier tout contrat avec le gouvernement fédéral ou son agence officielle, la Commission de la Capitale nationale. Elle a formé pour cela la Direction générale des affaires de la Capitale nationale. Je ne sais pas ce que cela veut dire, mais en tout cas, c'est cela qui est écrit dans la loi. Au fait, 21 fonctionnaires s'occupent de cela, et tous sont à Québec. C'est de la démocratie à l'envers.

M. La Salle: Il faudra en parler à M. Bourassa.

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, la motion présentement à l'étude vise à la formation d'un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes qui aura pour tâche d'étudier les questions touchant l'aménagement de la région de la Capitale nationale, notamment les programmes et opérations de la Commission de la Capitale nationale, et de faire rapport sur ces questions.

Capitale nationale

Comme nous le savons, la loi qui régit présentement la Commission de la Capitale nationale date de 1958, et depuis cette date beaucoup de transformations sont survenues des deux côtés de l'Outaouais, transformations qui demandent des modifications des pouvoirs de la Commission de la Capitale nationale.

● (1650)

Le 17 mai 1973, le premier ministre du Canada (M. Trudeau) annonçait que M. Douglas H. Fullerton allait démissionner de son poste de président de la Commission de la Capitale nationale, afin d'entreprendre une étude spéciale sur la capitale pour le compte du gouvernement. Le mandat de M. Fullerton a été défini dans le communiqué remis à la presse à cette occasion dans ces termes:

> Entreprendre une étude sur les meilleurs moyens de gérer la Capitale nationale et d'assurer son développement et notamment le rôle de la Commission de la Capitale nationale et les rapports qu'elle entretient avec les autres corps publics de la région de la Capitale, ainsi que la coordination des divers services fédéraux dont l'activité peut toucher l'aménagement de la région en tant que Capitale nationale.

Le rapport Fullerton, comme le désignent les media d'information, a été rendu public en octobre 1974 et dans certains milieux la réception n'a pas été très favorable. Dans le discours du trône du 30 septembre 1974, le gouvernement croyait nécessaire d'adopter de nouvelles dispositions en vue de favoriser une prise de conscience nationale et à cette fin, il proposait plusieurs mesures dont l'institution d'un comité mixte de la Chambre et du Sénat, afin d'étudier les questions relatives à l'avenir de la région de la Capitale nationale, et c'est la raison d'être de la motion à l'étude. Il n'y a aucun doute que le rapport Fullerton sera déféré à ce comité avec beaucoup d'autres documents. La Commission de la Capitale nationale, dans son rapport annuel, publié le 15 octobre 1974, disait ce qui suit:

> La C.C.N. estime que ses pouvoirs diminuent. Elle croit donc qu'il est à la fois grand temps et essentiel que les différentes autorités politiques dans la région trouvent un nouveau terrain d'entente et agissent vraiment de concert en matière de planification du territoire.

Dans son document intitulé *La Capitale de demain,* la C.C.N. a fait de nombreuses propositions pour laisser entrevoir les possibilités qui sont offertes pour réaliser l'objectif du gouvernement d'une capitale sur les deux rives, et d'améliorer la qualité de la vie et de l'environnement dans la région de l'Outaouais québécois, et je me permets d'en citer trois:

> 1—L'utilisation de certains terrains fédéraux de façon à répondre aux besoins de la population régionale entre autres en matière d'habitation, de transport et d'espaces verts; 2- L'augmentation du nombre de fonctionnaires jusqu'à 25 p. 100 de l'effectif fédéral de la région en 1985 (soit environ 30,000 emplois); 3- La participation à la mise en place d'un système moderne et efficace de transport en commun.

Avant 1969, la C.C.N. était à toutes fins pratiques, le seul organisme fédéral, provincial ou municipal qui planifiait et aménageait du côté québécois de la région de la Capitale nationale. En dépit de ce vide technocratique, la C.C.N. a mené à bonne fin les propositions qu'avait formulées l'urbaniste français, M. Jacques Gréber, dans son plan d'aménagement de la Capitale nationale, soit:

> La récupération des rivières de l'Outaouais et de la Gatineau; la consolidation des 88,000 acres que constitue le Parc de la Gatineau; la réserve de certains corridors pour la création de routes-promenades; et le déplacement des voies ferrées au centre-ville.

Le document de la C.C.N. *Capitale de demain* sera sans doute aussi déféré au comité mixte.

Dans certains milieux, on critique le gouvernement fédéral de sa participation à certains travaux pour améliorer le service routier dans l'Outaouais québécois et la

construction d'édifices publics à Hull, soit que le gouvernement n'ait plus sa place du côté québécois de la région de la Capitale et que la construction d'édifices publics devraient être réservée exclusivement du côté ontarien de la Capitale.

En 1969, à l'occasion d'une conférence constitutionnelle, ce sont les élus de l'ensemble du Canada, représentés par tous les premiers ministres, qui ont décidé librement de réaliser une capitale canadienne de part et d'autre de l'Outaouais. Depuis 1969, le gouvernement fédéral, par l'entremise de la C.C.N. et du ministère des Travaux publics, a entrepris la mise en œuvre d'un programme de construction au centre-ville de Hull et continue à le faire. Aussi a-t-il participé, ces dernières années, au coût de la construction de deux ponts, un sur la rivière Gatineau, et l'autre à la Place du Portage, et de la reconstruction du service d'eau et d'égouts au centre-ville. Il participe au tiers des coûts de mise en place d'aqueducs et d'égouts régionaux, de même qu'aux usines de filtration des eaux et de traitements des eaux-vannes, dont les coûts prévus s'élèveront à environ 135 millions de dollars. Il a participé, en outre, au coût de l'élargissement du boulevard Gréber, et participera également à celui de la construction des routes A5 et A50, à l'intérieur des limites de la Commission de la Capitale nationale, et participera encore à plusieurs autres projets.

Je disais au début de mes remarques que plusieurs changements sont survenus depuis 1958, entre autres sur le plan démographique à la suite du regroupement des municipalités du 1er janvier 1975 dans l'Outaouais québécois. La nouvelle ville de Gatineau, qui compte maintenant une population d'environ 62,000 personnes, et dont le territoire couvre une superficie beaucoup plus vaste que celle de la ville de Hull, s'attend que la Commission de la capitale nationale et le gouvernement du Canada fassent sentir davantage sa présence. On rétorquera, comme on l'a fait à diverses reprises dans le passé, que les moyens de communication ne sont pas adéquats pour recevoir une circulation accrue, et qu'on se devait de donner priorité à la ville de Hull. La population de la nouvelle ville de Gatineau n'acceptera plus de tels arguments. Et même si l'on constate qu'elle reçoit des retombées économiques importantes, grâce à la construction d'édifices publics à Hull, elle s'attend, comme l'a laissé entendre le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), lorsqu'il s'est adressé aux membres d'un club social de cette ville, que l'on considère la construction d'édifices publics à l'intérieur de ses limites, ce qui permettra une plus grande décentralisation des édifices publics, comme l'a laissé entendre le député de Grenville-Carleton (M. Baker). Pour améliorer le système routier, il faudrait hâter la construction de la route A50 et construire un pont sur la rivière Outaouais, peut-être dans le secteur de l'île Kettle.

Monsieur le président, je m'attends à participer activement aux travaux du comité mixte spécial et, en terminant, j'exhorte les autorités municipales, les chambres de commerce, les clubs sociaux et autres organismes de la région, à faire connaître leurs points de vue au comité mixte sur la capitale nationale de demain, plutôt que de laisser à un petit groupe de contestataires l'occasion d'être entendus.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de motion présenté par le président du Conseil privé (M. Sharp) relatif à la formation d'un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes. Ce comité doit étudier et faire rapport à la Chambre sur les questions se rapportant à l'aménagement de la région de la capitale nationale et, notamment, sur les programmes et activités de la Commission de la capitale nationale.

Je crois sincèrement qu'il est important pour la Chambre d'adopter cette proposition et de procéder aussitôt que possible à la formation d'un tel comité car, de cette façon, les membres du comité auront le temps d'ici l'automne prochain d'étudier attentivement les documents déjà présentés et les autres qui suivront.

Ceux, qui, à l'origine, ont décidé de faire d'Ottawa la capitale de notre pays ne se sont peut-être pas arrêtés au fait qu'une partie de la population urbaine vivait de l'autre côté de la rivière, dans une autre province. Il leur était en outre pratiquement impossible de prévoir que toute la région deviendrait un ensemble urbain interdépendant et que les objectifs de la Fonction publique fédérale prendraient l'importance qu'ils ont aujourd'hui.

Ce n'est que beaucoup plus tard, quand le gouvernement fédéral commença à s'intéresser à l'embellissement et à la croissance future de la capitale, que l'on devint conscient des difficultés occasionnées par la localisation de la capitale nationale dans les limites d'une municipalité soumise à une législation provinciale, et contiguë à une autre municipalité soumise, elle, aux lois d'une autre province. Or, aujourd'hui, les problèmes se posent avec beaucoup d'acuité, et après 17 années d'activités, il est juste qu'un comité étudie les programmes et le fonctionnement de la Commission de la capitale nationale. L'essor économique de la région de la capitale nationale dépend en grande partie de la présence du gouvernement fédéral. A ce seul titre, celui-ci aurait droit de dire son mot en ce qui concerne l'aménagement et la gestion du territoire.

Mais le gouvernement fédéral a de plus décidé qu'il était de son devoir de veiller à ce que la capitale, pour être digne du pays, doive refléter le caractère bilingue du Canada, ce qui a eu pour conséquence de conférer à la Commission de la capitale nationale un rôle de tout premier plan dans la planification et le développement de la région. L'activité de la CCN dans la région de la Capitale nationale est des plus évidente, et on y retrouve presque partout son empreinte.

Qu'on soit fier de sa présence, qu'on désire de plus en plus son action et ses conseils, il reste que le gouvernement fédéral et son agent officiel, la CCN, doivent tenir compte des municipalités régionales qui ont été créées de chaque côté de l'Outaouais. Chacune a son opinion sur la façon dont la croissance doit se faire.

Nous sommes donc à un moment décisif de l'évolution de la région. L'urbanisation de ce territoire s'est faite à un rythme accéléré depuis quelque temps, mais il demeure possible d'en influencer et la forme et l'intensité. Il nous est encore possible de faire de la région un ensemble urbain harmonieux, un cadre de vie agréable, un territoire équilibré au point de vue linguistique et ethnique. Mais cette possibilité n'existe, à la cadence à laquelle s'accroît actuellement la population, que pour un temps très limité. Si nous ne parvenons pas rapidement à trouver des façons nouvelles d'administrer la région, le développement se fera de façon peut-être anarchique, chacun ne s'intéressant qu'aux problèmes soit de sa province, soit de sa ville. Ce n'est pas ce que veulent les populations en cause, et je crois comprendre que ce n'est pas ce que le gouvernement fédéral veut lui non plus.

Il est donc urgent qu'un comité du Parlement étudie tous les aspects de la question, et je dis bien tous les aspects. C'est une étude en profondeur qu'il nous faudra faire, et non un maquillage consultatif sans suite sérieuse.

La région de la Capitale canadienne est un microcosme canadien en évolution. D'autant le côté québécois avait été négligé au cours des dernières années, d'autant plus importante fut l'activité du gouvernement fédéral depuis 1969, qui a démontré sa volonté de rectifier certaines injustices.

On me permettra, monsieur le président, de faire un parallèle tout aussi évident, lorsque j'avance que la population de l'est d'Ottawa, celle de Vanier en particulier, a souffert le même sort, lorsqu'il s'est agi d'une présence active du gouvernement fédéral ou de la Commission de la capitale nationale. Une partie importante de cette population est d'expression française, et je vous fais grâce, monsieur le président, de la litanie des durs combats qu'a dû livrer la minorité franco-ontarienne pour éviter l'assimilation afin de faire reconnaître ses droits de s'exprimer d'abord dans sa langue maternelle, de faire instruire ses enfants dans ses écoles à elle, et Dieu sait qu'elle a été patiente et têtue.

Il reste beaucoup à faire dans le domaine des communications et de la reconnaissance juridique, sans parler du droit élémentaire d'obtenir des services dans sa langue et du droit élémentaire de se défendre en cour dans sa langue maternelle.

Sans vouloir préjuger des recommandations du comité qui siègera incessamment, j'aimerais tout de même rappeler aux députés et au comité que la minorité franco-ontarienne de la région de la Capitale nationale représente plus de 100,000 Franco-Ontariens, solidaires de leurs frères et sœurs francophones de l'Ontario et qu'elle n'accepterait pas de structures nouvelles qui la sépareraient juridiquement ou autrement de la collectivité ontarienne.

Je ne crois pas que le gouvernement fédéral doive choisir la voie de la confrontation et imposer la création d'un district fédéral sur lequel il aurait la main haute. Ce comité devra en effet prêter une oreille attentive à tous ceux qui manifesteront le désir de se faire entendre, et comme l'a dit le député de Gatineau (M. Clermont), j'invite, comme lui, tous les groupements, socio-économiques et autres, à présenter au comité des mémoires sérieux et bien documentés.

Le comité ne devra pas donner l'impression d'exister pour défendre le Rapport Fullerton ou pour procéder au nom de la CCN à une espèce de consultation populaire que celle-ci omet parfois de faire. Cette façon de procéder serait, d'après moi, antidémocratique et ne tiendrait pas compte du bien-fondé des réticences manifestées jusqu'ici par divers groupes.

C'est donc animé du souci de respecter les opinions légitimes de tous que le comité devra trouver une méthode efficace et juste de gouverner la région de la capitale nationale. Le mandat de ce comité, monsieur le président, selon les termes de la proposition que nous étudions aujourd'hui, s'étendra à l'étude des programmes et des activités de la Commission de la capitale nationale. Le comité devra donc jeter un regard critique sur l'organisation interne et sur les réalisations de la Commission de la capitale nationale depuis 1958.

Il serait peut-être bien d'examiner la possibilité d'intégrer d'une façon beaucoup plus réelle la Commission de la capitale nationale à l'ensemble de la Fonction publique fédérale. Une telle intégration de la Commission de la capitale nationale à la Fonction publique aurait pour conséquence non négligeable le fait que l'embauche et la promotion de ses employés seraient soumises aux mêmes critères que ceux qui existent pour les autres fonctionnaires.

En terminant, monsieur le président, je souligne encore à la Chambre l'importance que j'attache au développement de la Cité de Vanier. Petite municipalité de 21,000 âmes, elle est en droit de s'attendre à une plus grande présence fédérale.

Le défi auquel Vanier fait face est, sans aucun doute, sa volonté de corriger ses inégalités, égaliser ses chances de développement, et elle est en droit, monsieur le président, de s'attendre à cette présence fédérale qui lui permettra de prendre sa juste place dans la région de la capitale nationale. Les gens de Vanier sont peut-être plus pauvres, et hélas parfois plus taxés, mais ils ont cette volonté de vivre, cette fierté d'appartenance à part entière à la région de la capitale nationale. Ils désirent participer à l'évolution de la construction de notre belle capitale nationale.

● (1700)

[*Traduction*]

M. Hugh Poulin (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi tout d'abord de féliciter le ministre d'État chargé des Affaires urbaines car, en cette époque de diminution des mises en chantier et d'augmentation du chômage, il a charge d'un portefeuille extrêmement difficile. J'ai eu des entretiens avec les édiles de diverses municipalités et je dois lui dire qu'il a toute leur confiance et qu'ils sont très désireux de collaborer avec lui pour faire de la capitale nationale une région modèle.

Dans son exposé d'ouverture, le ministre a dit que l'emplacement de la capitale nationale était magnifique. Grâce à Dieu, le site d'Ottawa est en effet, du point de vue de la géographie, le plus remarquable au monde pour une capitale nationale, très certainement le plus remarquable de tous ceux que je connais. Je fais partie de la commission consultative des locaux parlementaires, qui comprend des membres actuels ou anciens de la Chambre des communes et du Sénat. A ce titre, j'ai récemment visité avec eux les capitales nationales de différents pays dans deux continents. Nous n'avons vu aucun site qui soit mieux adapté que celui d'Ottawa à l'établissement, à l'expansion et à l'embellissement d'une capitale nationale. Je suis certain d'exprimer ainsi l'opinion de tous les membres de la commission qui ont tiré grand profit de leur visite, des améliorations et des agrandissements qu'ils ont pu constater dans ces capitales dont beaucoup ont des siècles de plus que la nôtre.

Je voudrais assurer le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) que les membres de cette commission parlementaire sont très désireux de rencontrer les membres du comité et d'assurer la coordination de nos efforts. Si l'ancienne commission fut établie pour préciser les besoins des députés en matière de locaux, le nouveau comité a pour mandat d'examiner les questions relatives à la région de la capitale nationale et de faire un rapport à ce sujet. Je voudrais faire quelques observations générales et traiter de trois points particuliers relatifs à la région de la capitale nationale. Le premier est la CCN; le second est la CCN et le bilinguisme; le troisième est la CCN et la décentralisation à l'intérieur de la région de la capitale nationale.

A l'heure actuelle, la région de la capitale nationale, produit du fédéralisme canadien, reflète les nombreuses différences politiques, sociales, linguistiques et culturelles qui nous sont familières dans la société canadienne. Elle a quelque chose de distinct que l'on peut immédiatement identifier comme étant canadien. La région englobe les différents niveaux d'autorité qui forment le Canada. Il y a, bien entendu, la présence fédérale, et les autorités provin-

ciales, régionales et municipales c'est-à-dire deux provinces, deux gouvernements régionaux et une quarantaine de municipalités, au nombre desquelles trois grandes villes. Il faut de plus mentionner le rôle important que jouent les centres d'affaires et les associations et groupes communautaires dans toute la région.

En outre, la présence fédérale emprunte des formes multiples. De nombreux organismes, sociétés et ministères fédéraux exercent tous une certaine influence sur les activités de la région et jusqu'à présent, tout au moins, ils n'ont pas tous préconisé les mêmes politiques. De toutes ces autorités, la Commission de la capitale nationale créée en 1959 pour remplacer l'ancienne Commission du district fédéral, représente l'intérêt national à l'intérieur de la région de la capitale nationale.

En s'appuyant sur sa loi organique et ses programmes, la Commission cherche à faire de la capitale un symbole national pour tous les Canadiens. Elle ne cherche pas à détruire ou à remplacer les allégeances provinciales et régionales même si elle pouvait y parvenir. La Commission entreprend des travaux, oriente et coordonne d'autres activités fédérales et aide les provinces, les gouvernements régionaux et les municipalités à réaliser des projets qui vont de la construction des réseaux routiers à l'enseignement des langues. En outre, la Commission est le seul organisme doté de pouvoirs de planification pour toue la région de la capitale nationale.

Le gouvernement fédéral rend compte au Parlement des activités de la Commission par le truchement du ministre d'État chargé des Affaires urbaines. La Commission elle-même est appuyée de commissions où sont représentées toutes les provinces, de même que la région. Par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, je dirai au ministre qu'il y aurait lieu d'accroître le nombre de membres de la Commission en y désignant le président de la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton et celui de la Communauté régionale de l'Outaouais afin qu'ils puissent siéger en permanence au sein de cet important organisme.

C'est à l'occasion d'une conférence fédérale-provinciale tenue en 1969 que l'on a annoncé le projet de création d'une région de la capitale nationale. J'en accepte l'idée de même que les progrès qui ont été réalisés depuis lors. Je ne voudrais pas teinter de partialité ce qui jusqu'à présent a fait l'unanimité. Pourtant, j'aimerais rappeler que l'article 16 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique stipule qu'Ottawa est la capitale du Canada. Je pense qu'il est facile d'intégrer ces deux notions afin que nous puissions continuer à aménager les deux secteurs de la région de la capitale nationale et continuer à vivre en harmonie, à l'avantage de la population des deux rives de l'Outaouais.

La CCN a été fondée pour développer la capitale nationale afin d'en faire un symbole de la culture et des valeurs linguistiques du Canada, un endroit acceptable du point de vue de l'efficacité et de l'esthétique, pour assurer la gestion des affaires du pays ainsi qu'un modèle de planification et de développement urbains à l'avantage de notre pays et comme motif de fierté pour les Canadiens.

● (1710)

Bref, notre horizon ne doit pas se limiter à l'entretien des terrains de la Colline parlementaire, à la construction de promenades, à des déplacements de voies ferrées ou même à l'acquisition de terrains de la zone verte. Grâce à la nouvelle politique, Hull a obtenu ces dix dernières années des sommes considérables du Trésor fédéral. En même temps, toutefois, les dépenses consacrées aux programmes de la capitale nationale se sont maintenues du côté ontarien de la région.

[M. Poulin.]

Les programmes des administrations provinciales et régionale dans la région de la capitale ont modifié la participation relative du gouvernement fédéral aux plans d'aménagement. Cet accroissement des activités des autres paliers du gouvernement, c'est-à-dire les administrations provinciales et municipales des deux rives de l'Outaouais, a obligé le fédéral à user davantage de persuation et de stratégies indirectes, en se servant par exemple des terres de la Couronne pour mettre en vigueur ses politiques et atteindre ses objectifs de planification. Il en résulte un écart de plus en plus grand entre les responsabilités du gouvernement fédéral et son aptitude à bien les assumer. Cela montre bien l'opportunité et la nécessité de mettre sur pied les modalités d'un consensus des divers paliers du gouvernement pour réaliser un objectif commun dans la région de la capitale nationale. En ce moment, je crois que la Commission de la capitale nationale devrait être l'organisme de planification par excellence chargé du détail aussi bien que de l'ensemble de l'élaboration de la planification fédérale sur les deux rives de l'Outaouais, toujours en collaboration avec les administrations régionales et municipales des deux rives.

La valeur clé de la CCN, ce sont les terres. Au départ, le gouvernement fédéral a autorisé la Commission à acheter des biens immeubles avant qu'elle n'en ait besoin et que la spéculation ne fasse grimper les prix et ne rende prohibitifs les projets du gouvernement, qu'il s'agisse d'immeubles ou de parcs. Sur les 1,800 milles carrés qui forment la région de la capitale nationale, le gouvernement fédéral en possède 190. Dans la partie urbaine de la région, le gouvernement fédéral possède 28 p. 100 des terrains. La Commission a consacré environ 160 millions de dollars à l'achat de terrains. Aujourd'hui, ces terrains valent près de 3 milliards de dollars. Une bonne partie de cette propriété est réservée à des usages à long terme, comme des parcs et, bien sûr, il n'était pas possible de réaliser des bénéfices financiers en vendant des terres. Toutefois, si on prend le cas de LeBreton Flats situé à un mille à l'ouest de la colline parlementaire, le prix d'achat et de défrichement de ces terrains représentait environ 5 p. 100 de leur valeur actuelle. En 1962, leur coût représentait seulement une fraction de ce qu'il coûterait actuellement au Trésor public vu que la CCN et la SCHL ont entrepris là un grand projet de construction résidentielle.

Cela m'amène à la première question dont j'aimerais discuter très brièvement, la planification effectuée par la CCN. Comme je l'ai dit plutôt j'estime que la CCN devrait diriger la planification générale de la région de la capitale nationale et en fait, comme elle l'a fait jusqu'ici, l'aménagement des deux rives de la rivière Outaouais. Pour Ottawa, il y a deux plans, un pour la région d'Ottawa en général et l'autre pour le centre-ville. Par ailleurs, en ce qui concerne le sud-est de la ville et l'achat des terrains autour du secteur de Carlsbad Springs, j'estime que la CCN a eu une heureuse initiative et qu'il faudrait certainement l'encourager.

Il me semble que les désirs du gouvernement régional et ceux de la CCN entrent en conflit. Toutefois, je crois que la CCN a effectué un certain nombre d'études sur la région et a rédigé des rapports établissant si ce terrain pouvait servir à ce genre de projet résidentiel ou s'il fallait le réaliser le long de la rivière Rideau comme le suggérait la municipalité régionale. Il me semble que c'est là un terrain de choix pour un parc ou pour l'agriculture. Si je comprends bien, le rapport indique que le terrain convient

effectivement au genre de construction qu'on érige actuellement dans le secteur de Carlsbad Springs.

Je pense qu'il serait aussi bon que la Commission de la capitale nationale, en plus du secteur général de planification, s'intéresse aux projets d'intérêt fédéral. Je pense particulièrement en ce moment au projet d'urbanisme du centre d'Ottawa. La Commission, me semble-t-il, devrait pouvoir intervenir du nom des intérêts fédéraux lorsque la municipalité remanie le zonage des terrains, sans s'ingérer mais en fournissant des conseils et des directives à propos des terres qui se trouvent vraiment au pied de la colline du Parlement. La Commission devrait le faire, je pense, non seulement pour les terrains du côté d'Ottawa mais aussi pour ceux qui figurativement parlant, se trouvent dans l'ombre de la Colline, sur la rive nord de l'Outaouais.

J'aimerais parler quelques instants du biculturalisme au sein de la région de la capitale nationale. Je dois dire que la Commission a beaucoup travaillé à y coordonner les efforts en ce sens. Le secrétaire d'État du Canada est chargé des questions de biculturalisme auprès des gouvernements provinciaux et à l'intérieur de la région de la capital nationale. La Commission de la capitale nationale a assumé avec succès une bonne partie de cette tâche et de cette responsabilité. Toutefois, je dois faire une brève parenthèse politique dans un débat qui jusque-là est demeuré neutre, et j'espère que le comité décidera en toute objectivité. Il est temps, je pense, que le gouvernement provincial de l'Ontario commence à comprendre et à admettre qu'il lui appartient d'assurer un enseignement bilingue dans la région de la capitale nationale. Cet enseignement a été financé ici à coups de millions de dollars . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est maintenant expiré.

M. Ralph E. Goodale (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, c'est avec un vif plaisir que je saisis l'occasion qui m'est offerte cet après-midi de dire un mot au sujet de la capitale nationale du Canada et du travail d'un comité mixte spécial du Sénat et des Communes en vue de dresser les plans d'aménagement de cette région petite, mais combien importante, qui borde les deux côtés de la rivière Outaouais.

Comme le ministre l'a signalé au début de ses observations, il y a presque vingt ans que le Parlement a été saisi de l'étude d'un mode de gouvernement pour cette région et de faire des recommandations propres à l'améliorer. Le bon travail productif qui a été accompli entre-temps se voit tout autour de nous tous les jours. La région de la capitale nationale est plus belle aujourd'hui grâce aux efforts qu'ont déployé ceux qui y travaillent depuis 20 ans. J'espère que les travaux de ce nouveau comité, qui sera créé sous peu, seront aussi fructueux que ceux de son prédécesseur.

On a beaucoup parlé aujourd'hui des problèmes locaux qui préoccupent les habitants de cette région, des problèmes techniques que le comité devra affronter et des affaires de juridiction qui, sans nul doute, rendront les délibérations plus difficiles et les réponses plus incertaines. Tout cela est très important et occupera certainement la majeure partie du temps et de l'attention des membres du comité lorsqu'ils se mettront au travail.

Je voudrais faire quelques observations au cours de ce débat, à titre le Canadien de l'Ouest relativement nouveau venu dans cette région centrale du Canada, dans cet endroit précis, dans cette ville et dans cette région. En cette capacité, je me réjouis d'avoir entendu déclarer maintes fois aujourd'hui que la capitale nationale du Canada se devait d'être un endroit qui reflète le véritable caractère de ce pays—son caractère national—et où chaque Canadien puisse se sentir bien chez lui et fier d'y être.

J'ose espérer que le comité saura sauvegarder les intérêts du bilinguisme et du biculturalisme, question que mon honorable ami, le député d'Ottawa-Centre (M. Poulin), venait tout juste d'aborder. Il est important de sauvegarder ces intérêts, car nous nous sommes engagés à assurer que tous les Canadiens puissent communiquer avec leur capitale nationale dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. Voilà quelque chose d'important qui leur permet de se sentir vraiment chez eux. Je suis heureux d'avoir entendu plusieurs députés faire allusion en Chambre, cet après-midi, au multiculturalisme et au besoin qu'il y a de faire en sorte que tous les Canadiens, indépendamment de leur nationalité et de leur origine—ou plutôt en raison de cela—puissent se sentir heureux et fiers de cette région qui est à eux aussi leur capitale nationale. Voilà des éléments importants au point de vue culturel et linguistique.

J'aimerais mentionner autre chose qui revêt pour moi un intérêt personnel et des préoccupations particulières à cause de mon lieu d'origine. Je songe à la région du Canada d'où je viens, l'Ouest, et à ce que les gens de l'Ouest pensent de notre capitale nationale. Tout le monde sait—bien des discours ont été faits à ce sujet, à la Chambre et ailleurs—qu'il existe un certain malaise dans l'Ouest que d'aucuns ont appelé importunément peut-être l'aliénation de l'Ouest. On a l'impression qu'à maints égards on n'accorde pas suffisamment d'attention aux points de vue et aux intérêts légitimes de l'Ouest dans un Parlement qui, à cause de la répartition de la population, ne comprend que très peu de représentants de l'Ouest.

● (1720)

On a beaucoup discuté des raisons d'être de ce malaise et de ce sentiment. On a proposé une foule de solutions pour mettre fin à cet état de choses, pour résoudre ce problème. Certaines de ces raisons sont artificielles et ne reposent sur aucun fondement réel. Mais bien d'autres raisons sont très réelles. Elles sont importantes; elles existent et elles engendrent la désunion. Nous qui siégeons ici devrions, sans partisanerie, nous efforcer de neutraliser ces raisons dans la mesure du possible. Certains disent qu'elles sont en grande partie symboliques. On pourrait peut-être qualifier de symboliques les sentiments qui nourrissent ce malaise. Cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas réels et importants et ne constituent pas un défi à relever.

Je tiens à exprimer le vœu que notre capitale nationale devienne un symbole encore plus grand de notre nation et de l'unité de l'Est et de l'Ouest. Le travail du comité nous aidera à y parvenir, je l'espère. Ce pourrait être un pas vers un Canada plus grand. J'espère qu'après s'être mis à l'œuvre et attaqué aux problèmes, le comité se penchera sur cette question, parmi tant d'autres et que les membres du comité seront fiers de leur travail, tout comme ceux qui en verront les résultats.

J'espère que le comité abordera les questions de la compétence, du droit de propriété, des obligations respectives, et le reste. Quand viendront sur le tapis les problèmes de compétence, qui sont des plus importants, j'espère qu'il y aura, parmi les réalisations, au moins un petit succès qui prouve que la capitale nationale est devenue, aux yeux des gens de l'Ouest, un symbole non de division ou de quelque chose d'étranger, mais de notre force par tout le Canada, un symbole dont ils puissent être fiers, sachant que cette ville est leur capitale à eux aussi, et qu'ils le veulent ainsi.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, à titre de représentant d'une région encore plus à l'ouest que celle de mon prédécesseur, le député d'Assiniboia (M. Goodale), je veux exprimer mon accord général au sujet du projet du ministre, à savoir la création d'un comité parlementaire chargé d'examiner la situation actuelle de la région de la capitale et de présenter des recommandations pour l'avenir de la région. Nous avons déjà exprimé notre accord au sujet de ce projet et nous l'avons fait, et je voudrais être clair à ce sujet, à la condition que ce soit le comité qui fasse les recommandations et que l'on n'ait pas déjà tout préparé un projet de loi ou une série de plans destinés à être proposés au Parlement quels que puissent être les conclusions et les recommandations du comité.

Malheureusement, cela s'est déjà produit. Il nous a été donné de constater que le gouvernement actuel agit ou procède de cette façon, faisant semblant de consulter mais ayant déjà à l'esprit exactement comment il entend procéder. Nous devons donc épier les moindres indices d'une prédisposition de la part du gouvernement à agir de cette façon malgré les conclusions et propositions du comité.

Cela me fait penser à un procédé utilisé à la Chambre britannique relativement aux comités d'enquête, qui correspondent plus ou moins à nos comités permanents. Les comités d'enquête de Westminster sont autorisés à enquêter et à faire rapport de leur enquête en formulant des recommandations. Les mots à retenir sont «en formulant des recommandations». A Westminster, le gouvernement est obligé de donner suite ou d'appliquer chaque recommandation dans un délai prescrit ou d'indiquer pourquoi il ne l'a pas fait. C'est un bon système. Le comité est autorisé à formuler des recommandations, après avoir fait enquête, bien entendu, et le gouvernement doit appliquer les recommandations ou expliquer pourquoi telle ou telle recommandation ne peut pas ou ne doit pas être appliquée. C'est vraiment du gouvernement de participation et j'aimerais bien que le gouvernement canadien fasse la même chose.

Je conviens avec tous les orateurs précédents que la capitale devrait refléter la double nature de notre société, de notre culture et de notre expression linguistique.

[*Français*]

Mais dans ce domaine, il y a des cautionnements à énoncer. Nous devons, à mon point de vue, préserver l'authenticité de notre nomenclature, ce qui permettra une réflexion véridique de la dualité, sinon même la multiplicité de nos origines.

[M. Goodale.]

L'exemple le plus flagrant de non-authenticité, à mon avis, est celui de «transphonétiser» certains noms, comme par exemple, «Outaouais», un nom qui n'existe pas. C'est un nom indien, mais on le voit partout. Le nom est «Ottawa»; cela est certain. Nous devons le préserver dans la forme originale. Nous ne parlons pas de «coque», par exemple, pour Hull, ce qui pourrait être une exagération, ni de «travailleur en paille» pour Vanier. Ne parlons donc pas d'Outaouais. Est-ce qu'on prétend que Rockcliffe, ici dans la banlieue d'Ottawa, soit dénommé «falaise rocheuse»? Ou Deschênes, «Oak Woods»? Ou le pont Chaudière, «Teakettle Bridge»? Ou «Cooking pot Bridge»? Vraiment, c'est le pont Chaudière. Nous devons conserver ce nom. Et la rivière Rideau, c'est «l'eau qui rit», ou bien «Laughing Water». Ou bien est-ce «Curtain River»? Non, c'est la rivière Rideau. Et nous devons préserver cette nomenclature. On arrive à des situations ridicules, même des sottises, en procédant de cette façon. Si l'on continue comme cela, par exemple, nous avons des noms d'emplacements et de lieux empruntés de partout dans notre passé. Conservons-les dans leur état original, quelle que soit la langue d'origine.

[*Traduction*]

Je lance donc un appel pour qu'on fasse simplement preuve de sens commun dans ce domaine. Nous nous sommes trop écartés des appellations originales. Je ne comprends nullement, par exemple, pourquoi Nova Scotia—qui ne peut pas être plus latin—devrait être traduit dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. Le mot «exit»—un moyen de sortir de quelque part—a été traduit. Nous connaissons tous le sens de ces mots. Nova Scotia s'est toujours appelée ainsi et je crois que nous devrions nous en tenir aux noms donnés par les découvreurs à une certaine région du pays. Donc, je dis que l'une des missions de comité qui doit être créé devrait être d'examiner la nomenclature des sites, montagnes, lacs, rivières, bois, régions et banlieues des villes, pour que nous leur conservions leur dénomination véritable.

● (1730)

M. Ralph Stewart (Cochrane): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots sur la motion tendant à créer un comité mixte du Sénat et des Communes chargé d'étudier certaines questions relatives à la Commission de la Capitale nationale. Je pense que cette mesure s'impose vraiment. De nombreuses études ont déjà été effectuées, par exemple celle qui a donné le rapport Fullerton, et il est tout à fait juste et raisonnable que les élus puissent faire le point et décider des mesures à prendre pour l'avenir de notre capitale.

On a déjà dit que ce comité devait être très objectif, et j'espère que ses membres s'en souviendront. Je ne sais pas si je serai appelé à y siéger, mais je l'espère. Je ferai tout pour maintenir cette objectivité. La capitale concerne tous les Canadiens, et n'a rien à voir avec les partis politiques. Je pense que c'est là l'optique à adopter. J'aimerais même que les membres du comité ne se divisent pas par groupes mais unissent leurs efforts pour mettre au point les solutions qui nous sont si nécessaires.

[*Français*]

La tâche la plus importante, je pense, pour ce comité, sera d'essayer de trouver un moyen de garder et de développer le caractère bilingue de la capitale nationale. Comme d'autres l'ont dit tout à l'heure, il me semble, c'est mon point de vue, qu'il n'y aura pas de possibilité de développer davantage le caractère bilingue de notre capitale si les deux provinces continuent d'avoir une autorité sur l'éducation.

Je pense que nous devons, dans la capitale, donner l'exemple à tout le Canada d'un bilinguisme intégral et complet dans la capitale. En vue d'atteindre ce but, il sera nécessaire que l'éducation soit entre les mains du gouvernement qui existera ici dans la capitale. Je pense que même s'il y en a qui disent que le Québec et l'Ontario ne consentiraient jamais à laisser de côté leurs pouvoirs, je pense qu'il s'agit là d'un aspect qu'il faut absolument étudier à ce comité.

[*Traduction*]

La capitale du Canada est ma capitale, à mon avis, et la plupart des Canadiens, j'en suis sûr, pensent comme moi. Je suis littéralement amoureux de cette ville. Il y a longtemps déjà, je me suis dit que j'aimerais y vivre. Enfin, il y a 17 ans, j'y ai élu domicile. Depuis mon élection, je partage mon temps entre ma circonscription, dans laquelle je suis né, et la capitale. Ses intérêts me touchent donc de très près, et je tiens à ce qu'on établisse pour elle le meilleur régime possible.

Certains députés ont parlé des bâtiments, des tours. Je trouve effectivement malheureux qu'à force de constructions on ait réussi à gâcher les perspectives de la ville, et spécialement celles du Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Stewart (Cochrane): Si je ne m'abuse, on voulait au départ avoir une vue dégagée de la colline parlementaire jusqu'au Musée Victoria. Je regrette qu'on n'ait pas réalisé ce projet, car on aurait pu avoir une promenade depuis le musée jusqu'à la colline parlementaire. J'ignore s'il est trop tard pour le faire, mais ce sera peut-être possible plus tard. Malheureusement, on a construit de nombreuses tours dispendieuses au sud de la colline. De toute façon, il serait idéal, et nous devons être idéalistes de temps à autre, d'avoir un jour une vue dégagée des édifices du Parlement.

A mon avis, nous devons examiner tous les aspects du futur gouvernement. A ce propos, mes idées diffèrent de celles des autres, mais je ne suis pas intransigeant. J'aimerais pouvoir en exposer quelques-unes au comité. L'une d'elles, je l'ai dit un peu plus tôt, est que la région ne devrait plus relever des gouvernements provinciaux parce qu'à mon avis, il est impossible que la capitale soit vraiment nationale à tous les points de vue, surtout en ce qui concerne le bilinguisme et le multiculturalisme, si les deux provinces participent à son administration future. Selon moi, ils n'ont aucune raison de s'en occuper, si ce n'est un désir jaloux de conserver leur pouvoir, et je ne pense pas que cela soit nécessaire à cette époque.

Après tout, les représentants élus par le peuple représentent les mêmes gens que les gouvernements provinciaux. Il y a diverses façons d'organiser le gouvernement local et je pense que nous sommes tous d'accord sur le fait que ce gouvernement devrait être composé en bonne partie de représentants élus. Bien sûr, il devrait aussi comprendre des administrateurs désignés afin d'assurer la permanence de l'administration comme la CCN l'a fait par le passé.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de m'avoir donné l'occasion d'exposer ces quelques idées. J'espère que le comité se mettra au travail très prochainement. On pourra peut-être l'établir pendant l'été afin qu'il puisse commencer à établir le programme de ses travaux. Je souhaite tout le succès possible à ce comité.

M. Leonard Hopkins (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots à propos de cette motion sur une question qui rallie d'emblée l'approbation de la Chambre. Je suis réellement heureux de voir les députés d'aussi bonne humeur à la suite d'une initiative et de constater un accord unanime.

Je suis tout à fait en faveur de l'institution d'un comité mixte des deux Chambres chargé de déterminer le rôle futur de la Commission de la capitale nationale, de sorte que nous puissions y contribuer et y injecter certaines idées sur ce que nous ferons à l'avenir. Je suis tout à fait d'accord avec les députés qui ont exprimé l'espoir aujourd'hui que les idées qui résulteront des travaux de ce comité feront ressortir le véritable caractère national de notre capitale, parce que je crois que nous, qui habitons dans la vallée de l'Outaouais, avons tendance à régionaliser la capitale nationale qui appartient, en réalité, au peuple canadien d'un bout à l'autre du pays. Nous, entre tous, à la Chambre devons prêter une oreille attentive à la population et reconnaître pleinement que l'apport doit venir de toutes les régions du Canada et de tous les groupes ethniques du Canada. Nous devons conserver le double caractère culturel de notre capitale nationale et reconnaître également l'aspect multiculturel de notre pays.

Nous qui vivons dans la partie supérieure de la vallée de l'Outaouais taquinons souvent les gens de la ville d'Ottawa en leur rappelant que n'eussent été les vastes régions forestières du haut de la vallée de l'Outaouais et ses tributaires comme la rivière Madawaska, la rivière Bonnechère et la rivière Petawawa, Byton n'aurait peut-être jamais été autre qu'un poste militaire. Nous estimons avoir procuré à cette région son industrie initiale, le commerce du bois, et nous le faisons encore dans une large mesure aujourd'hui.

● (1740)

La vallée de l'Outaouais est une région d'une intense biculture qui est très représentative. Je signale à la Chambre que le village de Wilno, dans la région de Renfrew, célèbre cette année son centenaire comme la plus ancienne communauté de colonisateurs polonais au Canada. Une subvention au multiculturalisme du gouvernement aide la collectivité à souligner l'événement.

Aux députés représentant aujourd'hui diverses provinces, j'exprime l'espoir qu'ils émettront leurs idées sur ce que doit être la capitale nationale et qu'ils prendront part aux travaux du comité. J'espère que les sous-comités ou commissions nommés pour poursuivre la besogne de la Commission de la capitale nationale après les études du comité, seront représentatifs de toutes les régions canadiennes. Pour rendre la capitale vraiment nationale, nous devons puiser dans l'histoire du pays. Le régionalisme doit s'effacer et la fierté de notre pays sa totalité doit remplacer la politique partisane.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, peut-être n'avez-vous pas la même heure que moi, mais pourriez-vous déclarer qu'il est 6 heures?

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 5 h 45.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

—Monsieur le président, la préparation de ce budget n'a pas été chose facile. A cette occasion, j'ai discuté avec beaucoup de gens de tous les milieux et surtout, je les ai écoutés. De nombreux députés m'ont prodigué des conseils fort utiles. Le budget est, bien sûr, un document à caractère économique où le ministre des Finances doit exposer au pays la situation actuelle et ses projets d'avenir. Mais c'est également un document à caractère humain. Pour que son application soit un succès, il doit viser juste et tenir compte de l'état d'esprit de la population.

Lorsque j'ai présenté mon budget de novembre dernier, j'ai signalé les graves dangers que laissaient planer les incertitudes de l'économie mondiale.

Les sept mois qui se sont écoulés depuis ont vu effectivement la situation s'aggraver. Le recul de l'activité économique mondiale s'est révélé plus marqué et plus durable qu'on ne le prévoyait dans tous les milieux.

Le problème fondamental de l'inflation mondiale n'en a pas disparu pour autant. Les hausses de prix ont nettement ralenti au début de l'année dans un certain nombre de pays industrialisés, mais l'inflation risque de reprendre de plus belle quand l'activité économique mondiale retrouvera un rythme plus normal.

[*Français*]

La récession mondiale a freiné notre expansion économique et nous a obligés à modérer nos prévisions de croissance pour cette année. Nous avons cependant échappé dans une certaine mesure à l'impact de la grave récession économique observée aux États-Unis. Nous le devons en grande partie à la politique expansionniste que nous avons suivie dans le passé et dont les effets se font toujours sentir dans notre économie. Selon de récents sondages d'opinions, la plupart des Canadiens estiment vivre mieux aujourd'hui qu'il y a un an. Le revenu disponible du Canadien moyen reste élevé. Mais il faut également penser à l'avenir. Ces derniers mois, nos coûts ont accusé une vive augmentation. Si elle se poursuit, cette hausse accélérée va nous causer de graves difficultés.

Nous nous trouvons maintenant devant un dilemme: une politique plus expansionniste risque d'attiser l'inflation, tandis que des mesures d'austérité risquent d'accentuer le chômage.

Dans mon exposé budgétaire de novembre, j'ai fait valoir la nécessité d'un consensus national sur la part à laquelle les divers participants à l'économie pourraient prétendre sans danger au cours des années à venir. Si l'on avait pu dégager ce consensus, le choix d'une politique aurait été plus facile.

Faute de consensus, le gouvernement a dû examiner un large éventail de solutions possibles aux problèmes de l'inflation et du chômage. Je me propose de les exposer en détail. Il est essentiel que les Canadiens comprennent la nature des problèmes économiques auxquels nous faisons tous face ainsi que les choix difficiles qui s'imposent.

[*Traduction*]

D'importants problèmes se posent aussi dans le domaine de l'énergie. Nous sommes très conscients des effets défavorables, à court terme, d'une flambée des prix intérieurs du pétrole et du gaz naturel. Cependant, notre dépendance à l'égard du pétrole importé s'accentue. Nous devons tenir compte de la nécessité, à long terme, de mettre en valeur de nouvelles sources d'approvisionnement au Canada et d'encourager une consommation modérée de ces ressources rares.

Devant ces exigences contradictoires, j'ai dû doser avec le plus grand soin les politiques à suivre en ce qui a trait à l'inflation, au chômage, ainsi qu'à l'énergie. Compte tenu de l'opinion publique, le gouvernement devait prendre des initiatives visant à améliorer les résultats de notre économie. Les coûts augmentent plus rapidement au Canada qu'aux États-Unis, ce qui hypothèque notre avenir économique. Si cette tendance persiste, nos chances d'accroître la production, l'emploi et les revenus réels seront compromises. Le budget de ce soir cherche avant tout à s'attaquer au problème de l'inflation sans nuire aux perspectives immédiates de l'emploi.

La situation internationale

J'aimerais, en prologue à cet exposé de la situation, rappeler certains des événements qui ont marqué la scène internationale.

L'un des éléments les plus positifs de ces derniers mois est que le système monétaire international a pu surmonter les énormes problèmes de balance des paiements suscités par le quadruplement des prix mondiaux du pétrole. Jusqu'à présent au moins, les rajustements se sont faits beaucoup plus facilement que la plupart des observateurs ne l'avaient prévu.

Nous ne sommes cependant pas encore tirés d'affaire. Bien que le déficit global des pays consommateurs de pétrole soit légèrement moins élevé cette année qu'en 1974, d'importants déséquilibres subsisteront. Le déficit global des pays consommateurs en voie de développement s'inscrira malheureusement en nette augmentation par rapport à l'an dernier, même en l'absence d'une nouvelle hausse du prix du pétrole. Les pays riches devront donc veiller encore plus attentivement à ce que les pays les plus touchés continuent de recevoir une aide financière. Pour les habitants de certains de ces pays, ce n'est pas une question de niveau de vie, mais de survie.

● (2010)

Nous avons progressé ce mois-ci à la réunion du Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international, mais peut-être pas autant que je l'aurais souhaité. Nous tentons de résoudre d'importants problèmes concernant le fonctionnement du système monétaire international. Il est essentiel, surtout pour les pays en voie de développement, que soient réglées dans les meilleurs délais les questions interdépendantes touchant l'augmentation des quotes-parts au Fonds, le sort des réserves d'or du FMI et les règles à observer par les pays membres en matière de taux de change. Le règlement de ces questions permettrait de passer à l'étude de plusieurs projets intéressants dans le domaine de l'aide aux pays en voie de développement. Cela permettrait aussi au Comité des ministres de se consacrer à sa principale tâche permanente, qui consiste à surveiller une économie internationale instable et à assurer la coordination indispensable des politiques nationales.

Nous ne pourrons y parvenir que par la volonté politique collective des ministres responsables. L'économie est trop importante pour qu'on la laisse aux économistes. Les choix à faire se ramènent essentiellement à des décisions politiques.

J'ai passé beaucoup de temps à représenter le Canada sur la scène internationale. Ce n'a pas été du temps perdu. La prospérité de notre pays repose sur le commerce international et la stabilité mondiale. En outre, les mesures économiques que je vais annoncer ce soir reflètent en partie les avis clairvoyants de mes collègues de plusieurs nations.

Les pays du Tiers-Monde cherchent de nouveaux moyens d'améliorer leurs perspectives de croissance et de développement à long terme. Le Canada est prêt à se joindre à eux pour explorer les domaines recélant des possibilités de progrès. Nous pensons que cette recherche devrait porter sur les nouvelles façons d'aider ces pays à développer leur économie et à élever le niveau de vie de milliards d'êtres humains. Nous étudions les modalités qui permettraient de financer le commerce international, d'aider ces pays à développer leurs exportations ainsi qu'à en accroître les recettes. Mais ces initiatives doivent être solidement ancrées à la réalité économique, et non reposer sur des paroles creuses.

[*Français*]

Le ralentissement économique a suscité dans bien des pays des appels au protectionnisme, les producteurs cherchant naturellement à se protéger contre la vive concurrence internationale. Heureusement, la plupart des gouvernements ont résisté à la tentation de mesures commerciales restrictives. A la dernière réunion des ministres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, les pays membres ont réaffirmé qu'ils n'auraient pas recours à ces mesures pour remédier à leurs problèmes de balance commerciale. Le Canada a souscrit à cet engagement. Nous estimons que, si nous pouvons tous nous abstenir d'élever de nouvelles barrières commerciales, nous nous en porterons tous mieux.

Les négociations commerciales multilatérales en cours à Genève laissent entrevoir la possibilité d'une libéralisation du commerce et d'une utilisation plus rationnelle de nos ressources. Ces négociations de grande envergure portent aussi bien sur les obstacles tarifaires et non tarifaires que sur les produits agricoles et industriels. Le Canada y prend une part active.

Nous cherchons en même temps à renforcer nos relations économiques bilatérales avec nos principaux partenaires commerciaux. Nous continuons d'accorder la plus haute priorité au maintien de notre réseau de relations commerciales et économiques établies de longue date avec les États-Unis. Toutefois, nous nous efforçons maintenant de nouer des liens économiques nouveaux et plus solides avec d'autres nations, notamment avec les pays européens et le Japon. L'initiative du premier ministre d'établir de nouvelles relations entre le Canada et la Communauté économique européenne a reçu un accueil des plus encourageants.

Je tiens aussi à signaler que j'ai été très impressionné, lors de mon récent passage au Moyen-Orient, par le potentiel commercial de cette partie du monde. J'ai déjà exhorté les hommes d'affaires canadiens à s'intéresser davantage à ces marchés florissants qui connaissent une expansion rapide

[*Traduction*]

Un des événements internationaux les plus regrettables a été le glissement de l'économie américaine dans la récession la plus accentuée et la plus prolongée qu'elle ait connue depuis la guerre. Ce recul était imprévu et il a nui aux résultats de tous les pays industrialisés. Environ 15 millions de personnes sont maintenant sans travail dans les 24 pays de l'OCDE. Cette récession a contribué à ralentir quelque peu l'inflation par rapport au rythme très rapide observé en 1974, notamment aux États-Unis, en Allemagne et au Japon.

La récession s'accentuant, les prévisions économiques ont dû être révisées. Alors qu'en décembre dernier l'OCDE prévoyait une croissance réelle de 0.5 p. cent pour ses 24 membres en 1975, on s'attend maintenant à un nouveau fléchissement de la production globale. On s'accorde généralement à prévoir un redressement de l'économie aux États-Unis au second semestre et dans certains des autres grands pays de l'OCDE d'ici la fin de l'année, mais les avis sont beaucoup plus partagés sur la vigueur et la rapidité de la reprise. Selon l'opinion la plus répandue, une forte baisse de production et un chômage élevé se feront encore sentir en 1976. Dans certains pays, les perspectives immédiates sur le front de l'inflation sont encourageantes, en raison de la baisse de certains cours mondiaux, des bonnes récoltes envisagées et du succès des programmes de limitation des coûts, mais dans d'autres cas elles sont beaucoup moins brillantes.

Budget

L'économie canadienne

C'est en fonction de ce contexte international, monsieur le président, que nous devons faire le bilan de notre économie et envisager les dangers qui nous menacent.

Il faut commencer par mesurer la différence entre l'évolution récente de notre économie et celle des États-Unis. Comme je l'ai signalé plus tôt, les États-Unis traversent leur plus profonde récession de l'après-guerre, et leur production réelle a accusé un recul absolu supérieur à 7½ p. cent par rapport au sommet de la fin de 1973. Par contre, le Canada a subi un fléchissement absolu de 2 p. cent seulement depuis le début de 1974. Bien que le chômage ait augmenté chez nous, il reste inférieur de plus de deux points au taux enregistré aux États-Unis.

Il est difficile d'isoler les facteurs qui ont contribué à nous protéger de la grave récession américaine. La nature du mouvement antérieur d'expansion mondiale y est pour quelque chose. Les denrées alimentaires et les autres produits de base sont des éléments très importants de notre production; la forte demande mondiale et les prix exceptionnellement élevés de ces produits ont donné aux revenus canadiens une forte impulsion. L'importance de notre production pétrolière a amorti l'effet de la majoration des prix mondiaux du brut. Les investissements des entreprises ont accusé une croissance plus vigoureuse et plus soutenue ces dernières années au Canada, croissance que nos encouragements au secteur de la fabrication ont favorisée. La progression rapide de l'emploi, le nombre grandissant de familles disposant de deux ou trois revenus, l'indexation des impôts sur les particuliers, le relèvement et l'indexation des prestations sociales, voilà autant de facteurs qui ont contribué à l'essor des revenus et des dépenses et qui ont donné confiance aux consommateurs canadiens.

Les mesures expansionnistes adoptées récemment au Canada ont aussi aidé à renforcer l'économie. Nos décisions de novembre dernier, qui ont précédé de plusieurs mois la réorientation de la politique économique américaine, ont offert un stimulant important. Elles ont bénéficié de l'appoint de l'assurance-chômage et d'autres éléments de notre régime fiscal et social qui protègent automatiquement l'économie en période de baisse des revenus. Les budgets présentés au printemps par les provinces comportaient d'autres encouragements importants. Nous estimons que leurs besoins financiers augmenteront d'environ $1.5 milliard au cours de la présente année financière. L'orientation générale de la politique monétaire depuis la fin de l'été dernier a aussi aidé à limiter les faiblesses temporaires de la demande. Tous ces facteurs et initiatives gouvernementales ont contribué à maintenir la dépense, l'emploi et la confiance à un niveau plus satisfaisant au Canada qu'aux États-Unis.

[*Français*]

Il n'en reste pas moins que la récession mondiale a freiné l'activité économique au Canada en limitant la croissance de nos exportations. Voilà surtout pourquoi notre production réelle, après avoir culminé au premier trimestre de 1974, est restée pratiquement stationnaire pendant les six mois suivants, pour baisser un peu depuis. En même temps, le volume de nos importations s'est accru rapidement à cause de l'expansion soutenue de la demande intérieure. Alors que les prix de nos exportations continuaient d'augmenter plus rapidement que ceux de nos importations au premier semestre de 1974, nos termes de l'échange ont évolué défavorablement ces derniers temps. Ces facteurs se sont traduits par un déficit de la balance courante supérieur à 6 milliards de dollars, en taux annuel, pour le premier trimestre de 1975.

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

Certains secteurs de l'économie canadienne ont été particulièrement touchés. Si les ventes d'automobiles se sont assez bien maintenues au Canada, la forte baisse de la demande de véhicules nord-américains aux États-Unis a entraîné une importante réduction de la production canadienne d'automobiles destinées au marché américain. Le déclin marqué de la construction d'habitations aux États-Unis, qui représentent le principal débouché du bois canadien, a considérablement affaibli la demande extérieure de produits du bois, problème aggravé par le ralentissement des mises en chantier au Canada. Les exportations d'un certain nombre d'autres produits de base ont elles aussi souffert du fléchissement de la demande étrangère.

La construction domiciliaire a été la principale cause interne de la faiblesse de notre économie. On ne pouvait pas vraiment s'attendre au maintien de l'activité sans précédent du début de l'année 1974. On pouvait aussi prévoir que la hausse des intérêts ainsi que du coût des terrains et de la construction freinerait quelque peu les mises en chantier. La baisse a toutefois été plus forte que prévu. Le nombre de mises en chantier a atteint son point le plus bas en mars avant de remonter en avril et en mai. Ce fléchissement a fait baisser la demande d'une vaste gamme d'articles d'ameublement et d'appareils ménagers.

Les investissements des entreprises ont continué de progresser à mesure qu'avançaient les travaux déjà entrepris. Il nous faut cependant reconnaître que le ralentissement actuel des affaires, la montée en flèche des coûts et la baisse des profits compromettent gravement l'expansion des capacités nécessaire pour accroître la production, l'emploi et les revenus réels à l'avenir.

Le ralentissement de l'économie n'a commencé à se répercuter de façon marquée sur la création d'emplois qu'au début de l'année. Jusqu'ici, l'emploi est demeuré relativement soutenu, mais le nombre de chômeurs a sensiblement augmenté à cause de l'accroissement toujours rapide de la population active. Nous avons besoin d'une forte progression de l'emploi pour diminuer le chômage. Il faut, pour y parvenir, une meilleure tenue des coûts et des prix. Notre économie doit rester compétitive pour vendre, car seules les ventes garantissent l'emploi.

● (2020)

[*Traduction*]

Jusqu'à maintenant, le comportement des prix au Canada se compare assez favorablement à celui de la plupart des grands pays industriels, l'Allemagne mise à part. J'ai déjà indiqué que les prix à la consommation ont augmenté moins rapidement ces derniers mois dans presque tous les pays. Au Canada, le taux annuel de variation s'établissait à 7.1 p. 100 pour les trois mois terminés en mai contre près de 15 p. 100 pour le trimestre finissant en décembre. Toutefois, ces comparaisons masquent l'évolution réelle de la structure des prix et des coûts. La hausse des prix de gros s'est déjà accélérée de nouveau. En fait, de fortes augmentations de coûts s'accumulent depuis un certain temps dans notre économie, ce qui risque de nuire à la compétitivité de nos entreprises tant dans notre pays qu'à l'étranger.

Cette augmentation des coûts est attribuable surtout à la hausse accélérée des rémunérations, qui représentent environ 70 p. 100 de notre revenu national. Il est vrai que beaucoup de pays industriels d'outre-mer ont connu un taux de croissance plus élevé. Mais il ne faut pas oublier que les États-Unis constituent notre principal concurrent et notre plus gros marché, qu'environ 65 p. 100 de nos échanges, importations et exportations, se font avec ce

pays. Or, c'est par rapport aux États-Unis que notre position concurrentielle s'est le plus gravement détériorée.

Monsieur le président, je déposerai tout à l'heure des documents supplémentaires qui donnent une idée exacte de l'évolution des salaires au Canada et aux États-Unis. Je me rends parfaitement compte de la difficulté d'établir des comparaisons valables dans ce domaine. Toutefois, il en ressort nettement que les rémunérations, qu'on tienne compte ou non des avantages sociaux, augmentent beaucoup plus vite au Canada qu'aux États-Unis.

En dépit de ce fait, la hausse des coûts de main-d'œuvre par unité produite n'a été que légèrement plus élevée chez nous qu'aux États-Unis, grâce à une baisse beaucoup moins forte de la productivité dans notre pays. Comme l'économie américaine commence à sortir de la profonde récession où elle se trouve, sa productivité s'accroîtra vraisemblablement beaucoup plus vite que la nôtre. L'écart entre les coûts unitaires de main-d'œuvre s'élargira progressivement en faveur des États-Unis et notre position concurrentielle se détériorera d'autant.

Il ne faut peut-être pas s'étonner de ce que les salaires aient progressé plus rapidement chez nous ces derniers mois. Ce phénomène, comme l'augmentation de notre déficit courant, s'explique par le bilan relativement meilleur de notre économie depuis le début de l'année. Par contre, il est étonnant et même inquiétant de constater qu'en une période de croissance ralentie et de chômage prononcé les rémunérations se sont élevées aussi vite et continuent d'augmenter à un rythme accéléré.

Je comprends parfaitement le désir de tous les travailleurs et travailleuses de maintenir et d'améliorer leur niveau de vie. Il était naturel qu'ils réclament des hausses salariales devant la montée rapide du coût de la vie à presque tous les chapitres et les bénéfices apparemment sans précédent réalisés par les entreprises. Toutefois, cette évolution favorable des bénéfices, attribuable en grande partie aux gains temporaires et illusoires apportés par des plus-values sur stocks, s'est nettement inversée depuis six mois. Si la part des revenus du travail dans la production nationale a régressé sensiblement dans les premiers temps de l'inflation, elle est depuis revenue à son niveau antérieur. Les hausses salariales sont actuellement bien supérieures à l'augmentation du coût de la vie. Elles s'expliquent principalement par la volonté de rétablir ou d'améliorer des positions relatives, ainsi que par la crainte largement répandue d'une persistance, voire d'une aggravation, de l'inflation. Il reste que certaines revendications récentes paraissent sans rapport avec les réalités économiques.

Certains estiment que la vague des hausses salariales a atteint son apogée et que nous pouvons maintenant nous attendre à un ralentissement sensible de l'augmentation des coûts. Je veux espérer que tel sera le cas, mais, jusqu'ici, peu d'indices permettent d'y croire.

D'autres soulignent que nous avons un taux de change flexible et que, si nos coûts continuent d'augmenter plus rapidement que ceux de nos principaux partenaires commerciaux, la dégradation corrélative de notre position concurrentielle pourrait être compensée par la baisse de notre monnaie.

La détérioration de notre balance des paiements a déjà entraîné une certaine dévalorisation. Une baisse continue du dollar canadien ne saurait cependant tenir lieu d'action modératrice sur les prix et les coûts. Au contraire, elle aggraverait la poussée inflationniste, en faisant monter le prix des biens et services que nous importons par milliards de dollars. En outre, la dévalorisation de notre monnaie fait monter les prix intérieurs des produits que nous vendons à la fois à l'étranger et dans le pays. Si nous sommes incapables d'adopter une politique qui maintienne la confiance du pays et de l'étranger dans la santé de notre économie, nous risquons de le payer cher sous forme d'une baisse des investissements, de la production, de l'emploi et des revenus réels.

Voilà qui nous ramène à la question centrale de l'évolution actuelle des coûts.

Si le mouvement de hausse se ralentit, nous pourrons espérer une augmentation soutenue de la production et de l'emploi, grâce aux importants investissements projetés. Je ne peux cependant écarter le danger que nos coûts continuent d'augmenter, tant en chiffres absolus que par rapport à nos principaux partenaires commerciaux. La croissance et l'emploi en seraient affectés. Tout dépendra donc de la modération que chacun de nous montrera dans ses revendications au cours des mois qui viennent.

[*Français*]

Les politiques possibles

J'aimerais maintenant parler de la politique à suivre. A ce propos, je me souviens du premier discours que j'ai prononcé à la Chambre en qualité de ministre des Finances. J'avais alors déclaré que la gestion la plus urgente à régler était celle de l'emploi. Je suis encore convaincu que notre tâche essentielle consiste à créer des emplois productifs et satisfaisants pour le nombre toujours croissant de Canadiens qui veulent travailler. Le Canada compte aujourd'hui un million de travailleurs de plus qu'au moment de mon entrée en fonction. Mais les chiffres seuls ne permettent pas d'évaluer l'épanouissement des individus. Il faut tenir compte des nouvelles possibilités qui permettent aux jeunes de poursuivre la carrière qu'ils ont choisie, aux étudiants de participer au coût de leurs études et à un nombre croissant de femmes de mener une vie plus enrichissante.

Les mesures prises par le gouvernement actuel ont joué un rôle crucial à cet égard. Nous avons appliqué une politique fiscale et monétaire, mais sans jamais croire que ce serait suffisant. Nous avons insisté sur la nécessité d'investissements élevés, que nous avons favorisés par des stimulants fiscaux et une vaste gamme d'autres mesures. Nous avons mis en œuvre de nouveaux programmes d'emploi direct. Nous avons innové dans le domaine de la formation industrielle et des subventions de déplacements, accordées à ceux qui doivent déménager dans d'autres régions du Canada pour trouver un emploi. Nous avons adopté d'importants programmes d'expansion régionale en vue de créer des postes.

L'inflation nous complique énormément la tâche, en ce qui concerne la création d'emplois. Le prix élevé de nos produits, dû à l'inflation par les coûts que nous connaissons actuellement, risque de nous fermer les marchés mondiaux et d'entraver l'expansion de nos entreprises. L'inflation bouleverse les marchés financiers et fait obstacle à la planification rationnelle, tant dans le monde des affaires qu'au sein du gouvernement. Elle réduit l'efficacité des moyens traditionnels utilisés dans le cadre d'une politique de la demande pour maintenir la stabilité de l'économie. Lorsque l'inflation atteint un certain point, l'incitation à la dépense peut entraîner naturellement une hausse des prix plutôt qu'un accroissement des biens et du nombre d'emplois; à longue échéance, l'inflation ne fait qu'aggraver le chômage.

En outre, elle finit par saper les fondements mêmes de la société. Elle abaisse le niveau de vie des personnes à revenu fixe, comme les pensionnés. Elle prive la population des critères sûrs et intelligibles dont elle a besoin pour orienter ses affaires économiques. Elle introduit des aléas sérieux dans les décisions affectant le budget familial, le logement, l'épargne et les projets de retraite. Elle suscite de profondes frustrations, des tensions sociales et des réserves à l'égard des institutions publiques et privées. Les conventions de travail se négocient dans un climat tendu. Les relations de travail en souffrent. Nous, Canadiens, commençons déjà à vivre certaines de ces réalités.

Depuis quelques mois, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des gens de tous les coins du pays: syndicalistes, hommes d'affaires, agriculteurs, professionnels et autres. J'ai constaté que tous étaient conscients des dangers que fait courir à notre pays une inflation persistante. Je désire maintenant faire connaître à la Chambre et à la population les idées que le gouvernement a élaborées pendant les consultations et à la suite des examens en profondeur que nous avons menés ces dernières semaines. Pour résoudre nos problèmes actuels, il importe, d'abord et avant tout, de faire comprendre à la population la nature de nos difficultés et des décisions que nous devons prendre.

Parmi les diverses options qui se présentent à nous, il en est une que le gouvernement rejette, ainsi qu'il l'a toujours fait, de façon catégorique. Cette politique consisterait à créer délibérément, par de sévères restrictions fiscales et monétaires, un niveau de chômage suffisant pour arrêter brusquement l'inflation. Le recours à un tel procédé va tout à fait à l'encontre de ma nature. Le sacrifice serait trop grand. Au sentiment de sécurité que nous avons réussi à faire régner au sein de notre société, au prix d'efforts constants, succéderait un climat de crainte et d'anxiété, et les pertes que nous subirions par suite d'une réduction de la productivité et d'une baisse du niveau de vie seraient inacceptables. Quant à moi, au point de vue strictement humain, je trouve la chose impensable.

● (2030)

[*Traduction*]

C'est parce que nous avons rejeté cette option que nous avons entrepris des consultations avec les dirigeants des syndicats et des entreprises, les gouvernements provinciaux, ainsi qu'avec de nombreux autres groupements et associations de notre pays. Notre objectif était de trouver un meilleur remède à l'inflation et au ralentissement de la croissance. Nous avons cherché à établir un consensus sur un nouvel ordre qui régirait la fixation des revenus et des prix d'une manière équitable pour tous.

Les députés se rappelleront que mon secrétaire parlementaire—je profite de l'occasion pour lui rendre hommage, car il est un député remarquable.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Le député de Sarnia (M. Cullen) m'a été d'un secours inestimable dans l'exercice de mes fonctions à la Chambre et au pays. Il a déposé à la Chambre l'exposé que j'avais fait à ce sujet à la Conférence des premiers ministres. Permettez-moi de résumer les impressions que nous avons recueillies à la suite de ces rencontres.

Je dirai d'abord que tous ceux qui ont participé à ces rencontres ont généreusement donné de leur temps, malgré bien souvent un court préavis. Ils ont parlé franchement de ce qui les tracassait. Ils ont donné leur opinion de façon constructive. Ils nous ont beaucoup aidés, mes collègues et moi, et je tiens à les en remercier.

Deuxièmement, ceux qui se sont joints à nous lors de ces rencontres se sont réjouis de l'occasion qui leur était donnée de discuter avec le gouvernement de problèmes et de politiques. Je pense qu'ils en savent plus, maintenant, sur les problèmes auxquels nous faisons face. Mes collègues et moi-même avons certes beaucoup gagné à entendre leur opinion. Nous devons trouver le moyen de garder ouvertes ces voies de communication, et j'entends bien m'y appliquer.

Troisièmement, je crois qu'il existe maintenant, au Canada, une compréhension plus nette du fait que, si chaque groupe essaie d'améliorer sa situation en revendiquant une hausse de revenus, tous ces efforts se solderont en définitive par un échec. Si les Canadiens en arrivent à reconnaître que la modération et la mesure vont dans l'intérêt de tous, cela suffira à atténuer l'inflation. Le résultat le plus probant de ces consultations aura été une prise de conscience et une meilleure compréhension de ces problèmes dans le grand public.

Malgré ces aspects positifs, un accord général sur des principes directeurs volontairement acceptés n'a pu être atteint. On a laissé l'impression que cet échec était dû à une certaine inaptitude à concevoir un ensemble de propositions équitables. Je ne crois pas que ce soit le cas. Les propositions prenaient forme et je pense que nous étions en voie d'en arriver à une formule qui aurait répondu aux principales préoccupations des diverses parties. Toutefois, nous nous heurtions à un doute persistant, à savoir si les principes directeurs seraient en fait acceptés et respectés. Chaque groupe craignait que d'autres soient moins assujettis à la surveillance du public ou moins capables de prendre des engagements au nom de leurs membres. Tous s'inquiétaient de la possibilité que le fardeau ne soit pas partagé de façon égale.

La nécessité d'un nouveau budget s'avérant impérative et faute de consensus, nous avons dû prendre en considération d'autres options.

Nous avons envisagé avec attention un contrôle réglementaire des prix et des revenus. Contrairement à la situation de 1973 et 1974, alors que notre inflation était surtout attribuable à des facteurs internationaux et que, dans ce contexte, tout mécanisme de contrôle était voué à l'échec, nous devons maintenant faire face à une escalade des prix intérieurs dans une économie de sous-emploi. Dans ces circonstances, les mécanismes de contrôle peuvent représenter la solution la plus directe au problème. Ainsi, contrairement à notre attitude à l'égard des restrictions fiscales et monétaires sévères, nous n'avons pas rejeté en principe l'imposition de contrôles. En effet, sous un aspect en particulier, cette solution comporterait un avantage sur un consensus libre. Si nous avions recours au pouvoir législatif pour faire respecter les règlements par tous, chacun aurait l'assurance que les autres font leur part.

Une telle décision impliquerait toutefois des difficultés et des inconvénients considérables. Le gouvernement devrait intervenir dans toutes les décisions commerciales et dans tous les règlements salariaux. Il faudrait créer un nouvel appareil bureaucratique beaucoup plus important que pour un programme volontaire. De nouvelles injustices seraient engendrées. L'économie de marché aurait moins de souplesse lorsqu'il s'agirait d'orienter les ressources vers les secteurs qui en ont le plus besoin. Des perturbations en résulteraient.

Ces inconvénients seraient quand même neutralisés si l'on pouvait imposer des contrôles directs avec succès. Si c'était le cas, nous pourrions modérer les augmentations de prix et de coûts sans aggraver le chômage. Toutefois, le succès d'un tel programme dépendrait totalement de l'approbation de la majorité des Canadiens. Je le répète, nous ne pouvons recourir aux restrictions directes que si les Canadiens sont convaincus de la nécessité de ces mesures. Nous n'en sommes pas à ce stade.

Nous avons aussi envisagé plusieurs moyens de contrôler les prix et les coûts par le régime fiscal. Nous avons étudié la possibilité de récupérer par des impôts toutes les augmentations de revenu supérieures à des montants spécifiés. Nous sommes arrivés à la conclusion que cette mesure susciterait des cauchemars administratifs, tout en provoquant des inégalités massives, sans garantir le succès de la lutte contre l'inflation des coûts et des prix.

J'ai décidé d'utiliser nos pouvoirs d'imposition et de dépense pour créer un climat et donner l'exemple qui nous permettra de résoudre les problèmes interdépendants que nous connaissons. J'aimerais rappeler à la Chambre que pour les stimulants budgétaires du mois de novembre je prévoyais des besoins de trésorerie de $3 milliards. En raison du ralentissement de l'économie et de ses répercussions inévitables sur les recettes fiscales et les prestations sociales, je pense qu'il nous faudra maintenant plus de $5 milliards. Je ne crois pas qu'il faille prévoir davantage. Nous avons déjà injecté assez de stimulants dans l'économie. Il est toutefois essentiel de faire plus dans certains secteurs. J'annoncerai ce soir des mesures visant à maintenir les investissements, à stimuler le secteur de l'habitation et à créer des emplois. Mais, je le répète, ce n'est pas en haussant la demande que nous atteindrons nos objectifs. Le gouvernement ne saurait souscrire ou sembler souscrire à une inflation toujours à la hausse en adoptant de nouvelles mesures expansionnistes. Ce ne serait pas rendre service aux Canadiens que de leur dissimuler une réalité fondamentale, à savoir que des exigences salariales immodérées se solderont tôt ou tard par une diminution du nombre d'emplois et une baisse du niveau de vie.

Une autre raison pour laquelle nous n'avons pas cru devoir accélérer l'orientation expansionniste générale de notre politique est que le ralentissement économique frappe surtout nos industries d'exportation. Malgré nos efforts les plus diligents pour encourager nos ventes à l'étranger, nous ne pouvons pas susciter une demande générale chez nos partenaires commerciaux. Nous ne pouvons qu'essayer d'empêcher une détérioration de notre position concurrentielle internationale.

D'autre part, vu que le chômage est déjà trop élevé, je trouve qu'il serait injustifié d'affaiblir les mesures expansionnistes déjà en vigueur.

J'ai donc décidé de m'en tenir à la tendance fiscale actuelle, en ce qui concerne nos besoins de trésorerie et leur incidence sur l'économie. Il est cependant essentiel que, dans ce cadre, le gouvernement limite ses dépenses. J'annoncerai donc un train de mesures visant à restreindre les dépenses publiques et à en limiter l'augmentation à long terme.

● (2040)

Nous avons appris en dialoguant avec les représentants syndicaux et patronaux que, si le gouvernement s'attendait à ce que le pays fasse preuve de modération, les Canadiens comptaient sur la modération des gouvernements. Nous sommes donc décidés à ce que ce budget ouvre la voie à la modération. Nous serons ainsi plus convaincants en affirmant que les Canadiens, en général, devraient modérer leurs exigences pour profiter d'une croissance durable de la production et de l'emploi.

[*Français*]

La limitation des dépenses publiques

Abordons maintenant les mesures concrètes. Aucune n'est plus importante que le contrôle des dépenses gouvernementales. Les débours du gouvernement fédéral, tant budgétaires que non budgétaires, se sont accrus rapidement ces dernières années. Il en a été de même pour les gouvernements provinciaux. Cette augmentation rapide s'explique par les exigences et les besoins des Canadiens. Elle nous a permis d'atteindre tous nos objectifs, qu'ils soient d'ordre économique, social, culturel ou international. Une situation semblable se retrouve dans bien des pays du monde. Toutefois, la part du revenu national dépensée par le secteur public au titre des biens, services et paiements de transfert et financée par les impôts s'élève maintenant à un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Dans notre climat inflationniste, cette hausse commence à nous inquiéter. La concurrence pour le partage du revenu national est devenue très forte. Le gouvernement se propose donc de donner l'exemple en matière de restrictions, en exerçant une surveillance très rigoureuse sur ses activités et ses programmes.

Nos dépenses budgétaires ainsi que nos prêts, avances et apports en capital, cette année, subissent déjà des pressions de plus en plus fortes, attribuables à l'inflation, à la croissance des coûts de nos programmes réglementaires et aux nouveaux engagements qui nous ont été imposés de toutes parts. A moins d'une intervention immédiate, les prévisions de mon budget précédent seront dépassées de plusieurs centaines de millions de dollars. En outre, il semble fort probable que même le coût de nos programmes en cours augmentera sensiblement l'an prochain.

Le gouvernement a donc adopté toute une série de mesures visant ses programmes réglementaires et non réglementaires, ses dépenses budgétaires et extra-budgétaires, ses salaires ainsi que sa politique d'embauche. Toutes ces mesures sont destinées à restreindre les dépenses de façon efficace et à ralentir leur taux de croissance pour les années en cours et à venir. Notre objectif, pour cette année financière, est de 1 milliard de dollars.

[*Traduction*]

Le premier pas de cette stratégie consistait à examiner soigneusement tous les programmes non statutaires autorisés dans le Budget principal des dépenses ou approuvés plus tard par le cabinet pour être soumis au Parlement. Sous la direction du président du Conseil du Trésor, nous avons déterminé une série de postes qui, bien que souhaitables et importants, doivent être réduits ou différés. Le Conseil du Trésor a réussi à opérer des diminutions dans les budgets de presque tous les ministères et de nombreuses sociétés de la Couronne. Ces réductions vont causer des embarras et des déceptions à des Canadiens de toutes les couches de la société. Mais cela est nécessaire si nous voulons faire la preuve de notre volonté de modération.

Les investissements prévus par les ministères des Transports, de la Défense, des Travaux publics, de l'Environnement et autres sont réduits au total de $100 millions.

Les subventions et contributions projetées par les Affaires extérieures, l'Industrie et Commerce, le Secrétariat d'État et autres ministères sont diminuées au total de $250 millions.

Dans le secteur non budgétaire, nous réduisons les prêts, apports et avances projetés d'environ $350 millions, en diminuant les allocations et en retardant la mise sur pied de certaines entreprises. Les sociétés de la Couronne et organismes touchés sont les suivants: Petro-Canada, la Banque fédérale de développement, la Bourse fédérale d'hypothèques et la Société du crédit agricole.

En outre, les ministères et organismes de l'État sont tenus de comprimer les dépenses des programmes projetés de $130 millions, et les ministres dictent maintenant les changements à apporter en fonction de leurs ressources réduites. Le Conseil du Trésor demande aussi aux ministères de réduire les frais de déplacement et les honoraires d'experts-conseils.

Le deuxième élément de cette stratégie a trait à l'expansion de la Fonction publique. Le Conseil du Trésor ordonne aux ministères de restreindre leur masse salariale, ce qui aura pour effet de ramener de 4.1 à 3.1 p. 100 cette année le taux d'augmentation de l'emploi dans la Fonction publique, alors qu'il était de 6 à 7 p. 100 au cours des deux années précédentes.

Il convient de noter une exception importante à ce programme de limitation de l'emploi. Il s'agit du Bureau de l'Auditeur général qui joue depuis longtemps un rôle de surveillance au nom de la Chambre des communes et rend compte à celle-ci de la façon dont l'administration met en œuvre ses programmes. Le gouvernement a toujours été conscient de l'importance vitale de cette tâche qui assure les députés et, par leur intermédiaire, tous les Canadiens que les affaires de l'État sont conduites de façon régulière et satisfaisante.

Cependant, la complexité croissante de l'administration publique et de ses activités nécessite un renforcément sensible de la capacité du Bureau à étudier objectivement et attentivement toutes les méthodes et opérations financières de l'administration. Les ressources techniques et professionnelles les plus avancées doivent être mises à sa disposition pour lui permettre de s'acquitter de sa mission. L'Auditeur général a fait valoir la nécessité d'accroître son personnel aux échelons les plus élevés. Le gouvernement a accepté et a déjà augmenté les effectifs de haute direction. Nous nous engageons maintenant à accroître de plus du triple ce personnel supérieur afin que l'Auditeur général dispose des ressources humaines qui lui sont nécessaires.

Le troisième élément de notre stratégie de réduction des dépenses concerne la politique salariale du gouvernement fédéral. Le gouvernement a pour politique de rémunérer ses employés au moyen d'un traitement et d'avantages sociaux comparables à ceux qu'offrent les autres employeurs canadiens. Cette politique, manifestement juste, sera suivie de façon très stricte.

La vaste majorité de nos fonctionnaires sont représentés par des agents de négociation, et leurs traitements, avantages et conditions de travail sont établis par négociation collective. Le gouvernement accepte ce mécanisme, qu'il a d'ailleurs instauré dans la Fonction publique. Ce processus démocratique assure une grande protection contre un traitement injuste ou arbitraire. Le droit légal de grève existant dans tous les secteurs sauf les plus essentiels constitue un élément de première importance. Le gouvernement n'est pas disposé, toutefois, à accorder des augmentations qu'aucune norme raisonnable ne semble justifier. Il peut s'ensuivre des arrêts de travail légaux. Le public devra en accepter les inconvénients.

Cela dit, le gouvernement ne peut tolérer qu'on prive illégalement le public de services et recourra pour cela à tous les moyens légaux à sa disposition.

Le quatrième élément de notre stratégie de réduction des dépenses a trait aux deux principaux programmes statutaires du domaine de la santé: l'assurance-hospitalisation et l'assurance-santé. Les députés savent que le gouvernement fédéral supporte environ la moitié des frais de ces programmes importants. Les provinces en assument l'autre moitié et se chargent de les appliquer. Le coût total cette année dépassera $6 milliards.

Ces programmes sont déjà en vigueur depuis un certain temps, l'assurance-hospitalisation depuis 1958 et l'assurance frais médicaux, depuis 1968. L'objectif fondamental, qui est d'assurer à tous les Canadiens, indépendamment de leur revenu, des soins hospitaliers et médicaux complets, est atteint depuis longtemps. Mais bien que ces régimes soient aujourd'hui au point, l'accroissement annuel des frais a, dans l'ensemble, dépassé de beaucoup la progression du revenu national. Cette tendance s'explique en partie par la nature même des soins de santé; mais la rigidité réglementaire des programmes, l'absence de normes nationales et le caractère non limitatif des ententes de partage des frais empêchent une véritable planification ou un contrôle efficace des coûts. L'an dernier, par exemple, le gouvernement fédéral a dû verser aux provinces 19.9 p. 100 de plus que l'année précédente pour ces deux programmes.

Depuis plusieurs années, les gouvernements fédéral et provinciaux s'efforcent de mettre au point un système plus souple et plus efficace pouvant assurer de meilleurs services à moindre coût. Les efforts ont surtout porté sur l'assurance-hospitalisation et des entretiens se poursuivent activement en ce sens.

En prévision du succès de ces discussions, il faut envisager la nécessité de modifier la loi sur l'assurance hospitalière et les services diagnostiques, ainsi que les accords de partage des frais avec les provinces. La loi oblige le gouvernement fédéral à donner un préavis de cinq ans avant de pouvoir mettre fin aux ententes actuelles. J'annonce donc que le gouvernement fera connaître officiellement son intention de mettre fin à ces accords.

Une deuxième mesure en vue de limiter plus efficacement les dépenses publiques consiste à plafonner la hausse annuelle des versements faits par le gouvernement fédéral aux provinces en application de la loi sur les soins médicaux. Pour donner aux provinces le temps de réviser leurs plans, ce plafond entrera en vigueur en 1976. Plus précisément, on limitera le taux de croissance des contributions fédérales par habitant aux provinces. Le plafond sera de 13 p. 100 en 1976-1977, 10½ p. 100 en 1977-1978 et 8½ p. 100 à partir de 1978-1979. Cette formule par habitant tiendra compte automatiquement des taux variables de croissance démographique d'une province ou d'une année à l'autre dans le calcul des versements totaux aux provinces. Mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Lalonde, présentera sous peu un projet de loi en ce sens.

La réduction progressive du taux de croissance admis répond à la nécessité de décourager une utilisation peu rationnelle des services, tout en permettant de satisfaire convenablement les besoins d'une population croissante. Le maintien des accords existants de partage des frais, la même contribution fédérale par habitant étant versée à tous les provinces et territoires, continuera de jouer en faveur du contrôle des coûts. Les provinces dont les frais sont moins élevés continueront de bénéficier d'une plus forte participation fédérale à leur programme, comparativement aux autres provinces.

Je tiens à préciser au nom de mon collègue de la Santé nationale que le gouvernement fédéral n'entend pas revenir sur son engagement de partager les frais de mise au point de services sanitaires moins coûteux.

● (2050)

[*Français*]

L'assurance-chômage

Le cinquième grand élément de notre programme de limitation des dépenses publiques concerne l'assurance-chômage.

Il est incontestable que ce système, dans sa version révisée en 1971, a joué un rôle utile en stabilisant l'économie et en aidant considérablement les personnes privées de travail.

Je souscris entièrement aux principes de ce programme. Il procure un revenu constant aux travailleurs qui ont le malheur de perdre leur emploi et atténue les inquiétudes que suscite le chômage.

Vous savez cependant que le nouveau programme a soulevé certaines difficultés. Le gouvernement les a étudiées attentivement et, lors du dernier discours du trône, a fait connaître son intention de modifier la loi de l'assurance-chômage. L'étude entreprise a déjà révélé la nécessité de conférer plus de souplesse et de justice à certaines dispositions de la loi. Il est également apparu que certaines caractéristiques du nouveau système avaient un effet négatif sur l'incitation au travail. De plus, notre société et notre marché du travail ont évolué sensiblement au cours des cinq dernières années. Tous ces facteurs nous ont amenés à réexaminer l'application du principe de l'autofinancement.

Tout le monde sait que le nouveau système coûte cher. Le total des prestations versées s'est élevé à $2.3 milliards en 1974-1975 et devrait dépasser $3.75 milliards en 1975-1976. Les cotisations patronales et ouvrières ont fourni, en 1974-1975, $1.6 milliard qui devrait passer à $2 milliards en 1975-1976. Le reste, soit $1.75 milliard cette année, est payé par le contribuable.

On a déjà apporté d'importantes modifications au programme afin de rendre son application plus juste et plus efficace. Il reste cependant un certain nombre de questions qui ne peuvent être réglées uniquement par la voie administrative, et nécessitent un changement de la loi. Pour tous les Canadiens, celle-ci doit être non seulement juste mais aussi acceptable. Les modifications porteront sur les conditions d'octroi des prestations et la mesure dans laquelle l'ensemble des contribuables canadiens doivent financer ce programme, compte tenu des cotisations des employés et des employeurs.

Mon collègue de la Main-d'œuvre et de l'Immigration présentera bientôt un projet de loi contenant cinq changements principaux concernant les prestations, de même qu'un certain nombre de modifications d'ordre technique et administratif:

—Premièrement, on doublera la période maximale pendant laquelle les personnes qui quittent leur emploi sans motif valable, refusent un poste convenable ou sont renvoyées pour une faute commise, n'ont pas droit aux prestations; cette période passera donc de trois à six semaines, ce qui incitera les travailleurs à garder leur emploi ou à en chercher un plus activement.

—Deuxièmement, l'exigibilité des cotisations comme le droit aux prestations prendront fin à 65 ans. Les personnes de 65 ans ou plus bénéficient maintenant de programmes financés par l'État comme la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et le régime de pensions du Canada, qui sont indexés au coût de la vie. Les personnes de cet âge qui veulent travailler peuvent le faire sans que leurs droits aux prestations de pension fédérale diminuent pour autant, grâce à une mesure adoptée récemment par le Parlement. Compte tenu de tous ces facteurs, il n'y a plus lieu, pour les personnes âgées qui désirent continuer à travailler, d'acquitter des primes pour obtenir des avantages qui leur sont déjà offerts par d'autres programmes. La disposition prévoyant un paiement forfaitaire de trois semaines aux personnes présentant les conditions requises restera en vigueur.

—Troisièmement, le taux spécial de 75 p. 100 pour les bénéficiaires ayant des personnes à charge admissibles aux prestations supplémentaires, encore appelés bénéficiaires à faible revenu, sera aligné sur le taux normal de 66⅔ p. 100. Le récent triplement des allocations familiales et les nombreuses réductions d'impôt que nous avons instaurées ne justifient plus le maintien d'un taux préférentiel pour ces personnes.

—Quatrièmement, la loi sera modifiée pour tenir compte de la situation particulière de certains travailleurs qui n'ont actuellement pas droit aux prestations pour des raisons indépendantes de leur volonté, par exemple les personnes affectées d'une invalidité temporaire ou suivant des cours de formation spéciale. Dans leur cas, on étendra la période d'établissement d'une demande et de droit aux prestations.

—Cinquièmement, on assouplira les règles concernant les prestations de maladie, permettant aux bénéficiaires de les recevoir n'importe quand au cours des 25 premières semaines de la demande au lieu des 15 premières semaines, comme maintenant.

Ces mesures, combinées à d'autres modifications prévues, renforceront l'incitation au travail, rendront les prestations et l'assurance mieux adaptées à la situation sociale actuelle et tiendront compte de certaines difficultés individuelles.

En dernier lieu, on propose de modifier la façon de calculer la partie des prestations d'assurance-chômage financée par les cotisations. Dans le Livre blanc de 1970 sur l'assurance-chômage, on déclarait que le coût du programme, au-delà de la partie autofinancée, représentait une charge raisonnable pour l'État. Cette position fondamentale n'a pas varié. Le Livre blanc avait établi un niveau de référence de 4 p. 100 d'après la moyenne nationale du chômage en longue période. Il faut maintenant réviser ce niveau pour mesurer la partie autofinancée du programme. Le nouveau pourcentage sera rajusté automatiquement tous les ans d'après une moyenne mobile des taux de chômage au cours des huit années précédentes. Ce principe de la moyenne mobile sur huit ans est identique à celui que comporte maintenant la loi pour réviser le maximum des gains assurables. Il en résultera une certaine hausse des primes.

Je fais observer que, si cette formule avait été appliquée en 1975, la nouvelle référence aurait été de 5.3 p. 100, d'après les chiffres réels observés au cours des huit dernières années. Ce niveau reflète les profondes modifications sociales et démographiques intervenues sur le marché du travail, comme la participation accrue des femmes mariées, des jeunes, des étudiants et autres travailleurs situés en marge du marché. La mise à jour périodique du pourcentage portera uniquement sur le partage du coût des prestations initiales prévues par la loi. Les prestations supplémentaires auxquelles ont droit les personnes en chômage prolongé continueront d'être basées sur le taux

actuel de 4 p. 100 et resteront entièrement à la charge du gouvernement fédéral.

Monsieur le président, cette stratégie de restriction des dépenses en cinq points nous permettra d'atteindre nos objectifs prioritaires sans imposer une trop lourde charge à l'économie. Même si plusieurs de ces mesures économiques sont très pénibles, je suis convaincu que la majorité des Canadiens les accueilleront bien dans l'ensemble. Par la vertu de l'exemple, cette stratégie contribuera à atténuer les anticipations inflationnistes et à juguler l'inflation.

[*Traduction*]

Les mesures favorables à l'emploi

Certains problèmes particuliers qui se posent dans l'économie exigent des mesures particulières si l'on veut maintenir le niveau de l'embauche et accroître la production. Monsieur le président, je vais maintenant proposer des mesures tendant à résoudre ces problèmes particuliers.

Mesures de soutien des investissements

Si nous voulons que notre économie demeure productive et concurrentielle tout en étant capable de fournir des emplois, nous devons disposer d'installations modernes de production. Il faut donc prévenir tout ralentissement des investissements. J'ai constaté avec un vif plaisir que les investissements productifs ont continué de s'accroître dans la conjoncture actuelle et je veux prendre toutes les mesures à ma disposition afin que cette progression persiste.

Il est notoire que notre politique vise à favoriser un secteur de la transformation vigoureux. Nous avons accordé des encouragements fiscaux à long terme aux entreprises de fabrication et de transformation pour les aider à soutenir la concurrence sur les marchés intérieur et étranger. Les données présentées dans le Rapport définitif sur ces mesures fiscales témoignent de leur efficacité. Mais la situation économique actuelle appelle des initiatives nouvelles et plus larges.

Je propose donc d'établir, à titre de stimulant supplémentaire et temporaire, un dégrèvement pour les investissements dans une gamme étendue de nouvelles installations de production. Ce dégrèvement s'élèvera à 5 p. cent des sommes investies dans des bâtiments, des machines et des équipements nouveaux destinés à servir principalement au Canada dans des entreprises de fabrication ou de transformation, d'exploitation pétrolière, gazière, minière ou forestière, d'agriculture ou de pêche. Le crédit s'appliquera au coût des machines et des équipements neufs acquis d'ici juillet 1977. Pour ce qui est des bâtiments, le dégrèvement portera sur le coût total si la mise en chantier a lieu au cours de cette période et sur les frais engagés durant ces deux ans pour les bâtiments déjà commencés.

L'exemple suivant illustre l'application de ce crédit. Un contribuable achetant une machine de $10,000 aura droit à un crédit de 5 p. 100, c'est-à-dire de $500, qu'il pourra déduire de l'impôt fédéral exigible. Autrement dit, le coût de son investissement sera diminué de 5 p. 100, ce qui en améliorera d'autant le taux de rendement.

● (2100)

Le dégrèvement sera admis jusqu'à concurrence de $15,000 d'impôt fédéral exigible pour l'année, augmentés de la moitié de l'excédent sur cette somme. Tout crédit non admis pour l'année en cours pourra être reporté et déduit de l'impôt fédéral au cours des cinq exercices suivants, sous réserve des mêmes limites. Les particuliers, exploitants de petites entreprises, agriculteurs et pêcheurs pourront en bénéficier, tout comme les sociétés. Le coût du dégrèvement, qui sera supporté entièrement par le Trésor fédéral, s'élèvera à environ $200 millions au cours de l'année financière.

Une autre mesure permettra aux sociétés canadiennes d'emprunter plus facilement à l'étranger pour financer leurs investissements à venir. Au début de l'année, on a modifié la législation fiscale de façon à exempter de la retenue applicable aux non-résidents l'intérêt payable sur les titres d'État émis d'ici 1979. Je propose maintenant une exemption analogue dans le cas de l'intérêt sur les obligations, les débentures et les autres titres de créances à long terme émis pas les sociétés, y compris les hypothèques. L'exemption s'appliquera à tous les intérêts payables sur les titres émis jusqu'en 1979 à des prêteurs indépendants des emprunteurs.

Des renseignements détaillés sur ces mesures et un certain nombre de modifications d'ordre technique à la loi de l'impôt sur le revenu figurent dans les motions de voies et moyens.

Mesures stimulant la construction de logements

Dans le budget de novembre dernier, j'ai insisté sur l'importance que le gouvernement attache, pour des raisons tant sociales qu'économiques, à la construction domiciliaire. Devant la perspective d'une baisse rapide des mises en chantier, nous avons annoncé un train de mesures propres à améliorer la situation. Ces mesures comportaient notamment une nouvelle extension et l'adaptation des programmes de la Société centrale d'hypothèques et de logement, le droit de déduire des autres revenus l'amortissement des nouveaux immeubles à usage locatif et une réduction de la taxe de vente sur les matériaux de construction. Pour faciliter à long terme l'accession à la propriété, nous avons instauré le Régime enregistré d'épargne-logement. Il y a tout lieu de croire que ce régime constituera une importante source supplémentaire de financement du logement.

Le prix des habitations s'est sensiblement accru ces dernières années; le coût de la construction a augmenté, le prix des terrains en particulier est monté en flèche, et les financements hypothécaires restent chers, même s'ils ont baissé par rapport aux niveaux sans précédent de l'an dernier. Il s'agit donc d'un domaine où les effets de l'inflation se sont fait sentir avec une acuité exceptionnelle. Les gouvernements fédéral et provinciaux sont intervenus pour atténuer le problème. Il convient cependant d'intensifier notre action.

Le nombre des mises en chantier est passé d'un taux annuel de 284,000 au premier trimestre de 1974 à 161,000 au premier trimestre de cette année. En mai, cependant, ce taux est remonté à 213,000 Cette reprise est certes encourageante, mais le rythme atteint en mai semble toujours insuffisant pour répondre, à long terme, aux besoins des Canadiens en matière de logement. La construction d'habitations unifamiliales a progressé, mais tel n'est pas le cas pour les immeubles locatifs. Il convient donc de prendre d'autres mesures pour obtenir une reprise satisfaisante au plus tôt. Au nom de mon collègue, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson), j'annonce les mesures suivantes.

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

En premier lieu, le gouvernement a décidé d'accroître sensiblement la construction de logements financés directement sur les fonds publics. On ajoutera encore $200 millions aux crédits d'un milliard déjà attribués à la SCHL cette année au titre de l'habitation. Cette mesure permettra de développer les prêts destinés aux logements à loyer procurant des dividendes limités, aux acheteurs de maisons neuves au titre de l'aide à l'accession à la propriété ainsi qu'aux organismes d'habitation provinciaux ou privés à but non lucratif. Tous ces programmes visent à satisfaire les besoins de logement des Canadiens à revenu modeste.

En deuxième lieu, nous avons décidé d'augmenter temporairement les subventions à l'égard des logements financés par le secteur privé. Vous vous rappelez sans doute qu'une mesure législative adoptée récemment autorisait la SCHL à faire des paiements directs afin de ramener à un niveau abordable, pour les familles à revenu moyen, le prix des logements neufs destinés à la location ou à l'occupation par le propriétaire qui étaient financés par l'entreprise privée. Cette importante innovation a étendu aux logements financés sur le marché hypothécaire privé certains avantages réservés jusque-là aux logements financés par l'État. Nous nous proposons maintenant de hausser temporairement ces subventions, dont le maximum annuel passera de $600 à $1,200 dans le cas des logements occupés par le propriétaire et de $600 à $900 pour les hatitations louées.

Ces mesures stimuleront la demande et faciliteront aux Canadiens à revenu moyen l'accès à un logement convenable. En outre, elles relanceront vigoureusement un secteur de l'économie qui, depuis quelques mois, ne procure pas autant d'emplois qu'il le devrait.

Monsieur le président, mon collègue, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, fournira tous les détails sur ces nouvelles subventions, ainsi que les pouvoirs de prêt accrus de la SCHL. En 1975-1976, ces dispositions devraient représenter des dépenses budgétaires et extra-budgétaires d'environ $125 millions au total.

[*Français*]

Programmes d'emploi

Nous devons non seulement faciliter l'expansion continue de notre capacité de production et la reprise du secteur de la construction domiciliaire, mais également prendre des mesures précises pour créer des emplois à l'intention des personnes et des régions qui en ont le plus besoin.

Un nouveau programme d'emploi sera donc lancé sans tarder. Conçu pour catalyser l'action des pouvoirs publics, de l'industrie et des groupements privés, ce programme leur permettra de coordonner leurs efforts en vue de l'amélioration des qualifications de la main-d'œuvre et de la création d'emplois utiles. Dans son ensemble, ce programme représente un engagement financier de 450 millions de dollars pour les deux prochaines années et des dépenses de 150 millions pour l'exercice courant. Il comporte cinq volets distincts: la formation professionnelle, le placement et la mobilité de la main-d'œuvre, un nouveau programme d'initiatives locales, un programme d'emplois d'été pour étudiants en 1976 et un programme fédéral de travaux et d'activités employant beaucoup de main-d'œuvre.

D'ici deux ans, on compte affecter 70 millions de dollars à la formation professionnelle. La moitié sera consacrée à la formation dans l'industrie et l'autre, à la formation dans les établissements d'enseignement. Cette mesure encouragera et aidera bien des chômeurs à acquérir de nouvelles connaissances spécialisées qui auront une valeur permanente et accroîtront leur capacité d'emploi et de gain. Par la même occasion, les employeurs disposeront d'un nombre appréciable de travailleurs qualifiés, ce qui les aidera à utiliser efficacement leurs usines. Nous engagerons aussi 10 millions de dollars à peu près pour intensifier nos activités de placement et de mobilité. Ces programmes ont fait preuve de leur grande efficacité dans le rapprochement de l'offre et de la demande de travail.

Une somme de 285 millions de dollars sera consacrée les deux prochaines années à un nouveau Programme d'initiatives locales, qui fonctionnera de novembre à juin. Les expériences tentées dans ce domaine ont permis d'augmenter l'emploi au niveau local grâce à un large éventail de projets parrainés par des particuliers et des municipalités. On accordera la priorité aux travaux municipaux. Le nouveau programme devrait fournir plus de 400,000 mois d'emploi.

Le gouvernement fédéral a déjà entrepris une importante campagne d'emploi d'été pour les étudiants cette année et il réserve à cette fin environ 60 millions de dollars de plus pour l'été de 1976.

Nous nous proposons aussi de doter de 25 millions de dollars un programme temporaire de travaux fédéraux faisant largement appel à la main-d'œuvre, particulièrement dans les régions les plus touchées par le chômage. D'après les observations passées, ce programme devrait assurer environ 30,000 mois d'emploi au cours des deux prochaines années.

Mes collègues, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) ainsi que le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien), donneront plus de détails sur ces mesures d'ici quelques jours.

Monsieur le président, voilà les mesures qui s'imposent dans les circonstances actuelles pour soutenir et relancer la production et l'emploi dans le pays. Elles se traduisent évidemment par des dépenses nouvelles, qui sont légitimées par la situation. Ces dépenses supplémentaires, combinées aux réductions que j'ai annoncées plus tôt, donnent aux programmes gouvernementaux une nouvelle orientation qui répond aux besoins actuels.

[*Traduction*]

Cependant, l'ensemble des voies et moyens dont je donnerai le résumé plus tard nécessite une augmentation des recettes pour financer ces programmes spéciaux. Dans la situation actuelle, ce supplément doit être fourni par les catégories disposant des revenus les plus élevés. Je propose donc de modifier sur un point important les réductions fiscales proposées dans l'exposé budgétaire de novembre dernier.

Vous vous souvenez sans doute que ce budget comportait une majoration de l'abattement d'impôt fédéral. A l'heure actuelle, tous les contribuables ont droit à un crédit d'impôt de 8 p. cent, sous réserve d'un minimum de $200 et d'un maximum de $750.

Je propose de ramener ce maximum à son niveau de 1974, c'est-à-dire $500. Le taux de 8 p. cent et le crédit minimal de $200 ne seront pas modifiés. De cette façon, les impôts n'augmenteront que pour les personnes les mieux en mesure de supporter une charge plus lourde. Par exemple, un salarié marié ayant deux enfants de moins de seize ans devrait gagner plus de $27,000 avant impôt pour être touché par cette modification. Celle-ci devrait procurer environ $50 millions supplémentaires au Trésor fédéral au cours d'une année complète.

Budget

● (2110)

Modifications touchant le tarif douanier et les taxes de vente et d'accise

Je voudrais annoncer certaines mesures touchant les droits de douane. Nombre des demandes de modifications tarifaires qui nous ont été présentées devront être examinées dans le cadre des négociations en cours à Genève. Je propose néanmoins certains allégements, qui entreront en vigueur dès ce soir.

L'entrée en franchise des produits pétroliers comme l'essence, les carburants pour l'aviation et les moteurs diesel ainsi que les huiles combustibles sera prolongée jusqu'au 30 juin 1977 au lieu de prendre fin le 23 octobre 1975. L'importation en franchise des aéronefs et des moteurs d'aviation de genres ou de tailles qu'on ne fabrique pas au Canada restera en vigueur une année de plus. On exemptera aussi de droits un certain nombre d'autres produits, soit en modifiant des postes tarifaires existants, soit en en créant de nouveaux.

Je voudrais également annoncer trois changements d'importance concernant les taxes d'accise et de vente. Il s'agit, en premier lieu, d'une mesure spéciale favorisant les économies d'énergie. Je propose de supprimer, à partir de ce soir, la taxe de vente déjà réduite à 5 p. 100 sur les matériaux d'isolation employés dans la construction. Il a été prouvé qu'une bonne isolation permet d'économiser de 20 à 40 p. 100 sur le chauffage des maisons et des immeubles. La suppression de la taxe s'appliquera à tous les achats de matériaux d'isolation, ainsi que de contre-fenêtres, de contre-portes et de vitres hermétiques doubles.

En second lieu, de nombreux arguments m'ont convaincu que le relèvement de la taxe d'accise imposé l'automne dernier sur le vin nuisait considérablement à l'industrie vinicole et à la culture du raisin au Canada. Cette texe sera donc ramenée au niveau antérieur dès maintenant.

Je propose ensuite de modifier la Loi sur la taxe d'accise afin d'augmenter légèrement la taxe sur les transports aériens, ce qui permettra d'atténuer les lourds déficits entraînés par la construction et l'exploitation d'aéroports. Les augmentations, qui entreront en vigueur le 1er août, sont conformes au principe général voulant que les personnes qui bénéficient le plus directement des installations fournies par l'État aident à en défrayer le coût.

Les motions de voies et moyens déposées ce soir contiennent tous les détails voulus sur ces mesures et d'autres modifications tarifaires.

La poursuite de la réforme fiscale

Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots au sujet de la poursuite de la réforme fiscale.

En janvier dernier, j'avais déclaré à la Chambre qu'on procéderait d'ici peu à une étude publique de la fiscalité indirecte et que le calendrier des consultations serait annoncé avant la fin de la présente session. Ce soir, j'ouvre officiellement ce programme de révision en déposant un document d'étude sur la fiscalité indirecte. Les analyses et les propositions qu'il contient serviront de base à des discussions publiques qui devraient permettre d'apporter des améliorations importantes au système de taxes fédérales de vente et d'accise.

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

Le document analyse les principaux problèmes que pose actuellement la taxe de vente fédérale. Nous avons étudié diverses solutions et croyons qu'il serait nettement avantageux d'imposer la taxe de vente au stade du gros plutôt que de la fabrication. Je tiens cependant à faire remarquer que le gouvernement n'a pris aucun engagement à cet égard. Nous serions toutefois très heureux que le grand public et les groupes particulièrement intéressés nous fassent connaître leur opinion sur tous les aspects de la fiscalité indirecte, tout en proposant d'autres solutions.

Je dépose également un Document d'étude sur le régime fiscal des organismes de charité. Ce document s'inspire des nombreuses lettres que j'ai reçues et des discussions publiques ayant trait au rôle des œuvres de bienfaisance dans notre société. Il contient des propositions sur des frais de collecte des fonds, du droit à l'information du public sur l'administration des œuvres auxquelles il fait des dons et la destination de ses fonds. J'espère que les particuliers et les œuvres de bienfaisance répondront à ces propositions en nous donnant leur avis. Dès que j'aurai pu évaluer la réaction du public, je procéderai par voie de législation.

Rentes sur l'État

J'aborde maintenant le problème des bénéficiaires de rentes du gouvernement canadien.

Vous savez qu'à cause de l'inflation et des taux d'intérêt élevés de ces dernières années les détenteurs de rentes sur l'État sont désavantagés par rapport aux bénéficiaires de rentes privées dont les conditions sont plus souples.

Monsieur le président, je suis heureux d'annoncer que le gouvernement présentera un projet de loi visant à augmenter le rendement des rentes sur l'État que détiennent actuellement plus de 270,000 Canadiens. Cela aura pour effet de rapprocher le rendement de ces rentes de celui du secteur privé et d'augmenter les prestations payées.

Ajoutée aux dispositions fiscales adoptées récemment pour les revenus provenant d'intérêts et de pensions privées, cette mesure aidera à protéger les personnes qui ont été prudentes et qui ont épargné en vue de leur retraite.

Depuis quelques années, les ventes de rentes sur l'État ont été limitées à cause des placements intéressants offerts par les institutions financières. J'annonce donc que le gouvernement canadien n'offrira plus de rentes sur l'État.

[*Français*]

Le prix du pétrole et du gaz

J'aimerais maintenant aborder la question critique du prix du pétrole et du gaz.

Les députés connaissent bien des événements qui ont mené à la situation actuelle. Lorsque le prix international du pétrole a connu une forte hausse, à l'automne de 1973, la plupart des pays, en particulier ceux qui importent la totalité ou une grande partie de leur pétrole, ont laissé leur prix intérieur s'aligner entièrement sur celui du marché mondial. C'est ce qui se produit normalement au Canada lorsque les cours internationaux des marchandises augmentent. Cela s'explique facilement. Si le prix d'un produit sur le marché intérieur est maintenu à un niveau inférieur au cours international, les producteurs du pays ne cherchent pas à augmenter leurs approvisionnements et les consommateurs ne s'efforcent pas de ménager un produit rare.

Dans le cas du pétrole, le Canada a opté pour une autre méthode. Nous avons conclu que, si la pleine augmentation du prix du pétrole se répercutait directement sur notre économie, nous serions aux prises avec de graves problèmes d'adaptation. Cela aurait bouleversé soudainement la répartition du revenu entre les régions, les industries et les particuliers du Canada, et les consommateurs de pétrole et de gaz auraient dû s'adapter brusquement aux nouvelles conditions. En outre, une augmentation semblable aurait eu des effets néfastes sur l'ensemble de l'économie. Une hausse marquée du prix du pétrole et du gaz aurait accru le coût de la vie et réduit le revenu dont disposent les particuliers pour acheter d'autres biens et services.

Par conséquent, le gouvernement a d'abord bloqué volontairement les prix internes et imposé une taxe à l'exportation, mesures indispensables dans le cadre de sa politique. Puis, lors de leur réunion de mars 1974, les premiers ministres ont accordé aux Canadiens un autre répit en convenant d'un prix unique du pétrole pour tout le Canada, à un niveau bien inférieur au cours international. Avec la collaboration des provinces, le gouvernement fédéral a profité des réserves nationales pour élaborer une politique qui a bien servi le pays. Nous avons imposé un prix unique du pétrole brut au Canada, que nous avons fixé à $6.50 le baril, le transport non compris, ce qui était sensiblement inférieur au prix international du pétrole livré, qui est d'environ $11. Nous avons réussi à contenir le prix intérieur du pétrole et avons imposé une taxe à l'exportation, dont nous avons utilisé le produit pour atténuer les effets des prix internationaux sur les consommateurs de l'Est.

A mon avis, cette politique a été couronnée de succès. Les députés savent toutefois que l'intention du gouvernement n'a jamais été de maintenir indéfiniment le régime actuel d'énergie bon marché, alors que le reste du monde s'adapte aux réalités nouvelles.

[*Traduction*]

Il faut accepter le fait que nos réserves actuelles de pétrole et de gaz, situées dans l'Ouest du Canada, sont limitées. Si limitées que notre capacité de satisfaire nos besoins va diminuer régulièrement d'ici le début ou le milieu des années 1980.

L'Office national de l'énergie a présenté un rapport sur nos perspectives pétrolières et va bientôt en présenter un autre sur le gaz naturel. Le rapport consacré au pétrole a démontré, comme le fera selon toute vraisemblance celui qui va porter sur le gaz, que dans les dix années à venir nous allons avoir beaucoup de difficulté à ravitailler nos marchés actuels.

Nous ne pourrons augmenter notre indépendance que si nous consentons à payer les prix permettant de couvrir les frais élevés de recherche, de mise en production et de transport du pétrole nouveau. Ni les sables bitumineux ni les régions éloignées ne livreront leurs richesses sans un engagement massif de moyens humains et matériels.

Nous n'avons aucune autre solution en fait que de continuer à majorer progressivement les prix de l'énergie. Ceci est indispensable pour garantir nos approvisionnements futurs et pour mieux utiliser cette ressource peu abondante. Comme le premier ministre le signalait à la conférence des premiers ministres, le 9 avril dernier: «Nous ne pouvons pas continuer un an après l'autre à gaspiller notre pétrole en ayant une consommation plus élevée que n'importe quel autre pays—principalement parce qu'il se vend moins cher au Canada, bien moins cher que ne coûteront nos approvisionnements futurs.»

Les premiers ministres ont reconnu en général cette dure vérité lors de leur dernière conférence. Ils ont admis aussi qu'une hausse des prix actuels du pétrole et du gaz était indispensable à l'augmentation de la production dont nous aurons un si grand besoin. Mais les premiers ministres ne sont pas parvenus à s'entendre sur l'ampleur et l'échelonnement des majorations futures. Des discussions bilatérales qui ont suivi avec les gouvernements provinciaux, au niveau des fonctionnaires, des ministres et, plus récemment, des premiers ministres, ont aidé à former des opinions. Ces rencontres ont toutefois prouvé qu'il était impossible de dégager un consensus à ce sujet.

Si l'on s'en tenait aux considérations qui ont trait à l'énergie, il faudrait majorer fortement les prix du pétrole et du gaz cette année. Nous avons décidé, toutefois, d'agir avec prudence. Une incertitude générale règne encore au sujet du prix mondial futur du pétrole. Nous sommes également très conscients de la nécessité de limiter l'effort d'adaptation que certaines régions, et l'économie en général, devront faire.

Nous avons cherché, simultanément, à satisfaire les exigences légitimes des provinces productrices. Sans la coopération de l'Alberta, la livraison de ce gaz naturel si important pour l'Ontario pourrait subir des difficultés. En ce qui concerne d'autre part les prix, nous nous sommes efforcés de ne pas avoir à recourir aux pouvoirs conférés au gouvernement fédéral par la Loi de l'administration pétrolière.

● (2120)

Nous avons constamment tenu à éviter les actions unilatérales. Nous sommes toutefois convaincus que la décision à laquelle nous avons finalement abouti recueillera l'appui de nombreuses provinces.

Dans cette conjoncture, je voudrais annoncer au nom du gouvernement et de mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, que le 1er juillet prochain le prix du pétrole brut et de ses équivalents augmentera de $1.50 pour atteindre $8 le baril. Nous demandons encore à l'industrie de s'abstenir d'inclure cette hausse dans les prix des produits avant 45 jours. D'ici là, les stocks de pétrole brut achetés à l'ancien prix auront, dans l'ensemble, été épuisés. Cette décision s'applique à l'année qui vient mais nous nous engageons à voir le prix du brut continuer à se rapprocher des niveaux internationaux dans les années qui suivront.

De plus, nous sommes convenus avec la principale province productrice, l'Alberta, qu'au 1er novembre prochain le prix du gaz naturel en Alberta serait établi en fonction d'une augmentation du coût à l'arrivée à Toronto, lequel passerait du niveau actuel d'environ 82 cents à $1.25 les 1,000 pieds cubes. Nous sommes convaincus que le prix du gaz naturel devrait être établi à parité avec le pétrole brut à l'arrivée à Toronto dans un délai de trois à cinq ans.

Le nouveau prix intérieur du pétrole de $8, plus les frais de transport, peut se comparer au coût actuel du pétrole importé de plus de $12, livré au Canada. Le nouveau prix intérieur du gaz naturel de $1.25 à l'arrivée à Toronto supporte favorablement la comparaison avec le prix à l'exportation, annoncé récemment, de $1.60 pour le gaz naturel vendu à la frontière des États-Unis.

La limitation de la hausse des prix du pétrole à $8 le baril et le relèvement du prix du gaz naturel à environ 85 p. cent de la valeur à la consommation signifient, cependant, que nous n'économisons toujours pas nos ressources non renouvelables autant que l'exigeraient la montée des prix internationaux et l'épuisement de nos réserves. Je vais proposer ce soir une autre mesure immédiate afin d'encourager de la façon la moins pénible, la conservation de nos ressources et remédier immédiatement au problème financier découlant du maintien d'un prix intérieur unique.

L'écart entre les paiements de subventions et les redevances à l'exportation du pétrole s'est élargi rapidement ces derniers mois, le volume de nos exportations baissant tandis qu'augmentaient nos importations. De plus, surtout en raison de facteurs concurrentiels tenant au coût du transport international du pétrole et de la faiblesse du marché américain, la subvention moyenne versée pour chaque baril de pétrole importé est actuellement supérieure à la redevance que nous pouvons percevoir sur chaque baril de pétrole exporté. Malgré l'augmentation du prix intérieur et les modifications prochaines du programme de compensation des importations, l'écart demeurera considérable.

Il est difficile d'être précis, car les chiffres dépendent des cours mondiaux, du volume des exportations et d'un certain nombre d'autres facteurs nationaux et internationaux. Les subventions versées à l'égard des consommateurs de l'Est coûteront environ $1.3 milliard cette année. Or, la différence entre ce montant et le produit des droits à l'exportation risque de se chiffrer par centaines de millions en 1975-76 et même plus par la suite. Il nous faut prendre des mesures pour alléger ces coûts croissants.

C'est pourquoi je propose l'imposition, à partir de ce soir, d'une taxe d'accise spéciale sur l'essence achetée à des fins personnelles. Elle s'élèvera à 10 cents le gallon et sera perçue auprès du producteur ou de l'importateur d'essence, comme l'est la taxe générale de 12 p. cent sur la vente, prélevée au niveau de la fabrication. Toutefois, les dispositions seront prises pour rembourser le montant total de la taxe sur l'essence utilisée pour l'agriculture, la pêche, la construction, l'exploitation minière et la plupart des transports commerciaux. Ces utilisateurs seront remboursés sur la foi de certificats, qui seront présentés, avec des reçus, à Revenu Canada.

Cette taxe produira des recettes d'environ $350 millions au cours de l'année financière en cours. L'Avis de motion des voies et moyens fournira d'autres détails là-dessus.

L'augmentation du prix du brut se traduira par une hausse d'environ 5 cents le gallon de toute la gamme des produits pétroliers. Cette augmentation se répercutera évidemment sur le prix de détail de l'essence, de même que la taxe d'accise de 10 cents.

La hausse du prix de l'essence provoquée par ces mesures devrait inciter les automobilistes à conduire d'une façon plus économique. Il ne faut toutefois pas compter uniquement sur le mécanisme des prix. Les ministères fédéraux compétents et l'Office de conservation de l'énergie ont déjà rencontré les fabricants d'automobiles canadiens et leur association. Les entretiens se poursuivent sur les moyens d'améliorer la conception des véhicules vendus au Canada et sur les normes de rendement à établir en vue d'économiser l'essence. L'amélioration de la conduite et des caractéristiques techniques des véhicules peuvent réduire considérablement la consommation. La hausse du prix de l'essence incitera les gens à utiliser les transports en commun, ce qui contribuera à décongestionner nos villes.

J'admets qu'il ne sera pas facile pour l'automobiliste moyen de s'adapter à ce changement. Je signale toutefois que le prix de détail du gallon d'essence restera très inférieur à ce qu'il est dans les autres pays. Par exemple, un gallon impérial d'essence ordinaire coûte $2 à Paris, $1.80 à Tokyo, environ $1.70 à Londres et à Genève, près de $1.60 à Bonn et à Stockholm. Aux États-Unis, l'essence coûte en moyenne plus cher qu'au Canada depuis quelques mois. Les autorités américaines ont adopté des surtaxes à l'importation et et proposent d'abolir le contrôle des prix du pétrole intérieur, ce qui se traduirait par des prix à la consommation comparables à ceux qui seront en vigueur au Canada dans le nouveau régime. Je souligne que le gouvernement continue de maintenir le prix de l'essence et du gaz naturel au Canada bien au-dessus du cours international pour l'industrie, l'agriculture et le chauffage domestique.

Les nouvelles dispositions que j'ai annoncées ce soir représentant ce que le gouvernement considère comme un moyen terme raisonnable entre les objectifs contradictoires. Ces mesures nous aideront à augmenter les réserves de pétrole dont nous aurons besoin plus tard. Elles nous permettront aussi de mieux faire face aux coûts élevés qu'entraîne le maintien d'un prix national unique bien inférieur au niveau international. Elles nous feront tous prendre conscience de l'impérieuse nécessité de conserver le pétrole et le gaz.

[*Français*]

Le régime fiscal du secteur des ressources

Au cours des douze derniers mois, monsieur le président, le régime fiscal des industries pétrolières et minière a soulevé des questions difficiles et litigieuses.

En novembre dernier, les besoins financiers de ce secteur m'ont incité à remanier largement les propositions faites en mai et à inviter les provinces à faire de même. De fait, certaines d'entre elles ont adopté des allégements. J'ai été encouragé par cette attitude et par la compréhension mutuelle qu'ont manifestée les provinces et l'industrie lors des entretiens qui ont eu lieu depuis.

J'ai l'intention ce soir de faire un nouveau pas en vue de résoudre le problème, dans la mesure où le gouvernement fédéral peut le faire. Nous devons établir un ensemble de règles claires et durables sur lesquelles l'industrie pourra se guider.

Je vise ce soir deux objectifs principaux. Premièrement, je désire tenir compte au moins en partie, sous forme d'une déduction, des prélèvements provinciaux dans le domaine des ressources. Les provinces cherchent à faire reconnaître de façon plus concrète leur position particulière à cet égard. Les entreprises, de leur côté, demandent que ces paiements soient considérés comme des dépenses. Deuxièmement, j'aimerais encourager davantage ceux qui effectuent des travaux d'exploration et de mise en valeur au Canada, et imposer plus lourdement les autres.

Dans le régime actuel, les bénéfices tirés des ressources sont imposés à un taux de base de 50 p. 100. Ce taux est réduit par l'abattement provincial général de 10 points d'impôt et par un dégrèvement spécial de 15 points pour le secteur des ressources, ce qui ramène le taux net d'imposition fédéral à 25 p. 100 des bénéfices en question. Dans le régime proposé, le dégrèvement supplémentaire de 15 points d'impôts fédéral sera supprimé et le taux de base d'imposition de ces bénéfices sera réduit à 46 p. 100, taux qui s'applique à presque toutes les autres sociétés. Une fois

déduit l'abattement provincial général, on obtiendra pour 1976 un taux fédéral net de 36 p. 100 sur les bénéfices de production dans le domaine des ressources.

En outre, je propose un nouvel allégement, qui sera admis en diminution des résultats, correspondant à 25 p. 100 des bénéfices tirés de la production pétrolière, gazière ou minière. Ces bénéfices seront calculés nets des dépenses d'exploitation et des amortissements, mais avant déduction des intérêts, des frais d'exploration et de mise en valeur et de l'épuisement gagné. Cette nouvelle déduction sera accordée aux sociétés et aux particuliers qui se livrent à l'exploitation pétrolière et minière.

Toutes ces nouvelles propositions entreront en vigueur le 1er janvier 1976.

[*Traduction*]

Voici comment ces modifications répondent à mes deux principaux objectifs. Tout d'abord, la nouvelle déduction est un moyen pratique de reconnaître que les provinces, sous une forme ou une autre, prélèvent des impôts ou des redevances, et d'en tenir raisonnablement compte dans le calcul du bénéfice imposable.

Ensuite, le nouveau régime est encore plus avantageux que les règles actuelles pour ceux qui continuent de mettre nos ressources en valeur. En effet, plus le taux d'imposition est élevé, plus les dépenses déductibles ont de la valuer. Dans le nouveau système, on pourra déduire les dépense de prospection et d'aménagement, ainsi que l'épuisement auxquelles elles donnent droit, d'un taux net d'impôt fédéral de 36 p. 100 au lieu de 25 p. 100 actuellement. Les encouragements que comporte déjà le régime actuel, tels l'épuisement gagné et l'amortissement immédiat des dépenses d'exploration, auront ainsi beaucoup plus d'effet.

Cette amélioration de notre régime d'imposition du secteur des ressources est possible à condition de ne pas oublier la nécessité de sauvegarder une juste part des recettes que nous en tirons au profit de tous les Canadiens. Il en résultera pour le Trésor fédéral une dépense modeste que j'estime en me fondant sur les prévisions actuelles, à environ $40 millions par an, de 1976 à 1980. Si ces propositions donnent les résultats escomptés et stimulent même davantage les travaux de prospection et de mise en valeur qu'on ne le prévoit actuellement, la participation du Trésor augmentera d'autant. Cependant, la découverte de nouveaux gisements justifierait largement cette perte supplémentaire de recettes fédérales.

Les incidences de ces propositions sur les recettes fiscales des provinces sont plus difficiles à évaluer. Plusieurs provinces productrices se proposent déjà de ristourner à l'industrie les augmentations d'impôt fédéral ou provincial qu'entraînerait la non-déductibilité des prélèvements provinciaux. Ces mécanismes seront sans doute maintenus, sous réserve de certaines modifications peut-être. Les provinces ayant leur propre régime d'impôt sur les sociétés, qui n'admettent pas actuellement la déduction des redevances et des impôts miniers, voudront sûrement tenir compte des nouvelles propositions fédérales.

● (2130)

Je crois que les mesures présentées ce soir constituent une réponse satisfaisante aux principaux arguments soulevés par les provinces et l'industrie, et qu'elles seront accueillies comme telles par tous les intéressés. J'ai cherché à améliorer le régime fiscal, de façon qu'il réponde aux griefs des provinces tout en encourageant l'industrie à explorer davantage. J'ai cherché en même temps à assurer à la population canadienne sa juste part du produit de ces ressources. J'espère que les provinces assumeront leurs responsabilités pour résoudre les problèmes qui pourront subsister.

La situation financière

J'aimerais maintenant exposer à la Chambre notre situation et nos perspectives financières. Nos besoins pour l'année financière qui vient de se terminer, abstraction faite des opérations en devises, ont été d'environ $2.3 milliards. J'avais prévu un chiffre d'un milliard dans mon budget de novembre. Presque la moitié de l'augmentation de 1.3 milliard provient du fait que certains versements d'impôt des sociétés attendus en 1974-1975 n'ont été reçus qu'en 1975-1976. On trouve aussi à l'origine de cette hausse l'élévation des transferts aux provinces au titre de la garantie des recettes et de la péréquation, ainsi que des paiements supérieurs aux impôts perçus pour le compte des provinces.

Je déposerai ce soir une analyse plus détaillée des besoins financiers pour 1974-1975. Comme les comptes ne sont pas encore arrêtés, il s'agit de chiffres provisoires. C'est la première occasion que j'ai de présenter ces renseignements à la Chambre. La publication normale des états financiers provisoires dans la *Gazette du Canada* aura lieu plus tard cet été.

J'aimerais maintenant examiner les perspectives financières pour 1975-1976. L'ensemble des besoins financiers, sans compter les opérations sur devises, devrait atteindre $5.3 milliards, contre 3 milliards dans le dernier budget.

Cette augmentation de nos besoins de trésorerie tient à ce que l'économie ne progressera pas aussi rapidement au cours de l'année financière courante qu'on l'avait prévu lors de la préparation du budget de novembre. Après avoir corrigé nos prévisions, nous avons dû réduire d'environ $1.7 milliard notre estimation des recettes fiscales. Il a fallu également ajouter $800 millions au déficit prévu de la Commission d'assurance-chômage. Le produit des droits à l'exportation du pétrole est actuellement évalué à quelque $400 millions de moins que ce qui avait d'abord été prévu. Cette baisse s'explique par une réduction et du taux des droits et du volume des exportations. L'encaissement tardif de $600 millions d'impôt sur les sociétés, évoqué plus tôt, a un peu compensé ces facteurs.

Les mesures que j'ai annoncées ce soir doivent dans l'ensemble accroître nos recettes de $200 millions. Nous avons prévu une augmentation comparable des dépenses budgétaires ainsi que des prêts, avances et apports en capital. Cela est toutefois largement compensé par les mesures concernant l'emploi direct et le logement que j'ai annoncées ce soir. Si nos dépenses ont si peu augmenté, c'est grâce aux efforts considérables que nous avons déployés pour restreindre nos dépenses. En 1974-1975, l'ensemble de nos débours, c'est-à-dire les dépenses budgétaires, les paiements de sécurité de la vieillesse et de supplément du revenu garanti, les prêts, avances et dotations en capital, a augmenté de 28 p. 100, au lieu de 24 p. 100 comme je le prévoyais en novembre dernier. Les principaux éléments à l'origine de cette hausse de 28 p. 100 sont des augmentations de $1 milliard au titre des subventions pétrolières à l'Est du Canada, de plus de $800 millions au chapitre des allocations familiales et de plus de $750 millions en paiements de transferts fiscaux aux provinces, notamment dans le cadre de la péréquation. L'ensemble de nos débours aurait augmenté de 15½ p. 100 en 1975-1976 sans notre programme de restriction. Grâce à lui, la progression de nos dépenses ne devrait pas dépasser 13 p. 100, même si l'on tient compte d'un certain écart par rapport aux réductions prévues.

Le financement de besoins s'élevant à $5.3 milliards ne devrait pas causer de tensions excessives sur les marchés de capitaux. Au début de la présente année financière, nos liquidités s'élevaient à plus de $3.2 milliards. Depuis le début de l'année, la vente de devises étrangères a constitué une autre source de fonds pour le gouvernement. La Banque du Canada continuera d'avoir besoin de titres d'État pour financer un taux raisonnable d'expansion monétaire. Les banques à charte devront acheter des bons du Trésor pour respecter leurs obligations réglementaires, ainsi que des titres fédéraux pour augmenter leurs avoirs liquides. Je suis convaincu que le marché des capitaux sera en mesure de fournir d'autres concours.

Pour l'année 1975-1976, on prévoit que le déficit dans les comptes nationaux s'élèvera à $3.7 milliards comparativement à $600 millions en 1974-1975.

Je tiens à vous rappeler que les chiffres fournis ce soir concernant les comptes ne sont qu'estimatifs. Les résultats définitifs dépendront des décisions que prendra la Chambre à l'égard des mesures dont elle est saisie actuellement ou qui lui seront proposées au cours de la présente session. Dans l'état actuel des choses, toute estimation est particulièrement entachée d'incertitude.

Si vous le permettez, j'aimerais maintenant verser au hansard d'aujourd'hui des tableaux supplémentaires indiquant les besoins financiers du gouvernement du Canada, le détail des recettes budgétaires, les recettes et dépenses fédérales d'après les comptes nationaux et un rapprochement de ces chiffres avec ceux des comptes publics. Les données contenues dans ces tableaux s'appliquent aux années financières 1974-1975 et 1975-1976.

J'aimerais également déposer plusieurs avis de motions de voies et moyens énonçant les changements que j'ai proposés ce soir et je demande qu'on les annexe aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui. Je désire aussi déposer les renseignements supplémentaires sur les coûts de main-d'œuvre, les deux documents d'étude et l'état des opérations financières pour l'année 1974-1975 dont j'ai parlé plus tôt.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Les avis de motion de voies et moyens figurent aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

(Voici les tableaux mentionnés ci-dessus.)

BESOINS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	1974-75 Chiffres réels provisoires	1975-76 Prévisions[1]
	(Millions de dollars)	
Opérations budgétaires		
Recettes	24,856	25,725
Dépenses	-26,001	-28,900
Excédent (+) ou déficit (-)	-1,145	-3,175
Opérations non budgétaires nettes		
A l'exclusion des transactions sur devises		
Prêts, avances et apports de capitaux	-2,261	-2,700
Autres	1,081	575
Total	-1,180	-2,125
Besoins financiers totaux		
A l'exclusion des transactions sur devises	-2,325	-5,300
Transactions sur devises	767	332[2]
Besoins financiers totaux	-1,558	-4,968

1 Les chiffres figurant à cette colonne doivent être interprétés comme représentant le milieu de la fourchette des estimations.

2 Ce montant reflète les transactions jusqu'à la fin de mai.

RECETTES BUDGETAIRES DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	1974-75 Chiffres réels provisoires	1975-76 Prévisions [1]
	(Millions de dollars)	
Impôt sur le revenu des particuliers	10,069	11,145
Impôt sur les sociétés	4,285	4,035
Impôt des non-résidents	427	480
Droits de douane	1,810	1,930
Taxe de vente	2,906	2,720
Autres droits et taxes	2,838	2,545
Total des recettes fiscales	22,335	22,855
Total des recettes non fiscales	2,521	2,820
Total des recettes budgétaires	24,856	25,675

[1] Les chiffres figurant à cette colonne doivent être interprétés comme représentant le milieu de la fourchette des estimations.

RECETTES ET DEPENSES DU GOUVERNEMENT DU CANADA
D'APRES LES COMPTES NATIONAUX

	1974-75 Chiffres réels provisoires	1975-76 Prévisions[1]
	(Millions de dollars)	
Recettes		
Impôts directs, particuliers	14,250	16,070
Impôts directs, sociétés	4,646	4,445
Impôts directs, non-résidents	429	485
Impôts indirects	8,313	8,200
Autres transferts courants des particuliers	7	10
Revenus de placements	2,036	2,515
Amortissements	362	395
Recettes totales	30,043	32,120
Dépenses		
Biens et services courants	7,656	8,405
Transferts aux particuliers	9,123	11,750
Subventions	2,389	2,790
Subventions d'équipement	202	230
Transferts courants aux non-résidents	435	510
Service de la dette publique	3,157	3,740
Transferts aux provinces	6,598	7,145
Transferts aux administrations locales	139	175
Formation brute de capital	979	1,100
Dépenses totales	30,678	35,845
Excédent ou déficit (-)	- 635	-3,725

[1] Les chiffres figurant à cette colonne doivent être interprétés comme représentant le milieu de la fourchette des estimations.

RECETTES DU GOUVERNEMENT DU CANADA
RAPPROCHEMENT DES COMPTES PUBLICS ET DES COMPTES NATIONAUX

	1974-75 Chiffres réels provisoires	1975-76 Prévisions[1]
	(Millions de dollars)	
Recettes budgétaires	24,856	25,675
Moins		
Recettes et déficit des Postes	- 746	- 892
Déficit des entreprises commerciales de l'Etat[2]	- 219	- 154
Excédent des recettes dues (+) par rapport aux recettes perçues (-)		
Impôts sur les sociétés	- 118	- 71
Taxe sur les exportations de pétrole	- 137	- 32
Plus		
Recettes des fonds de pension et de sécurité sociale du gouvernement[3]	6,545	7,166
Provisions pour consommation de capital	362	395
Ajustement divers[4]	- 409	33
Recettes totales, d'après les Comptes nationaux	30,043	32,170

1 Les chiffres figurant à cette colonne doivent être interprétés comme représentant le milieu de la fourchette des estimations.

2 Dans les Comptes publics, les déficits des entreprises commerciales de l'Etat représentent des dépenses budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux ils sont déduits des profits réalisés par d'autres entreprises du même genre.

3 Dans les Comptes publics, les encaissements et décaissements des fonds de pension et de sécurité sociales du gouvernement représentent des opérations non budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux elles entrent dans la détermination des recettes et dépenses de l'Etat.

4 Ces ajustements divers résultent des différences conceptuelles existant entre les deux types de comptabilité, par exemple en ce qui concerne le produit de la vente d'immobilisations existantes, les articles de recettes budgétaires inscrits en déduction des dépenses budgétaires, les articles imputés et la comptabilisation des recettes pendant la période supplémentaire.

Budget

DEPENSES DU GOUVERNEMENT DU CANADA
RAPPROCHEMENT DES COMPTES PUBLICS ET DES COMPTES NATIONAUX

	1974-75 Chiffres réels provisoires	1975-76 Prévisions[1]
	(Millions de dollars)	
Dépenses budgétaires	26,001	28,900
Moins		
Transferts budgéraires aux caisses et organismes[2]	-2,112	-1,928
Dépenses des Postes	- 746	- 892
Déficit des entreprises commerciales de l'Etat[3]	- 219	- 154
Plus		
Dépenses budgétaires des caisses et organismes[2]	1,229	1,263
Dépenses des fonds de pension et de sécurité sociale du gouvernement[4]	6,275	8,367
Amortissements	362	395
Ajustements divers[5]	- 112	- 106
Dépenses totales, d'après les Comptes nationaux	30,678	35,845

1 Les chiffres figurant à cette colonne doivent être interprétés comme représentant le milieu de la fourchette des estimations.

2 Dans les Comptes nationaux, les crédits budgétaires à divers caisses et organismes sont remplacés par leurs dépenses effectives.

3 Dans les Comptes publics, les déficits des entreprises commerciales de l'Etat représentent des dépenses budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux ils sont déduits des profits réalisés par d'autres entreprises du même genre.

4 Dans les Comptes publics, les encaissements et décaissements des fonds de pension et de sécurité sociale du gouvernement représentent des opérations non budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux elles entrent dans la détermination des recettes et dépenses de l'Etat.

5 Comme dans le cas des recettes, ces ajustements divers résultent des différences existant entre les deux types de comptabilité, concernant par exemple les provisions et défalcations, les achats d'immobilisations existantes, les recettes inscrites en déduction des dépenses budgétaires, les dépenses affectées aux provisions et aux caisses renouvelables, les articles imputés et les dépenses de la période supplémentaire.

[M. l'Orateur.]

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, les Canadiens sont confrontés aux trois problèmes de l'inflation, de la récession et de l'énergie. On ne peut les résoudre tous à la fois par une politique unique. Je pense toutefois que ce budget présente un dosage approprié de mesures. J'ai toujours été guidé par une préoccupation fondamentale, qui est de préparer l'économie canadienne à une reprise de la croissance sans inflation. Je pense qu'il faut, pour y parvenir, freiner dès maintenant la hausse des coûts et des prix. Le gouvernement n'est pas disposé, dans ce but, à créer délibérément du chômage, pas plus qu'il n'est prêt à compromettre notre approvisionnement futur en énergie en adoptant aujourd'hui une politique de prix à courte vue. Nous cherchons essentiellement à permettre aux facteurs d'expansion déjà à l'œuvre dans l'économie d'exercer toute leur influence et à donner l'exemple en modérant volontairement nos exigences.

[*Français*]

En réponse aux avis exprimés lors des réunions relatives au consensus, le gouvernement a montré ce soir qu'il était bien décidé à restreindre la croissance de ses propres dépenses. Je demande aux Canadiens de suivre cet exemple en modérant leurs propres exigences. Nous améliorerons ainsi grandement nos perspectives économiques.

Dans le budget de novembre dernier, nous avons délibérément cherché à stimuler l'économie. Les effets de ces mesures se font toujours sentir et nous les exploiterons à fond. Nous avons cependant décidé de ne pas stimuler davantage l'économie parce que nous ne souhaitons pas alimenter la poussée inflationniste qui se manifeste au Canada depuis quelques mois. Nos recettes fiscales seront moins importantes et les paiements de prestations sociales plus élevées que nous ne l'avions prévu en novembre dernier. Toutefois, nous n'entraverons pas cette évolution puisqu'elle amortit les effets de la récession ici et à l'étranger sur notre emploi et notre production.

[*Traduction*]

Cela dit, nous avons néanmoins proposé des mesures précises pour régler certains problèmes économiques particuliers. Combinées à certaines des autres initiatives que j'ai annoncées, ces mesures n'accroîtront pas nos besoins nets de trésorerie. Nous avons prévu des programmes d'emploi direct à l'intention des régions et des groupes les plus touchés par le chômage. Nous avons proposé de nouveaux stimulants à la construction domiciliaire et à la création d'emplois dans ce secteur. Nous avons annoncé des mesures encourageant les investissements productifs afin de créer du travail et d'accroître la productivité. Nous avons proposé, au sujet du pétrole et du gaz naturel, un ensemble de dispositions visant à conserver ces ressources essentielles et à nous assurer de nouvelles sources d'approvisionnement pour le futur.

Dans ce contexte, comment se présente l'avenir? J'ai essayé de montrer qu'un essor vigoureux et durable de la production et de l'emploi dépendait essentiellement de la modération dont feraient preuve tous les secteurs de l'économie dans leurs exigences. La production et l'emploi devraient reprendre cette année grâce au redressement de la demande à l'étranger et aux effets de notre politique foncièrement expansionniste. Cependant, comme je l'ai souvent dit, les producteurs canadiens ne maintiendront leur position sur les marchés étrangers en expansion, voire sur le marché intérieur, que s'ils restent compétitifs.

Le gouvernement a essayé de donner la preuve, ce soir, de sa propre détermination à modérer ses exigences. Si cet exemple est suivi par les autres gouvernements, les entreprises, les travailleurs et les professions libérales, nous pourrons maîtriser l'inflation. C'est la seule façon, pour nous autres Canadiens, de continuer à bénéficier d'un niveau de vie en progression constante.

Des voix: Bravo!

● (2140)

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, jusqu'à ce soir, je croyais que mon chef était le seul député qui a des relations avec les combinaisons. Mais ce soir nous avons été témoins d'une chose qui va beaucoup plus loin qu'une combinaison. Déjà connu comme le budget du bidon vide, le spectable de ce soir passera probablement à l'histoire comme le budget immobiliste de 1975.

Le ministre ayant retardé de 77 jours la présentation de son budget, on se demandait naturellement pourquoi il tardait tant et pourquoi il avait choisi le lundi 23 juin, entre tous, pour son exposé budgétaire. Nous savons que le ministre a un sens du dramatique, comédien qu'il est. Comme tout apprenti comédien, il aime jouer dans une perspective historique. Maintenant que nous l'avons entendu, que nous avons lu le budget, les réponses à nos deux questions sont très claires. Le ministre a temporisé pendant 77 jours, seulement trois jours de moins que Phineas Fogg prit pour faire le tour du monde d'après Jules Verne. Il a attendu si longtemps parce qu'il n'avait rien à dire. Non seulement a-t-il autant tardé parce qu'il n'avait rien à dire, mais tout comme M. Fogg, il a fini par revenir à son point de départ. Mais pourquoi choisir le lundi 23 juin? Ça va de soi: c'est l'anniversaire du début du règne de terreur de 1793 en France.

Le ministre des Finances (M. Turner) a peut-être voulu que cette soirée marque le début d'un règne de la terreur à la Turner, dirigé contre les ouvriers, les entreprises, les contribuables qui ne se doutent de rien et contre les dépenses en général—mais évidemment pas contre les dépenses du pouvoir fédéral—mais maintenant que nous avons eu l'occasion d'étudier le budget, nous sommes d'avis qu'il ne s'agit que d'un budget comme les autres, préparé par le même ministre qui ne fait que répéter ce qu'il a dit tout au long de son règne de l'erreur.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: J'aimerais paraphraser certains propos énoncés par le premier ministre il y a plus de deux ans: l'inflation demeure la question—l'initiative demeure le problème. Je me demande vraiment pourquoi le ministre a joué à la charade pendant deux mois et demi pour produire un tel budget. Pourquoi s'en donner la peine?

Avant de prendre trop au sérieux le discours prononcé par le ministre ce soir, il serait peut-être bon de revoir certaines déclarations qu'il a déjà faites au cours de son règne de l'erreur. Les députés se souviennent certainement qu'en mai 1974, à l'occasion de la soirée du budget, il a dit ceci: «Nous sommes maintenant sur la bonne voie. Point n'est besoin d'une impulsion supplémentaire, ni d'une contraction marquée de la demande.» Il a tenu à dire,

et je reprends encore une fois ses paroles: «Nos perspectives économiques sont brillantes», et il a ajouté: «Nous connaissons une prospérité presque sans précédent dans notre histoire». Il a même prédit unc croissance réelle de l'économie de 5 p. 100 en 1974 et, en répondant à une question à la Chambre ce jour-là, il a affirmé que la croissance réelle au cours du premier trimestre de 1974 augmentait à un taux annuel d'environ 9 p. 100.

Quelle différence en 13 mois! Quelle différence maintenant que les élections sont passées! Quelle différence maintenant que nous connaissons les faits! Au lieu d'une croissance réelle de 5 p. 100 en 1974, on nous dit maintenant qu'elle a été de 2.8 p. 100 et qu'au cours des douze dernier mois, notre croissance réelle a été de moins 2 p. 100. Pour la première fois depuis son entrée en fonction comme ministre des Finances et, à vrai dire, pour la première fois dont on puisse se souvenir pour n'importe quel ministre des Finances, l'honorable député ne fait aucune prédiction pour 1975 au sujet d'aucun des indicateurs économique de base. Il ne prédit plus de croissance, il s'est si affreusement trompé dans ses quatre budgets précédents. Il n'a jamais fait de prédiction au sujet du chômage, et l'histoire est encore la même ce soir. Il ne donne pas de prédiction au sujet de l'inflation, ni même des mises en chantier. Le ministre semble nous dire, à l'instar de Frank Sinatra, cet autre chanteur de charme, «Come, fly blind with me».

Il y a maintenant près de 200,000 chômeurs canadiens de plus, qu'en mai dernier. Que lui diraient-ils s'il avait dit: «Nous faisons plus d'efforts que jamais»? Le prendraient-ils au sérieux lorsqu'il déclare une fois de plus, comme il l'a fait ce soir, que la création d'emplois vient au premier rang de ses priorités. Croit-il vraiment que les propriétaires de maisons qui paient maintenant 11¼ p. 100 d'intérêt hypothécaire par rapport à 9¼ p. 100 il y a deux ans estiment, pour reprendre ses propres mots, que nous sommes maintenant dans la bonne voie ou, comme il l'a dit également ce soir, que ce budget «présente un dosage approprié de mesures».

Le ministre tient maintenant les forces internationales pour responsables de ses malheurs. Ces sacrés Américains ne prospèrent pas comme ils le devraient. «Ce n'est certainement pas de ma faute si notre situation économique actuelle est la pire que nous ayions comme depuis 30 ans» prétend-il. Mais dans les budgets antérieurs où le ministre a monté en épingle tout ce qu'il pouvait trouver de positif dans notre situation économique a-t-il dit: «Remercions les Américains; nous sommes prospères parce qu'ils le sont; remercions le monde pour sa prospérité»? Pas du tout. Il était là sous les feux de la rampe et faisait force courbettes.

Maintenant, le temps ne travaille plus pour le ministre. La prospérité mondiale ne lui permet plus de couvrir les défauts inhérents à sa façon d'aborder les finances. Il se tient maintenant tout nu, sans politique à court ou à long terme pour faire face à la situation qui se détériore. Dans son exposé budgétaire de novembre, le ministre a parlé de la nécessité de se diriger dans une voie étroite entre l'inflation et le chômage. «C'est la raison d'être du budget», nous a-t-il dit. Ayant échoué dans cette épreuve, le ministre revient ce soir en nous disant qu'il lui a fallu chercher un équilibre précaire. Seuls les mots changent; les clichés et l'absence de mesures efficaces restent les mêmes.

● (2150)

Or, depuis que le ministre trébuche dans son règne d'erreur, l'impôt sur le revenu des particuliers est passé de 6 à 11 milliards de dollars, comme il l'a annoncé ce soir, soit une augmentation de 88 p. 100 en quatre ans, afin de payer les dépenses gouvernementales qui ont augmenté pendant la même période de 99.5 p. 100. Les recettes fiscales ont dépassé de 3 milliards de dollars les prévisions du ministre. En dépit de ses observations sur les restrictions des dépenses du gouvernement, je ferai remarquer aux députés que les dépenses fédérales ont augmenté de 2.9 milliards de dollars, soit 11 p. 100, entre l'année financière 1974 et l'année financière 1975. Ce qui est encore plus malheureux, c'est qu'un tiers de ces dépenses supplémentaires seront couvertes par une augmentation de 1.1 milliard de dollars de l'impôt sur le revenu des particuliers, qui accusent une hausse de 11.2 p. 100.

Dans la suite de ce débat, nous avons l'intention non seulement de souligner l'ineptie du ministre, mais encore de présenter des propositions concrètes pour le redressement de l'économie et, plus spécialement, pour la relance de la construction des logements, qui est actuellement en plein marasme.

Vu l'heure tardive, je vais conclure. Nous entendons demander au ministre de nous fournir un complément de données, pour donner plus de sens à nos délibérations. Mais pour ce soir, je propose, avec l'appui du député de Victoria (M. McKinnon): Que le débat soit maintenant ajourné.

(Sur la motion de M. Stevens, le débat est ajourné.)

[*Français*]

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé) appuyé par l'honorable ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer), propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: La Chambre s'ajourne donc à 2 heures mercredi prochain.

(A 9 h 55, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 25 juin 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

PROPOSITION DE RENVOI DU RAPPORT SUR L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE AU COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion sur une affaire urgente et de pressante nécessité. Hier, 24 juin, la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a publié un rapport sur l'état de l'industrie de la pêche, rapport qui renferme bon nombre de recommandations importantes et urgentes. Je propose donc, avec l'appui du député de New Westminster (M. Leggatt):

Que le rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires soit renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

M. l'Orateur: La motion proposée aux termes de l'article 43 du Règlement ne peut pas être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DEMANDE DE MODIFICATION DE LA RÈGLE RELATIVE À LA TENUE DES DÉPUTÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Simma Holt (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement, en vue de proposer une motion de nature urgente. Je propose:

Que nous accordions aux hommes en cette enceinte l'égalité pour ce qui est de leur tenue en les dispensant de porter la cravate et le col fermé et en leur permettant de porter un bermuda pour ne pas mourir de chaleur durant cette période de température tropicale à Ottawa.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Brant (M. Blackburn).

Des voix: D'accord.

L'IMMIGRATION

DEMANDE DE RENVOI DE L'AFFAIRE NGUYEN TAN DOI AU COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement pour proposer une motion au sujet d'une affaire de nature urgente. Il s'agit du voyage personnel effectué par un député de l'Assemblée nationale du Québec en Thaïlande pour remettre personnellement les documents d'immigrant reçu à M. Nguyen Tan Doi, afin de faciliter son entrée au Canada, bien que Doi ait été accusé de détournement de fonds au Vietnam du Sud et ait été emprisonné 18 mois dans ce pays. Je propose donc, appuyé par le député de New Westminster (M. Leggatt):

Que cette affaire soit renvoyée au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion, présentée aux termes de l'article 43 du Règlement ne peut pas être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE BUREAU DU PREMIER MINISTRE

PROPOSITION DE DÉSAFFECTATION DES DEUX CADILLAC PAR MESURE D'ÉCONOMIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement.

Des voix: Non.

M. Cossitt: Elle découle de la hausse du prix de l'essence et de la nécessité de réduire les dépenses publiques. Avec l'appui du député de Portage (M. Masniuk), je propose:

Que les deux luxueuses Cadillac du premier ministre, qui font six milles au gallon, soient retirées de la circulation et remplacées par une automobile convenable, semblable à celles que possèdent la plupart des simples mortels . . .

Une voix: Êtes-vous d'accord, Bob?

Des voix: Oh, oh!

M. Cossitt: Si les phoques savants veulent bien se tenir tranquilles, je pourrai finir de lire ma motion. En voici la dernière partie:

. . . et, pour que le premier ministre comprenne bien le problème des Canadiens, qu'on lui accorde le privilège de payer l'essence qu'il consomme pendant au moins un mois.

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés savent bien qu'il n'est guère nécessaire de demander le consentement unanime pour débattre ces questions. Elles feront l'objet des délibérations de cet après-midi et des cinq prochains jours.

L'industrie

● (1410)

[*Français*]

LES FINANCES

ON DEMANDE D'ACCORDER L'ESCOMPTE COMPENSÉ À L'ÉGARD DE L'HUILE À CHAUFFE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion d'une extrême urgence et d'une grande nécessité.

Étant donné, à la suite de l'exposé budgétaire du 23 juin dernier, que le choix à faire se ramène essentiellement à des décisions politiques,

Étant donné que le ministre des Finances est dans l'impossibilité, avec la politique actuelle, de combattre l'inflation,

Étant donné que l'augmentation du prix du gaz naturel et de l'huile à chauffage, telle qu'annoncée par le ministre des Finances dans son exposé budgétaire, représentera un fardeau trop lourd pour les contribuables à revenu moyen, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Qu'un escompte compensé soit appliqué à l'huile à chauffe et au gaz naturel; ceci dans le but de permettre aux Canadiens—gagnant moins de $12,000 par année—de pouvoir chauffer leurs habitations malgré la hausse des prix.

M. l'Orateur: De nouveau, je regrette de devoir dire à l'honorable député qu'il aura l'occasion de débattre cette motion au cours des six jours que durera le débat sur le budget.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

DEMANDE DE RÉEXAMEN DE LA REQUÊTE DE SAUNDERS AIRCRAFT POUR LA PARTICIPATION AU PAIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement pour proposer une motion à propos d'une affaire pressante dont l'étude s'impose d'urgence. Étant donné, d'une part, que la société Saunders Aircraft, de Gimli, au Manitoba, a été contrainte d'arrêter sa production et, ce faisant, de mettre 300 travailleurs en disponibilité, et, d'autre part, qu'après deux années d'étude, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) n'a encore rien décidé au sujet de la demande que la société Saunders a formulée dans le cadre du Programme d'aide à l'avancement de la technologie industrielle, je propose donc, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce examine immédiatement la demande de la société Saunders de participer au PAIT et à tout programme fédéral auquel cette société pourrait être admissible.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

[M. l'Orateur.]

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE PROJET DE TAXE SUR L'ESSENCE—LES ÉCONOMIES ESTIMATIVES ESCOMPTÉES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'avais une question ou deux à l'intention du ministre des Finances que j'espérais voir à la Chambre.

Une voix: Le voici qui arrive.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, il y a bien longtemps que je n'ai pas suscité autant d'applaudissements de la part de l'autre côté de la Chambre. J'aimerais interroger le ministre des Finances sur la taxe de 10c. que le gouvernement propose d'imposer sur l'essence. Le ministre ne nous a pas dit l'autre soir combien d'essence on pensait faire économiser par cette mesure. Je suis persuadé qu'il possède maintenant cette information. Pourrait-il donc nous dire en gros le nombre de gallons d'essence qu'il estime faire économiser ainsi par les consommateurs au Canada dans les 12 prochains mois?

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant que le ministre ne réponde, je dois dire que la question suscite certaines difficultés à la présidence. La Chambre a comme règle constante et ferme que lorsqu'un sujet a été inscrit à l'ordre du jour des délibérations, les questions portant sur le sujet devraient être remises jusqu'à la tenue du débat.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Il s'agit certes là d'une règle qui, si elle était appliquée trop rigidement, restreindrait trop le choix des questions. Toutefois, aujourd'hui et les cinq prochains jours, c'est le budget en son entier qui fera l'objet de nos débats. Il est donc difficile de justifier que l'on pose des questions sur le budget pendant la période des questions, puisque la Chambre va examiner le budget pendant six jours. Je ne veux pas restreindre indûment l'initiative que prend le chef de l'opposition de jeter les bases du débat sur le budget. D'autre part, nous ne devrions pas consacrer toute la période des questions au budget.

M. Stanfield: Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, il me semble qu'un débat ne saurait remplacer des questions pour obtenir des renseignements du ministre.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: A mon avis, il est tout à fait naturel qu'on veuille poser un certain nombre de questions à la suite de l'exposé budgétaire et de la présentation du budget et, sauf tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, j'estime que les députés de l'opposition devraient pouvoir poser des questions sur le budget pour clarifier certains points d'intérêt. Cela n'enlèverait rien au débat sur le budget qui doit suivre plus tard cet après-midi. Il ne me semble pas que le débat puisse en aucune manière remplacer les questions.

M. l'Orateur: Peut-être la Chambre accepterait-elle que le chef de l'opposition et les chefs des autres partis soient autorisés à poser des questions sur le sujet, mais que les autres députés ne . . .

Des voix: Non!

M. l'Orateur: Je vais donner la parole à trois députés sur ce rappel au Règlement, étant donné que la période des questions se termine à 3 heures. Le député de Calgary-Nord:

M. Woolliams: Je ferai observer à Votre Honneur, en toute déférence, qu'ayant entendu les explications du ministre en réponse à nos questions, nous serons mieux en mesure de faire valoir de bons arguments au cours du débat sur le budget. Sans nul doute—et je le redis bien respectueusement—c'est bien là la raison d'être de la période des questions. Si les députés de l'opposition officielle, le chef de l'opposition et d'autres députés tiennent à poser des questions au ministre afin d'obtenir de lui des renseignements qui leur permettront de débattre en meilleure connaissance de cause le budget, le Règlement de la Chambre ne saurait certainement pas les empêcher de le faire.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Sur le même rappel au Règlement, j'aimerais rappeler respectueusement à Votre Honneur ce qui s'est passé l'automne dernier au cours du débat sur le budget. Peut-être avions-nous alors créé un précédent. Quoi qu'il en soit, et je crois que ma mémoire est bonne, immédiatement après l'exposé budgétaire l'automne dernier, des députés des deux côtés de la Chambre, non seulement les chefs de parti—avaient eu la permission d'interroger le ministre des Finances et d'autres ministres à propos du budget. Il me semble qu'au cours de nos délibérations l'automne dernier—on avait vraiment créé un précédent en autorisant des questions demandant des renseignements pour les fins du débat ou pour les fins d'ordre général qui justifient d'ordinaire la période des questions. Nous espérons—notre parti du moins—que nous pourrons le faire encore cette année durant cette période. J'espère que le précédent que nous avons alors créé devrait être maintenu.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, au sujet de ce même rappel au Règlement, je voudrais m'unir à mes préopinants pour dire que notre groupe parlementaire partage le même désir d'utiliser la période de questions, au moins en partie, pour approfondir les conséquences du nouveau budget et obtenir des renseignements pertinents supplémentaires à la suite de l'exposé budgétaire. Nous sommes des parlementaires. Nous avons à étudier le budget pendant six jours. A nous maintenant, monsieur le président, de plonger à fond. Je ne vois donc pas pourquoi nous nous limiterions aux questions relatives à l'exposé budgétaire posées par les seuls chef de l'opposition, du Nouveau parti démocratique ou d'autres partis. Qu'on permette non seulement à ces gens de poser des questions au sujet du budget, mais également à tous les députés de la Chambre. Ainsi la période des questions aura peut-être joué un rôle utile, c'est-à-dire celui de nous aider dans la préparation de notre travail. Trop souvent les gens du gouvernement blâme l'opposition d'être peu préparée. La période de questions est un outil qui prépare les parlementaires pour la bonne exécution de leur travail. Monsieur le président, nous nous unissons aux autres députés de la Chambre afin que non seulement, les «front-benchers», mais tous les députés, puissent poser des questions à leur gré sur le budget et sur ses conséquences.

● (1420)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Il ne semble pas y avoir de forte opposition à cet égard. Je pourrais peut-être permettre aux députés de poser des questions sur le budget aujourd'hui et examiner la pratique dont a parlé le député de Oshawa-Whitby (M. Broadbent) à propos du budget précédent. J'étudierai ce qu'on a fait pendant les jours consacrés au débat sur le budget, puis ce qui s'est passé pendant la période des questions; je rendrai une décision demain; aujourd'hui, je permettrai aux députés de poser des questions sur le budget comme ils veulent.

M. Stanfield: Le ministre des Finances pourrait-il répondre à ma question?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Oui, monsieur l'Orateur je m'en ferais un plaisir. Espérons que la taxe d'accise de 10c. le gallon sur l'essence aura notamment pour effet de réduire la consommation d'essence pour usage personnel, puisque cette taxe ne s'applique qu'à l'essence achetée pour usage personnel. Cette taxe vise tout d'abord à permettre d'avoir un prix national de $8 le baril de pétrole soit $4 de moins que le prix international.

En raison de la diminution des exportations et des recettes provenant de la taxe d'exportation et à cause de la subvention versée à l'Est de l'Ontario, au Québec et aux provinces de l'Atlantique pour maintenir un prix du pétrole uniforme au Canada, nous avons dû instaurer une taxe sur l'essence qui permettra de compenser les déficits et qui permettra d'avoir un seul prix national pour le pétrole.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire, pour m'assurer que je n'ai pas été induit en erreur par toutes ces digressions. Le ministre des Finances me dirait-il si j'ai raison de penser, d'après sa réponse, qu'il n'a aucune prévision quant à la quantité d'essence conservée ou qu'il n'est pas disposé à nous révéler ses estimations?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je le répète, monsieur l'Orateur, l'objet de la taxe est de permettre de maintenir un prix unique au Canada. Il est difficile de prévoir maintenant combien d'essence on pourra ainsi conserver.

LE PROJET DE TAXE SUR L'ESSENCE—LE MONTANT ESTIMATIF DES FRAIS DE PERCEPTION ET DE REMBOURSEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur, à laquelle le ministre des Finances pourra répondre, j'en suis sûr. A combien estime-t-il les frais d'administration pour la perception de cette taxe et les remboursements nécessaires pendant une année entière?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Normalement, monsieur l'Orateur, cette question devrait s'adresser au ministre chargé de percevoir la taxe, le ministre du Revenu national, mais j'essaierai d'obtenir quelques chiffres précis pour le député.

Questions orales

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

ESSENCE—L'APPLICATION IMMÉDIATE DE LA HAUSSE PAR CERTAINS DÉTAILLANTS—LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, étant donné l'absence du ministre de la Consommation et des Corporations, j'aimerais adresser ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Puisque, selon des rapports, certains détaillants ont déjà augmenté de 10 cents le prix au détail de l'essence, le ministre et le gouvernement entendent-ils prendre des mesures pour empêcher une telle chose et protéger ainsi les consommateurs?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, comme le sait l'honorable député, le gouvernement fédéral ne dispose d'aucun pouvoir lui permettant de réglementer les prix au détail et n'a donc pas tenté d'efforts en ce sens. Le contrôle exercé par le Canada depuis un an et demi a toujours porté sur les prix de gros. Certaines provinces, telle la Nouvelle-Écosse, ont pris des mesures en vue de réglementer le prix de détail. D'autres, tel l'Ontario, suivront probablement l'exemple de la Nouvelle-Écosse, si l'opinion publique le souhaite.

M. Gillies: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le gouvernement a annoncé juste avant-hier soir une hausse de 10 cents, qui porte, tout le monde s'en rend compte, sur le prix de gros et comme cette mesure est déjà appliquée—les stocks se vendent déjà manifestement au nouveau tarif—le gouvernement a-t-il émis des directives ou donné des indications préalables aux provinces pour que celles-ci puissent faire des recommandations de contrôle des ventes au détail?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, il est de la tradition parlementaire tant ici qu'au Royaume-Uni de ne pas communiquer d'avance à quiconque le contenu du budget. Pour répondre à la question, je dirai que de toute évidence nous n'avons informé ni des associations, ni des entreprises privées, ni les gouvernements des provinces de la nature de la taxe, des lignes directrices qui la régissent ou de la façon de l'appliquer. Cette taxe, en fait, sera imposée aux entreprises privées sur les livraisons effectuées après la date de son entrée en vigueur. Bien sûr, les stocks actuels des détaillants seront exonérés de cette taxe. Si les gouvernements provinciaux s'inquiètent de l'application de cette mesure au niveau du détail, à elles naturellement de prendre leurs propres responsabilités.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, je comprends ce qu'a dit le ministre, mais bien que le gouvernement ait majoré de 10 cents le prix de l'essence lundi soir, il n'a pris aucune disposition, n'a émis aucune directive et n'a rien fait pour éviter que l'augmentation ne s'applique aux stocks existants et il ne se tient aucunement responsable de cette situation.

M. Macdonald (Rosedale): Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas vrai. Je viens tout juste de citer les lignes directrices au député, à savoir que la taxe sur l'essence s'appliquera seulement à l'essence qui sera livrée après la date d'entrée en vigueur de la taxe. Le député fait allusion à des pratiques commerciales déloyales auxquelles les détaillants pourraient recourir. Dans cette éventualité, nous comptons que les gouvernements des provinces prendront des mesures, car cette tâche leur revient en tout premier lieu.

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

* * *

LES FINANCES

L'INCIDENCE DES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES SUR LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE—L'AFFECTATION DES REVENUS SUPPLÉMENTAIRES À LA PROSPECTION

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, vu que les propositions budgétaires vont ajouter deux milliards de dollars à la facture énergétique du Canada, sous prétexte de stimuler l'exploration et la découverte de nouveaux gisements de pétrole et de gaz naturel, je demanderais au ministre des Finances s'il a été estimé quelle proportion de cette augmentation sera réservée aux compagnies pétrolières, et s'il est d'accord avec les chiffres contenus dans son budget, d'après lesquels la taxe sur les ressources accordera aux compagnies 40 millions de dollars supplémentaires, la hausse du prix du pétrole, en supposant qu'il atteigne le prix de 40 cents le baril, s'élèvera à 240 millions et le gaz naturel montera de 120 millions, au bas mot, ce qui représente un total de 400 millions? Quelles preuves le ministre a-t-il que les compagnies de gaz et de pétrole qui bénéficieront de ces 400 millions les utiliseront pour l'exploration et la découverte de nouvelles nappes, au lieu de s'en tenir aux recherches déjà existantes?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, étant donné la manière dont les dégrèvements d'allocation de moyens sont prévus et celle dont le système d'encouragement à l'exploration et au développement est conçu, les compagnies ne bénéficieront des dégrèvements annoncés dans le budget de novembre et modifiés dans le budget de lundi soir, que si elles explorent et développent les ressources du Canada. En d'autres termes, ces mesures fiscales sont étroitement liées à l'exploration et au développement et en l'absence de ces derniers, les compagnies ne recevront pas d'argent car il ne leur sera accordé que si elles s'engagent dans l'exploration et le développement de nos ressources pétrolières. Je ne doute pas que les compagnies aient pleinement conscience de leurs responsabilités à cet égard.

LES REVENUS SUPPLÉMENTAIRES TIRÉS DU PÉTROLE ET DU GAZ NATUREL—LE MONTANT ALLOUÉ À PETRO-CANADA

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, l'exploration et le développement ne s'appliquent pour l'instant qu'aux 40 millions de dollars et cette somme augmentera, bien entendu, au cas où les travaux d'exploration auraient lieu. Puisque, du fait de la hausse des cours du pétrole, les déficits auxquels doit faire face le gouvernement pour subventionner l'industrie pétrolière seront réduits à 350 millions, somme qui sera entièrement couverte par la taxe d'accise de 10 cents sur l'essence, et que, d'autre part, le gouvernement touchera un revenu supplémentaire de l'ordre de 350 millions par suite de l'augmentation de l'essence et de 100 millions pour le gaz naturel, c'est-à-dire un revenu supplémentaire total de 450 millions, le ministre peut-il dire à la Chambre quelle fraction de cette somme sera allouée à Petro-Canada ou à toute autre entreprise d'exploration émanant soit du gouvernement fédéral soit du gouvernement central et de celui des provinces productrices de pétrole?

● (1430)

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà déclaré que les grandes sociétés internationales et les sociétés canadiennes indépendantes disposeront de liquidités dans la mesure où elles utiliseront le régime fiscal pour investir dans la prospection et le développement et importer des ressources au Canada. Les bénéfices nets dépendront aussi de la manière dont les provinces réagiront aux dispositions annoncées par le gouvernement fédéral lundi soir, c'est-à-dire selon les super redevances qu'elles imposeront, soit le niveau de redevance au-dessus du prix courant de $3.80 le baril. La part du gouvernement fédéral tirée des recettes de la production à la suite du budget de novembre demeure presque inchangée en vertu du budget de lundi soir et, en fait, les 18 p. 100 du niveau de production représentent, je crois, une juste part pour les Canadiens. Ces 18 p. 100 sont déjà affectés, en effet, et prélevés du Fonds du revenu consolidé aux fins de développement de sources d'énergie, d'investissement dans la Syncrude, d'établissement de la Petro-Canada, de développement d'énergie nucléaire ou de réseaux électriques interconnectés. Donc la part que tire le fédéral des ces ressources est déjà engagée et plus encore dans le développement de sources d'énergie dans notre pays.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, le ministre a laissé entendre dans son discours du budget que les sociétés de la Couronne, y compris Petro-Canada, devraient réduire leurs immobilisations; aussi, je demande au ministre quelle partie des recettes de 450 millions de dollars qu'encaissera le gouvernement fédéral en plus des 350 millions de dollars provenant de la taxe d'accise destinée à aider à combler le déficit provenant des indemnités pétrolières, le gouvernement compte consacrer à Petro-Canada cette année afin de bien montrer que le ministre n'a pas menti en disant que si l'on avait augmenté de 2 milliards de dollars le budget de l'énergie, c'était pour trouver de nouvelles sources de pétrole et de gaz.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, le député oublie deux choses: d'une part Petro-Canada aura la haute main dans la prospection de ces ressources, et surtout il s'agit d'inciter des entreprises qui ont déjà de l'expérience de ce domaine à trouver les ressources et les réserves nécessaires.

* * *

[*Français*]

MAIN-D'ŒUVRE

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE PROGRAMME DES INITIATIVES LOCALES POUR 1975-1976

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné l'annonce qui a été faite dans l'exposé budgétaire récent, se rapportant au programme ou aux sommes d'argent pouvant être utilisées en vertu du Programme d'initiatives locales, le ministre peut-il informer la Chambre s'il a l'intention d'annoncer très prochainement les modalités du programme PIL pour l'année 1975-1976, afin de permettre aux municipalités et aux groupes de préparer immédiatement leurs projets qui devront être présentés et mis en pratique dès le début de l'automne?

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Oui, monsieur l'Orateur, je compte pouvoir donner d'ici quelques semaines de plus amples détails sur cette annonce faite dans le budget.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Comme la taxe sur l'essence, annoncée dans le budget de lundi soir, rendra certaine la réélection du premier ministre M. Davis lors des élections qui doivent avoir lieu l'automne prochain en Ontario, le premier ministre voudrait-il nous dire s'il va envoyer une lettre de regrets et de condoléances à M. Robert Nixon en lui offrant de l'aider à trouver un bon emploi après les élections?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Saint-Hyacinthe a la parole.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

ON DEMANDE QUELS MINISTÈRES ET PROGRAMMES SERONT TOUCHÉS PAR LES NOUVELLES MESURES D'ÉCONOMIE

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

A la suite de son annonce d'hier à l'effet qu'à l'avenir le gouvernement allait dépenser plus soigneusement l'argent des contribuables, le ministre peut-il dire aujourd'hui quels sont les programmes ou les postes précis qui seront réduits, et ceux qui seront différés, au sein du secrétariat d'État aux Affaires extérieures, et notamment, si la gestion et l'administration de l'ACDI seront comprises dans ce projet?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, des précisions seront apportées au cours du débat par les ministres responsables, notamment par mon collègue le président du Conseil du Trésor.

M. Wagner: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au ministre des Finances.

Est-ce que le projet des programmes différés et réduits, tant au secrétariat d'État aux Affaires extérieures qu'au ministère de l'Industrie et du Commerce, touche à nos missions ou à nos délégations commerciales à l'étranger? Est-ce que le ministre prévoit le *statu quo* ou s'il a l'intention d'affecter davantage d'argent pour permettre à notre pays de renforcer ses relations économiques avec ses partenaires?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai surtout rappelé les différentes attitudes et la position globale du gouvernement. Les questions telles que posées par l'honorable député de Saint-Hyacinthe devraient être posées directement aux ministres responsables.

Questions orales

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL

LE REMBOURSEMENT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE AUX EXEMPTÉS—LA QUESTION DU DÉLAI

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère, où nous devrons sans doute payer $1 le gallon d'essence. Dans ces conditions, les consommateurs exemptés de la taxe d'accise sur l'essence, ceux qui fournissent au pays les produits indispensables devront-ils attendre toute une année pour obtenir un remboursement, étant donné qu'ils paient actuellement aux banques entre 10 et 13 p. 100 des coûts de production?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député a parfaitement raison dans le cas des agriculteurs qui produisent les denrées alimentaires et sont exempts de la taxe d'accise. La question du remboursement, qui est avant tout une question de perception et d'application de la taxe, relève de mon collègue le ministre du Revenu national; sans doute celui-ci sera-t-il sensible à l'objet de la question.

M. Woolliams: Il s'agit certes là, monsieur l'Orateur, d'une question très importante étant donné que pour financer leurs coûts de production, les producteurs doivent emprunter de l'argent auprès des banques—et je ne parle pas seulement des agriculteurs, mais également des autres producteurs dans tout le Canada—et payer des intérêts dont le taux varie de 10 à 13 p. 100. Vu l'importance de cette question, le ministre va certainement prévoir des modalités de remboursement pour permettre aux producteurs canadiens de faire la concurrence aux autres producteurs non seulement de tout le pays mais du monde entier.

L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national): Si je puis répondre à la question du député, monsieur l'Orateur, nous prévoyons d'instaurer un régime en vertu duquel, s'il s'agit de remboursements importants—ce dont se préoccupe le député—il sera possible de les faire dans un plus court délai.

* * *

LA CONSOMMATION

LES PRATIQUES DÉLOYALES DANS LE COMMERCE DE L'ESSENCE—DEMANDE D'EXPOSÉ DES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations qui fait suite à une réponse donnée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à une question précédente. Le ministre de la Consommation et des Corporations partage-t-il l'opinion du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui vient de dire qu'il ne convient pas que le gouvernement fédéral se mêle des enquêtes sur les pratiques commerciales déloyales au Canada? Peut-il examiner cette position et faire connaître à la Chambre ses vues à ce sujet?

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Northumberland-Durham.

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

LES FINANCES

DEMANDE DE DÉPÔT DES CHIFFRES ESTIMATIFS MINISTÉRIELS PORTANT SUR LES RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à une autre posée plus tôt au ministre des Finances. Lundi soir, le ministre a parlé d'une politique de modération et il a mentionné 830 millions de dollars. Or, à la séance d'information de la presse qui a précédée la présentation du budget à la Chambre, il semble qu'on ait mentionné 860 millions de dollars. Plus tard, lundi soir, à la télévision d'État, le ministre a parlé d'un milliard. Il nous pardonnera, j'espère, de nous montrer sceptiques, mais pouvons-nous lui demander à un moment donné, de préférence avant le débat sur le budget, de prouver ce qu'il avance en déposant les prévisions budgétaires préliminaires de chaque ministère et organisme du gouvernement sur lesquelles se fondent ces chiffres. Je lui demande donc s'il s'engagerait à déposer, de préférence demain, vu que le président du Conseil du Trésor n'est pas parmi nous et ne le sera pas, les prévisions budgétaires supplémentaires de chaque ministère et organisme pour l'année prochaine, prévisions sur lesquelles reposent ces chiffres.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit que le contrôle des dépenses revenait à mon collègue, le président du Conseil du Trésor, qui traitera de la question.

● (1440)

M. Lawrence: Nous voulons un débat profitable sur le budget. Le ministre ne sera pas ici. Ce sont ses chiffres. Si d'autres chiffres sont publiés dans les 24 heures, le ministre voudra-t-il les déposer sur la table pour nous afin que nous puissions participer efficacement au débat? Il s'agit des prévisions préliminaires qui lui ont été fournies.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Mon collègue pourra participer au débat comme il l'entend.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE TAUX DE CHÔMAGE ET LES OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT QUANT AU RENFLOUEMENT DE LA CAISSE—DEMANDE DE DIVULGATION DES HAUSSES DE COTISATIONS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Comme le gouvernement compte abandonner le taux de chômage de 4 p. 100 comme point-repère, au niveau duquel il assume maintenant tout le financement des prestations d'assurance-chômage, pour le remplacer par une moyenne établie sur une période de huit ans, le ministre peut-il dire à la Chambre quelle moyenne il entrevoit pour 1976, 1977 et 1978?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur, mais pour 1975, ce sera 5.3 p. 100.

M. Broadbent: C'est ce que je croyais. Je crois aussi que les fonctionnaires du ministre pourraient répondre si on le leur demandait. Toutefois, je voudrais lui poser une question supplémentaire. Étant donné que le changement opéré dans le financement du programme d'assurance-chômage est en réalité un impôt déguisé, levé surtout pour ceux qui gagnent $8,300 par an ou moins, le ministre peut-il dire à la Chambre dans quelle mesure, selon les prévisions de son ministère, les cotisations d'assurance-chômage seront augmentées au cours des trois prochaines années?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, c'est une question à traiter après plus ample consultation avec mon collègue le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration; cela dépend dans une grande mesure de la rapidité avec laquelle le déficit du compte privé pourra être amorti.

LE TAUX DE CHÔMAGE ET LES OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT QUANT AU RENFLOUEMENT DE LA CAISSE— L'INCIDENCE SUR L'EMPLOI

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Je fournirai nos prévisions au ministre plus tard au cours du débat.

J'aimerais demander au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration s'il considère l'abandon de la norme fixe de 4 p. 100 en faveur d'un pourcentage variable, qui atteindra sans aucun doute 6 p. 100 dès l'année prochaine et bien plus encore l'année suivante, comme une politique ou une décision en contradiction totale avec l'un des grands principes de base de l'actuelle loi sur l'assurance-chômage que défendait le ministre du Travail précédent en présentant la loi, à savoir qu'une norme fixe obligerait le gouvernement à contenir le chômage?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il ne s'agit absolument pas d'abandonner ce principe. Je pense que c'est un ajustement pratique à la situation actuelle, et je suis convaincu que le gouvernement se considérera toujours obligé de contenir le chômage du mieux qu'il peut.

Des voix: Bravo!

LE MONTANT ESTIMATIF DES ÉCONOMIES ESCOMPTÉES DES MODIFICATIONS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Comme les prestations d'assurance-chômage atteindront environ 1 milliard de dollars de plus que l'année dernière et que les dernières modifications proposées à la loi sur l'assurance-chômage indiquaient qu'il en résulterait une économie d'environ 100 millions de dollars pour les Canadiens, le ministre peut-il dire quelles seront les économies réalisées grâce aux modifications proposées? A-t-il quelques chiffres à ce sujet?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): J'espère communiquer ce genre de renseignements à la Chambre quand elle sera saisie du bill.

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Le ministre a-t-il quelque renseignement à nous fournir au sujet des économies qui seront réalisées en supprimant des listes des prestataires de l'assurance-chômage les personnes de 65 ans? A-t-il étudié la question et peut-il nous donner des chiffres sur les économies qu'il sera possible de réaliser à long terme?

M. Andras: Je le répète, cela fait partie des renseignements que j'espère bientôt communiquer à la Chambre.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'OPINION DU MINISTRE QUANT À LA PART DU REVENU NATIONAL REVENANT À LA MAIN-D'ŒUVRE

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Vendredi dernier, j'ai demandé au ministre des Finances s'il jugeait que le pourcentage du revenu national net qui revient à la main-d'œuvre, et qui est actuellement de 73.3 p. 100 au lieu de 75 p. 100 il y a quatre ans, était normal vu la situation, et le ministre a répondu qu'il éclaircirait la chose le soir du budget. Je ne crois pas qu'il l'ait fait. Le ministre du Travail peut-il maintenant nous dire si le gouvernement estime, étant donné ce que le ministre des Finances a déclaré lundi soir, que la part du revenu national net qui revient à la main-d'œuvre pour le premier trimestre de cette année, soit 73.3 p. 100, est suffisamment élevée compte tenu des circonstances? Le ministre peut-il nous donner une réponse?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je ne puis qu'ajouter quelques mots à ce que le ministre des Finances a déclaré à l'égard de son budget. Nous estimons que c'est un budget juste et équitable et qui avantage les travailleurs du Canada.

M. Hees: C'est John qui vous a soufflé cela.

Des voix: Oh, oh!

M. Fraser: Le ministre du Travail n'a pas ajouté grand-chose à ce qu'a dit le ministre des Finances. Veut-il dire par là aux travailleurs du pays que leur part du revenu national net est suffisamment élevée compte tenu de la situation actuelle? Le ministre peut certainement nous donner cette réponse car elle a un rapport étroit avec la politique et l'attitude que le gouvernement manifeste envers les travailleurs à en juger par le budget.

M. Munro (Hamilton-Est): Naturellement, le gouvernement souhaite que les travailleurs du pays obtiennent une part toujours plus grande des richesses nationales. Ce budget est destiné à nous apporter une plus grande prospérité économique et il y parviendra.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Vu la réponse qu'il vient de donner, comment le ministre concilie-t-il ce qu'il vient de dire avec la page 8 du discours du budget où le ministre des Finances déclare que l'équilibre a été entièrement rétabli à l'égard du revenu des travailleurs?

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de South Shore.

* * *

LES PÊCHES

LA PRÉSENCE DE CHALUTIERS RUSSES AU LARGE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—LA PROTECTION DES PÊCHEURS CANADIENS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, j'ai posé une question au premier ministre au sujet des chalutiers russes qui pêchent le hareng, au cours de la nuit, à la seine et le merlu argenté, durant le jour, à la drague, au large de l'île Seal près de l'embouchure de la baie de Fundy. Je pose de nouveau cette question au ministre d'État chargé des Pêcheries et je lui signale que les neuf navires-ateliers et leurs 60 auxiliaires ne sont pas les seuls, 200 bateaux de pêche étrangers poursuivent leurs activités au large de la côte sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Le ministre d'État chargé des Pêcheries sait-il que plus de 1,000 Russes pêchent actuellement à 20 milles de Yarmouth et, dans l'affirmative, prend-il des mesures pour protéger l'industrie de la pêche dans la baie de Fundy et dans la baie de Sainte-Marie, qui sera complètement ruinée si les flottes étrangères poursuivent dans la région cette activité excessive?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que la question porte sur la violation de la limite des 12 milles des eaux territoriales canadiennes. Mes souvenirs ne sont pas très précis, mais il me semble que le rapport ne reposait sur aucun fait. Quant aux navires étrangers, je suis tout prêt à admettre qu'ils sont nombreux. Nous estimons que les très importantes prises de hareng n'ont pas dépassé les contingents fixés. Nous n'avons pas encore de preuves nettes de transgression, mais nous augmentons notre surveillance.

M. Crouse: Le ministre pourrait certainement compléter son information en faisant prendre des photographies aériennes de ces navires, comme l'ont fait de nombreux journaux.

Si le ministre n'envisage pas de mesures pour arrêter les activités des étrangers, est-il prêt à revoir les restrictions de permis que le gouvernement a instituées et qui gênent considérablement les activités des pêcheurs canadiens tant sur le littoral qu'en haute mer?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Notre règlement a été accepté dans le cadre de la CIPAN, il est bien difficile de demander aux autres pays qui pêchent dans ces zones de le respecter, si nous ne le faisons pas nous-mêmes. Les photographies montrées par les journaux indiquent de toute évidence une intense activité de pêche. Nous essayons de savoir si des transgressions ont eu lieu et, par le passé, nous en avons fait mention. S'il y en a actuellement, je n'ai par contre aucun rapport précisant que les contingents fixés ont été dépassés.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'OFFRE DE LA C.-B. QUANT AUX REVENDICATIONS TERRITORIALES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Jack Pearsall (Coast Chilcotin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre peut-il confirmer que le gouvernement de la Colombie-Britannique a finalement consenti à discuter des revendications territoriales avec les représentants des autochtones? Si oui, quelle sera la participation du gouvernement fédéral et combien devra-t-il débourser?

● (1450)

Des voix: Regardez donc dans le Feuilleton.

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je suis ravi . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Buchanan: . . . de pouvoir affirmer que le gouvernement de la Colombie-Britannique a accepté de se saisir de la question de la délimitation des terres des Indiens. C'est là une initiative que mon prédécesseur et moi-même lui recommandions de prendre depuis plusieurs années. Maintenant qu'il a fait le premier pas, j'espère que la Colombie-Britannique va passer outre à ses hésitations et s'attaquer . . .

Une voix: Il a déjà passé outre à tout le reste.

M. Buchanan: . . . à la question beaucoup plus vaste des revendications territoriales.

* * *

LE LOGEMENT

LE MONTANT DES CRÉDITS AFFECTÉS AUX PROGRAMMES D'ACQUISITION D'UNE MAISON ET DE LOGEMENTS À DIVIDENDES LIMITÉS—LES FONDS DISPONIBLES CHEZ LES PRÊTEURS PRIVÉS

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Le ministre des Finances annonçait lundi l'augmentation des subventions accordées au secteur privé au titre du programme d'aide à l'acquisition d'une maison et du programme de logements à dividendes limités. Mais il n'a pas précisé le montant total des crédits qui doivent être prévus pour ces subventions. Le ministre peut-il nous donner un montant estimatif?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je ne dispose pas des chiffres exacts. Nous suivons de très près le programme. Nous estimons que l'augmentation des subventions affectées au programme d'accession à la propriété classique et à celui de logements locatifs d'urgence vont déclencher l'injection de capitaux privés que nous avions escomptée. Nous avons négocié avec les institutions privées, et je suis persuadé que les montants seront suffisants pour contrebalancer les fonds dont pourront disposer les prêteurs privés.

M. Hogan: Monsieur l'Orateur, j'espère avoir cette fois une réponse. Lorsque ces programmes ont été lancés, c'est-à-dire le printemps dernier, le ministre a promis qu'à la suite des entretiens qu'il avait eus avec les banques il pouvait canaliser vers le logement un milliard de dollars de capitaux privés. Or, il n'y est pas arrivé. Quel est le montant des fonds privés qu'il espère cette fois attirer

dans le logement, et combien de mises en chantier vont être financées?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, nous avons eu d'autres entretiens avec les institutions prêteuses du secteur privé. Elles ont dit s'intéresser à l'ancien programme, qui nécessitait évidemment un effort plus important et quelques modifications. Nous avons entrepris une série de consultations avec toutes les institutions prêteuses du pays par suite du relèvement de la subvention. Tout va dépendre du montant total des prêts hypothécaires qui vont être consentis. Selon un de mes interlocuteurs, qui intervient sur l'un des grands marchés financiers du pays, on peut conclure que l'irruption va se produire, cette arrivée de capitaux que nous espérons, d'abord pour un montant d'un milliard de dollars. Je ne prends pas ce chiffre pour objectif. Je tiens à obtenir tout ce que je pourrai tirer de ces sources.

* * *

[*Français*]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LA POSSIBILITÉ DE REMBOURSER LA NOUVELLE TAXE SUR L'HUILE À CHAUFFE AUX FAMILLES À REVENU MODIQUE

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Étant donné que les compagnies pourront obtenir le remboursement de la taxe sur la consommation de carburant, et compte tenu du fait que dans l'esprit du gouvernement, il s'agit d'une bonne mesure, puis-je demander à l'honorable ministre s'il proposera une mesure identique relativement à l'huile à chauffe notamment en ce qui a trait aux familles ayant un revenu inférieur à $12,000 par année?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je dois souligner le fait qu'il n'y aura pas une telle taxe—taxe d'accise—sur l'huile à chauffage ou autres produits pétroliers sauf l'essence. Mais je dois dire qu'il y aura une augmentation de prix à la mi-août. Dans ce cas il y aura vraiment une augmentation du prix de l'huile à chauffage, mais pas une augmentation de 10c. le gallon, laquelle est limitée à l'essence.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

L'INCIDENCE DE LA HAUSSE DES FRAIS ÉNERGÉTIQUES SUR LE COÛT DE LA VIE—LES CHIFFRES ESTIMATIFS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations. Le ministre a-t-il fait une analyse du coût pour calculer l'effet de l'augmentation du prix du fuel et de l'essence sur le coût de la vie et plus particulièrement sur le coût de la nourriture puisqu'on a indiqué que cela entraînera une augmentation de 1.6 p. 100 de l'indice des prix à la consommation?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Pas encore, monsieur l'Orateur.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu la réponse du ministre, mais j'imagine qu'il a répondu par la négative. J'aimerais savoir si le ministre a l'intention de consulter ses collègues du cabinet, surtout le ministre de l'Agriculture, pour déterminer quel sera l'effet de l'augmentation du prix de l'essence et du fuel sur le coût de la vie, surtout le coût des aliments, étant donné qu'il lui incombe de protéger les intérêts des consommateurs.

M. Ouellet: Oui, monsieur l'Orateur.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ENQUÊTE À BRAMPTON—DEMANDE D'ENVOI D'UN OBSERVATEUR FÉDÉRAL EN VUE DU CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Le coroner en chef de l'Ontario et l'avocat de la Couronne qui s'occupe de l'enquête à Brampton ont-ils demandé ou fait demander au ministre d'envoyer un haut fonctionnaire ou un observateur étudier les circonstances et les faits qui sont ressortis de l'enquête relativement au grave problème du contrôle des armes à feu? S'ils l'ont fait, le ministre a-t-il refusé d'envoyer un observateur?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain qu'on me l'ait demandé directement, mais je sais que le bureau du coroner a communiqué avec le sous-ministre adjoint, M. Robert Bourne, et lui a demandé de témoigner à l'enquête du coroner afin d'exposer les projets de contrôle des armes à feu. Le sous-ministre adjoint, de concert avec le sous-ministre et moi-même, avons décidé qu'à titre de haut fonctionnaire du gouvernement fédéral, il ne devrait pas témoigner à une enquête de coroner pour parler de projets de politique. Le sous-ministre adjoint a consulté des hauts fonctionnaires du ministère de la Justice, qui lui ont dit la même chose. Je crois savoir que le coroner lui lancera une assignation, mais nous nous en occuperons en temps opportun.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, peut-être convient-il qu'à la fin de la période des questions, la question que je désire poser au premier ministre concerne un événement historique, c'est-à-dire le septième anniversaire de l'élection . . .

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je me réjouis que des gens de notre côté doivent rappeler aux députés d'en face cet événement historique. C'est le septième anniversaire de l'élection . . .

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: . . . qui a suivi une des campagnes les plus intellectuellement malhonnêtes de toute l'histoire du Canada. Je voudrais donc que le premier ministre nous dise si la façon dont il porte sa cravate symbolise le relâchement et l'apathie du leadership du gouvernement?

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Nowlan: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Une voix: Non.

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. A l'instar d'autres députés distingués des deux côtés de la Chambre et à titre de membre de la promotion de 1969, j'ai toutes les raisons de m'intéresser aux questions du député d'Annapolis Valley. Cependant, sa première question n'était pas recevable. Il est maintenant 3 heures passées et il y a d'autres députés, dont le député de York-Simcoe, qui était aussi membre de cette promotion . . .

Une voix: Non, il ne l'était pas.

Des voix: Non, non!

M. l'Orateur: De toute façon, comme il passe 3 heures, il faut permettre au député de York-Simcoe d'achever l'important exposé qu'il a commencé.

● (1500)

M. Nowlan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je savais que dès le début mes questions pourraient provoquer une réaction pavlovienne de la part des honorables vis-à-vis. Mais je ne pensais pas que leur acclamations occuperaient le temps de parole que j'aurais pu avoir pour une question supplémentaire, ma question principale peut-être. J'aimerais poser une question supplémentaire qui porte sur le budget, sur cette institution dont nous faisons partie et sur les relations du premier ministre avec notre pays. Je suis vraiment scandalisé de voir que les phoques d'en face occupent le temps de parole qui me revient à des contorsions diverses. J'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Nowlan: Je pourrais peut-être la poser demain, monsieur l'Orateur.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMPTES PUBLICS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): J'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du comité permanent des comptes publics.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

[M. Nowlan.]

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

LA MOTION D'ADOPTION DU 5e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants) présente le 5e rapport du comité permanent des règlements et autres textes réglementaires et demande le consentement unanime afin d'en proposer l'adoption.

M. l'Orateur: Le député a-t-il l'intention de proposer l'adoption du rapport plus tard aujourd'hui?

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, j'ai consulté les quatre leaders et, avec la permission de la Chambre, j'ai l'intention de proposer l'adoption du rapport plus tard aujourd'hui.

[*Plus tard*]

Monsieur l'Orateur, si la Chambre le permet, je propose, appuyé par le député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Béchard):

Que le 5e rapport du comité permanent des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit agréé.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES CÉRÉALES—BLÉ—LA QUESTION DE LA LIVRAISON

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, mon bureau vous a fait dire que j'avais l'intention de soulever la question de privilège à propos de l'affaire que j'ai abordée lundi dernier. Je regrette de constater que le ministre de la Justice (M. Lang), qui est chargé de la Commission canadienne du blé, a quitté la Chambre. Lundi dernier, j'ai demandé si les agriculteurs pourront livrer leur grain à plusieurs autres endroits. Le ministre a répondu à deux reprises au cours de la période des questions que c'était chose faite. J'ai ensuite invoqué le Règlement . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais je dois attirer son attention sur l'article 17(2) du Règlement. Il dit ceci:

A moins qu'un avis de motion n'ait été donné en vertu de l'article 42 du Règlement, tout député qui, au cours d'une séance, désire soulever une question de privilège qui ne découle pas des délibérations de la Chambre, doit en faire part à l'Orateur par écrit au moins une heure avant l'ouverture de la séance.

Je suis certain que le député n'a pas donné préavis par écrit de son intention de revenir sur la question soulevée lundi. Malheureusement, je pense que je ne peux pas permettre au député de continuer.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, je pensais que le préavis donné par téléphone avait suffi. Je donnerai préavis pour le jour suivant.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DE LA NOTE ADRESSÉE AU DÉPARTEMENT D'ÉTAT AMÉRICAIN AU SUJET DU PROJET DE DÉRIVATION DE GARRISON

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer en français et en anglais le texte d'une note adressée au département d'État, à Washington, le 23 juin, ainsi qu'une explication schématique de la position du Canada relativement au projet de dérivation de Garrison.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION PRÉVOYANT L'ABOLITION DU POUVOIR DES JUGES EN MATIÈRE DE VERDICT D'ACQUITTEMENT PRONONCÉ PAR UN JURY

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert) demande à présenter le bill C-395, tendant à modifier le Code criminel (appels).

Une voix: Expliquez-vous.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, puis-je expliquer la raison de l'amendement proposé? Il découle du jugement sans précédent de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Morgentaler, unique dans les 300 années d'expérience de la Grande-Bretagne et dans toute l'histoire de notre pays avec les jurys. En raison de ce jugement, en particulier, les juges peuvent désormais substituer leur jugement au verdict d'un jury. De l'avis des hommes de loi de toutes les parties du Canada et des membres de l'Organisation des droits civiques, le système du jury sera affaibli, voire détruit. En fait, la justice sera refusée.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 1596, 1880, 2095, 2101, 2154, 2167, 2324, 2327, 2419, 2446, 2548, 2588 et 2703.

Monsieur l'Orateur, si la question no 706 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au Feuilleton.

[*Texte*]

LES EXPORTATIONS DE PRODUITS CANADIENS

Question no 1596—**M. Forrestall:**

1. Selon les dernières statistiques disponibles, quelle était la valeur des biens et des produits canadiens exportés par l'ACDI?

2. Quelle est la valeur des biens et produits exportés depuis *a*) le port de Montréal, *b*) le port d'Halifax-Dartmouth, *c*) d'autres ports canadiens, *d*) des ports américains?

Questions au Feuilleton

3. Quel pourcentage de la valeur globale des biens et produits canadiens a été expédié par l'ACDI depuis des ports américains?

4. *a*) Quelle est la politique de l'ACDI, s'il y a lieu, quant à l'usage des ports canadiens de préférence aux ports étrangers, *b*) cette politique est-elle conforme à la politique gouvernementale relative à l'expansion des ports canadiens?

5. Qui détermine de quels ports partiront les expéditions?

6. L'utilisation des ports américains dans ce cas constitue-t-elle une mesure visant à aider l'expansion portuaire aux États-Unis?

7. Depuis 1971, à combien s'élèvent les frais payés, directement ou par l'entremise de l'ACDI, aux autorités portuaires, aux agences d'arrimage, aux expéditeurs, etc., aux États-Unis?

8. Le gouvernement songe-t-il à modifier sa politique à cet égard et, dans l'affirmative, de quelle façon?

9. Le gouvernement est-il au courant de la politique réservée aux marchandises américaines expédiées dans le cadre d'un programme d'aide outre-mer, quant à l'utilisation des bateaux et des ports américains?

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. L'ACDI ne tient aucune statistique sur la valeur des biens et des produits canadiens qu'elle exporte et l'analyse nécessaire pour obtenir ces renseignements exigerait de trop lourds investissements de temps, de main-d'œuvre et de ressources financières.

2. Ces renseignements ne sont pas disponibles.

3. Ces renseignements ne sont pas disponibles.

4. *a*) La Corporation commerciale canadienne du ministère des Approvisionnements et Services se charge de toutes les dispositions d'expédition pour l'ACDI. Bien que l'ACDI ne soit pas chargée de prendre ces dispositions, la politique prévoit que toutes les expéditions maritimes se font par l'intermédiaire d'agents maritimes et d'expéditionnaires canadiens établis (ou d'expéditeurs canadiens agissant à ce titre), et toute assurance maritime est contractée par l'intermédiaire de courtiers d'assurances canadiens et que, deuxièmement, toutes les expéditions se font à partir de ports canadiens. *b*) Oui.

5. La Corporation commerciale canadienne du ministère des Approvisionnements et Services, lorsque les biens sont payés à même des subventions, puis le pays en voie de développement et (ou) le fournisseur canadien lorsque les biens sont achetés à même des fonds prêtés aux pays en voie de développement.

6. Non.

7. Ces renseignements ne sont pas disponibles.

8. Sans objet.

9. Oui.

CN—LES RECETTES DES SECTIONS CORONADO ET BONNYVILLE

Question no 1880—**M. Mazankowski:**

1. A combien s'élèvent les revenus tirés des sections du CN, Coronado et Bonnyville?

2. Quel est le revenu global, conformément aux tarifs réglementaires pour chaque section?

3. Quelle est la distance de *a*) Edmonton à Grand Centre, *b*) Abilene à Heinsberg?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Voici la réponse des Chemins de fer nationaux du Canada: 1. Les recettes totales estimatives tirées par le Canadien National du trafic à destination ou en provenance de gares des sections Coronado et Bonnyville pour les années 1973 et 1974 sont les suivantes:

Coronado	1973	1974
Total des recettes reportées	$2,082,297	$2,213,219
Total des recettes perçues	371,785	410,605
Total des recettes estimatives	$2,454,082	$2,623,824
Bonnyville		
Total des recettes reportées	135,361	136,897
Total des recettes perçues	562,859	381,267
Total des recettes estimatives	$ 698,220	$ 518,164

2.

	1973	1974
Coronado	$ 423,452	$ 416,558
Bonnyville	133,584	134,047

3. *a*) Edmonton à Grand Centre, 176.34 milles; *b*) Abilene à Heinsberg, 51.53 milles.

C.A.-C.—LES EMPLOIS VACANTS SELON LES RÉGIONS

Question nº 2095—M. Laprise:

1. La Commission d'assurance-chômage possède-t-elle des données hebdomadaires sur le nombre et le genre d'emplois vacants dans une région et, dans l'affirmative, quels moyens utilise-t-elle pour en informer les citoyens intéressés?

2. Quel est le coût total du service consultatif du marché du travail, *a*) pour le Canada, *b*) pour chaque province?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Oui, mais ces données sont plutôt gardées au bureau de district qu'au bureau régional pour permettre aux bureaux régionaux de la Commission de rendre un service plus efficace et plus personnalisé aux prestataires qu'aux citoyens en général. Ces données sont utilisées pour les fins d'arbitrage ainsi que pour aider les prestataires à faire face à leur obligation de chercher et de trouver un emploi. Cependant, pour combler les emplois vacants déterminés, les prestataires sont dirigés par la Commission d'assurance-chômage aux Centres de main-d'œuvre Canada qui, à l'aide de leur banque d'emplois et de leur service de conseiller, assument la responsabilité de référer ces personnes aux intéressés.

2. *a*) Pour le Canada: $1,345,730.23; *b*) Pour chaque province: Alberta, $45,902.59; Manitoba, $23,873.83; Nouveau-Brunswick, $65,764.13; Terre-Neuve, $40,058.43; Nouvelle-Écosse, $74,191.46; Ontario, $414,976.26; Colombie-Britannique, $195,895.68; Île-du-Prince-Édouard, $13,475.87; Québec, $427,107.91; Saskatchewan, $44,484.07.

C.A.-C.—LES BUREAUX DU QUÉBEC

Question nº 2101—M. Beaudoin:

1. En 1974, où étaient situés les bureaux régionaux de la Commission d'assurance-chômage au Québec?

2. La Commission était-elle propriétaire des locaux occupés et, dans la négative, quels étaient pour chaque bureau *a*) le coût de location au pied carré, *b*) le nom du propriétaire, *c*) la durée du bail?

L'hon. Charles M. Drury (ministre des Travaux publics):

Endroit	Propriétaire	Coût du pied carré	Durée du bail
Bureau régional—Région du Québec			
Endroit	Propriétaire		
1441, rue Saint-Urbain Montréal	Edifice du gouvernement		
Bureaux de district—Région du Québec			
Endroit	Propriétaire	Coût du pied carré	Durée du bail
Drummondville 150, rue Marchand	Hama Inc.	$ 7.04	1er septembre 1973 au 31 août 1978.
Laval 3, place Laval	Édifice G. L. Inc.	$ 6.37	15 octobre 1972 au 31 octobre 1977.
Longueuil 173, 185, 195, rue Saint-Jean	Véronneau Cie Ltée	$ 4.21	1er mars 1972 au 28 février 1977.
Saint-Jérôme 225, avenue du Palais	J. P. Francœur	$ 3.20	1er octobre 1968 au 30 septembre 1978.
Trois-Rivières 225, rue des Forges	Pollack Properties Ltd.	$ 6.95	1er février 1973 au 31 janvier 1976.
Sherbrooke 299, rue Olivier	Édifice du gouvernement		
Montréal Nord-Ouest 9275, rue Clark Montréal	E. Rapoport	$ 3.88	1er mai 1969 au 30 avril 1979.
Montréal Nord-Est 7,500, rue Viau Montréal	Maumax Properties	$ 6.89	15 février 1974 au 14 février 1979.
Montréal, Centre-Nord 5,800, rue Saint-Denis Montréal	Avor Realty Corp.	$ 5.64	1er mai 1974 au 30 avril 1979.

Bureaux de district—Région du Québec

Endroit	Propriétaire	Coût du pied carré	Durée du bail
Montréal Centre-Sud 2020, rue University Montréal	Centre Métro Inc.	$ 8.45	14 janvier 1974 au 13 janvier 1979.
Montréal Sud-Est 6850, rue Sherbrooke est Montréal	K. Kracauer	$ 5.97	1er août 1974 au 31 juillet 1979.
Montréal Sud-Est 2120, rue Sherbrooke est Montréal	Crown Holding Limited	$ 5.85	1er novembre 1973 au 31 juillet 1974.
6220, rue Sherbrooke est Montréal	Lacordaire and Sherbrooke Properties	$ 4.87	1er août 1974 au 31 octobre 1974.
Montréal Ouest 1035, rue Galt Verdun	Édifice du gouvernement		
Alma	Les Galeries Lac Saint-Jean Inc.	$ 5.00	Bail expiré le 28 février 1975
		$ 5.62	1er mars 1975 au 14 mars 1980.
Baie Comeau	Les Entreprises Baie Comeau Ltée	$ 6.33	1er avril 1973 au 31 mars 1978, résilié le 31 janvier 1975.
		$ 4.57	1er janvier 1970 au 31 décembre 1979, résilié le 31 janvier 1975.
		$ 5.00	1er septembre 1971 au 31 décembre 1979 résilié le 31 janvier 1975.
		$ 6.33	1er février 1975 au 14 mars 1980.
Chicoutimi	J. B. Théberge	$ 2.79	1er août 1969 au 31 décembre 1978.
Chandler	J. E. Carbonneau	$ 5.76	Bail expiré le 30 septembre 1974.
Lévis	Les Placements Tanguay Inc.	$6.65	1er janvier 1974 au 31 décembre 1978.
Québec Ouest	Bois Fontaine Inc.	$ 7.12	1er janvier 1974 au 31 décembre 1978.
Québec Est	Les Immeubles Liégeois Inc.	$ 5.75	1er mars 1974 au 31 octobre 1978.
Rimouski	Le Séjour Inc.	$ 3.81	1er novembre 1968 au 31 octobre 1978.
Rivière du Loup	Racine, Dugas, Pellan & Associés	$ 5.40	15 décembre 1973 au 15 août 1974 et par la suite, d'un mois à l'autre.

C.A.-C.—L'EXCLUSION DE CERTAINS PRESTATAIRES

Question nº 2154—M. Gauthier (Roberval):

Un prestataire de l'assurance-chômage peut-il être exclu indéfiniment s'il n'a pas touché de chèque pendant quatre semaines consécutives, *a*) en raison de la lenteur des enquêteurs, *b*) à cause d'une punition arbitraire d'un fonctionnaire de la Commission d'assurance-chômage et, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): *a*) Non. Si le non-paiement de prestations est imputable à la lenteur des enquêtes, la demande de prestations ne sera pas changée et les prestations retenues seront payées plus tard au prestataire s'il prouve qu'il y est admissible. *b*) Non. Aucune punition arbitraire n'est imposée. Les décisions sont toujours fondées sur des faits, sur la loi et sur la jurisprudence.

LES MANUELS TRAITANT DES RISQUES PROFESSIONNELS

Question nº 2167—M. Leggatt:

1. Le gouvernement publie-t-il des brochures de renseignements destinées à mettre en garde la population contre les risques professionnels et, dans l'affirmative, quelles sont ces brochures et comment les distribue-t-on?

2. Combien de personnes atteintes d'amiantose ont reçu des pensions d'invalidité du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): En ce qui concerne le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social: 1. Oui. *L'épandage aérien de pesticides—manuel de sécurité* est fourni, sur demande, par le ministère ou par Information Canada.

2. Depuis le mois de février 1970, lorsque les prestations d'invalidité du Régime de pension du Canada ont été

versées pour la première fois, 11 contributeurs dont l'amiantose était l'état principal d'invalidité ont reçu des prestations d'invalidité du Régime de pension du Canada.

En ce qui concerne le Conseil du Trésor: 1. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a la responsabilité d'élaborer et de recommander des politiques et des programmes dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité professionnelles, pour la Fonction publique du Canada. Cette responsabilité inclut la publication et la distribution de lettres circulaires, d'énoncés de politique et de lignes directrices sur les dangers en matière d'hygiène professionnelle, à l'intention des ministères; cette information est rassemblée dans un livre de poche intitulé «Hygiène et Sécurité professionnelles» et vendu par le biais d'Information Canada ($3.00). De plus, le ministère distribue gratuitement un guide d'enquêtes sur les accidents aux surveillants et gestionnaires de la Fonction publique, de même qu'un guide de sécurité en laboratoire à l'intention des gestionnaires des ministères.

2. Sans objet.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—LES ACTIONNAIRES

Question nº 2324—**M. Stevens:**

Au sujet des ententes financières conclues sous les auspices du conseil d'administration de la Société pour l'expansion des exportations, quels étaient les administrateurs généraux en cause (dans le cas des sociétés fiduciaires) ou les actionnaires principaux (dans le cas des corporations) de chaque emprunteur: *a*) Bahamas, *Canadian Imperial Bank of Commerce Trust Co. (Bahamas Ltd.)*, le 16 octobre 1974, *b*) Bahamas, *Cygnet Chartering Corporation Ltd.*, le 19 décembre 1974, *c*) Les îles Cayman, *Canadian Imperial Bank of Commerce Trust Co. (Cayman) Ltd.*, le 15 octobre 1974, *d*) Liberia, *Ogden Saguenay Transport Inc.*, le 29 mars 1974, *e*) Liberia, *Ogden Ottawa Transport Inc.*, le 29 mars 1974, *f*) Royaume-Uni, *Athelstane Tankers Co. Ltd.*, le 29 mars 1974?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): La Société pour l'Expansion des exportations affirme que: En ce qui concerne les ententes financières en question, les actionnaires principaux de chaque emprunteur étaient respectivement ceux dont les noms figurent au tableau ci-après.

	Pays	Emprunteur	Date de l'entente	Administrateurs généraux en cause ou actionnaires principaux
a)	Bahamas	Canadian Imperial Bank of Commerce Trust Co. (Bahamas) Ltd.	le 16 octobre 1974	Canadian Imperial Bank of Commerce, Toronto, Ontario
	CIBC Trust Co. (Bahamas) Ltd. reprête à Commerce International Trust Limited, Londres, Royaume-Uni, qui à son tour, prête à McDonnell Douglas Finance Corporation, Long Beach, Californie, acheteur d'un avion DC-10 pour location à Aeronaves de Mexico, S.A., Mexique.			
b)	Bahamas	Cygner Chartering Corporation Ltd.	le 19 décembre 1974	Oil Shipping Corporation Ltd., Monrovia, Libéria, propriété de Swann Oil Inc., Sassamansville, Penn., États-Unis.
c)	Cayman	Canadian Imperial Bank of Commerce Trust Co. (Cayman) Ltd.	le 15 octobre 1974	Canadian Imperial Bank of Commerce, Toronto, Ontario.
	CIBC Trust Co. (Cayman) Ltd. reprête à Caribbean Bank (Cayman) Limited, Grand Cayman, Les îles Cayman, société fiduciaire de NAL Trust, existant en vertu des lois des îles Cayman, par l'intermédiaire duquel un avion DC-10 est loué à Aeronaves de Mexico, S.A., Mexique. L'administrateur général du NAL Trust est National Aircraft Leasing Ltd., Encino, Californie, qui a cédé à NAL Trust son contrat d'achat et son contrat de bail pour un avion DC-10.			
d)	Libéria	Ogden Saguenay Transport Inc.	le 29 mars 1974	Universal Bulk Carriers Inc., Monrovia, Libéria, propriété de Odgen Marine Inc., New-York, États-Unis, propriété de Ogden Corporation, New-York, États-Unis.
e)	Libéria	Ogden Ottawa Transport Inc.	le 29 mars 1974	
f)	Royaume-Uni	Athelstane Tankers Co. Ltd.	le 29 mars 1974	Tate and Lyle Shipping Limited, Londres, Royaume-Uni, propriété de Tate and Lyle Limited, Londres, Royaume-Uni.

FILIPPE SALVATORE

Question nº 2327—**M. Cossitt:**

1. *a*) Quand M. Filippe Salvatore est-il entré pour la première fois au Canada, *b*) quel était son pays d'origine, *c*) a-t-il, par la suite, demandé la nationalité canadienne, *d*) sa demande a-t-elle été rejetée et, dans l'affirmative, est-ce entre autres pour avoir refusé de prêter le serment d'allégeance?

2. *a*) Le gouvernement sait-il que M. Salvatore occupe actuellement un poste de professeur des Beaux-Arts à l'Université de Montréal, *b*) quelle est la catégorie et la date d'expiration de son visa, *c*) son visa sera-t-il prolongé?

3. *a*) Quels sont le nom ainsi que le poste de tous les fonctionnaires de Radio-Canada qui ont eu l'idée d'inviter M. Salvatore à participer à l'émission «Viewpoint» du 20 mars 1975, *b*) lui a-t-on versé un cachet et, dans l'affirmative, lequel?

4. La Société Radio-Canada savait-elle déjà que M. Salvatore critiquerait sévèrement le régime constitutionnel du Canada et qu'il terminerait son intervention par ces mots: «Je veux devenir canadien, et non pas un sujet britannique de seconde classe. Vive la République du Canada!»?

[M. Sharp.]

5. La Société Radio-Canada et le gouvernement ont-ils pour politique d'encourager les gens qui prônent la destruction de notre régime actuel de gouvernement à participer aux émissions du réseau d'État?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, le secrétariat d'État et la Société Radio-Canada m'informent comme suit: 1. *a*) 20 octobre 1964. *b*) Italie. *c*) Oui. *d*) (i) Oui (ii) Non.

2. *a*) Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ignore où M. Salvatore travaille. M. Salvatore étant un immigrant reçu, il n'y a pour lui aucune restriction à son droit d'accepter un emploi. *b*) Il n'y a pas de date d'expiration sur le visa de M. Salvatore puisqu'il a été admis au Canada en tant qu'immigrant reçu. *c*) Sans objet.

3. *a*) Il n'est pas d'usage de demander à la Société Radio-Canada de divulguer pareils détails sur sa gestion et son administration internes. *b*) Oui. En ce qui concerne le cachet, voir la réponse 3 *a*).

4. La Société Radio-Canada avait déjà pris connaissance du texte des propos de M. Salvatore. Leur présentation à l'antenne concorde avec la politique des programmes de Radio-Canada qui a pour but de permettre de présenter au public canadien une grande variété d'opinions sur les questions controversées.

5. Non.

LE STATIONNEMENT SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE

Question nº 2419—**M. Forrestall:**

1. Parmi les places de stationnement disponibles sur la colline parlementaire, combien sont utilisées par des employés qui n'y travaillent pas?

2. Parmi ces derniers, combien ne travaillent pas pour le Parlement?

L'hon. Charles M. Drury (ministre des Travaux publics): 1. Il y a 21 places réservées aux personnes qui doivent se rendre sur la colline parlementaire, à la demande des ministres, etc.

2. Quarante-deux hauts fonctionnaires utilisent 16 places du terrain de stationnement, portant le numéro 365. On permet à deux cent trente-cinq hommes de métier et techniciens préposés à l'entretien et à des travaux connexes dans les bâtiments du gouvernement, d'utiliser cinq places portant le numéro 1195. C'est le bureau du Sergent d'armes qui attribue toutes les autres places de stationnement de la colline parlementaire.

LES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

Question nº 2446—**M. Brisco:**

1. Le gouvernement a-t-il effectué, avec ou sans l'aide de la Colombie-Britannique, *a*) une évaluation forestière ou une étude similaire, *b*) une évaluation de la faune du nord-ouest de la Colombie-Britannique, au nord de la grande route de Yellowhead, entre Prince George et Prince Rupert?

2. A-t-on effectué des études environnementales au sujet du projet de construction d'un tronçon du CN entre Prince George et Groundhog et, dans l'affirmative, où peut-on se procurer des exemplaires de ces études?

3. Des études environnementales relativement au projet de droit de passage du CN entre Prince Rupert et Groundhog ont-elles été déposées à la Chambre des communes?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Le ministère de l'Environnement et les Chemins de fer nationaux du Canada m'informent comme suit: 1. *a*) Oui, La Hedlin Menzies and Associates a mené à terme une telle étude, en 1969, pour le compte de l'Administration canadienne des transports de surface, ministère des Transports. Il s'agit de la *Canadian Northwest Transportation Study: Volume 2. The Forest.* *b*) Dans le cadre de l'Inventaire des terres du Canada, les spécialistes ont mis en carte les possibilités des terres pour la faune, c'est-à-dire les ongulés et les oiseaux aquatiques, dans le cas d'une partie de la région mentionnée.

2. Les études portent sur les travaux de construction entrepris par le British Columbia Railway; cette question ne s'applique donc pas au CN.

3. Non.

Questions au Feuilleton

LA REVUE «SELECT» DE RADIO-CANADA

Question nº 2548—**M. Clark (Rocky Mountain):**

1. Relativement à la revue «Select» de Radio-Canada, *a*) pourquoi et *b*) quand a-t-elle (i) été créée (ii) cessé de paraître?

2. Quel a été le coût de *a*) la publication, *b*) la circulation, *c*) la promotion de cette revue au cours de la dernière année financière?

3. Quelles mesures a-t-on prises afin de s'assurer que l'information que la publication véhiculait soit facilement disponible lorsque celle-ci cesserait de paraître?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. *a*) (i) Comme élément autopublicitaire de remplacement pour le CBC Times. (ii) A cause d'un manque de rentabilité et de la méthode peu économique de communication limitée de renseignements sur la programmation de Radio-Canada. *b*) (i) Le 7 février 1970. (ii) Avec la livraison du 3 au 16 mai 1975.

2. *a*) $17 390 *b*) $8 319 *c*) Aucune promotion au cours de la dernière année financière.

3. Publicité dans les pages du *Maclean's* soulignant les émissions marquantes du mois; notices d'émissions dans 54 quotidiens et 160 publications et journaux hebdomadaires; mentions précédant les principales émissions d'information (*World at Eight* et *World at Nine*); annonces spéciales de promotion à la radio de Radio-Canada; rubrique mensuelle concernant la radio de Radio-Canada envoyée à toutes les entreprises de presse; articles dans les magazines; promotion réciproque spéciale (à la télévision pour la radio).

L'AFFECTATION DE WAGONS AU TRANSPORT DES MARCHANDISES PÉRISSABLES

Question nº 2588—**M. MacLean:**

1. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour assurer une quantité suffisante de wagons de marchandises modernes à température réglable pour le transport des pommes de terre et des autres denrées périssables dans l'est du Canada?

2. Le gouvernement sait-il si les sociétés des chemins de fer ont pris des mesures pour satisfaire ce besoin?

3. En l'absence de telles mesures, le gouvernement envisage-t-il d'étendre son programme visant les wagons à trémie afin d'y inclure des wagons à température réglable pour l'est du Canada?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. Le ministère des Transports administre un système de contrôle de wagons visant à établir un mode d'information directe à l'intention des expéditeurs et des compagnies de chemin de fer et éviter ainsi autant que possible les pénuries de wagons de même qu'à examiner le programme de remplacement des wagons des lignes de chemin de fer. Le programme de contrôle du MDT accorde une attention particulière aux pommes de terre et autres denrées périssables.

2. Les lignes de chemin de fer travaillent directement avec les groupes d'expéditeurs et indirectement par l'entremise du système de contrôle du MDT à la détermination des améliorations à être apportées au transport ferroviaire des pommes de terre et autres denrées périssables.

3. A l'aide de notre système de contrôle des wagons, nous évaluons actuellement la situation de la fourniture d'équipement de chemin de fer en vue du transport de denrées périssables en provenance de l'est du Canada.

Questions au Feuilleton

LES POSTES

Question nº 2703—**M. Herbert:**

Au sujet de la réponse à la question nº 2136, a-t-on déterminé quel pourcentage du cinquième du courrier provenant des particuliers est adressé à des entreprises commerciales et à des institutions?

M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): 54 p. 100.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Question nº 706—**M. Stevens:**

1. Pour chacune des années financières terminées le 31 mars 1972, 1973 et 1974 et pour la période de six mois terminée le 30 septembre 1974, quelle somme d'argent globale le Secrétariat d'État a-t-il dépensée pour les voyages à l'étranger *a*) du ministre et du personnel de son cabinet, *b*) du personnel du Ministère, *c*) du personnel des conseils, des commissions, des tribunaux, des agences de la Couronne ou d'autres agences du même genre, relevant du ministre, *d*) d'autres personnes dont les frais ont été remboursés, en partie ou en entier et directement ou indirectement, par le gouvernement?

2. Quant aux dépenses de plus de $200, quels étaient *a*) l'objet du voyage, *b*) la destination la plus éloignée, *c*) le nom des voyageurs, *d*) la durée du séjour hors du pays, *e*) le genre de dépense, *f*) le nombre des personnes les accompagnant?

(Le document est déposé.)

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, pour la sixième fois, j'invoque le Règlement pour le même motif. Je n'ai reçu aucune réponse du gouvernement lorsque j'ai invoqué le Règlement dans des circonstances semblables par le passé. Je crois être en droit de demander quand je puis escompter obtenir réponse aux cinq premières questions inscrites au *Feuilleton*. Elles y figurent depuis plus d'un an, ayant été inscrites au cours de la législature précédente, et étant alors restées sans réponse. Ce sont des questions très directes. Je demandais notamment des détails sur les voyages que le premier ministre (M. Trudeau) a faits. On pourrait facilement y répondre et pourtant, peu importe le nombre de fois que j'invoque le Règlement, le secrétaire parlementaire reste assis sans rien dire, ou bien lorsqu'il parle, c'est pour signaler bêtement qu'il y répondra sous peu. Je ne sais pas à quand ce «sous peu» va me mener. Je pense qu'il est temps que le gouvernement se mette à la tâche et réponde aux questions que les députés de l'opposition ont inscrites au *Feuilleton* il y a un certain temps déjà.

Avant de reprendre mon siège, je désirerais attirer l'attention de la Chambre sur les questions nºs 1686 et 1687 portant sur la piscine du 24, promenade Sussex. Il y a déjà un certain temps qu'elles figurent au *Feuilleton* et elles demandent des éclaircissements sur la participation de la Société centrale d'hypothèques et de logement et du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources à cette affaire douteuse. J'ai posé cette question trois ou quatre fois au secrétaire parlementaire et il est temps qu'on me donne quelque indication sur le moment où j'obtiendrai réponse à ces questions. Je ne pense pas que les députés devraient tolérer jour après jour que le gouvernement trompe les Canadiens et leur dissimule des renseignements auxquels ils ont droit. Je vois rire le premier ministre suppléant: je peux l'assurer qu'il n'y a pas matière à rire. Il est temps que nous obtenions réponse à nos questions ici.

[M. Marchand (Langelier).]

M. Reid: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que les députés se réjouiront d'apprendre que jusqu'à cet après-midi, nous avons répondu à 80.3 p. 100 des questions inscrites au *Feuilleton*.

● (1510)

DEMANDES DE DOCUMENTS

[*Français*]

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Je demande, monsieur l'Orateur, que tous les avis de motion soient reportés.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Les autres avis de motion sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 23 juin, de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, quand on étudie les réalisations économiques d'un gouvernement, et, il va de soi, d'un ministre des Finances, on doit se pencher sur plusieurs années et non sur une seule. Le ministre des Finances (M. Turner) occupe son poste depuis janvier 1972. Au cours de cette période, il a présenté cinq budgets, dont celui de lundi soir dernier. Cela nous permet d'examiner les résultats des politiques économiques du ministre et du gouvernement. Malheureusement, c'est un triste bilan.

Depuis que le ministre actuel est entré en fonction, le coût de la vie, calculé suivant l'indice des prix à la consommation, a augmenté de 32.6 p. 100 au cours de la période de 40 mois. Je comparerais cela aux 40 mois avant l'arrivée du ministre alors que le taux d'inflation a été de 14.6 p. 100, ce qui représentait à l'époque une augmentation marquée par rapport aux taux d'inflation des années Diefenbaker-Pearson.

Nous estimons que le présent budget renferme peu d'éléments susceptibles de renverser la tendance inflationniste dangereuse qui s'est accentuée sous le ministre. En fait, le budget est inflationniste sous bien des rapports par ses déficits accrus et sa taxe sur l'essence, mais nous y reviendrons plus tard.

La croissance réelle a été de 6.6 p. 100 au cours du premier trimestre de 1972, soit quand le ministre est entré en fonctions, par rapport au premier trimestre de 1971. Elle a connu un recul de 2 p. 100 au cours du premier trimestre

de cette année par rapport à l'année dernière. Le ministre aime prétendre que d'une certaine façon nous nous débrouillons mieux que la plupart des autres pays industrialisés. Ce n'est pas exact. En 1972, d'après le rapport annuel de l'OCDE sur le revenu national brut par habitant, nous nous situions au deuxième rang dans le monde, n'étant dépassés que par les États-Unis parmi les grands pays. Aujourd'hui, nous sommes sixième, après la Suisse, les États-Unis, la Suède, l'Allemagne et le Danemark, dans l'ordre.

Dans son discours de lundi soir, le ministre n'a même pas osé prédire notre croissance réelle pour cette année. Avec l'inflation et pas de croissance réelle, il n'est que naturel que le chômage augmente. Je signalerais qu'en janvier 1972, le niveau désaisonnalisé de chômage s'établissait à 539,000 personnes. En janvier de cette année, il était de 660,000 et en mai de 715,000, soit près de 200,000 gens de plus sans travail par rapport au temps où le ministre actuel est entré en fonction. D'après le budget qui nous a été annoncé, ce chiffre augmenterait encore davantage jusqu'à dépasser 800,000. Se laissant balloter comme un bouchon de liège sur les océans économiques, le ministre entend clairement terminer le reste de son mandat sur le dos des chômeurs et ceux qui le deviendront.

Commentant l'exposé budgétaire, Wood-Gundy, qui est peut-être la société de placement la plus importante au Canada, déclarait hier au sujet des travailleurs, et je cite: «Attention aux conflits sociaux, cela pourrait être grave.»

Les exportations sont essentielles au maintien de l'équilibre de la balance commerciale du Canada. En 1971, notre balance commerciale accusait un excédent de 306 millions, en 1974, son déficit s'élève à 1.9 milliard. En avril dernier seulement, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) envisageait, pour cette année, un déficit de 4 à 5 milliards de dollars.

Si le ministre des Finances a, à plusieurs reprises, parlé de la diminution de la productivité, il n'a pas prévu grand-chose dans le budget pour l'améliorer et pour assurer un meilleur équilibre de notre balance commerciale, si ce n'est l'octroi aux entreprises d'un crédit d'investissement de 5 p. 100. Par cette mesure, il invite les hommes d'affaires à agrandir leurs usines et à acheter des machines. Deux cents millions de dollars y seront consacrés, mais est-ce bien la meilleure manière d'utiliser ces crédits? Nous estimons qu'il faut prendre des mesures—d'autres députés du caucus traiteront de cette question—pour rendre l'industrie canadienne plus concurrentielle; mais nous aimerions que le ministre nous prouve que le crédit d'investissement proposé est le moyen le plus efficace, puisque la plupart des grandes agglomérations urbaines ont actuellement un excédent de terrains à des fins industrielles.

Le malheureux déséquilibre de notre balance commerciale entraîne des taux d'intérêt élevés, en particulier dans les hypothèques. En janvier 1972, un taux d'intérêt hypothécaire de 9 p. 100 était élevé. Actuellement les taux d'intérêt hypothécaires atteignent 11.75 p. 100, ce qui empêche pratiquement des dizaines de milliers de personnes d'acheter une maison. Le gouvernement libéral peut estimer, avec certains économistes, que ces gens devraient s'orienter vers des édifices à appartements. Ce n'est pas notre opinion; je proposerai donc l'établissement d'un programme particulier destiné à abaisser les taux d'intérêt hypothécaires.

Dans le domaine de l'habitation, en 1971 on comptait 234,000 mises en chantier au Canada. L'an dernier, ce nombre est tombé à 222,000 et pour cette année, le ministre des Finances ne se risque même pas à avancer un chiffre probable. Au lieu de cela, nous avons été témoins lundi soir d'une des coupures les plus déplorables de tout le cabinet; je fais en effet allusion aux coupures qu'a subies notre ministre d'État aux Affaires urbaines (M. Danson). Bien qu'il doive s'occuper d'un des secteurs les plus touchés dans notre économie, le ministre s'est vu donner bien peu de moyens pour remédier à la situation.

Avec notre politique d'intérêt élevé, le gouvernement a en effet demandé aux propriétaires de maisons et aux locataires de faire les frais d'une économie dont on ne peut diriger l'orientation. Lorsqu'on pense, monsieur l'Orateur, au taux élevé d'inflation, à la croissance réelle négative, au taux élevé de chômage, au déficit commercial de quatre milliards de dollars, aux taux d'intérêt élevés et à la baisse des mises en chantiers en matière d'habitation, il serait sage que chaque député de la Chambre se mettre sérieusement à l'étude du budget à l'ordre du jour, car le ministre des Finances n'a pas l'air de savoir de quoi il retourne.

● (1520)

Le ministre met ses échecs, tant sur le plan des prévisions, que des réalisations, sur le compte de la conjoncture internationale, et je suppose qu'il y englobe aussi les conditions météorologiques. Mais je le mets au défi de nous citer un pays industrialisé exportateur de pétrole et ayant les ressources dont nous disposons, où la situation est pire que la nôtre depuis 40 mois qu'il détient ce portefeuille.

Tout le monde ou presque s'accorde à dire que sur le plan économique, le gouvernement n'a guère imprimé d'orientation. Mais je pense qu'il faudrait aussi se demander pourquoi il a fait preuve d'un tel manque d'initiative également sur la scène internationale. Si les ministériels s'inquiètent tant des effets de la conjoncture internationale sur notre économie, pourquoi ne se sont-ils pas fait entendre dans les forums internationaux, pour demander qu'on renverse ces forces inflationnistes dont il nous parle tant, ces forces qui ont provoqué aux États-Unis et ailleurs la récession qu'ils déplorent? Pourquoi ne l'ont-ils pas fait en vue de rétablir la situation monétaire et fiscale internationale dans l'intérêt de tous les pays? Pourquoi n'exigent-ils pas l'adoption de politiques monétaires et fiscales plus saines pour tous les pays? Et pourquoi, en fait, n'en donnent-ils pas eux-mêmes l'exemple?

La lecture des quatre exposés budgétaires précédents démontre bien, tous les députés en conviendront, je pense, que le ministre a toujours parlé de modération et de réduction des dépenses, mais qu'en réalité, il a constamment gonflé la masse monétaire. Monsieur l'Orateur, l'inflation est un problème politique qui peut trouver une solution politique.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Le gouvernement actuel ne fait rien pour résoudre ce problème. Comment le ministre peut-il sincèrement dire qu'il espère modérer l'inflation, alors qu'il a laissé la masse monétaire s'accroître de 46 p. 100 depuis 40 mois qu'il occupe son poste? La masse monétaire s'est accrue de 46 p. 100, alors que notre taux de croissance réelle n'a été que de 16 p. 100? Ces chiffres sont éloquents. Faut-il alors s'étonner que sur cette période, le taux d'inflation ait monté à 32 p. 100?

A mon avis, il y a une lacune fondamentale dans l'exposé budgétaire. Il est bien évident que le ministre a fondé ses prévisions, en ce qui concerne les recettes et les dépenses gouvernementales, sur certaines hypothèses statistiques, et pourtant, il n'a divulgué aucun de ces chiffres. Par

exemple, nous ignorons quel taux d'inflation, quel taux de chômage et quel taux de croissance réelle il prévoit. Pourtant, ces données sont fournies tout naturellement dans des pays comme les États-Unis d'Amérique. Il est regrettable que le ministre n'ait pas fourni ces données parce que cela fait régner l'incertitude dans le monde des affaires notamment, en rendant l'analyse du budget extrêmement difficile pour tous les intéressés. Nous ne savons pas au juste pourquoi on cache ces données fondamentales au public. Après tout, c'est lui qui paie et il a certainement le droit de connaître les données sur lesquelles le ministre fonde son budget.

Monsieur l'Orateur, il y a 176 économistes au ministère des Finances. Leurs services coûtent 3.4 millions de dollars au ministère et, selon moi, il est temps que le ministre nous fournisse plus de données de base.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: A ce propos, j'aimerais dire que le ministre des Finances (M. Turner) n'emploie peut-être pas les bons économistes. Certains économistes du gouvernement sont mieux payés que les siens. Au ministère de l'Environnement, il y a 163 économistes à qui le gouvernement paye 3.8 millions de dollars. Bref, le ministère de l'Environnement offre des salaires plus élevés à ses conseillers économiques que le ministère des Finances. On devrait procéder à des échanges. Je tenais à le mentionner pour indiquer qu'aucun autre gouvernement n'a à sa disposition autant de conseillers aussi bien rémunérés dans ce domaine. Bon nombre de groupes chargés de l'analyse économique établissent leurs propres prévisions sans pouvoir profiter des données que possède le ministère des Finances.

En mars, le Conference Board of Canada a indiqué que le chômage augmenterait de façon régulière toute l'année pour atteindre en moyenne un taux de 8.5 p. 100 pendant le quatrième trimestre de 1975 et de 7.8 p. 100 pour l'année entière, contre 5.4 p. 100 l'année dernière. J'imagine que le ministre est d'accord avec cette conclusion puisque, comme l'indique la page 7027 du hansard, l'honorable représentant a indiqué dans son exposé budgéraire que le total des prestations versées par la Commission d'assurance-chômage dépassera 3.75 milliards de dollars pendant l'année financière en cours.

D'après un témoignage donné antérieurement par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras), nous savons qu'un taux de chômage de 8 p. 100 se traduirait par un déboursé de 3.7 milliards de la Caisse d'assurance-chômage, de sorte que nous pouvons supposer par ce moyen détourné que le ministre des Finances estime que nous allons connaître un taux de chômage supérieur à 8 p. 100. Cela représente de 800,000 à 900,000 personnes sans travail dans notre pays et, à mon avis, c'est tout à fait inacceptable et constitue une honte nationale.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: A cet égard, le projet du ministre d'abandonner partiellement le financement de la CAC en faisant davantage contribuer les employeurs et les employés constitue un recul. C'est le gouvernement qui a institué ce régime, et c'est le gouvernement qui devrait assumer la responsabilité, tout d'abord, de réduire le chômage au Canada, et deuxièmement, d'améliorer le programme d'assurance-chômage afin de le rendre plus pratique et plus efficace. Après avoir créé un poids toujours plus écrasant, il est injuste que le ministre tourne le dos au problème qu'il a engendré. Bien plus, il est injuste d'imposer ce qui est en fait une taxe indirecte aux travailleurs canadiens en leur demandant de porter une plus grande partie du fardeau de l'assurance-chômage. Je le dis parce que tandis que les recettes gouvernementales ont grimpé en flèche depuis que le ministre est entré en fonctions, elles l'ont fait surtout aux dépens des contribuables particuliers qui portent actuellement un fardeau intolérable.

● (1530)

Le ministre aime jongler avec les statistiques et les chiffres. Il en a lancé quelques-uns et j'en parlerai plus tard, mais un chiffre qu'il n'a pas révélé, par exemple, c'est qu'au cours des deux seules dernières années, si l'on se reporte aux budgets déposés, l'impôt sur le revenu des particuliers au pays a connu une hausse effarante de 41 p. 100.

J'aimerais revenir à la caisse d'assurance-chômage et aux propos qui y ont trait dans l'exposé du ministre. Voyons simplement l'ampleur des fonds dont il parle. Je signalerais encore une fois qu'il déclare que les décaissements seront de 3.75 milliards de dollars au cours de la présente année. En 1971, la Commission d'assurance-chômage avait versé des prestations pour un total de 891 millions de dollars. C'était avant que le régime actuel n'entre en vigueur. D'après les chiffres du ministre et en dollars de 1971—et j'insiste sur le fait qu'il est aussi tenu compte de l'inflation—les versements en 1974 ont atteint 1.4 milliard de dollars. C'est une augmentation réelle de 90 p. 100, et pourtant il y a eu 10 p. 100 de chômeurs de moins en 1974 qu'en 1971. Bref, le chômage a baissé, mais les prestations d'assurance-chômage ont augmenté de 90 p. 100.

En 1975, les prestations pourront atteindre près de 3.75 milliards de dollars, peut-être 4 milliards. Le ministre affirme que c'est le chiffre minimum. Je signalerais que, dans ce cas, encore une fois, le total des prestations versées par la Commission d'assurance-chômage a été de deux fois plus élevé que le montant qui correspondrait à l'augmentation réelle du nombre de malheureux chômeurs au pays.

J'aimerais encore une fois essayer de me faire une idée précise de ce montant de 3.75 milliards de dollars. Il est plus élevé que la paie de toute la Fonction publique. Tous ceux qui sont à l'emploi du gouvernement fédéral touchent dans l'ensemble moins que ce que le gouvernement actuel verse en prestations aux chômeurs canadiens. Ce chiffre, à mon sens, a quelque chose d'ironique. Il ne fait pas de doute que le programme doit être révisé.

Les suggestions timides du ministre sont inacceptables. Son idée de placer le fardeau du financement de la caisse qui compte ces énormes sommes sur le dos de ceux qui travaillent et de leurs employeurs est ignoble. Cela ressemble à une taxe cachée imposée à ceux qui travaillent et cela permet au gouvernement de se soustraire à sa responsabilité de payer pour ses propres erreurs. Il faut lui faire accepter la responsabilité d'assurer davantage d'emplois au pays que ces dernières années. D'autres députés de l'opposition officielle traiteront de cette question plus à fond, mais permettez-moi de passer à l'une des choses les plus cruelles de ce budget désastreux pour les consommateurs du pays.

Les économistes prévoient actuellement qu'il coûtera aux consommateurs près de 1.5 milliard de dollars. Tel est le prix qu'ils vont devoir payer pour l'ineptie du ministre.

Dans son numéro de lundi soir, le ministre nous a notamment annoncé une taxe de 10 cents le gallon sur l'essence. Cela m'étonne énormément. En fait, j'aimerais beaucoup savoir ce qui s'est passé au cabinet ces derniers jours. Comme nous étudiions le projet Petro-Can au comité, nous avions naturellement demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) pourquoi il pensait nécessaire de fonder la Petro-Can et quelles autres solutions il avait envisagées. Au cours de cet interrogatoire, un de mes collègues a déclaré que les Américains avaient instauré un système de prix pour diverses raisons et a demandé au ministre s'il jugeait que ce genre de solution était raisonnable et qu'il faudrait l'adopter au Canada. J'aimerais vous lire la réponse du ministre devant le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics ce jour-là. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré:

Je ne veux pas faire de pronostic quant au succès ou à l'échec de la politique des États-Unis, car nous n'avons pas la même. Nous ne croyons pas qu'il faille imposer des taxes de vente aux consommateurs canadiens pour garantir le succès de notre politique.

Il tenait ces propos pas plus tard que le 20 mai dernier. Mais le plus étonnant, monsieur l'Orateur, le 5 juin, le même ministre à qui on demandait devant le même comité pour quelle raison véritable on voulait créer la Petro-Can répondait:

Mais ce qui nous préoccupe surtout, c'est d'éviter que les Canadiens aient à payer le pétrole trop cher.

Puis il a répété qu'il importait surtout de maintenir le prix du pétrole à un taux abordable. Pourquoi nous demande-t-on d'incorporer la 16e société de la Couronne du pays et de lui donner 1.5 milliard de dollars pour empêcher la hausse du prix du pétrole quand quelques jours plus tard, le ministre des Finances impose une taxe de 10 cents le gallon sur l'essence utilisée par le grand public au Canada?

Des voix: C'est une honte.

M. Nowlan: Pas étonnant qu'il soit allé à Tokyo.

M. Stevens: Jusqu'à quel point peut-on se contredire, monsieur l'Orateur? Mais ce que j'ai raconté est le genre de contradictions que nous constatons chez le gouvernement. Peut-être suis-je beaucoup trop indulgent en parlant de contradiction. C'est plutôt de la pure déception.

A propos de déception, j'ai parlé de cette prétendue restriction invoquée par le gouvernement et le ministre des Finances. Le ministre a galvaudé le mot «restriction», lundi soir, quant il a annoncé qu'une somme d'un milliard a été retranchée des programmes de dépenses du gouvernement, sans préciser que ce milliard n'avait rien à voir avec le budget de novembre dernier. Le ministre a simplement dit qu'il avait coupé un milliard, mais ce ne sont que des paroles.

Ce milliard n'a pas été retranché des 28,750 millions de dépenses qu'il nous avait annoncés dans son budget de novembre. C'est une réduction d'un milliard que sans doute ses collègues lui ont demandé d'accepter bien qu'il nous ait dit que c'était le montant maximum dont le gouvernement avait besoin en novembre dernier. Le ministre a-t-il parlé sans détours lundi soir, monsieur l'Orateur? Non, il a bel et bien trompé la Chambre et il a tenté de tromper le peuple canadien en lui affirmant qu'il était le ministre de la restriction.

● (1540)

J'ai parlé du rêve Petro-Canada qui est devenu un cauchemar de 1.5 milliard. Je m'explique. Dans son exposé budgétaire, après avoir affirmé que l'objectif du gouvernement pour l'année financière en cours était de réduire les dépenses de un milliard, le ministre y est allé ensuite de quelques suggestions sur la façon dont il accomplirait ces réductions. Par exemple, il a dit que des sociétés et organismes de la Couronne allaient être privés de $350 millions et il a mentionné Petro-Canada, la Banque fédérale de développement, la Bourse fédérale d'hypothèques et la Société du crédit agricole.

Quand le ministre a fait cette déclaration lundi soir, sans doute ignorait-il que le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien), quelques semaines plus tôt, nous avait fourni une répartition détaillée des crédits prévus dans le budget de novembre au poste des avances aux sociétés et autres organismes de la Couronne. J'aimerais signaler aux députés que lundi soir, le ministre n'a mentionné qu'une société ou organisme de la Couronne dont il avait été question dans l'exposé des dépenses que le ministre avait fait en novembre dernier.

Effectivement le ministre fait erreur lorsqu'il nous dit qu'il réduit de 350 millions de dollars les crédits destinés à la Société Petro-Canada, à la Bourse fédérale des hypothèques et à la Banque fédérale de développement car les prévisions budgétaires de novembre 1974 ne prévoyaient absolument aucune avance pour ces sociétés de la Couronne.

Nous avons demandé au ministre des Finances, au président du Conseil du Trésor et au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au comité, si on prévoyait un certain montant dans les prévisions budgétaires pour la Société Petro-Canada et tous trois ont répondu l'ignorer. Mais lorsque nous avons pressé le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de nous dire au juste quand il prévoyait avoir besoin du 1.5 milliard de dollars pour la Société, sans intérêt, soit dit en passant, il a fini par nous dire qu'il aurait besoin, pour l'année en cours, de seulement un million de dollars. Ce million fait-il partie des 350 millions que le ministre des Finances compte supprimer? Si oui, alors j'estime que le ministre doit une explication à la Chambre; qu'il nous dise d'où viennent les autres 349 millions de dollars dont il parle.

A propos de cette société pétrolière, je signalerai aux députés que le gouvernement a l'intention de verser à Petro-Canada une somme de 1.5 milliard de dollars exempte de toute redevance à la trésorerie, ne portant aucun intérêt et ne rapportant aucun dividende. Si ce montant était prêté à 10 p. 100 d'intérêt, il donnerait un revenu de 150 millions de dollars par an. Voilà la taille de la subvention que le gouvernement accordera à Petro-Canada, si on lui permet de donner suite à cette proposition.

Je mentionne cela, car à mon avis la question des priorités est en cause. Cette somme franche de 1.5 milliard sera-t-elle utilisée par Petro-Canada aussi bien qu'elle pourrait l'être par d'autres entreprises au profit des Canadiens? Par exemple, si le gouvernement suivait la même politique à l'égard de la Société du crédit agricole dont le ministre a parlé dans son budget, cela signifierait que les agriculteurs d'un bout à l'autre du Canada qui empruntent de cette société obtiendraient leurs prêts presque sans intérêt au lieu de payer l'intérêt de 7 ou 8 p. 100 qui est actuellement exigé.

Si le gouvernement appliquait la même formule que celle qu'il compte appliquer à l'égard de Petro-Canada, les gens qui emprunteraient de la Banque fédérale de développement, à laquelle le ministre a aussi fait allusion, pourraient obtenir des prêts à un taux d'environ la moitié de celui qu'ils doivent acquitter à l'heure actuelle.

Si le gouvernement appliquait cette même politique à l'égard de la SCHL, cela signifierait à peu près 20 p. 100 de réduction des intérêts que paient ceux qui détiennent des hypothèques de cette Société.

Si j'ai parlé de Petro-Canada, et je compte y revenir plus tard, c'est parce que je crois que le versement proposé de 1.5 milliard de dollars est mal avisé, car cet argent pourrait être utilisé à meilleur escient. Pensez à ce qu'on pourrait faire avec une telle somme pour atténuer les embouteillages de la circulation dans certaines de nos régions urbaines, pour aider à la viabilisation des fonds de terre en vue de la construction de maisons, c'est-à-dire à la construction de réseaux d'égout, à l'adduction d'eau et à d'autres travaux de ce genre, qui représentent un si lourd fardeau financier pour nos municipalités en ce moment. J'aurai encore beaucoup à dire à ce sujet plus tard.

Pour revenir à la taxe sur l'essence, elle est dure et vise à percevoir des revenus supplémentaires des consommateurs déjà surtaxés par le gouvernement fédéral. Elle frappera malheureusement les pauvres plus durement que les relativement riches, pourtant je prétends que du point de vue administratif, c'est là une impossibilité. La façon dont le ministre a parlé lundi soir de l'application de la taxe nous porte à nous demander comment il est possible avec le moindrement de justice de distinguer entre ceux qui paient et ceux qui ne paient pas.

Le ministre a exprimé le désir de freiner les dépenses. Il vaudrait mieux qu'il les comprime davantage et qu'il renonce à la taxe. J'ai déjà signalé que les dépenses du gouvernement ont fait un bond de 99.5 p. 100 au cours des 40 derniers mois. Pour comprendre pourquoi l'augmentation est aussi considérable, il suffit de signaler que les frais d'administration des services mêmes du ministre ont grimpé de 120 p. 100 au cours de la même période. J'insiste sur le fait qu'il s'agit seulement des frais d'administration qui n'ont rien à voir avec le service de la dette ou quoi que ce soit dont s'occupe le ministère des Finances. Le ministre n'est pas le ministre de l'austérité, il sert simplement de couverture à ses collègues prodigues du cabinet.

J'aimerais mettre une autre chose au point. A l'occasion de budgets précédents, le ministre a parlé sérieusement de radier une partie de la population de la liste de contribuables. Dès 1972, le ministre a dit: «Nous avons rayé les noms d'un million de contribuables de la liste». Je dois signaler que le ministère du Revenu est en train de rattraper le ministre des Finances, puisque nous prenons maintenant connaissance des statistiques fiscales réelles au sujet du nombre des contribuables canadiens. Vérifier la déclaration du ministre ne va pas sans intérêt. Je le répète, il a dit en 1972 qu'il avait rayé un million de noms de la liste des contribuables; en 1973, il a dit qu'il en avait retranché 750,000 autres. Voici les faits: en 1971, le Canada comptait 7.3 millions d'habitants qui versaient des impôts sur le revenu.

M. Stanfield: Des impôts sur le revenu des particuliers?

[M. Stevens.]

M. Stevens: Oui, sur le revenu des particuliers. En 1972, au lieu d'avoir un million de contribuables en moins, il y en avait 700,000 de plus. En 1973, il y en avait encore 400,000 de plus. Ainsi, au lieu d'enlever 1,750,000 personnes de la liste des contribuables, le ministre et son prédécesseur ont réussi pendant la période pour laquelle nous avons des statistiques, à ajouter 1.1 million de contribuables à la liste. On prévoit maintenant que près de 10 millions de Canadiens paieront des impôts cette année au lieu de 7.3 millions l'année avant l'entrée en fonction du ministre.

● (1550)

M. Turner (Ottawa-Carleton): Il y a un million de travailleurs de plus.

M. Stevens: En outre, le ministre prétend qu'il a réduit l'impôt des contribuables, alors que nous constatons que chaque année le montant d'impôt versé par chaque contribuable a augmenté et que le nombre de contribuables a également augmenté.

Le ministre a parlé plusieurs fois de recycler les fonds. Peut-être a-t-il également recyclé les contribuables. Il les biffe de la liste des contribuables au début de l'année pour les y réinscrire à la fin de l'année.

J'ai parlé des taux d'intérêt élevés et du fait que les taux ordinaires étaient actuellement de 11¾ p. 100. Nous croyons que la structure des taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires fait simplement partie d'une politique nationale globale en faveur de taux d'intérêt élevés. Nous demandons à tous les députés pourquoi les locataires et les propriétaires de maisons doivent porter le fardeau de la politique du gouvernement en ce sens. S'il est dans l'intérêt national d'avoir des taux d'intérêt relativement élevés, et ils le sont certainement par rapport au reste du monde, pourquoi devrait-ce être l'industrie du logement, qui est dans une impasse comme le ministre d'État aux Affaires urbaines le reconnaîtra certainement et où règne un taux élevé de chômage, qui en fasse les frais. Et si l'industrie a connu une dégringolade, c'est bien à cause de la politique du gouvernement.

La politique du gouvernement, ou plus exactement son absence de politique, témoigne d'une indifférence totale pour les pauvres, pour les retraités et les autres personnes à revenus fixes. Le gouvernement a la passion du pouvoir. Le pouvoir et rien d'autre. On en a la preuve depuis le début de la législature en cours. Les ambitions personnelles sont au premier plan, et c'est à des millions de Canadiens qu'on demande de payer la note, surtout aux pauvres et aux consommateurs.

J'ai déjà parlé du gonflement exagéré de la masse monétaire. Lundi soir, le ministre refaisait la même déclaration. Il n'a pas l'intention, disait-il, de recourir à des mesures fiscales et monétaires brutales pour mater l'inflation. J'estime qu'il n'est pas besoin de mesures fiscales et monétaires brutales. Ce qu'il aurait dû faire, ce qu'il faudra bien qu'il finisse par faire, c'est d'appliquer une politique fiscale et monétaire sensée. Si le ministre ne se réveille pas pendant qu'il occupe le portefeuille des Finances, s'il n'arrête pas d'avilir la monnaie, nous risquons un effondrement complet de notre régime libre. Si la situation internationale le préoccupe comme il le dit, pourquoi, je le répète, ne hausse-t-il pas le ton contre ces éléments néfastes de la conjoncture internationale qu'il rend vaguement responsables de nos ennuis?

J'ai déjà souligné que le gouvernement a grossièrement abusé de la planche à billets. J'irai même jusqu'à dire que c'est un gouvernement de papier. Il a imprimé plus de dollars que n'importe quel autre gouvernement. En fait, il a émis plus de billets que tous les gouvernements antérieurs mis ensemble. Le gouvernement dirigé par le premier ministre actuel (M. Trudeau) en est rendu au point, comme nous le savons bien tous, que non content de semer le papier à tous vents, il veut laisser COJO tirer parti de la Monnaie en lui octroyant l'excédent du prix de revient des pièces sur leur valeur nominale. Peut-être pourrons-nous examiner d'un peu plus près en comité cette question du COJO.

J'ai principalement traité des questions intérieures. En ce qui concerne les affaires étrangères, le gouvernement n'est même pas un tigre de papier. Il serait plutôt une colombe de papier. Les membres du gouvernement parlent de paix, alors qu'ils cherchent à faire des profits en vendant les réacteurs nucléaires à tout venant.

En ce qui concerne l'inflation, il importe de signaler qu'en toutes occasions les membres du gouvernement parlent de soulager de ses effets ceux qui pourraient en souffrir. Selon nous, c'est peu. C'est peu que de soulager les gens après les avoir mis soi-même dans le pétrin. C'est comme s'attendre à ce que la victime d'un agresseur remercie celui-ci s'il l'aide à se relever.

Nous avons souvent entendu le ministre préconiser des restrictions, mais ses collègues de cabinet semblent toujours l'emporter sur lui lorsqu'il s'agit d'imposer ces restrictions. Je vous demande, monsieur l'Orateur, quel ministre des Finances pourrait le tolérer? Quel ministre des Finances pourrait tolérer qu'une majorité de ses collègues au sein du cabinet l'emporte toujours sur lui? Tout autre ministre des Finances aurait remis sa démission. J'ai dit que les dépenses du gouvernement actuel ont augmenté de 99.5 p. 100. Comme l'un de mes collègues l'a mentionné, la réclame publicitaire du savon Ivory laisse entendre que ce savon est pur à 99.41 p. 100; c'est pourquoi il flotte. Le ministre des Finances fait mieux. Ses propos sont du vent. Mais si le ministre flotte, le pays sombre.

Je suis désolé de constater que le ministre ne porte pas son gilet aujourd'hui. La vérité, c'est que notre ministre des Finances sert de façade aux plus gros dépensiers que le Canada ait jamais eu à sa tête. Le ministre a pour fonction de calmer les hommes d'affaires, les économistes et tous ceux qui se préoccupent de l'état de notre économie. Ils lui disent de prêcher la modération, alors qu'eux, à l'arrière, vont délibérer avec leurs spécialistes sur la façon dont ils peuvent faire plus de dépenses ou accorder à ces spécialistes des contrats d'étude plus alléchants. C'est pourquoi nous déclarons qu'il y a des centaines de millions de dollars d'honoraires d'experts-conseils, de frais d'impression, de publicité et d'autres frais semblables qu'on aurait pu retrancher des dépenses du gouvernement. Mais le ministre des Finances n'en a rien fait.

● (1600)

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Si l'on en juge d'après ce qu'il a fait jusqu'ici, le ministre ne préconise pas la modération. Une augmentation de 120 p. 100 de ses propres frais administratifs dans l'espace de 40 mois ne ressemble certainement pas à de la modération. En bon avocat, il essaie simplement d'exposer ses arguments en semblant prêcher la modération, tout en sachant qu'il encourage les dépenses, l'inflation et le manque de modération à tous les niveaux du gouvernement.

Nous devrions mettre fin à cette mascarade. J'exhorte les ministériels à exercer des pressions sur leurs maîtres afin qu'on cesse d'agir de façon irréfléchie comme on le fait depuis plusieurs années. De nombreux ministériels, et je les en félicite, m'ont dit en privé qu'ils sont eux aussi troublés par la façon dont le gouvernement conduit les affaires économiques du Canada.

M. Lefebvre: Quelle blague!

M. Stevens: Si c'est vrai, je les exhorte à prendre la parole à leur caucus et à dire au ministre des Finances ce qu'ils pensent de son programme économique, à dire au premier ministre ce qu'ils pensent de la conjoncture économique et, s'ils ne peuvent obtenir de résultats, je leur recommande de dire ce qu'ils pensent à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Mieux encore, ils pourraient venir de ce côté-ci de la Chambre et nous pourrions gouverner le pays de façon plus sérieuse.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Lundi soir, j'ai trouvé curieux que le ministre ne dise pas grand-chose des entretiens en vue d'en arriver à un consensus. Il semble que ces entretiens aient fait long feu et que nous n'entendrons plus beaucoup parler du programme de restriction volontaire. Pendant les huit mois au cours desquels ces entretiens ont eu lieu, dans quelle mesure ont-ils contribué à attiser l'inflation au Canada?

Comment peut-on espérer discuter avec des gens qui se déclarent en faveur de contrôles obligatoires, qui font tout un plat de la situation de l'économie mais qui n'essaient pas de consolider leurs positions en matière de prix et de salaires? L'expérience n'a guère été heureuse, et je pense que le ministre et le premier ministre doivent à cet égard fournir d'autres explications à la Chambre sur ce qu'ils projettent de faire en matière de contrôle à l'avenir. Ils paraissent pusillanimes. Ils préconisent des contrôles bénévoles, mais non des contrôles obligatoires. Si ces contrôles sont nécessaires, le gouvernement devrait avoir le courage de les imposer, non pas simplement d'en parler.

Qu'est-il advenu de l'idée du ministre: combattre l'inflation par un accroissement de l'offre? J'avais oublié combien de fois le ministre avait repris cet argument dans ses budgets précédents mais je l'ai constaté en les relisant. L'arme efficace de la lutte contre l'inflation, c'était l'accroissement de l'offre. Mais qu'est-il arrivé? Au moment où le ministre s'est présenté devant les premiers ministres et leur a fait part de ses projets pour combattre l'inflation, j'ai remarqué qu'il n'avait pas mentionné l'accroissement de l'offre.

Il leur a dit qu'il n'avait que trois options: l'une était ce qu'il a appelé une politique fiscale et monétaire très restrictive, solution qu'il a écartée; la deuxième, des contrôles volontaires; et, la troisième, des contrôles obligatoires. Si faut en croire le ministre, force est de constater qu'il n'a pas encore aujourd'hui de programme concernant l'offre. En somme, il n'a pas élaboré de programme pour mater l'inflation bien que celle-ci puisse bien se révéler l'ennemi permanent avec lequel nous devrons compter.

A cet égard, je ne doute pas un instant que le ministre ait suivi de très près les conseils de la Chambre de Commerce du Canada. Si l'on se réfère au mémoire que la Chambre de Commerce du Canada a présenté avant l'exposé budgétaire en mai 1975, on constate que le ministre a suivi bon nombre de ses recommandations. Je ne sais pas si le ministre a remarqué qu'à la page 5 du mémoire, la Chambre de Commerce estime que le déficit sera de l'ordre de 3.7 milliards. En somme, c'est à peu près 700 millions de plus que le déficit envisagé par le ministre en novembre. Je rappelle aux députés que le déficit prévu par le ministre dans son exposé de lundi soir est de l'ordre de 5.3 milliards.

Je vais faire consigner au compte rendu un extrait d'un mémoire présenté par la Chambre de commerce du Canada avant le dépôt du budget:

Au point de vue du contrôle monétaire, si le gouvernement fédéral accroît sa prévision globale de caisse au-delà des 3.7 milliards de dollars actuellement projetés pour 1975-1976, voici quelles pourraient en être les conséquences:

a) Les épargnes en dollars canadiens des particuliers connaîtraient une hausse plus prononcée que la prévision que nous en avions faite à 17.3 p. 100.

b) La masse monétaire s'accroîtrait également au-delà de notre prévision actuelle de 13.9 p. 100 puisqu'une bonne partie du financement additionnel devrait se faire au moyen de billets du Trésor, ce qui serait hautement inflationniste.

c) Au lieu de tenir une campagne relativement modeste d'achat d'obligations d'épargne du Canada, le gouvernement fédéral devra peut-être encore une fois émettre des obligations pour un montant considérable s'il veut éviter des pressions indues sur les marchés financiers. Cela pourrait se révéler défavorable à long terme.

En somme, cette mesure pourrait donner lieu à des taux d'intérêt plus élevés, à une croissance supérieure de la masse monétaire et à une inflation accrue.

Ce serait certes une conséquence déplorable du présent budget s'il devait aggraver l'inflation.

J'en viens maintenant aux propositions précises que nous de l'opposition officielle aimerions énoncer. D'abord, nous estimons qu'on pourrait réduire les dépenses du gouvernement de beaucoup plus que le ministre ne se propose de le faire.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: En nous fondant sur les réductions qu'il propose, nous sommes d'avis que nous pourrions adopter certaines politiques et réduire certains impôts. C'est dans ce sens que nous allons exhorter le ministre au cours du débat. Premièrement, nous voulons que la taxe de 350 millions de dollars, soit la taxe de 10c. le gallon d'essence, disparaisse.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Il est inadmissible de demander aux automobilistes canadiens d'assumer les frais des subventions aux produits énergétiques au Québec et dans les provinces Atlantiques. Notre parti . . .

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Notre parti a toujours appuyé le principe d'un seul prix pour tous les Canadiens; les subventions que suppose cette politique doivent être imputées non pas aux automobilistes mais au Trésor national.

Des voix: Bravo!

● (1610)

M. Stevens: Il est inadmissible que le fardeau de cette taxe tombe surtout sur le dos des travailleurs et nous comptons nous y opposer de toutes nos forces.

[M. Stevens.]

Monsieur l'Orateur, au lieu des tours de passe-passe du ministre pour réaliser des réductions de dépenses imaginaires, il existe suffisamment de possibilités de diminuer les dépenses qui permettraient de lancer un programme de 250,000 mises en chantier par an au cours des prochaines années. Le ministre n'a jamais prévu assez de fonds pour l'industrie de la construction de logements; nous proposons de renflouer les programmes existants qui se sont déjà révélés inefficaces. Le ministre a annoncé des crédits de 200 millions de dollars pour le budget actuel du logement et il ne prévoit que 125 millions de dollars pour l'année financière en cours; c'est absolument insuffisant. Si un secteur de notre économie a besoin d'être stimulé, c'est bien celui de la construction domiciliaire.

La construction d'un nombre suffisant de logements permettrait de réduire l'inflation et procurerait de l'emploi aux dizaines de milliers de Canadiens qui chôment. C'est pourquoi nous allons insister pour que les particuliers puissent déduire de l'impôt sur leur revenu les intérêts supérieurs à 8 p. 100, jusqu'à concurrence de $1,000 par propriétaire de maison.

Nous pensons également que le gouvernement devrait mettre en œuvre immédiatement un programme visant à subventionner les hypothèques à l'égard des mises en chantier, afin d'assurer que les intérêts hypothécaires sur les nouvelles maisons et les nouveaux appartements n'excèdent pas 8 p. 100.

En bref, si le gouvernement fédéral tient à ce que les taux hypothécaires au Canada soient de 11 ou 12 p. 100, il est injuste de demander aux propriétaires de maisons de supporter le gros de ces frais. Il faudrait instaurer un programme de subventions qui verrait à ce que le remboursement des intérêts en sus de 8 p. 100 aux prêteurs privés soit subventionné par le Trésor fédéral. Grâce à ce programme, pourraient se manifester des dizaines de milliers d'acheteurs éventuels touchant des revenus leur permettant de rembourser les emprunts hypothécaires, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Non seulement il faut faire en sorte que les acheteurs éventuels aient des revenus suffisants pour acheter une maison, mais il faut aussi accroître le capital offert sur le marché des prêts hypothécaires. Nous comptons insister auprès du gouvernement pour qu'il accorde des crédits d'impôt sur le revenu des investissements à l'égard des certificats délivrés par des sociétés garantissant que ces investissements servent au financement des hypothèques. Ces crédits d'impôts constitueraient un avantage fiscal pour l'acheteur de ces certificats. De cette manière, des centaines de millions de dollars qui ne seront pas placés en prêts hypothécaires resteraient investis de la même façon à l'avenir.

Le gouvernement devrait replacer—en commençant par le milliard et demi de dollars qu'il a investi dans Petro-Can—500 millions de dollars, en trois ans, dans une caisse spéciale d'expansion des services municipaux. Avec la collaboration des provinces, nous pourrions verser ces 500 millions de dollars aux municipalités pour viabiliser de vastes étendues de terrain. On aiderait ainsi les municipalités à installer les égouts, le service d'eau et les autres services nécessaires, pour viabiliser davantage de terrains à bâtir.

Cela dit, monsieur l'Orateur, j'aimerais souligner encore une fois—nous pourrions préciser davantage si le ministre le désire—qu'à notre avis, les dépenses pourraient être restreintes de façon à compenser non seulement la réduction de taxe sur l'essence dont j'ai parlé tantôt, mais aussi à financer les programmes propres à favoriser la construction résidentielle dont j'ai également parlé tantôt. Nous estimons qu'il est possible de réduire les dépenses non seulement en ce qui concerne ces deux postes, mais aussi de réduire le déficit de trésorerie et le déficit budgétaire que le ministre a annoncés lundi dernier.

Nous estimons que l'approche que nous proposons est sérieuse et qu'elle fera echec à l'inflation. Tous les Canadiens soucieux de voir les gouvernements faire preuve de plus de modération dans leurs dépenses l'accueilleront sans doute avec plaisir. Elle apportera surtout un allégement au consommateur canadien que le ministre a accablé de charges et d'impôts lundi soir.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais proposer, avec l'appui du député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner):

> Qu'on supprime tous les mots après «Que» en les remplaçant par ce qui suit:
>
> ... la Chambre déplore l'échec du budget du gouvernement au chapitre de l'inflation et du développement d'une économie saine; et regrette en particulier l'injustice sociale causée à la fois par l'impôt de 10 cents sur l'essence et le manque d'action nécessaire pour encourager l'approvisionnement de logement à un coût raisonnable pour les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je ne saurais imaginer pire budget que celui présenté à la Chambre des communes lundi soir dernier.

● (1620)

Le Canada avait besoin de toute urgence d'un budget qui fasse obstacle à l'inflation et réduise le chômage, les deux ayant atteint des sommets sans précédent. Le ministre, je ne sais trop par quel procédé métaphysique, a abouti à l'opposé. Les mesures qu'il propose vont en effet accroître et favoriser davantage l'inflation.

La plupart des pays occidentaux ont essayé de se tirer de la «stagflation». Aux prises avec un dilemne, ils doivent trouver le moyen de réduire le chômage sans aider l'inflation, ou vice versa. Seul le gouvernement canadien a réussi le tour de force économique de favoriser à la fois le chômage et l'inflation. Un génie malfaisant, que je serais tenté de nommer, a imposé sa loi au ministère des Finances. Ce sont néanmoins le ministre des Finances (M. Turner) et ses collègues du Cabinet, et non pas un quelconque fonctionnaire, qui doivent assumer toute la responsabilité pour cette aberration qu'ils appellent un budget.

Quelles seront les répercussions du budget sur le chômage et l'inflation? Au lieu de maintenir les prix du pétrole et du gaz naturel à leurs niveaux actuels, le budget ne se contente pas de hausser le prix de l'un et de l'autre, il ajoute encore une taxe d'accise. Par suite de ces mesures, tous les Canadiens verront leur indice personnel du coût de la vie grimper de deux points. Sans doute le ministre en a-t-il été prévenu par ses hauts fonctionnaires. Ensuite, le budget va accroître le chômage de .5 p. 100. Enfin, il va ralentir encore davantage la croissance de notre économie au cours de la prochaine année. Je suis sûr que le ministre en a déjà été prévenu par ses fonctionnaires. Notre croissance est déjà nulle; elle ne saurait diminuer davantage.

On prévoit que, par suite de ce budget, la note de nos dépenses d'énergie atteindra quelque 2 milliards de dollars. Ce sont les gens qui sont obligés de se rendre au travail en voiture, qui n'ont pas d'autre moyen de déplacement à leur disposition, qui devront porter une bonne part du fardeau. Puisqu'ils ne sont pas libre d'opter pour la préservation des ressources énergétiques, ils devront se contenter de moins d'argent pour se payer les nécessités de la vie. De même, la plupart des Canadiens ne sont pas libres devant la nécessité de chauffer leurs foyers en hiver. Ils doivent utiliser du fuel ou du gaz à n'importe quel prix. En fait, les gens vont constater que leur compte de chauffage augmente au moment même où les fabricants hausseront les prix de leurs produits destinés à la consommation afin de compenser pour la hausse des prix des combustibles. En somme, les Canadiens vont perdre sur les deux tableaux, et beaucoup. Beaucoup seront touchés encore plus durement.

Les premières estimations des répercussions sur le monde du travail révèlent qu'environ 15,000 emplois seront perdus en Ontario seulement à cause de la majoration du coût de l'énergie. On peut s'attendre à ce que les Maritimes, où le chômage semble déjà devoir toujours rester entre 10 et 12 p. 100, soient encore plus durement touchées. C'est le premier ministre Regan lui-même qui l'a dit au cours des dernières 24 heures.

S'il y avait la moindre chance que ces restrictions imposées aux secteurs les plus vitaux de l'économie produisent plus d'emplois, mon parti pourrait dire qu'à son avis un rajustement temporaire pourrait être valable. Mais il est on ne peut plus clair que notre taux de croissance déjà négatif accusera un sérieux recul par suite de ces mesures. J'ai déjà dit que nous pourrions compter un million de chômeurs l'hiver prochain. Ces propositions budgétaires en font une quasi-certitude.

Et où va se retrouver tout l'argent que les gens ordinaires perdent par suite de la hausse des prix? Eh bien, une estimation préliminaire révèle que les compagnies d'énergie récolteront quelque 350 millions de dollars par année suite aux seules augmentations de prix. On s'imagine que cet argent va servir à d'autres travaux de prospection et de mise en valeur de nouvelles sources d'énergie. Absolument rien ne nous le garantit. En fait, certains dirigeants de l'industrie l'ont reconnu, il y a à peine quelques heures, à la radio.

Comme ils l'ont fait bien des fois par le passé, les libéraux ont donné des millions aux compagnies pétrolières et leur ont suggéré, simplement suggéré, de s'en servir pour le bien public. En répondant au chef de l'opposition (M. Stanfield) et au député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) à la Chambre, le ministre des Finances a clairement indiqué cet après-midi que les compagnies pétrolières ne sont pas obligées de consacrer ces 350 millions de dollars supplémentaires par année à d'autres travaux de prospection. En fait, d'après les journaux de ce matin, un dirigeant d'une compagnie pétrolière veut voir le prix de l'essence monter à $1 le gallon. La première réaction des grands du pétrole face aux millions de dollars de gains que le présent budget leur octroie bénévolement est que les gains ainsi réalisés ne sont pas suffisants. Ils ont besoin d'encore plus d'argent à dépenser, mais il ne faudrait pas leur imposer de le dépenser pour de nouveaux travaux de mise en valeur des ressources.

En 1972, le Nouveau parti démocratique a trouvé à appeler ces sociétés des quêteux en Cadillac. Après la dernière manche du match qui s'est joué lundi soir, le pointage est: les quêteux, 360 millions de dollars; le public, zéro.

Le budget vise à freiner l'inflation en imposant aux Canadiens qui ont un revenu moyen ou inférieur à la moyenne une taxe malhonnête, dissimulée et louche, et j'utilise ces mots délibérément; il le fait sous le prétexte de modifier le programme d'assurance-chômage. Cette drôle de taxe rapportera environ 350 millions de dollars cette année. Et si, selon le nouveau niveau de référence prévu, le gouvernement décide d'assumer les frais du chômage au-delà d'un niveau de 6 p. 100 au lieu du niveau actuel de 4 p. 100, l'année prochaine, les recettes pourraient s'élever à environ 550 millions de dollars. Monsieur l'Orateur, il est tout simplement impossible d'imaginer un système d'imposition plus régressif et il serait impossible de l'appliquer au Canada à l'heure actuelle.

Le budget fait dériver toute l'augmentation des frais des soins hospitaliers et médicaux sur les provinces, ce qui rend beaucoup trop lourd le fardeau fiscal des provinces pauvres et de leurs habitants. Ces provinces seront incapables de maintenir les programmes qui existent déjà dans ces domaines et il sera presque impossible, même pour les provinces les plus riches, d'étendre les programmes actuels et d'innover dans le domaine des soins médicaux et des maisons de repos. On a commencé à fournir des services de ce genre à Toronto récemment. Il est donc probable que bon nombre de provinces devront fixer des taux très élevés pour décourager la clientèle, réduire les services ou imposer des impôts régressifs. Aucune mesure ne pourrait nuire autant à la fois à l'établissement d'une norme minimale de soins médicaux pour tout le pays et à l'unité nationale.

Le budget n'offre presque rien aux trois millions de Canadiens qui ont besoin de logement. Au lieu de doubler l'objectif actuel de 210,000 unités de logement et de le fixer à plus de 400,000 au moyen d'un programme accéléré, le gouvernement veut se servir du budget pour étendre les programmes d'encouragement actuels dans le secteur privé. Ces programmes ont manifestement échoué cette année. Les propositions budgétaires entraîneront la construction d'au plus 8,000 unités de logement supplémentaires. C'est tout ce que le gouvernement a l'intention de faire relativement à la crise du logement à laquelle le premier ministre (M. Trudeau) a fait allusion avant les dernières élections.

Le ministre a déclaré dans son exposé budgétaire que les réclamations salariales actuelles des travailleurs canadiens sont la cause de nos problèmes commerciaux; mais aucune preuve ne vient étayer cette opinion et aucun économiste canadien n'y souscrit. Les tableaux déposés par le ministre lundi soir ne donnaient aucune comparaison des taux de salaire par secteurs, comparaison qui est indispensable pour prétendre que l'importance des majorations de salaire au Canada nuit à notre commerce avec les États-Unis. Je soutiens que cette négligence à fournir des comparaisons par secteurs n'est pas fortuite. Si le ministre avait fourni ces tableaux, je prétends qu'il n'aurait pas pu démontrer que les hausses accordées aux travailleurs canadiens qui sont peut-être plus élevées que celles qui ont été accordées aux travailleurs américains ont fait du tort à notre commerce.

Le ministre n'a pas fourni de données statistiques pour étayer la thèse que lui et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) soutiennent depuis quelques mois.

M. Stanfield: Avec le premier ministre.

M. Broadbent: En effet, avec le premier ministre. La solution qu'offre le budget au problème du chômage, alors que nous avons déjà 700,000 chômeurs et que nous en aurons probablement un million cet hiver, serait risible si elle n'était pas si lamentable. On affecte 70 millions de dollars à la formation en cours d'emploi pour des emplois qui n'existent pas encore. On affecte 285 millions de dollars au programme d'initiatives locales qui fournira des emplois peu rémunérés à environ 20,000 personnes pendant deux ans. On consacre 25 millions de dollars au financement d'emplois pour seulement 1200 autres personnes pendant deux ans.

Les stimulants offerts au secteur privé, grâce aux nouveaux dégrèvements d'impôts, seront annulés par les réductions dans les programmes d'expansion également efficaces au sein des ministères fédéraux. Des millions sont soustraits du secteur public et donnés à titre de cadeaux aux sociétés privées, en supposant, et cela sans fondement, que les emplois perdus dans le premier secteur seront créés dans le second.

● (1630)

Le rapport récent qu'a fait le ministre sur les effets des dégrèvements d'impôt consentis aux sociétés qui représentent 1.8 milliard de dollars pour l'année 1973-1974, prouve nettement que de tels cadeaux ne sont qu'un gaspillage éhonté. Ces dégrèvements ne produisent pas les résultats que prétend le ministre. Les libéraux ne perdent jamais et les sociétés qui sont leur amies ne souffrent jamais tant qu'ils sont au pouvoir.

Le point à retenir dans ce débat, c'est que ce budget ne stimulera pas l'emploi. C'est la grande conclusion à en tirer. Rien ne condamne davantage ce budget que cette lacune à l'égard de l'emploi.

En somme, le budget est une cruelle déception, un salmigondis de fausses recettes ou de recettes incomplètes, qui manque totalement d'intérêt sur le plan moral ou intellectuel. Selon la rumeur, c'est peut-être le dernier budget du ministre actuel des Finances. Pour l'amour des Canadiens, j'espère qu'on dit vrai.

Je voudrais maintenant examiner en détail certaines des propositions budgétaires les plus alarmantes. Dans un budget rempli d'erreurs de politique, il y en a deux qui sont non seulement mauvaises pour cette année, mais qui ont également des répercussions profondes pour l'avenir du pays et de tous ses citoyens. Je veux parler des modifications au mode de financement des prestations d'assurance-chômage et des services médicaux et hospitaliers.

Voyons les modifications proposées au régime d'assurance-chômage. J'affirme avec le plus grand sérieux que non seulement cette proposition constitue en réalité une taxe immédiate, régressive et déguisée imposée à tous ceux qui cotisent au régime, et il s'agit ici de la majorité des travailleurs canadiens, mais elle sape à la base un principe fondamental de notre loi de l'assurance-chômage. En déterminant un taux fixe de chômage au-delà duquel le gouvernement devrait défrayer le financement des prestations d'assurance-chômage, on établirait un régulateur inhérent qui forcerait le gouvernement à prendre des mesures pour contenir le chômage. Cela a été reconnu par le ministre du Travail, le député de Verdun (M. Mackasey), quand le projet de loi a été mis à l'étude et adopté par la Chambre.

Au nom du parti néo-démocrate, j'ai alors dit, et je le répète, que contrairement à ce qu'a décidé le gouvernement, le taux aurait dû être de 3 p. 100 et non de 4 p. 100. Bien que le gouvernement n'ait aucunement prouvé que le taux de 4 p. 100 était bien «la moyenne à long terme», et je le défie de le faire maintenant, ce qui est grave, c'est qu'il abandonne totalement toute notion de taux fixe dans ce budget et qu'il renonce totalement à s'engager à financer le chômage au-delà d'un certain point à même les recettes générales. Le budget ne prévoit pas de norme. Il ne fait aucune mention du plein emploi. Et, surtout, le gouvernement ne compte rien faire pour contenir autant que possible le chômage.

M. Stanfield: C'est cela la modération.

M. Broadbent: C'est exact. Comme le dit le chef de l'opposition (M. Stanfield), c'est ainsi que le gouvernement conçoit la modération. On va ni plus ni moins demander aux travailleurs canadiens d'assumer presque tous les frais dus aux périodes cycliques de chômage en augmentant sans cesse le montant de leur cotisation alors qu'ils ne sont nullement responsables de la situation.

C'est une mesure vraiment rétrograde, qui non seulement modifie les détails de la loi actuelle, mais qui sape radicalement son principe de base. C'est révoltant. J'espère que l'ancien ministre du Travail, qui est actuellement ministre des Postes et qui est sorti de la Chambre lorsque le ministre des Finances a commencé à parler de l'assurance-chômage, participera au débat et nous dira ce qu'il pense d'un gouvernement qui a failli à sa promesse d'empêcher l'aggravation du chômage.

L'actuel ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras), dont la loi relève, doit certainement justifier cette nouvelle taxe rétrograde que tous les travailleurs doivent payer pour couvrir le coût du Régime. Il doit dire aux Canadiens pourquoi les travailleurs, hommes et femmes, devront payer davantage chaque année à venir simplement parce qu'en raison du chômage élevé de ces dernières années, le régime devra être financé dans une plus large mesure par les recettes fiscales en général. Il devra nous expliquer pourquoi il est juste qu'un régime dont le plafond des cotisations se situe actuellement à environ $8,300 des gains cotisables, si bien que ceux qui gagnent plus de $8,300 payent proportionnellement moins que ceux qui gagnent moins, assure le financement du chômage sur lequel le Canadien moyen n'a aucun contrôle. C'est absolument inadmissible.

Revenons-en maintenant au domaine de la santé. Tout comme les changements proposés au financement de l'assurance-chômage, les modifications apportées à la part fédérale du financement des frais médicaux représentent un revirement de la politique nationale. Le ministre des Finances a déclaré que le partage des frais hospitaliers et médicaux entre les gouvernements fédéral et provincial vise à fournir des services complets à tous les Canadiens, quel que soit leur revenu. En disant que cet objectif a été atteint depuis longtemps, le ministre fait là une autre affirmation contestable, à mon avis, mais je tiens surtout à insister vivement sur le fait que cette proposition budgétaire va saper les progrès réels réalisés dernièrement et empêcher toutes les provinces sauf les plus riches d'améliorer leur régime.

Quoique le ministre ait lui-même reconnu que la part fédérale du financement des frais médicaux et hospitaliers a augmenté de 19.9 p. 100 l'an dernier par rapport à 1973, il a arbitrairement déclaré dans le budget qu'au cours des trois prochaines années, le gouvernement fédéral limitera la hausse de ses contributions à 13 p. 100 la première année, 10½ p. 100 la deuxième et 8½ p. 100 la troisième.

D'où viennent ces chiffres? Les a-t-il sortis au hasard d'un chapeau? Pourquoi les impose-t-il aux provinces unilatéralement? Je ne connais pas les raisons qui ont inspiré sa décision, et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) ferait bien de nous les expliquer au cours du débat. Il n'est pas particulièrement désireux de participer au débat, paraît-il. Je comprends aisément pourquoi il ne tient pas à essayer de justifier l'injustifiable. Ce que je sais, ce sont les conséquences que ces mesures auront pour les provinces, pour la santé des citoyens et pour l'unité nationale.

Cela veut dire que les provinces pauvres ne parviendront pas à s'en sortir, que certaines d'entre elles devront réduire leurs services de santé déjà existants, que de nouveaux programmes de soins dentaires et de maisons de repos seront diminués ou éliminés complètement, que les provinces auront à imposer de nouvelles taxes et des frais prohibitifs. C'est aussi simple que déplorable: l'inégalité dans les soins ne fera que s'aggraver au Canada, pour ce qui est du traitement des malades. Le gouvernement libéral va à rebours de l'histoire sociale de notre pays. Je le dis bien sérieusement.

Une voix: Pourquoi parlez-vous ainsi?

M. Broadbent: Un libéral de l'arrière-ban me demande pourquoi je parle ainsi. La raison en est bien évidente. S'il n'a pas écouté ce que j'ai dit, il devrait se reporter aux déclarations faites par les premiers ministres provinciaux depuis 24 heures.

● (1640)

Ils estiment que les provinces et le gouvernement fédéral devraient se partager également le coût de tous les services de santé. Le gouvernement fédéral n'est donc pas le seul à vouloir supprimer des augmentations injustifiées. Mais lorsque le gouvernement libéral coupe arbitrairement les crédits et revient sur son engagement de payer les inévitables augmentations du coût des services de santé, il méconnaît gravement le désir légitime des provinces d'atteindre les objectifs fixés en commun; de plus, il montre qu'il est prêt à sacrifier, de façon délibéré, la santé des Canadiens—pour Dieu sait quels avantages.

Une voix: Foutaise.

M. Broadbent: Ce n'est pas de la foutaise. Lorsque la réalité ne plaît pas aux libéraux, ils sortent leur injures. J'espère que le député a autre chose à apporter que les paroles creuses qu'il se permet actuellement et qu'il participera utilement au débat par la suite.

J'en arrive maintenant au logement. Tout le monde reconnaît qu'il y a actuellement une crise du logement au Canada. Le premier ministre lui-même a employé ce mot—à Vancouver je crois, quatre jours seulement avant les élections. Les taux d'intérêt hypothécaires sont exorbitants; dans les villes, le terrain est inabordable et il y a pénurie de maisons. Il s'agit donc d'une crise très grave. S'il est un secteur qui exige une intervention du gouvernement, c'est bien celui-là. De plus, dans ce domaine, à l'encontre de certains autres, des mesures adéquates pourraient à la fois satisfaire les besoins de la population, combattre l'inflation et créer des milliers d'emplois.

Les Canadiens espéraient trouver dans l'exposé budgétaire de lundi des mesures énergiques montrant l'intérêt porté par le gouvernement à ce problème et les efforts d'imagination déployés pour régler la crise dont a parlé le premier ministre il y a un an. Ils n'ont rien trouvé de tout cela. Le ministre des Finances a simplement annoncé que la SCHL augmenterait ses dépenses de quelque 200 malheureux millions de dollars, tout juste suffisants pour construire 8,000 maisons. Rien d'autre pour la crise. Cette somme ne permettra même pas au gouvernement d'atteindre l'objectif annuel, extrêmement bas, de 210,000 maisons.

De plus, le gouvernement envisage de recourir exactement aux mêmes programmes qui sont cause de la situation actuelle: augmentation des subventions aux prêteurs et multiplication des stimulants financiers destinés aux promoteurs—autant de mesures qui se sont soldées par un échec.

Lorsque le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) a présenté au début de l'année son projet de loi relatif à ces questions, le nouveau parti démocratique l'a prévenu que ces mesures n'obtiendraient pas l'effet escompté et nous avons voté contre. Lorsqu'il a déclaré que ces mesures attireraient un milliard de dollars du privé dans le secteur du logement, nous lui avons répondu qu'il se trompait. L'événement lui a donné tort, et il l'a récemment reconnu publiquement. Comme toujours, les capitaux se placent là où les profits sont le plus élevés, dans les centres commerciaux, les hôtels de luxe, les immeubles à bureaux ou les comptoirs à hamburgers de Harvey's. Par rapport à la même époque de l'an dernier, les capitaux privés investis dans la construction résidentielle sont en baisse d'environ 20 p. 100.

Les 200 millions ajoutés au budget de la SCHL ne vont porter son total qu'à 1.6 milliard environ pour l'année. Il y a huit ans, la Société avait un budget de 1.5 milliard, c'est-à-dire presque autant à une époque où le logement était infiniment moins cher qu'aujourd'hui. Je prie les députés de bien écouter les chiffres qui suivent. Ils pourront ainsi connaître l'urgence que le gouvernement attache vraiment à la question du logement.

En 1967, 14.3 p. 100 du budget total de l'état étaient consacrés au logement. Et aujourd'hui, au cœur de la crise décrite par le premier ministre et admise par le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, qu'est devenu ce pourcentage? Je répète qu'il était de 14.3 p. 100 en 1967. A-t-il doublé depuis lors? A-t-il au moins augmenté notablement? Non, monsieur l'Orateur. Il est tombé à 5.4 p. 100.

M. Benjamin: Quelle honte!

M. Broadbent: Faut-il s'étonner de la crise du logement? Il est évident que cela n'inquiète guère le gouvernement.

Dans le débat sur l'Adresse en réponse et dans celui qui a suivi la présentation du budget de l'automne dernier, j'ai prévenu le gouvernement au nom de mon parti qu'il fallait intervenir immédiatement pour éviter une grave récession. Au cours des débats spéciaux de février et de mai, j'ai de nouveau pressé le ministre de présenter rapidement un nouveau budget pour contrer la menace de récession. Devant les derniers chiffres du chômage et de la production industrielle, c'est une bien piètre consolation que de pouvoir dire au gouvernement que nous l'avions prévenu.

Nous avons maintenant atteint un point de croissance négative et plus de 700,000 Canadiens sont en chômage. En réalité, nous sommes en pleine récession. On ne peut le dissimuler grâce à des affirmations évasives. Il y a plus de Canadiens sans travail aujourd'hui que jamais depuis la dépression et tous les Canadiens s'inquiètent de la persistance de l'inflation.

Comme je l'ai dit au début, le budget ne s'attaque à aucun de ces problèmes. Au contraire, il contribuera malheureusement à accroître à la fois le coût de la vie et le taux de chômage. Il nous aurait fallu un budget expansionniste et, dans la mesure du possible, il aurait fallu accroître les dépenses tant pour favoriser la création d'emplois que pour enrayer l'inflation. Ce ne sont pas là, comme certains voulaient nous le faire croire, des objectifs contradictoires.

Permettez-moi de souligner certains points précis.

Premièrement, en matière de logement, le ministre aurait dû modifier complètement son objectif pour le porter de 210,000 à 400,000 unités. Pour en arriver à ce chiffre, le gouvernement aurait dû accroître sensiblement ses propres dépenses. Il aurait dû également suivre l'exemple du gouvernement de la Colombie-Britannique et s'engager lui-même dans la construction domiciliaire. Il aurait dû agir immédiatement en modifiant la loi sur les banques en vue de diminuer les taux d'intérêt hypothécaire. De cette manière, monsieur l'Orateur, l'économie n'aurait eu à subir pour ainsi dire aucune pression inflationniste. Qui plus est, le ralentissement que connaît l'industrie du bois au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Colombie-Britannique, se serait atténué et les 20 p. 100 de chômeurs du bâtiment auraient trouvé un nouvel emploi. Loin d'exercer de nouvelles pressions inflationnistes sur la main-d'œuvre et les ressources, une telle mesure aurait tout simplement diminué la liste des prestataires de l'assurance-chômage.

Deuxièmement, il aurait fallu faire bénéficier les groupes à revenu moyen et faible d'une réduction d'impôt appréciable afin de compenser l'inflation et de stimuler la demande pour mettre fin à la stagnation économique. Au contraire, on nous propose une augmentation d'impôt déguisée et malhonnête, qui vise le contribuable moyen, par le biais de modifications apportées au règlement de l'assurance-chômage.

Troisièmement, il aurait fallu que le gouvernement s'engage publiquement à bloquer les prix du pétrole, mesure qui aurait bénéficié à la fois à l'industrie et à chaque famille canadienne. A la place, bien entendu, nous obtenons le contraire, c'est-à-dire une hausse de prix autorisée par le gouvernement et une taxe d'accise spéciale de 10c. le gallon.

● (1650)

Quatrièmement, le salaire minimum fédéral devrait être porté à $3 l'heure, ce qui est encore indispensable pour permettre aux personnes touchées de conjurer l'inflation.

Finalement, monsieur l'Orateur, dans le domaine de l'inflation et du chômage, le Canada a besoin d'un programme national d'expansion tenant pleinement compte de nos avantages à brève et à longue échéance. Notre indépendance virtuelle en matière de ressources pétrolières nous donne un véritable avantage sur les pays industriels du Marché commun et sur le Japon dans l'avenir immédiat, même si leur population est plus considérable et leurs marchés plus étendus. Nos vastes ressources naturelles nous procurent un avantage à longue échéance que nous partageons avec quelques rares pays.

Il faut que le gouvernement fédéral joue un rôle décisif et prépondérant dans la planification et la direction de l'économie canadienne. Le pouvoir privé ou celui des sociétés ne répond pas à nos besoins et ne développe pas nos possibilités en tant que peuple. Il est essentiel que le gouvernement national assume un rôle prépondérant pour déterminer toutes nos priorités économiques et sociales. En fin de compte, l'utilisation sélective et stratégique des investissements publics, de la propriété publique et des dépenses du gouvernement doivent être au cœur de tout plan national de développement, de l'objectif ultime à atteindre, soit le plein emploi, et de la lutte contre l'inflation galopante. Il faut prévenir les cycles de grande prospérité suivis de dépression et seule la planification économique sur le plan national peut permettre d'atteindre cet objectif.

Malheureusement, monsieur l'Orateur, seul le Nouveau parti démocratique s'est engagé à poursuivre une telle politique pour le Canada. Avec ce budget, les libéraux ont démontré une fois de plus qu'ils sont un parti livré à l'indifférence, lié au chômage et aux inégalités, aux idées folles, injustes et cruelles sur le plan économique, idées qu'ils ont mises en pratique par le passé et continuent d'appliquer aujourd'hui.

Je veux présenter un sous-amendement, monsieur l'Orateur. Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Qu'on modifie l'amendement en remplaçant le point final par un point-virgule et en y ajoutant les mots suivants:

«la Chambre regrette aussi l'injustice flagrante de la taxe déguisée et régressive qu'est, pour tous les hommes et femmes qui travaillent au Canada, la hausse des primes d'assurance-chômage, ainsi que la grave injustice que constitue la décision unilatérale du gouvernement fédéral de se dédire des engagements qu'il a pris avec les provinces au sujet du coût des services hospitaliers et médicaux.»

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire, en premier lieu, féliciter le ministre des Finances (M. Turner) du courage dont il a fait preuve pour prononcer son discours sur un budget qui est loin de répondre aux besoins des Canadiens et qui n'apporte pas de solution valable au problème majeur de l'inflation des prix et du chômage en général.

Le ministre des Finances a dit à la Chambre que la préparation de ce budget n'a pas été chose facile, et cela se comprend, surtout étant donné les outils usés dont il dispose pour pourvoir aux besoins monétaires de notre pays.

Au cours de la dernière campagne électorale, le gouvernement libéral a demandé à la population canadienne de lui donner un appui majoritaire pour qu'il puisse former une équipe solide pour faire face aux nombreux problèmes, entre autres, à l'inflation et au chômage. Un gouvernement majoritaire, disait-il, assurerait à notre pays une stabilité économique et la prospérité pour tous les Canadiens.

Le 6 mai 1974, le ministre des Finances avait présenté un budget comportant des éléments de solution beaucoup plus réalistes que les budgets de novembre 1974 et du 23 juin 1975. Cependant, il est important de rappeler que c'était alors sous la direction d'un gouvernement minoritaire, il se devait donc d'être plus sage et de faire preuve de compétence afin de s'assurer la confiance de la population face à une éventuelle élection générale.

Dommage, monsieur le président, que le gouvernement ne soit pas toujours minoritaire. Le Canada ne s'en porterait que mieux. La preuve en a été faite. Monsieur le président, le gouvernement est le docile serviteur de la dictature économique. C'est la haute finance qui commande, c'est elle qui dicte les politiques à suivre et cela toujours a été en fonction des profits à réaliser peu importe le petit peuple ou le peuple moyen qui doit en souffrir.

Les économistes ont préparé toutes sortes de plans et de rataplans qui ont été essayés par le gouvernement et qui n'ont donné que de piètres résultats. Il n'est pas nécessaire d'avoir la tête à Papineau pour réussir aussi bien qu'avec les formules de nos savants économistes qui orientent notre économie de périodes d'inflation aux périodes de chômage, et de périodes de crises économiques et de misère aux périodes d'abondance.

● (1700)

Il semble que le ministre des Finances (M. Turner) l'a compris, puisqu'il a dit, dans son discours, que l'économie de notre pays est trop importante pour qu'on la laisse entre les mains des économistes.

Les choix à faire se ramènent essentiellement à des décisions politiques utiles, et je l'approuve. Il appartient donc au Parlement, qui détient l'autorité suprême dans notre pays, de légiférer de manière à reprendre le contrôle de notre économie et de mettre la dictature économique à la raison.

L'an dernier, le président du Conseil d'administration de la Banque de Montréal tenait le même langage que le ministre des Finances en parlant du problème de l'inflation. Il disait qu'il était temps de prendre le taureau par les cornes et que seuls les élus du peuple avaient le pouvoir pour régler ce problème de l'inflation des prix.

Le ministre semble se consoler trop facilement en disant que l'économie des États-Unis est dans une plus mauvaise posture que la nôtre et que le chômage est de 2 p. 100 plus élevé chez nos voisins du Sud. Il est évident que la situation économique n'est pas meilleure aux États-Unis. C'est exactement le même système financier qui est en vigueur, il donne donc les mêmes résultats: les dettes publiques augmentent, de même que le service de la dette, il en est de même des impôts.

J'ai en main un extrait d'un article publié dans le journal *La Presse* de Montréal, en avril 1972, et qui en dit très long. Le journaliste écrit ceci:

Le pays le plus riche du monde est aujourd'hui . . . à sec. L'économie américaine a dépassé l'année dernière le cap des mille milliards mais les municipalités des vingt et une villes les plus importantes n'ont pas de quoi payer leurs policiers, leurs pompiers, leurs enseignants et leurs éboueurs.

On dit plus loin:

Le marasme économique et la hausse de l'indice de chômage n'empêchèrent point les prix de monter et l'inflation de suivre son cours. Pour ranimer l'économie, le président présenta trois budgets déficitaires: 80 milliards en trois ans. Ces mesures, et d'autres improvisations monétaires et fiscales, ne purent faire obstacle à la vertigineuse dégradation des services publics.

En terminant, on dit ceci:

Leurs dirigeants sont désemparés.

Les administrateurs des villes, des États, et le président lui-même le sont.

Où prendre l'argent pour colmater ces brèches? Augmenter la dette publique? Mais le paiement annuel de ses intérêts se chiffre déjà à 12 milliards de dollars, et constitue la troisième dépense publique en importance après la Défense et la Sécurité sociale.

Cela ressemble pas mal à chez nous.

Le président, le gouverneur, le maire qui y songerait, serait assuré d'être balayé comme un fétu de paille aux prochaines élections.

Dans les hautes sphères du pouvoir on prête pour la première fois l'oreille aux explications d'économistes radicaux. Les keynesiens se sont trompés, les monétaristes de Friedman se sont fourvoyés, M. Nixon est assez lucide pour s'en rendre compte. Les règles du libéralisme violées, les unes après les autres.

Cela se passe aux États-Unis, chez nos voisins. On récolte un peu les mêmes effets, parce que les causes se ressemblent énormément.

Monsieur le président, comme aux États-Unis, le gouvernement nous informe de sérieuses coupures dans les dépenses publiques en réduisant les crédits de certains ministères tels que ceux des Transports, des Travaux publics et de l'Environnement, du secrétariat d'État ainsi que de certaines sociétés de la Couronne. En ce qui regarde certaines sociétés de la Couronne, je suis bien d'accord, mais en ce qui concerne les ministères des Transports et des Travaux publics, et de l'Environnement, bien je pense qu'on a trop de choses à réaliser et qu'on devrait considérer que ces ministères-là ont des besoins plus considérables. Cela permettrait également de créer des emplois. Même dans la Fonction publique, il y aura une diminution des emplois. Par contre, le gouvernement demande au secteur privé de créer des emplois alors que dans le secteur public, on les restreint, sauf en ce qui concerne le personnel de l'Auditeur général qui sera augmenté afin de lui permettre de faire un meilleur travail dans le domaine des opérations financières de l'administration.

Il faut espérer qu'à l'avenir le gouvernement tiendra compte davantage des recommandations de l'Auditeur, et que cela permettra d'éviter le coulage des fonds publics. Je regrette que les fonctionnaires les moins bien rémunérés se voient refuser une augmentation de traitement. Je suggère donc au ministre de réviser cette politique afin de ne pas pénaliser cette catégorie de personnes qui, pour un certain nombre, doivent à l'heure actuelle occuper deux emplois pour pouvoir faire face à leurs obligations.

Quant à la réduction des dépenses dans les domaines de l'assurance-santé et de l'assurance-hospitalisation, je suis entièrement d'accord car depuis que ces services ont été étatisés, les coûts ont monté en flèche et le peuple se demande bien ce qui se passe dans ces domaines, alors que les services ne sont pas du tout meilleurs qu'auparavant. J'espère que les entretiens du ministre de la Santé avec ses homologues provinciaux sur ces questions apporteront des résultats satisfaisants, et qu'il en informera la Chambre sans délai.

Le ministre des Finances a informé la Chambre que des modifications seront apportées à la loi de l'assurance-chômage. J'espère que ces modifications ne seront pas de nature à pénaliser les travailleurs qui se trouvent temporairement sans emploi sans qu'ils en soient les responsables. Je suis en faveur de mesures incitatives au travail. Je crois que pour en arriver là le plus tôt possible, pour que la majorité des personnes valides soient au travail, et deviennent productives, il est urgent, d'adopter une loi par laquelle on assurerait un revenu minimum, et qu'en même temps il serait permis au travailleur d'occuper un emploi productif. Je pense que ce serait un bon moyen d'incitation au travail. Je suis étonné du fait que près de 4 milliards de dollars seront versés en prestations de chômage au cours de l'année 1975-1976, et que le gouvernement se propose de consacrer uniquement 345 millions en deux ans pour les programmes d'initiatives locales et d'emplois étudiants.

Je suggère une fois de plus que des crédits beaucoup plus considérables soient consacrés au Programme d'initiatives locales, afin de permettre aux municipalités d'exécuter des travaux publics sur leurs territoires respectifs. Avec l'argent ainsi dépensé, on créerait des emplois, et toute la communauté bénéficierait des services publics qui seraient réalisés. Au lieu de payer les gens à ne rien faire, je pense qu'il serait plus sage de les payer à travailler pour produire des choses utiles à la population. On s'inquiète de la baisse de la production nationale brute et avec raison. Et cela va continuer si l'État ne prend pas les moyens pour orienter plus de personnes au travail. Je suis convaincu que c'est encore l'immense majorité de la population qui désire travailler. Il faut donc que nous fassions l'impossible pour assurer la réalisation de ce désir. Je suis heureux des mesures concernant l'habitation. Le «doublement» de la subvention ainsi que la diminution de la taxe sur les matériaux d'isolement seront de nature à stimuler la construction, à condition que ceux qui désirent se construire une maison puissent obtenir la mise de fonds initiale. Il sera certainement difficile à un chômeur ou à une personne qui vit de l'assistance sociale de prendre avantage de ces mesures.

● (1710)

Par contre, je suis déçu du fait qu'aucun crédit ne soit prévu pour venir en aide aux personnes de 55 à 64 ans qui sont sans emploi ou incapables de travailler et qui n'ont pas de revenu. A mon sens, c'est la catégorie de personnes qui traversent la période la plus difficile de la vie, et l'État devrait s'en préoccuper en adoptant des mesures qui s'appliqueraient spécialement à elles.

Monsieur l'Orateur, je suis complètement en désaccord avec le ministre des Finances au sujet de la nouvelle taxe sur les produits du pétrole, sur l'essence. Cette mesure va contribuer à accentuer l'inflation et frappe durement les petits contribuables qui sont déjà aux prises avec un manque de pouvoir d'achat. Je trouve également que le gouvernement a été trop généreux à l'égard des grandes compagnies pétrolières qui réalisent tout de même des profits fabuleux d'année en année. En somme, ce seront les particuliers qui paieront pour leurs recherches en vue de l'exploitation de nos richesses naturelles, dont ils tireront des profits.

J'ai nettement l'impression que le budget en discussion favorise davantage les puissants au détriment des gagne-petit et que l'inflation continuera de faire des ravages. Tous les Canadiens, et plus spécialement les Canadiens les moins favorisés, subissent présentement les ravages de ce que l'on appelle en terme imposant: l'inflation. Pour le citoyen ordinaire cette catastrophe s'appelle la hausse des prix. Jamais le Canada n'a connu une situation aussi dramatique depuis la grande crise économique des années 1930. Le dollar ne vaut plus la moitié de ce qu'il valait il y a à peine 20 ans. Les nécessités de la vie se vendent à des prix incroyables par rapport à ce qu'elles coûtaient il y a quelques années.

Nous vivons dans une période critique. Nous sommes au seuil d'une dépression qui pourrait atteindre des proportions catastrophiques et remettre en question la stabilité même de la société dans laquelle nous vivons. Face à cette menace imminente les ministres sont paralysés, ne savent que faire, ils ne comprennent pas les véritables causes de l'inflation et ne semblent pas préoccupés par ses conséquences inévitables.

Les créditistes présentent des solutions précises pour contrecarrer les effets désastreux de la hausse des prix. Ces solutions sont peut-être notre seul espoir d'éviter une retentissante faillite de notre société et de notre économie.

L'inflation n'est qu'une conséquence d'un système financier et économique déficient. Seule une réforme profonde de ce système peut corriger les maux économiques que nous subissons présentement. Si la dépression continue de s'aggraver, tout le monde subira les effets de cette crise parce que celle-ci risque de voir les bases mêmes de notre société détruites par ceux qui souffriront. L'avenir de notre peuple dépend en grande partie de notre succès dans cette tâche gigantesque qui consiste à renseigner tous les Canadiens au sujet du danger qui nous guette.

Notre société ne pourra pas survivre longtemps au système économique déficient qui l'entraîne vers la catastrophe. Pour corriger cette situation, il faut d'abord analyser les principales causes qui paralysent notre économie et qui entraînent des milliers de personnes dans le chômage.

Dans le budget qui nous a été présenté le 23 juin, nous pouvons considérer au chapitre des dépenses que le service de la dette publique est de l'ordre de 3 milliards 740 millions de dollars pour le prochain exercice financier, ce qui représente tout de même la jolie somme de 10 millions par jour qu'on doit payer sur notre dette publique à chaque lever du soleil, avant qu'on ait commencé à travailler. Notre dette nationale a atteint le chiffre astronomique de 55 milliards alors qu'elle n'était que de 75 millions en 1867, ce qui revient à dire que, dans notre société civilisée, plus un peuple travaille, plus un pays est développé par le travail de ses habitants, plus il s'endette et plus il devient l'esclave de ceux qui contrôlent son système monétaire.

Je tiens à faire remarquer également que cet endettement progressif existe pour les provinces, les municipalités et les commissions scolaires. Et je voudrais citer ici la progression de la dette nationale au cours des huit dernières années, d'après une question posée au *Feuilleton*, la question nº 2238, qui a été publiée au hansard. On nous dit que la dette nationale de notre pays en 1967 était de 30 milliards, en 1973 de 51 milliards, et en 1974 de 55 milliards, ce qui veut dire 25 milliards d'augmentation dans l'espace de sept ans. Où allons-nous?

Ce n'est pas étonnant que ça coûte énormément cher pour payer les intérêts sur une dette qui progresse aussi rapidement, et on donne également la progression de la dette pour chacune des provinces. J'invite les parlementaires à consulter ce tableau très important. C'est alors qu'on va se rendre compte pourquoi les municipalités ne sont plus capables de s'acquitter de leurs responsabilités. Car 60 p. 100 de nos municipalités sont obligées de prendre 75 p. 100 de leurs revenus pour payer le service de la dette. Alors, je pense qu'il est temps que l'on fasse quelque chose dans ce domaine.

Les taux d'intérêt abusifs que nous connaissons sont une cause de l'inflation. Mais comment alors, monsieur le président, en arriver à pouvoir financer le secteur public sans continuer de s'endetter davantage? C'est la question qu'on doit se poser. On nous dit souvent: Vous, les membres de l'opposition, vous critiquez, mais vous ne proposez rien. Alors je voudrais bien qu'on écoute sérieusement les propositions que je fais, et également les autres propositions qui ont été faites précédemment. On veut améliorer la situation, alors j'espère que tous ensemble on réussira.

Je voudrais, monsieur le président, faire des propositions bien concrètes et je demande au ministre des Finances de bien vouloir les considérer avec attention, et de prendre les moyens nécessaires pour qu'elles soient mises en application. Ces moyens que nous suggérons ne feront certainement pas des miracles, mais ne seront pas non plus de nature à en arriver à des résultats plus mauvais que ceux que nous connaissons avec les formules utilisées jusqu'à maintenant.

Premièrement, le gouvernement devrait contrôler toute la masse monétaire au Canada, en utilisant la véritable banque des Canadiens, soit la Banque du Canada, qui en détient actuellement seulement le 1/12 et pourtant tous les Canadiens sont des actionnaires de cette Banque.

Je voudrais, monsieur le président, citer un article, publié par *The Spectator* en juillet 1972, et je cite:

> Dans une véritable démocratie le gouvernement se compose de personnes qui ont été élues par une majorité et ont toute liberté pour servir les principaux intérêts de ceux qu'ils représentent.

J'approuve cette idée. De toute évidence, et de bien des façons, la volonté du peuple n'est pas respectée. Ainsi, plus de 600,000 personnes sont sans emploi au Canada alors que, selon moi, il y a énormément de travail utile à exécuter. Le Canada a un besoin urgent de plusieurs centaines de milliers de nouvelles habitations pour les familles à revenus moyens, à revenus inférieurs.

La tendance actuelle à construire en hauteur fait beaucoup trop penser à la mise en boîte des individus et détruit la vie familiale. Or, il faudra orienter notre politique dans un autre sens. Pour atteindre ces objectifs, le Canada a de la main-d'œuvre, des matériaux et du savoir-faire en suffisance. Le seul obstacle majeur est le coût excessif de l'emprunt pour financer de tels projets. C'est une barrière.

Il y a maintenant plusieurs années, le gouvernement, pour des raisons qui n'ont jamais été très claires, a laissé aux banques privées le privilège de créer de 90 à 95 p. 100 du total des ressources monétaires de la nation sous forme de dépôts bancaires. Et ces banques ne sont naturellement disposées à ne prêter qu'aux emprunteurs capables d'en payer un intérêt. Ce sont elles qui décident encore des activités pour lesquelles elles créent et prêtent de l'argent, en grande partie destiné à toutes sortes d'activités spéculatives et de luxe, aux dépens des besoins essentiels de la masse.

Le gouvernement lui-même est un client des institutions privées, et il est évident que ceci contrôle ainsi les cordons de la bourse qui sont à même d'orienter et de surveiller ces politiques.

L'ancien premier ministre du Canada, M. Mackenzie King, déclarait dans un article intitulé:

> Les problèmes tels que je les vois,

Cela a été publié dans le magazine *Maclean* du 15 septembre 1935. Il a écrit ceci:

> Quand une nation renonce au contrôle de sa monnaie et du crédit, peu importe qui fait ses lois, car l'usure, une fois installée finit par la ruiner. Tant que l'on ne restituera pas au gouvernement ce contrôle, et tant que l'on ne le reconnaîtra pas comme étant la responsabilité la plus manifeste et la plus sacrée, toute discussion sur la souveraineté du Parlement et sur la démocratie sera vaine.

C'est M. King, ancien premier ministre du Canada, qui a écrit cet article.

Les banques privées ne devraient pas être chargées de créer des emplois pour tous les travailleurs, ni de veiller à ce que l'argent nouvellement mis en circulation soit consacré à des domaines qui permettent aux gens de subvenir à leurs propres besoins essentiels. De toute évidence, il s'agit là de la responsabilité première du gouvernement, qui rassemble les représentants élus du peuple. C'est à ce niveau qu'il a échoué lamentablement à venir jusqu'à date. Il est clair, monsieur le président, que la solution des problèmes économiques et sociaux urgents du pays exige que le gouvernement élu, que le Parlement en action, et non la banque privée, tienne le gouvernail pour guider le vaisseau de l'État.

Le ministre des Finances a comme responsabilité première d'assurer au gouvernement les quantités de dollars nécessaires pour administrer les lois adoptées par le Parlement. Pour ce faire, il a à sa disposition deux moyens, dont l'un est beaucoup plus connu, c'est celui de la taxation de l'impôt sur le revenu des particuliers et des corporations.

L'autre moyen, beaucoup moins connu, sera l'utilisation des services de la Banque du Canada pour le financement du secteur public, surtout au niveau des ministères des Transports et des Travaux publics.

Examinons le premier moyen: Les taxes directes des impôts sur le revenu. Est-ce que vraiment, il n'y aurait pas moyen de répartir plus équitablement les impôts? Pour ma part, je considère que l'impôt sur le revenu des particuliers est beaucoup trop lourd, et qu'il devrait être diminué afin de permettre au chef de famille d'avoir un revenu plus considérable lui permettant de faire face à ses obligations, au célibataire qui désire fonder un foyer de pouvoir le faire sans être obligé de s'endetter pour le reste de ses jours. Il est important pour l'avenir de notre pays que nous favorisions davantage l'épanouissement de la famille, au lieu de lui imposer des carcans, qui sont de nature à détruire cette cellule vitale qui est la base de la société.

En examinant les rapports des grandes corporations, des banques à charte, on doit admettre que celles-ci sont avantagées comparativement aux particuliers. Elles ont toutes sortes de moyens très subtils pour se soustraire au fisc, même dans les cadres de la loi actuelle. Si le ministre du revenu mettait autant d'ardeur à obliger les corporations à respecter la loi qu'il en met à poursuivre les particuliers qui la violent, je pense que des centaines de millions pourraient être récupérées pour réduire l'augmentation de la dette publique, et ainsi réduire le fardeau des intérêts et des impôts des particuliers.

Prenons comme exemple la dernière taxe sur les carburants. Les particuliers n'ont aucune possibilité de s'y soustraire, alors qu'un membre administrateur de corporation pourra passer la consommation d'essence sur les dépenses de la corporation et obtenir ainsi un remboursement de la taxe. Un autre exemple est que les banques à charte ont le droit à des réserves internes et secrètes, qui sont soustraites de l'impôt. Jusqu'en 1967, des réserves internes des banques étaient constituées à l'insu du public et des actionnaires eux-mêmes, quoique l'inspecteur général des banques en eut connaissance. Cela se faisait sous prétexte des fluctuations extrêmes, de telles réserves pourraient saper la confiance du public dans la stabilité des banques, ce qui serait nuisible à l'intérêt général. Il a alors été soutenu que la nature secrète des réserves internes incitait les directeurs de banques à prendre des risques qu'ils ne prendraient pas s'ils avaient à divulguer l'éventualité de pertes accentuées que pourraient comporter une ligne de conduite plus risquée.

● (1720)

Depuis 1968, le plafond des réserves exempt d'impôt a été établi à 1½ p. 100 de l'actif utilisable à cette fin, ce qui essentiellement englobe tout l'actif, sauf les montants des prêts et des valeurs garanties pour le gouvernement canadien ou par les gouvernements provinciaux.

Sous l'administration d'un gouvernement minoritaire en 1974, plus précisément dans son budget du 6 mai, le ministre des Finances avait proposé qu'on abaisse la limite à 1 p. 100, étant donné que les pertes subies par les banques ne justifiaient pas une limite plus élevée. Je me demande maintenant pourquoi le ministre des Finances ne poursuit pas cette idée en proposant que cette réserve soit établie à ½ p. 100, ou même abolie complètement. Un gouvernement fort devrait faire cela.

Je suggère donc que le ministre des Finances réexamine la question et qu'il autorise les fonctionnaires à revoir les rapports annuels des banques à charte, et qu'il considère soigneusement l'augmentation considérable des profits réalisés, alors que le reste de la population se débat dans des situations financières qui se rapprochent parfois de la misère.

Il découvrira sûrement que le capital-argent et que les privilèges accordés aux banques à charte de monnayer le véritable crédit de la nation est devenu une des sources principales de l'inflation et du déséquilibre dans notre économie. Le ministre des Finances se rendra alors compte qu'il existe au Canada un système monétaire privé et parallèle à celui de l'État, et que la masse monétaire provenant du secteur privé, des banques à charte est beaucoup plus importante que celle de l'État. Le raisonnement de nos gouvernants de 1975 me rappelle étrangement le raisonnement des gouvernants de la période de 1930 à 1940, période de crise au cours de laquelle la réponse des gouvernants aux demandes bien légitimes de la population était la même qu'aujourd'hui; Nous n'avons pas d'argent. Pourtant, dès que la guerre de 1939 a été engagée, nos gouvernements ne se sont plus interrogés sur la présence ou l'absence d'argent mais ils ont pris les moyens nécessaires pour participer . . .

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Je regrette beaucoup d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Toutefois, avec le consentement unanime, le député pourrait terminer son discours. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Je remercie infiniment tous mes collègues de la Chambre. Qu'ils soient assurés que je n'abuserai pas de leur générosité.

Je disais donc que, lorsque la guerre de 1939 est survenue, on a trouvé l'argent nécessaire pour cette grande tuerie, qui a donné quoi en somme? On est encore à recommencer.

Il ne faut pas oublier que nos gouvernements sont aussi pauvres que l'individu. Les gouvernements municipal, provinciaux et fédéral n'ont d'argent que celui qu'on leur verse en taxes, et celui qu'ils empruntent des banques. Le pouvoir public accorde aux banques le pouvoir de faire de l'argent et est obligé de s'adresser aux banques et de payer un fort intérêt pour obtenir du crédit afin d'administrer le pays et de donner à manger aux chômeurs.

Pour démontrer que cela dure depuis longtemps j'aimerais citer ici trois ou quatre lignes de John Adams, ancien président des États-Unis. Il avait des difficultés à cette époque-là comme le ministre des Finances en a aujourd'hui. Or, il disait ceci:

> Le désarroi, le confusion, et la détresse qui règnent en Amérique, ne sont pas imputables aux défauts de la Constitution, ni au manque d'honneur et de vertu, mais à l'ignorance crasse de la nature de la monnaie, du crédit et de la circulation monétaire.

C'est ce qu'il a déclaré. Alors argent, monnaie, crédit, sont une seule et même chose. Les banques en sont-elles les maîtresses? A quels principes obéissent-elles donc dans la fabrication de l'argent? Dans la distribution du crédit? Qu'exigent-elles en retour et pourquoi? Autant de questions auxquelles aucun manuel scolaire ne répond. Et

pourtant, le problème semble crucial à l'heure actuelle. Pourquoi ce mystère sur l'origine de l'argent? N'est-il pas grand temps de dissiper ce mystère? N'est-il pas grand temps de scruter ce problème de l'argent qui semble une des causes du marasme économique actuel, car il est exact de dire que telles sont actuellement, les conditions de la vie économique et sociale qu'un très grand nombre d'hommes y trouvent les plus grandes difficultés terrestres, matérielles et même spirituelles.

En terminant, j'aurais encore beaucoup de choses à dire, mais je voudrais attirer l'attention encore une fois du ministre des Finances sur le bill C-328 qui a été présenté à la Chambre par le chef du Parti du Crédit Social du Canada. Ce bill a été présenté pour prévoir des mesures d'urgence, pour traiter de la hausse des prix, et pour combattre l'inflation. J'invite tous les membres du Parlement à lire attentivement le contenu de ce bill, à considérer l'objectif visé et on découvrira encore une fois de plus que dans ce projet de loi il y a des propositions bien concrètes, bien de notre temps et qui, si elles étaient appliquées, aideraient énormément à la solution des problèmes que l'on discute à la Chambre.

Inutile, monsieur le président, d'utiliser les mêmes recettes et les mêmes pilules. Cela fait 100 ans qu'on les utilise et on se réveille toujours avec les mêmes malaises. Essayons autre chose. Il n'y a pas de risque à essayer autre chose. Si le gouvernement a le courage, si le ministre des Finances a le courage de présenter une loi dans le même sens, il sera dans l'histoire de notre pays l'un des plus grands Canadiens qui aura fait le plus de bien à son pays et qui aura contribué à régler un problème crucial, un problème qui inquiète tous les Canadiens. On lui élèvera un monument en signe de reconnaissance, car il aura été celui qui aura mis l'argent au service de l'humanité, au service des Canadiens.

● (1730)

[*Traduction*]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, j'ai volontiers accepté, comme mes collègues des deux côtés de la Chambre, d'accorder du temps supplémentaire au député de Bellechasse (M. Lambert). L'hon. représentant a du moins été logique en préconisant en matière économique les idées exprimées par son parti depuis des années. Bien que nous ne souscrivions pas à toutes ses théories, nous pouvons tous respecter la sincérité avec laquelle il les expose.

D'autre part, à titre de député ministériel, en écoutant le député de York-Simcoe (M. Stevens) et le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), cela m'a rappelé deux marins qui, après une nuit éprouvante, se retrouvent au rassemblement à l'église le lendemain matin. A l'église, ils entendent un sermon à l'emporte-pièce sur les dix commandements par un prédicateur très loquace qui passe en revue chaque commandement et tonne contre tous ceux qui les ont enfreint. Les marins sont plutôt penauds et en laissant l'église, l'un d'eux se tourne vers l'autre et dit: «Ma foi, au moins nous n'avons pas adoré des idoles.»

Après avoir écouté l'Opposition, on commence à se demander s'il y avait vraiment quelque chose de bien dans le budget du ministre des Finances (M. Turner). J'estime qu'il apporte au contraire beaucoup et je tiens à réfuter certaines remarques entendues à propos du ministre cet après-midi, notamment celles où l'on semble insinuer qu'il ne se soucie pas des questions sociales, qu'il n'a pas conscience des problèmes du simple citoyen moyen. Étant son collègue depuis des années, je sais bien que c'est tout le contraire. En fait, ce budget est ce qu'il pouvait faire de mieux dans les circonstances, et il y tient compte du bien-être de tous les Canadiens.

J'ai trouvé extrêmement difficile de suivre le député de York-Simcoe cet après-midi . . .

Une voix: Pourquoi essayez-vous, alors?

M. Jamieson: Franchement, monsieur l'Orateur, ça n'en vaut guère la peine et je me propose de n'y consacrer qu'une minute ou deux, parce que c'est tout ce que ça vaut. Toutefois, si le député veut s'engager avec moi dans une joute oratoire, nous pouvons nous amuser jusqu'à 6 heures.

Nous avons entendu le critique économique de troisième ordre du parti tory—nous avons vu l'expert disparaître sans laisser de trace, hier soir, et le numéro deux a assisté à grand-peine à toute la séance, mais le numéro trois a présenté son numéro d'amateur. Rarement, depuis dix ans que je suis à la Chambre, ai-je entendu tant de propos décousus que ceux du porte-parole de l'opposition officielle cet après-midi à la Chambre. Les économistes dont il parlait, tant au sein de la Fonction publique qu'à l'extérieur, vont bien se divertir en lisant ses propos dans le hansard et en essayant de renouer le fil de son discours.

J'ai constaté, pourtant, qu'à la fin de son discours, il s'était proposé, d'une manière qui était loin d'être convaincante, de sortir sa grande table de la loi—la grande solution tory à tous les problèmes du monde, et plus particulièrement à tous les problèmes canadiens.

Il a débité toute une série de remèdes que je n'ai pu saisir, mais je vais y revenir plus tard. Il veut éliminer les taxes sur l'essence, augmenter énormément les dépenses, déjà considérables, dans des domaines variés; il propose toutes sortes de réduction d'impôts. Le seul endroit où il m'a semblé prêt à réduire les dépenses était celui du budget de l'État. Il a fait cette déclaration de la façon la plus frivole, sans document à l'appui ni la moindre démonstration de la méthode qu'il comptait adopter; il s'est contenté d'affirmer: «Je vais commencer par supposer que nous pouvons restreindre davantage le gouvernement. C'est une parole d'Évangile—ne me demandez pas de défendre ma thèse ni de vous dire comment nous allons obtenir l'argent, acceptez-le sans conteste parce que tout ce que je dis n'a de valeur que si vous le croyez.»

C'est un cliché de dire «Gouverner, c'est choisir». Quiconque a l'expérience du gouvernement sait qu'il est facile de choisir entre ce qui est manifestement bon et ce qui est manifestement mauvais. Dans bien des cas, toutefois, la situation n'est pas aussi tranchée, et il faut alors choisir entre des solutions tout autant attrayantes les unes que les autres, mais qui s'excluent mutuellement.

J'ai bien aimé la remarque du député de York-Simcoe cet après-midi. J'aurais voulu l'avoir faite. Elle mérite de passer à l'Histoire; il a dit que l'inflation était un problème politique: aucun qualificatif, c'est «un problème politique». Je ne suis pas sûr de ce qu'il a voulu dire par là, monsieur l'Orateur, mais je vais vous dire ce que l'inflation n'est pas: un problème qui sert de prétexte à politicailler.

Des voix: Bravo!

M. Jamieson: Pour en revenir à la question du choix, monsieur l'Orateur, j'ai signalé que bien des choses sont souhaitables et s'excluent mutuellement. Voilà une autre chose que nous avons apprise dans notre pays, comme de nombreux autre pays l'ont apprise également dans l'après-guerre: l'importance de s'arrêter sur certaines options souhaitables et de leur accorder une certaine priorité, parce qu'il est impossible dans notre régime de toutes les réaliser en même temps et de le maintenir en équilibre. Si, depuis la guerre, nous nous sommes rendus coupables de quoi que ce soit à la Chambre, c'est peut-être de l'avoir trop fréquemment oublié.

Tant que l'économie croissait à un rythme soutenu—ce qui s'est produit pendant de nombreuses années—et tant que la situation mondiale est demeurée raisonnablement stable, nous avons pu nous permettre le luxe d'améliorer notre niveau de vie et le mode de vie de la majorité des Canadiens. Dans un tel régime, le problème qui se pose—et nous ne sommes pas le seul pays à en faire la découverte—c'est que lorsque des coûts annuels sans cesse croissants sont incorporés dans ce régime et que l'économie subit une influence préjudiciable, l'affrontement est inévitable. Nous devons soit ralentir et décider de ne pas mettre en œuvre certains nouveaux programmes—cela s'applique aussi bien aux provinces qu'au gouvernement fédéral—soit rajuster certains programmes existants de façon à ne pas faire de folles dépenses. Il me semble très important de le reconnaître.

Si nous prenons pour acquis que, simplement parce que le Parlement, le gouvernement du Canada ou, à vrai dire, tout autre gouvernement, s'est engagé dans une certaine voie, qu'il va continuer à dépenser toujours plus et sans limite, alors, bien sûr, il y aura escalade à l'avenir. Il y avait de sérieuses et importantes entraves à l'action du ministre des Finances et du gouvernement du Canada dans les circonstances, car plus de 70 p. 100 des dépenses publiques globales sont telles qu'elles ne se prêtent guère ou pas du tout à des modifications ou des rajustements. Il s'agit de programmes statutaires dans le domaine de la santé et du bien-être qui comprennent une foule de programmes se rapportant à des paiements faits aux provinces.

● (1740)

M. Stevens: Sottise!

M. Jamieson: Le député vient de traiter ce que je viens de dire de sottise. La vérite de mes assertions est facile à démontrer, et nous en aurons peut-être l'occasion au cours de ce débat.

J'aimerais revenir sur quelques-uns des programmes dont j'ai parlé. Examinons un moment ce qui s'est produit dans le cas des paiements de péréquation aux provinces. Ils ont augmenté régulièrement avec les années. Ils ne cesseront pas d'augmenter. Rien ne saurait les empêcher d'augmenter. Je pourrais mentionner également une multitude d'autres programmes.

Que j'aie raison ou tort de dire 70 p. 100, il n'empêche que la majeure partie des recettes fédérales sont engagées d'une façon qui écarte toute possibilité de changement, sauf au moyen de mesures législatives ou à la suite de négociations avec les provinces.

Je reviens aux autres 25 ou 30 p. 100 du budget où l'on peut pratiquer des coupures. Il faut se rappeler que l'on parle maintenant d'une proportion relativement faible du budget total. Le député de York-Simcoe (M. Stevens) a dit: «Je pourrais réduire ce chiffre». Mais il ne dit pas où—ce que j'ai dit tout à l'heure. Il a simplement dit que le gouvernement pourrait pratiquer des réductions importantes dans ses dépenses. J'aimerais bien savoir où il les effectuerait. Il a déjà dit qu'il ne toucherait pas aux coûts des soins de santé ou d'assurance-maladie. Mais il s'agit là d'une grosse tranche. Prétend-il qu'il serait prêt à faire des coupures dans les dépenses des divers programmes qui sont conçus pour venir en aide aux provinces, programmes dont j'ai parlé?

M. Stevens: Essayez de pratiquer des coupures dans les frais de consultation.

M. Jamieson: Je me réjouis de ce que le député soulève ce point. J'aurais volontiers dépensé un peu plus pour lui offrir les services de deux ou trois experts-conseils, car il aurait parlé avec plus de compétence qu'il ne l'a fait cet après-midi. J'ai parlé de ceux qui font de l'inflation un hochet politique, et le député en a précisément fait la démonstration.

J'aimerais répéter ici un dicton que j'ai entendu il y a bien longtemps et que les députés d'en face, y compris le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) connaissent certainement. Il s'applique sans aucun doute à la situation actuelle. Voici: refuser la complexité, c'est l'essence de la tyrannie. Et si quelqu'un a déjà exercé ce genre de tyrannie, ce sont bien les porte-parole conservateurs et néo-démocrates qui ont participé au présent débat. Je le répète: refuser la complexité, c'est l'essense de la tyrannie.

Lorsque le député de York-Simcoe parle de réduire les dépenses de centaines de millions de dollars, il songe à des dépenses connues, dont on parle beaucoup, comme les honoraires des conseillers.

M. Stevens: Et Pétro-Canada?

M. Jamieson: Le député parle de Petro-Canada. Le sujet est pertinent. Pendant dix minutes, le député a accusé le ministre des Finances de duper la Chambre—je pense qu'il a employé certains de ces termes—et il a dit que Petro-Canada n'avait pas d'argent et qu'il ne pouvait donc pas réduire les dépenses de ce côté-là. La raison pour laquelle on n'a pas prévu de fonds pour cette société est évidente. Le député aurait été aussi mécontent si nous avions prévu de l'argent pour cette societé dans le budget des dépenses avant d'avoir présenté le bill voulu à la Chambre. Le député sait très bien que son parti n'aurait pas appuyé une telle façon de procéder. Permettez donc que je réponde à la question que le député a posée sans trop de conviction. On ne peut pas réduire les crédits de Petro-Canada puisqu'ils n'existent pas. Mais lorsqu'il s'agit d'épargnes, de fonds pour réaliser tous les projets fantaisistes du député, que propose-t-il: retirer 1.5 milliard de dollars à Petro-Canada. Je ferai observer à mon ami que le trou au fond du seau dont il parle est diablement grand.

Nous ne parlons pas ici de ce que seront les dépenses du gouvernement dans quatre ou cinq ans. Nous parlons de la présente année financière. D'une part, le député doit savoir qu'aucun crédit n'est prévu pour le budget de Petro-Canada, puis il affirme qu'il va mettre à exécution tous ses projets avec l'argent qu'il épargnera pendant un certain nombre d'années à cette société.

M. Stevens: Y mettez-vous de l'argent, oui ou non?

M. Jamieson: Le député comprendra lorsqu'il recevra le renseignement au moment opportun.

Puis-je me reporter à ce que je disais tout à l'heure au sujet des dépenses que vous voulez faire diminuer? Il s'agit là d'une question difficile. Comment allons-nous faire face aux graves problèmes que nous devons résoudre? L'opposition officielle a manifesté une position étonnamment floue en ce qui a trait aux compressions budgétaires. Comme vous le savez, les députés de l'opposition doivent laisser entendre que d'une façon ou l'autre, l'assurance-chômage est une gigantesque escroquerie. Ils sont obligés de le faire. Alors, ils se lèvent de leur fauteuil et parlent de l'assurance-chômage, et ils déclarent que pour sûr, ils voudraient que la période d'admissibilité de trois semaines soit portée à six semaines, et ainsi de suite. Ce faisant, ils se concilient, en un certain sens, la plupart des mauvaises langues qui dénoncent tout le programme d'assurance-chômage.

Puis ils reviennent à la charge et parlent de modifier beaucoup plus radicalement la CAC. Leurs propositions sont beaucoup plus draconiennes que celles mises de l'avant par notre parti. Ces propositions, à mon sens, viendraient réellement saper l'intégrité du programme, si jamais elles étaient acceptées. Mais n'oublions pas,—et en tant qu'originaire des provinces maritimes, je ne saurais l'oublier—que le ministre des Finances n'a pas diminué les prestations d'assurance-chômage. Il nous l'a répété souvent. Pour ma part, je dois dire que c'est une bonne chose qu'il ne l'ait pas fait, même si on l'a constamment incité à le faire.

Des voix: Bravo!

M. Jamieson: Il est vrai, je le reconnais avec les députés d'en face, que le programme a donné lieu à un certain nombre d'abus. Mais ne nous méprenons pas. La grande majorité des Canadiens qui touchent des prestations d'assurance-chômage en ont énormément besoin. C'est pourquoi je dis que le ministre des Finances a pris ce que je considère comme la moins pénible des diverses options qui s'offraient à lui.

Il y a eu un temps, il y a quelques années, où nous aurions pu ne pas être aussi préoccupés ou aussi contents—tout dépendant du côté où l'on se trouve—des changements fondamentaux apportés au programme d'assurance-chômage. Je remarque que le ministre, je m'excuse, je veux dire le député de York-Simcoe—plaise à Dieu qu'il ne devienne jamais ministre—nous a fait voir un bel exemple de rationalisation cet après-midi. Si quelqu'un s'est jamais servi de statistiques à la façon d'un yoyo, c'est bien le député de York-Simcoe cet après-midi. Son numéro a été remarquable. Il a parlé de versements de 3.75 milliards de dollars par la Commission d'assurance-chômage et de la façon incroyable dont les paiements avaient augmenté d'une année à l'autre. Bien sûr qu'ils ont augmenté. Comment lui a-t-il fallu si longtemps pour découvrir que nous avions grandement amélioré le programme d'assurance-chômage il y a plusieurs années et des centaines de milliers de Canadiens qui ne faisaient pas partie de la population active au cours de ces années ont ainsi pu toucher des prestations beaucoup plus élevées que jamais auparavant. Il ne faudrait donc pas dire que ces paiements représentent une augmentation scandaleuse de dépenses du gouvernement. Le programme a été sciemment amélioré, avec l'appui des députés d'en face, dont beaucoup voulaient aller encore plus loin que nous l'avons fait. Je reconnais que certains députés présents cet après-midi n'étaient pas ici à l'époque. Le compte rendu de la Chambre le confirmera.

En passant, j'aimerais parler du jonglage avec les chiffres auquel s'est livré le député. Il a violemment dénoncé le gouvernement en disant que les recettes fiscales avaient augmenté de 41 p. 100. Il a prétendu que c'était épouvantable. Alors, j'aimerais qu'il me dise ce que cela signifie. Cela signifie en gros que les Canadiens ont touché des revenus beaucoup plus élevés au cours des années dont il parle. Voilà la vraie réalisation.

M. Stevens: Les impôts ont augmenté de plus de 40 p. 100 en deux ans.

M. Jamieson: Le député a eu son tour aujourd'hui; à lui d'être assis, et à nous de lui renvoyer la balle.

Il ne me reste plus que quelques minutes, ce que les députés déplorent vivement, j'en suis sûr. Un mot maintenant au sujet de la situation énergétique, vu qu'on a dénaturé les faits, tant par inadvertance que de propos délibéré. Le fait est qu'il faut partir de la question fondamentale suivante: quelle serait la situation aujourd'hui si le gouvernement fédéral n'était intervenu et n'avait instauré le régime du prix unique partout au Canada? Voilà le point de départ. Si nous n'étions intervenus, monsieur l'Orateur, on payerait les prix du marché international ici au Canada, ou encore, les prix seraient très différents d'une région à l'autre du pays. La situation serait telle que, comme tous les députés l'admettaient à la Chambre il y a 18 mois, elle provoquerait la division au pays et serait tout à fait déplorable. C'est donc dire que le ministre des Finances (M. Turner) et ses collaborateurs ont beaucoup de mérite pour la façon dont ils ont traité toute cette question du régime d'un prix unique.

● (1750)

Si la situation n'est plus la même aujourd'hui, c'est que les circonstances d'il y a 18 mois ont changé. Le ministre des Finances a dit clairement que les exportations aux États-Unis, surtout, ont baissé au point où la taxe qu'il devait imposer pour financer la péréquation se trouve réduite. Soit dit en passant, quelle ironie de constater qu'en dépit des critiques et protestations d'il y a quelques mois—pour la plupart des députés d'en face et surtout de ceux de l'Ouest—lorsque nous avons réduit les quantités d'énergie exportées aux États-Unis, ce pays n'achète même pas ce que nous lui réservions. Quoi qu'il en soit, ce n'était là qu'une parenthèse.

Le fait est que devant ce ralentissement à l'exportation et l'augmentation de la quantité de pétrole importé au Canada, nous devions ou bien laisser les choses suivre naturellement leur cours ou maintenir un système de prix unique. Si nous avions adopté la première solution, les prix non seulement de l'essence, mais du fuel domestique, du fuel industriel et des autres produits de consommation auraient nettement plus augmenté dans l'Est canadien que ce ne sera le cas à la suite des mesures proposées dans le budget.

Aujourd'hui, j'ai été sidéré d'entendre ce que nous a dit le député de York-Simcoe. Qu'il vienne à Terre-Neuve nous dire que c'est une honte de demander aux Canadiens, aux utilisateurs de gaz, de payer autant pour maintenir un certain prix au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. C'est une honte!

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous déformez les choses et vous le savez.

M. Jamieson: Si je déforme les choses, c'est que je suis vraiment dur d'oreille.

M. Stevens: Vous savez que je n'ai jamais dit cela.

M. Jamieson: Quand le député de Grenville-Carleton (M. Baker) m'a interrompu, j'allais dire que je ne déformerais pas délibérément . . .

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous l'avez fait par inadvertance.

M. Jamieson: Je fais de mon mieux pour être juste envers le député. Je reprends. Le député a dit que les consommateurs d'essence du Canada ne devraient pas faire les frais d'un égard spécial, d'un privilège—je ne sais pas exactement quel est le mot juste—consenti aux gens du Québec et des provinces de l'Est. Voilà, je crois, ce qu'il a dit. Il a dit ensuite qu'il préférerait qu'on prenne cela sur les revenus généraux. Voilà je crois tout ce qu'il a dit.

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est déjà mieux que la première fois.

M. Jamieson: Mon ami ne m'a pas laissé l'occasion de terminer la première fois. Je pense que les députés qui sont ici depuis aussi longtemps que moi savent qu'on n'a encore jamais pu m'accuser de déformer les propos de quelqu'un à la Chambre. Je ne tiens pas à brouiller les cartes.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je crois que si on consulte le compte rendu, on constatera que j'ai employé le mot «inadvertance». Je suis prêt à concéder qu'il ait pu le faire par inadvertance. Je suis également disposé à reconnaître que dans sa première déclaration, le ministre a effectivement dénaturé les propos du député de York-Simcoe (M. Stevens). Je ne dis pas qu'il l'a fait délibérément. Je veux que le ministre me comprenne bien. C'était sûrement par inadvertance. S'il en est autrement, je m'excuse auprès du ministre.

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, il est inutile de me présenter des excuses. Je sais que c'est une chose courante ici. Il y aurait peut-être lieu que cela se produise un peu plus souvent. Avant 6 heures, je voudrais terminer mon exposé sur la taxe prélevée sur l'essence.

Je crois que c'était une interprétation inexacte des faits, quel que soit celui qui était en cause, que de donner l'impression d'une manière ou d'une autre que, n'eût été la politique d'un prix unique, cette taxe ne serait pas prélevée. En somme, cette taxe aide à maintenir une politique d'un prix unique dans l'Est du Canada et non seulement dans le cas de l'essence. Chose encore plus importante, elle maintient bien en deçà des prix mondiaux, le prix du mazout, des mazouts industriels et d'autres produits de ce genre.

Je pourrais passer un bon moment, si j'en avais le temps, à parler du côté positif, la conservation de l'énergie. Ce que le ministre des Finances a fait, c'est d'appliquer la taxe là où la consommation est la plus compressible. Il y a des gens dans ma circonscription qui vont souffrir de cette taxe. Il est vrai que certaines personnes n'ont d'autre choix que d'utiliser leur automobile. Néanmoins, dans l'ensemble, cette solution est préférable à une imposition générale ou quelque mesure semblable. Je ne crois pas qu'à long terme cette dernière mesure aurait été aussi juste.

J'ai à peine effleuré quelques questions. J'ai essayé de montrer combien j'étais déçu de ce que l'opposition, en particulier les conservateurs progressistes, n'ait pu apporter de solutions positives et concrètes. Je suis sûr que les observations qui ont été faites aujourd'hui feront l'objet d'une étude approfondie. Peut-être allons-nous entendre des commentaires plus intéressants au cours du débat sur le budget. Dans l'état actuel des choses, toutefois, je pense que la politique de l'opposition est aussi mal au point qu'elle l'était l'an dernier à pareille date lorsque les Canadiens l'ont rejetée, comme ils le feraient d'ailleurs en ce moment même.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Penner): Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 26 juin 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

AIR CANADA

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR CERTAINS VERSEMENTS ILLÉGAUX À DES AGENCES DE VOYAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement, je voudrais proposer une motion sur une affaire urgente et de pressante nécessité. Étant donné les révélations persistantes concernant les activités des transporteurs aériens et des agences de voyages, activités tellement bien connues qu'il est inutile d'entrer dans les détails, je propose, avec l'appui du député de Don Valley (M. Gillies):

Que le ministre des Transports enquête immédiatement sur les infractions possibles à la loi sur l'aéronautique qui interdit la discrimination relative aux tarifs; en outre, comme il est d'usage courant pour les actionnaires d'une société d'essayer de recouvrer les sommes que les gestionnaires ont dépensées sans autorisation ou illégalement, que le ministre demande au CN, principal actionnaire d'Air Canada, d'enquêter lui aussi à l'égard des paiements versés sous la table par la direction actuelle d'Air Canada; enfin, que le ministre du Revenu national ordonne à son ministère d'enquêter à ce sujet afin de savoir si les agences de voyages canadiennes ont rapporté des paiements à titre de revenu imposable et si Air Canada ou tout autre transporteur canadien a tenté de réclamer les paiements en question comme dépense déductible aux fins de l'impôt.

M. l'Orateur: La motion, présentée aux termes de l'article 43 du Règlement, ne peut pas être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÉNITENCIERS

PROPOSITION DE RENVOI AU COMITÉ DE LA QUESTION DE L'INDEMNISATION DES FAMILLES DES EMPLOYÉS TUÉS DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je propose ma motion en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné le triste et regrettable décès de Mary Steinhauser au pénitencier de la Colombie-Britannique alors qu'elle était en fonctions au service des pénitenciers, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la question de l'indemnisation des familles de ceux qui pourraient être tués dans l'exécution de leurs fonctions au service des pénitenciers et, par conséquent, de leur pays, soit renvoyée au comité permanent de la justice et des questions juridiques qui sera chargé de formuler des recommandations et faire rapport au Parlement.

M. l'Orateur: La motion, proposée en vertu de l'article 43 du Règlement, nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE DE MORT POUR CERTAINS GENRES DE CRIMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente et très importante.

Étant donné les récentes demandes des policiers provinciaux du Québec et de l'Association des municipalités du Canada pour le rétablissement de la peine de mort, étant donné le rythme effarant des crimes avec violence et des meurtres depuis le début de l'année, alors qu'à Montréal, par exemple, on peut compter les jours de l'année selon le nombre des meurtres, étant donné qu'il faut admettre que le gouvernement par sa mollesse et son supposé sens humanitaire nous a conduits dans un monde où les policiers et les victimes ont tort, où les criminels sont plus protégés que les honnêtes gens, et où les bandits sont des héros jouissant de beaucoup de publicité, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que la Chambre des Communes puisse discuter maintenant de l'urgent besoin de rétablir la peine de mort pour les personnes reconnues coupables de meurtres commis lors de vols à main armée, de vols avec violence, d'enlèvements, de crimes politiques, etc.... et aussi de procéder à une étude complète de tout le problème de la criminalité au Canada.

M. l'Orateur: Encore une fois, je regrette d'avoir à redire à l'honorable député que je dois continuer de refuser la discussion sur le sujet général de la peine de mort, présenté sous forme d'une motion, en conformité de l'article 43 du Règlement.

* * *

[*Traduction*]

LE BUREAU DU PREMIER MINISTRE

LES PATROUILLES DE LA GRC DANS UNE PROPRIÉTÉ DES LAURENTIDES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion portant sur une question urgente: il s'agit de veiller à ce que les deniers publics soient toujours dépensés à bon escient. Je propose, appuyé par le député de Marquette (M. Stewart):

Décision de M. l'Orateur

Que le premier ministre dise à la Chambre si la Gendarmerie royale du Canada, payée à même les fonds publics, surveille un terrain d'une superficie de 628 acres, inutilisé en majeure partie, appartenant au premier ministre, et qui est situé dans les Laurentides et, dans l'affirmative, que la Chambre soit mise au courant de toutes les raisons pour lesquelles l'argent des contribuables est affecté à des dépenses personnelles. Cela montrerait une fois de plus que le premier ministre vit aux crochets des contribuables comme une sangsue.

M. l'Orateur: La motion, proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE REPRÉSENTANTS DE LA DIÈTE DU JAPON

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant de passer à la période des questions orales, permettez-moi, au nom de tous les députés de la Chambre des communes, de signaler la présence à la tribune d'une distinguée délégation de représentants de la Diète du Japon, dirigée par un député éminent de la Chambre des représentants, M. Hideyo Sasaki.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES QUESTIONS AU SUJET DU BUDGET POSÉES AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS—DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'Orateur: J'ai avisé les députés hier que j'étudierais les rappels au Règlement présentés au sujet des questions posées sur le budget au cours de la période des questions.

J'ai consulté le compte rendu d'anciennes législatures et j'ai constaté qu'ils n'apportaient pas plus d'éclaircissements que les arguments invoqués hier. De fait, par le passé, on refusait d'anticiper, au cours de la période des questions, sur les sujets figurant à l'ordre du jour. Cependant, dans le débat sur le budget et dans celui sur l'Adresse on a montré plus de souplesse. Ce qui me porte beaucoup à penser que je ferais peut-être bien de permettre des questions sous réserve toutefois qu'elles n'occupent pas toute la période. Il y a déjà eu une décision de prise en ce sens et je vais voir à permettre un nombre raisonnable de questions portant sur le budget.

[M. Cossitt.]

QUESTION ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET DE VENTE PAR LA FRANCE À LA CORÉE DU SUD ET À L'ARGENTINE DE MATÉRIEL DE RECYCLAGE NUCLÉAIRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement s'est-il entretenu avec la France des usines de recyclage nucléaire que ce pays se propose de vendre à la Corée du Sud et à l'Argentine, compte tenu du fait que ce genre d'usine peut servir, avec le réacteur canadien CANDU, à la fabrication d'armes nucléaires? Le gouvernement canadien a-t-il protesté auprès de la France contre la vente de ce matériel aux deux pays mentionnés?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je me suis entretenu personnellement de l'affaire avec le gouvernement français mais, comme je l'ai indiqué à la Chambre l'autre jour, c'est le genre de question dont nous discutons aussi avec d'autres pays. J'ignore s'il y a eu des discussions précises, mais je soupçonne que cette attitude à l'égard de la question a dû se manifester à la conférence de Londres. Je ne sais pas exactement dans quelle mesure ces entretiens confidentiels peuvent être rendus publics. Je m'excuse de ne pouvoir aider davantage le député aujourd'hui.

M. Gillies: Devant les nouvelles voulant que la France vende ce matériel à l'Argentine et à la Corée du Sud, le gouvernement du Canada n'envisagerait-il pas d'arrêter les négociations avec l'Argentine et avec la Corée du Sud entourant la vente de réacteurs CANDU jusqu'à ce que toute la lumière ait été faite sur la question?

M. Trudeau: En ce qui concerne l'Argentine et la Corée du Sud, le gouvernement fédéral a exprimé son inquiétude devant l'évolution de la situation. Il est juste de dire que nous tiendrons à en savoir devantage sur les intentions futures des gouvernements de l'Argentine et de la Corée du Sud, car, comme la Chambre le sait, nous tenons à ne vendre de la technologie et des matériaux qu'avec l'assurance qu'ils ne servent pas à produire quelque arme que ce soit. Des entretiens sont actuellement en cours afin de nous en assurer.

M. Gillies: Je ne voudrais pas paraître insister, mais on me permettra peut-être une autre question afin que je puisse comprendre clairement la réponse du premier ministre. Le gouvernement a-t-il l'intention d'arrêter toute vente à la Corée et à l'Argentine tant qu'il ne sera pas absolument certain que d'autres pays ne leur vendront pas de matériel convertible en armes nucléaires par le CANDU? Est-ce la condition formelle de la vente du CANDU à ces pays dont la situation politique est très instable?

M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur, le gouvernement n'est pas revenu sur sa décision. Je pense qu'il a été clairement établi dès le début que le gouvernement, conformément à ses mesures de sécurité accrues, ne conclurait d'accord avec aucun pays qui pourrait, par la suite, provoquer une explosion nucléaire, pacifique ou non. Si nous apprenons qu'un pays à l'intention de faire exploser un engin nucléaire ou qu'il possède des appareils ne servant qu'aux explosions, il est entendu que notre décision reposera sur une vérification des faits.

Ce n'est pas la prétendue instabilité d'un gouvernement en soi, mais le manque de crédibilité qui peut jouer, quand un pays affirme son intention de ne pas faire exploser d'engin nucléaire. Pour nous, c'est le test. Si un pays s'arrange pour obtenir du matériel explosif, nos mesures de sécurité nous interdiront de lui vendre nos appareils, cela va de soi.

LA POSSIBILITÉ DE RENÉGOCIATION DU CONTRAT DE VENTE D'UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE À L'ARGENTINE, SIGNÉ EN 1973

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures qui, mercredi dernier, a dit à la Chambre que des négociations avec l'Argentine sur les garanties à obtenir préalablement à la vente d'un autre réacteur étaient encore en cours. Comme l'entente conclue avec l'Argentine à l'occasion de la vente du premier réacteur en 1973 n'a été rien de plus qu'un échange de lettres exprimant des intentions pacifiques mais ne comportant aucune garantie, et ne prévoyant aucune mesure d'exécution ou d'inspection, l'entente de 1973 est-elle également remise en cause dans les négociations?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous n'avons encore fourni aucun réacteur nucléaire à l'Argentine. Nous avons indiqué très clairement que les garanties doivent nous satisfaire, c'est-à-dire que le pays acheteur doit s'engager à ne pas utiliser la technique nucléaire pour réaliser des explosions à des fins pacifiques ou autres et se conformer en général aux normes internationales auxquelles nous tenons absolument. Comme l'a dit le premier ministre, nous ne prenons pas à la légère les rumeurs qui courent concernant l'intention de l'Argentine dans ce domaine et nous avons décidé d'avoir d'autres consultations avec elle pour connaître ses véritables intentions.

LA SÉVÉRITÉ DES GARANTIES NUCLÉAIRES—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Allan B. McKinnon (Victoria): J'aimerais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Il lui arrive souvent de mentionner que les garanties nucléaires imposées par le Canada sont les plus rigides au monde. Or, celles que nous exigeons du Pakistan et de l'Argentine ne stipulent pas que le client doit signer le traité de non-prolifiération et ne comprennent, n'imposent aucune inspection par le Canada. L'entente avec le Pakistan permet à l'une ou l'autre partie de se retirer à six mois d'avis. Comment alors peut-on affirmer que ces garanties sont rigides?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Aussi rigide que n'importe quelle autre condition, monsieur l'Orateur, et j'irai même jusqu'à dire, plus rigides que n'importe où ailleurs. Comme les honorables députés le savent, un pays peut toujours, indépendamment des engagements pris, dénoncer ceux-ci et se retirer du traité. Ainsi va la vie sur la scène internationale. Nous ne pouvons pas nous protéger contre une telle éventualité à moins de décider, ce que nous ne voulons pas refuser notre technologie et la refuser par le fait même aux nécessiteux du monde. Nous avons envisagé et rejeté cette solution.

Questions orales

LA SANTÉ

LA POSSIBILITÉ D'IMPOSITION D'UN PLAFOND AUX PROGRAMMES DE SERVICES MÉDICAUX—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Puisque les frais médicaux ont augmenté au Canada d'environ 16.6 p. 100 cette année et étant donné le taux actuel d'inflation et la hausse du coût des programmes de services médicaux attribuable à d'autres causes qu'à l'inflation, vu aussi qu'il a été annoncé dans l'exposé budgétaire que le gouvernement fédéral imposerait un plafond de 13 p. 100 à tous les programmes médicaux dont il partage les frais avec les provinces, ce qui revient à dire que les crédits fédéraux seront gelés, le ministre veut-il dire à la Chambre s'il étudie ou non la question de savoir quels programmes de services médicaux devront être réduits dans les provinces, surtout dans les plus pauvres qui n'ont peut être pas d'autres sources de revenu pour financer les services de santé.

● (1420)

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, le chiffre de 16.6 p. 100 auquel se réfère l'honorable député ne peut être tout au plus qu'une prévision, et non pas un chiffre ferme, puisque l'année n'est pas encore terminée. Nous n'en connaîtrons le chiffre exact que lorsque l'année sera terminée. Quand l'honorable député compare le chiffre de 16.6 p. 100 avec 13 p. 100, il est dans l'erreur, car le dernier chiffre devrait inclure en outre un ajustement de 1.5 p. 100 pour l'accroissement de la population. Alors la comparaison doit se faire en conséquence entre 16.6 p. 100 et 14.5 p. 100 de croissance pour l'an prochain. Comme l'honorable député le sait, le taux d'inflation semble ralentir par rapport à l'an dernier. Il y a tout lieu de croire que le taux d'inflation de l'an prochain devrait encore être inférieur à celui de cette année. Et il semble que le chiffre de 14.5 p. 100 peut très bien être atteint à l'intérieur des prévisions qui sont faites, sans qu'il en résulte quelque diminution que ce soit dans la qualité des soins médicaux assurés à la population canadienne. Il n'y a aucune raison pour qu'un tel phénomène entraîne une réduction de la qualité des soins médicaux dans aucune province au Canada.

[*Traduction*]

LE BLOCAGE DES CRÉDITS POUR LES SERVICES MÉDICAUX ET LES NÉGOCIATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, le ministre sera dans l'impossibilité de persuader ses homologues provinciaux de l'exactitude des calculs qu'il mentionne dans la réponse relativement aux programmes existants. Je voudrais maintenant poser une question à propos des négociations que lui et ses fonctionnaires ont engagées avec les autorités provinciales en vue de développer les services de santé du Canada. Ne croit-il pas qu'en annonçant unilatéralement qu'il se proposait de bloquer les crédits, le gouvernement fédéral risque de compromettre ces négociations et d'obliger les provinces à abandonner certains autres projets de fourniture de nouveaux services médicaux?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, les discussions qui étaient en cours n'avaient pas pour objet d'étendre les services médicaux comme tels mais les services de santé en général, et en particulier il s'agissait d'étendre les services fournis à l'heure actuelle par l'assurance-hospitalisation et d'essayer de couvrir certains services qui ne le sont pas à l'heure actuelle en échange de l'utilisation de systèmes plus efficaces que ceux qui sont en place dans certaines provinces. Ces discussion-là ont été entamées depuis déjà plusieurs mois, et je ne vois aucune raison de les arrêter ou de les ralentir. Au contraire, je pense que la décision prise par le ministre des Finances devrait faciliter et accélérer les décisions à cet égard. Toutefois, les discussions doivent se tenir avec des contreparties. Si l'une ou l'autre des provinces auxquelles l'honorable député se réfère ne participe au débat, évidemment, la discussion est impossible. Mon ministère ne peut faire de débat seul.

[*Traduction*]

L'OCTROI DES CRÉDITS AUX PROVINCES POUR LES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES DE SERVICES MÉDICAUX

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le premier ministre. Étant donné que le ministre compétent du Manitoba a déjà annulé les négociations à cause du budget et que celui de l'Ontario a exprimé l'intention d'en faire autant à cause de l'action unilatérale du gouvernment fédéral et que les services médicaux dans la seule province de l'Ontario vont coûter quelque 75 millions de dollars de plus, en effet direct de la décision fédérale, le premier ministre a-t-il l'intention de mettre des fonds à la disposition des provinces, par le transfert de points fiscaux ou autrement, pour qu'elles puissent absorber la hausse du coût des services médicaux d'urgence au Canada?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur . . .

Une voix: Il ne vous fait pas confiance, Pierre.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Lalonde: J'ai avec moi le télégramme adressé par le ministre de la Santé du Manitoba. Il n'exprime pas tout à fait ce que le député vient de dire.

[*Traduction*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Puis-je répondre à la question supplémentaire, monsieur l'Orateur?

Des voix: Non.

Une voix: Attendez qu'elle vienne.

M. Trudeau: Je ferais sans doute mieux d'attendre la question supplémentaire.

M. l'Orateur: Le député de Rimouski a la parole.

M. Broadbent: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

Des voix: Rasseyez-vous.

Une voix: Il est 3 heures.

Des voix: Règlement!

[M. Broadbent.]

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

ON RÉCLAME UN RÉFÉRENDUM SUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable solliciteur général.

Étant donné que le nombre de meurtres et de délits de toute sorte est en progression, et compte tenu des vœux exprimés par les différents corps policiers à travers le Canada, plus particulièrement la Sûreté du Québec, est-ce que l'honorable ministre pourrait dire à la Chambre s'il a l'intention de présenter une mesure autorisant la tenue d'un référendum à travers le pays, en vue du rétablissement de la peine capitale?

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Non, monsieur l'Orateur.

* * *

LES FINANCES

DEMANDE D'EXPOSÉ DES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES DONT S'INSPIRE LE BUDGET

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, le ministre et le ministre des Finances suppléant étant absents, c'est au premier ministre que je poserai ma question. Pour pouvoir prévoir le niveau des recettes provenant de diverses sources, le ministre des Finances et le gouvernement ont sans doute quelque idée de ce que sera l'activité économique jusqu'à la fin de l'année financière en cours. Le premier ministre dirait-il à la Chambre sur quelles prévisions économiques il a fondé son budget, précisant notamment comment il a pu prévoir le taux de croissance économique réelle pour l'année financière 1975-1976?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dirai que le budget présenté par le ministre des Finances correspond sûrement à ses prévisions pour l'avenir. Je ne crois pas qu'il soit d'usage de fournir de données précises à cet égard. Il a fait allusion aux opinions contradictoires exprimées par diverses personnes sur la situation économique, mais il n'a exposé que ses vues personnelles.

LE NOMBRE DE NOUVEAUX EMPLOIS ESCOMPTÉ PAR SUITE DES MESURES BUDGÉTAIRES—LES PRÉVISIONS GOUVERNEMENTALES QUANT AU CHÔMAGE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre. Étant donné que des milliers de Canadiens s'inquiètent des répercussions de la récession économique sur leur emploi, le premier ministre dirait-il à la Chambre, comme le ministre des Finances l'a fait dans un budget précédent mais pas dans celui de lundi, à combien le gouvernement établit le nombre de nouveaux emplois dans l'économie en 1975? Indiquerait-il l'accroissement net de l'emploi et le nombre d'emplois qui seront créés dans le secteur de la fabrication?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député demande des chiffres que je ne peux évidemment pas fournir maintenant, mais je me renseignerai.

M. l'Orateur: Le député de York-Simcoe a la parole pour une dernière question supplémentaire.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, ma prochaine question s'adresse également au premier ministre. Si l'on en juge par les prévisions inscrites dans le budget par le ministre des Finances, selon qui les paiements de prestations d'assurance-chômage dépasseront 3¾ milliards de dollars, et étant donné le témoignage donné au comité par M. Cousineau, le président de la CAC, selon qui un taux de chômage de 8 p. 100 entraîne des paiements de prestations de 3.7 milliards, le premier ministre dirait-il s'il est juste de supposer que le gouvernement estime que le taux de chômage pour l'année financière en cours sera supérieur à 8 p. 100, ce qui laisse prévoir un taux de chômage de 8½ à 9 p. 100 pour l'hiver prochain?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député tire des conclusions des chiffres; ces conclusions sont les siennes.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

LA RÉDUCTION DE LA PARTICIPATION FÉDÉRALE AU COÛT DES SERVICES—ON DEMANDE DES CONSULTATIONS AVEC LES PROVINCES—LA POSITION DU MINISTRE

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Étant donné que certaines provinces ont déjà fait connaître leur inquiétude au sujet de l'annonce du gouvernement quant à la réduction de la participation financière dans le domaine de l'assurance-santé, et qu'hier, son homologue québécois déplorait le manque de consultations préalables sur cette question, j'aimerais demander à l'honorable ministre, compte tenu de l'inquiétude actuelle et du manque de consultations préalables, s'il a l'intention de rencontrer son homologue québécois pour rassurer la province de Québec à ce niveau-là?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, comme l'honorable député le sait, les décisions qui ont été annoncées par le ministre des Finances faisaient partie du budget, et il est à peu près impossible de procéder à des consultations sur les dispositions budgétaires.

Immédiatement après la lecture du budget, j'ai envoyé un télégramme à mes collègues leur expliquant la décision qui avait été prise, leur faisant part de notre intention de poursuivre les négociations qui sont en cours à l'heure actuelle, et les avisant que mon sous-ministre rencontrerait les sous-ministres des provinces sans délai, de façon à faire le point sur cette décision.

Quant à une réunion des ministres comme telle, il y en a une prévue pour cet automne, et je ne vois pas de raison de la retarder ni de la devancer à ce moment-ci.

● (1430)

M. La Salle: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

L'homologue québécois du ministre déclarait hier ce qui suit:

Je déplore en premier lieu le plafonnement unilatéral et sans préavis et l'évolution du régime ne peut se faire à si court terme.

Étant donné cette déclaration, est-ce que le ministre est disposé à réviser ce terme qu'il a déjà imaginé?

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, en ce qui touche à l'assurance-hospitalisation, le délai est de cinq ans. Nous avons donc amplement le temps d'en arriver à un accord nouveau quant au partage des coûts, en vertu de l'assurance-hospitalisation. En ce qui touche à l'assurance-santé, il n'y a aucune modification pour l'exercice financier en cours. Tout ce dont on parle, c'est de l'exercice financier qui commencerait le premier avril de l'an prochain. Comme je l'indiquais tantôt à l'honorable député qui a posé une question antérieure à ce sujet, la réduction envisagée, par rapport au taux de croissance de cette année, n'est que de 2 p. 100. Alors je ne vois pas de raison qui empêcherait un ajustement de part et d'autre pour rencontrer cet objectif sans trop de difficultés l'an prochain.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LES PRÉVISIONS MINISTÉRIELLES DU NOMBRE DE MISES EN CHANTIER POUR 1975

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Étant donné les mesures restreintes qui figurent au budget pour un nouveau programme d'habitation et vu le nombre décevant de mises en chantier durant les cinq premiers mois de l'année en cours, le ministre est-il maintenant disposé à nous communiquer une prévision modifiée des mises en chantier pour 1975?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas très bien réussi dans mes prévisions jusqu'ici, mais en ce qui concerne le niveau de l'assistance gouvernementale, celle-ci semblerait avoir permis environ 45,000 mises en chantier cette année, ce qui est notre chiffre le plus élevé jamais atteint, sauf en 1970.

Des voix: Bravo!

M. Danson: La conjoncture économique influe sensiblement sur la situation générale . . .

Une voix: Sombre.

M. Danson: . . . difficile dans laquelle nous nous trouvons notamment en ce qui concerne les marchés hypothécaires privés. Toutefois, grâce à nos consultations avec les organismes de prêt au sujet des nouveaux programmes de subventions, du programme d'aide à l'acquisition d'une maison et le programme des dividendes limités, j'espère que nous pourrons nous rapprocher beaucoup plus de nos objectifs que je ne le croyais avant la présentation du budget.

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, pour aider le ministre à être un peu plus précis je lui poserai la question suivante: Étant donné la mesquinerie dont le ministre des Finances a fait preuve face à nos besoins en matière de logement, le ministre est-il prêt à s'en tenir à sa prévision

précédente selon laquelle il y aurait en 1975 un minimum de 210,000 mises en chantier?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, je devrais signaler, je pense, que de tout le budget, les crédits destinés au logement constituent le poste le plus élevé pour cette année . . .

Des voix: Bravo!

M. Danson: . . . outre les postes non budgétaires fort importants et l'augmentation de la subvention. J'espère toujours que nous aurons au minimum 210,000 mises en chantier, mais il sera peut-être très difficile d'atteindre cet objectif. J'espère que le programme de subsides fonctionnera pour le mieux, mais, dans les circonstances actuelles, je ne veux pas perdre de vue cet objectif. Il sera certes difficile à réaliser, mais, comme le gouvernement, je tiens mes visées hautes, et j'espère que nous atteindrons notre objectif.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ENLÈVEMENT DE MME BLANCHET À SHERBROOKE— DEMANDE D'AIDE À LA GRC

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, je désire poser une question au solliciteur général.

A la suite de l'enlèvement de M^me^ Blanchet hier à Sherbrooke, où les ravisseurs exigent une rançon d'un million de dollars, le solliciteur général pourrait-il assurer la Chambre et la population de l'Estrie que la Gendarmerie Royale du Canada apportera sa collaboration aux autres corps policiers de la région, afin de retrouver M^me^ Blanchet?

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Ordinairement, monsieur l'Orateur, cette affaire relèverait des forces policières du Québec mais si elles en saisissaient la GRC, la police fédérale serait heureuse de collaborer.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES BÉNÉFICIAIRES DE DÉGRÈVEMENTS RELATIFS À L'ACHAT D'ESSENCE ET LE REMBOURSEMENT DE LA NOUVELLE TAXE D'ACCISE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Pourrait-il confirmer la déclaration d'un porte-parole de son ministère selon laquelle tous ceux qui peuvent déduire l'essence qu'ils achètent de leurs impôts sur le revenu auront aussi droit à un remboursement de la taxe d'accise de dix cents le gallon?

L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, ceux qui auront droit à un remboursement seront régis par le projet de loi qui doit être déposé sous peu.

[Mlle MacDonald.]

M. Orlikow: Cela veut-il dire qu'un médecin, un avocat ou un homme d'affaires à son compte pourront obtenir un remboursement, alors que le salarié qui doit parcourir de 20 à 30 milles pour se rendre au travail et autant pour en revenir et qui n'a droit à aucun déduction de frais de déplacement ne pourra recevoir ce remboursement sur la taxe d'accise?

M. l'Orateur: Je reconnais, comme tous les députés, j'en suis sûr, l'importance et la portée de la question. Il n'en demeure pas moins, cependant, que ce que veut connaître le député, c'est l'opinion du ministre sur ce qu'il y aura dans le bill.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ANNONCE PARUE DANS LE «GLOBE AND MAIL» AU SUJET DE LA VENTE D'UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE À L'ARGENTINE— DEMANDE D'EXPLICATIONS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit il y a deux minutes que le Canada n'avait pas vendu de réacteur atomique à l'Argentine. Comment explique-t-il alors l'annonce que la Commission de l'énergie atomique du Canada a fait paraître dans le *Globe and Mail* du samedi 21 juin et qui dit entre autres ceci:

L'Énergie atomique du Canada limitée (EACL) construit en collaboration une centrale atomique dans la province de Cordoba, en Argentine, et elle recrute actuellement les ingénieurs professionnels et le personnel de soutien en génie que voici:

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je m'excuse pour les termes que j'ai pu employer. Je ferais peut-être bien d'expliquer que le contrat ne sera signé qu'à condition d'avoir les garanties nécessaires.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES POSTES

LA POSSIBILITÉ DE RAJUSTEMENT DES CLAUSES CONTRACTUELLES DES FACTEURS RURAUX À LA SUITE DES MESURES BUDGÉTAIRES

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes et elle n'est pas sans rapport avec une question posée par le député de Winnipeg-Nord. Procédera-t-on à un rajustement des conventions collectives des facteurs ruraux auxquelles le budget de lundi dernier a porté un dur coup?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, ces contrats de travail sont à l'étude à la lumière des dépenses imprévues . . .

M. Fairweather: En tant que membre du Cabinet, vous auriez pu prévoir ces dépenses.

M. Mackasey: . . . qui se présentent parfois et dont nous aimerions tenir compte.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

METROPLITAN AREA GROWTH CORPORATION—LA DATE DU DÉBUT DES ACTIVITÉS

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale, avec la ferme croyance qu'il pourra y répondre aujourd'hui même ou dans un avenir très rapproché. Vu que 1,103 jours se sont écoulés depuis que lui ou ses collègues de la Nouvelle-Écosse ont annoncé l'établissement de Metropolitan Area Growth Corporation prévoyant l'affectation de millions de dollars à la mise sur pied de nouvelles industries et de nouveaux commerces dans la région de Halifax-Dartmouth, je me demande si le ministre ne serait pas en mesure de nous indiquer dès maintenant s'il n'y a pas possibilité de résoudre les chicanes ou les divergences d'opinion entre Ottawa et Halifax, de sorte que cette corporation puisse se mettre à fonctionner avant le 1er septembre?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, pour ce qui a trait à la dernière partie de la question, je souhaite fortement que cette corporation se mette à fonctionner avant le 1er septembre. Quant aux chicanes, si c'est un mot juste à employer, je dois dire qu'il n'existe aucun désaccord actuellement. Les travaux administratifs sont en cours et je peux seulement dire au député que j'espère que son décompte des jours n'aura pas trop augmenté lorsque je pourrai faire une déclaration conjointement avec la province. Je devrais ajouter qu'environ les deux tiers, ou peut-être un petit peu plus, des investissements réels dans cette société proviennent de la province. Il nous faut donc tenir compte des intérêts et des problèmes de celle-ci.

* * *

● (1440)

LES CORPORATIONS

LE CAS DE GELCO ENTERPRISES LTD.—LE REFUS DE PRÉSENTATION D'UN BILAN POUR 1973 ET 1974

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Consommation et des Corporations, et je lui en ai donné avis. Le ministre et son ministère poursuivent-ils les dirigeants et la compagnie Gelco Enterprises Ltd., une compagnie constituée aux termes des lois fédérales, qui n'a pas présenté de sommaire financier au ministère pour les exercices financiers 1973 et 1974 en conformité de la loi sur les corporations canadiennes?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): J'ai reçu l'avis de la question de l'honorable député il y a déjà quelque temps. Malheureusement, j'avais la réponse préparée pour lui lorsqu'il m'en a donné avis. Je ne l'ai pas avec moi aujourd'hui. Je vais vérifier et faire rapport à la Chambre le plus tôt possible.

[*Traduction*]

LES JEUX OLYMPIQUES

LE PROJET D'ÉRECTION D'UNE STATUE COMMÉMORATIVE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au ministre de la Consommation et des Corporations. L'ancien ministre des Postes dirait-il à la Chambre ce qu'il est advenu de la statue Olympique qu'il a commandée à l'artiste québecois Coville pour la somme de $50,000? Où le ministre la cache-t-il?

Une voix: Dans le courrier.

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, il n'y a rien de plus difficile à cacher à Ottawa qu'une statue. Quand le moment sera venu de la dévoiler, je sais qui sera l'invité d'honneur.

M. Paproski: Cette statue sera-t-elle placée sur le parterre de la Consommation et des Corporations, à Hull, ou l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations a-t-il peur de montrer cette statue aux Canadiens?

M. Mackasey: Je sais que c'est une magnifique œuvre d'art, et je suis certain que le député en conviendra avec moi. Il est très averti, et on le sait bien sur la colline.

Des voix: Bravo!

M. Mackasey: Je suis certain qu'il ne considérerait aucune œuvre d'art avec méfiance.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MANDATS POUR L'ARRESTATION DU PRÉSIDENT ET DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS DU SIM—DEMANDE DE RAPPORT D'ENQUÊTE

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que ma question puisse se rattacher à la dernière, mais ce n'est pas le cas. Elle s'adresse au ministre du Travail. Comme des mandats d'arrestation ont été émis aujourd'hui par la Sûreté provinciale de l'Ontario contre le président du Syndicat international des marins, Roman Gralewicz, ainsi que deux vice-présidents du syndicat pour possession d'armes dangereuses pour la paix publique et d'autres actes dangereux, le ministre dirait-il à la Chambre si ce dénouement est dû à quelque action qu'aurait pu prendre le gouvernement actuel ou à la propre persistance du ministre dans cette affaire? Et peut-être le ministre pourrait-il nous dire si ces hommes ont déjà été appréhendés.

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, comme la Chambre le sait, il y a quelque temps j'avais annoncé que la GRC ferait une enquête sur les activités du Syndicat international des marins. Après un délai considérable, le gouvernement provincial de l'Ontario a fini par nous transmettre certains renseignements dont la Gendarmerie a tenu compte dans son enquête. Quant à ces accusations que vient de nous rappeler le député et dont nous avons tous entendu parler, je crains qu'il ne soit obligé de s'adresser à la Sûreté provinciale de l'Ontario s'il veut connaître les motifs de ces accusations. Peut-être nous a-t-on déjà communiqué ces motifs. Peut-être reposent-ils sur d'autres sources de renseignements mais c'est la Sûreté provinciale qui s'occupe des enquêtes

criminelles de ce genre. Telle est la conclusion du ministre de la Justice et de la GRC et je pense qu'il conviendrait alors de s'adresser à la Sûreté provinciale de l'Ontario.

M. Jelinek: Il appert que le ministre ne peut pas répondre à la première question. Je lui pose donc une question supplémentaire. Le ministre est-il en mesure de dire à la Chambre où en est la partie fédérale de l'enquête et quand, une fois l'enquête terminée, la Chambre pourra-t-elle prendre connaissance du rapport?

M. Munro (Hamilton-Est): Pour ce qui est de la partie fédérale de l'enquête, comme je l'ai déjà indiqué, c'est la GRC qui s'en occupe, et elle progresse rapidement. Je ne peux fournir d'autres détails. C'est la GRC qui s'en occupe et les questions devraient être adressées au solliciteur général qui est comptable de la GRC devant la Chambre.

* * *

AIR CANADA

L'ANNULATION DE RÉSERVATIONS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Jim Fleming (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné que depuis un mois à peu près Air Canada a comme pratique de retenir plus de places qu'il n'y en a effectivement sur ses vols et qu'elle dit annuler régulièrement des réservations pourtant confirmées, le ministre voudrait-il en discuter avec les cadres d'Air Canada avant que la réputation de cette entreprise publique en soit affectée?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois que je vais suivre l'avis de mon honorable collègue, et demander un rapport complet à Air Canada. Je sais que cette pratique de vendre plus de billets qu'il y a de sièges n'est pas le propre d'Air Canada, elle est commune à toutes les compagnies aériennes au monde, c'est-à-dire qu'on calcule sur des moyennes pour des raisons d'ordre économique. Mais de toute manière, je crois que la Chambre devrait savoir quelle est la procédure utilisée. Il n'y a aucun doute que lorsqu'une personne à un titre de passage, il est drôlement frustrant de se voir refuser l'accès à l'avion. Je demanderai donc le rapport, et cela me fera plaisir de le communiquer à l'honorable député.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA CÂBLODISTRIBUTION—LA POSSIBILITÉ D'ATTENDRE LE RÈGLEMENT DE CERTAINES CAUSES AVANT DE DONNER DE NOUVEAUX PERMIS

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

[M. Munro (Hamilton-Est).]

Étant donné la situation ambiguë et tendue qui existe actuellement entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral au sujet de la câblodiffusion, et étant donné qu'il y a actuellement des causes pendantes devant la cour, le premier ministre dirait-il s'il attendra que ces causes soient entendues et classées avant de considérer toute autre demande de câblodiffuseurs éventuels au Québec?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, la question est un peu hypothétique, en ce sens que je ne sais pas s'il y aura d'autres demandes, et quelle en sera la nature, mais je suis tout à fait du même avis que le député qui signale que certaines causes sont devant les tribunaux. Je crois que les causes viennent des deux niveaux de juridiction, et si c'est l'avis du député, je le partage, à savoir que nous ne devrions pas essayer de régler ce problème-là au niveau politique, au moment où les tribunaux sont saisis de la question. Nous ne devrions certainement pas faire des déclarations qui nuisent à la possibilité pour les tribunaux d'en arriver à des décisions justes et fondées sur la loi. Pour ce qui est de l'avenir, je ne peux pas répondre à la question, parce que je ne sais pas s'il y aura d'autres demandes, ni quelle en sera la nature.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE À LA BASE D'ESSAI DES TORPILLES DE NANOOSE BAY—LES ACTIVITÉS ANTISYNDICALES DES AUTORITÉS AMÉRICAINES

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, en l'absence du président du Conseil du Trésor, j'adresserai ma question au ministre de la Justice qui, je pense, le remplace. Il s'agit de la grève légale déclenchée par le Conseil des métiers et du travail du personnel des chantiers navals à la base d'essai des torpilles de Nanoose Bay, qui est exploitée en commun par le Canada et par les États-Unis. Si mes renseignements sont exacts, le personnel américain de cette base, qui avait refusé de franchir les piquets de grève, a reçu l'ordre de le faire de la part des autorités américaines qui ont dépêché un électronicien par avion pour aider à mater la grève. J'aimerais savoir du ministre si ces tactiques antisyndicales ont reçu l'accord du gouvernement canadien. Dans la négative, le ministre veut-il s'engager à y faire mettre un terme?

L'hon. Otto E. Lang (président suppléant du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, à ma connaissance le gouvernement canadien n'a rien eu à voir là-dedans. On m'apprend que la rumeur de l'arrivée de personnel américain est sans fondement. Je ne me suis pas renseigné spécialement sur l'arrivée d'un ingénieur électronicien, mais j'aimerais le faire pour être bien sûr que personne n'a été amené de l'extérieur. Il s'y trouve évidemment du personnel américain, militaire et civil, qui y travaille en permanence.

L'IMMIGRATION

LA RUMEUR DE L'ARRIVÉE D'UN ÉLECTRONICIEN AMÉRICAIN BRISEUR DE GRÈVES À NANOOSE BAY—LA QUESTION DU VISA ET DU PERMIS DE TRAVAIL

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'adresse une question supplémentaire au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. L'électronicien que les autorités américaines ont dépêché à Nanoose Bay a-t-il été admis par son ministère, et a-t-il reçu un permis de travail? Le ministre veut-il vérifier si ce technicien se trouve légalement au Canada, et s'il est légalement autorisé à se livrer à une activité de briseur de grève?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de l'incident dont parle le député. Je vais néanmoins me renseigner, même si le ministère n'a pas pour habitude de prendre parti dans les affaires de ce genre.

* * *

● (1450)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET DE DÉRIVATION DE GARRISON—L'OPPORTUNITÉ D'UNE DEMANDE DE MORATOIRE AUX ÉTATS-UNIS

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures? Étant donné les fausses déclarations qu'a faites mardi, à Washington, un membre du Congrès, M. Wayne Hays, selon lequel le Canada ne s'est pas opposé énergiquement au projet de dérivation de Garrison et que les deux pays en sont arrivés à une entente, le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures communiquera-t-il dès maintenant avec le président Ford pour demander un moratoire?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, c'est justement à cause de la fausse impression créée par certains Américains à propos de l'attitude adoptée par le Canada que j'ai pris des dispositions pour faire connaître notre position au département d'État, qui l'a transmise à son tour au comité du Congrès. C'est le document que j'ai déposé à la Chambre l'autre jour.

M. McKenzie: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Ce document est arrivé à destination trop tard. Sauf erreur, le Sénat américain doit maintenant approuver l'affectation de 13 millions de dollars à de nouveaux travaux relatifs au projet de dérivation qui a été adoptée par la Chambre des représentants mardi, à Washington. Le ministre demandera-t-il au Sénat de ne pas approuver cette affectation de crédits avant que toutes les études écologiques soient terminées?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que les instances que nous avons présentées soient arrivées trop tard. Le département d'État les connaissait très bien. Nous les avons fait transmettre spécialement au comité du Congrès à cause de la fausse impression créée par certains membres du Congrès américain. A mon avis, nous ne pouvons guère faire davantage pour signaler notre ferme objection au projet; en outre, le gouvernement américain ne peut pas nous fournir de garantie plus ferme que celle qu'il nous a déjà donnée, c'est-à-dire qu'il ne fera rien relativement au projet qui puisse causer un préjudice au Canada. L'administration américaine s'y est engagée sans réserve et nous n'aurions pas pu obtenir de meilleure garantie.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LE PROJET D'EXPLOITATION D'UNE LIGNE PROVINCIALE AU MANITOBA—L'OPPOSITION PROBABLE DE LA SASKATCHEWAN—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? A-t-il indiqué au gouvernement manitobain que le gouvernement fédéral n'approuve pas son intention d'exploiter sa propre ligne aérienne pour relier les villes de Winnipeg, Brandon, Dauphin, Yorkton et Regina?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur.

M. Ritchie: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre s'est-il informé des vues de la Saskatchewan sur le projet de ligne aérienne et, si oui, peut-il en faire part à la Chambre?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas bien compris parce qu'on parlait autour de moi. Le député voudrait-il répéter sa question?

M. Ritchie: Monsieur l'Orateur, ma question concerne le projet formé par le gouvernement du Manitoba de créer une société aérienne dans les Prairies. Le ministre s'est-il informé des vues de la Saskatchewan sur ce projet et l'Association des transporteurs privés a-t-elle protesté auprès de la Commission canadienne des transports ou du gouvernement contre le projet de prise en charge de cet itinéraire par une société du gouvernement du Manitoba?

M. Marchand (Langelier): Non, monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu de négociations avec le gouvernement de la Saskatchewan. Hier matin, je me suis entretenu avec le premier ministre Schreyer et j'ai accepté sa proposition. Je souhaite que la société entre en exploitation le plus rapidement possible.

* * *

AIR CANADA

LES NÉGOCIATIONS AVEC CERTAINS SYNDICATS—DEMANDE DE RAPPORT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je voudrais m'adresser soit au ministre des Transports ou au ministre du Travail. L'un d'eux pourrait-il nous dire où en sont les négociations actuelles entre Air Canada et l'Association canadienne des employés du transport aérien et l'Association canadienne des préposés aux services de bords aériens puisqu'il semblerait que ces négociations sont difficiles?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, aux dernières nouvelles, les négociations se déroulent d'une façon satisfaisante. J'aimerais que le député précise un peu ce qu'il entend par difficultés.

M. MacKay: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais préciser au ministre que j'ai entendu dire plusieurs fois que les négociations étaient rompues. C'est pourquoi j'ai posé cette question. Je voudrais qu'il assure à la Chambre qu'il fera tout en son pouvoir pour que des négociations normales se déroulent le plus rapidement possible afin d'éviter toute possibilité d'interruption des services aériens au cours de l'été.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, j'examinerai la situation. Le député prétend que les négociations ont été rompues ce matin. Naturellement, nous ferons tout ce que nous pouvons pour éviter une interruption des services et les deux parties pourront disposer de tous les services de notre ministère.

* * *

[*Plus tard*]

LES TRANSPORTS

LE NAUFRAGE DE BATEAUX DE PÊCHE SUR LA CÔTE OUEST—DEMANDE DE RAPPORT D'ENQUÊTE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je veux poser ma question au ministre des Transports et exprimer l'espoir que l'enquête qu'il a promise au député de York-Ouest démarrera plus rapidement que celle que j'ai réclamée il y a trois mois. Depuis, j'ai demandé au ministre en plusieurs occasions s'il annoncerait à la Chambre, à moi-même, ou aux pêcheurs, l'institution de l'enquête promise il y a plus de trois mois, par suite des événements désastreux survenus sur la côte ouest qui ont entraîné la perte de vies humaines et de bateaux de pêche.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'étais censé le faire aujourd'hui, mais j'en ai été empêché au dernier moment. J'espère pouvoir présenter un rapport à mon retour à la Chambre.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA RÉGULARISATION DES CRUES DU FRASER—L'EFFET SUR LES FRAYÈRES À SAUMONS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question au ministre de l'Environnement? Comme la construction de digues par son ministère et le gouvernement de la Colombie-Britannique en vertu du programme de régularisation des crues du Fraser va mettre en danger des frayères essentielles pour le saumon du printemps et le saumon coho au Banc Roberts, le ministre nous dira-t-il si on a procédé à une étude des effets sur l'environnement avant d'entreprendre les travaux de construction et, dans la négative, en fera-t-on une et arrêtera-t-on les travaux jusqu'à ce qu'elle soit terminée?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, la construction de digues sur le Fraser a fait l'objet d'un certain nombre d'études. Sauf erreur, celles-ci ne sont pas terminées, et nous devrons voir ce qui peut être fait. Pour ce qui est de retarder ou même d'arrêter la construction de ces digues, certains problèmes ont surgi, et je suis en train d'étudier la chose.

M. Clark (Rocky Mountain): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre nous promet-il d'étudier directement la question et de faire immédiatement rapport à la Chambre, et j'entends par là demain ou la semaine prochaine, au sujet des mesures précises à prendre pour qu'on ne détruise pas davantage les pêcheries de saumon sur la côte ouest de la Colombie-Britannique.

Mme Sauvé: Monsieur l'Orateur, j'étudie la question depuis un certain nombre de jours. Dès que j'aurai tous les renseignements sur cette affaire, je serai heureuse de les communiquer.

* * *

L'INDUSTRIE

SAUNDERS AIRCRAFT CORPORATION—LE PROJET DE PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre, qui a rencontré hier le premier ministre du Manitoba et s'est entretenu avec lui de Saunders Aircraft Corporation. Le premier ministre peut-il nous faire connaître les modalités de la participation que le gouvernement fédéral entend prendre à l'activité de cette société et veut-il nous assurer qu'il la traitera de la même façon que de Havilland, autre société de constructions aéronautiques, mais de l'Est celle-là?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les entretiens que j'ai eus avec le premier ministre du Manitoba ont porté sur l'industrialisation de sa province. Je n'ai pas l'habitude de préciser la teneur de la correspondance ou des échanges de vues de ce genre. Le premier ministre et moi, avons correspondu, et cet échange se poursuivra certainement. Libre à lui de publier ces échanges s'il le désire, pourvu que nous soyons d'accord de part et d'autre.

* * *

LES TRANSPORTS

LA LIGNE DE CHEMIN DE FER ESQUIMALT-NANAIMO—LA POSSIBILITÉ DE NATIONALISATION

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme en général le gouvernement assure le service en cas de défaillance du secteur privé, et que CP Rail annonçait récemment la fermeture de sa ligne reliant Franksville et Courtney, sur l'île de Vancouver, le ministre va-t-il envisager de nationaliser le chemin de fer Esquimalt-Nanaimo afin de conserver à la partie nord de l'île de Vancouver les services voyageurs et marchandises?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, c'est là une question difficile. Je sais que CP Rail a demandé à la CCT l'autorisation de supprimer cette ligne. Je ne possède pas la réponse et je ne connais pas la décision de la CCT. Je sais cependant que CP Rail a garanti une desserte par autobus, et même un service de transport par camion, pour remplacer les services qu'elle n'assure plus elle-même.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai reçu préavis que les députés de Mackenzie (M. Korchinski). de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds) et de Bellechasse (M. Lambert) allaient tous trois soulever la question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Avant que Votre Honneur passe aux intéressantes questions de privilège, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre quels travaux sont prévus pour le restant de la semaine et pour la semaine prochaine, s'il est en mesure de nous le dire?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, la Chambre l'aura remarqué, j'ai inscrit au *Feuilleton* un avis de motion sur les heures de séance. Je propose dans cette motion, pour donner suite aux suggestions des députés de tous les partis de la Chambre, que la Chambre ne siège pas les 30 juin et 7 juillet. J'espère que ma proposition sera acceptée. J'ai aussi prévu, pour compenser le temps perdu, des heures de séance supplémentaires les jours suivants dans la même semaine.

● (1500)

Je ne veux pas qu'on s'imagine que nous demandons à la Chambre de faire des heures supplémentaires. Nous voulons simplement rattraper le temps perdu pour les jours où tout le monde semble d'accord pour ne pas siéger et je pense que c'est souhaitable. Quant à l'emploi de ces heures, nous étudierons des bills publics comme nous l'aurions fait si nous avions siégé ces jours-là. Je ne sais pas exactement comment nous allons employer ce temps.

Je pense pouvoir aider la Chambre à faire des projets en vue de l'ajournement, que je crois souhaitable à un moment donné, en disant que quelques bills en sont actuellement à diverses étapes et que nous voudrions les faire adopter avant l'ajournement. J'aurai l'occasion d'en parler davantage avec les leaders des partis à la Chambre. Il y aura aussi cinq bills découlant du budget: trois bills fiscaux, un pour modifier la loi sur l'assurance-chômage et un autre la loi sur l'assurance-maladie. Voici quelles sont nos intentions générales à cet égard. Cela pourra vous permettre de voir à peu près combien de temps nous allons siéger encore. Nous voulons faire donner la sanction royale au bill modifiant la loi sur la taxe d'accise car il prévoit le remboursement de même que l'imposition de la taxe sur l'essence. Nous aimerions donner la deuxième lecture aux amendements à la loi sur l'assurance-chômage. Telles sont nos premières priorités à l'égard des bills qui découlent du budget. On pourrait également s'occuper des autres bills afférents au budget, mais ce n'est pas aussi urgent.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire connaître notre point de vue à l'honorable représentant. En ce qui concerne les lundis 30 juin et 7 juillet, nous sommes d'accord pour siéger plus longtemps afin de rattraper le temps perdu de la façon mentionnée par le député. En ce qui concerne les travaux dont a parlé le leader du gouvernement à la Chambre, il parle d'un bill qui doit franchir toutes les étapes, d'un autre qui devrait recevoir la deuxième lecture. Veut-il dire que le gouvernement n'est toujours pas fixé en ce qui concerne l'autre mesure et que cela fait l'objet de discussions entre les leaders à la Chambre?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, il y a plus d'un ou deux bills que nous jugeons aussi importants les uns que les autres. Par exemple, le bill relatif à PétroCanada, dont nous avons l'intention de disposer puisqu'un ordre de la Chambre engage tous les partis à y consacrer deux jours. Il y a aussi d'autres bills qu'il faudrait adopter de toute urgence et qui, selon moi, ne sont pas trop controversés. En outre, nous présenterons d'ici quelques jours un bill que nous a recommandé le comité mixte qui a étudié le rapport Finkelman, au sujet du remaniement et de la composition de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. A mon avis, nous devrions en terminer l'étude.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je veux simplement dire que nous avons participé aux entretiens concernant les deux prochains lundis et les heures supplémentaires de séance au cours des deux prochaines semaines pour rattraper le temps perdu. Nous sommes prêts à accepter la proposition du ministre. Je crois savoir qu'il faudra peut-être d'autres négociations. Bien entendu, nous y participerons. En ce qui concerne le programme des deux ou trois prochaines semaines, les leaders à la Chambre pourront peut-être en discuter davantage.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet du début de la période des questions. J'ai posé une question au premier ministre au sujet d'un transfert possible de points fiscaux du gouvernement fédéral aux provinces pour compenser le blocage du partage des frais des services médicaux. Je pensais poser cette question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. De fait, il a répondu à une autre question. Le premier ministre était sur le point de répondre quand Votre Honneur a donné la parole à un autre député. La question était très simple. Elle préoccupe beaucoup les provinces. Je me demande si le premier ministre pourrait y répondre dès maintenant.

M. l'Orateur: Le député d'Oshawa-Whitby sait fort bien que son intervention ne constitue absolument pas un rappel au Règlement. J'estime en toute justice lui avoir accordé le temps de parole auquel il avait droit aujourd'hui. Nous avons un ordre du jour chargé à cause des questions relatives au sudget. Le député a posé une deuxième ou une troisième question supplémentaire au premier ministre qui y a répondu, ainsi d'ailleurs que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'ai dû alors donner la parole à un autre député.

Le député soulève maintenant le même problème sous forme de rappel au Règlement. Si je l'autorisais à poursuivre, je suis certain qu'il y aurait cet après-midi plusieurs rappels au Règlement du même genre. Je n'ai vraiment pas le choix.

Travaux de la Chambre

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de la réponse donnée, par le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures à une question que j'ai posée et que le chef de l'opposition a reprise. Le ministre suppléant a donné l'impression qu'aucun accord n'a été signé et que la vente du réacteur est liée à la conclusion d'accords de garantie. Je voudrais signaler que l'ambassadeur du Canada a, au cours d'une conversation, le 10 septembre 1974, parlé d'accord pour désigner les deux contrats signés à Buenos Aires le 10 décembre 1973 entre l'Énergie Atomique du Canada Limitée et la société argentine correspondante. Je cite la note canadienne:

> ... cette note ... et la réponse de Votre Excellence constitueront un accord entre nos deux gouvernements.

L'ambassadeur d'Argentine a répondu le 12 septembre et a, de nouveau, parlé d'accord pour désigner les deux contrats signés à Buenos Aires le 10 décembre 1973 au sujet de l'implantation à Cordoba d'une centrale nucléaire à production de vapeur. Je cite:

> La présente note de même que celle de Votre Excellence, mentionnée ci-dessus, constituent une entente entre nos deux gouvernements prenant effet aujourd'hui même.

Nous disposons maintenant de contrats et d'une entente. Notre position sera extrêmement difficile si nous essayons de nous soustraire aux contrats ou à l'entente et elle le sera davantage si nous nous soustrayons aux deux.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, on m'avise que les négociations en vue de la conclusion de l'entente bilatérale qui ferait suite à l'entente mentionnée par le député se poursuivent toujours. J'ai même l'intention de rappeler d'ici deux jours notre ambassadeur en Argentine pour discuter avec lui des questions soulevées à la Chambre et pour m'assurer que les ententes et les garanties bilatérales répondent à toutes nos exigences.

[*Plus tard*]

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, à propos des travaux de la Chambre, j'invoque le Règlement pour demander si, en le passant sous silence, le leader du gouvernement voulait signifier que le bill C-2 sur la concurrence n'est plus une mesure prioritaire que le gouvernement veut faire adopter avant l'ajournement de l'été.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas exclu le bill C-2. J'ai dit qu'il y avait beaucoup de bills prioritaires. J'ai mentionné Petro-Canada, entre autres.

[*Français*]

M. l'Orateur: L'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) invoque-t-il le Règlement ou pose-t-il la question de privilège?

M. Adrien Lambert (Bellechasse): C'est une question que je désire poser au président du Conseil privé (M. Sharp) et qui se rapporte aux travaux de la Chambre.

J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai cru comprendre il y a quelques minutes que l'honorable président du Conseil privé a signalé qu'il y avait eu un accord entre tous les partis de la Chambre relativement à l'avis de motion qui paraît au *Feuilleton* de ce jour. Je ne doute pas de sa parole. Toutefois je voudrais faire remarquer ceci. Étant donné que le lundi 23 juin 1975 la Chambre a siégé la veille d'une fête légale prévue dans le Règlement à l'article 3 (3) et que le mardi 1er juillet ressemble étrangement à cette semaine, si nous avons jugé à propos de siéger, le 23 juin, c'est parce que le travail pressait ici, à la Chambre. Cependant, les députés francophones auraient bien aimé eux aussi pouvoir bénéficier d'un congé le 23 pour célébrer la Saint-Jean-Baptiste avec leurs familles.

Je ne veux pas être récalcitrant, ni malveillant à l'égard de personne mais j'aimerais demander au président du Conseil privé son attention pour qu'il présente une motion. Je lui suggère ceci: Il faudrait éviter à l'avenir de tels conflits. Cette situation s'est présentée en 1969 et se présente de nouveau en 1975. Cela ne veut pas dire que cela vient souvent, mais cela vient trop souvent pour nous autres. Alors je lui demande s'il voudrait bien présenter une motion pour amender la procédure de la Chambre, afin de prévoir que lorsque de telles situations se présenteront, que la fête du 24 juin tombera un mardi, et que celle de la Confédération tombera également un mardi, alors que les deux lundis qui précéderont ces deux fêtes seront des jours fériés pour la Chambre. De cette façon, on donnera l'avantage à tous les députés de pouvoir jouir d'un long congé de fin de semaine, et de pouvoir, en même temps, célébrer ces deux fêtes qui sont celles de tous les Canadiens.

Si le président du Conseil privé veut bien donner une réponse à cette demande, je pense que cela me faciliterait la tâche pour donner mon accord en ce qui concerne le lundi 30 juin.

• (1510)

[*Traduction*]

M. Sharp: Je voudrais assurer au député que nous avons mûrement réfléchi avant de décider de siéger lundi. C'était en réponse aux instances reçues du caucus libéral ainsi que des députés de tous les partis à la Chambre. Toutefois, à cause de circonstances exceptionnelles, la présentation du budget, nous avons jugé nécessaire de ne pas le retarder davantage. De nombreuses protestations se sont élevées de tous les côtés parce que le budget avait été retardé—certains députés disaient même inutilement—et si nous avions pris congé lundi, cela aurait voulu dire que la présentation du budget aurait été reportée à plus tard cette semaine. Je dois dire que je suis entièrement d'accord avec le député et que j'aurais aimé aussi avoir congé lundi.

M. Baldwin: J'invoque le Règlement. Puis-je signaler qu'à mon avis le budget aurait pu être différé une autre année.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Je désire poser la question de privilège, monsieur l'Orateur, ce n'est pas sur le même sujet.

M. l'Orateur: Je comprends très bien qu'il existe une question de privilège pour l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert), mais des avis ont été également reçus des honorables députés de Mackenzie et de Burnaby-Richmond-Delta (MM. Korchinski et Reynolds).

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KORCHINSKI—LA QUESTION DE LA LIVRAISON DES GRAINS

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos d'une affaire qui, je crois, concerne tous les députés. Lundi dernier, j'ai demandé au ministre responsable de la Commission canadienne du blé de nous dire si la Commission permettait aux agriculteurs de livrer leurs céréales à plus d'un point de livraison. Il a répondu que la Commission le faisait depuis un an et demi. J'ai insisté, pensant que le ministre n'avait pas compris ce que je voulais dire. Je lui ai demandé s'il était possible de livrer le grain à cinq ou six autres points—d'après le compte rendu, j'aurais dit six points. Le ministre a répondu que, dans sa réponse précédente, il avait indiqué que la livraison pouvait se faire à n'importe quel point et que telle était la situation depuis que la Commission du blé en avait ainsi décidé l'an dernier.

Toutefois, un détail n'est pas très clair. Je suis également producteur et, en tant que tel, j'ai droit à un livret de permis. En faisant une demande pour obtenir un livret de permis, il faut que j'indique un point de livraison principal et aussi un second point, au choix. J'ai invoqué le Règlement par la suite, dans l'espoir que le ministre pourrait probablement corriger sa réponse et éviter ainsi que la confusion ne naisse dans l'esprit du lecteur. Je lui ai demandé s'il voulait bien profiter de l'occasion pour rectifier l'impression qu'il avait fait naître. Il a aussitôt déclaré que pour la troisième fois il pouvait affirmer à la Chambre que le grain pouvait être livré à n'importe quel élévateur de la Saskatchewan.

J'ai communiqué par téléphone avec la Commission canadienne du blé pour vérifier l'exactitude de mes renseignements. J'ai appris que si la Commission avait pris des mesures à l'égard de l'année précédente, la situation au cours des années subséquentes serait telle qu'il n'y aurait plus qu'un point principal et un autre point possible de livraison. Quelqu'un m'a même signalé qu'avant de formuler une demande, un agriculteur devait pour diverses raisons, avoir le choix entre plusieurs points de livraison, notamment parce que . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député n'a sûrement pas soulevé la question de privilège pour réclamer d'autres points de livraison possibles, mais pour établir que, peut-être, la réponse du ministre avait induit la Chambre en erreur. Si le député n'a rien à ajouter, peut-être le ministre pourrait-il répondre.

M. Korchinski: Je renonce alors au reste de mes observations, monsieur l'Orateur. Me fondant sur le fait que ces points de livraison ne sont pas disponibles, je propose:

> Que la réponse du ministre soit renvoyée au comité des privilèges et élections afin qu'on sache si, oui ou non, le ministre a délibérément induit la Chambre en erreur et, si oui, que la mesure qui s'impose soit recommandée.

Je termine en rappelant aux députés que M. Profumo fut prié de démissionner pour avoir menti à la Chambre. Je ne

tiens certes pas à ce qu'une telle situation se reproduise ici.

Des voix: Bravo!

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Même le député de Rocky Mountain (M. Clark) aurait pu s'abstenir d'applaudir avant de connaître exactement les faits. Je pensais que le député de Mackenzie (M. Korchinski) allait dissimuler sa gêne de ne pas connaître les faits au départ et s'abstenir de poursuivre la question plus loin. Ce jour-là, comme en fait foi la page 6997 du hansard, le député de Mackenzie a posé la question suivante:

> . . . la Commission du blé a-t-elle envisagé de donner la possibilité aux céréaliculteurs de livrer leur grain à divers points et non à deux points seulement, le point principal et un autre point possible?

J'ai répondu que la Commission du blé avait déjà fait ça il y a un an et demi. Je n'ai pas vérifié à quel moment exactement la Commission l'a fait, mais tels sont les faits, que le député ignorait de toute évidence. Bien qu'il soit lui-même producteur, il ignore—alors que pratiquement tous les producteurs de la province de la Saskatchewan le savent—que la Commission canadienne du blé a en fait laissé toute latitude à ce sujet. Le député nous raconte maintenant que la façon dont il remplissait son livret de permis lui laissait croire que la situation serait peut-être différente l'année prochaine. Mais il m'a questionné précisément à propos de la situation d'alors, et sa question revenait exactement à dire, en fait: "Puis-je, par exemple, faire mes livraisons à six points différents?" Et je lui répondrai qu'il peut livrer son grain à six points, ou à 3,200 points différents s'il le désire. Cela est possible à l'heure actuelle, et c'est ainsi que le député a formulé sa question. Il est clair que le député insiste pour cacher son embarras.

● (1520)

Pour ce qui est de l'autre partie de sa question, je puis lui transmettre les renseignements suivants. Bien que l'on envisage de laisser entièrement au producteur le choix entre différents points de livraison, la Commission canadienne du blé désire, pour certaines raisons que le point précis et l'autre point de livraison soient inscrits sur la formule de demande: d'abord, cela permettra de connaître l'endroit probable de livraison du grain et, deuxièmement, il peut arriver à l'avenir, qu'il soit nécessaire d'imposer de nouveau une telle restriction en vue d'assurer la livraison régulière du grain. Nous n'avons pas l'intention d'imposer de fait cette restriction aux livraisons en vrac de l'année prochaine, à moins de circonstances vraiment exceptionnelles. Le député n'a donc aucune raison de s'inquiéter.

Monsieur l'Orateur, vraiment, le député porte en quelque sorte atteinte aux privilèges de la Chambre en soulevant maintenant la question de privilège pour cacher son embarras et son ignorance des faits.

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce différend entre le député de Mackenzie et le ministre a donné lieu à diverses questions pendant la période des interpellations, à un rappel au Règlement et à une question de privilège. C'est un différend et rien de plus. Il ne s'agit donc pas d'une question de privilège, car le commentaire 113 est très clair et stipule qu'un différend sur des allégations de faits ne met pas la question de privilège en cause.

Privilège—M. Reynolds

M. REYNOLDS—LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE AU SUJET DE L'AFFAIRE DU «GREENPEACE III»

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège au sujet des questions que j'ai posées le 9 avril 1975, comme en fait foi la page 4643 du hansard, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) ainsi qu'au premier ministre suppléant d'alors (M. Sharp), à propos du *Greenpeace III*. La question que j'ai posée au premier ministre suppléant est la suivante:

Consentirait-il, au nom du gouvernement, à déposer tous les documents échangés entre le gouvernement canadien et un ministère français qui ont quelque chose à voir avec le *Greenpeace III*?

Le premier ministre suppléant a répondu:

Je vais y songer, monsieur l'Orateur, mais j'aimerais reprendre l'affirmation de mon collègue le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures: ni moi ni aucun représentant du gouvernement n'avons entretenu de correspondance ni eu des conversations avec le gouvernement français à ce sujet.

Je suis certain que le ministre pensait donner une réponse correcte et je la respecte. Mais hier, il m'est tombé entre les mains un document confidentiel du gouvernement français sous l'en-tête «Ministère de la Défense, direction des centres d'essais nucléaires». Je l'ai fait traduire par le service de traduction de la Chambre des communes; il ne fait aucun doute, d'après ce document, qu'il y a bien eu un certain échange de correspondance entre un membre du gouvernement ou un de ses fonctionnaires et le gouvernement français. En effet, le document déclare:

Après m'être assuré que nous n'avions aucune mesure de rétorsion à craindre de la part du gouvernement canadien sur les compagnies aériennes Air France et Cotam qui ont des escales à Montréal, j'ai décidé d'arraisonner le bâtiment au début de l'après-midi du 15 août.

Ce document émanant du vice-amiral Claverie, officier commandant le groupe des essais nucléaires, a été envoyé au général du groupe aérien, directeur du centre d'essais nucléaires du gouvernement français. Monsieur l'Orateur, vous avez, dans des décisions précédentes, estimé que des litiges entre députés ne pouvaient justifier la question de privilège, mais je prétends, dans le cas présent, qu'il n'y avait pas à l'époque de litige entre le premier ministre suppléant et moi-même. J'estime que les députés aimeraient connaître les faits. A mon avis, le gouvernement a égaré la Chambre en déclarant qu'il n'y avait pas eu de discussions. Nous possédons maintenant un document qui a été présenté devant un tribunal français.

Si Votre Honneur décide que cette question de privilège est recevable, j'espère que nous pourrons renvoyer ce problème à un comité afin de savoir ce qui s'est réellement passé entre le gouvernement canadien et le gouvernement français dans l'affaire de l'arraisonnement du *Greenpeace III*. Tant que nous ne connaîtrons pas les faits, le gouvernement ne peut continuer à déclarer aux Canadiens: "Nous avons fait pour le capitaine MacTaggart et son équipage tout ce que nous avions promis aux Canadiens de faire."

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté le député très attentivement. Je pensais qu'il allait produire des documents prouvant qu'il y a eu échange de lettres ou une communication entre les deux, mais il s'est contenté d'attirer notre attention sur un document que je connaissais déjà. Nous n'avons pas tenu ces conversations.

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: A l'ordre. Pour les raisons que je viens d'exposer à l'égard de la question de privilège précédente, il s'agit d'un différend entre députés sur l'exactitude des réponses et des faits dans un cas précis; cela ne met donc pas la question de privilège en cause.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Walter Smith (Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le huitième rapport du comité permanent de l'agriculture et d'annoncer qu'il n'y a aucune proposition d'amendement.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

DÉPÔT DU RÉSUMÉ DU RAPPORT DU COMITÉ SCOTT SUR L'ORGANISATION DES PORTS CANADIENS

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, j'aimerais déposer des copies dans les deux langues officielles du résumé du rapport du comité Scott sur l'organisation des ports canadiens.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 2096, 2384, 2459, 2460, 2562, 2576 et 2702.

Si les questions nos 2258, 2368, 2482 et 2633 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question no 2555, marquée d'un astérisque?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES NOMINATIONS

Question no 2096—**M. Laprise:**

1. Quel est le processus de nomination, *a*) du président d'un conseil arbitral, *b*) du représentant des employés, *c*) du représentant des employeurs?

2. Quel est le mode de rémunération de chacun d'entre eux, *a*) pour chaque jour de séance, *b*) pour chaque demi-journée (moins de quatre heures) de séance?

3. Quel est le coût total du fonctionnement et de la rémunération des conseils arbitraux, *a*) par province, *b*) par bureau régional?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Le gouverneur en conseil nomme les présidents des conseils arbitraux sur la recommandation du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration: *a*) La Commission demande aux associations ouvrières de la localité desservie par le conseil de présenter des candidats. La Commission procède à l'évaluation et nomme les candidats heureux, *b*) La Commission demande aux organisations patronales de la localité desservie par le conseil de présenter des candidats. La Commission procède à l'évaluation et nomme les candidats heureux.

2. Le président et les membres reçoivent un chèque pour chaque séance. *a*) Président, $100; Membres, $80; *b*) Président, $60; Membres $40.

3. *a*) Renseignements non disponibles;

b)	(en milliers de dollars) 1974
Atlantique	$156.1
Prairies	$246.6
Pacifique	$289.9
Québec	$380.7
Ontario	$704.2
Total	$1,777.5

LA POSSIBILITÉ DE RÉOUVERTURE DE L'HÔPITAL DE HOBBEMA

Question nº 2384—**M. Schellenberger:**

1. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social entend-il mener une enquête sur la réouverture éventuelle de l'hôpital de Hobbema?

2. Pourquoi l'avait-on fermé?

3. Le Ministère a-t-il conclu une entente avec l'hôpital de Wetaskiwin afin d'assurer des services aux Indiens de la région?

4. Selon le Ministère, les installations et le nombre de lits existants suffisent-ils au traitement des habitants des deux régions, surtout les enfants?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Non.

2. (1) Il semblait que les intérêts de la population indienne seraient mieux protégés si les intéressés utilisaient les établissements existants et agrandis de Ponoka, Wetaskiwin et d'Edmonton. A cet égard, des dispositions particulières ont été adoptées afin de s'assurer que l'hôpital de Wetaskiwin, dont la capacité d'accueil a été accrue, aura suffisamment de lits pour héberger les malades de la réserve indienne d'Hobbema. La distance séparant la réserve indienne des hôpitaux de Ponoka et de Wetaskiwin ne compte même pas 10 milles, les routes étant utilisables en toutes saisons. Comme l'économie des réserves s'est améliorée, le transport est plus facilement accessible. (2) La province de l'Alberta a manifesté le désir d'assumer des responsibilités conformément à la loi sur l'hospitalisation en dispensant les soins hospitaliers que requièrent tous ses ressortissants.

3. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'a conclu aucun accord officiel avec l'hôpital général de Wetaskiwin, car ce dernier désirait dispenser ses services à la population indienne locale. Des dispositions ont été prises pour que soit nommé au Conseil d'administration de cet établissement un représentant de la collectivité indienne.

4. Il appartient à la Commission des services hospitaliers de l'Alberta de s'assurer que la population d'une région donné trouvera, dans les hôpitaux dont elle est responsable, les lits nécessaires. Si une pénurie venait à se manifester, les malades qui ne pourraient être hospitalisés dans un établissement pourraient être dirigés à l'hôpital Charles Camsell d'Edmonton, ou à d'autres établissements de district. Le Ministère n'est pas au courant d'une quelconque pénurie de lits dans cette région de l'Alberta.

LA MÉTHODE DE DÉTECTION DES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS ANTIBIOTIQUES

Question nº 2459—**M. Mitges:**

Quelle est la méthode utilisée actuellement pour déceler des résidus d'antibiotiques dans le lait ou la viande?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Les méthodes utilisées actuellement pour déceler des résidus d'antibiotiques dans le lait ou la viande sont de nature microbiologique. Des épreuves initiales sont habituellement effectuées pour déceler les substances inhibitrices, et sont souvent suivies d'épreuves spécifiques pour la pénicilline. Des recherches sont en cours pour la mise au point d'épreuves chimiques plus spécifiques et plus rapides.

LA DÉTECTION DES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS ANTIBIOTIQUES

Question nº 2460—**M. Mitges:**

A-t-on conçu des tests nouveaux ou différents qui pourraient être utilisés par le profane de façon plus ou moins routinière pour déceler les résidus d'antibiotiques dans le lait ou la viande?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non. Cependant la Direction générale de la protection de la santé étudie présentement, aux moyens de tests, la possibilité d'ajouter des colorants dans les onguents contre la mammite, qui permettent la détection visuelle d'antibiotiques dans le lait des vaches.

*HAUSSES DES TARIFS AÉRIENS

Question nº 2555—**M. Marshall:**

1. Le ministre des Transports a-t-il demandé aux deux plus importantes compagnies aériennes du pays de faire preuve de modération à la suite de leur requête, déposée auprès de la CCT, concernant l'augmentation des tarifs de leurs vols nationaux, *a*) de 9 p. 100 à 14 p. 100, *b*) des taux de beaucoup supérieurs pour les très courtes distances et, dans l'affirmative, quelle réponse le ministre a-t-il reçue?

2. Quelle serait l'augmentation du tarif aller-retour entre Stephenville (Terre-Neuve) et *a*) Halifax, *b*) Montréal, *c*) Ottawa, *d*) Toronto, *e*) Boston, *f*) New York, *g*) la Floride?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): J'ai demandé aux compagnies aériennes de réévaluer les augmentations proposées de leurs tarifs de vols nationaux, notamment lorsque ces nouveaux tarifs représentaient une augmentation importante par rapport aux tarifs en vigueur. Suite à cette demande, Air Canada et CP Air ont réduit leur augmentation pour les vols à courte distance à $5 pour un passage simple. Sous réserve de l'approbation de la Chambre et de Votre Honneur, j'aimerais que le reste de la réponse soit déposé ou soit considéré comme ayant été lu d'office et soit annexé au hansard.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

Questions au Feuilleton

[*Note de l'éditeur: Le reste de la réponse se lit ainsi:*]

Air Canada

Tarif simple ordinaire (classe économique)

Entre Stephenville (T.-N.) et:	Date d'entrée en vigueur de l'augmentation	De	À
		$	$
Halifax	27 mai 1975	41	46
Montréal	27 mai 1975	71	77
Ottawa	27 mai 1975	77	84
Toronto	27 mai 1975	90	99
Boston	1er juin 1975	85	94
New York	1er juin 1975	110	110
Miami	Néant	183	
Tampa	Néant	167	

AFFAIRES EXTÉRIEURES—LES COURS DE LANGUES

Question nº 2562—M. Herbert:

1. Quel est le coût total des cours de langue, porté au budget des dépenses de 1975-1976 du ministère des Affaires extérieures?

2. Comment ces frais se répartissent-ils entre *a*) le traitement du personnel qui suit les cours, *b*) le traitement du personnel enseignant, *c*) les services additionnels ou supplémentaires à acheter de la Commission de la Fonction publique, *d*) les autres frais?

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. $746,200.

2. Ces frais sont répartis comme suit: *a*) Le remplacement des années-hommes et les salaires du personnel suivant des cours de langue sont à la charge du Conseil du Trésor et en conséquence, ne sont pas imputés aux frais immédiats desdits cours. *b*) $212,000 seront versés aux professeurs essentiellement liés à notre programme d'enseignement des langues officielles destiné au personnel des missions du Canada à l'étranger. *c*) $351,600 sont prévus pour les services supplémentaires, tels les moniteurs linguistiques, les conseillers pédagogiques et les programmes additionnels fournis par la Commission de la Fonction publique. *d*) $182,600 sont destinés aux frais connexes: le matériel didactique, l'équipement de voyage, les salaires du personnel administrant l'unité des langues officielles.

EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—LES COURS DE LANGUES

Question nº 2576—M. Herbert:

1. Quel est le coût total des cours de langue, porté au budget des dépenses de 1975-1976 du ministère de l'Expansion économique régionale?

2. Comment ces frais se répartissent-ils entre *a*) le traitement du personnel qui suit les cours, *b*) le traitement du personnel enseignant, *c*) les services additionnels ou supplémentaires à acheter de la Commission de la Fonction publique, *d*) les autres frais?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui a trait au ministère de l'Expansion économique régionale la réponse est la suivante: 1. $277,000.

2. *a*) Nul. *b*) Nul. *c*) $227,200. *d*) $49,800.

LE RAPPORT ANNUEL DU BUREAU DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Question nº 2702—M. Herbert:

Quelle est la raison du délai de production d'un rapport annuel pour l'année financière terminée le 31 mars 1974 en ce qui concerne le Bureau de la propriété intellectuelle, les brevets d'invention, les marques de commerce, les droits d'auteur et le design industriel?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Le rapport annuel du Bureau de la propriété intellectuelle pour l'année financière 1973-1974 était inclus dans le rapport annuel du ministère de la Consommation et des Corporations 1973-1974. Il a été déposé à la Chambre des communes le 17 mars 1975.

* * *

QUESTIONS TRANFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

RADIO-CANADA—LA SÉRIE «PERFORMANCE»

Question nº 2258—M. Schumacher:

1. La Société Radio-Canada a-t-elle mené ou a-t-elle chargé quelqu'un de mener des enquêtes publiques sur le succès ou l'échec de la série *Performance*, depuis son début jusqu'à maintenant et, dans l'affirmative, *a*) quelle était la nature de ces enquêtes, *b*) qui en était chargé, *c*) quels étaient (i) les groupes d'âge (ii) le nombre (iii) l'endroit où se trouvaient les gens avec lesquels on a communiqué au sujet de chaque émission de la série?

2. Quels résultats a-t-on obtenus de ces enquêtes, *a*) pour chaque émission, *b*) pour chaque groupe d'âge, *c*) dans chaque endroit?

3. Quelles dépenses a entraîné chaque émission de la série quant *a*) à la production, *b*) au cachet des comédiens/comédiennes, *c*) à la distribution, *d*) autres?

4. Quelle a été la cote d'écoute de la télévision canadienne pour chaque émission?

5. Pour chaque émission, combien d'annonces publicitaires ont été effectuées, *a*) par des commanditaires nationaux, *b*) par des commanditaires régionaux, *c*) sous la forme d'annonces d'intérêt public et quel revenu a été tiré de cette publicité?

(Le document est déposé.)

LES RÉSERVES NATIONALES DE LA FAUNE

Question nº 2368—M. Clark (Rocky Mountain):

Où se trouvent les réserves nationales de la faune au Canada et quels sont pour chacune *a*) la date d'établissement, *b*) la participation financière annuelle du gouvernement (i) fédéral (ii) provincial, *c*) l'objectif précis de ces réserves?

(Le document est déposé.)

LES ACTIVITÉS, SERVICES ET INSTALLATIONS POSTALES AU CANADA

Question nº 2482—M. Jones:

1. Au sujet des postes canadiennes, quels sont les activités, services, installations et immeubles, notamment la population, de chaque localité, cité, ville et village du Canada?

2. Sur quels critères se fonde-t-on pour déterminer les activités, services, installations et immeubles des postes dans les cités, villes, villages et localités de tous les coins du pays?

3. Les mêmes critères s'appliquent-ils à chaque province, territoire et région du pays?

4. Combien y a-t-il d'immeubles des postes canadiennes dans chaque cité, ville, village et localité du pays?

5. Un bureau de poste offrant toute la gamme des services postaux a-t-il été construit à Riverview (Nouveau-Brunswick), dont la population s'élève au moins à 12,000 habitants et sinon, pourquoi?

6. Combien de localités plus petites que Riverview sont desservies par un bureau de poste?

7. Comment le gouvernement définit-il ou interprète-t-il le terme «prochainement»?

(Le document est déposé.)

LA MOYENNE COMPARATIVE D'UTILISATION DES AÉRONEFS PAR AIR CANADA

Question nº 2633—**M. Mazankowski:**

1. Quelle est la moyenne quotidienne d'utilisation (en heures) des appareils, *a*) Boeing 747, *b*) Boeing 727, *c*) Douglas DC-8, *d*) Douglas DC-9, *e*) Lockheed-L1011, exploités par Air Canada le 31 décembre 1974?

2. Au cours de la même période de temps, quels ont été les chiffres comparatifs pour les mêmes appareils ou des appareils semblables exploités par *a*) CP Air, *b*)Delta Airlines, *c*) Northwest Airlines, *d*) Braniff Airlines, *e*) Pan American Airlines, *f*) Western Airlines, *g*) Eastern Airlines, *h*) American Airlines?

(Le document est déposé.)

● (1530)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 25 juin, de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Stevens (p. 7063) et du sous-amendement de M. Broadbent (p. 7067).

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je regrette que le ministre des Finances (M. Turner) ne puisse pas être à la Chambre cet après-midi. Je le dis, non pas pour protester, car je comprends très bien qu'il ait pu être retenu ailleurs, mais plutôt pour déplorer le fait qu'il ne puisse bénéficier des conseils que je voulais lui donner personnellement, de telle sorte qu'il ne pourra pas sentir les nuances et les accents que j'aurais pu exprimer de vive voix et que le hansard ne pourra pas rendre.

C'est la cinquième fois que je critique un budget présenté par l'actuel ministre des Finances. Je suis sûr qu'il aurait préféré se réfugier dans un autre ministère après son quatrième effort. J'ai eu cette impression lorsque le budget qu'il nous avait présenté en novembre couvrait non pas l'année financière habituelle mais un an et demi. Toutefois, son transfert à d'autres domaines n'ayant pas eu lieu, il est encore là. Dire que les budgets présentés par le ministre, premier au cinquième, n'ont cessé de baisser de qualité reviendrait à dire que le *Titanic* n'était pas conçu pour être un sous-marin.

Je me rappelle que certains budgets antérieurs contenaient d'extraordinaires innovations, comme l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers, qui, selon le ministre, devait semer la confusion et mettre en danger les relations fédérales-provinciales au sujet du fisc. Le ministre avait sûrement raison de dire que nous ne récolterions que confusion et tension. Je me demande pourquoi il est allé établir ce stupide système d'indexation, quand il avait si justement prévu ce qui se passerait. Il est honteux que cela ait été ses dernières prévisions justes.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Il y a eu ensuite les réductions fiscales et les hausses de pensions, au début de 1973, peu après la quasi-défaite du gouvernement en 1972. Nous avons donc eu ces hausses et ces réductions, bien que le ministre eût prévu qu'elles nous conduiraient à la ruine et, en fin de compte, à la faillite. Le ministre voyait vraiment juste dans ses prévisions du bon vieux temps. Puis il a commencé à s'embourber. Ce furent d'abord de petites erreurs, de l'ordre de 50 à 60 p. 100, puis de plus grosses, comme la prévision d'un taux de croissance de 4 p. 100 dans une année où il n'y en a pas eu du tout.

Des voix: Oh, oh!

M. Stanfield: Enfin, il fallait que cela arrive. Nous avons eu un budget sans aucune prévision. Certains pourraient dire que le ministre a perdu son sang-froid, mais j'ai bien du mal à le croire. Je serais plutôt porté à penser qu'il se trouvait dans une impasse et que c'est tout ce qu'il pouvait faire. C'est ainsi qu'il faut voir la chose: si l'on a prévu la confusion, la tension et la ruine moyennant certaines conditions, et si l'on établit ces conditions et que la ruine, la confusion et la tension s'annoncent à coup sûr, que peut-on faire de plus?

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Selon toute évidence et en toute logique—du moins en toute logique dans la façon de penser du gouvernement—si le pays veut échapper à l'effondrement total, il faut alors, si l'on est ministre des Finances dans ces circonstances, cesser d'établir des prévisions et de faire quoi que ce soit; c'est ce qu'a fait le ministre dans son nouveau budget.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Vous vous rappelez, monsieur, que lors de son budget de novembre dernier, le ministre avait dit qu'il était sur la corde raide, au sens figuré. Lorsque celui-ci s'est engagé à présenter un nouveau budget, après que lui et le premier ministre (M. Trudeau) eurent été l'objet de vives critiques de toutes parts, il a promis que le gouvernement allait finalement prendre certaines mesures définitives pour régler les problèmes économiques du Canada. Les cerfs-volants et les ballons d'essai étaient lancés, mais ils se sont tous écrasés lundi soir dernier, tout comme les espoirs de millions de Canadiens ordinaires ont été déçus, eux qui pensaient que le présent gouvernement protégeait leurs intérêts. Tout cela est tombé dans un tas, sauf le pauvre ministre qui restait là pendu d'une main à la corde raide de novembre. J'espère que le premier ministre lui a envoyé l'affiche qu'il a dans son bureau et qui dit: «Tiens bon, fiston».

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Il est quasi impossible, même pour l'apologiste le plus obstiné du gouvernement, d'imputer à ce dernier une orientation ou une direction dans ce dernier budget. La façon de présenter de nombreux éléments du budget n'a pas été choisie, mais elle a plutôt été imposée au gouvernement par la force des choses. Ce n'est pas, monsieur l'Orateur, gouverner, mais plutôt dériver. C'est comme le commandement qui passe du pont à la chambre des machines: «Toujours en louvoyant.»

Des voix: Oh, oh!

M. Stanfield: Le fait que nous ayons un déficit énorme est en grande partie imprévu. La baisse des recettes occasionnée par un brusque ralentissement de l'économie est un exemple d'une situation où c'est la queue qui agite le chien, dans ce cas-ci, le déficit. Les coupes proposées dans les dépenses ne sont que des coupes dans les prévisions budgétaires des ministères et elles sont contrebalancées par les subventions accrues aux programmes des initiatives locales et les crédits d'impôt accordés à l'industrie, ainsi que par les affectations supplémentaires proposées pour le logement et d'autres postes. Les dépenses proposées pour l'année financière courante dans le budget présenté lundi soir sont tout aussi élevées que celles que le ministre a proposées pour l'année financière courante en novembre dernier. Elles sont tout aussi élevées.

[*Français*]

Il est frappant de constater que le gouvernement, face à un déficit de plus de deux milliards de dollars malgré la taxe accrue sur l'essence et l'augmentation de l'impôt sur les revenus personnels élevés, ait préféré augmenter le déficit à plus de trois milliards de dollars et réaliser certains projets supposés populaires.

Il ressort que ce déficit énorme n'est pas dû à une réduction d'impôt comme c'est le cas en ce qui a trait au déficit des États-Unis, mais provient d'une croissance des dépenses que le gouvernement ne peut contrôler, fait associé aux revenus qui diminuent.

[*Traduction*]

Je soutiens que certaines de ces choses ne peuvent durer. Le gouvernement n'a pas choisi de faire preuve de modération, d'accumuler un lourd déficit ni d'adopter cette politique fiscale. Toutes ces choses ont été imposées au gouvernement qui a trop longtemps feint d'ignorer ses responsabilités et qui s'est soustrait au leadership qu'il devait assumer. Les événements ont finalement eu raison d'un gouvernement optimiste et d'un ministre des Finances des beaux jours. Le ministre des Finances n'a pas véritablement adopté cette position de propos délibéré. Ce n'est pas le fruit d'un leadership, mais simplement l'aboutissement de certaines politiques, et des difficultés accentuées par un faible taux de croissance.

Qu'est-il arrivé au programme de consensus. Il a expiré, comme Jules César après des mois de cachotterie et de réunions secrètes. Il faut présumer qu'il était destiné à disparaître à un moment donné, car il était factice dès le début et c'est évident maintenant. Il s'agissait simplement de tuer le temps. Il a joué son rôle. Il est maintenant relégué aux oubliettes. Il n'y a jamais eu de campagne d'information au sujet du présumé programme de consensus et le gouvernement n'a jamais tenté de rallier l'opinion publique à son programme de consensus. Il était entouré de mystère; des renseignements précis n'ont jamais été communiqués à la population. C'était immédiatement avant la réunion des dirigeants du Congrès du travail du Canada. En fait, la proposition qui fut faite n'en était même pas une. Jamais le gouvernement n'accepterait d'associer son nom à quoi que ce soit d'aussi rigoureux qu'une proposition. Quelle imposture!

● (1540)

Il paraît que le premier ministre doit prendre la parole au cours du débat. Il devait, sauf erreur, prendre la parole dès aujourd'hui, et ce n'est pas moi qui le blâmerai de s'accorder une autre semaine pour tenter de défendre ce budget. Quand il s'exécutera, j'espère qu'il en profitera pour nous expliquer le rôle vital qu'il a joué dans l'affaire du consensus. Sans doute les députés se souviennent-ils que le premier ministre a eu la hardiesse de déclarer dès le début que c'était lui qui mènerait à bien le programme en vue du consensus; cependant, à mesure que les semaines et les mois ont passé, le premier ministre s'est montré de moins en moins sur la brèche, au point de n'y plus paraître du tout. Le ministre des Finances s'est retrouvé tout seul quand l'heure a sonné de se rendre sans condition. Il y avait belle lurette que le premier ministre s'était sauvé en pique-nique à bord d'un hélicoptère.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Le prétendu programme de consensus n'a servi qu'à faire passer le temps, à faire passer le gouvernement d'un budget à l'autre en donnant l'apparence qu'il faisait quelque chose dans l'espoir que l'économie réagirait rapidement, que l'inflation intérieure ralentirait et que le temps panserait toutes les blessures. Mais cet espoir a été vain. Après l'échec du programme de contrôles volontaires ou de consensus, le budget se propose de créer dans le pays un climat qui incite les Canadiens à la modération dans la négociation de leurs conventions de travail et de leurs règlements salariaux.

Le budget prétend donner l'exemple de la modération. En réalité, le budget contient très peu de choses à part la phraséologie et la confusion. Nous y trouvons, par exemple, une hausse du prix du pétrole que le ministre soutient être dans l'intérêt public. Mais cette mesure fait augmenter les prix à la consommation, elle tend à accroître le coût de la vie. Tous devront admettre que cela incite les consommateurs à exiger des salaires et traitements plus élevés. Le ministre ayant jugé la taxe nécessaire dans l'intérêt national, j'aurais cru qu'il aurait compensé par une réduction d'impôts pour les consommateurs s'il est vraiment sincère dans son intention de créer au pays une atmosphère propre à encourager la modération.

Mais qu'a-t-il fait? Loin de compenser les consommateurs, il propose une taxe de 10c. le gallon sur l'essence. Certains apologistes du gouvernement soulignent cela comme un exemple de modération. A mon avis, c'est jouer sur les mots, car on avait parlé auparavant de la nécessité de faire preuve de modération dans ce que nous, le gouvernement, les travailleurs et le public exigeons de notre économie. Si en haussant le prix de l'essence de 10c. le gallon le ministre encourage la modération, alors les pays de l'OPEC encouragent la modération au Canada en haussant le prix du pétrole; et si l'on pousse cette logique jusqu'au bout, n'importe quelle compagnie encourage la modération en relevant le prix de ses produits au Canada car alors les Canadiens à revenu modique n'auront pas les moyens de les acheter.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Le ministre a imposé une taxe de 10c. le gallon d'essence afin de pouvoir recueillir plus d'argent, et il l'admet volontiers. Mais il a aussi imposé cette taxe afin que le gouvernement puisse toucher plus que la part du produit national brut qui doit normalement lui revenir, ce qu'il refuse d'admettre. Du point de vue des comptes nationaux, le ministre a augmenté de 16 p. 100 les dépenses du gouvernement par rapport au dernier exercice financier, et ce pour une année au cours de laquelle il est prédit que la croissance de notre économie en restera à un point mort. Si on estime que le ministre veut accaparer une part beaucoup plus importante du produit national brut, force nous est de conclure que son budget est nettement inflationniste.

Le ministre dit que la taxe de 10c. le gallon est nécessaire pour que le gouvernement puisse assurer un seul et

unique prix pour le pétrole d'un bout à l'autre du pays et pour qu'il puisse indemniser la région est de l'Ontario ainsi que le Québec et les provinces de l'Atlantique. Monsieur l'Orateur, en tant que fils des Maritimes, je me sens offensé et je refuse d'être placé dans une position où chaque fois que quelqu'un achète de l'essence en Ontario ou dans l'Ouest du pays il éprouve de la rancoeur à l'égard des gens du Québec et des provinces de l'Atlantique. Ce sont les revenus généraux du pays qui devraient alimenter ce système à prix unique et les subventions qui l'accompagnent. J'estime que la taxe de 10c. le gallon d'essence est à peu près le genre de taxe le plus mauvais qu'on pouvait choisir.

Il y en a qui parlent de la conservation que cette hausse pourra susciter, mais ce n'est pas ainsi que le ministre essaie de la justifier. Quand on lui demande quelles seront les conséquences de cette mesure, il répond qu'il n'en sait rien. Dans quelle mesure la consommation diminuera-t-elle? D'après la réponse qu'il a donnée à la Chambre hier, il semblerait que le ministre n'en a pas la moindre idée. De toutes façons, s'il cherchait à créer une atmosphère propice à la modération, cette taxe de 10c. sur l'essence aurait été compensée par la réduction d'autres taxes. Si le ministre visait à encourager la modération chez les travailleurs ou l'ensemble des Canadiens en imposant cette taxe sur quelque chose de jugé nécessaire au bien du public, il va de soi qu'elle devrait être compensée par des réductions de taxes dans d'autres secteurs pour que les gens n'aient pas l'impression d'avoir été leurrés comme ils l'ont été. Or, le ministre n'a rien fait de cela.

Pour ce qui est d'encourager la modération, le budget est tout simplement un échec. En réalité, le ministre fait exactement ce qu'il a demandé à d'autres de ne pas faire. Il augmente la part du gouvernement du produit national brut et encourage les autres à essayer de se protéger en demandant davantage. Ainsi, monsieur, c'en est fini du programme de recherche d'un consensus—si tant est qu'il ait jamais existé—et les restrictions ne sont qu'un trompe-l'œil.

● (1550)

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Le ministre des Finances a parlé de réduire les dépenses de 800 millions de dollars. Le député de York-Simcoe (M. Stevens) en a parlé de façon magistrale hier lorsqu'il a souligné que le ministre des Finances n'avait fait que réduire les prévisions budgétaires présentées en novembre. Il a simplement réduit les exigences et les demandes des ministres. C'est nécessaire chaque fois que l'on établit un budget. Cela revient à dire que les dépenses totales qu'il prévoit maintenant pour l'année financière en cours ne sont en rien inférieures aux prévisions budgétaires pour l'exercice en cours qu'il avait présentées en novembre dernier. Voilà ce que l'on peut répondre au ministre chaque fois qu'il prétend avoir réduit les dépenses. Il n'est nullement exagéré de dire qu'il ne les a pas réduites d'un cent.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: C'est le vieux truc de Benson. Nous connaissons déjà l'histoire pour avoir entendu M. Benson nous raconter qu'il avait réduit les prévisions budgétaires. Tout ce qu'il avait réduit, en fait, c'était les demandes de certains ministres. J'aurais cru que le nouveau ministre des Finances serait plus subtil et plus original.

Le ministre essaie de créer l'impression qu'il est en faveur des restrictions en allant au-delà de l'année courante et en indiquant ce qu'il compte faire pour contenir le coût de deux programmes qui coûtent, de toute évidence, beaucoup plus que le gouvernement ne l'avait prévu au moment de leur mise en place. L'un et l'autre sont à frais partagés. L'un est l'assurance-chômage, dont les frais sont partagés entre le gouvernement fédéral, d'une part, et le patronat et le salariat, d'autre part. Lorsque le chômage ne dépasse pas 4 p. 100, les frais sont assumés par les patrons et les ouvriers; s'il est supérieur à 4 p. 100, par le gouvernement du Canada. Le ministre des Finances a trouvé un moyen facile de réduire les dépenses fédérales en matière d'assurance-chômage: il a tout simplement abaissé le pourcentage de la part fédérale à ce programme. C'est une idée ingénieuse. Le gouvernement fédéral ne paiera plus le coût de l'assurance-chômage au-delà de 4 p. 100, mais seulement pour le pourcentage dépassant le taux moyen des huit années antérieures. Patrons et ouvriers paieront donc en fonction des erreurs du gouvernement durant les huit années précédentes. En voilà de la modération!

J'ignore dans quelle mesure les modifications apportées aux quatre dispositions de la loi sur l'assurance-chômage que le ministre a mentionnées influeront sur le coût global du programme pour les Canadiens. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) a refusé hier de fournir des précisions à ce sujet, préférant les remettre à plus tard. Il veut sans doute donner une explication très compliquée et fournir des mises au point au sujet de ses prévisions budgétaires. Toutefois, le coût global de ce programme pour les Canadiens, par suite des modifications proposées, ne devrait être pas très élevé, car le gouvernement ne s'efforcerait pas à ce point de réduire sa quote-part du coût global du programme. Certaines modifications proposées réduiront fort peu les désincitants que les employeurs, notamment les petits employeurs, peuvent supporter et auxquels le ministre des Finances a fait allusion lundi soir.

Dans le cas des régimes d'hospitalisation et d'assurance frais médicaux, ces programmes sont naturellement partagés avec les provinces. Le gouvernement propose de diminuer ses dépenses en réduisant sa part des frais, accroissant ainsi celle des provinces. Le ministre des Finances ne l'a pas dit carrément, mais c'est le résultat qu'aura sa proposition. Dans le cas du régime d'hospitalisation, il ne peut imposer de changements à la province pendant cinq ans parce qu'un accord a été signé en bonne et due forme. C'est ce qu'on se plaît à appeler des restrictions, en révoquant l'accord dans cinq ans. Mais dans le cas de l'assurance frais médicaux, le gouvernement n'est astreint par aucun engagement écrit à verser un pourcentage donné des frais d'un programme que le gouvernement fédéral a imposé sous sa forme actuelle aux provinces.

Imposer de façon unilatérale une épargne—c'est-à-dire une épargne en ce qui concerne le gouvernement du Canada—c'est rompre un accord intervenu entre le gouvernement fédéral et les provinces, mais non rompre un contrat formel. Le gouvernement commet une traîtrise, mais il n'enfreint pas la loi s'il fait en sorte de réduire sa part au titre du régime national d'assurance frais médicaux. Ce que le gouvernement entend faire suscitera beaucoup d'amertune chez les gouvernements provinciaux et chez les personnes qu'ils représentent, quand on songe qu'il a en quelque sorte imposé la formule actuelle à un grand nombre de nos gouvernements provinciaux.

Je ne dis pas que les quatre principes fondamentaux énoncés par M. Pearson étaient inacceptables, ni que toutes les provinces s'y sont opposées, mais la plupart d'entre elles s'y sont opposées, ayant prévu ce qui ne devait sûrement pas manquer de se produire, compte tenu de la hausse vertigineuse des coûts de ce régime. Elles savent combien il est difficile de faire preuve de modération une fois qu'un régime comme celui-ci est mis en place. Si je suis au courant, c'est que j'ai assisté à plusieurs conférences fédérales-provinciales et que j'ai tâché de convaincre le gouvernement au pouvoir à l'époque, à Ottawa, de faire preuve de plus de souplesse et d'autoriser les provinces à participer à un régime d'assurance frais médicaux qui soit plus facile à contrôler.

Je n'étais sûrement pas le seul à penser ainsi. Je me souviens que le premier ministre de l'Ontario, M. Robarts, a tâché par tous les moyens de faire entendre raison au gouvernement fédéral. Certes, il importe que le gouvernement ait la haute main sur le régime d'assurance frais médicaux, mais il faut que ce contrôle repose sur la discussion, surtout à cause des antécédents du régime et de l'entêtement et de la détermination du gouvernement canadien à ce sujet.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Dans l'ensemble, il est vraiment triste de voir le gouvernement imposer des restrictions en augmentant la cotisation des employés et des employeurs à la caisse d'assurance-chômage et la participation des provinces dans le cas des régimes d'hospitalisation et d'assurance frais médicaux. Ce n'est pas un exemple très édifiant pour les Canadiens et c'est à peu près aussi artificiel que le programme de consensus. Il est triste de voir que nous n'avons pas de politique économique générale en matière de logement au Canada. C'est socialement mauvais, c'est mauvais pour l'emploi et l'inflation, car la pénurie aiguë que nous connaissons—l'économie ne montre certes aucun signe de reprise—signifie des prix et des loyers plus élevés, une nouvelle flambée d'inflation, et tout à fait le contraire d'un climat qui incite à la modération dans notre pays. Le budget ne propose rien pour juguler l'inflation.

Hier, le député de York-Simcoe a présenté un certain nombre de propositions au nom de notre parti. Ce sont des propositions réalistes, raisonnables et, je crois, utiles. Le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) devrait les élaborer davantage quand elle interviendra dans le débat.

M. Cullen: Vous aurez certainement besoin d'aide.

M. Stanfield: C'est plutôt vous qui avez besoin de toute l'aide possible. Je me contenterai de dire encore une chose en matière de logement avant de passer à un autre sujet. Il s'agit certes d'un domaine où le gouvernement aurait pu faire quelque chose pour combattre le chômage et l'inflation en même temps. Le budget constitue un recul lamentable dans ce sens. Le ministre se rengorge quand il dit dans son discours du budget:

> Le Canada compte aujourd'hui un million de travailleurs de plus qu'au moment de mon entrée en fonction.

Je me vois obligé de dire au ministre que la population active compte aujourd'hui un million et demi de Canadiens de plus qu'au moment de son entrée au ministère des Finances. C'est la triste réalité derrière toutes ses autofélicitations. En fait, il ne devrait pas se féliciter pour l'embauche, même s'il le fait si bien, parce que si fréquemment. Pour ses réalisations dans ce domaine, il mérite un coup de pied beaucoup plus qu'une petite tape amicale, une bonne correction administrée environ deux pieds plus bas que la petite tape n'est habituellement donnée.

● (1600)

Quand le ministre et ses collègues du Cabinet ne sont pas en train de s'applaudir d'avoir réussi à maintenir la force de gravité pendant que les libéraux étaient au pouvoir, ils mijotent de profondes idées assez bizarres. Ils disent qu'il n'y a pas de solution facile au chômage, pas plus qu'il n'y en a, selon eux, à l'inflation, autre exemple de leur esprit pénétrant. J'ai l'impression que, lorsqu'ils ne peuvent trouver de solution facile, ils abandonnent toute recherche de solution.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Le ministre a fait parader toute une kyrielle d'options devant la Chambre lundi soir. Il ne parvient pas à trouver de solutions parce qu'il a toutes ces options. Il a plus d'options qu'un maringouin dans une colonie de nudistes.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Pour ce qui est de s'attaquer au chômage et à l'inflation, le ministre n'est certes pas assoiffé de sang, ce qui fait que le Canadien moyen se fait saigner. Nous traversons une autre période de spéculation ces jours-ci quant aux options du ministre. Il ne m'a pas consulté à cet égard. Je ne devrais pas lui donner de conseils gratuits, et je ne le ferai pas, mais je lui demande s'il garde ses options en réserve ou s'il est en train de la jouer, son option. J'espère qu'il se décidera bientôt, et je dis cela dans un esprit de bonne volonté car je crains qu'il ne commence à se désintéresser de son travail à force de tellement étayer, remployer et piétiner.

Le budget ne comporte ni politique, ni mesures dirigées contre l'inflation. Il sonne le glas du programme d'accord, si programme d'accord il y a jamais eu avant l'exposé budgétaire: Quant à la modération, le budget n'en montre guère, tout n'est que phrases; naturellement il n'y a aucune modération dans les phrases, mais beaucoup de phrases sur la modération. Le budget ne donne pas l'exemple, il n'invite pas à la modération. Le gouvernement impose la taxe de 10 cents sur l'essence, et, en cette année de croissance nulle de l'économie, demande d'avantage au produit national brut. Voilà, je crois, un tableau assez fidèle des conséquences du budget.

En toute honnêteté et avec un très grand souci de justice, car c'est une accusation grave, je pense que le gouvernement compte sur le chômage et sur le ralentissement économique pour délivrer le pays des pressions inflationnistes. Je ne prétends pas que le gouvernement provoque délibérément le chômage ou le ralentissement économique, mais je dis que ces deux fléaux, liés l'un à l'autre, sont les seuls facteurs qui tendent actuellement au Canada à diminuer le poids de l'inflation. Il est clair que le premier ministre et le ministre des Finances comptent là-dessus—Cette politique aura des conséquences encore plus néfastes que la politique adoptée par le premier ministre il y a cinq ans, elle ne réussira pas plus à juguler l'inflation. Le gouvernement prétend actuellement ne pas vouloir utiliser le chômage et le ralentissement économique pour combattre l'inflation. Il proclame que ce serait inhumain et inefficace, mais, je le répète, ce sont actuellement au Canada les seuls armes disponibles contre l'inflation; une lecture réfléchie du budget montre à l'évidence que le gouvernement compte sur ces facteurs pour la combattre.

De nombreux employeurs canadiens pensent qu'il n'y a pas vraiment de chômage au Canada. Selon eux, de nombreux Canadiens n'ont tout simplement plus rien qui les incite au travail; je ne repousse pas ces vues de prime abord car elles sont fondées sur l'expérience. Nous devrions étudier sérieusement ce qui arrive aux stimulants dans notre pays. Je doute que la sorte de tripotage que le ministre propose avec la Commission d'assurance-chômage soit d'une grande utilité. Je n'y vois rien qui puisse accroître les encouragements. Mais en admettant que certains Canadiens ne veuillent pas travailler, je dis qu'il est beaucoup trop simpliste et absolument faux—à vrai dire, on ne peut plus faux—de prétendre que le chômage actuel, à un taux équivalent, soit acceptable dans notre pays.

Autant de chômage mènera à l'agitation sociale, et il n'est ni efficace ni acceptable comme remède à l'inflation. Considérez combien il ajoutera à l'injustice sociale. Autant de chômage et les conditions et l'atmosphère qu'il crée font baisser sensiblement les taux de rémunération de bien des Canadiens qui n'appartiennent pas aux grands syndicats. Ils influent probablement peu sur les taux de rémunération de ceux qui appartiennent aux grands syndicats et peuvent obtenir des emplois, mais ils créent certainement des pressions pour l'avenir même pour eux, quand ils réussissent à rattraper les pertes subies au cours du ralentissement et du chômage.

Nous devrions reconnaître les plaintes légitimes des employeurs, mais nous ne pouvons certainement pas considérer un ralentissement ou le chômage comme un remède à l'inflation. Pourtant, ce sont les seuls programmes anti-inflationnistes à l'œuvre au Canada aujourd'hui. C'est ce sur quoi le gouvernement compte, et rien de plus, pour faire baisser le taux d'inflation dans notre pays. C'est la seule façon d'expliquer ce budget. Le gouvernement et certains pontifes disent qu'il n'y a pas de remède simple et facile à l'inflation, et bien sûr qu'ils ont raison, mais qui dit qu'il y a un remède simple à l'inflation? Je ne le dis pas, et je ne l'ai jamais dit, mais j'aimerais que le gouvernement du Canada et ces pontifes, qui n'arrêtent pas de dire qu'il n'y a pas de remède simple à l'inflation, reconnaissent qu'en le disant, ils n'ont pas résolu le problème.

Et il y a un problème. Nous devons trouver moyen de ramener l'inflation à un bas niveau. Nous devons trouver moyen d'assurer la stabilité et des conditions d'emploi satisfaisantes. Le gouvernement et le pays pourraient-ils souhaiter un moment plus propice que maintenant pour affronter carrément ce problème? Il n'y aura probablement pas d'élections générales avant encore trois ans.

Une voix: Quelle tragédie!

M. Stanfield: Après avoir fait tout ce brouhaha voilà un an à propos de l'importance du leadership, pourquoi nous a-t-on berné avec cette question de consensus et de restrictions? Si nous voulons obtenir des conditions raisonnables au niveau des prix et de l'emploi, il faut imposer des restrictions obligatoires, et je le dis délibérément. Pourquoi le gouvernement et ses défenseurs prétendent-ils autre chose?

Depuis des années, les restrictions obligatoires faisaient partie de la politique monétaire qui, elle, était liée à l'or. Le taux de chômage était tellement élevé après la Première Guerre mondiale que la politique économique visait avant tout le plein emploi. Aujourd'hui, certains économistes sont convaincus qu'une politique monétaire constitue la seule arme efficace contre l'inflation et ils acceptent le chômage que cela entraînerait. Parfois, ils prétendent que le taux de chômage ne serait pas très élevé. D'autres économistes et d'autres observateurs affirment qu'une politique monétaire est une méthode trop brutale et trop cruelle en soi pour lutter contre l'inflation, bien qu'une politique monétaire raisonnable et modérée soit bien sûr une partie essentielle de tout programme économique sérieux.

● (1610)

Mais si nous ne sommes pas prêts à nous servir d'une politique monétaire pour imposer la modération aux divers secteurs de l'économie, nous devons trouver autre chose. Comme je l'ai déjà dit, il faut des politiques monétaires et fiscales raisonnables si nous voulons éviter les alternances de surchauffe et de ralentissement dont nous avons été témoins jusqu'ici. Il faut autre chose. De fait, le ministre des Finances lui-même semble reconnaître qu'il faut autre chose. Il dit avoir cherché à obtenir un consensus volontaire. Sauf tout le respect que je lui dois, j'affirme que c'était une proposition ridicule, mais cela montre qu'il reconnaît l'insuffisance des méthodes traditionnelles.

Monsieur l'Orateur, je ne préconise pas le genre de contrôle général des prix et des salaires que, il y a un an, je voulais qu'on impose pour un an et demi ou deux ans. Je suis encore convaincu qu'il aurait été approprié d'imposer ces contrôles à cette époque; je pense que si le gouvernement l'avait fait, la crise actuelle serait bien moins grave. A mon avis, les contrôles de ce genre ne constituent pas une solution permanente au problème de l'inflation, et c'est ce que j'ai dit à l'époque.

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, il serait presque impossible pour le gouvernement d'essayer de persuader les Canadiens d'accepter un programme semblable même pour une période assez courte parce qu'il s'est efforcé pendant plus d'un an de persuader les Canadiens que cela ne donnerait rien. Quand le ministre des Finances a déclaré lundi soir que, dans la conjoncture actuelle, il serait plus approprié d'imposer des contrôles obligatoires, mais que le gouvernement ne le ferait pas parce que le public s'y opposerait, il a fait preuve d'un sens de l'humour plus poussé que je ne lui croyais.

Des contrôles obligatoires sur tous les prix et sur tous les revenus manquent de souplesse, ce qui fait une solution inacceptable, à long terme. Ils encarcanent trop étroitement l'économie. Il nous faut trouver des restrictions obligatoires qui permettent à l'économie de s'adapter aux conditions changeantes, qui laisse le particulier avancer et prospérer, et les sociétés réaliser des bénéfices, mais non en abusant de certaines situations. Ce régime doit permettre aux entreprises de récolter des bénéfices. Les contrôles monétaires traditionnels imposaient des restrictions qui satisfaisaient à ces exigences. Ces contrôles traditionnels, monétaires surtout, liés à la valeur de l'or, maîtrisaient l'inflation tout en permettant à l'économie de s'adapter aux changements. De tels contrôles laissaient de la latitude aux particuliers, permettaient aux sociétés compétentes et désireuses de progresser de réaliser des bénéfices, ce qu'ils ne pouvaient assurer à celles qui manquaient d'efficacité. Bien que les contrôles monétaires traditionnels aient fait leur preuve, on les considère généralement comme peu satisfaisants et inacceptables sur le plan social. Nous avons donc besoin d'un programme supplémentaire.

Pour porter des fruits, n'importe quel programme doit comporter des restrictions gouvernementales—ce qui n'est pas le cas ici. Il doit également comporter une certaine réglementation des prix et des revenus qui sont les principaux facteurs d'inflation. On entend beaucoup de suggestions ces temps-ci. Le professeur Crispo de Toronto a fait des propositions, à l'instar du président du Conseil économique du Canada. D'autres en ont fait également. Monsieur l'Orateur, nous sommes aux prises avec un des grands problèmes économiques de notre époque, un des grands défis économiques. Nous ne pouvons pas neutraliser tout à fait l'inflation au Canada. Nous avons des échanges avec les autres pays du monde et si nos associés commerciaux ont des problèmes d'inflation, nous en importons une partie. Néanmoins nous pouvons chez nous limiter l'inflation dans une large mesure. Nous devons nous efforcer d'y arriver. Nous devons mettre en œuvre un programme de lutte contre l'inflation, si nous tenons vraiment à notre manière de vivre, à ce que j'appelle la petite formule libérale (au sens propre) d'aborder nos questions économiques.

Selon toute probabilité, nous sommes à trois ans des prochaines élections générales. Attaquons-nous donc au problème carrément et honnêtement. Reconnaissons que notre économie a besoin de discipline. Si nous rejetons comme inacceptable la discipline des contrôles monétaires, adoptons-en une autre. Il nous faut plus que la sottise d'un «consensus volontaire». Il nous faut plus qu'un budget qui se contredit lui-même et qui n'est qu'un acte de plus dans cette sinistre farce.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) nous a mis en garde hier contre l'utilisation des problèmes actuels d'inflation à des fins politiques. Je dois croire qu'il y avait une certaine sincérité dans cet avertissement. J'espère qu'il insiste sur ce point avec autant de sincérité et de fermeté au Cabinet qu'à la Chambre. Je le répète, il n'y aura pas la pression d'élections fédérales avant quelques années. Pour un gouvernement, il n'y a pas de moment plus opportun pour arrêter de jouer le jeu de la politique. Il n'y a pas de meilleur moment pour tenter, honnêtement et ouvertement, de résoudre avec les Canadiens ces graves problèmes que sont l'inflation et le chômage.

J'ai dit que j'appuierais le ministre des Finances lorsqu'il nous demandait d'arriver à un consensus, quoique j'aie fait remarquer que cela ne servirait de rien, à mon avis. J'ai à différentes reprises fait connaître mon point de vue sur la question et je l'ai exprimé avec plus de fermeté aujourd'hui, mais mes critiques d'aujourd'hui ne compromettent sans doute pas la réussite du programme. Il est certain, monsieur l'Orateur, que j'appuierais tout effort raisonnable, sincère et soutenu pour enrayer l'inflation, pourvu que ce ne soit pas le Canadien moyen qui en fasse les frais. Il faut avant tout admettre que pour assurer la stabilité dont nous avons besoin, nous devrons discipliner notre économie. C'est pourquoi je vous prie d'abandonner ces jeux de cache-cache et d'être franc envers les Canadiens. Je serais heureux que ce soit là l'attitude du premier ministre, quand il prendra part au débat.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, en prenant part à ce débat, je désire traiter de cinq questions qui sont de mon ressort. Je parlerai d'abord de la majoration du prix de l'essence et du gaz naturel qui a été annoncée en mon nom par le ministre des Finances (M. Turner); deuxièmement, du financement du programme de compensation qui nous permet d'avoir dans tout le Canada un prix uniforme pour l'essence et le gaz; troisièmement, de certaines modifications apportées à ce programme de compensation; quatrièmement, des changements apportés au régime fiscal de l'industrie extractive, et enfin de Pétro-Canada, plus particulièrement des questions budgétaires concernant Pétro-Canada.

Parlons d'abord de la question des prix du pétrole, de l'essence et du gaz naturel au Canada. A ce stade-ci, je crois qu'il convient de souligner l'importance de l'accord intervenu aux termes du présent budget entre le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta, surtout en ce qui touche la fixation des prix du pétrole et du gaz naturel au Canada pour la prochaine année ainsi que certaines décisions que le gouvernement de cette province doit prendre pour lever l'embargo qu'il avait imposé à l'égard du transport du gaz naturel destiné aux marchés du Manitoba et de l'Ontario. Je pourrais signaler que la période a été difficile et parfois marquée de rancœur lorsqu'il s'est agi de conjuguer les intérêts de cette région productrice de ressources avec ceux des autres régions du pays, et je crois qu'on peut dire maintenant que nous entrons dans une période d'accalmie qui, à mon sens, devrait assurer à ces deux régions une certaine stabilité.

● (1620)

Notre objectif, bien entendu, lorsque nous sommes arrivés à la conférence des premiers ministres en avril, était d'en arriver, si possible, à faire l'unanimité sur les prix comme nous avions réussi à le faire lors de la rencontre de mars 1974. Toutefois, au cours des discussions qui se sont suivies à la conférence des premiers ministres, c'est-à-dire les conversations entre les technocrates fédéraux et provinciaux, les discussions entre les ministres et enfin celles entre le premier ministre (M. Trudeau) et les autres premiers ministres en cause, il était devenu évident qu'on ne pourrait parvenir à l'unanimité à l'égard des prix du pétrole et du gaz naturel. Si l'on songe aux positions prises par certains premiers ministres à la conférence d'avril, cet échec n'est peut-être pas étonnant. Bien que cela soit regrettable, cela ne dégage pas le gouvernement fédéral de sa responsabilité de tenir compte des arguments qui sont, selon lui, dans l'intérêt général du pays et ces décisions ont été prises.

A partir du 1er juillet 1975, le prix du pétrole brut et des hydrocarbures équivalents subira une hausse de $1.50 le baril par rapport au prix actuel au Canada. Nous demandons encore une fois à l'industrie de ne pas appliquer cette augmentation sur ses produits pendant une période de 45 jours. En outre, pour accorder une certaine souplesse et permettre au marché du pétrole canadien de s'adapter aux éléments saisonniers et autres, les représentants fédéraux et provinciaux se réuniront pour comparer les prix entre les différentes qualités de pétrole et il recommanderont au besoin des modifications aux écarts qui existent.

A partir du 1er novembre 1975, le prix du gaz naturel livré à Toronto passera de 82c. les 1,000 pieds cubes, prix actuel, à $1.25. Le gaz naturel est un fuel précieux et propre dont la valeur a été trop sous-estimée par rapport au pétrole. A cause de cette dépréciation, on a accru l'exploitation du gaz naturel sans tenir compte de la répartition des ressources, ce qui laisse entrevoir des difficultés de livraison d'ici quelques années. Compte tenu des prévisions actuelles de l'offre et de la demande, nous estimons que, dans l'intérêt de tous les Canadiens, cette disparité

exagérée entre le prix du pétrole et le prix du gaz doit disparaître.

A la suite des décisions annoncées dans l'exposé budgétaire, le prix du gaz naturel augmentera; alors qu'il correspond actuellement à environ 65 p. 100 du prix de pétrole brut équivalent à Toronto, il passera à 85 p. 100 de ce prix, ce qui équivaut à une augmentation de 70 à 80c. les 1,000 pieds cubes du prix moyen, sur place, du gaz naturel venant de l'Alberta et destiné à l'Est du Canada. Les producteurs pourront également appliquer cette augmentation récemment annoncée au prix du gaz naturel exporté.

Nous sommes décidés à supprimer la disparité de 15 p. 100 existant encore entre le prix du gaz naturel et le prix du produit équivalent fondé sur celui du pétrole brut. Toutefois, nous voulons procéder à ce rajustement par étapes pour permettre aux consommateurs de gaz de s'adapter à des prix plus élevés. Nous nous engageons à compléter ce processus de rattrapage d'ici trois à cinq ans. Les utilisateurs actuels ou éventuels de gaz devront en tenir compte dans leur planification.

Les richesses énergétiques actuelles du Canada nous permettent de nous adopter graduellement aux répercussions économiques profondes des mesures prises par les pays de l'OPEP. Cette faculté d'adaptation est un atout précieux. Notre politique en matière de fixation des prix du pétrole et du gaz se fonde sur trois principes fondamentaux: un étalement des augmentations nécessaires, le maintien d'un prix unique pour le pétrole et le retour du prix du gaz naturel à un niveau voisin de celui du pétrole.

Je tiens à dire bien clairement que les décisions touchant la fixation des prix annoncées dans le budget correspondent à la deuxième phase de l'étalement des augmentations et qu'il faudra encore majorer les prix dans l'avenir. Je ferai également remarquer que l'accord conclu au sujet du gaz naturel l'emportera sur une récente décision arbitrale qui devait le 1er novembre prochain porter à entre $1.55 et $1.65 les mille pieds cubes le prix du gaz naturel livré à Toronto.

Pour ce qui est du pétrole et du gaz naturel, certains ont dit que ces hausses de prix devraient être annulées. J'insiste de nouveau sur le fait que les accords sur le prix du pétrole et du gaz, tout comme l'acceptation de l'Alberta de lever l'embargo sur le gaz dont l'Ontario et le Manitoba auront besoin cet hiver font partie de l'accord général conclu entre le gouvernement fédéral et les provinces productrices.

Les consommateurs de gaz naturel doivent donc comprendre que l'accord sur le prix du gaz naturel annoncé dans le budget a permis d'obtenir du gouvernement albertain qu'il fournisse quelque 1.4 billion de pieds cubes de gaz supplémentaires à Trans-Canada Pipe-Lines. Ces contrats vont écarter le danger de pénurie qui menaçait surtout le Manitoba et l'Ontario.

J'insiste de nouveau sur le fait que l'accord sur les prix fait partie d'un tout. Il est vrai qu'en vertu de la loi sur l'administration du pétrole nous aurions pu en effet limiter les prix, mais le gouvernement fédéral n'avait aucun moyen d'assurer un approvisionnement continu en gaz naturel. Tels étaient les aspects à considérer. C'est sur ces questions que portaient les échanges qui ont abouti à l'accord annoncé dans le budget.

Passons maintenant en revue certains événements survenus depuis un an et demi et voyons par quel raisonnement nous avons conclu qu'il fallait majorer les prix. Le point de départ, c'est le régime de prix unique pour le pétrole sur lequel les premiers ministres se sont mis d'accord en mars 1974. Les recettes de la taxe à l'exportation servent à financer le programme d'indemnisation pour les importations de pétrole et c'est là un système efficace qui nous a permis de fixer nos prix à un niveau nettement inférieur à celui du prix mondial sans risquer d'avoir des balances de paiements déficitaires avec les pays exportateurs de pétrole, du moins tant que nos exportations de pétrole équivalaient à nos importations. La hausse du prix à $6.50 le baril a donné lieu à des transferts de revenus, mais c'étaient des transferts entre Canadiens et non de Canadiens à étrangers. Les consommateurs de pétrole importé ont été bien protégés contre les prix internationaux plus élevés, le pouvoir d'achat total au pays n'a pas diminué et depuis 15 mois, les Canadiens paient leur pétrole moins cher que tous les grands pays industrialisés.

Le commerce extérieur du Canada en pétrole est déséquilibré. En réponse à une étude de l'Office national de l'énergie sur l'offre et la demande futures de pétrole présentée en octobre dernier, le gouvernement a plafonné à 800,000 barils par jour les exportations de pétrole aux États-Unis. Les exportations sont en fait inférieures au maximum permis depuis janvier. De plus, les importations canadiennes ont continué d'augmenter. Le Canada est maintenant un importateur net de pétrole et le restera pendant assez longtemps. Il n'est plus possible de reculer le moment où la balance des paiements du Canada accusera un déficit considérable par rapport aux pays pétroliers.

Dans la même veine, à mesure que les recettes fiscales de nos exportations de pétrole continueront à diminuer et nos importations, à augmenter, il deviendra de plus en plus difficile de défendre le subventionnement de la consommation de pétrole au Canada à même les recettes générales. Je reviendrai à la question du programme d'indemnisation des importations de pétrole plus loin dans mes remarques.

Le point essentiel à souligner ici est le suivant. Si nous n'effectuons pas les rajustements de prix nécessaires pour amener de nouveaux approvisionnements de pétrole sur le marché et réduire le rythme de croissance de notre demande, l'écart entre nos importations et nos exportations continuera alors de s'élargir et le prix que nous devrons payer—non seulement entre nous, mais comme pays—connaîtra une hausse spectaculaire.

● (1630)

A plusieurs reprises, j'ai déclaré que l'époque de l'énergie bon marché était révolue. Il est absolument essentiel que les Canadiens s'en rendent compte. L'idée que nous pouvons toujours avoir de l'énergie à bas prix est fausse, et bien qu'elle puisse sembler attrayante à certains dans l'immédiat, elle entraînera à la longue de graves aberrations qui ne peuvent que compromettre les objectifs socio-économiques que nous cherchons tous à atteindre.

M. Gillies: Idée digne d'Esso Imperial.

M. Macdonald (Rosedale): Le Conseil économique du Canada a bien énoncé les problèmes fondamentaux à cet égard dans son onzième Exposé annuel. Le Conseil en est arrivé à la conclusion suivante:

> La politique visant à conserver les prix intérieurs du pétrole canadien en deçà du prix des autres sources d'approvisionnement ne saurait être maintenue très longtemps, et si elle était retenue comme objectif à moyen terme, elle pourrait retarder les progrès technologiques nécessaires à l'économie de l'énergie, accélérer l'épuisement des ressources existantes, différer la création de sources d'énergie supplémentaires et de rechange, restreindre l'économie possible d'énergie, et peut-être favoriser le développement avorté d'industries à forte consommation d'énergie qui comptent sur des subventions déguisées pour le pétrole et le gaz.

Le gouvernement n'a pas changé de politique à l'égard du prix du pétrole canadien: il désire le voir tendre vers le niveau des cours mondiaux, s'en approcher, sans nécessairement les atteindre. Le montant que ce prix va atteindre sera déterminé en fin de compte par la position d'équilibre qui va s'établir au Canada entre l'offre et la demande. Il augmentera plus ou moins vite suivant les conditions du marché mondial du pétrole, suivant le degré d'aptitude de l'économie canadienne à faire face à de nouvelles hausses, et suivant aussi le succès que nous obtiendrons dans l'application des politiques et des programmes que nous avons arrêtés pour augmenter l'offre et réduire la demande.

Avant d'en venir au détail de ces politiques et de ces programmes, j'aimerais expliquer directement pourquoi nous avons jugé nécessaire d'augmenter, dans les circonstances actuelles, les prix du pétrole et du gaz. Les raisons qui militent en faveur de la hausse sont évidentes. Lors de la conférence des premiers ministres qui a eu lieu en avril, les adversaires les plus décidés de la hausse ont eux-mêmes reconnu qu'elle s'imposait dans l'intérêt national, et c'est surtout parce qu'ils ne la jugeaient pas opportune qu'ils s'y sont opposés. Je n'ignore pas la contradiction qui semble exister entre, d'une part, les hausses annoncées des prix de l'énergie et, d'autre part, la nécessité qui s'impose de relancer l'économie et de maîtriser l'inflation. Il nous incombe néanmoins de veiller à ce que les mesures que nous adoptons pour diriger l'économie à court terme ne nuisent pas à la poursuite des objectifs à plus long terme.

Dans les 15 mois que le prix du pétrole canadien a été plafonné à $6.50 le baril, le prix moyen du pétrole a augmenté de près de $2 le baril aux États-Unis, pour en arriver au niveau de $10.40 environ. Le prix du pétrole que nous importons de l'étranger a augmenté d'environ $1.60 pendant la même période, et l'on ne peut écarter la possibilité de nouvelles hausses importantes pour septembre de cette année. Les provinces productrices d'hydrocarbures soutiennent, non à tort d'ailleurs, que le «coût-potentialités» de ces ressources non renouvelables a augmenté, et qu'il faut leur permettre au moins d'en revenir à la situation relative qui était la leur lorsqu'elles ont adhéré à l'accord des prix du 30 mars 1974.

En ce qui concerne le gaz naturel, je signale de nouveau que si cet accord n'était pas intervenu avec les provinces productrices, et que si le gouvernement fédéral n'avait pas agi à l'époque, le prix au départ du puits serait passé, le 1er novembre, à $1.15 les 1,000 pieds cubes. Cela aurait donné, à l'arrivée à Toronto, un prix supérieur de 30 p. 100 à celui qui a été annoncé dans l'exposé budgétaire. En outre, il y aurait eu risque de pénurie au Manitoba et en Ontario.

Une troisième raison d'augmenter les prix maintenant est que si on ne l'avait pas fait, le déficit prévu du fonds d'indemnisation de l'importation du pétrole aurait été beaucoup plus élevé. Nous savions depuis quelque temps que la nouvelle situation du Canada au titre des importations rendrait le programme d'indemnisation déficitaire. Lors de la réunion des premiers ministres le 1er avril, j'ai annoncé que le gouvernement fédéral confirmait son engagement à l'égard d'une politique d'un prix uniforme et puiserait dans ses recettes générales pour combler le déficit.

Cependant, il est injuste que les contribuables continuent à subventionner la consommation de pétrole après un certain point. Il faut donc que le consommateur final de la denrée assume une part importante du coût. L'augmentation du prix du pétrole et les modifications que je vais annoncer dans quelques instants quant au fonctionnement du fonds d'indemnisation, réduiront le déficit prévu de quelque 200 millions de dollars au cours de la présente année financière. Néanmoins, selon les cours internationaux, nous prévoyons que le déficit en 1975-1976 sera de près de 375 millions de dollars, et si les prix internationaux augmentent davantage à l'automne, le déficit sera encore plus important.

A mon avis, il est juste de dire que la plupart des Canadiens appuient notre politique d'un prix uniforme pour le pétrole au Canada, et la subvention ou paiement de transfert à l'Est et à l'extrême Ouest du Canada pour ceux qui dépendent du pétrole étranger. Il est tout aussi vrai que bien que tous soient en faveur de la subvention, personne ne veut en assumer les frais.

M. Gillies: Pas en payant une taxe d'accise.

M. Macdonald (Rosedale): La question à débattre est celle-ci: quel régime d'imposition est plus juste pour combler le déficit du compte d'indemnisation? Bien sûr, nous aurions pu combler ce déficit en augmentant tous les impôts sur le revenu. Cependant, est-il vraiment juste que tous les Canadiens, même ceux qui n'utilisent pas de pétrole, paient pour le prix majoré du pétrole importé? Le député de Don Valley (M. Gillies) affirme qu'on aurait, bien sûr, dû augmenter l'impôt sur le revenu à cette fin; c'est ce qu'il préconise. Je lui signale que son honorable ami de York-Simcoe (M. Stevens), porte-parole officiel de son parti, a déclaré à la télévision de Radio-Canada, hier soir, qu'il s'opposerait à une augmentation des impôts personnels pour payer le programme.

M. Gillies: Vous n'avez pas à le faire.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, on ne peut pas tout avoir.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Si l'on veut octroyer une subvention dont une partie est versée à l'Est du Canada—et le gouvernement le veut—alors soyons honnêtes et admettons qu'il faut en payer le prix.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Nous nous sommes contentés d'imiter la plupart des gouvernements provinciaux en imposant une taxe de vente sur ce produit dans un domaine où la plupart des consommateurs ont le choix de consommer ou non. Si telle personne décide de consommer beaucoup, dans la plupart des cas c'est un libre choix et en conséquence elle y consacrera une plus grande part de son revenu. Nous avons essayé de minimiser le fardeau de cette taxe pour ceux qui, pour des raisons professionnelles, sont obligés d'utiliser de l'essence. Mais nous reconnaissons que certains ne bénéficieront pas des exemptions et en souffriront.

M. Gillies: C'est typiquement de la malhonnêteté à la Macdonald.

M. Macdonald (Rosedale): J'ai remarqué que certains porte-parole des provinces, comme les amis ontariens du député de Don Valley, qui se sont élevés avec le plus de véhémence contre cette taxe de vente, la qualifiant de mesure rétrograde, représentent des gouvernements provinciaux qui, pendant des années, ont imposé une taxe sur la vente au détail de l'essence allant jusqu'à 21 cents le gallon.

Des voix: Quelle honte!

M. Macdonald (Rosedale): Même le chef de l'opposition (M. Stanfield) qui, il y a un instant, s'est opposé avec véhémence au recours à la taxe sur l'essence pour augmenter les recettes, lorsqu'il était premier ministre de la Nouvelle-Écosse, a imposé lui-même une taxe de vente de 19 cents le gallon à une époque où les prix étaient beaucoup plus bas.

Des voix: Quelle honte!

M. Macdonald (Rosedale): Sur un plan très pratique, la consommation d'essence est fonction du revenu. La deuxième voiture familiale—comme celle du député de Don Valley—la motoneige ou le hors-bord de 75 chevaux, donnent en général une idée du revenu des contribuables. L'ensemble des contribuables doivent-ils faire les frais de ce genre de dépenses? Tel n'est pas notre avis, monsieur l'Orateur. En outre, comme nous nous inquétons de ce que les Canadiens utilisent trop rapidement cette ressource non renouvelable, le pétrole, et bien que le prix de l'essence soit inférieur à celui qui est en vigueur dans la plupart des pays industriels, nous serons tous vraiment enclins à utiliser plus parcimonieusement cette précieuse ressource.

M. Gillies: Vous ne savez rien de son élasticité. Absolument rien. Vous auriez dû vous renseigner avant de faire vos déclarations.

M. Macdonald (Rosedale): Je dois faire remarquer que le chef de l'opposition a manqué de franchise—à cause des restrictions imposées sur le langage parlementaire, c'est le terme le plus fort que je puisse utiliser—en disant il y a quelques minutes qu'il était certes en faveur d'un programme de subventions, mais qu'il s'opposait à la manière dont on en ferait les frais. Il a dit que, comme Néo-Écossais, il ne lui plaisait guère de songer, quand des gens dans une autre partie du pays achetaient de l'essence, qu'ils croiraient subventionner l'essence que lui-même et d'autres utilisent dans les provinces atlantiques. Il ne s'oppose pas naturellement à ce qu'on l'applique insidieusement sous forme d'une majoration générale des impôts. Oh, non, cela est parfait. Ce qu'il ne veut pas, c'est qu'on admette bien franchement qu'il s'agit en effet d'une subvention. Peut-être aurait-il cette petitesse d'esprit, ce ressentiment s'il vivait ailleurs au Canada. Mais je pense que les Canadiens sont plus généreux que le chef de l'opposition sous ce rapport. Je crois que les Canadiens des autres régions sont disposés à payer ce genre d'impôt afin que tous les citoyens puissent bénéficier d'un prix uniforme. Je ne pense pas que les Canadiens fassent preuve d'autant de petitesse d'esprit que le chef de l'opposition.

● (1640)

Il importe de tenir compte de toutes ces considérations si l'on veut parvenir à une décision sur l'échelonnement des hausses de prix. Il y a un aspect encore plus fondamental. J'ai dit plus tôt que le gouvernement avait pour principe de faire le rajustement nécessaire des prix de façon graduelle, pour que les Canadiens aient à souffrir le moins possible des conséquences auxquelles n'échappent pas les pays moins fortunés qui, eux, ont dû procéder immédiatement aux rajustements. Nous pouvons nous permettre de faire la transition en douceur, car notre pays dispose de ressources énergétiques considérables pour amortir les coups.

Mais à mesure que nos ressources s'épuisent, ces possibilités s'amenuisent. Si nous ne prenons pas les mesures voulues dès maintenant, notre orientation sera mal définie et nous retarderons les efforts d'adaptation que devront faire les producteurs et les consommateurs, les uns pour intensifier la prospection, les autres pour utiliser avec modération les réserves existantes. Si nous n'agissons pas dès maintenant, il faudra peut-être se résigner plus tard à une augmentation brutale. C'est précisément ce que nous voulons éviter, ces pénibles réadaptations que nous devrons faire tardivement, bien après les autres pays. Il y va de notre intérêt.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, j'ai parlé tout à l'heure du programme d'indemnisation des importateurs de pétrole, et avant de poursuivre le débat sur le budget, j'aimerais profiter de l'occasion pour annoncer certaines modifications qui seront apportées à l'application de ce programme. On s'est rendu compte, au cours de l'année qui vient de s'écouler, surtout à cause du fait que les marchés du pétrole se sont affaiblis au cours des derniers mois, que la conception et la mise en application du programme d'indemnisation ont institutionalisé certaines anomalies et une certaine rigidité, et que la situation avait besoin d'être corrigée. Le programme, dans sa mise en application actuelle, permet aux importateurs de recevoir une indemnité calculée d'après l'augmentation de certains coûts, depuis une date de référence qui a été fixée au mois de novembre 1973, et pondérée selon les changements de prix du pétrole canadien à la tête du puits. Il y a deux genres de difficultés associées à cela.

La période de base choisie, soit le mois de novembre 1973, correspond à une époque des plus troublées en ce qui concerne les marchés mondiaux, qui ont été perturbés à la suite de la guerre du Moyen-Orient et de l'embargo qu'elle a entraîné. Les prix de pétrole brut avaient doublé, et ceux du Venezuela avaient grimpé encore plus rapidement que ceux des autres sources d'approvisionnement.

Le gel de la situation qui existait à ce moment, a rendu définitives les distorsions temporaires des marchés mondiaux, et a entraîné une hausse de l'indemnité accordée pour les bruts du Moyen-Orient, à mesure que les coûts de ces bruts ont augmenté, et a contribué au rétablissement des rapports plus traditionnels qui existaient avec le brut vénézuélien. Ces changements ont eu pour effet de donner aux bruts du Moyen-Orient un avantage artificiel sur les marchés canadiens. Il en est résulté que le passage anticipé vers une plus grande proportion d'approvisionnements en provenance du Moyen-Orient s'est accéléré, et le coût moyen de l'indemnité par baril s'est quelque peu accru. Voilà la première difficulté.

La seconde difficulté provient de ce que les faiblesses du marché mondial du pétrole ont amené une réduction des taux de transport, ce qui a favorisé les sources d'approvisionnement à «grande distance». Cette réduction a fait diminuer les coûts, après indemnisation, du pétrole expédié dans l'Est canadien, et les prix du pétrole dans cette

région sont donc généralement inférieurs aujourd'hui au prix unique canadien pour le pétrole brut, une fois apportés les redressements en ce qui touche les différences relatives à la qualité et au transport.

Le gouvernement a examiné le fonctionnement du programme, et a décidé que le 1er juillet 1975, la méthode d'indemnisation sera modifiée de telle sorte que les importateurs seront remboursés en fonction d'un taux uniforme par baril. On déterminera ce taux uniforme en établissant la moyenne des prix à la livraison du pétrole brut importé des principaux fournisseurs: le taux sera égal à la différence entre ce prix moyen et le prix du pétrole brut canadien livré à Toronto, et redressé en fonction de la qualité. Ce taux d'indemnisation sera révisé périodiquement.

Ce changement aura pour effet de réduire l'indemnisation par baril, et, comme je l'ai déjà mentionné, allié à l'augmentation des prix du brut domestique, il permettra de réduire le déficit approximatif prévu de 200 millions de dollars pour cet exercice financier. Les prix affichés des produits pétroliers dans les régions qui dépendent des exportations ne devraient pas augmenter à la suite de ce changement, mais les escomptes actuels sur les ventes en vrac et les rabais sur les prix affichés seront peut-être moins importants au fur et à mesure que les prix faisant l'objet d'indemnisations se rapprocheront des prix qui ont cours dans le reste du Canada. Nous espérons que le changement que j'ai annoncé éliminera les partialités que le programme a fait naître par rapport aux sources des importations de pétrole brut et favorisera la concurrence dans l'achat de pétrole importé au Canada. Voilà qui est plus important.

Le gouvernement est bien conscient des problèmes des raffineurs de l'Est du Canada au sujet des importations de produits, à cause de la situation actuelle du marché pétrolier. Le fait que ces problèmes soient reconnus transparaît dans l'indemnisation différentielle, selon qu'il s'agisse d'importations de brut ou de produits pétroliers. Et le plan modifié maintiendra cette différence de façon appropriée.

[*Traduction*]

J'ai expliqué pourquoi, selon nous, une majoration des prix de l'essence et du gaz naturel s'impose à l'heure actuelle. Elle est nécessaire d'abord pour économiser les ressources énergétiques dont les Canadiens auront besoin pendant les cinq ou dix prochaines années deuxièmement pour réunir le capital nécessaire pour découvrir et exploiter de nouvelles ressources et enfin pour réduire la demande croissante d'énergie à un niveau raisonnable.

De nombreux consommateurs canadiens se demandent si les revenus résultant de la hausse des prix sont utilisés à prospecter et à exploiter les sources d'énergie qui nous sont indispensables. C'est là une préoccupation légitime dont je veux traiter sans détour. Au cours des 13 derniers mois il y a eu un certain nombre de modifications d'annoncées aux régimes de taxation et de redevances qui s'appliquent à l'industrie des pétroles au Canada. Le gouvernement fédéral a annoncé des changements dans chacun de ses trois derniers budgets, et les provinces productrices ont emboîté le pas en apportant elles aussi des modifications à leurs propres régimes fiscaux.

Les modifications que nous avons apportées visent toujours au même but qui est d'assurer une répartition équitable des recettes imprévisibles que touchent les producteurs canadiens de pétrole en raison de la hausse des prix. La répartition de ces recettes devait réaliser trois objectifs; d'abord garantir aux provinces productrices un remboursement suffisant compte tenu à la fois de leurs droits constitutionnels en tant que propriétaire et de l'épuisement progressif de leurs ressources; ensuite, garantir par la même occasion un partage minimum des recettes versées au gouvernement fédéral en faveur de tous les Canadiens; et enfin assurer à l'industrie des pétroles des liquidités et des revenus lui permettant d'entreprendre les projets de prospection et de mise en valeur que les Canadiens exigent et espèrent d'elle.

Il n'y a pas de doute que les efforts de révision des régimes fiscaux du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux devant la montée des prix et de façon à réaliser les trois objectifs susmentionnés ont été très ardus. Dans certains cas, la combinaison des modifications fédérales et provinciales a été la cause d'un apport insuffisant de capitaux à l'industrie et d'un climat d'incertitude qui n'a pas été productif. Les changements du régime fiscal annoncés dans le budget contribueront grandement à calmer cette appréhension, à assainir la situation et à favoriser une relance de la prospection.

● (1650)

Depuis un an, les débats portent surtout sur le refus de considérer les redevances provinciales sur les revenus de ressources comme déductibles des cotisations fiscales fédérales. L'établissement d'une allocation de 25 p. 100 sur les ressources, calculée d'après le revenu de production, constitue un moyen pratique de reconnaître que les gouvernements provinciaux ont le droit d'imposer, sur le revenu de leurs ressources, des redevances qui, dans une certaine mesure, peuvent être considérées comme déduction.

Le principe et la forme de l'allégement accordé dans le secteur des ressources tiennent compte de la structure du régime fiscal qui existait avant la majoration des prix et des modifications apportées aux redevances provinciales au début de 1974. Quand cet allègement entrera en vigueur le 1er janvier 1976, il sera accompagné d'une hausse du taux de l'impôt fédéral sur les sociétés qui passera de 25 à 36 p. 100. Cet accroissement du taux d'imposition aura deux répercussions. Il permettra de stabiliser la part fédérale des revenus provenant du pétrole et du gaz au Canada à environ 18 p. 100. C'est le minimum, à notre avis, que le gouvernement fédéral, pour le compte de tous les Canadiens, peut demander à une industrie pétrolière évoluée. En outre, la hausse du taux fédéral d'imposition augmentera la valeur nette d'impôt des travaux de prospection et d'exploitation effectués au Canada. Le coût net d'impôt des travaux de prospection sera réduit de plus de 25 p. 100 ce qui profitera directement aux compagnies qui recherchent de nouvelles ressources au Canada tout en pénalisant celles qui ne le font pas.

Il est difficile d'évaluer les répercussions à venir de la révision du régime fiscal. Les provinces voudront peut-être faire de nouveaux rajustements à la lumière de l'annonce faite dans le budget. De plus, les stimulants à la prospection dans le régime actuel, tient la part des industries à leurs efforts de prospection. La part que tirera l'industrie de la hausse du prix dépendra dans une vaste mesure des initiatives de l'industrie et des mesures que prendront les gouvernements provinciaux en ce qui concerne les redevances et leurs régimes fiscaux. Dans ce contexte, il est encourageant de noter que le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles de l'Alberta a déclaré au début de la semaine qu'il recommanderait au conseil exécutif provincial de ramener le taux de redevance sur l'augmentation de $1.50 le baril de 65 à 50 p. 100.

Nous pensons avoir établi un ensemble clair et durable de règlements qui, équitables, fournissent les encouragements appropriés. Une réaction positive et constructive des gouvernements provinciaux permettra de mener à bonne fin la tâche difficile d'acheminer les nouvelles réserves pétrolières et gazières vers les marchés.

Mon temps de parole tire à sa fin, monsieur l'Orateur, mais j'aimerais formuler une dernière observation avant de reprendre mon siège.

M. Bawden: A propos de Pétro Canada.

M. Macdonald (Rosedale): Exactement. Pour une fois, le député de Calgary-Sud (M. Bawden) a raison. J'aimerais rassurer ceux qui s'inquiètent de la réduction des crédits affectés à Pétro Canada dont il est question dans l'exposé budgétaire. Cette réduction n'influe en rien sur les engagements que nous avons pris à l'égard de Syncrude, mais uniquement sur les fonds de gestion de cette société. Elle correspond au retard indu, comme on a dit, à faire adopter la mesure par le Parlement et équivaut à environ 5 millions de dollars sur les prévisions établies précédemment à 15 millions. En d'autres termes, la société disposera de 10 millions jusqu'à la fin de l'année pour entreprendre ses activités.

J'aimerais terminer en faisant observer encore une fois que les ententes auxquelles nous en sommes arrivés pour l'établissement du prix du pétrole et du gaz naturel constituent le fruit d'entretiens intensifs et un compromis intervenu surtout entre la principale province productrice et le gouvernement du Canada. En outre, les mesures fiscales qui sont prises en rapport avec le fonds de péréquation nous donnent les moyens de maintenir un prix uniforme du pétrole dans tout le Canada, et en particulier, tout comme les gouvernements l'on fait, en choisissant l'usager ultime de cette denrée en particulier, c'est-à-dire l'essence, comme la personne qui est la mieux en mesure d'encaisser ce coût accru.

Une voix: Tout à fait régressif.

M. Macdonald (Rosedale): Le député soutient que c'est une mesure tout à fait régressive. Je me réjouis de voir que le chef de l'opposition (M. Stanfield) nous a rejoints en se faisant l'auteur du slogan réclamant le retour de la taxe de vente, mais je suppose qu'on pourrait le qualifier également de totalement régressif en tant que chef de son parti.

M. Bawden: Monsieur l'Orateur, le ministre permettrait-il une question?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Il faudrait le consentement unanime de la Chambre puisque nous avons déjà dépassé le temps de parole accordé au ministre. De fait, j'ai autorisé certaines interventions au cours de son discours. La Chambre consent-elle à ce que le député pose une question?

Des voix: D'accord.

M. Bawden: Monsieur l'Orateur, le ministre a parlé du taux de redevance de 50 p. 100 mentionné par le ministre du gouvernement de l'Alberta. Est-il exact, comme on le mentionnait dans les journaux d'hier, que le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta s'étaient auparavant entendus pour limiter à 50 p. 100 toute augmentation des redevances de l'Alberta sur le prix accru du pétrole brut? Si oui, le ministre voudrait-il nous dire si des ententes semblables ont été conclues avec les gouvernements de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, il serait faux de dire qu'il y a eu accord à ce sujet. Avant la conférence des premiers ministres, en avril, le premier ministre de l'Alberta et les ministres ont indiqué ce qu'ils considéraient comme un changement approprié dans la politique fiscale fédérale et fait savoir qu'ils consentiraient à modifier les dispositions relatives à la redevance. Il n'y a pas eu d'entente là-dessus, mais les mesures prises par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles de l'Alberta et les intentions qu'il a annoncées à cet égard semblent indiquer qu'il se conforme réellement à l'intention exprimée par les premiers ministres. A ma connaissance, il n'y a pas eu de telle expression d'intention de la part ni du premier ministre de la Saskatchewan, ni du ministre de la Saskatchewan ni du gouvernement de la Colombie-Britannique. Il n'y en a pas eu, pas plus qu'il n'y a eu avec le gouvernement albertain quelque chose qui ressemble à un accord.

M. Bawden: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre si le gouvernement fédéral a cherché à conclure un accord semblable avec la Colombie-Britannique et la Saskatchewan, compte tenu, notamment, de l'intention annoncée par le gouvernement de stimuler de nouvelles explorations avec la hausse de prix? Comme dans la plus récente augmentation du pétrole brut, je parle ici de la Saskatchewan, la totalité de cette hausse est affectée au trésor provincial plutôt qu'à la recherche de nouvelles sources d'approvisionnements, je demanderais au ministre quels efforts on a faits et pourquoi il a été impossible de parvenir à une entente qui aurait accru les redevances, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique?

M. Macdonald (Rosedale): Que le député sache que ni le gouvernement fédéral, ni celui de l'Alberta ou d'une autre province n'ont conclu une entente quelconque à la suite de soi-disant négociations fiscales. Il n'y a eu aucun accord dans ce sens-là et je ne pense pas qu'il faille s'attendre à la conclusion d'une telle entente.

M. Bawden: Pourquoi pas?

M. Macdonald (Rosedale): Le gouvernement de l'Alberta, tout comme le ministre des Finances, est d'avis que cela relève de la fiscalité et que ni le ministre ni le trésorier de l'Alberta n'est autorisé à entamer des négociations dans ce domaine particulier. Nous avons toutefois eu de longues discussions et le gouvernement albertain a exprimé son intention d'aller au fond de la question. Nous avons fait remarquer aux gouvernements de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan que leurs politiques en matière de redevances étaient inopportunes et qu'elles nuisaient à l'industrie du gaz naturel, en Colombie-Britannique, et à celle du pétrole en Saskatchewan. Tout ce que je puis dire, c'est qu'en dépit du sérieux désaccord exprimé non seulement par le gouvernement fédéral mais aussi par de nombreux autres observateurs canadiens, les provinces susmentionnées n'ont pas pour autant changé leur attitude.

● (1700)

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, avant que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) prenne la parole, nous savions tous que ce budget faisait pitié. Après avoir entendu l'explication délirante du ministre ainsi que certaines remarques très injustes à l'endroit du chef de l'opposition officielle, nous sommes maintenant convaincus que lui, le ministre, a légalement participé à ce qu'il faut considérer comme l'imposture la plus odieuse de l'histoire politique moderne.

[*Français*]

Monsieur le président, en entendant les remarques des ministériels, je pourrais peut-être leur expliquer de façon plus précise ce que je veux dire lorsque je déclare que ce budget constitue la plus grande fumisterie dans l'histoire politique récente du pays.

Le budget de la veille de la Saint-Jean s'avère le budget le plus indécent qu'on ait connu. Indécent parce que vide de sens, régressif, inflationniste, et antisocial. Indécent également parce que centralisateur à outrance, parce que nettement insuffisant, imprécis et au total amoral. Le budget du 23 juin 1975 marquera d'ailleurs le début de la fin du tandem Trudeau-Turner.

M. Pelletier (Sherbrooke): Vous disiez la même chose l'année dernière.

M. Wagner: Je sais que ces remarques font mal aux ministériels, mais qu'ils sachent donc que leur budget fait encore plus mal aux contribuables moyens du Canada. Qu'ils sachent que ce budget est à l'image même du gouvernement, et que chaque budget successif qu'on a connu ces dernières années a précisé les traits du visage de ce gouvernement. Le budget de lundi nous le révèle, sans le vouloir, je dirais, de façon inconsciente, nous révèle ce véritable visage. Un gouvernement dont les principaux mérites, reconnaissons-le, les talents de relationnistes et de stratèges desservent les intérêts réels du Canadien moyen.

Élu au départ pour mater le séparatisme québécois, le gouvernement du premier ministre actuel—les chiffres sont éloquents là-dessus—n'a cessé de l'alimenter. Réélu le 8 juillet dernier—il n'y en a qu'un seul qui applaudit de l'autre côté, je le comprends bien—réélu le 8 juillet dernier pour mater, selon ses promesses, l'inflation, le gouvernement du premier ministre actuel—les chiffres sont également éloquents là-dessus—n'a cessé de l'accroître. Aujourd'hui, tout le peuple canadien fait le constat de l'échec du laisser-faire. Aujourd'hui, nous subissons les conséquences de gestes qui n'ont pas été posés.

Les Canadiens vont remettre en question ce leadership qui, une fois de plus, est celui du laisser-faire, du laisser-aller, philosophie économique à laquelle mes amis d'en face ont juré allégeance. Seule sa majorité dont il n'a pas la maturité gardera ce gouvernement au pouvoir quelque temps encore.

Une voix: Quatre ans.

M. Wagner: C'est trop long. On me dit quatre ans de l'autre côté! C'est trop long pour le peuple canadien.

[M. Macdonald (Rosedale).]

Le premier ministre, le ministre des Finances (MM. Trudeau et Turner), et l'ensemble de leurs collègues du Cabinet, au sein duquel se trouve notamment l'ancien président d'une centrale syndicale québécoise, qui est l'actuel ministre des Transports (M. Marchand), tous ces gens, ces bonnes âmes, se sont délibérément livrés dans le budget à un exercice de muscles face aux syndicats et aux syndiqués appelés à négocier dans l'année qui vient, et le tout dans un style qui tient davantage de la provocation que d'une véritable politique salariale.

Un gouvernement qui ne sait plus exercer son leadership, qui n'est plus capable de provoquer de consensus sur quoi que ce soit au pays, perd la confiance des citoyens. Et c'est maintenant chose faite!

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, certains ont déjà, à juste titre, qualifié de cynique le budget présenté par le ministre des Finances (M. Turner). Un premier ministre provincial a déjà dit qu'ils s'agissait là d'un accaparement fiscal flagrant. Quel euphémisme!

M. Baldwin: Le budget a montré le ministre sous son vrai jour.

M. Wagner: La plupart des Canadiens sont scandalisés et bouleversés. L'ancien secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Comtois), me demande de parler en français. Jusqu'à nouvel ordre, il y a deux langues officielles au Canada. A mon avis, monsieur l'Orateur, j'ai autant le droit de parler en français ou en anglais à la Chambre que le premier ministre (M. Trudeau) et j'ai autant le droit de répondre en anglais que certains ministres ont le droit de me répondre en français.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: J'espère que c'est la dernière fois que j'entends un député libéral me demander de parler français à la Chambre quand je trouve plus approprié de parler anglais.

Je disais que la plupart des Canadiens sont scandalisés et bouleversés. Tous les députés se rendent compte de la préoccupation et de la crainte de leurs électeurs. Le budget est plus que cynique. Il est plus qu'un accaparement fiscal. Il est surtout insensible aux besoins des consommateurs canadiens. Les méthodes proposées pour conserver l'énergie manquent de réalisme et elles sont motivées par du sectarisme politique mesquin de la part du gouvernement fédéral plutôt que par une préoccupation réelle à l'égard des intérêts des consommateurs du Canada.

Tout comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministre des Finances sait que l'essence est une denrée fixe en ce qui concerne le prix et la demande. Il sait que le Nord-Américain moyen considère l'essence un peu sur le même plan que la pénicilline et les autres médicaments. L'augmentation du prix n'entraînera pas nécessairement une diminution de la consommation. Cette hausse de prix ne fera rien d'autre que d'enlever des capitaux à d'autres secteurs de l'économie, qui en ont désespérément besoin pour maintenir la demande et l'emploi. Les États-Unis ont su réaliser des économies d'énergie en abaissant à 55 milles à l'heure la limite de vitesse. C'est là une mesure de conservation que nous aurions pu adopter. Mais le gouvernement ne cherche à rien conserver que lui-même.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: Lorsque c'est le Canadien moyen qui doit payer la note, cela est égal au gouvernement actuel. Ces considérations ne l'ont jamais arrêté, et ne l'arrêteront jamais. Les sociétés pétrolières ont bien exposé leur point de vue. Elles ont fait savoir qu'elles comptaient non seulement ravitailler le pays, mais aussi alimenter le gouvernement avec un supplément de recettes. S'il est inutile de nous en faire pour les sociétés pétrolières, car elles sont fort capables de se tirer d'affaire, nous avons la charge de penser aux consommateurs moyens et aux contribuables moyens.

● (1710)

Il y a longtemps, monsieur l'Orateur, qu'on entend murmurer à quel point le portefeuille des finances est lourd à gérer pour le ministre actuel. Je m'empresse de venir à sa défense. Il a su remarquablement résister à cette charge écrasante, puisqu'il a su en faire porter tout le poids par la population canadienne. Et si l'on cherche à caractériser le ministre, et son budget, et le gouvernement tout entier, ce sont les termes d'insensibilité et d'indifférence qui viennent à l'esprit. On n'a pas de mal à se représenter le ministre écoutant dans les antichambres de cyniques conseillers lui recommander de se montrer dur, cette fois, parce que l'élection fédérale est encore loin. Elle ne viendra que dans quatre ans seulement, viennent de dire il y a quelques instants les députés d'en face. Dieu sait combien d'argent déjà prélevé sur le peuple le gouvernement pourra arriver à récupérer avant la prochaine élection.

L'insensibilité du gouvernement n'a d'égal que son manque de jugement et de prévoyance. Au moment où le chômage est plus grave qu'il ne l'a jamais été en 40 ans, le gouvernement s'en prend au cœur industriel du pays et attaque le premier ministre de la province d'Ontario. Combien les stratèges libéraux doivent être fiers d'avoir conçu un moyen d'enlever 25,000 emplois aux habitants de l'Ontario. Combien ils doivent être fiers d'avoir imposé un fardeau supplémentaire aux industries et aux économies du Québec et de l'Ontario.

Ils croient peut-être aider ceux qui forment l'opposition en Ontario en faisant passer leur désespoir par une combine et un subterfuge du fédéral. Le présent budget va permettre aux électeurs de nombreuses régions du pays, peut-être surtout ceux de l'Ontario et du Québec, de comprendre qu'il y a un parti libéral, un groupe de cyniques, un groupe de technocrates insensibles et calculateurs qui sont prêts à éviter le sacrifice dans leur intérêt politique mesquin. Naturellement, le sacrifice qu'ils sont toujours prêts à offrir sort des goussets des Canadiens. A la suite des expériences faites en Alberta et en Saskatchewan, hier, dans deux élections complémentaires au Manitoba les électeurs ont élu avec des majorités écrasantes les candidats conservateurs progressistes.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: Dans un cas, le chef du parti libéral du Manitoba a même été battu. C'est une première réaction au cynisme du budget libéral, une réaction qui vient de l'électorat. La prochaine réaction se manifestera dans les boîtes de scrutin de l'Ontario. Comme l'a dit le chef de l'opposition libérale en Ontario, le budget n'est pas de nature à aider ses collègues. Je mets au défi le gouvernement de déclencher une élection partielle dans la circonscription de Restigouche et d'essayer de faire adopter cette politique économique dans une circonscription anciennement libérale. Qu'ils essaient donc de se faire élire.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: Au bout d'un an, ils n'ont pas le courage de tenter de se faire élire dans une circonscription libérale par suite de leur mauvaise gestion et de leurs tripotages. Il y a un an à peine le peuple canadien a cru le message libéral.

Une voix: Il y croit toujours.

M. Wagner: Il est évident que le député n'est pas sorti de la Chambre. Il a cru qu'aucune mesure rigoureuse ne s'imposait et qu'on pouvait terrasser l'inflation. C'est le consommateur et le contribuable qui ont été vaincus. Les erreurs se retourneront contre leurs auteurs avant longtemps. Comme le répète de temps à autre, mon collègue, le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), «c'est une longue voie où les erreurs ne sont pas permises».

Chaque jour, chaque semaine, chaque mois et chaque année, d'ici les prochaines élections fédérales, tous les Canadiens ressentiront l'indifférence et l'arrogance du gouvernement actuel et cela ne peut être une source d'espoir pour l'avenir.

● (1720)

[*Français*]

Monsieur le président, je dis que ce budget est vide de sens. On n'y trouve aucune ligne de force, sinon celle, hélas, de pénaliser injustement et de façon irrationnelle le Canadien moyen.

Je dirai au premier ministre, qui se plaignait récemment du fait que les gens aujourd'hui désobéissent plus facilement aux lois, qu'il en est ainsi pour une bonne part parce que l'État dont il tient les guides n'assume pas le rôle économique et social qui lui revient. Le premier ministre et son gouvernement sont responsables des risques d'aggravation de la dislocation au pays.

Le Canada, comme l'a prêché le président du Conseil économique du Canada, doit réinventer son rôle économique et social, et c'est dans cette optique que nous déplorons, dans la formulation du récent budget, l'absence d'une politique, d'une philosophie et d'une stratégie de développement économique qui le sous-tendent. Je dis du budget qu'il est régressif, parce qu'au lieu de stimuler deux secteurs-clé de notre économie, les secteurs que sont les industries de l'automobile d'une part et du tourisme d'autre part, il vient les frapper de «plein fouet» à une période de l'année où elles sont en pleine activité.

Je dis du budget qu'il est inflationniste, en ce sens que la fameuse taxe de 10c. pour le gallon d'essence par elle-même et par les effets qui s'ensuivent en maints secteurs, contribuera à alimenter l'inflation qui, aux dires mêmes de l'OCDE, a déjà les chances de demeurer au niveau actuel de 11 à 12 p. 100.

Je dis du budget actuel qu'il est antisocial, car l'ensemble des revenus, des mesures en vue de consacrer la primauté de l'entreprise privée chez nous, fait des seuls particuliers les boucs émissaires de la spirale inflationniste actuelle. On fait du Canadien moyen le grand responsable de la surconsommation du pétrole et de l'inflation, tandis qu'on demande ni plus ni moins à l'entreprise privée d'assumer elle-même le leadership dans le but d'assurer le bien-être des Canadiens. Oui, ce budget est antisocial, car il ne tient aucunement compte du fait que les Canadiens moyens ont dû, dans le «pattern» de société de consommation qui leur est proposé, augmenter leur endettement de 15 p. 100 au cours des trois premiers mois de 1975.

On ne tient pas compte du fait que plus de 55 p. 100 des ménages québécois sont endettés, et qu'environ 25 p. 100 d'entre eux vivent dans un degré d'endettement qui les étouffe littéralement.

Je dis que c'est un budget centralisateur à outrance en me référant à deux de ses propositions, savoir: son programme de travaux à l'échelle municipale et l'annonce de son désengagement éventuel des programmes d'assurances hospitalière et médicale. Faut-il donc encore une fois rappeler à ce gouvernement, monsieur le président, que les municipalités sont des créatures des provinces et, qu'à ce titre, tout projet d'ordre communautaire touchant à l'aménagement du territoire doit être, sinon d'inspiration exclusivement provinciale, du moins conjoint et dans sa conception et dans sa réalisation.

Sur un autre plan, nous ne pouvons accepter et nous n'acceptons par le plafonnement unilatéral que le ministre des Finances et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (MM. Turner et Lalonde) entendent imposer aux provinces en matière de frais d'hospitalisation et de frais médicaux, surtout pas après en avoir prôné l'instauration au sein de programmes mis de l'avant il n'y a pas si longtemps, en dépit de la volonté explicite des provinces les plus populeuses au pays. Incidemment, le fait d'avoir déjà voulu situer le plafonnement du taux *per capita* d'accroissement de la participation fédérale à l'assurance médicale, et ce jusqu'en 1978-1979, est d'une stupidité déconcertante.

Comment, en effet, le même gouvernement qui ne peut pas planifier l'évolution de l'économie de six mois en six mois peut-il déjà établir le taux maximum d'accroissement des coûts de santé, d'ici 1978-1979, sans pouvoir savoir à ce moment-ci comment les salaires négociés d'ici là contribueront à la hausse des coûts, et sans pouvoir connaître l'augmentation des coûts que pourra représenter toute augmentation de «volume» en ce qui touche au domaine hospitalier? C'est de l'inconscience pure et simple. La seule explication que j'y vois, c'est que le gouvernement central impose ainsi aux gouvernements provinciaux l'obligation de limiter leur propre participation aux programmes d'assurances hospitalière et médicale du moins au chapitre de la masse salariale.

C'est là, monsieur le président, une ingérence directe dans les négociations libres qui doivent prochainement prendre cours dans le secteur hospitalier, notamment au Québec. Et cela, au niveau des principes, on ne peut pas l'accepter. Je comprends mal que les libéraux québécois parmi lesquels se trouvent d'ex-syndicalistes, comme les députés de Longueuil et de Sainte-Marie (MM. Olivier et Dupont) puissent se permettre d'applaudir à une telle façon de procéder de la part du gouvernement fédéral. Le ministre des Finances et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ministre de la Santé nationale, c'est-à-dire celui qu'on appelle le ministre des viandes, se mêlent ainsi directement et effrontément de la reconduction des prochaines conventions collectives dans le secteur public au Québec. Au fait, il y a un autre champ où Ottawa se moque des provinces, et c'est celui de l'assurance-chômage, au sujet duquel le budget prévoit des rajustements et notamment l'élimination de la prestation supplémentaire pour les bénéficiaires ayant des personnes à charge et celle de l'accès au régime des gens de 65 ans ou plus. C'est là, de la part du ministre des Finances et du ministre de la Santé nationale, une gifle à la figure des pères de famille, déjà humiliés par une période de chômage dans leur vie, et également à la figure des personnes âgées, qui veulent encore servir activement la collectivité dans un domaine de leur compétence. Je considère cela comme étant inhumain et aberrant.

C'est également une atteinte aux prérogatives provinciales, alors que l'on est en pleine consultation fédérale-provinciale en vue de définir une politique sociale intégrée et que pour l'instant on reporte encore à plus tard l'amorce d'une politique de revenu minimum garanti pour tous.

Voyons, si le premier ministre du Québec, l'ami de mes amis d'en face, ne croit pas, lui, et je cite:

Que le budget Turner va gêner le Québec

Il faudrait plutôt lire «le gouvernement du Québec». Quant à moi, je suis assuré que ce budget va gêner d'une part les Québécois dans leur ensemble et d'autre part, d'autres gouvernements provinciaux.

Je dis du budget qu'il est nettement insuffisant quand je pense à ce qu'on nous a annoncé en matière d'habitation et de logement, quand je pense à cette absence qui existe dans le discours du budget, relativement aux taux d'intérêt. Je dis qu'il est absolument imprécis quand on pense par exemple au crédit agricole. Est-ce là un autre indice de l'oubli de ce gouvernement, des libéraux, au détriment de la classe agricole, l'oubli des besoins de la classe agricole, secteur où pourtant il faudrait «y mettre le paquet» si l'on veut être sérieux quand on parle d'une production agricole accrue et quand on parle surtout, dans d'autres forums, de notre responsabilité grandissante envers les peuples affamés du globe.

Monsieur le président, il est imprécis ce budget, il est de plus absolument amoral. Je pense qu'il est amoral d'abord pour les motifs que j'invoque depuis le début, et parce qu'au-delà des mesures touchant aux prix du pétrole et du gaz et à l'imposition d'inspiration centralisatrice du secteur des ressources, ce budget n'est en somme qu'un «show», un témoignage d'une politique d'attentisme, amoral, parce qu'essentiellement, on a voulu donner l'impression que l'on agissait, amoral, surtout parce que l'on ne livre pas la marchandise promise à la même époque l'an dernier, amoral, parce que l'on ne répond pas de ce leadership dont on s'affublait à l'arrivée du train en gare au cours de la dernière campagne électorale, amoral, parce que l'on a énervé les gens avec des promesses de consensus au niveau de l'ensemble des partenaires de notre économie, en sachant fort bien, ne serait-ce que par expérience, que l'on ne peut pas à la fois rechercher des consensus avec des partenaires donnés, et les menacer d'empiètement sur leur juridiction ou encore sur leur raison d'être, amoral, parce que l'on n'a pas eu le courage de prendre la seule mesure, à mon avis, qui s'imposait, à savoir celle d'un budget qui aurait exercé certains contrôles sélectifs, et favorisé de façon plus précise des secteurs industriels donnés de façon que l'on puisse y déceler une certaine politique de l'emploi qui soit digne de ce nom.

C'est donc en toute lucidité que j'ai l'intention de voter contre ce budget, et j'espère que le gouvernement, par l'entremise du ministre des Finances, continuera à chercher des moyens de répondre à l'inflation. Peut-être pourrais-je en passant donner au gouvernement un petit conseil tout à fait amical et lui dire que s'il veut couper dans les dépenses gouvernementales ou dans les voyages de ses ministres, il pourrait peut-être à l'occasion de la distribution des chèques qui proviennent soit du ministère de l'Expansion économique régionale ou d'ailleurs, avoir confiance dans la poste et envoyer ces chèques dans les diverses circonscriptions, au lieu, par exemple, dans Saint-Hyacinthe, de demander au ministre de l'Environnement (M^me^ Sauvé) d'aller elle-même dans la circonscription remettre les chèques de main à main, alors que les élec-

teurs auront dû s'agenouiller devant elle, comme c'est arrivé à plusieurs reprises. Si le gouvernement n'a pas confiance dans le député régulièrement élu de Saint-Hyacinthe, du moins qu'il ait confiance dans les postiers, pour lesquels le ministre des Postes (M. Mackasey) a la plus haute considération.

Monsieur le président, c'est donc avec plaisir que nous allons continuer à écouter les discours au cours de ce débat. C'est avec plaisir que j'appuie la motion d'amendement si bien rédigée, si bien préparée, présentée par mon collègue de York-Simcoe (M. Stevens), amendement que j'ai eu le privilège et l'honneur, au nom de mes collègues, d'appuyer.

J'espère qu'à la suite de ce débat le gouvernement qui se sent bien fort de sa majorité mais peut-être moins fort de l'opinion publique, qui sait, il a d'une part, un nombre réconfortant de députés à la Chambre, mais d'autre part, sa cote politique descend de jour en jour. Il faudra peut-être désormais que le premier ministre continue à se promener en hélicoptère car s'il reste le moindrement à un certain endroit il court le risque de mieux connaître le pouls de la population. Alors il devrait, comme certains oiseaux, sauter d'un endroit à un autre. Il faudrait qu'on l'éloigne le plus souvent possible du peuple et qu'on l'y ramène le moins souvent possible. C'est ainsi que ne connaissant pas le pouls de la population, il pourra enfin dans sa tour d'ivoire demeurer au pouvoir pendant quatre ans. Et, dans quatre ans, monsieur le président, nous y verrons bien.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Sainte-Marie se lève-t-il pour poser une question?

● (1730)

M. Raymond Dupont (Sainte-Marie): Je pose la question de privilège, monsieur le président. Je voudrais signaler à la suite du discours de l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) que la mémoire est une faculté qui oublie, mais j'aimerais lui rappeler ces bonnes années où il faisait partie du gouvernement provincial. Eh bien, le gouvernement dont il était membre à ce moment-là, en 1964, prétendait qu'on ne négociait pas avec les sujets, et les sujets en question étaient tout simplement les employés, les fonctionnaires provinciaux. Je voudrais quand même lui rappeler . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. L'honorable député admettra avec moi que la question qu'il soulève n'est sûrement pas une question de privilège. Avant de donner la parole à l'honorable député de Sherbrooke (M. Pelletier), j'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue

* * *

LA SANCTION ROYALE

Résidence du Gouverneur général,

Ottawa, le 26 juin 1975

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Wishart F. Spence, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui le 26 juin, à 5 h 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
monsieur le président,
l'assurance de ma haute considération.
Le secrétaire administratif
du Gouverneur général,
André Garneau,
Brigadier général.

* * *

[*Traduction*]

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur adjoint: J'ai également l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill C-16, tendant à modifier certaines lois en vue d'assurer dans leur application l'égalité de statut aux personnes de sexe masculin et féminin ainsi qu'un amendement, qu'il la prie d'approuver.

M. Faulkner: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas assisté aux délibérations précédentes, mais je pense que la Chambre est d'accord pour que l'amendement apporté par le Sénat au bill C-16 soit lu pour la deuxième fois et approuvé.

M. l'Orateur adjoint: Les députés ont entendu les paroles du secrétaire d'État (M. Faulkner). Y a-t-il unanimité à ce sujet? Plaît-il à la Chambre que la motion soit lue pour la deuxième fois et adoptée?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI DE 1974 MODIFIANT LA LÉGISLATION (STATUT DE LA FEMME)

MESURE VISANT À ASSURER L'ÉGALITÉ DE STATUT AUX PERSONNES DE SEXE MASCULIN ET FÉMININ AUX TERMES DE CERTAINES LOIS

L'hon. James Hugh Faulkner (au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: Que l'amendement apporté par le Sénat au bill C-16, tendant à assurer l'égalité de statut aux personnes de sexe masculin et féminin aux termes de certaines lois, soit lu pour la 2e fois et adopté.

(La motion est adoptée et l'amendement, lu pour la 2e fois, est adopté.)

* * *

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Stevens (p. 7063) et du sous-amendement de M. Broadbent (p. 7067).

[*Français*]

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, j'aurais aimé commenter ce que vient de dire l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) dans son discours, mais je vais essayer de tenir des propos plus décents et lui rappeler tout simplement qu'un grand poète a déjà dit qu'il y a des hommes politiques qui disent ce qu'ils pensent, et d'autres qui pensent à ce qu'ils disent. Il est dans la première catégorie.

Budget—M. Pelletier (Sherbrooke)

Monsieur le président, au cours d'une session parlementaire, deux documents gouvernementaux importants sont présentés à la Chambre pour être ensuite débattus, le discours du trône et le budget. Ces deux occasions fournissent aux députés la chance de commenter le contenu de ces textes et d'y apporter parfois une touche de leur credo personnel. Mon intention première avait été de commenter le budget déposé lundi soir dernier par l'honorable ministre des Finances (M. Turner) dans ses références à la situation économique internationale à l'heure actuelle, et, en deuxième lieu, de jeter un regard sur l'économie canadienne et de faire une courte analyse des difficultés économiques que nous traversons actuellement.

Je dirai donc un mot du budget, et traiterai brièvement ensuite de la situation du textile au Canada et de la façon dont il me semble que le gouvernement canadien pourrait corriger la situation par certaines mesures énergiques du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie).

Le budget présenté lundi invite tous les Canadiens à la coopération afin d'affronter plus efficacement les trois grands problèmes de l'heure dans le monde et dans notre pays, soit l'inflation, la récession et l'énergie. Il fallait donc que le gouvernement donne le ton à ce qu'il croit être les meilleurs moyens de faire face à la situation économique actuelle au Canada.

Même si certaines mesures annoncées dans le budget sont austères et forceront de nombreux Canadiens à se serrer la ceinture, il est sûr que les mesures annoncées dans le budget de lundi dernier peuvent aider considérablement à redresser l'économie canadienne. J'en cite quelques-unes: coupure importante dans plusieurs ministères et surveillance accrue des dépenses publiques, diminution de la croissance dans la Fonction publique, modification importante à la Loi sur l'assurance-chômage, aide à l'entreprise, ce que n'a pas mentionné tout à l'heure mon collègue, aide à la construction de logements, nouveau programme d'aide aux municipalités et aux étudiants, abolition de la taxe de 5 p. 100 sur certains matériaux de construction, subvention annuelle maximale passant de $600 à $900 pour les logements neufs admissibles, au titre du programme d'habitation à loyer modique, et le reste. Voilà quelques-unes des mesures à la fois incitatives et rigoureuses prises par le ministre des Finances pour redresser notre économie.

● (1740)

Il est certain que l'augmentation du prix de l'essence sera de loin la mesure la moins populaire, mais je suis assuré que l'on comprendra vite pourquoi, si l'on veut à la fois garder un prix unique dans tout le Canada et assurer un développement rationnel de nos ressources énergétiques.

Un passage cependant de l'exposé du ministre des Finances, lundi soir dernier, a retenu mon attention, et je suis particulièrement fier de constater l'attitude éminemment positive du ministre sur cette question. Je cite:

> Les pays du Tiers-Monde cherchent de nouveaux moyens d'améliorer leurs perspectives de croissance et de développement à long terme. Le Canada est prêt à se joindre à eux pour explorer les domaines recélant des possibilités de progrès. Nous pensons que cette recherche devrait porter sur les nouvelles façons d'aider ces pays à développer leur économie et à élever le niveau de vie de milliards d'êtres humains. Nous étudions les modalités qui permettraient de financer le commerce international, d'aider ces pays à développer leurs exportations ainsi qu'à en accroître les recettes. Mais ces initiatives doivent être solidement ancrées à la réalité économique, et non reposer sur des paroles creuses.

[M. Pelletier (Sherbrooke).]

Voilà, monsieur le président, des propos directs et sans détours, que j'aurai, l'un de ces jours, la chance de commenter.

Monsieur le président, vu la situation fort pénible que connaît l'industrie du textile, qui est l'industrie importante de ma région, je me propose de faire quelques observations sur les problèmes auxquels se heurte cette industrie à l'heure actuelle au Canada, et d'avancer certaines suggestions qu'il m'apparaît important de considérer afin d'améliorer la situation du textile au pays.

Nous savons tous que l'industrie du textile au Canada est le gagne-pain de plus de 100,000 de travailleurs, dont plus de 50,000 sont au Québec seulement. Les travailleurs du textile sont depuis plusieurs années inquiets de voir réapparaître trop régulièrement une situation «marécageuse» et démoralisante de ces cycles de timide prospérité et de stagnation affolante. Une lueur d'espoir est pourtant apparue il y a quelques années. Après avoir étudié de très près la situation du textile au Canada, l'honorable Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce, déposait en 1970 à la Chambre le bill C-215, afin de redresser la situation du textile constamment aux prises avec les fluctuations considérables qu'on avait connues au cours des dernières décennies.

En présentant ce projet de loi à la Chambre, l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque désirait redresser la situation. Il visait à faire de l'industrie du textile une industrie moderne, bien équipée et compétitive. Il mettait en place un organisme susceptible d'éviter à l'avenir les hauts et les bas que l'on rencontrait tellement souvent à cette époque dans l'industrie du textile, en créant la Commission canadienne du textile et du vêtement. Cinq ans après la déposition de ce projet de loi, si l'on fait une rétrospective de ce qu'a été cette courte période, il convient de dire que de 1970 à 1973 inclusivement, l'industrie du textile au Canada a connu une époque assez stable et assez encourageante. Pour une multitude de raisons qu'il serait trop long d'expliquer ici, il faut dire qu'à compter de 1974, la situation s'est considérablement détériorée.

Il y a eu bien sûr plusieurs mesures prises par le gouvernement fédéral afin de rectifier la situation, notamment en décembre 1974, et en mars 1975. Mais à la lumière des effets de toutes ces mesures, il convient de dire qu'il est grand temps que le ministère se penche sérieusement, et dans le plus bref délai, sur la situation du textile au Canada.

Près de 15 p. 100 de réduction de la main-d'œuvre dans cette industrie au cours de la dernière année seulement, est un indice sérieux que tout ne tourne pas rond dans ce secteur de notre économie. Les mesures prises au cours des derniers dix mois par le gouvernement fédéral ont été dans la plupart des cas bien accueillies par les syndiqués du textile. Je dois cependant dire que dans plusieurs cas, les mesures prises par le gouvernement, à la suggestion de la Commission canadienne du textile et du vêtement, n'ont pas donné les résultats escomptés. Dans un cas en particulier qui me vient à l'esprit, il s'agissait des filés de polyester. La suggestion de la Commission canadienne des textiles et du vêtement, qui était d'imposer une surtaxe, n'a pas été jugée opportune par le ministère de l'Industrie et du Commerce, et la situation a continué à empirer.

Des demi-mesures, ou des mesures timides, ne résoudront jamais la situation. Il faut prendre les grands moyens et protéger l'industrie canadienne du textile à 90 p. 100 afin de vivre décemment et participer pleinement au progrès économique du pays.

Au cours des deux dernières années, monsieur le président, l'on sait que des importations en provenance surtout des pays en voie de développement et de certains pays asiatiques, notamment le Japon et la Corée du Sud, ont énormément nui à l'industrie du textile chez nous. Ces importations en masse ont considérablement détérioré l'industrie du textile au Canada. Tout le monde sait que les ententes internationales du GATT relatives aux textiles ont été violées à plusieurs reprises. De plus, l'on sait que le dumping s'est effectué d'une façon alarmante et que l'industrie canadienne du textile en a subi les contrecoups. On sait également que la Commission canadienne du textile et du vêtement s'est penchée à plusieurs reprises sur les dommages pouvant être causés à l'industrie du textile et dans la plupart des cas elle a conclu affirmativement qu'il y avait bel et bien eu des dommages causés par des importations massives de l'industrie canadienne du textile.

Comment le gouvernement peut-il corriger la situation? Il y a, à mon humble avis, plusieurs moyens de le faire. Il faudrait d'abord accepter telles quelles les recommandations de la Commission canadienne du textile et du vêtement lorsque celle-ci est amenée à faire enquête dans un secteur du textile où il est prouvé hors de tout doute qu'il y a eu préjudice pour l'industrie.

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, l'honorable suppléant du Gouverneur général désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

● (1750)

Et de retour,

M. l'Orateur informe la Chambre que l'honorable suppléant de Son Excellence le gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-64, Loi nº 3 de 1975 portant affectation de crédits.—Chapitre nº 57.

Bill C-62, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, abrogeant la Loi sur l'assurance-vieillesse et modifiant, en conséquence, certaines autres lois.—Chapitre nº 58.

Bill S-15, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce.—Chapitre nº 59.

Bill S-17, Loi modifiant la Loi sur les explosifs.—Chapitre nº 60.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable John N. Turner (ministre des Finances): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, et de l'amendement de M. Stevens (p. 7063) et du sous-amendement de M. Broadbent (p. 7067).

M. Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, lorsque nous avons suspendu nos travaux, j'étais en train de dire que l'industrie du textile dans notre pays est le gagne-pain de plus de 100,000 travailleurs dont plus de 50,000 sont au Québec seulement. Les travailleurs du textile sont depuis plusieurs années inquiets de voir réapparaître trop régulièrement une situation «marécageuse» et démoralisante de ces cycles de timide prospérité et de stagnation affolante.

Une lueur d'espoir est pourtant apparu à l'horizon il y a quelques années. Après avoir étudié de très près la situation du textile au Canada, l'honorable Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce, présentait en 1970 à la Chambre le bill C-215 afin de redresser la situation du textile constamment aux prises avec des fluctuations considérables au cours des dernières décennies.

En présentant ce bill, l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque visait à redresser une situation. Il visait à faire de l'industrie du textile une industrie moderne, bien équipée et concurrentielle. Il mettait en place un organisme susceptible d'éviter à l'avenir les hauts et les bas que nous rencontions tellement souvent à cette époque dans l'industrie du textile en créant la Commission du textile et du vêtement.

Cinq ans après la présentation de ce bill, si nous faisons une rétrospective de ce qu'a été cette époque, il convient de dire que, de 1970 à 1973 inclusivement, l'industrie du textile au Canada a vécu une époque assez stable et encourageante, à cause d'une multitude de raisons qu'il serait trop long d'expliquer ici. Il faut dire qu'à partir de 1974 et de cette année, la situation s'est considérablement détériorée. Il y a eu, bien sûr, plusieurs mesures prises par le gouvernement fédéral afin de rectifier la situation, notamment en décembre 1974 et en mars de cette année, mais à la lumière des effets de ces mesures, il convient maintenant de dire qu'il est grand temps que le ministère se penche sérieusement et dans les meilleurs délais sur la situation du textile au Canada.

Près de 15 p. 100 de réduction de la main-d'œuvre dans cette industrie au cours de la dernière année est un indice sérieux du fait que tout ne tourne pas rond dans ce secteur de l'industrie.

Les mesures prises au cours des dix derniers mois par le gouvernement ont été dans la plupart des cas bien accueillies par les syndiqués du textile. Mais je crois cependant qu'il faut dire que dans plusieurs cas les mesures prises par le gouvernement à la suggestion de la Commission canadienne du textile et du vêtement n'ont pas du tout donné les résultats escomptés. Dans un cas en particulier qui me vient à l'esprit, il s'agissait des filés de polyester, la suggestion de la Commission canadienne du textile et du vêtement, qui était d'imposer une surtaxe, n'a pas été jugée opportune par le ministère de l'Industrie et du Commerce et la situation a continué à empirer.

Des demi-mesures, des mesures timides, ne résoudront jamais la situation. Il faut prendre les grands moyens et permettre à l'industrie du textile, canadienne à 90 p. 100, de vivre décemment et de participer pleinement au progrès économique du pays. Au cours des deux dernières années, nous savons que les importations en provenance surtout des pays en voie de développement et de certains pays du Sud-Est asiatique, notamment le Japon et la Corée du Sud, ont énormément nui à l'industrie du textile chez nous. Ces importations en masse ont considérablement détérioré l'industrie du textile au Canada. Tout le monde sait que les ententes internationales du GATT relatives au textile ont été violées à plusieurs occasions. L'on sait de plus que le dumping s'est effectué d'une façon alarmante et que l'industrie canadienne du textile en a subi les contrecoups. Également l'on sait que la Commission canadienne du textile et du vêtement s'est penchée à plusieurs reprises sur les dommages pouvant être causés à l'industrie du textile et dans la plupart des cas elle a conclu qu'il y avait bel et bien eu des dommages causés par des importations massives au Canada.

Comment le gouvernement pourrait-il aider à corriger la situation? Il y a à mon humble avis plusieurs moyens. Premièrement, accepter telles quelles les recommandations de la Commission canadienne du textile et du vêtement lorsque celle-ci est amenée à faire enquête sur un secteur du textile où il est prouvé hors de tout doute qu'il y a eu préjudice pour l'industrie canadienne du textile.

De même que le gouvernement, les syndiqués et les producteurs de textile eux-mêmes admettent que la Commission canadienne du textile et du vêtement a fait depuis sa création de l'excellente besogne, qu'elle a toujours présenté des études complètes de la situation et que les suggestions qu'elle faisait étaient raisonnables et justes.

Tout le monde admet la compétence des membres et la valeur des rapports déposés par la Commission canadienne du textile et du vêtement. La Commission recommande presque toujours le strict minimum de mesures correctives. Par conséquent, le minimum que pourrait faire le gouvernement serait d'accepter les recommandations telles quelles.

A l'heure actuelle, et c'est ça qui est le plus malheureux, la Commission canadienne du textile et du vêtement est amenée à faire enquête lorsque l'une des deux parties en cause, soit les travailleurs ou l'employeur, constate qu'il y a eu préjudice à l'industrie canadienne du textile. Par conséquent, le rôle actuel de la Commission canadienne du textile et du vêtement n'est ni plus ni moins qu'un rôle de coroner. Elle arrive sur les lieux lorsque les dommages ont été faits et à mon humble avis, il faut de toute urgence réviser complètement le rôle de la Commission canadienne du textile et du vêtement.

Pourquoi cette Commission ne deviendrait-elle pas une Commission permanente siégeant à l'année longue? Elle pourrait prévoir l'orientation du marché, qui pourrait aviser le gouvernement sur les mesures à prendre avant que le tort ne soit fait, et de cette façon la Commission du textile et du vêtement empêcherait dans plusieurs cas des dommages considérables qu'elle n'est pas en mesure de faire éviter actuellement à l'industrie du textile pour la simple raison qu'elle arrive sur les lieux beaucoup trop tard.

Je suggère très fortement, monsieur le président, que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) considère dans les meilleurs délais cette suggestion à l'effet que la Commission du textile et du vêtement devienne permanente.

[M. Pelletier (Sherbrooke).]

Voici un deuxième moyen: lorsque l'on considère le nombre important d'exportateurs qui contournent le plus facilement du monde la loi canadienne antidumping, il faut de toute urgence reconsidérer la définition que l'on donne du dumping, et que ce soit considéré comme du dumping lorsque le prix de vente est moins élevé que le prix de revient.

La très grande majorité des pays producteurs de textile aide fortement l'industrie textile nationale en accordant des subventions de toutes sortes et en freinant, si nécessaire, l'entrée de tissus étrangers susceptibles de concurrencer désavantageusement leur industrie. Il ne faut pas être timoré quand il s'agit de protéger les intérêts nationaux dans un secteur comme celui-là.

En troisième lieu, monsieur le président, à mon humble avis, il est capital que nous décidions une fois pour toutes quelle sera la part du marché canadien, des producteurs canadiens, et qu'elle soit déterminée selon leurs capacités de production. Il est impossible de produire au Canada des produits au même prix qu'on retrouve dans les pays en voie de développement. Les chemises à $1.99, il ne s'en fait plus chez nous.

L'argument à l'effet qu'il faut laisser une libre concurrence sans considération des situations m'apparaît purement illogique. S'il fallait suivre ces arguments, une multitude d'industries canadiennes auraient intérêt à fermer leurs portes puisqu'elles ne pourraient sûrement pas rivaliser avec certaines industries similaires dans d'autres régions du monde, plus favorisées par les marchés, les conditions économiques, le climat, et le reste.

Je considère, monsieur le président, que la meilleure façon de régler le problème du textile et du vêtement, c'est de considérer la productivité canadienne, les possibilités de production du textile canadien, et de déterminer quelle sera la part du marché canadien que l'industrie canadienne peut alimenter, le reste, naturellement, devant être importé par d'autres pays.

S'il est établi que le marché canadien peut être facilement alimenté par la production canadienne, telle devrait être la part du marché pour les producteurs canadiens. Ceci aurait pour effet de redonner confiance aux travailleurs du textile, au patronat, aux investisseurs, puisque tout le monde saurait un peu plus où l'on va.

Monsieur le président, et je conclus, afin de réaliser les trois suggestions que je viens d'énumérer, je considère qu'il serait important qu'une conférence tripartite avec la participation du gouvernement fédéral, du patronat et des syndicats étudie sérieusement la question du textile et du vêtement au Canada afin d'établir, après cette cogitation et dans les meilleurs délais, une véritable politique nationale du textile.

● (2010)

[*Traduction*]

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, si j'interviens dans ce débat, en ce moment, ce n'est pas tellement pour commenter directement des points précis du budget, comme les hausses d'impôts, les fardeaux écrasants qu'on impose aux Canadiens ou l'insuffisance des déductions autorisées aux fins de l'impôt, mais plutôt pour profiter d'une tradition bien établie qui nous permet de lancer quelques idées se rapportant à une importante question d'intérêt public. La question dont j'ai décidé de parler a justement été soulevée par le ministre au début de ses observations, lundi soir.

Je tiens à souligner dès maintenant que ces idées, notions ou propositions sont le fruit de mon expérience et ne portent pas le cachet d'approbation de mon parti. Même s'il s'agit de ballons d'essai personnels, ce sont des ballons qui, à mes yeux, revêtent beaucoup d'importance, qui méritent d'être étudiés dans les jours à venir et qui doivent être signalés maintenant avant que la Chambre ne soit saisie de l'étude complète de cette question.

C'est sur une remarque que le ministre des Finances (M. Turner) a faite dans la première moitié de son discours que se fonde mon intervention d'aujourd'hui. Il a dit, comme en témoigne la page 7026 du hansard du 23 juin—et ce n'est pas tiré de l'Apocalypse, comme on vient de me le rappeler, mais il s'agit bien du ministre qui parle du processus de la négociation collective; je cite:

> Le droit légal de grève existant dans tous les secteurs sauf les plus essentiels constitue un élément de première importance. Le gouvernement n'est pas disposé, toutefois, à accorder des augmentations qu'aucune norme raisonnable ne semble justifier. Il peut s'ensuivre des arrêts de travail légaux. Le public devra en accepter les inconvénients.

Selon moi, cette observation ainsi formulée est peu flatteuse pour la Fonction publique, car elle laisse entendre entre autres que celle-ci est irresponsable et qu'elle pourrait déclencher une grève à n'importe quel moment; ce n'est d'ailleurs pas une chose à dire au grand public. Le ministre menace le public en lui disant qu'il va être obligé de se faire à la manière dont le gouvernement traite ses employés. Ce ne sont pas des choses à dire pour un ministre des Finances, qu'il s'adresse aux employés du gouvernement fédéral ou au public canadien en général.

C'est être pire qu'injuste à l'égard de la Fonction publique que de dire qu'elle fait preuve d'irresponsabilité, et je le dis en me fondant sur mon expérience assez longue de fonctionnaire. La Fonction publique est constituée de gens sérieux, et si certains d'entre eux jugent nécessaire de temps à autre de se mettre en grève, j'estime qu'il vaudrait mieux examiner les motifs de cette décision plutôt que de condamner le geste lui-même.

Quels sont donc ces motifs et dans quels domaines les trouve-t-on? En tant que membre du comité parlementaire mixte des relations entre employeur et employés dans la Fonction publique, j'ai maintes fois entendu les témoins qui comparaissaient se plaindre du fait que le gouvernement ne négocie pas de bonne foi. J'ai entendu si souvent semblables doléances—le compte rendu de nos délibérations en fait foi—que je suis maintenant porté à croire qu'il doit y avoir du vrai là-dedans.

Il devrait pourtant y avoir moyen d'éliminer ce motif de mécontentement, car, en toute franchise, il nuit contrairement au bon déroulement des négociations collectives. C'est cette question que j'entends traiter ce soir. Ce qui m'a aussi poussé à examiner cette question, c'est l'impression, d'après les lettres que je reçois, les critiques que le lis dans la presse et celles que font les électeurs de ma circonscription, que le grand public qui, je tiens à le souligner sans tarder, est en fin de compte le véritable employeur de la Fonction publique, est absolument las des arrêts de travail et de l'interruption de services qu'il paie de leurs deniers et que les négociations actuellement en cours ne semblent pas pouvoir régler définitivement. L'employeur est toujours mécontent d'être privé de services pour lesquels il paie, et je le comprends très bien, que ce soit parce que le patron, en l'occurrence le Conseil du Trésor qui est l'agent du public, n'offre pas assez, ou parce que les syndicats se montrent trop exigeants.

Dans un cas comme dans l'autre, le public veut que la situation change et s'améliore. De toute façon, le public connaît-il la cause de la rupture des négociations, des grèves qui s'ensuivent et de l'arrêt des services? Je trouve que le grand public devrait en être informé et je compte, au cours de mon allocution, aborder cette question.

C'est dans ce contexte que sont nées les idées soumises à la Chambre ce soir, en attendant que les mesures législatives qui s'imposent soient adoptées suite aux délibérations du comité parlementaire mixte. Auparavant, il serait bon d'analyser les idées qui nous sont soumises, d'y penser, de les peser et évaluer avant que les mesures législatives ne soient présentées; peut-être cette étude donnera-t-elle lieu à une structure plus efficace où la négociation collective dans la Fonction publique pourra se dérouler à l'avantage de tous les intéressés, et c'est là mon principal souci.

● (2020)

Le gouvernement semble plutôt fier d'avoir accordé le «droit» de grève aux fonctionnaires. Il en est si fier qu'il est disposé à le considérer comme un élément du processus démocratique, comme nous l'avons entendu dans l'exposé budgétaire. Dans la mesure où l'on peut considérer comme démocratique un moyen de protestation, je suppose que je dois être d'accord, mais j'hésiterais beaucoup à qualifier ainsi toutes les grèves et tous les actes de grève. Quoi qu'il en soit, j'aimerais qu'on remplace ce droit par des moyens plus efficaces, dans le secteur public, ou qu'on élimine tout simplement le besoin de faire la grève.

Ce que j'aimerais voir consacré dans les négociations de travail, c'est un élément beaucoup plus profondément relié au processus démocratique, c'est-à-dire la garantie d'un traitement juste, raisonable, équitable de tous les intéressés par tous les intéressés. J'entends par là les employés, qui assurent le service, le gouvernement, qui distribue aux employés, sous forme de salaires et de traitements, les sommes reçues du grand public, et le troisième élément, le grand public lui-même, qui, en dernière analyse, est le consommateur de ces services, celui qui les paie, en fin de compte, l'ultime employeur qu'il faut satisfaire d'abord et avant tout.

Personne n'aime les grèves. Il s'agit tout simplement de trouver un moyen efficace de les rendre inutiles. Avant d'aborder les propositions que j'ai à faire en ce sens, je dirai qu'à mon avis, le prédécesseur du gouvernement a commis deux maladresses évidentes au premier stade de la rédaction de la mesure visant à étendre les négociations collectives à la Fonction publique. J'ai pu le constater, étant fonctionnaire à l'époque, et je n'étais pas d'accord. La première maladresse a été de croire que tout le processus des négociations collectives, tel qu'il avait évolué tant bien que mal, avec ses bons et ses mauvais côtés, dans l'industrie privée, pouvait être transposé tel quel, sans modifications importantes, dans le secteur public.

Même le droit de grève a été transféré de cette façon. Ce droit, soit dit en passant, Arnold Heeney, alors commissaire de la Fonction publique, ne voulait vraiment pas l'accorder aux fonctionnaires. Il serait sans doute intéressant de citer un extrait du rapport rédigé à l'époque par ce dernier. En voici donc le texte:

Nous avons envisagé la possibilité de proposer que le recours à la grève soit interdit dans la loi établissant le système proposé. Même s'il était convaincu que dans bien des secteurs de la Fonction publique une grève serait tout à fait indéfendable et un lock-out, impensable, le comité a décidé de ne pas recommander l'interdiction de la grève par voie législative. Lorsqu'on a analysé l'histoire récente de la Fonction publique, on en a conclu qu'il serait difficile de justifier une interdiction par des motifs de besoin manifeste. On a également conclu que même si une grève était déclenchée, le gouvernement aurait les moyens nécessaires pour y faire face. A l'heure actuelle, la plupart des employés auxquels le système proposé s'appliquerait n'auraient pas le droit de grève et seraient exposés à des mesures disciplinaires de la part de leur employeur s'ils devaient participer à une grève. Il n'y a rien dans les recommandations du comité qui vise à changer la situation.

Le gouvernement de M. Pearson a fait fi de cette recommandation et il a intégré à la loi le droit de grève. Ça été l'une de ses erreurs. Maintenant, on ne peut s'y soustraire. Ce ne sera pas facile de la supprimer par une modification ou par une autre mesure législative.

A mon avis, nous devons supprimer la nécessité d'y recourir. Si les négociations collectives sont adaptées et efficaces, ce devrait être possible. La seconde erreur du gouvernement Pearson dans l'élaboration de cette mesure législative est la faiblesse des dispositions relatives à la formation des syndicats. Comme dans le cas précédent, le gouvernement de l'époque, dont le gouvernement actuel est l'héritier légitime, n'a guère réfléchi à ce problème et, par voie de conséquences, n'a pas réussi à amener à la table des négociations des agents accrédités, directement responsables de leurs mandants. A cause de cette inconséquence, des employés sont actuellement représentés à la table des négociations par des porte-parole sur lesquels ils n'ont aucun contrôle et qui ne s'intéressent pas réellement à l'issue des négociations.

Sans vouloir désigner personne, individu ou organisme, j'estime qu'une unité de négociation devrait se composer de personnes auxquelles s'appliquera l'accord conclu. Le recours à des substituts n'est guère satisfaisant. L'unité de négociation peut devoir faire appel à des spécialistes en matière de négociations, mais la décision finale d'accepter ou de rejeter les offres faites devrait revenir à des négociateurs responsables devant ceux auxquels le règlement s'appliquera.

Je voudrais citer une autre erreur faite dans l'élaboration de la loi initiale. Pourquoi le Conseil du Trésor doit-il être à la fois juge et partie dans la négociation collective. Peut-être parce que c'est l'organisme du gouvernement qui tient le plus fermement les cordons de la bourse. Je peux le comprendre, mais il y a conflit d'intérêts. Est-il réellement un porte-parole valable pour l'administration de tous les ministères? Est-il un porte-parole valable pour le grand public? J'accepterais le Conseil du Trésor comme conseiller, mais non comme principal intéressé dans le conflit entre les employés et l'employeur.

Ces trois maladresses ayant été commises, il nous faut maintenant en payer les pots cassés et essayer de nous tirer d'affaire sans détruire la réputation ni le moral de la Fonction publique dont le Canada a tout lieu d'être fier. Pour remédier à ces gaffes magistrales, j'envisage une restructuration complètement du processus de négociations collectives, en quatre étapes, de grandes étapes, certes, mais pas plus de quatre. D'abord, il faut repenser tout le système de A à Z pour qu'il réponde aux besoins des fonctionnaires.

D'après ce que je vois, il faut avant tout que les fonctionnaires unissent leurs efforts pour négocier d'une manière pratique, comme le font déjà, par exemple, les membres des professions libérales, et que les assemblés générales formées par ces employés, qu'on les appelle syndicats ou par un autre nom—élisent au scrutin secret un certain nombre d'entre eux comme délégués syndicaux ou agents négociateurs chargés de représenter leurs intérêts lors des négociations collectives. Si tous les syndicats ainsi formés voulaient s'unir en une alliance ou fédération, de manière à pouvoir faire front commun sur un certain nombre de questions, rien ne les en empêcherait, mais eux seuls pourraient en décider, et cette décision devrait être prise par vote secret. A cet égard tout au moins, on s'écarterait des pratiques adoptées par les syndicats ouvriers. On tiendrait compte des particularités de la Fonction publique qui la distinguent des secteurs privé et industriel. On peut en dire autant de l'autre partie dans les négociations collectives, c'est-à-dire l'administration et c'est le deuxième élément, à mon avis, dans le projet de réorganisation des négociations collectives.

[M. Munro (Esquimalt-Saanich).]

● (2030)

A l'heure actuelle, le Conseil du Trésor représente l'administration; cependant le Conseil du Trésor n'a pas, sauf dans le cas de ses propres employés, à subir les répercussions du marché qui intervient. Le Conseil du Trésor a évidemment un rôle à jouer, car c'est lui qui a la haute main sur les fonds publics. Mais est-il logique que pour ces raisons seulement il ait le droit de décider de tous les aspects des conditions de travail de tous les employés de la Fonction publique? L'administration devrait assurément jouer un rôle plus direct et demander conseil au Bureau du Trésor sur les incidences financières des propositions formulées.

L'administration est l'autre pôle de ce processus de négociation. Mais on peut se demander comment elle peut négocier lorsque les employés viennent de si nombreux ministères et travaillent sous la direction de tant de gestionnaires? Dans le cas où l'unité de négociation des employés est composée de membres venant de divers ministères et, conformément aux propositions précitées, a confié sa cause à une équipe composée de ses propres membres, j'estime que l'unité de négociation de l'administration composée de membres venant de ces mêmes ministères devrait faire sensiblement la même chose, c'est-à-dire se consulter au sujet des services de sténographes, de commis ou de conducteurs de véhicules dont ils dépendent tellement, et choisir une équipe de négociation pour les représenter à la table des négociations. De la sorte, les deux parties en cause en arrivent éventuellement à s'engager directement dans l'élaboration de la formule globale. Chaque équipe connaît ses propres exigences et sait à quoi elle peut s'attendre de l'autre.

Toute tentative de négociation aux termes d'une procédure intermédiaire est non seulement un non-sens mais elle conduit inévitablement à des malentendus et à du mécontentement.

Ma formule prévoit comme troisième élément de fournir un terrain où ces négociateurs peuvent se rencontrer et discuter. Je l'appellerais le tribunal de négociation d'intérêt public, qui serait de caractère permanent et comptable directement au Parlement de ses échecs et de ses réussites. Il devra avoir à sa disposition des mécanismes semblables à ceux qu'a aujourd'hui la Commission des relations de travail dans la Fonction publique par exemple, pour les appels, les accréditations. En général cependant, il sert simplement de terrain où l'équipe de la direction et celle des employés peuvent négocier face à face.

Le quatrième élément de mon ordonnance est d'exiger en droit advenant la rupture des négociations faute d'accord, que l'état des négociations au moment du désaccord soit révélé en détail au public par les journaux dans un communiqué officiel signé par le tribunal de négociation de la Fonction publique, les négociateurs de la direction et ceux des employés. Ainsi, les offres et les réclamations, avec les chiffres correspondants pour le secteur industriel comparable, seraient portés à la connaissance du véritable employeur, le grand public. Le véritable employeur sera donc en mesure à ce moment-là d'exercer des pressions sur la partie la plus récalcitrante aux négociations, que ce soit celle qui est trop mesquine ou l'autre, trop exigeante.

Le fonctionnaire saura de cette façon ce qu'attend de lui son véritable employeur, le grand public, et il se rappellera qu'il en fait lui-même partie et qu'il veut et paie lui aussi ce service. La population entière doit être amenée à s'unir, et je pense que c'est une façon d'y arriver. En créant un tribunal des négociations de l'intérêt public qui soit le forum où doivent se tenir les négociations, nous écartons le gouvernement, représenté par le Conseil du Trésor, du processus de la négociation et le remplaçons par des représentants du grand public, le véritable employeur. Ce tribunal devrait relever directement du Parlement, non du gouvernement. Il devrait être constitué par le Parlement, non par le gouvernement.

Enfin, en prévoyant une unité de négociation démocratiquement constituée pour les employés et une unité de négociation représentative de la direction, nous avons face à face tous les éléments qui devront se conformer à l'issue des négociations. Il s'agit ici d'un changement important et fondamental de l'ensemble du processus de la négociation.

Je recommande ces propositions aux députés. Nous voulons tous la meilleure Fonction publique possible dans notre pays, à la fois sur le plan du talent, des aptitudes, de la compétence et du rendement et nous sommes disposés à payer le prix qu'il faut. La seule façon à mon sens, d'y parvenir à coup sûr, c'est de modifier la loi actuelle, d'en supprimer les anomalies et de remplacer les pratiques et méthodes qui se sont révélées mauvaises ou inappropriées par d'autres, qui soient valables, pratiques, raisonnables et solides. Je crois vous avoir présenté justement, dans les grandes lignes, une solution de rechange.

M. F. A. Philbrook (Halton): Monsieur l'Orateur, je vous remercie de m'avoir fourni l'occasion de prononcer mon premier discours important à la Chambre des communes du Canada . . .

Des voix: Bravo!

M. Philbrook: . . . le premier, je pense, fait par un Philbrook—et de représenter ici les habitants de Halton, circonscription très belle et très prospère. Ce qui touche encore de plus près à ce débat essentiel sur le budget, c'est que cette circonscription comprend bien des entreprises canadiennes de toute taille et de tout genre; nous en sommes très fiers et nous nous y intéressons beaucoup.

D'une manière générale, mes commettants me disent qu'ils veulent que nous ne nous bornions pas à établir un nouveau budget mais que nous édifions une société ordonnée, pacifique et prospère. Ils s'attendent à ce que leurs représentants élus encouragent trois éléments: premièrement, le respect traditionel de l'ordre public; deuxièmement, un gouvernement raisonnable, conscient de ses responsabilités et qui offre de bons services publics; et troisièmement, une économie saine, basée sur l'égalité des droits pour les commerçants, les travailleurs et les consommateurs.

Je constate que les Canadiens, tout en faisant preuve de patience et de modération, s'intéressent davantage à ces objectifs primordiaux qu'ils se font fort de critiquer. Ils tiennent à ce que nous préservions les meilleurs éléments de la société canadienne et commencent à avoir des idées fermes sur les mesures à prendre pour atteindre ce but.

La présentation du budget fédéral n'est pas simplement le temps de la réaffectation des crédits. C'est encore une fois le temps de songer sérieusement à la voie vers laquelle nous nous dirigeons et de tenter de nous orienter.

Certes nous sommes tous fiers et heureux d'être Canadiens, quelle que soit la situation. Après sept années de travail et de déplacements en Inde, au Pakistan et dans d'autres pays, ma famille et moi-même ressentons plus que jamais ce sentiment. Mais de temps à autre, la situation évolue et il faut s'y adapter. La roue tourne, surtout dans un pays libre.

La roue a tourné récemment après de nombreuses bonnes années, tant au Canada que dans le reste du monde. Peut-être n'est-il pas facile de l'admettre, surtout pour les Canadiens trop jeunes pour se rappeler autre chose que l'expansion et la prospérité. Mais nous devons l'accepter. Il est donc temps aussi de revenir aux éléments fondamentaux et de savoir précisément où nous allons. Il est temps que nous faisions preuve du meilleur leadership, du plus clair et du plus décisif, et c'est le leadership libéral.

● (2040)

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Philbrook: J'ai remarqué que l'opposition a fait preuve de peu de restriction volontaire.

Les Canadiens s'efforcent depuis longtemps d'atteindre un équilibre entre la justice sociale et la puissance économique. Durant les bons moments, nous avons réussi à créer l'un des meilleurs systèmes de justice sociale au monde, et nous devons maintenant concentrer nos efforts sur l'économie et nous assurer qu'elle reste aussi forte et aussi saine que possible, tant au Canada qu'à l'étranger. Dans une société libérale, démocratique, de libre entreprise comme la nôtre, cela signifie s'occuper du monde des affaires et de l'industrie, s'occuper des gens qui produisent les richesses qui soutiennent tous nos programmes, nos emplois et nos revenus. Il faut maintenir un sain climat d'encouragement, surtout pour les entreprises appartenant à des intérêts canadiens, tant les petites indépendantes que les multinationales canadiennes naissantes. Le ministre des Finances (M. Turner) a remarquablement réussi ces dernières années à stimuler l'économie grâce à des réductions d'impôt sur le revenu des sociétés.

Il y a bien des choses dont nous pourrions discuter au sujet du budget ou de l'économie, et j'aimerais d'abord parler des relations de travail actuelles entre le gouvernement, les entreprises et les syndicats, les trois groupes les plus puissants de notre système. Les entreprises se rendent compte que le gouvernement assume le fardeau de certaines responsabilités spéciales dans notre système, mais elles s'attendent à juste titre qu'il fasse le nécessaire. Dans le monde des affaires et de l'industrie, les principes de bonne gestion veulent que les programmes facultatifs soient réduits au maximum durant les années difficiles et étendus durant les bonnes années. Il en était du moins

ainsi au cours des cinq années que j'ai passées dans l'industrie pharmaceutique. Ainsi donc, les entreprises s'attendent à ce que le gouvernement aussi fasse preuve de modération et soit productif, comme doivent le faire les entreprises elles-mêmes.

En dépit de toutes leurs préoccupations et de la nécessité de mettre de l'ordre dans leurs affaires, les entreprises canadiennes sont essentiellement fortes. Toutefois, les entreprises surtout les petites, se plaignent d'avoir du mal à planifier pour l'avenir à cause des nouvelles lois et des diverses mesures gouvernementales. C'est pourquoi le gouvernement et les entreprises doivent s'efforcer de plus en plus de se comprendre, de travailler de concert dans l'intérêt des Canadiens et de réduire leurs différends.

Il faut que les entreprises puissent facilement accéder à nos marchés financiers et du travail, qu'elles soient exemptées d'une paperasserie excessive, qu'elles puissent réaliser des bénéfices raisonnables et bénéficier de taux d'impôt suffisamment avantageux pour leur permettre d'investir à l'avenir. Je pense en particulier aux industries extractives. Actuellement, leur confiance est à la baisse, tout comme leurs bénéfices, leur situation financière et leur production mais les faillites, elles, sont en hausse. Cependant, il faut que ces entreprises comprennent qu'elles doivent mieux s'organiser, être mieux harmonisées avec les objectifs politiques et la pensée sociale. Elles doivent être compétitives, améliorer leur image publique et faire de leur mieux pour accroître leurs ventes à l'étranger.

Quant aux relations de ces entreprises avec le gouvernement, il va sans dire que tout le monde a tendance à protéger ses propres intérêts, les entreprises ne faisant pas exception à cette règle. Personne ne s'étonne d'entendre proposer davantage pour elles et moins pour le gouvernement, surtout à un moment de ralentissement de l'économie.

Plusieurs bonnes suggestions quant à la façon d'aider le monde des affaires nous ont été faites par la Fédération canadienne des compagnies indépendantes par l'intermédiaire de son énergique président, M. John Bullock. Il propose notamment un programme à long terme pour créer une industrie de fabrication secondaire, très forte et vraiment canadienne, qui soit concurrentielle à l'échelle internationale. Il propose également un programme graduel de réductions tarifaires, une politique juste en matière d'imposition et de profits, de meilleurs stimulants fiscaux à l'intention des petites entreprises, la liberté de transférer une entreprise sans pénalité grave, un contrôle plus efficace de la mainmise étrangère et l'accroissement des débouchés pour les entreprises canadiennes grâce à des achats sélectifs par les gouvernements canadiens. Nous devrions écouter les suggestions que nous font nos hommes d'affaires canadiens.

D'autre part, le gouvernement doit faire sa part en faisant preuve de modération dans certains domaines importants, par exemple en évitant d'instaurer de nouveaux programmes gouvernementaux trop coûteux, en limitant la masse salariale de la Fonction publique et, de façon générale, en permettant que le secteur privé conserve suffisamment de fonds pour faire les dépenses d'immobilisations voulues pour créer des emplois et favoriser une relance économique générale.

Sur le plan financier, nos hommes d'affaires et nos économistes voudraient qu'on contrôle dorénavant soigneusement la masse monétaire; elle doit être suffisante pour permettre la croissance économique, mais il faut prendre des décisions politiques réfléchies pour éviter de trop l'accroître, ce qui aggraverait l'inflation. C'est plus facile à dire qu'à faire. Il faut en effet soutenir l'entreprise privée et distribuer nos fonds avec précaution pour pouvoir bâtir une économie saine dans un système de libre entreprise. Tel est notre système et nous devons nous y adapter. C'est dans l'intérêt non seulement de l'homme d'affaires, mais aussi du travailleur, du contribuable, du consommateur et même du gouvernement. Une économie saine à l'abri de l'inflation et de la récession devrait sans doute améliorer les relations syndicales-patronales et nous apporter la paix industrielle.

En ce qui concerne la main-d'œuvre, le rôle qu'elle joue dans la société est une question très délicate, surtout pour bon nombre d'entre nous qui ont grandi lors de la grande crise des années 30 et ont ressenti personnellement le drame du chômage prolongé, de la pauvreté et la perte de tout sens de la dignité. Ce drame a laissé de profondes cicatrices sociales et a changé notre vie à tous.

Mais le monde ouvrier a fait beaucoup de chemin depuis, et même s'il a ses préoccupations légitimes, le public, tel que je le comprends, commence à trouver qu'il est peut-être allé trop loin, qu'il contrôle même la société, que trop souvent il l'a à sa merci. De plus en plus, les gens se plaignent des grèves, surtout des grèves dans les services publics, et ils aimeraient voir d'autres formules remplacer les grèves dans les négociations collectives. Ils se plaignent du bouleversement des services, des absences au travail, des inconvénients et des pertes économiques qui en résultent. Ils tiennent à ce que les postes et les transports respectent leurs horaires.

Bien des gens veulent maintenant que les services essentiels comprennent plus que la sécurité personnelle; ils veulent y inclure tous les services publics, tout ce qui touche l'économie, surtout dans le climat d'incertitude économique ici et à l'étranger. L'opinion publique s'est durcie envers les syndicats ouvriers au point où bien des Canadiens, y compris l'auguste organisation de la Chambre de commerce du Canada, veulent que l'inflation, l'économie et les prix de revient soient maîtrisés, même au prix d'un taux de chômage plus élevé.

Dieu nous garde de jeter délibérément au chômage certains de nos concitoyens, sous le prétexte de redresser l'économie au profit des autres citoyens, surtout lorsqu'on parle d'éthique du travail, de prétendus abus de l'assurance-chômage et de l'effet des grèves. Pour ma part, j'estime que tous ceux qui peuvent travailler devraient occuper les emplois les plus intéressants, ceux qui procurent le plus de joie. Le travail est plus qu'un gagne-pain, c'est ce qui fait la dignité de la vie. C'est là l'une des raisons pour lesquelles certains d'entre nous demandent un budget qui stimule l'économie tout en combattant l'inflation. Il faut rester au travail et produire. Il nous incombe d'être raisonnables dans nos revendications, d'avoir le moins de grèves et de licenciements possible.

Vu le peu de temps à ma disposition, je ne parlerai pas du logement. Aussi urgente et importante qu'une intervention à cet égard puisse paraître, il ne faut pas perdre de vue les objectifs à long terme et les effets à long terme de notre action sur ce plan.

En fait, ce ne sont pas les signes encourageants qui manquent actuellement sur les plans social et économique. Don McGillivray, journaliste d'un optimisme à toute épreuve qui écrit dans le *Citizen* d'Ottawa, en citait 16 récemment. Il en existe beaucoup d'autres. Mais passons pour l'instant.

De façon générale, et pour résumer la situation économique, voici ce que j'entends dire à ce sujet, et principale-

ment par nos hommes d'affaires. Il faut continuer à combattre à la fois l'inflation et la récession, mais en s'attachant surtout à maintenir la croissance. Notre économie profitera du renforcement de celle de nos partenaires, mais il importe de ne pas trop attendre ni de trop compter sur les autres. Il faut continuer à appliquer la modération volontaire, avec le concours de tous les secteurs. Le gouvernement doit vraiment donner l'exemple à cet égard, mais il ne faut absolument pas de contrôles étatiques. Ces dernières mesures, nous les laissons aux conservateurs. Il faut que notre productivité et nos frais de main-d'œuvre demeurent compétitifs, ce qui va exiger une amélioration du processus de la négociation collective propre à réduire le nombre des grèves, des interruptions de travail et des coupures de service, surtout aux postes et dans les transports comme à Air Canada. Il faut maintenir la bonne harmonie entre tous les pouvoirs publics en ce qui concerne les effets sur les entreprises, surtout les industries extractives. Il faut stimuler et subventionner l'industrie du logement. Par-dessus tout, il faut que les gouvernements créent un environnement favorable aux entreprises canadiennes, tant pour l'activité intérieure que pour le commerce étranger.

● (2050)

Bien sûr, ce sont toutes des positions économiques, techniques et, pour fonctionner, elles doivent s'insérer dans le cadre d'une société stable, stable au travail et stable dans la collectivité générale.

Je crois qu'en présentant ce budget à l'été de 1975, le ministre des Finances (M. Turner) et le gouvernement libéral ont prouvé qu'ils étaient sur la bonne voie. Nous avons vu s'accélérer le rythme des budgets fédéraux ces dernières années, et il n'y a rien de mal à cela. Nos réactions doivent s'adapter à l'évolution plus rapide des événements.

Le ministre a déclaré que le gouvernement a décidé de créer le climat et de montrer l'exemple au pays pour résoudre les problèmes. Il s'est fixé des économies budgétaires d'un milliard de dollars pour montrer la voie dans la restriction. Il prend des mesures pour établir un contrôle plus strict de ses activités et programmes courants pour réduire leur croissance à long terme. Nous saluons cette initiative, cette courageuse décision politique. Toutefois, le gouvernement ne pouvait rien faire de moins et, suivant la réaction de l'économie, il ne devrait pas hésiter à faire davantage dans ce sens.

Il a aussi déclaré que des mesures sélectives seront également prises pour créer des emplois, aider le logement, encourager l'investissement des entreprises, mais sans augmenter la poussée expansionniste générale des politiques gouvernementales. Il est sur la bonne voie ici encore pourvu que cela signifie avoir recours autant que possible à la libre entreprise et non accroître l'expansion et la participation du gouvernement.

Les économies de 1 milliard de dollars réalisées sur les dépenses gouvernementales—et davantage ultérieurement, au besoin, nous l'espérons—doivent être des économies absolues, non des économies transférées en douce à d'autres secteurs de dépenses gouvernementales, et non dans le cadre d'un budget total plus important. Il doit y avoir de vraies et sévères restrictions des dépenses gouvernementales. Le ministre a désigné quatre secteurs où ces économies seront réalisables.

Premièrement, il y aura des réductions de près de 1 milliard de dollars dans les domaines non statutaires. Tout en protégeant la propriété et le contrôle canadiens des secteurs vitaux—comme celui des ressources naturelles, où Petro-Canada nous aidera—et tout en aidant à édifier notre économie à long terme grâce aux ministères de l'Industrie et du Commerce et des Affaires extérieures, nous pouvons faire plus pour une dépense moindre en augmentant la souplesse du rôle du gouvernement et en demandant aux entreprises canadiennes: «Comment, à votre avis, devrions-nous vous aider?» Nous pouvons faire des coupures dans nos frais d'immobilisation, ce qui est sage, et nous assurer de la gestion efficace de nos frais d'exploitation. Le ministre a pris un bon départ ici en réduisant les honoraires et les frais de déplacement des experts-conseils.

Deuxièmement, et c'est d'une importance égale pour les gens avec qui je discute, la croissance de la Fonction publique sera contrôlée. Le budget total des traitements sera réduit de 1 p. 100 l'an prochain. En fait, la croissance des traitements et du nombre de fonctionnaires ne devrait pas dépasser l'augmentation annuelle du produit national brut, il serait même préférable qu'elle lui soit inférieure. Aucun groupe de travailleurs, celui des fonctionnaires pas plus qu'un autre, ne devrait subir d'injustices, ni bénéficier de mesures de faveur. Le public estime que, si les traitements et les avantages reçus dans la Fonction publique doivent supporter la comparaison avec ceux du secteur privé, le rendement le doit également. Les gens disent tout simplement: «Qu'ils s'adaptent ou qu'ils partent.» Traditionnellement, la sécurité de l'emploi attirait dans la Fonction publique, et non l'argent. Le gouvernement ne pouvait pas et ne voulait pas remercier ses employés, pas même ceux qui ne lui donnaient pas satisfaction, mais on ne peut pas tout avoir. Les Canadiens désirent une Fonction publique énergique, dynamique, adaptée à notre époque. C'est, je crois, ce que désire également le gouvernement libéral.

Troisièmement, il y a les réductions des dépenses d'assurance-hospitalisation et de soins médicaux; c'est un domaine que ma qualité de médecin me permet de bien connaître. Ces dépenses ont augmenté de façon exorbitante, au point que le rendement de notre investissement a diminué. Il est triste et ironique à la fois de le constater, alors que les Canadiens sont parmi des gens qui se portent le mieux et sont le mieux soignés au monde.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a présenté, au nom du gouvernement, dans une brochure intitulée «Nouvelle perspective de la santé des Canadiens» une nouvelle optique des problèmes de santé, à la fois valable, inévitable, positive et moins onéreuse. Elle se fonde sur la valeur physique et sur un style de vie sain. Cependant, la pratique traditionnelle qui consiste à traiter la maladie après coup, avec un personnel professionnel et dans des établissements hospitaliers, demeure sans changement, or elle est particulièrement onéreuse. Le public et les provinces doivent réagir devant ces nouvelles initiatives, si l'on veut exercer un contrôle sur les dépenses dans ce domaine. L'imposition d'un plafond au budget des dépenses est une mesure dure, mais qui s'imposait absolument.

Quatrièmement, et finalement, le public a exigé une plus grande rigueur dans le versement des allocations de chômage. Il veut éliminer les abus par de nouveaux règlements, tout en donnant à ceux qui la méritent vraiment l'aide dont ils ont besoin. Une société et un gouvernement conscients de leurs responsabilités ne peuvent faire moins pour sauver à la fois l'économie et la fibre morale de la société.

Tel est l'essentiel de mes observations sur le budget, monsieur l'Orateur.

Naturellement, des mesures créatrices d'emplois sont essentielles. Cela peut se faire de bien des façons. Les hausses du prix du pétrole et du gaz, quoique impopulaires aux yeux de certains, seront considérées comme réalistes par la majorité . . .

M. Rondeau: Comment le savez-vous?

M. Philbrook: . . . surtout si c'est une façon d'économiser nos approvisionnements et d'exploiter de nouvelles sources. Comment est-ce que je le sais? Je le sais parce que les Canadiens sont lucides et courageux.

Le Canada doit mettre de l'ordre chez lui. Ce faisant, peut-être devrons-nous nous protéger nous-mêmes contre certaines pressions internationales, mais pas au point de nous isoler nous-mêmes.

Le Canada s'affirme de plus en plus comme l'un des grands pays du monde, l'un des grands pays commerçants de même qu'un bon voisin. Du point de vue économique, nous devrions profiter de nos atouts, de notre bonne réputation pour accroître nos échanges à l'étranger avec les pays industrialisés et émergents, tout en maintenant nos liens traditionnels avec les États-Unis. Et contrairement à ce que certains pensent, les nouveaux débouchés ne manquent pas. Les pays pauvres ont besoin de notre aide pour survivre et s'industrialiser. Ils font eux-mêmes la découverte de nouvelles ressources matérielles et humaines. Je pourrais citer en exemple les pays du Moyen-Orient et certains pays d'Amérique latine. Mieux encore, les pays industrialisés comme les pays en voie de développement commencent à préférer le commerce à l'aide pure et simple.

En face des immeubles du Parlement s'élève une statue de sir Galahad où l'on peut lire ces mots prophétiques: «If I lose myself, I save myself». J'ose croire que ces mots n'ont pas été inscrits par pure coïncidence, qu'ils ont l'accent de la vérité, d'une vérité qui est la nôtre aujourd'hui. Nous avons été assez témoins d'affrontements et de conflits à notre époque, tant dans notre pays qu'à l'étranger. Peut-être qu'en œuvrant ensemble, qu'en nous dévouant pour les autres, comme c'est possible par les restrictions volontaires et l'aide à l'étranger, nous commencerons à résoudre quelques-uns de nos problèmes les plus insolubles et à nous sauver nous-mêmes.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je vois que le ministre des Finances (M. Turner) se sauve déjà.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non, je reviens tout de suite.

M. Nystrom: Bien des Canadiens disent que le budget à l'étude est probablement le pire que nous ayons eu depuis sept ans que je siège à la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cela fait bien plus longtemps qu'il n'y en a eu de pire.

M. Nystrom: Mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) dit qu'il n'y en a pas eu de pire depuis bien plus de sept ans. Bien sûr, le budget aura de dures conséquences pour les travailleurs, pour le Canadien moyen. Il va aggraver le chômage, accroître l'inflation et toucher très durement le simple citoyen. C'est pourquoi je crois que le ministre des Finances devrait démissionner.

Des voix: Oh, oh!

[M. Philbrook.]

M. Guay (Saint-Boniface): Je pensais que vous aviez des chances de devenir chef de votre parti.

M. Nystrom: Je le répète, il devrait démissionner. S'il ne peut sortir l'économie de son impasse actuelle, s'il ne peut créer d'emplois, s'il ne peut juguler l'inflation et aider le Canadien moyen à vivre mieux, il devrait démissionner.

Prenons quatre ou cinq des propositions du ministre. Elles sont toutes terriblement rétrogrades. Il va imposer une taxe d'accise de 10c. le gallon sur l'essence et pénaliser ainsi tous les automobilistes, qu'ils aient une Cadillac, une Ford ou une vieille Pontiac. A cause de cette taxe, bien des gens vont se retrouver à pied. Bien des gens ne pourront plus s'offrir le luxe d'une voiture. Tous les Canadiens sont contre cette proposition. Je sais que les gens de ma circonscription sont furieux contre la taxe d'accise de 10c. sur l'essence. Elle ne fera qu'aggraver nos problèmes. Elle va creuser un fossé entre les provinces productrices et consommatrices.

La taxe porte atteinte aux pouvoirs des provinces à l'égard de l'imposition des ressources. Il n'y a pas eu de consultation; elle est appliquée unilatéralement par Ottawa et ne fera rien pour unifier le pays, ne fera rien pour dissiper le ressentiment qui divise les provinces.

Le budget nous fait également reculer sur le plan de l'assurance-chômage. Les taux vont augmenter. Ce n'est là qu'un impôt de plus déguisé pour le Canadien moyen et le petit homme d'affaires qui ne peut se permettre de répercuter ces frais supplémentaires sur le consommateur.

Le ministre des Finances s'est plaint du fait que les salaires élevés que paient les industries canadiennes nuisent à notre compétitivité sur les marchés mondiaux. Ses propositions à cet égard frapperont durement les travailleurs ordinaires du Canada; elles sont tout à fait régressives.

Le ministre des Finances a annoncé une réduction du financement fédéral dans le domaine de la santé et de l'assurance-maladie. Cette proposition aussi frappera le plus durement les gagne-petit. Elle entraînera certainement une escalade des frais médicaux. Je suis certain que les députés des provinces atlantiques notamment doivent beaucoup s'inquiéter de cet aspect du budget. Ces mesures frappent très durement les travailleurs canadiens.

● (2100)

Voyons ceux qui sont exclus. Il n'y a rien pour les cultivateurs, les simples travailleurs, les gens à faible et à moyen revenu, et les pauvres. On ne prévoit rien non plus pour augmenter le salaire minimum, aider les pensionnés de la vieillesse, atténuer les disparités régionales, supprimer les injustices. On ne prévoit rien pour les autochtones, les Indiens et les Métis. Le budget reste muet devant les injustices qui séparent les différents groupes sociaux ou les diverses régions de notre pays.

Quand un gouvernement présente un budget, il devrait faire face aux problèmes économiques, non pas leur tourner le dos. Le ministre des Finances aime beaucoup à dire: «Je ne peux pas faire beaucoup, ça dépend des États-Unis. Il y aura peut-être reprise de l'économie américaine au dernier semestre de l'année». Il abdique ainsi la tâche qui lui incombe à titre de ministre des Finances de guider l'économie canadienne.

Le ministre des Finances se contente de désigner certains boucs émissaires et de les charger de nos problèmes. Il impute aux travailleurs le coût du chômage en haussant les primes qu'ils versent à la Commission d'assurance-chômage. Il impute aux provinces les frais supplémentaires

des soins médicaux. Il impute aux automobilistes et aux travailleurs le coût des subventions au pétrole de l'est.

Comme l'a souligné mon préopinant, le ministre se refuse à créer PétroCanada. Il incite plutôt les sociétés pétrolières à rechercher du gaz et du pétrole. Il est maintenant temps que cette initiative revienne au peuple canadien par l'intermédiaire du gouvernement fédéral et des provinces.

Le ministre refuse d'assumer ses responsabilités à l'égard du logement. Qu'affecte-t-il au programme du logement? Il y affecte une somme supplémentaire de 200 millions de dollars qui ne suffira à construire qu'environ 8,000 logements, ce qui est bien peu si l'on songe au nombre de Canadiens qui ont besoin de logements. Une bonne partie de cette somme servira à encourager les constructeurs privés à construire des maisons. Que fait le gouvernement lui-même lorsqu'il s'agit de construire des maisons, d'affecter de l'argent aux logements sociaux et de mettre fin aux activités des spéculateurs fonciers et au remembrement foncier autour des grandes villes? Que fait le gouvernement pour faire baisser les taux d'intérêt, pour contrôler les hypothèques et pour vraiment aider à régler la crise du logement? Il donne une somme dérisoire et dit aux promoteurs: «Construisez quelques maisons de plus pour les pauvres gens du Canada.» Ce n'est pas ainsi qu'on résoudra le problème du logement au Canada.

Le gouvernement devrait certainement donner l'exemple. Il doit aider ceux qui en ont le plus besoin. C'est peut-être ainsi qu'on distingue le parti libéral d'un parti social démocrate. Nous croyons en une société plus égalitaire dans laquelle tous ceux qui ont un revenu inférieur doivent recevoir une bien plus grande part des richesses et du revenu du pays.

Une voix: Nous avons le courage de le faire.

M. Nystrom: J'aimerais qu'un gouvernement libéral ait un peu de courage. Il manque de cran. On ne le voit jamais poser des gestes courageux. Pour s'en rendre compte, il suffit de regarder les sept ou huit parties du budget. J'ai l'intention de les éplucher l'une après l'autre.

Tout d'abord, il y a la taxe d'accise. Combien de fois, depuis un an et demi, le gouvernement a-t-il agi unilatéralement en prélevant des impôts sur les ressources ou en exploitant des ressources au Canada sans consulter les provinces? A quelle tension a été assujettie la confédération entre les provinces productrices et Ottawa? Les 10c. prélevés sur le gallon d'essence rapporteront à la trésorerie fédérale 350 millions de dollars puisés dans les poches des simples contribuables. C'est un nouvel empiètement sur les droits provinciaux.

Cette taxe affectera tout le monde. Certains de mes commettants doivent parcourir 20, 30, 40 ou 50 milles pour se rendre à leur travail et en revenir le soir. Ils doivent payer cette taxe supplémentaire comme les citadins. Les banlieusards doivent également payer cette taxe. Elle affecte tout le monde de la même façon.

Cette taxe est immorale et injuste. Elle touchera tout le monde, le travailleur d'usine non syndiqué aussi bien que le médecin ou l'avocat. Ce n'est pas le moyen de supprimer les inéquités et les injustices dont le premier ministre a tellement parlé en 1968.

Le prix du gaz naturel va être majoré. Le Canadien moyen qui est propriétaire de sa maison n'a pas le choix quant à savoir s'il doit chauffer sa maison en hiver. Le député de Winnipeg-Nord (Mr. Orlikow) et tous les autres doivent chauffer leur maison. Il fait froid ici. Cette taxe injuste et inéquitable qui nous touche tous va faire monter le prix du mazout.

Deuxièmement, il y a la question des emplois. Lorsque le ministre a annoncé son budget, j'ai pensé qu'il affecterait des sommes considérables à des projets générateurs d'emplois, mais il a consacré 450 millions de dollars à la création d'emplois au cours des prochaines années. Où ces emplois seront-ils créés? La plus grande partie de ce montant servira à l'expansion de programmes existant, comme les Initiatives locales, le programme d'emploi étudiant et bien d'autres dans l'éventail des programmes spéciaux mis en œuvre par le gouvernement.

Une voix: Êtes-vous contre?

M. Nystrom: Non. Nous avons toutes sortes de programmes: Initiatives locales, programmes locaux d'aide à la création d'emplois, et que sais-je encore. Ce sont tous des programmes spéciaux. Ils n'ont pas de répercussions à longue échéance sur le développement de l'embauche au pays ou sur le traitement de nos ressources et de nos matières premières. Pourquoi le pays ne commence-t-il pas à affecter plus d'argent à la mise en valeur de nos ressources et à la création d'emplois permanents? C'est une chose que le gouvernement n'est pas disposé à faire.

Troisièmement, je croyais que le gouvernement se souciait du coût de la vie et s'efforçait de juguler l'inflation. Si je comprends bien les statistiques, la taxe de dix cents le gallon d'essence augmentera de $75 par année les frais d'essence d'un automobiliste moyen. Le gaz naturel, pour le chauffage domestique, augmentera de $65 par année la facture de chauffage, ce qui représente une autre augmentation du coût de la vie. L'indice des prix à la consommation montera donc d'environ deux points. Ce budget devait juguler l'inflation et remettre l'économie d'aplomb.

Le domaine du logement en est un autre d'où le gouvernement s'est retiré. Il n'y a alloué que 200 millions de dollars, ce qui suffira pour la construction d'à peine 8,000 logements au Canada. La majeure partie de cet argent est d'ailleurs destinée au marché privé. Il est temps que les gouvernements à tous les niveaux, et non seulement le gouvernement fédéral, fassent preuve de sérieux et investissent beaucoup plus dans la construction de logements sociaux. Nous avons besoins de logements. Il est grand temps de mettre l'accent sur les logements sociaux.

Il est temps aussi de soustraire le domaine du logement des mains de l'entreprise privée et d'en faire un droit social des Canadiens. Le gouvernement devrait plafonner les taux d'intérêt et éliminer les spéculateurs. Il devrait encourager les gouvernements provinciaux et municipaux à constituer des réserves foncières publiques et à offrir des terrains viabilisés au prix coûtant aux Canadiens désireux de devenir propriétaires, sans avoir à ajouter le profit du spéculateur ou de l'intermédiaire. Voilà ce que le gouvernement aurait dû faire pour que son budget exerce une influence à long terme sur la situation des Canadiens.

Un autre domaine est celui de l'assurance-chômage dans son ensemble. Nous avons eu un régime d'assurance-chômage en vertu duquel, lorsque le chômage dépassait 4 p. 100, le gouvernement intervenait et réglait la note. Selon la nouvelle formule, il veut apparemment établir un taux qui équivaudrait à la moyenne des huit dernières années. Si la formule devait s'appliquer en 1975, le taux moyen de chômage serait de 5.3 p. 100. C'est seulement au-dessus de ce taux que le gouvernement interviendrait et subventionnerait le régime. Cependant, je crains, monsieur l'Orateur, que cela signifie que les travailleurs du Canada, de même que les patrons paieront des cotisations d'assurance-chô-

mage plus élevées. Bien entendu, les grandes sociétés feront assumer leurs frais par d'autres. Les petits hommes d'affaires seront eux aussi touchés. Ils ne pourront pas imiter facilement les grandes sociétés.

● (2110)

Cela est tout aussi absurde, monsieur l'Orateur, parce que si l'on gagne plus de $8,500 par an, les cotisations d'assurance-chômage n'augmentent pas puisqu'elles ont atteint le plafond. Il s'agit donc d'une autre mesure très régressive dirigée contre les petits travailleurs puisque ceux qui gagnent plus de $8,500 ne doivent pas payer des cotisations plus élevées. Cependant, tous ceux qui gagnent moins de $8,500 doivent verser une plus grande part de leur revenu en cotisations à l'assurance-chômage. Cela équivaut à lever un impôt déguisé sur les travailleurs du Canada. C'est une façon d'obtenir plus de recettes pour combler le déficit de la caisse de l'assurance-chômage et, ce qui m'inquiète, c'est que le gouvernement abandonne le chiffre de 4 p. 100 comme niveau de référence pour l'assurance-chômage. Cela veut-il dire que le gouvernement a abandonné l'idée de faire baisser le taux de chômage au Canada à 4 p. 100? Cela veut-il dire qu'il accepte que le taux de chômage soit de 5.3 ou de 6 p. 100, ce qui sera probablement le taux moyen dans un an ou deux au Canada?

Cela signifie également qu'à l'avenir—du moins pour les quatre ou cinq prochaines années—le gouvernement va probablement finir par ne plus contribuer du tout à la caisse de l'assurance-chômage si le taux de chômage continue à s'élever comme il le fait aujourd'hui.

Il n'est pas étonnant que, comme par hasard, le ministre des Postes (M. Mackasey), qui a joué une part très active dans l'établissement du régime actuel d'assurance-chômage, se soit levé et ait quitté la Chambre quand le ministre des Finances (M. Turner) en est arrivé à cette partie de son exposé lors du discours du budget, lundi soir dernier. J'espère que nous tous qui siégeons à la Chambre verrons le ministre des Postes intervenir dans le débat sur le budget, et j'espère qu'il parlera des modifications à la loi de l'assurance-chômage annoncées dans le budget déposé lundi soir. Il sera certainement intéressant de savoir ce qu'en pense le ministre des Postes en voyant modifier et abâtardir le régime d'assurance-chômage comme on l'a fait à la Chambre lundi soir.

Une autre chose qui me préoccupe, c'est ce que le gouvernement a fait dans le domaine des soins médicaux. Les soins médicaux représentent dans notre pays l'un des domaines les plus importants dont nous devrions tous nous préoccuper. En tant que parlementaires, nous devrions nous efforcer de faire consacrer le plus de fonds possibles à la médecine préventive, à la guérison de maladies aujourd'hui incurables, à la recherche visant à venir en aide aux invalides, et nous devrions nous assurer que les pauvres bénéficient des meilleurs soins médicaux sans avoir à se soucier des coûts. Ils ne devraient pas avoir à s'inquiéter de payer les médicaments et les soins dont ils ont besoin.

En tant que parlementaires, nous devrions travailler de concert avec les provinces, pour leur donner l'assurance-maladie, l'assurance-médicaments, pour veiller à ce qu'il se fasse beaucoup de recherche pour guérir le cancer et d'autres maladies. Mais il est clair, d'après l'exposé budgétaire du ministre, que le gouvernement fédéral a donné avis qu'il a l'intention de réduire sa participation aux frais hospitaliers et médicaux.

[M. Nystrom.]

Qu'est-ce que cela veut dire? Peut-être pas grand-chose pour l'Ontario, l'Alberta ou encore la Colombie-Britannique, nos provinces les plus riches. Par contre, quel en sera le résultat pour les provinces atlantiques, le Manitoba ou la Saskatchewan, si l'agriculture se met à péricliter? Alors, une beaucoup plus large part du Trésor provincial devra être consacrée à l'assurance-maladie, à l'hygiène, pour maintenir ces provinces au niveau national.

Et pour Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick et quelques autres provinces, d'ici quelques années, la qualité des soins médicaux en souffrira. Inévitablement, elle déclinera dans les provinces les plus pauvres, une fois de plus, éprouvant le plus durement les moins nantis, ceux qui peuvent le moins se permettre de payer ces frais.

Si une province quelconque décide de combler la lacune, elle devra probablement imposer des droits, elle devra probablement augmenter les primes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie. Elle devra probablement réduire ses projets actuels d'expansion des installations médicales. Ces dispositions frappent également monsieur tout-le-monde, qui a le moins les moyens de payer.

Lorsque l'on passe en revue tout ce qui est arrivé, on constate que le ministre des Finances (M. Turner) recommence ce qu'il a toujours fait dans le budget: il donne davantage aux sociétés canadiennes. Il leur accorde un dégrèvement d'impôt à l'égard des investissements; je suis certain que cela fait plaisir aux députés libéraux et je sais que cela fait grand plaisir à un député qui se trouve là-bas, à l'arrière. Il accorde également plus de concessions aux sociétés extractives afin qu'elles prospectent et mettent en valeur les ressources du Canada.

Je pense que pour être vraiment avantageux pour les Canadiens, il aurait fallu que ce budget renferme deux ou trois éléments totalement différents. Tout d'abord, il aurait fallu que le gouvernement affecte rapidement des crédits considérables au logement. Certaines provinces ont demandé que l'on consacre un milliard de dollars au logement. Si ces crédits, ou des sommes qui s'en rapprochent, avaient été affectés au domaine du logement, le ministre aurait créé un très grand nombre d'emplois dans le bâtiment. Il aurait créé des emplois en Colombie-Britannique, au Québec et au Nouveau-Brunswick, provinces de l'industrie forestière où l'on licencie les employés qui appartiennent au Syndicat international des abatteurs de bois d'Amérique parce qu'on ne construit pas assez au Canada.

Il aurait créé des emplois dans toutes les industries connexes, l'industrie du meuble, l'industrie de l'acier, toutes les industries qui ont un rapport avec la construction et l'aménagement des maisons. Il n'existe pas de moyen plus rapide pour stimuler l'économie canadienne que de construire des maisons, et nous pourrions le faire si le gouvernement avait modifié ses priorités.

En second lieu, je pense que le gouvernement aurait dû accorder dans son budget une réduction d'impôt aux petits salariés. Ce sont eux qui en ont le plus besoin. Ils auraient dépensé cet argent et ils auraient ainsi créé eux-mêmes de nouveaux emplois et par la même occasion stimulé l'économie. Ainsi, nous aurions moins souffert de l'aggravation du chômage.

Il est grand temps que nous, Canadiens, nous posions les questions fondamentales qui s'imposent sur notre avenir. Je déplore que nous ne soyons pas un pays indépendant et je crois que le gouvernement par ses budgets, ses discours du trône et ses lois devrait mettre l'accent sur le contrôle de notre économie.

Nous devons aussi considérer nos ressources naturelles et nous demander à qui elles appartiennent. Pour moi, ce devrait être au peuple canadien. Et l'exploitation de ces ressources naturelles, comme l'ont souligné les premiers ministres Blackeney, Schreyer et Barrett, devrait être nationalisée et contrôlée par Ottawa et les provinces afin que les profits restent au Canada et que toute l'économie soit planifiée au bénéfice de tous les Canadiens. Les ressources naturelles du Canada devraient être transformées au Canada pour donner du travail à des Canadiens.

Il est temps aussi que nous nous occupions de nos sociétés financières et des investissements au Canada que le peuple canadien, par le truchement de notre gouvernement fédéral, de nos provinces et de nos municipalités, puisse décider de la manière dont le capital canadien devrait être investi. Il nous faut prendre la décision et ne pas nous en remettre aux sociétés multinationales du soin de décider où il devrait être investi.

Nous avons besoin d'un plan national de développement afin de parvenir à une croissance équilibrée, à une répartition de la croissance dans tout le Canada. Les gens de Toronto, de Vancouver et de Montréal, en général, se préoccupent de la croissance de leur pays comme de leur ville. Mais il y a d'autres régions, comme les Prairies, le Nord, les provinces de l'Atlantique et certaines régions du Québec, qui ont besoin de croissance, d'emplois et d'un développement accru. La seule façon de réaliser ce développement, c'est que les Canadiens, et les gouvernements qui les représentent, prennent les décisions relatives aux investissements, et non pas le secteur privé.

Si l'on veut équilibrer les forces au Canada, il va falloir imaginer un réseau de transport qui supprime les inégalités et les irrégularités actuelles du tarif-marchandises. Nous avons également besoin d'une économie agricole solide garantissant aux agriculteurs des prix qui leur permettent de vivre plus décemment. Voilà, monsieur l'Orateur, ce que préconise notre parti.

Nous parlons d'une société plus égalitaire, dans laquelle tout Canadien, peu importent la couleur de sa peau, son sexe, sa ville d'origine, à Toronto ou dans le Nord du Québec, aura des chances égales de bénéficier des avantages qu'offre notre pays. Nous ne voulons pas simplement parler de chances égales pour la forme ou pour nous payer de mots. Nous voulons parler de conditions égales au départ pour les gens de toutes les régions du pays. Voilà, monsieur l'Orateur, de l'avis de notre parti ce qu'il y a lieu de changer, ce qui manque dans le budget d'aujourd'hui.

● (2120)

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, j'estime, pour ma part, que chaque député doit être aussi constructif et positif que possible dans tout débat qui se déroule en cette enceinte. Partant de ce principe, j'avais l'intention d'analyser l'exposé budgétaire que faisait le ministre des Finances (M. Turner) dans la soirée du 23 juin, en vue de faire ressortir son apport constructif et de l'en féliciter. C'était une tâche redoutable. Un discours positif en réponse au budget du 23 juin prendrait environ 23 secondes.

En toute sincérité, toutefois, il est incontestable que le ministre des Finances a clairement identifié certains problèmes qui se posent à la société canadienne à l'heure actuelle. Une analyse soignée de son discours révélera que le ministre a mis le doigt sur les nombreux graves problèmes auxquels les Canadiens font face.

Toutefois, il n'a pas poussé sa recherche et il n'a offert, notamment, aucun secours aux citoyens âgés du Canada, ceux à revenus fixes, et aux 20 p. 100 de Canadiens qui sont considérés comme des pauvres selon les normes internationales.

Même si j'ai adressé quelques mots de félicitation au ministre pour ses efforts en vue de régler les problèmes actuels, je crains de ne pouvoir en faire davantage. D'une part, l'exposé budgétaire du 23 juin a mis en lumière bon nombre des graves problèmes qui se posent aux Canadiens, mais les solutions propres à résoudre ces problèmes dans presque tous les cas ne sont pas praticables ou, en fait, aggraveront la situation. Même si le ministre devait obtenir la plus haute note pour avoir reconnu les problèmes les plus graves, il ne serait que juste de lui donner zéro pour les solutions qu'il a offertes.

Je vais maintenant analyser les parties de l'exposé budgétaires pour tenter d'illustrer l'application de mauvaises méthodes à certains besoins énoncés correctement.

Le ministre a commencé son discours en déclarant:

> La préparation de ce budget n'a pas été chose facile.

Si le ministre trouve que son budget n'a pas été facile à préparer, il aurait dû essayer de l'écouter. Il nous a dit aussi:

> La récession mondiale a freiné notre expansion économique.

En réalité, ce qu'il aurait dû nous dire, c'est que notre économie a freiné notre expansion économique. Le même ministre, en préparant cinq budgets successifs, a fini par se prendre dans son propre filet, à tel point que les Canadiens ne savent plus du tout où ils en sont.

A la première page de son exposé budgétaire, le ministre a déclaré:

> Le revenu disponible du Canada moyen reste élevé.

Le but de la déclaration était de remonter le moral du public canadien. Toutefois, même la personne la plus insensible ne doit pouvoir s'empêcher de demander, et après? Qu'importe si le revenu net moyen est élevé, si les indigents, les citoyens âgés et tous ceux qui ont un revenu fixe sont enfermés dans une révoltante camisole de force économique. Se laisser convaincre par le calcul des moyennes veut simplement dire que le ministre des Finances a choisi de négliger une extrémité de l'échelle sociale. Il n'y a aucun doute que, si le ministre avait la tête dans le foyer et les pieds sur un bloc de glace, il conclurait qu'il est, en moyenne, assez confortable. Proclamer que le revenu net moyen reste élevé est admettre à la Chambre que l'on se soucie peu du sort économique des personnes âgées et de tous les autres touchant un revenu fixe. C'est un aveu terrible et le fait est que le budget ne leur apporte aucun espoir.

J'aimerais continuer à analyser les observations faites par le ministre à la première page de son exposé. Il a déclaré:

> D'importants problèmes se posent aussi dans le domaine de l'énergie. Nous sommes très conscients des effets défavorables, à court terme, d'une flambée des prix intérieurs du pétrole et du gaz naturel . . . Nous devons tenir compte de la nécessité, à long terme, de mettre en valeur de nouvelles sources d'approvisionnement au Canada et d'encourager une consommation modérée de ces ressources rares.

Si un ministre a jamais été en contradiction avec lui-même en voilà une preuve manifeste. Car, après avoir déclaré qu'il était pleinement conscient des effets défavorables que pourrait avoir à court terme une flambée des prix intérieurs du pétrole et du gaz naturel, il a poursuivi, sans tenir compte de ce qu'il venait de dire, et a annoncé qu'il allait augmenter l'essence de 10c. le gallon en imposant une taxe d'accise. Ce qui était plus important, c'est que pas un cent de l'argent des contribuables ne serait mis de côté pour aider à la recherche de nouveaux gisements.

S'il est une chose dont nous puissions être certains, c'est que la prémisse ou la conclusion est absolument fausse. Si c'est le genre de jugements qu'élabore le ministre lorsqu'il est parfaitement conscient, nous avons vraiment sujet de nous demander s'il sait distinguer entre l'état conscient et l'état comateux.

Conclure qu'une hausse de 10c. du prix du gallon de pétrole par le truchement d'une taxe d'accise contribuerait à préserver nos réserves de pétrole tient de la fantaisie. Le fait est que, dès le premier jour où nous l'avons interrogé au sujet de son budget, le ministre lui-même a reconnu qu'il ignorait si la hausse du prix du pétrole contribuerait à conserver nos réserves. Il se pourrait bien que le ministre ait tout simplement transporté le fardeau des responsabilités du gouvernement fédéral en ce domaine sur les épaules des automobilistes. Étant donné toutes les exemptions accordées à ceux qui utilisent leurs voitures à des fins commerciales, je parie que le gouvernement n'a pas la moindre idée de la quantité d'essence qui sera assujétie à la taxe d'accise.

Les possibilités d'abus sont considérables. Un organisme de surveillance administrative s'impose de toute urgence. Je mets le ministre au défi d'expliquer immédiatement à tous les députés—et à la nation surtout—quels gains nets il prévoit après la déduction des frais d'administration. Négliger de répondre à cette question c'est simplement sous-entendre que le gouvernement a pris une décision hâtive, irréfléchie, dure et cruelle sans savoir ce que pourrait représenter un tel gain.

A vrai dire, l'imposition de la taxe d'accise de 10 p. 100 sur un groupe choisi d'automobilistes canadiens se rit des paroles du ministre dans le premier paragraphe de son discours:

Mais c'est également un document à caractère humain.

Le ministre nous a également affirmé que:

L'économie est trop importante pour qu'on la laisse aux économistes.

Il serait peut-être encore plus juste de dire que l'économie est trop importante pour qu'on la laisse aux libéraux dépensiers. Il n'en est point d'exemple plus flagrant que le fait que les dépenses gouvernementales ont augmenté de 99.5 p. 100 depuis que l'actuel ministre est entré en fonction il y a à peine 40 mois. Le fait que l'indice du coût de la vie a grimpé de 32.6 p. 100 au cours de cette même période nous justifie amplement d'exiger que le gouvernement actuel laisse souffler les Canadiens.

Or, le gouvernement a plutôt choisi de faire augmenter le prix de l'essence par une taxe d'accise, de se décharger sur le dos des gouvernements provinciaux du fardeau de la responsabilité des soins médicaux, de se décharger sur le dos des travailleurs et des employeurs du fardeau de l'assurance-chômage, et a refusé de donner une impulsion significative au secteur du logement au Canada. Il prétend cependant couper les dépenses gouvernementales tout en les augmentant considérablement en même temps. On est évidemment obligé de se demander s'il s'agit bien là d'un document humain. Si telle est la perspective du gouvernement, alors sa conception de l'humanité est vraiment dure. J'aurais cru que le terme humanité impliquait un intérêt et un empressement plus marqués à accepter les responsabilités au lieu de simplement en décharger le palier fédéral sur les épaules du peuple canadien.

Arrêtons-nous sur quelques problèmes canadiens et sur les solutions irresponsables qu'on y propose. Le ministre déclare à la page 7022 du hansard:

La construction domiciliaire a été la principale cause interne de la faiblesse de notre économie.

C'est un fait. Il a poursuivi, cependant, en haussant les épaules et en s'excusant de ne pas y trouver de solution sensée. Il prétend ceci à la page 7022 du hansard:

Le déclin marché de la construction d'habitations aux États-Unis, qui représentent le principal débouché du bois canadien, a considérablement affaibli la demande extérieure de produits du bois.

● (2130)

Le ministre peut-il vraiment adopter pareille attitude alors que le mombre de mises en chantier au Canada en 1975 n'est que d'environ la moitié de ce qu'il était l'an dernier? Le Canada traverse actuellement une des pires années de son histoire récente sur le plan de la construction d'habitations. Les 200 millions de dollars offerts à la SCHL feront bien peu pour stimuler cette industrie. En outre, la mesure établit une distinction injuste en ceci qu'elle ne vise qu'une partie de la population canadienne.

On peut certes défier le gouvernement de nous dire pourquoi il n'a pas songé à réduire le taux hypothécaire s'appliquant aux maisons. Au taux actuel de 11¾ p. 100, une maison de $30,000, payée sur une période de 20 ans, coûtera $76,646, Par contre, si le gouvernement fédéral avait pu assurer un taux inférieur, mettons de 8 p. 100, la même maison, sur la même période, ne coûterait que $59,642. Cette différence dans le taux hypothécaire représenterait pour l'acheteur, une économie, de $17,000. Par ailleurs, cette économie appréciable aurait servi non seulement à encourager la construction de logements mais aussi à multiplier les possibilités d'emplois et à donner un élan considérable au secteur de la construction tout entier.

Par contre, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas décidé de supprimer totalement la taxe de 5 p. 100 sur les matérieux de construction? Il aurait ainsi pu éliminer du même coup toute une bureaucratie. Chaque fois que le gouvernement décide d'économiser de l'argent, il doit malheureusement créer un organisme chargé d'administrer les économies et les économies servent donc à payer cette administration. Un des rôles du gouvernement devrait être de simplifier les choses; ce gouvernement n'a pas son pareil pour compliquer les choses simples. La philosophie libérale veut qu'il n'y ait dans le mode de vie des Canadiens aucune chose simple qui ne puisse être régie, réglementée ou administrée davantage.

En offrant 200 millions de dollars, c'est comme si le gouvernement crachait sur un feu de forêt. Le coût du logement a tellement grimpé depuis quatre ans que le gouvernement doit accepter d'offrir des stimulants considérables à tous les acheteurs éventuels de maison ou dire carrément aux Canadiens qu'ils n'ont pas le droit de posséder leur maison.

Ensuite, il y a évidemment eu l'annonce qu'on ne vendrait plus de rentes du gouvernement. Le gouvernement a décidé de se défaire de ce fardeau également, en en confiant la responsabilité au secteur privé. Ce n'est peut-être pas mauvais en principe. Mais on doit certainement se demander ce qui a bien pu le pousser à abandonner la vente de rentes. Des ministériels ont bien reconnu que l'inflation et les taux d'intérêt élevés des dernières années ont placé le gouvernement dans une position embarassante et peu avantageuse. Le fait que le gouvernement ait décidé de se retirer est un signe évident qu'il ne voit aucun moyen de sortir des problèmes que pose la forte inflation actuelle. Ce n'est tout simplement pas dans la nature du gouvernement libéral de renoncer à ses organismes bureaucratiques: sauf quand il a peur. Maintenant que le gouvernement libéral a réussi à attiser l'inflation, il est temps de supprimer les rentes de l'État et de confier cette responsabilité à un secteur plus efficace.

Finalement, monsieur l'Orateur, en étudiant le contenu de l'exposé budgétaire, on ne peut que conclure que le ministre a dû céder au Cabinet. Tout au long de son exposé, le soir du 23 juin, il n'a pas cessé de faire ressortir la nécessité de contrôle pour assainir notre économie. Voici des citations de son discours qui montrent toutes que le ministre aurait voulu en fait persuader les membres du Cabinet d'adopter une certaine forme de restrictions obligatoires. Voici ce qu'il dit à la page 7022 du hansard:

> Nous avons besoin d'une forte progression de l'emploi pour diminuer le chômage. Il faut, pour y parvenir, une meilleure tenue des coûts et des prix.

Il ajoutait plus loin:

> La hausse des prix de gros s'est déjà accélérée de nouveau. En fait, de fortes augmentations de coûts s'accumulent depuis un certain temps dans notre économie, ce qui risque de nuire à la compétitivité de nos entreprises tant dans notre pays qu'à l'étranger.

A un autre moment, il dit:

> Toutefois, il en ressort nettement que les rémunérations, qu'on tienne compte ou non des avantages sociaux, augmentent beaucoup plus vite au Canada qu'aux États-Unis.

Puis, plus loin:

> Par contre, il est étonnant et même inquiétant de constater qu'en une période de croissance ralentie et de chômage prononcé les rémunérations se sont élevées aussi vite et continuent d'augmenter à un rythme accéléré.

Pour montrer que le ministre aurait voulu recourir à des mesures plus énergiques, notons ce qui suit:

> Il reste que certaines revendications récentes paraissent sans rapport avec les réalités économiques.

Il a encore fait ressortir l'importance de contrôles rigoureux en ajoutant:

> Une baisse continue du dollar canadien ne saurait cependant tenir lieu d'action modératrice sur les prix et les coûts.

Et il a conclu en disant:

> Si nous sommes incapables d'adopter une politique qui maintienne la confiance du pays et de l'étranger dans la santé de notre économie, nous risquons de le payer cher sous forme d'une baisse des investissements, de la production, de l'emploi et des revenus réels.

Toutes ces déclarations du ministre des Finances sont autant de graves accusations lancées contre notre société. Dans toutes ces citations, le ministre a évoqué avec justesse quelques-unes des graves conséquences auxquelles le Canada devra faire face si nous ne corrigeons pas certaines des anomalies. Certes, le ministre ne peut présenter des arguments si convaincants sur la nécessité d'assainir notre économie et ensuite les rejeter en disant tout simplement que le public n'est pas disposé à accepter des contrôles pour le moment. Je lui pose la question: a-t-il recherché l'accord général du public pour imposer la taxe d'accise de 10c.? Sûrement, l'excuse aurait été faible, surtout lorsqu'il a déclaré à la page 7025 du hansard: «Un accord général sur des principes directeurs volontairement acceptés n'a pu être atteint.» Comment le ministre peut-il concilier une telle déclaration à celle-ci:

> . . . nous n'avons pas rejeté en principe l'imposition de contrôles. En effet, sous un aspect en particulier, cette solution comporterait un avantage sur un consensus libre.

En dépit de cet aveu, il avait déclaré antérieurement:

> En outre, elle finit par saper les fondements mêmes de la société. Elle abaisse le niveau de vie des personnes à revenu fixe, comme les pensionnés. Elle prive la population des critères sûrs et intelligibles dont elle a besoin pour orienter ses affaires économiques. Elle introduit des aléas sérieux dans les décisions affectant le budget familial, le logement, l'épargne et les projets de retraite. Elle suscite de profondes frustrations, des tensions sociales et des réserves à l'égard des institutions publiques et privées.

Monsieur l'Orateur, si une chose est claire, c'est bien que le ministre des Finances a préparé le terrain pour présenter les mesures de contrôle. C'est simplement parce qu'il a été incapable de persuader ses collègues du cabinet de la gravité de la crise actuelle du Canada qu'il a écarté tous les arguments en faveur d'une restauration d'une économie stable par ces quelques mots: «Le public n'accepterait pas ces mesures actuellement.» Le ministre n'a certainement pas consulté le public avant d'imposer sa taxe d'accise de 10 cents sur le gallon d'essence. S'il l'avait fait, il est presque certain qu'il n'y aurait pas eu de consensus en faveur d'une telle décision. A la page 7025 du hansard le ministre déclare ceci:

● (2140)

> Abordons maintenant les mesures concrètes. Aucune n'est plus importante que le contrôle des dépenses gouvernementales.

Puis il a parlé de la réduction d'un milliard de dollars dans les dépenses du gouvernement, mais pour concéder que cette année l'administration et l'entretien du gouvernement fédéral coûteront beaucoup plus au peuple canadien. Ce sont manifestement des déclarations de ce genre qui portent la société canadienne à être très méfiante et qui incitent le citoyen moyen à se demander à quoi tout cela rime.

Un point ressort clairement de l'exposé budgétaire du 23 juin: la description de ce qui va mal au Canada cadre assez bien avec la réalité. On y décèle tout aussi clairement que toutes les solutions offertes ne rehaussent aucunement le mode de vie des Canadiens, ne contribuent aucunement à diminuer l'inflation et ne font rien pour aider les gens à revenus fixes, les citoyens âgés et les indigents. Ce sont eux qui souffrent le plus de la détérioration croissante de la gestion du gouvernement, qui détruit le mode de vie de tant de Canadiens importants.

Les Canadiens doivent certes se poser des questions quand 20 p. 100 d'entre eux sont considérés comme pauvres selon les normes de l'ONU et nous avons alors raison de nous demander ce qui n'a pas marché au cours des derniers 40 mois où la direction de l'économie a été entre les mains du ministre des Finances (M. Turner). Si nous donnions au ministre la note zéro, il serait capable de venir nous trouver pour protester en ces termes: «Monsieur, nous ne méritons pas cette note». Notre seule réponse serait que nous ne pouvons aller plus bas. Les réponses que le ministre a donné sont contestables.

Des voix Règlement!

M. Malone: Il est extrêmement important . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La Chambre devrait laisser le député terminer ses observations. Il ne lui reste que quelques secondes.

M. Malone: Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre un instant pour donner quelques autres exemples des gestes malheureux que le gouvernement a posés à l'encontre de la vie sociale, tant à l'étranger qu'au pays. Il a été dit au discours du budget que le gouvernement allait s'efforcer d'activer la promotion des pays sous-développés. Ces dernières années il a fait exactement le contraire, et j'en donne un exemple. Quel que soit le tournant qu'on semble vouloir maintenant amorcer, les brutales initiatives prises dans le passé récent sont inexcusables. La Tanzanie pratique la culture du sisal.

Notre pays était l'un des principaux importateurs de fibre de sisal, qui entre dans la fabrication de la ficelle de lieuse utilisée au pays. Qu'est-ce que le gouvernement fait? Il a frappé ce produit d'une taxe à l'importation de 22.5 p. 100, détruisant l'industrie tanzanienne de la fibre du sisal, si importante pour ce pays en voie de développement, et augmentant de 30 p. 100 le prix de cette fibre achetée par l'agriculteur canadien, qui voit augmenter à un rythme effarant le coût du matériel agricole et des autres éléments de ses prix de revient.

S'il est une chose qui ne se discute pas, c'est bien la nécessité d'adopter à l'égard des pays en voie de développement une politique qui favorise le commerce . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député. Comme il est 9 h 45 j'ai le devoir, conformément au paragraphe 6 de l'article 60 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix la question dont la Chambre est saisie. Il s'agit de la motion du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent).

Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Qu'on appelle les députés.

(Le sous-amendement de M. Broadbent, mis aux voix, est rejeté.)

[M. Malone.]

● (2150)

(Vote nº 54)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Andre
(Calgary-Centre)
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Bawden
Beatty
Beaudoin
Brewin
Brisco
Broadbent
Cadieu
Caouette
(Villeneuve)
Clark
(Rocky Mountain)
Crouse
Dick
Dionne
(Kamouraska)
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-Les Îles)
Ellis
Elzinga
Fairweather
Firth
Forrestall
Fraser
Gillies
Halliday
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hees
Hnatyshyn
Hogan
Holmes
Huntington
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Korchinski
Lambert
(Bellechasse)
Laprise
La Salle
Leggatt
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
MacKay
Macquarrie
Malone
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Neil
Nowlan
Nystrom
Orlikow
O'Sullivan
Paproski
Reynolds
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rondeau
Saltsman
Scott
Smith
(Churchill)
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Towers
Wagner
Wenman
Whiteway
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—83.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson
Andres
(Lincoln)
Appolloni (Mme)
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Béchard
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (Mme)
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Caron
Clermont
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
De Bané
Demers
Dionne
(Northumberland-Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Fox
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Goodale
Goyer
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Haidasz
Herbert
Holt (Mme)
Hopkins
Isabelle
Kaplan
Lachance
Lajoie
Lalonde
Langlois
Laniel
Lapointe
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacFarlane
MacGuigan
Mackasey
Maine
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
McRae
Milne
Munro
(Hamilton-Est)
Ouellet
Parent
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Railton
Raines
Reid
Richardson
Roberts
Robinson
Rooney
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sauvé (Mrs.)
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stewart
(Cochrane)
Tessier
Turner
(London-Est)
Turner
(Ottawa-Carleton)
Watson
Young—107.

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté.

(L'amendement de M. Broadbent est rejeté.)

Ajournement

M. l'Orateur: Comme il est passé 10 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, en conformité du Règlement.

(A 10 h 22, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 27 juin 1975

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ DU CAS DE M. ARTHUR STEWART, RELEVÉ DE SES FONCTIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Je demande à présenter une motion de nature urgente, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, par suite de la suspension pour trois mois, sans rémunération, d'Arthur Stewart du ministère des Approvisionnements et Services, étant donné surtout que M. Stewart est un dirigeant syndical dans la Fonction publique et que ses remarques peuvent avoir été faites à ce titre et méritent d'être examinées ouvertement et publiquement. Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre:

Que la suspension de M. Arthur Stewart du ministère des Approvisionnements et Services soit annulée et qu'il reprenne immédiatement ses fonctions au sein de ce ministère avec tous les droits et privilèges qui en découlent en attendant la présentation du rapport mentionné ci-dessous et, en outre, que ses observations sur le fonctionnement de ce ministère soient renvoyées au comité permanent des comptes publics qui devra les étudier et faire rapport.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: La motion, présentée aux termes de l'article 43 du Règlement, nécessite le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

PROPOSITION D'ANNULATION DE LA VENTE D'UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE À LA CORÉE DU SUD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'interviens, moi aussi, aux termes de l'article 43 du Règlement, sur une question urgente et de pressante nécessité. Selon des informations récentes, la Corée du Sud se serait mise en état d'alerte; de plus, un général de la Corée du Nord a récemment donné l'avertissement que la guerre pouvait éclater d'un moment à l'autre; compte tenu de la nouvelle publiée hier selon laquelle le président Park Chung Hee avait ordonné à son bureau de développement de la défense d'amorcer des recherches sur les armes nucléaires en vue de développer sa propre capacité nucléaire indépendamment de la protection des États-Unis, je propose, avec l'appui du député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas)—je m'excuse—du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) . . .

M. Baldwin: L'un ne vaut pas mieux que l'autre!

M. Leggatt: Je propose:

Que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures retire immédiatement la proposition de vente d'un réacteur nuclaire à la Corée du Sud en raison de la situation qui atteint des proportions critiques dans cette région.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la motion ne peut pas être débattue sans le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON DEMANDE QUE LE RÈGLEMENT SOIT MODIFIÉ EN CE QUI CONCERNE LES FÊTES DU 24 JUIN ET DU 1er JUILLET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné qu'en vertu de l'article 2, paragraphe 3 du Règlement, le 24 juin et le 1er juillet sont des jours où la Chambre ne siège pas, et que lorsque ces jours tombent le mardi les députés sont obligés d'être à la Chambre le lundi, veille de ces fêtes chômées, ce qui les empêche d'être dans leur circonscription pour la célébration de ces fêtes, je propose, appuyé par l'honorable député de Rimouski (M. Allard):

Que la Chambre autorise un amendement à l'article 2, paragraphe 3 du Règlement en y ajoutant ce qui suit:

Lorsque les fêtes du 24 juin et du 1er juillet seront un mardi, la Chambre ne siégera pas les 23 et 30 juin.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

[*Plus tard*]

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Sauf erreur, la motion du député de Bellechasse (M. Lambert) a fait l'objet de discussions. Alors que je prêtais l'oreille pour savoir s'il y avait consentement unanime, j'ai cru entendre quelques non. Cependant, comme ils n'étaient pas très distincts, peut-être vaudrait-il mieux que je reprenne la motion.

[*Français*]

La motion de l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert), proposée en conformité de l'article 43 du Règlement, requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: L'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) appuyé par l'honorable député de Rimouski (M. Allard) propose:

Que lorsque les fêtes du 24 juin et du 1er juillet seront un mardi, la Chambre ne siégera pas les 23 et 30 juin.

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Oui.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1110)

[*Traduction*]

LE CANADIEN PACIFIQUE

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LE PROJET DE MISE À PIED DE 3,000 PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je demande à présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Elle a trait à l'annonce que le CP vient de faire de son intention de mettre à pied 3,000 préposés à l'entretien pour une période de 11 semaines. Je propose donc:

Que la Chambre charge le ministre des Transports de rencontrer les représentants des syndicats des cheminots et du CP pour discuter du projet de mise à pied de 3,000 préposés à l'entretien pendant une période de 11 semaines au cours de l'été, et pour enquêter sur les répercussions que de telles mises à pied pourraient avoir sur l'acheminement du grain au cours de la saison de navigation 1975-1976.

Cette motion est appuyée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

M. l'Orateur: Cette motion, proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, ne saurait être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

PROPOSITION D'ÉTUDE COMPARATIVE DES SERVICES FERROVIAIRES DE LIAISON RAPIDE ET DES SERVICES AÉRIENS SUR COURTES DISTANCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je veux moi aussi présenter une motion en vertu de l'article 43 à propos d'une affaire urgente. Comme les projets de mise au point d'un avion de type ADAC pour la liaison rapide interurbaine desservant l'aéroport de l'île de Toronto coûteront dans un avenir assez rapproché des centaines de millions de dollars aux contribuables, et comme on pourrait trouver une autre solution plus économique au service passager aérien pour les petits parcours interurbains en tâchant d'améliorer les services ferroviaires rapides interurbains, je propose:

Que la Chambre charge ou prie le ministre des Transports de renvoyer cet aspect particulier de sa politique des transports au comité des transports de la Chambre et d'instituer une enquête publique qui donne aux citoyens intéressés et aux experts l'occasion d'exprimer leur opinion sur la question.

M. l'Orateur: A l'ordre. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VENTE D'UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE À L'ARGENTINE—DEMANDE DE DÉPÔT DES DOCUMENTS CONTRACTUELS RELATIFS AUX GARANTIES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le premier ministre suppléant. Elle a trait à la vente d'un réacteur nucléaire à l'Argentine. Est-il vrai que le gouvernement, à l'occasion du contrat de vente de l'usine nucléaire de Cordoba, contrat qui entrait en vigueur à la suite d'un échange de lettres en septembre 1974, prenait des dispositions pour prévoir, par la suite, la négociation de garanties et, si oui, le gouvernement déposerait-il les documents contenant les dispositions prévoyant ces négociations?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie de la question est oui: le contrat est assujetti à un accord bilatéral sur les garanties. De fait, je m'en suis entretenu ce matin même avec l'ambassadeur de l'Argentine. Celui-ci aura la semaine prochaine des entretiens avec le ministre des Affaires extérieures argentin au sujet des négociations qui se poursuivent depuis déjà quelque temps en vue de conclure l'accord sur les garanties. Deux points restent à régler, ce dont j'ai discuté avec l'ambassadeur ce matin.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le gouvernement déposera-t-il les dispositions sur le contrat conclu en septembre 1974 qui prévoient la négociation subséquente des garanties? En outre, le gouvernement dirait-il à la Chambre quand la Commission de contrôle de l'énergie atomique a d'abord été informée que le contrat, qu'elle croyait être conclu et auquel elle a donné suite, était assujetti à la négociation subséquente de garanties?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je vais essayer de me rendre à la demande du chef de l'opposition. On m'apprend avec certitude que l'exécution du contrat lui-même ne se fera que si l'on en arrive à une entente bilatérale sur des garanties satisfaisantes. Je vais tenter d'obtenir les renseignements nécessaires au chef de l'opposition.

DEMANDE DE MORATOIRE SUR LA VENTE DE RÉACTEURS NUCLÉAIRES JUSQU'À LA CONCLUSION PAR LES PAYS EXPORTATEURS D'UN ACCORD RELATIF AUX GARANTIES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il semble très clair que le contrat a de fait été exécuté sans aucune de ces réserves et c'est pourquoi je demande au premier ministre suppléant s'il va les déposer. En raison du refus manifeste du gouvernement de prendre une décision au sujet de cette vente avant d'y refléchir davantage, approuverait-il finalement un moratoire sur la vente de tous les réacteurs et des matériaux nucléaires jusqu'à ce que les pays exportateurs qui entreprennent des travaux d'ordre technique aient eu la chance de faire le point sur tout ceci, ce qui épargnerait à l'humanité un désastre terrible?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, pour les raisons données par le premier ministre et par d'autres ministres, la réponse à cette question est non. Nous considérons que nous avons la responsabilité—j'espère que le chef de l'opposition sera de notre avis—de nous assurer que les pays dans le besoin ne se voient pas privés des bienfaits de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

LES CRITÈRES DE CRÉDIBILITÉ DES ACHETEURS DE RÉACTEURS NUCLÉAIRES

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, le premier ministre a dit hier à la Chambre que l'élément clé des ventes de réacteurs CANDU serait «la . . . crédibilité qui peut jouer, quand un pays affirme son intention de ne pas faire exploser d'engin nucléaire.» J'aimerais demander au premier ministre suppléant sur quels critères le Canada se base pour déterminer la crédibilité des acheteurs de réacteurs nucléaires?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, ces critères pourraient varier d'un pays à l'autre. Comme l'a dit le premier ministre, nous devons tenir compte de la crédibilité des acheteurs; c'est pourquoi nous insistons pour que les mesures de sécurité soient aussi strictes que possible et nous encourageons également d'autres pays à appliquer des mesures de sécurité analogues. Je l'ai dit hier à la Chambre des communes, même en prenant les mesures de sécurité les plus strictes possibles, il se peut qu'à un moment donné un pays viole un accord, une entente internationale ou même un traité de non-prolifération. C'est pourquoi il importe que tous les pays qui vendent des techniques nucléaires admettent, à l'instar du Canada, qu'il est nécessaire d'instaurer des mesures de sécurité adéquates.

LA COTE DE CRÉDIBILITÉ ATTRIBUÉE À LA CORÉE DU SUD RELATIVEMENT AU PROJET DE VENTE D'UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant a peut-être entendu le discours que le chef des Nations Unies a fait hier; celui-ci a dit que le seul moyen d'obtenir de bons résultats serait peut-être que chaque pays prenne ses responsabilités morales au lieu de se compter sur des accords bilatéraux ou multilatéraux. Ma question au premier ministre suppléant est la suivante: vu son insistance sur la crédibilité, le gouvernement a-t-il décidé que le gouvernement sud-coréen était entièrement digne de foi en ce qui a trait à la vente d'un réacteur CANDU par le Canada?

● (1120)

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Nous poursuivons nos négociations avec la Corée du Sud.

M. Gillies: Deux collègues du premier ministre suppléant, qui se trouvaient en Corée hier, auraient affirmé que la vente était à toutes fins pratiques conclue. Quelles mesures le Canada prendra-t-il pour désamorcer ou rendre inutilisable le réacteur qui aura été vendu à la Corée, s'il appert que la confiance du gouvernement dans la crédibilité de ce pays a été trompée?

M. Sharp: Je ne crois pas qu'on puisse donner une réponse bien satisfaisante à cette question. Elle est très hypothétique.

Une voix: C'est la question clé.

M. Sharp: Certes, c'est la question clé pour le Canada. Le Canada va-t-il faire face à ses obligations? Je crois que nous le devrions, mais nous demeurons évidemment libres de dénoncer le traité de non-prolifération si nous le voulons. A titre du gouvernement du Canada, nous estimons que nous devrions non seulement ne pas le faire, mais encore essayer de nous assurer que d'autres pays prendront les mêmes engagements. Mais comme je le disais à mon collègue, il n'y a aucun moyen de contraindre même le Canada à ne pas dénoncer éventuellement un pareil traité. Mon collègue pose une question hypothétique qui va plus loin que cela.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA SUSPENSION DE M. STEWART—LES DROITS DES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX EN MATIÈRE DE CONDITIONS DE TRAVAIL

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Elle a trait à la suspension de M. A.J. Stewart, président syndical de quelque 8,000 employés du ministère, suspension d'une durée de trois mois qui s'accompagne d'une perte de traitement de 6,000 à 7,000 dollars. Comme l'article du *Citizen* d'Ottawa qui semble avoir entraîné cette suspension ne se rapportait à rien de nouveau et que M. Stewart, dans toute cette affaire, n'a agi qu'à titre de représentant syndical, le ministre pourrait-il expliquer comment il se fait que les employés de son ministère puissent être représentés par un porte-parole syndical si ce dernier n'est pas autorisé à parler des conditions de travail et des emplois de ses syndiqués?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, si l'honorable député avait des critiques à faire au sujet de mon ministère, il avait toutes les occasions voulues de se présenter au comité parlementaire et le faire. J'ai noté son absence.

En ce qui touche à l'attitude d'un membre du syndicat qui est en même temps employé du ministère, la raison de sa suspension est une critique directe relative aux officiers supérieurs en général, non seulement relativement à l'administration du ministère, mais aussi à sa politique. Les fonctionnaires de mon ministère étaient d'avis que c'était dépasser la limite.

[*Traduction*]

LES MENACES DE REPRÉSAILLES DU MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES À L'ENDROIT DES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire se rapporte au fait que, selon l'article, M. Stewart aurait demandé un entretien avec le ministre en vue d'envisager la possibilité de mettre sur pied un comité non officiel du syndicat et de la direction afin de discuter des questions soulevées dans l'article. Le problème, c'est que le ministre et son personnel n'ont laissé aucun choix à M. Stewart. Le ministre a-t-il adopté pour ligne de conduite que les chefs syndicaux de son ministère doivent subir des sanctions disciplinaires—l'avis de suspension mentionne même la possibilité de sanctions plus sévères—s'ils ont l'audace de critiquer les conditions de travail au ministère qui affectent directement les employés appartenant au syndicat et qui concernent surtout la possibilité de la perte de leur emploi pour cause de mauvaise gestion. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si c'est là la future ligne de conduite de son ministère?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, il est du devoir absolu des officiers de quelque syndicat que ce soit de tenter d'améliorer les conditions de travail des membres de leur syndicat. Ceci est un droit fondamental que je respecte entièrement dans le ministère. Comme question de fait, il n'y a eu que quelques griefs qui se sont réglés avec la procédure normale. J'ai demandé à M. Stewart qu'il rencontre les deux sous-ministres de mon ministère, ce qu'il a fait. Il m'a alors fait parvenir une lettre dans laquelle il exprimait sa satisfaction à la suite de cette rencontre. Les relations de travail sont donc excellentes. Je sais qu'à l'heure actuelle M. Stewart travaille en vue d'une élection prochaine. Peut-être désire-t-il un peu de publicité.

[*Traduction*]

LE REFUS DU MINISTRE D'ACCORDER UN ENTRETIEN À M. STEWART AU SUJET DE LA CRÉATION D'UN COMITÉ OFFICIEUX

M. Stuart Leggatt (New Westminster): A propos, monsieur l'Orateur, je ne fais pas partie de ce comité-là; il n'est donc pas étonnant que je n'aie pas assisté aux délibérations.

Je vais maintenant poser ma dernière question supplémentaire. Comme tout le monde a bien raison de s'inquiéter de la situation au ministère de l'honorable représentant, comment se fait-il que celui-ci ait refusé—je devrai répéter la question que j'ai posée lors de ma première intervention—de rencontrer M. Stewart et de créer un comité de travail officieux pour que les conditions de travail soient arrêtées en présence du ministre? J'aimerais que celui-ci réponde à cette question, car il s'agit sûrement d'une des plus graves accusations que M. Stewart ait portées dans son article du *Citizen* d'Ottawa.

[M. Goyer.]

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, premièrement j'accepte la critique relatives aux politiques de mon ministère faite par mes collègues de la Chambre et par les Canadiens en général. C'est ainsi que cela doit se faire. Je ne pense pas cependant qu'il appartienne à des employés de mon ministère de critiquer publiquement les politiques du ministère. Cela est le rôle des députés ou des contribuables. Sans cela c'est l'anarchie dans un ministère. Je voudrais être bien clair: Si l'honorable député a quelque chose à dire contre le ministère, il a toutes les occasions voulues pour le faire, et qu'il le fasse. Quant aux relations de travail au sein de mon ministère, l'honorable député ne veut pas comprendre ce que j'ai dit. Il y a eu une rencontre de M. Stewart au niveau des deux sous-ministres qui a été excellente et les problèmes se sont réglés complètement dans ce domaine. Toutefois, lorsqu'il est nécessaire de rencontrer le ministre, je suis à la disposition, non seulement des officiers du syndicat, mais de n'importe quel employé de mon ministère.

[*Traduction*]

LA SUSPENSION DE M. STEWART—L'OPPORTUNITÉ DU RENVOI DE L'AFFAIRE AU COMITÉ DES COMPTES PUBLICS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le ministre a déclaré tout à l'heure qu'il était prêt à accepter les critiques et il ne voudrait pas, j'en suis sûr, que son sous-ministre s'empresse de donner l'impression qu'il y a en effet quelque chose qui cloche dans son ministère, comme l'a souligné M. Stewart. Serait-il donc disposé maintenant à accepter que les allégations de M. Stewart soient soumises à l'étude du comité des comptes publics, que celui-ci en fasse rapport et qu'un rapport soit présenté à la Chambre à ce sujet, puisque les choses semblent aller si bien dans son ministère, au dire du ministre?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, si l'honorable député ne veut pas faire son propre «homework» lorsque je comparais devant un comité et poser les questions voulues, ou se servir de la période de questions orales à la Chambre, ou encore du *Feuilleton*, pour poser des questions, je pense qu'il refuse de s'acquitter de ses fonctions.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES PROPOS PRÊTÉS AU MINISTRE AU SUJET DES REVENDICATIONS SALARIALES DES TRAVAILLEURS DES COMPAGNIES FORESTIÈRES DE LA C.-B.—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. La Fédération des travailleurs de la Colombie-Britannique a laissé entendre hier que les dirigeants des principales compagnies forestières de Colombie-Britannique durcissent délibérément leur attitude en matière salariale parce que le ministre des Finances les y a incités au cours de conversations qu'il a eues avec eux à propos du consensus. En outre, ces allégations ont de très graves répercussions sur le climat des négociations qui s'y déroulent actuellement. Le ministre dirait-il donc à la Chambre quelle a été

la teneur exacte des conversations et s'il n'a pas tenu avec les dirigeants des compagnies forestières les propos qui lui sont attribués, le dirait-il maintenant à la Chambre pour trancher la question?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je vais clarifier la question. Je n'ai absolument rien dit aux représentants de l'industrie forestière à propos des négociations syndicales. La teneur de nos discussions relatives au consensus apparaît dans les documents déjà déposés à la Chambre.

● (1130)

M. Fraser: Vu la gravité des allégations, j'invite encore une fois le ministre à affirmer catégoriquement que jamais l'on a voulu persuader les dirigeants des sociétés forestières de la Colombie-Britannique qui c'était l'endroit où il fallait faire preuve de fermeté à propos des salaires et que la province devait servir d'exemple au reste du pays en matière de négociations sur les salaires, ce qui est l'essentiel de cette grave allégation.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je puis affirmer et répéter que le député dit vrai. Je n'ai jamais fait pareilles instances.

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

LA RÉSOLUTION PRÉSENTÉE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DEMANDANT LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable solliciteur général du Canada.

Il y a quelques jours, j'avais posé une question à l'honorable solliciteur général se rapportant à une résolution, qui lui aurait été adressée de la part des membres de la Sûreté du Québec, demandant que la peine capitale soit rétablie pour les meurtres prémédités. Est-ce que le ministre peut dire aujourd'hui à la Chambre s'il a bien reçu cette résolution, et s'il lui a donné une réponse, et dans l'affirmative, laquelle?

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ai lu des articles de journaux au sujet de la résolution, mais à ma connaissance elle n'est pas encore parvenue à mon bureau. Quand nous la recevrons, nous préparerons une réponse.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Est-ce que je pourrais demander au ministre qu'il demande à ses fonctionnaires, étant donné la gravité de la situation, d'examiner soigneusement le courrier acheminé au bureau du ministre, afin que cette question très importante soit étudiée attentivement par le ministre, qu'une réponse soit donnée à cette résolution, et que la Chambre en soit informée le plus tôt possible.

[*Traduction*]

M. Allmand: Nous prenons en très sérieuse considération toute correspondance de cette nature, surtout quand elle provient d'associations de policiers. Je m'informerai aujourd'hui pour savoir si une lettre est arrivée à mon bureau.

* * *

LES FINANCES

LES DÉGRÈVEMENTS FISCAUX POUR LES INVESTISSEMENTS— LA QUESTION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA PUBLICATION DE RAPPORTS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Finances. On rapporte que le ministre a déclaré hier à Toronto que le dégrèvement pour les investissements proposé dans le budget devrait produire des investissements de 8 milliards de dollars dans les deux ans de son application. Le ministre a-t-il mis sur pied un régime qui permettra de suivre l'application et les résultats de ce programme de dégrèvement? Si oui, nous dirait-il comment on exercera un contrôle et si l'on publiera des rapports provisoires avant la fin des deux ans?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je devrai vérifier l'enregistrement de ce que j'ai dit hier à Toronto. Ce n'est pas tout à fait ainsi que j'ai présenté les choses.

Une voix: Qu'on nous donne l'enregistrement.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je fournirai les bandes.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Que l'honorable représentant se rassure, il n'y a pas de Rosemary dans mon bureau.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'ai dit que si le dégrèvement était défalqué des investissements productifs, il s'appliquerait à ce montant. Je n'ai nullement laissé entendre qu'il produirait ce montant. Bien entendu, le contrôle fait partie intégrante du régime fiscal même. Le dégrèvement ne peut être réclamé sans reçu pour le matériel de construction.

M. Gray: Le ministre peut-il expliquer pourquoi il était disposé à instituer un programme spécial de contrôle pour étudier les effets des dégrèvements dans le budget de 1973 et pourquoi il n'est pas encore prêt à établir un programme distinct pour montrer les répercussions de cette très importante proposition?

Une voix: Celui de 1973 a été inefficace.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas exact. La réponse est que le dégrèvement ne peut être réclamé aux fins de l'impôt sur le revenu que s'il est accompagné des reçus nécessaires.

Questions orales

LES SERVICES DE SANTÉ

LE PROJET DE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE—LA QUESTION DE LA NÉGOCIABILITÉ DES PROPOSITIONS FÉDÉRALES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. La conférence qui doit avoir lieu l'automne prochain entre le ministre fédéral de la Santé et ses homologues provinciaux a été prévue avant l'exposé budgétaire; elle devait consister en des discussions ouvertes. Maintenant que le gouvernement fédéral a adopté une attitude intransigeante, le ministre fera-t-il de son mieux pour que cette conférence se déroule quand même de la façon prévue au moment où elle fut décidée?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je ne perçois aucune raison pour laquelle la conférence n'aurait pas lieu tel que prévu, afin de discuter des mêmes questions qui étaient à l'ordre du jour. Il était entendu que nous nous réunirions cet automne pour examiner le rapport de nos fonctionnaires fédéraux et provinciaux qui étudient présentement la possibilité d'élargir la couverture des services en vertu de l'assurance-hospitalisation, en échange de l'élimination de certains services plus coûteux à l'heure actuelle. Des travaux sont effectués dans ce sens par les fonctionnaires fédéraux et provinciaux depuis quelques mois. Pour autant que le gouvernement fédéral est concerné, nous sommes sûrement prêts à prendre part à cette conférence à l'automne.

[*Traduction*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai une question supplémentaire. J'aimerais demander au ministre s'il faut conclure de sa réponse que le gouvernement fédéral adoptera à cette conférence une attitude intransigeante?

[*Français*]

M. Lalonde: Il n'y a rien de non négociable, sauf que nous avons donné un avis à l'effet que nous mettions fin dans cinq ans à l'entente actuelle en vertu de l'assurance-hospitalisation. Mais nous avons cinq ans devant nous pour arriver à une nouvelle formule de partage du financement. Je ne peux pas croire que nous ne pourrons pas en arriver à une entente durant un aussi long délai. En fait, comme je l'ai indiqué hier, j'ai raison de croire que nous pourrions en arriver à une entente beaucoup plus rapidement.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA QUESTION DE L'ASSISTANCE À LA CONFÉRENCE DE TORONTO DE DÉLÉGUÉS DE L'OLP—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Serait-il disposé à faire une déclaration à l'appel des motions concernant la participation de l'OLP à la conférence sur la prévention du crime qui se tiendra à Toronto en septembre prochain? Le bruit court que le sujet a déjà été abordé au cabinet récemment et qu'on a pris une décision à ce sujet.

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je peux confirmer la première rumeur, car la question a bien été discutée au cabinet. Par contre, aucune décision n'a été prise.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA CÂBLODISTRIBUTION—LA POSSIBILITÉ D'UNE INTERVENTION FÉDÉRALE DANS LE POURVOI EN APPEL DE LA DÉCISION D'UN TRIBUNAL QUÉBÉCOIS

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Communications. Étant donné la décision rendue par le tribunal de première instance de la province de Québec au sujet du différend mettant en cause le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec dans le domaine de la câblodistribution, le ministre et le gouvernement songent-ils à recommander d'interjeter appel avec une intervention du gouvernement fédéral dans le pourvoi en appel?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Je comprends que c'est là l'avis des conseillers juridiques du gouvernement, monsieur le président.

[*Traduction*]

M. Baldwin: La question porte sur une technicalité: donc, il s'écoulera bien du temps avant que la Cour suprême du Canada ne tranche le litige, de sorte qu'une certaine confusion régnera au sein de l'industrie de la câblodistribution. Tout en reconnaissant qu'une intervention unilatérale du gouvernement auprès de la Cour suprême n'irait pas sans difficultés, le ministre reconsidérera-t-il cette procédure pour voir s'il n'y aurait pas moyen, par le biais de la consultation, de prendre au plus vite une décision, par exemple que le gouvernement s'adresse directement à la Cour suprême, ce qu'il a le droit de faire en vertu de la loi sur la Cour suprême?

[*Français*]

M. Pelletier (Hochelaga): Je veux bien accepter la suggestion de l'honorable député, monsieur le président, et la réétudier très attentivement. Mais je voudrais aussi le rassurer. Je ne crois pas que la décision récemment rendue dans le cas de Mont-Joli, et qui porte sur un aspect technique peu important, ait en rien ébranlé la confiance des câblodiffuseurs dans la juridiction du gouvernement fédéral.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHERIES

LA CHASSE À LA BALEINE—LA DEMANDE DU JAPON—L'ATTITUDE PRÊTÉE AU CANADA

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Étant donné que les troupeaux de baleines se déciment rapidement et que le monde s'inquiète de plus en plus du sort de cette espèce menacée de disparition, le premier ministre suppléant est-il en mesure de confirmer la nouvelle contenue dans un télégramme adressé aujourd'hui au premier ministre, selon laquelle la voix du Canada serait prépondérante à la Conférence internationale sur la chasse à la baleine qui se tient actuellement, au

sujet de la demande du Japon en vue d'intensifier la chasse?

● (1140)

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Non, monsieur l'Orateur. Je ne puis le confirmer, mais je me renseignerai.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VENTE D'UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE À L'ARGENTINE—DEMANDE DE DÉPÔT DES DOCUMENTS CONTRACTUELS RELATIFS AUX GARANTIES

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, puis-je répondre provisoirement à la question que m'a posée plus tôt le chef de l'opposition. J'attirerais son attention sur une déclaration que mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a faite à la Chambre en décembre et qui figure à la page 2428 du hansard. En parlant des garanties plus strictes en ce qui a trait à la vente à l'étranger d'installations et de matériaux nucléaires canadiens, mon collègue a dit:

Non seulement ces garanties obligatoires s'appliqueront-elles à toutes les ventes futures, mais le gouvernement a décidé de négocier des garanties additionnelles pour les contrats d'approvisionnement en uranium qui sont déjà approuvés. Les contrats déjà conclus et ceux qui seront signés prochainement pourront demeurer en vigueur au cours de la prochaine année civile pendant que de nouvelles garanties seront négociées.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Le premier ministre suppléant conviendra, j'en suis sûr, que cela ne répond pas à ma question. Peut-il déposer à la Chambre le texte des dispositions qui permettent de rouvrir le contrat avec l'Argentine ou plus exactement de négocier certaines garanties. Le premier ministre suppléant peut-il déposer ces renseignements afin que nous sachions si le gouvernement a pris des précautions lorsqu'il a négocié ses contrats en 1974?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le contrat a été négocié en 1973. Comme je l'ai dit à la Chambre, nous essayons maintenant de conclure des accords bilatéraux sur les mesures de précautions avec l'Argentine et c'est à cette condition que nous lui vendons nos réacteurs.

M. Stanfield: Je voudrais poser une autre question supplémentaire. Le premier ministre suppléant va-t-il cesser de nous donner des réponses évasives et nous dire si le gouvernement est prêt à déposer les dispositions en question ou s'il admet qu'aucune disposition n'a été prise pour la négociation des garanties et que le gouvernement essaye de camoufler son impéritie?

Des voix: Bravo!

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je pense que le gouvernement se montre très franc et honnête.

Une voix: Camouflage très franc.

M. Sharp: Mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré le 20 décembre 1974 que nous resserrions nos garanties . . .

Une voix: Quelles sont-elles?

M. Sharp: . . . et que tous les contrats en cours feraient l'objet de ces mêmes mesures. Le chef de l'opposition désire-t-il que le gouvernement suive cette politique, oui ou non?

Une voix: Déposez les documents.

Une voix: Quels sont-ils?

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, une autre question supplémentaire. J'ai de nouveau demandé au premier ministre suppléant s'il était prêt à déposer le texte des dispositions qui, prétend-il, faisaient partie du contrat négocié en 1973. Si je comprends bien, le premier ministre suppléant admet maintenant qu'il n'y avait pas de dispositions dans l'accord de 1973 à l'égard des précautions et que par la suite, en décembre 1974, le gouvernement s'est rendu compte de son imprudence et essaye de rouvrir ses contrats pour y inclure, mais un peu tard, les conditions qui auraient dû y figurer?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je ferai remarquer au député que le contrat de 1973 comportait les conditions alors en vigueur. Bien sûr, par la suite, le gouvernement a décidé de prendre des précautions plus importantes pour la vente de techniques ou de matériel pour l'utilisation de l'uranium. Comme l'a dit le premier ministre suppléant, nous négocions actuellement avec l'Argentine pour inclure dans le contrat des conditions plus sévères.

Une voix: Déposez-les.

* * *

LES PÊCHERIES

LA CHASSE À LA BALEINE—DEMANDE D'EXPOSÉ DE LA POSITION ADOPTÉE PAR LE CANADA DEVANT LA COMMISSION INTERNATIONALE

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire se rattache à celle qu'a posée le député d'Esquimalt-Saanich.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): La mienne aussi.

M. Brewin: En tout cas, j'ai la parole. J'aimerais attirer également l'attention du premier ministre suppléant. Des groupes de naturalistes canadiens ont exprimé à divers membres du gouvernement leur crainte que la délégation canadienne à la Commission internationale de la chasse à la baleine, réunie à Londres, n'adopte une position de compromis et n'appuie pas suffisamment les mesures tendant à la conservation de cette espèce en voie de disparition. Le ministre pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que lui-même ou un autre ministre compétent informera la Chambre de la position prise sur cette question par la délégation canadienne et des résultats de la réunion?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, j'essaierai d'accéder à cette requête. J'ignore si nous aurons le temps d'avoir un vrai débat sur cette question à la Chambre, mais je suis certain que le ministre compétent se fera un plaisir de fournir les renseignements disponibles.

Questions orales

LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

LES PRATIQUES DISCRIMINATOIRES REPROCHÉES À CERTAINS TRANSPORTEURS AÉRIENS—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports, je poserai ma question au premier ministre suppléant. Devant les révélations continuelles faites sur les activités des transporteurs aériens et des agences de voyages, le premier ministre suppléant a-t-il l'intention de faire une enquête immédiate sur les éventuelles transgressions des dispositions de la loi sur l'aéronautique interdisant les risques exceptionnels et de faire rapport à la Chambre?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je transmettrai cette question au ministre des Transports.

* * *

AIR CANADA

DEMANDE DE RÉCUPÉRATION PAR LE CN DE CERTAINS FONDS AFFECTÉS ILLÉGALEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. Comme il est de pratique courante que les actionnaires d'une société s'efforcent de recouvrer les fonds dépensés illégalement ou sans autorisation par les dirigeants, est-ce que le Canadien National, principal actionnaire d'Air Canada, va intenter des actions pour recouvrer le dessous-de-table versé par la direction actuelle de la compagnie aérienne?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je m'occupe de faire porter cette question à l'attention du ministre des Transports.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

ESSENCE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE RÉDUCTION DE LA VITESSE MAXIMUM ET DE LA CONSOMMATION DE CARBURANTS

M. Hugh Poulin (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au premier ministre suppléant ou au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Afin d'économiser l'essence et de sauver des vies, le ministre ou le gouvernement va-t-il chercher à obtenir la collaboration des provinces pour que la limite de vitesse des véhicules automobiles circulant sur les routes canadiennes soit fixée à 55 milles à l'heure et, dans le cas où il n'obtiendrait pas cette collaboration, songe-t-il à présenter un projet de loi pour faire appliquer par la Chambre cette mesure d'économie, qui est d'intérêt national?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a déjà demandé la collaboration des provinces à cet égard. Je regrette de dire que la première réaction a été négative. Mais nous avons l'intention de solliciter à nouveau leur accord sur une vitesse moins élevée qui aurait des avantages évidents non seulement sur le plan de l'économie d'essence mais sur celui de la sécurité de la circulation. Quant à savoir s'il faut nous attribuer la compétence à cet égard, en cas de carence des gouvernements provinciaux, cela demande réflexion.

[M. Sharp.]

LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

LE RAPPORT SUR LES PÊCHERIES—L'OPPORTUNITÉ D'UN RENVOI À LA DIRECTION DES ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires signale dans son rapport sur les pêcheries l'existence d'une énorme marge dans la distribution du poisson de fond, dont le prix saute de 49¢ la livre à $1.08 entre le gros et le détail, le ministre entend-il saisir de la question le directeur des enquêtes effectuées en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le président, ce rapport de la commission sur les prix est actuellement à l'étude par des fonctionnaires de mon ministère. Il s'agit d'un excellent rapport, et j'espère que nous pourrons prendre des décisions à la suite des recommandations formulées dans ce rapport.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE POUR LA RÉPRESSION DU MERCANTILISME

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Étant donné que l'appendice au discours du trône indiquait que le gouvernement présenterait une mesure contre les pratiques commerciales abusives, le ministre peut-il dire quand la Chambre en sera saisie?

[*Français*]

L'hon. Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le président, le plus tôt possible. J'espère que le programme législatif actuel sera approuvé rapidement, ce qui nous permettra de passer à d'autres projets de loi qui ont été annoncés dans le discours du trône, et j'espère que ce sera dans un avenir très rapproché.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION CANADIENNE

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT AU PROJET DE MODIFICATION

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au premier ministre suppléant. Le 2 octobre 1974, le premier ministre a signalé l'intention du gouvernement d'entamer des négociations avec les provinces en vue d'établir une procédure de modification de la constitution canadienne. Le ministre informerait-il la Chambre des initiatives que le gouvernement prend à cet égard?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je sais que la question intéresse toujours vivement le premier ministre. Je ne sais pas très bien à quel niveau ont eu lieu ses entretiens. Je vais me renseigner.

● (1150)

LES FINANCES

L'OPPORTUNITÉ D'UNE EXEMPTION DE LA TAXE EN FAVEUR DES RURAUX

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que l'un des prétextes avancés par le ministre, lundi soir, pour justifier la taxe d'accise de 10 cents par gallon d'essence est que cette taxe inciterait les Canadiens à utiliser les transports publics, que peuvent faire les habitants des régions rurales où ces moyens de transport laissent à désirer, par exemple, le Sud-Ouest de l'Ontario? Le gouvernement se propose-t-il de prendre des mesures immédiates pour fournir de nouveaux moyens de transport ou pour accorder aux populations rurales une décharge sur cette taxe injuste et arbitraire?

L'hon. John N. Turner (Ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député a déjà posé cette question à plusieurs reprises au ministre des Transports.

M. Beatty: Et il n'a rien fait.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LE PROJET DE LIGNE CANADA-CUBA—LA DATE D'INAUGURATION DU SERVICE

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports, je vais adresser ma question à son secrétaire parlementaire. Elle concerne les longues négociations en cours en vue d'établir un service aérien régulier entre le Canada et Cuba. Étant donné qu'il y a eu récemment d'importantes discussions bilatérales, pourrait-on nous donner une idée de la date d'inauguration de ce très important service aérien?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je sais que les discussions sont encore en cours. Je vais prendre note de la question et aviserai le député plus tard.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE ET LE RÉGIME DE REVENU GARANTI—LES CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qu'on a souvent mentionné dans le compte rendu des délibérations du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration quand j'ai demandé au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pourquoi il n'avait pas présenté de modifications à la loi sur l'assurance-chômage. Le ministre a fait la réponse suivante, comme en fait foi la page 18:12 du compte rendu:

> La raison principale pour laquelle nous ne les avons pas encore présentées, c'est que, en même temps que seront élaborées ces modifications ... il faudra à un moment donné concilier et harmoniser le programme de prestations d'assurance-chômage en particulier, et toutes ses ramifications, avec la rationalisation du système de revenu garanti.

Je voudrais tout simplement savoir si l'on s'est occupé de concilier, d'harmoniser et de rationaliser?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, un comité de fonctionnaires est en train de faire des études à ce sujet. Je crois qu'un rapport sera prochainement présenté au ministre responsable et que le cabinet ainsi que la conférence fédérale-provinciale des ministres du Bien-être auront l'occasion d'étudier ses recommandations.

[*Traduction*]

M. Alexander: Si ces critères n'ont pas été respectés, surtout en ce qui concerne les provinces en cause, le ministre peut-il dire s'il a informé les provinces des modifications probables? Si oui, qu'en ont-elles pensé? Sinon, en raison de toute la question de la sécurité du revenu qui concerne les employables et les inaptes, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'avant de présenter ses amendements, il consultera les provinces de manière à pouvoir concilier les deux programmes, comme le préconise le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration?

[*Français*]

M. Lalonde: Monsieur le président, l'honorable député confond deux aspects de la question. Les amendements qui sont présentés à l'heure actuelle sont d'un autre ordre que les discussions qui ont lieu dans le moment relativement à l'harmonisation du programme d'assurance-chômage avec le programme éventuel de revenu garanti.

[*Traduction*]

M. Alexander: On dirait que le ministre essaie d'esquiver la question. Comme il cherche à établir une sorte de programme de revenu garanti qui suppose la participation des provinces et comprendrait l'assurance-chômage, avant de présenter des modifications à la loi sur l'assurance-chômage, le ministre, qui se rallie tout à fait à l'approche de son collègue, peut-il nous assurer que les provinces participent à ces modifications afin d'assurer une parfaite cohésion sur le plan de la rationalisation, de l'harmonisation et de la conciliation?

M. l'Orateur: A l'ordre!

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ÉCRASEMENT D'UN AVION DE LA PANARCTIC—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA TENUE D'UNE ENQUÊTE

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice, qui fait suite à d'autres qui ont été posées par le député des Territoires du Nord-Ouest et moi-même à divers autres ministres depuis quelques mois. Quelles démarches le ministre a-t-il faites pour rouvrir l'enquête longtemps différée et réclamée par le coroner territorial sur l'écrasement d'un appareil de la Panarctic?

Questions orales

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien d'autre à ajouter pour le moment.

* * *

LES FINANCES

LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE—LE CAS DES CULTIVATEURS ACHETANT LEUR CARBURANT EN GROS

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Finances. A-t-on raison de croire que l'essence diesel ne sera aucunement touchée par la taxe de 10 cents?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Vos gens avaient raison.

M. Towers: En est-il de même en ce qui concerne les ventes d'essence en gros aux agriculteurs?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Si cette essence est destinée à des fins agricoles, oui.

* * *

[*Français*]

LE PÉTROLE—LE RESPECT PAR LES DÉTAILLANTS DU DÉLAI DEMANDÉ POUR L'IMPOSITION DE LA TAXE

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Dans son discours sur le budget, il a fait une prière que je crois très valable en demandant aux compagnies d'attendre 45 jours pour augmenter le prix du pétrole. Peut-il confirmer à la Chambre s'il a pris les dispositions nécessaires afin que cette prière soit exaucée ou respectée par les compagnies de pétrole?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Je dois réexaminer le budget pour rechercher si, en effet, il contient des prières.

M. Beaudoin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. L'honorable ministre des Finances ne semble pas disposé à prier ce matin. De toute façon, il a demandé d'une façon assez ferme dans ce cas-là que les compagnies pétrolières attendent 45 jours pour augmenter le prix du pétrole de $1.50 le baril. Est-ce que l'honorable ministre des Finances peut dire s'il a pris les dispositions nécessaires afin que ces compagnies acceptent d'attendre 45 jours pour augmenter le baril de pétrole de $1.50?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je crois que oui. Nous avons utilisé les mêmes délais dans le cas de la dernière augmentation de prix, et les compagnies ont accepté cette exigence. Je puis affirmer que nous payons en ce moment une subvention aux compagnies de l'Est du Canada pour une réduction de prix. Si elles ne sont pas prêtes à accepter un tel délai, peut-être y aura-t-il un petit délai aussi dans le paiement d'une telle subvention.

[M. Johnston.]

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS

L'ENQUÊTE DU JUGE FARRIS—LA POSSIBILITÉ DE TENUE D'AUDIENCES À HUIS CLOS PAR CRAINTE DE REPRÉSAILLES CONTRE LES TÉMOINS

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'avais une question piégée à poser au premier ministre, mais je ne veux pas la poser au premier ministre suppléant parce qu'il joue si mal son rôle.

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Je vais donc en poser une au solliciteur général et garder mon autre en réserve. Elle porte sur l'enquête Farris en cours au sujet de l'affaire de New Westminster. Je pense que le ministre connaît le fond de ma question. Si je ne me trompe, le juge en chef Farris cherche comment procéder dans le cas des otages qui craignent de témoigner en public.

M. Guay (Saint-Boniface): La question!

M. Nowlan: Saint-Boniface, vous feriez mieux de vous tenir tranquille, après ce qui s'est passé au Manitoba il y a deux jours.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Le ministre a-t-il consulté ses fonctionnaires de New Westminster pour s'assurer que les otages qui craignent de témoigner en public puissent le faire à huis clos, au besoin, sans que leur nom ne soit publié, afin de les soustraire aux représailles ou autres conséquences dont ils ont peur?

● (1200)

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Quand la commission a été formée, il a été convenu qu'en général elle tiendrait des audiences publiques, mais que les commissaires auraient le droit d'en tenir à huis clos si c'était jugé nécessaire pour la sécurité des employés des pénitenciers ou pour la protection des dispositifs de sécurité des pénitenciers. La commission est autonome. C'est là son mandat et les commissaires peuvent décider eux-mêmes de recueillir certains témoignages à huis clos. Le député a raison de dire que certaines personnes appelées à témoigner craignent de mettre leur vie en danger ou de ne plus pouvoir travailler pour les services pénitentiaires.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, étant donné que la Chambre a jugé bon il y a quelque temps d'adopter à l'unanimité une motion qui, si je comprends bien, entre en vigueur immédiatement, si bien que la Chambre ne siégera pas le 30 juin, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il a des propositions à nous faire que nous puissions étudier et, s'il projette de prolonger les heures de séance certains jours, pourra-t-il nous dire ce que nous ferons au cours de ces heures-là?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je partage l'optimisme de mon collègue, le leader de l'opposition officielle à la Chambre, et j'espère qu'il a raison de supposer que la Chambre adoptera à l'unanimité la motion que je vais présenter aujourd'hui pour nous permettre de chômer le 30 juin et le 7 juillet et fixer les jours où nous rattraperons les heures de séance perdues. Je puis dire que pour mercredi soir prochain et les heures supplémentaires de jeudi, j'ai l'intention de proposer l'étude du bill C-8.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet d'une réponse supplémentaire donnée par le premier ministre suppléant. J'ai l'impression que l'honorable représentant a parlé d'explosion nucléaire pour détourner l'attention de la Chambre de la question des baleines dont je venais de lui parler. Je m'étonne que le premier ministre suppléant m'ait donné une réponse aussi désinvolte car je suis sûr que le cabinet a étudié cette question importante. J'ai été étonné d'entendre le premier ministre suppléant dire qu'il vérifierait quelle était la position du Canada à cet égard. Comme question supplémentaire, je voulais lui demander si le cabinet avait décidé de la position à prendre à la conférence sur les baleines et, dans l'affirmative, quelle était cette position.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le cabinet a décidé de donner des instructions à la délégation canadienne pour qu'elle veille, comme elle l'a fait par le passé, à ce que la Commission internationale sur les baleines adopte des mesures de protection satisfaisante à l'endroit de ces animaux.

M. Stanfield: C'est presque aussi fort que votre position à l'égard des explosions nucléaires.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'INTERDICTION DE L'EMPLOI DE CERTAINS PIÈGES

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich) demande à présenter le bill C-396, tendant à modifier le Code criminel (piégeage sans cruauté).

—Cet amendement vise à interdire l'emploi de pièges à pieds et autres engins cruels de piégeage alors qu'il existe actuellement ou qu'il existera à l'avenir d'autres pièges pratiques; il vise aussi à favoriser la disparition graduelle de pièges de ce genre et à encourager l'utilisation de pièges conçus pour tuer instantanément.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Questions au Feuilleton

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES AJOURNEMENTS ET LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE RESTE DE LA SESSION

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé) propose:

Que la Chambre ne siège pas le 30 juin 1975 et le 7 juillet 1975;

Que la Chambre procède à l'étude de bills du gouvernement pendant les heures supplémentaires suivantes:

2 juillet 1975—huit heures à dix heures du soir

3 juillet 1975—onze heures du matin à une heure de l'après-midi

8 juillet 1975—onze heures du matin à une heure de l'après-midi

10 juillet 1975—onze heures du matin à une heure de l'après-midi

Et qu'aux fins de tout ordre fait en vertu de l'article 75A du Règlement, un bloc de quatre des heures supplémentaires susmentionnées soit censé constituer un jour de séance;

Pourvu que les affaires prévues aux articles 15(2) et 40 du Règlement soient traitées à l'un ou l'autre des jours susmentionnés aux heures prescrites par lesdits articles.

(La motion est adoptée.)

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il se joint à la Chambre des communes pour instituer un comité spécial mixte destiné à étudier la question de l'aménagement de la région de la capitale nationale en vue d'améliorer les programmes et le fonctionnement de la CCN, lequel comité devra en faire rapport, et que certains honorables sénateurs ont été nommés audit comité.

* * *

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT

RENVOI D'UNE PÉTITION ET DU ONZIÈME RAPPORT DU GREFFIER DES PÉTITIONS AU COMITÉ PERMANENT

M. Gérard Loiselle (Saint-Henri) propose:

Que la pétition de Richard Fritz et Marianne Strass, déposée après la date d'échéance prévue par l'article 90 du Règlement, soit renvoyée au comité permanent des bills privés en général et du Règlement, de même que le onzième rapport du greffier des pétitions à ce sujet présenté à la Chambre le mercredi 25 juin 1975, pour que le comité fasse les recommandations qu'il juge opportunes.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 2394, 2471, 2531, 2648 et 2770.

Questions au Feuilleton

Auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nos 2269 et 2440, marquées d'un astérisque?

Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

*LA DÉSIGNATION D'UN SÉNATEUR COMME PORTE-PAROLE DANS LES QUESTIONS RELATIVES À L'ALBERTA

Question no 2269—**M. Malone:**

1. Le gouvernement a-t-il nommé un sénateur afin d'agir comme porte-parole dans les questions relatives à la province de l'Alberta et, dans l'affirmative, *a*) quel est le nom du sénateur, *b*) touche-t-il une rémunération supplémentaire, *c*) a-t-il droit à du personnel, de l'équipement et de l'argent supplémentaires?

2. Combien de chèques le sénateur a-t-il présentés au nom du gouvernement à des personnes ou à des groupes de personnes de la province de l'Alberta?

3. Quel est le nom des personnes ou groupements qui ont reçu des chèques par l'entremise du sénateur?

4. Le sénateur a-t-il directement participé aux négociations qui ont porté sur ces chèques et, dans l'affirmative, avec quels personnes ou groupements a-t-il négocié?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, voici la réponse: 1. Non.

2. Sans objet.

3. Sans objet.

4. Sans objet.

LA VENTE DE MATÉRIEL DE DÉFENSE

Question no 2394—**M. Macquarrie:**

Au sujet de la réponse à la question no 39.3, quelle est la valeur monétaire exacte du matériel de défense vendu par le Canada à chacun des pays énumérés et pour chacune des années mentionnées?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce il est impossible de préparer une réponse détaillée puisque les renseignements dont dispose le ministère ont été fournis sur une base confidentielle par les sociétés canadiennes intéressées.

*LE RÈGLEMENT PAR VOIE LÉGISLATIVE DES SITUATIONS D'URGENCE

Question no 2440—**M. Stanbury:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter une loi pour régler les situations d'urgence nationale sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à la loi sur les mesures de guerre et, dans l'affirmative, quand?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle, le gouvernement n'a rien à ajouter à la déclaration faite à la Chambre, le 9 avril 1974, en réponse à la question du député du Yukon et dans laquelle le premier ministre soulignait que le gouvernement jugeait alors inutile d'adopter une telle loi, mais qu'il se ferait «un plaisir de discuter de la question avec les chefs des autres partis (s'ils estimaient) qu'il serait bon de prendre ce genre de mesures pour parer à une situation d'urgence et (qu'il pourrait) certainement organiser une réunion à cette fin».

[M. Reid.]

L'ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE

Question no 2471—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement a-t-il reçu avis du gouvernement de l'Ontario qu'il se retirait de l'Organisation des mesures d'urgence et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) quand cette participation prendra-t-elle fin?

2. Le gouvernement poursuivra-t-il sa participation financière au point de compenser les fonds retirés par la province?

3. Quelle est la politique actuelle du gouvernement en ce qui a trait à la protection civile et à l'Organisation des mesures d'urgence?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): 1. *a*) C'est par une lettre en date du 1er mai 1975 que le gouvernement de l'Ontario a fait connaître au ministère de la Défense nationale son intention de se retirer du Programme des mesures d'urgence conçu à l'heure actuelle pour adopter le principe dit «des responsabilités ministérielles sélectives». *b*) Le gouvernement de l'Ontario compte se retirer du programme dès le 31 décembre 1975.

2. La formule de répartition des deniers publics dont est assorti le programme d'aide financière prévoit le versement d'un minimum déterminé à chaque province ou territoire et l'allocation des sommes restantes au prorata de la population.

3. La politique actuelle du gouvernement vise, d'une part, à lui donner les moyens de satisfaire aux responsabilités qui lui incombent en vertu de la loi d'urgence, d'autre part, à permettre aux provinces et municipalités de jouer leur rôle en temps de crise en mettant à leur disposition des spécialistes et en les aidant sur le plan du financement de la planification et de la formation. La protection civile est considérée comme faisant partie des mesures d'urgence au sens large. En mars 1974, le gouvernement a annoncé diverses modifications d'ordre structurel et administratif des modalités prévues pour faire face aux états d'urgence, parmi lesquelles le remplacement de l'Organisation des mesures d'urgence par un Centre national de planification des mesures d'urgence.

LE NOMBRE DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET LE NOMBRE D'ACCIDENTS MORTELS

Question no 2531—**M. Whiteway:**

Pour l'année 1974, *a*) combien de camions et d'automobiles ont été enregistrés au Canada, *b*) combien d'accidents mortels de la circulation ont eu lieu, *c*) combien de blessures ont été infligées par suite d'accidents de la circulation?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada signale qu'en 1973, il y a eu: *a*) 1,799,042 camions et tracteurs et 7,866,084 voitures particulières (y compris les taxis et les voitures de louage) immatriculés au Canada. *b*) 6,706 morts par suite d'accidents de la circulation et *c*) 223,777 blessés par suite d'accidents de la circulation. Les chiffres correspondants pour 1974 ne sont pas encore disponibles.

L'AFFECTATION DE FONDS PUBLICS AUX BIENS DU PREMIER MINISTRE

Question no 2648—**M. Cossitt:**

Des fonds publics ont-ils été dépensés ailleurs qu'à Ottawa ou au lac Harrington pour ce qui est de tout endroit appartenant au premier ministre ou réservé à son usage et, dans l'affirmative, quels en sont

tous les détails, notamment *a*) le montant dépensé, *b*) l'emplacement exact, *c*) le but?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non.

LA PÉNURIE DE PERSONNEL INFIRMIER À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE SAINT-JEAN

Question nº 2770—M. Landers:

Au sujet de la pénurie de personnel infirmier à l'hôpital général de Saint-Jean à Saint-Jean (N.-B.), qu'entend faire le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration pour remédier à cette insuffisance dans la circonscription de Saint-Jean-Lancaster?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Des fonctionnaires de mon ministère ont rencontré le mardi 17 juin des représentants de l'hôpital général de Saint-Jean pour étudier les possibilités de résoudre ces problèmes. Nous avons prévu, à court terme, d'admettre pour six mois à titre de non-immigrantes jusqu'à 45 infirmières pour l'hôpital général de Saint-Jean, et dix infirmières pour deux autres hôpitaux de Saint-Jean. Nous pourrions admettre à titre de non-immigrantes des infirmières qui habitent maintenant l'état du Michigan, si elles rencontrent les critères de sélection de l'immigration et si elles sont ultérieurement capables de réussir l'examen de l'Association des infirmières du Nouveau-Brunswick. Notre bureau à Detroit doit interviewer les candidates infirmières des Philippines. Une solution à moyen terme obligerait les hôpitaux et mon ministère à recruter des immigrants qualifiés. Une solution à long terme obligerait le gouvernement provincial et les hôpitaux à revoir les besoins et les facilités de formation et à négocier des taux de salaires compétitifs.

[*Français*]

M. l'Orateur: L'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) invoque le Règlement.

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je voudrais demander au secrétaire parlementaire, qui vient de donner des réponses aux questions, si l'avis de motion nº 38, qui figure au *Feuilleton* depuis le 26 mars 1975, recevra une attention bien spéciale. Dois-je espérer recevoir une réponse très prochainement, étant donné que le débat sur le budget est en cours, et que les questions relatives à cet avis de motion sont également des questions qui ont trait bien spécialement au débat sur le budget?

● (1210)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 26 juin, de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Stevens (p. 7063).

M. l'Orateur: Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson).

M. Malone: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. Paproski: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il reste au député de Battle River (M. Malone) quelques minutes sur son temps de parole. Je ne crois pas qu'il ait terminé.

M. Baker (Grenville-Carleton): Au sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, sauf erreur, le député de Battle River a droit à quatre ou cinq minutes. J'oublie combien exactement.

M. l'Orateur: Le député parlait bien sûr du sous-amendement présenté hier et mis aux voix hier soir. Voilà la situation. Si un député veut faire quelques observations pour terminer son discours, il ne peut le faire, à mon avis, qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Si le député de Battle River M. Malone me garantit qu'il ne parlera que quelques minutes, je demanderai le consentement unanime de la Chambre pour lui permettre de terminer ses observations.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La parole est au député de Battle River.

M. Arnold Malone (Battle River): Je vous remercie, monsieur l'Orateur, et je remercie la Chambre de me donner quelques instants de plus pour terminer mes observations. Hier soir, je reprochais avec enthousiasme au gouvernement d'avoir présenté un budget rapace; on a ensuite procédé au vote et le sous-amendement a été rejeté par 24 voix et c'est pourquoi, ce matin, nous sommes encore hantés par le même budget. Si les ministériels peuvent s'en réjouir, c'est seulement parce que le vote a eu lieu ici et non dans le reste du pays. De fait, s'il avait eu lieu dans le reste du Canada, le résultat aurait été très différent.

J'aimerais prendre quelques minutes pour indiquer ce que le gouvernement devrait, selon moi, inclure dans ses propositions budgétaires lorsqu'il révisera le budget et modifiera tout budget futur. J'aimerais parler d'un problème extrêmement important pour le peuple canadien puisqu'il concerne les incendies et les morts causées par les incendies au Canada. En 1974, 725 personnes ont péri dans des incendies au Canada. Mais ce qui est curieux, c'est que sept sur dix de ces personnes vivaient dans une maison à un ou à deux logements. Ce que je veux souligner, c'est que les établissements, les hôtels et les immeubles à appartements du Canada doivent être dotés de matériel de protection contre les incendies, mais qu'il n'y a pas de règlement de ce genre à l'égard des maisons. Il est à noter que ce matériel peut être déduit de l'impôt dans le cas des établissements, mais que cette disposition ne s'applique pas aux propriétaires de maisons.

Le Conseil national de recherches du Canada estime qu'on aurait pu épargner 41 p. 100 des vies perdues dans des incendies entre 1956 et 1960 si tous les logements avaient des détecteurs de fumée. Cela veut dire que si les foyers du Canada étaient dotés de détecteurs de fumée, on aurait pu sauver 200 vies pendant cette période. Au cours de la dernière décennie, le nombre de décès et les sommes perdues à cause des dommages à la propriété ont été extrêmement élevés et n'ont fait qu'augmenter. En 1972, il y a eu au total 50,552 incendies résidentiels au Canada qui ont causé des dommages à la propriété évalués à $82,187,000.

Je n'ai pas besoin d'insister davantage sur les dommages qui sont causés aux habitations partout au Canada et sur les nombreuses pertes de vie qui résultent de l'absence de programme de prévention des incendies. Cependant, je voudrais conclure brièvement mes commentaires d'hier en présentant au gouvernement une suggestion qui me paraît utile. Il existe des programmes comme la Semaine nationale de la prévention des incendies auxquels on a consacré des sommes considérables en publicité. Mais il reste que ce programme constitue un échec sous bien des aspects. D'année en année, les dégâts matériels et les pertes de vie occasionnés par les incendies ne font que s'accroître. Je suggère donc au gouvernement qu'il examine avec soin la possibilité de consentir un dégrèvement fiscal pour tout matériel de protection contre l'incendie que les particuliers pourraient installer dans leur demeure, dans les petites entreprises et les exploitations agricoles.

Je pense que ce n'est pas trop demander au gouvernement, étant donné que si tous les Canadiens disposaient dans leur demeure de détecteurs de fumée et d'un matériel de protection contre l'incendie, notre pays économiserait quelque 80 millions de dollars par année, et éviterait quelque 200 pertes de vie, d'après les estimations du Conseil national de recherches.

Je voudrais conclure mes propos d'hier monsieur l'Orateur, en faisant une suggestion à cet égard. Comme la plupart des incendies d'habitations au Canada se produisent chez les familles à faible revenu, je pense qu'il est nécessaire que nous délaissions la tenue d'une campagne nationale de publicité en faveur de quelque chose de plus pratique. C'est pourquoi j'encourage le gouvernement à songer à l'octroi de dégrèvements fiscaux pour tout matériel de protection contre l'incendie installé dans les habitations, les petites entreprises ou les exploitations agricoles, afin que nous puissions venir à bout d'une situation honteuse et réduire le nombre de pertes de vie et les dégâts matériels causés par l'incendie au Canada. En vérité, nous ne considérons pas le particulier de la même manière que les institutions et c'est pourquoi j'encourage le gouvernement à prendre en considération cette suggestion.

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer à ce débat à la suite du député de Battle River (M. Malone). Je me réjouis que la Chambre ait jugé bon de lui accorder du temps supplémentaire pour nous parler d'un aspect assez important de l'habitation, aspect dont la Société centrale d'hypothèques et de logement s'est elle-même occupée très sérieusement. J'ai aussi retenu sa suggestion selon laquelle le budget pourrait être soumis à l'approbation populaire. Le ministre des Finances (M. Turner) a assez bien réussi à faire approuver ses budgets par le peuple canadien, et je ne m'opposerais pas à ce qu'il recommence. Je pense que tous les députés se sont rendu compte de l'importance de la tâche du ministre des Finances, tâche qu'il a accomplie avec beaucoup de franchise et d'honnêteté.

En ce qui concerne les mesures sur l'habitation, je m'intéresse beaucoup moins à prononcer des discours qu'à me mettre à la tâche. J'aurais certes préféré plus de fonds; ce n'est pas là un secret. N'importe quel ministre serait de mon avis. Le ministre des Finances aurait aimé, j'en suis sûr, débloquer davantage de crédits. Mais je ne suis aucunement bouleversé devant cette situation. C'est à cette réalité que doivent faire face ceux qui sont chargés de gouverner, et non aux opinions de ceux qui n'ont pas cette responsabilité. On a augmenté les moyens à ma disposition pour accomplir ce travail et je me propose de les utiliser aussi efficacement que je le puis.

Pour ce qui est des capitaux affectés à l'habitation—exclusion faite des terrains, de l'infrastructure ou d'autres activités du secteur social et ayant trait à l'organisation de la Société centrale d'hypothèques et de logement—ils représentent une augmentation de 20 p. 100 pour les maisons seulement, et passent de 1 milliard à 1.2 milliard de dollars. D'autres crédits pour des opérations non budgétaires de la SCHL sont affectés à d'autres programmes, et les dépenses du gouvernement fédéral se chiffrent donc à près de 2 milliards de dollars pour le seul secteur de l'habitation que le gouvernement a placé en tête des priorités de ce budget. Aucun autre poste n'a obtenu cette année une telle priorité ou tant de fonds additionnels—200 millions de dollars de plus cette année dont cinq mois se sont déjà écoulés. C'est le poste le plus important, ce qui indique que, même dans une conjoncture difficile, le gouvernement continue de lui accorder la priorité comme il l'a toujours fait. Il ne fait pas de doute que cette décision contribuera beaucoup à favoriser les efforts en matière de construction domiciliaire en 1975.

● (1220)

Il est vrai également que nous disposons de programmes favorisant la construction d'habitations pour les citoyens à revenus faibles et modérés. Nos programmes d'aide à l'acquisition d'une maison et d'aide à la construction de logements à loyer ont connu un succès certain et de nouveaux crédits vont en assurer la continuité. Jamais, depuis que le gouvernement fédéral existe, les programmes d'habitation n'ont connu tant de succès dans la catégorie de revenu visée. Il y a aussi la hausse de 100 p. 100, c'est-à-dire de $600 à $800 annuellement, des subventions dans le cadre du programme d'aide à l'acquisition d'une maison financées par le privé. Les familles à faible revenu peuvent emprunter de l'argent de source privée et si les taux sont trop élevés, nous versons une subvention supplémentaire de $100 par mois au lieu de $50, comme c'était le cas précédemment. Nous avons haussé de 50 p. 100, soit de $600 à $900, les subventions dans le cadre du programme d'aide à la construction de logements à loyer. Cette mesure devra permettre à un plus grand nombre de Canadiens à faible et moyen revenu de se procurer un logement convenable à un prix abordable.

Je dois admettre que ces deux derniers programmes de subventions ont connu moins de succès que je ne l'avais espéré, mais ils n'existent que depuis deux mois. Je pense que les députés d'en face devraient se rendre compte que cette entrée en vigueur tardive est attribuable aux retards survenus à l'étape du comité. Comme je l'ai déjà dit, le succès de ces programmes dépend en grande partie de la participation et de la collaboration des prêteurs reconnus, les banques, les sociétés de fiducie, les caisses populaires, les compagnies d'assurance et autres institutions, dont un certain nombre jusqu'à présent ne me paraissent pas avoir fourni assez de fonds hypothécaires. Je songe aux caisses de pension, aux caisses de retraite et à d'autres sources, y compris les sociétés de placements qui commencent simplement à prêter.

Il est clair qu'actuellement les marchés financiers sont soumis à de fortes demandes; ensuite, on constate une rareté de capitaux pour les nouvelles constructions résidentielles dans les catégories à bas et moyens revenus. En fait, la revente de maisons déjà construites a augmenté de 75 p. 100 cette année, ce qui provoque une très forte demande sur ces marchés. Les fonctionnaires de mon

ministère et moi-même avons exhorté les établissements de prêt à consacrer plus de crédits aux nouvelles constructions. Cette aide aux logements est tout aussi importante, je le comprends, mais ce n'est pas une solution à long terme, elle ne résoud pas le fond du problème par un développement de l'offre dans les catégories où le besoin se fait sentir depuis longtemps. Cette subvention supplémentaire apporterait une aide inappréciable.

Des difficultés techniques ont surgi par exemple au sujet des périodes d'amortissement, mais nous avons pu les résoudre avec les établissements de prêt et les programmes commencent à apporter des fruits, particulièrement dans le domaine des logements à dividende limité. Ces mesures suffiront si les crédits continuent à affluer et financent des hypothèques accordées à des personnes à bas revenu et des programmes appuyés par le gouvernement. C'est ce que nous cherchons à l'heure actuelle. J'espère que des capitaux encore plus importants seront dégagés grâce au budget, grâce également à la décision prise par le ministre de renoncer encore à la retenue à la source et de la consacrer aux crédits hypothécaires. Nous pourrons ainsi disposer de sommes importantes qui seront utilisés pour les programmes établis aux termes de la loi nationale sur l'habitation.

J'aimerais également signaler que l'industrie cherche à produire dans cet éventail de prix et qu'elle réalise sur ce point des progrès considérables et particulièrement encourageants. Lorsque le programme d'aide à l'acquisition d'une maison a été annoncé, beaucoup étaient sceptiques et ont prétendu que les limites n'étaient pas assez élevées. J'admets qu'elles étaient insuffisantes pour fournir le genre de maisons exigées et que les constructeurs offraient des maisons dépassant alors les moyens des Canadiens. Les choses sont différentes actuellement, car les constructeurs, conscients de l'existence de moyens financiers et d'un marché, construisent avec succès de bonnes maisons destinées à ces catégories; ils ont abandonné la construction de maisons que les Canadiens ne peuvent s'offrir.

Il est intéressant de noter qu'il y a deux fois plus de nouvelles maisons non vendues que l'année dernière, mais elles sont trop coûteuses. On ne vend plus de maisons à ces prix, mais c'est ce que les promoteurs ont construit et ont pu écouler jusqu'ici. Maintenant, ils ont découvert un marché intéressant et un marché hypothécaire stable pour les maisons bon marché et ils construisent ce genre de maisons aussi rapidement que possible avec les fonds qu'ils peuvent trouver et nous les aidons à cet égard.

J'aimerais parler un instant des demandes faites par les provinces à propos d'une augmentation considérable des fonds destinés au logement. Les députés se rappellent que j'ai rencontré mes homologues provinciaux il y a quelques semaines lors d'une session de travail visant à discuter de la conjoncture économique en général, de la situation sur le marché du logement et des demandes présentées par les provinces au gouvernement fédéral, ce qui est inévitable, en vue d'obtenir plus de fonds pour le logement. Cette réunion faisait suite à la promesse que j'avais faite aux ministres provinciaux chargés de l'habitation lors de notre première réunion le 30 janvier. Je leur avais promis de les consulter régulièrement. Il ne s'agit pas de conférences fédérales-provinciales bien planifiées au sens traditionnel. Les séances de travail se passent sans cérémonie et chaque délégué s'enferme dans son bureau pour s'attaquer sérieusement aux problèmes. Jusqu'ici, il y a eu de bons échanges d'idées et le gouvernement est prêt à continuer aussi longtemps que les provinces le voudront.

Une voix: Les délégués portent-ils la cravate?

M. Danson: Justement non, ils ôtent leur cravate et leur veston et retroussent leurs manches. A mon avis, nous accomplissons peut-être davantage en trois ou quatre heures à ces séances que nous pourrions le faire à une conférence officielle de deux jours où chacun doit se montrer sous son meilleur jour.

Bien entendu, la presse a surtout insisté sur le fait que les provinces, surtout l'Ontario et, dans une moindre mesure, l'Alberta et la Colombie-Britannique, voulaient qu'on augmente énormément leur budget d'immobilisations. Je reconnais et je comprends que mes collègues provinciaux connaissent, comme nous, des problèmes très réels dans le domaine du logement. C'est l'une des raisons pour lesquelles je les ai rencontrés et je communique régulièrement et si fréquemment avec eux. J'aimerais répéter que je suis prêt à continuer à collaborer avec eux afin d'atteindre les objectifs que visent tous les Canadiens.

Dès la fin de l'exposé budgétaire lundi soir, j'ai informé par télex chacun de mes homologues provinciaux de mon désir de poursuivre ces consultations. Je leur ai également signalé que j'étais disposé à envisager avec eux une assistance financière supplémentaire, ou cas où ils épuiseraient les crédits actuellement affectés par la SCHL aux programmes mis en œuvre par les provinces pour la réalisation de logements destinés aux personnes ayant des revenus encore moindres que les bénéficiaires de programmes non traditionnels, mais plutôt nouveaux et importants, comme l'aide à l'acquisition d'une maison et les subventions au coût de location. J'ai en outre insisté spécialement sur les logements à l'intention des personnes âgées. C'est là une préoccupation personnelle que j'espère exprimer de façon positive en qualité de ministre et je pense que les députés seront d'accord avec moi sur ce point.

La situation actuelle, c'est-à-dire jeudi dernier, est la suivante: les provinces ont utilisé 54 p. 100 des crédits qui leur ont été alloués. Je ne les critique pas pour autant, car il faut du temps pour mettre les choses en branle. Pour notre part, nous avons réussi, avec nos programmes directs, à employer plus de 80 p. 100 de nos crédits. Il y a un certain temps que nous collaborons avec les provinces et nous désirons qu'elles emploient intégralement tous les fonds qui leur sont alloués chaque année. Nous allons nous efforcer d'accélérer les formalités et de leur faciliter la tâche. Nous tenons avant tout à ce que ces crédits soient totalement utilisés.

Le seul autre critère que nous imposerions avant de leur allouer des crédits supplémentaires serait l'aptitude à réaliser avant la fin de l'année, ou du moins le plus tôt possible avant la fin de l'année, des logements de qualité pour les personnes à faible revenu. Je réserverai un accueil très favorable à tous les projets que les provinces voudront présenter. J'ai demandé à mes collaborateurs et à leurs adjoints dans tout le pays, de se réunir le plus tôt possible pour étudier ces questions. Lorsque cette consultation sera terminée, j'ai l'intention de rencontrer de nouveau mes homologues provinciaux en septembre, pour faire le point de la situation et pour étudier la réaffectation des crédits qui n'auraient pas encore été employés ou engagés. Nous pourrions ainsi être certains de ne pas finir l'année avec des crédits inutilisés qui auraient dû être affectés à la construction de logements pour un plus grand nombre de Canadiens.

Je tiens à faire une dernière observation avant de changer de sujet, parce que je crois que c'est utile et important. Il importe peu aux Canadiens en quête de logements de quel niveau de gouvernement leur vient l'aide, pourvu

qu'elle arrive dans un délai raisonnable et qu'elle réponde à leurs besoins véritables. Bien que nous devions tous être redevables de nos pouvoirs en matière d'imposition et de dépenses, les gens ne s'intéressent guère au chauvinisme ni à l'étiquette fédérale, provinciale ou municipale sur les dollars affectés à la construction résidentielle. Si les provinces financent elles-mêmes l'habitation, comme l'Ontario l'a fait dernièrement, je suis le premier à les en féliciter. Cela règle le problème entre les provinces riches et défavorisées. Les premières ont les moyens de prendre ces mesures; elles ont mis au point les mécanismes leur permettant d'utiliser leurs fonds plus rapidement. Il est beaucoup plus difficile pour les provinces pauvres d'accepter, par exemple, certains des programmes parce que certains d'entre eux comportent des frais partagés. Elles n'ont pas les fonds nécessaires pour en partager les coûts. C'est un autre problème que nous essayons de résoudre. Ce sont ordinairement les provinces les plus riches qui parlent le plus. Je trouve cela plutôt troublant. J'espère qu'elles comprennent les priorités qui doivent être celles de tout le pays pour nos régions moins favorisées. Nous irons beaucoup plus loin par des mesures concrètes que par de vaines paroles, notamment les vaines paroles rapportées. Nous représentons tous les mêmes citoyens; ils sont les mêmes électeurs et les mêmes contribuables. Nous avons cette responsabilité fondamentale envers eux.

● (1230)

Le troisième grand domaine dont je voudrais traiter a trait aux remarques sur les mesures budgétaires concernant l'habitation qui ont été faites jusqu'ici par des députés d'en face. Je n'entends pas en parler point par point ici, mais j'aimerais féliciter les députés des contributions sincères et utiles qu'ils ont faites au débat. Les avis exprimés sur les dispositions budgétaires à l'égard du logement étaient réfléchis et s'inspiraient de convictions sincères et honnêtes pour la plupart. Il y a des points de désaccord ou des divergences d'opinions évidentes, et je regrette certains désaccords renversants au sujet des chiffres. Toutefois, j'entends pleinement tenir compte des points qui ont été signalés.

On ne peut être tout à tous. Pour orienter notre action pour le reste de l'année, il nous faut des faits, pas des connaissances théoriques. Je le répète, je ne prends pas les conseils des députés à la légère. Je sais que nous pouvons offrir de bons logements aux Canadiens grâce à nos programmes actuels. Ce sont des programmes pour lesquels on fait la queue. Leur succès a été renversant. Sans cette infusion de fonds, ces programmes auraient dû être grandement coupés. Ils peuvent maintenant être maintenus. Je ne dis pas qu'ils seront immuables; nous en revoyons constamment des résultats. Nous faisons tout ce que nous pouvons. Ce sont les programmes que nous pouvons offrir cette année avec les fonds dont nous disposons et je crois que les gens se rendent compte que nous entendons nous mettre à l'œuvre.

J'ai écouté avec un vif intérêt les propositions des honorables vis-à-vis que j'examinerai plus à fond de même que celles des ministres provinciaux. Je tenterai de vous épargner en parlant aussi brièvement que possible. Je sais que mes amis de l'opposition seront déçus. Je parlerai tout d'abord en terminant de la situation générale des mises en chantier pour 1975, d'après ce que j'en sais à l'heure actuelle.

Ce n'est un secret pour personne que l'objectif que je m'étais fixé en acceptant ce portefeuille en août dernier—donc il y a moins d'un an—était de 210,000 mises en chantier. C'était le chiffre qui devait répondre aux besoins des Canadiens en 1975—le chiffre net pour le nombre net de nouveaux ménages. J'avoue que ce n'est pas ce que nous aurions voulu accomplir. Je suis certain que nous voudrions faire encore mieux. Je ne peux garantir que nous atteindrons même cet objectif, vu la situation économique actuelle. Je ferai tout en mon pouvoir pour m'en rapprocher, non pas pour le plaisir d'atteindre un certain nombre, mais parce que c'est ce qu'il faut pour satisfaire aux aspirations et aux besoins de nombreux Canadiens. J'attends le moment où nous pourrons planifier à plus long terme. Il faut faire pour le mieux dans le cadre des budgets annuels. Il faut planifier à plus long terme pour obtenir une certaine stabilité en matière de logement.

M. Stanfield: Nous entendons cela depuis des années.

M. Danson: Mes homologues provinciaux ainsi que les hauts fonctionnaires de la SCHL et moi-même y travaillons. Je reconnais, comme le signale le chef de l'opposition (M. Stanfield) que nous faisons des tentatives depuis des années. Je ne veux pas dire qu'il s'agit d'une tâche facile. Je dis simplement que je vais essayer de l'accomplir. Je cherche des moyens d'y arriver. Nous prenons nos précautions parce qu'il faut cette sorte d'examen approfondi et exhaustif. Je ne prétends pas avoir trouvé la solution parfaite. Nous pouvons faire mieux que maintenant, je pense; d'ailleurs, le président de la SCHL partage mon avis. Nous sommes déterminés à essayer de le faire. Il faut avoir une industrie et des fournisseaurs capables de répondre à la demande. Les emplois sont plus sûrs et les gens savent où ils vont. Nous allons avoir une industrie beaucoup plus stable, plus efficace, qui fera baisser les frais du consommateur, et partant, servira à améliorer l'économie et nous permettra d'étendre nos programmes davantage.

L'augmentation budgétaire de 200 millions de dollars qui nous permettra de disposer d'un budget global de 1.2 milliard de dollars pour le logement nous aidera, si elle est toute utilisée, à atteindre cet objectif. L'augmentation des subventions destinées à ceux qui veulent devenir propriétaires de maisons devrait aussi nous y aider. Je le répète, il est difficile de prévoir si nous atteindrons cet objectif. Lorsque nous avons présenté pour la première fois cette mesure législative, les prêteurs étaient enthousiastes. Ils avaient l'argent nécessaire. Il s'est produit au comité des retards indus, à mon avis. J'ai supplié le comité de se hâter d'adopter la mesure, car je craignais de voir se produire ce qui s'est produit effectivement. Les conditions du marché ont changé. La situation économique a changé et les prêteurs se sont malheureusement tournés vers le marché de détail. Le marché des capitaux s'était refermé.

M. Alexander: Voilà une déclaration bien irréfléchie.

M. Danson: La demande avait augmenté sur le marché des capitaux par suite des difficultés que connaissaient d'autres pays qui sont normalement des marchés de capitaux. J'aimerais citer un extrait du compte rendu de cette séance. J'ai offert de siéger sans relâche pendant toute la fin de semaine dans l'espoir de faire adopter cette mesure. Je n'entrerai pas davantage dans les détails. Le député n'a qu'à se reporter au compte rendu où figurent mes paroles.

Malheureusement, pour un bon nombre de raisons—je ne critique personne en particulier car ils étudiaient très sérieusement une importante mesure législative—la situation a changé entre-temps et les choses ne font maintenant que de se replacer. N'oublions pas qu'au titre de l'aide à l'accession à la propriété, ces fonds ne sont généralement accordés qu'une fois la construction terminée. Dans le cas

du programme de logements à dividendes limités, nous commençons à intervenir beaucoup plus rapidement. Nous avons l'impression que cette nouvelle mesure apportera une contribution incommensurable tant qu'il y aura de l'argent.

Mes fonctionnaires de la SCHL sont en contact avec des prêteurs partout au pays et s'assurent qu'ils comprennent le programme. Nous les mettons au courant du genre de programmes qui existeront. A Montréal encore très récemment, j'ai parlé à plusieurs prêteurs. Leurs propos m'ont quelque peu encouragé. Ce ne peut donc pas être un engagement ferme; tout dépend des conditions économiques qui règnent partout au pays, mais nous avons les outils qu'il faut pour y arriver et je ne doute nullement que nous allons y parvenir du mieux que nous le pourrons cette année.

M. Paproski: Combien d'unités de logement?

M. Danson: Je ne vais pas entrer dans des querelles de chiffres concernant d'une part les maisons unifamiliales et d'autre part les immeubles à logements multiples. Mon honorable ami le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski) reconnaît que le besoin de logements locatifs est des plus alarmants. Nous en sommes aujourd'hui arrivés à une situation qui frôle la crise du logement car les taux d'innoccupation n'atteignent pas 1 p. 100 dans la plupart des grandes villes du pays. La demande de logements à louer ne cesse de s'accroître. On doit bien sûr accorder à la question une très haute priorité, comme le fait mon collègue le ministre des Finances, priorité que partagent avec moi mes homologues provinciaux.

Je suis assez réaliste pour comprendre qu'il faut beaucoup de collaboration dans ce domaine pour arriver à des résultats. Je veux parler de la collaboration des provinces, des municipalités, des maisons de prêt, des associations de locataires, des groupes coopératifs et des mouvements à but non lucratif, des Métis et des Indiens non inscrits ainsi que de bien d'autres. C'est là le genre de collaboration qui s'impose si nous voulons aboutir à quelque chose et servir la population du Canada. On n'y arrivera pas en se désintéressant de la question ou en ne collaborant pas. Mais la collaboration ne va pas sans difficultés. Il y a des difficultés. Il y a des situations politiques et d'autres encore. Mais on ne pourra pas me reprocher d'être insouciant ou inactif ni le reprocher au gouvernement.

Nous avons une bien meilleure chance de réussir à maintenir la force inhérente de notre économie si nous prenons dès maintenant ces mesures énergiques. Je ne parle pas des mesures relatives au logement. Elles sont libéralisées. Je parle de la position énergique qu'il est nécessaire d'adopter en ce moment. Je sais que bien des gens s'inquiètent de certaines de ces mesures, mais la majorité des Canadiens se rendent compte que même si c'est pénible, nous continuerons à la longue à bénéficier de la croissance régulière à laquelle nous sommes accoutumés, et quant aux logements, nous continuerons à avoir les meilleurs du monde, tant qualitativement que quantativement.

● (1240)

Des voix: Bravo!

M. Danson: Ce n'est pas par accident. C'est intentionnellement que le gouvernement a augmenté chaque année les crédits affectés à l'habitation. j'espère que cet essor va se maintenir. Les Canadiens doivent faire face à un défi auquel ils s'attendaient, et bon gré mal gré, ils sont prêts à l'affronter. Ils ont compris ces derniers mois, sinon ces dernières années que la croissance était conforme à nos espérances, mais aussi qu'elle ne pouvait continuer indéfiniment et qu'elle était même immorale dans un monde de pénurie.

Mes collègues de tous les partis à la Chambre se rendent vraiment compte de la situation. Les hautes sphères du gouvernement se sont engagées à favoriser encore la construction résidentielle dans toute la mesure possible cette année, surtout pour les gens à revenus moyens et modiques qui éprouvent le plus de difficulté à se loger. Tel est l'engagement que je prends auprès de la Chambre.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, notre pays est en difficulté. Nous avons un taux de chômage désaisonnalisé de plus de 8 p. 100, le coût de la vie et l'inflation augmentent plus rapidement que jamais depuis la Seconde Guerre mondiale. Toutes les prévisions faites par le ministre des Finances (M. Turner) dans son budget de novembre 1974 se sont révélées fausses. Il avait prévu un taux de croissance réelle de 4 p. 100 cette année; c'était totalement illusoire, comme l'avaient prédit la plupart des députés de ce côté, quand il avait exposé ses calculs en novembre.

Devant cet échec et devant les incitations de nombreux secteurs de la société, le ministre a présenté un budget, mais pas celui qu'il aurait voulu présenter. Nous tenons de source sûre que le ministre des Finances a, en réalité, proposé au cabinet d'imposer par voie législative le contrôle des prix et des salaires et d'équilibrer le budget en coupant les dépenses de 5 milliards de dollars. Heureusement, le cabinet, beaucoup plus lucide devant les répercussions de ces propositions sur l'économie et sur la société, les a rejetées. Aussi, estimant encore devoir répondre aux journalistes et aux éditorialistes qui réclamaient son intervention, le ministre a-t-il présenté un budget. Permettez-moi de vous citer un extrait d'un compte rendu du discours du ministre hier à Toronto, publié dans le *Globe and Mail* de ce matin. Voici:

> D'après le ministre des Finances, John Turner, les Canadiens doivent se convaincre qu'il n'existe pas de solutions faciles ou même uniformes—et certes pas sans douleurs—aux problèmes économiques de l'inflation, de la récession, de la pénurie d'énergie, et des difficultés de la mise en valeur de nouvelles sources d'énergie.

L'auteur a ensuite ajouté que le budget n'était pas uniquement un document économique, mais qu'il s'agissait aussi d'un document «humain, psychologique et politique». Il affirmait qu'il incombe au ministre des Finances de «faire une déclaration au peuple, pour lui expliquer où nous en sommes, quels objectifs nous visons et comment nous les réaliserons». Les moyens que le ministre compte utiliser pour y arriver sont assez clairs d'après le budget. Il propose, en fait, d'imposer une taxe aux travailleurs en voulant modifier le régime d'assurance-chômage. De plus en augmentant la quote-part de l'employeur, il impose une taxe à la consommation.

Sa taxe sur l'essence est une des taxes les plus régressives qu'un ministre des Finances du Canada ait jamais proposées. Si, comme il le propose, le gouvernement fédéral supprime sa participation de 50 p. 100 au coût des soins hospitaliers, ce sont les Canadiens qui devront écoper, vu qu'il en coûtera davantage aux gouvernements provinciaux. On pourrait croire qu'il blague en proposant d'ajouter 200 millions de dollars au budget du logement, si l'affaire n'était pas aussi grave.

Voyons quels changements le ministre propose d'apporter au financement de la caisse d'assurance-chômage. C'est une des propositions les plus régressives et les plus insultantes qu'un gouvernement et qu'un Parlement aient jamais eu à étudier. Jusqu'à présent, les employeurs et les employés se chargeraient des prestations initiales sous forme de frais d'administration, la part de l'employeur représentant 1.4 p. 100 de celle de l'employé. La part du gouvernement se limitait au coût des prestations prolongées et aux frais additionnels des prestations initiales dus à un taux de chômage national supérieur à 4 p. 100.

La nouvelle proposition fait passer de 4 p. 100 à la moyenne des huit dernières années le niveau des contributions supplémentaires du gouvernement. Comme le faisait remarquer le ministre, si cette formule avait été appliquée en 1975, le seuil de la contribution fédérale aurait été de 5.3 p. 100 au lieu des 4 p. 100 actuels. Avec le nouveau système, et en supposant un taux de chômage de 7.5 p. 100 en 1975,—il sera probablement plus élevé—,le seuil de 1976 serait d'environ 5.8 p. 100. Si le taux du chômage maintient en 1977 la courbe des deux dernières années, on verra ce seuil grimper jusqu'à 6 p. 100.

Quand la loi sur l'assurance-chômage a été remaniée la dernière fois, le ministre du Travail d'alors, qui est maintenant ministre des Postes (M. Mackasey), a expliqué que le taux de chômage de 4 p. 100 était sinon le niveau acceptable, du moins la moyenne normale, selon l'expérience passée. Il a ensuite soutenu que l'obligation pour le gouvernement de fournir des fonds supplémentaires à la caisse lorsque le chiffre du chômage dépasse le niveau en question l'encouragerait fortement à œuvrer en vue du plein emploi.

En vertu de ce nouveau régime, le gouvernement abandonne sa responsabilité qui était de défrayer le coût du chômage et il impose en réalité une part beaucoup plus importante du fardeau aux travailleurs et petits commerçants. On a soutenu, à la Chambre et à l'extérieur, qu'il y a une foule de resquilleurs du régime d'assurance-chômage. Je n'admets pas cette accusation, mais supposons qu'il y ait des resquilleurs. Le ministre ne propose pas de les pénaliser; mais non, ce qu'il propose, c'est que des millions de travailleurs qui prennent leur travail au sérieux . . .

M. Paproski: De travailleurs âgés.

● (1250)

M. Orlikow: . . . des travailleurs âgés, qui n'ont pas cessé de travailler depuis des années et qui n'ont peut-être jamais réclamé de prestations d'assurance-chômage, paient des primes plus élevées. Il n'est pas étonnant ni fortuit que le ministre des Postes ait quitté la Chambre juste avant que le ministre des Finances n'aborde cette question dans son discours de lundi soir. Il n'aurait pas dû faire cela. S'il avait agi selon ses convictions, il aurait démissionné du cabinet.

Des voix: Bravo!

M. Orlikow: Analysons maintenant la taxe sur l'essence que propose le ministre des Finances. Il est intéressant de noter que ce dernier a fait cette proposition à un moment où le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) était absent de la Chambre. Il n'était pas en ville. Le ministre des Finances a fait une proposition qui, lorsque la question de la taxe sur l'essence a été soulevée, il y a quelques mois au cours des auditions du comité qui s'occupe de l'énergie, a été rejetée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources en tant que politique du gouvernement. En proposant une telle mesure, le ministre des Finances remplace par une nouvelle politique ce qui était la politique du gouvernement jusqu'à maintenant. Le budget était censé combattre l'inflation, et pourtant cette mesure ne peut qu'attiser l'inflation et ne protège aucunement contre la hausse des prix les économiquement faibles et les habitants des régions déshéritées du Canada.

Le prix du carburant au puits même est passé de $6.50 à $8 et cette majoration annoncée par le ministre augmentera de plus de 1 milliard de dollars le coût intérieur du mazout. Elle fera monter les prix des produits fabriqués et les coûts du transport, et se répercutera dans tous les secteurs de l'économie. La majoration de $1.50 le baril et la taxe d'accise de 10 cents le gallon poussera l'indice des prix à la consommation de 2 p. 100 d'un seul coup, alors que le budget prétend freiner la hausse rapide du coût de la vie.

Cette augmentation signifie que le gallon d'essence et de mazout augmentera de 5c. Il en coûtera $50 de plus cet hiver aux Canadiens qui se chauffent au mazout. Pour les automobilistes, la majoration de 5c. à laquelle vient s'ajouter la nouvelle taxe d'accise de 10c. le gallon, représente une augmentation totale de 15c. le gallon, soit une moyenne nationale de 85c. le gallon pour l'essence ordinaire, et une augmentation annuelle d'environ $75 pour l'automobiliste canadien moyen.

Je fais une brève digression pour signaler ce que j'espère être une anomalie qui a échappé au ministre et non une politique délibérée. Nous constatons encore une fois que les propositions du ministre penchent en faveur des favorisés et contre les citoyens ordinaires. Le ministre a dit que la taxe d'accise de 10c. le gallon sera payée par ceux qui consomment de l'essence à des fins d'agrément. Un porte-parole de son ministère a déclaré que les personnes qui se servent de leur voiture pour travailler et qui sont maintenant autorisées à déduire de l'impôt sur le revenu les dépenses faites dans l'exercice de leur profession, pourront déduire le même pourcentage de la taxe d'accise qu'elles paient au cours de l'année. Un vis-à-vis fait signe que non. Il devrait vérifier auprès du ministère des Finances et du ministère du Revenu national.

Qui sont ces personnes? Des hommes d'affaires, des travailleurs autonomes et d'autres. Ce sont les médecins, les avocats et les architectes. Le ministère du Revenu national m'a dit aujourd'hui qu'un professionnel peut réclamer les dépenses d'automobile suivantes: les frais d'utilisation d'une voiture, soit les droits d'enregistrement, l'assurance, les réparations ordinaires, l'essence, l'huile, le lubrifiant et les frais de service. En cas d'accident grave, il peut aussi demander le remboursement des frais de réparations si l'accident s'est produit dans le cadre de son travail. En outre, il peut aussi réclamer une déduction pour amortissement, c'est-à-dire une allocation pour la dépréciation de son automobile. On distingue entre l'utilisation à des fins personnelles et l'utilisation pour son travail. Il doit aussi noter le total des milles parcourus. Il doit pouvoir indiquer le pourcentage de milles parcourus pour son travail et le pourcentage de milles parcourus à des fins d'agrément. Le trajet de son foyer à son bureau et vice versa ne fait pas partie des milles parcourus pour son travail. Il ne peut présenter une réclamation qu'à l'égard des milles parcourus pour son travail.

J'ai déjà parlé de la question à des comptables du ministère. Certains médecins peuvent réclamer jusqu'à 25 p. 100 des frais totaux d'utilisation de leur automobile. Qu'est-ce que cela signifie? Si l'on inclut la dépréciation de leur automobile, leurs dépenses sont probablement de $2,000 à $3,000. S'ils peuvent déduire 25 p. 100 de ce montant, cela leur donne une déduction d'environ $750. Comme le taux d'imposition de la plupart des médecins est probablement de 50 p. 100, ils peuvent déduire des centaines de dollars aux fins de l'impôt sur le revenu. Le travailleur ordinaire qui doit peut-être parcourir de 10 à 20 milles chaque jour pour se rendre à son travail et retourner chez lui, puisque dans la plupart des villes il n'existe pas de moyens de transport en commun à l'intention des travailleurs ordinaires, ne peut rien déduire aux fins de l'impôt sur le revenu ni recevoir un remboursement à l'égard de la taxe que le ministre propose.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, quand j'ai commencé mon discours avant la pause, j'ai dit que je voulais traiter de quatre aspects des propositions budgétaires qui étaient les grands points du discours prononcé par le ministre des Finances lundi soir. Il s'agit des dispositions concernant l'assurance-chômage, de l'augmentation du prix de l'essence par la taxe d'accise de 10c. le gallon, des répercussions du budget sur les soins de santé et de ses répercussions sur l'habitation.

Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) a pris la parole tout juste avant que je commence mon discours. Je crois qu'il aurait été beaucoup plus à l'aise s'il avait pu éviter de faire un discours dans ce débat sur le budget. Si les efforts d'un ministre responsable de l'habitation ont jamais été sapés, c'est bien ceux du ministre actuel par suite des propositions budgétaires. Il ne disposera que de 200 millions de dollars de plus; cela ne suffira même pas pour couvrir l'augmentation du coût de l'habitation, des taux hypothécaires et des taxes locales.

Ce budget montre que le gouvernement actuel se compose de charlatans, ce qu'ils ont toujours été. Ils ont éludé les problèmes du logement, abdiqué leur responsabilité et l'ont transmise au secteur privé. Ce dernier n'a jamais assumé cette responsabilité pour la raison évidente qu'il ne peut faire d'argent en offrant des logements au gros de la population qui ne peut se permettre de payer les prix qu'il demande.

Le Conseil canadien de développement social, le Conseil économique du Canada et toutes les autres organisations intéressées à assurer des logements convenables aux Canadiens ont estimé qu'il nous faut au moins 250,000 unités chaque année durant encore 10 ans probablement. Le gouvernement et le ministre actuels ont annoncé il y a des mois que leur objectif pour 1975 n'était que de 210,000 unités. Les mises en chantier de janvier à la fin de mai révèlent que nous ne construisons des maisons qu'à un taux annuel de 160,000 unités, soit environ le tiers de moins que ce que le ministre et le gouvernement ont annoncé pour cette année. Dans l'exposé budgétaire de lundi soir, le ministre a dit à la page 7022 du hansard:

La construction résidentielle a été la principale cause interne de la faiblesse de notre économie.

Pour y remédier, le ministre a proposé d'augmenter les subventions versées en vertu des programmes privés d'aide à l'acquisition d'une maison et à dividendes limités. Telles ont été les mesures présentées au printemps en vue de modifier la loi nationale sur l'habitation. Elles devaient attirer 1 milliard de dollars de fonds privés sur le marché de l'habitation. Comme l'a admis il y a une semaine le ministre d'État chargé des Affaires urbaines et comme nous l'avions prédit le printemps dernier, le programme a connu un échec retentissant. D'après les comptes nationaux, au premier trimestre de 1975, la proportion du produit national brut, qui représente les investissements des entreprises dans la construction domiciliaire, a continué de décroître. Elle est passée de 5.6, au premier trimestre de 1974, à 4.6 p. 100 malgré le relèvement des subventions destinées à attirer les capitaux privés dans la construction de logements privés ou locatifs. Nous ne possédons pas de donnée sur les sommes que le gouvernement se dispose à consacrer à ces programmes mais quels que soient ses plans, le programme ne pourra réussir.

Si nous additionnons tout ce que le ministre a proposé, sans oublier les $200 millions promis lundi soir, l'ensemble des crédits affectés à l'habitation cette année se monteront à 1.6 milliard. Il y a huit ans, alors que les coûts de l'habitation étaient à peu près la moitié de ce qu'ils sont aujourd'hui, le budget de la Société centrale d'hypothèques et de logement était de 1.5 milliard et représentait 14.3 p. 100 de l'ensemble des crédits affectés à l'habitation. Cette année le pourcentage ne sera que de 5.4 p. 100 du budget total.

M. Watson: Expliquez la différence.

M. Orlikow: Tout à l'heure, monsieur l'Orateur. Le député de Laprairie (M. Watson) m'interroge sur le logement subventionné. Voyons donc ce qu'il en est, par exemple, dans ma province. J'aimerais entendre le député de Laprairie et l'autre député de la région de Montréal qui siège ici depuis bien des années, nous dire combien le gouvernement libéral du Québec consacre cette année au logement subventionné avec l'aide du très généreux gouvernement libéral. Dans ma province, le gouvernement fédéral a réduit à 15 millions cette année les sommes affectées au logement social. C'est une diminution très sensible et je veux que le député de Laprairie s'en souvienne. Le ministre des Affaires urbaines du Manitoba qui est chargé de l'habitation, a déclaré que le Manitoba pourrait avoir besoin de 25 millions de plus.

● (1410)

A la conférence où les ministres provinciaux ont rencontré le ministre fédéral, le ministre chargé de l'habitation au Manitoba n'a pas cessé d'exhorter le ministre à libérer plus de fonds pour les logements sociaux. Il lui a dit que l'argent du programme d'aide à l'acquisition d'une maison était certes utilisé à fond, mais qu'il n'allait pas à ceux qui avaient le plus besoin de logements. Ces gens ont besoin d'un logement et le député de Laprairie le sait. Malgré tout ce qu'Ottawa a consacré au programme d'aide à l'acquisition d'une maison et aux logements à dividende limité ces gens n'ont pas les moyens d'acheter une maison. Ils doivent louer.

Ce qu'il y a de tragique au Canada et qui n'est pas à l'honneur du gouvernement et du Parlement c'est qu'il y a des dizaines de milliers de personnes dans chaque ville et surtout à Montréal et si le député de Laprairie ne sait pas à quel point c'est grave qu'il lise l'article paru dans le *Weekend* magazine il y a environ trois semaines où l'on décrit comment on détruit des logements dans cette ville pour préparer les Jeux olympiques . . .

M. Boulanger: C'est faux et vous le savez fort bien.

M. Orlikow: Je me ferais un plaisir d'en discuter avec le député qui m'interrompt, mais il devrait faire son propre discours.

M. Boulanger: Je vais le faire.

M. Orlikow: Dans chaque ville du pays il y a des dizaines de milliers de gens, des familles de deux, trois ou quatre enfants qui ne peuvent acheter de maisons. En fait, ils ne peuvent même pas payer un loyer au prix courant sur le marché. Ces gens ont besoin de logements sociaux. Le gouvernement ne tient aucun compte de leurs besoins et les met dans une situation très pénible. Le gouvernement ne s'est absolument pas engagé à fournir des fonds pour les gens qui ont besoin de logements.

M. Boulanger: Monsieur l'Orateur, le député me permettra-t-il de poser une question?

M. Orlikow: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Boulanger: Le député sait-il que dans ma circonscription à Montréal . . .

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: Je demande simplement à l'honorable député de s'adresser à la présidence maintenant qu'il a obtenu de l'honorable député la permission de poser une question.

[*Traduction*]

M. Boulanger: Merci, monsieur l'Orateur, excusez-moi. Le député sait-il que, dans ma circonscription, à Montréal, un travailleur peut aujourd'hui acheter une maison de quatre chambres pour $22,500? Le sait-il?

M. Orlikow: Ce qui me préoccupe et ce dont je parle actuellement . . .

Des voix: Répondez.

M. Orlikow: Naturellement, je le sais, monsieur l'Orateur.

M. Boulanger: Alors dites-le.

Des voix: Bravo!

M. Orlikow: Combien de fois faut-il répéter les choses pour qu'elles entrent dans la caboche des députés de l'autre côté de la Chambre? Ce que j'ai dit et répété, c'est qu'il y a des dizaines de milliers de gens—des pères de famille avec deux ou trois enfants et un revenu annuel de $5,000 ou $6,000—qui n'ont pas les moyens de s'acheter une maison, même dans le cadre du programme d'aide à l'acquisition d'une maison. Ce sont ces personnes dont je parle. C'est une réalité que le député devrait connaître.

M. Boulanger: Nous savons que les assistés sociaux ne peuvent acheter une maison.

M. Orlikow: Je me moque des interventions du député, mais il ne me reste que trois ou quatre minutes et j'aimerais continuer. Pour ce qui est du logement, le gouvernement n'a pas satisfait les besoins des personnes—elles sont 40 p. 100—qui appartiennent à la catégorie inférieure de revenu. Tous les maires se sont faits l'écho de cette préoccupation, sauf peut-être le maire de Montréal qui ne s'intéresse guère au logement.

Des voix: Oh, oh!

M. Orlikow: Tous les premiers ministres provinciaux, qu'ils soient néo-démocrates, libéraux ou conservateurs en ont également parlé. C'est un fait admis par tous ceux qui s'intéressent à la question.

Dans les quelques minutes qui me restent, je voudrais parler de la proposition du ministre relative aux financement de l'assurance-hospitalisation et de l'assurance-maladie. Le gouvernement fédéral assure le règlement de 50 p. 100 des frais selon le principe de base appliqué depuis l'existence de ces programmes mais que le ministre se propose de changer unilatéralement. Bien des provinces ont beaucoup hésité à adhérer à ces régimes, et je pense en particulier à la dernière venue, l'Ontario. Elles ne voulaient pas de régime universel, préférant les régimes facultatifs. Elles ont dû y venir, parce que l'électorat aurait mal compris qu'elles n'utilisent pas l'argent offert par Ottawa.

Or, le ministre des Finances dit maintenant: «Peu importe qu'une province y ait adhéré dès le début ou que nous ayons pressé et forcé les provinces d'y entrer. Peu importe aussi que le coût des services sanitaires augmente de 18 à 20 p. 100 par année, le gouvernement a décidé que leurs moyens ne leur permettaient plus d'y faire face». Aussitôt qu'il poura modifier les accords, par un vote ou la signification d'un avis, le gouvernement paiera beaucoup moins que 50 p. 100; il dit maintenant aux provinces qu'il leur allouera moins de crédits. Faut-il s'étonner que les ministres provinciaux de la Santé ne soient pas contents? Je pourrais citer le texte du télégramme envoyé par le ministre manitobain de la Santé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde). Mais mon ami d'en face m'accuserait de sectarisme politique.

M. Boulanger: Évidemment.

M. Orlikow: Je vais donc, à son intention, citer une note envoyée par le ministre québécois des Affaires sociales au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Car je pense que cette province a un gouvernement libéral. La voici:

> Je déplore l'établissement unilatéral, sans préavis, d'un plafond à la participation fédérale à l'assurance frais médicaux . . . L'amendement des soins médicaux ne peut être effectué dans un si court délai et la décision fédérale fait naître de grandes incertitudes dans leur administration par les provinces.

Est-ce que le ministre québécois des Affaires sociales est socialiste?

M. Boulanger: Avez-vous lu ce qu'il disait hier soir?

M. Orlikow: Je lis sa déclaration. Elle n'est pas étonnante car, suivant les services du ministère manitobain des Finances, si le gouvernement s'en tient à sa décision, les provinces devront débourser 200 millions de dollars de plus par an en 1980 au titre des services de santé.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je suis désolé d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

● (1420)

[*Français*]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui au nom de mon parti et de mes concitoyens de la circonscription de Richmond que j'ai l'honneur de représenter ici dans cette auguste enceinte afin de commenter le dernier budget que vient tout juste de présenter l'honorable ministre des Finances (M. Turner).

Nous devons d'ailleurs nous donner la peine d'en faire une analyse très sérieuse, puisqu'il s'agit là d'une politique qui orientera notre économie dans la mesure du possible pour les prochains mois, du moins étant donné, comme l'a laissé entendre l'honorable ministre des Finances lors de la présentation de ses derniers discours du budget, que l'on ne peut presque plus parler à long terme ni même à moyen terme.

Nous devons, en effet, faire face actuellement à des fluctuations économiques vraiment très rapides qui empêchent l'administration gouvernementale d'agir de sa façon habituelle. Ce qui fait que nous et le public canadien nous nous rendons bien compte que le gouvernement, aux prises avec ces changements constants de la conjoncture économique, doit d'abord tenter par tous les moyens possibles de reprendre son souffle, c'est-à-dire faire en sorte de gagner du temps en espérant que ce temps arrange normalement les choses, avant de penser en termes de politique globale à long terme.

Mais avant d'aller plus loin et de donner mon opinion sur le contenu de ce discours du budget, j'aimerais obtenir votre permission, monsieur le président, ainsi que celle de mes collègues de la Chambre, afin de souligner de façon particulière le travail magnifique qu'effectuent actuellement deux de nos collègues. Je rentre à peine d'un voyage que je viens de faire dans l'Ouest canadien avec le comité sur la politique de l'immigration qui est chargé de parcourir le pays afin de recueillir les opinions et suggestions des Canadiens au sujet de la future politique canadienne de l'immigration.

J'ai même dû contremander le voyage que je devais faire avec ce comité dans les provinces Maritimes cette semaine afin de demeurer à Ottawa pour commenter l'exposé budgétaire. J'aimerais féliciter de façon tout à fait spéciale l'honorable député de Scarborough-Est (M. O'Connell), président de ce comité sur la politique de l'immigration, dont je fais partie, ainsi que son coprésident l'honorable sénateur Maurice Riel, de la façon formidable avec laquelle ils s'acquittent actuellement de leurs lourdes responsabilités. Leur mandat est de taille, et ils le remplissent avec un doigté et une détermination vraiment dignes d'être soulignés. Le comité sur la politique de l'immigration accomplit d'ailleurs en ce moment une besogne de très grande importance pour tous les Canadiens.

Je crois que ce comité est chargé à l'heure actuelle d'établir quel Canada nous aurons demain. Partout où nous sommes allés, nous avons reçu un accueil vraiment chaleureux, et nous avons rencontré des gens intéressants et intéressés. Une seule ombre au tableau, et cela me peine grandement, d'autant plus que j'ai l'honneur d'être un député du Québec, c'est que nos plus pauvres assistances se sont produites chez nous au Québec dans nos villes telles que Sherbrooke, Montréal, Trois-Rivières et Québec. Très peu de gens ont répondu à nos appels. Il y en aura toujours, et peut-être beaucoup plus qu'ailleurs, pour critiquer lorsque les nouvelles politiques de l'immigration seront adoptées.

Pourtant nos groupes francophones de l'Ouest canadien ont participé activement lors de nos audiences. Nous avons alors été davantage en mesure de constater leur grande détermination à continuer de demeurer français. Malgré les nombreux problèmes qu'ils doivent affronter, non seulement ils réussissent à conserver leur langue et leurs traditions, mais ils s'affirment de plus en plus. Ils ont les deux pieds sur terre. Ils savent ce que c'est que de la vraie fierté et du patriotisme. Ils sont au nombre d'environ 90,000 au Manitoba, 35,000 en Alberta, et 10,000 en Colombie-Britannique. Leur attitude est un exemple vivant pour nous.

D'ailleurs après avoir constaté cette fierté, cette ouverture d'esprit et cette affirmation de nos Canadiens français de l'Ouest, j'ai été d'autant plus déçu en rentrant au Québec de retrouver ce rêve que font certaines personnes de vouloir emmurer le Québec et le forcer à se replier sur lui-même, afin, dit-on, d'affirmer son identité culturelle ou autre. Ce n'est pas ainsi qu'on s'affirme, loin de là, et nos Canadiens français de l'Ouest nous donnent une très bonne leçon sur ce point. Je reviendrai sur ces sujets à une autre occasion, monsieur le président. Pour le moment je me limiterai à des remarques d'ordre général tout en vous remerciant, monsieur le président, de m'avoir permis cette digression.

Je reviens maintenant au sujet présentement en discussion, soit la question de l'exposé budgétaire. La première restriction qui vient à l'esprit, c'est qu'avec un tel budget il n'y aura certainement pas d'élections cette année. S'il y en avait, le gouvernement actuel perdrait passablement de plumes. Il y a en effet plusieurs mesures très impopulaires dans cette politique administrative, qui affecte la plupart des citoyens canadiens. L'aspect qui m'apparaît le plus néfaste pour les Canadiens, c'est sans aucun doute l'augmentation exagérée du prix de l'essence servant à des fins personnelles. Cette mesure très sévère affecte directement l'ensemble de la population, et en particulier le travailleur, qui ne peut pas réclamer de déduction sur sa déclaration d'impôt pour le coût de son transport au travail. D'ailleurs, à l'annonce de cette augmentation de 15c. le gallon d'essence, l'économiste de l'Institut C. D. Howe, M^me^ Judith Maxwell, a indiqué clairement que cette hausse affecterait d'abord et surtout les ouvriers qui doivent se rendre à leur travail en automobile. Si l'on considère qu'il y aura également une augmentation de l'huile à chauffage, cela veut dire clairement que c'est encore le petit peuple qui va faire les frais de la musique et payer la grande partie de la facture que vient de présenter le ministre des Finances (M. Turner). Il faut avoir à l'esprit, monsieur le président, que ce n'est pas du nouveau avec le gouvernement actuel, mais il faudra qu'il y ait une fin parce que la capacité de payer du citoyen ordinaire n'est pas illimitée.

D'ailleurs cette augmentation inacceptable du prix de l'essence produira immédiatement des effets négatifs graves pour notre économie. Puisque cette mesure que je qualifierais ici de très dure pour les petits salariés entraînera immédiatement une hausse d'environ 2 p. 100 du coût de la vie, l'inflation sera donc plus grande. C'est également l'avis du vice-président de la Banque Toronto-Dominion, M. Douglas Peter, qui a déclaré hier ce qui suit:

> La hausse du prix de l'essence constitue un faux pas en matière économique. Le temps n'est pas opportun pour adopter une telle mesure qui ne fera qu'accroître l'inflation.

D'un autre côté, il devient évident que cette hausse affectera sérieusement le secteur important de l'industrie

automobile, qui n'est pourtant pas en très bonne santé actuellement. Tout ceci veut donc dire qu'il faut s'élever contre cette augmentation du prix de l'essence actuellement, puisque les seules conséquences certaines qu'elle entraînera seront de miner l'économie nationale en augmentant l'inflation, d'étouffer davantage les citoyens, d'augmenter certainement le chômage dans le secteur de l'industrie de l'automobile, et de provoquer chez de nombreux détaillants de l'industrie de l'auto des faillites très coûteuses pour eux-mêmes et pour tous leurs fournisseurs. Je pense qu'il n'est pas exagéré de craindre une diminution de 25 p. 100 sur les ventes d'autos neuves.

● (1430)

J'aimerais maintenant traiter un peu du secteur de l'habitation, qui sera touché par les dispositions du présent budget. J'ai suffisamment d'expérience dans le domaine de la construction domiciliaire et de l'habitation pour savoir qu'il s'agit là d'un centre nerveux très important pour l'économie du pays. On peut même dire que l'économie générale d'un pays est en bonne santé à la condition que la santé de l'industrie de la construction soit bonne et florissante. La construction assure énormément d'emplois à partir de celui de bûcheron jusqu'à celui de paysagiste, en passant par les emplois des productions manufacturières intermédiaires, et le reste. J'ai donc été heureux d'apprendre qu'on accordait un octroi de 200 millions de dollars supplémentaires à la Société centrale d'hypothèques et de logement, ainsi que des subventions accrues pour les logements financés sur le marché privé. Je félicite d'ailleurs le ministre pour cette bonne initiative.

Cependant, je dois malheureusement lui dire que ce n'est pas suffisant. J'ai l'impression que le ministre et ses conseillers ont omis d'évaluer en profondeur la situation de l'habitation au pays. La chute du nombre des mises en chantier dans le secteur de la construction résidentielle est devenue alarmante, tel que l'indique M. Blair, vice-président de l'Association de l'immeuble du Canada:

> Les mises en chantier gravitent actuellement autour de 170,000 après être tombées à 122,000 l'an dernier. Avec un peu de chance, nous atteindrons cette année 180,000 nouvelles unités. Cette réalité simple échappe complètement à M. Turner.

C'est donc dire que les 200 millions de dollars auront bien peu d'effet puisqu'ils ne contribueront à augmenter le nombre de mises en chantier que d'environ 6,000 à 7,000 tout au plus. Cependant, j'aimerais faire une suggestion au ministre étant donné l'augmentation effrénée du coût des terrains dans le secteur de nos grands centres urbains tels que Montréal, Vancouver, Toronto et Edmonton, où j'ai été en mesure tout récemment de me rendre compte de cette situation sur place. Cette spéculation démesurée ralentit sérieusement le nombre de mises en chantier. Le gouvernement fédéral avec la collaboration des provinces aurait dû depuis longtemps établir des mesures visant à mettre sur pied un organisme doté de certains pouvoirs avec mandat de suivre cette situation de près afin de prévenir les conséquences néfastes d'un tel problème. Il y a un autre point également que j'aimerais souligner dans les dispositions budgétaires relatives à l'habitation, et c'est la suppression de la taxe de 5 p. 100 sur les matériaux isolants. Je ne peux tout simplement pas passer la chose sous silence, puisque cette disposition est tout simplement ridicule. C'est de la poudre aux yeux, à toutes fins pratiques, cela ne représente que très peu ou presque rien. On pourrait dire que cela représente à peu près $45 par maison d'un logement.

Je comprends que, pour parler, il faut dire quelque chose. Comme le budget n'est pas tellement élaboré, il a fallu que le ministre meuble un peu son exposé, mais je trouve que l'annonce de cette mesure est un peu simpliste, parce qu'elle n'aura absolument aucun impact sur le prix des maisons. Si le gouvernement avait voulu promouvoir une vraie relance dans la construction résidentielle, il aurait dû, comme je l'ai réclamé souvent, abolir la taxe sur tous les matériaux de construction. Il assurerait alors un accroissement marqué des mises en chantier, il ne perdrait rien, financièrement parlant, à cause des emplois ainsi créés et de toutes les taxes directes et indirectes que cela rapporterait au Trésor fédéral en plus de l'impôt à percevoir sur le salaire des hommes et sur tout ce secteur de l'économie. A ce moment-là, le ministre des Finances n'aurait vraiment pas eu à avoir honte d'une telle mesure, et je suis assuré que tous mes collègues de la Chambre auraient applaudi et félicité le ministre, quelle que soit leur allégeance politique.

Cependant, j'aurais grandement souhaité voir une correction apportée à ce qu'il est convenu d'appeler la subvention de $500 aux acheteurs de maisons neuves. Un des principaux critères d'admissibilité étant le fait qu'une personne doit être acheteur d'une maison pour la première fois, il y a un préjudice grave envers les cultivateurs qui, actuellement, vendent leurs fermes pour se construire une résidence. Ils se voient refuser ces $500 du gouvernement parce qu'ils furent déjà propriétaires, ce qui est nettement injuste puisqu'une ferme n'est ni plus ni moins qu'une entreprise. C'est tout à fait comme si on refusait ces $500 à quelqu'un qui veut se construire une maison sous prétexte qu'il aurait été propriétaire d'un restaurant, d'une usine ou d'une autre entreprise quelconque.

Si le ministre des Finances n'a pas inclus cette mesure dans son budget, j'espère que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) prendra note de ma proposition pour corriger au plus tôt cette anomalie, ce qui accentuera aussi le nombre de mises en chantier pour les maisons neuves.

En ce qui a trait à la surveillance des dépenses publiques je suis heureux que le gouvernement reconnaisse enfin ce principe que j'ai déjà exposé à différentes occasions. Il faut sans faute que le gouvernement contrôle sévèrement ses dépenses tout comme le fait une entreprise privée qui ne veut pas faire faillite et être, comme on dit, «dans le rouge partout.» Je ne sais pas si c'est parce que le Parlement est dans le rouge mais les finances du pays le sont sérieusement quand on regarde l'accumulation des déficits. C'est d'ailleurs la première fois, depuis bien longtemps, que le gouvernement fédéral tente au moins de contenir l'accroissement de ses dépenses. On ne peut qu'approuver, par exemple, des mesures qui visent à restreindre les cachets versés aux experts-conseils et les frais pour les voyages effectués par les fonctionnaires. J'espère que ce n'est là que la première d'une série de mesures qui viendront s'ajouter pour diminuer les dépenses superflues. On pourrait d'ailleurs en parler longtemps parce que ce n'est pas cela qui manque.

Par contre, il y a d'autres mesures à ce chapitre des restrictions des dépenses qui sont beaucoup moins acceptables parce qu'elles affectent encore le Canadien moyen. Il s'agit entre autres du profit des prestations d'assurance-chômage qui sera enlevé aux personnes âgées de 65 ans et plus. D'autant plus, que la récente loi relative à la pension de vieillesse est très incomplète et ces deux mesures réunies vont miner considérablement le pouvoir d'achat de certains couples âgés. Ce sera, entre autres, le cas de l'homme de 65 ans qui se verra d'un côté privé de ses prestations d'assurance-chômage alors que de l'autre côté,

si son épouse a moins de 60 ans, elle n'aura pas droit à la pension de vieillesse du conjoint. Ce sera donc une injustice grave pour ces couples âgés qui vont désormais être obligés de tenter de survivre à deux avec une seule pension de vieillesse, et en même temps, subir l'augmentation du prix de l'essence, de l'huile à chauffage, des aliments, des médicaments et des autres choses. Je demande d'ailleurs au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), étant donné les circonstances, de modifier au plus tôt sa dernière loi sur la pension de sécurité de la vieillesse pour rendre automatique l'octroi de la pension à l'épouse d'un retraité quel que soit son âge.

De plus, l'abaissement à un taux de 66 p. 100 du taux spécial de 75 p. 100 offert aux bénéficiaires de l'assurance-chômage ayant des personnes à charge va affecter gravement ces personnes à cause d'un important manque à gagner.

Au sujet de la création d'emplois, j'aimerais souligner, monsieur le président, qu'un besoin énorme se fait sentir à cause d'un fort pourcentage de chômage qui a tendance à se maintenir et que nous devons nous efforcer de diminuer parce que ce facteur risque d'avoir un effet paralysateur sur notre croissance économique.

On se rend compte en effet que plusieurs de nos grandes industries doivent réduire leur personnel ou suspendre temporairement certaines activités devant les difficultés du marché, ce qui augmente sensiblement le chômage. Nous n'avons qu'à considérer par exemple l'industrie automobile qui connaît un ralentissement sérieux et qui sera affectée davantage encore par l'augmentation du prix de l'essence. Ces derniers jours aussi, nos industries de pâtes et papiers voyaient leurs commandes diminuer considérablement, les obligeant ainsi à prendre des dispositions spéciales. C'est ainsi par exemple que l'Abitibi Paper Company Ltd. a interrompu sa production quelque peu au cours de juin à deux de ses moulins, de même que la Quebec North Shore Paper, à Baie-Comeau. C'est pourquoi j'ai été heureux de constater l'insistance que le ministre des Finances met sur la création d'emplois et les importantes sommes qu'il y consacre. J'aimerais cependant attirer l'attention du ministre sur la contradiction qui existe dans ce budget entre la volonté de créer des emplois et le fait qu'il veut en même temps limiter l'accroissement de la main-d'œuvre au gouvernement. Peut-être pourra-t-il fournir davantage d'explications à ce sujet à l'avenir?

Par contre, on doit se dire satisfait des 285 millions accordés au nouveau programme d'initiatives locales axé sur les besoins des municipalités, puisque celles-ci ont grandement besoin d'être épaulées actuellement.

Ce sont là les points particuliers sur lesquels je voulais m'attarder pour le moment. Maintenant si on regarde l'exposé budgétaire dans son ensemble on se rend compte qu'il est très faible et qu'il démontre tout simplement une tentative de maintenir le pays à flot en attendant et en souhaitant que les secousses de la présente tempête économique diminuent et cessent le plus tôt possible.

Si l'on compare l'économie canadienne avec celle des autres pays occidentaux, on doit quand même admettre, monsieur le président, qu'elle jouit encore d'une santé relativement bonne. Ceci est dû principalement à l'abondance de notre production agricole et de nos ressources naturelles tant et aussi longtemps cependant que les pays consommateurs auront la capacité de payer. Il ne faut pas oublier la récession qui frappe durement l'économie mondiale et qui peut, une bonne journée, restreindre considérablement leur volume d'achats de nos matières premières et des produits manufacturés canadiens, nous plaçant ainsi dans une très fâcheuse position, savoir, un ralentissement de la production, un chômage accru, et ainsi de suite. Par contre, nous ne devons pas perdre de vue le fait inquiétant dans les présentes circonstances qu'il y a au Canada énormément d'investissements étrangers, ce qui nous soude pour ainsi dire aux fluctuations de l'économie mondiale, tout aussi bien qu'à l'économie chancelante américaine. Dès lors, je pense que nous devons malheureusement reconnaître que notre avenir, en très grande partie, ne dépend plus de nous, ou des dispositions administratives que nous pouvons mettre de l'avant du moins en partie, mais que le Canada se trouve grandement à la remorque de l'économie mondiale.

C'est pourquoi sans doute, nous nous sommes rendu compte par le présent budget que le gouvernement n'est plus capable de planifier une politique à long terme parce qu'il doit consacrer tous ses efforts pour conserver son équilibre et ne pas perdre pied sous la pression des remous que connaît l'économie mondiale.

Dans la marge de manœuvre qui reste cependant au gouvernement, on peut lui reprocher son manque de fermeté et de dynamisme pour maîtriser nos difficultés économiques.

Ce serait vraiment le temps actuellement, plus que jamais, d'adopter des mesures énergiques et efficaces comme celles que nous proposons depuis longtemps. Oui, ce serait le temps d'établir un système de revenu garanti qui apporterait une sécurité aux citoyens canadiens dans les temps difficiles que nous vivons afin de leur permettre de tenir le coup. Oui ce serait le temps d'abaisser l'âge de la retraite facultative à 60 ans pour ceux qui le veulent, ce qui créerait plusieurs ouvertures d'emplois pour les jeunes que le gouvernement fait vivre de l'assurance-chômage ou du bien-être social. Oui ce serait le temps, monsieur le président, de financer les municipalités et les commissions scolaires sans intérêt afin de leur permettre de reprendre leur souffle. Il serait grand temps de prendre de telles dispositions mais je crains qu'encore une fois, le gouvernement de pompiers que nous avons au fédéral n'arrive avec ses solutions qu'après que l'incendie aura tout rasé.

Le gouvernement adopte parfois d'excellentes mesures à partir de nos propositions mais il le fait trop tard la plupart du temps. Ce fut encore le cas lors du dernier exposé budgétaire que le ministre a présenté en novembre dernier. Le ministre se souviendra d'ailleurs que je lui avais dit à l'époque ce qui suit:

Plusieurs mesures proposées sont bonnes, mais arrivent trop tard pour qu'on puisse espérer qu'elles portent des fruits.

D'ailleurs, mardi le 17 juin dernier, au Sénat, l'honorable sénateur Maurice Lamontagne indiquait que les prévisions économiques du gouvernement fédéral au cours des 20 dernières années se sont avérées constamment erronées provoquant ainsi des effets désastreux. Confirmant ce que j'ai dit au ministre des Finances en novembre, le sénateur ajoutait ce qui suit:

Comme conséquence, l'action gouvernementale est toujours arrivée trop tard et elle a ainsi contribué à intensifier tant l'inflation cyclique que le chômage plutôt qu'à les atténuer.

M. Béchard: Un autre peut avoir une autre opinion!

M. Beaudoin: Oui, monsieur. C'est pour cette raison que nous sommes des parlementaires.

C'est donc dire que les gouvernements sont toujours intervenus trop tard pour combattre les effets de la récession et c'est ce que je crains encore une fois.

De plus, le gouvernement actuel fait vraiment preuve d'étroitesse d'esprit dans son budget. Premièrement, il

n'indique aucun diagnostic précis sur l'état général de l'économie canadienne. Il s'agit plutôt purement et simplement d'une annonce de la hausse du coût de l'essence et de l'huile à chauffe avec comme contrepoids l'infusion timide et mal assurée de millions de dollars pour tenter de maintenir l'économie. Deuxièmement, le coût de la vie augmente de 2 p. 100 à cause de la seule augmentation du prix de l'essence, sans parler de l'augmentation prévue du coût des aliments et autres. Et le ministre des Finances ose demander aux salariés de limiter leurs demandes salariales. Où est la logique? Quand on prend la peine d'effectuer une analyse sérieuse, on se rend compte que les discours du ministre des Finances ne diffèrent pas beaucoup de l'un à l'autre, et celui que nous étudions présentement équivaut avant tout à un bel exercice de style au sujet de l'économie nationale. D'ailleurs, on sent bien que le gouvernement a hâte de voir les travaux de la Chambre se terminer pour l'été, afin d'éviter que les députés et la presse ne parlent trop longtemps de ce budget squelettique.

En résumé, on peut donc dire que le grand perdant du budget est le Canadien moyen à qui on fait jouer le rôle de citron sous la presse du gouvernement. C'est sûrement là la récompense que le parti libéral donne au peuple canadien pour le remercier d'avoir voté pour lui aux dernières élections.

● (1440)

[*Traduction*]

Je dirai pour conclure que nous entrons maintenant dans une ère délirante, car plus nos ressources naturelles deviennent considérables, plus nous nous appauvrissons en raison des taxes directes imposées sur ces ressources.

M. Denis Ethier (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention d'intervenir dans le débat car je croyais préférable d'en laisser le soin à des députés plus compétents; mais après avoir écouté le député de York-Simcoe (M. Stevens) et entendu le long monologue du député de Battle River (M. Malone), j'ai considéré que mes titres de compétence n'étaient pas si lamentables. J'ai donc décidé de me permettre une modeste intervention.

[*Français*]

Il me fait grandement plaisir de participer à ce débat sur le budget, et contrairement à ce que j'ai entendu des députés de l'opposition, j'aimerais féliciter l'honorable ministre des Finances (M. Turner) de la présentation de son cinquième budget. Comme l'honorable ministre l'a indiqué au début de son discours, et je cite:

This has been a tough budget to prepare.

Et je suis complètement d'accord avec lui. L'honorable ministre a par la suite énuméré plusieurs raisons qui avaient rendu sa tâche difficile dans la préparation de ce budget, car il fallait, d'une part, freiner l'inflation qui demeure toujours menaçante et, d'autre part, assurer tout Canadien désireux de se procurer un emploi qu'il y a place pour lui sur le marché du travail. Et à cela, ajoutons le grave problème mondial, notamment la montée en flèche des prix du pétrole et même la possibilité d'une rareté de ce précieux produit dans plusieurs pays du monde, incluant le nôtre.

Je suis persuadé, monsieur l'Orateur, que la tâche de l'honorable ministre des Finances fut compliquée davantage par l'absence totale de critiques positives de l'opposition, car, sans aucun doute, les électeurs canadiens qui sont représentés ici par des députés de l'opposition méritent certainement la même considération que les électeurs représentés par les ministériels dans la préparation d'un tel budget. Mais à cause de cette absence totale de critiques constructives et positives, le ministre a dû consacrer beaucoup plus de temps en consultant divers groupes de la société afin d'en arriver à un juste milieu et présenter ce que je qualifie de budget équilibré; et ici je m'explique, je ne dis pas équilibré en termes monétaires mais équilibré car on s'attaque à l'inflation tout en gardant nos priorités de créer des emplois pour tous les Canadiens désireux de faire partie de cette équipe de «Canadiens au travail».

Je voudrais dire combien je suis d'accord sur cette partie du budget qui suggère de raffermir les éléments de souplesse de la loi sur l'assurance-chômage. On suggère que la pénalité soit portée de trois à six semaines pour ceux qui, volontairement, quittent leurs emplois; j'aurais même été d'accord pour que l'on refuse complètement de verser des prestations à ceux qui quittent leurs emplois, sauf en des cas exceptionnels où des raisons majeures les obligent à quitter.

A mon sens, monsieur l'Orateur, trop de Canadiens interprètent cette loi comme une assurance-vacance, sans se rendre compte des millions de dollars que cela peut coûter aux Canadiens exemplaires qui travaillent continuellement.

Une autre modification à la loi sur l'assurance-chômage, qui permettra aux bénéficiaires de recevoir 25 semaines de prestations au lieu de 15 semaines, comme c'est la situation présentement dans les cas de maladie, sera grandement appréciée par bon nombre de Canadiens. A ceux qui sont frappés par la maladie, j'aurais aimé que des prestations soient versées pour une période de 52 semaines tout comme les bénéficiaires en quête d'emploi. Monsieur l'Orateur, je me réjouis également du fait que 450 millions de dollars seront accordés pour la création d'emplois sous divers programmes tels que formation professionnelle, placement et mobilité, emplois et activités d'été pour étudiants et un nouveau programme d'initiatives locales qui accordera des priorités aux travaux municipaux.

Depuis 1971-1972, plus de 550 millions de dollars ont été consacrés à des programmes du genre, mais les provinces se réservaient le droit d'accorder ces sommes d'argent aux municipalités de leur choix et j'ai cru m'apercevoir que le gouvernement de Toronto n'avait certainement pas favorisé les circonscriptions de l'Est que je représente, car des 126 millions accordés à la province d'Ontario, la circonscription provinciale de Prescott-Russell a obtenu à peine $300,000 et la circonscription de Glengarry à peine $350,000. Par contre, une circonscription de la banlieue de Toronto a obtenu et s'est vu accorder au-delà de 6 millions de dollars. Afin de corriger ces disproportions, je suggérerais fortement que tout nouveau programme conjoint soit négocié d'abord avec une entente et je dirais même avec un engagement de la part du gouvernement ontarien, que les circonscriptions de l'Est que je représente soient reconnues comme faisant partie de la province, et que les sommes d'argent de tels programmes soient accordées à Glengarry-Prescott-Russell sur une base équitable tout comme pour les circonscriptions de la région de Toronto.

[*Traduction*]

Il y aurait beaucoup à dire sur tout ce qu'il y a de positif dans ce budget: l'augmentation des fonds accordés à la SCHL et des crédits fiscaux, l'accroissement du produit des placements dans les rentes du Canada, que détiennent plus de 200,000 Canadiens, et la suppression de la taxe de vente de 5 p. 100 sur les matériaux d'isolation. Mais étant membre responsable de ce gouvernement, j'aimerais étu-

dier les aspects moins agréables du budget, notamment la taxe d'accise spéciale sur l'essence, qui coûtera quelque 10 c. le gallon pour les déplacements personnels.

Bien que cette mesure soit vivement critiquée par l'opposition et même par Bill Davis, premier ministre de cette province, nous devons reconnaître que nous payons encore beaucoup moins cher que la plupart des pays industrialisés. Le premier ministre de l'Ontario semble oublier que le pétrole sous-marin, qui approvisionne nos marchés de l'Est, coûte quelque $11 le baril, mais grâce au gouvernement fédéral, qui a rapidement et sagement su imposer une taxe sur toutes les exportations aux États-Unis, nous payons encore $8 le baril de pétrole, même avec la dernière hausse de $1.50 le baril.

● (1450)

Il faudrait également rappeler au premier ministre de l'Ontario qu'afin de garantir un approvisionnement pour notre marché canadien, nous avons dû réduire nos exportations de 1,200,000 à 450,000 ou 500,000 barils par jour et nous les abaisserons progressivement jusqu'à ce que le marché canadien consomme toute la production canadienne ne nous laissant aucun revenu des ventes de nos exportations pour atténuer ou plus simplement réduire le prix de nos achats à l'étranger.

Par conséquent, à titre de député ministériel sérieux, j'appuie cette taxe d'accise et en même temps je déplore sincèrement que le premier ministre de cette province, à la veille d'élections provinciales, obéisse au souci électoral quand il sait fort bien qu'il n'y a aucun autre moyen de garantir une subvention pour les importations et, je le répète, tout en nous donnant le privilège de jouir de prix inférieurs aux prix mondiaux et du maintien du régime du prix unique pour les consommateurs canadiens. Il ne faut pas oublier que cette taxe d'accise n'augmentera nullement le coût des produits à la consommation, car elle frappera uniquement l'essence utilisée dans les voitures privées, les embarcations de plaisance, les motocyclettes ou les motoneiges. Cette taxe ne touchera ni les pêcheurs, ni les agriculteurs, ni les usagers industriels et commerciaux.

[*Français*]

Il est facile, monsieur l'Orateur, de critiquer des mesures comme celle d'une taxe d'accise sur l'essence et d'autant plus d'ailleurs pour les députés de l'opposition qui savent très bien qu'à cause de leur manque de courage, ils ne seront jamais appelés à gouverner. Comme je le disais plus tôt, dans un budget, le tout n'est pas rose et je répète qu'il est très important qu'il y ait des gens courageux pour prendre des décisions pour le bien du plus grand nombre des Canadiens, même si cela impose quelques sacrifices de la part de certains contribuables. Et je suis persuadé que c'est pour cette raison que la population canadienne a choisi des gens courageux pour former le gouvernement.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, pour changer un peu, je vais parler des problèmes qui se posent dans l'Est de l'Ontario et en particulier dans ma circonscription de Glengarry-Prescott-Russell. Comme je l'ai déjà signalé, Queen's Park ne montre pas, ou plutôt, je devrais dire n'a jamais montré aucun intérêt pour notre région; c'est pourquoi j'implore le gouvernement de bien vouloir donner autant d'attention que possible à cette partie de la province. Je pourrais faire quelques suggestions de nature à l'aider. D'abord, rétablir le statut de région désignée de ma circonscription. Je dois reconnaître que la partie de Prescott a déjà été désignée et a de ce fait obtenu de nombreuses et substantielles subventions, ce qui a attiré de nombreuses industries. Pour cela, je suis bien reconnaissant, mais la partie de Glengarry n'était pas alors prête à accueillir les industries comme elle l'est aujourd'hui.

En conséquence, je demande que cette circonscription soit rétablie comme région désignée, car je suis convaincu qu'en quelques mois nous pourrions attirer dans notre région assez d'industries pour assurer le plein emploi et éliminer par la même occasion les longs trajets à parcourir entre le domicile et les centres de travail, tels Cornwall ou Ottawa. Une telle initiative servirait deux fins: d'abord, elle garantirait le plein emploi et contribuerait ainsi à économiser l'énergie en réduisant les distances à parcourir pour se rendre au travail.

Une autre façon de venir en aide à la circonscription de Glengarry-Prescott-Russell serait de l'inclure dans la région de la Capitale nationale. Le lundi 23 juin, avant l'exposé budgétaire, le président du Conseil privé (M. Sharp) a proposé l'institution d'un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes pour étudier et faire rapport sur les questions touchant l'aménagement de la région de la Capitale nationale. J'ose espérer que les députés qui feront partie de ce comité étudieront sérieusement ma demande de reculer les limites de la région de façon à inclure notamment les municipalités de Rockland et de Clarence, ainsi que le reste du canton de Russell qui n'avait pas été inclus en 1958. Puisque c'est le gouvernement fédéral qui emploie la majorité des résidents des municipalités que je viens de nommer, sans doute que dans un effort de décentralisation des services gouvernementaux, certaines directions générales pourraient déménager par exemple sur le territoire de Rockland. Je suis certain que cette municipalité s'en réjouirait.

Sans doute certains se souviennent qu'au moment où j'ai pris la parole pour la première fois à la Chambre, j'ai dit qu'il faudrait faire quelque chose dans notre district pour accueillir un nombre sans cesse croissant de touristes; je le pense toujours. Ainsi, je recommande que notre gouvernement discute avec l'Ontario la question de la transformation éventuelle de la vaste forêt Larose en parc national. Chacun est conscient de la beauté de cette vaste région, mais ce n'est pas encore une région touristique. Elle pourrait fort bien le devenir, si les gouvernements se mettaient d'accord.

[*Français*]

On pourrait, monsieur l'Orateur, y aménager des terrains de jeu, un théâtre en plein air, une piste pour bicyclettes, et considérant l'aspect naturel et boisé de cette région, on pourrait y construire un jardin zoologique comme à Granby qui attire des millions de touristes chaque année.

Je crois que je ne fais pas erreur en disant que tous les écoliers de ma circonscription ont fait des voyages à Granby pour visiter le jardin zoologique, et pourtant nous pourrions avoir cette même attraction touristique à seulement quelques milles de la capitale nationale si nos deux gouvernements en venaient à un accord. L'accès à cette région serait facilité par l'ouverture de la nouvelle route 417. Et ici, je désire féliciter le gouvernement de l'Ontario de ce premier geste concret qu'il pose dans notre région. Par ailleurs, plusieurs commerçants sur l'ancienne route 17 furent affectés par l'ouverture de cette nouvelle route, et le fait que je comprends très bien leur inquiétude pour l'avenir m'incite à faire ces demandes. Je comprends aussi que ceci est de la responsabilité provinciale, mais connaissant la lenteur du gouvernement de Queen's Park, je demande à mes collègues de m'accorder leur appui afin

que nous puissions aider ces gens de ma circonscription dont les commerces ne dépendent que des passants sur la route 17.

Du côté sud de ma circonscription qui longe le Saint-Laurent, la province d'Ontario a aménagé deux parcs, et je suis persuadé que ceci a aidé tous les commerces riverains du Saint-Laurent. Mais du côté nord de ma circonscription, il n'y a rien pour aider les commerçants sur la route 17 qui ont été durement affectés par l'ouverture de la nouvelle route 417.

J'aimerais que le gouvernement étudie la possibilité d'entreprendre des négociations avec la province d'Ontario, dans le cadre d'un programme conjoint financé à parts égales pour l'aménagement d'un ou deux parcs sur les bords de l'Outaouais, et si la province ne désire pas coopérer dans le cadre d'un tel programme, peut-être même d'étudier la possibilité de réaliser un projet entièrement fédéral afin que ces honnêtes gens ne soient pas obligés de fermer leur commerce pour aller s'établir ailleurs.

Un autre point qui me préoccupe beaucoup est la lenteur des négociations avec le Québec et l'Ontario relativement à la construction d'un nouveau pont entre Grenville et Hawkesbury. Étant donné le danger qui existe sur le pont actuel, si les limites de tonnage ne sont pas respectées, et considérant le manque d'intérêt des deux provinces en cause, je proposerais que le gouvernement construise immédiatement un pont neuf, quitte à ce que le coût soit défrayé par lui seul. Il est impensable qu'en 1975 des gouvernements provinciaux tels ceux de l'Ontario et du Québec se moquent des gens à un point tel que, pour de simples questions de financement on retarde une construction aussi urgente.

Je comprends que ce geste imposerait un fardeau supplémentaire pour le gouvernement, mais devant un tel danger, il est important que nous continuions à démontrer que nous sommes un gouvernement responsable, et que nous acceptons de tels défis, car la sécurité des usagers de ce pont est en cause.

Monsieur l'Orateur, en terminant, je désire réaffirmer mon appui à ce budget, et aussi mon entière confiance dans le ministre des Finances.

[*Traduction*]

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord assurer au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) qui vient de parler que les députés de ce côté-ci de la Chambre non seulement sont d'accord avec certaines de ses idées au sujet des parcs, mais je tiens à lui déclarer solennellement qu'ils n'ont pas oublié un seul mot de son premier discours.

● (1500)

Il est sans doute réconfortant pour le député de savoir qu'en dépit des longs mois écoulés depuis qu'il a prononcé son premier discours, on en parle encore de ce côté-ci de la Chambre. C'est sans doute pourquoi il y a à la Chambre cet après-midi une foule aussi nombreuse qui est accourue dès que la rumeur a circulé dans l'édifice que, oui, le député de Glengarry-Prescott-Russell allait prendre part au débat. Très sincèrement, nous avons bien accueilli son intervention dont nous nous souviendrons autant que de son premier discours.

En mon nom et au nom de certains de mes collègues de l'Ontario, je tiens à dire que, par courtoisie, nous aimerions adresser certaines des observations que le député a faites cet après-midi au premier ministre de sa province, de même qu'au chef de l'opposition de l'Ontario. Il aura peut-être du mal à consoler le chef de l'opposition à l'Assemblée législative de la majoration de 10c. le gallon.

Le débat a été intéressant jusqu'à présent puisque certaines critiques ont été formulées à l'égard du budget—et je vais le faire également—même par des députés ministériels qui auraient voulu que certaines mesures aillent plus loin. Certains ministériels ont défendu le budget et essayé d'expliquer qu'il était bien difficile au ministre des Finances (M. Turner) de déterminer quel genre de budget pourrait répondre aux exigences de la situation. Mais je pense qu'il faut dire en toute justice—et je parle sérieusement—que ce budget n'a pas été plus difficile à préparer que les précédents.

Il n'est que juste que nous nous demandions tous pourquoi le gouvernement a dû faire appel à toute son éloquence pour défendre tous les budgets présentés à la Chambre, et pourquoi ceux-ci ont été vivement critiqués par l'opposition, les journalistes et des experts en matière d'économie, de commerce, d'industrie et de travail. S'il a été aussi difficile de présenter des budgets capables de satisfaire les Canadiens, c'est que nous ne regardons pas la réalité en face depuis un certain nombre d'années. Je ne dis pas cela dans un sens péjoratif mais avec la plus grande objectivité.

Le fait est qu'année après année, le Canada, de même que les autres pays industrialisés, a vécu au-delà de ses moyens en espérant que peut-être la productivité future rattraperait un jour les excès passés. Quand nous, parlementaires, étudierons ce problème, efforçons-nous d'oublier tout esprit de parti et demandons-nous ensemble sincèrement ce qui ne va pas dans notre société ou chez les dirigeants de cette société—car le leadership vient de deux côtés de la chambre—et pour quelle raison nous présentons chaque année un budget que les Canadiens jugent inmanquablement inadéquat, manquant de portée ou d'envergure. S'il impose trop de restrictions, on dit que le budget est cruel et dur.

Quand le budget est conçu pour régler d'autres problèmes, on dit qu'il manque de mesures énergiques. Ce dilemme ne se pose pas seulement au gouvernement libéral qui se trouve, malheureusement, obligé de se chercher des excuses chaque fois qu'il présente son budget mais aussi à tout le pays.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Il s'agit d'un dilemme à l'échelle nationale, parce que non seulement les gouvernements, partis et hommes politiques, mais aussi la collectivité canadienne toute entière a fait preuve d'irréalisme dans ses prévisions.

Des voix: Bravo!

Mme Holt: Très juste!

M. Fraser: Toutefois, on ne peut continuer à gonfler la masse monétaire par rapport à la productivité sans causer une inflation excessive à l'intérieur du pays. Ce n'est pas le moment d'illustrer par un long rapport statistique ce que nous savons tous déjà, à savoir qu'au cours de la dernière décennie, notre masse monétaire s'est beaucoup plus accrue que notre productivité. Il est vrai qu'une partie de notre inflation provient d'autres pays, mais il suffit de considérer le comportement économique de la plupart de ces pays depuis dix ans pour constater qu'ils ont agi de la même façon que nous. Donc, c'est à l'échelle internationale que la masse monétaire a augmenté plus que la productivité ne l'autorisait.

Aux députés ici présents cet après-midi, il n'est sûrement pas nécessaire de dire, même s'il convient peut-être

de le signaler afin qu'on sache que nous y pensons, qu'on ne peut constamment dévaluer notre monnaie et espérer enrayer l'inflation. On a justifié une telle mesure en disant qu'à court terme, cela s'imposait pour faire face à des situations critiques et urgentes, ce que toute personne intelligente peut comprendre. Toutefois, il est grand temps que tous les députés comprennent que tôt ou tard, il faudra présenter un budget qui commence à nous donner une orientation pour les années à venir.

J'ai entendu dire qu'il n'y a plus de marché. J'ai même entendu le grand économiste Galbraith avancer cet argument. Par contre j'ai aussi entendu des étudiants, en Angleterre, lui prouver le contraire lors d'une discussion. Le fait est qu'il y a un marché, qu'il joue un rôle essentiel pour peu qu'on en comprenne la raison d'être. Mais quand, d'une année sur l'autre, un gouvernement permet à l'inflation de perturber ce marché, on ne peut plus en retirer tous les avantages qu'on devrait en attendre. Cela entraîne un gaspillage et un fléchissement de la productivité; ce qui est encore plus grave—tous les députés n'y sont pas insensibles—c'est le gaspillage effarant de ressources humaines. Notre taux de chômage est très élevé.

Compte tenu des ressources que possède notre pays—tous les députés me donneront raison là-dessus—il faut convenir avec moi que je ne fais pas de l'obstruction, mais que j'essaie de parler de problèmes que nous devrions tenter de résoudre tous ensemble. Le ministre des Finances avance depuis plusieurs années un argument qui sait plaire à bien des gens. Il soutient que l'inflation est imputable à une demande excessive et à une production insuffisante. Cela peut être l'une des causes de l'inflation. Si, toutefois, on augmente constamment la masse monétaire au-delà de la limite de productivité, peu importe l'allure de la production, on ne pourra jamais faire face à la demande, en créant ainsi trop d'argent. Ce sont des vérités purement abstraites. Ce sont des choses qui vont de soi, mais je reviens à ce que je disais; collectivement, nous avons négligé ce problème.

● (1510)

Nous pouvons bien parler d'essayer de dégager un consensus pour régler ces questions. A mon sens, et en toute déférence, le consensus existe déjà, dans la mesure, tout au moins, où la plupart des gens comprennent bien la nature des problèmes. Il ne serait guère difficile d'expliquer au commun des mortels la nature de l'inflation, l'absence de contrôle des dépenses de l'État ou encore l'accroissement automatique et constant de la Fonction publique. Il ne faudrait guère d'arguments pour établir l'irréalisme total de certaines demandes salariales. Les gens qui comprennent comment fonctionne vraiment une économie saisiraient vite la nécessité de produire des biens réels sous peine de ne pouvoir en offrir à chacun une part plus importante.

Tels sont les points sur lesquels, à mon sens, il existe un consensus. Quelles sont les obligations qui en découlent pour nous? Ce consensus nous oblige certainement à reconnaître que le public n'est pas aussi candide, aussi naïf ou aussi insouciant que nous l'imaginons quelquefois. Il nous oblige à admettre que les Canadiens comprennent les problèmes du Canada.

La plupart des Canadiens ont énormément de bon sens. Nous répétons sans cesse que la voie suivie nous a été imposée par les électeurs. Ce n'est que partiellement vrai; dans bien des cas, ce n'est pas vrai du tout, parce qu'il est bien rare que l'homme de la rue décide soudain de créer une société comme Pétro-Canada. Ces idées-là germent dans l'esprit des fonctionnaires, des hommes politiques, des ministres, qu'il s'agisse du gouvernement fédéral ou des autres gouvernements. Beaucoup de ces programmes que nous nous sommes engagés à réaliser sont peut-être une bonne chose en eux-mêmes mais, dans l'ensemble ils ne se justifient pas, parce que tout simplement notre niveau de productivité ne les justifie pas. Ce n'est pas le public qui les exige mais les hommes politiques qui sont toujours à se demander comment faire pour contenter le public.

Assurément, il est temps que tous les députés se rendent compte de cette dure réalité: nous ne pouvons vivre au-dessus de nos moyens, nous devons faire preuve de discipline dans notre économie; sinon, nous ne pourrons répondre aux besoins sociaux essentiels de notre pays dans les années à venir. Si je dis que nous devons faire preuve de discipline, d'attention, de prudence et d'économie, ce n'est pas parce que nous ne voulons pas satisfaire les besoins sociaux essentiels; c'est parce que nous devons les satisfaire. En fin de compte c'est ce qui détermine la qualité de la vie au Canada. Cette question a été laissée dans l'ombre jusqu'à présent durant ce débat.

Je veux attirer l'attention des députés sur une réalité. A moins que nous ne fassions preuve de lucidité, à moins que le prochain budget n'indique une meilleure orientation à long terme et une volonté de nous adapter à la réalité, nous ne cesserons d'entendre les gouvernements—quels qu'ils soient—défendre des budgets impopulaires qui ne résolvent pas les problèmes, et nous entendrons l'opposition et les critiques reprocher amèrement au gouvernement son incapacité. Le problème actuel ne peut être réglé par des expédients; et il ne s'agit pas de génie financier.

En somme, je voudrais que mes collègues d'en face le sachent, j'admets qu'il est embarrassant et irritant pour le gouvernement d'avoir à défendre ce budget. C'est embarrassant et irritant d'être critiqué par les économistes de notre pays qui affirment que le gouvernement n'aurait peut-être pas dû présenter de budget, mais compte tenu du nombre limité d'options, le budget n'est pas si mauvais, car il n'apporte pas grand changement.

Tels sont les faits que j'estime de mon devoir de rappeler. La plupart d'entre nous croient qu'à long terme il faudra faire preuve de beaucoup plus de perspicacité que par le passé, sinon nous nous retrouverons de temps à autre ici, à défendre des budgets qui ne mènent à peu près nulle part.

On a dit il n'y a pas si longtemps que le problème, c'est que les gouvernements actionnent des manettes qui ne sont reliées à rien. C'est vraiment ce que l'on constate quand on nous présente plusieurs budgets par an pour résoudre des problèmes à court terme sans pouvoir s'attaquer aux problèmes à long terme. Le ministre d'État aux Affaires urbaines (M. Danson) a déclaré très clairement aujourd'hui dans son discours sur le logement qu'il était très difficile d'établir une planification à long terme.

Le député de Glengary-Prescott-Russell (M. Ethier) nous a dit cet après-midi que sa contribution était modeste mais qu'il nous la donnerait. Qu'il la donne plutôt au ministre d'État chargé des Affaires urbaines, pour qui chaque cent compte. Tous les députés savent que 200 millions de dollars valent mieux que rien et que c'est beaucoup d'argent, mais cela ne suffira pas à répondre aux besoins réels. Le député de Mercier (M. Boulanger) a dit que dans sa circonscription un travailleur pouvait acheter une maison pour $21,000. J'en suis très heureux, mais dans ma circonscription c'est absolument impossible.

Nous avons un problème. Dans son rapport sur le budget le Conference Board of Canada a déclaré:

> Encore une fois, le logement va être légèrement stimulé par l'augmentation des subventions pour le programme d'aide à l'acquisition d'une maison et la suppression de la taxe de vente de 5 p. 100 sur les matériaux isolants. Mais ces mesures vont sans doute stimuler davantage la demande que l'offre de nouveaux logements, ce qui pourrait sans doute entraîner encore plus rapidement une grave crise du logement l'année prochaine. Ce budget n'a pas cherché à résoudre directement le problème en créant des stimulants pour accroître l'offre de nouveaux logements.

Pourquoi? C'est pas parce que les ministériels ne veulent pas accroître le nombre de logements. Ce n'est pas qu'ils s'en moquent. C'est parce que nous nous sommes mis dans une situation où nous ne pouvons plus manœuvrer et nous commençons à nous rendre compte que nous n'avons pas le ressources voulues pour répondre aux besoins réels du pays.

J'aimerais aborder rapidement certains articles du budget. On remarquera que le gouvernement a jugé nécessaire de mettre fin aux rentes sur l'État. Au moins, il faut reconnaître qu'il a accordé plus à leurs détenteurs. Mais je demande aux députés ce que cela veut dire quand un gouvernement admet enfin qu'il ne peut verser des rentes sur l'État? Cela signifie que le gouvernement reconnaît qu'il ne peut compter suffisamment sur l'avenir pour s'engager à long terme. Si le gouvernement le reconnaît, qu'en pensent alors les Canadiens d'un bout à l'autre du pays? Les gens se demandent pourquoi on fait fi parfois des principes de l'épargne et de la prudence.

● (1520)

Durant la dernière campagne électorale, je parlais à quelqu'un de ma circonscription qui avait travaillé toute sa vie et qui à sa retraite avait une modeste rente d'environ $170 par mois. Il me confiait avec beaucoup d'amertume et de rancœur que l'inflation l'avait sensiblement déprécié: «J'avais appris à mes enfants à épargner, j'aurais dû leur montrer à dépenser.»

La fin des rentes nous enseigne que naguère les gouvernements pouvaient manifester une certaine confiance en l'avenir et en la stabilité de la masse monétaire, mais la hausse des prix a mis fin à cela et c'est pour nous tous un avertissement.

Le budget n'ouvre guère de nouveaux horizons, monsieur l'Orateur, et je le dis sans la moindre animosité. La loi sur l'assurance-chômage avait fixé une sorte de but officieux de plein emploi en empiétant sur les revenus du gouvernement. Lorsque le chômage a dépassé 4 p. 100, le gouvernement aurait dû comprendre qu'il était temps de freiner, que le chômage allait coûter très cher au contribuable. Lundi soir, pour permettre le paiement des prestations d'assurance-chômage, le gouvernement a supprimé le seuil de référence de 4 p. 100 qu'il a remplacé par une moyenne mobile des taux de chômage sur huit ans. C'est le signe que le gouvernement n'est plus maître de sa manœuvre et que nous voguons dans l'incertitude.

Autre fait intéressant des dernières semaines, un échange de vues entre le ministre des Finances le ministre du Travail (M. Munro) et moi-même. Le ministre des Finances a apparemment indiqué que la main-d'œuvre va récupérer la part du revenu national net qui lui revient, c'est-à-dire 73.3 p. 100; mais, il y a quatre ans, cette part était de 75 p. 100, sans parler des États-Unis où elle s'établissait à 76 p. 100. Dans le budget nous n'avons pas la moindre esquisse d'une orientation dans ces domaines. Le ministre ne sait simplement pas et c'est ce qui se passe d'une année à l'autre, d'un budget à l'autre.

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant parler de la taxe de 10c. sur l'essence. Les députés se rappelleront que dans son exposé budgétaire le ministre des Finances a dit que c'était une mesure d'économie. A la page 7032 du hansard, il déclare ceci:

> La hausse du prix de l'essence provoquée par ces mesures devrait inciter les automobilistes à conduire d'une façon plus économique.

Plus loin il dit encore:

> L'amélioration de la conduite et des caractéristiques techniques des véhicules peuvent réduire considérablement la consommation.

Pour sa part, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a déclaré, comme en fait foi la page 7074 du hansard:

> Je pourrais passer un bon moment, si j'en avais le temps, à parler du côté positif, la conservation de l'énergie.

Quant on a interrogé le ministre des Finances à ce sujet hier ou avant-hier, il a bien précisé que l'économie n'était pas le but recherché, l'objectif étant d'accroître les revenus. La même chose se répète pour la taxe sur les petites embarcations et les hors-bord. Le gouvernement ne nous a pas dit comment la taxe de 10 p. 100 sur ces produits favoriserait l'économie, car les motifs sont d'ordre financier.

Les députés devraient examiner de près les propos du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson). Il a affirmé que la taxe de 10c. le gallon d'essence était la façon la plus juste de répondre aux besoins de l'heure. Encore à la page 7074 du hansard, il a déclaré:

> Néanmoins, dans l'ensemble, cette solution est préférable à une imposition générale ou quelque mesure semblable. Je ne crois pas qu'à long terme cette dernière mesure aurait été aussi juste.

J'aimerais demander à mes amis ministériels si le gouvernement a maintenant pour politique d'affirmer qu'une taxe régressive de ce genre est plus juste qu'une assiette fiscale fondée sur une loi de l'impôt progressif sur le revenu. Je ne pense pas qu'un seul ministériel voudrait l'affirmer après mûre réflexion. C'est pourquoi nous affirmons que si l'on veut imposer une taxe semblable, elle devrait provenir des recettes générales. C'est la seule façon juste de le faire. Il est très difficile de croire que les particuliers qui consomment de l'essence trouveront un moyen de réduire leur consommation parce qu'il est très difficile de le faire.

En outre, si le consommateur épargne de l'essence, le gouvernement n'obtiendra pas les recettes fiscales dont il a besoin. Il ne peut gagner sur tous les tableaux, monsieur l'Orateur. Il existe une façon d'épargner de l'essence, mais il est injuste d'imposer une taxe qui touche le plus durement les personnes les moins riches lorsque, dans la plupart des régions du Canada, les services de transport en commun sont insuffisants et que des centaines de milliers de personnes doivent faire des trajets de 40 minutes en automobile pour se rendre à leur travail. Si l'on impose cette taxe par mesure d'économie, mais si l'on ne peut le justifier par des chiffres, il faut se demander ce qui arrivera lorsque la consommation d'essence diminuera. Si elle diminue, le gouvernement n'obtiendra pas les 10c. le gallon dont il a besoin pour ses recettes.

Une voix: Mais nous n'aurons pas besoin d'autant de gallons.

M. Fraser: Mon honorable ami de l'autre côté dit que nous n'aurons pas besoin d'autant de gallons. J'aimerais signaler, monsieur l'Orateur, que la taxe de 10c. le gallon ne vise pas à subventionner les consommateurs particuliers, mais plutôt les consommateurs industriels. La consommation industrielle continuera d'augmenter. Peu importe que les automobilistes particuliers diminuent la leur. Si le gouvernement a besoin d'argent pour ses subventions, il devrait le prendre dans ses recettes générales, qui sont une forme d'impôt.

On remarquera que cette taxe a des effets assez graves surtout sur le plan psychologique. Le *Star* de Toronto du 26 juin titre: «2,000 travailleurs demandent un nouveau contrat de travail à la suite des hausses de prix prévues au budget.» Nous n'aurons pas la naïveté de croire que cela ne va pas servir d'argument à la table des négociations dès la semaine prochaine.

Le problème c'est notamment qu'il s'agit d'un impôt tellement flagrant, tellement évident, tellement visible. Psychologiquement, il a un effet dévastateur.

Il faudrait également remarquer que dans son rapport sur le budget le Conference board a dit:

L'augmentation du prix de l'essence et des autres ressources énergétiques va faire augmenter l'indice des prix à la consommation de 1 à 2 p. 100 l'année prochaine.

Tels sont les faits, monsieurs l'Orateur. Il est temps que les députés prennent conscience des réalités de notre situation économique. Si nous ne le faisons pas, nous aurons encore des budgets qui ne satisferont personne et ne donneront aucune orientation à l'économie.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je répète que le ministre des Finances ne savait pas quoi mettre dans son budget pour les raisons que j'ai mentionnées. D'une année à l'autre, le gouvernement n'a pas su tenir compte des réalités économiques qui auraient dû pourtant frapper tout le monde, et ce budget en est la conséquence directe.

● (1530)

Évidemment, il est facile de critiquer le budget, je suis le premier à l'admettre. C'est évident, parce que tous les députés de l'opposition qui ont pris la parole ont trouvé un tas de reproches à lui faire. Ce n'est pas difficile. Mais en fait la question est de savoir ce que nous devons faire pour y remédier en tant que députés d'une démocratie.

Nous ne pouvons pas aller de budget en budget en les rafistolant ici et là dans l'espoir de gagner du temps et que la situation s'améliorera d'elle-même. En fait, c'est ainsi que nous avons procédé jusqu'ici et cela montre que notre régime démocratique n'est pas capable de gérer ses affaires comme il faut. Il ne faut pas le prendre à la légère . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, la Chambre aurait-elle l'indulgence de me laisser terminer mon intervention?

M. l'Orateur adjoint: Cela exige le consentement unanime. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Fraser: Je remercie mes collègues de leur générosité.

M. Ouellet: Nous nous en souviendrons de votre discours.

M. Fraser: Merci. Je vous en enverrai un exemplaire.

Il ne faut pas prendre cela à la légère, car les conséquences en sont vraiment sérieuses. Il n'est pas exagéré de dire que si le Parlement, cette institution démocratique, ne peut plus contrôler efficacement l'orientation de nos affaires économiques, si nous ne pouvons plus répondre entièrement aux besoins de notre population, si nous ne réussissons plus à démontrer par de saines politiques que notre processus démocratique de prise de décision fonctionne bien maintenant et fonctionnera bien dans l'avenir, la population se tournera éventuellement vers quelque chose d'autre.

C'est, j'en suis convaincu, une vérité banale que de dire que la force de notre institution dépend dans une très forte mesure de la confiance que lui porte la population. Il est également vrai qu'à mesure que cette confiance s'évanouit, la vitalité de l'institution s'affaiblit. Or, la faute n'est pas imputable à l'institution elle-même, mais aux gens qui exercent le contrôle sur l'institution. La faute n'en revient pas seulement au gouvernement, mais à tous ceux qui siègent à la Chambre. Il s'agit surtout d'un manque de compréhension et, dans une certaine mesure, d'une négligence à utiliser cette institution démocratique comme instrument efficace de notre volonté.

Le pays est fondamentalement solide. Nous avons des ressources et des gens compétents. J'ai noté récemment une observation dans l'ouvrage de Stud Terkel sur «La grande crise économique américaine», selon qui:

Notre pays n'était nullement mal en point, il ne souffrait que de mauvaise administration.

Je dirai aux députés qu'il est temps que cesse la mauvaise administration.

Des voix: Bravo!

M. Paul E. McRae (Fort William): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un plaisir et un privilège que de prendre part au débat sur le budget. Jusqu'à cet après-midi, je l'ai trouvé plutôt futile et pour le moins exaspérant. Peut-être est-ce le rôle traditionnel qui nous est dévolu. Le gouvernement présente le budget et l'opposition le critique et le démolit, non pas pièce à pièce, mais en le qualifiant de document vide. Les oppositionnels parlent d'absence de direction et font beaucoup d'autres affirmations gratuites. Je présume que si les rôles étaient renversés et l'opposition formait le gouvernement, elle essaierait de soutenir une thèse raisonnable et nous, l'opposition, agirions probablement de la même façon qu'eux.

J'ai écouté avec plaisir le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) aujourd'hui. Il a fait ce que j'espérais voir faire: il a donné un sens au débat. Je ne suis pas d'accord avec lui sur tous les points, mais j'ai trouvé qu'il tenait beaucoup de propos raisonnables. Comme ami et collègue, je dois dire que son discours m'a plu plus que tout autre au cours du débat.

Des voix: Bravo!

M. McRae: Au fil de mon exposé, nos voies se croiseront sûrement de temps à autre.

Récemment, le sénateur Lamontagne, qui siège à l'autre endroit, a publié un document fort intéressant qui traite de toute la question des budgets et de leurs raisons d'être. Il est d'avis qu'ils devraient être conçus pour agir d'une façon anticyclique. En d'autres termes, ils devraient pouvoir ralentir l'économie lorsqu'elle s'emballe et la stimuler lorsqu'elle commence à mollir.

Le sénateur précise qu'en 1954, 1957, 1960, 1963, 1967, 1970 et 1974, soit à des périodes très régulières, le Canada, les États-Unis et la plupart des pays industrialisés ont connu des récessions. Celles-ci sont survenues de façon régulière.

Il ajoute que l'une des difficultés tient au fait que les gens qui élaborent les budgets, non seulement au Canada mais dans tous les pays industrialisés, n'agissent jamais autrement qu'en fonction de la situation économique à un moment donné. Autrement dit, nous attendons d'être au beau milieu d'une récession pour commencer à stimuler l'économie, tout comme nous attendons d'avoir atteint le sommet pour tenter de la ralentir. Il soutient qu'il faudrait absolument adopter des mesures anticycliques beaucoup plus tôt.

Au sujet de la récession de la fin de 1974 et de 1975, peut-être aurait-il été préférable à l'époque du budget en mai dernier qu'il se produise une légère reprise du genre de celle que nous avons connue en novembre. Nul doute que celle-ci s'imposait. Si nous devons faire face aujourd'hui à de sérieux problèmes c'est, entre autres raisons, parce que les États-Unis, dont nous dépendons tellement à cause de nos relations commerciales étroites, parlaient encore de retenue à la fin de 1974. On refuse de faire face au problème de l'action anticyclique. Il aurait fallu y voir il y a un an au moins.

Selon le sénateur Lamontagne et d'autres économistes dont j'ai lu des écrits, nous semblons remonter du creux de la récession et nous diriger vers un palier quelque peu expansionniste. Espérons qu'à la fin de la présente année le taux d'expansion augmentera un peu dans le monde industriel.

Dans l'élaboration d'un budget à cette époque-ci, soit en juin 1975, nous devons tenir compte du fait qu'il s'agit d'une période de transition. Le budget, essentiellement, devrait comporter une certaine modération. C'est ainsi que je le décrirais. Il n'a rien d'expansionniste. Il manifeste une légère modération. Nous traversons une période d'inflation dont le taux au cours des cinq derniers mois s'est établi à environ 8 p. 100 comparativement aux 15 à 16 p. 100 de la période correspondante l'année dernière. L'inflation a donc ralenti. Beaucoup craignent qu'en donnant de l'expansion à l'économie le taux de l'inflation ira s'accélérant. C'est là une crainte qu'il y a lieu d'envisager sérieusement.

Il y a trop de chômeurs. Nul doute là-dessus. Le taux de chômage est toutefois beaucoup plus bas—d'environ 2 p. 100—qu'aux États-Unis, et il faut de plus considérer que nous avons la plus grande croissance de main-d'œuvre du monde industrialisé. Il nous faudra attendre au moins quatre ou cinq ans pour que cette tendance démographique se renverse. Étant donné le grand nombre de jeunes gens qui arrivent sur le marché du travail, nous devrons tenir compte de ce facteur pendant durant le reste de la présente décennie.

● (1540)

On entend souvent dire que nous ne sommes pas réellement maîtres de notre économie parce que la récession est internationale. On a critiqué le gouvernement d'avoir invoqué ce prétexte, et peut-être avec raison, car nous devrions avoir une maîtrise totale de nos propres affaires. Cependant, la demande reprend de la vigueur, au Canada, ce qui stimule la croissance. Celle-ci est d'à peu près de 1 p. 100 à l'heure actuelle et atteindra vraisemblablement 3 à 4 p. 100 d'ici la fin de l'année. La demande sur le marché intérieur est assez forte et c'est là un fait à ne pas oublier.

[M. McRae.]

Je ne suis pas d'accord avec le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) quant à la valeur réelle du marché lorsqu'il s'agit de garantir une certaine concurrence. Je me rallie plutôt au point de vue de Galbraith selon qui le marché, du moins dans la mesure où il touche à un important secteur de notre économie, n'existe réellement pas dans la pratique ou, s'il existe, il se situe à un niveau tel que les gouvernements nationaux sont presque impuissants. Dans cet ordre d'idées, il faut tenir compte des sociétés multinationales, bien entendu. Il faut savoir dans quelle mesure le marché est créé par la publicité, dans quelle mesure ces sociétés règlent les prix, et le reste. Voilà un aspect dont nous devons tenir compte sérieusement. A mon avis, les gouvernements nationaux ne se sont pas encore attaqués au problème que constituent ces mécanismes de fixation des prix, parce qu'il dépasse le cadre national et exige des ententes internationales.

Le ministre des Finances nous a dit que dans son approche du budget, deux ou trois partis s'offraient à lui. Passant ces partis en revue, il s'est rendu compte qu'il n'en avait qu'un, ou peut-être deux. Celui qu'il a dû écarter sur-le-champ aurait été une politique de déflation rigoureuse, qui aurait résolue le problème mais en généralisant le chômage, ce qu'aucun parti à la Chambre ou aucun groupe de citoyens n'aurait accepté. L'autre aurait été de mettre en place un mécanisme de contrôle très strict. Cette solution est relativement intéressante à l'heure actuelle. Je ne crois pas qu'en mai dernier, ou même l'automne dernier, elle ait été valable, car la demande était alors encore très forte: l'inflation résultait d'une demande excessive, et des contrôles, à ce stade, n'auraient fait qu'exacerber les pénuries.

La situation inflationniste a maintenant évolué alors que la pression est exercée par l'étau coût-prix et nous en sommes à un stade où la réglementation serait peut-être utile. D'autre part, je rejette l'idée d'une politique de contrôles même maintenant car, comme le ministre des Finances l'a dit, les Canadiens ne sont pas vraiment prêts à accepter tout ce qu'ils comporteraient.

Il suffit d'aller dans un magasin comme Canadian Tire, où l'on peut voir des milliers, sinon des centaines de milliers d'articles différents, pour se rendre compte du nombre d'articles dont il faudrait réglementer les prix. Si l'on applique cela aux innombrables magasins dans un domaine ou l'autre—il suffit de regarder les pages jaunes de l'annuaire téléphonique pour voir le nombre de biens manufacturés différents qu'on nous offre—on commence à comprendre combien il est difficile de bien surveiller. Il faudrait un personnel considérable. Aussi, bien que la notion de contrôle soit bien plus logique à l'heure actuelle qu'il y a un an, elle est bien trop difficile à appliquer, surtout quand on pense que le taux d'inflation est tombé à 8 ou 9 p. 100.

Le seul parti qui s'offrait au ministre, c'était de mieux doser le budget—d'imposer un peu plus de restrictions économiques, étant donné que nous commençons peut-être à remonter la pente. Dans ces conditions, il est probable que le budget à l'étude, qui comporte de petites restrictions, soit le seul budget possible.

J'aimerais traiter quelques instants de cette notion de modération. Le gouvernement est certainement mal placé pour pratiquer la modération, car des 29 ou 30 milliards qui nous sont accordés dans nos prévisions budgétaires, environ 10 milliards seulement sont réellement contrôlés par le gouvernement fédéral. Les 20 autres milliards sont constitués de paiements réglementaires, de paiements aux provinces, etc. Quand le ministre des Finances a parlé de

revoir l'ensemble des services de santé au Canada, il songeait à une période plus longue, où il pourrait faire quelque chose à propos de ces 20 milliards. Mais dans le cadre du présent budget, il a dû travailler avec 9 ou 10 milliards, et il a quand même réussi à réaliser une réduction d'environ un milliard de dollars. Certains députés diront que ce n'est pas vrai, parce que nous n'avons pas encore vraiment coupé quoi que ce soit. Néanmoins, le ministre a agi en enlevant un milliard de dollars sur ce qui aurait été dépensé.

Une voix: Qu'est-ce qui aurait été dépensé?

M. McRae: Tel est le caractère de la mesure. Je dois souligner que les députés de l'opposition passent beaucoup de temps à nous proposer des projets à financer. Sauf erreur, le coût de ces suggestions se chiffrerait à 2 milliards de dollars environ.

Le budget présente certains avantages; il préconise de bonnes mesures mais je pense qu'elles sont limitées.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Bravo!

M. McRae: Comme l'a dit le député de Vancouver-Sud, le supplément de 200 millions affecté au logement représente une hausse de 20 p. 100, sur 1.2 milliard. Ceci pour le reste de l'année civile.

Une voix: Financière.

M. McRae: J'aurais préféré que ce secteur reçoive plus de crédits. Dans ce cas, il aurait probablement fallu renoncer à certaines idées, peut-être même à celle de restriction. S'il y a moyen d'accroître les dépenses gouvernementales, je pense qu'il faut en faire bénéficier le logement et qu'il faudrait affecter les crédits le plus tôt possible.

J'ai été vraiment heureux d'apprendre qu'on débloquerait de nouveaux crédits pour favoriser l'embauche, soit 450 millions pour 2 ans. Ces crédits serviront presque directement à la création de nouveaux emplois. J'ose espérer que ces sommes serviront davantage aux projets des collectivités et que ces dernières collaboreront avec le gouvernement fédéral pour mettre au point des programmes valables.

Mais il y a un point qui m'inquiète beaucoup: le budget ne prévoit rien de plus pour les personnes âgées. Nous n'avons pas encore résolu la question des personnes âgées en difficulté. Je ne parle pas ici de celles qui se rendent à Hawaï au cours de l'hiver, et le reste; mais il y a encore des personnes âgées qui se trouvent aux prises avec des difficultés d'ordre élémentaire. Par exemple, on devrait améliorer le supplément qui leur est accordé. On pourrait peut-être augmenter le nombre de celles qui peuvent y prétendre et le montant octroyé. D'un autre côté, je comprends les limitations avec lesquelles le ministre doit compter.

● (1550)

J'aimerais consacrer les quelques dernières minutes de mon intervention au problème de l'énergie, qui m'intéresse beaucoup. Au sujet du gaz naturel, je dirai brièvement qu'à mon sens l'augmentation du prix, qui passe de 82c. à $1.25 le mille pieds cubes, est inévitable, en tout cas dans une province comme l'Ontario. Sans cette augmentation, le gouvernement de l'Alberta n'aurait pas fourni le gaz supplémentaire nécessaire. Je ne vois vraiment pas comment on aurait pu éviter cette hausse.

Toutefois, je m'inquiète des problèmes énergétiques que le Canada devra affronter à long terme. En 1970, selon les rapports de l'industrie, nous avions des réserves de gaz naturel s'élevant à 727 milliards de pieds cubes. Bien que nous n'en ayons consommé probablement que 10 milliards entre-temps, on admet actuellement que ces réserves ne représentent que 50 à 60 milliards de pieds cubes, c'est-à-dire beaucoup moins. Mais nous sommes dans une mauvaise passe. Nous devons augmenter la prospection, prendre conscience que l'énergie va coûter beaucoup plus cher, devenir plus rare et qu'il faudra l'économiser. Ces remarques s'appliquent non seulement au gaz naturel, mais à tous les produits pétroliers.

Quant à l'augmentation de $1.50 par baril de pétrole, qui passe de $6.50 à $8, c'est précisément là le montant désiré par les députés de l'opposition. Lorsque cette augmentation a été demandée il y a un an au moins, personne n'a prétendu que ce chiffre n'était pas juste. Ici encore, le problème est celui de la grande pénurie éventuelle de pétrole. Pour subvenir à nos besoins en ce domaine, si c'est possible,—mais je ne suis pas du tout certain que ce le soit—nous devons consacrer beaucoup d'argent à la prospection et à l'exploitation.

L'augmentation de 10 c. sur le prix du gallon d'essence m'ennuie également. Je pense que tous les députés sans exception, peu importe leur parti, conviennent qu'il faut un prix unique pour le pétrole au Canada. Je pense qu'il s'agit là d'un élément fondamental de notre politique énergétique, et j'espère que tous les députés en reconnaissent le bien-fondé. On admettra aussi je l'espère qu'il était nécessaire de réduire nos exportations vers les États-Unis. Lorsque nous avons institué le mécanisme de la péréquation des prix, nos exportations et nos importations s'équilibraient à peu près. Nous vendions aux États-Unis à peu près la même quantité de pétrole que nous en importions, tant à l'Ouest qu'à l'Est.

Mais la situation a changé, en partie par notre faute. Elle a changé parce que l'Office national de l'énergie a déclaré trop tard, et en cela il est à mon avis, inexcusable, que nos réserves de pétrole n'étaient après tout pas si importantes. Je pense qu'en ne nous informant pas plus tôt, l'Office a fait preuve de négligence presque criminelle. Quoi qu'il en soit, voilà la situation.

Personne ne nie qu'il faut procéder à des réductions et augmenter les taxes pour maintenir ce prix unique. Autre raison qui justifie le prix unique, le prix américain est actuellement inférieur à celui que nous payons à l'importation sur la côte est. Voilà pourquoi il faut percevoir environ 350 millions de dollars par année.

Le député de Vancouver-Sud aurait préféré que nous percevions ce montant par les impôts directs. Le gouvernement pour sa part a décidé d'imposer une taxe spéciale de 10 c. le gallon sur le prix de l'essence. Ces deux solutions me paraissent présenter des inconvénients. J'espère qu'on nous fournira des chiffres permettant de déterminer le seuil de rentabilité, c'est-à-dire le point à partir duquel une hausse de l'impôt sur le revenu coûte plus cher que la taxe spéciale de 10 c. le gallon. Il faut se rappeler que les personnes âgées, par exemple, ne font en voiture que deux ou trois mille milles par année. Je pense donc que dans la tranche des revenus moyens, cette taxe de 10 c. devrait coûter moins cher qu'une augmentation d'impôt.

Toutefois, cela a créé un problème qui me préoccupe et, qui, à mon avis, préoccupera les députés du nord de l'Ontario et des parties reculées du pays où la population est quelque peu clairsemée et où les distances entre les localités sont grandes. Pour se rendre à leur travail, ou d'une localité à une autre, les gens de ces régions utiliseront plus d'essence que ceux qui vivent dans les centres plus denses du Canada. C'est un problème sur lequel j'espère que le ministre se penchera, quitte peut-être à faire certaines exceptions pour rendre la situation plus équitable. Il y a des gens qui doivent parcourir de 30 à 40 milles pour se rendre à leur travail en auto et, dans ces cas, je crois que la solution est de prendre une même auto.

Cela dit, bien que je n'aime pas cette méthode de conservation de l'énergie, je pense que les gens auront tendance à économiser davantage les produits énergétiques. Les conservationnistes nous disent qu'en augmentant le prix des combustibles et des carburants, on réalise une certaine conservation, et je pense que c'est sans doute vrai.

J'aimerais que le gouvernement envisage la possibilité de faire de sérieux efforts de conservation, peut-être en délivrant des bons qui permettraient aux particuliers d'acheter une certaine quantité d'essence exempte de la taxe. On me dit que l'automobiliste moyen au pays consomme 700 gallons d'essence par année. A mon avis, on pourrait lui permettre d'acheter 300 ou 400 gallons sans la taxe, les achats dépassant ce chiffre étant assujettis à une taxe plus élevée.

La raison pour laquelle je fais cette suggestion ne se rattache pas autant à la taxe elle-même qu'au problème de la conservation. Le député de Vancouver-Sud a dit que nous vivions au-dessus de nos moyens, et je crois qu'il entend par là que nous vivons au-dessus des moyens que nous permettent nos ressources. Il fait signe que oui, et c'est une question dont nous avons souvent parlé ensemble. Il n'y a pas de doute que nous sommes dans une situation précaire quant à nos ressources à long terme, mais je crois que ce budget marque un bon point de départ dans la voie de la conservation. Ce n'est qu'un début et le demeurera tant que nous ne prendrons pas les mesures que j'ai proposées. Nous devrions rendre les gens beaucoup plus conscients, quand ils vont faire le plein, du fait qu'ils ne devraient utiliser que 300 ou 400 gallons par an. Ce sera peut-être, à mon sens, une ligne de conduite à adopter.

● (1600)

J'espère également que nous serons plus conscients de la nécessité d'économiser et de réduire la demande d'énergie. Nous devons nous intéresser à la demande beaucoup plus qu'à l'offre dans ce domaine. Je suis vivement préoccupé, par exemple, quand le gouvernement de l'Ontario parle de projets hydro-électriques, pour les dix prochaines années, qui s'élèveront à 30 ou 40 milliards de dollars, alors que le projet d'aménagement de la baie James coûte de 15 à 20 milliards et que l'on envisage un autre aménagement coûtant de 107 à 120 milliards au cours des dix prochaines années. Imaginons simplement les bouleversements que cela crée. Où M. Danson obtiendra-t-il des fonds pour le logement si ce genre de choses se produisent? Il y aura d'importants bouleversements sur les marchés financiers. Nous devons être très prudents sous ce rapport et j'exhorte instamment le gouvernement et la Chambre à adopter une attitude beaucoup plus sérieuse à l'égard de l'économie de l'énergie.

Je résume. C'est un budget de légère modération qui vient au moment où l'économie reprend son élan. La question qui me tracasse est la hausse de 10c. et surtout les difficultés qu'elle créera dans le nord de l'Ontario. Je vois un peu l'utilité de cette taxe pour l'économie de l'énergie, et je ne doute pas qu'elle sera rajustée pour régler les problèmes qui surviendront.

J'ai une dernière chose à ajouter. Je suis quelque peu déçu que l'on réduise les fonds de Pétro-Canada d'ici la fin de l'année, pour économiser. Si nous voulons suffire à nos besoin en énergie, si nous voulons réduire les 90 p. 100 d'appartenance étrangère dans cette industrie et bâtir une industrie canadienne de l'énergie, Pétro-Canada est une étape vitale. Je suis certain que nous aurons la totalité des fonds pour cette entreprise l'an prochain. Entre-temps, je souhaite que le bill soit adopté avant l'ajournement en juillet, afin que nous ayons une industrie canadienne vraiment rentable l'an prochain.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur le député me permettrait-il de lui poser une seule question.

M. McRae: Oui, si je puis l'entendre.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je tiens à ce que l'honorable représentant sache que, personnellement je partage bon nombre de ses opinions bien réfléchies qu'il a exprimées au sujet du budget. Ne convient-il pas que cette taxe de 10c. le gallon aux fins de la péréquation, d'après ce que nous avons appris, prélevée des opérateurs de véhicules à moteur, revient en réalité à imposer à un groupe de Canadiens ce qu'il en coûte pour résoudre un problème dont tous les Canadiens sont responsables? Le député n'est-il pas de cet avis?

M. McRae: Je ne dis pas que je suis en désaccord avec le député. Ce que nous n'avons pas vu, et que nous devrions voir, c'est le rapport entre le nombre de milles parcourus et le revenu des personnes en cause. Nous ne pouvons pas voir ce rapport, ni comment la situation en sera modifiée. Je n'ai pas vu ces chiffres, mais j'espère qu'on nous les fournira à un moment donné. En réalité, nous découvrirons peut-être qu'il ne s'agit pas d'une taxe régressive. Ce pourrait être tout le contraire, mais je n'en sais rien. Je voudrais connaître la réponse à cette question avant de répondre oui ou non au député.

M. Baker (Grenville-Carleton): J'aimerais poser au député une autre question. S'engagerait-il à presser le ministre des Finances (M. Turner) de nous fournir ces chiffres, car j'estime qu'ils seraient bien utiles pour étudier les bills découlant du budget? Le député s'y engage-t-il?

M. McRae: J'ose espérer que le ministre les fournira et je vais sûrement les lui demander.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je vous remercie.

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, je suppose que l'un des moments privilégiés de la vie d'un député est celui où il prend la parole à la Chambre des communes après 2 heures le vendredi après-midi, les députés présents au grand complet, les tribunes combles, celle des journalistes remplie à craquer, et tout ce monde suspendu à ses lèvres pour transmettre aux Canadiens ses moindres paroles.

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter quelques observations à celles que mes collègues ont formulées à propos de l'exposé budgétaire que nous a lu lundi dernier le ministre des Finances (M. Turner). J'ai écouté avec plaisir certaines des observations du député de Fort William (M. McRae). Apparemment, il a certaines connaissances dans le domaine de l'énergie. J'ignore où il a étudié l'économie, mais ce n'est sûrement pas sur le marché.

Une voix: Courage, Bill!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ne nous décevez pas.
Pourtant, certaines de ses observations sont tout à fait justes.

Comme de nombreux députés l'ont fait remarquer, il s'agit du cinquième budget présenté par l'actuel ministre des Finances, et je pense que la presse du pays et la plupart des députés, du moins ceux de l'opposition, ont eu raison de dire qu'il s'agissait du pire budget jamais présenté au peuple canadien. Dans le cas d'un document aussi important que le budget, on cherche un thème, une inspiration ou une orientation quelconque, mais on ne trouve rien de tel dans le présent budget. Il s'agit d'un document plutôt terne et réellement indigne du ministre, car je lui ai toujours prêté plus d'intelligence et plus d'intégrité avant qu'il ne présente à la Chambre et au peuple canadien un document aussi faible et aussi terne.

Comment cela est-il possible à une époque où les taux d'intérêt et le chômage sont élevés, où le pays connaît de graves problèmes de logement accompagnés de taux hypothécaires à la hausse, où l'activité économique est languissante, où l'on connaît des problèmes de balance des paiements et d'agitation ouvrière? Comment se fait-il qu'on nous présente aujourd'hui un budget qui ne réussit pas à règler ces problèmes fondamentaux?

On a le vif sentiment que le budget contenait à l'origine beaucoup plus de choses. On a le sentiment que le ministre avait prévu dans ses propositions budgétaires initiales de traiter de ces problèmes, mais après qu'on eût repoussé au 23 juin la date de présentation du budget, dans les jours qui ont suivi la date initiale de présentation, on s'est livré à une horrible boucherie sur le texte du budget, et le salmigondis présenté le soir du 23 juin en est le résultat.

Le ministre a joué son jeu dans ce qui manifestement était une épreuve de force. A mon avis, il doit être très clair, pour les députés, ou du moins pour ceux de ce coté-ci, qu'il a joué son roi, sachant que quelqu'un d'autre jouerait l'as. On peut dire avec raison qu'il a tant retiré de la cagnotte et si mal joué ses cartes dans ce portefeuille, qu'il faut le considérer comme un bien piètre joueur de poker.

Nous luttons contre l'inflation depuis des années. Des groupes de Canadiens de tous les milieux ont fait part au gouvernement de leurs inquiétudes à ce sujet. Les syndicats ouvriers, la Fédération canadienne des hommes d'affaires indépendants, la Chambre de commerce, les associations industrielles, probablement tous les présidents de banque, les provinces, le Conseil économique du Canada, l'OCDE et bien d'autres, ont tous commenté les effets d'une inflation prolongée et exhorté le gouvernement à prendre des initiatives fermes pour venir à bout de la mentalité inflationniste.

De fait, l'essentiel des questions à la Chambre depuis que le portefeuille des finances a été confié au ministre s'est résumé à l'exhorter à agir avec fermeté pour enrayer l'inflation. Le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) a dit et redit, ici comme ailleurs, et encore dans son discours d'hier, que notre parti collaborerait à toute initiative sérieuse du gouvernement pour mater l'inflation. Aucun véritable programme n'a été proposé pour mater l'inflation et vaincre la mentalité inflationniste.

Nous avons assisté à quelques initiatives en ce sens, la création, en 1969, de la Commission des prix et des revenus. Je n'étais pas député à ce moment-là mais comme j'étais dans les affaires, je pouvais constater les effets de l'inflation et je voyais là une initiative à prendre. Je me rappelle bien que le premier ministre (M. Trudeau) a dit un jour au pays qu'il fallait juguler l'inflation. Nous avons été déçus. Tous les budgets précédents que le ministre a présentés avaient un certain but, même si les résultats n'ont pas été fameux. Ils avaient un certain contenu, alors que ce budget est vide et sans but.

● (1610)

Le ministre a dit qu'il fallait accroître l'offre pour enrayer l'inflation. C'était la solution à ce moment-là. L'offre s'est en réalité accrue. Certains prix ont diminué, mais d'une manière générale, les prix ont augmenté et le taux d'inflation reste élevé. On nous a parlé de notre revenu disponible et dit que nous vivions mieux que d'autres pays. Il est stupide de comparer le prix de l'essence au Canada et au Japon. Nous pourrions faire la même chose, car cela dépend des statistiques employées. L'essence coûte 15c. le gallon en Arabie Saoudite et six dollars le gallon au Tibet.

Le ministre a parlé des pays sous-développés du Tiers-Monde, mais il a oublié de parler des régions du Canada qui sont sous-développées à cause d'un chômage élevé. Un grand nombre de ces régions sont aux prises avec des problèmes aussi graves que ceux de certains pays en voie de développement.

Quel coup dur pour l'industrie de l'automobile que cette taxe d'accise de 10c. le gallon d'essence! Cette industrie connaît actuellement de graves difficultés. Elle est tellement grevée d'impôts et contrôlée directement ou indirectement que sa reprise sera encore retardée par les mesures budgétaires. La production d'automobiles est déjà tombée de 16 p. 100 et, jusqu'ici, près de 13,000 travailleurs dans la production et la fabrication de pièces ont été licenciés. Combien encore seront congédiés? Nous ne le savons pas. Je sais que 9,000 travailleurs du caoutchouc en chômage envisagent un avenir très sombre.

Je suis certain que les employés de la division du tourisme du ministère de l'Industrie et du Commerce ont accueilli l'annonce d'une taxe supplémentaire sur l'essence avec autant d'indignation que tous les agents de tourisme provinciaux et tous les Canadiens. Des jours sombres s'annoncent pour une grande partie de notre industrie. Je le sais parce que j'ai travaillé dans l'industrie pendant de nombreuses années.

A un moment où beaucoup de nos industries sont déjà faibles, où des usines sont partiellement inactives et où l'équipement ne fonctionne qu'à demi, le ministre donne un crédit fiscal d'investissement de 5 p. 100 qui n'aura guère d'effet à brève échéance. A long terme, sans doute, cette mesure sera efficace, mais pas dans l'immédiat.

L'entreprise comptait sur une restructuration des déductions pour amortissement tenant compte de l'inflation et d'autres façons d'évaluer les inventaires de façon à refléter les coûts de remplacement. Toute initiative en ce sens aurait eu un effet considérable sur les ressources d'autofinancement et aurait permis de réaliser des profits raisonnables. Le gouvernement profite des règlements actuels sur les déductions pour amortissement et sur les valeurs d'inventaire, tout comme il profite de l'inflation.

Pour assombrir encore la perspective, le budget annonce que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) déposera des projets de loi portant le niveau de référence de la CAS de 4 à 5.3 p. 100, pourcentage qui sera ensuite fixé en fonction de la moyenne de chômage sur huit ans. Voilà du nouveau. A 4 p. 100 le régime d'assurance-chômage devait s'autofinancer au moyen des cotisations de l'employeur et de l'employé. Maintenant, ce pourcentage augmentera, tout comme les cotisations, pour financer un chômage attribuable en grande partie au manque d'initiatives déterminées du gouvernement.

Après avoir aboli le plafond qui limitait les sommes versées par l'État à la caisse de la CAC, mesure adoptée au cours de la 29e législature, le gouvernement ne s'est plus senti obligé d'exposer à la Chambre les raisons qui expliquent le taux du chômage au Canada. Maintenant, pour continuer à financer l'assurance-chômage et le chômage, les cotisations seront plus élevées. A cet égard le gouvernement est maintenant soulagé, car tout ce que le ministre aura à expliquer à l'avenir sera les changements intervenus dans la statistique du chômage publiée mensuellement par Statistique Canada. Chaque mois, nous l'entendrons donner une réponse habile à propos de cette statistique et après quelques jours d'agitation, les ministres et le gouvernement attendront calmement l'arrivée de l'édition suivante.

Jeudi, nous avons entendu le fade discours du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald). Les arguments médiocres qu'il nous a présentés à propos de la consommation d'essence des motoneiges et des moteurs de bateaux, démontrent bien que le gouvernement est aux abois lorsqu'il lui faut justifier la taxe d'accise de 10c. sur l'essence. Il a poursuivi son discours en critiquant les taxes provinciales sur la vente au détail de l'essence mais s'est abstenu de mentionner les taxes fédérales et les hausses qu'elles ont connues lorsque les prix du pétrole ont augmenté ces dernières années. La quantité d'essence consommée par les hors-bord et les autoneiges mérite à peine d'être mentionnée, comparativement à la consommation totale. Je suis étonné de voir qu'il n'ait pas fait allusion aux tondeuses, aux scies à chaîne ni aux cyclomoteurs.

La plus grande esbroufe de toutes est la réduction d'un milliard de dollars des dépenses fédérales. Comment peut-on accroître le budget des dépenses et en même temps le comprimer d'un milliard de dollars? A mon avis, le ministre des Finances nous a servi un exposé bien piètre, et qui manque de franchise. Si une personne du secteur privé essayait de faire accepter ce genre de manigances, il aurait tôt fait d'être poursuivi en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions sous le chef de publicité trompeuse. Comment peut-on réduire à partir du budget et des prévisions budgétaires quelque chose qui ne figure pas aux prévisions budgétaires? Outre cette demi-vérité, pourquoi ne peut-on pas comprimer les dépenses gouvernementales? Chaque fois qu'on fait allusion à la compression des dépenses du gouvernement, l'un des députés du parti au pouvoir menace toujours du doigt l'opposition en disant, entre autres inepties, que nous voulons diminuer les allocations aux mères nécessiteuses, les pensions, les allocations aux anciens combattants. Selon nous, il y aurait lieu de couper les crédits de bien des programmes du gouvernement. Il n'y a pas un député ici, j'en suis sûr, qui ne renoncerait pas avec joie aux rapports annuels multicolores que nous présentent les ministères et les sociétés de la Couronne.

Des voix: Bravo!

M. Kempling: Je suis sûr qu'il doit y avoir un concours parmi eux pour voir qui peut présenter le plus beau rapport. J'accueillerais avec plaisir une publication en noir sur blanc et sans photographie, ce qui taillerait dans les milliards de dollars que le peuple canadien paie chaque année pour l'impression des documents et des rapports du gouvernement. Et cette inutilité qu'est Information Canada? Les députés d'en face nous trompent lorsqu'ils disent qu'Information Canada est une grande réalisation. Que dites-vous du double emploi que constituent l'Office national du film et les services de production de films de nombreux ministères? Pourquoi ne pas confier la vente des publications gouvernementales aux bibliothèques canadiennes qui pourraient ainsi toucher quelques revenus. Pourquoi ne pas en diriger certaines vers le secteur privé et ne pas se débarrasser des librairies de grand luxe d'Information Canada?

Nous faut-il vraiment tous ces consultants privés qui nous coûtent un milliard de dollars? Certains sont nécessaires, j'en suis sûr, mais certes pas au prix d'un milliard. Ils représentent vraiment une porte de sortie pour les bureaucrates. Soit que ces derniers ne savent pas prendre de décisions, soit qu'ils ne veulent pas en prendre et ils engagent alors un consultant. Si celui-ci ne produit pas le rapport qu'ils veulent, ils en recrutent un autre. C'est la plus belle assiette au beurre qui ait jamais été inventée. Où sont les priorités?

● (1620)

Dans les affaires, j'ai dû prendre bien des décisions difficiles. Rares sont les entreprises aujourd'hui qui n'ont pas à serrer la bride, à faire des coupures ou à fixer des priorités. Je me demande qui fait la direction dans les divers ministères du gouvernement. Je ne peux croire qu'il soit impossible, sur la base des comptes nationaux, de pratiquer quelques économies dans les ministères. D'après nos calculs, les dépenses du gouvernement s'accroîtront de 16 p. 100 durant l'année financière en cours. Il n'y a pas un seul député qui n'ait reçu des instances de ses commettants au sujet des dépenses du gouvernement.

Le ministre des Finances a passé une heure et 45 minutes lundi à faire un tour d'horizon de l'économie. D'après lui, l'inflation, la récession et l'énergie étaient les principaux problèmes de l'heure, et ensuite, il n'a à peu près rien proposé pour les régler. Il aurait pu se contenter de dix minutes. Il aurait pu dire que les sociétés pétrolières du Canada non seulement vont approvisionner le pays, qu'elles vont aussi le financer, car c'est ce qu'elles font déjà.

Il aurait pu simplement dire que ceux qui travaillent paieront pour ceux qui ne travaillent pas ou ne peuvent se trouver un emploi, parce que le gouvernement est incapable d'adopter des politiques propres à créer des emplois de façon soutenue. Il aurait pu ajouter que le gouvernement ne peut pas atteindre les objectifs qu'il s'était fixés dans le domaine de l'habitation, de sorte que ceux qui ont les moyens d'acheter une maison devront payer des prix et des hypothèques plus élevés. Telle est la conséquence du

budget. Nous devrons payer davantage pour chauffer nos maisons, conduire nos voitures, parce que le gouvernement a besoin de plus de revenus pour financer le chômage de 8 ou 9 p. 100 prévu pour cette année. Le gouvernement a besoin de 3.75 milliards de dollars pour financer le chômage.

Au lieu de débiter des balivernes à la télévision aux gens de l'Ontario concernant une pénurie d'énergie à laquelle nous pourrons faire face dans cinq ou dix ans, le ministre aurait pu signaler que ni lui ni ses collègues du Cabinet ne peuvent se résoudre à établir les règles fondamentales pour les travaux de prospection au-delà du 60e parallèle et qu'ils ne peuvent s'entendre avec le gouvernement de Terre-Neuve au sujet du pétrole et du gaz au large du Labrador, de sorte que nous paierons tous plus cher pour notre essence d'un bout à l'autre du Canada. Parce que le gouvernement ne peut pas prendre de décisions à propos des ressources au large de la côte est, il va laisser les autres pays du monde épuiser nos bancs de poisson et n'exercera aucune surveillance efficace, sauf pour prendre des photographies en plein jour. C'est cela que le ministre aurait dû nous expliquer.

Il aurait dû nous dire aussi pourquoi nous vendons des réacteurs nucléaires à l'Argentine et à la Corée du Sud à un taux d'intérêt très bas, afin de permettre à ces pays de subvenir à leurs besoins d'énergie. Pourquoi n'a-t-il pas pensé à installer ces réacteurs dans les Maritimes pour satisfaire au moins en partie les besoins en énergie dans cette région, cela me dépasse. Je ne comprendrai jamais pourquoi nous versons des millions de dollars aux pays en voie de développement, alors qu'on néglige les régions sous-développées du Canada. Des explications de la part du ministre seraient bienvenues.

Entre les deux exposés budgétaires, le ministre a probablement joué le jeu le plus cruel de tous, parce qu'en fait, il a laissé l'impression que l'inflation serait jugulée. Le gouvernement avait un plan d'urgence et on nous l'a rappelé maintes et maintes fois, mais lors de la présentation du budget, il est devenu évident qu'aucun plan d'action n'avait été prévu pour contenir l'inflation ou pour mater la mentalité inflationniste. Chaque budget était de plus en plus faible jusqu'au lamentable gâchis qu'on nous a présenté lundi soir.

Dans les semaines qui ont précédé leur présentation, le ministre s'est fait poser de difficiles questions. Il nous servait alors ses réponses habituelles, qu'il nous faudrait attendre l'exposé budgétaire. Après, nous obtenions des réponses de ce genre: «Il faut laisser au budget le temps de faire ses preuves pour voir quel effet il aura sur l'économie». A vrai dire, il est facile de cataloguer les réponses toutes prêtes du ministre des Finances aux questions sur l'économie et sur l'inflation, et on peut prédire avec une exactitude incroyable laquelle il nous sortira.

Le consensus que le ministre a tenté d'obtenir était voué à l'échec au départ. Le manque de fermeté du gouvernement pour surmonter la mentalité inflationniste a justifié certaines revendications ouvrières. L'échelle des salaires de nos entreprises comparée à celles de nos concurrents nous place dans une très fâcheuse position concurrentielle.

La hausse des primes d'assurance-chômage et la taxe d'accise de 10c. sur l'essence vont rendre extrêmement difficile pour l'industrie le règlement des réclamations salariales dans les prochains mois. L'autre soir, je parlais à des personnes de STELCO qui sont en train de négocier, et le contenu du budget les inquiète beaucoup. D'autres de mes collègues ont parlé ou parleront de l'absence de dispositions convenables relatives à l'habitation et de la dérobade en ce qui concerne les soins médicaux.

Avant le budget de lundi dernier, les personnes à qui j'ai parlé de l'économie m'ont lancé le message suivant: «Pour l'amour de Dieu, faites quelque chose contre l'inflation». Quand le ministre insinue que les Canadiens n'accepteraient pas des mesures vigoureuses et décisives pour freiner l'inflation et en briser le cycle, cela m'indique que lui et ses conseillers vivent bien loin et à l'abri de la réalité économique canadienne. Cela prouve, en fait, que le gouvernement n'a pas de direction et qu'il a peur d'agir.

Je sais que d'autres orateurs veulent prendre la parole avant 5 heures. Je termine donc en disant simplement que c'est un budget minable, lamentable et, à mon avis, indigne de l'honorable représentant. Comme le *Globe and Mail* l'a déclaré, le budget se caractérise par le manque de courage et parfois même la cruauté. Permettez-moi de m'exprimer plus carrément: c'était un budget lâche d'un gouvernement trouillard, et je ne puis l'appuyer.

M. Ian Watson (Laprairie): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir participer au débat cet après-midi. Nous nous rendons tous compte, j'imagine, que le budget n'est pas populaire, mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il ne soit pas raisonnable ni sensé. A mon sens, lorsqu'il aura été bien expliqué, les Canadiens reconnaîtront qu'il est raisonnable, sensé dans les circonstances actuelles au Canada.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Reconnaissez-leur plus d'intelligence que cela.

M. Watson: Je suppose que, pour la plupart, nous recevons des plaintes surtout au sujet d'une mesure, la taxe d'accise sur l'essence. Il semble clair, et le public commence à s'en rendre compte maintenant, que lorsqu'on est obligé de recourir à pareille mesure, ce n'est pas uniquement par souci d'économie, mais pour subventionner un secteur de l'économie. Par exemple, par cette taxe d'accise de 10 p. 100, nous subventionnons les gens qui se chauffent à l'huile. Nous avons décidé que c'était nécessaire et que c'était l'une des initiatives à prendre pour encourager les automobilistes à utiliser de plus petites voitures, à faire moins de trajets inutiles et à économiser l'énergie.

Les Canadiens doivent savoir que durant des mois après l'augmentation du prix mondial du pétrole, nous sommes parvenus à compenser le supplément versé sur le million de barils de pétrole importé du Venezuela et des pays arabes en augmentant le prix à l'exportation pour les Américains. Depuis quelques mois, toutefois, nos exportations de pétrole vers les États-Unis ont fléchi. Il en résulte que cette subvention, dont presque tous les Canadiens profitent, sans nul doute tous les habitants des provinces de l'Est et en fait, tous sauf les habitants de l'Alberta, a été de plus en plus déficitaire.

Qui comblera le déficit de cette subvention? Pas tout le monde, et pas ceux qui devront acheter du mazout. Nous disons que ce sont les automobilistes qui devront le payer. Je reconnais certes que cela va créer des injustices qui pèseront bien lourdement sur ceux de mes mandants qui sont obligés de se rendre en voiture à leur travail, du fait que nous n'avons pas au Canada des services de transport en commun suffisants.

● (1630)

J'en viens maintenant à l'aspect du budget ou plutôt des questions qui se rattachent au budget qui m'a beaucoup déçu. Quelques jours auparavant, annonçant sa nouvelle politique, le ministre des Transports (M. Marchand), n'a pas dit un seul mot de l'important secteur des transports urbains. C'est une chose que je ne m'explique pas. Je ne peux comprendre cette inaction dans le domaine des transports urbains quand on songe que nous versons une subvention relative au pétrole d'environ 1.5 milliard de dollars par année, que nous avons imposé à juste titre une taxe d'accise sur l'essence, sans pour autant annoncer en même temps—alors que nous en avions pourtant l'occasion—un programme bien défini dans le domaine des transports urbains.

Le 17 juin 1974, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré qu'il instituerait un programme en vertu duquel nous paierions la totalité du coût des nouveaux véhicules des services de banlieue fabriqués au Canada et la moitié du coût des nouvelles gares et des nouveaux quais faisant partie de ce réseau. Nous avions également convenu de présenter un programme en vertu duquel nous paierions le quart des frais de premier établissement de tous les véhicules achetés chaque année pour le transport en commun et des véhicules d'un éventuel réseau express régional, ainsi que la machinerie et l'équipement. Nous avons déclaré que nous encouragerions les innovations en matière de transport en commun par des prototypes financés par le gouvernement fédéral. Nous avons également déclaré que le gouvernement et ses ministères s'efforceraient de faire le meilleur usage des droits de passage sur les réseaux ferroviaires actuels et des voies ferrées établies dans les régions urbaines et de banlieue pour des nouveaux services de banlieue et les nouveaux services de transport en commun afin de réduire les coûts initiaux élevés de tels services pour les municipalités canadiennes. C'étaient là certaines des promesses faites lors de la dernière campagne électorale. J'assure au premier ministre que non seulement le public canadien mais également des membres du caucus libéral l'ont pris au sérieux et attendent la réalisation de ces promesses non pas dans quatre ans d'ici, mais dans un bref délai. Nous attendons de lui des mesures concrètes dans le domaine des transports en commun, et il n'est pas question pour les députés qui siègent de ce côté-ci d'accepter de longs délais, et je suis persuadé que le peuple canadien ne les acceptera pas non plus.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Que voilà une bonne dose d'indépendance!

M. Watson: On peut se rendre compte plus précisément dans ma propre circonscription comment les transports en commun sont devenus l'une des principales préoccupations de la population.

[*Français*]

Je voudrais démontrer, monsieur l'Orateur, comment l'opinion publique dans ma circonscription est plusieurs années en avance sur l'action gouvernementale. Au cours de l'année 1971, quand la circulation sur un des ponts, par exemple, le pont Mercier, est devenue très difficile, le public a commencé à insister sur l'utilisation du réseau ferroviaire qui existe dans la région. Au cours de l'automne de 1973, alors que la crise du pétrole battait son plein, l'attention du public a été monopolisée par les questions de la conservation de l'énergie, celle de la pollution et celle du concept de croissance qui jusqu'alors s'étaient traduites par la construction de voies routières plus gigantesques, d'automobiles plus puissantes, et ainsi de suite.

Un nombre croissant de Canadiens de toutes les régions du pays se sont mis à voir dans les services de transport en commun, qui permettaient d'économiser l'énergie et de réduire la pollution, une solution aux problèmes engendrés par la croissance. Alors, la population des régions comme la rive sud, et Châteauguay n'a pas fait exception, s'est jointe à ce grand mouvement national. Commencée en 1973, la crise de l'énergie a amené le public à considérer les services publics de transport comme des solutions souhaitables et a eu le grand mérite d'inciter les gouvernements fédéral et provinciaux à réévaluer leur politique respective en matière de transport. La population de Châteauguay était alors excédée par les conditions pitoyables de circulation sur le pont Mercier aux heures de pointe. Cette voie, aux heures de pointe, est la plus encombrée des voies donnant accès à l'île de Montréal. J'ai commencé à recevoir beaucoup de lettres et d'appels téléphoniques de personnes mécontentes. En février, la décision prise par la Commission canadienne des transports dans l'affaire Barry, en Ontario, a donné un certain espoir au public à l'effet qu'il serait peut-être possible de rétablir le service ferroviaire pour passagers dans la région. Les problèmes qui nous affectent démontrent clairement qu'on n'a pas d'alternative, au moins dans la région que je représente. Par exemple, le 11 avril 1974, l'honorable Paul Berthiaume, ministre d'État chargé des transports de la province de Québec, a annoncé, et je cite:

> Qu'aucun nouveau pont ne sera construit sur le fleuve Saint-Laurent jusqu'à ce que la rive Sud obtienne un réseau de transport public pleinement intégré.

Le fait qu'il y a seulement deux voies dans chaque direction sur le pont Mercier et la complexité de l'accès à ce pont rendent presque impossible l'établissement de voies réservées aux autobus et aux automobiles avec trois passagers au plus.

La complexité des voies d'accès au pont Mercier empêche le ministère de la Voirie d'inverser le sens de la circulation sur une troisième voie aux heures de pointe. Le fait que le pont assure le seul accès à toute la région Sud-ouest du Québec et de l'autre région est un autre fait qu'il faut considérer. Le fait que le pont Mercier «aboute» sur la réserve indienne, la réserve est catégoriquement opposée à la construction d'autres ponts ou chemins traversant la réserve. Pour toutes ces raisons que je viens de vous citer, il est essentiel que le transport en commun prenne la relève, mais les autobus ne sont pas capables, pas plus que les autos d'ailleurs, d'utiliser ce pont, pour les raisons que je viens de vous donner. Et le seul autre choix est l'utilisation pour les fins de transport en commun des chemins de fer déjà existants. Le gouvernement fédéral a juridiction sur les chemins de fer et je suis très désappointé que quelques jours avant le budget, le gouvernement n'ait pas préféré annoncer un programme définitif sur le transport en commun. Il faut que nous fassions le plus de pressions possible pour arriver à convaincre le gouvernement qu'un tel programme est nécessaire maintenant, et non pas plus tard.

● (1640)

[*Traduction*]

Je le répète, monsieur l'Orateur, trop de régions du pays—et la mienne ne fait certainement pas exception—sont placées dans une situation où les automobilistes peuvent trouver normal de payer la taxe d'accise de 10 c. sur

l'essence lorsqu'ils roulent pour le plaisir. Ils ne seront cependant pas contents de payer cette taxe, s'il n'y a pas de transport public pour se rendre au travail et en revenir. Cela s'applique à tout le Canada, et je suppose que cela tient aux nombreuses erreurs commises dans l'aménagement de nos villes depuis la Deuxième Guerre mondiale.

A mon avis, nous avons commis pas mal d'erreurs graves dans l'utilisation de nos pouvoirs par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement, organisme de prêt. Nous avions et avons encore la possibilité de nous servir de ce pouvoir de prêt pour obliger les municipalités à agir intelligemment. J'estime que nous n'avons pas bien fait les choses, et dans presque toutes les villes, les faits corroborent mes dires. Nos banlieues auraient pu être bien mieux planifiées des points de vue de l'esthétique, de l'architecture, de la circulation, de l'accès aux écoles, des zones vertes, des parcs et des aménagements ludiques.

Les villes modèles aux États-Unis et en Europe témoignent des possibilités. La technologie existe depuis longtemps, à preuve, Williamsburg, en Virginie, construite il y a plus de 200 ans, est beaucoup mieux planifiée que la plupart de nos lotissements.

Nous avons en maintes occasions fait des sacrifices au niveau municipal pour des choses qui n'étaient pas dans l'intérêt du public. Nous avons sacrifié une conception et une planification de valeur à divers intérêts égoïstes et conflits d'intérêts dans presque toutes les municipalités au Canada. Les résultats se manifestent dans les nombreux problèmes qui surgissent maintenant comme des taxes exorbitantes dans certaines banlieues. Avec la hausse du coût de l'énergie, nous pouvons constater que nous avons construit des banlieues entièrement dépendantes de l'automobile sans prévoir de sentiers, de pistes cyclables ou un accès facile à n'importe quel moyen de transport en commun. Nous sommes maintenant aux prises avec les erreurs de nombreuses années de négligence et de mauvaise planification. Malgré tout cela, le gouvernement fédéral pouvait procéder différemment par l'entremise de la SCHL.

Je suis toujours fort étonné, monsieur l'Orateur, des critiques formulées par les députés de l'opposition à l'égard du logement. Ils s'en tiennent toujours à la quantité, et n'ont pas grand-chose à dire au sujet de la qualité de l'urbanisme, ou de la planification à long terme.

L'injection de 200 millions de dollars dans le domaine du logement signifie sans doute que les bureaux locaux de la SCHL devront dépenser l'argent en deux, trois ou quatre semaines et que des centaines de personnes feront la queue pour présenter leurs plans plus ou moins sensés. Beaucoup de ces plans seront acceptés. Ces logements seront plus ou moins adéquats du point de vue de la construction, mais le ministre doit être prêt à prendre des mesures sévères et à insister sur le bon emplacement de ces logements près des écoles, des installations sportives, sur le tracé du transport en commun, etc. A moins qu'il ne soit disposé à lier toutes ces choses ensemble lorsqu'il consent des prêts pour construire un plus grand nombre d'habitations à prix modérés avec ces 200 millions, tout ce que nous aurons, ce seront des lotissements reculés et non viabilisés, et une hausse des taxes municipales.

Nous avons déjà abordé la question. Quand le gouvernement se réveillera-t-il et se servira-t-il des pouvoirs qu'il détient? Je ne blâme pas seulement la Société centrale d'hypothèques et de logement, car le gouvernement fédéral ne s'est jamais montré tellement disposé à agir, prétendant qu'une telle initiative relevait de la compétence provinciale et qu'en vertu de la constitution, il ne fallait pas intervenir.

Nous avons été témoins des résultats d'une planification laissée aux soins des provinces. Nous ne devrions pas prêter un cent de plus sans resserrer nos conditions. Même si les mises en chantier fléchissaient pendant quelques mois, cela vaudrait la peine, car tout le monde en bénéficierait finalement.

Les nouvelles villes sont un exemple de domaines où nous sommes habilités à intervenir. Il y a les projets de villes-satellites au sud-est d'Ottawa et à Pickering. Le gouvernement régional est opposé au projet de ville modèle même si l'on a calculé que le prix des nouvelles maisons y serait inférieur d'environ $10,000. Le gouvernement régional continue quand même à résister et à faire le jeu des spéculateurs fonciers qui ont comme par hasard acheté des terres de l'autre côté de la ville. Les piètres arguments qui ont été présentés ici à la Chambre et au public par les gouvernements régional et provincial de l'Ontario, selon lesquels ces terrains ne se prêteraient pas au développement urbain, ne tiennent pas debout. Le dernier rapport démontre précisément le contraire. On peut même dire que cette nappe phréatique dont certains trouvent à redire, sera un grand atout lorsque l'on créera des lacs artificiels qui feront partie des zones vertes et contribueront à l'esthétique de ce qui sera une belle ville modèle.

J'espère que le gouvernement dans sa sagesse n'a pas prévu dans son budget des coupures qui pourraient affecter la ville du sud-est. A mon avis, c'est une absurdité qui me rappelle l'inaction au sujet des projets de transport urbain. Et il est également absurde que le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) refuse d'affecter des crédits ou retienne les fonds destinés à la ville du sud-est alors que ce qui a fait monter les salaires dans la région d'Ottawa et dans les services du gouvernement en général, c'est justement la hausse du prix des maisons. Ce sont ces prix qui ont alimenté l'inflation au Canada. Le gouvernement a augmenté les salaires qu'il verse à cause du prix des maisons et le reste de l'économie s'en est ressenti.

● (1650)

Pourquoi ne tentons-nous pas de réduire sérieusement le prix des maisons? Supprimer les programmes d'urbanisation et de regroupement foncier c'est une façon de considérer l'économie que je ne peux personnellement approuver. Je ne veux pas arrêter là ma critique. J'espère que le gouvernement ne se tiendra pas sur la réserve, qu'il fera tout son possible pour favoriser d'autres projets de remembrement foncier en Ontario.

Nous assistons à une catastrophe provinciale, peut-être même nationale. En effet, l'Ontario possède depuis 1953 ou 1954 une loi sur le remembrement foncier, il aurait donc pu acquérir des terrains autour de Toronto et réaliser une politique de logement à un prix très inférieur au prix actuel; pourtant le pouvoir en place n'a commencé à agir dans ce domaine que l'an dernier, c'est-à-dire qu'il y a belle lurette qu'il était trop tard. Les mesures prises ne sont pas négligeables, mais il est regrettable que la province ait attendu si longtemps, qu'elle n'ait pas profité de ce programme de remembrement foncier pour freiner et peut-être même empêcher la spéculation foncière, et, ce faisant, diminuer les prix.

Je voudrais parler de deux ou trois autres domaines avant de terminer. J'espère que le budget, qui préconise des restrictions, n'entraînera pas des réductions de dépenses au Secrétariat d'État au titre des échanges d'étudiants. Je sais que tous les partis à la Chambre appuient le

programme d'échanges d'étudiants, Je ne comprends pas pourquoi le ministère ne l'a pas poussé encore plus loin. Dans les échanges entre Québec et les autres provinces, il y a un manque d'expansion que j'ai du mal à comprendre. J'exhorte le gouvernement à étendre ce programme et à ne pas, par quelque effort d'imagination, envisager la moindre réduction.

J'exhorte le Secrétariat d'État à étudier sa façon de dépenser pour le programme de bilinguisme. A mon avis, le programme est très loin de produire les résultats escomptés chez les hauts fonctionnaires et les fonctionnaires supérieurs. L'idée d'envoyer des gens à Québec pendant un an tous frais payés en plus de tous les avantages possibles produit certains résultats. Toutefois, quand on en considère le coût, il est très douteux qu'il soit justifié quand on pourrait dépenser un montant équivalent pour encourager l'instruction bilingue dans un secteur où tout le monde reconnaît qu'il compte le plus, les niveaux préscolaire et primaire.

Il faut dire que même dans la région de la capitale nationale, nous faisons peu à cet égard. Ce ne sont pas les habitants de la région qui ont essayé d'envoyer leurs enfants à une bonne école de langue française qui me contrediront. Je prie instamment le gouvernement d'envisager le subventionnement de cet enseignement au niveau de l'école maternelle, non seulement dans la région de la capitale nationale mais ailleurs dans le pays. Cette façon de favoriser le bilinguisme aurait de bien meilleurs résultats que toutes les tentatives faites jusqu'ici par le gouvernement.

L'orientation prise par la province de Québec ne joue certainement pas dans ce sens. Le bill 22 avait pour objet déclaré d'aider le fait français. A certains égards, il se défend. Il favorise l'emploi du français comme langue de travail et donne le droit à tous les Québécois de le faire. Certaines des plaintes adressées à son égard sont exagérées. De la façon dont le bill est appliqué, elles se révèlent sans fondement. Mais d'autres passages du bill ont suscité beaucoup d'animosité. Et en définitive, lorsqu'une loi provoque pareille réaction, tout ce qu'elle contient éveille des soupçons. En conséquence, le bill est dans l'ensemble, inoffensif et de portée médiocre.

Le gouvernement fédéral devrait faire certaines choses qu'il aurait dû faire il y a bien des années et qui sont encore nécessaires pour favoriser le bilinguisme. Nous devrions dépenser notre argent à bon escient, afin de rendre nos jeunes bilingues au moment où il leur est plus facile d'apprendre une deuxième langue.

Si le secrétariat d'État veut réduire ses dépenses, j'espère qu'il ne le fera pas dans le domaine de l'enseignement bilingue et des échanges d'étudiants, puisque ces deux programmes sont plus utiles au Canada que presque tout autre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous voulons tous souhaiter à Votre Honneur, aux autres occupants du fauteuil, aux services du greffier, à tous les députés et à notre personnel, une bonne fin de semaine et un bon 1er juillet.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il est 5 heures de l'après-midi la Chambre s'ajourne au mercredi 2 juillet 1975 à 2 heures de l'après-midi en conformité des dispositions de l'ordre adopté aujourd'hui.

[*Traduction*]

Je désire remercier le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). A mon tour, je souhaite à tous et chacun une bonne fin de semaine, chaude et occupée.

(A 5 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 2 juillet 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES FINANCES

DEMANDE DE MORATOIRE POUR L'IMPOSITION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement, afin de présenter une motion que les honorables vis-à-vis, j'espère, examineront consciencieusement. Étant donné l'exaspération et l'indignation des Canadiens suscitées par la méthode choisie pour prélever une taxe sur l'essence de 10c. le gallon accroissant les besoins de trésorerie des commerçants en gros, des détaillants et des consommateurs, je propose, appuyé par le député de Peace River (M. Baldwin):

Que la Chambre demande au ministre du Revenu naitonal de décréter un moratoire sur cette taxe jusqu'à ce que la question ait été débattue à fond ou qu'un méthode administrative plus efficace ait été mise au point.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES PÉNITENCIERS

ON DEMANDE UNE MINUTE DE SILENCE EN TÉMOIGNAGE DE CONDOLÉANCES POUR M. PAUL GOSSELIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné que l'Alliance de la Fonction publique du Canada a décrété qu'aujourd'hui le 2 juillet serait un jour de deuil national à l'occasion de la mort d'un agent de correction, en l'occurrence M. Paul Gosselin, dans des circonstances que tout le monde connaît, je propose donc, appuyé par le député de Frontenac-Lennox et Addington (M. Alkenbrack):

Que cette Chambre garde une minute de silence en témoignage de condoléances à la famille éprouvée.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

LES FINANCES

ON PROPOSE LE REMBOURSEMENT DE LA TAXE DE 10c. SUR L'ESSENCE AUX BÉNÉFICIAIRES DES PENSIONS DE VIEILLESSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné la situation financière déjà critique d'un grand nombre de personnes âgées, qui doivent exclusivement se contenter de leur pension de sécurité de vieillesse et du supplément de cette pension et le fait que plusieurs d'entre elles n'ont que leur automobile comme moyen de déplacement, je propose, appuyé par l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin):

Qu'un remboursement leur soit fait de la taxe spéciale de 10c. sur chaque gallon d'essence.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DEMANDE DE DÉMISSION DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL EN RAISON DE SON IMPUISSANCE À APPLIQUER LA LOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande à proposer une motion de nature urgente et de pressante nécessité. Étant donné l'insuffisance persistante de sécurité dans nos prisons et pénitentiers qui relèvent du gouvernement fédéral et vu le mécontentement croissant ressenti par les gardiens de prisons fédérales, les forces policières et le grand public devant le

Visiteurs de marque

refus du gouvernement de faire observer la loi actuelle de notre pays concernant la peine capitale, je propose, avec l'appui du député de Central Nova (M. MacKay):

Que le premier ministre demande sur-le-champ la démission du solliciteur général en raison de son impuissance à venir à bout des multiples problèmes croissants qui assaillent son ministère et à faire observer la loi de notre pays; que le premier ministre nomme, à sa place, un ministre qui respectera et fera observer les lois adoptées par le Parlement.

M. l'Orateur: Cette motion proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, ne peut pas être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

ON DEMANDE QUE LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS SOIT RÉDUIT À 6 P. 100—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à un sujet urgent et très important.

Étant donné que le ministre des Finances avoue candidement l'échec de ses politiques financières, et que ces politiques comportaient une augmentation constante des taux d'intérêt afin de pallier l'inflation, je propose, appuyé par l'honorable député de Champlain (M. Matte):

Que le ministre fasse maintenant l'essai de ramener les taux d'intérêt au même niveau où ils étaient au moment où l'essor économique du pays se comportait d'une manière satisfaisante, étant donné les failles du système, soit un taux normal de 6 p. 100.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE DÉLÉGATIONS DU PARLEMENT D'AUSTRALIE ET DU PARLEMENT DE SUÈDE

M. l'Orateur: Avant la période des questions, j'ai le grand plaisir de signaler aux députés la présence à la tribune de l'Orateur de deux importantes délégations. La première comprend des délégués tant du Sénat que de la Chambre des représentants du Parlement d'Australie, venus étudier le fonctionnement de notre régime de comités et d'autres procédures.

Des voix: Bravo!

● (1410)

M. l'Orateur: Cette délégation comprend quatre personnes de marque: un sénateur et trois membres de la Chambre des représentants, sous la direction du très éminent député, M. H. A. Jenkins.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Nous avons aussi l'honneur de recevoir des membres distingués du comité des finances du Parlement de Suède, délégation que dirige l'éminent représentant, M. Sven Ekstrom.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

L'EXPOSÉ DES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT AU SUJET DE LA PEINE CAPITALE—LA POSITION DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général pour lui rappeler qu'il y a cinq semaines environ, soit le 26 mai, le premier ministre a donné à la Chambre l'assurance que le solliciteur général ferait «très bientôt» une déclaration au sujet des intentions du gouvernement concernant la peine de mort et la mesure législative s'y rattachant. Le solliciteur général pourrait-il maintenant préciser la date à laquelle il fera cette déclaration?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Non, monsieur l'Orateur, et je doute fort que cette déclaration soit prête avant la fin du mois.

Une voix: Après les vacances.

Des voix: Oh, oh!

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le solliciteur général ne conviendra-t-il pas avec moi que son attitude est malhonnête?

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Après avoir présenté à la Chambre, en priant le Parlement de l'adopter, un bill réclamant la peine de mort dans le cas du meurtre d'un gardien de prison ou d'un agent de police, voici maintenant que le solliciteur général répète depuis quelque temps qu'il ne pourrait pas continuer à faire partie d'un cabinet qui autoriserait l'exécution d'un condamné. On est donc en droit de se demander si le ministre ne se trouve pas dans une position malhonnête. Quand va-t-il s'occuper d'y remédier?

M. Allmand: Non, monsieur l'Orateur, je ne le pense pas. Ce bill était le meilleur que je pouvais faire adopter par la Chambre à l'époque.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: J'ai bien essayé de le modifier, mais les amendements furent jugés irrecevables. Je crois cependant pouvoir remédier à la situation aussitôt que possible en présentant un projet de loi à la Chambre.

Une voix: En démissionnant.

Des voix: Oh, oh!

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, si je pose ces questions et des questions supplémentaires, ce n'est pas nécessairement parce que je ne partage pas les vues du solliciteur général sur la peine capitale. Trouve-t-il que son attitude est conforme avec les obligations envers la Chambre? Il a en effet demandé à celle-ci et au Parlement d'adopter une mesure qu'il n'est pas prêt à appliquer en sa qualité de ministre responsable malgré l'intention exprimée par le Parlement?

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, les commutations de peine ne sont pas décidées uniquement par moi, mais aussi par le cabinet. J'aimerais aussi signaler que lorsque la Chambre a été saisie du bill sur la peine capitale, l'opposition n'a nullement tenté de restreindre le pouvoir de commutation.

Des voix: Bravo!

Une voix: Mais nous parlons ici d'un abus de pouvoir.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA COMMUTATION DE LA PEINE DE MORT—LES VUES DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL AU SUJET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE L'APPLICATION DE LA LOI

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au solliciteur général. Vu le message que vient de nous transmettre le premier ministre sur la maturité du pays, et compte tenu aussi de quelques-uns de ses discours sur le respect de la loi, le solliciteur général ne pense-t-il pas que bien des Canadiens peuvent voir une déformation du processus normal de la justice dans le fait que nous ayons des commutations pour ainsi dire commandées à l'ordinateur accompagnées d'une déclaration du solliciteur général affirmant qu'il ne saurait faire partie d'un gouvernement qui fasse autre chose que commuer les sentences, peu importe les circonstances?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je dois signaler à la Chambre que depuis l'adoption de la loi actuelle en 1968, seulement six peines ont été commuées, et qu'on avait recommandé la clémence dans cinq des six cas. Le gouvernement a pour politique de décider de chaque commutation en fonction de ses propres mérites.

M. Nowlan: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Au sujet de cette question très délicate, le solliciteur général peut-il donner à la Chambre l'assurance que sa philosophie et ses convictions personnelles ne l'emportent pas sur la sécurité du public et l'application des lois du pays?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, la première priorité du gouvernement est la sécurité du public et de notre personnel.

* * *

LES PÉNITENCIERS

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA SÉCURITÉ ET LA CLASSIFICATION—LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION MOHR

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais également poser une question au solliciteur général sur le même sujet, c'est-à-dire sur la question de la sécurité du personnel des pénitenciers. Le solliciteur général pourrait-il dire à la Chambre si l'on a pris des dispositions pour améliorer la sécurité dans la zone du pénitencier de la Colombie-Britannique où M^lle^ Steinhouser a perdu la vie? Il n'y avait en effet qu'un seul gardien dans cette zone de classification du pénitencier. A-t-on fait quelque chose à ce sujet?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé que l'on fasse le nécessaire pour remédier à la situation. En outre, ne connaissant pas toutes les causes de ce qui s'est passé récemment au pénitencier de la Colombie-Britannique, nous attendons les recommandations de la commission Ferris. Nous avons cependant demandé que l'on renforce immédiatement les mesures de sécurité. Je ne puis donner de détails au député pour le moment.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, le solliciteur général nous dirait-il si le gouvernement a accepté la politique générale exposée dans le rapport de la commission Mohr, voulant que les détenus considérés dangereux soient isolés par petits groupes dans des établissements distincts. Le rapport recommande qu'à peu près 80 détenus en Colombie-Britannique soient tenus à l'écart dans un établissement distinct?

M. Allmand: Oui, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a accepté la recommandation il y a plus d'un an. Nous avons approuvé les plans de construction de pénitenciers de ce genre. Le plus difficile fut de convaincre les localités d'accepter des pénitenciers à sécurité maximale. Je devrais signaler que même la ville de New Westminster, qui a le pénitencier le mieux organisé du point de vue de la sécurité a signalé qu'elle ne voulait pas de nouvel établissement. Nous cherchons actuellement des emplacements pour ces pénitenciers qui abriteront les détenus les plus dangereux de notre société.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, comme le rapport de la commission Mohr est paru en novembre 1971, il y a maintenant près de quatre ans, et compte tenu du nombre de budgets présentés à la Chambre et appliqués au Cabinet par le solliciteur général, comment se fait-il qu'après tant de temps, on n'ait pas encore procédé aux expropriations et le projet mis en œuvre, indépendamment de toute autre raison? Le solliciteur général nous dirait-il pourquoi nous traînons pour ouvrir les nouveaux pénitenciers recommandés dans le rapport Mohr?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je le répète, nous avons approuvé la construction de ces établissements il y a quelque temps, mais nous avons aussi décidé de consulter les autorités provinciales et municipales, ainsi que les députés de la région, avant d'entreprendre toute construction. Nous le faisons non seulement pour les pénitenciers, mais aussi pour les aéroports. Quand nous ne l'avons pas fait, nous nous sommes faits vertement critiquer par l'opposition.

* * *

[*Français*]

LES JEUX OLYMPIQUES

ON DEMANDE OÙ EN EST LA VENTE DE LA MONNAIE OLYMPIQUE

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre des Postes.

Peut-il dire à la Chambre quelle est la situation exacte à l'heure actuelle en ce qui a trait à la vente des pièces de monnaie olympique? Croit-il toujours que ce moyen de financement des Jeux s'avérera efficace et a-t-il considéré la possibilité d'utiliser d'autres moyens si jamais il est prouvé hors de tout doute que la vente des pièces de monnaie olympique est inefficace?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur le président, nous avons promis il y a deux ans de financer la somme de 292 millions de dollars. Je suis convaincu que par l'entremise de la loterie, des pièces de monnaie et des timbres que nous verserons au COJO plus de 300 millions de dollars.

* * *

● (1420)

[*Traduction*]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

ESSENCE—DEMANDE DE DÉLAI POUR LA PERCEPTION DE LA TAXE ET DE DÉPÔT DE L'INVENTAIRE DES STOCKS DES RAFFINERIES

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Dans son exposé budgétaire du 23 juin, le ministre des Finances, en annonçant une hausse du prix du pétrole brut de l'ordre de $1.50 le baril, a demandé à l'industrie pétrolière de ne pas mettre cette augmentation en vigueur avant 45 jours de façon à pouvoir écouler les stocks existants. Comme il semble que les stocks ne seront peut-être pas écoulés avant 90 jours, particulièrement en Ontario, le ministre entend-il réexaminer la question du délai à accorder avant d'autoriser l'application de cette mesure, afin de mieux tenir compte de la situation des stocks et d'empêcher les contribuables canadiens de faire les frais de cette hausse de prix plus tôt qu'il n'est nécessaire.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il est vrai que certaines raffineries, en particulier celles des grandes sociétés ont en transit dans des pipe-lines ou dans des réservoirs des stocks pour plus de 45 jours. Il est également vrai qu'un certain nombre de raffineries plus petites, comme, par exemple, la Saskatchewan Co-operative, n'ont pas de stocks suffisants pour ces 45 jours. Dans le présent contexte, nous considérons ces 45 jours comme le plus bas dénominateur commun qui soit juste pour les petites raffineries sans trop avantager les plus grosses. A l'instar du député, j'ai lu les déclarations du premier ministre de l'Ontario selon lesquelles il se pourrait qu'il impose ces restrictions aux raffineries de sa province. Il est bien sûr autorisé à le faire s'il en décide ainsi. Cela ne toucherait pas les plus petites raffineries, telle la Saskatchewan Co-operative.

M. Gillies: Le ministre pourrait-il informer la Chambre, peut-être en déposant ces renseignements, des stocks que possèdent les diverses raffineries de tout le pays?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir d'obtenir ces renseignements et de les communiquer au député.

* * *

LES FINANCES

LA MASSE MONÉTAIRE ET LA PERCEPTION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. A-t-on prévu, en ce qui concerne la masse monétaire, les besoins de liquidités supplémentaires que provoquera, pour les commerçants et les consommateurs, la hausse de 10 cents du prix du gallon d'essence? Cette augmentation empêchera-t-elle de répondre aux besoins de trésorerie des autres secteurs de l'économie?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il est difficile d'être précis et bref à ce sujet durant la période des questions.

M. Towers: Le ministre peut-il donner à la Chambre une idée de l'inflation que provoquera la hausse de dix cents du prix de l'essence, non seulement cette hausse, mais également son administration ainsi que les coûts supplémentaires qu'elle entraînera pour les distributeurs et les consommateurs à cause des besoins de liquidités?

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA COMMUTATION DE LA PEINE DE MORT ET LES RECOMMANDATIONS DE RECOURS EN GRÂCE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. En répondant tout à l'heure à un député, le ministre a déclaré que pour les six cas où la commutation de la peine capitale avait été accordée depuis 1968, la clémence avait été recommandée cinq fois. En ce moment où le moral de la police et celui des services connexes est très bas, on a trop tendance à oublier que le Parlement ne peut pas contrecarrer le droit qu'a la reine en conseil d'accorder des mesures de clémence. Pourtant cette réponse m'a quelque peu surpris. Dans combien de ces six cas le jury a-t-il recommandé le recours en grâce?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit que dans cinq des six cas où il y avait eu commutation de la peine capitale depuis 1968, le recours en grâce avait été recommandé cinq fois. Pour la seule cause où j'ai eu affaire et qui date d'environ un an, le recours en grâce avait été recommandé.

M. Diefenbaker: Le ministre a choisi de prendre l'exemple de six cas. Il peut tout de même nous dire si, pour les cinq autres cas, le jury avait recommandé le recours en grâce.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, le très honorable député se méprend sur ce que j'ai dit. J'ai dit que depuis 1968, il n'y avait eu que six demandes de recours en grâce et que, dans cinq de ces six cas, le recours en grâce avait été recommandé.

M. Diefenbaker: Par qui?

M. Allmand: Par le jury. Dans cinq des six cas, les jurés ont recommandé le recours en grâce. Il n'y en a pas eu dans le sixième, mais je ne faisais pas alors partie du cabinet, et je ne sais pas pour quel motif la sentence a été commuée.

M. Diefenbaker: Je ne pense pas que la réponse soit exacte. Vous feriez mieux de vous renseigner.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'URANIUM—DEMANDE DE CONSTITUTION DE RÉSERVES SUFFISANTES

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. A la lumière de la déclaration faite lundi passé, à Regina, par le coordonnateur administratif du ministère ontarien de l'Énergie, section des politiques, selon laquelle la demande d'uranium est appelée à décupler au cours du prochain quart de siècle, le ministre peut-il assurer à la Chambre et au pays que tout en favorisant et permettant l'exportation de ce produit, le pays se réserve des ressources suffisantes d'uranium dans un avenir rapproché pour qu'il n'en arrive pas à la même situation que celle dans laquelle il se trouve actuellement à l'égard de ses ressources de pétrole et de gaz naturel?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, si l'honorable député prenait la peine de regarder en arrière, il se rendrait compte que j'ai déjà parlé à la Chambre des exigences de réserves que les producteurs canadiens doivent observer avant de pouvoir exporter de l'uranium du Canada. Nous avons en effet établi devant la Chambre une formule précise visant à garantir un surplus pour répondre aux besoins de notre pays et nous avons stipulé qu'aucun produit ne peut être exporté par une industrie minière canadienne sur un fondement de réserve ou de productibilité à moins que l'industrie en cause ne réponde aux exigences précises établies à son égard.

M. MacKay: Le ministre est-il d'accord que, si le Canada fait preuve de sagesse dans ses politiques d'exportation, il disposera de réserves d'uranium dans les vingt-cinq années à venir, ou envisage-t-il la situation d'un autre œil?

M. Macdonald (Rosedale): Il me faudra vérifier les chiffres réels. Tout dépendra en grande partie du prix de la livre d'uranium. Il va sans dire que plus le prix de l'uranium sera élevé, plus il s'avérera récupérable de tout dépôt particulier. Peut-être que la meilleure chose que je puisse faire dans les circonstances, c'est d'obtenir pour l'honorable député certains détails de la formule de réserve qui, comme je viens de le mentionner, a déjà été établie à la Chambre.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'OPPORTUNITÉ DE STIMULANTS POUR ACCROÎTRE LA COMPÉTITIVITÉ DES PRODUITS DE FABRICATION CANADIENNE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce qui revient du Japon.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Je pourrais signaler aux députés que pour autant que je sache, il n'a guère eu de succès au Japon.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Du moins, il a été égal à lui-même.

M. Hees: Comme seulement 2.8 p. 100 des exportations canadiennes au Japon sont des articles fabriqués, les produits qui engendrent des emplois, et comme le ministre a déclaré au ministre de l'Industrie et du Commerce du Japon en réclamant une proportion plus élevée de ce marché pour nos articles fabriqués et je cite: «Le Japon est un marché libre, et vous devez vendre vos articles ici», je demande au ministre s'il a enfin l'intention d'accorder certains stimulants efficaces pour accroître notre compétitivité pour cette catégorie particulière de biens, afin que nous puissions accaparer une proportion plus considérable et plus satisfante de ce marché et plusieurs autres marchés importants?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec le député: la proportion de produits manufacturés par rapport au volume global de nos exportations au Japon laisse beaucoup à désirer. En fait, ce sujet a été l'un des principaux thèmes des entretiens que j'ai eus avec mon homologue aux réunions interministérielles. Je crois que nous avons bien fait comprendre aux Japonais que nous attendions d'eux une attitude plus positive à l'égard de nos produits manufacturés, en particulier de nos appareils largueurs d'eau, de nos avions ADAC et de notre technologie de pointe. Nous avons aussi insisté auprès d'eux sur l'importance qu'il y a pour nous de valoriser nos ressources avant de les exporter et sur les avantages que le Japon retirerait en coopérant avec le Canada à cette fin.

M. Hees: Vu que le ministre japonais a bien précisé que nous ne pouvions espérer augmenter nos ventes de produits fabriqués à moins de pouvoir soutenir la concurrence sur ce marché et que le ministre n'a trouvé le stimulant voulu pour accroître notre productivité ou notre compétiti-

vité, quand le ministre se propose-t-il de cesser de tromper le public et d'accomplir la tâche dont il est responsable?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Saint-Michel.

* * *

● (1430)

[*Français*]

LE STATUT DE LA FEMME

L'AVIS D'ÉVICTION ENVOYÉ À DES PERSONNES DE CAUGHNAWAGA—LA POSITION DU MINISTRE

Mlle Monique Bégin (Saint-Michel): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre responsable de la situation de la femme au Canada.

Je voudrais savoir si l'honorable ministre peut dire à la Chambre quelle ligne de conduite il entend suivre afin d'assurer à Mary Two Axe Early et aux quelque 35 femmes indiennes de la réserve de Caughnawaga leurs droits les plus élémentaires, compte tenu des avis d'éviction qui leur ont été adressés aux termes de la loi sur les Indiens par le chef Kirby?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je crois que l'ensemble des citoyens canadiens trouvent regrettable une action de ce genre au moment où il y a des discussions visant à amender la loi sur les Indiens. Les représentants des Indiens eux-mêmes ont indiqué leur intérêt relativement à la possibilité de certains amendements; ceux-ci sont présentement discutés entre les représentants et le ministre responsable des Affaires indiennes, et j'aurais pensé qu'il y avait possibilité de retarder tout geste de ce genre jusqu'à ce que les représentants des Indiens et le gouvernement puissent en venir à une entente au sujet des amendements. Malheureusement, tant que la loi est dans l'état où elle est à l'heure actuelle, il m'est à peu près impossible d'intervenir légalement pour faire quoi que ce soit à ce sujet.

Mlle Bégin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Faut-il donc conclure—depuis cinq ans au moins que cette loi est à l'étude—que les femmes indiennes servent d'otages quant à leurs droits les plus élémentaires, pour des négociations qui concernent tous les Indiens et les Canadiens?

M. Lalonde: La position du gouvernement est bien connue là-dessus, mais la question de l'honorable député devrait plutôt s'adresser aux représentants des Indiens qu'à ceux du gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

LE CANADIEN PACIFIQUE

LE PROJET DE MISE À PIED DE 3,000 PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre a-t-il eu la chance de se renseigner au sujet de la nouvelle selon laquelle le CP mettrait à pied 3,000 employés, dont 1,200 à Montréal et plus de 1,000 à Winnipeg d'ici la fin de septembre?

[M. Hees.]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai lu que le CP a décidé de mettre à pied environ 3,000 employés. J'ai communiqué immédiatement avec le CN pour voir quelles sont ses intentions: pour l'instant, il n'a pas l'intention de mettre à pied qui que ce soit. Quant aux autres, c'est une question de négociations. Je n'ai reçu aucunes instances du syndicat et j'attendrai d'en recevoir avant d'agir.

* * *

LES GRAINS

LE PROJET DE MISE À PIED DE PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN ET LA QUESTION DU TRANSPORT DE LA NOUVELLE RÉCOLTE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à l'intention du ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Le ministre étudiera-t-il les prétentions des syndicats concernés par cette mise à pied pour voir si elle ne se répercutera pas surtout sur les travailleurs qui passent habituellement l'été à mettre en état les wagons de marchandises qui serviront à l'expédition des céréales à l'automne? Cette mise à pied pourrait avoir de mauvaises répercussions sur le transport de la récolte de cette année. Le ministre pourrait-il également chercher à déterminer s'il ne s'agit pas ici d'une manœuvre du CP visant à faire pression sur le gouvernement pour faire hausser le tarif relatif au transport des céréales?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je serai heureux d'examiner toutes instances émanant du syndicat à propos de sa position quant à la disponibilité des wagons. Il me semble toutefois que l'assertion du député est un peu exagérée.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE DÉVERSEMENT DE DÉCHETS RADIOACTIFS À LA RAFFINERIE D'URANIUM DE PORT HOPE—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre de l'Environnement. Il y a presque une semaine, je lui a fait part par lettre de graves allégations concernant les déchets radioactifs et autres de la raffinerie d'uranium d'État de Port Hope en Ontario. Je n'ai pas eu de réponse. Ma question est double: pourquoi ne m'a-t-on pas répondu et quelle est la réponse?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement et ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, la lettre du député ne m'est parvenue que ce matin.

Des voix: Oh, oh!

Mme Sauvé: Je n'ai cependant pas attendu la lettre pour réagir étant donné la situation signalée à Port Hope. On a dépêché sur les lieux un agent de la Commission de contrôle de l'énergie atomique pour qu'il mesure le niveau de radioactivité. S'il est jugé inacceptable, on prendra immédiatement des mesures pour y remédier. Il faut toutefois distinguer entre les substances à faible radioactivité et les autres à forte radioactivité. Les substances susceptibles de fuites sont, bien entendu, faiblement radioactives. La société a retenu les services de conseillers techniques qui

examinent la situation, ce que nous faisons aussi de concert avec la Commission de contrôle de l'énergie atomique, et on aura bientôt un rapport à ce sujet.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, ma lettre a été livrée par messager au cabinet du ministre dans la matinée de jeudi dernier. Cela mis à part, néanmoins, la question porte sur une enquête publique indépendante. Depuis une dizaine d'années, la Commission de contrôle de l'énergie atomique exerce une certaine surveillance, mais c'est une enquête indépendante qui irait encore plus loin que j'ai demandée au ministre. L'honorable représentante a-t-elle eu le loisir de s'intéresser à la question?

Mme Sauvé: Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas envisagé de prendre ce genre de mesure et je n'entends pas le faire non plus avant d'avoir reçu un rapport complet sur la situation.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DEMANDE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DE TERRE-NEUVE RELATIVE À LA PROTECTION DES RESSOURCES MARINES

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre des pêches de la Nouvelle-Écosse (M. Cameron) et le ministre des pêches de Terre-Neuve (M. Crosbie) ont-ils demandé au secrétaire d'État d'organiser une réunion des provinces en cause afin de parler des ressources marines et de la possibilité de prendre des mesures unilatérales pour protéger ces ressources? Dans l'affirmative, quand cette réunion aura-t-elle lieu?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, M. Cameron et M. Crosbie m'ont sollicité à propos d'un engagement que j'ai pris pendant la Conférence sur le droit de la mer; j'avais dit en effet que je convoquerais toute la délégation après la conférence de Genève afin d'étudier les résultats de la conférence et d'entendre d'autres opinions des participants. Je compte organiser cette réunion à une date qui convienne à tous.

* * *

LES POSTES

L'AUTOMATISATION—L'ÉCART ENTRE LES CHIFFRES MINISTÉRIELS ET SYNDICAUX QUANT AU COÛT—DEMANDE D'INCLUSION DANS LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Postes? Compte tenu du désaccord survenu à propos du coût de l'automatisation postale entre les chefs syndicaux de l'Union des employés des postes du Canada et les hauts fonctionnaires du ministère des postes, le ministre pourrait-il expliquer l'écart entre les chiffres cités par les deux parties?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, le moment approprié pour ce faire serait, je pense, lorsque la Chambre sera saisie de l'étude des prévisions budgétaires de mon ministère. Les chiffres des chefs syndicaux comprennent le travail qui a déjà été exécuté, le travail qu'on envisage d'exécuter au cours des trois ou quatre prochaines années et des projets qui n'ont rien à voir avec l'automatisation. Si le syndicat prend comme point de référence des conditions de travail qui étaient démodées il y a 30 ou 40 ans, la négociation devient alors fort difficile.

M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, si j'ai posé cette question, c'est que nous n'avons pas pu étudier les prévisions de dépenses des Postes cette année. Il s'agit là de points qui prêtent à controverse. Comme la question de l'automatisation reste toujours épineuse, et vu la déclaration du président du syndicat, M. Davidson, selon qui les employés postaux n'auront pas l'autorisation d'aller suivre des cours aux nouvelles installations de Mississauga tant que les changements technologiques ne seront pas négociables, le ministre peut-il nous assurer que les changements technologiques et l'automatisation seront abordés dans les difficiles négociations actuellement en cours?

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, les efforts du conciliateur ont échoué hier. Nous irons maintenant devant le bureau de conciliation; chacun pourra faire valoir sa position à l'égard de l'automatisation. Nous sommes toujours disposés à promettre que personne ne souffrira de l'automatisation, ce que M. Davidson ne semble pas très bien comprendre.

* * *

L'AGRICULTURE

L'OCCO—LA SIGNATURE DE L'ACCORD ET LE PROJET DE CONTINGENTEMENT DES IMPORTATIONS D'ŒUFS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Agriculture? L'accord de l'Office canadien de commercialisation des œufs a été préparé au cours du mois d'avril. Le ministre peut-il nous dire si toutes les parties ont signé cet accord de principe et, dans l'affirmative, pouvons-nous nous attendre à une déclaration au sujet des répercussions que cela aura sur le contingentement des importations?

● (1440)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, les provinces n'ont pas toutes signé l'entente; il en reste une. Tous les groupes de producteurs ont signé dans toutes les dix provinces, et je suis censé m'entretenir avec le ministre de l'agriculture qui n'a pas signé à 3 heures cet après-midi.

M. Epp: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il discuté des contrôles d'importation proposé avec son homologue américain, et quel message en a-t-il reçu au sujet des représailles que les États-Unis pourraient envisager si ce programme est mis en vigueur?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, aux termes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, du moment qu'un pays dispose des politiques appropriées de gestion de l'offre quand il impose des contrôles, les autres pays ne peuvent user de représailles. C'est pourquoi je veux instaurer de telles politiques avant de contingenter les importations.

Questions orales

LA REPRÉSENTATION DES CONSOMMATEURS AU SEIN DU CONSEIL DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre de l'Agriculture? Vu les répercussions que les contrôles d'importation pourront avoir et auront probablement sur le prix des œufs au Canada, avant de fermer la frontière, le ministre remplira-t-il l'engagement qu'il a pris à la Chambre et nommera-t-il des représentants des consommateurs au Conseil de commercialisation des produits de ferme, qui doit de toute évidence conseiller le ministre avant l'imposition de tels contrôles?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, les nominations ont été faites. Elles seront annoncées dans un communiqué publié plus tard aujourd'hui. Je pourrais immédiatement mentionner à la Chambre les noms des personnes choisies. Ce sont Maryon Brechin, de l'Association des consommateurs du Canada, M. George Home, du Congrès du travail du Canada, et Gerry Pringle, qui représente le monde des affaires.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Finkle représente le parti libéral.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'ÉTABLISSEMENT POSSIBLE D'UN SERVICE D'ADAC SUR L'ÎLE DE TORONTO

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Transports.

Le ministre approuve-t-il l'intérêt exprimé par Air Canada relativement à un service d'ADAC sur l'île de Toronto, ou s'y oppose-t-il?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je pense qu'avant de prendre une décision au sujet d'un nouveau réseau d'ADAC entre deux villes du Canada, il faudra compléter l'expérience que nous sommes à faire entre Montréal et Ottawa. Dès que ces données seront connues, peut-être Ottawa et Toronto seront-elles jugées propres à l'utilisation d'un service d'ADAC.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À LA CORÉE DU SUD—LES NÉGOCIATIONS ET LA QUESTION DES GARANTIES

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Sachant que le ministre s'est rendu en Corée du Sud pour y négocier avec le gouvernement de cet État la vente d'un réacteur CANDU entre autres choses, puis-je avoir des précisions sur le déroulement de ces négociations et connaître les garanties que le gouvernement de la Corée du Sud s'est engagé à respecter préalablement à toute vente?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je me suis effectivement rendu en Corée du Sud où j'ai rencontré divers membres du gouvernement, mais je ne négociais pas la vente d'un réacteur nucléaire au gouvernement de ce pays. Comme je l'avais annoncé il y a une quinzaine de jours, lors du débat sur les questions nucléaires, j'ai demandé au président Park s'il était exact qu'il avait, comme on l'a dit, déclaré que la république de Corée avait l'intention de s'orienter vers un armement nucléaire. Le président m'a assuré que c'était absolument faux, que le gouvernement de la Corée du Sud n'avait nullement l'intention de se doter d'un armement nucléaire et qu'il ne le ferait pas. Il a déclaré enfin qu'à son avis une telle orientation nuirait en définitive à la sécurité de la république coréenne.

Je vous donne ce compte rendu parce que j'avais déclaré aux députés lors du débat sur les questions nucléaires que je poserais cette question au président. Pour ce qui est des garanties, je pense que le communiqué publié à la suite des discussions que j'ai eues avec le ministre des Affaires étrangères, montre clairement que les exigences du gouvernement canadien en matière de garanties seront indispensables au succès des négociations entreprises avec ce gouvernement.

LE PROJET DE VENTE D'UNE USINE DE SÉPARATION DU PLUTONIUM À LA CORÉE DU SUD PAR LA FRANCE—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, pourrai-je poser au ministre une question supplémentaire bien précise? Il paraîtrait que le gouvernement français ou certaines autorités se proposent de vendre à la Corée du Sud une usine de séparation du plutonium qui ne peut servir qu'à extraire du plutonium pour fabriquer des bombes. Le ministre a-t-il demandé au président Park des précisions sur ce point, et s'est-il assuré que ces rumeurs étaient fausses ou vraies?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le président m'a donné l'assurance qu'il n'avait donné aucune instruction à ses hauts fonctionnaires pour entamer des études ou des recherches en vue de doter son pays d'un armement nucléaire spécial.

* * *

L'AUDITEUR GÉNÉRAL

LE RECRUTEMENT DE PERSONNEL AUXILIAIRE ET LA QUESTION DE L'AUTONOMIE

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Maintenant que les partis de l'opposition, à l'aide du rapport du comité d'étude indépendant du poste d'auditeur général ont finalement convaincu le gouvernement, au moyen du budget, de fournir du personnel supplémentaire à l'auditeur général, l'honorable représentant peut-il nous dire si cela va être fait immédiatement et si, après la nomination de ce personnel supplémentaire, l'auditeur général aura droit à l'autonomie demandée par notre parti, par l'auditeur général actuel et son prédécesseur, de même que par le comité.

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le député devrait me féliciter de donner plus d'argent à l'auditeur général au moment même où je dois réduire d'un milliard de dollars les dépenses des autres ministères.

M. Baldwin: Veuillez répondre à ma question.

M. Chrétien: Je n'ai pas reçu de plainte de la Chambre à l'égard de l'autorité nouvelle de l'auditeur général. Il pourra l'exercer avec le maximum de liberté dans le cadre de la loi actuelle.

* * *

LES AÉROPORTS

ÎLE DE TORONTO—LA QUESTION DU MAINTIEN ET L'EXPÉRIMENTATION DES AVIONS ADAC

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Transports à la suite de la question posée il y a quelques instants par le député York-Centre. Je ne suis pas entièrement d'accord avec les commentaires du ministre au sujet du transport par ADAC et je lui demande de prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que l'aéroport de l'île de Toronto ne soit pas fermé avant la fin de la période d'expérimentation.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ferai tout en mon pouvoir pour maintenir ouvert cet aéroport de Toronto qui, je crois, nous sera utile à l'avenir.

* * *

LES SERVICES DE SANTÉ

L'INCLUSION DES SERVICES D'AMBULANCE ET D'URGENCE DANS LE PROGRAMME FÉDÉRAL-PROVINCIAL—DEMANDE DE CONSULTATION DES PROVINCES QUANT AU PARTAGE DES FRAIS

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il y a quelques jours, en réponse à une de mes questions, il a dit qu'à son avis, après les négociations avec les provinces, les services d'ambulance et d'urgence seraient englobés dans le programme fédéral-provincial d'assurance-santé. Le ministre peut-il nous assurer que malgré ce que le ministre des Finances a déclaré dans le discours du budget à savoir que les autorités fédérales comptaient limiter leur contribution au financement de l'assurance-santé, il reste toujours aussi optimiste et que ces services d'ambulance et d'urgence seront bien englobés dans l'assurance-santé?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, si l'honorable député étudie attentivement la réponse que j'ai déjà donnée, je n'ai pris aucun engagement précis comme celui qu'il mentionne dans sa question. Pour ce qui est de la deuxième partie de sa question, je réfère le député à la déclaration du ministre des Finances. Il est très clair que les dispositions du budget n'ont pas pour effet de mettre en cause de quelque façon que ce soit les négociations en cours. Ces négociations, pour autant que le gouvernement fédéral est concerné, devraient se continuer, et j'espère en arriver à un dénouement heureux cet automne, si possible, et plus tard, si les provinces veulent retarder la conclusion de nouveaux accords.

[*Traduction*]

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. Comme le ministre des Finances a annoncé dans son exposé budgétaire qu'il notifierait aux provinces les nouvelles dispositions de financement adoptées, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social va-t-il leur présenter de nouvelles propositions réalistes pour le partage des frais, avant que le ministre des Finances ne leur adresse sa notification?

[*Français*]

M. Lalonde: Non, monsieur le président, nous avons actuellement des discussions relativement à la possibilité d'une certaine extension de la couverture, en vertu de la loi actuelle. En ce qui a trait à une nouvelle formule complète de partage fiscal, je pense qu'il faudra un certain temps avant que les provinces et le gouvernement fédéral puissent en présenter une qui sera plus susceptible d'obtenir un accord que celle qui a déjà été présentée.

* * *

● (1450)

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA POSSIBILITÉ DE RÉDUCTION DU BUDGET DE L'ACDI—LES INTENTIONS DU MINISTRE

M. Doug Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme il y a déjà dix jours que les projets de réduction des dépenses gouvernementales ont été annoncés dans l'exposé budgétaire, le ministre peut-il nous dire si la réduction du budget des Affaires extérieures s'étendra au budget de 933 millions de dollars de l'ACDI? Sinon, le ministre a-t-il l'intention d'accroître le budget de cet organisme de façon aussi prononcée que d'habitude?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): J'ai dit que ce serait soit mon collègue, le président du Conseil du Trésor, soit le ministre concerné qui s'occuperait de cette question.

* * *

LES TRANSPORTS

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT ET LE CANAL WELLAND—LA POSSIBILITÉ DE MAJORATION DES PÉAGES

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le ministre pourrait-il faire le point sur les rumeurs persistantes d'une éventuelle hausse du péage pour l'utilisation du Canal Welland et de la Voie maritime du Saint-Laurent? Le gouvernement envisage-t-il une telle augmentation et, dans l'affirmative, quand celle-ci prendrait-elle effet?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Cette question n'a pas fait l'objet de discussions avec le Conseil des transports, encore bien moins au sein du Cabinet; c'est donc là une pure hypothèse à l'heure actuelle.

Questions orales

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES OUVRAGES DE GARRISON ET DE DICKEY LINCOLN—ON PROPOSE DE DEMANDER UN MORATOIRE AUX ÉTATS-UNIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Claude-André Lachance (Lafontaine-Rosemont): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire à une question posée, le jeudi 26 juin 1975, par le député de Winnipeg-Sud-Centre au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Étant donné le feu vert donné par la Chambre des Représentants du Congrès américain au financement de deux projets d'envergure, savoir la diversion Garrison au Dakota-Nord, et surtout le projet Dickey Lincoln, au Maine, dont la réalisation entraînera l'inondation de plus de 5,000 acres de terre arable au Québec, dont l'approbation démontre l'échec de la diplomatie dite de guimauve entre le Canada et les États-Unis, est-ce que le Canada considère d'autres moyens d'action pour contraindre le gouvernement américain à respecter ses engagements, savoir qu'il ne fera rien relativement aux projets qui peuvent causer un préjudice au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Comme l'a indiqué la semaine dernière le président du Conseil Privé, le gouvernement et le président des États-Unis ont donné au Canada l'assurance formelle qu'ils allaient respecter leurs engagements. Je crois en cette promesse et je pense que le gouvernement des États-Unis ne manquera pas à ses engagements.

* * *

LES FINANCES

LE PROJET DE MAJORATION DU TAUX DE RENDEMENT DES RENTES SUR L'ÉTAT—LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre suppléant? Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a annoncé que le gouvernement présenterait un projet de loi pour hausser le taux de rendement des rentes sur l'État fédéral déjà en circulation. Le premier ministre suppléant peut-il nous dire si une mesure sera inscrite à cette fin au *Feuilleton* avant le congé d'été ou si l'on fera une annonce fournissant des précisions à ce sujet?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Nous ne savons pas encore si un projet de loi distinct devra être présenté ou s'il suffira de prévoir une disposition à cette fin dans la prochaine loi des subsides. De toute façon, s'il n'est pas nécessaire de présenter un projet de loi, une explication sera donnée avant l'ajournement.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES PROPOS DU MINISTRE DU TRAVAIL QUANT À LA CONSULTATION DU PATRONAT ET DU SALARIAT—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Peter Bawden (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Le ministre du Travail a déclaré en Alberta en fin de semaine, à un petit groupe de libéraux matinaux réunis pour le petit déjeuner, qu'il semble y avoir de très bonnes chances de poursuivre les consultations avec les entreprises et les syndicats au cours du mois prochain ou même de l'année prochaine. Le premier ministre suppléant peut-il expliquer les propos du ministre du Travail? Le gouvernement a-t-il décidé de reprendre les entretiens en vue d'un consensus pour aboutir à une forme de restriction volontaire?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Le député se rappellera que le ministre des Finances a dit, dans son exposé budgétaire, qu'à son avis les consultations avaient été une forme très utile de dialogue entre le gouvernement et les divers secteurs de la communauté et qu'elles ne devraient pas prendre fin.

* * *

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS

LA CÂBLODIFFUSION—ON PROPOSE DE RÉGLER LE CONFLIT DE JURIDICTION AVEC LE QUÉBEC À LA PROCHAINE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Communications.

Étant donné qu'en fin de semaine le premier ministre du Québec s'est prononcé publiquement en faveur de la position prise par son ministre, M. L'Allier, la déclaration de M. Bourassa, je pense, représentant de façon très claire la position du Québec, est-ce que le ministre est disposé à mettre fin au combat qui existe entre les deux gouvernements jusqu'à la prochaine conférence des ministres responsables?

L'hon. Gérard Pelletier (ministre ses Communications): Monsieur le président, je ne crois pas que la déclaration du premier ministre du Québec, qui constituait une répétition—je crois que c'est la quatrième fois qu'il fait cette même déclaration—change quoi que ce soit à la situation. Quant à faire cesser le combat, je ferai remarquer à l'honorable député que c'est le Québec qui a émis un permis relatif à un territoire déjà concédé par le CRTC; ce n'est donc pas le gouvernement fédéral qui a commencé les hostilités.

* * *

[*Traduction*]

LES ANCIENS COMBATTANTS

LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ AU SUJET DU RAPPORT HERMANN—LA QUESTION DE L'APPLICATION

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre des Affaires des anciens combattants. Le ministre a-t-il pu étudier les excellentes recommandations présentées par le comité permanent des affaires des anciens combattants à propos du rapport Hermann? L'a-t-il présenté au cabinet pour étude? Dans l'affirmative, quand prendra-t-on des mesures législatives pour faire appliquer ces recommandations?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Mon ministère est en train d'étudier ces recommandations avant de les présenter au cabinet. Cela demandera du temps, mais nous nous efforçons de faire aussi vite que possible.

* * *

L'AGRICULTURE

LA QUESTION DE L'AMENDE DE 1 DOLLAR PAR VOLAILLE PRÉVUE DANS LES RÈGLEMENTS DE COMMERCIALISATION

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le ministre est-il aujourd'hui en mesure de nous rendre compte des discussions qui ont eu lieu à Ottawa le 20 juin à propos de l'amende d'un dollar par volaille prévue par les ententes fédérales-provinciales, question qui a amené la démission d'un membre de l'office de commercialisation des œufs? Cette amende pourrait amener les offices provinciaux à se procurer les fonds d'autres sources pour payer l'amende, s'exposant ainsi à des poursuites. Le ministre a-t-il reçu le rapport de ce groupe de juristes? Quel est leur avis?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Si j'ai reçu le rapport, je n'ai pas encore eu le temps de le lire. On me dit toutefois que cette question est strictement du ressort des provinces et sera considérée comme telle. Certaines provinces ont modifié leurs lois pour se conformer aux règlements de commercialisation qu'elles se sont imposées elles-mêmes et je crois que c'est le cas ou que ce sera le cas de la province de l'Ontario.

M. Jarvis: Le ministre a-t-il envisagé de consulter les conseillers juridiques du gouvernement fédéral au sujet de la légalité de cette amende. Dans l'affirmative, quelle est leur opinion?

M. Whelan: Je vais consulter les juristes de mon ministère et je tiendrai le député au courant.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DEMANDE D'EXPOSÉ SUCCINCT DU PROGRAMME LÉGISLATIF

M. Baldwin: Si vous le permettez, monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il pourrait consigner au compte rendu les mesures législatives que le gouvernement entend faire adopter d'ici à ce que la Chambre s'ajourne pour les vacances.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, sans doute vaudrait-il mieux que j'énumère d'abord tous les bills que nous aimerions voir adoptés, ou du moins voir progresser avant les vacances.

M. Nowlan: Cela s'appelle la roulette parlementaire.

Code criminel

M. Sharp: Ce sont les bills C-8, C-2, C-57, C-50, C-53, C-63, et deux bills qui n'ont pas encore été présentés, l'un découle d'un amendement que le comité permanent a recommandé d'apporter à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, et l'autre, qui fait suite au budget, a trait à la taxe d'accise. Nous aimerions que toutes ces mesures législatives soient adoptées et reçoivent la sanction royale avant le congé d'été.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Dites-nous donc un mot des vacances de Noël!

● (1500)

M. Sharp: Il faudrait que les modifications à la loi sur l'assurance-chômage franchissent l'étape de la deuxième lecture.

Je pourrais peut-être indiquer également l'ordre de priorité qui sera adopté. Ce soir nous mettrons en délibération le bill C-8. Si son étude est achevée aujourd'hui, ou lors des heures supplémentaires de séance demain, nous passerons au bill C-50 et au bill C-63; mais, de toute façon, le bill C-8 restera au *Feuilleton* tant que son étude ne sera pas terminée.

* * *

[*Français*]

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

M. Fernand E. Leblanc (Laurier): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 7e rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général, dans les deux langues officielles.

(*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*)

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION PRÉVOYANT LA PROTECTION DES ANCIENS DRAPEAUX DE RÉGIMENTS

M. C. Douglas (Bruce-Grey) demande à présenter le bill C-397, tendant à modifier le Code criminel (destruction volontaire d'anciens drapeaux).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Douglas (Bruce-Grey): Monsieur l'Orateur, les drapeaux de régiments et les étendards d'escadrilles de l'aviation encore utilisés ont une garde suffisante sur les bases militaires ou aériennes; par contre, les anciens drapeaux sont très souvent exposés dans des endroits publics. Or, ces emblèmes font partie de notre patrimoine historique, ils ont une valeur sacrée non seulement pour tous ceux qui ont servi sous ces couleurs, mais également pour tous les Canadiens. Si le bill est adopté, la destruction ou la profanation volontaire d'anciens drapeaux exposés dans un endroit public au Canada constituera un délit aux termes du code criminel.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Questions au Feuilleton

AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD

MOTION RELATIVE AUX DÉPLACEMENTS DU COMITÉ

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement.

26 juin 1975—Le président du Conseil privé:

Que le comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien soit autorisé à se rendre à Sarnia (Ontario) et dans les environs, du 6 au 8 juillet 1975, dans le but d'étudier le développement économique des réserves indiennes de la région et que le personnel de soutien nécessaire accompagne le Comité.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 21(2) du Règlement, la motion est portée, comme initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la prochaine séance.

MOTION RELATIVE AUX DÉPLACEMENTS DU COMITÉ PENDANT LE PROCHAIN CONGÉ

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement.

26 juin 1975—Le président du Conseil privé:

Que le comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien soit habilité à se transporter d'un lieu à un autre dans les provinces de l'Est et dans le Nord canadien pendant le prochain congé pour faire enquête sur des questions touchant le développement du Nord et les affaires des autochtones et pour visiter des sites historiques et des parcs et que le personnel de soutien nécessaire accompagne le Comité.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 21(2) du Règlement, la motion est portée, comme initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la prochaine séance.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 1232, 2318, 2331, 2420, 2499, 2500, 2501, 2502, 2546, 2651, 2820 et 2832.

Monsieur l'Orateur, si la question no 1709 pouvait être tranformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Auriez-vous l'obligeance d'appeler la question no 2540, marquée d'un astérisque?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE AU 24, PROMENADE SUSSEX

Question no 1232—**M. Cossitt:**

1. Quels sont les noms et désignation de poste de toutes les personnes ayant informé les employés du ministère des Travaux publics ou de la Commission de la Capitale nationale qu'ils ne devaient s'entretenir avec personne, et surtout pas avec les représentants des média et les députés de l'Opposition, de la construction d'une piscine au 24, Promenade Sussex?

2. Pourquoi a-t-on donné pareilles instructions?

3. Essayait-on directement de taire des renseignements auxquels le Parlement et le public ont droit et, dans l'affirmative, pourquoi?

[M. Douglas (Bruce-Grey).]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le principe établi veut que les employés de la Fonction publique s'abstiennent d'aborder avec des tiers toute question officielle dont ils pourraient avoir pris connaissance dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être autorisés par leurs supérieurs.

LE VOYAGE EN MÉDITÉRRANÉE DE M. PITFIELD EN 1969

Question no 2318—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question no 1797 voulant que l'itinéraire, le mode de transport et autres de M. Michael Pitfield, lors d'un voyage de 24 jours en Méditerranée, du 16 août au 9 septembre 1969, ont été choisis par le premier ministre étant donné qu'il assistait ce dernier, quels étaient *a*) l'itinéraire quotidien précis et détaillé, y compris l'endroit où chaque jour et chaque nuit ont été passés, *b*) le nom et les propriétaires des bateaux à bord desquels il a voyagé, *c*) le nom des personnes présentes sur les bateaux, à l'exception des membres de l'équipage?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le premier ministre était alors en vacances; les renseignements sollicités sont par conséquent du domaine de la vie privé. (Voir Beauchesne, *Précis de procédure parlementaire*, 4e édition, commentaire 171 *dd*).)

LE VOYAGE EN EUROPE DE M. PITFIELD EN 1968

Question no 2331—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question no 1796 qui mentionnait, entre autres, que le voyage de M. Michael Pitfield, d'une durée de trente-six jours en Europe, en 1968, avait pour but «d'échanger des vues afin de pouvoir conseiller un ou des ministres de la Couronne», quel est le nom de tous les ministres auxquels M. Pitfield a fourni des conseils par suite de ce voyage?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Principalement au premier ministre, mais indirectement à tous les ministres puisque, à cette époque, M. Pitfield était secrétaire adjoint du cabinet.

LA RÉPARTITION PAR RÉGION DE L'ARGENT DISTRIBUÉ DANS LE CADRE DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Question no 2420—**M. Forrestall:**

Au sujet de la réponse à la question no 1256, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il adopté une politique au sujet de la distribution régionale d'argent, comme au Secrétariat d'État, dans le cas des activités liées à l'Année internationale de la femme et, dans la négative, *a*) pourquoi, *b*) dans l'affirmative, (i) quelle en est la ventilation par région (ii) quel montant prévoit-on allouer à la communauté métropolitaine d'Halifax et de Darmouth?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): *a*) Aucune somme particulière n'a été affectée aux régions en vertu des subventions nationales à la santé et au bien-être social accordées par le ministère aux organismes bénévoles dans le cadre du Programme de l'Année internationale de la femme. Le programme vise à obtenir le plus d'effort possible avec les crédits limités dont il est doté. S'il fallait assurer l'affectation de sommes précises aux régions, certains projets nationaux et régionaux, qui sont excellents, ne pourraient être financés. Néanmoins, tout effort possible est accordée pour assurer une distribution équitable des subventions dans le pays. Au moment d'évaluer les demandes, qui ont trait aux objectifs généraux du ministère de la Santé et du Bien-être social, selon le mérite de chacune d'elles, une attention particulière est accordée aux projets qui exerceront un effet à long terme sur un grand nombre de citoyens. On s'efforce également d'accorder des subventions aux groupes et aux organismes qui constituent un

échantillon représentatif de la société canadienne. *b*) Sans objet.

LES BONS DU TRÉSOR

Question nº 2499—M. Caouette (Témiscamingue):

1. Pour chacune des années civiles comprises entre 1965 et 1974, quelle était la valeur des bons du Trésor détenus par *a*) la Banque du Canada et *b*) les banques à charte?

2. Pour ces mêmes années, quel pourcentage du total des bons du Trésor était détenu par *a*) la Banque du Canada et *b*) les banques à charte?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Valeur des bons du Trésor détenus par la Banque du Canada et par les banques à charte aux dates indiquées ci-dessous ainsi que le pourcentage du total de ces bons en circulation.

	Banque du Canada		Banques à charte	
	millions de dollars	pourcentage	millions de dollars	pourcentage
Au 31 décembre				
1965	612	28	1,369	64
1966	412	19	1,567	72
1967	544	22	1,742	71
1968	459	16	2,145	76
1969	486	17	2,116	73
1970	630	17	2,714	75
1971	894	23	2,716	71
1972	940	23	2,984	72
1973	1,093	23	3,475	74
1974	1,615	29	3,757	62

LES OBLIGATIONS DE L'ÉTAT À LA BANQUE DU CANADA OU AUX BANQUES À CHARTE

Question nº 2500—M. Caouette (Témiscamingue):

1. Pour chacune des années civiles comprises entre 1965 et 1974, quelle était la valeur des obligations du gouvernement détenues par *a*) la Banque du Canada et *b*) les banques à charte?

2. Pour ces mêmes années, quel pourcentage du total des obligations était détenu par *a*) la Banque du Canada, *b*) les banques à charte?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Valeur des obligations d'État détenues par la Banque du Canada et par les banques à charte aux dates indiquées ci-dessous ainsi que le pourcentage du total de ces obligations en circulation.

	Banque du Canada		Banques à charte	
	millions de dollars	pourcentage	millions de dollars	pourcentage
Au 31 décembre				
1965	2,860	23	2,355	19
1966	3,061	24	2,324	18
1967	3,263	25	2,888	23
1968	3,483	24	3,429	24
1969	3,627	25	2,977	21
1970	3,665	25	3,889	26
1971	3,972	27	4,608	32
1972	4,512	31	4,148	28
1973	4,931	34	3,816	27
1974	5,423	36	4,364	29

LES OBLIGATIONS DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX DÉTENUES PAR LA BANQUE DU CANADA

Question nº 2501—M. Caouette (Témiscamingue):

1. Pour chacune des années civiles comprises entre 1965 et 1974, quelle était la valeur des obligations des gouvernements provinciaux détenues par *a*) la Banque du Canada et *b*) les banques à charte?

2. Pour ces mêmes années, quel pourcentage du total des obligations était détenu par *a*) la Banque du Canada, *b*) les banques à charte?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Valeur des obligations des gouvernements provinciaux détenues par la Banque du Canada et par les banques à charte aux dates indiquées ci-dessous ainsi que le pourcentage du total de ces obligations en circulation.

	Banque du Canada		Banques à charte	
	millions de dollars	pourcentage	millions de dollars	pourcentage
Au 31 décembre				
1965	—	—	338	3
1966	—	—	280	2
1967	—	—	315	2
1968	—	—	349	2
1969	—	—	351	2
1970	—	—	449	2
1971	—	—	567	2
1972	—	—	492	2
1973	—	—	469	2
1974	—	—	471	1

LES OBLIGATIONS DES MUNICIPALITÉS DÉTENUES PAR LA BANQUE DU CANADA ET LES BANQUES À CHARTE

Question nº 2502—M. Caouette (Témiscamingue):

1. Pour chacune des années civiles comprises entre 1965 et 1974, quelle était la valeur des obligations des gouvernements municipaux détenues par *a*) la Banque du Canada, *b*) les banques à charte?

2. Pour ces mêmes années, quel pourcentage du total des obligations était détenu par *a*) la Banque du Canada, *b*) les banques à charte?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Valeur des obligations municipales détenues par la Banque du Canada et les banques à charte aux dates indiquées et le pourcentage du total émis.

	Banque du Canada		Banques à charte	
	millions de dollars	pourcentage	millions de dollars	pourcentage
Au 31 décembre				
1965	—	—	338	6
1966	—	—	327	6
1967	—	—	331	5
1968	—	—	345	5
1969	—	—	348	5
1970	—	—	357	5
1971	—	—	451	6
1972	—	—	474	6
1973	—	—	482	6
1974	—	—	462	5

Questions au Feuilleton

*LES MODALITÉS DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Question nº 2540—**M. Stanbury:**

Le gouvernement considère-t-il comme étant normal, ou a-t-il l'intention d'augmenter l'intérêt actuel de 6 p. 100 qui s'applique à l'impôt sur le revenu échu ou remboursable?

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, dans la conjoncture présente, le gouvernement considère effectivement que le taux d'intérêt de 6 p. 100 est raisonnable. Il convient de signaler que l'intérêt a été rehaussé de 3 p. 100 en avril 1974. Cependant, le gouvernement continuera à surveiller la situation en ce qui concerne les taux d'intérêt en général afin de déterminer s'il y a lieu de modifier les taux d'intérêt prévus dans les Règlements de l'impôt sur le revenu, pour tenir compte de l'évolution de la situation.

LES PRÊTS DE LA BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

Question nº 2546—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. Combien de prêts la Banque d'expansion industrielle a-t-elle consentis au cours de l'exercice financier 1974-1975, *a*) dans tout le Canada, *b*) dans chacune des provinces, *c*) quel en était le montant dans chacune des provinces?

2. Pour l'année financière 1973-1974, quels avaient été le nombre de prêts consentis ainsi que le montant global de ces prêts pour chacune des provinces?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances):

	Nombre de prêts		Montant (milliers $)	
	1973	1974	1973	1974
*Canada	7,859	9,722	$344,798	$470,021
Terre-Neuve	197	245	6,993	8,121
Nouvelle-Écosse	260	262	7,427	8,289
Île-du-Prince-Édouard	83	77	2,551	2,453
Nouveau-Brunswick	224	284	9,059	12,959
Québec	1,383	1,652	71,799	85,701
Ontario	1,789	2,391	75,336	110,850
Manitoba	179	248	8,404	12,941
Saskatchewan	178	246	7,134	10,736
Alberta	646	1,067	26,458	47,724
Colombie-Britannique	2,835	3,159	124,332	165,713
Territoires du Nord-Ouest	38	41	2,570	1,783
Yukon	47	40	2,735	2,751

*Ces données sont celles publiées pour les exercices financiers de la BEI se terminant le 30 septembre.

LES SOUS-MINISTRES

Question nº 2651—**M. Clark (Rocky Mountain):**

Quels sont le nombre et le nom des personnes détenant le poste de sous-ministre le 31 mai 1975 et ayant *a*) fait partie du ministère des Affaires extérieures, *b*) travaillé pendant au moins une année consécutive (i) pour une entreprise privée (ii) pour un gouvernement provincial (iii) ou à titre d'administrateur ou de professeur dans une université ou un autre établissement à l'extérieur du gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): *a*) Les sept personnes suivantes: le sous-ministre des Communications; le sous-ministre de l'Environnement; le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; le sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord; le sous-ministre de l'Industrie et du Commerce; le sous-ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration; le secrétaire du Cabinet (Relations fédérales-provinciales). *b*) Les neuf personnes suivantes: le sous-ministre des Finances; le surintendant des Assurances; le sous-ministre de la Justice; le sous-ministre du Travail; le sous-ministre de la Santé et du Bien-être social; le sous-ministre du Revenu national; le sous-ministre des Postes; le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet; le secrétaire d'État des Sciences et de la Technologie. (ii) Les quatre personnes suivantes: le sous-ministre des Finances; le sous-ministre du Travail; le sous-ministre de la Santé et du Bien-être social; le secrétaire d'État des Affaires urbaines. (iii) Les huit personnes suivantes: le sous-ministre des Communications; le sous-ministre de la Consommation et des Corporations; le sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord; le statisticien en chef du Canada; le sous-ministre et la Main-d'œuvre et de l'Immigration; le sous-ministre du Revenu national; le sous-ministre des Travaux publics; le secrétaire d'État des Sciences et de la Technologie.

REMARQUE: Le titre «sous-ministre» s'applique aux adjoints des chefs des ministères cités à l'annexe «A» de la loi sur l'administration financière.

LA MISE EN VIGUEUR DU BILL C-3—LES FONCTIONNAIRES ENGAGÉS

Question nº 2820—**M. Clark (Rocky Mountain):**

1. Le 15 mai 1975, combien de personnes étaient engagées *a*) par la Commission de la Fonction publique, *b*) sous contrat, par le Bureau du Conseil privé, relativement à la mise en vigueur et à l'administration du (i) bill C-3, loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1975 (ii) bill C-24, loi modifiant la Loi sur les traitements?

2. Dans chaque cas, quelle était la date de l'engagement ou du contrat?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): 1. Aucune.

2. Sans objet.

LE CAS DE M. JACOB AUSTIN

Question nº 2832—**M. MacKay:**

1. M. Jacob Austin consacre-t-il tout son temps et toute son énergie à ses fonctions de premier secrétaire du Premier ministre?

2. Le Premier ministre peut-il prouver que M. Jacob Austin ne possède pas pour l'instant d'intérêts ordinaires ou destinés à s'accumuler dans une banque à charte ou autre, existante ou en voie de création, ni dans des compagnies aériennes ou d'autres intérêts commerciaux dont le détail n'est pas connu du public?

3. M. Jacob Austin a-t-il correspondu avec l'ambassadeur soviétique au Canada au sujet de certains intérêts miniers dans le nord où on devait avoir recours à la technologie soviétique afin d'exploiter le minerai canadien et, dans l'affirmative, le gouvernement en était-il au courant?

4. M. Austin a-t-il communiqué avec les autorités intéressées du gouvernement canadien et a-t-il obtenu leur approbation avant d'entreprendre ce genre de correspondance avec l'ambassadeur soviétique?

5. S'il a de fait consulté diverses compétences gouvernementales, qui étaient ces hauts fonctionnaires et quelle a été leur réaction?

Le très hon. Pierre E. Trudeau (premier ministre): 1. M. Austin est un employé assidu et pleinement compétent du cabinet du premier ministre.

2. M. Austin nous informe qu'il ne possède aucun intérêt de ce genre.

3. M. Austin n'a entretenu aucune correspondance de cette nature depuis qu'il est employé auprès du gouvernement du Canada.

4 et 5. Sans objet.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

LES FRAIS D'EXPLOITATION DE RADIO-CANADA

Question nº 1709—**M. Jones:**

1. A-t-on fait des études comparatives du coût de fonctionnement de Radio-Canada et d'autres réseaux?

2. Quel a été le coût total de Radio-Canada pour chacune des années de 1966 à 1974?

3. Quels règlements ou dispositions préventives sont imposés à Radio-Canada et aux autres réseaux?

4. De quelle compétence relèvent les genres d'émissions présentées à la télévision de Radio-Canada?

5. A-t-on envisagé l'établissement d'une sorte d'organisme de réglementation devant étudier, classer et évaluer les divers programmes?

6. Pourquoi continue-t-on de montrer des émissions de violence, de sexe et autres sur les divers réseaux de télévision?

7. Combien de plaintes les membres du Cabinet et Radio-Canada ont-ils reçues au sujet des émissions présentées au cours des six derniers mois?

(Le document est déposé.)

M. O'Sullivan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour signaler que nous attendons depuis quatre mois qu'on réponde aux questions nos 1738 et 1739 marquées d'un astérisque. Puisque le leader du gouvernement à la Chambre est ici, je tiens à lui signaler ce retard inexcusable. J'espère qu'il veillera personnellement à ce que les divers ministères fournissent les renseignements demandés avant que la Chambre ne s'ajourne afin que nous n'ayons pas besoin de soulever la question pendant le débat au moment de l'ajournement.

M. Jones: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le 3 février de cette année, c'est-à-dire il y a près de cinq mois, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* la question nº 1455, qui prend à peine quatre lignes. Je voulais savoir combien le gouvernement avait dépensé pour les recherches sur le cancer, les recherches sur les maladies cardiaques et les recherches médicales, et je n'ai pas encore obtenu de réponse. Il est essentiel que le gouvernement réponde à cette question et j'aimerais demander au leader du gouvernement à la Chambre ou à son secrétaire parlementaire pourquoi on ne m'a pas encore répondu.

DEMANDES DE DOCUMENTS

[*Traduction*]

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement juge acceptable la motion nº 49 portant production de documents, sous réserve des restrictions d'usage concernant les documents confidentiels et de l'autorisation des autorités gouvernementales en cause.

Auriez-vous l'obligeance de mettre en discussion l'avis de motion nº 45 portant production de documents?

Monsieur l'Orateur, je demande que les autres avis de motion restent au *Feuilleton*.

LE PROJET DE TRANSFERT DE L'HÔPITAL WESTMINSTER

Motion nº 49—**M. Marshall:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et *a*) d'autres paliers de gouvernement, *b*) des associations d'anciens combattants, au sujet du projet de transfert de l'hôpital Westminster à London (Ontario).

[*Français*]

M. l'Orateur: Sous réserve des conditions mentionnées par l'honorable secrétaire parlementaire, la Chambre consent-elle à ce que l'avis de motion nº 49 soit réputé transformé en ordre de dépôt?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

L'ACCORD RELATIF À L'AMÉNAGEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE DU NELSON, AU MANITOBA

Motion nº 45—**M. Dinsdale:**

Qu'une humble adresse soit présentée à son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de l'accord intervenu en 1962, entre le gouvernement et celui du Manitoba en ce qui concerne le projet hydro-électrique du fleuve Nelson dans la province du Manitoba.

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il n'est pas intervenu en 1962 d'accord entre le gouvernement fédéral et celui du Manitoba au sujet de l'aménagement hydro-électrique du Nelson, au Manitoba. Cependant, l'accord de 1963, conclu entre les deux gouvernements et portant sur des enquêtes et des études concernant les forces hydrauliques du Nelson, fut déposé le 21 décembre 1963, à titre de document parlementaire nº 276. Je prie donc le député de retirer sa motion.

M. Dinsdale: D'accord.

M. l'Orateur: La motion est donc retirée.

(La motion est retirée et l'ordre est annulé.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 30 juin, de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, et l'amendement de M. Stevens (p. 7063).

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, avant de commencer à parler des propositions budgétaires du ministre des Finances (M. Turner) je voudrais prendre un moment pour commenter la célébration du 108e anniversaire de notre pays qui a eu lieu hier sur la colline du Parlement, anniversaire qui s'appelle encore, sauf erreur, la fête du Dominion, bien que bon nombre de personnes insistent pour qu'on lui donne une appellation différente. En invoquant les événements qui se sont déroulés sur la colline du Parlement, mon propos n'est pas de critiquer l'appellation de ce jour mais plutôt d'offrir mes sincères félicitations à tous les responsables de cette célébration.

Je voudrais aussi en profiter pour dire à tous les partis représentés à la Chambre que s'ils cherchent l'inspiration, s'ils veulent vraiment se rendre compte de ce qu'est le Canada, s'ils veulent voir ce qui fait la force du Canada alors que nous en doutons parfois, ils n'avaient qu'à observer la foule qui, hier soir, couvrant toutes les pelouses de la colline du Parlement, s'était rassemblée, sans égard à la couleur ou aux croyances, pour goûter à la culture de notre pays et admirer les magnifiques feux d'artifices. Ce spectacle restera à tout jamais gravé dans ma mémoire comme l'une des manifestations de notre unité et de notre fierté d'appartenir à ce grand pays qu'est le Canada, et comme la certitude qu'il demeurera un grand pays et sera appelé à devenir plus grand encore au fil des années.

● (1510)

Des voix: Bravo!

M. Coates: Cela dit, j'aimerais maintenant faire quelques remarques sur le budget ou l'absence de budget du ministre des Finances (M. Turner), que nous débattons maintenant, et dont les faiblesses sont multiples. L'aspect de loin le plus frappant de ce débat, c'est l'absence même de soutien de la part des députés du propre parti du ministre à ce budget; on a déjà pu clairement s'en rendre compte. Bien que leurs discours expriment de fortes réserves à l'égard des propositions ou de l'absence de propositions budgétaires, dès qu'il sera question de voter, les orateurs qui auront exprimé leur opposition à ces propositions voteront en fait pour le budget qui a été présenté.

Au lieu de s'attaquer au double problème de l'inflation et du chômage, le ministre n'a fait qu'attiser le feu, et les chances de voir résorber ces deux problèmes sont encore plus maigres maintenant qu'elles ne l'étaient avant la présentation du budget. Ce budget a été décrit comme le pire qu'on ait jamais connu: dire qu'il est impitoyable et cruel serait exact mais encore en-deçà de la vérité. Avec ce budget, nous nous embarquons délibérément sur la voie de l'anéantissement économique, voie que nous suivions déjà avant le budget, mais disons simplement que le ministre a tout mis en œuvre pour qu'il ne soit pas question d'en dévier.

J'aimerais maintenant exprimer ma profonde admiration au député de York-Simcoe (M. Stevens) pour son dévouement et sa détermination ainsi que pour le travail qu'il a consacré à la recherche de solutions permettant de suppléer à celles du budget.

Une voix: Des propositions irréalisables.

M. Coates: Qui pourrait dire en face que ces propositions sont irréalisables, étant membres d'un gouvernement qui fourre le chien . . .

Des voix: Oh, oh!

[M. l'Orateur.]

Une voix: On croirait entendre le premier ministre (M. Trudeau).

Des voix: Bravo!

M. Coates: J'aurais dû dire «qui ne fait rien». C'est plus réglementaire. Le député a consacré beaucoup de temps et d'efforts à formuler des propositions de rechange: d'abord, à établir les données du problème, puis à trouver les solutions propres à les résoudre. Je ne vois pas comment les députés d'en face peuvent prétendre que ces propositions sont irréalisables, étant membres d'un gouvernement qui a imposé une taxe de 10c. sur l'essence, qui retombe presque uniquement sur les gagne-petit et les pauvres.

Le gouvernement a présenté une formule de décharge tellement compliquée qu'il faudra probablement doubler le nombre de fonctionnaires pour la mettre à exécution. Lorsque tout fonctionnera, nous constaterons sans doute que la taxe de 10c. sur l'essence ne suffira pas à payer les traitements des surnuméraires qui feront partie de ce nouveau programme du gouvernement.

Ce sont les membres du parti ministériel qui nous disent que nos propositions sont irréalisables, mais je soutiens qu'elles sont réalistes, pratiques et sensées. Les membres du gouvernement ne savent pas ce qui peut fonctionner et ne le savent pas depuis fort longtemps.

Des voix: Bravo!

M. Coates: Nous avons assisté à la déchéance du régime de la négociation collective au Canada. Les exigences salariales et les grèves ont eu des répercussions considérables et désastreuses sur notre commerce extérieur. On ne peut plus compter sur nous lorsqu'il s'agit de respecter nos engagements commerciaux à l'échelle internationale. Dans ma ville natale d'Amherst, la société Robb Engineering, dont les activités n'ont jamais été interrompues depuis 125 ans, a connu sa première grève. C'est là un signe des temps imputable bien plus au gouvernement actuel qu'aux employeurs ou aux travailleurs.

De plus, nous ne pouvons pas nous permettre de devenir esclaves des grands syndicats. Il suffit de se tourner vers le Royaume-Uni et de voir les problèmes effarants qui se posent là-bas; c'est ce qui arrive lorsque les grands syndicats deviennent plus puissants que le Parlement d'un pays. Cela pourrait arriver ici et bien des gens prétendent que c'est déjà le cas. Au lieu d'un budget qui aurait fourni au simple syndiqué un motif pour surveiller de près son dirigeant syndical, nous avons un budget qui garantit au travailleur une hausse du coût de la vie ainsi qu'un fardeau financier additionnel du point de vue du transport.

Au lieu de demandes plus réalistes, on verra une accélération du pourcentage des hausses de salaires exigées dans le contrats de travail, et des demandes de raccourcissement des périodes contractuelles, ce qui entraînera davantage d'instabilité sur le marché du travail. Nul doute que nous pouvons nous attendre à de plus en plus de gestes irréfléchis semblables à celui de Joe Davidson, du Syndicat des postiers, qui a déclaré sur les ondes du réseau national de télévision que le public pourrait aller au diable. Le seul fait que le chef d'un syndicat qui représente des employés qui sont au service du public et sont payés par lui puisse tenir des propos aussi séditieux et outrageux pour le public confirme tout simplement le niveau d'irréfléxion auquel est parvenu le mouvement syndical chez nous. Il faut absolument y mettre un frein, mais nous ne pourrons le faire tant et aussi longtemps que nous devrons accepter des budgets comme celui auquel nous avons affaire aujourd'hui. Il n'en a pas toujours été

ainsi. Les choses étaient bien différentes lorsque le gouvernement actuel a pris le pouvoir en 1963. Il n'est pas inutile de rappeler la situation économique léguée à l'époque par l'équipe Diefenbaker. Ce sera même intéressant.

Voyons ce qu'on disait en 1962 de l'économie, sous un gouvernement progressiste conservateur. Je cite le *Canadian Business Magazine* de septembre 1962:

> ... l'examen comparatif de l'évolution des prix de détail intervenue dans 12 pays, sur une période de 12 mois, montre que c'est au Canada que le coût de la vie a le moins augmenté. La hausse y est d'un peu moins de 1 p. 100.

Et on lisait dans le numéro de décembre de la même année de *Business Week*:

> Le Canada a eu la croissance la plus élevée de tous les pays de la Communauté atlantique ...

La Banque Canadienne Impériale de Commerce déclarait en décembre 1962:

> Un des principaux éléments moteurs qui se sont manifestés au cours de l'année a été la hausse sensible du volume des exportations.

Newsweek affirmait à la même époque à peu près:

> Le taux mondial de l'expansion industrielle est supérieur de 7 p. 100 à celui de l'an dernier; les USA et le Canada enregistrent les gains les plus élevés, avec 10 p. 100.

On a du mal à se souvenir que notre pays ait jamais pu connaître des jours pareils, car depuis 12 ans qu'il est au pouvoir, le gouvernement a effacé de la mémoire des Canadiens tout souvenir de la gestion efficace, efficiente et constructive qui a été assurée lorsque le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) était premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Coates: Je tiens à consigner ces faits au compte rendu pour que les Canadiens, jeunes et vieux, ne soient pas amenés par le présent gouvernement à croire que les désastres et la confusion ont toujours été la marque des administrations fédérales. Le très honorable député de Prince-Albert et son Cabinet ont mis en œuvre des politiques bien supérieures à tout ce qu'a pu essayer de faire l'administration actuelle depuis les 12 ans qu'elle est au pouvoir. En fait, nous sommes témoins aujourd'hui d'un bien triste spectacle.

Fait intéressant à noter, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Foster), dans un récent discours à La Malbaie, au Québec, parlait de la valeur de grilles interreliées, qui permettraient de transporter l'énergie d'un point à un autre du pays de façon beaucoup plus économique. Il disait:

> Il faut songer à une plus grande coordination des programmes régionaux d'expansion des services d'électricité. La mise en œuvre économique de projets d'exploitation hydro-électrique d'envergure, l'utilisation possible de l'énergie marémotrice, la constitution de vastes centrales nucléaires, tout cela rend encore plus nécessaire l'exploitation des avantages de connexions entre régions.

Il est bon d'entendre aujourd'hui ces paroles, mais il demeure que le très honorable député de Prince-Albert avait préconisé l'établissement d'un réseau national en 1961 et que le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), à titre de ministre du Nord canadien, avait à l'époque entamé des négociations qui auraient permis la réalisation du projet, n'eût été le changement de gouvernement en 1963. Le projet a été abandonné avec l'avènement du nouveau gouvernement libéral et voilà que la crise actuelle fait resurgir l'objectif commun du développement national. Mieux vaut tard que jamais sans doute, mais c'est une preuve flagrante du manque d'esprit de suite du gouvernement qui est tellement décontenancé par les crises qui se succèdent qu'il ne trouve plus le temps ou presque d'élaborer des plans d'ensemble comme ceux qui ont fait de notre pays ce qu'il est aujourd'hui. En fait, c'est sans doute ce qui explique pourquoi nous avons pu survivre en dépit de projets voués à l'échec comme on nous en propose dans le budget actuel.

● (1520)

Si le gouvernement Pearson avait poursuivi la réalisation des plans du gouvernement Diefenbaker, nous aurions aujourd'hui un réseau national de distribution d'électricité. Quand nous disposerons d'un tel réseau, nous pourrons puiser au potentiel énergétique du Canada de l'Atlantique. Il y a les énormes réserves des chutes Churchill, les dépôts houillers du Cap Breton, de Pictou et de Cumberland en Nouvelle-Écosse, et ceux de la région de Minto, au Nouveau-Brunswick. Il y a l'énergie nucléaire que produira le Nouveau-Brunswick et surtout, l'énergie marémotrice du bassin Minas, du bassin Cumberland et de la Baie Shepody.

Je n'ai pas mentionné les réserves de pétrole sous-marin que l'on pourrait trouver au large de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve ou du Labrador, mais j'estime qu'un réseau national de distribution d'énergie pourrait tirer parti du potentiel énergétique considérable de la côte est pour le bénéfice de l'ensemble du pays. Il est impératif que le gouvernement se décide enfin à établir un réseau national de distribution d'énergie et qu'il conclue les accords nécessaires le plus rapidement possible pour que le réseau soit implanté et que l'électricité circule d'est en ouest ou vice-versa, à l'endroit et au moment où l'on en a besoin.

Peut-être avait-on raison de croire que l'énergie marémotrice ne pouvait concurrencer le pétrole à $2 ou $3 le baril, mais rien ne justifie maintenant d'autres études pour déterminer la rentabilité de cette source d'énergie alors que le pétrole coûte au moins $12 le baril. En fait, au lieu de consacrer encore 3 millions de dollars à des études, cet argent devrait servir à déterminer la meilleure technologie à utiliser et à lancer des appels d'offre pour faire démarrer les travaux. Si la France a pu réaliser un projet pilote qui s'est avéré économique, en fait qu'elle songe maintenant à édifier un ouvrage 15 fois plus considérable que celui de La-Rance, et en comptant sur des marées qui ne sont loin d'être aussi fortes que celles de la Baie de Fundy, il serait certainement sensé et pratique de réaliser la même chose ici.

Bien plus, nous devrions entrer en pourparlers avec le gouvernement des États-Unis afin de collaborer à la mise au point de la technologie et de l'ingénierie nécessaires à la production d'énergie électrique tant dans la Baie de Passamaquoddy que dans la Baie de Fundy. Nous devrions également collaborer avec les États-Unis pour voir si nous pourrions les aider à produire l'énergie électrique dont ils ont tant besoin grâce à leur ouvrage de Dickey-Lincoln dans l'État du Maine. Plutôt que d'insister sur notre indépendance, ce qui plairait peut-être à une petite clique du pays qui se rencontre surtout dans la région de Toronto, nous devrions tâcher de nous entr'aider pour trouver des moyens d'échapper à ce chantage au pétrole qui s'est révélé si destructif pour l'économie de la plupart des pays du monde qui se sont montrés les amis du Canada envers et contre tout.

En parlant de chantage international, j'appuie la position de mon parti contre la possibilité qu'on autorise les délégués du FLP à assister à la conférence des Nations Unies à Toronto. Le premier ministre William Davis a déjà déclaré s'opposer fortement à leur présence. Les réfugiés palestiniens devraient certes se faire entendre, mais j'estime qu'ils ne devraient pas l'être par la voix d'une organisation de terroristes. De fait, j'espérais que le FLP aurait suivi les bons conseils du président Sadat d'Égypte en créant un gouvernement provisoire qui n'aurait pas été marqué de la tare du FLP et du ganstérisme international né de la piraterie de l'air et de meurtres répandus dans le monde entier. Cette réunion sur la justice et la réforme du droit n'a rien à voir avec l'activité du FLP dans le passé.

D'autre part, je tiens à exhorter le gouvernement à faire preuve de bon sens dans ses relations avec le gouvernement de Taïwan. Quiconque a visité cette nation insulaire ne peut avoir appris qu'à l'admirer et à l'apprécier. C'est une démocratie dans tout le sens du mot. Ce peuple est industrieux et déterminé à ériger sa nation en s'inspirant de la doctrine de Sun Yat-Sen. En moins de trente ans, Taïwan a accompli des réalisations qui feront sans doute partie des phénomènes du XX^{e} siècle. C'est un pays réaliste et il comprend que, vu la conjoncture internationale, le Canada ne peut pas adopter une politique des deux Chines. Taïwan ne cherche pas à établir des relations diplomatiques, mais plutôt des relations qui seraient analogues à celles qu'il entretien avec le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ou, plus près de lui, le Japon. Le gouvernement canadien et les Canadiens ne doivent rien au communisme, c'est bien sûr. Notre pays a accueilli des immigrants qui ont fui le communisme. Allons-nous prendre peur à cause d'activités imaginaires de la part de maoïstes? Il n'y a pas si longtemps, nous devions nourrir avec notre blé leurs habitants affamés. Cela ne veut pas dire qu'ils devraient nous dicter notre politique extérieure, en particulier avec les pays qui étaient nos alliés lors de la Deuxième Guerre mondiale. Il serait avantageux pour eux et pour nous que nous établissions des missions commerciales dans les deux pays et ce, dès que possible. Au lieu de courir ici et là pour tenter d'établir des relations diplomatiques avec les nouveaux régimes communistes, il vaudrait mieux envisager des relations satisfaisantes avec de vieux amis qui croient en la démocratie et en la liberté.

J'aimerais parler quelques instants du bilinguisme. J'ai été assez surpris vendredi après-midi d'entendre le député de Laprairie (M. Watson) exprimer son inquiétude au sujet de l'argent dépensé par le gouvernement pour envoyer des fonctionnaires fédéraux et leurs familles à Québec, en Suisse, en France ou ailleurs. Il y a eu toutes sortes de pique-niques, si je puis dire, pour permettre aux fonctionnaires de devenir bilingues. Je le répète, j'ai trouvé plutôt surprenant d'entendre un libéral faire ce commentaire car il n'y a pas si longtemps, si un député s'était permis des critiques à cet égard, il se serait fait accuser de sectarisme ou de racisme. On lui aurait reproché son opposition au bilinguisme.

J'ai trouvé également surprenant d'entendre le Commissaire aux langues officielles recommander l'utilisation du système scolaire canadien pour promouvoir le bilinguisme. Cela se rapproche beaucoup de ce que le député de Moncton (M. Jones) répète depuis longtemps, c'est-à-dire que la meilleure façon d'instaurer le bilinguisme au pays, c'est par l'intermédiaire du système scolaire. Il est bon d'entendre le Commissaire aux langues officielles déclarer que notre système scolaire est le meilleur moyen de promouvoir le bilinguisme et de permettre aux Canadiens de s'exprimer à l'aise dans les deux langues officielles.

J'estime que le gouvernement doit se montrer franc envers les Canadiens en ce qui concerne le coût du bilinguisme. Il doit leur dire quels sont les programmes qui marchent et ceux qui ne marchent pas. Le gouvernement doit demander l'opinion des députés de tous les partis quant à la meilleure façon d'établir le bilinguisme au pays et de l'établir d'une façon qui plaira et qui conviendra à tous. A mon avis, si nous avons eu des difficultés jusqu'ici, c'est notamment parce qu'il n'y a pas assez de professeurs de français dans les régions anglophones du pays pour enseigner dans les écoles aux jeunes qui veulent vraiment apprendre une deuxième langue. Nous devons convaincre le gouvernement que le français devrait être enseigné à partir de la première année au lieu de la septième année, comme c'est le cas en Nouvelle-Écosse. J'ai eu ce problème lorsque mes enfants étaient très jeunes. Une institutrice francophone avait des loisirs et voulait se faire un petit supplément. Je lui ai confié ma fille et mon fils avant même qu'ils soient d'âge scolaire. Elle leur enseigna les rudiments du français. Je n'hésite pas à dire que, contrairement à moi, ils ont eu plus tard beaucoup de facilité en français au cours de leurs études à cause de cet enseignement précoce.

● (1530)

Si le gouvernement veut convaincre les gens de l'importance du bilinguisme dans la vie de tous les Canadiens, qu'il commence par enseigner cette langue à nos jeunes. Ce sont les plus enthousiastes. Un fonctionnaire parvenu à la moitié de sa carrière et qui a dépassé l'âge où il est facile d'apprendre une langue seconde, ne devrait pas avoir à craindre pour son poste s'il n'en fait rien. Même s'il essaie, il n'y réussira pas, et alors, il s'attirera des ennuis. Au lieu de tourmenter les fonctionnaires, pourquoi ne pas commencer par la jeunesse du pays?

Le Québec a une responsabilité particulière. Nous devrions inviter les enseignants de cette province à envahir les écoles secondaires et élémentaires du Canada pour aider à l'enseignement du français. Les jeunes Canadiens auraient ainsi des fondements plus solides en français et s'y sentiraient plus sûrs d'eux-mêmes. En matière de bilinguisme, c'est seulement lorsque les gens se sentiront sûrs d'eux-mêmes que les difficultés disparaîtront. Toutefois, tant que le gouvernement dissimulera aux Canadiens le coût du programme, tant qu'il existera des programmes soigneusement tenus cachés, ou encore tant que les gens se sentiront menacés dans leur emploi ou auront l'impression qu'on essaie de leur imposer une langue, alors le succès se fera attendre. Si nous allons dans les écoles, si nous y faisons du bon travail, nous pouvons espérer que les Cana-

diens, indépendamment de leurs origines et de leur lieu de résidence, accepteront l'existence d'une nation bilingue. C'est la seule manière d'y parvenir.

En guise de conclusion, je voudrais faire quelques observations sur la situation terrible de nos pénitenciers. Les hommes et femmes qui y travaillent se consacrent à leur tâche avec dévouement; rien n'explique mieux la raison de leur grève que la réponse donnée aujourd'hui au chef de l'opposition (M. Stanfield) par le solliciteur général (M. Allmand). Ce dernier a avoué à la Chambre que le bill adopté était le meilleur possible. A l'entendre, on croirait qu'il en est l'auteur. Or, c'est un bill du Parlement du Canada, non du solliciteur général. Ce sont des députés qui l'ont présenté au gouvernement pour qu'il le mette en vigueur. Il vise à l'application de la peine de mort dans le cas de meurtres qualifiés.

Personne au Canada ne s'opposera à la commutation de la peine lorsque le jury recommande la grâce dans un cas de meurtre qualifié. Toutefois, une commutation générale de la peine de mort, sans considération de la loi, ne peut aboutir qu'à d'autres formes de mépris de la loi, comme c'est le cas aujourd'hui où les employés de pénitenciers s'arrogent le droit de quitter leur travail pendant une journée, parce que c'est pour eux le seul moyen de se faire comprendre du solliciteur général et d'attirer son attention sur leur sécurité personnelle. Ces employés estiment qu'ils n'ont aucune sécurité. Certes, il existe nombre d'exemples prouvant qu'ils ne sont pas suffisamment protégés dans nos pénitenciers.

C'est du solliciteur général que sont censés dépendre les employés des pénitenciers et les membres de la Gendarmerie royale du Canada. Vu l'attitude que celui-ci a adoptée, je ne vois pas très bien comment il peut espérer avoir l'appui et la confiance de ceux qu'il est censé représenter et dont il doit être le porte-parole. Il ne parle pas en leur nom, c'est là le problème. Plus tôt le solliciteur général démissionnera, mieux cela vaudra pour l'ordre public au Canada. A mes yeux, le plus tôt sera le mieux.

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Madame l'Orateur, je me réjouis de participer au débat sur le budget. Je tiens tout d'abord à féliciter mon collègue le ministre des Finances (M. Turner), qui a encore une fois fait du bon travail.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Si la tâche de ministre des Finances n'est jamais facile, elle est particulièrement difficile en périodes de graves bouleversements économiques. Voilà pourquoi nous, Canadiens, avons bien de la chance de pouvoir compter sur la direction économique d'un ministre fort et courageux.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: J'aimerais traiter aujourd'hui de la réduction d'environ un milliard de dollars des dépenses que le gouvernement entend engager pour l'année financière en cours. J'ai été fort surpris d'entendre certains députés de l'opposition et certains journalistes qualifier cette réduction de factice, de symbolique, tout en réclamant de nouvelles dépenses. Je puis assurer aux députés que pas un seul ministre, pas une seule province ni aucun secteur de notre société ne considéreront cette réduction comme symbolique ou factice. Ils savent qu'elle est bien réelle. Contrairement à certains députés conservateurs, je considère que un milliard de dollars est une grosse somme.

En cette époque de pressions inflationnistes, le gouvernement a décidé de donner un l'exemple de modération. Il le fait en réduisant ses dépenses relatives aux programmes. Pour restreindre le taux de croissance, certaines dépenses prévues doivent être annulées. Ces réductions n'éliminent pas toute croissance. C'est un aspect très important de la politique économique du gouvernement.

J'aimerais rappeler les événements qui ont donné lieu aux mesures rigoureuses qu'a prises le gouvernement. Au moment de déposer le budget principal pour l'année financière en cours, nous avons indiqué dans la brochure «Où va l'argent de vos impôts?» que nous nous attendions à dépenser un montant total de 35.4 milliards de dollars en dépenses budgétaires, prêts, investissements et avances et pour la sécurité de la vieillesse. De ce total, nous prévoyons quelque 1.2 milliard de dollars dans le budget supplémentaire. Ces chiffres se fondaient sur le budget de novembre. Les députés se souviendront que j'ai indiqué à plusieurs reprises mon intention de limiter l'accroissement des dépenses à 15 ou 16 p. 100 par rapport à celles de l'année dernière. Ce total de 35.4 milliards représentait 15.4 p. 100 de plus que les dépenses prévues pour l'année dernière au moment du budget de novembre. Au cours de l'année précédente, l'augmentation a été de 25 p. 100. Toutefois, après la présentation du budget principal, certaines dépenses imprévues ont surgi, surtout à cause des pressions inflationnistes et de circonstances échappant au contrôle du gouvernement fédéral.

● (1540)

Nous prévoyons maintenant des dépassements budgétaires dans les programmes réglementaires suivants: dette publique, 200 millions de dollars; transferts fiscaux aux provinces, 190 millions; paiements d'assurance-hospitalisation aux provinces, 225 millions. Nous prévoyons aussi que les paiements de subvention à l'achat des produits pétroliers dépasseront de 275 millions de dollars le montant déjà alloué. Il s'agit en tout et partout d'un dépassement budgétaire de 900 millions de dollars par rapport aux crédits de novembre dernier alors que le plafond avait été fixé à 35.4 milliards de dollars.

En même temps, nous avons cru nécessaire d'engager des sommes visant à créer de nouveaux emplois et construire de nouveaux logements. L'exposé budgétaire affecte un montant de 275 millions à ces fins pour l'année en cours. Les excédents de dépenses, les dépenses spéciales visant à créer des emplois et les dépenses supplémentaires au titre de l'habitation ont atteint 1.175 milliard de dollars, ce qui suffisait amplement pour anéantir tout espoir de limiter l'accroissement des dépenses à 15 ou 16 p. 100, à moins de prendre des mesures radicales pour réduire d'autres dépenses prévues.

Compte tenu de ces éléments, je me suis demandé quels postes pourraient être supprimés du budget principal des dépenses et à quelles dépenses décidées après l'élaboration du budget principal des dépenses nous pourrions renoncer. Je décrirai plus tard en détail nos réductions de dépenses. En gros, nous avons d'abord réduit d'environ 380 millions de dollars les dépenses budgétaires et d'environ 220 millions les prêts approuvés dans le budget principal des dépenses. Ensuite, nous avons renoncé à engager des dépenses de l'ordre de 400 millions de dollars comme nous l'avions décidé, dépenses qui ne figurent pas dans le budget principal, mais qui, dans certains cas ont déjà été annoncées. Nous avons finalement une prévision révisée de dépenses totales d'environ 35.6 milliards de dollars pour 1975-1976 inscrites à des postes budgétaires et non budgétaires et au titre de la sécurité de la vieillesse. Si l'on compare ce chiffre de 35.6 milliards avec celui des dépenses réelles pour 1974-1975, le taux d'augmentation d'une année sur l'autre est bien inférieur à celui de 16 p. 100 que je m'étais fixé comme cible. Il est en réalité plus près de 13 p. 100.

Dans le cadre de ces nouvelles prévisions budgétaires pour 1975-1976, et à cause des réductions compensatoires des dépenses, j'ai pu accommoder les dépassements de coûts et les mesures spéciales relatives à l'emploi et au logement qui totalisent ensemble 1.175 milliard de dollars. Enfin, je dispose encore d'une modeste réserve pour faire face à de nouvelles dépenses nécessaires encore inconnues que l'on peut s'attendre de voir surgir. En ma qualité de président du Conseil du Trésor, il m'appartenait de déterminer quelles coupures pouvaient et devaient être pratiquées dans les dépenses. On doit juger de l'importance de ces réductions en termes de liberté de manœuvre laissée au gouvernement, c'est-à-dire de degré de souplesse du budget des dépenses. On doit également juger de l'importance des réductions par rapport au degré de modération de la croissance des dépenses que l'on a déjà appliquée pour en arriver au total des dépenses pour 1975-1976.

Je puis encore une fois assurer aux députés que cela nous a obligés, mes collègues et de moi-même à prendre des décisions très difficiles. En effet, le président du Conseil du Trésor est aussi peu susceptible de remporter des concours de popularité que ne l'est le ministre des Finances.

[*Français*]

Qu'il me soit permis, madame le président, de parler d'abord de la souplesse, de la taille, de la nature et de la composition de la masse des dépenses qui ont fait l'objet des réductions. De prime abord, cette masse paraît considérable: 35.6 milliards de dollars, si l'on inclut la sécurité de vieillesse. En y regardant de plus près, on constate toutefois que la masse pouvant en fait être réduite est beaucoup plus faible; ce montant de 35.6 milliards de dollars comprend entre autres: 4 milliards de dollars pour la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti; 14 milliards de dollars pour d'autres dépenses statutaires comme les allocations familiales, les paiements de transfert aux provinces, l'assurance-santé et l'assurance-hospitalisation; 2 milliards de dollars de dépenses faites en vertu d'un engagement ou d'un contrat fixe comme les subventions aux municipalités en replacement d'impôts et la formation de la main-d'œuvre; 3 milliards de dollars de dépenses pour le soutien de programmes où le gouvernement fédéral est la principale ou la seule source d'aide, allant des paiements d'indemnisations pour les produits pétroliers aux diverses subventions de recherche à 2.5 milliards de dollars pour le programme de dépenses qui fait l'objet de restrictions depuis quelques années. Il s'agit donc, madame le président, d'un total de plus de 25 milliards de dollars en dépenses à l'égard desquelles le gouvernement n'a pas ou presque pas de marge de manœuvre.

Quant au solde de 10.1 milliards de dollars, il n'offre guère plus de possibilités. Les sociétés de la Couronne, par exemple, monopolisent 4 milliards de dollars sous forme de prêts de capital ou pour absorber leur déficit. Quant au programmes d'équipement régulier de tous les ministères, ils prennent environ 1 milliard de dollars. Il ne nous reste donc plus qu'environ 5.1 milliards de dollars pour tous les services du gouvernement, y compris les Postes, les aéroports, les services fédéraux de la police, la perception des impôts, les prisons, l'inspection des aliments, et de nombreux programmes de subventions à l'intention d'un grand nombre d'organismes.

De surcroît, ce n'est qu'après un examen de la situation économique au début de la présente année fiscale que les réductions de dépenses ont été décidées. De nombreux contrats avaient déjà été adjugés et un grand nombre d'activités étaient trop avancées pour qu'on y mette fin, ce qui a encore compliqué la situation.

On peut aussi évaluer la portée d'une réduction d'un milliard de dollars en analysant la nature de la croissance des dépenses publiques depuis quelques années, tant au fédéral qu'au provincial. Pour les besoins de mon exposé, je prendrai les changements survenus de 1969 à 1974, et j'utiliserai les comptes nationaux, puisqu'ils permettent de faire des comparaisons dont nous avons maintenant besoin.

En 1969, tous les gouvernements au Canada ont dépensé 34.1 p. 100 du produit national brut. En 1974, ce pourcentage passait à 39.1 p. 100 soit une différence de cinq points. Ce chiffre englobe toutes les dépenses publiques, qu'elles soient directes ou indirectes ou sous des formes de transferts aux particuliers. Les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse sont deux exemples importants. Abstraction faite des transferts aux particuliers et aux autres gouvernements, nous constatons que de 1969 à 1974, la part du produit national brut dépensée par le gouvernement fédéral est passée de 9 p. 100 à 9.9 p. 100, celle des gouvernements provinciaux passant pendant la même période de 6 p. 100 à 8.3 p. 100.

Je tiens à ajouter, madame le président, que, sans la mise en œuvre du programme des paiements d'indemnisation pour les produits pétroliers en 1974, le pourcentage du gouvernement fédéral, au cours de cette année, aurait été à peu près le même qu'en 1969. La différence étant que, comme on le sait très bien, l'an dernier nous nous sommes engagés dans un programme très dispendieux de subventions au prix du pétrole pour contrecarrer l'effet de la montée en flèche qui fait que les pays producteurs de pétrole étrangers ont quadruplé le prix du pétrole. En fait, en termes de biens et services, et de capital seulement, c'est-à-dire pour les salaires, les matériaux et les approvisionnements ainsi que les programmes d'équipement de tous ses ministères, le gouvernement fédéral a dépensé 5.9 p. 100 du produit national brut en 1969 et 5.9 p. 100 en 1974. Donc, en pourcentage, en relation du produit national brut, aucun changement ne s'est produit.

Par contre, madame le président, les gouvernements provinciaux ont augmenté le coût de leurs activités d'environ un tiers en termes réels pendant la même période. Leurs dépenses sont passées de 5 p. 100 en 1969 à 6.7 p. 100 en 1974. J'ai fait état de ces chiffres pour montrer de quelle façon on a maîtrisé la croissance afférente au fonctionnement de l'administration fédérale. Lorsqu'il s'agit de

réduire les dépenses d'un milliard de dollars en 1975-1976 on se trouve donc sur une corde raide.

C'est dans le contexte d'un engagement obligatoire dans la plupart des dépenses et d'une croissance relativement nulle des coûts compressibles que j'ai trouvé un milliard de dollars à retrancher. Il a fallu rompre certains engagements ou pour d'autres en remettre la réalisation à plus tard. Il a fallu également retarder des dépenses de capital nécessaires, différer d'importants investissements, réduire certaines subventions, diminuer les ressources humaines prévues pour la Fonction publique et restreindre encore plus les dépenses au titre de la défense.

En résumé, on a dû diluer au maximum l'impact des réductions en s'attaquant à toutes les responsabilités du gouvernement fédéral. Il va sans dire que tout a été mis en œuvre pour minimiser les inconvénients que le public devrait subir à court comme à long termes. Mais il serait absolument impossible de priver les ministères et les organismes d'une aussi grande partie de leurs ressources sans affecter leur rendement.

● (1550)

[*Traduction*]

Le ministre des Finances, dans son exposé budgétaire, a parlé des réductions au chapitre des subventions d'équipement et des contributions, des programmes et des prêts aux sociétés de la Couronne. Je vais donner quelques exemples précis des principales réductions. Il ne m'est pas possible de le faire complètement, car certains ministres cherchent encore le moyen de se passer des sommes qu'ils ont dû sacrifier.

Les principales réductions de capital seront les suivantes: ministère de l'Environnement: environ 12 millions de dollars, ce qui comprend les 10 millions alloués pour les ports destinés aux petites embarcations; Affaires indiennes et Nord canadien: environ 12 millions, aux dépens des programmes pour les Indiens, de la grand-route du Mackenzie et des parcs; Défense nationale et Travaux publics: environ 10 et 13 millions respectivement. Le détail de la façon dont les réductions seront effectuées doit être précisés par les ministères concernés; le solliciteur général: environ 8 millions, aux dépens de la construction de nouvelles institutions pénales; Transports: près de 35 millions. La réduction de crédits se fera sans doute sentir dans les domaines suivants: brise-glace, l'Institut de formation de Cornwall, l'achat d'avions, la construction d'aéroports et autres activités.

En ce qui concerne les subventions et contributions, je n'entrerai pas dans les détails, mais je vais mentionner certaines importantes réductions: 30 millions de moins au titre des dépenses déjà approuvées pour l'Agence canadienne de développement international. Cette réduction vise en partie à effectuer un rajustement à la baisse en fonction du rythme plus lent que prévu de l'augmentation du produit national brut sur lequel est aligné notre programme d'aide. Industrie et Commerce: environ 23 millions de moins pour les subventions à l'industrie et aux ventes de céréales; secrétariat d'État: environ 9 millions de moins, y compris 4 millions pour des projets spéciaux de développement dans le domaine du bilinguisme.

M. Paproski: Et Information Canada?

M. Chrétien: Transports: environ 12 millions de moins pour les déplacements de voies ferrées et de passages à niveau.

Les restrictions appliquées aux programmes sont également variées; elles portent surtout sur de petites sommes d'argent et elles s'appliquent à bien des ministères. Voici les restrictions importantes: Environnement: environ 13 millions de dollars; le programme de protection du saumon de la côte ouest, la mise au point de techniques de lutte contre la pollution, les expériences de pisciculture et d'autres activités ont notamment été retardées; Industrie et Commerce: environ 36 millions de dollars prévus pour un programme de stockage des grains qui n'est pas encore sur pied; Main-d'œuvre et Immigration: environ 9 millions de dollars s'appliquant aux dépenses facultatives prévues pour le programme de formation de la main-d'œuvre; Transports: 13 millions de dollars, les détails ne sont pas encore arrêtés.

Certaines restrictions qui portent sur plus d'une des catégories que j'ai employées ne figurent pas encore dans les chiffres—il s'agit des subventions, des contributions et des programmes. Ainsi, on a demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) de retirer 50 millions de dollars des secteurs qui dépendent de lui et au ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) de réduire de 5 millions de dollars les dépenses prévues par son ministère et d'environ 18 millions de dollars les dépenses de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

M. Paproski: Et si on se débarrassait d'Information Canada?

M. Chrétien: Il existe d'autres catégories de restrictions qui s'appliquent à plus d'un ministère.

[*Français*]

Par exemple, les budgets collectifs des conseils subventionnaires sont réduits de 6 millions de dollars au total. Il s'agit du Conseil des Arts du Canada, du Conseil de recherches médicales et du Conseil national de recherches du Canada.

La plus importante catégorie de réductions au niveau des sommes d'argent en cause est le non-budgétaire, c'est-à-dire les prêts, les investissements et les avances consentis, surtout aux sociétés de la Couronne.

A cet égard, les plus importantes réductions des niveaux prévus sont les suivantes: La Société du crédit agricole 20 millions de dollars; Pétro-Canada: 40 millions de dollars. Cette réduction n'empêchera pas la société de commencer ses activités et de respecter ses engagements envers la Syncrude.

L'Énergie atomique du Canada Limitée: 34 millions de dollars, ce qui réduit les fonds disponibles pour la construction. La banque fédérale de développement commercial: 135 millions de dollars. On avait prévu, madame le président, de commencer les travaux de cette banque au mois de juillet cette année, l'échéance est maintenant reportée au mois d'octobre de cette année.

Le fonds de roulement des aéroports: 15 millions de dollars; il s'agit d'un fonds d'exploitation des aéroports autonomes de Mirabel, de Dorval, de Malton, de Pickering et de Vancouver. Les dépenses en capital en seront donc affectées. Bourse fédérale d'hypothèques: 75 millions de dollars, cette nouvelle société devra retarder son entrée en activité.

D'autres réductions dont je n'ai pas encore fait mention sont habituellement reliées à un ensemble de postes. Ainsi, les dépenses prévues des ministères et organismes suivants ont été réduites des sommes indiquées: Énergie, Mines et Ressources, 8 millions de dollars; Affaires extérieures, 3 millions de dollars; Affaires indiennes et du Nord canadien, 4 millions de dollars; bureau du Conseil

privé, 1 million de dollars; Travaux publics, 3 millions de dollars; Secrétariat d'État, 4 millions de dollars; Radio-Canada, 5 millions de dollars; Solliciteur général, 4 millions de dollars; la Gendarmerie royale du Canada, 4 millions de dollars; la Société canadienne des télécommunications transmarines, 3 millions de dollars; Chemins de fer Nationaux du Canada, 5 millions de dollars; Conseil des ports nationaux, 6 millions de dollars; Commission de la capitale nationale, 9 millions de dollars; et autres postes divers, totalisant 41 millions de dollars.

[*Traduction*]

M. Paproski: Et Information Canada? Pourquoi ne pas s'en débarrasser?

M. Chrétien: Il est visé par la réduction générale.

M. Paproski: Pourquoi ne l'abandonnez-vous pas? Vous épargneriez ainsi quelques millions.

M. Chrétien: Vous devriez savoir qu'il n'en est rien. Madame l'Orateur, il est étonnant de voir que l'opposition, qui se plaint toujours du manque d'informations, réclame la disparition de l'organisme chargé de diffuser l'information. Elle réclame une politique complète et ouverte et voilà qu'elle nous demande de l'abandonner.

M. Paproski: C'est votre machine à propagande.

M. Mazankowski: Même le sorcier dit que c'est du gaspillage. Qu'est-ce qu'en dit Keith Davey?

M. Chrétien: Madame l'Orateur, notre tâche n'est pas facile. Le but est difficile à atteindre.

M. Stanfield: Mais vous visez très bien.

[*Français*]

M. Chrétien: Enfin, le Cabinet avait examiné et approuvé dans le cadre d'un plan de dépenses de novembre 1974 des programmes d'une valeur d'environ 165 millions de dollars qui seront retranchés du plan des dépenses actuelles et dont le détail sera annoncé dans les semaines ou les mois qui viendront. D'ici la fin de l'année, un autre montant de 165 millions de dollars sera coupé.

M. Stanfield: Quand?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je ferai remarquer au chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) que nous annoncerons l'affectation de ces 165 millions de dollars, ce qui fera le total du milliard de dollars dont nous parlons.

M. Stanfield: Nous verrons.

M. Chrétien: La remarque très sympathique du chef de l'opposition ne me rend pas nerveux du tout. Nous verrons certainement!

● (1600)

[*Traduction*]

En résumé, madame l'Orateur, j'ai pris comme point de départ le montant des dépenses budgétaires de 35.4 milliards de dollars de novembre 1974. J'ai ajouté de nouvelles dépenses et des dépenses imprévues pour un montant de plus de 1.175 milliard de dollars et j'ai réussi à comprimer les dépenses pour en arriver à 35.6 milliards. Le député de York-Simcoe (M. Stevens) peut croire qu'il est possible d'ajouter de nouvelles dépenses de presque 1.2 milliard et de maintenir approximativement le même plafond des dépenses globales sans couper les dépenses courantes et les dépenses projetées; dans ce cas, cela expliquerait peut-être l'éclatant succès de la Banque de l'Ouest du Canada!

M. Stanfield: C'est une erreur, Jean. Vous pouvez faire mieux que cela.

M. Chrétien: Les députés se rendront compte du changement spectaculaire qui s'est déjà opéré quant au taux de croissance de la Fonction publique. La croissance pour l'année en cours, par rapport à l'année dernière, devait être de 4.1 p. 100, soit moins que la moyenne de 7.1 p. 100 des deux années précédentes. Malgré cela, les ministères ont été prévenus que 1 p. 100 de leur budget de traitements et 1 p. 100 de leurs années-hommes pour 1975-1976 ont été bloqués. La diminution des années-hommes devrait être d'environ 3,000 et le taux de croissance sera d'environ 3.1 p. 100 au lieu de 4.1 p. 100.

M. Stanfield: C'est formidable.

M. Chrétien: Oui. Nous avons réduit la croissance d'au moins 3 p. 100, de 7.1 à 4.1. Une certaine croissance est nécessaire. J'airais pu dire que la croissance sera nulle cette année, mais vous devez vous rendre compte que des ministères qui sont au service du public ont besoin d'accroître leurs effectifs. J'aurais subi l'assaut de l'opposition si nous n'avions pas prévu la nomination d'un plus grand nombre d'agents de la GRC.

M. Paproski: Débarrassez-vous de Lajoie et vous épargnerez au moins un million.

M. Chrétien: Nous avons été raisonnables. Je répète que le taux de croissance de la Fonction publique sera de 3.1 p. 100 environ, au lieu de 4.1 p. 100, comparativement au taux moyen des deux années précédentes de 7.1 p. 100.

[*Français*]

Autre effort visant à réduire les dépenses: le Conseil du trésor a enlevé aux ministères la liberté de réaffecter le solde des fonds salariaux gelés à d'autres dépenses. Les ministères ne peuvent habituellement augmenter leur personnel, quelle que soit la limite de la main-d'œuvre, y compris à un niveau réduit comme celui auquel ils feront face cette année. Cette situation est causée par l'impossibilité de trouver des employés compétents, par des retards inhérents au système d'embauche et par d'autres raisons. Les ministères ont toujours eu le droit de se servir des fonds salariaux pour retenir les services temporaires d'agences, acheter du matériel ou obtenir les services d'experts-conseils aux termes d'un contrat afin de poursuivre les objectifs du programme.

Même s'il y aura sans doute des exceptions, cette suppression de la liberté générale de réaffecter les fonds salariaux entraînera la péremption de crédits qui auraient autrement été dépensés.

Ces deux mesures afférentes aux fonds salariaux devraient permettre d'économiser de 30 à 60 millions de dollars. Je tiens maintenant à m'assurer qu'il n'y a aucun malentendu sur deux points. Premièrement, cette réduction d'années-hommes dont j'ai parlé s'effectuera en ne comblant pas les vacances de postes qui auraient autrement été dotés. Il n'est pas question de congédiements. Deuxièmement, la réduction des années-hommes obligera les ministères à réexaminer les services qu'ils fournissent ou se proposaient de fournir. Les ministères devront réduire certains services et retarder la mise en œuvre de certains services nouveaux. Il en résultera inévitablement des inconvénients pour les clients de ces services.

Les ministères de services comptent de nombreux employés et sont en grande partie responsables des augmentations de croissance. Cependant, étant donné les limites imposées à notre marge de manœuvre que j'ai décrites

au début et compte tenu de l'objectif d'environ 1 milliard de dollars que nous nous sommes fixé, nous avons dû insister pour qu'il y ait réduction des années-hommes au risque même d'incommoder le public. Mon sous-ministre a écrit aux sous-ministres et aux chefs des organismes les enjoignant de prendre des mesures visant à réduire les dépenses de voyages et d'experts-conseils au cours de la présente année financière. Cette lettre porte sur les dépenses qui ne sont pas essentielles à l'efficacité permanente des programmes.

Nous savons que plusieurs millions de dollars seront économisés à ce chapitre, et nous prendrons les dispositions pour que l'ordonnance soit respectée, mais nous n'avons pas voulu établir dans cet exposé un montant précis, parce que cela aurait été peut-être un peu induire la Chambre en erreur puisqu'il est très difficile de donner un chiffre exact mais cela mettra en cause plusieurs millions de dollars.

En ce qui touche aux programmes d'emploi direct, les honorables députés se souviendront du fait que le discours du budget faisait mention de 25 millions de dollars pour le financement des travaux fédéraux à forte proportion de main-d'œuvre au cours des deux prochaines années. Cela a déjà été adopté dans le cadre d'un ensemble de mesures visant à combattre le chômage; comme auparavant, cela relève de l'administration de mon ministère.

Nous nous proposons de demander aux ministères de fournir des détails sur les travaux qui doivent être faits dans les domaines où le chômage est le plus grave. Ils devront proposer des projets qui peuvent être commencés rapidement, sont conformes aux objectifs de programme et ne comportent à peu près pas d'investissement afin d'assurer que les fonds disponibles produisent le nombre maximum d'emplois de la façon la plus directe.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable ministre, mais le temps qui lui était alloué est maintenant écoulé.

[*Traduction*]

Des voix: Continuez.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le ministre termine ses observations?

Des voix: D'accord.

M. Chrétien: Madame l'Orateur, je remercie les députés de leur obligeance. J'aimerais traiter brièvement des négociations collectives dans la Fonction publique. Il y aura bientôt un an que j'ai été nommé président du Conseil du Trésor. Depuis lors, je crois avoir établi des relations de travail très saines avec nombre des chefs syndicaux de la Fonction publique. Ce sont des négociateurs fermes, acharnés, mais ils sont raisonnables. Ils comprennent que l'inflation fait autant de tort à leurs membres qu'à quiconque. Je sais qu'ils sont disposés à collaborer avec le gouvernement dans l'application de sa politique de modération.

Je puis vous donner l'assurance que tous les secteurs de l'économie devront supporter le fardeau de la lutte contre l'inflation. Le gouvernement n'a pas l'intention de l'imposer uniquement aux fonctionnaires; voilà pourquoi le ministre des Finances (M. Turner) a réitéré la politique gouvernementale de longue date selon laquelle on paiera aux fonctionnaires des salaires comparables à ceux que touchent les autres travailleurs canadiens occupant des postes semblables. Cette politique de comparabilité, garantira que tous les travailleurs recevront un traitement comparable et qu'ils porteront un fardeau égal.

Dès qu'il y a négociation d'un contrat, les syndicats et la direction ont chacun leur opinion, mais si les négociateurs d'un côté et de l'autre y mettent du leur, ils peuvent presque toujours parvenir à un accord sans recourir à la grève. En fait, depuis l'introduction de la négociation collective à la Fonction publique en 1967, il n'y a eu que neuf grèves légales. On a signé 325 conventions collectives sans grèves. Le nombre de jours-hommes perdus en raison de grèves légales et illégales à la Fonction publique fédéral représente 0.238 p. 100 du total du temps de travail selon nos évaluations, alors que le nombre de jours-hommes perdus pour cause de grève en dehors de la Fonction publique représente 0.35 p. 100 de ce total. Nous faisons donc 50 p. 100 de mieux que l'ensemble de la population active. C'est une belle performance, et c'est le signe d'une attitude raisonnable de la part des deux parties aux négociations. Je suis persuadé que nous pouvons continuer à faire aussi bien même si la situation économique se détériore.

Il arrive parfois qu'une grève soit l'aboutissement de négociations menées de bonne foi mais qui débouchent sur une impasse. Je tiens à affirmer qu'en pareil cas, le gouvernement est prêt à accepter une grève plutôt que de régler la question de manière irresponsable. J'espère que les Canadiens sont eux-mêmes prêts à accepter les inconvénients d'une telle éventualité. Toutefois, la grève est plus généralement l'expression d'une rupture des communications entre syndicat et direction. J'ai moi-même de fréquents contacts avec des dirigeants syndicaux de la Fonction publique pour affermir précisément ce processus de communication. Ces rencontres ont pour but d'amener les responsables de part et d'autre à mieux comprendre nos problèmes, à cerner les questions susceptibles de créer des affrontements et à les résoudre. Je puis assurer à la Chambre que les syndicats et le Conseil du Trésor font tout leur possible pour éviter des situations engendrant des grèves réellement inutiles. A l'avenir, j'entends être très ferme, mais raisonnable, à la table de négociation. J'ai toutes les raisons de croire que l'autre partie fera de même.

● (1610)

On critiquera ces réductions comme étant inutilement dures. Ce sont ceux qui disent généralement que le gouvernement dépense trop qui les critiqueront. Madame l'Orateur, nous avons décidé qu'une modération s'imposait. Pour qu'il y ait modération, il faut réduire les dépenses prévues. Nos détracteurs disent que nous devrions couper ailleurs. «Ailleurs», ce n'est pas suffisant. Je devais couper quelque part, je l'ai fait. J'espère que ces renseignements satisferont la Chambre. Pour plus de précision encore, j'aimerais, avec la permission de la Chambre, déposer deux tableaux, l'un en anglais, l'autre en français, où figurent les noms de chaque ministère touché, de même que les sommes qu'ils devront couper, inscrites sous diverses rubriques: immobilisations, subventions et contributions et dépenses non budgétaires.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): D'accord?

Des voix: D'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, madame l'Orateur. Je crois que le ministre a seulement demandé à déposer ces documents. Demanderait-il également qu'ils soient annexés au hansard, pour que nous puissions tous les voir?

M. Chrétien: Je n'y ai pas d'objection. J'aimerais que ces documents soient accessibles au plus grand nombre de gens possible et je vais demander à Information Canada de m'aider à les diffuser.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): D'accord?

Des voix: D'accord.

(*Note de l'éditeur: Les tableaux précités figurent à l'appendice.*)

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame l'Orateur, suite à la révélation que vient de faire le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) concernant la nouvelle politique d'ouverture du gouvernement, je compte donc qu'il appuiera sans réserve le renvoi au comité de la santé, du bien-être et des affaires sociales du budget des dépenses d'équipement de la SCHL de sorte que les membres de ce comité puissent dorénavant examiner les opérations de cet atelier fermé. J'espère que le ministre pourra faire honneur à l'engagement qu'il a pris aujourd'hui.

Madame l'Orateur, dans notre pays, le logement est un droit social. Personne ne voudra le contester, et pourtant, le gouvernement de plus en plus cynique et insensible reconnaît de moins en moins cette vérité fondamentale. L'anxiété et l'angoisse qu'éprouvent les Canadiens d'un bout à l'autre du pays—les entrepreneurs en construction, les propriétaires de maisons et les propriétaires fonciers de même que les locataires—à cause de la situation déprimante du logement dans notre pays, se sont accentuées du fait que le gouvernement n'a rien proposé dans l'exposé budgétaire pour tenter de calmer le désordre social croissant que précipite encore la crise actuelle du logement. Le désordre social et l'insuffisance du logement sont des problèmes dont le gouvernement refuse constamment de reconnaître l'interdépendance, mais toutes les études, comme celle que le professeur Larry Bourne, directeur du Centre des études urbaines et communautaires de l'université de Toronto, a entreprise récemment, prévoient de graves troubles sociaux et une réaction politique violente si nous n'arrivons pas à résoudre nos problèmes de logement.

Le budget de la semaine dernière ne renferme aucun élément susceptible d'apaiser ces craintes. Pourquoi? Parce que le gouvernement n'a pas compris la gravité du problème? Ou bien parce qu'il s'en moque? Pendant trop longtemps, le gouvernement a cru que la crise du logement allait se résorber d'elle-même si les ministres l'ignoraient en bloc, si les premiers responsables feignaient individuellement d'ignorer le problème. Il suffit de voir les déclarations que le ministre des Finances (M. Turner) et le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) ont faites avant l'exposé budgétaire pour constater qu'ils excellent dans l'art d'ignorer les problèmes du logement. Malheureusement, ce talent douteux se confirme après le budget. Voici ce que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a dit le 16 mai 1975:

> Je suis absolument certain que le ministre des Finances tiendra compte de tous ces éléments en présentant le budget.

Il faisait allusion, bien entendu, aux facteurs qui nuisent au logement et font monter les taux hypothécaires. Eh bien, madame l'Orateur, cette confiance a été fortement ébranlée le soir de l'exposé budgétaire. Une fois de plus, le même jour, le ministre des Finances nous a dit:

> Il m'est déjà assez difficile d'organiser des rencontres avec mes homologues des provinces que je ne crois pas devoir me préoccuper minutieusement de la façon dont mon collègue . . .

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

C'est-à-dire le ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

> . . . réussit à s'en tirer.

Et ainsi il s'est très adroitement dérobé. Le 23 mai, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a renvoyé la balle à son collègue, le ministre des Finances. Le ministre des Finances, a-t-il déclaré . . .

> . . . comprend fort bien le problème. Il lui accorde une grande priorité et il en saisit l'importance, non seulement sur le plan social mais aussi sur celui de l'économie. Il comprend la gravité de la situation.

Étant donné les propositions budgétaires, le ministre responsable du logement doit maintenant douter fortement de la manière dont le ministre des Finances fixe ses priorités, ou encore de la gravité qu'il reconnait à une situation. Je relève ce que déclarait le ministre des Finances le 10 mars 1975:

> L'une des priorités du gouvernement est de donner au ministre d'État aux Affaires urbaines des moyens suffisants pour qu'il y ait 210,000 mises en chantier par an.

C'était en mars, madame l'Orateur, en mars dernier. Comme le ministre des Finances a la mémoire courte, comme ses promesses sont vaines, tant vis-à-vis des Canadiens que de son collègue le ministre d'État aux Affaires urbaines, qui a eu un mouvement de recul la semaine dernière lorsqu'on l'a invité à réaffirmer que l'on atteindrait cet objectif minimal de 210,000 mises en chantier.

Le ministre des Finances avait l'occasion de respecter son engagement du 10 mars. Il en avait l'occasion en présentant le budget, mais il ne l'a pas saisie. Ses propositions relatives au logement ne réussiront absolument pas à résoudre la crise qui sévit dans ce domaine. Encore une fois, pourquoi? Est-ce parce qu'il n'a pas su bien évaluer la situation réelle? Si tel est le cas, permettez-moi de rappeler au ministre des Finances la situation actuelle, aussi dure soit-elle, en ce qui concerne le logement au Canada.

Le taux annuel rectifié des mises en chantier pour les cinq premiers mois de 1975 est de 176,000. Le Conseil économique du Canada déclare qu'il en faudrait 245,000 cette année. La SCHL estime qu'il y aura 230,000 nouveaux logements familiaux en 1975. L'objectif du ministre d'État aux Affaires urbaines pour l'année en cours était 210,000 mises en chantier au minimum. Pas plus tard que la semaine dernière, il reconnaissait que sans un nouvel effort considérable au niveau de l'industrie de la construction résidentielle, on ne pourrait atteindre cet objectif. De son propre aveu, comme de celui de l'organisme qui relève de lui, il y aura une pénurie de logements de l'ordre de 50,000 unités familiales cette année. Pour trouver de l'aide, il s'est tourné vers le ministre des Finances qui, en un geste symbolique, lui offre dans son budget 5,000 mises en chantier. Telle est, madame l'Orateur, la situation dans son implacable rigueur.

● (1620)

Le logement est, dans la plupart des familles canadiennes, l'article le plus important du budget des dépenses. Dans ses programmes de prêts directs, la SCHL stipule que les Canadiens ne devraient pas consacrer au logement plus de 25 p. 100 du budget familial—s'ils veulent pouvoir s'offrir les autres éléments indispensables de la vie. Pourtant, de nombreuses familles à bas revenu y consacrent plus de 50 p. 100 de leur budget. Non seulement les moyens disponibles pour les autres produits de première nécessité en sont diminués d'autant, mais, en même temps, comme le signale le Conseil canadien de développement social, beaucoup de ces familles, environ 1 million, sont mal logées.

C'est un autre aspect de cette dure réalité que le ministre des Finances préfère ignorer.

On a souvent dit, à la Chambre et ailleurs, que le manque de logements à louer, particulièrement dans nos centres urbains, était devenu critique, Dans de nombreuses collectivités du Canada, la proportion d'appartements vacants est inférieure à 2 p. 100, alors que, selon le président de l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain, le maintien d'un marché normal exigerait un taux minimal de 4 à 5 p. 100. Pour atteindre ce but, il faut en moyenne 70,000 nouveaux logements à louer tous les ans. Or, cette année, le nombre de mises en chantier dans ce domaine est tombé à moins de la moitié de ce chiffre. Dans son budget, le ministre ne propose presque aucune mesure pour palier cette pénurie d'appartements à louer. La crise que nous traversons cette année se transformera en catastrophe l'an prochain, particulièrement dans nos métropoles. Voilà encore un autre aspect de cette implacable réalité.

On attendait cette année du programme de logement rural et autochtone, présenté avec tant de battage l'an dernier, 10,000 nouveaux logements particulièrement dans les régions où le secteur privé n'a jamais reçu de stimulants pour se lancer dans les programmes de logements ou n'en a jamais pris l'initiative. En vertu de son propre programme, le gouvernement devait fournir 10,000 unités de logements cette année, mais selon les chiffres dont on dispose, seulement 400 unités ont été mises en chantier jusqu'ici. Qu'arrivera-t-il aux 9,600 autres familles? Il est bien évident que le ministre des Finances s'en désintéresse. C'est un autre aspect de la dure réalité.

On pourrait être tenté de considérer ces chiffres comme des données purement scientifiques s'ils n'étaient pas directement liés au facteur le plus important de notre vie, la façon dont les Canadiens sont logés. Mais ces chiffres sont un signal d'alarme que même un gouvernement aussi obtus que le gouvernement actuel devrait remarquer, puisque la pénurie de logements et l'insuffisance déplorable des logements locatifs ne font qu'augmenter, au lieu de diminuer. Mais le gouvernement préfère feindre d'ignorer ce signal d'alarme. Les mesures concernant le logement prévues dans le budget ne font que confirmer son manque de préoccupation et même de discernement à l'égard des problèmes qui prolifèrent pendant qu'il remet tout à plus tard.

Tout comme les acheteurs de maisons, les constructeurs et les économistes, de fait, tous les Canadiens bien pensants, je suis indigné que le gouvernement ait présenté dans le budget des mesures aussi insuffisantes lorsqu'il aurait fallu à tout prix prendre des mesures de grand envergure. Le gouvernement est-il tellement aveugle qu'il ne comprend pas l'importance de la crise? Ne comprend-il pas les éléments du problème: la pénurie de fonds hypothécaires, le coût élevé de l'argent, le coût des terrains et les effets étouffants de la réglementation bureaucratique? Étant donné que le problème est flagrant, pourquoi le gouvernement fausse-t-il la situation en proposant des mesures qui manquent de réalisme?

Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines se leurre depuis si longtemps qu'il ne se rend même pas compte des déclarations trompeuses qu'il fait. Vendredi dernier, il a déclaré en paroles ronflantes, dans un style propre à Churchill, que «jamais, depuis que le gouvernement fédéral existe, les programmes d'habitation n'ont connu tant de succès dans la catégorie de revenu visée». Que dire, cependant, des personnes qui ne font pas partie de ce que le ministre appelle la catégorie visée? Sur les 230,000 nouvelles familles qui auront besoin d'une maison cette année, combien font partie de la catégorie visée? Sur le million de familles canadiennes qui n'ont pas de logement convenable, combien sont dans la catégorie visée? Et quel est le pourcentage de familles admissibles dans la catégorie de revenu visée, pour reprendre les termes du ministre?

Le soir du budget, le ministre des Finances a promis que le ministre d'État aux Affaires urbaines nous donnerait le détail des crédits supplémentaires affectés au logement par programme et par province. Je croyais que ce dernier allait le faire lorsqu'il a pris la parole, mais il n'en fut rien. Et de nombreux Canadiens se demandent aujourd'hui si, d'après les critères du ministre, ils entrent dans la catégorie de revenu visée.

Le ministre a reconnu un peu tard que certains de ses programmes instaurés à la hâte ne marchaient pas, même pour les gens qui font partie de la catégorie de revenu visée, quels qu'ils soient. Prenons le programme privé d'aide à l'acquisition d'une maison par exemple. Le ministre reconnaît ses lacunes et cherche maintenant à attribuer la responsabilité de son échec à l'opposition. Il prétend que le programme n'est en application que depuis deux mois. La mesure législative a reçu la sanction royale le 26 mars dernier. Pour quiconque sait compter, sauf pour le ministre, le programme est donc en vigueur depuis trois mois. Le retard existe uniquement dans l'esprit du ministre ou de ses fonctionnaires.

A plusieurs reprises, le ministre a déclaré que l'adoption de la mesure concernant le programme privé d'aide à l'acquisition d'une maison avait été retardée par le comité, mais j'aimerais faire une mise au point. Cette mesure législative qui, selon le ministre, doit revitaliser l'industrie de la construction résidentielle a été présentée à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre le 27 janvier, où elle n'a été débattue que pendant quatre jours, mais elle n'a pas été renvoyée au comité avant le 27 février. Je comité ne s'est réuni en tout que six fois entre le 6 mars et le 20 mars. Certaines séances devaient permettre d'entendre des témoins susceptibles de fournir des renseignements utiles, renseignements qu'on ne pouvait obtenir du ministre ni du président de la SCHL.

Le ministre se plaint du retard, mais n'a-t-il pas tardé lui-même à expliquer le bill aux institutions de prêt afin qu'elles puissent se préparer à en profiter immédiatement? Si le ministre d'État aux Affaires urbaines avait cherché vraiment sérieusement à faire valoir le bill auprès des institutions de prêt, sans vouloir le vexer, j'estime qu'il aurait dû persuader le ministre des Finances des avantages et de l'urgence de ce programme. Ils auraient pu alors aller voir ensemble les institutions de prêt, mais ils ne l'ont pas fait. Ils ont préféré agir chacun de son côté en ce qui concerne le programme privé d'aide à l'acquisition d'une maison. Il est temps que ces deux ministres se rendent compte que le logement est influencé par le marché des capitaux et que le marché des capitaux influence le logement.

● (1630)

C'est au cours du présent débat que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, a déclaré:

> Il est clair qu'actuellement les marchés financiers sont soumis à de fortes demandes; ensuite, on constate une rareté de capitaux pour les nouvelles constructions résidentielles dans les catégories à bas et moyens revenus.

Ce n'est là rien nouveau, madame l'Orateur. Effectivement, la demande est forte et les capitaux sont rares. Pourquoi? A mon avis, c'est parce que le ministre des

Finances s'emploie à émettre des obligations pour financer d'autres programmes que ceux de l'habitation et raréfie ainsi l'argent. Ces sommes auraient pu être consacrées au Programme d'aide à l'acquisition d'une maison, programme que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines tient beaucoup à élargir. Le ministre cherche des boucs émissaires. Peut-être devrait-il s'en prendre d'abord à son collègue des Finances dont les politiques ont contribué à l'érosion des marchés hypothécaires.

Comme je l'ai souvent dit l'habitation est aux prises avec un problème d'offre et un problème de coûts. Le ministre des Finances ne s'est attaqué ni à l'un ni à l'autre dans son budget. Vendredi dernier, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a abordé le problème de l'offre, mais sans aborder celui des coûts. Nous avions espéré que son collègue des Finances s'attaquerait dans son budget aux problèmes des coûts, c'est-à-dire au loyer élevé de l'argent, à la pénurie d'argent, au prix élevé des terrains, et mettrait ainsi fin à ses difficultés. Il a été déçu, comme bien des Canadiens. Les deux ministres doivent certainement se rendre compte qu'en ce qui concerne les coûts, le problème qui inquiète le plus les constructeurs et les acheteurs est manifestement le coût des hypothèques. A cause des taux hypothécaires élevés, le constructeur hésite à bâtir des logements car il sait qu'il ne pourra les vendre ou les louer avec profit.

Et si le ministre pense que c'est par préjugé que je fais ressortir les insuffisances de son budget devant la crise du logement, je me permettrai de citer les réactions de critiques plus objectifs. Voici ce que disait, le 24 juin de cette année, le lendemain de la présentation du budget, Arthur Mingay, président de la Canada Trust Company:

Le prix moyen des maisons grimpera d'encore 15 p. 100 cette année. Le financement hypothécaire deviendra vraisemblablement plus onéreux parce que le taux d'intérêt nécessaire pour susciter des dépôts à terme augmentera.

Et il ajoutait plus loin:

Avec une forte demande et une offre bien inférieure à notre potentiel réel, une pénurie de maisons et de logements locatifs est inévitable, et durera probablement tout le reste des années 70.

Et voici ce que disait, le 24 juin 1975, le lendemain encore de la présentation du budget, le Conference Board du Canada dans son exposé intitulé «Economic Implications of the Federal Budget»:

Mais le stimulant ici, dans la mesure où il joue réellement, va vraisemblablement opérer davantage sur la demande que sur l'offre de nouveaux logements—et il est concevable qu'il pourrait entraîner encore plus rapidement l'économie vers une grave pénurie de logements au cours de l'année prochaine. On ne s'est pas directement attaqué dans le présent budget au problème clé de trouver un stimulant accru pour agir sur l'offre de nouveaux logements.

Ces déclarations émanent de critiques intéressés et objectifs, et pourtant le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a eu vendredi l'audace de tenir les propos suivants:

Les choses sont différentes actuellement, car les constructeurs, conscients de l'existence de moyens financiers et d'un marché, construisent avec succès de bonnes maisons destinées à ces catégories; ils ont abandonné la construction de maisons que les Canadiens ne peuvent s'offrir.

Quelle blague! Dans quel monde chimérique le ministre vit-il? Qu'est-ce qui a bien pu le pousser à dire vendredi dernier:

Ce sont des programmes pour lesquels on fait la queue. Leur succès a été renversant.

Quand il dit que le succès de ces programmes a été phénoménal, il ferait mieux de regarder plutôt le succès qui fait qu'il lui manquera 50,000 unités de logement cette année pour atteindre à l'objectif qu'il s'était fixé, laissant ainsi des centaines de milliers de Canadiens dans des logements exigus et médiocres. Quand le ministre d'État aux Affaires urbaines va-t-il prendre ce problème au sérieux? Dans sa recherche incessante de boucs-émissaires, le ministre a également irrité les provinces vendredi lorsqu'il a déclaré que celles-ci n'avaient utilisé que 54 p. 100 des crédits que leur avait accordés la SCHL, les pressant de les employer. Cette critique implicite selon laquelle les provinces seraient responsables de cette situation est non seulement injuste mais trompeuse et méchante. Le ministre sait pertinemment que les provinces ont exhorté le gouvernement fédéral à leur accorder un plus long délai de trois à cinq ans, pour qu'elles puissent planifier leurs programmes afin de tirer le meilleur parti de ces crédits, mais le gouvernement refuse d'accéder à cette demande pourtant très raisonnable.

En outre, le ministre sait fort bien que les programmes à frais partagés doivent en dernier ressort être approuvés par la SCHL, mais la paperasserie, les formalités administratives, l'absence totale d'un sentiment d'urgence dans la citadelle de la SCHL contribuent davantage à empêcher les provinces de profiter de tous les crédits qui leur sont alloués que leur lenteur à agir, comme semble l'insinuer le ministre. Loin de moi l'idée de reprocher à la Société d'abuser de ses pouvoirs mais je trouve très étrange que 80 p. 100 ou plus de ses propres programmes de prêts directs soient approuvés par elle tandis que seulement 54 p. 100 de ceux des provinces le sont. On se demande donc si le ministre et le président de la SCHL s'efforcent de défendre leurs propres intérêts au détriment des provinces.

Nous devrions certes pouvoir nous attendre à plus de bon sens et à plus de compréhension face à la crise du logement que n'en ont montrés le ministre dans son discours de vendredi, ou le ministre des Finances dans son budget, plus exactement dans ses propositions concernant l'habitation. Le plus décevant, devant l'insuffisance des mesures que propose le ministre à l'égard du logement, c'est qu'il s'agit là du seul secteur économique où d'importants stimulants auraient permis de résoudre le double problème de l'inflation et du chômage. L'augmentation du nombre de logements aurait un effet déflationniste. A vrai dire, si le nombre des habitations n'augmente pas de façon importante, les prix continueront sans aucun doute à augmenter. De plus, des milliers de chômeurs auraient pu trouver du travail si l'industrie du logement avait reçu plus d'encouragement.

Quelle stimulant avons-nous eu? Le ministre nous a promis 200 millions de dollars, montant qu'il avait ramené à 125 millions de dollars avant la fin de son discours. C'est très typique. Ces 125 millions de dollars doivent stimuler l'industrie de la construction résidentielle et doivent être répartis entre plusieurs programmes et de nombreuses provinces. Ce montant est nettement inférieur à la somme réclamée par les provinces en janvier pour les logements sociaux uniquement. Il permettra peut-être 5,000 mises en chantier, alors qu'il en faut 50,000. Quelqu'un, le ministre des Finances, le premier ministre (M. Trudeau) ou le ministre d'État chargé des Affaires urbaines peut-il expliquer pourquoi le gouvernement a décidé de ne consacrer que 200 millions de dollars au logement alors qu'il a jugé bon d'en consacrer 285 à ce programme de patronage social et d'emploi appelé programme d'initiatives locales? Quelqu'un peut-il expliquer un si mauvais agencement de priorités? Il existe des priorités et j'aimerais les donner au ministre. Il faut alléger le fardeau des taux d'intérêt élevés, accroître le nombre des mises en chantier, accroître

la masse des fonds hypothécaires et l'offre de terrains viabilisés.

Tout d'abord, afin d'alléger le fardeau des taux d'intérêt élevés, nous proposerions de permettre de déduire de l'impôt sur le revenu des particuliers tout montant de l'intérêt hypothécaire supérieur à 8 p. 100, jusqu'à concurrence de $1,000 par année. Cette politique vise avant tout à alléger le lourd fardeau que font peser sur les budgets familiaux les taux d'intérêt actuellement très élevés, dépassant les 11 p. 100, sur les prêts hypothécaires. Ceux-ci sont la conséquence directe du grave déficit de la balance des paiements du gouvernement qui se voit forcé de maintenir les taux d'intérêt à un niveau élevé au Canada. A défaut d'augmenter le nombre de mise en chantier de construction, cette mesure aurait du moins l'avantage de redonner au consommateur confiance dans la valeur de la propriété foncière et d'encourager ainsi les Canadiens à se porter acquéreurs d'une maison et de leur en donner les moyens. Inutile de limiter dans le temps l'application de cette mesure, mais on peut la considérer comme temporaire, car avec d'efficaces mesures gouvernementales, le taux hypothécaire devrait baisser pour se stabiliser autour de 8 p. 100, c'est-à-dire à ce qu'il était avant que la crise inflationniste se déchaîne sous ce gouvernement.

● (1640)

Deuxièmement, pour augmenter le nombre de mises en chantier, nous proposons de subventionner les hypothèques de façon que le taux d'intérêt ne dépasse pas 8 p. 100 pour financer la construction de nouveaux appartements et maisons pour deux ans, afin d'atteindre 250,000 mises en chantier par an. Il s'agit essentiellement d'un programme de subsides destiné à stimuler une industrie de la construction résidentielle en retard par une infusion importante de fonds hypothécaires à petits frais. Les fonds eux-mêmes seraient fournis par les grandes institutions prêteuses. Le gouvernement subventionnerait la différence entre leurs taux de prêt et 8 p. 100.

Cette proposition représente un prolongement et une révision très nécessaires du programme privé actuel d'aide à l'acquisition d'une maison. Elle s'appliquerait à la fois aux mises en chantier de logements tant unifamiliaux que multiples. Point encore plus important, elle supprimerait la paperasserie administrative qu'exigent les règlements actuels régissant l'aide à l'acquisition d'une maison et la fixation des prix des logements et les revenus admissibles maxima, et y substituerait un seul critère de contrôle: les subventions ne seraient accordées que sur la première tranche de $30,000 de financement hypothécaire, de sorte que les gros salariés ou les acheteurs de maisons plus coûteuses n'en seraient pas indûment avantagés.

M. Caccia: C'est une subvention aux prêteurs d'argent.

Mlle MacDonald: Que croyez-vous avoir à l'heure actuelle avec le programme d'aide à l'acquisition d'une maison? Vous feriez mieux de regarder votre propre loi de plus près.

Troisièmement, pour répondre au besoin d'augmenter la masse de fonds hypothécaires, nous proposerions un crédit d'impôt spécial à l'égard de l'intérêt versé sur des fonds investis dans des certificats émis par les institutions garantissant que tout l'argent ainsi réuni servirait au financement d'hypothèques résidentielles. Une des grandes causes de la crise actuelle du logement est la pénurie de fonds hypothécaires. Cette proposition doit viser à résoudre ce problème en offrant un encouragement fiscal particulier aux Canadiens pour qu'ils investissent leur argent dans des portefeuilles de prêts hypothécaires. Les instruments de dette comme les certificats d'investissements garantis de cinq ans émis par les compagnies de fiducie pourraient facilement être rajustés de façon à tenir compte de cet encouragement fiscal. Tout prêteur de bonne foi pourrait l'offrir comme encouragement à l'investissement pourvu qu'il puisse garantir que les fonds ainsi réunis serviront exclusivement au financement d'hypothèques résidentielles.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

Des voix: Qu'elle poursuive!

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre consent-elle à ce que le député termine ses observations?

Des voix: D'accord.

Mlle MacDonald: Merci. On laisse entendre que ce serait un programme biennal destiné à attirer un milliard de dollars de plus sur le marché hypothécaire cette année et deux milliards en 1976.

Quatrièmement, pour répondre au besoin croissant de terrains viabilisés, nous proposons la création d'un fonds spécial de développement des services municipaux, qui fournirait aux municipalités, pour les trois prochaines années, un prêt de 500 millions de dollars à faible taux d'intérêt pour l'aménagement et la viabilisation de terrains. Cette proposition permettrait d'atténuer le problème de l'insuffisance de terrains viabilisés qui paralyse le marché de la construction résidentielle. Le fonds serait administré en étroite collaboration avec les provinces. A même ce fonds, des prêts à long terme seraient consentis aux municipalités pour la mise en place de l'essentiel des services d'égout, d'adduction d'eau et autres requis pour les lotissements, à la condition que les normes des services soient maintenues à un minimum acceptable et que les terrains ainsi viabilisés soient utilisés pour la construction de logements adaptés aux besoins des divers groupements en fonction de leurs revenus.

En somme, le budget du 23 juin ne prévoit absolument rien qui réponde aux besoins des Canadiens en matière de logement. Pour cette année, il ajoute tout simplement 125 millions de dollars pour payer les frais d'une série de politiques qui ont déjà prouvé leur inefficacité. Le budget ne renferme pas une seule proposition tendant à réduire la pénurie d'argent disponible pour les prêts hypothécaires sur les résidences ou sur les terrains viabilisés. Les propositions que j'ai avancées sont conçues de façon à faire face à la crise actuelle du logement. Ces programmes coûteraient pour 1975 au total 275 millions de dollars et pour les réaliser il suffirait de modifier l'ordre des priorités des dépenses du gouvernement.

Il faut que le gouvernement s'engage à exercer une direction efficace propre à atténuer la crise du logement qui prend des proportions dramatiques par l'ampleur de ses répercussions économiques et sociales. La façon mesquine dont le gouvernement aborde dans son budget les besoins des Canadiens en matière de logement prouve une fois de plus son flagrant manque d'action dans ce secteur.

● (1650)

[*Français*]

M. Bernard Loiselle (Chambly): Monsieur le président, qu'il me soit permis de faire état en quelques mots de la réaction d'un représentant du Québec en cette Chambre à

la suite de la publication du budget par l'honorable ministre des Finances (M. Turner). D'abord, quelques remarques très générales: Le budget soumis par le gouvernement actuel pour le prochain exercice ne sera probablement pas très populaire auprès de tous les Canadiens, ni auprès de tous les groupes du Canada. Voici pourquoi.

Premièrement, c'est qu'il est juste et qu'il applique à chacun les mêmes principes, ce qui ne flatte jamais la bonne conscience des plus favorisés à qui l'on demande des efforts supplémentaires afin de réaliser une justice plus réelle dans l'ensemble d'un pays aussi vaste et aussi diversifié que le Canada.

Deuxièmement, c'est que ce budget est réaliste et qu'en période de stagnation économique, après des poussées inflationnistes internationales sans précédents, il doit être le reflet de l'incertitude économique qui pèse sur chaque citoyen du monde contemporain. En ce sens, il ne saurait être ni carrément expansionniste, ni trop déprimant pour la conjoncture économique canadienne. Malgré tout, ce budget doit faire la preuve que le Canada et son gouvernement prennent au sérieux la conjoncture économique mondiale et tentent d'en tirer les accommodements qui s'imposent.

En lisant les commentaires de l'économiste Gunnar Myrdal, titulaire du prix Nobel d'économie en 1974, et ceux de certains autres spécialistes, notamment des chercheurs attachés à l'OCDE, on peut se demander si l'économie keynésienne a eu tout le mérite qu'on lui suppose dans le développement contemporain. On peut se demander en particulier si les politiques expansionnistes débridées mises de l'avant par plusieurs pays industrialisés au XX^{e} siècle n'ont pas abouti aux crises successives qui ont marqué l'évolution économique du monde contemporain et si, en particulier, notre attitude face à la récession et à la stagnation ne nous ont pas amenés à gonfler l'inflation jusqu'à des proportions de crise.

A la lumière de nouvelles critiques des théories keynésiennes, on a pu noter que divers types de réactions gouvernementales ont semblé particulièrement néfastes à la jugulation des phénomènes inflationnistes. Certaines critiques particulièrement virulentes portées dans ce contexte ont jeté le blâme de la crise actuelle en large part sur les épaules du programme de restrictions, de gel des prix imposé en 1971 par le régime Nixon. Or le Canada a tenté d'éviter les politiques voyantes et excessives que sont les extrêmes, le gel des prix et des salaires d'une part, invoqués par nos amis de l'opposition, et les politiques d'indexations généralisées d'autre part.

Le budget actuel entend maintenir le réalisme astucieux qui a emporté l'adhésion de nombreux analystes internationaux. Mais il entend aussi lui donner un caractère particulier, celui de la restriction volontaire des dépenses. C'est à ce prix, bien évidemment, que le gouvernement canadien pourra par la suite obtenir de ses partenaires des gestes de tempérance, tant pour la prise des profits que pour les hausses salariales.

Si l'on considère que le Canada subit une poussée inflationniste ayant pour moteur principal la hausse des salaires, en anticipation d'une inflation éventuelle, si l'on fait le tour des dernières conventions importantes signées au Canada, et qui donnent des hausses de traitements allant de 17 à 19 p. 100, et si enfin, on constate que le salaire industriel moyen au Canada dépasse actuellement de 4c. le salaire industriel moyen américain, on saisit l'urgence d'un concertation rapide et d'une réduction des tendances salariales.

[M. Loiselle (Chambly).]

L'an prochain, peut-être même cette année, le Canada se retrouvera confronté avec la réalité charmante pour la vanité de ses citoyens mais inquiétante pour leur prospérité à long terme, d'être le pays du monde offrant les salaires les plus élevés, devançant ainsi subitement les États-Unis, certains pays scandinaves, l'Allemagne et d'autres pays.

L'exemple posé par le gouvernement s'imposait donc avec une grande urgence, mais le budget actuel a tenté d'y faire face en recourant à son pouvoir de crédit, en tentant aussi de limiter les coupures douloureuses et en maintenant les lignes de force essentielles de l'orientation de ce pays vers une démocratie offrant des avantages à tous ses commettants de l'Atlantique au Pacifique.

Si de telles mesures ne suffisent pas pour atteindre les objectifs visés par ce budget, le gouvernement devra incontestablement intervenir au niveau de la formation des revenus et permettre ainsi à la fiscalité de le doter d'instruments adaptés à l'âge de l'inflation.

Déjà la France a mis au point en 1975 un prélèvement conjoncturel qui est l'illustration de nouvelles techniques fiscales anti-inflationnistes proposées par certains spécialistes tels que le professeur Winstraub. L'objectif fondamental d'une telle taxe est d'amener les entreprises qui obtiennent des gains de productivité supérieurs à la moyenne nationale d'en faire bénéficier les utilisateurs finals sous la forme d'une baisse de leur prix de vente.

On peut utiliser un tel mécanisme en taxant les compagnies qui ont obtenu une augmentation de leur marge brute de profits, soit par une augmentation du prix de vente supérieure à la hausse du niveau général des prix, soit par un accroissement de productivité supérieure à la norme nationale établie, et n'ayant pas réduit proportionnellement leur prix de vente.

On pourrait finalement généraliser ce système en l'appliquant non seulement aux entreprises mais également à toutes les parties économiques en cause par l'utilisation d'une surtaxe fixe et progressive sur les revenus personnels de sorte que, si un individu obtenait une augmentation salariale annuelle supérieure à la norme nationale jugée acceptable, l'excédent pourrait être taxé de manière à renforcer le caractère «redistributif» de l'impôt. Cette technique dont traite André Raynault me paraît être une des dernières mesures à être utilisée pour rétablir notre santé économique mais également une des plus efficaces si le budget ne réussit pas à entraîner les entreprises à appuyer le gouvernement dans ses efforts.

Contrairement à ma préopinante, je me réjouis grandement de voir le gouvernement ajouter 200 millions de dollars aux crédits de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour l'année en cours. Cette dépense, monsieur le président, est on ne peut plus justifiée, étant donné que le nombre de mises en chantier est passé du taux annuel de 284,000 au premier trimestre de 1974 à 161,000 au premier trimestre de 1975. Et pourtant, nous devons constater que cette baisse est imputable à la conjoncture économique et non pas à un manque de politique fédérale.

A preuve, le fait que les fonds non budgétaires accordés aux sociétés sans but lucratif pour la construction de logements à loyer soient passés de 72.9 millions de dollars en 1970 à 124.7 millions de dollars en 1974. A preuve aussi, le fait que le gouvernement ait créé de nombreux nouveaux programmes de logement depuis 1972. Je ne ferai que mentionner les deux programmes ayant trait aux collectivités nouvelles dont la mise en marche en est encore au tout début, mais qui sont riches de promesses

pour l'avenir, ainsi que les prêts pour l'amélioration des quartiers et le programme de remise en état des logements. Mais les programmes les plus vitaux à ce moment-ci sont également deux nouveaux programmes, le Programme d'aide aux coopératives de logement, dont les fonds non budgétaires s'élevaient à 7.6 et 19.8 millions de dollars en 1973 et 1974 respectivement, et surtout le très important Programme d'aide à l'accession à la propriété, dont les fonds non budgétaires ont été de 133.1 millions de dollars en 1973, et de 435.2 millions de dollars en 1974.

A preuve encore, l'évolution des mises en chantier au Canada et aux États-Unis au cours des dernières années. Je me contenterai de mentionner que, de 1971 à 1972, le nombre de mises en chantier a augmenté de 10.5 p. 100 aux États-Unis contre 6.8 p. 100 au Canada, mais que, de 1972 au premier trimestre de 1974, les mises en chantier ont diminué de plus de 30 p. 100 aux États-Unis, alors qu'elles augmentaient continuellement de 13 p. 100 pour cette même période au Canada.

Ainsi, nous sommes témoins d'une période difficile en matière de logement, mais nous pouvons constater que les mesures fédérales ont grandement limité les dégâts causés par l'inflation. En ce budget de lutte contre l'inflation, l'augmentation des crédits de la Société centrale d'hypothèques et de logement vient encore une fois à point et devrait permettre de confirmer et d'accentuer la reprise des mises en chantier constatée par l'honorable ministre des Finances dans son discours.

J'aimerais aussi dire que même si les crédits débloqués ne sont pas en progression géométrique sur ceux de l'an dernier, un accroissement des crédits de 200 millions sur un budget qui se présentait déjà l'an dernier comme un effort inédit et important ne peut que favoriser la poursuite des objectifs du gouvernement, c'est-à-dire permettre au plus grand nombre de citoyens possible d'être logés convenablement, soit dans une maison unifamiliale ou dans un logement à loyer modique. Il va sans dire que l'effort en ce sens, s'il est accentué sur une période de trois ans, par exemple, doit néanmoins porter fruit à plus long terme sur une période allant de 10 à 15 ans.

Le second point qui me frappe, c'est la politique déployée par le gouvernement sur le plan de l'énergie et représentée par le budget. Comme l'avait prévu la dernière rencontre fédérale-provinciale sur l'énergie, le gouvernement a rajusté à la hausse le prix du baril de pétrole canadien. Il a également prévu de nouvelles mesures fiscales permettant des dégrèvements aux sociétés qui veulent faire de la recherche, de la prospection et du développement sur le plan pétrolier.

Comme le signalait M. André Raynault dans une allocution récente, il importait de mettre fin à la situation douillette du Canada face à la conjoncture mondiale sur le plan énergétique, et ce même si le pétrole et le gaz touchent la vie de chaque citoyen et constituent près de 60 p. 100 de l'énergie consommée au Canada en 1974.

● (1700)

Le Canada, en effet, en continuant de pratiquer sur le marché intérieur des prix nettement inférieurs aux prix internationaux, ne faisait que reculer des échéances et maintenir des politiques de subventions aux citoyens selon une formule nettement moins équitable que l'impôt sur le revenu. En soutenant de telles pratiques, le Canada encourage la consommation de l'énergie et décourage du même coup la recherche de nouvelles sources de pétrole et le développement de sources d'énergie de rechange. Ces cadeaux de riches, outre qu'ils nous isolent des tendances mondiales, ce qui est incompatible avec l'interdépendance des économies du monde, nous laissent dans un état qui confine à une certaine décadence économique, à l'heure où le pétrole se vend $2 le gallon d'essence ailleurs dans le monde industriel. Les nouvelles mesures contenues dans le budget devraient aider à freiner la consommation canadienne. C'est souhaitable dans une perspective planétaire. Elle devrait cependant déboucher sur deux types de mesures qui répondent aux nouveaux besoins créés par les prix élevés de la ressource et la nécessité de trouver des moyens de déplacement moins onéreux que les véhicules personnels.

Le budget actuel répond très bien à la première question. Il favorise en même temps l'harmonie à l'échelle canadienne en assurant un minimum de justice sur le plan du prix des ressources. Le prix unique, de l'est à l'ouest, est un facteur indispensable à l'harmonie de notre fédération. Mais la croissance de la demande qui dépassera vraisemblablement dès 1978 la production canadienne nécessite la mise en œuvre des nouvelles exploitations. On peut se tourner d'ici 10 ou 15 ans vers trois sources principales d'énergie pétrolière et gazière.

La première est celle des vastes espaces recouverts de sables bitumineux. Là, le coût de l'extraction était prohibitif presque jusqu'à maintenant, pour les sociétés privées, et même pour le gouvernement, vu le niveau peu élevé du prix canadien du pétrole. Avec les hausses de prix qui vont se succéder vraisemblablement, et avec les nouvelles incitations à l'exploration pour les sociétés, nous nous trouverons d'ici peu en mesure d'exploiter ces importantes mais coûteuses ressources. Les autres sources de pétrole ou de gaz se retrouvent dans le grand Nord et les sous-sols marins de l'Est. Les plus optimistes espèrent en tirer dans sept ou huit ans environ 500,000 barils par jour.

Dans l'ensemble, pour assurer l'objectif d'une certaine autosuffisance du Canada en matière d'énergie, il faut compter durant les 15 prochaines années sur des investissements supérieurs à 25 milliards de dollars à l'Ouest, au Nord et à l'Est, pour le développement de nouvelles ressources, sinon, et il serait peut être bon que nos collègues d'en face s'en souviennent, d'ici trois ans, nous serons à la merci des pays exportateurs, et ce ne sera plus des augmentations de 10 ou 15c. le gallon d'essence mais davantage que les Canadiens devront supporter. Il était donc urgent de commencer dès cette année à financer un développement indispensable à long terme. C'est ce que prévoit le budget. Il reste qu'il se créera certainement auprès des consommateurs un nouveau besoin: celui d'utiliser à défaut d'une automobile un réseau de transport public bien intégré. Je me permettrai de soulever ici un problème qui relève de la prospective budgétaire au cours des prochaines années. Tout en reconnaissant la nécessité des restrictions budgétaires actuelles, j'ose espérer que tout sera fait pour que les parties de la politique nationale des transports qui restent à être énoncées soient mises en œuvre le plus complètement et le plus rapidement possible, selon les normes du programme du parti libéral énoncées au cours de la dernière campagne électorale de 1974. Il s'agit là en effet d'investissements urgents et prioritaires pour prévoir à long terme des économies substantielles de produits pétroliers, pour développer harmonieusement le commerce canadien, ainsi que pour résoudre un des problèmes les plus épineux du développement des agglomérations urbaines du Canada.

Je pense surtout actuellement au dernier aspect de la question, soit l'aide aux systèmes de transport en commun urbain et de banlieue. La circonscription que je repré-

sente, Chambly, constitue une bonne partie de la région de la Rive sud de Montréal. Or, cette région connaît actuellement des problèmes énormes en matière de transport en commun, pour ne pas dire que celui-ci est pratiquement inexistant pour le moment. Il s'est produit récemment un regroupement de l'administration des transports en commun des principales villes de la région dans le cadre de la nouvelle Commission de Transport de la Rive sud de Montréal. Celle-ci a déjà reçu la pleine collaboration du ministère des Transports du Québec et a entrepris énergiquement de remettre en ordre le système et de mettre sur pied un système plus vaste et plus complet, permettant d'assurer aux citoyens de la Rive sud un service raisonnable.

Cependant, la mise en œuvre du nouveau système n'en est qu'à ses premiers balbutiements, et elle devra y rester tant et aussi longtemps que les éléments de la nouvelle politique nationale des transports à ce sujet n'auront pas été rendus publics et opératoires. Je suis conscient que le ministère des Transports du Canada est à préparer une politique complète et extensive dans ce domaine.

Je me permettrai de rappeler à mes collègues les grandes lignes du programme électoral du gouvernement au chapitre des transports urbains et de banlieue. Ce programme prévoyait, entre autres, de financer à 100 p. 100 les déficits de services de transport de banlieue par train rapide, de défrayer 50 p. 100 du coût de construction des gares de tels réseaux, ainsi que de payer 25 p. 100 du déficit des services de transport en commun urbains amenant les voyageurs au réseau de banlieue. J'attends donc avec impatience l'annonce officielle par le ministre des Transports des détails et modalités d'application de ces mesures promises, et j'exhorte le ministre des Finances ainsi que le gouvernement tout entier à demander de toute urgence au Parlement de voter les crédits nécessaires à leur entière et rapide application. A titre de candidat libéral aux dernières élections, j'ai fait entièrement mien ce programme, et avec tous mes collègues je ferai l'impossible pour veiller à sa réalisation.

Le présent budget fait état du désir d'Ottawa de freiner les dépenses dans un secteur, notamment aux chapitres de l'assurance-santé et de l'assurance-hospitalisation. Il est en effet souhaitable que ces systèmes soient ramenés à des taux de croissance plus raisonnables et grèvent moins lourdement le budget fédéral. Il faut toutefois noter que c'est le gouvernement fédéral lui-même qui a entraîné les provinces de gré ou de force dans ces programmes à frais partagés, pour lesquels elles ne manifestaient pas toutes un enthousiasme éclatant. Il est heureux sur ce plan que le gouvernement se soit ménagé une période de cinq ans pour reprendre si nécessaire les négociations avec tous ses partenaires provinciaux, afin que de nouveaux arrangements soient établis selon un véritable consensus.

Pour ce qui est de l'assurance-maladie, on notera toutefois que les restrictions imprimées dans le présent budget demeurent très modestes. Et je suis certain qu'avec le doigté du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) celui-ci pourra, lors du dialogue qu'il entreprendra avec les provinces à ce sujet, en arriver à une solution où les provinces n'auront pas à supporter un fardeau plus lourd, mais en arrivera à une solution qui permettra aux parties concernées d'en arriver à des méthodes qui réduiront la croissance des coûts tout en augmentant la qualité exceptionnelle des services rendus aux Canadiens.

En dernier lieu, monsieur le président, la seule mesure qui me laisse perplexe est le changement apporté à la loi sur l'assurance-chômage, de façon à exclure les personnes de 65 ans ou plus du régime d'assurance-chômage. Je suis assuré que cette mesure sera accompagnée d'une autre qui permettra d'améliorer la qualité de l'existence de ceux à qui nous devons ce qu'est le Canada d'aujourd'hui. Les personnes de 65 ans qui désirent demeurer sur le marché du travail ne le font sûrement pas pour leur plaisir mais bien plutôt parce qu'elles en ont besoin.

En terminant, je voudrais rappeler, monsieur le président, que la circonscription de Chambly, que je représente, est une circonscription qui, si elle se développe merveilleusement bien sur le plan industriel, a besoin d'efforts importants de la part du ministre de l'Environnement (Mme Sauvé) et du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan). Lors du dernier budget on voyait une réduction d'environ 51 millions de dollars effectuée au budget du ministre de l'Environnement, et j'espère que ces réductions ne s'appliqueront pas à la réalisation de travaux déjà planifiés et que, pour le moins, le gouvernement fédéral puisse signer à très brève échéance l'entente sur le tourisme, entente dont ma région doit retirer environ 12 millions de dollars pour des aménagements touristiques et l'amélioration de l'environnement. Je souhaite donc que cette entente puisse être signée le plus rapidement possible, pour que dès cet automnne ou au plus tard le printemps prochain, on procède à la réalisation de ces travaux.

[*Traduction*]

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, malgré tous les défenseurs du budget qui siègent en face, pour les pontifes de l'information au Canada, il s'agit d'un budget immobiliste. Comme quelqu'un l'a dit, c'est comme celui qui va à la pêche non pas pour pêcher, mais simplement pour rester assis à ne rien faire. Pour être charitable on pourrait dire qu'il s'agit d'un budget neutre, un budget qui mettra encore 100,000 à 150,000 Canadiens au chômage cet hiver quand il y a déjà près de 700,000 chômeurs. Il serait plus réaliste de parler d'un budget médiocre. En fait, c'est même pire. Au lieu de stabiliser l'économie comme les budgets doivent généralement le faire, celui-ci nous garantit pour l'année prochaine des prix très élevés et un taux de chômage également très élevé.

Il est très facile de comprendre pourquoi M. Peter Brimelow a écrit dans le *Financial Post* que ce budget avait été bien accueilli rue Bay à Toronto. Pas étonnant que le leader parlementaire de notre parti dise après avoir écouté l'exposé budgétaire que sur l'instigation du ministre des Finances (M. Turner) et du premier ministre (M. Trudeau) le cabinet libéral allait donner 350 millions de dollars aux quêteux en Cadillac et rien du tout au public canadien. On peut facilement comprendre pourquoi le chef de l'opposition (M. Stanfield) a qualifié ce budget de cynique.

Les mesures budgétaires les plus remarquées et les plus critiquées, à juste titre d'ailleurs, ont été les hausses du prix du gaz et du pétrole. La hausse de 15c. du prix de l'essence porte un rude coup aux Canadiens moyens. Examinons également ses répercussions sur les provinces les plus pauvres du pays, les provinces de l'Atlantique. Prenons ma province, la Nouvelle-Écosse. Nous savons tous que les hausses du prix du pétrole ont des conséquences graves dans tout le pays. Elles entraînent une augmentation du prix de l'essence, du prix de nombreux produits manufacturés et du coût du chauffage des maisons.

Dans ma propre province, l'électricité nous coûtera beaucoup plus cher puisque ce sont des centrales thermo-

électriques alimentées au pétrole qui fournissent de 55 à 60 p. 100 de l'électricité que nous consommons. Parce que nous sommes mieux équipés au point de vue industriel que les autres provinces Atlantiques, la hausse du prix du pétrole éprouve plus la Nouvelle-Écosse que toute autre province.

D'après la Nova Scotia Power Corporation, notre province utilise de 40 à 45 barils de pétrole par habitant par année, alors que la moyenne canadienne est d'environ 25 barils. A partir du principe des prix comparatifs, mais surtout selon l'idée de la sécurité des approvisionnements, la Nouvelle-Écosse, par l'intermédiaire de la Société de développement du Cap-Breton, s'efforce d'utiliser plus de charbon mais jusqu'à présent, sous réserve des conclusions d'une étude détaillée actuellement en cours qui couvre tout le territoire de la Nouvelle-Écosse, il reste que les réserves rentables de charbon du Cap-Breton, compte tenu des techniques d'exploitation actuelles, ne s'élèvent qu'à 200 millions de tonnes. Dans l'avenir, il sera possible de compter sur une couple d'autres mines mieux exploitées lesquelles, si elles sont liées à des contrats d'une durée de quinze à vingt ans, protégeront notre industrie houillère des fluctuations cycliques qui l'ont caractérisée par le passé. C'est donc un avantage pour la province sans compter les autres possibilités qu'offrent d'autres secteurs. Entre-temps, nous comprenons mal en Nouvelle-Écosse et dans la région atlantique, qu'on invoque la nécessité d'une uniformisation à l'échelle nationale des prix pour justifier le relèvement du prix du pétrole.

● (1710)

L'uniformisation à l'échelle nationale des prix n'en est pas une si on ne tient pas compte de la situation précaire de la région atlantique et surtout de la Nouvelle-Écosse. Dernièrement, nous avons subi une hausse considérable des tarifs d'électricité. Quand le contrat actuel avec la société Imperial Oil expirera en 1977, et en comptant les hausses qui résulteront du budget, sans doute dépasserons-nous l'Île-du-Prince-Édouard et aurons-nous les tarifs d'électricité les plus élevés. Assurément, un gouvernement qui a créé le ministère de l'Expansion économique régionale pour atténuer l'écart des revenus, ne va pas laisser les choses se passer ainsi. La hausse du prix du pétrole prévue dans le budget est un crime contre la région atlantique et contre la Nouvelle-Écosse en particulier.

L'autre crime économique évident perpétré dans ce budget contre la région de l'Atlantique—en plus de la hausse relativement plus importante du chômage dans la région par suite de ce budget qui prévoit plus de chômage national pour combattre la vie chère—se situe à un autre niveau. Je veux parler, bien sûr, des propositions de modification à la loi sur les soins médicaux, mise en vigueur le 1er juillet 1968. Nous savons que depuis, Ottawa a payé la moitié des frais des soins médicaux à l'échelle nationale. On entend maintenant imposer un plafond décroissant à la part fédérale en limitant l'augmentation fédérale par habitant à 13 p. 100 l'année prochaine, 10.5 p. 100 l'année suivante et 8.5 p. 100 toutes les années subséquentes.

Considérez aussi, monsieur l'Orateur, ce que le gouvernement actuel entend faire de notre régime national d'hospitalisation. En vertu de la loi de 1957 sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, le gouvernement payait aussi la moitié des frais d'hospitalisation sur le plan national. La loi stipule que le gouvernement fédéral doit donner un avis de cinq ans avant de renégocier ses ententes avec les provinces. Le gouvernement actuel en a donné avis dans la semaine du budget. Pourquoi? Parce qu'il veut faire la même chose qu'avec la loi sur les soins médicaux: imposer un plafond à son engagement. De plus, il a annoncé une diminution de 35 p. 100 de ses versements à la caisse d'aide à la santé.

Notre leader parlementaire a demandé, le 25 juin, dans le cadre du débat actuel, pourquoi on imposait unilatéralement ces conditions aux provinces dans le domaine des soins médicaux? Comme il l'a fait remarquer, les provinces plus pauvres ne pourront s'en sortir. Elles auront beau économiser, les provinces pauvres de l'Atlantique devront en fin de compte en faire porter le fardeau par les gens qui y vivent. Il en résultera une majoration des primes, de nouvelles taxes et des honoraires modérateurs et une diminution de la qualité des soins de santé. C'en est donc fait de l'égalité garantie de soins médicaux dans le pays. C'en est aussi fini du fédéralisme coopératif de feu Lester B. Pearson.

Comme on l'a dit précédemment, c'est surtout l'augmentation de l'essence annoncée dans le budget qui a attiré l'attention. Le ministre des Finances espère soutirer cette année 350 millions de dollars aux automobilistes canadiens mais, comme l'a récemment noté M. Don McGillivray dans le *Financial Times*, les retenues à la source supplémentaire dues à une augmentation de la prime de l'employé et de l'employeur et à une diminution de la part du gouvernement fédéral peuvent, l'an prochain, ajouter à cette somme entre 800 millions et 1 milliard de dollars.

Monsieur l'Orateur, il y aurait beaucoup à dire sur cette mesure. Le manque de temps ne nous permet pas de nous étendre—mais les Canadiens doivent comprendre certaines de ses conséquences. Tout d'abord, comme le montre ce que je viens de dire, il s'agit d'une taxe importante qui pourrait s'élever annuellement à environ $90 par salarié. Deuxièmement, c'est une taxe déguisée. Troisièmement, c'est une taxe régressive, en ce sens que son poids porte surtout sur les catégories à revenu inférieur et sur les gagne-petit du Canada sur lesquels elle semble s'acharner—et cela en pleine récession.

Il n'est guère étonnant que l'ancien ministre du Travail, ardent défenseur des modifications apportées en 1971 à la loi sur l'assurance-chômage, dont les heureuses dispositions furent par la suite reprises et améliorées par la France et l'Allemagne, ait quitté la Chambre lorsque le ministre des Finances annonça qu'il faisait marche arrière sur ce point. Il est bien triste de lire ensuite dans le hansard que le ministre de l'Expansion économique régionale a essayé de défendre cette mesure réactionnaire, et a déclaré que les prestations versées aux chômeurs n'avaient subi aucune diminution. Est-ce que lui et les autres ministres, y compris le ministre du Travail (M. Munro) et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) approuvent que le régime d'assurance-chômage ou que les régimes de pensions du Canada et du Québec soient financés grâce à des taxes qui pèsent surtout sur les gens les moins capables de payer?

Le gouvernement approuve-t-il l'intention du ministre des Finances de revenir sur sa promesse, faite en 1971, d'accorder des prestations plus généreuses dans le cadre du programme? Le gouvernement fédéral avait alors accepté d'assumer tous les frais du chômage au-dessus d'un taux de 4 p. 100. Le Livre blanc du gouvernement fédéral qui annonçait le programme disait:

Le régime proposé était clairement l'obligation qu'a l'État de soutenir de ses deniers un régime d'assurance-chômage d'envergure nationale quand l'autofinancement est devenu impossible.

Pourtant, qu'a fait le cabinet dans le budget du 23 juin? Il a changé la norme du chômage de 4 p. 100 pour une

moyenne mobile de huit ans, ce qui signifie que la norme prévue pour cette année aurait été de 5.3 p. 100. Il est très facile pour le ministre des Finances de relever l'objectif du plein emploi statistique pour compenser sa mauvaise gestion de l'économie. Même son ami, le secrétaire au Trésor des États-Unis, M. Simon, ne s'y risquerait pas, mais sait-on jamais? Puisqu'il est évident qu'une grande partie des principes contenus dans le budget émane de la pensée des conseillers républicains conservateurs du président Ford, on peut se poser des questions.

C'est tout un exploit, monsieur l'Orateur. On établit une norme selon une moyenne mobile de huit ans pendant une récession. Cela garantit que le Trésor fédéral n'aura pas à assumer les frais de la plus grande partie des prestations d'assurance-chômage versées désormais et qu'il ne sera pas nécessaire de financer le régime d'assurance-chômage au moyen d'un système d'impôt progressif sur le revenu. Le ministre des Finances a essayé de camoufler tout cela en parlant de changements à l'assurance-chômage destinés à inciter «les travailleurs à garder leur emploi ou à en chercher un plus activement». Il laisse entendre que, comme on en avait l'impression il y a quelques années, on vole l'assurance-chômage.

Il emploie des expressions assez démodées et parle de «renforcer l'incitation au travail». C'est une excellente façon d'encourager les ignorants qui aiment à croire que le ministre fédéral les protège des parasites qui vivent aux crochets de l'assurance-chômage. C'est aussi une excellente façon pour le gouvernement fédéral de détourner l'attention de ses véritables desseins. Je recommande au ministre des Finances et à ses conseillers de lire le document de discussion n° 33 d'une étude faite par le Conseil économique du Canada pour le Conseil des premiers ministres des Maritimes. Ce document a un chapitre sur les incidence du système d'assurance-chômage. De sa conclusion, je me contenterai de citer le bref passage suivant:

L'adoucissement des conditions d'attribution de l'assurance-chômage n'a pas diminué l'effort réel de la main-d'œuvre dans les Maritimes.

Voilà pour le camouflage. Il ne faut donc pas s'étonner que le chef de l'opposition officielle ait parlé de cynisme à propos du budget. Le ministre des Finances nous présente un budget à toutes fins pratiques calqué sur le plan américain, qui combat l'inflation en créant plus de chômeurs. Mais il y ajoute une note bien canadienne. Il fait payer par les ouvriers le prix du chômage créé, par le biais d'une taxe régressive. Il ne faut pas s'étonner que le ministre des Postes (M. Mackasey) soit sorti, de dégoût.

Faut-il s'étonner que dans notre parti minoritaire on soit furieux? Nous savons que l'assurance-maladie et l'assurance-hopitalisation tout comme l'assurance-chômage, sont nées de l'ingéniosité et des expériences des fondateurs de la CCF et du NDP. Le sénateur Thérèse Casgrain le rappelait l'an dernier à M. Pickersgill, à l'Université Western Ontario lors de la conférence consacrée au rôle de M. King dans la vie politique canadienne. C'est en empruntant leurs idées que les libéraux ont pu constituer un système généreux de sécurité sociale. Notre parti est fier de l'avoir inspiré.

Or, le budget présenté le 23 juin 1975 par le ministre des Finances amorçait un retour en arrière. Les députés de la troupe libérale n'ont pu entendre avec plaisir notre leader parlementaire lorsqu'il a fait voir que le ministre des Finances marchait à contre-courant de l'histoire du pays. Ceux du moins qui l'ont compris ont senti la justesse de son propos.

C'en est fini du «libéralisme charitable» de M. Lester B. Pearson. Nous voici maintenant au «libéralisme à responsabilité limitée». Il y aurait de quoi rire, si la situation n'était pas si tragique. Avec cette façon de voir, il ne faut pas s'étonner que le ministre des Finances marque tant d'indifférence devant la situation du logement. Et pourtant, de l'avis d'à peu près tout le monde, ce secteur a grandement besoin d'une relance. Il ne faut donc pas s'étonner de ce que ceux qui prévoient l'extrême pénurie de logements l'année prochaine puissent déclarer: «C'est la crise, et le gouvernement pratique à son égard la politique de l'autruche. Quelle surprise l'attend!»

● (1720)

J'aimerais dire un mot des fonds affectés dans le budget aux allocations de mobilité et de formation puisqu'elles influent sur le développement de la région de l'Atlantique. Nous nous réjouissons des 70 millions de dollars supplémentaires destinés au programme de formation de la main-d'œuvre au Canada. Souhaitons que cet argent ne soit pas dépensé à tort et à travers, ou pis encore, en pure perte, ce qui revient à dire qu'aucun emploi n'est disponible après la formation. Nous en avons assez de ce genre de choses dans certaines régions de l'Atlantique comme le Cap-Breton. Ces programmes peuvent parfois remplacer l'assistance sociale; et, bien entendu, les stagiaires de ces programmes ne comptent pas dans la statistique de l'assurance-chômage. C'est ainsi que le gouvernement peut cacher l'impact total de la récession sur la population active.

Un montant supplémentaire de dix millions de dollars servira à aider le travailleur à s'installer ailleurs grâce aux subventions à la mobilité. La mobilité à l'extérieur d'une région est habituellement un processus très sélectif qui tient compte de l'âge, de la compétence et de l'instruction. De récentes recherches portent à croire que la mobilité nette à l'extérieur d'une région n'atténue pas le chômage dans la région en cause, comme on l'a déjà cru. Un article de recherche publié dans le *Canadian Journal of Economics*, édition de novembre 1970, a prouvé «que pour cinq chômeurs qui quittent les Maritimes, deux personnes tombent en chômage».

Les chiffres pour la période entre 1965 et 1974 indiquent combien de personnes ont quitté la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve pour d'autres parties du Canada. Il en est de même pour le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, bien que dans le deuxième cas, cette tendance ait été moins accentuée à cause d'une certaine immigration vers cette province durant la période comprise entre 1970 et 1974. Pour ce qui est du Nouveau-Brunswick, il se peut fort bien que l'arrivée récente d'un nombre assez élevé d'ouvriers du bâtiment de l'étranger à titre temporaire ait bouleversé les tendances prédominantes à long terme. Espérons que le programme de recyclage aidera à remédier à la situation.

M. Benjamin: N'y comptez pas trop.

M. Hogan: Le ministre des Finances a exploité les craintes des Canadiens en laissant entendre au moyen de comparaisons à court terme du coût unitaire, d'ailleurs sujettes à caution, que nous sommes en train de perdre nos avantages concurrentiels par rapport aux Américains. Comme l'a fait remarquer Nathan Bossen, économiste de Montréal, les comparaisons du coût unitaire en périodes de fluctuation du cours du change—même si on écarte la méthode traditionnelle de rassemblement des données qui fausse les indices de productivité et de salaire et dont on se sert pour mesurer les variations des positions concurrentielles comparables de divers pays depuis cinq ans—

démontrent que des fluctuations relatives du coût unitaire de la main-d'œuvre influent bien peu sur la compétitivité dans le cadre du commerce mondial.

Le coût unitaire de la main-d'œuvre canadienne a, en fait, baissé quelque peu depuis cinq ans et surtout ces derniers mois par rapport à celui de nos partenaires commerciaux. Mais le ministre fait surgir un croquemitaine et exploite nos craintes de devenir une autre Grande-Bretagne; il a refusé de but en blanc de dévaluer le dollar canadien car, prétend-il, cela ferait monter le prix des produits importés incitant ainsi les Canadiens à exiger de plus hauts salaires. Il nous avertit que c'est «la pente glissante que la Grande-Bretagne a descendue». Quelle absurde analogie! On aurait dû lui rappeler qu'au cours du trimestre se terminant en mai, l'indice des prix à la consommation a monté à un taux annuel de 7.1 p. 100. Naturellement, sa propre politique sur le prix du pétrole le fera monter de 1.6 p. 100, d'après les prévisions de son ministère.

A mon avis, monsieur l'Orateur, c'est une bien piètre politique des changes que de maintenir une monnaie surévaluée, de soutenir artificiellement le dollar canadien à même nos réserves de devises étrangères par crainte d'importer de l'inflation. Le ministre n'a pas donné une seule preuve convaincante que l'inflation d'origine étrangère atteint un degré élevé ni qu'elle l'atteindrait si le dollar flottait librement. A vrai dire, il prétend le contraire depuis novembre, déclarant que l'inflation d'origine étrangère provoquée par les pénuries d'aliments et de denrées de même que la montée en flèche des prix du pétrole a maintenant cédé la place à l'inflation par les salaires au Canada même.

Il y a un autre moyen de soutenir la valeur du dollar canadien; il suffit de maintenir des taux élevés d'intérêt afin d'attirer les capitaux étrangers. Ceux-ci provoquent une demande de dollars canadiens et soutient donc sa valeur. Si le gouvernement, en plus de prévoir des restrictions financières dans le budget, doit imposer une politique monétaire restrictive par l'intermédiaire de la Banque du Canada, les taux d'intérêt restant très élevés ou même augmentant, nous allons connaître une rude crise économique chez nous.

Les taux d'intérêt élevés nécessaires au maintien de la valeur d'une devise surévaluée touchent autant les Canadiens que les étrangers. Ils supposent des prix plus élevés pour notre monnaie, mode d'échange. Ces coûts plus élevés limitent la construction domiciliaire et autre et, partant, le rendement, les possibilités d'embauche et même la stabilité des prix.

Le ministre a montré dans son budget une crainte excessive de trop stimuler l'économie et, en fin de compte, d'attiser l'inflation. Comment peut-il feindre de ne pas voir l'évidence même, qui montre que le taux d'inflation diminue, en dépit de la hausse inflationniste du prix du pétrole? Veut-il vraiment mettre en chômage 100,000 ou 150,000 Canadiens de plus pour assurer une baisse de l'inflation et décourager des milliers d'autres de chercher du travail, car beaucoup ne se soucieront même pas de chercher un emploi, dans une pareille conjoncture nationale?

Y aurait-il quelqu'un, parmi les membres du cabinet, qui pourrait le convaincre qu'il y a longtemps qu'une demande trop forte a fait place à une offre excédentaire au Canada? Le taux de chômage désaisonnalisé de 7.2 p. 100 en est une assez bonne preuve. Quelqu'un pourrait-il le convaincre aussi que, au sortir d'une longue récession, nos indices de productivité vont naturellement augmenter, étant donné notre type d'économie de marchés, ce qui fera baisser les coûts unitaires de production.

Les libéraux progressistes du cabinet sont-ils convaincus qu'il faut, par crainte de l'inflation, freiner la relance économique, au point de permettre de réduire 800,000 à 900,000 Canadiens au chômage? Monsieur l'Orateur, en retardant la relance de l'économie qui s'amorce déjà, comme le fait actuellement le ministère des Finances dans son budget au nom de la lutte contre l'inflation, cela revient à dire de laisser les sans-travail en faire les frais. C'est faire de la crainte un principe économique, c'est donner à la politique le pas sur l'humain. C'est immoral.

[*Français*]

● (1730)

M. Armand Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, c'est un devoir pour moi de prendre la parole à la suite de l'exposé budgétaire présenté le 23 juin dernier, par le ministre des Finances (M. Turner). Je dois déplorer l'attitude du ministre des Finances et du gouvernement en ce qui regarde l'augmentation du prix du pétrole, du gaz naturel, de l'essence et de l'huile à chauffe.

Monsieur le président, le Canada aura à faire face d'ici quelques années à une pénurie de nos ressources énergétiques. Nous savons que nos réserves diminuent. Ce problème touche tous les Canadiens et tout doit être mis en œuvre immédiatement pour trouver des solutions à ce grave problème. Une attention toute particulière devrait être apportée à la recherche de nouvelles sources d'énergie, mais ce n'est pas en réduisant le pouvoir d'achat des Canadiens par des augmentations sur l'essence et l'huile à chauffe que le gouvernement réglera le problème.

Monsieur le président, l'huile à chauffe et l'essence sont de nos jours une nécessité, et l'augmentation que touchent présentement les Canadiens ne résoudra pas le problème du pétrole. Cette augmentation ne solutionnera aucun problème. Au contraire, elle créera des problèmes aux travailleurs qui gagnent moins de $10,000 par année et qui doivent se servir de leur voiture pour se rendre au travail. J'en connais qui pour pouvoir travailler et gagner leur pitance, doivent parcourir entre 50 et 60 milles par jour. Ce n'est pas un luxe pour ces gens de posséder une voiture. C'est un moyen de gagner leur vie et celle de leur famille. Devoir se déplacer pour gagner sa vie est chose courante aujourd'hui.

Monsieur le président, le budget prévoit une augmentation de l'huile à chauffe. Il ne faut pas oublier le travailleur qui gagne à peine $7,000 par année et qui doit subvenir aux besoins de sa famille qui compte quatre ou cinq enfants. Il voit le prix de l'huile à chauffe augmenter d'une façon effarante d'année en années. Le chauffage est une nécessité et non pas un luxe. Le fait d'augmenter le prix des produits pétroliers, telle l'huile à chauffe, cause un grave préjudice aux citoyens et les place dans une situation embarrassante, étant donné que les Canadiens doivent se chauffer durant une période de huit mois par année. Il est très regrettable que le gouvernement ait adopté une telle ligne de conduite. Il aurait été préférable qu'il augmente le coût des produits nocifs et dommageables à la santé, comme les cigarettes et les boissons alcooliques.

Monsieur le président, le budget prévoit aussi une diminution dans la croissance de l'emploi à la Fonction publique, alors que, d'autre part, il prévoit la création d'un programme d'emploi dont le coût est évalué à 450 millions de dollars pour les deux prochaines années. Pourquoi diminuer le secteur qui rend des services au Canada et

restreindre l'efficacité, alors que le gouvernement déclare qu'il veut relancer l'économie et créer de nouveaux emplois!

Monsieur le président, je disais, il y a quelques instants, qu'il aurait été préférable d'augmenter le coût des produits nocifs à la santé, au lieu d'augmenter un produit tel que l'huile à chauffe, nécessaire à tous les Canadiens. Le ministre dans son budget abolit la taxe spéciale sur les vins, alors qu'il aurait été plus logique d'accroître cette taxe. Les vins ne sont pas indispensables à notre développement et à notre bien-vivre. Ce n'est pas un produit de consommation journalier, c'est un luxe. Le Canada est un pays où il se consomme une très grande quantité de boissons alcoolisées, et si l'on considère que c'est la source de bien des troubles sociaux, il aurait été logique de taxer ces produits. Les Québécois ont bu en 1974-1975, pour une somme de $361,700,000. On répète sans cesse que le tabac nuit à la santé et peut devenir cause de cancer. Pourquoi ne pas surtaxer ce produit? Les taxes seraient doublement profitables aux Canadiens, étant donné qu'elles auraient l'avantage de protéger la santé des citoyens, et créeraient un revenu doublement supérieur à la taxe imposée sur l'essence et l'huile à chauffe.

En ce qui a trait au logement, le ministre accorde dans son budget une hausse de subventions consenties pour les logements financés par le marché privé et pour les organismes d'habitation à but non lucratif.

Le ministre ne sait sans doute pas dans quelle position il place les individus à faible revenu, leur enlève toute vie privée et les oblige à vivre entassés les uns sur les autres dans des genres de boîtes à sardines. Il aurait été préférable de concentrer les subventions sur les habitations unifamiliales, à prix modique. De cette façon, il aurait contribué au bien-être des personnes à revenu modeste en leur accordant au moins une certaines sécurité et une certaine satisfaction d'avoir une propriété, un toit qui leur appartient, non pas de simples cages séparées par des murs de carton. Il aurait favorisé l'emploi de la même façon.

Le gouvernement aurait pu amender la loi sur les banques en vue de diminuer le taux d'intérêt hypothécaire et favoriser la construction de maisons unifamiliales, tout en favorisant l'industrie forestière qui est à son plus bas niveau aujourd'hui. Ainsi le travailleur de la construction y aurait trouvé son avantage, et le nombre de prestataires de l'assurance-chômage et du bien-être social auraient diminué considérablement. Ce sont le gros entrepreneur et les gens à revenu élevé qui sont à nouveau favorisés dans ce budget.

Monsieur le président, en ce qui a trait aux projets d'initiatives locales, le gouvernement aurait eu intérêt à y investir encore beaucoup plus afin d'aider les municipalités à effectuer des travaux et par le fait même créer de l'emploi. L'assurance-chômage et le bien-être social sont très utiles dans certains cas, mais pourquoi garder tant de personnes capables de travailler à ne rien faire alors que les municipalités les auraient employées à longueur d'année? Pourquoi ne pourraient-elles pas, tout en touchant des prestations, servir la collectivité? Et ainsi ceux qui ont perdu leur emploi pourraient reprendre le goût du travail. Ce sont des points que le ministre aurait dû étudier et inclure dans son budget.

[M. Caouette (Villeneuve).]

Monsieur le président, dans tout cela, que devient le petit salarié? Le gouvernement lui fait à nouveau payer les pots cassés, et par la suite on se demande comment il se fait qu'il y a tant de grèves et que les travailleurs ne sont jamais contents. Le budget présenté dernièrement en est une raison. Le gouvernement dans son budget évite encore d'attaquer les problèmes de l'assurance-chômage de front. Il ne les effleure même pas. Il ne touche pas au délai de carence. C'est une pénalité indue. Il ne tente même pas de créer un organisme plus efficace et plus rapide pour verser les prestations à ceux qui y ont droit. L'exclusion de trois à six semaines fera certainement réfléchir beaucoup de gens qui désirent quitter leur emploi sans raison valable. Mais de quoi vivront ces personnes pendant ces six semaines? Tout probablement d'allocations du ministère des Affaires sociales, car on ne peut laisser crever de faim des enfants dont le père a quitté son emploi sans raison valable. Pour le travailleur qui est atteint d'une maladie après une courte période de travail, il lui faudra encore 20 semaines d'emploi assurables pour se prévaloir des prestations, et on se servira encore de quatre semaines de non-paiement en prolongation pour disqualifier des gens et ainsi atteindre l'objectif fixé de disqualification.

Monsieur le président, toutes ces choses auraient dû être étudiées et incluses dans le budget pour le bénéfice de tous les Canadiens. Le revenu annuel garanti que préconise le Parti Crédit Social du Canada aurait dû entrer dans le budget. Les Canadiens le réclament depuis fort longtemps. Mais non, rien dans le budget ne touche avantageusement le petit salarié. Tout est à son détriment. Rien non plus dans le budget ne laisse entrevoir des jours meilleurs pour la personne à revenu modeste, et si on considère l'état actuel de l'économie canadienne et le manque de solutions apportées dans le budget, les jours meilleurs sont loins d'être à notre porte.

Aucune solution n'est apportée à l'inflation, à la récession ou au chômage. Selon le ministre des Finances, de récents sondages ont été effectués. D'après ces sondages d'opinion, la plupart des Canadiens estiment vivre mieux aujourd'hui qu'il y a un an. Je me demande dans quelle classe de la société ont été faits ces sondages. Certainement pas auprès des assistés sociaux, des prestataires et des personnes âgées, et encore moins auprès des travailleurs de mines et de l'industrie forestière.

En définitive, monsieur le président, le ministre, avec ce budget, n'apporte aucune solution aux problèmes des Canadiens. Il favorise l'inflation et apporte de nouveau des problèmes aux gagne-petit. Ce n'est pas en diminuant le pouvoir d'achat des citoyens que le gouvernement réglera leurs problèmes. Le Crédit social depuis fort longtemps, depuis sa formation, ne cesse d'apporter des solutions valables aux problèmes des Canadiens, mais le gouvernement fait la sourde oreille. Le budget présenté le 23 juin dernier en est une preuve flagrante. Il est bien dommage pour les Canadiens que le gouvernement soit majoritaire, car il aurait probablement eu des surprises.

● (1730)

[*Traduction*]

Une voix: Monsieur l'Orateur . . .

M. Horner: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je n'ai pas d'objection à donner la parole à l'un ou l'autre député, mais je signale que celui qui parlera aujourd'hui ne pourra le faire demain; une fois la question mise aux voix, nous débattrons demain la motion principale. S'ils se contentent de quatre minutes au lieu de la pleine période de 30 minutes qui leur revient autrement, je n'y vois pas d'inconvénient. A eux de choisir. D'un autre côté, je pourrais mettre la question aux voix.

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Le vote porte sur l'amendement inscrit au nom du député de York-Simcoe (M. Stevens). Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les nom l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Qu'on appelle les députés.

(L'amendement de M. Stevens, mis aux voix, est rejeté.)

● (1740)

(Vote nº 55)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Andre
(Calgary-Centre)
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Balfour
Beatty
Beaudoin
Benjamin
Blackburn
Brewin
Caouette
(Villeneuve)
Carter
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Cossitt
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
(Kamouraska)
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-Les Îles)
Ellis
Epp
Fairweather
Friesen
Gilbert
Gillies
Grafftey
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hees
Hnatyshyn
Hogan
Holmes
Horner
Huntington
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Jones
Kempling
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
La Salle
Lawrence
Leggatt
MacDonald
(Egmont)
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Malone
Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nowlan
Oberle
Orlikow
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reynolds
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rynard
Saltsman
Schellenberger
Scott
Smith
(Churchill)
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Towers
Whiteway
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—94.

Pétro-Canada

CONTRE

Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andres
(Lincoln)
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Béchard
Bégin (Mlle)
Blais
Boulanger
Breau
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (Mme)
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Caron
Chrétien
Clermont
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Daudlin
De Bané
Demers
Dionne
(Northumberland-Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Fleming
Flynn
Foster
Fox
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goodale
Goyer
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Haidasz
Herbert
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Joyal
Kaplan
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Maine
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Morin (Mme)
Nicholson (Mlle)
O'Connell
Ouellet
Parent
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Roberts
Robinson
Rompkey
Rooney
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sauvé (Mrs.)
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Tessier
Trudeau
Turner
(London-Est)
Turner
(Ottawa-Carleton)
Watson
Yanakis
Young—125.

● (1800)

M. l'Orateur: Je déclare donc l'amendement rejeté.

(L'amendement de M. Stevens est rejeté.)

M. l'Orateur: En conformité de l'ordre spécial adopté par la Chambre le vendredi 27 juin, comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à la reprise de la séance à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 h 10.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ PÉTRO-CANADA

MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SOCIÉTÉ DE LA COURONNE

La Chambre passe à l'étude du bill C-8, tendant à créer une société nationale des pétroles, dont le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics a fait rapport sans propositions d'amendement.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence a reçu dans les délais requis avis de quatre motions sous forme d'amendements. Après un examen hâtif du moins, il semble à la présidence que les motions nos 3 et 4 ne présentent aucun problème de procédure. Toutefois, sous réserve des arguments que le député de Calgary-Centre (M. Andre) voudra

présenter et de ceux que d'autres députés voudront peut-être ajouter et exception faite de tout problème qui peut se poser en ce qui concerne la recommandation ou l'initiative financière de la Couronne, il semble que les deux premiers pourraient me donner du fil à retordre.

Comme la constitution du capital est la même dans le bill et dans les amendements du député, cela ne fait pas de problème. Toutefois, l'article 3 du bill stipule ce qui suit:

La présente loi a pour objet de créer, dans le secteur de la production énergétique au Canada, une compagnie de la Couronne, habilitée à . . .

Pour appuyer ce principe, l'article 5 du bill stipule que le capital de la compagnie sera de 500 millions de dollars, divisés comme indiqué, et que la Couronne sera propriétaire de toutes les parts. Les motions nos 1 et 2 inscrites au nom du député de Calgary-Centre tendent à modifier cela. La première tend à modifier, non pas le montant brut, mais la structure du capital afin de permettre l'application de la seconde motion du député qui veut en permettre l'achat par le grand public. Ce qui semble avoir pour effet de changer la nature même de la société qui, de société de la Couronne qu'elle devrait être, deviendrait une société publique.

Je le répète, cela pose beaucoup de problèmes à la présidence, surtout à l'étape du rapport. Sans doute le député qui a proposé les motions voudrait-il intervenir dans le débat tout de suite.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, je dois dire que j'ai été quelque peu surpris d'entendre que la recevabilité de ces motions pourrait être contestée. Ces motions, selon moi, ne visent aucunement à empêcher le gouvernement d'établir une société de la Couronne. En fait, ces modifications avaient pour but de rendre cette société de la Couronne, Pétro-Canada, plus semblable aux sociétés de la Couronne existantes. En effet, tel était l'objectif de la plus grande partie du débat, des discussions et des arguments qu'a fait valoir notre parti au cours de la deuxième lecture, notamment à l'étape du comité.

Nous avons l'impression que certains articles du bill tendent à faire ressembler Pétro-Canada à une division du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources plutôt qu'à une société de la Couronne, c'est-à-dire, selon l'image que se fait le grand public canadien de ce que devrait être une société de la Couronne. A mon hummble avis, cette image est essentiellement celle d'une société d'intérêt public, sauf que la Couronne en possède toutes les actions. En tant que propriétaire, elle peut ordonner à la société de se lancer dans certaines entreprises qui peuvent être pour le bien du pays tout en mettant en œuvre certaines politiques gouvernementales.

Toutefois, elle n'est peut ne pas être aussi rentable qu'une entreprise privée.

Pour ce qui est de certaines dispositions du projet de loi, après certaines discussions en comité, nous sommes parvenus à persuader les honorables vis-à-vis de se rallier à notre point de vue, c'est-à-dire donner à l'organisme une structure que les Canadiens accepteront comme étant celle des sociétés de la Couronne. Chose encore plus importante, à notre avis, il serait possible de faire de cette société de la Couronne un succès comme aussi de protéger les capitaux qu'y placeront les Canadiens.

● (2010)

Pour ce qui est d'accepter ces amendements, il se peut que l'argument le plus pertinent s'inspire de la définition qu'on donne à l'expression «corporation de la Couronne». Même si je ne puis l'affirmer catégoriquement, je crois que la définition officielle d'une société de la Couronne figure dans la loi sur l'administration financière. Voici comment on l'y définit:

«corporation de la Couronne» signifie une corporation qui, en dernier lieu, doit rendre compte au Parlement, par l'intermédiaire d'un ministre, de la conduite de ses affaires, et comprend les corporations nommées aux annexes B, C et D;

Une disposition du bill C-8 prévoit que le mot «Pétro-Canada» sera inséré à l'annexe D de la loi sur l'administration financière. La société sera donc visée par cette loi. Nous n'avons pas présenté de motion visant à supprimer cette disposition. Il convient que Pétro-Canada relève de la loi sur l'administration financière et figure à l'annexe D; permettez que je vous mentionne quelques-unes des sociétés qui y figurent déjà. Voici: Air Canada, Eldorado Nucléaire Limitée, la Société d'assurance-dépôts du Canada, la Société Polymer Limitée, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et d'autres.

Prenons comme exemple d'une société de la Couronne la Polymer: elle fut constituée en société par lettres patentes, le processus normal lorsqu'une personne ou un groupe de personnes veut constituer créer une société. Dans le cas de la Polymer, la Couronne détenait toutes les actions. Par la suite, le gouvernement de l'époque décidait que la Polymer, ayant atteint un stade de maturité assez avancé, il ne semblait plus convenable que toutes ses actions soient aux mains de la Couronne, que dans l'intérêt national. Le Parlement a donc jugé bon que, par l'entremise de la Corporation de développement du Canada, ces actions soient offertes aux Canadiens.

La société Polymer était une société de la Couronne avant cette décision. Je pense que maintenant elle appartient à la Corporation de développement du Canada et n'est plus considérée comme une société de la Couronne. Elle pourrait l'être par le biais de la corporation de développement du Canada, mais les amendements que j'ai proposés ne feraient que permettre à une future législature de suivre plus facilement la même voie, en faisant profiter les Canadiens des actions de cette société de la Couronne, contrairement à ce qui se faisait dans le passé où c'était la Couronne qui détenait les actions; cette initiative n'irait pas à l'encontre des objectifs que s'est fixés le présent gouvernement. Nous approuvons ces objectifs, même si nous doutons de la vigueur avec laquelle le gouvernement s'applique à mener à bien la politique du nationalisme canadien, de l'accroissement de la propriété et de la maîtrise canadienne de l'industrie de chez nous. On pourrait atteindre à ces objectifs en procédant comme dans le cas de la société Polymer, c'est-à-dire en transférant ces actions à un autre intermédiaire par lequel les Canadiens en tant que particuliers, et non en tant que citoyens du pays par l'intérmédiaire de la Couronne, pourraient être propriétaires.

Donc, en vertu de la définition qu'on donne d'une société de la Couronne, à la Partie VIII de la loi sur l'administration financière, je devrais indiquer qu'avant ou après ces amendements Pétro-Canada resterait une société de la Couronne. Je suis d'avis qu'avec l'adoption de ces amendements, la majeure partie des Canadiens la percevraient davantage comme une société de la Couronne. Sans vouloir me répéter, j'aimerais ajouter que les Canadiens croient qu'une société de la Couronne est essentiellement une société comme les autres, sauf que c'est la Couronne qui en détient les actions.

M. l'Orateur: A l'ordre. Si aucun autre député ne désire faire de commentaire, sauf tout le respect dû au député de Calgary-Centre (M. Andre), il me semble que son argu-

ment est peu défendable. Il a pris l'exemple de la Société Polymer et a dit qu'il s'agissait anciennement d'une société de la Couronne. Le Parlement a voulu par la suite changer son statut, ce qui s'est fait par le biais de la Corporation de développement du Canada et de mesures prises par le Parlement.

Le député propose par son amendement de changer le caractère de cette société. Il se peut que plus tard, le Parlement souhaite modifier la loi pour changer la nature de cette société et lui enlever son statut de société de la Couronne.

Pour terminer, le député a dit ce qu'une société de la Couronne était aux yeux des Canadiens, soit une société comme n'importe quelle autre sauf que les actions en sont détenues par la Couronne.

Dans ses amendements, le député propose que les actions soient restructurées de façon qu'elles puissent être transférées au public conformément au deuxième amendement, la motion nº 2. Autrement dit, il ne s'agirait plus d'une société de la Couronne, mais d'une société dont le public pourrait acheter des actions. A mon avis, cela s'écarte totalement du principe du bill qui vise à établir une société de la Couronne. Si les amendements du député entraient en vigueur, il ne s'agirait plus d'une société de la Couronne et, à mon avis, cela va tout à fait à l'encontre de l'objectif visé. Son amendement établirait une société qui ne serait pas une société de la Couronne.

Si le député avait proposé ces amendements à l'étape de la deuxième lecture, je pense qu'il aurait éprouvé de grandes difficultés. S'il l'avait fait à l'étape de l'étude en comité, sans doute aurait-il eu encore plus de problèmes car si l'on peut proposer des amendements visant des dispositions précises à cette étape, les siens s'attaquent au principe même du bill. Le fait d'essayer d'introduire ce concept entièrement nouveau à l'étape du rapport me paraît non seulement contraire au principe fondamental du bill, mais sur le plan de la procédure, cela vient beaucoup trop tard. Cette tentative aurait dû avoir lieu au moment de la deuxième lecture et je ne suis pas certain qu'elle aurait été davantage couronnée de succès à cette étape.

Je dirais très respectueusement au député qui a fait connaître ses intentions sans ambiguïté, qu'il me paraît inéluctable que les amendements vont directement à l'encontre du principe même du bill et, comme ils sont présentés à l'étape du rapport, la présidence ne peut les accepter pour des raisons de procédure.

M. Andre propose:

Qu'on modifie le bill C-8, loi créant une société nationale des pétroles, en retranchant la ligne 33, de la page 5 et en la remplaçant par ce qui suit:

«vendre ou aliéner la totalité ou une partie de son».

—Monsieur l'Orateur, cet amendement que Votre Honneur a jugé conforme au Règlement, a un objectif à peu près identique à l'autre amendement.

Une voix: Attention!

M. Andre: Il arrive que les subtilités de la procédure ou leur nécessité m'échappent. Quoi qu'il en soit, je veux avoir l'occasion de débattre cet amendement de même que les motifs qui m'ont incité à le présenter maintenant, bien qu'il l'ait été à l'étape de la deuxième lecture. Cet amendement connaîtra probablement à cette étape-ci un sort analogue à celui qui lui a été réservé à l'étape de la deuxième lecture.

Pétro-Canada

● (2020)

Quoi que je puisse dire pour convaincre les députés qui prennent place derrière le ministre du bien-fondé de l'amendement, il semble que le pouvoir du whip doive l'emporter sur la simple logique et la sagesse. En tant que député, de gardien et de fiduciaire des deniers publics, j'estime pourtant de mon devoir de faire ce que je peux pour améliorer ce bill, mettre en valeur et protéger l'investissement des Canadiens.

Ce projet de loi a des antécédents assez curieux, monsieur l'Orateur. C'est dans un document publié au début de juillet 1973 et intitulé «Politique canadienne de l'énergie— Phase I— Analyse» que le gouvernement a fait savoir pour la première fois qu'il songeait à établir une société nationale des pétroles. Au chapitre 7, il y traite en effet de la participation de l'État à l'industrie énergétique, pétrolière et gazière du Canada. Il y examine le pour et le contre d'une société nationale des pétroles, soit dix arguments en faveur et huit contre. Cependant, pour quiconque considérait les arguments sans parti pris, de façon rationnelle et logique, il était manifeste que les arguments contre l'établissement d'une société nationale des pétroles l'emportaient d'emblée. Nous avons conclu, d'après ce document, qu'il ne faudrait pas considérer comme élément d'une politique énergétique une société nationale des pétroles le jour où le gouvernement arrêterait une telle politique. Le document devait précéder la politique énergétique censée résoudre à jamais tous nos problèmes d'approvisionnements et de prix. Nous savons dans quelle mesure le gouvernement a manqué à cette promesse.

Le 6 décembre 1973, pour des raisons que ni lui ni aucun autre ministériel n'ont précisées, le premier ministre (M. Trudeau) a soudainement annoncé que le gouvernement décidait d'établir une société nationale des pétroles. Il ne donna aucune raison. Il semblait tout simplement au gouvernement que c'était la chose à faire. N'importe quel observateur intelligent et dépourvu de préjugés, mis en face du contexte politique du pays saurait pourquoi on avait pris cette décision. Notre législature était minoritaire et le chef néo-démocrate de l'époque, M. David Lewis, proférait des menaces. Il fallait s'occuper de la crise de l'énergie car autrement celui-ci n'appuierait plus le gouvernement et sans son appui le gouvernement minoritaire aurait été renversé.

Le comité politique du cabinet a dû apaiser M. Lewis et l'empêcher de renverser le gouvernement; celui-ci a donc décidé de se lancer dans la lutte. Il a admis que, pour des raisons de doctrine, M. Lewis aimerait que l'on crée une société nationale des pétroles. Il n'a pas décidé cela parce que c'était un bon investissement pour les Canadiens; ce n'est pas ce qu'il cherchait; il espérait bien qu'elle ne perdrait pas trop d'argent. Aucun porte-parole du gouvernement n'a dit que ce serait un bon investissement pour les contribuables canadiens.

La sécurité des approvisionnements y gagnera-t-elle? Nous l'espérons, mais aucun porte-parole du gouvernement n'a pu prouver que ce sera le cas. Quel sera le rôle de cette société? Elle allait surtout servir à assurer l'appui du parti néo-démocrate pour quelques semaines encore, ce qui permettrait au gouvernement de ne pas devoir faire face aux électeurs à ce moment-là. Le cabinet a pris la décision et les technocrates ont préparé un bill qui n'a même pas été présenté à la Chambre. Il y a eu ensuite les élections et le gouvernement a présenté à nouveau le bill à la rentrée. Pourquoi? Le gouvernement n'était plus minoritaire et il n'avait pas à apaiser le parti néo-démocrate.

Pétro-Canada

D'après le document établi par le gouvernement et signé par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), la création d'une société nationale des pétroles ne s'impose pas. J'ai écouté parler le ministre au cours du débat au stade de la deuxième lecture du bill C-8 dans l'espoir d'y trouver une raison convaincante démontrant qu'une société nationale des pétroles serait une bonne chose pour le Canada, encore que les documents précédents aient prouvé plutôt le contraire. A la page 4036 du hansard du 12 mars 1975, les paroles du ministre sont rapportées comme suit:

Je voudrais, cependant, consacrer quelque temps à expliquer à la Chambre pourquoi ce texte législatif a été proposé.

J'ai écouté attentivement et j'ai relu le discours plusieurs fois mais je n'ai pas pu y trouver la moindre nouvelle raison en faveur d'une société nationale des pétroles. Le ministre a présenté cinq arguments en faveur de cette société. Son texte en contient même dix, dont les cinq en question. Il n'a pas cru bon d'invoquer les autres parce qu'ils étaient médiocres et, bien entendu, il s'est gardé de présenter les arguments contre sa thèse. Il n'a trouvé aucun moyen de prouver que la société était nécessaire.

Le bill a été renvoyé au comité et nous espérions avoir l'occasion d'en discuter plus amplement. Nous espérions apprendre du ministre ce qui s'était passé et quel nouvel argument avait été présenté pour nous convaincre qu'une société nationale des pétroles était désirable. Monsieur l'Orateur, il n'y a pas la moindre raison de soutenir ni de justifier la création de cette société. Pourquoi, monsieur l'Orateur? Je puis penser à deux raisons. Premièrement, comme la chose est fort probable, il n'y a pas d'éléments de justification, et, deuxièmement, le gouvernement ne croit pas nécessaire de fournir des renseignements.

● (2030)

Pourquoi le ministre aurait-il besoin d'apaiser l'opposition? Après tout, c'est lui le pouvoir, ses whips peuvent garder ses troupes au pas. Le gouvernement peut faire adopter tous les bills qu'il veut. Ainsi donc, pourquoi devrait-il se soucier d'apaiser l'opposition ou d'apaiser les membres du comité qui demandent des renseignements? Par exemple, j'ai demandé au ministre au comité s'il avait des études de fond concernant les sociétés nationales des pétroles existant dans d'autres pays. On en a créé un bon nombre. D'après nos renseignements, pas une n'a réussi. Néanmoins, on nous a contredits. Nous avons demandé au ministre si son ministère avait des études de fond concernant les sociétés nationales des pétroles créées dans d'autres pays, et si le gouvernement pouvait démontrer au comité que sa décision était fondée et juste. Le ministre a dit oui, qu'il avait cette étude de fond. Quand je lui ai demandé de la communiquer au comité, il a carrément refusé. Il a tout simplement dit «non».

Apparemment, en tant que députés, nous n'avons aucun droit de demander des renseignements sur les activités internes du gouvernement. Après les avoirs étudiées, il a, dans sa sagesse, décidé; nous, de ce côté-ci, qui voulons étudier ces renseignements, on nous dit que nous n'y avons pas droit. Notre fonction est simplement de siéger au comité ou à la Chambre, et de voter. D'après le gouvernement, notre rôle s'arrête là. Nous n'avons aucun droit d'escompter que le gouvernement nous montrera ce sur quoi il appuie ses programmes législatifs.

Je ne puis accepter cette position, monsieur l'Orateur. Je crois que nous avons droit à ces renseignements. Je trouve inacceptables les procédures en vertu desquelles le gouvernement peut demander à la Chambre d'approuver la dépense de peut-être plusieurs milliards de dollars sans nous dire sur quoi il fonde sa décision. Le gouvernement nous dit tout simplement «non» quand nous demandons des renseignements, que ce soit à la Chambre ou au comité. Quand il a voulu connaître les faits sur lesquels le gouvernement se fondait pour créer la société, le comité n'a pu obtenir ces renseignements. Nous n'avons convaincu les ministériels au comité d'accepter certains amendements modestes et modérés qu'après avoir vivement argumenté, qu'après des semaines et des semaines de séances de comité et qu'après nous être fait donner toutes sortes de noms. Les pions du ministre ont dit à leurs contacts dans les media que les conservateurs se livraient à de l'obstruction systématique, faisaient montre de peu de sérieux. Ce n'est qu'après avoir enduré cela que nous avons pu convaincre le gouvernement d'accepter certains amendements modestes à cette mesure législative, qui l'ont grandement améliorée.

Cette façon de fonctionner de la Chambre ou des comités est des plus inacceptables. Nous avons un mandat de législateurs, non de béni-oui-oui ou d'opposants irréductibles, selon le parti auquel nous appartenons. Nous avons le droit d'avoir accès aux renseignements que le gouvernement rassemble en utilisant l'argent du contribuable, et d'espérer que l'on tienne compte de notre point de vue. Si, dans l'exercice de nos droits et dans l'accomplissement de nos obligations envers nos mandants, nous devons recourir à des tactiques qui prennent énormément de temps et qui sont ennuyeuses et fatiguantes, tant pis. Nous continuerons à le faire.

Lorsque les ministres seront disposés à faire preuve de franchise et d'honnêteté envers nous, à nous fournir les renseignements nécessaires, à tenir compte de notre point de vue, comme nous en avons le droit, alors les travaux de la Chambre se dérouleront plus rapidement. Alors nous n'aurons peut-être pas à siéger durant le mois de juillet. Nous pourrons peut-être nous contenter des autres périodes de l'année. Tout cela serait possible avec un peu plus d'efficacité et de rapidité.

Le gouvernement doit également changer d'attitude, modifier son point de vue et se montrer plus accommodant. Mes dernières observations s'appliquent particulièrement au ministre. Les députés de l'autre côté de la Chambre ont souvent parlé de l'obligation de modifier le règlement. En fait, pour eux il s'agissait de rogner encore davantage les pouvoirs des députés. A mon avis, le déroulement de nos travaux serait amélioré si le gouvernement se montrait plus enclin à la franchise et à l'honnêteté, s'il était davantage disposé à nous transmettre une information payée par le public, à tenir compte du point de vue des simples députés, qu'ils appartiennent à l'opposition ou à la majorité.

Il se peut que l'amendement dont nous discutons ne soit pas nécessaire, bien que, à mon sens, il améliore le bill. L'amendement vise à modifier l'article 7(1)n) pour que la société puisse en tout temps vendre la totalité ou une partie de son actif. En effet, les gouvernements à venir peuvent estimer que la société Pétro-Canada ne correspond pas aux espoirs mis en elle ou qu'elle a des effets négatifs sur l'industrie. Actuellement, nous désirons cette société parce que nous en attendons pour le Canada un approvisionnement à long terme en pétrole, parce que nous voulons disposer des énormes gisements de gaz et de pétrole qui se trouvent au large de la côte est du Canada, mais un jour nous l'estimerons peut-être inutile. Cela pourrait arriver. Si cela se produisait, j'espère que le gouvernement actuel ferait ce qu'il faut faire. J'espère

qu'il se donnera comme rôle de s'attaquer aux problèmes qui exigent une solution, au lieu de se mêler de tous les secteurs de l'économie seulement parce que c'est son idéologie. Un tel gouvernement, agissant par le biais du conseil des directeurs et administrateurs de la société de la Couronne, peut décider de vendre l'actif de la société. En effet, le ministre a répété sur tous les tons que le gouvernement mettrait sur pied cette société de la Couronne pour que nous ayons les avantages sociaux d'une telle société agissant dans un champ dominé par des entreprises appartenant à des étrangers.

● (2040)

A la page 186 du document sur l'énergie dont j'ai parlé plus tôt, on trouve la déclaration suivante:

> Peut-être les retombées sociales constituent-elles le principal avantage de la société. La confiance, l'orgueil et la satisfaction de posséder une partie des industries pétrolières installées au Canada ne sont pas des données quantifiables.

Comme je le disais il y a quelques instants, nous de ce côté, nous comptons certainement au nombre de ceux qu'on pourrait appeler des nationalistes canadiens, en ce sens que nous estimons vital, pour l'avenir du Canada, que nous puissions participer davantage à la propriété et au contrôle de l'industrie canadienne. En effet, lors de la dernière campagne électorale, nous avons préconisé un certain nombre de politiques visant cet objectif—je n'y reviendrai pas, car j'en ai parlé très souvent.

Il me semble toutefois tragique que le ministre des Finances (M. Turner) n'ait pas, dans son budget, l'autre soir, saisi l'occasion de supprimer de la loi de l'impôt sur le revenu l'«examen de la principale entreprise» en ce qui concerne l'industrie pétrolière ou gazière, car cet article de la loi est la cause, plus que toute autre mesure fiscale ou économique, du degré de la mainmise étrangère sur notre industrie pétrolière et gazière. En supprimant cet article de la loi de l'impôt sur le revenu, on faciliterait énormément l'accession des Canadiens à la propriété de cette industrie.

Il y a encore bien sûr bien d'autres choses que le gouvernement pourrait et devrait faire. Donc, en raison tant de l'inaction que de l'action du gouvernement, les Canadiens peuvent difficilement être majoritaires dans leur propre industrie. Si l'on veut savoir pourquoi nos entreprises sont contrôlées par des capitaux étrangers, il suffit d'examiner les politiques du gouvernement. En effet, depuis toujours, il a eu pour attitude de ne pas se préoccuper de savoir à qui elles appartiennent, pourvu qu'il puisse les taxer. C'est ce qu'il a toujours pensé, et il ne semble pas vouloir changer d'idée. Sous la pression de l'opinion publique, il lui arrive de prendre une initiative à l'occasion. En général cependant, cela tend plutôt à augmenter la part de l'État plutôt que celle des Canadiens.

Depuis le début, on prétend à des fins politiques que notre opposition au bill sur la société nationale des pétroles nous met dans le camp des sociétés multinationales, qu'elle nous dresse contre l'intérêt national. Cet argument, que l'on l'a répété sans cesse à toutes les étapes du débat, n'est bien sûr pas fondé. Nous refusons le socialisme comme solution pour l'avenir du pays, mais cela ne veut pas dire que nous écartons la nationalisme. Je dirai plutôt que les prétendus sentiments nationalistes exprimés par les député du côté gauche de la Chambre ne sont en fait que des arguments de socialiste se faisant passer pour nationalistes en vue de s'attirer un appui politique.

J'ai déjà signalé, au début de mon intervention, qu'à l'étape du comité on s'est dans une certaine mesure rallié à notre opinion. Je citerai en particulier l'article qui aurait obligé la société à se plier à toutes les fantaisies du ministre, chaque fois qu'elles lui auraient été communiquées par écrit plutôt que verbalement. Cette disposition nous a paru tout-à-fait inacceptable. Après quelques semaines de discussion au comité, on a accepté notre point de vue. En contrepartie, nous avons convenu de limiter à deux jours la durée de toutes les discussions à l'étape du rapport et de la troisième lecture. Ce débat dure maintenant depuis 48 minutes environ. Mon honorable collègue de York-Simcoe va présenter un autre amendement, et je sais que d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre aimeraient faire connaître leur opinion.

Je ne m'attarderai pas davantage sur cette question. Je me contentrai de dire que nous avons discuté de tout cela de façon non officielle et que je pense que notre parti, les députés de l'autre côté, de même que les néo-démocrates j'espère, acceptons que les votes sur les amendements aient lieu ensemble à la fin du débat de deux jours.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): De toute façon, c'est la règle.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): J'aimerais parler brièvement de l'amendement proposé par le député, monsieur l'Orateur. L'article 7(1)*n*) comporte une disposition qu'on retrouve généralement dans les lois sur les sociétés et qui autorise celles-ci à vendre ou à aliéner une partie de l'entreprise, selon le jugement des administrateurs. Si les députés réfléchissent à la question, ils se rendront bien sûr compte que toute société doit toucher à ses actifs de temps à autre, peut-être pour en vendre une partie afin d'en acheter d'autres, et il est donc tout à fait logique et même essentiel d'accorder ce pouvoir à la société.

Ce que le député propose, cependant, c'est que le conseil d'administration soit autorisé à vendre toute l'entreprise sans consulter le Parlement.

J'aimerais attirer l'attention des députés sur l'article 28 qui stipule ce qui suit:

> Les lois concernant l'insolvabilité ou la liquidation d'une corporation ne s'appliquent pas à la Corporation. Les affaires de la Corporation ne sont liquidées que si le Parlement y pourvoit.

Ainsi, si l'on juge nécessaire de mettre fin à l'activité de la société, le gouvernement devrait présenter à la Chambre une mesure précise demandant l'autorisation de liquider les affaires de la société.

Si l'on accordait à la société les pouvoirs que demande le député, le conseil pourrait rapidement liquider les affaires de la société sans consulter le Parlement; le conseil d'administration n'aurait qu'à vendre toute l'entreprise. A mon avis, si l'on juge bon de prendre une décision aussi importante après avoir investi des centaines de millions de dollars dans la société, le gouvernement devrait être forcé par la loi à demander l'autorisation nécessaire au Parlement. En réalité, c'est parce que j'estime que le Parlement doit avoir le dernier mot dans toute décision de ce genre que je conseille aux députés de voter contre cet amendement.

● (2050)

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, le député de Calgary-Centre (M. Andre) a déclaré à la présente étape du rapport la même chose que ce qu'il avait dit à maintes reprises lorsque le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics étudiait le bill C-8, tendant à créer une société nationale des pétroles, c'est-à-dire qu'il ne voyait pas la

nécessité d'une telle société. L'amendement qu'il vient de nous proposer et l'autre amendement que Son Honneur l'Orateur a jugé irrecevable vont manifestement dans ce sens. L'amendement de l'article 7(1)(n) permettrait à la société de vendre ou d'aliéner une partie ou la totalité de son entreprise pour la contrepartie qu'elle juge adéquate. L'amendement qui a été refusé aurait supprimé le paragraphe (3) de l'article 5, qui prévoit que les actions ordinaires de la société sont inaliénables et sont inscrites dans les livres de la société au nom du ministre, qui en est fiduciaire pour le compte de Sa Majesté du chef du Canada. Ainsi, l'unique but de cet amendement et de celui qui a été rejeté est de permettre à la Société nationale des pétroles, une fois constituée, d'être liquidée par son conseil d'administration sans qu'il en avertisse le Parlement qui est véritablement le fondateur de cette société. S'il devait arriver que cette société soit liquidée, c'est manifestement du Parlement que devrait relever la décision de le faire. Le Parlement est le seul organisme habilité à dissoudre cette société.

J'ai écouté attentivement la déclaration du député de Calgary-Centre ce soir; il a une fois de plus demandé à quoi pouvait servir une Société nationale des pétroles, et nous a répété qu'à son avis elle était parfaitement superflue. J'aimerais savoir s'il parle simplement au nom de l'industrie pétrolière ou s'il parle au nom du parti conservateur.

M. Gillies: Au nom du peuple canadien.

M. Rodriguez: Il parle au nom des deux; ils sont inséparables.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Quiconque examine la situation actuelle de l'industrie pétrolière au Canada, monsieur l'Orateur, et ce qu'elle est depuis dix ans, comprendra pourquoi nous avons besoin d'une société nationale des pétroles. Ce qui est vraiment dommage, c'est que cette société n'ait pas été établie il y a 10 ou 12 ans. Le député de Calgary-Centre dit être en faveur de la participation des Canadiens, mais non par l'intermédiaire de la propriété publique. Comment les Canadiens peuvent-ils participer à une industrie contrôlée à 90 p. 100 par des compagnies pétrolières étrangères? Ces dernières ont acheté peu à peu presque toutes les sociétés canadiennes et, depuis des décennies, elles dévastent nos ressources nationales, exploitent les consommateurs canadiens et, de propos délibéré, ont induit en erreur les gouvernements et les Canadiens en leur disant que nous avions des réserves suffisantes de pétrole et qu'il n'y avait aucun danger de voir nos réserves de pétrole classique s'épuiser.

Ces sociétés, qui disent maintenant au gouvernement que nous avons juste assez de pétrole pour nous rendre jusqu'au début des années 80, sont celles-là mêmes qui ont comparu il y a quelques années devant l'Office national de l'énergie en déclarant que nous avions d'abondantes réserves de pétrole et de gaz naturel, suffisamment pour nous rendre au tournant du siècle. C'est pourquoi elles ont demandé plus de permis d'exportation pour le pérole et le gaz, permis qu'elles ont obtenus. Elles ont pu exercer assez de pressions sur les gouvernements pour exporter 50 p. 100 de notre production quotidienne depuis 50 ans.

M. Gillies: Avec la permission de l'Office natioanl de l'énergie.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Avec la permission de l'Office national de l'énergie, qu'elles ont induit en erreur tout comme elles l'ont fait à l'égard du gouvernement, grâce à, je dois le dire, la politique de l'ancien gouvernement conservateur des années 1960 et 1961, qui créa la ligne Borden dans la Vallée de l'Outaouais, mettant les marchés de l'Est et de l'Ouest du Canada à la merci des grands monopoles américains du pétrole. C'est une chose que les Canadiens ont payé fort cher. Maintenant que nous nous rendons compte qu'il ne nous reste plus que pour quelques années de réserves de pétrole classique, que fait l'industrie pétrolière? Elle soumet le gouvernement depuis un an à un chantage pur et simple pour l'obliger à hausser le prix du pétrole. Elle lui dit en effet: «Si nous ne recevons pas plus d'argent, nous allons ralentir nos programmes de prospection». Les sociétés pétrolières ont déménagé leurs derricks au sud de la frontière.

M. Bawden: Bien sûr!

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Bien sûr . . . commentaire typiquement conservateur. Maintenant qu'elles ont exploité nos réserves de pétrole, elles menacent d'aller s'installer ailleurs si nous ne leur versons pas davantage. Lorsque les travailleurs déclarent la grève, on fait grand cas du tort qu'ils causent à la population. Or, l'industrie pétrolière est en grève depuis plus d'un an en ce qui concerne ses programmes de prospection chez nous. C'est ni plus ni moins en le menaçant de lui faire sauter la cervelle qu'elle somme le gouvernement de hausser les prix; autrement, elle s'en ira. L'industrie pétrolière dit: «Nous avons besoin de plus de liquidités» . . . c'est une bien jolie formule qu'elle a trouvée là! Autrement dit, elle veut que les consommateurs canadiens paient davantage pour son pétrole, non pas parce que l'industrie ne reçoit pas bien assez actuellement, mais parce qu'elle veut que le pétrole qu'elle trouvera lui appartienne à elle, et non plus aux Canadiens qui pourtant assument tous les frais de prospection.

Si ce n'est pas de l'économie réactionnaire, monsieur l'Orateur, je ne sais pas ce que c'est, mais c'est l'attitude en vogue. Nous devons donner plus d'argent aux sociétés pétrolières pour qu'elles puissent trouver du pétrole qui leur appartiendra et que nous devrons payer les yeux de la tête.

M. Bawden: Dites-nous maintenant ce que vous avez fait en Saskatchewan.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je serai heureux de le dire à mon honorable ami et de lui parler également des sociétés qui préfèrent forer outre-quarante-cinquième plutôt qu'au Canada. Le tragique dans tout cela, c'est que le gouvernement ait pris tant de temps à comprendre qu'il devait prendre les mesures qui s'imposent afin d'assurer à l'État une certaine mainmise et un certain contrôle sur les ressources et l'industrie pétrolières du Canada.

Maintenant que le gouvernement s'est rendu compte qu'il fallait prendre cette mesure, un peu tard, il est vrai, les députés de notre parti l'appuient comme ils l'ont fait depuis le tout début. Je signale toutefois que je ne me préoccupe pas surtout de savoir si nous allons socialiser l'industrie pétrolière, mais plutôt de savoir si la société nationale des pétroles aura un rôle efficace à jouer au Canada. Que fera-t-elle? Quelle fonction aura-t-elle?

Permettez-moi de signaler trois éléments qui me préoccupent, ainsi qu'un très grand nombre de Canadiens, j'en suis sûr. J'ose espérer que lorsqu'il prendra la parole au cours du présent débat ou à l'étape de la troisième lecture, le ministre nous parlera de ces questions. En premier lieu, en lisant les journaux, j'ai remarqué que M. Hampson,

président de la Corporation de développement du Canada, a déclaré que, si sa société ne peut se porter acquéreur d'une société d'exploration pétrolière, elle pourrait bien créer la sienne. J'aimerais savoir s'il s'agit d'une politique du gouvernement. Si cette activité doit être poursuivie par la Corporation de développement du Canada, quel sera le rôle de la société nationale des pétroles? Vont-elles toutes les deux s'occuper d'exploration pétrolière? Je pense que cela a besoin d'être clarifié.

● (2100)

La deuxième chose qui m'inquiète, c'est la déclaration du ministre des Finances (M. Turner) dans son exposé budgétaire quand il a parlé de réduire les dépenses en immobilisation des sociétés de la Couronne. J'espère que le ministre nous dira, sinon tout de suite, du moins à l'étape de la troisième lecture, combien d'argent sera mis à la disposition de la société nationale des pétroles. Sera-ce un montant considérable? En vertu de la loi, elle disposera d'actions ordinaires totalisant 500 millions de dollars et sera autorisée à emprunter jusqu'à un milliard de dollars. Si le gouvernement a l'intention de réduire les fonds mis à la disposition de Pétro-Canada pour la présente année fiscale, quel rôle utile Pétro-Canada sera-t-elle alors en mesure de jouer?

Mon troisième souci est de savoir quelles zones bien pourvues seront réservées à cette compagnie nationale des pétroles. Incontestablement, au sud du 60e parallèle toutes les zones potentiellement riches sont déjà aux mains des sociétés pétrolières multinationales. Dans l'Arctique, ces dernières ont déjà des permis et des licences de prospection pour les régions les plus avantagées, et la situation est la même en ce qui concerne les zones maritimes pleines de promesses.

Je sais que le ministre va rétorquer que la compagnie nationale aura la possibilité de s'associer à d'autres. Je l'espère car cela permettrait à de petites compagnies canadiennes, en s'associant à la nationale, de prendre de l'expansion, de se développer et d'entreprendre des travaux de prospection qu'elles ne pourraient pas faire toutes seules, mais ces petites compagnies n'ont pas les zones qui promettent. Elles n'ont pas les terrains pétrolifères en puissance des grandes sociétés, et je crains que la compagnie nationale des pétroles ne devienne un simple chien d'arrêt qui regarde de loin le pétrole que d'autres vont exploiter à sa place.

Je ne conteste pas du tout le bill. Il donne à la société nationale des pétroles des pouvoirs et un rôle très étendus. Elle peut faire de la prospection pétrolière, elle peut produire du pétrole. Elle peut transporter du pétrole, en raffiner et vendre du pétrole et ses dérivés. Elle a des pouvoirs étendus sur papier, mais la création de cette société constituera un geste gratuit à moins qu'elle ne trouve des gisements pétrolifères et gazifères prometteurs.

J'aimerais que cette société nationale des pétroles porte ses fruits parce que c'est le seul espoir qu'ont les Canadiens d'avoir un certain droit de regard sur l'industrie pétrolière canadienne et d'avoir l'occasion de mettre en valeur les ressources qui appartiennent aux Canadiens et non pas à des sociétés étrangères. Ce ne sera le cas que si le gouvernement peut trouver des gisements pétrolifères et gazifères.

Je me hasarde à faire au ministre la prédiction suivante: s'il n'est pas prêt à le faire prochainement, dans quelques années les circonstances forceront un gouvernement à nationaliser l'une des principales sociétés pétrolières, se rendant ainsi maître d'acheter, de prendre à ces sociétés les champs pétrolifères et gazifères, les raffineries et les pipe-lines, pour que les Canadiens prennent pour la première fois la direction de leurs propres affaires dans le domaine de la prospection, de la production et du raffinage des produits pétroliers.

Je suis certain que le ministre n'est pas maintenant disposé à aller jusque-là maintenant, mais je suis persuadé que si ce n'est pas le gouvernement actuel, un autre y sera obligé, car les Canadiens se lasseront qu'on dépense des centaines de millions de dollars pour simplement servir avec acharnement les intérêts des grandes sociétés pétrolières, travailler à la périphérie du secteur de la prospection et se comporter en surface comme une société pétrolière, sans que cela rapporte quoi que ce soit économiquement au consommateur canadien. Pour que cette société des pétroles ait une valeur, le gouvernement doit se lancer à fond dans l'entreprise; ne pas rester à la périphérie, mais foncer au cœur même de l'industrie du pétrole et du gaz et le faire par l'entremise d'une société publique afin que les Canadiens bénéficient du développement des ressources qui leur appartiennent de plein droit.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots à l'appui de l'amendement du député de Calgary-Centre (M. Andre). Dire comme l'a fait le ministre dans son exposé budgétaire, qu'il allait diminuer les affectations de capitaux à Petro-Canada, prouve bien à mon avis la valeur réelle que le gouvernement attache à la mesure à l'étude.

Nous sommes saisis de ce bill à un moment où l'industrie est déjà fortement réglementée, et on peut se demander ce que le gouvernement espère accomplir de plus qu'il ne peut le faire déjà en vertu de mesures législatives existantes. Les gisements de pétrole appartiennent aux provinces. Peu importe quelle société fait les forages, y compris Pétro-Canada, je suppose, le pétrole continuera d'appartenir aux provinces. Celles-ci peuvent à leur tour réglementer l'industrie. Elles peuvent prescrire la quantité de pétrole à extraire, et le rythme d'exploitation. Ce sont aussi les provinces qui fixent les redevances, et ainsi de suite, concernant la production du pétrole.

Nous venons d'adopter une loi qui permet au gouvernement fédéral de fixer un prix pour le pétrole vendu d'une province à l'autre. Le gouvernement fédéral peut établir le prix qu'il juge raisonnable pour l'ensemble de l'industrie. Nous savons tous que, par suite du budget, le prix du pétrole à la tête du puits a augmenté de $1.50 le baril. C'est certainement un indice du pouvoir qu'a le gouvernement fédéral de contrôler le commerce interprovincial et l'exportation du pétrole. Il peut le faire par le biais de l'Office national de l'énergie et il peut sans nul doute décider de la part de profits qui reviendra aux sociétés pétrolières. Enfin, le gouvernement d'une province consommatrice a le droit de fixer le prix à la consommation de l'essence et du mazout.

Comme le laisse entendre le budget, le gouvernement peut imposer des taxes, y compris des taxes aux sociétés, pour que les sociétés pétrolières ne fassent pas de profits excessifs. Il est donc difficile de prévoir à l'heure qu'il est la valeur que prendra cette société pétrolière.

Le ministre n'a jamais tellement précisé quelle forme prendrait cette société. Est-ce que ce sera une société comme Air Canada qui accaparerait de 80 ou 90 p. 100 des activités de l'industrie pétrolière, ne laissant qu'une partie

minime aux entreprises privées, ou plutôt une petite société par rapport aux grandes compagnies de pétrole? A la lumière des renseignements dont je dispose actuellement, elle équivaudrait en importance à quatre ou cinq autres sociétés qui existent déjà au Canada.

● (2110)

Pour le moment, il me semble qu'on est encore loin d'une prise de possession de l'industrie. Quels seront les droits de cette société? Pourra-t-elle confisquer le pétrole produit par d'autres sociétés? Pourra-t-elle procéder à des forages à des endroits où une société a eu la chance de trouver des gisements de pétrole? Seul le temps nous dira ce que cette société pourra réaliser. Peut-être que seuls les administrateurs et le gouvernement de l'époque prendront les décisions quant à la part d'activité qu'exercera cette société nationale des pétroles.

On a maintes fois signalé que la ligne de la vallée outaouaise avait causé beaucoup de difficultés aux consommateurs de l'Ontario. En y réfléchissant bien, ce n'était peut-être pas une bonne idée, mais cette décision a permis à la grande majorité des habitants de l'Ontario d'obtenir du pétrole qui n'aurait peut-être pas été mis à leur disposition autrement. Étant donné que l'Ontario dépendait du pétrole étranger, la balance des paiements en aurait été gravement déficitaire et le prix du pétrole en Ontario et au Québec, beaucoup plus élevé; de plus si cette politique n'avait pas été mise en œuvre depuis longtemps, le gouvernement n'aurait sans doute pu établir un régime de double prix inférieur pour le pétrole.

Les gens de l'Ouest se rendent certainement compte du fait que 500 millions de dollars de plus pour du pétrole sont peu de chose comparés à la somme énorme que rapportent les droits de douane nécessaires pour étayer le secteur industriel canadien. Il ne faut pas oublier non plus, quand on a dit que l'industrie pétrolière avait exagéré l'évaluation de ses réserves, que l'une des grandes provinces consommatrices du pays, le Québec, n'avait pas manifesté beaucoup d'intérêt pour le pétrole de l'Ouest avant de se rendre compte que le prix du pétrole deviendrait trop élevé. J'approuverais certainement cette position. Pourquoi la population du Québec devrait-elle payer plus cher pour le pétrole de l'Ouest alors qu'elle pourrait l'obtenir moins cher de l'étranger?

Nous devons également comprendre que la hausse relative au gaz naturel était de 15 p. 100 tandis que la production totale d'énergie en fait de gaz naturel et de pétrole n'augmentait en fait que de 4.5 ou 5 p. 100. Je pense que l'on oublie ces chiffres. On devrait également se rappeler qu'une bonne partie de nos problèmes de balance des paiements proviennent de ce que nous ne vendons pas beaucoup de pétrole au sud de la frontière. Il est évident que le montant des recettes provenant de nos ventes à notre voisin du Sud a baissé énormément. En 1974, la vente d'hydrocarbures a rapporté à peu près 3.8 milliards de dollars contre 1.8 milliard en 1973, même si le volume des exportations était encore moindre qu'en 1973.

Découvrirons-nous suffisamment de pétrole pour en exporter ou nous verrons-nous dans l'obligation de réduire nos exportations? Aurons-nous à supporter des frais pétroliers de plus en plus élevés, surtout la partie est du pays? Je soutiens que la valeur de cette société est extrêmement douteuse à l'heure actuelle et que bien des années devront passer avant que l'on puisse se prononcer sur sa valeur véritable.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Madame l'Orateur, puis-je prendre quelques minutes pour faire quelques observations à propos de l'amendement proposé par mon collègue le député de Calgary-Centre (M. Andre). Je voudrais simplement faire remarquer que l'amendement de mon collègue est plutôt d'ordre verbal en ce sens qu'il propose d'ajouter les mots «la totalité ou» à la clause, mais je crois qu'il est opportun de souligner que certaines attitudes tant des ministériels que des néodémocrates nous ont été révélées.

Lorsque le bill était encore au stade du comité, il était instructif de noter les agissements du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) ainsi que ceux du député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas). On peut dire que si le premier est le père de ce texte législatif, sans nul doute ce dernier en est le parrain de baptême. Tout ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait oublié de mentionner à propos de Pétro-Can a été rapidement clarifié par le député en question.

Ce soir, nous voyons une fois de plus que le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles a défendu Pétro-Canada avec véhémence; il a dit que cette société est bonne. Il dit en effet qu'il est content que cette société a été créée et il s'en prend une fois de plus à la mainmise étrangère dans cette industrie. Avec son habileté habituelle en matière de discours politiques, il dit quelques mensonges.

Le plus surprenant, c'est que l'on considère que la société Pétro-Canada a notamment été créée pour permettre au gouvernement d'en savoir davantage sur l'industrie pétrolière. Le gouvernement se dit disposé à engloutir 1.5 milliard de dollars puisés à même l'argent des contribuables dans ce programme éducatif. J'aimerais rappeler au ministre et au député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles que nous avons deux sociétés de transport nationales: Le CN et Air Canada. Le ministre des Transports (M. Marchand) ne cesse pourtant de dire que tout le système de transports est un fouillis. Il a proposé une prétendue politique l'autre jour en espérant qu'elle serait utile, disait-il, mais j'ai bien l'impression que c'est en matière de transports que le gouvernement s'y connaît le moins.

M. Marchand (Langelier): Quelle est votre politique?

M. Stevens: Madame l'Orateur, les transports ont un domaine où le gouvernement a effectivement deux sociétés actives de la Couronne. Qu'est-il arrivé au programme d'enseignement concernant les transports? De fait, si j'ai bien compris, le ministre ne sait à peu près rien à propos du CN et d'Air Canada. Quand on l'interroge à la Chambre au sujet de ces sociétés soit sur des questions de détail soit de façon générale, le ministre répond sans cesse qu'étant donné que ce sont des sociétés de la Couronne, les renseignements ne sont pas disponibles, qu'ils sont de nature confidentielle ou ne peuvent être divulgués pour une autre raison. La vérité est que Pétro-Canada est une chimère socialiste. Ils se sont imaginés, à tort, que l'industrie pétrolière n'appartient pas aux Canadiens, mais à des sociétés étrangères. Les Canadiens possèdent le pétrole produit au Canada. C'est tout à fait différent de ce que le député de Nanaimo-Cowichan-Les-Îles et le ministre nous ont dit jusqu'ici ce soir.

A propos de l'amendement, je dois dire que j'ai été très étonné d'entendre les raisons invoquées par le ministre pour dire pourquoi le gouvernement n'appuiera pas l'amendement de mon collègue. A mon avis, c'est une raison spécieuse. Le ministre a dit en effet qu'il serait terrible d'insérer les mots «la totalité ou» parce que cela signifierait que la société pourrait vendre toute l'entreprise et que d'une façon ou d'une autre, cela influerait sur

l'article 28, la disposition concernant la liquidation prévue dans le projet de loi. Il a mentionné cette disposition et il a signalé que les affaires de Pétro-Canada, une fois constituée en société, ne peuvent être liquidées que si le Parlement y pourvoit.

● (2120)

Les deux articles n'ont absolument aucun rapport direct. Le ministre ne s'attend certainement pas à ce que nous acceptions son argument sans en discuter. Les députés devraient lire l'article qu'il estime si convenablement rédigé. Il stipule que la société a le pouvoir de vendre ou d'aliéner une partie de son entreprise pour la contrepartie qu'elle juge adéquate. Il n'existe aucune exigence minimale.

Aux termes de l'alinéa *n*) de l'article 7, la société peut, à tout moment vendre 99.9 p. 100 de ses avoirs. Dans ce cas, l'article 28 ne jouera pas. Lorsque le ministre prétend que, bien que la société puisse vendre 99.9 p. 100 de son entreprise, on ne peut absolument pas imaginer que la permission puisse lui en être donnée, il affirme une chose absolument fausse.

Le ministre est avocat. Il vient d'une étude très réputée. Il l'a dit lui-même, la charte des sociétés privées ou d'autres sociétés comporte souvent cet article ou un article comparable.

Le ministre doit admettre que le texte de mon collègue se rapproche davantage du texte normal. En un mot, le libellé en est meilleur. Je m'étonne que le ministre ne soit pas plus disposé à accepter l'amélioration proposée par mon collègue, lorsqu'il s'agit d'un bill qui comporte tant de lacunes. En vérité, il n'existe absolument aucune différence dans la portée de ces deux articles. Le ministre recourt à un argument très technique pour justifier son opposition à l'amendement proposé.

J'exhorte les députés à appuyer le texte de mon collègue, le député de Calgary Centre (M. Andre), car il est meilleur.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (Mme Morin): En conformité de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

[*Français*]

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe) propose:

Motion nº 4

Qu'on modifie le bill C-8, Loi créant une société nationale des pétroles,

a) en retranchant la ligne 32, à la page 15 et en la remplaçant par ce qui suit:

«gouverneur en conseil

et de telles avances par voie d'emprunt ou d'acquisition portent intérêt à un taux non inférieur à celui qu'approuve le ministre des Finances pour le trimestre où ces avances sont effectuées, à titre de taux d'intérêt ordinaire des prêts faits aux sociétés de la Couronne et remboursables dans un délai n'excédant pas douze mois.»

b) en retranchant les lignes 40 à 42 inclusivement, à la page 15.

[*Traduction*]

—S'il plaît à la Chambre, madame l'Orateur, j'aimerais expliquer en détail les raisons qui me portent à croire que la disposition que le gouvernement veut inscrire dans la loi est très importante. Je veux parler de l'article 5 du bill qui se lit comme suit:

Sous réserve des articles 22 et 25, le capital autorisé de la Corporation est de cinq cents millions de dollars. Il se compose de cent actions ordinaires valant chacune au pair cinq millions de dollars.

En somme, le ministre prévoit que les actions ordinaires de cette société vaudront 500 millions de dollars. Telle étant la valeur autorisée, ce devrait être aussi le montant du capital action. Si nous passons maintenant à l'article 22 du bill qui figure à la page 15, nous lisons ce qui suit:

(1) Sous réserve de l'article 23 et sur la recommandation du Ministre et du ministre des Finances, le gouverneur en conseil peut, lorsque la Corporation le demande, autoriser le ministre des Finances à consentir à la Corporation des avances, sur le Fonds du revenu consolidé,

a) par voie d'emprunt, aux conditions que fixe le gouverneur en conseil; ou

b) par l'acquisition d'actions privilégiées assorties éventuellement des droits, restrictions, conditions ou limites que fixe le gouverneur en conseil.

(2) Le capital autorisé de la Corporation est augmenté à raison du montant des actions privilégiées émises en application du présent article.

(3) Les actions privilégiées émises en application du présent article sont rachetables à la demande de la Corporation. Elles peuvent toutefois ne comporter aucun dividende fixe et aucun effet cumulatif quant aux dividendes.

L'article 23 se lit comme suit:

(1) Le montant total

a) du principal des obligations et autres valeurs mobilières garanties en vertu de l'article 21, et;

b) du solde des emprunts visés à l'article 22 et de l'ensemble des actions privilégiées visées à cet article, qui sont en circulation

ne peut jamais dépasser un milliard de dollars.

Si vous prenez ces articles ensembles, et je crois important que les députés comprennent bien, cette société n'aura peut-être pas seulement 500 millions de capital sous forme d'actions ordinaires. Elle aura également pour un milliard d'actions privilégiées. Ces actions privilégiées pourront ne donner lieu à aucun dividende. Si, au lieu d'avoir des actions privilégiées, la Couronne décide d'accorder des emprunts à cette société, le résultat sera le même, l'emprunt pourra être sans intérêt.

Le bill prévoit d'accorder à la société 1.5 milliard de fonds publics sous forme d'actions ordinaires, d'emprunts ou d'actions privilégiées. Toutefois, rien n'obligera à verser le moindre intérêt, dividende ou autre au Trésor canadien.

Pensez à l'importance des sommes en cause. A 10 p. 100 d'intérêt, 1.5 milliard rapporterait à l'heure actuelle $150,000,000 par an. Si nous autorisons l'établissement de cette société, le ministre ou son successeur pourra décider d'investir ce capital dans la société s'il peut s'entendre avec le ministre des Finances (M. Turner) et les autres membres du cabinet. Ce capital pourra n'être grevé d'aucun intérêt, dividende ou autre charge. Cela veut dire que Petro-Canada peut, en fait, perdre $150,000,000 par an sans que son bilan n'en fasse état. Voilà exactement ce qui se passerait si on laissait la société constituer son capital comme le prévoit le bill.

Il est question ici de 500 millions de dollars en actions ordinaires et d'un milliard de dollars en actions préférentielles ne donnant lieu à aucun dividende. Voyons quel est le capital de certaines autres sociétés de la Couronne. La Banque du Canada a environ 5 millions de capital. Air Canada se contente d'un capital d'environ 25 millions. Les autres sociétés de la Couronne disposent, pour la plupart, de capitaux comparables. Pourquoi celle-ci a-t-elle besoin de conditions de faveur comme celles que prévoient ces articles? Ainsi, la Société du crédit agricole a environ 1.5 milliard de dollars en prêts en souffrance. C'est le trésor qui fournit la plus grande partie de ces fonds et, à son tour, la Société du crédit agricole doit payer au trésor environ 7 p. 100 d'intérêt. Si cette Société se voyait appliquer le principe que le ministre veut nous faire accepter pour Pétro-Canada, il s'ensuivrait que la Société du crédit agricole consentirait aux cultivateurs canadiens des prêts presque excepts d'intérêt.

● (2130)

Pour cette raison, nous devons certes nous demander pourquoi on devrait placer Pétro-Canada dans cette situation privilégiée. Pourquoi devrait-elle pouvoir obtenir 1.5 milliard de dollars sans intérêt tandis que d'autres sociétés de la Couronne doivent payer le taux courant? Les députés constateront que dans notre amendement nous disons simplement que les avances, qu'il s'agisse d'actions privilégiées ou de débentures, doivent porter intérêt au taux qu'établit le ministre des Finances (M. Turner) tous les trimestres. C'est tout ce que nous demandons, et à vrai dire, le ministre ne devrait pas hésiter à accepter une telle proposition. Si le gouvernement veut imposer un droit, et que ce droit est effectivement établi, pourquoi le gouvernement s'opposerait-il à l'inscrire dans le bill même? Je crois que c'est une façon très commode pour le gouvernement de régler une situation qui sera difficile dès le début.

J'ai parlé de la Société du crédit agricole. On pourrait mentionner bien d'autres sociétés.

Une voix: Et la Banque du Canada?

[M. Stevens.]

M. Stevens: Le député parle de la Banque du Canada. Comme je l'ai dit, le capital de la Banque du Canada est de 5 millions et ses relations me paraissent excellentes avec le ministre des Finances.

Prenons le cas de la Banque fédérale de développement. Cette société doit payer les taux d'intérêt courants pour l'argent qu'elle reçoit du Trésor. Si elle ne payait pas les taux courants, les petits entrepreneurs, en théorie tout au moins, pourraient obtenir des prêts de la Banque fédérale de développement à des taux d'intérêt égalant à peu près la moitié de ceux qu'ils paient actuellement.

La SCHL est une autre société dont le capital est assez mince mais qui se finance par des emprunts auprès du Trésor et qui verse les taux courants. Si la SCHL n'avait pas à payer d'intérêts au trésor fédéral et si elle pouvait jouir des avantages qu'on prévoyait pour Pétro-Canada, les taux d'intérêt hypothécaire que les Canadiens versent à cette société seraient à peu près de 20 p. 100 inférieurs aux taux courants. Voilà pourquoi nous croyons que notre amendement est juste. Si le gouvernement veut absolument que le capital de cette société soit de 1.5 milliard, il devrait tout au moins convenir que cet argent rapporte un intérêt comparable à celui que paient les autres sociétés de la Couronne.

Pour établir le bien-fondé de cet amendement aux yeux des députés d'en face et surtout du ministre, je voudrais parler de ce fabuleux milliard d'épargne qui aurait été réalisé entre le budget de novembre, les prévisions budgétaires et le budget du 23 juin, comme le gouvernement essaye d'en convaincre les Canadiens. C'est une série d'astuces et le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) l'a justement confirmé aujourd'hui quand il a fourni les détails de ce que sont, d'après lui, ces réductions de dépenses d'un milliard de dollars. Cependant, à l'examen des propos du ministre, on découvre des choses intéressantes. D'abord, en ce qui concerne le projet Pétro-Canada, le montant réel de la réduction prévue est de 40 millions de dollars. Cela me semble étrange, car le président du Conseil du Trésor à qui on a demandé en comité s'il y avait des crédits prévus dans les prévisions budgétaires courantes pour la création de Pétro-Canada, nous a d'abord répondu qu'il ne savait pas, ensuite qu'il ne le pensait pas. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a donné la même réponse. Il n'était pas certain que des crédits aient été prévus dans les prévisions actuelles. Le ministre des Finances (M. Turner) ne savait pas si le budget actuel prévoyait quoi que ce soit pour Pétro-Canada. En bref, on nous a dit au comité qu'il était peu probable qu'il y ait des crédits pour Pétro-Canada dans les prévisions budgétaires de l'année financière en cours.

Une autre fois, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré devant le comité de l'énergie que, selon lui, on n'aurait pas besoin de plus d'un million de dollars pour faire démarrer la société Pétro-Canada cette année. Pourquoi parle-t-on alors de 40 millions? D'où ce chiffre vient-il? Je ne pense pas qu'on se soit jamais entendu sur un tel chiffre. Il s'agit d'un chiffre qui a été avancé à un stade de la planification concernant les projets futurs de dépenses du gouvernement; celui-ci s'est saisi de cela, comme des autres demandes des ministres, pour donner l'impression que, d'une façon ou d'une autre, il réduit ses dépenses.

Certains députés ministériels peuvent croire que c'est une décision judicieuse et non une supercherie, mais il n'y a certes pas d'autre mot pour la qualifier. C'est un trompe-l'œil, un faux-fuyant. Chose certaine, le gouvernement n'a pas réussi à contrôler ses dépenses. Les dépenses échappent à tout contrôle, et le gouvernement n'a pas eu le courage de le dire clairement aux Canadiens le 23 juin.

Il y a une chose que nous pouvons accepter à la Chambre, et s'il y a ici des députés qui aiment parier, je pense que la cote serait très faible: le budget et les prévisions budgétaires présentés par le président du Conseil du Trésor et le ministre des Finances seront dépassés de beaucoup quand nous connaîtrons les faits véritables d'ici le milieu de 1976.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Pour revenir à Pétro-Canada, au libre usage de l'argent et au million et demi de dollars qu'on envisage, je pense qu'il est intéressant de se rappeler qu'à une séance de comité, le président du Conseil du Trésor nous avait énuméré les diverses sociétés de la Couronne qui recevraient des fonds, soit de nature non budgétaire ou des sommes autorisées sous forme de prêts. Cette liste comprenait l'Énergie atomique du Canada, 200 millions de dollars; l'ACDI, 231 millions; les Transports, surtout le fonds de roulement pour les aéroports, 194 millions; le CN, 210 millions; la SCHL, 238 millions; la Société du crédit agricole, 320 millions; la SCHL, 600 millions; et la Société pour l'expansion des exportations, 400 millions. Il n'a pas parlé de Pétro-Canada. On n'avait manifestement même pas alors envisagé de lancer Pétro-Canada au cours de la présente année financière. Je le mentionne parce que j'estime important que les ministres et les députés se rendent compte à quel point la mise sur pied de ces sociétés de la Couronne est mal planifiée.

Au comité, le ministre n'a pu nous fournir de détails précis quant à la date à laquelle la somme de 1.5 milliard de dollars serait investie dans Pétro-Canada. Tout ce que nous avons pu obtenir fut une réponse vague, selon laquelle environ 500 millions de dollars y seraient probablement investis au cours des cinq premières années. Quand on lui demanda pourquoi il voulait obtenir cette somme de 1.5 milliard de dollars dès maintenant, il ne nous fournit pas de réponse satisfaisante. Je pense que nous devrions revoir certaines autres sociétés de la Couronne que le gouvernement actuel a parrainées pour le meilleur et pour le pire. Les députés se souviendront de la Bourse fédérale d'hypothèques qui était hautement prioritaire, sauf erreur, au cours de la dernière législature. On nous a dit que l'ensemble du secteur canadien du prêt hypothécaire attendait la création de cette société, et nous n'avons pas fait d'opposition. Nous avons pensé que cette mesure pourrait avoir certains avantages. Mais lorsque nous avons interrogé le ministre des Affaires urbaines de l'époque, pour savoir ce qu'il envisageait à son égard, nous nous sommes heurtés à une absence totale de projets pour l'avenir, à cinq ans et même à un an. En réalité, la société a bien été constituée, mais sur le papier seulement. Et nous n'arrivons pas à savoir pourquoi le ministre des Finances (M. Turner) ne donne pas le feu vert pour qu'elle entre en activité.

● (2140)

La construction des logements est dans un marasme effroyable et la société qui a été créée pour lui venir en aide reste en veilleuse. Rien n'avait été dit jusqu'ici d'un apport de capital à la Bourse fédérale d'hypothèques, et nous découvrons tout à coup que le montant prévu de 1 milliard de dollars comprend 75 millions réservés à cette société!

Cela nous incite à la prudence. Il faut absolument faire figurer au bill l'obligation, claire et nette, de verser au trésor un intérêt convenable sur ce montant de 1.5 milliard qu'il pourra être appelé à fournir.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Sinon, nous permettrons au gouvernement de prétendre qu'une société de la Couronne rentre dans ses frais alors qu'elle perd jusqu'à environ 150 millions de dollars, ce qui est ridicule. Il importe à double titre de relever l'affirmation du ministre. Si les autres sociétés de la Couronne comprennent l'astuce, elles vont toutes demander cette sorte de financement. Déjà Air Canada et le CN ont parlé du service de leur dette. Bientôt elles vont demander à l'État de rembourser la totalité de leurs dettes sous forme d'apport en capital, mais sans aucune contrepartie. Et alors il y aura tant d'argent lancé par les fenêtres que nous regretterions amèrement le précédent créé ce soir en n'adoptant pas l'amendement.

J'espère que les députés et surtout le ministre accepteront l'amendement. Sinon, que le ministre nous explique pourquoi il faut permettre à Pétro-Canada d'utiliser 1.5 milliard de dollars, sans payer d'intérêts comme tout le monde.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame l'Orateur, l'amendement et le discours du député concernent l'un des sujets sur lesquels, au comité, il avait l'habitude de poser la même quesion à plusieurs reprises, à laquelle je répondais chaque fois, puis de prétendre que je n'avais pas répondu.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de consigner au compte rendu ma réponse au sujet du financement de Pétro-Canada. Nous estimons qu'une société nationale des pétroles devrait être financée comme toute autre société pétrolière et que la plus grande partie des fonds devrait être avancée sous forme de capitaux spéculatifs, et sous forme d'actif plutôt que sous forme de prêt, que la société devrait décider librement du nombre d'actions ordinaires et d'actions privilégiées que comportera cet instrument financier variable, compte tenu des restrictions des divers genres d'obligations prévues par le gouverneur en conseil. Nous estimons que, comme toute autre société pétrolière, Pétro-Canada doit avoir à sa disposition un ensemble complet d'instruments financiers grâce auxquels elle pourra obtenir des fonds pour ses diverses opérations.

Le député prétend que personne n'a pu dire où, dans les prévisions budgétaires, on affectait des fonds à Pétro-Canada. Madame l'Orateur, le bill constitue une affectation de crédits à Pétro-Canada; cette affectation ne figure pas dans les prévisions budgétaires. C'est l'objectif du bill.

M. Woolliams: C'est ridicule. Je n'ai jamais rien entendu de semblable.

M. Macdonald (Rosedale): Ainsi, le gouvernement et le ministre des Finances (M. Turner) devaient prévoir dans les besoins de caisse du gouvernement des fonds pour une société de ce genre et ils ont prévu à cette fin la somme de 15 millions de dollars pendant l'année financière en cours, chiffre qui a été réduit à 10 millions de dollars par suite des décisions prises par le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) et appuyées par le gouvernement en ce qui concerne la société et les autres sociétés de la Couronne.

Le député a proposé un amendement qui imposerait à la Société nationale des pétroles des limitations qui n'existent absolument pas dans le cas d'une société pétrolière privée. Par exemple, le genre d'investissements auxquels procédera cette société correspond au domaine auquel les sociétés privées consacrent leur capital-risque.

Le meilleur exemple que je puisse en donner, c'est la participation de 300 millions de dollars du gouvernement au projet Syncrude. Il nous est très difficile de connaître l'opinion de l'opposition officielle à cet égard. Tantôt elle semble favorable à un tel projet—le gouvernement de l'Alberta y est favorable, le gouvernement de l'Ontario aussi—tantôt elle est contre le présence fédérale dans le secteur pétrolier. Il règne manifestement une certaine confusion dans ce domaine.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Une chose est certaine: le gouvernement fédéral s'est engagé à investir 300 millions de dollars d'ici à quelques années dans le projet Syncrude. Il est donc naturel que la société se tourne vers le trésor fédéral pour émettre des actions sous une forme ou une autre. Je pense que l'on peut fixer un taux d'intérêt pour de simples actions—j'imagine que l'on pourrait répondre à cela: quel intérêt? Le député, qui a été propriétaire d'une banque, doit bien savoir que de temps à autre les organismes d'investissements estiment bon d'émettre des fonds non pas à un taux fixe d'intérêt ou de rapport mais sous forme d'actions, actions correspondant à un capital-risque; s'il y a un profit, l'action rapporte à son détenteur et s'il y a de l'intérêt, il ne touche pas de dividendes.

Nous estimons que Pétro-Canada, comme toute autre société pétrolière au Canada, devrait fonctionner sur ce même principe. Elle devrait être financée à l'aide d'actions ordinaires ou privilégiées, ou d'obligations selon le cas.

Permettez-moi de préciser les modalités de l'amendement. Le député parle d'un taux normalisé des prêts accordés aux sociétés de la Couronne. Il est presque impossible de fixer un tel taux parce que toute une gamme de taux est établie par le bureau du Trésor, et ce, bien entendu, pour les diverses sociétés qui sont des sociétés de la Couronne.

Même en considérant l'amendement à la surface, il n'a aucune signification, il est confus. En conséquence, parce que, à notre avis, le bureau du Trésor, dans sa gestion de la dette publique, devrait avoir de temps à autre la même liberté d'agir que tout prêteur privé, parce que, à notre avis, la direction de la présente société, pour ce qui est de la gestion des fonds dont elle fait l'acquisition par mode d'emprunt ou de la part d'intérêt, devrait avoir la même liberté d'agir, parce que, à notre avis, la société en cause devrait avoir la même permission de s'engager dans des transactions risquées, telle l'exploration par participation à l'intérêt, je demande à la Chambre de ne pas appuyer cet amendement qui aurait pour effet de vouer à l'échec l'objet sous-jacent au bill, qui est de permettre que des deniers publics puissent être consacrés à des transactions risquées dans l'intérêt du public, tel que le projet Syncrude qui constitue une participation entière au capital. Il s'agit d'un projet qui n'offre aucune garantie, mais dans lequel le gouvernement estime à coup sûr que nous devrions investir. Nous allons investir dans ce projet et créer une société qui aidera à l'exploitation des sables bitumineux exploitables. C'est pourquoi je demande à la Chambre de rejeter l'amendement de l'honorable député.

● (2150)

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Madame l'Orateur, je suis heureux de suivre le ministre car je représente une circonscription de Calgary et, Calgary, la plupart des Canadiens le reconnaissent, est la capitale du pétrole au Canada.

Les arguments du ministre sont étranges et faux. De quoi parlons-nous? Du fait que le gouvernement versera 1.5 milliard de dollars, sans intérêts, à la compagnie dont on projette la création. Ça, en sus des actions de la compagnie. A vrai dire, les arguments du ministre me poussent à me poser des questions sur sa formation juridique. Il vient de l'association McCarthy and McCarthy, qui a donné de grands avocats au Canada. J'ignore s'il a terminé son apprentissage avant de venir à la Chambre des communes. Quoi qu'il en soit, il a fait partie du Barreau, mais j'ai l'impression qu'il n'a pas consacré beaucoup de temps à la pratique du droit des corporations.

Une voix: Le vote!

M. Woolliams: Le député qui demande la mise aux voix accepte-t-il l'idée de prêts sans intérêt?

Mais venons-en à l'essentiel du problème. Le ministre des Finances (M. Turner) a déclaré dans son exposé budgétaire que le gouvernement compte réduire ses dépenses de 1 milliard de dollars. A mon avis, les députés croiraient le gouvernement davantage s'il laissait tomber l'idée de Pétro-Canada; peut-être alors pourrions-nous croire qu'il entend épargner un milliard de dollars de l'argent des contribuables.

Qu'il me soit permis de rappeler certains antécédents de notre industrie pétrolière. Lorsque le puits Leduc nº 1 a fourni du pétrole pour la première fois en 1946, la société Imperial Oil avait déjà foré en vain 133 puits, ce qui lui avait coûté presque autant que ce que nous avons l'intention d'investir dans Pétro-Canada. Puis, les puits de l'Ouest se sont mis à produire, les uns après les autres, au point que le Canada est aujourd'hui le seul pays occidental en mesure de produire tout le pétrole qu'il consomme.

Une voix: Grâce aux initiatives fédérales.

M. Woolliams: Le député a dit, grâce aux initiatives fédérales. Ce n'est pas mon avis. Sans doute le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) conviendra-t-il avec moi que si les derricks ont abandonné la Saskatchewan pour l'Alberta, c'est parce que le climat économique y était favorable. Les politiques de l'Alberta visaient en effet à récompenser ceux qui risquaient leurs capitaux pour trouver et mettre en valeur de nouvelles réserves de pétrole, ce qui fait que le Canada est maintenant auto-suffisant.

Il n'y a pas si longtemps, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan), parlant à Calgary, faisait des observations sur les règles et règlements régissant les concessions de terrains dans l'Arctique et le Nord. Il déclarait: «Bien entendu, si vous découvrez des gisements de pétrole et de gaz naturel, nous adopterons des règlements favorisant Pétro-Canada.» Nous devons obtenir l'assurance que le Canada favorisera les politiques qui permettront de subvenir à nos besoins en matière d'énergie. Un projet de loi de ce genre n'est qu'un impôt dissimulé car, en vertu de cette mesure, le gouvernement remettra des deniers publics à la société. Mais il n'y aura pas de travaux de prospection et d'exploitation dans le Nord. Souvenez-vous de ce qui s'est passé en Saskatchewan; les installations de forage ont quitté la province pour servir ailleurs. Si une compagnie privée trouve du pétrole, la société d'État s'en mêlera, la compagnie financée avec des prêts libres d'intérêt, souscrits par les contribuables. Cette compagnie prendra en charge l'exploitation des gisements prometteurs dans le Nord.

La mise en valeur des gisements de la mer du Nord s'est fait autrement. Pour la première fois dans son histoire, le Royaume-Uni sera autonome en matière de pétrole. Des navires ont transporté le pétrole en Grande-Bretagne de la mer du Nord, et dans cinq ans, ce pays se suffira dans ce domaine. Mais le gouvernement britannique a donné ce qu'il appelle des stimulants aux sociétés pétrolières internationales. Oui, même le gouvernement socialiste de la Grande-Bretagne a incité à l'exploitation et à la mise en valeur des sociétés pétrolières internationales. Qu'a fait le gouvernement canadien? Les plates-formes de forage quittent le pays. Comment pouvons-nous rivaliser pour obtenir des capitaux d'entreprises internationales, quand nous établissons une société avec un prêt de 1.5 milliard de dollars dans le seul but de rivaliser avec l'entreprise privée? C'est ce qui va arriver.

Je vois qu'il est près de 10 heures, madame l'Orateur; je vais donc finir mon discours demain. Permettez-moi de dire encore une chose. Cette taxe est pire que les dix cents supplémentaires sur le gallon d'essence. Tout ce qu'elle peut faire, c'est assurer au premier ministre Davis un nouveau mandat à la tête du gouvernement conservateur de l'Ontario. Puis-je déclarer qu'il est 10 heures?

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Comme il est 10 heures, conformément à l'ordre adopté le vendredi 27 juin 1975, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 10 heures, la séance est levée d'office, en conformité de l'ordre spécial.)

APPENDICE

RÉPARTITION DES RÉDUCTIONS DE DÉPENSES DE 1975-1976

	Capital	Subventions et contributions	Programme	Non-budgétaire
		(en millions de dollars)		
AGRICULTURE				
Commission canadienne du lait			14.0	
Bâtiments d'exposition à usages multiples				2.5
Société du crédit agricole				20.0
COMMUNICATIONS				
Services professionnels et spéciaux			.2	
Société canadienne des télécommunications transmarines				2.9
ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES				
Recherche et développement de l'énergie			3.0	
Terrains charbonifères de l'État			1.5	
Interconnexion de réseaux de transport de l'électricité		.5		
Études sur le charbon en Saskatchewan		.2		
Étude sur le charbon exploitable d'Alberta		.3		
CCEA—subventions au projet TRIUMF		2.5		
Pétro-Canada				40.0
EACL—usine de Gentilly				30.0
—Port Hawkesbury				4.0
ENVIRONNEMENT				
Ports pour petites embarcations	10.0			
Report du remplacement du «Wm. J. Stewart»	1.0			
Institut d'océanographie, Baie Patricia	1.0			
Subvention des chalutiers		1.0		
Développement de la technologie de lutte contra la pollution			1.0	
Délégation des pouvoirs de dotation de la Fonction publique			1.1	
Programme de mise en valeur du saumon			4.0	
Mise en œuvre de la politique sur les océans			2.0	
Aquaculture—pisciculture			.5	
Programme d'inspection sanitaire des poissons			.3	
Carte des régions inondables			1.0	
Ressources supplémentaires pour l'exploitation de la flottille de pêche			3.4	
AFFAIRES EXTÉRIEURES				
Subventions et contributions aux organisations internationales		2.0		
Droits des passeports			1.0	
Agence canadienne de développement international		30.0		
AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN				
Capital—Affaires indiennes	7.0			
Fonctionnement—Affaires indiennes			3.0	
Parcs	3.3			
Route du Mackenzie	2.0			
Étude sur le gazoduc de l'Arctique oriental			1.0	
Panarctic				12.0
INDUSTRIE ET COMMERCE				
Expansion de l'industrie touristique		1.5		
Publicité touristique			1.0	
PAID, DIP, etc.		13.2		
Ventes de céréales à crédit		8.0		
Entreposage des céréales			35.8	
Banque fédérale de développement commercial				135.0
JUSTICE				
Subventions et contributions		1.0		
MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION				
Améliorations de la formation		.5		
Formation de la main-d'œuvre			8.5	
Stratégie d'emploi communautaire		3.0		
Commission d'appel de l'immigration			.5	
DÉFENSE NATIONALE				
Capital	10.0			

	Capital	Subventions et contributions	Programme	Non-budgétaire
		(en millions de dollars)		
SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL				
Total		34.0	15.0	
REVENU NATIONAL				
Fermeture de bureaux de douane			.2	
BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ				
Institut de recherches politiques		1.0		
TRAVAUX PUBLICS				
Dépenses en capital	10.0			
Dépenses locatives			3.0	
Reconstruction de la route de l'Alaska	3.0			
SCIENCES ET TECHNOLOGIE				
Réduction générale des programmes			.3	
SECRÉTARIAT D'ÉTAT				
Projets spéciaux d'expansion—Bilinguisme		4.0		
Réductions générales du programme—Citoyenneté			1.0	
Augmentations de la charge de travail—Citoyenneté			2.3	
Autres subventions et contributions		4.5		
Organismes bénévoles		.7		
Radio-Canada—Réductions de programme générales			2.0	
—Réductions du capital	3.0			
Musées—Subventions		1.0		
ONF—Productions cinématographiques			1.0	
SOLLICITEUR GÉNÉRAL				
Dotation en personnel de deux établissements à sécurité moyenne			3.6	
Dépenses en capital	7.9			
GRC—Protection des personnalités			3.9	
APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES				
Décoration intérieure et ameublement			1.6	
TRANSPORTS				
Réductions générales			13.0	
Institut de formation	3.0			
Deux brise-glaces lourds	5.0			
Réduction des dépenses en capital—Transports aériens	15.7			
Programme de sécurité des aéroports			.5	
Réduction des dépenses en capital—Transports de surface	10.5			
Déplacement des voies ferrées		12.0		
Réduction de trésorerie—Fonds renouvelable des aéroports				15.0
Chemins de fer nationaux—Construction de lignes de chemin de fer en en C.-B.				5.0
Conseil des ports nationaux—Réduction des besoins de trésorerie				6.0
AFFAIRES URBAINES				
Dépenses de fonctionnement			1.0	
Projet de démonstration urbaine			4.0	
SCHL—				
—Recherches sur le logement et l'urbanisme		2.0		
—Île Granville			2.0	
—Droits de demande d'hypothèque			2.5	
—Biens immeubles et logements sociaux acquis		6.0		
—Remboursement des frais administratifs			5.0	
—Projets de la Société				5.0
Bourse fédérale d'hypothèques				75.0
CCN—Caisse de la capitale nationale	4.0			
—Report d'achats de terrains				5.0
AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS				
Réduction des dépenses en capital	5.0			
GÉNÉRALITÉS				
Conseils subventionnaires		6.0		
Traitements—réductions des années-hommes et contrôles spéciaux			60.0	
Autres réductions		120.0	45.0	
	101.4	254.9	249.7	357.4

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 3 juillet 1975

La séance est ouverte à 11 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ PÉTRO-CANADA

MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SOCIÉTÉ DE LA COURONNE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 2 juillet, du bill C-8, tendant à créer une société nationale des pétroles, dont le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics a fait rapport avec des propositions d'amendement, et de la motion nº 4 inscrite au nom de M. Stevens.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, au moment de l'ajournement, hier, je traitais de l'amendement au bill C-8 qui a pour objet, comme chacun sait, de créer une société nationale des pétroles, la société Pétro-Canada. L'amendement porte sur l'article 22 qui, en bref, stipule que le gouvernement peut consentir des avances par voie d'emprunt sur le Fonds du revenu consolidé pour le financement de Pétro-Canada, ces avances étant exemptes d'intérêts. Qu'il me soit permis de faire consigner au compte rendu l'amendement en question, qui a pour objet de modifier l'article 22 de la façon suivante:

a) en retranchant la ligne 32, à la page 15 et en la remplaçant par ce qui suit:

«gouverneur en conseil

et de telles avances par voie d'emprunt ou d'acquisition portent intérêt à un taux non inférieur à celui qu'approuve le ministre des Finances pour le trimestre où ces avances sont effectuées, à titre de taux d'intérêt ordinaire des prêts faits aux sociétés de la Couronne et remboursables dans un délai n'excédant pas douze mois.»

Après avoir entendu le député de York-Simcoe (M. Stevens) proposer l'amendement hier soir, j'ai ensuite écouté l'intervention du ministre qui s'est bien sûr opposé à l'amendement. Il a allégué que l'on devrait accorder à Pétro-Canada un statut de faveur et privilégié en lui accordant des avances à même le Fonds du revenu consolidé—l'argent des contribuables—exemptes d'intérêts. Comme je l'ai dit hier soir, je vais défendre l'amendement du député.

Le bill vise à avancer à Pétro-Canada 1.5 milliard de dollars, sous forme de prêt exempt d'intérêts; or, ce montant serait prélevé des deniers publics. J'ai été assez choqué hier soir d'entendre le ministre dire, en s'opposant à l'amendement, que les sociétés privées ne paient pas d'intérêt sur les avances consenties pour l'achat d'actions. Même si c'est exact, les avances de fonds consenties à toute société privée, dans le secteur du pétrole ou autre, doivent porter intérêt au taux courant. Le ministre devrait savoir que dans bien des cas, les fonds réunis par la vente d'actions ne représentent qu'une faible partie du capital dont une société a besoin aux fins de prospection et de mise en valeur, quel que soit son domaine d'activité.

Le secteur privé réunit des capitaux au moyen de dividendes, de titres d'emprunt et d'obligations et le taux d'intérêt courant s'applique à ces montants. Dans bien des cas, de nos jours—et le ministre qui devrait avoir certaines connaissances des affaires le sait, j'en suis certain—les sociétés sont forcées de payer des taux d'intérêt plus élevés dans le domaine de l'exploitation pétrolière en raison des risques. C'est pourquoi je pose la question suivante: Pourquoi cette préférence dans le cas présent? Pourquoi cette société serait-elle favorisée et obtiendrait-elle des Canadiens des capitaux sans payer d'intérêts? Cette société sera à la charge des contribuables canadiens.

A l'étape du comité, le ministre a signalé, sauf erreur, que la société Pétro-Canada était constituée en société de la Couronne pour deux raisons. Il est essentiel que nous les examinions vu la somme considérable que nous avançons. La première raison invoquée par le ministre, outre son penchant pour l'étatisme, c'est qu'il désire encourager la prospection et la mise en valeur; la seconde, c'est de maintenir le prix de l'essence à la consommation au niveau le plus bas possible.

Je pense qu'il a fourni une troisième raison, en l'occurrence que l'industrie extractive appartient à des sociétés étrangères qui en assurent le contrôle. A ce propos, bien des gens se font une idée fausse, je pense. Lorsqu'une société fore un puits, de pétrole ou de gaz, elle le fait sur un terrain loué, qui appartient à la Couronne et auquel le règlement énoncé dans le bail s'applique. Donc, en fait, aucune de ces sociétés privées ou internationales ne contrôle jamais réellement les ressources du Canada au sens de les posséder. Les sociétés peuvent conclure des accords avec la Couronne, mais comme nous l'avons vu depuis deux ans, le gouvernement fédéral de même que certains gouvernements provinciaux ont rompu les contrats existants conclus entre la Couronne et les entreprises, et ont tout recommencé à zéro. La jouissance de ces baux ne leur est pas si bien assurée.

● (1110)

Il faut se demander dès maintenant quel sera l'effet de cette somme de 1.5 milliard sans intérêt sur les objectifs du ministre. Permettez-moi de parler du premier objectif, favoriser et stimuler la prospection et l'exploitation. Il semblerait maintenant que les nouveaux gisements importants au Canada sont situés dans le Nord et Pétro-Canada, qui est à la charge des contribuables, devra faire concurrence au secteur privé obligé de payer des taux d'intérêt élevés, en partie à cause des politiques du gouvernement actuel. Je crains donc qu'à longue échéance, le secteur privé soit dissuadé de poursuivre ses travaux de prospection et d'exploitation au Canada par le coût injuste et exagéré du capital-risque qu'ils doivent subir pour rivaliser avec une compagnie qui ne doit pas payer d'intérêt sur cette somme de 1.5 milliard. Cette incertitude et d'autres désavantages imposés au secteur privé par ce projet de loi et d'autres mesures législatives mettront fin sous peu à la situation favorable du Canada qui est le seul pays du monde occidental à pouvoir subvenir à ses besoins de pétrole et de gaz naturel. Soit dit en passant, je dois signaler que cela fait moins de 30 ans que nous réussissons

à répondre à nos besoins, car à une époque, nous importions environ 95 p. 100 ou 96 p. 100 de notre pétrole et autres sources d'énergie.

Je ne comprends nullement comment le gouvernement peut adopter une attitude aussi négative. Le gouvernement actuel, comme de nombreux autres gouvernements, est aveuglé par l'étatisme et le contrôle et ne reculera devant rien pour trouver une excuse à la création de nouveaux empires corporatifs de la Couronne et nous en connaissons un bon nombre dont a parlé le député de York-Simcoe (M. Stevens). Nombre de ces sociétés de la Couronne sont inefficaces, coûteuses et loin d'être satisfaisantes. Je veux bien insister sur le fait qu'il n'est pas question ici de commerce ordinaire. Il ne s'agit pas d'affaires de ce genre, mais d'une entreprise à capital-risque. J'ai fait remarquer hier soir qu'Imperial Oil avait foré 133 puits secs avant de trouver le pétrole qui a entraîné la découverte de gisements en Alberta et d'autres régions de l'Ouest du Canada, ce qui nous a permis de suffire à nos besoins.

Nous parlons de capitaux à grands risques et c'est l'argent des contribuables que nous investissons dans l'entreprise. La création de Pétro-Canada semble inévitable. Je voudrais qu'on laisse tomber ce projet et je me demande pourquoi le gouvernement le réalise en cette période d'austérité. Le gouvernement a annoncé son intention d'épargner un milliard de dollars; qu'il suive mon conseil et il économisera instantanément 1.5 milliard en renonçant au projet. Je le dis parce qu'il n'a pas besoin de la société. Il existe d'autres véhicules. Le ministre a dit que le gouvernement investit 300 millions dans Syncrude. La Panarctic a fait un très bon travail dont nous pourrions profiter.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: L'appui de certains de mes amis du parti libéral me fait chaud au cœur. Je sais qu'au caucus certains d'autre eux ne sont pas d'accord avec des membres du cabinet, car ces choses finissent par se savoir. Cela me dépasse que la majorité des ministériels pensent ainsi.

Pétro-Canada, que l'on financera avec l'argent des contribuables sans intérêt, a pour deuxième objectif de contenir le prix de l'essence. C'est là un objectif fort intéressant, contenir les prix de l'essence. Les faits, bien sûr, sont qu'à cause de la politique fiscale du gouvernement et parce que nous parlons de capitaux à risques qui seront probablement mal gérés, Pétro-Canada trouvera le moyen de décourager le secteur privé de faire la mise en valeur et la prospection. Quand nous ne suffirons plus à nos besoins et aurons perdu la sécurité des approvisionnements, le prix de l'essence augmentera. En fait, on pourrait et devrait dès maintenant baptiser le gouvernement d'«équipe de l'essence à $1». Avant longtemps, l'essence coûtera aux pompes ou au détail $1 le gallon et même plus dans certaines régions, peut-être $1.50. Très sincèrement, je crois qu'en septembre ou octobre de cette année, l'essence coûtera $1 le gallon partout au Canada.

Le gouvernement nous demande maintenant d'avancer 1.5 milliard de dollars sans intérêt à une société de la Couronne, alors qu'il vient tout juste d'imposer une taxe de 10 cents le gallon sur l'essence. Le gouvernement est très bon pour le consommateur! Il a également augmenté le prix du pétrole brut de $1.50 le baril. La semaine dernière, j'ai discuté de la situation avec quelques spécialistes de Calgary. Il est juste de dire que Calgary est la capitale de l'industrie pétrolière au Canada. Ces experts de l'industrie pétrolière s'estimeront chanceux s'ils touchent 22 cents de la hausse de $1.50 le baril. Selon eux, le reste ira sous forme de taxes aux trésors provinciaux ou au trésor fédéral.

Vu la conjoncture économique actuelle et les sommes qui seront avancées et placeront Pétro-Canada dans une situation plus favorable, cela n'encouragera certainement pas l'exploration et la mise en valeur. Sans une exploration et une mise en valeur constantes, nous manquerons de pétrole, ce qui entraînera la hausse du prix de l'essence car nous devrons compter sur les pays de l'OPEP pour nous approvisionner. Nous serions logés à la même enseigne que d'autres pays, comme les États-Unis, qui eux, consacrent actuellement 30 milliards par année environ, soit plus que notre budget total à l'importation de pétrole brut et d'autres formes d'énergie.

Si cette société vise entre autres à diminuer le prix de l'essence, cet objectif est certes empreint d'hypocrisie car le prix de l'essence est présentement à la hausse. Cela est imputable non seulement à d'autres programmes économiques du gouvernement, mais également au fait que celui-ci n'encourage pas l'exploration et la mise en valeur. J'aimerais reprendre cette idée en raison de son importance pour cet amendement. En donnant 1.5 milliard de dollars sans intérêt et sans aucuns frais à Pétro-Canada, pour la lancer en concurrence avec le secteur privé, qui doit emprunter à 9, 10, 11 ou 12 p. 100, ou décourage la prospection et la mise en valeur, et l'on provoque ainsi une pénurie de pétrole et, donc, une augmentation des prix.

Non seulement cette société obtient-elle cet argent sans devoir payer d'impôt, mais le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan) a refusé d'établir des règlements sur la location des terrains. Pourquoi? Des porte-parole du gouvernement disent qu'ils ne veulent pas établir de règlements pour ce ministère parce qu'il reste des réserves de pétrole et de gaz à découvrir dans le Nord et que le gouvernement veut que l'entreprise privée aille y faire de la prospection. Je suppose que lorsqu'une entreprise privée aura découvert un gisement intéressant, le gouvernement établira des règlements, et placera Pétro-Canada, qui n'a pas d'intérêts à payer, dans une position favorable pour lui permettre de concurrencer le secteur privé.

Certains députés diront peut-être que c'est une bonne chose parce que cet argent reviendra aux contribuables. Cet argument peut se défendre. En théorie, certains pourraient s'y rallier. Cette mesure forcera toutefois les entreprises privées à se retirer. On ne découvrira donc pas d'autres gisements et nous connaîtrons de nouveau une pénurie qui fera augmenter le prix de l'essence partout au Canada. C'est de cet aspect qu'il s'agit et il n'est pas nécessaire d'être un économiste chevronné pour le comprendre parce que la loi de l'offre et de la demande joue toujours, même en présence de règlements.

Le gouvernement a adopté l'attentisme comme politique. Les entreprises privées ont le savoir-faire et l'expérience nécessaires pour découvrir ces gisements pétrolifères et gazifères. Lorsqu'elles en auront découvert, le gouvernement adoptera des règlements qui favoriseront Pétro-Canada et ses fonds considérables sans intérêt. Aucune personne sensée ne croit que les soicétés internationales continueront à découvrir du pétrole et du gas uniquement pour constater que Pétro-Canada prend ensuite les gisements à son compte.

Une des provinces de l'Ouest canadien a tenté l'aventure, et c'est pourquoi l'Alberta détient maintenant environ 86 p. 100 des ressources officiellement reconnues au pays. Au cours des années 40, les installations de forage quittaient la Saskatchewan parce que le gouvernement de cette province avait adopté une politique semblable. Il a fait savoir à l'industrie pétrolière qu'elle devait découvrir du pétrole et du gaz et que si elle en trouvait, la province s'en approprierait. Une entreprise ne s'administre tout simplement pas de cette façon. Même une très petite entreprise se heurterait à la même difficulté. Prenons l'exemple d'une personne qui vend des chiens chauds dans la rue et qui, dès qu'elle commence à réaliser des profits, voit quelqu'un d'autre s'approprier son affaire. Cette personne se rendrait vite compte qu'il est impossible de rester en affaires dans de telles conditions. Y a-t-il quelqu'un de sensé qui puisse vraiment croire que les sociétés internationales continueront à découvrir du pétrole pour le Canada dans de telles conditions?

Tout cela revient à dire que si nous voulons demeurer autonomes, il faut appliquer à Pétro-Canada les mêmes règles qu'au secteur privé. Pourquoi favoriser Pétro-Canada? Comment le secteur privé peut-il fonctionner dans un tel climat? A une condition seulement, et voilà peut-être la partie la plus solide de mon argument. Vu l'efficacité de l'industrie pétrolière, même lorsqu'il est question de capitaux à risques élevés, elle pourra l'emporter sur Pétro-Canada à tous les égards.

Je m'oppose catégoriquement à Pétro-Canada, mais si, appuyé par les socialistes du NPD, le gouvernement veut à tout prix nous l'imposer, adoptons alors des règlements qui permettent à tous de jouer le même jeu avec les mêmes règles. Imaginez une ligue de baseball où les Red Sox de Boston joueraient d'après un règlement différent de ceux des autres équipes. Voilà en réalité ce que vous demandez. Les autres équipes quitteraient sans tarder la ligue, et c'est effectivement ce que fera le secteur privé.

J'ai parlé plus longtemps que j'en avais l'intention, mais voilà en partie pourquoi j'appuie l'amendement. J'invite le ministre et le gouvernement à reconsidérer leur décision d'avancer cet argent sans intérêt, car les autres sociétés de la Couronne doivent payer des intérêts, à l'exception de Radio-Canada qui emprunte sans disposer d'avoirs qui lui permettraient un jour de rembourser.

● (1120)

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, ce projet de loi, au moment de son élaboration, fut indéniablement une erreur. Dans sa forme actuelle, il est devenu un moindre mal. Cependant, à dire vrai, il n'en reste pas moins toujours une erreur. Il a été mal conçu dès le départ. Sauf erreur, certains députés ont signalé que le plus sérieux dommage que l'adoption de la formule Pétro-Canada est en train de causer tient au fait que le gouvernement se met maintenant à jouer au jeu du pétrole, mais sans se sentir obligé de respecter les mêmes règles que les sociétés pétrolières du secteur privé. Le gouvernement se place dans une situation bien périlleuse au regard de l'industrie du pétrole en se fixant des règles qui ne valent que pour lui. Il se fixe des règles spéciales quant à la structure financière, à son droit de chercher du pétrole n'importe où, ainsi qu'à son droit d'accès à la technologie de l'industrie pétrolière. Tout cela aboutit évidemment au problème essentiel qu'on a signalé à propos de Pétro-Canada.

Le problème, c'est que cette société de la Couronne se lance maintenant en affaires munie d'un éventail de règlements qui lui sont exclusifs. Cela perturbera le secteur privé, l'agitera et l'obsédera. Cette situation inhibera toute recherche efficace d'approvisionnements. Toute recherche véritable de sources nouvelles au pays est impossible tant que le gouvernement se livre à de telles activités. Elles rendent le secteur privé nerveux. Voilà ce qui se passe. Aussi longtemps que la nervosité régnera dans le secteur privé, les approvisionnements n'augmenteront pas au pays. Quiconque analyse ce que fera bientôt Pétro-Canada ne peut manquer de conclure qu'elle différera beaucoup de nos compagnies traditionnelles. Si elle doit avoir un statut particulier la crainte se propagera dans l'industrie tout entière. Cette vague d'appréhension nuira au pays. Tout gain que permettrait de réaliser le milliard et demi de dollars investi par le gouvernement sera annulé par ce malaise de l'industrie.

Il y aurait peut-être lieu d'examiner certains arguments apportés dans le débat d'hier sur les amendements. Comme en fait foi la page 7200 du hansard, nous constatons que le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) a cité les propos de l'industrie pétrolière en disant:

> Si nous ne recevons pas plus d'argent, nous allons ralentir nos programmes de prospection.

Puis il a ajouté que les sociétés pétrolières ont déménagé leurs installations de forage au sud de la frontière. Certains conservateurs progressistes ont naturellement répliqué que ces entreprises déménageraient seulement en l'absence de mobile de profit puisqu'elles iraient s'installer là où les bénéfices sont réalisables. Le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles a semblé vouloir laisser entendre que l'objectif de profit associé au déplacement de ces installations avait quelque chose de répréhensible. Il n'a cependant pas dit qu'aux États-Unis il n'y a pas de sociétés de la Couronne. Les Américains nous disent qu'ils veulent pouvoir suffire à leurs besoins énergétiques d'ici à 1985. Il demeure que ce pays consomme beaucoup plus d'énergie que nous pour la simple raison qu'il compte dix fois plus d'habitants que le Canada. Le secteur privé se transforme aux États-Unis. Des progrès ont été réalisés et l'on parle d'autonomie.

Nos vis-à-vis et des députés néo-démocrates ont essayé de nous dire ce qui se passe dans cette recherche de ressources. Nous pourrions jeter un coup d'œil sur les conclusions illogiques qui ont été tirées. Je vais citer de nouveau le même député:

> Ce qui est vraiment dommage, c'est que cette société n'ait pas été établie il y a 10 ou 12 ans.

Puis il poursuit avec cette question:

> Comment les Canadiens peuvent-ils participer à une industrie contrôlée à 90 p. 100 par des compagnies pétrolières étrangères?

Eh bien, même si l'on craint la mainmise étrangère, cela n'entraîne pas automatiquement la nécessité de créer une société de la Couronne. Il n'est pas logique de dire qu'il faut tout nationaliser parce qu'on n'aime pas la mainmise étrangère. Ce n'est guère plus logique que de dire: un canard sait nager, Donald est bon nageur, Donald est donc un canard. Ce genre d'argumentation ne convient tout simplement pas. Des ministériels disent qu'il y a des problèmes; ils les diagnostiquent, puis proposent des solutions sans rapport avec le problème. Voilà le genre de raisonnement illogique que nous devons subir en l'espèce.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) nous a dit, à la Chambre et en comité, qu'il avait été accablé de questions auxquelles il avait répondu maintes et maintes fois. Si nous examinons certaines déclarations du ministre, je crois que nous en viendrons à la conclusion qu'il ne répond tout simplement pas aux questions. A la page 7205 du hansard, en réponse au député de York-Simcoe (M. Stevens), il affirmait:

l'amendement et le discours du député concernent l'un des sujets sur lesquels, au comité, il avait l'habitude de poser la même question à plusieurs reprises, à laquelle je répondais chaque fois, puis de prétendre que je n'avais pas répondu.

Ce ne fut jamais l'attitude des membres de l'opposition. Nous savions que nos questions recevaient une réponse. Nous savons en outre que dans sa réponse le ministre ne nous a rien dit. Il y a une différence entre prononcer des mots et donner des raisons logiques.

Je pourrais vous citer un autre exemple qui s'applique exactement à la même situation. D'après le hansard, le ministre nous dit vouloir que les membres de Pétro-Canada respectent les mêmes règles que les compagnies du secteur privé. Je défie le ministre de donner à la Chambre le nom d'une seule société pétrolière privée qui a reçu 1.5 milliard de dollars sans intérêt. Si les règles du jeu doivent être les mêmes pour Pétro-Canada et c'est le ministre qui le dit, alors qu'il donne à la Chambre le nom des sociétés pétrolières à qui l'on a prêté de l'argent sans intérêt. Qu'il nous confie aussi le nom d'une compagnie qui aurait le privilège de faire des forages sur les terres en respectant les conditions dont nous a parlé le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan) lorsqu'il nous a dit que Pétro-Canada aurait des privilèges et des droits spéciaux quant aux terres du Nord. Qu'il nous explique en outre la situation pour ce qui est de la recherche, puisque le gouvernement peut recueillir, pour son propre programme de forage, toutes les données sur les travaux de recherche effectués par les compagnies privées.

Si le ministre ne peut nous donner l'assurance que les règles du jeu seront les mêmes pour tout le monde, alors inévitablement on s'inquiétera dans le secteur privé, et la création d'une société nationale des pétroles, dont la raison d'être est d'accroître les approvisionnements, aura des effets tout à fait contraires. Une société nationale des pétroles ne résoudra pas nécessairement les problèmes ni ne remédiera aux maux qui ont été décelés dans l'industrie. Il faut sans aucun doute augmenter les approvisionnements. On peut le prouver assez bien. Il est notoire que les travaux d'exploration ont diminué de 20 p. 100 en 1974. La production de brut canadien a baissé de 6 p. 100 en 1974 et encore de 11 p. 100 en 1975. Le 1er janvier 1974, il y avait 334 plates-formes de forage au Canada. Ce nombre a maintenant été réduit à 235, une diminution de 100 plates-formes soit 31 p. 100. D'autre part, le Canada ne suffit plus à ses besoins en matière de pétrole. C'est, bien sûr, en partie, la prémisse sur laquelle le gouvernement fonde son argument pour créer une société nationale des pétroles. Toutefois, le gouvernement n'a jamais envisagé la raison de la réduction. L'industrie du pétrole a vu ses rentrées monétaires diminuer de 500 millions de dollars depuis 1974 par suite des taxes et des redevances, ce qui l'a complètement empêchée de réunir les fonds nécessaires.

● (1130)

Je pense qu'il importe de noter que le Canada a été le seul pays au monde ayant un potentiel pétrolier à accuser une baisse d'activité en 1974, ce qui prouve que le problème ne s'est pas situé uniquement au niveau du secteur privé. Si l'on considère tous les pays du monde ayant un potentiel pétrolier, on voit que le Canada a été le seul à connaître un ralentissement et le seul à subir l'intervention des politiques de l'État à tel point que le secteur privé n'arrivait pas à décider si le gouvernement souffrait de schizophrénie ou de paranoïa. Les compagnies du secteur privé étaient absolument incapables de faire des prédictions et des prévisions à long terme, et c'est nécessaire. Les gens de l'industrie nous disent qu'ils peuvent fonctionner avec une marge étroite, mais qu'ils doivent pouvoir faire des prévisions à long terme. Quand la politique change rapidement, on ne peut faire de prévisions à long terme. C'est à cause de cette impossibilité que le nombre de plates-formes de forage a diminué au Canada et du même coup les travaux d'exploration. Le gouvernement est donc à l'origine du problème et il essaie maintenant de justifier la façon dont il s'y prend pour le régler.

Nous conviendrons tous, j'en suis certain, que c'est une façon très injuste et très artificielle de gouverner le pays. Si nous établissons une société nationale des pétroles, il est indispensable que cette compagnie soit soumise aux mêmes règles que le secteur privé. Une chose est certaine, c'est que le secteur privé ne peut obtenir de l'argent pour rien. Cela n'arrive pas. Dans son amendement le député de York-Simcoe (M. Stevens) dit simplement au gouvernement qu'il doit rendre compte de ses dépenses et que s'il investit 1.5 milliard dans un projet, les Canadiens doivent en échange obtenir certaines garanties. Faute de garanties, il est logique de demander des comptes. L'amendement dit également que si l'argent rapporte quelque chose, le gouvernement doit observer les mêmes règles que le secteur privé.

Je devrais peut-être citer de nouveau la déclaration du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) qu'on trouvera à la page 7205 du hansard:

Nous estimons qu'une société nationale des pétroles devrait être financée comme toute autre société pétrolière et que la plus grande partie des fonds devrait être avancée sous forme de capitaux spéculatifs, et sous forme d'actif plutôt que sous forme de prêt,

Je mets le ministre au défi de nous nommer une seule compagnie à qui tant d'argent tombe tout droit du ciel. Les compagnies privées ne sont pas dans la même position que le gouvernement qui, depuis 40 mois, a imprimé 40 p. 100 d'argent de plus qu'auparavant. Les compagnies privées ne peuvent en faire autant. L'argent qu'elles ont c'est l'argent qu'elles ont gagné et qui a une certaine valeur ou encore l'argent qu'elles ont emprunté. Pouvoir mettre sur le marché 1.5 million de dollars sans intérêt, c'est mettre en circulation, vu les taux d'intérêt actuels, 10 à 12 p. 100 de plus. Cela donne à la société de la Couronne la possibilité d'exploiter à perte sans que cela ne paraisse dans son bilan.

Considérons d'autres sociétés de la Couronne du Canada dont le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a parlé de temps à autre et notamment certaines compagnies dans l'industrie de l'uranium. Nous savons qu'un certain nombre d'entre elles sont inefficaces. Par exemple, si on remonte à 1964 on remarque qu'à cette époque il y avait cinq compagnies dans l'industrie de l'uranium. Il y avait Eldorado Nuclear, Canadian Faraday, Stanrock, Dennison et Rio Algom. Que s'est-il passé de 1964 à 1967? Toutes ces compagnies ont réalisé des bénéfices, mais par la suite deux compagnies du secteur privé ont subi des pertes considérables, peut-être parce qu'elles étaient moins bien gérées, et en 1971 elles disparaissaient du marché. Toutefois, deux autres ont continué à faire de bonnes affaires. Elles se sont maintenues sur le marché de la production et de la distribution de l'uranium. Quant à l'Eldorado Nuclear, société de la Couronne, elle a obtenu 1.5 million de dollars absolument gratuitement et aussi un prêt de 53 millions du gouvernement fédéral. Étant donné que le gouvernement applique différentes formules aux diverses sociétés de la Couronne, nous nous trouvons ici en présence d'une société mal gérée, artificiellement soutenue par les contribuables canadiens, et qui peut se dispenser d'être efficace.

L'amendement dont nous sommes saisis propose un critère minimum, en reconnaissance des sommes qui sont versées à la Société. Il établit aussi comme principe que le gouvernement doit se conformer à certaines conditions de financement et s'il en est incapable, il ne doit pas essayer de concurrencer le secteur privé. Une société incapable de concurrencer ses rivales est une société qui ne peut pas fonctionner efficacement. Le capital que le gouvernement voudrait avancer sans intérêt à la société serait en fait un cadeau sans précédent du gouvernement à une société de la Couronne. Encore une fois, je défie le ministre de nous dire si jamais une autre société de la Couronne a reçu un prêt pareil sans intérêt. Certainement pas la Société centrale d'hypothèques et de logement, ni la Société du crédit agricole qui sont obligées de payer un intérêt sur le capital qui leur a été avancé. Si le même principe était adopté à l'égard de toutes les sociétés de la Couronne, en particulier le CN et Air Canada, un grand nombre d'entre elles donneraient l'impression de fonctionner en réalisant des bénéfices.

● (1140)

Mais à la vérité il n'y aurait pas de profit du tout, car ses opérations ne rapporteraient pas le moindre dollar. Par conséquent, on a une société qui a un statut particulier, et c'est l'une des choses qui clochent dans le cas de Pétro-Canada. Si l'on accorde un statut particulier à cette société et qu'ensuite on la fait concurrencer avec le secteur privé, on ne fera que créer un malaise dans celui-ci et entraîner à long terme un ralentissement de nos recherches de nouvelles sources d'approvisionnements au lieu de les accélérer, ce qui est l'objectif fondamental et qui a motivé la présentation de ce bill. Il ne parviendra à rien d'autre, et j'estime donc que nous sommes en droit d'avoir des explications, et que le ministre doit nous donner des réponses sérieuses. A la vérité, en comité et à la Chambre, le ministre n'a cessé de nous déclarer qu'il avait répondu aux questions qu'on lui posait, mais il n'a en fait donné aucune réponse véritable, car une réponse suppose un certain rapport avec la question ou doit au moins esquisser certaines solutions au problème posé.

Reportons-nous à titre d'exemple à la page 7205 du hansard, où le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources déclare ce qui suit en réponse à une question du député de York-Simcoe (M. Stevens):

> Le député prétend que personne n'a pu dire où, dans les prévisions budgétaires, on affectait des fonds à Pétro-Canada. Madame l'Orateur, le bill constitue une affectation de crédits à Pétro-Canada; cette affectation ne figure pas dans les prévisions budgétaires. C'est l'objectif du bill . . .
>
> Ainsi, le gouvernement et le ministre des Finances (M. Turner) devaient prévoir dans les besoins de caisse du gouvernement des fonds pour une société de ce genre et ils ont prévu à cette fin la somme de 15 millions de dollars pendant l'année financière en cours . . .

Si telle est la réponse du ministre, je le défie, sachant qu'on lui a posé cette même question à maintes et maintes reprises au comité, de retrouver la trace d'une telle réponse au comité et de nous la communiquer. Dire qu'il nous a déjà répondu à de multiples reprises à cette question est tout simplement faux, car cette réponse ne se retrouve nulle part.

M. l'Orateur adjoint: Je suis désolé d'interrompre le député, mais son temps de parole est maintenant écoulé.

M. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, j'aurais préféré ne pas avoir à prendre la parole au cours du présent débat.

Des voix: Bravo!

Une voix: Alors asseyez-vous!

M. Blais: Je suis certain que l'opposition sera encore plus d'accord pour me lancer cette dernière interjection une fois que j'aurai terminé mon discours. En effet, tous les députés sont prêts et se préparent à adopter tous les projets du gouvernement avant l'ajournement de la Chambre. J'espérais que, bien qu'ayant convenu de débattre ce bill pendant deux jours, nous aurions pu raccourcir la durée du débat. Je le pensais d'autant plus que les députés de l'opposition avaient passé un temps fou pendant quinze ou seize séances du comité à débattre des questions qui ont été soulevées au cours des trois précédentes interventions.

L'amendement proposé a permis aux députés de l'opposition d'étaler ici tous leurs arguments qu'ils ont déjà étalés en comité et ils montrent que c'est au principe même du bill qu'ils s'en prennent. C'est de cela qu'ils débattent, la question de la capitalisation n'étant qu'un leurre. Les arguments éculés et dépassés des conservateurs ne font plus le poids; les Canadiens ne croient plus que la participation financière de l'État à des entreprises privées soit une chose à éviter. Les conservateurs le savent et n'osent plus avancer cet argument; ils s'évertuent à le dissimuler. C'est précisément ce qu'ils font lorsqu'ils parlent de la capitalisation et prétendent qu'il est exagéré de verser à une société une somme de 1.5 million de dollars, sans intérêt. C'est un argument absolument fallacieux qui ne supporte pas l'examen. J'invite les députés et le grand public à examiner de près les arguments du parti conservateur.

Pétro-Canada

Nous avons eu hier l'honneur de recevoir une délégation du Parlement suédois en visite au Canada. Les membres de ce groupe nous ont dit ne pas comprendre pourquoi l'investissement étranger était si considérable au Canada. Selon eux, si cette situation se présentait en Suède, ils ne pourraient pas la supporter et le public s'insurgerait. Toutefois, les Canadiens l'acceptent. Mais les délégués suédois ne savent pas que la participation canadienne à l'industrie pétrolière ne dépasse pas 1 p. 100. Les sociétés multinationales possèdent 99 p. 100 de notre industrie pétrolière, c'est un fait. Lorsque les députés parlent de concurrence dans le secteur privé, de quelle concurrence peut-il s'agir lorsque les sociétés multinationales sont propriétaires de 99 p. 100 de l'industrie? Le gouvernement a décidé d'investir dans le secteur privé pour renforcer l'emprise du Canada sur cette industrie.

Le député de Battle River (M. Malone) a cité le cas d'Eldorado à titre d'exemple de société qui n'est pas acceptable et qui prouve que le secteur public a échoué dans l'entreprise. Je saurais gré au député d'Algoma (M. Foster) de nous indiquer comment le financement public de l'Eldorado a permis à la localité d'Elliot Lake de survivre alors que le marché de l'uranium était hésitant. Cet investissement a permis à l'industrie nucléaire canadienne d'accroître sa participation au-delà de ce qu'elle aurait pu faire normalement. Le Canada est maintenant à l'avant-garde de l'industrie nucléaire grâce à la mise au point du réacteur CANDU ainsi qu'à ses réserves d'uranium. A ce moment-là, le secteur public avait perçu la nécessité—ce que ne pouvait faire le secteur privé—d'investir dans cette industrie pour lui permettre de survivre et le résultat est que nous pouvons maintenant nous engager dans cette branche d'activités. Je pourrais ajouter que, même si les conservateurs ne veulent pas l'admettre, l'engagement de fonds publics dans l'industrie nucléaire a permis au Canada d'exercer un contrôle qui revient au peuple canadien.

M. Huntington: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député de Nipissing (M. Blais) ne pourrait-il pas s'en tenir à l'amendement? C'est un amendement capital et je pense qu'il touche de très près la trésorerie de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je traite effectivement de l'amendement puisque je reprends les arguments que des députés de l'opposition ont avancé, à savoir surtout l'intervention du gouvernement dans le secteur privé. J'essaye de prouver que, contrairement aux arguments de l'opposition, le Canada, le gouvernement et le secteur public sont intervenus avec succès dans le domaine de l'énergie. La société Eldorado en est un exemple.

Comme je l'ai dit au début, les conservateurs veulent nous détourner du sujet en essayant de montrer qu'ils ne désapprouvent pas en principe l'intervention du gouvernement dans le domaine de l'énergie. Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams), qui est sûrement écouté dans son parti, ne veut pas d'une participation de l'État et de la population dans le secteur énergétique. Il rejette carrément tout investissement public, donc tout investissement du contribuable canadien, dans le domaine de l'énergie. Cela ne peut être que la position de son parti car, si l'on écarte les prétextes et le camouflage dont fourmillent les discours des députés d'en face, on arrive en définitive à ce qui est pour eux une impossibilité fondamentale. Ils ne peuvent pas admettre que la nation intervienne dans un domaine aussi crucial pour son avenir que celui de l'énergie. Ce qu'ils refusent absolument de reconnaître, c'est l'obligation qui incombe à l'État fédéral de veiller à ce que nous disposions des réserves de gaz et de pétrole qui nous seront plus tard nécessaires.

● (1150)

Ils savent pourtant que la population désire cette intervention, car ils connaissent l'insécurité de ses approvisionnements en énergie, insécurité attribuable à l'influence énorme qu'exercent en ce domaine les sociétés multinationales. Ils ont découvert avec étonnement, pendant la crise pétrolière d'octobre 1973 que le consommateur canadien n'arrivait pas à savoir de combien de pétrole, de combien de gaz il pourait disposer, et . . .

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je signale que l'amendement porte sur les modalités de financement, alors que le député de Nipissing (M. Blais) examine actuellement les raisons de créer Pétro-Canada. Je prierais le député d'en venir à cette question du financement.

M. Macdonald (Rosedale): En ce qui concerne ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, j'ajouterai que le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) et celui de Battle River (M. Malone) se sont éloignés de l'objet de l'amendement, sans que nous manifestions d'impatience. Le député de Nipissing (M. Blais) est le premier à intervenir de ce côté-ci de la Chambre, après cinq membres de l'opposition. Il faudrait que le Règlement s'applique également aux deux côtés de la Chambre et qu'en fin de compte nous puissions aussi participer au débat. Si les députés de l'autre côté n'aiment pas cela, ils ne devraient peut-être pas faire partie d'une assemblée de débat parlementaire.

M. Elzinga: Monsieur l'Orateur, à propos du même rappel au Règlement, j'espère que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) se souviendra de ce qu'il a dit lorsque je ferai mon exposé.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, j'espère que nous pourrons terminer le débat de ce bill et passer à autre chose. Il est bien évident que les arguments avancés par les députés de l'opposition sont ceux dont ils se sont servis pendant tout le débat du bill. Une fois que nous aurons terminé l'étude de l'amendement, nous pourrons peut-être passer au reste des mesures que la Chambre doit étudier.

Le parti conservateur a essayé de dire que le gouvernement puisera immédiatement un milliard et demi dans le Trésor public pour l'investir dans la société. C'est de la foutaise. Il ne semble pas avoir lu l'excellent discours prononcé par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), qui a indiqué que, la première année, on n'affecterait que 10 millions de dollars à Pétro-Canada. Lorsque l'on constitue une société, il n'est pas question d'établir une capitalisation, et le député de York-Simcoe (M. Stevens) le sait certainement. Il n'est pas question d'utiliser tous les capitaux dans un certain délai et d'émettre toutes les actions dès le début.

Le ministre a indiqué à plusieurs reprises qu'on investirait graduellement des fonds dans la société au fur et à mesure que le besoin s'en ferait sentir. Il a répété maintes fois qu'il s'agit de capitaux spéculatifs. Dans le cas du CN, d'Air Canada, de l'Eldorado ou d'autres sociétés de la Couronne, il ne s'agit pas d'entreprises risquées axées sur les capitaux. Nous parlons maintenant d'une société de prospection, qui fera des recherches dans le grand Nord, qui examinera des gisements au large des côtes, qui investira dans les sables bitumineux, qui achètera la Panarctic; ce sont toutes des entreprises risquées.

Il est évident que nous investirons cet argent pour le bien du public afin de découvrir de nouvelles ressources. Nous devons donc obtenir des capitaux spéculatifs de la même façon qu'Imperial Oil, lorqu'elle vend des actions sur le marché international parce qu'elle a besoin de capitaux spéculatifs. Mes honorables amis de l'autre côté demandent où l'Imperial Oil ou toute société pétrolière peuvent obtenir de l'argent sans avoir à payer d'intérêts. Monsieur l'Orateur, c'est un fait reconnu que les grandes sociétés multinationales doivent financer leur propre prospection. Elles s'adressent rarement au marché, sauf si elles veulent lancer un vaste programme de prospection. Elles financent leurs programmes grâce aux recettes qu'elles obtiennent en vendant les ressources souterraines qu'elles ont découvertes. Elles sont capables de s'autofinancer à cause de leur énorme actif.

Mes amis conservateurs prétendent que 1,500 millions de dollars représentent une somme d'argent fabuleuse, incroyable.

Une voix: A gaspiller!

M. Blais: Lorsque nous songeons que le Canada a des réserves souterraines de pétrole—environ huit milliards de barils—qui appartiennent à des sociétés multinationales, demandons-nous quelle valeur elles représentent. Monsieur l'Orateur, ce pétrole coûte $8 le baril. A quel total le chiffre s'élève-t-il? Selon mes calculs, huit fois huit milliard font 64 milliards de dollars! Quant aux réserves de gaz qui valent $1.25 le mille pieds cubes, nous nous apercevons que nous avons une valeur de près de 70 milliards en gaz souterrain. Nous envisageons une dépense de 1,500 millions de dollars sur une période de dix ans et nous parlons de réserves connues et actuellement disponibles sous le sol canadien d'une valeur approximative de 130 milliards.

Il est question d'investissements dans le domaine de l'énergie entre 1975 et 1985—de 115 milliards de dollars environ—et le parti conservateur nous dit ne pas vouloir que le peuple canadien soit représenté dans l'entreprise, même dans une proportion d'un milliard et demi de dollars. Quelle sorte d'apport ce parti fait-il donc au développement des ressources énergétiques du Canada?

Des voix: Bravo!

M. Blais: Monsieur l'Orateur, vraiment je ne m'explique pas qu'un parti de l'opposition, qui prétend s'intéresser au bien des Canadiens, ne veuille pas appuyer leur participation financière au développement de nos ressources énergétiques.

Une voix: On ne vous entend pas. Parlez plus fort.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je puis supporter tout le harcèlement des députés d'en face et particulièrement des députés de l'Alberta. Ils sont assis sur une mine d'or et ils le savent. Ils ne veulent tenir compte de rien d'autre, mais nous, au Canada, nous devons aller voir plus loin que l'Alberta pour trouver d'autres gisements et il nous faut des fonds pour aller faire de l'exploration dans ces régions. Ils parlent de 1,500 millions de dollars comme s'il s'agissait de la fin du monde.

M. Woolliams: «Qu'est-ce que c'est qu'un milliard?», disait C. D. Howe.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, qu'est-ce qu'un milliard ou qu'est-ce qu'un million . . .

M. Woolliams: On nous y prend!

M. Blais: . . . quand il s'agit de ressources énergétiques et d'investissements indispensables?

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: Si les députés d'en face s'étonnent que je parle si fort, je leur dirai que je n'aurais peut-être pas à le faire s'ils se tenaient tranquilles.

Des voix: Bravo!

M. Blais: Monsieur l'Orateur, quand on parle de ressources énergétiques et de 1,500 millions de dollars, le député de Calgary-Nord sait que cela représente moins de 1 p. 100 du capital à investir. Il ne s'agit pas de fonds qui vont concurrencer les investissements privés. Ces investissements vont appuyer les investissements privés, s'ajouter aux investissements privés. Les députés de l'opposition hésitent quelque peu à appuyer ces investissements additionnels destinés à constituer de nouvelles réserves, parce que ce sont les commettants de députés de l'Alberta qui font de l'exploration. La seule participation canadienne dans l'industrie pétrolière se fait au niveau de l'exploration. Nos sociétés se livrent à la prospection et au forage; aucune société canadienne ne s'occupe de commercialisation, de raffinage ni de distribution du pétrole. Nos sociétés en Alberta effectuent les forages. La société Pétro-Canada s'occupera d'établir de nouvelles réserves.

● (1200)

Par ailleurs, en créant une société nationale des pétroles, le Canada n'innove pas. Tous nos partenaires commerciaux se sont dotés d'une société nationale des pétroles dont l'activité se situe au niveau de l'offre ou de la demande.

M. Gillies: Que dire des États-Unis?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Blais: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, pas maintenant.

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: Il y a des sociétés nationales des pétroles en Autriche, Finlande, France, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Norvège et Espagne. On pourrait inclure les États-Unis, parce que la plupart des grandes sociétés pétrolières ont leur siège social aux États-Unis. Même les pays producteurs de pétrole qui ne possèdent qu'une faible partie de l'industrie sont dotés de sociétés nationales. Abu Dhabi, Algérie, Israël, tous ils exercent un contrôle effectif sur les installations de production. Le Canada est le seul pays producteur de pétrole qui n'exerce pas le contrôle sur la production et la distribution du pétrole chez lui.

M. Gillies: C'est absolument faux.

M. Blais: Abu-Dhabi a établi la société nationale des pétroles d'Abu-Dhabi.

M. Nowlan: Il y a aussi un excellent Parlement là-bas.

M. Blais: En Algérie, la société nationale est la Sonatrach; en Indonésie, c'est la Pertamina; en Iran, la société pétrolière de l'Iran; en Irak, la société pétrolière de l'Irak; en Libye, la société pétrolière de la Libye; au Koweït, la société pétrolière du Koweït a été établie; au Nigeria, la société pétrolière du Nigeria; l'Arabie Saoudite a établi Petromin, sa société nationale des pétroles et le Venezuela, la Corporacion Venezolana del Petroleo.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement . . .

M. Blais: Monsieur l'Orateur, les honorables vis-à-vis ne pourraient-ils pas . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député de York-Simcoe (M. Stevens) a invoqué le Règlement.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, le député a-t-il mentionné les États-Unis dans son énumération?

M. Blais: J'inclus évidemment les États-Unis. Comme mon ami le dit, de nombreuses sociétés pétrolières multinationales y sont établies. Les sociétés multinationales font de leur mieux aux États-Unis et il semble qu'elles réussissent bien en diable. Le Congrès américain a essayé de les contrôler, mais il n'a pas trouvé cela facile. Nous ne sommes pas les États-Unis, mais ce pays, qui applique le régime de la libre entreprise, n'aurait aucune difficulté à adopter un bill créant une société nationale des pétroles. Il serait bien avisé de le faire. Dès 1952, les sociétés pétrolières ont incité Eisenhower à réduire les importations de pétrole et à exploiter les réserves intérieures. Résultat, les réserves nationales sont épuisées et il y a pénurie. Si le gouvernement américain n'avait pas écouté les sociétés pétrolières en 1952 ni exploité les ressources américaines, ce pays n'aurait pas d'ennuis aujourd'hui. Voilà ce que l'entreprise privée a fait aux États-Unis.

Une voix: Bravo!

M. Whittaker: Vous avez converti au moins une personne.

M. Nowlan: Vous devriez aller à Winnipeg.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. J'ai accordé au député du temps supplémentaire en raison des interruptions, mais j'estime que son temps de parole est maintenant expiré. Pourtant, il pourrait poursuivre son exposé si la Chambre y consentait à l'unanimité. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député poursuive?

Des voix: D'accord.

M. Blais: J'en aurai terminé dans deux ou trois minutes, monsieur l'Orateur. En 1973, le gouvernement a pris l'initiative de publier le document intitulé «Politique canadienne de l'énergie—Phase I» auquel le député de York-Simcoe a fait allusion. A mon avis, celui-ci n'a pas fait un choix équitable, préférant ne citer que les parties qui pouvaient servir son propos. Quant à moi, je citerai d'autres extraits de ce document. Ainsi, page 22:

> La création d'une «société nationale des pétroles» permettrait à l'État d'être mieux renseigné sur la situation de cette industrie tant au Canada qu'à l'étranger, ce qui donnerait aux législateurs une idée plus juste de la situation lorsqu'ils doivent élaborer des lois à ce sujet.

C'est là, à mon avis, l'argument fondamental en faveur de l'établissement de la société. Je poursuis:

> Cette société pourrait servir de stimulant pour l'expansion de certaines régions du pays, constituer un centre de recherches axées principalement sur les possibilités d'expansion particulières au Canada et sur les distributions possibles d'actions dans les secteurs industriels.

Il s'agit d'une allusion indirecte à l'entreprise des sables bitumineux. La justesse de ce point de vue s'est confirmée.

> Elle pourrait contribuer au choix des critères sur lesquels le gouvernement pourrait asseoir ses politiques concernant la perception de la rente économique. Elle pourrait également jouer un rôle efficace au nom de l'État dans les relations avec les pays qui ont une société nationale des pétroles et aider à l'établissement d'activités dites de «siège social» au Canada.

Voilà essentiellement les arguments qui militent en faveur de l'établissement d'une société nationale des pétroles. Face à ces arguments et à mes observations, tout ce que les députés de l'opposition pourraient dire serait absolument inutile.

M. Jim Balfour (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, en grande partie en raison de ce que le ministre m'a dit en comité, je me sens obligé de faire quelques remarques sur l'amendement à l'article 22. Cet amendement aurait pour effet d'exiger que la société verse des intérêts sur sa dette envers le Trésor public. Je suis surpris par les observations que le ministre a faites là-dessus hier soir, et surtout par la déclaration du ministre dont le député de Battle River (M. Malone) a parlé et que je ferai de nouveau consigner au compte rendu. Selon la page 7505 du hansard, le ministre a dit ceci:

> Je suis heureux d'avoir l'occasion de consigner au compte rendu ma réponse au sujet du financement de Pétro-Canada. Nous estimons qu'une société nationale des pétroles devrait être financée comme toute autre société pétrolière et que la plus grande partie des fonds devrait être avancée sous forme de capitaux spéculatifs, et sous forme d'actif plutôt que sous forme de prêt, . . .

Faut-il en déduire que, outre les 500 millions en actions autorisés par le bill, le gouvernement compte trouver le milliard de dollars supplémentaire grâce à des actions privilégiées, à des obligations négociables ou d'autres valeurs? Dans ce cas, je demande au ministre, avec tout le respect que je lui dois, d'expliquer ce qu'il m'a dit et ce qu'il a dit aux autres membres du comité le 12 juin. Voici les questions que je lui ai posées à cette occasion et les réponses qu'il m'a données:

● (1210)

> Selon l'article 22, la Couronne pourrait avancer des fonds sans intérêt à la société, soit au moyen d'un prêt direct, soit par l'acquisition d'actions privilégiées. Le ministre estime-t-il que la société devrait pouvoir obtenir des fonds sans intérêt ou ne pense-t-il pas qu'il serait préférable que l'on impose un intérêt sur ces avances? Certes, il s'agit d'une procédure de comptabilité interne, mais il faut cependant qu'il y ait certains règlements en ce qui concerne l'imposition d'un intérêt sur ces fonds.

M. MACDONALD (ROSEDALE): En ce qui concerne les prêts, la politique du gouvernement est d'imposer le taux appelé le taux des sociétés de la Couronne. Cet article laisse la possibilité d'imposer un dividende fixe ou cumulatif sur les actions privilégiées. En ce qui concerne l'intérêt régulier, et j'ignore s'il existe des exceptions à la pratique relative aux sociétés de la Couronne, la société devrait rembourser le montant de la dette subventionnée, c'est-à-dire le principal et les intérêts. En ce qui concerne les actions privilégiées, on peut décider en tout temps si un taux spécifique devrait être fixé sur l'avoir de cette façon.

M. BALFOUR: On m'informe qu'il n'existe aucun précédent permettant à une société de la Couronne d'obtenir des avances sans intérêt.

M. MACDONALD (ROSEDALE): J'ignore si cette question est prévue dans une loi, mais je crois qu'elle est prévue dans une politique du Conseil du Trésor.

M. Lyon me rappelle qu'il existe de fait une série de taux pour les sociétés de la Couronne, tout dépend des conditions et entre autres choses je crois, du prêt. Il n'y a donc aucun taux fixe. Le ministre des Finances préfère se réserver le droit de fixer les conditions pour l'argent qu'il prête, tout comme un prêteur privé le ferait. Cela n'est habituellement pas prévu dans une loi, c'est une politique du Conseil du Trésor.

J'ai alors posé carrément la question suivante au ministre:

Seriez-vous disposé à nous assurer que l'intention de l'article n'est pas de permettre à la société d'utiliser l'argent qui provient des recettes sans devoir payer d'intérêt, mais plutôt d'assurer une souplesse raisonnable lors de la négociation des conditions en vertu desquelles ces fonds seront fournis?

Le ministre a répondu:

En ce qui concerne les prêts, je ne connais aucun précédent qui me permettrait de m'attendre à un prêt sans intérêt du Trésor. Je ne connais aucun cas semblable. En ce qui concerne les actions privilégiées, évidemment, il ne s'agit pas réellement d'intérêt, mais plutôt des droits de l'actionnaire.

Je pose carrément la question au ministre: a-t-il l'intention de consentir un prêt d'un milliard à la société sans intérêt? Si oui, pourquoi a-t-il donné l'impression contraire au comité? Sinon, pourquoi s'oppose-t-il aussi énergiquement au projet d'amendement qui cherche à établir très clairement les conditions auxquelles les contribuables canadiens consentiraient le prêt? Le ministre peut-il répondre à ces questions sans équivoque?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je n'ai aucun droit de reprendre la parole. Toutefois, si la Chambre est disposée à y consentir unanimement, je répondrai à la question que le député vient tout juste de soulever dans son discours.

M. l'Orateur adjoint: Est-on d'accord pour permettre au ministre de répondre à la question?

Des voix: D'accord.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, les remarques que j'ai faites sont parfaitement compatibles avec celles que j'ai faites hier soir. Je les répéterai de nouveau pour à peu près la quinzième fois pour la gouverne du député et de ses collègues. Le bill prévoit en effet toute une série d'instruments financiers visant à doter cette société de capital. En premier lieu, il prévoit des actions ordinaires.

Au sujet des commentaires du député de Calgary-Nord (M. Woolliams), il n'y a pas d'intérêt sur les actions ordinaires. Les actions ordinaires ne sont pas des prêts. Elles sont une souscription de capital où le souscripteur court le risque de perdre entièrement son investissement. Bien sûr, il espère qu'avec le temps le capital produira de l'argent et un profit sous forme de dividendes.

Au sujet des sociétés des pétroles en général, en fait les capitaux de spéculation qui ont été investis dans l'exploration, en particulier sous forme d'actions ordinaires ou de ce qu'elles ont rapporté, à savoir les profits non distribués de la société, dans ce sens il n'y a pas d'intérêt payé. Ce n'est pas un prêt. Quiconque investit dans des actions ordinaires mise sur le succès de l'entreprise.

Je suggère au député de Regina-Est (M. Balfour) de relire le bill. Il stipule clairement que le gouvernement actuel et les gouvernements à venir pourront fournir un autre milliard de dollars, comme ils pourront le décider de temps à autre, soit sous forme de prêts ou sous forme d'actions privilégiées, sans restriction de part ou d'autre. Il prévoit certaines conditions en vertu desquelles les prêts peuvent être consentis ou les actions privilégiées peuvent être émises et souscrites.

Je ne pense pas que ce soit le moment propice pour moi d'essayer d'enlever toute liberté d'action au gouvernement actuel ou à tout autre gouvernement en ce qui a trait au fractionnement des actions privilégiées. A titre de ministre qui favorise le concept d'une société engagée dans l'exploration très spéculative du pétrole, j'oserais espérer, bien entendu, obtenir les fonds provenant des actions privilégiées, sous réserve qu'à l'égard des actions ordinaires, je ne serais pas restreint à des paiements périodiques sous forme de dividendes cumulatifs fixes. En fait, cependant, ce serait sous forme de capitaux de spéculation.

Pour obtenir les fonds supplémentaires en vue d'une participation à des activités auxiliaires ou des projets de pipe-line susceptibles de résulter d'une découverte de pétrole ou de gaz naturel par la société, le gouvernement pourrait lui prêter des fonds publics pour le projet en question, constituant ainsi une avance du Trésor sous forme de prêt. J'assure à l'honorable député que je ne chercherai ni ici ni à l'extérieur à enlever toute liberté d'action aux futurs gouvernements ou ministres sous ce rapport. Je ne puis le faire.

Il se peut fort bien, advenant qu'une partie importante des fonds soit destinée à l'exploration, qu'elle ne soit pas sous forme de participation mais sous forme d'actions privilégiées. S'il s'agissait d'un prêt à un projet de pipeline à titre de financement additionnel auquel la société se montrerait intéressée, non seulement serait-il raisonnable qu'un tel prêt soit remboursable à la société, mais la société elle-même devrait obtenir ces fonds du Trésor sous forme de prêt au même taux que celui des sociétés de la Couronne. Mais tout cela sera fonction du développement de la société ainsi que de son actif.

Je ne vois pas l'intérêt de vous dire maintenant comment le gouvernement va prêter de l'argent à la société pour des opérations qui n'ont pas encore commencé, ou comment la société pourrait disposer d'un actif qu'elle n'a pas encore ou exploiter des possibilités non encore confirmées.

Pétro-Canada

M. Woolliams: J'aimerais que le ministre réponde à une question. La Chambre lui a donné son consentement unanime. Peut-être consentirait-elle également à ce que je pose une question.

M. l'Orateur adjoint: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Woolliams: Si j'ai bien compris la déclaration du ministre—et je me demande s'il peut apporter des faits à l'appui—l'argent provient des actions ordinaires ou du moins la majeure partie de l'argent est obtenue de cette façon plutôt qu'au moyen de valeurs mobilières ou par d'autres méthodes. Le ministre sait-il quel pourcentage de leur capital Texaco, Imperial Oil, Gulf et d'autres compagnies ont recueilli par la vente d'actions ordinaires pour la prospection et l'exploitation par rapport au pourcentage d'argent recueilli par d'autres méthodes? Je doute fort qu'il le sache.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je conviens avec le député qu'il serait difficile de l'établir exactement. Bien sûr, le député a peut-être remarqué que les compagnies ne s'occupent pas uniquement de prospection. Elles s'occupent également d'expédier, de raffiner et de mettre en marché des produits pétroliers au Canada, opérations pour lesquelles elles ne risquent pas beaucoup de capitaux.

M. Woolliams: Vous venez de réduire votre argument à néant.

M. Macdonald (Rosedale): Je dirai simplement que le secteur pétrolier risque les capitaux qu'il consacre à la recherche de pétrole et de gaz naturel. Le député devrait parler aux industriels du pétrole de sa ville. Il pourrait apprendre quelque chose. Tous lui diront qu'ils sont prêts à risquer leur capital effectif dans des investissements risqués. Ce qu'ils veulent éviter, c'est d'avoir à rembourser le capital à échéances fixes sans avoir, d'autre part, la certitude que leur entreprise rapportera. C'est, en effet, la pratique courante dans l'industrie du pétrole. Dans le secteur de la prospection, on se base sur le capital effectif, sur les bénéfices non distribués provenant du capital effectif, et non pas sur la dette consolidée.

● (1220)

M. Stevens: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je me demande si le ministre voudra bien accepter une autre question?

L'Orateur suppléant (M. Penner): Est-on d'accord pour permettre au ministre de répondre encore?

Des voix: D'accord.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, hier soir, comme on peut le voir à la page 7206 du hansard, le ministre a indiqué que le gouvernement et le ministre des Finances (M. Turner) devaient fournir la somme de 15 millions durant l'année financière en cours pour financer Pétro-Canada, et cette somme a été réduite à 10 millions par suite de la décision prise par le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien). Le ministre veut-il bien nous dire où il est prévu, dans les prévisions budgétaires ou ailleurs, que les 15 millions soient ramenés à 10 millions?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, ainsi que je l'ai dit au député hier soir lorsque je parlais de la capitalisation de la société, l'affectation des crédits est prévue dans le bill lui-même et non pas dans les prévisions budgétaires. En langage ordinaire, en ce qui concerne les besoins de trésorerie que le ministre des Finances devait prévoir, ces montants étaient compris dans la somme qu'il devra fournir en plus de celle que nécessiteront les prévisions budgétaires. Les crédits qui ont été discutés, approuvés et fournis par mon ministère, le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor, en ce qui concerne Pétro-Canada, pour l'année financière 1975-1976 s'élevaient à 15 millions de dollars, et ont été ensuite ramenés à 10 millions.

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, lorsque le bill a d'abord été présenté, j'étais opposé au principe de l'établissement d'une autre société de la Couronne. En effet, la délégation de pouvoirs à ce genre de société se révèle à l'expérience encore plus inefficace et plus onéreuse que l'administration gouvernementale elle-même—elle constitue un terrible fardeau pour le contribuable.

Une voix: Finies les subventions du MEER pour votre région.

M. Jones: Un député néo-démocrate prétend que ma circonscription ne bénéficiera plus de subventions à l'expansion économique régionale. Si c'est cette raison qui explique les subventions, je suis certain que le gouvernement mettra fin à ce favoritisme.

Étant donné que le 23 juin, le ministre des Finances (M. Turner) a adopté une optique conservatrice, au sens large, j'ai été très surpris que l'examen du bill C-8 se poursuive et que nous en soyons saisis. J'aurais plutôt pensé que le bill serait retiré. Le Canada est déjà allé trop loin sur la route du socialisme. Notre pays ne peut s'offrir une autre société de la Couronne, comme on les appelle.

Le bill C-8 entrera dans l'histoire comme une mesure législative unique en son genre, en ce sens que, dès le début, elle s'avère mauvaise. En effet, le bill, ajouté aux autres pouvoirs déjà accordés par le Parlement au gouvernement, pourrait à la longue entraîner une nationalisation complète de l'industrie pétrolière. Certains de mes amis à la Chambre prévoient cette issue avec plaisir et sont très désireux de la voir se réaliser. Moi aussi, je la prévois, mais j'en redoute les terribles effets. C'est un autre coin enfoncé dans notre économie, un autre moyen de l'affaiblir, un autre exemple du manque de leadership, de prévoyance et de modération du gouvernement. Le prix de l'essence et du pétrole a déjà augmenté. Lorsque le bill entrera en vigueur et que le gouvernement aura tout en main, les prix échapperont à tout contrôle.

L'amendement proposé contribue sûrement à jeter de la lumière sur un aspect très important des sociétés de la Couronne. Si les sociétés de la Couronne doivent être considérées comme des entreprises commerciales—et elles devraient l'être—chacune d'elle devrait se suffire à elle-même. Je doute que cette société nationale des pétroles puisse se suffir à elle-même. Cette société, avec tous les pouvoirs qu'on entend lui donner, devrait être responsable, responsable devant le peuple et le Parlement. Elle devrait être en mesure de concurrencer l'entreprise privée ainsi que les sociétés commerciales. En fait, non seulement elle devrait être obligée de verser le taux d'intérêt proposé par l'amendement, mais elle devrait également être obligée d'acquitter tous les impôts sur le revenu. Je me demande parfois si les sociétés de la Couronne sont assujetties à l'impôt sur le revenu. Est-ce qu'elles acquittent toutes les taxes de vente? Est-ce qu'elles paient les droits d'accise

qui nous sont imposés et les autres droits auxquels sont assujetties les sociétés privées et publiques?

Cette société de la Couronne qui est projetée devrait pouvoir concurrencer les entreprises privées et publiques, mais on veut lui assurer une position très avantageuse. Elle ne sera pas soumise aux mêmes exigences que les autres sociétés. Pour ce qui est d'être responsable devant le peuple, elle ne le sera probablement pas. Sa position concurrentielle ne sera pas ce qu'il y a de plus juste.

Je crois que ni le ministre ni le gouvernement ne se sont suffisamment penchés sur la gravité des conséquences qu'aura ce projet de loi. Ils n'ont pas indiqué quel sera le coût à long terme pour les consommateurs et les contribuables canadiens, et Dieu sait comment il est difficile d'obtenir des renseignements du gouvernement à l'heure actuelle.

Le motif pour lequel on a présenté l'amendement est raisonnable, sensé, équitable et réaliste. Il n'en est pas ainsi du bill lui-même qui n'est ni réaliste, ni nécessaire, ni sensé. Je crois que dans l'intérêt général, le ministre devrait se rendre compte maintenant des graves difficultés et des problèmes nombreux encore insoupçonnés, qui suivront l'adoption du bill à l'étude. Le bill ne répond à aucun besoin réel. Au contraire, il met en jeu l'équilibre d'une situation économique déjà fort instable.

Alors qu'il parle de la modération dont il veut faire preuve, le gouvernement crée une autre société de la Couronne qui va dépenser notre argent inutilement, peut-être le gaspiller, pour essayer de faire ce qui aura déjà été accompli par d'autres. Les témoignages et les interventions des députés prouvent clairement que le ministre devrait prendre davantage l'avis des autres s'il le veut bien. Il devrait admettre tout de suite la modification proposée par l'amendement. Sinon, qu'il comprenne au moins la nécessité de retirer le bill sur-le-champ. Prenons garde aux conséquences de ce bill, qui sont très graves et dont les contribuables canadiens porteront le poids à jamais. Il est inconcevable que le ministre désire faire adopter un bill aussi injuste, aussi contraire au jeu de la concurrence, aussi inutile. Si cette société ne peut pas être compétitive, elle n'a aucune raison d'exister.

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Penner): Le vote porte sur la motion nº 4. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A mon avis les *non* l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Penner): Qu'on appelle les députés.

● (1250)

Le timbre s'étant tu, l'Orateur prend place au fauteuil:

M. l'Orateur: Le vote porte sur les motions nºs 3 et 4.

Pétro-Canada

M. MacLean: Monsieur l'Orateur, comme il se fait tard, j'aurais quelque chose à proposer pour que le débat ne se prolonge pas trop longtemps après 1 heure. Les députés sont sans doute tous d'accord pour que le vote qui a été différé ne soit pas un vote inscrit, mais un vote oral. Il pourrait ensuite y avoir un vote inscrit sur la motion nº 4, si les députés sont d'accord.

M. l'Orateur: Les députés sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Le vote porte donc sur la motion nº 3 inscrite au nom du député de Calgary-Centre (M. Andre). Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent. Je déclare donc l'amendement rejeté.

(La motion nº 3 de M. Andre est rejetée.)

M. l'Orateur: Le vote porte sur la motion nº 4 inscrite au nom du député de York-Simcoe (M. Stevens).

(La motion nº 4 de M. Stevens, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 56)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre (Calgary-Centre)
Balfour
Beatty
Carter
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cossitt
Crouse
Darling
Diefenbaker
Dinsdale
Ellis
Elzinga
Epp
Fairweather
Forrestall
Friesen
Gillies
Graffiey
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hnatyshyn
Holmes
Horner
Huntington
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Jones
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lawrence
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Malone
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nowlan
Oberle
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reynolds
Ritchie
Roche
Rynard
Schellenberger
Smith (Churchill)
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Towers
Whiteway
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—74.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson
Andras (Port Arthur)
Andres (Lincoln)
Baker (Gander-Twillingate)
Basford
Beaudoin
Béchard
Bégin (Mlle)
Benjamin
Blackburn
Blais
Blouin
Boulanger
Breau
Brewin
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (Mme)
Caouette (Villeneuve)

Pétro-Canada

Messieurs

Caron	Haidasz	Matte
Chrétien	Herbert	McIsaac
Clermont	Hopkins	McRae
Collenette	Isabelle	Milne
Comtois	Jamieson	Morin (Mme)
Condon	Joyal	Munro
Corbin	Kaplan	(Hamilton-Est)
Corriveau	Knowles	Nicholson (Mlle)
Côté	(Winnipeg-	O'Connell
Cullen	Nord-Centre)	Parent
Cyr	Lachance	Pelletier
Danson	Lajoie	(Hochelaga)
Daudlin	Lalonde	Pelletier
Demers	Landers	(Sherbrooke)
Dionne	Lang	Penner
(Northumberland-	Langlois	Philbrook
Miramichi)	Laniel	Pinard
Douglas	Leblanc	Portelance
(Bruce-Grey)	(Laurier)	Poulin
Drury	LeBlanc	Prud'homme
Duclos	(Westmorland-Kent)	Railton
Dupont	Lee	Reid
Dupras	Lefebvre	Richardson
Duquet	Leggatt	Roberts
Ethier	Lessard	Robinson
Faulkner	Loiselle	Rodriguez
Fleming	(Chambly)	Rompkey
Flynn	Loiselle	Rooney
Foster	(Saint-Henri)	Roy
Fox	Lumley	(Timmins)
Francis	MacDonald	Saltsman
Gauthier	(Cardigan)	Sharp
(Ottawa-Vanier)	Macdonald	Smith
Gendron	(Rosedale)	(Saint-Jean)
Gilbert	MacFarlane	Stanbury
Goodale	MacGuigan	Stewart
Goyer	Maine	(Cochrane)
Gray	Marceau	Stollery
Guay	Marchand	Tessier
(Saint-Boniface)	(Langelier)	Trudeau
Guay	Marchand	Whelan
(Lévis)	(Kamloops-Cariboo)	Yanakis
Guilbault	Martin	Young—130.

● (1300)

M. Macdonald (Rosedale) propose: Que le bill C-8, dont le comité a fait rapport, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Quand lirons-nous le bill pour la troisième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: En conformité de l'ordre spécial adopté par la Chambre le vendredi 27 juin, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 h 7.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

[M. l'Orateur.]

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES PÊCHERIES

DEMANDE D'AIDE EN FAVEUR DES PÊCHEURS TERRE-NEUVIENS BLOQUÉS PAR LES GLACES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je désire présenter une motion en conformité de l'article 43 du Règlement sur une question d'une extrême urgence. Je suis sûr que le ministre d'État chargé des Pêches (M. LeBlanc) va y donner son appui.

Les conditions de la glace dans diverses zones de pêche à Terre-Neuve commandent une intervention gouvernementale sous forme d'un programme d'aide financière spéciale visant à alléger le fardeau financier des pêcheurs de ces zones, car ils n'ont pu s'adonner à leurs activités cette année. La situation est d'autant plus grave que les prestations de la Commission d'assurance-chômage expiraient le 15 mai dans leur cas.

Je propose donc, avec l'appui du député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter):

Que le gouvernement du Canada prenne des mesures immédiates, en collaboration avec le gouvernement de Terre-Neuve, pour déclarer l'état d'urgence dans les zones touchées et fournir une aide financière grâce à des programmes appropriés.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON PROPOSE L'ÉTABLISSEMENT DU REVENU ANNUEL GARANTI ET DE LA RETRAITE FACULTATIVE À 60 ANS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question urgente et importante.

Étant donné les difficultés économiques grandissantes que connaissent les citoyens du Canada à cause de l'augmentation constante du coût de la vie, et les contrecoups négatifs qu'ils devront encore subir à la suite du dernier budget, que vient de présenter le ministre des Finances (M. Turner), surtout au chapitre de l'augmentation du prix de l'essence et de l'huile à chauffe, je propose, appuyé par l'honorable député de Champlain (M. Matte):

Que la Chambre des communes puisse discuter maintenant des graves problèmes auxquels nos citoyens doivent faire face, ainsi que des dispositions immédiates que devrait adopter le gouvernement afin de permettre aux Canadiens de lutter efficacement contre l'inflation, surtout en révisant tout le système de sécurité sociale dans le but d'établir un vrai revenu minimum garanti et d'instaurer la retraite facultative à l'âge de 60 ans dans les plus brefs délais.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS

PROPOSITION DE RECONDUCTION DES CRÉDITS POUR LA CONSTRUCTION ET LA DOTATION EN PERSONNEL D'ÉTABLISSEMENTS FÉDÉRAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je soulève une question urgente et de nécessité pressante. Le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) a annoncé une réduction de 11 millions de dollars des crédits affectés à la construction et à la dotation en personnel des pénitenciers fédéraux. On s'inquiète vivement, dans tous les coins de notre pays, de la sécurité du public et des fonctionnaires des pénitenciers fédéraux. En outre, le gouvernement s'est engagé à appliquer les recommandations du rapport Mohr, et le solliciteur général (M. Allmand) a déclaré hier que le gouvernement construit aussi rapidement que possible des installations à sécurité maximale. Je propose donc, avec l'appui du député de Broadview (M. Gilbert):

Que la Chambre ordonne au président du Conseil du Trésor de rétablir toutes les sommes prévues pour la construction des pénitenciers fédéraux et la dotation en personnel de ces établissements.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme la motion est proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, elle ne peut pas être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

ON PROPOSE QUE LA BANQUE DU CANADA ÉMETTE DU CRÉDIT AU COÛT D'ADMINISTRATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente et d'une pressante nécessité.

Chambre des communes

Étant donné que la Banque du Canada est un mécanisme institué par le gouvernement du Canada, dont le but est de contrôler le crédit dans l'intérêt de la vie économique de la nation, et que de plus c'est le gouvernement qui doit dicter une ligne de conduite à la Banque du Canada, je propose, appuyé par l'honorable député de Champlain (M. Matte):

Que le gouvernement prenne les dispositions nécessaires pour que la Banque du Canada puisse jouer adéquatement son rôle en orientant sa politique d'émission du crédit en faveur du développement harmonieux de l'économie du pays, en permettant des émissions de crédit sans intérêt ou au coût d'administration dans le domaine public et parapublic.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

● (1410)

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE FASSE UN INVENTAIRE DES RESSOURCES PÉTROLIÈRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion importante qui reflète l'opinion d'un grand nombre de Canadiens.

Étant donné la situation équivoque qui existe au sujet des réserves réelles de pétrole canadien et l'ignorance de la population quant aux recherches qui se font dans ce domaine et des résultats qui en découlent, je propose, appuyé par le député de Richmond (M. Beaudoin):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) fasse un inventaire de toutes les ressources pétrolières actuelles ainsi que des possibilités d'exploitation immédiate et qu'il en fasse rapport à cette Chambre.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. SUHARTO, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE

M. l'Orateur: Avant la période des questions, je tiens à signaler aux députés que nous avons l'honneur d'avoir

parmi nous cette semaine un visiteur de marque qui se trouve à la tribune. Il s'agit du distingué président de la République d'Indonésie, Son Excellence le Président Suharto.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS

L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE SÉCURITÉ ET LA COMPRESSION DES DÉPENSES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au solliciteur général qui, après le meurtre d'un gardien de prison, au début de la semaine, déclarait: «Je reconnais qu'il faut faire quelque chose. Nous ne pouvons tolérer que les agents de nos institutions pénitentiaires soient ainsi attaqués.» Il a promis aux gardiens d'augmenter la sécurité dans les prisons, mais leur a-t-il expliqué comment il y arriverait, puisque son budget des dépenses sera coupé d'environ 11.5 millions de dollars en ce qui concerne la dotation en personnel des prisons?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, parmi les questions que nous voulions régler tout de suite, il y avait un renforcement des règles à suivre pour escorter les prisonniers et l'amélioration de la sécurité à l'intérieur des prisons. Comme je l'ai souligné la semaine dernière, ces deux dernières années, nous avons fait beaucoup pour améliorer la sécurité et diminuer les évasions, dont le nombre a baissé d'environ 66 p. 100. Nous aimerions maintenant apporter d'importantes améliorations au secteur de la sécurité interne et de la protection des escortes. Les réductions de crédits dont le député a parlé touchent plutôt les nouveaux établissements, deux je crois. Toutefois, nous nous occupons toujours des autres pénitenciers à sécurité maximale. Le budget ne les touche pas.

M. Stanfield: Le solliciteur général a, paraît-il, promis d'augmenter la sécurité dans les prisons et d'embaucher probablement des gardiens supplémentaires. Est-ce exact ou, comme le président du Conseil du Trésor l'a déclaré, réduira-t-on de quelque 3.6 millions de dollars les crédits affectés au personnel des pénitenciers?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, il est prévu d'augmenter le personnel pour les deux prochaines années. J'aurai d'autres entretiens avec le gouvernement pour voir si nous devons l'accroître encore davantage. Le Conseil du Trésor et le gouvernement ont déjà approuvé ces expansions, mais il sera peut-être nécessaire d'augmenter encore le personnel dans certains secteurs.

[M. l'Orateur.]

L'ABANDON DU PROJET DE CONSTRUCTION DE NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Le premier ministre peut-il nous dire où se trouve la vérité? Les crédits sont-ils réduits comme le dit le président du Conseil du Trésor ou faut-il croire le solliciteur général, selon qui cette question demeure ouverte? Qui a raison? Le solliciteur général, quand il dit que le gouvernement ne peut faire construire les nouveaux pénitenciers dont on a besoin parce que les collectivités s'y opposent, ou le président du Conseil du Trésor, quand il dit que le gouvernement a réduit les crédits prévus à cette fin?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Sauf erreur, et je crois que c'est l'idée que le solliciteur général a exprimée dans sa réponse, la construction de certains nouveaux établissements doit se faire et les fonds sont prévus. Les coupures effectuées par le président du Conseil du Trésor sont des réductions de nouvelles dépenses approuvées auparavant et que le solliciteur général projetait. Nous lui disons maintenant qu'il ne peut augmenter ses dépenses au taux qu'il avait prévu.

Une voix: Pourquoi?

M. Trudeau: Quelqu'un demande pourquoi. Parce que nous nous sommes précisément engagés dans le budget à réduire les dépenses dans de nombreux domaines, à ralentir le taux d'expansion de la Fonction publique. Nous croyions que la Chambre et le pays en général approuvaient cette ligne de conduite.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Les députés d'en face devront coopérer avec le gouvernement; s'ils reprochent au gouvernement de trop dépenser, qu'ils ne s'indignent pas et ne s'inquiètent pas quand le gouvernement réduit certaines dépenses.

L'OFFRE D'APPUI DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL AUX GARDIENS DE PRISONS ET LA QUESTION DE LA COMPRESSION DES DÉPENSES

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Le ministre est-il d'avis que la promesse qu'il a faite dimanche aux gardiens, leur disant qu'ils pouvaient compter sur son appui total, suivie de l'arrêt de travail sans précédent dans tout le service pénitentiaire lundi, est compatible avec la déclaration faite mercredi par le président du Conseil du Trésor, selon qui on va réduire l'aide financière?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Comme je l'ai déjà signalé, le Conseil du Trésor a approuvé une augmentation de personnel dans le service pénitentiaire pour les deux prochaines années. La réduction vise deux institutions, mais nous continuerons d'accroître le personnel dans plusieurs autres. Je ne crois pas que les restrictions affecteront la sécurité du personnel à l'intérieur de nos prisons. J'essaierai de veiller à ce que les réductions se fassent dans les secteurs qui n'affectent pas la sécurité.

[*Plus tard*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA COMMUTATION DE LA PEINE DE MORT—LES PROPOS DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL ET LA SOLIDARITÉ MINISTÉRIELLE

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, non pas relativement à la seconde partie de la réponse qui fut donnée hier à une question qui, je le sais, sera étudiée à fond dans quelques instants.

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Ma question s'adresse au premier ministre qui était absent hier par suite d'une malheureuse grippe contractée à Terre-Neuve.

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Sans vouloir amorcer un débat sur la question des priorités en matière de réductions, étant donné qu'au moment où nous avons discuté de la loi actuelle qui imposait la peine de mort dans les cas de meurtres de gardiens de prison et de policiers, le premier ministre a donné à la Chambre l'assurance—comme en fait foi le hansard à la page 3842—que le gouvernement n'avait eu recours à la prérogative royale qu'après une étude approfondie de chaque cas, et puisque le solliciteur général a déclaré publiquement qu'il ne saurait faire partie d'un cabinet qui n'aurait pas recours à la prérogative royale dans tous les cas, j'aimerais demander au premier ministre s'il estime que le solliciteur général peut, sans porter atteinte à sa sincérité ni à son intégrité, continuer à faire partie d'un gouvernement après avoir déclaré publiquement qu'il ne peut envisager qu'un seul aspect de la question.

● (1420)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que le député n'a pas rapporté fidèlement les paroles du ministre. Si je ne m'abuse, ce que le ministre a dit, c'est qu'il serait obligé de réviser sa position s'il y avait des cas de pendaison. Il ne m'a pas encore donné sa démission.

Une voix: Pas encore.

M. Trudeau: Exactement.

Une voix: L'avez-vous prié de le faire?

M. Trudeau: La question du député est donc hypothétique. Je peux lui assurer que la déclaration que j'ai faite à la Chambre est tout à fait exacte, que la peine de mort n'est pas automatiquement commuée. On considère chaque cas d'espèce individuellement, et chaque ministre a le loisir d'exprimer son opinion sur chaque cas, indépendamment de la recommandation du solliciteur général.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, j'apprécie en partie cette réponse, mais étant donné que le premier ministre a parlé d'un pays en voie de maturité, dans son message de la fête du Canada, et étant donné qu'il a philosophé depuis deux ou trois semaines sur le respect des lois et des institutions du pays, ne croit-il pas que le solliciteur général, dans la position très délicate où il se trouve, ne permet pas que justice soit faite mais qu'elle semble être faite aux citoyens du pays quant à l'application de la loi, surtout que le solliciteur général a dit qu'il devra réviser sa position? En d'autres termes, les Canadiens peuvent-ils vraiment être sûrs que le solliciteur général est en mesure d'envisager cette question en toute objectivité, pour ensuite exercer sa discrétion ministérielle, qui semble actuellement plutôt restreinte?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je conviens qu'il appartient à chacun des ministres de décider en son âme et conscience s'il appuie la décision du cabinet. Je le répète, il n'y a eu jusqu'ici aucune démission à la suite de la position adoptée par le cabinet sur ces questions. Je ne sais pas s'il y en aura éventuellement, mais je puis assurer au député que le solliciteur général, tout comme n'importe quel autre ministre, exprime effectivement son opinion au sein du cabinet et se conforme ensuite à la décision prise par le cabinet. Quand le cabinet exerce son droit de grâce, les ministres y consentent ou doivent quitter le cabinet. Dans le cas contraire, tout hypothétique, si le cabinet décidait de faire pendre quelqu'un, chacun des ministres aurait à décider s'il peut demeurer au sein du cabinet et appuyer cette décision.

[*Plus tard*]

LA COMMUTATION DE LA PEINE DE MORT—LES RECOMMANDATIONS DE RECOURS EN GRÂCE

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Peut-être pourrais-je profiter de l'occasion pour apporter une correction à la réponse que j'ai donnée hier à une question du très honorable député de Prince-Albert. Il m'a demandé combien de peines avait été commuées depuis 1968, et dans combien de ces cas on avait recommandé le recours en grâce. J'ai alors répondu qu'il y avait eu six commutations, et que le recours en grâce avait été recommandé dans cinq cas. Ces renseignements m'avaient été donnés il y a déjà quelque temps; après la séance d'hier, on m'a informé qu'il n'y avait eu que cinq commutations et non pas six, qu'on avait recommandé la clémence à l'unanimité dans trois de ces cas, et qu'on n'avait fait aucune recommandation dans les deux autres. Il n'y a donc eu en tout que cinq commutations, et le recours en grâce n'a été recommandé que dans trois cas.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À LA CORÉE DU SUD—LA QUESTION DE L'ACQUISITION D'UN SÉPARATEUR DE PLUTONIUM

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans une entrevue télévisée retransmise hier soir à 11 heures sur le réseau CTV, un responsable de la Corée du Sud en matière d'énergie atomique a dit à Eric Malling que les Coréens du Sud achetaient bel et bien un séparateur de plutonium à la France pour la somme de 50 millions de dollars. Aussi, comme le premier ministre l'a promis, le gouvernement remet-il en question la vente d'un réacteur CANDU à la Corée du Sud?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu l'émission dont le député parle. J'ai dit hier que les représentants de la république de Corée s'étaient engagés en général à ne pas fabriquer d'armes atomiques. Nous tiendrons compte de l'acquisition d'une installation de retraitement par la république de Corée lors des négociations relatives aux garanties. Nous avons dit à la Chambre que nous comptions stipuler dans tout accord à ce sujet que le

Canada veut contrôler l'usage du combustible nucléaire usé.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, j'ai entendu ces révélations à la télévision par hasard, et comme les séparateurs de plutonium ne peuvent servir qu'à deux choses, à fabriquer des bombes atomiques et à recycler du plutonium—et il faudra attendre au moins 20 ans avant que ce procédé ne soit au point—le ministre ne pense-t-il pas qu'il est un peu naïf de croire le président Park, quand il dit que la république de Corée n'a pas l'intention de fabriquer d'arme atomique?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je pense que ce qui importe c'est que dans ses négociations avec la république de Corée le Canada s'assure que l'engagement politique pris par le président Park se retrouve dans les garanties générales obtenues, notamment en ce qui concerne le conditionnement du combustible utilisé.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—LES MESURES VISANT À ÉVITER LE SURPLUS DE PRODUITS

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné qu'actuellement nous avons une saison extraordinaire pour la production du lait dans la province de Québec, qu'il y a également une augmentation sensible de la quantité des produits laitiers sur les marchés, et que la compagnie Kraft du Canada importe des États-Unis énormément de fromage et de lait en poudre, est-ce que l'honorable ministre peut dire s'il est courant de ce fait? Si oui, quelles mesures entend-il prendre pour éviter des surplus dans les produits laitiers avant le 1er avril 1976?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Tout en notre pouvoir, monsieur l'Orateur.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES CONDAMNÉS À MORT ET LA QUESTION DE L'INCERTITUDE QUANT À L'EXÉCUTION

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général, mais avant de la lui poser, j'aimerais le remercier d'avoir apporté une correction à certains renseignements qu'il nous a communiqués hier, respectant ainsi un principe essentiel du parlementarisme qui consiste à retirer sans la moindre réserve toute déclaration inexacte ou toute accusation portée à l'égard d'un député et qui se révélerait fausse. Je remercie infiniment le ministre d'avoir montré cet exemple aux autres députés.

[M. MacEachen.]

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: J'aimerais demander au ministre s'il peut nous donner la liste des condamnés à mort de divers pénitenciers au Canada et en particulier nous préciser depuis combien de temps dans le pire des cas certains de ces prisonniers reconnus coupables de meurtre voient planer au-dessus de leur tête la menace de la potence.

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, neuf hommes sont actuellement reconnus coupables de meurtre entraînant la peine capitale, dans le cadre de sept affaires. Dans deux cas, en effet, deux condamnés ont été accusés du meurtre d'une même personne. Neuf hommes sont en instance d'appel, ou ont présenté un recours en grâce au cabinet.

M. Diefenbaker: Combien?

M. Allmand: Le cabinet a pour l'instant reçu trois recours en grâce. Les six autres en sont à diverses étapes de la procédure d'appel.

M. Diefenbaker: Le ministre pourrait-il nous dire lequel de ces prisonniers condamnés à mort attend depuis le plus longtemps qu'une décision soit prise, étant dans l'incertitude en raison des hésitations du cabinet?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas sur moi ces renseignements. J'ai l'impression que c'est M. Rhéal Chartrand, qui a récemment plaidé sa cause devant la Cour suprême, qui est depuis le plus longtemps plongé dans cette incertitude, mais ce n'est que récemment que la Cour suprême a été saisie de son cas, qui va maintenant être soumis au cabinet.

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À L'APPLICATION DE LA LOI RELATIVE À LA PEINE DE MORT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Comme le gouvernement n'a pas appliqué la loi adoptée par le Parlement il y a deux ans et demi au sujet de celui qui est reconnu coupable du meurtre d'un gardien de prison ou d'un agent de police en service commandé et qu'il ne semble nullement disposé à l'appliquer, a-t-il l'intention de continuer à agir ainsi et à faire fi de cette loi ou à la respecter?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crains d'avoir à signaler au député qu'il interprète mal la loi. Elle n'oblige pas le gouvernement à pendre les gens. La loi stipule que dans certaines circonstances, la peine de mort par la pendaison est applicable, mais cette même loi n'enlève pas le privilège de gracier. A cet égard, je signale à la Chambre que je l'ai déjà indiqué clairement dans l'un de mes discours auquel le député d'Annapolis Valley a fait allusion plus tôt aujourd'hui. La Chambre demeure toujours libre d'inscrire dans une loi qu'elle enlève au gouvernement le privilège de gracier. Le cas échéant, l'hypothèse de l'honorable député deviendrait alors réalité. Mais tel n'est pas le cas. Son hypothèse s'appuie sur une fausse interprétation de la loi dont le député, à mon grand chagrin, semble se souvenir incorrectement.

● (1430)

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À L'AFFAIRE VAILLANCOURT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Le gouvernement a-t-il l'intention de porter immédiatement la cause de M. Vaillancourt devant le cabinet et de se prononcer dans un sens ou dans l'autre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): En ce qui concerne la cause de M. Vaillancourt, je crois que la date d'exécution a été reportée à l'automne. Le cabinet devra donc s'occuper de cette cause en temps opportun et pas nécessairement dans l'immédiat.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À LA CORÉE DU SUD— DEMANDE D'ANNULATION EN CAS D'ACHAT D'UN SÉPARATEUR DE PLUTONIUM

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et fait suite en quelque sorte à celles du député de Greenwood. Le ministre peut-il donner à la population canadienne et à la Chambre l'assurance catégorique que si la Corée du Sud achète un séparateur de plutonium, notre pays ne lui vendra pas de réacteur?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je puis donner l'assurance catégorique que nous cherchons à obtenir les garanties propres à empêcher que les matières ou le matériel fournis par le Canada ne servent à la préparation d'explosifs. Je prends donc l'engagement que nous chercherons à faire figurer cette clause dans l'accord bilatéral qui pourrait être signé.

M. Gillies: Faut-il conclure des propos du ministre que le Canada n'hésitera pas à vendre le réacteur à la Corée du Sud, lors même qu'elle risque de se doter des moyens de fabriquer une bombe nucléaire, ce qu'elle ferait, dit-on, en se procurant du matériel qui ne peut servir à rien d'autre qu'à transformer le plutonium en explosif nucléaire militaire?

M. MacEachen: Je me suis expliqué très nettement, et je ne me laisserai pas entraîner à répondre à une série de questions conjecturales du député.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES ET LES ÉCHELLES RÉGIONALES DE TRAITEMENTS

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du trésor et fait suite à une lettre qu'il a bien voulu m'adresser il y a quelques jours au sujet des différences d'échelles régionales de traitements. Dans cette lettre, que je résumerai plutôt que de la citer directement, le ministre indiquait de façon tout à fait claire que de l'avis du gouvernement, ces différences régionales devraient être étendues à d'autres catégories professionnelles. Le ministre peut-il maintenant faire savoir à la Chambre et aux fonctionnaires fédéraux à quels autres groupes professionnels il est question qu'on étende ce régime propre à faire naître des divisions?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, je crains que cette question soit un peu technique. Je ne suis malheureusement pas en mesure d'y répondre directement. Toutefois je vais préparer une réponse que je ferai parvenir à l'honorable député. Et si nécessaire je la déposerai à la Chambre.

[*Traduction*]

M. Forrestall: Je pourrais formuler ma question autrement. Je remercie le ministre de nous indiquer qu'il préparera une réponse à cause de l'ampleur du problème. Pourrait-il nous dire si le gouvernement a l'intention d'étendre à d'autres catégories de fonctionnaires le principe de taux différentiels de traitement selon les régions, et l'appliquera-t-il par exemple, aux forces armées?

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, il n'est pas question d'étendre cette politique à l'Armée canadienne pour le moment. En ce qui a trait aux autres catégories d'employés, souvent l'établissement au niveau régional des paiements se fait à la suite de négociations avec les syndicats, et je ne suis pas en mesure de prévoir les décisions dans ces cas.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE D'EXPOSÉ MINISTÉRIEL DE LA POSITION DU CANADA QUANT À L'ACCORD RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA COOPÉRATION EN EUROPE

L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, étant donné l'intérêt que suscitent la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et ses conséquences, le sécrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire s'il envisage de faire un exposé détaillé de la question à la Chambre ou au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale avant que le Canada ne s'engage sur l'ensemble ou une partie de l'accord concernant l'avenir de la sécurité et de la coopération en Europe?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir d'examiner cette question avec soin. Je l'étudie actuellement et je tiendrai compte des observations du député.

Questions orales

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE USINE D'ENRICHISSEMENT D'URANIUM À LA BAIE JAMES ET LES PROCHAINS ENTRETIENS TRUDEAU-PONIATOWSKI

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. L'usine d'enrichissement d'uranium dont on envisage la construction à la Baie James est-elle à l'ordre du jour des entretiens que le premier ministre aura cette semaine avec M. Poniatowski, ministre de l'Intérieur de la France?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Pas en ce qui me concerne; je ne rencontrerai le ministre qu'une seule fois la semaine prochaine, au cours d'un déjeuner, je crois, mais j'imagine que la question sera soulevée au cours d'entretiens avec d'autres ministres. Je sais que notre ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources en a discuté récemment avec le ministre de l'Industrie du Québec.

LE PROJET CANADIF—LA POSITION DU GOUVERNEMENT QUANT À L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le 10 juin dernier, le ministre nous a dit qu'il allait rencontrer le ministre de l'industrie du Québec au cours de la première semaine de juillet pour discuter du rapport de faisabilité du projet CANADIF, étant donné que le gouvernement fédéral a un rôle de grande importance à jouer dans cette affaire. Serait-il disposé à nous faire connaître maintenant l'attitude du gouvernement fédéral sur cette question?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je me suis entretenu, avec M. St. Pierre hier. Nous avions tous les deux reçu de la Société de la Baie James une copie de l'étude de faisabilité. Nous avons constaté qu'on y avait omis bon nombre de questions, dont celles auxquelles j'ai fait allusion à la Chambre et qui nous semblent de la plus haute importance. Dans trois semaines, les hauts fonctionnaires du fédéral et du Québec étudieront de nouveau la question afin de déterminer s'il serait souhaitable du point de vue du Québec et du fédéral que soient effectuées des études plus poussées concernant cette proposition.

Mlle MacDonald: J'ai une dernière question supplémentaire à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Compte tenu de la gravité que comporte l'exportation d'une substance nucléaire, le ministre s'engage-t-il à faire rapport à la Chambre de toute discussion qui aura lieu avec le ministre français de l'Intérieur concernant l'usine d'uranium enrichi et à annoncer clairement une fois pour toutes quelle est la position du gouvernement fédéral à l'égard de cette question?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je ne compte pas rencontrer le ministre français de l'Intérieur et je ne peux faire rapport à la Chambre d'entretiens intervenus entre des tiers.

[M. MacEachen.]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA RATIFICATION DE L'ACCORD CONCLU AVEC LA C.-B.—LES MOTIFS DU RETARD

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. La Colombie-Britannique, province jadis prospère, a vu son chômage augmenter de moitié l'année dernière. Par ailleurs, il est impossible d'obtenir des subventions ou des prêts du ministère de l'Expansion économique régionale dans un grand nombre de régions où le chômage est élevé. Il semble que la signature d'un accord général de développement ait été retardée. Le ministre peut-il nous dire qui ou ce qui bloque les programmes d'expansion économique régionale en Colombie-Britannique?

Des voix: Barrett.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, le député ne me demande certainement pas de répondre à la première partie de sa question. Il est regrettable que le taux de chômage ait augmenté en Colombie-Britannique, mais bien sûr, ce n'est pas de notre faute.

Des voix: Oh, oh!

M. Jamieson: Quant au remède à apporter à cette situation, j'ai eu des entretiens avec M. Lauk, ministre de développement industriel de la Colombie-Britannique. Nous comptons faire un certain nombre de propositions dont j'ai déjà parlé à la Chambre. Nous devrions pouvoir présenter la première au Conseil du Trésor fédéral en juillet. J'ai déjà dit qu'elle avait trait au soutien de l'infrastructure dans le nord de la Colombie-Bitannique. Il y a deux autres domaines où nous sommes à l'œuvre, notamment des travaux d'aménagement relatifs à certains charbonnages dans cette partie de la Colombie-Britannique, ainsi qu'un programme de stimulants dans certains secteurs de l'industrie de l'exploitation forestière. Ces activités vont de l'avant. Je ne suis pas sûr de pouvoir rejeter la faute sur qui que ce soit pour les délais. Je ne puis que dire au député que j'espère que nous pourrons agir aussi rapidement que possible.

● (1440)

L'OMISSION DE STATISTIQUES SUR LE CHÔMAGE DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE DE LA C.-B.

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Je me suis enquis tout à l'heure d'un accord général. Il serait peut-être dans l'intérêt du ministre de l'Expansion économique régionale que Statistique Canada fournisse des statistiques plus détaillées sur le chômage en Colombie-Britannique. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il n'existe pas de statistiques sur le chômage dans la région de la capitale, qui compte quelque 220,000 habitants?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Si cette partie de la question s'adresse à moi, je crains bien de ne pouvoir fournir de réponse au pied levé, mais je la transmettrai au ministre intéressé. Nous verrons s'il est possible d'obtenir une explication. Les députés d'en face ont insisté très énergiquement pour qu'aucune subvention à l'expansion régionale ne soit accordée à la partie sud de la Colombie-Britannique.

LES FINANCES

LA QUESTION DE L'OCTROI DE FONDS HYPOTHÉCAIRES PAR LES BANQUES, LES COMPAGNIES DE FIDUCIE ET LES COMPAGNIES D'ASSURANCES

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre ontarien chargé du logement, M. Donald Irvine, a déclaré que l'Ontario songeait à obliger les banques, les compagnies de fiducie et les compagnies d'assurance à consacrer davantage de fonds aux hypothèques sur des maisons. Le ministre des Finances est-il disposé à imposer des règles semblables aux établissements financiers relevant du gouvernement fédéral pour augmenter la disponibilité de fonds hypothécaires et atténuer la crise du logement au Canada? Dans la négative, pourquoi pas?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, si le député examine les statistiques récentes, il constatera qu'une proportion considérable des fonds disponibles provenant des banques, des compagnies d'assurance et des compagnies de fiducie est consacrée au logement.

DEMANDE DE RÉDUCTION DU TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE ET DE TRANSFERT DE CERTAINS CRÉDITS À LA SCHL

M. John Gilbert (Broadview): Le ministre ontarien du logement a également déclaré que le taux d'intérêt hypothécaire devrait être de 10.25 p. 100, et non se situer entre 11.75 et 12.50 p. 100. Quelles mesures le ministre entend-il prendre pour diminuer le taux d'intérêt afin que les Canadiens puissent acheter des maisons à un prix raisonnable?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): A l'initiative de mon collègue, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, nous avons déjà, grâce à des subventions accordées dans le cadre du programme d'aide à l'acquisition d'une maison, un taux d'intérêt modéré dont peuvent bénéficier les personnes à revenu bas et modeste.

M. Gilbert: Comme le budget d'immobilisations du ministre d'État chargé des Affaires urbaines a subi une réduction importante, le ministre est-il disposé à passer cette économie au budget de la SCHL destiné aux logements sociaux?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Deux ministères seulement ont été épargnés par les réductions. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a reçu 450 millions de dollars de plus afin d'augmenter l'emploi direct, particulièrement cet hiver. Ensuite, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a reçu une augmentation de 200 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 20 p. 100 du budget de la SCHL. Le budget total du ministère est environ trois fois plus important que sous le précédesseur du ministre.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA POSSIBILITÉ D'ABROGER LA DISPOSITION RELATIVE À L'AVORTEMENT ET DE LIBÉRER LE Dr MORGENTALER

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

A la suite de l'acquittement pour la deuxième fois du Dr Morgentaler, et la demande faite par l'Association canadienne pour l'abrogation de la Loi sur l'avortement au gouvernement d'abolir l'article 251 du Code criminel et la mise en liberté du Dr Morgentaler, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelle attitude il prendra à ce sujet?

[*Traduction*]

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune raison de donner à cette question une réponse autre que celles qu'on a déjà données à la Chambre.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA DEMANDE DES DÉBARDEURS DU QUÉBEC D'UNE RENCONTRE AVEC LE MINISTRE

M. Serge Joyal (Maisonneuve-Rosemont): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

Peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention de rencontrer au cours des prochaines heures les représentants de l'Association internationale des débardeurs, local 375, pour discuter des points en litige relatifs à la sécurité d'emploi et des autres sujets que l'arbitre n'a pas le pouvoir de modifier sans le consentement des deux parties, à savoir les débardeurs et l'Association des employeurs maritimes?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler au député que dernièrement les débardeurs m'ont envoyé un télégramme. Je prends au sérieux le contenu du télégramme et j'envisage de les rencontrer dans un avenir rapproché.

* * *

L'AGRICULTURE

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LA HAUSSE DES PRIX DES MACHINES AGRICOLES ET DES ENGRAIS CHIMIQUES

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Dernièrement, le gouvernement des États-Unis a annoncé que le Conseil de la stabilité des salaires et des prix examinerait les hausses spectaculaires du prix des machines agricoles qui a grimpé de 22 p. 100 l'an dernier. Puisque des hausses semblables se sont produites au Canada et que dans bien des cas elles ont même été supérieures à celles qui ont été signalées aux États-Unis . . .

Une voix: La hausse est de 28 p. 100.

M. Mazankowski: Mon collègue affirme que c'est 28 p. 100. Le ministre a-t-il consulté ses collègues du cabinet en vue d'entreprendre également une étude des coûts ou une enquête sur les hausses spectaculaires du prix des machines agricoles depuis deux ans. Peut-être pourrait-il également examiner les prix des produits chimiques et des engrais.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je suggérerais au député de lire *News and Features*, publication nº 1632 d'Agriculture Canada qui renferme un excellent article sur les machines agricoles, le prix des engrais, etc. Je pense que les chiffres qu'il y trouvera sont plus précis que ceux dont il a parlé.

M. Mazankowski: Dois-je comprendre aux propos du ministre qu'il est satisfait du prix des machines agricoles au Canada et qu'il ne fera rien bien que les États-Unis considèrent la chose assez importante pour l'examiner de près? Quand le ministre va-t-il commencer à s'occuper des agriculteurs plutôt que des fabricants de machines?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Selkirk.

* * *

L'INDUSTRIE

SAUNDERS AIRCRAFT—LA DEMANDE DE PRÊT DANS LE CADRE DU PAIT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. La semaine dernière, alors qu'il parlait des ADAC au pays du soleil levant, le soleil s'est presque couché sur l'usine Saunders Aircraft à Gimli. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il compte prendre une décision sur la demande PAIT de Saunders et expliquer au juste pourquoi rien n'a encore été décidé à ce propos alors que la demande a été faite il y a deux ans?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas encore de preuves que les procédés adoptés par la société répondent aux exigences du programme de promotion de la technique industrielle.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE PROJET DE MAJORATION DES COTISATIONS ET LE PROGRAMME DE SOUTIEN DES REVENUS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration à propos de l'assurance-chômage. Le ministre a modestement estimé que les révisions budgétaires qui touchent la loi sur l'assurance-chômage provoqueront une hausse de 20 p. 100 des cotisations des employés et des employeurs. De plus, il semble que ce sont les employés et les employeurs qui paieront cette restriction des dépenses prévues dans la loi de 1971. Aussi, le ministre dira-t-il à la Chambre si l'on peut considérer cela comme une impôt supplémentaire sur le traitement?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'en parlerai en détail lorsque nous passerons à la deuxième lecture du bill, c'est-à-dire bientôt.

M. Alexander: Le ministre me semble disposé à informer la presse de l'opinion du gouvernement là-dessus, et j'espère que la presse nous fera part de ses vues. Indépendamment de ce qu'a dit le ministre, la hausse proposée des cotisations de l'employeur et de l'employé au régime d'assurance-chômage est un retour en arrière, un nouvel impôt à déduire des salaires. Le ministre nous dirait-il si c'est maintenant la politique du gouvernement de financer les programmes de sécurité et de soutien du revenu au moyen de telles mesures et non par le biais de la loi de l'impôt sur le revenu, que l'on dit progressiste? Le ministre répondra-t-il à cette affirmation ou devrons-nous attendre son discours sur le budget ou la présentation du bill lui-même pour connaître sa pensée?

M. Andras: Le principe du partage des frais entre les primes de l'employeur et de l'employé, d'une part, et la participation du gouvernement, d'autre part, a été institué par les modifications de 1971. La modification proposée, annoncée à la Chambre par mon collègue, le ministre des Finances, lors de l'exposé budgétaire, indique un changement du point-repère, non dans le principe.

Quant à la remarque du député concernant mes révélations à la presse, ce n'est pas tout à fait juste. J'ai répondu à une ou deux questions; je n'ai pas fait de déclaration.

* * *

LES FINANCES

LES PRÉVISIONS DU MINISTRE QUANT AU NOMBRE DE MISES EN CHANTIER—L'EXACTITUDE DES CHIFFRES ET LA SITUATION ÉCONOMIQUE

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Dans son exposé budgétaire, il n'a fait connaître aucune prévision concernant les activités dans le secteur résidentiel en 1975. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il est convaincu que les 200,000 mises en chantier prévues dans son budget de novembre constituent toujours une estimation précise compte tenu de la conjoncture économique de l'heure?

● (1450)

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai exprimé quelques réserves à propos de l'évolution de la situation économique. Hier, mon collègue le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a fait de façon très compétente le point sur la situation actuelle du logement.

L'IMMIGRATION

L'ADMISSION DE RÉFUGIÉS SUD-VIETNAMIENS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné que le vice-président de l'Assemblée nationale du Québec s'est rendu, en compagnie d'un certain nombre de diplomates canadiens, de Bangkok à un camp de réfugiés au sud de la Thaïlande et a réussi à loger dans l'ambassade du Canada à Bangkok un groupe de 30 réfugiés sud-vietnamiens en attendant que le ministre ne délivre un permis d'entrée au Canada à ces 30 personnes, parmi lesquelles se trouve le présumé fraudeur Nguyen Tan Doi—le ministre peut-il nous dire si c'est une pratique courante étant donné que ces réfugiés ne couraient aucun danger hors de leur pays? Le ministre fera-t-il à la Chambre un compte rendu détaillé de cette affaire avant l'ajournement d'été?

Une voix: Et le Chili?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne le Chili, on fera bientôt un rapport détaillé à la Chambre pour rectifier quelques erreurs incroyables que certaines personnes ont répandues au pays, de propos délibéré ou par inadvertance, au sujet du traitement accordé aux réfugiés chiliens et sud-vietnamiens.

Pour ce qui est des observations du député qui a posé la question, comme d'habitude je m'intéresse à tous les renseignements à propos du vice-président de l'Assemblée du Québec ou de toute personne qui aurait pu participer à certaines activités, mais je n'ai reçu aucune confirmation à ce sujet. Je me renseignerai volontiers et ferai un rapport à la Chambre si cela me paraît nécessaire.

M. Blackburn: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Depuis six ou sept semaines j'ai demandé nombre de renseignements au ministre. Il a toujours répondu qu'il s'intéressait à ces questions. Comme il a toute une armée de fonctionnaires à sa disposition, j'aimerais lui demander pourquoi il ne s'est pas informé lui-même?

M. Andras: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: Le député de Fundy-Royal.

* * *

LES AÉROPORTS

FREDERICTON—LES MOTIFS DE LA FERMETURE

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire parlementaire du ministre des Transports une question dont j'ai donné préavis au ministre ce matin. Elle a trait aux instances de certaines personnes assez sensées pour vouloir passer une partie de l'été dans les Maritimes. On pouvait difficilement choisir une période plus inopportune pour les voyageurs que les deux dernières ou la dernière semaine de juillet pour fermer l'aéroport de Fredericton pendant dix jours. Un groupe de travail a-t-il analysé les mouvements de touristes et recommandé que cette fermeture ait lieu à l'époque de l'année la plus active? Qui a donc pris cette décision pour le moins étrange?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous ne cherchions certes pas à entraver le mouvement des voyageurs à Fredericton. Selon le contrat qui a été adjugé, les travaux doivent commencer le 2 juin et être terminés fin août.

Des voix: Bravo!

Une voix: C'est fichu pour l'été.

Une voix: Passez à la tête de la classe.

M. McIsaac: La piste principale ne sera hors service que pour une période de trois semaines, soit du 7 au 28 juillet.

Des voix: Oh, oh!

M. McIsaac: Le député sait bien qu'on ne peut pas couler le ciment dans ce coin-là en plein hiver.

M. Fairweather: Non, mais c'est possible en octobre et en novembre.

M. Hees: L'été ne dure que trois semaines au Nouveau-Brunswick!

M. McIsaac: Nous avons choisi cette période en tenant compte de la période d'affluence, qui a lieu en août et en septembre là-bas.

* * *

LA SANTÉ

LA PROPAGATION DES MALADIES TROPICALES—LA QUESTION DE LA SUFFISANCE DE LABORATOIRES ET DE PERSONNEL POUR L'EXAMEN DES ARRIVANTS

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Est-il au courant de la résolution adoptée par l'Association canadienne d'hygiène publique qui a nommé un comité pour étudier la propagation des maladies tropicales, qui serait due à certaines négligences? Le ministre peut-il nous dire si nous avons suffisamment de laboratoires et de personnel pour veiller à ce que les gens ne puissent entrer au pays sans avoir été examinés comme il faut?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je suis au courant de la résolution adoptée par l'Association canadienne d'hygiène publique. La propagation des maladies tropicales est due surtout à l'augmentation du nombre de visiteurs au Canada, non pas des immigrants, mais des visiteurs, et surtout des Canadiens qui reviennent des pays tropicaux. C'est une question qui nous préoccupe. Le député le sait sans doute, nous soumettons les immigrants à des examens très approfondis, sans doute plus complets que dans n'importe quel autre pays. En ce qui concerne les visiteurs, nous étudions avec le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de nouveaux règlements qui nous permettraient d'exercer une surveillance plus stricte, sans empêcher pour autant les gens d'entrer au Canada et d'en sortir.

Comités de la Chambre

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA QUESTION DU POURVOI EN APPEL EN CAS DE VERDICT D'ACQUITTEMENT PAR UN JURY—LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI

M. John Roberts (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. A-t-il l'intention d'inclure dans son bill omnibus des dispositions visant à empêcher une cour d'appel de substituer une sentence à un acquittement par jury au lieu d'ordonner la tenue d'un nouveau procès?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai décidé de le faire.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Que dites-vous de ça?

M. Lang: J'ai bien expliqué qu'à mon avis, une bonne partie des craintes qu'ont eues bien des gens après avoir lu la décision rendue par la Cour suprême n'étaient pas fondées. J'en ai aussi conclu que pour dissiper ces craintes non fondées, il fallait éviter que le problème ne se reproduise. Je propose qu'on classe l'affaire.

M. Fairweather: Ou lire la décision rendue par Bora Laskin!

M. Diefenbaker: Vous devriez demander pardon.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À L'ARGENTINE—DEMANDE DE DÉPÔT DES DOCUMENTS CONTRACTUELS RELATIFS AUX GARANTIES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre m'a dit vendredi qu'il essaierait d'accéder à ma demande concernant le dépôt par le gouvernement des dispositions relatives au contrat de 1973 entre le Canada et l'Argentine qui prévoyait des négociations ultérieures relativement aux garanties. Peut-il le faire?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'ai parlé à mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, depuis son retour. Si je ne m'abuse, il m'a dit qu'il examinait la situation, mais qu'il n'avait pas encore rassemblé tous les renseignements nécessaires pour répondre à la question.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

M. Fernand E. Leblanc (Laurier): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 8e rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général, dans les deux langues officielles.

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

M. Maurice Dupras (Labelle): J'ai l'honneur de présenter le 3e rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

[*Traduction*]

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que les députés devraient laisser la journée s'écouler sans souligner les événements d'hier. J'espère qu'ils me laisseront exprimer leur admiration pour la façon dont la Gendarmerie royale et les forces armées canadiennes ont effectué la difficile opération d'hier en se chargeant, dans un bref délai, d'assurer la sécurité de nos prisons. Depuis de nombreuses années, les troupes canadiennes sont inégalables où qu'elles servent. Hier, les Canadiens ont pu constater leur calme compétence et leur efficacité professionnelle dont nous nous enorgueillissons et qui fait l'envie des autres pays.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1500)

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE PORTANT SUR LA POSSESSION D'ARMES À FEU À POUDRE NOIRE

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta) demande à présenter le bill C-398, tendant à modifier le Code criminel (armes à feu à poudre noire).

Une voix: Expliquez-vous.

M. Reynolds: Monsieur l'Orateur, l'objectif du bill est d'exclure les anciennes armes à feu à poudre noire se chargeant par la bouche de la liste du Code criminel des armes à autorisation restreinte. Ces armes n'ont d'intérêt que pour les collectionneurs et sont trop encombrantes pour être un danger public.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES VOIES ET MOYENS

INSCRIPTION DES MOTIONS À L'ORDRE DU JOUR

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 60(2) du Règlement, je demande que l'étude des motions de voies et moyens présentées en même temps que le budget soit inscrite à l'ordre du jour de demain et qu'elle suive le débat sur le budget.

M. l'Orateur: Y consent-on?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

* * *

AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD

MOTION RELATIVE AUX DÉPLACEMENTS DU COMITÉ

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, deux motions d'initiative gouvernementales inscrites au *Feuilleton* portent sur les déplacements du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien. Sauf erreur, la Chambre consent à l'unanimité à ce qu'on dispose des deux motions aujourd'hui. Je propose donc:

Que le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien soit autorisé à se rendre à Sarnia (Ontario) et dans les environs, du 6 au 8 juillet 1975, dans le but d'étudier le développement économique des réserves indiennes de la région et que le personnel de soutien nécessaire accompagne le Comité.

(La motion est adoptée.)

MOTION RELATIVE AUX DÉPLACEMENTS DU COMITÉ PENDANT LE PROCHAIN CONGÉ

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je propose:

Que le Comité permanent des afffaires indiennes et du développement du Nord canadien soit habilité à se transporter d'un lieu à un autre dans les provinces de l'Est et dans le Nord canadien pendant le prochain congé pour faire enquête sur des questions touchant le développement du Nord et les affaires des autochtones et pour visiter des sites historiques et des parcs et que le personnel de soutien nécessaire accompagne le Comité.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 2389, 2572, 2636, 2682 et 2693.

Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nos 2629 et 2775, marquées d'un astérisque?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

MINISTÈRE DE LA JUSTICE—LE RECOURS AUX SERVICES D'AVOCATS

Question no 2389—**M. Dick:**

En 1971, 1972, 1973, 1974 jusqu'à ce jour, quels cabinets d'avocats ou avocats de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, en Ontario, *a*) ont été retenus, *b*) ont été engagés, *c*) ont touché des honoraires et lesquels, pour effectuer des études juridiques au nom du gouvernement ou à titre d'agents de ce dernier?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): En ce qui concerne les agents du ministre de la Justice:

a)	*b*)	*c*)			
		1971	1972	1973	1974 à ce jour
Néant	Benoît, P.	$ 281.25	—	—	—
	Beseau, P. D.	—	—	237.50	1,472.80
	Carleton, R. K.	747.00	—	225.00	—
	Dent, G. M.	8,798.43	8,571.09	2,802.92	10,430.14
	Filion, J. P.	*	267.00	*	—
	Filion & Degagné	255.00	—	688.00	3,542.02
	Gowling, E. G.	—	540.00	—	—
	Gowling, MacTavish & Co.	15,563.14	22,290.36	11,330.34	31,170.15
	Green, Poulin & MacKinnon	—	5,228.10	16,682.35	30,558.35
	Mitchell, Batt & Howard	—	—	—	3,946.99
	Nicol & O'Connor	9,153.75	6,130.25	2,768.00	9,829.00
	O'Connor, J. P.	126.00	—	—	—
	Poulin, H.	22,594.15	9,820.90	—	—
	Roy, A.	13,274.97	1,268.50	2,901.15	15,514.40
	Scott & Aylen	350.00	200.00	—	653.20
	Scott, C. A.	14,754.28	6,159.02	9,023.51	54,546.98
	Smart & Biggar	7,264.10	8,544.91	13,533.50	21,589.93
	Tavel, J. I.	9.00	—	—	—
	Wentzell, J. D.	5,988.02	—	—	—

*Dans chacun de ces cas, le travail a été assigné durant la période en question, mais les comptes n'ont pas encore été soumis.

Questions au Feuilleton

REVENU NATIONAL—LES COURS DE LANGUES

Question nº 2572—**M. Herbert:**

1. Quel est le coût total des cours de langue, porté au budget des dépenses de 1975-1976 du ministère du Revenu national?

2. Comment ces frais se répartissent-ils entre *a*) le traitement du personnel qui suit les cours, *b*) le traitement du personnel enseignant, *c*) les services additionnels ou supplémentaires à acheter de la Commission de la Fonction publique, *d*) les autres frais?

L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national): 1. $2,129,220.

2. *a*) Néant. *b*) Néant. *c*) $1,031,810. *d*) $1,097,410.

*REVENU NATIONAL—L'IMPÔT SUR UN DON À LA VILLE DE CALGARY

Question nº 2629—**M. Woolliams:**

1. Le ministère du Revenu national réclame-t-il un impôt de $20,000 sur le don d'un carillon électronique de $100,000, constitué de 330 cloches et offert par le Dutch Canadian Centennial Committee de Calgary, à l'occasion du centenaire de la ville de Calgary?

2. Le Ministère a-t-il tenu compte du fait qu'un don a été fait dans un but charitable et que le carillon n'a pas été fabriqué au Canada?

3. Sous quelle rubrique et pour quel motif le Ministère et le ministre ont-ils imposé la taxe de $20,000?

4. Le Ministère a-t-il tenu compte du fait que des dons de même nature faits à des églises ont été exonérés d'un tel impôt?

5. Le Ministère estime-t-il que l'impôt doit être levé et perçu et, dans l'affirmative, le ministre sera-t-il prêt à adopter un décret en conseil accordant le remboursement nécessaire, du fait que c'est l'année du centenaire de Calgary qui est également consacrée à rendre hommage à la GRC qui a œuvré dans l'Ouest pour le Canada?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la réponse se lit ainsi: 1. Oui. Par l'intermédiaire de son courtier, le Dutch Canadian Centennial Committee a demandé une estimation des droits et des taxes payables relativement à un instrument de musique connu sous le nom de «Schumerich Americana Mark V». Cet instrument fonctionne à l'électronique et reproduit les sons d'un carillon sans toutefois posséder de cloches. Il a été évalué à $58,194.50 et les droits et la taxe de vente exigibles sont de l'ordre de $16,760.02.

2. Le numéro tarifaire en vertu duquel l'instrument a été importé ne permet pas que l'on tienne compte du but du cadeau ni de sa fabrication canadienne.

3. Les droits et les taxes ont été établis conformément aux dispositions pertinentes du Tarif des douanes et de la Loi sur les douanes. Le carillon est visé par le numéro tarifaire 59725-1 qui prévoit: «Instruments de musique de toute sorte, n.d.» Le taux de droits applicable est 15 p. 100, auquel s'ajoute la taxe de vente de 12 p. 100.

4. Oui. Le numéro tarifaire 69605-1 permet aux églises et aux universités d'importer, en franchise des droits, certains genres de matériel non fabriqués au Canada. Toutefois, dans ce cas, le cadeau n'a été fait ni à une église ni à une université.

5. Il n'existe pas d'autorité statutaire permettant au ministère d'annuler la cote ni la perception des droits et des taxes applicables. Dans le passé, des demandes voulant que les droits et les taxes sur des cadeaux faits dans des circonstances semblables soient remis par le biais d'un décret du conseil ont été refusées. Nous ne considérons pas qu'une déviation à cette politique soit justifiée pour ce qui est du don offert à la ville de Calgary.

L'EMPLOI SAISONNIER AU PORT DE BROCKVILLE

Question nº 2636—**M. Cossitt:**

1. Quels sont les nom et adresse des personnes ayant postulé un emploi saisonnier aux Douanes canadiennes du port de Brockville (Ont.)?

2. Quels sont les nom et adresse des personnes ayant subi une entrevue pour un emploi d'agent saisonnier aux Douanes canadiennes du port de Brockville (Ont.)?

3. Quels sont les nom et adresse des personnes ayant été engagées à titre d'agent saisonnier aux Douanes canadiennes du port de Brockville (Ont.)?

L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national): 1. En vertu des dispositions de l'article 25 du Règlement sur l'emploi dans la Fonction publique, les renseignements demandés sont considérés comme étant confidentiels et ne peuvent donc pas être révélés.

2. Voir la réponse à 1. ci-dessus.

3. M. H. Cote, 241, rue York, Cornwall (Ontario).

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LES APPELS D'OFFRES

Question nº 2682—**M. Marshall:**

Au sujet des appels d'offres nºs NEW4-3083A et NEW4-3092A du ministère des Approvisionnements et Services, *a*) quels sont les nom et adresse de chaque société soumissionnaire, *b*) à combien s'élevait chaque soumission, *c*) quelle soumission a été acceptée?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnments et Services): En raison de son rapport avec l'appel d'offres NEW4-3083A, nous supposons que le numéro de référence de l'appel d'offres NEW4-3092A est, en fait, NEW3-4082A. Les renseignements qui suivent répondent aux parties *a*) et *b*) de la question.

Nom de la société soumissionnaire	Appel d'offres NEW4-3083A	Appel d'offres NEW4-3082A
Atlantic Derrick & Supply Co. Ltd. 221, rue Duckworth Saint-Jean (Terre-Neuve)	$11,160	$1,005
Heap & Partners (Nfld.) Limited 87, avenue O'Leary Saint-Jean (Terre-Neuve)	$37,260	$3,105
Foulis Engineering Co. Ltd. C.P. 4129 Saint-Jean (Terre-Neuve)	$41,040	$3,465

Nom de la société soumissionnaire	Appel d'offres NEW4-3082A	Appel d'offres NEW4-3083A
Newfoundland Industrial Engineering Limited C.P. 39 Stephenville (Terre-Neuve)	$55,224	$4,367
Industrial Systems Limited C.P. 602, avenue Mount Hope Dartmouth (Nouvelle-Écosse)	$59,400	$4,542.03
John Leckie Limited C.P. 8560 O'Leary Avenue Industrial Park Saint-Jean (Terre-Neuve)	$67,740	$5,170
Steers Limited Rue Water Saint-Jean (Terre-Neuve)	$71,632.68	$5,466.09
Job's Industrial C.P. 5397 Saint-Jean (Terre-Neuve)	$74,580	$6,340
Domac Enterprises Ltd. C.P. 1755 Saint-Jean (Terre-Neuve)	$75,804	$5,784

c) Les soumissions de Industrial Systems Limited ont été acceptées, car elles offraient le meilleur prix tout en respectant les spécifications de l'appel d'offres. Toutes les soumissions ont été évaluées par l'ingénieur régional du ministère client, Environnement Canada. Les quatre soumissions les plus basses ont été refusées puisqu'elles portaient sur des treuils électriques à commande par courroie ou à commande combinée par courroie et par chaîne, alors que l'appel d'offres mentionnait clairement des treuils à commande par chaîne.

LE FILM «SWEET MOVIE»

Question nº 2693—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

1. La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne a-t-elle participé au financement du film *Sweet Movie* et, dans l'affirmative, dans quelle mesure?

2. Le film sera-t-il présenté en public au Canada dans les salles commerciales habituelles et, sinon, où sera-t-il projeté?

3. Sera-t-il montré à l'étranger comme étant représentatif de l'industrie cinématographique canadienne?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne me transmet les renseignements suivants:
1. Oui. 15 p. 100 du budget total du film.

2. Le film a déjà été présenté à Montréal et il est actuellement offert à d'autres cinémas au Canada.

3. Non. Ce film est présenté à l'échelle internationale comme film français, réalisé dans le cadre de l'Accord de coproduction France/Canada, conclu le 8 mai 1974. Le coproducteur français finance la majeure partie de la production et il conserve le contrôle de la création du film.

*L'AFFAIRE IRVING—LES FRAIS DE JUSTICE

Question nº 2775—**M. Howie:**

Jusqu'à présent, combien a coûté la poursuite des intérêts Irving intentée en vertu de la Loi sur les coalitions?

M. Norman A. Cafik (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): $155,050. Ne comprend ni les frais de déplacement ni le temps des employés du ministère de la Justice et des fonctionnaires du Bureau du directeur des enquêtes et recherches.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. La question nº 2,542 est simple et elle figure au *Feuilleton* depuis le 23 mai. Elle se lit ainsi:

Le traitement des Canadiens, à l'emploi de l'Organisation des Nations Unies ou d'une agence ou d'un organisme sous son égide, est-il exempt d'impôt?

Il devrait être facile de répondre à cette question, à moins que certains ne paient des impôts et d'autres pas. Je ne vois aucune excuse pour le retard apporté à y répondre. La question nº 2,543, marquée d'un astérisque, figure également au *Feuilleton* depuis le 23 mai. Elle est ainsi conçue:

Le gouvernement a-t-il, depuis 1950, effectué des démarches diplomatiques auprès du gouvernement des États-Unis, pour appuyer les demandes d'admission de Canadiens à l'École militaire américaine de West Point? Dans l'affirmative, par l'entremise de qui et en quelle année?

Cette question n'exige pas une réponse compliquée. Si le gouvernement éprouve de la difficulté, il n'a qu'à consulter le favori du premier ministre, M. Michael Pitfield, qui, lui, saura fournir le renseignement.

Une voix: Très drôle!

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 2 juillet, de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au présent débat. Il faut évaluer la fin du budget. Le budget est simplement un reflet de l'évaluation de notre situation économique faite par le gouvernement et constitue un principe directeur des dépenses gouvernementales projetées pour l'année prochaine.

Je prétends que l'évaluation de l'économie que présente le budget est insuffisante. Dans le passé, le ministre des Finances (M. Turner) n'a pas réussi à évaluer exactement la situation au Canada. Il n'a pu dire exactement quelle sera la croissance économique l'an prochain. Le ministre a déclaré dans l'exposé budgétaire qu'il tenterait de restreindre les dépenses gouvernementales. Il semble se glorifier d'avoir dit non à ses collègues du cabinet. Comment se propose-t-il de réduire d'un milliard les dépenses gouvernementales? Permettez-moi de faire une analogie. C'est comme si votre femme ou la mienne disait: «Regarde tout l'argent que j'ai épargné en n'achetant pas cette robe.» Voilà comment le ministre propose d'épargner un milliard de dollars.

Dans son exposé budgétaire, il a également dit que le gouvernement fédéral allait réduire sa participation aux programmes provinciaux de santé à frais partagés. Autrement dit, le ministre a prévenu les provinces qu'elles ne devaient plus compter sur le gouvernement fédéral. Il va en outre réduire sa participation aux programmes mixtes fédéraux-provinciaux. A l'origine, c'est le gouvernement fédéral qui a contraint les provinces à adhérer aux accords sur l'hospitalisation. Voici maintenant que le gouvernement fédéral donne à celles-ci le préavis de cinq ans. A l'origine, c'est le gouvernement fédéral qui a amené les provinces à participer au régime d'assurance-maladie, alors même que chacun savait qu'il allait être fort coûteux. Ceux qui ont participé aux débats sur la question ont dit craindre que le coût du régime d'assurance-maladie n'augmente de façon alarmante et que la qualité des soins médicaux fournis n'en souffre d'autant. C'est bien ce qui s'est produit. Voilà maintenant que le gouvernement annonce son intention de comprimer ses dépenses en ce domaine.

● (1510)

Dans le budget, le ministre a dit que les dépenses pour les soins médicaux ont augmenté de 20 p. 100 et que le gouvernement fédéral limitera leur hausse à 13 p. 100 pour l'année à venir, à 12 p. 100 l'année suivante et jusqu'à 8.7 p. 100 en 1978. Je crois que le ministre est certain de pouvoir juguler l'inflation ou, ce qui est plus probable, qu'il est déterminé à transférer une part de plus en plus grande du fardeau aux provinces.

Les gouvernements provinciaux sont de plus en plus chargés de répondre à la demande de services. Les sources de revenus qui leur restent diminuent. En dehors des nouvelles ressources provenant des richesses naturelles, les gouvernements provinciaux ont utilisé toutes leurs sources de revenus. La demande de services du gouvernement fédéral est bien inférieure à celle des provinces. Toutefois, dans le budget, le gouvernement fédéral s'immisce de plus en plus dans le champs d'imposition normalement réservé aux provinces et se retire de certains programmes à frais partagés qu'il a en fait établis.

Je crois que c'est un budget mesquin. Il y a quelques années, on a beaucoup parlé à la Chambre de fédéralisme coopératif et de son fonctionnement. En regardant le budget, il semble que le ministre des Finances ait depuis longtemps oublié ce slogan politique. Le budget fait un semblant d'effort pour régler certains problèmes du logement au Canada aujourd'hui. Le ministre a déclaré encore aujourd'hui que 200 millions de dollars de plus seront consacrés à l'habitation. Les mises en chantier cette année accusent une baisse de 30 p. 100 par rapport à l'année dernière. L'habitation a certes besoin de plus qu'une injection de fonds.

Le ministre a fait certains commentaires sur la situation du chômage et dit qu'il allait réserver 10 millions de dollars pour faciliter le déplacement des chômeurs vers des endroits au Canada où il y a pénurie de main-d'œuvre. Il a aussi affirmé que la loi sur l'assurance-chômage serait modifiée. A l'heure actuelle, il ne s'agit que d'un transfert des régions de fonds où le taux de chômage est inférieur à 4 p. 100 à celles où il dépasse 4 p. 100. C'est en réalité un transfert de fonds par la classe ouvrière par le biais de leurs cotisations à l'assurance-chômage. Le ministre des Finances va supprimer la limite de 4 p. 100 et augmenter les primes d'assurance-chômage. Tout cela est excellent. Toutefois, je me souviens que, lorsque la loi a été modifiée en 1971, j'ai déclaré que les primes n'égaleraient jamais le montant des prestations, et que les versements de l'assurance-chômage ne feraient qu'inciter les chômeurs à toucher des prestations d'assurance-chômage au lieu de chercher activement un emploi, ou les rendre un peu plus tatillons dans leur choix d'un emploi.

Nous attendons les prochaines modifications de la loi sur l'assurance-chômage pour voir si l'on supprimera les échappatoires et savoir s'il s'agira plus d'un programme d'assurance-chômage que d'un programme de bien-être. Lorsque le ministre du Travail (M. Munro) a présenté les dernières modifications de la loi sur l'assurance-chômage à la Chambre, il n'y est pas allé par quatre chemins. Il a admis qu'il s'agissait d'un programme d'aide sociale qui tenait compte de toutes les conditions sociales des chômeurs au Canada.

Le ministre des Finances a déclaré qu'il ne pouvait parvenir à un accord avec les travailleurs et le patronat en matière de contrôle des prix, et qu'il estimait par conséquent qu'un programme obligatoire ou non n'aurait aucune chance d'enrayer l'escalade des prix et des salaires. A mon avis, le gouvernement nous a montré un bien piètre exemple de contrôle des salaires et de l'inflation. La Chambre se souvient fort bien de l'amorce d'inflation qui se produisit après que le gouvernement Pearson eut accordé aux employés de la voie maritime une augmentation de salaire de 30 p. 100. Cette amorce d'inflation fit augmenter les demandes salariales. L'automne dernier, notre gouvernement a accordé aux travailleurs des terminaux de Vancouver une augmentation de 61 p. 100. Il a ensuite essayé de parvenir à un accord de limitation des augmentations de salaire. Mais compte tenu de ce précédent établi par le Parlement qui avait adopté une loi accordant à un secteur de la société une augmentation de 61 p. 100, les travailleurs de tout le Canada ont commencé

à exiger la même chose. Le ministre n'a pas fourni un effort concerté en vue de parvenir à une meilleure compréhension de l'inflation. En fait, au lieu de contrôler l'inflation, le budget ne fait que l'attiser.

Je le répète, le gouvernement empiète de plus en plus sur le domaine fiscal des provinces. L'exemple le plus flagrant en est la taxe de 10c. par gallon d'essence. J'ai constaté à la lecture du discours du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) qu'il avait l'air enchanté de voir les provinces taxer les ventes au détail d'essence. Il a déclaré que certaines provinces imposent déjà une taxe de 19 cents le gallon sur l'essence. Cela est bien compréhensible, si l'on considère l'origine de cette taxe. Ce sont les provinces qui construisent les autoroutes et les routes secondaires; la taxe sur l'essence aide à financer la construction et l'entretien du réseau routier. Le gouvernement fédéral invoque le faux prétexte que cette taxe servira à établir et à maintenir un prix unique pour le pétrole dans tout le Canada. Il croit que le Canada sera dans une position déficitaire en ce qui concerne la taxe imposée sur le pétrole canadien exporté aux États-Unis, et que cette taxe permettra de subventionner tout le pétrole acheté au prix international à l'est de la vallée de l'Outaouais.

Si une augmentation de $1.50 le baril entraîne une hausse du prix à la consommation de 5 cents le gallon, on peut logiquement conclure qu'une taxe de 10 cents le gallon équivaut à une augmentation de $3 du prix du baril de pétrole. Le prix actuel du baril de pétrole étant de $8, s'il augmente de $3, il atteindra $11 le baril, c'est-à-dire à peu près le cours international. Que fait en réalité le gouvernement? Il met 350 millions de dollars de plus dans ses coffres. Le ministre des Finances a dit qu'en un an, cela représenterait 450 millions de dollars. C'est ainsi. Il n'est pas nécessaire d'imposer cette taxe pour avoir un prix unique pour le pétrole. Si nous achetions le pétrole au cours international, nous aurions un seul prix dans tout le Canada.

Que le consommateur le sache ou non, il paie tout de même le même prix que celui en vigueur sur le marché international. Il suffit de comparer les chiffres. Allez donc acheter un gallon d'essence aux États-Unis qui l'achètent sur le marché international. Elle s'y vend moins cher qu'au Canada. Bien sûr, leur gallon est plus petit, puisqu'il ne représente que les quatre cinquièmes du gallon impérial. Mais il en coûte que les quatre cinquièmes du prix que nous payons ici, dans n'importe quelle province.

● (1520)

Allez à Vancouver. L'essence ordinaire s'y vend près de 82c. le gallon. De l'autre côté de la frontière, vous payez 62c. le gallon, soit les quatre cinquièmes du nôtre mais c'est aussi les quatre cinquièmes du prix. A l'est de la ligne Borden, les automobilistes vont payer l'essence $1.05 le gallon cet automne. Pensez-vous, monsieur l'Orateur, qu'ils ne pourraient pas l'acheter à ce prix sur le marché international? La taxe de 10c. imposée par le ministre des Finances amène au niveau du cours international le prix payé partout au Canada.

● (1520)

On pourrait prétendre qu'il faut payer le cours international pour financer la recherche de pétrole au Canada, et ainsi nous ne serions pas inquiets de notre sort dans cinq ou dix ans d'ici avec la perspective de manquer de pétrole. J'ai entendu le ministre des Finances déclarer dimanche que dans cinq ou dix ans, nos réserves vont être reconstituées grâce à l'encouragement que le gouvernement apporte aux travaux de développement. C'est là de la pure invention. Car sur les 15c. d'augmentation du prix de l'essence annoncés par le budget, moins d'un cent va aux travaux de recherche et de développement de nouvelles réserves de pétrole. La part sera peut-être un peu plus généreuse en ce qui concerne le gaz naturel, étant donné qu'il s'est vendu si longtemps à un prix dérisoire.

On a dit que les nouvelles dispositions fiscales vont encourager les sociétés à activer leurs travaux d'exploration. J'ai sous les yeux une déclaration faite par la société financière Draper Dobie and Co. Voici ce qu'elle affirme des propositions fiscales faites par le ministre à l'égard des ressources naturelles:

> Dans son nouveau budget, M. Turner propose d'abaisser à 46 p. 100 à partir du 1er janvier 1976, le taux d'imposition des bénéfices réalisés par les sociétés sur l'exploitation du pétrole et du gaz, taux qui est actuellement de 50 p. 100. Parallèlement, doit être supprimé l'abattement spécial égal à 15 points d'imposition fédérale. Le nouveau budget comporte par ailleurs une déduction supplémentaire sur le montant des bénéfices déclarés, pour tenir compte des prélèvements effectués par les provinces sur les richesses naturelles. C'est ainsi qu'un règlement fixera le montant de la déduction à 25 p. 100 des bénéfices de production réalisés dans l'exploitation des richesses naturelles. Le bénéfice de production à prendre en compte pour le calcul de cette déduction sera celui qui est obtenu après défalcation des frais d'exploitation et de l'allocation du coût en capital, mais avant soustraction du versement des intérêts, des frais de recherches et développement, et des déductions gagnées au titre de l'épuisement. Cette nouvelle déduction sera autorisée aussi à partir du 1er janvier 1976.

Il n'y a peut-être pas beaucoup de députés qui comprennent ce que tout cela veut dire. Cependant, la phrase suivante est importante:

> Quel sera le résultat de ces deux changements fiscaux? Essentiellement, la meilleure réponse est: aucun.

Voilà ce qu'une société qui essaie activement d'arranger le financement de l'exploitation des ressources au Canada pense des propositions fiscales du budget. Après avoir examiné la question, elle conclut que les changements sont sans importance. Comme l'indiquent les chiffres fournis, le taux d'imposition du gouvernement fédéral sera réduit de 3c. le baril. Voilà ce que les changements apportés à l'imposition des ressources signifient d'après la société en question. Ces changements réduiront la taxe de 3c. le baril de pétrole. C'est dire que le ministre des Finances ne cède presque rien.

Dans son discours, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a longuement parlé de la nécessité d'augmenter le prix de l'essence. Comme l'indique la page 7100, voici ce qu'il a déclaré:

> J'ai expliqué pourquoi, selon nous une majoration des prix de l'essence et du gaz naturel s'impose à l'heure actuelle. Elle est nécessaire d'abord pour économiser les ressources énergétiques dont les Canadiens auront besoin pendant les cinq ou dix prochaines années, deuxièmement pour réunir le capital nécessaire pour découvrir et exploiter de nouvelles ressources et enfin pour réduire la demande croissante d'énergie à un niveau raisonnable.

Examinons la première des raisons données par le ministre, c'est-à-dire l'économie des ressources énergétiques dont les Canadiens auront besoin dans les cinq ou dix prochaines années. Monsieur l'Orateur, quiconque écoute ce que disent les sociétés extractives du Canada, qu'elles appartiennent à des Canadiens ou non, ne sera pas très rassuré. Le budget ne contient rien qui puisse encourager les sociétés à faire de la prospection pétrolière. Je le répète, sur l'augmentation de 15c. le gallon d'essence, moins de 1c. sera consacré à l'exploitation future de nos ressources naturelles. Le ministre ne dupe personne. Certains députés de son propre arrière-ban sont peut-être dupes, mais c'est tout.

Examinons maintenant la deuxième raison alléguée dans le paragraphe que je viens de citer, c'est-à-dire «pour réunir le capital nécessaire pour découvrir et exploiter les nouvelles ressources». Monsieur l'Orateur, je viens de citer un document rédigé par une maison qui essaie de rassembler l'argent nécessaire pour financer la prospection pétrolière. Elle affirme que les propositions fiscales contenues dans le budget sont sans conséquence. Je n'ai aucun doute que cette société a donné une opinion objective parce qu'après tout, elle essaie de favoriser l'investissement dans ce domaine. Le ministre des Finances a dit il y quelques mois que le Canada devrait dépenser 100 milliards de dollars pour l'exploitation de nos ressources afin de garantir des approvisionnements suffisants au cours des prochaines décennies. Il a déclaré qu'il faudrait dépenser 100 milliards de dollars d'ici l'an 2,000. C'est peut-être vrai, mais la société dont je viens de parler ne trouve rien de rassurant dans le budget.

L'autre argument invoqué par le ministre à l'appui des propositions budgétaires est que les nouvelles mesures auraient pour effet de ramener la demande à un niveau raisonnable. Je rappelle aux députés que lorsque le chef de l'opposition a demandé au ministre des Finances de dire à la Chambre de combien, selon lui, la taxe de 10 c. réduirait la consommation d'essence, le ministre a répondu qu'il n'en avait aucune idée, car son ministère n'avait pas fait de prévisions. Il faudrait attendre de voir. Quant à moi, je peux répondre tout de suite, monsieur l'Orateur. La taxe ne réduira pas du tout la consommation de l'essence. Elle incitera peut-être certains automobilistes à acheter des voitures de plus petit modèle ou, à dessein d'obtenir un meilleur millage au gallon, à enlever les dispositifs antipollution que le gouvernement avait imposés aux fabricants d'automobiles. Mais ce n'est pas à cause de cette taxe que le consommateur restera chez lui, conduira moins ou ira au travail à pied. Il se peut que la vente des bicyclettes augmente, d'une part à cause de la densité croissante de la circulation, et d'autre part parce que les gens désirent faire un peu d'exercice, mais dans un cas comme dans l'autre ce ne sera pas à cause de la taxe de 10c.

Qu'est-ce que le ministre aurait dû faire? Il est évident que certaines régions du Canada connaissent un fort taux de chômage tandis qu'on manque de travailleurs dans d'autres. Au cours de la dernière fin de semaine, un de mes voisins accompagnés de ses deux fils, l'un âgé de 19 ans, l'autre de 17, s'est rendu jusqu'à un puits de pétrole que l'on était à forer sur ses terres. Tous les trois descendirent du camion et le contremaître du forage s'approcha d'eux et leur demanda: «Voulez-vous du travail les gars? Si oui, vous pouvez commencer tout de suite car nous n'avons encore que la moitié de notre équipe». Les fils demandèrent quel était le salaire et le contremaître leur répondit qu'il était de $5 à $6 l'heure. Le plus jeune alla dire à son père qu'on lui avait offert du travail à $5 l'heure. J'imagine que le père, un agriculteur, n'était pas particulièrement content mais le fils aimait tellement l'agriculture qu'il n'accepta pas l'emploi qui lui était proposé.

● (1530)

Il y aurait donc au Canada des régions qui ont grand besoin de main-d'œuvre, alors qu'il y a un nombre excessif de chômeurs dans d'autres. Selon moi, le gouvernement devrait s'efforcer davantage de remanier ses priorités de dépenses. Le ministre a dit qu'il n'allait consacrer que 10 millions de dollars au déplacement de la main-d'œuvre au Canada. Je pense qu'il aurait pu en affecter davantage et couper certaines autres dépenses. Le pays compte un certain nombre de zones de marasme très précises, et je songe entre autres à l'exploitation forestière et à l'industrie minière et extractive. Le ministre aurait pu accorder certaines concessions fiscales à ces deux industries pour encourager davantage l'expansion et l'exploration.

[M. Horner.]

Le Canada ne dispose pas du matériel de base indispensable aux travaux de forage et d'exploration pour trouver du pétrole et du gaz, parce qu'une grande partie de ce matériel est allé ailleurs. Nous n'avons même pas encouragé ces compagnies d'exploration à rester chez nous.

Le ministre n'a pas fait d'effort véritable pour enrayer la croissance de la masse monétaire. Il aurait pu tenter la même expérience qu'aux États-Unis. Je sais que mes amis socialistes ne voient pas là une bonne façon d'enrayer l'inflation, mais elle pourrait être utile. Aux États-Unis, le système de réserve fédéral vise actuellement un taux modéré d'expansion dans les domaines monétaire et du crédit. M. Burns a ajouté:

A notre avis, le parti que nous avons adopté favorisera une augmentation . . . allant de 5 p. 100 à 7½ p. 100 au cours des douze mois . . .

Il parlait des prochains douze mois. Le gouvernement a usé de la planche à billets à un rythme alarmant. L'inflation dépend dans une certaine mesure de trois facteurs reliés à l'argent. Le premier c'est, bien sûr, la quantité, le deuxième c'est la vitesse à laquelle il circule, et le troisième c'est le volume de crédit accordé par rapport à la masse monétaire.

On remarquera qu'en réponse à une question que je lui ai posée, le ministre des Finances a déclaré qu'aux États-Unis, les consommateurs avaient en général moins utilisé le crédit à la consommation. Dans une lettre qu'il m'a adressée le 6 juin il disait qu'aux États-Unis le crédit non remboursé n'atteignait plus que 152.3 milliards de dollars. Il a ajouté qu'on n'avait pas vraiment de chiffres pour le Canada, mais d'après ceux de 80 p. 100 des compagnies, on peut estimer que le crédit à la consommation continue à augmenter et au cours du premier trimestre de 1975 il avait dépassé 16 milliards de dollars pour atteindre 16.6 milliards à la fin mars. Si l'on fait en utilisant la formule de 10 p. 100, une comparaison rapide entre le Canada et les États-Unis, on verra que proportionnellement, le crédit à la consommation non remboursé est beaucoup plus important au Canada à l'heure actuelle.

A mon avis, le ministre aurait dû présenter certaines mesures pour réglementer le crédit. Cela aurait pu ralentir la circulation de la monnaie au Canada et, partant, ralentir l'inflation. A mon avis, cela aurait causé moins de tort au consommateur et il est très facile de lever ce genre de mesure quand l'économie doit être stimulée par des dépenses supplémentaires.

Permettez-moi de dire quelques mots de la taxe sur l'essence. Si j'ai bien compris, environ 50 p. 100 de chaque baril de pétrole sert à produire de l'essence si bien qu'en fait la taxe s'applique seulement à la moitié de chaque baril de pétrole produit. Dans l'étude sur les transports que le gouvernement vient de publier il est dit qu'à l'heure actuelle, les Canadiens utilisent 13 p. 100 seulement de l'énergie sous forme d'essence. Si nous voulons réduire la consommation d'énergie au moyen d'une taxe de 10c. par gallon sur l'essence cette réduction portera seulement sur 13 p. 100 de toute l'énergie utilisée. C'est un argument très faible que le ministre des Finances nous a présenté là.

Les Canadiens, de tous les coins du pays, s'inquiètent de plus en plus de ce que l'avenir leur réserve. Habituellement, le budget les rassure; il leur dit que le ministre des Finances a la situation bien en main. Mais, le dernier budget révèle, entre autres chose intéressantes, que le

ministre des Finances ne maîtrise pas la situation. Nombre de quotidiens, surtout de l'Est, mais peut-être aussi d'un peu partout au pays, donnent à entendre que le gouvernement actuel ne peut plus contrôler ses dépenses. Voilà l'impression qu'a donnée le dernier budget, ce qui n'est pas pour calmer les appréhensions des Canadiens; ils ont l'impression que le pays s'en va à la dérive, que la catastrophe nous attend. A mon avis, le ministre des Finances aurait dû rassurer les Canadiens beaucoup plus qu'il ne l'a fait.

Même le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson), dans son discours à l'occasion du débat sur le budget, a laissé entendre que 70 p. 100 des décaissements ont déjà été distribués de sorte que le gouvernement ne peut intervenir pour réduire les sommes. Le gouvernement aurait dû adopter une mesure pour restreindre le crédit. Le gouvernement aurait dû également adopter des mesures pour stimuler davantage l'exploitation des ressources minières, pétrolières et gazières.

Le gouvernement aurait dû adopter des mesures pour stimuler davantage la construction de logements. Il aurait dû aussi voir à encourager l'industrie du bois de construction. Toutes ces industries assurent un très grand nombre d'emplois, et en les stimulant davantage, le gouvernement aurait sans doute aidé un grand nombre de chômeurs au pays. Le gouvernement aurait dû aussi adopter une disposition en vue de favoriser le déplacement de la main-d'œuvre depuis les régions à taux de chômage élevé aux régions où il existe un besoin réel de travailleurs.

● (1540)

[*Français*]

M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, à titre de secrétaire parlementaire du ministre des Postes, j'aimerais commencer mon allocution cet après-midi, en réponse au discours du budget déposé la semaine dernière, par un bref historique du présent conflit au ministère des Postes.

Le contrat de travail passé entre d'une part le ministère des Postes et d'autre part l'Union des facteurs du Canada et le Syndicat des postiers a pris fin le 31 décembre 1974. Avant l'expiration du contrat, le Conseil des unions postales qui avait représenté l'Union des facteurs et le Syndicat des postiers depuis l'entrée en vigueur de la loi de 1967 sur les relations de travail au sein de la Fonction publique a été dissous par la Commission des relations de travail de la Fonction publique, avec le consentement des deux syndicats en question.

L'Union des facteurs et le Syndicat des postiers ont été reconnus comme agents négociateurs au mois de janvier 1975. Les négociations ont pris fin en février, et le règlement du conflit était confié à une commission de conciliation présidée par Lorne Clarke. Une entente de principe entre les deux parties est survenue le 24 avril dernier. La nouvelle convention, d'une durée de 30 mois, prévoyait une augmentation globale de 38 p. 100, soit un salaire moyen de $12,771 pour les facteurs. Après huit réunions, le Syndicat des postiers n'a pu en venir à une entente, et le 19 juin dernier, le juge René Lippé était nommé conciliateur et devait produire un rapport sur le conflit.

Le ministère des Postes a poursuivi deux objectifs et poursuit encore ces deux objectifs: en arriver à une entente collective juste et équitable, ainsi qu'améliorer le service afin qu'il devienne le meilleur au monde. Le ministère des Postes doit s'acquitter de sa responsabilité qui est d'offrir à la population canadienne un service moderne et efficace. Cependant, si le ministère des Postes a des responsabilités, l'employé des Postes en a lui aussi, et l'une des plus importantes est celle de bien comprendre la nécessité de la mécanisation et de l'accepter comme indispensable et inévitable. Sans mécanisation, les employés disparaîtront plus vite qu'avec la mécanisation. Nous voulons encore une fois, à titre de secrétaire parlementaire, et je le répète, comme l'a antérieurement déclaré le ministre, que pas un seul employé du ministère des Postes ne perdra son emploi à cause de la mécanisation.

Un autre sujet, monsieur l'Orateur, me préoccupe présentement, savoir la question de l'emploi pour les étudiants. Avec l'arrivée de la belle saison, nos étudiants sont parvenus sur le marché du travail. L'occasion est toute choisie, monsieur l'Orateur, je pense, pour prendre quelques instants de réflexion sur la situation des étudiants, c'est-à-dire de nos enfants, relativement aux emplois qu'on leur offre durant les vacances et de parler conséquemment du Programme Perspectives-Jeunesse. Lorsque le gouvernement, rempli de bonnes intentions, créa ce programme, il voulait aider les étudiants en offrant des emplois rémunérés qui faisaient appel à leur créativité et à leur sens des responsabilités. Mais devant l'impact pratiquement nul vis-à-vis de notre jeunesse, je n'irai pas par quatre chemins, et je l'ai déjà dit, en proposant l'abolition pure et simple du Programme Perspectives-Jeunesse, comme j'ai eu l'occasion non seulement de le mentionner privément mais aussi publiquement. Nous voulons aider les jeunes et le gouvernement en est conscient. Nous pourrions le faire de bien des façons et voici quelques suggestions. Le programme PIL, qui a été créé pour stimuler l'emploi et qui n'atteint pas ce but parce qu'il n'assure pas la permanence des projets qu'il met en marche, pourrait être modifié afin que les projets les plus intéressants soient approuvés et retenus pour des périodes d'un, deux ou trois ans, selon les cas, mais suffisamment longtemps pour permettre de continuer les projets sur une base permanente après le retrait des subventions.

Les projets PIL pourraient être organisés de façon à permettre l'emploi d'un certain nombre d'étudiants durant l'été. Des subventions pourraient être prévues à cet effet, ce qui aurait l'avantage, d'une part, d'apporter une main-d'œuvre nouvelle aux projets déjà en cours, et de permettre, d'autre part, aux étudiants de coudoyer des gens d'un autre milieu que leur milieu étudiant. Ces derniers bénéficieraient également de l'expérience déjà acquise par les autres participants au sein de ces projets. Parlant du programme PIL, qu'il me soit permis ici d'ouvrir une parenthèse à la suite de la lettre que moi-même j'adressais, le 21 juin dernier, au ministre, dans laquelle le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) annonce la poursuite du programme pour 1975; étant donné les difficultés qu'éprouvent les municipalités à boucler leur budget, spécialement celles du Québec, je pense que l'acceptation des projets PIL devrait cette année être axée principalement sur des projets communautaires à caractère municipal.

On constate donc que la jeunesse s'intéresse peu au commerce et à tout ce qui touche le secteur économique. Pourtant, je suis convaincu que si les entreprises, les industries, les manufactures, les commerces recevaient lorsqu'ils emploient de la main-d'œuvre étudiante le plein montant des salaires à verser, on arriverait de cette façon à créer, d'une part, un bon nombre d'emplois en permettant, d'autre part, aux jeunes d'acquérir une expérience valable et par le fait même on assurerait la relève dans ce domaine.

Passons ici, monsieur l'Orateur, si on me le permet, au Programme Nouveaux Horizons. Ce programme aussi pourrait être modifié, afin d'employer durant l'été des étudiants qui voudraient se mettre à la disposition des personnes âgées. Nos vieux qui souffrent tant de solitude seraient enchantés, je crois, de pouvoir vivre quelques mois par année parmi la jeunesse.

Il ne ferait pas de doute non plus que nos jeunes bénéficieraient énormément d'un contact humain avec leurs aînés. Le plus grand problème que rencontre le jeune travailleur, lorsqu'il arrive sur le marché du travail, c'est que quel que soit l'emploi qu'il postule, partout on lui demandera un, deux ou trois ans d'expérience. Mais où aurait-il pu la prendre cette expérience, puisque tout notre système actuel d'emplois d'été ne le prépare d'aucune façon à la profession qu'il exercera plus tard? Qu'on cesse donc d'inventer des programmes et qu'on essaie d'être plus pratiques, qu'on s'applique à chercher immédiatement tous ensemble les moyens de faire travailler aujourd'hui nos jeunes dans les champs d'activité qu'ils occuperont demain et je suis certain qu'ils nous en remercieront plus tard.

Un autre sujet qui m'a préoccupé et qui préoccupe tous les députés de la Chambre c'est celui qui a été longuement critiqué par tous les media d'information et par tous les députés de l'opposition. Et moi aussi, de mon côté, je veux non seulement faire une critique sur la question de l'énergie, mais aussi faire certaines propositions qui me semblent très logiques. Le dernier sujet, comme je le disais, que je désire traiter, et qui fait l'objet principal du budget, en tout cas, pour l'intérêt qu'il a créé, c'est l'énergie. Même si nous nous attendions tous à une augmentation du prix du pétrole, les décisions qui ont été prises au sujet de notre politique énergétique pour l'année en cours, ont surpris tout le monde, y compris, je crois, les députés du parti au pouvoir. L'honorable ministre des Finances doit faire face à un grave dilemme, celui d'assurer la production à court et à long terme pour que le consommateur n'ait pas à souffrir d'un manque de prévoyance dans ce domaine. Cet objectif est, évidemment, difficile à atteindre et certains moyens à prendre ont été annoncés dans le budget pour en arriver à cet équilibre. L'effort est louable, quoique je trouve assez déplorable le fait que, malgré certaines exemptions prévues pour alléger le fardeau imposé aux consommateurs, on soit obligé de constater que ce sera le gagne-petit qui aura le plus à souffrir de l'augmentation des prix, soit celui qui n'a pas de commerce, qui ne peut déduire ses frais de déplacement, ses voyages d'affaires, celui qui doit utiliser sa voiture pour se rendre de sa maison à son travail, le petit salarié, celui qui n'a que 15 jours de vacances par année et qui, maintenant, ne pourra pas les passer à visiter son pays, comme l'incite la publicité télévisée, cette activité devenant un luxe à présent.

● (1550)

Le deuxième point qui m'a étonné, c'est l'encouragement que le gouvernement fédéral a cru bon de fournir aux compagnies pétrolières, afin qu'elles consentent à investir les sommes nécessaires dans la prospection.

Monsieur l'Orateur, j'aurais cru que, parce que les compagnies retirent des millions de dollars de profits en vidant notre pays d'une ressource naturelle non renouvelable, le gouvernement aurait été en droit d'exiger que ces mêmes compagnies réinvestissent un certain pourcentage de leurs bénéfices à découvrir de nouveaux gisements. Toutefois, cela m'aurait plu, et je suis certain que je ne suis pas le seul à penser ainsi, car c'est tout à fait naturel. Monsieur l'Orateur, puisque nous en sommes à craindre pour la production et les réserves de demain, je crois qu'il serait temps de songer immédiatement, et très sérieusement, à l'exploitation de nouvelles formes d'énergie, comme l'énergie nucléaire par exemple, et d'investir dans ce domaine, si nous pouvons le faire.

A la dernière conférence des premiers ministres des provinces, le premier ministre du Nouveau-Brunswick a justement insisté sur cette question. Malheureusement, il semble que la voix des premiers ministres de l'Ouest ait été mieux entendue que la sienne, car le gouvernement se montre réticent, alors qu'il devrait aller de l'avant et être peut-être un peu plus avant-gardiste. On a peur de l'inconnu, de cette solution. Alors, comment ne pas craindre les désastres de tout ordre: écologique, économique, financier et politique des anciennes formules, ils sont pourtant bien là en évidence.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire remarquer que j'ai voulu être très «positif», et je ne voudrais pas que les députés, même de ce coin-ci de la Chambre, pensent que je veux seulement faire une critique. Les commentaires que je formule dans le domaine de l'énergie ne sont pas une critique destructive, comme celle que j'ai entendue depuis cinq jours de débat. J'attends encore les solutions pratiques des députés de l'opposition. Lorsque j'ai l'occasion de prendre la parole à la Chambre, j'attends toujours que l'opposition officielle joue vraiment le rôle qu'elle doit jouer, c'est-à-dire, non seulement celui de critiquer mais aussi celui de faire des suggestions.

Toute la semaine encore, monsieur l'Orateur, comme l'opposition, les journalistes ont fait la même chose.

J'ai en main une copie du budget. Tout ce qu'on a retenu dans le grand public, monsieur l'Orateur, c'est la question de l'énergie. Il n'y a pas que cela. Les journalistes me demandent: «Que pensez-vous, M. Guay, de ce qui se passe dans le domaine de l'énergie, de l'augmentation des prix?» Je réponds: Si on augmente les prix pour nous assurer ou être prévoyant . . . en fait nous sommes ici élus non pas seulement pour un an, nous ne devons pas seulement offrir des mesures pour un, deux ou trois ans. Nous avons à établir une politique dans le domaine de l'énergie pour 50 ans ou 60 ans.

Il est entendu que l'homme qui est âgé de 70 ans aujourd'hui se moque de ce qui se passera. Mais si un homme veut vraiment gouverner ce pays, si un ministre fait comme le ministre des Finances (M. Turner), qui a pris ses responsabilités lorsqu'il a déposé son budget à la Chambre, tout ira mieux. Je n'ai pas la prétention d'avoir une machine à faire des piastres. Aucun député ne peut avoir la prétention de dire que nous pouvons imprimer des piastres à l'infini. Il nous faut, justement, par des moyens que nous croyons les plus raisonnables, aller chercher l'argent en faisant le moins de mal possible, et moi aussi je le déplorais tout à l'heure. Moi aussi, lorsque je fais le plein d'essence, je m'aperçois que cela coûte plus cher.

Mais, on aurait pu ne pas augmenter le prix du pétrole et dire: C'est bien, on va dépenser ce qu'on a. Il y en a encore pour dix ans. On ne fera pas de recherches. On ne fera pas de prospection. On n'investit pas dans le domaine des découvertes de nouvelles sources d'énergie. Cela aurait été très simple. Cela aurait été au point de vue politique, monsieur l'Orateur, la chose la plus facile et la plus rentable, mais le ministre des Finances a voulu dire qu'il avait été élu, lui, et qu'il faisait partie d'un cabinet, qu'il voulait prévoir, administrer et gouverner le pays pour le mieux-être des gens, et non pas, comme je le disais tout à l'heure,

seulement pour un, deux ou trois ans, mais pour construire un pays qui soit vraiment à la mesure du monde actuel.

Monsieur l'Orateur, je me plais très souvent à attaquer les journalistes. Comme je le disais l'autre jour, lorsque je prenais part à un débat où nous avons discuté les crédits du ministère de l'Industrie et du Commerce, nous effrayons les hommes d'affaires et les industriels. Lorsque l'on entend dire—l'autre jour j'avais l'occasion de répondre au député de Prince Edward-Hastings (M. Hees)—que tout va mal ici, tout va mal dans le pays. Il n'y a rien qui peut être fait au point de vue des industries, et de l'aide que nous pouvons apporter. A mon avis ceci est complètement faux. L'homme d'affaires moyen d'une petite paroisse dans nos circonscriptions, qui est commerçant, manufacturier ou autre, que pense-t-il lorsqu'il entend parler de ces choses ou lorsqu'il voit les rapports dans les journaux: Tout va mal? Alors il n'ira pas questionner le ministère de l'Industrie et du Commerce. Il n'ira même pas au ministère de l'Expansion économique régionale. Il a écouté parler les gens de l'opposition. Depuis deux ou trois ans, monsieur l'Orateur, on entend critiquer le programme d'assurance-chômage. Moi-même j'ai eu l'occasion de prendre part au débat où nous avons discuté l'établissement de la nouvelle loi. Nous nous sommes aperçus qu'il y avait des choses que nous devions changer et dans ce budget nous annonçons qu'il y a des changements.

Aucun Canadien, monsieur l'Orateur, sauf ceux qui sont allés se procurer un exemplaire du budget à Information Canada, ne sait que présentement il y a au moins sept amendements qui sont proposés à la loi sur l'assurance-chômage pour la rendre plus flexible et plus apte à répondre aux besoins des chômeurs d'aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, je veux bien en tant que député critiquer mais je crois que le rôle d'un député à la Chambre, non seulement du côté du pouvoir mais du côté de l'opposition, est d'être un critique pour ses commettants et pour les Canadiens en général. Il se doit d'être un informateur.

Le budget n'est pas connu dans le public. Nous avons entendu uniquement des discours sur l'énergie. Il y a d'autres sujets. Prenons le logement. On n'en parle pas de cela. Prenons le milliard qui a été coupé dans le domaine des dépenses gouvernementales pour être réinvesti dans d'autres secteurs qui en avaient un besoin plus pressant. Prenons le domaine des programmes PIL. Je parlais de la jeunesse tout à l'heure. Il y a des crédits qui sont prévus. Nous allons augmenter les crédits. Nous allons modifier certains projets dans le domaine de l'habitation publique, certains HLM ou autres choses. Le public ne le sait pas. C'est cela qui est vraiment malheureux. Je ne veux pas dire que je suis le seul député à vouloir informer la population canadienne, loin de là.

Mais je trouve qu'il n'y a pas assez de députés, et surtout du côté de l'opposition, qui jouent vraiment le rôle pour lequel ils ont été élus, non pas celui d'essayer de détruire un parti politique qu'il soit libéral, néo-démocrate, créditiste ou conservateur progressiste, mais bien de venir ici pour établir des politiques visant le mieux-être de tous les Canadiens.

Monsieur l'Orateur, lorsqu'on regarde ce qui se passe dans la société, on se demande si c'est pas un peu—et je pense qu'aujourd'hui plus que jamais il faut réfléchir là-dessus—si tous les malaises dont souffre la société ne sont le résultat d'un manque d'information, si ces malaises n'existent pas justement à cause des hommes publics qui ne jouent pas le rôle qu'ils devraient jouer à l'intérieur de la société.

● (1600)

Je vais peut-être loin dans les affirmations que je fais, mais je pense, monsieur l'Orateur, que si nous voulons jouer notre rôle, et là-dessus j'approuve ce que disaient l'autre jour le député de Bellechasse (M. Lambert) et plusieurs autres députés, il importe de parler quelque peu justement des travaux de la Chambre. Si l'on veut être des informateurs, bien il nous faut avoir le temps, monsieur l'Orateur, d'aller dans nos circonscriptions rencontrer nos électeurs. Et je pense qu'au nom de plusieurs députés de ce côté-ci de la Chambre, je vais essayer de dire tout haut ce que plusieurs pensent tout bas.

Si l'on considère que nous avons commencé cette session il y a plus de 10 mois, nous en sommes presque à la mi-juillet, et nous sommes encore ici. Si l'on considère aussi ce qui s'est passé durant la présente session, nous avons tenu des débats de plusieurs semaines, soit ici à la Chambre, soit aux comités, débats qui se sont éternisés sur des questions que je ne jugeais pas de première importance. Puis on en arrive aujourd'hui vers l'ajournement de la session avec des projets de lois qu'on voudrait passer à toute vapeur. Je voudrais, monsieur l'Orateur, faire une suggestion, et je pense qu'elle serait acceptée par plusieurs députés, c'est que nous devrions d'abord établir un système à date fixe pour la session, comme on l'a suggéré à plusieurs reprises. Au fait, je sais que de ce côté-ci, du côté du parti au pouvoir, nous sommes à faire plusieurs travaux, et je voudrais proposer qu'on fasse le discours du trône à date fixe, de même que l'ajournement.

Mais lorsque l'on fait le discours du trône, le gouvernement avec les leaders de la Chambre, et je dis les leaders de tous les partis, devraient immédiatement déposer tous les projets de lois que nous aurions à discuter durant cette session. S'il y en a 50, il y en aura 50; s'il y en a 60, il y en aura 60. Et immédiatement, le leader du gouvernement, avec les leaders des autres partis de l'opposition, devraient s'entendre pour fixer d'abord nos priorités et limiter les débats sur chacun de ces projets de lois. Ainsi, au tout début d'une session, il y a moins d'emballement, les gens sont plus reposés, sont plus sereins, et qu'on limite les débats. Qu'il y ait un projet de loi sur l'énergie, c'est très bien. Qu'on prenne 15 ou 20 jours de cette session, mais qu'on n'aille pas prendre 40 ou 60 jours, et puis en arriver à un projet de loi aussi important, et être obligé de le passer à toute vapeur.

Alors, c'est cela, monsieur l'Orateur, que je suggère. Et comme cela, nous pourrions aller dans nos circonscriptions, nous pourrions nous aussi au mois de juillet être en vacances, comme plusieurs Canadiens, dans le domaine de la construction, dans le domaine des chantiers maritimes, sont présentement en vacance, comme nos enfants sont aussi en vacance. Et je le vois de plus en plus de ce côté-ci de la Chambre comme de l'autre côté, qu'il y a de jeunes députés. Nous avons de jeunes enfants qui ne nous voient pas. Pour ma part, monsieur l'Orateur, lorsque je regarde cela—je me demande si je ferai une farce qui sera prisée—mes enfants en sont rendus à m'appeler «mon oncle», tellement je suis peu souvent chez nous. Mais je pense qu'il nous faut avoir un contact non seulement avec notre famille, ce qui est bien normal, mais aussi avec nos électeurs.

Lorsque je parlais tout à l'heure d'aller informer nos électeurs, cela nous donnerait beaucoup plus de temps pour aller dans nos circonscriptions, aller informer la population d'une façon très sereine, d'une façon très détendue pour leur dire: Voici, il y a des choses. Nous venons vous rencontrer, nous venons discuter de certains

projets de lois, de certains de nos projets. Nous aurons le plaisir d'entendre un discours du trône en septembre. Nous aurons tout l'été pour nous promener dans nos circonscriptions, pour aller rencontrer les conseils municipaux, les chambres de commerce, les corps intermédiaires. Nous pourrions d'une façon beaucoup plus adéquate faire des suggestions au gouvernement qui a à préparer un discours du trône, qui a à préparer une session d'une année ou de 15 mois. Nous pourrions ainsi être beaucoup plus efficaces, nous pourrions représenter nos électeurs d'une façon beaucoup plus efficace et responsable, monsieur l'Orateur.

Je terminerai mes remarques en parlant d'un projet très discuté, si on a écouté encore cet après-midi la période des questions. Comme je l'ai toujours dit et comme je l'ai toujours prôné à la Chambre, j'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, de parler du sujet de la peine capitale qui est un sujet que l'on discute d'une façon très émotive, et je pense que l'on a déplacé vraiment la question sur la façon de discuter de la peine capitale.

On discute beaucoup plus de l'avenir ou de ce qui va arriver à celui qui a tué, du meurtrier, alors que l'on devrait, et c'est ce que je voudrais, étudier les causes qui ont conduit cette personne-là à être un meurtrier. De quoi cela dépend-il? Qu'est-ce qu'il nous faut refondre dans le domaine judiciaire? Les abolitionnistes disent très souvent: Ceux qui sont en faveur de la peine capitale sont très souvent, et je reviendrai là-dessus, au sujet de l'avortement, tout à l'heure. Ils s'exposent très souvent ces gens-là à faire pendre des innocents. Oui, très bien, monsieur l'Orateur. Mais s'il y a eu des erreurs judiciaires dans le passé, est-ce la peine, est-ce la sentence qu'il faut changer? Ou si ce n'est pas notre système judiciaire qui n'a pas permis de faire une preuve adéquate? Est-ce que ce n'est pas toute la loi de la preuve, la question du doute, est-ce que ce n'est pas tout cela qu'il nous faut réviser lorsqu'on discute de la peine capitale?

J'ai toujours dit, et je le maintiens, monsieur l'Orateur, que je serai toujours en faveur de la peine capitale. Je m'opposerai toujours à l'abolition de la peine capitale. Ce n'est pas la question de la sentence qui est à discuter à la Chambre. Je souhaite que le débat aura lieu très tôt à l'automne, lorsqu'on voudra amender la loi, et je serai l'un de ceux qui auront à prendre part à ce débat. Il nous faudra non pas discuter de ce que sera la sentence que l'on doit imposer au meurtrier, mais de toute la réforme judiciaire, de toute la réforme pénitentiaire, de toute la réforme du Code criminel en ce qui a trait, comme je le disais tout à l'heure, à la loi sur la preuve, à la question du doute, au cautionnement.

Un bill cet après-midi était déposé par un député de l'opposition sur la question du port des armes à feu. On nous avait promis toutes ces choses-là lorsqu'on a présenté le bill pour la première fois en 1967, et j'aurai l'occasion de faire l'analyse de tout cela lorsque le débat aura lieu. Je me demande quel chemin nous avons parcouru depuis 1967 jusqu'à aujourd'hui, depuis que la peine capitale est abolie, quel chemin nous avons fait dans le domaine de la réforme judiciaire, de la réforme pénitentiaire, de la réhabilitation des délinquants, de la jeunesse. Est-ce qu'on a fait beaucoup dans ce domaine-là? C'est la question que je me pose. Je ne réponds pas à cette question-là.

D'autres aussi parlent très souvent de l'avortement. Nous avons eu l'occasion tout récemment de déposer quelque chose à la Chambre. Ce sera peut-être le dernier sujet que j'aborderai cet après-midi, la question de l'avortement. Les abolitionnistes disent: C'est très drôle! La plupart de ceux qui sont en faveur de la peine capitale sont contre l'avortement. Je suis un de ceux-là! Oui, je suis en faveur de la peine capitale et contre l'avortement, parce que, justement, on dit: «Vous voulez faire pendre un homme, vous voulez faire pendre une femme, vous voulez faire pendre quelqu'un qui a commis un meurtre, mais vous ne voulez pas laisser naître des innocents, des gens qui n'ont pas demandé à naître.» C'est entendu, monsieur l'Orateur! Mais la seule chose que je souhaiterais, à titre de député, serait comme j'ai eu l'occasion de le faire tout récemment ici sur la Colline, de prendre part à une discussion avec 4,000 ou 5,000 personnes. Ces milliers de personnes s'étaient rendues ici pour demander que la loi sur l'avortement soit modifiée afin que le mot «santé» soit défini d'une façon beaucoup plus claire, beaucoup plus nette, beaucoup plus précise, parce qu'aujourd'hui, nous avons abusé de cette définition-là. Ce qu'il nous faudra faire, ce sera d'amender le Code criminel.

J'ai eu l'occasion d'en discuter à plusieurs reprises avec le ministre de la Justice (M. Lang) lorsque j'étais son secrétaire parlementaire, et il me semble que ce serait très simple, et que tous les partis de la Chambre pourraient consentir à ce qu'un débat très court ait lieu sur l'avortement, pour que nous puissions modifier la loi afin qu'elle soit mieux comprise et surtout mieux appliquée. Au fait, la loi n'est pas permissive, elle ne permet pas l'avortement, la loi définit et doit définir les cas et les circonstances dans lesquelles un avortement pourrait être pratiqué. C'est tout simplement cela que la loi dit, et j'aurai l'occasion plus tard, lorsque ces deux questions qui me touchent énormément reviendront, à l'automne, je le souhaite, ou tout au moins le plus tôt possible, d'être beaucoup plus explicite. J'ai voulu durant ce court exposé, monsieur l'Orateur, être le plus positif possible.

[*Traduction*]

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, le commentaire qu'on entendait le plus souvent avant la présentation de l'exposé budgétaire manqué du 23 juin, c'était que l'économie canadienne était probablement à son plus mal depuis la crise. Or, le budget nous a donné bien peu de raisons de modifier ce point de vue. Non seulement le chômage est-il très élevé, mais il s'accentue et l'inflation intérieure ne baisse pas aussi rapidement que celle de nombreux autres pays, surtout nos partenaires commerciaux. Les exportations sont à la baisse et en raison des coûts intérieurs élevés, les importations remplacent beaucoup de biens canadiens sur nos marchés. Le résultat net se traduit dans notre balance des paiements par le déficit le plus considérable que nous ayons connu ces dernières années.

Il s'ensuit que notre dollar flottant fléchit et même si le gouvernement l'a un peu protégé grâce à l'intérêt provenant du compte de compensation des devises étrangères, la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain est à la baisse. Le prix de nos importations monte, contribuant ainsi à l'inflation, et la dévaluation du dollar n'est pas de nature à accroître nos exportations. Bien au contraire, la dévaluation entraîne fatalement la hausse des coûts qui provoque la baisse des exportations, comme la Grande-Bretagne l'a constaté dans toute son horreur.

Tel était le triste tableau de l'économie canadienne le 23 juin 1975 et tous les conseils qu'on semble avoir prodigués au ministre des Finances (M. Turner) reviennent à dire qu'il ne devrait rien faire du tout. C'est apparemment le conseil qu'il a suivi. Le budget actuel ne constitue-t-il pas l'acte d'accusation le plus grave jamais porté contre un ministre des Finances dans toute l'histoire du Canada? Au

moment où nous sommes en proie à la crise économique la plus grave de notre histoire, le gouvernement ne manifeste aucun leadership intellectuel et moral.

● (1610)

Le ministre des Finances (M. Turner) n'a pas réussi à cerner les grands maux de l'économie—qu'il s'agisse du chômage, de l'inflation ou de la crise énergétique. Il a opté pour la voie traditionnelle souvent déconsidérée; il a essayé d'attaquer ces trois problèmes de front et a échoué sur tous les tableaux. Pour combattre le chômage, il a relancé le programme LIP et d'autres opérations du même genre, créatrices d'emplois. Ces mesures ne résoudront pas le problème, car le chômage au Canada sévit surtout dans l'industrie de la construction, dans certaines industries extractrices et dans certains secteurs de la fabrication des produits exportés. De plus, le ministre n'a apporté aucune réforme à l'assurance-chômage, si ce n'est d'en faire porter le coût sur le secteur privé.

Pour résoudre rapidement le chômage, il aurait dû s'attaquer au problème du logement. En 1975, les mises en chantier sont tombées à 175,000. C'est, par tête d'habitant, le chiffre le plus bas depuis 1946. Il nous faut au Canada 210,000 nouvelles unités de logement par an, simplement pour faire face à la formation de nouveaux foyers.

Pourquoi l'industrie du logement se porte-t-elle si mal? Je l'ai dit auparavant, c'est peut-être tout simplement que le gouvernement ne veut pas admettre l'échec de sa politique actuelle. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, le logement au Canada a toujours été à contre-courant, en ce sens que, en période de déclin de l'économie, les taux d'intérêt tombent et les mises en chantier se mettent à augmenter. Mais le ministre des Finances n'a pas saisi que la situation actuelle n'est plus celle que nous avons connue pendant de si nombreuses années depuis la fin de la guerre—la montée du chômage ne s'accompagne pas d'une diminution du taux d'inflation; les taux d'intérêt ne diminuent pas et, par voie de conséquence, la construction n'augmente pas. Le ministre croit toujours que la hausse des taux d'intérêt est l'un des moyens anti-inflationnistes les plus efficaces en dépit de l'évidence du contraire, les taux d'inflation les plus élevés jamais connus au Canada allant de pair avec les taux d'intérêt également les plus élevés.

Si le gouvernement avait eu vraiment l'intention de s'occuper du logement pour des raisons humanitaires, sociales ou même économiques, il nous aurait proposé un programme de subventions des taux d'intérêt comme le proposait le parti de l'opposition auquel j'appartiens—de façon à subventionner les taux d'intérêt hypothécaires pour stimuler la construction domiciliaire au Canada et atténuer le chômage. Mais comme le gouvernement se borne en matière de politique économique aux deux mesures qu'il a prises jusqu'ici, il n'y a aucune nouveauté dans ce domaine.

Et l'inflation, monsieur l'Orateur? La politique anti-inflationniste la plus efficace à adopter au Canada aurait été de relancer le logement. Il est certain que l'augmentation rapide des loyers et des prix constitue l'un des facteurs les plus puissants d'inflation dans notre économie. Si le ministre voulait vraiment lutter contre l'inflation, il aurait manifestement fait quelque chose pour augmenter l'offre de logements, de façon à faire diminuer le prix des loyers et des maisons.

Dès que le loyer augmente, le locataire cherche automatiquement à obtenir un salaire plus élevé—et les augmentations de salaires font monter les coûts et, par contrecoup, les prix. En s'abstenant de toute initiative dans le domaine du logement, le budget esquive les problèmes du chômage et de l'inflation.

Venons-en au programme de consensus dont le ministre a tant parlé. Après avoir sillonné le pays pendant des mois pour répéter aux Canadiens que notre économie se portait fort bien, qu'il était inutile de faire quoi que ce soit, que tous nos problèmes nous venaient de l'étranger, le ministre a maintenant l'audace de nous dire dans son budget que les Canadiens ne veulent pas accepter la moindre restriction pour lutter contre l'inflation et ne veulent pas se soumettre de plein gré à des directives, quelles qu'elles soient.

Quoi de surprenant à ce qu'il s'étonne de voir les Canadiens rejeter toute forme de restriction après leur avoir répété pendant un an ou un an et demi que c'était strictement inutile! Pour reprendre une vieille expression biblique—je ne me souviens pas trop bien d'où elle vient—pendant plus de 2,000 ans, on s'est servi d'une mâchoire d'âne en guise d'arme. On dirait que c'est la même chose qui se produit actuellement au Canada, avec le même piètre résultat. N'empêche, monsieur l'Orateur, que le ministre des Finances a induit les Canadiens en erreur à propos des problèmes économiques du Canada. Puis, quand la situation est devenue critique, il s'est étonné de ce que les Canadiens ne veuillent pas appuyer un programme quelconque destiné à résoudre les difficultés.

Que dit le ministre des Finances à propos de l'inflation? Absolument rien, mais il essaie quand même de faire croire aux Canadiens que l'inflation disparaîtra probablement d'elle-même. Il dit réduire les dépenses d'un milliard de dollars. Bien sûr, c'est faux. De fait, les dépenses augmentent de plus de 12 p. 100. Il est tout à fait fallacieux de laisser entendre qu'en convainquant ses collègues de diminuer leurs premières demandes d'augmentation des dépenses, il a réduit les dépenses. Comme je l'ai dit, les dépenses augmentent de 12 p. 100 au lieu de diminuer.

A cause de l'incapacité du ministre à s'occuper des dépenses ou à prévoir les recettes, le déficit augmentera de 600 millions de dollars et passera à 3.6 milliards et exercera une poussée inflationniste phénoménale sur l'économie à l'heure actuelle. Le ministre affirme qu'il obtiendra l'argent pour combler ce déficit en s'adressant au marché des capitaux. Ses besoins de trésorerie vont passer de 1 milliard et demi à 5 milliards de dollars et il pense pouvoir obtenir ces fonds sans modifier sensiblement les taux d'intérêt. De fait, à cause de ces besoins de trésorerie et de l'énorme déficit que le ministre a été incapable de contenir, les prix et le taux d'inflation augmenteront encore plus. Il est maintenant clair que les taux d'intérêt au Canada sont inflationnistes. Le budget, qui devait régler les problèmes du chômage, de l'inflation et de l'énergie, a eu sur l'inflation des effets contraires à ceux qu'escomptait le ministre. C'est un budget extrêmement inflationniste, l'un des plus inflationnistes à être présentés au Canada ces dernières années.

Lorsque le déficit passe de 600 millions à 3.6 milliards de dollars et que les besoins de trésorerie passent de 1 milliard à 5 milliards de dollars, personne ne peut prétendre qu'il ne s'agit pas d'un budget inflationniste. Il aura un effet inflationniste sur l'économie canadienne. Ce qui est encore plus important, les augmentations proposées par le ministre se répercuteront sur les prix et non sur la production, ce qui veut dire que l'inflation augmentera sans qu'on ait fait quoi que ce soit pour remédier au chômage qui sévit à l'heure actuelle.

Le budget ne s'est attaqué ni au chômage ni à l'inflation. Voilà une politique anti-inflationniste qui a échoué. Et que dire de l'énergie? Comme on s'y attendait, le prix du pétrole brut a augmenté de $1.50 pour atteindre $8 le baril à la tête du puits. Personne n'a vraiment fait d'histoire à ce sujet. On s'attendait à des rajustements et on a effectivement rajusté les prélèvements fiscaux pour essayer de stimuler la prospection. Par contre, on ne s'attendait pas du tout à cette taxe d'accise de 10c. le gallon sur l'essence, la forme de taxation la plus rétrograde que le gouvernement pouvait envisager. C'est une taxe qui frappe autant le pauvre que le riche, une taxe rétrograde à tous les points de vue.

On ne comprend vraiment pas pourquoi le gouvernement a choisi ce moment pour imposer une taxe d'accise de 10c. Elle va aggraver l'inflation et ajouter 1.5 point à l'indice des prix à la consommation et quand il s'agira de recouvrer les ristournes que le gouvernement a promis de donner aux gens à la fin de l'année, ce sera un véritable cauchemar administratif. Mais surtout, cela nous ramène à un principe que nous n'avons jamais suivi au pays à savoir que lorsque la politique nationale vise à uniformiser le prix du pétrole dans l'ensemble du pays, c'est le consommateur qui doit assumer le coût de cette politique.

Il n'existe pas de taxe plus inefficace, plus rétrograde que la taxe d'accise qui montre une fois de plus que le ministre des Finances se soucie peu de l'inflation. Cet impôt direct est la pire chose qu'on ait pu faire pour accroître l'inflation. Il ne fait rien pour encourager la prospection pétrolière au Canada; il se contente de faire rentrer de l'argent dans les coffres du gouvernement fédéral.

Le gouvernement a prétendu qu'il avait besoin de cette taxe de 10c. en raison du programme de péréquation. Je demanderais, comme l'a fait le chef de l'opposition (M. Stanfield) s'il ne serait pas possible de trouver l'argent nécessaire pour faire fonctionner le programme de péréquation en réduisant certaines dépenses. Avec un budget de 30 milliards, il suffisait au ministre des Finances de réduire les dépenses d'environ 1½ p. 100 pour maintenir le programme de péréquation. Il ne l'a pas fait; il a imposé une taxe d'accise qui va accroître l'inflation, qui sera difficile à administrer et qui va à l'encontre de tous les principes quant à la façon dont notre pays devrait être financé.

● (1620)

En déposant son budget, le ministre des Finances a déclaré qu'il visait trois objectifs: régler la question du chômage, réduire le taux d'inflation et s'occuper du problème de l'énergie. Il suffit d'un peu de bon sens pour constater son échec. Aucune de ses politiques ne va vraiment renforcer l'économie du Canada, comme il l'espérait. La question qui se pose est celle-ci: pourquoi un tel échec? Pourquoi le Canada, qui regorge de richesses naturelles, a-t-il tant de mal à fournir le plein emploi à ses travailleurs, à maintenir une stabilité relative des prix et à faire fonctionner son économie à plein rendement? Pourquoi la situation est-elle si chaotique? Pourquoi les choses ont-elles si mal tourné?

Que le ministre ne vienne pas me dire que la situation que nous connaissons actuellement s'explique par des problèmes mondiaux. Bien sûr qu'il existe des problèmes économiques à l'échelle mondiale; bien sûr qu'on fait face à des problèmes internationaux très graves. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut rien faire pour résoudre nos problèmes ici au Canada. En effet, c'est s'en tenir aux généralités que de dire que les problèmes économiques touchent tous les pays du monde, mais on ne tient pas compte des différences qui existent entre les divers types d'économies.

Les États-Unis et le Japon, par exemple, ont connu pendant un certain temps un taux d'inflation supérieur au nôtre, parce qu'ils devaient faire face à la hausse du prix du pétrole importé, ce qui n'était pas notre cas. La situation de l'Allemagne de l'Ouest au chapitre du chômage, de l'inflation et de la balance des paiements est bien plus reluisante que la nôtre, depuis un certain nombre d'années. La Grande-Bretagne, par contre, connaît une période bien plus difficile, mais elle a une économie planifiée.

Il est insensé de vouloir comparer l'économie de ces pays à la nôtre. Le fait est que ces dernières années, l'économie canadienne n'a pas fonctionné à plein rendement. On aurait pu faire mieux. Je pense qu'un observateur indépendant conviendrait avec nous qu'au cours des trois ou quatre dernières années, le rendement de l'économie canadienne en termes de chômage et d'inflation n'a jamais été aussi bas depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Que va-t-on y faire? Peut-on y faire quelque chose? Tout le monde se rend compte de nos piètres résultats, mais personne ne semble disposé à agir. On doit reconnaître que les conditions économiques ont changé considérablement, que les conditions dans lesquelles on faisait fonctionner l'économie entre 1946 et les années 60 n'existent plus. Mais nous définissons encore notre politique économique en nous fondant sur des postulats désuets. Nous supposons encore que l'augmentation du taux de chômage sera suivie d'une baisse du taux d'inflation, ou que pour freiner la hausse de l'inflation il faut ralentir l'économie et tolérer le chômage. Ces principes sont aussi désuets au Canada qu'ils le sont dans les autres pays, et l'analyse qui résulte de ces principes désuets est inexacte. Les principes d'économie et les instruments économiques dont nous nous sommes servis après la Seconde Guerre mondiale ne conviennent plus.

Pourquoi ces propos? Les prévisions de la productivité économique au Canada sont ridiculement inexactes depuis trois ou quatre ans. Les recettes prévues pour cette année sont inexactes par plus de 2 milliards. Le chômage et l'inflation prévus sont erronés depuis deux ou trois ans. Pourquoi? Parce que ces prévisions sont fondées sur une analyse inexacte de l'économie. Nous devons aborder d'une toute nouvelle façon l'élaboration des politiques économiques au Canada. Nous ne pouvons pas nous permettre de passer de l'expansion excessive à la contraction excessive, ni d'accuser un déficit après l'autre ou de commettre une erreur après l'autre. L'élaboration des politiques économiques au Canada doit se faire davantage en public, et les débats sur la question devraient être plus poussés, car ils le sont moins que dans n'importe quelle autre démocratie industrialisée de l'Occident.

Je n'ai jamais entendu parler d'un autre ministre des Finances qui ne donnait pas dans un budget une estimation du taux national d'expansion économique pour l'année suivante et des taux de chômage et d'inflation. Il n'y a qu'au Canada que le ministre des Finances présente un budget qui ne renferme pas ces faits fondamentaux et indispensables qu'il faut examiner et débattre avec méthode.

Lorsque le Canada élabore une politique économique, les gens de l'extérieur qui veulent donner leur avis sont considérés comme des intrus. Le gouvernement ne voit pas qu'ils cherchent à l'aider à formuler une politique économique efficace: au lieu de les encourager à s'intéresser à la formulation d'une politique économique, il les décourage.

Il faut que cette attitude change, car quoi qu'on dise, nos politiques économiques n'ont pas fonctionné depuis trois ou quatre ans. Puisqu'elles n'ont pas été efficaces, il faut examiner les circonstances dans lesquelles elles ont été élaborées. Il faudrait demander à tous les gens de faire connaître leurs idées sur la manière dont notre économie devrait être dirigée. Il faudrait ouvrir les portes, pour ainsi dire, et encourager l'apport d'idées nouvelles aussi rapidement que possible. C'est important pour le Canada. L'élaboration des politiques économiques est une affaire trop importante pour qu'on la laisse aux hommes politiques qui estiment avoir fait une excellente besogne s'ils survivent politiquement. La situation est assurément tout autre.

J'espère que les députés voudront bien appuyer mon projet de loi qui, s'il était adopté, obligerait le gouverneur de la Banque du Canada à comparaître tous les six mois devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques pour expliquer les politiques monétaires que la Banque entend suivre. Ce bill ne vise en aucune façon à limiter l'autorité, les pouvoirs et les responsabilités du gouverneur de la Banque du Canada. Il vise à rendre publics les discussions et les débats sur la façon dont s'élabore la politique monétaire au Canada. Il obligerait le gouverneur de la Banque à révéler au comité quels sont les objectifs des politiques économiques et monétaires de la Banque. Il l'obligerait également à comparaître de nouveau six mois plus tard pour expliquer les raisons qui ont pu l'inciter à dévier de ces politiques. Cette mesure nous fournirait l'occasion de discuter ouvertement de la façon dont s'élaborent les politiques monétaires au Canada.

Une discussion de cette nature est importante pour le Canada, puisque la masse monétaire chez nous a augmenté plus rapidement que celle de tout autre pays du monde occidental, à l'exception peut-être de la Grande-Bretagne. Cette croissance est évidemment l'une des principales causes de notre taux d'inflation. Néanmoins, si j'ai présenté cette mesure, c'est afin de ramener la question des prises de décisions économiques sur la place publique, là où elle devrait être. Quand je dis que l'élaboration des politiques économiques ne se fait pas en public, je ne critique pas le gouverneur de la Banque du Canada. C'est ainsi que fonctionne notre système qui est toutefois loin d'être efficace. Il faudrait davantage d'échanges, de discussion, de participation. La prise de décisions dans ce domaine doit se faire en public.

En outre, il est absolument essentiel de renvoyer le rapport du Conseil économique du Canada au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Le comité devrait être informé des perspectives de l'économie. Le ministre et ses collègues devraient être disposés à discuter le rapport du Conseil économique et manifester leur accord et leur désaccord, selon le cas. En Allemagne de l'Ouest, pays de l'Occident où la tenue de l'économie a été la meilleure, c'est précisément ce que doit faire le ministre des Finances. Un rapport économique est déposé ou présenté. Le ministre doit y répondre. Il doit démontrer pourquoi il est erroné s'il l'est et pourquoi les mesures qu'il préconise sont préférables. Le débat qui s'ensuit est public et la tenue de l'économie de ce pays se passe de commentaires.

Les citoyens qui ne font pas partie du gouvernement doivent participer beaucoup plus à la prise de décisions économiques qu'ils ne le faut à l'heure actuelle. Nous devons utiliser toutes les idées possibles et le gouvernement doit les prendre en considération. Nos dirigeants doivent avoir l'occasion de justifier publiquement leurs décisions. Après tout, le monde évolue. Les régimes économiques ont évolué aussi, et l'économie canadienne a changé considérablement. Les formules qui étaient appropriées aux années cinquante et soixante ne valent plus dans les années 70 et ne le vaudront probablement plus jamais. Nous devons trouver des solutions.

● (1630)

Le message du budget du 23 juin est clair. Il faut revoir de fond en comble la façon dont s'élaborent les politiques au Canada. Si nous pouvons avoir un budget comme celui-là dans une telle conjoncture économique, c'est le signe manifeste que quelque chose ne va pas. Il n'y a pas de solutions immédiates ou magiques aux problèmes de l'inflation, du chômage, de la pleine croissance, de la balance des paiements, des taux d'intérêt élevés, etc. Personne ne prétend qu'il y en ait. Mais ce que je veux dire, c'est que s'il n'y a pas de solutions immédiates, toutes trouvées ou nouvelles, les anciennes ne valent pas non plus. Tant que nous nous évertuerons à appliquer de vieilles solutions à de nouveaux problèmes, nous nous heurterons aux mêmes problèmes que nous avons actuellement.

Durant les années quarante, après la fin de la seconde guerre mondiale, les pays ont décidé les uns après les autres qu'il n'était plus question que leurs peuples subissent les ravages des cycles économiques qui se produisaient depuis un siècle dans les démocraties industrialisées occidentales. Ils ont décidé de changer les gouvernements, de créer un cadre de plein emploi et de stabiliser des prix au moyen de politiques économiques. La science de l'économie, si tant est qu'on puisse l'appeler une science, a évolué suffisamment pour leur permettre d'adopter des politiques de ce genre de 1945 à 1965. Les dépressions qui ravageaient le monde avant 1945 ne se sont plus reproduites. Mais nous sommes maintenant entrés dans une ère où les politiques qui donnaient de bons résultats à cette époque sont maintenant désuètes.

Je suis convaincu qu'en 1945, c'est uniquement parce que les pays ont adopté des politiques de plein emploi et de stabilité relative des prix que les démocraties sociales telles que nous les connaissons ont pu survivre. Si nous avions connu durant les années cinquante des dépressions du genre de celle des années trente, la démocratie telle que nous la connaissons actuellement n'existerait plus.

Nous devons trouver un moyen d'agir sur la nouvelle situation économique à laquelle nous faisons face. Elle est tout aussi critique que celles des années 30 en ce sens que nous connaissons à la fois des cycles plus brefs et des niveaux d'inflation et de chômage plus élevés. A moins de trouver un moyen de parer à ces problèmes, il sera difficile d'assurer la survie de nos démocraties.

La grande période d'après-guerre est terminée, alors que l'économie était saine et avait une belle tenue. Les structures de l'économie sont différentes maintenant tant dans notre pays qu'à l'étranger. De nouvelles formules s'imposent. Ce devrait certes être la leçon qu'enseigne le budget du 23 juin. Les anciennes méthodes pour régler les problèmes comme le chômage et l'inflation ne donnent tout simplement pas de résultats. Nous devons en changer. En ce qui concerne le Canada, la première chose à faire est d'élargir tout le secteur de l'élaboration des politiques. L'examen et l'élaboration des politiques doivent se faire selon des critères totalement nouveaux. Même si l'on doit considérer le budget du 23 juin, à la lumière des critères ordinaires, comme une véritable catastrophe, il faut reconnaître que dans la mesure où il a attiré l'attention sur la nécessité de modifier du tout au tout notre processus

d'élaboration des politiques économiques, et bientôt, du fait que nos problèmes ne cessent de prendre de l'ampleur, il aura peut-être servi en fait à quelque chose.

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, le message que vient de livrer le député de Don Valley (M. Gillies) réconfortera beaucoup les Canadiens, j'en suis sûr, tout comme les solutions de rechange qu'il a soumises à notre étude. Nous en aurons une idée plus claire lorsque nous aurons eu l'occasion de lire son exposé et de tirer nos propres conclusions.

Je tiens à féliciter le ministre des Finances (M. Turner) du budget qu'il nous a présenté dans un contexte économique si incertain et si difficile. Il nous indique la voie entre une inflation et une récession à l'échelle mondiale. Je sais gré au gouvernement d'avoir résisté à la tentation d'établir des contrôles sur les salaires et sur les prix. Une telle mesure comporte beaucoup trop d'échappatoires et d'exemptions. Elle autorise les éléments les plus forts dans la société, les travailleurs professionnels par exemple, à trouver des moyens de se soustraire aux contrôles et de retenir leur position de concurrence tandis que les faibles n'y gagnent rien et restent toujours faibles.

C'est une mesure qui serait efficace dans le cas des salariés mais pas dans le cas de ceux qui touchent d'autres genres de revenus. Elle ne s'appliquerait pas aux agriculteurs. Elle n'aurait pas non plus de répercussions sur les prix des produits importés. Elle serait injuste parce qu'elle toucherait les salariés mais pas les autres. C'est pourquoi, en tant que libéraux, nous rejetons l'idée de réglementation et nous préconisons les restrictions volontaires, car c'est la seule mesure raisonnable dans un régime démocratique.

Pour essayer de juguler l'inflation, le gouvernement libéral a encouragé la production afin d'accroître l'offre, supprimé des droits de douane, diminué les impôts fédéraux, augmenté les pensions et les allocations familiales et multiplié les déductions d'impôt sur le revenu. C'est le gouvernement actuel qui a eu l'idée de réduire les profits excessifs dans le budget de mai 1974. Cette mesure protège le consommateur contre les prix exorbitants. Elle s'impose vraiment et nous espérons qu'elle se donnera lieu bientôt à une mesure législative.

Ces derniers jours, on m'a posé beaucoup de questions sur le budget. D'une manière générale, les Canadiens acceptent l'idée de modération, qui est le thème de ce budget, parce que ce sont des gens modérés. Cela ne leur plaît évidemment pas de devoir payer davantage le gaz et le pétrole. A qui cela plairait-il? Ils comprennent cependant pourquoi il faut s'y résigner maintenant. C'était l'attitude d'un homme qui me disait, samedi dernier, que son compte de chauffage augmenterait d'environ $80 l'hiver prochain.

Il y a eu dernièrement une hausse de la taxe d'eau à Toronto. Cela veut dire que le compte d'eau sera presque doublé. Il y a eu aussi une augmentation de l'impôt municipal. S'ajoute à cela la hausse du prix de l'essence pour ceux qui doivent se rendre au travail en voiture, faute d'autres moyens de transport. Toutes ces augmentations mettront dans la gêne notamment les familles à faible revenu. Il y en a qui auront plus que jamais besoin du programme de soutien du revenu que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a travaillé si fort à mettre sur pied pour ceux que l'on appelle les gagne-petit. Après le budget, ce programme sera plus nécessaire que jamais. Il faut le mettre en œuvre au plus tôt.

[M. Gillies.]

Comme tous les députés, j'ai suivi avec intérêt ce débat. Il y a eu bien des interventions fort louables des deux côtés de la Chambre. Je voudrais parler d'une mesure proposée par presque tous les conservateurs qui ont pris la parole jusqu'ici, soit l'idée que le gouvernement subventionne les taux d'intérêts hypothécaires de plus de 8 p. 100, pour aider les Canadiens à devenir propriétaires. Une question vient à l'esprit: qui bénéficiera de la subvention? Ce sera évidemment le prêteur. Il serait le grand bénéficiaire; il pourrait en vertu de ce régime exiger autant qu'il veut, 10, 15 ou même 20 p. 100. Et pourquoi pas? Tout irait, puisque le gouvernement, c'est-à-dire le contribuable, paierait la différence.

● (1640)

Voilà ce que les députés des rangs conservateurs offrent comme solution aux taux d'intérêts élevés. Je préfère la méthode libérale en vertu de laquelle le propriétaire et non le prêteur reçoit la subvention. Grâce au budget, la subvention est passée de $600 à $1,200—je parle de la subvention au propriétaire en vertu du programme d'aide à l'acquisition d'une maison—et la subvention pour les logements locatifs, de $600 à $900. Je trouve cette forme d'aide beaucoup plus sensée que la proposition conservatrice.

J'aimerais naturellement aborder bien d'autres aspects du budget mais durant le temps dont je dispose aujourd'hui, je voudrais insister surtout sur les efforts que nous déployons pour porter l'emploi au niveau le plus élevé possible grâce à nos politiques dans le secteur du marché de la main-d'œuvre. Nous disposons aujourd'hui au Canada de tout un arsenal de mesures et de programmes. Si l'on considère par exemple l'année en cours on remarque, parmi les meilleurs projets et programmes les suivants: le programme d'emploi à court terme communément appelé le PIL, auquel on a octroyé 105 millions de dollars pour la présente année financière. Un total de 481 millions a été accordé, comme l'annonçait le budget, à la formation de la main-d'œuvre dans des institutions et sur place, 12 millions ont été affectés à des programmes de mobilité, 4.5 millions à des programmes agricoles spéciaux, quelque 20 millions aux personnes désavantagées et environ 10 millions à des programmes fédéraux à fort coefficient de main-d'œuvre.

J'exclus de cette liste les projets Perspectives-Jeunesse en raison de leur nature particulière et parce que, à mon avis, il serait préférable d'adapter l'année scolaire, l'année universitaire, de façon à ce que les vacances d'été des étudiants coïncident avec l'époque où les cultivateurs ont le plus besoin de main-d'œuvre et il vaudrait mieux utiliser une tranche du montant de 60 millions prévu par ces projets pour payer le voyage et les salaires des étudiants qui consentent à aider les cultivateurs, surtout à l'époque des moissons. Nous pourrions peut-être alors mettre fin à la pratique déplorable, et c'est peu dire, de faire venir au Canada des ouvriers de passage qui n'auront jamais l'avantage de bénéficier des programmes d'assurance sociale parce qu'ils ne seront jamais immigrants reçus et n'auront donc jamais l'occasion de contribuer à un programme de sécurité sociale sérieux.

J'aimerais revenir à l'essentiel de mon propos, la politique de la main-d'œuvre. Ayant mentionné ces chiffres et omis ceux de Perspectives-Jeunesse, j'aimerais donner un autre chiffre important, celui des prestations d'assurance-chômage que versera cette année la Commission, vu le chômage actuel, soit un minimum de 3 milliards de dollars. Globalement, tous ces projets et programmes coûteront

3,632 millions de dollars. Je vous demande, monsieur l'Orateur, combien d'emplois permanents pourrait-on créer avec même la moitié de cette somme? Je m'explique. Bien des députés, du moins du côté libéral, partagent peut-être mon avis, soit que les Canadiens préféreraient de beaucoup travailler au lieu d'être en chômage et de toucher des prestations d'assurance-chômage. Nous en sommes au point dans l'établissement de notre marché de la main-d'œuvre et de nos régimes d'assurance où il est clair que nous disposons des ressources financières requises pour assurer de l'emploi plutôt que de financer uniquement le chômage, comme nous l'avons fait jusqu'ici.

Je crois qu'on pourrait réaliser cet objectif par une utilisation appropriée de la caisse d'assurance-chômage, en faisant faire volte-face au système d'assurance-chômage et en lui attribuant un rôle positif et significatif qui offrirait au chômeur un éventail d'options plus large qu'à l'heure actuelle. Les fonds administrés par la Commission et constitués en fait par les travailleurs canadiens pour les chômeurs canadiens, pourraient servir à payer de meilleures allocations de formation à ceux qui y seraient admissibles, à créer des emplois dans la communauté, ou à verser aux travailleurs qui en ont gagné le crédit au cours de leur vie, des prestations d'assurance-chômage proportionnelles au nombre de leurs années de travail. Le chômeur décidé à utiliser tous ses crédits d'assurance-chômage aurait toute liberté de choisir ce qu'il voudrait faire durant la période où il recevrait ces prestations.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de m'exprimer autrement. Quand les Canadiens sont en chômage parce que notre économie est mal en point, on compte énormément sur le secteur privé pour la création d'emplois. Mais quand l'économie est malade, le secteur privé voit normalement cette fonction très compromise, voire impossible à accomplir. Nous nous tournons alors vers l'assurance-chômage, dans l'espoir qu'elle va rétablir l'équilibre. Si nous mettions en œuvre un programme comme celui que je viens d'exposer, les chômeurs auraient plus de choix que maintenant. Ce serait possible, car les travailleurs verseraient une prime hebdomadaire à un fonds répondant à trois objectifs principaux: offrir au chômeur qui a droit à cette aide de plus fortes allocations de formation, lui offrir du travail dans sa localité ou offrir à ceux qui ont droit aux prestations d'assurance-chômage de recevoir celles-ci en proportion du nombre d'années qu'ils ont travaillé: plus longue la durée du travail, plus élevés les paiements.

Cela mettrait fin à la lutte entre le travailleur et les agents, les soi-disant contrôleurs des prestations, qui essaient de déterminer si une personne peut travailler, etc. La proposition à laquelle je songe supprimerait une foule de frustrations analogues vexatoires à la fois pour le chômeur et pour les agents chargés d'administrer le régime. Il est juste de dire qu'en 1975, nous sommes prêts à rationnaliser l'usage des divers programmes de soutien conçus pour aider d'une façon ou d'une autre les chômeurs. Nous avons maintenant atteint un point dans l'évolution des politiques ouvrières canadiennes où nous sommes prêts à offrir de meilleures options aux travailleurs canadiens au moment où l'entreprise privée ne leur assure pas de sécurité d'emploi. C'est plus que jamais un désir profondément ancré dans le cœur et l'esprit de chaque Canadien.

● (1650)

Le budget propose certains amendements à la loi sur l'assurance-chômage qui suscitent chez moi de grandes réserves, comme celui qui vise à doubler la période d'attente dans le cas des travailleurs congédiés pour mauvaise conduite. Qui va trancher la question de mauvaise conduite. Un fonctionnaire de l'assurance-chômage, l'employeur, l'employé? Y aura-t-il une procédure de grief dans les usines ou dans les établissements non syndiqués? Comment abordera-t-on le problème? Qui décidera qu'il y a eu mauvaise conduite sur les lignes de montage ou ailleurs?

Une autre mesure à l'égard de laquelle j'éprouve de graves réserves est le projet d'amendement conernant les travailleurs de 65 ans et plus. Comme nous nous sommes toujours efforcés de le faire, il me semble que nous devrions nous méfier de toute loi ou mesure entraînant une discrimination pour des raisons d'âge dans ce cas-ci. Certains désirent travailler parce qu'ils ont l'énergie et la santé nécessaires ou peut-être parce qu'ils y sont obligés, même s'ils ont déjà dépassé 65 ans. Quel que soit leur âge, ces gens-là devraient être traités comme tout autre citoyen. J'inviterais donc le gouvernement à reconsidérer ces deux mesures. Je me réjouis des propositions qui tiendraient compte de la situation des travailleurs blessés et des employés en formation. Je souhaite simplement que ce concept soit étendu à d'autres groupes comme les anciens détenus et facilite ainsi leur retour dans la société.

Pendant le temps qui me reste, j'aimerais revenir et extrapoler sur l'idée de création d'emplois permanents si nous devons modifier l'orientation de l'assurance-chômage et en faire un régime d'assurance-emploi. L'expérience du PIL nous a montré que les Canadiens estiment à leur juste valeur et sont prêts à approuver une vaste gamme d'emplois utiles mais à but non lucratif et qui par conséquent n'existent pas dans le secteur privé. Ces emplois sont généralement axés sur l'amélioration de la société et de l'environnement. Toute la question est de savoir si nous sommes prêts à faire évoluer le système des programmes d'initiatives locales en un programme permanent de création d'emplois mieux rémunérés et d'amélioration de l'administration.

J'aimerais vous donner quelques exemples de ce que permettrait un programme d'emplois permanent. On pourrait en consacrer au recyclage de déchets, à la propreté écologique, à l'exécution de travaux publics mineurs ou de moyenne ampleur, en particulier dans les centres éloignés; un tel programme pourrait par exemple permettre la construction d'une salle publique ou la réparation de jetées, le reboisement de certaines zones ou le repeuplement de nos mers et de nos lacs, la mise en place de services destinés aux vieillards dans les villes; il pourrait permettre aux enfants attardés et aux handicapés de trouver du travail, il pourrait permettre d'offrir des services aux immigrants, de diminuer le rapport enseignants-élèves dans nos écoles grâce à un encadrement d'adjoints d'enseignement, et de remédier au manque de personnel des hôpitaux grâce là aussi à un encadrement d'infirmières adjointes, et ainsi de suite.

Il n'y a pas de limite aux innovations auxquelles nous pourrions procéder si nous voulons créer des emplois dans ce secteur où la demande semble intarissable depuis que nous avons procédé à notre modeste premier pas en 1971. Certains demanderont combien d'emplois pourraient être créés avec peut-être la moitié des presque 4 milliards de dollars que j'ai mentionnés plus tôt. Même au taux de $10,000 par emploi par année, ce qui est bien supérieur à ce que qu'on paie actuellement aux travailleurs des projets d'initiative locale, 200,000 emplois utiles et nécessaires pourraient être créés pour 200,000 chômeurs. Il me semble que l'infusion importante de fonds annoncée par le ministre des Finances pour créer des emplois à court terme l'hiver prochain, en plus des sommes considérables mises à la disposition de la Commission d'assurance-chômage cette année, en plus du désir chez bien des Canadiens de remplir des tâches utiles dans leur milieu sont les éléments qui nous permettraient de passer à une nouvelle phase de la politique du marché du travail.

Ce que j'ai exposé aujourd'hui n'est qu'une ébauche ou esquisse de discussion et d'étude. Il y a beaucoup d'améliorations à apporter. Je soumets ces idées aux députés en sachant très bien que la majorité des Canadiens croient dans le travail et croient qu'il y a mieux à faire dans la vie et pour notre pays que d'être forcés à subventionner l'oisiveté.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. J'interromps les délibérations pour, en conformité de l'article 40 du Règlement, informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale)—Les Affaires indiennes—Le retrait des services provinciaux de réadaptation professionnelle aux Indiens du Manitoba—Demande de rapport; le député de York-Centre (M. Kaplan)—Le transport aérien—L'établissement possible d'un service d'ADAC sur l'Île de Toronto; le député de Central Nova (M. Mackay)—Les approvisionnements et services—Le coût de la surveillance—Les avertissements au sujet du recours à des sociétés privées à l'aéroport de Montréal.

M. Béchard: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. La Chambre consentirait-elle à revenir à l'appel des motions pour que je puisse présenter un rapport du comité permanent des pêches et des forêts.

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre a entendu la demande du député. Y consent-elle?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÊCHES ET FORÊTS

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 5e rapport du comité permanent des pêches et des forêts, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-Verbaux *de ce jour.*]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai décidé de participer au débat sur ce budget parce que, depuis sept ans que je suis ici, c'est le pire de tous. Je le considère comme un budget renfermant une large part d'immoralité, un budget qui s'attaque aux malades et aux chômeurs, un budget qui ajoute encore au fardeau des gens à faibles revenus et du petit homme d'affaires et un budget qui continue à trop compter sur le prétendu secteur privé, surtout dans le domaine de l'habitation. C'est un budget qui ignore complètement les retraités.

● (1700)

Il n'y a pas un sou de prévu pour les bénéficiaires de la pension de vieillesse et les anciens combattants, ni pour les fonctionnaires et les employés de la GRC ou du CN à la retraite. Pour tenter de juguler l'inflation de façon valable, l'une des premières choses, il me semble, qu'un budget devrait faire, c'est de protéger ceux qui non seulement subissent l'inflation mais qui en sont les premières victimes, c'est-à-dire les personnes à revenu fixe et peu élevé. Le présent budget ne prévoit rien pour ces gens.

C'est trop escompter du gouvernement et du ministre des Finances que de leur demander d'accroître la pension de vieillesse du montant que préconise mon parti; même une hausse de la pension de vieillesse de base de l'ordre de $25 par mois aurait été bien accueillie dans le budget. Encore une fois, pas un sou n'y est prévu. Certains pourraient prétendre que cela accentuerait l'inflation, mais il n'en est rien. Cela viendrait en aide aux personnes qui en sont les premières victimes.

Le domaine où le budget comporte le plus de lacunes est celui de l'habitation. Il laisse encore la majeure partie du programme de l'habitation à la tendre merci du spéculateur foncier et du lotisseur du prétendu secteur privé. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, ce secteur privé a constamment négligé de satisfaire les besoins des Canadiens en matière d'habitation. Il a négligé de fournir des logements à des prix convenables aux Canadiens. Il n'a pas réussi à accomplir sa tâche. J'ignore encore combien d'années ce mythe sera bafoué avant que le ministre des Finances ou le gouvernement ne se rendent compte qu'ils ne peuvent plus compter sur le secteur privé dans le domaine de l'habitation.

Ce budget devrait renfermer un milliard de plus pour l'habitation dans le domaine public auquel le gouvernement est directement intéressé, afin d'acheter et d'aménager des terrains sur lesquels des maisons et des logements à coût modique pourront être construits. Ces fonds pourraient être distribués aux provinces, municipalités et organismes tels que les coopératives qui veulent œuvrer dans le domaine de l'habitation.

A mon avis, cette lacune est un des aspects immoraux du budget. Tout le domaine du remembrement foncier et de la viabilisation des terrains exige des investissements massifs de capitaux. Il faut attaquer ces problèmes de logement sur tous les fronts. Une telle initiative ne serait pas inflationniste, selon moi. En fait, elle entraînerait une déflation dans les prix des loyers et des logements.

Il y a environ trois semaines, j'ai rendu visite à un jeune couple qui habite au sud de Regina un misérable appartement de deux chambres dont le loyer est de $195 par mois. Bien sûr, à Toronto, à Montréal ou à Vancouver, ce n'est pas là un loyer très élevé. Ce jeune couple avait économisé $3,000 et pensait que ce montant suffirait comme versement initial sur l'achat d'une maison. En étudiant le marché des logements, il a découvert qu'il lui faudrait doubler ou même tripler cette somme.

Il a aussi découvert que le taux d'intérêt sur une hypothèque consentie soit par la SCHL soit par un prêteur privé porterait les versements mensuels à $350 ou $450. Ce soutien de famille touchait un salaire net de $520 par mois. Ainsi, voici un jeune couple qui, après s'être efforcé de mettre de l'argent de côté et de patienter jusqu'à ce qu'il ait les moyens de s'acheter sa propre maison, constate maintenant qu'il n'y arrive pas. D'autre part, la mère se voit maintenant forcée de chercher du travail à l'extérieur. C'est bien malgré elle, mais ce couple qui a deux petits enfants dont l'un sera bientôt en âge de fréquenter l'école ne saurait faire autrement. La mère est forcée de travailler à l'extérieur parce que le salaire net du chef de famille suffit à peine à les loger tous dans un appartement de second ordre qu'il doit louer.

L'argent que ce couple a mis de côté pour s'acheter une maison est tout à fait insuffisant. Même s'il arrivait à verser le dépôt initial, compte tenu des taux d'intérêt courants, ce qu'il devrait payer tous les mois engloutirait à lui seul les trois quarts du revenu net du chef de famille. Il aurait donc fallu que le budget renferme des dispositions en matière de logement qui permettent à un couple comme celui-là de s'acheter une maison.

Les mesures énergiques qu'il sera nécessaire de prendre pour résoudre ce problème ne se feront pas du jour au lendemain, j'en conviens, mais il faut bien commencer. Il me semble que le budget devrait prévoir au moins encore un milliard de dollars au chapitre du logement dans le secteur public. On devrait également se fixer comme objectif 400,000 mises en chantier pour 1975. Cela ne pourra peut-être pas se réaliser tout à fait parce qu'une bonne partie de l'année est déjà écoulée, mais il faudrait toutefois se fixer un objectif de 400,000 mises en chantier. Le gouvernement et le Parlement devraient imprimer une certaine orientation aux investissements.

On a parlé de taux d'intérêt subventionnés. Mon honorable ami qui m'a précédé craignait que cela ne permette aux prêteurs de se prendre une commission, le Trésor public réglant la différence. Il est certain qu'il faudrait contrôler les intérêts si l'on voulait subventionner d'une façon ou d'une autre les taux d'intérêt. Je tiens à faire remarquer au député de Davenport (M. Caccia) qu'il n'a aucune raison de s'inquiéter à propos d'un éventuel programme de subvention des taux d'intérêt. En fait, son argument est quelque peu trompeur, à mon avis.

Nous pourrions sûrement avoir un régime de taux d'intérêt qui avantage les citoyens à revenu faible ou moyen. Quiconque gagne moins de $10,000 ou $12,000 par année pourrait payer un taux d'intérêt de 7 ou 8 p. 100. Le taux correspondrait à son revenu. Quiconque touche un revenu de plus de $20,000, de $25,000 ou de $30,000, par exemple, pourrait se permettre de payer les taux courants. Cela pourrait s'étendre à la plupart de ceux qui ont besoin d'un logement locatif, d'une maison ou d'un appartement en copropriété. A mon avis, les taux d'intérêt subventionnés seraient un moyen pratique, louable et civilisé d'assurer à tous un droit que la société entière devrait considérer comme fondamental. Je parle ici, bien entendu, d'un logement convenable à un prix abordable. J'estime en outre que seule l'adoption d'un vaste programme de construction de logements sociaux nous permettra de réaliser cet objectif.

Nous dépendons du secteur privé, comme au XIX^{e} siècle, mais celui-ci n'a jamais réussi à assurer un logement à tous. Une vaste offensive contre le problème du logement aiderait par surcroît à remédier au chômage, car l'industrie de la construction est un des secteurs de notre économie qui emploie beaucoup de main-d'œuvre. Nous devrions avoir pour but de créer un excédent de logements si nous voulons vraiment que les loyers et les prix d'achat baissent.

En nous assignant un objectif de 400,000 unités par an et en subventionnant les taux d'intérêt pour les Canadiens de condition modeste ou économiquement faibles en fonction de leurs revenus, nous aurions un programme générateur d'emplois pour toute l'industrie forestière et les industries connexes qui produisent des choses nécessaires à la construction de maisons et d'appartements. Demandez l'avis des bûcherons du Québec ou de la Colombie-Britannique qui ont été mis à pied et vous verrez qu'ils sont tous en faveur d'un investissement supplémentaire de un milliard de dollars pour le logement. Ces crédits émanant du gouvernement fédéral pourraient être acheminés par les provinces, les municipalités et les autres groupes qui veulent s'occuper de logement. Pour améliorer la situation de l'emploi et du logement, c'est vraiment l'un des premiers éléments dont il aurait fallu tenir compte en préparant le budget.

● (1710)

Voulez-vous lutter contre le chômage tout en protégeant l'environnement? Le député de Davenport en a parlé, et j'approuve en grande partie des propos qu'il a tenus à ce sujet. Pourquoi le budget ne propose-t-il pas un programme de cinq ou dix ans, doté d'un budget de l'ordre de 5 à 10 millions de dollars, qui permettrait à toutes les villes de plus de 10,000 habitants de faire installer un réseau d'égouts tertiaires. Cela ferait fléchir le taux de chômage tout en améliorant l'environnement. Un tel programme frapperait l'imagination des Canadiens et il serait approuvé par la population.

On peut imaginer le nombre de postes qu'il faudrait créer pour la fabrication de ce matériel et pour son installation. Une fois les dernières installations terminées, le matériel posé dans la première ville serait usé et l'opération pourrait recommencer. On pourrait ainsi s'attaquer en même temps au chômage et à la pollution. Ce budget aurait dû renfermer un programme de ce genre.

D'après moi, un tel programme ne serait pas inflationniste parce qu'une bonne part de l'inflation intérieure est causée par de mauvais investissements, par des investissements en fonction de mauvaises priorités. Nous n'avons pas besoin de tours à bureaux, de centres commerciaux ni de kiosques à hamburgers supplémentaires. Il faudrait le dire à ceux qui ont de l'argent à investir: «Vos investissements vous rapporteront un rendement raisonnable, mais nous vous dirons où investir. Les investissements seront affectés à des projets souhaitables et nécessaires pour la société». Ces projets auront la priorité sur la construction de centres d'achat et de tours à bureaux. Il faudrait notamment accorder la priorité au logement.

Je me demande bien pourquoi le ministre des Finances a pris la peine de déposer le budget car il n'améliore en rien le sort des malades, des personnes âgées ni des chômeurs. Il ne renferme aucun programme qui permettrait au pays de se relever ni d'enrayer le chômage. La psychose de l'inflation subsiste alors que d'après moi, ce problème est moins grave que la récession et le chômage actuels.

Je voudrais aussi aborder la question de l'énergie. Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a dit, notamment, qu'il espérait que la hausse de la taxe sur l'essence et des prix du pétrole brut encouragerait l'usage d'autres modes de transport. J'ai dit au début qu'il y avait des contradictions flagrantes dans le budget. D'une part, il est censé encourager l'usage d'autres modes de transport, d'autre part, on précise que les transports sont l'un des domaines où le gouvernement se propose de réduire les dépenses.

Il me semble que pour favoriser l'usage d'autres modes de transport, un investissement massif dans les transports s'impose. Les transports urbains et interurbains, les réseaux routiers et ferroviaires, le transport dans le Nord devraient être favorisés et développés. Ce n'est pas le temps de couper le budget du ministère des Transports, surtout quand le ministre prétend vouloir inciter les gens à recourir à d'autres moyens de transport et que le ministre des Transports (M. Marchand) affirme que la politique des transports est un vrai fouillis.

Je ne sais pas comment ils peuvent concilier ces deux points de vue contradictoires. Cela veut simplement dire que même si les gens voulaient recourir à un autre mode de transport, ils s'apercevraient que, dans bien des endroits, cela leur est impossible. Ils n'ont donc pas le choix, mais ils doivent subir des frais supplémentaires pour se servir de leur voiture.

Je le répète, le budget aurait dû proposer un investissement massif dans les transports. Je trouve également illogique et incroyable que le ministre parle, d'une part, de la conservation de l'énergie et de la nécessité d'explorer davantage les sources d'énergie de toutes sortes, et propose, d'autre part, dans l'un des postes du budget, de couper les dépenses de Pétro-Canada. Ce que je trouve incroyable, c'est qu'avant même que le bill sur Pétro-Canada ne soit adopté, le gouvernement en coupe déjà les dépenses. Cela montre à quel point il croit dans un véritable investissement public dans la mise en valeur des ressources énergétiques, notamment le pétrole et le gaz naturel. Il continue de croire que les sociétés multinationales pourront répondre à nos besoins énergétiques, même si elles ont échoué. Le ministre prétend vouloir qu'on recherche et exploite de nouveaux gisements de pétrole et de gaz naturel, mais il propose de réduire le financement de Pétro-Canada. C'est pour le moins étrange. Je le répète, comment peut-on concilier ces deux points de vue?

M. Béchard: Et vous, où et quand feriez-vous des coupures budgétaires?

M. Benjamin: A mon sens, ce n'est pas le temps des coupures. Elles ne sont pas indispensables. Selon moi, ce n'est pas tant les sommes que leur affectation et leur utilisation qui importent. Les investissements sont mal gérés et les priorités mal établies. Le budget aurait dû prévoir des dépenses plus importantes. Je soutiens qu'il faut revoir la loi de l'impôt sur le revenu pour répartir le fardeau fiscal plus équitablement. Le ministre déclare que son gouvernement a besoin de revenus additionnels. Au lieu d'augmenter les recettes par une taxe de 10c. le gallon d'essence, taxe qui frappera le plus ceux qui ont un faible revenu et qui sont obligés de se rendre au travail en voiture, pourquoi le ministre ne va-t-il pas chercher quelques centaines de millions de dollars dans les impôts différés accumulés par les sociétés ces vingt dernières années? S'il a besoin d'argent, et il admet que cette taxe de 10c. a pour but d'augmenter les revenus—c'est là le premier but, le second étant de favoriser l'usage des transports en commun—il y a bien d'autres moyens plus valables d'en trouver.

Le gouvernement fédéral percevra une taxe spéciale de 10c. le gallon sous forme de taxe spéciale, outre la taxe d'accise de 5c. le gallon qu'il perçoit déjà. Et une fois l'augmentation de $1.50 du prix du brut en vigueur, il nous faudra payer une autre taxe de 5c. le gallon. Par exemple, dans ce budget, le ministre des Finances et le premier ministre (M. Trudeau) rejettent toujours la déductibilité de toutes les redevances comme dépenses commerciales légitimes. Cette mesure prive les provinces ainsi que l'industrie pétrolière d'environ 700 millions de dollars par année.

La hausse du prix du brut rapportera à la Saskatchewan environ 40 millions de dollars par année sur une possibilité de 100 millions, et de ce revenu, de 35 millions de dollars reviendront aux sociétés pétrolières, qui devront à leur tour la retransmettre à Ottawa parce que les redevances ne sont pas des dépenses déductibles. Ce qui revient à dire que, de cette hausse de $1.50, la province devra retourner 35c. à Ottawa. La Saskatchewan perdra en outre 25 millions de dollars à cause de l'évaluation de la formule de péréquation, ce qui laisse à la Saskatchewan et aux industries pétrolières qui s'y trouvent environ 40 millions. A mon sens, c'est loin d'être une mesure favorisant la prospection et l'exploitation des ressources énergétiques de ma province, sans parler du reste du Canada.

Nous croyons toujours, dans ma province, que ces recettes supplémentaires devraient être versées dans une caisse de sécurité de l'énergie à laquelle participeraient le gouvernement fédéral et certaines provinces. Cette caisse financerait de façon massive les petites entreprises indépendantes de forage et d'exploration, dont les Canadiens seraient propriétaires et assureraient le contrôle, afin d'encourager la prospection et l'exploitation du pétrole, du gaz naturel et des autres ressources énergétiques. Le budget ne propose rien en ce sens. Il donne aveuglément sa confiance dans ce qu'on appelle le secteur privé, et il échoue là aussi. Le gouvernement a enregistré échec après échec, de ce côté.

● (1720)

Les Canadiens sont reconnus partout dans le monde pour leur compétence dans le domaine de la prospection et du forage. Les petites sociétés indépendantes n'ont eu d'autre choix que de suivre les multinationales en Oklahoma, au Texas, dans la mer du Nord, en Indonésie, au Nigéria ou ailleurs, alors qu'elles pourraient et devraient poursuivre leur travail au Canada. Je me suis entretenu avec des entreprises de forage indépendantes. Peu leur importe qu'elles travaillent au Canada pour le compte de l'Imperial Oil, le gouvernement canadien ou celui de la Saskatchewan, mais le gouvernement du Canada refuse de collaborer; bien plus, il impose une taxe qui ne fait qu'entraver des entreprises comme la Saskoil. Ces entreprises indépendantes peuvent choisir entre végéter en Saskatchewan ou en Alberta et suivre les multinationales dans d'autres pays: ce n'est guère un choix.

J'aimerais exhorter le gouvernement à modifier considérablement ce budget. Les ministériels ne peuvent certainement pas croire vraiment que ce genre de budget est justifié ou nécessaire, et j'espère qu'ils reprendront certains des propos du député de Davenport et exposeront certaines des réserves qu'il a exprimées au sujet de la caisse d'assurance-chômage. J'espère que le gouvernement reconsidérera ce qu'il devrait faire et ce que devrait renfermer le budget et fera disparaître une partie de la psychose inflationniste et se souciera plus des gens. S'il le fait, il recevra l'appui de tous les députés. Il recevra d'emblée l'appui des Canadiens.

Pour le moment, le public est dégoûté. Le gouvernement n'a fait qu'accroître chez un trop grand nombre de Canadiens, le cynisme, le je-m'en-foutisme et l'égoïsme. C'est le moment de lancer un défi au pays et de proposer aux gens des programmes et des initiatives qui les stimuleront et qui répondront aux besoins de notre population aux chapitres du logement, du transport, de l'énergie et de l'environnement. Au lieu de cela, nous avons un budget qui ne fait que s'en prendre aux malades, aux personnes âgées et aux sans-abri. Le budget est immoral à trop d'égards, et je ne vois aucune raison, pour moi ou tout autre député, de l'appuyer.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Madame l'Orateur, pour commencer mes remarques sur le budget, je pourrais dire qu'on aurait beaucoup plus compris et cru le ministre des Finances (M. Turner) s'il n'avait pas essayé d'imposer à l'économie privée des contraintes et des restrictions, bien que certaines soient valables et dans la bonne voie, et s'il les avait fait suivre de restrictions législatives concernant les dépenses du gouvernement fédéral. C'est la plus grande faiblesse de ce budget. Le ministre a essayé de donner l'impression qu'au nom du gouvernement il est intéressé à imposer de dures restrictions budgétaires aux dépenses du gouvernement, en disant que le secteur privé devrait aussi limiter ses dépenses. Après examen, les restrictions de dépenses gouvernementales que laisse supposer ce budget sont en grande partie illusoires. Le contribuable sera sans aucun doute le dernier à le savoir.

Le ministre a parlé d'apporter des restrictions à nos programmes de défense alors que nous sommes privés d'équipement neuf et moderne. Il a aussi parlé de restreindre les prêts, investissements et avances non statutaires. C'est à peu près la même chose que lorsque la ménagère dit à son mari qu'elle a réalisé des économies en n'achetant pas le manteau de fourrure ou les bijoux onéreux qu'elle convoitait. On nous dit qu'il y aura des coupures et des reports de 100 millions de dollars dans le domaine des Transports, de la Défense, des Travaux publics et bien d'autres. Le ministre va ensuite réaliser d'autres économies en reportant des crédits aux Affaires extérieures, à l'Industrie et au Secrétariat d'État (M. Faulkner).

Il faudrait aussi nous dire si la Société pour l'expansion des exportations va aussi faire l'objet de compressions budgétaires. Apparemment, elle peut prêter de l'argent aux pays pétroliers à un taux nettement inférieur à ceux qu'on leur consent sur le marché international. L'ACDI fera-t-elle l'objet de compressions budgétaires? Va-t-on rogner sur le budget du Secrétaire d'État, qui a consacré tant d'argent à déplacer à travers notre pays des gens qui prenaient des cours de langue? On estime à 350 millions de dollars l'économie qui sera réalisée en limitant les crédits de Pétro-Canada, de la Banque fédérale de développement, de la Bourse fédérale d'hypothèques et de la Société du crédit agricole, mais le Parlement n'a même pas encore adopté la loi créant Pétro-Canada. En estimant qu'il était important de l'adopter d'urgence, le gouvernement fédéral s'est ridiculisé, et ne fera que diminuer encore les investissements dans le domaine de l'énergie. Voilà un cas où il serait bon de jeter le poisson avec la sauce.

La Banque fédérale de développement déclare qu'elle n'a accordé aucun prêt depuis que la loi a été adoptée. La Bourse fédérale d'hypothèques n'existe pas encore, et l'on ne saurait rogner sur le budget de la Société du crédit agricole sans faire planer des menaces considérables sur notre avenir économique. Le ministre a déclaré qu'il économiserait encore 130 millions de dollars sur des dépenses prévues par d'autres ministères et qu'il limiterait les frais de consultation d'experts, qui représentent à eux seuls près d'un milliard de dollars et font de la profession d'experts-conseils l'industrie qui prospère le plus rapidement au Canada.

Le ministre prétend aussi que l'on va diminuer de 25 p. 100 les augmentations de traitements au gouvernement, mais c'est fort douteux. La *Gazette* du vendredi 27 juin titre: «6,000 nouveaux emplois prévus à la Fonction publique». En dépit de son prétendu budget d'austérité, le gouvernement envisage de créer 9,200 postes à temps plein, ce qui portera le chiffre total de ses employés à 317,184. Il semble que ces mesures de modération soient illusoires parce qu'il existe toujours au gouvernement des postes vacants, environ 2 p. 100 selon les estimations. Normalement les ministères ne fonctionnent pas avec tout l'effectif qui leur est alloué, soit parce qu'ils manquent de crédits de dotation en personnel ou encore parce qu'ils ne peuvent trouver des personnes compétentes pour pourvoir aux postes vacants. On évite, paraît-il, d'avoir un effectif complet et de dépasser les crédits accordés en embauchant des experts-conseils de l'extérieur pour des travaux particuliers et en utilisant des employés de bureau temporaires. Rien ne semble indiquer que le gouvernement entend procéder à une réelle compression de personnel.

Quant aux programmes créateurs d'emplois, qui sont prolongés de deux ans, sur les 450 millions de dollars alloués, seuls peut-être les 70 millions destinés à la formation scolaire et en cours d'emploi seront vraiment utiles. Les crédits de 285 millions de dollars destinés aux emplois d'été et à d'autres activités sont plus contestables et semblent moins justifiés. Des programmes de ce genre semblent avoir un effet d'entraînement sur les tendances inflationnistes.

Le dégrèvement d'impôt de 5 p. 100 peut, en partie, aider le secteur privé à investir dans la création d'autres emplois. Je dois avouer que cette mesure constitue une amélioration en ce qu'elle est juste, qu'elle offre plus de possibilités d'utilisation que la réduction uniforme accordée aux industries de fabrication et de transformation en vertu d'autres budgets. Mais, une fois de plus, le chiffre est plus proche de 3 p. 100 que de 5 p. 100, parce que le fabricant, l'agriculteur ou le bûcheron qui veulent en bénéficier constateront que le taux d'amortissement le réduit d'environ 2 p. 100. Finalement, le ministre des Finances n'a procédé qu'à des coupures budgétaires illusoires, car il s'est contenté de reporter des programmes, en grande partie fort contestables.

Nos relations avec les autres pays du monde sont des plus importantes, or le budget ne fait pas grand-chose pour les améliorer. Le déficit de notre balance des paiements risque de s'élever à 6 milliards de dollars, ce qui est considérablement plus élevé que tout ce que nous avons connu auparavant, même lorsque la valeur du dollar était bien inférieure.

Le problème est d'autant plus grave que le taux d'inflation qui sévit actuellement au Canada est beaucoup plus élevé qu'aux États-Unis, pays avec lequel le Canada a le plus d'échanges commerciaux. Les hausses salariales pour les industries manufacturières ont été de 50 à 100 p. 100 supérieures à celles de l'an dernier, selon la période de l'année que l'on considère. Le ministre a fait remarquer que cette tendance ne pouvait se poursuivre sans nuire à nos exportations et à l'emploi au Canada.

En d'autres termes, nos efforts pour stimuler le marché intérieur et lutter contre le chômage en adoptant un système de financement déficitaire risquent éventuellement de se retourner contre nous, si ce n'est déjà fait. Les raisons pour cela sont simples. L'inflation attire les travailleurs sur le marché du travail parce qu'ils ont besoin de travailler pour conserver leur niveau de vie. Mais les emplois ainsi créés ne peuvent se maintenir que si l'on stimule constamment le pouvoir d'achat général, ce qui se traduit par de plus en plus d'inflation. Notre taux inflationniste finira par rendre les produits canadiens invendables à l'étranger. Les détails donnés dans l'exposé budgétaire ne semblent pas s'attaquer sérieusement à ces problèmes.

● (1730)

Le ministre des Finances (M. Turner) et le gouvernement voudraient nous faire croire que le déficit commercial canadien et notre position concurrentielle désavantageuse sont des problèmes tout récents. S'il est vrai que les problèmes précis viennent seulement de surgir, leurs causes sont plus anciennes et sont vraiment d'ordre intérieur. Elles proviennent autant des exigences de nos exportations et de la politique suivie par le gouvernement, que du déclin soudain de la demande mondiale qui a été causé par ce qu'il est convenu d'appeler le troisième volet des relations canado-américaines. L'augmentation de nos exportations vers l'Europe et le Japon n'a pas changé tellement l'éventail de nos produits exportés. Les efforts du premier ministre pour assurer le «lien contractuel» si intangible avec le Marché commun européen n'a eu jusqu'ici d'autre résultat que de donner à l'Europe friande de ressources naturelles accès à nos matières premières.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) revient tout à fait bredouille du Japon, auquel il voulait faire acheter un volume plus important de nos produits manufacturés.

M. Gillespie: C'est faux!

M. Ritchie: Plus de 66 p. 100 de nos exportations vont encore vers les États-Unis. On pourrait croire que cette dépendance vis-à-vis du marché américain désavantage notre pays lorsque les États-Unis sont en récession. Mais ce serait ne pas tenir compte du fait que le ralentissement de l'activité économique s'est produit dans tous les pays, parfois même de façon plus accentuée qu'aux États-Unis. Du fait de l'interdépendance croissante des économies nationales, la recherche de la diversification risque de ne déboucher sur aucun avantage économique réel, et de se solder par une simple illusion d'indépendance.

Les gains réalisés dans nos exportations depuis deux ans s'expliquent pour une bonne part par la montée en flèche du prix des produits agricoles, des hydrocarbures et des matières premières. La valeur de nos exportations de pétrole et de gaz naturel a doublé entre 1973 et 1974, passant de 1.8 à 3.9 milliards de dollars, malgré une baisse de volume. Nos exportations de produits agricoles et de richesses naturelles ont baissé en 1974. La baisse a été de presque 25 p. 100 dans le cas des produits de l'agriculture et de la pêche. Cela s'explique principalement par les grèves survenues aux diverses étapes de l'exportation. Nous avons tous en mémoire, par exemple, la grève des manutentionnaires de grain de l'automne dernier. Notre incapacité à régler les grèves de l'an dernier nous a empêché d'exporter 170 millions de boisseaux environ. Certains économistes évaluent à près de 270 millions de dollars les seuls frais de surestarie que cela a entraînés. On peut difficilement espérer que ce manque à gagner sera récupéré.

Pour l'année 1974, tous nos prix ont été à la hausse. On peut peut-être s'attendre à un certain ralentissement dans les prix du secteur primaire. En ce qui concerne le prix des produits manufacturés, le dernier trimestre de 1974 a marqué une hausse représentant 18 p. 100. Comme les États-Unis achètent plus de 80 p. 100 de nos produits manufacturés, il y a certainement lieu de nous inquiéter de notre compétitivité. Il est très difficile, toutefois, de comparer le coût de la main-d'œuvre des deux pays, mais de façon générale, il semble que la différence tend à s'estomper. Les ouvriers de notre secteur secondaire ne pourront plus trouver de travail si leurs revendications salariales sont trop élevées.

A mon avis, madame l'Orateur, c'est un domaine où les chiffres pourraient être bien plus révélateurs. Le gouvernement pourrait nous fournir de meilleurs chiffres comparatifs que ceux qu'il nous a fournis. Le ministre du Travail (M. Munro) a cité des chiffres que le ministre des Finances a réfutés et plusieurs économistes et syndicalistes se sont mis de la partie. Il serait très utile que le gouvernement donne des chiffres plus valables.

Il y a un domaine auquel le gouvernement canadien devra songer sérieusement. Le déficit du commerce de l'automobile est passé de 440 millions de dollars en 1973 à 1,328 millions en 1974. Depuis 1966, il y a eu six déficits et trois excédents. Le déficit de 1974 dépasse en réalité de 440 millions de dollars le déficit de 1965, même si on le calcule en dollars constants. Peut-être le ministre craint-il d'ouvrir les négociations, mais, de fait, le gouvernement continue à accepter ce déficit. Comme on l'a signalé, le déficit cette année pourrait dépasser 2 milliards de dollars. A mon avis, le ministre de l'Industrie et du Commerce devrait nous dire quelles sont les intentions du gouvernement relativement à l'accord sur les produits de l'automobile puisqu'il est presque certain que cette situation pourrait se perpétuer. La valeur des exportations de pétrole et d'hy-

drocarbures a baissé de 901 millions de dollars en 1974 par rapport à ce que les quantités de 1973 auraient rapporté.

Cet énorme déficit que nous avons subi dans notre commerce international devait être comblé par des apports de capitaux, mais le gouvernement a établi une commission d'examen de l'investissement étranger qui décourage considérablement ceux qui voudraient investir au Canada. Faute d'apports importants de capitaux, le dollar canadien sera dévalué, nous serons incapables de payer les importations que nous désirons et, à la longue, cela créera de graves difficultés économiques.

J'aimerais parler de l'intention du gouvernement d'abroger la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques et de fixer un plafond administratif pour la loi sur les frais médicaux. Cela a fait ressortir les opinions diamétralement opposées qui existent au Canada à ce sujet. Par exemple, en présentant le régime de prestations de services médicaux, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), qui était ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sous l'administration de M. Pearson, a déclaré le 12 juillet 1966:

> ... la santé n'est pas un privilège en fonction directe des moyens financiers d'une personne, mais un droit fondamental dont tout le monde devrait bénéficier.

Mais ce conte de fée, cette attitude sentimentale et maternelle vis-à-vis des soins médicaux a inspiré ces commentaires à M. Enoch Powell, ancien ministre de la Santé en Grande-Bretagne dans le gouvernement MacMillan:

> ... les soins médicaux doivent toujours être mesurés. S'ils ne le sont pas par le porte-monnaie du client, ils doivent l'être lors de l'entrée du malade dans le système de soins médicaux, en général au cabinet du médecin ou à l'entrée de l'hôpital.

Par ce geste, le gouvernement admet un peu tard que les soins médicaux et hospitaliers sont sans limites dans des programmes souhaitables et que même si toute l'économie nationale était orientée vers des objectifs de santé, il resterait quand même des choses souhaitables à réaliser. Une chose d'une importance considérable en ce qui concerne la loi de l'assurance-hospitalisation, c'est l'attitude future du gouvernement fédéral à l'endroit des accords que nécessitera la réalisation de ce programme. Le gouvernement compte-t-il laisser les provinces se débrouiller avec tous ces programmes en faisant miroiter devant elles la perspective de transferts de fonds Ce sont les provinces qui sont chargées présentement d'administrer le programme, et ce sont elles qui devraient décider de leurs modalités d'application et de financement. Sans doute que le choix des priorités différera considérablement d'une province à l'autre.

Il faudrait également se rendre compte qu'il y aura évolution dans la structure des pyramides d'âge. A l'heure actuelle, les personnes âgées nécessitent de plus en plus de soins et il faudrait les intégrer convenablement au régime. Il faudra renégocier avec soin la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques et ces négociations seront longues et ardues.

● (1740)

En réduisant ses contributions prévues dans la loi sur les soins médicaux, le gouvernement fédéral suscite des problèmes. Inévitablement, le régime actuel de l'assurance-frais médicaux crée des demandes excessives de services. Il ne sert à rien de rejeter le blâme sur les malades ou sur les médecins. C'est la loi qui favorise une offre excessive de médecins, suscite des espoirs exagérés chez les malades et contribue assez peu à l'équilibre géographique des médecins. En fait, beaucoup plus que l'ancien système selon lequel les honoraires étaient en fonction des services, elle favorise la concentration des médecins dans certaines régions géographiques.

Le gouvernement devrait examiner avec soin sa décision d'admettre des médecins étrangers et collaborer étroitement avec les ministères provinciaux de la santé et des associations médicales pour stabiliser la disponibilité de médecins. La plupart des provinces n'ont pas assez de médecins qui pratiquent en dehors du régime médical, ce qui prouve que la rémunération a été assez généreuse pour leur assurer une sécurité plus que convenable. Le régime de rémunération leur assure un revenu très suffisant.

L'action du gouvernement va obliger les provinces à organiser leurs propres services de santé. Je dois bien admettre que c'est nécessaire. On a dit que cela ferait baisser la qualité des soins, grimper le taux des primes, les honoraires des médecins, et le reste. On peut en dire autant de n'importe quel système de santé. En fait, rien ne nous garantit que notre système actuel est vraiement supérieur à tous les autres.

On a allégué que le système actuel augmentait la clientèle des médecins. Tous les malades doivent être examinés, mais cela ne veut pas dire nécessairement que chacun recevra des meilleurs soins. Néanmoins, même si le système de rémunération permet aux gouvernements de limiter les sommes dépensées en honoraires de médecins, les malades reçoivent des soins de moins bonne qualité.

J'aimerais dire quelques mots des changements qu'on se propose d'apporter à la loi sur l'assurance-chômage. Tous ceux qui ont étudié la loi ont constaté, comme je l'ai fait moi-même, que le gouvernement et ses fonctionnaires n'avaient aucune idée de ce que pourrait coûter la nouvelle loi sur l'assurance-chômage. En fait ils n'ont pas vraiment cherché à le savoir car ils ne voulaient sans doute pas être mis devant des vérités désagréables. L'ancienne loi devait être améliorée, mais tout de même pas au point d'en faire un programme de remplacement du revenu.

Au cours du débat j'ai dit que la loi sur l'assurance-chômage nous coûterait 700 millions de dollars de plus que le gouvernement ne l'avait prévu. Ces chiffres ne découlaient pas de mes propres calculs. Ils se fondaient sur les chiffres fournis par des actuaires compétents. Le gouvernement n'en a pas tenu compte et vous voyez ce qui s'est passé. Je le répète, l'ancienne loi avait besoin d'être améliorée. Si je me souviens bien, elle prévoyait des prestations se situant entre 39 et 42 p. 100 du salaire. Dans de rares cas, les prestations pouvaient atteindre 50 p. 100 du salaire pour les chômeurs ayant plusieurs personnes à charge. L'ancienne loi sur l'assurance-chômage s'apparentait quelque peu à l'assistance sociale, mais elle favorisait le gagne-petit.

Lorsqu'on nous présentera les changements proposés à la loi sur l'assurance-chômage nous devrons les étudier soigneusement mais s'ils ne sont pas plus importants que le ministre des Finances ne l'a donné à entendre dans son exposé budgétaire, je doute fort qu'ils soient très utiles. La nouvelle loi sera très sévère pour ceux qui quittent leur emploi volontairement. La loi défavorisera lourdement les employés qui ne peuvent s'entendre avec leurs employeurs. Nous avons toujours besoin de personnes âgées dans la population active même si elles peuvent constituer un problème. Quand les jeunes qui sont nés après la guerre lors du boom des naissances entreront moins nombreux sur le marché du travail, nous aurons besoin des services des gens plus âgés. Pourtant on va les écarter de la population active. Il se peut que nos citoyens âgés soient forcés de ne plus faire partie de la population

active avant d'avoir atteint 65 ans. Il faut bien comprendre que les gens âgés peuvent faire un apport à l'économie. Ils ne doivent pas être perdants dans le cadre des nouvelles propositions du gouvernement.

Aucune proposition du gouvernement ne s'attaque au problème des coûts croissants du chômage et des nombreux facteurs qui dissuadent les travailleurs de retourner au travail. Je soutiens que les prestations d'assurance-chômage, établies à 66.66 p. 100 du salaire, sont trop généreuses. Le versement est trop élevé. Il devrait être abaissé à environ 50 ou 55 p. 100 du salaire, notamment dans le cas du célibataire ou d'un membre d'une famille qui touche deux revenus. Des prestations élevées exigent l'imposition de contrôles rigides et l'exclusion du plus grand nombre possible de requérants. On y parvient en adoptant des règlements particuliers inacceptables.

Des prestations trop élevées requièrent les services d'une foule d'inspecteurs qui, par excès de zèle, rejettent souvent injustement des requérants. Le gouvernement fédéral modifie les règles du jeu. Il ne veut plus que le Trésor fédéral paie des prestations si élevées et il incorpore un principe tout à fait nouveau à la loi sur l'assurance-chômage. Il prétend que l'entreprise et les travailleurs devront payer eux-mêmes les prestations d'assurance-chômage quant le taux de chômage sera de 5.5 p. 100 ou moins. En d'autres termes, 40 p. 100 de plus des prestations versées proviendront des déductions. De plus en plus, ceux qui travaillent auront des chômeurs à leur charge.

Le Trésor fédéral se débarrassera d'une grosse partie du fardeau qu'il porte présentement. En fait, il échappera à 40 p. 100 de sa responsabilité actuelle si le taux de chômage atteint, disons, 8 p. 100. Et qu'on ne se méprenne pas, tout indique que le taux de chômage sur notre continent atteindra d'ici quelques années entre 8 et 10 p. 100. Le fait de rendre le gouvernement fédéral responsable uniquement lorsque le chômage atteint un niveau plus élevé comporte un grand risque: en effet, le gouvernement fédéral ne jugera pas nécessaire de traiter directement avec les chômeurs; de plus, il ne se souciera pas tellement de soutenir l'emploi. De sorte qu'il importe de plus en plus de s'assurer que les prestations payées à même la Caisse d'assurance-chômage ne sont pas trop élevés pour ne pas décourager les gens à se chercher du travail, d'une part, et pour éviter de devoir nommer un personnel administratif trop important, dont la fonction consiste à limiter les réclamations, d'autre part.

Permettez-moi, enfin, de passer aux problèmes de l'établissement des prix du pétrole et du gaz. Le gouvernement a fait grand cas de son intention de maintenir indéfiniment le régime de double prix pour le pétrole, ce régime devait constituer notre atout et nous permettre de mener la belle vie tandis que nos voisins auraient à payer pendant des années un prix excessif pour ce produit. Et pourtant, déjà un tiers des consommateurs, les automobilistes, paient pour l'essence et le pétrole le prix imposé à l'étranger et en Amérique du Nord. Le secteur commercial, industriel et celui du chauffage des maisons devront aussi payer ce prix élevé.

Le régime de double prix a échoué lamentablement et nous pouvons certes nous attendre à ce que le gouvernement réussisse finalement par ses initiatives malheureuses, à nous faire payer le cours mondial d'ici quelques mois. Nous aurons tous à payer le prix élevé de l'Amérique du Nord d'ici peu. Cela ne serait pas trop grave si les travaux de forage et d'exploration augmentaient proportionnellement à la demande. Ces travaux en ce qui concerne le pétrole et le gaz ont ralenti et atteint un niveau sans précédent depuis des années. Les politiques du gouvernement ont mécontenté les provinces de l'Ouest. Ses politiques fiscales ont créé dans ces provinces une animosité qui n'est pas près de disparaître.

De plus, les politiques du gouvernement ont éveillé la méfiance des États-Unis à l'égard du Canada. En effet, la défense d'El Paso et le projet de gazoducs et de méthaniers pour le transport du gaz alaskien se fondent sur l'allégation que le Canada est un voisin indigne de confiance. Nos voisins soutiennent qu'ils peuvent s'éviter des ennuis s'ils enveloppent, pour ainsi dire, le gaz de l'Alaska dans le drapeau américain. Les décisions de la Commission d'examen des investissements étrangers n'ont évidemment pas facilité notre prise de position.

Au moment où nous accusons un déficit de 5 à 6 milliards de dollars, nous avons réussi à nous fermer le marché américain par nos prix élevés. Nous l'avons fait en imposant la taxe à l'exportation et maintenant, nos exportations de pétrole aux États-Unis s'écartent de milliers de barils par jour de l'objectif original. La taxe à l'exportation, qui devait amortir le choc du prix du pétrole étranger importé au Québec et dans les Maritimes, ne sert plus de tampon. Elle empêche simplement de vendre le pétrole de l'autre côté de la frontière. Le gouvernement a fait porter tout le poids des mesures d'allégement par l'automobiliste qui doit maintenant payer 10c. de plus le gallon. L'automobiliste ne regimberait peut-être pas contre la surtaxe s'il avait l'impression de s'assurer ainsi un approvisionnement de pétrole à l'avenir. Mais pas un cent de la taxe n'ira à la prospection. Les industries pétrolières n'en profiteront aucunement. La taxe en elle-même peut avoir quelque valeur à titre de mesure de conservation, mais j'en doute.

Le gouvernement n'a pas réussi du tout à établir des politiques énergétiques pour répondre à nos besoins futurs. Le bill sur la Société Pétro-Canada, qui, de l'avis du gouvernement, revêtait une nécessité si urgente pour notre industrie pétrolière, est maintenant à l'étude, mais la Société figure sur la liste des réductions budgétaires. Le ministre des Finances a déclaré qu'il réduirait certaines dépenses et nous a laissé entendre qu'il couperait les dépenses publiques d'un milliard de dollars. Après avoir longuement siégé au comité d'examen du bill visant à créer la Société Pétro-Canada, je ne sais toujours pas comment elle fonctionnera. De toute évidence, le ministre lui-même n'en a aucune idée. Le gouvernement a fait preuve de négligence grave vis-à-vis du problème énergétique. Il devrait mettre cartes sur table et dire aux Canadiens jusqu'où le prix mondial grimpera ou jusqu'où ira le prix nord-américain qu'ils doivent payer.

● (1750)

En procédant autrement, on créerait des industries non rentables et inefficaces qui, avec le temps, seraient vulnérables à toute la portée du problème de l'énergie dans le monde. La taxe d'exportation n'aurait pas dû être appliquée pour réduire les exportations vers les États-Unis; on aurait dû l'appliquer de façon à permettre toutes les exportations que nous estimons souhaitables. Il est sûr que 200,000 barils par jour à $11 le baril, soit environ le manque à gagner d'après le niveau des exportations autorisées, nous rapporteraient quelque chose comme un milliard de dollars cette année, réduisant de beaucoup notre balance des paiements déficitaire.

Une fois de plus le gouvernement n'a pas réussi à conclure une entente avec les provinces productrices, de sorte que les travaux d'exploration et de mise en valeur n'avancent pas. Nous brûlons aujourd'hui le gaz et le pétrole découverts il y a dix ans. Que ferons-nous dans dix ans d'ici? On nous parle de projets grandioses, mais ils ne se réalisent jamais. Le gouvernement fédéral a trahi la confiance des provinces en déclarant unilatéralement que le contrôle provincial des ressources n'est pas une chose souhaitable.

D'après un rapport publié dans le *Globe and Mail* il y a deux jours, la hausse post-budgétaire du prix du pétrole de l'Ouest prouve que le budget n'a pas réellement satisfait les producteurs de pétrole pour ce qui est de leur assurer plus de capitaux pour les travaux d'exploration.

En guise de conclusion, je dirais qu'à mon avis le budget n'a pas réussi à monter l'attaque contre notre plus grand problème aujourd'hui, soit notre balance des paiements déficitaire qui, avec le temps, nous attirera de graves ennuis.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame l'Orateur, je suis particulièrement heureux de l'occasion qui m'est donnée cet après-midi de participer au débat sur le budget.

Depuis le début de l'année que je parcours notre pays en tous sens, je me suis entretenu avec les dirigeants du monde des affaires au sujet du problème omniprésent qui nous assaille, celui de l'inflation et de ses répercussions sur notre structure industrielle et sur l'aptitude de nos industries à soutenir la concurrence.

Depuis le début de l'année également, j'ai rencontré bien des ministres de premier plan responsables de l'économie de gouvernements étrangers, d'Europe, d'Amérique du Sud, des Antilles et, encore tout récemment, du Japon. J'ai pu examiner à loisir l'attitude que leurs différents gouvernements ont adoptée à l'égard de l'inflation, observer la tenue de leurs économies respectives au cours des 18 derniers mois, et surtout m'entretenir avec eux des perspectives pour les 18 prochains mois.

Les perspectives des hommes d'affaires canadiens varient en fonction de considérations à court terme et à long terme. Je commencerai par traiter de ces dernières.

L'un des pires aspects de l'inflation réside dans ses répercussions sur les décisions en matière d'investissements. Nos amis socialistes ont généralement tendance à ignorer cet aspect. Ils s'attachent aux profits inflationnistes plutôt qu'aux profits réels. Ils oublient que seuls de nouveaux investissements peuvent créer de nouveaux emplois. Ils oublient que même pour soutenir le niveau existant d'emplois dans une entreprise, il est nécessaire qu'elle réinvestisse ses bénéfices non répartis, et ils oublient qu'en période inflationniste les nouveaux investissements nécessaires pour remplacer l'équipement délabré sont infiniment plus onéreux que les investissements initiaux. Les hommes d'affaires canadiens comprennent cette vérité simple mais fondamentale. Le gouvernement canadien comprend cette vérité simple mais fondamentale, et le budget en est la preuve.

C'est le temps de regarder en avant, de se rappeler certaines des leçons que nous a apprises le dernier cycle. C'est le temps d'aider les entreprises à financer leurs futurs investissements. Voilà pourquoi les mesures budgétaires relatives au crédit d'impôt au titre des investissements sont importantes. Voilà pourquoi les mesures budgétaires visant à aider les sociétés commerciales à emprunter à l'étranger en supprimant l'impôt de rétention sont importantes. Voilà pourquoi les modifications relatives à la taxation sur les ressources sont importantes en ce moment.

Permettez-moi pendant quelques instants d'examiner quelques considérations à court terme. La vigueur et la compétitivité futures de notre économie nationale ont été gravement compromises par les considérations vraiment à court terme des négociateurs syndicaux. Nul ne leur reprocherait de vouloir un contrat équitable pour les syndiqués, mais trop nombreux sont les groupes de travailleurs qui ont essayé d'obtenir des gains immédiats aux dépens d'autres. Comment expliquer autrement des augmentations de salaire de l'ordre de 20 p. 100 ou plus en un an?

Il est raisonnable et même sensé de la part d'un groupe de négociation de réclamer l'indemnité de vie chère, mais lorsque l'entente salariale dépasse le taux d'inflation du pays de 8 p. 100 ou plus, cette entente est elle-même inflationniste, et peut affaiblir directement ou indirectement l'ensemble de l'économie.

Permettez-moi de faire une petite digression. Vous connaissez tous la situation aux États-Unis. Les salaires et les coûts unitaires s'y sont maintenus à des niveaux inférieurs aux nôtres. Ce fut le cas également en Allemagne et ce pays n'a connu qu'un taux d'inflation à peine supérieur à 6 p. 100 l'an dernier.

Au Japon, en 1974, on a vu des relèvements de salaires de 33 p. 100. Brusquement, les Japonais se sont rendu compte que leur compétitivité internationale était en perte de vitesse. Cette année, les relèvements ont été de 13 p. 100.

Nous devrions examiner attentivement ce qui s'est fait aux États-Unis, en Allemagne et au Japon, les plus grands pays industrialisés du monde dont les économies sont les plus concurrentielles. Nous pourrions apprendre beaucoup de leur sens de l'autodiscipline en période inflationniste, de leur empressement à ménager l'intérêt national et à s'imposer des restrictions.

Je voudrais maintenant exposer certaines des initiatives que mon ministère a prises et les moyens nouveaux employés pour attirer des débouchés. D'abord, un mot des nouvelles initiatives prises avec nos associés traditionnels, les Européens et les Japonais, à propos de l'établissement de relations commerciales. Ensuite, quelques mots des initiatives que nous avons prises au cours de l'année pour promouvoir les échanges commerciaux.

Je vois qu'il est bientôt 6 heures. Je devrai donc reporter ces observations à plus tard.

J'aimerais terminer cette partie de mon discours en disant qu'à longue échéance, nous devons faire porter nos efforts non seulement sur l'édification du pouvoir de production du Canada, non seulement sur l'échelle de la longue échéance, mais sur la restructuration et la modernisation de l'industrie canadienne et sur la mise au point de stratégies industrielles. Nous devons aussi ouvrir de nouveaux débouchés. Nous devons trouver de nouvelles façons de faire des affaires hors du Canada.

M. Sharp: Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il y a eu des conversations entre les dirigeants des divers partis au sujet du grand nombre de députés qui désirent prendre part au présent débat, plus qu'il n'est possible d'entendre. Pour donner au plus grand nombre la possibilité de s'exprimer, nous pourrions convenir de limiter à vingt minutes le temps de parole de chacun, sauf les ministres, d'ici la fin du débat. Le gouvernement a l'intention de faire intervenir deux ministres, celui qui parle en ce moment et un autre. Nous pourrions convenir, je pense, d'accorder à chacun une trentaine de minutes.

M. Stevens: Madame l'Orateur, je pense que la plupart des députés sont d'accord. Le leader du gouvernement à la Chambre consentirait-il, toutefois, à nous permettre d'accorder à un dernier orateur trente minutes de parole?

M. Sharp: C'est bien.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame l'Orateur, nous sommes disposés à appuyer cette proposition. Toutefois, je pense qu'il devrait y avoir en plus une entente prévoyant que personne ne demande de parler en surtemps ou qu'un tel privilège lui soit accordé. Autrement, je ne vois aucun sens à limiter la durée des discours pour qu'un plus grand nombre de députés puissent y prendre part.

● (1800)

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre y consent-elle?

M. Jones: Je veux bien. J'essaie depuis longtemps de me faire inscrire sur la liste, mais je n'ai pas de whip de parti. Un jour j'aurai mon petit whip bien à moi.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre consent-elle alors à limiter les discours à vingt minutes à partir de maintenant, sauf dans le cas des ministres et de deux autres orateurs?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sans aucune minute de grâce.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Sans aucune minute de grâce. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 h 3.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Le ministre de l'Industrie et du Commerce a la parole.

M. Gillespie: Merci, monsieur l'Orateur.

Une voix: Je suis heureux de voir qu'il est vêtu convenablement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mais, c'est le même discours.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, il va de soi que je serais très heureux de diriger une mission commerciale, avec les députés, pour vendre des vêtements d'époque canadiens, où qu'ils puissent vouloir aller.

Avant qu'on suspende la séance pour le souper, j'ai pu exposer dans leurs grandes lignes quelques-unes de mes préoccupations à l'égard des problèmes et dangers à long terme qui menacent la productivité et la compétitivité du Canada à cause de l'inflation qui y sévit actuellement. J'ai mentionné la modération dont certains pays ont fait preuve dans leurs négociations salariales, et parlé surtout du Japon.

Au Japon en 1974, la convention collective offrait en moyenne une hausse de 33 p. 100. Plus tôt cette année, le Japon s'est rendu compte de la situation et a compris qu'il perdrait son avantage concurrentiel dans le monde ou que cet avantage serait amoindri et la convention cette année offrait en moyenne une hausse de 13 p. 100.

J'ai parlé de l'Allemagne, un autre pays industriel auquel nous livrons une concurrence active et agressive sur le plan international. J'ai parlé de son taux d'inflation et de la discipline qu'elle s'est imposée en restreignant les majorations salariales et par conséquent les majorations des coûts unitaires.

J'ai mentionné également l'expérience américaine. Les députés sont parfaitement conscients de la comparaison établie entre le coût croissant des salaires aux États-Unis et au Canada. Les États-Unis sont notre principal concurrent sous deux rapports, comme exportateur sur d'autres marchés et comme concurrent sur le marché canadien.

Une voix: Votre gouvernement a favorisé une hausse de 61 p. 100.

M. Gillespie: Je crois qu'il y a là une leçon à tirer pour tous les Canadiens, et c'est tout simplement qu'à moins que les règlements salariaux ne baissent très sensiblement par rapport à ceux de l'an dernier, nous aurons tous à souffrir de notre incapacité de soutenir la concurrence étrangère.

Au début de mon discours, j'ai exposé brièvement l'essentiel de mon propos. Je voulais m'en tenir aux objectifs à long terme et indiquer ce que j'estime être certains des impératifs à longue échéance pour le Canada. J'ai déjà dit qu'il nous fallait augmenter nos investissements dans une capacité productive accrue. En d'autres occasions, à la Chambre, j'ai fait ressortir l'importance de restructurer et de moderniser les industries canadiennes pour les doter d'une compétitivité internationale, et d'adopter au besoin de nouvelles stratégies dans chaque secteur de l'industrie. Le principal projet de mise en œuvre de ces nouvelles politiques, de concert avec le secteur privé, est d'ores et déjà bien engagé.

Le reste de mes observations porteront sur un troisième impératif à long terme, la création de nouveaux débouchés pour les Canadiens. J'estime que notre future réussite économique dépendra de la façon dont nous remplirons à la fois toutes et chacune de ces exigences.

Nos exportations de cette année en termes réels sont moins bonnes que celles d'il y a un an, parce que les économies de nos principaux clients sont ébranlées. Nous ne pouvons nous attendre à un changement appréciable avant la reprise de l'économie américaine. Nous avons raison d'espérer, car d'après les indicateurs économiques, la reprise est imminente.

Il faudrait plus de temps pour exposer en détail toutes les initiatives que nous avons prises comme gouvernement depuis un an pour améliorer les perspectives et renforcer les bases de notre commerce extérieur à long terme. J'ai

toutefois l'intention de résumer certains des efforts de mon ministère. Je parlerai de trois aspects: de toutes les initiatives que nous avons prises pour soutenir de nouvelles formes d'échange, des initiatives de coopération économique avec nos principaux partenaires et des initiatives de stimulation du commerce.

Depuis dix-huit mois, plusieurs missions d'hommes d'affaires canadiens sont allées au Moyen-Orient, en Amérique latine et dans les pays riverains du Pacifique. Nombre des pays visités sont sur le point de se lancer dans des programmes d'industrialisation rapide. C'est ainsi qu'ils offrent maintes perspectives intéressantes pour les entreprises canadiennes. Les hommes d'affaires et les gouvernements étrangers ne s'intéressent pas uniquement aux produits finis et aux services canadiens. Le meilleur moyen d'acquérir les nouvelles techniques, selon eux, est l'entreprise conjointe ou une association de quelque sorte. La formule est avantageuse pour eux autant que pour nous. Dans bien des cas, l'entreprise conjointe est le meilleur moyen de protéger les marchés existants, d'ouvrir de nouveaux débouchés, et même d'avoir accès pour la première fois à certains marchés. Dans le but de favoriser cette formule commerciale, j'ai créé à l'intérieur de mon ministère une section spéciale qui s'occupe des entreprises conjointes. Ce centre sera une banque de renseignements pour les hommes d'affaires canadiens envisageant des entreprises conjointes à l'étranger.

● (2010)

J'ai aussi découvert que les experts et les biens d'équipement du Canada sont très demandés sous forme de projets clés en main dans les pays émergents. Nous estimons que le marché mondial pour de tels projets pourrait atteindre 50 milliards de dollars par année. Certains projets clés en main dépassent les 25 milliards de dollars. Ainsi, mon ministère a établi des programmes en vue d'aider les compagnies canadiennes à poursuivre de tels projets. Comme dans le cas des entreprises conjointes, je suis en train de créer dans mon ministère un service des projets clés en main. Il conseillera et aidera les compagnies canadiennes engagées dans des projets clés en main à l'étranger.

Outre les programmes du gouvernement, l'industrie privée de l'assurance, encouragée par mon ministère, a mis au point des programmes uniques d'assurance pour atténuer en partie les risques. La Société pour l'expansion des exportations est en train d'établir, à ma demande, des services spéciaux pour étudier les demandes de financement de projets clés en main lorsque c'est nécessaire.

Au sujet de la Société pour l'expansion des exportations, nous avons adopté des mesures législatives plus tôt au cours de la présente session qui ont haussé son plafond à 5 milliards de dollars. Jusqu'ici cette année, la Société a autorisé plus de 900 millions de dollars en prêts à long terme.

M. Horner: Pour des non-Canadiens.

M. Gillespie: Seulement pour des Canadiens. Au profit des Canadiens, des employés d'usines canadiennes qui fabriquent et utilisent des matériaux canadiens.

M. Horner: C'est faux.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je regrette que mon vis-à-vis soit si mal informé. Je serai très heureux de le renseigner à une autre occasion. La Société pour l'expansion des exportations a approuvé ou offert de plus 87 millions de dollars en garanties d'assurance à moyen terme pour aider aux exportations.

Les députés se souviendront qu'à peine le mois dernier, nous avons instauré un parapluie de financement, appelons-le crédit ou autrement, de 500 millions de dollars pour aider aux ventes canadiennes de biens d'équipement sur le marché grandissant de l'Union soviétique. Le député de Crowfoot (M. Horner) devrait peut-être en prendre note parce que certaines des ventes les plus importantes d'entreprises canadiennes à l'URSS ont été faites par des entreprises canadiennes situées en Alberta. Nous avions déjà accordé à Cuba de semblables facilités de crédit pour un montant de 100 millions de dollars. J'avais cet après-midi même le plaisir de participer à la signature d'un accord de financement passé avec le gouvernement d'Indonésie, et qui porte sur une tranche de 100 millions de dollars d'exportations. Mais ce n'était là que la moitié de l'opération, l'autre moitié étant assurée de concert par le secteur privé, les banques canadiennes et l'ACDI.

A l'occasion des trois accords conclus avec l'URSS, Cuba et l'Indonésie, les établissements financiers du secteur privé invités à participer au financement des exportations canadiennes ont répondu avec empressement. Nous avions sollicité leur concours devant l'importance croissante des interventions demandées à la Société pour l'expansion des exportations. Grâce à l'appui de nos banques privées, les exportateurs canadiens peuvent offrir des modalités de crédit aussi avantageuses que celles de leurs concurrents étrangers. Dans le cas de l'Indonésie, par exemple, la Société pour l'expansion des exportations a financé 100 millions de dollars, les banques privées 75 millions et l'ACDI, 25.

J'espère annoncer prochainement la tenue d'une conférence nationale sur le financement des exportations à destination des pays riverains du Pacifique. Cette conférence, organisée en collaboration avec l'association canadienne des manufacturiers, aura lieu début octobre à Toronto. Elle sera consacrée aux modalités financières des relations commerciales avec les pays en voie de développement riverains du Pacifique.

Passons maintenant aux initiatives nouvelles que nous avons prises pour développer et renforcer nos relations commerciales avec certains de nos partenaires traditionnels, et spécialement avec le Japon. Nous avons des entretiens avec de nombreux pays à titre bilatéral et, en ce qui concerne les pays du marché commun, avec la Communauté économique européenne. Afin de renforcer la coopération économique et industrielle, nous recherchons les moyens, dans le cadre de nos objectifs respectifs, de faciliter et d'encourager de part et d'autre les relations intersociétés comme par exemple les entreprises conjointes, les investissements d'intérêt commun, les échanges scientifiques et technologiques, et les relations commerciales bilatérales mutuellement avantageuses.

Cette sorte de collaboration, comme d'ailleurs les négociations du GATT, peuvent aider le Canada à atteindre un objectif important: l'augmentation de la vente de produits transformés ou entièrement manufacturés. Les entretiens, couronnés de succès, qui ont eu lieu entre le Canada et le Japon au niveau ministériel et auxquels j'ai assisté à Tokyo la semaine dernière en sont un bon exemple. Nous avons convenu avec les ministres japonais d'entreprendre un programme conjoint de collaboration économique. Nous avons demandé aux fonctionnaires d'identifier rapidement les domaines où cette collaboration serait faisable et mutuellement bénéfique. A mon sens, il s'agit là d'un

grand pas dans l'établissement de relations plus étroites avec ce très important partenaire commercial.

Nous cherchons également à collaborer sur le plan industriel avec la communauté économique européenne, certains de ses membres et d'autres pays de l'Europe de l'Ouest. Le premier ministre (M. Trudeau) a eu des entretiens à ce sujet en Europe au cours de l'automne et de l'hiver et, plus récemment, un groupe de fonctionnaires canadiens a visité un certain nombre de pays européens pour déterminer les secteurs industriels où il est possible de resserrer nos liens.

Le mois dernier, j'ai examiné les progrès réalisés avec le ministre du commerce de France et le ministre de l'économie de l'Allemagne de l'Ouest au cours de leur visite à Ottawa. Les liens contractuels que le gouvernement cherche à établir avec le marché commun fourniront un cadre à la collaboration industrielle avec l'ensemble de la communauté. La décision prise à ce sujet la semaine dernière par le Conseil des ministres de la communauté économique européenne est encourageante. Elle signifie que les fonctionnaires canadiens et ceux de la communauté pourront entreprendre cette année les discussions détaillées qui s'imposent. Ces derniers mois, des progrès importants ont été réalisés en ce sens. Monsieur l'Orateur, je comprends fort bien que ce succès excite l'envie de certains députés de l'opposition. Ils n'ont été habitués ni à ce genre de planification à long terme ni à ce succès.

J'aimerais maintenant aborder certains aspects de la promotion commerciale. Je le répète, dans le cadre de notre programme, nous pénétrons des marchés qui nous étaient fermés jusqu'ici.

Les députés d'en face ne considèrent évidemment pas le commerce international comme un sujet très sérieux ou important. Pour notre parti et notre gouvernement, il est un objectif prioritaire. Nous n'entretenons pas certains de ces principes désuets. Nous cherchons volontiers de nouveaux moyens d'édifier le commerce international du Canada. Voilà pourquoi nous sommes disposés à chercher à mettre au point un lien commercial avec la Communauté économique européenne et de nouveaux liens commerciaux avec le Japon. Voilà pourquoi nous établissons des centres pour les entreprises conjointes, un centre d'information sur les projets clés en mains et tout un éventail d'autres programmes. J'ai parfois l'impression que les députés d'en face ne s'intéressent pas au commerce international. Ils sont trop absorbés par d'autres questions.

● (2020)

J'ai déjà fait état des missions commerciales que j'ai dirigées dans diverses parties du monde. A celles-ci se sont ajoutées une série de missions non ministérielles dans de nombreux pays. Le Canada et le Japon, par exemple, ont échangé 80 missions au cours de l'année dernière, soit presque autant de missions qu'il y a de députés en face.

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: En fait, bien plus qu'il n'y a de députés présents ici ce soir.

Nous participons à des foires commerciales dans quelque 60 pays. Nous montons des expositions solo de biens et de services canadiens dans beaucoup d'autres pays. Nous avons en réserve des campagnes de promotion et nous étendons notre service de commissaires au commerce à d'importants marchés du Tiers-Monde.

Pour n'en donner qu'un exemple, nous avons doublé notre personnel chargé des questions économiques et commerciales au Moyen-Orient ces dix derniers mois. Nous obtenons des résultats. Depuis ma visite d'avril dernier en Iran, en Irak et en Arabie Séoudite, nos exportations en direction de ces pays ont commencé à marquer une hausse de 150 p. 100.

Il y a encore beaucoup de chemin à parcourir, mais nous avons l'intention d'exploiter toutes les possibilités qui s'ouvrent au Canada et aux hommes d'affaires canadiens. Passons maintenant à un autre débouché qui s'offrira au Canada avant longtemps, l'Amérique latine. Depuis des années, nous avions l'espoir d'y réussir, or l'année dernière, c'est-à-dire en 1973-1974, nous y avons presque doublé notre chiffre d'affaires, avec une hausse de 93 p. 100 sur l'année précédente.

Depuis quelques mois, les exportateurs canadiens ont décroché plusieurs marchés importants en Afrique du Nord, au Moyen-Orient, en Amérique latine et dans le Sud-Est asiatique. Ces opérations portent sur toutes sortes de biens d'équipement et de prestations de service. A l'heure actuelle, les exportateurs canadiens ont présenté des offres pour un éventail varié de marchés ouverts dans ces pays, dont le montant représente dans certains cas des centaines de millions de dollars. Nous prévoyons traiter d'importantes affaires nouvelles avec l'Indonésie, dont nous avons l'honneur de recevoir le président cette semaine.

La semaine prochaine aura lieu la première réunion de la Commission économique mixte Iran-Canada. Lors de ces rencontres, nous avons l'intention, mon homologue iranien et moi-même, d'arrêter une liste de marchés de fourniture de matériel et de services canadiens à l'Iran. Je prévois que ces entreprises concerneront les domaines suivants: mise en valeur de richesses naturelles, électronique, télécommunications, éducation et urbanisme. Je pense que l'Iran représente pour le Canada et les entreprises canadiennes un potentiel de plusieurs milliards de dollars. Je ne saurais trop insister sur l'importance de ces négociations à l'échelon gouvernemental pour le développement de nos relations économiques, spécialement avec le Moyen-Orient. A cet égard, nous allons nous efforcer de mener à terme le plus tôt possible la négociation d'accords commerciaux avec l'Iraq et l'Arabie Saoudite. Nous cherchons également à exploiter de nouvelles possibilités d'échanges avec certaines autres régions prometteuses, tel le Sud-Est asiatique.

Par ailleurs, d'importants débouchés potentiels se présentent chez notre principal partenaire commercial, les États-Unis. Il y a, par exemple, le marché des pièces de rechange automobiles. Mon ministère va s'efforcer de réaliser ce potentiel, en organisant d'abord à Chicago, l'automne prochain, un séminaire pour faciliter aux constructeurs canadiens la pénétration de ce marché en voie d'expansion. Une quarantaine de producteurs canadiens seront représentés à ces séminaires, au cours desquels huit grands importateurs américains vont faire connaître leur conception des techniques commerciales.

Ensuite, mon ministère installera un stand de pièces et d'accessoires automobiles à l'exposition des fabricants à Chicago, en octobre. Nous encourageons aussi les fabricants à participer à cette exposition en vertu de l'article C du programme d'expansion des marchés d'exportation de mon ministère. Nous pensons que l'industrie des prièces automobiles du Canada profitera de l'aide fournie par le ministère pour accroître ses ventes aux États-Unis.

En outre, mon ministère aidera les exportateurs canadiens sur le marché américain à profiter d'autres possibilités de ventes importantes au cours des prochains mois.

Nous organiserons des expositions à des foires commerciales de produits de sociétés canadiennes dans le domaine de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, par exemple, des machines agricoles, des machines à bois et de l'outillage pétrolier, des vêtements et des biens de consommation, des meubles et des bateaux.

Entretemps, au cours des deux prochaines années, nous participerons activement à Genève aux plus importantes négociations commerciales multilatérales qui aient jamais été entreprises sur le plan mondial. Nous nous joindrons à d'autres pays pour favoriser une libéralisation des échanges de biens et de services à l'échelle internationale.

A mon avis, le Canada tirera pleinement profit de ces initiatives en s'appuyant sur une forte position économique. Sans cette force économique, le Canada sera emporté comme un fétu par le vent du commerce international. Nous devons donc veiller à ce que l'économie demeure stable pendant que nous nous préparons à augmenter de façon importante notre capacité productive. Nous devons créer un climat favorable à l'investissement et prévoir une structure dans laquelle insérer cet investissement pour le rendre le plus productif possible. Nous devons raffermir notre position dès maintenant en prévision de nouvelles formes de collaboration économique internationale avec les pays industrialisés, les pays à évolution rapide au Moyen-Orient, en Amérique latine et sur la frange du Pacifique, de même que les pays du tiers monde plus faibles économiquement.

En terminant, j'aimerais signaler que ce ne sera pas chose facile. Pour certains membres du gouvernement et bon nombre d'hommes d'affaires, cela doit sembler aussi difficile que d'essayer de pratiquer une appendicectomie à un homme qui transporte un piano à l'étage supérieur. L'intervention est nécessaire, mais on ne peut demander au malade de ne pas bouger.

Dans ces circonstances difficiles nous devons tenir compte des vues des hommes d'affaires canadiens renseignés dans l'élaboration des politiques commerciales et industrielles. Nous consultons les entreprises dans tous les principaux secteurs. Les hommes d'affaires ont étroitement collaboré avec moi et avec mes fonctionnaires. Nous comptons beaucoup sur l'opinion du monde des affaires pour nous aider à définir la position canadienne dans les négociations commerciales multilatérales dont est chargé le comité canadien du commerce et du tarif douanier. Il y a un échange constant de personnes et d'idées entre les milieux d'affaires et le gouvernement. En fait, je crois que l'activité n'a jamais été aussi intense, comme le constatent ceux qui essayent de réserver une place d'avion à destination d'Ottawa le lundi ou au départ d'Ottawa le vendredi. Je crois que le gouvernement a le devoir d'aider l'entreprise privée, mais non de faire son travail à sa place. Je crois également que les entreprises canadiennes peuvent concurrencer les entreprises étrangères. Nous comptons les aider des diverses manières que j'ai mentionnées. Car chaque fois qu'une entreprise canadienne a du succès à l'étranger, tout le monde y gagne au Canada.

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, un sentiment d'espoir s'était emparé du pays, sentiment qui incitait à croire que le gouvernement allait enfin sortir d'une longue léthargie qui dure depuis sept ans. On avait l'impression que non seulement le gouvernement allait se rendre compte que notre pays courait au désastre économique mais qu'il allait aussi présenter un budget qui tenterait d'affronter les dures réalités de l'heure. Mais ce jour-là, le lundi 23 juin 1975, en est un qui pourrait bien passer à l'histoire canadienne comme celui où le gouvernement a eu sa dernière grande occasion d'agir et n'a pas su en profiter.

Chose certaine, le premier ministre (M. Trudeau) a bien failli sans doute réaliser son désir par trop évident, la destruction politique du ministre des Finances (M. Turner), l'auteur présumé d'un sombre budget qui ne réjouit pratiquement personne, mais exaspère presque tout le monde, un budget qui offre un peu de ceci et un peu de cela, mais pas grand-chose pour résoudre nos problèmes économiques.

● (2030)

Le premier ministre a beau jubiler parce qu'il a finalement réussi à manigancer la destruction de l'Anthony Eden canadien, il a beau se sentir mieux protégé contre la menace de cet héritier présomptif impatient, aux aguets depuis 1968, nul doute que de terribles remords de conscience le tourmentent, car lui et son gouvernement ont trompé les Canadiens et sans la moindre raison légitime.

En juillet dernier, le gouvernement a remporté la majorité des sièges à la Chambre, mais il a répondu au peuple qui lui conférait ce mandat par une autre année d'inactivité et d'ineptie lamentables. Dans toute entreprise, ce sont les cadres supérieurs qui donnent le ton, et le gouvernement ne fait pas exception. Si au haut de l'échelle, on se dissocie de la réalité, le même esprit se communiquera jusqu'au bas. De toute évidence, c'est ce qui se produit dans le gouvernement du Canada.

La vie somptueuse et luxueuse que l'on mène aux frais de l'État au 24, promenade Sussex, sans égard pour le portefeuille des contribuables, fait envie à tous les ministères du gouvernement qui suivent cet exemple. Le simple coût d'entretien de la résidence du premier ministre et de son bureau a augmenté de centaines de milliers de dollars sous l'actuel titulaire de ce poste, tout comme les frais d'exploitation de chacun des ministères ont coûté des millions de dollars.

Depuis quelques années, notre pays assiste au triste et lamentable spectacle d'un premier ministre se livrant sans contrôle à une débauche de dépenses personnelles à même les deniers publics; quant à son bureau qui, à l'occasion et de façon paradoxale, parle de modération, il imite son chef en puisant à grands coups dans le trésor public, pour en retirer 3, 4, 5 milliards de dollars ou plus. Si cela ne risquait pas d'entraîner une catastrophe pour le Canada, ce serait assez drôle; ce serait comme le capitaine qui, sur le pont, dit que tout va pour le mieux entouré de tous ses officiers prosternés dans une attitude de béni-oui-oui, tandis que le navire de l'État se dirige à toute vitesse vers les rochers.

Mais ce n'est pas drôle. C'est une catastrophe et il faudrait, à juste titre, accuser le gouvernement de négligence flagrante.

Des voix: Bravo!

M. Cossitt: D'une part, le Canadien moyen, qui doit supporter l'augmentation inflationniste du prix de l'essence, produit indispensable à la vie moderne et, d'autre part, le monde irréel dans lequel évolue le premier ministre: il a deux Cadillac avec chauffeur, d'une valeur de $80,000 et qui font six milles au gallon, et ce sont évidemment les contribuables canadiens qui paient toutes ses notes d'essence.

Les ménagères canadiennes doivent constamment faire face à des hausses du prix des denrées alimentaires alors que les dîners stylés du premier ministre, d'après les

chiffres du gouvernement, coûteront au bas mot $15,000 aux Canadiens rien que cette année. Il fait peut-être même des dîners aux chandelles, car il a acheté des douzaines de bougies ces dernières années, et il les a fait payer au contribuable, alors que pendant tout ce temps, bien des vieillards ayant un revenu fixe ont à peine les moyens de se payer les produits essentiels à leur survie, à cause de l'inflation galopante.

La plus belle preuve que le gouvernement actuel vit hors de la réalité, c'est le budget qui fait l'objet de ce débat. Ce budget ne tient pas compte de nos problèmes économiques. Il a été établi par un gouvernement dirigé par un premier ministre qui s'est totalement désolidarisé des problèmes des Canadiens.

Alors que le Canadien moyen se demande où il pourra trouver l'argent nécessaire pour se construire une maison ou en acheter une, le premier ministre a dépensé sans mal des centaines de milliers de dollars, puisés à même l'argent du contribuable, pour rénover et redécorer dans un style extravagant sa résidence officielle qui appartient à l'État. On a acheté aux frais de l'État pour la résidence de la promenade Sussex et pour celle du Lac Harrington des antiquités importées très coûteuses, des chandeliers de cristal, des téléviseurs couleur et d'innombrables autres articles de luxe représentant des milliers et des milliers de dollars, afin d'orner le palais de l'empereur.

Tandis que des centaines de milliers de Canadiens doivent rester chez eux pendant les vacances parce qu'ils n'ont pas les moyens de se payer des voyages, le premier ministre trouve normal d'emmener sa famille aux Caraïbes aux frais de l'État comme l'hiver dernier où leurs deux semaines de vacances au soleil de la Jamaïque ont coûté plus de $11,000 au contribuable canadien.

Des voix: Quelle honte!

M. Cossitt: Devant de telles extravagances, un si mauvais exemple et les dépenses exagérées de tous les ministères—en un mot, devant une si mauvaise gestion de l'économie canadienne, il est impossible d'ajouter foi aux commentaires ridicules que le ministre des Finances a tenus lors de l'émission «Question Period» du réseau CTV, où il a déclaré que la réduction des dépenses gouvernementales proposées dans le budget était, et je cite: «un geste d'autodiscipline de la part du gouvernement.» Il a tenu des propos encore plus ridicules lorsqu'il a dit que le gouvernement essayait, et je cite: «de donner l'exemple et le ton au pays.» Quel bel exemple il donne là!

Les Canadiens se souviendront certainement, car on en a beaucoup parlé, des commentaires du premier ministre au sujet de sa fortune personnelle. Il avait déclaré: «Disons seulement que je suis diablement riche.» En même temps, les Canadiens se demanderont certainement et à juste titre pourquoi un homme qui se dit lui-même diablement riche ne peut donner un meilleur exemple de modération. S'il veut vivre somptueusement et luxueusement, pourquoi ne paie-t-il ses excès révoltants de sa propre poche, puisqu'il avoue sa richesse, au lieu de les faire payer jusqu'au dernier centime par le public? Apparemment, la limitation des dépenses indispensables dans la lutte contre l'inflation est bonne seulement pour le peuple et non pas pour le gouvernement ou le premier ministre.

Et puis, bien sûr, n'oublions pas la piscine et j'aimerais en parler quelques instants car à mon avis cela démontre parfaitement qu'il est plus important pour le premier ministre de profiter du pouvoir que de s'en servir pour le bien des Canadiens. Quel est le fond de l'histoire au sujet de la piscine du 24, promenade Sussex? On ne le connaît pas encore et jusqu'ici on a seulement essayé de noyer le poisson ou on a refusé de répondre à des questions légitimes pour tenter de cacher ce qui s'était vraiment produit.

Le premier ministre veut nous faire croire qu'un groupe inconnu d'environ 25 personnes, que personne ne connaît, y compris le premier ministre lui-même, lui ait fait don de presque un quart de millions de dollars, par pure bonté et générosité, afin qu'il puisse se détendre dans toute sa splendeur royale près de sa piscine de dimensions olympiques. On nous demande également d'accepter le fait que tout cet argent a été donné dans un esprit de joie et sans aucune faveur en retour. On nous demande de croire qu'il n'existe absolument aucune possibilité de conflit d'intérêts, alors que le gouvernement et le premier ministre soutiennent n'être même pas au courant de la provenance de cet argent et qu'aucune enquête n'a été menée au nom du gouvernement sur la possibilité d'un conflit d'intérêts.

Si le mot foutaise peut s'appliquer à quelque chose, c'est bien certes à toute cette situation. Nous sommes censés croire qu'un groupe tout à fait anonyme s'est constitué, a recueilli un quart de million de dollars, a retenu les services d'un entrepreneur, s'est rendu sur un terrain de l'État, au 24 de la promenade Sussex, où il a fait creuser un grand trou et fait construire une piscine sans qu'aune question ne fût posée et sans révéler de noms, sauf en fin de compte aux commis chargés d'examiner les déclarations d'impôt sur le revenu en raison des jolis dégrèvements qui sont censés avoir été accordés en récompense de la bienveillance manifestée à l'endroit du premier ministre.

A mon avis, les députés et les Canadiens ont été induits en erreur. Je ne peux croire que ni le premier ministre ni personne agissant en son nom ou faisant partie du gouvernement ne connaissent la provenance de ces fonds pour la piscine. Je ne peux croire non plus que la construction de la piscine n'ait pas entraîné la dépense de deniers publics.

● (2040)

Au point où nous en sommes, il convient de poser des questions: Pourquoi le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) hésite-t-il à nous dire quel rôle a joué dans cette affaire, la direction des levés et de la cartographie de son ministère? Quel rôle ont joué la Commission de la capitale nationale et le ministère des Travaux publics?

Plus important encore, pourquoi le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) ou le premier ministre lui-même, hésitent-ils à nous fournir les détails sur l'intéressement dans cette affaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement et, en particulier, sur le très vif intérêt que M. William Teron porte à cette affaire, c'est-à-dire le président de la Société centrale d'hypothèques et de logement?

Depuis des mois, j'ai inscrit au *Feuilleton* une série de questions semblables à celles que je viens tout juste de poser. Jusqu'ici, on n'y a pas répondu et je suis certain que le premier ministre, qui de propos délibéré refuse de divulguer ces renseignements, en a ainsi ordonné. Il veut dissimuler au Parlement et aux Canadiens de la façon la plus bizarre et la plus choquante qui soit une affaire qui serait parfaitement normale dans des circonstances ordinaires.

Si tout est régulier, s'il n'y a aucun sérieux conflit d'intérêt en cause alors le premier ministre ne devrait pas hésiter à fournir sans délai une liste complète des donateurs et de la somme versée par chacun. S'il n'en fait rien, cela ne peut que confirmer la possibilité d'irrégularités; cela pourrait peut-être vouloir dire également qu'il n'y a jamais eu de donateurs et qu'il a été contraint de retarder

la publication de la liste pour permettre à des gens comme M. William Teron d'essayer de corriger les lapsus qu'a pu faire le premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Cossitt: Il est tout à fait légitime de se demander pourquoi et comment on a choisi l'entreprise Herbert Brune Construction Limited pour construire la piscine. Y a-t-il eu appel d'offres? Dans la négative, pourquoi? De plus, de quel droit un entrepreneur peut-il être retenu par des intérêts qu'on dit privés pour construire sur un terrain de l'État? Faut-il attacher une signification au fait que selon toute apparence, la maison Herbert Brune Construction figure sur une liste préférentielle ou spéciale que tiennent le gouvernement et le parti libéral du Canada?

Il vaut peut-être de signaler que l'intreprise Herbert Brune Construction a réalisé beaucoup de travaux à forfait pour le compte du gouvernement depuis que le premier ministre a pris le pouvoir le 20 avril 1968. En particulier, non seulement cette entreprise de construction a-t-elle été élue à faire partie à l'occasion du petit nombre invité à soumettre des offres pour certains travaux du gouvernement jamais annoncés publiquement, mais elle s'est aussi vu adjuger 35 contrats sans appels d'offres grâce à des commandes passées directement pas le ministère des Travaux publics au cours de la même période. En chiffres réels, elle a reçu environ 3 millions de dollars du gouvernement pour des travaux publics. Le statut préférentiel dont jouit l'entreprise remet en mémoire les paroles bien connues qui s'appliquent peut-être au cas présent: Quelqu'un là-haut me veut du bien.

Quelle différence entre la piscine de la promenade Sussex et celle en voie de construction à la Maison blanche! Les faits dans le premier cas sont pour le moins enveloppés de mystère, alors que dans le second, ils éclatent au grand jour. Si la première coûte un quart de million, la seconde coûtera quatre fois moins. L'argent provient dans le premier cas de sources occultes inconnues et non divulgées avec toutes les suites contestables que cela comporte, alors qu'il émane dans le second cas de dons d'au plus $1,000 à l'exclusion des entreprises commerciales de Washington.

Évidemment, ce qui importe le plus, c'est de dégager le sens de la demeure impériale au 24 de la promenade Sussex. Selon moi, c'est la preuve indubitable que sous la houlette du premier ministre, le Canada évolue rapidement vers un régime présidentiel en s'écartant du régime de gouvernement parlementaire. La preuve irréfutable de ce que j'avance tient à la croissance extraordinaire tant en effectif qu'en puissance réelle du Conseil privé et du bureau du premier ministre depuis 1968. Il y a eu en outre la tendance chez les technocrates du bureau du premier ministre à usurper les pouvoirs et les fonctions de ministres—ainsi, Ivan Head remplaçant effectivement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) à bien des égards—et la perte d'importance du Parlement que le premier ministre c'est évident, ne considère que comme une chambre d'enregistrement devant être toléré simplement comme une nuisance constitutionnelle.

Tout récemment, les États-Unis ont constaté quels dangers comporte la présence de personnes devenues si puissantes dans le bureau du président—les Haldeman et les Ehrlichman—qu'elles prennent les décisions qui reviennent de droit aux représentants élus du peuple. Ici, au Canada, nous avons les Ivan Head et les Jack Austin. Quel triste sort on fait à la démocratie canadienne quand des éminences grises comme celles-là ont plus à dire dans l'administration du pays que les représentants élus qui siègent ici.

Des voix: Bravo!

M. Cossitt: Alors que le Canada a désespérément besoin d'un chef, le premier ministre, protégé par ses amortisseurs les Head et les Austin, s'isole pour s'amuser avec les jouets que lui ont achetés les contribuables, des objects anciens, des lustres de cristal, des Cadillac et une piscine, dans un monde irréel où des deniers publics inépuisables résolvent tous ses problèmes personnels et lui font oublier ceux des autres.

Des voix: Bravo!

M. Cossitt: La véritable noblesse du chef s'accompagne invariablement d'humilité dans les hautes fonctions. Point n'est besoin de se comporter comme un César. Point n'est besoin de s'attribuer des biens matériels afin de créer une impression de pouvoir. Par contre, les gens médiocres appelés à de hautes fonctions font preuve de leur étroitesse d'esprit par leur besoin de se rassurer en s'entourant d'un étalage vulgaire et de mauvais goût de richesses matérielles et en affichant une attitude arrogante et méprisante pour le processus démocratique. Aucune incursion de week-end en hélicoptère dans les régions isolées du pays aux frais des contribuables pour donner aux masses le prétendu privilège de contempler leur César ne pourra dissimuler longtemps ce que nous les Canadiens avons porté à de hautes fonctions.

Espérons dans l'intérêt de la démocratie, dans l'intérêt du pays, que les miracles sont encore possibles et qu'il n'est pas trop tard pour adopter des politiques nouvelles et appropriées qui ramènent le Canada sur la bonne voie.

Des voix: Bravo!

M. John Roberts (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler ce soir des détails du budget, que j'approuve d'ailleurs. Je voudrais regarder plus loin pour montrer que la nature du dilemme économique dans lesquel se trouve le Canada rendra peut-être opportune, à l'avenir, une nouvelle conception du budget.

Le présent budget respecte les cadres traditionnels. Il traduit bien la croyance que pour établir une politique économique il faut nécessairement recourir aux instruments fiscaux et monétaires pour engendrer le climat général propice à l'activité économique. En imposant des restrictions ou en offrant des stimulants, en élargissant ou en resserrant la masse monétaire, en augmentant ou en diminuant le revenu disponible au pays—selon les besoins de la situation générale—on oriente l'économie.

Nous préconisons, en jargon économique, la macro-économie, l'économie de Keynes, une économie générale et non spéciale, qui s'attaque aux problèmes avec des mesures générales, touchant l'ensemble de l'économie et non certains points précis. En un sens, notre méthode suppose qu'en modifiant les règles générales du jeu, on peut gagner.

Je crois que les Canadiens sont de plus en plus convaincus que cette manière traditionnelle de concevoir notre orientation économique et d'établir le budget ne répond plus à la situation économique du pays.

En théorie, la manière traditionnellement adoptée peut se justifier si nous partageons le point de vue que l'économie est homogène et que les facteurs de production peuvent aisément se substituer les uns aux autres, ce qui est loin d'être le cas de notre économie. Les principes suivis jusqu'ici ne tiennent aucun ou peu de compte d'au moins quatre facteurs importants qui rendent difficile, voir impossible, l'application efficace des préceptes keynésiens dans l'économie canadienne.

Le premier de ces facteurs est le décalage entre la décision prise par les dirigeants d'utiliser les instruments de politique monétaire et fiscale et le temps qu'il faut pour que cette politique porte ses fruits. A cause de ce décalage, l'action gouvernementale repose sur des prévisions qui se doivent d'être exactes. Or, il est extrêmement difficile de prévoir exactement et le gouvernement n'échappe pas à cette règle.

Le deuxième problème est la très grande interdépendance de l'économie canadienne, tant pour ses importations que ses exportations, avec d'autres pays. Pour gérer notre économie avec toute l'efficacité voulue, il faut non seulement que le gouvernement canadien suive des politiques appropriées, mais il est important que nos partenaires commerciaux suivent des politiques qui soient compatibles avec nos besoins au lieu d'y être contraires. Comme ils sont avant tout, et c'est compréhensible, préoccupés par leurs propres objectifs économiques, une telle harmonisation, si elle se produit, sera probablement le fruit du hasard.

Le troisième problème est que l'économie canadienne n'est pas homogène, mais diversifiée sur le plan régional tant du point de vue de l'activité économique que de celui des niveaux d'emplois et de revenus. Les politiques économiques qui conviennent au Sud de l'Ontario ne sont probablement pas celles qui conviennent aux provinces atlantiques.

Le quatrième problème est que les facteurs de production ne sont pas facilement interchangeables. Certains groupes, dans notre économie, occupent des postes puissants qui leur permettent de se tenir à l'abri des effets des politiques fiscale et monétaire. C'est, dans une large mesure, le fruit de la spécialisation dans l'économie. Economiquement parlant, il existe au sein de l'économie des structures rigides en raison desquelles les répercussions globales des mesures de restriction ou d'expansion ne se font pas sentir de façon homogène.

● (2050)

En d'autres termes, il existe deux économies, celle qui comprend les ouvriers non spécialisés, les nouveaux venus, les travailleurs occasionnels et les personnes à revenu fixe, et celle des personnes protégées par les syndicats ou les associations professionnelles, par la rareté ou le caractère unique de leurs compétences ou par la gestion du capital. C'est pourquoi l'incidence des mesures anti-inflationnistes peut affecter l'économie non protégée, alors que l'inflation—qui découle du pouvoir d'achat de ceux qui ont les moyens de protéger ce pouvoir quoi qu'il arrive—continue sans répit.

Il s'ensuit que si ces objections à nos méthodes actuelles ont un certain poids, il nous faut adopter une approche différente si nous voulons résoudre efficacement les problèmes économiques de notre pays.

[M. Roberts.]

Nous pourrions également décrire les limites de nos méthodes actuelles en disant que les politiques de stabilisation économique prennent le dessus sur les politiques de planification économique. La domination du ministère des Finances et le secret extraordinaire et injustifié qui entoure la préparation de budget en sont la preuve. Le ministère des Finances se préoccupe surtout du besoin global de stimulants ou de restrictions ainsi que de l'équilibre général de la masse des capitaux et du compte courant. En contrôlant ainsi la préparation du budget, le ministre des Finances peut imposer des réductions ou des augmentations budgétaires d'une année sur l'autre, vu la nécessité d'une politique de stabilisation. Même si ces réductions ou augmentations sont injustifiables si l'on tient compte de la planification de la rentabilité à long terme, il y a souvent—je devrais dire généralement—conflit entre la nécessité d'une politique de stabilisation et celle d'une planification efficace à long terme.

Je n'affirme pas que nous devrions abandonner les politiques de stabilisation mais, comme je l'ai soutenu pour divers facteurs, à elles seules elles ne réussiront pas à gérer l'économie canadienne. Il faut aider à la stabilisation au moyen d'interventions beaucoup plus précises dans l'économie. Pour parler en termes médicaux, il faut de la chirurgie corrective aussi bien que des exercices généraux de conditionnement physique, un bon régime alimentaire et d'autres moyens qui remettront en santé.

J'ai des exemples de ce que j'entends par interventions directes. Pour démontrer pourquoi ces interventions sont souhaitables, laissez-moi d'abord les placer dans un contexte plus général. Le contexte est que nous devons maintenant, même à contre-cœur, envisager des limites à la croissance. Limiter l'expansion ne veut pas dire y mettre fin; cela veut plutôt dire que nous devons prendre davantage conscience des fins pour lesquelles nous recherchons la croissance et que nous aurons à faire des choix de plus en plus difficiles entre les besoins rivaux. Nous ne risquons pas de manquer tout simplement de ressources essentielles. Nous avons suffisamment de ressources, par exemple, dans les eaux côtières.

Les limites sont en quelque sorte de deux ordres. Tout d'abord, l'exploitation des ressources à l'allure actuelle pourrait bien consommer plus d'énergie et produire plus de chaleur à long terme qu'il ne serait tolérable pour l'environnement. Ensuite, à court terme, le coût de l'exploitation des ressources, à cause des cartels d'approvisionnement dans certains cas mais, ce qui est plus important, à cause de l'escalade des frais marginaux, engendrera une inflation par les coûts qui diminuera sûrement et pourrait même figer le taux de croissance réelle.

Traditionnellement, comme société, nous avons considéré la croissance comme la baguette magique pouvant résoudre tous nos problèmes sociaux. Nous avons reconnu que la fonction d'un régime économique libéral est la satisfaction des besoins qu'il engendre, quels qu'ils soient. La fonction du gouvernement n'était pas tellement de faire des choix difficiles et désagréables; son rôle était d'assurer la croissance économique afin que tous les besoins soient satisfaits. Nous nous sommes préoccupés d'accroître l'offre au lieu de restreindre la demande. En fait, nous avons fondé notre économie pas simplement sur la réponse aux besoins, mais sur leur expansion et leur stimulation. La révolution des espérances croissantes, dont nous disons souvent qu'elle se produit dans le Tiers-Monde, est plus âpre dans les économies industrialisées et développées qu'éperonnent notamment la publicité, la

révolution des communications et par notre penchant pour l'étalage d'une consommation comparative.

Nous ne pouvons plus permettre l'expansion constante des approvisionnements, sans tenir compte de la pression exercée sur les ressources. Nous devrons maintenant à cause des restrictions imposées à l'expansion scruter consciencieusement nos besoins, c'est-à-dire que nous devrons choisir soigneusement parmi divers besoins en présence.

Le rôle des budgets à venir ne sera probablement pas de stimuler la demande ou d'y satisfaire, mais sera plutôt de la restreindre, de l'estimer et d'évaluer les objectifs de la demande. Les restrictions imposées à la croissance nécessiteront une stratégie beaucoup plus étendue de la planification que celle qu'on a envisagée jusqu'ici.

Quand je parle d'une modération de la demande, je ne veux pas dire simplement que le principe primordial doive être une réduction dans le secteur public pour permettre au secteur privé de s'accroître. Il est faux de prétendre que les dépenses effectuées dans le secteur privé sont toujours aussi productives au point de vue social que les dépenses dans le secteur public. Certains prétendent que le secteur privé est essentiellement créateur, qu'il produit des biens et des services que la société veut et exige, tandis que les dépenses du gouvernement sont parasitaires et diminuent la croissance. On peut démontrer, je crois, que cet argument est faux. Par exemple, l'argent dépensé pour monter un salon de massage n'est pas aussi productif que la même somme consacrée à l'établissement d'une école.

De fait, au Canada, depuis le début, l'État participe aux dépenses sociales, aux dépenses destinées à stimuler la croissance, à organiser le transport. Les dépenses dans le secteur public peuvent être aussi nécessaires et productives au point de vue social que les dépenses dans le secteur privé. Le point fondamental n'est pas de préférer la dépense publique à la dépense privée, mais de préférer le placement à la consommation.

Si nous regardons l'avenir, nous voyons que le Canada aura besoin d'énormes capitaux provenant tantôt du secteur privé, tantôt du secteur public et tantôt, des deux à la fois. Nous en avons grand besoin, entre autres pour l'aménagement de nos réseaux de transport, la prospection des ressources et l'exploitation de l'énergie.

Au cours de la prochaine décennie, nous devrons consacrer une plus grande partie de nos ressources aux investissements et moins à la consommation. Nous devrons freiner la demande de façon à pouvoir effectuer les investissements qu'il faut pour maintenir, favoriser et assurer la productivité. Nous devons escompter moins de ce que notre économie peut produire pour nous tous, à l'heure actuelle, de façon à assurer un rendement économique à longue échéance qui soit satisfaisant.

A certains égards, au point de vue économique, le Canada s'en est assez bien tiré depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Le temps de la facilité semble malheureusement révolu. Le ciel ne nous a pas épargné les difficultés économiques qui sont le lot de tous les pays du monde. Nous ne surmonterons pas les difficultés économiques qui s'annoncent avec notre formule traditionnelle du «moindre effort».

Quels devraient être nos objectifs pour l'avenir? Selon moi, nous devrions viser (1) à freiner la demande des produits de consommation, (2) à accorder un avantage marqué aux investissements et non à la consommation, (3) à améliorer la productivité, (4) à appuyer les secteurs de notre économie qui l'emportent sur leurs concurrents internationaux, (5) à réduire l'inflation par les coûts, (6) à réduire le chômage en favorisant les investissements plutôt que la consommation, et à intensifier l'aide destinée au développement économique régional.

Comme je l'ai signalé tantôt, nous ne devrions pas compter sur le recours généralisé aux restrictions fiscales et monétaires pour parvenir à nos fins. Si nous voulons véritablement atteindre nos objectifs, nous devrons compléter ces moyens de formes plus précises d'intervention.

J'aimerais citer quelques exemples du genre de propositions précises qu'il y a lieu d'envisager. Je les cite, non pas parce que la liste en serait cohérente et exhaustive, ni parce qu'elles pourraient constituer une politique économique complète, mais afin de donner une idée des mesures qu'il y a lieu d'envisager comme modes d'intervention précise pour atteindre à certaines fins précises. Sans doute serions-nous bien inspirés d'y avoir recours à l'avenir. Toutes ont trait à l'un ou l'autre des six objectifs généraux que je viens de signaler.

Je trouve que nous devrions faire des distinctions quant à l'usage et à l'octroi du crédit, notamment des cartes de crédit. La grande variété des cartes de crédit qui existe actuellement intensifie en fin de compte la demande. Au besoin, nous devrions insister sur la réduction du crédit et favoriser les investissements au lieu de la consommation. Peut-être serait-il utile de réglementer d'une façon ou d'une autre l'utilisation des cartes de crédit délivrées par les banques comme moyen de restreindre le crédit.

Deuxièmement, je pense qu'il faudrait envisager sérieusement, comme l'a fait le comité de la Chambre des communes de la réforme fiscale, un régime qui fournirait aux contribuables un crédit pour les impôts qui auraient pu être déjà versés en leur nom. A l'heure actuelle, les profits des sociétés, ou les dividendes des actionnaires, sont frappés de double imposition. Je proposerais qu'on retourne à une forme d'intégration fiscale pour stimuler l'épargne et les investissements dont on a besoin.

● (2100)

Je pense qu'il faudrait examiner soigneusement chaque industrie du pays pour voir lesquelles ont besoin d'importants capitaux à long terme et peuvent affronter la concurrence internationale. Prenons par exemple l'industrie canadienne de l'acier qui est en bonne santé mais a besoin d'investissements considérables. Il faudrait désigner les secteurs industriels qui ont besoin d'aide et leur assurer les dispositions d'amortissement voulues pour qu'ils puissent se développer sans perdre ni productivité ni compétitivité.

Il faudrait aussi, à mon avis, envisager sérieusement un régime d'épargne obligatoire. Tout le monde sait que notre économie connaît une inflation par les coûts, attribuable non seulement à l'augmentation des salaires, mais aussi à celle de l'ensemble des traitements et des revenus. Les moyens que nous avons suggérés dans le passé pour régler ce problème ont semblé inapplicables ou inacceptables.

Au cours des années 70, le gouvernement a essayé d'imposer de sévères restrictions fiscales et monétaires pour diminuer les pressions inflationnistes. Cela s'est traduit par une aggravation du chômage absolument inacceptable pour le pays. Le contrôle des prix et des salaires, comme solution de rechange, a été, et à juste raison je pense, rejeté par l'électorat canadien. A mon avis, on peut utiliser le régime fiscal pour parvenir à cet objectif, c'est en limitant l'augmentation des revenus, grâce à un pourcentage fixé pour tous les contribuables. Toute augmentation au-dessus d'un certain pourcentage devrait être placée obligatoirement dans un compte d'épargne pour être restituée à la retraite ou quand le gouvernement jugerait

souhaitable pour l'économie d'augmenter le pouvoir d'achat. Cela permettrait de constituer un capital social dont nous avons grandement besoin pour diminuer le pouvoir d'achat et aussi de limiter les revendications salariales au pourcentage prescrit par le gouvernement.

A mon avis, nous devrions considérer les frais de publicité non pas comme un coût d'exploitation normal, mais en fonction de leur effet sur l'accroissement de la demande du consommateur. Le traitement fiscal des frais de publicité devrait être fonction du fait qu'on juge souhaitable d'encourager la publicité pour accroître la consommation ou au contraire de la diminuer et de modérer la demande.

J'irais jusqu'à dire que nous devrions mettre au point un régime fiscal variant d'une région à l'autre. Il serait bon par exemple de moins imposer les sociétés dans les régions défavorisées du pays. Nous devrions envisager sérieusement d'accorder des amortissements plus importants pour les investissements dans les régions du pays à faible croissance. Nous devrions de plus voir si la loi sur la révision des investissements étrangers ne permettrait pas d'orienter les investissements vers ces régions.

Enfin, nous devrions, me semble-t-il, examiner avec soin les dépenses imputées à l'assurance-chômage dont l'objet est d'assurer la sécurité de l'emploi, et voir si une partie de ces fonds ne serait pas mieux employée si elle servait à un programme d'emploi garanti ou à l'élargissement de programmes d'emplois communautaires de façon non pas à garantir un revenu mais des emplois.

La liste n'est pas exhaustive. Je soumets ces propositions simplement à titre d'exemples qu'on pourrait approfondir. Même si certaines ne sont pas parfaites, elles suffisent, je pense, à illustrer ma thèse sur la nécessité d'adopter une approche différente d'intervention précise en vue de compléter l'ensemble des politiques de stabilisation que nous avons suivies jusqu'ici. Essentiellement, ma thèse se résume à ceci: Dans un monde où nous prenons de plus en plus conscience des limites de la croissance, le gouvernement doit élaborer une stratégie économique, à condition d'avoir un plan plus précis que par le passé de manière à compléter les techniques utilisées dans une politique de stabilisation.

M. Frank Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, j'ai en main un article de l'édition du 24 juin du journal *The Times* qui me paraît très bien convenir en cette occasion. L'auteur y parle du rituel insignifiant auquel se livre le gouvernement quand les considérations politiques priment les considérations économiques et quand on publie des douzaines et des douzaines de communiqués au sujet des mesures que prend le gouvernement. Ces communiqués et ces mesures sont revêtus du sceau de l'autorité absolue, mais ne signifient absolument rien. L'article a pour titre «Prendre des mesures et s'apprêter à célébrer la nouvelle garde-robe de l'Empereur».

Je vous en cite un extrait:

> . . . le gouvernement, soucieux des intérêts du pays, a pris des mesures. C'est-à-dire, des mesures, c'est ce que le gouvernement a pris; ou, pour dire les choses un peu différemment, ce que le gouvernement a pris, ce sont des mesures; en d'autres termes, prendre est ce que le gouvernement a fait aux mesures, et ce qui a pris des mesures, c'est le gouvernement. Ici, pourrait-on dire, étaient les mesures et là, le gouvernement; ce dernier à pris les premières, ou (ce qui revient au même en réalité) les premières ont été prises par ce dernier. Aussi tout est-il en ordre. Mais l'est-il vraiment?

Voilà qui illustre la logique suivie par le gouvernement actuel.

[M. Roberts.]

L'article poursuit en disant:

> Je pense que nous sommes gouvernés par des lâches et des fourbes qui savent ce qu'il faut faire mais s'abstiennent d'agir, et je pense que les événements s'en chargeront dans des circonstances épouvantables et avec des résultats effroyables. Et le gouvernement annoncera qu'il prend des mesures.

Il existe bien des sortes de mesures. Je crains que le budget ne soit un véritable malheur pour la grande majorité des Canadiens.

Comme l'a dit le chef de mon parti, la modération, c'est fini! Selon les comptes nationaux, le gouvernement a accru ses propres dépenses de 16 p. 100 en un an alors que la croissance économique sera nulle. Le premier ministre (M. Trudeau) et son gouvernement continuent de dilapider les richesses du pays, en exigeant plus de l'économie qu'elle ne lui en donne.

La taxe de 10c. sur le gallon d'essence ne sera pas utilisée de façon valable à des fins de prospection et constituera un lourd fardeau pour les gens de ma région étant donné que nous devons nous déplacer par nos propres moyens dans nos vastes espaces où nous n'avons pas de transports publics. Par conséquent, comparativement aux autres régions, notre part du fardeau sera disproportionnée.

J'avais espéré que le budget allait aborder la question des salaires et des prix. Mais non. Tout le programme de modération volontaire lancé par le gouvernement n'est qu'une farce. Je le répète, le gouvernement augmente ses propres dépenses de 16 p. 100. Le budget ne contribue nullement à atténuer les demandes salariales.

Il y a moins d'un an, avait lieu des élections fédérales au cours desquelles les députés d'en face ont pratiquement rejeté toute mesure radicale de lutte contre l'inflation. Il est évident que certaines mesures économiques s'imposent mais elles doivent faire partie d'une politique cohérente s'appuyant sur la collaboration populaire. Depuis la présentation du dernier budget, le gouvernement perd encore davantage la faveur de la population.

Il y a deux semaines, le comité de l'agriculture a entendu des témoignages selon lesquels notre industrie céréalière de l'Ouest avait perdu quelque 260 millions de dollars du fait des exigences syndicales des surestaries et des nouvelles négociations de contrats de céréales tandis que le marché fléchissait parce que nous n'étions pas en mesure de faire les livraisons escomptées; la situation était tragique. Le gouvernement propose maintenant d'adopter un plan de stabilisation des grains de l'Ouest alimenté d'environ 40 millions de dollars par an. Quelle absurdité! Cet argent pourrait être beaucoup mieux utilisé dans moins d'une demi-douzaine d'autres secteurs. Les producteurs de grain de l'Ouest ont été plus d'une fois exaltés par les formules que leur faisait miroiter le gouvernement. Ils nous disent qu'ils croient encore une fois devoir donner leur assentiment, et cette fois-ci au bill C-41.

Nous devons établir des priorités en agriculture, et le plan de stabilisation serait bien bas dans la liste. Pour encourager les jeunes agriculteurs, le gouvernement devrait leur permettre un dégrèvement de $5,000 par an qui pourrait être investi dans un régime d'épargnes-retraite car l'agriculteur qui fait des versements pour payer sa ferme ou son exploitation agricole se constitue en fait un régime d'épargnes-retraite pour lui-même. Tout citoyen qui ayant payé tous les impôts requis sa vie durant se retrouve avec des biens lui appartenant ne devrait pas avoir à acquitter un nouvel impôt quand il en dispose à la fin de sa vie. Notre régime fiscal pourrait mieux être utilisé pour diriger l'économie canadienne. Je ne vois rien

de mal à recourir au régime fiscal pour stabiliser l'agriculture, par exemple en effectuant des versements directs à titre individuel.

● (2110)

Depuis que le ministre des Finances actuel est entré en fonctions, le coût de la vie a augmenté de plus de 32 p. 100 en 40 mois, et rien n'est prévu dans le budget pour renverser cette tendance dangereuse. En fait, le budget est à mon avis inflationniste. Notre commerce extérieur constitue un aspect vital; cette année, cependant, nous accuserons un déficit de 4 ou 5 milliards.

Comme l'a dit le député de York-Simcoe (M. Stevens), et je cite:

Comment le ministre peut-il sincèrement dire qu'il espère modérer l'inflation, alors qu'il a laissé la masse monétaire s'accroître de 46 p. 100 depuis 40 mois qu'il occupe son poste? La masse monétaire s'est accrue de 46 p. 100, alors que notre taux de croissance réelle n'a été que de 16 p. 100. Ces chiffres sont éloquents. Faut-il alors s'étonner que sur cette période, le taux d'inflation ait été de 32 p. 100?

Et plus loin, comme en fait foi le hansard à la page 7058:

L'impôt sur le revenu des particuliers au pays a connu une hausse effarante de 41 p. 100.

La proposition du gouvernement visant à faire porter par les employeurs et les employés le fardeau du financement des prestations d'assurance-chômage—3.75 milliards de dollars—constitue une taxe cachée honteuse. Il incombe au gouvernement d'assurer le plein emploi.

La proposition du gouvernement visant à accorder à la Société Pétro-Canada une somme de 1.5 milliard de dollars sans intérêts est une autre affaire. Cette somme prêtée à 10 p. 100 d'intérêt rapporterait 150 millions par an. Si la même politique était appliquée à la Société du crédit agricole, les agriculteurs canadiens pourraient obtenir de cette Société des prêts exempts d'intérêt. La même politique pourrait s'appliquer, naturellement, à l'égard des prêts consentis par la Banque fédérale de développement. Par contre, le budget de la Société du crédit agricole est réduit de 20 millions de dollars, 40 millions sont rayés des fonds mis à la disposition de la Commission canadienne du lait en plus d'une autre réduction de 2.5 millions pour les installations d'expositions.

Avec les bourdes et les inepties d'un gouvernement dont les soi-disant experts tranchent au nom de la science et de l'efficacité, nous avons une politique de taux d'intérêt gonflés, d'inflation galopante, de croissance réelle négative, de fort chômage, nous avons un déficit commercial de 4 milliards de dollars, des mises en chantier qui stagnent, une situation chaotique dans le domaine des transports et un programme agricole inexistant. En fait, monsieur l'Orateur, aucune nation industrialisée exportatrice de pétrole et disposant des ressources que nous avons à notre disposition n'a réussi à obtenir de pires résultats que le Canada depuis quatre ans. Je défie le gouvernement de m'en nommer une. Voilà un tableau qui n'est guère reluisant.

J'aimerais maintenant citer une lettre que j'ai reçue d'un de mes commettants, qui était persuadé lorsqu'il a pris sa retraite qu'il arriverait à joindre les deux bouts mais il s'est bientôt aperçu que le gouvernement les avait un peu écartés et éprouve de ce fait de sérieuses difficultés. Voici ce qu'il m'écrit:

Plusieurs événements qui se produisent sur la scène nationale m'inquiètent profondément, et je suis certain que nombreux sont ceux qui partagent mon inquiétude.

Tout d'abord, cette conversion au système métrique est très ennuyeuse. C'est l'une des mesures les plus onéreuses et les plus injustes jamais prises au Canada ... On nous a amenés à penser, au début, que les États-Unis feraient la même chose, mais je crois savoir qu'il n'en est rien. Or, les États-Unis sont nos voisins, le pays avec lequel nous avons le plus d'échanges. Si cette mesure est finalement adoptée, la plupart des gens les plus actifs de notre société n'utiliseront jamais totalement ce système. Les seules personnes que cette mesure ne touchera pas sont les enfants qui n'ont pas encore commencé l'école ou qui ne sont pas encore nés. Les agriculteurs n'emploieront jamais ce système, car les terres sont déjà divisées et leur surface sera toujours portée en acres. Des milliers de semoirs à cuillères et à disques continueront à servir et à marquer les mesures en acres. Il en va de même pour les automobiles et les camions. Des milliers d'entre eux, continueront d'avoir un compteur gradué en milles, alors qu'ils circuleront sur des routes où les distances sont indiquées en kilomètres.

Il est absolument stupide de penser que notre commerce extérieur impose cette mesure. Les gens qui vendent notre blé le convertissent en tonnes métriques sans pour cela ennuyer tout le pays ...

On a déjà trop dépensé pour la métrisation et ce n'est encore qu'un début. Je crois comprendre que les dépenses s'élèvent déjà à plus de 700 millions de dollars. Il n'est pas trop tard pour faire marche arrière; après tout, ce ne serait pas la première fois qu'un gouvernement gaspille de l'argent.

Tout cela sort de la poche du contribuable, qui se fait déjà exploiter. Cela aussi me préoccupe sérieusement. Nous sommes écrasés par l'impôt sur le revenu. Les exemptions personnelles n'ont jamais été assez élevées. Mais avec l'inflation actuelle, $1,700 par personne c'est ridicule, alors que vous autres du gouvernement vous vous votez des augmentations de salaire et vous vous accordez de larges exemptions d'impôt. Nous devrions bénéficier au moins de $2,000 chacun pour le mari et pour la femme, d'au moins $500 par enfant de moins de 16 ans et de $1,000 peut-être pour ceux de plus de 16 ans qui son entièrement à charge.

Après avoir été agriculteur toute ma vie, j'ai pris une demi-retraite en 1968 lorsque j'ai vendu ma ferme. C'est après la vente seulement que j'ai compris à quel point le salarié ne disposant d'aucune exemption est mal loti. J'y ai eu droit lorsqu'il a fallu payer l'impôt sur le revenu de mes placements, sans aucune source de protection. Il a fallu que je loue un bout de terrain pour me protéger un peu des impôts. Il est tout à fait juste que l'agriculteur puisse déduire ses dépenses, mais de quoi bénéfie le salarié? Lui aussi devrait pouvoir déduire par exemple les taxes qu'il paye sur sa maison, ainsi qu'une partie des frais d'entretien, et une partie au moins, disons le tiers, de ses frais de voiture. Les transports individuels sont indispensables aujourd'hui dans un grand nombre de cas. Prenez le cas de Glidden, par exemple, où il n'y a aucun service. Il faut tout aller chercher en voiture, et même se rendre de temps à autre à Saskatoon pour les visites médicales et dentaires. Nous ne sommes desservis ici ni par le train ni par l'autobus, et avec le service d'autobus qui passe à Kindersley (où se trouve le magasin) il faudrait passer la nuit en ville pour avoir le temps de faire quoi que ce soit. Le salarié qui ne veut pas ou ne peut pas avoir sa maison à lui devrait pouvoir déduire une partie de son loyer—en proportion par exemple de ce que pourrait déduire le propriétaire au chapitre des taxes et de l'entretien.

L'acheteur d'une maison devrait aussi pouvoir déduire l'intérêt annuel afférent à l'achat d'une propriété tout comme les cultivateurs peuvent déduire tous les intérêts liés à l'achat d'une terre. Afin d'accorder aux salariés le tiers de ses dépenses de voiture, à titre d'exemption, vous pourriez supprimer une partie de ce qu'on accorde aux cultivateurs comme allocation de voiture. Tous ces avantages pourraient être octroyés aux salariés sans modifier en quoi que ce soit le régime fiscal.

Un autre gros problème est l'inflation pour laquelle le gouvernement ne fait à peu près rien. En fait, il l'encourage d'une certaine façon pour éviter une récession. A mon avis, une récession ne pourrait être pire que l'inflation perpétuelle. Au moins, tout pourrait s'écrouler et nous pourrions repartir à zéro. En l'espace de deux ans, la maison que je prévoyais payer un jour à peu près $20,000 a grimpé à $35,000 ou $40,000. Ceci se passe à Saskatoon qui reste quand même la moins touchée de toutes les villes.

Je devrai habiter Glidden pour le reste de ma vie si je veux avoir un niveau de vie convenable étant donné les prix inflationnistes d'aujourd'hui. Je pourrais encore acheter la maison à Saskatoon, mais cela ferait baisser énormément mon niveau de vie; il me reste encore 5 ans à attendre avant ma retraite et je n'ai pas l'intention de ne rien faire en attendant la mort. Ce qui est fait est fait, mais si j'avais pu prévoir ce qui arriverait ces deux dernières années, j'aurais réinvesti la plus grande partie de mon argent dans la terre il y a trois ans quand elle se vendait à un prix convenable. J'aurais eu au moins quelque chose à laisser à mon fils qui vient d'avoir 19 ans. Maintenant, il devra travailler le reste de sa vie si le gouvernement ne fait pas quelque chose pour aider ceux qui en ont vraiment besoin. J'avais l'intention de l'aider à se lancer dans l'agriculture plus tard s'il décidait que c'est ce qu'il voulait

faire. Cependant, c'est maintenant impossible si le prix de la terre et des machines reste au même niveau. La seule façon pour un jeune homme de se lancer en agriculture serait que le gouvernement accorde des prêts à des taux d'intérêts peu élevés et qu'il achète la terre.

Les prix du grain au Canada ces deux dernières années ont été désastreux. Pour la campagne agricole de 1972-1973, nous avons reçu au total de $1.9475 pour le blé roux de première qualité et jusqu'à $2.75 pour le blé durum de deuxième qualité. Pour la campagne de 1973-1974, le blé roux de première qualité a donné au total $4.3775 et le blé durum de deuxième qualité, $6.3925. C'est plus que le grain ne vaut. Du lin, à un prix aussi élevé que $12, c'est ridicule. De nos jours, il est absolument impossible à un débutant de faire concurrence aux grands propriétaires terriens lorsqu'il s'agit de faire une offre sur une terre. Il leur est facile d'emprunter, avec les garanties qu'ils offrent. Jamais, depuis des années que je cultive la terre, n'ai-je vu pareilles fluctuations dans les prix. Cela a entraîné une hausse renversante du prix des terres qui est passé, dans ma région à plus de $300 l'acre, alors que le prix des grains est à la baisse. Les grands agriculteurs se ruent sur les terres; j'ai l'impression qu'ils courent au désastre.

Une autre chose m'inquiète: la question du bilinguisme. Le gouvernement libéral a encore là gaspillé des millions de dollars. J'ai voté pour les Libéraux lorsque Trudeau est devenu chef du parti, mais jamais depuis: et jamais plus je ne voterai pour ce parti aussi longtemps qu'il en sera le chef. Je ne reproche rien aux Canadiens français en tant que personnes, mais laissons le français au Québec... Le parti libéral a toujours tiré parti du Québec sur le plan politique, et d'aucuns se plaignent, semble-t-il, de ce que votre parti se cherche un chef canadien français. Il est temps qu'un parti s'attaque aux problèmes réels du pays, qu'il fasse ce qui s'impose pour le plus grand bien de tous les Canadiens... En donnant suite à mes propositions, on ferait déjà un pas dans la bonne voie. Mâter l'inflation, reviser le régime fiscal, choses que j'ai mentionnées, feraient déjà beaucoup pour nous assurer la victoire...

Mon seul espoir c'est que vous, et d'autres dans la même situation que vous, les prendrez au sérieux.

● (2120)

J'ai reçu bien des lettres comme celle-là, madame l'Orateur. Même si les dirigeants sont censés être les défenseurs des idéaux du pays, je trouve un grand réconfort dans le fait que la force réelle du Canada réside dans son peuple et dans nos foyers chrétiens car, c'est là que dans le silence et l'amour on façonne les caractères, c'est là que les objectifs à long terme de notre société sont sauvegardés. Malheureusement, le budget ne fera pas grand-chose pour ces Canadiens.

M. Bob Kaplan (York-Centre): Madame l'Orateur, la première chose que l'on remarque dans le budget que le ministre des Finances (M. Turner) a déposé la semaine dernière c'est qu'il s'agit du premier dont je me souvienne, qui n'offre absolument aucune friandise au peuple canadien.

Une voix: Vous avez dit juste.

M. Kaplan: En écoutant cet après-midi le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), qui en a parlé comme du pire budget qu'il ait jamais entendu j'ai pensé qu'on pouvait précisément en attribuer la raison à l'attitude qu'ils prennent, lui et ses collègues. Ils recommandent des dépenses supplémentaires de centaines de millions de dollars, 200 millions pour ceci et 500 millions pour cela. On peut voir qu'il ne s'agit pas du genre de budget que réclamerait le parti néo-démocrate ou du moins le député.

L'heure n'est pas aux friandises. Il faut un budget qui s'attaque vraiment à trois problèmes urgents qui se posent aux Canadiens, soit ceux de l'énergie, du chômage et de l'inflation. Il faut se demander si les politiques que préconisent si allègrement des députés de tous les côtés de la Chambre répondent aux besoins actuels de l'économie et de la population du Canada. J'appuie et j'approuve ce budget.

J'aimerais traiter aujourd'hui de certains points qui inquiètent beaucoup mes mandants de York-Centre. Je parlerai d'abord du problème de l'habitation. On s'est plaint que l'augmentation ne représentait que 200 millions de dollars. Qu'est-ce, 200 millions? Naturellement nous aimerions tous qu'on ajoute plus de 200 millions au milliard déjà engagé dans l'habitation, mais n'oublions pas que cette augmentation de 200 millions, qui s'étendra sur six mois, constitue la plus forte majoration des dépenses proposées par le gouvernement du Canada. Il s'agissait là du budget d'un ministère qui, ainsi que d'autres budgets générateurs d'emplois n'ont pas subi de réductions. On les a augmentés tout en respectant le besoin de modération qui s'impose actuellement.

J'aurais aimé que le budget soit davantage favorable au logement, mais il ne faut pas oublier que, d'après le ministre des Finances, nous y consacrons une part trois fois plus grande de l'argent des impôts que lorsque le ministère des Affaires urbaines a été remis sur pied, c'est-à-dire en 1969. Cela représente une forte augmentation, ce qui montre la priorité que le gouvernement actuel accorde au logement.

J'aimerais faire une autre réflexion sur les dépenses affectées au logement. Je crois que les dépenses ont de l'importance. Il faut avoir l'argent. Il ne faut pas non plus perdre de vue que l'argent ne constitue pas le problème essentiel en matière de logement à l'heure actuelle. Nous avons les fonds. Le problème, c'est que les Canadiens ne peuvent pas se permettre d'acheter les logements que l'on construit maintenant au Canada. Cela n'avancerait pas les Canadiens qu'on leur offre plus d'argent si le prix des logements augmente.

Je suis d'accord avec le contenu d'un éditorial paru dans le *Star* de Toronto du 21 juin; en voici un extrait:

Les gouvernements provinciaux doivent veiller à ce que l'on construise les maisons. Ils doivent offrir les terrains, accélérer l'approbation des projets, appliquer les codes de la construction pour s'assurer que les maisons à prix modique ne sont pas aussi de piètres maisons et établir des normes de zonage pour que les municipalités concernées ne puissent pas empêcher la construction de logements indispensables.

Il se peut que de prime abord, les conseillers municipaux et les contribuables de l'endroit s'opposent à un programme de construction massive. Compétentes dans ce domaine, les provinces doivent passer outre toutes les objections.

Pour moi, c'est une grosse partie du problème d'aujourd'hui, mais c'est l'affaire des provinces. Les étranglements économiques, la paperasserie, les normes obligent les constructeurs et l'industrie à bâtir des maisons de type Cadillac, quand ceux qui cherchent des maisons seraient heureux d'en trouver de type Volkswagen. Il faudrait moins de paperasserie et plus de possibilités de construire de bons logements solides, que les gens pourraient s'offrir; l'apport d'autres capitaux sur le marché, d'une façon ou d'une autre, ne fera pas baisser le prix du logement.

Passons maintenant au problème de l'énergie. Les propositions dans ce domaine ne font certes pas de faveurs à l'Ontario, du moins pas à brève échéance. Personne n'aime payer une taxe d'accise fédérale de 10 cents le gallon. Il est évident que personne n'aime cela. Le fait qu'on puisse obtenir des déductions pour l'essence consommée au travail et que cette taxe porte seulement sur la consommation personnelle n'est guère réconfortant et beaucoup se plaignent de cette mesure.

[M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek).]

Pourquoi cette taxe d'accise? Regardons les faits et les problèmes auxquels se heurte le pays.

Nous nous sommes engagés, et les Canadiens se sont montrés favorables à cette politique, à établir un prix unique pour l'énergie au pays. Dans l'Ouest, nous produisons un peu plus que ce qu'il nous faut et dans l'Est, nous ne produisons rien. L'Est s'approvisionne à des sources étrangères, et le prix mondial du pétrole est actuellement supérieur à $10 le baril—$10.40.

Le Canada dans son ensemble a subventionné les consommateurs de pétrole étranger de l'Est, en partie en imposant une taxe sur l'excédent du pétrole de l'Ouest exporté aux États-Unis jusqu'à maintenant et vendu aux prix mondiaux. Nos surplus ne sont pas grands et nous ne pouvons exporter assez au Sud pour subventionner entièrement le consommateur de l'Est. Il faut donc trouver une source pour cette subvention, qui ne cessera d'ailleurs de grossir. Dans les années à venir, il nous faudra de plus en plus d'argent pour la payer.

Ce que nous envoyons aux États-Unis au tarif mondial ne suffit pas à couvrir les nouvelles subventions, il a donc fallu trouver à la place une autre source de revenus. Il manque environ 300 millions cette année, d'après les prix actuels, mais si le prix mondial s'élève comme il en est fortement question, et que nos surplus baissent, comme il en est aussi fortement question, il nous faudra 1.1 milliard l'an prochain pour pouvoir continuer les subventions. La décision que le gouvernement du Canada a prise et proposée au Parlement est que la subvention soit financée à l'aide d'une taxe d'accise de 10 p. 100 sur l'essence consommée par les automobilistes; cette taxe d'accise de 10 cents le gallon aurait pu tout aussi bien être remplacée par une majoration des impôts mais dans ce cas elle aurait été payée par tous les contribuables Canadiens, qu'ils conduisent une voiture ou non.

● (2130)

Il me semble, et le gouvernement l'a vu, que le plus juste, c'est de faire payer cette taxe par ceux-là mêmes qui consomment l'énergie, ceux qui voyagent. Pas besoin d'avoir la tête à Papineau pour reconnaître qu'une somme additionnelle de 10c. le gallon d'essence est inflationniste. Elle est un peu atténuée, il est vrai, par la possibilité d'un remboursement, mais elle est inflationniste. Toutefois, elle est manifestement nécessaire parce qu'il faut trouver ce revenu quelque part pour maintenir le prix unique pour le pétrole au Canada.

Au dire de certains, cette taxe est injuste et injustifiable, mais quand on l'étudie pour voir ce qui explique le prix élevé de l'essence en Ontario, il ne faut pas oublier que la taxe d'accise était de 3c. le gallon, même si elle passe maintenant à 13c. le gallon, et la comparer à la taxe provinciale qui est de 19c. le gallon.

M. Horner: Qui construit les routes et les autoroutes?

M. Kaplan: Je n'ai pas l'intention de prétendre que cette taxe de 19c. le gallon est injustifiée. Elle est nécessaire, mais rendons nous compte qu'elle contribue plus au prix élevé de l'essence que toute taxe d'accise fédérale dont on se plaint tant. Et puis, le prix du pétrole canadien peut passer de $6.50 à $8.00 le baril mais, comme je l'ai mentionné, il est inférieur au prix mondial de $10.40 le baril. Nous pouvons encore obtenir de l'énergie meilleur marché, sinon aussi bon marché qu'avant, en dépit de l'augmentation proposée de $1.50 le baril. Quelle est la réaction dans ma province? Le ministre de l'Énergie de l'Ontario a très clairement fait connaître sa position à l'Assemblée législative le 13 juin quand il a dit:

> Le gouvernement de l'Ontario est tout à fait opposé aux augmentations de prix à l'heure actuelle.

Ce ne pourrait être plus clair. Mais je dirais que cette position de l'Ontario est peu réaliste, et le ministre de l'Énergie l'a reconnu en prenant la parole dans sa province quatre jours plus tard à l'Université York. Après avoir déclaré qu'il n'y aurait pas d'augmentation, il a ajouté quatre jours après que les consommateurs d'énergie de l'Ontario ne pouvaient poursuivre en ce sens. Il précisait que l'énergie était trop rare, trop coûteuse et trop précieuse pour être gaspillée. Il ajoutait:

> Nous pourrions montrer notre incapacité à gérer et à contrôler notre avenir si nous attendons que de graves pénuries énergétiques se produisent et nous forcent à accepter un avenir qui nous sera imposé.

Il poursuivait encore.

> Le monde occidental doit à tout prix refuser de placer tous ses espoirs dans un petit nuage au milieu du grand ciel bleu.

Et je cite encore le ministre de l'Énergie:

> Premièrement et de toute évidence, la production d'énergie à partir de ces sources . . .

non conventionnelles

> . . . d'énergie risque de coûter beaucoup plus cher que nous ne serions prêts à l'accepter aujourd'hui.

Et il ajoutait encore:

> A cela s'ajoutent les frais d'investissements des installations énergétiques, qu'il s'agisse de pipe-lines qui coûtent des milliards de dollars ou des 24 milliards de dollars que l'Hydro-Ontario se propose d'investir d'ici à 1982 dans la construction de centrales électriques.

Il déclarait plus tard:

> Nous avons de fortes raisons de ne pas nous en remettre au marché mondial et de ne pas nous placer dans une situation où il nous serait impossible de revenir sur notre décision.

Qu'est-ce que cela signifie en gros? Est-ce que cela ne signifie pas qu'il faut faire quelque chose pour résoudre les problèmes qui s'ensuivent? Comment peut-il réclamer un blocage des prix tout en admettant que nos sources conventionnelles s'épuisent, que les solutions de remplacement sont ruineuses et que l'industrie a extrêmement fort à faire pour exploiter des sources d'énergie non conventionnelles.

Souvenons-nous que l'Ontario, ma province, serait la première à souffrir si nous n'assurons pas l'existence d'une source d'énergie abondante pour l'avenir, pour le moment où nous n'aurons plus le choix. Souvenons-nous également d'une chose à laquelle les ministres ontariens devraient, en toute justice, songer plus souvent, c'est que, même à $8 le baril, le pétrole livré à l'Ontario est encore plus économique que dans tout autre pays industrialisé du monde.

Une voix: Plus 10c. du gallon.

M. Kaplan: Pas 10c. le gallon pour la production, simplement 10c. le gallon pour la consommation personnelle. C'est une énorme différence. Aussi, si nous désirons obtenir une position avantageuse dans le commerce mondial et dans la fabrication au Canada, si nous cherchons à obtenir de l'énergie à cet effet, à $8 le baril nous donnons encore au secteur manufacturier de l'Ontario et au reste du Canada un important avantage économique sur les autres pays du monde. Ne nous plaignons pas, profitons-en. Nous nous sommes accordé un avantage; utilisons-le.

J'ai comparé il y a un instant les taxes perçues sur l'essence par le gouvernement fédéral avec la taxe perçue par la province consommatrice de l'Ontario. Je désire faire une autre comparaison entre les taxes qui sont perçues dans la province productrice par le gouvernement fédéral et celles qui le sont par le gouvernement provincial. Le contraste est encore plus frappant. Les provinces productrices perçoivent sur chaque baril de pétrole une somme trois fois plus importante que le gouvernement fédéral. La formule de calcul est compliquée et dépend en partie du prix et du coût de l'extraction, mais, dans certains cas, les recettes perçues par la province dépassent de beaucoup trois fois celles que perçoit le gouvernement fédéral. Certains voudraient rendre le gouvernement fédéral responsable du coût élevé de l'énergie, mais les faits nous montrent que ce sont les provinces qui perçoivent le plus de taxes.

Finalement, je voudrais aborder l'une des orientations les plus importantes du budget. Je veux parler de l'austérité préconisée par le gouvernement. C'est un aspect qui me semble particulièrement important. Le gouvernement se doit de donner l'exemple, et cela de deux façons. Il doit d'abord empêcher le secteur public de croître plus rapidement que ne l'exige absolument l'intérêt national. Il doit ensuite empêcher les traitements du secteur public et les autres dépenses d'augmenter de façon à déclencher des hausses excessives dans l'économie.

Il n'incombe pas seulement à l'opposition de veiller à ce que le gouvernement s'acquitte de ces deux obligations. J'ai déjà insisté là-dessus, et je continuerai de le faire. Chaque député représente des contribuables, et de quelque côté de la Chambre qu'il siège, son rôle primordial est de veiller à ce que l'expansion du gouvernement du Canada soit maintenue à l'heure actuelle dans les limites de la modération révelant d'autre part le souci de l'intérêt public. Nous devons surveiller chaque augmentation de dépense, pour éviter que l'État fédéral n'amorce dans l'économie des tendances inflationnistes.

On a proposé d'importantes compressions de dépenses dans le domaine de l'assurance-chômage. J'ai hâte de voir le bill à cet effet. Lorsque je suis intervenu dans le débat du budget précécent, j'ai signalé tout ce qu'on pouvait retirer de l'assurance-chômage.

Je pense qu'on pourrait en retirer encore beaucoup plus que ce que propose le gouvernement, et j'ai hâte de voir ses propositions concrètes sous forme de modifications à la loi. Je m'emploierai à trouver des moyens d'économiser encore plus au chapitre de ce programme très important, mais aussi très coûteux.

● (2140)

M. Peter P. Masniuk (Portage): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui dans le débat consacré au budget, l'un des événements les plus importants de la vie parlementaire. Mais paradoxalement, nous ne sommes saisis d'aucun projet de loi, nous qui sommes d'abord et avant tout des législateurs. Lorsque vient le budget, on nous demande simplement d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement.

Il est heureux que la résolution parle de «politique» parce que le budget qui nous a été présenté le 23 juin par le ministre des Finances (M. Turner) renferme bien peu de matière à approbation. Je ne veux pas dire par là que tout me déplaît dans le budget, mais simplement qu'il contient très peu de choses. Il n'y trouve que du remplissage comme dans la pochette-présentation que nous avons reçue du cabinet du ministre des Finances: cinq brochures bourrées de verbiage et de tableaux qui rabâchent la même chose. L'ensemble du budget, cette fois du moins, aurait pu être présenté en une même brochure, ou en deux tout au plus.

Ma première impression devant le budget, monsieur l'Orateur, en est une de déception. J'attendais tellement de ce budget, le premier budget de printemps important du nouveau gouvernement majoritaire. C'est seulement le deuxième gouvernement majoritaire au Canada en 17 ans et c'est le premier pendant cette période qui ait été élu après que les Canadiens aient pu évaluer son aptitude et sa compétence à gouverner et non pas à cause du magnétisme d'un leader ou d'un autre facteur de cet ordre. Comme le peuple canadien doit être déçu aujourd'hui, moins de 12 mois plus tard! Comme le nouveau gouvernement prometteur de l'été dernier a perdu rapidement son attrait et comme les espoirs des électeurs ont été vite déçus!

A mon avis, il convient de parler d'espoir aujourd'hui, monsieur l'Orateur, parce que c'est peut-être ce sentiment plus que tout autre qui prédominait à l'égard du budget que devait présenter le ministre des Finances. Nous nous attendions à tellement de choses; le ministre nous avait fait espérer tellement. De fait, il nous y avait préparés par ses atermoiements et ses retards. A la fin du printemps, le ministre avait déclaré qu'il présenterait un budget sous peu. Ensuite, il a promis de présenter un budget en mai. Le mois de mai s'est terminé sans qu'il le présente. Le mois de juin allait se terminer lorsqu'il a présenté le nouveau budget. Lorsqu'on attend tellement longtemps pour avoir quelque chose, c'est ordinairement parce que cela en vaut la peine.

Il n'est pas difficile de deviner pourquoi le ministre a tant tardé à présenter le budget. Il y a maintenant 715,000 chômeurs au Canada, soit plus que jamais depuis la crise économique, et le taux de chômage dépasse même le taux très élevé atteint pendant la période de récession de 1961. Tout comme la situation du chômage, la situation de notre produit national brut est pire qu'elle ne l'a jamais été depuis la crise économique; il n'y a eu aucune croissance pendant quatre trimestres consécutifs et une baisse de 1.45 p. 100 pendant le premier trimestre de cette année. Et le taux d'inflation monte en flèche comme jamais auparavant. Il fallait certainement faire quelque chose, mais il était difficile de dire quoi. La déception dont j'ai parlé il y a quelques instants est de fait tout à fait inexplicable. Réflexion faite, il est évident que ce budget mesquin, ce mini-budget sur lequel le ministre des Finances a tellement travaillé avant de nous le présenter, aurait dû être la solution attendue du gouvernement actuel aux problèmes qui nous assaillent.

Le budget traite des affaires financières de la société canadienne; c'est un document social et économique. Cet argument a bien entendu déjà été avancé. Mais ce budget était censé être avant tout un budget visant à juguler l'inflation. Il ne convient guère ordinairement de critiquer quelque chose pour ses lacunes plutôt que pour sa teneur. Pourtant, ce genre de critique se justifie aujourd'hui eu égard aux circonstances exceptionnelles qui ont entouré la présentation de ce budget. Le budget a été précédé d'une longue période au cours de laquelle le ministre des Finances a identifié et dénoncé l'inflation comme étant le plus important problème qui assaillait les Canadiens. Mais le soir de l'exposé budgétaire il a échoué.

La réglementation des prix et des revenus a bien entendu été rejetée catégoriquement et il a parlé si longuement et avec tant d'emportement qu'on aurait presque été tenté de paraphraser Shakespeare en disant: «Le gentleman fait trop de protestations!» Pour justifier le rejet de cette solution, on a prétendu qu'elle ne marcherait pas parce que les Canadiens n'étaient pas prêts à l'accepter, présomption vraie ou fausse, et qui, de toute façon n'influe sans doute pas sur l'éventuel recours à cette mesure. Les Canadiens préféreraient sans doute que soient supprimés tous les impôts, droits de douane et surtaxes, mais elles n'en sont pas moins pour autant des techniques fiscales utiles, nécessaires et parfaitement légitimes.

Mais on n'a pas réussi non plus à dégager un consensus quant aux restrictions volontaires portant sur les salaires et les prix, le ministre des Finances l'a reconnu, et, il faut bien le dire, en toute honnêteté, ce n'est pas faute d'efforts de sa part ni parce que les syndicats se sont montrés d'intransigeants. La recherche d'un consensus a été menée de façon tellement maladroite et elle a pesé si lourdement sur le salariat qu'elle était vouée à l'échec. Toutes les autres possibilités ont systématiquement été éliminées du budget comme étant «impensables» ou tendant à «provoquer des cauchemars administratifs».

Finalement, la seule solution qui restait au ministre des Finances était celle qu'il a annoncée: la recherche d'un consensus se poursuivrait et le gouvernement donnerait le bon exemple en réduisant ses dépenses de 1 milliard de dollars. Monsieur l'Orateur, beaucoup d'orateurs avant moi ont fait valoir à quel point la campagne dite de restriction est une fraude. Je me dispense donc d'insister davantage là-dessus, si ce n'est pour dire que seul le gouvernement actuel pouvait préparer un budget prévoyant une hausse du déficit de 177 p. 100 et l'appeler un exemple de restriction. Avec le budget, le ministre des Finances a réussi à faire le consensus qu'il n'a pu réaliser après des mois de consultations. Presque tous les Canadiens doivent s'accorder pour dire que comme document anti-inflationniste, le budget est un lamentable échec.

Avant de terminer mon exposé aujourd'hui, je veux dire quelques mots de certaines politiques budgétaires dans les domaines de l'énergie et des ressources et des effets secondaires qu'elles auront sur les transports au Canada.

Le taux d'imposition de 46 p. 100 des sociétés pétrolières et minières, qui remplacera le taux actuel de 50 p. 100 et le régime de 15 points supplémentaires de dégrèvement le 1er janvier prochain, est une révision acceptable et méritoire. Joint à la déduction de 25 p. 100 de l'allocation sur les ressources, voilà qui devrait dissiper en partie la confusion qui règne dans le domaine de l'exploitation de nos ressources et favoriser de nouvelles initiatives.

Rien n'est jamais parfaitement blanc ou parfaitement noir, parfaitement bien ou parfaitement mal dans ce monde déchu mais non encore perdu où nous vivons, monsieur l'Orateur, et les travaux et les projets de l'homme, voire les budgets des ministres des finances, n'échappent pas à la règle commune. Les vastes zones grises où règnent le compromis et la réconciliation entre le blanc et le noir sont presque devenues une caractéristique du Canada depuis 108 ans qu'il existe, et le dernier document financier que le ministre des Finances vient d'élaborer est à cet égard typiquement canadien.

Du côté plus réjouissant de l'éventail se situe le dégrèvement fiscal de 5 p. 100 accordé aux producteurs de pétrole, aux mineurs, aux bûcherons, aux agriculteurs et aux pêcheurs qui veulent s'acheter de la machinerie et de l'équipement. Voilà qui devrait également intensifier les investissements dans des secteurs importants de notre économie. La suppression de la taxe de vente de 5 p. 100 sur les matériaux d'isolation est aussi une excellente mesure, sans doute une mesure d'économie destinée à accroître l'usage des matériaux d'isolation dans les nouvelles constructions, bien qu'on ne sache pas au sujet si elle atteindra ce but. La suppression de la taxe de 5 p. 100 sur tous les matériaux de construction, pas seulement sur les matériaux d'isolation, aurait été la solution tout indiquée qu'on aurait dû apporter notamment pour remédier à la situation désespérée du logement dans notre pays.

Outre l'inutilité du budget comme instrument anti-inflationniste, la plus grosse déception est le peu d'aide qu'il apporte à la construction domiciliaire. Les propositions du parti conservateur-progressiste en matière de logement étant bien connues, je me contenterai de les mentionner brièvement. Il faut trouver un moyen d'alléger le fardeau écrasant des taux d'intérêts hypothécaires exagérément élevés imposés à l'emprunteur particulier, et nous avons soutenu que cela pourrait se faire en autorisant la déduction aux fins de l'impôt sur le revenu des intérêts hypothécaires excédant une certaine somme, peut-être 8 p. 100, jusqu'à un maximum de $1,000 par propriétaire. Certaines autres recommandations que nous avons faites ont trait aux crédits d'impôt dans le cas de fonds d'investissement qui serviront particulièrement à financer les hypothèques sur les maisons ainsi que les prêts à taux d'intérêts peu élevés et à long terme consentis aux municipalités pour financer l'aménagement de terrains viabilisés.

● (2150)

C'est dans le domaine de l'établissement du prix du pétrole et du gaz naturel que le budget donne réellement dans la grande zone grise dont j'ai parlé plus tôt. Le dilemme du ministre des Finances est celui de chacun de nous dans un monde de plus en plus à court d'énergie. Notre satisfaction béate d'il y a 18 mois en apprenant que nous formions à l'époque le seul pays industrialisé d'Occident à suffire à ses besoins en matière d'énergie à aujourd'hui fait place au désespoir.

Nous avons vu nos importations de pétrole augmenter tout en devant réduire nos exportations, ou risquer de nous trouver bientôt dans un état de pénurie. Le programme de compensation aux importations de pétrole, qui octroie aux importateurs canadiens de l'Est une subvention provenant du revenu assuré par une majoration imposée aux exportateurs de pétrole canadien de l'Ouest, nous a permis d'avoir dans tout le Canada un prix unique pour le pétrole inférieur au cours mondial, et le système a bien marché tant que les importations et les exportations se sont équilibrées mais tel n'est plus le cas. L'augmentation du prix du pétrole brut et du gaz naturel est un élément du budget que je ne critique pas, car tout produit vendu

meilleur marché que son prix réel augmente presque inévitablement.

Le prix de tout produit qui se fait rare ne peut que grimper. C'est logique. C'est cette taxe d'accise de 10 cents le gallon que le budget impose aux automobilistes particuliers qui n'est pas logique. D'après le ministre des Finances, les revenus tirés de cette taxe d'accise serviront à atténuer le déficit du programme de compensation des importations de pétrole, et de mesure de conservation de l'essence. C'est très injuste dans les deux cas. Cette taxe est injuste non pas parce qu'elle doit servir à chauffer les foyers de l'Est canadien. Après tout, si nous vivons dans un pays unifié et non dans une agglomération d'états semi-autonomes et querelleurs, ce qui semble parfois le cas, un tel sacrifice n'est pas déraisonnable. Il est aussi logique de demander aux Canadiens d'essayer de réduire leur consommation d'essence. Cette mesure fiscale est injuste parce que le sacrifice du consommateur canadien ne lui rapporte rien. Ce n'est pas juste.

Le soir du budget, le ministre des Finances a signalé que le prix de l'essence en Allemagne de l'Ouest, en Suède, en Suisse, en Grande-Bretagne, au Japon et en France variait entre $1.60 à $2 le gallon. Ce qu'il a négligé de dire, c'est que presque tous ces pays sont dotés d'un service de transport urbain et national bien organisé, très intégré, rapide, efficace et peu coûteux. Qu'avons-nous au pays? Notre système de transport devient de plus en plus inadéquat et nous n'avons absolument rien d'autre que des promesses en fait de politique des transports.

A l'extrémité est de ma criconscription de Portage, au fur et à mesure que la construction résidentielle a débordé les limites de la ville de Winnipeg, un corridor de quartiers résidentiels de banlieue a grandi, s'étendant au nord de la ville. Les routes qui desservent ce corridor sont devenues de plus en plus congestionnées ces dernières années par les habitants du corridor qui, soir et matin, font la navette entre leur foyer et leur travail. Cet impôt va frapper ces automobilistes, en particulier, bien durement et injustement. Ils n'ont pas d'autre moyen de transport pour se rendre au travail, et il leur sera impossible de réduire leur consommation d'essence aussi longtemps qu'ils habiteront ces quartiers. Contrairement aux automobilistes d'autres régions du pays, ceux-ci ne peuvent se rendre au travail autrement qu'en automobile, quoiqu'ils auraient eu le choix si le gouvernement avait donné suite à ses promesses électorales de juillet dernier.

Des voix: Bravo!

M. Masniuk: Le gouvernement a alors annoncé qu'il instaurerait avant longtemps un nouveau programme de transport urbain qui, entre autres choses, couvrirait jusqu'à la totalité du coût des navettes de banlieues construites au Canada, et jusqu'à la moitié du coût des nouvelles gares et des nouveaux embarcadères, et en vertu duquel on utiliserait autant que possible les voies ferrées et les emprises actuelles. Il est intéressant de noter que dans tout ce nouveau couloir résidentiel dont je viens de parler, il existe actuellement une voie secondaire reliant Winnipeg à Arborg menacée d'abandon quand on aura fait enquête sur son utilité future. Les voies sont déjà là. Voilà l'occasion rêvée d'instaurer un service de train-navette. Voilà pour le gouvernement une bonne occasion d'offrir aux automobilistes canadiens une compensation pour le fardeau supplémentaire qui leur est imposé par la hausse du prix de l'essence et pour atténuer l'impression de s'être fait rouler injustement.

Les taxes de conservation de l'énergie ne sont justes et profitables que si elles font partie d'un programme général de répartition et de rationnement, qui, à son tour, s'inscrit dans le cadre d'une politique globale des prix et des revenus, que le gouvernement évite d'établir. Pour être valable et équitable comme mesure de conservation de l'essence, toute manipulation des prix doit être liée à la mise en œuvre de systèmes de transport urbain et interurbain qui offrent une solution de rechange réaliste à l'automobile. Sans ces autres possibilités, rien n'incite vraiment les gens à moins utiliser l'automobile, et dans notre société en mouvement, le prix seul, sans le rationnement, ne réduira pas la mobilité dont la voiture est devenue le symbole pour la plupart d'entre nous.

J'aimerais conclure en revenant à la résolution qu'on nous a demandé de considérer dans cet important débat: que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement. Le temps et les limites normales du débat ne me permettent pas d'étudier en détail chaque aspect du budget, et je ne crois pas qu'on s'y attende ou qu'on le désire.

Bien des mesures proposées par le ministre dans son exposé budgétaire du 23 juin sont très valables, et j'en ai mentionné quelques-unes. Par contre, certains de ses aspects me rebutent. Je les ai relevés également et j'ai essayé d'attirer l'attention de la Chambre sur deux ou trois qui me préoccupent particulièrement.

En résumé, je dois dire qu'il s'agit d'un budget restreint. Il propose de petits moyens pour régler de gros problèmes qui exigent les grands moyens. C'est la lacune fondamentale du budget. Il est trop restreint, mais je veux quand même donner au ministre le bénéfice du doute. Peut-être sera-t-il suffisant et que nous nous en tirerons après tout. Je le souhaite de tout cœur. Je n'aurai pas la moindre satisfaction de pouvoir ajouter plus tard que le budget était trop restreint et est venu trop tard.

[*Français*]

M. Claude-André Lachance (Lafontaine-Rosemont): Madame le président, le Canada comme la plupart des pays de l'hémisphère occidental est aux prises présentement avec une situation économique difficile et l'obligation d'un gouvernement durant ces temps troublés est d'agir rapidement en préconisant des mesures à la fois directes et persuasives, afin de tenter dans la mesure du possible de tempérer les effets néfastes d'une récession généralisée.

Madame le président, je vois qu'il est 10 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LE TRANSPORT AÉRIEN—L'ÉTABLISSEMENT POSSIBLE D'UN SERVICE D'ADAC SUR L'ÎLE DE TORONTO

M. Bob Kaplan (York-Centre): Madame l'Orateur, j'ai demandé hier au ministre des Transports (M. Marchand) si le gouvernement était d'accord pour que Air Canada exploite un service d'ADAC à l'aéroport de l'île de Toronto comme elle en a récemment exprimé le désir. Si je pose cette question c'est à cause d'événements qui m'inquiètent beaucoup et parce que le ministère des Transports a récemment annoncé qu'il devrait adopter une attitude beaucoup plus dynamique à l'égard de la création d'un système de transport au Canada. Je me réjouis de cette résolution.

Disons tout d'abord que nous avons mis au point grâce à notre technique et à l'appui des contribuables canadiens un nouvel avion à décollage et atterrissage cours, le Dash 7 qui pourrait nous permettre d'établir, par exemple, dans la région du sud ontarien tout un réseau de services d'ADAC où de petits avions transporteraient des passagers entre les localités relativement peu importantes du sud ontarien comme St. Catharines, London, Owen Sound, Cornwall, Orillia et Sarnia pour n'en nommer qu'une demi-douzaine. On pourrait certainement en nommer une douzaine et demie.

Ce genre de système qui, à mon avis, est des plus souhaitable ne devrait toutefois pas remplacer le réseau ferroviaire. Nous avons besoins d'un meilleur réseau ferroviaire au Canada. Les localités que je viens de nommer ne pourront sans doute jamais être reliées par un bon réseau ferroviaire. Elles n'auront pas d'ici peu un trafic suffisant pour justifier l'établissement d'un service sûr et rapide. Autrement dit, l'ADAC leur offre une possibilité unique pour un trafic modéré.

● (2200)

A Toronto, le plus logique serait d'établir le service d'ADAC à l'aéroport de l'île de Toronto. Je ne voudrais pas vous citer tous les arguments en faveur de cette solution, mais ce serait compatible avec les plus hautes aspirations des habitants de Toronto qui veulent aménager les rives du lac pour en faire des parcs, des aires récréatives, des centres commerciaux, un grand port,—et l'aéroport d'ADAC cadrerait très bien dans tout ce programme. Le problème c'est de savoir comment réaliser le projet. J'exhorte le gouvernement à s'occuper de la question et à étudier les bases requises pour créer le service d'ADAC qui desservirait le sud de l'Ontario.

Les journaux ont indiqué que certains transporteurs de troisième ordre demandent à la CCT l'autorisation d'établir un service d'ADAC dans certaines de ces localités, mais non pas dans toutes. J'en suis heureux. A mon avis, il est très souhaitable que les transporteurs de troisième ordre s'en occupent. Cependant, ils semblent le faire sur leur propre initiative et non dans le cadre d'un programme global qui garantira que le sud de l'Ontario a le meilleur service possible. Je suis heureux que les transporteurs de troisième ordre veuillent assurer ce service.

J'ai aussi vu dans les journaux il y a quelques semaines qu'Air Canada veut établir un service d'ADAC reliant Toronto, Ottawa et Montréal à partir de l'aéroport d'ADAC sur l'île de Toronto. Je m'y oppose. Le triangle formé par ces trois villes est connu sous le nom de triangle d'or dans l'industrie du transport aérien. Air Canada perd actuellement de l'argent dans cette région. Cependant, c'est le genre de route, le genre de circuit, qui est vraiment idéal pour une société de transport aérien. J'aimerais qu'Air Canada ne reçoive pas l'autorisation d'établir un service d'ADAC pour relier ces trois villes. Si Air Canada reçoit cette autorisation, elle réalisera peut-être des bénéfices, mais d'une façon ou d'une autre, ce triangle d'or sera considéré comme une partie de la base économique du service global d'Air Canada.

A mon avis, le service dans le triangle d'or devrait être assuré par les transporteurs régionaux et les transporteurs de troisième ordre afin qu'on puisse l'établir comme base économique solide, ce qui rendrait possible la création de tout le réseau dont j'ai parlé plus tôt, qui relierait les autres localités du sud de l'Ontario. Si Air Canada obtient l'autorisation d'établir le service, on perdra tous les avantages du triangle d'or pour un bon réseau régional; si c'est un transporteur régional, un transporteur de troisième ordre qui assure le service, à mon avis, on pourra vraiment établir un réseau de transport important et utile dans le sud de l'Ontario.

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crains de ne pouvoir ajouter beaucoup à la réponse qu'a donnée le ministre des Transports (M. Marchand) quand cette question a été soulevée plus tôt. Comme l'a indiqué le ministre, la politique du ministère est de ne pas tirer de conclusions finales sur l'opportunité d'établir des services d'ADAC permanents ou sur les emplacements possibles de futurs aéroports d'ADAC avant que les essais entre Ottawa et Montréal aient fourni de plus amples données. Comme le but même de cette expérience est de recueillir une grande partie des renseignements essentiels permettant d'évaluer les mérites du système d'ADAC, il ne serait pas sérieux de tirer une conclusion alors que les résultats sont encore incomplets à l'heure actuelle.

Je ne veux laisser planer aucun doute sur le succès de l'expérience en cours jusqu'ici. Au contraire, l'essai a répondu à toutes nos attentes et nous fournit tous les jours des données précieuses sur les aspects techniques et économiques du système d'ADAC. C'est tout simplement qu'il nous faut davantage de ces renseignements avant de prendre une décision sur la rentabilité à long terme du système d'ADAC.

Dans un autre ordre d'idées, je devrais aussi ajouter qu'il est encore loin d'être évident que les autorités municipales de Toronto seraient disposées à voir transformer l'aéroport insulaire en aéroport d'ADAC. Il est indispensable qu'elles approuvent une telle mesure.

En dernier lieu, ce que je viens tout juste de dire établit clairement qu'aucune décision n'a également encore été prise au sujet des transporteurs qui pourraient être éventuellement choisis pour assurer les services d'ADAC à destination et au départ de Toronto. Cette décision sera prise dans le cadre de la politique générale gouvernement concernant le système d'ADAC.

L'ajournement

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LE COÛT DE LA SURVEILLANCE—LES AVERTISSEMENTS AU SUJET DU RECOURS À DES SOCIÉTÉS PRIVÉES À L'AÉROPORT DE MONTRÉAL

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame l'Orateur, il y a plus d'un mois, j'ai interrogé le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer), ancien solliciteur général, sur une société de Montréal qui offre des services de protection. Cette société, appelée Securex, m'a mis la puce à l'oreille et j'ai estimé qu'il était de mon devoir de poser certaines questions à la Chambre et au comité permanent de la justice et des questions juridiques sur ce point.

Ce qui m'a intrigué, c'est que deux anciens agents de la GRC, MM. Gilles Brunet et Don McLeery, appartenaient à cette organisation. Le congédiement de ces deux personnes avait été l'une des dernières décisions officielles du commissaire Higgett de la GRC, fin 1973.

Compte tenu des renseignements dont je disposais sur certains aspects de cette affaire, et du recours de plus en plus fréquent à des sociétés comme Securex, ainsi que des problèmes de contrebande que nous connaissons actuellement, et pour d'autres raisons, j'ai estimé devoir approfondir la question.

Ayant eu vent de mes démarches, MM. McLeery et Brunet ainsi que certains de leurs associés, sont venus à Ottawa me rencontrer ainsi qu'un de mes collègues. Lors de cette réunion, ils nous ont proposé de répondre sans hésitation à toutes nos questions, et de nous laisser examiner tous leurs dossiers de façon à tirer la situation au clair; car, déclaraient-ils avec insistance, certaines de mes questions créaient dans l'esprit de certaines personnes, y compris leurs clients, une impression qui leur causait ainsi qu'à leur société des torts considérables.

Ces messieurs m'ont déclaré sans ambages que leur société était extrêmement compétente dans son domaine, qu'elle avait toujours collaboré avec la police et d'autres formes d'autorité et les avait toujours aidées. Ils ont affirmé que ni eux, ni aucun de leurs collègues ni la société Securex n'avaient jamais agi de façon illégale ou anormale. Je fus impressionné par leur façon d'entrer directement en contact avec moi, et après les avoir écoutés, j'estimai qu'il était de mon devoir de pousser plus avant mes recherches.

MM. McLeery et Brunet sont très déçus de la façon dont leur association avec la GRC a pris fin. Je crois que leur opinion se fonde sur certains faits et que peut-être une injustice a été commise.

Je voudrais assurer l'ancien solliciteur général et le solliciteur général actuel (M. Allmand) que je n'ai ni preuve, ni raison, à partir des renseignements dont je dispose, qui puisse justifier la moindre inquiétude au sujet des activités de MM. McLeery et Brunet ou encore de la maison Securex. Et puisque mes questions peuvent avoir suscité quelques soupçons inopportuns, je veux que les faits soient rectifiés. Je veux également que le solliciteur général donne sa propre version des faits.

Ces hommes ont été congédiés aux termes de l'article 173 de la loi sur la Gendarmerie royale du Canada. Ils n'ont pas eu l'occasion de se faire entendre au sens traditionnel du terme. Leur compétence n'a jamais été mise en cause. Ils avaient de longues années d'expérience dans un service hautement technique et exigeant, lequel, semblait-il, ne leur valait pas beaucoup de considération. J'insiste fortement pour que leur cas soit révisé par une commission indépendante ou selon une autre méthode du genre.

A l'heure actuelle le solliciteur général a beaucoup à faire. Je crois qu'à la première occasion il devrait se renseigner à fond sur les dessous de cette affaire. Pour les fins du compte rendu, je pourrais ajouter que j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec lui brièvement ce soir. Il devrait chercher à savoir pourquoi ces hommes n'ont jamais reçu leurs certificats de congédiement après tout ce temps. Il devrait se renseigner sur l'intérêt particulier, si c'est le cas, que l'inspecteur Bélanger de la GRC porte à ces hommes et à la maison Securex.

En toute franchise, je me sens obligé comme tous les députés, je l'espère, de revoir les antécédents de cette affaire, de découvrir pourquoi MM. Brunet et McLeery qui étaient des agents de police d'une certaine valeur ont été congédiés sans pouvoir se faire entendre, sans avoir l'occasion de réfuter les accusations qui semblent être la raison qui les ait forcés à renoncer à leur carrière. Le solliciteur général a le pouvoir, les ressources et, j'en suis certain, le désir d'agir comme il faut.

Je veux clarifier la question en disant, et je conclus là-dessus qu'une injustice a bien pu être commise, une injustice à laquelle j'ai pu avoir contribué en ramenant à la surface des circonstances qui ont embarrassé les intéressés. Mais, l'ayant fait, et ayant déclaré que je n'ai aucune preuve permettant de soupçonner Securex, je demande au solliciteur général de bien vouloir lui-même confirmer ou nier mes conclusions et d'accorder à Brunet et McLeery ce qu'ils ne semblent pas avoir obtenu, une chance de se défendre.

Je sais que le solliciteur général se préoccupe quelque peu de la question parce que, sauf erreur, il a nommé une commission, sous la haute direction du juge René Marin, qu'il a chargée d'étudier certains aspects de la GRC. Je tiens à l'en féliciter. Je suis absolument convaincu que, en temps opportun, il examinera tous les tenants et aboutissants de cette affaire. C'est le moins qu'il puisse faire pour se conformer aux traditions parlementaires et juridiques auxquelles nous tenons tant.

● (2210)

M. Cliff McIssac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame l'Orateur, le député a soulevé une question qui intéresse le ministère des Transports. Je ne peux que transmettre les points abordés ce soir au solliciteur général (M. Allmand) qui en parlera plus longuement.

Air Canada a retenu les services de la société Securex au nom de tous les transporteurs de l'aéroport international de Montréal en mars 1973, surtout pour faire du dépistage. Il n'y avait alors à Montréal aucune société de sécurité capable d'entreprendre ce travail immédiatement sans embaucher et former un nombre assez important d'employés supplémentaires.

Il était assez urgent d'établir un système de sécurité aussi rapidement que possible. C'est pourquoi il fut décidé de recourir aux services de Securex sans faire d'appel d'offres. Aucun contrat ne fut signé avec cette société car elle ne pouvait accepter complètement l'une des clauses du contrat proposé. Toutefois, les services fournis furent satisfaisants, nous n'avons eu aucune raison de nous plaindre.

En août 1974, la société Securex annonça qu'elle devrait augmenter ses tarifs; Air Canada et les autres transporteurs décidèrent alors de faire des appels d'offres. La

société Securex ne fut aucunement exclue, mais la société Fleet Security Incorporated fit une offre plus intéressante; on a signé avec celle-ci un contrat qui est entré en vigueur le 15 avril 1975.

L'ajournement

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 15.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 4 juillet 1975

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

DEMANDE DE DÉLAI EN FAVEUR DU MANITOBA POUR L'AMÉLIORATION DES AÉRODROMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Depuis le 1er juillet, environ 15 terrains d'atterrissage de localités isolées du nord du Manitoba sont interdits aux transporteurs aériens réguliers détenant un permis d'exploitation. La suspension de ce service est extrêmement préjudiciable au bien de la population sur les plans social, économique, scolaire et médical, ainsi qu'au progrès de ces localités et du nord du Manitoba. Je propose donc, appuyé par le député de Hastings (M. Ellis):

Que le ministre revienne sur sa décision et laisse à la province du Manitoba le temps d'améliorer ces 15 terrains d'atterrissage pour qu'ils répondent aux normes nationales.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DEMANDE DE CLÉMENCE EN FAVEUR DU Dr MORGENTALER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je prends également la parole au sujet d'une affaire urgente. Dans son annonce d'hier, le ministre de la Justice a déclaré que l'article 613 du Code criminel sera modifié dans le bill omnibus du gouvernement pour empêcher les cours d'appel de renverser l'acquittement d'un jury par un verdict du culpabilité. Il reconnaît ainsi que cette procédure est incorrecte en principe. Comme le Dr Henry Morgentaler demeure emprisonné directement à cause de cette procédure, je propose appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre ordonne au ministre de la Justice d'accorder immédiatement au Dr Morgentaler une libération conditionnelle exceptionnelle ou de lui faire grâce.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette motion proposée aux termes de l'article 43 du Règlement ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—ON SUGGÈRE DE METTRE FIN À L'IMPORTATION DE PRODUITS LAITIERS DES ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente et très importante.

Étant donné qu'on est en train de mettre à jour l'inacceptable question de l'importation de la poudre de lait et du fromage en grande quantité des États-Unis par les grandes entreprises telles que la compagnie *Kraft Food of Canada*, et étant donné que le gouvernement tolère cette situation, et que cet état de choses risque de détruire d'ici deux ans tout le travail effectué par les associations de producteurs de lait en vue d'obtenir un prix raisonnable pour leur production, et risque également de faire baisser le prix d'au moins $2 les 100 livres, à cause des surplus créés à brève échéance, ce qui ébranlerait l'industrie laitière au point d'acculer à la faillite un grand nombre de producteurs, je propose, appuyé par l'honorable député de Champlain (M. Matte):

Que la Chambre puisse discuter maintenant de cette grave situation où le laisser-aller du gouvernement et la protection accordée à certaines entreprises vont porter atteinte à l'agriculture canadienne déjà en posture instable et difficile, et d'autre part, nous devons mettre un frein tout de suite à ces importations afin que les producteurs canadiens puissent écouler leur production et être assurés au moins de maintenir les prix obtenus par des efforts incalculables.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

Questions orales

LES FINANCES

ON DEMANDE DE RETARDER LA MESURE RELATIVE À L'AUGMENTATION DU PRIX DE L'ESSENCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion dont l'importance et l'urgence sont évidentes.

Étant donné la situation de plus en plus chaotique qui semble avoir été créée à la suite de l'augmentation imminente du prix du baril de pétrole et le ressentiment des Canadiens à l'égard de cette décision du gouvernement, je propose, appuyé par le député de Villeneuve (M. Caouette):

Que cette Chambre recommande au ministre des Finances de retarder l'application de cette mesure d'ici à six mois afin que l'on puisse considérer davantage ce problème.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

● (1110)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

LA QUESTION DU POURVOI EN APPEL EN CAS DE VERDICT D'ACQUITTEMENT PAR UN JURY—L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE ABROGATIVE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice a déclaré hier qu'il présentera une modification au Code criminel en vertu de laquelle les tribunaux d'appel ne pourront plus substituer une sentence de culpabilité au verdict d'acquittement rendu par un jury. Il a ajouté qu'il y aurait en même temps d'autres modifications au droit criminel. En outre, la question a profondément remué l'opinion publique car les gens se rendent compte que le système de jury est en péril, ce que le ministre et le gouvernement, après l'avoir nié, semblent maintenant reconnaître. Je lui demande donc s'il proposera immédiatement une modification abrogeant l'article même du Code criminel qui a autorisé les tribunaux, puis la Cour d'appel du Québec et la Cour suprême à agir comme ils l'ont fait.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de l'inclure dans les modifications au Code criminel afin que la Chambre et le comité y apportent la même attention qu'à d'autres importantes mesures concernant le Code criminel. Le pays est très inquiet en ce qui concerne le système de jury et je l'ai dit clairement dans mes brefs propos d'hier. Je trouve fort mal placée cette inquiétude semée pour une bonne part par des personnes comme le très honorable représentant qui aiment mieux déformer les faits que de reconnaître comment . . .

M. Woolliams: Quelle remarque méchante!

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Cette observation demande une réponse. Le ministre a exécuté le saut périlleux complet. Il y a deux ou trois semaines, il a dit que cette idée était sans fondement. Hier, il a parlé de diversion. L'observation d'hier était une déclaration méprisante qui impliquait le Juge en chef du Canada et les juges qui n'étaient pas d'accord avec le jugement rendu.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Bien qu'un changement d'attitude soit toujours le bienvenu, tout repentir sincère, même sur le tard, méritant considération, je lui demande s'il va présenter l'amendement maintenant. Je suis certain que la Chambre l'adoptera sans retard. Au lieu d'attendre d'être assaillis par une abondance d'autres amendements, attaquons-nous au problème maintenant. Ne se rend-il pas compte de sa gravité? Déjà il s'est produit un événement qui, avait-il assuré, ne se produirait pas: un appel a été interjeté d'un second acquittement dans une autre affaire.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, le très honorable député persiste à dénaturer les faits.

Des voix: Bravo!

M. Lang: Bien des appels, le très honorable député le sait, ont été interjetés contre des jugements rendus pas des jurés sur un point de droit.

M. Diefenbaker: Pour changer un acquittement en verdict de culpabilité? Jamais.

M. Lang: Je n'ai jamais donné à entendre qu'un jugement rendu par des jurés ne ferait plus jamais l'objet d'un pourvoi en appel, puisque la loi l'autorise. S'il dit le contraire, il dénature les faits.

Des voix: Bravo!

M. Lang: J'ai insisté hier sur le fait qu'il s'agisait d'une diversion et quiconque lira la décision rendue par la Cour suprême verra que les possibilités de substitution d'un verdict étaient très faibles en effet, dans un cas très spécial où aucun fait ne venait mettre en doute la culpabilité de l'inculpé. Par conséquent, le régime de jurés n'était nullement menacé. Je suppose cependant que je devrais comprendre que le très honorable représentant est malheureux que cette diversion lui ait échappé.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Je suis toujours disposé à accepter les conseils du ministre de la Justice en matière de droit et de jurés. Je sais qu'il n'a jamais perdu un procès, je comprends cela.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Au lieu d'écarter la simple question que je lui ai posée, pourquoi le ministre ne présente-t-il pas cette mesure dès maintenant au lieu de tergiverser, parce que la cour est saisie d'une autre cause dans laquelle le Parlement devrait assurément intervenir.

M. Lang: J'ai clairement indiqué au début de ma première réponse—et j'espère que le très honorable représentant lira le hansard qui le lui confirmera—qu'il s'agissait d'un article qui, comme les autres modifications à apporter au Code criminel, mérite de la part de la Chambre et du comité une étude approfondie, et c'est la procédure que je compte suivre. Je suis ravi que le très honorable représentant ait rappelé encore une fois sa longue et distinguée carrière comme plaideur devant les jurés au cours de laquelle il n'a jamais perdu un procès. Il aurait dû poursuivre cette carrière au lieu d'entrer en politique.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DEMANDE DE CLÉMENCE EN FAVEUR DU Dr MORGENTALER ET DE PRÉSENTATION D'UNE MESURE ABROGEANT LE DROIT DE SUBSTITUTION DE VERDICTS ACCORDÉ AUX COURS D'APPEL

M. Stuart Leggatt (New Westminster): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Justice, monsieur l'Orateur. Je le félicite de l'amendement qu'il présente à l'article 613. Toutefois, étant donné qu'il le soumet à la considération de la Chambre, que la procédure appliquée pour l'emprisonnement du Dr Morgentaler était fautive, ce que le ministre reconnaît puisqu'il présente cet amendement, reviendra-t-il maintenant sur sa décision de refuser cette grâce ou cette libération conditionnelle exceptionnelle après avoir admis qu'un tel changement s'impose, car c'est pour cette raison que le Dr Morgentaler est incarcéré à Waterloo, Québec?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Ce qui importe le plus, je crois, c'est que je suis satisfait du jugement rendu par la cour qui, de fait, reconnaît le Dr Morgentaler coupable du crime dont on l'accusait, crime grave aux yeux du Parlement et à ceux de la loi du pays.

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: Comme la cour d'appel du Québec doit maintenant faire face à une situation absolument identique et aussi . . .

M. Lang: Règlement!

M. Leggatt: Je tiens à préciser que le ministre de la Justice n'est pas monsieur l'Orateur.

M. Lang: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Asseyez-vous.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre de la Justice invoque-t-il le Règlement?

M. Lang: Oui, monsieur l'Orateur. Je suis au courant de la règle normale au sujet des rappels au Règlement, mais j'estime qu'il est important que la règle établie de longue date . . .

Des voix: Règlement!

M. Lang: . . . qui interdit de débattre à la Chambre des causes dont sont saisis les tribunaux devrait s'appliquer assez rigidement, parce qu'elle nous met tous dans une position très délicate.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre invoquait le Règlement. Cette affaire est devant les tribunaux mais je n'ai pas entendu la conclusion de la question.

● (1120)

M. Leggatt: J'espère qu'à l'avenir le ministre de la Justice respectera le Règlement de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, je tiens à ce qu'une chose soit bien claire: je ne commente pas ici le bien-fondé de l'affaire que doit trancher la Cour d'appel. Ma question est celle-ci: vu le précédent devant lequel se trouve le tribunal, le ministre de la Justice va-t-il présenter les modifications au Code criminel dès maintenant sans attendre le bill omnibus? Il aura l'appui du Nouveau parti démocratique pour l'adoption . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, à l'ordre je vous prie!

Une voix: Il présente des instances.

Une voix: On ne respecte pas l'Orateur.

M. l'Orateur: Il est clair que le député de New Westminster contourne la difficulté attribuable au fait qu'un tribunal soit saisi de l'affaire, mais il semble faire deux choses à la fois qui sont tout aussi antiréglementaires l'une que l'autre. D'abord, il pose une question à laquelle le très honorable député de Prince Albert vient de recevoir une réponse . . .

M. Diefenbaker: On n'y a pas encore répondu.

M. l'Orateur: . . . ensuite, il présente des instances en promettant l'appui d'un parti.

M. Leggatt: Une question supplémentaire. Le ministre de la Justice expliquerait-il alors à la Chambre pourquoi il ne présente pas les modifications dès maintenant plutôt que d'attendre le bill omnibus?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pas de réponse!

[*Français*]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, un renseignement supplémentaire, pour l'information de l'honorable député de New Westminster, ainsi que tous les députés de la Chambre. Le Dr Morgentaler est actuellement au Centre universitaire de Sherbrooke, à l'hôpital, où il se prélasse au soleil. Il n'a donc pas de problème.

Questions orales

[*Traduction*]

LES FINANCES

DEMANDE DE RETRAIT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE EN RAISON DE L'INCIDENCE INFLATIONNISTE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. D'après les estimations publiées ce matin par le Conference Board of Canada, l'indice des prix à la consommation augmentera de 1.7 p. 100 au cours des 12 prochains mois à la suite de la taxe d'accise fédérale sur l'essence et de la hausse du prix du pétrole et de l'essence. Le ministre serait-il disposé à admettre que la taxe de 10c. le gallon proposée dans son budget fait en réalité progresser le taux d'inflation qui, d'après le Conference Board, sera de près de 10 p. 100 cette année? Le ministre est-il disposé à retirer afin de le revoir, ce programme mal conçu et peu judicieux?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur. J'ai dit très clairement dans le discours du budget qu'il fallait s'attendre dans les premiers temps à ce que la hausse du prix du gaz et du pétrole et l'imposition de la taxe de 10 p. 100 sur l'essence destinée à la consommation à des fins personnelles fasse diminuer le pouvoir d'achat et augmenter l'indice des prix à la consommation. Il est cependant indispensable de veiller à constituer les réserves nécessaires au pays. Le gouvernement impose une taxe d'accise de 10 p. 100 sur l'essence destinée à la consommation personnelle à la seule fin de maintenir en vigueur un prix national unique pour le pétrole de $8 le baril, alors que le prix international est à peu près $12. Nous maintenons donc un prix modique uniforme dans tout le pays pour le fuel domestique ou pour le mazout à usage commercial et industriel.

DEMANDE DE DÉLAI POUR LA PERCEPTION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Je voudrais poser une question supplémentaire. Compte tenu de l'entêtement du ministre, du fait que les rouages du ministère du Revenu national ne sont manifestement pas en place et qu'il n'existe pas de formule convenable pour la perception de la taxe d'accise de 10c. le gallon, taxe qui a déjà engendré incertitude et injustice, songe-t-on à suspendre l'application de cette mesure pendant au moins quatre mois, pour permettre l'adoption d'une loi, l'établissement de règlement appropriés et la préparation de formules?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur. Nous prévoyons, sous réserve de l'approbation du Parlement, que les remboursements relatifs à cette taxe commenceront au début d'août.

M. Stanfield: On ne pariera pas là-dessus.

DEMANDE D'ÉTUDE COMPARATIVE DES DISTANCES PARCOURUES PAR LES TRAVAILLEURS AU CANADA ET À L'ÉTRANGER

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Une dernière question supplémentaire. Le poids de cette taxe retombe malheureusement sur les travailleurs. Pour essayer de la justifier, le ministre a parlé, dans son exposé budgétaire, du prix de l'essence au Japon et dans certains pays d'Europe pauvres en pétrole. Le ministre nous dirait-il si l'on a comparé le nombre de milles parcourus et la quantité d'essence consommée par le Canadien moyen pour se rendre au travail et en revenir avec le nombre de milles parcourus et l'essence consommée par les travailleurs de Paris, Tokyo, Londres et Bonn, auxquels il s'est reporté pour justifier cette taxe?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il faudrait savoir si cela peut se faire. Je dois aussi attirer l'attention des députés sur le fait qu'en raison des pénuries d'essence, un bon nombre de travailleurs japonais et européens ont adopté un système de voyage en commun et limiter leurs déplacements personnels pour diminuer la consommation.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA QUESTION DE L'ADMISSION DES REPRÉSENTANTS DE L'OLP A LA CONFÉRENCE DE TORONTO—LE PARTAGE DES FRAIS DE SÉCURITÉ

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et a trait à une affaire soulevée plusieurs fois à la Chambre et qui est devenue d'intérêt public avant avril. Comme les gens détestent le terrorisme dans le monde, terrorisme illustré par les tragiques événements qui ont eu lieu à Jérusalem ce matin, le gouvernement a-t-il finalement pris une décision concernant l'admission des représentants de l'OLP à la conférence sur le crime qui doit avoir lieu à Toronto en septembre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je compte que le gouvernement fera une déclaration à ce sujet la semaine prochaine.

M. Lawrence: Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. En faisant cette déclaration, si le gouvernement par hasard fait une terrible entorse aux principes en permettant à ces gens de venir au Canada, le premier ministre dira-t-il s'il a songé aux frais énormément accrus de sécurité que devront supporter la population de l'agglomération torontoise et de l'Ontario?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, à mon avis, cette question me semble hypothétique. Je ferai remarquer au député qu'un ministre du gouvernement de l'Ontario a personnellement lancé l'invitation pour la tenue de la conférence à Toronto.

M. Lawrence: C'était avant que l'OLP soit en cause.

LE PROJET D'ACQUISITION D'UN SÉPARATEUR DE PLUTONIUM PAR LA CORÉE DU SUD—LA CONSULTATION DES PARTIES AU MARCHÉ

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre a-t-il demandé de façon précise à la Corée du Sud si elle était à négocier avec la France l'acquisition d'installations pour le recyclage d'uranium usé en vue de fabriquer du plutonium? Nous lui avons déjà posé cette question maintes fois, mais il n'a jamais voulu y répondre de façon précise. Peut-il être plus explicite ce matin?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur, je puis l'être sur ce point. Les pourparlers que nous avons eus avec le président de la Corée du Sud et le ministre des Affaires étrangères ont porté sur les intentions politiques générales de ce pays en matière d'armes nucléaires. Nous n'avons pas abordé des questions précises, mais le président a fait allusion à certains commentaires voulant qu'il ait ordonné la mise en marche de recherches en vue de l'option nucléaire, fait qu'il a nié. Toutefois, j'ai demandé aujourd'hui même à notre ambassadeur à Séoul de se renseigner à ce sujet auprès du ministre des Affaires étrangères et de lui signaler en passant l'engagement politique général qu'avait pris le président de la Corée du Sud à l'effet que son pays ne recherchait aucunement l'option nucléaire et qu'une telle option était même inconcevable pour la Corée du Sud. J'attendrai les résultats de la démarche de notre ambassadeur avant de répondre à cette question dans le détail.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire afin de mieux tirer les choses au clair. Dois-je comprendre que le ministre va demander au gouvernement de la Corée du Sud s'il est à négocier l'acquisition des installations en question? Le ministre n'a-t-il pas pris connaissance de rapports publiés dans des journaux sérieux comme *Le Monde* portant que la France essaie actuellement de vendre de telles installations à la Corée du Sud? Le ministre a-t-il consulté l'ambassadeur de France au Canada afin de vérifier l'authenticité de ces rapports et protester auprès de la France, si jamais la chose était vraie.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la question soulevée par le chef de l'opposition à l'égard de la France, je dois dire que nous avons consulté et que nous continuons de consulter le gouvernement français au sujet des questions nucléaires. Je ne puis rien lui dire au sujet des consultations concernant l'usine de traitement, projetée ou non, mais je suis d'accord avec lui que si jamais le gouvernement français envisage un tel projet, il verra à respecter les sauvegardes exigées à l'égard de toute usine de traitement nucléaire.

● (1130)

LE PROJET DE VENTE D'URANIUM ENRICHI ET D'INSTALLATIONS DE RECYCLAGE AU BRÉSIL PAR L'ALLEMAGNE DE L'OUEST—LA POSITION DU CANADA

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre, qui nous a rappelé tant de fois les efforts qu'il a faits pour inciter les pays à signer le traité de non-prolifération, et l'excellence des normes canadiennes en matière de sécurité. A-t-il chargé l'un de ses ministres de faire des instances auprès du gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest qui, je le tiens de sources dignes de foi, va conclure un accord avec le Brésil—lequel n'a pas signé le traité de non-prolifération—en vue de lui fournir des installations de recyclage et de fabrication d'uranium enrichi ainsi que tout l'attirail nucléaire au complet? Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement canadien prend actuellement des mesures pour faire connaître sa position à l'Allemagne de l'Ouest relativement à cet accord?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à cette question précise il y a une huitaine de jours. Je répéterai volontiers ma réponse. Aucun changement n'est intervenu dans l'intervalle. Encore une fois, j'ai discuté de toute cette question très sérieusement avec le chancelier Schmidt lorsque nous nous sommes rencontrés plus tôt cette année. J'ai discuté avec les dirigeants de plusieurs pays d'Europe de la question de la ratification du traité de non-prolifération. Je pense qu'il est juste de dire que ma visite dans ces divers pays et les pressions que j'ai exercées sur eux les ont incités à signer le traité avant la tenue de la conférence d'études en mai. J'espère que ma visite a eu quelque influence sur leur décision.

Quant aux autres pays qui ne sont pas du continent européen, le Brésil par exemple, je n'ai pas soulevé précisément la question en présence du chancelier Schmidt. Nous avons toutefois discuté de l'importance qu'il y a pour les pays qui ont un potentiel nucléaire comme le sien, à se méfier des dangers que représente la prolifération des armes nucléaires. Je l'ai exhorté à se joindre à moi, au premier ministre Palme et à d'autres chefs d'État pour réprimer ces dangers en améliorant leurs normes de sécurité, tout comme l'a fait le Canada unilatéralement.

* * *

LE LOGEMENT

LA QUESTION DE L'INVITATION D'ISRAËL À LA CONFÉRENCE DE L'ONU SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. A l'occasion d'une réunion préliminaire de l'ONU tenue à Téhéran la semaine dernière, une résolution a, paraît-il, été adoptée demandant de ne pas inviter Israël à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains qui se tiendra à Vancouver, le ministre nous dirait-il s'il compte se plier à la décision de la majorité dans cette affaire?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'une décision des Nations Unies. Il s'agit d'une résolution prise lors d'une conférence préparatoire sur une base régionale. L'ONU a lancé les invitations. Nous sommes le pays hôte. Bien entendu, l'invitation est lancée à tous les pays membres des Nations Unies.

* * *

LES TRANSPORTS

LA ROUTE DE YELLOWHEAD—LA QUESTION DU PARTAGE DES FRAIS D'AMÉNAGEMENT

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Merci, monsieur l'Orateur, de m'avoir reconnu. Ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que le centre nord du Canada mérite les mêmes avantages financiers que ceux qui ont été accordé pour la route transcanadienne il y a quelques années, et étant donné qu'au cours de la campagne électorale de 1972 le premier ministre est venu à Edmonton parler de faire construire un axe routier dans le centre nord ainsi que d'autres grandes routes partant d'Edmonton, quand le gouvernement fédéral envisage-t-il de s'allier aux quatre provinces de l'Ouest pour financer la moitié du coût de la route de Yellowhead?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur L'Orateur, cette promesse n'avait bien entendu, rien à voir avec la route de Yellowhead.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Les députés le savent très bien. Donc, la premisse du député est, comme toujours, sans rapport avec sa question.

M. Mazankowski: Vous saviez pourtant en parler pendant la campagne électorale.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais parlé de la route de Yellowhead pendant la campagne. Le député était trop occupé à se faire élire pour écouter ce que je disais.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Le député a parlé d'un accord de financement moitié-moitié. Je lui fais remarquer que le gouvernement du Canada est en train de négocier avec une province à propos d'une situation où nous paierons plus que cela pour faire construire une route.

Une voix: Laquelle est-ce?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je vais me renseigner sur l'état des négociations engagées entre le Canada et la province en question.

* * *

LES PÊCHES

DEMANDE DE SURVEILLANCE ACCRUE POUR LA RÉPRESSION DU BRACONNAGE DU SAUMON

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre d'État chargé des Pêches. Étant donné la nécessité de pratiquer la conservation dans nos rivières à saumon et étant donné qu'il s'avère que des gens se livrent à un braconnage général dans beaucoup de cours d'eau du pays, quelles mesures le ministre a-t-il prises pour augmenter l'effectif des garde-pêche dont le nombre actuel ne permet pas d'exercer une surveillance étroite sur toutes les rivières?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, je crains que nous ne réussissions jamais à enrayer complètement le braconnage, même en multipliant à l'infini le nombre des garde-pêche. J'espère toutefois que la Chambre donnera sans tarder des pouvoirs accrus aux fonctionnaires des Pêches et rendra plus sévères les peines sanctionnant devant les tribunaux ce genre d'activité qui n'a rien de romanesque pour la justifier.

[*Français*]

LA PERTE DE VAISSEAUX DE PÊCHE SUR LA CÔTE OUEST—ON DEMANDE UN RAPPORT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports, mais en son absence, je la poserai à l'honorable ministre d'État (Pêches).

Le ministre est-il disposé à persuader l'honorable ministre des Transports de présenter à la Chambre le rapport sur l'enquête, maintenant terminée, relative aux désastres maritimes qui ont causé des pertes de vie et le naufrage de bateaux de pêche sur la côte du Pacifique en mars et avril de cette année?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur le président, je n'ai aucun problème à persuader mon collègue. Je crois qu'il l'est déjà. Nous devions déjeuner ensemble mercredi, justement pour discuter de ce rapport, mais j'ai été retenu au Nouveau-Brunswick. Je dois cependant le revoir au début de la semaine prochaine.

* * *

[*Traduction*]

LE STATUT DE LA FEMME

LA QUESTION DES GARDERIES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en sa qualité de ministre chargé des questions relatives au statut de la femme. Comme le ministre a eu hier l'occasion de rencontrer des représentants du Comité d'action nationale relativement au statut de la femme qui ont insisté sur la nécessité d'améliorer le réseau des garderies au Canada, le ministre peut-il dire si le gouvernement songe maintenant à présenter un projet de loi nationale sur les garderies?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, la réponse à cette question est très simple. J'ai eu une excellente rencontre hier avec les représentants de l'organisme en cause. J'ai indiqué que les handicaps à une extention de la contribution fédérale aux services de garderie résultaient de l'existence de la loi sur l'assistance publique du Canada telle qu'elle existe à l'heure actuelle, et j'ai dit que le gouvernement avait l'intention de présenter l'an prochain une nouvelle loi sur les services sociaux qui assurerait plus de flexibilité à la contribution fédérale aux services sociaux fournis par les provinces et qu'évidemment ceci comprendrait les garderies. Mais il n'y aura pas de loi spéciale sur les garderies, ceci ferait partie de la nouvelle loi sur les services sociaux.

● (1140)

[*Traduction*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, compte tenu de la réponse qu'il vient de donner, le ministre peut-il nous dire si nous allons être saisis, avant la fin de la session en cours, d'un bill tendant à modifier en ce sens le régime d'assistance publique du Canada?

[*Français*]

M. Lalonde: Pas durant cette session, monsieur le président, mais le plus tôt possible, je l'espère, au début de 1976.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES DEMANDES DU QUÉBEC D'ÊTRE INDEMNISÉ PARCE QU'IL N'UTILISE PAS LA GENDARMERIE

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable solliciteur général.

Le ministre considère-t-il toujours la demande du ministre de la Justice du Québec au sujet de la compensation monétaire exigée en retour du fait que le Québec possède son propre corps policier, et peut-il dire si le gouvernement du Québec continue de faire des pressions à ce sujet?

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas été récemment approché par le gouvernement du Québec à ce sujet. Nous lui avons catégoriquement refusé par le passé toute indemnité à l'égard de ses services policiers.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LA PRÉSENTATION POSSIBLE D'UNE MESURE POUR L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Comme on l'a vu ce matin, la mission lui incombe de prévoir les peines et les modifications du code. Comme le recours à la prérogative royale a été présenté sous un faux jour, le gouvernement a-t-il maintenant l'intention de présenter un bill tendant à supprimer purement et simplement la peine de mort, pour éviter que le solliciteur général ne se trouve plus longtemps dans une situation embarrassante?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas encore décidé de présenter un bill spécial là-dessus. Toute l'affaire est à l'étude.

M. Woolliams: Puis-je alors m'adresser au premier ministre? Est-ce qu'il entre dans la politique du gouvernement de saisir le Parlement d'un bill tendant à remplacer la loi actuelle relative à la peine capitale—puisqu'il s'agit maintenant d'une situation de droit autant que de fait—en supprimant cette peine? Je pense que le gouvernement en a le devoir vis-à-vis de la population et de ceux qui, déclarés coupables d'avoir abattu des agents de police et des gardiens, attendent maintenant dans les cellules des condamnés à mort de nos pénitenciers.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je rejette le préambule de la question. S'il y avait une situation de droit, il ne serait pas besoin de légiférer, mais tel n'est pas le cas.

M. Woolliams: Peut-être pourrais-je rectifier, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter un bill tendant à abolir la peine capitale, puisqu'il en a le devoir vis-à-vis non seulement du public mais encore de ceux qui attendent dans les cellules des condamnés à mort? Le gouvernement va-t-il présenter un bill comportant des modifications dont le ministre de la Justice a parlé aujourd'hui en réponse au très honorable député de Prince-Albert?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le gouvernement fera connaître ses intentions à la Chambre de la façon habituelle.

* * *

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

LES REVENDICATIONS DES HOUILLEURS RETRAITÉS PRÉMATURÉMENT—LES NÉGOCIATIONS

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Elle porte sur les vieilles revendications adressées par les houilleurs du Cap-Breton qui ont pris leur retraite prématurément, à la Société de développement du Cap-Breton. Le ministre se souvient sans doute qu'il nous a assuré, tout comme le président de Devco, M. Tom Kent, que nous nous réunirions à nouveau pour parler de cela dès que le contrat salarial entre les mineurs du district 26 et la Devco serait signé. Le député peut-il nous dire quand cette réunion aura lieu, puisque les mineurs ont accepté le nouveau contrat salarial?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir donné préavis de cette question. J'ai essayé de me mettre en rapport avec le président de la Devco avant la période des questions, mais en vain. Si je ne m'abuse, les prestations dues aux mineurs qui ont pris une retraite prématurée seront probablement versées de la manière habituelle en vertu du nouveau contrat. Quant à la réunion mentionnée par le député, je serais tout disposé à en parler dès que possible avec M. Kent et à organiser la réunion soit ici soit au Cap-Breton si c'est préférable. Soit dit en passant, certains mineurs ayant pris leur retraite prématurément constitueraient, dit-on, une nouvelle association, mais je ne sais pas très bien où elle se situe par rapport aux autres porte-parole de ce groupe.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES BANDES DE LA C.-B.—LA QUESTION DU BLOCAGE DES ROUTES

M. Frank Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien? Pourrait-il nous dire s'il y a du nouveau au sujet des difficultés causées par les efforts des Indiens de la Colombie-Britannique pour faire reconnaître et traiter leurs problèmes bien particuliers par le ministère?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, c'est une question très générale. Nous recevons les réponses de certaines bandes de la Colombie-Britannique qui veulent continuer de traiter avec nous et de recevoir nos services de façon régulière, tandis que d'autres nous font savoir qu'elles préféreraient rompre les relations et c'est ce à quoi nous œuvrons dans les régions de Vernon et de Kamloops.

M. Oberle: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le problème dont je parle, c'est évidemment le blocage d'importantes liaisons routières et de transport en Colombie-Britannique. Le ministre a-t-il essayé, avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, d'y trouver une solution provisoire permettant de mettre fin au blocage à divers endroits, qui, ces derniers mois, a causé de graves difficultés aux industries et aux particuliers installés dans le Nord et le centre de la province?

M. Buchanan: Essentiellement, monsieur l'Orateur, nous avons continué d'exhorter le gouvernement de la Colombie-Britannique à accepter ses responsabilités dans la négociation des revendications territoriales des Indiens. C'est là qu'est le nœud de toute l'affaire. Quant à la question des barricades, elle relève évidemment du procureur général de la province.

* * *

L'AGRICULTURE

LA BRUCELLOSE—DEMANDE DE MAJORATION DU TAUX D'INDEMNISATION

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Agriculture dont je lui ai donné avis. Il y a quelque 545 troupeaux laitiers en Ontario qui ont été mis en quarantaine parce qu'on craint une épidémie de brucellose. On a abattu les quelque 324 bêtes d'un de mes commettants parce qu'elles étaient atteintes. Comme le bill C-28, qui hausserait les paiements d'indemnisation au niveau du marché, est au *Feuilleton* depuis le 21 octobre mais n'a pas été appelé pour la deuxième lecture et ne figure pas sur la liste présentée par le leader du gouvernement à la Chambre, puis-je demander au ministre de l'Agriculture s'il envisage de hausser immédiatement au niveau du marché les paiements d'indemnisation versés aux agriculteurs dont les troupeaux doivent être détruits à cause de la brucellose, ou envisage-t-il de faire appeler immédiatement le bill C-28 et de payer le taux d'indemnisation modifié à ceux dont les troupeaux ont été détruits depuis que le bill a été présenté, il y a huit mois?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le bill dont parle le député a été étudié à fond au Sénat, comme il le sait sans aucun doute. Si nous pouvions obtenir le consentement unanime, je serais entièrement disposé à en recommander l'étude immédiate au leader à la Chambre, car il s'agit d'un bill important. Je crois qu'il y a eu deux audiences portant sur ce bill au Sénat; des témoins sont venus témoigner devant le comité de l'agriculture du Sénat pour y exposer leurs vues sur le bill.

Quant aux craintes d'épizootie, les faits dont je dispose révèlent que nous la contrôlons mieux que nous le croyions, ou au moins aussi bien que nous l'espérions. L'homme dont il a parlé possédait sept troupeaux totalisant 1,064 têtes. Cinq de ces troupeaux sont en liberté. Quelques bêtes étaient à Waterloo où elles devaient être vendues et, grâce à notre système de vérification par cartes, nous avons découvert que 40 d'entre elles étaient atteintes de brucellose. C'est grâce à la surveillance de notre service d'inspection que nous avons pu le découvrir.

* * *

LES PÊCHES

LA RECHERCHE DE DÉBOUCHÉS AU JAPON—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre d'État chargé des Pêches. Selon M. Yashima, dirigeant d'une entreprise de pêche, les bateaux de pêche canadiens sont trop petits, les méthodes de pêche désuètes et les ports absolument pas conçus pour la pêche. En outre, le poisson canadien est à peu près introuvable sur le marché de Tokyo, le marché le plus important au monde, le ministre entend-il prendre des mesures pour aider l'industrie de la pêche canadienne à se tailler une place sur les marchés japonais? Le ministre de l'Industrie et du Commerce a-t-il pris quelque initiative pour améliorer nos marchés, lors de son récent passage au Japon, et est-ce qu'il fait quelque chose pour venir à bout des critiques dirigées contre l'industrie de la pêche canadienne?

L'hon. Roméo LeBlanc (Ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, lorsque mes collègues se sont rendus au Japon, ils ont discuté de la question de l'accès au marché japonais. J'ai également eu l'occasion d'aborder la même question avec une délégation parlementaire de passage ici le semaine dernière. Je me demande si l'auteur de l'article aurait formulé autant de critiques si nous avions souscrit à ses propositions; nous ne l'aurions fait qu'à la condition qu'elles soient à l'avantage de nos pêcheurs, mais pour le moment, ce n'est pas mon avis.

● (1150)

LE DÉVERSEMENT DE PRISES DE HARENGS À LIVERPOOL HARBOUR—L'OPPORTUNITÉ DU SALAGE ET DU FUMAGE POUR VENTE ULTÉRIEURE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, le ministre a soulevé la question des marchés et je ne doute pas de son attitude devant les entreprises conjointes, mais suis d'accord avec lui sur ce point. Toutefois, étant donné que 45,000 livres de harengs des bateaux de pêche des environs ont été jetées à l'eau à Liverpool Harbour, en Nouvelle-Écosse, il y a une semaine, à cause du manque de débouchés, bien que les pêcheurs aient été prêts à vendre leurs prises à 3½c. la livre, le ministre ferait-il immédiatement enquête sur la destruction de ces précieux aliments dans l'espoir qu'on prendra les moyens de les conserver par salage ou fumage pour vente ultérieure?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, je n'ai certainement pas conclu que la critique venait du député. Je tenais à préciser qu'elle venait de l'auteur de l'article. Quant aux harengs, nous essayons d'en encourager la consommation comme aliments dans la région de la baie de Fundy et en Nouvelle-Écosse. Entre autres problèmes, il y a que les prises des bateaux dans bien des cas ne devaient pas être vendues pour l'alimentation mais pour faire de la farine de poisson. Une équipe travaille maintenant avec les pêcheurs, s'entretient avec eux, mais, franchement, pareil gaspillage d'aliments est toujours un sujet de consternation.

LES FINANCES

LE REFUS DE CERTAINES BANQUES D'ACCORDER DES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES—DEMANDE DE VÉRIFICATION

M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex): Monsieur l'Orateur, on m'a signalé que les banques n'accordent pas de prêts destinés aux améliorations agricoles comme la loi le prévoit, ce qui semblerait le résultat de directives reçues du siège social des banques. Le ministre des Finances effectuerait-il une vérification, afin que les banques accordent ces prêts comme le prévoit la loi? Sans doute le même problème se présente-t-il dans le cas des prêts aux pêcheurs et aux petites entreprises?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il serait fort utile que le député me fournisse des cas précis, de sorte que je puisse les examiner. Je suis certain que le siège social des banques n'a émis aucune directive générale à cet égard.

Une voix: Oh, que si!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je vais communiquer avec les banques, mais j'aimerais bien que le député me signale des cas précis, s'il en connaît.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE RAFFINERIE À SURREY—DEMANDE D'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE ET DE PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE PERTINENTE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et concerne un projet de raffinerie dans la municipalité de Surrey. Les autorités municipales se sont trouvées dans l'obligation de prendre une décision difficile à propos de cette raffinerie sans disposer des renseignements pertinents au préalable. Sauf erreur, le ministère a fait préparer un rapport et je demande à l'honorable représentante si elle veut bien le communiquer aux autorités municipales. Pour gagner du temps, je pourrais peut-être poser en même temps ma question supplémentaire. Le ministre voudra-t-il préparer une mesure législative pour éviter à l'avenir à un autre gouvernement local de se trouver dans une situation semblable, c'est-à-dire de devoir prendre une décision sans avoir reçu du gouvernement central les données nécessaires à cette fin?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la mesure législative que le député me prie d'envisager, je regrette de lui dire qu'il s'agit d'une question qui n'est pas du tout de mon ressort et peut-être même pas du tout de celui du gouvernement fédéral. Quant à la question plus précise qui concerne l'endroit où sera construite la raffinerie en question, je sais qu'à l'heure actuelle, on envisage différents emplacements. Quand ce sera décidé, j'aurai alors le droit, conformément à la loi sur les pêcheries, dans la mesure où le lieu choisi se trouve près d'une rivière, de demander à l'initiateur du projet de raffinerie ainsi qu'au gouvernement provincial de procéder à une étude écologique. Je le ferai dès que j'aurai les renseignements voulus et je serai sûre de la réalisation du projet.

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, si la protection de l'environnement des régions n'est pas du ressort du gouvernement fédéral, qui donc en est responsable?

Mme Sauvé: Le gouvernement fédéral, dans la mesure où les pêches sont menacées.

* * *

L'AGRICULTURE

L'OCCO—LA SIGNATURE DE L'ACCORD FÉDÉRAL-PROVINCIAL

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, comme en fait foi la page 7167 du hansard d'avant-hier, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture quel délai il prévoyait avant que tous les intéressés ne signent l'accord de l'Office canadien de commercialisation des œufs. Comme il a répondu ce jour-là qu'il devait rencontrer le ministre de la province qui n'avait pas encore signé l'accord, a-t-il réussi à obtenir la signature promise? Sinon, quel délai prévoit-il maintenant afin de permettre l'établissement d'un marché des œufs rentable au Canada et de protéger ainsi les aviculteurs canadiens?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai eu hier un entretien avec mon homologue de l'Alberta et il a accepté de signer cet accord. Autrement dit, toutes les provinces sont d'accord et nous ferons une déclaration dans le courant de la journée, j'espère, sur la façon dont nous allons procéder.

* * *

LES FINANCES

L'OPPORTUNITÉ DE L'EXEMPTION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR LES TOURISTES

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, la taxe d'accise sur l'essence nuit déjà à notre industrie du tourisme, car la plupart de nos 40 millions de visiteurs voyagent en voiture. En l'occurrence, le ministre des Finances a-t-il envisagé la possibilité d'alléger de cet impôt les touristes étrangers, ou bien a-t-il songé à indemniser nos établissements touristiques des pertes qu'ils subiront?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il serait difficile de le faire ainsi que le propose le député.

* * *

L'AGRICULTURE

LE LAIT ÉCRÉMÉ EN POUDRE—LA QUESTION DE LA PERCEPTION DU PRIX DE SOUTIEN

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, en raison du prix de soutien accordé par le gouvernement au lait écrémé en poudre, j'aimerais demander au ministre de l'Agriculture pourquoi le gouvernement impute de nouveau ce prix à l'agriculteur au lieu de le prélever sur le compte courant comme le font les gouvernements européens?

Questions orales

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous agissons ainsi conformément à l'entente que nous avons conclue avec les producteurs et les provinces à l'égard de ces paiements. Même en vertu du nouveau programme laitier, les producteurs acceptent ce mode de perception pour les produits qu'ils exportent.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES

LA DISTRIBUTION DE BILLETS GRATUITS À CERTAINS HOMMES POLITIQUES—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. D. M. Collenette (York-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au président du Conseil du Trésor s'il est en mesure de confirmer on d'infirmer la nouvelle très inquiétante parue dans le *Star* de Toronto d'hier et voulant que des milliers d'hommes politiques de notre pays bénéficient de billets gratuits pour les Jeux olympiques de l'an prochain à Montréal.

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, tous les députés, tant fédéraux que provinciaux, devront payer le plein prix pour tous les billets qui leur seront réservés.

M. Paproski: Quarante dollars le billet, monsieur le ministre.

* * *

LES GRAINS

LA QUESTION DE LA VENTE DANS L'EST DE CERTAINES CÉRÉALES FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS DANS L'OUEST

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, j'ai une courte question, et peut-être aussi une dernière question supplémentaire, à poser au ministre responsable de la Commission du blé. On me signale une situation qui semble très injuste pour les céréaliculteurs de l'Ouest. Voici comment on me la décrit: dans l'Est du pays, des grains de la Commission du blé destinés à l'exportation sont transférés à la catégorie des grains qui ne relèvent pas de la Commission, puis distribués aux cultivateurs de l'Est, ce qui est apparemment interdit dans l'Ouest. Le ministre tirerait-il cette allégation au clair?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, à mon avis, c'est au député de le faire. Les grains qui ne relèvent pas de la Commission sont accessibles aux mêmes conditions à tous les acheteurs canadiens dans tout le pays. Quant aux céréales de la Commission, elles sont aussi offertes par la Commission aux mêmes conditions et aux mêmes prix.

M. Elzinga: Monsieur l'Orateur, comme le ministre a jugé bon d'expliquer la situation dans une certaine mesure, je me demande s'il répondrait aussi à la communication que je lui ai envoyée le 4 avril sur le même sujet.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES

LES RUMEURS AU SUJET DE LA DISTRIBUTION DE BILLETS GRATUITS À CERTAINS DÉPUTÉS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question a trait à un événement qui remonte à environ deux semaines, et elle est peut-être maintenant devenue une question supplémentaire. Il s'agit des rumeurs concernant la remise aux députés de billets gratuits. Je pose la question au président du Conseil du Trésor après en avoir prévenu son bureau. Elle découle de nouvelles parues dans les journaux il y a quelques semaines. Le ministre peut-il donner l'assurance qu'en dépit des articles de journal, aucun privilège spécial n'a été accordé aux députés quand les billets pour les Jeux ont été mis en vente aux magasins Eaton il y a plusieurs semaines?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, la situation est la suivante: Pour les députés du Parlement fédéral et des assemblées provinciales un certain nombre de billets leur avaient été réservés s'ils voulaient en prendre option, à la condition qu'ils paient le plein prix pour chacun de leurs billets. Ils ne reçoivent donc aucune faveur spéciale et les prix s'échelonnent jusqu'à $50. Je dois dire que je n'ai pas rencontré un grand nombre de députés qui étaient prêts à payer $50 pour un billet.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. Bob Kaplan (York-Centre): J'ai l'honneur de présenter le septième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE PROGRAMME LÉGISLATIF

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, j'invoque le règlement au sujet des mesures d'initiative gouvernementale. Je sais que le gouvernement est pressé de présenter les amendements à la loi sur l'assurance-chômage. Le leader du gouvernement pourrait-il nous indiquer quand aura probablement lieu la première lecture et, ce qui importe encore plus, quand pense-t-il qu'aura lieu la deuxième lecture de cette mesure qui paraît si importante?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je comptais invoquer le règlement pour énumérer la . . .

Une voix: La liste d'emplettes.

M. Sharp: . . . la liste d'emplettes du gouvernement, si vous voulez. En premier lieu, à la fin du débat cet après-midi, les bills fondés sur la résolution des voies et moyens seront présentés en première lecture. J'espère également que l'on déposera aujourd'hui tout au moins l'avis des amendements à la loi sur l'assurance-chômage ainsi qu'à la loi sur les soins médicaux afin que ces bills puissent être étudiés la semaine prochaine. Mardi prochain, nous comptons aborder les bills C-57, C-53, C-63, et C-50. Les députés savent que ces bills en sont aux étapes finales, soit à la troisième lecture ou à l'étape du rapport. Nous espérons que ce jour-là, qui durera de 11 heures du matin à 10 heures du soir, nous pourrons terminer l'étude de tous ces

bills. Je ne pense pas que ce soit impossible. Chacun a fait l'objet d'un long débat. Ils seront étudiés dans cet ordre.

● (1200)

Jeudi après-midi, après les affaires courantes, nous entreprendrons le dernier jour de débat sur le bill C-8 instituant la société Pétro-Canada. Les heures de la séance de jeudi matin seront consacrées à d'autres travaux. Nous n'avons pas encore décidé quel sera l'ordre des travaux mercredi, jeudi et vendredi, mais ils porteront sur les amendements à la loi sur la taxe d'accise que nous voulons soumettre à la sanction royale, ou sur les amendements à la loi sur l'assurance-chômage dont nous voudrions terminer la deuxième lecture.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je remercie le leader du gouvernement de ces renseignements. J'espère que mardi, le gouvernement se sera décidé entre la loi sur la taxe d'accise et la loi sur l'assurance-chômage. De ce côté-ci, nous savons toujours ce que nous faisons, mais cela ne semble pas le cas de l'autre côté.

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Comme les chefs parlementaires des délégations canadiennes aux conférences importantes de l'ONU font rapport fréquemment à la Chambre dès leur retour des assises de ces conférences, j'aimerais que le leader du gouvernement nous dise si nous aurons l'occasion de recevoir un rapport du secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Campbell), qui dirigeait la délégation canadienne à la Conférence internationale de la femme tenue à Mexico sous l'égide de l'ONU?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que ce rapport serait très intéressant. Je me rappelle qu'on s'est entendu pour que des rapports soient présentés au comité permanent intéressé dès que l'occasion le permettrait. Si la Chambre peut toutefois régler ces questions rapidement, je suis sûr que nous trouverons le temps nécessaire.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Hier, en réponse à une question que j'ai posée au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) au sujet du prix des machines agricoles, des produits chimiques et des engrais, le ministre m'a suggéré de lire News and Features, publication n° 1632 d'Agriculture Canada. Je tiens à signaler au ministre et à la Chambre que je n'avais pas alors vu ce document. Depuis, je l'ai reçu et je l'ai lu et le texte qui figure à la page 5, je crois, place ma question dans sa juste perspective. Voici ce que dit l'article traitant de la production agricole:

> Un examen rapide de coût des nigrants agricoles des dernières années abolit toute idée que la récente hausse spectaculaire du revenu agricole a enrichi l'agriculteur canadien.

C'est en effet, le ton de ma question et ce qui la place dans une juste perspective. Le ministre de l'Agriculture n'avait pas raison, je pense, de répondre comme il l'a fait hier.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, au sujet du rappel au Règlement, puis-je dire que je n'ai pas voulu blesser le député. Je voulais tout simplement qu'il connaisse les faits, car il est bon que tout député lise ces documents. On y fait état du coût des machines agricoles, on y montre qu'à cause du libre échange, on ne fabrique presque plus de machines agricoles au Canada; neuf sur dix sont importées des États-Unis ou d'ailleurs. Donc, si le député est un chaud partisan libre échangiste convaincu, il ferait bien de tenir compte de ce facteur également.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, mon rappel au règlement résulte de la réponse que m'a donnée le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) car s'il n'a pas induit intentionnellement la Chambre en erreur, il a certainement jeté le doute dans les esprits. Le ministre semblait avoir l'impression que le bill C-28 avait été retardé parce qu'il avait été présenté au Sénat et que c'est là que les choses ont été retardées. En fait, le Sénat a tenu ses audiences au cours de la dernière législature avant les élections. Le bill est mort au *Feuilleton* et il a été présenté de nouveau le 21 octobre. Il a été étudié en 1^re^ lecture seulement et il est au *Feuilleton* depuis huit mois. Il lui reste encore à franchir les étapes de la 2^e^ lecture, du comité, de la 3^e^ lecture et ensuite de l'étude au Sénat.

M. l'Orateur: Le député a reçu une réponse très directe à cette question au cours de la période des questions.

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, mon rappel au Règlement concerne également la période des questions. Il fait suite à la réponse que m'a donné le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan). Il nous a donné l'impression, par inadvertance, que c'est aux provinces et non pas à son ministère ou au gouvernement fédéral qu'il incombe de régler les réclamations territoriales au Canada. J'espère que la Chambre donnera au ministre l'occasion de revenir sur sa déclaration compte tenu des difficultés qui existent actuellement en Colombie-Britannique où le conflit ne porte pas seulement sur de nouvelles revendications territoriales, mais sur les réserves existantes.

* * *

L'AGRICULTURE

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE RÉUNION DU CONSEIL MONDIAL SUR L'ALIMENTATION

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous présenter le rapport de la réunion du Conseil mondial sur l'alimentation qui s'est tenue à Rome la semaine dernière et à laquelle j'ai assisté. Comme la Chambre se le rappellera, ce Conseil a été créé par l'Assemblée générale des Nations Unies à la suite de la recommandation émise lors de la Conférence mondiale sur l'alimentation en novembre dernier.

Le Conseil doit étudier l'ensemble de la situation mondiale sur l'alimentation, faire en sorte qu'on applique les mesures proposées par la Conférence mondiale sur l'alimentation pour la résolution des problèmes d'alimentation et recommander la prise de représailles quand ces mesures ne sont pas respectées. Le Conseil n'a, bien entendu, aucun pouvoir statutaire lui permettant d'imposer son opinion aux divers gouvernements ou organismes internationaux. Il peut cependant, et c'est ce qu'on attend de lui, utiliser des principes afin de mettre le poids nécessaire à ses jugements et à ses recommandations.

Conseil mondial sur l'alimentation

Au cours de la réunion, les membres du Conseil ont examiné ce qui a été fait pour poursuivre le travail de la Conférence mondiale sur l'alimentation. Ils ont identifié un certain nombre de régions prioritaires où une rapide intervention supplémentaire est devenue nécessaire. L'objectif minimal d'aide alimentaire de 10 millions de tonnes par année n'a pas encore été atteint. Il reste à mettre sur pied les mécanismes qui assureront une plus grande sécurité alimentaire au moyen de réserves de stocks nationaux.

Tant que les importations commerciales de produits alimentaires des pays en voie de développement seront limitées par la contrainte continue qu'elles exercent sur leur balance de paiements, la satisfaction des besoins urgents en alimentation des pays en voie de développement les plus sérieusement touchés restera un problème. Il faudrait également faire en sorte que les efforts agricoles de ces pays ne soient pas enrayés par une pénurie d'engrais ou d'antiparasitaires. Enfin, il reste le Fonds international pour l'expansion agricole dont l'objectif est d'accentuer de façon radicale les efforts des pays en voie de développement et dont les travaux préliminaires sont en grande partie inachevés. Le Conseil a pu examiner ces différentes questions et nous espérons que ses recommandations ouvriront la porte au progrès.

Telle est l'essence de la première réunion du Conseil. Celle-ci n'a pas été facile car le temps a manqué et le Conseil n'a pu arriver à une entente sur la manière d'interpréter son mandat ni sur la façon dont celui-ci pourrait lui permettre de parvenir à ses fins. Ceci, à notre point de vue, devrait être désormais prioritaire et nos efforts ont principalement été orientés dans ce sens. La Chambre sera certainement très heureuse d'apprendre que le rapport du Conseil à l'Assemblée générale faisait mention de nos tentatives pour doubler l'aide alimentaire canadienne et du fait que, jusqu'à présent, le Canada est le seul pays à avoir adopté l'idée d'une planification visant l'augmentation de cette aide. Le rapport tient également compte d'un grand nombre de nos suggestions sur la façon de rendre plus efficace les activités du Conseil.

Je tiens à vous souligner de nouveau, monsieur l'Orateur, les difficultés qu'a soulevé cette réunion. J'ai lu quelques communiqués de presse où il était question d'un conflit entre les représentants des pays développés et de ceux en voie de développement au sein au Conseil. Je n'ai pas eu l'impression que les difficultés étaient de cet ordre. Au contraire, si le Conseil n'a pas répondu jusqu'à présent à tous les espoirs, nous, de la délégation canadienne, en partageons la déception.

Nous espérons que, d'ici à la deuxième séance du Conseil, l'on aura atteint le niveau d'entente nécessaire pour que le Conseil puisse assumer ses fonctions comme il devait le faire et contribuer comme on l'attendait à résoudre les problèmes de famine qui règnent dans le monde.

Monsieur l'Orateur, avec l'assentiment de la Chambre, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, une copie de ma déclaration et de celles que j'ai faites devant le Conseil mondial sur l'alimentation les 26 et 27 juin 1975.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre que le ministre dépose ces documents?

[M. Whelan.]

Des voix: D'accord.

● (1210)

M. l'Orateur: Avant d'accorder la parole aux porte-parole de l'opposition, je pourrais ajouter qu'en vertu du règlement concernant les déclarations à l'appel des motions, la présidence est libre de fixer la durée de la période des questions qui suivra la déclaration. Comme le cas s'est déjà présenté une fois auparavant, la déclaration d'aujourd'hui ne me paraît pas, à première vue du moins, sujette à controverse; elle pourrait parfaitement être suivie de déclarations de l'opposition, mais sans période de questions. Cependant, pendant que les porte-parole de l'opposition font leur déclaration, si les députés considèrent qu'une période de questions s'impose et me présentent des instances à cette fin, je serais peut-être disposé à les entendre.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre pour sa déclaration. J'aimerais toutefois lui faire remarquer qu'elle est arrivée de son cabinet seulement cinq minutes avant que la cloche ne sonne. Je lui demanderais d'étudier la question afin d'y remédier car il importe que nous recevions les déclarations en temps voulu.

Pour résumer ce que nous pensons de cette déclaration, relativement à la situation alimentaire mondiale et à ce qui a été fait jusqu'ici pour remédier aux difficultés que la conférence mondiale sur l'alimentation devait résoudre, je dirais que la situation n'est pas brillante. Ce qui ressort de la déclaration du ministre, c'est que le travail du Conseil mondial de l'alimentation, que tout député et tout Canadien sensé devraient appuyer, n'a pas beaucoup progressé. Le ministre lui-même semble en être très déçu et j'aimerais qu'il sache que nous partageons ses sentiments.

Le ministre aurait pu être plus explicite quant au délai dans lequel on pourrait mettre en place les mécanismes voulus. Dans sa déclaration, le ministre n'a pas suffisamment parlé des genres de mécanismes envisagés pour constituer et maintenir des stocks nationaux. Un examen plus approfondi des déclarations qu'il dépose pourrait peut-être nous permettre d'en apprendre plus à ce sujet.

Nous appuyons le programme, mais le ministre ne doit pas oublier que pendant qu'il assistait à la réunion du conseil, la présidente de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a dit, a veille de la déclaration du ministre, qu'il nous fallait au Canada une politique nationale à long terme. Tout en veillant à ce que nous nous acquittions des obligations qui nous incombent en tant que membres de la communauté internationale, j'espère que le ministre n'oubliera pas les obligations que nous avons envers notre propre population.

En conclusion, je tiens à dire que nous sommes très déçus du peu de progrès réalisé par cet organisme utile, qui a été créé dans l'espoir d'aider les populations défavorisées du globe. Il n'y a d'ailleurs pas eu de signe encourageant dans la déclaration du ministre, qui avait posé en principe—condition imposée par notre pays comme par tant d'autres—que l'assistance fournie aux pays en voie de développement doit leur donner les moyens de s'aider aux-mêmes. Je le dis avec le plus grand respect au ministre sans nier l'intérêt qu'il porte à la question; mais plutôt pour exprimer notre préoccupation.

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord remercier le ministre pour sa déclaration; nous l'avons reçue suffisamment tôt. Je crois qu'elle nous est parvenue vers 10 h 30 du matin, et par conséquent nous ne nous plaignons pas du délai. Je pense qu'il était raisonnable, du moins en ce qui nous concerne.

Je remarque avec intérêt que le ministre a déclaré lors de la réunion du conseil qu'en novembre 1974, le Canada avait estimé que la meilleure façon de jouer un rôle à la Conférence mondiale sur l'alimentation n'était pas de prononcer des discours éloquents mais de prendre des engagements précis conformément aux recommandations de cette conférence, et d'ailleurs le Canada s'est engagé précisément à l'époque à livrer un million de tonnes de grain. Soit dit en passant, ce montant est inférieur aux livraisons du Canada en 1971 ou 1972, de sorte que cet engagement, si précis soit-il, n'est guère plus qu'une promesse de pure forme.

Le véritable problème du tiers monde n'est pas celui de l'aide. Le tiers monde ne veut pas dépendre uniquement de la charité du monde industrialisé. Ce qu'il faut, évidemment, c'est adopter de nouvelles ententes commerciales, et la déclaration que nous a fournie le ministre n'en parle absolument pas, pas plus d'ailleurs que les délibérations de la conférence du gouvernement, dont j'ai étudié le rapport ce matin. Il est essentiel que le Canada cesse de se contenter de distribuer de l'aide. Bien que notre parti reconnaisse que l'aide est souhaitable et même indispensable, nous estimons qu'il faudra progressivement la supprimer totalement et en venir à de nouveaux accords commerciaux qui permettront au tiers monde de s'approvisionner lui-même et de fixer le prix de ses denrées. Sinon, sa dépendance à l'égard des pays industrialisés du monde occidental ne fera que s'accroître, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

John Dillon, coordonnateur de la brigade anti-GATT, dans une étude effectuée entre 1950 et 1973, fait une intéressante comparaison entre les prix mondiaux des produits canadiens et les prix mondiaux des produits du tiers monde; il a constaté, par exemple, que le minerai de zinc avait augmenté de 119 p. 100, le bois de 53 p. 100 et le cuivre de 107 p. 100. Par contre, dans le Tiers-Monde et pendant la même période, le thé avait diminué de 63 p. 100, le café de 29 p. 100 et le jute de 41 p. 100. La capacité du tiers monde de se suffire à lui-même sans de nouveaux accords commerciaux constitue donc un problème que nous devons attaquer à sa racine, et c'est dans cette voie qu'il nous faut maintenant nous engager. J'espère que le ministre se mettra sur cette longueur d'onde, qu'il cessera de considérer les agriculteurs canadiens comme des puits sans fond capables d'alimenter la population mondiale en expansion. Les agriculteurs canadiens sont prêts à faire leur apport, comme ils l'ont fait par le passé, mais le moment est venu où le tiers monde ne doit plus dépendre du monde industrialisé pour ses besoins.

A noter qu'à la Conférence mondiale sur l'alimentation, il n'a jamais été question de la population. Si angoissant que soit ce problème, il nous faut l'aborder avant que la famine mondiale ne s'impose comme la seule solution. Je veux citer brièvement M. R. Glenn Anderson qui a écrit un livre intitulé «A Second Look at the Green Revolution». Il déclare:

> Il ne s'agit plus de savoir si l'expansion démographique actuelle sera ralentie—elle le sera. Ce qui est intéressant, c'est de savoir comment elle le sera; fera-t-on appel à l'activité rationnelle de l'homme? Ou laissera-t-on la nature mettre un terme à cette explosion démographique comme elle l'a fait en d'innombrables occasions dans des situations comparables?

Le Canada ne devrait pas imposer au tiers monde sa position sur le contrôle des naissances, mais il aurait fallu discuter de ce sujet à la conférence de Rome. Or, il a été délibérément écarté. De même, à la conférence de Rome et à la réunion du conseil, on a soigneusement évité la question d'établir de nouvelles relations commerciales mondiales. D'après mes renseignements, un représentant du ministère de l'Industrie et du Commerce a fait de l'obstruction pour éviter que le sujet ne soit abordé à la Conférence.

● (1220)

Tant que le Canada invoquera le principe de la charité pour régler les problèmes du tiers monde, il ne réussira qu'à prolonger son agonie. C'est assurément notre devoir de chrétiens d'aider les pays en voie de développement, mais ce l'est aussi de nous assurer qu'ils puissent éventuellement se suffire à eux-mêmes, de leur enseigner à le faire, de se mettre d'accord sur les prix de leurs produits de manière à pouvoir une fois pour toutes mettre un terme à cette absurde situation qui consiste à garder la moitié du monde dans l'opulence et l'autre dans la misère.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je remercie l'honorable ministre de nous avoir donné une copie en français de son communiqué. Une chose qui étonne énormément dans cet exposé, c'est le fait que le Canada ait été un des seuls pays à apporter sa collaboration pour nourrir les pays du Tiers-Monde. Je suis d'accord avec mon préopinant. Je suis allé en Inde il y a quelques années. Il y avait à ce moment-là la Fondation Ford qui fournissait de l'aide en enseignant aux Indiens comment récolter du blé. A ma grande surprise, on m'a appris que le gouvernement de l'Inde ne partageait pas l'opinion de cette fondation à l'effet qu'un pays comme les États-Unis par exemple puisse aider bénévolement les Indiens à récolter du grain. Le ministre dit dans son communiqué qu'il trouve cela un peu drôle le fait que des pays à la Conférence sur l'alimentation à Rome ne se soient pas entendus. Après cette déclaration, j'en viens donc à la conclusion que le Canada devrait viser surtout à fournir de l'aide technique, comme les États-Unis le font, afin d'aider ces gens à semer, à récolter et à se nourrir eux-mêmes.

[*Traduction*]

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, étant donné la nature de la déclaration du ministre et qu'aujourd'hui est une courte journée, l'opposition officielle s'abstiendra de poser des questions à la suite de cette déclaration.

M. Leggatt: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE ET LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LA NÉGOCIATION COLLECTIVE PAR SECTEUR

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley) demande à présenter le bill C-399, tendant à modifier la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et le Code canadien du travail de manière à établir la négociation par secteur.

Une voix: Expliquez-vous.

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, un nombre record de jours-hommes ont été perdus et la productivité a baissé au Canada, en partie à cause de la fragmentation de l'organisation syndicale dans la Fonction publique et les services essentiels. Cette fragmentation influe sérieusement non seulement sur notre déficit commercial mais aussi sur la hausse du coût de la vie, et aggrave les problèmes causés par l'inflation. En outre, il est clair que le gouvernement a été lent à agir, si tant est qu'il ait agi, et c'est pourquoi j'espère que ce bill recevra toute l'attention voulue.

Le bill a pour but d'obliger les groupes de syndiqués de tout un secteur public à négocier en même temps avec le Conseil du Trésor et à conclure des contrats d'une durée de trois ans, expirant à la même date. Ainsi le contribuable, sauf une fois tous les trois ans, sera à l'abri de tout arrêt de travail déclenché dans le secteur des services essentiels.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 1909, 2079, 2485, 2491, 2570, 2614, 2615, 2617, 2626, 2677, 2678 et 2700.

Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question no 2627, marquée d'un astérisque?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

LES ACHATS D'ARTICLES DE CONSOMMATION

Question no 1909—**M. Rynard:**

Pour les années 1973 et 1974, combien d'argent a-t-on dépensé, par province, pour *a*) les produits de beauté et les cosmétiques, *b*) les boissons alcooliques, *c*) les cigarettes et le tabac, *d*) la nourriture, *e*) le logement?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): *a*), *c*), *d*) et *e*) D'après Statistique Canada, la dernière enquête sur les marchandises de détail dont les résultats aient été publiés remonte à 1969 et porte sur l'année 1968. On effectue actuellement une enquête de nature semblable pour 1974. Les résultats indiquant les ventes des différents produits par genre de commerce devraient être disponibles vers la fin de 1975. *b*) Valeur des ventes de boissons alcooliques, année financière close le 31 mars 1973 (derniers chiffres disponibles). (En milliers de dollars). Terre-Neuve, 57,359; Île-du-Prince-Édouard, 12,527; Nouvelle-Écosse, 89,104; Nouveau-Brunswick, 61,996; Québec, 516,858; Ontario, 884,-145; Manitoba, 112,245; Saskatchewan, 94,342; Alberta, 203,-812; Colombie-Britannique, 293,486; Yukon, 5,027; Territoires du Nord-Ouest, 7,496; Total, 2,338,397.

[M. Jelinek.]

REMARQUE: Ces chiffres comprennent les ventes des régies des alcools dans les différentes provinces, de même que les ventes au détail des entreprises vinicoles en Ontario et des brasseries à Terre-Neuve, au Québec et en Ontario. Ils ne représentent pas le prix final de vente au détail des boissons alcooliques parce que les marges bénéficiaires des détenteurs de permis sont inconnues et, par conséquent, ne sont prises en compte.

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE LA LNH

Question no 2079—**M. Marshall:**

Quelles sommes ont été accordées à chaque province pour les: *a*) Programme de logement rural et autochtone, *b*) Programme d'amélioration des quartiers, *c*) Programme d'aide aux propriétaires?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): La Société centrale d'hypothèques et de logement me donne les renseignements suivants: La Société centrale a prévu au total pour 1975 une affectation initiale à l'égard de chacun des programmes suivants de la Loi nationale sur l'habitation: Logement rural et autochtone (Aide pour l'accession à la propriété, logement fédéral/provincial et remise en état des immeubles résidentiels): prêts, $49.2 millions; subvention, $8.9 millions. Amélioration des quartiers: prêts, $26.5 millions; subventions, $50.5 millions. Aide pour l'accession à la propriété: prêts, $373.8 millions. Les provinces affectent aussi des fonds à l'égard des programmes de la Loi nationale sur l'habitation aux fins de conduite et de vérification internes sous réserve, dans certains cas, d'accords formels conclus avec les organismes provinciaux. Ces affectations ne sont pas publiées parce que les variations dans cette sphère d'activité découlant des fluctuations de la demande à l'égard des fonds, entre les programmes et les Provinces, exigent qu'elles soient flexibles.

INTERPOL

Question no 2485—**M. Rondeau:**

1. Le Canada est-il membre d'Interpol et, dans l'affirmative, *a*) depuis quand, *b*) pourquoi?

2. Existe-t-il un document sur la décision du Canada de devenir officiellement membre d'Interpol et, dans l'affirmative, *a*) quel est-il, *b*) où se trouve-t-il?

3. La documentation à ce sujet a-t-elle été mise hors d'accès du public et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) pourquoi, *c*) par qui?

4. Le gouvernement subventionne-t-il directement ou indirectement le National Central Bureau d'Interpol au Canada et, dans l'affirmative, par l'entremise de quels ministères?

5. Quels échanges le Canada a-t-il eus avec Interpol, *a*) avant 1939, *b*) entre 1939 et 1945, *c*) depuis 1945?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): 1. Oui. *a*) 1949; *b*) Pour assurer et promouvoir une aide mutuelle entre les autorités de la police criminelle et pour établir et développer des institutions susceptibles de contribuer efficacement à la prévention et à la suppression de crimes ordinaires.

2. Oui. *a*) Approbation par le ministère de la Justice d'une recommandation faite par le Commissaire de la Gendarmerie royale du Canada et selon laquelle le Canada devrait faire une demande d'admission. *b*) Quartier général de la gendarmerie royale du Canada.

3. Non. *a*), *b*) et *c*): Sans objet.

4. Oui. Ministère du solliciteur général, Gendarmerie royale du Canada.

5. *a*) Néant. *b*) Néant. *c*) 81,872 (Statistiques disponibles seulement pour la période comprise entre le 1er janvier 1960 et le 31 mars 1974.)

L'EXPLOITATION PAR LA SOCIÉTÉ HILTON DES HÔTELS REINE ELIZABETH ET VANCOUVER

Question nº 2491—**M. Mazankowski:**

1. Le montant versé à la société Hilton pour l'exploitation des hôtels Vancouver et Reine Elizabeth (Montréal) est-il fixe ou proportionnel aux profits réalisés?

2. L'exploitation de ces deux hôtels a-t-elle fait l'objet d'un appel d'offres *a*) sinon, pourquoi a-t-on fait appel à la société Hilton plutôt qu'à une chaîne d'hôtels canadienne, *b*) dans l'affirmative, (i) quels ont été les soumissionnaires (ii) à combien s'élevait chacune des soumissions?

3. Le Canadien National a-t-il demandé à la société Hilton d'exploiter tous ses hôtels et, sinon, pourquoi?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Voici la réponse des Chemins de fer Nationaux du Canada: 1. Le contrat avec la société Hilton prévoit des honoraires de gestion qui sont calculés sur la base d'un pourcentage sur les bénéfices.

2. Non. *a*) Comme M. D. Gordon l'a déclaré au Comité des chemins de fer, des compagnies maritimes et des compagnies de transport aérien en 1958, l'hôtel Reine Elizabeth a été conçu pour le grand marché des congrès qui est international. Pendant la construction de l'hôtel, la direction apprit que la société Hilton s'intéressait au commerce hôtelier à Montréal. Des pourparlers conduisirent à une entente de coopération entre le CN et la plus importante chaîne hôtelière au monde, qui apportait avec elle un accès direct au vaste marché du congrès. Par la même occasion, la société Hilton prenait l'engagement de ne faire concurrence aux hôtels du CN dans les villes qu'avec le consentement du CN. En 1959, la société Hilton envisageait la possibilité d'ouvrir son propre établissement à Vancouver, de sorte que la ville de Vancouver fût exclue de l'entente. A l'hôtel Vancouver, après avoir fait l'acquisition des intérêts du CP, le CN a négocié une entente avec la société Hilton, parce qu'il était pleinement satisfait de l'exploitation de l'hôtel Reine Elizabeth et pour éviter une concurrence croissante à Vancouver avec les hôtels appartenant au CN. *b*) Sans objet.

3. Les projets d'entente pour la formation d'une compagnie canadienne qui aurait été propriétaire ou locataire des hôtels du CN ou d'autres hôtels prévoyaient l'exploitation des hôtels par la société Hilton; les pourparlers au sujet de ces projets d'entente ont pris fin.

DÉFENSE NATIONALE—LES COURS DE LANGUE

Question nº 2570—**M. Herbert:**

1. Quel est le coût total des cours de langue, porté au budget des dépenses de 1975-1976 du ministère de la Défense nationale?

2. Comment ces frais se répartissent-ils entre *a*) le traitement du personnel qui suit les cours, *b*) le traitement du personnel enseignant, *c*) les services additionnels ou supplémentaires à acheter de la Commission de la Fonction publique, *d*) les autres frais?

3. Ces frais sont-ils inscrits séparément pour les membres des Forces armées?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1. 26.1 millions de dollars.

2. *a*) 13.2 millions de dollars. *b*) et *c*). Les sommes versées pour le traitement du personnel enseignant et pour l'acquisition de services additionnels ou supplémentaires fournis par la Commission de la Fonction publique s'élèvent à $10.3 millions pour 1975-1976. Ces dépenses sont réparties ainsi: Traitement du personnel enseignant, $7 millions. Frais généraux incluant les avantages sociaux, les services communs des opérations régionales, la division des études, le matétriel didactique et audio-visuel, les manuels scolaires, etc., $3.3 millions; Total, $10.3 millions. *d*) Frais d'administration, $2.1 millions; Services temporaires et frais de déplacement, $0.5 million; Total, $2.6 millions.

3. Oui. Les frais sont inscrits séparément au chapitre du Programme des services de Défense établi par ordinateur.

DÉFENSE NATIONALE—LE COMPORTEMENT DU BOEING 707 À FAIBLE ALTITUDE

Question nº 2614—**M. Forrestall:**

Quelle est la plus faible altitude qu'un Boeing 707 peut maintenir pendant deux heures et à cette altitude, *a*) combien de gallons de carburant consomme-t-il, *b*) quelle proportion cela représente-t-il par rapport à la capacité totale de l'avion?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Une altitude de 300 pieds au-dessus du niveau de la mer est jugée une altitude minimale raisonnable pour les Boeing 707 effectuant des vols d'une durée de deux heures. Cette limite est fonction du facteur de la sécurité aérienne à maintenir en cours de vol. Des vols de plus courte durée effectués à une altitude inférieure à 300 pieds sont possibles pour répondre aux besoins de la mission, s'il y a lieu. *a*) Environ 3,600 gallons de JP-4. *b*) 15.7 pour cent.

DÉFENSE NATIONALE—L'AFFECTATION DU DASH-7 À LA SURVEILLANCE

Question nº 2615—**M. Forrestall:**

Le gouvernement a-t-il étudié l'éventualité que le Canada obtienne gain de cause aux conférences sur le Droit de la mer ou qu'il prenne des mesures unilatérales d'extension de ses eaux territoriales jusqu'aux confins du plateau continental, dans ses délibérations sur la capacité du Dash-7 d'accomplir une surveillance adéquate en remplacement de l'Argus et, dans l'affirmative, le gouvernement estime-t-il toujours qu'il y a lieu de remplacer l'avion patrouilleur par un avion à atterrissage et décollage courts comme le Dash-7?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Des études sont en cours afin de déterminer si l'efficacité du *DASH-7* justifie son utilisation pour la surveillance des eaux territoriales. Les caractéristiques mécaniques et la capacité opérationnelle du *DASH-7* ne permettent pas de l'utiliser pour des fonctions de surveillance à grand rayon d'action.

DÉFENSE NATIONALE—LES INSIGNES MILITAIRES

Question nº 2617—**M. Forrestall:**

Le ministre de la Défense nationale reverra-t-il la décision en réponse à la question nº 2403 selon laquelle les membres des Forces armées canadiennes qui se sont enrôlés avant l'intégration ne devront plus porter les insignes de leur grade antérieur, afin de déterminer si *a*) cette politique est conforme aux engagements pris par le ministre et ses adjoints au moment de l'intégration, *b*) les intéressés acceptaient en fait cette proposition, *c*) cette politique du ministre est conforme aux nouveaux objectifs établis par le Ministère pour sa réorganisation en trois commandements distincts pour permettre notamment de reconnaître plus facilement le commandement des divers membres, *d*) cette politique constitue une modification utile des lignes de conduite antérieures, *e*) cette politique est révocable et, (i) dans la négative, pourquoi (ii) dans l'affirmative, quand?

Questions au Feuilleton

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): *a*) La politique est conforme à l'engagement pris par le ministre de la Défense nationale qui, lors de son discours prononcé le 7 décembre 1966 devant la Chambre des communes (Hansard, 27e Législature, 1re session, volume X, page 10835) à l'époque de l'unification des Forces canadiennes, déclarait:

«Des insignes appropriés seront employés pour désigner les spécialités militaires propres à un milieu, mais les recommandations finales concernant ces insignes et les insignes des grades n'ont pas encore été faites.»

b) Oui. Voir le paragraphe 3 de la question nº 2403* (Hansard 134, page 5877). *c*) Chaque commandement possède désormais un insigne d'identification qui doit être porté sur la poche droite de la tunique par tous les membres. Cette politique a été promulguée et rendue exécutoire pour l'ensemble des Forces canadiennes par l'Instruction sur l'habillement du 3 avril 1970. *d*) Cette politique est en vigueur depuis le 3 avril 1970 et a été réitérée le 22 mars 1973. *e*) (i) et (ii). Il n'existe aucun projet visant l'annulation de la politique exposée dans la réponse à la question nº 2403.

LES STOCKS DE POULETS ET DE DINDES

Question nº 2626—**M. Mazankowski:**

1. Le 30 avril de chacune des années comprises entre 1971 et 1975, combien de livres de poulet de gril étaient entreposées au Canada?

2. Pour les même années, combien de livres de dinde étaient entreposées au Canada?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada communique les renseignements suivants: 1. Nombre de livres de poulet de gril entreposées au Canada, au 1er mai: 1975, 8,925,000; 1974, 11,174,000; 1973, 9,633,000; 1972, 5,120,000; 1971, 9,154,000;

2. Nombre de livres de dinde entreposées au Canada, au 1er mai: 1975, 41,604,000; 1974, 38,942,000; 1973, 16,851,000; 1972, 20,292,000; 1971, 28,125,000.

*DÉFENSE NATIONALE—L'UTILISATION DU GLYCOL ÉTHYLÉNIQUE

Question nº 2627—**M. Reynolds:**

Le ministère de la Défense nationale se sert-il du glycol éthylénique et, dans l'affirmative, *a*) combien coûte-t-il le gallon, *b*) de quelle quantité se sert-on chaque année, *c*) à quel usage, *d*) de quelle manière?

M. Leonard Hopkins (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Oui; *a*) $5.10; *b*) 8,000 gallons; *c*) Le glycol éthylénique est utilisé comme liquide réfrigérant pour l'équipement de radar des stations des Forces canadiennes; *d*) On en dispose en le mélangeant avec de l'huile à moteur qui a déjà servi et, avec l'approbation du ministère de l'Environnement, on s'en sert pour réduire la poussière sur les routes de gravier.

LE VÉHICULE ÉLECTRIQUE CONÇU EN URSS

Question nº 2677—**M. Robinson:**

1. Le gouvernement est-il renseigné sur la mise au point, par des scientifiques soviétiques, d'un véhicule électrique fonctionnant au moyen d'un courant alternatif au lieu d'accumulateurs encombrants et, dans l'affirmative, *a*) s'agit-il d'une wagonnette automobile, *b*) sa vitesse peut-elle atteindre 50 milles à l'heure, *c*) peut-il transporter une demi-tonne, *d*) sera-t-il mis sur le marché cette année à titre de petit camion, *e*) les accumulateurs de ce véhicule peuvent-ils être rechargés au moyen de prises de courant installées en bordure des routes?

[M. Forrestall.]

2. Le gouvernement songera-t-il à faire des recherches concernant ce nouveau véhicule dans l'intérêt de la conservation du pétrole et du gaz et de la réduction de la pollution due aux véhicules automobiles?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Nous ne savons rien de plus que ce qui figurait dans l'information de presse concernant le véhicule électrique soviétique.

2. Le ministère fait de nombreuses recherches sur la technologie actuelle et future d'un véhicule électrique.

LA MISE AU POINT DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES À ACCUMULATEURS

Question nº 2678—**M. Robinson:**

Des véhicules à batterie électrique existent-ils dans certaines parties du monde à l'heure actuelle et, dans l'affirmative, le gouvernement met-il au point un véhicule semblable ou prévoit-il un appui financier à cette fin?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. On a fabriqué des véhicules à batterie électrique dans plusieurs parties du monde, en Europe, au Japon, aux États-Unis et au Canada.

2. Il existe des programmes d'aide financière pour les sociétés qui en demandent et qui répondent aux critères d'admissibilité.

LES SERVICES MOBILES TERRESTRES ET LA GESTION DU SPECTRE DES BANDES DE FRÉQUENCE

Question nº 2700—**M. Herbert:**

Y a-t-il possibilité d'une pénurie d'intervalles spectraux d'émission ou de captation correspondant à un espace sur le cadran des services mobiles à terre en 1980 et, dans l'affirmative, prévoira-t-on une aide quelconque en vue d'éliminer toute contrainte à l'expansion de cette industrie par suite d'une telle pénurie?

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Dans certaines agglomérations urbaines importantes, si les méthodes actuellement utilisées pour la gestion du spectre sont maintenues, il est certainement possible qu'on ait épuisé en 1980, les bandes de fréquences de certaines parties du spectre qui sont destinées aux services mobiles terrestres. Cependant, le ministère des Communications s'occupe actuellement de mettre en œuvre un système amélioré de gestion du spectre qui corrigera cette situation. De plus, il existe une certaine technique qui permettra de mettre à l'usage des services mobiles terrestres les fréquences comprises dans d'autres parties du spectre.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

● (1230)

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 3 juillet, de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Claude-André Lachance (Lafontaine-Rosemont): Monsieur le président, le Canada, comme la plupart des pays de l'hémisphère occidental, se débat présentement avec une situation économique difficile, et l'obligation d'un gouvernement durant ces temps troublés est de répondre rapidement en préconisant des mesures à la fois directes et persuasives, afin de tenter, dans la mesure du possible, de tempérer les effets néfastes d'une récession généralisée.

A cet égard, en novembre dernier, le ministre des Finances (M. Turner) présentait un budget assorti, d'une part de stimuli divers pour aider le commerce extérieur et, d'autre part, de diverses mesures visant à contrer l'inflation.

Or, présentement, les Canadiens sont confrontés, comme le disait dans son récent discours sur le budget le ministre des Finances, aux trois problèmes de l'inflation, de la récession et de l'énergie. Devant l'évolution de la situation, plutôt que de s'appuyer sur de vieilles recettes, le gouvernement a présenté un nouveau budget qui, sans se targuer d'être la panacée à tous les maux de notre économie, n'a pas moins constitué un dosage approprié de mesures qui visent à donner le bon exemple à la population canadienne et à l'industrie en général.

Deux mots caractérisent ce budget: Équilibre et clairvoyance.

Examinons rapidement les caractéristiques de la situation économique actuelle, et plus particulièrement de l'inflation, afin de nous aider à comprendre les remèdes apportés dans le budget du 23 juin.

Quels sont les trois éléments de l'inflation actuelle?

D'abord, il y a cette inflation qui nous arrive de l'étranger et à laquelle nous ne pouvons pas grand-chose, sinon essayer de faire pousser des bananes dans la péninsule de Niagara, et je doute qu'on en arrive à des résultats satisfaisants. En fait, cette inflation extérieure peut avoir trois causes: l'inflation pure dans les pays fournisseurs, l'insuffisance des biens et services qu'ils offrent, et la réévaluation des monnaies étrangères par rapport au dollar canadien. Ce dernier point a été particulièrement douloureux au cours des deux dernières années. De toute façon, même le contrôle des prix serait impuissant à juguler l'inflation extérieure, que sa cause soit la pénurie, l'inflation pure ou la réévaluation des denrées.

La deuxième cause est la hausse des prix par suite de pénurie, et je pense que les honorables députés sont familiers avec ce problème d'équilibre entre l'offre et la demande et de son influence sur l'imposition d'un prix. Cette situation a toujours existé et existera toujours, sauf que dernièrement cela a été très rapide et le réflexe de panique se traduit par l'imposition d'un plafond artificiel sur les prix; les conséquences: la prolongation du déséquilibre du marché, on en a vu les effets aux États-Unis. Il y a donc lieu de se féliciter de ne pas avoir adopté une politique générale de contrôle des prix et des salaires au Canada, d'ailleurs la population canadienne l'a très bien compris à la dernière campagne électorale.

Enfin l'inflation intérieure, celle sur laquelle nous pouvons influer directement ou indirectement et dont les causes multiples et les effets dramatiques ont une prémisse commune, l'absence presque légendaire de discipline des Canadiens quant à la satisfaction de leurs besoins et à leur désir sauvage d'augmenter leur niveau de vie individuel.

Par exemple: les revendications salariales excessives se sont traduites par une augmentation des salaires avant impôts qui a devancé l'inflation; elle a même eu tendance à dépasser le total de l'accroissement de la productivité et de l'inflation, ce qui a fait monter les prix de revient.

Dans ce domaine, le ministre des Finances a déployé des efforts surhumains pour réaliser un consensus national visant à faire preuve de discipline au titre des augmentations des prix et revenus dans l'économie canadienne. Malheureusement, il n'a pas réussi et le seul choix qui lui restait était celui de présenter un budget dont le thème principal est celui de la restriction de dépenses en espérant que cet exemple aurait des répercussions sensibles sur l'ensemble des activités économiques du pays. L'avenir nous dira si les Canadiens ont compris le message. Ceci dit, comment répondre par un budget à cette inflation, au chômage et à la pénurie.

Avant de le faire, il faut comprendre les mouvements cycliques de l'économie, et plus particulièrement les cycles courts, et à cet égard je me réfère à une causerie prononcée par le sénateur Lamontagne, le 5 mai 1975:

Sans vouloir entrer dans les détails des cycles eux-mêmes, disons simplement que tous les phénomènes économiques ne subissent pas les mêmes fluctuations en même temps. C'est ainsi, par exemple, que le comportement du PNB coïncide avec le cycle. Certains indices, comme le rapport entre les stocks et les expéditions, le devancent. D'autres, comme les fluctuations des prix et du taux de chômage, le suivent.

A leur tour, et ceci est très important au point de vue politique, les prix et le chômage ne suivent pas le cycle de la même façon. Le chômage n'augmenta pas sensiblement au début de la récession mais il continue à augmenter au cours de la reprise, alors que les prix ont le comportement contraire. Leur taux d'augmentation continue à baisser au cours de la reprise et à s'accroître pendant les premiers stades de la récession. C'est alors que l'inflation devient un problème politique majeur, mais le boom et la cause immédiate de la poussée inflationniste sont déjà disparus. Le chômage et les prix s'ajustent donc lentement par rapport à leur cause elle-même, c'est-à-dire les cycles, et il faut donc bien se garder d'analyser une perspective économique selon les effets plutôt que les causes et proposer des remèdes non appropriés. Comme d'habitude, l'opposition est tombée dans le panneau, monsieur le président, mais on est habitué, et les Canadiens aussi.

Je cite un extrait du texte de la causerie du sénateur Lamontagne, tel que rapporté à la page 13:

> Pendant ce temps les meilleurs éducateurs nous signalent que la récession canadienne est déjà terminée. L'indice général de la production et celui du produit domestique réel, deux indicateurs très significatifs, ont monté en février pour la première fois depuis plusieurs mois. Le rapport entre les stocks et les expéditions est rendu à son maximum. La production des automobiles a repris; la plongée de la construction résidentielle est terminée. Je pourrais donner d'autres indices de la relance. Cela ne veut pas dire cependant que l'économie rebondira subitement et que le taux de chômage diminuera prochainement. En fait, ce taux demeure élevé même au cours de la reprise, ce qui force souvent les gouvernements à agir même quand il est trop tard.

Monsieur le président, les germes de la relance sont bien présents, et il s'agissait essentiellement en présentant un budget à ce moment-ci de permettre aux facteurs d'expansion déjà à l'œuvre dans l'économie d'exercer toute leur influence et à donner l'exemple en modérant volontairement nos exigences.

Les points d'amure de ce système de restriction sont des économies budgétaires et non budgétaires de plus de 850 millions de dollars, une croissance limitée de la Fonction publique, et des mesures de conservation agressives pour le pétrole et le gaz canadiens par l'imposition d'une surtaxe de 10c. le gallon.

Se greffent à cela un plafonnement du taux *per capita* d'accroissement de la participation fédérale à l'assurance médicale, des modifications à la loi sur l'assurance-chômage afin d'insuffler à celle-ci un climat désirable de motivation au travail, et la création d'emplois par les investissements d'entreprises et la subvention des emplois directs dont je salue au passage tout particulièrement les 285 millions de dollars consacrés à un nouveau Programme d'initiatives locales, au cours des deux prochaines années, fonctionnant de novembre à juin, lequel favorisera les projets et travaux publics à l'échelle municipale.

Mais l'élément qui me réjouit le plus est l'intensification de l'action gouvernementale en matière de construction de logements afin de satisfaire à long terme les besoins des Canadiens en matière d'habitation. En effet l'habitation est, selon l'interprétation de Judith Maxwell du *C. D. Howe Institute*, à la fois un des moteurs de la présente récession, et le grand perdant de celle-ci.

La Société centrale d'hypothèques et de logement se verra affectée en plus d'un milliard courant, plus de 200 millions de dollars pour permettre d'accroître les prêts aux ensembles d'habitations à loyer procurant des dividendes limités, aux acheteurs de logements neufs, au titre du programme d'accession à la propriété, ainsi qu'aux organismes d'habitations provinciaux ou privés à but non lucratif.

Les logements financés sur le marché privé bénéficieront d'une hausse temporaire des subventions, dont le maximum annuel passera de $600 à $1,200, jusqu'au 31 décembre 1975, pour les logements neufs occupés par les propriétaires; jusqu'au 31 mars 1976, la subvention maximale annuelle sera de $900 au lieu de $600 dans le cas des logements neufs à usage locatif. Ces mesures prévues dans le budget, quoique excellentes, ne sont pas à mon sens suffisantes pour encourager les investisseurs à engager de nouveaux capitaux dans le domaine de la construction domiciliaire.

Une partie du problème provient du manque de motivation des petits investisseurs dans le domaine de l'investissement immobilier, à la suite de la réforme fiscale de 1972, laquelle favorise injustement les grands propriétaires d'immeubles, qui jouissent à l'heure actuelle d'un régime fiscal plus avantageux que les petits propriétaires d'immeubles, quel que soit le métier ou la profession qu'ils exercent. A la lumière surtout des problèmes qui existent dans le domaine de la construction les nouvelles dispositions de la loi sur l'impôt n'ont fait qu'empirer la situation en refusant jusqu'en novembre dernier de reconnaître la valeur essentielle de stimulation de la part des petits investisseurs au sein de l'industrie immobilière.

Pour situer le débat je voudrais succinctement expliquer les causes et la nature de la réforme fiscale qui a fait suite à la présentation du Livre blanc de 1972. De nombreux contribuables dont, autrement, les revenus auraient atteint un niveau d'imposition particulièrement élevé, sont devenus propriétaires et ont été en mesure de réduire ou de supprimer l'impôt applicable à leurs autres revenus en revendiquant l'amortissement revendicable de leurs immeubles. D'un point de vue idéal, cette générosité initiale devrait être compensée par une réduction des déductions pour amortissement autorisées au cours des années suivantes, ou par une récupération de l'impôt sur l'amortissement exagéré après une vente. Cependant, si le contribuable achète d'autres immeubles, il est en mesure de reculer presque indéfiniment le jour où ses déductions totales pour amortissement seront inférieures à la moyenne. En outre, vu que la plupart des immeubles en cause rentrent dans la même catégorie, un contribuable cédant un immeuble peut éviter la récupération du produit de la vente en investissant celui-ci dans un autre immeuble. Finalement, si le contribuable utilise ce procédé pendant toute sa vie, le versement des impôts ainsi différés sera reporté indéfiniment. Dans la réforme fiscale, le gouvernement a pris certaines mesures pour corriger ces lacunes. D'abord un contribuable n'a plus le droit de réduire de ses autres revenus une perte résultant de la possession d'un bien lorsque la perte serait imputable à la location du coût en capital. Ensuite, une catégorie distincte d'amortissement a été créée à l'égard de chaque immeuble locatif d'une valeur de 50,000 dollars au plus. Cela signifie qu'il existera une journée de règlement pour le propriétaire de chaque bâtiment important.

● (1240)

En vertu de ce système, l'allocation du coût en capital n'est qu'un moyen de reconnaître l'usure d'une bâtisse sur son espérance de vie. Le gouvernement prend souvent l'initiative de proposer des stimulants pour répondre à des exigences économiques et sociales particulières. Ainsi, dans le budget du 18 novembre 1974, une mesure a été adoptée excluant des limites de l'allocation du coût en capital énoncé plus haut, des immeubles multifamiliaux dont la construction a commencé entre le 18 novembre 1974 et la fin de 1975. Ce stimulant a été introduit comme une exception intentionnelle à la limite prévue en vue d'aider à alléger la rareté de logements locatifs à travers le Canada.

Or, cette rareté malgré le stimulus s'est accentuée et il y aurait lieu, selon moi, soit de prolonger pour une période de cinq ans la mesure proposée dans le dernier budget et qui doit se terminer à la fin de 1975, soit, et cela me semblerait encore préférable, de rescinder les articles actuels de la loi de l'impôt interdisant la déduction sur les revenus d'emplois des pertes encourues par la possession d'un bien lorsque cette perte serait imputable à l'allocation du coût en capital, quitte à assortir la loi de l'impôt sur le revenu de moyens préventifs afin d'éviter dans la mesure du possible les abus des années passées en permettant, par exemple, la déduction jusqu'à concurrence du revenu moyen canadien annuel, au-delà duquel la perte devrait être reportée sur les années subséquentes, et à ajouter en plus une disposition présumée du bien après une période fixe de 10 à 20 ans dépendant de la classe de bien visé et strictement afin de réajuster la valeur dépréciée de l'immeuble selon l'évaluation réelle de celui-ci à la date de la disposition.

Monsieur le président, on se trompe grandement si l'on croit pouvoir régler le problème de l'habitation par des logis subventionnés ou par des logis à loyers contrôlés. Cela ne comporte qu'une solution partielle au problème du logement. Il est bien évident qu'aucune proposition, d'autre part, ne peut régler définitivement ce problème en criant «Tin Tin», mais je crois qu'en aidant les petits investisseurs, cela serait un pas de plus dans la bonne direction.

En terminant, monsieur le président, un pays se bâtit au présent. Mais pour le futur, trop souvent, on a accusé nos gouvernements d'être des pompiers qui ne réagissent qu'au dernier moment. On a en main un budget qui vise à long terme le bien-être des générations futures par l'éducation des Canadiens d'aujourd'hui et par l'émulation entre l'administration fédérale et l'entreprise privée. En fait, les mesures proposées n'avaient même pas besoin du cadre d'un budget national pour être mises en vigueur,

mais elles auraient alors souffert du manque d'impact et de publicité, ce que ce budget leur fournit, spécialement en ce qui a trait à la nécessité de la restriction. Cela, les jeunes s'en rendent compte et ils s'en souviendront lorsqu'il y aura lieu de se choisir un nouveau gouvernement. C'est ce qui frustre le plus les vieux bonzes de l'opposition parce qu'on leur a coupé l'herbe sous le pied, et que leur équilibre étant déjà précaire, il leur faudra du temps pour s'en remettre, si jamais ils s'en remettent.

Monsieur le président, tout ce qu'on a entendu de la part de l'opposition, depuis le début de ce débat, ce sont des jérémiades continuelles de la part de pseudo-experts en économie relativement au manque de leadership du gouvernement. Pourtant, lorsqu'on leur demande des suggestions pour nous aider à faire une bonne «job», tout ce qu'on réussit à leur faire sortir, c'est un ramassis de lieux communs et de vieilles recettes poussiéreuses à faire peur aux sorcières elles-mêmes. A cet égard, je suggère fortement au député de York-Simcoe (M. Stevens) de placer sur son bureau un crâne humain afin que la population canadienne soit bien informée sur le genre de cuisine qu'il nous prépare, si un jour son parti venait à malencontreusement prendre le pouvoir.

[*Traduction*]

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, j'ai trouvé intéressant, comme député indépendant, sans affiliation politique, d'étudier objectivement l'exposé budgétaire et les points de vue exprimés par les représentants des divers partis. En termes populaires, ce budget pourrait probablement être appelé un «non-budget». Il est flou; il n'a pas de mordant, pas de piquant; il est pâle, terne. Quand j'ai parlé du budget de novembre, j'ai dit, entre autres choses, comme en témoigne le hansard, à la page 1699:

> J'espère que les députés ne presseront pas le bouton d'alarme trop tôt ou trop tard, le cas échéant, de peur qu'au lieu de l'inflation, du recul, d'une croissance lente et d'autres poncifs économiques, nous ne frappions le fin fond avec une crise, une dépression et un taux beaucoup plus élevé de chômage. Pour le moment, nous voguons à la dérive. Le voyage ne sera ni gai, ni facile, mais avec un peu moins de vent et une navigation précise, nous devrions pouvoir toucher terre sans heurt d'ici les 10 ou 12 prochains mois, à condition, évidemment, que le pilote, le navigateur et l'équipage aient suivi le bon cap.
>
> Il nous incombe tous, pendant la présente session, de faire preuve de patience envers le ministre et le gouvernement qui, selon eux, font tout en leur pouvoir pour lutter contre l'inflation. Il incombe toutefois au ministre et au gouvernement d'apprendre immédiatement à la Chambre toutes les restrictions et les résultats, bons ou mauvais, et s'il devenait nécessaire de changer de cap en aucun temps, d'en avertir immédiatement la Chambre. S'il se trompait avec ses théories, il devrait l'avouer. Chacun de nous doit continuer non seulement d'encourager le gouvernement à la sobriété, c'est-à-dire à réduire le gaspillage, le double emploi, les mésaventures et la création de chasses gardées bureaucratiques, les chinoiseries administratives et l'inefficacité et, en même temps, à assurer des services convenables, mais nous devons aussi encourager l'épargne et décourager le gaspillage, non seulement à tous les niveaux du gouvernement, mais aussi à tous les niveaux du secteur privé.

J'ai abordé le même thème dans le débat sur l'Adresse en octobre dernier. Le 4 octobre 1974, j'ai dit, comme en a fait foi le hansard, à la page 138:

> L'inflation peut être enrayée, mais il faudra le plein appui et la détermination résolue de la Chambre, du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et municipaux, ainsi que du patronat et du monde syndical et de tous les secteurs de notre société pour lutter contre cette maladie. Elle a atteint des proportions d'épidémie—peut-être certains d'entre nous ne s'en rendent-ils pas encore compte—et nous pouvons attendre. Certains d'entre vous n'en sentent peut-être pas les effets, mais je vous fais remarquer que le niveau de vie de bien des Canadiens est minable. Le gouvernement devrait s'attaquer aux disparités régionales, aux problèmes de transport, à l'habitation, au chômage, aux taux d'intérêt et aux relations intergouvernementales ainsi qu'à plusieurs autres questions semblables. Les rouages administratifs mêmes sont trop nombreux. Ils engendrent de l'inflation ainsi que les stress financier et mental.

Ce que j'avais dit alors s'applique encore aujourd'hui. Notre pays a continué de voguer sur une mer d'instabilité et d'insécurité avec tant de nonchalance, d'insouciance et d'indifférence qu'on pourrait se croire sur la mer de la Tranquillité, sur la lune. J'aimerais pouvoir croire que les propositions contenues dans l'exposé budgétaire suffiront à sortir le pays du désordre dans lequel il se trouve. Nous sommes en état de crise: chômage, inflation, crise du logement, taux d'intérêt élevés, problèmes d'énergie, gaspillage du gouvernement, etc.

Le ministre des Finances (M. Turner) a énuméré un certain nombre d'options. Le ministre et le gouvernement se sont enfermés dans plusieurs dilemmes. Ils sont les responsables des malheurs du pays, mais les gens sont les victimes de la terrible situation économique. Les propositions budgétaires ne semblent pas en réalité s'attaquer efficacement à aucun des aspects de la crise. Au contraire, elles pourraient bien aggraver la situation actuelle.

Quel sera l'effet véritable de la taxe d'accise sur l'essence? Quel sera celui de la hausse des prix du fuel domestique cet hiver? Combien le gouvernement dépensera-t-il pour administrer et percevoir la taxe d'accise? Le gouvernement se servira-t-il au moins d'une partie de l'argent pour le transport urbain en commun? Quel sera le résultat d'un financement sans cesse déficitaire? Comme le taux de croissance de l'économie est négatif, les encouragements proposés pour les entreprises et l'emploi créeront-ils vraiment plus d'emplois et, alors combien? Quelles seront vraiment les avantages des projets PIL? Les modifications projetées aux règlements régissant la Commission d'assurance-chômage sont-elles pratiques et justes? Le gouvernement traite-t-il injustement les personnes de plus de 65 ans? Enfin, l'augmentation de fonds prévus pour l'habitation sera-t-elle suffisante, avec l'aide du secteur privé?

A défaut d'autre chose, l'exposé budgétaire du ministre a clairement indiqué que le gouvernement a enfin reconnu que la prise de mesures extraordinaires s'imposait. Les questions pourront toujours être posées, et seul l'avenir nous dira si les mesures proposées sont les bonnes? A mon avis, le prétendu budget peut être qualifié de conservateur, avec un petit «c». C'est un budget d'austérité. Il essaie de s'écarter de l'extrême gauche et s'oriente vers le centre droit. A ce sujet, peut-être le ministre et le gouvernement se sont-ils enfin rendu compte que l'on ne saurait continuer à appliquer des politiques à caractère socialiste et latitudinaire. Peut-être pouvons-nous maintenant nous attendre à des décisions plus responsables sur la peine capitale, le système pénitentiaire et de libération conditionnelle et sur des questions connexes concernant le crime et les criminels. Les policiers et les gardiens de prison ont droit à l'appui du solliciteur général et du cabinet. Ils ont droit à de meilleures conditions de travail, à une meilleure protection.

Il y a déjà assez longtemps que le gouvernement aurait dû faire preuve de modération, et j'aimerais proposer quelques nouveaux moyens d'économiser d'énormes sommes. Le gouvernement devrait s'efforcer d'être aussi productif que possible, de fournir des services nécessaires, d'éliminer des programmes qui se chevauchent ou de supprimer les programmes improductifs ou parfaitement inutiles, et laisser à l'entreprise privée les domaines d'activité où elle s'en tire mieux et plus efficacement que le secteur public. Les bureaux de l'État ne doivent pas être des pouponnière-

res. Ils doivent être utiles et rentables, et leur nécessité doit pouvoir être prouvée. Le gouvernement est une entreprise, une énorme entreprise, et non un sanctuaire pour protégés politiques. Il faut remanier les programmes qui ne permettent pas ou presque pas d'augmenter le produit national brut, ou les abandonner s'ils ne sont pas indispensables. Un certain nombre de programmes douteux engloutissent d'énormes sommes. Les programmes fumeux inutiles ou quasiment inutiles doivent être mis au rancart. Par contre, les programmes fondamentaux et ceux qui permettent d'offrir des emplois utiles et qui sont rentables à long terme doivent être stimulés pour relancer l'emploi.

Voici quelques autres propositions précises de restrictions permettant d'autres économies encore. J'aimerais que le ministre des Finances soit ici à m'écouter. Je pourrais lui proposer une bonne douzaine de nouvelles suggestions. Lesquelles? Premièrement, abandonner le système actuel et la politique d'implantation du bilinguisme dans la Fonction publique; mettre fin aux cours de langue; supprimer le poste de Commissaire aux langues officielles et interrompre tous les programmes et projets connexes. Il faudrait que le premier ministre (M. Trudeau) et les membres du cabinet se réunissent avec leurs homologues provinciaux dans l'espoir de faire approuver en principe un système d'enseignement national, unifié, uniforme et intégré, de façon à donner les mêmes chances aux jeunes, quelles que soient leurs origines ethniques, lorsqu'ils posent leur candidature à des postes où qu'ils cherchent à obtenir de l'avancement dans la Fonction publique et le secteur privé. Il faudrait réintroduire le système d'avancement au mérite, dont la productivité est meilleure et qui incite les employés à faire preuve d'initiative et de conscience professionnelle.

Deuxièmement, supprimer Information Canada. Troisièmement, éliminer la direction de l'ACDI, certains de ses programmes et certaines de ses excursions sur toute la surface du globe. Quatrièmement, réduire les subventions à la Société Radio-Canada, à l'Office national du film et à d'autres organismes de ce genre. Cinquièmement, réduire le personnel du premier ministre et ses dépenses d'au moins 60 p. 100. Sixièmement, réduire ou supprimer les doubles emplois, le gaspillage, les excès de dépenses et l'incompétence des ministères et des organismes fédéraux à Ottawa qui paralysent l'exécution d'importants projets au pays. L'empire qui s'érige à Ottawa commence dans les propres bureaux du premier ministre et s'étend ensuite à tous les paliers de la structure bureaucratique.

● (1250)

Septièmement, réduire les études onéreuses, les études portant sur d'autres études, les honoraires d'experts-conseils ainsi que le nombre considérable de spécialistes et d'économistes en poste dans les divers ministères du gouvernement. Huitièmement, arrêter la conversion au système métrique. Neuvièmement, fermer le salon luxueux et onéreux réservé aux députés et aux sénateurs à Ottawa et utiliser ce local à des fins plus utiles. Dixièmement, abolir la loi exigeant un étiquetage bilingue, particulièrement pour les importations et les exportations; la loi actuelle fait du tort aux affaires. Onzièmement, supprimer la taxe de vente fédérale sur les produits canadiens, qui empêche nos produits d'être concurrentiels sur les plans national et international. Douzièmement, réduire la bureaucratie et la paperasserie gouvernementales qui, telles des tentacules de pieuvre, ont tendance à occuper tellement de locaux. Il est effarant de constater l'ampleur des sommes dépensées dans la région d'Ottawa. Je ne peux tout simplement pas admettre qu'Ottawa s'étende vers Hull. Ce n'est là qu'une douzaine d'exemples. Je pourrais continuer et en donner beaucoup d'autres. Je me demande simplement si le ministre des Finances et ses collègues auront le courage d'adopter mes suggestions. Les contribuables, mes compatriotes, les connaissent bien.

Je n'ai absolument pas été impressionné par la liste des postes principaux que le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) menace de la hache. Il est clair que le gouvernement ne contrôle plus ses dépenses. Certaines suppressions concernent des postes essentiels, qui apportent des profits indispensables et de longue durée, et sont créateurs d'emplois. Dans certains cas, la suppression ne fera qu'accélérer le rythme de l'inflation, augmenter le chômage, diminuer le produit national brut et contribuer à la formation de crises. Les raisons, s'il en existe, n'ont pas de fondement valable.

Pour ce qui est de l'énergie, le gouvernement devrait chercher à utiliser séparément ou ensemble l'énergie solaire, les forces marémotrices et le mouvement perpétuel. Dans l'immédiat, il faudrait ajouter au système de chauffage actuel des bâtiments publics des systèmes de captage de l'énergie solaire. Leur fabrication et leur installation ne coûtent pas cher et ils permettraient d'épargner des millions de dollars en frais de chauffage des maisons et de l'eau pour usage domestique.

M. Francis: Oh, oh!

M. Jones: J'aimerais indiquer au député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) qu'il existe une installation de ce genre dans ma circonscription. Elle est très efficace. Il devrait en essayer une. C'est vraiment efficace. Étant donné qu'il y a beaucoup de soleil et d'eau au Canada, nous avons tort de ne pas utiliser ces sources d'énergie. Le gouvernement n'a peut-être pas eu le temps d'examiner tous les détails de la question. J'affirme que le pétrole n'est pas la seule ressource énergétique. L'énergie solaire et les forces hydrauliques sont des sources de base et on devrait en tirer parti dès maintenant. Les recherches effectuées aux États-Unis sur l'énergie solaire pourraient être très utiles à cet égard.

Au sujet des forces marémotrices, on a étudié à plusieurs reprises les marées de la baie de Fundy et tous les retards à les aménager ne font que retarder l'inévitable. On devrait commencer dès maintenant à construire des installations pour aménager les forces marémotrices de la baie de Fundy. Chaque jour de retard nous rappelle qu'il y a là une ressource énergétique qui n'est pas exploitée.

Une voix: Le député permet-il une question?

M. Jones: Vous pourrez poser votre question quand j'aurai terminé. Si l'argent dont on se sert pour financer Petro-Canada était affecté à l'énergie solaire et à l'énergie marémotrice de la baie de Fundy, il serait employé de façon plus productive et apporterait des avantages durables. Les puits de pétrole peuvent se tarir, mais le soleil sera toujours là. La baie de Fundy aussi. Ils ont été créés pour servir à quelque chose. Servons-nous en.

Comme bien d'autres, je m'inquiète que le gouvernement ait l'intention de cesser en partie de partager les frais des services de santé. Bon nombre de provinces sont incapables d'assumer les frais accrus de ces services. Par conséquent, les provinces devront imposer une prime ou bien, encore une fois, les services de santé seront peut-être offerts uniquement aux très riches ou aux très pauvres. Il y a là une question d'honnêteté fédérale et il faudrait y voir très sérieusement.

Les inégalités régionales constituent encore un problème de taille dans notre vaste pays. J'espère que les restric-

tions du gouvernement ne s'appliqueront pas aux programmes de l'expansion économique régionale. Le chômage est toujours un grave problème dans la région atlantique, dépassant la moyenne nationale, atteignant même parfois le double.

Ce serait le moment pour le gouvernement fédéral d'entreprendre plusieurs travaux dans la région atlantique et d'aider les municipalités à exécuter des travaux qui s'imposent plutôt que de verser des prestations d'assistance sociale et d'assurance-chômage. En outre, les écarts salariaux à l'intérieur de la Fonction publique dans la région atlantique sont tout à fait injustes et discriminatoires. De nombreux fonctionnaires dénoncent ce genre de traitement. Les taux de l'impôt sur le revenu sont uniformes partout au Canada. Il devrait y avoir la même uniformité de traitement pour tous les employés.

J'ai quelques autres suggestions que, à mon avis, le ministre devrait étudier. D'abord, subventionner les taux d'intérêt et aider l'industrie du logement de concert avec les provinces ou les municipalités, directement ou indirectement. Deuxièmement, modifier la loi de l'impôt sur le revenu de manière à ce que le propriétaire puisse déduire les intérêts hypothécaires de même que les taxes provinciales et municipales. Troisièmement, modifier la loi de l'impôt sur le revenu pour exempter d'impôt l'intérêt sur les obligations municipales. Quatrièmement, rétablir l'Office de développement municipal et de prêts aux municipalités. Cet organisme donnait de bons résultats il y a quelques années et je pense qu'il pourrait en donner encore.

Si seulement Dieu nous avait donné la faculté de planifier avec certitude en ce qui concerne les activités du gouvernement et l'administration du pays. Je suis persuadé que tous les députés saisissent les difficultés de la conjoncture économique et des problèmes connexes. Il eût mieux valu que le gouvernement admette il y a bien longtemps les difficultés auxquelles il fallait faire face. Mais il est facile de voir juste, après coup. Je me rends compte également que, quelle que soit l'attitude des députés de l'opposition sur l'une ou l'autre de ces questions, le gouvernement dispose d'un nombre de voix suffisantes pour triompher. C'est la loi de la majorité. Le ministre devrait reprendre son budget après avoir entendu les suggestions et les idées qui sont venues de toutes parts.

D'après moi, quoi que le gouvernement fasse, il doit être prudent parce que la situation économique est très précaire. Le gouvernement doit être prêt à écouter les conseils venant de tous les côtés de la Chambre et du grand public et ne pas se retirer dans sa tour d'ivoire. Les tours d'ivoire sont aussi fragiles que l'économie. Pour conclure, monsieur l'Orateur, nous aimerions remercier le Seigneur de ne pas nous trouver dans une situation plus grave. Le gouvernement et le pays ont besoin de l'aide de tous les Canadiens pour en donner un coup, même si c'est pénible, et édifier un Canada meilleur, une nation meilleure; le ministre et ses collègues doivent s'y mettre aussi.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je tiens simplement à donner préavis que j'ai l'intention de soulever la question de privilège à propos d'observations attribuées au secrétaire d'État (M. Faulkner), qui aurait parlé de collusion entre les magazines *Time* et *Reader's Digest* et les conservateurs. Je tiens à prévenir la présidence que j'ai l'intention de soulever la question de privilège à la première occasion.

M. l'Orateur adjoint: J'en préviendrai donc l'Orateur.

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, jamais auparavant n'ai-je eu et probablement n'aurais-je jamais plus l'occasion de m'adresser à un auditoire aussi chaudement partisan à la Chambre, mais cela ne durera sans doute pas plus de deux ou trois minutes étant donné le flot de députés qui font leur entrée.

M. Stanfield: Quelques-uns d'entre nous étaient présents.

M. Andras: Il y avait la qualité sinon la quantité. Je suis heureux de prendre part au débat et je veux profiter de l'occasion pour informer plus en détail les députés du rôle important que le budget a confié à nos programmes de main-d'œuvre pour atténuer et réduire le chômage. Les députés songeront sans doute aux modifications à la loi de l'assurance-chômage, mais je tiens à les prévenir sur-le-champ que je n'en parlerai pas durant le temps qui m'est alloué. J'en parlerai lors du débat sur le bill modificatif dont la Chambre sera probablement saisie d'ici quelques jours.

Nous savons tous que depuis un an et demi, le Canada connaît, comme la plupart des pays industrialisés de l'Occident, toute une série de problèmes liés à l'inflation, une baisse de la croissance industrielle et une augmentation très prononcée du taux de chômage. Ces difficultés tirent leur origine en partie de problèmes issus des rajustements internationaux, rajustements qui se sont imposés en raison principalement de la forte augmentation des prix du pétrole que bien des pays ont subie, ce qui a provoqué une diminution des importations, des exportations, de la production et de l'embauche. La plupart des difficultés sous-jacentes sont très particulières et, nous l'espérons, transitoires. D'autres sont beaucoup plus fondamentales et représentent peut-être pour chacun de nous des défis à long terme qu'il va falloir relever.

Compte tenu de la conjoncture mondiale et du fléchissement très marqué de l'économie de notre principal associé commercial, les États-Unis, je pense qu'il est juste de dire que le Canada a pris et prend encore des mesures qui se révèlent relativement efficaces. Nous ne pouvons ni ne devrions nous retrancher du reste du monde, mais il est clair que nous avons réussi jusqu'à maintenant à régler nos problèmes, dont la cause nous était extérieure, d'une manière relativement efficace. A peine ai-je besoin de rappeler aux députés que, même si notre taux de chômage désaisonnalisé est extrêmement élevé, il reste qu'il se situe en-deça de celui des États-Unis. La croissance réelle de notre économie a beaucoup moins fléchi que celle de nos voisins du sud; nos politiques gouvernementales en matière monétaire, fiscale et de main-d'œuvre se sont révélées fort efficaces.

Nous pouvons nous féliciter du bilan de nos réalisations jusqu'à maintenant, mais il ne faut pas nous reposer sur

nos lauriers. En raison principalement d'une diminution de nos exportations, le premier trimestre de cette année accuse une baisse de 1.4 p. 100 au niveau du PNB réel, ce qui a entraîné une hausse du taux de chômage. Même si la totalité, ou la plupart des commentateurs et des observateurs américains qui s'arrêtent à évaluer la situation économique américaine ont commencé à déceler les premiers signes de reprise aux États-Unis, il va falloir, selon moi, attendre un certain temps avant que la recrudescence de l'activité économique dans ce pays et ailleurs ne se traduise par une amélioration ou une hausse importante des exportations canadiennes.

Je devrais également parler de l'avertissement, car c'est ainsi que je le vois, selon lequel notre taux de chômage, dangereusement élevé, ne suivra sans doute pas la reprise économique qui se dessine, puisque bien des entreprises vont mettre l'accent sur la production avec le personnel qu'elles ont à leur service actuellement pour accroître la production à court terme sans augmenter pour autant leur personnel. A mon avis, un bon nombre de ces établissements n'augmenteront probablement leur effectif que lorsqu'ils auront la conviction que la relance économique permettra d'envisager une croissance soutenue.

Il y a une autre réalité pénible qui se dresse devant nous: dans une période de récession comme la nôtre, nous savons tous que bien des employeurs réduisent leur personnel. Ils se débarrassent, pourrait-on dire, de leurs moins bons employés. A la reprise des affaires, par conséquent nous nous retrouverons donc avec sur les bras un nombre plus élevé que d'habitude de chômeurs ayant des problèmes particuliers. Comme le faisait observer récemment l'Organisation de coopération et de développement économiques, ce sont précisément là des circonstances dans lesquelles certains programmes choisis de main-d'œuvre peuvent apporter une contribution importante. Des programmes de création d'emploi, de formation, de placement et de mobilité permettent de réduire rapidement et efficacement le chômage sans ajouter aux pressions particulières de la demande, lesquelles pourraient aggraver l'inflation qui représente aussi pour nous une question de vive inquiétude. Ces genres de programmes réussissent à combattre le chômage structural qui persistera même après la reprise économique.

Qu'il me soit permis d'examiner l'attitude adoptée par bien des pays à l'égard du Canada et dictée à l'étranger non par des porte-parole du gouvernement, mais par des gens que je crois avoir été objectifs. Pendant quelques années, le Canada a été l'un des chefs de file de l'OCDE en matière de programmes d'utilisation de la main-d'œuvre pour combattre le chômage. C'est, je crois, l'une des raisons qui nous ont permis de faire face mieux que d'autres à la conjoncture économique difficile dans laquelle se trouve le monde.

Les programmes de main-d'œuvre sont des éléments essentiels à l'administration efficace d'une économie moderne. Ils ont le triple avantage de sortir immédiatement les gens du chômage, de produire les compétences nécessaires et de mieux préparer notre population active et lui donner les nouvelles connaissances voulues. C'est pourquoi le gouvernement a accordé dans le budget une importance prépondérante au renforcement de la stratégie de la main-d'œuvre au cours des deux prochaines années.

Je crois que les députés sont en général conscients des efforts que nous faisons depuis plusieurs années pour restructurer, redéfinir, réorganiser et améliorer nos programmes et services de placement de main-d'œuvre afin de mieux satisfaire les besoins des Canadiens et ceux de notre économie. Analysons la situation telle qu'elle se présente cette année: sans parler des mesures spéciales annoncées dans l'exposé budgétaire, nos services ont été autorisés à dépenser plus de 700 millions de dollars. De ce total, 100 millions sont destinés à nos Centres de la main-d'œuvre du Canada qui, j'en suis convaincu, bénéficient des services de 6,800 fonctionnaires dévoués et dont j'ai eu l'occasion de rencontrer personnellement un certain nombre au cours de mes voyages depuis deux ans.

Ce total comprend aussi une affectation de 480 millions de dollars qui permettra à 265,000 Canadiens cette année de recevoir une formation professionnelle à plein temps ou de suivre des cours de recyclage. Il a été calculé que chaque dollar investi dans ce programme rapportera $6 à l'État. Un montant de 10 millions est alloué à la mobilité de la main-d'œuvre, un de 4.5 millions à des programmes spéciaux pour agriculteurs et un de plus de 60 millions aux programmes de Perspectives-jeunesse et le solde du coût des programmes d'initiatives locales de 1974-1975. Finalement, nous disposons de 20 millions de dollars pour les services spéciaux pour travailleurs désavantagés. En plus de fournir les services de placement de la main-d'œuvre déjà mentionnés, nous avons réussi à mieux coordonner les activités des Centres de main-d'œuvre avec les politiques socio-économiques fédérale et provinciale.

Il y a quelque mois, j'ai annoncé que la formule de placement en fonction de la localité allait connaître une nouvelle phase de développement. Bien que clairement conçue, si je puis me servir de cette expression, pour les travailleurs victimes du chômage chronique, cette formule sera éventuellement élargie et adaptée aux programmes généraux de main-d'œuvre. Nous comptons mettre bientôt sur pied quelque 25 projets dans tout le Canada intéressant des régions métropolitaines, rurales et éloignées présélectionnées dans ce but. Dans le cas de la Saskatchewan, ces projets s'adresseront à la population de toute la province. Comme les députés ne l'ignorent pas, le but principal de la formule de placement en fonction de la localité est d'attaquer vigoureusement au niveau régional les problèmes qui assaillent les Canadiens qui ont constamment de la difficulté à trouver et à garder du travail, quel que soit l'état de l'économie, que nous soyons en période de prospérité ou en période de récession.

Ces efforts conjoints permettront une application et une utilisation plus rationnelles de tous les programmes en vigueur et de toutes les ressources disponibles, au niveau fédéral et provincial, dans le secteur public et privé; de plus, ils aboutiront à l'élaboration d'une stratégie de l'emploi dans laquelle viendront s'insérer la formation et la création d'emplois supplémentaires nécessaires pour satisfaire les besoins particuliers des marchés du travail locaux, des gens dont j'ai parlé.

● (1410)

Associé à ces efforts—c'est le mot qui convient—le gouvernement fédéral est autorisé à consacrer à la stratégie communautaire de l'emploi jusqu'à 50 millions de dollars au cours des trois prochaines années, sans compter les très importantes sommes que nous dépensons déjà pour ces collectivités et ce groupe de citoyens. C'est dans cette direction que nous orienterons nos efforts supplémentaires en matière de main-d'œuvre au cours des deux prochaines années.

En vue de cet effort particulier nécessaire au cours des 24 mois prochains et pour lequel une somme de 450 millions de dollars a été prévue dans le budget du 23 juin, nous avons examiné de nombreuses possibilités de pro-

gramme, y compris les anciens et les nouveaux programmes en vigueur au Canada et ceux d'un certain nombre d'autres pays. Nous voulions des programmes qui ne contribuent pas à l'inflation, qui puissent débuter rapidement et fournir, sous forme d'emploi, le maximum de rendement par dollar investi, des programmes enfin que l'on puisse abandonner graduellement avec la diminution du chômage.

Je le répète, nous avons examiné les politiques et les programmes d'un certain nombre de pays dotés de programmes d'emploi spéciaux pour faire face à la conjoncture, mais, franchement, nous n'en avons trouvé aucun qui corresponde exactement à nos besoins. Certains ne créaient pour ainsi dire pas d'activité supplémentaire réelle. D'autres se sont révélés trop coûteux pour le rendement obtenu. D'autres encore étaient trop lents à lancer et à abandonner ou bien exigeaient un contrôle du marché du travail et de l'économie qui est impensable au Canada. Nous avons finalement décidé que les programmes déjà en vigueur au Canada étaient les plus aptes à satisfaire nos besoins actuels.

C'est pourquoi nous avons choisi un programme d'initiatives locales restructuré, un programme fédéral faisant appel à une main-d'œuvre nombreuse, un programme de formation de la main-d'œuvre plus étendu, et un ensemble de programmes spéciaux pour les étudiants l'été prochain qui comprend Perspectives-Jeunesse ainsi qu'une amélioration modeste mais significative du côté de la mobilité de la main-d'œuvre et des services de main-d'œuvre. Grâce à ces programmes, nous prévoyons créer 550,000 mois-hommes d'emploi direct, former 85,000 travailleurs et assurer un service spécial qui permettra à des milliers de travailleurs de se trouver des emplois.

J'aimerais consacrer une minute à chacune de ces mesures spéciales. Pour ce qui est de la formation, nous dépenserons 70 millions de dollars environ de plus pour la formation professionnelle d'ici deux ans, dont la forte partie ira à des contrats signés avec des employeurs canadiens; ils embaucheront et formeront des travailleurs en chômage en prévision de la nouvelle vague de croissance qui s'annonce, nous savons qu'elle s'en vient, et pour combler la pénurie actuelle de travailleurs spécialisés. La formation professionnelle est un instrument essentiel grâce auquel le gouvernement fédéral peut adapter l'offre d'emploi à la demande, tant à moyen qu'à long terme, et elle est un instrument de plus en plus efficace qui devra prendre toujours plus d'expansion au cours des prochaines années. De fait, dans les circonstances, il serait à recommander de profiter du temps dont disposent malheureusement de nombreux chômeurs pour leur apporter des compétences nouvelles ou supplémentaires pendant qu'ils ne travaillent pas. Comme je l'ai dit plus tôt, nous avons fait ce que j'espère être une analyse objective et utile des coûts de nos programmes de formation et elle a révélé que leur rendement économique est de $6 pour chaque $1 dépensé.

A l'heure actuelle, le coût réel de la formation est réduit quand les travailleurs sont en chômage parce qu'ils touchent un revenu d'une source quelconque et l'utilisation de ce temps représente une réduction du coût général et constitue un meilleur placement. Nous savons que les salaires et les états de service de ceux qui reçoivent notre formation sont sensiblement améliorés après coup même dans des régions où le chômage est ordinairement élevé. De concert avec nos associés provinciaux, et la collaboration s'améliore, nous avons mis au point de nouveaux instruments pour assortir la formation aux besoins du marché du travail et la qualité de la formation même s'accroît constamment. Il n'y a pas lieu de se complaire dans les résultats obtenus, car je suis persuadé qu'il y a amélioration. Je crois que la chose est en partie attribuable à l'établissement d'une caisse spéciale pour le perfectionnement de la formation au montant de 5 millions de dollars qui sert uniquement à faire des expériences favorisant l'évolution de la méthodologie de la formation.

Je me réjouis que notre programme scolaire de formation soit de plus en plus équilibré et de plus en plus intégré à un programme de formation industrielle en apprentissage. Pour la gouverne de la Chambre, je signale que ce programme de formation en apprentissage a pris de plus en plus d'ampleur, puisque son budget est passé de 6.4 millions de dollars en 1970-1971 à 36.7 millions en 1975-1976. Maintenant, notre programme spécial que le budget de l'autre soir a autorisé va majorer nos budgets de formation de 70 millions de dollars sur une période de deux ans, la moitié au moins de ce montant devant être consacrée à la formation industrielle. Cet argent servira à la formation des chômeurs et sera distribué dans toutes les régions de notre pays en tenant compte des besoins réels et en fonction de la gravité du chômage.

Tous les députés savent que le dernier budget prévoit une somme de 450 millions de dollars. La plus grande partie de notre budget sera consacrée au programme d'initiatives locales, au cours des deux prochains hivers, un montant de 285 millions de dollars sera infusé dans ce programme, dont 150 millions seront distribués durant l'hiver de 1975-1976, et 135 millions au cours de l'hiver qui suivra. C'est la première fois que nous pouvons prévoir, et longtemps à l'avance, sur une période de vingt-quatre mois; cela nous permettra d'assurer une meilleure planification.

Le détail du programme est connu des députés, mais j'aimerais leur signaler quelques modifications importantes que nous y apporterons pour répondre aux besoins des collectivités, des groupes et des particuliers. Première et importante initiative qui, je l'espère, sera bien accueillie par les députés: nous avons modifié les modalités du programme pour en faciliter l'accès aux municipalités, afin de trouver des projets locaux originaux créateurs d'emplois à court terme. Le plafond des subventions aux projets municipaux a été porté à $150,000, tandis que pour les autres projets, c'est-à-dire ceux d'initiative privée, le plafond sera de $100,000 cette année. Ces relèvements tiennent compte de la hausse des prix, et ces programmes seront prolongés cette année, sans toutefois dépasser le terme des contrats. Je tiens à ce que cela soit bien compris. Nous avons l'intention de porter à sept mois le délai d'approbation des projets, qui est actuellement de six, afin de nous donner plus de temps pour atténuer le chômage.

Cette année encore, toutes les subventions que nous autoriserons seront soumises au contrôle habituel. Celles qui sont consenties aux municipalités ne concerneront que la main-d'œuvre, et non les matériaux ni les travaux sous-traités. Nous ne subventionnons que la main-d'œuvre, pour obtenir l'effet maximum sur le chômage.

Outre l'augmentation générale du financement des programmes PIL pour les deux prochaines années, et le prolongement du délai préalable d'organisation à partir de cette année, car nous annonçons la chose beaucoup plus tôt que d'habitude, il faudra aussi tenir compte d'une participation beaucoup plus large de la part des municipalités, et nous y comptons. Je tiens à souligner aussi que nous allons recevoir, solliciter même et étudier, en les agréant dans certains cas, des demandes présentées par des employeurs du secteur privé. Leurs projets devront satis-

faire aux conditions du programme. Ils devront profiter à la collectivité, sans augmenter la production ou les bénéfices du titulaire de la subvention. Il faudra en outre que le projet sorte du cadre normal de son activité. Mais nous estimons que lorsque les sociétés ou entreprises ne peuvent pas employer leur personnel elles conservent des rouages administratifs inactifs que nous pouvons utiliser à l'application des projets communautaires ce qui profitera à la collectivité et bien entendu, résorbera le chômage.

● (1420)

Nous croyons que, si on lui donne assez de temps pour planifier et préparer son action, l'initiative et la compétence du monde des affaires peut grandement contribuer à l'amélioration de la communauté et nous attendons avec impatience de connaître la réaction de ce secteur de l'économie.

Nous continuerons à nous servir des groupes consultatifs locaux, dans chaque circonscription, pour nous aider à établir les priorités de la communauté. J'ai clairement l'impression qu'ils ont fortement contribué à rendre le programme des initiatives locales plus conforme aux besoins des Canadiens.

J'exhorte les députés à collaborer à l'établissement de groupes consultatifs locaux dans toutes les circonscriptions du pays bien que, comme ce fut le cas l'année dernière, ce ne soit pas un critère arbitraire. Nous laisserons les députés en décider, mais je les exhorte de nouveau à y réfléchir sérieusement. Je tiens à dire que tous les genres de demandes dont je parle dans le cadre des demandes municipales, des demandes d'entreprises privées et des demandes habituelles parrainées par des intérêts privés devront toutes être reconnues prioritaires par les groupes consultatifs. Il n'y aura pas de privilégiés et les crédits que nous accorderons aux circonscriptions devront comprendre tous ces projets approuvés; il appartiendra donc aux groupes consultatifs là où ils existent ou, en leur absence, à mon ministère de concert avec les députés, dont j'écouterai les points de vue, de prendre la décision concernant les projets. J'espère que nous choisirons tous les meilleurs projets, peu importe les secteurs d'où ils proviennent.

J'aimerais indiquer que nous avons établi quelque 25 régions de développement dans le cadre de la stratégie concernant l'emploi communautaire au Canada. Nous poursuivrons la deuxième série de négociations avec les provinces pour étendre ce programme au cours de la même période. S'il existe un plan de stratégie d'emploi communautaire dans une localité ou une région donnée, l'élaboration et l'autorisation en priorité des projets d'initiative locale dans cette région seront intégrés au programme de stratégie d'emploi communautaire, sous réserve des consultations je me suis engagé à tenir pour assurer aux gouvernements provinciaux que le programme de stratégie d'emploi communautaire ne constitue pas une intrusion du gouvernement fédéral mais que nous voulons, d'un commun effort, atteindre au maximum d'efficacité.

Les projets du Programme d'initiatives locales devront s'y insérer. Je crois que c'est important pour prouver la sincérité du gouvernement fédéral après ce que j'ai dit aux provinces au sujet de notre concept concernant la stratégie d'emploi communautaire.

Comme d'habitude, ceux qui travailleront aux projets du PIL seront désignés par les centres de main-d'œuvre du Canada. Toutefois, j'ai donné instruction au personnel des centres de main-d'œuvre de veiller à ce que seuls les chômeurs avec peu de perspectives d'emploi soient engagés pour le Programme d'initiatives locales, et que ceux qui ont déjà travaillé à de tels projets soient placés en bas de la liste, la priorité étant accordée à ceux qui en ont davantage besoin et qui ont souffert sérieusement du chômage. Telles seront donc mes instructions aux agents du ministère qui choisiront la main-d'œuvre pour les projets.

Enfin, nous espérons que les projets démarreront beaucoup plus tôt qu'avant. Ils pourront commencer dès le 1er novembre. La date limite pour les demandes est le 12 septembre. Comme je l'ai dit, les projets pourront être financés pour sept mois au lieu de six, comme par le passé, mais je tiens à signaler que nous n'accorderons aucune prolongation au-delà de la période de contrat, car cela nous a déjà causé des ennuis. Nous tenons à bien préciser, quelle que soit notre couleur politique, que l'emploi durera pour la période du contrat et qu'il ne faut pas se bercer de vains espoirs.

Je dois dire que certains députés à la Chambre m'ont fait part de l'intérêt manifesté dans le monde entier à l'égard de nos programmes de création directe d'emplois, et surtout du Programme d'initiatives locales. Nous avons reçu des demandes de renseignements du monde entier à ce sujet. Nous avons eu la visite de membres de la Chambre des représentants, à Washington, de la Commission de la main-d'œuvre de la Grande-Bretagne, et des gouvernements mexicains et japonais. Ils sont venus chez nous pour se renseigner davantage sur le Programme d'initiatives locales et nos méthodes. L'Australie applique déjà un programme directement inspiré du Programme des initiatives locales canadien. J'ai relevé dans un récent document de l'Église unie du Canada, répondant au document de travail sur la sécurité sociale, le passage suivant:

> ... l'expérience du programme des initiatives locales au Canada montre sans contredit que les Canadiens préfèrent accepter un travail mal rémunéré plutôt que de dépendre de l'assistance sociale. Les gens veulent travailler, ils veulent apporter quelque chose d'utile à la société. Comment expliquer sinon, la popularité et le succès du programme des initiatives locales alors que dans bien des cas la rémunération du chef de famille était inférieure au montant des prestations d'assistance sociale.

Monsieur l'Orateur, depuis 1971 nous avons reçu 54,171 demandes et nous avons financé 19,082 projets qui ont permis de créer des milliers d'emplois pour le plus grand profit de la société et des particuliers. L'esprit d'initiative et d'imagination des animateurs de projets à la base ont permis au Programme d'initiatives locales d'être un succès. Assemblées communautaires et dirigeants politiques se sont réunis pour étudier les besoins particuliers des localités. Dans tout le Canada ont été inaugurés des nouveaux services qui ont permis d'améliorer la qualité de la vie de nombreux Canadiens.

Une étude portant sur un certain nombre de projets a révélé que la moitié d'entre eux fournissaient des produits et des services qui n'existaient sous aucune autre forme dans les localités concernées. En fait, de 70 à 90 p. 100 des projets étudiés réalisaient des travaux qui n'auraient pu être effectués sans le programme des initiatives locales. Toujours selon cette étude, 62 p. 100 des projets s'intégraient au cadre d'activités d'une plus grande organisation et 38 p. 100 d'entre eux recevaient un complément de financement d'autres sources, ce qui est peut-être l'indice le plus probant de l'appui des localités à ce programme. Je pense que c'est la manifestation évidente du désir des communautés de participer à des projets d'initiative locale. Je pense qu'à une époque où les aspirations des travailleurs évoluent, et où l'on cherche de plus en plus à obtenir un travail intéressant, il importe de noter que, d'après les recherches effectuées, 87 p. 100 des employés visés estimaient que leur expérience du programme des

initiatives locales leur avait apporté un épanouissement certain.

L'éventail des projets PIL qui ont été agréés embrasse une foule de domaines: Bâtiment, information, assistance sociale et soins de santé, sports et loisirs, amélioration des terrains et des parcs, recherche et manifestations culturelles, ce qui fait qu'aucun autre programme n'a créé des emplois aussi variés que celui-là. Cela n'a pu être obtenu qu'en faisant appel à ceux qui souffrent le plus directement du chômage, c'est-à-dire aux chômeurs eux-mêmes. Robert Moses dit du programme qu'il permet de donner de l'avoine aux moineaux sans passer par le cheval.

● (1430)

Des voix: Oh, oh!

M. Andras: Autre élément majeur de notre affectation spéciale de 400 millions de dollars: les 25 millions de dollars prévus pour le programme fédéral des travaux faisant largement appel à la main-d'œuvre, dont la coordination sera assurée par mon collègue, le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien). Ce programme fera réaliser des missions spéciales comportant une forte proportion de main-d'œuvre, sous la direction des ministères et organismes fédéraux. L'encadrement sera fourni par les équipes de direction et d'administration des ministères, l'exécution étant assurée par des chômeurs.

Le gouvernement a déjà prévu les crédits à accorder au programme 1976 des emplois et activités d'été pour étudiants, et en particulier au programme Perspectives-Jeunesse. La teneur du programme de 1976 sera mise au point par un comité interministériel présidé par mon ministère. Mais tout probablement, le principal élément en sera le programme Perspectives-Jeunesse, qui présente les mêmes caractéristiques générales et a obtenu le même succès que celui des projets PIL.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je dois interrompre à regret le ministre, qui a épuisé son temps de parole, si la Chambre ne l'autorise pas à poursuivre.

M. Baker (Grenville-Carleton): Si j'ai bien compris, un ordre de la Chambre a été adopté à la demande du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), avec l'accord de tous les partis, avant l'ouverture du débat.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, c'était un ordre de la Chambre. Mais comme je suis inscrit, j'accepte de ne parler que quinze minutes en laissant les cinq autres au ministre.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. En ce qui concerne l'intervention du député de Grenville-Carleton (M. Baker), le ministre a déjà épuisé ses trente minutes et ne peut donc poursuivre qu'avec le consentement de la Chambre. La Chambre est-elle d'accord pour laisser terminer le ministre?

Des voix: D'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cinq minutes.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je vous remercie et, par votre intermédiaire, je remercie les députés de leur amabilité.

Le dernier volet de notre programme spécial pour les deux prochaines années est constitué par une somme de 10 millions de dollars destinée à renforcer nos activités de placement et de mobilité en matière d'emploi. A une époque de chômage relativement élevé, il importe de tâcher par tous les moyens d'accélérer et d'améliorer les formalités de placement pour les demandeurs d'emplois. Nous devons informer les chômeurs des emplois disponibles et transmettre rapidement aux employeurs éventuels les renseignements concernant les travailleurs en chômage. Nous multiplions donc nos efforts pour aider les travailleurs, en augmentant les subventions à la mobilité, à quitter les régions à chômage élevé pour se rendre dans celles où il existe des emplois.

Nous sommes décidés à n'épargner aucun effort pour améliorer nos méthodes de placement et utiliser tous les emplois actuellement disponibles. Il serait catastrophique que certains restent vacants très longtemps. Bien que les fonds supplémentaires consacrés à cette activité soient relativement modestes par rapport à ceux que nous consacrons à la formation de la main-d'œuvre, je pense qu'il s'agit là d'un élément extrêmement important de la stratégie générale du gouvernement.

Nous compléterons les moyens dont disposent actuellement les centres de main-d'œuvre par la publication régulière de bulletins décrivant les emplois disponibles au niveau local, régional et national, ou encore précisant l'expérience, les titres et la disponibilité des travailleurs. Ces bulletins seront largement diffusés auprès des employés, des syndicats, des centres de bien-être social et dans la presse locale, etc.

De plus, le personnel des centres de main-d'œuvre, aidé de chaque employeur, entreprendra une campagne intensive de recrutement dans tout le pays. Les employés chargés de ce programme détermineront, de concert avec les employeurs, les secteurs des industries clés qui manquent de main-d'œuvre. Cela fait, des employés prépareront des annonces publicitaires voulues et, avec leurs homologues et le personnel de la Commission d'assurance-chômage de chaque province et des Territoires, rechercheront les travailleurs qualifiés en chômage. Nous essaierons d'apparier emplois et travailleurs. Une fois les travailleurs découverts, le personnel de main-d'œuvre travaillera avec les employeurs et, s'il le faut, se joindra à eux pour mener une campagne nationale de recrutement.

Quand nous choisissons les travailleurs, nous sommes tout disposés et nous nous efforçons de l'être toujours plus, à favoriser leur mobilité par l'intermédiaire du programme de mobilité de la main-d'œuvre de notre ministère. Dans le cadre de ce programme spécial, près de $200,000 seront dépensés aux fins de publicité, de déplacements, de communications et de recrutement. Le programme de mobilité de la main-d'œuvre qui, selon nos prévisions, devrait assurer près de 10 millions de dollars en subventions cette année, sera encore étendu pour encourager les travailleurs à se rendre dans les régions où il y a du travail. Les travailleurs seront mis au courant de l'aide financière mise à leur disposition s'ils veulent déménager temporairement ou en permanence pour occuper un emploi. Au besoin, nous ajouterons 2 millions de dollars au programme de mobilité pour en assurer une meilleure application.

Le volume de travail de nos centres de main-d'œuvre s'est accru. Ainsi, en avril 1975, près de 77,000 personnes de plus que l'année précédente étaient inscrites aux Centres de main-d'œuvre du Canada. Malheureusement, cet afflux a entraîné certains retards à cause du surcroît de travail et pendant quelque temps, nous n'avons pas été en mesure d'accroître nos services. Grâce aux crédits supplémentaires que j'ai mentionnés, nous pourrons engager 150

employés temporaires pour aider le personnel en ces périodes de pointe, et pour offrir de meilleurs services à nos clients, tant employeurs que travailleurs.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, je suis reconnaissant à la Chambre de m'avoir donné quelques minutes de plus. Je me rends compte que notre horaire est serré. J'en aurais beaucoup plus à dire aux députés mais je fournirai d'autres détails ces jours-ci sur la formule de répartition par circonscription, et ainsi de suite. Pour terminer, j'aimerais préciser que je ne prétends pas que ces mesures juguleront le chômage. Ce serait évidemment impossible en l'espace de deux ans, mais je puis dire en toute sincérité aux députés que nous ferons tout en notre possible, grâce aux crédits qu'on nous a alloués et aussi j'espère, à la collaboration des députés, pour atténuer les conséquences pour les familles et les collectivités du taux de chômage élevé que nous allons connaître l'an prochain.

● (1440)

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: Est-ce que l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin) invoque le Règlement ou pose-t-il la question de privilège?

M. Beaudoin: Oui, monsieur l'Orateur, il s'agit d'une question de privilège.

Est-ce que l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) voudrait répondre à une question?

M. l'Orateur adjoint: Ceci requiert le consentement unanime de la Chambre, vu que le temps de parole de l'honorable député est déjà écoulé.

Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour permettre à l'honorable député de Richmond de poser une question à l'honorable ministre?

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Il n'y a pas de consentement unanime. L'honorable député de Rimouski a la parole.

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, d'abord je voudrais dire à l'honorable ministre qui vient de prononcer son discours que je suis très optimiste et j'espère que toutes ses bonnes paroles auront des lendemains heureux.

Il est difficile et probablement inutile d'aborder un point particulier du budget national et de l'apprécier relativement à l'ensemble de l'économie du pays. Je crois plus pratique d'examiner le budget dans son ensemble, dans ses grandes lignes, dans son orientation générale afin de bien déterminer si oui ou non ce budget donne les résultats que la population en attendait, car en fin de compte c'est pour l'ensemble de la population que les ministres et les députés de la Chambre votent des lois, les administrent et préparent des budgets en vue des résultats désirés.

Or, quand tout le monde se plaint de l'inflation, du chômage, de la pauvreté, de revenus trop faibles ou d'impôts trop élevés, et cela depuis plus de 20 ans, peut-on dire que le budget actuel apporte un meilleur équilibre entre les revenus, entre les impôts, entre les profits capitalisés par les citoyens du Canada?

Voilà le point central. Monsieur le président, j'ai tout lieu de croire qu'il ne faut pas lutter contre l'inflation, qu'il ne faut pas lutter contre le chômage, qu'il ne faut pas faire disparaître la pauvreté. Tous ces buts sont des buts négatifs, disparates et déprimants. L'unité d'action commande l'orientation des efforts vers la réalisation et l'équilibre économique national entre les personnes, les familles et tous les citoyens canadiens, y compris le gouvernement du Canada. Voilà du positif, de l'unité d'orientation, en un mot voilà un but exaltant.

A mon humble avis, les mesures annoncées dans le budget ne sont pas les meilleurs moyens pour faire face à la situation économique actuelle. Elles n'aideront pas suffisamment au redressement de l'économie canadienne.

D'ailleurs je lisais, le 25 juin dernier, dans le journal *Le Droit*, les commentaires suivants de M. Don Montgomery, secrétaire-trésorier du Congrès du Travail du Canada:

> Le budget ne donne aux Canadiens aucune raison de croire que le gouvernement s'efforce de faire face à l'inflation ou à la hausse du chômage.

Et je suis d'accord avec lui. Si l'on considère que nous vivons présentement dans le climat économique le plus incertain depuis les 30 dernières années, on s'aperçoit facilement que les mesures proposées par le gouvernement actuel sont nettement insuffisantes.

Monsieur le président, nous sommes loin d'ignorer qu'au cours des dernières années, l'inflation a été le problème économique le plus pressant auquel les nations industrialisées du monde ont eu à faire face. Et de plus, nous sommes d'ailleurs très conscients que ce même phénomène a provoqué des discussions interminables, des échanges d'idées à n'en plus finir. Et pour donner quoi? Uniquement des effets désastreux sur l'économie canadienne.

En effet, dans *La Presse* du 20 juin dernier, on pouvait lire que selon le sénateur Maurice Lamontagne, économiste de carrière et ancien ministre fédéral, ce qui suit:

> Les prévisions économiques du gouvernement fédéral au cours des vingt dernières années se sont révélées constamment erronées et que ce même gouvernement n'avait aucune politique véritable.

Il n'y a aucun doute, monsieur le président, que le gouvernement cherche depuis de nombreuses années toutes sortes de mesures imaginables pour amoindrir le problème de l'inflation. Malheureusement ce dernier constate assez aisément que ses efforts et ses réserves d'austérité n'anéantiront pas ce fléau.

Par contre, monsieur le président, il faut admettre que dans le budget du 23 juin dernier, il existe certaines mesures très valables, comme celles qui touchent à la surveillance des dépenses publiques, car pour une fois, le gouvernement va tenter de contenir l'accroissement de ses dépenses. D'ailleurs, je profite de l'occasion pour féliciter l'honorable ministre de son initiative et de l'intention qu'il a manifestée de réduire les dépenses gouvernementales fédérales d'un milliard de dollars au cours de l'exercice financier actuel.

En ce qui concerne l'habitation, j'ai été très heureux d'apprendre que l'honorable ministre avait accordé une subvention de l'ordre de 200 millions de dollars supplémentaires à la Société centrale d'hypothèques et de logement, de même que certaines subventions accrues pour les logements financés par le secteur privé. Mais, malheureusement, je constate que cela est loin d'être suffisant. D'ailleurs, M. Sam Hughes, président de la Chambre de commerce, le confirme en disant que les 200 millions supplémentaires pour le logement ne suffisent pas. De plus, on remarque qu'aucune forme d'aide n'est prévue dans le budget pour le grand nombre d'acheteurs de maisons déjà construites.

Monsieur le président, pour que chaque Canadien puisse se procurer le nécessaire dans le domaine du logement, soit un toit convenable, à des conditions normales, je pense

sincèrement que l'honorable ministre des Finances (M. Turner) aurait dû présenter certaines mesures visant à réduire le taux d'intérêt, étant donné qu'il est très élevé, et de rendre le capital le plus accessible à tous les citoyens, puisque l'habitation, le logement n'est pas une chose facultative. Cela demeure indispensable pour tout Canadien, car on doit lutter constamment contre les risques et les rigueurs de l'hiver. On se doit d'avoir son chez-soi, son propre foyer, où l'on pourra satisfaire à tous ses besoins. Il ne faut pas se le cacher, les mesures préconisées dans le budget, qui ne demeurent pas incitatives pour le redressement de l'économie canadienne, touchent plus particulièrement les citoyens à revenu modeste.

Je pense tout de suite à la nouvelle taxe sur les produits pétroliers et ses équivalents. Sans aucun doute, cette mesure va contribuer drôlement à accentuer l'inflation et elle va frapper surtout les gagne-petit, qui sont déjà aux prises avec un manque de pouvoir d'achat. D'après moi, il s'agit de la mesure qui demeure la plus néfaste, étant donné qu'elle est plus sévère et qu'elle affecte tous les Canadiens. A ce sujet, on pouvait lire, le 25 juin dernier, dans le journal *Le Droit*, ce qui suit:

> La hausse du prix de l'essence aura un effet psychologique sur les gens. Le public se souviendra continuellement que le budget Turner a réduit son pouvoir d'achat. L'augmentation du prix de l'essence aura les plus grandes conséquences pour le travailleur qui doit souvent conduire pour se rendre à son travail.

Monsieur le président, cette mesure inflige à tous les automobilistes un lourd fardeau, spécifiquement à tous ceux à revenu moyen. Le gouvernement taxe injustement les contribuables qui ne sont pas en mesure de faire face à cette augmentation. Les 500 millions de dollars que le gouvernement ira chercher chez ces pauvres gens, il aurait facilement pu se les procurer en imposant les grosses compagnies multinationales de manière à faire une plus juste redistribution des richesses du pays.

Dans les circonstances, le gouvernement force les automobilistes à utiliser les transports en commun. Ceci me semble très injuste, quand on sait que 85 p. 100 des Canadiens font usage de leur automobile soit pour se rendre à leur travail, soit pour des déplacements d'affaires. De plus, je considère que cette augmentation est également de nature à causer des pertes considérables aux centres de villégiature et aux commerces en général.

Ici encore, ce qui est plus désolant, c'est que l'honorable ministre n'a prévu aucun crédit pour venir en aide aux personnes de 60 à 65 ans, qui sont sans emploi, ou dans l'impossibilité de trouver du travail. Et pourtant, il s'agit de la catégorie de personnes qui souffrent le plus de l'inflation. Dans le domaine de l'agriculture, il n'y a aucune mesure visant à corriger le marasme actuel. Je pense sincèrement qu'un des bons moyens de freiner l'inflation, et par la même occasion atténuer la crise alimentaire internationale, aurait été d'accorder une aide accrue aux agriculteurs canadiens.

Étant donné que ces derniers sont la plupart du temps harcelés par des contrôles de tous genres et qu'il leur a fallu beaucoup de courage pour se cramponner à une ferme, même si elle offre beaucoup de possibilités, je considère que le gouvernement se doit d'assurer aux cultivateurs la sécurité et de présenter des mesures immédiates en vue de corriger la situation, soit en étant plus souple dans le cadre du programme des prêts pour l'aménagement des exploitations, soit par des investissements du gouvernement dans la recherche, ou encore, par de meilleures conditions financières qui pourraient permettre l'amélioration des terrains peu cultivés. En fait, aucun effort concret n'a été fait pour aider le secteur agricole par des stimulants financiers. Voilà le fond du problème. Ce problème a sa solution, et cette solution ne dépend que de nous, au Parlement du Canada. Pourquoi alors continuer encore cette année à présenter un budget qui diminue le pouvoir d'achat de la population et augmente le déficit annuel du gouvernement lui-même?

Les pauvres vont devenir plus pauvres et se priver davantage. Le gouvernement va s'endetter davantage pour que de grandes compagnies et leurs directeurs et principaux actionnaires deviennent encore plus riches et accumulent plus de capitaux.

Il faut changer cette orientation qui date de nombreuses années. La décision nous revient. Nous sommes responsables de la justice distributive, des ressources naturelles qui appartiennent à tous et du travail de la population adulte et qualifiée qui mérite des revenus convenables.

Si nous ne prenons pas nos responsabilités d'une plus juste répartition des revenus, qui les prendra à notre place? Voilà la seule question à laquelle nous devons répondre, ici même, si nous voulons réellement juguler l'inflation, le chômage et la pauvreté et les remplacer par l'équilibre économique national entre les revenus, les dépenses et les profits, entre les personnes et les familles.

Parler de toute autre chose ne sert à rien. Il faut régler cela d'abord et ensuite nous pourrons faire des améliorations dans la production et la capitalisation. Voyons d'abord à satisfaire pleinement la consommation.

Monsieur le président, il n'y a pas de doute que si le gouvernement désire planifier une politique à long terme bien équilibrée, s'il désire réellement freiner l'inflation, il se doit d'adopter les mesures énergiques et efficaces que préconise le Parti Crédit Social du Canada depuis de nombreuses années déjà. Quand je parle de mesures énergétiques, je me réfère à l'établissement du système de revenu garanti qui apporterait, sans aucun doute, une sécurité à tous les citoyens canadiens. De plus, je préconise l'abaissement de l'âge de retraite facultative à 60 ans, pour tous ceux qui le désirent.

Ceci aurait pour effet de permettre à de nombreux jeunes de travailler, étant donné que cet abaissement d'âge aurait pour conséquence de créer plusieurs emplois.

Monsieur le président, il serait urgent que le gouvernement voit une fois pour toutes à adopter d'excellentes mesures à partir de nos propositions. Je suggérais à peu près la même chose en 1973 et en 1974 dans mes discours enregistrés à différentes dates dans le compte rendu des Débats de la Chambre des communes, mais on ne semble pas comprendre. Il faudrait faire sauter les barrières et répondre franchement aux responsabilités de notre fonction de ministre ou de député du Canada. Cela résume bien l'ensemble des désirs des citoyens qui veulent une société juste, un Canada uni dans une économie équilibrée qui rendra le peuple heureux. Le peuple désire la paix dans l'ordre et l'ordre dans la vie.

● (1450)

[*Traduction*]

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, vous remarquerez que j'ai noté mes observations en rouge, car j'estime que le gouvernement s'efforce de saigner le consommateur jusqu'à la dernière goutte.

Le 23 juin est un jour dont je me souviendrai longtemps et je suis certain que des millions de Canadiens ne l'oublieront pas facilement. Si cette date du 23 juin restera dans ma mémoire, ce n'est pas parce que c'est le jour de

mon anniversaire mais parce que c'est le jour où l'on a présenté le budget catastrophique qui a fait le malheur des habitants du Nord du Canada, où le coût de la vie a monté à un rythme absolument effréné. La taxe d'accise de 10 c. la gallon ne m'a pas beaucoup plu et elle n'a certainement pas fait plaisir aux habitants de la circonscription de Churchill. Quand le ministre a dit que l'essence coûtait $2 le gallon en Grande-Bretagne, il aurait dû savoir à quoi s'en tenir pour ce qui est du Canada. Il aurait dû au moins savoir que dans certaines de nos régions septentrionales, et surtout dans la circonscription de Churchill, l'essence coûte actuellement bien plus de $2 le gallon sans compter la taxe qui est entrée en vigueur le 24 juin; c'était déjà le prix dans certaines agglomérations du Nord du pays. Une autre taxe de 10 ou 15c le gallon sera imposée l'hiver prochain, aux prochaines livraisons.

Le coût de la vie est élevé dans le Nord; il est tel en fait, qu'il est presque impossible d'encourager les gens à venir s'y installer pour combler les postes vacants. Lorsque je parle du prix de l'essence dans le Nord à 42 le gallon et des difficultés que cela cause aux habitants qui s'efforcent de joindre les deux bouts, je suis sûr que le gouvernement ne s'est même pas arrêté au cas de ces gens-là. Bien des villes du Nord n'ont pas de réseau de transport en commun et les gens sont obligés d'utiliser leur voiture ou leur bateau pour se déplacer. Il semble que le gouvernement n'élabore sa politique qu'en fonction du grand couloir allant de Montréal à Windsor et qu'il se fiche pas mal du reste du Canada—surtout du Nord, où des hommes et des femmes courageux essaient de mettre un peu plus en valeur ce vaste pays qui est le nôtre.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement ne travaille pas de concert avec les Canadiens; il travaille contre le consommateur qui essaie de gagner sa vie honnêtement. Dans le Grand Nord rien n'est facile et le budget aggravera encore les choses.

Monsieur l'Orateur, j'aborde maintenant un des éléments les plus néfastes de ce budget: la surtaxe imposée sur la mazout.

Des voix: Bravo!

M. Smith (Churchill): Dans le Grand Nord où les consommateurs sont forcés de chauffer les maisons pendant 9½ mois ou même 10 mois de l'année, le gouvernement a réussi au moins une chose, soit à terrasser le consommateur.

Des voix: Bravo!

M. Smith (Churchill): Le gouvernement ne semble guère s'intéresser au développement des régions septentrionales ni aux gens qui y vivent. Ce peu d'intérêt se reflète dans les 200 millions de dollars de plus consacrés au logement. Bien des localités du Nord connaissent une pénurie tellement grave de logements que des gens doivent vivre sous la tente. Croit-on que cette région du Canada bénéficiera d'une partie de ces 200 millions de dollars? Nous n'en verrons jamais le moindre cent, monsieur l'Orateur, tout sera dépensé dans certains centres urbains. J'ai parlé à plusieurs reprises de la construction de maisons en rondins dans certaines régions du nord du Manitoba et du nord du Canada comme d'un moyen d'atténuer la pénurie de logements. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan) convient que ce serait une façon de répondre à certains des problèmes mais le gouvernement n'a pas examiné sérieusement la construction de ce genre de maison pour le Nord.

Il y a d'autres aspects du budget dont j'aimerais parler, mais le temps qui m'est alloué ne me le permet pas. Une chose dont je tiens à parler, cependant, c'est qu'un bon nombre des localités minières du Nord en sont pratiquement au bout de leur rouleau. Les métaux sont mis en marché pour la moitié de leur coût de production. Combien de temps encore cela peut-il durer? Je dirais un an et demi à deux ans tout au plus.

Néanmoins, j'ai été satisfait de certaines parties du budget. Par exemple, j'ai été heureux de constater qu'environ 70 millions de dollars de plus seront affectés à la formation dans l'industrie et les établissements d'enseignement. J'espère qu'une partie importante de cette somme permettra d'instaurer une formation significative à l'intention de nos autochtones du Nord. Beaucoup de ceux-ci sont sans travail et prêts à travailler, mais ils ont besoin de formation. Les programmes actuels de formation sont désuets et ne répondent pas aux besoins de notre population autochtone et septentrionale.

Le budget met des fonds additionnels à la disposition du programme d'initiatives locales. Je remarque qu'on l'appelle maintenant Programme d'initiatives locales—opérations et je me demande s'il ne deviendra pas encore un autre programme abrégé en PIL. Je suis d'accord à condition que les fonds en question soient consacrés à des projets qui favoriseront à long terme les localités en cause. L'année dernière, une localité a demandé d'utiliser une partie de la subvention qui lui avait été accordée dans le cadre du PIL pour terminer un projet de logement qu'on avait commencé pendant l'été et qu'on n'avait pas pu compléter faute d'argent. L'autorisation leur a été refusée parce que le programme ne répondait pas aux critères pour une subvention du PIL. Je n'ai jamais entendu parler d'une situation plus ridicule alors qu'on refuse à des sans-abri l'autorisation de dépenser l'argent accordé à la localité pour poser des toits sur des maisons. Je prétends que la localité devrait avoir plus d'autorité et de contrôle sur ces fonds.

La réduction des immobilisations a encore affecté le transport dans le Nord. Cela signifie l'interruption des travaux d'aménagement d'installations de transport dans le Nord, dont des pistes d'atterrissage. Les réductions ont déjà commencé. Un autre coup a été porté et je soutiens que c'est un coup bas. Tandis que le Canada célébrait la fête du Canada le 1er juillet, la population de la circonscription de Churchill ne pouvait célébrer ce jour-là, car le ministre des Transports (M. Marchand) avait aboli tous les permis des transporteurs aériens accordés en vertu des annexes II et III pour au moins 15 pistes d'atterrissage dans la vaste circonscription de Churchill.

Pour doubler ces torts d'un affront, madame l'Orateur, le budget impose une taxe supplémentaire de 3 p. 100 sur le transport aérien au Canada et aux États-Unis. Cette taxe est imposée à des gens qui ne peuvent emprunter aucun autre moyen de transport pour laisser leur localité. Quand il a eu cette brillante idée, le ministre n'a jamais songé à eux. C'est une catastrophe. C'est un coup double asséné aux Canadiens du Nord, plus particulièrement à ceux du nord du Manitoba.

● (1500)

Il y a un grand nombre de mesures que le gouvernement pourrait adopter s'il voulait se restreindre. Je pourrais en citer quelques-unes. Il pourrait différer la conversion au système métrique de deux ans. Cela ne gênerait pas beaucoup de gens et ferait économiser des millions. Madame l'Orateur, j'espère que le ministre voudra bien tenir compte de mes observations.

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Madame l'Orateur, c'est avec tristesse que je prends la parole pour participer au débat sur le budget. Je suis triste parce que le gouvernement du Canada a fait preuve d'un manque total d'esprit de décision et que le gouvernement libéral actuel semble vouloir détruire le pays, ou tout au moins le paralyser en dirigeant le vaisseau de l'État sur les récifs.

Je suis affligé de constater que, dans l'ensemble, le ministre des Finances (M. Turner) a, le 23 juin, proposé des mesures fiscales tout à fait rétrogrades qui coûteront au contribuable moyen quelque $300 par an, après impôt, sous forme d'augmentation du prix de l'essence pour automobiles, majoration du mazout domestique, hausse du coût de l'assurance-chômage etc. Certainement, en grevant si lourdement le contribuable en plus des impôts réguliers, le gouvernement fait plus qu'attiser l'inflation, il la rend inévitable en incitant les travailleurs à exiger de nouvelles hausses salariales. Le gouvernement a mis en circulation beaucoup d'argent et l'a gaspillé sans vergogne ces dernières années. Maintenant, au milieu de la récession, les choses se retournent finalement contre lui.

Madame l'Orateur, je crois devoir reprocher au gouvernement de laisser les travailleurs et les consommateurs payer pour ses erreurs passées et ses inepties. Le budget du ministre des Finances est une véritable farce.

Le portefeuille de ministre des Finances n'a jamais été très brigué et c'est sans doute parce que, normalement, le ministre des Finances doit faire preuve de courage et d'initiative. Il doit fréquemment lancer des mesures impopulaires et mettre un frein aux prodigalités de ses collègues du cabinet pour que l'économie continue à marcher lestement. Jusqu'ici, le ministre des Finances a su rester très populaire. Il se considère comme l'héritier présomptif du premier ministre (M. Trudeau) et tient à raffermir sa position. Il ne fait aucun doute qu'il tient à succéder au premier ministre. Il lui importe donc surtout de rester populaire. Ces derniers mois, j'en suis malheureusement venu à la conclusion que notre ministre des Finances avait placé sa popularité, ses propres ambitions avant le bien-être des Canadiens.

Le ministre des Finances détient son portefeuille depuis trois ans et demi et nous avons déjà eu droit à cinq budgets, ce qui ne s'est jamais vu en si peu de temps. Pendant ces 40 mois, le taux annuel d'inflation est passé de 4.2 p. 100 à environ 12 p. 100; les dépenses gouvernementales ont augmenté de 99.5 p. 100; la masse monétaire s'est accrue de 45.7 p. 100; le produit de l'impôt sur le revenu des particuliers a augmenté de 90 p. 100; et nous comptons environ 200,000 chômeurs de plus. Au cours de ces 40 mois, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 32.6 p. 100 à cause de la mauvaise gestion de notre économie. Cette inflation a entraîné des revendications salariales excessives et partant, des conflits ouvriers. Les conflits ouvriers sont si graves au Canada que les grèves nous ont fait perdre plus de jours de travail que n'importe quel autre pays industrialisé du monde occidental, sauf l'Italie, et c'est là un record peu enviable.

En fait, personnellement, je me fiche bien du ministre et du gouvernement. Mais il est malheureux de voir que l'ensemble du pays paye cher leurs erreurs et leurs omissions.

Quand le ministre est entré en fonction il y a une quarantaine de mois, on disait que le niveau de vie au Canada était le deuxième du monde entier. Maintenant, on estime que nous occupons la sixième place. Maintenant, nous récoltons ce que nous avons semé.

Une voix: Quels sont les cinq autres pays?

M. Dick: Le budget est excessivement dur pour le travailleur canadien moyen, mais il touche à peine à l'inflation et au chômage.

Une voix: Quels sont les cinq autres pays?

M. Dick: Le député voudrait-il avoir la gentillesse de se la fermer jusqu'à ce que j'aie terminé? Il pourra alors poser sa question.

Au cours des 40 derniers mois, le ministre des Finances a présenté quatre budgets sans compter celui que nous sommes à débattre. Chacun de ces budgets avait un objectif. Celui du budget de 1972 était le contrôle des prix. Qu'est-ce qu'on a obtenu? Celui du budget de 1973 était la lutte contre l'inflation. Qu'est-ce qu'on a obtenu? Celui du budget de mai 1974 était d'accroître l'offre de biens et services pour combattre l'inflation. Qu'est-ce qu'on a obtenu? L'objectif du budget de novembre 1974 était d'accroître la productivité pour ralentir l'inflation et combattre le chômage. Aucun de ces budgets n'a permis de réaliser les objectifs avoués. Aucun n'a donné les résultats que l'on escomptait. Aucun n'a été à la hauteur des grands espoirs qu'il proclamait.

A quoi vise le budget du 23 juin 1975? A amener le gouvernement à pratiquer la modération. Utilisant une certaine dose d'artifice, un peu de prestidigitation et pas mal de supercherie, le ministre des Finances a dit qu'il allait tenter de réduire les dépenses du gouvernement de un milliard de dollars. Si le Canadien moyen gérait son budget de la façon dont le ministre a dit le lundi 23 juin qu'il allait gérer les affaires financières du pays, ce pauvre Canadien moyen serait accusé de fraude et de fausse représentation. En fait, pendant que le ministre parlait, je sentais qu'il savait qu'il ne disait pas tout à fait la vérité.

Pour le première fois de l'histoire récente du Canada, le ministre des Finances a omis de nous faire des prévisions en proposant un budget. Il a omis de prévoir la croissance ou la récession de l'économie canadienne, le taux d'inflation de l'an prochain, le nombre de logements à construire ou le taux de chômage. Je soupçonne qu'il a omis de prévoir ces choses parce que ses prédictions allaient montrer dans quel fouillis nous a mené le gouvernement libéral.

La seule chose qu'il ait prédite—et il ne pouvait agir autrement, étant donné que le budget doit indiquer l'entrée et la sortie des dollars—est le plus fort déficit dans l'histoire de notre pays, soit de quelque 5.3 milliards.

Permettez-moi de parler du sujet principal du budget, soit la réduction des dépenses gouvernementales. Jetons un coup d'œil sur le projet de réduction d'un milliard de dollars. Les chiffres à la page 15 de la brochure s'élèvent non pas à un milliard mais à 880 millions de dollars, et il s'agit de chiffres tellement flous qu'ils plongent dans l'irréel. Que signifie la déclaration qu'une réduction de 100 millions doit être apportée aux dépenses des ministères du Transport, de la Défense nationale, des Travaux publics, de l'Environnement et de certains autres? Quels sont ces autres ministères? Quel est le montant exact pour chaque ministère et quel est l'item en cause? Comment réduire les dépenses du ministère des Transports et garder une promesse électorale visant à dépenser des centaines de millions de dollars sur le transport? Il s'agit d'un véritable gâchis, n'est-ce pas? Et quels sont «les autres» mentionnés au paragraphe qui parle d'une réduction de 250 millions? La belle affaire, réduire de 350 millions les dépenses de quatre sociétés de la Couronne qui n'existent pas légalement ou autrement et qui ne peuvent même pas toucher aux fonds en question! Je ne vois en tout cela que super-

cherie. Le gouvernement n'a rien retranché des prévisions budgétaires; tout au plus, il a reporté les dépenses.

Madame l'Orateur, par votre entremise, j'adresse les propos suivants au ministre. S'il voulait réellement réduire les dépenses, pourquoi ne s'en prendrait-il pas au milliard versé annuellement, sous forme d'honoraires, à des spécialistes de l'extérieur? Craint-il que cela tue la poule aux œufs d'or du parti libéral? Il faut se rappeler que notre fonction publique est l'une des meilleures au monde. Pourquoi alors les libéraux l'oublient-ils? Pourquoi ne pas couper les dépenses d'imprimerie? Je n'ai pas besoin d'avoir devant moi tous les documents gouvernementaux en cinq couleurs vives. Et pourquoi ne pas éliminer Beryl Plumptre, Information Canada et les vols du premier ministre en hélicoptère? Tout cela s'accumule et ce serait beaucoup plus honnête. Comment peut-on parler d'austérité de la part du gouvernement quand en novembre dernier, le ministre a dit que les dépenses fédérales augmenteraient de 15.7 p. 100 alors qu'il dit maintenant qu'en fait, nous en limiterons l'accroissement à 16.8 p. 100. C'est une augmentation, fiston John, pas de la modération.

● (1510)

En fait, quand j'ai lu les pages 13, 14 et 15 du discours du ministre, si bien présenté, j'ai dû me pincer pour être bien sûr que je ne rêvais pas. Les termes sont impressionnants, ils se marient bien. Toutefois, dans ces pages, le gouvernement ne prend pas l'engagement ferme et solennel d'effectuer même cette réduction fictive de un milliard.

Il déclare, et je cite:

Notre objectif, pour cette année financière, est de 1 milliard de dollars.

Le gouvernement parle d'«objectif» sans dire qu'il le fera et il n'a jamais atteint un seul de ses «objectifs». Le ministre des Finances a parlé d'un but qu'il vise. Il ne s'engage pas et n'engage pas le gouvernement à couper les dépenses de un milliard. Nous constatons ainsi qu'il y a un petit tour de passe-passe dans cette supposée épargne de un milliard de dollars.

J'aimerais dire un mot du coût du pétrole et des taxes afférentes. Si l'on tient compte de la hausse du coût du pétrole à la tête du puits et de la taxe d'accise de 10c. le gallon, l'augmentation du prix du gallon d'essence devrait se situer entre 15c. et 18c., et probablement plus près de 18c. que de 15c. Cette augmentation, jointe à la hausse du prix du gaz naturel servant au chauffage, entraînera probablement une hausse de l'indice des prix à la consommation, ou du coût de la vie, de près de 2 p. 100 au cours des 12 prochains mois. Et il ne s'agit là que d'une seule denrée! Est-ce là ce qui s'appelle freiner l'inflation? Selon le ministre, la taxe d'accise de 10c. sur chaque gallon d'essence devrait rapporter 350 millions de dollars, mais il se garde bien de dire combien cela coûtera pour l'administrer. L'administration des ristournes consenties en vertu du programme en engloutira une bonne partie. Tandis que le gouvernement gardera l'argent, les particuliers, les compagnies et les petites entreprises devront emprunter à un taux se situant entre 11 et 13 p. 100 jusqu'à ce qu'ils touchent leurs ristournes, ce qui ajoutera encore à l'inflation.

Il serait inconvenant d'alléguer que le ministre des Finances a menti ou délibérément induit la Chambre en erreur en disant que ces mesures favoriseraient une diminution de la consommation d'essence. Je ne le dirai donc pas. Je puis cependant affirmer que le ministre a insidieusement trompé la Chambre en nous faisant croire que la conservation de l'énergie était pour lui une priorité; à la page 32 de son bel exposé budgétaire bien structuré, le troisième paragraphe commence ainsi:

La hausse du prix de l'essence provoquée par ces mesures devrait inciter les automobilistes à conduire d'une façon plus économique.

Et après un long verbiage sur la conservation du carburant, il ajoute:

L'amélioration de la conduite et des caractéristiques techniques des véhicules peuvent réduire considérablement la consommation.

A la période des questions suivante, soit le 25 juin, il a avoué avoir pris ces mesures sans essayer d'en prévoir les effets, quant à la conservation de l'essence. Il admet, à la page 7043 du hansard:

L'objet de la taxe est de permettre de maintenir un prix unique au Canada.

En d'autres termes, elle vise à recueillir des revenus dont pas un seul cent n'ira aux provinces productrices, aux sociétés pétrolières ni à la prospection de nouveaux gisements. Je me dois de souligner que le ministre des Finances a eu le toupet d'ajouter:

La hausse du prix de l'essence incitera les gens à utiliser les transports en commun.

Il déclare un peu avant cela que le ministère des transports fera les frais d'une partie des coupures d'un milliard de dollars et il ne tient aucunement compte dans son exposé budgétaire du programme d'aide de plusieurs millions que le parti libéral avait promis lors des dernières élections pour le transport en commun.

Tous les travailleurs des petites villes, des villages, de la campagne et d'ailleurs qui doivent se rendre au travail en automobile devront payer 15 c., ou environ, de plus le gallon d'essence, non seulement pour se rendre au travail mais pour circuler partout. J'espère qu'ils n'oublieront pas de tenir compte de ces frais supplémentaires dans leur budget. Peut-être devrions-nous tous afficher un papillon au pare-choc de nos voitures disant «Achetez un gallon d'essence libérale: seulement 15c. de plus».

J'ai reçu une résolution du *township* de North Elmsley. La voici:

Attendu que le ministre des Finances du Canada a présenté un budget le 24 juin 1975;

Attendu que ce budget prévoit une hausse immédiate de la taxe d'accise de 10c. le gallon d'essence vendu au Canada, et cela, sous le prétexte d'encourager les Canadiens à utiliser les transports publics;

Attendu que les ruraux du Canada n'ont pas accès aux transports publics et que, par conséquent, cette mesure est extrêmement injuste envers eux;

Qu'il soit résolu que le conseil du *township* de North Elmsley écrive sur-le-champ au ministre des Finances du Canada pour lui signifier sa vive opposition au budget.

Cette hausse du coût de l'essence est directement inflationniste; elle va faire perdre des emplois, causer des soucis au travailleur canadien moyen et défavoriser ceux qui ne vivent pas dans des grands centres urbains.

Lorsqu'on étudiera les modifications de la loi sur l'assurance-chômage, j'en aurai davantage à dire, pour l'instant, je tiens à protester contre la décision du gouvernement qui abandonne le point-repère de 4 et le remplace par une moyenne flottante établie sur huit ans, ce qui va atténuer la responsabilité du gouvernement. Il aura un intérêt financier moins grand dans la lutte contre le chômage. On estime que la mesure que propose le gouvernement pour modifier cette loi va obliger chaque travailleur à débourser $48 par an de cotisations. Cette augmentation pourra aller jusqu'à $89 par an par travailleur en moyenne. Il s'agit d'une taxe directe imposée au travailleur et à la société ou la petite entreprise qui l'emploie, ce qui est injustifié et prouve que le gouvernement assume mal ses responsabilités.

Je ne m'oppose pas à la décision du gouvernement d'imposer une sanction plus sévère à ceux qui quittent leur travail ou qui refusent un emploi, mais si le gouvernement veut régler les problèmes de l'assurance-chômage qu'il a lui-même créés, il devrait commencer par tenir une enquête publique afin que les syndicats, les employeurs, les chômeurs et le public en général puissent donner leur avis là-dessus. A ce propos, le gouvernement pourrait songer à exiger que les gens travaillent 12 ou 16 semaines avant de pouvoir présenter une demande au lieu de la période actuelle de huit semaines qui est loin d'être satisfaisante. En même temps, il pourrait améliorer la loi en rectifiant la question de la première et de la deuxième étape d'une demande initiale. Cette deuxième étape de réintégration d'un certain nombre de semaines après la présentation de la demande initiale crée trop de problèmes et, en général, elle est injuste.

Ce qui m'inquiète surtout dans ce budget, c'est l'insuffisance des encouragements fournis au secteur du logement. Le gouvernement n'a pas débloqué assez de crédits à ce chapitre vu la situation des milliers de Canadiens qui n'ont pas de logement convenable et l'état de l'industrie. Au lieu de supprimer la taxe de 5 p. 100 sur les isolants, ce qui signifiera probablement environ $25 de moins par maison, le ministre aurait dû supprimer toutes les taxes fédérales sur les matériaux de construction. Son budget entraînera probablement la hausse des prix des logements qui sont maintenant disponibles et, comme le gouvernement devra emprunter 5.3 milliards de dollars pour combler son déficit, le budget causera probablement une hausse des taux hypothécaires sur les marchés limités de capitaux du Canada.

La plupart des gens veulent des taux d'intérêts moins élevés et la proposition avancée par mon parti lors de la dernière campagne électorale selon laquelle on devrait permettre aux gens de déduire du revenu imposable l'intérêt payé sur une hypothèque de plus de 8 p. 100 jusqu'à un maximum de $1,000 aiderait davantage à stimuler l'industrie du logement qu'aucune des propositions faites par le ministre dans son budget.

Des voix: Bravo!

M. Dick: Pour terminer, monsieur l'Orateur, j'ai indiqué quelques-uns des problèmes auxquels le Canada fait face à cause du budget, la supercherie avec laquelle on a rédigé le budget et la façon dont les budgets précédents du ministre des Finances ont échoué. J'ai parlé brièvement des supposées modérations gouvernementales, des taxes sur l'essence et les autres combustibles et de la taxe injuste imposée aux travailleurs, aux sociétés et aux petits hommes d'affaires à cause de la modification qu'on songe à apporter à la loi sur l'assurance-chômage. J'ai parlé brièvement du logement et j'aurais voulu mentionner la décision du gouvernement de réduire sa participation à l'assurance-maladie et de faire assumer la plupart des frais des services par les provinces. J'espère que j'aurai plus tard l'occasion de parler des intentions du gouvernement à l'égard de notre régime d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie.

● (1520)

S'il y a des échecs, c'est à l'égard des choses mêmes dont le ministre des Finances s'est vanté dans son budget qu'il allait accomplir. Ces échecs résident dans le fait que le gouvernement n'a pas réellement réduit les dépenses gouvernementales; le gouvernement n'a pas donné l'exemple et n'a fait preuve d'aucune modération véritable. Madame l'Orateur, le gouvernement prétend qu'il a cherché à établir un consensus. J'espère que le gouvernement comprendra qu'il ne peut arriver à établir un consensus quand il dépense par millions l'argent des contribuables à tâcher de saper le consensus même qu'il cherchait à établir. Enfin, je me permettrai de dire que je trouve très regrettable que le gouvernement ait usé d'autant d'expédients dans l'établissement de tant de prétendus programmes temporaires de création d'emplois. Les fonds auraient pu, à mon avis, servir de façon plus avantageuse et durable dans tant d'autres secteurs.

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Madame l'Orateur, je vois bien peu d'intérêt à répondre aux observations de mon préopinant. Des députés de ce côté-ci l'ont déjà fait à maintes reprises plus tôt, et d'autres participants au débat sur le budget l'ont également fait avec beaucoup de compétence.

J'amorcerai mon intervention sur le budget en réitérant à la Chambre les félicitations que j'adressais au ministre des Finances (M. Turner) le soir du lundi 23 juin. Je l'avais assuré de mon approbation quant à l'angle d'attaque qu'il avait choisi pour résoudre les graves problèmes auxquels nous faisons face, ainsi que de mon appui quant aux mesures annoncées dans son exposé.

On a fait grand bruit autour de la hausse des prix de l'essence, du gaz naturel et du mazout. Lorsqu'on a institué la politique d'uniformisation des prix, nos importations et nos exportations de pétrole s'équilibraient à peu près. Maintenant que les importations se sont accrues et que les exportations ont diminué, le déficit du produit de la taxe à l'exportation du pétrole a atteint de 400 à 600 millions de dollars. Sans la hausse de $1.50 qui portera à $8 le prix du baril de pétrole, le déficit aurait frôlé le milliard de dollars par année. C'était clairement une situation inacceptable. Il était également évident que les prix du gaz naturel et du pétrole d'avant le budget n'incitaient pas à la modération de la consommation.

J'ai posé la question à mes mandants et je la pose à tous les consommateurs du Québec: Est-il normal que le gouvernement favorise l'importation d'un carburant, chèrement payé en dollars canadiens, par l'octroi d'une subvention versée par chaque contribuable? Ne serait-il pas plus logique d'essayer de garder nos dollars dans nos provinces, dans notre pays? En changeant d'habitude, en diminuant notre consommation de carburant étranger, nous contribuerions également à rétablir l'équilibre de notre balance des paiements détériorée à cause de l'augmentation du coût de nos importations et de la diminution de nos exportations.

A mon sens, presque chaque Québécois peut nous aider en cela. Est-il bien normal de continuer à chauffer nos maisons avec un carburant importé et très onéreux, alors que nous avons au Québec une source importante de richesses naturelles renouvelables? La plupart de mes mandants ont chauffé leur maison l'hiver dernier avec du mazout provenant de pétrole importé; la subvention nécessaire s'est élevée pour chacun d'entre eux de $100 à $150. J'estime que la subvention nécessaire au chauffage de ma maison a été de l'ordre de $250. Ne serait-il pas plus raisonnable de favoriser la conversion au chauffage électrique? J'oblige mes compatriotes, contribuables, à verser $250 pour subventionner le chauffage de ma maison et me permettre d'envoyer mes dollars au Venezuela et aux pays arabes; où est la logique dans tout cela?

Je suis certain que mes mandants eux-mêmes comprendront ce qui suit. Une ligne à haute tension doit traverser

les beaux paysages des comtés de Vaudreuil et de Soulanges pour exporter notre surplus d'électricité vers les États-Unis. A $8 le baril de pétrole, il n'est pas plus cher de se chauffer à l'électricité qu'avec du pétrole importé—d'ailleurs, lorsque le pétrole vaut $8 le baril, la subvention s'éleve encore environ à 12c. le gallon, il ne faut pas l'oublier.

J'espère sincèrement que la suppression de la taxe fédérale sur les matériaux d'isolation incitera les Québécois à aider leur province et leur pays en se convertissant au chauffage électrique. Des voix se sont élevées contre l'imposition d'une taxe d'accise de 10c. le gallon d'essence utilisée à des fins non commerciales. Permettez-moi de répéter que cette taxe ne touchera ni l'agriculture, ni les entreprises, ni la construction, ni les transports commerciaux. N'est-il pas tout à fait normal que les consommateurs d'essence paient en fonction de ce qu'ils utilisent? La plupart des automobilistes n'ont-ils pas la possibilité de diminuer leur consommation? Même en tenant compte de la taxe d'accise supplémentaire de 10c. le gallon, le prix de notre essence est encore inférieur au prix de l'essence importée.

Je ne vois absolument pas pourquoi nous accorderions des subventions aux automobilistes pour qu'ils achètent du pétrole importé. Je l'ai déjà dit à mes mandants qui vivent à l'ouest de Montréal, la plupart des automobilistes particuliers qui se rendent à Montréal chaque jour paient deux ou trois fois plus cher que s'ils utilisaient les transports publics, même après l'augmentation des tarifs imposés par le CP. Un emploi plus large des transports en commun pourrait réduire les déficits et favoriser une amélioration du service. S'il faut demander aux contribuables d'assister le transport des travailleurs, que ce soit au profit des transports en commun.

J'aimerais dire quelques mots du logement. Malgré la réduction du budget de presque tous les ministères, celui des Affaires urbaines est augmenté de 200 millions de dollars au chapitre de l'aide à la construction de maisons individuelles. Ces 200 millions ne pourront être employés que d'ici la fin de l'année civile. Ce montant s'ajoute au milliard déjà prévu pour cette année pour les logements à dividendes limités, pour l'acquisition de maisons neuves et pour le logement sans but lucratif.

Ceux qui critiquent les politiques de logement du gouvernement devraient penser que les provinces ont aussi leur part de responsabilité dans la situation du bâtiment. Ce sont les gouvernements provinciaux qui tolèrent les méthodes d'embauche douteuses et l'apprentissage accéléré, qui ne peuvent que nuire à l'efficacité et faire monter les coûts. Ce sont les gouvernements provinciaux qui, ayant la compétence en matière foncière, peuvent s'ils le désirent stopper la spéculation, freiner ou encourager l'urbanisation et aider les municipalités par leurs travaux de viabilité. Au moment où je vous parle, l'administration fédérale a déjà engagé 80 p. 100 des crédits prévus pour cette année au titre du logement, alors que les provinces n'ont employé qu'un peu plus de 50 p. 100 de ceux qui leur étaient réservés.

Dans ma circonscription de Vaudreuil, on a beaucoup parlé de la subvention de trois quarts de million de dollars accordée par la province à la construction des collecteurs d'égout. Mais dans la municipalité de Notre-Dame de l'Île Perrot, on n'a pas soufflé mot de l'assistance fournie par le ministère fédéral des Affaires urbaines, qui a prêté en tout 1.2 million, avec possibilité de remise de 300,000 dollars sur le montant de la dette. Si je mentionne le cas, ce n'est pas pour faire voir la part comparative des trois administrations, mais pour souligner qu'elles ont toutes les trois leur mot à dire et qu'elles sont donc conjointement responsables du nombre des mises en chantier.

S'il y a eu un ralentissement de la construction sur la partie ouest de l'Île de Montréal, on ne peut manquer d'être frappé par le grand nombre de maisons qui sont quand même en construction aujourd'hui. Le mérite en revient presque entièrement à l'initiative des maires et conseillers municipaux des collectivités concernées qui, en adoptant des plans intelligents d'aménagement et de zonage, ont assuré la viabilisation des terrains à bâtir, qui se vendent à des prix raisonnables. Je citerai à titre d'exemple la ville de Kirkland, qui connaît depuis quelques années une croissance fantastique. Il faut également parler du projet d'urbanisation récemment annoncé pour l'Île Bizard, qui va coûter plusieurs millions de dollars.

Je voudrais parler brièvement du nouveau programme d'initiatives locales mentionné dans l'exposé budgétaire. J'ai déjà signalé, à diverses occasions, que les sommes consacrées à ces programmes étaient utilisées comme demi-mesures. En même temps, je me suis prononcé en faveur du renouvellement du programme des travaux d'hiver qui a remporté un franc succès. Nous allons voir maintenant la combinaison de ce qu'il y a de meilleur dans ces deux programmes. Les municipalités de ma circonscription vont en tirer des bénéfices additionnels. En vertu du programme des travaux d'hiver, la province de Québec avait établi un minimum, ou plancher, de $50,000. Bien des municipalités qui n'ont pu y participer à cause de ce minimum pourront maintenant demander de l'aide en vertu du nouveau programme d'initiatives locales.

● (1530)

Madame l'Orateur, avant de conclure, je voudrais faire quelques propositions. Ces propositions n'entraîneront aucune dépense supplémentaire. Au contraire, l'application de mes recommandations améliorerait l'efficacité dans les deux domaines dont je vais parler et entraînerait probablement des économies sans pour cela diminuer le moindrement les programmes fédéraux.

Ma première proposition concerne notre attitude face aux exportations. Un de mes mandants de Pierrefonds m'écrivait récemment pour exprimer la déception que lui avaient causée mes observations faites à la Chambre le 28 mai. La Chambre formée en comité plénier étudiait alors les prévisions budgétaires du ministère de l'Industrie et du Commerce. Le temps de parole des députés était limité à 15 minutes et j'ai décidé d'utiliser mon temps de parole pour entamer une discussion sur l'implication complexe dans nos efforts d'exportation de neuf ministères de l'État et de plus de 20 sociétés de la Couronne. Je compte développer ce sujet plus tard.

Je me contenterai aujourd'hui d'exprimer la certitude que les rivalités entre les ministères mènent au double emploi et, ce qui est sans doute pire, au relâchement des efforts pour vendre les produits, les services et le potentiel de notre pays à l'étranger. La solution est peut-être de charger un ministre de toutes les exportations. La structure complexe qui existe devrait au moins être revue et réformée.

Ma deuxième suggestion s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Drury) et a trait aux nombreux programmes des divers ministères engagés dans la recherche.

Mes études des dernières années ont clairement révélé les lacunes qui résultent du partage des responsabilités que défendent si jalousement les divers ministères. Est-il

logique, par exemple, que les recherches médicales se répartissent entre le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministère de l'Industrie et du Commerce, le Conseil national des recherches, une foule de groupes privés et notre sympathique ministre de l'Agriculture (M. Whelan)?

Un des principaux devoirs du ministère de la Science et de la Technologie est sauf erreur de superviser et de coordonner les travaux de recherche. Cet objectif devrait avoir la toute première priorité.

J'ai commencé mon discours, en félicitant le ministre des Finances. En période de crise, le budget doit être impopulaire. Je suis fier d'être membre du parti ministériel qui a eu le courage de présenter ce budget à l'heure actuelle et j'approuve sans réserve les grandes lignes du budget et toutes les mesures qu'il contient.

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Madame l'Orateur, puisque voici venu le dernier jour du débat sur le budget, celui-ci a indubitablement été examiné sous tous ses aspects par mes honorables collègues des deux côtés de la Chambre, et notamment par ceux de ce côté-ci qui ont fait voir ses faiblesses. J'aurais bien voulu trouver quelque chose de bien à dire de ce budget, mais la tâche est vraiment difficile, très difficile.

Sans doute pouvons-nous rendre hommage au ministre pour une ou deux bonnes choses qui s'y trouvent. La première a trait aux programmes de création d'emplois sur lesquels le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) s'est si longuement étendu aujourd'hui. Ces programmes seront vraiment bien utiles pour la province de Terre-Neuve, d'autant plus que le ministre a signalé que 450 millions de dollars serviraient à créer des emplois, et que le nouveau Programme des initiatives locales, dont le budget réparti sur deux ans atteindra 285 millions, accordera la préférence—ce qui est peut-être plus important—aux travaux et aux projets municipaux. C'est une chose que je préconise depuis l'inauguration du PIL, mais je tempère mon enthousiasme en disant que le projet devrait s'étendre sur cinq ans.

Même si l'on a beaucoup critiqué le programme d'initiatives locales depuis son adoption, et cela un peu partout au pays, il a été d'une valeur immense dans les régions rurales et les petites collectivités de ma province. Je puis dire sans crainte de me faire contredire que les citoyens de ma circonscription peuvent être fiers des projets qu'ils ont terminés, tout comme le ministre lui-même le serait s'il allait les voir.

Bien des projets ont été exécutés: on a construit des quais et des brise-lames pour les pêcheurs, les citoyens locaux ont construit des centres communautaires, récréatifs et médicaux, on a installé des systèmes de distribution d'eau et d'égouts et tous, j'en suis convaincu, ont coûté beaucoup moins cher que s'ils avaient été construits par adjudication gouvernementale. En même temps, ils ont créé des emplois pour les citoyens de l'endroit, qui ont réalisé leurs objectifs grâce à leur propre initiative.

Toutefois, trop de projets restent inachevés, ce qui entraîne un gaspillage inutile de fonds. Cela est dû au manque de moyens de contrôle, de directives, de conseils et de coordination entre les ministères et le fait qu'on n'ait pas assuré la participation des conseils municipaux ou d'une forme quelconque de gouvernement local au processus de planification, ce qui les a fâchés autant que découragés.

Ainsi, des douzaines de poissonneries, si nécessaires à l'industrie de la pêche dans bon nombre des petites localités de Terre-Neuve et de la région de l'Atlantique, sont inutilisées parce qu'on n'a pas mis les gens au courant des mesures de contrôle de la qualité adoptées par le ministère de l'Environnement. En conséquence, il incombe donc maintenant aux gouvernements provinciaux de trouver les fonds nécessaires pour couvrir les frais d'application des mesures requises.

Des canalisations d'eau et un réseau d'égout ont été installés dans divers secteurs d'une localité sans tenir compte des plans municipaux et provinciaux, qui prévoyaient d'importants crédits pour la construction d'un réseau complet d'adduction d'eau et d'égout. Il y a donc eu double emploi et gaspillage. Il aurait été tellement simple de coordonner la planification de ce projet entre les trois paliers de gouvernement.

Depuis que le programme des initiatives locales existe, j'ai constaté que la participation du peuple à la planification communautaire peut être très profitable; tout en respectant le concept de l'initiative locale, on permet à des organisations ou à des associations privées de participer, mais pas d'une manière indépendante. Ils pourraient proposer de nouvelles initiatives avant que le projet ne soit examiné par l'équipe fédérale-provinciale responsable, ce qui permettrait à la municipalité d'étudier le projet du point de vue de la planification au nom de l'ensemble de la collectivité.

En organisant le programme sur une base quinquennale, les municipalités pourraient présenter leurs besoins prioritaires des points de vue de l'économie, des ressources et des services publics. Au cours de ces cinq ans, on pourrait pourvoir à la plupart de ces besoins et, ce qui est plus important, les citoyens eux-mêmes pourraient y répondre, ce qui leur donnerait la fierté et la satisfaction d'avoir contribué à bâtir leur propre collectivité et à créer des emplois. C'est certainement ce qui se passerait dans les milliers de localités rurales et de petites municipalités du Canada.

J'aimerais aussi dire au gouvernement que le programme des initiatives locales n'est pas administré par le bon ministère. Il est vrai que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration devrait être concerné, mais seulement par les questions d'embauche et de formation. J'estime que le programme devrait relever du ministère de l'Expansion économique régionale, qui est tellement pris actuellement par le financement d'une infrastructure et l'expansion économique et rurale. En vertu de l'accord général concernant le développement, ce ministère peut faire à peu près n'importe quoi pour les diverses régions.

Le ministère de l'Expansion économique régionale pourrait mieux coordonner les besoins du Canada. Il n'était pas nécessaire de séparer les crédits destinés à la création d'emplois, comme l'a annoncé le ministre. Je poserai d'ailleurs plusieurs questions à ce sujet. Pourquoi séparer les 70 millions de dollars affectés à la formation dans l'industrie et dans les maisons d'enseignement, alors que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration applique déjà tant de programmes différents que personne ne sait, dans tout ce fouillis, quels crédits sont affectés à tel projet. Pourquoi prévoir d'autre part 25 millions pour le financement des projets fédéraux axés sur la main-d'œuvre là où le chômage sévit le plus et où les crédits sont encore affectés en fonction du nombre d'habitants et de l'importance de la région?

Pendant que j'y suis, permettez-moi de demander pourquoi les projets sont mis à exécution pendant les mois d'hiver. A mon avis, c'est parce que quelqu'un du ministère a décidé que le taux de chômage était plus élevé en

hiver. Ils n'ont pas assez de bon sens pour se rendre compte que le taux de chômage, dans certaines régions, est aussi élevé en été qu'en hiver. Si l'on pouvait réaliser des projets pendant les mois d'été dans ces régions, les sommes affectées seraient plus rentables, pour des raisons évidentes.

Pourquoi affecter un autre montant de 10 millions aux programmes existants de placement et de mobilité? Les gens ne seraient pas obligés de se déplacer en vertu des programmes de mobilité s'ils pouvaient trouver des emplois dans leur propre localité. Les programmes de formation de la main-d'œuvre représentent une série de double et de triple emplois et engendrent la confusion. Je dis en toute sincérité que le programme de formation des adultes a fait beaucoup en faveur des personnes sans instruction et des incapables, mais n'y aurait-il pas de meilleure formation et chance de placement que la formation sur place donnée grâce aux nombreux projets variés exécutés dans l'intérêt des localités rurales d'un bout à l'autre du Canada? Avec un peu d'ingéniosité, on aurait des méthodes pratiques de formation et le travail serait exécuté sous la direction de moniteurs expérimentés.

● (1540)

J'affirme donc qu'il y a suffisamment de programmes au ministère de la Main-d'œuvre. Il y a suffisamment de programmes comme le programme d'expansion des services de la main-d'œuvre, les programmes de création d'emplois, les stratégies d'aide à la création locale d'emplois, les nouveaux programmes tremplins que j'ai mentionnés l'autre jour et de nombreux autres.

Les 600,000 ou 700,000 chômeurs du Canada veulent des emplois. Il est faux de prétendre qu'un trop grand nombre de citoyens profitent malhonnêtement des programmes de bien-être et d'assurance-chômage; ces mêmes Canadiens cherchent désespérément des emplois et on ne peut leur en fournir. J'affirme sincèrement que si le ministre veut faire preuve de modération tout en créant des emplois et en satisfaisant les besoins du Canada, il devrait examiner la situation de la façon que j'ai proposée. Je suis certain que les choses iraient mieux au Canada.

En outre, je ne suis pas du tout convaincu que le ministre a raison de diminuer de 100 millions de dollars les dépenses d'immobilisation des Travaux publics, de l'Environnement et d'autres ministères parce que cela s'oppose directement à ce qu'il essaie d'accomplir grâce à son programme de création d'emplois; mais puisqu'il est impossible de jouer sur les deux tableaux à la fois, je suis prêt à accepter ces restrictions sauf en ce qui concerne les Travaux publics et l'Environnement parce qu'à mon avis, cela signifie que les pêcheurs de la région de l'Atlantique ne profiteront pas de nouveaux ports pour petites embarcations et d'autres installations de pêche, ce qui les découragera et les empêchera de faire progresser l'industrie de la pêche, même si cela relancerait l'économie et leur permettrait de mieux gagner leur vie.

Je suis d'accord avec les restrictions proposées par le ministre en ce qui concerne les dépenses requises pour établir la Banque fédérale de développement, qui, à mon avis, est un gaspillage d'argent. On ne fait que donner un nouveau nom à la Banque d'expansion industrielle lorsqu'il aurait suffit d'élargir le mandat de cette banque pour qu'elle puisse fournir les services de conseil et de gestion qui, en réalité. constituent la seule nouvelle caractéristique de la Banque fédérale de développement. En outre, cette banque est une reproduction presque exacte des diverses sociétés fédérales-provinciales de prêts à l'expansion, qui ont presque le même mandat. Cependant, le gouvernement aurait certainement pu aller un peu plus loin pour réorganiser la vaste bureaucracie qui administre les divers programmes de prêts et qui ne font qu'embrouiller les Canadiens qui essaient de profiter des programmes.

J'hésite à donner le nombre de ces programmes, mais la dernière fois que je les ai comptés, il y avait un mélange disparate de 28 programmes de prêts, tous destinés aux Canadiens agriculteurs, pêcheurs ou petits exploitants. On pourrait tous les réunir en une seul service reconnaissable relevant du ministre.

J'ai constaté avec plaisir que le ministre limite de façon générale les honoraires des conseillers et les déplacements des fonctionnaires. Il serait intéressant de voir la note des milliers de fonctionnaires qui vont et viennent à travers le pays et n'accomplisent rien la plupart du temps, si ce n'est affirmer une présence, ce qui est le rôle du député. J'ai été déçu de ne rien trouver sur l'évaluation du coût d'Information Canada, qui est en conflit direct avec les quelque 28 directions de l'information de chacun des ministères et où l'on gaspille des millions de dollars. Le ministre obtiendrait de meilleurs résultats s'il faisait préparer par le bureau de l'Auditeur général une évaluation des fins pour lesquelles on fait des dépenses extravagantes et ridicules, parce que les ministres sont incapables de contrôler et de surveiller les dépenses de leur ministère. Ce n'est pas leur faute; ils sont plutôt les victimes d'un régime depuis longtemps hors de contrôle.

On a beaucoup parlé du prix accru de l'essence et du mazout. Une fois encore, je ne comprends pas comment le ministre réussira à tirer 350 millions de dollars de cette source quand en réalité il frappe la majorité des contribuables qui seront affectés tout en chassant les touristes, sans compter le cauchemar auquel il fera face en tentant d'administrer le programme qu'il a proposé pour en atténuer l'effet sur certains particuliers ou certains groupes. En effet, il lèse encore le Canadien affecté par les coûts inflationnistes, les petits et moyens salariés. qui constituent malheureusement la majorité. Il est inutile de répéter les raisons valables données par les nombreux députés qui ont dit que cette mesure était une économie, mais une fois encore il sera intéressant de constater l'an prochain, quand nous examinerons les chiffres nets, si ce montant de 350 millions de dollars aura été atteint.

Le ministre a révélé aussi avec fierté l'allocation de 200 millions de dollars en vue d'augmenter à la longue le nombre de mises en chantier pour répondre aux besoins des Canadiens en matière d'habitation. Je reconnais certes que cette mesure aidera jusqu'à un certain point le programme d'aide pour l'acquisition d'une maison, les projets d'immeubles locatifs à dividendes limités et les autres programmes à but non lucratif. Toutefois, le ministre manque une occasion inouïe d'aider des centaines de milliers de Canadiens et d'atténuer ou de remettre à plus tard les besoins d'habitations nouvelles que ne peut satisfaire son collègue le ministre d'État chargé des Affaires urbaines et du Logement (M. Danson), ce qui le perturbe avec raison, d'ailleurs, et d'aider par la même occasion le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) dans ses efforts pour conserver l'énergie, à la fois sur les bases fédérale et provinciale.

Je rappelle encore, comme je l'ai déjà fait maintes fois, le programme d'aide à la revalorisation des habitations, le programme d'amélioration des quartiers et le programme d'habitation pour les ruraux et les autochtones et même les prêts pour l'amélioration des maisons. Ils sont tous conçus pour revaloriser les centaines de milliers d'habita-

tions qui ne répondent pas aux normes de qualité et qui se détériorent au-dessous des normes parce que les propriétaires n'ont pas les moyens de les maintenir en bon état à cause du coût inflationniste des matériaux de construction. Toutes ces habitations pourraient être rénovées, ce qui en prolongerait la vie et permettrait en même temps d'économiser des millions de gallons de mazout si elles répondaient à des normes raisonnables.

En vertu du Programme d'aide à la revalorisation des habitations, le ministre pourrait tant faire en orientant l'aide financière de façon qu'aux termes des clauses de remise de dettes du programme, les Canadiens puissent améliorer l'isolation thermique de leurs maisons et pourvoir à leurs besoins en chauffage et en électricité. Je n'ai malheureusement pas eu le temps de me renseigner sur le nombre de maisons canadiennes qui figurent dans cette catégorie, mais sans doute le ministre pourrait-il obtenir les données pertinentes de Statistique Canada, de la SCHL ou du Conseil canadien de développement social. Celui-ci a signalé au gouvernement la nécessité d'améliorer les logements des Canadiens qui gagnent au plus $11,000 au moyen de ce programme qui permettrait aux consommateurs touchés d'économiser des millions de dollars de fuel domestique.

J'invite le ministre à utiliser l'exemple de ma province où des milliers de foyers appartiennent à cette catégorie et à demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) combien coûte le programme de frais partagés avec la province de Terre-Neuve en raison de l'argent supplémentaire qu'il faut verser tous les ans aux assistés sociaux, de novembre à mai, pour leur permettre d'acheter le fuel domestique dont ils ont besoin pour chauffer leurs médiocres maisons au cours des hivers rigoureux.

Je lui demande de s'enquérir auprès de son collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, pour savoir si l'équipe de bureaucrates qu'il a embauchés pour enseigner aux Canadiens à économiser le mazout a songé à cet aspect de l'économie de l'énergie. Je demande au ministre de chercher à savoir combien de milliers de citoyens ne peuvent se permettre d'isoler leurs maisons à cause du coût des travaux—et je parle non seulement des assistés sociaux, mais également des gens à revenu modestes ou fixes. Je lui demande de chercher à savoir combien de maisons, dont les propriétaires appartiennent à cette catégorie, pourraient être améliorées pour répondre à des normes raisonnables, afin de faciliter la tâche au ministre responsable du logement et résoudre son dilemme, jusqu'à ce qu'il puisse fournir un logement à tous les Canadiens.

Je demande au ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) pourquoi on n'a pas offert un tel programme aux milliers de vétérans vivant des allocations aux anciens combattants, aux personnes vivant de pensions d'invalidité ou aux veuves des anciens combattants qui vivent seules d'une pension fixe, afin de leur procurer la même aide qui leur est accordée en théorie dans la loi nationale sur l'habitation, mais qui ne leur est pas accordée selon la priorité qu'il faudrait respecter.

Le ministre a donné quelques miettes en annonçant l'abolition de la taxe de vente de 5 p. 100 sur les matériaux d'isolation, visant ainsi tous les achats d'articles de ce genre: vitres hermétiques doubles, contre-fenêtres et contre-portes, par exemple. Cependant, il a complètement manqué le bateau puisqu'il aurait apporté une bien plus grande contribution en élargissant les cadres du Programme d'aide à la revalorisation des habitations afin de permettre à ceux qui en ont le plus besoin de se procurer des matériaux d'isolation, des vitres hermétiques doubles, des contre-fenêtres et des contre-portes. Je ne puis que lui recommander d'examiner de plus près ce programme qui serait si bénéfique à un si grand nombre de Canadiens écrasés par l'inflation. La suppression de cette taxe représente une économie de $25 ou $30 seulement.

Pour épargner du temps, j'aimerais parler de la compression du programme de partage des coûts de la santé, mais je suis certain que le ministre rencontrera une forte résistance à ce sujet en raison des pressions qui s'exerceront sur les provinces.

● (1550)

Le budget contient également bien d'autres choses dont on pourrait discuter, mais j'espère seulement que le ministre ouvrira les yeux et adoucira le sort des Canadiens écrasés par l'inflation avant de présenter à la Chambre la loi qui mettra ces mesures en vigueur.

Mme Simma Holt (Vancouver-Kingsway): Madame l'Orateur, je suis fière de siéger du même côté que l'actuel ministre des Finances du Canada (M. Turner).

Des voix: Oh, oh!

Mme Holt: Depuis qu'il détient ce protefeuille, il a pris des mesures importantes pour éviter aux Canadiens les répercussions de la crise économique internationale qui a tellement secoué nos amis et voisins de longue date, les États-Unis, la Grande-Bretagne, les pays encore libres d'Europe et notre grand partenaire commercial, le Japon. A côté de l'hyper-inflation qu'ils ont connue, nous n'avons pas vraiment à nous plaindre de l'inflation et de la récession. Jusqu'ici, le Canada a traversé cette période troublée avec moins de peine et de désagrément grâce à notre ministre des Finances.

Des petits pays qui ont tout d'un coup acquis une richesse encore jamais vue nous ont causé des problèmes économiques, politiques et philosophiques impossibles à prévoir. En même temps, deux grandes puissances communistes se sont jetées comme des bêtes de proie sur les sociétés démocratiques encore libres.

Voici comment je décris ces vautours internationaux qui viennent dévorer les pays libres du monde. Les masses politiques primitives sont par essence des instruments pour les puissances totalitaires. En cette période de crainte et d'incertitude, le gouvernement a réussi à atténuer le coup et les Canadiens ont finalement peu souffert dans le domaine de la santé, du bien-être, du logement et de l'énergie. N'oublions pas que nous vivons une crise économique.

Le nouveau budget du ministre des Finances est une mesure réaliste qui doit certainement soulager les Canadiens qui veulent un gouvernement fort. Les Canadiens ne sont pas stupides. Ils savent que du point de vue économique, nous sommes au bord d'un précipice qui a besoin d'être étayé. Nous savons maintenant que nous avons un gouvernement fort pour nous en sortir et cela devrait soulager notre crainte et notre incertitude.

La plupart des Canadiens savaient certainement que cette belle vie excessivement prospère n'allait pas durer éternellement. C'était la surabondance. Pendant trop longtemps, l'argent seul a servi à évaluer la qualité de la vie. C'est depuis toujours la culte véritable de Mammon, au mépris des valeurs humaines. Bien sûr, nous étions contents de vivre au-dessus de nos moyens et de mener une vie d'hédoniste. On avait pour devise de ne pas penser au lendemain. Les pauvres vivaient dans un luxe autrefois

réservé aux privilégiés; la classe moyenne avait accès à un luxe qui était l'apanage des richissimes, les riches devenant millionnaires et les millionnaires, des multimillionnaires. On dit qu'aujourd'hui on compte plus de millionnaires que la terre n'en a jamais portés.

Il m'importe de faire une brève rétrospective pour exprimer certaines choses qui s'imposent à ce moment-ci. Tout d'abord, la raison pour laquelle je suis en faveur d'une réduction encore plus sensible des dépenses gouvernementales.

Des voix: Bravo!

Mme Holt: Il y a réellement eu une réduction des dépenses, mais vous ne l'avez pas remarquée car vous n'écoutiez pas.

Des voix: Bravo!

Mme Holt: Nous anticipons vos prochains propos négatifs.

Deuxièmement, pour rectifier les déclarations trompeuses faites à la Chambre voulant que l'inflation ait été créée unilatéralement.

Peut-être l'événement le plus marquant dans la vie de tous les membres de la société industrielle, celui qui les a le plus poussés à réfléchir, est-il le glissement de pouvoir né de la crise artificielle de l'énergie qui a frappé le monde tout entier en 1974. Des petits pays, dominés et dirigés par une poignée de chefs, ont créé des cartels destinés à contrôler la source de vie de l'industrie et de l'économie, comme aussi les liquidités du monde. Au moins 40 pays, faute d'être en mesure de se suffire à eux-mêmes, en sont sortis démunis. Une brochette de pays riches en ressources ont contrôlé la destinée du monde par un usage égoïste de l'instrument le plus fort de la puissance contemporaine, le pétrole.

Ils ont appliqué le boycottage, se servant du pétrole pour monter les puissances mondiales contre le petit État d'Israël. De grandes nations, dont les États-Unis, le Japon et des États européens, en ont été victimes. Le prix du pétrole a quadruplé, et le Groupe des Treize, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, familièrement appelé l'OPEP, a virtuellement accaparé l'argent et l'économie du monde en quelques mois pour ne pas dire quelques semaines.

Pour réagir ainsi après coup, à l'augmentation du prix du gaz et du pétrole prévue dans le budget, il fallait que ceux qui gaspillent de l'encre ou qui jouent la comédie des larmes politiques ne soient pas mûrs, qu'ils soient incapables d'analyser la situation mondiale, qu'ils soient trop aveugles ou qu'ils ne veuillent pas voir la menace se dessinant à l'horizon économique du pays.

N'importe quelle personne sensée sait que dans ce village global frappé d'inflation générale, on ne peut pas résoudre le problème causé par l'augmentation excessive du prix du pétrole, produit irremplaçable. Nul pays ne peut écarter seul la marée inflationniste déclenchée surtout aux pétro-dollars et à une avidité monopolistique insatiable. Les pays pétroliers recevaient $1 le baril au début de cette décennie, $3.44 à la fin de 1973, $10 un an plus tard et $12 maintenant.

Il y a des gens intelligents de l'autre côté de la Chambre. Je ne voudrais pas pousser à l'extrême et dire que vous êtes surdoués.

Des voix: Merci!

Mme Holt: Malheureusement, ils sont tellement imbus de leur propre négativisme, de leur prise de position politique, de leurs solutions simplistes aux problèmes complexes du monde qu'ils ne peuvent ou ne veulent pas voir, ou qu'ils choisissent de ne pas se laisser arrêter par le fait que le Canada se trouve aux prises avec la dichotomie complexe qu'est l'existence simultanée de l'inflation et de la récession. Le ministre des Finances du Canada, reconnaissant les dangers . . .

Une voix: Provoqués par les libéraux.

Mme Holt: C'est de la simple économie, et si vous ne pouvez le voir, puisse Dieu vous venir en aide!

Des voix: Bravo!

Une voix: Il faudra bien que ce soit Dieu, les libéraux ne le peuvent pas.

Mme Holt: Le ministre des Finances, reconnaissant les dangers qui guettaient le Canada, a établi un prix national fixe de $6.50 pour le pétrole brut. Mais il n'y avait manifestement aucun moyen d'assurer la prospection ou de ralentir l'usage irréfléchi et continuel, voire le gaspillage, du pétrole qui, alors à la moitié du prix international, était bon marché. Toutes proportions gardées, il est encore relativement bon marché à $8, car les pays de l'OPEP le vendent $12.

Nous nous devons de prendre des mesures préventives, telles que celles que le ministre des Finances a recommandées, pour sauvegarder notre avenir. Et il faut le faire tout de suite pendant que les Canadiens ont encore de quoi acheter et que le gouvernement peut encore satisfaire les besoins des citoyens et même leurs demandes de services dans les secteurs tels que le logement, la santé et, de fait, le revenu garanti pour tous. Nous devons agir, et sans délai. Nous le devons à la génération future.

Certains députés essaient de nous faire croire que les mesures budgétaires prises en faveur du logement sont de la frime. Ce sont là des propos inconsidérés et insultants pour les Canadiens. Certes les besoins sociaux ont toujours précédé et précéderont toujours leurs cures mais 200 millions de dollars supplémentaires alloués au logement pour les cinq prochains mois en plus des crédits déjà accordés sont loin d'être négligeables. Il faut prendre ces mesures avant que le Canada ne soit en proie à l'inflation galopante et à la profonde récession qu'ont connues les États-Unis, la Grande-Bretagne et d'autres pays.

Espérons que ce budget empêchera l'hyper-inflation de détruire le Canada comme cela s'est produit ailleurs. Nous pouvons tout de même assurer aux personnes âgées et aux gagne-petit ce qui est en fait un revenu garanti et leur promettre qu'il sera pourvu à leurs besoins en logement, services médicaux et pharmaceutiques. C'est le gouvernement actuel qui a eu l'idée de ce revenu virtuellement garanti.

● (1600)

Une voix: A d'autres!

Mme Holt: Et vous, qu'avez-vous fait quand vous en avez eu la possibilité! Où sont ceux qui devaient lancer cela?

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Je rappelle au député qu'elle doit s'adresser à la présidence, et non à l'opposition.

Des voix: Bravo!

Mme Holt: Je vous prie de m'excuser, madame l'Orateur. Je n'ai pas eu trente ans pour m'habituer au Règlement.

Certains voudraient faire croire à la population canadienne que nos problèmes économiques sont le fait du seul gouvernement. Ils rendent un bien mauvais service aux Canadiens, qui s'inquiètent déjà assez. C'est mesquin et cruel que de pratiquer ce jeu qui augmente les craintes et déprime plus que la récession en cours.

L'opposition est si obnubilée par son remède miracle du contrôle des salaires et des prix, dont les Canadiens n'ont pas voulu l'automne dernier, qu'elle n'a pas su présenter une analyse sérieuse. Son chef aurait pourtant dû avoir le sérieux et la maturité sociale qu'il faut pour se livrer à une analyse sensée au lieu de se contenter de critiquer. Mais il est beaucoup plus facile de détruire que de construire.

Une voix: Et voilà ce que vous avez fait. Voilà pourquoi il n'y a pas de consensus. Vous vous souvenez?

Mme Holt: L'attaque la plus cruelle peut-être a été dirigée contre l'assurance frais médicaux, pour remporter un facile avantage politique. L'opposition a donc réussi à inquiéter sans raison les malades et les vieillards, en leur faisant craindre de ne pas pouvoir se faire soigner alors qu'ils en ont besoin. C'est un jeu qui soulève le cœur. Chercher à effrayer les pauvres, les vieillards et les infirmes, à des fins politiques?

Une voix: Vous êtes incroyable.

Mme Holt: Ils savaient sûrement, dès 1973, que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) avait établi ce qu'il appelait une caisse spéciale de restructuration de 604 millions de dollars, en vue d'inciter les provinces à découvrir des solutions plus économiques aux frais médicaux et hospitaliers excessifs. Les hôpitaux et les médecins sont responsables de l'escalade des frais dans une proportion de 75 p. 100. Bien sûr, si le gouvernement prodigue son argent, on le dépensera sans compter à tort et à travers. L'argent ne coûte guère aux provinces. Les médecins eux-mêmes, qui se préoccupaient du problème, souhaitaient d'autres solutions, mais leur association ne pense qu'à faire de l'argent et à empêcher la mise au point de ces solutions.

Je me réjouis de la réduction des dépenses gouvernementales et de la force de caractère qu'elle manifeste. Il est plutôt amusant d'entendre les conservateurs et socialistes affirmer qu'une réduction d'un milliard est peu.

Une voix: Le ministre n'a fait aucune réduction. Lisez le budget.

Mme Holt: Pour ma part, j'aimerais voir d'autres réductions, et j'en parlerai plus tard. J'espère que, dans certaines régions, on trouvera moyen de fournir des suppléments à ceux qui ont besoin d'aide pour payer le prix majoré de l'huile de chauffe, et peut-être des rajustements pour le très petit nombre dans les régions isolées où les gens ne peuvent voyager en commun ni avoir recours au transport public pour éviter d'avoir à se servir de voiture pour se rendre au travail. Mais la plupart se sont protégés par des augmentations de salaires qui couvrent cette majoration de 10¢. Il est évident que cette hausse de 10¢ du prix de l'essence sera un petit sacrifice comparé à la possibilité de vivre dans le noir et le froid, sans essence pour les autos ni mazout pour les maisons, dans les années 80, parce que nous aurons été si prodigues de nos ressources aujourd'hui. Nous avons utilisé nos ressources non renouvelables en nous fichant de la prochaine génération. Nous avons mené une vie de pacha pendant trop longtemps, une vie fastueuse et nonchalante, en parfaits égoïstes, sans penser le moindrement à ceux qui viendront après nous.

Une voix: Dix cents ne feront pas de différence.

Mme Holt: Les affaires du monde nous touchent tous qui y vivons et qui avons foi dans la société industrialisée. De toute évidence, depuis que le pétrole et les produits pétroliers fournissent l'énergie qui fait marcher les industries partout dans le monde, le fait de quadrupler les prix fera monter les coûts de production en flèche, ce qui touchera tous les foyers qui dépendent pour vivre de la production industrielle. Cela signifie que les Canadiens y sont intéressés à l'instar des Américains, des Anglais, des Japonais et de tous les autres. En tant que Canadiens, nous avons cru que nous serions toujours riches, que nous travaillerions toujours et que nous pourrions toujours gagner de l'argent.

Nous de l'Occident croyions que le progrès humain et la croissance matérielle n'arrêteraient jamais. Cet espoir s'est effondré autour de nous quand la richesse mondiale a connu un revirement et que les pays industriels de l'Amérique du Nord, l'Europe et le Japon ont commencé à dépendre des pays du Moyen-Orient, riches en pétrole. En 1974, les vieilles puissances, les vieilles alliances et les vieux alliés ont périclité, et nous en avons vu poindre de nouveaux. Le transfert de richesse le plus important et le plus rapide de toute l'histoire s'est produit en 1974. Les pays de l'OPEP ont tiré 112 milliards de dollars du reste du monde. Ils ne pouvaient pas tout dépenser, et ils ont accumulé des surplus de paiements de 60 milliards de dollars. La structure fragile du système financier international a cédé sous la pression, et les députés d'en face veulent que le Canada s'en tire sans que nous nous en ressentions.

En 1974, l'Arabie saoudite à elle seule a gagné 28.9 milliards de dollars en vendant près d'un cinquième de tout le pétrole consommé par des pays non communistes. Tout le monde sait que ce pays, que contrôlent et possèdent pour ainsi dire moins d'une douzaine de princes, a enregistré un excédent de 60 milliards de dollars en 1974. Selon l'*Economist* de Londres, ces princes gagnent 164 millions de dollars de plus par jour et 6.8 millions de dollars par heure qu'ils n'en dépensent à l'heure actuelle.

Et toujours selon l'*Economist*, en continuant à ce rythme, les pays de l'OPEP auront accumulé suffisamment d'argent dans 15.6 années pour acheter toutes les principales sociétés cotées en bourse à l'échelle planétaire; toutes les sociétés cotées à la bourse de New York dans 9.2 années; tout l'or des banques centrales à $170 l'once, en 3.2 ans; tous les investissements directs des États-Unis à l'étranger en 1.8 an; et toutes les sociétés cotées à la bourse de Grande-Bretagne, de France et d'Allemagne de l'Ouest en 1.7 an; toutes les actions IBM en 143 jours; toutes les actions d'Exxon en 79 jours; la fortune de la famille Rockefeller en six jours; et 14 p. 100 de la compagnie allemande Daimler-Benz en deux jours, ce qu'a d'ailleurs fait le Koweit en novembre, bien que cet investissement ait représenté pour ce pays 15 jours de ventes de pétrole.

Nos vis-à-vis et même une petite fraction des media, qui devraient pourtant être mieux informés, osent suggérer que les Canadiens pourraient résoudre ce problème unilatéralement, comme s'ils étaient seuls sur terre et à l'abri des fluctuations économiques de tous les autres pays du monde. Quelle ignorance et quelle puérilité! Comparez les réserves pétrolières du Canada, neuf milliards de barils pour une population de 22 millions d'habitants, ou les réserves des États-Unis, 35.3 milliards de barils pour une population de 211 millions d'habitants, à celles des pays de l'OPEP: l'Arabie saoudite, 132 milliards de barils pour huit millions d'habitants, presque un tiers de la population du

Canada; l'Iran, 60 milliards de barils pour 32 millions d'habitants; le petit Koweit, 64 milliards de barils pour 880,000 habitants, c'est-à-dire moins que la plupart de nos grandes villes; l'Iraq, 31.5 milliards de barils pour 10 millions d'habitants; les Emirats arabes unis, 24 milliards de barils pour 210,000 habitants; le Qatar, 6.5 milliards de barils pour 115,000 habitants; et le Nigeria, 15 milliards de barils pour 79 millions d'habitants. A propos du Nigeria, le pétrole nigérien a fait de ce pays non seulement la nation la plus riche de l'Afrique noire, avec un revenu de 9.2 milliards de dollars et des réserves de 15 milliards de barils, mais aussi l'une des composantes politiques les plus importantes au monde.

Il est évident que ce transfert de richesses va non seulement ralentir ou empêcher de s'élever le niveau de vie de n'importe quel pays, et sans aucun doute du nôtre, mais il a plongé le Tiers-Monde dans un véritable chaos économique, une révolution, et leur a fait espérer un pouvoir équivalent à leur pétrodollars.

Utilisant l'organisation des Nations Unies, un groupe de pays arabes, africains, latino-américains et communistes ont constitué une nouvelle majorité que nous appelons poliment le Tiers-Monde, pour faire adopter des résolutions, commençant par s'opposer à un petit pays appelé Israël. A l'heure actuelle, il s'efforce d'isoler et d'aliéner les pays qui ne sont pas communistes. S'il y a une réduction, j'espère qu'elle s'appliquera aux Nations Unies. Je suis persuadé que cet organisme est maintenant dominé par un groupe de petits pays riches et puissants pour qui richesse est synonyme de droit.

● (1610)

Malgré l'attachement sentimental du Canada à l'ONU, celle-ci ne constitue plus une organisation de cohésion et de paix internationales dont le Canada a été l'un des fondateurs il y a 30 ans. C'est plutôt un organisme de désunion et de destruction qui s'est écarté de sa tradition de paix et de justice. Et malheureusement à cause de cette grande marque de succès, l'argent. Des petits pays dont la population est inférieure à celle de la ville d'Ottawa, dont certains sont encore primitifs, politiquement et sociologiquement sous-développés, qui n'y ont aucun engagement financier ou autre, ont manipulé cet organisme de même que ces agences et ces conventions, en vue d'atteindre, leurs propres objectifs. Ils veulent répandre la haine et malheureusement la vengeance et la violence politique.

En fournissant des fonds aux Nations Unies, nous appuyons une vaste bureaucratie internationale qui ne rend guère service aux contribuables canadiens. Sans doute cet organisme entraîne-t-il encore plus de gaspillage et d'inutilités que nos propres bureaucraties fédérale, provinciales et municipales.

Il est significatif que nous y collaborions toujours, même si elles laissent étouffer et même mourir des pays. Cet organisme a accueilli dans son sein un homme armé qui s'en prend à la vie d'un peuple qui habite et enrichit le Moyen-Orient grâce à un style de vie démocratique et innovateur. Cette organisation internationale de paix et de justice a accepté que l'on boycotte l'un de ses membres pour plaire à des pays du Tiers-Monde. C'est de là que nous vient notre inflation, mais nous avons été en meilleure posture pour la surmonter.

Je pense qu'il est important que l'on cesse de verser les quelque 62 millions à l'ONU.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

[Mme Holt.]

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Madame l'Orateur, je ne veux pas relever à nouveau les erreurs statistiques qui se trouvent dans le dernier exposé budgétaire car de nombreux députés s'y sont attardés longuement la semaine dernière. Toutefois, je voudrais citer, pour l'approuver, une phrase descriptive d'un éditorial du *Globe and Mail*, qui disait du budget: Il ne montre aucun courage et fait parfois preuve d'une certaine cruauté.»

Je pourrais ajouter que, dans certains cas, il comporte également des contradictions. Permettez-moi de donner quelques exemples selon l'exposé budgétaire, le règlement de la Commission d'assurance-chômage sera plus sévère. En fait, les dépenses d'assurance-chômage augmenteront. Selon l'exposé budgétaire, 200 millions de dollars seront consacrés à l'aide au logement. En fait et selon le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson), le nombre des mises en chantier diminuera considérablement. Toujours selon l'exposé budgétaire, des mesures d'austérité frapperont la Fonction publique. En fait, 11,000 postes supplémentaires y seront créés. Le gouvernement est censé diminuer ses dépenses. En fait, les dépenses du gouvernement et les prêts qu'il accordera passeront de près de 4 à plus de 31 milliards de dollars; le déficit de caisse envisagé passera de 1.5 milliard à 5 milliards de dollars.

Le gouvernement a absolument voulu créer la société Pétro-Canada pour maintenir le prix du gaz et du pétrole à un niveau convenable. En fait, non seulement une taxe d'accise de 10c. par gallon sera perçue sur l'essence, mais le prix du gaz naturel augmentera de plus de 24 p. 100 cet hiver et le fuel domestique de plus de 13 p. 100.

Bref pour ne pas répéter toutes ces statistiques, permettez-moi de citer un extrait d'un article écrit par Hugh Windsor et paru dans le *Globe and Mail* le lendemain de l'exposé budgétaire. Il déclarait:

Si l'on ajoute 2 milliards et que l'on en retire 1, si l'on augmente les prévisions des dépenses et que l'on parle de restrictions budgétaires, si l'on augmente les prévisions globales, et qu'on en diminue le pourcentage, n'est-ce pas utiliser plus de moyens qu'il n'en faut pour obtenir le résultat recherché?

C'est précisément ce que le ministre des Finances (M. Turner) nous demande à titre de Canadiens d'accepter!

Quel que soit le côté de la Chambre où vous siégez ou quelle que soit votre allégeance, les faits se passent de commentaire. Depuis 1972, alors que John Turner est devenu ministre des Finances, les dépenses budgétaires du gouvernement ont augmenté de 99.5 p. 100. La masse monétaire s'est élevée de 45.7 p. 100 et le coût de la vie de 32.6 p. 100. L'impôt sur le revenu des particuliers a accru les recettes de l'État de 90.4 p. 100, tandis que le nombre des chômeurs passait de 558,000 à 715,000.

Ce ne sont que quelques faits et chiffres qui révèlent comment le présent gouvernement alimente énormément l'inflation. L'inflation a atteint des niveaux sans précédent dans notre histoire et elle ira en s'accentuant, influant sur la vie de chaque Canadien de l'Atlantique au Pacifique. Il semble étonnant que le budget fédéral, alors que l'inflation est présente à l'esprit de tous n'ait pas cherché à reprendre l'expression trop familière utilisée durant la campagne électorale du parti libéral quand le premier ministre (M. Trudeau) déclarait qu'il jugulerait l'inflation. Ma foi, si le premier ministre était sérieux, s'il a accepté son poste pour combattre l'inflation, il est en train de perdre cette lutte inégale. Mais je doute du sérieux de sa promesse électorale.

En tout cas, beaucoup—et j'en suis je vous l'assure—croient que la principale cause de l'inflation chez nous se

retrouve dans le problème des grèves et des arrêts de travail, et je voudrais m'arrêter un moment sur le sujet. Je crois que rien n'affaiblit davantage notre économie que la perte de jours ou d'heures-hommes de travail que connaît notre pays.

D'après les chiffres mêmes du gouvernement, le Canada ne le cède qu'à l'Italie dans le monde industrialisé pour ce qui est de la perte de production attribuable aux grèves et aux arrêts de travail, et la situation empire toujours. Au rythme où sont survenues les grèves ces 24 derniers mois, le pays pourrait s'effondrer complètement sur le plan économique. En fait, nous sommes déjà bien affaiblis, car jamais dans notre histoire avons-nous connu un tel volume d'importations par rapport à celui de nos exportations. Pourquoi toutes ces grèves et tous ces arrêts de travail? Je crois que la majorité des Canadiens en ont assez des embarras et des contretemps économiques croissants qui frappent tout autant les particuliers que l'ensemble de la société à cause des arrêts de travail, qu'ils soient légaux ou illégaux.

D'ailleurs d'après un récent sondage effectué dans tout le pays par l'Institut canadien de l'opinion publique, la majeure partie des Canadiens préfèrent qu'on interdise la grève dans les services essentiels. On ne peut que s'étonner devant les dernières statistiques fédérales concernant la main-d'œuvre selon lesquelles, au cours des quatre premiers mois de 1975, on a enregistré une perte sans précédent de 1,936,540 jours-hommes en raison des grèves, contre près de 100 millions pour toute l'année 1974; la situation ne semble pas, toutefois, vouloir s'améliorer.

Imaginez les répercussions sur la spirale inflationniste déjà élevée, de cette perte de productivité attribuable aux grèves! Pour voir dans quelle mesure le gouvernement fédéral a contribué à ces débrayages, il suffit de noter que 20 p. 100 de toutes les grèves se sont produites dans des secteurs relevant de la compétence fédérale, qui ne représente pourtant que 10 p. 100 de la population active canadienne. Il faut se rappeler en même temps que les deux tiers des contribuables canadiens ne sont pas syndiqués et ne jouissent pas de la protection des gouvernements relativement aux grèves et aux arrêts de travail. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que la plupart de ces contribuables s'opposent à l'une ou à l'ensemble des grèves et des débrayages légaux ou non?

A cette fin, j'ai pris l'initiative de présenter à la Chambre deux bills distincts concernant les grèves et les débrayages. Le premier, le bill C-386, a pour objet de modifier la partie du Code canadien du travail relative aux relations industrielles, de façon à prévoir que, lorsqu'une grève ou un lock-out est préjudiciable à l'intérêt national ou public, le gouvernement peut nommer une commission d'enquête industrielle pour apporter un règlement final et exécutoire, sous réserve des modifications apportées par le gouvernement et de son adoption par le gouvernement.

Et aujourd'hui, j'ai eu l'occasion de présenter à la Chambre un autre bill qui porte particulièrement sur la fragmentation du pouvoir syndical dans les secteurs de la Fonction publique, ce qui influe sensiblement non seulement sur notre déficit commercial, mais aussi sur la hausse croissante du coût de la vie. Le bill a pour but d'obliger les groupes de syndiqués de tout un secteur public à négocier en même temps avec le Conseil du Trésor et à conclure des contrats d'une durée de trois ans, expirant à la même date. Ainsi, le contribuable, sauf une fois tous les trois ans, sera à l'abri de tout arrêt de travail déclenché dans le secteur des services essentiels.

Ces bills que je mentionne brièvement sont malheureusement les miens. Je dis «malheureusement», car nous savons tous ce qui arrive habituellement aux mesures d'initiative parlementaire.

Mais où donc sont les projets de lois du gouvernement visant à juguler l'inflation. Où est le budget qui règle vraiment les problèmes de l'inflation? Comment le gouvernement peut-il pousser le laxisme au point d'établir les lois du pays pour ensuite ne pas les respecter? C'est le cas à l'heure actuelle, comme ce le fut par le passé, pour ce qui est des grèves illégales! C'est le cas actuellement, comme ce le fut par le passé, en ce qui concerne notre politique d'immigration. C'est le cas aujourd'hui, comme par le passé, pour ce qui est de la peine capitale et Dieu sait dans combien d'autres domaines!

D'une part, le gouvernement propose une mesure qui prend force de loi par acte du Parlement, qu'elle ait trait au travail, à l'immigration ou au respect de la loi, peu importe. D'autre part, ce même gouvernement pousse l'effronterie, l'audace, jusqu'à faire volte-face et ne pas respecter les lois qu'il a lui-même établies. D'où vient ce laxisme? De fait, quelles pressions, connues ou inconnues, exerce-t-on sur nos gouvernements pour les forcer à agir ainsi? D'où viennent ces pressions et initiatives dont naissent les arrêts du travail, les grèves qui, comme chacun sait, nuisent à l'économie du pays et au bien-être général de tous les Canadiens? Pourquoi nous faisons-nous du tort en menaçant constamment de l'intérieur notre existence économique?

● (1620)

Avant de répondre, et la réponse pourrait refléter la dure réalité, j'aimerais lire un extrait du rapport de la Commission royale d'enquête sur la sécurité déposé en 1969. La commission, constituée à la demande de l'ancien premier ministre Lester Pearson, a présenté son rapport en 1969 à notre premier ministre actuel (M. Trudeau). En 1969, celui-ci a promis de tenir au plus tôt un débat sur ce rapport.

Voici ce que dit le paragraphe 15:

> Depuis la défection du Gouzenko, voilà bientôt 25 ans, le monde communiste s'est fragmenté en plusieurs blocs idéologiques et est devenu plus complexe; rien toutefois ne porte à croire que cette récente évolution ait eu des répercussions importantes sur le conflit qui, en matière de renseignements, d'activités subversives et de sécurité préventive, continue d'opposer les puissances communistes à celles de l'Ouest. Le Canada demeure la cible d'activités qui sont ou peuvent devenir subversives, de tentatives d'infiltration et d'opérations d'espionnage menées par les pays communistes. En outre, des opérations de cette nature peuvent être organisées à partir du Canada contre d'autres pays et spécialement contre les États-Unis. Par suite de la fragmentation actuelle du bloc communiste, on ne peut être certain que les politiques poursuivies par chacun de ces pays en matière de renseignements constituent un intérêt commun et une activité concertée. L'analyse détaillée de la politque de chacun de ces pays n'est cependant pas l'objet de nos travaux; pour les fins de notre étude, leurs méthodes et leurs objets nous apparaissent suffisamment semblables pour que nous soyons justifiés d'employer les termes évidemment simplistes de communisme et communiste.

Si je me donne la peine de citer un extrait de ce rapport—j'y reviendrai bientôt—c'est qu'il est incontestable que les communistes sont en partie responsables des conflits ouvriers qui accablent de plus en plus notre économie, des grèves en particulier et qu'il a été établi que nous avons raison d'employer les termes «communiste» ou «communisme». Il faut être naïf pour ne pas se rendre compte que les communistes peuvent se servir des instructions d'une société démocratique comme la nôtre pour la renverser et prendre le pouvoir absolu.

Il ne fait aucun doute que notre société est de plus en plus sensible aux attaques communistes, surtout parce que les chefs et les annonceurs de nouvelles chargés de nous signaler les dangers ne font pas leur devoir de crainte d'être qualifiés de «fanatiques partisans du McCarthisme» ou d'«anticommunistes professionnels». Le plus triste, c'est que ce pacifisme intellectuel s'est emparé des chefs syndicaux britanniques alors que leurs prédécesseurs avaient adopté une attitude ferme et courageuse contre les communistes qui menaient leurs activités tant dans les usines qu'au niveau de l'administration. C'est ce qui se passe au Canada.

Moi qui suis né dans un pays maintenant situé derrière le rideau de fer, et qui suis venu au Canada par amour de la liberté d'entreprise et de la liberté tout court, je puis dire que les communistes perfectionnent constamment leurs moyens d'écraser un pays. Ils sont prêts à utiliser les mêmes techniques qui ont abouti au coup d'État communiste de Tchécoslovaquie en 1948, par exemple. Vous pouvez vous rire de cette déclaration. Vous pouvez penser que Prague est bien loin d'ici, que le coup d'État a eu lieu il y a bien longtemps et que les choses ont bien changé depuis. Ce n'est pas si sûr. Les révolutionnaires essaient toujours de refaire la dernière révolution, tout comme les généraux tentent de combattre de nouveau les anciennes batailles. L'expérience de la Tchécoslovaquie et des autres pays dominés par les communistes est l'exemple classique de la façon dont un mouvement communiste qui, par des moyens pacifiques, a déjà su s'assurer une place prépondérante au sein du gouvernement et des syndicats ouvriers profite de son pouvoir pour éliminer les rivaux éventuels et s'emparer du pouvoir.

Nous le savons, c'est la formule qui a été appliquée récemment par le gouvernement marxiste du Chili, et qui est appliquée à l'heure actuelle en Italie et au Portugal. Ce sont des exemples qui servent de modèles même aux marxistes des pays comme le nôtre, pays que nous avons crus à l'abri des remous révolutionnaires, mais que l'apathie et l'incompréhension ne cessent d'affaiblir. Ne soyons pas naïfs au point de ne pas tenir compte des paroles de Jan Kozak, membre du secrétariat du parti communiste tchécoslovaque. Il a dit que ces pouvoirs, comme il les appelle—c'est-à-dire les communistes—se servent du parlement pour transférer tous les pouvoirs aux mains des travailleurs. Dans le jargon marxiste, il s'agit d'un transfert au pouvoir d'un nouvel État totalitaire. Il ajoute que tout marxiste qui a lu Lénine sait que le pouvoir au sein d'une société ne doit pas être remis en question à chaque élection. Le pouvoir doit se situer à chacun des échelons de la société, dans les syndicats ouvriers et les autres groupes de pression, dans le contrôle des media et de l'économie, dans les salles de classe et les salles de conférence. C'est une chose dont les hommes politiques doivent se rendre compte.

En tant que politiciens, nous ne pouvons croire toujours que la discussion en Chambre et au cabinet suffit. Car alors nous ne tarderons pas à découvrir que la maîtrise de notre économie, de nos media et de notre vie quotidienne passera aux mains de gens qui souhaitent notre destruction. Le plus souvent ce seront les Communistes qui s'acharneront à détruire notre pays.

Il est même plus important de savoir comment le communisme peut transformer les syndicats et les nouveaux comités de travailleurs en des officines révolutionnaires. A titre d'exemple, le parti communiste de la Grande-Bretagne ne compte que 30,000 membres et n'est pas représenté à la Chambre des communes; mais ce parti a profité de procédés électoraux non démocratiques au sein des syndicats, ainsi que de l'apathie de la majorité silencieuse, pour obtenir le contrôle d'un bon dixième de tous les postes clefs dans les syndicats. L'extension du concept des ateliers fermés et la presse aideront à accélérer le glissement vers le collectivisme socialiste qui, éventuellement, pourrait rendre notre société semblable, sous bien des rapports, aux sociétés de l'Europe de l'Est. Bien entendu, cette même lente mainmise sur le pouvoir s'accomplit actuellement dans notre pays sous notre propre nez.

Les pays occidentaux libres traversent une période plus dangereuse que tout ce que nous avons connu depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le monde communiste s'est remis en marche. Nous apprenons que la guerre froide qui peut sembler fort lointaine est une réalité vivante pour les hommes du Kremlin. La détente s'est avérée un échange à sens unique. Cela signifie, par exemple, que l'Ouest approuve le statu quo en Europe de l'Est, que le Canada fournit des céréales aux Russes, et, plus près de nous, l'octroi de crédits immenses, avec la bénédiction de notre gouvernement, à des taux d'intérêt seulement la moitié de ceux que nous devons payer lorsque nous empruntons sur le marché mondial. Il y a aussi lieu de mentionner ce qui a été fait à l'égard de Cuba et d'autres pays socialistes. La détente ne veut pas dire que le bloc soviétique a modifié en aucune manière ses grands objectifs. La détente ne veut même pas dire l'octroi de concessions économiques de valeur réelle pour le monde occidental. Certes, la détente ne signifie pas un ralentissement des activités d'espionnage et de subversion industrielle par les Soviétiques.

La véracité de mes observations devrait être évidente pour ceux qui suivent les allées et venues des chefs syndicaux de l'Ouest. Tout véritable syndicaliste du monde occidental qui a les yeux le moindrement ouverts devrait bien savoir que des hommes comme M. Shelepin, chef des travailleurs soviétiques, ou M. Karol Hoffman, à la tête des travailleurs tchèques, n'ont rien des leaders syndicaux et ne devraient pas être considérés comme tels. Ce sont des administrateurs du personnel, chargé, selon les termes du leader syndical hongrois, de veiller à «la discipline du travail et à la répartition planifiée de la main-d'œuvre» et d'appuyer les patrons de l'usine, dont le pouvoir autocratique ferait l'envie de tout industriel occidental.

Le droit de grève n'existe pas en Europe de l'Est, pas plus que le droit à la négociation collective, ou le droit, pour les syndiqués, d'élire leurs représentants, qui sont généralement des agents du parti ou des polices secrètes. Ceux qui essaient de se conduire en véritables syndicalistes reçoivent tout simplement le petit bout du bâton: les milliers de représentants et chefs syndicaux tchèques qui ont perdu leur emploi après l'invasion soviétique de 1968 en sont un bon exemple. Et pourtant, des leaders syndicaux de l'Ouest se sont présentés en foule pour se faire inviter à dîner par des agents de l'État policier qui se faisaient passer pour leurs homologues de l'Est.

Je le mentionne non seulement parce que cela constitue un exemple de la façon dont certains chefs syndicaux occidentaux renient les principes sociaux-démocrates, mais aussi parce que le monde communiste considère maintenant l'agitation syndicale comme un instrument important pour détruire les sociétés démocratiques. L'idéologue soviétique, M. Banglay, l'a dit bien clairement dans son article publié dans le journal syndical de Moscou *Trud*. Le 9 janvier 1975, il écrivait que «nous sommes en train de livrer la lutte idéologique conjointement avec les classes travaillantes des pays capitalistes». Il déclarait

ensuite que même si les communistes sont prêts à former des alliances tactiques avec les forces sociales-démocrates, «personne ne nous forcera à faire de compromis sur des questions de foi et de conception mondiale».

En d'autres mots, la lutte idéologique se livre exclusivement de ce côté-ci du rideau de fer. Les communistes accepteront de faire des compromis afin d'affaiblir nos sociétés, mais ils ne nous permettront pas de nous mêler de la façon dont ils administrent leur propre société. Tant qu'ils pourront trouver des syndicalistes occidentaux qui sont prêts à accueillir comme des camarades des agents reconnus du KGB, leurs affaires continueront d'aller très bien. Ils remportent leur plus grand succès quand ils peuvent trouver un dirigeant occidental comme notre premier ministre. Non seulement a-t-il rencontré des agents du KGB, mais il en a même invité un, Alexandre Gresko, à son bureau pour se faire photographier. Gresko était un espion russe. Il a été expulsé de Grande-Bretagne en 1971 parce qu'il était un agent d'espionnage russe de premier plan.

Il est tout à fait incompréhensible que le premier ministre devienne tellement ami avec un espion russe qu'il se fasse photographier avec lui pour des raisons de publicité. Je ne peux pas comprendre non plus pourquoi le Canada doit sembler avoir des liens plus amicaux avec les pays et les satellites communistes qu'avec ses amis et ses alliés traditionnels. Je veux parler surtout des États-Unis et du regrettable écart qu'on est en train de créer entre nos deux pays.

Impossible de dire que le Canada est à l'abri. Impossible. Par conséquent, nous devons nous rendre compte des dangers et prendre les précautions nécessaires. Les petits exemples de subversions que le citoyen moyen d'un pays aussi pacifique que le Canada voit tous les jours ne sont que les premières étapes en ce sens. Je veux parler du chef d'atelier marxiste qui encourage les travailleurs à faire des grèves illégales; du bibliothécaire municipal qui refuse d'acheter des livres de droite et de l'enseignant gauchiste qui distribue des feuillets de propagande sur le Vietnam pendant sa classe d'histoire. Ce sont tous des exemples. Qui plus est, cela se produit déjà au Canada.

● (1630)

C'est à chacun de s'informer de la stratégie qui se cache derrière ces manifestations occasionnelles et d'émettre des protestations pendant qu'il en est encore temps. C'est aux politiciens de la presse de prendre les mesures nécessaires pour contrer l'infiltration communiste, pour garantir la liberté de la presse et à nos enfant, une éducation démocratique où les valeurs morales et politiques resteront intactes et surtout d'imposer des procédures d'élection démocratiques pour la direction des syndicats. Il suffit de regarder par exemple les procédures suivies au Syndicat international des marins.

Le temps est venu d'exhorter les gouvernements d'étudier sérieusement la question. Je me reporterai brièvement une fois de plus au rapport de la Commission royale d'enquête sur la sécurité qui a été soumis au gouvernement Trudeau en 1969 et je cite:

> Pour mener leurs opérations d'espionnage et leurs activités subversives, les puissances communistes utilisent des membres de leurs missions diplomatiques, des résidents illégaux (c'est-à-dire des personnes qui, n'ayant aucun statut officiel, vivent ici illégalement, probablement sous le couvert d'une fausse identité), des membres des partis communistes au Canada, connus ou clandestins, des sympathisants communistes et enfin toute personne qu'elles peuvent compromettre, corrompre ou soumettre à un chantage. Les services de renseignements des pays communistes disposent de vastes ressources et leurs techniques sont modernes, perfectionnées et efficaces.

> De plus, il est important de rappeler, si l'on veut bien saisir la portée des problèmes relatifs à la sécurité, que les puissances communistes ne se contentent pas de faire appel à des communistes ou à des sympathisants; il est amplement prouvé qu'elles n'hésitent pas à recruter des agents au moyen du chantage, en prenant avantage de certaines déficiences caractérielles ou même en utilisant la contrainte. Ainsi, elles peuvent établir des relations qu'elles exploitent ensuite à leurs fins avec des membres de la Fonction publique du Canada tant au pays qu'à l'étranger, des employés du secteur industriel, des membres de divers groupements ethniques et de colonies d'immigrés, des professeurs et étudiants d'universités et enfin avec ceux qui voyagent entre le Canada et les pays communistes. Les communistes ont à maintes reprises fait preuve de leur habileté à recruter des agents en jouant sur toute la gamme des faiblesses humaines.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Jelinek: Pourrais-je avoir une minute de plus pour terminer?

Des voix: Règlement.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Cela ne peut se faire qu'avec le consentement unanime de la Chambre. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Jelinek: Pourrais-je demander le consentement unanime de la Chambre pour une minute de plus?

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Il n'y a pas consentement unanime. La parole est au député de Toronto-Lakeshore.

M. Robinson: Madame l'Orateur, je serais d'accord pour donner au député une minute de plus simplement parce qu'il est mon député.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Accepte-t-on de laisser le député terminer ses propos?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Jelinek: Merci beaucoup. Madame l'Orateur . . .

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. La Chambre n'a pas donné son consentement.

M. W. Kenneth Robinson (Toronto-Lakeshore): Madame l'Orateur, je m'excuse auprès de mon ami. J'essayais de l'aider à s'en sortir. Apparemment, les députés n'étaient pas tous d'accord. J'ai peu de temps, aussi je serai bref.

J'ai suivi les spéculations qui ont précédé l'exposé budgétaire et le débat qui lui a succédé; de toute évidence, quelles que soient les propositions du ministre des Finances (M. Turner), aucun train de mesures ne pourrait résoudre complètement le problème de la stagflation à la satisfaction de chacun.

On pourrait sans aucun doute imaginer un budget qui, à court terme, aurait reçu un accueil plus favorable. Toutefois, un budget n'est pas et ne doit pas être un concours de popularité. Le ministre des Finances l'a dit le 23 juin, un budget est à la fois un document économique et humain. Il fixe les objectifs et les buts économiques du Canada et décrit les mesures par lesquelles le gouvernement espère les atteindre.

Certains critiques soulignent que le budget ne supprime ni le chômage ni l'inflation, ils ont raison, mais il est

impossible d'imaginer un budget qui réussirait à atteindre ces deux objectifs. En fait, tout budget qui viserait ces buts non seulement serait voué à l'échec, mais manquerait de réalisme, de sérieux, il serait fallacieux, sinon malhonnête. L'objectif du budget proposé par le gouvernement a été clairement défini, même si les exposés de certains députés de l'opposition montrent qu'ils ne l'ont absolument pas compris. Il s'agit de préparer l'économie canadienne à une reprise de la croissance économique sans inflation. Cet objectif et les moyens exposés pour y parvenir reflètent le réalisme et le sens des responsabilités avec lesquels le ministre des Finances a accompli sa lourde tâche.

J'ai dit que le budget n'a pas été accueilli avec grande joie dans tous les milieux. Après tout, aucun automobiliste ne se réjouira d'avoir à payer 15 cents de plus le gallon d'essence. La réduction d'un milliard de dollars des dépenses du gouvernement sera mal accueillie par d'autres. Les fonctionnaires s'opposeront à la réduction de l'accroissement de la fonction publique et à l'attitude plus dure du gouvernement quand viendront les négociations salariales. Néanmoins, la situation économique dificile que nous traversons exige de telles mesures.

J'ai eu de la peine à comprendre comment certains députés se sont attaqués au budget à cause de ces mesures impopulaires, d'une part, et ont réclamé, d'autre part, que le gouvernement fasse plus qu'il n'a déjà fait.

D'un côté, ils réclament moins de dépenses du gouvernement; de l'autre, ils dressent une liste presque interminable de domaines où le gouvernement devrait faire davantage, donc dépenser davantage. Ils disent que le gouvernement devrait contrôler davantage ses dépenses, mais s'opposent violemment aux propositions comme celles se rattachant à l'assurance-hospitalisation et aux soins médicaux qui conféreraient au gouvernement un plus grand contrôle de l'argent et limiterait l'augmentation des dépenses.

Aucun aspect du budget n'a probablement créé plus de controverse que la majoration de 15 cents du prix de l'essence. Toutefois, pendant tout le débat sur le budget, il y a eu une couple de points essentiels, autant que je sache, sur lesquels on était d'accord. Le premier est notre système de prix unique pour le pétrole et le deuxième est qu'on se rend compte que le prix du pétrole doit finir par augmenter.

Bien que tout le monde soit d'accord sur la nécessité, voire l'obligation de subventionner l'est du Canada qui dépend du pétrole importé, le problème, comme l'a fait remarquer le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), c'est que personne ne veut payer la note. Eh bien, il faut tout simplement qu'elle soit payée. La question est de savoir comment? Si nous allons compter sur les revenus généraux pour subventionner le pétrole importé, c'est dire que tous les contribuables paient, indépendamment de leur consommation.

Un député de l'opposition a prétendu que tout le poids de la taxe d'accise de 10c. par gallon d'essence reposerait sur les épaules du travailleur pauvre. Je serais prêt à admettre que c'est exact si le travailleur pauvre du Canada avait deux automobiles, une motoneige et un ou deux bateaux à moteur. J'ignore ce qu'il en est dans la circonscription du député, mais dans la mienne, les pauvres n'ont pas cette chance. Je pense qu'il est évident que si l'on peut se permettre d'acheter divers véhicules propulsés par des moteurs à essence, on a manifestement assez de revenus pour les faire fonctionner.

[M. Robinson.]

Quant à la question de l'augmentation éventuelle du prix du pétrole, il s'agit simplement de savoir s'il faut opter pour une augmentation modérée maintenant ou pour une augmentation plus importante et plus radicale à l'avenir. Il faut nous rendre à l'évidence: nous importons plus de pétrole au prix international que nous n'en exportons. Nous ne pouvons plus compter sur les recettes de la taxe d'exportation du pétrole pour payer notre pétrole d'importation ou au moins combler la différence entre le prix du pétrole canadien et le prix du pétrole importé. Plus nous tarderons à augmenter le prix du pétrole, plus le déficit de la caisse d'indemnisation compensatrice du prix du pétrole importé augmentera. Mais tôt ou tard, nous serons obligés de payer.

Je suis heureux de constater que l'on a seulement diminué de 10 millions de dollars les crédits consacrés à la défense. J'estime que la défense nationale est un domaine que l'on a trop souvent tendance à oublier, et j'ai l'intention dans la suite de ce débat sur le budget d'insister essentiellement sur un aspect de notre politique de défense qui à mon avis a été trop souvent laissé de côté lors des discussions antérieures. C'est un domaine que je connais fort bien pour y avoir personnellement appartenu pendant un certain nombre d'années, c'est-à-dire la réserve des forces armées canadiennes. J'espère aussi, si j'en ai le temps, dire quelques mots sur le mouvement des Cadets au Canada. On remarquera que les effectifs de ces deux groupes fondent depuis un certain nombre d'années, et ce que c'est tout récemment seulement que l'on a commencé à renverser la tendance. Mais avant d'en arriver là, permettez-moi de vous donner un aperçu de la situation des troupes de réserve.

La réserve des forces armées canadiennes est composée d'officiers et d'hommes qui accomplissent autre chose qu'un service militaire à plein temps sauf lorsqu'ils sont versés au service actif. Voici les subdivisions des réserves: premièrement, la réserve principale sur laquelle je concentrerai l'essentiel de mes remarques, et dont le personnel sert généralement en formations regroupées en unités navales ou aériennes, ou en unités de communication et de la milice; deuxièmement, la réserve supplémentaire dont les membres ne reçoivent pas de traitement, mais ont eu antérieurement une formation militaire et pourraient, en cas d'urgence, être rappelés; troisièmement, les instructeurs des cadets, officiers dont la tâche principale est la surveillance, l'administration et la formation des cadets; quatrièmement, les gardes forestiers du Canada, volontaires qui se tiennent prêts à servir dans le Nord, sur les côtes et dans les régions isolées qui sont peu peuplées.

A la fin de la deuxième guerre mondiale, la première réserve était très importante. A elle seule, la milice comptait 47,500 membres en 1947. Mais en 1973 ce chiffre est tombé à moins de 14,000 et je pense qu'il est aujourd'hui de 14,383. L'effectif des réserves navale et aérienne a subi lui aussi un recul marqué, sinon aussi sévère.

● (1640)

A quoi cette régression est-elle attribuable? Il y a eu entre autre le nombre élevé des réorganisations qui ont été opérées dans les réserves pendant cette période. Cette turbulence des structures a engendré l'instabilité, les compressions d'effectifs, les changements de rôles et de missions.

Comme autre facteur qui a joué dans le même sens, et avec plus d'effet peut-être, il y a eu la formule de l'effectif immédiat, née de la polarisation politique internationale qui est survenue à l'époque de la guerre froide. A cette

époque, il était question de se livrer à peu près sans préavis à une guerre nucléaire totale. La formule laissait peu de place, on le conçoit, à l'utilisation des réserves. On ne leur a donc accordé qu'une importance tout à fait accessoire. Les rares relèvements de solde ont été insignifiants. Les cadres administratifs empruntés aux Forces régulières ont été réduits petit à petit, et aucun achat de matériel n'a été effectué.

Mais depuis, la conjecture internationale a évolué. On parle moins de guerre nucléaire. On a pensé de plus en plus à améliorer les moyens classiques et les possibilités de mobilisation nationale. Et l'on s'est moins occupé des forces régulières immédiates. Au Canada, le Livre blanc consacré à la défense a mis en lumière des priorités nouvelles.

Pendant la même époque, alors que les missions militaires s'élargissaient, l'effectif régulier s'est constamment amenuisé. De plus en plus, nous en arrivons à un niveau où l'effectif constitue plus un noyau pour l'expansion future qu'une force immédiate. Il est donc clair qu'avec la réduction de nos cadres réguliers, il faut élargir les cadres de réserve, si nous voulons disposer du personnel entraîné dont nous avons besoin pour nous acquitter de nos engagements opérationnels et administratifs.

Je pense que l'augmentation devrait être au moins de 10 p. 100 par année, pour atteindre le plafond de 22,000 réservistes rénumérés. On resterait ainsi bien en-deçà des 47,500 de 1947, mais du moins on ferait un grand pas dans la constitution de la réserve dont le pays a besoin à notre époque.

Selon le Livre blanc, le rôle des forces de réserve est d'appuyer l'armée régulière. Il y était dit que le gouvernement avait l'intention de maintenir l'effectif autorisé des forces de réserve et de continuer à compter sur elles pour fournir aux Forces canadiennes une partie appropriée des effectifs dont elles ont besoin. Les forces de réserve y étaient désignées comme faisant partie des forces immédiates et il a donc fallu en modifier la composition de temps à autre pour qu'elles suivent l'évolution de l'effectif global des forces régulières. Le Livre blanc précisait en outre qu'elles ne pouvaient être considérées séparément des forces régulières.

Ce fait est extrêmement important car il signifie qu'on accepte le principe selon lequel les forces de réserve forment une partie intégrante des forces immédiates et que l'on rejette le concept selon lequel les forces de réserve ne devraient servir que de base de mobilisation, comme c'était le cas dans le passé. L'effectif des forces régulières a été réduit et leur composition et leur structure interne ont subi des modifications considérables. En outre, on insiste de plus en plus sur l'intervention militaire pour la sauvegarde de la souveraineté, l'indépendance et la réalisation des objectifs nationaux. Il en est donc résulté une pénurie d'effectifs que les forces de réserve devraient être en mesure de combler.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre.

M. Robinson: Il y a, bien sûr, de nombreuses tâches . . .

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de se rasseoir?

M. Sharp: Madame l'Orateur, nous avons eu des entretiens et il y a tellement de députés qui veulent prendre part au débat que nous nous demandons si Votre Honneur aurait l'obligeance d'oublier l'heure jusqu'à 4 heures 55. Nous présenterons alors toutes les motions.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Êtes-vous d'accord pour continuer jusqu'à 4 h 55?

Des voix: D'accord.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame l'Orateur, c'est assurément un privilège que de pouvoir dire quelques mots sur le budget, mais avant d'entrer dans le détail de ses dispositions qui me causent beaucoup d'inquiétude, j'aimerais dire au ministre des Finances (M. Turner) que nous serions prêts à lui prêter les services de notre estimé critique économique. Il semble que le député de York-Simcoe (M. Stevens) se souvienne mieux de ce que le ministre des Finances a dit jusqu'ici au sujet de l'économie canadienne que le ministre lui-même.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre, je vous prie. Le député de Toronto-Lakeshore (M. Robinson) invoque le Règlement.

M. Robinson: Madame l'Orateur, je me demande pourquoi on m'a interrompu au milieu de mon discours pour accorder la parole à un autre député. Je n'avais pas parlé très longtemps.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Parce qu'il a été convenu qu'aux termes du paragraphe (8) de l'article 60 du Règlement, les discours se termineraient à 4 h 45.

M. Robinson: Alors, peut-être pourrait-on nous dire pourquoi on permet au député de parler après 4 h 45.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Le député ne peut conclure ses propos qu'avec le consentement unanime de la Chambre. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député de Toronto-Lakeshore termine son discours.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Il n'y a pas unanimité. La parole est au député de Parry Sound-Muskoka.

M. Darling: Je vous remercie, madame l'Orateur. En commentant le budget et les réductions de dépenses de divers ministères, j'espère que l'on accordera des crédits supplémentaires aux services du solliciteur général, étant donné le communiqué que je viens de recevoir, selon lequel depuis à peu près une heure, un détenu du pénitencier de la Colombie-Britannique, Robert Gary Hume, garde un coiffeur comme otage à la pointe du couteau. Il est à espérer que cet incident se terminera mieux que le précédent.

Pour reprendre mes propos sur le budget, quand je considère les déclarations qu'a fait de temps à autre le ministre des Finances au sujet de l'économie, cela me rappelle le médecin qui disait à son client qu'il n'était pas trop gros, mais seulement pas assez grand pour son poids. Il suffirait, ajoutait le médecin, qu'il mesure 7 pieds. Le ministre des Finances a fait quelques excellentes évaluations au sujet de l'économie, mais il les a simplement prises à rebours.

Comme le député de York-Simcoe l'a si bien signalé, le ministre présente un budget expansionniste à un moment où il estime que l'économie est en voie d'expansion et un budget de décélération, quand il juge que l'économie est en proie à une récession. Eh bien, madame l'Orateur, on a clairement prouvé depuis quelques jours que ce budget a fait long feu sous tous les rapports. Il semble être uniquement destiné à recueillir d'autres revenus pour un gouver-

nement qui dépense sans compter tout en exhortant les autres à faire preuve de modération. Si je pratiquais la même modération que le gouvernement dans ma propre entreprise ou chez moi, je serais bientôt sur le pavé.

Je suis étonné et consterné, madame l'Orateur, de constater que les spécialistes financiers au service de l'État n'ont rien appris des autres pays tels que la Suède qui se sont tournés vers le socialisme. Quand un pays ou un particulier veut prouver qu'on peut survivre sans travailler, il veille toujours à ce qu'il y ait suffisamment de gens qui travaillent et paient de lourds impôts, pour étayer ses théories extravagantes. Nous arriverons sous peu au point où les Canadiens qui veulent travailler paieront les mêmes taux d'impôt que les Suédois ou peut-être encore plus. Si efficaces que soient les Suédois dans la conduite des affaires de leur pays, ils se trouvent dans un dilemme dont ils sont les seuls responsables, et ils essaient d'allonger les dollars versés au chapitre du bien-être. Au Canada, nous avons encore beaucoup moins de chance, parce que nous avons un gouvernement orienté vers le bien-être et en même temps terriblement inefficace.

On nous a maintes fois signalé que le principal problème qui se pose au Canada de nos jours, c'est notre gouvernement gaspilleur, inefficace et complètement séparé des citoyens canadiens. Je me souviens très bien que le parti libéral n'a pas demandé un mandat en 1972, ni en 1974, pour détruire l'éthique du travail au Canada et faire de notre pays un État-providence. Et je sais tout aussi bien que le parti libéral n'a pas reçu des Canadiens un tel mandat.

Le gouvernement a démontré, sans l'ombre d'un doute, que la seule chose qui l'intéresse réellement est le pouvoir et il a démontré de plus qu'il est prêt à tout faire pour le garder et l'accroître, si possible. Jusqu'ici, ils semblent avoir réussi à acheter des votes grâce à leurs dépenses énormes et leurs promesses de largesses grandissantes. Aujourd'hui, et le budget en est la preuve concluante, ils font des pieds et des mains pour trouver plus d'argent afin, comme dit le premier ministre Davis, d'assouvir leur soif dévorante de revenu. Qui sait, il n'est pas dit que même ces gaspilleurs de l'autre côté de la Chambre ne commencent pas à s'inquiéter du danger que la dette nationale brute n'atteigne le niveau de notre produit national brut.

Maintenant, madame l'Orateur, s'il me reste un auditoire, ou au moins le quorum, à qui m'adresser, j'aimerais passer à la question de la taxe sur l'essence. On a déjà signalé, je crois, au sujet de cette scandaleuse exploitation fiscale, que le gouvernement fédéral s'introduit ainsi dans le domaine traditionnellement réservé aux provinces, soit celui des droits d'imposition qui assurent aux provinces les capitaux requis pour la construction et l'entretien des routes provinciales. C'est le vieux principe selon lequel on fait financer les routes par ceux qui y circulent.

● (1650)

Ce qui m'agace le plus dans cette affaire, c'est que le gouvernement fédéral hausse la taxe sur l'essence non pas pour construire de meilleures routes ou pour en construire de nouvelles, mais pour remplir les coffres du trésor. Il est évident pour chacun à la Chambre et, en fait, pour tous les Canadiens que le gouvernement commence à manquer de nouvelles sources de revenus et s'acharne encore plus sur les anciennes. Je l'ai répété maintes et maintes fois, et je le répète encore aujourd'hui pour ce que cela vaut, il faut tout simplement cesser de dépenser l'argent qu'on n'a pas; il faut cesser de parler de modération des dépenses fédérales et commencer à la pratiquer. Ce n'est pas en parlant de nos problèmes économiques que nous les résoudrons, et ce n'est pas non plus en dépensant.

En fait, ce que nous faisons aujourd'hui, avec la façon de dépenser du gouvernement, c'est mettre sur le dos des générations futures une dette qui va tout probablement les écraser. Comment aimeriez-vous voir vos enfants entrer dans la vie ployant sous une dette de $2,000, $3,000 ou $5,000 à acquitter sans ne rien obtenir en retour? C'est ce que nous faisons en continuant d'augmenter les dépenses de l'État et en ajoutant chaque année des milliards de dollars à la dette nationale.

L'année dernière, j'ai combattu le bill qui visait à augmenter de 10 p. 100 la taxe sur les embarcations et les moteurs; je croyais avoir réalisé quelque progrès, mais le ministre des Finances (M. Turner), tout en supprimant la taxe sur les embarcations, l'a maintenue sur les moteurs. On dirait que nous avons fait un tour de manège et que nous nous retrouvons à notre point de départ. Nous voilà avec une taxe de 10c. et plus tard de 15c. sur l'essence, qui s'ajoute à la taxe de 10 p. 100 sur les embarcations pour les exploitants touristiques. On dirait . . .

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Comme il est 4 h 55, je dois interrompre les délibérations et procéder sur-le-champ à tous les votes nécessaires pour disposer de la motion dont la Chambre est saisie. Le vote porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(La motion de M. Turner (Ottawa-Carleton) est adoptée.)

* * *

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) propose:

Qu'une motion de voies et moyens, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, déposée sur le Bureau le lundi 23 juin 1975, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

M. Turner (Ottawa-Carleton) propose alors: Que le bill C-65, tendant à modifier le droit fiscal, nº 2, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) propose:

Qu'une motion de voies et moyens, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise, déposée sur le Bureau le lundi 23 juin 1975, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

M. Turner (Ottawa-Carleton) propose alors: Que le bill C-66, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LE TARIF DES DOUANES

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) propose:

Qu'une motion de voies et moyens, tendant à modifier le Tarif des douanes, nº 3, déposée sur le Bureau le lundi 23 juin 1975, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

M. Turner (Ottawa-Carleton) propose alors: Que le bill C-67, tendant à modifier le Tarif des douanes, nº 3, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Tarif des douanes

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame l'Orateur, un bref rappel au Règlement. Même si vous ne pouviez pas m'apercevoir au cours du débat, j'aimerais encore une fois souhaiter à ceux qui assument la présidence, aux services du greffier, au personnel et à tous les députés une très joyeuse et longue fin de semaine, avec les compliments du Nouveau parti démocratique.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne au mardi 8 juillet, à 11 heures du matin, en conformité de l'ordre spécial adopté le vendredi 27 juin 1975.

(A 5 heures, la séance est levée d'office en conformité de l'ordre spécial.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 8 juillet 1975

La séance est ouverte à 11 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1972 SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

MESURE MODIFICATIVE PORTANT SUR LE CALCUL DE LA PÉRÉQUATION DES REVENUS PROVINCIAUX TIRÉS DU PÉTROLE ET DU GAZ

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) propose: Que le bill C-57, tendant à modifier la loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et le provinces, dont le comité permanent des prévisions budgétaires en général a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Turner propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai certaines remarques à faire à propos du bill, à l'étape de la troisième lecture. Lorsque le ministre des Finances (M. Turner) a dû s'absenter de la Chambre pour raison majeure, j'ai fait ressortir à ce moment-là que cet arrangement, qui n'a trait qu'à la péréquation des recettes fiscales partagées avec les provinces, est un arrangement de circonstance qui est tout à fait arbitraire. La disposition la plus importante du projet de loi porte sur la péréquation des revenus provinciaux provenant du pétrole. Le bill prévoit, d'une façon générale, que les revenus des provinces pétrolières, obtenus au prix qui était en vigueur avant l'escalade du prix mondial, seraient considérés comme des revenus provinciaux aux fins de la péréquation, mais que les revenus de ces mêmes provinces provenant du pétrole vendu à un prix supérieur ne le seraient pas.

Il est clair qu'il s'agit d'un arrangement de circonstance qui est tout à fait arbitraire, car les revenus que réalise une province à cause du prix plus élevé du pétrole représentent tout autant un revenu provincial qu'un revenu tiré par une province d'un prix inférieur. Si l'on croit, comme je l'ai déjà dit à la deuxième lecture, que le prix plus élevé des produits pétroliers est un phénomène temporaire, ce bill serait peut-être justifié, du moins en principe. Mais le bill n'est pas justifiable en principe; il ne saurait être justifié qu'à titre de mesure pratique proposée par le gouvernement afin de répondre à un problème praticulier, notamment les sommes que le gouvernment fédéral devrait débourser à l'intention des provinces plus pauvres si les revenus retirés par les provinces pétrolières par suite de la hausse du prix du pétrole étaient considérés comme des revenus provinciaux aux fins de la péréquation.

● (1110)

Je comprends donc pourquoi le gouvernement présente une telle proposition. Toutefois, je signale que non seulement cet arrangement est purement arbitraire en ce sens qu'il ne repose sur aucun principe, mais il représente aussi un revirement total de la position du gouvernement fédéral. Il y a quelques années, lorsque j'assistais aux conférences fédérales-provinciales en qualité de premier ministre provincial, le premier ministre de l'Alberta à l'époque, M. Manning, avait l'habitude de soutenir que les revenus de la province de l'Alberta provenant du pétrole ne devraient pas tous être considérés comme revenus provinciaux aux fins de la péréquation. Il a maintes et maintes fois invoqué cet argument, mais n'a jamais obtenu la moindre sympathie, ni rien d'autre d'ailleurs, du ministre des Finances d'alors qui est, maintenant, je pense, leader du gouvernement à la Chambre et qui semble se complaire dans sa position qui est tout à fait différente de celle qu'il avait l'habitude d'adopter en tant que ministre des Finances.

Je sais qu'il est tard à l'étape de la deuxième lecture pour proposer au gouvernement de revenir sur sa décision et d'envisager une façon de procéder plus fondamentale et satisfaisante en vue de tirer des revenus du pétrole à des fins de péréquation au lieu d'adopter cette position machinée et rafistolée qui ne pourra certes pas supporter une analyse critique approfondie. Il s'agit simplement d'une improvisation arbitraire. Je le répète à nouveau ce matin, le gouvernement fédéral ferait bien, à mon avis, de revoir de concert avec les provinces toute la question des revenus provinciaux émanant du pétrole et des autres ressources naturelles en fonction de la péréquation, afin de mettre au point et d'observer un principe logique quelconque, car ce que nous avons à l'heure actuelle est très arbitraire. Je dis cela non simplement parce que je suis à cheval sur les principes, mais je devrais peut-être répéter ce que j'ai si bien dit à l'étape de la deuxième lecture.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Étant donné la volte-face du gouvernement fédéral en ce qui concerne les revenus tirés du pétrole relativement à la péréquation, j'avais alors déclaré:

> Je ne sais pas exactement jusqu'à quel point le ministre des Finances peut aujourd'hui avoir confiance qu'un trésorier provincial ou un ministre provincial des finances va réellement prendre au sérieux un argument conceptuel présenté par le gouvernement du Canada. Je ne vois pas comment le ministre des Finances du Canada peut s'attendre qu'un trésorier provincial ressente autre chose que, au mieux, du scepticisme et au pis du cynisme, à l'égard de tout argument conceptuel présenté par le gouvernement du Canada . . .

J'ai ensuite donné des exemples. Depuis l'étape de la deuxième lecture où j'ai dit que je ne ferais pas obstacle au renvoi du bill au comité—j'ai dit en fait, du moins implicitement, que je ne m'opposerais pas au bill—il y a eu, dans l'exposé budgétaire, la déclaration du ministre des Finances sur les services hospitaliers et les soins médicaux et la décision unilatérale arbitraire de limiter les dépenses fédérales, la tranche du coût des soins de santé que le gouvernement est prêt à assumer. Je soutiens que

cette décision a créé un contexte entièrement nouveau pour l'étude du bill relatif à la péréquation.

La formule que le gouvernement fédéral a prévue dans le bill en général était acceptée par la plupart des provinces. À l'étape de la deuxième lecture, j'ai demandé au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Cullen) combien de provinces avaient exprimé leur opposition à la formule contenue dans le bill à l'étude, ce à quoi il avait répondu qu'il ne pensait pas qu'aucune s'y était opposée formellement, par écrit, mais qu'il n'en était pas sûr. Je ne pense certes pas qu'on puisse dire que les provinces ont approuvé cette formule, mais que la plupart l'ont acceptée. Je crois que le premier ministre de ma province d'origine, M. Regan, s'est opposé à la moindre déviation de la présente formule de péréquation, dont le principe tient compte de tous les revenus provinciaux, et le bill à l'étude s'écarte nettement de ce principe.

J'ai aussi eu l'impression que le premier ministre de la Saskatchewan s'opposait vigoureusement à la formule préconisée dans le bill et à la dérogation du gouvernement fédéral à certaines des assurances que le premier ministre (M. Trudeau) avait données aux provinces pétrolières il y a un an environ. J'ai eu l'impression que le gouvernement de la Saskatchewan s'est senti dupé. Il avait cru, à bon droit, il me semble, avoir reçu l'assurance que les revenus du pétrole qu'il pourrait toucher ne seraient pas considérés comme revenu provincial, aux mains du gouvernement de la Saskatchewan, s'ils étaient déposés dans un fonds d'immobilisations.

Maintenant, bien entendu, le gouvernement a changé les règles du jeu. Sauf erreur, je le répète, le gouvernement de la Saskatchewan estime avoir été dupé et ne plus pouvoir compter sur les assurances du gouvernement fédéral. Mais outre la duperie le ministre des Finances, le premier ministre et d'autres éminents ministres d'en face, ayant ces mois derniers rencontré les autorités provinciales et discuté avec elles de la formule de péréquation, voilà que le ministre des Finances se lève soudain à la Chambre, avec l'entière approbation de ses collègues, pour annoncer que dès le début de la prochaine année financière le gouvernement fédéral limitera arbitrairement la tranche du coût des soins médicaux qu'il assume.

Des voix: Quelle honte!

M. Stanfield: Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je dis au ministre des Finances qu'il n'a sans doute pas été question que le gouvernement du Canada réduise sa participation au coût des soins médicaux, ni qu'il donne préavis aux provinces de son intention de mettre fin au régime d'assurance-hospitalisation. Je suis sûr qu'il n'a pas été question de cela au moment où le ministre des Finances a discuté de la formule de péréquation avec les provinces. Ce que le gouvernement propose au sujet du coût des frais médicaux ainsi que les plafonnement que le ministre des Finances propose unilatéralement, ce qui équivaut à une réduction de la tranche des coûts de ces régimes que le gouvernement est prêt à assumer, affectera très sérieusement toutes les provinces, les nanties comme les autres. C'est le gouvernement qui a imposé aux provinces les régimes de frais médicaux et d'assurance-hospitalisation sous leur forme actuelle, et je dis qu'il devrait traiter justement et équitablement avec toutes les provinces, les riches et les moins riches.

[M. Stanfield.]

● (1120)

Le projet de loi dont nous sommes saisis concerne la péréquation et par conséquent le revenu des provinces les moins riches. Ces dernières vont recevoir un coup terrible si le gouvernement réduit, comme il le propose, sa participation au financement de l'assurance-maladie. Elles n'auront pas les moyens de compenser cette perte. Si on prenait au sérieux les dires du ministre des Finances et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), on croirait qu'il est très facile pour les provinces de freiner considérablement la hausse du coût des services de santé. Si cela est si facile, pourquoi les provinces ne l'ont-elles pas déjà fait? Elles ont de sérieuses raisons de le faire en ce moment puisqu'elles acquittent la moitié du coût de l'assurance-maladie et de l'assurance-hospitalisation. Elles ont donc les meilleures raisons qui soient pour administrer ces services de la manière la plus économique possible.

L'expérience que j'ai eue au niveau provincial lorsque j'essayais de contenir le coût de ces régimes une fois mis en œuvre me permet de dire à la Chambre qu'il n'y a, à mon sens, qu'une seule façon pratique de freiner l'escalade des frais de santé, et c'est de modifier les régimes. Je répète que les provinces ont de bonnes raisons de vouloir freiner cette escalade puisqu'elles acquittent la moitié des frais. Je suis convaincu qu'elles essaient honnêtement de limiter ces frais. Donc, lorsque le ministre des Finances annonce unilatéralement que le gouvernement du Canada va, de fait, réduire sa participation au financement de l'assurance-maladie et cesser de contribuer au coût de l'assurance-hospitalisation, il place les provinces les moins riches dans une situation très précaire, et même les autres aussi seront durement affectées par cette décision.

Nous sommes à étudier une mesure qui concerne la péréquation; c'est une variante arbitraire de la formule de péréquation, qui doit permettre au gouvernement de surmonter une difficulté particulière. Il y a eu des entretiens à ce sujet avec les provinces, et on a pris pour acquis que les programmes à frais partagés dans le domaine de la santé constituaient des accords réciproques. Les programmes à frais partagés en matière de santé constituaient des accords réciproques auxquels il ne pouvait être apporté d'importants changements qu'avec l'accord des parties en cause. Pour être franc, disons que le gouvernement actuel a fait ses preuves pour ce qui est de la duplicité.

M. Baker (Grenville-Carleton): Il est fourbe.

M. Stanfield: Je ne passerai pas tout en revue, mais il y a un revirement après les discussions sur la fixation du prix du pétrole, au printemps 1974. Le gouvernement fédéral est intervenu immédiatement et il a modifié les règles de base sur la possibilité de déduire les redevances sur les ressources naturelles versées aux provinces. Le gouvernement fédéral a bien souvent joué au plus fin et trompé les provinces. En fait, nous en sommes au point où certains pensent qu'il n'est plus question que de savoir ce que le gouvernement peut accaparer, mais d'après moi son attitude cause un tort énorme et irréparable à notre pays et compromet irrémédiablement les ententes fédérales-provinciales.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Je crois comprendre que sous peu nous aurons une autre occasion de discuter de la position prise par le gouvernement à l'égard du financement du régime d'assurance-maladie. Je ne compte pas en dire davantage à ce sujet ce matin. Lorsque le présent bill a été présenté à la Chambre en deuxième lecture, j'ai dit que je ne m'y opposerais pas, mais je dois maintenant déclarer qu'à la suite de la décision unilatérale prise par le gouvernement à l'égard des programmes à frais partagés depuis la présentation de ce bill en deuxième lecture, je suis d'avis qu'un examen complet s'impose à l'égard de la formule de péréquation et de partage des impôts entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Quant à moi, je suis dégoûté de voir le présent gouvernement se présenter devant les gouvernements provinciaux et conclure avec eux des engagements précis et, à peine quelques semaines plus tard, adopter des mesures unilatérales qui ne sont que duperie.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Personnellement, je suis dégoûté de voir le gouvernement présenter des propositions à la Chambre sous certains prétextes pour ensuite, lorsqu'on semble vouloir les accepter, changer la base même de ces propositions par une action unilatérale allant dans son propre intérêt.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Nous en avons assez. Une telle attitude va détruire le pays et nuire à la confiance que les gouvernements provinciaux pourraient avoir dans les ententes qu'ils concluent avec le présent gouvernement. Ce n'est pas juste. Il faut procéder à une étude complète des arrangements relatifs aux recettes fiscales et à la péréquation; pour ma part, je n'appuierai pas le projet de loi. Je ne m'opposerai pas au vote mais je ne me prononcerai certainement pas pour l'adoption du bill en troisième lecture.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je dois rappeler au ministre, qui semble vouloir prendre la parole, qu'en vertu du Règlement de la Chambre il se trouve à avoir pris la parole en proposant la motion; la seule façon d'avoir la parole à ce moment-ci, c'est qu'il ait le consentement unanime de la Chambre. Je suis prêt à lui donner la parole maintenant si la Chambre y consent. Le ministre peut-il prendre la parole maintenant?

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, d'autres aimeraient peut-être se prononcer sur ce bill et je suppose que le ministre ne mettra pas fin au débat en se levant, si la Chambre y consent.

M. l'Orateur adjoint: Sur le point que le député vient de soulever, il n'y a pas droit de réplique à l'étape de la troisième lecture. Cela ne s'applique qu'à la deuxième lecture. Donc, si le ministre parle, il ne met aucunement fin à la discussion. Il ne fait qu'y participer.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de parler, mais comme le leader de l'Opposition (M. Stanfield) l'a fait, par courtoisie pour lui, j'ai cru devoir répondre à quelques-uns des arguments qu'il a fait valoir lors du débat en deuxième lecture et encore ce matin.

D'abord, si ce bill propose d'exclure de la péréquation certaines recettes supplémentaires tirées du pétrole et du gaz, c'est pour que les Canadiens continuent de croire que le principe de la péréquation est applicable du point de vue fiscal. J'ai dit, lors de débats publics et dans ma correspondance et mes négociations avec les provinces, que les contribuables devraient verser à l'État environ deux milliards de dollars de plus, si les recettes supplémentaires tirées du pétrole et du gaz n'étaient pas exclues dans une certaine mesure de la loi actuelle. Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) m'a posé la question au moment de la deuxième lecture et nous lui avons donné les renseignements fournis par mon secrétaire parlementaire sur ces recettes et ces frais supplémentaires. Le député n'est peut-être pas satisfait, mais nous lui avons donné un exposé complet de ce qu'auraient été ces frais supplémentaires pour le contribuable. Ces frais se seraient élevés à environ deux milliards de dollars si nous n'avions pas décidé d'exclure certains revenus supplémentaires de la formule de péréquation.

Il ne faut pas oublier que l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique avaient approuvé ces revenus supplémentaires non à cause d'un élément inhérent de la structure des coûts de production du pétrole et du gaz au Canada, mais en raison des répercussions que provoque au Canada le prix de ces produits qui a quadruplé à cause des pratiques de l'OPEP. Je voudrais vous signaler, monsieur l'Orateur, que la péréquation n'était jamais censée suppléer à l'explosion des revenus provoquée par suite du bouleversement international causé par le pétrole. La péréquation complète des revenus supplémentaires tirés du pétrole et du gaz aurait été très coûteuse, comme je l'ai dit à la Chambre, et aurait nécessité une hausse des impôts fédéraux. En outre, les revenus dont ont besoin les sept provinces qui touchent des paiements de péréquation pour uniformiser les services publics ne sont pas sensiblement plus élevés par suite du bouleversement international causé par le pétrole. En somme, il n'est vraiment pas nécessaire d'accroître les revenus affectés à la formule de péréquation, car les besoins provinciaux n'ont pas augmenté automatiquement par suite des prix internationaux et artificiels du pétrole.

● (1130)

Dès janvier 1974, j'ai déclaré publiquement que l'inclusion dans la formule de péréquation de tous les revenus provenant du pétrole et du gaz nécessiterait une restructuration complète de la formule de péréquation si l'on veut qu'elle demeure administrable sur le plan fiscal et conserve sa crédibilité auprès des Canadiens. Je le répète, il serait préférable de trouver une solution qui permette de protéger le régime de péréquation de 1973-1974 contre les répercussions des bouleversements internationaux causés par le pétrole.

Voilà, Votre Honneur, ce que vise le bill C-57 pour une période de trois ans. Pendant ce temps, de concert avec les provinces, le gouvernement fédéral aura l'occasion d'étudier avec soin la possibilité d'élaborer un nouveau régime. Je dois dire que j'ai toujours eu une grande confiance dans la formule et le principe de la péréquation qui donne à toutes les provinces une capacité égale de fournir des services publics à tous les Canadiens.

Depuis que j'ai été nommé ministre des Finances, les paiements de péréquation sont passés d'environ 1 milliard de dollars à 2 milliards cette année. C'est dire qu'ils ont doublé en trois ans. Et cela, non seulement à cause de l'expansion des revenus provinciaux, surtout de la taxe de vente en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta, qui a élargi l'assiette fiscale. C'est aussi le résultat de décisions conscientes tendant à ajouter une partie, un tiers dans ce bill-ci, des revenus tirés du pétrole, à élargir l'assiette de la péréquation en y ajoutant les taxes municipales aux fins scolaires.

Le chef de l'opposition (M. Stanfield) m'a demandé quelles étaient les perspectives des prochaines négociations avec les provinces en vue de prolonger l'application de la loi et de la formule de péréquation après l'expiration de l'accord actuel, soit après le 31 mars 1977. Il semble clair que la formule devra être revisée. Cela semble souhaitable, en partie à cause des problèmes qui résulteront vraisemblablement des perturbations internationales causées par le pétrole, et en partie parce qu'une revue de toute la question du revenu des provinces s'impose.

Voici ce que j'ai dit les 9 et 10 décembre aux ministres des Finances et aux trésoriers des provinces. Puisque le chef de l'opposition a cité ses propres paroles, j'espère que je peux faire consigner au compte rendu ce que j'ai dit à mes collègues à ce moment-là:

> J'aimerais également signaler que je sais qu'il faut entreprendre l'examen des accords de péréquation pour la période de 1977 à 1982. Vous le savez sans doute, le programme actuel expire le 31 mars 1977. Pour moi, il est certain que ce programme doit être remanié. Habituellement, le gouvernement fédéral et les provinces se réunissent pour étudier le programme et y apporter les améliorations qui peuvent s'imposer. Il serait particulièrement indiqué de le faire avant 1977 à cause des récents bouleversements totalement imprévus provoqués par la crise internationale du pétrole.
>
> Le programme de péréquation relève du gouvernement fédéral et nous devons en assumer la responsabilité, mais j'aimerais beaucoup savoir quels changements à long terme les provinces jugent nécessaire d'y apporter. J'aimerais que l'on fasse le nécessaire pour entreprendre cette révision d'ici quelques mois. Aussi, je proposerais que l'on renvoie cette question au comtié permanent des hauts fonctionnaires en les chargeant d'étudier la question et de nous faire rapport de l'état de leurs travaux à notre prochaine réunion.

C'est ce qu'on fait, monsieur l'Orateur.

Le leader de l'Opposition a mentionné le cas de la Saskatchewan. Celle-ci est dans une situtation particulière, du fait qu'elle est bénéficiaire de la péréquation. Elle retire également des revenus du pétrole et, en proportion bien moindre, du gaz. Sans rajustement, elle aurait perdu considérablement avec le régime de la péréquation, en raison des revenus supplémentaires du pétrole, tout comme ce serait le cas si la Nouvelle-Écosse achetait hors de son territoire son pétrole en quantités commercialisables. Tant que les redevances n'auraient pas atteint 200 millions de dollars par année, les effets de la péréquation seraient négatifs pour la Nouvelle-Écosse.

Le gouvernement fédéral a proposé aux provinces en mars 1974 de retrancher de la péréquation tous les revenus du pétrole versés par la province productrice dans un fonds indépendant du budget pour la mise en valeur de l'énergie. Il s'agissait donc de protéger la Saskatchewan, afin que les revenus supplémentaires du pétrole et du gaz ne soient pas calculés en entier dans la formule de péréquation au détriment de la province.

À l'époque où la proposition a été formulée, il a été compris du côté fédéral que l'Alberta consignerait environ 60 p. 100 du supplément de ses recettes pétrolières au fonds d'investissement et la Saskatchewan 100 p. 100, mais que les autres provinces productrices n'y consigneraient rien. Compte tenu donc de la répartition des recettes pétrolières entre l'Alberta, la Saskatchewan et les autres provinces, il a été prévu du côté fédéral que dans l'ensemble, les deux tiers environ du supplément de recettes des provinces productrices seraient consignés, donc soustraits à la péréquation.

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

C'est ce principe que concrétise la disposition principale du bill C-57, actuellement à l'étude. C'est-à-dire que les revenus supplémentaires tirés du pétrole par des provinces productrices sont exclus dans le rapport de deux à un. Dans la pratique, cela équivaut à peu près pour toutes les provinces à la proposition que je faisais, il y a un an, aux ministres des Finances et trésoriers provinciaux.

Le bill C-57 diffère toutefois sur deux points importants de la proposition que j'ai faite en mars 1974 d'exclure les recettes pétrolières sous séquestre. Premièrement, cela s'applique aux revenus tirés tant du gaz naturel que du pétrole. Les premiers ministres n'ont pas parlé des revenus du gaz naturel en mars 1974 car les discussions portaient uniquement sur le pétrole. La deuxième différence, c'est que le bill C-57 prévoit la reclassification des revenus du pétrole et du gaz en six sources de revenus au lieu de quatre comme à l'heure actuelle et prévoit certains changements à l'égard du traitement des sommes remises par les entreprises pétrolières et gazières. Ces changements ont augmenté les paiements de péréquation d'environ 33 millions de dollars en 1974-1975, dont 26 millions pour la Saskatchewan. Si cette province reçoit des sommes aussi importantes, c'est parce que le pétrole et le gaz libres sont maintenant considérés comme des sources de revenus distinctes.

Maintenant, pourquoi ai-je écarté la proposition initiale visant à mettre sous séquestre les revenus ou à établir un compte de capital? La proposition visant à exclure les revenus mis sous séquestre de la péréquation a été écartée pour un certain nombre de raisons. Il y a seulement le fait qu'on ne savait pas très bien comment cela fonctionnerait. En novembre dernier, lorsque le gouvernement a fait sa nouvelle proposition, l'Alberta, la principale province productrice, n'avait fait aucune déclaration publique quant à l'établissement d'un compte de capital. Elle a maintenant constitué le fonds du patrimoine. L'Alberta n'a pris aucun engagement et n'a d'ailleurs aucune raison de le faire, quant au pourcentage de ses recettes pétrolières ou des revenus additionnels du pétrole qui ira dans ce compte de capital. L'Alberta a finalement annoncé l'établissement de ce compte en avril dernier, mais la loi l'établissant n'a toujours pas été présentée et l'on a encore certaines incertitudes quant à certains aspects de la proposition. Notamment, on ne sait pas à quelles fins les revenus mis sous séquestre seront utilisés.

Si nous avions dû vraiment dépendre des provinces pour mettre des revenus de côté ou les désigner comme capital ou revenu, toute la formule de péréquation aurait pu dépendre des mesures prises unilatéralement par les provinces car ce sont elles qui auraient décidé comment désigner ces sommes. De toute façon, ce bill dissipe certaines incertitudes concernant la péréquation. C'est à mon avis une bonne chose tant pour le gouvernement fédéral que les provinces qui reçoivent les paiements de péréquation. Pour établir leur budget, il faut que ces provinces puissent utiliser une formule fixe et connue d'avance, et non pas un mode de calcul pouvant varier selon que les provinces productrices considèrent leurs recettes ou bien comme capital à investir ou bien comme revenu.

Pour en revenir au cas particulier de la Saskatchewan, le bill C-57 est pour elle avantageux. Car d'une part il soustrait à la péréquation les deux tiers du revenu supplémentaire tiré du pétrole, et d'autre part il englobe ses recettes pétrolières et gazières dans les nouvelles sources de revenu créées pour le pétrole et le gaz naturel tirés de sols appartenant à des particuliers. Le bill réduit la part fournie par la Saskatchewan à la péréquation parce qu'il exclut aussi de son calcul les deux tiers des revenus supplémentaires tirés du gaz. En contrepartie, cela réduit la part touchée par toutes les provinces réceptrices de la péréquation. Nous estimons que les répercussions du bill C-57 pour la Saskatchewan en 1974-1975 seront les suivantes: des revenus supplémentaires provenant du pétrole seront exclus et certains rajustements faits à partir de la formule, ce qui se traduira par un gain de 68 millions de dollars. Autrement dit, sans ce bill, la Saskatchewan perdrait 68 millions de dollars.

● (1140)

M. Stanfield: Elle y perdra de toute façon.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non, monsieur. Si ce bill n'était pas adopté, ou si on ne rajustait pas la proposition initiale, la Saskatchewan serait pénalisée, parce que des revenus supplémentaires provenant du pétrole annuleraient et empêcheraient des paiements de péréquation d'environ 70 millions de dollars.

Cela dit, je voudrais revenir sur certaines observations du chef de l'opposition (M. Stanfield) sur les coûts d'hospitalisation, des soins de santé en général et des soins médicaux. Le gouvernement fédéral essaie depuis cinq ans—en tout cas, je l'ai fait pendant les trois années et demie de mon mandat de ministre des Finances—de mettre au point des formules pour freiner la hausse des coûts de l'enseignement postsecondaire, de l'hospitalisation et des soins médicaux. Nous avons proposé un certain nombre de formules, offrant entre autres des encouragements aux provinces pour qu'elles acceptent des méthodes plus efficaces, moins coûteuses pour dispenser les services médicaux. Nous croyons pouvoir y arriver grâce aux services de visites à domicile, aux soins en clinique, pour tous les genres de maladie, par opposition au traitement dans les hôpitaux, les services paramédicaux quand on peut sans danger les substituer aux services de médecins, et ainsi de suite. Nous devons collaborer avec les provinces pour contenir la hausse des coûts des soins de santé au taux de croissance de l'ensemble de l'économie.

Ces dernières années, les coûts des soins de santé au Canada se sont accrus à des rythmes dépassant de beaucoup le taux de croissance d l'économie. Nous croyons que sans réduire de quelque façon les services hospitaliers et médicaux complets offerts à tous les Canadiens—le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) annoncera de nouveau un engagement quand le bill pertinent sera présenté à la Chambre—il y a des façons plus efficaces et moins coûteuses de dispenser ces services aux Canadiens.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances (M. Turner) a répété aujourd'hui ce qu'il a dit aux ministres provinciaux des Finances et les propos qu'il a tenus quand il a présenté ce bill. Ses remarques de la fin montrent qu'il fait fi des vues de toutes les provinces. Elles pensent toutes que certaines de ses propositions budgétaires sabordent le principe général du partage équitable des coûts entre le gouvernement fédéral et les provinces. Tous les gouvernements provinciaux, qu'ils soient libéraux, conservateurs ou néo-démocrates, s'opposent à ce que le gouvernement fédéral abandonne un principe qu'il a suivi pendant bien des années, un principe en vertu duquel Ottawa paie 50 p. 100 des coûts d'hospitalisation et des soins médicaux. Les provinces soupçonnent, avec raison, qu'Ottawa refusera bientôt de payer 50 p. 100 des coûts du Régime d'assistance publique du Canada. Le ministre a dit clairement que, sous peu, Ottawa cessera de payer la moitié des coûts de l'enseignement postsecondaire. Le ministre propose de diminuer de centaines de millions de dollars la participation d'Ottawa à ces programmes. Tel est le montant des économies que réalisera Ottawa lorsque les restrictions entreront en vigueur.

N'oubliez pas que ce sont des gouvernements fédéraux qui ont poussé à la réalisation de ces programmes, et ce dès 1945, lorsque le gouvernement libéral de Mackenzie King a publié son Livre vert sur les services de santé. Depuis, les gouvernements de M. King, de M. Saint Laurent, de M. Pearson et même de l'actuel premier ministre (M. Trudeau) ont exhorté les provinces à développer leurs services dans les domaines de la santé, de la sécurité sociale et de l'enseignement supérieur. Le gouvernement fédéral a obligé les provinces à accepter ces programmes contre leur gré. Il leur a promis d'assumer 50 p. 100 des frais des programmes qu'elles réaliseraient.

Voici maintenant que le ministre des Finances torpille toute possibilité de collaboration entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Permettez-moi de vous lire l'opinion du premier ministre William Davis à ce sujet. Voici un rapport publié en première page du *Globe and Mail* ce matin.

> Le fédéralisme tel qu'il se présente actuellement fonctionne à sens unique. Le premier ministre William Davis a déclaré lors d'une conférence de presse— «Le gouvernement ontarien ne doit pas accepter passivement que le gouvernement canadien plume les contribuables et les consommateurs ontariens pour assurer son petit confort»—

Selon le *Globe and Mail*, le gouvernement ontarien a prévenu Ottawa qu'il n'accepterait plus désormais de programmes à frais partagés. Rien de surprenant à cela: les provinces n'ont pas digéré ce qui leur arrive.

Le ministre des Affaires sociales du Québec, responsable des services de santé, est atterré par la proposition du ministre des Finances et se rend compte qu'Ottawa va bientôt couper court à sa contribution de 50 p. 100 aux services de santé et d'hospitalisation. Ce ministre libéral a envoyé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) le télégramme suivant:

> Je déplore le plafonnement unilatéral et sans préavis de la participation fédérale à l'assurance médicale—la reconversion des soins médicaux ne peut être effectuée en si peu de temps, et cette décision fédérale plonge les provinces dans une douloureuse incertitude au sujet de leur administration.

À la fin de son discours, le ministre des Finances a déclaré qu'Ottawa était persuadé que le niveau de nos services de santé n'avait pas de raison de baisser si nous améliorions le rendement de nos installations actuelles, si nous avions recours à du personnel paramédical au lieu de médecins, et ainsi de suite. À en juger par ces remarques, on pourrait croire que c'est Ottawa qui fait ces propositions et les provinces qui les refusent et ne cherchent qu'à gaspiller de l'argent en n'ayant recours qu'aux modes de traitement les plus coûteux. Quelle absurdité! Y a-t-il une seule province pour agir ainsi? Les provinces pauvres comme Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, qui ont déjà bien des difficultés à payer leur participation de 50 p. 100 aux frais

d'assurance-santé, sont-elles prêtes à gaspiller de l'argent? Ne désirent-elles pas, même plus que le gouvernement fédéral, diminuer ces dépenses? Il leur sera bien difficile de collaborer maintenant avec Ottawa. Que peuvent-elles faire pour ralentir l'augmentation rapide des frais d'assurance-santé? Ottawa leur dit: «Nous fixons une limite à nos dépenses dans ce domaine. Si vous ne pouvez diminuer les frais, il vous faudra supporter vous-mêmes la charge supplémentaire.»

La position du ministre manitobain de la Santé fut exactement la même que celle du ministre québécois. Il envoya au ministre fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social le télégramme suivant:

Inutile de dire que la décision de votre gouvernement de procéder de façon unilatérale à d'importants changements dans le domaine du financement provoque une grande déception dans notre province et, sans doute, dans les autres provinces, qui, en toute bonne foi, ont consacré beaucoup de temps et d'efforts, ont attaché un personnel important à l'étude conjointe sur les moyens de faire des économies. Cette décision constitue une violation évidente de notre accord antérieur; de plus, ce qui est plus grave, elle révèle l'intention de votre gouvernement de modifier les dispositions législatives et de faire porter sur les gouvernements provinciaux et leurs contribuables la principale responsabilité financière de la réforme future de l'assurance-maladie et du maintien des normes de service actuellement en vigueur. Compte tenu des limites bien connues des possibilités financières des provinces, il est clair que cette décision constitue une menace non déguisée contre nos normes nationales de santé, normes fondées sur un système établi à l'initiative du gouvernement fédéral.»

● (1150)

J'y reviendrai dans un instant. Toutefois, nous ne devons pas oublier que la Saskatchewan avait institué un régime général d'assurance-hospitalisation qui protégeait tous les habitants de cette province. Ensuite, le gouvernement fédéral décida, par voie législative, qu'Ottawa paierait 50 p. 100 des dépenses d'hospitalisation dans toute province dotée d'un régime général.

De nombreuses provinces, par exemple le Manitoba, ma province, et l'Ontario, avaient des régimes comme la Croix Bleue, fondés sur la participation volontaire. Une bonne partie des habitants étaient au moins partiellement protégés par une assurance-hospitalisation. Je me souviens avoir entendu l'ancien premier ministre du Manitoba, M. Roblin—j'étais alors membre de l'Assemblée législative—déclarer à Ottawa que la province ne voulait pas de régime général. Il avait déclaré que son gouvernement avait un excellent régime et que tout ce qu'il voulait c'est qu'Ottawa l'aide à assurer les gens qui n'avaient pas les moyens de contribuer au régime volontaire. L'Ontario s'était exprimé dans le même sens. Ottawa a répondu: vous n'obtiendrez pas d'argent de nous à moins que vous n'ayez un régime universel. Ces provinces ont été forcées en dépit de leurs protestations d'accepter le régime universel. J'avais alors approuvé la ligne de conduite du gouvernement fédéral, mais ayant forcé les provinces à accepter le régime universel d'hospitalisation, il dit regretter maintenant de ne pouvoir continuer à acquitter la moitié des frais.

La même chose s'est produite dans le domaine de l'assurance frais médicaux. La Saskatchewan dirigée par un gouvernement CCF avait établi un régime universel qu'il finançait. À la suite d'une étude du juge Hall nommé président de la commission chargée d'étudier toute la question des soins médicaux par un ancien gouvernement conservateur, on avait recommandé en somme d'appuyer ce que la Saskatchewan avait fait et proposé qu'un régime du même genre soit institué dans tout le Canada. Ottawa une fois encore adoptait une loi en vertu de laquelle le gouvernement fédéral acquitterait la moitié du coût de l'assurance frais médicaux à condition que ce soit un régime universel.

[M. Orlikow.]

Je me rappelle que le gouvernement conservateur de l'Ontario s'était opposé au régime proposé par un gouvernement libéral à Ottawa. Il avait déclaré que l'Ontario n'avait pas besoin du régime parce que les régimes volontaires s'appliquaient à la plupart des habitants de la province. L'Ontario voulait que le gouvernement fédéral partage les frais requis pour assurer les gens qui n'étaient pas visés par les régimes volontaires tellement efficaces. Encore une fois, le gouvernement fédéral a refusé et a indiqué au gouvernement de l'Ontario que s'il ne se joignait pas au régime universel, les habitants de la province ne profiteraient pas des dizaines de millions de dollars que la province recevrait en faisant partie du régime. Le gouvernement conservateur de l'Ontario a donc été forcé d'accepter la proposition du gouvernement fédéral sous la promesse que celui-ci assumerait 50 p. 100 des frais du programme. Qu'est-ce que le ministre des Finances (M. Turner) a fait dans son exposé budgétaire l'autre soir? Il a sabordé le régime. Nous avons maintenant le gouvernement le plus réactionnaire que le Canada ait eu depuis plus de 30 ans. Voilà la situation actuelle.

Voyons quels seront les effets des propositions du ministre des Finances lorsqu'elles seront appliquées. En 1971, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a proposé une nouvelle façon de partager les frais d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie. Essentiellement, la contribution du gouvernement fédéral devait être fondée sur le montant payable pendant une année de base et elle devait augmenter en fonction des changements procentuels du produit national brut par habitant. Une étude conjointe menée par les provinces avait indiqué que la plupart des provinces perdraient considérablement de recettes si ces propositions et les modifications apportées plus tard étaient adoptées. Dans quelques instants, j'indiquerai comment au moins deux des provinces seront touchées par les propositions du ministre. En dépit du fait que la Colombie-Britannique aurait reçu plus d'argent grâce à ce régime, elle avait elle aussi refusé de l'adopter parce qu'elle estimait qu'il détruirait les normes de santé nationale.

En janvier 1975, lors de la réunion des ministres de la santé nationale, on n'a pas réussi à conclure un accord au sujet du nouveau régime de partage des frais. Cependant, le gouvernement fédéral a accepté de former un comité chargé d'étudier l'inclusion d'autres services sanitaires, comme les soins à domicile, qui ne sont pas visés actuellement par le régime de partage des frais. Tous les députés, et même ceux de l'arrière-ban libéral qui se moquent de toute proposition concrète si elle ne provient pas des ministres du cabinet, se rendent certainement compte que les soins à domicile coûtent moins cher que les soins hospitaliers, qui coûtent maintenant de $75 à $100 par jour. Une réunion à ce sujet devait avoir lieu ce mois-ci.

À l'heure actuelle, les gouvernements provinciaux payent environ 1 milliard et demi de dollars pour des programmes qui ne sont pas visés par le régime de partage des frais. On prévoit que ces frais passeront à environ 119 millions par année d'ici 1978-1979 et que les provinces devront en outre payer 800 millions par année pour les nouveaux programmes qu'elles mettront sur pied d'ici là. Les provinces estiment que les deux échelons de gouvernement doivent partager également les frais de tous les services de santé et tous les risques que comporte l'augmentation des dépenses dans le domaine de la santé.

M. Railton: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au député. Sait-il quel est le pourcentage des

programmes de santé qui ne sont pas visés par l'assurance-maladie et pour lesquels le gouvernement fédéral paie au moins 50 p. 100 des frais?

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, je possède des chiffres en quantité. J'ignore s'ils sont de nature à répondre à la question du député. Lorsque j'aurai terminé, cependant, si j'estime que le député a dénaturé les faits, je l'inviterai à participer au débat et à consigner les faits. Toutes les fois qu'un député comme celui de Welland s'exprime ainsi qu'il en a apparemment l'intention, c'est une raison de moins pour Robert Nixon d'espérer jamais devenir premier ministre de l'Ontario.

Des voix: Oh, oh!

M. Orlikow: Je me réjouirais d'entendre le député prononcer un discours. Bien que le Québec et l'Ontario préféreraient les transferts d'impôt au partage des frais, l'un et l'autre sont également en faveur de l'inclusion d'une plus grande variété de services dans les programmes à frais partagés, si ceux-ci sont maintenus.

À l'occasion de son exposé budgétaire, le ministre des Finances a donné, comme il y était tenu, un préavis de cinq ans de son intention de mettre fin à son accord avec les provinces relativement au financement de l'assurance-hospitalisation et des services de diagnostique. Ce préavis place en quelque sorte les provinces devant la nécessité d'accepter une nouvelle formule de partage des frais. Le plafonnement que le gouvernement fédéral entend imposer à ses contributions aux frais du Régime d'assurance-maladie est insuffisant, du moins en ce qui concerne les provinces. Le gouvernement fédéral estime que les frais du Régime d'assurance-maladie augmenteront de 16.6 p. 100 au cours de la présente année, et il espère maintenir la hausse des frais pour l'année prochaine à environ 14.5 p. 100. Compte tenu de l'inflation, cela n'est sûrement pas de nature à favoriser l'amélioration des services, ce dont le ministre des Finances a parlé aujourd'hui et dont avait déjà éloquemment parlé à maintes reprises le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde).

● (1200)

Un peu avant 1974, le gouvernement a publié un document sur la santé des Canadiens dans lequel il mettait l'accent sur la médecine préventive. Pour réduire notre dépendance des soins hospitaliers très coûteux, il va falloir fournir une vaste gamme de services préventifs à un coût bien inférieur devant comprendre par exemple, les médicaments, les services de travailleurs paramédicaux au lieu de ceux de médecins et d'infirmières très coûteux, la dentisterie et ainsi de suite. On ne peut réellement imposer des restrictions sévères sur l'expansion des services d'assurance soins médicaux tout en prêchant, comme Ottawa le fait, que les Canadiens améliorent leur état de santé.

Encore une fois, la manière dont le ministre des Finances aborde la question des services médicaux, démontre sa tendance à se soustraire autant que possible à toute responsabilité. En ce moment, il propose de laisser aux provinces le fardeau accru des responsabilités et des frais en matière de soins médicaux ainsi que des frais d'hospitalisation. Les provinces sont censées maintenir les services à un haut niveau d'efficacité malgré les coupures draconiennes des paiements du fédéral, ou ce qui semble plus probable, de laisser les provinces payer une part toujours plus importante de la note tandis que le gouvernement fédéral jette l'argent par les fenêtres.

Un député d'en face m'a demandé à combien se montait la participation d'Ottawa aux frais. Laissez-moi lui dire ce qui arriverait au Manitoba et en Ontario, dont il représente une circonscription. Je le répète, les provinces se sont opposées au gouvernement fédéral qui souhaitait fixer un plafond à sa participation aux programmes à frais partagés, programmes que le gouvernement fédéral avait lui même institués. Ottawa a proposé de nouvelles formules, notamment calculer sa participation en fonction d'une échelle reliée à l'augmentation moyenne du produit national brut sur cinq ans. Toutes les provinces ont rejeté cette proposition pour des raisons évidentes.

Quelles seront les répercussions de la nouvelle proposition du gouvernement fédéral? En vertu des dispositions actuelles de partage des frais, Ottawa paie en principe la moitié du coût par habitant du programme national d'assurance-maladie. Pour l'assurance-hospitalisation, c'est plus compliqué, car selon la formule, la province paie 25 p. 100 des frais plus 25 p. 100 du coût national par habitant. La formule donne donc un résultat différent pour chaque province. Pour les provinces riches comme l'Ontario qui ont des programmes de soins plus importants que la moyenne nationale, la contribution fédérale n'atteint pas 50 p. 100 des coûts de moitié. Par contre, les provinces pauvres comme Terre-Neuve financent une part importante de leurs programmes de santé grâce à la participation fédérale.

Que s'est-il passé dans ma propre province? Le Manitoba qui, sur presque tous les plans, se situe dans la moyenne, a reçu exactement la moitié de ce que lui ont coûté l'assurance-hospitalisation et l'assurance-maladie. Les fonctionnaires du ministère des Finances du Manitoba ont calculé, d'après des prévisions très approximatives que c'est en 1980 que le Manitoba commencera à subir les effets des plafonds imposés arbitrairement pour les contributions à l'assurance-maladie, à savoir 13 p. 100 en 1976, 10.5 p. 100 en 1977 et 8.5 p. 100 en 1978 et les années suivantes. En 1985, le Trésor provincial devra éponger un déficit de 40 à 50 millions rien que pour l'assurance-maladie. On prévoit que d'ici là, le déficit sera d'environ 15 millions par an, ce qui ne tient pas compte des effets des formules tout aussi arbitraires qui doivent s'appliquer à compter de 1980 au programme d'assurance-hospitalisation, beaucoup plus coûteux. Ce dernier coûtera à la province au moins 15 millions de plus par an. Il s'agit de prévisions très modérées.

Depuis quelques années, le coût de l'assurance-maladie a augmenté à raison de 9 à 10 p. 100 par an en moyenne. L'augmentation des frais de l'assurance-hospitalisation a été beaucoup plus marquée: de 1970 à 1974, ils sont passés de 90 millions à 157 millions de dollars tandis qu'au cours de la même période, les coûts de l'assurance-maladie sont passés de 52.5 millions à 58.4 millions de dollars, ce qui représente une augmentation beaucoup plus modeste. Les provinces devraient désormais mener de difficiles négociations avec les médecins, et il ne fait pas de doute que le coût des soins médicaux va augmenter considérablement. Je remarque que le député de Welland (M. Railton) quitte la salle au moment où je m'apprête à parler de l'effet qu'auront les propositions du gouvernement, suivant le trésorier de sa province, et du montant énorme qu'elles vont coûter à la population ontarienne.

Voici ce que le trésorier de la province d'Ontario pense de ces propositions, de ce train de mesures qui, s'il est approuvé, va faire du gouvernement actuel le plus réactionnaire que nous ayons eu depuis presque 50 ans. Voici ce que dit le trésorier provincial d'Ontario:

Pétrole et gaz

Les priorités provinciales sont bouleversées par l'offre de dollars fédéraux . . . Les caprices de la politique fédérale laissent les provinces sans ressources pour assurer l'exécution de programmes qui, à l'origine, leur ont souvent été imposés de force . . . Le plafonnement unilatéral et arbitraire de la contribution fédérale va contre le bon sens . . . Les structures administratives provinciales sont chambardées . . . De rigides critères d'admissibilité font naître des inégalités, des disputes et des distorsions. Les coûts administratifs s'en trouvent inutilement élevés.

Et le trésorier passe ensuite aux prévisions:

Après avoir constitué un groupe de travail, il y a seulement six mois, le gouvernement fédéral annonce brusquement, dans son exposé budgétaire de juin 1975, qu'il va plafonner arbitrairement sa participation à l'assurance soins médicaux. Compte tenu de la croissance démographique, les pourcentages limites sont de 14.5 p. 100 pour 1976-1977, 12 p. 100 pour 1977-1978 et 10 p. 100 pour les années subséquentes.

L'Ontario prévoit que le coût des soins médicaux qu'elle assume va augmenter de 23, 21 et 19 p. 100 respectivement pour les mêmes années. On calcule qu'en chiffres absolus, le plafonnement fédéral va faire perdre plus de 200 millions de dollars à l'Ontario avant 1980 en vertu des accords de partage.

Et qui va combler ce trou? La population de l'Ontario, à qui on va demander de payer des impôts plus élevés ou de verser une sorte de modérateurs. Écoutons le ministre ontarien:

La loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, adoptée en 1957, ouvrait une ère de large participation fédérale. Depuis lors, les provinces ont introduit bien des services nouveaux qu'Ottawa a jugés étrangers aux accords de partage. En Ontario, ces programmes conclus sans la participation fédérale représentent 23 p. 100 de toutes les mesures relatives aux soins de santé.

Et voici les chiffres qui le démontrent:

● (1210)

Les principaux programmes exclus du partage des frais, avec leur coût prévisionnel 1975-1976 sont: services psychiatriques 195 millions; soins en maisons de convalescence 123 millions; prestations en matière de médicaments 35 millions; assurance optométrie, ostéopathie, podiatrie et chiropodie, 33 millions; services ambulanciers 31 millions; soins à domicile 13 millions.

Le partage du coût de ces services devait faire l'objet de discussions avec le gouvernement fédéral par l'entremise du comité mixte. Ce comité devait aussi étudier les moyens propres à ralentir l'augmentation rapide des frais d'assurance santé. Car les provinces désirent freiner l'augmentation de leurs charges tout autant que le gouvernement fédéral. Comme elles financent à plus de 50 p. 100 le coût des services de santé, elles sont très désireuses d'en limiter l'accroissement. Elles ne désirent rien d'autre que ce dont parle le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et dont le ministre des Finances nous a parlé pendant deux minutes aujourd'hui.

Elles ne peuvent cependant pas le faire sous la menace ou si Ottawa annonce unilatéralement des limites à sa contribution. Il n'est donc pas étonnant, comme je l'ai dit au début, que les dix provinces déclarent inacceptables les propositions du ministre des Finances, visant à fixer un plafond à la participation fédérale aux programmes à frais partagés qui, je le répète, ont été mis en œuvre à la demande de gouvernements fédéraux libéraux.

Enfin, l'exposé budgétaire du ministre et les bills dont le Parlement sera saisi par suite des propositions qu'il contient ont complètement transformé toute la question du partage des frais entre le fédéral et les provinces. La situation n'est plus du tout ce qu'elle était quand le bill a été présenté et débattu à l'étape de la deuxième lecture. Toutes les provinces rejettent les propositions du gouvernement fédéral. Les Canadiens en sont mécontents. Dans cet état de choses, nous avons l'intention de nous opposer au bill et aux autres qui seront présentés pour donner suite aux propositions exposées dans le discours du budget. Avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je propose donc:

[M. Orlikow.]

Que le bill C-57 ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais dans six mois.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, avant que l'on ne se prononce sur l'amendement que vient de proposer mon collègue de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), j'aimerais signifier brièvement mon appui très énergique à la position qu'il a défendue. Le bill C-57 porte peut-être sur un seul aspect important des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, mais le fait est que le contexte des rapports entre Ottawa et les provinces s'est trouvé modifié du tout au tout par les propositions faites par le ministre des Finances (M. Turner) dans son exposé budgétaire du 23 juin. Compte tenu de ce changement total de situation, nous estimons qu'il ne faudrait pas adopter maintenant le bill, bien qu'il ait franchi les étapes de la deuxième lecture et de l'étude en comité, mais qu'il faudrait plutôt l'examiner à nouveau dans le contexte général des relations fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a très clairement fait valoir le même point avec force dans son discours ce matin. Il a indiqué qu'il n'avait pas pris une position ferme contre ce bill en deuxième lecture, mais que la conjoncture avait changé depuis et qu'il fallait revoir le bill. Non seulement y a-t-il la situation créée par les déclarations du ministre des Finances dans son exposé budgétaire du 23 juin, mais il y a celle qu'a créée le mini-budget présenté à l'assemblée législative de l'Ontario hier et les menaces, si je puis dire, proférées par le premier ministre Davis de l'Ontario.

Je ne suis pas heureux de la menace du premier ministre Davis, mais elle se comprend car toutes les règles du jeu sont changées. La menace du premier ministre Davis de retirer l'Ontario de tous les programmes à frais partagés montre ce que fait le ministre fédéral des Finances en compliquant la tâche aux provinces.

Comme l'a signalé mon collègue de Winnipeg-Nord, pendant plusieurs décennies, les gouvernements libéraux ont proclamé leur désir d'unité nationale et leur désir de réaliser cette unité en établissant certaines normes qui s'appliqueraient uniformément d'un bout à l'autre du pays. Je ne crois pas qu'il soit déplacé ici pour moi de relater un entretien privé dont je me souviens très bien et que j'ai eu avec feu le très honorable Louis St-Laurent à Londres où nous assistions tous les deux à là première session de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1946. Voici ce qu'il m'a dit: le gouvernement fédéral ne peut laisser les divergences de vues des provinces l'empêcher d'aller de l'avant avec ses programmes de normes nationales, surtout dans les domaines de la santé et de la sécurité sociale.

Ce point de vue s'appuyait sur l'expérience Rowell-Sirois; bon nombre des politiciens et des partis au Canada s'étaient engagés à faire l'unité des diverses régions de notre pays. Ce n'était pas que vaines paroles; on avait l'intention d'établir des normes à l'échelle nationale dans les secteurs de la santé et de la sécurité sociale. On y est arrivé grâce à des programmes comme la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada et d'autres mesures dans le domaine des pensions, sans oublier l'assurance-hospitalisation et soins médicaux. Ottawa assume la moitié, en gros, du coût de ces programmes. Je dis en gros, car je sais que la formule est loin d'être simple.

Que le gouvernement fédéral, après avoir proposé ces améliorations et obligé les provinces à participer, nous dise maintenant que tout le concept va changer—mon ami de Winnipeg-Nord a employé le mot qui convient je pense—c'est saccager tout ce que les députés d'en face eux-mêmes ont travaillé pendant plusieurs décennies, semble-t-il, à édifier. C'est rétrograde.

C'est rétrograde que d'agir comme l'a fait le ministre des Finances le soir du 23 juin en confirmant de nouveau l'avis de cinq ans au sujet de la fin du programme d'hospitalisation pour ensuite parler d'un bill modifiant la loi sur les soins médicaux, qui, sauf erreur, sera lue pour la première fois cet après-midi. Le ministre des Finances s'efforce de convaincre la Chambre qu'aucune de ces mesures ne nuira à l'hospitalisation ni aux soins médicaux de la population, que rien ne gênera nos efforts pour maintenir des normes élevés dans ces secteurs. Le fait est que la charge du maintien de ces normes passera du trésor fédéral, qui est pourtant le mieux placé, en fonction du principe de la capacité de payer dans tout le pays, aux provinces dans leur ensemble, ou, à défaut, à une troisième source jusqu'ici mal définie.

● (1220)

Selon moi, il y a grand danger d'augmenter le coût des services médicaux et hospitaliers que devront payer non seulement les provinces au lieu d'Ottawa, mais aussi les Canadiens, et plus particulièrement de ceux des provinces les moins prospères. Donc, lorsqu'il s'agit de remanier le financement des services de santé ainsi que la formule de péréquation des revenus des gouvernements, la Chambre devrait être extrêmement circonspecte avant d'adopter un bill de cette nature. Nous nous posions des questions au moment de la deuxième lecture, mais ces questions ont déjà reçu leur réponse lorsque le ministre des Finances (M. Turner) a annoncé ses mesures budgétaires le 23 juin. Nous n'acceptons pas que les progrès réalisés dans le domaine des soins hospitaliers et médicaux soient annulés par un gouvernement qui veut résoudre ses problèmes financiers immédiats en prenant cette mesure rétrograde. Nous croyons donc que le bill ne doit pas être adopté maintenant et c'est pourquoi nous proposons à la Chambre de le renvoyer à six mois.

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Le vote porte sur l'amendement à la motion principale. Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Penner): À mon avis, les non l'emportent. Je déclare l'amendement rejeté sur division.

(La motion de M. Orlikow est rejetée.)

L'Orateur suppléant (M. Penner): La motion principale est-elle adoptée?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES (N° 2)

MODIFICATION PRÉVOYANT LA DÉDUCTION ET LE VERSEMENT DE CERTAINES AVANCES À LA COMMISSION

L'hon. Jean Marchand (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le bill C-53, tendant à modifier la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies (n° 2), dont le comité permanent de l'agriculture a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Marchand, Langelier (au nom de M. Lang) propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI SUR LES JEUX OLYMPIQUES DE 1976

MODIFICATION PRÉVOYANT L'ÉMISSION DE PIÈCES D'OR

La Chambre passe à l'étude du bill C-63, tendant à modifier la loi sur les Jeux olympiques de 1976, dont le comité permanent des prévisions budgétaires en général a fait rapport sans propositions d'amendement.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Les motions nos 1, 2 et 4 semblent acceptables du point de vue procédural. Il peut s'avérer souhaitable de grouper les motions nos 1 et 2 aux fins du débat mais, si l'on réclame un vote inscrit, chacune d'elle peut faire l'objet d'un vote séparé. On pourrait débattre la motion n° 4 et la mettre aux voix séparément si on l'exige.

À notre avis la motion n° 3 semble un amendement à la Déclaration canadienne des droits et elle ne s'applique par conséquent pas au présent bill dont l'objet est décrit dans la recommandation de la Couronne ainsi qu'il suit:

. . . la présente mesure modifiant la loi sur les Jeux olympiques de 1976 de manière à autoriser l'émission de pièces d'or des Jeux olympiques et à fixer le prix de vente de l'or en fonction du prix du marché.

On lit à la page 508 de la 18e édition de May:

Un amendement est irrégulier s'il ne se rapporte pas au bill ou s'il en dépasse la portée.

On retrouve la même prescription dans le commentaire 406 du Beauchesne 4e édition:

Un amendement est irrégulier s'il ne se rapporte pas au bill ou s'il en dépasse la portée . . .

Voilà pour la motion n° 3. Les députés consentent-ils à ce que les motions 1 et 2 fassent l'objet d'un seul débat?

Jeux olympiques—Financement

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur L'Orateur, à mon avis, il ne convient pas d'étudier ensemble les motions 1 et 2. C'est que la motion nº 1 porte sur la teneur en or des pièces d'or de $100 que l'organisation olympique serait autorisée à frapper en vertu du bill. En d'autres termes, on prévoit frapper entre un demi et un million de pièces d'or à l'effigie olympique. La plupart de cette monnaie aura toutes les caractéristiques d'une pièce d'or, mais notre argument repose sur le fait que deux-septièmes des pièces en cause contiendront environ une once d'or, alors que les cinq autres septièmes ne contiendront qu'un quart d'once d'or. Voilà ce dont il s'agit dans la première motion. Nous affirmons, d'une part, qu'il est faux de frapper des pièces à deux poids d'or différent, et d'autre part, que, de toute façon, la portion d'or contenue dans ces pièces devrait être précisée dans le présent bill.

La deuxième motion traite d'un problème tout à fait différent, à savoir celui du prix de l'or qui peut être transféré depuis la Banque du Canada à l'Hôtel de la Monnaie au nom du comité olympique. Aussi, au fond, nous parlons de deux questions tout à fait différentes dont l'une porte sur la teneur en or des pièces, c'est-à-dire la motion nº 1, et l'autre sur le prix que fixera le ministre des Finances (M. Turner), de l'or qui pourra être transféré de la Banque du Canada à la Monnaie pour les pièces olympiques.

● (1230)

L'Orateur suppléant (M. Penner): La présidence proposait tout simplement que les motions 1 et 2 soient débattues ensemble, mais elle n'insistera certes pas sur ce point. La présidence a entendu les arguments du député de York-Simcoe (M. Stevens) et acceptera volontiers que les deux motions, soit les motions 1 et 2, soient étudiées séparément; s'il y a division, elles pourront aussi être mises aux voix séparément.

La Chambre pourrait sans doute me signifier dès maintenant s'il lui convient de procéder maintenant à l'étude de ces deux motions, pour ensuite passer à la motion 4 et enfin revenir à la motion 3. La présidence a déjà indiqué que cette dernière motion pourrait poser des problèmes de procédure; elle serait disposée à entendre les arguments sur ce point-là une fois le sort des motions 1, 2 et 4 tranché. La Chambre est-elle d'accord pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je voudrais éclaircir un point. Vous avez indiqué que nous étudierions les motions 1 et 2. Allons-nous les débattre séparément et voter sur chacune d'elle?

M. Baker (Grenville-Carleton): Les votes seront reportés.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Oui, je crois que c'est d'accord. Nous étudions la motion nº 1, au nom du député de York-Simcoe.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe) propose:

Motion nº 1—

Qu'on modifie le Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976, en retranchant la ligne 16, à la page 1 et en la remplaçant par ce qui suit:

[L'Orateur suppléant (M. Penner).]

«rer les Jeux olympiques; et, à l'égard de chaque pièce d'or, prescrire que le poids réglementaire de l'or soit d'un quart d'once troy, que le titre réglementaire au millième soit de 916 et que la part de tolérance et le moindre poids courant soient ceux qui conviennent à ce poids réglementaire.»

—Monsieur l'Orateur, je pense qu'il serait bon à propos de cet amendement d'aborder, très rapidement je l'espère, la triste histoire de la participation du gouvernement fédéral au financement des Jeux olympiques de Montréal. Voilà trois législatures que le gouvernement fédéral tourne casaque et déçoit ses interlocuteurs, mais quoi qu'il en soit, il avait préparé une bonne partie du financement des Jeux olympiques pour les organisateurs de ces Jeux à Montréal. Avant d'aller plus loin, j'aimerais préciser, comme je l'ai fait lors de la dernière législature, que notre parti estime qu'il faut soutenir les Jeux olympiques. Nous ne nous opposons pas à ce que le gouvernement fédéral leur apporte son aide, mais ce que nous n'admettons pas, c'est la façon trompeuse dont le gouvernement fédéral continue de manœuvrer.

Lors de la dernière législature, j'ai montré comment le premier ministre (M. Trudeau) avait précisé à maintes reprises—et ce dès 1968—qu'il n'était absolument pas question que le gouvernement fédéral se mêle du financement des Jeux olympiques. En fait, nous constatons aujourd'hui encore que le gouvernement s'obstine à affirmer qu'il est hors de question qu'il éponge un quelconque déficit que pourraient occasionner les Jeux olympiques de 1976. Comme il est curieux d'entendre un gouvernement s'obstiner à dire qu'il ne financera nullement les Jeux et qu'il n'a aucune intention d'en éponger le déficit alors qu'il est évident qu'il n'y aura pas de déficit si le gouvernement fédéral continue d'alimenter de plus en plus la caisse de financement des Jeux. C'est à peu près comme si l'on disait qu'un seau d'eau ne sera jamais vide mais que s'il se vide on ne le remplira certainement pas tout en omettant de préciser que d'ici là on a bien l'intention de continuer à y verser de l'eau.

Lorsque le bill initial sur les Jeux olympiques parut en 1973, il prévoyait que le gouvernement fédéral verserait aux Jeux olympiques 292 millions de dollars sous forme d'autofinancement, pour reprendre le qualificatif que le gouvernement applique à ce genre de projet de loi ou de programme. On prévoyait alors que la recette nette de la vente de pièces d'argent s'élèverait à 250 millions de dollars et que le programme de vente de timbres rapporterait 10 millions de dollars, la loterie olympique rapportant de son côté environ 32 millions de dollars, et que toutes ces sommes contribueraient au financement des Jeux.

De fait, lors des réunions du comité jeudi et vendredi dernier, le ministre des Postes (M. Mackasey) a bien indiqué que le gouvernement prévoyait pouvoir rassembler une telle somme pour les Olympiques et atteindra l'objectif fixé de 292 millions de dollars. Il a aussi signalé que si l'on atteint cet objectif, ce ne sera pas dans les proportions prévues à l'origine pour chaque programme. Le programme des pièces de monnaie rapportera beaucoup moins qu'on l'avait prévu, tandis que la loterie a été beaucoup plus rentable qu'on l'avait supposé à l'origine. Mais peu importe la proportion des recettes rapportées par chaque programme, le ministre a montré clairement au comité que le gouvernement prévoit atteindre l'objectif de 292 millions de dollars qu'il s'était fixé en 1973 dans le cadre du supposé programme d'auto-financement.

Ce qui est intéressant, c'est que seulement environ 100 des 292 millions de dollars proviendront de la vente des pièces de monnaie d'argent. En théorie, cela laisse un déficit d'environ 150 millions de dollars dans les recettes de 250 millions prévues à l'origine. L'amendement vise à faciliter le programme d'émission de pièces de monnaie puisque, si le bill est adopté, le COJO pourra émettre des pièces d'or en plus des pièces d'argent vendues jusqu'ici.

Ce que je veux dire, parce qu'à mon avis il importe que les députés s'en rendent compte, c'est que si tout le programme est couronné de succès, si le programme d'émission des pièces d'argent a plus de succès qu'on le prévoit maintenant et si la vente des pièces rapporte 250 millions de dollars, au lieu de recevoir 292 millions de dollars dans le cadre du programme d'auto-financement du gouvernement fédéral, les Jeux olympiques auront reçu 292 millions plus 150 millions, soit 442 millions de dollars d'aide financière du gouvernement fédéral. En outre, on a révélé au comité que le coût total du service de sécurité et des services connexes, comme les reportages de Radio-Canada sur les Jeux, sera d'environ 140 millions de dollars de plus, ce qui signifie que le gouvernement fédéral contribuera directement ou indirectement aux Jeux 580 millions de dollars. À mon avis, il est important que les députés s'en rendent compte. Cela ne représente peut-être pas beaucoup d'argent pour le ministre des Postes, mais cela en représente certainement beaucoup pour le caucus conservateur.

● (1240)

Je le répète, nous ne nous opposons nullement à ce que le gouvernement fédéral aide les Jeux olympiques, mais s'il le fait, et c'est très important, il faut que ce soit ouvertement et en toute franchise, et non par des tactiques trompeuses; il ne faut pas en niant qu'il accorde de l'aide alors que c'est manifestement ce qu'il fait.

Je n'ai pas parlé de certaines choses qui se sont dites en comité à propos du bill à l'étude. Nous savons que le bill a été présenté le 17 juin. Il a été envoyé au comité le 26, et le 27, à l'issue d'une réunion de six heures, on en a fait rapport à la Chambre. Pendant ce temps—et en tout cas à la deuxième lecture—nous avons dit que nous voulions que le bill aille au comité, que nous espérions que ses dispositions y seraient étudiées attentivement, mais nous n'avons jamais souhaité que l'étude en soit retardée juste pour le plaisir. Nous en sommes toujours là, mais malheureusement nous avons constaté que sur 20 membres, le comité comprenait 11 députés libéraux qui ont fait en sorte que le comité des prévisions budgétaires en général étudie le bill à toute vitesse sans prendre le temps d'approfondir nombre des dispositions à l'étude aujourd'hui.

Chose étrange, en interrogeant les intéressés, lors de l'étude en comité, nous avons découvert que non seulement le gouvernement avait proposé d'émettre une nouvelle pièce de $100 en or, mais qu'il avait également voulu que la pièce de $100 soit frappée à la même empreinte. Elle portera le millésime de 1976, mais la pièce comportera deux poids d'or. L'une des pièces doit représenter une demi-once d'or et l'autre, le quart d'une once. Elles auront toutes deux une valeur nominale de $100. D'après le témoignage de M. Pagé, directeur du programme de commercialisation de ces pièces, le quart d'once c'est-à-dire la pièce qui coûtera le moins cher, devait se vendre $110 mais on a décidé par la suite de la vendre $115. On n'a jamais su quel en serait le prix définitif. Cependant la pièce contenant une demi-once d'or se vendra beaucoup plus cher, entre $150 et $240.

À notre avis, il est très regrettable que le gouvernement du Canada ait décidé d'inscrire le nom de notre pays sur des pièces de monnaie identiques dont le poids en or est différent. Hier, l'or valait $162 l'once à la Bourse de Londres. Ce que le gouvernement propose, c'est de frapper une pièce d'or d'une valeur nominale de $100, mais d'après le ministre des Postes, la valeur de l'or des cinq septièmes des pièces ayant une valeur nominale de $100 sera légèrement supérieure à $40, tandis que dans les pièces à plus forte teneur en or, la valeur de l'or sera d'à peu près $80.

En vérifiant auprès des personnes compétentes hier, j'ai été étonné d'apprendre que si le Canada émet ce genre de pièces, nous serons le premier pays industrialisé à émettre une pièce d'or dont la teneur en or précieux est bien inférieure à la valeur nominale de la pièce.

Des voix: C'est honteux!

M. Stevens: Le souverain britannique, la pièce de vingt dollars américaine, de même que toutes les autres pièces frappées par d'autres pays, avaient à leur émission une teneur en or égale à leur valeur nominale du moment. En fait, actuellement, la pièce d'or la plus recherchée au monde est peut-être le rand kruger d'Afrique du Sud, qui contient exactement une once d'or. Il s'échange au prix de l'or, légèrement majoré, à la Bourse de Londres.

À mon avis, le gouvernement nous propose de faire quelque chose de tout à fait inhabituel, et ce, pour deux raisons: d'abord il veut émettre des pièces dont la teneur en or est inférieure à la valeur nominale et, ensuite, il veut que la teneur en or diffère selon les pièces. J'ai également appris auprès des personnes compétentes qu'il faudrait remonter à la première partie du XIX^{e} siècle pour trouver un pays ayant mis en circulation des pièces dont la teneur en or varie bien que leur valeur nominale soit la même.

Si cette proposition nous inquiète, c'est qu'elle nous semble ouvrir la voie à la fraude et à la tromperie. Il serait injuste de présenter au public deux pièces d'or de $100 qui n'aient pas la même teneur en or. La question est donc la suivante: qu'allons-nous faire? J'ai cru comprendre au cours de l'étude en comité que le ministre des Postes ne voyait aucune objection à indiquer dans la loi la teneur en or des pièces de cette émission. À un moment donné, au comité, le ministre des Postes demanda ce que nous voulions de plus.

Il est ressorti clairement des discussions, me semble-t-il, que si nous présentions un amendement visant à indiquer clairement dans la loi la teneur en or de ces pièces—comme c'est le cas dans la loi sur la monnaie et les changes en ce qui concerne l'émission de pièces d'or de $20—le ministre n'y verrait aucune objection. Assez curieusement, au comité, le député de Vaudreuil (M. Herbert) est intervenu et a déclaré que, si le ministre des Postes n'y voyait pas d'objection, pour sa part, il s'y opposait fermement. Le député signala qu'il s'opposerait à cet amendement parce que selon lui, la teneur en or de ces pièces de $100 était absolument sans importance. À son avis, et tout cela figure au compte rendu des délibérations du comité, nous ne faisions que retarder l'adoption du projet de loi, et plus vite nous l'adopterions sous sa forme actuelle, mieux cela vaudrait. C'est regrettable, je pense, car la réputation et l'intégrité de notre pays sont en jeu; en aucune façon le Canada, grande nation du monde, ne doit donner l'impression d'être une république de troisième ordre, en émettant des pièces de monnaie qui seront critiquées dans le monde entier.

Après nous être rendu compte de l'état d'esprit des députés libéraux au comité, nous avons trouvé qu'il serait vain de proposer un amendement pour l'instant; tout bien réfléchi, toutefois, nous proposons l'amendement contenu dans la motion nº 1, qui a deux buts. Tout d'abord, il stipule ce que sera la teneur en or de toutes les pièces de monnaie qui seront émises. À notre avis, les pièces devraient contenir un quart d'once troy d'or et avoir un titre de 916. Je le répète, à notre avis, les pièces devraient renfermer la quantité minimale d'or, soit un quart d'once. Nous ne croyons pas qu'elles devraient contenir une demi-once d'or parce que c'est certainement là que nous ferions erreur en ayant des pièces de $100 renfermant deux quantités d'or différentes. Nous disons qu'en premier lieu, quelles que soient les pièces frappées, elles doivent chacune renfermer un quart d'once d'or et avoir un titre de 916. Deuxièmement, et comme conséquence logique de la mise en vigueur de notre amendement, il n'y aurait pas de pièces d'une demi-once d'or de frappées.

● (1250)

J'en parlais à des amis hier et j'ai constaté qu'ils estimaient généralement que la pièce d'or renfermant un quart d'once ne se vendrait probablement pas bien à $115 et que, si une de ces pièces devait se vendre, ce serait celle renfermant une demi-once d'or. Si c'est le cas, j'espère que le ministre nous fera part de ses commentaires avant la fin du débat sur la motion nº 1. Nous aimerions que l'émission de pièces d'or soit un succès si c'est la façon dont le gouvernement doit aider au financement des Jeux olympiques. Et nous ne tenons pas absolument au quart d'once. Si le ministre estime que toutes les pièces devraient renfermer un tiers d'once ou une demi-once, il devrait nous le dire, et nous serions prêts à modifier la motion nº 1.

Le point que je veux souligner, c'est qu'à notre avis les pièces, si elles doivent être émises à une valeur nominale de $100, devraient toutes renfermer la même quantité d'or. Le public ne devrait pas avoir à souffrir du fait qu'il y ait deux qualités de pièces qui semblent n'en être qu'une. On a dit au comité que la position du comité olympique au sujet des pièces d'or était peu différente de celle qu'il avait adoptée au sujet des pièces d'argent. Ce n'est pas exact, monsieur l'Orateur. Les pièces d'argent renfermaient la même quantité d'argent. Toutes les pièces de $10 renfermaient exactement la même quantité d'argent. Pourquoi ne pas agir de la même façon pour les pièces d'or?

J'ose espérer que les honorables députés participeront à ce débat et qu'ils appuieront notre amendement que je crois de nature à dissiper beaucoup d'incertitude et à faire du programme de vente de pièces d'or olympiques un succès plus grand qu'il ne l'a été jusqu'à maintenant. Cela dit, monsieur l'Orateur, je tiens à signaler que j'espère prendre la parole sur d'autres motions dont la Chambre sera saisie. Cependant, si ce bill atteint aujourd'hui l'étape de la troisième lecture, j'aimerais différer la plupart de mes observations concernant les tactiques de diversion que le gouvernement a utilisées jusqu'ici à l'égard du programme olympique.

Au stade de l'étude en comité, le ministre a donné à entendre que ce bill devait être adopté de toute urgence, qu'il aurait même dû l'avoir été avant le 1er juillet. Lorsque nous lui avons demandé d'être un peu plus précis sur la nature de cette urgence, il a dit qu'elle se fondait surtout sur trois raisons: La première, c'est qu'il fallait acheter les machines nécessaires pour frapper la monnaie; la deuxième, qu'il fallait dessiner les pièces; et la troisième, qu'il fallait se procurer les flans. À son avis, cela devrait prendre six ou sept mois. Lorsque le comité a interrogé les fonctionnaires qui accompagnaient le ministre, ceux-ci ont permis de constater que l'urgence n'existait en quelque sorte que dans l'esprit du ministre. Le 6 juin, la Monnaie a commandé les machines, et l'on prévoit que si tout se passe bien celles-ci seront livrées d'ici la fin de novembre. De toute façon, on ne prévoit pas frapper ces pièces avant décembre et le printemps prochain. On a pris des dispositions préliminaires en vue de la gravure, et pour ce qui est des flans, ils n'ont pas à retarder le débat sur le bill.

Je soutiendrais plutôt que la véritable raison de l'urgence à procéder ainsi a été donnée dans le numéro de ce matin de la *Gazette* de Montréal qui révèle que le COJO prévoit comparaître demain devant la commission des Jeux olympiques de l'Assemblée nationale du Québec. Il aurait apparemment accepté de faire état pour la première fois de ses recettes et dépenses actuelles d'exploitation ainsi que de ses prévisions de recettes pour les Jeux olympiques. La *Gazette* déclare que le déficit sera alors mis au jour. Le journaliste révèle également que le maire de Montréal espérait voir le bill adopté avant que le COJO ne soit appelé à comparaître devant la commission à Québec. N'avons-nous pas raison de supposer que c'est là que réside l'urgence à adopter le bill, monsieur l'Orateur?

Monsieur l'Orateur, je signale qu'il est 1 heure.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné qu'un détenu ayant déjà enfreint trois fois les conditions de sa libération conditionnelle, auparavant inculpé de viol et dont la libération conditionnelle a déjà été révoquée à deux reprises, est actuellement recherché sous l'inculpation de meurtre d'une femme de Vancouver lors d'une libération conditionnelle de jour, et étant donné que cet homme, incroyablement, devait comparaître devant les tribunaux pour répondre d'un autre délit commis lors d'une période de libération conditionnelle, je propose, appuyé par le député de Provencher (M. Epp):

Que le solliciteur général ordonne la tenue immédiate d'une enquête publique complète sur les activités de la Commission nationale des libérations conditionnelles, qui porterait particulièrement sur l'apparente insouciance flagrante de la Commission à l'égard de la sécurité des citoyens.

M. l'Orateur: À l'ordre. La motion, proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SERVICES DE SANTÉ

PROPOSITION DE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR L'HOSPITALISATION ET LES SOINS MÉDICAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je demande à présenter, aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion au sujet d'une affaire urgente. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la Chambre recommande instamment au gouvernement d'annuler son avis de cinq ans aux provinces concernant les accords conclus en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques et qu'une conférence fédérale-provinciale sur l'hospitalisation et les soins médicaux soit convoquée sous peu sans que le gouvernement fédéral détermine sa position au préalable.

M. l'Orateur: La motion, proposée en vertu de l'article 43 du Règlement, ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

L'UTILISATION D'INFORMATION CANADA POUR RENSEIGNER SUR LES OCCASIONS D'EMPLOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter immédiatement d'une question urgente et importante.

Étant donné que le gouvernement fédéral vient d'annoncer la dépense de quelques millions de dollars pour assurer une plus grande mobilité de la main-d'œuvre canadienne, à cause du déséquilibre qui existe entre le nombre de travailleurs en quête d'emplois dans certaines régions du pays et le nombre d'emplois disponibles dans d'autres régions et que cette situation contribue à maintenir le haut niveau de chômage, et en même temps ralentit le rythme économique, à cause du manque de main-d'œuvre pour certaines entreprises, je propose, appuyé par l'honorable député de Rimouski (M. Allard):

Tenue des députés

Que la Chambre des communes puisse discuter maintenant de l'urgent besoin de l'utilisation accrue du personnel déjà en fonction à Information Canada afin d'informer plus efficacement nos Canadiens qui sont à la recherche d'un emploi au sujet des différentes possibilités de travail à travers le pays, ainsi qu'au sujet de tous les renseignements s'y rattachant, telles que les conditions de travail, les données géographiques et sociales, les facilités de déménagement, etc. . . ., afin que s'équilibrent au plus tôt l'offre et la demande dans ce secteur.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être présentée.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. JOHANNES WITTEVEEN, ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune d'un éminent visiteur, M. Johannes Witteveen, administrateur délégué du Fonds monétaire international.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. NAJMABADI, MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES DE L'IRAN

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur je voudrais signaler à l'attention de la Chambre la présence cet après-midi à votre tribune, du chef très distingué de la délégation iranienne à la Commission mixte canado-iranienne de l'économie, Son Excellence le ministre de l'Industrie et des Mines, M. Najmabadi.

Des voix: Bravo!

DEMANDE DE MODIFICATION DES RÈGLES RELATIVES À LA TENUE DES DÉPUTÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je voudrais présenter une motion sur une affaire urgente. Plus particulièrement parce que nous sommes dans l'Année internationale de la femme et parce qu'il fait tellement chaud, je propose, avec l'appui du député de Nipissing (M. Blais):

Que les députés du sexe masculin soient traités sur un pied d'égalité avec ceux du sexe féminin et qu'on leur permette d'enlever veston et cravate et que cela s'applique aussi aux visiteurs qui ont pris place dans les tribunes. Il est temps qu'on en finisse avec ce régime de deux poids et deux mesures.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: À l'ordre. Comme je l'ai indiqué plus tôt lorsque le député de Vancouver-Kingsway (Mme Holt) a proposé une motion, toute motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement doit porter sur une question urgente et de pressante nécessité. Or, même si la question présente un certain intérêt, je puis difficilement reconnaître qu'elle remplit les conditions énoncées au Règlement.

* * *

● (1410)

LES PÉNITENCIERS

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LA SÉCURITÉ, LA SURVEILLANCE ET L'ADMINISTRATION DES PRISONS FÉDÉRALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 pour présenter une motion sur une question urgente et de nécessité pressante. En moins d'un mois nous avons eu connaissance de trois incidents où des détenus ont retenu comme otages des employés de prison. Malgré que le premier se soit soldé par la mort d'une employée, le gouvernement semble fermer les yeux sur la nécessité d'augmenter la sécurité dans nos prisons fédérales. Je propose donc, appuyé par le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds):

Que le solliciteur général ordonne immédiatement une enquête publique poussée sur la sécurité, la surveillance et l'administration des pénitenciers fédéraux.

M. l'Orateur: La motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime pour être mise en délibération. Y a-t-il ce consentement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LA CHUTE DES MISES EN CHANTIER—DEMANDE DE MESURES CORRECTIVES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines, qui a reconnu l'impossibilité pratique d'atteindre à l'objectif des quelque 210,000 mises en chantier cette année. Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles seront, selon lui, les répercussions à court terme de cette insuffisance sur les prix des maisons et les loyers?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): L'ampleur de l'insuffisance serait en grande partie déterminée par la réaction à la récente injection de crédits de l'ordre de 200 millions de dollars prévue dans le budget et par l'extension du programme de subventions—à propos, l'Ontario vient tout juste d'adopter un programme similaire. Les coûts du logement subissent des hausses mais on ne peut pas prévoir à l'heure actuelle les conséquences précises de l'insuffisance. Nous accordons la priorité au logement, là où le besoin se fait surtout sentir et nous espérons que nos efforts contribueront à freiner la montée des loyers dans tout le pays.

[M. Dionne (Northumberland-Miramichi).]

M. Stanfield: Puis-je demander au ministre d'État, qui concède qu'il y aura manque s'il a fait faire une étude sur les effets que celui-ci risque d'avoir sur les loyers et les prix des logements pour que le gouvernement puisse être en mesure de déterminer avec quelle urgence il devra trouver des moyens de prévenir cette insuffisance?

M. Danson: Certes nous reconnaissons que toute insuffisance entraîne un durcissement du marché—c'est pourquoi la politique du gouvernement a été d'augmenter le nombre de logements autant que possible. Cette politique est appliquée comme jamais auparavant; mais nous nous rendons compte que les gouvernements seuls ne peuvent tout faire. Néanmoins, la contribution des gouvernements aux mises en chantier est plus élevée cette année que jamais, sauf peut-être pour l'année 1970. Nous ne serons pas en mesure de déterminer quel sera finalement l'effet des conditions économiques sur le logement avant de connaître la réaction du secteur privé.

M. Stanfield: Puisque les chiffres publiés en juin ne laissent aucun doute au ministre qu'il lui manquera 210,000 logements pour atteindre l'objectif qu'il s'était assigné pour cette année, puis-je lui demander s'il envisage d'annoncer de nouvelles politiques pour combattre les conséquences inflationnistes désastreuses de cette insuffisance? Ou va-t-il se contenter de se tourner les pouces en laissant les provinces se débrouiller de leur mieux?

M. Danson: Nous ne prévoyons pas de conséquences désastreuses. Par rapport aux autres pays, la situation du Canada est bien meilleure. Il s'agit d'un problème que nous partageons avec tous les autres pays; nous ne nous en accommodons pas, mais nous nous y attaquons à grand renfort de fonds, par l'entremise du ministre des Finances et en demandant au secteur privé d'investir plus d'argent dans les prêts hypothécaires pour la construction résidentielle, et nous sommes disposés à accorder des subventions.

* * *

LES FINANCES

DEMANDE D'EXPOSÉ DES POLITIQUES RELATIVES AU LOGEMENT ET AUX COURS DU CHANGE

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Comme le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a exprimé publiquement des doutes quant à la capacité des mesures budgétaires de stimuler sensiblement la construction résidentielle et que la crise du logement est en partie attribuable à des taux d'intérêt artificiellement élevés dans notre pays, le ministre va-t-il cesser de se réfugier derrière le gouverneur de la Banque du Canada et faire connaître à la Chambre la nature de la politique monétaire du gouvernement dans la mesure où elle touche le logement et les cours du change?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous allons suivre l'évolution de la situation du logement, compte tenu des nouveaux fonds prévus au budget. Comme l'a dit mon collègue, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, nous avons augmenté le budget de la SCHL de 20 p. 100, ce qui le porte à 1,200 millions. En fait, il y a au total près de 1,600 millions de dollars en jeu et nous comptons sur une réaction très

positive du secteur privé. Les institutions financières du pays ont déjà pris d'énormes engagements et quand les constructeurs vont obtenir leur argent, je pense que l'honorable représentante verra certains résultats. Je pense que ce budget était la solution qui s'imposait dans notre cycle économique actuel.

L'OPPORTUNITÉ DE MESURES FISCALES EN FAVEUR DE LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLES LOCATIFS

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Il est certain que l'opinion du ministre des Finances et du ministre des Affaires urbaines diffèrent quant à l'importance des nouveaux fonds octroyés par le budget. Étant donné la pénurie tragique d'appartements et la baisse continue du nombre de mises en chantier dans la région d'Ottawa et comme la SCHL a elle-même admis que, dans de nombreuses régions du pays, les promoteurs immobiliers avaient davantage intérêt à investir dans des obligations d'épargne du Canada que dans la construction d'appartements, le ministre est-il prêt à nous présenter des mesures fiscales propres à stimuler la construction d'appartements et à nous éviter la situation catastrophique qui nous attend l'année prochaine à l'égard des logements locatifs?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le dernier budget et les précédents ont déjà fait beaucoup pour stimuler la construction d'unités de location. L'honorable rerpésentante a tort de dire qu'il y a divergence d'opinion entre mon collègue et moi-même car mon collègue est un ardent défenseur du secteur du logement au pays.

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Et je suppose que vous êtes un grand ministre des Finances, John.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Merci. Il m'incombe de reconnaître les priorités et de les concilier avec les autres initiatives du gouvernement pour qu'elles ne dépassent pas le cadre des possibilités économiques du pays.

* * *

LE LOGEMENT

DEMANDE DE NOUVELLES PRÉVISIONS À L'ÉGARD DES MISES EN CHANTIER POUR 1975

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, une dernière question supplémentaire. Devant les commentaires du ministre des Finances, je me demande si le ministre des Affaires urbaines a de nouvelles prévisions à nous faire à l'égard des mises en chantier pour 1975, d'autant plus qu'il n'a jamais hésité à nous citer des statistiques quand il les pensait favorables.

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, c'est uniquement parce que la plupart des statistiques étaient encourageantes. Il me serait difficile de faire des prévisions précises pour l'instant, car les mesures budgétaires, en particulier l'amélioration des subventions au programme d'intérêt, n'ont pas encore pu entrer en vigueur. Nous estimons toujours que le chiffre de 210,000 est le minimum souhaitable. Je le répète, il est bon que nous continuions à viser le plus haut possible. Si nous ne réalisons pas tous nos espoirs, ce sera bien regrettable, mais la conjoncture économique est extrêmement délicate, et nous ferons tout ce que nous pourrons pour nous attaquer aux racines mêmes du problème.

* * *

LES FINANCES

DEMANDE DE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LE FINANCEMENT DES SOINS HOSPITALIERS ET MÉDICAUX

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Étant donné que le gouvernement de l'Ontario veut se débrouiller pour obtenir des accords de transfert fiscaux en échange de la non-participation à des programmes à frais partagés et que cela risque d'amener le pays tout entier à jouer avec l'assurance-maladie et l'assurance-hospitalisation un jeu extrêmement dangereux dont pâtiront les habitants des provinces moins importantes, le ministre est-il prêt à revenir sur sa position unilatérale et à convoquer une conférence des provinces pour entamer une nouvelle discussion franche de toute la question du financement des soins hospitaliers et médicaux?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je tiens à souhaiter la bienvenue à la Chambre au député après une fin de semaine qui a dû lui paraître interminable . . .

Des voix: Bravo!

● (1420)

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je tiens à préciser que nous avons eu une série de conférences fédérales-provinciales sur le financement des régimes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie ainsi que sur les programmes d'enseignement postsecondaire. L'initiative récente de la province de l'Ontario me rappelle que, en 1964, mon collègue, le leader à la Chambre, qui était alors ministre des Finances, a offert aux provinces des points fiscaux pour qu'elles financent elles-mêmes certains programmes; nous regrettons qu'à ce moment, l'Ontario ait été une des premières provinces à rejeter cette proposition.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, la plupart des provinces ont dit qu'elles aimeraient trouver un moyen de freiner la hausse du coût des soins médicaux et de santé; aussi, le ministre ne compte-t-il pas en discuter à nouveau avec les provinces avant de leur imposer des restrictions unilatéralement.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, que nous puissions accepter ou non le point de vue du député quant au moment opportun, il faudra manifestement discuter toute la question des programmes à frais partagés, afin de trouver un moyen mutuellement acceptable de contenir les dépenses croissantes dans les limites de la croissance de notre économie.

M. Knowles (Winnipeg-Nord Centre): Étant donné que le ministre a reconnu que des entretiens seront nécessaires, monsieur l'Orateur, ne les rendrait-il pas réels en retirant sa décision unilatérale?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, les entretiens sont réels depuis au moins cinq ans.

Questions orales

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

L'UTILISATION D'INFORMATION CANADA POUR RENSEIGNER SUR LES OCCASIONS D'EMPLOI

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le gouvernement fédéral vient d'annoncer son intention d'affecter quelques millions de dollars à un programme dont le but est de permettre une plus grande mobilité de la main-d'œuvre au Canada et je l'en félicite. Est-ce que l'honorable ministre peut dire à la Chambre s'il a l'intention d'utiliser davantage le personnel d'Information Canada afin de fournir des renseignements plus efficaces aux Canadiens en quête d'emploi, en leur indiquant les régions au pays où les besoins de main-d'œuvre sont plus élevés et en leur fournissant tous les renseignements pertinents?

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, si le député veut bien se reporter aux observations que j'ai faites à la Chambre vendredi dernier, alors que j'ai précisément insisté sur la nécessité d'une meilleure information et sur le moyen de la fournir, il trouvera la réponse à sa question.

[*Français*]

M. Beaudoin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt vendredi dernier le discours de l'honorable ministre. C'est ce qui m'a amené à poser cette question ce matin. Je déplore énormément que les centres de main-d'œuvre n'informent pas adéquatement nos travailleurs, surtout du Québec et de l'Est du Canada, car actuellement, le taux de chômage est de 16 p. 100. Est-ce que l'honorable ministre peut dire si le personnel des centres de main-d'œuvre va être mieux informé ou mieux préparé, afin de permettre une plus grande mobilité de la main-d'œuvre vers l'Ouest canadien?

[*Traduction*]

M. Andras: Monsieur l'Orateur, en un mot, je crois qu'ils sont déjà bien renseignés, mais je suis toujours d'accord pour qu'ils le soient encore davantage.

* * *

LES FINANCES

L'OPPORTUNITÉ D'UNE RENÉGOCIATION DES ACCORDS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX RELATIFS AU FINANCEMENT DES SOINS MÉDICAUX ET HOSPITALIERS

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir à la question que le député de Winnipeg-Nord-Centre a posée au ministre des Finances. Vu les propositions que le trésorier de l'Ontario a faites hier et puisque les gouvernements provinciaux sont unanimes à dire que si l'on donne suite aux propositions budgétaires du ministre des Finances, les services de soins médicaux et de santé au pays se détérioreront rapidement, le ministre ne renégocierait-il de bonne foi le programme tout entier des soins médicaux avec les provinces, puisque c'est le gouvernement fédéral qui, unilatéralement, a imposé aux provinces les conditions financières de l'accord?

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il nous appartient, à nous comme aux provinces, de faire en sorte que tous les Canadiens bénéficient des services médicaux et hospitaliers complets les meilleurs au coût le plus bas possible.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Des négociations se déroulent depuis cinq ans au moins et nous allons poursuivre ces négociations maintenant que nous avons marqué un nouveau point de départ.

M. Grafftey: Durant le débat qui s'est déroulé au cours des années 60, même ceux qui admettaient le principe de l'assurance-frais médicaux avaient mis le gouvernement en garde contre une décision unilatérale quant aux coûts; le ministre ne croit-il pas que le gouvernement fédéral doit respecter ses obligations et entamer des négociations avec les provinces, vu la détérioration des services médicaux?

M. Turner (Ottawa-Carleton): En négociant avec les provinces, nous leur avons dit qu'un certain manque de souplesse dans la loi fédérale actuelle avait pu nuire à la recherche de services moins coûteux mais complets. Ainsi les soins hospitaliers pourraient être parfois remplacés par le traitement en clinique ou à domicile et l'on pourrait recourrir aux services paramédicaux bien plus que ne le permet la loi actuelle. Nous espérons obtenir la collaboration des provinces à cet égard.

LA MODIFICATION DES MODALITÉS DE PARTAGE DES FRAIS D'ASSURANCE-MALADIE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances. Pourrait-il dire à la Chambre s'il y a des provinces qui ont accepté ses projets de remaniement de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les soins médicaux avant le budget?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Je n'ai reçu aucune communication directe de la part des provinces.

M. Stanfield: Ne vous en faites pas, vous en aurez.

* * *

L'AGRICULTURE

LES ŒUFS—LA GESTION DE L'OFFRE, LE CONTINGENTEMENT DES IMPORTATIONS ET LE RISQUE DE REPRÉSAILLES AMÉRICAINES—LA POSITION DU MINISTRE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Peut-il déclarer à la Chambre s'il est convaincu que l'OCCO a réglé ses problèmes de gestion de l'offre? Peut-il convaincre la Chambre que l'accusation portée par la présidente de la Commission de révision des prix des produits alimentaires qui soutient que le contrôle des importations d'œufs est injustifiable et que le public n'a pas été suffisamment informé est sans fondement?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu l'accusation de la présidente de la Commission et je ne suis donc pas en mesure de formuler des commentaires à ce sujet. Je suis toutefois convaincu que la gestion de l'offre est convenable pour le moment.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, dans la déclaration plutôt arrogante qu'il a faite vendredi dernier à l'extérieur de la Chambre, ce qui enlevait au Parlement toute chance de répondre, le ministre nous informait de sa dernière décision, soit la fermeture de la frontière canado-américaine. Est-il convaincu que cette mesure ne déclenchera pas en fait entre les deux pays, une guerre commerciale coûteuse qui aurait pour effet de gonfler encore davantage le prix des aliments au Canada? Il commence déjà à se manifester au Congrès des États-Unis une attitude en ce sens au cas où nous fermerions la frontière canado-américaine.

M. Whelan: J'ai déclaré à la Chambre et à l'extérieur que nous respectons la procédure appropriée dans le cadre de nos ententes avec nos partenaires commerciaux. Si quelqu'un prend d'autres mesures, j'aimerais bien en savoir les raisons, parce que j'estime que nous pouvons y répondre. Je signale aussi à l'honorable député que nous n'avons aucune mesure de gestion de l'offre de porc dont le prix a atteint son apogée tant au Canada qu'aux États-Unis en raison de la pénurie.

M. McGrath: Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné les difficultés que nous éprouvons avec le gouvernement américain au sujet des restrictions sur les importations de bœuf, et comme on a déjà laissé entendre que le Congrès américain userait de représailles—selon le sénateur Kennedy—le ministre a-t-il l'intention de se rendre à Washington discuter la question avec son homologue américain, en vue de prévenir toutes représailles de la part des États-Unis?

M. Whelan: Si le sénateur Kennedy s'est exprimé ainsi, il aurait dû songer aux embargos imposés sur le porc, car nous ne pouvons en expédier aux États-Unis à l'heure actuelle. Notre situation pourrait même être plus grave si nous pouvions expédier plus de porc aux États-Unis. Nos fonctionnaires sont allés à Washington en vue de discuter le programme global que nous proposons et, pour autant que je sache, nous n'avons enfreint aucun accord conclu avec nos associés commerciaux. Nous agissons très équitablement.

● (1430)

LE CONTINGENTEMENT DES IMPORTATIONS D'ŒUFS DES É.-U.—LA QUESTION DES EXPORTATIONS DE VIANDE BOVINE ET PORCINE—L'OPPORTUNITÉ DE DÉMARCHES AUPRÈS DES AUTORITÉS AMÉRICAINES

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, d'après la réponse du ministre, dois-je comprendre que l'imposition de contrôles à l'importation des œufs ne nuira aucunement à son pouvoir de négociation avec les États-Unis au sujet de la possibilité pour le Canada de vendre du bœuf et du porc sur le marché américain?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle, le bœuf et le porc se vendent à peu près le même prix au Canada et aux États-Unis. Je dois dire que les fonctionnaires américains avec lesquels nous discutons de cette question ont adopté une attitude réaliste envers nos propositions concernant le commerce du bœuf, du porc et du veau aux États-Unis et que nous pourrons sans doute faire une annonce à ce sujet très prochainement.

M. Mazankowski: Le ministre a-t-il l'intention de rencontrer les représentants américains très prochainement afin que cette question soit réglée équitablement, de façon à ne pas nuire à l'avenir de l'industrie du bœuf et du porc du Canada et pour que nous sachions ce que l'avenir nous réserve?

M. Whelan: Tout ce que je peux dire, c'est que des conseillers commerciaux et économiques m'ont signalé que le prix du bœuf sur pied ne dépasserait jamais $45 les cent livres pendant le mois de mai. De fait, la moyenne des prix a été de près de $51 les cent livres. La situation n'a pas eu d'effets défavorables sur les prix que nous avons obtenus pour le bœuf et, étant donné les excellents pâturages de l'Ouest du Canada, nos éleveurs de bétail de boucherie ne sont pas en mauvaise posture à l'heure actuelle.

M. Mazankowski: Le ministre n'a pas répondu à la question. Elle était très simple. Il aurait dû y répondre directement. Rencontrera-t-il ses homologues américains pour discuter de cette très importante question qui nous préoccupe depuis quelques mois?

M. Whelan: Des hauts fonctionnaires de l'industrie et du commerce et des affaires extérieures tiennent des réunions à ce sujet et, tant qu'ils ne demanderont pas d'autorisation ministérielle pour rencontrer leurs homologues américains . . .

M. Mazankowski: Les rencontrez-vous?

M. Whelan: Rien n'indique que cela ait été nécessaire. Je les ai rencontrés en avril et nous nous sommes mis d'accord sur cette méthode. Tant que cette méthode n'aura pas échoué nous ne les rencontrerons pas, mais si cela devient nécessaire, j'y verrai.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LES SUPPOSÉES DISTINCTIONS INJUSTES ENVERS LES FEMMES DE PLUS DE 60 ANS À CAUGHNAWAGA—LES MESURES DU GOUVERNEMENT VISANT À CONTRER CETTE ATTITUDE

Mlle Monique Bégin (Saint-Michel): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Du fait que le ministre a jugé bon d'utiliser son pouvoir discrétionnaire en faveur des femmes indiennes de Caughnawaga qui, ayant épousé des Blancs, ont reçu des avis d'éviction de la réserve, dans le cas des veuves de 60 ans et plus, le ministre considère-t-il étendre ce pouvoir discrétionnaire aux autres cas de femmes indiennes victimes de la même injustice, et dans la négative, pourquoi pas?

[*Traduction*]

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, c'est une question que j'ai tout dernièrement discutée à plusieurs reprises avec le chef Kirby, et je lui ai fait part de mes inquiétudes à ce sujet. D'autre part, étant donné la loi actuelle et les prérogatives dont jouit cette bande, je ne vois pas comment je pourrais intervenir autrement qu'au moyen d'instances présentées au chef et au conseil.

Questions orales

[*Français*]

Mlle Bégin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Est-ce que j'ai bien compris l'honorable ministre à l'effet que son pouvoir discrétionnaire ne s'applique qu'aux femmes de 60 ans ou plus?

[*Traduction*]

M. Buchanan: Ni plus jeunes ni plus âgées.

* * *

LES DROITS DE L'HOMME

LE PROJET DE LOI RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT DE LA COMMISSION

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Je voudrais demander au ministre de la Justice s'il ne pourrait pas hâter la présentation de la mesure visant à établir la Commission des droits de l'homme de telle sorte qu'on puisse mettre un terme à la situation décrite par l'honorable représentante ainsi qu'à d'autres anomalies.

Des voix: Bravo!

* * *

LE LOGEMENT

L'OPPORTUNITÉ DE NOUVELLES MESURES POUR LA RELANCE DES MISES EN CHANTIER

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a reconnu hier qu'il serait pratiquement impossible pour le Canada d'atteindre son objectif de 210,00 mises en chantier cette année. Étant donné que le secteur privé de notre économie a démontré qu'il ne peut assumer une telle tâche, le ministre a-t-il de nouveaux projets pour le secteur public dans ce domaine?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, il y a certes dans le budget, et même avant le budget, des éléments qui permettent au secteur privé et aux prêteurs de se livrer à la concurrence sur le marché des hypothèques, et il y va de leur intérêt d'aider cette cause. Nous les encourageons, comme le fait le ministre des Finances, à affecter aux prêts hypothécaires autant d'argent qu'il leur est possible de le faire. Le président de la Société centrale d'hypothèques et de logement s'est mis en rapport avec les dirigeants des institutions de prêts que j'encourage présentement à poursuivre leur activité dans le domaine des prêts hypothécaires.

M. Orlikow: C'est le ministre qui a fixé l'objectif à 210,00 nouvelles mises en chantier, malgré que beaucoup de personnes et d'associations intéressées au domaine du logement aient jugé cet objectif trop bas. En outre, nous ne l'atteignons pas, puisque les provinces reconnaissent presque à l'unanimité que vu les taux hypothécaires actuels et l'argent disponible, nous ne l'atteindrons pas. Par conséquent, le ministre et le responsable de la SCHL reconsidéreraient-ils, étant donné l'échec du secteur privé, la possibilité d'élaborer de nouveaux projets, afin que le secteur public puisse combler la différence qui, de l'aveu du ministre, existe actuellement.

M. Danson: Ce chiffre de 210,000 n'était pas vraiment un objectif. Nous l'avons choisi comme le minimum nécessaire au maintien de nos normes actuelles. Il se peut fort bien que nous ne l'ayons pas atteint. Nous voulons cependant nous en approcher le plus possible. Voilà pourquoi, nous avons infusé de nouveaux fonds et enrichi les programmes de subventions. Nous examinons tous les moyens de mettre l'industrie et les prêteurs à contribution. C'est très important. Si le député connaît une formule magique, nous aimerions bien la connaître. Comme certains députés l'ont signalé, le budget offrira un montant additionnel qui doublerait à lui seul la propre contribution de l'Ontario.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—LA RETENUE ACCRUE À L'ÉGARD DU LAIT—ON DEMANDE S'IL Y A EU CONSULTATIONS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné que la Commission canadienne du lait a informé les producteurs de lait industriel qu'une retenue additionnelle de 45c. les 100 livres sera perçue à l'égard du lait, ce qui diminuera d'autant le revenus des producteurs de lait industriel, le ministre peut-il dire à la Chambre si cette décision a été prise à la suite d'entretiens qui ont eu lieu entre le ministre et les commissaires de la Commission canadienne du lait et le comité consultatif chargé d'aviser le ministre à ce sujet?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, des entretiens ont effectivement eu lieu. Je crois savoir qu'ils se sont déroulés de façon régulière. Ils se sont déroulés en accord avec l'entente ou la politique à laquelle nous avons souscrit avec les provinces à propos de la retenue que les producteurs sont eux-mêmes chargés d'effectuer pour l'exportation de leurs produits. Les producteurs m'ont saisi de leurs instances. Je dois bientôt rencontrer les producteurs laitiers du Canada pour voir s'ils ont raison de dire qu'on demande aux agriculteurs canadiens de soutenir la concurrence du trésor de la Communauté économique européenne; nous serons mieux en mesure de donner une réponse plus détaillée plus tard.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Puis-je demander au ministre s'il a eu des entretiens avec les dirigeants de la Fédération des producteurs de lait industriel avant que cette décision soit prise, et si oui, pourrait-il dire si les dirigeants de la Fédération ont donné leur accord à cette nouvelle politique?

[*Traduction*]

M. Whelan: J'ai dit qu'on m'avait laissé croire que les entretiens avaient suivi la procédure régulière et normale. Cela, en accord avec l'entente que nous avons conclue. Je suis persuadé que les agriculteurs ne sont pas du tout satisfaits de la situation, d'après ce que l'on m'a dit, mais les entretiens se sont déroulés en accord avec l'entente, et ils l'admettent tous.

● (1440)

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser au ministre une autre question supplémentaire.

Étant donné que la question est très importante, et qu'au cours des derniers mois la politique du gouvernement consistait à augmenter graduellement les prix en faveur des producteurs de lait industriel, de façon à leur permettre de faire face aux coûts de production et de leur laisser une marge de profit raisonnable, est-ce que le ministre tiendra compte des représentations que l'Association des producteurs de lait industriel lui fera, car ces représentations seront évidemment de nature à éclairer davantage le ministre sur la véritable situation des producteurs de lait industriel?

[*Traduction*]

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, point n'est besoin d'insister sur les réalisations du présent gouvernement et du ministère que je représente, relativement aux producteurs de lait de transformation. Nos producteurs de lait sont ceux qui sont le mieux traités partout dans le monde entier. Nous continuerons de faire l'impossible en leur faveur et nous prêterons bonne oreille au mémoire présenté par les producteurs laitiers du Canada au nom de nos producteurs de lait de transformation.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

CROCUS FOODS—LES ÉTUDES DE FAISABILITÉ RELATIVES À LA CONSTRUCTION D'UNE USINE—LA QUESTION DE LA COMMUNICATION AUX INTÉRESSÉS

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale relativement à la Crocus Foods. Comme de nombreuses réunions publiques ont eu lieu ces dernières semaines au Manitoba au sujet de cette usine et qu'il y a une grande divergence de vues concernant le projet de construction de cette usine et la participation provinciale et fédérale dans la transformation du lait, le ministre peut-il dire à la Chambre si des études de faisabilité ont été faites pour que les décisions à prendre soient fondées sur des faits plutôt que sur des discussions qui auraient eu lieu sans recourir à des études de faisabilité?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas volontiers les dernières paroles du député en ce qui a trait à l'absence d'études de faisabilité. Depuis qu'on m'en a informé, j'ai fait enquête et j'ai communiqué avec quelques-uns de ses collègues à ce propos. Aujourd'hui même, j'ai reçu les plus récentes offres de la société qui propose certaines modifications essentielles à la fondation de l'entreprise. Je suis en train de les étudier et je devrai sans aucun doute prendre une décision très bientôt, car la construction dans son ensemble repose sur cette décision. Je devrais ajouter que les deux parties à l'affaire ont présenté expressément leurs instances, ce qui ne va pas sans aggraver l'affaire. Je me ferai un plaisir d'en discuter avec le député, s'il le désire.

M. Epp: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas d'études de faisabilité mais que leurs résultats n'étaient pas communiqués aux producteurs. Le ministre peut-il indiquer aux deux groupes de producteurs qui sont contre ce projet certains résultats des études préliminaires pour qu'ils sachent quelles répercussions les mesures projetées auront sur leur industrie?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, le député doit comprendre qu'il n'est ni de mon ressort ni de mon pouvoir de communiquer ces renseignements aux intéressés dans la province. Notre rôle est essentiellement de décider si des subventions doivent être accordées ou non. Le gouvernement du Manitoba poursuit des entretiens avec différents groupes de producteurs. Aujourd'hui on m'informe que l'Office de commercialisation des producteurs laitiers du Manitoba a pris des dispositions intéressantes avec Crocus Foods. La seule question que je me pose maintenant est de savoir si ces dispositions, ou ce qui en résultera, suffiront à tranquilliser ceux qui craignent que d'autres secteurs de l'industrie laitière n'en soient affectés.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON SUGGÈRE L'ADOPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE LAITIÈRE

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Me référant aux questions déjà posées par mon collègue de Bellechasse, étant donné que cette décision de la semaine dernière constitue une baisse de revenu pour les producteurs de lait, le ministre, après s'être engagé à leur assurer ce revenu suffisant, serait-il disposé à présenter une nouvelle politique qui pourrait corriger cette perte pour les producteurs de lait?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai déjà dit aux députés. J'ai dit que nous écouterions les revendications des producteurs laitiers canadiens et que nous étudierions le problème que poserait la mise sur le marché de 600,000 livres de lait écrémé en poudre par la Communauté européenne.

[*Français*]

M. La Salle: Monsieur le président, je désire poser une dernière question supplémentaire.

Étant donné que la décision prise par la Commission canadienne du lait, qui semble approuvée par l'honorable ministre de l'Agriculture, a été prise avant consultation avec la Fédération des producteurs de lait, le ministre peut-il donner la raison pour laquelle il n'a pas d'abord consulté les producteurs de lait avant d'en arriver à une telle décision?

[*Traduction*]

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, la Commission du lait m'a fait part des vues de l'ensemble des producteurs laitiers du Canada et, sauf erreur, ils ont suivi la manière de procéder habituelle.

Questions orales

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE UNE DÉCLARATION SUR LES ENTRETIENS DU PREMIER MINISTRE AVEC M. PONIATOWSKI, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR DE LA FRANCE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le président, je remarque qu'aujourd'hui l'opposition n'adresse aucune de ses questions au premier ministre, probablement pour empêcher les libéraux de célébrer d'une manière éclatante le premier anniversaire de la victoire du 8 juillet dernier.

Monsieur le président, le très honorable premier ministre a-t-il l'intention de faire rapport à la Chambre de ses entretiens avec le ministre de l'Intérieur du gouvernement de France, M. Michel Poniatowski?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je remercie mon collègue et ami, le député de Saint-Denis, d'avoir rappelé cet anniversaire que nous fêtons tous ensemble, parce que nous avons ensemble bâti cette victoire. Mais il serait malséant de ne pas mentionner le rôle non négligeable que les députés de l'opposition ont joué.

Pour ce qui est des entretiens dont parle de député, je dois dire, monsieur le président, qu'ils ont été extrêmement heureux, et que le ministre français de l'Intérieur, M. Poniatowski, nous a apporté de très bonnes nouvelles au sujet des relations que la France entretient avec le Canada. Le ministre a rencontré plusieurs de nos collègues, et surtout, évidemment, le solliciteur général. Mais nous avons abordé des sujets beaucoup plus importants. Je crois que plus tard le ministre aura l'occasion de parler d'un voyage très important que projette le président de la République française au Canada dans un avenir assez prochain.

Monsieur le président, avant de me rasseoir je voudrais attirer l'attention des députés sur la présence à votre tribune du ministre français de l'Intérieur M. Poniatowski.

● (1450)

[*Traduction*]

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aurais été heureux d'être agréable au premier ministre à 3 heures. Compte tenu de ce qui nous attend dans les mois à venir, je voudrais proposer que toutes manifestations de leadership soient reportées à 3 heures cet après-midi.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE PROGRAMME DE SÉCURITÉ DU REVENU ET LE PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration afin de vérifier la confiance que l'on peut avoir en lui.

Des voix: Oh, oh!

[M. Whelan.]

M. Alexander: Quand j'ai demandé pourquoi il n'a pas proposé les modifications à la loi sur l'assurance-chômage, le ministre a répondu qu'il étudierait, de concert avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, les mesures qui s'imposent pour adapter, harmoniser, rationaliser le programme de sécurité du revenu. Il semble qu'il ne puisse, sans cela, présenter les modifications à apporter à la loi. Ma question est donc la suivante: L'a-t-il fait?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Alexander: Le 27 mai, le ministre ne semblait pas en être certain et, soudain, le 23 juin, il présente ces modifications par le biais de l'exposé budgétaire. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, répondant à une question semblable, a indiqué qu'il présenterait un rapport à ce sujet au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Celui-ci a-t-il reçu un rapport du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social concernant les mesures à prendre pour adapter, harmoniser et rationaliser le programme d'assurance-chômage et le programme de sécurité du revenu? L'a-t-il, oui ou non?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, les entretiens portant sur les objectifs que le député semble éprouver un certain plaisir à énumérer, sont actuellement en cours. Les modifications que nous présenterons à la Chambre reflètent les premières décisions qui nous semblent découler logiquement de ces entretiens et de certains autres faits. Naturellement, vu qu'il s'agit d'un programme très important, c'est une analyse continue que nous avons entreprise, et nous la poursuivons.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES MOTIFS DE LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE DE GLEN JANSEN—LA QUESTION DU RETRAIT DE CERTAINS CRÉDITS DU BUDGET MINISTÉRIEL

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): J'ai une question à poser au solliciteur général, monsieur l'Orateur, au sujet d'un nommé Glen Jansen recherché pour le meurtre de Mme Freida Buxbaum. Comme cet homme a été condamné en 1972 à sept ans de prison pour enlèvement et à sept ans pour vol à main armée, pourquoi l'avait-on libéré sur parole puisque, par deux fois, il avait manqué à sa parole?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, la Commission des libérations conditionnelles est un organisme indépendant, parajuridique, qui a examiné sa demande de libération en fonction de la loi. Je dois dire qu'en ce moment, M. Jansen est suspect. La police le recherche. Il n'y a aucune preuve concluante qu'il ait commis le crime en question.

M. Reynolds: La Gendarmerie royale du Canada, à Vancouver, a dit que la Commission des libérations conditionnelles n'a absolument aucun contrôle sur les détenus qui sortent des pénitenciers. En raison du manque de sécurité dans nos institutions, le solliciteur général voudrait-il demander au ministre des Finances de remettre à son ministère les fonds qu'il lui a retirés dans le budget?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai signalé l'autre jour, les fonds supprimés à mon ministère étaient des crédits affectés à l'origine à la régionalisation de l'administration et n'ont absolument rien à voir à la sécurité du système.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES ENTRETIENS DU MINISTRE AVEC LE SYNDICAT DES DÉBARDEURS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail, qui a eu la vedette en fin de semaine. A-t-il vraiment rencontré des membres de Montréal de l'Association nationale des débardeurs, vendredi dernier, dans l'après-midi? Le cas échéant, nous dirait-il où en sont les pourparlers concernant ce programme?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai effectivement rencontré le syndicat des débardeurs vendredi après-midi. Ce fut un entretien très utile, au cours duquel le syndicat m'a exposé les points qui, selon lui, donnaient matière à grief. Après avoir écouté, j'ai signalé qu'il faudrait attendre le rapport de l'arbitre que j'ai nommé. L'audition de l'affaire doit commencer cette fin de semaine-ci. Je crois que le syndicat a accepté la formule dans son ensemble.

* * *

LE CODE CRIMINEL

L'OPPORTUNITÉ D'UNE AGGRAVATION DE LA PEINE POUR LE KIDNAPPING ET D'UNE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES PROCUREURS GÉNÉRAUX

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question se rattache à celle qui a été posée par le député de Burnaby-Richmond-Delta. Je l'adresse au ministre de la Justice. Le kidnapping et l'extorsion constituent un danger réel avec lequel doivent compter tous ceux qui occupent des postes de responsabilité. Pendant la fin de semaine, des ravisseurs à Calgary ont réussi à extorquer plus d'un quart de million de dollars. Le ministre est-il disposé à faire modifier l'article 287 pour porter à dix ans la peine minimale prévue pour ce crime, sans droit à la liberté conditionnelle?

Des voix: Bravo!

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je n'ai certainement pas décidé de présenter de projet en ce sens, dans le cadre des modifications en cours. Nous avons posé en principe que, dans l'ensemble, il n'est pas souhaitable de prévoir de peine minimale parce qu'en général, on obtient de meilleurs résultats en s'en remettant au pouvoir discrétionnaire du juge. Dans le système actuel, le tribunal a la faculté d'aggraver la peine. Nous allons sûrement réexaminer notre approche à l'égard des peines à imposer et des libérations conditionnelles et chercher à mieux assurer le maintien de l'ordre dans notre pays.

Privilège—M. Stanfield

M. Woolliams: Le ministre est-il disposé à convoquer les procureurs généraux des provinces en conférence nationale en raison de l'inquiétude que suscite chez les Canadiens l'aggravation constante de la criminalité? Le vol à main armée et le kidnapping sont en hausse d'environ 67 p. 100. La fréquence des meurtres augmente. Cette statistique justifie vraiment la tenue d'une pareille conférence.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, nous avons l'intention de rencontrer à nouveau les procureurs généraux à l'automne. Je dois cependant préciser que, jusqu'ici, les procureurs généraux, de tous partis, à qui il appartient de faire appliquer la loi, ont été plutôt de mon avis en ce qui concerne les peines minimales, ne cherchant pas à tirer avantage politique d'une situation donnée, comme semble faire le député.

* * *

LES TRANSPORTS

L'ÉPAVE DU «IRVING WHALE»—LE RISQUE DE POLLUTION

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports; elle porte sur un problème aussi grave que celui dont nous avons parlé tantôt, mais il est plus vieux. Il s'agit de l'épave du *Irving Whale* échouée dans le golfe du Saint-Laurent, qui constitue une menace de pollution à tout moment. Dernièrement, de grandes nappes de pétrole ont été détectées au-dessus de cette épave; le ministre peut-il dire ce que l'on fait dans l'immédiat et ce que l'on compte faire pour écarter cette menace permanente pour la région?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas reçu d'autres conseils techniques que ceux que j'avais communiqués à la Chambre il y a quelques mois. Absolument rien ne prouve que le pétrole se trouvant aux environs de l'Île-du-Prince-Édouard vient du *Irving Whale.*

M. Macquarrie: Monsieur l'Orateur, on a aperçu dernièrement d'énormes nappes. Aussi, le ministre compte-t-il faire faire une enquête immédiatement à ce sujet?

M. l'Orateur: À l'ordre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. STANFIELD—LES PROPOS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU SUJET DU «TIME» ET DU «READER'S DIGEST»

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais soulever la question de privilège à propos de remarques qu'aurait faites le secrétaire d'État (M. Faulkner). Il aurait dit le 4 juillet que les sociétés *Time* et *Reader's Digest* étaient de connivence avec les conservateurs pour forcer le retrait du projet de loi.

● (1500)

Monsieur l'Orateur, j'ai vérifié le sens du mot «connivence» dans l'édition abrégée du dictionnaire Oxford; on le définit comme une «entente secrète frauduleuse». Je nie qu'il y ait eu connivence entre les conservateurs, comme l'a affirmé le ministre, et *Time* et *Reader's Digest*. Je m'en formalise même.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Je serais porté à croire également qu'un certain nombre de partisans du gouvernement qui se sont opposés au projet du ministre pourraient se formaliser si l'on alléguait qu'ils étaient de connivence avec *Time* et *Reader's Digest*. On rapporte qu'au cours des années 60 le gouvernement fédéral a fait l'objet de pressions qui seraient venues des États-Unis à l'instigation du *Time*. Celles-ci auraient abouti à la création par le Parlement d'une catégorie particulière de périodiques, à la demande du gouvernement de l'heure qui aurait cédé à ces pressions. Je tiens à préciser que ni mes collègues ni moi ne faisons l'objet de pressions de la part du gouvernement des États-Unis ou du magasine *Time*.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: De même que le député de Fundy-Royal (M. Fairweather), je me suis entretenu, à sa demande, avec M. LaRue du *Time*. Il nous a exposé la position du périodique. Il s'est efforcé d'être objectif. Sa conduite a été correcte. Il n'a offert ni à moi, ni au député de Fundy-Royal, ni à aucun de nos amis, 75 p. 100 des actions de *Time* Canada.

Pour ce qui est de *Reader's Digest*, il a fortement exhorté ses lecteurs à intervenir en sa faveur auprès des députés. On pourrait difficilement prétendre que c'était une campagne destinée à faire pression sur les députés. Je suis prêt à déclarer, monsieur, qu'une telle campagne n'a rien d'inconvenant. Elle se déroule ouvertement et je ne peux blâmer la direction de *Reader's Digest* de combattre les vues d'un ministre qui déclare sans sourciller que *Reader's Digest* ne peut subsister dans le régime auquel il songe.

Des voix: C'est une honte!

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Ce n'est pas le temps de discuter du bien-fondé du projet du ministre concernant les périodiques qui sont admissibles aux déductions d'impôt sur le revenu pour les publicitaires et ceux qui ne le sont pas. Je veux simplement dire que nous, du parti conservateur, ne sommes pas prêts à investir le gouvernement de la surveillance du contenu des périodiques, que le ministre cherche à exercer d'ailleurs.

Je prends la parole cet après-midi car je suis irrité par les propos diffamatoires du secrétaire d'État (M. Faulkner) et par ceux de divers députés qui semblent se faire de plus en plus nombreux. Il y a quelque temps, le ministre des Transports (M. Marchand) a été assez honnête pour retirer toute tendance diffamatoire qui aurait pu se glisser dans ses propos. Le premier ministre (M. Trudeau) a fait de même il n'y a pas très longtemps. Tout ce que je veux dire au secrétaire d'État, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, c'est que sa remarque était inconvenante et indigne de lui.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Si le ministre est prêt à retirer ses paroles, l'affaire sera classée, pour ma part. Sinon, et si Votre Honneur estime qu'il y a bel et bien motif à question de privilège, je proposerai, avec l'appui du député de Huron-Middlesex (M. McKinley):

Que le comité permanent des privilèges et élections soit saisi de cette affaire.

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, l'une des règles les plus élémentaires de la Chambre des communes est . . .

Des voix: L'honnêteté!

M. Faulkner: Précisément. Lorsqu'un député signale à un autre député que quelque chose ne s'est en réalité pas produit, je pense qu'il convient d'accepter cette explication et je le fais sans arrière-pensée. J'accepte l'explication du chef de l'opposition (M. Stanfield) . . .

M. Stanfield: C'est très aimable à vous.

M. Faulkner: . . . à propos de l'insinuation de connivence dont il a parlé, mais étant donné certains de ses propos, j'aimerais revenir rapidement sur les circonstances qui ont donné lieu à cette interprétation. J'aimerais vous rappeler, monsieur l'Orateur, que lors du débat sur cette question—je ne vais pas revenir sur le fond de la question—le 23 janvier cette année, le porte-parole de l'opposition officielle, le député de York-Simcoe (M. Stevens), a déclaré, en réponse à une déclaration que j'avais faite à l'appel des motions ce même jour:

Monsieur l'Orateur, en réponse à la déclaration qui vient d'être prononcée, je tiens d'abord à dire, au nom de l'opposition officielle, que nous nous réjouissons de voir que, enfin, le gouvernement a fait la lumière sur la question. Nous applaudissons à sa décision de proposer la suppression des avantages fiscaux partagés principalement par deux périodiques, *Time* et *Reader's Digest*.

Des voix: Bravo!

M. Faulkner: C'était en janvier. Puis nous sommes entrés dans le vif du débat en mai. Mais il s'était passé quelque chose entre janvier et mai. Je ne sais pas trop quoi au juste, et je suis prêt à accepter l'explication du chef de l'opposition.

M. Nowlan: Basford en a parlé!

M. Faulkner: Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a déclaré qu'il fallait retirer le bill. Le député de Hillsborough (M. Macquarrie) a eu une expression un peu plus imagée et dit qu'il fallait le laisser en cale sèche. Le député de Fraser Valley-Est (M. Patterson) a prétendu qu'il fallait le retirer.

Une voix: Et alors?

M. Beatty: Et moi, vous m'oubliez?

M. Faulkner: Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams), porte-parole de l'Opposition officielle pour toutes ces questions, a dit qu'il aimerait voir ce bill rester en plan au *Feuilleton*. Je ne suis pas disposé à imputer des motifs; s'il n'y a pas collusion, j'accepte le point de vue du chef de l'Opposition là-dessus.

Des voix: Retirez vos propos.

M. Faulkner: Je retire cela.

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous quoi?

M. Faulkner: Je retire toute insinuation de collusion.

Des voix: Bravo!

M. Faulkner: En fait, monsieur l'Orateur, c'est exactement la même situation.

Des voix: Non!

M. Faulkner: Il n'y a peut-être pas collusion, mais l'Opposition appuie en réalité les objectifs des deux sociétés.

M. Stanfield: Allons donc!

Des voix: Oh, oh!

M. Faulkner: C'est peut-être sans détours.

Une voix: Demandez-le donc à Simma.

M. l'Orateur: À l'ordre, s'il vous plaît. Je n'ai pas interrompu l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield) lorsqu'il en a exposé, ne fut-ce que brièvement, les mérites. Comme il n'a pas manqué de le faire observer, ce n'est pas ici le lieu de débattre les mérites. L'honorable député a dit qu'il retirait ses propos qui laissaient à entendre qu'il y avait eu collusion. Je lui demande de ne pas parler des mérites et suis d'avis qu'il continue son exposé.

M. Faulkner: Je vous en remercie, monsieur l'Orateur, et serai aussi bref que le chef de l'opposition. Ce dernier a fait allusion au fait que le contenu était soumis à un contrôle.

Une voix: Mais c'est du débat.

M. Faulkner: Si c'est du débat il a été commencé par le chef de l'opposition et je prie les députés de l'opposition d'écouter ma réponse. La question que nous avons soulevée à maintes reprises . . .

Des voix: Règlement!

M. Faulkner: . . . est que le bill . . .

Des voix: Règlement!

M. Faulkner: Ils sont vraiment susceptibles là-bas. Le bill C-58 dont nous sommes saisis ne parle nulle part de la question de contrôle.

M. Stanfield: Ne faites pas le finaud.

M. Faulkner: Il ne parle pas non plus de la question de contenu. Ce n'est qu'une proposition concernant le retrait des articles 19 (2) et 19 (4) . . .

Des voix: Mais c'est encore du débat.

● (1510)

M. l'Orateur: À l'ordre. Avec tout le respect que je lui dois, l'honorable secrétaire d'État semble chercher à s'écarter de la question de procédure. Compte tenu de l'importance que revêt cette question, je suis persuadé que les deux députés auront amplement l'occasion d'exprimer leurs vues sur les mérites ou les démérites de la mesure législative. Le chef de l'opposition a soulevé la question de procédure à l'égard d'une observation faite à l'extérieur de la Chambre, il a aussi indiqué qu'il en resterait là si le secrétaire d'État était disposé à retirer son propos laissant entendre qu'il y a eu collusion. Le secrétaire d'État a plus d'une fois clairement dit qu'il retire un tel propos. Il a d'autres arguments à faire valoir, j'en suis certain, au sujet de l'attitude de l'opposition, mais il faudra les reporter à plus tard. Pour le moment, le retrait de l'observation résout le problème de procédure.

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège au sujet de la même conférence de presse. Le secrétaire d'État a mentionné que la date limite imposée aux deux sociétés d'édition serait le 1er janvier. Il a mentionné cette date sans tenir compte du processus législatif ou du fait que le bill n'a pas subi la deuxième lecture. Une telle déclaration montre, selon moi, qu'il a le plus grand mépris du processus législatif.

* * *

LA LOI SUR LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES

MESURE MODIFICATIVE INTERDISANT AUX SÉNATEURS D'OCCUPER TOUT POSTE DE DIRECTION DANS UN PARTI POLITIQUE NATIONAL

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre) demande à présenter le bill C-400, tendant à modifier la loi sur le Sénat et la Chambre des communes (interdiction d'occuper un poste dans une société ou un parti politique).

—Ce bill vise à empêcher les membres de l'autre endroit d'occuper des postes de direction dans le partis politiques nationaux et de recueillir des fonds pour le parti libéral. Les sénateurs sont nommés pour représenter les régions du Canada, et non pour occuper des postes de direction dans un parti politique national. En outre, ils sont payés par les contribuables canadiens pour servir le Sénat, et non pour servir un parti politique national.

Des voix: Bravo!

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Code criminel

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE INTERDISANT L'ENTRÉE DES EAUX TERRITORIALES CANADIENNES AUX PÉTROLIERS GÉANTS NON ÉQUIPÉS D'UNE DOUBLE COQUE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock) demande à présenter le bill C-401, tendant à modifier la loi sur la marine marchande du Canada (pollution).

—En prévision de la circulation fortement accrue de pétroliers dans les eaux canadiennes, le bill reconnaît la nécessité d'insister sur la prévention de la pollution pour rendre les travaux d'assainissement moins nécessaires.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES SOINS MÉDICAUX

MESURE MODIFICATIVE LIMITANT L'ACCROISSEMENT ANNUEL DU COÛT PAR HABITANT DES SERVICES ASSURÉS EN CONFORMITÉ DES RÉGIMES D'ASSURANCE MÉDICALE

L'hon. Mitchell Sharp (au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) demande à présenter le bill C-68, tendant à modifier la loi sur les soins médicaux.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'ADJONCTION D'UNE NOUVELLE CATÉGORIE D'EMPLOI ASSURABLE

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration) demande à présenter le bill C-69, tendant à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'IMPOSITION DE LA PEINE DE MORT DANS TOUS LES CAS DE MEURTRE ET LA RESTRICTION DU POUVOIR DE COMMUTATION

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich) demande à présenter le bill C-402, tendant à modifier la loi pénale (peine pour certaines infractions).

—Le bill vise à imposer la peine de mort dans tous les cas de meurtre, tel que défini aux articles 212 et 213 du code criminel, c'est-à-dire quand la mort est causée dans la perpétration de tout crime violent comme les vols de banque, les enlèvements, les détournements d'avion ou les viols, à limiter le pouvoir de commutation de la peine de mort aux cas où la majorité des jurés sont en faveur de la clémence et à augmenter les peines pour certaines infractions se rattachant aux stupéfiants et à prolonger les périodes obligatoires d'emprisonnement à la fois pour les meurtres et ces dernières infractions.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[M. McKenzie.]

MESURE MODIFICATIVE LIMITANT À CERTAINS CAS LA PRÉROGATIVE STATUTAIRE DE COMMUTATION DE LA PEINE DE MORT

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta) demande à présenter le bill C-403, tendant à modifier le Code criminel (peine capitale).

—Ce bill a pour objet de limiter la prérogative statutaire de commutation du gouverneur en conseil ainsi que la prérogative royale de grâce et de sursis exercée par le gouverneur général aux cas où le jury a recommandé la clémence envers celui qui est trouvé coupable de meurtre, ou encore n'a pu s'entendre sur une recommandation.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 64, 1287, 1589, 1845, 1908, 1919, 2182, 2183, 2219, 2287, 2334, 2342, 2450, 2474, 2495, 2498, 2503, 2518, 2522, 2563, 2643, 2646, 2680, 2681, 2697, 2706 et 2774.

Si les questions nos 1538, 2276 et 2421 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Auriez-vous l'obligeance d'appeler la question no 2543, marquée d'un astérisque? Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

LE BUREAU DE POSTE DE LYNDHURST (ONT.)

Question no 64—**M. Cossitt:**

1. En ce qui concerne la réponse à la question no 48 de la deuxième session du 29e Parlement, selon laquelle les négociations entre M. M. Dubuc, au nom du gouvernement, et Mme Deborah Lawlor relativement à la location du bureau de poste de Lyndhurst (Ontario) ont débuté le 3 janvier 1973, pour quelle raison la réponse à la question no 534 de la même session contredit-elle la précédente en déclarant que les négociations ont effectivement débuté le 14 novembre 1972?

2. Le ministère des Travaux publics ou celui des Postes est-il au courant du fait que le 3 janvier 1973 est le jour qui a suivi l'enregistrement du contrat d'achat de la propriété par Mme Deborah Lawlor, au Bureau d'enregistrement des comtés unis de Leeds et Grenville?

3. Le ministère des Travaux publics ou celui des Postes est-il au courant du fait que le 14 novembre 1972 est le jour qui a précédé la date à laquelle Mme Deborah Lawlor s'est portée acquéreur de la propriété, comme l'indiquent les dossiers du Bureau d'enregistrement des circonscriptions unies de Leeds et Grenville?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Les ministères des Postes et des Travaux publics m'informent comme suit: 1. Les négociations n'ont pas débuté le 14 novembre 1972. La réunion qui a eu lieu ce jour-là avait pour but de déterminer les possibilités des lieux en fonction de locaux postaux.

2. Oui.

3. Ni l'un ni l'autre ministère n'est au courant.

LES POSTES—LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE TÉLÉVISÉE

Question nº 1287—**M. Beatty:**

1. Combien coûte en tout aux contribuables la campagne publicitaire télévisée mettant en vedette un médecin qui envoie des prélèvements par la poste et qui termine par l'affirmation que les postiers jugent «votre courrier d'une importance vitale»?

2. Combien de plaintes de courrier perdu ou endommagé le ministère des Postes a-t-il reçues en 1974?

3. A-t-on demandé au ministre de la Consommation et des Corporations de faire enquête sur cette campagne publicitaire afin de déterminer si elle constitue une publicité trompeuse?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Les ministères des Postes et de la Consommation et des Corporations m'informent comme suit: 1. Le coût total de la campagne de publicité télévisée qui comprenait le message du «médecin» s'élève à $436,138. Il s'agit là du coût de production de six messages publicitaires et des frais des media. Le message impliquant le «médecin» est paru 1,661 fois aux diverses chaînes de télévision du pays.

2. Au cours de 1974, les Postes ont reçu 125,542 demandes d'enquête concernant la perte d'objets et 25,342 plaintes au sujet d'objets avariés. Au cours de la même année, les Postes ont traité plus de 5 milliards d'objets de correspondance.

3. Non.

LE PROGRAMME D'AIDE AUX AÉROPORTS COMMUNAUTAIRES

Question nº 1589—**M. Brisco:**

1. Combien d'aéroports communautaires ont demandé de l'aide en 1972, 1973 et 1974, en vertu de la politique d'aide aux aéroports communautaires?

2. À combien s'élevaient ces demandes?

3. *a*) Combien d'argent est offert en vertu de ce programme, *b*) ce montant est-il suffisant, *c*) sur quoi s'est-on fondé pour répondre aux demandes?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. 1972, 40; 1973, 48; 1976, 46; total, 134.

2. On n'estime la valeur monétaire d'une demande qu'après que les municipalités et le MDT aient convenu des installations d'ingénierie et des besoins de mises de fonds. Sur les 134 demandes reçues en 1972, 1973 et 1974, 11 ont été retirées par le demandeur ou rejetées par le MDT, 55 ont été acceptées (pour une valeur totale de $7,160,000), et celles qui restent en sont rendues à divers stades d'analyse. Fait à remarquer, au cours de cette même période, 40 projets supplémentaires ont été approuvées et financés à la suite de demandes antérieures à 1972.

3. *a*) $2,000,000 par année. *b*) Oui. *c*) Jusqu'à présent, aucune demande d'assistance n'a été refusée pour cause de manque de capitaux offerts par le programme.

LE RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DE CITOYENS CANADIENS

Question nº 1845—**M. Roberts:**

1. *a*) Depuis 1945, avec quels pays le Canada a-t-il signé des accords ayant trait aux réclamations de citoyens canadiens par suite d'une naturalisation ou de la prise de possession des biens de citoyens dans ces pays, *b*) quelle est la date de signature de chacun de ces accords?

2. Combien de réclamations *a*) ont été acceptées dans chaque pays et quelle est la valeur globale des réclamations acquittées, *b*) ont été rejetées, *c*) sont en souffrance?

3. Combien de réclamants sont morts avant que ne soit réglée leur réclamation?

4. Quels pays ont omis de payer le Canada par suite des accords et, dans chaque cas, quel est le montant de l'arriéré?

5. Combien de fonctionnaires ont été employés au règlement de ces réclamations du 1er janvier 1946 au 31 décembre 1974 et quel traitement chacun d'eux a-t-il reçu au total?

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. *a*) Depuis 1945, le Canada a signé avec la Bulgarie, la Hongrie, la Roumanie, la Pologne et la Tchécoslovaquie des accords ayant trait au règlement de réclamations de citoyens canadiens par suite d'une nationalisation ou de la prise de possession de biens, droits ou intérêts de Canadiens dans ces pays. *b*) Ces accords ont été signés les 30 juin 1966, 1er juin 1970, 13 juillet 1971, 15 octobre 1971 et le 18 avril 1973 respectivement.

2. Le 30 avril 1975:

Pays	*a*) Réclamations acceptées	Valeur totale	*b*) Réclamations rejetées	*c*) Réclamations en souffrance
Bulgarie	8	$ 187,285.25	20	aucune
Hongrie	307	2,204,290.11	1,191	34
Roumanie	51	361,207.00	214	25
Pologne	186	795,673.50	433	180
Tchécoslovaquie	39	49,121.00	10	627

3. Bulgarie, 2; Hongrie, 53; Roumanie, 7; Pologne, 25; Tchécoslovaquie, 1.

4. Aucun.

5. Il est impossible de répondre à cette question.

LE PERSONNEL DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

Question nº 1908—**M. Rynard:**

Quels sont les nom et poste des fonctionnaires ou du personnel à plein temps de la Corporation de développement du Canada affectés *a*) à l'administration centrale de Vancouver, *b*) à Toronto?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): La Corporation de développement du Canada n'est pas un agent de Sa Majesté ou une société d'État mais une société qui agit dans le secteur privé de l'économie et qui est soumise à la concurrence d'autres sociétés. Étant donné la situation particulière de cette société, le gouvernement n'a pas l'habitude de lui demander de fournir des détails tels que les noms et les postes de chacun de ses agents.

Questions au Feuilleton

RADIO-CANADA—L'ÉMISSION TÉLÉVISÉE «TEN LOST YEARS»

Question nº 1919—M. Jones:

1. La Société Radio-Canada a-t-elle envoyé des lettres circulaires aux Canadiens qui se sont plaints de l'émission de télévision «Ten Lost Years» et, dans l'affirmative, pourquoi?

2. Combien de plaintes *a*) de vive voix, *b*) par écrit, ont été reçues par (i) la Société Radio-Canada et les stations affiliées (ii) les membres du Cabinet (iii) les ministères?

3. Quelle est la ventilation du coût total de cette émission?

4. Quelles procédures la Société Radio-Canada adopte-t-elle à l'égard des coûts?

5. Envisage-t-on de mettre fin aux sacres et aux jurons, ainsi qu'au mauvais langage utilisés dans les diverses émissions *a*) de Radio-Canada, *b*) des autres réseaux et, dans l'affirmative, quelles mesures envisage-t-on de prendre?

6. Quel a été le coût total de la Société Radio-Canada pour chacune des cinq dernières années?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): La Société Radio-Canada et le ministère des Communications m'informent comme suit: 1. La Société a envoyé des lettres circulaires à de nombreux téléspectateurs qui s'étaient plaints de l'émission «Ten Lost Years». La Société reçoit beaucoup de courrier à ses divers établissements et elle tâche de répondre à chaque lettre individuellement. À l'occasion, il y a trop de lettres sur une question ou une émission particulière pour que le personnel habituel puisse y répondre dans un laps de temps raisonnable. Le cas échéant, la Société expédie des lettres circulaires expliquant sa position au sujet des questions qui semblent préoccuper le plus le public, ou bien un accusé de réception avec le moins de retard possible.

2. *a*) (i) 484. La Société n'a aucun moyen pour recueillir des renseignements au sujet du courrier adressé à ses affiliées, (ii) Aucune; (iii) Aucune; *b*) (i) 585. La Société n'a aucun moyen pour recueillir des renseignements au sujet du courrier adressé à ses affiliées, (ii) CBC—deux; Communications—onze, (iii) Aucune.

3. Il n'est pas d'usage de demander à la Société Radio-Canada de divulguer pareils détails sur sa gestion et son administration internes.

4. Les procédures de la Société Radio-Canada à l'égard des coûts s'appuient sur le concept de frais globaux qui peuvent être subdivisés ainsi: *a*) Coûts de l'émission: Ceci comprend les débours qui sont consacrés spécialement à une émission ou à un épisode d'une série et qui peuvent être attribués directement à l'émission ou à l'épisode; *b*) Utilisation du personnel et de l'équipement: Ceci comprend l'utilisation de notre personnel et de notre équipement. Cette portion des coûts est imputée à des émissions individuelles sur la base des taux de coûts calculés en utilisant (i) le nombre d'heures de travail fournies par le personnel des émissions et de l'exploitation; et (ii) le nombre d'heures d'utilisation de l'équipement déclaré.

5. Aux termes de la loi sur la radiodiffusion, la responsabilité des émissions incombe au détenteur de la licence. Selon la loi, le Conseil de la Radio-Télévision canadienne a publié des règlements concernant les émissions mais le CRTC n'exerce aucun droit de censure sur ces dernières. Le rôle du CRTC n'est pas de dicter le contenu ou la production des émissions, par exemple, le langage à employer dans une émission dramatique. L'article 5 (1) c) du Règlement du CRTC relatif à la télévision interdit de diffuser tout langage obscène, indécent ou blasphématoire. Toute personne qui estime qu'il y a infraction à ce règlement peut déposer une plainte. Le gouvernement estime que ce règlement est approprié.

6. Voir la réponse à la partie 2 de la question nº 1709.

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

L'UTILISATION DE NAVIRES CANADIENS PAR LA CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE

Question nº 2182—M. Forrestall:

1. *a*) Quelle est la politique de la Corporation commerciale canadienne en ce qui concerne l'utilisation de navires et d'équipages canadiens pour l'expédition par voie maritime des produits canadiens à l'étranger, *b*) quand l'a-t-on adoptée, c) est-elle adaptée aux efforts actuellement déployés par le ministère des Transports et par le gouvernement en vue de promouvoir les échanges commerciaux internationaux par navires immatriculés au Canada?

2. *a*) Quelles sont la valeur et la description de toutes les marchandises vendues à des pays étrangers, par la Corporation commerciale canadienne, depuis 1965, *b*) quelle est la valeur des marchandises faisant l'objet d'un commerce international par mer?

3. Quel pourcentage de la valeur totale des biens exportés par mer par la Corporation commerciale canadienne a été transporté par des navires immatriculés au Canada et dotés d'équipages canadiens?

4. *a*) Quels agents de la Corporation commerciale canadienne sont chargés des exportations par mer sur la côte ouest et sur la côte est, *b*) quelles sont leurs directives quant à l'utilisation de navires arborant le drapeau canadien?

5. Selon les catégories, quelle est la valeur totale des frais d'expédition versés depuis 1965 par la Corporation à des navires à pavillon étranger, par opposition aux navires immatriculés au Canada?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): En ce qui concerne le ministère des Approvisionnements et Services et la Corporation commerciale canadienne: 1. *a*) La politique du ministère est conforme à celle du gouvernement, laquelle a été énoncée le 1er mai 1974 par le secrétaire parlementaire du ministre des Transports en réponse à la question 196, et consignée à la page 1921 du hansard du 1er mai 1974: «Après la seconde guerre mondiale, le Canada a adopté comme politique générale d'utiliser, pour tout le transport international, les navires les plus économiques.», *b*) Les dossiers ministériels du ministère des Approvisionnements et Services ne permettent pas de confirmer la date exacte. Tel que précisé dans le paragraphe précédent, cette politique est en vigueur depuis la fin de la seconde guerre mondiale, *c*) On encourage les navires immatriculés au Canada à solliciter des cargaisons du gouvernement en se montrant concurrentiels pour les expéditions internationales par mer.

2. *a*) La valeur totale est d'environ $995,000,000., *b*) De ce montant, voici la valeur des expéditions par mer, les autres ayant été faites par d'autres moyens de transport. 1965, $32,321,089; 1966, $42,877,131; 1967, $31,299,589; 1968, $35,070,879; 1969, $38,749,943; 1970, $53,551,816; 1971, $54,698,-586; 1972, $124,093,891; 1973, $77,004,293; 1974, $76,771,617.

3. Voir la réponse donnée au nº 5.

4. *a*) et *b*) La corporation commerciale canadienne n'a pas de commissionnaires expéditeurs. Elle fait connaître ses besoins à la direction des Transports et de l'Énergie du ministère des Approvisionnements et Services, laquelle lance alors des appels d'offres. En ce qui concerne les modalités et conditions de soumissions pour les navires arbordant le drapeau canadien, voir la partie 3*b* de la réponse à la question 2183.

5. Nous ne disposons pas de renseignements précis sur la valeur des frais d'expédition versés aux navires immatriculés au Canada et à l'étranger. Cependant, pour autant que nous sachions, les sommes suivantes ont été versées pour des expéditions à bord de navires canadiens:

Année	Navire	Type	Versé à	Propriétaires
1970	Sir John Crosby	2	Chimo Shipping Ltd. $ 40,000	Chimo, Montréal
1974	Maurice Desgagnes	2	Shipping Ltd. $ 251,950	Les Armateurs du Saint-Laurent Inc., Québec
1974	Maurice Desgagnes	2	Shipping Ltd. $ 42,000	Les Armateurs du Saint-Laurent Inc., Québec
1974	Maurice Desgagnes	2	Shipping Ltd. $ 685,014	Les Armateurs du Saint-Laurent Inc., Québec
1975	Kakawi	1	Shipping Ltd. $ 418,739.49	Transpolaire Ltée Montréal
			$1,437,754.06	

Type
1) Navire pour marchandises sèches destiné au commerce extérieur.
2) Navires (au long cours) pour marchandises sèches destinés au commerce local énumérés sur la liste des éléments de la flotte de la marine marchande du Canada, datée du 31 décembre 1974 et émise par la Commission canadienne des transports.

LA CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE—LA POLITIQUE RELATIVE AU TRANSPORT MARITIME

Question nº 2183—**M. Forrestall:**

1. La Corporation commerciale canadienne a-t-elle pour politique de recourir à une formule d'appel d'offres pour choisir une compagnie maritime quand elle fait du commerce international et, *a*) dans l'affirmative, quelle méthode utilise-t-elle, *b*) dans la négative, pourquoi?

2. Quel est le nombre de sociétés figurant actuellement sur la liste d'appel d'offres, exploitant des navires immatriculés au Canada et à équipage canadien, dont la Corporation retiendra éventuellement les services?

3. Les méthodes d'appel d'offres tiennent-elles compte de quelque façon que ce soit d'une exigence concernant l'usage de navires immatriculés au Canada et à équipage canadien de préférence à des navires étrangers à équipage étranger et, *a*) dans l'affirmative, quelle est-elle, *b*) dans la négative, pourquoi?

4. Les politiques ont-elles toutes reçu l'approbation du ministre responsable de la Corporation?

5. Ces politiques ont-elles toutes reçu l'approbation du ministre des Transports et, dans la négative, lesquelles ne l'ont pas reçue?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): En ce qui concerne le ministère des Approvisionnements et Services et la Corporation commerciale canadienne: 1. Oui. *a*) Chaque fois que la chose est possible, la Corporation commerciale canadienne a pour politique de recourir aux appels d'offres lorsqu'elle désire faire du commerce international. Elle demande à toutes les entreprises intéressées qui figurent sur notre liste de fournisseurs de présenter des soumissions à la section du Dépouillement des soumissions du ministère des Approvisionnements et Services. On précise une date de clôture et un délai d'acceptation. *b*) Sans objet.

2. Messabec Limited Shipping Limited.

NOTA: La liste des éléments de la flotte de la marine marchande du Canada, émise par la Commission canadienne des transports, indique, au 31 décembre 1974, deux compagnies supplémentaires, mais aucune d'entre elles n'a demandé de figurer sur notre liste de fournisseurs.

3. Non. *a*) Sans objet. *b*) Les conditions de soumission stipulent que les contrats seront négociés par des commissionnaires expéditeurs canadiens reconnus, des courtiers, des transitaires (ou des expéditeurs canadiens faisant fonction). Pour être considéré comme canadien, un agent ou un transitaire doit s'être constitué en corporation et (ou) être immatriculé au Canada et être administré ou exploité au Canada. On n'y mentionne pas précisément les navires immatriculés au Canada à cause du petit nombre de navires arborant le drapeau canadien, de leur rayon d'action limité, et parce qu'ils n'ont pas la capacité de transporter une grande partie des cargaisons demandées. On leur donne cependant toutes les occasions de soumissionner les besoins pour lesquels ils ont manifesté la capacité et le désir de fournir des services.

4. Oui.

5. La politique du gouvernement est énoncée au hansard du 1er mai 1974, page 1921, dans la réponse à la question nº 1961 donnée par le secrétaire parlementaire du ministre des Transports, qui déclare notamment que le Canada a adopté comme politique générale d'utiliser, pour tout le transport international, les normes les plus économiques. Cette politique fait l'objet d'une étude constante et peut être modifiée en cas de nouvelles circonstances économiques ou nationales.

LA VISITE AU CANADA DU DÉPUTÉ DU PARLEMENT BRITANNIQUE, M. WILLIAM HAMILTON

Question nº 2219—**M. Schumacher:**

1. M. William Hamilton, député du Parlement britannique, a-t-il visité le Canada cette année, suite à une invitation de la Société Radio-Canada et, dans l'affirmative, *a*) quel était le but de cette visite, *b*) qui a proposé cette invitation?

2. A-t-on accordé certaines compensations financières à M. Hamilton, *a*) des honoraires, *b*) des frais de déplacement, *c*) des frais de logement, *d*) une indemnité journalière de subsistance et, dans l'affirmative, quel montant a été accordé dans chaque cas?

3. Combien de temps a duré cette visite et quelles ont été les villes visitées?

4. Combien d'interviews M. Hamilton a-t-il accordées *a*) à la télévision, *b*) à la radio, *c*) aux journaux, *d*) aux revues et qui a mené chacune de ces entrevues?

5. Quels sujets ont été abordés lors de chacun de ces entretiens et, à chaque occasion, qui les avait choisis?

6. M. Hamilton a-t-il reçu des compensations financières d'un organisme gouvernemental autre que Radio-Canada et, dans l'affirmative, *a*) quelle était la nature de ces compensations, *b*) qui les a accordées, *c*) quel en était le montant dans chaque cas?

7. M. Hamilton était-il accompagné lors de sa visite au Canada et, dans l'affirmative, par qui?

8. Des compensations financières ont-elles été accordées aux personnes qui accompagnaient M. Hamilton et, dans l'affirmative, *a*) à qui l'ont-elles été, *b*) quelle en était la nature, *c*) qui les a accordées, *d*) quel en était le montant dans chaque cas?

9. M. Hamilton a-t-il été invité à revenir au Canada et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) par qui, *c*) pourquoi?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): La Société Radio-Canada, le cabinet du premier ministre et le

ministère des Affaires extérieures m'informent comme suit: 1. Non. *a*) M. Hamilton aurait visité le Canada afin de faire connaître son livre «My Queen and I». *b*) La visite aurait été organisée par la General Publishing Co. Ltd., Toronto.

2. Aucun paiement direct n'a été fait à M. Hamilton. Le programme de télévision *Take 30* a effectué un paiement à la General Publishing Co. Ltd., ce qui a assuré l'interview en primeur de M. Hamilton aux ondes de *Take 30*.

3. À la connaissance de Radio-Canada, la visite a duré sept jours, et l'a conduit à Toronto et à Hamilton.

4. Pour Radio-Canada, une interview à la télévision, *Take 30*, le 31 mars 1975; animateurs: Adrienne Clarkson et Paul Soles—une interview à la radio, *This Country in the Morning*, 1er avril 1975; animateur: Michael Enright.

5. Les questions abordées au cours des deux interviews furent les suivantes: le livre de M. Hamilton, ses opinions sur la monarchie, ce que coûte la monarchie aux contribuables britanniques, le droit qu'a la monarchie de ne pas révéler le montant de sa fortune personnelle et la monarchie par rapport au Commonwealth.

6. Non.

7. À la connaissance de la Société, M. Hamilton n'était pas accompagné au cours de sa visite.

8. Voir la réponse à la partie 7.

9. Pas par la Société Radio-Canada.

LE «CANADIAN MILITARY JOURNAL»

Question nº 2287—**M. Coates:**

1. Le *Canadian Military Journal* est-il une publication indépendante ou est-il subventionné de quelque manière par le gouvernement et, dans l'affirmative, *a*) par quel ministère, *b*) quelle est la somme globale des subventions accordées jusqu'à présent?

2. *a*) Combien d'éditions paraissent annuellement, *b*) combien d'exemplaires sont tirés pour chaque édition, c) quelles sont les modalités de distribution?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Les ministères fédéraux m'informent comme suit: 1. Oui. *a*) Aucun. *b*) Sans objet.

2. *a*) 4. *b*) Inconnue. *c*) Inconnue.

LES JEUX OLYMPIQUES—LES CHEFS D'ÉTAT ET DIGNITAIRES ÉTRANGERS

Question nº 2334—**M. Schumacher:**

Le gouvernement a-t-il pris ou se propose-t-il de prendre des dispositions en vue *a*) du transport vers le Canada et du retour, *b*) de l'hébergement, *c*) de l'accueil, *c*) du déplacement au Canada, de tout chef d'État ou haut dignitaire étranger dans le cadre des Jeux olympiques à Montréal en 1976 et, dans l'affirmative, (i) quelle est la nature ou la nature proposée de telles dispositions (ii) quel coût est prévu dans chaque cas?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le gouvernement n'a pas l'intention d'inviter officiellement les hauts dignitaires d'autres pays à séjourner au Canada à l'occasion des Jeux olympiques. Si ces derniers décident de se rendre au Canada pour assister aux Jeux, le gouvernement considérera qu'il s'agit de visites à caractère personnel. Il prendra cependant les mesures qui s'imposent en vue d'assurer la sécurité de ces visiteurs et de leur rendre tous les égards qui leur sont dus. En réponse aux questions précises: *a*) le transport ne sera assuré ni à destination ni au départ du Canada; *b*) aucun logement ne sera fourni, mais le gouvernement a offert son aide pour trouver des logements appropriés; c) aucune décision n'a été prise au sujet de l'accueil et *d*) des automobiles avec chauffeur seront mises à la disposition des chefs d'État et de certaines autres catégories de hauts dignitaires. Il est proposé de prévoir au budget des crédits de $200,000 au titre des dépenses protocolaires liées aux Jeux olympiques. Ces crédits couvriront la location des automobiles avec chauffeur, l'affectation des agents de liaison, certaines formalités d'accueil et autres dépenses protocolaires. Comme nous ignorons encore le nombre de visiteurs attendus et la durée de leur séjour au Canada, il est impossible d'établir avec précision le coût de l'opération.

L'AIDE FINANCIÈRE À LA CANADIAN GENERAL ELECTRIC DE PORT HAWKESBURY (N.-É.)

Question nº 2342—**M. Hogan:**

1. Quels prêts, subventions ou subventions conditionnelles le gouvernement a-t-il consentis à la *Canadian General Electric* pour la construction et l'exploitation d'installations destinées à fournir des services auxiliaires à l'usine d'eau lourde de Port Hawkesbury (Nouvelle-Écosse) en vertu des dispositions *a*) de la Loi stimulant le développement de certaines régions, *b*) de la Loi sur les subventions au développement régional, *c*) de la Loi sur les subventions au développement régional—Programme de subventions aux régions spéciales, *d*) d'autres programmes?

2. Quels sont, *a*) les montants, *b*) la période prévue pour les versements que la CGE fera au gouvernement pour rembourser ces prêts et subventions?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui concerne le ministère de l'Expansion économique régionale, la réponse est la suivante: 1. *a*) *La Canadian General Electric* a présenté une demande de subvention qu'elle a obtenue en vertu des dispositions de la loi stimulant le développement de certaines régions. On a déterminé le montant de la subvention en fonction de la formule d'octroi stipulée au paragraphe 4(1) et à l'annexe 1 de la loi. Basée sur le coût d'immobilisation approuvé de l'établissement, la subvention accordée s'élève à $5,000,000. *b*) Aucun. *c*) Aucun. *d*) Aucun.

2. Les subventions au développement octroyées aux termes de la loi stimulant le développement de certaines régions n'impliquent aucun remboursement de la part du bénéficiaire si ce dernier se conforme aux modalités de la loi et des règlements. La *Canadian General Electric* a satisfait à toutes les exigences de la Loi pendant la période prescrite; la subvention n'est donc pas remboursable.

RADIO-CANADA—LES PROGRAMMES DESTINÉS AUX JEUNES ENFANTS

Question nº 2450—**M. Herbert:**

1. La Société Radio-Canada a-t-elle l'intention d'augmenter le nombre de ses programmes destinés aux jeunes enfants?

2. À quelle heure, chaque matin avant neuf heures, peut-on capter, dans la région de Montréal, des émissions pour enfants en anglais *a*) des stations de télévision de Montréal, *b*) des stations de télévision des États-Unis, transmises dans la région montréalaise?

3. À quelle heure, chaque matin avant neuf heures, peut-on capter, dans la région de Montréal, des émissions pour enfants en français?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): En ce qui a trait à la Société Radio-Canada et au Conseil de la radio-télévision canadienne: 1. Les réseaux anglais et français de Radio-Canada réaliseront des mini-émissions pour

combler les courts intervalles libérés par la suppression de la publicité dans les émissions destinées aux enfants. En outre, dès l'automne prochain, le réseau anglais programmera le samedi matin une nouvelle série de films pour les enfants, d'une durée d'une heure et demie, tant canadiens qu'étrangers.

2. *a*) Émissions pour enfants en langue anglaise—Stations de télévision de la région de Montréal—semaine du 10 au 16 mai 1975—Période de la matinée jusqu'à 9:00 a.m.

Jour de la semaine	Heure	Titre	Station
lundi à vendredi	8:30–8:45	Mon Ami	CBMT
"	8:30–9:00	Romper Room	CFCF-TV
"	8:45–9:00	Friendly Giant	CBMT
samedi	7:30–8:00	Rocket Robin Hood (dessins animés)	CFCF-TV
"	8:00–8:30	Spiderman (dessins animés)	CFCF-TV
Dimanche	Néant		

b) Émissions pour enfants des stations de télévision américaines captées dans la région de Montréal—semaine du 10 au 16 mai 1975—Période de la matinée jusqu'à 9:00 a.m.

Jour de la semaine	Heure	Titre	Station
lundi à vendredi	8:00–9:00	Captain Kangoroo	WCAX-TV, Burlington, Vt.
samedi	7:30–8:00	Cartoons (dessins animés)	WMTW-TV, Mount Washington, Me.
"	8:00–8:30	My Favorate Martians (dessins animés)	WCAX-TV, Burlington, Vt.
"	8:00–8:30	The Addams Family (dessins animés)	WPTZ-TV, Plattsburgh, N.Y.
"	8:00–8:30	Yogi's Gang (dessins animés)	WMTW-TV, Mount Washington, Me.
"	8:00–8:30	Yogi's Gang (dessins animés)	WEZF-TV, Burlington, Vt.
"	8:30–9:00	Speed Buggy (dessins animés)	WCAX-TV, Burlington, Vt.
"	8:30–9:00	Wheelie and the Chopper Bunch	WPTZ-TV, Plattsburgh, N.Y.
"	8:30–9:00	Bugs Bunny Show (dessins animés)	WMTW-TV, Mount Washington, Me.
"	8:30–9:00	Bugs Bunny Shos (dessins animés)	WEZF-TV, Burlington, Vt.
Dimanche	Néant		

3. Pour Radio-Canada: CBFT de Montréal ne programme pas d'émissions enfantines avant 9h.

Émissions pour enfants des stations de télévision de langue française captées dans la région de Montréal
semaine du 10 au 16 mai 1975—Période de la matinée jusqu'à 9:00 a.m.

a) Stations de Montréal

Jour de la semaine	Heure	Titre	Station
lundi à vendredi	8:45–9:00	Les Bouts d'chou	CFTM-TV
samedi et dimanche	Néant		

b) Autres stations captées dans la région de Montréal

Jour de la semaine	Heure	Titre	Station
lundi à vendredi	8:45–9:00	Les Bouts d'chou	CHLT-TV, Sherbrooke, Qué
samedi et dimanche	Néant		

Questions au Feuilleton

AIR CANADA—LA POSSIBILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN SERVICE AÉRIEN CANADA-SAINTE-LUCIE (ANTILLES)

Question nº 2474—M. O'Sullivan:

La Société Air Canada a-t-elle étudié la possibilité d'établir une ligne aérienne entre le Canada et Sainte-Lucie dans les Antilles et, *a*) dans l'affirmative (i) quand (ii) quelles ont été les conclusions et les recommandations de l'étude, *b*) dans la négative, a-t-on planifié et budgétisé une telle étude?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse d'Air Canada: Une étude est présentement en cours à Air Canada, *a*) (i) Voir ci-dessus, (ii) L'étude n'est pas encore terminée; *b*) Sans objet, voir ci-dessus.

LES SERVICES OFFERTS PAR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Question nº 2495—M. Herbert:

Pour chacun des postes indiqués sous la rubrique des services offerts par d'autres ministères dans le budget de 1975-1976, à quelle somme s'élevaient les services offerts par le ministère des Travaux publics?

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor):

Sommes pour le ministère des Travaux publics comprises dans les «Services fournis par d'autres ministères» dans le Budget général de 1975–1976.

	En milliers de dollars
Affaires des anciens combattants	3,160
Affaires extérieures	4,725
Affaires indiennes et Nord canadien	9,177
Affaires urbaines	565
Agence canadienne de développement international	1,813
Agence d'examen de l'investissement étranger	254
Agriculture	9,576
Approvisionnements et Services	5,900
Archives publique	2,970
Assurances	286
Auditeur général	271
Bibliothèque du Parlement	175
Bibliothèque nationale	914
Chambre des communes	1,996
Commissaire à la représentation	17
Commissaire aux langues officielles	120
Commission canadienne des transports	1,227
Commission d'appel de l'immigration	601
Commission d'assurance-chômage	127
Commission de contrôle de l'énergie atomique	103
Commission de la fonction publique	4,850
Commission des relations de travail dans la fonction publique	227
Commission de surveillance du prix des produits alimentaires	82
Commission du tarif	108
Commission mixte internationale	32
Communications	2,039
Conseil canadien des relations du travail	441
Conseil de la Radio-Télévision canadienne	713
Conseil des recherches médicales	1i1
Conseil des sciences du Canada	105
Conseil du Trésor	1,549
Conseil économique du Canada	260
Conseil national de recherches du Canada	1,590
Conseil privé	1,233
Consommation et Corporations	5,142
Défense nationale	12,336
Directeur général des élections	126
Douanes et Accise	12,060
Énergie, Mines et Ressources	7,260
Environnement	13,204
Expansion économique régionale	2,852
Finances	1,196
Gendarmerie royale du Canada	5,452
Gouverneur général et lieutenants gouverneurs	751
Impôt	20,289
Industrie et Commerce	3,422
Information Canada	639
Justice	2,797
Main-d'œuvre et Immigration	19,815
Musées nationaux du Canada	3,339
Office de répartition des approvisionnements d'énergie	90
Office national de l'énergie	600
Office national du film	4,159
Postes	59,387
Santé nationale et Bien-être social	11,401
Sciences et Technologie	380
Secrétariat des Conférences intergouvernementales canadiennes	100
Secrétariat d'État	3,350
Sénat	318
Services correctionnels	1,226
Solliciteur général	484
Statistique Canada	9,641
Transports	7,991
Travail	1,826

LES BOURSES D'ÉTUDES DANS LE CADRE DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Question nº 2498—M. Andre (Calgary-Centre):

Au sujet des bourses d'études supérieures en administration, offertes aux Canadiennes dans le cadre des activités de l'Année internationale de la femme relevant du ministère de l'Industrie et du Commerce, combien de candidatures ont été reçues des provinces suivantes: *a*) Québec, *b*) Ontario, *c*) Manitoba, *d*) Saskatchewan, *e*) Alberta, *f*) Colombie-Britannique?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Le nombre de candidatures qui ont été reçues des provinces sont les suivants: *a* Québec, 28; *b*) Ontario, 28; *c*) Manitoba, 2;*d*) Saskatchewan, 2; *e*) Alberta, 1; *f*) Colombie-Britannique, 8.

LA CRÉANCE HYPOTHÉCAIRE DES PROPRIÉTAIRES CANADIENS D'HABITATIONS

Question nº 2503—M. Caouette (Témiscamingue):

1. Quelle était la dette contractée par les Canadiens, sous forme d'hypothèques sur leurs habitations, pour les années civiles *a*) 1950, *b*) 1960, *c*) 1965, *d*) 1970, *e*) 1972, *f*) 1974?

2. Quel pourcentage de cette dette a été contracté auprès *a*) des banques à charte, *b*) des sociétés de fiducie, *c*) de la Société centrale d'hypothèques et de logement?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Voici la réponse de la Société centrale d'hypothèques et de logement: 1, 2. Voir le tableau ci-après.

Créances hypothécaires en cours (1) sur les habitations occupées par le propriétaire, Canada 1950—1974

		Distribution proportionnelle				
Année (2)	Montant en millions de $	Banques à charte	Compagnies de fiducie	Compagnies d'assurance-vie	Autres	S.C.H.L.
1950	1,000	**	**	**	**	**
1960	4,100	23.7	3.6	34.6	11.3	26.8

Année (2)	Montant en millions de $	Distribution proportionnelle: Banques à charte	Compagnies de fiducie	Compagnies d'assurance-vie	Autres	S.C.H.L.
1965	7,500	10.8	11.3	32.5	25.4	20.0
1970	12,000	8.1	15.9	29.1	40.2	6.7
1972	20,000	11.7	15.8	27.0	39.0	6.5
1974	27,000	16.2	23.7	11.0	39.1	10.0

** Indisponible.
(1) Estimation.
(2) Au 31 décembre.

AFFAIRES EXTÉRIEURES—LES CONTRATS D'EXPÉDITION

Question nº 2518—**M. Cossitt:**

Quels sont les nom et adresse des sociétés de transport utilisées par le ministère des Affaires extérieures depuis le 1er janvier 1973 pour l'expédition d'effets quelconques à l'étranger et, dans chaque cas, *a*) combien le Ministère a-t-il déboursé, *b*) d'après quels critères étaient-elles choisies par le gouvernement?

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): L'annexe A ci-jointe énumère toutes les sociétés de transport auxquelles le ministère des Affaires extérieures a eu recours du 1er janvier 1973 au 30 avril 1975 et donne également le montant total qu'il a déboursé pour l'expédition d'effets à l'étranger. À l'exception de la Taca International, toutes ces sociétés ont des représentants à Montréal. Ces sociétés ont été choisies d'après les critères suivants: *a*) la desserte de différents points du globe, *b*) l'équipement et l'espace disponibles, *c*) le coût; Société de transport aérien: Air Canada, $508,685; CP Air, $263,785; British Airways $70,640; Air France, $160,870; Lufthansa, $83,079; Swissair, $103,700; La campagnie SAS, $35,647; KLM, $162,000; Alitalia, $48,497; Pan AM, $4,300; Varig, $20,000; British West Indies Airlines, $10,000; Flying Tigers, $70,000; Avianca, $31,600; Pakistani International Airlines, $1,000; Iberia, $3,500; Taca International, $20,000; Sous-total, $1,597,303. Société de transport maritime: Montreal Shipping, $35,973; Saguenay, $22,679; Clarke, $5,696; Robert Reford, $12,455; C.P.S., $376; March, $23,641; Mcklean Kennedy, $28,368; ACT/Pace, $8,006; Cast, $3,842; A.C.L., $4,764; Lillis Marine, $13,855; Kerr, $7,609; Firness Withy, $3,144; Shipping Ltd, $540; Hurum Marine, $1,393; Torm, $967; Colley Motorships, $9,557; Sealand, $1,328; Seatrain, $1,843; Dart Container Lines, $20,000; United States Lines, $20,000; Peruvian States Lines, $50,000; Sous-total, $276,006. Société de transport routier et ferroviaire: CNR, $18,000; CPR, $15,000; Maislin, $25,500; Florida Refrigeration, $75,000; Glengarry, $6,500; Sous-total, $140,000; TOTAL, $2,013,309.

LA COMMISSION D'APPEL DE L'IMMIGRATION, À MONTRÉAL

Question nº 2522—**M. Rodriguez:**

1. M. Richard Lord est-il affecté au bureau de la Commission d'appel de l'immigration, à Montréal et, dans l'affirmative, quels sont *a*) son traitement, *b*) ses indemnités, *c*) ses conditions d'emploi?

2. Quel ministre l'a nommé à ce poste et à quelle date?

3. D'autres ministres ont-ils recommandé cette nomination et, dans l'affirmative, lesquels?

4. A-t-il déjà été affecté aux ministères des Travaux publics ou du Solliciteur général et, dans l'affirmative, quels étaient son poste et son traitement?

5. Quels diplômes en droit ou en sciences sociales possède-t-il, pour justifier son poste actuel?

6. Quelles aptitudes permettent à M. Lord d'occuper ce poste?

7. M. Paul Desrosiers a-t-il déjà été au service de la Commission d'appel de l'immigration et, dans l'affirmative, *a*) à quel titre, *b*) en quelle année, *c*) quel était son traitement?

8. Des membres de la Commission d'appel de l'immigration ont-ils fait l'objet d'une enquête de sécurité ou de toute autre enquête officielle parce qu'ils se seraient servi de leur poste pour toucher des pots-de-vin ou toute gratification de ceux qui se pourvoient en appel devant la Commission ou de leurs parents?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): La Commission d'appel de l'immigration et les ministères du solliciteur général et des Travaux publics m'informent comme suit: 1. *a*) M. Richard Lord a été nommé à la Commission d'appel de l'immigration par arrêté-en-conseil et travaille au bureau de la Commission à Montréal. Son échelle de salaire est celle d'un SX-1. *b*) M. Lord n'a pas d'indemnités. *c*) M. Lord a été nommé pour une période de deux ans commençant le 17 septembre 1973.

2. M. Lord a été nommé par arrêté-en-conseil à partir du 17 septembre 1973.

3. De tels renseignements ne sont pas habituellement divulgués.

4. Non.

5. On a jugé que M. Lord possédait les qualifications requises pour remplir les fonctions exigées d'un membre de la Commission d'appel de l'immigration.

6. Voir la réponse au nº 5 ci-dessus.

7. M. Paul Desrosiers n'a jamais travaillé à la Commission d'appel de l'immigration.

8. *a*) Tous les membres de la Commission d'appel de l'immigration ont fait l'objet d'une enquête de sécurité. *b*) Aucune autre enquête officielle n'a été entreprise sur aucun des membres de la Commission d'appel de l'immigration.

*LES DEMANDES D'ADMISSION DE CITOYENS CANADIENS À WEST POINT

Question nº 2543—**M. Diefenbaker:**

Le gouvernement a-t-il, depuis 1950, effectué des démarches diplomatiques auprès du gouvernement des États-Unis, pour appuyer les demandes d'admission de Canadiens à l'École militaire américaine de West Point et, dans l'affirmative, par l'entremise de qui et en quelles années?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Oui. L'élof P. M. Pitfield a été admis à l'École militaire américaine de West Point à titre de membre de l'Armée canadienne après que le gouvernement canadien eut appuyé sa demande d'admission en 1955.

Questions au Feuilleton

FINANCES—LES FRAIS DES COURS DE LANGUES

Question nº 2563—**M. Herbert:**

1. Quel est le coût total des cours de langues, porté au budget des dépenses de 1975-1976 du ministère des Finances?

2. Comment ces frais se répartissent-ils entre *a*) le traitement du personnel qui suit les cours, *b*) le traitement du personnel enseignant, *c*) les services additionnels ou supplémentaires à acheter de la Commission de la Fonction publique, *d*) les autres frais?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): 1. $72,000; ce montant n'inclut pas le traitement du personnel qui suit les cours car pendant cette période de formation à temps partiel, chaque étudiant participant continue d'assumer au complet les fonctions attachées à son poste.

2. *a*) Voir ci-dessus, nº 1. *b*) Néant. *c*) Néant. *d*) $72,000 pour les cours offerts dans le cadre du programme de formation linguistique au sein du gouvernement.

TRANSPORTS—LES CONTRATS ADJUGÉS À SECUREX LIMITED, MONTRÉAL

Question nº 2643—**M. MacKay:**

1. Au cours des années 1973, 1974 et 1975, le ministère des Transports a-t-il adjugé des contrats à la société Securex Limited de Montréal et, dans l'affirmative, *a*) de quels montants, *b*) pour quelles périodes, *c*) pour quels services précis?

2. Dans chaque cas, y a-t-il eu appel d'offres et *a*) dans la négative, pourquoi, *b*) dans l'affirmative, quels étaient les autres soumissionnaires et Securex avait-elle soumis l'offre la plus basse?

3. Certains contrats adjugés à Securex ont-ils été résiliés avant la date d'expiration et, dans l'affirmative, pourquoi?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui. *a*) $4,320 par mois de janvier 1972 à novembre 1973. $5,900 par mois de décembre 1973 à août 1974. *b*) Du 8 janvier 1972 au 10 août 1974. *c*) Services de contrôle et d'expédition pour les lignes de taxis postés aux sorties des arrivées des vols intérieurs et internationaux à l'aéroport international de Montréal.

2. Non. *a*) Le marché existant, qui a été passé avec la cité de Dorval, a été résilié après un bref préavis, ce qui empêcha de procéder à un appel d'offres, et à cause de la conjoncture syndicale à une époque où il était indispensable d'assurer l'ordre. Securex exploitait déjà des services connexes à l'aéroport et il était avantageux de négocier un contrat avec cette firme. *b*) Sans objet.

3. Non.

LES BUREAUX POLITIQUES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES—LE BUDGET DES TRAITEMENTS

Question nº 2646—**M. Caouette (Témiscamingue):**

1. Au bureau du *a*) Premier ministre, *b*) chef de l'Opposition officielle, *c*) chef du Nouveau parti démocratique, *d*) chef du Parti Crédit Social, quel est le budget des traitements et salaires?

2. *a*) Combien de personnes y sont employées, *b*) quelle est leur classification?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): En ce qui concerne le cabinet du premier ministre: 1. *a*) Traitements et salaires (y compris la contribution du gouvernement à la pension de retraite)—$1,769,000.

2. *a*) Au 10 juin—90. *b*) Voir la réponse à la question 23 publiée le 18 décembre 1974 à la page 2353 du journal des débats nº 56. Les parties 1.*b*), *c*) et *d*) de cette question relèvent des fonctions administratives de l'Orateur. En vertu du Règlement de la Chambre, c'est à lui que les questions de ce genre doivent être adressées et le gouvernement ne comprend pas pourquoi elles ont été inscrites au *Feuilleton*.

L'ENTRETIEN DES CHAMPS DE BATAILLE DE QUÉBEC

Question nº 2680—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. De quel ministère relève l'entretien des champs de bataille situés à Québec et combien a-t-il coûté pendant les cinq dernières années?

2. Les travaux d'entretien sont-ils confiés à des entrepreneurs et, dans l'affirmative, *a*) quels sont leur nom et adresse, *b*) procède-t-on à des appels d'offres?

3. L'entretien de ces sites fait-il l'objet d'un accord avec le gouvernement du Québec?

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien): 1. La Commission des champs de bataille nationaux étant une société de la Couronne, elle est pleinement responsable de l'entretien des champs de bataille et doit présenter un rapport par l'intermédiaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Budget global 1974-1975, $603,000; 1973-1974, $560,000; 1972-1973, $785,000; 1971-1972, $400,000; 1970-1971, $439,000.

2. Non.

3. Non.

DOMINION COAL COMPANY

Question nº 2681—**M. Hogan:**

1. Quel a été le paiement final versé aux actionnaires privilégiés de la *Dominion Coal Company* lorsque le gouvernement a soldé son compte avec cette société?

2. Quels étaient les *a*) nom, *b*) adresse, *c*) profession des actionnaires remboursés avec les deniers publics et quel était le montant dans chaque cas?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui concerne la Société de développement du Cap-Breton, la réponse est la suivante: Un dédommagement a été versé au liquidateur de la *Dominion Coal Company* et, autant que la Société de développement du Cap-Breton sache, il n'y a eu aucune distribution de versements quelconques.

LES FONCTIONNAIRES—LES DÉPLACEMENTS EN PREMIÈRE CLASSE

Question nº 2697—**M. Hnatyshyn:**

1. En vertu de quelles règles les fonctionnaires ont-ils le droit de voyager par avion de première classe à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada?

2. Quelles modalités de demande et de paiement suivent les fonctionnaires pour voyager ainsi?

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): 1. L'alinéa 2.03 de l'édition révisée de la Directive du Conseil du Trésor concernant les voyages, Août 1974, stipule en partie que:

«—Le confort et la rapidité des avions modernes et le facteur coût commandent que la classe économique soit utilisée lorsque l'employé voyage par transport commercial. Une classe plus élevée peut être autorisée lorsque, de l'avis de l'employeur, la dépense supplémentaire est motivée par des raisons qui ont trait aux programmes, entre autres: *a*) lorsqu'aucun siège moins dispendieux n'est disponible et qu'un retard à l'arrivée n'est pas acceptable; *b*) lorsque le voyage se déroule à l'intérieur d'un pays ou entre des pays où le voyage par avion en classe économique peut présenter des risques de maladie pour l'employé

ou lui causer de l'inconfort; ou *c*) lorsque, dans des circonstances exceptionnelles telles que des raisons de protocole, l'employé accompagne officiellement une personne qui voyage en première classe.»

Un sous-ministre peut, s'il le juge approprié, autoriser un voyage en première classe.

2. L'alinéa 2.02 de l'édition révisée de la Directive du Conseil du Trésor concernant les voyages, août 1974, stipule en partie que:

«Dans la mesure du possible, les réservations de voyage doivent se faire par l'entremise du Service central des voyages du gouvernement canadien . . .» donc:—L'employé, autorisé à voyager en service commandé, obtient de son ministère un numéro de contrôle.—L'employé fait ses réservations par l'intermédiaire du Service central des voyages (SCV), en se servant de son numéro de contrôle.—Après le voyage, la compagnie de transport impute les frais au SCV qui exécute le paiement.—Le SCV impute par la suite au ministère les frais pour les services rendus.

L'AÉROPORT DE PICKERING—LES FRAIS DE RELATIONS PUBLIQUES

Question nº 2706—**M. Beatty:**

Quel montant prévoit-on dépenser en tout pour la campagne de relations publiques en faveur de l'aéroport de Pickering et quelle est la ventilation de ces dépenses?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): (1) Kiosque à l'exposition nationale canadienne, $10,000; (2) Prospectus, $20,000; (3) Film en 35mm, $3,000; (4) Personnel, $6,000; Total, $39,000.

LE BUREAU DES PASSEPORTS—L'IDENTIFICATION DU LIEU D'ORIGINE

Question nº 2774—**M. Kaplan:**

Quel usage le Bureau des passeports a-t-il adopté pour l'identification du lieu d'origine des personnes nées dans les pays baltes *a*) avant 1939, *b*) après 1939?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Les noms du lieu d'origine et du pays inscrits sur le passeport sont habituellement ceux que le requérant a indiqués sur sa formule de demande.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES COMMISSIONS DES PORTS DE TORONTO, HAMILTON ET MONTRÉAL—LES CONTRATS

Question nº 1538—**M. MacKay:**

1. *a*) De 1968 à 1974, quels contrats ont été accordés annuellement par la Commission du port de Toronto, *b*) quel était le montant de chaque contrat, *c*) quels étaient les nom et adresse des entrepreneurs choisis dans chaque cas?

Questions au Feuilleton

2. *a*) De 1968 à 1974, quels contrats ont été accordés annuellement par la Commission du port de Hamilton, *b*) quel était le montant de chaque contrat, *c*) quels étaient les nom et adresse des entrepreneurs choisis dans chaque cas?

3. *a*) De 1968 à 1974, quels contrats ont été accordés annuellement par la Commission du port de Montréal, *b*) quel était le montant de chaque contrat, *c*) quels étaient les nom et adresse des entrepreneurs choisis dans chaque cas?

(Le document est déposé.)

LES COURS DE CONDUITE PRÉVENTIVE

Question nº 2276—**M. Reynolds:**

1. Combien d'employés du gouvernement suivent un cours de conduite préventive?

2. Combien ce cours coûte-t-il *a*) au gouvernement, *b*) à l'élève?

3. Pour quels ministères travaillent-ils?

(Le document est déposé.)

LES RÉCLAMATIONS DES ARMÉNIENS ENTRÉS AU CANADA ENTRE 1919 ET 1928

Question nº 2421—**M. Gauthier (Roberval):**

Le Canada possède-t-il quelques renseignements sur les réclamations faites par les Arméniens immigrés au pays entre 1919 et 1928, concernant leurs biens personnels demeurés en Turquie, et, dans l'affirmative, *a*) combien de réclamations ont été faites, *b*) combien de remboursements ont été effectués, *c*) qu'a fait le gouvernement du temps pour donner justice à ces nouveaux Canadiens?

(Le document est déposé.)

M. l'Orateur: Les autres questions resteront-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne parviens pas à comprendre certains retards. La réponse à une question marquée d'un astérisque, question inscrite au *Feuilleton* depuis deux mois, me semble délibérément vague et conçue pour cacher les faits. Il s'agit de la question nº 2542: j'ai demandé si les Canadiens à l'emploi des Nations Unies ou d'un de ses organismes sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Le fait d'attendre deux mois avant de refuser une réponse à cette question prouve bien qu'on veut dissimuler les faits. Si le gouvernement ne sait pas si le revenu des Canadiens qui sont reliés de quelque façon aux Nations Unies est imposable et n'est pas en mesure de répondre à cette question après deux mois, il est temps de réorganiser le ministère du Revenu national et le gouvernement tout entier.

● (1520)

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, comme le très honorable représentant, j'invoque le Règlement à propos d'un retard qui semble inexplicable dans les réponses aux questions écrites. Il s'agit de questions inscrites au *Feuilleton* le 27 janvier, soit il y a quelque cinq mois. Il s'agit de questions relativement simples et très directes, auxquelles le gouvernement ne semble avoir aucune raison de ne pas répondre. Je me demande si le secrétaire parlementaire ne pourrait pas également prendre note des questions nºs 1331 et 1332, qui sont au *Feuilleton* depuis la fin de janvier.

Jeux olympiques—Financement

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUX OLYMPIQUES DE 1976

MODIFICATION PRÉVOYANT L'ÉMISSION DE PIÈCES D'OR

La Chambre reprend l'étude du bill C-63, tendant à modifier la loi sur les Jeux olympiques de 1976, dont le comité permanent des prévisions budgétaires en général a fait rapport sans propositions d'amendement.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur L'Orateur, je vais terminer brièvement mon intervention sur la motion nº 1 en résumant ainsi notre position. Si les députés examinent la loi actuelle adoptée en 1973, ils verront que l'article 3 prévoit que le gouverneur en conseil peut, sur la recommandation du ministre des Finances, autoriser par proclamation l'émission, pour leur mise en circulation au Canada, de pièces d'argent portant la date des années respectives, dans les coupures de $5 et $10, pour commémorer les Jeux olympiques. Le paragraphe (2) stipule ensuite:

Chaque pièce des Jeux olympiques doit être de tel poids réglementaire, de tel titre réglementaire au millième et de telle part de tolérance que le gouverneur en conseil peut prescrire en ce qui la concerne.

Ce qui nous intéresse aujourd'hui c'est le fait qu'en apportant une modification à l'article 3 dont je viens de parler—de la loi initiale sur les Jeux olympiques le gouvernement a l'intention d'inclure des pièces d'or d'une valeur de $100 portant le millésime de 1976, pour commémorer les Jeux olympiques. Le problème est le suivant, monsieur l'Orateur. Lorsque nous avons étudié la mesure autorisant la frappe des pièces d'argent, le président du Conseil du Trésor de l'époque, de même que le ministre des Postes, avaient bien précisé que la teneur en argent des pièces, qu'elles fussent de $5 ou de $10, resterait uniforme.

Quand le comité des prévisions budgétaires en général a examiné le bill à l'étude, on a découvert que le gouvernement voulait que les pièces n'aient pas toutes la même teneur en or. Bref, les pièces auront toutes une valeur de $100, mais les deux-septièmes des pièces contiendront une demi-once d'or et les autres ne contiendront qu'un quart-d'once d'or. À notre avis, c'est malheureux. Cette décision sera mal comprise par le public et pourrait permettre à ceux qui le désirent de frauder les acheteurs canadiens aussi bien qu'étrangers.

Deuxièmement, nous doutons qu'il soit souhaitable que des pièces olympiques contiennent aussi peu d'or que le voudrait le ministre des Postes. Et, ce qui est plus important, au comité, on s'est rendu compte que le gouvernement ne s'était même pas engagé à ce que certaines des pièces contiennent un quart d'once d'or et que certaines autres en contiennent une demi-once. Quand au début nous avons interrogé le ministre et ses fonctionnaires, nous avions cru comprendre que la situation était sans équivoque. Bien qu'on nous ait indiqué que le gouvernement pourrait présenter un amendement à ce sujet, le ministre ne pensait pas que cela fût nécessaire.

J'aimerais maintenant lire un extrait du compte rendu des délibérations du comité des prévisions budgétaires en général pour expliquer la confusion qui m'a poussé à présenter la motion nº 1 aujourd'hui. Je pense que ce que je lirai indiquera à tous les députés l'incertitude du ministre et de ses fonctionnaires au sujet de la frappe de ces pièces d'or pour commémorer les Jeux olympiques.

[M. Forrestall.]

Comme en témoigne la page 39:11 du compte rendu du comité, du vendredi 27 juin, j'ai posé au ministre la question suivante:

Je me demande pourquoi vous n'êtes pas plus précis et ne spécifiez pas la quantité d'or qui sera utilisée.

Le ministre a répondu:

Je suis en mesure de vous donner tous les détails. C'était impossible au moment de la rédaction du bill. J'ai dit hier qu'il y aurait deux pièces dans la même série; l'une contiendra une demi-once d'or, l'autre un quart d'once. La pièce d'une demi-once vise un marché très précis, celui des numismates. La pièce d'un quart d'once sera mise en circulation. Elle n'aura pas le même fini et ne recevra pas le même soin. Elle est destinée aux Canadiens . . .

Autrement dit, monsieur l'Orateur, la pièce à bon marché est destinée aux Canadiens, la bonne pièce est pour le prétendu commerce numismatique qui, comme l'ont signalé d'autres responsables, se pratique surtout en Europe. J'ai alors posé au ministre la question suivante:

. . . je me demande si le ministre serait prêt à accepter un amendement, afin que la loi exige un minimum . . .

C'est-à-dire, au moins un quart d'once dans certaines pièces et une demi-once dans d'autres. Le ministre a répondu:

Je vais consulter M. Page . . .

C'est le directeur commercial du programme numismatique et, incidemment, son traitement annuel s'élève à $66,000.

. . . s'il y a une difficulté technique. J'irais même jusqu'à indiquer le minimum souhaitable. Je suis tout disposé à modifier l'amendement et à y apporter cette précision.

Le ministre s'est alors tourné vers M. Page pour lui demander si c'était vrai et M. Page lui a répondu:

. . . je pense, monsieur Mackasey, que cela est plus une question politique qu'autre chose.

Puis, à la page suivante, le ministre a dit:

Monsieur Stevens, je vous donne en tout cas ma parole que telles sont bien les quantités d'or que nous avons décidé de mettre dans la monnaie.

Puis à la page 39:28, M. Page disait:

. . . si le ministre des Finances en réévalue le prix . . .

Il s'agit de l'or.

. . . dans un an, le prix de l'or ayant beaucoup augmenté . . . nous devrons réajuster nos prix—je veux dire les prix de vente.

J'ai été absolument sidéré par le commentaire qu'a fait ensuite le ministre:

Ou peut-être diminuer la quantité d'or.

Pour résumer, monsieur l'Orateur, le ministre nous a déclaré à cette même séance, qu'il nous garantissait que la monnaie contiendrait une certaine quantité d'or et par la suite il a parlé de diminuer éventuellement la quantité d'or qu'elle contiendrait. Le ministre s'est alors adressé à moi en ces termes:

Je trouve vos remarques parfaitement fondées. Nous sommes au courant du problème. Qui peut nous dire quel sera le prix de l'or demain? Nous allons étudier votre suggestion et les questions que vous avez posées.

Ensuite le ministre a déclaré:

Telle est la question que nous devons résoudre au cours des dix prochains jours.

Enfin, il a parlé de quelque chose dont il est question dans la motion nº 2 à savoir le mécanisme d'établissement du prix de l'or qui peut être vendu par la Banque du Canada à la Monnaie royale canadienne pour la frappe de la monnaie olympique. Si nous passons ensuite à la page 39:98 du compte rendu des délibérations de cette séance de

six heures que le comité a consacrée au bill, nous constatons que le ministre a déclaré:

● (1530)

J'ai toujours présumé que, si je vous donnais ma parole qu'il y aurait un quart d'once et une demi-once d'or, c'est ce qui se passerait en réalité. Si vous voulez qu'on mette dans le bill d'autres garanties, cela m'est égal.

Par la suite, il a ajouté:

. . . J'accepterai cet amendement s'il accélère les travaux . . .

De nouveau, il a déclaré:

. . . je n'ai aucune objection contre cet amendement.

J'en arrive aux raisons de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Le député de Vaudreuil, membre libéral du comité, est intervenu pour dire:

Peut-être que le ministre n'y voit aucune objection, mais, quant à moi, je m'y oppose parce que cet amendement met le gouvernement dans une situation à mon avis peu souhaitable. Notre objectif n'est pas de frapper une pièce qui ait un quart d'once d'or ou une demi-once d'or, notre objectif, c'est de fabriquer une pièce qui se vende, qui rapporte au COJO. Dans cette optique, le titre d'or n'est pas ce qui importe et je m'opposerai certainement à ce qu'on introduise un amendement de ce genre. Le titre n'a absolument aucune importance dans ce cas.

En conclusion, le député a ajouté:

L'objectif du bill n'est pas de faire frapper une pièce d'un quart d'once d'or ou d'une demi-once d'or. C'est de fabriquer une pièce d'or qui se vende bien dans le monde entier et qui rapporte au COJO. À ce compte-là, même si on présente un amendement, je m'opposerai à son adoption.

Puis le ministre a répliqué un peu plus tard:

. . . Je pensais que vous accepteriez ce que je vous ai dit . . .

C'est-à-dire que le titre d'or serait d'un quart et d'une demi-once:

. . . mais vous voudriez que je le mette par écrit, ce qui est différent.

De nouveau le ministre revient en arrière, hésite, déclare que, devant la réaction de ses collègues au comité, il n'acceptera pas d'amendement: «Vous voudriez que je le mettre par écrit, c'est différent». Plus tard, le député libéral déclare:

. . . je présume que—mais le ministre me donnera peut-être une précision à ce sujet—si le prix de l'or devait brusquement augmenter demain, ce qui n'est pas impossible—tout peut arriver dans le monde d'aujourd'hui—nous devrions peut-être réduire le titre des pièces afin d'en tirer un bénéfice raisonnable et d'éviter l'impasse. J'imagine donc que, dans ces circonstances, on nous dirait—mais j'aimerais que le ministre me dise ce qu'il en pense—que, en dépit de ce qu'il a affirmé aujourd'hui sur les conséquences d'une éventuelle augmentation de l'or, par exemple de la fixation du prix de l'or à $250 l'once, il ramènera la quantité d'or à, disons, un tiers d'once . . .

Le ministre a répondu qu'il préférerait augmenter le prix de vente des pièces, puis il ajouta:

. . . L'argument de M. Herbert est valable. Mais pourquoi m'obliger à tout préciser à l'avance, alors que je vous ai dit que, toutes choses étant égales, et nous espérons que la situation restera assez stable à la Banque du Canada, nous pouvons annoncer publiquement la teneur en or de ces deux pièces de monnaie.

Nous croyons qu'il faudrait obliger le gouvernement à tout préciser. S'il doit frapper cette pièce de $100, il faut, en toute justice envers les Canadiens et le monde entier, l'obliger à indiquer le titre d'or, pour que les acheteurs éventuels l'acquièrent en connaissance de cause. On a parlé de frapper une pièce qui contiendrait soit une demi-once d'or, c'est-à-dire en gros $81 d'or—ce serait le cas des deux septièmes de l'émission—soit environ une quantité d'or égale à $40.50—ce serait le cas des cinq septièmes de l'émission. Mais l'acheteur éventuel serait bien incapable de faire la différence entre ces deux pièces. C'est là le problème.

La motion nº 1 est destinée à résoudre le problème en stipulant que de toute façon toutes les pièces contiendront un quart d'once d'or et que le titre réglementaire sera 916, afin qu'il y ait le moins de malentendus possible si ces pièces d'or sont incluses dans le programme des pièces d'or pour les Jeux olympiques. C'est une simple proposition.

Je signalerai en terminant que la dernière pièce d'or que le Canada a mise en circulation était celle de 20 dollars pour le centenaire. Je ferai remarquer que la quantité d'or dans cette pièce était .5287 d'once, c'est-à-dire légèrement plus qu'une demi-once. Il n'y a peut-être rien de plus spectaculaire qui dénote la situation affaiblie du Canada en ce qui concerne l'inflation et notre état financier en général que le fait que nous examinions aujourd'hui la possibilité de frapper une pièce d'or de 100 dollars renfermant un quart d'once ou au plus une demi-once d'or. De toute façon, nous frapperons une pièce d'or de 100 dollars renfermant dans chaque cas moins d'or que la pièce d'or de 20 dollars émise en 1967. Je souligne aussi que la pièce d'or de 20 dollars émise en 1967 contenait un peu plus d'une demi-once et l'or valant 35 dollars américains l'once, cela faisait exactement 20 dollars canadiens.

Je recommande instamment aux députés d'appuyer notre amendement. J'espère que le ministre aura l'obligeance de répondre à l'amendement que nous proposons. Nous prévoyons qu'il acceptera au moins une modification quelconque au projet de loi.

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, étant pleinement conscient que ce bill est à l'étape du rapport, je préfère ne pas me lancer dans une discussion avec le député, malgré l'envie qu'il m'en a donnée en demandant tantôt ce que nous cherchons à cacher. De ce côté-ci de la Chambre, nous n'avons rien à cacher. Il s'agit simplement de permettre au comité olympique de réunir des fonds grâce au programme de la monnaie olympique. À l'étape de la deuxième lecture, nous avons bien indiqué notre intention de faire de même pour les jeux du Commonwealth.

Les façons de faire du député qui m'a précédé sont en net contraste avec le point de vue positif et constructif adopté par le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek), porte-parole officiel de l'opposition en cette matière. Avant le déjeuner, le député a parlé de l'étude en comité et de la façon dont les onze députés libéraux qui en faisaient partie avaient accéléré l'étude du bill. Nous étions onze parce que c'est le nombre de membres que nous sommes en droit d'avoir à ce comité. Dans notre parti, on participe sérieusement aux travaux des comités, et l'on assiste à leurs séances. Je dirai en outre que dans un esprit de collaboration, le comité a siégé de 11 heures du matin, et non pas 1 heure, comme c'était initialement prévu, à 3 heures de l'après-midi.

Si je ne m'abuse, le député a monopolisé près de deux heures et demie de séance en posant presque continuellement des questions, aux fonctionnaires et à moi-même. J'admets qu'il a étouffé le député de Joliette (M. La Salle) dont nous ne connaissons pas encore exactement les vues au sujet des Jeux. De toute façon, il est clair que l'opposition a décidé de faire poser toutes ses questions par le député de York-Simcoe (M. Stevens). C'est très bien. À l'entendre, le député n'arrive pas à comprendre pourquoi on frappe une pièce d'or de $100 dont la valeur réelle en or est inférieure à $100. Il n'a évidemment pas parlé des frais de fabrication, des frais généraux de la frappe ni du bénéfice évident sur lequel nous comptons. Il n'a pas parlé des frais inévitables de promotion et de distribution. Comme par magie, il faudrait que nous y arrivions en

vendant $100 des pièces contenant pour $100 d'or. Il a parlé des pièces de $20 que nous avons mises sur le marché en 1967. Je lui conseille d'essayer aujourd'hui d'en trouver à $20. Il sait aussi bien que moi que cette pièce se vend près de $200, suivant l'endroit où il l'achète et la spéculation qui existe.

Je ne veux pas donner l'impression que la meilleure pièce, celle qui contient une demi-once d'or, est destinée exclusivement au marché européen. Elle est destinée aux numismates. Des milliers et des milliers de Canadiens tombent dans cette catégorie.

● (1540)

Le bill ne constitue qu'un amendement à un bill déjà adopté par la Chambre. Il ne concerne nullement le coût des Jeux olympiques, ou le déficit éventuel—je n'ai aucune idée de ce qu'il sera. Je suis chargé d'appliquer les programmes que le Parlement a mis à la disposition du COJO afin de réunir des fonds pour le financement, l'autofinancement, espérons-le, des Jeux.

Pour résumer quelques arguments avancés aujourd'hui, nous avions espéré que les trois programmes, la loterie, les timbres et les pièces de monnaie, rapporteraient 290 millions de dollars, mais aucun d'eux n'aurait pu être mis en œuvre légalement sans l'adoption de la loi sur les Jeux olympiques de 1976. C'était trois entreprises risquées; c'était une expérience nouvelle. Imposer une surtaxe au prix d'un timbre au Canada est plutôt l'exception que la règle, contrairement à l'Europe, où l'on recueille des fonds de cette manière pour des organismes de bienfaisance, des hôpitaux, des organismes de bien-être, et autres. Nous avions espéré recueillir 10 millions de dollars de cette façon, en partie par l'intermédiaire des pièces de monnaie, en partie grâce à la loterie. Il semble que la loterie aura beaucoup plus de succès qu'on ne l'avait prévu mais que le programme des pièces de monnaie, par contre n'en n'aura pas autant; le gouvernement estimait que les bénéfices s'élèveraient à près de 100 millions qui seraient remis au COJO, dont 3 p. 100 à l'Association olympique.

Quel est le but du bill à l'étude? Nous ne faisons que modifier le bill initial pour ajouter une autre pièce au programme, ou deux pièces pour être précis, une dont le titre en or serait plus important que le titre en argent. Nous ne demandons pas de relever la valeur nominale de la pièce pour dépasser les 450 millions de dollars prévus. Nous ne demandons pas de remettre au COJO plus de 260 millions des fonds recueillis par les programmes des pièces et des timbres. Nous nous rendons compte simplement qu'en nous fiant uniquement sur la pièce d'argent, nous serons loin des 450 millions en valeur nominale et bien en deçà du plafond de 250 millions que nous avions fixé au cas où, sur les trois, cette méthode se révélerait la plus fructueuse.

Le bill initial ne précisait nullement le titre en argent des pièces. Il disait simplement que ce titre serait fixé par le gouverneur en conseil. Nous ne nous écartons même pas de cette décision initiale. Lorsque j'ai déclaré au comité que j'espérais que nous aurions une pièce qui contiendrait au moins un quart d'once d'or, j'étais parfaitement sincère et je le suis toujours.

[M. Mackasey.]

Le marché des pièces de monnaie est sujet à des fluctuations. Il est vaguement possible qu'à l'époque où nous coulerons des pièces d'or, le prix de l'or soit passé théoriquement à $100 l'once. D'un autre côté, il pourrait être de $50 l'once. Je l'ignore. Je sais qu'il faudra que nous payions notre or d'après une formule élaborée par le ministère des Finances et qui tiendrait compte de la valeur marchande de l'or au moment de la commande. Bien que nous ayons acheté de l'or à $42 l'once, et peut-être même moins à certains moments, nous le paierons au prix marchand fixé sur le marché de Londres lorsque viendra le moment où nous aurons besoin de cet or. Nous ne voulons pas en accumuler d'avance pour ne pas avoir à payer d'intérêts.

Le ministère des Finances fournira à la Monnaie l'or nécessaire lorsque l'on commencera à fabriquer les pièces. Le député a dit ce matin que nous avions acheté le matériel, ce n'est pas exact. Il a soigneusement lu dans le compte rendu du comité en ce qui a trait à mes remarques. La Monnaie a demandé au fabricant de l'équipement de lui réserver une place sur sa chaîne d'assemblage. Le directeur de la Monnaie a déclaré en fait que si les machines ne lui étaient pas livrées en juin, il ne saurait être question d'avoir des pièces avant novembre ou décembre.

Lorsque j'ai dit que le 1er juillet était la date limite, je tenais compte de l'ajournement d'été et du fait qu'il était parfaitement possible que, si nous devions attendre jusqu'à l'automne pour commencer à débattre la possibilité de fabriquer une médaille d'or olympique, il serait alors trop tard. Le député a dit ce matin que nous avions engagé les artistes chargés de dessiner les pièces, ce n'est pas exact non plus. Je n'ai pas dit cela, le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) non plus. Nous avons simplement dit que nous avions l'œil sur une demi-douzaine d'artistes canadiens disposant des aptitudes et du talent voulus pour réaliser des motifs susceptibles d'être reproduits sur du métal. Comme beaucoup de gens le savent, c'est tout un art.

Nous avons décidé—c'est la tradition et nous allons la perpétuer—d'organiser un concours auquel participent tous les intéressés. Nous savons combien il leur faut de temps pour soumettre un motif convenable. Il faut tenir compte des problèmes que posent la gravure et les flans ainsi que l'adaptation de nos exigences au travail régulier de la Monnaie, qui ne consiste pas seulement à fabriquer des pièces d'argent et des pièces d'usage courant mais aussi à remplir des contrats pour l'étranger. Il importe de faire vite, et je n'ai pas à m'excuser de dire qu'il est urgent et impérieux, si nous voulons soutenir le programme de monnaie olympique en émettant des pièces d'or—j'y reviendrai dans un moment—alors, il est impérieux d'adopter le bill avant le congé. La plupart des députés l'ont bien compris.

J'ai peut-être l'air un peu contrarié, mais cela m'ennuie lorsque les gens me demandent: «Que cherchez-vous à cacher?» C'est toujours ainsi que la discussion s'engage. Les occasions ne manquent pas pour avoir des discussions utiles et d'honnêtes divergences d'opinions entre députés sur nos valeurs sociales, comme l'a signalé le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) lors de la deuxième lecture. À ses yeux, il faudrait accorder la priorité à l'habitation. D'autres députés partagent peut-être ce point de vue.

Tel n'est pas l'objet du bill. Les Olympiques auront lieu en juillet prochain. Ils aboutiront vraisemblablement à un déficit qui sera plus ou moins considérable selon l'attitude que nous adopterons à l'égard d'un événement qui aura lieu pour le meilleur et pour le pire. Grâce au Ciel, l'attitude négative qui a été adoptée à l'égard des Jeux olympiques au cours des dernières semaines tend pour une bonne part à se dissiper, mais elle contribue involontairement au déficit. Je n'en impute pas le blâme à la Chambre; le mal en effet est à l'échelle du Canada.

On commence heureusement à changer d'attitude. Les billets sont en grande demande. Le programme de pièces de monnaie olympiques connaît présentement un regain d'intérêt. Selon le député, ce serait un échec. Pourtant, on ne saurait parler d'échec quand un programme verse plus de 100 millions de dollars au COJO sans rien coûter aux contribuables. Par suite de notre entente avec Air Canada, plus de 1,000 employés en une semaine ont décidé d'acheter, au moyen de déductions à la source, un jeu complet de pièces de monnaie olympiques comme un excellent investissement, et ceux d'autres entreprises vont les imiter. Je suis donc pleinement confiant que nous atteindrons notre objectif de 100 millions de dollars de pièces de monnaie olympiques vendues. Ce n'est pas là un piètre résultat; en fait, nous devrions nous réjouir et nous enorgueillir de ce que le directeur du programme, payé $66,000 et disposant d'un effectif 500 personnes, soit sur le point d'atteindre l'objectif net de 100 millions de dollars versés au COJO. Je ne crois pas devoir présenter d'excuses pour l'importance de son salaire. Voici le genre de complexes d'infériorité qui a trop longtemps maintenu nos traitements à la Chambre à un niveau si bas.

● (1550)

Quelqu'un a dit aujourd'hui que nous déprécions notre monnaie. J'ai dit exactement le contraire en comité. En réalité, le gros problème que pose le programme de la monnaie, c'est que le prix de l'argent a terriblement augmenté. Personne ne s'est plaint de la teneur en argent. Lorsque la pièce de $5 contenait 90 ou 92 p. 100 d'argent sterling pur, alors que l'argent se vendait $2.40 l'once, personne ne s'est plaint que les pièces de $5 renfermaient de l'argent pour une valeur de $2. Pourquoi? Parce que contrairement au souverain dont le député a parlé ce matin, il ne s'agit pas d'un lingot, mais d'une pièce de monnaie officielle. On peut présenter une pièce d'argent de $5 à la banque et l'échanger contre un billet de $5. Les députés ne peuvent pas dire qu'un billet de $5 contient du papier pour $5.

Pourquoi dire et répéter qu'il faut que la pièce en or de $100 contienne de l'or pour une valeur de $100? Se plaint-on de la valeur d'un billet de $100 quand on sait qu'il vaut bien $100 à la banque? On pourra faire exactement la même chose avec la pièce de $100 que nous voulons mettre sur le marché. Ce sera de la monnaie officielle et la seule prime que nous demandons aux Canadiens ou à quiconque de verser pour cette somme de $100 est de $10 ou peut-être $15, mais le moins que leur investissement puisse valoir est $100, car il s'agit de monnaie officielle d'une valeur de $100.

Le député a parlé de la quantité d'or entrant dans la composition des pièces, soit un quart d'once, selon le cours de l'or. Si le prix de l'or devait fléchir, il nous faudrait alors accroître la quantité d'or. Cela ne nous intéresse pas de vendre une pièce de métal plaquée or et dire qu'il s'agit d'une pièce d'or. Les pièces d'argent canadiennes ont une certaine valeur dans le monde—je l'ai dit au comité—et nous n'avons pas l'intention de les déprécier. La monnaie que nous frappons est réputée l'une des meilleurs au monde. Nos pièces ont conservé leur stabilité et leur valeur du fait qu'elles sont frappées au Canada. Il en est de même de nos timbres. Encore une fois, nous ne voulons pas déprécier notre monnaie en inondant le marché de je ne sais combien de pièces d'or de $100. Au comité, nous avons dit que nous pensions vendre entre 500,000 et un million de pièces. Nous avons signalé que de notre étude faite il y a plusieurs mois, il ressortait que nous pouvions compter sur deux marchés distincts, celui que je viens de mentionner et celui des Canadiens moyens, qui sont tout à fait disposés à payer $100 ou $115.

Nous savons que moins d'une centaine de pièces d'argent ont été mises en circulation. Nous prévoyons qu'il en ira de même avec les pièces d'or. Ce sont ce que nous appelons des pièces de circulation. Elles sont de haute qualité mais n'ont tout de même pas la qualité des pièces produites pour le marché numismatique. Même en ce qui concerne nos pièces ordinaires, l'Hôtel de la monnaie a une liste de collectionneurs réguliers et ces pièces reçoivent un traitement particulier en égard au poli, à la finition, à la frappe et à l'emballage et le client paie en conséquence.

Il y a une pièce qui contiendra une demi-once d'or, ce qui veut dire qu'elle vaudra plus de $80 sur le marché actuel, et peut-être $85 d'or en ce moment si nous devions frapper une pièce ou racheter l'or demain. Nous ne savons pas quel sera le prix de l'or quand nous commencerons le monnayage de la pièce au printemps prochain mais nous savons que compte tenu de l'intérêt qu'il nous faudrait payer si nous achetions cet or demain, nous préférons miser sur la montée de l'or plutôt que sur sa baisse.

Je crois que nous devrions replacer le bill dans sa juste perspective et nous efforcer de ne plus nous en écarter. Il ne s'agit pas d'un examen des Olympiques; il ne s'agit pas de savoir s'il y aura un déficit de 500 millions de dollars ou si le maire Drapeau, comme quelqu'un l'a dit, rêve en couleurs. On a déjà abordé toutes ces questions à l'étape de la deuxième lecture. Nous sommes maintenant saisis d'amendements de fond fort pertinents et très directs. Que ces amendements soient acceptés ou non, ils sont pertinents, et je ne ferai aucun commentaire à leur égard; toutefois, je n'aime pas qu'on laisse entendre que nous avons quelque chose à cacher. La seule chose dont nous sommes coupables, c'est d'avoir voulu participer et d'avoir obtenu du Parlement l'autorisation de le faire en recueillant de trois sources différentes certaines sommes qui doivent être affectées au financement des Olympiques.

Je puis expliquer la question des deux pièces de monnaie assez facilement. Si nous en avions eu le temps, nous aurions pu frapper des pièces à motif différent, mais le simple fait d'avoir deux empreintes différentes ne nous protège pas automatiquement de la contrefaçon. Nous devons nous protéger tout le temps. Certains pays ne reconnaissent pas la juridiction d'un autre pays et la façon dont il commercialise ses propres pièces de monnaie. Certains pays autorisent la frappe de pièces numismatiques à partir de pièces d'usage courant. Nous surveillons de près ce danger dans la frappe de nos pièces d'argent, et nous ferons de même pour le programme des pièces d'or.

La pièce à plus forte teneur en or sera plus épaisse, plus lourde, cela va de soi. L'or n'est pas le plus léger des matériaux. La pièce sera mieux finie. Elle sera destinée à un marché particulier. Les Canadiens pourront acheter à $110 ou $115 la pièce de $100 ou encore la pièce reconnue à moins forte teneur en or, réservée à un marché canado-européen particulier. Nous ne nions pas qu'une pièce contiendra plus d'or et se vendra plus cher.

Changer simplement le motif de ces pièces n'empêchera pas la contrefaçon. Pour quelqu'un d'habile, il serait facile de faire croire à un autre que le motif de la pièce de $100 est réellement celui de la pièce de $150. On pourrait faire passer l'un pour l'autre. Cela en soi n'empêchera pas la falsification, et ce n'en est pas le but. Nous n'avons jamais caché le fait que nous allons produire deux pièces, l'une pour le marché numismatique, qui n'est pas exclusif à l'Europe, mais englobe des centaines de milliers d'adeptes au Canada. Par ailleurs, l'autre pièce n'est pas non plus réservée aux Canadiens. Ce qui importe, dans la plupart des cas, c'est que ce sont des pièces du royaume. Pour la protection des Canadiens, ces pièces valent $100; si les gens le veulent, ils pourront toujours aller les échanger à la banque.

Nous ne dupons pas les Canadiens, pas plus qu'on pourrait dire que nous les dupons avec un billet de $10 simplement parce que la valeur du papier-monnaie n'est que d'environ 22c. Peut-être le trésor canadien s'enrichit-il de 40 ou 50 millions de dollars par année en vertu de ce que nous appelons le seigneuriage, soit la valeur résiduelle après déduction des frais de production des pièces, de la valeur du métal brut, du montant des frais généraux, des frais d'exploitation de la Monnaie et de la valeur des pièces qui disparaissent du pays. La valeur nominale à laquelle nous vendons les pièces aux banques s'élève certaines années à 50 ou 60 millions de dollars, et je pense qu'en 1968 ce chiffre a frôlé les 90 millions.

La Monnaie existe pour fonctionner, sinon à profit, du moins pour faire ses frais. Elle fonctionne à profit, ce qui est tout à son honneur. N'ayons pas l'illusion que lorsque nous achetons une pièce de 50c. nous obtenons du métal d'une valeur de 50c. parce que ce n'est pas le cas. Et quand nous achèterons une pièce de $100, nous n'obtiendrons pas de l'or pour une valeur de $100, comme le réclamait le député. La production de ces pièces entraîne des frais généraux, des frais de mise en marché et toutes les autres dépenses imaginables, et il nous fait réaliser un profit raisonnable à verser dans les coffres du COJO.

Nous n'avons pas l'intention de nous rendre ridicules en amenuisant la proportion d'or. Si nous le faisions, le profit serait énorme, mais il nous serait impossible de vendre les pièces aux gens qui achètent dans le désir de faire de la spéculation. Aussi devons-nous en arriver à un juste milieu. Nous avons besoin d'une certaine latitude parce qu'il est très concevable que le prix de l'or puisse fluctuer librement l'an prochain et qu'il nous faille prendre le même genre de décisions que nous avons prises à l'égard de la deuxième émission de nos pièces d'argent. Nous avons décidé d'en maintenir le titre, mais nous n'avons pas eu d'autre choix que d'augmenter le prix des pièces de la deuxième émission par rapport à celles de la première qui, les députés s'en rappellent sans doute, se vendaient à leur valeur nominale. C'est parce que l'argent à $2 se vendait plus de $4 et qu'il fallait faire un choix difficile entre réduire la quantité d'argent, réduire la valeur nominale de la pièce ou maintenir le contenu d'argent et augmenter la valeur nominale. Nous avons opté pour le maintien de la valeur de notre pièce. C'est ce que j'ai dit que nous ferions dans une telle situation. C'est exactement ce que j'ai dit, et je n'aime donc pas qu'on insinue que j'ai quelque chose à cacher. Il n'y a rien à cacher.

[M. Mackasey.]

● (1600)

J'ai clairement déclaré au comité que je m'en remettais à lui. Je ne sous-estime pas le comité—il n'y a pas de robots. Le député de Vaudreuil (M. Herbert) a un point de vue différent du mien, mais c'est son droit et privilège de l'exprimer. Si le comité veut présenter son propre amendement, c'est son droit, tout comme ce serait celui de la Chambre. Je dois dire à l'honorable député qu'il aurait été plus convaincant s'il avait présenté son argument de façon plus positive. Je recommande le rejet de la motion n° 1, monsieur l'Orateur.

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, j'entre dans ce débat à moitié intéressé comme je n'y ai pas participé jusqu'ici. Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a présenté la position de notre parti. Je décide habituellement de l'attitude que je vais prendre sur une question, et il a donc été assez rafraîchissant d'arriver et d'écouter les arguments du motionnaire de l'amendement et la défense du ministre. Je dois dire que le ministre a perdu. Je ne crois pas qu'il ait présenté une défense valable, et je suis porté à voter en faveur de cet amendement à moins qu'il ne présente une meilleure explication. Le ministre est un des députés les plus persuasifs et sympathiques, mais il n'a pas été très persuasif aujourd'hui.

Le ministre dit que ce programme ne coûtera rien aux Canadiens. Peut-être pas dans le sens que nous allons percevoir des taxes à cette fin, mais si les Canadiens payent une subvention astronomique, ils renoncent à des revenus qui seraient allés à la Monnaie. Il n'y a pas de différence entre payer l'argent à l'aide de taxes ou renoncer à des droits à des revenus: c'est la même chose en fin de compte. Je ne me plains pas que nous aidions les Jeux olympiques, mais je ne suis pas pour autant d'accord avec l'argument du ministre qui prétend que cela ne coûte rien aux Canadiens; c'est faux.

Le ministre compare les pièces d'argent avec les pièces d'or, mais ce sont deux choses différentes. Si vous émettez une pièce d'argent de $5, les gens ne vont pas la monnayer pour son poids en argent. Mais il s'agit ici d'une pièce de $100 qui sera vendue pour son poids d'or et non pas comme monnaie. Les gens ne vont pas se promener avec des pièces d'or dans leurs poches pour aller s'acheter des sous-vêtements. Ils vont les amasser pour leur beauté et l'or qu'elles contiennent. Vous ne pouvez pas comparer les pièces qui se monnayent à leur valeur faciale avec les pièces d'or.

Cela nous amène à la question de l'intégrité des pièces de monnaie. La question semble préoccuper terriblement le ministre. La pièce de $5 a déjà suscité beaucoup de discussion et une certaine spéculation et cela ira bien plus loin pour la pièce d'or. Si vous modifiez la quantité d'or sans que les gens qui achèteront la pièce ne puissent directement s'en rendre compte, vous jetterez le discrédit sur la monnaie canadienne. Les gens sans scrupules pourront offrir la monnaie à des prix d'aubaine. Voilà ce qui va se passer et qui en blâmera-t-on? Ce sera non pas les négociants, mais les Canadiens en général. Tous ceux qui auront à faire ce genre de plainte, que ce soit en Angleterre, en Inde ou en Afrique, pourront sans doute écrire au ministre pour lui demander une copie de son discours, mais ce n'est pas cela qui sauvera la réputation du Canada dans le monde.

Le ministre ferait bien de reconsidérer sa position et d'accepter l'amendement. C'est un bon amendement qui sera utile au gouvernement. Si les libéraux ont le minimum de sagesse, ils devront l'accepter. Le ministre a dit que le comité avait examiné l'amendement et qu'il est lui-même entre les mains du comité. Il a dit aussi que nous ne devrions pas tenir des propos insensés à la Chambre. Que veut-il dire, «entre les mains du comité»? Entre les mains du gouvernement! Nous savons comment fonctionnent les comités. Il a dit ensuite qu'il était entre les mains du Parlement. Entre les mains du Parlement lorsque le gouvernement est majoritaire? Que va faire le Parlement vu que le gouvernement est majoritaire? Selon notre système, lorsque le gouvernement est majoritaire, il a des pouvoirs pratiquement dictatoriaux!

À quelques exceptions près, c'est le gouvernement qui mène à la Chambre. Qu'on cesse de nous renvoyer aux décisions de la Chambre et des comités. Le ministre peut faire ce qu'il veut, il n'a pas à s'en remettre aux comités. Ce n'est pas le Parlement qui prend les décisions, c'est le gouvernement et le cabinet. Les explications qu'a données le ministre sur les différences de teneur en or ne me semblent pas assez convaincantes pour entraîner l'adhésion de la Chambre. Les députés doivent rejeter cette disposition.

Je m'interroge, monsieur l'Orateur. Je ne puis voir ce qui pousse le ministre à rejeter cet amendement. Si le prix de l'or fluctue la Monnaie royale canadienne aura peut-être à payer l'or brut plus cher que la valeur nominale de cent dollars de la pièce. Il y a certes une solution: augmenter le prix de vente de la pièce. Le prix des pièces déjà émises va augmenter. Si le prix de l'or augmente, les pièces en circulation prendront de la valeur. Si le ministre croit possible d'assurer la stabilité de la valeur des pièces déjà en circulation, il finira par constater le contraire. Tout en admettant ne pas être expert en pièces de monnaie . . .

M. Blais: Bravo!

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, la différence entre le député de Nipissing (M. Blais), à qui nous devons cette observation, et moi-même, c'est que je me suis déjà au moins engagé sur la première route de la sagesse en reconnaissant quelques-unes de mes propres lacunes. C'est là une chose à laquelle il ne s'est jamais arrêté, mais il aurait bonne raison de le faire.

Le gouvernement doit maintenir l'intégrité des pièces. Le ministre a déclaré que le gouvernement en a la responsabilité, et je suis d'accord avec lui. Il a déclaré que nous devons continuer de frapper des pièces en argent, pour ensuite bifurquer et passer de l'argent à l'or, ce qui est une tout autre chose. S'il veut maintenir l'intégrité des pièces, et faire respecter la réputation du Canada, il devrait prendre des dispositions pour qu'un montant d'or fixe entre dans la composition de chaque pièce et ensuite en laisser fluctuer la valeur selon celle de l'or sur le marché international.

● (1610)

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, je serai bref sur cette motion. J'en dirai plus lorsque nous examinerons les autres, celles surtout qui concernent la partie relative aux droits d'auteur et aux marques de commerce. Car ce bill, qui tient en huit pages seulement, traite longuement de cette question des marques de commerce et des droits d'auteur. J'appuie la motion nº 1. Je la juge sensée et je n'arrive pas à comprendre que le ministre la refuse. Est-ce qu'il ne faut pas que les pièces d'argent contiennent une quantité fixe d'argent, tout comme les pièces d'or auront une quantité fixe de ce métal? Comme les pièces d'or coûteront plus cher que les pièces d'argent, ce sera celles-là plus probablement qu'on cherchera à trafiquer.

Mon parti a dès l'origine donné son appui aux Jeux olympiques. C'est en votant pour le bill initial des Jeux olympiques, il y a deux ans et demi, que mon parti a rendu possible la tenue de ces jeux au pays. On se souviendra que le gouvernement était alors minoritaire et que le NPD était carrément contre le bill. Après avoir présenté des amendements, dont l'utilité s'est fait sentir par la suite, prévenu le COJO de la possibilité d'un déficit, et fait savoir au gouvernement que ses prévisions étaient trop ambitieuses en ce qui concerne la vente des pièces—nous n'avons atteint jusqu'ici que 10 p. 100 de l'objectif fixé—nous avons voté en faveur du bill et ouvert la porte aux Jeux. Je n'aime donc pas entendre dire, à la Chambre et en comité, que mon parti répugne à l'idéal des Jeux olympiques, que nous sommes contre leur tenue à Montréal. J'ai déjà dit maintes fois qu'il n'existe pas au Canada de ville mieux à même de faire face aux problèmes des Jeux olympiques que Montréal.

Nous avons collaboré avec le gouvernement à l'étape de la deuxième lecture. J'ai alors déclaré que nous étions en faveur du renvoi du bill au comité, en nous réservant de voter contre plus tard, au besoin, ou de le faire modifier à l'étape du comité. Nous avons demandé des explications satisfaisantes, nous avons demandé la possibilité d'entendre plusieurs témoins, nous avons demandé à connaître la situation actuelle du budget et des travaux du COJO à Montréal.

Le gouvernement a toujours répondu que cela ne relève pas de lui. Le premier ministre (M. Trudeau) a souvent déclaré que le gouvernement n'est pas impliqué dans les Jeux olympiques en tant que tels ou dans leur financement. C'est ridicule. Le ministre lui-même a indiqué que 292 millions de dollars vont être réalisés par la vente des pièces, des timbres et surtout des billets de loterie. Le gouvernement a admis, mais sans l'expliquer, avoir accordé une assistance directe de 140 millions au COJO aux titres du maintien de l'ordre, de la coopération de Radio-Canada, de l'immigration et ainsi de suite. Il s'agit d'une aide de 500 millions de dollars directe et indirecte, rendue possible grâce à une loi fédérale; mais le gouvernement refuse de demander au COJO, même s'il en a le pouvoir, de rendre compte de l'utilisation de l'argent des contribuables.

Pour être juste envers le ministre des Postes (M. Mackasey), disons qu'il a fait son possible pour répondre à toutes les questions du comité au sujet des pièces et des timbres. Mais aucun autre ministre n'était présent à la séance. Le bill C-63 est inscrit, au *Feuilleton*, au nom du président du Conseil du Trésor (M. Chrétien). Je ne l'ai pas vu participer au débat ni à la Chambre ni au comité. La portée du bill dépasse de beaucoup le ministère des Postes et les pièces d'or. Peut-être le grand public ignore-t-il que la majeure partie du bill ne concerne pas les pièces d'or. J'y reviendrai plus tard quand nous étudierons les motions nos 3 et 4 ainsi que d'autres problèmes beaucoup plus importants que celui des pièces d'or.

Le ministre des Postes a collaboré avec nous au comité, mais la séance n'a été qu'une farce. Les ministériels escomptaient voir le bill adopté au cours de l'unique séance du jeudi après-midi. Ils connaissaient si mal la mesure qu'ils ne pouvaient poser de questions. Ils espéraient que le comité l'adopterait sans poser de questions. Nous en avons posé qui visaient au-delà des attributions du ministre des Postes. De toute façon, il ne pouvait pas répondre.

Soit dit en passant, M. Gerry Snyder, vice-président du COJO, chargé des recettes, assistait à la séance du comité. Qui est mieux qualifié pour répondre à des questions de comptabilité que le vice-président chargé des recettes? Quand nous avons voulu l'interroger sur le financement du COJO, le député de Labelle (M. Dupras) a prétendu qu'à son avis ce n'était pas à M. Snyder qu'il fallait poser ces questions. De nouveau, qui pourrait être mieux qualifié que le vice-président du COJO chargé des recettes? Le président du comité ne nous a pas permis d'interroger M. Snyder ni même de nous prononcer sur la question. Nous n'avons donc pas pu interroger un représentant du COJO. Nous avons interrogé le ministre des Postes mais non le président du Conseil du Trésor qui aurait dû être présent.

Maintenant, monsieur l'Orateur, vous savez pourquoi le bill est encore devant la Chambre. Si le gouvernement et le COJO avaient coopéré au comité, le bill aurait probablement été adopté à l'heure actuelle. Nous avons le droit de savoir les chiffres exacts des dépenses ainsi que la façon dont le COJO a réparti ces dépenses. Maintenant nous apprenons que le COJO doit faire connaître son budget et sa comptabilité à l'Assemblée législative du Québec dès demain. Cela dépasse mon entendement. Nous voilà tous, députés fédéraux, en voie de discuter d'un bill visant à aider les Jeux olympiques et le COJO, et nous ne recevons absolument aucune collaboration du COJO ou du gouvernement. Dès le début, soit en 1968, lorsque le premier ministre a transmis la lettre d'acceptation au Comité international olympique, le COJO et le gouvernement ont tout fait pour nous cacher la vérité.

● (1620)

En toute justice, je répète que le ministre des Postes s'est efforcé de répondre aux questions concernant le domaine de sa compétence.

Pourquoi étudions-nous le bill? Pourquoi même sommes-nous en train de discuter de pièces de monnaie? C'est pour une seule raison, soit pour aider le COJO et les Jeux olympiques de Montréal à réaliser autant de bénéfices que possible grâce à la frappe des pièces de monnaie pour financer les Jeux. Il est donc très difficile de comprendre pourquoi le ministre des Postes hésiterait à réduire la teneur en or des essais pour qu'ils aient la même teneur que les pièces ordinaires.

Si le motionnaire avait demandé qu'on augmente la teneur en or des pièces ordinaires d'un quart à une demi-once pour uniformiser la teneur, j'aurais compris le refus du ministre. Il aurait rejeté une motion de ce genre parce que cela aurait enlevé au COJO une partie des recettes qu'il tirera de la vente des pièces de monnaie. Cependant, nous proposons de réduire la teneur en or des pièces afin

d'éliminer tout acte douteux qui pourrait mener à la contrefaçon. Le ministre a parlé de contrefaçon. Nous n'avons pas soulevé la question. Nous avons parlé de la possibilité d'actes douteux ou de tentatives en vue de duper le public lorsque deux pièces de monnaie sont presque semblables, mais ont une teneur en or différente. Nous avons proposé une réduction de la teneur, et par conséquent, des bénéfices plus élevés pour le Comité d'organisation des Jeux olympiques. Il y aurait des droits de frappe plus élevés pour les essais. Il pourrait y avoir une pièce ordinaire et un essai. Il serait impossible de duper le public ou de faire des affaires douteuses à cause de la différente teneur en or des pièces.

Il y a bien d'autres questions douteuses qu'il faudrait examiner relativement au bill. Cependant, j'attendrai pour en parler qu'on passe aux autres amendements. En terminant mes observations sur la première motion, j'exhorte le ministre à modifier son attitude. Comme le député néo-démocrate l'a dit, la question ne dépend pas du comité ou du Parlement, elle dépend du comité. Nous n'essayons pas de retarder l'adoption du bill. Nous ne présentons pas des amendements pour le simple plaisir de la chose. Nous essayons d'améliorer la situation et d'appuyer le programme, d'aider le COJO. C'est pourquoi j'insiste pour que le ministre revoie sa position sur le premier amendement. J'ai hâte de participer au débat sur les autres motions.

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, j'ai assisté à la réunion du comité permanent des prévisions budgétaires en général, vendredi dernier. Je suis nouveau député, un homme de la rue. Je suis arrivé au Parlement en septembre. Depuis, la Chambre a été saisie d'environ 80 projets de loi. J'ai essayé de m'orienter en suivant un système de protection des libertés qui s'est édifié au fil des ans et qui essaie de gouverner une société de plus en plus complexe.

Vendredi dernier, j'ai été heureux de voir que le ministre répondait franchement aux questions du député de York-Simcoe (M. Stevens). Les dernières observations qu'il a faites aujourd'hui m'ont beaucoup surpris, ainsi que les raisons qu'il a données pour voter contre l'amendement dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je suis vraiment étonné de l'entendre se formaliser de cette accusation de dissimulation.

En lisant la loi que l'on modifie, on peut voir que le bill C-196 ne donne pas de détails sur la frappe de pièces d'or. Il y est question du programme des timbres et de celui des pièces de monnaie. Les journaux ont raconté que le COJO se gardait une poire pour la soif, peut-être avec la bénédiction du gouvernement fédéral, et qu'il s'agissait en l'occurrence d'un programme d'émission de pièces d'or. Je ne vois nulle mention dans le bill C-63 de technologie, de technique ou d'impact de ce programme d'émission de pièces d'or sur les marchés internationaux, pas plus que des pratiques passées et normales de la Monnaie canadienne. Je ne trouve nulle part dans le bill d'explications des détails soulevés au comité vendredi dernier. S'il n'y a pas au comité d'experts en la matière comme le député de York-Simcoe (M. Stevens), comment allons-nous pouvoir découvrir ce que le ministre a derrière la tête?

Le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) a fait remarquer que ce bill était parrainé par le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) et que nous n'avions pas entendu parler de lui au cours de ce débat. Nous nous sommes adressés au ministre des Postes (M. Mackasey). Les raisons que le ministre a avancées pour voter contre l'amendement me surprennent vraiment. Ce qui nous préoccupe de ce côté-ci, c'est l'abandon d'une procédure historique en matière de numismatique à la Monnaie canadienne. On a précisé que la pièce d'or du Centenaire de 1967, d'une valeur nominale de $20, contenait 0.5287 onces d'or à 35 dollars américains l'once. Par conséquent, le titre d'or de cette pièce, conformément à la tradition pour les pièces d'or, correspondait en fait à peu près à la valeur nominale de la pièce.

Le député de York-Simcoe a précisé ce matin que deux pièces d'or étaient proposées, les deux septièmes de toutes les pièces contenant 0.2587 onces d'or approximativement et une autre pièce contenant un quart d'once d'or. À la lecture des procès-verbaux du comité de vendredi dernier, on n'en est pas trop sûr, car le comité n'a pu savoir avec exactitude quel serait le titre d'or. C'est là une rupture totale avec tous les précédents et toutes les pratiques du domaine de la frappe. À l'exception des pièces émises aux Bahamas, en Jamaïque, dans les pays panaméens et dans les îles Cayman, les pièces d'or ont traditionnellement un titre d'or correspondant à leur valeur nominale.

● (1630)

Or voici que suivant le ministre, il faut maintenant s'écarter d'une pratique suivie de longue date. De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes donc parfaitement en droit de demander des réponses franches et limpides à nos questions. Le ministre ne nous les a d'ailleurs pas refusées en comité. Mais ce qui est vraiment choquant pour un nouveau député comme moi, c'est la conduite de certains de nos collègues qui sont membres de ce comité. Chaque fois qu'une réponse était donnée, on entendait le président répéter: «Alors, nous votons l'article premier?»

Personne, du côté gouvernemental ou de la suite du ministre, ne tenait le moindrement à présenter au comité le dossier de l'affaire, alors que justement, je le répète, la mesure à l'étude déroge à la pratique courante. Pourquoi le ministre s'est-il offusqué quand nous avons dit qu'il nous cachait la vérité? Il ne nous a jamais fait d'exposé nous permettant de saisir la situation. Il a fallu que mes collègues du comité procèdent par voie d'interrogation.

À juste titre, le ministre s'est dit inquiet de la mauvaise impression créée par le débat que soulèvent les Jeux olympiques de Montréal. J'ai cru comprendre qu'on nous reprochait, à nous de l'opposition, d'être responsables en quelque sorte de la mauvaise presse donnée aux Jeux, que nos questions y étaient pour quelque chose. Je me demande pourquoi les Jeux ont si mauvaise presse. J'ai parlé à des cadres supérieurs du sport amateur canadien et on m'a demandé s'il n'y avait pas quelqu'un au Canada qui aurait le courage de dire qu'il fallait tout arrêter, tant que le prix n'en serait pas connu. Il y a déjà un déficit de 300 millions de dollars, mais il ne faut pas parler de déficit: on dit une «impasse». On a vendu plus de billets qu'il ne fallait. On érige deux ouvrages gigantesques et fastueux pour le football et le base-ball alors que nous avons désespérément besoin d'habitations à loyer modique et de divers autres services. La mauvaise presse qu'ont connue les Jeux a été entretenue par les événements tragiques qui ont marqué la construction de ces deux grands bâtiments, bâtiments résiduaires car ils demeureront à l'avantage d'une seule ville du Canada.

Le maire de Montréal nous a dit que les Jeux olympiques ne pouvaient pas plus subir de déficit qu'un homme peut avoir un enfant. Il n'est pas étonnant qu'il nous demande de remplacer le mot «déficit» par le mot «écart». Peu importe comment on l'appelle, il existe un déficit ou un écart et il augmente quotidiennement. Le programme de vente des pièces d'argent est en retard sur l'objectif prévu. Par contre, le programme de la loterie dépasse l'objectif fixé. Cela cause des ennuis. La province de Québec, le COJO et les autres provinces du Canada s'étaient engagées à ne pas utiliser l'argent provenant de la vente des billets de loterie pour la construction d'immeubles permanents.

Le COJO a commencé ses activités avec un budget de 311 millions de dollars, qui est maintenant passé à 644 millions, et le matin du 10 juin, on a déclaré que le déficit ou l'écart était de 209 millions de dollars. L'après-midi du même jour, comme l'indiquait *La Presse*, ce déficit était passé à 246.9 millions. Cette augmentation s'était produite en une journée. D'après les prévisions, les installations municipales, qui, à l'origine, devaient coûter 280 millions de dollars, en coûteront plus de 511 et c'est la cause première du problème que le programme de vente de pièces d'or vise à résoudre. Il faut trouver les fonds nécessaires pour payer ces beaux immeubles.

Comme je viens de le signaler, à cause d'une entente verbale, on ne peut utiliser à cette fin les recettes provenant des loteries. Le programme de vente de pièces d'or est à peu près le dernier moyen fédéral qu'on puisse utiliser. Je suis fier d'être assis derrière mon honorable ami de York-Simcoe pendant qu'il interroge le ministre et les experts de l'Hôtel de la monnaie au sujet des détails du programme; il s'agit de questions très techniques, et, en général, mes honorables amis ont à mon avis très bien servi le Parlement et le pays en soulevant ces questions. Le commissaire général du COJO a dit en janvier dernier que le déficit dépasserait 200 millions de dollars, et peut-être 300 millions, à moins que le maire n'abandonne le projet de construction d'un stade couvert de 380 millions de dollars. Ce projet n'a pas été abandonné et, maintenant, bien sûr, il faut des fonds supplémentaires.

On a signalé il y a longtemps qu'il pourrait y avoir un déficit ou un écart et, pourtant, nous avons permis que la situation se produise sans essayer de la maîtriser. Le Québec a rappelé au comité l'accord relatif aux recettes de la loterie. Le maire nous a signalé lors d'une séance privée que le Québec avait accepté un arrangement de financement à court terme pour reporter le déficit. Des fonds seraient recueillis par la suite grâce à une loterie permanente.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir s'il existe une loterie capable de produire environ 85 millions par année pour combler cet écart en 60 mois. Si ce dilemme n'est pas résolu, le maire de Montréal va sûrement se trouver dans de beaux draps. Le programme olympique est dans une impasse à un moment où l'on a grand besoin de logements sociaux et d'autres services, notamment au Québec. Je ne peux pas comprendre pourquoi le gouvernement insiste pour faire adopter cette mesure sur-le-champ quand le principe en cause met en jeu la réputation du Canada dans le domaine de la monnaie.

Je ne pense pas que notre système des comités pourra survivre si l'on continue à recourir à la procédure utilisée vendredi dernier. Nous recevons l'assurance d'une part que rien ne presse et que toutes les installations peuvent

être terminées pour les Jeux. Toutefois, j'ai lu récemment que les travailleurs recevront $14 l'heure dans la plupart des cas pour une journée de 10 heures. Néanmoins, on prétend que rien ne presse, que tout sera terminé à temps. Cette affaire échappe à tout contrôle, monsieur l'Orateur.

Quant au bill à l'étude cet après-midi, le programme de pièces de monnaie et la qualité des pièces nous inquiètent. Pourquoi délaissons-nous l'usage établi? Pour quels motifs inclut-on dans le bill à la dernière minute des modifications à la loi sur les marques de commerce? Encore une fois, je me demande pourquoi le ministre le prend si mal lorsqu'on soupçonne le gouvernement de cacher quelque chose. On aurait pu certes annoncer, signaler la gravité du caractère et des dispositions du bill dont nous sommes saisis.

Je reconnais que le ministre et son haut fonctionnaire, M. Page, ont répondu aux questions avec beaucoup de franchise, de compétence et de brio. Mais je reviens à cet aspect: nous associons-nous aux pays qui émettent des pièces ne valant que la moitié de leur poids en or? Nous éloignons-nous de la tradition selon laquelle le titre de l'or doit presque égaler la valeur nominale de la pièce? Si tel est le cas, pourquoi ne l'a-t-on pas dit clairement? Il n'y a pas si longtemps, en 1967, notre pièce d'or d'une valeur nominale de $20 contenait pour $20 d'or. Ce que le gouvernement propose maintenant est une nette déviation.

Pour compliquer davantage la situation, il doit y avoir deux pièces d'or ayant chacune une valeur nominale de $100. Il se peut que les deux septièmes contiennent une demi-once d'or et le reste, un quart d'once d'or. Les quantités précises dépendront du prix de l'or au moment de la frappe et des transactions entre le Trésor, la Monnaie, le Comité olympique et, peut-être, le ministre des Postes. Nous nous inquiétons parce qu'il doit y avoir deux pièces de même valeur, destinées à un marché vaste et mal informé, alors que chacun sait qu'il existe de nombreux marchands de monnaie peu honorables. Mis à part le faux-monnayage possible, il y a une forte clientèle mal renseignée pour cette pièce d'or de $100. Qui peut empêcher quelqu'un de consulter un journal et de dire: «Voyons, la pièce d'or de $100 coûte $235 aujourd'hui; j'ai ici une bonne occasion à $155» alors que sur le marché elle ne vaut que $115 ou $120.

● (1640)

Durant la trentième législature et les législatures précédentes, nous avons discuté la consommation et les corporations, la protection des consommateurs canadiens contre la publicité trompeuse, l'emballage médiocre et la possibilité qu'ils soient dupés par les pratiques louches des commerçants. Néanmoins, le gouvernement fait ici exactement ce que nous tentons d'empêcher au Canada.

Si nous avons deux pièces d'or dont l'une contient deux fois plus d'or que l'autre, pourquoi ne pas alors donner à l'une une valeur nominale de $100 et à l'autre une valeur nominale de $200? Cela écarterait la possibilité qu'on exploite les acheteurs peu avertis au Canada et ailleurs. Je suis particulièrement inquiet de ce que nous nous apprêtons à faire en vertu de ce projet de loi et je le répète, je suis très étonné de la raison invoquée par le ministre pour s'opposer à cette motion. Je suppose que nous apprendrons, quand l'Hôtel de la monnaie fera rapport au Parlement, quelle est effectivement la teneur de ces pièces, mais avec une pièce d'or de ce genre, nous nous exposons à être accusés de duper la population et l'acheteur mal renseigné. Je recommande en toute sincérité au ministre d'envisager l'opportunité de frapper deux pièces avec des valeurs nominales de $100 et $200 respectivement, s'il exige que ces deux pièces aient des teneurs différentes en or.

La teneur des pièces d'argent est constante. Dans ce cas, nous avons des pièces d'or destinées à un marché spécialisé, et ces pièces auront un titre d'or non constant que nous ne connaissons pas encore. Compte tenu de l'instabilité du marché de l'or, il ne faut pas que le ministre ait les mains liées, mais il faut arrêter certains paramètres quant à la teneur en or. Je demande au ministre de repenser son opposition à l'amendement à l'étude.

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, je ne parlerai pas longuement de cet amendement et je n'aurais rien dit du tout si le ministre avait manifesté quelque intérêt pour cet amendement qu'il appuyait vigoureusement ou considérait d'un œil favorable à l'étape de l'étude en comité. Que le ministre et ses collègues le sachent bien, s'ils persistent à faire étudier en toute hâte les bills comme celui-ci à l'étape du comité et à s'opposer systématiquement aux propositions d'amendement de l'opposition non pas en raison de leur mérite mais simplement parce qu'ils viennent de l'opposition. Je leur dis que le gouvernement peut s'attendre à de longs débats et à de nombreuses propositions d'amendement à l'étape du rapport des bills.

Si le système des comités s'écroule et si le gouvernement se sert de son whip de façon à éliminer, de fait, les contributions des membres des comités pour empêcher les amendements importants et progressistes, alors, naturellement, nous, de ce côté-ci de la Chambre—et je parle à titre personnel—nous n'aurons pas d'autre recours que de présenter de nouveaux amendements à la Chambre. Cela retardera sérieusement l'adoption rapide de toute mesure que nombre d'entre nous pensaient possible. En modifiant le régime de comités, on nous avait certes laissé croire qu'une telle réalisation était possible.

À moins que le gouvernement ne soit prêt à déléguer aux comités permanents des pouvoirs réels leur permettant de discuter et modifier les projets de loi, à moins que le whip ne cesse d'intervenir comme il l'a fait dans les travaux du comité chargé d'étudier ce projet de loi, dans l'étude du projet sur les contaminants et d'autres mesures, les débats seront très longs.

J'aimerais aussi revenir sur certains points de l'intervention du ministre, qui a tenté d'expliquer pourquoi ses collègues n'appuyaient pas cet amendement très sensé. Comme cela s'est trop souvent produit dans le débat sur cette question comme sur bien d'autres, le ministre fait équivaloir opposition au projet de loi et opposition aux Jeux olympiques. Il y a mis une éloquence et une délicatesse tout irlandaises, mais il a clairement laissé entendre que ceux qui oseraient contester le projet de loi déposé par le gouvernement ne remettaient pas tant en question le bill que les Jeux olympiques. Cela n'est pas seulement dénué de tout fondement—et le ministre le sait pertinemment . . .

M. Mackasey: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je reconnais l'éloquence de l'honorable député. Il est vrai qu'on prête aux autres des idées pour en prendre le contrepied; mais j'ai dit à bien des reprises à la télévision, à la radio, au comité et au cours de la période des questions que je n'avais jamais eu l'impression que l'opposition fût hostile aux Olympiques. Je l'ai répété encore aujourd'hui. C'est pourquoi j'invoque le Règlement. Je prie l'honorable député de préciser quand j'ai, selon lui, fait cette accusation.

M. Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur je suis heureux de constater que le ministre ait enfin admis ce fait en termes clairs et nets, et je le remercie de son intervention. Si le gouvernement ne se prononce pas en faveur de cet amendement, il ne fera que renforcer les soupçons de duplicité qui planent déjà sur toute la question des pièces de monnaie. Tous les députés savent bien que le premier ministre (M. Trudeau) a, à plusieurs reprises, fait l'impossible pour nous convaincre qu'on n'accorderait aucun appui financier pour les Jeux olympiques, et que le gouvernement du Canada ne comblerait pas le déficit. En même temps il est visible que, tel qu'il a été conçu, le programme d'émission de pièces n'est qu'un moyen détourné de prendre une partie du fardeau dont le premier ministre a dit qu'il ne se chargerait pas. Il proclame qu'il rejette un fardeau pour ensuite prendre des mesures pour l'assumer. Évidemment, le gouvernement paraîtrait bien moins faire preuve de mauvaise foi si, ayant décidé d'appuyer les Jeux olympiques, il le reconnaissait ouvertement, au lieu de chercher à mettre en œuvre des expédients pour arriver à ses fins.

Ce que nous reprochons au projet de loi que nous cherchons à modifier, c'est qu'il ajoute un nouvel élément d'incertitude, de suspicion et de mauvaise foi possible au programme de vente de pièces de monnaie. Aux termes du projet de loi actuel que nous voudrions modifier, le gouvernement pourrait effectivement frapper n'importe quoi et déclarer que ce sont des pièces d'or. Notre amendement veut préciser la teneur de ces pièces. En vertu de la loi, le gouvernement pourrait frapper des flans d'étain, les peindre d'une couleur dorée, leur donner le poids et le diamètre voulus, puis déclarer que ce sont des pièces d'or. Ou sans utiliser de l'étain, le gouvernement pourrait frapper une pièce dont la teneur en or pourrait être infime.

● (1650)

Ce qui est dangereux, comme l'ont signalé mon collègue de Capilano et plusieurs autres, c'est qu'on permettrait d'exploiter des gens qui, par souci de générosité, et je rejoins ici la plupart des Canadiens, en voulant appuyer les Olympiques, achèteront une pièce comme moyen de concrétiser cet appui. Le ministre a indiqué que deux marchés sont visés. Le premier—ce n'est pas indiqué dans le bill, mais le ministre l'a dit—sera les numismates et les gens qui peuvent spéculer ou investir dans l'or. Ce serait le marché de la pièce d'or d'une demi-once.

Le gouvernement, sauf erreur, estime que le meilleur marché pour ce genre de pièce serait en Europe. La pièce qui renferme moins d'or serait destinée au second marché qui, je suppose, comprendrait le patriote canadien, le simple particulier qui veut acheter une pièce par générosité pour aider les Olympiques, ce qui est un désir compréhensible, ou pour se procurer un symbole personnel d'Olympiques Canada.

Si nous n'adoptons pas cet amendement, il pourra se trouver un marchand sans scrupules pour dire qu'il vend la pièce $200 à Paris à des numismates et ainsi duper le patriote canadien qui veut vraiment aider les Olympiques et est prêt à acheter une pièce. Cette personne pourrait être prête à payer $115 ou même plus parce qu'elle ne connaîtrait que la moitié de l'affaire. On lui dirait que la pièce destinée aux numismates se vendait plus cher, mais sans lui dire que cette pièce a une plus forte teneur en or ni qu'un autre paie un prix plus élevé pour un produit ayant plus de valeur. Il pourrait ainsi être très facilement amené à payer davantage pour un produit ayant moins de valeur.

Puis il y a la situation inverse. Un individu sans scrupules pourrait acheter au Canada la pièce à meilleur marché destinée aux Canadiens imbus de patriotisme pour la revendre à des numismates et à d'autres à l'étranger qui ne sauraient pas qu'ils obtiennent une pièce à moindre teneur en or. Ces pièces de monnaie pourraient être vendues comme pièces de collection dans les emballages de fantaisie dont a parlé le ministre.

Le ministre a insisté sur le fait qu'il y avait une différence entre les deux pièces; leur diamètre diffère d'un dixième de pouce et elles auront un lustre ainsi qu'un poids différents. Cela veut dire que le bon patriote, le pauvre gars de Verdun, de Drayton Valley ou d'ailleurs, devra se promener avec un compas, un «lustromètre» ou une balance pour être sûr de ce qu'il achète et qu'il ne se fait pas rouler. Les différences dont parle le ministre sont telles qu'il est sûr que l'homme de la rue n'y verra que du feu. Il ne pourra pas distinguer une différence d'un dixième de pouce, ou dans le lustre ou le poids d'une pièce. Il est ridicule de la part du ministre de dire que le Canadien moyen qui achètera ces pièces pourra faire la distinction entre celle qui vaut le plus cher et l'autre.

Nous avons déjà certaines spécifications en vertu de la loi sur la monnaie et les changes. Comme on l'a dit, la pièce d'or de $20 doit indiquer ce qu'elle contient: son contenu doit être spécifié. Il s'agit là d'un précédent que nous aurions pu très bien suivre mais nous n'en n'avons rien fait. Au lieu de cela si on lit le texte que nous voulons modifier, on verra qu'il est possible d'émettre des pièces contenant une quantité d'or variable ou peut-être pas d'or du tout. Je le répète, on pourrait fort bien émettre une pièce de fer-blanc simplement dorée.

Le Parlement n'émettra aucune spécification quant à la composition de la pièce de monnaie qu'on vendra au pauvre patriote canadien. Ce sera laissé à la discrétion du cabinet. Une fois de plus, le parti libéral laisse tout à la discrétion du cabinet qui décidera de mettre plus ou moins d'or dans la pièce. On peut fort bien supposer qu'il décidera d'en mettre le moins possible. L'amendement présenté par mon collègue, le député de York-Simcoe (M. Stevens) prévoit des dispositions semblables pour les pièces de monnaie olympique en or et en argent. Il est suffisamment clair que la teneur en argent des pièces d'argent reste la même. Voilà sur quoi nous devrions nous guider. Pourquoi ne faisons-nous pas la même chose pour la pièce d'or? Pourquoi faire deux poids deux mesures pour la pièce d'argent et la pièce d'or?

Le ministre a essayé d'établir un parallèle avec le cas de la pièce d'argent. Il a rappelé qu'il y avait deux séries, l'une pour les numismates, l'autre pour les non-collectionneurs, mais il a omis l'élément essentiel: ces pièces sont conçues pour des acheteurs différents, elles ont une valeur nominale différente, mais le même titre d'argent. Ce que nous voulons, par cet amendement, c'est faire reconnaître que la pièce de spécialité, si l'on peut s'exprimer ainsi, a le même titre d'or. Permettez-moi de revenir là-dessus. Je crois que je deviens . . .

Une voix: Obtus.

M. Clark (Rocky Mountain): . . . si je devenais obtus, mon collègue d'en face me comprendrait. En présentant cet amendement, nous voulons obtenir une garantie sur le titre de la pièce et l'amendement nous permettrait de l'obtenir. Mais le bill actuel ne le permet pas. L'amendement de mon collègue, le député de York-Simcoe, supprimerait la possibilité qu'un acheteur sans méfiance soit amené à payer davantage pour une pièce d'une valeur inférieure à ce qu'il croit. Voilà l'objectif de cet amendement. C'est une garantie que nous aimerions voir incorporée et pour laquelle le gouvernement refuse de prendre les mesures nécessaires.

● (1700)

Nous partons du principe que les gens devraient savoir la valeur de ce qu'ils achètent, et étant donné la formulation actuelle du bill, sans amendement, il leur est impossible de connaître la teneur en or des pièces qu'ils achètent, teneur qui sera arrêtée à la discrétion du ministre.

M. Mackasey: Puis-je poser une question au député? En premier lieu, je dois dire que son point de vue est valable. Plus tôt, il nous a déclaré que la teneur en argent des pièces de ce métal ne change pas. Le député serait-il satisfait si en fait, tous les acheteurs de pièces d'or dans le monde étaient mis au courant de la teneur précise en or des pièces et que cette teneur ne changera pas aussi longtemps que des pièces seront frappées, puisque le député fait valoir avec raison que les gens devraient connaître cette teneur au moment de leur achat? Ce que je suggère, c'est un compromis. Nous sommes plus que disposés à faire connaître officiellement la teneur en or des deux différentes pièces avant qu'elles ne soient mises sur le marché.

M. Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, on m'a posé une question qui aurait dû probablement être adressée au porte-parole officiel de notre parti à ce sujet. Je ne veux aucunement briser les traditions parlementaires, mais je me demande si le ministre ne pourrait pas formuler sa question d'une autre façon.

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, je m'excuse d'interrompre le député—

L'Orateur suppléant (M. Penner): La procédure que nous suivons actuellement est très irrégulière. Il est réglementaire que le ministre se lève et demande à un député qui a la parole la permission de poser une question. Le ministre peut donc poser sa question et le député peut y répondre. Mais, à mon avis, ce que nous faisons en ce moment est irrégulier.

M. Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, je comprends fort bien votre mise en garde. Mais je crois que ma réponse à la question posée par le ministre serait affirmative et que nous serions disposés à l'accepter, pourvu qu'il existe également un certain moyen d'assurer que non seulement les numismates soient au courant de la teneur en or des pièces qu'ils achètent, mais tout aussi bien le citoyen canadien ordinaire à l'échelle du pays. Et alors, tous les acheteurs connaîtraient la valeur réelle des pièces.

Nous voulons une garantie qui soit plus ferme que la discrétion ministérielle car, selon nous, ce n'est pas là vraiment une garantie. À mon avis, l'amendement qu'a présenté mon collègue, le député de York-Simcoe, prévoit une façon simple d'obtenir cette garantie; je suis sûr, cependant, que si le ministre veut prendre le temps de présenter un autre amendement, nous de l'opposition serions prêts à reporter le vote sur la question, après que d'autres auront pris la parole, pour permettre au ministre de préparer un sous-amendement à l'amendement proposé par le député de York-Simcoe.

Il se pourrait bien qu'après ses consultations avec le leader du gouvernement ou avec un autre membre de son parti, le ministre veuille désigner quelqu'un d'autre pour décider si c'est bien le genre de procédure qu'il aimerait suivre. Sans aucun doute, nous de l'opposition, qui entretenons des réserves à l'égard du projet de loi dans sa forme actuelle auquel d'ailleurs nous avons présenté un amendement important, nous aimerions savoir ce qui fait l'objet du présent débat. Si le gouvernement entend faire marche arrière et présenter un nouvel amendement qui nous donnerait plus de certitude à cet égard, alors nous aimerions le savoir.

Pour employer votre expression, monsieur l'Orateur, il est tout à fait irrégulier de ma part d'être debout ici à attendre d'autres questions des banquettes ministérielles, mais nous aimerions avoir quelque indication des intentions du gouvernement à ce sujet, avant de poursuivre plus avant le débat sur le présent amendement.

Je termine en disant que nous tenons à ce que ceux qui achètent ces pièces de monnaie, peu importe le lieu où ils habitent, sachent la valeur de ce qu'ils achètent. Si le ministre peut nous fournir quelque garantie, nous serions certainement disposés à prendre la chose en considération. Nous avons proposé un moyen d'atteindre cet objectif, mais le ministre a exprimé certaines réserves à cet égard. Si lui ou l'un de ses collègues désirent présenter un sous-amendement, je pense que nous serions très intéressés à l'étudier dès qu'on l'aura déposé.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Penner): À l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco)—Les Affaires extérieures—Demande de retrait de l'appui de l'ACDI à l'Ouganda en raison de l'affaire Denis Hills; le député de Rocky Mountain (M. Clark)—Les parcs nationaux—Banff—Demande de construction de nouveaux logements; le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds)—L'administration de la justice—Les motifs de la libération conditionnelle de M. Glen Jansen—La question du retrait de certains crédits du budget ministériel.

M. Loiselle (Saint-Henri): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Avec la permission de la Chambre j'aimerais revenir aux affaires courantes afin de présenter un rapport de comité.

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre a entendu la demande du député. Consent-elle à revenir aux motions?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT

M. Gérard Loiselle (Saint-Henri): J'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des bills privés en général et du Règlement, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUX OLYMPIQUES DE 1976

MODIFICATION PRÉVOYANT L'ÉMISSION DE PIÈCES D'OR

La Chambre reprend l'étude du bill C-63, tendant à modifier la loi sur les Jeux olympiques de 1976, dont le comité permanent des prévisions budgétaires en général a fait rapport sans propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 1 de M. Stevens.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques observations sur l'amendement au bill C-63. Bien des députés savent que j'étais membre du comité permanent des prévisions budgétaires en général qui a étudié les bills sur les Jeux olympiques. Le premier a été présenté l'an dernier.

J'ai écouté très attentivement les observations faites aujourd'hui. Je le répète, les députés de ce côté-ci de la Chambre sont sans aucun doute en faveur des Jeux olympiques et nous avons appuyé ce bill en dépit des objections et de l'obstruction des néo-démocrates qui ont fait tout leur possible pour étouffer ce bill. On ne peut donc certainement pas nous accuser de ne pas vouloir appuyer ce bill mais il nous importe que les Canadiens et le Parlement soient traités équitablement dans cette affaire et nos questions sont directes et franches.

J'ai la plus haute estime pour le ministre des Postes (M. Mackasey) et son prédécesseur qui a dirigé le débat sur le premier bill. Je n'ai pas pu assister aux réunions du comité la semaine dernière, parce que j'étais occupé dans ma circonscription. Je sais bien que la vente des pièces de monnaie a régressé et que le produit de cette vente est inférieur à 100 millions de dollars. Je sais également que le but du gouvernement est de vendre des pièces pour 250 millions de dollars et qu'il faudrait frapper et vendre une pièce d'or si la vente des pièces d'argent ne permet pas

d'atteindre ce chiffre. Une foule d'experts ont parlé du problème; en tant que député de l'arrière-ban j'hésite beaucoup à croire qu'il faille émettre deux qualités de pièces d'or de $100; je ne suis pas expert en matière d'or.

Des voix: Bravo!

M. Darling: Je ne comprends pas cela. Je me demande si le ministre des Postes et ses collaborateurs envisageraient de frapper trois pièces d'or, une de $25, une de $50 et une de $100. Ainsi l'honneur du Canada sera sauf et notre monnaie ne sera pas dépréciée.

Les orateurs précédents ont fait remarquer que l'acheteur trop confiant de pièces d'or se fait estamper quand on lui refile des pièces de deuxième choix. Nous sommes convaincus de l'intégrité du ministre des Postes et de ses subordonnés mais il y a a beaucoup de naïfs dans ce pays—et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) peut vous le certifier—et il s'en trouve dans toutes les provinces. À titre de reeve d'une petite ville pendant un grand nombre d'années, j'ai eu affaire à bien des gens qui venaient me trouver après s'être fait escroquer pour avoir été trop crédules.

Il convient de rappeler au ministre des Postes la maxime *caveat emptor* . . . que l'acheteur se méfie. Mais je trouve qu'il faudrait renoncer à avoir deux sortes de pièces de $100 ayant une grande différence de valeur. Je tiens vraiment à ce que les Jeux olympiques soient réussis.

● (1710)

J'ai eu le privilège, ainsi que quelques autres députés, d'entendre l'allocution du maire de Montréal et du commissaire général, il y a huit jours environ. Ils ont dit qu'ils voudraient que ce bill soit adopté de manière à compenser les piètres ventes de pièces d'argent. J'étais tout à fait d'accord, mais je ne savais pas alors qu'il y aurait deux pièces différentes de $100. Je sais que tout cela a été très difficile.

J'étais de ceux qui ont mis en doute les paroles du ministre des Postes précédent et celles du président du Conseil du trésor d'alors lorsqu'ils ont dit qu'ils retireraient 250 millions de dollars de la vente des pièces. J'ai dit que je trouvais ridicule qu'ils prétendent en vendre autant. J'ai aussi émis des doutes sur la vente des timbres à ce moment-là. Le nouveau ministre des Postes (M. Mackasey) peut vérifier, mais j'ai demandé où au nom du ciel on avait pris cette idée qu'on obtiendrait 32 millions grâce à la loterie. J'ai dit que c'était tout aussi ridicule car j'imaginais que les bénéfices réalisés par la loterie les feraient rouler sur l'or. Je leur ai dit qu'ils feraient rentrer beaucoup plus d'argent qu'ils ne l'avaient prévu. Le président du Conseil du Trésor de l'époque m'a demande si je le croyais réellement, ce que j'ai affirmé, et je crois que les faits l'ont confirmé. Les profits sont maintenant de 100 millions de dollars.

Je concéderai que le maire de Montréal nous a dit la semaine passée que nous ne voulons pas que les Canadiens aient à payer directement de leur poche. Je ne saisis pas très bien si c'est le ministre des Postes ou quelqu'un d'autre qui a dit qu'il en coûterait environ 140 millions aux Canadiens au titre de la sécurité, du logement et le reste. Le Canada est disposé à contribuer en ce sens, et le maire de Montréal a dit alors qu'il réclamait la frappe de cette pièce parce que cela l'aiderait à réunir les 250 millions de dollars nécessaires, soit le plafond, et ce dont convient le ministre des Postes. J'espère donc qu'il proposera que l'on ne frappe qu'un seul type de pièce de $100. J'espère que

l'amendement sera adopté et que le ministre des Postes conviendra qu'il a une certaine valeur.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je prends moi aussi la parole pour défendre l'amendement proposé par le député de York-Simcoe (M. Stevens). Ce faisant, j'ai une question à l'intention du ministre, et peut-être pourra-t-il y répondre. Je doute qu'il le puisse, mais je me demande s'il pourrait nous dire s'il y a eu des précédents dans le monde de la numismatique à la frappe de deux pièces d'or du même dessin, d'environ le même poids, d'à peu près le même lustre, de la même valeur nominale, et pourtant l'une d'une catégorie inférieure et l'autre d'une catégorie supérieure, les deux portant le nom de notre pays. Il semblera s'agir exactement de la même pièce.

Je regrette de n'être pas intervenu avant le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) parce qu'il a dit presque tout ce que je voulais dire. Il a tant d'idées qu'il exprime toujours les miennes.

Je suis réellement étonné qu'un gouvernement ait l'audace de proposer deux pièces de monnaie du même dessin et de la même valeur nominale, quoique de lustre différent, me dit-on. Combien de temps le lustre se conservera-t-il? Que faudra-t-il faire? Couvrir les pièces de matière plastique afin de s'assurer que le soleil n'en altère pas le poli?

Le poids est légèrement différent, mais que se passe-t-il si l'on n'a qu'une pièce et pas l'autre pour pouvoir les comparer? Je suis prêt à parier que si un escroc vient vous offrir une pièce d'or émise par le Canada, pays de grande réputation, nation par excellence de l'honneur et de l'intégrité, pour le prix de $125, vous vous apercevrez après l'avoir achetée seulement qu'elle n'a pas la valeur que vous pensiez. Pourquoi le gouvernement encouragerait-il des individus peu scrupuleux à exploiter leurs compatriotes ou leurs voisins moins bien informés, ou un public facile à berner dans le reste du monde? Je pense que c'est une absurdité sur laquelle on ne saurait insister suffisamment.

Je suis content de prendre la parole après le député de Parry Sound-Muskoka, car nous ne saurions souligner suffisamment cette situation absolument sans précédent où un pays comme le nôtre émet deux pièces de même dénomination, presque du même poids et du même dessin, mais différant par leur brillant, toutes deux associées au nom du Canada. À mon avis, le ministre des Postes (M. Mackasey), en s'abstenant de profiter de la mise en garde que nous lui proposons avec cet amendement, incite notre pays à se placer sur les rangs des pays indignes de confiance en émettant cette paire de pièces.

Comme l'a demandé le député de Rocky Mountain (M. Clark), qui va se promener avec un «lustromètre» dans la poche ou une paire de compas à calibrer pour mesurer les pièces? J'ai entendu proposer deux versions. Tantôt, on dit que c'est le diamètre qui va varier, tantôt c'est l'épaisseur qui doit varier. Dans un cas comme dans l'autre, on aura besoin d'un compas à calibrer. On aura aussi besoin d'une note précisant laquelle des deux pièces est à haute teneur, si on peut parler de haute teneur. La pièce à haute teneur fera tant de millimètres de diamètre, si c'est ainsi qu'il faut la mesurer. On aura besoin d'une mesure quelconque.

Je n'ai pas l'impression que l'individu moyen qui désire, comme nous tous, aider les Jeux olympiques et aider à leur financement dispose des instruments précis qu'il faut pour mesurer une pièce, et j'estime qu'il est donc très facile de se faire prendre.

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur une autre question. J'aimerais que l'on consigne au compte rendu deux engagements que le ministre a pris au comité et qui s'opposent à certaines de ses déclarations de cet après-midi. Par exemple, selon la page 39:11 du compte rendu des délibérations du vendredi 27 juin du comité des prévisions budgétaires en général, le ministre des Postes a déclaré:

> Je suis en mesure de vous donner tous les détails.

Il s'agissait du titre d'or, vraisemblablement de la pièce de monnaie. Un peu plus loin, à la même page, le ministre ajoute:

> . . . j'irais même jusqu'à indiquer le minimum souhaitable.

Le ministre parlait du titre minimal d'or. Il continue:

> Je suis tout disposé à modifier l'amendement et à y apporter cette précision.

Nous trouverons ensuite une remarque du même genre à la page 39:12, où le ministre des Postes aurait déclaré:

> . . . je ne sais pas si cela vous satisfait, mais vous avez ma parole que les titres d'or sont ceux que j'ai dit tout à l'heure.

Il est parfaitement clair que, le 27 juin, le ministre des Postes a pris un engagement ferme sur la question à laquelle nous nous opposons, c'est-à-dire le titre d'or de ces deux pièces. À notre avis, il ne convient pas de frapper deux pièces, mais il avait pris cet engagement. Si je l'ai bien compris, le ministre a dit qu'il voulait avoir les coudées franches de façon à modifier le titre d'or des pièces de monnaie en fonction des fluctuations du prix de l'or. Je me demande vraiment comment il arrive à concilier ces deux positions, celle dont il a fait part au comité et celle dont il vient de nous faire part aujourd'hui.

● (1720)

L'Orateur suppléant (M. Penner): Le ministre des Postes (M. Mackasey) invoque le Règlement.

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, le député m'autoriserait-il à lui poser une question ou à formuler une observation? Je le tiens pour un homme très juste et très honorable. Je n'ai rien dit qui ne soit conforme à cette déclaration. En réponse au député de Rocky Moutain (M. Clark), j'ai répété que j'étais prêt à préciser exactement le titre d'or des deux pièces. Il reste à déterminer précisément à quel moment nous connaîtrons le prix d'achat de l'or. Voilà pourquoi j'ai besoin d'avoir les coudées franches: jusqu'à ce que nous achetions l'or.

Le député serait-il satisfait si je lui disais que le titre d'or des pièces sera clairement indiqué avant leur mise en vente dès que nous aurons fermement établi le prix de l'or qu'elles contiennent?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je présume que pour distinguer les deux pièces, le ministre des Postes fera imprimer sur la matrice formant les pièces que j'appellerais médaillons, que l'un contient «x» grammes ou grains d'or et l'autre, «xx» grammes ou grains ou quelle que soit l'unité de poids, mais que ces deux pièces ont la même valeur nominale. Je suis complètement abasourdi qu'un gouvernement fasse pareille proposition.

Des pièces d'or aujourd'hui en circulation ont une valeur connue de poids en or et je peux en nommer plusieurs. Le Kruger Rand d'Afrique du Sud, par exemple, contient une once d'or pur. Sa valeur nominale fluctue avec la valeur de l'or sur le marché libre. Le ministre des Postes propose d'émettre deux pièces qu'il revendra à la banque pour $100 chacune, mais l'une contiendra la moitié moins d'or que l'autre et sans valeur intrinsèque. C'est la première fois que le Canada ou tout autre pays industriel se mêle de frapper des pièces d'or qui n'ont pas de valeur intrinsèque et je trouve honteux que nous trempions là-dedans.

J'espère que le ministre repensera la question, monsieur l'Orateur. Je recommande fortement l'adoption de l'amendement présenté par le député de York-Simcoe.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec plaisir le ministre nous faire part cet après-midi de ce qu'il pense de l'attitude de notre parti à l'égard des Jeux olympiques.

M. Mackasey: Est-ce tout ce que vous vous rappelez de son discours?

M. Baker (Grenville-Carleton): Précisément. C'est bien cela. J'ai entendu le ministre le dire. Notre parti partage l'opinion qu'il s'agit ici d'un projet national. Je regrette de dire que même avant cet après-midi l'autre côté a lancé des quolibets; certains des députés d'en face ont même donné l'impression qu'il y en avait parmi eux qui n'appuyaient pas le ministre. Mais cette question a été élucidée de façon satisfaisante, je crois.

Nous espérons tous que les Jeux olympiques auront du succès car c'est au Canada qu'ils ont lieu. Notre pays les parraine et les Canadiens en bénéficieront dans toute la mesure possible. Nous avons tous une obligation envers les Jeux et dans la mesure où ce bill en facilitera la réussite nous le voulons le meilleur possible.

L'amendement a pour but d'empêcher que deux pièces d'or aient la même valeur monétaire mais pas le même titre d'or, et qu'elles soient telles qu'on ne puisse les différencier au premier coup d'œil. Je sais bien que le gouvernement n'avait pas l'intention de lancer un programme dont les naïfs puissent être dupes et dont les spéculateurs puissent profiter; mais, quoi qu'il en soit, cela pourrait se produire.

Nous ne pouvons tous être des numismates ou des specialistes munis d'instruments permettant d'examiner les pièces; aussi, j'estime qu'il est du devoir du gouvernement, qui peut prescrire le titre d'or, de veiller à ce que le programme soit bien compris. Quiconque veut acheter des pièces de monnaie pour ainsi aider les Jeux olympiques devrait être protégé.

L'amendement est relativement simple. Comme le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro), je suis décontenancé de voir le gouvernement apparemment hésiter à l'étudier ou encore à présenter un amendement que tous les partis puissent accepter. Le gouvernement pourrait peut-être faire sien cet amendement et l'adopter, étant donné que bon nombre de députés qui ont participé au débat semblent l'accueillir favorablement.

● (1730)

Évidemment, le ministre comprend les problèmes que pose le titre d'or et j'accepte ses explications relatives à la frappe, aux prix de l'or, à l'échéancier, et ainsi de suite. Mais cette explication ne l'empêche pas d'accepter un amendement ou un sous-amendement capable de faire disparaître ces difficultés. Je pense que le ministre veut nous donner des assurances . . .

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, le député me permet-il une question? Dans l'amendement proposé, qu'est-ce qui empêche la frappe de deux pièces d'or? Comment un acheteur pourra-t-il distinguer les pièces s'il achète des pièces d'argent, par exemple? Il y aura trois émissions de pièces, les pièces mises en circulation, les pièces non distribuées et les pièces de collection. Toutes sont en argent mais en apparence, elles sont différentes. Comment protéger les acheteurs? Qu'est-ce qui dans l'amendement garantit l'authenticité des pièces? Je me rends compte que le député n'est pas expert en la matière.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, l'observation du ministre était justement notre thèse. Il a mis le doigt sur ce qui nous préoccupe. Il a parlé de la frappe de deux pièces d'or et de trois pièces d'argent. Nous ne disons pas qu'il n'y a pas de difficultés, mais que pour la première fois dans notre histoire, nous frappons une pièce d'or de ce genre. Cette pièce doit être le symbole d'un événement national et mondial et le gouvernement se doit d'offrir quelque garantie aux collectionneurs véritables, aux collectionneurs commerciaux et à ceux qui achètent les pièces pour soutenir les Jeux olympiques.

Je sais que des difficultés se posent pour l'émission d'autres pièces mais l'amendement n'en est pas moins nécessaire. Nous devons nous assurer que nos pièces d'or portent une marque distinctive. J'espère que le gouvernement décidera de frapper seulement une pièce d'or; autrement, les gens confiants et crédules seront bien incapables de se protéger eux-mêmes. Plusieurs pièces d'argent ont été frappées et chaque catégorie peut être distinguée. Mais lorsqu'il s'agit de pièces d'or d'une très grande valeur, le gouvernement se doit de protéger le public au moyen de mesures législatives afin que les gens confiants et crédules ne risquent pas d'être fraudés. Si quelque organisme privé essayait de frapper deux pièces qui auraient la même apparence pour l'homme ordinaire mais de valeur différente, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) aurait tôt fait d'y mettre le holà. Le gouvernement devrait prendre autant de soin lorsqu'il frappe des pièces de monnaie.

J'aurais maintenant un mot à dire sur la manière dont le comité des prévisions budgétaires en général a étudié le bill. J'avais toujours pensé que le Règlement avait été modifié en 1968 pour permettre notamment aux comités de la Chambre de décharger le Parlement de la tâche d'étudier les projets de loi. Avant 1968, les bills étaient examinés en comité plénier, et on voulait charger les comités permanents de ce travail. En 1968, j'étais membre du comité qui a étudié les modifications du Règlement. Je fais des réserves quant à la façon dont on étudie les prévisions budgétaires et beaucoup d'autres questions, mais je dois dire que dans l'ensemble, le système des comités donne de bons résultats.

Un comité ne peut accomplir convenablement sa tâche que si ses membres, dont beaucoup sont des députés de l'arrière-ban de tous les partis, peuvent vraiment interroger les témoins, prendre connaissance de mémoires, écouter le pour et le contre d'un projet, avant de prendre une décision. Il est important que les comités puissent entendre les ministres et les représentants des ministères. La partie majoritaire d'un comité devrait éviter les faux semblants et ne pas insister sur l'adoption rapide d'une mesure. Si une mesure doit être adoptée de toute urgence, tous les députés, quel que soit leur parti, voudront l'accepter sans tarder, pourvu qu'on leur explique les motifs de l'urgence.

Le nouveau système de comités a été mis sur pied pour limiter la durée des débats à la Chambre. On prévoyait qu'un, deux ou trois porte-parole commenteraient le bill en deuxième lecture et, selon le cas, appuyeraient ou rejeteraient le bill en principe. Ensuite, le bill devait être renvoyé au comité, qui pouvait présenter des amendements ou des propositions d'amendement devant être étudiés à l'étape du rapport. Pour économiser le temps de la Chambre, les amendements à proposer à l'étape du rapport devaient être passés au crible en comité. Comme l'a dit le député de Rocky Mountain (M. Clark), tous les députés sont désireux d'adopter les mesures, certains plus que d'autres.

Si un comité est forcé d'adopter une mesure en toute vitesse, s'il est clair que la majorité fait indûment pression sur le comité, si certains députés sont empêchés de faire valoir pleinement leurs vues, il s'ensuit inévitablement de longs débats. On s'en souviendrait quand le bill suivant nous serait présenté en deuxième lecture, à l'étape du rapport et en troisième lecture.

● (1740)

Ces amendements s'imposent. Ils ne sont pas présentés à la légère, mais parce qu'un ou plusieurs députés y tiennent beaucoup. C'est la raison pour laquelle en étudiant les principes du bill C-63, nous avons envisagé cet amendement. Nous y tenons beaucoup.

Nous considérons que la séance du comité n'a pas donné aux députés, et, partant, aux Canadiens, une occasion raisonnable d'étudier d'autres solutions que la proposition du gouvernement. C'est une proposition visant à favoriser le succès financier d'un événement national. Notre parti ne s'y oppose pas, bien que je ne puisse en dire autant de tous les partis à la Chambre. Le NPD a bel et bien montré qu'il ne s'y intéresse pas particulièrement. C'est dans cet esprit que l'amendement a été proposé.

J'espère que le ministre profitera de l'heure du dîner pour voir s'il peut appuyer un amendement qui, je le crois vraiment, ne nuira pas au financement des Olympiques. En fait, il pourrait le rendre beaucoup plus attrayant. Peut-être pourrait-il discuter de la présentation possible d'un sous-amendement avec le leader du gouvernement à la Chambre. Je tiens à assurer au ministre que nous, de ce côté-ci, avons essayé de contribuer au succès de ce financement et, partant, au succès des Olympiques. Si les Jeux sont un échec, ce sera une honte nationale, pas simplement municipale ou provinciale.

Dans cet esprit, nous sommes bien disposés à étudier la question. Nous voulons aider le ministre. Même s'il a choisi de quitter la Chambre à ce moment-ci, j'espère qu'il réfléchira aux conseils qu'il a reçus pour voir s'il n'y a pas quelque façon de régler la question de façon satisfaisante.

J'espère que tous les députés, surtout ceux d'en face, prendront à cœur les paroles du ministre des Postes (M. Mackasey) au sujet de la position de notre parti concernant les Olympiques en général, et notre espoir que notre amendement sera accepté de façon à rehausser aux yeux du monde ce programme de pièces très important.

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

Des voix: Bravo!

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'apporter ma contribution au débat sur cet amendement au bill C-63. Apparemment, le ministre qui pilote ce bill a pris à cœur le conseil de mon collègue et a devancé son heure de dîner, afin de réfléchir à son faux pas et à l'à-propos de notre amendement.

Je ne puis m'empêcher de signaler l'inanité de l'argument que le ministre a formulé relativement à la teneur des pièces. Il compare en effet des oranges et des pommes. Il parle de la teneur en argent des pièces d'argent et fait allusion à trois types de pièces d'argent. Dans le même contexte, il mêle cette analogie à la question des pièces d'or.

En toute honnêteté, je ne crois pas que le ministre essaierait d'induire les Canadiens en erreur de quelque façon que ce soit. Quelle que puisse être son intention, les Canadiens seront indubitablement induits en erreur si la Chambre donne suite à la proposition du ministre et adopte la politique que le bill préconise sans tenir compte de l'amendement réfléchi et sensé de l'opposition.

J'aimerais vous citer un autre cas analogue à celui de la mesure à l'étude et de la politique mise au point dans son ministère, que le ministre s'en rende compte ou non. Je songe à la pratique de vendre des timbres canadiens, à l'état neuf, à certains marchands d'Europe et des États-Unis, à un prix inférieur à ce que vous et moi devons payer au guichet du bureau de poste. Voilà une pratique fort discutable.

Vu cette politique, nous devons aussi nous demander à quoi le ministre songe dans le cas de ces pièces d'or. Maintenant qu'il a eu le temps de prendre un souper en vitesse, de réfléchir à l'amendement et de revenir à la Chambre, poliment réprimandé, j'espère qu'il acceptera notre amendement et reviendra sur son idée de comparer les pièces d'argent et les pièces d'or. Comme je l'ai signalé pendant son absence, aussi bien comparer des oranges à des pommes, car nous devons supposer que la teneur en argent est la même dans le cas des trois pièces.

Quand il s'agit d'acheter, je suis aussi naïf que quiconque. Je demande simplement que les Canadiens ne soient pas dupés au sujet de la teneur. Je comprends pourquoi le ministre hésite actuellement à dévoiler la teneur en or. Elle dépend du prix de l'or au moment de la frappe, mais pourquoi deux valeurs distinctes? Le ministre donnerait confiance aux Canadiens dans un domaine où ils en ont besoin en acceptant simplement un amendement motivé et judicieux.

Je crois qu'il y a eu suffisamment de morigénations et d'inquiétude manifestée au sujet des délibérations du comité permanent qui a étudié la question vendredi dernier. Toutefois, j'appuie certainement les remarques du député qui m'a précédé. Bien que j'aie bien peu d'expérience des comités parlementaires, même si j'ai des ambitions à leur égard, je n'ai jamais entendu parler d'une chose semblable. J'espère que je ne serai moi-même jamais obligé de participer à ce genre de mesure forcée. J'aimerais aussi féliciter le ministre de son intérêt pour les Olympiques et j'espère que les pièces elles-mêmes seront une autre expression de l'intention et de l'intérêt de tous les Canadiens.

● (1750)

Où est le problème et pourquoi ne peut-il être résolu simplement? Si je ne me trompe, il serait antiréglementaire de poser maintenant une question au ministre. Je lui demande néanmoins comment il peut dire que l'analogie qu'il a établie entre les pièces d'or et celles d'argent est réelle. Les pièces d'argent contiennent la même teneur fondamentale en argent. Est-ce juste?

M. Mackasey: Pas le même taux de contrôle.

M. Brisco: Ne serait-il pas opportun d'estampiller sur les pièces la quantité d'or qu'elles contiennent—la quantité ou la valeur de leur teneur en or?

En terminant, je voudrais insister sur l'urgence de ce qu'ont dit d'autres députés de l'opposition et demander au ministre d'accepter de bonne foi l'amendement proposé.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): J'aimerais dire quelques mots en faveur de l'amendement. Je crois sage l'émission de pièces d'or dont la teneur en or équivaut à la valeur nominale de la pièce au moment où elle est frappée et, à mon sens, toute autre pratique serait un grave écart aux habitudes. Si j'ai bien compris, le Rand sud-africain contient une once d'or et tous ceux qui détiennent cette pièce savent qu'ils sont en possession d'une once d'or.

Il me semble que le gouvernement commet là une supercherie qui tend à la pure malhonnêteté, voire même à la fraude. Que dire d'autre quand on frappe deux pièces d'or qui ont la même valeur faciale, dont l'une contient une demi-once d'or et l'autre un quart d'once, sans que la grand public puisse faire vraiment la différence? Le public devrait au moins savoir quelle quantité d'or il achète lorsqu'il se porte acquéreur de ces pièces.

Si j'ai bien compris, les pièces contenant un quart d'once se vendront à $150 et celles qui en contiennent une demi-once à plus de $200. Je suppose que les gens achèteront les pièces à ce prix-là parce que l'événement qu'elles commémorent leur confère plus de valeur. Toutefois, je suis certain que pour bien des gens, il s'agira d'un investissement et il faudrait donc y inscrire la quantité d'or qu'elles contiennent. Apparemment, tel ne sera pas le cas. Si j'ai bien compris, seuls les gens qui connaissent vraiment les monnaies pourront distinguer les deux sortes de pièces. À mon avis, cela constitue une supercherie.

Si l'on émet deux pièces, elles doivent être suffisamment différentes pour permettre aux acheteurs de les distinguer au premier coup d'œil. Autrement, c'est extrêmement injuste pour un public crédule. Si un particulier ou une compagnie faisait ce que le gouvernement se propose de faire, elle serait fustigée sinon poursuivie. L'amendement ramènerait au moins un semblant d'honnêteté dans toute cette opération.

Si le prix de l'or monte, la quantité d'or que contiennent les pièces pourra être réduite à l'insu de tous. En fait, il pourrait même ne plus y avoir d'or du tout. C'est une mauvaise chose. Non seulement on a deux pièces différentes, mais encore le gouvernement peut changer la situation à son avantage si le prix de l'or augmente. Puis-je dire qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, comme je le disais avant la suspension de la séance, je prie le gouvernement d'étudier attentivement l'amendement. S'il ne lui agrée pas, le ministre voudra peut-être admettre une solution qui lui conviendrait mieux, à lui et au gouvernement.

Il importe, je le répète, de faire savoir que la teneur en or de ces pièces est constante. Si ceux qui les achèteront n'en faisaient l'acquisition qu'en souvenir des Olympiques, il importerait peu qu'elles fussent en étain ou en un autre métal quelconque, cher ou bon marché. Il est à supposer que les pièces d'argent n'ont pas connu le succès espéré des promoteurs du COJO, peut-être parce que la clientèle n'était pas suffisamment attirée par une pièce n'ayant qu'une valeur commémorative. Et c'est pour cela qu'on parle maintenant de frapper une pièce d'or.

Et pourquoi une pièce d'or réussirait-elle mieux? Sans doute parce que l'or a une valeur psychologique, qu'il est prisé de certains. Beaucoup achèteront des pièces pour les donner à leurs enfants ou à leurs petits-enfants, ou à des personnes qui ne pensent pas venir aux Jeux. Ces pièces seront offertes dans l'idée qu'un jour elles vaudront beaucoup plus cher que leur valeur nominale. Mais malgré cette valeur nominale de $100, rien n'interdit de penser qu'un jour, un gouvernement quelconque leur niera le pouvoir libératoire, et alors elles n'auront d'autre valeur que celle de l'or qu'elles contiennent.

Celui qui achète ces pièces a le droit d'en connaître la teneur en or. Le quart d'or vaut actuellement $48 environ, ce qui fait qu'une pièce contenant cette quantité d'or en vaudrait au moins le prix. La clientèle pourra alors, en toute honnêteté, se décider à acheter ou ne pas acheter la pièce, en se basant simplement sur sa valeur de placement.

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, les députés se demandent peut-être pourquoi un député de l'Ouest canadien veut parler de l'amendement à l'étude.

M. Lang: Ils se le demanderont encore quand vous aurez terminé.

M. Towers: Le ministre chargé de la Commission du blé est aussi chargé du ministère de la supposée justice et je me demande parfois où est la justice quand il essaie de parler des questions à l'étude à la Chambre. Lorsqu'il parle de choses comme les lignes d'embranchements et d'autres questions du genre, je me demande où est la justice dans ce pays dont nous sommes tous si fiers.

Le fait est que tous les Canadiens, quelle que soit la région qu'ils habitent, sont fiers d'être Canadiens. Lorsque nous invitons d'autres gens au Canada, nous voulons qu'ils soient traités avec la courtoisie que les Canadiens ont manifestée par le passé et peuvent encore manifester aujourd'hui. Les Canadiens de l'Ouest en particulier considèrent avec ironie depuis longtemps la façon dont le COJO fonctionne, mais il est temps d'essayer de rendre le programme un peu plus honnête si nous voulons qu'il soit efficace.

L'un des principes les plus importants et les plus fondamentaux du sport consiste à reconnaître l'honnêteté. Ceux d'entre nous qui ont participé aux sports reconnaissent qu'il existe des juges, des arbitres et des organismes pour garantir qu'on respecte le principe de l'honnêteté. Il est malheureux de dire que les députés de la Chambre des communes constatent que bon nombre de Canadiens ont peut-être certains doutes à propos des Jeux olympiques parce que l'organisation du projet a été mal gérée depuis le début. Le premier ministre (M. Trudeau) et le maire de Montréal sont probablement deux des hommes d'État les plus intelligents du Canada aujourd'hui. Les Canadiens ont bien des doutes au sujet des Jeux parce que le fait qu'un homme d'État est intelligent ne veut pas dire qu'il est aussi honnête. Il y a eu certainement des rumeurs selon lesquelles le COJO ou le comité des Jeux olympiques . . .

● (2010)

L'Orateur suppléant (M. Penner): J'attends encore que le député parle de l'amendement à l'étude qui concerne la teneur en or des pièces de monnaie olympiques. La Chambre étudie la motion nº 1 inscrite au nom du député de York-Simcoe (M. Stevens).

M. Towers: Merci, monsieur l'Orateur. Je reconnais que le député de Saint-Boniface (M. Guay) et peut-être certains autres de nos vis-à-vis puissent ne pas savoir ce dont je parle quand je parle d'honnêteté.

M. Guay (Saint-Boniface): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député de Red Deer (M. Towers) a dit qu'il badinait. À en juger par ce qu'il dit maintenant, il se mettrait plutôt les pieds dans le plat.

M. Towers: Monsieur l'Orateur, si le député de Saint-Boniface osait venir dans ma circonscription de Red Deer, il verrait bien que c'est lui qui se met les pieds dans le plat. Parlant de pieds, il risquerait fort qu'on lui en allonge un bon coup quelque part. En fait, nous sommes en train de distinguer ce qui est honnête de ce qui ne l'est pas. Apparemment, certains députés n'arrivent pas à distinguer l'un de l'autre. Voilà pourquoi cet amendement revêt une telle importance tant pour les députés que pour tous les Canadiens. Que va donc penser l'acheteur de l'une des pièces de moindre valeur lorsqu'il apprendra que sa pièce vaut moins qu'il ne le croyait? Voilà sur quoi porte cet amendement.

Nous nous efforçons de rendre ce bill aussi logique que possible. Je plains le ministre des Postes (M. Mackasey). On lui a confié probablement l'un des pires gâchis jamais refilés à un ministre depuis dix ans du fait que son prédécesseur a placé non seulement le cabinet mais la Chambre des communes dans une situation épouvantable en promettant à celle-ci que les Jeux olympiques ne coûteraient pas un rouge liard au peuple canadien.

On constate que les timbres postes et les pièces d'argent, que l'on estimait devoir rapporter 250 millions de dollars, n'ont rapporté qu'une vingtaine de millions. Aussi le ministre des Postes s'efforce-t-il d'assurer à l'entreprise un certain succès. Certes, nous convenons tous avec lui qu'il s'agit d'une entreprise nationale et que le temps est maintenant venu pour le cabinet et la Chambre des communes en particulier de se montrer honnêtes et francs envers le peuple canadien.

Nous pourrions envisager la situation du point de vue des visiteurs étrangers qui achèteraient peut-être une pièce d'une valeur de $100 selon eux pour découvrir qu'elle n'en vaut que la moitié. Est-ce là servir vraiment les intérêts du Canada et lui garder l'estime où la tiennent les autres pays? Le moment est certes venu pour nous de reconnaître, je crois, que le gouvernement doit être franc envers le peuple. Il faut lui dire que la sécurité, l'immigration et d'autres projets des Olympiques coûteront environ 140 millions de dollars. Le gouvernement n'a jamais dit combien la SCHL a investi dans cette entreprise. Voilà l'un des problèmes à régler. C'est ce qui explique la grande méfiance qu'éprouvent les Canadiens. Nous devons comprendre que personne ne peut se sentir fier d'une telle initiative lorsque les gens se méfient à ce point des promoteurs des Olympiques.

Je le répète, je plains le ministre des Postes d'être aux prises avec l'affreuse tâche de vouloir redonner un peu de prestige à l'entreprise et arriver à redresser un peu la situation chaotique attribuable à trois personnes: son prédécesseur l'ancien ministre des Postes, le premier ministre et le maire de Montréal. C'est une honte que trois personnes puissent plonger non seulement la Chambre, mais encore le peuple canadien dans une telle situation de confusion et de tumulte.

J'aimerais que les députés d'en face se décident à s'avouer à eux-mêmes, à avouer au pays, à tous les Canadiens, qu'ils ont fait une erreur, qu'ils ont peut-êtrre auparavant trompé un peu, ou beaucoup, les citoyens mais que dorénavant, ils vont tout faire pour corriger la situation. Je suis sûr que ce serait un changement pour le Cabinet et le député de Saint-Boniface. C'en serait certainement un pour ce dernier. Néanmoins, j'estime que le temps est venu pour le cabinet et la Chambre d'être honnêtes et directs envers les Canadiens, afin que le COJO soit un succès et que les Olympiques revêtent le prestige que tous leur souhaitent.

M. Stevens: J'invoque le règlement, monsieur l'Orateur. Au cours du débat de cet après-midi, le ministre a répondu aux questions de plusieurs de mes collègues qu'il croyait possible de trouver une solution aux difficultés soulevées dans la motion nº 1. Je pense qu'il a dit qu'il serait disposé à préciser plus tard la teneur en or des pièces et qu'il se demandait si cela satisferait mes collègues. Monsieur l'Orateur, je me demande si l'on pourrait donner au ministre la possibilité de nous dire dans quelle mesure il est disposé à tenir compte des points que nous avons soulevés à propos de la motion nº 1. Dans ce cas, on pourrait peut-être faire un compromis. On pourrait peut-être réserver la motion nº 1 pendant quelque temps, ce qui nous permettrait de voir ce que nous pourrions faire; pendant ce temps, nous pourrions poursuivre le débat.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Si le ministre veut parler à propos du rappel au Règlement du député de York-Simcoe (M. Stevens), il pourrait le faire avec le consentement unanime de la Chambre. D'accord?

Des voix: D'accord.

● (2020)

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, j'apprécie le consentement unanime de la Chambre. Je ne reprendrai pas la parole avant le prochain amendement. Je crois avoir dit clairement pourquoi je m'oppose à l'amendement à l'étude. Je soulèverai la question des autres possibilités qui s'offrent à moi quand je prendrai la parole à la troisième lecture.

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Le vote porte sur la motion nº 1. Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Penner): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Penner): En conformité de l'article 75(11) du Règlement, le vote nominal sur la motion est différé. Nous passons maintenant à la motion nº 2.

Jeux olympiques—Financement

M. Stevens propose:

Qu'on modifie le Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976, en retranchant les lignes 10 et 11, à la page 2 et en les remplaçant par ce qui suit:

«olympiques, à la moyenne des prix du marché libre de Londres, calculée d'après les cours du matin et du soir, déclarés par *Sharps Pixley Ltd.*, pendant les cinq jours de Bourse qui précèdent celui où l'or est livré à la Monnaie royale canadienne aux fins de monnayage.»

L'Orateur suppléant (M. Penner): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je voudrais que la Chambre se reporte à l'article 3 du bill C-63, qui traite du prix de l'or utilisé pour fabriquer les pièces d'or et j'aimerais lire l'article proposé dans le bill à l'étude et qui stipule:

«11.1 Le ministre des Finances doit, aux fins de la présente loi et de la *Loi sur la monnaie et les changes*, fixer le prix de l'or, détenu par lui ou en son nom au Compte du fonds des changes et utilisé pour fabriquer les pièces d'or des Jeux olympiques, en fonction du prix du marché à la date de sa décision.»

Je tiens à signaler les derniers mots que je viens tout juste de lire, c'est-à-dire que le prix de l'or qui sera transféré et vendu par la Banque du Canada sur direction du ministre des Finances (M. Turner) sera fixé en fonction du prix du marché à la date de sa décision.

L'amendement que je propose dans ma motion nº 2 vise tout simplement à préciser la date exacte prévue pour la fixation du prix. À mon sens, le texte actuel de l'article 3 du bill C-63 ne veut à peu près rien dire. Cet article dit en effet que le prix des pièces olympiques sera fixé au moment où le prix sera fixé. C'est ainsi que se traduit tout ce jargon juridique que contient le bill.

Je crois, à l'instar, j'en suis sûr, de la plupart des députés—et j'espère que nous aurons la majorité des députés de notre côté—qu'il est extrêmement important qu'on ne doute pas le moindrement que le Canada obtienne l'équivalent juste de la valeur de l'or qu'il aura remis à l'Hôtel de la monnaie pour la frappe de ces pièces dont bénéficiera d'abord et avant tout le COJO. Je dis cela parce que, comme s'en rendent compte la plupart des députés ici présents, l'or qui se trouve actuellement dans les chambres fortes de la Banque du Canada, rue Wellington, en face, c'est-à-dire des centaines de milliers d'onces, est évalué dans les livres du Canada à environ $42 l'once. La valeur actuelle de l'or sur le marché londonien est d'environ $162 l'once. Bref, la différence du prix de l'or inscrit dans les livres et le prix du marché mondial est d'environ $120 l'once.

Je trouve qu'il est de toute première importance qu'en essayant de déterminer la juste valeur de cet or, nous tenions compte de la date à laquelle l'Hôtel de la monnaie et ensuite le COJO devront non seulement payer l'or mais aussi l'accepter à la valeur déterminée. Si la question reste béante, on ne pourra savoir exactement quel est le prix juste. Par exemple, on nous a dit au comité qu'on n'avait pas encore trouvé de mécanisme précis à adopter pour établir la valeur de l'or. Lorsque le bill a été présenté, la question était encore à l'étude.

Je voudrais rappeler à la Chambre la partie du procès-verbal du comité permanent des prévisions budgétaires en général, numéro 30 en date du 27 juin auquel j'ai déjà fait allusion et qui dit à la page 39:28 que la manière de fixer la valeur réelle de l'or serait déterminée d'ici dix jours. Ces dix jours ont passé. Si le ministre décide d'intervenir à la Chambre à propos de la motion nº 2, il doit d'abord nous dire ce qui a été décidé. J'espère que la décision prise réduira au minimum les doutes qui pourraient subsister sur la question de savoir si le Canada a bien reçu un prix équitable pour son or.

Au cours des délibérations du comité dont j'ai parlé, les députés ont demandé au ministre de quelle façon on allait établir le prix de l'or et le ministre a répondu qu'il allait probablement élaborer un plan qui serait annoncé dix jours après l'adoption du projet de loi. En vertu de ce plan, le ministre des Finances fixerait un jour—on ne sait pas si ce serait dans dix jours ou dans un an—pour arrêter le prix de vente. Celui-ci serait arrêté d'après les cours moyens enregistrés au marché de Londres pendant les cinq jours précédents. Nous pensons qu'il ne faudrait pas arrêter le prix en se fondant sur une situation aussi instable. On nous demande de faire quelque chose d'inédit.

Comme on l'a souligné lors du débat sur la motion nº 1, on nous demande de frapper des pièces de $100 qui contiendront de l'or qui sera acheté du Trésor du Canada. Il importe beaucoup, à notre avis, que le Parlement soit satisfait du prix de l'or qui entrera dans la fabrication des pièces de monnaie. Évidemment. si l'or se vend à moins que la valeur marchande réelle, le COJO en tirera des bénéfices.

En toute justice, je crois que le ministre a clairement indiqué devant le comité qu'il n'avait pas l'intention de vendre l'or à un prix inférieur à ce qui est considéré comme la juste valeur marchande. Mais les ministres peuvent changer. La dernière fois que nous avons étudié cette mesure, nous avions un autre ministre des Postes et un autre président du Conseil du Trésor. Il est certes indispensable, si une question surgissait plus tard, qu'elle soit résolue ici à la Chambre avant que nous ne donnions notre approbation définitive à ce projet de loi.

Voilà pourquoi dans mon amendement, je dis que le libellé de l'article est satisfaisant à condition que nous ajoutions non seulement que le prix de vente sera fixé mais qu'en définitive le prix de vente sera le prix de l'or, c'est-à-dire la moyenne des prix du marché libre de Londres, calculée d'après les cours du matin et du soir, déclarés par *Sharp Pixley Ltd.* pendant les cinq jours de Bourse qui précèderont immédiatement le jour où l'or sera livré à la Monnaie royale canadienne aux fins de la frappe des pièces. En somme, nous disons que le meilleur moment pour fixer le prix de l'or est celui de la livraison. Quoi de plus naturel?

● (2030)

Si le programme de pièces de monnaie est confié à la Monnaie royale canadienne avec instruction de frapper les pièces le 1er janvier ou le 1er février, des dispositions devraient être prises en conséquence avec la Banque du Canada en vue de la livraison à cette date. Si l'or était livré par exemple le 1er février, son prix serait calculé en tenant compte de la moyenne des prix obtenus l'avant-midi et l'après-midi au cours des cinq jours précédents sur le marché de Londres, tels que fournis par la société Sharps Pixley Ltd. Voilà qui écarterait tout risque que les dates soient choisies pour favoriser le COJO ou, au contraire—éventualité que nous devons également envisager—à une date telle que le COJO puisse dire qu'elle l'a désavantagé. La plupart des transactions se font aux mêmes conditions: comptant à la livraison. Si le comptant pose une difficulté, nous n'insistons pas pour que le versement soit fait dès la livraison. Nous disons seulement que le prix devrait être établi en fonction du jour de la livraison.

L'autre raison pour laquelle nous soutenons qu'il serait bon de fixer le prix à la date de livraison, c'est que nous avons découvert au cours des délibérations du comité des prévisions budgétaires en général que l'or ne serait pas transféré en une seule quantité globale, mais qu'il passerait très vraisemblablement petit à petit de la Banque du Canada à la Monnaie aux fins de monnayage. Là encore, nous estimons que la méthode pratique à adopter consisterait simplement à fixer le prix pour chaque livraison d'après la quantité d'or livrée et les cours à la Bourse de Londres pour les cinq jours précédents.

Il faut voir l'autre solution. Nous parlons ici d'une possibilité d'environ 300,000 onces d'or. Si l'on veut bien faire le calcul, il n'est pas difficile de constater qu'il s'agit ici de millions de dollars. Si nous adoptons la recommandation qu'a faite le ministre de fixer une certaine date future, je puis assurer à la Chambre que quelqu'un subira les répercussions du prix auquel nous en arriverons alors. Quelqu'un en sortira perdant. Ce sera soit le COJO, soit le gouvernement du Canada, et à en juger par la façon dont ce programme olympique a fonctionné jusqu'ici, il semble bien que ce soit malheureusement toujours le gouvernement du Canada qui en sorte perdant quand il faut un perdant.

J'ai été déçu de leur attitude lors de l'étude de la motion nº 1, car j'ai cru voir dans le débat sur le bill C-63 un indice de la nouvelle arrogance du gouvernement majoritaire que dirige le premier ministre (M. Trudeau). Si je dis cela, c'est que lors de l'étude du premier bill sur les Olympiques, huit amendements importants ont été proposés et acceptés à l'étape du comité. À mon avis, les amendements alors proposés ont sensiblement amélioré le bill. J'ai l'impression qu'un esprit de collaboration s'était alors développé entre le président du Conseil du Trésor et le ministre des Postes de l'époque, et les représentants de l'opposition, chose bien saine. Cette collaboration assurait non seulement le financement des Olympiques, mais un financement prudent.

Malheureusement, nous nous butons maintenant à un esprit tout autre. Lorsque nous avons tenté de faire exactement la même chose à l'étape du comité du bill C-63, nous nous sommes heurtés à la phalange des onze députés libéraux membres du comité qui, de fait, on dit littéralement au cours des délibérations du comité, avoir eu des entretiens privés avec le ministre, être satisfaits du bill tel quel, et vouloir que nous en finissions en moins de deux. Ils n'étaient pas intéressés aux amendements que nous aurions pu vouloir proposer.

Des voix: Quelle honte!

M. Baker (Grenville-Carleton): Tss-Tss!

M. Stevens: Fait assez étrange, au cours de l'étude du bill C-63 par le comité des prévisions budgétaires en général, le ministre des Postes (M. Mackasey)—notre seul témoin, incidemment—a maintes fois parlé des dispositions dans la loi existante qui assurent de la protection sans apparemment se rendre compte que nous les avions proposées. Pourtant, maintenant que nous lui proposons tout aussi énergiquement des moyens de modifier le bill

C-63, nous le mettons en colère comme nous avions certainement mis en colère les 11 libéraux du comité.

Permettez que je me reporte à certains amendements qui avaient été acceptés lorsque l'on avait saisi la Chambre du bill C-196 qui fut adopté le 27 juillet 1973. Pour quelque raison étrange, les bills sur les Olympiques semblent toujours nous arriver à l'été. On ne manque jamais de nous dire que nous devons l'adopter de toute urgence. Ce fut la même chose en 1973.

Par exemple, au paragraphe 2 de l'article 5, nous avons réussi à garantir que le gouvernement du Canada ne puisse émettre ni vendre aucune pièce des Jeux olympiques à un prix inférieur à sa valeur nominale ou en vertu d'aucun accord aux termes duquel la considération nette que recevrait le gouvernement du Canada pour la valeur de la pièce serait inférieure à sa valeur nominale. Jusqu'à l'adoption de cet amendement, il était littéralement possible de distribuer ces pièces au Canada, ou ailleurs dans le monde, forcément sur une base d'escompte, ce qui aurait signifié, dans la pratique, qu'une personne aurait pu réaliser des profits allant de 1 à 10 p. 100 sans effort aucun, mais, bien entendu, aux frais du Dominion du Canada.

Un autre amendement que nous avons proposé portait que le montant total de la valeur nominale de toutes les pièces des Jeux olympiques émises ou vendues en application de la loi ne devait excéder 450 millions de dollars sans compter le montant total de la valeur nominale de toutes pièces des Jeux olympiques qui seraient rachetées. Encore là, il s'agissait de l'un de nos amendements, et le ministre y a précisément fait allusion au comité comme étant une protection pour la valeur des pièces d'or, ce avec quoi nous étions d'accord.

Nous avons proposé que le gouvernement prévoie dans la loi que les pièces de monnaie soient retirées si, de l'avis du ministre des Finances (M. Turner), il y en avait trop en circulation au Canada. Nous avons proposé en outre que quiconque s'occupe de la promotion ou de l'organisation des Jeux olympiques ou a des intérêts financiers dans les Jeux n'offre ni ne donne à quiconque un crédit, une commission ni autre bénéfice pécuniaire sur les pièces de monnaie, entraînant directement ou indirectement la vente de ces pièces de monnaie à un prix inférieur à la valeur nominale.

Plus tard au cours de ce débat, j'ai l'intention de revenir sur cet article, car il est ressorti, au cours de l'audience du comité des prévisions budgétaires en général, que des pièces de monnaie auraient pu être vendues, en violation du paragraphe dont je viens de parler; pour l'instant, je veux simplement signaler qu'au moment où le gouvernement était minoritaire, nous avons réussi à apporter d'importantes modifications à la loi sur les Jeux olympiques. Maintenant, le nouveau gouvernement majoritaire fait preuve d'arrogance, ne daignant même pas écouter ce que les membres de l'opposition ont à dire au sujet des mesures législatives.

Nous sommes également parvenus à faire modifier la loi de manière que le programme de la monnaie et des timbres olympiques ne rapportent pas plus de 260 millions au COJO. La Chambre se rappellera que nous avons en outre réussi à faire en sorte que le ministre des Postes et celui des Finances présentent un rapport 45 jours après les mois de mars et septembre, autrement dit, tous les six mois. Ces modifications se sont révélées utiles, dans le bill C-196. Je crois que les amendements que mon collègue et moi proposons aujourd'hui ne sont pas moins utiles. Ils feraient du bill C-63 une mesure sage dont la Chambre n'aurait pas à déplorer l'adoption après coup.

● (2040)

C'est là une importante question de principe et le ministre doit nous dire pourquoi il ne peut être plus précis quant à la façon dont on établira le prix de l'or livré à la Monnaie par le Trésor.

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, je pense devoir dire quelques mots à propos du deuxième amendement. Il va sans dire que le prix de l'or a beaucoup d'importance à l'égard du profit que nous espérons tirer de la vente des pièces. À mon sens, le bill dit très clairement comment ce prix sera établi. J'ai cru que c'était très clair à la réunion du comité qui a duré de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. Comme je voulais sincèrement que nous soyons aussi francs que possible, on s'est limité, fort justement je crois, aux questions du député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) et du député de York-Simcoe (M. Stevens).

Le député de York-Simcoe a eu plus de deux heures vendredi pour poser des questions, très pertinentes d'ailleurs, et c'est pourquoi je suis un peu surpris de l'entendre se plaindre aujourd'hui du système de comité. De nombreux députés ont trouvé à redire au système de comité, mais vendredi, et je suis sûr que le député de Joliette (M. La Salle) en témoignera, car il a assisté à toute la séance, nous avons été là de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, sans nous arrêter pour le déjeuner.

Une voix: Pas vous.

M. Mackasey: J'ai quitté la salle pendant environ deux heures pour des raisons indépendantes de ma volonté. Je suis resté de 9 heures à 11 heures, puis j'ai dû partir pour m'occuper d'autre chose, après quoi je suis revenu. Quand je suis parti, les choses étaient entre très bonnes mains, puisqu'il y avait là une demi-douzaine de fonctionnaires de mon ministère et les membres du comité. Je n'ai pas à m'excuser pour n'avoir pas siégé de 9 heures à 3 heures, d'autant plus que la plupart des questions se répétaient, comme en témoignera le compte rendu des délibérations.

Si l'on veut un débat à l'étape du rapport, je suis en mesure moi aussi de faire preuve d'esprit de parti. Le bill n'est pas de moi, en ce sens que je ne vais pas me laisser paralyser. Je suis ici simplement pour apporter les modifications dans mon champ de compétence.

Je ne suis pas ici pour défendre le COJO, si toutefois il en a besoin. J'ai peut-être suffisamment de prudence pour ne pas dire qu'il y a des malhonnêtetés au COJO. S'il y a un terme dont on a abusé aujourd'hui c'est bien celui d'honnêteté. Tout le monde a le mot sur les lèvres. On sous-entend qu'il y a quelqu'un ou quelque chose de malhonnête, mais personne n'a osé mettre le doigt dessus.

J'en suis encore à attendre que l'opposition nous dise ce qui au juste est malhonnête. Si elle estime que le COJO est malhonnête, il faudrait qu'elle le dise, mais ce n'est pas ici le lieu de le faire. Ce dont il s'agit ici, c'est de modifier une loi votée par le Parlement et qui comporte des amendements présentés par l'opposition. La loi autorise à constituer des fonds par la vente de timbres et de pièces d'argent, et rien d'autre, avec un plafond et une limite à la valeur nominale des pièces pouvant être mises en circulation.

Je ne sais pas ici pour défendre le COJO, le maire Drapeau ou un déficit. C'est à eux de le faire, et il est sûr qu'ils auront à le faire un de ces jours. Je ne suis pas ici non plus pour m'interroger sur leur intégrité, sans connaître la situation. Il me semble que la plupart des discours

prononcés aujourd'hui charriaient des sous-entendus, et cela ne me plaît guère. Je n'aime pas bien dire que des personnes ou des organismes sont honnêtes ou malhonnêtes avant d'être sûr de mon fait.

Personne ne songe à nier que le prix de l'or y entre pour beaucoup. Le premier amendement présenté tendait à faire préciser le titre des pièces, un quart d'once pour celles destinées à la circulation, et une demi-once pour celles destinées au marché des collectionneurs. La plupart des difficultés qui se présentent—et il va falloir leur trouver une réponse, parce qu'elles mettent en jeu le coût de l'or—concernent la question de savoir comment nous allons distinguer les pièces. Tout ce que je puis dire, c'est que nous allons procéder de la même façon exactement que ce qui se fait déjà pour les pièces d'argent. Il est vrai qu'on trouve la même quantité d'argent dans toutes les pièces de ce métal, et je le dis en toute objectivité, il y a trois pièces dans chaque émission actuellement mise sur le marché: une pièce de $10 mise en circulation, la pièce qui n'est pas en circulation, et l'ensemble de qualité épreuve. Comment pouvez-vous vous protéger maintenant qu'il y a trois pièces d'argent? Bien que la valeur de l'argent soit la même, le prix des pièces est différent.

Une voix: Le titre devrait être le même.

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, j'ai écouté sans interrompre et j'aimerais que le député fasse de même.

Comment ceux qui achètent des pièces d'argent,—et l'on en vend de plus en plus, ce qui devrait plaire à tout le monde—peuvent-ils distinguer entre les séries qui n'ont pas été mises en circulation, celles qui l'ont été et les ensembles de qualité épreuve? Le meilleur conseil que je puisse leur donner est de s'adresser à un distributeur sûr, à une banque à charte ou à un marchand de pièces de monnaie de bonne réputation, à la caisse populaire, à la coopérative de crédit ou à un autre vendeur de pièces de monnaie reconnu, respecté et de bonne réputation. C'est un conseil assez simple, mais il est excellent. Si vous achètez des pièces de monnaie d'un vendeur qui vous offre une bonne aubaine, vous prenez des risques.

Je ne connais pas tellement de personnes qui achètent ou qui collectionnent des pièces d'or, surtout celles que nous frappons à l'intention des numismates—et ils ne se trouvent pas uniquement en Europe, bien que ce soit notre prochain marché pour nos pièces de monnaie—qui sont prêts à payer $150 ou $175 pour une pièce d'or sans en vérifier la valeur.

M. Clark (Rocky Mountain): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je me demande si le ministre permettrait que je lui pose une question.

M. Mackasey: Oui.

M. Clark (Rocky Mountain): Le ministre peut-il dire où nous pourrons trouver un marchand de bonne réputation qui, selon le bill actuel, sera capable de dire quel est le titre des pièces dont le bill prévoit la frappe, en l'absence d'une garantie quelconque au sujet de la teneur en or? Il n'y a pas de garantie semblable pour l'instant. Le ministre peut-il dire où nous pourrons trouver ce genre de marchand et avoir une telle garantie, dans la version actuelle du bill?

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais jamais décourager le député; il est l'un des meilleurs polémistes à la Chambre et il faut l'encourager. J'ai remarqué qu'il a dit dans sa question: «dans la version actuelle du bill». Il l'a ajouté sans y penser.

J'ai dit au député plus tôt comment nous achetons l'or et que le prix de l'or n'est pas fixe. Il fluctue comme tout le monde le sait. Tous les distributeurs de pièces de monnaie aux fins du programme en connaîtront exactement la teneur en or. Un marchand ne vaudrait pas grand chose s'il ne pouvait, de bonne foi, fournir ce renseignement à ses clients.

Le coût de l'or est extrêmement important. Tant que nous ne saurons pas au juste combien nous paierons l'or, nous ne pourrons pas nous permettre d'être catégorique sur le titre des pièces. Nous ferons savoir à tous combien d'or entrera dans les pièces quand nous les produirons et avant de les vendre. C'est logique, ce qu'on doit attendre de moi et ce que j'attendrais d'autres s'ils avaient l'initiative.

● (2050)

En outre, si le prix de l'or monte, la teneur en or des pièces ne baissera pas. Il n'en va pas des pièces d'or comme des pièces d'argent dont on produira sept séries. Il y aura deux pièces à motif semblable mais de qualité différente, leur prix dépendant de la teneur en or. Quand nous aurons décidé combien d'or entrera dans chaque pièce, nous ne changerons pas d'idée, quoi qu'il arrive au marché de l'or.

La tournure du marché de l'argent est autre chose. Les députés se rappelleront que la première série émise s'est vendue $5 la pièce. Quand nous avons frappé la deuxième série, le prix de l'argent avait augmenté de $2.40 à $4 environ et nous avons eu exactement le même problème que celui qui nous occupe. Nous avons décidé, avec raison je pense, de ne pas dévaloriser la monnaie canadienne en diminuant la teneur en argent, mais plutôt d'augmenter le prix de vente et de maintenir la qualité de l'argent sterling dans les pièces, tout en sachant que nous restreignions le marché.

Nous savions que les Canadiens seraient obligés de payer les pièces d'argent plus cher, mais nous n'avons pas regretté notre décision. Notre rôle n'est pas d'augmenter à tout prix les profits découlant de la vente des pièces pour aider le COJO. Il nous incombe de préserver la qualité des pièces de monnaie canadiennes, notre monnayage et notre réputation. Nous devons protéger la qualité de nos pièces de monnaie. Si les prix de l'or baissent, le prix baissera. Si les prix de l'or montent, notre marge de profit sera moindre. Une fois que nous aurons fixé le titre d'or des pièces, la proportion de l'or dans l'alliage sera maintenue.

Nos pièces auront bonne valeur et dépasseront les exigences de la plupart des pays. J'ai devant moi des tableaux; je n'en parlerai pas et je ne prédirai pas la valeur future de nos pièces d'or. Je peux signaler cependant que notre série de pièces d'or de 1967 se vend actuellement $250. Je l'ai vérifié à l'heure du souper.

M. Stevens: Jamais de la vie!

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant est expert en tout. Y a-t-il un seul sujet qu'il ne connaît pas?

Une voix: La banque.

M. Mackasey: Je me suis renseigné auprès de marchands de pièces de monnaie et auprès de gens qui en savent un peu plus que le député de York-Simcoe (M. Stevens) au sujet de la monnaie, et j'ai appris que notre

pièce d'or de $20 de 1967 se vend $250 en ce moment. Des marchands réputés en vendent. Si le député peut en acheter à meilleur compte, tant mieux pour lui, mais il n'en trouvera pas beaucoup qui se vendent $20, peu importe les tableaux auxquels il fait allusion. J'ai mes propres tableaux et, même si je respecte le député de York-Simcoe, je préfère les miens.

Vendredi dernier, M. Neufeld du ministère des Finances, assistait à la séance du comité. J'ai dit, et c'est fondamental pour le bill . . .

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre signale que la pièce d'or canadienne de 1967 de $20 se vend maintenant $250. Le ministre me dirait-il d'où il tient cette cote, parce que hier, la Banque de la Nouvelle-Écosse m'a coté $180.

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, je ne discuterai pas avec le député. On voit bien quelle est son attitude. Je le répète, je suis absolument convaincu que certains députés de l'opposition veulent que le bill soit adopté. Tantôt, le député de Grenville-Carleton (M. Baker) en a parlé d'une manière constructive. Nous acceptons les amendements s'ils améliorent le bill. Le député de York-Simcoe s'est borné à faire de l'obstruction. Je sais que la sagesse traditionnelle veut que l'on ne contrarie pas les députés si l'on souhaite voir adopter un bill à l'étape du rapport. Le député veut retarder l'adoption du bill? C'est bien. Cela ne m'empêchera pas de dormir. Pendant deux heures et demie d'affilée, il a eu l'occasion de faire épouser ses vues par les membres du comité, mais il ne les a pas convaincus, pas plus qu'il ne convainc la Chambre aujourd'hui.

J'ai oublié de dire que le député assis derrière le représentant de Joliette (M. La Salle) a fait des observations constructives et utiles. D'autres députés aussi. Ils ont posé des questions pertinentes. Nous sommes sans aucun doute prêts à accepter les amendements s'ils améliorent le bill; cela n'a pas été le cas jusqu'à présent. C'est là le problème. Le simple fait de proposer des amendements ne veut pas dire que ceux-ci sont recevables.

C'est sur le ministère des Finances et le ministre des Finances (M. Turner) que repose la responsabilité en ce qui concerne l'or. C'est au ministère de décider quand acheter l'or. Les responsables des Jeux olympiques ne demandent pas au ministère des Finances de leur fournir de l'or à $42 l'once, comme en Afrique du Sud. Le cours de l'or fluctue. Nous ne voulons pas dire que le gouvernement canadien devrait faire ce qu'a fait l'autre jour le gouvernement américain, c'est-à-dire déverser sur le marché une certaine quantité d'or à un taux variant entre $35 et $42 l'once. Si le ministère des Finances se trouvait obligé de vendre de l'or à un prix variant de $35 à $42 l'once, on pourrait légitimement dire que le gouvernement subventionne les jeux.

Les responsables du programme numismatique s'attendent à payer le prix marchand de l'or, ainsi que tous les autres frais qu'entraînera le programme, y compris les taxes, les frais de frappe et le prix des flans. Le ministère des Finances a le droit de préciser la façon dont sera déterminé le prix. Un haut fonctionnaire du ministère des Finances qui était présent au comité a expliqué la façon dont on procéderait.

Nous achèterons l'or quand nous en aurons besoin, et non pas avant, puisqu'il faudra payer des intérêts. Lorsque nous en aurons besoin, nous en aviserons le ministère des Finances. Le ministère fixera le prix, qui sera fondé sur un taux moyen calculé sur cinq jours à la Bourse de Londres. En fait, c'est pratiquement ce que disait l'amendement, de façon un peu moins précise. Soyez certains que le ministère des Finances ne fait pas de cadeau au COJO ou aux Jeux olympiques.

Je le répète, nous avons bien l'intention de payer l'or à sa valeur marchande. Nous achèterons une grande quantité d'or et nous ne voulons pas entraîner une baisse du marché. Nous tenons donc à ne pas révéler avec précision la date à laquelle nous interviendrons sur le marché. Le ministère des Finances déterminera le prix, qui sera calculé d'après la moyenne du cours de l'or sur cinq jours à la Bourse de Londres. Nous procédons au grand jour, honnêtement—et j'utilise ce terme à l'intention de ceux qui aiment bien l'employer. Nous ne cherchons pas à réaliser un profit quelconque et sommes déterminés à maintenir la haute qualité de la monnaie canadienne.

Personne ne l'a dit, mais nous avons des normes de qualité élevées à maintenir, qu'il s'agisse de frapper des pièces d'or ou d'argent ou d'autres pièces. La monnaie a mis trop d'années à se faire l'une des meilleures réputations au monde pour la sacrifier aux Olympiques, qui seront très éphémères.

● (2100)

Je le répète, je regrette d'avoir à recommander que nous rejetions cet amendement. Je ne peux qu'assurer à la Chambre encore une fois qu'il suffira aux députés de consulter le compte rendu des délibérations du comité de vendredi dernier pour voir que les fonctionnaires des Finances ont indiqué très clairement comment le prix de l'or sera établi quand nous passerons nos commandes. Je peux assurer aux députés que ce sera fait de telle manière que personne ne pourra en tirer profit, surtout pas les Jeux olympiques.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur adjoint: Le vote porte sur la motion nº 2, inscrite au nom du député de York-Simcoe (M. Stevens). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui,

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur ajdoint: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Conformément à l'article 75 (11) du Règlement, le vote par appel nominal sur l'amendement est différé.

Comme la Chambre en a convenu plus tôt, nous passons maintenant à l'examen de la motion nº 4, inscrite au nom du député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek).

Jeux olympiques—Financement

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley) propose:

Qu'on modifie le Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976,

a) en retranchant les lignes 20 à 43 inclusivement, à la page 2, les lignes 1 à 49 inclusivement, à la page 3, les lignes 1 à 46 inclusivement, à la page 4, les lignes 1 à 44 inclusivement, à la page 5, les lignes 1 à 16 inclusivement, à la page 6; et

b) en retranchant le chiffre «17» de la ligne 13, à la page 2 et de la ligne 19, à la page 6 et en le remplaçant par le chiffre «14»

—Monsieur l'Orateur, malgré ma déception de voir le ministre des Postes (M. Mackasey) refuser tout compromis sur l'amendement relatif aux pièces de monnaie olympique, je suis heureux que nous en ayons terminé avec cette affaire, parce que les pièces me sortent par les oreilles à défaut des poches.

Je voudrais m'attarder sur une partie du bill que les députés ne connaissent pas. Le public en tout cas l'ignore, à l'exception des sociétés qui seront touchées par ces dispositions. Je veux parler des sept pages qui, dans ce bill de huit pages, traitent nommément des marques de commerce et des droits d'auteur.

Dans sa déclaration antérieure, le ministre a dit que le bill C-63 n'est qu'un amendement au bill précédent sur les Jeux olympiques. J'aimerais signaler que le ministre devait songer à la partie traitant des pièces de monnaie. Les amendements dans ce bill qui traitent des marques de commerce et des droits d'auteurs ne sont en aucune façon des amendements au bill initial sur les Jeux olympiques. C'est en fait une toute nouvelle affaire qu'on ajoute au bill C-63.

On s'interroge sur les raisons de cette façon tardive d'envisager toute cette nouvelle notion des marques de commerce et de l'enregistrement alors qu'il ne reste qu'une année avant le début des Jeux. Certes, si le COJO veut vendre ses marques de commerce et celles qu'il entend faire enregistrer, il l'a déjà fait.

Bien que le ministre des Postes soutienne le contraire, je suis certain qu'il conviendra que cet article n'est pas un amendement au bill initial. Il s'ajoute au bill visant à modifier la loi sur les Jeux olympiques de 1976. S'il y a des irrégularités, et je crois comprendre que ma motion nº 3 dont l'étude a été différée pourra susciter certaines difficultés, je dirais qu'elles ont trait à l'impression du bill. En fait, il ne devrait pas simplement se lire «Loi modifiant la loi sur les Jeux olympiques de 1976», mais aussi «Loi modifiant la loi sur les marques de commerce». C'est ce que fait cette partie du bill plus ou moins.

L'urgence porte sur la partie contestable du bill. Les membres du comité qui n'étaient pas au courant du contenu de ce bill au comité ont dit «Essayez de lui faire franchir cette longue étape du comité car l'affaire présente une certaine urgence». Où étaient ces députés libéraux les six derniers mois? Où étaient-ils quand le programme de pièces d'argent ne rapportait pas les montants espérés et que le COJO avait besoin d'aide supplémentaire du gouvernement fédéral?

J'interroge le ministre des Postes depuis trois ou quatre mois, lui demandant de faire le plus tôt possible une déclaration au sujet de la position du gouvernement concernant les mesures législatives d'aide supplémentaire pour les Jeux olympiques. Mais il n'a pas bronché. Je n'entends pas de cris des députés libéraux d'arrière-ban. Je ne savais même pas qu'ils étaient intéressés à aider encore davantage le COJO jusqu'à ce que j'entre dans la salle du comité et que je les entende dire: «Adoptez cela tout de suite. C'est urgent. Il faut faire vite.»

[M. l'Orateur adjoint.]

Il est très difficile de comprendre pourquoi il est question de marques de commerce dans le bill. Le ministre a parlé de mauvaise publicité et a expliqué jusqu'à quel point cela était mauvais pour l'organisation olympique et la ville de Montréal. Il est vrai que cela est mauvais, mais à qui faut-il imputer cette mauvaise publicité?

La ville de Montréal et le COJO dépensent l'argent—quelque 140 millions—qu'ils ont obtenu grâce à une loi fédérale ou en subventions directes. Ils ont reçu près de 500 millions grâce à la loi fédérale et à des subventions directes, et ils ont l'audace de refuser les soumissions publiques pour employer ces fonds, qu'il s'agisse de la construction de l'emplacement olympique ou des droits de télévision. Il n'y a pas eu d'appels d'offres. C'est le gouvernement fédéral qui permet au COJO de tirer des profits de ces projets de loi. Cependant, quand vient le moment de dépenser l'argent, le gouvernement tourne le dos et ferme les yeux. Qu'une société qui utilise les fonds du gouvernement fédéral ne fasse pas d'appel d'offres public pour la construction et les droits de télévision et que le gouvernement la laisse faire sans rien dire est incompréhensible.

● (2110)

Le terme malhonnête étonne le ministre. Je crois qu'il doit y avoir quelque chose de malhonnête là-dessous. Quelque chose doit cacher quelque chose, car si personne ne cachait rien, tout serait étalé au grand jour pour que nous sachions ce qui en est.

Quand l'ancien président du Conseil du Trésor a fait la déclaration précédente, il a laissé entendre, par exemple, que les services de sécurité coûteraient 90 millions de dollars. Je le dis simplement parce que tout se tient. Il s'agit d'une subvention directe du gouvernement fédéral, mais personne n'a pu obtenir de ventilation des 90 millions pour une période de deux semaines, personne n'a pu découvrir comment ces fonds seront dépensés, sans parler des recettes des programmes de pièces de monnaie, de timbres et de loteries. Je dis que c'est de la malhonnêteté de la part du COJO, de la malhonnêteté de la part du gouvernement qui ne prend pas la responsabilité de faire enquête.

Au comité, j'ai dit que la partie du bill relative aux marques de commerce et aux droits d'auteur n'étant pas une modification à la première loi sur les Olympiques, il faut diviser le bill et le débat en deux parties, l'une portant sur les pièces d'or et l'autre sur les marques de commerce. Encore une fois, les membres du comité, les libéraux qui y siégeaient sans connaître le contenu du bill, ne voulaient pas entendre raison.

J'ai mentionné le fait que Gerry Snyder, vice-président des revenus au COJO, était présent mais les membres libéraux du comité ne voulaient pas les laisser témoigner. Il était là et il était le seul à connaître tout des affaires du COJO et de la façon dont l'argent est dépensé. Il est responsable. Il est vice-président chargé des revenus. Nous demandons des comptes sur les dépenses du COJO. S'il y avait eu un rapport public dès le début, le déficit maintenant évident et que l'on subira après les Jeux aurait été moindre.

Le soir avant que le comité se réunisse, j'ai reçu des documents financiers du commissaire général Rousseau et j'avais l'intention de les déposer au comité pour le bénéfice des membres. Encore une fois, le comité était si peu intéressé par ces documents sur le financement des Jeux qu'on ne m'a pas laissé les déposer; on n'a même pas pris la peine de regarder certains chiffres que m'avait transmis le commissaire général Roger Rousseau.

Le ministre des Postes savait que nous avions demandé des comptes au COJO, mais en sortant de cette longue réunion, il s'est retourné pour dire qu'il ne les déposerait pas ni ne les montrerait au comité, même s'il les avait, parce que nous ne les avions pas demandés. J'ai dit à plusieurs reprises, en toute honnêteté envers le ministre, qu'il avait toujours répondu du mieux possible aux questions portant sur la partie du bill qui le concernait. Mais sa volonté de ne pas montrer au comité les chiffres qu'il a en main me laisse vraiment perplexe.

Comme je parle du comité, j'aimerais donner lecture, pour les fins du compte rendu, de quelques passages du procès-verbal. D'abord, la question que j'ai posée à l'un des témoins, M. Lafontaine, et la réponse de ce dernier.

Pourquoi devrait-il avoir plus de pouvoirs que tous les autres organismes gouvernementaux ou que toutes les autres sociétés publiques ou commerciales, ou que tous les organismes gouvernementaux sur cette question? Je crois que si un plus grand pouvoir est nécessaire, les organismes gouvernementaux devraient avoir plus de pouvoirs. Mais pourquoi COJO dans ce cas? Monsieur le président, il devrait y avoir un ministre présent pour répondre à cette question—

Cela m'amène à signaler que le bill tout entier est inscrit au nom du président du Conseil du Trésor (M. Chrétien). Le ministre des Postes n'est responsable que de la partie portant sur la monnaie et les timbres. Le bill à l'étude, tout comme le bill original, dépasse de beaucoup le programme de la monnaie olympique. On n'a pas tenu compte des droits des membres de l'opposition. Ils n'ont pas pu interroger le ministre concerné. Nous avons aimé interroger le ministre des Postes. Il nous a fourni des réponses, mais elles ne traitaient que d'une partie du bill.

Le président du Conseil du Trésor était absent lors de la deuxième lecture et on ne l'a jamais vu au comité. Il n'est pas ici à l'heure actuelle, et pourtant le bill est inscrit en son nom et traite de questions qui dépassent de loin le domaine de responsabilités du ministre des Postes.

Ce dernier a lui-même dit n'être responsable que des pièces de monnaie et des timbres et de leur distribution. Il a fait de son mieux. Il a pris en charge un ministère dont le fouillis ne se compare probablement qu'à celui du ministère des Transports, et je sympathise avec lui parce que, comme l'a dit le député de Red Deer (M. Towers), il a pris en charge un parfait gâchis. On ne saurait donc reprocher d'emblée au ministre des Postes l'échec du programme initial de pièces de monnaie. Néanmoins, nous pouvons l'interroger sur ces autres questions, surtout au sujet de ma motion qui a trait à la loi sur les marques de commerce.

J'aimerais expliquer, brièvement, ce que j'entends par là. L'article 13 du bill C-63 se lit comme suit:

Aux fins de la loi sur les marques de commerce, la Société des Jeux olympiques est et a toujours été au Canada une personne morale de droit public.

Sauf erreur, cet article devait continuer de figurer dans le bill et tout le reste devait être supprimé. Comme je le dis dans la motion à l'étude, le COJO pourrait obtenir ses marques de commerce, ses enregistrements, et ainsi de suite, en vertu de la loi sur les marques de commerce. Je citerai d'abord le premier paragraphe de l'article 3 de cette loi:

Une marque de commerce est censée avoir été adoptée par une personne, lorsque cette personne ou son prédécesseur en titre a commencé à l'employer au Canada ou à l'y faire connaître, ou, si la personne ou le prédécesseur en question ne l'avait pas antérieurement ainsi employée ou fait connaître, lorsqu'elle a produit, ou qu'il a produit, une demande d'enregistrement de ladite marque au Canada.

Je passe maintenant à l'article pertinent de la loi sur les marques de commerce, soit l'article 9.

● (2120)

Nul ne doit adopter à l'égard d'une entreprise, comme marque de commerce ou autrement, une marque composée de ce qui suit, ou dont la ressemblance est telle qu'on pourrait vraisemblablement la confondre avec ce qui suit:

n) tout insigne, écusson, marque ou emblème

(iii) adopté et employé par une autorité publique au Canada comme marque officielle pour des marchandises ou services,

à l'égard desquels le registraire, sur la demande de Sa Majesté ou de l'université ou autorité publique, selon le cas, a donné un avis public d'adoption et emploi;

La raison pour laquelle je cite la loi sur les marques de commerce, c'est que le COJO a encore le droit de s'enregistrer comme tout autre compagnie ou corporation privée au Canada. Mais, sous sa forme actuelle le bill accorde au COJO le pouvoir sans précédent de priver les particuliers et les entreprises de certains droits de propriété.

Permettez que j'explique bien clairement que des centaines de fabricants au pays ont vendu des produits dont les marques de commerce peuvent ressembler ou non à celles que le COJO veut faire immatriculer pour les Jeux olympiques de 1976 à Montréal. La distribution de ces produits se faisait bien avant qu'on ait su que les Jeux olympiques se tiendraient à Montréal. Ces fabricants constatent maintenant que le COJO peut vouloir adopter les marques de commerce qu'ils ont eux-mêmes créées.

Comme nous l'avons appris à l'étape du comité, si la fabrication des produits remontait à une date antérieure au 13 juin, elle pourra continuer. Mais n'oublions pas que les fabricants veulent multiplier leur production. Prenez quelqu'un, par exemple, qui confectionne des gilets depuis 20 ans et y imprime un écusson quelconque qui ressemble fort à un autre que le COJO veut utiliser. Il a étendu son activité à la confection de chaussettes, de chandails, de chapeaux, et il a affecté $20,000 à l'achat de matériel. Les fabricants d'articles de sport tombent dans la même catégorie.

J'estime que le bill nuira gravement à de telles entreprises. Par exemple, la société Leatherware Limited de Montréal—et il y en a bien d'autres—a présenté une demande d'enregistrement d'écussons avant d'entendre parler du bill. Elle a consacré beaucoup d'argent à la conception de ces écussons. Et voilà soudainement qu'elle n'a plus le droit de donner suite à ses projets de fabrication et de distribution d'écussons, après avoir dépensé des milliers et des milliers de dollars à leur élaboration.

Cet article du bill impose un fardeau inutile à plusieurs entreprises et sociétés canadiennes, de sorte que des millions de dollars seront perdus pour l'économie.

M. Lefebvre, conseiller juridique au ministère de la Justice, a témoigné devant le comité. Voici ce qu'il a dit, comme en fait foi le compte rendu des délibérations du comité à la page 39:47:

Si vous voulez ajouter cela, et si cet amendement doit être efficace, il importe que de tels pouvoirs soient accordés car le délai dont nous disposons est court. Un homme d'affaires pourrait quitter le marché, laisser ses produits sur le marché et l'on ne disposerait pas d'assez de temps pour intenter un procès, qui pourrait traîner en longueur, ou peut-être réunir toutes les preuves qui seraient normalement nécessaires.

J'en conclus, madame l'Orateur, qu'il souhaite que nous adoptions très rapidement ce projet de loi afin de nuire à ces hommes d'affaires et de les faire traduire devant les tribunaux. On a admis, au cours de la même séance, qu'il y aurait beaucoup d'actions en justice à la suite de ce projet de loi. J'ai ensuite fait à M. Lefebvre la remarque suivante:

J'ai eu connaissance d'un grand nombre d'entreprises qui se sont servies pendant de nombreuses années, même avant qu'on sache que les Olympiques auraient lieu au Canada, de symboles de ce genre. Elles s'en sont servies et, pour répondre à votre question, elles ont le droit se s'en servir sur les produits sur lesquels les marques figurent, si je comprends bien, mais un grand nombre de ces entreprises ont prévu d'étendre et d'élargir leurs gammes de produits dans une classe en particulier, avec l'intention de se servir de certains de ces symboles, et vous nuirez gravement à ce processus d'expansion.

M. Lefebvre qui est, je le répète, avocat au ministère de la Justice, a alors dit:

Nuirons-nous à ces entreprises ou au COJO?

Donc, il reconnaît que nous allons nuire à la petite entreprise. Même si, à mon avis, nous ne devrions pas nuire au COJO, nous ne devrions pas non plus nuire aux entreprises de notre pays qui cherchent à vendre leurs marchandises de façon légitime et à profiter des Jeux olympiques. Je le répète, il faudrait se reporter à l'article 9 de la loi sur les marques de commerce que j'ai déjà lu plus tôt.

C'est une honte de devoir débattre cette question au moment où nous appuyons tout le mouvement olympique. Nous voulons aider au financement du COJO mais, en même temps, il incombe à l'opposition de protéger les contribuables et les hommes d'affaires de notre pays. C'est pourquoi je dis que le gouvernement aurait dû insérer une disposition convenable pour couvrir cette situation.

À mon sens, le public et même la majorité des députés ne savaient absolument pas que le bill devait contenir une disposition gouvernant les marques de commerce. Il n'a été question que des pièces d'or. Simpson's vendait même des formules de commande de pièces d'or trois ou quatre mois avant que cette disposition sur les marques de commerce n'ait été rendue publique. Ce n'est pas le ministre des Postes que je blâme à ce sujet, mais bien le gouvernement tout entier qui s'attendait qu'on approuve ce projet sans poser de questions.

Vous savez, madame l'Orateur, il s'agit d'une situation vraiment cocasse. J'ai passé mon temps à inciter le gouvernement à aider financièrement le COJO, et quand ce projet de loi atteint l'étape du comité, on ne nous permet pas de poser des questions, ou les députés libéraux siégeant confortablement de l'autre côté se moquent royalement de nous lorsque nous essayons de le faire. Peu importe nos suggestions ou les amendements que nous présentons, le gouvernement continue et il se moque du comité et de la Chambre des communes.

● (2130)

Nous avons notamment entendu le témoignage de M. N. M. Thurm, régistraire des marques de commerce et directeur du bureau des marques de commerce. Nous lui avons demandé si nous obligerions un commerçant qui utilise régulièrement cette marque de commerce à cesser de vendre ces articles. Nous lui avons demandé s'il y avait conflit. Il a répondu: «Parfaitement, monsieur le président.»

[M. Jelinek.]

Toutes mes remarques sont du même ordre. Si je dis cela, c'est pour bien montrer que ces témoins, qui sont des témoins sûrs du gouvernement, se sont contredits. J'ai cité trois ou quatre exemples. Nous en avons eu d'autres à l'étape du comité. Ce n'est pas un bill parfait, il renferme bien des contradictions. Les témoins se sont beaucoup contredits devant le comité. On peut le constater en lisant les procès-verbaux de la réunion de jeudi et vendredi derniers du comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Je pense que nous savons ce qui s'est passé. Le maire de Montréal et les responsables du COJO sont venus demander au gouvernement d'apposer leur estampille sur certains documents. C'est précisément ce qui s'est passé. Si le gouvernement avait fait son travail, nous ne serions pas en train d'en parler ici.

La dernière fois que j'ai mentionné le caractère ridicule de la façon de procéder du comité vis-à-vis de ce bill, c'est lorsque j'ai comparé ce bill relatif aux marques de commerce au bill C-2, le bill sur la concurrence, que j'approuve de façon générale. C'est totalement contraire à la loi sur la concurrence. On accorde tous les pouvoirs au COJO et on retire leur pouvoir aux entreprises légales qui étaient en activité avant la création du COJO. Ces manufacturiers fabriquaient des produits portant ces symboles, mais lorsque j'ai souligné certaines contradictions entre ce bill et le bill C-2 sur les coalitions, le président du comité a déclaré catégoriquement que cette intervention n'était pas recevable et que je n'avais pas le droit de comparer le bill à l'étude à un autre bill, tout comme il a déclaré irrecevables certaines questions adressées au vice-président du COJO, qui était présent, alors que lui seul pouvait y répondre.

Selon lui, rien de cela n'était recevable et les onze députés qui l'appuyaient, fatigués peut-être, l'ont approuvé d'un hochement. Ils n'avaient rien à dire. Je répète qu'ils auraient pu réclamer l'adoption plus rapide de cette mesure. Nous avions demandé que ce bill soit présenté à la Chambre beaucoup plus tôt. Toutefois, tout ce qui touche la participation du gouvernement aux Olympiques est toujours resté enveloppé de mystère. Lorsque les députés de l'opposition ont demandé quand ces deux bills, soit le premier et celui-ci, allaient être présentés en Chambre, ils n'ont jamais reçu de réponse directe.

Il est ridicule que le gouvernement persiste à dire qu'il n'a rien à voir aux Olympiques. Au contraire, il y consacre peut-être un demi million de dollars. Il y a au moins une demi-douzaine de ministres et de ministères qui viennent directement en aide aux Jeux. Personne ne s'y oppose. Je suis tout à fait d'accord. À mon avis, les Canadiens devraient être fiers d'être les hôtes des Jeux olympiques. Mais pourquoi tout cacher? Le ministre des Postes se demande pourquoi on persiste à lui poser des questions. Il n'a rien caché lorsqu'on lui a posé des questions précises, mais je m'interroge sur tout le côté financier des Olympiques.

En conclusion, j'aimerais signaler que je ne suis pas le seul à se préoccuper de cette disposition. J'en ai parlé à bon nombre de conseillers juridiques, et ils m'ont fait savoir que même l'institut canadien des brevets et des marques de commerce a manifesté une inquiétude assez vive a et qu'elle adressera ses observations au gouvernement dans un avenir prochain.

J'aimerais qu'on fasse un compromis mais je ne peux pas le demander au ministre des Postes car ce n'est pas de son ressort. Je reviens à ce que je disais. Le premier ministre suppléant pourrait peut-être nous dire pourquoi le projet de loi contient cet article et pourquoi le pouvoir doit être enlevé aux hommes d'affaires et remis entre les mains du COJO. Certains prétendent qu'il y a eu des précédents et que des mesures législatives semblables avaient été adoptées pour EXPO 67. C'est d'ailleurs exact, à cette différence près que les fabricants, commerçants et individus avaient reçu quatre ans de préavis. EXPO 67 était en 1967 mais le bill concernant EXPO a été présenté 4 ans plus tôt donc nous étions avertis. Je dis que ce cas est sans précédent. C'est une situation dangereuse, et bien plus dangereuse qu'on ne croit parce qu'elle établit un précédent permettant aux corporations et à quelques organismes du gouvernement de fronder la loi sur les marques de commerce et finalement de la rendre caduque. Les corporations et organismes gouvernementaux pourront invoquer ce bill sans tenir compte de la loi sur les marques de commerce. Je trouve donc que nous sommes en présence d'un triste état de choses et j'espère que j'ai réussi à faire ressortir toutes ces lacunes.

Bien qu'il s'agisse d'un bill plus ou moins relié aux finances, nous n'avons pas eu l'occasion de questionner le ministre des Finances au stade du comité. Cette partie du bill a l'air d'une plaisanterie. Elle a été rédigée en toute hâte. Il a été reconnu qu'elle contenait des erreurs. Si ces erreurs avaient été reconnues plus tôt, on aurait su ce qu'il en était sur la question des marques de commerce. Cette question aurait dû faire l'objet d'une des toutes premières mesures législatives. Ce n'est pas juste avant les Jeux olympiques qu'il fallait s'en occuper. Je répète que cette partie du bill est une honte.

Une voix: Une honte?

M. Jelinek: Oui. Il est honteux d'entendre quelqu'un de l'autre parti faire un tel commentaire puisqu'il est évident qu'il n'a pas lu l'article en question.

● (2140)

Je suis tout à fait d'avis qu'il faut aider le COJO et les Jeux olympiques mais non aux dépens des fabricants, et c'est ce que le bill tend à faire. J'espère que le gouvernement voudra modifier le bill, peut-être même en supprimant la disposition visant la rétroactivité. Seul le ministre de qui relève cette partie du bill peut le faire. Même si le ministre des Postes (M. Mackasey) n'a pas d'autorité à l'égard de cette partie du bill, j'espère qu'on trouvera le moyen d'y voir.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, je considère comme un privilège l'occasion qui m'est offerte de parler de cette motion. Si les Jeux comportaient une section pour les jongleurs, le maire de Montréal devrait avoir la permission de participer à ce concours et je suis certain qu'il remporterait la médaille d'or.

Il est temps, je pense, de faire une rétrospective historique des Jeux. J'imagine les organisations des Jeux olympiques d'il y a 2,000 ans, à Athènes, se préoccupant de l'amphithéâtre dont ils vont doter la ville et du projet de réunir des millions de dollars nécessaires pour tenir les Jeux, du nombre de pièces à faire frapper, du nombre de timbres à faire imprimer, à qui délivrer le brevet sur tous les produits qui seront vendus à l'occasion de la tenue des Jeux olympiques. Il me semble que le centre d'intérêt est passé du but réel des Olympiques à la mise en scène, aux installations, à la chorégraphie plutôt qu'à l'aptitude physique.

Le ministre nous dirait-il s'il a des chiffres permettant d'établir la comparaison entre les sommes dépensées pour l'aspect matériel des Jeux, les bâtiments et la publicité et les sommes consacrées à mettre nos athlètes en bonne forme. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) se rend-il vraiment compte de la nécessité d'aider les athlètes à conserver la forme? Sur le budget de son ministère, combien dépense-t-il pour faire en sorte que la prochaine génération de Canadiens et de Canadiennes soit en bonne forme physique? Là encore, on s'occupe de mise en scène, de présentations, d'impressions plutôt que des personnes. On s'inquiète des structures, et non pas des athlètes. Disons en passant que si les athlètes doivent compter sur les timbres, ils sont battus d'avance.

Les députés reçoivent sûrement comme moi des lettres adressées par les sociétés canadiennes, les entreprises de mise en bouteille, etc. Voici ce que dit l'une de ces lettres:

... nous espérons de la sorte non seulement améliorer la classe des amateurs canadiens, mais encore sensibiliser les gens à l'importance de la bonne forme physique.

Il n'y a pas lieu de se féliciter lorsque ce sont les sociétés commerciales, qui ont d'ailleurs un intérêt à l'affaire, qui parlent de sensibiliser la population à la nécessité d'être en bonne forme physique, alors que le gouvernement ne parle que de battre monnaie, de slogans, de brevets, etc. Pour faire bien voir dans quelle situation nous nous trouvons, j'aimerais citer aux députés un article du *Globe and Mail*, numéro du mardi 17 juin. On y lisait des déclarations intéressantes faites par M. Rousseau, du comité d'organisation. Elles mériteraient de figurer comme perles dans un journal littéraire. Permettez-moi de citer un extrait d'anthologie dont ce monsieur s'est rendu coupable au cours de la conférence de presse en question. Je cite:

Les jeux vont s'autofinancer en ce qui nous concerne, mais il va falloir tout simplement que les gouvernements nous autorisent à faire certaines choses, déclare M. Rousseau.

Je demande aux députés de bien savourer ces mots ubuesques. Les jeux vont s'autofinancer quant à nous, mais il va falloir tout simplement que le gouvernement nous autorise à faire certaines choses. Comme ce serait bien d'avoir des programmes qui s'autofinancent de la sorte!

Permettez-moi de vous citer la deuxième perle et peut-être alors s'est-il écarté de ses vieilles habitudes pour verser dans l'honnêteté lorsqu'il a déclaré: «nous étions dans des sables mouvants et nous nous battions». Ce qui est triste, c'est qu'il ne se bat pas pour les athlètes ou pour leur entraînement, mais pour les édifices, la réputation de Montréal et tous les détails physiques autour desquels on fera la choréographie des Jeux.

Permettez-moi de vous citer une autre perle. L'article déclare:

Il a dit que si les journalistes n'avaient pas tellement insisté pour connaître le coût des Jeux il y a quatre ans, il ne serait pas dans l'obligation aujourd'hui d'expliquer la raison du déficit.

N'est-ce pas merveilleux? Voilà ce qu'on appelle de la comptabilité à la montréalaise. Si vous ne leur demandez pas quels sont les faits, ils n'auront jamais à les justifier.

En voici une de plus. L'article déclare:

M. Rousseau a expliqué que les chiffres donnés par le maire en décembre dernier étaient inférieurs parce que les planificateurs ont légèrement remanié les coûts au printemps.

Même sa chronologie des faits est inexacte. Je demande instamment au gouvernement de rajuster son objectif. Les Olympiques n'ont pas besoin de tout l'apparat que le maire de Montréal veut leur donner. Il ne fait aucun doute que tout programme propre à stimuler la forme physique des Canadiens est bon pour l'ensemble du pays et que notre prestige est en jeu, mais je rappellerais au gouvernement que notre réputation est également en jeu et ce qui compte le plus, ce n'est pas tant l'étalage que nous ferons aux Jeux olympiques que la façon dont nous nous en occupons. Je demande instamment au gouvernement que nous en revenions à l'essentiel des Olympiques et que nous centrions notre attention sur le bien-être des concurrents, des coureurs, des lutteurs, des nageurs et de tous les autres athlètes. Accordons-leur une certaine attention.

Nous n'avons nul besoin des extravagances que le maire de Montréal désire dans le seul intérêt de Montréal. Donnons aux Canadiens et à nos athlètes une chance, et réduisons l'ampleur de cette entreprise, de façon à faire porter l'accent sur la forme physique plutôt que sur le décor matériel des Jeux.

M. Jake Epp (Provencher): Madame l'Orateur, le bill C-63 et l'article 4 en particulier, suscitent un certain nombre de questions très sérieuses que les députés, au nom de tous les Canadiens, devraient poser non seulement au ministre des Postes (M. Mackasey) qui, ayant parrainé ce bill, voudrait vien le voir adopter pour des raisons manifestes, mais tout aussi bien aux dirigeants du COJO et au maire de Montréal.

Voici que toute cette question des Olympiques, de leur financement et de la participation du gouvernement vient nous hanter que nous l'admettions ou non, bien plus tôt qu'aucun de nous ne le prévoyait au moment où le projet de loi fut présenté pour la première fois à la Chambre en 1973. J'aimerais rappeler que la situation était bien différente en 1973, tout comme d'ailleurs l'attitude du gouvernement. Aux yeux de ceux d'entre nous qui, en 1973, faisaient partie du comité permanent des prévisions budgétaires en général, au moment où celui-ci fut saisi du projet de loi concernant la vente des timbres, la frappe et la vente des pièces de monnaie olympiques, ainsi que la loterie, l'attitude d'alors des ministériels contraste beaucoup avec celle qu'ils ont maintenant adoptée. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un changement d'attitude à l'égard du financement ou des tours de passe-passe qui ont lieu relativement au financement; à mon avis, les députés de l'autre côté estiment plutôt que s'ils attendent assez longtemps, le bill finira par être adopté.

● (2150)

Qu'est-il arrivé en 1973? Quand le bill original était à l'étude du comité des prévisions budgétaires en général, le gouvernement avait présenté aux membres du comité un bill qui autoriserait la frappe de pièces de monnaie, l'émission de timbres et la loterie nationale. Pendant plusieurs jours, les députés de l'opposition qui faisaient partie du comité avaient signalé aux ministériels que les dispositions du bill devaient être plus strictes, que le bill original ne prévoyait pas l'obligation de faire rapport de la situation, qu'il fallait délimiter les attributions et que le Parlement devait avoir des faits et des chiffres au sujet du nombre de pièces frappées et du plafond relatif au nombre de pièces de monnaie en circulation. Le chef de la Monnaie avait témoigné au comité et il avait bien expliqué ce qui se passerait.

Il avait indiqué qu'on avait demandé à l'Hôtel de la monnaie de commencer à frapper des pièces même si le bill était encore à l'étude et je me rappelle très clairement qu'un soir, après plusieurs heures de débat au comité, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), qui était alors ministre des Postes et qui présentait le bill, avait exhorté les députés de son propre parti à adopter nos amendements qui rendaient le bill plus strict et que son parti a fini par adopter. Il les avait exhortés à accepter ces amendements; autrement, le bill n'aurait pas été adopté et le COJO n'aurait pas pu faire son travail.

Je me rappelle ce soir-là très clairement et je sais que les ministériels avaient alors cédé devant les instances de leur ministre. Pourquoi? Parce qu'ils n'étaient pas suffisamment nombreux au comité. Aujourd'hui, avant même que les Jeux olympiques aient eu lieu, nous avons déjà de la difficulté à financer le COJO. À cette époque, nous ne pouvions fonder nos déclarations sur des faits, mais nous constatons maintenant chaque mois, à mesure qu'on publie les rapports, que même les membres du COJO ignorent ce que leurs programmes leur coûtent.

D'après les journaux, le COJO ne connaît même pas la quantité de billets dont il dispose. Une fois, il annonce qu'il en connaît le nombre, ensuite qu'il ne le connaît pas. Cette semaine par exemple, on apprenait qu'un contrat n'avait pu être conclu avec le Forum de Montréal. On apprenait qu'il fallait aménager d'autres sièges et qu'il n'y en avait pas autant qu'on le croyait. C'est un exemple de mauvaise planification.

Pour la deuxième fois, le gouvernement demande à la Chambre d'adopter cette mesure parce qu'elle est urgente, et parce que le gouvernement ne dispose pas de beaucoup de temps. On nous demande de ne pas poser de questions maintenant mais nous pourrons le faire après 1976. C'est se moquer du monde.

Pour ce qui est du financement prévu dans le bill C-63, quand le premier bill a été adopté en 1973, on prévoyait un maximum de 250 millions de recettes qu'on remettrait au COJO. Mais il faut vendre de plus en plus de pièces par suite de la hausse du prix de l'argent, et le COJO n'a pas encore atteint ses objectifs; on prévoit maintenant que la vente de ces pièces ne rapportera pas 250 millions.

Cependant, des Canadiens se sont engagés de ce côté. Des sociétés se sont orientées du côté des Olympiques et beaucoup d'entre elles ont commencé à fabriquer des symboles olympiques ou des variantes. Beaucoup ont même commencé à en vendre. Quand je suis arrivé chez moi en fin de semaine, j'ai trouvé dans mon courrier un échantillon de l'écusson olympique portant le M stylisé et les cinq cercles, et un fabricant m'invitait à utiliser ces symboles comme moyens de publicité. Je suis certain que la plupart des députés ont reçu cette prochure publicitaire.

Quand le bill C-63 sera adopté, qu'adviendra-t-il de ce fabricant? Il a déjà investi de l'argent. Aux termes du bill à l'étude, il est déjà dans l'illégalité depuis le 13 juin. C'est un bill à effet rétroactif et le fabricant, depuis qu'il a commencé à fabriquer des symboles, broches, épingles à cravates et autres souvenirs qui peuvent se rattacher à l'utilisation du symbole olympique avant le 13 juin, était déjà dans l'illégalité et je sais que le gouvernement, majoritaire, est certain que le bill sera adopté. C'est une attitude totalement différente de celle qu'il avait au moment de l'adoption de la première loi.

Les fabricants ont fait des investissements. Ils sont en cours de production. Des grossistes, des petits détaillants et de modestes propriétaires de boutiques ont acheté beaucoup d'articles et de souvenirs portant l'emblème des Jeux olympiques ou une variante, et voici soudain que le gouvernement leur jette l'interdit. Il est certain que le COJO, avec tous les bureaucrates qu'il a à sa disposition, aurait pu songer beaucoup plus tôt à ses marques de commerce et à ses droits d'auteur. Ainsi, l'article 4(3) à la page 3 du bill stipule clairement que le 13 juin 1975 sera la date de cessation de l'utilisation de ce dessin. Qu'allons-nous faire de ces gens? Ils sont allés de l'avant et ont fait des investissements. Beaucoup d'entre eux sont disposés à appuyer des groupes d'athlètes amateurs et à appuyer les sports amateurs, au moment où le gouvernement signifie son intention de faire adopter ce bill.

Le moins que le gouvernement puisse faire serait de considérer bien attentivement et bien objectivement les amendements que nous lui soumettons. Je soutiens que notre attitude n'est pas différente de celle que nous avions en 1973 lorsque l'opposition avait à faire modifier le bill, et je puis comprendre l'attitude du gouvernement à l'égard des Jeux olympiques, puisqu'il tient à ce qu'ils soient un succès, et des difficultés financières qui ont entouré les préparatifs des Jeux.

Le gouvernement a présenté un projet de loi rédigé au petit bonheur, et quand quelqu'un présente des amendements destinés à renforcer le bill, certains députés ministériels prétendent que l'opposition est contre les Jeux olympiques. C'est là exactement le même argument qu'ils ont invoqué en 1973. Madame l'Orateur, je signale qu'il est 10 heures.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Sharp: Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le gouvernement compte mettre demain en délibération le bill C-66, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise. Nous en poursuivrons l'étude les jours suivants jusqu'à ce qu'elle soit terminée, sauf jeudi après-midi où nous terminerons l'étude du bill C-8, visé par un ordre de la Chambre.

M. Hargrave: Madame l'Orateur, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il compte reprendre l'étude du bill C-50 jeudi également!

M. Sharp: J'espérais que nous avancerions plus vite aujourd'hui. Je crains fort que bon nombre des bills dont nous espérions disposer ne soient retenus encore quelque temps.

M. Baldwin: Ils ne le seraient pas si nous pouvions consaincre nos vis-à-vis d'accepter quelques amendements. Ne soyez donc pas si obstinés.

Une voix: Rédigez de meilleurs projets de loi.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—DEMANDE DE RETRAIT DE L'APPUI DE L'ACDI À L'OUGANDA EN RAISON DE L'AFFAIRE DENIS HILLS

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Madame l'Orateur, les ministériels estiment peut-être que la question qui me préoccupe ce soir n'est plus d'actualité, que le problème est réglé. Je songe à la question que j'ai adressée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) et à laquelle le président du Conseil privé (M. Sharp) a répondu au sujet de la conduite du président de l'Ouganda.

● (2200)

Je veux attirer votre attention sur l'indécision, le flou, le vague de la réponse du ministre. J'ai demandé ce que le gouvernement avait l'intention de faire. J'ai dit qu'à mon avis l'ACDI permettait d'exercer des pressions, et le ministre m'a répondu qu'il n'était pas certain que ce soit une bonne chose à faire quant il y a désaccord avec un autre gouvernement.

Je dois conclure de cette déclaration que le ministre n'était effectivement pas d'accord avec les mesures prises par le président de l'Ouganda, et je dois donc lui demander, s'il était en désaccord, si le cabinet était en désaccord, si le gouvernement était en désaccord et, manifestement, si les Canadiens étaient en désaccord quelles mesures il a prises—quelles mesures nous avons prises?

Nous savons que l'ACDI a été active en Ouganda. Je serais le dernier à suggérer d'utiliser la force, la menace d'une suppression de notre aide à un pays qui compte des centaines de milliers de malheureux obligés de subir la dictature de cet homme. Je dois préciser que les programmes de l'ACDI valent au Canada une bonne réputation en Ouganda. Il est certain que si jamais l'un des principaux pays du Commonwealth a eu la possibilité de faire jouer un peu sa displomatie et de rendre un service à la Grande-Bretagne et à ce malheureux menacé de la peine de mort, c'est bien le Canadda. Mais comme dans bien d'autres cas, dès qu'il s'agit de diplomatie, notre pays ne montre guère de courage.

Pour quelle raison véritable le président de l'Ouganda a-t-il décidé de reculer? Était-ce à cause de notre diplomatie? Il a réussi à obtenir de la Grande-Bretagne ce qu'il voulait. Lorsque la Grande-Bretagne a envoyé ses émissaires en Ouganda, où ont-ils trouvé le président? Ils l'ont trouvé assis dans une paillote à les attendre. L'entrée de cette hutte mesurait à peu près deux pieds de haut, de sorte que les émissaires ont dû se mettre à quatre pattes pour entrer dans cette hutte et parler au président. Allons-nous accepter ce genre de comportement de la part d'un homme qui dirige un pays de façon complètement démente?

En réalité, le président Amin n'a pas cédé aux pressions exercées par la Grande-Bretagne ou le Canada, mais simplement à celles d'autres pays africains qui devaient se réunir à Kampala et qui ne voulaient pas être mêlés à cette horrible situation.

Le président du Conseil privé (M. Sharp) devrait savoir, s'il ne le sait déjà, qu'un commentateur a déclaré sur un réseau canadien qu'il connaissait le président Amin depuis un certain temps et qu'en toute probabilité, cet homme souffrait d'une très grave maladie vénérienne qui affecte le cerveau. Je ne dis pas que c'est vrai, mais on l'a laissé clairement entendre.

En terminant, madame l'Orateur, je demande au président du Conseil privé quand nous pouvons compter sur une manifestation de fermeté et moins sur une diplomatie à la guimauve. Est-il prêt ou le Canada est-il prêt à prendre position aux Nations Unies? Les pays ont beau condamner la Rhodésie et l'Afrique du Sud, c'est l'inverse qui se produit maintenant. Allons-nous faire semblant de rien et permettre que des ressortissants d'autres pays soient traités ainsi dans un pays noir?

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame l'Orateur, je voudrais faire une remarque sur les derniers propos du député et l'assurer que le Canada continuera à intervenir dans les affaires extérieures de façon efficace et non avec de belles paroles. Le gouvernement fait ce qu'il estime devoir faire, même si les mesures prises ne sont pas nécessairement celles que propose le député.

Une voix: Un exemple.

M. Breau: Le député me demande de donner un exemple d'intervention du gouvernement. Permettez-moi de signaler que la présence du Canada à Chypre a sauvé des vies humaines. Le gouvernement ne se permet pas une creuse rhétorique, il fait précisément ce que le député lui propose de faire. Il mène une diplomatie dans le calme et la réflexion.

Le gouvernement canadien a suivi de très près les événements entourant l'emprisonnement et la condamnation de M. Dennis Hills. Comme il s'agit d'un citoyen du Royaume-Uni, son cas intéresse d'abord les gouvernements britanniques et ougandais. Néanmoins, pour des raisons humanitaires évidentes, nous nous sommes beaucoup intéressés à cette affaire.

Quant à l'ACDI, son programme d'aide à l'Ouganda se situe à un niveau très modeste depuis 1972. Il consiste principalement en bourses offertes aux étudiants ougandais qui étudient au Canada ou dans les pays africains autres que l'Ouganda. Nous n'avons pris aucun nouvel engagement d'aide depuis 1972. Le gouvernement canadien estime inacceptable d'utiliser nos programmes d'aide pour infléchir la politique de gouvernements étrangers. Nous pensons qu'à la longue, cette politique servirait mal nos objectifs humanitaires.

Le gouvernement a, par les voies diplomatiques, exprimé aux autorités ougandaises l'espoir que la vie de M. Hills serait épargnée. À peu près au même moment, on a appris que la peine de M. Hills ne serait pas appliquée. Nous avons alors informé les autorités ougandaises de notre satisfaction devant cette décision. Enfin, le gouvernement a bel et bien l'intention de suivre l'évolution de cette affaire.

[M. Brisco.]

LES PARCS NATIONAUX—BANFF—DEMANDE DE CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOGEMENTS

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, je parlerai brièvement ce soir de l'habitation dans une localité qui est à toute fin pratique sous le contrôle complet du gouvernement du Canada. Je veux parler de la ville qui se trouve dans le parc national de Banff, et aussi, jusqu'à un certain point, de celle qui est située à Jasper.

Je dois d'abord exprimer un certain mécontentement. J'adresse mes remarques non pas au ministre responsable, ni même au parlementaire responsable, mais à un représentant du gouvernement qui, autant que je sache, n'est jamais allé dans un de ces parcs nationaux.

M. Breau: Il y est allé.

M. Clark (Rocky Mountain): Bien; il y est allé.

Le problème de l'habitation dans les parcs nationaux découle d'un conflit que tous reconnaissent. Si la croissance est trop forte, elle compromet les avantages du parc et les buts pour lesquels les parcs nationaux ont été créés. Mais s'il y a trop peu de maisons, et c'est le cas à Banff, cette pénurie peut créer une densité de population inacceptable, des problèmes sociaux et des tensions comme celles que connaît malheureusement à l'heure actuelle cette localité.

Au lieu de répondre à la demande du Conseil consultatif de Banff—ce qui se rapproche le plus d'un gouvernement à Banff, parce que le gouvernement du Canada a insisté pour conserver le contrôle de questions aussi importantes que l'émission des licences de chiens dans la ville—le ministre a répondu en gros que, parce qu'on était en train de mettre au point un nouveau plan cadre, il serait préférable de résoudre les problèmes de logement de Banff en faisant déménager les gens à Canmore, qui est tout juste à l'extérieur du parc, à peut-être 20 minutes en automobile, et en leur faisant faire la navette au parc. Cela a été la politique du ministre depuis assez longtemps. La ville de Canmore n'en a pas été trop heureuse parce que cette situation portait sérieusement atteinte à son avenir. Cette politique a transformé la ville de plus en plus en une ville de chambres, en un simple dortoir. Deuxièmement, elle a très sérieusement compromis et réduit son assiette fiscale.

● (2210)

Le conseil municipal de Canmore, détenant plus de pouvoir en la matière que les représentants élus de Banff, ont répondu «non» au ministre. Nous n'allons pas nous laisser faire. Nous n'allons pas mettre les nouveaux terrains à bâtir à la disposition de gens qui ne vivent pas et ne travaillent pas ici. Une réponse pareille a passablement dérangé le ministre qui tentait de répondre aux besoins en logement de Banff en s'en déchargeant sur une autre localité.

C'est pourquoi, il y a près d'un mois, j'ai demandé au ministre s'il était disposé à envisager d'un autre œil la décision du conseil municipal de Canmore de permettre immédiatement la mise en disponibilité de nouveaux terrains et la construction de quelques nouvelles maisons à Banff, afin de remédier à une pénurie de logements que ne toléreraient pas la plupart des députés si eux-mêmes, leurs localités ou leurs circonscriptions, étaient concernés.

Jusqu'ici, le ministre n'a pas répondu à ce que j'estime être une demande raisonnable. Puisque la solution qu'il envisageait pour les habitants de Banff a été rejetée, et c'est compréhensible, il devrait leur offrir la possibilité de trouver un logement dans leur propre ville. J'espère que dans la réponse qui sera consignée au compte rendu ce soir, on dira que le ministre reverra sa position et qu'il résoudra le problème du logement à Banff.

Le problème du logement de personnes qui doivent résider dans un parc national s'est posé dernièrement dans une ville située dans un parc important de ma circonscription, le parc Jasper. Cela montre que le gouvernement ne s'intéresse pas aux problèmes de logement des habitants de cette ville.

Après avoir beaucoup insisté, 13 terrains ont été prévus dans le parc Jasper en octobre 1974. Il faut dire que l'on peut uniquement louer les terrains dans les parcs nationaux. On ne peut pas les acheter. On paye un loyer.

Les loyers étaient peu élevés en octobre lorsque l'on a délimité les terrains. Les 13 couples ou personnes qui louaient ces terrains établirent leur programme d'emprunt. Il s'agissait surtout d'employés du chemin de fer et des parcs nationaux. Ils ne gagnent pas beaucoup. Ils établiront leur programme en comptant sur un loyer peu élevé. En juin, un mois avant qu'ils ne songent à entreprendre la construction, on leur a dit que la location du terrain allait augmenter, décupler dans certains cas. Ce n'est pas une dépense que beaucoup d'entre nous peuvent envisager sans réelle inquiétude.

Après quelques réunions à Jasper, au début de la semaine dernière, on a fait circuler une pétition très rapidement, faute de temps. J'ai pu la remettre au ministre au début de la journée; elle portait la signature de mille personnes demandant l'abolition de cette hausse injuste du loyer des terrains à Jasper.

Ce sont deux manifestations des mêmes difficultés. Les gens qui doivent résider dans les parcs nationaux subissent les mêmes pressions pour les logements. Il n'y a pas pour l'instant de solution satisfaisante au problème immédiat. On a enfin entrepris la lourde tâche de planifier à longue échéance et d'établir une administration locale efficace; j'attribue au ministre et surtout à ses hauts fonctionnaires le mérite qui leur revient. Toutefois, nous ne pouvons demander à ceux qui doivent loger leurs enfants quelque part d'attendre indéfiniment l'élaboration des plans à long terme. Il nous faut des logements tout de suite. J'espère que le secrétaire parlementaire donnera une réponse.

M. Charles Turner (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, les dimensions de la ville et les problèmes de logement des gens qui travaillent à Banff sont d'importantes questions qui préoccupent Parcs Canada.

Les autorités en charge du programme ont actuellement pour position de limiter l'expansion de la ville grâce à des contrôles appropriés de planification tout en favorisant en même temps des développements complémentaires à Canmore. Nous considérons que l'on devrait mettre des logements convenables à la disposition des gens qui doivent résider à Banff afin de fournir les services essentiels aux visiteurs du parc.

Le 3 avril, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan) s'est entretenu avec le maire Klotz et les membres du conseil de Canmore. Ils ont exprimé les désirs suivants: notre désir de limiter la taille de la ville de Banff; le désir du ministère de faire développer les services fournis aux visiteurs à l'extérieur du parc; l'assentiment du ministère à replacer certains services de Parcs Canada à l'extérieur des parcs; l'intention du ministère d'aider les petits commerces à se replacer de l'intérieur du parc vers l'extérieur; l'offre du ministère d'aider la municipalité à élaborer un plan qui pourrait comprendre les terres à cheval sur la Route transcanadienne que possède le gouvernement fédéral.

La situation de la ville de Canmore est comme suit: la Société d'habitation de l'Alberta a l'intention de viabiliser 63 lotissements de construction immobilière et 20 terrains pour roulottes à Canmore cette année. Les personnes qui travaillent au parc national de Banff mais habitent Canmore et qui n'ont pas encore de maison à Canmore pourront participer au tirage de la loterie en vue d'obtenir un terrain à bâtir. La province a accepté de fournir les crédits pour Canmore; la commission d'urbanisme régionale de Calgary doit entreprendre une étude qui se terminera dans un an; un immeuble de 36 appartements sera construit à Canmore en 1975.

Le ministre a rencontré des membres du cabinet albertain le 1er mai 1975, et a discuté du développement de Canmore. On a établi un comité consultatif mixte canado-albertain sur les parcs, comité qui aurait comme toute première priorité la planification du développement de Canmore. La première réunion de ce comité est prévue pour bientôt.

Le 13 mai, le conseil de Canmore a adopté une motion demandant à la province d'aider le village à se transformer en centre de service pour les visiteurs de parcs.

Afin de répondre temporairement aux besoins de logement à Banff, le secteur qu'on appelle là-bas «Old Block S» a été mis à la disposition des employeurs pour qu'ils y installent des roulottes du genre dortoir pour l'été de 1975. Pour l'été de 1976, environ 80 unités de logement seront construites dans ce secteur. Les terrains seront viabilisés dès cet automne, et la construction des logements commencera dès le printemps.

L'Association canadienne des restaurateurs fournira environ 60 unités de logements d'une ou deux chambres à coucher. Le financement en est presque terminé. La construction débutera vers la fin de cet été et les logements pourront probablement être occupés dès juillet 1976.

Un certain nombre d'études sont en cours à Banff, études qui auront des répercussions sur le lotissement de Banff et la question du logement: le Dr Oberlander travaille à un plan d'expansion urbaine pour Banff. La phase I, qui comporte la préparation de divers modes de planification pour Banff, sera proposée au comité consultatif de Banff le 21 juillet; la phase II, qui porte sur la préparation d'un plan détaillé élaboré d'après les normes de planification de la phase I, suivra immédiatement; une étude en cours doit permettre de résoudre les problèmes de location de logement que rencontrent les employés. Il arrive fréquemment que les propriétaires les expulsent en juin pour pouvoir louer leurs locaux aux visiteurs du parc durant l'été. Il faut espérer que des mesures seront prises pour remédier à cette situation. Une autre étude porte sur l'utilisation de propriétés de location à Banff par des non-résidents. Il s'agit de cas où une maison sert de chalet et ne peut servir à des résidents qui fournissent les services du parc.

L'ajournement

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—LES MOTIFS DE LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE DE GLEN JANSEN—LA QUESTION DU RETRAIT DE CERTAINS CRÉDITS DU BUDGET MINISTÉRIEL

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Madame l'Orateur, un homme qui, à trois reprises, a enfreint la libération conditionnelle et est recherché au sujet du meurtre de Mme Freda Buxbaum dans le stationnement d'Eaton, est toujours en liberté aujourd'hui et des policiers en colère prétendent qu'il se moque ni plus ni moins d'eux.

Le fugitif est Glen Wayne Jansen, 24 ans, libéré sous condition et habitant au Centre de réadaptation Burrard au moment du meurtre. Mme Buxbaum, 42 ans, a été étranglée dans le garage souterrain du Centre municipal alors qu'elle faisait des courses pour le mariage de sa fille unique.

Jansen n'a fait qu'entrer et sortir de prison depuis l'âge de 17 ans. Il s'est évadé deux fois et a été repris. Deux fois, en 1969 et 1970, il a obtenu la libération conditionnelle qui, chaque fois, a été annulée parce qu'il a enfreint le règlement. Jansen n'est pas rentré au Centre Burrard le 25 juin. La Commission nationale des libérations conditionnelles a émis un mandat d'arrestation contre lui, l'accusant d'être illégalement en liberté.

En mars dernier, alors qu'il habitait le Centre Burrard au YMCA, Jansen fut accusé de vol d'automobile et de possession de biens volés. Il fut arrêté au YMCA pour être relâché plus tard après qu'une amie eut versé une caution de $5,000. Son procès devait avoir lieu jeudi, mais il a été autorisé à demeurer au Centre Burrard.

La police a dit qu'il était employé comme ouvrier par la ville. Il s'est blessé au pied il y a plusieurs semaines et il a reçu des indemnités.

La police se demande comment Jansen est parvenu à obtenir autant de libérations conditionnelles après avoir été reconnu coupable de toute une série de délits. Elle espère l'apprendre quand il sera pris, mais un agent en colère a dit qu'il se moquait de la police.

Le sergent Paul Starek, chef de la section des enquêtes générales de la Gendarmerie royale à Burnaby, a vivement critiqué aujourd'hui le système des libérations conditionnelles qui permet à des personnes dangereuses d'obtenir une libération conditionnelle.

M. Starek a dit que les responsables de la Commission des libérations conditionnelles avaient affaire à un criminel hospitalisé, à un moment où il est le plus persuasif.

«J'ai parlé à des tas de condamnés depuis 25 ans et c'est ce qu'ils m'ont dit», a déclaré Starek. «Ils suivent des cours, deviennent membres de divers comités de prison et essaient de convaincre les responsables des prisons et de la Commission des libérations conditionnelles qu'ils ont changé. J'ai parlé à des responsables de la Commission des libérations conditionnelles et ils semblent surpris lorsque je dis qu'il faudrait garder ces individus en prison pour protéger la société; ils se demandent d'où je viens. Il m'arrive presque de croire que je suis ici depuis trop longtemps.» Parfois, je me reprocherais presque d'être resté ici trop longtemps. Starek a dit que la facilité avec laquelle ces condamnés obtiennent leur liberté conditionnelle complique les enquêtes policières.

● (2220)

Lorsque le nom d'un suspect vient sur le tapis et que quelqu'un répond «Impossible, il est en prison», on l'élimine d'office. Mais plus tard, on se rend compte qu'il était en liberté conditionnelle au moment du délit.

[M. Turner (London-Est).]

«L'administration ne veut plus garder les condamnés en prison. Nos policiers en service de nuit doivent contrôler tous les soirs trois ou quatre personnes qu'ils trouvent dans la rue, à une heure indue. Qu'on ne vienne pas me dire qu'un type en liberté conditionnelle traîne dans la rue à trois ou quatre heures du matin pour le bien de la société». Selon M. Starek, le service des libérations conditionnelles manque en outre de personnel, et se trouve complètement débordé.

Jansen, alias Robert Allan Street, mesure six pieds et un pouce, pèse 185 livres, a les yeux bleus et les cheveux blond châtain. Il a été aperçu pour la dernière fois à Penticton, il y a deux ou trois jours.

Cette question est très grave, madame l'Orateur. Non seulement les citoyens de la Colombie-Britannique mais tous ceux du Canada s'inquiètent de la situation à la fois de nos pénitenciers, qui nous ont causé quelques problèmes ces dernières semaines, et du système de libération conditionnelle. Je me souviens avoir parlé ici même il y a plusieurs mois des tours du pénitencier de la Colombie-Britannique et avoir dit qu'on devrait y mettre des pantins si le ministre n'avait pas assez d'argent pour y affecter des agents de sécurité. Le ministre a pris la chose en plaisantant, mais cet homme a été reconnu coupable tant de fois de tant de crimes et n'a été condamné qu'à la fin de 1972 après avoir été accusé de viol, d'enlèvement et de vol. Il a été reconnu coupable d'enlèvement et de vol et condamné à sept ans pour ces deux chefs. En 1972, en liberté conditionnelle de jour, il est arrêté pour un autre motif, mais on le laisse en liberté au lieu de le ramener au pénitencier. À l'heure actuelle, on le soupçonne d'avoir commis l'un des pires crimes qui se soit produit dans notre ville l'an passé.

Une voix: Nous savons maintenant où sont les pantins.

M. Reynolds: Quand le député dit que nous savons où sont les pantins, madame l'Orateur, je suis d'accord avec lui. Je tiens le solliciteur général (M. Allmand) en très haute estime, mais je trouve inexcusable de défendre comme il l'a fait le comportement adopté en l'occurrence par la commission de libérations conditionnelles. Il s'est également porté à la défense du ministre des Finances (M. Turner) lorsque je l'ai interrogé ce matin au sujet des réductions et lui ai demandé si elles affectaient la sécurité. J'espère que le solliciteur général reviendra demain matin sur sa déclaration, car il n'a sans doute pas voulu induire la Chambre en erreur.

Lorsque le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) a pris la parole la semaine dernière, il a parlé de réductions de quelque 4 millions de dollars dans le budget du solliciteur général, et d'environ 4 autres millions dans celui de la GRC. Celle-ci constitue sûrement un gage de sécurité pour les Canadiens, mais la réduction la plus importante est celle de 8 millions de dollars dans le budget consacré à la construction d'institutions pénitentiaires, ce qui est sûrement lié à la sécurité. En Colombie-Britannique, nous avons besoin d'un nouvel établissement à sécurité maximale; j'aimerais savoir où iront ces 8 millions. J'espère que le solliciteur général se rétractera demain, car la question est grave. Nous ne pouvons pas nous permettre de réduire le budget du ministère du solliciteur général, ministère qui donne tant de souci au gouvernement au cours de la présente législature, tout comme il lui en a donné ces dernières années. Nous devons augmenter le budget de ce ministère. Madame l'Orateur, il sait pertinemment que pas un député ne s'opposerait à une augmentation des crédits du gouvernement affectés au ministère du solliciteur général, pourvu qu'elle soit de nature à

rassurer les Canadiens, qui ne reçoivent pas actuellement la protection dont ils ont besoin.

M. Charles Turner (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Madame l'Orateur, en réponse à la question du député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds) au sujet de M. Glen Jansen, j'aimerais dire que cet homme purgeait une peine globale de huit ans, quatre mois et deux jours pour enlèvement et vol à main armée, depuis février 1971. Avant d'être condamné à l'emprisonnement, il avait été libéré sous condition deux fois lorsqu'il purgeait des peines plus courtes dans des établissements provinciaux. Même si, pendant sa dernière période d'emprisonnement, il semblait avoir compris son problème et s'efforçait de se réadapter, la Commission n'avait pas jugé bon de le libérer sous condition à la date où il aurait été admissible à la liberté sur parole et qui avait été fixée, selon la loi, au 22 novembre 1973. En octobre 1974, la Commission nationale des libérations conditionnelles lui a accordé une libération de jour pour une période de quatre mois, qui a ensuite été renouvelée à plusieurs reprises. Il travaillait pour les travaux publics de Vancouver et était logé au Centre correctionnel Burrard, qui a fait des rapports satisfaisants à son sujet.

Il n'est pas rentré à l'établissement à l'heure fixée, le 25 juin, il a été déclaré illégalement en liberté et sa libération de deux jours a alors été annulée. Il est vrai qu'on le soupçonne du meurtre de M^me^ Freda Boxbaum. Cependant, il n'a pas encore été accusé de ce crime.

Le président de la Commission des libérations conditionnelles et moi-même pouvons vous donner l'assurance que la Commission se montre fort prudente pour accorder la libération. Pour prendre leur décision, la Commission et le Service national des libérations conditionnelles disposent d'une documentation considérable sur chaque demande, notamment: premièrement, un rapport de police sur les circonstances entourant l'enquête ainsi que les recommandations pour ou contre la libération conditionnelle de l'accusé; deuxièmement, une copie du casier judiciaire établi d'après les empreintes digitales; troisièmement, un dossier personnel complet sur l'individu et sa famille; quatrièmement, des rapports détaillés sur les activités quotidiennes du détenu dans l'institution pénitentiaire; cinquièmement, une analyse psychologique préparée par les autorités de l'institution; sixièmement, une étude approfondie des possibilités offertes à l'individu dans le milieu où il compte vivre une fois libéré. En outre, chaque cas est individualisé par un examen suivi des facteurs spéciaux qui semblent exiger une attention particulière.

Permettez-moi de dire que la Commission des libérations conditionnelles a là une énorme responsabilité. D'une part, la loi l'oblige à utiliser la libération conditionnelle dans le but de réintégrer les détenus dans la société, mais d'autre part, elle doit assurer la protection de la collectivité. Pour pouvoir atteindre ces deux objectifs, elle a la tâche particulièrement difficile de prévoir le comportement à venir des gens qu'elle met en libération conditionnelle. Elle fait donc preuve d'une extrême prudence lorsqu'elle libère sur parole des individus qui, d'après leur comportement, semblent pouvoir constituer une menace pour la collectivité.

Quant aux récentes réductions budgétaires, elles touchent en majeure partie deux nouveaux établissements, mais la construction de plusieurs autres établissements prioritaires va se poursuivre. En tout cas, j'aimerais faire remarquer que le programme de construction des services pénitentiaires canadiens n'a pas pu progresser au rythme prévu à cause des problèmes que posent le choix des emplacements et l'approbation des autorités locales.

Je puis assurer à la Chambre qu'il n'y aura pas de relâchement de la sécurité à l'intérieur du service des pénitenciers canadiens par suite des réductions budgétaires. Les mesures de sécurité interne des pénitenciers font l'objet d'un examen minutieux et toutes les dispositions nécessaires et possibles seront prises pour assurer la sécurité adéquate, surtout celle des membres du personnel qui ont des contacts quotidiens avec les détenus.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 juillet 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

FÉLICITATIONS À M. EDWARD BROADBENT, ÉLU CHEF DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voudrais soulever une question spéciale de privilège, afin de féliciter le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) d'avoir été choisi chef du Nouveau parti démocratique.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Comme il l'a lui-même fait remarquer, certains Canadiens éminents l'ont précédé à la direction du Nouveau parti démocratique, auparavant la CCF. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, lui souhaitons du succès, mais pas trop, dans ses nouvelles fonctions.

[*Français*]

J'aimerais aussi offrir mes souhaits à M. David Lewis, notre ancien collègue, qui, durant de si nombreuses années, a travaillé au service de son parti, de la Chambre des communes et du Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais m'associer aux propos du premier ministre (M. Trudeau).

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Après ce que j'ai dit hier, peut-être devrais-je proclamer bien clairement que je ne suis pas candidat à la direction du parti. En m'associant aux propos du premier ministre, j'aimerais rassurer un peu le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Je tiens à le féliciter. Je tiens à l'assurer qu'il ne devrait pas trop se préoccuper de sa vie familiale. Après les assurances que lui ont données ses collègues, je suis persuadé qu'il pourra jouir d'un week-end à la maison au moins, disons, deux fois par année.

On s'est demandé s'il était assez à gauche, et je voudrais tout simplement l'assurer qu'il pourrait faire taire ces rumeurs en s'arrangeant pour que lui naissent quelques enfants le 1er mai.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Je voudrais également lui dire qu'il ne devrait pas trop se préoccuper des critiques qui pourraient lui être adressées, parce que les chefs du Nouveau parti démocratique ne font que passer tandis que Stanley Knowles reste toujours au poste.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Je lui souhaite une bonne santé, et je formule le vœu que le député jouisse du même appui loyal de son caucus et de son parti que celui dont j'ai toujours bénéficié.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, au nom de tous mes collègues je m'associe à tous les députés de la Chambre pour féliciter bien chaleureusement le nouveau chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Quand on a une idée exacte de la responsabilité qui incombe à un leader, on ne peut que lui souhaiter la meilleure des chances au sein de son parti, et l'apport sérieux qu'il amènera dans le débat de la Chambre sera certainement apprécié à sa juste valeur. Cependant, malgré toutes les qualités du nouveau chef et toutes les bonnes choses que nous lui souhaitons, qu'il ne soit permis, monsieur le président, de faire une petite réserve et de ne pas lui souhaiter trop de succès au cours des prochaines élections.

● (1410)

[*Traduction*]

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je remercie le premier ministre (M. Trudeau), le chef de l'opposition (M. Stanfield) et le porte-parole du parti créditiste de leurs commentaires généreux et chaleureux.

J'ai certaines réserves quant aux observations du chef de l'opposition, qui a dit que je devrais jouir d'une collaboration et d'un appui de mes collègues aussi enthousiastes que ceux qu'il avait toujours reçus des siens; je décèle dans ces remarques une petite note d'ambiguïté! Je lui souhaite à mon tour de bonnes années à venir. Avant longtemps, il passera, j'en suis certain, plus de deux fins de semaine par année avec sa famille.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je tiens aussi à remercier le premier ministre de ses commentaires aimables et fort justes au sujet de l'ancien chef de mon parti et ancien député de York-Sud, David Lewis.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais faire remarquer que je mets maintenant fin à ma complaisance et ma générosité envers mes adversaires officiels.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: À l'ordre. Passons aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

L'ÉTUDE DES MOYENS FINANCIERS DES PROVINCES ET DE LA PARTICIPATION FÉDÉRALE RÉDUITE AUX FRAIS DE L'ASSURANCE-HOSPITALISATION—LA QUESTION DU TRANSFERT DE POINTS FISCAUX

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au minitre des Finances. Il a répondu hier à mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre, qui lui a posé une question sur la décision du gouvernement fédéral de réduire considérablement sa participation aux frais de l'assurance-hospitalisation et de l'assurance-maladie. Le ministre nous dirait-il si son ministère a effectué une étude sur les moyens financiers des diverses provinces, surtout des plus pauvres, avant de prendre les mesures annoncées, dont la possibilité de transférer des points fiscaux aux provinces?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas parlé de points fiscaux. J'ai rappelé à la Chambre hier que mon prédécesseur au poste de ministre des Finances, l'actuel leader à la Chambre, avait, au nom du gouvernement fédéral, fait une proposition aux provinces. Nous n'avons aucune proposition de ce genre à soumettre en ce moment aux provinces.

Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, je voudrais revenir sur le préambule de la question de l'hon. représentant. Il a parlé de la réduction des coûts et des soins prévus dans les régimes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie. Depuis cinq ans, nous essayons d'obtenir le concours des provinces en vue de freiner le taux de croissance ou la hausse des coûts des services de santé pour les faire correspondre au taux de croissance de l'économie et à ses possibilités financières.

Je répète ce que j'ai dit au collègue de l'hon. représentant qui a tenu le fort en son absence hier; le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et moi-même avons confirmé, et nous le ferons probablement de nouveau lorsque la Chambre sera saisie des modifications, que le gouvernement fédéral s'engage à maintenir des normes très élevées et le caractère universel des soins médicaux dispensés dans notre pays.

M. Broadbent: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Sans accepter la prémisse du ministre des Finances, soit que le gouvernement fédéral se préoccupe plus que les provinces de réduire les frais des services hospitaliers, et à supposer, comme l'a déclaré le ministre, qu'on procédera, d'ici quelques années, à une réduction générale des paiements aux provinces dans ce secteur, puis-je demander si le fardeau relatif de ces frais sera plus lourd pour les provinces pauvres en raison de la décision du gouvernement fédéral?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, d'après les propositions faites au cours des discussions tenues avec les provinces depuis cinq ans, on devrait rajuster en tenant compte de leurs ressources financières, l'assiette fiscale des diverses provinces ainsi que d'autres éléments. C'est manifestement le principe sous-jacent des paiements de péréquation qui maintiennent l'égalité des facultés d'assurer des services publics équivalents au pays. Il ne faut bien entendu pas oublier ce principe.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une dernière question supplémentaire? Le ministre pourrait-il nous assurer qu'il ne cédera pas aux pressions exercées par l'Ontario et d'autres provinces riches pour qu'il accorde des points d'impôt aux provinces au lieu de réduire la participation fédérale aux coûts provinciaux des services médicaux au cours des prochaines années, puisqu'un tel geste s'avérerait rétrograde?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec l'hypothèse sous-jacente à la question du député. Le transfert de points d'impôt en vue de compenser la prise de contrôle de l'administration et de tous les fonds de ces programmes n'aurait pas la même valeur partout au pays, car ces points valent plus dans certaines provinces que dans d'autres.

M. Broadbent: Quelle est la solution, alors?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je réponds qu'à mon avis l'orientation de la question du député est la même que la mienne.

* * *

L'ÉNERGIE

L'OCTROI D'UNE LICENCE DE FABRICATION DE RÉACTEURS CANDU À UNE SOCIÉTÉ ITALIENNE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT QUANT AU CONTRÔLE DES VENTES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, il est évident que j'ai perdu le contrôle de mon caucus. Puis-je poser au ministre une question au sujet de la politique du gouvernement concernant les réacteurs CANDU? Le gouvernement a-t-il autorisé l'Énergie atomique du Canada Ltée à conclure un accord auprès d'une société italienne d'ingénieurs afin de permettre à cette dernière de disposer désormais d'un permis de fabrication et de mise sur le marché des réacteurs CANDU ailleurs au monde?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le 20 décembre dernier, j'ai informé la Chambre que l'EACL avait été autorisée à conclure un accord d'octroi de permis avec la société italienne en cause. Mais les modalités de l'accord devaient être soumises au gouvernement pour approbation.

M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En vertu de cet accord, le gouvernement s'attend-il à réglementer la destination de la technologie et de l'équipement en cause et, si oui, envisage-t-il retenir un veto en ce qui concerne les pays auxquels ces réacteurs peuvent être vendus en vertu de l'octroi de ces permis, ainsi qu'un veto sur les modalités selon lesquelles de tels réacteurs puissent être vendus par les divers détenteurs de permis?

M. Macdonald (Rosedale): Oui, monsieur l'Orateur.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET FRANÇAIS DE VENTE D'UN SÉPARATEUR DE PLUTONIUM À LA CORÉE DU SUD—DEMANDE D'EXPLICATIONS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il a reçu une réponse de l'ambassadeur du Canada à Séoul à la question de savoir si le gouvernement de ce pays est en voie de négocier l'acquisition d'une usine de traitement ou de séparation susceptible de servir à la fabrication de plutonium? Je pose cette question parce que le ministre nous a dit qu'il n'a jamais pensé à la poser lors de son séjour en Corée du Sud, mais qu'une fois parti de cet État, il demanderait à l'ambassadeur de s'enquérir.

● (1420)

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai bien reçu une réponse à la demande de renseignements transmise en mon nom au ministre coréen des Affaires étrangères. Celui-ci nous a informés que le matériel que la Corée compte acheter à la France sera destiné à la recherche; il permettra de voir s'il est possible de récupérer le combustible épuisé. La question a son importance et j'aimerais donner tous les détails. Le ministre coréen a expliqué que son pays considérait que le recyclage du combustible épuisé serait nécessaire à la production de combustible au moyen de réacteurs dans les années à venir. Il a également dit que la Corée n'envisage pas de traiter le combustible usé provenant du réacteur CANDU au moyen du matériel qu'elle compte acheter pour la recherche. Pour le moment, le chef de l'opposition le sait, nous mettons au point un accord de sécurité entre le Canada et la Corée, qui prévoirait en l'occurence l'autorisation de transformer du combustible épuisé provenant de tout réacteur obtenu du Canada. Cet accord entre nos deux gouvernements fait toujours l'objet de négociations.

LA VENTE DE RÉACTEURS CANDU—LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE QUANT AUX NÉGOCIATIONS DE L'EACL AVEC LES PAYS CLIENTS

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement a-t-il pour principe d'exiger que le ministère des Affaires extérieures donne au préalable son assentiment à l'égard des pays avec lesquels l'Énergie atomique du Canada Limitée entend négocier la vente de réacteurs CANDU ou permet-il à la société EACL de faire d'abord des propositions à un pays client pour ensuite se préoccuper des répercussions politiques, militaires et diplomatiques et des garanties de sécurité à exiger, une fois que la vente d'un réacteur CANDU est presque assurée?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur. En général, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministre de l'Industrie et du Commerce et moi-même avons des entretiens serrés sur toutes ces questions au tout premier stade. Il y a consultation dès le début.

LA VENTE DE RÉACTEURS CANDU—LES CONDITIONS POUR LES TRANSACTIONS DANS LE CADRE DE L'AIDE EXTÉRIEURE

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le premier ministre.

Ces jours derniers, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que le Canada n'avait pas posé comme condition préalable à la vente d'un réacteur Candu que le pays acheteur soit membre signataire du traité de non-prolifération nucléaire, mais que, dans le cas des réacteurs achetés dans le cadre de l'aide extérieure, le pays acheteur devra avoir signé ce traité. Le premier ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi nous avons deux poids et deux mesures, selon qu'il s'agit de pays riches ou de pays pauvres?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que le gouvernement a clairement exprimé son intention en adoptant cette règle, c'est-à-dire de convaincre le plus grand nombre possible de pays de ratifier le traité. Lorsque nous pouvons obtenir ce résultat par la persuasion c'est, comme je l'ai dit au cours de mon voyage en Europe il y a deux mois, la méthode que nous employons. Si nous pouvons mieux arriver à notre but de la façon que le député vient de mentionner, c'est-à-dire en discutant avec nos clients éventuels qui ont besoin d'aide financière, nous procédons de cette façon.

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

ON PROPOSE LA DÉMISSION DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL, ÉTANT DONNÉ SA SUPPOSÉE INCAPACITÉ D'APPLIQUER LA DISPOSITION RELATIVE À LA PEINE DE MORT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable solliciteur général.

Face aux pressions grandissantes de la part du peuple canadien, et pour faire suite à la déclaration que vient de faire le ministre, à l'effet qu'il démissionnerait si la peine de mort était rétablie, est-ce qu'il pourrait compléter cette heureuse nouvelle en annonçant immédiatement sa démission? Cela permettrait au Canada de se doter d'un nouveau solliciteur général qui, lui, prendrait ses responsabilités, de sorte que la loi relative à la peine de mort et telle qu'adoptée par la Chambre en 1972 serait respectée au pays.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA POSSIBILITÉ D'UN NOUVEAU PROCÈS POUR LE Dr MORGENTALER—LA QUESTION DE L'APPLICATION DES ARTICLES 617*a*) ET 683(2) DU CODE CRIMINEL

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Étant donné que le ministre a proposé de modifier le Code criminel de façon que les cours supérieures n'aient plus le droit d'annuler le verdict d'acquittement rendu par un jury à dessein d'assurer une harmonieuse continuité entre le passé très récent et le proche futur envisagé, le ministre ordonnera-t-il un nouveau procès pour le Dr Morgentaler, en vertu de l'article 617*a*) du Code criminel?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Non, monsieur l'Orateur. J'ai déjà répondu à cette question en ajoutant que, d'après moi, la meilleure chose à faire était d'oublier les critiques en grande partie passionnées formulées à propos du système de jury, après que la décision du jury ait été rendue dans l'affaire Morgentaler . . .

Des voix: Oh!

M. Lang: . . . mais que j'étais absolument convaincu que la décision de la Cour suprême était juste.

M. Baldwin: Nous dormirons tous mieux ce soir après avoir entendu cela.

M. Dick: L'État ayant fait valoir que l'on ne pouvait plus avoir recours à l'article 45 du Code criminel en cas d'avortement, et c'est pour cette raison que le Dr Morgentaler est en prison, le ministre de la Justice a-t-il décidé s'il va se prévaloir du pouvoir que lui confère l'article 683(2) pour accorder la grâce ou s'il allait ordonner un nouveau procès pour intenter d'autres poursuites ou persécuter à nouveau cet homme aux termes de l'article 617*a*)?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, cette question est non seulement hypothétique, mais elle est mal énoncée.

M. Dick: À 10 heures.

* * *

LES PÊCHERIES

L'INDEMNISATION DES PÊCHEURS TERRE-NEUVIENS IMMOBILISÉS PAR LES GLACES

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Pêches. Jeudi dernier je lui ai signalé les conditions de la glace qui sont désastreuses pour les pêcheurs de nombreuses régions de l'Atlantique et les privent de leur gagne-pain. Le ministre nous dirait-il s'il a consulté ses collègues intéressés et si une décision a été prise en vue d'indemniser ces pêcheurs pour le temps perdu?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, j'ai tenu des consultations et j'ai reçu des instances des députés des deux côtés de la Chambre ainsi que des autorités provinciales. J'espère recevoir d'ici 48 heures un rapport complet sur cette situation. J'aurai peut-être de bonnes nouvelles à annoncer au début de la semaine prochaine.

DEMANDE DE RÉPRESSION DU BRACONNAGE DU SAUMON DANS LES COURS D'EAU

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il pris de nouvelles initiatives à l'égard du braconnage très répandu dans nombre de rivières de la région atlantique, c'est-à-dire songe-t-il à imposer en vertu de la loi des peines plus sévères?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Nous avons prolongé les heures de travail. Nos gens travaillent pendant les fins de semaine et nous faisons de notre mieux. Je le répète, il y en aura toujours qui considéreront le braconnage comme une autre forme de sport tout simplement. C'est pourquoi le Parlement devra prévoir l'application de peines plus sévères de la part des tribunaux et conférer à nos gardiens de la paix plus de pouvoirs leur permettant d'accomplir leur tâche.

* * *

LES PÉNITENCIERS

L'OPPOSITION AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT À SAINT-JEAN—LA QUESTION DE LA PERTE D'EMPLOIS DANS LA RÉGION DE DORCHESTER

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Permettez-moi de poser une question au solliciteur général. Le ministre tiendra-t-il compte de l'opposition des habitants de la région de Saint-Jean à la construction d'un établissement pénitentiaire dans leur région, en cherchant un nouvel emplacement pour le futur pénitencier?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Je n'ai reçu aucune objection à la construction de cet établissement, si ce n'est que d'un seul député. Je lui ai répondu et j'attends toujours sa réponse.

M. McCain: Une question supplémentaire. Combien d'emplois la région de Dorchester au Nouveau-Brunswick perdra-t-elle au moment où l'établissement changera de rôle?

M. Allmand: Nous avons l'intention de remplacer le pénitencier de Dorchester par trois établissements plus petits, dans le cadre du nouveau programme d'établissements pénitentiaires plus petits destinés à loger entre 150 et 180 détenus au lieu de 400 ou 500. Pour ce qui est du pénitencier de la région de Saint-Jean, je dois dire que les autorités provinciales que nous avons consultées sont convenus avec nous que l'on pourrait le construire dans cette région-là.

* * *

LE BUREAU DU PREMIER MINISTRE

L'EXEMPLE DONNÉ AU PREMIER MINISTRE PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le premier ministre. Comme le président de la République française a réussi récemment, avec grand succès d'ailleurs, à se mettre au courant des problèmes des familles de tous les milieux dans son pays grâce à des dîners intimes que lui et sa femme ont eus avec des familles françaises de toutes les régions du pays, je me demande si le premier ministre a songé à adopter un programme semblable de sorte qu'il puisse connaître les problèmes auxquels les familles canadiennes font face?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député le sait: je voyage beaucoup au Canada . . .

Des voix: En hélicoptère!

M. Trudeau: . . . pays beaucoup plus vaste que celui que le président de la France doit administrer. C'est pourquoi je suis heureux d'avoir l'appui des députés d'en face quand j'utilise tous les moyens de transport.

● (1430)

M. Hees: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Les pique-niques à l'ancienne de Bob Nixon ne sont pas le genre de dîner auquel je songeais. Le premier ministre a-t-il pensé que s'il peut améliorer ainsi son image auprès des gens—et je lui assure que les possibilités de l'améliorer sont illimitées—il pourrait ne pas être nécessaire pour lui à l'avenir de faire blinder ses deux limousines, comme c'est le cas aujourd'hui, ce qui ferait économiser beaucoup à la population.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE RECONSIDÉRATION DE LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À LA CORÉE DU SUD

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir au sujet des réacteurs nucléaires canadiens et poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A-t-il vu la lettre au *Globe and Mail* du général Burns, qui est bien connu comme représentant du Canada à de nombreuses conférences sur le désarmement et expert dans le domaine? Celui-ci soutient que la vente d'un réacteur nucléaire à la Corée du Sud pourrait aboutir à la prolifération des armes nucléaires et finir par une guerre nucléaire. En outre, comme le gouvernement de la Corée du Sud a annoncé que l'état d'urgence de guerre règne maintenant dans ce pays, le gouvernement reconnaîtra-t-il maintenant que la Corée n'est pas une région où nous devrions risquer d'aggraver la possibilité d'une guerre nucléaire par une telle vente?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu la lettre dont parle le député; je la lirai. Entretemps, je tiens à assurer mon honorable ami que nous avons pris toutes les mesures imaginables pour nous assurer que toute fourniture canadienne de matériel nucléaire ne servira pas à fabriquer des explosifs.

M. Brewin: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. La meilleure mesure serait d'indiquer clairement que nous ne négocions pas la vente d'un réacteur nucléaire à ce pays. Puis-je demander au ministre s'il est au courant de la déclaration publiée le 7 juillet dans *Newsweek* selon laquelle la Corée du Sud est sur le point de devenir membre du club nucléaire? N'est-ce pas de la folie douce de la part du Canada que de fournir à la Corée du Sud du matériel qui pourrait servir à cette fin?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous tiendrons compte des commentaires du député en négociant l'entente bilatérale avec la Corée du Sud. Nous avons décidé de fournir un réacteur nucléaire à la Corée du Sud à cause de la forte demande d'électricité qui y règne. Il dépend beaucoup à l'heure actuelle du pétrole importé et il doit chercher d'autres sources d'électricité. C'est dans ce but que nous lui vendons le réacteur nucléaire en nous assurant des garanties les plus strictes possibles.

LES POSTES

LA POSSIBILITÉ DE TRANSFERT DES OPÉRATIONS DU MINISTÈRE À UNE SOCIÉTÉ DE LA COURONNE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Allan Martin (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Comme le service postal dans le borough de Scarborough continue de fonctionner à un niveau bien inférieur aux normes acceptables pour les 375,000 résidents du borough, le ministre dira-t-il si l'on a songé à effectuer une nouvelle étude ou à mettre à jour les études antérieures sur les avantages et les inconvénients possibles du transfert des opérations du ministère des Postes à une société de la Couronne?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je renverrais l'honorable représentant à l'une des sources impeccables d'information du Canada, le magazine *Time*, dont la livraison du 7 juillet pourrait donner au député un aperçu de ce qui arrive quand les bureaux de postes deviennent des sociétés de la Couronne.

* * *

LES AÉROPORTS

VANCOUVER—L'ÉTUDE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE PISTE—DEMANDE DE CONSULTATION DES HABITANTS DE LA RÉGION

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Peut-il nous dire où en est l'étude d'un projet de nouvelle piste à l'aéroport international de Vancouver, étant donné surtout qu'au début de 1973, le ministre de l'Environnement de l'époque a déclaré que les études seraient terminées avant un an?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de m'avoir prévenu de sa question cet après-midi. Il n'ignore pas qu'il y a plusieurs rapports—j'en ignore le nombre exact—qui traitent de divers aspects de la nouvelle piste, et je pense que nous les avons maintenant tous reçus. Il ne nous faudra guère que quelques semaines pour en faire la synthèse et les soumettre à la Chambre.

M. Fraser: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Permettez-moi de remercier le ministre des renseignements qu'il nous a communiqués. Peut-il nous dire si, parmi les diverses études qui ont été réalisées, et qui portaient sur la propagation du saumon, ou sur le bruit, etc., il y en a une qui cherche à déterminer si cette piste est ou non indispensable et sert les intérêts des habitants de la région?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je crains de devoir attendre d'avoir pris connaissance des rapports sur la question.

M. Fraser: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a déclaré qu'il ne faudrait que quelques semaines pour rassembler toutes ces études; peut-il alors donner l'assurance à la Chambre, et en particulier aux habitants de la région de Vancouver, que ces rapports feront l'objet d'un débat public complet, et que les groupes de citoyens qui ont travaillé jusqu'à présent, comme il le sait, avec le gouvernement auront la possibilité d'y faire un apport utile, et que ces rapports seront en

fait soumis à un examen public parfaitement justifié, de façon à permettre aux habitants de la région de se convaincre que la décision finale sera fondée sur des données irréfutables?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je suis prêt à déposer tous les rapports à la Chambre et à les faire renvoyer au comité permanent des transports pour une étude approfondie.

* * *

LES PÊCHES

LE REJET À LA MER DE GRANDES QUANTITÉS D'AIGLEFIN À LA SUITE DES QUOTAS IMPOSÉS PAR LA CIPAN—DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser ma question au ministre d'État (Pêches). Il semblerait qu'à la suite des quotas imposés par la CIPAN, certains chalutiers pêchant au large des ports de la côte et, plus précisément au large du port de Lunenberg, où je réside, rejettent à la mer près de 100,000 livres d'aiglefin par voyage. Vu que ces poissons sont morts lorsqu'ils sont rejetés à la mer, le ministre compte-t-il laisser continuer ce gaspillage de poisson frais, tout cela à cause des règlements gouvernementaux? Ou va-t-il faire des instances à la CIPAN pour qu'elle révise les quotas pour l'aiglefin, afin que tout le poisson pêché puisse être débarqué dans les ports canadiens, ce qui évitera de polluer l'océan et de gaspiller des aliments, et permettra aussi d'augmenter le revenu des pêcheurs?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, je suis le premier à déplorer le gaspillage de nourriture, et je pense l'avoir dit bien clairement depuis que j'ai prix mon siège à la Chambre. L'année dernière, nous avons changé les règlements, après avoir consulté les pêcheurs, afin qu'ils puissent prendre une plus grande quantité de poisson. Dans bien des cas, il s'agit de prises accidentelles et non pas d'aiglefin. Nous avons permis aux pêcheurs de débarquer une plus grande quantité de poisson pour éviter du gaspillage.

De toute évidence les efforts que nous avons déployés pour restaurer les réserves d'aiglefin sont très fructueux et nous pourrions donc envisager d'accroître les quotas et d'assouplir les règlements. Je tiens toutefois à bien préciser que si je pouvais changer les règlements, comme nous le pouvons normalement pour la pêche canadienne, je les changerais dès demain matin. Mais si nous abrogions les règlements, tous les autres pays auraient accès aux réserves d'aiglefin que nous essayons de constituer.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. J'aimerais faire remarquer que lorsqu'il s'agit de 100,000 livres de poisson d'une espèce quelconque, il ne s'agit pas d'une prise accidentelle. En vertu des règlements de la CIPAN aux États-Unis, les pêcheurs américains peuvent prendre du poisson jusqu'à ce qu'ils atteignent leur quota. Cela me semble également la solution au problème canadien. Le ministre envisagerait-il d'adopter la méthode suivie aux États-Unis pour nous permettre de conserver nos précieuses ressources en poisson qui sont littéralement dévastées en vertu des politiques actuelles du gouvernement?

[M. Fraser.]

● (1440)

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, d'abord, le chiffre de 100,000 livres est estimatif et a très certainement été lancé au hasard. Je crois que personne n'a de données exactes là-dessus. Même si c'était 1,000 livres, je serais renversé. À mon avis, l'un des véritables problèmes tient au conflit entre petits pêcheurs côtiers et grands ou moyens chalutiers. Si nous leur permettions de garder tout le poisson jusqu'à concurrence du quota canadien, il est évident que les très grands chalutiers se hâteraient de se servir, épuisant le quota et ne laissant plus rien à de nombreux petits pêcheurs côtiers.

* * *

AIR CANADA

DEMANDE DE COLLABORATION SANS RÉSERVE AVEC LE JUGE ESTEY—LA POSSIBILITÉ D'ÉTENDRE LA PORTÉE DU MANDAT ET D'ORDONNER UNE VÉRIFICATION PUBLIQUE DES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, étant donné les dernières révélations parues dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui sur les méthodes comptables douteuses employées par Air Canada pour dissimuler ses pertes et éluder les recherches du comité parlementaire, et compte tenu de la déclaration faite par l'avocat de la société, qui semble à première vue manquer de franchise et de clarté, le ministre des Transports peut-il assurer à la Chambre et au pays que la direction et les avocats d'Air Canada collaborent pleinement avec le juge Estey? Et s'il a lieu de croire le contraire, le ministre veut-il nous faire connaître les mesures qu'il entend prendre?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, suivant les dernières nouvelles que j'ai reçues il y a environ une demi-heure . . .

Une voix: Une demi-heure?

M. Marchand (Langelier): Oui, et je n'aime pas donner d'avis sur le cours des enquêtes. Et je n'ai pas non plus l'intention de commencer à le faire, parce qu'ensuite cela n'a plus de fin. Je me contenterai de dire que selon M. Estey, la nouvelle est inexacte et le *Globe and Mail* devrait rectifier.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, compte tenu de ce fait nouveau . . .

M. l'Orateur: À l'ordre. Sans vouloir interrompre le député, je dois lui signaler qu'une enquête est en cours. C'est pourquoi la prudence s'impose dans la question qu'il s'apprête à formuler.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, compte tenu de ce fait nouveau, je me demande si le ministre voudra envisager d'élargir la mission de la Commission Estey, de façon à lui permettre de faire toute la lumière sur ces questions nouvelles qui viennent au jour. Je me demande aussi, dans cette conjoncture, si le ministre ne voudrait pas faire entreprendre immédiatement une vérification indépendante des comptes d'Air Canada, de préférence par l'Auditeur général du Canada?

[*Français*]

M. Marchand (Langelier): Monsieur le président, comme on dit en français: Il ne faut pas être plus catholique que le pape.

[*Traduction*]

M. le Juge Estey n'a pas demandé une prolongation de son mandat. Il est satisfait de celui qu'il a obtenu et il est convaincu que la nouvelle publiée dans le *Globe and Mail* est inexacte et c'est tout. Désormais, je lirai les nouvelles et si elles relatent des agissements répréhensibles, ce sera alors le moment approprié pour réclamer une enquête plus approfondie.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre voudrait bien répondre à la deuxième partie de ma question concernant l'opportunité, à cause des dernières allégations, d'ordonner immédiatement une vérification indépendante, de préférence par l'auditeur général du Canada?

M. Marchand (Langelier): Voulez-vous insinuer que M. le juge Estey n'est pas indépendant?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Les comptes n'ont jamais été vérifiés convenablement.

* * *

LA SANTÉ

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE RÉGULATION DES NAISSANCES ET LE MONTANT AFFECTÉ AUX AVORTEMENTS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Je me demande s'il m'écoute.

Une voix: Non.

M. Leggatt: Étant donné qu'on estime que le coût des avortements au Canada selon le régime actuel d'assurance-maladie s'élève maintenant à 12 millions de dollars, dont le gouvernement fédéral acquitte environ 6 millions, le premier ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a pour politique de favoriser l'avortement plutôt que la régulation des naissances, surtout si l'on songe que la Family Planning Association of Canada n'a reçu que $600,000 de subvention et que le gouvernement fédéral n'a affecté qu'environ 1.75 million de dollars aux programmes de régulation des naissances? Étant donné le montant qu'il paye actuellement pour les avortements, le gouvernement favorise-t-il l'avortement plutôt que la régulation des naissances?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la question me semble plutôt prêter à discussion. Je tiens à signaler que les chiffres fournis par le député créent une mauvaise impression parce qu'ils ne comprennent pas, bien sûr, l'argent que le gouvernement fédéral offre aux provinces, dans le cadre de ses programmes de partage des frais et du Régime d'assistance publique du Canada, à l'intention des divers programmes de planning familial. Il faut ajouter ces montants substantiels aux chiffres mentionnés par le député. Il serait peut-être bon de signaler que ce n'est pas toutes les provinces qui font quelque chose à cet égard et qu'elles ont elles aussi un rôle très important à jouer dans ce domaine. Le député pourrait peut-être poser sa question à certains des premiers ministres provinciaux.

* * *

LES PÉNITENCIERS

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA QUESTION DES CRÉDITS AFFECTÉS À LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT

M. Art Lee (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au solliciteur général. On a récemment annoncé que les dépenses de son ministère seraient réduites. Peut-il assurer à la Chambre que cette décision n'aura aucun incidence sur la construction d'un nouveau pénitencier en Colombie-Britannique, dont le besoin se fait si cruellement sentir, comme l'indiquent les récents événements?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, aucune réduction de dépenses n'est prévue pour ce qui regarde le pénitencier à sécurité maximale qui doit remplacer le pénitencier de Colombie-Britannique. La seule cause de retard est la difficulté à trouver un emplacement convenable. Actuellement, les choses sont assez avancées en ce qui concerne le pénitencier de Mission et l'emplacement de Kamloops a été également approuvé. Nous cherchons actuellement des emplacements dans le sud de la Colombie-Britannique.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LES CONSÉQUENCES DE L'IMPORTATION DE POULETS À GRILLER DES ÉTATS-UNIS—L'ATTITUDE DU MINISTRE

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Sait-il qu'actuellement des importations massives de poulets à griller en provenance des États-Unis mettent en danger la survie de centaines d'éleveurs au Québec, particulièrement ceux de ma région? L'honorable ministre peut-il dire si son ministère entend prendre des mesures pour éviter que ces éleveurs abandonnent leur exploitation?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne suis au courant d'aucun changement dans la situation de l'industrie des poulets de gril. Il n'existe pas de programme national et nous n'exerçons aucun contrôle sur la production et l'offre. Les programmes de ce genre relevant des provinces, il n'y a donc pas grand chose que nous puissions actuellement faire pour modifier cette situation.

[*Français*]

M. Rondeau: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Est-ce que l'honorable ministre veut dire qu'il n'est pas au courant du dumping américain des poulets à griller dans la province de Québec? Est-ce que son ministère ne possède pas les statistiques et les données journalières ou hebdomadaires de ces exportations américaines?

Questions orales

[*Traduction*]

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, nous savons que des poulets de gril sont expédiés au Canada, non seulement au Québec, mais également dans les autres provinces. Nous cherchons à savoir si les prix de vente des plus récentes livraisons sont inférieurs au coût de production, ou s'il y a dumping, mais je ne dispose actuellement d'aucun fait permettant de le prouver.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE PROJET DE NÉGOCIATION PAR SECTEUR DANS LA FONCTION PUBLIQUE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, vu le nombre record de jours-hommes perdus ces derniers mois, par suite des grèves et des arrêts de travail,—et tout indique que cette tendance va hélas continuer à se manifester et comme la fragmentation actuelle du pouvoir syndical au sein de la Fonction publique et des autres organismes fédéraux explique en partie cette perte considérable de productivité, le ministre du Travail peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention d'obliger les groupes de syndiqués d'un secteur de la Fonction publique à négocier tous en même temps avec le gouvernement pour mettre fin à la fragmentation actuelle du pouvoir syndical et, dans ce cas, quand nous fera-t-il part de sa décision?

M. l'Orateur: En toute déférence pour le député, il a précisément posé la même question à la Chambre il y a quelques jours.

Une voix: Sans obtenir de réponse.

* * *

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

L'ACHAT DE TERRAINS DANS LE QUARTIER LE BRETON—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines voudrait-il dire à la Chambre s'il sait que la Commission de la capitale nationale a acheté cette année 12 acres de terrain non aménagés dans le quartier LeBreton au prix exagéré de 6 millions de dollars, et s'il l'ignore, pourquoi n'a-t-il pas été mis au courant de cet achat puisque la Commission de la capitale nationale doit lui rendre des comptes?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de cette transaction, mais je vais me renseigner et je communiquerai avec le député.

* * *

L'AGRICULTURE

LA BRUCELLOSE—L'INSPECTION DES BÊTES MISES EN VENTE DANS LES MARCHÉS AUX BESTIAUX

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et concerne la réponse qu'il m'a fournie vendredi dernier sur les ravages de la brucellose dans le troupeau de l'un de mes commettants. On a découvert la maladie quand les bêtes ont été amenées au marché aux bestiaux du comté de Waterloo pour être vendues. Étant donné que M. Flinkert, propriétaire du troupeau, soupçonne que ses bêtes ont été contaminées par des animaux provenant du marché et qui n'avaient pas été examinés parce que le vétérinaire était déjà parti, le ministre peut-il garantir à la Chambre que toutes les bêtes achetées dans les marchés aux bestiaux du Canada et qui devraient subir le test de la brucellose, sont effectivement examinées par les vétérinaires fédéraux avant d'être vendues?

● (1450)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous l'espérons en vérité, et nous espérons aussi que tout éleveur de bétail digne de ce nom s'assurera que tout nouvel animal arrivant dans son troupeau a bien été inspecté et l'éleveur doit être en mesure de prouver que l'inspection a vraiment eu lieu.

M. Horner: Pourriez-vous faire mieux que d'espérer?

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE—LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR EL PASO GAS À L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le gouvernement a-t-il avisé ou compte-t-il aviser l'Office national de l'Énergie s'il approuve ou non la demande présentée par El Paso Gas de Houston de comparaître devant l'Office lors des audiences qui se dérouleront cet automne au sujet du pipe-line du Mackenzie?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, en vertu de la loi sur l'Office national de l'Énergie, le Parlement a chargé exclusivement l'Office d'organiser lui-même ses travaux et en particulier de déterminer qui devrait comparaître et devant qui. Je n'ai nullement l'intention en tant que ministre de m'immiscer dans les décisions de l'Office, contrairement aux stipulations de cette loi.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA DISPARITION D'UN HÉLICOPTÈRE EN C.-B.—LA REPRISE DES RECHERCHES

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Défense nationale de donner à la Chambre les résultats des recherches qu'il a fait reprendre pour retrouver l'hélicoptère qui avait à son bord M. Young et M. Seaquist et de dire si les recherches se poursuivent ou non.

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, nous avons en effet continué les recherches pour fouiller une deuxième fois la région déjà survolée. Les nouvelles recherches ont représenté 120 heures de vol, mais elles ont malheureusement été infructueuses.

* * *

LES TRANSPORTS

LA DISPARITION D'UN HÉLICOPTÈRE EN C.-B.—L'ENQUÊTE MINISTÉRIELLE

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai prévenu le ministre des Transports de ma question supplémentaire. À propos de la disparition de l'hélicoptère de Trans West, il y a cinq ou six semaines, comme il n'y a pratiquement pas de communication entre le ministère de la Défense nationale, le ministère des Transports et les familles affligées, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a institué une enquête sur l'accident et si oui, quand elle a commencé et quand, à peu près, pouvons-nous compter avoir un rapport?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la coopération avec le ministre de la Défense nationale est totale. Nous essayons de trouver l'hélicoptère et tout espoir de le retrouver fera reprendre les recherches, mais jusqu'à maintenant nous n'avons pas la moindre idée où il se trouve.

* * *

LA RADIODIFFUSION

LA TENEUR DE 30 P. 100 EN ÉLÉMENTS LOCAUX POUR LES ÉMISSIONS EN MODULATION DE FRÉQUENCES IMPOSÉE PAR LE CRTC

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. En vertu d'un règlement récemment annoncé par le CRTC, les émissions en modulation de fréquences devront comporter une teneur de 30 p. 100 en éléments locaux à compter du 1er janvier 1976. Le ministre dirait-il donc à la Chambre pourquoi le CRTC a jugé à propos d'intervenir? N'est-ce pas là une sorte de censure, et est-ce que les auditeurs ne devraient pas être laissés seuls juges des émissions d'une station radiophonique?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, je pense qu'il faudrait exagérer beaucoup pour trouver là une forme de censure. Sur les détails de l'ordonnance rendue par le CRTC dans le cas présent, je voudrais avoir l'occasion de me renseigner de façon plus détaillée, afin de pouvoir renseigner l'honorable député qui me pose cette question.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

URANIUM—L'OPPORTUNITÉ D'UNE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES MINISTRES DES RESSOURCES

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir pendant quelques instants sur le sujet de l'énergie nucléaire et poser une question au premier ministre. Outre les pays étrangers, les provinces du Canada commencent à se rendre compte elles aussi que nos réserves d'uranium s'épuisent rapidement, et nous assistons depuis deux ans à l'affrontement avec les provinces au sujet du pétrole et du gaz. Le premier ministre envisagerait-il donc de réunir de nouveau au cours des vacances l'ancien Conseil canadien des ministres des ressources, afin que les provinces et quatre ou cinq organismes fédéraux puissent s'exprimer sur la question de l'uranium, ce minerai énergétique d'importance vitale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le député l'a dit, monsieur l'Orateur, la question est d'importance vitale, et le gouvernement fédéral est désireux de partager avec les provinces ses connaissances en ce domaine et d'obtenir leur collaboration. J'hésite à reconnaître cependant que le remède proposé par le député serait satisfaisant. Sauf erreur, le Conseil des ministres des ressources est tombé en désuétude parce qu'il ne semblait pas constituer une tribune très utile, compte tenu de la tâche à effectuer. Quoi qu'il en soit, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ses homologues provinciaux ont engagé de très sérieuses discussions à ce sujet.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, les dispositions actuelles sont un échec, et les provinces regrettent de ne pouvoir contribuer, car elles doivent négocier au niveau du gouvernement fédéral avec des instances diverses; le premier ministre a-t-il eu vent du mécontentement exprimé par les provinces qui possèdent ces ressources?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, peut-être puis-je répondre à cette question. Je dois dire au député qu'avant de mettre en vigueur les dispositions relatives aux réserves d'uranium, qui ont été annoncées à la Chambre, nous en avons discuté avec les provinces productrices et les provinces consommatrices. Il est vrai que le gouvernement de l'Ontario, en particulier, après avoir approuvé certains contrats d'exportations, s'est opposé à certains autres. Nous sommes d'avis que les réserves, établies grâce à une évaluation de ressources, sont suffisantes pour répondre aux besoins des usines canadiennes déjà en exploitation, en construction ou à l'état de projet, ou pour respecter nos contrats d'exportation. Comme les contrats d'exportation de notre industrie canadienne prennent de l'expansion et que l'offre augmente, il faudra modifier ces dispositions. Mais, je le répète, nous avons discuté en détail des dispositions relatives aux réserves avant que celles-ci ne soient mises en vigueur.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question, bien amicalement, au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Consulterait-il le directeur de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, et lui demanderait-il de prendre l'initiative de réunir les divers organismes fédéraux et de communiquer avec les provinces au sujet des inquiétudes qu'elles m'ont exprimées?

M. Macdonald (Rosedale): Les divers organismes fédéraux et les gouvernements provinciaux ont toujours travaillé en étroite collaboration. Je rejette donc le point de vue de l'honorable représentant.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

DEMANDE D'ÉTUDE DES REVENDICATIONS DE PARITÉ DE SALAIRES

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. J'espère qu'elle n'éveillera pas la méfiance du président du Conseil du Trésor, car elle a trait aux négociations en cours entre le gouvernement et les débardeurs de Halifax et Esquimalt. Les débardeurs, comme aussi les infirmières de la fonction publique il y a quelques semaines, veulent la parité des salaires—comme d'ailleurs les candidats du parti libéral de la région atlantique. Son ministère imposerait-il des solutions à cet égard, de façon à ramener le Conseil du Trésor dans le monde d'aujourd'hui?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'étudierai la question.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

LA RÉDUCTION DES CRÉDITS—DEMANDE DE PRÉCISION

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. À une époque où tout le monde est conscient de la nécessité d'appliquer la loi et où les sections locales des forces de police demandent à être renforcées, comment le ministre peut-il appuyer les lignes directrices du cabinet qui visent à limiter à 6 p. 100 les dépenses consacrées au maintien de la loi?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Je ne suis pas sûr qu'il y ait des lignes directrices de ce genre pour mon ministère.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Il y a eu des coupures dans le budget de la GRC. On a réduit l'effectif de deux escouades chargées de protéger les hauts personnages dans la région de la Capitale nationale, mais il n'était pas question de modification de la police provinciale.

M. Friesen: Le solliciteur général a assuré la Chambre qu'il n'y avait pas eu de coupures. En fait, il vient de finir d'assurer le député de Vancouver-Est qu'il n'y en avait pas eu.

M. Allmand: J'ai dit qu'il y avait eu des coupures, mais pas en ce qui concernait les prisons de la région de la Colombie-Britannique. Il y a eu des restrictions dans les services pénitentiaires. Celles dont j'ai parlé concernaient la régionalisation de l'administration et non la construction de pénitenciers.

[M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).]

M. Friesen: Le solliciteur général peut-il assurer la Chambre que dans les régions où le taux de criminalité est élevé nous accueillerons favorablement les demandes de renforts formulées par les détachements de la GRC?

M. Allmand: Nous ferons tout notre possible.

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Sauf le respect que je porte à la présidence, mon rappel au Règlement porte sur une question que j'ai posée au cours de la période des questions aujourd'hui et que la présidence a jugé irrecevable, sous prétexte que j'avais posé une question analogue il y a quelques jours. Le malentendu vient de ce que vendredi dernier, j'ai présenté un bill d'initiative parlementaire, le bill C-399, exactement sur le même sujet. Comme les explications que j'ai données en présentant le bill recouvrent une partie de ma question, j'espère que la présidence permettra au ministre du Travail (M. Munro) de répondre à la question que j'ai posée au cours de la période des questions.

● (1500)

M. l'Orateur: À l'ordre. L'objection du député est fondée. Si, après examen, il se trouve qu'une question n'a pas été posée par le député ou par un autre député sur la négociation par secteur dans la fonction publique—bien que, à mon sens, une question ait bien été posée—et si aucune réponse n'y a été apportée, je donnerai certainement la parole demain au député pour qu'il puisse poser la même question.

M. Reynolds: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de la question posée par le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) au solliciteur général (M. Allmand). Je m'aperçois que le ministre part, mais j'espère qu'il va se rasseoir. En réponse à ma question, le ministre a déclaré hier que les réductions effectuées dans son budget visaient l'administration régionale, mais le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) a dit à la Chambre la semaine dernière que les programmes de construction d'institutions pénitentiaires seraient réduits de 8 millions de dollars. Ou le solliciteur général a trompé la Chambre, ou il n'a pas lu la déclaration du président du Conseil du Trésor. Je voudrais bien qu'il tire la chose au clair, car l'un des ministres est dans l'erreur.

M. Allmand: Des réductions ont bien été apportées au programme général de construction, mais non en ce qui concerne les institutions de la Colombie-Britannique. Ces réductions d'ailleurs n'entraînent pas la suppression d'institutions, mais elles en ajournent la construction d'un an ou deux dans certaines régions du Canada où le besoin se fait moins sentir qu'en Colombie-Britannique.

Une voix: Où cela?

M. Epp: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. La Chambre est saisie depuis un certain temps déjà de la question d'admettre l'OLP à la conférence des Nations Unies qui doit avoir lieu à la fin de l'année à Toronto. Le leader du gouvernement à la Chambre ou le premier ministre (M. Trudeau) pourraient-ils nous dire si l'on envisage de faire une déclaration à la Chambre plutôt qu'ailleurs au sujet de l'admission de l'OLP à cette conférence.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que le rappel au règlement soit justifié. Lorsque le gouvernement sera prêt à faire une déclaration, il la fera.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le règlement et donne avis en ce qui concerne deux questions que j'ai posées pendant la période des questions le mois dernier. J'avais espéré recevoir une réponse du président du Conseil privé (M. Sharp) à qui elles s'adressaient. L'une avait trait à l'aide au Mozambique qui applique des sanctions contre la Rhodésie, et l'autre concernait l'amendement de notre constitution. Chaque fois, le président du Conseil privé s'est engagé à s'informer et à me communiquer une réponse. J'invoque le Règlement parce que je crois qu'il s'agit presque d'une question de privilège. Si le ministre s'engage ainsi envers un député, je considère qu'il est tenu de donner les réponses promises dans un délai raisonnable. J'invoque le Règlement en me réservant le droit, si je ne reçois pas la réponse promise par le ministre, de soulever la question de privilège au sujet des droits des simples députés.

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, à propos de mon rappel antérieur au Règlement, je crois comprendre que le ministre du Travail sera absent de la Chambre pour le reste de la semaine. Si je comprends bien également, il est prêt à répondre à ma question qui porte sur un sujet d'extrême importance et j'espère que la présidence . . .

M. l'Orateur: À l'ordre. j'ai décidé qu'on avait déjà répondu à cette question. Si, après analyse, on constate le contraire, je changerai ma décision, mais je n'ai aucun contrôle sur la présence du ministre.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, parce que le ministre des Transports (M. Marchand) nous a promis, à la Chambre et à moi, un rapport, qui remonte à mars et avril, sur les pertes de vie dans le Pacifique. Chaque fois que je prends la parole à la Chambre pour réclamer le rapport, on me dit que le ministre va dîner le lendemain avec quelqu'un, qu'il va examiner le rapport et que je le recevrai le lendemain. On ne sait plus où donner de la tête. Hier, on m'avait promis que j'obtiendrais le rapport aujourd'hui et je ne l'ai pas reçu.

M. Baldwin: Avec le gouvernement actuel, il n'y a pas de lendemain.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE TRAVAIL

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL DE 1973—DÉPÔT DU DOCUMENT RELATIF À LA SITUATION AU CANADA

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 41(2) du Règlement, j'aimerais déposer un document, rédigé en français et en anglais, exposant la situation qui existe au Canada relativement aux conventions et aux recommandations adoptées à la 58e session de la Conférence internationale du travail, tenue en juin 1973.

Une voix: En 1973?

Questions au Feuilleton

[*Français*]

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT

ADOPTION DU 2e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Gérard Loiselle (Saint-Henri) propose que le 2e rapport du comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présenté à la Chambre le mardi 8 juillet 1975, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 2228, 2243, 2265, 2557, 2638, 2647, 2649, 2801 et 2807.

Si les questions nos 1738, 1739 et 1808 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Auriez-vous l'obligeance d'appeler la question no 2684, marquée d'un astérisque?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

LA COTE D'ÉCOUTE DE LA TÉLÉVISION CANADIENNE

Question no 2228—**M. Herbert:**

Du nombre total d'heures consacrées par les Canadiens devant l'écran de télévision, à combien évalue-t-on le pourcentage accordé aux émissions produites ou retransmises par *a*) des stations de la société Radio-Canada, *b*) des stations de télévision indépendantes, *c*) des stations de télévision étrangères?

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Le Conseil de la Radio-Télévision canadienne fournit les renseignements suivants: le nombre d'heures que les Canadiens consacrent en moyenne par semaine à regarder la télévision peut se ventiler comme suit:

	Anglais Pourcentage	Français Pourcentage	Total Pourcentage
Stations appartenant à la Société Radio-Canada et exploitées par celle-ci	12.3	7.4	19.7
Stations privées affiliées à Radio-Canada	12.5	6.2	18.7
			38.4
Réseau CTV	24.0	—	24.0
Stations indépendantes	5.5	11.1	16.6
			40.6
Pourcentage du nombre total d'heures consacrées en moyenne par semaine par les téléspectateurs canadiens aux stations du réseau américain			21.0
Total			100.0

Questions au Feuilleton

TRAVAUX PUBLICS—LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 1975-1976

Question nº 2243—**M. Herbert:**

Des 644 millions de dollars que représentent les prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics pour l'année financière 1975-1976, combien peut être affecté à chaque ministère comme dépense afférente?

L'hon. Charles M. Drury (ministre des Travaux publics): Les méthodes budgétaires que le gouvernement du Canada emploie actuellement ne permettent pas d'identifier formellement la part des crédits de Travaux publics Canada afférente à chacun des autres ministères et organismes. Travaux publics Canada dispose de rapports trimestriels, établis par son système de gestion automatisée des biens immobiliers, qui contiennent la liste de tous les immeubles actuellement administrés par le ministère, avec indication du taux de location de chacun d'entre eux. Ces rapports périodiques concernant le répertoire immobilier sont exacts pour une date donnée et n'ont pas de rapport avec les crédits consacrés au programme de logement (exploitation) dans les prévisions budgétaires du ministère: au moment où on les élabore, celles-ci sont basées sur des besoins futurs plutôt que sur l'inventaire des locaux du moment. Les crédits de 306 millions de dollars prévus au budget de 1975-1976 pour le programme de logement (immobilisations) sont consacrés à la construction ou à l'acquisition d'immeubles polyvalents et d'immeubles à destination particulière (123 millions et 183 millions de dollars respectivement). La construction d'immeubles polyvalents s'avère nécessaire pour procurer au gouvernement les locaux supplémentaires dont il a besoin, pour remplacer les immeubles devenus inadéquats ou pour abriter les services actuellement logés dans des locaux loués. Beaucoup de travaux de construction d'immeubles polyvalents sont des entreprises de grande envergure qui s'étendent sur plusieurs années. Les ministères n'occupent pas les nouveaux locaux avant que les travaux ne touchent à leur terme. L'immeuble à destination particulière se distingue en ce qu'il est habituellement construit à l'usage exclusif d'un client. Les crédits affectés au programme d'administration du ministère et à celui des services professionnels et techniques viennent appuyer directement tous les programmes du ministère. Les crédits affectés aux autres programmes sont réservés à des objectifs nationaux, à la réalisation desquels collaborent largement certains autres ministères et organismes comme, par exemple, Environnement Canada et Transports Canada.

LE NOUVEAU BUREAU DE POSTE DE QUEENSVILLE (ONT.)

Question nº 2265—**M. Stevens:**

Dans l'immédiat, le gouvernement songe-t-il à construire ou à louer un nouvel immeuble pour abriter le bureau de poste de Queensville (Ontario) et, dans l'affirmative, *a*) quand procédera-t-on aux appels d'offre pour la construction ou la location du nouvel édifice, *b*) où celui-ci sera-t-il situé?

L'hon. Charles M. Drury (ministre des Travaux publics): Oui. Le gouvernement envisage présentement la construction d'un nouveau bureau de poste à Queensville (Ontario). *a*) Nous avons provisoirement fixé la date de l'appel d'offres au mois de septembre 1975. *b*) On se propose de situer cet immeuble sur le côté nord du chemin Queensville soit à environ 800 pieds à l'est de la route principale (concessions 2 et 3).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE—LES COURS DE LANGUE

Question nº 2557—**M. Herbert:**

1. Quel est le coût total des cours de langue, porté au budget des dépenses de 1975-1976 du ministère de l'Agriculture?

2. Comment ces frais se répartissent-ils entre *a*) le traitement du personnel qui suit les cours, *b*) le traitement du personnel enseignant, *c*) les services additionnels ou supplémentaires à acheter de la Commission de la Fonction publique, *d*) les autres frais?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. $436,000.

2. *a*) Néant. *b*) $22,000. *c*) Néant. *d*) $414,000.

L'ADDITION AU BEURRE D'UN PRODUIT À SAVEUR DE BEURRE

Question nº 2638—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. Un fabricant de beurre a-t-il le droit d'ajouter un produit à saveur de beurre en vue d'uniformiser sa production de beurre et, dans l'affirmative, quel ministère est chargé de la surveillance de l'usage d'un tel produit?

2. Quel est le nom de ce produit et par qui est-il fabriqué?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Non. L'article sur l'interprétation du Règlement sur les produits laitiers du Canada, appliqué par le ministère de l'Agriculture du Canada, définit le beurre de fabrique comme étant «le beurre fabriqué dans une beurrerie à partir de matière grasse de lait pasteurisée et ne contenant aucune autre substance que de l'eau, des extraits secs de lait, une culture bactérienne, du sel ordinaire et un colorant.»

2. Sans objet.

LE NIVEAU DES EAUX DES GRANDS LACS

Question nº 2647—**M. Herbert:**

1. L'étude sur les problèmes causés par le niveau des eaux des Grands Lacs devant se terminer en février 1976 portera-t-elle aussi sur le dragage d'un chenal de transport dans la région de Montréal?

2. Cette étude visera-t-elle aussi le chenal de Sainte-Anne-de-Bellevue par lequel la rivière des Outaouais se jette dans le Saint-Laurent?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): 1. Oui.

2. Oui.

L'OCTROI DE PERMIS AUX TRANSPORTEURS AÉRIENS

Question nº 2649—**M. Reid:**

1. Le gouvernement a-t-il pour politique d'octroyer automatiquement un permis à un service aérien régulier de voyageurs subventionné par un gouvernement provincial?

2. Comment les droits des transporteurs actuels, qui détiennent des permis dans la région devant être desservie, sont-ils protégés en vertu de cette politique?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Voici la réponse de la Commission canadienne des Transports: 1. Non.

2. Les demandes de permis faites par des transporteurs aériens sont examinées suivant les règles générales de la Commission canadienne des transports. Cela comprend la publication d'un avis public et la possibilité pour des compagnies aériennes et d'autres personnes ou compagnies intéressées d'intervenir contre le demandeur ou en sa faveur et permet au demandeur de compter sur ces interventions. La Commission peut, si elle le désire, tenir une audience sur la demande et les informations le concernant. La délivrance d'un permis est régie par le paragraphe 16(3) de la loi sur l'aéronautique: la Commission ne doit pas délivrer de permis de ce genre, à moins qu'elle ne soit convaincue que le service aérien commercial projeté est et sera requis pour la commodité et les besoins présents et futurs du public.

*L'INDEMNISATION POUR LA RAGE—ONTARIO ET QUÉBEC

Question nº 2684—**M. Laprise:**

1. Depuis quand existe l'accord sur l'indemnisation des propriétaires d'animaux morts de la rage entre le gouvernement fédéral et *a*) celui de la province de Québec, *b*) celui de la province de l'Ontario?

2. Quel montant annuel le gouvernement a-t-il versé à chacune des provinces pour chaque catégorie d'animaux visée par cette mesure?

3. De quelle manière dispose-t-on des carcasses d'animaux dont l'abattage et l'indemnisation ont été ordonnés par les inspecteurs ou les vétérinaires à l'emploi du gouvernement?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, voici la réponse à la partie 1: *a*) le 31 janvier 1963; *b*) le 1er juillet 1960. Monsieur l'Orateur, étant donné le nombre de versements en cause, j'aimerais, avec la permission de la Chambre et la vôtre, que la réponse à la partie 2 soit lue d'office et insérée à la suite.

M. l'Orateur: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voici la réponse à la partie 2:*]

M. Reid: 2. Nous ne tenons pas de dossiers des versements par catégories d'animaux. Toutefois, voici les dépenses annuelles par provinces.

	Ontario	Québec
1960–1961	$ 7,788	
1961–1962	12,814	
1962–1963	20,447	
1963–1964	19,657	$13,468
1964–1965	12,956	6,033
1965–1966	37,805	9,327
1966–1967	28,797	4,307
1967–1968	17,197	5,230
1968–1969	49,991	4,944
1969–1970	41,505	7,900
1970–1971	39,339	3,753
1971–1972	35,563	4,465
1972–1973	47,406	9,281
1973–1974	44,015	10,891
1974–1975	63,644	14,771

Quant à la partie 3, voici la réponse: des instructions sont données pour l'enterrement des carcasses.

Questions au Feuilleton

LES DÉGÂTS DES INONDATIONS

Question nº 2801—**M. Howie:**

Le gouvernement envisage-t-il l'emploi d'ingénieurs militaires chargés d'étudier et de combattre les inondations dans les régions qui en subissent souvent les dommages?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Non.

LE CONCOURS Nº 75-4400-1(18) DE LA CFP

Question nº 2807—**M. Herbert:**

Au sujet du concours nº 75-4400-1(18) de la Commission de la Fonction publique, *a*) combien de postes étaient vacants lorsque ce concours a été annoncé, *b*) combien de demandes d'emploi ont été reçues, *c*) les postes ont-ils tous été pourvus, *d*) le concours en question est-il toujours ouvert?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: *a*) Il y avait 14 postes vacants quand le concours a été annoncé, le 26 mars 1975. Au 23 juin, il y en avait 40 de plus. *b*) 800 demandes d'emploi ont été reçues. *c*) À ce jour, sur les 54 vacances, 24 ont été comblées. *d*) Ce concours est ouvert jusqu'au 31 décembre 1975.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

*LES APPELS D'OFFRES DE DRAGAGE

Question nº 1808—**M. Forrestall:**

1. Au cours de chacune des cinq dernières années, combien d'appels d'offres publics de dragage ont été lancés au Canada?

2. Dans chaque cas, *a*) quel soumissionnaire a-t-on choisi et quel était le montant de son offre, *b*) d'autres offres ont-elles été présentées (i) par qui (ii) pour quel montant?

3. Au cours de chacune des cinq dernières années, combien de contrats ont été accordés sans appel d'offres de dragage au Canada?

4. Dans chaque cas, *a*) à combien s'élevaient-ils, *b*) pourquoi n'a-t-on pas lancé d'appel d'offres?

5. Quels sont les nom et adresse des sociétés au Canada, inscrites au ministère des Approvisionnements et Services ou de tout autre ministère et ayant exprimé le désir de présenter une soumission de dragage ou de travaux maritimes connexes au gouvernement?

6. Dans chaque cas, le gouvernement est-il certain qu'il n'existe aucun rapport commercial entre les sociétés concurrentes?

(Le document est déposé.)

M. O'Sullivan: Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le leader du gouvernement à la Chambre au sujet des questions nos 1738 et 1739, marquées d'un astérisque. J'ai dû attendre quatre mois et demi et intervenir auprès de lui la semaine dernière pour obtenir une réponse. Je constate aussi qu'il s'agit de questions marquées d'un astérisque et que nous devons nous contenter d'un dépôt de documents alors que, par courtoisie et en raison de leur importance, il faudrait au moins les annexer au hansard. Je puis toutefois comprendre que le gouvernement tient à continuer de dissimuler dans cette affaire.

Questions au Feuilleton

M. l'Orateur: On a proposé que la réponse déposée au sujet des deux questions soit annexée au hansard comme ayant été lue d'office. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Les réponses susmentionnées sont les suivantes.*]

*LE CAS DE M. RICHARD DICERNI

Question nº 1738—**M. O'Sullivan:**

1. M. Richard Dicerni est-il à l'emploi d'un ministère ou d'une agence gouvernementale quelconque et, dans l'affirmative, quels sont sa position et son salaire annuel?

2. Quels autres postes M. Dicerni a-t-il tenus, le cas échéant, au gouvernement?

3. Pour chacune des années 1968 à 1974, *a*) combien de fois M. Dicerni a-t-il été remboursé pour des frais de déplacement par (i) le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (ii) le bureau du Conseil privé (iii) le département d'État chargé des Affaires urbaines (iv) le ministère de la Consommation et des Corporations (v) le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration (vi) la Commission d'assurance-chômage (vii) la Société centrale d'hypothèques et de logement, *b*) quel était le montant de chaque remboursement, *c*) quels étaient la destination et le but de chaque voyage?

4. Pour chacune de ces années, *a*) quel montant a été versé par (i) le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (ii) le bureau du Conseil privé (iii) le département d'État chargé des Affaires urbaines (iv) le ministère de la Consommation et des Corporations (v) le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration (vi) la Commission d'assurance-chômage (vii) la Société centrale d'hypothèques et de logement, en règlement de factures provenant de cartes de crédit demandées au nom de M. Dicerni par ces agences et ministères, *b*) quelles étaient les rubriques des factures?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): En ce qui concerne le cabinet du Premier ministre et le Bureau du Conseil privé: 1. Sans objet.

2. On répondra à cette partie de la question ailleurs.

3. (ii)

	a)	*b*)	*c*)
1968–1969	—	—	—
1969–1970	—	—	—
1970–1971	1	$20.00	Montréal, pour accompagner l'honorable R. Andras
1971–1972	—	—	—
1972–1973	—	—	—
1973–1974	—	—	—
1974–1975	—	—	—

4. (ii)

	a)	*b*)
1968–1969	—	—
1969–1970	—	—
1970–1971	$762.00	18 billets d'avion
1971–1972	—	—
1972–1973	—	—
1973–1974	—	—
1974–1975	—	—

En ce qui concerne le ministère de la Consommation et des Corporations: 1. Réponse ailleurs.

[M. O'Sullivan.]

2. Adjoint spécial du ministre de la Consommation et des Corporations, l'honorable Robert Andras, 28-1-1972 à 27-11-1972.

3. (iv) 1968-1971, 1973-1974 Sans objet. 1972 ainsi: *a*) M. Dicerni a été remboursé 18 fois, le tout totalisant $805.41. *b*) et *c*) Frais de déplacement; M. Dicerni.

Montant *b*)	Destination *c*)	But
$25.50	Toronto	en compagnie du ministre
78.80	Montréal	réunions à Montréal
46.75	Thunder Bay	en compagnie du ministre
15.00	Montréal	en compagnie du ministre
23.00	St. John, N.B.	réunions à St. John
21.50	Thunder Bay	pour remplacer le ministre
19.25	Toronto	pour remplacer le ministre
20.00	Montréal	pour remplacer le ministre
32.25	Toronto	en compagnie du ministre
131.25	Toronto	pour remplacer le ministre
174.56	Toronto	pour remplacer le ministre
65.40	Toronto	pour remplacer le ministre
16.70	Information inexistante.	pour remplacer le ministre
55.00	Toronto Thunder Bay	pour remplacer le ministre
25.75	Toronto Thunder Bay	pour remplacer le ministre
19.95	Toronto Thunder Bay	pour remplacer le ministre
16.25	Toronto	pour remplacer le ministre
18.50	Information inexistante.	pour remplacer le ministre

4. (iv) A crédit; M. Dicerni 1968–1971, 1973–1974 Sans objet 1972 comme suit:

Montant	*b*) But
$50.00	Voyage—Air Canada
25.00	Voyage—Air Canada
14.00	Voyage—Air Canada
14.00	Voyage—Air Canada
34.00	Voyage—Air Canada
25.00	Voyage—Air Canada
78.00	Voyage—Air Canada
116.00	Voyage—Air Canada
63.00	Voyage—Air Canada
	Voyage—Air Canada
11.00	Voyage—Air Canada
28.00	Voyage—Air Canada
139.00	Voyage—Air Canada
116.00	Voyage—Air Canada
14.00	Voyage—Air Canada
14.00	Voyage—Air Canada
164.00	Voyage—Air Canada
116.00	Voyage—Air Canada
78.00 CR	Voyage—Air Canada
58.00	Voyage—Air Canada
136.00	Voyage—Air Canada
58.00	Voyage—Air Canada
116.00	Voyage—Air Canada
67.00	Voyage—Air Canada
10.00	Voyage—Air Canada
12.00 CR	Voyage—Air Canada
78.00	Voyage—Air Canada
74.00	Voyage—Air Canada
Total 1,528.00	

En ce qui concerne le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, la réponse est la suivante: 1. Non.

2. Richard Dicerni a été adjoint spécial du ministre du 27 novembre 1972 au 1er septembre 1973.

3. (A,v) Nombre de remboursements pour frais de déplacement faits par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en 1972-1973—8 Nombre de remboursements pour frais de déplacement faits par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en 1973-1974—12

1972–1973

Date	Montant	Destination	But
12 décembre 1972–2 janvier 1973	$ 35.10	Thunder Bay	Accompagnant le ministre
15–16 décembre 1972	48.82	Thunder Bay	Accompagnant le ministre
15–17 décembre 1972	37.60	Thunder Bay	Accompagnant le ministre
20 janvier 1973	25.75	Thunder Bay	Accompagnant le ministre
20–21 janvier 1973	38.12	Thunder Bay	Accompagnant le ministre
16–18 février 1973	117.00	Sudbury	Accompagnant le ministre
17 février 1973	43.68	Sudbury	Accompagnant le ministre
8–12 mars 1973	97.00	Thunder Bay	Accompagnant le ministre

1973–1974

Date	Montant	Destination	But
10–11 avril 1973	84.92	Montréal	Représentant le ministre
10–11 avril 1973	45.17	Montréal	Représentant le ministre
27 avril 1973	4.45	Ottawa	Frais de taxi encourus pour le ministre
1–3 mai 1973	160.56	New-York-Québec	Représentant le ministre
3–4 mai 1973	49.77	Québec	Représentant le ministre
31 mai–1er juin 1973	27.50	Thunder Bay	Accompagnant le ministre
3–4 juillet 1973	99.82	Thunder Bay	Accompagnant le ministre
26–27 juillet 1973	37.50	Montréal	Représentant le ministre
4–7 août 1973	315.55	Vancouver-Winnipeg	Représentant le ministre
7–8 août 1973	145.50	Toronto	Représentant le ministre
9 août 1973	86.73	Montréal	Représentant le ministre
15–18 août 1973	165.58	Thunder Bay	Accompagnant le ministre

4. (A,v;B) Montant versé par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en règlement de factures provenant de cartes de crédit demandées au nom de M. Dicerni. 1972-1973: Tarif aérien, $208.50; Location de voiture, $66.53; Total, $275.03. 1973-1974: Tarif aérien, $442.00; Location de voiture, $72.25; Total, $514.25.

En ce qui a trait à la Commission d'assurance-chômage: 1. M. Richard Dicerni occupe le poste de secrétaire de la Commission d'assurance-chômage. Échelle de traitement: $22,465—$28,065

2. Adjoint de recherche du ministre de l'Industrie et du Commerce. Adjoint spécial du ministre sans portefeuille, du ministre responsable de l'habitation. Adjoint spécial du ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Adjoint spécial du ministre de la Consommation et des Corporations. Adjoint spécial du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Chef de projet, Services d'information, Commission d'assurance-chômage.

3. *a*) (i) de 1968 à 1974, sans objet; (ii) de 1968 à 1974, sans objet; (iii) de 1968 à 1974, sans objet; (iv) de 1968 à 1974, sans objet; (v) de 1968 à 1974, sans objet; (vi) de 1968 à 1972, sans objet; en 1973, une fois; en 1974, sept fois (vii) de 1968 à 1974, sans objet; *b*) (i) de 1968 à 1974, sans objet; (ii) de 1968 à 1974, sans objet; (iii) de 1968 à 1974, sans objet; (iv) de 1968 à 1974, sans objet; (v) de 1968 à 1974, sans objet; (vi) de 1968 à 1972, sans objet; en 1973, $437.12; en 1974, 1, $201.90; 2, $27.80; 3, $49.30; 4, $228.98; 5, $17.00; 6, $425.79; 7, $139.53; (vii) de 1968 à 1974, sans objet; *c*) (i) de 1968 à 1974, sans objet; (ii) de 1968 à 1974, sans objet; (iii) de 1968 à 1974, sans objet; (iv) de 1968 à 1974, sans objet; (v) de 1968 à 1974, sans objet; (vi) de 1968 à 1972, sans objet.

1973—Destination		But du voyage
1.	Montréal	Réunion avec le président du Comité consultatif de la CAC
	Montréal	Réunions avec des représentants de la CAC
	Winnipeg	Réunions avec des représentants de la CAC
	Thunder Bay	Réunions avec des représentants de la CAC
	Toronto	Réunions avec des représentants de la CAC
	Vancouver	Réunions avec des représentants de la CAC
	Edmonton	Réunions avec des représentants de la CAC
	Charlottetown	Réunions avec des représentants de la CAC et du gouvernement provincial
	Gander	Réunions avec des représentants de la CAC et du gouvernement provincial
	Québec	Réunions avec des représentants de la CAC et du gouvernement provincial
	Montréal	Réunions avec le président du Comité consultatif de la CAC
	Toronto	Réunions avec des représentants de la CAC
	Montréal	Réunions avec des représentants de la CAC
1974—1.	Montréal (par avion)	Réunions avec des représentants de la CAC
	Charlottetown (par avion)	Réunions avec des représentants de la CAC et du gouvernement provincial
	Québec	Assistance à la convention de l'Association canadienne de la construction
	Vancouver	Assistance à la réunion du Comité consultatif
2.	Montréal	Réunion avec le président du Comité consultatif de la CAC
3.	Montréal	Assistance à une conférence sur la gestion
4.	Thunder Bay	Réunions avec des représentants de la CAC
5.	Moncton	Réunions avec des représentants de la CAC
6.	Londres, Paris, Nuremberg	Assistance avec le ministre et des hauts fonctionnaires à des réunions avec des hauts fonctionnaires britanniques, français et allemands
7.	Montréal	Assistance à une conférence sur la gestion
	Québec	Assistance à la conférence des directeurs de district

4. *a*) (i) de 1968 à 1974, sans objet; (ii) de 1968 à 1974, sans objet; (iii) de 1968 à 1974, sans objet; (iv) de 1968 à 1974, sans objet; (v) de 1968 à 1974, sans objet; (vi) de 1968 à 1972, sans objet; en 1973, rien; en 1974, $18.00; (vii) de 1968 à 1974, sans objet; *b*) Ce montant représente le coût du transport par avion lors d'un voyage officiel.

On m'informe que la réponse suivante s'applique à la Société centrale d'hypothèques et de logement: 1. 2. La réponse à cette partie de la question sera donnée ailleurs.

3. *a*), *b*) (vii) au cours de chacune des années 1968 à 1974, la Société centrale a remboursé les sommes suivantes à M. Dicerni pour des frais de déplacement

Questions au Feuilleton

Année	Nombre de déplacements	Montant
1968	—	—
1969	—	—
1970	33	922.70
1971	29	1,896.86
1972	4	610.27
1973	—	—
1974	—	—

c) Les renseignements concernant le but et la destination de chacun de ces déplacements ne sont pas disponibles en ce moment.

4. Néant. Les autres ministères n'ont pas donné de réponse.

*LE CAS DE M. DANIEL COATES

Question n° 1739—**M. O'Sullivan:**

1. M. Daniel Coates est-il à l'emploi d'un ministère ou d'une agence gouvernementale quelconque et, dans l'affirmative, quels sont sa position et son salaire annuel?

2. Quels autres postes M. Coates a-t-il tenus, le cas échéant, au gouvernement?

3. Pour chacune des années 1968 à 1974, *a*) combien de fois M. Coates a-t-il été remboursé pour des frais de déplacement par (i) le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (ii) le bureau du Conseil privé (iii) le département d'État chargé des Affaires urbaines (iv) le ministère de la Consommation et des Corporations (v) le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (vi) la Commission d'assurance-chômage (vii) la Société centrale d'hypothèques et de logement, *b*) quel était le montant de chaque remboursement, *c*) quels étaient la destination et le but de chaque voyage?

4. Pour chacune de ces années, *a*) quel montant a été versé par (i) le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (ii) le bureau du Conseil privé (iii) le département d'État chargé des Affaires urbaines (iv) le ministère de la Consommation et des Corporations (v) le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (vi) la Commission d'assurance-chômage (vii) la Société centrale d'hypothèques et de logement, en règlement de factures provenant de cartes de crédit demandées au nom de M. Coates par ces agences et ministères, *b*) quelles étaient les rubriques des factures?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): En ce qui concerne le cabinet du premier ministre et le Bureau du Conseil privé: 1. Sans objet.

2. Il sera répondu à cette partie de la question ailleurs.

3. (ii)	*a*)	*b*)	*c*)
1968–1969	—	—	—
1969–1970	1	$24.00	Toronto, pour accompagner l'honorable R. Andras
1970–1971	—	—	—
1971–1972	—	—	—
1972–1973	—	—	—
1973–1974	—	—	—
1974–1975	—	—	—

4. (ii)	*a*)	*b*)
1968–1969	$911.54	19 billets d'avion
1969–1970	$3,784.56	10 billets d'avion
1970–1971	$2,747.80	13 billets d'avion 1 location d'automobile
1971–1972	—	—
1972–1973	—	—
1973–1974	—	—
1974–1975	—	—

En ce qui concerne le ministre de la Consommation et des Corporations: 1. Réponse ailleurs.

[M. Reid.]

2. Chef de cabinet du ministre de la Consommation et des Corporations. L'honorable Robert Andras, 28-1-72 à 27-11-72.

3. *a*) M. Coates a été remboursé 17 fois le tout totalisant $1,122.05. (iv) 1968-1971, 1973-1974 Sans objet, 1972 ainsi: *b*) et c) Frais de déplacement: M. Coates.

b) Montant	*c*) Destination	But
$ 76.60	Winnipeg	en compagnie du ministre
33.00	Montréal	Voyage d'affaires à la demande du ministre.
60.60	Thunder Bay	en compagnie du ministre.
87.35	Sault Ste. Marie Thunder Bay North Bay	en compagnie du ministre et du premier ministre
22.00	Thunder Bay	en compagnie du ministre.
90.00	Vancouver Calgary	en compagnie du ministre.
29.00	Montréal	Voyage d'affaires à la demande du ministre
22.00	Toronto	en compagnie du ministre.
137.50	Vancouver Toronto	Représentant le ministre.
54.00	Thunder Bay Toronto	en compagnie du ministre.
164.00	Montréal Toronto Thunder Bay	en compagnie du ministre et premier ministre.
40.00	Thunder Bay	en compagnie du ministre.
32.00	Toronto	en compagnie du ministre.
73.00	Toronto	en compagnie du ministre.
37.00	Information inexistante	en compagnie du ministre.
89.00	Boston	Voyage d'affaires à la demande du ministre.
75.00	Thunder Bay	en compagnie du ministre.
$1,122.05		

4. (iv) À crédit: M. Coates. 1968-1971, 1973-1974 Sans objet. 1972 ainsi:

Montant *b*)	But
$ 626.28	Voyage—Air Canada
136.00	Voyage—Air Canada
378.00	Voyage—Air Canada
68.00	Voyage—Air Canada
189.00	Voyage—Air Canada
68.00	Voyage—Air Canada
140.00	Voyage—Air Canada
199.00	Voyage—Air Canada
60.00	Voyage—Air Canada
140.00	Voyage—Air Canada
99.00	Voyage—Air Canada
198.00	Voyage—Air Canada
14.00	Voyage—Air Canada
19.00	Voyage—Air Canada
387.00	Voyage—Air Canada
136.00 CR	Voyage—Air Canada
34.00	Voyage—Air Canada
34.00	Voyage—Air Canada
33.00	Voyage—Air Canada
78.00	Voyage—Air Canada
129.00	Voyage—Air Canada
156.00	Voyage—Air Canada
25.00	Voyage—Air Canada
102.00	Voyage—Air Canada
68.00	Voyage—Air Canada
38.00	Voyage—Air Canada
121.00	Voyage—Air Canada
26.31	Voyage—Hertz Canada
101.12	Voyage—Hertz Canada
52.62	Voyage—Hertz Canada
125.48	Voyage—Hertz Canada
17.82	Voyage—Hertz Canada
$3,862.63	

Voici la réponse du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration: 1. Non.

2. Adjoint administratif du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration—27 novembre 1972—22 septembre 1973.

3. *a*)(v) Nombre de remboursements faits par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration—1972-1973—4. Nombre de remboursements faits par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration—1973-1974—13

1972–1973

Date	Montant	Destination	But
2 février 1973	17.00	Montréal	Représentant du ministre
1–17 mars 1973	538.37	Boston, Providence Ithaca	A la demande du ministre
30 mars 1973	59.21	Toronto	Accompagnant le ministre
31 mars 1973	46.68	Toronto	Accompagnant le ministre

1973–1974

Date	Montant	Destination	But
5–7 avril 1973	339.83	Ithaca	A la demande du ministre
3 avril	9.50	Toronto	A la demande du ministre
2 mai 1973	4.50	Ottawa	Frais de taxi
16–19 mai 1973	387.81	Vancouver, Montréal	Représentant du ministre
8–10 juin 1973	554.11	Boston	A la demande du ministre
21 juin–3 juillet 1973	1,477.42	Toronto, Vancouver (Edmonton, Vancouver)	Représentant du ministre
9–10 juillet 1973	237.59	Sault Ste. Marie, Sudbury	A la demande du ministre
18–21 juillet 1973	437.77	Boston (Ithaca-New York)	A la demande du ministre
2–9 août 1973	1,145.95	Londres, Angleterre	Accompagnant le ministre
16–17 août 1973	317.11	Boston, Montréal	A la demande du ministre
29–31 août 1973	214.12	Toronto	A la demande du ministre
4–5 septembre 1973	165.00	Maritimes	Représentant du ministre à une conférence
14–18 septembre 1973	342.64	Boston	A la demande du ministre

4. *a*)(v), *b*) Argent payé par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en règlement de factures provenant de cartes de crédit demandées au nom de M. Coates. 1972-1973: Tarif aérien, $722.00; Location d'une voiture, $252.78; Total, $974.78. 1973-1974: Tarif aérien, $1,752.22; Location d'une voiture $1,221.88; Total, $2,974.10.

En ce qui a trait à la Commission d'assurance-chômage: 1. M. Daniel Coates occupe le poste de directeur exécutif de l'administration à la Commission d'assurance-chômage. Échelle de traitement: $29,000 à $37,000. 2. Aide à l'acheminement, Services télégraphiques du Canadien National; Commis, Services télégraphiques du Canadien National; Adjoint de recherche, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration; Adjoint supérieur de recherche, ministère du Travail du Canada; Économiste recherchiste, groupe d'étude des relations du travail, Bureau du Conseil Privé; Chef de cabinet et conseiller spécial (élaboration des politiques) du ministre sans portefeuille, du ministre responsable de l'habitation, du ministre d'État chargé des Affaires urbaines, du ministre de la Consommation et des Corporations, du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration; Directeur de l'élaboration de l'organisation, Commission d'assurance-chômage; Contrôleur intérimaire, Commission d'assurance-chômage.

3. *a*) (i) de 1968 à 1974, sans objet; (ii) de 1968 à 1974, sans objet; (iii) de 1968 à 1974, sans objet; (iv) de 1968 à 1974, sans objet; (v) de 1968 à 1974, sans objet; (vi) de 1968 à 1972, sans objet; en 1973, une fois; en 1974, sept fois; (vii) de 1968 à 1974, sans objet; *b*) (i) de 1968 à 1974, sans objet; (ii) de 1968 à 1974, sans objet; (iii) de 1968 à 1974, sans objet; (iv) de 1968 à 1974, sans objet; (v) de 1968 à 1974, sans objet; (vi) de 1968 à 1972, sans objet; en 1973, $437.12; en 1974, 1, $201.90; 2, $27.80; 3, $49.30; 4, $228.98; 5, $17.00; 6, $425.79; 7, $139.53; (vii) de 1968 à 1974, sans objet; *c*) (i) de 1968 à 1974, sans objet; (ii) de 1968 à 1974, sans objet; (iii) de 1968 à 1974, sans objet; (iv) de 1968 à 1974, sans objet; (v) de 1968 à 1974, sans objet; (vi) de 1968 à 1972, sans objet; 1973, Destination: Cambridge (Mass.)

BUT: Assistance, à titre d'agrégé de recherche, à la John F. Kennedy School of Government, Graduate School of Education, à l'Université Harvard

1974—Destination	But du voyage
1. Toronto	Réunions avec des représentants de la CAC
2. Vancouver	Réunions avec des représentants de la CAC
3. Montréal	Conférence de gestion
4. Cambridge, (Mass.)	Assistance, à titre d'agrégé de recherche, à la John F. Kennedy School of Government, Graduate School of Education, à l'Université Harvard
5. Vancouver	Frais de taxi omis d'une réclamation précédente
6. Montréal	Rencontres avec des représentants de la CAC
7. Belleville	Rencontres avec des représentants de la CAC
8. Vancouver	Rencontres avec des représentants de la CAC
9. Montréal	Rencontres avec des représentants de la CAC

(vii) 1968 à 1974 sans objet.

4. *a*) (i) 1968 à 1974, sans objet; (ii) 1968 à 1974, sans objet; (iii) 1968 à 1974, sans objet; (iv) 1968 à 1974, sans objet; (v) 1968 à 1974, sans objet; (vi) 1968 à 1973, sans objet; 1974, $945.00; (vii) 1968 à 1974, sans objet; *b*) (i) 1968 à 1974, sans objet; (ii) 1968 à 1974, sans objet; (iii) 1968 à 1974, sans objet; (iv) 1968 à 1974, sans objet; (v) 1968 à 1974, sans objet; (vi) 1968 à 1973, sans objet; 1974, Ces montants représentent le coût de transport par avion lors des voyages énumérés en 3*b*) et 3*c*) ci-dessus; (vii) 1968 à 1974, sans objet.

Questions au Feuilleton

On m'informe que la réponse suivante s'applique à la Société centrale d'hypothèques et de logement: 1 et 2. La réponse à cette partie de la question sera donnée ailleurs.

3. *a*) *b*) (vii) Au cours de chacune des années 1968 à 1974, la Société centrale a remboursé les sommes suivantes à M. Coates pour des frais de déplacement:

Année	Nombre de déplacements	Montant
1968	—	—
1969	4	420.95
1970	29	2,029.03
1971	24	3,296.88
1972	4	607.84
1973	—	—
1974	—	—

c) Les renseignements concernant le but et la destination de chacun de ces déplacements ne sont pas disponibles en ce moment.

4. Néant.

Les autres ministères n'ont pas donné de réponse.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, à propos du même rappel au Règlement, j'aimerais signaler qu'il est déjà arrivé qu'on réponde à des questions marquées d'un astérisque de cette façon, c'est-à-dire qu'on les transforme en ordres de dépôt de documents. Nous marquons délibérément ces questions d'un astérisque pour qu'on y réponde à la Chambre et, à mon avis, si on ne peut y répondre à la Chambre, on devrait normalement les annexer au hansard.

Des voix: Bravo!

M. Reid: Monsieur l'Orateur, je pense que la plupart des députés qui reçoivent des réponses déposées à la Chambre comprennent très bien pourquoi ces réponses sont déposées. Ce sont toujours des documents assez volumineux et nous n'hésiterions certainement pas à lire les réponses aux questions que le député a fait inscrire comme questions marquées d'un astérisque si ces réponses étaient raisonnablement brèves. Je dois sans cesse prendre des décisions difficiles à ce sujet.

Le député de Hamilton-Wentworth (M. O'Sullivan) a prétendu que les réponses à la dernière série de questions inscrites en son nom auraient dû être lues à la Chambre. À mon avis, lorsque le député verra les réponses et que les autres députés liront le hansard demain, ils conviendront que la seule chose à faire était de transformer ces questions en ordres de dépôt de documents. Les députés se rendent certainement compte qu'il y a des limites à ce que nous pouvons faire ici. Nous voulons fournir des renseignements. Nous voulons consigner le plus possible de renseignements au hansard, mais les questions posées par les députés exigent de longues réponses, ce qui nous oblige à transformer les questions en ordres de dépôt de documents.

Depuis que nous répondons à des questions tous les jours, le nombre de questions consignées au hansard a augmenté et le nombre de questions auxquelles nous n'avons pas encore répondu a diminué, mais il y a une limite à ce que nous pouvons imprimer dans le hansard et à ce qu'il est souhaitable d'y imprimer.

M. Reynolds: Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques très brèves observations à propos de ce même rappel au Règlement. Je comprends certains des problèmes qui se posent au secrétaire parlementaire, mais la plupart des choses qu'il a dites ne sont que de la foutaise. J'ai posé certaines questions très brèves, mais très embarrassantes, qui ont été transformées en ordres de dépôt de documents. Cela n'a rien à avoir avec la longueur.

● (1510)

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est une vieille difficulté, monsieur l'Orateur. La stipulation générale est qu'il faut répondre aux questions de façon appropriée, sauf toutefois quand une raison est donnée. Nous devrions insister pour que le secrétaire parlementaire dise brièvement pourquoi il veut une exception à l'ordre réglementaire au sujet du dépôt des documents. On pourrait interpréter cela dans un sens étroit comme étant une exception. Je peux vous assurer que la Chambre serait bien moins rébarbative, si d'une façon ou d'une autre, on faisait savoir au secrétaire parlementaire qu'en s'adressant à Votre Honneur en vue de recourir à cette procédure, il devrait exposer chaque fois sa demande. Il y aurait beaucoup moins d'ennuis. Nous voudrions que la présidence nous aide à le faire comprendre au secrétaire parlementaire.

M. l'Orateur: La parole est au député de Moncton (M. Jones).

M. Jones: Monsieur l'Orateur, je voudrais attirer votre attention et celle du secrétaire parlementaire sur la question nº 1455, posée le 3 février de cette année. J'attends la réponse avec impatience et ne vois pas ce qui cause le retard. C'est une question simple et la réponse devrait être simple.

M. l'Orateur: À l'ordre. Au sujet du rappel au Règlement portant sur le dépôt de documents, je reporte les députés aux dispositions de l'article 39(4) du Règlement qui prescrit la procédure. Les réponses longues et la question de savoir s'il faut en donner lecture de la façon ordinaire ou les déposer posent un problème. Le moyen de contrôle consiste en ce que chaque fois que le secrétaire parlementaire propose, au nom du ministre, de déposer le document au lieu de le lire, ou de transformer la question en ordre de dépôt de document pour que la réponse soit déposée au lieu d'être lue, la Chambre doit évidemment donner son consentement. La question suivante est de rigueur: «Plaît-il à la Chambre de considérer la réponse ou la question comme un ordre de dépôt de document afin que le document soit déposé immédiatement?» Quand la Chambre est saisie de la question, n'importe quel député est libre de protester ou d'exprimer son désaccord en disant: «Cette façon de procéder ne semble pas justifiée. Le secrétaire parlementaire peut-il nous donner des raisons?»

Le fait est que la présidence peut toujours imposer d'autres restrictions à cette pratique, mais cela ne fera qu'en rendre l'application plus difficile. À tout prendre, elle fonctionne relativement bien à l'heure actuelle. Si l'on estime, d'autre part, que le gouvernement abuse continuellement de ce privilège, alors les députés peuvent soulever cette objection et demander pourquoi on veut déposer le document en question. Si ce n'est pas à cause de sa longueur, alors, à l'occasion, on peut soulever cette objection.

Quoi qu'il en soit, si cette procédure doit changer sensiblement par rapport au Règlement actuel, que les députés des deux côtés de la Chambre suivent depuis un certain temps, on devra confier la question au comité permanent de la procédure et de l'organisation plutôt que de demander à la présidence de faire des changements à tout moment et au besoin. La procédure est bien établie, bien précisée dans le Règlement; s'il y a lieu de la modifier, les députés devront s'entendre sur les changements à y apporter.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une observation qui pourrait être utile. Il semblerait que le gros problème pour les députés qui ont déposé des questions marquées d'un astérisque, c'est qu'ils ne savent pas si la question sera assez longue pour être transformée en ordre de dépôt de documents avant que le secrétaire parlementaire ne propose soudain qu'elle soit transformée en ordre de dépôt de documents au lieu de recevoir une réponse orale. Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être prévenir à l'avance les députés dont les questions marquées d'un astérisque vont être transformées en ordre de dépôt de documents; on pourrait alors voir si leurs objections sont recevables. Il arrive trop souvent que nous n'avons pas cette occasion.

M. l'Orateur: L'argument que fait valoir le député de Peace River (M. Baldwin) est bien fondé et a déjà été invoqué d'une façon ou d'une autre. Cela n'exigerait évidemment aucune modification de la pratique et de la procédure de la Chambre ni du Règlement. Certes, il est évident que si un secrétaire parlementaire arrive à la Chambre avec toutes ses réponses prêtes pour chaque jour, il sait au moins une heure à l'avance quelle procédure il va suivre, et il lui serait bien facile d'en aviser les leaders à la Chambre. À leur tour, ceux-ci pourraient en informer les députés concernés, qui pourraient ainsi se préparer. Je pense que cette suggestion mérite d'être étudiée par les deux côtés.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que tous les avis de motion soient reportés.

M. l'Orateur: Les avis de motion sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, je voudrais faire un autre rappel au Règlement qui fait suite aux précédents. J'aimerais le porter à l'attention du secrétaire parlementaire vu l'attitude et la position prises par le président du Conseil des ports nationaux, qui a dit que le document en question pourrait fort bien être rendu public. En fait, il a même promis de me l'envoyer il y a trois mois. Mon avis est au *Feuilleton* depuis le 9 avril, ce qui fait trois mois aujourd'hui. Le secrétaire parlementaire pourrait-il charger un membre de son personnel d'étudier la question et de vérifier si ce document peut nous être communiqué afin que je n'aie pas encore à soulever la question de privilège ou à invoquer le Règlement d'ici une huitaine de jours pour accuser le gouvernement de chercher à dissimuler quelque chose en refusant de répondre aux questions concernant ce document qui peut être embarrassant pour lui.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) propose: Que le bill C-66, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. C'est devenu une pratique presque courante lors de la présentation de bills budgétaires, le premier cas s'étant posé en 1971. Le hansard du mois de septembre de cette année-là témoigne du long débat qui a eu lieu au sujet du bill C-259. J'ai alors indiqué que le bill allait à l'encontre du paragraphe 11 de l'article 60 du Règlement, que viole encore aujourd'hui de façon flagrante le bill C-66. Je considère donc que c'est une mesure incorrecte que l'on ne peut présenter aux termes de l'article 69 du Règlement.

Je ne veux pas entrer dans les détails du bill C-259 présenté en 1971. Étant alors secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, Votre Honneur connaît bien ce qui s'est passé et est au courant de la décision prise par la présidence après que la Chambre eut décidé d'aplanir toutes les difficultés. Je veux signaler au ministre et à la Chambre que le même problème se pose.

Je dirais que le bill C-66 enfreint de trois façons la résolution de voies et moyens présentée au moment du budget.

● (1520)

L'article 60(11) du Règlement prévoit:

L'adoption de toute motion des voies et moyens constitue un ordre en vue du dépôt d'un ou de plusieurs projets de loi fondés sur les dispositions que renferme ladite motion.

Autrement dit, à cette occasion, la motion n'est pas exprimée de façon générale, mais sous forme d'avant-projet de loi. L'alinéa 3 de la motion des voies et moyens, qui figure aux *Procès-verbaux* du 23 juin 1975, est un projet de modification de la partie VI de la loi sur la taxe d'accise. Plus précisément, la modification propose d'insérer dans la loi le nouvel article 47 qui traite du remboursement de la nouvelle taxe de 10c. sur l'essence.

Je remarque qu'à l'alinéa 47(1)*b*) de la motion des voies et moyens, un remboursement est prévu pour les municipalités qui achèteront de l'essence. Mais cet alinéa est supprimé dans le bill. La Chambre a adopté une proposition de budget fondé sur cette exemption. Or ce bill, en la rejetant, propose d'imposer de nouveau une taxe aux municipalités, sans autorisation.

Voici la deuxième lacune: le libellé de l'alinéa 47(1)*g*) de la résolution des voies et moyens, qui constitue maintenant l'alinéa *f*) de l'article 47(1) du bill à cause de la suppression de l'alinéa *b*) relatif aux municipalités, a changé.

Que voyons-nous, monsieur l'Orateur? Voici ce que dit l'article 47(1)*g*) que l'on pourrait qualifier d'article omnibus de la motion des voies et moyens:

par une personne d'une autre catégorie de personnes que le gouverneur en conseil peut prescrire par règlement,

Autrement dit, le gouverneur en conseil demande le pouvoir de décider de temps à autre à quelles catégories de personnes une réduction sera accordée. Mais voilà ce que dit l'article 47(1)*f*) du bill:

une personne comprise dans une catégorie de personnes exonérée d'impôt en vertu de la Partie I de la Loi de l'impôt sur le revenu,

Il se trouve que les personnes qui pourraient être exonérées d'impôt par règlement du gouverneur en conseil forment une catégorie très précise visée par la Partie I de la loi de l'impôt sur le revenu. C'est une catégorie totalement différente.

La troisième infraction porte sur le dernier paragraphe de l'article 47.(1) proposé, qui se lit comme suit, dans la motion des voies et moyens:

à l'usage exclusif de l'acheteur et non pour la revente, et que la taxe imposée en application de la Partie III a été acquittée à l'égard de cette essence, le ministre peut, sur demande de l'acheteur dans la forme et de la manière prescrites par le ministre, verser à l'acheteur une somme égale à la taxe.

Mais le bill fixe une limite de deux ans. Le dernier paragraphe de l'article 47.(1) proposé se lit en partie comme suit:

. . . le Ministre peut, lorsque (. . . l'acheteur lui en fait la demande par écrit dans les deux années suivant l'achat de l'essence . . .

C'est là aussi une modification, pas simplement un léger changement apporté au libellé, ni une petite modification consécutive. On ne peut dire que ce libellé se fonde de façon générale sur la motion.

Je me souviens que la dernière fois que j'ai soulevé cette objection ou quelque chose d'analogue, le ministre a dit que le texte était à peine changé. Pourtant, les municipalités ne seront plus admissibles à un remboursement. N'est-ce pas là un changement substantiel? D'autre part, le ministre s'interdit dans ce bill de préciser quelles personnes seront admissibles au remboursement—les handicapés, par exemple. On nous dit que cette catégorie de personnes doit maintenant figurer à la Partie I de la loi de l'impôt sur le revenu.

Que résulte-t-il de ces changements? Voilà que les municipalités se verront imposer une taxe dont la Chambre les avait exemptées au moment où elle a adopté la résolution des voies et moyens visant à modifier la loi sur la taxe d'accise. C'est une taxation que le Parlement n'a pas autorisée. Nous ignorons quel montant de taxes supplémentaires cette disposition permettra de prélever des municipalités, mais il pourrait être considérable.

À propos du deuxième changement, Votre Honneur aura peut-être du mal à établir s'il peut avoir des conséquences importantes sur le reste de la motion des voies et moyens, car il faut avoir une interprétation juridique de ce que prévoit cet article du bill ainsi que la motion des voies et moyens, pour le groupe de personnes à qui une exemption peut être accordée par décret en conseil.

Il est certain que le troisième changement a de lourdes conséquences pour les contribuables puisqu'il limite à deux ans leur droit de faire une réclamation. Dans la motion des voies et moyens, cette disposition n'est pas limitative.

Dans les notes explicatives du bill, il n'y pas une seule explication à l'égard de ces changements. J'estime donc qu'en vertu de l'article 60(11) du Règlement, ce bill ne se conforme pas aux motions des voies et moyens adoptées par la Chambre la semaine dernière et qu'il est donc fondamentalement imparfait et doit être rejeté. Il faut donc présenter au autre bill qui s'inspire des motions des voies et moyens. Ce bill doit être présenté à la Chambre avant que cette dernière ne puisse étudier la question. Je ne dis pas cela pour la forme, monsieur l'Orateur. Cette question est revenue constamment sur le tapis en vertu de nos procédures modifiées et particulièrement à l'égard de l'article 60(11) du Règlement. Le gouvernement ne s'est pas contenté d'apporter quelques changements généraux à la loi sur la taxe d'accise. La motion expose ces changements et le gouvernement, qui a pris l'habitude de les suivre, doit faire la même chose cette fois.

La Chambre ne saurait certes accepter, et ne va pas accepter, qu'on lui présente des bills au petit bonheur simplement parce qu'un fonctionnaire du Trésor les a mal préparés ou que le ministre a changé d'avis depuis la rédaction de la motion des voies et moyens.

M. l'Orateur: Avant de donner la parole au ministre des Finances (M. Turner) j'aimerais m'assurer que j'ai bien compris les trois points soulevés par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Les deux premiers sont clairs. Le premier concerne la suppression de l'exemption qu'on se proposait d'accorder aux municipalités, et le deuxième l'imposition d'une limite de deux ans, le cas échéant. Mais le troisième point, qui concerne la possibilité pour le gouverneur en conseil de créer une catégorie de personnes qui seront assujetties ou exemptes de la taxe n'est pas clair. Le député pourrait-il me l'expliquer une nouvelle fois.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je suis désolé de n'avoir pas été assez clair, monsieur l'Orateur. L'article 47.(1) désigne ceux qui auront droit à la réduction. On le trouve à la partie 3 de la motion des voies et moyens. Dans cette dernière, l'article 47.(1) dit ceci:

Lorsque de l'essence a été achetée . . .

f) par une personne dans des conditions à l'égard desquelles l'exemption de la taxe de consommation ou de vente est prévue par une disposition quelconque de la présente Loi autre que le paragraphe 27(2), ou

g) par une personne d'une autre catégorie de personnes que le gouverneur en conseil peut prescrire par règlement,

Ce qui nous intéresse, c'est bien sûr: «par une personne d'une autre catégorie de personnes que le gouverneur en conseil peut prescrire par règlement.» Cependant, voici ce que dit le bill:

● (1530)

Lorsque de l'essence a été achetée . . .

f) par une personne comprise dans une catégorie de personnes exonérée d'impôt en vertu de la Partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu,*

C'est une catégorie de personnes tout à fait différente. Il ne s'agit certainement pas de la catégorie de personnes que le ministre peut prescrire par règlement puisqu'il s'est restreint à une certaine catégorie de personnes visées par la loi de l'impôt sur le revenu. Voilà les trois points que je voulais établir.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si Votre Honneur m'y autorise, j'aimerais me réserver le droit de faire un exposé plus complet une autre fois. Cependant, j'aimerais fournir une réponse préliminaire au rappel au Règlement du député, dont je n'ai d'ailleurs pas reçu préavis. Je suis quelque peu pris au dépourvu. Mais comme je sais que le député examine méticuleusement les délibérations de la Chambre, j'aurais pu prévoir quelque chose de ce genre.

En ce qui concerne le premier point qu'il a soulevé, c'est-à-dire la question des municipalités, je signale à la présidence que les municipalités sont visées par les lignes 39 à 42 de la page 2 du bill sous la rubrique suivante:

(f) par une personne comprise dans une catégorie de personnes exonérée d'impôt en vertu de la Partie I de la Loi de l'impôt sur le revenu.

En ce qui a trait au deuxième point, qui concerne la limite de deux ans, je dirai que cette limite découle des autres dispositions de la loi sur la taxe d'accise, notamment des articles 44 et 46, et qu'elle se conforme à ces dispositions. Cette disposition n'a rien de nouveau ou d'extraordinaire. Il s'agit simplement d'une question de procédure normale au sujet du moment où il faut demander la réduction autorisée par la motion des voies et moyens et par le bill. Il s'agit d'une disposition restrictive, qui figure déjà parmi les dispositions générales de la loi actuelle que le bill vise à modifier.

Le troisième point concerne le fait que la motion des voies et moyens prévoit que le gouverneur en conseil sera autorisé à établir des règlements. Après mûre réflexion, nous avons pensé que nous pourrions accorder ce pouvoir à la Chambre des communes et non au gouverneur en conseil. On ne devrait certainement pas attaquer à la Chambre un bill visant à accorder des pouvoirs à la Chambre plutôt qu'au gouverneur en conseil.

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre des Finances (M. Turner) a beau jeu de rejeter de façon si cavalière l'argument valable du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). C'est un de ces cas qui peuvent se comparer à celui d'une personne qui comparaît au nom d'une autre accusée d'un délit criminel. Il incombe à la Couronne d'archiprouver les accusations. Seule la Couronne peut présenter un projet de loi de ce genre. Cela ne peut se faire qu'avec la recommandation du gouverneur général. C'est interdit aux députés ordinaires.

Je soutiens que lorsque Votre Honneur examinera la jurisprudence et les précédents, vous devrez assumer la nécessité de juger le gouvernement. Ce dernier doit prouver hors de tout doute qu'il y a identité entre le bill et le décret du conseil. Il est tout à fait malhonnête pour le ministre de rejeter si simplement les remarques du député. Si tel était le cas, il n'aurait pas été nécessaire d'inscrire dans la motion des voies et moyens les articles qui y sont contenus.

Le ministre dit que la loi existait avant que soient présentées les motions des voies et moyens et qu'il n'est donc pas nécessaire que le bill corresponde à la motion des voies et moyens. La loi actuelle le prévoit, dit-il. Pourquoi alors a-t-il commencé par en parler dans les motions des voies et moyens? Ces motions ont été établies pour servir de base à des propositions législatives, comme ce bill.

Le ministre doit, avec le gouvernement, veiller à ce que le bill, à toutes fins pratiques, corresponde à ce que propose la motion des voies et moyens. Il ne l'a pas fait. Certes, s'il n'y avait rien d'autre, comme les députés d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et de Winnipeg-Nord-Ouest (M. Knowles) . . . mais je vais peut-être trop vite. Il semble vouloir nous appuyer.

Une voix: On dirait qu'il attend un enfant.

M. Broadbent: Stanley n'a jamais eu l'air d'attendre un bébé.

M. Baldwin: Je crois que le député de Winnipeg-Nord-Centre va nous appuyer sur ce point. Je vois que le nouveau chef du parti néo-démocrate hoche la tête.

Les motions des voies et moyens prévoient ces points, mais ils ne figurent pas dans le bill comme ils le devraient. Le ministre n'en fait aucun cas et affirme qu'il trouvera une autre loi. Dans ce cas, pourquoi s'est-il donné la peine d'en parler dans les motions des voies et moyens? Le ministre hoche la tête. En son temps, ce fut un excellent ministre de la Justice. Il a dû à ce moment-là apprendre à distinguer le vrai du faux, et il sait qu'il a tort en ce moment.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il a fallu à certains moments que je déçoive le député de Peace River (M. Baldwin). Mais aujourd'hui il a tout à fait raison de penser que je suis de l'avis du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Je félicite même ce dernier d'avoir étudié la question et de vouloir soutenir son point, que d'ailleurs il connaît bien. Il me donne parfois l'impression de chercher la petite bête, mais aujourd'hui il a parfaitement raison et il expose d'ailleurs la conclusion à laquelle on est déjà arrivé dans le passé.

Car il s'est déjà présenté que la résolution de voies et moyens relative à une mesure, comme par exemple la loi sur la taxe d'accise, soit énoncée en termes généraux. Le député d'Edmonton-Ouest a pu alors discuter avec le ministre des Finances (M. Turner) de la question de savoir si le bill découlant de cette résolution réalisait effectivement l'objet de la résolution. Si j'ai bonne souvenance, le gouvernement a décidé de contourner la difficulté en présentant une résolution de voies et moyens exposant exactement la teneur du bill.

Tel a été le cas pour l'avis de motion de voies et moyens qui a été déposé le 23 juin, c'est-à-dire:

Qu'il y a lieu de modifier la loi de l'impôt sur le revenu, et de prévoir, entre autres choses:

Suivent neuf paragraphes distincts. La plupart, sinon tous, énoncent exactement ce que doit contenir le bill. Je ne vois pas ce que le gouvernement vient faire alors avec ces expressions ronflantes sur la maturité d'esprit. De sa part, cela ne nous impressionne guère.

M. Turner (Ottawa-Carleton): L'expression ne figure pas dans votre vocabulaire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Elle ne figure certainement pas dans les habitudes du parti ministériel et ne saurait faire oublier que le bill est rédigé en des termes différents de ceux de la motion de voies et moyens, et

qu'en deux ou trois endroits il s'en écarte quant au fond. On peut s'interroger sur l'importance de la différence fondamentale, mais il semble que lorsque des problèmes semblables ont été soulevés auparavant, la présidence s'est toujours prononcée en faveur de la position prise par le député d'Edmonton-Ouest.

Je tiens à mentionner, au risque de me répéter et je ne sache pas que ce soit interdit ici, que la motion des voies et moyens ne dit pas en termes généraux qu'un amendement doive être apporté au bill tendant à hausser la taxe sur l'essence et à prévoir un quelconque remboursement. Non. La motion des voies et moyens était précise jusqu'à ses moindres détails, jusqu'à signaler les articles de la loi sur la taxe d'accise à modifier en indiquant même les paragraphes et les alinéas. Toute tentative de la part du gouvernement pour venir nous dire maintenant qu'il a réfléchi et qu'il veut apporter quelques changements ou remaniements le rend, comme l'a signalé le député d'Edmonton-Ouest, un bill défectueux.

● (1540)

Je voudrais trouver un moyen pour dire que le bill est tellement défectueux qu'il faudrait le rejeter à jamais. Dans les recueils de procédure, on raconte qu'il y a quelques années, un bill avait été trouvé tellement défectueux à la Chambre des communes britannique que les députés s'étaient mis d'accord pour ne pas l'étudier du tout. En fait, tous ont convenu que le bill était mauvais, si bien que l'Orateur lui-même a dit qu'il se joindrait à eux avec plaisir pour le rejeter. C'est ce que je voudrais voir à propos de ce bill et personne ne peut mieux le rejeter que Votre Honneur. Je pense qu'à une époque aussi évoluée et moderne que la nôtre, cela n'est pas possible, mais j'ai l'impression que si le bill n'est pas conforme à la résolution des voies et moyens qui a été adoptée, il faut que le ministre des Finances fonde ce bill, le bill C-66, qui nous est maintenant soumis, sur une nouvelle résolution des voies et moyens s'il veut qu'il soit légal et réglementaire.

Ce bill n'est pas conforme à la résolution des voies et moyens qui a été adoptée, il ne se fonde pas sur la motion des voies et moyens adoptée à la Chambre vendredi dernier, et le député d'Edmonton-Ouest a parfaitement raison de dire que c'est un bill imparfait et qu'il faut corriger cette procédure incorrecte.

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, trois objections ont été formulées à propos de ce bill, et j'aimerais les aborder rapidement. Tout d'abord, il est certain que l'avis de motion des voies et moyens est une motion d'explication qui traduit les désirs du gouvernement. Cela dit, il faut bien comprendre que le langage du législateur diffère souvent de celui d'une motion d'explication.

L'exemple du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) était que l'avis de motion des voies et moyens disait, à l'article 47(1)*b*): «par une municipalité». Mais, évidemment, lorsque l'on modifie la loi, et que le terme «municipalité» est une catégorie visée par un article explicatif de la loi, il est alors normal dans le bill modificatif de renvoyer le lecteur à cette explication. C'est précisément ce que l'on a fait à l'article 5 de ce bill, qui modifie l'article 47(1)*f*). Les municipalités sont en fait visées par cet article, mais la forme est différente parce que l'on passe d'une résolution explicative à un texte législatif définitif. Je ne pense pas que le Règlement ait jamais prévu que les deux textes devaient absolument être identiques. Ce serait manifestement une erreur.

La deuxième objection était que l'article 47(1)*g*) de l'avis de voies et moyens avait été modifié. En voici le texte: «par une personne d'une autre catégorie de personnes que le gouverneur en conseil peut prescrire par Règlement.» Le gouvernement a estimé dans ce cas que la Chambre des communes établissait ainsi un réseau de réglementation beaucoup trop vaste et recommande, en fait, un resserrement, c'est-à-dire au fond un raffermissement du pouvoir de la Chambre des communes. En d'autres termes, monsieur l'Orateur, c'est que le gouvernement ne demande pas à la Chambre de lui déléguer des pouvoirs, mais que nous retournerons à la Chambre présenter une résolution si nous désirons étendre le champ d'application des règlements. Le gouvernement demande donc en effet une diminution de ses pouvoirs.

Sans aucun doute c'est l'une des règles essentielles que l'avis de motion des voies et moyens ou de recommandation financière visant à des dépenses peut avoir des résultats moindres que Son Excellence ne l'avait tout d'abord demandé, et à mon avis le même principe s'applique à la motion en cause. Le gouvernement demande moins de pouvoirs dans le bill que dans la motion des voies et moyens et c'est à mon sens comme cela que ce doit être. En fait, j'aurais cru que le député d'Edmonton-Ouest aurait félicité le gouvernement de ne pas avoir recherché de pouvoirs supplémentaires, mais au contraire de les avoir remis à la Chambre. C'est le genre de réaction que j'attendais d'un homme si soucieux de protéger les privilèges de la Chambre.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous aurez moins d'autorité pour accorder des exemptions. En d'autres termes, vous voulez imposer plus strictement la taxe.

M. Reid: La troisième question soulevée concerne les limitations. La limitation s'applique à ceux qui ont la possibilité de faire une demande de remboursement de la taxe sur l'essence. Ils doivent faire leur demande dans les deux ans. C'est normal, quand il s'agit de remboursement on fixe généralement une date limite. En ce cas, la limite est de deux ans, ce qui n'est pas contraire au principe général de remboursement. Ce que le bill fait en réalité est de préciser par une loi—et non pas simplement par règlement—de combien de temps un particulier ou une société ayant droit à un remboursement dispose pour l'obtenir. Monsieur l'Orateur, après un examen des faits, je crois que vous trouverez facile de nous permettre de procéder à l'étude du projet de loi dont nous sommes saisis cet après-midi.

M. l'Orateur: À l'ordre. Cette intéressante question ressurgit presque chaque fois que nous examinons un bill faisant suite à l'exposé budgétaire. Après la présentation du dernier budget, elle a été soulevée à propos de l'exemption fiscale relative, si j'ai bonne mémoire, à un certain type de navires, les bâtiments. On a alors parlé du libellé de la motion des voies et moyens et du bill ainsi que de leur objet respectif. Il s'agit à peu près du même problème aujourd'hui.

Je n'ai pas l'intention de trancher la question aujourd'hui. Comme, selon toute apparence, nous aurons amplement le temps cet après-midi d'entendre les observations que le député voudra faire sur le bill, je pourrai statuer à un autre moment.

En ce qui concerne la limite de deux ans, elle me semble prévue aux termes de la recommandation, qui dit «dans la forme et de la manière prescrites par le Ministre», en ce qui concerne la demande de remboursement. Il s'agit là évidemment de la recommandation, document à partir duquel la mesure législative qui en découle peut-être présentée. Il faut que certaines modalités soient fixées par voie de règlement. La motion des voies et moyens confie au ministre le soin de prescrire la façon dont le remboursement doit être effectué. Le bill devrait donc prévoir l'intervention du pouvoir réglementaire. Mais l'importance que pourra revêtir ce pouvoir est une question que je vais devoir examiner.

En ce qui concerne la suppression arbitraire des municipalités de la liste des exemptions, cette difficulté me semble résolue par l'insertion d'un autre passage, celui qui concerne l'article 1 de la loi de l'impôt sur le revenu. On s'est expressément opposé à ce libellé, et si l'on retient cette objection on voit mal comment l'exemption visant les municipalités pourrait être supprimée. Il est clair toutefois que le but poursuivi par la loi n'est pas de supprimer l'exemption en faveur des municipalités, donc l'objection n'est pas justifiée.

On en revient donc en fait au texte du Règlement, selon lequel la motion des voies et moyens, la présentation ou l'adoption d'une motion des voies et moyens, constitue un ordre en vue du dépôt d'un projet de loi fondé sur la motion de voies et moyens. Là encore, la présidence se doit de décider si cela signifie automatiquement que le bill doit être identique à la motion des voies et moyens dont il découle. Si cela veut dire différent, alors différent jusqu'à quel point? C'est une question que je vais m'empresser d'étudier avec diligence, et je tâcherai de statuer là-dessus au prochain appel du bill. Entre-temps, je me demande si la Chambre serait prête à considérer le fond de l'affaire.

Des voix: Quel fond?

M. l'Orateur: Si la Chambre estime préférable, ainsi qu'elle l'a déjà fait, de consacrer les deux heures qui restent à débattre le bill, elle peut le faire. Toutefois, cette décision relève de la présidence. Je me laisserai guider par les députés pour savoir si la Chambre est disposée à poursuivre le débat sur le bill en attendant une décision.

● (1550)

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, vous avez jusqu'à présent fait preuve d'un jugement excellent. Nous pourrions aussi bien continuer l'examen du bill puisque le ministre a tant à dire à ce sujet. Le bill est d'ailleurs si mauvais que nous lui donnerons le plus de temps possible pour en traiter.

M. l'Orateur: Le bill ayant donc été appelé, le ministre des Finances a la parole.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, les dernières observations du député de Peace River (M. Baldwin) me rappellent le premier discours que j'ai prononcé à la Chambre, c'était alors l'actuel député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) qui occupait le fauteuil de l'Orateur.

M. Baldwin: Votre discours était-il consacré à l'argent libre de dettes?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je parlais de la façon dont le gouvernement conservateur d'alors avait caché aux Canadiens l'évolution du cours des changes pendant les élections de 1962. En tout cas, les propos du député m'ont rappellé l'avertissement de l'Orateur de l'époque qui me signalait que j'étais sur le point d'enfreindre le Règlement. M. Pickersgill, alors député de Bonavista-Twillingate, répliqua: «Monsieur l'Orateur, le député n'a certainement pas encore enfreint le Règlement et il vous faudra attendre qu'il le fasse». En tout cas, j'ai réussi à faire tout mon discours sans enfreindre le Règlement.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'était son opinion.

M. Turner (Ottawa-Carleton): La mesure à l'étude aujourd'hui, le bill C-66, vise à mettre en vigueur une des propositions qui forment une partie intégrante du budget du 23 juin, soit l'établissement d'une taxe d'accise de 10 cents le gallon sur l'essence destinée uniquement à l'usage personnel. Le bill prévoit aussi un certain nombre d'autres modifications budgétaires qui touchent la taxe d'accise et dont je parlerai plus tard.

Il est maintenant urgent du point de vue financier d'imposer la taxe prévue sur l'essence destinée à l'usage personnel—et je le répète, à l'usage personnel seulement—si nous voulons maintenir la politique nationale qu'ont approuvée tous les gouvernements provinciaux et tous les partis de la Chambre et qui consiste à établir un prix uniforme de base pour le pétrole partout au Canada. Cette mesure contribuera aussi considérablement à conserver de l'énergie, ce qui est un objectif que visent certainement tous les Canadiens.

Comme la Chambre le sait, pendant l'année financière 1974-1975, nos recettes provenant de l'exportation du pétrole étaient suffisantes pour payer les importantes subventions requises pour fournir à l'est du Canada du pétrole importé, dont le coût est très élevé, au prix national de base convenu de $6.50 le baril. Si l'on examine les chiffres, on comprend facilement pourquoi. À ce moment-là, nous exportions environ 1 million de barils de pétrole aux États-Unis et nous importions à peu près la même quantité, soit un million de barils de pétrole par jour, aux fins de la consommation dans les quatre provinces de l'Atlantique, au Québec et dans l'est de l'Ontario. Les droits à l'exportation, qui représentaient la différence entre le prix national de $6.50 le baril et le prix international à ce moment-là, étaient bien sûr équivalents au montant de la subvention versée dans l'est du Canada pour combler l'écart entre le prix international et le prix de $6.50 le baril qu'on voulait maintenir partout au Canada.

Les sommes ne s'équilibrent plus. Depuis quelques mois, l'écart entre le montant de la subvention et les recettes de la taxe sur les ventes de pétrole aux États-Unis s'est élargi rapidement et pour deux raisons. D'abord, selon les estimations le volume de nos exportations, supérieur à 300 millions de barils au cours de l'année financière 1974-75, devrait descendre à 240 millions de barils cette année.

Deuxièmement pour diverses raisons de concurrence, la subvention moyenne versée pour chaque baril de brut importé est plus élevée que la taxe imposée sur chaque baril de brut exporté en dépit du remaniement au programme d'indemnisation annoncé le 26 juin par mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald).

Même en tenant compte de la hausse du prix national qui passe de $6.50 à $8.00 le baril et des modifications apportées récemment au programme d'indemnisation des importations, le coût net de la subvention au pétrole importé dans l'Est du Canada demeure élevé. Bien qu'il soit toujours difficile de fournir des données précises quant à la valeur des échanges, surtout dans le domaine de l'énergie, nous croyons que le déficit variera entre 400 millions et 600 millions de dollars cette année.

Il serait naturellement beaucoup plus important si les principaux pays exportateurs de pétrole augmentaient sensiblement le prix mondial du pétrole. Quoi qu'il arrive, il est évident que si nos exportations continuent de diminuer et comme elles sont délibérément ralenties par le gouvernement afin de protéger nos réserves qui s'épuisent, et si les importations ne cessent de s'accroître, le Trésor fédéral devra payer très cher le maintien d'une politique nationale d'un prix unique pour le pétrole.

En plus de la hausse considérable du coût net du programme d'indemnisation des importations, il faut aussi remarquer que les paiements de péréquation que le gouvernement fédéral verse aux provinces sont sensiblement plus élevés. C'est ainsi que par suite de la hausse du prix du pétrole et du gaz naturel et des nouvelles taxes provinciales visant les richesses naturelles, et compte tenu des modifications proposées dans le bill C-57 à la loi sur les arrangements fiscaux, qui a franchi l'étape de la troisième lecture hier, les paiements de péréquation aux provinces au cours de l'année financière en cours augmenteront de quelque 200 millions de dollars par suite de l'accroissement des recettes provenant du pétrole et du gaz dont il est tenu compte dans le calcul des paiements de péréquation.

Une des grandes questions que le gouvernement a dû étudier, une question qui, c'est compréhensible, mérite fort bien d'être débattue à la Chambre et au pays, est celle de savoir comment répartir ce lourd fardeau financier. La Chambre se souviendra que la position de base du budget était que nous devrions maintenir le stimulant des mesures du budget de novembre dernier et le stimulant additionnel assuré par ce que les économistes appellent le fonctionnement des stabilisateurs automatiques dans notre économie, ce qui, par suite de la poussée soutenue de cette expansion, mais compte tenu de la baisse des recettes fiscales, de la hausse des paiements d'assurance-chômage et de la hausse des facteurs de coût découlant de l'inflation même, a entraîné un déficit record de trésorerie cette année de 5.3 milliards de dollars.

Nous estimons—et je l'ai clairement exposé le soir du budget—qu'il serait très peu judicieux d'ajouter encore à ce besoin de trésorerie à cause des répercussions néfastes qu'une telle décision pourrait avoir sur les forces inflationnistes et à cause de la tension excessive qu'elle pourrait imposer aux marchés de capitaux canadiens parce que le ministre des Finances devrait aller y chercher ces sommes. C'est à cause de cette contrainte cruciale que le gouvernement a décidé de procéder à un remaniement important de ses priorités.

Comme je l'ai indiqué à la Chambre le soir du budget, nous entendons réduire les dépenses gouvernementales prévues pour 1975-1976 d'environ 1 milliard de dollars, et ces réductions ont alors été pleinement exposées et déposées à la Chambre. Nous le faisons de façon à pouvoir redéployer nos ressources au cours des deux prochaines années par des mesures spéciales visant à relancer la construction domiciliaire, étendre les programmes directs de création d'emplois et de formation en cours d'emploi et maintenir le mouvement d'investissement de capitaux de l'industrie canadienne.

Vu notre ferme conviction que le coût rapidement croissant de maintenir un prix national unique pour le pétrole partout au Canada ne devrait pas entraîner une autre hausse substantielle du déficit de trésorerie déjà important prévu pour cette année, le gouvernement a décidé qu'il n'avait pas d'autre choix pratique et réaliste que de chercher des recettes compensatrices additionnelles.

Nous avons décidé par principe qu'il était juste et raisonnable que les consommateurs de pétrole à des fins personnelles soient appelés à supporter le fardeau financier de l'instauration au Canada d'une politique nationale d'un prix unique du pétrole qui demeure bien inférieur aux prix internationaux. Nous en avons cependant conclu qu'il serait contraire à l'intérêt du pays d'imposer ce coût additionnel aux produits pétroliers utilisés directement comme combustible dans les fermes, les manufactures et toute autre entreprise à un moment où notre économie est déjà soumise à des pressions où sa position concurrentielle est en danger à cause de l'escalade des coûts et des prix. Il n'était pas non plus dans l'intérêt du pays de faire payer la taxe d'accise sur l'essence aux hôpitaux ou aux organisations d'éducation, de bien-être ou de charité. Nous avons également tenu compte du fait que le combustible domestique devrait être exempté d'une telle taxe en raison de sa nature essentielle.

Le gouvernement a donc décidé de restreindre l'application effective de la taxe d'accise à l'essence servant à la consommation personnelle, ce qui constitue en général l'un des besoins les moins essentiels de cette ressource de plus en plus rare. C'est aussi un domaine qui offre dans l'immédiat le plus de discrétion en matière de conservation. À cette fin, la taxe d'accise spéciale sur l'essence, imposée au niveau du fabricant ou de l'importateur, sera remboursée à tous les usagers exempts. Mon collègue, le ministre du Revenu national (M. Basford), fera sous peu une déclaration concernant les modalités réelles de remboursement.

● (1600)

Comme je l'ai mentionné dans mon exposé budgétaire, la taxe d'accise spéciale sur l'essence apportera 350 millions de dollars de plus dans nos coffres pour l'année financière en cours, et quelque 525 millions de dollars sur une période de 12 mois. On a donné a entendre dans certains milieux que ce montant, joint aux recettes additionnelles que le gouvernement fédéral toucherait par suite du prix plus élevé du pétrole et du gaz naturel, constituerait une augmentation de recettes deux ou trois plus grande que celle qui serait nécessaire pour compenser le déficit consécutif au programme de compensation des importations. Cette conclusion est tout à fait erronée.

Comme je viens de l'indiquer, la taxe d'accise spéciale sur l'essence rapportera environ 525 millions par an. En outre, les hausses de prix du pétrole et du gaz naturel ajouteront 250 millions aux recettes de l'impôt fédéral sur les sociétés. Ces deux sources rapporteront donc 775 millions au trésor fédéral.

Cependant, de cette somme il faut soustraire le déficit de 400 à 600 millions du programme de subvention du

pétrole et la hausse des versements de péréquation d'environ 200 millions. Par conséquent, il existe une sorte d'équilibre entre le produit de la taxe spéciale d'accise et la hausse de l'impôt des sociétés d'une part, et le déficit des subventions du pétrole et l'augmentation des versements de péréquation, d'autre part. En somme, l'ensemble des comptes pétroliers reste à peu près stable.

Si j'ai cité ces chiffres, c'est pour réfuter l'argument selon lequel la taxe spéciale d'accise sur l'essence est inutile pour compenser le déficit du programme de subvention du pétrole. Je voudrais que les députés sachent cependant que dans ce contexte, il ne suffit pas de s'en tenir à une simple question de bilan. Par exemple, l'augmentation de 250 millions des recettes de l'impôt fédéral sur les sociétés provenant de la hausse des prix n'est nullement consacrée à des fins ou des objectifs énergétiques. Cette somme est versée au fonds du revenu consolidé et figure dans le bilan général du budget.

En outre, cette sorte de bilan devrait être global et inclure les engagements énergétiques fédéraux connexes comme Syncrude, Panarctic, les projets nucléaires du Nouveau-Brunswick, Petro-Canada et les autres entreprises financées par le gouvernement fédéral. Faute d'un tel tableau d'ensemble, je crois que la simple arithmétique de bilan n'éclaire pas beaucoup les questions complexes de la finance de l'énergie.

On a aussi prétendu que les modifications à l'imposition fédérale des compagnies exploitant des ressources annuleront en grande partie tous les avantages de la hausse des prix du pétrole et du gaz naturel pour l'industrie. Comme je l'ai indiqué dans mon budget du 18 novembre 1974, les parts respectives de profits provenant de la production de pétrole et de gaz étaient approximativement les suivantes: les provinces, 46 p. 100; l'industrie, 36 p. 100; et le gouvernement fédéral, 18 p. 100.

Je crois que la Chambre devrait noter que la part fédérale en pourcentage variera très peu par suite de la hausse des prix ou des changements apportés par le gouvernement à l'imposition des compagnies en supposant que les niveaux d'exploration et de mise en valeur prévus se maintiennent. Pour être précis, les changements aux règles d'imposition coûteront en fait au trésor fédéral environ 25 millions de dollars par année pour ce qui est du pétrole et du gaz naturel en comparaison de ce qu'il aurait reçu en recettes fiscales en vertu de l'ancien système.

Si les industries pétrolière et minière dépassent les niveaux d'exploration prévus, le coût pour le trésor fédéral sera beaucoup plus élevé. De plus, les répercussions des nouvelles règles fiscales fédérales sur une compagnie donnée dépendront en grande partie de son niveau de travaux d'exploration au Canada. Autrement dit, les recettes fiscales perdues par le gouvernement fédéral et les avantages fiscaux dont pourra profiter une compagnie pétrolière donnée dépendront directement de la mesure dans laquelle cette hausse de prix sera consacrée à l'exploration et à la mise en valeur de pétrole et de gaz au Canada.

Par exemple, une compagnie qui explore en Alberta qui est prête à investir autant qu'elle peut de l'augmentation de prix de $1.50 pour accroître ses travaux d'exploration au Canada se rendra compte qu'elle peut y affecter presque la moitié de cette somme, après paiement des redevances et impôts fédéraux et provinciaux. S'il y a d'autres réactions provinciales en plus de celle déjà annoncée par l'Alberta, que ce soit de cette province, de la Saskatchewan ou de la Colombie-Britannique, les compagnies pétrolières disposeront alors d'encore plus de fonds pour l'exploration et la mise en valeur.

Par contre, en bloquant le prix du pétrole en Ontario, le gouvernement ontarien fait en réalité ce qu'il accuse le gouvernement fédéral de faire; il empêche les sociétés pétrolières de réaliser des recettes suffisantes pour financer la prospection. De plus le gouvernement ontarien crée par là une situation impossible pour un million de consommateurs de l'Est de l'Ontario qui ne s'approvisionnent pas aux raffineries ontariennes. Le gouvernement ontarien semble également s'opposer au prix unique pour l'ensemble du Canada, et cette attitude aura probablement des répercussions dans d'autres provinces.

Du fait que les frais supplémentaires imposés par une province déséquilibrent une industrie nationale qui doit fixer le prix de son produit au niveau national, les initiatives de certaines provinces peuvent nuire aux résidents des autres provinces.

D'après nous, on a intérêt à ce que les sociétés aient des réserves assez importantes, surtout dans les régions qui, comme les provinces de l'Atlantique, sont tributaires des importations; c'est une question de sécurité nationale. L'an dernier, l'Ontario importait environ 15 p. 100 de son pétrole. La hausse du prix du pétrole et des taux d'intérêt a déjà considérablement accru les frais de stockage. Il n'est pas dans l'intérêt de la nation de prendre d'autres mesures qui punissent en fait l'industrie parce qu'elle a des stocks importants.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, je reconnais que l'augmentation des prix de détail résultant de l'imposition de cette taxe d'accise, conjuguée à l'augmentation du prix de base du pétrole, créeront des problèmes d'adaptation aux Canadiens moyens.

Cependant, comme je l'ai fait remarquer dans l'exposé budgétaire, le prix de l'essence sera encore inférieur au prix en vigueur dans la plupart des autres pays industriels d'outre-mer et se comparera à peu près à celui qui sera en vigueur aux États-Unis aux termes des propositions faites par l'administration américaine.

On me permettra de m'entretenir de certaines des critiques soulevées au sujet de la ligne de conduite que nous avons adoptée.

Au cours du débat sur le budget, le leader de l'opposition officielle (M. Stanfield) a déclaré qu'à titre de résident des provinces Maritimes, il lui déplaisait de savoir que chaque fois que les gens achètent de l'essence en Ontario ou dans les provinces de l'Ouest, elles gardent rancune aux résidents du Québec et des provinces Atlantiques. Il a soutenu que les fonds nécessaires au maintien d'un système de prix unique devraient être prélevés sur les recettes générales du pays.

Par ses remarques, le leader conservateur progressiste semble reconnaître que, d'une façon ou d'une autre, les Canadiens doivent assumer le coût des subventions visant à maintenir, dans l'intérêt national, un prix national unique du pétrole. Il cherche à dissimuler le coût, en espérant apparemment que ce que les Canadiens ignorent ne leur fera pas de mal. Personnellement, j'estime que les Canadiens méritent plus que cela.

Qu'on me permette de faire remarquer au leader de l'opposition qu'à part toute autre considération, et il y a d'autres considérations importantes, le fait d'imputer le coût des subventions pétrolières aux recettes générales n'aidera pas à encourager la conservation accrue de nos réserves décroissantes de pétrole.

Tandis que les députés conservateurs progressistes de cette Chambre, ainsi que ceux de l'Assemblée législative ontarienne, affirment du bout des lèvres le besoin de conservation, et ils font la même chose en parlant du besoin de faire face aux dépenses considérables qu'il faut consentir pour trouver et exploiter de nouvelles sources de pétrole; ils cherchent à faire croire que, de toute façon, on peut faire face à ces besoins sans augmenter les prix du combustible que nous consommons, ni changer nos habitudes de consommation.

[*Traduction*]

Les dures réalités sont bien différentes. Même si elles se trouvent en vive contradiction avec la position du gouvernement ontarien, elles furent bien présentées lors d'un récent discours prononcé par le ministre ontarien de l'énergie, M. Dennis Timbrell, devant l'Association des concierges d'immeuble de Toronto, le 17 juin 1975. Voici un extrait de son exposé:

Nous devons tous nous rendre de plus en plus à l'évidence que l'énergie est trop rare, trop onéreuse et trop précieuse pour la gaspiller. Bien plus, je dirai que si en tant que communauté mondiale—et en particulier le monde industrialisé—nous ne réussissons pas à adapter notre consommation d'énergie et à accepter le changement de style de vie qui est peut-être implicite, des changements de style de vie nous seront immanquablement imposés dans une décennie ou deux. Et il est possible que nous aimions moins ces changements que l'autre solution qui s'offre encore à nous.

M. Timbrell a insisté sur l'urgence pour le Canada de trouver de nouvelles réserves houillères et pétrolières pour remplacer les réserves actuelles qui s'épuisent. Il a signalé que la considération première et la plus évidente, c'est que le coût de production de l'énergie tirée de ces sources pourrait dépasser de loin le niveau toléré aujourd'hui. En d'autres termes, le gaspillage de l'énergie pourrait coûter beaucoup plus cher à la société.

Je viens de dire que la proposition du chef de l'opposition (M. Stanfield) qui recommande de payer la subvention du pétrole à même les recettes générales permet aussi d'autres considérations importantes. Comme il a parlé du déficit déjà énorme, et c'est lui qui le dit, que doit affronter le Conseil du Trésor au cours de la présente année financière, je ne puis que conclure qu'il ne proposait pas d'aggraver ce déficit en payant cette subvention et en augmentant ainsi davantage nos besoins de liquidités. Proposait-il que nous comblions le déficit en augmentant l'impôt des particuliers ou d'autres taxes? Probablement pas, puisque son parti a prétendu qu'il faudrait réduire encore plus l'impôt sur le revenu que je le proposais dans le budget de novembre dernier. Où trouverait-il les fonds?

● (1610)

Incidemment, pour ce qui est d'employer l'impôt des particuliers pour financer un prix national du pétrole plutôt que de taxer l'usager, il serait certes injuste de majorer les impôts de millions de Canadians qui n'ont pas d'automobiles, ce qui ne constituerait aucunement une mesure d'économie. Une taxe sur la consommation personnelle seulement est plus juste, surtout lorsqu'elle s'accompagne d'une majoration de l'impôt progressif des gens à revenus élevés dans le même budget. Prises ensemble—la majoration d'impôt à compter de $25,000, et une taxe d'accise générale sur l'essence—elles représentent un fort mouvement progressif.

[*Français*]

Cela semble se résumer à l'affirmation répétée des porte-parole du parti conservateur progressiste, selon laquelle nous pourrions encore réduire les impôts de millions de dollars, et de plus, réduire considérablement nos besoins de trésorerie, en coupant tout simplement les dépenses ruineuses et extravagantes du gouvernement.

J'emploie les mots des conservateurs progressistes qui ont participé au débat sur le budget. Rien ne pourrait être plus sarcastique et plus hypocrite que cette vaine attitude.

La réalité, monsieur l'Orateur, c'est qu'en dépit de leur condamnation répétée du niveau des dépenses du gouvernement, ils n'ont pas encore indiqué un seul domaine où, selon eux, il devrait se faire une importante réduction des dépenses gouvernementales. Au contraire, pas un jour ne se passe à la Chambre, comme l'indique le hansard, sans qu'un député conservateur progressiste ou un autre député ne se lève pour prier le gouvernement d'accroître ses dépenses dans un domaine ou un autre. Même si le leader conservateur progressiste et son collègue de York-Simcoe (M. Stevens) crient sur tous les toits le besoin d'appliquer des restrictions, ce sont eux qui ont crié le plus fort lorsque j'ai annoncé dans le budget des réductions de dépenses du gouvernement. Ils sont tous en faveur de réductions aussi longtemps qu'elles ne privent ni ne dérangent personne.

Comme je le disais auparavant, monsieur l'Orateur, le chef conservateur progressiste a soutenu que les subventions au pétrole ne devraient pas être financées par une taxe d'accise sur l'essence parce que cela créerait des rancunes entre les provinces de l'Est et celles de l'Ouest. Dans d'autres milieux, on s'oppose à la mise en place de la taxe d'accise à cause de sa nature régressive. Bien entendu, le même cas pourrait servir d'argument contre toute hausse des prix du pétrole n'importe quand et dans n'importe quelles circonstances, ce qui sert à souligner le caractère trompeur de ce cas. Il faut manquer complètement de réalisme pour s'imaginer que nous pouvons continuer indéfiniment de maintenir les niveaux du prix du combustible dans ce pays bien inférieurs à ceux des autres pays du monde, d'encourager l'utilisation du combustible en accordant de bas prix, ou encore de rassembler les vastes ressources dont nous avons besoin pour reconstituer nos réserves décroissantes d'énergie.

Néanmoins, j'ai reconnu dans le budget que les contribuables les plus favorisés devraient être obligés de participer de façon encore plus importante au financement des programmes nationaux qu'ils ne le font maintenant, en raison de l'incidence de notre système progressif d'impôt sur le revenu. Cela s'est fait en ramenant de $750 à $500 la réduction maximale permise aux termes du dégrèvement fédéral de 8 p. 100.

[*Traduction*]

Je me rends parfaitement compte, comme certains l'ont dit, que l'établissement d'une taxe d'accise sur l'essence pour consommation personnelle et la hausse du prix de base du pétrole peuvent avoir des conséquences néfastes sur l'inflation et la croissance économique. Comme je l'ai dit dans mon exposé budgétaire, il fallait un dosage approprié de mesures pour venir à bout de l'inflation, de la stagnation économique et des perspectives de pénurie d'énergie, problèmes connexes, certes, mais en opposition. Nous estimons qu'à long terme, la perception d'une taxe d'accise sur l'essence qui compensera le coût de la subvention sur le pétrole et encouragera la conservation d'énergie servira davantage les intérêts des Canadiens que toute autre solution.

Le bill propose également des augmentations de la taxe sur les transports aériens. Ces augmentations sont nécessaires pour compenser les lourds déficits entraînés par la construction et l'exploitation des aéroports. Elles s'inscrivent d'ailleurs dans le cadre de notre politique générale

qui est de faire payer ceux qui profitent le plus directement des installations fournies par le gouvernement.

Le bill prévoit en outre la suppression de la taxe de vente de 5 p. 100 sur les matériaux d'isolation. Cette mesure qui doit permettre de conserver l'énergie s'appliquera à tous les achats de matériaux d'isolation ainsi qu'aux contre-fenêtres et aux contre-portes.

Le bill prévoit également d'importantes réductions de la taxe d'accise spéciale sur les vins. On a jugé cette mesure nécessaire pour aider l'industrie viticole canadienne qui a connu un sérieux déclin ces derniers mois.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je pourrais peut-être également parler quelques instants du document d'étude sur la fiscalité indirecte déposé avec le budget du 23 juin. Comme je l'ai dit dans mon exposé budgétaire, la publication de ce document constitue la première étape du programme d'étude sur la fiscalité indirecte. Le document commente les principaux problèmes que pose actuellement la taxe de vente fédérale et évalue un certain nombre de solutions visant à y remédier.

Bien que le document d'étude signale que le transfert de la taxe fédérale de vente du domaine de la fabrication au niveau de la vente en gros apporterait des améliorations appréciables, je voudrais faire remarquer à nouveau que le gouvernement ne s'est pas engagé à suivre cette ligne de conduite et accueillera volontiers les recommandations des contribuables sur tous les aspects des impôts sur la consommation.

Bref, le budget souligne le fait que l'inflation, un ralentissement de la croissance et des pénuries prévues d'énergie sont trois problèmes avec lesquels nous sommes aux prises mais que nous ne réussirons pas à régler d'un seul coup. Notre taxe spéciale sur l'essence proposée dans le bill C-66 est une mesure nécessaire pour préserver notre politique du prix unique qui protège les Canadiens d'une adaptation subite et brutale à l'impulsion du marché mondial pour les approvisionnements d'énergie. Je crois fermement que les Canadiens sont prêts à accepter la réalité et la nécessité de prélever maintenant cette taxe.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, comme le ministre des Finances (M. Turner) l'a signalé, le bill implique la modification de certaines taxes d'accise, de vente, à la consommation, qu'on les appelle comme on voudra, la suppression de la taxe sur une marchandise précise et l'institution d'une taxe spéciale exceptionnelle de 10c. le gallon d'essence, de même qu'une hausse de la taxe sur les voyages par avion.

Je voudrais d'abord traiter d'un des aspects agréables du bill, commencer pour ainsi dire par les bonnes nouvelles. En novembre dernier, le ministre a annoncé une augmentation de la taxe d'accise sur les vins canadiens, à l'exception du cidre. Ce sont ce qu'on pourrait appeler les séquelles du budget de mai 1974. Mais en mai, le ministre des Finances a proposé de multiplier la taxe d'accise sur les vins par huit ou de la majorer de 800 p. 100. En novembre, le ministre a proposé de la multiplier par neuf ou de l'augmenter de 900 p. 100. Dans son dernier exposé à la Chambre, le ministre déclare:

> De nombreux arguments m'ont convaincu que le relèvement de la taxe d'accise imposé l'automne dernier sur le vin nuisait considérable à l'industrie vinicole et la culture du raisin au Canada. Cette taxe sera donc ramenée au niveau antérieur dès maintenant.

Je ne sais pas si le ministre a été exposé aux raisins de la colère ou à la colère des raisins, mais cela représente certes un renversement de grand cru, même dans le cas du ministre des Finances qui n'a semblé faire preuve de constance au cours de son mandat que dans son attitude envers le cidre qu'il n'avait soumis à aucun changement en premier lieu. Je parle, bien sûr, de son attitude envers le cidre du point de vue de la taxe et de nul autre. C'est à peu près le seul élément agréable du bill à l'étude. En fait, non, il en comporte un autre qui n'est pas tellement déplaisant, la suppression de la taxe de vente sur les matériaux d'isolation. Prise en elle-même, cette mesure est intéressante.

● (1620)

Toutefois, il y a lieu de s'étonner aussi de la répugnance du gouvernement à supprimer la taxe de vente de 5 p. 100, encore perçue sur tous les matériaux de construction; en effet, le ministre a fait volte-face lorsque, après avoir pendant des années refusé de diminuer la taxe de vente de 11 p. 100, il a finalement décidé, pour des raisons de convenance, de faire un geste et de la réduire à 5 p. 100. En fait, le ministre a si souvent fait volte-face qu'il doit avoir un vertige continuel.

Lorsqu'il a porté la taxe à 5 p. 100, nous avons soutenue qu'il devrait la supprimer complètement; c'était, à notre avis, la seule solution raisonnable, compte tenu des frais d'administration, de perception et de contrôle et, par voie de conséquence, des recettes nettes de cette taxe à taux réduit. Nous avons également prétendu qu'une suppression totale aurait un effet favorable sur la situation du logement, qui était alors difficile et qui a depuis empiré. J'estime que c'est un argument valable et qu'il justifie la suppression complète de la taxe de vente.

À la suite de cette nouvelle proposition, les recettes provenant de la taxe sur les matériaux de construction seront encore plus faibles. Avec cette nouvelle taxe, le gouvernement diminue quelque peu ses recettes, mais il ne diminue certainement pas les frais d'administration. D'autre part, l'existence d'un article non soumis à la taxe de vente parmi les autres articles utilisés pour la construction domiciliaire augmentera le volume de paperasserie nécessaire et provoquera une augmentation des coûts d'administration. Ces majorations des frais de manutention, d'administration et de paperasserie seront répercutées au niveau du constructeur et, finalement, au niveau du consommateur qui achète le produit fini. Il est fort possible que certaines de ces augmentations se retrouvent dans le prix des matériaux d'isolation.

M. Paproski: C'est honteux!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Vous êtes assez isolé comme cela, Steve!

M. Stanfield: Il vaudrait mieux que le ministre fasse attention à qui il s'en prend. S'il s'en prend à moi, très bien, mais qu'il soit prudent.

Il se peut qu'une partie de l'augmentation des frais d'administration soit ajoutée au coût des matériaux d'isolement, supprimant ainsi certains effets de la réduction de la taxe de vente de 5 p. 100. À mon avis, le gouvernement ne s'y prend pas bien intelligemment: il conserve et, en réalité, augmente ses frais d'administration fiscale pour chercher, dit-il, à venir en aide aux gens. Le gouvernement ferait sûrement mieux d'envisager à nouveau la chose et de proposer de nouvelles mesures.

Le rapport de 1974 du Conseil économique du Canada, intitulé «Pour une croissance plus stable de la construction», commente de la façon suivante le principe de la taxe de vente fédérale sur les matériaux de construction:

> La taxe sur les matériaux de construction favorise les machines et l'équipement de production, qui en général ne sont pas taxés, au détriment des investissements dans le secteur de la construction . . .

En effet le ministre a fait l'impossible pour favoriser davantage les investissements dans le secteur des machines et de l'équipement de production.

> . . . cette taxe ne fait pas de distinction entre l'investissement dans le secteur de la construction devant servir à la production d'autres biens et services et l'investissement direct aux consommateurs sous forme de logement. Dans le premier cas, elle empêche les investissements dans la construction de s'accroître et dans le deuxième, elle est injuste en ce sens qu'elle pèse bien trop lourdement sur les gagne-petit.

Quant aux 5 p. 100 restants de la taxe sur les matériaux de construction, ils sont assez difficiles à justifier, compte tenu, surtout, du maintien de tous les frais administratifs que comporte sa perception et, bien sûr, de l'augmentation des frais administratifs que suppose l'application de cette nouvelle proposition du ministre des Finances (M. Turner). Je ne parviens pas à comprendre pourquoi le gouvernement continue de tolérer un tel cauchemar administratif, de fermer les yeux là-dessus et d'imposer une taxe injuste, qui marque un recul. D'après moi, il aurait été plus logique de supprimer cette taxe de 5 p. 100 que d'engager de nouvelles dépenses, comme l'a fait le gouvernement.

À l'occasion du débat sur ce bill, j'aimerais donner un ou deux autres exemples de cauchemars administratifs. La hausse proposée de la taxe sur le transport aérien a été qualifiée de modeste par le ministre des Finances dans son exposé budgétaire, mais comme le savent les députés, nous nous y sommes opposés en principe, encore une fois surtout à cause de la charge administrative qu'en supposait la perception. Mon collègue, le député de Vegreville (M. Mazankowski), a exposé ce point à la Chambre à plusieurs reprises, quand la taxe a été proposée pour la première fois. Nous la rejetons toujours, pour les raisons qu'il a données et auxquelles j'ai fait allusion aujourd'hui.

La faible augmentation proposée par le ministre des Finances à la taxe sur le transport aérien s'élève à 100 p. 100. Tout ce que je puis dire, c'est que si le ministre voit là une faible augmentation, nous avons de la chance qu'il n'ait pas proposé une grosse augmentation.

M. Boulanger: Parlez-nous des autres pays.

M. Stanfield: Je suis sûr que le député aimerait nous entendre parler des autres pays, mais nous sommes ici pour parler du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Et c'est précisément de quoi nous entendons parler, et les députés d'en face pourront parler de tous les pays qu'ils voudront lorsqu'ils auront la parole. Mais ils ne duperont personne.

M. Boulanger: Vous non plus, vous ne dupez personne.

[M. Stanfield.]

M. Stanfield: Je n'ai pas essayé de berner qui que ce soit, monsieur l'Orateur. Par contre, les députés de l'autre côté ont essayé de le faire.

M. Baldwin: On ne leur permettra pas de faire de discours à-dessus. Ils devront se tenir tranquilles.

M. Stanfield: La question la plus importante en ce qui concerne le bill est l'augmentation de 10c. le gallon de la taxe sur l'essence que propose le ministre. Parmi toutes les possibilités et toutes les mesures qui s'offraient au ministre, qui aurait pensé avant son annonce à la Chambre que le ministre aurait décidé d'augmenter le prix de l'essence pour les déplacements personnels de 10c. le gallon? Parmi toutes les possibilités et toutes les mesures qui s'offraient à lui, qui aurait pu penser que le ministre choisirait celle-là? Il a admis dans l'exposé budgétaire et encore une fois aujourd'hui que l'augmentation du prix du gaz et du pétrole à la tête du puits avait tendance à être inflationniste et qu'elle avait un effet inflationniste. Il l'a admis. Mais que fait-il? Il n'essaie pas de combattre cet effet. Il décide immédiatement d'aggraver l'effet inflationniste de l'augmentation du coût de l'énergie, même s'il reconnaît que l'augmentation du prix du pétrole et du gaz à la tête du puits est inflationniste et créera des pressions inflationnistes.

Le ministre n'aurait pas pu choisir une mesure aussi peu conforme aux priorités qu'il a décrites dans son exposé budgétaire. Comment le ministre peut-il concilier cette taxe de 10c. le gallon sur l'essence et toutes ses belles paroles à propos de la modération dans l'exposé budgétaire? Comment peut-il concilier la taxe avec son désir de créer au Canada une atmosphère propice à la modération? C'est absolument le contraire. Cela aura exactement l'effet contraire.

● (1630)

Cet après-midi, le ministre a critiqué le gouvernement de l'Ontario. Ce gouvernement saura bien se défendre, mais j'aimerais dire qu'une bonne partie du budget du ministre, surtout en ce qui concerne la taxe sur l'essence, semble défier l'inquiétude bien connue du gouvernement de l'Ontario et des partis de l'opposition à l'égard de l'augmentation du coût de l'énergie et de ses conséquences sur l'économie et le niveau de vie des Ontariens. J'estime qu'on a cherché délibérément à défier les intéressés.

On pense à divers aspects de cette mesure. La taxe de 10c. le gallon sur l'essence pourrait promouvoir la conservation de l'énergie. Le ministre a toutefois déclaré qu'il ne pouvait fournir d'évaluation à la Chambre quant à la quantité d'essence qu'on pourrait ainsi conserver. Il a eu la franchise d'admettre au cours de la période de questions que cette augmentation de 10c. visait à accroître les revenus. Inutile de discuter longtemps quant à savoir si ces 10c. peuvent se justifier comme mesure de conservation car le ministre ne le prétend même pas.

La taxe de 10c. n'améliorera pas plus la situation de l'offre. Elle n'encouragera pas les compagnies à prospecter du pétrole ou du gaz. Elle ne fera rien pour améliorer la situation de l'offre dont le ministre a toujours parlé. Quand ce n'était pas à cause de l'inflation ou du mauvais temps ou de ce qui se passait aux États-Unis, le ministre insistait sur l'importance d'accroître les approvisionnements au Canada. Cette taxe de 10c. le gallon sur l'essence ne fera rien pour augmenter l'approvisionnement en essence au Canada et je suis sûr que le ministre n'ira même pas le prétendre.

Cette taxe est certainement facteur d'inflation et s'explique mal, car le ministre a bien insisté dans son budget sur la modération et sur l'importance de créer pour cela un climat propice. Cette taxe de 10c. imposée au niveau du détaillant est très flagrante, très visible et très dure dans ses effets sur le consommateur et le contribuable; il ne fait pas de doute qu'elle contribuera à inciter le salarié à réclamer des hausses de salaire plus fortes qu'il ne l'aurait fait normalement. Elle ne peut pas avoir d'autres effets. Cette mesure, loin de favoriser la modération, aura nettement un effet contraire.

Nous devrions noter que ce n'est pas seulement la taxe de 10c. qui est de nature inflationniste, c'est aussi les frais supplémentaires imposés au distributeur. À l'heure actuelle, peut-être ne peut-il pas transmettre cette hausse à cause de la concurrence, mais elle constitue une charge pour le détaillant ou le distributeur tout comme les salaires ou toute autre dépense et il sera porté à se dédommager. Ainsi la taxe imposée au grossiste n'est pas seulement inflationniste mais elle augmente également les frais de commercialisation du produit.

L'application de cette mesure va constituer un cauchemar administratif. Tout comme la paperasserie nécessaire à l'application de l'exemption. Nous savons que l'imposition de la taxe sera injuste, qu'elle va affliger le travailleur qui peut avoir à parcourir chaque jour 40 milles pour aller à son travail et en revenir. La chose est courante dans ma province et cela va créer des injustices.

Une voix: Ils s'en fichent.

M. Stanfield: Je ne sais pas s'ils s'en fichent ou non. Sans compter l'injustice de cette mesure, de quelle manière le gouvernement pense-t-il l'appliquer? Le ministre du Revenu national (M. Basford) peut-il nous l'expliquer? Il y a à peu près deux semaines, j'ai demandé au ministre des Finances (M. Turner) combien allait coûter l'imposition de cette taxe mais il ne m'a pas répondu. Je ne sais pas si le ministre du Revenu national peut nous donner une réponse. En fait, je doute que le gouvernement ait la moindre idée des frais qu'entraînera l'appareil énorme qu'il faudra mettre en place pour régler les exemptions et les remboursements.

J'ai une très bonne opinion des Canadiens si je les compare avec les ressortissants d'autres pays, mais je ne crois pas qu'il faudrait les inciter à être malhonnêtes ou à se soustraire à la taxe. Mais avant de payer une taxe de 10c. le gallon d'essence, les gens seront fort tentés d'essayer de s'intégrer à une catégorie d'utilisateurs exemptés. Les commerçants devront donner des factures pour l'achat d'essence et d'autres factures pour l'achat d'autres biens. Je n'ai aucune idée du nombre de membres du personnel que le ministère du Revenu national devra embaucher pour trier tous ces coupons et combien il en faudra sur place pour attraper les fraudeurs.

Le ministre ne peut justifier une mesure aussi vague, à mon avis. Il prétend qu'elle est conçue pour recueillir des fonds mais la perception de cette taxe comportera des dépenses énormes et aura pour effet de dresser les Canadiens les uns contre les autres. On dira: «Je connais un tel dans ma rue qui profite de la situation et j'essaie d'être honnête.» Il n'y a pas assez d'inspecteurs au sein du ministère du Revenu national ni assez d'agents de police dans tout le pays pour tout vérifier. Le gouvernement ne peut absolument pas s'assurer que la loi sera raisonnablement respectée.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Lorsque j'ai parlé de cette question fort aimablement au cours du débat sur le budget, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) est intervenu un peu plus tard de sa façon polie pour dire que je ne manquais pas d'audace pour m'opposer à une taxe de 10c. sur l'essence alors que, lorsque j'étais premier ministre de la Nouvelle-Écosse, j'avais imposé une taxe de 19c. sur l'essence dans cette province. Monsieur l'Orateur, il est reconnu qu'une taxe de ce genre est un moyen pour les provinces de financer la construction des routes. En fait, sans cette taxe, ni la Nouvelle-Écosse ni les autres provinces n'auraient pu construire de routes.

● (1640)

Une taxe sur l'essence est justifiée quand elle est imposée par les provinces en vue de la construction de routes. Elle est justifiée quand elle est imposée par les provinces aux usagers de la route. Même les néo-Écossais dont j'ai parlé qui parcourent 40 ou 50 milles par jour pour se rendre à leur travail n'ont pas trop protesté, pourvu que cette taxe leur procure de meilleures routes. La taxe était justifiée. Mais il n'y a absolument pas de rapport entre la taxe de 10c. le gallon sur l'essence et la construction de routes. Il n'y a pas de rapport entre les gens qui paieront cette taxe et l'utilisation que l'on fera de cette taxe. Aussi, quand le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) prend la parole à la Chambre pour me reprocher ou reprocher à n'importe quel autre premier ministre provincial d'avoir imposé ou haussé les taxes sur l'essence dans les provinces, cela montre à quel point il ne comprend pas ce qui se passe dans le pays et ce que sont les réalités financières des provinces. Bien plus, cela montre à quel point lui et le ministre des Finances (M. Turner) ont peine à défendre cette mesure fiscale.

Le ministre des Finances et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont déclaré que j'étais pour un prix uniforme pour un baril de pétrole dans tout le pays. Je l'approuve certes. Je reconnais qu'il faut en payer le prix. Ils m'ont ensuite accusé d'être en faveur de faire payer le prix secrètement. C'était là une accusation injuste.

J'affirme que ce n'est pas là le moyen de faire face à nos coûts. Cette mesure constitue probablement le moyen le moins souhaitable de recueillir les fonds à des fins comme celles auxquelles songe le gouvernement. Je le répète, une taxe sur l'essence imposée par les provinces aux fins de construction de routes est justifiée, mais comme moyen de subventionner le pétrole étranger importé dans l'Est du Canada, c'est de la bouillie pour les chats, rien de plus.

Le ministre des Finances et son collègue supposent que ceux qui doivent payer la taxe ont le choix. Ils n'ont pas besoin de conduire. La taxe vise les conducteurs de voiture particulière. C'est une chose que les gens peuvent éviter s'ils le veulent. Le gouvernement semble croire que les gens concernés ont le choix, peuvent adopter les transports en commun. Je dis que le gouvernement ne sait absolument pas ce qui se passe dans le pays. Les ministres peuvent bien parcourir le pays pour assister à des réunions politiques et le reste . . .

M. Broadbent: En hélicoptère.

M. Stanfield: ... mais ils n'ont aucune idée du grand nombre de Canadiens qui parcourent chaque jour de grandes distances pour se rendre au travail, en partie à cause du problème du logement que le gouvernement a contribué à créer.

De nombreux Canadiens parcourent chaque jour de longues distances pour aller travailler. Le ministre des Finances nous a parlé du transport coopératif organisé par les travailleurs des pays européens. Que font selon lui les travailleurs canadiens? Chaque matin sur les routes de la Nouvelle-Écosse, on peut voir les automobiles de plusieurs passagers se diriger vers les lieux de travail. Il est vrai que des personnes ont les moyens de ne pas le faire, mais même avant la hausse du prix, il n'était pas rare de voir quatre ou cinq personnes se rendre ensemble au travail. Des travailleurs prennent leur automobile à tour de rôle pour une semaine ou ils défraient le conducteur. Comment le ministre peut-il prétendre que les Canadiens ont le choix de la façon de se déplacer? Le choix existe pour certains, mais pas pour beaucoup d'autres. La taxe causera forcément un profond ressentiment.

Étant originaire des Maritimes, je suis très mécontent à la pensée que ceux qui vont travailler en automobile, en Ontario, dans l'Ouest ou ailleurs, paieront une taxe de 10c. le gallon pour empêcher non seulement une hausse du prix de l'essence dans l'Est mais aussi celle du coût du pétrole d'utilisation industrielle et domestique. Il est important de contenir le prix, mais la méthode est discutable. Elle engendrera en outre un immense mécontentement.

La solution réside dans de véritables épargnes sur les dépenses par le ministre. Nous n'avons pas besoin du genre de prétexte auquel le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) s'est prêté l'autre jour. Je dis, monsieur, que le gouvernement gaspille plus que la taxe ne rapportera. Le ministre gronde les députés de l'opposition de toujours exiger de plus fortes dépenses. Je le mets au défi de revenir à il y a un peu plus d'un an, à la campagne électorale, et de comparer l'attitude sérieuse que nous, parti de l'opposition, avons prise à l'égard des dépenses publiques à celle que lui et le premier ministre (M. Trudeau) ont adoptée alors.

Il est inutile d'en dire davantage. La proposition est un gâchis. Ce sera une monstruosité administrative. Elle sera terriblement coûteuse à appliquer; elle est injuste et, pardessus tout, elle est inflationniste et diamétralement opposée à la prétendue orientation du budget. Je propose donc, avec l'appui du député de Peace River (M. Baldwin):

Que le bill C-66 ne soit pas lu pour la 2e fois maintenant mais dans six mois.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur ...

Des voix: Bravo!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Faites-nous un bon discours, Ed.

M. Broadbent: Je remercie le ministre de ses applaudissements, monsieur l'Orateur. Il changera peut-être d'idée après m'avoir écouté.

Je veux prêter l'appui du Nouveau parti démocratique à la motion que le chef de l'opposition (M. Stanfield) vient de proposer.

La plupart des ministres du monde occidental qui dirigent des économies semblables à la nôtre et qui souffrent de ce qu'on appelle la stagflation, doivent choisir entre des mesures qui risquent d'aggraver l'inflation ou d'autres qui risquent d'accentuer le chômage. Ce sont les deux possibilités qui s'offrent à un ministre des Finances. Néanmoins, le ministre des Finances du Canada est unique en son genre: en effet, lui seul a su présenter un budget qui provoquera simultanément ces deux effets.

Je le répète, le ministère des Finances est hanté par un mauvais génie. Le budget aggravera le chômage et l'inflation à la fois. Je suis persuadé que des études effectuées par les fonctionnaires du ministre le prouvent. S'il a en main des études de ce genre, comme je le suppose, il serait intéressant qu'il les dépose, car elles révéleraient que les propositions visant à hausser le prix du gaz naturel et du pétrole et à imposer une taxe d'accise spéciale, que nous débattons actuellement, aggraveront en même temps le chômage et l'inflation.

● (1650)

Les mesures prévues dans ce budget feront monter de deux points l'indice des prix à la consommation. Elles contribueront à augmenter le chômage au Canada d'un demi pour cent. Enfin, elles diminueront d'un pour cent le taux de croissance économique cette année. Certes, nous ne pourrions reprocher plus à aucun budget de n'importe quel autre pays à cette période-ci.

J'ai écouté le ministre avec beaucoup d'attention aujourd'hui. Je l'avais entendu dans son exposé budgétaire d'il y a quelques semaines. Il n'a nié aucun de ces points. Nulle part n'a-t-il nié l'effet négatif qu'exerceront ses propositions sur tous les fronts économiques.

Je tiens à parler des répercussions de plus en plus grandes qu'auront sur les familles moyennes les régressives propositions fiscales présentées le plus souvent dans le budget sous une forme camouflée. Je voudrais ensuite traiter plus à fond de la taxe d'accise de dix cents.

Quel effet les propositions du ministre auront-elles sur le Canadien moyen? Nous avons calculé que les modifications à l'assurance-chômage que le ministre va mettre en discussion avant très longtemps, et qui vont nous retenir pendant une bonne partie de l'été et peut-être aussi de l'automne, ne sont pour le Canadien moyen qu'un impôt déguisé qui s'élève à environ $10 par an. Ajoutons à cela les effets de la taxe de 10 c. le gallon d'essence dont nous parlons aujourd'hui.

Assumons que l'automobiliste moyen parcourt environ 15,000 milles par an et que sa voiture consomme en moyenne 20 milles au gallon—ce qui est vraiment faire preuve d'optimisme de nos jours—cela représente pour lui une dépense supplémentaire de $75 à $90 par an.

Puis il faut tenir compte des conséquences de l'augmentation du prix du baril de pétrole que le ministre a permis aux sociétés pétrolières d'exiger. Il en résultera des frais supplémentaires de $35 à $40 par an pour l'automobiliste moyen.

Enfin, les frais de chauffage d'une maison augmentent à cause de la hausse du prix du pétrole. Nous avons calculé que ces frais augmenteront de $60 par an par maison. Si l'on ajoute la taxe d'accise, la taxe indirecte d'assurance-chômage, l'augmentation des frais d'utilisation d'une voiture au gallon ainsi que la hausse du prix du mazout, qu'avons-nous? Le ministre a dit que l'impôt sur le revenu des particuliers n'augmenterait pas pour le citoyen moyen cette année. Ce budget impose toutefois des dépenses supplémentaires d'environ $200 à la famille canadienne typique.

M. Symes: Il est l'ami du peuple.

M. Broadbent: Comme le dit très ironiquement mon collègue, il est l'ami du peuple. Si l'on étudie le budget un tant soit peu attentivement, on constate qu'il s'agit du budget le plus rétrograde qu'un ministre ait présenté depuis que le premier ministre actuel (M. Trudeau) a pris le pouvoir, c'est-à-dire depuis 1968. Ce budget accroît le fardeau fiscal de la classe moyenne et des pauvres en prévoyant des taxes rétrogrades alors que les riches et les sociétés ne sont presque pas touchés.

J'aimerais maintenant parler de la taxe d'accise qui constitue l'élément essentiel du bill à l'étude. Le ministre a dit que l'on a besoin de cette taxe pour compenser l'écart croissant entre les recettes provenant de la taxe d'exportation sur le pétrole brut et les indemnités que nous devons verser aux sociétés pétrolières pour le pétrole importé sur la côte est du Canada.

Le ministre a déjà dit, et il a répété cet après-midi, qu'il faut trouver des centaines de millions de dollars supplémentaires pendant l'année fiscale 1975-1976 afin de compenser la hausse des frais. Quelles sont nos objections? J'insiste sur la question soulevée par le chef de l'opposition (M. Stanfield). Nous ne sommes absolument pas d'accord d'assumer ces augmentations; j'en parlerai dans une minute. D'après nous le ministre a adopté le moyen le plus rétrograde qui soit pour trouver les recettes supplémentaires destinées à compenser la hausse des frais. Pourquoi? Parce que l'automobile est une nécessité pour la plupart des Canadiens. Ce n'est pas un article de luxe que l'on utilise uniquement pour ses loisirs.

Si, au Canada, nous avions doté nos villes de systèmes de transport rapides, d'un réseau ferroviaire efficace, conçus pour transporter, à eux deux, des millions de passagers, l'argument du ministre serait peut-être sensé selon lequel il en résulterait une mesure de conservation du fait que les gens auraient le choix dans leur moyen de transport. Le fait est qu'ils n'ont pas le choix.

Comme l'a affirmé le chef de l'opposition, bien des habitants de la Nouvelle-Écosse et des débardeurs de la Colombie-Britannique ont des milles à faire tous les jours pour se rendre au travail. Et ce n'est pas qu'ils veuillent le faire. Ils n'y peuvent absolument rien. Ils ne peuvent recourir à un autre mode de transport. Qu'est-ce que le ministre suggère? Des bicyclettes? Pour arriver à temps le matin, il leur faudrait voyager toute la nuit. À notre avis, c'est une taxe rétrograde qu'on impose ici aux citoyens moyens. Ils n'ont pas le choix, s'ils veulent garder leur emploi.

Il y a lieu de noter les catégories de personnes qui vont se faire rembourser la taxe. La plupart des travailleurs qui doivent se rendre en voiture à leur bureau ou à l'usine ne sont pas en cause. Par contre, si j'ai bien compris les propositions, certaines personnes qui exercent des professions libérales, les médecins par exemple, et d'autres bénéficiant de revenus très élevés seront autorisées à demander un remboursement. En vertu de la loi de l'impôt, ces gens ont le droit d'utiliser leur voiture à des fins professionnelles. Sauf erreur, ils auront droit de demander le remboursement. Contrairement aux autres travailleurs qui doivent utiliser leur propre voiture pour aller à leur travail mais qui ne l'utilisent pas pour travailler, ils n'auront pas à payer le plein montant. C'est mal distribuer le fardeau de cette taxe.

Je tiens à ajouter quelque chose au sujet de l'utilisation de sa propre voiture. La circulation automobile suscite de véritables problèmes dans nos grandes villes. Si nous voulons que celles-ci redeviennent habitables, nous devrons éloigner les automobiles du cœur de nos villes. Je ne suis pas de ceux qui tiennent l'automobile pour une création absolument indispensable. Elle présente certainement de nombreux inconvénients qui auraient bien besoin d'être éliminés ou réduits.

Il existe un aspect très important de l'utilisation de l'automobile qui n'est pas près de nous laisser. En effet, c'est le moyen le plus commode qu'ont chez nous les familles à revenus moyen et faible pour aller en vacance et s'éloigner quelque peu du milieu dans lequel elles vivent toute l'année. Il ne fait pas de doute que la façon la moins chère de voyager ici et là chez nous, pour une famille moyenne, c'est l'automobile. C'est moins cher que l'avion et que le train.

● (1700)

Cette taxe signifie que le Canadien moyen qui doit compter sur l'automobile pour voyager pendant ses vacances devra subir une hausse considérable de ses frais. C'est encore le Canadien moyen qui dépend le plus de l'automobile, bien plus que les gens à l'aise. J'inclus les députés parmi ces derniers. Nous pouvons nous payer l'avion d'ici à Vancouver ou à la côte est. Et nous pouvons amener nos familles avec nous. Mais le citoyen moyen ne le peut pas. Il peut, ou du moins pourrait, amener sa famille en vacances en voiture. Cette taxe aura pour effet direct de frapper plus durement le simple citoyen que les gens les plus fortunés, même en ce qui touche les voyages de vacances. Il ne faudrait pas oublier un autre point plus important encore, que j'ai signalé tantôt: son effet sur les gens à revenu moyen, qui doivent se servir de leur voiture pour aller travailler.

De toutes façons, j'estime que ce n'est pas un bon moyen d'augmenter les recettes dont le ministre des Finances (M. Turner) dit avoir besoin. Il serait possible de les augmenter par le biais de l'impôt sur le revenu et du revenu général. J'ai remarqué que le ministre, en parlant des autres possibilités, cet après-midi, n'a mentionné que l'impôt sur le revenu des particuliers. Il n'a rien dit de l'impôt des sociétés. Était-ce un oubli? Certes non.

Le ministre a tort de dire que la seule autre possibilité d'augmenter les fonds est de hausser l'impôt sur le revenu des particuliers. En puisant aux revenus généraux, on toucherait non seulement à l'impôt des particuliers, mais aussi à celui des sociétés, ce qui serait beaucoup plus positif. Selon les dispositions actuelles, les sociétés ne paieront rien de la nouvelle taxe proposée. Même si nous parlons de ceux qui devraient y contribuer par le biais de l'impôt sur le revenu des particuliers, nous devons nous rappeler qu'au moins 95 p. 100 des contribuables possèdent une voiture. Cette manière de percevoir des recettes serait beaucoup plus progressive que l'imposition d'un taux unique à tous les automobilistes.

Selon la proposition du ministre, celui qui gagne $50,000 payera exactement le même supplément pour conduire son automobile sur un certain nombre de milles que celui qui gagne $6,000. Si on recourait à un autre moyen pour financer ce programme, si, par exemple, on utilisait l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt des sociétés, au moins le Canadien qui appartient à la catégorie de revenus supérieurs paierait plus que le Canadien moyen. La méthode choisie par le ministre pour recueillir les fonds supplémentaires dont il a parlé manque absolument d'équité.

Je veux maintenant parler du bien-fondé de l'augmentation elle-même. Je ne nie pas qu'elle se justifie en partie. Mais je me demande vraiment s'il était bien nécessaire de percevoir les centaines de millions de dollars dont le ministre a parlé. Deux ministres de la Couronne admettent maintenant que les sociétés pétrolières, en imposant ce prix au Canada et aux autres pays, font peut-être une entorse à la morale.

D'après certains faits qui se sont produits en Nouvelle-Écosse et aux États-Unis, les sociétés pétrolières semblent avoir augmenté les prix artificiellement grâce à des manipulations de documents. Cela veut peut-être dire que les Canadiens sont victimes de manœuvres malhonnêtes et qu'ils paient trop cher les produits qu'ils importent sur la côte est. Il y a deux ans, on a découvert en Nouvelle-Écosse, au cours d'un procès, qu'Imperial Oil possédait aux Bermudes une société appelée Allbury Limited. Cette société achetait du pétrole destiné à la côte est du Canada par l'intermédiaire d'une filiale d'Exxon et le vendait ensuite à Imperial Oil au Canada. Par pur hasard, évidemment, Imperial Oil se trouve être une autre filiale d'Exxon; le prix payé d'une filiale à l'autre révélait une marge bénéficiaire considérable. Il est certainement normal que nous posions des questions sur un procédé de ce genre et le gouvernement aurait certainement mieux fait d'effectuer une enquête approfondie sur les activités des sociétés multinationales avant de présenter les mesures législatives à l'étude.

Je crois comprendre que la pratique dont j'ai parlé a maintenant cessé, c'est-à-dire l'opération triangulaire Bermudes-Est du Canada-Exxon.

Une voix: C'est la seule que nous connaissons.

M. Broadbent: Oui. C'est bien là la question: combien y en a-t-il que nous ne connaissons pas? Mais combien de ces pratiques sont encore utilisées, non seulement par Exxon, mais aussi par Gulf et d'autres grosses sociétés? Nous savons tous que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a demandé à ses hauts fonctionnaires de mener une enquête sur ce genre de pratiques. Le ministre a en effet l'obligation d'exiger une telle enquête le plus tôt possible et d'en soumettre les résultats non seulement à ses collègues du cabinet mais à tous les autres députés et, par le fait même, au peuple canadien, afin que nous ayons une idée des politiques de fixation des prix qui s'exercent au sein des sociétés pétrolières.

● (1710)

Il y a également un autre ministre qui peut entreprendre des démarches afin d'empêcher non seulement les sociétés pétrolières mais aussi les sociétés multinationales de tirer parti des diverses lacunes de la loi de l'impôt qui leur permettent d'échapper légitimement aux taxes imposées au Canada. Je veux parler du ministre du Revenu national (M. Basford) et, en particulier, d'un certain nombre de déclarations qu'il a faites récemment à cet égard. Je répète encore qu'il eût été plus à propos pour nous d'avoir devant nous ses propositions précises, étayées sur des renseignements recueillis par lui-même ou par ses collaborateurs, sur ce qu'il estime être un comportement inapproprié. Il eût été utile pour nous d'avoir devant nous ces renseignements avant de débattre le présent bill.

Deux ministres ont donc reconnu implicitement qu'ils avaient de graves soupçons à propos d'activités malhonnêtes de la part non seulement des sociétés pétrolières, mais aussi d'autres sociétés. En particulier, nous savons qu'Exxon et Esso ont pris des décisions injustifiées à propos des prix.

Autre point à signaler: avant que le gouvernement n'adopte un programme d'indemnisation pour le pétrole importé et destiné à la consommation sur la côte est, 60 p. 100 du pétrole importé provenait du Venezuela et 40 p. 100 du Moyen-Orient. Or, pour une raison très mystérieuse, nous importons aujourd'hui 60 p. 100 de notre pétrole du Moyen-Orient et 40 p. 100 du Venezuela.

Les Canadiens peuvent à juste titre se demander pourquoi ces sociétés multinationales, qui exploitent tant au Venezuela qu'au Moyen-Orient, ont soudainement décidé d'importer plus de pétrole du Moyen-Orient qu'elles ne le faisaient avant l'adoption du programme d'indemnisation. N'aurions-nous pas un peu raison de croire que cela est dû en grande partie au fait que les indemnités versées à ces sociétés pour le pétrole importé au Canada d'une autre provenance sont plus élevées que celles qui leurs sont versées pour le pétrole importé provenant de la source traditionnelle? À mon avis, nous devrions au moins examiner attentivement ce changement de provenance du pétrole pour découvrir si les sociétés pétrolières trompent ou volent les Canadiens, de connivence avec le gouvernement libéral.

J'aimerais parler des commentaires du ministre concernant l'économie pendant quelques secondes, ce qui est, en fait, déjà trop. Le ministre a laissé entendre plus tôt et répété cet après-midi que l'imposition d'une taxe d'accise spéciale encouragerait les gens à moins se servir de leur automobile. C'est évidemment absurde. Le chef de l'opposition et moi-même, dans les observations que nous avons faites plus tôt, avons signalé que la plupart des gens qui utilisent une automobile au Canada sont obligés de le faire; ils doivent acheter de l'essence à moins qu'ils ne veuillent cesser de travailler et percevoir des prestations d'assurance-chômage, ce qui ne plairait certainement pas au ministre. Son argument au sujet de l'économie n'est qu'un moyen cynique d'encourager les Canadiens à appuyer cette mesure tout à fait injustifiée.

Le ministre sait très bien que le bill vise surtout à accroître les recettes d'une façon extrêmement régressive. Le ministre essaie de déguiser cet objectif en avançant un argument sans aucun fondement au sujet de l'économie de l'énergie. Permettez-moi de citer à la Chambre des chiffres pour étayer ma déclaration.

En dehors du fait que les travailleurs doivent se rendre à leur travail en voiture, si le ministre examinait ses propres statistiques ou si son collègue, le ministre de l'Énergie, lui en fournissait, il constaterait qu'entre 1971 et 1975, on a enregistré une augmentation très sensible de la consommation d'essence utilisée par les automobiles, au moment même où le prix de l'essence connaissait la plus forte hausse. Pour employer un jargon technique, l'élasticité de prix est pratiquement inexistante en ce qui concerne l'essence utilisée pour les automobiles une fois que celles-ci font partie intégrante de la société, et tous les spécialistes de ce domaine vous le diront. Le ministre devrait revoir ses fonctionnaires pour leur suggérer de

trouver autre chose que l'argument de l'économie. Cet argument n'a de poids que pour un ministre du cabinet libéral.

En terminant, j'aimerais souligner que nous appuyons la motion présentée par le chef de l'opposition cet après-midi. Nous en avons décidé ainsi parce que le gouvernement a présenté une forme d'imposition rétrograde qui frappe de façon injustifiée le Canadien moyen et les pauvres par rapport aux autres. Si le ministre veut bien faire les frais des augmentations qui, selon lui, sont légitimes, il devrait tout d'abord fournir les données que deux des ministres du cabinet sont, paraît-il, en train d'analyser pour justifier la hausse du prix de l'essence. Si une augmentation est justifiée, il devrait alors obtenir les revenus supplémentaires des recettes générales de sorte que les Canadiens puissent toutes proportions gardées, payer l'augmentation en vertu d'une forme d'imposition progressive d'une part, et grâce à l'impôt sur les sociétés d'autre part. Les députés du Nouveau parti démocratique n'appuieront d'aucune façon la mesure fiscale rétrograde qui est au cœur même du projet de loi à l'étude.

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, lors du discours sur le budget, le ministre laissait presque clairement voir que les solutions, qu'il avait proposées à ce jour, n'avaient pas porté fruit. Lorsque le responsable de toutes les finances du pays avoue que ce qu'il a déjà fait n'a pas été efficace, on a raison de se demander si ce qu'il propose, dans le budget et dans ce projet de loi en particulier, aura les effets escomptés. Nous avons toutes les raisons du monde de ne pas croire à l'efficacité d'une mesure comme celle-là. Bien sûr, dans tout le discours du budget, ce qui a frappé davantage la population, cela a été cette espèce de cadeau d'anniversaire de l'élection de l'an dernier, l'annonce qu'on allait augmenter de 10c. et éventuellement de 5c. additionnels le gallon d'essence. J'aurais aimé voir le ministre des Finances (M. Turner), comme tous les autres membres du gouvernement, expliquer au mois de juin l'an dernier, ce qu'il ferait à pareille date cette année, et constater ce que la population aurait répondu à ces solutions d'augmentation qui ne font qu'amener plus d'eau au moulin au problème de l'inflation.

Monsieur le président, un des points fondamentaux sur lequel il faut s'arrêter avant de juger du bien-fondé d'une telle recommandation contenue dans le bill C-66, c'est de savoir quelle est la situation au pays en ce qui a trait au pétrole, puisqu'il faudrait, une fois pour toutes, que ceux qui sont amenés à prendre les décisions pour l'ensemble du pays, ceux qui gouvernent, se basent sur des faits bien précis et que l'on ne frise pas le ridicule au moment où l'on établit de nouvelles lois ou de nouveaux règlements. Par exemple, le Canada, particulièrement dans certaines régions, est un producteur de pétrole. C'est une fait. Je demandais récemment au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), en présentant une motion en conformité de l'article 43 du Règlement, qu'il fasse rapport à la Chambre d'un inventaire complet de toutes nos ressources à ce sujet-là. On est un peu dans le mystère, on sait qu'il y a du potentiel, on sait que ce même potentiel est fantastique. Où en sont rendues les recherches? On donne aux compagnies pétrolières multinationales la possibilité de faire davantage de recherches en les exemptant d'impôt, par exemple. Mais où en est-on rendu avec cela?

● (1720)

Quelles sont actuellement les véritables réserves du Canada, et quelles seront ces réserves pour l'avenir? Quelle quantité de pétrole peut-on sortir immédiatement? Quelle serait la capacité de la production? On ne sait pas cela. Ce que l'on sait, par exemple, c'est que, et le ministre le répétait tout à l'heure, c'est que le Canada exporte un million de barils de pétrole, si j'ai bien compris.

Monsieur le président, ce sont des choses à l'envers. Ce sont des choses stupides. Quand un pays a l'énergie voulue il peut produire tout ce dont il a besoin pour sa propre consommation et lorsque ce pays-là est incapable de s'organiser pour consommer chez lui ses propres produits, il y a là quelque chose qui ne va pas. Ce serait beaucoup plus facile d'arriver à l'uniformité des prix dont parle le ministre et qui semble être l'idéal ou le but à atteindre par ce projet de loi, ce qui ne sera certainement pas atteint. Le but qu'il veut atteindre c'est celui-là mais cela ne se fera pas, monsieur le président. Il faudrait remettre à l'endroit ces choses à l'envers. Pourquoi importer du pétrole lorsqu'on en a ici? C'est à partir de cela que l'on devrait s'entendre avec toutes les provinces dans le Canada.

Même lorsqu'on constate un tel projet de loi—je suis à me demander, monsieur le président, jusqu'où il ne faudrait pas laisser les provinces elles-mêmes négocier entre elles les achats et les ventes de pétrole. Je me demande comment, par exemple, Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse ou l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec ne s'arrangent-elles pas directement avec les provinces productrices au lieu de ce que l'on est en train de faire? Il doit certainement y avoir moyen, dans un pays où l'on veut que règne un bon esprit d'entente, pour que les provinces s'entendent de telle sorte que l'on produise d'abord ce dont on a besoin et que l'on puisse consommer sa propre production. C'est une absurdité que je tenais évidemment à dénoncer.

Quant à l'argument à l'effet que cette augmentation favorisera l'économie de l'énergie, comme l'ont dit avant moi le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) et le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), c'est se créer des illusions. Elles n'ont jamais rien arrêté, ces augmentations-là. On a beau chaque fois, comme on le fait d'ailleurs par le bill, augmenter de 5c. le gallon les vins de toutes espèces contenant plus de 7 p. 100 d'alcool, imposer une taxe de 2½c. par gallon sur les vins de toutes espèces contenant au plus 7 p. 100 d'alcool, depuis qu'on augmente les taxes sur l'alcool, cela n'a jamais empêché les gens de prendre leur gin, leur cognac, leur rhum, et cela n'empêchera pas non plus les gens dans un autre domaine de consommer l'essence. C'est là un moyen erroné.

D'ailleurs, nous avons besoin de diminuer la consommation d'essence dans le but d'économiser notre énergie, cela ne serait certainement pas de cette façon-là. C'est pas nécessairement parce qu'il va coûter plus cher qu'on va s'en priver. C'est encore un raisonnement qui ne tient pas, monsieur le président. Ça ne tient pas du tout.

Et j'oserais même dire qu'un tel argument ne vaut rien, compte tenu du fait qu'il y aurait autre chose à faire si réellement il fallait rationner la consommation d'essence. On n'a qu'à la rationner, ce n'est pas nécessaire de monter le prix, si on ne la rationne pas, c'est parce que c'est faux qu'il peut avoir un manque de pétrole, qu'il peut y avoir un manque éventuel des sous-produits du pétrole. On a à en douter, et c'est pourquoi je reviens à l'argument premier: si on connaissait vraiment l'inventaire de toutes nos possibilités à ce sujet-là, ce serait plus facile de juger,

d'autant plus qu'une telle augmentation, bien sûr, toucherait particulièrement le petit consommateur. Le projet de loi stipule, et je cite:

b) par une personne à des fins commerciales ou d'affaires,

c) par un agriculteur à des fins agricoles,

d) par un pêcheur, un chasseur ou un piégeur, à des fins de pêche, de chasse ou de piégeage commercial,

e) par une personne dans des conditions à l'égard desquelles l'exemption de la taxe de consommation ou de vente est prévue par une disposition quelconque de la présente loi autre que le paragraphe 27(2), ou

f) par une personne comprise dans une catégorie de personnes exonérée d'impôt en vertu de la Partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu*,

Monsieur le président, quand on a éliminé tout ça, que reste-t-il? Il reste le petit consommateur! Il reste celui qui est obligé de partir de chez lui avec son automobile, parce qu'il a 25, 30, 50 milles à franchir pour aller travailler. Peut-être qu'il y en a qui abusent de ce transport individuel, alors qu'ils pourraient facilement se servir du transport en commun, ou encore s'entendre avec d'autres compagnons de travail pour se déplacer. Mais une chose sûre et certaine, une bonne partie des travailleurs doivent se servir de leur automobile pour aller à leur travail. Ils sont pénalisés particulièrement.

Donc, souhaiter une diminution de la consommation en augmentant les prix, à mon sens, cela c'est rire de la population, c'est essayer de détourner le véritable problème puisque en affectant ainsi le petit consommateur, on ne fait qu'aggraver le problème de l'inflation, on ne fait qu'aggraver le problème de production au pays, en fait, on ne fait qu'envenimer la situation. Et lorsque l'argument majeur du ministre tient au fait qu'il y a nécessité d'uniformiser les prix, je me demande en quoi l'uniformisation consiste exclusivement de l'augmentation.

On peut uniformiser en baissant, pourquoi faut-il nécessairement une augmentation pour uniformiser les prix? Le problème, monsieur le président, devrait être résolu dans ce qu'il a de plus vrai, et les questions à se poser seront les suivantes: Si nous avons du pétrole au Canada, combien coûte-t-il? On l'a, c'est la Providence qui a daigné nous le donner dans notre sous-sol. On n'a qu'à l'exploiter. Combien coûte-t-il? Une fois les profits raisonnables pris par les provinces qui ont la chance d'en avoir dans leur sous-sol par les compagnies qui l'exploitent, à quel prix peut-il revenir le gallon d'essence? C'est ça que le gouvernement doit déterminer. Et si ce prix revient à 60c. qu'on le vende 60c. Si le prix revient à 75c. qu'on le vende 75c. Si le prix revient à 30c. qu'on le vende 30c. Voilà une économie basée sur le bon sens. Au lieu de se préoccuper de connaître ces faits afin de pouvoir juger, puisqu'on refuse de nous donner cet inventaire des ressources pétrolières que nous avons à notre disposition, alors comment pouvoir juger de cela lorsque systématiquement on nous cache des faits qu'il faudrait absolument connaître pour pouvoir dire si c'est justifiable?

Autrement dit, monsieur le président, je ne vois actuellement aucune espèce de justification à cette augmentation-là. Les buts visés par le ministre ne seront certainement pas atteints. Il vient tout simplement d'envenimer une situation économique qui n'était déjà pas tellement reluisante. Il ne reste donc qu'une chose à conseiller au ministre, qu'il en revienne une fois pour toutes à concevoir un budget en se basant sur des principes économiques vrais, logiques, sur des principes selon lesquels on ne tiendra pas compte des facteurs qui n'ont aucune espèce de lien avec la véritable économie. Que le ministre se demande donc quelles sont les capacités de production du pays, le potentiel qu'il a à sa disposition, et qu'ensuite, l'on détermine les coûts en donnant à chacun le revenu qu'il lui faut afin de pouvoir se procurer les produits qui sont essentiels à la vie.

Monsieur le président, tant que nous n'aurons pas un gouvernement qui comprendra ces choses élémentaires, nous serons toujours à en arriver chaque année à présenter des projets de lois du genre qui stipulent des augmentations sous des prétextes qui, à mon sens, sont faux. J'aimerais conclure en disant que tant qu'à avoir un tel projet de loi je préférerais que les provinces elles-mêmes s'entendent entre elles pour négocier, pour faire le commerce du pétrole, et je suis sûr qu'au Québec, nous pourrions directement, avec l'Alberta par exemple, acheter du pétrole, et à un prix moindre que ce qu'il est actuellement.

Alors, le rôle du gouvernement fédéral devient un rôle tout simplement injustifiable, puisque le but ne sera pas atteint. C'est clair qu'on ne diminuera pas la consommation de l'essence à cause de cette augmentation, comme il est clair et net qu'uniformiser les prix dans tout le Canada, cela ne pourra se faire qu'au moment où on commencera par être logique, c'est-à-dire quand on consommera au Canada exclusivement la production canadienne. Et lorsque le ministre veut continuer à importer du pétrole en même temps qu'on en exporte, c'est une situation ridicule, et le contrôle des prix que l'on veut voir uniforme dans tout le Canada sera bien facile quand on réglera ce problème d'importation et d'exportation du pétrole.

● (1730)

[*Traduction*]

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je participe à ce débat sur le bill C-66 et j'aimerais en parler à la lumière de mes expériences dans l'agriculture et dans le monde des affaires. Dans ces deux domaines de la vie canadienne, tout repose sur des efforts productifs et disciplinés. C'est un mode de vie qui vous demande d'être économe, d'avoir une éthique du travail et de payer pour vos erreurs. Pour survivre, une entreprise commerciale doit réaliser des bénéfices, et une fois l'impôt déduit, ces bénéfices deviennent des capitaux. Des nouveaux capitaux représentent de nouvelles entreprises et de nouvelles ressources nationales.

D'ici l'an deux mille, notre pays aura besoin de nouveaux capitaux pour relever le défi social que nous avons devant nous. Dans notre pays, l'avenir est à ceux qui sont capables de constituer de nouveaux capitaux. Je le répète, quand on vient du monde des affaires et de l'agriculture, on a le respect de l'épargne, de l'effort, de la loi et de l'ordre, le sens de la justice et de la qualité des services qu'une entreprise commerciale doit donner à l'homme et à la collectivité.

Pour survivre dans cette société de plus en plus complexe, une entreprise doit bien servir les gens, elle doit servir ses clients, et en vertu des nouvelles lois qui leur sont imposées, les entreprises doivent bien servir leurs employés ainsi que leurs fournisseurs. Depuis 1968, le gouvernement nous a littéralement inondés de lois, ce qui impose un fardeau improductif aux entreprises et les empêche à bien des égards de constituer les capitaux voulus pour relever les nouveaux défis.

En fait, on apporte tant de modifications aux lois et aux règlements qu'il n'est plus possible de prendre les décisions qui permettent à l'entreprise privée de prospérer.

Les ministres des Finances nous ont présenté chacun leur tour des budgets très différents qui en fait ont détruit

et neutralisé la base décisionnelle qui constituait jadis un facteur très important dans la vie commerciale canadienne. Non seulement le gouvernement a-t-il imposé un fardeau administratif coûteux et improductif aux secteurs industriels du Canada avec toute cette législation, mais ces lois sont si mal coordonnées que ses propres secteurs administratifs s'écroulent sous leur poids.

J'ai été plutôt surpris de constater, au cours des travaux du comité des comptes publics cette année, que nous avons dans les comptes publics des centaines de millions de dollars d'inventaires impossibles à vérifier, et que les seuls moyens de vérification à notre disposition ne font qu'en effleurer la périphérie.

J'ai été surpris aussi de constater que 13.5 p. 100 des chèques de retraite envoyés par le gouvernement étaient erronés. Les erreurs sont dues au fait qu'on a apporté 12 modifications à la loi et environ 90 aux règlements. Malgré cela, on a dépensé des millions de dollars en services de consultation et de conception pour la mise au point de programmerie destinée à corriger les faiblesses de notre structure administrative. Tous ces efforts ont été vains. Rien ne saurait reconstituer ce secteur du gouvernement et il faudra adopter des mesures législatives visant à coordonner et à simplifier l'administration. Le gouvernement fait ce que fait le secteur privé, secteur productif qui supporte en réalité tout le fardeau et rend tout le reste possible.

Ce budget n'est qu'un nouveau volet des politiques dont se sert le gouvernement pour se faire élire, mais à quel prix? Lorsque nous avons abandonné l'étalon de notre système d'échanges, j'ai appris ce que signifiait l'expression système de monnaie fiduciaire. J'ai découvert que la solidité d'une économie fiduciaire serait fonction de l'intégrité des politiciens qui la dirigent. J'ai appris que lorsque l'opportunisme politique triomphe de la vérité et de l'honnêteté, un système de monnaie fiduciaire devient vite la proie de l'inflation et du chaos.

● (1740)

Le fait que le gouvernement attende le bon moment au point de vue politique pour adopter des mesures de contrôle au lieu de se servir de façon constructive des vastes ressources des media et de l'enseignement dont il dispose pour créer le climat propice à la modération démontre, à mon sens, qu'il a abdiqué ses responsabilités politiques. Ce budget ne donne aucune orientation. C'est en réalité un budget de clef anglaise: il resserre des écrous sur des boulons dont les filets ont été arrachés au cours de dix années de secousses et de grincements budgétaires.

Au milieu des années 1960, quand l'inflation gagnait l'économie des États-Unis à cause de la guerre du Viet Nam et de la lutte contre la pauvreté, le gouvernement libéral au Canada y est allé de son dixième budget déficitaire consécutif. Puis est arrivé le règlement de la Voie maritime du Saint-Laurent, pour lequel nous payons encore. C'est là qu'on a commencé à imposer des exigences, à rançonner l'économie, attitude maintenant généralisée au Canada.

En 1971, nos traitements et salaires ont atteint un sommet de 73 p. 100 du revenu national brut, et la moyenne des dix dernières années a été de 68 p. 100. Elle redescend de ce sommet à des niveaux plus raisonnables, mais le gouvernement ne peut me dire que les augmentations salariales autres que celles provenant d'un honnête labeur et d'un effort productif ne sont pas inflationnistes, quand les salaires représentent un tel pourcentage de notre revenu national net.

En plus de tout cela, nous avons eu le budget Benson qui a enlevé aux Canadiens qui ont économisé le droit à une combinaison de revenus, ce qui a créé du jour au lendemain une pénurie de logements à loyer que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) essaie de résoudre sans succès. Le budget Benson prévoyait aussi d'autres mesures législatives qui étouffaient la croissance de capitaux canadiens. C'est un fait que dans bien des pays industrialisés les capitaux peuvent être créés à un coût beaucoup moindre qu'au Canada. C'est ainsi que nous dépendrons continuellement d'autres pays pour obtenir des emprunts pour répondre à nos besoins de capitaux jusqu'à la fin du siècle.

Il est presque incroyable compte tenu de cette histoire que nous ayons maintenant une politique de conservation de 10 p. 100: 16 p. 100 de notre énergie sont utilisés par les automobiles. Le ministre ne nous dit pas quel pourcentage en utilisent les secteurs commerciaux et d'affaires de notre pays et quel pourcentage sert aux loisirs. Il ignore en réalité le pourcentage de cette taxe qui restera au Trésor et celui qui sera remboursé, ainsi que le coût pour le pays de cette nouvelle charge administrative improductive. Il est certain que l'économie d'énergie est une nécessité au Canada, mais certainement pas au moyen d'une taxe comme celle-là.

Nous avons actuellement au Canada des ressources qui font l'envie du monde entier. Nous avons désespérément besoin de nouvelles ressources certaines pour rééquilibrer notre utilisation de l'énergie, et nous connaissons tous bien l'ampleur nouvelle des capitaux nécessaires à l'exploitation de ces ressources. Nous avons aussi besoin de capitaux pour moderniser notre système de transport, auquel un rapport a été consacré, et que nous étudions. Nous avons besoin de stimuler le logement et de moderniser nos industries de production, et pourtant voilà que le gouvernement fédéral essaie de berner encore les provinces avec sa taxe d'accise de 10 p. 100 sur l'essence sous prétexte d'économiser l'énergie. Quel leurre!

Selon le gouvernement, cette taxe doit servir à économiser l'énergie non renouvelable. Le gouvernement songe uniquement aux voitures particulières et aux bateaux servant à des fins personnelles ou à la plaisance. Le gouvernement taxe une classe d'usagers uniquement, au lieu de s'attaquer honnêtement à l'économie de l'énergie. Tant que le prix de l'énergie destinée à toutes les utilisations ne sera pas aligné sur les cours mondiaux, rien n'incitera à l'économie. Nous devons nous aligner sur les cours internationaux pour justifier les investissements requis par des véritables mesures de conservation au Canada. À quoi bon imposer cette taxe de 10c. et jouer au plus fin avec les provinces sour prétexte d'économie? Encore un leurre libéral! Ce n'est pas avec des attitudes altruistes que l'on conservera les ressources non renouvelables. Le seul stimulant réel pour une économie sérieuse des ressources non renouvelables du Canada ne peut être qu'un club économique, et les bribes de mesure législative que nous ont proposées les deux derniers budgets du ministre sont vraiment écœurantes.

Et le fuel qui sert à chauffer les piscines au Canada? Je le répète, n'est-ce pas là l'utilisation d'une ressources énergétique non renouvelable qui devrait être imposée si l'on impose les voitures de tourisme? Et les carburants pour moteurs diesel et moteurs diesels de bateaux? Et le fuel domestique gaspillé pour chauffer des immeubles mal isolés? Tout ce qu'on nous a répondu, c'est que le gouvernement à l'intention de supprimer la taxe sur les matériaux isolants. Quelle astuce!

Les modalités de remboursement de la taxe, comme l'a fait voir le chef de mon parti, ne réussiront qu'à créer des problèmes administratifs. J'ajouterai qu'il s'agit là d'un nouveau secteur improductif, qui ne fait qu'ajouter aux dépenses de l'administration publique. Elle ne fait qu'aggraver l'exploitation des agents productifs de l'économie. Or, tout ce que nous avons, tout ce que nous utilisons, et même le niveau de vie dont nous jouissons tous, sont fournis par ceux qui assurent l'activité réelle, productive du pays. Et nous ne faisons qu'alourdir leurs charges en créant de nouvelles entraves administratives comme celles que le bill va faire naître.

Il y a un autre point qui n'a pas encore été soulevé à ma connaissance. Il s'agit de la fraction de la consommation totale de pétrole qui est transformée en énergie. Elle varie considérablement d'une province à l'autre. Certaines produisent elles-mêmes leur gaz et leur pétrole. D'autres ont de vastes ressources en énergie hydraulique et atomique. Mais il y a aussi celles qui doivent consommer du pétrole pour produire leur électricité. À mon avis, cette taxe de 10c. est tout à fait injuste pour un groupe bien défini de contribuables, ceux des provinces qui ne disposent pas d'importantes ressources hydrauliques ni d'énergie atomique.

Selon le ministre, cette taxe est destinée à payer nos importations de pétrole. Il l'a dit aujourd'hui, en Chambre, et dans son exposé budgétaire. Sans cette taxe, a-t-il dit aujourd'hui, le gouvernement subirait un déficit de 400 à 600 millions de dollars cette année, différence entre le montant des subventions qu'il verse et le produit de la taxe spéciale à l'exportation du pétrole. Cela signifie que le contribuable de Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick par exemple, provinces qui ont peu d'énergie hydraulique et ne produisent que peu de pétrole et de gaz, payent un pourcentage exagérément élevé de cette taxe de péréquation, parce que le pétrole consommé sert à produire de l'énergie électrique.

Si l'Ontario, par exemple, produit 50 p. 100 de son électricité à partir de l'énergie hydraulique, le contribuable ontarien paye un pourcentage très faible des versements de péréquation, en comparaison du citoyen du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Écosse, provinces où une bonne part de l'énergie électrique est tirée du pétrole. Les provinces maritimes finiront bien par s'en rendre compte, et à ce moment-là il faudra s'attendre à des protestations de la part des contribuables de ces provinces.

La taxe sur le vin visait à maintenir une saine industrie nationale dans ce domaine. Le ministre a déclaré dans son exposé budgétaire que les industries vinicole et viticole du pays étaient en grande difficulté et que la taxe d'accise serait donc ramenée à son niveau antérieur à compter du soir de la présentation du budget. Pourquoi donc alors cette taxe a-t-elle également été réduite dans le cas des vins importés? Je ne le comprends pas, et je pense qu'on nous doit une explication.

De plus, je crois savoir que la consommation d'alcool entraîne une grande perte d'énergie humaine. Les programmes d'économie de l'énergie du gouvernement manquent de logique. Il impose un secteur et supprime la taxe dans un autre.

La suppression de la taxe sur les matériaux isolants, comme je l'ai mentionné, ne constitue qu'une mesure superficielle, mais représente un pas dans la bonne voie, même si elle ajoute aux formalités administratives inutiles dans le domaine général de la taxe fédérale de vente au Canada. Toutefois, l'un des bons aspects du budget, ou résultant du budget, est le débat exigé sur l'étude de la taxe fédérale de vente, car, à mon avis, cette taxe, au niveau du fabricant, constitue une taxe hautement inflationnaire. C'est un élément important dans la hausse des prix entre le fabricant et le consommateur. Il était temps que nous fassions une étude très ouverte et très approfondie de cette taxe et que nous supprimions de ce niveau de fiscalité ce subside et ce facteur caché des coûts que comportent bien des programmes et des fardeaux sociaux de notre pays et en imposions le coût au consommateur final de sorte qu'il puisse pleinement se rendre compte du coût et de la valeur de ce qu'il paie.

● (1750)

À l'instant même où je parle, monsieur l'Orateur, j'ai du mal à comprendre ce qu'est 1 million de dollars—ce que représente 1 milliard de dollars. Si j'éprouve une telle difficulté, alors les Canadiens ne peuvent plus savoir le coût de quoi que ce soit en ce qui concerne le gouvernement. J'accueille avec joie cette étude spéciale et j'espère pouvoir y participer.

L'inflation dans notre pays pose un grave problème. Si la situation est telle qu'il faille accroître les recettes de nos aéroports—et notre leader a fait connaître aujourd'hui la position de notre parti là-dessus—alors, j'appuie le concept que «l'usager paie» lorsque cela peut se faire.

Selon le principe exposé dans le rapport sur les transports, que le ciel vienne en aide aux gens qui se servent de la Voie matitime du Saint-Laurent. Fondée sur le principe «que l'usager paie» la formule ne sera pas efficace. Le transport par la Voie maritime du Saint-Laurent est déjà subventionné par tous les Canadiens. Cela permettra probablement d'aborder la question au cours d'un débat à venir.

Pour diverses raisons obscures, le gouvernement continue de ne pas tenir compte du simple fait que les habitants de notre pays ou de tout autre pays doivent se contenter de vivre avec ce qu'ils produisent, que l'ensemble des salaires est une partie de la valeur ajoutée aux biens.

Quand les travailleurs canadiens commenceront à s'inquiéter de leur pouvoir d'achat au lieu des augmentations de salaire, quand ils commenceront à mesurer le gaspillage du gouvernement et les salaires et les programmes improductifs eu égard au nombre d'années-hommes, comme on peut le mesurer par l'impôt sur le revenu, ce sera peut-être le jour où la vérité, l'honnêteté et la planification à long terme pour le bien général seront des caractéristiques d'un budget et des mesures connexes.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Penner): La parole est au député de Pembina.

M. Elzinga: Avec la permission de la Chambre, puis-je déclarer qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(À 6 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 10 juillet 1975

La séance est ouverte à 11 heures.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROPOSITION DE REMISE DE LA DÉCISION RELATIVE AU BILL C-66

M. l'Orateur: A l'ordre. Hier, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a soulevé un rappel au Règlement intéressant.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas manquer de politesse envers la présidence, mais il y a eu un changement dans le programme des travaux et le bill C-66 ne sera pas mis en discussion, du moins pas ce matin. J'ai consulté le leader du gouvernement à la Chambre et d'autres et je proposerais, en toute déférence, qu'il serait plus cohérent aux fins de compte rendu, que Votre Honneur remette sa décision jusqu'à ce que nous entamions le débat sur le bill C-66.

M. l'Orateur: Je n'hésite nullement à acquiescer à la proposition du député d'Edmonton-Ouest. J'avais préparé la décision et j'étais prêt à la rendre ce matin parce que je ne voulais pas retarder davantage l'étude du bill C-66, car il avait été entendu que c'est ce que nous étudierions à 11 heures. S'il y a un changement, on pourrait peut-être en faire part à la présidence maintenant et je reporterai ma décision jusqu'à ce que la Chambre reprenne l'étude de cette mesure.

M. Baldwin: A moins que la décision n'interdise la discussion du bill.

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il y a eu des discussions entre les leaders à la Chambre, du moins entre certains d'entre eux—et il a été entendu que nous mettrions en discussion le bill C-50 qui figure sur la liste des points à étudier que j'avais annoncée. Nous avions espéré l'examiner l'autre jour, mais nous n'y sommes pas parvenus, et l'on s'est entendu pour en terminer peut-être la troisième lecture avant 1 heure.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à redire à ce changement, mais je n'avais pas été mis au courant.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA STABILISATION DES PRIX AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE PORTANT SUR LA DÉFINITION DE «PRODUIT AGRICOLE» ET LE CALCUL DES PRIX DE BASE

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture) propose: Que le bill C-50, tendant à modifier la loi sur la stabilisation des prix agricoles, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, la question agricole à l'étude est probablement l'une des plus importantes; elle a beaucoup plus d'importance que la plupart des députés l'imaginent. Je suis très impatient de prendre part au débat de troisième lecture, d'autant plus qu'à l'étape du rapport, l'heure d'ajournement du débat a coupé court à mes observations. La semaine où le débat à l'étape du rapport a repris, le comité se trouvait dans l'Ouest pour discuter d'un autre bill de stabilisation présenté par un autre membre du cabinet. Je dois dire que j'ai été très contrarié que l'on tienne un débat de cette importance sur l'agriculture au moment où 25 membres du comité de l'agriculture, qui représentent tous des circonscriptions agricoles, étaient partis recueillir des témoignages au sujet d'un autre bill. En toute vérité, il faut que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) tienne désespérément à faire adopter son bill pour recourir à cette tactique douteuse.

Une voix: Bien dit.

M. Hargrave: Pour revenir brièvement aux observations que j'ai faites à l'étape de la deuxième lecture, j'ai traité de deux aspects. Le premier avait trait à ce qu'on appelle en note marginale les autres pouvoirs. Il a été question à ce propos de la possibilité de gestion de l'offre. Le second aspect était la nouvelle disposition de renchérissement. Je parlerai surtout de la disposition de renchérissement, mais je crois important d'exprimer tout d'abord mon vif regret que l'on ait refusé d'inclure la laine comme produit visé par le bill C-50. L'industrie de la laine et de l'élevage du mouton est la grande oubliée dans l'agriculture canadienne d'aujourd'hui et elle l'est depuis longtemps.

M. Stevens: Bravo!

M. Hargrave: Cela remonte à la Seconde Guerre mondiale. Ce fut un jour triste pour l'industrie de la laine et de l'élevage du mouton au Canada quand le gouvernement actuel, par l'entremise du ministre précédent de l'Agriculture, a mis fin au programme de paiements d'appoint pour la laine. Ce fut là le dernier coup porté à un groupe de produits déjà en difficulté. La raison invoquée par le ministre actuel et l'ancien sous-ministre de l'Agriculture était très peu réaliste et très peu appropriée, pour dire le moins. Ils ont soutenu qu'il fallait abandonner le programme de paiements d'appoint parce qu'il ne répondait pas aux objectifs premiers. Comment aurait-il pu, monsieur l'Orateur? On ne lui en a pas donné la chance. Cette décision porta le coup de grâce à notre industrie de la laine et de l'élevage du mouton et l'affaiblit encore davantage. Les éleveurs de mouton voisins de la frontière américaine s'en ressentirent de façon plus marquée, surtout dans l'Ouest du Canada, car notre politique offrait un contraste frappant avec celle des États-Unis qui subventionne l'industrie du nord-ouest, notamment du Montana et du Wyoming.

● (1110)

L'omission de la laine dans le bill constitue un coup très dur. Il est plus que temps de remettre sur pied l'élevage du mouton et l'industrie de la laine au Canada, surtout en ce moment où un nouvel abattoir-moutonnerie vient de s'ouvrir le mois dernier à Innisfail en Alberta. Cette nouvelle entreprise a besoin qu'on l'encourage et ce serait un moyen de le faire.

J'aborde maintenant un aspect du bill qui m'intéresse au plus haut point, monsieur l'Orateur, c'est-à-dire, la question du renchérissement. L'Association des éleveurs de la Colombie-Britannique a tenu son congrès annuel à Kamloops, en Colombie-Britannique, les 22 et 23 mai. J'ai été très heureux de recevoir une invitation et d'y assister à titre d'observateur. On a tenu un débat spécial, qui a duré quatre heures, et a porté sur l'assurance-revenu. L'atmosphère était très tendue et bouillonnante mais le débat s'est déroulé à un très haut niveau. Cette réunion m'a rappelé une autre réunion semblable des éleveurs de l'Alberta tenue à Calgary en 1952 ou 1953, où le débat portait sur l'établissement obligatoire d'offices de commercialisation du bétail. La réunion, qui avait alors duré deux jours, s'était déroulée dans une atmosphère également tendue et bouillonnante.

L'intérêt que j'ai porté à cette réunion et mes observations d'aujourd'hui sont strictement liés aux répercussions d'un programme de renchérissement comme celui-ci sur le commerce intérieur et international, surtout sur notre commerce avec les États-Unis. Des quelque 400 personnes réunies à Kamloops, 300 étaient des délégués ayant le droit de voter. J'aimerais donner lecture de quelques extraits tirés des documents de travail détaillés qui furent distribués lors de cette réunion et qui traitent du programme d'assurance-revenu élaboré par la Fédération de l'agriculture de la Colombie-Britannique en collaboration avec le ministère de l'agriculture de cette province. Voici une première observation:

S'il est approuvé par l'Association des éleveurs et la Fédération de l'agriculture de la Colombie-Britannique, le régime en question entrera en vigueur le 1er avril 1974 et prendra fin le 31 décembre 1978.

A remarquer que le régime a un effet rétroactif. Le document précise que le prix du veau qui doit servir de repère est celui enregistré en 1974, soit 77c. la livre; la prime du producteur sera calculée à raison de 7c. la livre dans le cas des veaux et de 6c. la livre dans celui des bouvillons d'un an, taux qui devraient être réduits une fois que les pertes auront été indemnisées. A compter de 1976, le coût de production qui servira de repère sera négocié en fonction des données applicables à ces années, c'est-à-dire, après la prime initiale de 77c. la livre dans le cas des veaux. L'indemnité proposée à l'égard de 1974 sera de 35.1c. la livre pour les veaux. Voilà ce que les éleveurs toucheront pour l'année dernière en vertu du programme. Le coût de production qui sert de repère en 1974 pour les bouvillons d'un an est de 63.2c. la livre. Les appendices qui figurent à la fin du rapport indiquent comment les coûts de production ont été établis. Pour 1974, l'indemnité pour les bêtes d'un an sera de 18.98c. la livre. Les producteurs qui veulent participer à ce régime doivent soit posséder au moins 20 vaches, soit produire et vendre au marché au moins 8075 livres de bœuf admissible par année.

Le document précise encore que la production maximale de l'éleveur qui veut participer à ce régime d'assurance de la Colombie-Britannique sera limitée à 121,125 livres par année, applicables tout d'abord aux veaux qui ne peuvent pas dépasser 85 p. 100 du nombre des vaches admissibles multiplié par le poids des veaux, jusqu'à 400 livres sur pied. Ce poids total s'applique à environ 300 vaches et constitue la limite maximale dans le cas des éleveurs admis à participer au régime.

Pour être admissible au programme, le producteur doit demeurer membre en bonne et due forme de l'Association des éleveurs de la Colombie-Britannique. Les indemnités et les primes ne s'appliquent qu'au volume de viande produit en Colombie-Britannique. Les animaux doivent avoir été la propriété du producteur pendant au moins 120 jours pour être admissibles dans le cadre du programme. Tous les veaux admissibles livrés après le 1er janvier 1974 seront admissibles aux indemnités et aux primes.

Voici enfin un dernier point important de ce document de travail, monsieur l'Orateur. Afin de gagner la confiance des éleveurs de profession de la Colombie-Britannique, on y stipulait ce qui suit:

Le gouvernement provincial accepte que la participation à ce programme soit complètement facultative et accepte en outre de ne pas instituer de contrôles de la commercialisation du bœuf pendant toute la durée du contrat, à moins que l'Association des éleveurs de la Colombie-Britannique ne le prie de le faire.

C'étaient là quelques points saillants des documents de travail, et je pense qu'il importe que la Chambre reconnaisse l'arrière-plan du programme d'assurance-revenus de la Colombie-Britannique. Essentiellement, ce régime est censé assurer, à mon avis, aux éleveurs de la Colombie-Britannique qu'ils rentreront dans leur coûts de production, y compris leurs frais d'administration et un profit déterminé.

● (1120)

C'est un fait qu'un régime provincial d'assurance-revenu pour les éleveurs comme celui dont la Colombie-Britannique veut se doter ne résoudra pas la crise actuelle dans le domaine de l'élevage au Canada et ce, pour deux raisons. La première, c'est qu'un régime comme celui-là ne créera pas le climat nécessaire qui porterait les éleveurs à se soucier du nombre de têtes de bétail, surtout de vaches, et à rétablir en quelque sorte l'équilibre entre l'offre et la demande. La seconde, c'est qu'il ne tient pas compte des effets à long et à court termes sur le marché nord-américain et de nos relations commerciales avec les États-Unis. J'entends par là nos relations dans le domaine du bétail sur pied et abattu. Si je le dis, c'est que je songe à nos engagements aux termes du GATT, accord qui régit nos relations commerciales avec les États-Unis. Ces engagements mettent en cause bien plus que le commerce des bestiaux. Ils mettent en cause d'autres produits agricoles. Les États-Unis adopteront probablement une attitude beaucoup plus rigide lorsque le 11 août prochain, ils renouvelleront ou renégocieront les accords frontaliers.

Il s'est produit la semaine dernière quelque chose qui risque d'amener les États-Unis à durcir encore leur position en matière de commerce de bétail bovin et porcin. Le ministre de l'Agriculture a annoncé un contingentement des importations d'œufs, de pair avec les accords provinciaux de l'OCCO. Chose significative, l'Alberta a été la dernière province à signer l'accord, mais à quel prix? Le ministre de l'Agriculture de l'Alberta, M. Marvin Moore, n'a manifestement signé cet accord que sous la pression du ministre fédéral de l'Agriculture.

James Rusk a écrit dans le *Globe and Mail* du 4 juillet 1975 ce qui suit:

Le ministre de l'Agriculture de l'Alberta, M. Marvin Moore, a déclaré que le gouvernement albertain signerait l'accord, mais il a annoncé officiellement que la province se retirerait de l'OCCO. Il faut pour cela donner un préavis d'un an . . . M. Whelan avait essayé d'obtenir l'approbation unanime des gouvernements provinciaux et des offices provinciaux de commercialisation des œufs avant de se rendre à la requête de l'OCCO qui réclamait du gouvernement la mise en place de contrôles de la commercialisation des œufs . . .

De lourdes représailles ne seraient pas étonnantes à la lumière des récentes attitudes des États-Unis. Les officiels et les éleveurs canadiens ont considéré les contrôles imposés par les États-Unis après la mise en place d'un contingentement des importations de bœuf par le Canada comme des mesures de représailles, et ces contrôles se sont en fait étendus à un secteur agricole auquel les Canadiens n'avaient pas touché—le porc.

M. Moore a annoncé dans une déclaration que M. Whelan avait accepté de rouvrir immédiatement les négociations avec les États-Unis en vue de lever les contrôles frontaliers appliqués au commerce du bétail. Il a ajouté qu'il signerait l'accord au cours de la semaine qui vient avec «de fortes réticences».

Le 5 juillet, M. James Rusk a poursuivi sur ce sujet dans le *Globe and Mail*, et écrit ce qui suit:

. . . l'Alberta . . . a décidé de signer sous l'effet d'énormes pressions exercées par M. Whelan; celui-ci a entre autres menacé d'autoriser les importations dans cette province uniquement et d'y interdire à l'Office de commercialisation des œufs de toucher des redevances.

Rien de cela n'apparaît dans la déclaration de M. Whelan. Le ministre a parlé de la révision de l'accord de l'OCCO et a déclaré que le gouvernement était maintenant en mesure d'établir des contrôles des importations.

M. James Rusk, auteur de l'article intitulé «La Commission de surveillance du prix des produits alimentaires attribue à Ottawa la responsabilité de la hausse du prix des œufs» paru dans le *Globe and Mail* de ce matin, mentionne certaines questions que la Commission a posées au gouvernement. Voici un passage de son article:

. . . Le gouvernement savait-il et approuvait-il que le ministre de l'Agriculture exerce une coercition en menaçant les gouvernements de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick de certaines mesures s'ils ne signaient pas l'accord? La Commission a rendu public un message Telex envoyé par le ministre de l'Agriculture, M. Eugène Whelan, aux ministres provinciaux de l'Agriculture où il fait quatre menaces contre les provinces si elles ne signent pas.

Il les menace notamment d'inonder les marchés de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick avec des œufs d'autres provinces, d'instaurer une politique d'importation discriminatoire qui permettrait l'importation d'œufs des États-Unis uniquement en Alberta et au Nouveau-Brunswick, de supprimer le pouvoir d'imposition indirecte de l'Office de commercialisation des œufs des deux provinces et de restreindre le commerce interprovincial, ce qui selon la Commission est contraire à l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, en réglementant les échanges commerciaux de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick avec les autres provinces.

Ces articles et surtout le dernier que j'ai cité montre qu'il est très possible que les États-Unis prennent des mesures de représailles qui toucheront notre commerce agricole.

J'aimerais vous parler d'un événement qui peut encore durcir la position commerciale des États-Unis. Bien sûr, je parle de la déclaration de la semaine dernière au sujet du programme de contrôle des importations de l'Office de commercialisation des œufs. Le ministre de l'Alberta n'est pas le seul que cela préoccupe. D'autres voient le danger que cela représente pour l'industrie canadienne de l'élevage bovin et porcin. M^me^ Plumptree, présidente de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, a fort justement signalé la possibilité que les États-Unis prennent des mesures de représailles qui toucheraient notre commerce agricole. Plusieurs de mes collègues, notamment le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et le député de Vegreville (M. Mazankowski) ont soulevé la question mardi dernier au cours de la période de questions, mais, à mon avis, le ministre n'a pas fourni de réponse satisfaisante.

A la réunion de Kamloops, l'Association des éleveurs de Colombie-Britannique a présenté une résolution adoptée à 2 contre 1, en faveur d'un programme d'assurance-revenu dont j'ai déjà parlé. Il a été estimé que ce programme coûtera à la Colombie-Britannique de 20 à 27 millions de dollars, mais il ne faut pas oublier que le cheptel bovin de la Colombie-Britannique est relativement petit. A la même réunion, on a estimé qu'un programme semblable pour l'Alberta et la Saskatchewan coûterait environ 400 millions, car les troupeaux sont beaucoup plus nombreux dans ces deux provinces. Le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan évalue à 186 millions le coût de ce programme pour sa province.

D'après une autre résolution présentée à la réunion de Kamloops, l'Association des éleveurs de Colombie-Britannique a été priée d'intervenir avec le plus de fermeté possible auprès des gouvernements provincial et fédéral et de réclamer, aux termes du bill C-50, la mise sur pied d'un programme à légard du bœuf. De la sorte, le gouvernement fédéral participerait au financement de l'assurance du revenu des éleveurs de bétail de boucherie. Lors du débat sur cette résolution, j'ai signalé à l'assemblée que le bill C-50 venait tout juste de franchir l'étape du comité permanent et qu'il était probablement trop tard pour comparaître comme témoin. Je recommandais donc aux éleveurs de la Colombie-Britannique de communiquer sur-le-champ au gouvernement fédéral l'objet de la résolution. Je crois qu'ils l'ont fait.

Le ministre de l'Agriculture se rend sûrement compte que le projet d'assurance de la Colombie-Britannique encouragera le renchérissement, ce qui est pour le pire ou pour le mieux, selon le point de vue. Il sait sûrement qu'une participation fédérale supérieure à 90 p. 100 de la moyenne pour cinq ans, ajoutée à une indexation du coût de la production, ne peut être autorisée aux termes de l'article 6 modifié, car les éleveurs de la Colombie-Britannique seraient alors financièrement favorisés comparativement aux autres éleveurs canadiens. On les encouragerait ainsi à surproduire, chose que l'industrie canadienne de l'élevage bovin doit par-dessus tout éviter.

● (1130)

Je tiens à rappeler à la Chambre les dispositions des deux amendements proposés par le ministre sur le renchérissement. Elles sont très importantes. Je cite l'article 6 du bill:

«10.1 (1) Le gouverneur en conseil peut autoriser l'Office à conclure, avec la province ou le producteur, ou les deux, un accord relevant, pour un produit agricole, le prix prescrit prévu dans la présente loi *et qui*, à son avis

a) ne permet pas aux seuls producteurs intéressés de retirer un avantage financier de la production ou de la commercialisation de ce produit; ou

b) n'encourage pas la surproduction.»

Voilà donc les deux amendments proposés par le ministre. A mon avis, le programme de la Colombie-Britannique va à l'encontre des deux dispositions sur le renchérissement. Par contre, le congrès de l'Association des éleveurs de la Colombie-Britannique, l'Association des éleveurs de bétail de la Saskatchewan, qui compte bien plus de membres que l'Association de la Colombie-Britannique, adoptait deux résolutions importantes lors de sa réunion annuelle il y a quelques semaines. L'association de la Saskatchewan compte 6,000 membres environ. La première résolution s'opposait à un régime d'assurance-revenu semblable à celui de la Colombie-Britannique. La deuxième

réitérait l'opposition de l'association au concept de la gestion de l'offre dans l'industrie de l'élevage.

Au cours des audiences du comité portant sur le bill C-50, l'une des meilleures présentations fut celle du ministre ontarien de l'Agriculture, l'hon. William A. Stewart. Je tiens à passer rapidement en revue les sujets de préoccupations de M. Stewart en rapport avec le bill C-50. Je cite un extrait de son exposé au comité:

Nous voyons dans les termes «peut exercer tous autres pouvoirs prescrits sur sa recommandation par le gouverneur en conseil» de l'article 10(1) (1.1) du bill C-50, la possibilité d'établir le contrôle de la production ou la gestion de l'offre.

Nous tenons par-dessous tout à ce qu'un programme de stabilisation du revenu efficace évite les problèmes des prix qui poussent à la surproduction, ce qui rendra peut-être nécessaire la gestion de l'offre de nombreux autres produits.

On doit interdire des prix qui encouragent la surproduction de façon à éviter de gérer l'offre. A cet égard, nous estimons que l'article 10(1) (1.1) doit être défini avec plus de précisions dans la loi elle-même . . .

Pour ce qui est de l'article 8.2(1), nous craignons la souplesse des dispositions permettant d'ajuster le prix de base et le coût estimatif de la production . . . dans certaines circonstances, le niveau de soutien pourrait, de fait, encourager la surproduction.

Combien vrai! Je dois dire que je partage les appréhensions de M. Stewart au sujet du mot «traduisant» dans cet article. Le mot doit être beaucoup plus précis. M. Stewart signale alors, très succinctement:

Les forces du marché doivent jouer.

Il a dit ensuite ceci:

Nous sommes convaincus qu'une province ne devrait être autorisée à renchérir sur la limite prescrite par le gouvernement fédéral que si le gouvernement fédéral, les dix provinces et les producteurs de la denrée en question sont unanimement d'accord sur la limite du renchérissement dans cette province. Si les gouvernements procinciaux se mettaient à renchérir sans discernement, il y aurait en fin de compte concurrence et rivalité entre les provinces.

Le ministre de l'Agriculture actuel a dit que le gouvernement fédéral cesserait de soutenir le prix de base à 90 p. 100 et «l'indice en fonction du coût» là où une province ferait du renchérissement sans distinction. Cela ne suffit pas; les ministres de l'Agriculture, les gouvernements et les fonctionnaires changent, mais les lois demeurent. Il faut énoncer clairement dans une loi, et non pas dans un règlement d'exécution, que le gouvernement fédéral mettra fin à sa politique de soutien là où il y aura renchérissement contrairement à l'esprit du bill C-50. Il faudrait une loi qui dise clairement aux agriculteurs et aux gouvernements provinciaux quelles sont les conséquences du renchérissement.

Voilà la fin de la citation du mémoire présenté par M. Stewart au comité. Je partage les craintes de M. Stewart, surtout en ce qui concerne les autres pouvoirs. En tant qu'éleveur de bétail, je trouve qu'un tel arrangement entre le cabinet et la Commission ne me protègerait vraiment pas assez au cas où un ministre de l'Agriculture déciderait d'instaurer un système de gestion de l'offre dans l'élevage bovin au Canada. Je partage les inquiétudes du député de Crowfoot (M. Horner) qui sont sûrement fondées. C'est évidemment une des raisons pour lesquelles je représente la circonscription de Medecine Hat à la Chambre des communes.

Les intentions du gouvernement ontarien en matière de stabilisation provinciale ont provoqué des réactions dernièrement. A Guelph, le 3 juin, avant de tomber malade, M. Stewart a dit que l'on pourrait envisager un système de stabilisation pour l'élevage du bétail laitier. Ce système s'appliquerait selon lui à l'élevage du bétail laitier, et non pas à l'élevage du bétail de boucherie. Il a dit que le bill C-50 ne traitait pas suffisamment de l'élevage du bétail laitier. Le programme de stabilisation des revenus de l'élevage du bétail bovin a été instauré depuis qu'il a dit cela.

Le niveau de soutien de 1975, qui n'a rien de rétroactif à l'année dernière pour le veau élevé en Ontario, a été établi à 50c. la livre jusqu'à concurrence de 450 livres. Il y a une prime de $5 pour la vache qui a vêlé. Le régime est volontaire. Je ne sais pas si l'Ontario n'a pas l'intention de demander de l'aide financière au gouvernement fédéral dans son nouveau programme. Cependant, d'après l'exposé de Stewart au comité permanent sur le renchérissement, je prends pour acquis que son gouvernement ne le fera pas. Un appel téléphonique à son bureau, il y a environ une heure, a confirmé que la province mettrait en œuvre son propre programme.

Ces divers rapports et commentaires suffisent à indiquer clairement les dangers inhérents au bill C-50, dès lors que le ministre autorise le renchérissement proposé dans le programme de la Colombie-Britannique. Il suscitera des rivalités d'intérêt à l'intérieur de notre industrie du bétail. L'expérience de l'Office canadien de la commercialisation des œufs en est la preuve. On ne sait pas encore ce qui va se passer, maintenant qu'on a établi un contrôle des importations dans l'industrie canadienne des œufs. Une tâche difficile attend les responsables. Il est bien malheureux que les éleveurs de bétail de la Colombie-Britannique se soient souciés davantage d'éteindre un feu chez eux que de mesurer les conséquences à long terme de leur décision sur l'industrie canadienne du bétail.

● (1140)

En terminant, je tiens à dire au ministre—je regrette qu'il soit absent—que cette idée de renchérissement doit être supprimée ou qu'une disposition doit être ajoutée à la loi pour en garantir l'application uniforme pour tous les éleveurs de bétail du Canada, afin qu'elle demeure une mesure de prévention des pertes. Il faudrait obliger le ministre au stade de la troisième lecture, à expliquer rigoureusement comment les deux amendements sur le renchérissement s'appliqueront à la politique d'assurance-revenu de la Colombie-Britannique pour le bétail de boucherie. S'il ne le fait pas, je suis sûr que les producteurs de denrées, notamment les éleveurs, seront en droit de douter des décisions rendues par le cabinet, dont les détails sont fixés par les règles habituelles. Je pense en particulier à la disposition concernant les «autres pouvoirs».

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, un nouveau bill ou un amendement à un bill déjà existant ne crée pas en soi une situation nécessairement avantageuse au secteur de notre société que le bill vise. C'est le cas du bill C-50: il ne fera absolument rien pour l'agriculture à moins qu'il ne débouche sur une politique constructive dans les domaines concernés.

Je pense que le bill en soi n'est ni particulièrement bon ni particulièrement mauvais. Mais le fait qu'il ne propose aucune ligne de politique et ne pose aucun jalon pour la création d'une structure positive dans le monde agricole le voue à l'échec. Le bill semble s'écarter des principes habituels de la politique en matière agricole en ce sens qu'il prévoit que les décisions seront désormais prises au niveau interministériel; c'est pour cette raison que je le rejette totalement. A mon avis, même si le ministère de l'Agriculture ne peut pas dicter toutes les lignes de conduite à cet égard, il devrait au moins pouvoir exercer un certain contrôle, voire un contrôle total, sur les secteurs de notre société relatifs à l'agriculture et aux récoltes. En permettant aux divers ministères d'intervenir en matière de stabilisation des prix agricoles, on enfreint la politique et la pratique courantes, ce que l'agriculteur ne peut accepter.

Ce bill me préoccupe surtout parce qu'il ne comporte aucun engagement. Pendant la durée de son étude, point par point et article par article, le gouvernement ne nous a

fait aucune promesse précise quant aux mesures qui seraient prises et aux conditions dans lesquelles les paiements seraient versés. Par exemple, pendant l'étude du bill, les éleveurs de moutons ont fait connaître leur position dans l'agriculture canadienne. L'élevage des moutons au Canada a connu une baisse importante, de 15 p. 100, depuis 10 ou 15 ans. Les membres de cette industrie ne peuvent pas s'en sortir à moins d'exploiter un domaine spécialisé d'élevage. Pourtant, le ministère de l'Agriculture ne s'est guère montré disposé à combler l'écart.

A un moment donné, au cours des entretiens, j'ai dit que le gouvernement pourrait imposer une forme de taxe quelconque, allant de 2 à 5 cents la livre, sur la laine importée au Canada; cela aurait permis à l'industrie lainière du Canada d'être rentable. En outre, le prix à la consommation n'aurait pas augmenté d'un cent pour autant. L'imposition d'une telle taxe aurait eu pour effet d'établir un fondement solide qui aurait permis à l'industrie de l'élevage du mouton de reprendre la place qu'elle occupait il y a une dizaine d'années. A nos yeux, c'est important. Nous ne devrions jamais laisser une industrie, dans le domaine agricole, se détériorer comme ce fut le cas de l'élevage des moutons. Je ne cite ce cas qu'à titre d'exemple.

Tout comme le député de Medicine Hat (M. Hargrave), je regrette que le gouvernement ait même envisagé le renchérissement par les provinces. Les subventions provinciales peuvent ainsi nuire à la production normale de produits agricoles au détriment, vraisemblablement, des secteurs de production déjà établis, qui sont parmi les plus rentables à l'heure actuelle. Prenons la culture de la pomme de terre. Si les provinces autres que celles de la région Atlantique décidaient de subventionner la production de la pomme de terre, cela entraînerait de fortes perturbations dans cette industrie dans l'Est du Canada, où la production de la pomme de terre est plus économique que dans le reste du pays. La production dans l'Est serait réduite à néant si les provinces subventionnaient la production à un taux trop élevé pour que les producteurs de la région Atlantique puissent rivaliser.

Prenons les pommes, par exemple. On en produit dans plusieurs provinces, mais si l'une d'elles, qui est actuellement l'une des principales provinces productrices ou aspire à l'être, décide de faire de la surenchère dans l'industrie de la pomme, cela pourrait porter un dur coup aux autres provinces productrices comme la Colombie-Britannique—non, celle-ci fait déjà de la surenchère—l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Québec. Une telle décision pourrait bouleverser les facteurs qui régissent normalement la production de biens de notre pays, c'est-à-dire les conditions qui font qu'on peut les produire à un prix très économique.

Je conviens que certains amendements ont été apportés au projet de loi à ce sujet, mais je me permets de douter de leur effet. Le gouvernement ne s'est pas engagé, comme il aurait dû le faire, à empêcher le renchérissement dans le cadre d'un programme de stabilisation au détriment de l'agriculture ailleurs au Canada. Cela, tout comme la disposition relative à la décision interministérielle, me porte à conclure que le projet de loi est loin de répondre aux besoins de l'agriculture en général.

J'ai dit plus tôt qu'on n'avait fait aucune déclaration de principe précise, présenté aucune ligne directrice si ce n'est une série complexe de formules que Statistique Canada serait peut-être chargée d'appliquer. Ces formules ne comprennent pas tous les coûts, en particulier ceux que doivent assumer les jeunes agriculteurs. L'intérêt sur le capital n'y est pas inclus, et on ne tient pas compte non plus des contingences que devra considérer le jeune agriculteur au cours de ses années de travail. C'est pourquoi on peut conclure que ce bill ne satisfait pas le besoin des agriculteurs, surtout dans le domaine horticole.

● (1150)

Je considère donc, monsieur l'Orateur, et je l'ai d'ailleurs déjà dit, que le gouvernement—si on continue à débattre tous les aspects du bill, on dépassera sûrement le temps alloué—s'est encore une fois dissimulé derrière les dispositions habilitantes du bill, ce qui lui permettra presque de passer outre à n'importe quel article du bill. Le gouvernement peut pratiquement suivre la politique qui lui plaira sans se soucier du contenu des autres articles puisque les dispositions habilitantes lui permettent d'être opportuniste avec impunité.

Ma quatrième objection ne porte pas sur le bill lui-même mais plutôt sur les implications des déclarations faites par le ministre et ses subordonnés. L'implication à laquelle je fais allusion est la suivante: «Si l'agriculture ne se comporte pas en enfant docile, nous ne lui fournirons aucune aide. Si elle n'est pas d'accord avec nos idées, si elle n'accepte pas la production contrôlée, si elle n'améliore pas son système de commercialisation»—et, disons-le en passant, le ministre a trouvé beaucoup à redire sur la commercialisation dans certaines régions du Canada, y compris dans ma province, ce que je trouve de très mauvais goût et il ferait bien de retirer ses critiques—le gouvernement, donc, a eu recours à des allusions voilées, des sous-entendus ou des menaces et nous a fait comprendre que l'agriculture doit être un enfant sage et obéir aux directives reçues, sinon on ne lui donnera rien.

Ce que je tiens à souligner, c'est que le gouvernement s'est accordé le pouvoir discrétionnaire de décider quels produits tomberont sous le coup du bill. Il en a bien énuméré quelques-uns dans les premiers articles du bill, mais a décidé de laisser le reste à sa discrétion. J'aimerais avoir le temps de citer une demi-douzaine d'exemples, mais quand on lit les diverses requêtes du Syndicat national des cultivateurs et qu'on se rend compte des lettres et des coups de téléphone des producteurs de porc de la région atlantique à propos de la façon dont ils ont été négligés en matière de paiements de stabilisation des prix et des lourdes pertes qu'ils ont subies alors que le prix des provendes a monté mais que le prix de vente du porc a baissé, sans parler du manque total de considération dont ils ont été l'objet, on comprend que leurs difficultés ont été réelles.

Il y a aussi la question des subventions pour le bœuf. Elle concerne surtout l'Ouest, mais je tiens à faire remarquer que les subventions ont été appliquées de telle manière qu'un très grand nombre de petits éleveurs de bétail de boucherie n'ont jamais reçu un sou du gouvernement.

Ce sont là des aspects au sujet desquels nous espérions que le bill serait plus précis et clarifierait la position de l'agriculteur, de sorte que celui-ci, en tant que producteur, sache qu'en cas de difficultés économiques, le bill C-50, concernant la stabilisation des prix agricoles, l'aiderait à s'en sortir. Le gouvernement a beau se vanter de ce qu'il est disposé à faire pour les jeunes agriculteurs, le bill C-50 ne signifie rien pour eux. S'il leur faut emprunter leur capital parce qu'ils n'ont pas reçu de ferme en héritage, le bill ne pourra pas les aider. Ce sont les agriculteurs dont je me préoccupe tout particulièrement.

Le bill à l'étude n'est pas un bon projet de loi. Il ne s'accompagne pas d'une politique. Pourtant, on nous le présente comme la panacée pour l'agriculture. Le gouvernement est pressé de le faire adopter, mais les dispositions de ce bill ne lui permettent pas de prendre d'autres mesures que celles prévues par les dispositions habilitantes du bill initial. Le bill n'ajoute rien en termes de politique ou de loi. C'est un coup pour rien. C'est l'une des plus vastes blagues jamais vues, et pourtant on le présente comme le remède universel à tous les maux économiques. On le présente comme une nécessité immédiate. C'est une blague, ce n'est pas un bon projet de loi.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole dans le cadre du débat de troisième lecture du bill C-50, je ne puis m'empêcher de féliciter le député de Medicine Hat (M. Hargrave) du discours qu'il a fait au sujet de l'industrie de la laine et de l'élevage. Je regrette comme lui que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et la Chambre aient cru bon de présenter les amendements à l'étape du rapport et de les étudier à un moment où le comité de l'agriculture était en voyage. Je n'aurais rien eu à redire si les amendements avaient été présentés pendant mon absence, bien que je sois le motionnaire de deux amendements, si celle-ci témoignait d'une certaine négligence à l'égard des travaux de la Chambre des Communes. Mais je regrette profondément que le ministre ait cru bon de présenter les amendements quand le comité de l'agriculture était en voyage. J'ai cru que la meilleure façon de servir mes commettants et l'agriculture était de voyager avec ce comité, et je pense qu'en agissant ainsi, le ministre a fait peu de cas du travail de la Chambre. Par simple courtoisie à l'égard de la Chambre, on se doit de donner aux députés le temps de présenter leurs vues conformément au Règlement de la Chambre. Conformément au Règlement, j'avais fait inscrire en bonne et due forme des amendements au bill C-50. Je n'ai pu participer au débat sur ceux-ci comme je l'aurais voulu parce que, je le répète, j'ai cru que mon devoir était de suivre le comité de l'agriculture qui devait tenir des audiences sur le bill C-41 dans l'Ouest du Canada.

De quoi les amendements traitaient-ils, madame l'Orateur? Le député de Medicine Hat l'a bien exposé, mais en gros, j'estimais que la laine aurait dû être incluse . . .

M. Whelan: Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement. Quand nous avons étudié les motions présentées par le député, le comité de l'agriculture n'était pas en voyage. Le député était absent. Je ne sais pas où il était, mais d'autres étaient ici quand les amendements ont été étudiés à l'étape du rapport. Je n'ai pas présenté le bill C-50 à la Chambre. Les leaders de la Chambre en avaient alors convenu, bien que j'aie eu certains doutes sérieux. Nous avons procédé à l'étape du rapport, mais non à la troisième lecture. Je crois que le député sait très bien que le comité de l'agriculture n'était pas en voyage quand la Chambre a étudié ses motions.

M. McCain: J'invoque le Règlement, madame l'Orateur. Avant le voyage du comité dans l'Ouest, j'avais été assuré que le bill C-50 ne serait pas présenté à la Chambre et je croyais avoir obtenu l'assurance des membres du comité des deux côtés de la Chambre. C'est un manquement inexcusable à l'étiquette, madame l'Orateur.

M. Whelan: Madame l'Orateur, j'ai expliqué la situation au sujet du bill C-50. Il est normal que les leaders à la Chambre discutent la chose et non que le ministre de l'Agriculture présente le bill et le député le sait fort bien.

M. Horner: Je n'avais pas l'intention de susciter une controverse, madame l'Orateur, mais après l'avoir fait si facilement, le ministre doit se sentir un peu coupable.

M. Whelan: Consignez simplement les faits au compte rendu, c'est tout.

M. Horner: Le ministre parle de consigner les faits au compte rendu, madame l'Orateur, et c'est ce que je ferai. J'ai parlé de ces amendements avant le départ du comité de l'agriculture, mais leur étude a été terminée durant le voyage du comité de l'agriculture. Je suis persuadé que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a du poids au sein du cabinet. Il aurait pu dire un mot au leader du gouvernement à la Chambre, lui expliquer que l'examen de ces amendements étant presque terminé, il préférait ne pas voir la Chambre se lancer dans un débat sur des questions agricoles alors que le comité de l'agriculture est en déplacement. Je sais que son influence a diminué depuis que le gouvernement actuel est majoritaire. Lorsque le cabinet se trouvait en situation minoritaire, il avait besoin du ministre et savait bien l'écouter. Néanmoins, il n'a pas encore perdu toute audience, et il aurait donc pu parler au leader du gouvernement. Quant aux travaux de la Chambre, les leaders s'étant entendus . . .

● (1200)

M. Whelan: C'est exact.

M. Horner: . . . les chefs des groupes NPD et conservateur n'ont absolument aucun pouvoir pour orienter les travaux de la Chambre. C'est le leader gouvernemental qui le fait, et le ministre de l'Agriculture aurait bien pu lui en toucher un mot.

M. Whelan: Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député sait parfaitement, il n'a d'ailleurs qu'à contrôler le compte rendu des travaux du comité de l'agriculture, que le représentant du parti officiel d'en face a donné son accord aux amendements et au reste. Certains députés de son parti se sont désolidarisés de l'accord donné par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) au sujet des travaux de ce comité. En tout cas, ils ont fait comme bon leur semblait, contrairement à ce qui avait été convenu en comité par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain. Mais cela ne les empêche pas de parler du respect des engagements et de la parole donnée.

Des voix: Oh, oh!

M. Horner: Madame l'Orateur, j'ai sous les yeux les comptes rendus des séances du comité . . .

M. Elzinga: Madame l'Orateur, j'aimerais parler du même rappel au Règlement. Je tiens à signaler à Votre Honneur et à la Chambre le genre d'accords que conclut le gouvernement actuel. Nous avons vu quel genre d'accords il conclut lorsque le leader du gouvernement à la Chambre s'est levé et a déclaré que les leaders à la Chambre avaient convenu de discuter du bill C-50 aujourd'hui et que le chef du NDP s'est levé pour préciser qu'on ne l'avait pas consulté. Le gouvernement a recours à ce genre de supercherie un peu trop souvent.

Des voix: Bravo!

M. Horner: Madame l'Orateur, je ne veux pas essayer de déterminer si le ministre de l'Agriculture a, oui ou non, le pouvoir d'imposer ses idées au cabinet, puisqu'à mon avis, c'est bien évident pour l'instant, mais il exerce une certaine influence sur le cabinet au sujet des travaux de la Chambre. Un ancien ministre de l'Agriculture et ancien député de Medicine Hat pensait qu'il serait leader à la Chambre quand il s'est joint au parti libéral et qu'il aurait beaucoup de pouvoir au sein du cabinet. Le ministre actuel ne pense même pas avoir de pouvoir au sein du cabinet en ce qui concerne les travaux de la Chambre.

Le ministre a parlé des opinions du député de Qu'Appelle-Moose Mountain à propos du bill. J'ai en main le compte rendu des délibérations du comité et le député de Qu'Appelle-Moose Mountain y avait indiqué que le bill était valable, mais qu'il avait certaines réserves au sujet de deux principes, l'indexation et le renchérissement. Ce n'est pas une citation exacte, mais si quelqu'un m'interroge sérieusement à ce sujet, je pourrais retrouver les paroles du député dans le compte rendu très rapidement.

Je partage ses préoccupations au sujet de ces deux principes. Je n'essayerai pas de rappeler aux députés de l'autre côté ce qu'on a dit à propos du bill à la Chambre puisque ce serait presque impossible étant donné l'étroitesse d'esprit de ces chiens savants d'en face.

M. Baker (Grenville-Carleton): On ne peut pas les appeler des savants tout court.

M. Horner: C'est bien vrai.

Une voix: Vous parlez comme un homme de l'Ouest.

M. Horner: Sans compter le renchérissement et l'indexation, le bill vise principalement deux autres questions qui m'inquiètent. Il modifie l'ancien bill sur la stabilisation présenté par le parti conservateur vers la fin des années 50, en 1959 je crois. Il y apporte des modifications et porte de 80 à 90 p. 100 la moyenne obligatoire et cette moyenne est désormais répartie sur cinq ans au lieu de dix. Le prix de soutien peut et devrait excéder 90 p. cent.

Le député de Medicine Hat (M. Hargrave) a soulevé la question de la laine et je voudrais en parler pendant une ou deux minutes. Le Conseil canadien du mouton a présenté un mémoire au comité de l'agriculture où il suggère que la laine soit considérée comme produit obligatoire. On peut soutenir que le mouton entre dans la catégorie des produits obligatoires prévue dans le bill. Il y a quelques années encore, l'élevage du mouton était subventionné par le versement d'un prix de soutien à la laine. Il y a quelques années, l'ancien ministre de l'Agriculture déclarait que le gouvernement fédéral faisait fausse route en soutenant le prix de la laine parce que la laine était devenue un produit désuet et ne serait bientôt plus utilisée. D'après lui, les synthétiques allaient la remplacer dans l'industrie du vêtement et nulle part au monde on ne se servirait de la laine. Telles étaient les raisons invoquées par l'ancien ministre de l'Agriculture pour cesser d'aider l'élevage du mouton en subventionnant la laine.

Les temps ont changé et les synthétiques sont des produits assez coûteux. A mon avis, ils ne font pas les meilleurs tissus d'habillement et on revient de plus en plus à l'usage de la laine. L'industrie mondiale la considère désormais comme un produit très durable. Ceux qui s'intéressent de près à l'élevage du mouton croient que la meilleure façon d'aider cette industrie est de subventionner le prix de la laine. La laine produite au Canada est sujette aux variations de prix résultant du jeu de l'offre et de la demande, dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les principaux fournisseurs. S'il y a surproduction de laine dans ces deux pays, nos prix tombent radicalement.

Le Canada est un très petit producteur de laine par rapport au volume mondial. Nous sommes loin de pouvoir répondre à nos propres besoins. Voilà pourquoi j'estime qu'il faudrait soutenir le prix de la laine. Le Conseil canadien du mouton croit que l'industrie devrait être encouragée par l'adoption d'un prix de soutien à la laine et je suis très déçu que le ministre de l'Agriculture n'ait pas jugé bon de l'annoncer aujourd'hui. Loin d'abandonner la lutte, j'entends la poursuivre, avec l'aide du Conseil de commercialisation du mouton et des autres députés, en vue d'exercer des pressions tendant à rétablir le programme de stabilisation des prix de la laine dans l'intérêt de l'industrie du mouton et des Canadiens en général.

Outre les dispositions de renchérissement et d'indexation le bill a un autre défaut, celui de conférer au ministre trop de pouvoirs. La loi sur la stabilisation des prix agricoles, chapitre A-9 des Statuts revisés du Canada, renferme 10 articles traitant des pouvoirs de l'Office. L'article 10 contient sept alinéas de *a*) à *g*) dans lesquels ces pouvoirs sont énoncés. L'Office a le pouvoir de verser des paiements d'appoint, d'acheter et de vendre et de faire presque n'importe quelle transaction sauf de s'occuper de la gestion de l'offre. Le bill C-50 stipule très nettement que le ministre doit détenir tous les autres pouvoirs qu'il veut.

On s'est efforcé d'appliquer la gestion de l'offre au Canada mais je ne suis pas spécialement enchanté des résultats obtenus par l'Office canadien de commercialisation des œufs et l'industrie des poulets à griller. La gestion de l'offre permettrait sans aucun doute à quiconque d'établir un partage équitable, mais ce qu'il importe de connaître c'est la grosseur du gâteau? Parce que nous avons la possibilité de produire des denrées alimentaires au Canada, nous devrions avoir l'esprit assez large, me semble-t-il, pour songer aux nombreux peuples affamés à travers le monde qui ont besoin des denrées alimentaires que le Canada peut produire.

● (1210)

Nous devrions encourager d'une manière ou d'une autre la production par de bons programmes agricoles et essayer de lutter contre la misère, la famine et la faim dans d'autres pays du monde qui sont peut-être moins favorisés que le Canada. Dans le bill C-50, le ministère de l'Agriculture adopte un programme orienté surtout vers l'intérieur, un programme fondé sur le principe suivant: nourrissez-vous à un prix élevé. C'est en réalité ce que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) dit aux agriculteurs canadiens.

Je suis contre les prix élevés, mais je m'oppose également à une production peu rentable. Dernièrement, l'importation d'œufs en provenance des États-Unis a été interdite. Très peu de gens savent que si l'on établit la moyenne pour une longue période, le Canada exporte en réalité trois fois plus d'œufs vers les États-Unis qu'il n'en importe de ce pays. En interdisant l'importation d'œufs, nous excluons non seulement toute possibilité d'en exporter trois fois plus, mais nous réduisons aussi notre capacité de produire suffisamment pour notre propre consommation. C'est là, d'après moi, un exemple de politique orientée vers l'intérieur.

On a en fait essayé de recourir à la gestion de l'offre en aviculture. On pense, je suppose, dans certaines régions du Canada que ce système serait efficace dans l'élevage porcin. Bien des habitants du centre du Canada pensent qu'il faudrait réglementer l'élevage du porc et instaurer un programme efficace de gestion de l'offre. Je parle du centre du Canada parce que, d'après moi, l'Ouest n'a pas tellement intérêt à adopter cette idée, du fait qu'il exporte une partie de sa production aux États-Unis et au Japon. Je n'ai pas assisté aux audiences du comité, mais les témoignages des représentants du Conseil canadien du porc m'ont surpris. Le président de ce conseil, M. Réginald Coutu, a dit, en guise d'introduction, comme en témoigne la page 4 du compte rendu des délibérations du comité, fascicule 29:

L'un de nos objectifs principaux a été d'obtenir un programme de prévention des pertes, à un niveau suffisant pour soutenir l'industrie . . .

Autrement dit, les représentants du Conseil canadien du porc estiment que la stabilisation est valable dans la mesure où elle prévient les pertes. Tous les députés en conviennent. C'était le principe sur lequel reposait la loi de la stabilisation quand elle a été établie en 1959, je crois. Le bill me semble défendre le principe que le ministre peut décider de recourir à la gestion de l'offre. J'aimerais lire encore quelques extraits du témoignage de M. Coutu au sujet de la gestion de l'offre:

L'un de nos objectifs principaux a été d'obtenir un programme de prévention des pertes, à un niveau suffisant pour soutenir l'industrie sans exiger de contrôle des approvisionnements.

Dans le même compte rendu, on trouve, à la page 6, la réponse suivante de M. Coutu:

Très bien. La moyenne du prix de cinq ans, que nous avons reçue aujourd'hui, doit être de l'ordre de $38. Je ne suis pas d'accord avec les 90 p. 100 de cette somme. Est-ce que je réponds à votre question?

Il répondait à une question du député de Kent-Essex (M. Daudlin), qui fait partie du comité. Cela montre bien clairement que l'industrie porcine n'est pas particulièrement disposée à accepter une gestion de l'offre. Quand on a étudié ce bill au comité, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture s'il songeait à une certaine forme de système central de commercialisation du porc. Il a répondu que oui. C'est une belle façon de dire: laissez-nous nous en occuper; nous allons gérer le marché et contrôler l'offre. Si je m'occupais de vente, je crois que je serais assez bon vendeur, mais je ne suis pas sûr que je pourrais tout fournir.

Une voix: Pourquoi pas des aspirateurs?

M. Horner: Peu m'importe qu'on vende des aspirateurs ou autre chose. Je crois que trois vendeurs valent mieux qu'un. L'idée d'un seul organisme de commercialisation du porc ne m'enchante guère. On pourrait alléguer que cela réduirait la concurrence entre les provinces des Prairies, Manitoba, Saskatchewan et Alberta, qui doivent signer un accord avec le Japon au sujet de l'industrie du porc. Je me demande si un système central réduirait la concurrence. Vendrait-il plus, à un prix plus élevé? Je ne le crois pas.

Les organismes et commissions créés par le gouvernement fédéral ont tendance à devenir désuets. Ils deviennent des instruments des gouvernements et les gouvernements deviennent désuets. C'est pourquoi, en démocratie, nous avons des élections tous les quatre ans, à tout le moins pour redonner de la vigueur au gouvernement et au cabinet en les remplaçant.

L'adage voulant qu'un nouveau balai nettoie mieux s'applique parfois à des gouvernements démocratiques. Les commissions font partie d'un système désuet et un système central de commercialisation n'accroîtra pas les ventes. La gestion de l'offre aura deux effets. En premier lieu, elle restreindra le marché et fera monter les prix pour le consommateur. Je suis fort étonné que les associations de consommateurs d'un bout à l'autre du Canada n'aient pas protesté à cor et à cri et n'ait pas pris le ministre à partie. Un article dans le *Globe and Mail* de ce matin traite de cette question. Comme je viens de le dire, je suis étonné qu'on n'ait pas déjà pris le ministre à partie pour avoir fait monter de 15c. le prix des œufs d'un trait de plume. Je me souviens du temps où j'allais au poulailler ramasser les œufs qui valaient alors 1c. pièce. Il y a longtemps de cela. Le ministre, lui, vient d'augmenter de plus de 1c. le prix d'un œuf d'un seul trait de plume.

D'aucuns pourront soutenir que le nouveau système fonctionnera. Mais, à mon avis, dans une société à libre concurrence où le marché a un rôle réel à jouer, la façon la moins coûteuse de garantir la stabilité des prix est de s'en remettre aux forces et aux cours du marché. J'entends déjà mes amis du NPD s'exclamer: «Mon Dieu!» C'est ce que j'ai dit moi aussi en suivant leur congrès à la télévision. J'ai même fait regarder l'émission à mes trois fils qui veulent se lancer en agriculture. Je leur ai dit de regarder l'émission parce qu'ils sauraient alors pourquoi je fais toujours de la politique. Ils l'ont regardée, ils ont écouté, et ont partagé mon inquiétude.

● (1220)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ils en reviendront lorsqu'ils auront grandi.

M. Horner: Je ne sais vraiment pas quand certains deviennent adultes. Mon plus vieux a 24 ans, et je le crois relativement mûr. Il mesure six pieds quatre pouces et demi, alors je crois qu'il est assez grand.

Pour en revenir au bill, la gestion de l'offre a pour effet d'augmenter le prix pour le consommateur et de restreindre le marché pour le producteur. C'est la vieille histoire du NPD et de la CCF. Ils voulaient se débarrasser des intermédiaires et réduire ainsi le prix pour le consommateur. L'OCCO s'est débarrassé de certains intermédiaires, de certains producteurs également, mais a-t-il fait baisser le prix pour le consommateur? De nos jours, c'est le gouvernement qui est devenu l'intermédiaire, le plus important intermédiaire dans toutes nos industries. J'aimerais voir le gouvernement restreindre sa participation à l'industrie agricole, parce que, à mon sens, le gouvernement est une malédiction comme intermédiaire. Une fois installé, impossible de le déloger. Qui donc peut écarter l'État une fois qu'il s'est implanté dans le secteur de la fabrication ou dans toute autre industrie? L'État cherche toujours a grossir, jamais à rapetisser. Des intermédiaires sont parfois contraints d'abandonner les affaires, faute de ressources. C'est la concurrence qui le veut, mais l'État, lui, grossit toujours et le consommateur en fait les frais. Si j'étais producteur, je voudrais pouvoir écouler mes produits sur le marché efficacement et à bas prix, pour pouvoir réaliser le plus de gains possibles pour mes produits agricoles.

Combien le céréaliculteur touche-t-il sur le prix d'un pain? Moins de 2c. sur plus de 30c. que se vend le pain. L'intermédiaire a une grosse marge de profit et les gouvernements eux aussi ont la leur. Combien touche un producteur d'œufs? L'État peut se cacher derrnière le nom d'un office quelconque. Certains répugnent à utiliser le mot «État». On peut l'appeler «office» ou «organisme gouvernemental», mais c'est encore l'État qui empoche et qui grossit.

Au stade de la troisième lecture du présent projet de loi, je veux avertir la Chambre des communes, le ministre de l'Agriculture et le consommateur canadien de restreindre le plus possible l'intervention de l'État dans le secteur agricole car l'État est un intermédiaire vorace qui, loin de céder du terrain, cherche toujours à en gagner.

M. Whelan: Oh, oh!

M. Horner: Le ministre de l'Agriculture barbote comme un poisson dans l'eau. Comme le poisson, il a presque autant d'effet sur le cours du ruisseau qu'il en a sur l'orientation du cabinet aujourd'hui. Ainsi donc, l'État gagne du terrain et s'il devient un intermédiaire, il continue de relever le prix des biens de consommation.

Dans le domaine de l'élevage en Colombie-Britannique, on a pu voir une ingérence flagrante. Le député de Medicine Hat, en a déjà parlé. Le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est ingéré dans l'élevage, non pas pour le bien de cette industrie, mais pour s'attirer des votes et s'assurer une stabilité. Et non la stabilité de l'industrie de l'élevage. Le ministre de l'Agriculture s'est vanté du nombre de personnes qui désiraient l'intervention de l'État et de la volonté de l'industrie de voir l'État s'occuper de la gestion de l'offre dans le cadre du bill C-50. Il s'est vanté de la façon dont les éleveurs se sont prononcés à la réunion de Kamloops. Qu'auraient-ils pu faire d'autre, alors que la moyenne des paiements accordés aux éleveurs de la Colombie-Britannique dans le cadre de ce programme représentait quelque chose comme $7,000 chacun? C'est là de la corruption de la pire espèce. C'est là le procédé d'un gouvernement désespéré qui cherche à obtenir des votes.

M. Benjamin: C'est du socialisme.

M. Horner: Oui, c'est du socialisme. Cela va durer un certain temps, puis cela va tourner court éventuellement. Le ministre des Finances (M. Turner) présente un budget et admet que nous alons connaître cette année un déficit de 4.5 milliards de dollars. C'est du socialisme, cela aussi. Le premier ministre de la Colombie-Britannique a pris le pouvoir au moment où le budget de la province enregistrait un surplus. Je ne pense pas qu'il affichera un surplus s'il continue à gouverner de la façon dont il le fait, et je ne pense pas que ce soit la meilleure chose à faire pour l'industrie de l'élevage dans son ensemble.

Cela peut paraître étonnant, mais avant que le comité de l'agriculture n'ait eu le temps de terminer ses audiences, le ministre de l'Agriculture a exprimé des réserves au sujet des possibilités de renchérissement qui résulteraient du programme de la Colombie-Britannique. Il a cité le programme en exemple pour en faire accepter l'idée au comité, mais avant que le comité n'ait eu fini de l'interroger sur le bill à l'étude, il a exprimé des réserve; et, pourtant, il ne s'est pas levé pour dire que le gouvernement fédéral ne souscrira en aucun cas au programme de la Colombie-Britannique parce que celui-ci constitue un abus des principes du bill C-50. Il ne l'a pas dit encore. J'espère qu'il le dira lors de son intervention à l'étape de la troisième lecture.

M. Whelan: Donnez-m'en le temps.

M. Horner: Le ministre veut que je lui en donne le temps. Nous ne sommes qu'au début de la séance. Il a beaucoup de temps et il en prend beaucoup, et je veux qu'il réponde à la question. C'est un exemple d'abus que le ministre de l'Agriculture de l'Ontario a dit redouter dans la question du renchérissement, quand il a témoigné devant le comité.

Le ministre a dit à voix basse, et je l'ai entendu: «Pas du tout», laissant entendre que ce n'est pas là un abus.

M. Whelan: Madame l'Orateur, pas du tout un abus, d'après les dispositions du bill parce que ce programme relève du gouvernement de la Colombie-Britannique. La même chose est arrivée en Ontario. Je ne veux pas dire que le gouvernement fédéral contribue à ce régime sous la direction de l'Ontario.

M. Horner: Je me réjouis de voir les choses tirées au clair. Le ministre a affirmé qu'il ne prévoyait pas contribuer à ce programme. J'espère qu'il s'en tiendra à cette affirmation car des élections auront lieu en Colombie-Britannique et, naturellement, le premier ministre actuel et son gouvernement cesseront d'acheter des votes pendant un certain temps. Ils ont mis sur pied un régime foncier qui a mis les éleveurs de bétail en colère, ensuite ils leur ont octroyé chacun une subvention de $7,000. Peut-être croyaient-ils que cela allait les calmer et leur valoir des votes dans ces régions.

M. Whelan: Prétendez-vous que les éleveurs de la Colombie-Britannique sont malhonnêtes?

M. Horner: Je ne prétends pas du tout qu'ils sont malhonnêtes. Ce sont des hommes d'affaires qui ont du flair. Beaucoup d'entre eux ont pressenti ce que leur réservait le programme et ont pensé qu'il ne serait pas favorable à l'ensemble de l'industrie. D'autre part, ils ont pensé que le gouvernement néo-démocrate ne durerait pas très longtemps et qu'ils feraient aussi bien de prendre ce qu'ils pouvaient puisque le gouvernement le leur offrait de sorte qu'ils ont accepté le versement de $7,000 sachant que cela n'aiderait pas l'industrie.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis sur pied un programme d'aide à l'élevage porcin. Ce programme constitue un cas de renchérissement. Il favorise la production en Colombie-Britannique alors que cette industrie serait plus rentable ailleurs. Quand on essaie de produire une denrée agricole là où elle n'est pas la plus rentable, c'est le consommateur qui en fait les frais. Qu'arrive-t-il aux nourrains de l'Alberta? On les vend en Colombie-Britannique où ils sont engraissés parce que le gouvernement de cette province a mis sur pied un programme d'aide à cette industrie. Tous les porcs de plus de 100 livres en Alberta sont acheminés rapidement vers la Colombie-Britannique pour y être engraissés à point grâce à ce programme de soutien. Cette situation n'a rien de sensé. L'Alberta produit la moitié de l'orge canadienne. C'est donc en Alberta que les porcs devraient être engraissés, mais à cause de l'incompétence des hommes, de la cupidité des politiciens et de leur désir d'obtenir des voix, nous voyons dans l'agriculture . . .

M. Whelan: Dites-nous où on les consomme.

M. Horner: J'imagine que les porcs de l'Alberta sont consommés dans tout le Canada. L'Alberta produit 22 p. 100 de la viande de porc, mais elle n'a pas 22 p. 100 de la population. Donc, l'Alberta est obligée d'exporter des porcs dans tout le Canada et, si possible, dans le monde entier.

● (1230)

Ce que je dis, c'est que quand je vois de l'inefficacité dans l'agriculture, je m'inquiète parce que je sais que celui qui écope, c'est le consommateur qui finira un jour par se révolter contre la hausse des prix. La viande est une denrée que le consommateur aime bien en général. J'aimerais qu'il sache jusqu'à quel point c'est un bon achat aujourd'hui! Les fonctionnaires de la commission d'enquête sur la commercialisation de la viande établie par le ministre de l'Agriculture n'ont pas découvert beaucoup de cas d'inefficacité dans l'industrie du bœuf.

Ce qui m'inquiète, ce sont les autres pouvoirs conférés à ce ministre de l'Agriculture introverti. Je ne veux pas que l'inefficacité des industries de la volaille et du porc envahisse l'industrie du bœuf. Je ne pourrais laisser adopter le bill C-50 sans exprimer mon inquiétude, sans avertir le ministre et ses acolytes, et le président du comité de l'agriculture qui joue un rôle important dans la législation du gouvernement d'être sur leurs gardes. Le bœuf est une des grandes denrées de consommation au Canada: nous consommons plus de bœuf que de volaille ou de porc.

C'est nous, les politiciens, qui avons introduit l'inefficacité dans les industries du porc et de la volaille, nous, les politiciens en Colombie-Britannique, en Alberta, partout au Canada, qui avons introduit l'inefficacité dans l'industrie agricole, ce qui en fait augmenter le coût aux consommateurs. Le consommateur est le tout-puissant aujourd'hui, et les politiciens devraient le savoir. Ma seule crainte est que le consommateur ne manifeste pas cette inquiétude là où elle peut compter—à la boîte de scrutin—et ne condamne pas ainsi le gouvernement actuel pour avoir introduit l'inefficacité dans l'industrie agricole.

Je tiens à dire au président du comité de l'agriculture, à vous, madame l'Orateur, et au ministre de l'Agriculture: «Soyez sur vos gardes! Ne permettez pas l'aggravation de l'inefficacité dans l'industrie parce qu'elle entraînera une hausse de prix pour les consommateurs canadiens et les consommateurs du monde.» Je suis moi-même producteur agricole, et je considère que le monde est mon marché. Le consommateur canadien fait partie de ce marché mondial. Le ministre de l'Agriculture dit: «Essayez de vous tailler une place sur certains marchés mondiaux». Je sais que c'est difficile, mais d'autres ministres de l'Agriculture ont déjà essayé et ont réussi. On n'a rien sans peine.

M. Turner (London-Est): Et Bennett? Il devait se tailler de force une place sur les marchés mondiaux.

M. Horner: Madame l'Orateur, je ne savais pas que le député de London-Est (M. Turner) était assez vieux pour pouvoir se souvenir de Bennett!

M. Turner (London-Est): Je m'en souviens très bien.

M. Horner: Si nous voulons discuter des problèmes agricoles des années trente, je rappellerais au député que les États-Unis ont enterré l'équivalent de la production canadienne de porcs pour un an au lieu d'essayer de les vendre. Bennett a au moins essayé; il n'a pas eu à les acheter et à les enterrer comme l'ont fait les États-Unis. Tout ce que je demande, c'est que le ministre de l'Agriculture essaie de commercialiser nos produits. Je sais qu'il est difficile d'accéder aux marchés mondiaux. Je sais aussi que le consommateur canadien s'inquiète des prix. Ne créez pas d'interférence, essayez de vendre! N'abandonnez pas. Ne faites pas comme le député de London-Est qui dit que l'accès aux marchés mondiaux est difficile et qu'il y a 30 ou 40 ans Bennett avait essayé en vain de s'y tailler une place et qu'il ne vaut donc pas la peine d'essayer encore. Nous avons sûrement de nouvelles idées; nous n'avons pas à nous fier aux vieux députés comme le député de London-Est. Nous devrions essayer de vendre.

Le monde est notre marché et nous sommes capables de produire avec autant d'efficacité que n'importe qui. Ce qui nuit le plus à l'industrie agricole aujourd'hui, c'est l'intervention du gouvernement. Nous ne devrions pas laisser le ministre de l'Agriculture trop intervenir car ces interventions sont inefficaces et sur le plan commercial, inefficacité veut dire hausse des prix.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Madame l'Orateur, après avoir écouté le député de Crowfoot (M. Horner), il faut que je fasse une intervention de trois ou peut-être quatre minutes. J'aimerais rappeler au député de Crowfoot que toutes ses craintes vont dans un seul sens, et que les miennes vont dans le sens opposé. Nous avons devant nous un texte de loi libéral typique qui est un exercice de corde raide. Je me permets de rappeler au ministre que c'est comme cela que les accidents arrivent.

J'estime que ce bill ne va pas assez loin. Le député de Crowfoot et ses collègues estiment qu'il va trop loin, mais notre mésentente n'a rien de nouveau. Ce n'est pas le NPD qui a inventé l'idée de gestion de l'offre; c'est l'industrie agricole. Depuis 20 ans, on y parle de gestion de l'offre et de rationalisation de la production et du traitement des produits agricoles—et souvent dans de grosses sociétés qui ont ruiné les petits agriculteurs. La politique du Nouveau parti démocratique consiste à garantir les prix et une pleine production. Dans un monde affamé, nous ne voyons pas de raison de s'opposer à la pleine production de n'importe quelle denrée au Canada, car notre pays pourrait être le fournisseur du monde. Notre nation tout entière se doit d'aider les producteurs à obtenir un prix garanti et de les encourager à produire au maximum.

Dans un mémoire au comité permanent de l'agriculture, la Fédération canadienne de l'agriculture déclarait ce qui suit:

> Si nous comprenons bien, le but de cette mesure est d'assurer et de mettre plus en rapport avec les coûts de production le niveau de prix des denrées agricoles garanti par le gouvernement fédéral ou conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux et les producteurs.
>
> Nous sommes entièrement d'accord avec ce but. Les producteurs agricoles trouveront de plus en plus insupportable d'être plongés dans l'incertitude complète quant à leurs prix et leurs revenus, comme cela a presque toujours été le cas jusqu'à présent.

L'argument invoqué par la FCA est qu'il s'agit d'un marché libre qui place les producteurs agricoles dans une situation qu'elle juge «intolérable si les producteurs agricoles sont livrés à une insécurité totale dans le domaine des prix et du revenu.» C'est le même marché libre qui a incité les gouvernements de toutes les allégeances politiques à s'ingérer sur le marché en vue de procurer une certaine sécurité au producteur canadien. Le mémoire de la FCA ajoute ce qui suit:

La collectivité agricole réclame de plus en plus qu'au lieu d'appuyer sur des niveaux de prévention des pertes, il faudrait insister plutôt sur les niveaux qui constituent plus exactement un régime concret d'assurance et de protection du revenu.

Le député de Crowfoot et, sauf erreur, le député de Medicine Hat (M. Hargrave) ont pris l'attitude opposée. Ils estiment qu'une mesure législative de prévention des pertes suffit. La fédération canadienne de l'agriculture croit, et le ministre est en partie d'accord avec elle, qu'il faudrait mettre l'accent sur un régime concret d'assurance et de protection du revenu plutôt que sur des théories de prévention des pertes. Si cette mesure législative offre une protection quelconque, j'y souscris volontiers, tout comme mon parti.

● (1240)

J'ai écouté les députés reprendre l'ancien mythe du marché ouvert et libre dont les producteurs agricoles du Canada ont souffert pendant des décennies. Mes amis à ma droite s'inquiètent beaucoup de l'intervention du gouvernement, mais j'affirme que le système qu'ils appuient a forcé les gouvernements à intervenir sur le marché. Il n'y a aucune autre raison pour cette intervention. Le supposé marché libre et ouvert, s'il existe, a seulement prouvé combien leur système est inefficace et injuste.

A mon avis, il faut davantage de protection du revenu et de garanties dans le cadre de la supposée intervention gouvernementale. Il faut un système qui puisse garantir les prix et la pleine production. Le pays appuierait un tel système et aiderait à en assumer les coûts. Nous devons adopter un système semblable si nous voulons nourrir le reste du monde. Nous avons bien plus besoin de mesures de ce genre que des demi-mesures que propose le gouvernement et des non-mesures que demande l'opposition officielle.

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Madame l'Orateur, nous examinons en réalité la possibilité de maintenir la viabilité de l'agriculture au Canada. Peu de personnes doutent que l'agriculture soit l'une de nos plus importantes industries et qu'elle soit essentielle à l'économie canadienne. Il incombe au gouvernement d'appuyer l'industrie et de mettre au point et d'appliquer des politiques qui en permettront l'expansion. Malheureusement, malgré tous les discours du gouvernement, ses politiques des quelques dernières années n'ont pas empêché l'exode de la campagne vers la ville. Les campagnards continuent à quitter la ferme malgré les efforts de diverses personnes et associations en vue de maintenir notre économie agricole.

On peut avancer des arguments valables à l'appui de l'affirmation selon laquelle il faut maintenir et étendre l'agriculture au Canada, ne serait-ce que pour permettre aux agriculteurs de rester dans l'industrie. Certains ont choisi l'agriculture comme étant le mode de vie le plus souhaitable et le plus sain. Il est malheureux que ces gens soient forcés de quitter la ferme et de vivre dans des régions urbaines et qu'ils aient à lutter sur le marché du travail pour obtenir un emploi bien rémunéré. Ce mode de vie est bien différent de celui qu'ils auraient souhaité. A mon avis, il importe de permettre à ces gens de rester en agriculture et nous devons garantir que les jeunes qui veulent être agriculteurs peuvent rester sur la ferme et que ceux qui ont laissé la ferme peuvent revenir à l'agriculture.

L'agriculture a trop longtemps été considérée comme une occupation moins intéressante que les autres. La journée de travail y était longue et ardue, la rémunération infime et incertaine. Mais les temps ont changé et alors que l'âge moyen des agriculteurs est de 58 ans, il ne faut désormais rien épargner pour assurer la relève. Le consommateur canadien a besoin d'un secteur agricole solide et rentable. Il faut que nous puissions compter sur une production agricole de qualité. Les intérêts du consommateur et du producteur coïncident sur ce point, car nous ne devrions pas dépendre des importations étrangères vu qu'une pénurie de nos produits agricoles pourrait faire monter les prix et le coût de la vie.

En outre, le monde entier a besoin de produits alimentaires, et c'est là une raison de plus de conserver à notre agriculture sa viabilité. Le raisonnement en faveur de la prospérité du secteur agricole ne se fonde pas uniquement sur la satisfaction de nos seuls besoins, mais aussi de ceux du reste du monde. Comme il a été dit ce matin, des populations entières ont faim, et on ne compte plus les sous-alimentés. Il nous incombe donc, à nous qui avons été à ce point favorisés de la Providence, de conserver nos moyens de production agricole, d'en tirer les aliments dont le pays et le reste du monde ont besoin. Il nous faut donc savoir percevoir les signes de malaise, car nous ne devons pas oublier qu'il nous incombe de contribuer à l'approvisionnement alimentaire du monde.

Je suppose que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a fait preuve de sincérité lorsqu'il a présenté ce bill, et prétendu qu'il s'agissait d'une mesure très novatrice, aux répercussions profondes, etc. A l'entendre, il a reçu plus de pouvoirs que n'importe lequel de ses prédécesseurs, il accomplit une tâche énorme, aucun de ses prédécesseurs n'ayant fait autant pour l'agriculture du pays. Il faut bien je suppose qu'il chante ses mérites, puisque personne ne le fait. Je suppose que ses efforts sont sincères. Comme l'a dit le député de Crowfoot (M. Horner), il semble bien que le ministre voit son influence baisser au cabinet et qu'il n'arrive pas à présenter les politiques qu'il juge indispensables pour garder notre industrie agricole viable.

Après avoir entendu le ministre parler des répercussions profondes de ce projet de loi, de ses aspects innovateurs, et les reste, je l'ai examiné. A dire le vrai, je ne trouve pas qu'il soit à la hauteur de ce que le ministre en a dit. Le bill vise a modifier une loi datant depuis pas mal de temps mais sa portée me semble trop limitée pour lui permettre de régler certains des problèmes cruciaux qui assaillent l'agriculture. Toute la difficulté vient de l'attitude du gouvernement à l'égard de l'agriculture. Je le répète, le ministre a formulé quelques bonnes propositions. La faiblesse tient à l'application de la politique. Celle-ci, il va sans dire, laisse beaucoup à désirer, et ses répercussions sur le monde agricole seront négligeables. A mon avis, le ministre devrait consulter davantage ses homologues provinciaux.

J'aimerais donner lecture d'un extrait du mémoire que la Fédération canadienne de l'agriculture a présenté au premier ministre (M. Trudeau) et à son cabinet en 1974. Voici:

Nous ne voyons pas comment les agriculteurs et les gouvernements peuvent effectivement élaborer une politique nationale de l'agriculture et des domaines connexes, sans mettre en place une procédure de planification et de consultation qui soit vraiment bien au point. Nous devons dire qu'à notre avis, le gouvernement fédéral a été jusqu'ici bien mal équipé, tant au point de vue de principes que des méthodes, pour relever un défi d'une importance vitale. Le fait est, à notre avis, que les consultations ne se poursuivent pas assez sérieusement pour relever le défi des politiques à formuler pour l'avenir, du moins pas en ce qui a trait à l'agriculture.

Le mémoire mentionne d'autres sujets dont la Fédération se préoccupe. La Fédération canadienne de l'agriculture, dans son dernier mémoire au Cabinet, déclare en page 2 de la brochure intitulée «Mémoire 1975 au premier ministre et aux députés»:

Au fur et à mesure que nous progressons dans l'application de la nouvelle mesure législative, le processus de consultations efficaces avec les producteurs est de la plus haute importance.

Le ministre de l'Agriculture doit consulter ses homologues provinciaux car, d'ici qu'on ait établi une formule de consultations étroites et efficaces, on ne parviendra pas à mettre en œuvre des politiques dont le pays a besoin. Nous sommes tous en faveur de la stabilisation du revenu agricole. Personne ne s'oppose à ce que les producteurs agricoles touchent un revenu juste, et même généreux. Je le répète, dans ma circonscription se trouvent quelques-unes des meilleures terres agricoles et des meilleurs agriculteurs du Canada. Ils ont droit à être dédommagés de leurs investissements, leur esprit d'entreprise et leur travail.

● (1250)

Je voulais examiner cette affaire dans le détail, mais le temps ne le permet pas. Il semble que l'on désire conclure ce débat. C'est pourquoi je laisserai de côté un certain nombre d'observations que je voulais faire à ce sujet. Le ministre a dit et répété qu'il était heureux de voir le prix des produits alimentaires augmenter. Selon lui, lorsque le prix monte sur le marché, les agriculteurs et les producteurs obtiennent un plus gros bénéfice. Ce n'est pas toujours vrai. En fait, il y a un contraste frappant entre l'augmentation du coût des produits alimentaires et le revenu de l'agriculteur. Si les producteurs primaires recevaient la compensation qui leur est due, les arguments favorables ne manqueraient pas. Comme le député de Crowfoot l'a dit ce matin, il ne suffit pas d'affirmer que les agriculteurs obtiennent un meilleur revenu et une compensation plus juste en échange de leurs produits pour expliquer l'énorme différence entre les prix.

Le bill dont nous sommes saisis n'indique aucunement que le gouvernement est décidé à régler de façon réaliste la question de la stabilité dans l'industrie agricole. Plusieurs amendements proposés sont souhaitables, mais ils ne constituent nullement les mesures hardies et novatrices attendues du ministre et du gouvernement pour assurer à l'agriculteur l'aide efficace que la simple justice exige devant l'inflation incessante. Peu de produits agricoles sont inclus dans cette mesure. Une fois de plus, je donne en exemple ma propre région. Un groupe de mes mandants est récemment intervenu en faveur des producteurs de framboises. La réponse obtenue n'était ni logique ni suffisante; ce problème, leur a-t-on dit, serait peut-être considéré plus tard dans le cadre de la loi de stabilisation. Toutefois, il n'y avait aucune garantie.

Voilà à quels problèmes se heurtent les gens. Il faut prendre des mesures précises pour veiller à ce que tous les secteurs de l'agriculture, quels qu'ils soient, bénéficient des dispositions d'un bill de stabilisation comme celui dont nous sommes saisis. Je dis au ministre que même s'il fait un tout des diverses parties du bill, il n'a pas encore le genre de mesure nécessaire pour résoudre les problèmes actuels du secteur agricole.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

[M. Patterson.]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES JEUX OLYMPIQUES

PROPOSITION D'ÉMISSION DE PIÈCES D'OR COMMÉMORATIVES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande à proposer une motion au sujet d'une affaire urgente et de pressante nécessité, suite à l'annonce faite hier selon laquelle le gouvernement compte retirer le bill olympique C-63 après seulement deux séances de comité et moins de six heures de débat à l'étape du rapport. Étant donné que cette espièglerie politique infantile nuira encore à la cause olympique, je propose, avec l'appui du député de Grenville-Carleton (M. Baker):

Que la Chambre ordonne au ministre des Postes de présenter sur-le-champ une mesure législative qui permette l'émission et la distribution de pièces d'or de $100 dont le titre d'or et le coût seront fixés d'avance.

Des voix: Bravo!

Une voix: Vous avez raté votre chance, Otto!

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion, proposée en vertu de l'article 43 du Règlement, ne peut être présentée sans consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LE RENVOI AU COMITÉ DE LA QUESTION DE LA VENTE DE RÉACTEURS CANDU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je demande à présenter une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je propose:

Que, vu les négociations qui se poursuivent au sujet de la vente de réacteurs nucléaires canadiens à la Corée du Sud et à l'Argentine et vu le danger, surtout dans le cas de la Corée du Sud, qu'un tel réacteur puisse servir à produire une bombe nucléaire qui risquerait d'être utilisée dans une guerre nucléaire dans un pays où il existe déjà un état d'urgence de guerre, et vu l'avis exprimé par le général Burns et bien d'autres selon lesquels aucune garantie ne sera suffisante dans les circonstances, la Chambre instruise le gouvernement de remettre à plus tard la livraison de tout système semblable et renvoie la question de la vente de réacteurs CANDU au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale qui l'étudiera et en fera rapport à la Chambre.

M. l'Orateur: En vertu de l'article du Règlement, la motion ne peut être présentée que s'il y a consentement unanime. Y a-t-il unanimité?

Des voix: Non.

Des voix: D'accord.

* * *

AIR CANADA

PROPOSITION DE NOMINATION DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL COMME COVÉRIFICATEUR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je soulève en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement une question d'une pressante nécessité concernant la vérification des comptes d'Air Canada et pour la raison que le patronage doit passer après le bien public. Je propose donc, appuyé par le député de Vegreville (M. Mazankowski):

Que la Chambre est d'avis que l'Auditeur général du Canada doit être nommé covérificateur d'Air Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre pour que la motion puisse être présentée. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE D'ÉTUDE EXPÉDITIVE DES DEMANDES D'INDEMNISATION DES PÊCHEURS DE HOMARD SINISTRÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Il s'agit des dommages causés au matériel des pêcheurs hauturiers de homard de la côte est par des navires soviétiques qui croisent au large de nos côtes, et des mesures prises par notre gouvernement pour s'assurer que les demandes de dommages et intérêts présentées par les pêcheurs soient dûment transmises aux autorités soviétiques pour être réglées. Comme preuve de ces démarches, monsieur l'Orateur, je préciserai que l'automne dernier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) a écrit—et je cite le ministre—que son ministère «s'occupait avec diligence» de cette affaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudrait-il présenter sa motion?

M. Crouse: Merci, monsieur l'Orateur, je brossais simplement un tableau de la situation. Peu de temps après, le ministre d'État (Pêches) (M. LeBlanc) a déclaré dans un communiqué de presse que les dispositions nécessaires avaient été prises pour que les pêcheurs de homard de la côte est puissent négocier leurs demandes de dommages et intérêts avec les autorités soviétiques.

Afin que les demandes justifiées de ces pêcheurs soient rapidement et efficacement traitées, et que le gouvernement soit tenu responsable de démarches qui, pour l'instant, ne sont rien d'autre que quelques paroles, je propose, appuyé par le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall):

Que la Chambre demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de prendre des mesures immédiates pour que les demandes de dommages et intérêts présentées par les pêcheurs de homard de la côte est en raison des dégâts causés par des chalutiers soviétiques à leur matériel de pêche soient rapidement et intégralement réglées, y compris au besoin en recourant aux dispositions du Code maritime qui prévoit la saisie d'un navire de même type pour entamer des poursuites, comme l'a promis le ministre des Pêches le 28 novembre 1974.

M. l'Orateur: Cette motion, présentée aux termes de l'article 43 du Règlement, requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

DEMANDE DE CONVOCATION DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE CANADO-AMÉRICAIN POUR UN ÉCHANGE DE VUES SUR LE PROJET DE DÉRIVATION DE GARRISON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion à propos d'une affaire d'une pressante nécessité qui, je l'espère, bénéficiera de l'appui unanime de la Chambre. Devant l'inquiétude croissante exprimée aux deux Chambres du Parlement au sujet du projet de dérivation de Garrison dans l'État du Dakota du Nord et des témoignages contradictoires entendus au Congrès des États-Unis sur les répercussions écologiques du projet qui ferait passer les eaux frontalières sur le territoire du Manitoba, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie):

Que l'on convoque le plus tôt possible à Washington une réunion du groupe interparlementaire canado-américain afin d'échanger des renseignements complets sur le projet.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 43 du Règlement, la motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

ON PROPOSE QUE DES PROCÉDURES SOIENT INTENTÉES À CEUX QUI ANNONCENT DES MOYENS D'AVORTEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion importante et urgente.

Code criminel

Étant donné que des journaux publient des annonces qui constituent une infraction directe et publique au Code criminel et que je peux déposer un spécimen d'une telle annonce, parue hier dans le quotidien *Le Journal de Montréal*, qui se lit comme suit:

CENTRE BETTY FARHOOD
7164 rue St-Hubert—Montréal

Mme Betty Farhood
LÉGAL! • ARRÊT de GROSSESSE • Attention prix incroyable!

Sur demande (Même jour par des Gynécologues dans une clinique licenciée)

•Seul centre au Canada approuvé par la clinique près de Montréal•

Et plus bas une autre annonce du genre:

VENTE DE BŒUF

. . . qui est publiée.

Et étant donné que le comité de l'avortement thérapeutique . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Si l'honorable député a une motion à proposer en conformité de l'article 43 du Règlement, il doit la proposer tout de suite.

M. Matte: Merci, monsieur le président. Selon l'article 43 du Règlement, je dois justifier ladite motion, c'est la raison pour laquelle je la justifie.

Et étant donné que le comité de l'avortement thérapeutique se définit dans le Code . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député a-t-il une motion à proposer?

M. Matte: J'y arrive.

. . . se définit dans le Code contrairement à cette annonce et que l'article 159 du Code est bien précis à ce sujet puisqu'on y lit ce qui suit:

(2) Commet une infraction, . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. A l'ordre.

M. Matte:

. . . quiconque, sciemment et sans justification ni excuse légitime . . .

c) offre en vente, annonce ou a, pour le vendre ou en disposer, quelque moyen, indication, médicament, drogue ou article destiné à provoquer un avortement ou une fausse couche, ou représenté comme un moyen de provoquer un avortement ou une fausse couche, ou fait paraître une telle annonce . . .

Je propose, appuyé par l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin):

Que le ministre de la Justice ordonne immédiatement que des procédures soient prises contre ces gens qui violent impunément la loi afin d'assurer le climat moral de notre pays.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être présentée.

[M. Matte.]

• (1410)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES ŒUFS—L'À-PROPOS DE LA RÉGLEMENTATION DES IMPORTATIONS—DEMANDE DE GARANTIE D'ÉQUILIBRE ENTRE LA PRODUCTION ET LA DEMANDE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, les mesures de contrôle des importations d'œufs en provenance des États-Unis, annoncées récemment par le ministre, auront sur le prix des œufs au Canada un effet immédiat qui a déjà commencé à se faire sentir. En outre, ces mesures risquent d'entraîner des représailles de la part des États-Unis. C'est pourquoi je demande au ministre de l'Agriculture s'il peut maintenant répondre aux accusations portées par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, qui soutient que les restrictions imposées sur l'importation des œufs américains ne sont pas clairement expliquées ni, en fait, justifiées?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député a dit plusieurs choses qui me semblent inexactes, en particulier en ce qui concerne les mesures de représailles. Il se fonde sur des suppositions et non sur des faits. Je l'ai déjà dit à la Chambre, nous avons respecté les pratiques établies avec nos partenaires commerciaux dans le cadre de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. J'ai également annoncé à la Chambre que nous rendrions publics et que nous déposerions les accords conclus avec les provinces.

Les fonctionnaires de mon ministère ont examiné ce matin la déclaration dont la présidente de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a réservé la primeur à la presse. Ils ont constaté que nous avons tenu parole et que nous avons respecté tous les accords. Il est stupéfiant d'entendre la présidente de la Commission prétendre que je n'ai jamais dit que le Parlement serait informé. En fait, j'ai déclaré que cette mesure était conforme aux accords et qu'ils seraient rendus publics dès leur signature. Nous n'avons rien à cacher au sujet de l'Office canadien de commercialisation des œufs. Si elle voulait réellement faire son travail, elle dirait aux Canadiens pourquoi le prix du porc est actuellement si élevé.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, il est regrettable que le ministre attaque la présidente de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, alors qu'elle ne peut se défendre à la Chambre.

Des voix: Oh!

M. McGrath: C'est un fait que le ministre a fait passer cette déclaration vendredi, alors que le Parlement n'avait pas la possibilité de répondre.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Le ministre a-t-il bien suivi les recommendations du comité spécial sur le coût de la formule de production? Quelles mesures a-t-il prises pour s'assurer que les niveaux de production fixés actuellement par l'Office correspondent exactement à la demande intérieure? Peut-il enfin assurer à la Chambre que l'Office ne dépassera pas les niveaux de production actuels?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, d'après les renseignements dont je dispose et selon les propos que m'ont tenus les conseils de commercialisation agricole, je suis certain que l'Office suit les recommendations de l'organisme le plus démocratique qui existe au Canada, celui qui représente tous les Canadiens, je veux dire le Parlement et le comité parlementaire. Nous suivons ces recommandations. Elle ne sont peut-être pas toutes comprises dans le nouvel accord qui garantit aux consommateurs d'obtenir des produits à un prix raisonnable, mais il y a en beaucoup qui le sont.

* * *

LA CONSOMMATION

LES RÉPERCUSSIONS DU CONTINGENTEMENT DES IMPORTATIONS D'ŒUFS AMÉRICAINS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au grand défenseur des consommateurs, le ministre de la Consommation et des Corporations.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: J'espère que ces applaudissements seront justifiés quand le ministre aura répondu à ma question. Compte tenu de la déclaration faite vendredi dernier par son collègue, le ministre de l'Agriculture, au sujet de la fermeture de la frontière américaine, et de la déclaration faite aujourd'hui et hier par la présidente de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, le ministre s'est-il assuré, en tant que défenseur des intérêts du consommateur au sein du cabinet, que l'imposition de restrictions aux importations d'œufs américains est bien dans l'intérêt du consommateur canadien?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le président, je veux d'abord rappeler à l'honorable député que les frontières ne sont pas closes, puisqu'il y a un quota d'imposé. C'est une distinction fondamentale dont il faut tenir compte.

Deuxièmement, je veux assurer l'honorable député que les intérêts des consommateurs ont été pris en considération dans toutes ces délibérations. Heureusement maintenant, la voix des consommateurs est présente au comité. Et je pense qu'à l'avenir, il y aura possibilité de travailler non seulement en fonction des intérêts des producteurs mais également de s'assurer d'une abondance de produits à des coûts convenables autant pour les producteurs que pour les consommateurs canadiens.

[*Traduction*]

M. McGrath: Le ministre n'a pas répondu à ma question.

Questions orales

L'AGRICULTURE

LES ŒUFS—LE MANQUE D'ESPRIT DE COLLABORATION DU MINISTRE À L'ÉGARD DES PROVINCES EN DIFFICULTÉ

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme il a souvent déclaré qu'on pouvait résoudre aux mieux les difficultés relatives à l'OCCO en se consultant et en collaborant avec les provinces plutôt qu'en se les mettant à dos, le ministre peut-il expliquer l'évident renversement de politique marqué par la menace voilée qu'il adressait au Nouveau-Brunswick et à l'Alberta dans son télex du 25 juin, par lequel il faisait savoir aux ministres provinciaux que si leurs gouvernements ne signaient pas l'accord relatif aux œufs, le gouvernement fédéral pourrait bloquer la sortie des œufs de ces deux provinces et les inonder d'œufs en provenance du reste du Canada et de l'étranger, et qu'il pourrait également leur supprimer le privilège de pratiquer des prélèvements?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne saurais faire cela. Ce que je puis dire, c'est que j'aimerais bien que le député cite tout le télégramme. Dans cette dépêche, j'ai dit qu'aucune des possibilités énumérées ne me plaisait, parce qu'elles ramenaient toutes à la situation antérieure de la guerre des œufs, qui a poussé les provinces à demander au gouvernement fédéral de constituer un office national et que je ne tenais à aucun prix à revenir à cette situation.

LES ŒUFS—LE PROJET ALBERTAIN DE RETRAIT DE L'ACCORD RELATIF À LA COMMERCIALISATION

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il alors nous expliquer pourquoi l'Alberta a signifié son intention de se retirer de l'accord?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, l'Alberta a fait comme la Colombie-Britannique. Elle nous a donné un an de préavis. Son principal sujet de préoccupation était la promotion des exportations. Cela se fait déjà. L'OCCO remplit mieux sa mission que certains n'ont cru le faire à sa place. Après que j'eus expliqué cela au ministre de l'Agriculture de l'Alberta, il n'a pas hésité à signer l'accord.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA QUESTION DE L'ADMISSION DES REPRÉSENTANTS DE L'OLP À LA CONFÉRENCE DE L'ONU À TORONTO

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Pourrait-il nous dire si le gouvernement a décidé s'il laisserait ou non les représentants de l'OLP entrer au Canada pour assister à la conférence des Nations Unies sur l'ordre public.

● (1420)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, nous n'avons pas encore pris de décision. Nous ne cessons de recevoir des instances de différents milieux, comme les députés le savent, et nous sommes en train de les examiner.

M. Broadbent: Le premier ministre peut-il dire à la Chambre quand nous pouvons nous attendre à connaître la décision du gouvernement sur cette très importante question?

M. Baldwin: Après l'ajournement.

M. Trudeau: Dès que possible, monsieur l'Orateur.

M. Broadbent: L'OLP est une organisation terroriste qui, selon ses statuts de base, se consacre à la destruction de l'État d'Israël et elle est toujours foncièrement vouée à cette mission. Le premier ministre assurerait-il à la Chambre qu'aussi longtemps que ces tactiques et cet objectif fondamental seront ceux de l'OLP, le gouvernement lui interdira toute représentation au Canada?

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: C'est évidemment l'un des importants aspects de la question que le gouvernement envisage. Je dois signaler que le gouvernement a toujours été très en faveur de la survivance de l'État d'Israël. C'est un élément essentiel de notre position. Nous irions même plus loin que le député en disant que le gouvernement est contre le terrorisme de toutes sortes, d'où qu'il vienne. Cela fait aussi partie du principe en cause dans la décision.

M. Broadbent: Pour faire suite à ce que le premier ministre a dit de l'opposition fondamentale de son gouvernement au terrorisme, et étant donné que l'objectif avoué du terrorisme de l'Organisation pour la libération de la Palestime est la destruction de l'État d'Israël, un État membre des Nations Unies, le premier ministre promet-il que son gouvernement n'accordera pas la reconnaissance tacite à une organisation engagée dans une entreprise de ce genre?

M. Trudeau: Ce n'est certes pas là la question, et le Canada n'a pas reconnu l'OLP. Le député le sait, ce sont les Nations Unies qui ont accordé à l'OLP le statut d'observateur, et c'est ce qui constitue la difficulté du gouvernement. La Chambre devrait se souvenir que nous n'avons pas cédé. Nous avons voté contre l'OLP et notre position est inchangée. Lorsque la Chambre m'a demandé à quel moment je ferais une déclaration, j'ai répondu que ce serait aussitôt que possible. Si certains députés veulent discuter de cette affaire sans attendre jusque-là, le gouvernement y est tout disposé.

[M. Broadbent.]

[*Français*]

L'HABITATION

LES EFFETS DE LA COMPRESSION DU BUDGET SUR LE PROGRAMME DE DÉMONSTRATION—LA POSSIBILITÉ D'AFFECTER À LA SCHL LES SOMMES ÉCONOMISÉES

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

Dans une déclaration récente le ministre a informé la Chambre d'une réduction de 100 millions de dollars au chapitre de la rénovation des quartiers et des affaires urbaines. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si cette réduction de 100 millions va affecter les projets soumis par les municipalités relativement à la rénovation des quartiers tel que stipulé dans le bill C-133 qui a été voté par la Chambre?

[*Traduction*]

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Non, monsieur l'Orateur. La réduction apportée au programme de projets témoins urbains n'affecte en rien les programmes actuels de la SCHL ou ceux qui relèvent de la loi nationale sur l'habitation. Elle touche uniquement le programme de projets témoins urbains. On procédera à l'exécution des projets choisis et annoncés en tenant compte des mesures budgétaires visant à réduire les dépenses, compte tenu des priorités actuelles du gouvernement et de la nécessité de restreindre les dépenses partout où c'est possible.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Je remercie le ministre de ce renseignement qui est très important pour les municipalités du Québec ainsi que pour tout le Canada. Étant donné les efforts qui sont faits tant par l'entreprise privée que par les gouvernements fédéral et provinciaux pour combattre le chômage, le ministre serait-il disposé à recommander à ses collègues du cabinet de consacrer cette économie de 100 millions de dollars au domaine de l'habitation, ce qui permettrait à la Société centrale d'hypothèques et de logement d'aider à combattre le chômage et de répondre plus adéquatement aux nombreuses demandes qui lui sont adressées.

[*Traduction*]

M. Danson: Monsieur l'Orateur, il va de soi qu'on a tenu compte de cette réduction en prenant position sur l'ensemble des dépenses. C'est une des raisons qui expliquent que nous ayons pu prévoir une augmentation des dépenses de 200 millions de dollars dans le secteur du logement. Il faut aussi tenir compte d'autres priorités, très importantes pour le secteur urbain. Je tiens à ce qu'il soit absolument clair que ces 100 millions de dollars n'ont rien à voir avec les programmes de logement de la SCHL, avec les programmes de rénovation, de remise en état, d'amélioration des quartiers ou avec ces centaines de projets en cours partout au Canada grâce à l'aide accordée par la SCHL pour construire de nouvelles maisons et améliorer celles qui existent déjà dans les quartiers résidentiels.

LA SANTÉ

LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT ENVERS LES PROVINCES EN MATIÈRE DE SERVICES MÉDICAUX DE QUALITÉ

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question au très honorable premier ministre se fonde sur l'engagement de mon parti de veiller à ce que les Canadiens aient le meilleur service sanitaire et médical au monde. Or les gouvernements provinciaux ont déclaré récemment, et l'Association médicale canadienne a confirmé leurs dires aujourd'hui, que ces services se détérioreront rapidement si le gouvernement fédéral maintient sa politique actuelle. Je voudrais donc savoir, si les provinces ne peuvent tout simplement pas assumer le fardeau fiscal imposé par le plafond fédéral, comment le gouvernement entend honorer son engagement de donner des services médicaux de qualité à tous les Canadiens?

M. l'Orateur: A l'ordre. Avec tout le respect que je dois au député, cette proposition semble bien hypothétique.

M. Grafftey: Je voudrais une question supplémentaire. Pour continuer d'offrir aux Canadiens des services médicaux de qualité, le très honorable premier ministre nous dirait-il s'il va commencer à pratiquer un fédéralisme de collaboration avec les provinces, au lieu de leur présenter un ultimatum, de leur imposer une décision unilatérale sur cette question fédérale-provinciale extrêmement délicate?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député voudrait que je lui rappelle, je crois, que nous ne voyons absolument pas la question de façon unilatérale. Depuis quelques années, nous traitons avec les provinces de la hausse des frais, qui augmentent plus rapidement que le produit national brut. Bien sûr, les provinces connaissent notre désir de maintenir les coûts sous contrôle, et je crois qu'elles le partagent. Notre attitude n'a rien d'unilatéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Pour ce qui est des mesures précises adoptées par le budget, j'aimerais également rappeler au député que deux fois, lors des conférences interprovinciales—celle de l'été dernier et celle de l'été d'avant—elles ont pour ainsi dire imploré le gouvernement fédéral de donner l'exemple dans la lutte contre l'inflation. Elles ont fait savoir à l'avance qu'elles étaient prêtes à collaborer avec nous pour prendre des mesures destinées à juguler l'inflation.

Je le répète, le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre des Finances et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a bien fait remarquer que cela ne limitait en rien les services ou les soins médicaux. L'escalade va se poursuivre et nous veillons simplement à la freiner. C'est là le vœu que devraient formuler tous les membres de l'opposition: parvenir à exercer un contrôle des prix.

M. Grafftey: Une autre question supplémentaire. Si je comprends bien, le premier ministre aurait révélé à la Chambre que dans la lutte contre l'inflation, il faudrait négliger les services médicaux?

Une voix: Non.

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

L'OPPORTUNITÉ DE RENÉGOCIER LES ACCORDS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX RELATIFS À L'ASSURANCE-MALADIE

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): J'aimerais demander au premier ministre quand les provinces ont été informées des mesures contenues dans le budget? Si elles ne l'ont pas été, alors est-ce qu'on renonce au principe du fédéralisme coopératif? Le premier ministre va-t-il donner le bon exemple en renégociant sans délai avec les provinces une législation à long terme concernant l'assurance-maladie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il est bien évident que le gouvernement n'a pas consulté les provinces pour établir son budget. Si nous l'avions fait, je suis sûr que l'opposition nous aurait reproché d'avoir divulgué les secrets du budget.

● (1430)

Quant au contrôle ou la réglementation des programmes à capital fixe ou à frais estimatifs, je répète que nous en discutons avec les provinces depuis au moins deux ans. La Chambre a été mise au courant de ces diverses conférences fédérales-provinciales, et j'ose espérer que nous bénéficierons de l'appui de l'opposition afin de pouvoir réglementer ces coûts, y compris ceux des secteurs mentionnés par le député.

* * *

LA LOI SUR L'EXAMEN DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

LA DATE DE PROCLAMATION DE LA PARTIE II

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il y a quelques semaines, le ministre a déclaré à la Chambre que la proclamation de la partie II de la loi sur l'examen des investissements étrangers, qui touche les nouveaux investissements, serait bientôt soumise au Cabinet. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a décidé quand la partie II de la loi sera proclamée et, si oui, la date exacte?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, cette question est étudiée par mes collègues et j'espère pouvoir émettre sous peu une déclaration à cet égard.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA QUESTION DE L'ADMISSION DE REPRÉSENTANTS DE L'OLP À LA CONFÉRENCE DE L'ONU À TORONTO

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme il a indiqué que le gouvernement, même après plusieurs séances de cabinet, ne peut décider s'il doit permettre aux représentants de l'OLP de venir au Canada et de participer à la conférence sur le crime à Toronto en septembre, et comme l'OLP agit par la terreur organisée et le meurtre d'innocents civils, comment le gouvernement peut-il même envisager de permettre à une telle organisation de venir au Canada et de participer à une conférence de ce genre?

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il est facile de dire comment le gouvernement peut même l'envisager: c'est parce que M. Grossman du gouvernement de l'Ontario a pris l'initiative d'inviter les membres de cette conférence à venir au Canada en premier lieu.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, je pense que si le premier ministre vérifie, il verra que son récit des faits n'est pas tout à fait exact. J'aimerais poser la question suivante: s'il en est ainsi que le dit le premier ministre, le gouvernement agit-il maintenant suivant les initiatives et les vues des gouvernements provinciaux au lieu de baser ses décisions sur ce qu'il pense que le gouvernement du Canada doit faire?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne comprends pas. D'une part, les députés parlent de fédéralisme coopératif mais, d'autre part, ils nous accusent de collaborer avec une province qui a lancé une invitation.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LE STATUT DE LA FEMME

L'APPARENT FAVORITISME DANS LA NOMINATION DE DEUX LIBÉRALES DE LA SASKATCHEWAN AU CONSEIL—LA POSITION DU MINISTRE

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui est responsable du statut de la femme. Comment le gouvernement peut-il assurer l'indépendance et la crédibilité du Conseil sur le statut de la femme en nommant deux travailleuses libérales en Saskatchewan qui doivent remplacer une indigène et l'ancien chef du Conseil national de la femme? Le ministre ne pense-t-il pas qu'il s'agit là de favoritisme à outrance?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, les nominations que j'ai faites au Conseil sur le statut de la femme l'ont été sur la base de la qualité des personnes en cause. Je n'ai pris en considération aucun facteur politique à ce moment-là. Je dois toutefois rappeler que la représentante de l'Île-du-Prince-Édouard est une Indienne qui s'occupe activement des droits des Indiens et des Indiennes en particulier au Canada. Alors, il n'y a pas eu de diminution dans la représentation des Indiens au Conseil sur le statut de la femme.

[M. Hees.]

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'OCTROI D'UNE LICENCE DE FABRICATION DE RÉACTEURS CANDU À UNE SOCIÉTÉ ITALIENNE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT QUANT AU CONTRÔLE DES VENTES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je demander plus de renseignements au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet de la politique nucléaire du gouvernement? Il m'a dit hier que toute entente par laquelle le Canada autoriserait par permis une entreprise italienne à vendre des réacteurs CANDU comporterait un droit de véto en ce qui concerne les pays acheteurs éventuels en vertu de cet accord d'octroi de permis. Peut-être le ministre voudrait-il étoffer sa réponse d'hier quand il a simplement répondu «Oui, monsieur l'Orateur» à ma question au sujet de la politique du gouvernement.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, la réponse à l'égard des garanties, c'est, comme je l'ai dit hier, que le gouvernement canadien continuera à insister pour que les normes restrictives approuvées par le Canada s'appliquent à tous les réacteurs CANDU que l'Italie vendra à des pays tiers et en fait, à tout le matériel relié au réacteur CANDU.

L'Énergie atomique du Canada Ltée m'apprend qu'en vertu de la transaction qu'elle soumettra sous peu à l'approbation du gouvernement, la compagnie italienne détiendra une licence d'importation exclusive pour le marché italien et une licence non exclusive pour les autres pays pendant six à huit ans à compter des premières ventes de réacteurs CANDU. Cela veut dire que la compagnie italienne sera libre de vendre à l'extérieur de son propre marché sans le consentement du gouvernement canadien. Ses opérations devront se faire conformément aux normes imposées par le Canada et bien sûr cette proposition doit être approuvée par le gouvernement, mais nous ne l'avons pas encore reçue.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'espère que la compagnie italienne réussira mieux que l'opposition à découvrir quelles seront les garanties exigées par le Canada. Comme notre pays ne se réserve pas un droit de veto, le ministre l'a dit hier, ce dernier peut-il nous dire comment le Canada compte faire respecter les garanties par la compagnie italienne? Quel mécanisme sera mis en place pour faire respecter ces garanties quelles qu'elles soient, d'autant plus que l'Italie n'a pas ratifié le traité de non-prolifération des armes nucléaires.

M. Trudeau: Elle l'a fait.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, si je puis apporter une correction à ce que vient de dire l'honorable représentant, l'Italie a bien ratifié le traité de non-prolifération. En ce qui concerne les normes de sécurité imposées par le Canada, si j'ai bien compris les Italiens ont pu les comprendre même si l'honorable représentant ne l'a pas pu. Les Italiens semblent n'avoir eu aucune difficulté à prendre une décision à cet égard. Bien sûr, les garanties de sécurité seront respectées en vertu d'un accord international et les réacteurs italiens, et en fait tout autre réacteur vendu par la suite, seront soumis à l'inspection de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M. Stanfield: Je suppose que ces garanties plaisent beaucoup aux Italiens puisqu'elles leur permettent de faire pratiquement tout ce qu'ils veulent.

M. Macdonald (Rosedale): Non, monsieur l'Orateur, c'est inexact.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À L'ARGENTINE—DEMANDE DE DÉPÔT DES DOCUMENTS CONTRACTUELS RELATIFS AUX GARANTIES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il maintenant prêt à déposer les sections de l'accord conclu par le Canada et l'Argentine à propos de la vente d'un réacteur CANDU en 1973 qui prévoient des négociations ultérieures entre les deux pays, le Canada et l'Argentine, sur la question de garanties satisfaisantes? Maintenant que le ministre est de retour de la Corée du Sud, est-il, après avoir posé toutes ces questions à ce pays, suffisamment détendu pour répondre à la mienne?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je remercie le chef de l'opposition des égards qu'il me porte. Je pense que le principal document dont veut prendre connaissance l'honorable représentant est le contrat commercial, qui relève du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je pense que c'est donc à lui que le chef de l'opposition devra s'adresser la prochaine fois.

M. Hees: Essayez de vous renvoyer la balle un peu plus discrètement. Le procédé commence à être usé.

M. MacEachen: Il y a eu deux échanges de documents sur les garanties qui accompagnent le contrat commercial, et ces documents seront mis à la disposition du député; je pense que l'honorable représentant comprend que normalement on ne dépose pas ce genre de contrat commercial, mais s'il veut en savoir plus, c'est à mon collègue qu'il doit s'adresser.

LE TÉLÉGRAMME DU GOUVERNEMENT TERRE-NEUVIEN RELATIF À LA PROTECTION DES BANCS DE POISSONS—LA POSITION DU MINISTRE

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre a-t-il reçu un télégramme du ministre des Pêches de Terre-Neuve dans lequel celui-ci déclare douter que la pêche côtière dans l'Est du Canada puisse se poursuivre pendant encore un an sans un appui inconditionnel du gouvernement fédéral et, dans l'affirmative, le ministre a-t-il répondu à ce télégramme, et en quels termes?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je pense que j'ai reçu deux télégrammes du ministre des Pêches de Terre-Neuve. Il m'a proposé une rencontre, et je lui précise dans ma seconde réponse qui, si elle n'a pas encore été envoyée, le sera très bientôt, la date de cette rencontre au cours de laquelle nous discuterons de ce problème qui nous intéresse tous deux, et des questions relatives au droit de la mer et au développement des pêcheries de la côte est.

● (1440)

L'OPPORTUNITÉ D'UN RECOURS À DES MESURES UNILATÉRALES POUR LA PROTECTION DES PÊCHES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Étant donné les doutes et les craintes qu'ont exprimés des groupes de pêcheurs, les syndicats et les personnes intéressées à l'industrie de la pêche, surtout dans l'Est du Canada, quant à la survie de l'industrie si le gouvernement ne prend pas des mesures fermes, et, au besoin, unilatérales pour protéger les ressources marines, le gouvernement a-t-il l'intention d'agir? D'après ce qu'on dit dans l'Est du Canada, il est évident que l'industrie ne peut survivre si le gouvernement ne prend pas des mesures énergiques.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député me pose une question à laquelle on a déjà répondu à bien des reprises. Comme le ministre d'État chargé des Pêches et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'ont indiqué, les mesures unilatérales que préconise le député, et je ne suis pas certain que le reste de son parti partage son opinion là-dessus, constituent l'une des possibilités que le gouvernement a rejetées. J'aimerais établir deux points. D'abord, ce n'est pas ainsi qu'on établit le droit international. Deuxièmement, nous induirions les Canadiens, et surtout les pêcheurs, en erreur si nous les laissions croire que le gouvernement canadien pourrait résoudre leurs problèmes en prenant des mesures unilatérales. Cela ne résoudrait pas le problème de la pêche au saumon, par exemple. L'origine de ce problème se situe bien au-delà de la limite territoriale de 200 milles. Cela ne nous dirait pas comment empêcher les pays qui ont des droits historiques de pêche dans ces eaux d'exercer ces droits. Des mesures unilatérales ne résoudraient pas ces problèmes. Je rappelle à la Chambre que lorsque le gouvernement a établi des lignes de fermeture de pêche il y a quelques années afin d'augmenter énormément les droits des pêcheurs canadiens, il a participé à une série de discussions bilatérales avec des pays qui avaient des droits historiques de pêche dans le golfe du Saint-Laurent par exemple. La question est beaucoup plus complexe que la solution ne semble l'indiquer. Je ne pense pas que le député voudrait faire croire à tort aux pêcheurs que des mesures unilatérales résoudraient immédiatement le problème.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Maurice Dupras (Labelle): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Sait-il que le maire de Montréal, Jean Drapeau, est venu à Ottawa aujourd'hui pour tenter au dernier moment de convaincre le député de High Park-Humber Valley et le député de York-Simcoe de cesser leur obstruction systématique au bill C-63?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Questions orales

L'ÉNERGIE

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE D'ENRICHISSEMENT D'URANIUM À LA BAIE JAMES—LES MOTIFS DE L'OPTIMISME DE LA FRANCE

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le ministre français de l'Intérieur, M. Poniatowski, a déclaré lors d'une conférence de presse, le 8 juillet, qu'il est plus convaincu qu'au moment de son arrivée au Canada que le gouvernement fédéral approuvera le projet français de construction d'une usine d'uranium enrichi à la baie James. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre ce qu'un de ses ministres ou lui-même a pu dire à M. Poniatowski pour le rendre si optimiste quant à l'approbation de ce projet par le gouvernement fédéral?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir répondre moi-même à cette question. C'est sans doute parce que les conclusions des études de faisabilité, dont le gouvernement a été informé à l'époque, n'étaient pas carrément défavorables à la construction d'une usine d'uranium enrichi, du moins pas autant que le prétendaient certains députés de l'opposition. C'est pourquoi j'ai dit moi-même à M. Poniatowski que nous examinerions de très près cette étude préliminaire de faisabilité. Nous avons dit que nous ne refuserions pas par parti pris de prendre connaissance des faits mais que nous les étudierions très attentivement.

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE D'ENRICHISSEMENT D'URANIUM À LA BAIE JAMES—LA QUESTION DE LA PROMESSE D'UNE RÉPONSE D'ICI HUIT MOIS

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Le premier ministre ou l'un de ses ministres a-t-il convenu, durant la visite du ministe français de l'Intérieur, de répondre d'ici six à huit mois à la proposition du gouvernement français en vue de construire une usine d'uranium enrichi dont la production ne serait pas utilisée au Canada et aggraverait considérablement les risques de prolifération nucléaire, si on l'exportait?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai nullement pris un tel engagement et je suis certain qu'aucun ministre ne l'a fait. L'argument invoqué par la représentante est contraire aux conclusions de l'étude de faisabilité. Je crois que toute la question se résume à cela. Il faut analyser cette question objectivement, sans idées préconçues. J'ai moi-même déclaré à la Chambre que le gouvernement avait certains préjugés à l'égard du projet, mais que nous étions disposés à examiner les faits tels qu'ils se présentent. J'espère que c'est aussi l'opinion de nos vis-à-vis.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA DEMANDE DE MAJORATION DES TARIFS DE BELL—DEMANDE DE SUSPENSION DES AUDITIONS JUSQU'À ENTENTE AU SUJET DE LA PROCÉDURE

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Communications une question relative aux audiences que tient actuellement la CCT au sujet de la demande présentée par Bell Canada, qui veut majorer provisoirement les tarifs à compter du 1er août. De graves irrégularités procédurales entourent les audiences actuelles concernant la Bell, soit le temps insuffisant accordé aux intéressés pour examiner la documentation pertinente, l'absence d'audiences préliminaires, la fixation d'un délai de cinq jours aux audiences proprement dites, l'inaptitude de la CCT à déterminer s'il y a effectivement urgence. Ces irrégularités sont si flagrantes qu'elles ont poussé les représentants du Québec à boycotter les délibérations et comme le ministre a dit approuver la participation provinciale, je lui demanderai s'il compte intervenir maintenant en vue de suspendre ces séances jusqu'à ce que des procédures appropriées et mutuellement acceptables soient mises sur pied pour l'étude de cette demande?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, je ne crois pas qu'il soit question pour le ministre des Communications d'essayer d'interrompre des auditions commencées par la CTC. Le ministre ne possède pas ces pouvoirs. Quant à certains intervenants devant la CTC, qui croiraient être frustrés de leurs droits les plus normaux, je crois que des recours sont prévus dans la loi à cet effet, et qu'ils pourraient s'en servir. Ils ont plutôt choisi de se retirer.

[*Traduction*]

LA POSITION DU MINISTRE AU SUJET DE L'ATTITUDE DE LA SOCIÉTÉ BELL QUANT À LA RECHERCHE DE CAPITAUX

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): La Société Bell n'a jamais réussi à offrir un service satisfaisant aux particuliers dans les campagnes, mais elle consacre trop d'énergies et de fonds à des dispositifs de télécommunications complexes. Aussi, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement approuve l'attitude de la société Bell, qui demande à ses abonnés de subventionner une technologie ultra-moderne en augmentant les tarifs, au lieu de s'adresser aux marchés de capitaux ou aux actionnaires, pour trouver les capitaux nécessaires à cette immobilisation.

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, ce n'est pas directement au gouvernement que Bell Canada doit présenter ses arguments à ce sujet. La Société de téléphone doit les présenter à la Commission canadienne des transports au comité des télécommunications. C'est, je crois, ce que le comité des télécommunications lui demandera de faire. Le gouvernement jugera ensuite des décisions que la Commission aura à prendre.

[*Traduction*]

LA QUESTION DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN ORGANISME DE RÉGIE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Les associations de consommateurs comme les gouvernements provinciaux ont perdu confiance dans le système actuel à cause du conflit des télécommunications; aussi, le ministre peut-il nous dire quand il compte créer le nouvel organisme de régie prévu dans le bill C-5 adopté récemment par la Chambre, et quand il pense pouvoir formuler une nouvelle politique nationale en matière de télécommunications, politique qui, espérons-le, permettra au public de participer davantage aux prises de décisions concernant les immobilisations et le choix des priorités?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, à la première partie de la question, je dois malheureusement dire que je ne peux pas encore donner de réponse définitive à ce sujet, étant donné la complexité de l'opération qui consiste à passer les pouvoirs d'un organisme déjà existant à celui que nous venons de créer. Quant à la deuxième partie de la question de l'honorable député, je ne peux pas non plus y répondre pour le moment. Cependant, je crois qu'il pourrait tirer lui-même ses conclusions au sujet de la situation actuelle dans les négociations qui doivent se poursuivre à compter de mardi prochain avec tous les ministres provinciaux réunis à Ottawa.

* * *

● (1450)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE CONTINGENTEMENT DES IMPORTATIONS D'ŒUFS AMÉRICAINS—LE RISQUE DE REPRÉSAILLES

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Compte tenu de certaines déclarations du ministre de l'Agriculture au sujet des quotas et de nos relations avec les États-Unis, le ministre est-il au courant de la lettre que le sénateur Talmadge, président du comité de l'agriculture du Sénat Américain, a envoyée au président des États-Unis, lui demandant que les États-Unis prennent des mesures de rétorsion au cas où le Canada imposerait des quotas? Je pose cette question étant donné la tension que suscitent les échanges de produits agricoles entre nos deux pays.

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je ne suis pas au courant de cette lettre, monsieur l'Orateur, et je ne crois pas que l'on puisse parler de relations tendues entre le Canada et les États-Unis à cause des échanges de produits agricoles.

M. Murta: Je ne suis pas d'accord avec le secrétaire d'État sur ce point. Cependant, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Étant donné que toute rupture des relations commerciales entre nos deux pays nuirait en fin de compte au producteur canadien et, fort vraisemblablement au consommateur canadien, je demande au premier ministre s'il est prêt à envoyer sur-le-champ le ministre de l'Agriculture aux États-Unis pour aplanir avec son homologue les difficultés que les échanges de produits agricoles peuvent susciter entre nos deux pays?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je rappelle à la Chambre que le ministre de l'Agriculture a déjà rencontré le secrétaire à l'Agriculture des États-Unis, il y a quelques mois. Je suis heureux que le député reconnaisse le pouvoir de persuasion de mon collègue. Rien n'indique qu'une nouvelle visite soit nécessaire à l'heure actuelle.

Questions orales

LA SANTÉ

LA BAISSE APPARENTE DE LA QUALITÉ DES SOINS MÉDICAUX—L'OPPORTUNITÉ DE CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES AU SUJET DE PROGRAMMES MOINS COÛTEUX

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sait-il que depuis que les provinces ont coupé leurs dépenses au chapitre de la santé, la qualité des soins médicaux a baissé? De plus, voudrait-il nous dire s'il compte discuter avec ses homologues provinciaux lors de leur rencontre en septembre, les questions d'aide financière, de santé et des frais partagés dans le cadre des programmes d'assurance-santé au-dessous des soins extensifs?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En réponse à la première partie de la question, je dis que les données statistiques sur la santé ne semblent pas confirmer les vues que le député a exprimées. Pour ce qui est de la seconde partie de la question, un groupe d'étude travaille de concert avec les provinces. Certaines provinces n'ont pas encore envoyé les renseignements qui leur ont été demandés, mais j'ai demandé qu'on les fasse parvenir à mes fonctionnaires au plus tard le 15 juillet, afin de nous permettre d'examiner à la réunion qui se tiendra cet automne la substitution de certains soins moins coûteux de traitements actifs dispensés dans les hôpitaux, en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques.

* * *

LE LOGEMENT

L'ABANDON DU PROGRAMME DE PROJETS TÉMOINS URBAINS—LA POSSIBILITÉ D'UNE NOUVELLE PRÉSENTATION DES PROJETS

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle du député de Bellechasse. Elle s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Je suppose que toutes les municipalités et tous les organismes qui ont présenté des projets dans le cadre du programme de projets témoins urbains ont été informés de l'abandon de ce programme. Cet abandon ayant été qualifié de suspension, pourrais-je savoir si l'avis adressé aux municipalités mentionnait une date à laquelle on pourrait de nouveau présenter des projets ou si le ministre a préféré remettre le choix de cette date à plus tard?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je suis moi-même en train d'écrire aux municipalités et à tous ceux qui ont présenté des projets pour leur apprendre, tout en leur retournant leur projet, que le programme a été suspendu. Je suis désolé de devoir le faire, car c'était un programme riche de promesses et qui avait suscité beaucoup d'intérêt partout au Canada. Quoi qu'il en soit, étant donné l'ordre des priorités, le gouvernement a jugé que ce programme devait être réduit ou suspendu. Je n'ai pas fixé de date pour la reprise de ce programme, si jamais il doit reprendre un jour; j'espère qu'il reprendra. Si je me suis refusé à préciser la date d'une reprise possible, c'est que je n'en ai pas la moindre idée. Ce qui importe maintenant, c'est d'assurer le succès des programmes déjà lancés. Cela assuré, nous pourrons songer à l'avenir.

Questions orales

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES INDIENS DE LA C.-B.—LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE CONFÉRENCE TRIPARTITE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre chargé des Affaires indiennes. En réponse à une question, le ministre a dit à la Chambre qu'il attendait que le gouvernement de la Colombie-Britannique règle certaines revendications territoriales, ce qui devrait mettre fin au mécontentement qui semble régner chez les autochtones de la région. Le ministre peut-il dire à la Chambre qui l'a autorisé à confier aux provinces le soin de régler la question des revendications territoriales et, ce que fait son ministère pour aider les autochtones de la Colombie-Britannique à se défendre contre la province?

Une voix: Vous le savez déjà.

M. Oberle: Je ne sais rien!

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Pour ce qui est de la question des revendications territoriales, le gouvernement fédéral n'a pas nié qu'il avait le pouvoir d'éteindre toute revendication. Par ailleurs, nous avons déclaré explicitement que toute terre concernée par le règlement d'une revendication était désormais propriété de la Couronne du chef de la province et que le gouvernement provincial était appelé à jouer et à accepter de jouer un rôle quant à l'extinction de cette revendication territoriale.

M. Oberle: J'espérais que le ministre serait aussi franc dans sa réponse que je l'ai été dans ma question. La situation qui existe en Colombie-Britannique à cet égard est compliquée et cause bien des ennuis aux intéressés. Le ministre est-il disposé à rencontrer des représentants du gouvernement de la Colombie-Britannique et de la population autochtone de cette province afin de trouver pour tout de suite une solution à ce grave problème?

M. Buchanan: Comme le député le sait, j'ai déjà eu plusieurs rencontres avec les hauts fonctionnaires provinciaux à ce sujet, et je serai heureux de les rencontrer de nouveau n'importe quand, s'ils veulent poursuivre les discussions sur la question des revendications territoriales.

* * *

[*Français*]

LES PÉNITENCIERS

LA SUBVENTION DE GROUPES S'OCCUPANT DE RÉHABILITATION—LA POSITION DU MINISTRE

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question au solliciteur général.

Ce matin un quotidien montréalais annonçait que le gouvernement, pour la première fois, allait financer des programmes de récréation organisés par un groupe d'artistes de Montréal dirigé par Germaine Dugas. Étant donné que d'autres troupes d'artistes travaillent également à titre bénévole dans différentes institutions pénitentiaires, le ministre pourrait-il dire, si c'est son ministère qui va les subventionner et quels sont les crédits destinés à ces subventions? Ou encore pourrait-il dire si un autre ministère du gouvernement sera responsable de ces crédits et pour quelles raisons demande-t-on à un groupe d'artistes de travailler bénévolement lorsqu'il semble que le gouvernement va subventionner un autre groupe?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur le président, le groupe de M^me^ Dugas et son organisation ne sont pas payés par mon ministère pour les spectacles qu'ils donnent dans les prisons fédérales. De plus, je n'ai aucun renseignement à l'effet qu'elle soit payée par un autre ministère.

M. La Salle: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Pour clarifier la situation, monsieur le président, pourrais-je demander au ministre de faire des recherches, savoir quel ministère subventionne ce groupe? Et si ce groupe n'est pas subventionné j'aimerais que la population sache que c'est une erreur du journal.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, généralement on demande à ces groupes de donner leurs spectacles bénévolement. D'après mes renseignements il n'y a aucune subvention pour ce groupe, mais je peux m'informer pour l'honorable député.

● (1500)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, maintenant que la Chambre a accompli d'aussi grands progrès vers l'adoption des mesures d'initiative ministérielle, le leader du gouvernement voudrait-il nous dire ce qu'il voudrait encore voir adopter par la Chambre, et si nous allons siéger encore assez longtemps pour entendre le premier ministre, ce champion des convenances parlementaires, annoncer ici plutôt qu'ailleurs la décision qu'il aura prise au sujet de l'OLP?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, la Chambre sait que cet après-midi, nous allons terminer l'étude du bill C-8. Demain, nous reprendrons l'examen de la loi sur la taxe d'accise. Nous avançons, et j'aimerais bien que les leaders à la Chambre offrent la même collaboration que celle qui vient de marquer nos travaux. En effet, j'ai bon espoir que nous pourrons prendre des décisions après un examen suffisant, et nous ajourner d'ici peu.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, je me demande si le président du Conseil privé serait d'accord pour présenter le bill concrétisant la recommandation contenue dans le rapport Hermann. En l'espace de soixante minutes, nous pourrions lui faire franchir la première, la deuxième et la troisième lectures, et faire œuvre utile en faveur d'un demi-million de citoyens.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je veux bien y penser. Il y a certains autres bills, à mon avis, qui pourraient être votés aussi rapidement, s'ils ne soulevaient pas de disputes politiques.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. J'ai toujours eu une grande estime pour le leader du gouvernement, mais j'aimerais qu'il explique cette dernière phrase concernant les disputes politiques. S'il veut obtenir notre collaboration, il aurait intérêt à préciser cette dernière déclaration.

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: C'est de la plus haute importance. Nous essayons d'établir un esprit de collaboration, mais je ne sais pas si le ministre y tient. J'espère qu'il va expliciter le sens de sa dernière phrase à l'intention de la Chambre.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je répète que j'accueillerai avec plaisir toutes les propositions de collaboration que l'autre côté de la Chambre voudra nous faire. Il y a au *Feuilleton* plusieurs articles qui pourraient être votés rapidement, et j'aimerais qu'on me présente des offres de collaboration.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. l'Orateur: L'honorable député de Saint-Denis invoque le Règlement.

M. Prud'homme: Monsieur le président, au cours de cette période de questions, plusieurs députés de l'opposition de tous les partis se sont levés pour poser des questions supplémentaires. Alors, monsieur le président, j'aimerais signaler qu'à une occasion très précise j'ai demandé de poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre (M. Trudeau), sur un sujet très important qui, je crois, a occupé une grande partie du temps de la Chambre. Vous n'avez cependant pas jugé bon de m'accorder la parole. Monsieur le président, j'espère que lorsqu'un ministériel . . .

[*Traduction*]

Je parle lentement parce que je veux que vous compreniez l'interprétation.

[*Français*]

Monsieur le président, j'espère que ce n'est pas un précédent que vous avez établi aujourd'hui. Je reconnais votre grande compétence comme président de cette Chambre, mais je ne voudrais pas qu'à l'avenir, un ministériel qui demande à poser une question supplémentaire, qui d'ailleurs a été la seule demandée par un libéral, voit sa demande rejetée pour la seule raison qu'il est député du parti au pouvoir. Cela arrive très rarement que vous ne nous autorisiez pas parce que nous siégeons avec le parti au pouvoir. Le précédent qui a été créé aujourd'hui ne me choque pas vraiment. Mais je dirais, monsieur le président, qu'à 14 reprises au moins, vous avez reconnu des députés de l'opposition. C'est votre droit. Je n'en discute point. Mais vous leur avez reconnu le droit de poser des questions supplémentaires. Moi, je n'avais qu'une seule question supplémentaire qui a été la seule question supplémentaire posée par un ministériel, et vous n'avez pas jugé bon de me donner votre autorisation.

J'espère qu'à l'avenir, monsieur le président, vous nous accorderez le même traitement.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député admettra sûrement, comme beaucoup d'autres, que plusieurs députés des deux côtés de la Chambre n'ont pu avoir la parole, ni aujourd'hui ni hier. Certains attendent depuis deux ou trois jours pour avoir la parole. Il serait vraiment trop simple si toutes les questions supplémentaires avaient priorité sur tout le reste, mais, dans ce cas, les députés ayant posé la question initiale auraient la parole jour après jour. Ce problème est extrêmement difficile, mais la solution ne consiste certainement pas à permettre les questions supplémentaires de préférence aux autres, car ce serait très injuste envers ceux qui essaient d'obtenir la parole depuis deux ou trois jours.

M. Prud'homme: Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Prud'homme: Si les députés voulaient être assez aimables pour attendre une minute. Ils ont eu l'occasion de prendre la parole aujourd'hui.

[*Français*]

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député a soulevé une question très importante et très intéressante. J'ai déjà fait certaines observations à ce sujet. Certains autres députés désirent poser d'autres questions ou invoquer le Règlement. L'honorable député a soulevé une question très importante et il est absolument nécessaire de considérer la discussion comme close.

A l'ordre. L'honorable député de Richmond (M. Beaudoin) pose la question de privilège.

M. Beaudoin: Monsieur le président, il s'agit de la question de privilège, sur le même rappel au Règlement. Nous n'en sommes pas fâchés. Mais nous devons vous rappeler que les créditistes n'ont posé qu'une question aujourd'hui. Nous savons que vous avez des fonctions très ingrates et très difficiles à remplir, mais je voulais rappeler à l'honorable député que nous n'avons posé qu'une question aujourd'hui. Nous ne sommes pas fâchés, mais nous aurions aimé en poser davantage.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Le député se rend compte, comme moi-même, que son groupe n'a réussi à faire admettre qu'une intervention aujourd'hui. Le groupe immédiatement à sa droite n'en a fait admettre que deux. Dans l'un et l'autre cas, ces chiffres sont très inférieurs au nombre de membres des deux groupes. Toutefois, je voudrais signaler que l'opposition officielle n'a réussi à faire admettre, si je ne me trompe, que treize interventions. Ce n'est pas suffisant, mais c'est en partie à cause de la longueur des questions et des réponses, ce à quoi je ne peux rien.

[*Plus tard*]

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, j'interviens de nouveau dans un esprit de collaboration en faveur d'une mesure extrêmement importante pour un grand nombre de vétérans du Canada. Si ce bill était présenté, il pourrait recevoir la première, la deuxième et la troisième lectures en un temps record, pour le plus grand bien de plusieurs centaines de milliers de Canadiens.

Depuis que je suis membre de cette assemblée, j'ai toujours cherché à collaborer, mais pour une raison ou une autre, le président du Conseil privé a parlé de rancœur politique, ce contre quoi je m'insurge. Ce n'est pas dans cet esprit que je suis intervenu et il le sait fort bien. S'il veut faire adopter une mesure qui profitera à tous les Canadiens, alors il devrait présenter celle-là; elle est extrêmement claire et elle aidera de nombreux Canadiens qui souffrent de l'inflation et de son incidence sur leur revenu.

Loi électorale du Canada

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de faire une mise au point. Je suis heureux de la précision apportée par le député et j'en parlerai avec son leader à la Chambre. Il y a un grand nombre de bills que nous-mêmes, comme tous les partis sans doute, aimerions faire passer. Le bill en question en est un, mais je pense qu'en faisant preuve de collaboration, nous pouvons faire beaucoup d'ici quelques jours.

* * *

● (1510)

L'AGRICULTURE

DÉPÔT DE L'ACCORD INITIAL ET SUPPLÉMENTAIRE SUR LA COMMERCIALISATION DES ŒUFS

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai promis à la Chambre à deux reprises, j'aimerais déposer, avec la permission de la Chambre, et conformément à l'article 41(2) du Règlement, des exemplaires, dans les deux langues officielles, de l'accord initial et supplémentaire sur la commercialisation nationale des œufs.

* * *

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR LA BRITISH COLUMBIA TELEPHONE COMPANY ET D'UNE LETTRE DU MINISTRE À L'HONORABLE E. J. BENSON

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer dans les deux langues officielles le rapport d'une enquête menée par le ministère des Communications et intitulé: Étude des méthodes et politiques d'achat et des relations financières inter-sociétés de la British Columbia Telephone Company, de même qu'une copie de la lettre que j'ai adressée à ce sujet à l'honorable E. J. Benson, président de la Commission des Transports.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE INTERDISANT LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION DES RÉSULTATS DE SONDAGES D'OPINION PUBLIQUE LORS D'ÉLECTIONS

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta) demande à présenter le bill C-404, tendant à modifier la loi électorale du Canada (sondages d'opinion).

—Monsieur l'Orateur, le projet de loi a pour objet d'interdire la publication ou la diffusion des résultats de sondages d'opinion publique lors d'élections. Il ne fait pas obstacle à la recherche, qu'elle soit universitaire, commerciale ou politique, qui reste secrète en période électorale, pour ne pas influencer l'issue du scrutin.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[M. Marshall.]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE INTERDISANT TOUTE DISCRIMINATION FONDÉE SUR L'ÂGE EN MATIÈRE D'EMPLOI ET LA PARTICIPATION SYNDICALE

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta) demande à déposer le bill C-405, tendant à modifier le Code canadien du travail (distinction injuste à cause de l'âge).

—Monsieur l'Orateur, le bill a pour objet d'interdire, lorsque le Code canadien du travail s'applique, toute distinction injuste à cause de l'âge en matière d'emploi et d'adhésion à un syndicat de travailleurs.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impresson en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BEAUDOIN—ON DEMANDE QUE LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL DÉMISSIONNE DE SON POSTE POUR AVOIR SUPPOSÉMENT MANQUÉ À SON SERMENT D'OFFICE

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions du Règlement je désire soulever la question de privilège. Cependant, qu'il me soit permis de dire que ce n'est pas par rancœur politique ni par malice que je le fais.

Si un ministre se trouve dans l'impossibilité de remplir ses fonctions à cause d'une collusion directe ou indirecte avec le monde interlope qu'il veut protéger, ou pour une autre raison du genre, et qu'en plus ce député prend publiquement position de façon unilatérale et tente de convaincre le conseil des ministres en brandissant la menace de sa démission afin que ce dernier n'applique pas la loi en vigueur nécessaire dans les circonstances telle que la peine de mort prévue au moins pour les meurtriers de policiers et de gardiens de prison, ce député n'a pas d'autre choix que de démissionner puisqu'il manque à son serment d'office.

A titre de député du peuple canadien, lequel réclame qu'au moins la loi actuelle soit appliquée dans ses sanctions prévues, j'ai le devoir d'invoquer la question de privilège et de demander à tous les collègues de cette Chambre d'intervenir afin que soit remplacé le solliciteur général du Canada par quelqu'un qui prenne ses responsabilités et n'aille pas à l'encontre, ni de la loi établie ni de la volonté de la majorité des Canadiens.

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 2247, 2466, 2539, 2564, 2632 et 2788.

Monsieur l'Orateur, si les questions nos 1786, 2130 et 2288 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nos 2624 et 2704, marquées d'un astérisque?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉBARDEURS—LA POSSIBILITÉ DE L'OCTROI DE SUBVENTIONS

Question nº 2247—**M. Forrestall:**

1. Des pourparlers ont-ils eu lieu avec des représentants du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration et de la Commission d'assurance-chômage au sujet de la possibilité que le gouvernement, par l'entremise de ces organismes, subventionne, souscrive ou participe financièrement ou d'une autre façon au paiement des membres de l'Association internationale des débardeurs du fleuve Saint-Laurent qui touchent actuellement un revenu annuel garanti et, dans l'affirmative, *a*) quelle a été la nature de ces entretiens, *b*) comment se rapprochent-ils des propositions du juge Gold?

2. Existe-t-il des textes statutaires ou réglementaires permettant le versement de prestations d'assurance-chômage lorsque les bénéficiaires touchent déjà un revenu annuel garanti de la part de leur employeur et, dans l'affirmative, que stipulent ces textes?

3. A-t-on proposé de verser à ces débardeurs, pendant au moins 10 ou 12 semaines, des prestations d'assurance-chômage alors qu'ils reçoivent un revenu annuel garanti ou en plus de ce revenu?

4. Est-il possible, tout en recevant de l'argent de son employeur, de toucher des prestations d'assurance-chômage et, dans l'affirmative, dans quelles circonstances?

5. Le gouvernement sait-il approximativement combien il en coûterait d'adopter les propositions du juge Gold au sujet du versement de prestations d'assurance-chômage aux membres de l'AID, qui touchent un revenu annuel garanti et, *a*) dans l'affirmative, de quelle somme s'agit-il, *b*) dans la négative, pourquoi?

6. Si un tel régime était adopté dans les ports du fleuve Saint-Laurent, pourrait-il s'appliquer à d'autres industries du Canada dans d'autres régions et, *a*) dans l'affirmative, à quelles conditions, *b*) dans la négative, pourquoi?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Il n'y a pas eu de pourparlers au sujet du versement de subventions, de souscription ou de participation financière à un régime de revenu annuel garanti. Les entretiens qui ont eu lieu entre des représentants de la Commission d'assurance-chômage et l'Association des employeurs maritimes ont porté sur une proposition de l'Association d'établir un régime de prestations supplémentaires de chômage à l'intention des débardeurs des ports de Montréal, Trois-Rivières et Québec. *a*) L'objet de ces pourparlers était de déterminer si le régime proposé pouvait être approuvé en vertu de l'alinéa 172 (3)*d*) des Règlements d'assurance-chômage. *b*) Le régime de PSC proposé était inclus dans le rapport du juge Gold.

2. En vertu de l'article 17 de la loi sur l'assurance-chômage, une personne ne peut bénéficier de prestations que s'il y a eu arrêt de la rémunération provenant de son emploi. En principe, une personne qui reçoit un revenu annuel garanti ne saurait bénéficier de l'assurance-chômage puisqu'elle ne subirait vraisemblablement pas d'arrêt de rémunération. Il y aurait toutefois lieu d'étudier les dispositions du régime de revenu annuel garanti en cause avant de statuer sur l'admissibilité ou l'inadmissibilité d'un participant.

3. La Commission d'assurance-chômage n'a étudié aucune proposition de verser des prestations aux débardeurs pour une période quelconque. Les débardeurs ne peuvent bénéficier de l'assurance-chômage qu'au même titre et qu'aux mêmes conditions que les travailleurs des autres industries.

4. Le régime de prestations supplémentaires de chômage permet aux employeurs de suppléer aux prestations d'assurance-chômage de leurs employés durant un licenciement et, ainsi, de maintenir le revenu de leurs employés à un niveau plus élevé que celui que leur procure l'assurance-chômage seule.

5. La somme de prestations d'assurance-chômage qui seraient payables à un groupe de travailleurs donné dépendrait du nombre de travailleurs licenciés, de la durée du licenciement et de la période d'admissibilité aux prestations de chaque travailleur.

6. Au Canada, des travailleurs de nombreuses industries participent à plus de 200 régimes de PSC. Les employeurs et les employés de n'importe quelle industrie peuvent, s'ils le désirent, mettre sur pied un régime de PSC semblable à celui proposé pour les débardeurs.

En ce qui concerne le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, la réponse est la suivante: 1. Il n'y a pas eu de pourparlers avec des représentants du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au sujet de subvention, de souscription ou de participation financière au paiement des membres de l'Association internationale des débardeurs du fleuve Saint-Laurent qui toucheraient maintenant un revenu annuel garanti. *a*) Sans objet. *b*) sans objet. Voir réponse semblable à la partie 1 de la question 2039 donnée au député.

LES PIÈCES DE MONNAIE OLYMPIQUE

Question nº 2466—**M. Jones:**

1. Les pièces de monnaie olympique que distribue la Monnaie royale canadienne sont-elles *a*) unilingues anglaises, *b*) unilingues françaises, *c*) bilingues?

2. De quelles inscriptions ces pièces sont-elles frappées?

M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): 1. *a*) Non. *b*) Non. *c*) Oui.

2. Série I: Voir la Gazette du Canada, Partie II, Vol. 107, nº 24. Série II: Voir la Gazette du Canada, Partie II, Vol. 108, nº 16. Série III: Voir la Gazette du Canada, Partie II, Vol. 109, nº 1.

L'ACCORD SPÉCIAL ARDA III B

Question nº 2539—**M. Clark (Rocky Mountain):**

1. Au sujet de l'accord spécial ARDA III B, ayant officiellement pris fin le 31 mars 1975, *a*) quelles provinces ont participé et à partir de quelle date, *b*) combien de provinces ont manifesté leur inquiétude parce que les dispositions et clauses de l'accord étaient (i) trop restrictives (ii) mal adaptées aux besoins locaux (iii) inappropriées pour d'autres raisons?

2. Par province et par année, combien de demandes *a*) ont été reçues par chaque province participante, *b*) ont été acceptées par le gouvernement?

3. Par province et par année, combien de projets ont été réellement mis sur pied et pour chacun, quelle a été la contribution *a*) fédérale, *b*) provinciale?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. *a*) Manitoba—le 20 juillet 1971; Saskatchewan—le 2 décembre 1971; Alberta—le 17 septembre 1971; Colombie-Britannique—le 25 août 1972.

2. *b*) Aucune des provinces participantes n'a manifesté d'inquiétude en ce qui concerne les modalités des ententes respectives. Le Manitoba et la Saskatchewan se sont toutefois inquiétées du caractère en apparence restrictif des lignes directrices d'exploitation et des méthodes administratives proposées. On a convenu de modifier les lignes directrices; l'administration du programme semble par ailleurs se poursuivre à la satisfaction de tous les gouvernements intéressés.

2. *a*) Demandes reçues au 31 mars

	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
1971–1972	132	33	25	0
1972–1973	85	65	2	61
1973–1974	84	57	0	68
1974–1975	97	119	0	100

b) Demandes acceptées par le gouvernement au 31 mars

	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
1971–1972	1	2	0	0
1972–1973	34	29	0	0
1973–1974	51	25	0	16
1974–1975	52	40	0	24

3. Projets mis sur pied au 31 mars

	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
1971–1972	0	0	0	0
1972–1973	29	20	0	0
1973–1974	46	19	0	12
1974–1975	59	28	0	22

a) Engagement fédéral au 31 mars (en milliers de $)

	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
1971–1972	0	0	0	0
1972–1973	1019.7	282.3	0	0
1973–1974	1834.3	812.3	0	1156.3
1974–1975	1900.0	767.8	0	1644.9

b) Engagement provincial au 31 mars (en milliers de $)

	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
1971–1972	0	0	0	0
1972–1973	194.2	48.2	0	0
1973–1974	542.3	139.7	0	5.0
1974–1975	308.6	53.1	0	0

AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN—LES COURS DE LANGUES

Question nº 2564—M. Herbert:

1. Quel est le coût total des cours de langue, porté au budget des dépenses de 1975-1976 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien?

2. Comment ces frais se répartissent-ils entre *a*) le traitement du personnel qui suit les cours, *b*) le traitement du personnel enseignant, *c*) les services additionnels ou supplémentaires à acheter de la Commission de la Fonction publique, *d*) les autres frais?

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. $574,333.

2. *a*) Sans objet. *b*) Néant. Le personnel enseignant relève de la Commission de la Fonction publique. *c*) $61,000. Marchés de service (moniteurs). *d*) Salaires des employés de la Direction des Langues officielles—$388,333; Services professionnels et spéciaux—$67,500; Voyages et déplacements—$12,000; Fret, exprès et camionnage—$500; Téléphones et télégrammes—$10,000; Fournitures de bureau, aménagement et ameublement—$14,500; Acquisition d'aménagement—$20,000; Divers—$500.

*CN—L'ANNULATION DU SERVICE-VOYAGEURS DE NUIT OTTAWA-TORONTO

Question nº 2624—M. Baker (Grenville-Carleton):

Le CN a-t-il l'intention d'annuler le service-voyageurs de nuit entre Ottawa et Toronto et, dans l'affirmative, pourquoi?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, voici la réponse. Le CN n'envisage pas dans le moment d'annuler le service-voyageurs de nuit entre Ottawa et Toronto.

AIR CANADA—LES RÉCLAMATIONS POUR PERTE DE BAGAGES

Question nº 2632—**M. Mazankowski:**

Au cours des années 1972, 1973 et 1974, combien Air Canada a-t-elle versé en réclamations pour perte ou dommages causés à des bagages?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Voici les explications fournies par la direction d'Air Canada: Les sommes payées en réclamations pour bagages perdus ou endommagés se sont élevées à: $713,252 en 1972; $1,253,023 en 1973; $1,418,248 en 1974. Au cours de 1973 et 1974, la plupart des grandes compagnies aériennes mondiales ont eu à subir un accroissement du montant des réclamations. Afin de faire face à cette situation, plusieurs compagnies, dont Air Canada, ont décidé en 1974 de se regrouper et de créer un système centralisé et informatisé de retrait des bagages, dont on a déjà commencé à sentir les effets bénéfiques. En effet, au cours du premier trimestre de 1975, on a enregistré une baisse spectaculaire des montants payés par rapport à la même période pour 1974. Qui plus est, le nombre de passagers payants transportés par Air Canada est passé d'un peu plus de huit millions en 1972 à presque onze millions en 1974. De ce nombre, il vaut la peine de remarquer qu'un bon 99 p. 100 sont arrivés à destination accompagnés de leurs bagages.

*LE PROGRAMME DE LA MONNAIE OLYMPIQUE—LE TRAITEMENT ANNUEL DE M. AUSTIN P. PAGE

Question nº 2704—**M. Stevens:**

1. Le traitement annuel de $66,000 versé à M. Austin P. Page, à titre d'administrateur en chef du Programme de la Monnaie olympique a-t-il été haussé et, dans l'affirmative, *a*) quel est le traitement annuel actuel, *b*) quand a-t-il été augmenté, *c*) pourquoi a-t-on jugé nécessaire de l'augmenter?

2. Jusqu'à présent, quel a été le montant des allocations versées à M. Page pour les dépenses effectuées dans le cadre de ses activités?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la réponse à 1. *a*) est $66,000; à *b*) le 1er octobre 1974; à *c*) afin de répondre aux exigences de l'entente intervenue entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada d'une part et le Groupe de Gestion P.M. Inc. d'autre part. La réponse à la partie 2. est: au 31 mai 1975, $51,464.43.

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—LES DEMANDES DE PRÊTS

Question nº 2788—**M. Marshall:**

1. La Société du crédit agricole envisage-t-elle d'ouvrir un bureau dans la province de Terre-Neuve?

2. Combien de demandes de prêts la Société a-t-elle reçues annuellement de la province, entre 1970 et le 31 mai 1975?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Voici la réponse de la Société du crédit agricole: 1. Oui, à compter du 1er juin 1975.

Questions au Feuilleton

2. Du 1er avril 1970 au 31 mars 1971, 20; du 1er avril 1971 au 31 mars 1972, 14; du 1er avril 1972 au 31 mars 1973, 6; du 1er avril 1973 au 31 mars 1974, 11; du 1er avril 1974 au 31 mars 1975, 10; du 1er avril 1975 au 31 mai 1975, 10.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES DISCOURS DES MINISTRES ET DES SOUS-MINISTRES—LES AGENTS D'INFORMATION

Question nº 1786—**M. Clark (Rocky Mountain):**

1. Entre le 31 mars 1973 et le 28 février 1975, combien de discours des agents d'information du gouvernement ont-ils préparé à l'intention d'un *a*) ministre, *b*) sous-ministre, *c*) sous-ministre adjoint?

2. Dans chaque cas de quel *a*) ministre, *b*) sous-ministre, *c*) sous-ministre adjoint s'agissait-il et *d*) à quelle occasion le discours a-t-il été rédigé?

(Le document est déposé.)

LES IMPORTATIONS AU CANADA DE DENRÉES AGRICOLES

Question nº 2130—**M. Mazankowski:**

1. Quel est le volume des importations de denrées agricoles, *a*) viande rouge (bœuf, porc et autre), *b*) volaille, *c*) produits laitiers, *d*) fruits, *e*) légumes, au Canada?

2. Quel a été le volume annuel des importations de chacune de ces denrées en 1960 et de 1965 à 1974?

3. Quelle a été la hausse (ou la baisse) procentuelle, annuelle et globale, pour chacune de ces denrées, au cours des cinq et des trois dernières années?

4. Pourquoi les hausses se sont-elles produites?

(Le document est déposé.)

LES SERVICES D'ENTRETIEN DANS LES AÉROPORTS

Question nº 2288—**M. Jones:**

1. Dans chaque aéroport du Canada, quel ministère est chargé des services de nettoyage et d'entretien des installations à l'intention des passagers?

2. *a*) Dans quels aéroports ces services sont-ils assurés par des fonctionnaires, *b*) quel est le détail de tous les frais, notamment une répartition selon les salaires, l'équipement et autres, *c*) quel est le salaire minimum des personnes employées à ces tâches, *d*) la Fonction publique se sert-elle d'enfants ou en emploie-t-elle pour ces tâches, *e*) qui est chargé de surveiller le travail?

3. Dans quels aéroports ces services sont-ils assurés ou fournis par des entrepreneurs privés et, dans chaque cas, *a*) quelles sont les particularités du contrat, notamment les nom et adresse de l'entrepreneur, le montant du contrat, la date à laquelle il a été passé et se termine, *b*) a-t-on fait un appel d'offres et, dans l'affirmative (i) quand (ii) de quelle méthode s'est-on servi lors de cet appel d'offres et de l'attribution du contrat, *c*) retient-on les services d'entrepreneurs locaux et, sinon, pourquoi?

4. *a*) Quel est le salaire minimum des employés remplissant ces fonctions, *b*) l'entrepreneur se sert-il d'enfants ou en emploie-t-il pour ces tâches, *c*) qui est chargé de surveiller le travail?

5. A-t-on employé des enfants à l'aéroport international d'Halifax le 30 mars 1975 et, dans l'affirmative, quel en était le responsable?

6. Quel est le nom du constable de la GRC qui a hésité à faire enquête sur l'emploi d'enfants à l'aéroport international d'Halifax, le 30 mars 1975, à en faire rapport aux autorités intéressées et à appliquer les solutions nécessaires, juridiques et autres?

7. A-t-on fait rapport de l'incident mentionné aux nos 5 et 6 à un ministère ou à un ministre et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) quelle était la teneur de ce rapport?

8. Envisage-t-on de faire cesser l'emploi d'enfants dans des contrats gouvernementaux et, dans l'affirmative, quelles mesures envisage-t-on?

(Le document est déposé.)

Pétro-Canada

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ PÉTRO-CANADA

MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SOCIÉTÉ DE LA COURONNE

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le bill C-8, tendant à créer une société nationale des pétroles, soit lu pour la 3e fois et adopté.

—Monsieur l'Orateur, j'ai eu abondamment l'occasion d'intervenir dans le débat sur le bill aux étapes antérieures; c'est pourquoi je ne me propose pas d'intervenir à l'étape de la troisième lecture. Après les entretiens que nous avons eus, je crois que l'on est en droit d'espérer que les députés limitent leur intervention à 15 ou 20 minutes afin de permettre au plus grand nombre possible de députés de prendre part au débat. Si la Chambre y consent, et je pense qu'il est souhaitable que j'intervienne au terme du débat, je pourrais peut-être prendre la parole à 9 h 30, puisqu'il y a tout lieu de croire que le vote se tiendra à 9 h 45. Si la Chambre y consent, je pourrais donc intervenir en réponse à 9 h 30.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) veut-il faire une remarque au sujet du rappel au Règlement soulevé par le ministre ou désire-t-il participer au débat? S'il intervient pour participer au débat, je donnerai la parole au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui, je crois, désire parler sur la proposition.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'interviens pour prendre part au débat. C'est le leader de la Chambre qui devrait régler le rappel au Règlement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous pourrions peut-être d'abord régler les points soulevés par le ministre. Nous serions d'accord pour réduire à 20 minutes le temps de parole au cours du débat sur la troisième lecture du bill. Nous préférerions 20 minutes à 15 minutes et nous serions disposés à céder la parole au ministre à 9 h 30.

Une voix: Cela ne lui donnerait que 15 minutes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je suis certain qu'il ne lui en faut pas davantage.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas discuté de cette question avec mes collègues, mais je crois comprendre qu'ils ne s'y opposent probablement pas. J'ai toujours pensé qu'il faudrait, à l'égard de ces questions, suivre la voie habituelle, c'est-à-dire un débat suivi de questions et de réponses. Naturellement, le ministre a eu la possibilité de répondre à toutes les observations à l'étape de la deuxième lecture. Si j'ai l'assurance que le ministre se bornera, dans sa dernière intervention, à donner des réponses calmes, réfléchies et distinctes aux questions posées, c'est différent. Je considère cela comme un simple avertissement; je n'approuve pas cette façon de procéder pour l'avenir car je ne crois pas que ce soit la bonne façon d'organiser nos débats à la Chambre. Je constate que mes collègues, qui ont montré un esprit de collaboration à toutes les étapes de l'étude de cette mesure législative, ne

s'opposent pas à cette façon de procéder; je ne soulève donc pas d'objection, bien que j'en aie fort envie.

M. l'Orateur adjoint: Il semble y avoir accord. Pour plus de clarté, êtes-vous d'accord pour que le temps de parole soit limité à 20 minutes, que le ministre prenne la parole à 9 h 30 et que le vote sur le bill C-8 ait lieu à 9 h 45?

Des voix: D'accord.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, en ouvrant le débat à la troisième lecture du bill qui tend à doter le Canada d'une société nationale des pétroles, je constate que ma volonté initiale de discuter du pour et du contre du bill s'est, au fil des mois, dégénérée en un sentiment de dégoût. En écoutant les discours et en lisant les délibérations sur le bill, j'ai été impressionné de voir à quel point j'ai vu juste il y a trois mois quand j'ai déclaré que le gouvernement jouait la comédie en présentant ce bill qui ne garantirait ni de plus amples approvisionnements ni de meilleurs prix dans un avenir immédiat.

● (1520)

J'en suis venu à la conclusion que, lorsque le gouvernement prétend prendre une mesure répondant aux besoins du pays, il commet une vaste fraude. J'ai déjà exposé ce point de vue. Par «fraude», je ne désigne pas ces actes répréhensibles qui font l'objet de poursuite devant les tribunaux, comme par exemple l'affaire relative à la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies en Saskatchewan. Je pense plutôt à une fraude politique. Nous en trouvons un autre exemple dans le désir actuel du gouvernement de faire adopter une loi permettant de mettre entre les mains des Canadiens des pièces de monnaie falsifiées. C'est leur faire insulte. Si l'on veut réunir des fonds pour des motifs valables, votons une loi honnête. N'essayons pas de tromper les Canadiens. Assurons leur que, lorsqu'ils achètent une pièce dont la valeur nominale est de $100, ils reçoivent bien quelque chose qui vaut $100.

Nous pouvons déceler la même attitude dans l'exposé budgétaire. On y suggérait que le gouvernement avait l'intention de réduire les dépenses et de faire preuve d'austérité. Je crois savoir que le ministre a demandé à ses collègues de réduire les dépenses de 5.4 milliards de dollars, mais n'obtint en réalité qu'une réduction de 1 milliard. Ce n'est pas de la modération, mais tout simplement du faux semblant, une fraude politique au détriment des Canadiens.

Le bill à l'étude en est le plus bel exemple. On a dit qu'il faudrait entre 1,500 et 2,000 millions de dollars pour établir cette société. C'est à mon avis un minimum. Les sociétés pétrolières ont actuellement besoin de sommes considérables. Ce genre d'entreprise exige d'importants investissements. Lorsque l'on parle de rassembler, à même les richesses de la nation, une somme de 1 ou 2 milliards de dollars, simplement pour se lancer dans cette partie de poker sans avoir aucune garantie qu'il en sortira un baril de pétrole supplémentaire ou qu'on y gagnera un cent sur le prix, il s'agit bien d'un faux semblant, d'une fraude.

Dans mes observations à l'étape de la deuxième lecture le 12 mars, j'ai essayé d'offrir à la Chambre, au ministre et au gouvernement d'autres solutions utiles et constructives, c'est-à-dire plus profitables pour la population canadienne que ne sera ce genre d'organisme qui après tout n'est qu'une société comme les autres. Ces solutions à mon sens préférables tendaient à nous ouvrir plus rapidement et à meilleur marché l'accès au pétrole de toute provenance.

Elles reposaient sur l'hypothèse que les Canadiens aimeraient bien pouvoir à titre individuel participer à la richesse nationale.

Je vais présenter de nouveau la liste de ces solutions sans grand espoir de convaincre le ministre ou le gouvernement, mais pour faire savoir au lecteur éventuel de ces propos qu'il y a des façons meilleures de réaliser l'objectif du gouvernement. Je ne pense pas que j'aurais accepté la première de ces solutions, si j'avais été à la place du ministre; néanmoins, elle est meilleure que celle qui a été adoptée par le gouvernement. Cinq grandes sociétés internationales contrôlent l'essentiel de l'industrie pétrolière. Pourquoi ne pas se porter acquéreur de l'une d'elles? Cela aurait au moins l'avantage de nous doter d'une entreprise active disposant de 40 ou 50 ans d'expérience, et cela nous coûterait un peu moins cher que la formule du gouvernement. Voilà pour la première solution. Je n'ai pas l'intention de la défendre. Elle aurait pu être envisagée, et en tout cas elle aurait été meilleure que de chercher à acquérir d'ici 15 à 25 ans, parti de zéro, la compétence technique qu'il faut dans ce domaine à la fois complexe et risqué.

La deuxième solution est celle que j'ai exposée le plus longuement le 12 mars. C'est elle qu'a adopté la loyale opposition de Sa Majesté. L'idée est que cinq grandes sociétés pétrolières internationales occupent l'essentiel du marché actuellement au Canada, ceci dit sans vouloir déprécier les petites sociétés indépendantes. La position du parti progressiste conservateur est simple. Au cours actuel des produits, il suffirait d'apporter au budget une simple modification, de caractère incitatif, pour que d'ici deux ou trois ans les Canadiens possèdent à titre individuel 60 ou 70 p. 100 des actions des cinq grandes sociétés; alors, les profits que pourraient rapporter leurs périlleuses activités iraient dans la poche des Canadiens qui y auraient investi de l'argent. Telle était la position du parti conservateur. A mon avis, elle est conforme à la philosophie des Canadiens qui veulent profiter des recettes tirées de nos énormes richesses naturelles. En même temps, nous profiterions des connaissances et du savoir-faire de ces sociétés si leurs actions spéculatives nous appartenaient. Nous profiterions de leurs relations internationales, et, selon moi, nous serions plus en mesure d'exercer des pressions positives sur ces sociétés au nom du Canada afin d'obtenir du pétrole plus rapidement et moins cher.

Comme j'appuie cette deuxième solution, je serais prêt à parcourir le pays pour l'expliquer aux Canadiens. Je sais qu'ils seront en faveur de cette idée. Des millions de membres de la population active ou de ceux qui peuvent investir de l'argent dans une entreprise semblable, aimeraient avoir l'occasion de profiter personnellement de la richesse du Canada. Cela permettrait à ceux qui essaient d'acquérir des biens de savoir que la valeur de leurs investissements augmentera au même rythme que la prospérité économique du pays et que leur argent n'est pas bloqué dans des investissements fixes.

Je n'ai donc pas à m'excuser de la solution préconisée par le parti conservateur puisque je la trouve bien préférable pour les Canadiens et plus propre à garantir que dans cinq ans, nous aurons suffisamment de pétrole pour faire fonctionner nos industries et suffisamment de gaz naturel pour lancer notre importante industrie pétrochimique de l'avenir.

Il y a d'autres possibilités. Certaines d'entre elles dépendent complètement du gouvernement. Une troisième solution serait que le gouvernement décide d'agir et qu'il promulgue le règlement sur l'exploitation du pétrole et du gaz dans les territoires du Nord sans dépenser un seul dollar et sans attendre une heure de plus. Il faudrait mettre en vigueur ce règlement qui a été laissé en suspens en février 1970; depuis, les sociétés qui forent dans le Nord et en haute mer n'ont aucun règlement pour les guider. Ainsi, s'il y a du pétrole dans ces régions, et nous savons qu'il y en a, ces sociétés pourraient agir en sachant que le gouvernement a établi les dispositions nécessaires conformément à l'article 58 du règlement territorial. Ce règlement a été rédigé en 1961 et toutes les sociétés, les grandes et les petites, l'ont accepté.

D'après ce règlement, 50 ou 60 p. 100 environ du pétrole et du gaz découverts hors des provinces reviendrait aux Canadiens. Cela représente évidemment la plus grosse partie de nos réserves de pétrole et de gaz. Le principe fondamental de ce règlement était que le gouvernement du moment et tous les gouvernements laisseraient les compagnies pétrolières en paix jusqu'à ce qu'elles aient de l'argent. En contrepartie de ces innombrables remises, nous compterions non pas sur 15 p. 100 mais sur 50 ou 60 p. 100 des recettes provenant du pétrole et du gaz.

Pourquoi le gouvernement ne respecte-t-il pas ce règlement? Les sociétés l'ont accepté et je pense qu'elles le respecteraient encore si le gouvernement les laissait tranquilles jusqu'à ce qu'elles réalisent un bénéfice. Cela aurait permis au moins aux cinq grandes compagnies et aux petites compagnies qui désirent étendre leurs activités dans le cadre des règlements fédéraux de le faire.

La quatrième possibilité que j'ai mentionnée à maintes reprises depuis quelques années porte sur les finances. Il est incontestable que les principes valables pour les cinq dernières années ne le sont plus maintenant. Alors qu'il fallait dépenser $400 pour produire un baril de pétrole par jour, il faut maintenant compter un minimum de $10,000, dans le Nord, et environ $15,000 dans le cadre de la méthode actuelle de financement de l'exploitation des sables bitumineux. En d'autres termes, il faut investir $15,000 pour tirer un baril de pétrole des sables bitumineux, alors qu'il y a quelques années, dans les Prairies, $400 auraient suffit. En raison de ces nouvelles industries de capitaux, nous devons appliquer de nouvelles méthodes de financement et toutes les grandes compagnies acceptent les propositions que j'ai faites au comité et à la Chambre. Elles entreraient immédiatement en vigueur aux termes de ces propositions. La seule personne qui y perdrait est celle qui perçoit des intérêts. Nous amortissons simplement la dette rapidement, le remboursement se fait rapidement, ce qui fait que les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que les compagnies touchent davantage.

● (1530)

Je l'ai déjà dit et je le répète: je trouve fort étonnant que le seul gouvernement au monde qui ait accepté l'idée de financer une importante industrie de capitaux soit un pays socialiste, le Royaume-Uni. En vertu du système adopté par ce pays quand une compagnie place 2 ou 3 milliards dans une entreprise hasardeuse dans la Mer du Nord, cette compagnie obtient un amortissement immédiat de 175 p. 100, ce qui signifie effectivement que le gouvernement ne touche presque rien jusqu'à remboursement de la dette; à ce moment-là, par contre, les citoyens du Royaume-Uni reçoivent environ 45 à 55 p. 100 du rendement brut. Ce genre de financement pourrait s'appliquer non seulement aux nouveaux gisements de pétrole et de gaz, mais aussi à l'industrie minière et aux autres industries de capitaux dans le secteur de la fabrication.

Je l'ai dit, les grandes sociétés pétrolières qui ont examiné ce genre de proposition avec un immense intérêt seraient prêtes à y souscrire, mais le gouvernement ne s'est pas commis de façon positive, si ce n'est que le ministre des Finances (M. Turner) a déclaré que ce genre de technique n'est pas utilisé. Cette réaction chauvine qui fait que le gouvernement n'utilise que les idées que lui présentent ses propres experts et qu'il ne fait rien de nouveau, ne contribuera pas à bâtir le Canada. Ce n'est pas la bonne réaction à adopter en ces temps nouveaux où les coûts et les taux d'intérêt sont élevés, et surtout où le capital fait défaut, alors que le Canada commence à peine à mettre ses ressources en valeur.

Ce mode de financement présente l'avantage d'accélérer trois ou quatre fois l'utilisation du capital, ce qui permet en quelque sorte, grâce à cette technique rapide de remboursement, d'agir comme si on disposait de trois ou quatre fois plus de capitaux. Si le Canada adoptait cette technique, nous aurions non seulement les centaines de milliards de dollars dont nous aurons besoin pour effectuer les investissements nécessaires d'ici à 25 ans, mais nous pourrions prêter de l'argent à d'autres pays qui en ont encore plus besoin que nous.

Voilà comment j'aimerais voir agir le gouvernement canadien. C'est une formule beaucoup plus alléchante que celle qui consiste à faire payer 2 milliards de dollars aux contribuables l'établissement d'une société, à rassembler un groupe de personnes sans expérience et quelques-unes qui en ont, dans l'espoir que cette société nous fournisse du pétrole dans 15 ou 20 ans. Je soutiens que le nouveau mode de financement proposé à l'industrie donnerait des résultats beaucoup plus rapides et bien moins coûteux. Le coût actuel du pétrole extrait des sables bitumineux est d'environ $11 le baril. Si l'on procédait comme je le préconise, même en utilisant les propres chiffres des sociétés pétrolières, il ne dépasserait pas $3 le baril. Le gouvernement fédéral, celui de l'Alberta et tous les autres gouvernements obligent les consommateurs à payer $11 le baril, alors que si l'on procédait de la façon appropriée, ils pourraient payer $3 seulement. Voilà l'importance de cette possibilité.

Enfin, j'ai une cinquième possibilité, qui, je crois, aurait été plus profitable aux Canadiens. Elle pourrait être adoptée immédiatement si le ministre des Finances, avec l'appui du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), disait au gouvernement de cesser de lutter contre les provinces en ce qui concerne la taxation des ressources. L'activité reprendrait dans les provinces. Il ne se passe rien en Colombie-Britannique à cause de cette guerre. Quand la charge fiscale des deux paliers de gouvernement qui s'affrontent est supérieure à 100 p. 100, il ne peut y avoir d'investissement et, dans ces circonstances, il est inutile de demander aux Canadiens d'investir dans ces industries de ressources.

Chacune de ces cinq possibilités serait supérieure aux mesures frauduleuses que nous prenons aujourd'hui en prétendant faire quelque chose. Le seul argument en faveur de ce genre de chose, c'est qu'une demi-douzaine d'autres pays ont des sociétés nationales de ce genre. Deux sénateurs américains en proposent une et d'autres pays en proposent aussi une pour faire comme les voisins. Je pourrais faire une analogie très simple: s'il y a cinq grosses truites dans un ruisseau, tout ce que fera le gouvernement actuel, d'ici à 15 ou 20 ans, ce sera d'ajouter une autre grosse truite. Cela ajoutera-t-il à la richesse du ruisseau? J'en doute et je crois qu'il est à peu près temps de commencer à penser au Canada.

[M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).]

Je sais que toute cette affaire a commencé à la suite de querelles marquées au coin de la partisanerie politique. Quand les prix pétroliers ont commencé à s'élever en 1973, le ministre a annoncé que nous ferions nôtres les prix mondiaux. Il s'est soudainement rendu compte par la suite qu'il pourrait s'engager dans une belle bagarre avec la province de l'Alberta en préconisant des prix inférieurs. Lui et le premier ministre (M. Trudeau) ont changé d'avis encore une fois et préconisent des prix supérieurs. Ils se bagarrent maintenant avec l'Ontario. N'est-il pas temps que nous cessions de songer à nous bagarrer avec les provinces pour des motifs politiques et commencions à penser au Canada?

Chacune des autres solutions que j'ai énumérées est raisonnable et réalisable, mais il existe par surcroît une autre solution dont je n'ai pas encore parlé. Nos scientifiques et nos ingénieurs peuvent mettre à notre disposition, pour un coût minime, des formes renouvelables et non polluantes d'énergie aussi vieilles que le monde. La technologie nouvelle pourrait nous permettre de faire un usage courant de ces formes renouvelables et non polluantes d'énergie en moins d'une décennie et à un coût moindre que ce que nous payons actuellement pour le pétrole et le gaz naturel.

Ce sont des petits efforts comme ceux-là qui font que nous nous engageons dans cette voie. Le gouvernement a versé à un particulier une somme de $54,000 parce qu'il a été assez brillant l'an dernier pour utiliser l'énergie solaire comme source de chaleur. Cela lui a rapporté gros. Imaginez toutes les autres solutions qui affluent sur mon bureau chaque jour. Aux États-Unis, il y a une loi fiscale qui interdit aux entreprises le recyclage de l'huile. Nous utilisons l'huile dans nos automobiles et nous faisons la vidange tous les 2,000 ou 3,000 milles. Depuis quarante ans, nous possédons la technique nécessaire pour purifier cette huile et nous en servir à nouveau. Aux États-Unis, cela représente 1 milliard de gallons par an, et nos lois fiscales interdisent ou limitent le recyclage de ce produit. J'estime que ceux qui réutilisent leur huile devraient bénéficier de déductions fiscales. Nous encouragerions ainsi l'entreprise privée à conserver l'huile.

Je pourrais continuer à énumérer, comme je l'ai déjà fait dans d'autres discours, toute une série de solutions de rechange. Pour moi, Pétro-Canada est une trahison du nationalisme canadien et un moyen frauduleux pour essayer de faire croire aux Canadiens qu'ils en auront vraiment pour leur argent. Je suis un nationaliste canadien, mais au lieu de lancer une autre entreprise dans ce secteur, je préférerais que, pour une somme bien moindre, les Canadiens acquièrent toutes les entreprises. Je suis sûr que la majorité des Canadiens sont d'avis que les ressources du Canada doivent leur appartenir, à eux, non à l'État.

● (1540)

M. Maurice Foster (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de l'occasion de participer à ce dernier débat sur le bill de Pétro-Canada. Il a certes été long, s'accompagnant de verbiage politique interminable surtout de l'opposition officielle, tant à la Chambre en deuxième lecture qu'au comité qui a tenu près de deux douzaines de réunions. La dernière remarque du député de Qu'Appelle- Moose Mountain (M. Hamilton) selon laquelle la Société Pétro-Canada trahit le nationalisme canadien est une des choses les plus absurdes que nous ayons entendues dans ce long débat, car nous savons

que l'industrie appartient à plus de 90 p. 100 à des sociétés étrangères!

Si nous avons présenté ce bill au Parlement ce n'est pas seulement pour augmenter les réserves certaines d'hydrocarbures et créer plus d'activité dans le secteur de l'énergie, mais pour que cela soit fait par des Canadiens. Les nombreuses séances du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics me rappellent le vieux dicton: «La patience est une vertu». C'est presque une nécessité dans ces cas pour garder son équilibre mental. A ce sujet, j'aimerais féliciter le ministre d'avoir répondu patiemment aux centaines de questions qui ont été posées au cours de l'étude en comité, dont beaucoup ont été reprises une demi-douzaine de fois.

M. Andre: Il n'y a pas répondu, il les a éludées.

M. Foster: Le fait qu'il ait si bien répondu à ces questions et s'occupe si bien de ce portefeuille est pour lui un signe de distinction personnelle ainsi qu'un grand avantage pour notre pays. Les députés de l'opposition officielle ont dit que le gouvernement n'a fait preuve d'aucune souplesse au sujet de ce bill. En consultant les comptes rendus des débats du comité, cependant, on constate que bien des amendements ont été proposés; certains des nôtres ont été par la suite retirés, et certains des leurs ont été acceptés. Je crois que cela témoigne d'un esprit de bonne entente parlementaire, tout en reconnaissant que, bien que les amendements ne changent pas la portée générale du bill, ils définissent davantage les pouvoirs de la société, ce qui est, bien sûr, ce que nous voulons faire.

Il est agréable de constater que nos principaux joueurs sont presque tous là cet après-midi, surtout le député de Calgary-Centre (M. Andre) et le député de Don Valley (M. Gillies). Toutefois, je ne vois pas le député de York-Simcoe (M. Stevens).

M. Paproski: Il est derrière les rideaux.

M. Foster: Comme le chef de l'opposition officielle a démissionné, il a peut-être lancé sa campagne!

On voit tout de suite, monsieur l'Orateur, que le Nouveau parti démocratique a reconnu le leadership du premier ministre (M. Trudeau) et du parti libéral quand ce dernier a parlé d'établir une société nationale du pétrole le 6 décembre 1973. Ils ont appuyé le bill en deuxième lecture et en comité. Les conservateurs semblent s'y opposer et c'est ce que nous verrons ce soir au moment du vote. Il n'y a pas encore eu de vote inscrit sauf sur deux ou trois amendements à l'étape du rapport, mais les conservateurs semblent s'y être opposés même s'il est devant la Chambre depuis longtemps. Il était déjà soumis au peuple canadien lors des élections générales du 8 juillet l'année dernière et il me semble que la population a signifié bien clairement son approbation.

Il est parfois difficile d'être vraiment sûr de la position des conservateurs au sujet du bill. Le groupe qui a participé au comité semblait être constitué de fortes têtes de l'Ouest et de l'Est comme le député de York-Simcoe. Le député de Don Valley semblait l'un des plus modérés parmi les gens de l'Est et semblait même parfois embarrassé par la durée de l'obstruction systématique. S'il y a une certaine mésentente au sein de ce parti, ce sera certainement bien plus grave au cours des prochains mois lors de la campagne à la direction du parti.

La loyale opposition de Sa Majesté semble manifester une certaine schizophrénie à l'égard du bill. Elle semble être d'accord pour que le gouvernement fédéral investisse dans Syncrude et dans la prospection de la Panarctic. Lors des audiences, elle a appuyé le budget total de quelque 300 millions de dollars que le gouvernement fédéral doit investir dans la Syncrude, mais, elle s'est pourtant opposée à ce qu'on établisse une société de la Couronne comme Pétro-Canada pour administrer ces immobilisations.

Lors des audiences du comité, elle avait l'air de dire: «Si vous devez investir dans la prospection et l'exploitation du pétrole et du gaz, faites-le sous forme directe». Cela se ferait naturellement sous la direction et le contrôle du ministère pertinent et de son titulaire. Toutefois, dès qu'il a été question du bill sur Pétro-Canada, elle a refusé d'accorder la moindre responsabilité au gouvernement. Elle voulait mettre Pétro-Canada hors de portée du gouvernement et lui enlever tout contrôle sur cette société. Il y avait donc apparemment une contradiction fondamentale entre les deux points de vue sur la façon dont le gouvernement devrait procéder à ces investissements. L'opposition ne voulait manifestement pas voir une société de la Couronne procéder au genre d'investissement que nous avons réalisé avec Syncrude et Panarctic en disposant des services administratifs, techniques et de gestion dont elle sera dotée. Il faut choisir, monsieur l'Orateur. Ou bien nous constituons une société de la Couronne avec ce genre de pouvoir, ou bien nous en revenons à l'investissement direct. L'opposition semble avoir une attitude de schizophrène sur la question.

Le bill prévoit non seulement la prospection et la mise en valeur des hydrocarbures, mais leur raffinage et leur distribution. Le ministre a bel et bien précisé que la mise en place d'un réseau de stations d'essence de Pétro-Canada dans tout le pays ne constitue pas une priorité pour le gouvernement, que ce n'est pas son objectif. Par contre, l'exploitation et la prospection de nouvelles réserves de gaz et de pétrole sont extrêmement importantes. L'opposition a passé beaucoup de temps au comité à essayer de retirer du bill le pouvoir de raffiner et de distribuer les produits pétroliers, pouvoir dont la société risque d'avoir besoin à l'avenir. Nous ne voudrions manifestement pas ôter ces pouvoirs à une société nationale des pétroles ou même les restreindre.

Si l'on se penche sur les sociétés pétrolières des provinces, et en particulier des provinces sous administrations conservatrices, l'Ontario et l'Alberta, on constate avec intérêt qu'elles y ont le pouvoir de distribuer et de raffiner des produits pétroliers. Il est aussi intéressant de constater le genre de société nationale des pétroles que l'opposition officielle voudrait réellement voir instaurer, sachant qu'elle exige que les pouvoirs de cette société soient de loin inférieurs à ceux des sociétés de la Couronne provinciales qui exploiteraient de l'énergie.

● (1550)

Il me semble que les députés de l'opposition officielle se croient les représentants des gouvernements provinciaux conservateurs, qu'ils veulent maintenir au pouvoir. Ou peut-être sont-ils résignés à être toujours dans l'opposition. Je ne connais pas le fond de leur pensée. Pourquoi limiter les pouvoirs actuels de la société, alors que ce sera peut-être nécessaire à l'avenir. Si nous limitons les pouvoirs de la société, je ne suis pas du tout certain qu'elle pourra jouer le rôle qu'on attend d'elle.

Pétro-Canada

Les avis sont partagés dans l'opposition au sujet de Pétro-Canada. Certains croient que son capital nominal est trop élevé, d'autres qu'il ne l'est pas assez. Le député de York-Simcoe (M. Stevens) dit qu'il est beaucoup trop élevé, que la société est surfinancée; le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) estime que la société est trop faible, que son capital est insignifiant et ne sera pas suffisant. Quelle est la position officielle de la loyale opposition de Sa Majesté? Certains députés de l'opposition voient dans la création de la société un grand complot pour nationaliser l'industrie pétrolière; d'autres, un plan pour grossir les rangs des fonctionnaires. Assurément, c'est l'argument le plus farfelu que le comité ait entendu.

A mon avis, Pétro-Canada occupera dans l'industrie pétrolière une position semblable à celle d'Eldorado dans l'industrie de l'uranium. Eldorado est un producteur important d'uranium bien qu'il ne soit pas un des géants comme Denison ou Rio Algom. Les grandes entreprises considèrent Eldorado comme une entreprise importante mais non pas un concurrent dangereux. Certains députés de l'opposition ont prétendu que Pétro-Canada menacerait l'existence d'autres entreprises semblables. Eldorado nucléaire produit de grandes quantités d'uranium et joue un rôle important dans l'industrie de l'uranium. Je le répète, nous croyons que Pétro-Canada sera à l'industrie du pétrole et du gaz ce que Eldorado nucléaire est à l'industrie de l'uranium. Eldorado compte entreprendre de vastes travaux de prospection cette année. Le comité permanent a été saisi de ses crédits au début de l'année.

Du seul fait de l'existence d'Eldorado, le gouvernement fédéral dispose de spécialistes de la production d'uranium qu'il peut consulter au besoin. Autrefois, à l'époque des excédents d'énergie, peu importait que les sociétés de la Couronne aient des experts en matière d'uranium ou d'énergie en général. Mais les circonstances ont changé et aujourd'hui, il importe d'en avoir. L'automne dernier, les sociétés privées ont demandé au gouvernement fédéral de participer à l'entreprise Syncrude. Il importe que nos sociétés de la Couronne engagent des personnes au fait des questions techniques; de cette façon le gouvernement aura des experts à son service. Aussi, il est clair que Pétro-Canada devra remplir le rôle dans l'industrie du pétrole et du gaz qu'Eldorado joue dans l'industrie de la production de l'uranium.

Le bill insiste sur l'importance de l'exploration et de la mise en valeur de nouvelles réserves. Nous avons exploité de nouvelles sources d'énergie grâce à des sociétés comme Panarctic, dont le gouvernement fédéral détient 45 p. 100 des actions. Cette société a mis en valeur 13 billions de pieds cubes de gaz naturel dans les îles de l'Arctique. Il va sans dire que ce gaz jouera un rôle important dans notre avenir. En outre, nous envisageons des entreprises conjointes avec de petites sociétés canadiennes qui veulent prospecter mais qui n'en ont pas les moyens. Pétro-Canada sera impliquée dans ces entreprises conjointes, et en disant cela, je pense immédiatement aux projets comme Syncrude où le besoin de la participation du gouvernement se fait sentir.

Il y a quelques semaines, lors de la conférence nationale sur l'énergie, le gouvernement a annoncé que d'ici à dix ans, il devra consacrer 115 milliards de dollars de 1974 à la mise en valeur du secteur énergétique de l'économie. On me dit que de ces 115 milliards de dollars d'immobilisations, environ 49 milliards seront destinés à des installations électriques, dont 20 milliards à l'énergie nucléaire et aux usines d'eau lourde nécessaires. Le secteur pétrolier, et ceci affectera Pétro-Canada même si son mandat ne se limite pas au pétrole, aura besoin d'environ 59 milliards de dollars, dont 21 milliards seront consacrés à la construction de pipelines, et environ 38 milliards, à l'exploration, à la mise en valeur, au raffinage et à la commercialisation. L'exploration et la mise en valeur nécessiteront environ 21 milliards de dollars, et 8 milliards seront affectés aux projets des sables bitumineux. On prévoit que la mise en valeur des mines de charbon et d'uranium nécessitera environ 5 milliards, et la construction d'usines de gazéification du charbon, environ 2 milliards.

De toute évidence, nous aurons besoin de sommes considérables. Nous ne voulons pas que les sociétés pétrolières multinationales avancent l'argent; nous voulons que les Canadiens aient la chance de participer directement par leur gouvernement et que les petites sociétés canadiennes participent à cette mise en valeur par les entreprises conjointes. La recherche et l'exploitation d'énergie sera une autre activité importante de la société. La question est pour nous d'un intérêt capital et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources annoncera bientôt une nouvelle relative à la recherche et au développement dans le domaine de l'énergie.

En conclusion, le bill est important parce qu'il permet aux Canadiens, par la création de Pétro-Canada, de faire sentir leur présence dans l'industrie pétrolière. Il est aussi important pour encourager la prospection et l'exploitation des réserves de pétrole et de gaz qui peuvent exister dans le haut Arctique, au large des côtes et dans les sables bitumineux. Il importe que la recherche et le développement s'effectuent sous l'égide d'une société nationale des pétroles. C'est pourquoi la perspective de l'adoption du bill ce soir me réjouit, car nous pourrons mettre en marche les travaux que nous voulons accomplir.

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je saisis avec plaisir l'occasion de prendre part au débat sur le bill C-8 qui tend à créer une société nationale des pétroles appelée Pétro-Canada. Le débat à l'étape de la deuxième lecture s'est quelque peu prolongé à cause surtout de l'opposition des conservateurs. Je m'attacherai à parler des parties du bill qui se rapportent à l'ensemble de la question de l'énergie au Canada.

● (1600)

Les trois éléments de la politique nationale de l'énergie, que nous n'avons pas encore à cause des politiques erronées des gouvernements libéraux et conservateurs précédents, doivent assurer un approvisionnement suffisant et sûr, des prix raisonnables et permettre aux Canadiens, par l'intermédiaire de leur gouvernement, d'obtenir directement leur part des richesses tirées de nos ressources. Le gouvernement actuel a échoué lamentablement et n'a pas su instaurer ces principes fondamentaux d'une politique énergétique nationale.

Les origines de ce bill remontent au dernier gouvernement minoritaire lorsque le Nouveau parti démocratique, qui était à la charnière des partis, a pu faire pression sur le gouvernement pour qu'il prenne des mesures après tant d'années de négligence qui ont vu notre industrie pétrolière achetée peu à peu par des compagnies étrangères, tant et si bien qu'elles appartiennent maintenant à 90 p. 100 à des étrangers. Aujourd'hui, les Canadiens payent très cher pour l'erreur qu'on a commise de laisser les sociétés multinationales mettre la main sur cette ressource vitale. Nous payons très cher, non seulement en ce qui concerne le prix du gaz et du pétrole, du fuel domestique et du gaz naturel, mais également en ce qui concerne nos futurs approvisionnements.

Ces compagnies pétrolières qui voulaient accroître leurs bénéfices au maximum en exportant du pétrole, surtout aux États-Unis, ont convaincu le gouvernement et ses prédécesseurs que nous avions une surabondance de pétrole. On leur a accordé des licences d'exportation à tel point que nous exportions la moitié de notre production journalière aux États-Unis. L'Office national de l'énergie s'est finalement livré à une analyse indépendante l'année dernière et en a conclu que nous manquerions de pétrole d'ici 1980. Étant donné que ces compagnies pétrolières multinationales détiennent 90 p. 100 du pétrole canadien, elles peuvent rançonner les consommateurs canadiens en disant qu'à moins d'obtenir le prix mondial pour le pétrole canadien, elles ne feront plus de prospection pour découvrir de nouveaux gisements et que les Canadiens manqueront de pétrole d'ici cinq ans. Voilà ce que donne l'absence de politique. Voilà pourquoi nous sommes maintenant dans cette fâcheuse situation.

Il y deux ans encore, le pétrole canadien se vendait à $3.80 le baril. Il se vend maintenant à $8 le baril et atteindra bientôt $11. La facture de chauffage des maisons a augmenté en moyenne de $60 l'année dernière et va encore augmenter cette année avec les nouvelles hausses de prix. Le gouvernement impose sur l'essence une taxe des plus régressives et injustes à tous les consommateurs d'essence pour augmenter son budget et pouvoir verser des paiements d'indemnisations aux Canadiens de l'Est parce qu'ils ne peuvent obtenir notre propre pétrole. En permettant aux sociétés multinationales de contrôler notre industrie du pétrole, on nous a placé dans une situation où l'Est du Canada ne peut obtenir du pétrole canadien de l'Ouest. C'est pourquoi les Canadiens de l'Est doivent acheter du pétrole plus cher du Moyen-Orient. C'est tout à l'avantage des compagnies de pétrole qui, quand elles vendaient leur pétrole à $3.80 le baril, réalisaient un bon profit sans se plaindre.

Nous sommes tombés dans le piège en laissant les compagnies prétendre que le prix du pétrole canadien de l'Ouest doit rejoindre celui du marché mondial. Si nous avions su prévoir et si nous avions eu un gouvernement soucieux de garder le contrôle de cette ressource vitale entre les mains des Canadiens, une société nationale des pétroles aurait été créée il y a bien des années. Quand nous nous sommes retrouvés en pleine crise, le gouvernement actuel s'est finalement rendu compte qu'il nous fallait une société nationale des pétroles pour reprendre le contrôle de cette ressource vitale et ne pas être rançonnés par les compagnies de pétrole multinationales. Encore une fois, ce n'était que parce que le gouvernement était minoritaire que nous avons pu l'orienter dans cette direction.

En tant que pays, nous avons lamentablement failli à la tâche parce que les politiques du gouvernement actuel et d'autres nous ont empêchés d'obtenir une part directe de la richesse de nos ressources naturelles. J'en ai parlé à maintes reprises et je ne ressasserai pas les statistiques. Toutefois, au cours des années, les compagnies de pétrole ont réalisé des profits incroyables. De plus, elles ont pu différer des impôts sur le revenu revenant au gouvernement fédéral par centaines de millions de dollars. Elles ont pu obtenir des déductions d'épuisement et d'exploration au point où, au lieu de 46 p. 100, bien des compagnies de pétrole paient en fin de compte des impôts sur le revenu de 11 à 17 p. 100. En obtenant toutes ces concessions, les compagnies de pétrole multinationales ont pu acheter cette ressource vitale et en contrôler l'offre et le prix.

A cause de cette crise des approvisionnements et des prix, le gouvernement a fini par se décider à fonder une société nationale des pétroles qui, si l'on regarde de près les dispositions du bill, dispose sur le papier de vastes pouvoirs. Elle peut se lancer dans la prospection, le raffinage, la distribution et la commercialisation des combustibles. Toutefois, à chaque fois que les libéraux présentent un bill, ils l'accompagnent de réserves, surtout s'il s'agit d'une proposition du Nouveau parti démocratique. Les libéraux ont traditionnellement l'habitude d'accepter les suggestions de mon parti, mais de n'en respecter que la forme et non le fond. A titre d'illustration, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) vient de faire une déclaration sur l'étendue de cette société nationale du pétrole, étendue extrêmement limitée en vérité.

La société nationale des pétroles doit, paraît-il, s'occuper de prospection. Quand procédera-t-on à cette prospection? La plupart des concessions appartiennent déjà à des multinationales pétrolières hostiles à cette société nationale des pétroles qui risquerait d'entraver leurs spéculations sur cette ressource vitale. Théoriquement, donc, cette société doit faire de la prospection, mais en réalité, toutes les meilleures concessions au sud du soixantième parallèle appartiennent déjà à des multinationales. La société nationale des pétroles n'a donc aucune chance dans ce secteur.

Passons maintenant aux régions des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon situées au nord du soixantième parallèle et qui appartiennent actuellement au gouvernement fédéral; là encore, les perspectives ouvertes à la société nationale des pétroles sont fort maigres. Je rappellerai aux députés qu'en 1960, le gouvernement a défini des règlements sur les concessions pétrolières au nord du soixantième parallèle. Ces règlements étaient tellement avantageux qu'en six semaines, les sociétés pétrolières achetèrent des permis valables 12 ans qui leur permettaient de prospecter 60 millions d'acres ou 93,600 milles carrés de territoires susceptibles de renfermer des gisements de pétrole dans les Territoires du Nord-Ouest. Toutes les régions les plus susceptibles de renfermer du pétrole dans le Nord sont actuellement sous le contrôle de multinationales.

En outre, ce qui montre bien à quel point on brade le pétrole, le gouvernement n'a pas demandé à ces sociétés de lui verser un loyer pour ces concessions. Elles devaient uniquement s'engager à consacrer cinq cents par acre à la prospection au cours de la première année. Au bout de trois ans, la dépense devait s'élever au maximum à $2.65 par acre. Les sociétés qui ont trouvé du pétrole ou du gaz au nord du soixantième parallèle ont obtenu des baux de 21 ans, pour la moitié du territoire sur lequel portaient leurs permis. Cela revient à dire qu'elles peuvent s'assurer les trois quarts du pétrole que renferme le sous-sol des concessions.

● (1610)

Le gouvernement avait fixé la redevance à percevoir des sociétés pétrolières à un taux incroyablement bas de 5 p. 100 pour les trois ou cinq premières années et devant être porté au plus à 10 p. 100. En vertu de cet arrangement, les sociétés pétrolières étrangères ont réalisé des bénéfices immenses. Par comparaison, je dois dire que l'Alaska, dont les conditions climatiques et géographiques sont à peu près semblables, impose non pas une redevance de 5 ou 10 p. 100, mais de 20 p. 100 et oblige en outre les sociétés à payer des impôts sous d'autres formes, notamment la taxe de fin d'activité. En Alaska encore, les baux sont vendus aux enchères, au plus offrant, tandis qu'au Canada ils sont

accordés automatiquement pour la moitié des terrains prospectés.

Nous avons donc constaté qu'en 1973, les terrains sis au nord du 60e parallèle cédés à bail aux sociétés pétrolières, représentaient 920 millions d'acres ou 320,000 milles carrés. Le gouvernement fédéral étudie ce régime de location à bail, mais de l'avis de tous, tout jusqu'ici les porte à croire que cette révision ne s'appliquera pas aux terrains déjà cédés à bail ou pour lesquels on a accordé un permis de prospection. Donc, les arrangements existants en ce qui a trait aux redevances s'appliqueront à 80 p. 100 des terrains ou à 920 millions d'acres de terrains riches en pétrole et en gaz dans l'Arctique.

J'ai déjà expliqué que la société nationale des pétroles n'aura aucune chance de trouver du pétrole au sud du 60e parallèle parce que les autres compagnies ont déjà tout prospecté et qu'elles ont acheté tous les terrains prometteurs. Nous savons qu'au nord du 60e parallèle, 80 p. 100 des terrains sont déjà accaparés par des sociétés privées qui y font de la prospection grâce à des permis ou à des baux. Le gouvernement s'est déjà associé avec les 19 sociétés privées qui constituent la Panarctic, il est vrai, mais en 1974, la Panarctic ne possédait pas plus de 60 millions d'acres et le gouvernement n'a pas dit que la société nationale des pétroles achèterait la Panarctic, ce qui serait un grand pas en avant. Le financement d'immobilisation de la société nationale des pétroles se limite à 500 millions de dollars en actions ordinaires et elle ne peut emprunter que 1 million de dollars. Le ministre des Finances (M. Turner) a déjà annoncé certaines restrictions et nous ne savons pas dans quelle mesure elles viseront peut-être la société.

Le ministre dit que Pétro-Canada peut se lancer dans des entreprises en commun. Il est probable que cette association se fera avec les petites sociétés indépendantes installées à la périphérie de la zone pétrolifère cédée à bail, sociétés dont les terrains n'offrent pas le potentiel pétrolifère et gazifère le plus intéressant. Ce que je veux dire, c'est que la société des pétroles telle qu'on l'envisage présentement représente quelque chose de purement symbolique, une tentative de convaincre les Canadiens, lesquels se préoccupent à bon droit du fait que 90 p. 100 de notre pétrole est la propriété d'étrangers, que le gouvernement fait quelque chose de positif en vue d'en reprendre le contrôle, en assurant que l'offre et les prix seront garantis pour l'avenir.

En réalité, l'action de la société sera tellement limitée qu'elle en sera inefficace. Il existe un moyen de la rendre efficace. Il s'agit pour le gouvernement de se servir de la société nationale des pétroles pour prendre le contrôle de la plus grande compagnie à propriété étrangère au pays, savoir Imperial Oil. Cela ne nous donnerait non seulement l'accès d'un seul coup aux leviers de commande de l'industrie pétrolière, en nous permettant de constater à quel point ces compagnies pétrolières ont trafiqué leur comptabilité aux dépens des contribuables canadiens, mais cela établirait également un précédent pour les autres compagnies du pays. En étant propriétaire de la plus grande compagnie pétrolière, le gouvernement serait en mesure de fixer les prix.

Une voix: C'est ce qu'il fait de toute façon.

M. Symes: Si l'on décidait, par exemple, que l'essence devrait se vendre 70¢ le gallon au Canada, Gulf et les autres compagnies devraient alors emboîter le pas parce qu'elles ne pourraient pas exiger pour l'essence un prix supérieur à celui de la plus grande compagnie. Pétro-Canada pourrait ainsi fixer une ligne de conduite, ce qui serait un excellent début, mais un début seulement aux yeux du NDP. Si nous voulons réellement avoir une économie qui suffise aux besoins des Canadiens et protège les ressources canadiennes, l'objectif ultime doit être la propriété totale de ces ressources vitales. Des sondages d'opinion récents ont démontré que les Canadiens en arrivent eux-mêmes à cette opinion. Ils ne se contentent plus de gestes symboliques; ils veulent qu'on prenne des initiatives concrètes et prévoyantes.

En établissant Pétro-Canada, le gouvernement reconnaît tardivement qu'il était dépourvu de politique et qu'il a laissé les choses aller à la dérive à tel point que nous en sommes arrivés à un état de crise en ce qui concerne les approvisionnements et le prix. Au lieu d'agir positivement, le gouvernement a préféré les gestes symboliques et il a créé une société qui fonctionnera en marge de l'industrie pétrolière qui dépensera de l'argent à chercher de nouveaux gisements sans grande chance d'en trouver, une société qui, à la longue, sera totalement impuissante à réglementer l'industrie pétrolière à l'intérieur de nos frontières. C'est tout de même mieux que rien, bien que ce soit loin de satisfaire les besoins des consommateurs canadiens et de l'industrie canadienne. Je prie instamment le gouvernement de prendre des mesures plus concrètes et de s'emparer de l'une des plus grosses compagnies, et ainsi Pétro-Canada deviendrait un atout d'une grande portée.

M. S. Victor Railton (Welland): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il convient de faire remarquer, en discutant le Bill C-8 et en retraçant l'histoire de Pétro-Canada, qu'on avait voulu auparavant présenter le Bill C-32, la Loi sur l'administration du pétrole. Il y a quelques années, le Canada était très satisfait de son programme de prospection pétrolière et de sources énergétiques. Il ne semblait pas y avoir de besoin pressant de développement plus rapide. Les géologues et économistes des compagnies pétrolières ainsi que les géologues indépendants, de même que les universités et centres de recherches, nous laissaient entendre que le Canada avait d'énormes réserves de pétrole et de gaz naturel et n'avait pas à se faire de soucis. La plupart des gisements se trouvaient en Alberta, certains avaient été découverts en Saskatchewan, on avait aussi trouvé du gaz en Colombie-Britannique et dans le delta du Mackenzie et enfin, dans les Îles de l'Arctique. C'est une longue histoire. Pendant de nombreuses années, en dépit d'un forage intensif, on ne trouvait pas de pétrole en Alberta. En fait, l'industrie pétrolière fut subventionnée pendant des années par l'Est du pays. Enfin, la découverte et l'exploitation du grand champ pétrolifère Leduc prouva que l'on avait eu raison d'agir ainsi.

● (1620)

Par la suite, les choses allèrent bon train. On savait que l'Alberta possédait de riches mines de charbon, tout comme la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse, où elles s'étendaient dans les fonds marins. On s'est aussi rendu compte de l'existence de vastes gisements de pétrole sur le plateau continental qui s'étend sur une surface d'au moins 200 milles au large de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Ces découvertes rendirent les Canadiens assez satisfaits d'eux-mêmes. Toutefois, nous sommes brusquement revenus à la réalité lorsque les États arabes producteurs de pétrole, appelés les pays de l'OPEP, s'allièrent pour mettre l'embargo sur le pétrole destiné aux pays industrialisés du monde occidental et finirent par quadrupler le prix du pétrole. Cela se passait il n'y a pas si longtemps.

Depuis lors, la situation dans l'industrie pétrolière au Canada a beaucoup changé. Pendant quelque temps, certains députés de l'opposition ont déclaré qu'il n'y avait pas d'urgence, que la prétendue pénurie n'était que pure invention de la part des sociétés pétrolières. Par la suite cependant, tous les pays producteurs de pétrole, y compris le Venezuela, l'Iran et les États arabes, ont fait connaître collectivement leur position: à leur avis, le prix du pétrole était beaucoup trop bas. Contraints d'acheter au prix fort les produits ouvrés des pays occidentaux, ils estimaient qu'en cédant leur pétrole à ces pays à un prix trop bas, ils subventionnaient en quelque sorte l'industrie occidentale.

Il y avait du vrai là-dedans, mais la hausse des prix a encore accru les pénuries et l'inflation dans le monde entier. Elle n'a fait qu'accroître les disparités entre les pays industrialisés et les autres. Il faudra longtemps et de nombreuses négociations pour arriver à équilibrer les niveaux de vie des divers pays du monde, que les pays du Tiers-Monde possèdent ou non des ressources énergétiques et minières. C'est la tâche monumentale à laquelle les hommes devront s'atteler d'ici la fin du XX^{e} siècle et consacrer tout le siècle prochain également.

Aujourd'hui, il y a donc beaucoup de questions à débattre. Nous devons déterminer notre politique pétrolière et décider dans quels cas on devra, par exemple, fixer le prix d'un produit. Lorsqu'on examine la situation, on pense d'abord aux pays pétroliers. Devraient-ils être les seuls à décider du prix du pétrole? Nous ne le croyons pas. Ou bien serait-ce le rôle des sociétés pétrolières internationales exploitant au Canada? Certainement pas. Les provinces, productrices ou consommatrices, devront collaborer avec le gouvernement fédéral pour trancher la question. Jusqu'à présent, les négociations se sont révélées peu fructueuses et il va falloir les poursuivre. Il faudra mettre fin aux conflits et aux luttes chimériques pour se concentrer sur les questions strictement politiques. Ottawa et les provinces doivent s'entendre clairement sur les prix et sur les moyens à prendre pour veiller à ce que notre grande richesse de combustibles fossiles soit exploitée judicieusement et dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Il faudra également décider s'il faut confier aux sociétés privées le soin de régler la question de l'énergie et laisser les prétendues forces du marché fixer les prix. Ensuite, devrions-nous accentuer maintenant nos efforts pour devenir autonomes en matière d'énergie? Si nous avions fermement confiance dans l'avenir du monde, si nous pouvions être sûrs que les autres pays riches en ressources énergétiques ne les conserveront pas égoïstement, alors nous pourrions vraiment cesser d'exploiter nos réserves de combustibles fossiles pendant longtemps. Rien ne nous assure, toutefois, qu'il n'y aura pas d'autre embargo à l'avenir, et l'on ne peut compter sur la générosité des pays de l'OPEP à l'égard des pays industrialisés du monde occidental. Pour toutes ces raisons, nous devons mettre l'accent sans délai sur l'exploitation de notre pétrole.

Le gouvernement doit-il ou non intervenir dans le secteur pétrolier? Cette intervention est relativement bien acceptée dans la plupart des pays à l'heure actuelle. Le jeu de l'offre et de la demande sur le marché ne suffit plus pour assurer l'avenir d'un pays ou du monde entier. Il faut une planification à l'échelle mondiale, mais avant que cela ne se produise, le Canada doit établir sa propre planification. Il doit faire intervenir le gouvernement au sein de cette industrie et aider nos fabricants, nos exportateurs et nos petites entreprises à maintenir leurs activités et à rester indépendants. Nous devons par-dessus tout nous assurer que nous suffirons à nos besoins en matière de pétrole dès que possible et pour aussi longtemps que possible. En tant que gouvernement, nous devons à cette fin adopter une politique de juste milieu.

L'intervention gouvernementale ne devrait pas être synonyme de prise de contrôle par le gouvernement. Nous n'avons pas foi au socialisme.

M. Andre: Oh!

M. Railton: Je vous remercie d'écouter. Dans ces conditions-là, le gouvernement dirige toute l'économie du haut en bas, comme cela se fait dans les pays à régime monolithique et non démocratique. Nous estimons que cela n'est pas efficace. Nous estimons que les avantages, qui sont répartis entre les citoyens de ces pays, sont plus faibles que ceux que nous pouvons obtenir au Canada. Ici, nous conservons encore le régime de la libre entreprise où fonctionne le système de l'initiative privée et une petite dose de capitalisme.

C'est pour toutes ces raisons que nous souhaitons la mise en œuvre du bill C-8. Quant à Pétro-Canada, je ne vois pas pourquoi la Chambre aurait dû endurer cette ridicule obstruction systématique au comité pendant les 17 jours qu'a duré l'étude de l'article 2. C'était réellement là un exemple de négation de la démocratie. Nous avons subi l'obstruction d'une minorité parce que nous ne disposons pas de règle satisfaisante de clôture. J'avoue toutefois qu'il n'est pas nécessaire de recourir bien souvent à une telle règle de clôture quand on s'efforce d'exercer une forme raisonnable et judicieuse de gouvernement.

Les objets du bill C-8 sont énoncés à l'article 6. L'alinéa *a*) donne comme objet la prospection des sources de combustible ou d'énergie et notamment d'hydrocarbures. A l'alinéa *b*), la loi se donne comme objet d'effectuer des travaux de recherche et de développement concernant les ressources en combustibles et en énergie. Je puis imaginer plusieurs genres de travaux en l'occurrence, comme le développement de la technologie actuellement mise en œuvre pour l'exploitation des sables bitumineux de l'Athabasca et plus tard la gazéification et la liquéfaction des énormes gisements houilliers de l'Alberta qui promettent de durer pendant un bon bout de temps; certains parlent même de 300 à 500 ans. Il existe en outre toutes les autres formes d'énergie et même des formes d'énergie peu courantes.

Le paragraphe *c*) prévoit que la société importera, produira, transportera, distribuera, raffinera et commercialisera des hydrocarbures. Autrement dit, il y aura une société qui viendra s'ajouter aux multinationales. Cela permettra au gouvernement d'avoir des intérêts propres dans ce secteur et aux sociétés pétrolières d'avoir un exemple à suivre. Nous devrions essayer de savoir si ces sociétés multinationales sont utiles au Canada. En fait, la société, c'est-à-dire Pétro-Canada, produira, distribuera, transportera et commercialisera d'autres combustibles et d'autres formes d'énergie. La société ne s'occuperait donc pas uniquement de combustibles fossiles. Elle se lancerait finalement ou investirait dans la prospection, la production, l'importation, la distribution, le raffinage et la commercialisation des ressources en combustibles et en énergie. Pour moi, cela veut dire que la société pourrait consacrer une partie de ses capitaux à la prospection et à la distribution. Elle pourrait, par exemple, acheminer du gaz et du pétrole à partir du nord par pipe-line et exploiter des gisements de charbon. Elle pourrait distribuer par pipe-line un mélange de pétrole et de poussière de charbon, appelé coulis. Tout cela serait apparemment très raisonnable. Après tous les entretiens que nous avons eus, la

plupart d'entre nous savent que les sociétés pétrolières privées ne feraient pas de prospection dans tous ces domaines à moins que cela ne soit très payant; cela est évident.

● (1630)

Une voix: Elles pourraient cependant le faire à bien meilleur compte.

M. Railton: C'est dans cette activité que le gouvernement doit s'engager. Même si l'on a affecté une certaine part des deniers publics à Pétro-Canada, même si le prix du pétrole et du gaz doit augmenter pour permettre à Pétro-Canada de réaliser tous ses projets, cela nous assurera l'autonomie en matière d'énergie. Il semble n'y avoir aucune autre façon d'y parvenir.

Pour ma part, je crois que le gouvernement devra hausser le prix de l'énergie à tel point que notre taux d'inflation continuera de rivaliser avec celui d'autres pays occidentaux. Le prix que nous fixons pour l'énergie devrait être uniformisé dans tout le pays, dans la mesure du possible, sauf pour les frais de distribution. Il devrait aussi, autant que possible, être maintenu au-dessous des coûts mondiaux. A ce propos, les coûts mondiaux semblent devoir continuer de monter. Je ne peux rien prévoir d'autre. Malheureusement, cela prouve de façon presque certaine que nous devons nous attendre à voir durer encore l'inflation, mais cela justifie aussi notre politique visant à nous assurer le plus longtemps possible l'autonomie en matière de combustibles fossiles.

Pour terminer, j'aimerais dire qu'en adoptant le bill C-8, nous allons concrétiser la participation du gouvernement à l'industrie pétrolière, à titre de concurrent, mais aussi de chef de file. Nous allons aussi contrôler l'affectation des dépenses dans ce domaine. Plus important encore, peut-être, nous pouvons fixer le prix du pétrole et du gaz dans tout le pays et nous sommes en mesure de réglementer ou de mettre en usage les divers types d'énergie selon les besoins, le bon sens et le sens pratique.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai trouvé très intéressantes les remarques que le député de Welland (M. Railton) a faites au stade de la troisième lecture, particulièrement lorsqu'il a déclaré qu'il n'était pas socialiste et ne croyait pas à la doctrine socialiste. Si le député était sincère lorsqu'il a prononcé ces mots, je me demande comment il peut se déclarer en faveur de ce bill en particulier, puisque celui-ci n'a d'autre but que de satisfaire ceux qui sont par conviction portés à augmenter la participation de l'État dans tous les secteurs de l'industrie et désirent vivement y parvenir.

On ne nous a donné aucune raison, au comité, au stade de la deuxième lecture, hors de la Chambre ou ailleurs, pour justifier le genre de dépenses qu'exige ce bill, si ce n'est qu'il est désirable de faire intervenir l'État dans le secteur privé. Je dirai que quiconque pense de cette façon a des tendances socialistes, et, par conséquent, je me demande pourquoi le député d'en face défend un tel point de vue.

Ce n'est pas la première fois que j'interviens sur ce bill, ou sur la question qui est en cause.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous en avez parlé une bonne centaine de fois, si je ne me trompe.

M. Andre: La raison pour laquelle j'ai cru qu'il m'était nécessaire d'intervenir si souvent au sujet de ce bill, c'est qu'au cours de mes études et de l'exercice de ma profession d'éducateur, j'ai appris combien il est vrai que lorsque les gens sont lents à comprendre, il faut sans cesse répéter. Éventuellement, vous en trouverez, il va sans dire, qui ne comprendront jamais et alors vous devez abandonner.

Je crois qu'aujourd'hui, nous sommes parvenus à une étape où nous devons abandonner ce bill et ne pas aller plus loin. Les dernières étapes du bill C-8 sont prévues pour aujourd'hui, et une fois que les députés et les gens de l'autre endroit en auront réglé le sort en un tournemain, le bill deviendra loi. Il s'ensuivra que les Canadiens devront verser quelque 1.7 milliard de dollars au capital social de cette société nationale des pétroles. Comme le disent les vignettes les plus récentes qu'on appose aux pare-chocs à Calgary: «Si vous aimez le service postal, vous aimerez aussi Pétro-Canada».

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: En toute sincérité, j'espère que cet épisode des dernières étapes de l'étude du présent bill ne se répétera pas de sitôt. Cet épisode a probablement débuté avec la parution d'un document intitulé *Politique canadienne de l'énergie, Phase I*, à l'été de 1973, et, pour être plus précis, en juillet, il y a exactement deux ans. Ce document renferme un chapitre qui traite de la question d'une société nationale des pétroles et donne une analyse raisonnable et juste des avantages et des inconvénients. Le document prouve clairement à tout observateur ou lecteur raisonnable et impartial qu'une société nationale des pétroles n'est pas souhaitable et que c'est là une façon imprudente de dépenser l'argent du contribuable.

Le document qui a été publié par le ministre actuel de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) il y a à peine deux ans établit qu'une société nationale des pétroles est quelque chose d'indésirable. Quelques mois plus tard, le 6 septembre 1973, le premier ministre (M. Trudeau) annonçait que le gouvernement avait décidé de créer une société nationale des pétroles. Étant donné ce document publié par le gouvernement, selon lequel pareille société n'est ni nécessaire, ni sage, pourquoi donc le gouvernement a-t-il pris cette nouvelle décision? Aucune nouvelle preuve, mais pas une seule, n'a été apportée alors, ou depuis, en dépit de mes questions répétées et de celles de nombre de députés de ce côté-ci de la Chambre, à l'appui de cette nouvelle décision du gouvernement. On n'a fourni rien de nouveau en fait de raisons, de données, d'arguments.

Quelle façon épouvantable de prendre des décisions qui supposaient à l'origine des décaissements de 1.5 milliard de dollars, décaissements aujourd'hui estimés à 1.7 milliard. Le document du gouvernement donnait à entendre que la chose n'était pas indiquée, mais, en dépit de cela, le gouvernement décide de créer cette société aux frais des contribuables, au coût de 1.7 milliard de dollars, sans même fournir de nouvelles données ou de nouveaux renseignements à l'appui de sa décision. C'est une façon épouvantable de gouverner un pays, de prendre des décisions. Cette façon de procéder me renverse.

C'est à cause de cette situation que nous n'aurons jamais plus, j'espère, à connaître pareille expérience dans ce genre de prise de décision. On n'a donné aucune raison pour justifier une décision qui va directement à l'encontre du document selon lequel il serait déraisonnable de créer une société nationale des pétroles. Lorsque nous avons demandé le pourquoi de cette décision, on nous a donné des réponses semblables à celle que s'est attirée le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) à l'étape du

rapport du bill. La réponse est évidente. Les multinationales possèdent plus de 90 p. 100 de l'industrie pétrolière. C'est le genre de logique qu'un père utilise envers son enfant pour le persuader de terminer sa soupe. On lui dit qu'il doit la manger parce que des gens meurent de faim en Inde. Ce genre de raisonnement marche avec des enfants, mais il ne devrait guère réussir avec des députés.

● (1640)

La mainmise de l'étranger sur notre industrie pétrolière est une grave question. Il est grand temps que le gouvernement, par des mesures fiscales, permette aux Canadiens de faire concurrence dans leur propre industrie. Si un Allemand fait un forage en Alberta, il peut déduire de son impôt sur le revenu 200 p. 100 de ses dépenses. Dans la même situation, un Américain peut déduire 100 p. 100 de ses dépenses, mais un Canadien 30 p. 100 seulement. Nous ne pouvons concurrencer les étrangers dans notre pays. Devant ce genre de fait, peut-on s'étonner de la mainmise étrangère sur notre industrie? Bien sûr que non.

Nous devrions étudier ces problèmes. Nous ne devrions pas affirmer que nous avons besoin d'une société nationale des pétroles et de la participation de l'État parce que notre industrie est sous la mainmise étrangère, mais qu'elle est sous la mainmise étrangère parce que notre gouvernement ne donne pas aux Canadiens les mêmes possibilités de participer qu'aux étrangers. En dépit des 24 séances de comité et du débat à la Chambre, un autre aspect de cette affaire m'effraie autant, sinon plus, et c'est le précédent qu'elle établit. Jusqu'à maintenant, les sociétés de la Couronne ont été instituées pour combler un vide que le secteur privé ne pouvait remplir. C'est toujours ce principe qui a prévalu avec les gouvernements précédents lorsqu'il s'est agi d'en fonder une nouvelle. Un besoin se faisait sentir dans la société; les Canadiens, en tant que particuliers, ne pouvaient le satisfaire: il était donc nécessaire qu'ils s'en occupent collectivement par l'intermédiaire de leur gouvernement.

L'établissement d'une société nationale des pétroles crée un précédent à cet égard puisqu'il n'y a aucun besoin défini que la libre entreprise ne veut ou ne peut satisfaire. C'est une mesure superflue. C'est un précédent qui doit plaire aux députés néo-démocrates et à leurs collègues philosophes de l'autre côté, mais il doit inquiéter la plupart des Canadiens, qui ne partagent pas leur phisolophie. Cette décision se conforme davantage aux traditions des royaumes du Moyen-Orient qu'aux usages du monde industrialisé auquel nous aimons croire que nous appartenons. J'aimerais citer un extrait de la page 206 du document gouvernemental que j'ai mentionné plus tôt et qui s'intitule «Politique canadienne de l'énergie»:

> A l'Annexe B du présent rapport, on trouvera divers exemples d'une intervention de l'État dans l'industrie pétrolière. Il suffit de préciser ici qu'on ne peut conclure ni à l'uniformité des motifs, ni à l'uniformité des circonstances historiques qui expliquent que ces pays et d'autres encore aient décidé de faire intervenir l'État dans leur industrie pétrolière. La participation de l'État semblait répondre à un besoin précis de la communauté nationale sur les plans économique, social et politique. A cet égard, il est surprenant de constater que, dans la plupart des pays, les raisons militant en faveur de l'intervention étatique n'étaient pas vraiment d'ordre économique, mais plutôt liées à des considérations nationales: sécurité des approvisionnements et participation étrangère à l'économie nationale avec son corollaire, influence de l'étranger sur la gestion et la croissance de l'économie. Dans certains cas, l'État voulait simplement faire de l'industrie pétrolière un symbole des réalisations nationales et ainsi rendre les citoyens plus fiers de leur pays.

C'est justement pourquoi le gouvernement a pris cette décision. Cette décision s'écarte totalement de toutes les autres prises par tous les gouvernements canadiens relativement à l'établissement de sociétés de la Couronne. C'est ce précédent qui m'inquiète. Cependant, malgré cela, nous manquons totalement de données valables pour prendre une bonne décision et nous n'avons aucune indication de l'utilité d'une dépense semblable, que nous sommes plus ou moins forcés d'accepter et qui constitue d'une certaine façon le rejeton du mariage entre les libéraux et les néo-démocrates de la dernière législature.

Le ministre a réussi à ériger le monument qu'il désirait pour marquer son séjour au portefeuille de l'Énergie, des Mines et des Resources. Les socialistes ont réussi à s'infiltrer dans le système, ce qui doit les réjouir. Les contribuables du Canada doivent fournir 1.7 milliard de dollars. Voilà la situation. La société sera créée. Les députés de ce côté-ci de la Chambre lui souhaitent bien du succès. Nous exhortons le ministre à ne pas accorder à la société une situation privilégiée lorsqu'il élaborera les lignes de conduite qu'elle devra suivre afin de ne pas nuire à l'industrie actuelle et mettre en danger la sécurité des approvisionnements futurs.

Nous lui demandons de ne pas compter uniquement sur Pétro-Canada, comme participation canadienne à la croissance future de l'industrie. Qu'il réexamine nos lois fiscales actuelles, qu'il songe à encourager les Canadiens à prendre à titre individuel une participation dans cette industrie. Ce n'est pas parce que Pétro-Canada aura été créée que la question de la participation canadienne aura été réglée, et que le gouvernement n'aura plus à s'en inquiéter. Je dis au ministre: ne donnons pas à Pétro-Canada tout l'argent que l'article 22 du bill lui réserve sans compter; veillons à ce qu'elle réponde aux mêmes critères de performances que les autres sociétés. Cela aidera à en assurer le succès.

Je dis également au ministre: n'imaginons pas que Pétro-Canada constitue à elle seule une politique énergétique. Les journaux ont dit que maintenant que nous avons créé Pétro-Canada et bloqué les prix, nous avons une politique nationale de l'énergie. C'est faux. Il faut beaucoup plus pour aussi assurer nos approvisionnements futurs, pour nous donner cette sécurité que confère notre position d'unique pays industrialisé du monde occidental capable d'être auto-suffisant.

Je supplie le gouvernement, qui dispose de cet éléphant, de ne pas croire que nos politiques énergétiques sont saines et que les problèmes sont résolus. Je l'exhorte à s'assurer que Pétro-Canada fonctionnera correctement afin que le contribuable retire un certain revenu de la somme de $1,700,000,000 qu'on lui demande de verser.

M. Alan Martin (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que j'interviens dans le débat consacré au bill C-8, peu de temps avant qu'il ne soit voté. Et c'est un plaisir tout à fait particulier d'intervenir à la suite du député de Calgary-Centre (M. Andre). Dans les quelques minutes à ma disposition, j'espère pouvoir faire valoir la nécessité de créer Pétro-Canada, comme nous le demande le gouvernement.

● (1650)

Si j'ai bien compris le député, il a déclaré que de 1972 au moment où ce bill a été présenté, rien de nouveau n'était venu renforcer la nécessité d'une telle action. Je me demande franchement s'il a suivi l'évolution de la situation pétrolière internationale ainsi que celle de nos propres problèmes au Canada. Pour moi, la constitution de Pétro-Canada est probablement une des mesures les plus importantes que le gouvernement fédéral aura prises

depuis la Confédération dans le domaine de l'énergie. Nous avons vu au fil des années les gouvernements provinciaux du Canada, sous des étiquettes politiques diverses, intervenir dans la production et la distribution d'énergie hydro-électrique. Nous avons aussi vu le gouvernement fédéral s'engager dans le secteur de l'uranium et de l'énergie nucléaire, et investir directement dans une société d'exploitation du pétrole et du gaz naturel. Je veux parler de la participation de 45 p. 100 du gouvernement fédéral à la Panarctic.

Avec cette nouvelle mesure, le gouvernement fédéral fait un pas décisif, puisqu'il établit une participation nationale directe, par la constitution d'une société pétrolière de premier ordre, à la prospection et à l'exploitation des ressources de pétrole et de gaz naturel. Selon toute vraisemblance, c'est aussi l'annonce que le gouvernement fédéral se mêlera à l'avenir de l'acquisition de ressources pétrolières à l'étranger lorsqu'il faudra nous tourner vers l'extérieur pour répondre à nos besoins nationaux.

Je le répète, je tiens à souligner à quel point il était nécessaire que le gouvernement fédéral prenne maintenant une telle initiative. Le parti de l'opposition officielle, tant à la Chambre qu'en comité, a tout fait pour minimiser cette nécessité, et le député de Calgary-Centre (M. Harvie), qui n'a pas manqué de nous rabâcher cet argument au comité, nous a encore fait entendre le même son de cloche. En fait, c'est sur cette nécessité que repose toute la décision du gouvernement de présenter le bill C-8 et de constituer Pétro-Canada.

On a dit que l'industrie privée a réussi ces dernières années à assurer aux Canadiens un approvisionnement suffisant de pétrole et de gaz naturel pour répondre aux besoins tant de l'industrie que des particuliers. On a fait valoir qu'en procédant à certains ajustements d'ordre fiscal on pourrait compter sur l'entreprise privée pour satisfaire à peu près de la même façon les besoins futurs. Bien qu'il soit bien peu probable que les députés de l'opposition officielle qui en ont été les principaux porte-parole dans le débat du bill C-8 se laissent un jour convaincre par les arguments solides qu'ont présentés le ministre et divers députés ministériels pour défendre le principe de l'établissement d'une présence nationale dans l'industrie gazière et pétrolière à l'heure actuelle, il importe cependant, à mon avis, que le public en comprenne bien clairement la nécessité.

J'aimerais simplement développer certains des aspects de cet argument qui a été si magistralement exposé auparavant par le ministre en me reportant tout particulièrement au discours qu'il prononçait il y a environ quatre mois en ouvrant le débat de 2e lecture du bill C-8. Il me semble qu'une fois que les Canadiens en auront bien compris la nécessité, d'autres aspects du bill—bien que très importants sur le plan de la technique et de l'exploitation—deviendront en quelque sorte moins critiques par rapport au concept global.

Soit dit en passant, il serait peut-être bon de mentionner qu'une société de la Couronne a été créée en Ontario au début du siècle pour l'exploitation et la distribution de l'énergie hydro-électrique et que c'est une réussite. J'aimerais ajouter que le gouvernement provincial était conservateur à ce moment-là. Je suis certain que les membres du cabinet de ce gouvernement conservateur se sont demandé si c'était nécessaire et qu'ils sont arrivés à la même conclusion que le gouvernement fédéral en 1975.

Cette fois, il s'agit de la production et de l'exploitation futures du pétrole et du gaz au niveau national. Ces deux sources d'énergie étaient inconnues au moment où l'on a mis sur pied la commission d'électricité de l'Ontario. Sir Adam Beck et les autres fondateurs de l'Hydro Ontario ont sans aucun doute étudié les possibilités de cette province gigantesque et ils ont décidé que le gouvernement devait financer et fournir la main-d'œuvre et les autres ressources physiques dans ce secteur.

Ayant accédé au pouvoir au début de la mise en valeur de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario, les conservateurs ont décidé de contrôler entièrement l'industrie; aucune disposition n'autorisait la participation du secteur privé. La plupart des Ontariens conviendront, je crois, qu'au fil des ans, les besoins de l'industrie et des particuliers en matière d'énergie ont été bien satisfaits par cette société de la Couronne, qui est toujours demeurée un instrument direct du gouvernement de l'Ontario et a été protégée et défendue par les divers gouvernements conservateurs pendant la majeure partie de son existence.

J'y fais allusion parce que je trouve vraiment étonnant que l'Opposition officielle à Ottawa n'ait pas pensé à la nécessité d'une présence nationale dans une industrie aussi essentielle à notre société que l'exploration et la mise en valeur du pétrole et du gaz, alors que son homologue provincial de l'Ontario, ma province, a considéré l'intervention de l'État dans un domaine connexe assez important pour en assurer au gouvernement le contrôle non pas partiel, mais total, sans laisser place à l'entreprise privée.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 5 heures?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Penner): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale)—Les Affaires indiennes—Le retrait des services provinciaux de réadaptation professionnelle aux Indiens du Manitoba—Demande de rapport; le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—Le Canadien Pacifique—Le projet de mise à pied de 3,000 préposés à l'entretien—Demande d'explications; le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall)—La Commission de surveillance du prix des produits alimentaires—Le rapport sur les pêcheries—L'opportunité d'un renvoi à la direction des enquêtes sur les coalitions.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills privés, les avis de motion (documents) et les bills publics.

BILLS PRIVÉS

[*Traduction*]

LA BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DU CANADA

M. A. C. Abbott (Mississauga) propose: Que le bill S-24, tendant à constituer en corporation la Banque commerciale et industrielle du Canada, dont le comité permanent

des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Penner): Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Abbott propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je me serais attendu à ce que le parrain du bill ait la courtoisie de mettre la Chambre au courant des faits et renseignements révélés au comité; c'est l'usage. Bien que l'approbation semble générale, il n'est pas habituel qu'un bill de cette importance, qui constitue une banque en corporation, se glisse imperceptiblement et que la Chambre, dans la confusion de l'ajournement des travaux d'initiative ministérielle, le laisse passer. Je n'ai certes pas l'intention de retarder l'adoption du bill.

● (1700)

La loi sur les banques fournit une méthode pour constituer une banque en société, mais, à mon avis, les structures de la banque constituent un handicap, car elles ne permettent pas l'établissement d'un système financier correspondant aux besoins modernes. Nous comprenons tous les difficultés qu'ont éprouvées les promoteurs et les fondateurs de cette banque, le temps qu'il leur a fallu pour la mener à l'étape actuelle et elle est loin d'être en état de fonctionner. Nous savons tous qu'au cours des années soixante, certaines tentatives de fondation de banques se sont heurtées à de terribles difficultés, mais l'une d'entre elles a pourtant été couronnée de succès.

J'ai vu cette semaine une banque de Seattle ouvrir une succursale à Vancouver sous le nom de Seattle Financial Services Limited; cet événement m'a frappé et m'a montré les lacunes de tout notre système bancaire. Mais ces gens vont nous offrir leurs services, monsieur l'Orateur, ils échappent aux attentions de l'inspecteur général des banques et au contrôle du ministre des Finances (M. Turner).

Il ne sert à rien de mentionner le bill C-7 qui permettra de constituer une banque en société par lettres patentes. En effet, elle continuera à relever de l'actuelle loi sur les banques. Or cette loi traite, fort bien d'ailleurs, des banques à charte, mais elle délaisse tous les autres aspects de notre système bancaire. Or les fondateurs de cette banque déclarent qu'ils veulent monter une banque de commerce.

Il faudrait qu'un article de la loi traite de ce genre de banque. Et que dire des banquiers commis-voyageurs, venant de partout à Toronto et à Montréal? Que dire de ces quasi-banques comme celle de Seattle? En fait la Fédération des Caisses populaires devrait relever de la loi générale sur les banques. En effet les banques populaires jouent un rôle très important dans la prestation de services bancaires aux Canadiens.

Le siège social de cette banque sera situé à Vancouver, mais ses principales transactions financières seront exécutées à Toronto. On espère qu'elle établira des succursales régionales, mais j'en doute. Quand la banque de la Colombie-Britannique a été créée elle devait réaliser de grandes choses dans cette province. A l'heure actuelle, près de la moitié de ses succursales sont en Alberta et elle y en fonde d'autres. Elle est bien administrée et prospère, mais pas en Colombie-Britannique.

Ces gens-là vont risquer leur propre argent. L'inspecteur général a donné son autorisation et le comité a fait l'unanimité sur le rapport de ce bill. Je veux bien que cette incorporation ait lieu et que le bill franchisse la troisième lecture. Cependant, j'aurais aimé que notre collègue, le député de Mississauga (M. Abbott), ait fait quelques commentaires au nom des parrains de cette banque.

M. A. C. Abbott (Mississauga): Monsieur l'Orateur, je remercie mon collègue le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) de me reprocher fort à propos de ne pas avoir commenté la création de la banque, à l'étape de la troisième lecture.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Je m'excuse d'interrompre le député, mais puisque c'est lui qui a présenté la motion, la présidence aurait dû demander le consentement unanime pour qu'il puisse prendre la parole. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, je regrette beaucoup d'avoir consulté des députés moins anciens et moins compétents en matière de procédure à la Chambre et de ne pas avoir observé les coutumes, ce que me reproche le député. Je le remercie de ses commentaires et le félicite du discours qu'il a présenté au comité et des questions intelligentes et réfléchies qu'il a posées aux parrains.

Il y a eu de part et d'autre des observations fort sensées, au cours des deux séances que le comité a tenues, et finalement le reste du bill a été approuvé.

Mais le député m'a déçu lorsqu'il a dit que le choix de la ville de Vancouver comme emplacement du siège social tendait simplement à masquer le fait que la société aurait le gros de son activité dans des grands centres commerciaux de Toronto et de Montréal. Le député représente Edmonton, grande ville prospère de l'Ouest du Canada, et les promoteurs du projet, qui ont déjà un volume d'affaires considérable dans les provinces de l'Ouest, ont l'intention de profiter de ce climat dynamique pour établir dans ces provinces une grande entreprise.

Troisième ville du Canada, Vancouver va être le cœur tout à fait actif de l'activité bancaire, mais l'intention n'est sûrement pas de donner l'impression que la banque s'en va dans l'Ouest dans un but de relations publiques.

Le bill que j'ai présenté a reçu l'appui généreux du député de Vancouver Quadra (M. Clarke), et, après une série de questions très intelligentes et très serrées posées par les membres du comité, l'accord a été donné. Je suis heureux de pouvoir en faire rapport à la Chambre aujourd'hui. Je m'excuse de nouveau auprès de mon honorable collègue de ne pas lui avoir fait la courtoisie de le laisser présenter quelques observations.

Alliance Sécurité et Investigation, Ltée

L'Orateur suppléant (M. Penner): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

[*Français*]

ALLIANCE SÉCURITÉ ET INVESTIGATION, LTÉE

LA LOI CONCERNANT L'ALLIANCE SÉCURITÉ ET INVESTIGATION, LTÉE

M. J.-J. Blais (Nipissing) propose: Que le bill S-26, Loi concernant l'alliance Sécurité et Investigation, Ltée, soit maintenant lu une 2e fois et déféré au comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

—Monsieur le président, le seul but de ce bill est de «réactiver» la charte ou les lettres patentes de cette compagnie qui s'appelle Alliance Sécurité et Investigation, Ltée.

Monsieur le président, tel que l'indique la documentation qui a été déposée, ce bill a déjà été déféré au Sénat où il a été étudié attentivement. Cependant, il n'a pas été controversé au stade de la 2e lecture ainsi qu'à celui de l'étude en comité. Monsieur le président, cette compagnie a perdu ses lettres patentes parce qu'elle n'a pas fourni, comme l'exigeait la loi, les rapports nécessaires.

Évidemment, la compagnie a été transférée à des acheteurs en 1967, alors que ces acheteurs ne savaient pas que les rapports n'avaient pas été fournis selon la loi canadienne. Cependant, ces rapports étaient présentés aux autorités québécoises tel que stipulé par cette loi.

Évidemment, monsieur le président, il n'y avait aucune intention de ne pas fournir les détails nécessaires quant au président, aux directeurs de la compagnie ou à ses activités, il s'agissait simplement du fait qu'on ne savait pas exactement ce qu'on devait faire. On s'est adressé au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) pour voir ce qui devait être fait, et on a reçu des détails et des conseils qui n'étaient pas exacts. Évidemment, il est essentiel que cette compagnie soit «réactivée» pour donner effet à ce qui s'est passé depuis 1968.

Je voudrais simplement attirer l'attention des députés sur le fait que le bill que nous présentons contient une disposition selon laquelle la compagnie doit se conformer aux exigences de la loi canadienne et présenter dans un délai prévu par la loi tous les détails qui n'ont pas été présentés jusqu'alors. Je voudrais également indiquer que ces détails sont disponibles, qu'ils ont toujours été dans le domaine public, parce qu'ils ont été fournis aux autorités de la province de Québec. Il ne s'agit aucunement de créer une difficulté à des gens qui se servent de ces services ou aux actionnaires de la compagnie. Je voudrais simplement à titre d'avocat indiquer qu'il s'agit d'un exemple de la nécessité, lorsqu'on complète des transactions, de s'informer à fond sur toutes les exigences statutaires auxquelles on doit se conformer. Évidemment, ceci ne fut pas fait dans le cas présent.

Monsieur le président, je propose à la Chambre l'adoption de ce bill, qui est non controversé, et son renvoi au comité.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des bills privés en général et du Règlement.)

[M. Abbott.]

● (1710)

[*Traduction*]

EXCEPTION AUX RÈGLES DE DROIT EN MATIÈRE DE MARIAGE—RICHARD FRITZ ET MARIANNE STRASS

M. Hugh Poulin (au nom de M. Campbell) propose: Que le bill C-1,001, tendant à faire exception aux règles générales de droit en matière de mariage dans le cas de Richard Fritz et Marianne Strass, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

—Madame l'Orateur, ce bill est très inusité. C'est probablement la première fois qu'on présente un bill de ce genre au Parlement du Canada. Je serai bref puisque j'ai déjà expliqué la question à certains députés des autres partis. Le bill vise simplement à faire exception aux règles générales de droit au sujet des dégrés de consanguinité de deux personnes qui veulent se marier. Le requérant, Richard Fritz, veut épouser sa demi-nièce, Marianne Strass.

Comme on le montrera au comité, le préambule du bill explique les faits pertinents qui indiquent pourquoi il faut présenter ce bill au Parlement.

Avant l'adoption, en 1867, de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le code civil du Québec de 1866 était en vigueur et il contenait une disposition qui stipulait qu'un homme ne peut épouser sa nièce.

L'année suivante, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a donné des pouvoirs législatifs au Parlement du Canada dans le domaine du mariage et il a donné aux provinces des pouvoirs législatifs dans le domaine de la solennisation du mariage. Cependant, les degrés de consanguinité sont visés par la loi sur le mariage plutôt que par la loi sur la solennisation du mariage et, par conséquent, seul le Parlement du Canada peut légiférer à cet égard. L'interdiction du mariage entre un oncle et sa nièce que contient le code relève donc du pouvoir législatif fédéral. Étant donné que cette interdiction faisait partie du code civil en 1866, l'article 129 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique le maintient jusqu'à ce qu'il soit «révoqué, aboli, ou modifié» par le Parlement du Canada.

Puisque le Parlement dispose du pouvoir voulu pour abroger cette disposition du code civil, il peut également adopter un bill privé permettant aux parties requérantes de se marier, nonobstant les dispositions du code. Je pense également qu'il s'agit du seul corps législatif du pays qui soit capable d'adopter cette loi.

Puisque les faits relatifs au bill à l'étude figurent dans le bill même et devront être exposés en détail au comité après la deuxième lecture, je n'ai pas l'intention de m'étendre davantage sur cette question.

J'en parle en pleine connaissance de cause, le député de LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul (M. Campbell) m'ayant fourni à ce sujet tous les renseignements nécessaires. L'homme et la femme en question, âgés respectivement de 32 et 25 ans, veulent se marier depuis l'an dernier, mais ils ne peuvent espérer le faire qu'en présentant un bill privé à la Chambre des communes. Je puis dire que toutes preuves à cet effet seront apportées au comité, documents à l'appui. Ils ont consulté leur médecin qui les a rassurés quant à leur degré de consanguinité. Il ne devrait donc y avoir aucun problème pour ce qui est des enfants. Le couple désire également être marié à l'église, et celle-ci est disposée à leur accorder toute dispense nécessaire à cette fin. Je demande donc à la Chambre d'adopter ce bill en deuxième lecture et de le renvoyer au comité permanent approprié.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des bills privés en général et du Règlement.)

M. Caccia: Madame l'Orateur, les députés consentiraient peut-être à dire qu'il est 6 heures.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Êtes-vous d'accord pour dire qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre ayant dit qu'il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 5 h 20.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Sharp: J'invoque le Règlement, madame l'Orateur. Après discussions entre leaders à la Chambre, il a été convenu que, quel que soit le sujet de la discussion à 1 heure de l'après-midi demain, le débat soit ajourné et qu'à 2 heures le débat reprenne sur le bill C-63 et que toutes les motions nécessaires pour faire franchir au bill l'étape du rapport et celle de la troisième lecture soient mises aux voix avant 4 heures.

Des voix: Bravo!

M. McKinley: Madame l'Orateur, je suis dans une certaine mesure d'accord avec le leader du gouvernement à la Chambre. Je pensais toutefois qu'on s'était mis d'accord pour que le vote à l'étape du rapport du bill C-63 ait lieu avant 1 heure.

M. Sharp: Madame l'Orateur, en fait je pensais que le chef de l'opposition à la Chambre m'avait dit que le débat à l'étape du rapport se poursuivrait dans l'après-midi. Il n'était pas sûr qu'il y aurait un débat en troisième lecture. Il s'attendait à ce qu'il y en ait un à l'étape du rapport. L'ordre que j'ai suggéré est, je crois, conforme à ce que prévoyait le chef de l'opposition officielle à la Chambre.

M. McKinley: Madame l'Orateur, cet ordre de la Chambre ne pourrait-il pas être reporté afin que nous ayons la possibilité d'en discuter.

Pétro-Canada

M. Sharp: Puis-je demander au leader suppléant de l'opposition officielle à la Chambre s'il parle du bill C-63 ou de la loi sur la taxe d'accise?

M. McKinley: Du bill C-63.

M. Sharp: Je pense avoir bien dit ce qui était convenu, mais je suis très heureux de cette suggestion.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame l'Orateur, au nom des députés de l'opposition siégeant sur les premières banquettes, je suis d'accord pour que la décision soit reportée.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ PÉTRO-CANADA

MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SOCIÉTÉ DE LA COURONNE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que le bill C-8, tendant à créer une société nationale des pétroles, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Alan Martin (Scarborough-Ouest): Madame l'Orateur, à 5 heures, j'étais sur le point de terminer mes observations sur la comparaison entre les origines de Pétro-Canada et celles de la commission hydro-électrique de l'Ontario au début du siècle.

Nous devons tenir compte du fait que les conservateurs de l'Ontario ont pris l'initiative de l'Hydro-Ontario à une époque où la participation du gouvernement dans le secteur des affaires était à peu près sans précédent. Dans le cas de Pétro-Canada, le plus que puisse espérer le gouvernement fédéral c'est une participation sur un plan de la concurrence avec le secteur privé, ce qu'il a jusqu'ici réussi à faire avec succès dans les premières années du développement d'une industrie canadienne du pétrole et du gaz, période qui s'étend sur une trentaine d'années, soit depuis la découverte des gisements de Leduc.

Pour en revenir à la nécessité de créer la société Pétro-Canada, à mon avis, il faut avant tout et comme l'a maintes fois souligné le ministre au cours des nombreuses discussions portant sur le bill C-8, se rappeler que la situation dans le domaine du pétrole et du gaz est bien différente aujourd'hui de ce qu'elle était il y a à peine deux ans.

Je rappellerai au député de Calgary-Centre (M. Andre), qui est absent pour l'instant, les événements qui se sont déroulés ces deux dernières années. D'abord, nous avons connu l'embargo sur le pétrole que nous ont imposé sans préavis les pays producteurs de pétrole. Puis nous sommes passés par des hausses successives et rapides du prix du pétrole brut importé des pays de l'OPEP, hausses dont le résultat net revient à 400 p. 100 pour la région du pays située à l'est de la ligne de démarcation de la Vallée de l'Outaouais.

Voici un exemple qui indique clairement la hausse des prix à seulement quatre mois d'intervalle. Le 1er octobre 1973, le prix affiché du pétrole brut léger de l'Arabie Saoudite était $3.01 le baril et au 1er janvier 1974, il était porté à $11.65 le baril. Je devrais ajouter en passant que les mesures de contrôle des revenus et des prix proposées par les conservateurs l'année dernière n'auraient eu absolument aucun effet sur cette augmentation fantastique des prix.

Des voix: Bravo!

M. Martin: Le troisième facteur qui a touché les Canadiens d'une manière plus locale ou nationale est la toute dernière révélation que, selon des estimations officielles récentes, nos ressources en pétrole sont considérablement moindres qu'on ne l'estimait il y a seulement deux ans. Par exemple, se basant sur l'évaluation de données, l'Office national de l'énergie avait prédit en 1972 que le Canada aurait du pétrole à exporter, une fois ses propres besoins dans tous les domaines satisfaits, à raison de 1.75 à deux millions de barils par jour jusqu'en 1985. Puis, à la suite du rapport de 1974, deux ans après, ce même Office national de l'énergie a avisé le gouvernement et les Canadiens que nous devrons mettre progressivement un terme à nos exportations d'ici le début des années 1980. Il n'y aura plus d'excédent. Ce qui a déjà conduit à la perspective assez préoccupante que le Canada sera peut-être obligé dès le milieu des années 80 d'importer du pétrole aux prix en vigueur dans les pays de l'OPEP à raison d'un million de barils par jour.

Pour faire encore mieux ressortir ce contraste, nous constatons en nous référant à un rapport antérieur de l'Office national de l'énergie datant de 1969 que cet organisme indépendant avait exprimé avec optimisme la possibilité que les exportations canadiennes de pétrole atteindraient quatre millions de barils par jour en 1990. Ainsi, au cours d'une période de cinq années les possibilités, selon les prévisions officielles, de notre production pétrolière nationale sont passées d'un maximum disponible à l'exportation pouvant atteindre les quatre millions de barils par jour d'ici 15 ans, à la nécessité d'importer jusqu'à deux millions de barils par jour d'ici la même période de temps.

● (2010)

Je ne pense pas qu'il soit réellement nécessaire d'aller beaucoup plus loin pour illustrer les changements radicaux qui se sont manifestement produits et qui ne pourront qu'avoir des répercussions sur toute l'industrie pétrolière du pays au cours des 10 à 15 prochaines années et plus. Le problème est plus qu'urgent, il est critique.

Outre ces changements radicaux, nous nous rendons compte qu'il sera nécessaire de faire au Canada des investissements de capitaux de l'ordre de 100 milliards de dollars dans l'industrie gazière et pétrolière au cours de la prochaine décennie. Ces investissements énormes, de même que le rôle essentiel que jouent les combustibles fossiles, c'est-à-dire le pétrole et le gaz naturel, en égard aux besoins industriels et domiciliaires au Canada doivent certainement faire comprendre la nécessité d'une participation beaucoup plus directe et précise de l'État dans ce qui se passe au juste dans ce domaine.

Un autre facteur entre en jeu dans tout cela, monsieur l'Orateur. Depuis assez peu de temps, on remarque la présence manifeste d'un gouvernement national parmi la douzaine de pays qui constituent l'OPEP et de qui le Canada importe du pétrole. Il serait peut-être important que le gouvernement canadien développe une présence nationale du même genre à l'avenir, lors des négociations en vue d'obtenir les meilleures conditions possibles pour nos importations qui risquent de s'accroître.

C'est également important si l'on pense que Pétro-Canada ne doit pas perdre de vue la réaction de l'industrie pétrolière canadienne devant la nouvelle participation du gouvernement dans un secteur qui, jusqu'à présent, relevait uniquement du secteur privé. D'après ce que j'ai pu voir, les sociétés pétrolières sont en faveur de Pétro-Canada ou du moins, elles admettent la nécessité d'une présence fédérale.

Le porte-parole de la Canadian Petroleum Association, qui a témoigné devant le comité des ressources nationales à propos du bill C-8, n'a manifesté aucune objection à la création de Pétro-Canada, même s'il n'était pas disposé à s'engager fermement au nom des membres—soit dit en passant, les sociétés pétrolières multinationales établies au Canada font partie de cette association. Je crois comprendre que l'Association canadienne du pétrole n'a pas changé de point de vue. C'est important, à mon avis, car il me semble que l'opposition fondamentale à la mise sur pied de Pétro-Canada doit maintenant être limitée aux députés de l'Opposition officielle. Contrairement à leurs homologues conservateurs de l'Ontario, ils ne semblent pas disposés à accepter la nécessité d'une intervention gouvernementale dans une industrie qui fournit une source d'énergie essentielle tant à l'industrie qu'aux particuliers.

En conclusion, monsieur l'Orateur, je suis convaincu que les habitants de Scarborough-Ouest, et d'ailleurs les Canadiens en général, verront dans les années à venir la décision de leur gouvernement fédéral d'établir une présence directe et importante de l'État dans l'industrie pétrolière et gazière, comme l'une des plus importantes mesures prises par un gouvernement canadien ces dernières années.

M. Arnold Malone (Battle River): Madame l'Orateur, une chose est sûre, c'est que le discours du trône a été prononcé il y a bien longtemps. Depuis, de nombreuses questions ont été posées au sujet de la Société Pétro-Canada, et lorsque le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) déclare qu'il y a eu beaucoup de débats et de discussions à ce sujet, il dit bien la vérité. Au fur et à mesure que nous progressons dans le présent débat, nous parlons de la situation dans laquelle se trouvera le présent gouvernement dans ce jeu du pétrole qu'il joue en suivant ses règles de favoritisme. Mais, les sociétés de la Couronne ne représentent encore aucune garantie des objectifs arrêtés par le gouvernement. Le gouvernement américain cherche à atteindre ses objectifs sans établir de telles sociétés.

Nous pouvons faire remarquer que les sociétés de la Couronne se révèlent moins efficaces—à titre d'exemple, on n'a qu'à citer Air Canada—ou encore que les sociétés de la Couronne ne constituent aucune garantie de la réalisation des objectifs prévus, comme c'est le cas du Canadien National qui n'a pas réussi à réaliser son objectif, qui est de transporter efficacement le grain depuis les provinces des Prairies. A notre avis, tout ce qui se produira probablement suite à l'institution de Pétro-Canada, c'est que la nouvelle société enlèvera des employés au secteur privé tout simplement pour les verser dans le secteur public, ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a admis.

Mais, madame l'Orateur, alors que nous pourrions apporter des preuves à l'appui, j'aimerais utiliser le reste de mon temps de parole pour répondre à un défi subtil qui n'a été relevé à aucune des audiences du comité. Bien que j'aie tenté à un moment donné de le mettre sur le tapis, je me suis rendu compte que le comité n'était pas l'endroit approprié. Il était cependant on ne peut plus manifeste—et si le temps me le permet, je citerai des extraits du compte rendu des séances qui le démontrent—que certains membres du comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources qui favorisaient l'établissement de Pétro-Canada avaient adopté une attitude assez agressive et négative à l'endroit des provinces productrices. Ils les considéraient comme si elles ne faisaient pas partie du Canada. Cela, je peux le démontrer à l'aide de citations tirées du compte rendu des séances.

Je pense qu'il y avait une raison latente qui incitait au moins quelques-uns d'entre nous à s'opposer au bill. Certains événements se sont produits tout au long de l'histoire de notre pays qui expliquent l'impression que les gens de l'Ouest ont toujours eue qu'ils ne reçoivent pas du gouvernement central la part qui leur est due. Je pense pouvoir établir—je crois pouvoir y arriver si le temps me le permet—à l'aide de preuves documentaires que depuis qu'elles ont adhéré à la Confédération, ces régions ont toujours été considérées comme des colonies tout juste bonnes à favoriser le progrès du Triangle d'or de l'Ontario.

J'ai l'intention ce soir de démontrer qu'une partie de l'incertitude et de la crainte qu'éprouvent les provinces productrices provient du fait que depuis toujours les décisions d'Ottawa ne les ont pas favorisées. C'est vrai, l'Alberta produit 85 p. 100 du pétrole canadien, mais l'avenir de cette province ne repose pas sur une économie ravivée par la vente du pétrole mais plutôt sur les projets qui se prolongent au-delà de 1985, car une fois qu'il n'y aura plus de pétrole, où en sera l'économie?

Les économies agricoles dans le monde ont toujours fait figure de parents pauvres. On n'a qu'à regarder l'hémisphère sud et tous les pays en voie de développement. Les économies agricoles n'ont rien de reluisant. Si l'on regarde les régions agricoles de tous les pays industrialisés du monde, on s'aperçoit que ce sont leurs régions pauvres. Au Canada, ce sont les régions agricoles qui sont pauvres à moins qu'elles ne possèdent d'autres ressources. Tel a été le cas des provinces des Prairies et des Maritimes.

Pour certains Canadiens, l'Ouest a été le théâtre de soubresauts récemment. C'est un fait, des gens s'en sont rendu compte et en ont déduit que l'Alberta essayait de quitter la Confédération. Madame l'Orateur, ils se sont aperçus d'une chose; c'est qu'il y a de l'agitation et qu'il règne un certain malaise. Mais ils ont mal interprété les indices et les faits. L'Ouest en réalité cherche à s'intégrer à la confédération. C'est ce que j'espère prouver dans mon discours ce soir.

Le région centrale du Canada feint d'ignorer que l'Ouest est mécontent et que Pétro-Canada est une des causes de ce mécontentement. Elle nous traite comme des coloniaux à l'aide de nos propres ressources. Je voudrais vous montrer comment le gouvernement fédéral a traité les régions. Depuis plus de cent ans, la région centrale du Canada jouit d'une protection tarifaire. Les régions coloniales paient plus que la région centrale pour les textiles, les voitures, l'outillage agricole et les produits fabriqués. Tous ces produits achetés des États-Unis, de l'Europe et du Sud-Est asiatique auraient coûté moins cher.

● (2020)

Mais les régions du pays les ont payés.

Pétro-Canada

Bien des députés du NPD et du parti libéral condamnent les sociétés pétrolières. Ils les dépeignent comme des démons s'opposant à la société canadienne. Je leur demande, madame l'Orateur, où était le gouvernement fédéral il y a 30 ans quand les provinces productrices réclamaient désespérément de l'aide, cherchant quelqu'un qui soit prêt à essayer de les aider à mettre en valeur l'industrie?

Des voix: Oh, oh!

M. Malone: Je vois que les mésanges d'en face sont encore allées dans les merises fermentées. Comment notre pays justifie-t-il le refus d'Ottawa d'écouter l'Alberta en 1959, de nouveau en 1967 et encore en 1970, quand la province voulait prolonger le pipe-line jusqu'à Montréal? Le prolongement de ce pipe-line aurait ajouté un ou deux cents au prix du gallon d'essence à l'est de la vallée de l'Outaouais. Mais oh non, à l'est de la vallée de l'Outaouais, on pouvait obtenir du pétrole meilleur marché du Venezuela, et si l'on pouvait l'obtenir meilleur marché, il n'y avait aucune raison d'acheter du pétrole d'une des régions.

Que s'est-il alors passé, madame l'Orateur? Tout d'un coup, le pétrole de l'Alberta vaut $11 le baril sur le marché mondial. Enfin une chance de bénéfices. Que fait Ottawa à part insister pour que le reste du Canada obtienne le pétrole de l'Alberta à $6.50 le baril. Après tout, affirme-t-on, ce serait bon pour l'ensemble du pays. Le Canada central est-il l'ensemble du Canada? Toute la région à l'est d'Ottawa importe son énergie principalement du Venezuela au prix mondial. Pour amortir ce coût, Ottawa impose une taxe d'exportation de $5.50 le baril sur le pétrole de l'Alberta destiné aux États-Unis, en se servant de cette taxe pour aider à payer le Venezuela. Ainsi, le prix du pétrole à l'est d'Ottawa se rapproche au moins du prix payé dans le reste du Canada central. Cela signifie aussi que l'Alberta ne peut même pas faire de bénéfices sur les 900,000 barils par jour exportés vers le sud.

C'est bien beau pour le Canada central, mais les producteurs y voient du travail de tire-laine. Si nous constituons vraiment une confédération, elle doit alors en être une dans les deux sens. Si le pétrole doit être meilleur marché partout au pays, il faudra aussi que d'autres produits se vendent meilleur marché au pays. Le gouvernement fédéral interprète le «bien du Canada» comme étant le «bien du Canada central»; il ne parle pas du pays entier, d'un océan à l'autre.

Si le gouvernement estime vraiment faire quelque chose pour les régions, alors nous pouvons lui poser quelques questions justifiées. Permettez-moi de demander aux députés d'en face comment il se fait qu'ils aient accepté que la grande dépression ait duré trois bonnes années de plus dans les prairies que dans cette partie-ci du pays. Je vois que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) est assez énervé en ce moment. Permettez-moi de demander aux députés d'en face d'expliquer pourquoi l'Ouest paie deux fois plus cher pour ramener du colza transformé de Toronto à Lethbridge que pour l'expédier de Lethbridge à Toronto. Ou pourquoi les objets de fer et d'acier qui viennent de Toronto coûtent moins cher quand ils sont expédiés à Vancouver que lorsqu'ils sont expédiés à Saskatoon? Ou pourquoi les objets manufacturés coûtent moins cher lorsqu'ils sont expédiés d'abord à Vancouver, puis à Calgary, que lorsqu'ils sont expédiés directement à Calgary? Si nous voulons parler de pétrole à bon marché pour tout le Canada, alors ce sont des questions auxquelles il faut répondre.

Autre exemple, l'expédition de 100 livres de bois de la Colombie-Britannique à Calgary coûte $1.50, alors que l'expédition de la même quantité de bois de Terrace, en Colombie-Britannique, à Toronto ne coûte que $1.79. C'est encore une question à laquelle il faudra répondre avant de commencer à envisager de vendre moins cher un produit dans cette région-ci du pays. Aujourd'hui encore, il n'existe pas de politique assurant aux régions coloniales une juste économie ou une juste place au sein de la Confédération. Les régions agricoles des Prairies sont traitées uniquement à coups de mesures d'urgence. Le récent programme LIFT est un texte sorti en période de crise. En fait, cela revenait à peu près à expédier une boîte de pansements sur les lieux d'une catastrophe aérienne; c'était un coup d'épée dans l'eau qui n'a pas levé le moindre des soucis agricoles de ces régions, et qui n'a fait, en réalité, que détruire une grande partie des marchés qui y existaient déjà.

Les agriculteurs de ma région chantent le samedi soir: «Où sont donc toutes les minoteries?». Nous savons où, madame l'Orateur. Elles sont parties parce que les tarifs-marchandises favorisent le centre du Canada. Elles ne restent pas là où se trouve le produit.

Je vais vous donner un autre exemple. Il coûte moins cher d'expédier en Ontario du bétail sur pied de l'Ouest et de le nourrir de grains cultivés dans l'Ouest et expédiés dans l'Est à un prix modique subventionné, que de l'abattre dans l'Ouest et de le vendre au détail dans l'Est. Cela, madame l'Orateur, illustre un autre cas où une industrie nous a été enlevée. Cependant, d'après le gouvernement, c'est à l'Ouest qu'il incombe de fournir les ressources au centre du Canada, et de constituer en retour un débouché pour les industries du centre du Canada.

Pour bien voir cela sous son vrai jour, je crois qu'il est important de noter que l'Alberta recevait encore des paiements de péréquation en 1965. Nous étions fondamentalement une province à une seule industrie, soit l'agroéconomie. Puis arriva le pétrole et notre chance d'entrer dans la confédération. Maintenant nous avons Pétro-Canada, parce que quelqu'un prétend que c'est pour le bien du centre du Canada.

Puisque nous parlons de ce qui est bon pour le Canada, permettez-moi de demander pourquoi le siège social de la Commission du blé ne peut-il être situé dans l'Ouest? Pourquoi celui de l'Office du poisson salé ne peut-il pas être dans les Maritimes? Pourquoi ne pas situer celui de l'Office national de l'énergie à Calgary, étant donné que c'est de là que viennent 80 p. 100 des délégués chaque fois qu'il y a une réunion?

Je le répète, avant le pétrole, l'économie de l'Alberta était basée sur l'agriculture, mais maintenant, le pétrole est devenu notre gagne-pain. Il est aux provinces de l'Ouest ce que l'industrie de l'automobile, le textile, les mines et l'industrie de transformation sont à l'Ontario. Le pétrole, madame l'Orateur, est devenu notre espoir.

Le premier ministre (M. Trudeau) a, selon moi, prononcé un excellent discours le 1er janvier dernier. Il a parlé de partage. C'est important dans une confédération, dans notre pays qui s'étend d'un océan à l'autre, mais même si le principe était bon, je crois que le premier ministre n'est pas allé assez loin. Il a dit:

> J'invite mes concitoyens à se réjouir de ce qui nous a été donné à nous, Canadiens, de la chance que nous avons d'être unis dans une confédération, d'avoir un système de gouvernement dont la principale caractéristique est le partage des richesses.

L'idée de partage ne comporte pas uniquement le partage des richesses. Les provinces productrices ne demandent pas aux autres provinces de partager seulement nos richesses et autre chose. Nous voulons une part de participation. Nous voulons partager des idées. Nous voulons participer au développement de notre pays. Pétro-Canada est une imposture de la part du gouvernement central. Chose certaine, le gouvernement ne croit pas que les régions productrices sont capables de répondre aux besoins du Canada dans son ensemble, et c'est un défi que le gouvernement doit relever, je pense. Pourquoi est-il si méfiant?

Il est bien connu que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique confère aux provinces droit de regard sur leurs ressources. Tout ce programme est empreint de méfiance. La question réelle qui se pose est une question de confiance. Je signale à la Chambre que des inégalités existent toujours. Je demande aux ministériels qui s'agitent tellement au sujet de Pétro-Canada de justifier comment il se fait que le centre du Canada obtient encore du ministère de l'Expansion économique régionale 55.9 millions de dollars, alors que les provinces de l'Ouest n'obtiennent que 4.2 millions, ce qui revient à $4.05 par tête d'habitant dans le centre et à seulement $1.07 dans les Prairies.

Pour ce qui est de l'industrie bancaire, madame l'Orateur, il convient de noter que presque chaque siège social au Canada est situé à Toronto ou à Montréal.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais je me demande s'il ne s'écarte pas un peu du bill C-8 visant à établir une société nationale des pétroles. Le député voudra bien peut-être restreindre ses remarques à ce bill.

M. Malone: Madame l'Orateur, nous devrions peut-être admettre que je m'en tiens au sujet. Permettez-moi de vous renvoyer aux séances du comité et de citer les propos des députés d'en face tout au long du débat.

● (2030)

J'aimerais citer un extrait du fascicule 28 du compte rendu des délibérations du comité. Le député de Mississauga (M. Abbott) a déclaré:

> C'est la province de l'Alberta et non le Canada qui a le plus d'importance à ses yeux. C'est cela que je voudrais faire ressortir.

Pendant la même réunion du comité, le député de Welland (M. Railton) a déclaré:

> Je parlais des députés de l'Alberta. J'ai cru qu'il fallait faire quelque chose pour leur ouvrir les yeux. A mon sens, ils ont l'esprit de clocher.

J'aimerais rapporter les paroles du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources:

> Monsieur Malone, je vois que c'est l'aspect régional qui vous préoccupe, et c'est votre droit. Nous abordons la question du point de vue national . . .

Ce que j'essaie de faire comprendre c'est que nous ne parlons pas simplement de la société des pétroles, mais de notre place au sein de la Confédération. Cela ne concerne pas uniquement Pétro-Canada; le gouvernement essaie de se conformer à l'esprit de partage mentionné par le premier ministre, qui ne voulait pas parler simplement du partage des biens matériels, mais aussi de la capacité des Canadiens, tant des Prairies que des Maritimes, d'influer sur les décisions gouvernementales.

J'aimerais donner encore quelques citations. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a aussi déclaré:

Et l'exemple de l'Alberta, bien sûr. C'est absurde, monsieur le président, mais de toute façon, cette question n'a rien à voir avec la logique. C'est de la politique pure et simple.

Et plus loin, le député de Mississauga a déclaré encore:

. . . les Canadiens bien informés de l'Ouest seraient choqués d'entendre les questions posées, de façon distraite et sans connaissance du sujet, par des personnes qui viennent pourtant de leur région . . .

Je citerai maintenant le député de Nipissing (M. Blais) qui avait invoqué le Règlement:

Étant donné l'attitude des députés de l'Alberta, je me demande s'il serait prudent de l'établir en Alberta . . .

Il parlait de Pétro-Canada.

Je pourrais continuer ainsi presque indéfiniment. Ce qu'il importait de souligner, c'est que les preuves ne manquent pas pour affirmer que la plupart des banques ayant leur siège social au centre du Canada prêtent très peu dans les Maritimes et les Prairies. Il en va de même en ce qui concerne la Banque fédérale d'expansion industrielle. C'est ainsi que l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba ensemble n'ont reçu que 16.8 p. 100 du montant total de ses prêts, et les provinces de l'Atlantique 6.7 p. 100, alors qu'à elles deux, les provinces industrielles d'Ontario et de Québec s'en adjugeaient 52.3 p. 100.

Je conclurai en disant simplement que celui qui a été témoin du mécontentement de l'Ouest sait fort bien que ce mécontentement existe. Cela ne signifie pas le moins du monde que la population de ces provinces cherche à sortir de la Confédération. Au contraire, ce qu'elle désire, c'est y entrer vraiment. Elle veut bien partager, à la condition que pour elle, le partage ne soit pas synonyme de dépouillement. Elle veut avoir voix au chapitre, mais non pas suivant le partage actuel, qui donne aux deux villes de Toronto et de Montréal plus de députés fédéraux qu'aux trois provinces des Prairies.

On a raison de prétendre que si Pétro-Canada a été mal reçue dans l'Ouest, ce n'est pas simplement pour des raisons intrinsèques. Ce bill fait suite à 100 ans de mesures législatives qui n'ont pas traité les habitants des Maritimes, des Territoires du Nord-Ouest ou des Prairies comme des citoyens à part entière. Il faut savoir regarder les choses en face. Les régions veulent adhérer à part entière à la Confédération.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Sharp: Madame l'Orateur, je veux revenir au rappel au Règlement que j'ai soulevé à 8 heures. Les leaders à la Chambre ont apporté les précisions nécessaires sur leur entente au sujet des travaux de demain. Nous comptons étudier le Bill C-63 comme premier article des initiatives gouvernementales et procéder à toutes les mises aux voix à l'étape du rapport avant 1 heure. Ensuite, par consentement unanime, nous passerons à la troisième lecture et disposerons de ce bill au plus tard à 4 heures. Si la troisième lecture a lieu avant 4 heures, nous reprendrons le débat du bill sur la taxe d'accise.

M. Baldwin: Madame l'Orateur, le leader du gouvernement vient de nous faire part de l'entente qui permet au gouvernement de revenir à cette mesure. Je n'ai qu'un mot à ajouter. Je crois que les divers partis à la Chambre n'ont pas l'intention de réclamer un vote inscrit à la troisième lecture. Cependant, tout parti, député ou groupe de députés peut faire part de son opposition de la manière habituelle sans qu'il y ait appel nominal. Si on en exige un, il est bien entendu qu'il n'aura pas lieu avant la semaine prochaine.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame l'Orateur, avec les précisions apportées par le leader à la Chambre, je pense que nous savons maintenant à quoi nous en tenir. Je n'aurais que deux commentaires à ajouter. On a dit que les amendements présentés à l'étape du rapport seront mis aux voix avant 1 heure. Je pensais qu'on s'était mis d'accord pour que ces votes aient lieu à 12 h 45 de façon à conclure le débat à l'étape du rapport.

Quant à ne pas tenir de vote inscrit à la troisième lecture, je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus. Si nous qui sommes contre crions assez fort pour que la présidence déclare que le bill est rejeté, il est évident qu'un vote inscrit sera inutile.

[*Français*]

M. Gauthier (Roberval): Madame le président, nous avons accepté les ententes en général. Nous nous demandons cependant si nous aurons le temps de procéder aux trois votes,—on dit qu'il y en aura trois à 12 h 45—si nous aurons le temps, si la cloche sonnera assez longtemps. Dans ces conditions, je crains que les trois votes ne puissent se tenir avant 2 heures. C'est le seul point qui me préoccupe un peu.

A part les autres déclarations, on m'a dit qu'il n'y aura pas de vote nominal à 4 heures. J'espère que j'ai bien compris.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ PÉTRO-CANADA

MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SOCIÉTÉ DE LA COURONNE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que le bill C-8, tendant à créer une société nationale des pétroles, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Frank Maine (Wellington): Madame l'Orateur, le bill tendant à créer une société nationale des pétroles mérite notre appui pour deux raisons très importantes, entre autres. Premièrement, Pétro-Canada multipliera les possibilités de recherche et de développement industriels dans le secteur d'importance critique qu'est la production des ressources énergétiques. Comme je l'ai déjà démontré à la Chambre à plusieurs reprises, nos efforts dans ce sens sont insuffisants et semblent, à vrai dire, bien modestes comparés à l'activité correspondante dans d'autres pays de l'OCDE très avancés sur le plan technologique.

A titre de compagnie canadienne sans attaches multinationales, Pétro-Canada aura besoin de créer des installations de recherche et de développement intensifs et indépendants. J'insiste sur le mot «indépendants», car il s'agit en l'occurrence de la première occasion qui nous soit donnée d'établir des installations de cette nature et de cette ampleur, à l'abri des caprices et des priorités des sièges sociaux étrangers. Je ne saurais trop insister sur l'importance de la recherche et du développement industriels dans le domaine global de l'énergie et pour notre économie dans son ensemble.

Cette activité fournit les éléments qui nous permettent de parcourir directement tout le cheminement de l'innovation depuis la genèse d'une idée nouvelle jusqu'à la mise en marché réussie de la technologie et du produit qui en résultent. Voilà un second indice de l'importance du bill à l'étude. Cette mesure contribuera à ouvrir aux Canadiens de nouvelles avenues qui leur permettront d'acquérir une expérience pratique dans le commerce international du pétrole aux paliers les plus élevés. La coordination des activités qui en résultera permettra de plus fortes économies dans le domaine de la production et des chances accrues de détenir des postes de commande dans l'industrie.

Comme le faisait remarquer le Conseil des sciences du Canada dans son rapport annuel de 1974-1975, le Canada s'est contenté de se reposer sur ses relations dans le domaine des affaires, c'est-à-dire en particulier sur les filiales canadiennes de sociétés-mères étrangères, pour bénéficier des développements technologiques survenus à l'extérieur du pays. Le rapport signale que cette absence de souveraineté économique et, partant, technologique signifie que les décisions touchant le rythme de développement et l'ordonnance de la mise en valeur de certaines de nos ressources naturelles sont faites à l'extérieur du Canada. La Société Pétro-Canada sera en mesure d'aider à redresser cette situation.

● (2040)

Un des principaux objectifs de Pétro-Canada sera d'assurer un approvisionnement suffisant d'énergie pour satisfaire les besoins des Canadiens. Comme l'a démontré le projet Syncrude, cette tâche peut être, et l'est habituellement, à la fois coûteuse et pleine de risques. Toutefois, nous ne serons plus à la merci de ceux dont l'unique motivation est le profit, pour ce qui est de la continuité des approvisionnements de pétrole. Pour s'assurer la confiance du public, la Société Pétro-Canada devra nécessairement être dirigée comme une entreprise rentable, mais, le public saura, au moins, que si les temps deviennent difficiles pour l'industrie pétrolière, Pétro-Canada ne quittera pas le pays. La participation de la société au projet Syncrude lui permettra de surveiller les opérations et de veiller à ce que tous les associés travaillent dans l'intérêt bien compris des Canadiens.

Il est impérieux que l'État joue un rôle de premier plan dans l'exploitation des ressources énergétiques du Canada, car la négligence de ce devoir pourrait entraîner une altération grave de notre mode de vie qui dépend tellement d'un approvisionnement constant d'énergie.

Nous devons aussi nous rappeler que le mandat de Pétro-Canada l'autorise à développer d'autres sources d'énergie que le pétrole. La réponse à nos besoins est assurée par l'utilisation mixte de formes d'énergie. Par exemple, pour produire l'électricité, on en utilise plusieurs: l'énergie hydraulique, l'énergie nucléaire, le charbon, le pétrole et le gaz naturel. A mesure que l'utilité relative de ces formes d'énergie se modifie, la combinaison des ressources varie pour refléter les facteurs économiques de l'utilisation de chaque forme. Une seule institution s'occupe de la mise en valeur de toutes ces sources d'énergie, le gouvernement fédéral. Pétro-Canada fournira au gouvernement la branche commerciale qui lui permettra d'opérer des changements dans l'utilisation relative de ces ressources. Pétro-Canada se prête donc extrêmement bien aux variations, et cette capacité facilite grandement la réalisation de son objectif qui est de garantir la continuité de l'approvisionnement d'énergie aux Canadiens.

[M. Maine.]

Pétro-Canada permettra aux Canadiens de devenir des chefs de file dans la mise au point de nouvelles techniques conçues pour résoudre les problèmes inhérents à la prospection du pétrole dans le grand Nord. Ces problèmes sont plus complexes dans l'Arctique lorsque le forage doit s'effectuer au large des côtes; d'où le recours à des installations sur glace et sur mer. La solution de ces problèmes nécessite un effort de recherche et de mise en valeur bien planifié. Une fois qu'elle disposera des ressources humaines et matérielles nécessaires, la société Pétro-Canada sera en mesure d'entreprendre l'exploitation de gisements dans toute région du globe qui présente des difficultés techniques particulières.

Au fur et à mesure que l'exploitation des réserves deviendra moins rentable, de nouvelles techniques seront nécessaires pour accroître au maximum le rendement ultime en pétrole et en gaz naturel des champs marginaux. Les travaux de recherche et de mise au point ne porteront pas seulement sur les méthodes d'extraction et de raffinage, mais aussi sur les problèmes de logistique, de transport et de protection de l'environnement. Le défi est grand et le bill vient tout à fait à point nommé. Les possibilités de réussites importantes qui se présentent à Pétro-Canada dans le domaine du développement énergétique sont très grandes.

M. Peter C. Bawden (Calgary-Sud): Madame l'Orateur, à cette étape-ci du débat sur Pétro-Canada, il serait souhaitable d'étudier les principes de ce bill grâce auquel le gouvernement du Canada se lance dans l'une des entreprises qui demandent le plus de capitaux et présentent le plus de risques. Il faut d'abord se demander si le gouvernement du Canada doit s'aventurer dans ce domaine et, si oui, pourquoi?

Le ministre, qui a l'air d'un naïf, ne connaît rien ou presque en matière de pétrole et de gaz naturel, a décidé de foncer avec ses collègues également mal informés, et de faire accepter à toute force par la Chambre et par le comité ce mauvais projet de loi dont l'étude tire à sa fin. On a déjà fait valoir un certain nombre d'éléments et de faits importants au sujet de l'avenir de la Société Pétro-Canada. En outre, notre parti a voulu y apporter plusieurs amendements importants et pertinents.

Je suis absolument convaincu que le ministre et ses acolytes n'ont pas persuadé les députés de l'opposition, ni au comité ni à la Chambre, qu'en cette période critique pour l'économie canadienne, ou qu'en tout autre temps, il est nécessaire de créer une société nationale des pétroles ou que les Canadiens le souhaitent.

Pourquoi le contribuable canadien financerait-il à grands frais et non sans risques une société nationale des pétroles? Le ministre et son secrétaire parlementaire ont répondu à cette question en exposant les objectifs de la société à la Chambre. Ils ont dit et répété à la Chambre et au comité que l'objectif principal de cette société de la Couronne, de Pétro-Canada, était d'offrir suffisamment de pétrole et de gaz aux Canadiens à un prix raisonnable. Le ministre a dit qu'il était nécessaire de créer une société nationale des pétroles, surtout pour la sécurité de l'approvisionnement des ressources naturelles canadiennes et peut-être étrangères également. Il semble que ce soit le principal argument avancé par le gouvernement pour essayer de justifier auprès des Canadiens ce bill boiteux et, dans les mois à venir, cette société bancale.

Quiconque doté des crédits que possédera Pétro-Canada peut acheter des produits pétroliers, se faire une place sur le marché du pétrole et du gaz, simplement en prenant possession d'une société pétrolière déjà existante, et sans doute faire assez rapidement des bénéfices, mais tout cela n'a rien à voir avec la création de nouvelles réserves de pétrole et de gaz à un prix raisonnable ni avec la découverte de nouvelles sources d'approvisionnement pour les Canadiens.

Toute personne compétente dans ce domaine admettra qu'en dépensant 1.5 milliard de dollars pendant une certaine période, on peut trouver des réserves de pétrole et de gaz; toutefois, la plupart des Canadiens qui connaissent le fonctionnement et l'efficacité des sociétés de la Couronne déjà en place conviendront qu'en général le secteur privé réussit beaucoup mieux à satisfaire les besoins du Canada et à réduire les coûts. Un bel exemple de ce que je viens de dire nous est fourni par la crise pétrolière de la fin de 1973 et du début de 1974. Le ministère des Approvisionnements et Services, sous la direction du ministre, conclut, s'il faut en croire le secrétaire parlementaire, l'un des meilleurs marchés d'achat de pétrole; il le paya à environ $1 le gallon, mais à cette époque, dans le reste du monde, le pétrole se vendait à un prix inférieur. C'est un exemple des problèmes que le gouvernement se crée lorsqu'il essaie d'entrer en concurrence sur le marché mondial et avec le secteur privé. Le gouvernement et le ministre trompent les Canadiens de façon délibérée ou par ignorance lorsque, pour leur faire accepter le bill, ils le présentent comme la solution au problème essentiel et difficile de l'approvisionnement.

On notera avec intérêt que le ministre, en réponse à des questions posées au comité, fut incapable de donner la moindre précision sur la quantité de pétrole ou de gaz que Pétro-Canada pourrait produire au cours de la période pendant laquelle il dépensera ses premiers fonds, soit 1.7 milliard de dollars. Le ministre a pu seulement affirmer que la société serait soumise à une certaine discipline financière, qu'elle devrait présenter un bilan et un relevé de profits et pertes. Il n'a pas dit si cette discipline exigerait de la société que son bilan soit bénéficiaire ou qu'il révèle un actif, lorsque le 1.7 milliard de dollars aura été dépensé pour la prospection et le forage.

● (2050)

Cette semaine, encore un exemple épouvantable nous a été donné de la discipline financière, pour reprendre les termes du ministre, à laquelle les sociétés de la Couronne se soumettent. Une enquête sur l'administration d'Air Canada a révélé que cette société de la Couronne avait un système comptable des plus fantaisistes, peut-être parce que la direction d'Air Canada est des plus fantaisistes. Air Canada a délibérément caché des renseignements et falsifié ses comptes pour cacher des faits à un comité de la Chambre. C'est une honte. Toutes ces machinations visaient à dissimuler la perte, par l'une des filiales de la société, de plus d'un million de dollars.

Avec les pouvoirs et la souplesse prévus dans le projet de loi, les possibilités d'abus, de gâchis et d'échecs sont telles que les erreurs d'Air Canada, du ministère des Postes et de toute les sociétés de la Couronne depuis la Confédération paraîtront légères.

L'échec d'Air Canada aujourd'hui n'est peut-être que la pointe de l'iceberg, mais comparons la taille d'Air Canada et celle de la nouvelle société, Pétro-Canada. Celle-ci aurait un capital initial de 500 millions de dollars, soit plus de dix fois celui d'Air Canada. Si l'on ajoute le projet d'emprunt de plus d'un milliard, cela donne à Pétro-Canada un capital total de plus de 150 p. 100 de plus que celui d'Air Canada.

Cette nouvelle société de la Couronne, comme toutes les autres, serait à l'abri de la vérification et des contrôles normaux de l'Auditeur général du Canada. Aujourd'hui même, le ministre des Transports (M. Marchand) a refusé d'accéder à la demande du député de Vegreville (M. Mazankowski) qui voulait que l'Auditeur général vérifie les comptes d'Air Canada. Pétro-Canada serait de loin la plus puissante des entreprises du gouvernement canadien. Ce serait un monstre déguisé, qu'on fera passer pour la solution des problèmes causés par la pénurie d'énergie au Canada.

L'Auditeur général rend des comptes au Parlement. En ce qui concerne la vérification des comptes de Pétro-Can, il ne s'agit pas seulement de donner un avis sur ses états financiers. D'après les conclusions du comité d'étude indépendant qui a été formé et qui a fait récemment son rapport au bureau de l'Auditeur général, c'est ce dernier qui devrait être le vérificateur ou le co-vérificateur des états financiers de cette société de la Couronne. Ce soir, le ministre nous dira peut-être quelque chose au sujet de cette question importante et confirmera peut-être à la Chambre que l'Auditeur général sera au moins le co-vérificateur des états financiers de Pétro-Can. S'il ne le fait pas, cela révélera clairement, à mon sens, que le gouvernement n'a pas l'intention de dévoiler à la Chambre les opérations financières de cette société.

Vu que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources connaît bien maintenant la situation et a reçu des conseils du secteur privé, il dispose d'un bon nombre de renseignements et on doit se demander pourquoi le gouvernement se lance maintenant dans le commerce du pétrole et du gaz. C'est à l'automne 1973 que le premier ministre (M. Trudeau) a mentionné la chose pour la première fois lorsqu'il s'est incliné une fois de plus devant les exigences du Nouveau parti démocratique. Le gouvernement a accepté de créer une compagnie pétrolière nationale.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

M. Bawden: A l'époque, cette promesse a pacifié le NPD. Il semble maintenant que le gouvernement continue à appuyer les politiques socialistes du Nouveau parti démocratique même si le NPD s'est fait quasiment balayer lors des dernières élections.

Une voix: Dites quelque chose, Stan.

M. Bawden: A la fin de 1973, toute cette question du pétrole et du gaz a pris une tournure politique et le gouvernement a pris pour des raisons d'ordre politique pratiquemment toutes les mesures concernant cette industrie dont dépend l'avenir économique de notre pays et de tous les Canadiens. Les Canadiens ne veulent pas que le gouvernement ou le ministre se servent d'une chose aussi importante que l'énergie pour servir leurs fins politiques. Le premier ministre, le ministre des Finances (M. Turner) et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'ont pas cessé de dire que le secteur privé devrait continuer à jouer un rôle important dans l'exploitation des ressources canadiennes. Mais en même temps ils ont présenté des politiques qui allaient à l'encontre de cet objectif.

Il n'y a qu'une conclusion: le gouvernement actuel entraîne le Canada sans cesse plus avant dans le camp socialiste et l'on pourrait mieux discerner les vraies couleurs du parti libéral s'il s'appelait par exemple le «parti socialiste-libéral du Canada».

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il y a toujours de l'espoir.

M. Bawden: Ce serait d'autant plus approprié que le premier ministre lui-même a publiquement appuyé la doctrine socialiste avant de prendre la tête du parti libéral.

M. Baldwin: Comme Mussolini.

M. Bawden: Ce dont les Canadiens ne semblent pas se rendre compte, c'est que les promesses coûteuses, faites notamment par le gouvernement actuel pendant la campagne électorale de 1974, et les dépenses du gouvernement, qui, actuellement, sont sans contrôle aucun, doivent être payées par tous les travailleurs et contribuables du Canada.

C'est un fardeau fiscal colossal et croissant auquel vient s'ajouter Pétro-Canada qui entraîne précisément une autre dépense considérable. Elle retombera sur les travailleurs, les investisseurs et les employeurs qui créent la richesse du Canada. Toute hausse de la quote-part du gouvernement atténue l'incitation à travailler, à épargner et à investir.

Les recettes fiscales à tous les paliers de gouvernement au Canada ne sont pas aussi élevées que les dépenses publiques depuis quelques années. Si nous voulons nous procurer les investissements dont le Canada aura besoin dans les années à venir—et pour l'industrie du pétrole et du gaz seulement, on évalue ce chiffre à plus de 50 milliards de dollars d'ici 1985—des changements importants devront être apportés à notre régime fiscal et nous devrons offrir des stimulants à la prospection. A l'heure actuelle, il a une discrimination fiscale au Canada contre l'épargne et le placement et peut-être le principal exemple de cet état de choses est qu'en dépit de nos approvisionnements insuffisants de pétrole et de gaz prévus, des étrangers peuvent encore faire de la prospection et investir dans nos industries extractives à des conditions beaucoup plus attrayantes que celles qui sont offertes au simple Canadien.

Selon nos règles, les Canadiens n'ont pas les moyens de participer. Si le ministre en a le courage, il pourra profiter de l'occasion pour essayer d'expliquer ce soir pourquoi, en dépit des protestations du gouvernement au sujet des investissements étrangers et de son inquiétude pour l'approvisionnement en énergie à l'avenir, aucune mesure n'a été prise pour encourager les Canadiens à foncer, à faire des placements utiles dans les ressources naturelles du Canada pour aider à résoudre le problème.

Dans toute cette question d'imposition, le Canada doit observer les autres pays où les taux d'amortissement sont plus élevés et reflètent donc les réalités de l'inflation mondiale actuelle et en outre . . .

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Je regrette d'interrompre le député, mais il s'éloigne indéniablement du sujet, le bill C-8 visant à créer une société nationale des pétroles. Je le prie de s'en tenir au bill.

Des voix: Bravo!

M. Bawden: Dans la mesure où la valeur d'un avoir s'est accrue par suite de l'inflation, l'impôt sur les gains en capital est tout simplement une autre façon de récompenser le gouvernement, par des revenus accrus, de l'inflation qu'il a, à lui seul, créée.

Je soulève cette question importante car, à mon avis, les Canadiens devraient savoir que le gouvernement pourrait facilement modifier ses politiques fiscales de façon à favoriser et à assurer la forte partie des investissements requis pour garantir l'approvisionnement d'énergie futur au Canada. S'il le faisait, nous pourrions être autonomes et ce, bien plus rapidement que si nous comptions sur Pétro-Canada pour atteindre cet objectif.

En dépit des initiatives déplorables du gouvernement, et du fait que bien des petites entreprises canadiennes ont été forcées de renoncer à l'exploitation du gaz et du pétrole, il nous reste encore au Canada un groupe important de société pétrolières, qui appartiennent en majeure partie à des Canadiens et sont contrôlées par eux, et qui sont capables et désireuses de trouver et de mettre en valeur de nouvelles sources de pétrole et de gaz. Ces sociétés doivent toutefois faire face à l'impossibilité de réunir des fonds du fait du peu de confiance qui règne non seulement chez les investisseurs canadiens mais aussi chez les étrangers.

● (2100)

Le ministre a laissé entendre que Pétro-Canada aiderait ces sociétés dans une certaine mesure. Le ministre devrait pourtant savoir que toute société qui se trouve dans une position saine et concurrentielle peut habituellement trouver l'appui nécessaire chez les autres sociétés pétrolières ou d'autres investisseurs au Canada. On peut donc conclure, d'après les remarques du ministre à la Chambre, que Pétro-Canada va en fait subventionner les sociétés de pétrole canadiennes. Je suggère fortement au ministre et au gouvernement de changer d'attitude.

Je ne pense pas qu'en général les entreprises de pétrole et de gaz accepteraient des crédits de cette société. Ce qu'elles veulent, tout comme la plupart des Canadiens de l'Ouest d'ailleurs, c'est l'égalité des chances du point de vue de la concurrence: pas de traitement de faveur, pas de subsides, mais simplement des règles de base qui permettent aux gens de l'Ouest et aux prospecteurs de continuer leur activité.

Sans doute l'aspect qui a le plus intéressé le comité lors des délibérations sur la question de Pétro-Canada et que le ministre n'a jamais éclairci, ce sont les conditions qui régiront l'activité de la société sur les terres fédérales dans l'Arctique et au large de ses côtes. Le ministre renvoie constamment cette question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan), disant qu'on obtiendra réponse plus tard. Je signale à la Chambre que si le gouvernement accorde un traitement de faveur à Pétro-Canada en édictant des règlements qui seraient présentés plus tard cette année par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Pétro-Canada va éloigner chaque année beaucoup plus d'investissements que la société n'en a dans tout ce budget. Autrement dit, Pétro-Canada pourrait décourager les investissements dans notre pays et accentuer la pénurie de réserves et de production dont on aura besoin dans les années à venir.

J'ai déjà par deux fois fait remarquer à la Chambre l'effet causé au Canada par le rapport de novembre 1974 de l'Office national de l'énergie. J'ai déclaré que dans quatre ans le Canada subirait un déficit de la balance des paiements par suite des importations de pétrole brut excédant 20 p. 100 de nos besoins et nous coûtant de deux à trois milliards, somme considérable qui ne fait qu'ajouter à notre problème de balance des paiements qui est déjà assez ardu. En 1985, cette insuffisance atteindra 50 p. 100 de nos besoins en pétrole brut. Ce chiffre est confirmé par de hauts fonctionnaires du ministère. Au cours actuel, il en coûtera à notre pays six milliards de dollars par an; au cours de demain, le chiffre pourra atteindre dix milliards.

Le *Financial Post* de cette semaine affirme que le Canada accumulera un déficit dans sa balance des paiements pour le pétrole et le gaz naturel de plus de 75 milliards de dollars d'ici à 1990.

Il est clair pour les membres du parti conservateur et pour la plupart des Canadiens lucides que même si Pétro-Canada est établie grâce à l'adoption du bill et devient prospère, il faut prévoir d'énormes manques de pétrole et de gaz pour les années à venir. D'ores et déjà, puisqu'il faut dix ans pour arriver à produire du pétrole et du gaz, il serait presque impossible de découvrir et de produire des quantités qui changent radicalement les prévisions de l'Office national de l'énergie pour 1980. Nous avons largement dépassé le stade où le gouvernement aurait dû agir et élaborer des plans qui tiennent compte de la réalité et d'une catastrophe possible pour le Canada.

Le ministre des Finances, dans son exposé budgétaire du 23 juin, a parlé des encouragements à la prospection que, selon lui, il octroyait à l'industrie pétrolière. Sans aucun doute, le ministre a conclu que ses mesures suffiraient à assurer la mobilisation des capitaux de l'avenir auprès du secteur privé ou bien que Pétro-Canada couvrirait le déficit.

A propos du prix du gaz, le gouvernement fédéral a agi de façon progressiste et nous allons être témoins de prospection acharnée pour le gaz en Alberta. Malheureusement, il ne faut pas compter sur la Saskatchewan et la Colombie-Britannique.

De la hausse de 15c. le gallon d'essence que les Canadiens devront payer avant la fin de l'été, environ 1c. retournera à ceux qui sont chargés d'assurer au pays son approvisionnement en énergie: l'industrie du gaz et du pétrole.

Il faut reconnaître qu'aujourd'hui, le coût moyen accepté des découvertes de pétrole et de gaz est à peu près de $5 le baril. Madame l'Orateur, nous sommes ainsi dans une situation, où, et les Canadiens doivent se le tenir pour dit, ni les stimulants offerts par le ministre des Finances ni Pétro-Canada ne pourront jamais répondre à nos besoins énergétiques.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. J'interromps le député à regret, mais son temps de parole est écoulé. Le député de Fort William (M. McRae).

M. Paul E. McRae (Fort William): Madame l'Orateur, je suis très heureux, ce soir, le 10 juillet, de parler d'un sujet dont j'ai parlé pour la première fois le 7 décembre 1973, il y a quelque deux ans et demi. Il a fallu tout ce temps pour que le bill parvienne à ce stade. Il a connu une très forte opposition et je suis fort aise que nous ayons parcouru tant de chemin. J'espère que le bill sera adopté avant la fin de la séance.

Quand, le 6 décembre 1973, le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé son intention de créer Pétro-Can—que certains appelaient la «cruche à pétrole»—on a discuté de la politique fédérale de l'énergie. Dans un discours que j'ai prononcé le 7 décembre, j'ai indiqué trois grands domaines de cette politique énergétique où Pétro-Canada serait tout à fait appropriée; j'aimerais y revenir ce soir. Le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes) les a mentionnés comme si c'était lui qui les avait trouvés, mais je tiens à rappeler aux députés que j'en ai parlé le 7 décembre 1973.

Le premier objectif d'une politique canadienne de l'énergie est la sécurité de l'offre, c'est-à-dire de rendre le Canada autonome. C'est devenu un véritable problème en 1972; on nous a dit alors que l'on disposait finalement de 130 milliards de barils de pétrole. A l'heure actuelle, on parle de 50 ou 60 milliards de barils et nous en avons consommé quatre ou cinq milliards depuis lors.

Le deuxième aspect d'une politique que nous avons énoncé était la fixation d'un prix unique raisonnable pour l'ensemble du Canada. Nous avons décidé que le prix serait de $6.50 le baril; il est maintenant passé à $8, ce qui représente encore $4 de moins que le prix mondial. Il y a un an, j'ai dit en comité aux députés d'en face qu'ils aimeraient que le prix soit de $8 le baril, et ils ne s'y sont pas opposés du tout. Je dis maintenant que nous avons maintenu un prix unique juste qui est de $8 le baril, soit $4 de moins que le prix mondial.

Le troisième élément d'une politique énergétique nationale doit être une participation et un contrôle canadiens accrus.

J'aimerais ici jeter un coup d'œil sur Pétro-Canada et cela, très brièvement, puisque je sais qu'un ou deux autres députés veulent prendre la parole avant la fin du débat. Examinons Pétro-Can sous l'angle de ces principaux objectifs qui sont, d'une part l'autonomie sur le plan de l'approvisionnement, et de l'autre, assurer un prix unique. Dans ce cas-ci, nous parlons d'une société de la Couronne qui contrôlera l'industrie. Le troisième objectif est d'augmenter la participation et le contrôle canadiens. J'aimerais traiter de ces trois objectifs très brièvement.

Au comité, les députés du parti conservateur n'ont pas cessé de nous parler de l'excellence de notre industrie pétrolière, de son honnêteté, et ainsi de suite. Les renseignements fournis par l'Office national de l'énergie provenaient cependant de l'industrie, comme aussi d'autres sources. Au début de 1972, et lorsque nous sommes arrivés ici en 1973, on nous a dit au comité que nous avions des quantités inépuisables de pétrole; on parlait alors de quelque chose comme de 130 milliards de barils. Les députés d'en face nous ont dit que nous devrions restreindre nos exportations vers les États-Unis lorsque nous avons décidé de les contingenter au printemps de 1973. Voilà ce qu'on nous a dit d'une industrie dont on admet aujourd'hui qu'elle souffre d'une pénurie, à peine trois ans plus tard. Ne l'oublions pas.

Pétro-Canada

● (2110)

M. McKinnon: Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis certain que le député induit la Chambre et le pays en erreur sans le vouloir parce que, d'après ma façon de calculer, nous n'étions pas en 1973 il y a trois ans.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre, s'il vous plaît. C'est matière à débat.

M. McRae: Madame l'Orateur, on nous en a informé au printemps de 1973, bien que le chiffre de 130 milliards de dollars ait été établi en 1972.

Il est absolument impératif d'augmenter l'offre, et il est important d'établir une compagnie vraiment canadienne pour le faire. Nous devons non seulement trouver plus de pétrole, mais le conserver.

M. Gillies: Pourquoi alors ne pas présenter une politique fiscale appropriée?

M. McRae: Je sais que certains députés sont mécontents de la création de Pétro-Canada, mais même eux doivent admettre l'utilité de sa participation au projet Syncrude. Au début, je crois que la société dépensera environ $300 millions dans ce domaine.

Vous savez, il y a toujours le danger que les multinationales trouvent des réserves de pétrole ailleurs et déménagent. C'est pourquoi il nous faut une compagnie établie au Canada et appartenant aux Canadiens qui explorera exclusivement au Canada, ou dans le Nord, et appuiera des projets du genre Syncrude.

Deuxièmement, en créant Pétro-Canada, nous pouvons surveiller l'industrie du pétrole à laquelle les gens ne font pas confiance. On constatera, je crois, que la méfiance est générale. L'industrie du pétrole a fait de graves erreurs qui ont fini par pousser les pays qui sont maintenant membres de l'OPEP à former un cartel et à quadrupler à peu près le prix du pétrole dans le monde.

Le *Globe and Mail* de ce matin renfermait une annonce publicitaire d'une pleine page qui se lit ainsi:

Voici où va votre argent pour ces augmentations du prix de l'essence—

Taxe d'accise fédérale de 10c. le gallon, à compter du 24 juin 1975, 100 p. 100 au gouvernement fédéral.

C'est tout ce qu'elle dit. L'annonce publicitaire ne dit pas que l'argent servira à uniformiser le prix du pétrole d'un bout à l'autre du pays. Elle dit aussi que l'augmentation à venir de $1.50 le baril de pétrole brut ira entièrement aux gouvernements fédéral et provinciaux. On ne parle nullement de remboursements aux compagnies si elles font de l'exploration. L'industrie ne vous dit pas ces choses-là. Le Congrès américain a enquêté sur cette industrie; ailleurs dans le monde, on a aussi enquêté. On continue d'enquêter sur les énormes fluctuations des cours pétroliers qui se sont produites durant la crise de l'énergie de 1973.

J'estime que nous ne serons vraiment renseignés sur les activités de l'industrie pétrolière au Canada que si le gouvernement constitue une société nationale et contrôle par son intermédiaire les agissements de cette industrie tout entière.

Voici mon troisième argument. La constitution de cette société permettra au Canada de conserver un certain contrôle de la situation. L'exploitation est à 90 p. 100 entre les mains de sociétés étrangères; quant au raffinage, il est effectué à 99 p. 100 par des sociétés à capitaux étrangers. Les cinq plus grandes compagnies pétrolières du Canada, Imperial Oil, Gulf, Shell, BP et Texaco, contrôlent un actif de 6.6 milliards de dollars. Cela ne semblait pas déranger les députés de l'opposition conservatrice lorsque nous avons discuté de ce bill au comité, et pourtant, ce sont eux qui, il y a un an et demi, lors d'un congrès, avaient déclaré que d'ici 10 ou 15 ans, ils voulaient voir notre industrie passer à 75 p. 100 sous contrôle canadien.

Ils n'ont pas cessé un instant de critiquer la taille de Pétro-Canada. «Il faut que cette société reste petite», disaient-ils. «Nous ne pensons pas que 1 milliard et demi de dollars fassent une grande différence dans l'industrie du pétrole», disaient certains d'entre eux. Mais si cette société permet de faire diminuer de 25 p. 100, ou même moins, la mainmise étrangère, alors sa mise en place aura été parfaitement justifiée. Franchement, je ne pense pas que cette initiative soit au-dessus des moyens du Canada, bien que les députés conservateurs semblent le croire.

Les députés conservateurs ont refusé de voir le peuple canadien disposer d'une société qui concurrencera les multinationales. Ils ne voient pas l'intérêt d'une telle société. Ils ont prétendu qu'une société appartenant aux Canadiens devrait être traitée sur le même pied que les multinationales. J'ai du mal à les comprendre. Un député est même allé jusqu'à dire que Pétro-Canada était imposée aux Albertains. Il n'a pas parlé des sociétés dont les bureaux sont situés à l'étranger, au Texas, en Alabama, en Georgie, en Grande-Bretagne et en Hollande, qui, elles, imposent leur volonté aux habitants de l'Alberta.

L'Alberta profitera énormément de l'établissement de la société. Ce sont les provinces qui y gagneront si l'on met sur pied des projets du genre de Syncrude. L'Ontario y gagnera et tout le reste du Canada aussi.

En conclusion, j'aimerais dire que nous avons annoncé notre politique en 1973 et que Pétro-Canada nous aidera à l'appliquer. Elle nous aidera à garantir aux Canadiens des approvisionnements suffisants et à surveiller l'industrie afin que nous puissions être certains que le prix sera juste. En outre, cela fera baisser le pourcentage de l'industrie qui appartient à des étrangers, peut-être à 75 p. 100.

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame l'Orateur, comme je prends la parole pendant les dernières minutes du débat, et comme j'ai déjà fait des observations à l'étape de la deuxième lecture il y a quatre mois et que je me rends compte qu'on a dit bien des choses à ce sujet depuis, cela me rappelle un incident survenu à la Chambre britannique. Un député avait demandé les conseils de la présidence au sujet de la longueur des discours. L'Orateur avait répondu quelque chose comme ceci: «Voici mon conseil: que tous les discours soient aussi brefs qu'ils peuvent l'être.» Mon discours sera donc moitié moins long qu'il l'aurait été autrement.

Pendant la fin de semaine, j'ai entendu un reporter de Radio-Canada dire que le budget fédéral présenté récemment avait été adopté facilement. J'imagine que ce soir, il dira que le bill C-8 a été adopté facilement. Bien sûr, un gouvernement majoritaire peut adopter n'importe quel bill facilement, mais cela ne veut pas dire que les députés de l'opposition ne doivent pas s'opposer énergiquement à des mesures qu'ils ne jugent pas être pour le plus grand avantage des Canadiens.

Le bill C-8 a été présenté le 3 octobre 1974, il y a neuf mois. Depuis ce temps, qu'est-il arrivé à l'industrie pétrolière? Je suis certain de parler avec modération en disant que la prospection du pétrole a énormément diminué. Cela veut dire que nos installations de forage ont été transportées dans d'autres pays. Les gouvernements fédéral et provinciaux se sont disputés, ont agi unilatéralement, aggravant ainsi des relations déjà tendues.

L'industrie pétrolière a donné le signal d'alarme. L'association canadienne du pétrole a formulé un avertissement dans une petite brochure qu'elle publie, disant que nous avons le choix entre deux possibilités. Elle y explique ce qui va se passer en l'absence d'exploration. Nous allons manquer de pétrole. On y lit que si le Canada fait de la prospection et du développement, nous aurons du pétrole. Bien sûr, la recherche, le développement, le transport, le raffinage et la distribution, tout cela coûte cher. On y estime à 30 milliards de dollars le montant de l'addition.

● (2120)

On a beaucoup entendu critiquer les sociétés pétrolières au sujet de leurs profits. La brochure publiée par l'industrie indique que les bénéfices des années 1970 à 1973 ont représenté environ 12 p. 100. Cela n'est guère plus que ce que rapportent les obligations d'épargne du Canada, qui sont sans risque.

Le gouvernement a manifesté l'intention de réduire les dépenses. Or, l'industrie du pétrole offre de lui éviter une dépense de 30 milliards de dollars au chapitre de la recherche de pétrole. D'autres industriels ont manifesté leur mécontentement devant l'orientation adoptée par le gouvernement, qu'ils estiment mal avisée.

A l'assemblée annuelle du groupe Canadien Pacifique, M. Ian Sinclair a donné des exemples d'interventions inutiles de l'État dans les affaires. Voici ce qu'il déclarait:

On explique généralement ces intrusions en disant que le secteur privé n'a pas fait ceci ou cela. En réalité, si le secteur privé ne l'a pas fait, c'est qu'il en a été empêché par les politiques fiscales, par l'intervention de l'État dans le fonctionnement des marchés, ou par l'incertitude résultant des brusques revirements de politique de l'État ou du conflit des politiques adoptées par divers gouvernements.

On a toujours estimé au Canada, a-t-il dit, que l'abondance de nos richesses naturelles était notre plus sûre garantie de richesse future, mais les gouvernements fédéral et provinciaux se sont mis à se les disputer, comme des parents à la vue d'un héritage. Puis il a parlé des risques que comporte la recherche des gisements:

Il y a déjà suffisamment de risques dans le développement des gisements, sans qu'on les aggrave par ces complications nouvelles.

Les risques que présente la mise en valeur des richesses naturelles ne peuvent pas être atténués par une prise en charge de l'État. Cette solution ne ferait qu'obliger une population à prendre des risques contre sa volonté. De plus, les résultats obtenus par les entreprises publiques d'ici et de l'étranger nous annoncent clairement les déceptions que réserve l'intervention du secteur public.

Il y a d'autres affirmations dont je vous fait grâce pour économiser du temps.

Quand j'ai pris la parole à l'étape de la deuxième lecture, j'ai attiré l'attention sur l'incapacité totale du gouvernement à exploiter les 59 sociétés de la Couronne. Ce mois-ci on a déposé sur le pupitre de tous les députés le bulletin d'information de Travail Canada. En gros, il déclare qu'en avril 1975, il y a eu dix arrêts de travail dans des secteurs relevant de la compétence fédérale qui ont touché 6,007 travailleurs et entraîné une perte de 126,000 jours-hommes. Cette mauvaise gestion est manifeste dans les postes, les transports aériens, et autre, mais qu'arriverait-il s'il en allait de même dans une société nationale des pétroles? Ce serait beaucoup plus grave.

Comme principe de base, il faudrait que le gouvernement se contente d'un rôle effacé et assure les services essentiels que l'entreprise privée ne peut pas assurer. Pourtant le gouvernement actuel veut engager tout le monde d'une façon directe. Il refuse d'admettre que les grandes sociétés ne se résument qu'à un document juridique. Elles se composent toutes d'actionnaires qui ne sont souvent que de simples citoyens. Par exemple, chaque travailleur canadien qui contribue à un régime de pension, investit dans quelque grande société.

On pourrait s'arrêter un instant pour songer à la manière dont une mesure gouvernementale comme le bill C-8 influence les entrepreneurs canadiens et le régime d'entreprise qui ont édifié le Canada. Cet entrepreneur bien connu de Toronto, John Bulloch, tailleur, qui a fait paraître dernièrement une annonce reprenant, sur le plan politique, la vieille histoire de «la petite poule rousse». Après les cris de «profits excessifs», «sangsue capitaliste», «égalité des droits», etc., la petite poule rousse a été obligée d'abandonner 80 p. 100 de la production de pain au bénéfice de ses voisins de basse-cour. Il fallait s'y attendre, les voisins se sont toujours demandé pourquoi la petite poule rousse avait cessé de cuire du pain. Quand les Canadiens se réveilleront-ils, un bon matin, se demandant pourquoi l'industrie pétrolière ne produit plus de pétrole pour leurs usines, leurs chaudières et leurs automobiles?

Finalement, je voudrais examiner ce qui se passe chez nos amis du Sud. De nombreux Canadiens hésitent à comparer le Canada aux États-Unis, mais, inévitablement, ce qui s'est passé chez eux semble devoir se répéter chez nous. Le secrétaire du Trésor, William Simon, a fait au début de cette année des remarques qui m'ont semblé intéressantes. Il a déclaré:

Il existe actuellement dans notre économie trois tendances à long terme qui sont inquiétantes et néfastes. La première est l'augmentation massive de l'administration publique... qui, depuis le milieu des années 60, augmente considérablement...

La deuxième tendance qui affaiblit graduellement notre système de libre entreprise est... qu'il faut augmenter la production pour créer de nouveaux emplois et obtenir un niveau de vie plus élevé. Or, en tant que nation, nous augmentons rapidement les fonds versés par l'État aux particuliers, mais nous négligeons de stimuler les nouveaux investissements comme il le faudrait...

La troisième tendance, extrêmement dangereuse, est l'accélération progressive du taux d'inflation au cours de la dernière décennie.

Il concluait:

Toutefois, si vous voulons atteindre une prospérité durable, nous devons mobiliser toutes nos ressources de sagesse et d'énergie contre les forces les plus résistantes et les plus importantes qui bloquent notre économie.

Tout d'abord, nous devons limiter l'énorme expansion de l'administration dans notre pays... Deuxièmement, nous devons renforcer le système de libre entreprise en insistant un peu moins dans notre politique intérieure sur la consommation et les dépenses de l'État et un peu plus sur l'épargne, les investissements et la formation de capitaux.

Il semble que le gouvernement libéral du Canada n'ait pas atteint les mêmes conclusions. Avant que les média n'annoncent que le bill C-8 a facilement été adopté par la Chambre des communes, je tiens à dire que je déplore ce genre de mesure et que le vote de ce soir sera ma dernière tentative pour empêcher le gouvernement d'empiéter davantage sur les droits des Canadiens.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Sauf erreur, la présidence doit, à cette heure-ci, donner la parole au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald).

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, le député de Peel-Dufferin-Simcoe (M. Milne) a attendu bien patiemment. Je me demande si la Chambre aurait l'amabilité de lui accorder quelques minutes de mon temps de parole pour lui permettre de participer au débat.

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. Ross Milne (Peel-Dufferin-Simcoe): Je vous remercie, monsieur l'Orateur, et je remercie la Chambre. Une minute me suffit. Je veux tout simplement dire que j'ai travaillé très fort pour me faire élire député aux Communes, et cela pour deux raisons: d'abord, je voulais appuyer le gouvernement, ensuite, je voulais avoir une petite part dans la présentation de ce bill. J'ai mené une campagne pour l'établissement de Pétro-Canada. La pire chose que le Canada pourrait faire en ce moment serait de ne pas devenir autarcique en matière de produits alimentaires et d'énergie.

Aujourd'hui, la Chambre a adopté deux bills fort importants: le bill C-50, tendant à modifier la loi sur la stabilisation des prix agricoles et le bill C-8, tendant à créer la Société Pétro-Canada. C'est un grand jour à la Chambre. Pour ces deux bills, je félicite le ministre et le gouvernement.

Des voix: Bravo!

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je sais gré à la Chambre de bien vouloir me permettre de mettre fin au débat. Je voudrais remercier les divers membres du comité d'avoir pris une part très active à l'examen de cette mesure.

Je voudrais vous citer certains passages tirés d'œuvres historiques et autres qui pourraient souligner l'occasion. L'un d'entre eux est de l'immortel poète Robert Burns, et je promets de fournir la citation au hansard à cause du dialecte. On est frappé, quand on regarde l'opposition, par le sens de ces mots:

O wad some pow'r the giftie gie us
Tae see oorsel's as ithers see us.

● (2130)

On a l'impression, à la fin de ce débat, que l'opposition officielle est un peu embarrassée, après avoir soudain cessé son obstruction systématique et cédé. Évidemment, ce n'est peut-être pas un langage conforme à la tradition parlementaire, et évidemment il n'y a là nulle allusion personnelle, que ce soit au député de York-Simcoe (M. Stevens) ou à quelqu'un d'autre, mais naturellement, c'est une citation d'un poème de Burns intitulé «A un pou».

Mlle MacDonald: Vous n'oseriez pas continuer, n'est-ce pas?

M. Macdonald (Rosedale): J'aimerais exprimer à mes collègues de la Chambre ma reconnaissance pour leur appui et citer en ces termes un autre auteur classique:

It is a far, far better thing we do
Than we have ever done.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Évidemment, Dickens était aussi en mesure de trouver les accents pour décrire les députés conservateurs qui une fois de plus sont enfermés dans leurs pensées rétrogrades et leurs idées démodées.

[M. Macdonald (Rosedale).]

It is a far, far better rest we go to
Than we have ever known.

Voilà ce que déclare Sydney Carton dans le Conte des deux cités. Je tiens à adresser une mention spéciale—je regrette de ne pas avoir de citation dans ce cas précis—au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) pour son apport à cette discussion.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Les députés qui connaissent bien l'histoire de la plus glorieuse nation du monde savent que la main droite du roi Robert 1er Bruce au cours de sa lutte pour libérer l'Écosse de la tutelle de l'Angleterre jusqu'à 1314 s'appelait sir James Douglas. Il est de fait que le roi Robert et par la suite les chefs du Clan Douglas ont été Lords des Îles, et que Douglas s'est battu vaillamment à Bannockburn. Évidemment, à l'époque on n'accusait pas très souvent Douglas d'être socialiste.

Une voix: Vous, c'est à un hamburger que l'histoire vous associera!

Des voix: Oh, oh!

M. Macdonald (Rosedale): Je vois le député de Don Valley (M. Gillies) assis là-bas. Il mérite des remerciements particuliers pour son apport à la question. Comme il le sait, à la bataille de Stirling Bridge qui eut lieu en 1292 ou dans ces années-là, Sir William Wallace, le général écossais, livrait bataille à l'armée anglaise qui était en nombre bien supérieur. L'issue de la bataille était incertaine. A ce moment-là, les suivants du camp écossais sont apparus sur la crête d'une colline surplombant le champ. Les Anglais ont cru qu'il s'agissait de renforts et ont pris la fuite. Les suivants étaient appelés des «Gillies» et la colline s'appelle encore Gillies' Hill.

Des voix: Oh, oh!

M. Gillies: Qu'entendez-vous par «suivants de camp»?

Mlle MacDonald: Vos gens ont été mis en déroute à Culloden.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): J'invoque le Règlement. Je me demande en vérité si le ministre, qui prétend s'apparenter à ce groupe, sait vraiment ce qu'est un «gillie», parce que ce n'est pas ce qu'il a dit que c'était.

M. Macdonald (Rosedale): Ma foi, je dois dire au sujet du député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) qu'il n'est pas ce qu'il dit qu'il est. Il prétend connaître les choses ici à la Chambre alors que bien sûr, il ne connaît rien.

Le député de Scarborough-Ouest (M. Martin) a fait ce qui m'a semblé être une observation très logique dans le cadre de son intervention. Il s'agissait de la participation croissante du gouvernement à la production de pétrole dans les pays de l'OPEP. Le député a fait remarquer que d'ici quelques années, à mesure que l'Est du Canada deviendra importateur de pétrole provenant des pays de l'OPEP, le monopole d'État du commerce extérieur deviendra l'une des réalités de cette situation et que ce bill, qui tient à confier des pouvoirs à la Société nationale des pétroles, permettra au gouvernement du Canada de se protéger dans la situation de monopole d'État du commerce extérieur et d'assurer à notre pays des avantages dont il ne pourrait bénéficier si nous continuions à dépendre de l'industrie internationale du pétrole.

On a parlé de la question de l'égalité de traitement, et je crois qu'il est juste de rappeler de nouveau à la Chambre, pour terminer, qu'en ce qui concerne le traitement fiscal, par exemple—et c'est l'une des fois où on est étonné par certains députés de l'opposition officielle—le bill comporte des mesures bien précises. Les oppositionnels disent que la société devrait être traitée de la même façon que les autres corporations, aux fins de l'impôt. Évidemment, cela est expressément prévu dans le bill. La société sera assujettie à l'impôt fédéral sur les revenus des sociétés, aux redevances et autres taxes. Elle devra acquitter, bien sûr, les droits fixés par les lois provinciales ou territoriales lorsqu'elle fera l'acquisition des biens immeubles.

Une voix: N'oubliez pas l'Auditeur général?

M. Macdonald (Rosedale): Je vais m'occuper avec plaisir du député qui a lancé une attaque plutôt malheureuse contre le corps des comptables agréés du Canada. Je reviens dans une minute au député de Houston.

Des voix: Oh, oh!

M. Bawden: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il importe de signaler à la Chambre que le ministre s'est trompé, je ne sais si c'est un préjugé qu'il a contre les Américains ou qu'il ne connaît pas la circonscription de Calgary-Sud. Je tiens à faire la rectification.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas par préjugé, c'est simplement que je considère le député comme un peu fou. Voilà tout.

Des voix: Quelle honte!

Des voix: Que c'est mesquin!

M. Macdonald (Rosedale): En ce qui concerne la réglementation foncière, on en a très longuement parlé.

Mlle MacDonald: Tout le monde quitte la Chambre.

M. Macdonald (Rosedale): Les députés s'améliorent bien sûr, comme on l'a déjà dit.

Les députés ont constaté que la réglementation foncière sera examinée plus tard dans le cours de cette session ou de celle qui va suivre; il sera alors temps pour la Chambre de se demander s'il y a lieu d'accorder à Pétro-Canada, ou Société nationale des pétroles, des avantages spéciaux en ce qui concerne l'acquisition de terrains dans les territoires. Je dirai simplement ceci. De ce que les terrains doivent revenir au gouvernement fédéral en vertu de la loi, il ne s'ensuit pas qu'il faille lui refuser le droit d'acquérir lui-même au profit de tous les Canadiens, des terrains qui vont lui revenir de toute façon.

Les députés le savent, la discussion au sujet du règlement foncier a porté sur la possibilité d'accorder des privilèges spéciaux à la Société nationale des pétroles. C'est une question qui fait l'objet de négociations avec l'industrie et dont le bill traite plus loin dans les articles relatifs à la réglementation.

Pétro-Canada

Le député de Battle River (M. Malone) a fait preuve, si je puis dire, d'une attitude chauvine à l'égard de la position de l'Alberta vis-à-vis du reste du Canada et notamment des provinces centrales. J'ai pris bonne note de son allégation—sans doute est-ce une chose que le député de Don Valley (M. Gillies) entendra volontiers—selon laquelle on s'efforce de faire de l'Alberta une colonie en vue de financer le progrès du triangle d'or ontarien. Il y a lieu de se demander quelle sera, dans la conjoncture actuelle, la réaction des députés de Don Valley ou de Huron (M. McKinley).

● (2140)

C'est le premier ministre conservateur-progressiste de l'Ontario qui s'oppose à ce que la province d'Alberta tire, comme le gouvernement fédéral le préconisait, un juste profit de ses ressources. En d'autres termes, tandis que le député de Battle River soutient que ce sont les provinces centrales du Canada qui conspirent contre les intérêts de la province d'Alberta, le premier ministre de l'Ontario déclare qu'il serait déraisonnable que l'Alberta touche des revenus aussi considérables.

M. McKinley: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a signalé que je ne suis peut-être pas d'accord avec ce que le député de Battle River (M. Malone) a dit. En début de soirée, il a commencé à invoquer ce genre d'argument, mais il s'est vite repris quand je lui ai dit que cela ne m'ennuierait pas si les fonds que le gouvernement touchait devait nous assurer des approvisionnements d'énergie considérables pour les années à venir.

Le ministre a beau nier qu'une partie de cet argent sera destinée à Pétro-Canada, c'est probablement vrai. Le bill fiscal que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources approuve, j'en suis sûr, extirpera de l'argent à tous les contribuables canadiens.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre.

M. McKinley: J'aurai terminé dans un instant, monsieur l'Orateur. Si c'est le cas, d'accord. Mais quand il s'agit de payer des gens comme . . .

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Je pense que le député admettra . . .

M. McKinley: J'aurai fini dans une minute, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Le député voudrait-il se rasseoir? Je pense qu'il admettra qu'au lieu de faire un rappel au Règlement, il se lance dans le débat.

M. Macdonald (Rosedale): Le point à souligner ici, monsieur l'Orateur, c'est que l'Alberta a choisi d'imposer une redevance de 65 p. 100 ou de 50 p. 100 si la loi est modifiée sur tout accroissement de la production de pétrole dans cette province. Il me semble que les honorables députés doivent faire un choix. Ou bien ils admettent avec le député de Battle River que c'est une décision raisonnable de la part de l'Alberta, ou bien ils partagent l'avis contraire du premier ministre de l'Ontario.

Pétro-Canada

J'aimerais, en terminant parler des remarques du député de Calgary-Sud (M. Bawden). Il a déclaré que si l'Auditeur général n'est pas le vérificateur de Pétro-Canada, il doit supposer que nous cherchons à cacher la vérité au sujet de Pétro-Canada.

M. McKinley: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il est plus de 9 h 45, et je demande à Votre Honneur de rappeler le ministre à l'ordre.

M. Macdonald (Rosedale): Voilà une attaque fort injuste contre la profession des experts-comptables canadiens.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. L'honorable député de Huron-Middlesex (M. McKinley) veut la parole pour invoquer le Règlement.

M. McKinley: J'ai exposé mon rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Si on ne m'a pas bien entendu, je répéterai que nous avions convenu de tenir le vote à 9 h 45. Il est actuellement 9 h 45 passé à l'horloge. On m'a rappelé à l'ordre, et je ne vois pas pourquoi le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, si arrogant soit-il, ne devrait pas être rappelé à l'ordre lui aussi.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Comme il est 9 h 45, il est de mon devoir, conformément à l'ordre adopté le vendredi 13 juin 1975, d'interrompre le débat et de mettre aux voix toute question nécessaire pour disposer de la motion dont la Chambre est présentement saisie. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Penner): Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Macdonald (Rosedale), mise aux voix, est adoptée.)

● (2150)

(Vote nº 57)

POUR

Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson
Baker (Gander-Twillingate)
Béchard
Bégin (Mlle)
Blais
Blouin
Boulanger
Breau
Brewin
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (Mme)
Campbell (Mlle) (South Western Nova)
Caron
Chrétien
Clermont
Collenette
Condon
Corbin
Corriveau
Cullen
Cyr
Danson
De Bané
Demers
Dionne (Kamouraska)
Douglas (Bruce-Grey)
Duclos
Dupont
Dupras
Ethier
Fleming
Flynn
Foster
Fox
Francis
Gauthier (Roberval)
Gauthier (Ottawa-Vanier)
Gendron
Goodale
Goyer
Gray
Guay (Saint-Boniface)
Guilbault
Haidasz
Herbert
Holt (Mme)
Hopkins
Isabelle
Joyal
Kaplan
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Lalonde
Lambert (Bellechasse)
Langlois
Laniel
Lapointe
Laprise
Leblanc (Laurier)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle (Chambly)
Loiselle (Saint-Henri)
Lumley
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Mackasey
Maine
Marceau
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Martin
Matte
McRae
Milne
Morin (Mme)
Nicholson (Mlle)
O'Connell
Orlikow
Ouellet
Parent
Pearsall
Pelletier (Hochelaga)
Penner
Philbrook
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Roberts
Robinson
Rompkey
Sharp
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stollery
Trudeau
Turner (Ottawa-Carleton)
Watson
Whelan
Yanakis
Young—112.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre (Calgary-Centre)
Baker (Grenville-Carleton)
Baldwin
Balfour
Bawden
Beatty
Brisco
Cadieu
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Crouse
Darling
Dick
Dinsdale
Elzinga
Epp
Fraser
Friesen
Gillies
Grafftey
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hnatyshyn
Holmes
Huntington
Jelinek
Johnston
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Lambert (Edmonton-Ouest)
La Salle
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacLean
Malone
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Neil
Nowlan
Oberle
Paproski
Patterson
Reynolds
Ritchie
Roy (Timmins)
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Towers
Whiteway
Woolliams
Yewchuk—65.

● (2210)

M. l'Orateur: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AFFAIRES INDIENNES—LE RETRAIT DES SERVICES PROVINCIAUX DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE AUX INDIENS DU MANITOBA—DEMANDE DE RAPPORT

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, au début de mai, j'ai posé une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan) à l'égard du retrait des services de réadaptation professionnelle aux Indiens du sud-ouest du Manitoba. Le ministre a alors dit qu'il ne pensait pas que ce soit vrai et nous a assuré que les Indiens visés par les traités continueraient à bénéficier de ces services.

Je lui ai posé une autre question le 27 mai et le ministre était alors au courant des faits. Il a justifié la suppression de ces services en prétendant que cela n'aggraverait pas vraiment le chômage chronique que connaissent les Indiens de cette région du pays.

La suppression des services a été prévue pour le 30 juin. Entre-temps, il y a eu en coulisse des négociations qui donnaient à penser que le ministère pourrait changer d'avis. On s'est rendu compte que ce serait une mesure discriminatoire et qui pourrait même être portée à l'attention de la Commission des droits de l'homme du Manitoba.

On a expliqué cette suppression en disant que la responsabilité de ces services allait être confiée au Centre de la main-d'œuvre du Canada de Brandon. Le centre a déclaré publiquement qu'il n'avait pas les moyens voulus pour combler le vide que la suppression de ce service essentiel créerait le 30 juin. On a parlé du programme d'extension des services aux pionniers, qui pourrait remédier à cette lacune. Malheureusement, le programme d'extension des services aux pionniers est maintenant dans une très mauvaise situation en raison de problèmes internes.

L'un des principaux programmes qui en souffrira est celui de la réadaptation professionnelle de Brandon, sous les auspices de la province du Manitoba et du gouvernement du Canada. Des montants substantiels d'argent ont été affectés au programme, que l'on a décrit comme l'un des plus efficaces au Canada.

Le centre d'amitié de Brandon s'en est inquiété et est entré en contact avec les fonctionnaires du ministère à ce sujet. A la suite de son intervention, on lui a promis, dans une lettre du directeur régional, qu'on procéderait très vraisemblablement à une révision de la planification et que l'on n'abandonnerait pas complètement ce service d'une importance vitale. J'ai depuis reçu une lettre des responsables du centre d'amitié qui m'informent que la directive est entrée en vigueur le 30 juin et que les Indiens assujettis au traité ne sont désormais plus admissibles à ce programme.

Au cours de la période estivale, le chômage ne semble pas causer trop de problèmes, mais c'est à l'automne, avant l'arrivée de l'hiver, qu'on en ressent vraiment le plein poids. D'après le président du groupe de travail de la main-d'œuvre chargé d'étudier les services accordés aux Indiens, l'entente conclue entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et la Direction des services professionnels du Manitoba représentait le moyen le moins coûteux et le plus efficace de solutionner le problème du chômage chronique chez les Indiens inscrits.

Le fait que ce genre d'entente spéciale peut s'avérer utile dans des circonstances particulières a été démontré lorsqu'un arrangement spécial a été conclu en ce sens dans le nord du Manitoba, où il existe une population importante d'Indiens inscrits qui sont sans travail. C'est alors qu'on a fondé le Corps de main-d'œuvre du Nord. Cet organisme a été financé conjointement pas le MEER et la province du Manitoba à une proportion de 60/40. Je crois que la situation dans la partie sud-ouest du Manitoba est semblable sous de nombreux rapports, et qu'il faut conclure un arrangement spécial pour répondre à ces circonstances particulières. C'est pourquoi, au fil des années, une collaboration très étroite a été établie entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et la Direction provinciale des services professionnels.

J'ose espérer que ce soir le ministre ou son secrétaire parlementaire saura nous assurer que les arrangements qui fonctionnent de façon satisfaisante continueront d'exister et que l'atmosphère de confrontation qui fait tellement de tort à nos rapports avec nos Indiens inscrits ne sera pas envenimée par des démarches rétrogrades. Mais si on insiste à tout prix pour prendre des démarches rétrogrades, la question, bien entendu, sera soumise à la Commission des droits de l'homme du Manitoba, et nous devrons alors faire face à une situation qui cause un dommage irréparable à nos bons rapports auprès de nos Indiens inscrits et du public en général.

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame l'Orateur, je ferai d'abord remarquer au député que les services de formation professionnelle, d'orientation et de placement pour les indiens enregistrés du Manitoba n'ont pas été supprimés. On a toutefois procédé à une redistribution des ressources entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour assurer l'efficacité des services sans qu'il y ait double emploi. Je suis sûr que le député qui s'intéresse au rendement de l'argent consacré aux programmes gouvernementaux sera heureux d'entrendre cela.

Pour résumer, comme un certain nombre de chefs indiens et de membres de bandes se sont dits mécontents des services d'orientation professionnelle assurés dans leur réserve par les bureaux de réadaptation professionnelle du Manitoba, on a convenu en mars 1973 que ces services seraient limités aux Indiens enregistrés des régions urbaines et que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien verrait à fournir ces services aux Indiens vivant dans les réserves. Ces changements ont été apportés graduellement afin de ne pas interrompre les services existants.

Pour l'instant, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration est officiellement chargé des services relatifs au placement pour tous les Canadiens. En outre, les Indiens enregistrés qui résident dans des régions urbaines peuvent également s'adresser aux bureaux de réadaptation professionnelle du Manitoba tout comme n'importe quel autre citadin du Manitoba. On a aussi pris des dispositions pour que des conseillers des Affaires indiennes aident tout Indien inscrit qui ne remplit pas les conditions de résidence du Manitoba relativement à l'admissibilité aux services et dont le cas est renvoyé au ministère par le service de réadaptation professionnelle du Manitoba.

En ce qui concerne les services fournis par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, les agents des deux ministères ont pris les dispositions administratives nécessaires pour affecter quatre ou cinq employés supplémentaires au personnel de la région du Manitoba dans le cadre du programme d'expansion des services du ministère de la Main-d'œuvre. Les stagiaires indiens qui sont déjà inscrits aux programmes des services de réadaptation professionnelle termineront leur stage aux frais du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

● (2220)

Somme toute, nous sommes convaincus que le nouveau système sera plus efficace, qu'il sera accepté par tous les Indiens en cause, tant dans les régions urbaines que dans les régions non urbaines, et qu'il sera plus économique puisqu'il n'y aura pas double emploi des services.

LE CANADIEN PACIFIQUE—LE PROJET DE MISE À PIED DE 3,000 PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le 2 juillet, j'ai demandé au ministre des Transports (M. Marchand) s'il avait eu l'occasion de se renseigner au sujet de l'annonce du CP selon laquelle il mettrait à pied 3,000 employés, dont 1,200 à Montréal et plus de 1,000 à Winnipeg, d'ici la fin de septembre. Le ministre a répondu qu'il avait communiqué avec le CN et que celui-ci ne mettrait presque personne à pied et que les mises à pied du CP étaient une question de négociations avec le syndicat.

J'ai alors posé une question supplémentaire au ministre chargé de la Commission du blé. Je lui ai demandé s'il essaierait de savoir si ces mises à pied pourraient causer une pénurie des wagons de marchandises qui serviront à l'expédition des céréales à l'automne et si ces mises à pied n'étaient pas une manœuvre du CP pour faire pression sur les travailleurs avant la négociation de leur contrat à l'automne. Le ministre a déclaré que cette supposition était quelque peu exagérée et il a promis d'examiner la possibilité d'un manque possible de wagons de marchandises.

Le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances (M. Turner) ont souvent parlé récemment des difficultés suscitées dans divers secteurs de l'économie canadienne du fait qu'une poignée de travailleurs appartenant à un syndicat accrédité dans un secteur où il y en a beaucoup, font la grève et paralysent toute l'industrie.

Dans l'industrie ferroviaire, on compte 18 syndicats qui représentent tous les employés. Depuis un certain nombre d'années, ces syndicats se groupent pour engager leurs négociations collectives. Un accord a été conclu avec le CP et le CN. Toutefois, le CP a décidé unilatéralement la mise à pied d'un nombre important de travailleurs d'atelier, notamment des constructeurs de wagons. Il y a donc 3,000 travailleurs, dont un bon nombre comptent dix ou vingt ans d'ancienneté et qui ont toujours travaillé pour le CP, qui sont obligés de prendre un congé de sept semaines sans paie.

Ce que je dis n'a rien d'extravagant. Je soutiens, comme je l'ai fait en posant ma question l'autre jour, que le CP entame les négociations avec ses employés en les avertissant qu'ils ne devront pas être trop exigeants lors des négociations en octobre, car leurs emplois ne sont pas si bien assurés.

Le CP s'inquiète supposément de ses rentrées. Toutefois, à la dernière réunion générale annuelle des actionnaires, le président du CP, M. Ian D. Sinclair, a annoncé des bénéfices insurpassés de 185.5 millions de dollars pour 1974, 50 p. 100 de plus qu'en 1973 et deux fois le rendement de 1972. Il est vrai que plus de la moitié des bénéfices proviennent des conglomérats que possède et contrôle le CP dans l'industrie extractive grâce à des concessions données au CP lorsque l'on incita les premiers promoteurs à construire les chemins de fer.

Récemment, il y a eu un certain nombre de déraillements graves. La Commission canadienne des transports a enquêté sur cette situation, tenu des audiences et recommandé d'accroître considérablement les travaux d'entretien. Elle a en effet conclu que les déraillements étaient dus au mauvais entretien des voies.

Nous nous attendons cet automne à une magnifique récolte dans l'Ouest du Canada, mais une fois de plus, il est probable que le Canada ne pourra remplir ses engagements de vente de céréales puisque, selon les sociétés ferroviaires, il y aura pénurie de wagons de transport pour livrer les céréales. A mon avis, ce n'est pas le moment de congédier les travailleurs du rail, mais au contraire celui de les remettre au travail, de leur faire réparer et remettre en état tous les vieux wagons de transport disponibles afin de pouvoir livrer rapidement la récolte de cet automne à Lakehead et à Vancouver, et de satisfaire ainsi les demandes de nos clients.

J'exhorte les ministres compétents à user de leur influence auprès du CP—elle est considérable—pour que cette société annule les mises à pied annoncées, qu'elle demande à ces travailleurs d'exécuter, comme ils y sont prêts, cette tâche si nécessaire au bien-être du Canada.

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord): Monsieur l'Orateur, en réponse à la partie de la question du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) concernant le ministère des Transports, permettez-moi de dire qu'il a décrit la situation dans laquelle se trouve le CP, qui doit congédier un grand nombre de travailleurs pendant une longue période de l'été en raison de la baisse générale de l'économie.

Le député sait bien que le CP est une société privée et le ministre des Transports (M. Marchand) n'a aucune autorité dans les questions concernant ses relations de travail. Le CP l'a toutefois assuré qu'il fournirait sans difficulté des voitures pendant la saison d'expédition des céréales de 1975-1976. Le CP dispose d'un équipement supplémentaire, y compris des wagons-trémies couverts, en raison d'une diminution des chargements de potasse; les partenaires, dans les baux de participation, demandent au CP de tenir des voitures à leur disposition toute l'année jusqu'à la reprise de l'économie. En outre, certains fourgons à grains sont remisés à cause d'une baisse des expéditions de céréales. Actuellement, le CP a plus de mille wagons-trémies couverts du gouvernement et 2,000 autres entreront en circulation en janvier.

Le député n'a absolument aucune raison d'insinuer que les licenciements cachent une ruse du CP pour forcer le gouvernement à hausser le taux de transport du grain.

Quant au CN, la société n'a pas l'intention de licencier de nombreux préposés à l'entretien comme le CP a dû le faire. On ne prévoit pas qu'au CN il y ait plus de licenciements que le très petit nombre nécessaire dans le cours normal des choses pour adapter la main-d'œuvre aux besoins locaux. Il n'en résultera donc aucune perturbation dans les expéditions de grain.

● (2230)

LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES—LE RAPPORT SUR LES PÊCHERIES—L'OPPORTUNITÉ D'UN RENVOI À LA DIRECTION DES ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je constate avec plaisir que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) est resté pour m'écouter. Je suis heureux d'avoir l'occasion de soulever à nouveau la question que j'ai posée le 27 juin au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet). Voici en quelques mots de quoi il s'agit: comme la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a constaté, en étudiant les pêcheries, un écart important entre le prix de gros et le prix de détail du poisson, de 49 cents et $1.08 la livre respectivement, j'ai demandé si le ministre comptait le signaler à la direction des enquêtes sur les coalitions. Le ministre a répondu qu'il espérait pouvoir appliquer les recommandations de l'excellent rapport de la Commission de surveillance de prix des produits alimentaires. Puis, parlant d'appliquer la loi sur les profits excessifs, le ministre a dit que les mesures nécessaires seraient prises.

Évidemment, l'écart que j'ai signalé entre le prix de gros et le prix de détail s'accroît encore si l'on considère l'écart entre le prix payé aux pêcheurs et celui payé par le consommateur, ce qui est encore plus inquiétant. Cet écart peut atteindre dans certains cas de 1,000 à 2,000 p. 100, s'il est possible de concevoir une telle proportion.

Bien que j'admette que la production de certaines espèces délicates de poissons justifie une certaine variation, il est étonnant que les consommateurs canadiens acceptent de payer par exemple environ $1.50 les deux ou trois onces de hareng mis en conserve à l'étranger, alors que ce même hareng a été acheté sur les quais 3.5 cents la livre aux pêcheurs canadiens. Quelque chose me dit que ce n'est pas normal, qu'il y a anguille sous roche, et que cela démontre l'inanité des politiques de commercialisation du gouvernement en ce qui concerne nos ressources de poissons.

On fait preuve, monsieur l'Orateur, non seulement d'inefficacité mais aussi d'insouciance, d'apathie et d'indifférence totale envers la valeur protéique et nutritive de nos réserves de poissons non seulement pour les pauvres du Canada mais, sur le plan international, pour les populations indigentes et faméliques du monde. En outre, le ministère se moque éperdument de ses responsabilités.

Presque chaque jour à la Chambre on parle du prix des denrées alimentaires, des difficultés auxquelles les Canadiens ont à faire face. De fait, on parle de l'ineptie du gouvernement à contrôler le prix du bœuf, du porc, de la volaille, des œufs et autres aliments dont on dispose en abondance au Canada. Pour une raison qui m'échappe, on ne tient pas compte des ressources renouvelables de la mer, ressources qui, pour peu qu'elles soient protégées par notre gouvernement, pourraient assurer des aliments riches en protéines à un prix raisonnable pour le consommateur, en dépit de l'inflation, et cela de façon soutenue.

J'ai fait allusion au hareng, mais il existe bien d'autres poissons dont la vente donne lieu à des profits excessifs; c'est le cas de la morue, du maquereau, du homard, du saumon, du flétan et de bien d'autres poissons qu'on pêche au Canada.

Le ministre de la Consommation et des Corporations a les pouvoirs nécessaires pour enquêter sur cette pratique déloyale; je me demande ce qu'il attend pour adopter des mesures législatives afin de mettre fin à cette exploitation dont sont victimes bien des Canadiens. Le gouvernement est toujours en train de demander des suggestions aux députés. Bien des fois j'ai essayé de collaborer. Aujourd'hui, je peux seulement demander au ministre d'analyser comment on établit les prix à partir du pêcheur jusqu'au consommateur, en passant par l'usine de transformation et que sais-je encore, pour situer l'écart qui existe. Cela rendrait un bien grand service au consommateur canadien.

M. Norman A. Cafik (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, le député de Humber-Saint-George-Sainte-Barbe (M. Marshall) a soulevé une importante question. Les propos qu'il a tenus ce soir dépassaient la question précise de l'établissement des prix du poisson et portaient sur la question globale des propriétés nutritives et de la teneur en protéines du poisson.

Quant au problème précis intéressant le ministère de la Consommation et des Corporations, je tiens tout d'abord à dire, comme le député le sait sans doute, que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a effectué une enquête qui s'est limitée surtout à la région de Toronto. Nous nous sommes intéressés de près à ses conclusions et nous espérons qu'elle continuera d'étudier la question pour constater si, à son avis, ces écarts sont justifiés.

J'aimerais signaler aux députés que nous, du ministère de la Consommation et des Corporations, n'avons pas la structure législative nécessaire pour établir des prix ou des marges de prix. Comme les députés se le rappellent, avant l'élection de 1974, nous avons proposé un bill contre les profits excessifs qui nous aurait habilités à sévir contre ce que le député pourrait appeler des prix exagérés. Le bill n'a pas été adopté à cause de l'opposition de son propre parti et des autres partis d'opposition, si bien que nous n'avons pas les outils législatifs pour agir.

Par la suite, nous avons dit que notre ministère avait l'intention de proposer un bill contre les profits excessifs pour nous donner les moyens de nous attaquer sélectivement à cette question. Je pense que c'est une chose très importante et que nous avons besoin de ces moyens législatifs. Quand le Parlement nous donne l'autorité nécessaire, il est possible de prendre des mesures de ce genre dans ces occasions importantes.

Il est vrai qu'en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, par l'entremise du directeur des enquêtes et des recherches, nous avons l'autorité législative nécessaire pour mener des enquêtes. Cependant, le député et tous les Canadiens devraient savoir que la mesure que nous pouvons prendre n'a aucun rapport avec la fixation des prix, et ne concerne que la connivence ou la fixation des prix entre divers groupes concurrents. Nous n'avons aucune preuve que c'est ce qui se passe en ce moment. Si le député ou tout citoyen estime que certaines preuves permettraient au directeur de mener une enquête aux termes de

la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, sur la connivence ou la fixation des prix, nous voudrions être les premiers à le savoir et à prendre les mesures qui s'imposent en nous recommandant de la loi actuelle.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 40.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 11 juillet 1975

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

DEMANDE DE MAJORATION DU MONTANT DE LA PENSION DE BASE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion qui s'explique d'elle-même et qui recevra, du moins je l'espère, l'appui de la Chambre. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la chambre, consciente du fardeau spécial qu'impose aux pensionnés de la vieillesse la hausse excessive des prix des produits alimentaires, comme en fait état le rapport publié aujourd'hui par Statistique Canada, demande au gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour accroître sensiblement le montant de la pension de base versée au chapitre de la sécurité de la vieillesse.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion, proposée en vertu de l'article 43 du Règlement, ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

DEMANDE DE NOUVELLE ENQUÊTE SUR L'ÉCRASEMENT DE L'AVION DE LA PANARCTIC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je soulève une question urgente et de pressante nécessité. Étant donné que les certificats de décès des victimes de l'écrasement de l'avion de la Panarctic n'ont pas encore été délivrés et que l'enquête semble dans une impasse en ce qui concerne le rassemblement des renseignements nécessaires, je propose, avec l'appui du député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre demande au ministre de tenir une autre enquête dans la province appropriée afin que le co-pilote et le mécanicien navigant soient cités à comparaître.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion, proposée en vertu de l'article 43 du Règlement, ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'OPPORTUNITÉ D'UNE RÉVISION DES MESURES BUDGÉTAIRES PORTANT SUR L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Étant donné les conséquences qu'auront pour les pensionnés et les gagne-petit la hausse de 1.5 de l'indice des prix à la consommation, annoncée aujourd'hui par Statistique Canada, et la politique budgétaire adoptée par le gouvernement, et comme, selon les prévisions du Conference Board of Canada, le budget doit faire monter encore de 1.7 p. 100 l'indice des prix à la consommation, le ministre révisera-t-il certaines mesures budgétaires qui pèsent si lourdement et si cruellement sur les pauvres et les pensionnés du pays?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous sommes tous troublés par la brusque hausse de l'indice des prix annoncée ce matin. Les trois cinquièmes de cette hausse sont directement imputables à l'augmentation du prix des denrées alimentaires, notamment à l'augmentation de 18 p. 100 du prix du bœuf. Quant à la politique budgétaire du gouvernement, la Chambre en est actuellement saisie et elle a été exposée il y a deux semaines.

M. McGrath: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme l'a mentionné le ministre, les prix des aliments ont considérablement monté, la hausse de 3.3 p. 100 du mois dernier étant la plus forte enregistrée en trois ans; par ailleurs, les prestations d'assurance-chômage pour les gagne-petit étant réduites et les prestataires de la pension de vieillesse n'ayant plus droit à l'assurance-chômage, en vertu des propositions budgétaires à l'étude, ces deux groupes verront leurs revenus baisser sensiblement. Vu cette importante hausse du prix des aliments, quelles mesures le ministre est-il disposé à envisager pour aider les gagne-petit et les pensionnés?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas le préambule de la question. Le député est tout à fait libre de le défendre au cours du débat.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, heureusement, les Canadiens n'acceptent pas le ministre ni son budget.

Des voix: Bravo!

Questions orales

L'AGRICULTURE

LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE CHARGÉE D'ÉTUDIER LA HAUSSE DES PRIX ALIMENTAIRES

M. James McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une dernière question supplémentaire au ministre de l'Agriculture? Les prix des denrées ont augmenté sensiblement de 3.3 p. 100 le mois dernier et cette hausse de prix sera aggravée par les propositions budgétaires du ministre des Finances tendant à hausser le prix du mazout et de l'essence. Le ministre est-il disposé à dire à la Chambre quelle est l'attitude de la prétendue commission interministérielle composée de hauts fonctionnaires établie pour étudier la question des denrées? En outre, cette commission a-t-elle élaboré des politiques alimentaires nationales, logiques et à long terme qui remédieront aux politiques spéciales et néfastes du ministre de l'Agriculture?

● (1110)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député doit faire preuve de réalisme et se rendre compte des faits. Les producteurs alimentaires doivent supporter des coûts supplémentaires comme tout autre Canadien y compris les manutentionnaires. Ils sont là, il faut en tenir compte. Nous devons leur permettre de se maintenir en affaires. Nous devons veiller à ce qu'ils continuent à produire des denrées ou il arrivera la même chose que dans l'industrie du porc où des gens se sont retirés des affaires parce que ce n'était pas rentable. Ils n'avaient aucune sérurité. Le porc est maintenant offert aux consommateurs canadiens aux prix les plus élevés qu'ils aient jamais payé.

M. l'Orateur: Le député de Don Valley a la parole.

M. McGrath: Le ministre n'a pas répondu à ma question. C'est une de ses ruses favorites. Quelle disposition a prise le comité interministériel de coordination chargé d'étudier la question des denrées alimentaires?

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, le comité travaille beaucoup. Je puis assurer au député que s'il a des propositions à faire nous aimerions les connaître.

M. McGrath: Que le ministre de l'Agriculture nous rende tous service en démissionnant immédiatement.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

[M. McGrath.]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'INCIDENCE DE LA POUSSÉE INFLATIONNISTE À L'ÉTRANGER—L'OPINION DU MINISTRE DES FINANCES

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme le taux d'inflation a baissé dans la plupart des pays industrialisés, sauf au Canada où c'est le contraire et comme le ministre a imputé aux forces internationales la responsabilité de l'inflation, quand prévoit-il une amélioration à ce chapitre chez nous et dans d'autres pays dont l'économie peut influer sur le taux d'inflation au Canada?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je rejette les prémisses de la question. J'ai expliqué la situation à la Chambre avec le plus de détails possible il y a deux semaines.

L'INCIDENCE INFLATIONNISTE DE LA TAXE SUR L'ESSENCE—DEMANDE DE RÉVISION

M. James Gillies (Don Valley): La plupart des observateurs considèrent le budget comme fortement inflationniste et le taux d'inflation est évidemment plus élevé que le ministre ne l'avait prévu quand il a présenté son budget. Envisagera-t-il de reconsidérer certaines mesures budgétaires, en particulier la taxe d'accise de 10c. le gallon d'essence qui fera monter le taux d'inflation d'un point et demi en août ou septembre? Le ministre songera-t-il à réviser ses positions au sujet de certaines mesures budgétaires avant l'intersession?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai dit dans l'exposé budgétaire et depuis que le budget aurait des effets économiques défavorables à court terme, y compris sur le coût de la vie et le potentiel de croissance économique, mais que nous devons reconnaître que notre pays paie encore le pétrole moins cher que tout autre pays industrialisé. J'ai dit que pour trouver de nouvelles réserves d'énergie, le pays doit accepter les inconvénients à court terme en vue des avantages à moyen et long terme que j'ai décrits dans l'exposé. La taxe de 10c. actuellement à l'étude à la Chambre est nécessaire pour maintenir le prix national du pétrole à $8 le baril comparativement au prix mondial de $12 le baril. C'est pourquoi ces mesures sont prises.

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—L'OPPORTUNITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RESTRICTIONS VOLONTAIRES

M. James Gillies (Don Valley): Les taux d'inflation au Canada sont aujourd'hui les plus élevés peut-être de son histoire, le budget est inflationniste et aggravera la situation, le ministre dirait-il ce que le gouvernement fera pendant l'intersession pour essayer de mater l'inflation? Plus précisément, le ministre va-t-il poursuivre et intensifier ses efforts pour mettre en œuvre son programme de restrictions volontaires?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député pose encore une fois une fausse prémisse. Malgré le saut brusque de l'indice des prix annoncé ce matin, la hausse sur douze mois, bien que plus élevée qu'en mai, est plus faible que toute autre des douze derniers mois.

DEMANDE DE RECONSIDÉRATION DU PROJET DE MAJORATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE—LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE—LES MESURES ENVISAGÉES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. La hausse de 1½ p. 100 du coût de la vie enregistrée le mois dernier est la hausse mensuelle la plus considérable depuis trois ans. Comme la taxe d'accise de 10c. le gallon s'applique au prix de gros de l'essence et que la hausse de $1.50 du prix du baril de pétrole s'applique à la tête du puits, ce qui signifie que le consommateur devra payer probablement 18c. de plus le gallon d'essence, haussant le coût de la vie d'un autre 2 p. 100, le ministre reconsidérerait-il son projet d'imposer aux Canadiens cette hausse des prix?

M. l'Orateur: A l'ordre. En toute déférence, c'est la troisième fois qu'un député demande au ministre de reconsidérer ses propositions budgétaires. Sans doute vaudrait-il mieux passer à autre chose.

M. Orlikow: Le ministre nous dirait-il s'il entend faire quelque chose, sinon pour enrayer la hausse du coût de la vie, du moins pour la ralentir?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député ferait bien d'analyser les chiffres rendus publics ce matin. J'ai dit que les trois-cinquièmes de cette augmentation étaient directement attribuables au prix des aliments. Le prix des denrées alimentaires a monté de 3.3 p. 100, ce qui représente plus de six fois la hausse moyenne depuis le début de l'année, surtout en raison du renchérissement du bœuf, du porc, des fruits et légumes frais. L'indice des prix autres que ceux des denrées alimentaires s'est élevé de .08 p. 100, c'est-à-dire à peu près le taux des six derniers mois. Donc la hausse brusque annoncé ce matin est directement attribuable à la nourriture.

M. Orlikow: Le président du syndicat des exploitants des élévateurs du Manitoba a dit la semaine dernière que l'augmentation du prix du pétrole se manifesterait non seulement dans le prix de l'essence qu'utilisent les agriculteurs mais dans la hausse du prix des engrais et de tout ce dont les cultivateurs font usage pour produire les denrées alimentaires. Cela étant, la hausse des denrées alimentaires à laquelle le ministre a fait allusion sera encore plus brutale l'an prochain à moins que le ministre ne revienne sur sa proposition de faire augmenter le prix du pétrole. Je prie le ministre de prendre ces facteurs en considération.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Le député devrait se soucier d'une plus grande exactitude. En faisant passer le prix de base du pétrole de $6.50 à $8 le baril, nous arrivons à un prix qui n'est que les deux tiers du cours mondial. Il va sans dire, par ailleurs, que la taxe d'accise de 10c. le gallon sur l'essence ne s'applique pas à la production agricole.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON SUGGÈRE LE PAIEMENT D'UN ESCOMPTE COMPENSÉ SUR LE PRIX DU LAIT EN VUE D'AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES FAMILLES MOINS BIEN NANTIES

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Étant donné que tout le monde cherche des formules, y compris le gouvernement, en vue de combattre l'inflation et aider les familles à traverser cette période difficile, est-ce que le ministre serait disposé à recommander à ses collègues du Cabinet qu'un escompte de 10c. ou de 8c. le litre de lait soit accordé à la consommation de lait nature afin de permettre aux familles les plus nombreuses, qui consomment le plus de lait, de bénéficier d'une augmentation de revenu, sans que cela «passe» par les salaires, de façon à éviter une augmentation des prix, ce qui serait quand même profitable à ces familles?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, la politique du gouvernement vise à favoriser l'augmentation du revenu des citoyens, soit par l'augmentation des salaires, soit par l'augmentation des paiements de transfert pour ceux dont les revenus sont faibles, plutôt que par l'assignation d'une série de subvention à des fins spécifiques.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que cette mesure avait été bien accueillie lorsqu'elle avait été établie en 1972 par le gouvernement, et que des instances nous sont faites encore aujourd'hui, est-ce que le ministre peut dire à la Chambre si de son côté il reçoit des organisations de consommateurs ou de producteurs des instances à cet effet?

M. Lalonde: J'ai reçu un certain nombre d'instances, monsieur le président, mais la réponse que je donne est la même que celle que j'ai donnée à l'honorable député, à savoir que nous sommes davantage intéressés à voir augmenter les revenus des personnes défavorisées en particulier qu'à donner des subventions à toute la population, y compris à ceux qui n'en ont pas besoin ou qui peuvent très bien payer le coût des services et des biens consommés.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RUMEURS CONTRADICTOIRES AU SUJET DE LA TENUE À TORONTO DE LA CONFÉRENCE DE L'ONU SUR LA CRIMINOLOGIE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'ai une question pour le premier ministre suppléant au sujet de la conférence de 1975 des Nations Unies sur la criminologie. Elle a trait à la déclaration que le premier ministre a faite ici à la Chambre le 4 juillet selon laquelle un ministre du gouvernement ontarien avait personnellement invité la conférence à Toronto, et aux paroles du premier ministre ici à la Chambre hier, et je cite: « . . . M. Grossman du gouvernement de l'Ontario a pris l'initiative d'inviter les membres de cette conférence à venir au Canada en premier lieu.» Le premier ministre suppléant nie-t-il qu'on a autorisé le solliciteur général du Canada, en janvier 1970, à être l'hôte de cette conférence de 1975, et qu'une invitation a été faite, au nom de la délégation canadienne lors de la conférence de 1970 des Nations Unies sur la criminologie qui s'est tenue en août, quelques mois après qu'on a eu, en janvier 1970, autorisé le solliciteur général du Canada à en être l'hôte?

● (1120)

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, seul le gouvernement canadien, bien entendu, pouvait autoriser la tenue de la conférence au Canada. Je rappellerais à l'honorable représentant, cependant, que c'est à la demande du gouvernement ontarien que nous avons fait cette invitation. Il nous avait dit qu'il aimerait bien que la conférence se tienne à Toronto, et comme le premier ministre l'a déclaré hier, nous cherchons toujours à collaborer avec la province dans ce genre de chose.

M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre nie-t-il que M. Grossman ait lancé l'invitation lors de la conférence d'août 1970 au nom de la délégation canadienne et, partant, au nom du Canada, en raison de l'absence, sans doute pour des motifs urgents, du ministre fédéral qui était censé diriger la délégation?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas ce que le chef de l'opposition essaie de prouver.

M. Nowlan: La vérité.

M. Sharp: Le gouvernement canadien assume certes la responsabilité d'avoir invité les Nations Unies à tenir leur conférence au Canada, mais je répète que le gouvernement ontarien a assuré au gouvernement canadien qu'il aimerait en être l'hôte, et a alors effectivement offert de contribuer à l'accueil des délégués et aux dispositions qui devaient être prises.

M. Stanfield: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que le premier ministre a dit hier à la Chambre que «M. Grossman du gouvernement de l'Ontario a pris l'initiative d'inviter les membres de cette conférence à venir au Canada en premier lieu», je voudrais savoir du premier ministre suppléant s'il peut expliquer pourquoi le premier ministre a apparemment induit la Chambre en erreur en donnant l'impression que l'invitation avait été lancée de la propre initiative de M. Grossman alors qu'en fait, ainsi que le premier ministre suppléant l'a admis ce matin, le gouvernement du Canada a bel et bien autorisé la délégation canadienne à lancer l'invitation et que M. Grossman n'a parlé au nom de la délégation canadienne qu'en raison de l'absence du ministre canadien. Le premier ministre suppléant peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le premier ministre a apparemment tenté d'induire la Chambre en erreur à cet égard?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je pense que le premier ministre avait tout à fait raison de faire remarquer à la Chambre que le gouvernement de l'Ontario, qui prétend maintenant ne plus vouloir être l'hôte de la conférence au Canada, a été celui qui, à l'origine, a recommandé au gouvernement fédéral de lancer une telle invitation à tenir la conférence à Toronto, capitale de l'Ontario.

[M. Stanfield.]

L'IMPORTANCE COMPARATIVE DU PÉTROLE ET D'ISRAËL POUR LE GOUVERNEMENT CANADIEN

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire. L'explication du premier ministre suppléant est, bien sûr, tout aussi idiote qu'elle est contraire à la vérité.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Arafat est chef de l'Organisation de libération de la Palestine et il l'est depuis environ un an, mais cette organisation n'existait pas en 1970. Le premier ministre suppléant se demande ce que nous pouvons y faire. J'aimerais lui demander si les réponses qu'il a fournies au chef de l'opposition ne concordent pas avec l'attitude adoptée par le gouvernement canadien aux Nations Unies; lors du vote sur l'opportunité de permettre à Arafat de se présenter aux Nations Unies, le Canada s'est abstenu. A ce moment-là, la politique ferme du Canada consistait à s'abstenir de voter. Il s'est également abstenu de voter à propos d'une résolution d'importance vitale pour Israël. Le premier ministre suppléant ne peut-il pas dire toute la vérité et admettre que si le gouvernement canadien semble être en faveur d'Israël, il accorde quand même plus d'importance au pétrole qu'à Israël?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il s'agit d'une déclaration mesquine de la part du très honorable député de Prince-Albert lorsqu'il sait que le Canada . . .

M. Stanfield: Pas aussi mesquine que celle faite hier par le premier ministre.

M. Sharp: . . . donne plus d'importance à ses principes moraux qu'à toute considération semblable à celle qu'il vient de faire.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, aurais-je tort de suggérer qu'après la réponse du premier ministre hier, désormais toute réponse donnée à la Chambre n'est plus fondée sur sa véracité ou sa fausseté, mais bien plutôt sur un truisme ou, devrais-je dire, un «trudeauisme»?

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES AÉROPORTS

PICKERING—LA POSSIBILITÉ D'UN REPORT DES TRAVAUX EN RAISON DU REFUS DE L'ONTARIO D'AMÉNAGER LES VOIES D'ACCÈS

M. A. C. Abbott (Mississauga): Monsieur l'Orateur, le ministère ontarien des Transports a déposé hier une lettre à l'Assemblée législative demandant l'imposition d'un délai à la construction de l'aéroport de Pickering sous prétexte que la province d'Ontario n'est pas disposée à dépenser d'argent pour les voies d'accès. Le ministre des Transports peut-il nous dire s'il considère un tel facteur comme motif suffisant pour retarder la construction de cet aéroport, ou ne le considère-t-il pas plutôt comme une dernière tentative désespérée afin de rehausser les chances politiques déjà chancelantes du régime Davis?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Les questions controversées peuvent fuser de l'un ou de l'autre côté de la Chambre.

Une voix: Mais certaines s'appuient sur les faits.

* * *

LES FINANCES

LA TAXE SUR LES BILLETS D'AVION—L'INCIDENCE POSSIBLE DE L'ABANDON DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'AÉROPORT DE PICKERING

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, comme le budget des dépenses du ministre des Finances envisage une hausse de 100 p. 100 de la taxe sur le transport aérien et comme il a déclaré que cette taxe est nécessaire pour combler les déficits considérables accusés dans la construction et l'exploitation des aéroports, le ministre des Finances peut-il dire s'il pense freiner la construction aéroportuaire? Sait-il, d'autre part, que si le projet d'aménagement de l'aéroport de Pickering était abandonné, les économies qu'on en retirerait suffiraient à compenser la taxe sur le transport aérien?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le ministre des Transports et moi-même soyons autorisés à répondre en même temps aux questions des députés de York-Simcoe et de Mississauga. Je serais heureux d'y répondre en détail au moment où nous aborderons l'étude du bill à la Chambre.

* * *

LES AÉROPORTS

PICKERING—L'OPPORTUNITÉ D'ABANDONNER LE PROJET D'AMÉNAGEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Comme il est maintenant évident que l'aéroport de Pickering, s'il est construit, sera situé à un endroit fort éloigné sans routes d'accès ni services convenables, le ministre peut-il dire s'il pense ranger sur les tablettes les plans de construction de cette erreur déplorable et, dans l'affirmative, pouvons-nous compter sur le gouvernement pour nous faire savoir immédiatement qu'il ne prévoit pas mettre le projet à exécution?

● (1130)

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il y a quelques années . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Loin, bien loin, il y avait un prince et une princesse.

M. Marchand (Langelier): . . . une entente a été signée entre le gouvernement de l'Ontario et le nôtre pour construire un aéroport à Pickering. C'était une entente parfaite. J'ai le texte ici. Ils ont changé d'idée pour des raisons que je ne connais pas. M. Rhodes dit dans son télex «à ce moment-ci». Il ne dit pas que nous ne devrions pas construire l'aéroport. Qu'est-ce à dire? Dans ma lettre à M. Davis, j'ai offert de rencontrer M. Rhodes pour discuter tous ces détails. Nous nous rencontrerons pour en discuter parce que je ne sais pas exactement ce qu'il entend par «à ce moment-ci». Est-ce un mois, six mois ou un an? Je ne sais pas. Il aimerait discuter avec nous d'autres installations pour tout aéroport éventuel. Je n'entends rien faire avant d'avoir rencontré M. Rhodes et ses adjoints. J'espère que nous parviendrons à une entente entre deux gouvernements civilisés.

PICKERING—LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DIT METPAC—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre suppléant. Comme le gouvernement prétend favoriser la restriction et qu'on rapporte que les députés d'arrière-ban libéraux du grand Toronto se sont formés en un comité appelé Metpac en espérant pouvoir diminuer le matraquage du cabinet sur les questions locales intéressant Toronto, le premier ministre suppléant nous dirait-il si ce groupe nouvellement constitué a présenté quelque recommandation au cabinet au sujet de l'aéroport de Pickering et, en particulier, a-t-il recommandé, du moins comme mesure d'économie, l'abandon de cet aménagement inutile?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, Metpac est un groupe très officieux de députés libéraux. Je rappellerais à mon honorable ami que nous détenons la plupart des sièges à Toronto, donc nous y sommes bien représentés. Le comité ne se compose pas uniquement de députés d'arrière-ban, il comprend aussi des ministres du cabinet. Nous avons eu beaucoup de discussions intéressantes portant sur l'aéroport de Pickering et bien d'autres questions. C'est un forum très utile. Je regrette beaucoup que nous ne comptions pas un représentant de la circonscription du député.

PICKERING—DEMANDE DE RECONSIDÉRATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Transports. Le Conseil municipal de Toronto a refusé à l'unanimité les 5 et 6 février de consacrer des fonds publics à un deuxième aéroport dans la région, et le président du grand Toronto a exprimé le même point de vue, l'Ontario a maintenant refusé de construire les routes et d'assurer les services requis par l'aéroport de Pickering et il est manifeste que ce que nous a déclaré le ministre à propos d'un aéroport à piste unique est faux et que l'on envisage d'agrandir l'aéroport. Compte tenu de tout cela, le ministre a-t-il l'intention, à la lumière de ses propres promesses et de celles du premier ministre, de reprendre tout le projet et d'envisager sérieusement de l'abandonner ou de le reporter, et de respecter ainsi les engagements que le premier ministre et lui-même ont pris ici?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, lorsque l'accord a été signé par le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral, nous estimions qu'il s'agissait d'un accord sérieux qui avait une signification. Nos partenaires ont maintenant changé d'avis et désirent nous rencontrer. Je n'ai aucune objection à cela. Je conçois qu'ils puissent changer d'avis mais, avant de prendre une décision, je pense qu'il faudra que le cabinet se prononce et ensuite, je suppose, que nous rencontrions le gouvernement de l'Ontario. Vu la réaction des députés d'en face, je pense qu'il faudra aussi que nous abandonnions l'aéroport de Calgary.

Questions orales

PICKERING—LA PERTINENCE DE L'ÉTUDE METROPOLITAN TORONTO AIRPORT REVIEW—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre s'il a tenu compte durant toute cette affaire du vote unanime du Conseil municipal de Toronto. J'aimerais aussi lui demander s'il a eu l'occasion de compulser l'étude commanditée par le gouvernement de l'Ontario et intitulée Metropolitan Toronto Airport Review, qui d'après ce que je crois savoir présente des arguments irréfutables et des raisons écrasantes pour mettre fin à ce projet, et s'il a tenu compte de cette étude pour prendre sa décision?

L'hon. Jean Marchand (minitre des Transports): Monsieur l'Orateur, lorsque M. Hellyer, ancien député conservateur . . .

Une voix: Et ancien libéral.

M. Marchand (Langelier): . . . a décidé qu'il devrait y avoir un aéroport à Pickering et en a fait la recommandation au cabinet, tout le monde était complètement d'accord. Non seulement nous avons tenu compte des résolutions votées par tous les organismes mentionnés par le député mais nous avons même mis sur pied une commission spéciale d'enquête chargée de recueillir l'opinion des gens. Donc, je trouve que si jamais un gouvernement s'est préoccupé de la réaction des gens, c'est bien le gouvernement actuel et son ministre des Transports. Je crois que maintenant je devrai m'entretenir, après avoir reçu l'autorisation du cabinet, avec le gouvernement de l'Ontario pour discuter à nouveau de ce problème et ensuite je vous dirai quelle sera la décision.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

ON PROPOSE LA NÉGOCIATION DE NOUVELLES ENTENTES AVEC LES PROVINCES AU SUJET DE MEDICARE

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Étant donné la déclaration faite hier après-midi par l'Association médicale canadienne à l'effet que si la politique du ministre des Finances, relative au financement de Medicare, était adoptée, la qualité des services médicaux se détériorerait, le ministre est-il maintenant disposé à négocier sans délai avec les provinces des ententes réalistes sur le financement de la santé publique?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, j'ai pardevers moi la déclaration de l'Association médicale canadienne, et je n'y lis rien de ce que l'honorable député vient de dire.

[M. Marchand (Langelier).]

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Hier après-midi, l'Association médicale canadienne a constaté clairement que si la politique du ministre des Finances se rapportant au financement de la santé publique était adoptée, les services médicaux se détérioreraient rapidement. Ma question est celle-ci: Le ministre est-il prêt maintenant à négocier avec les provinces une entente réaliste, relativement au financement de la santé publique?

M. Lalonde: Monsieur le président, c'est sensiblement la même question que celle à laquelle j'ai répondu. Il me fera toutefois plaisir de faire tenir à l'honorable député une copie du communiqué de l'Association médicale canadienne.

* * *

[Traduction]

● (1140)

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'USINE D'ENRICHISSEMENT D'URANIUM À LA BAIE JAMES—LA PERTINENCE DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ—DEMANDE DE DÉPÔT DE LA DOCUMENTATION

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et Ressources. Le 3 juillet 1975, le ministre a déclaré que l'étude de faisabilité sur le projet d'usine d'enrichissement d'uranium de la baie James n'avait pas porté sur des problèmes qu'il jugeait de première importance et qu'il faudrait procéder à des études plus poussées; il avouait donc ainsi que l'étude était insuffisante pour fonder la décision. Par contre, le premier ministre a déclaré hier qu'à son avis l'étude de faisabilité ne semble pas nettement condamner le projet et qu'il était tout disposé à étudier cette question de près, ce qui revient à dire que, selon lui, l'étude suffit au gouvernement pour . . .

M. l'Orateur: Le député a-t-il une question à poser?

Mlle MacDonald: Oui, monsieur l'Orateur. Compte tenu de cette grave divergence d'opinion sur l'étude de faisabilité, le ministre est-il prêt à déposer immédiatement ce document pour que tous les députés puissent se faire une opinion personnelle et choisir celle des deux qui éventuellement, est dans l'intérêt national?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, l'interprétation que le député cherche à donner des propos du premier ministre est dénuée de tout fondement car en fait, les deux positions sont exactement les mêmes. A notre avis, il ne faut pas rejeter de prime abord ce projet, il faut l'étudier davantage; avant de prendre une décision finale au niveau du gouvernement fédéral, il nous faut réunir le plus grand nombre possible de renseignements sur ce projet. Voilà pourquoi, nous rencontrerons les autorités du Québec pour discuter d'une éventuelle étude supplémentaire afin que les questions soulevées par le gouvernement fédéral et livrées au public depuis un certain temps puissent trouver une réponse satisfaisante.

LE PROJET D'USINE D'ENRICHISSEMENT D'URANIUM À LA BAIE JAMES—LES PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, le ministre voudrait-il répondre à ma question et nous dire s'il déposera l'étude de faisabilité qui a été effectuée. Outre l'étude de faisabilité préparée au Canada, le ministre a-t-il reçu ou à sa connaissance un membre du cabinet a-t-il reçu une proposition précise des autorités françaises en vue de la construction d'une usine d'uranium enrichi dans la région de la baie James, comme l'avait demandé le premier ministre au cours de sa visite en France l'automne dernier?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, pour ce qui du dernier point je devrais le confirmer auprès du premier ministre. Je n'ai certainement pas reçu de proposition précise. On a répété maintes fois à la Chambre que cette étude a été effectuée par le Canadien Pacifique, la Séru et la Société de développement de la baie James. Il ne s'agit pas d'une étude du gouvernement français et le gouvernement canadien ne peut la déposer car elle ne lui appartient pas. Je veux bien me renseigner auprès des trois parties auxquelles l'étude appartient pour savoir si elles acceptent de la faire déposer et, si nous obtenons leur consentement, je serai très heureux de le faire.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES

DEMANDE DE TENUE DES MATCHES DE SOCCER À TORONTO

L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, avant de poser ma question ce matin, puis-je signaler à la Chambre la présence à la tribune des visiteurs d'une délégation polonaise que dirige l'honorable Boleslaw Kapitan, ministre des sports et du tourisme et président du comité national olympique de Pologne?

Le président du Conseil du Trésor va-t-il s'efforcer d'encourager l'assistance aux Olympiques en veillant à ce que les matches de soccer aient lieu dans la ville fantastique, qu'est la grande métropole de Toronto?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Avec plaisir, monsieur le président.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE QUELLES MÉTHODES SERONT UTILISÉES POUR INFORMER LES CONJOINTS ADMISSIBLES DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS SUR LES PENSIONS DE VIEILLESSE

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

A la suite de nombreuses demandes qui m'ont été adressées, je veux demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social quels moyens il entend prendre pour informer les personnes admissibles à la nouvelle pension du conjoint, et quand elles devront présenter leur demande?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, un encart spécial sera expédié à tous les bénéficiaires des pensions de vieillesse avec leurs chèques pour le mois de septembre, je crois. Des formules de demande accompagneront les chèques qui seront expédiés, de façon que tous les bénéficiaires du supplément de revenu garanti puissent présenter une demande, s'ils sont admissibles en vertu de la loi. En outre, tous les autres pourront simplement présenter une demande au bureau de la pension de sécurité de la vieillesse, si par hasard ils étaient admissibles à ce service. Mais tous les pensionnés recevront l'information appropriée au cours du mois de septembre, et ils pourront faire une demande immédiatement, de façon que les chèques puissent leur être expédiés comme prévu, pour le mois d'octobre, où le programme entrera en vigueur.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'OPPORTUNITÉ D'UN REMANIEMENT DU RÈGLEMENT RELATIF AUX LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Justice une question sur un sujet qui relève de sa compétence et aussi de celle du solliciteur général. Nous avons maintenant des preuves dans l'affaire Geoffroy, l'évadé qui a passé sa lune de miel en Espagne, les députés s'en souviendront, l'affaire Head, et maintenant l'affaire Wayne. Le ministre pourrait-il réexaminer immédiatement et les modifier au besoin le règlement visant les libérations conditionnelles et le règlement sur les permis de sortie d'une journée, en vue de protéger la société, ce qui, à mon avis, est plus important que de faire preuve de tendresse envers ces violents criminels?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le gouvernement se préoccupe effectivement de ce secteur du droit qu'on est en train de réexaminer soigneusement. Bien sûr, il est un peu injuste de ne pas tenir compte du fait que les méthodes courantes de réadaptation, y compris la libération conditionnelle, sont conçues pour protéger la société en ce sens qu'elles facilitent la réintégration sociale des détenus. Il faut donc tenir compte de cet aspect, et ne pas l'oublier en accordant une importance démesurée à un incident ou deux où le système à échoué. Je dis cela sans pour autant revenir sur ce que j'ai dit plus tôt, soit que cet aspect de notre droit est très important et que nous sommes actuellement en train de l'étudier.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LE BILL MODIFICATIF OMNIBUS ET LE PROJET D'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Comme tous les députés, tant les ministériels que les autres, sont sensibles à cette question, le ministre de la Justice peut-il assurer à la Chambre et aux Canadiens que lorsqu'il présentera des modifications au Code criminel en vue d'empêcher une cour d'appel d'annuler un verdict d'acquittement rendu par un jury, il ne le fera pas en modifiant le bill omnibus concernant la peine capitale et d'autres graves questions, pour embrouiller cette mesure qui fut présentée

non pas sur l'initiative du ministre mais suite à l'intervention du très honorable député de Prince-Albert?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je me propose d'ajouter l'article modifiant l'article 613 du Code criminel aux dispositions du bill omnibus dont on a déjà beaucoup parlé et qui ne soulèvent aucune question importante.

* * *

AIR CANADA

PROPOSITION DE NOMINATION DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL COVÉRIFICATEUR DES COMPTES

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Étant donné la déclaration plutôt surprenante faite par le vérificateur comptable d'Air Canada, selon lequel le versement manifestement douteux d'une somme de $100,000, somme qui, même à notre époque d'inflation, n'est pas négligeable, était trop peu important pour qu'il ait à s'en inquiéter dans le contrôle des comptes, le ministre envisagerait-il sérieusement de conseiller ou de proposer à ses collègues de nommer l'Auditeur général du Canada cocommissaire aux comptes d'Air Canada?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, une enquête très sérieuse est en cours à Montréal, et tout le monde, je pense, à une confiance totale dans le juge Estey. Je ne dirai rien avant d'avoir reçu son avis et ses recommandations.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne demande pas de renseignements sur l'enquête; je pose simplement au ministre cette question: Est-il prêt à envisager de nommer l'Auditeur général du Canada covérificateur des comptes d'Air Canada? Cela n'a rien à voir avec l'enquête en cours.

M. Marchand (Langelier): Si c'est là une recommandation, le juge Estey va sûrement la prendre en très sérieuse considération.

* * *

LA CONSOMMATION

LA CASE POSTALE 99—L'APPUI FINANCIER ACCORDÉ AUX BUREAUX MUNICIPAUX

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Le ministre peut-il dire si le gouvernement compte interrompre le service qu'offre la case postale 99 qui, aux yeux de bien des gens, est la seule tentative évidente que fait le gouvernement pour protéger le consommateur?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, un récent article de la *Presse canadienne* a donné une information complètement erronée au sujet du service de la case postale nº 99. Non seulement il n'est pas question de mettre fin à ce service, mais au contraire, on veut s'assurer que ce service d'aide et d'information au consommateur soit diversifié et décentralisé.

[*Traduction*]

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'entendre cette réponse. Puis-je demander au ministre s'il ne pourrait pas envisager d'améliorer encore davantage ces services en accordant aux bureaux municipaux d'aide aux consommateurs l'aide financière dont lui et moi avons discuté relativement à la municipalité de Nepean, qui offre le meilleur service du genre du Canada?

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, dans la mesure des ressources financières de mon ministère, il est clair que non seulement nous voulons augmenter le personnel qui s'occupe de ce travail de la case nº 99, mais aussi aider par des subventions des organismes communautaires canadiens qui œuvrent à assister et à informer davantage les consommateurs.

* * *

● (1150)

[*Traduction*]

LES POSTES

LES PROPOS DE RALPH NADER AU SUJET DE L'INTERCEPTION DU COURRIER ET DE LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS AUX AUTORITÉS AMÉRICAINES

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, en l'absence du solliciteur général, j'aimerais poser ma question au ministre des Postes, qui a une réputation en or pur dans ce domaine.

Une voix: D'une teneur d'un quart d'once.

M. Dinsdale: Ma question concerne la lettre récente publiée par Ralph Nader, le grand défenseur des consommateurs aux États-Unis. Comme le solliciteur général a indiqué que la Gendarmerie royale du Canada et les organismes américains avaient collaboré, surtout pour ce qui est d'obtenir des renseignements sur la criminalité, j'aimerais demander au ministre des Postes si cette collaboration comportait aussi l'interception du courrier, comme l'indiquait la lettre de M. Nader?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas avocat, mais comme le crime organisé ne respecte aucune frontière, il est extrêmement souhaitable, plutôt que le contraire, que la Gendarmerie royale du Canada et le F.B.I. collaborent le plus possible. Par contre, le ministère des Postes n'a pas pour politique d'autoriser l'espionnage du courrier de première classe par la Gendarmerie royale ou tout autre organisme, et autant que je sache, les autorités américaines n'ont pas demandé à la Gendarmerie royale de surveiller le courrier de première classe. Cependant, le règlement des Postes donne une certaine liberté d'action restreinte à l'égard du courrier des deuxième, troisième et quatrième classes. Par exemple, si nous avons une raison de croire que des colis renferment des explosifs, nous avons certainement le droit de les ouvrir. Autrement dit, le règlement autorise les Postes à examiner le courrier des deuxième, troisième et quatrième classes, mais seulement dans des circonstances extrêmement restreintes. Il n'existe aucun règlement de ce genre à l'égard du courrier de première classe. Nous avons aussi l'obligation de protéger l'intimité des citoyens.

M. Dinsdale: A l'instar du ministre des Postes, je trouve qu'il est nécessaire de faire enquête sur les activités criminelles, mais j'aimerais lui demander s'il peut confirmer ou nier les propos de l'inspecteur en chef des postes américaines, M. William J. Cotter; celui-ci a dit que de hauts fonctionnaires canadiens avaient donné l'autorisation d'intercepter le courrier pour noter les cachets postaux, la destination, l'adresse de l'expéditeur et tous les autres renseignements figurant sur les enveloppes destinées à des personnes domiciliées aux États-Unis?

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à dire parce que je n'ai pas vu l'article. Je présume qu'il a été publié dans un journal ou imprimé sous une forme ou sous une autre. N'ayant pas lu l'article, je ne peux pas le commenter.

M. l'Orateur: Le député de Saint-Denis. Le député de Winnipeg-Nord-Centre.

Une voix: Asseyez-vous!

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le président, je vous remercie . . .

Des voix: A l'ordre.

M. Prud'homme: Qu'on fasse silence, de grâce! Ma question était une question supplémentaire à l'honorable président du Conseil privé.

Des voix: A l'ordre.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Un moment seulement. Le député de Winnipeg-Nord-Centre.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

DEMANDE DE MAJORATION DES PENSIONS DE VIEILLESSE—LA PERTINENCE DE L'INDEXATION TRIMESTRIELLE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que, d'après les journaux, le coût de la nourriture, grève lourdement le budget de ceux qui touchent la pension de vieillesse, et que l'indexation trimestrielle de cette pension ne tient pas compte de la hausse réelle du coût de la vie pour les personnes âgées, sans compter qu'elle n'arrive à la rattraper qu'après plusieurs mois, le ministre fera-t-il en sorte de majorer considérablement les pensions de vieillesse?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, comme l'honorable député le sait, les pensions sont maintenant sujettes à l'indexation trimestrielle au coût de la vie. Une augmentation des pensions a déjà été accordée le 1er juillet dernier. D'autres sont prévues pour le 1er octobre 1975 et le 1er janvier 1976, et elles tiendront compte de l'augmentation du coût de la vie. A l'heure actuelle, aucune autre loi n'est prévue.

[*Traduction*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je demande à poser une question supplémentaire. J'espère que vous ne me tiendrez pas rigueur de poser encore une fois la même question, mais le ministre ne tient pas compte de ce que l'indexation trimestrielle ne compense pas la hausse du coût de la vie pour les personnes âgées, puisqu'elle accuse toujours un retard de trois, six ou même huit mois. Qu'entend-il faire à ce propos?

[*Français*]

M. Lalonde: Monsieur le président, encore une fois, c'est exactement la même question. L'augmentation n'est pas de six ou huit mois, mais de trois mois en retard sur l'augmentation du coût de la vie. J'ai dit qu'on ne considérait pas la possibilité de présenter d'autre loi.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON PROPOSE QUE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LA CRIMINOLOGIE SOIT TENUE À QUÉBEC

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable premier ministre suppléant.

Étant donné le refus du gouvernement de l'Ontario de tenir sa parole, et d'offrir son aide pour la tenue de cette importante conférence des Nations Unies, et je le répète, cette conférence des Nations Unies, et non pas de l'Organisation pour la libération de la Palestine, le premier ministre suppléant peut-il dire s'il considère la possibilité de proposer que cette importante conférence soit tenue dans une autre ville, qui pourrait être celle de Québec, ville historique, calme et française?

* * *

[*Traduction*]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE MAUVAIS ÉTAT DU PIPE-LINE SOUS LE PONT AGASSIZ EN C.-B.—DEMANDE DE RAPPORT D'ENQUÊTE

M. Alex Patterson (Fraser Valley Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Est-il au courant de l'extrême inquiétude causée par un pipe-line qui serait défectueux sous le pont Agassiz, en Colombie-Britannique. Si oui, a-t-on fait enquête afin de vérifier si les allégations sont fondées?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je crois qu'une enquête a eu lieu il y a quelque temps. Mais il faudrait que je m'informe auprès de l'Office national de l'énergie pour savoir si l'incident s'est répété.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE D'ACCÉLÉRATION DU PROCESSUS D'ÉTUDE DES DEMANDES ADRESSÉES À LA COMMISSION DES PENSIONS

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Affaires extérieures, j'aimerais demander au premier ministre suppléant si le gouvernement a envisagé d'abréger les délais intolérables auxquels sont soumis les anciens combattants par la Commission des pensions. Ces délais varient en effet de 18 mois à 2 ans.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne manquerai pas d'étudier ces instances.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES

LA COMMANDE D'UNE STATUE—LA QUESTION DU DÉVOILEMENT

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme le ministre a commandé la statue olympique pour au-delà de $50,000 et comme il ne veut pas dévoiler ce prétendu chef-d'œuvre de $50,000, mais préférerait le détruire pour ne pas l'exposer à la vue de tous, ce qui est, monsieur l'Orateur, contraire à la déclaration du ministre des Postes—un habile manieur de bâton—qui a manipulé adroitement toute l'affaire en réponse à ma question le 26 juin, comme en fait foi le compte rendu à la page 7081. Je voudrais demander au nom des contribuables canadiens et des députés si le ministre produira la statue olympique, afin que le grand public juge si son argent a été bien dépensé?

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement . . .

Une voix: Il n'y a pas de rappel au Règlement durant la période des questions.

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): L'honorable représentant m'a fait un compliment. Il a parlé de la façon dont je manie le bâton, mais je peux à peine patiner, et les courriéristes parlementaires le savent fort bien. En qualité de ministre des Postes, je présume que la décision a été prise avant mon entrée en fonctions. La statue dont a parlé le député n'a pas coûté $50,000, mais $8,000 ou $10,000, et quand elle sera dévoilée, elle fera sans doute du bruit, comme le faisaient de temps à autre les sculptures de Henry Moore, qui, pour certaines gens, ne méritaient pas d'être exposées, mais étaient, pour d'autres, de vrais chefs-d'œuvre. C'est ce qui se produira peut-être quand cette sculpture sera dévoilée, et le député sera sans doute le premier à critiquer.

● (1200)

M. Paproski: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Lorsque la statue sera dévoilée, le ministre dira-t-il à la Chambre quel ministre a servi de modèle, le ministre des Postes ou bien le ministre de la Consommation et des Corporations?

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, pour répondre à la seconde question, cela dépendra des dimensions.

[M. Brisco.]

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

M. Danson: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais parler d'une autre dimension, pour ainsi dire. Le 9 juillet, le député de Grenville-Carleton (M. Baker) a posé une question sur l'achat de terrain dans le quartier LeBreton. J'aimerais pouvoir lui répondre, car je crois que c'est une question d'intérêt public.

Le 1er avril 1975, la Commission de la capitale nationale a acquis 11.8 acres le long de la rue Wellington ouest, à Ottawa. Le terrain a été aménagé par Goldfan-Cadillac-Fairview, qui était—

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je comprends que le ministre veuille faire une déclaration et j'espère qu'il la fera. Mais s'il la fait pendant la période des questions, il nous empêche de répondre et de poser des questions, comme c'est notre droit. Je veux bien lui permettre de faire sa déclaration s'il la faisait normalement, après la période des questions. Je ne crois certainement pas qu'il doive la faire pendant la période des questions.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) demande le consentement unanime de la Chambre pour donner maintenant ces renseignements. Nous ne sommes plus à la période des questions; elle est terminée. Les renseignements ne faisant pas l'objet d'une déclaration du ministre, le consentement unanime de la Chambre est nécessaire pour qu'ils puissent être fournis maintenant. Je crois qu'il n'y a pas consentement unanime.

M. Danson: Monsieur l'Orateur, puis-je répondre à l'objection? J'ai promis au député de lui donner une réponse à la Chambre. J'essayais de tenir ma promesse, mais il ne veut pas m'entendre. Je vais donc faire ma déclaration à la presse, comme lui.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS DE BATEAUX DE PÊCHE SUR LA CÔTE OUEST

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, je désire déposer des copies bilingues du sommaire administratif du rapport de l'enquête sur les accidents aux bateaux de pêche de la Côte Ouest.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Passons aux déclarations de ministres.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Votre Honneur ayant fait l'appel des déclarations des ministres et le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) ayant exprimé le désir d'en faire une, je voudrais savoir pourquoi il ne la fait pas maintenant. En vertu de nos nouvelles règles, il appartient entièrement à Votre Honneur de décider combien de temps sera alloué à cela. Il me semble que c'est le moment de la faire.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LE CODE CIVIL DU QUÉBEC

EXCEPTION AUX RÈGLES DE DROIT EN MATIÈRE DE MARIAGE—RICHARD FRITZ ET MARIANNE STRASS

M. Hugh Poulin (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, si la Chambre y consent, je propose, appuyé par le député de Vaudreuil (M. Herbert):

Qu'il soit sursis à l'application des dispositions de l'article 103(1) du Règlement relatives à l'avis de réunion d'un comité chargé d'étudier un bill privé, savoir le bill C-1001, tendant à faire exception aux règles générales de droit en matière de mariage dans le cas de Richard Fritz et Marianne Strass.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion ne peut être proposée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu les termes de la motion proposée par le député d'Ottawa-Centre (M. Poulin). Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 1679, 2109, 2305, 2365, 2547, 2583, 2808 et 2831.

Monsieur l'Orateur, si les questions nos 702, 2118 et 2483 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

LA PUBLICITÉ DANS «U.S. NEWS AND WORLD REPORT»

Question no 1679—**M. Herbert:**

1. L'édition du *U.S. News and World Report* du 27 janvier, distribuée au Canada, renfermait-elle, à la connaissance du gouvernement, 24½ pages d'annonces publicitaires?

2. Quatorze pages contenaient-elles des annonces de produits vendus au Canada par des sociétés canadiennes?

3. Une telle publicité a-t-elle une influence sur le consommateur canadien?

4. Cette publicité est-elle préjudiciable à l'industrie canadienne des publications et, dans l'affirmative, quelles mesures envisage-t-on pour y mettre un frein?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Cette série de questions porte sur des sujets qui ne relèvent officiellement ni de la compétence du gouvernement ni de celle du Parlement, (Beauchesne 171 (*dd*)).

LES ÉMISSIONS AGRICOLES À LA RADIO OU À LA TÉLÉVISION

Question no 2109—**M. Mazankowski:**

1. Pour les années 1950 et 1960 à 1974, combien de temps d'antenne à la radio et à la télévision, la Société Radio-Canada a-t-elle consacré, à l'échelle nationale, aux nouvelles touchant l'agriculture?

2. Combien de temps les postes régionaux ont-ils consacré à ces nouvelles?

3. A-t-on réduit le nombre d'émissions agricoles et, dans l'affirmative, pourquoi?

4. Les émissions agricoles sont-elles les mêmes dans les provinces Maritimes que dans l'Ouest du Canada et, sinon, pourquoi?

5. Le gouvernement estime-t-il que les agriculteurs d'une région devraient avoir l'occasion de connaître les événements et les problèmes agricoles d'une autre région?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): En réponse aux parties 1, 2, 3 et 4, la Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Télévision anglaise: De 1954 à 1970, une émission hebdomadaire d'une demi-heure intitulée «Country Calendar» fut réalisée et télévisée par chacune des régions suivantes: Vancouver pour le réseau du Pacifique; Winnipeg pour les trois provinces des Prairies; Toronto pour l'Ontario et le Québec anglophone; Halifax pour les Maritimes et Terre-Neuve. A plusieurs reprises chaque année, des émissions régionales furent écourtées afin d'insérer des actualités rurales d'intérêt national ainsi que des rapports portant sur des rencontres agricoles à l'échelle gouvernementale ou nationale. Quatre à six fois par an, des émissions régionales furent remplacées par des réalisations d'une demi-heure sur des sujets agricoles d'importance et d'intérêt nationaux. En janvier 1971, l'émission régionale «Country Calendar» fut remplacée par une nouvelle émission nationale, «Country Canada», télévisée hebdomadairement. D'autre part, «This Land», qui a débuté en 1965 sous le titre de «This Land of Ours», est une émission nationale traitant de l'agriculture, des forêts, de la pêche, de la faune et de la conservation. Un important documentaire en trois parties intitulé «Elements of Survival» fut télévisé en 1974. Télévision française: De 1955 à 1972, le réseau a programmé une émission hebdomadaire de trente minutes, «Les Travaux et les Jours». Depuis septembre 1972, une émission d'une heure appelée «La Semaine verte» prend l'antenne toutes les semaines. Radio anglaise: De 1939 à 1968, une émission agricole quotidienne d'une demi-heure fut réalisée à Toronto, Halifax, Winnipeg, Regina et Edmonton. Windsor et Calgary ont commencé à y participer en 1961. Les pêcheurs de Terre-Neuve ont leurs émissions depuis le début des années 1950. En 1968, la durée de cette émission passait à une heure; en 1971, elle passait à deux heures afin de permettre l'utilisation plus poussée de nouvelles rurales de circuit-réseau et des débats sur les questions d'intérêt provincial. L'émission «National Farm Radio Forum» a cessé au milieu des années 1950. En 1968, l'émission agricole d'une demi-heure du samedi était remplacée par l'émission de soixante minutes en semaine. Radio française: De 1950 à 1971, une émission quotidienne de 25 minutes intitulée «Le Réveil rural» fut diffusée. Depuis 1971, l'émission «D'un soleil à l'autre» prend quotidiennement l'antenne du réseau pendant 20 minutes. Depuis plusieurs mois, nous intercalons une séquence rurale dans l'émission «Michel Desrochers».

2. Télévision anglaise: Des nouvelles régionales de trois à cinq minutes ou, lorsqu'il y avait lieu, une insertion nationale de 15 minutes passait dans les émissions locales «Country Calendar». En ce qui concerne l'émission «Country Canada», des comptes rendus de rencontres de l'industrie agricole, ainsi que diverses autres nouvelles rurales, font fréquemment partie de l'émission. De plus, les émissions régionales suivantes ont pris l'antenne: de Winnipeg depuis 1974, «Points West», une demi-heure par semaine durant l'automne et l'hiver, traitant des cultivateurs; de Halifax depuis 1955, «Fisherman's Log» (actuellement «Land and Sea»); de Saint-Jean (T.-N.) depuis 1951, «Land

and Sea», une série de documentaires sur l'agriculture et la pêche. Télévision française: Toutes les émissions rurales passent sur le réseau. Radio anglaise: Voir la réponse à la partie 1. Radio française: Toutes les émissions rurales passent sur le réseau.

3. Non.

4. Télévision anglaise: La même émission nationale «Country Canada», télévisée dans les provinces maritimes, passe dans l'Ouest du Canada, tout comme c'est le cas pour «This Land». Les sujets à traiter dans la série visent à refléter les préoccupations et les intérêts des diverses régions. Télévision française: Oui. Radio anglaise: Le mode de présentation et l'heure de diffusion pour chaque émission agricole régionale sont les mêmes à travers le pays, bien que le contenu varie selon les intérêts particuliers à chaque région. Radio française: Oui.

5. Le gouvernement appuie la Société Radio-Canada dans son interprétation de ses fonctions concernant l'attribution de temps d'antenne, à la radio et à la télévision, à des émissions consacrées aux événements et aux problèmes agricoles.

LES ACHATS D'ANTIQUITÉS POUR LA RÉSIDENCE DU PREMIER MINISTRE

Question nº 2305—**M. Cossitt:**

Pourquoi la plupart des antiquités achetées aux frais de l'État pour la résidence officielle du premier ministre du 24, promenade Sussex, provenaient-elles de pays étrangers et pourquoi n'a-t-on pas acheté plutôt des pièces canadiennes qui auraient fait partie du patrimoine national?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le gouvernement ne ménage aucun effort dans sa campagne visant à assurer la préservation des objets typiquement canadiens qui font partie de notre riche patrimoine culturel national, comme en font foi les collections des musées nationaux, la création d'Héritage Canada, les restaurations de sites historiques et la présentation, pendant la session en cours, du bill C-33, (loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels). On trouve beaucoup d'objets typiquement canadiens de grande valeur à la résidence officielle du premier ministre (24 promenade Sussex).

LE VOYAGE DU PREMIER MINISTRE AUX ANTILLES ET À LA CONFÉRENCE EN JAMAÏQUE

Question nº 2365—**M. Cossitt:**

Quels sont les nom et fonction des employés du cabinet du premier ministre ou des fonctionnaires de tout autre ministère qui accompagneront M. Trudeau lors de son voyage aux Antilles, notamment à la conférence qui se tiendra en Jamaïque, ou qui l'aideront d'une façon ou d'une autre, lors de son voyage aux Antilles, et pour quelles raisons précises les services de chacune de ces personnes sont-ils requis?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Cabinet du premier ministre: M. Ivan Head, conseiller spécial du premier ministre; M. Pierre O'Neil, secrétaire de presse; M. Robert Murdoch, adjoint exécutif; M. Ian Macdonald, adjoint de presse; M. Ralph Coleman, adjoint de presse; M^lle^ Cécile Viau, secrétaire particulière; M^me^ L. Brazeau, adjointe administrative (presse); M^lle^ S. Connick, secrétaire, (Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth seulement); M^me^ C. Steers, secrétaire. G.R.C.: inspecteur Barry Moss, inspecteur Gaston Guay, (Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth seulement); ministère des Affaires extérieures: M. Arthur Andrew, sous-secrétaire d'État adjoint, (voyages au pays seulement); M. Michel Dupuy, sous-secrétaire d'État adjoint, (conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth seulement); M. A. S. McGill, ancien haut-commissaire du Canada en Tanzanie, (Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth seulement); M. V. C Moore, directeur, institutions du Commonwealth, (Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth seulement); M. L. Weidman, directeur, direction des Caraïbes; M. E. J. Bergbusch, directeur adjoint, direction de la coopération, (Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth seulement); M. V. Johnstone, services des visites internationales et des conférences; M^lle^ E. Garlick, secrétaire; M^lle^ C. Metrakos, secrétaire, (Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth seulement); M. J. Courchene, commis, (Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth seulement); M. W. Horner, agent de sécurité; M. P. Dore, agent de sécurité, (Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth seulement). Ministère des Finances: M. R. K. Joyce, sous-ministre adjoint, direction des tarifs, du commerce et de l'aide; M. R. B. Davis, division des finances internationales, (Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth seulement). Ministère de l'Industrie et du Commerce: M. F. Petrie, directeur général du Bureau de l'hémisphère occidental; M. A. L. Halliday, directeur général suppléant des relations générales, (Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth seulement). Agence canadienne de développement international: M. Lewis Perinbam, vice-président, direction générale des programmes spéciaux, (Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth seulement); M. V. G. Lotto, directeur, institutions d'élaboration de politiques, direction générale des programmes multilatéraux, (Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth seulement); M. K. Johansen, directeur, direction des Antilles, (Voyages au pays seulement). Bureau du Conseil privé: M. H. B. Stewart, directeur de l'administration, (Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth seulement). Le titre de chaque fonctionnaire indique en quelle qualité il a accompagné le premier ministre. En plus des employés ci-haut mentionnés, le député M. James Fleming accompagnait le premier ministre.

LES AFFECTATIONS À DES ACTIVITÉS DE SÉCURITÉ

Question nº 2547—**M. Beatty:**

Depuis que le premier ministre est entré en fonctions, quelle est l'augmentation ou la diminution procentuelle annuelle des sommes totales affectées à des activités de sécurité qui sont camouflées dans les budgets des dépenses, comme l'a indiqué le ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie, le 25 mars 1975, devant le comité permanent des prévisions budgétaires en général?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Il n'est pas considéré d'intérêt public de fournir des renseignements détaillés sur les mesures de sécurité.

LE DÉPARTEMENT D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES URBAINES—LES COURS DE LANGUES

Question nº 2583—**M. Herbert:**

1. Quel est le coût total des cours de langue, porté au budget des dépenses de 1975-1976 du département d'État chargé des Affaires urbaines?

2. Comment ces frais se répartissent-ils entre *a*) les traitements du personnel qui suit les cours, *b*) les traitements du personnel enseignant, *c*) les services additionnels ou supplémentaires achetés de la Commission de la Fonction publique, *d*) les autres frais?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): 1. $89,000.

2. *a*) Les traitements du personnel qui suit les cours ne font pas partie du coût des cours mais proviennent des crédits normaux prévus pour les salaires. *b*), *c*) et *d*) Le contrat pour les cours de langue est conclu avec la Division de perfectionnement de la Commission de la Fonction publique. Le département d'État chargé des Affaires urbaines ne connaît pas le montant alloué à chacune des composantes du programme.

RADIO-CANADA—LA PRÉSENTATION DE Mme GERDA MUNSINGER

Question nº 2808—**M. Cossitt:**

1. Combien a coûté au total à la société Radio-Canada la récente apparition de Mme Gerda Munsinger à la télévision, notamment *a*) le voyage aller-retour au Canada, *b*) les frais de séjour au Canada, *c*) le cachet ou salaire en cause?

2. Quels sont les nom et poste des personnes qui, à Radio-Canada ou ailleurs au gouvernement, ont décidé de *a*) faire venir Mme Munsinger au Canada, *b*) de la faire paraître à la télévision de Radio-Canada?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1 et 2. Il n'est pas d'usage de demander à la Société Radio-Canada de divulguer pareils détails sur sa gestion et son administration internes. Relativement à la deuxième partie de la question, personne au gouvernement n'a participé à ces décisions.

LA MISE EN VIGUEUR ET L'ADMINISTRATION DU BILL C-47, RELATIF AUX JUGES

Question nº 2831—**M. Clark (Rocky Mountain):**

1. Le 15 mai 1975, combien de personnes étaient engagées *a*) par la Commission de la Fonction publique, *b*) sous contrat, par le ministère de la Justice, relativement à la mise en vigueur et à l'administration du bill C-47, loi modifiant la loi sur les juges, et certaines autres lois connexes par suite de la réorganisation de la Cour suprême de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard?

2. Dans chaque cas, quelle était la date de l'engagement ou du contrat?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): 1. *a*) et *b*) Aucune.

2. Sans objet.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LES FRAIS DE VOYAGES

Question nº 702—**M. Stevens:**

1. Pour chacune des années financières terminées le 31 mars 1972, 1973 et 1974 et pour la période de six mois terminée le 30 septembre 1974, quelle somme d'argent globale le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il dépensée pour les voyages à l'étranger *a*) du ministre et du personnel de son cabinet, *b*) du personnel du ministère, *c*) du personnel des conseils, des commissions, des tribunaux, des agences de la Couronne ou d'autres agences du même genre, relevant du ministre, *d*) d'autres personnes dont les frais ont été remboursés, en partie ou en entier et directement ou indirectement, par le gouvernement?

2. Quant aux dépenses de plus de $200, quels étaient *a*) l'objet du voyage, *b*) la destination la plus éloignée, *c*) le nom des voyageurs, *d*) la durée du séjour hors du pays, *e*) le genre de dépense, *f*) le nombre des personnes les accompagnant?

Questions au Feuilleton

(Le document est déposé.)

LES CONTRATS DE DRAGAGE

Question nº 2118—**M. Coates:**

1. Pour chacune des années comprises entre 1970 et 1974, *a*) pour quel montant, *b*) à quelle fin précise, *c*) quand le gouvernement a-t-il adjugé des contrats de dragage à *Marine Industries, J. P. Porter* et *McNamara Corporation*, ou leurs filiales?

2. Au moment de l'adjudication, d'autres sociétés ont-elles présenté des soumissions et, dans l'affirmative, de quel montant?

3. Pour chaque contrat adjugé, *a*) les travaux ont-ils été achevés d'une façon jugée satisfaisante pour le ministère, *b*) le versement final a-t-il été effectué, *c*) pour quel montant?

4. Dans chaque cas, des versements finals sont-ils en suspens et, dans l'affirmative, *a*) à qui, *b*) pourquoi?

(Le document est déposé.)

L'ÉTUDE DES ASPECTS ÉCOLOGIQUES DES TRAVAUX DE SYNCRUDE DANS LES SABLES BITUMINEUX

Question nº 2483—**M. Yewchuk:**

1. Le gouvernement a-t-il effectué une étude sur les aspects écologiques des travaux de Syncrude Canada Ltée dans les sables bitumineux et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) quel ministère en était chargé?

2. Le gouvernement s'est-il soucié des imperfections de conception ou d'ingénierie qui pourraient exister du point de vue écologique dans l'usine Syncrude et, dans l'affirmative, *a*) lesquelles, *b*) y a-t-on remédié?

3. Quels sont les *a*) nom, *b*) poste et *c*) compétence des fonctionnaires qui ont participé à cette étude?

4. A-t-on distribué ou communiqué cette étude *a*) aux dirigeants de Syncrude, *b*) au gouvernement de la province de l'Alberta, *c*) à la population?

5. Cette étude comprenait-elle des recommandations en vue de mesures de protection contre tout dommage écologique et, dans l'affirmative, *a*) lesquelles, *b*) quelle a été la réaction (i) des dirigeants de Syncrude (ii) du gouvernement de la province de l'Alberta?

6. *a*) Combien le gouvernement a-t-il investi dans Syncrude jusqu'à maintenant, *b*) quels seront ces investissements au total?

7. Le gouvernement insistera-t-il pour qu'une partie de cet argent serve à la protection de l'environnement et à l'installation de dispositifs anti-pollution et, dans la négative, pourquoi?

8. Le gouvernement ou l'un ou plusieurs de ses ministères ou fonctionnaires travaillent-ils avec un ou plusieurs employés de Syncrude ou du gouvernement provincial afin d'assurer que l'usine des sables bitumineux n'entraîne aucun dommage écologique et, s'il s'en produit, qu'on y remédie?

9. A-t-on vérifié si les employés ou les employés futurs du projet Syncrude sont protégés contre tout problème de santé pouvant résulter des travaux des sables bitumineux et, dans la négative *a*) pourquoi, *b*) le fera-t-on à l'avenir?

10. Le gouvernement a-t-il l'intention de se servir des sommes investies dans le projet pour s'assurer que *a*) les dommages à l'environnement seront réduits au minimum, *b*) l'on prendra toutes les mesures nécessaires pour combattre la pollution, *c*) l'on évaluera et supprimera tous les dangers actuels et futurs pour la santé des employés, *d*) cette protection s'étendra aux résidents de la région avoisinante de l'usine des sables bitumineux?

11. Le gouvernement est-il disposé à travailler en collaboration et en consultation avec les employés de Syncrude et les fonctionnaires de la province de l'Alberta pour s'assurer que les dommages à l'environnement et les dangers pour la santé seront réduits au minimum dans les travaux des sables bitumineux?

12. Étant donné que le gouvernement est un associé effectif dans le projet Syncrude et qu'il fait face à un conflit d'intérêts (profit vs protection de l'écologie), comment peut-on être sûr que l'intérêt public sera protégé sur le plan écologique?

(Le document est déposé.)

Jeux olympiques

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUX OLYMPIQUES DE 1976

MODIFICATION PRÉVOYANT L'ÉMISSION DE PIÈCES D'OR

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 8 juillet, du bill C-63, tendant à modifier la loi sur les Jeux olympiques de 1976, dont le comité permanent des prévisions budgétaires en général a fait rapport sans propositions d'amendement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Sauf erreur, le rappel au Règlement soulevé à propos de la motion nº 3 doit être reporté à la fin de la discussion portant sur la motion nº 4. C'est aux honorables députés de décider si nous allons discuter du rappel au Règlement visant la motion nº 3 ou bien attendre la fin du débat sur la motion nº 4. La Chambre consent-elle à ce que nous débattions d'abord la motion nº 4?

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je croyais que les motions recevables seraient mises aux voix immédiatement, l'une après l'autre, et que c'est seulement après que la décision concernant la motion nº 3 serait rendue. C'est ce que je croyais, mais je peux me tromper.

M. l'Orateur: En attendant, peut-être serait-il plus rapide de poursuivre le débat de la motion nº 4, ou bien est-il terminé?

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, mon chef a présenté une proposition en pensant ou en espérant qu'une décision favorable à la motion nº 3 nous aurait permis d'en disposer en même temps que les autres motions. Si la présidence estime que les amendements à l'étape du rapport doivent faire l'objet de deux votes, cela nous convient. Mais si la présidence est d'avis qu'il doit y avoir un seul vote, peut-être serait-il souhaitable de disposer du rappel au Règlement relativement à la motion nº 3 avant de voter. C'est à la présidence de décider. Sans doute a-t-elle déjà une idée de ce qu'elle se propose de faire au sujet de la motion.

M. l'Orateur: Je pourrais déclarer, en premier lieu, que la présidence a de sérieuses réserves sur la recevabilité de la motion étant donné qu'à prime abord, elle semble dépasser le cadre de la loi et vouloir en modifier une autre. Ce n'est ni la meilleure ni la façon appropriée d'atteindre un objectif valable. C'est ce que la présidence croit à première vue, mais je suis disposé à entendre le point de vue des députés qui voudraient m'éclairer. Naturellement, pour respecter la procédure, il faudra disposer de la motion nº 3 avant de procéder aux mises aux voix.

M. Baker (Grenville-Carleton): Dans ce cas, monsieur l'Orateur, je voudrais tenter de vous faire changer d'avis au sujet de la motion nº 3. Je m'appuie sur l'article 2 de la Déclaration canadienne des droits et sur le paragraphe 2 de l'article 82 du Règlement. En toute déférence, je crois d'après ces sources que la Déclaration canadienne des droits est toujours en jeu et qu'elle a toujours rapport à tout projet de loi. Il en est ainsi à moins qu'il ne soit expressément stipulé dans une loi du Parlement que la Déclaration canadienne des droits ne doit pas s'appliquer.

[M. Yewchuk.]

● (1210)

Je présume que le ministre de la Justice a examiné le bill de la façon habituelle et que, sur réception de deux exemplaires du greffier, il a attesté qu'il n'est pas contraire à la Déclaration des droits. Je dis que je présume, car le bill ne renferme pas de disposition précisant que la Déclaration des droits ne doit pas s'appliquer et le ministre de la Justice n'a pas indiqué à la Chambre que le bill va à l'encontre de la Déclaration des droits. Cette dernière doit donc être considérée comme partie intégrante du bill, à mon avis.

D'après l'article 2 de la Déclaration des droits, il doit s'interpréter et s'appliquer de manière à ne pas abroger la Déclaration des droits. Les députés doivent s'en souvenir en étudiant les dispositions de la mesure dont nous sommes saisis. Ils doivent aussi s'en souvenir en votant sur la question. Comment alors peut-on considérer une proposition d'amendement portant sur la Déclaration des droits comme non pertinente?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député peut ne pas avoir bien saisi de quoi il s'agit, et peut-être puis-je l'éclairer. Il parle des quelques premières lignes de l'amendement proposé qui dit en fait que la Déclaration canadienne des droits s'applique à ce bill. C'est peut-être superflu, mais cela ne le rend pas nécessairement inacceptable du point de vue de la procédure. Ce qui me tracasse, c'est que l'amendement interprète ensuite le libellé de la Déclaration des droits en disant qu'aux fins d'un certain paragraphe les termes «l'application régulière de la loi» figurant dans la Déclaration des droits doivent avoir une signification donnée. Autrement dit, on interprète la Déclaration canadienne des droits dans un amendement au bill dont nous sommes saisis. Voilà le problème.

M. Baker (Grenville-Carleton): J'y arrivais, monsieur l'Orateur. Les termes «l'application régulière de la loi» mentionnés à l'alinéa 1*a*) peuvent être interprétés comme signifiant les pouvoirs législatif et judiciaire. Si le pouvoir législatif est compris dans les termes «l'application régulière de la loi», alors une violation de la Déclaration canadienne des droits dans le bill n'est pas une violation de la Déclaration canadienne des droits quand le bill sera adopté et deviendra ainsi l'application régulière de la loi. Personne, monsieur l'Orateur, même pas vous, ne peut rendre une décision qui soit une opinion juridique. Sauf votre respect, je ne peux donc pas savoir, tant qu'un tribunal n'aura pas tranché la question, s'il s'agit d'une interprétation juste de l'expression «l'application régulière de la loi» utilisée dans la Déclaration canadienne des droits, qui, selon moi, fait partie du projet de loi. Voilà mon avis sur la question que Votre Honneur a soulevée.

Par la même occasion, j'aimerais aborder une autre question qui a trait à l'article 4 du projet de loi concernant les marques de commerce. Je pense qu'on devrait abandonner cette question. A mon avis, Votre Honneur, cette partie du projet de loi est irrecevable et contrevient à l'article 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et à l'article 62 du Règlement. Ces deux articles interdisent de déposer d'un projet de loi affectant des deniers publics levant une taxe ou un impôt, lorsque ce bill n'a pas été recommandé à la Chambre par un message de Son Excellence. Je ne répéterai pas le message relatif à ce projet de loi, mais je demande à Votre Honneur de prendre note qu'il concerne l'émission de pièces d'or olympiques et la fixation du prix de vente en fonction du cours de l'or.

L'article 4, selon ma thèse, va au-delà de cette recommandation, car il traite de quelque chose qui dépasse l'objet de la recommandation, notamment les droits et les sommes d'argent qui reviennent à la Couronne. Il vise à modifier la loi sur les marques de commerce et la loi sur le droit d'auteur en vertu desquelles des droits sont payables à la Couronne. Il prévoit que la Couronne sera privée de certains droits qui lui seraient autrement payables si on appliquait les lois ordinaires régissant les marques de commerce et le droit d'auteur.

Je me sens tenu de présenter ces arguments à Votre Honneur et je suis heureux que vous m'ayez permis de le faire au cours des discussions sur l'amendement proposé.

M. Sharp: Je ne traiterai pas du deuxième point qui a été soulevé, celui qui concerne l'article 4 du bill. C'est la première fois que j'entend exprimer ces points de vue. J'aimerais, toutefois, me ranger au point de vue de Votre Honneur en ce qui concerne la motion nº 3. Celle-ci vise à clarifier le fait que la Déclaration canadienne des droits s'applique aux dispositions du bill concernant le droit d'auteur, et vise aussi à élargir le sens de l'expression «application régulière de la loi» aux fins du présent bill, et, plus particulièrement à exclure ce qu'on appelle la procédure législative.

Je partage les doutes de Votre Honneur sur la recevabilité de cet amendement. Tout d'abord, il n'a pas de rapport avec l'article sur lequel il porte, ni d'ailleurs avec le bill dans son ensemble. Il n'est pas question de la Déclaration canadienne de droits dans ce bill, et ce n'est d'ailleurs pas nécessaire puisque la Déclaration canadienne des droits est censée avoir priorité sur tout le reste de la législation fédérale. Deuxièmement, on peut estimer que cet amendement n'a aucun sens, puisqu'il vise à restreindre les pouvoirs du Parlement à l'égard des textes législatifs à venir. C'est tout simplement impossible dans notre régime. Aucune loi du Parlement ne peut comporter de dispositions interdisant des modifications ultérieures.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je vais commencer par le rappel au Règlement du député de Grenville-Carleton à propos de l'article 4 du bill. Je dois rejeter son objection, surtout pour une question de temps. Il a eu tout le temps voulu depuis la présentation de ce projet de loi pour scruter l'article 4. Nous en sommes maintenant à la onzième heure du temps que nous nous sommes attribués pour délibérer sur ce bill; le vote sur cet article et sur le reste du bill doit avoir avoir lieu dans 25 minutes. Il est manifestement impossible d'étudier une question aussi importante dans ces circonstances. J'invite donc le député, si jamais il relevait un tel problème une autre fois, à le soulever un peu plus tôt de façon à nous permettre de l'étudier sérieusement.

Quant à la motion nº 3 présentée par le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek), rien de ce qui a été déclaré ne me fait changer d'avis. J'ai l'impression que les remarques préliminaires du député de Grenville-Carleton sont parfaitement justes. La Déclaration canadienne des droits porte intrinsèquement sur toute la législation canadienne. Si d'aucuns en doutaient encore, le sceau du ministre de la Justice apposé sur la première page du bill serait là pour les rassurer. Ce sceau en atteste la validité, et j'estime donc que la première partie de l'amendement est superflue.

Quant à la seconde partie de cet amendement, je ne puis m'empêcher de penser qu'il s'agit d'une interprétation particulière d'un passage d'une autre loi appliquée à ce bill précis. Quel que soit le sens de cette interprétation du

point de vue légal, je n'ai pas tenté de le préciser en rendant ma décision. Je l'ai examiné tel quel et je crois que c'est une tentative de redéfinir ce qu'on entend dans la Déclaration des droits par «l'application régulière de la loi» en égard aux dispositions du bill dont la Chambre est saisie. Si on devait en arriver là, il faudrait procéder d'une autre façon, non pas par un simple amendement à un article du projet de loi. Un amendement de cette nature dépasse sûrement la portée d'un amendement présenté à l'étape du rapport et je dois donc déclarer irrecevable la motion nº 3 pour des raisons de procédure.

Je crois que le député de Provencher (M. Epp) avait la parole au moment où a pris fin le débat sur la motion nº 4.

● (1220)

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, je crois que nous avons fini de débattre la motion nº 4.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur: Le vote porte sur la motion nº 1. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.
Et plus de cinq députés s'étant levés.

M. l'Orateur: Qu'on appelle les députés.

(La motion nº 1 de M. Stevens, mise aux voix, est rejetée.)

● (1230)

(Vote nº 58)

POUR
Messieurs

Alexander
Andre (Calgary-Centre)
Baker (Grenville-Carleton)
Baldwin
Beatty
Brewin
Brisco
Cadieu
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Crouse
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles)
Elzinga
Epp
Friesen
Gillies
Grafftey
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hnatyshyn
Holmes
Huntington
Jelinek
Johnston
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Lambert (Edmonton-Ouest)
La Salle
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacLean
Malone
Mazankowski
McKenzie
McKinley
McKinnon
Munro (Esquimalt-Saanich)
Neil
Nowlan
Oberle
Orlikow
Paproski
Patterson
Reynolds
Saltsman
Schellenberger
Scott
Skoreyko
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Symes
Towers
Whiteway
Woolliams
Yewchuk—60.

CONTRE
Messieurs

Abbott
Andras (Port Arthur)
Baker (Gander-Twillingate)
Béchard
Bégin (Mlle)
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (Mme)
Caron

Vote

Messieurs

Chrétien
Clermont
Cullen
Cyr
Danson
De Bané
Douglas
(Bruce-Grey)
Duclos
Dupont
Dupras
Ethier
Fleming
Flynn
Foster
Fox
Francis
Gauthier
(Roberval)
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Goodale
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guilbault
Herbert
Holt (M^me^)
Hopkins
Isabelle
Joyal
Kaplan
Lachance
Lalonde
Lambert
(Bellechasse)
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
Leblanc
(Laurier)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
Macdonald
(Rosedale)
Mackasey
Marceau
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Martin
Matte
McRae
Milne
Morin (M^me^)
Nicholson (M^lle^)
O'Connell
Ouellet
Pearsall
Pelletier
(Hochelaga)
Penner
Philbrook
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Richardson
Roberts
Robinson
Rompkey
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stollery
Tessier
Turner
(Ottawa-Carleton)
Watson
Whelan
Yanakis
Young—93.

● (1240)

M. l'Orateur: Je déclare la motion rejetée. Le vote porte sur la motion n° 2.

(La motion n° 2 de M. Stevens, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 59)

POUR

Messieurs

Alexander
Andre
(Calgary-Centre)
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Beatty
Brewin
Brisco
Cadieu
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Crouse
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-Les Îles)
Elzinga
Epp
Friesen
Gillies
Grafftey
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hnatyshyn
Holmes
Huntington
Jelinek
Johnston
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
La Salle
MacDonald (M^lle^)
(Kingston et les Îles)
MacLean
Malone
Mazankowski
McKenzie
McKinley
McKinnon
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Neil
Nowlan
Oberle
Orlikow
Paproski
Patterson
Reynolds
Saltsman
Schellenberger
Scott
Skoreyko
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Symes
Towers
Whiteway
Woolliams
Yewchuk—60.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Andras
(Port Arthur)
Baker
(Gander-Twillingate)
Béchard
Bégin (M^lle^)
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^me^)
Caron
Chrétien
Clermont
Cullen
Cyr
Danson
De Bané
Douglas
(Bruce-Grey)
Duclos
Dupont
Dupras
Ethier
Fleming
Flynn
Foster
Fox
Francis
Gauthier
(Roberval)
Gauthier
(Ottawa-Vanier)

Messieurs

Gendron
Goodale
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guilbault
Herbert
Holt (M^me^)
Hopkins
Isabelle
Joyal
Kaplan
Lachance
Lalonde
Lambert
(Bellechasse)
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
Leblanc
(Laurier)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
Macdonald
(Rosedale)
Mackasey
Marceau
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Martin
Matte
McRae
Milne
Morin (M^me^)
Nicholson (M^lle^)
O'Connell
Ouellet
Pearsall
Pelletier
(Hochelaga)
Penner
Philbrook
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Richardson
Roberts
Robinson
Rompkey
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stollery
Tessier
Turner
(Ottawa-Carleton)
Watson
Whelan
Yanakis
Young—93.

● (1250)

M. l'Orateur: Je déclare la motion rejetée. Le vote porte sur la motion n° 4 au nom du député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek).

(La motion n° 4 de M. Jelinek, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 60)

POUR

Messieurs

Alexander
Andre
(Calgary-Centre)
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Beatty
Brisco
Cadieu
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Crouse
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Elzinga
Epp
Friesen
Gillies
Grafftey
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hnatyshyn
Holmes
Huntington
Jelinek
Johnston
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
La Salle
MacDonald (M^lle^)
(Kingston et les Îles)
MacLean
Malone
Mazankowski
McKenzie
McKinley
McKinnon
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Neil
Nowlan
Oberle
Paproski
Patterson
Reynolds
Schellenberger
Scott
Skoreyko
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Towers
Whiteway
Woolliams
Yewchuk—54.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Andras
(Port Arthur)
Baker
(Gander-Twillingate)
Béchard
Bégin (M^lle^)
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Brewin
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^me^)
Caron
Chrétien
Clermont
Cullen
Cyr
Danson
De Bané
Douglas
(Bruce-Grey)
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-Les Îles)
Duclos
Dupont
Dupras
Ethier
Fleming
Flynn
Foster
Fox
Francis
Gauthier
(Roberval)
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Goodale
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guilbault
Herbert
Holt (M^me^)
Hopkins
Isabelle
Joyal
Kaplan
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Lalonde
Lambert
(Bellechasse)
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
Leblanc
(Laurier)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley

Messieurs

Macdonald (Rosedale)	Ouellet	Saltsman
Mackasey	Pearsall	Sharp
Marceau	Pelletier (Hochelaga)	Smith (Saint-Jean)
Marchand (Kamloops-Cariboo)	Penner	Stanbury
Martin	Philbrook	Stollery
Matte	Portelance	Symes
McRae	Poulin	Tessier
Milne	Prud'homme	Turner (Ottawa-Carleton)
Morin (Mme)	Railton	Watson
Nicholson (Mlle)	Richardson	Whelan
O'Connell	Roberts	Yanakis
Orlikow	Robinson	Young—99.
	Rompkey	

M. l'Orateur: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor) propose: Que le bill soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? En vertu d'un ordre spécial, il sera lu pour la troisième fois plus tard aujourd'hui.

Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La parole est au député de Pontiac (M. Lefebvre) pour un rappel au Règlement.

[*Français*]

M. T. Lefebvre (Pontiac): Madame le président, je désire obtenir le consentement unanime de la Chambre pour revenir à l'appel des motions pour présenter une motion au sujet du comité mixte spécial de cette Chambre et du Sénat pour étudier le rapport sur la région de la capitale nationale.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre consent-elle à revenir à l'appel des motions?

Des voix: D'accord.

Jeux olympiques

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CAPITALE NATIONALE

COMPOSITION DU COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

M. T. Lefebvre (Pontiac): Madame l'Orateur, avec l'appui du député de Peace River (M. Baldwin), je propose:

Que la Chambre des communes désigne les membres suivants pour siéger au comité mixte spécial de la capitale nationale: MM. Baker (Grenville-Carleton), Bawden, Clermont, Corbin, Ellis, Francis, Gauthier (Ottawa-Vanier), Goodale, Isabelle, Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), La Salle, Macquarrie, Poulin, Rondeau et Watson; et qu'un message soit adressé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre a entendu les termes de la motion. Y consent-elle?

(La motion est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LES JEUX OLYMPIQUES DE 1976

MODIFICATION PRÉVOYANT L'ÉMISSION DE PIÈCES D'OR

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor) propose: Que le bill C-63, tendant à modifier la loi sur les Jeux olympiques de 1976, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Serge Joyal (Maisonneuve-Rosemont): Madame le président, à titre d'hôte des Jeux olympiques de 1976 dans la circonscription de Maisonneuve-Rosemont à Montréal, on comprendra qu'après avoir écouté les débats de la Chambre au cours de cette semaine sur le bill C-63 qu'à plusieurs reprises j'aurais aimé prendre la parole.

En effet, au cours de ces débats, plusieurs allusions ont été faites au sujet de l'administration des Jeux olympiques. Plusieurs allusions ont également été faites sur la façon dont la ville de Montréal s'acquittait de son mandat. Plusieurs références ont été faites à la personnalité de son maire, ainsi qu'à la responsabilité du gouvernement fédéral dans la tenue des Jeux olympiques de 1976. Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour rétablir certains faits qui ont accompagné les interventions des honorables députés de la Chambre.

La première allusion qui a été faite, madame le président, se rapportait à l'administration dont le comité organisateur des Jeux olympiques de 1976 a reçu mandat de l'Assemblée nationale du Québec. On a mis en doute que le COJO puisse appliquer les normes, qu'il puisse octroyer les contrats sans respecter la justice naturelle qui prévaut dans le pays, qui veut que lorsqu'il faut choisir entre différentes propositions, que le public ait l'occasion de se faire entendre sur chacune des propositions. Or, madame le président, j'ai été très étonné d'entendre de telles allusions puisque les journaux du mois d'août 1974 publiaient que le COJO devait suivre une procédure très précise dans l'octroi de contrats et de concessions des licences commerciales.

● (1410)

Cette procédure, madame le président, est la suivante:

Pour un compte de $500 ou moins, un adjoint à un directeur général peut signer la facture seul. Si le compte s'élève entre $500 et $5,000, le directeur général doit aussi signer la facture. Si le compte est de plus de $5,000, la règle veut que l'on demande au moins deux prix, et préférablement que l'on procède par appel d'offres. Or, jusqu'à ce jour, le COJO s'est toujours conformé très strictement à cette règle de sa constitution.

On a fait également référence, madame le président, à l'administration du COJO comme telle, aux administrateurs du COJO. Des honorables députés ont fait référence à la personnalité de son président de même qu'à celle de diverses personnes qui ont des responsabilités très strictes dans l'administration des sommes qui sont transférées par le gouvernement fédéral au COJO.

Or, madame le président, on ne doute pas que plusieurs circonscriptions seront les hôtes des Jeux olympiques, la circonscription de l'honorable député de Sherbrooke (M. Pelletier) par exemple, et la circonscription de l'honorable député de Joliette (M. La Salle). Le COJO investira par exemple dans la circonscription de Joliette plus d'un million de dollars. L'honorable député de Joliette, par exemple, connaît très bien l'adjoint au vice-président de l'administration du COJO. Il s'agit d'un maire qui occupe le fauteuil que lui-même a occupé précédemment dans la municipalité de Crabtree. Par conséquent, s'il y avait des doutes si persistants sur l'honnêteté de l'administration du COJO, il aurait incombé à chacun des députés des circonscriptions, là où le COJO fait des dépenses, de soulever les questions d'intégrité de l'administration. Jamais nous n'avons entendu de tels doutes, jamais des députés à la Chambre n'ont posé de questions de privilège pour mettre en cause les sommes que le COJO dépense dans leurs circonscriptions ou pour mettre en cause des personnalités du conseil de direction du COJO, personnalités dont ils connaissent très bien les antécédents, aussi bien politiques qu'administratifs.

Or, je déplore, madame le président, que ces débats aient été l'occasion d'attaquer ainsi l'intégrité de personnes du COJO. Il en va de même de la ville de Montréal, madame le président. On a fait référence au cours de ce débat à la personnalité du maire de Montréal et au fait que la ville de Montréal pouvait octroyer des contrats sans appel d'offres. C'est exact, madame le président, mais la ville de Montréal n'agit pas ainsi à l'insu du public. Il suffit de lire la charte de la ville de Montréal. L'article 107 de la charte de la ville de Montréal donne le pouvoir au comité exécutif de cette ville d'octroyer un contrat de plus de $10,000 sans appel d'offres lorsqu'un rapport à cet effet est déposé au conseil municipal, rapport qui doit être dressé par la régie en cause, rapport qui doit recevoir l'assentiment majoritaire des membres de l'exécutif, et rapport qui doit également être entériné par l'ensemble du conseil municipal.

Il s'agit d'un pouvoir statutaire défini qui a été octroyé par l'Assemblée nationale du Québec et qui existe dans la charte constitutive de Montréal. Bien sûr, on peut trouver qu'en 1975 il est exorbitant de laisser à une municipalité de la taille de Montréal un tel pouvoir. Le ministre des Affaires municipales du Québec, et mes honorables collègues auraient dû le savoir, déclarait le 8 juillet 1975, au cours des sessions de la Commission parlementaire des Affaires municipales à Québec, et je cite:

La Commission parlementaire des Affaires municipales du Québec se penchera sur les pouvoirs exorbitants dont la ville de Montréal jouit encore en ce qui concerne l'octroi de contrats sans appel d'offres.

[M. Joyal.]

Il y a des autorités constituées dans ce pays qui ont la responsabilité de vérifier l'administration des villes, et ces autorités ce sont les provinces. Le gouvernement fédéral s'est toujours fait fort dans ce pays de respecter les municipalités, de respecter l'autonomie municipale. Si nous ne sommes pas d'accord sur la façon dont la ville de Montréal et les autres villes canadiennes exercent leurs pouvoirs constitutifs, il y a des organismes qui sont créés dans la Constitution canadienne pour veiller à cette fin. Ces organismes, ce sont les provinces, c'est la Commission des Affaires municipales du Québec, c'est le ministre des Affaires municipales du Québec.

La ville de Montréal aura probablement à expliquer pourquoi, en 1975, un tel pouvoir doit demeurer dans cette charte, mais tant et aussi longtemps que ce pouvoir demeure dans la charte, madame le président, sur quelle plate-forme nous plaçons-nous pour remettre en cause l'honnêteté de la ville de Montréal d'octroyer des contrats lorsqu'elle se conforme à la procédure de sa charte? Non, madame le président. Et je le regrette d'autant plus que la réputation de la ville de Montréal, au cours des dernières années, a toujours fait honneur au Canada. Y a-t-il eu un député à la Chambre, après la tenue de l'Exposition internationale de 1967, pour remettre en cause la façon dont la ville de Montréal s'était acquittée de ses responsabilités? Jamais, madame le président! Et pourtant, lorsqu'il s'est agi des Jeux olympiques, la ville de Montréal a toujours démontré la même ferveur, le même sens de responsabilité vis-à-vis du Canada.

Il ne faut pas oublier, madame le président, que la première fois que la ville de Montréal s'est présentée au Comité international olympique pour être l'hôte de ces jeux, le Comité international a refusé la demande de la ville de Montréal. Et quelle a été la réaction de la presse à ce moment-là? Il faut se reporter à 1969. La presse canadienne a été unanime pour supporter la ville de Montréal à l'effet de présenter une nouvelle demande à la suite de cet échec.

Le maire de Montréal n'a pas désarmé après avoir essuyé un échec. Il est retourné à son bureau et il a repréparé un dossier. Il est allé rencontrer les autres maires des villes canadiennes qui pouvaient être intéressés, et, ensemble, ils sont convenus qu'à cette étape le Canada devait présenter une seule demande pour l'obtention des Jeux.

On se souviendra, madame le président, qu'après l'octroi des Jeux à la ville de Montréal, les pays qui patronaient ou qui voulaient obtenir les jeux, à ce moment-là la ville de Moscou et la ville de Los Angeles, se sont inclinés et ont reconnu que le dossier de la ville de Montréal était un de ceux qui avaient été le mieux préparé. Or, madame le président, il a fallu vivre au cours des derniers mois une crise de scepticisme général dans la presse. Il n'y a pas un mois où on n'a pas mis en doute un point ou l'autre des Jeux olympiques.

Lorsque le projet de stade à toit ouvert a été dévoilé, il s'en est trouvé pour remettre en doute la technique. Lorsqu'on a résolu les problèmes techniques, il s'en est trouvé qui ont mis en doute la qualité ou la puissance de la ville de Montréal à s'acquitter seule du mandat de construction. Dans tous les journaux, et je me réfère en particulier aux journaux de 1974, on pouvait lire des titres aussi ronflants que ceux-ci: La presse mondiale doute toujours des Jeux de 1976. Or, madame le président, depuis quelques mois, il semble que les autorités du COJO et de la ville de Montréal aient réussi à convaincre le public que les Jeux seront prêts à temps. Voilà donc une exigence qui est maintenant

satisfaite. Dans le journal *L'Express*, du 23 février 1975, on lisait le titre suivant par exemple: Oui, les Jeux auront bien lieu à Montréal et ils auront lieu à temps. Lorsque lord Killanin s'est rendu à Montréal au mois de mai, lui aussi a visité les installations olympiques et il en est arrivé à la même conclusion.

Le *Herald Tribune*, édition internationale du 18 juin 1975, rapportait lui aussi que la ville de Montréal serait prête à temps. Or, après avoir satisfait à cette inquiétude, aujourd'hui on en est évidemment au déficit, et c'est ce qui a amené l'honorable ministre des Postes (M. Mackasay), responsable de la loi sur les Jeux olympiques, à présenter le bill qui fait présentement l'objet de nos discussions.

Tout au cours de ces discussions, madame le président, on a refait référence, par exemple, à d'autres responsabilités de la ville de Montréal et à d'autres responsabilités du gouvernement. Il s'est trouvé certains députés à la Chambre pour se demander comment il se pouvait qu'une ville de l'importance de Montréal puisse dépenser autant d'argent dans des installations olympiques alors que la ville déverse encore ses eaux usées dans le Saint-Laurent.

Il est faux de dire, madame le président, que la ville de Montréal ne fait pas d'efforts dans ce sens-là. Au mois de mars, l'honorable ministre de l'Environnement (M^me^ Sauvé) annonçait conjointement avec l'honorable ministre provincial des Affaires municipales et le président de la Communauté urbaine de Montréal, que 40 millions de dollars étaient transférés, par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement, pour la construction d'un tronçon d'égoûts collecteurs qui couvrirait tout le territoire de Montréal et en plus pour dévoiler les plans de construction d'une usine de traitement au coût de 500 millions de dollars. Déjà, madame le président, au moment où je vous parle, une demande a été transmise à la Société centrale d'hypothèques et de logements pour couvrir la première phase de réalisation de ce projet. On laisse encore entendre que la ville de Montréal n'a pas la maturité politique nécessaire pour s'acquitter de ses responsabilités relativement à l'environnement humain en 1975. Or, madame le président, tous les députés de la Chambre ont reçu ce communiqué de presse. Comment peut-on prétendre encore que la ville de Montréal n'est pas consciente de ses responsabilités? Je m'étonne, madame le président, que des remarques comme celles-là puissent encore émailler le débat lorsqu'on discute des revenus olympiques.

Je voudrais également, madame le président, faire allusion à la contribution fédérale et à la contribution des Jeux olympiques à l'aide du sport amateur dans ce pays. Certains de mes collègues ont magnifié les montants qui sont dépensés pour les immobilisations aux dépens des montants qui sont donnés pour le sport amateur. Or, madame le président, à ce jour, au delà de 10 millions de dollars ont été remis aux provinces canadiennes pour aider le sport amateur. Et ce 10 millions de dollars n'aurait jamais été transmis aux provinces canadiennes s'il n'y avait pas eu une loterie olympique.

J'aimerais donner quelques statistiques, madame le président, pour illustrer jusqu'à quel point le programme de la loterie olympique est un programme destiné à aider le sport amateur. Ce n'est pas un programme qui à l'origine a été présenté à la Chambre par un député, qu'il soit de l'un ou l'autre parti de la Chambre, c'est un projet qui a été présenté par le maire de Montréal pour aider le sport amateur au Canada. La province d'Ontario a reçu au-delà de $3,500,000 par l'intermédiaire de la loterie olympique, la province de Terre-Neuve, $80,000, la province d'Alberta, plus de $500,000.

● (1420)

Les provinces canadiennes peuvent maintenant, par l'intermédiaire de ce programme, aider d'une façon encore plus considérable le sport amateur, grâce à la loterie olympique.

Bien sûr, on pourrait dire d'une façon absolue que les sommes qui sont consacrées aux installations olympiques pourraient servir à la construction de logements ou à l'aménagement de parcs. Mais, madame le président, il faut choisir: ou on a des olympiques ou on n'en a pas. A partir du moment ou on en a, il faut s'assurer que les installations minimums seront mises en place pour la tenue des Jeux.

Une voix: Tenez-vous en à ces minimums.

M. Joyal: Or, qui connaît les critères de ces installations minimums? Qui dresse la liste de ces installations minimums? Ce n'est pas le maire de Montréal, ce n'est même pas le Parlement canadien. C'est le Comité international olympique qui précise dans ses règlements quels sont les minimums de places, de sièges et d'installations qu'une ville qui se prépare à être hôte des Jeux olympiques doit pouvoir fournir aux athlètes internationaux.

Une voix: Pourquoi ne vous en tenez-vous pas à ces critères minimums?

M. Joyal: Que les honorables députés de l'opposition me laissent parler, madame le président. J'ai été assis ici pendant une journée complète, et je les ai tous écoutés l'un après l'autre très attentivement. Et ce que je dis aujourd'hui, ce ne sont pas des remarques partisanes, j'ai évité depuis le début de mon intervention de faire quelque référence partisane que ce soit, je n'ai jamais nommé un député de la Chambre. J'ai seulement relevé des inexactitudes qui avaient été prononcées au cours de ce débat. Je crois que dans des cas comme ceux-là, nous devons nous aussi faire un effort en tant que Canadiens.

Que nous disions quoi que ce soit sur les Jeux olympiques, ils auront lieu quand même, ils auront lieu probablement avec plus ou moins de succès selon l'attitude que le Parlement adoptera. C'est facile de dire que tous nous sommes en faveur des Jeux olympiques. Or, le maire de Montréal, le 5 mars 1975, envoyait une lettre aux députés de la Chambre, les invitant à visiter les installations olympiques. Lorsque nous nous sommes rendus sur les lieux pour effectuer la visite, j'ai malheureusement constaté qu'il n'y avait qu'un seul parti de la Chambre qui était représenté ou qui avait manifesté sont intérêt.

Je le déplore. Comme je l'ai mentionné tantôt, les Jeux olympiques ont lieu dans ma circonscription. Cependant, je voudrais bien assurer les honorables députés que les personnes responsables de la tenue des Jeux olympiques ont toujours montré l'empressement le plus entier pour répondre à toutes les questions. Et l'honorable ministre des Postes (M. Mackasey) avait raison de dire qu'il ne lui appartient pas de vérifier le budget du COJO, pas plus qu'il ne lui appartient de vérifier le budget de la ville de Montréal. Il y a eu des élections l'automne dernier à la ville de Montréal et un parti d'opposition a été élu, qui s'acquitte de ces responsabilités de remettre en cause la façon dont la ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités. Ce n'est pas à nous, députés fédéraux, de nous substituer aux conseillers municipaux de la ville de Montréal. Si nous voulons questionner la ville de Montréal, faisons-nous élire dans la ville de Montréal et remettons en cause l'administration municipale de Montréal. Nous

n'avons aucune raison, à ce moment-ci, de remettre en cause quoi que ce soit ou de quelque façon que ce soit la manière dont la ville de Montréal s'est comportée sur le plan international.

Y a-t-il eu une seule occasion où le maire de Montréal s'est présenté au Comité international olympique et où le public canadien a eu des critiques à formuler de la façon dont le maire s'est acquitté de son mandat? Non, madame le président. Pourtant, lorsqu'il s'est agi des Jeux olympiques, on a toujours mis en doute à chaque mois, à chaque semaine, d'autres éléments contingents des jeux. La semaine dernière, mercredi, le maire de Montréal et le président du COJO comparaissaient à la commission municipale du Québec. On avait fait grand état du retard. On a démontré que depuis janvier dernier, un retard de 11 semaines s'était accumulé. Les entrepreneurs gestionnaires de la construction ont démontré noir sur blanc que cinq semaines de retard avaient été rattrapées, qu'il restait par conséquent six semaines et que dans le court laps de temps qu'il restait, il était certainement possible de rattraper les cinq semaines.

La preuve a été faite, des députés, l'opposition, étaient présents à cette commission parlementaire du Québec, et tout le monde a pu demander directement quelles étaient les causes de ce retard, quels étaient les facteurs qui étaient intervenus et qui avaient modifié les prévisions originales. Or, malgré ce scepticisme, cette attitude négative, les Jeux olympiques se rendent bien. Je regrette, ce n'est pas moi qui le dis, mais c'est le public qui le dit en général. Considérons le succès de la loterie olympique, considérons de quelle façon l'entreprise privée a réagi à la concession des licences et des contrats du COJO.

Le 27 septembre 1974, le rapport préliminaire de concession ou de vente des licences et des contrats avait rapporté 10 millions de dollars au COJO. Les prévisions originales était de trois millions et demi. Aujourd'hui, madame le président, les revenus que le COJO va retirer de la vente des concessions et des licences s'élèvent à plus de 30 millions de dollars. Est-il possible de croire que le marché public et le marché privé canadiens soient à ce point opposés aux Jeux quand la loterie olympique, les licences et les contrats commerciaux du COJO se vendent aussi bien qu'ils se vendent? En fait, le résultat escompté est dix fois supérieur à celui prévu à l'origine.

Bien sûr il y a eu la monnaie d'argent et c'est précisément ce qui nous a amenés aujourd'hui à reconsidérer le bill C-63. Mais ce programme de monnaie d'argent, madame le président, s'il a connu quelques difficultés, ce n'est ni la faute des députés de la Chambre ni celle de la ville de Montréal, ni celle du COJO. Les ventes de monnaie canadienne sur le marché canadien ont rencontré les objectifs prévus. C'est au niveau des pays qui faisaient face à une situation économique particulière, le Japon et les États-Unis en particulier, que les ventes n'ont pas enregistré les succès escomptés. Si aujourd'hui nous nous retrouvons avec un bill qui permet au COJO et à l'honorable ministre des Postes de frapper des pièces d'or, c'est précisément, madame le président, pour rencontrer cet objectif que le public canadien manifeste son enthousiasme à l'égard des Jeux olympiques. Ce n'est pas un projet de loi que nous imposons au COJO. C'est un projet de loi que le public international réclame si vraiment l'on veut atteindre les objectifs du Comité organisateur olympique.

Madame le président, le comité parlementaire qui a siégé cette semaine à Québec, s'est terminé sur une note qui, je crois, mérite d'être relevée et je terminerai là-dessus. On a dit à ce comité parlementaire, et l'opposition en particulier, que le gouvernement fédéral devait partager le déficit des Jeux olympiques. Or, madame le président, je veux informer mes honorables collègues et ceux de l'opposition que le gouvernement fédéral, que le public canadien a fait un effort exceptionnel pour le succès des Jeux olympiques. Au-delà de 130 millions de dollars seront dépensés par 30 ministères et organismes dans le gouvernement. Je crois que les citoyens du Québec et les citoyens de Montréal se doivent aussi de faire un effort supplémentaire. Il n'y a pas que le gouvernement fédéral qui doit faire un effort supplémentaire.

Le gouvernement fédéral a démontré depuis le début son enthousiasme à la tenue des Jeux olympiques. Si le gouvernement fédéral n'avait pas adopté ces programmes d'autofinancement, les Jeux olympiques n'auraient jamais eu lieu au Canada. Cette formule permettra de financer également les compétitions qui auront lieu au Canada en 1978. Le gouvernement s'est toujours montré très soucieux de rencontrer les objectifs auxquels la réputation du Canada se devait de satisfaire. Les honorables députés qui ont eu l'occasion de voyager à l'extérieur du pays font tous face à cette question: est-ce que les Jeux olympiques seront prêts? Est-ce qu'ils seront aussi bien réalisés que ce que l'ensemble de la publicité laisse paraître?

Je crois, madame le président, qu'à ce stade de l'étude du projet de loi, nous avons une responsabilité individuelle considérable: celle de rétablir la crédibilité du Parlement canadien vis-à-vis des Jeux olympiques, et de rétablir la responsabilité du Parlement canadien de ne pas faire n'importe quelle critique sans avoir lu les journaux et sans avoir lu les débats des autres Parlements provinciaux qui siègent au pays.

Si les amendements mis de l'avant par l'opposition officielle avaient vraiment revêtu un caractère essentiel! L'honorable ministre des Postes s'est toujours montré très ouvert à recevoir quelque amendement que ce soit de la part de l'opposition. Je crois, madame le président, que la façon dont il s'est comporté tout au cours de l'étude de ce projet de loi mérite notre plus entier appui. Je lui sais gré qu'il manifeste autant de compréhension que de doigté pour permettre au Canada de faire honneur aux Canadiens en 1976.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Madame le président, je voudrais dire quelques mots au sujet de ce projet de loi.

● (1420)

[*Traduction*]

Ce bill ne représente qu'un infime partie de l'«aventure» olympique. Le COJO, comité responsable de l'administration et du financement des Jeux, fait face à un déficit des plus imposants, de l'ordre de 250 à 300 millions de dollars ou peut-être davantage, selon les estimations. Ce bill lui permettra de réduire quelque peu ce déficit. Cependant le COJO et ceux qui doivent régler la note connaîtront tout de même un déficit malgré les ressources supplémentaires que procurera ce bill.

[*Français*]

Mes collègues ont essayé d'améliorer ce projet de loi. Ils ont fait des suggestions valables pour éliminer certains défauts graves de ce bill, mais le gouvernement n'acceptait pas leurs suggestions.

[*Traduction*]

Le ministre des Postes (M. Mackasey) voulait très sincèrement, je pense, faire franchir à ce bill toutes les étapes et lui donner force de loi, malgré les divergences d'opinion quant à la valeur de certaines de ses dispositions. Je dois dire, toutefois, que j'ai l'impression que certains ministériels auraient été ravis de trouver quelque excuse pour le laisser en suspens. Ils auraient eu ainsi l'occasion de faire croire à certaines régions du pays que l'opposition officielle est plus ou moins responsable du déficit magistral que vont accuser les Jeux. En disant cela, je ne cherche nullement à minimiser le désir manifeste et réel du ministre de voir ce bill adopté.

J'aimerais, à l'instar du député d'en face qui m'a précédé, faire certains commentaires dépassant quelque peu l'objet du bill mais qui s'y rattachent étroitement. Je tiens à le faire avant qu'il ne franchisse l'étape de la troisième lecture car c'est peut-être la dernière occasion que nous aurons avant quelque temps pour exprimer des opinions à ce sujet. Dès le début, le premier ministre (M. Trudeau) et le gouvernement ont agi de façon irréfléchie en ce qui concerne les Jeux olympiques.

Des voix: Bravo!

● (1430)

M. Stanfield: Le premier ministre a lancé une invitation au comité international olympique au nom du Canada sans apparemment étudier les répercussions financières de cette invitation. On a parlé il y a quelques minutes de critiques formulées à l'endroit de la ville de Montréal. J'ai beaucoup d'admiration pour le maire de Montréal. C'est un homme très dynamique. Mais je dois dire qu'il est difficile pour bien des gens, les journalistes, même les simples députés, de prendre au sérieux toutes les prévisions du maire, quand il a dit, par exemple, que pas plus qu'un homme ne peut porter un enfant, les Jeux ne peuvent connaître un déficit. Cette remarque, qu'il était difficile de prendre au sérieux à l'époque est devenue plutôt ridicule depuis. Si l'administration de la ville de Montréal jouit de peu de crédibilité au Canada, c'est à cause de déclarations comme celle-là.

Mais je ne suis pas ici pour critiquer l'administration de la ville de Montréal ni, en fait, l'administration des Jeux. Je dis qu'il était irréfléchi de la part du premier ministre de lancer une invitation sans en étudier les répercussions financières ni tenir compte de la probabilité d'un déficit. Je dis qu'une fois que le premier ministre a eu signé cette invitation et une fois que le maire de Montréal a eu persuadé le comité olympique d'octroyer les Jeux à Montréal, le reste s'est déroulé de façon aussi inévitable qu'une tragédie grecque.

Je tiens à dire à mes amis du gouvernement qu'ils ont voulu présenter les Jeux olympiques avec éclat, mais chaque fois qu'il y a eu des ennuis, quelqu'un d'autre était à blâmer. Le premier ministre et les ministériels ont persisté à dire que le Trésor fédéral ne contribuerait à réduire aucun déficit. On pourrait débattre de l'ampleur de la contribution fédérale et se demander si on s'en est tenu à ce qu'avait dit le premier ministre, mais laissons cela de côté cet après-midi. Ce qui m'inquiète, c'est que le premier ministre, après avoir lancé l'invitation, avoir tout mis en branle, croie apparemment se décharger de sa responsabilité en répétant sans cesse que le gouvernement ne s'est engagé à aucune obligation financière.

Les Jeux olympiques sont maintenant menacés d'un énorme déficit, déficit qui n'est pas entièrement dû aux ravages de l'inflation, bien que celle-ci n'y soit pas étrangère. Les Montréalais et l'ensemble des Québécois se rendent compte que ce sont eux qui vont devoir éponger ce déficit lorsqu'ils régleront la facture. Ils devraient bien comprendre, à ce moment-là, qu'outre Montréal et la province de Québec, le premier ministre et le gouvernement du Canada ont aussi leur part de responsabilité. Ils devraient comprendre que ce n'est pas seulement le maire de Montréal ou le gouvernement du Québec, mais aussi le premier ministre du Canada qui a contribué à mettre les contribuables de Montréal et du Québec dans une telle situation.

Le bill à l'étude ne reflète qu'un petit aspect de la question. Lors de la présentation du premier bill sur les Jeux olympiques, qui traitait des pièces et des timbres, le ministre responsable, l'actuel ministre des Travaux publics (M. Drury), alors président du Conseil du Trésor, nous a dit qu'avec ce projet de loi, le gouvernemet fédéral s'acquittait de son entière responsabilité, et que le projet répondrait à tous les engagements contractés par le gouvernement fédéral auprès du COJO. Depuis, ce bill a été remanié pour lui donner une portée qui n'était apparemment pas prévue au départ.

Je tiens simplement à dire que si nous adoptons ce bill, j'espère qu'on ne saisira plus le Parlement de projets spéciaux pour financer les Jeux olympiques. J'estime qu'il s'agit là de la dernière mesure. Elle permettra sans doute de diminuer dans une certaine mesure le déficit, mais il n'en reste pas moins que les Jeux olympiques vont accuser un déficit gigantesque; ce problème insurmontable est toujours là, et je tiens simplement à dire, avant de reprendre ma place, que le gouvernement canadien ne fait pas son devoir vis-à-vis des Montréalais ou des Québécois, ou simplement des Canadiens, en prétendant n'avoir aucune responsabilité financière. Ce sont les Montréalais et les Québécois qui vont en faire les frais et c'est incontestablement la faute du premier ministre qui était prêt à envoyer d'abord des lettres d'invitation, sans même avoir étudié les frais que pouvait comporter une telle entreprise.

● (1440)

[*Français*]

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Madame le président, je citerai la déclaration de l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield). Depuis que c'est évident que le Canada aura les Olympiques en 1976, chaque député de l'opposition, a appuyé, comme on dit en bon français, à «100 milles à l'heure» les Olympiques, au Canada. Naturellement, madame le président . . .

M. Prud'homme: Avec de petites nuances, avec de petites nuances!

M. Grafftey: Ah! que l'honorable député reste tranquille! C'est très «plate» pour les gens de l'opposition. Il parle et parle, sans invitation à le faire!

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Si l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) veut participer au débat, il pourra le faire dans quelques minutes.

M. Grafftey: Je vais discuter de ses paroles tout à l'heure, on peut en être assuré.

Naturellement, madame le président, comme Québécois, comme les ministériels et les autres députés de l'opposition, je suis très fier du fait que nous aurons les Olympiques à Montréal, dans la province de Québec. C'est évi-

dent, mais n'oublions pas, je préfère dire que nous aurons les Olympiques au Canada, parce que de temps en temps je pense que la plupart des députés de l'opposition et du gouvernement croient que c'est plutôt avec l'argent des contribuables de tout le Canada que nous allons financer les Olympiques.

Je veux répéter, madame le président, pour la deuxième fois, que chaque député à la Chambre des communes reste assuré que nous, de l'opposition, depuis le commencement, avons appuyé les Jeux olympiques ici au Canada. Mais ce que je déplore, c'est que chaque fois, nous autres . . .

Des voix: Le député fait pleurer les enfants qui sont dans les tribunes!

M. Grafftey: Ce que je déplore, madame le président, et je vais parler bien franchement, en mettant cartes sur table cet après-midi, que chaque fois que nous dans l'opposition proposons sérieusement des amendements à la loi sur les Jeux olympiques pour le bien-être de toute la population canadienne, les députés du gouvernement . . . J'écoute la radio, j'écoute la télévision dans la province de Québec. Chaque fois que nous proposons des amendements à une telle loi, les députés du gouvernement vont dire: «Encore une fois, les députés de l'opposition sont anti-Canadiens, anti-Québec.» J'espère que c'est une politique dépassée. J'espère que le ministre des Postes (M. Mackasey) est d'accord avec moi, les Jeux olympiques devraient unir la population canadienne. Et ce n'est pas une bonne chose que, chaque fois que nous proposons des amendements dans un esprit sincère, les députés libéraux du gouvernement, à Montréal, disent: «Encore une fois, les députés conservateurs progressistes sont anti-canadiens, anti-Québec.» Ah oui, vous allez prétendre que ce n'est pas vrai, mais j'écoute la radio. Oui, des députés de l'opposition écoutent la radio dans la province de Québec. A la Chambre des communes, vous êtes bien gentils, mais ce n'est pas la même histoire dans la ville de Montréal, à la radio, à la télévision.

Je veux dire qu'à mon avis, c'est avec l'argent des contribuables canadiens que nous allons financer les Jeux olympiques à Montréal, dans la province de Québec. Mais les Jeux olympiques sont supposés unir toute la population canadienne, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve.

Je crois que ce n'est pas une bonne chose. Je le répète pour la troisième et pour la quatrième fois, que ce n'est pas une bonne chose. Le ministre est au courant. Ce n'est pas une bonne chose quand nous proposons de tels amendements, que des députés comme celui de Saint-Denis (M. Prud'homme) . . . Oui, vous êtes typique . . . C'est vous qui avez fait une telle déclaration: Encore une fois les anti-Québécois . . .

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député mais je désire lui rappeler qu'il doit s'adresser à la présidence et non aux députés d'en face.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Je pose la question de privilège, madame le président.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): L'honorable député de Saint-Denis pose la question de privilège.

M. Prud'homme: Madame le président, je ne voudrais pas . . .

Des voix: Obstruction!

[M. Grafftey.]

M. Prud'homme: . . . je ne voudrais pas interrompre l'éloquence du député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey), mais je pense qu'il a certainement dépassé la limite en disant que le député de Saint-Denis . . . Je l'ai peut-être interrompu, mais je n'ai jamais prononcé les paroles qu'il vient de dire. Je ne veux pas lui demander de retirer ses paroles, parce que cela ne ferait que prolonger le débat, mais je veux dire que le député est complètement dans l'erreur. Mon collègue me dit: «Comme d'habitude», mais je ne voudrais pas être aussi méchant cet après-midi. Madame le président, je prétends que le député de Brome-Missisquoi est complètement dans l'erreur lorsqu'il me prête certaines paroles. L'honorable député de Brome-Missisquoi est le gentleman que tout le monde reconnaît.

Une voix: Asseyez-vous!

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. L'honorable député ne se rend pas compte que ce n'est pas une question de privilège mais une question de débat. L'honorable député . . .

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, madame le président, et je pose la question de privilège.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. L'honorable député soulève une question de débat et peut-être . . .

M. Prud'homme: Madame le président, si vous me laissez l'occasion de m'exprimer, vous constaterez qu'il s'agit de la question de privilège.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): L'honorable député désire poser la question de privilège.

M. Prud'homme: L'honorable député de Brome-Missisquoi m'a prêté des paroles que je n'ai jamais prononcées. Et si ceci n'est pas la question de privilège, madame le président, j'aimerais bien que vous me donniez la définition d'une question de privilège. L'honorable député de Brome-Missisquoi est un gentleman. Je suis certain qu'il ne voudra pas quitter la Chambre avec l'impression que j'ai accusé une fois de plus, soit à la radio, soit à la télévision, les progressistes conservateurs d'être anti-Canadiens et anti-Olympiques puisque je n'ai fait aucune déclaration dans cette Chambre. Je demande donc au député de Brome-Missisquoi, que je sais être un parfait gentleman, de ne pas m'attribuer les paroles qu'il vient de me prêter.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre s'il vous plaît. La définition de «question de privilège» a été donnée à maintes reprises à la Chambre, et si l'honorable député veut se référer aux hansards du passé, il constatera que la question de privilège ne doit être invoquée que lorsque la possibilité de travailler à titre de député est affectée. Or, dans le moment il ne s'agit pas d'une question de privilège mais plutôt d'une question de débat. L'honorable député de Brome-Missisquoi.

[*Traduction*]

M. Grafftey: Madame l'Orateur, j'aimerais éclaircir un point d'une extrême importance, selon moi. J'espère que le ministre des Postes (M. Mackasey) va pouvoir m'éclairer ainsi que bien d'autres députés de l'opposition, sur la tactique suivie depuis quatre jours. Selon les journaux, le projet de loi a été retiré cette semaine. Puis toujours comme d'habitude vers la fin de la semaine, on le présente de nouveau. Pour me prononcer sur les amendements, je vais adopter l'attitude—cela vaut également pour ce qui se produira d'ici la fin de l'après-midi—que le ministre n'a jamais eu l'intention de retirer ce projet de loi et qu'il ne

l'a pas retiré, en réalité. Le gouvernement, malgré une certaine opposition manifestée par quelques-uns de ses députés de l'arrière-plan, a entièrement imaginé le scénario auquel on assiste cet après-midi. Je tiens à dire au ministre des Postes que si de temps à autre le gouvernement se montrait plus ouvert et plus franc envers l'opposition les mesures seraient adoptées plus rapidement à la Chambre.

Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a déjà fait remarquer que tous les députés de l'opposition officielle appuient la tenue des Jeux olympiques au Canada depuis le moment où on l'a annoncée.

Des voix: Bravo!

M. Grafftey: Nous pensons toutefois qu'en machinant des affrontements politiques sur une question aussi importante que celle des Jeux olympiques, le premier ministre nuit à la réputation de notre pays et en fait à l'unité nationale. Comme l'a fait remarquer le chef de l'opposition, à l'instar du premier ministre du Québec et du maire de Montréal, le premier ministre du Canada s'était également montré favorable à la tenue des Jeux au Canada. Depuis lors, cependant, nous nous demandons ce qu'il pense avec ce jeu du chat et de la souris auquel se livre relativement au financement des Jeux olympiques.

Québécois habitant à proximité de Montréal, je suis fier du choix de cette grande métropole du Canada pour la tenue des Jeux olympiques. Nous avons la tâche de faire savoir à tous, au Canada et à l'étranger, que les Jeux vont avoir lieu au Canada, et que c'est le contribuable canadien qui sera chargé d'acquitter une grande partie du déficit.

Il y a une chose que je déplore. Le député de York-Simcoe (M. Stevens) et celui de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) se sont dépensés inlassablement et sincèrement dans l'intérêt de tous les Canadiens, pour présenter d'utiles amendements. Je dis au ministre des Postes qu'il faudra bientôt subir les conséquences de l'imprévoyance d'aujourd'hui.

● (1450)

Si l'amendement que nous avons présenté avait été accepté aujourd'hui, la population canadienne aurait eu de véritables pièces de monnaie, pour la première fois dans l'histoire numismatique, et le déficit en aurait été sensiblement diminué. La population canadienne aurait donc eu des pièces de bon aloi, contenant leur véritable poids d'or, si le ministre avait bien étudié la question, et il y aurait eu plus d'argent pour éponger le déficit.

Les séides de l'arrière-ban du parti libéral s'intéressaient hier plus à aller nous décrire à Montréal comme des anti-Québécois. Étant donné la complexité des courants politiques actuels au Canada, chaque fois qu'un député de l'opposition propose de bonne foi un amendement intéressant directement ou indirectement tous les Canadiens de la province de Québec et d'ailleurs, ces séides du parti libéral s'en vont crier à Montréal que nous sommes anti-Canadiens ou anti-Québécois . . .

[*Français*]

. . . anti-Canadiens, anti-Québec, ce n'est pas une bonne chose pour le Canada ni pour l'unité nationale. Les amendements que nous, députés de l'opposition, avons proposés depuis des semaines, visaient à protéger la valeur de l'argent de la monnaie qui sera distribuée par le gouvernement canadien pour aider les Jeux olympiques. Et si nous avons proposé des amendements, c'était pour protéger la valeur de la monnaie qui sera distribuée, et aussi pour le bien-être des Québécois. Je pense que les députés de la province de Québec ont insulté leurs concitoyens aussi bien que toute la population canadienne.

Si je parle avec autant d'émotion, c'est qu'à mon avis le Canada et ma province sont beaucoup plus importants que le parti libéral. J'admets pleinement qu'à cause des circonstances, en général vos petits discours sont plutôt prononcés pour des fins politiques que pour le bien-être de ma province et celui de mon pays.

[*Traduction*]

Je ne trouve rien de drôle à voir sept ou huit députés de l'arrière-ban libéral essayer de se faire passer pour des bons garçons à la Chambre des communes. Le ministre des Postes me regarde avec un air offensé, mais il sait mieux que quiconque ce qui se passe dans l'île de Montréal. Je ne cesserai pas de le répéter: chaque fois que la Chambre des communes débat une mesure économique, les députés de l'arrière-ban libéral retournent au Québec répéter les mêmes sottises. Ils crient à l'anti-québécois ou à l'anti-canadien. Si c'est tout ce qu'ils peuvent faire, ils devraient faire leurs bagages et retourner chez eux parce que cette façon d'agir n'est pas à l'avantage du Canada.

La monnaie de singe est autant de la monnaie de singe au Québec que dans le reste du Canada. J'affirme au ministre des Postes que sa soumission rapide, ses petits tours de passe-passe et son appel à l'unité nationale pour des fins politiques à court terme auront des répercussions désagréables. Le déficit des Jeux olympiques ne sera pas comblé aussi facilement qu'il aurait pu l'être si ce matin la Chambre avait adopté les amendements proposés. On distribuera donc cette monnaie de singe au Québec et dans les neuf autres provinces, et aussi dans la région de Brome-Missisquoi dont je suis le porte-parole.

[*Français*]

Brome-Missisquoi est à 85 p. 100 francophone. On va y distribuer la «phoney money» aussi bien qu'à travers le Canada à cause de la politique adoptée par le gouvernement aujourd'hui.

J'espère qu'à l'avenir on abordera de telles mesures avec un esprit ouvert. Nous ne sommes pas ici pour faire de la petite politique mais pour le bien-être du pays et pour amender les lois de temps à autre.

[*Traduction*]

Je parierais que si le ministre des Postes s'était un peu moins pressé et, mettant en pratique le principe de démocratie de participation dont on a tant entendu parler, avait consulté son caucus, en supposant que les députés de son parti se soient intéressés au débat et à l'amendement, il aurait constaté que 7 sur 10 des membres du caucus estiment que ce bill est très mauvais.

Des voix: Bravo!

M. Grafftey: Le ministre sait lire entre les lignes et il sait où je veux en venir. Étant donné la structure politique de notre pays et son régionalisme, et vu les forces politiques qui s'exercent principalement en raison des politiques d'affrontement adoptées par le premier ministre, je crois que lorsque des questions comme le financement des Jeux olympiques se posent, elles devraient être traitées avec un peu plus de sérieux et de délicatesse, dans l'intérêt de l'unité nationale.

Des voix: Bravo!

M. Grafftey: Je regrette que ces amendements aient été rejetés ce matin. Je ne suis pas un spécialiste de la procédure parlementaire mais si, d'une façon ou d'une autre, le débat actuel pouvait se poursuivre—mais je parle peut-être dans le vide et je ne devrais pas vous dire comment, à mon avis, il conviendrait de combler ce déficit. Je sais que c'aurait été le cas si ces amendements avaient été adoptés ce matin. Les mesures du gouvernement retomberont sur les épaules du ministre. Il va être bien gentil cet après-midi. Il va passer une bonne fin de semaine chez lui. Il dira à ses électeurs qu'il a réussi à faire adopter le bill sur la monnaie olympique. Il va passer à la télévision mais ne parlera pas des millions de dollars provenant des poches du contribuable canadien qui sont gaspillés à cause de cette monnaie dévaluée.

Je ne suis ni mathématicien ni spécialiste en informatique, mais, à mon sens, si le ministre avait accepté ces amendements, le déficit aurait été réduit de quelque 5 à 6 millions de dollars et les Canadiens auraient pu obtenir des pièces de monnaie contenant une quantité d'or correspondant à leur valeur nominale. Nous avons perdu la journée là-dessus. Je me souviens du discours exaspéré du premier ministre quand il croyait avoir perdu la tête durant les élections de 1972.

Une voix: Il l'avait tout à fait perdue.

M. Grafftey: Nous avons perdu la journée sur cette affaire, mais j'aimerais avertir désormais le gouvernement qu'il ne pourra pas écarter de la même façon les propos du député de Brome-Missisquoi ou les observations de tous les Canadiens honnêtes, qu'ils habitent au Québec ou dans une autre province.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Grafftey: Je ne suis pas un député avant-gardiste à ce point. Mais il est certain que je reste comme vous autres en contact avec mes concitoyens de la province de Québec et je pense sérieusement et profondément que la politique pratiquée cette semaine par le gouvernement est une politique vraiment dépassée et qu'à l'avenir, en ce qui concerne l'unité nationale et les droits de l'opposition, il va falloir changer votre attitude ainsi que vos idées pour le bien-être du Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Madame l'Orateur, je suis un peu éberlué; en effet, j'espérais—un sage a dit autrefois que l'être humain vit d'espoir—que le ton donné par le chef de l'opposition (M. Stanfield) pour la troisième lecture aurait prévalu cet après-midi; en effet, c'est en grande partie à cause de l'attitude du chef de l'opposition et du député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) que nous sommes saisis du bill aujourd'hui. Le député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) estime, pour une raison obscure, qu'il est le seul Québécois anglophone qui représente une circonscription canadienne-française à la Chambre des communes. Le député oublie que je suis dans ma circonscription depuis plus longtemps que lui parce que j'habite dans la province depuis plus longtemps que lui, représentant une circonscription dont plus de 85 p. 100 des commettants sont francophones. J'ai mieux travaillé que l'honorable représentant à protéger l'unité nationale.

● (1500)

A l'étape de la deuxième lecture et à celle du rapport, j'avais espéré que nous nous en tiendrons strictement au bill, comme je l'ai fait, mais le député parle maintenant de tricherie qui se retourne contre son auteur. Il s'y prend un peu tard et il cherche à excuser le fait qu'au lieu d'assister au débat à l'étape de la deuxième lecture, il parcourait le pays et il vient maintenant de faire en vain le discours qu'il aurait dû prononcer à l'étape de la deuxième lecture. Il sait que j'ai raison. Le député s'y prend un peu sur le tard pour prétendre qu'il ne parlait pas sérieusement, mais il l'a dit.

Je n'ai pas de leçon à recevoir du député sur la question de l'unité nationale à la Chambre ou ailleurs, et il devrait le savoir. Si un député a défendu l'unité nationale depuis 1962 c'est bien le député de Verdun et il l'a payé parfois beaucoup plus chèrement que ce député et cet imbécile qui parle de son siège.

Je pourrais aborder la question, comme il se doit, à l'étape de la troisième lecture ou parler de l'amendement ou encore faire un discours politique comme le député vient de le faire. Le député n'était pas ici pour faire ce discours à l'étape de la deuxième lecture, parce qu'il poursuivait un rêve chimérique qu'il ne réalisera jamais. Le député sait que son discours était inopportun, mal préparé et mal intentionné et qu'il ne fait pas honneur au parti qu'il devrait représenter. Il a agité le spectre de l'unité nationale à propos des Olympiques alors que tous les participants au débat depuis la deuxième lecture jusqu'à maintenant ont pris grand soin de ne pas dresser le Québec contre le reste du Canada.

Le député a été le premier à soulever la question. Il lui suffira de lire le compte rendu des délibérations aux étapes de la deuxième lecture et du rapport pour comprendre que, comme le chef de son parti l'a fort justement signalé, ce bill constitue un amendement plutôt mineur à un bill qui avait été pleinement débattu et amélioré par amendement la première fois qu'il a été présenté à la Chambre. Au cas où il subsisterait un doute dans l'esprit du député, j'ai bien précisé notre position. Je dois dire que le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek), qui est le porte-parole officiel sur la question des Olympiques quand le député de York-Simcoe (M. Stevens) le lui permet, a toujours été en faveur des Jeux.

M. Grafftey: J'invoque le Règlement, madame l'Orateur. Le ministre des Postes (M. Mackasey) a critiqué mon discours et je me dois de lui répondre. Je ne pouvais parler qu'à l'étape de la troisième lecture quand je me suis rendu compte que le gouvernement allait rejeter un amendement que je croyais approuvé.

[*Français*]

M. Prud'homme: Madame le président, j'invoque le Règlement. Le point discuté par l'honorable député n'est pas un rappel au Règlement.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque le Règlement.

M. Prud'homme: Madame le président, je voudrais soumettre à votre bienveillante attention le fait que le rappel au Règlement de l'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) n'en est absolument pas un.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): En effet, c'était une question de débat.

[*Traduction*]

M. Mackasey: Madame l'Orateur, l'honorable représentant sait très bien que son rappel au Règlement est sans fondement. Il invoque un argument assez bizarre, je dois dire; il prétend qu'il vient juste de découvrir l'attitude du gouvernement à l'égard de l'amendement. S'il avait été ici à l'étape de la deuxième lecture et à celle du comité lorsque les amendements furent rejetés, il connaîtrait évidemment l'attitude du gouvernement sur les amendements proposés. Les amendements ont été rejetés pendant que l'honorable représentant était à 150 milles d'ici et cherchait à gagner l'appui de délégués au congrès, alors qu'il aurait dû être à la Chambre des communes pour défendre les Olympiques. Dans son discours il a parlé de tricheries qui se retrournent contre leur auteur. Il vaudrait beaucoup mieux pour lui qu'il revienne ici et s'occupe plus souvent des affaires de la Chambre des communes.

Si je suis intervenu pour piloter le bill, c'est parce que le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) est absent pour affaires. Il parlera un peu plus tard. Si quelqu'un à la Chambre a travaillé plus fort que le président du Conseil du Trésor, je ne saurais le nommer. Quand j'entends tellement de propos insignifiants de la part d'un parti qui prétend tenir à l'adoption de ce bill, je m'interroge au sujet de ce parti et je remercie le Ciel qu'il soit dirigé par un homme aussi honorable et aussi sérieux que l'est le chef de ce parti. Je suis certain que l'honorable représentant ne se lève pas pour contester ces dernières observations. Madame l'Orateur, l'honorable représentant voulait simplement savoir s'il pourrait acheter la première pièce d'or.

Je laisserai de côté les sottes remarques que viennent de faire des fanatiques qui parlent assis. Le député de Brome-Missisquoi n'aime guère qu'on signale ses absences. Il aurait dû se trouver ici à l'étape de la deuxième lecture et à celle du comité pour défendre les amendements; mais il n'y était pas. S'il me laisse terminer, j'en reviendrai au bill. Il a le choix. Qu'il sache tout simplement que si je fais des digressions, je m'écarte du sujet seulement parce que le député nous a prêté des vues qui ne sont pas les autres; mais cela ne marche pas. Il n'est pas le seul qui tienne à l'unité canadienne. Il n'est pas le seul chez les anglophones à la souhaiter.

Des voix: Oh, oh!

M. Mackasey: Quand c'est votre tour, vous protestez, mais nous avons dû écouter sa diatribe pendant 20 minutes. Et maintenant il reçoit la monnaie de sa pièce. N'oubliez pas que si vous n'aimez pas ce bill, nous pourrions tenir un vote inscrit malgré notre accord verbal. On s'était entendu pour qu'il y ait vote sur division. Je crois vraiment que tous veulent aider les Olympiques. Si vous le voulez, tenons-nous en au bill. Si je ne puis continuer, madame l'Orateur, ce sera à cause du bruit que font dans ce coin de la Chambre des gens qui n'ont d'autres titres de gloire que celui de pouvoir rester assis. A vrai dire s'ils avaient les oreilles aussi longues que leurs langues il n'y aurait pas que leurs cris qui feraient penser à des ânes. Ils y ressembleraient aussi. Je tiens simplement à dire . . .

● (1510)

Une voix: Avez-vous déjà reçu un coup de pied d'âne?

M. Mackasey: Non, et c'est parce que je me tiens le plus loin possible de vous.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Le ministre des Postes (M. Mackasey) a la parole. On pourrait peut-être le laisser parler. Si d'autres députés désirent intervenir, ils auront la parole plus tard.

M. Mackasey: Madame l'Orateur, le chef de l'opposition (M. Stanfield) a affirmé dans son intervention dans le débat en troisième lecture que le gouvernement canadien avait en quelque sorte demandé que les Jeux olympiques se tiennent dans notre pays. Je suppose que ce n'est qu'en partie vrai. Je suis persuadé que son erreur était involontaire. Trois villes se sont d'abord proposées pour recevoir les Jeux: Montréal, Toronto et Hamilton. C'est Montréal qui a été choisie par l'Association olympique canadienne, ce qui était alors le droit de l'Association, sauf erreur. Ayant reçu la bénédiction officielle de l'Association, Montréal défendit sa candidature contre Moscou et d'autres villes comme Los Angeles, et se vit accorder le droit d'accueillir les Jeux olympiques. Nous en étions bien sûr tous très heureux.

Il n'y a pas de doute que de nombreuses erreurs ont marqué la préparation des Olympiades. Je pense avoir dit à l'étape de la deuxième lecture que le coût en est devenu exorbitant. L'un des effets positifs du scandale du coût des Olympiades de 1976, c'est qu'à l'avenir, ce sera le pays et non une ville qui devra solliciter l'honneur de recevoir les Jeux olympiques. Lorsque c'est le pays qui fait la proposition, on dispose de beaucoup plus de souplesse et de latitude pour choisir la ville-hôte des Jeux, et on a ainsi l'occasion de procéder à une certaine décentralisation et d'en faire profiter tout le pays du point de vue des avantages économiques. C'est là l'une des meilleures critiques qui aient été formulées depuis un an ou deux. Mais le gouvernement l'a bien fait remarquer et je ne peux que répéter la position qu'il a prise. Le président du Conseil du Trésor en fera autant plus tard.

En adoptant une loi du Parlement, nous avons simplement mis à la disposition du COJO divers moyens pour réunir une somme nécessaire qui a été évaluée de façon réaliste à environ 300 millions de dollars. Ces moyens sont la loterie, le programme des timbres et de la monnaie et autres articles connexes. Il s'agissait d'une entreprise toute nouvelle pour les Canadiens à laquelle ont participé la plupart des autres pays.

La loterie a remporté un succès au-delà de nos espérances; le programme des timbres a donné à peu près les résultats escomptés; quant au programme des pièces d'argent, il représente, comme l'a si bien signalé le ministre des Travaux publics (M. Drury), des recettes de l'ordre de 100 millions. Je pense qu'en proposant son amendement, l'opposition a fait remarquer, de façon très sage et très pertinente, il faut l'avouer, que pour protéger la monnaie canadienne, il ne devrait jamais y avoir plus de 400 millions de dollars en circulation ou, au cas où le programme des pièces d'argent ne serait pas aussi fructueux que prévu, 250 millions au maximum devraient être consacrés aux Jeux olympiques. Ces paramètres sont toujours valables.

Jeux olympiques

Je puis assurer au chef de l'opposition et à nos vis-à-vis que l'une des principales raisons pour lesquelles je désire faire frapper des pièces d'or, c'est pour ne pas être accusé plus tard, si ce programme n'est pas appliqué, d'être responsable d'un déficit, ce qui ne serait certes pas la faute du gouvernement ni de l'opposition. Nous ferons néanmoins tout notre possible pour vendre les pièces de monnaie.

Une voix: Pourquoi deux pièces différentes?

M. Mackasey: Nous en avons déjà parlé au comité et je le dis en toute franchise parce que cette question a été soulevée jeudi dernier. Nous nous sommes réunis, en l'absence du député de Brome-Missisquoi, mais d'autres députés étaient présents. Nous avons ouvert la séance du comité à 9 heures vendredi—le député de Joliette (M. La Salle) est là pour en témoigner—et nous avons siégé sans arrêt jusqu'à 3 h 30 de l'après-midi, sans pause pour le déjeuner. En outre, pour permettre amplement aux députés de l'opposition de poser des questions, les députés libéraux membres de ce comité se sont entendus pour ne pas intervenir trop souvent.

Des voix: Oh, oh!

M. Mackasey: Les preuves sont là: qu'on les lise. Si les députés ne veulent pas le faire, alors les journalistes à la tribune le feront. Peut-être sont-ils plus objectifs.

Je ne puis que répéter pourquoi nous voulons deux pièces de monnaie. Les députés ne sont pas obligés d'accepter la chose, et je comprends que d'aucuns hésitent à le faire. Je comprends fort bien que, vu notre régime, tout le monde n'est pas obligé d'en accepter l'idée. S'ils n'en veulent pas, qu'ils votent contre. Je dis tout simplement que nous frapperons deux pièces de monnaie qui auront cours légal, d'une valeur nominale de $100 chacune, dont l'une sera une pièce non mise en circulation et l'autre une pièce de quatité épreuve.

Si le prix de l'or demeure le même, ce que j'ai raison de croire, la pièce non mise en circulation se vendra $115. Cette pièce contiendra un quart d'once d'or à 14 carats, et .500 de fin, ce qui définit la proportion entre l'or et l'alliage qui doit entrer dans toute pièce d'or étant donné que l'or pur est bien trop malléable. La pièce aura 1.1 pouce de diamètre et pour ceux que cela intéresse, elle aura .067 pouce d'épaisseur.

L'autre pièce contiendra une demi-once d'or à 22 carats et de plus de .900 de fin. Cette pièce aura juste un pouce de diamètre et .075 d'épaisseur. Elle sera évidemment plus lourde à cause du poids de l'or. On n'aura aucune difficulté à distinguer les deux pièces d'après leur apparence. J'ai parlé ce matin à des spécialistes qui m'ont dit qu'il sera en fait plus facile de faire la distinction entre elles que si nous avions deux pièces différentes.

Des voix: Oh, oh!

M. Mackasey: La pièce qui contient davantage d'or aura ce que l'on appelle un champs clair, ce qui veut dire, pour un amateur comme moi, que l'arrière-plan aura un poli spéculaire. L'effigie de la reine en relief sera très mate; elle ressortira donc beaucoup, tandis que toute la face de la pièce moins chère sera extrêmement mate, comme le sont habituellement les pièces de ce genre.

La meilleure protection que je puisse offrir à quelqu'un qui, pour une raison ou l'autre, ne peut distinguer entre les deux pièces d'or, est d'en faire l'achat à une banque ou chez un commerçant ou distributeur légitime de pièces dont nous sommes prêts à lui fournir le nom, puisque nous tenons à être très prudents à cet égard.

M. Jelinek: Puis-je poser une brève question au ministre des Postes?

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre permet-elle au député de poser sa question au ministre?

Des voix: D'accord.

M. Jelinek: J'aimerais demander au ministre de nous dire brièvement s'il est bien nécessaire de frapper deux différentes pièces d'or et, dans l'affirmative, comme ce fut le cas des pièces d'argent, pourquoi les pièces d'or auront-elles des poids différents et pourquoi ne porteront-elles pas des dessins différents, puisque la seule chose qui les distinguera l'une de l'autre, sera un lustre différent qui, de toutes façons, est appelé à disparaître avec l'usure?

M. Mackasey: Le lustre n'en disparaîtra pas avec l'usure. Les numismates verront à ce que le lustre n'en disparaisse pas ainsi, et la plupart des collectionneurs le savent fort bien.

● (1520)

Si nous avons deux poids ou deux qualités, c'est que nous nous adressons à deux marchés. Le premier, c'est celui du Canadien moyen qui veut acheter une pièce d'or à $110 ou $115 en souvenir des Jeux olympiques. Il sait que la pièce ne se dépréciera jamais à moins de $100, parce que le gouvernement l'a garanti. L'autre marché, pour lequel nous avons une pièce plus chère, c'est celui des numismates, qui savent exactement ce qu'ils veulent, tout comme les philatélistes savent exactement ce qu'ils veulent en matière de timbres-poste.

On a pressé le ministre des Postes de faire frapper une pièce dont le titre d'or serait bien inférieur à une demie ou un quart d'once, ce qui permettrait d'augmenter les profits. J'ai refusé de le faire, tout comme j'avais refusé quand, le prix de l'argent étant monté en flèche, nous avons dû choisir entre fabriquer des pièces plus petites, en réduisant la quantité d'argent fin, et augmenter le prix. Nous avons opté pour la dernière solution, à cause de la réputation et de l'image de la Monnaie canadienne, qui est l'une des mieux cotées au monde.

Si je suggérais à la direction de la Monnaie royale de frapper une pièce contenant moins d'un quart d'once d'or, elle serait la première à se plaindre. Tandis que je peux assurer à la Chambre, que les pièces canadiennes seront considérées comme les plus belles qui soient. Comme preuve de ce que j'avance, j'ai reçu ce matin un coup de téléphone du rédacteur en chef de *Numismatic News*—c'est l'un des journaux les plus cotés dans ce domaine—qui m'a dit qu'il espérait que nous adopterions le programme de pièces dans le sens indiqué aux étapes de la deuxième lecture et du comité car, à son avis, ce serait l'une des plus belles pièces d'or en circulation l'an prochain.

Des voix: Bravo!

M. Mackasey: Finalement, pour protéger les acheteurs de l'une ou l'autre de ces pièces, nous limitons la quantité à environ un million. Nous ne voulons pas continuer à produire à outrance, dans le seul but de rapporter de l'argent au COJO. Nous devons considérer la responsabilité qui nous incombe d'aider le COJO et celle, plus grande encore, de maintenir l'intégrité de la monnaie canadienne. Je crois que cela importe davantage.

M. Grafftey: Balivernes!

M. Mackasey: C'est exactement ce que nous faisons, monsieur l'Orateur. Les amendements sont inacceptables pour une seule raison, à savoir que nous ne pouvons prévoir avec certitude le prix de l'or avant que nous soyons prêts à nous en servir. Nous devons payer de l'intérêt sur les 16 tonnes d'or qu'il nous faudra pour commencer. Nous ne voulons pas acheter l'or avant la dernière minute afin d'éviter d'avoir à payer cet intérêt. Nous achèterons l'or au prix du marché qui nous sera indiqué le moment venu par le marché anglais à une date future qui sera déterminée par le ministère des Finances quand nous demanderons l'or à la Banque du Canada.

Si nous nous montrons sceptiques au sujet de la qualité des pièces d'or, nous aurons de la difficulté à vendre les pièces parce que les députés ont des préjugés, sans les avoir vues. Cela créera plus de sceptisme chez ceux qui se proposent d'en acheter.

M. Grafftey: Oh, oh!

M. Mackasey: Le député de Brome-Missisiquoi a eu sa chance de faire son discours annuel. J'aimerais seulement qu'il y voie un de ses grands exploits pour quelque temps, disons environ sept ans.

L'autre partie du bill traite de quelque chose qui préoccupe à juste titre le député de High Park-Humber Valley. C'est un bon député qui en connaît plus . . .

Des voix: Bravo!

M. Mackasey: Contrairement à ce que le député de Brome-Missisiquoi pourrait penser, je n'ai jamais hésité à dire en public, à la télévision et à la radio, en sa présence comme en son absence, qu'il a les Jeux olympiques à cœur et qu'il peut comprendre de quoi il s'agit plus que tout autre député. Je ne mets pas en doute son droit de poser le genre de questions qu'il a posées; la seule divergence d'opinion que j'ai eue avec lui a été au sujet du moment et de l'endroit choisis. Tout ce que je fais, c'est présenter un amendement à un bill, et ce n'est guère le moment de poser les questions qui ont dominé l'étape du rapport l'autre soir alors que nous les avions toutes repassées aux stades du comité et de la deuxième lecture. Si nous nous en étions tenus au bill, nous aurions fini de l'étudier.

Nous avons autant besoin de la partie du bill qui concerne les marques de commerce et le droit d'auteur que celle qui concerne les pièces. C'est pourquoi je n'ai pas accepté son aimable proposition l'autre jour en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement. Je ne m'y connais pas trop en procédure parlementaire, mais je sais que si j'avais accepté, j'aurais saboté tout l'appui que nous escomptions à l'égard de ce bill.

Nous avons besoin de cette partie pour protéger avec un minimum de remous les divers symboles olympiques qui assureront quelque 30 ou 40 millions de dollars de redevances au COJO de la même façon que lors de l'année de l'Expo. Ces dispositions sont conçues de façon à ne pas nuire à quelqu'un qui par coïncidence ou autrement, se trouverait apposer ce symbole sur un objet manufacturé. Ce sera simplement le moyen de nous assurer que des articles qui affluent au Canada—en provenance d'Extrême-Orient si vous voulez—ne porteront pas le symbole des Jeux olympiques, ou dans certains cas d'empêcher l'entrée de faux timbres ou de porte-clés et de toutes sortes de menus objets. Tout fabricant honnête qui apposait le symbole olympique sur des articles avant la première lecture de ce bill pourra continuer à le faire mais uniquement sur les articles concernés.

Ce bill évitera au COJO de consacrer du temps, de l'argent et de la peine à protéger comme il le faudrait normalement ses droits d'auteur devant les tribunaux. Il faudrait alors faire une liste de tous les articles qui doivent être protégés par les droits d'auteur et les marques de commerce des Jeux. Les Jeux eux-mêmes seraient terminés avant que ce travail ne soit accompli, et les gens se seraient servi des rebondissements juridiques et des retards pour utiliser un symbole olympique qui n'existe que parce que c'est le COJO qui organise les jeux.

En conclusion, monsieur l'Orateur, je me contenterai de dire que, si l'opposition collabore entièrement avec nous, cela ne signifie pas que je doive accepter les amendements qu'elle nous a proposés de bonne foi pour assurer une certaine protection aux acheteurs des pièces.

Je répète, comme je l'ai promis, qu'avant la mise en vente des piéces, les gens connaîtront le titre d'or de ces pièces, et que ce titre ne changera absolument pas, quelles que puissent être les fluctuations du cours de l'or. Je le dis, parce que nous ignorons aujourd'hui quel sera le prix de l'or au printemps prochain, lorsque les pièces sortiront. Il faut en choisir le motif, installer les machines, organiser la commercialisation et mettre en place toutes les dispositions qui nous permettront d'assurer le succès de la vente des pièces d'or. Nous devons compter avec chaque jour qui vient.

Si l'opposition a des arguments valables, elle aurait dû les présenter plus tôt. Je ne conteste pas la valeur de ses opinions; nous avons jugé bon de faire un sondage du marché avant de présenter le bill. D'après les indications du sondage, en nous adressant aux deux marchés que nous avons choisis, soit aux Canadiens qui achètent les pièces de monnaie pour célébrer les Jeux olympiques, et aux numismates, je pense qu'en respectant la proportion des deux septièmes et de cinq septièmes, nous pourrons verser environ 15 ou 20 millions de dollars au COJO. Nous ne prévoyons pas réaliser plus d'argent que cela et nous ne pourrons certainement pas combler le déficit grâce à la vente des pièces d'or. Cela n'a jamais été l'objectif du programme. Cependant, nous avons le devoir de faire notre possible pour aider les Jeux olympiques, pourvu que nous le fassions de façon légitime.

● (1530)

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, avant que le ministre des Postes (M. Mackasey) ne se rassoie, puis-je lui poser une autre question? Le ministre des Postes et le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) peuvent-ils garantir que les Jeux du Commonwealth qui auront lieu à Edmonton en 1978 recevront le même traitement préférentiel que les Jeux de Montréal? Ensuite, serons-nous autorisés à frapper une pièce de monnaie d'or pour recueillir des fonds pour les Jeux de 1978 et le ministre des Postes demandera-t-il à son ministère d'émettre un timbre ou une série de timbres pour marquer les Jeux du Commonwealth à Edmonton? J'aimerais qu'on accorde la priorité à l'émission de ces timbres.

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, le député et moi-même, ainsi que le maire d'Edmonton, avons échangé beaucoup de correspondance et avons eu beaucoup d'entretiens à ce sujet. Pendant le débat à l'étape de la deuxième lecture, le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) ou le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) avait affirmé que nous avions l'intention d'aider les Jeux du Commonwealth tout autant que les Jeux olympiques, et probablement de la même façon. Je pourrais ajouter que nous y aurions contribué même si le bill n'avait pas été présenté.

Permettez que j'aborde maintenant la question des timbres. Le député collectionne les timbres comme passe-temps; je le sais parce que chaque fois qu'il prend place à mes côtés, il prend les timbres qui sont sur mon pupitre. Il ne les vend pas, et j'ai mes raisons de croire qu'il ne les achète pas à un kiosque à journaux. Le député sait très bien qu'il serait difficile de refuser aux Jeux du Commonwealth l'attention que nous accordons aux Jeux de Montréal.

M. Brisco: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une brève question au ministre des Postes. Comment peut-on vérifier le poids d'un objet à moins de le comparer avec celui d'un autre objet? Comment peut-on s'assurer du fini ou de l'absence de fini à moins de disposer de moyens de comparaison? En dernière analyse, ne serait-il pas plus simple d'indiquer la teneur en or sur les pièces, par exemple 14, 18 ou 22 carats? Ne pourrait-il pas y avoir certaines indications de sorte qu'il ne soit pas nécessaire de comparer les deux pièces, d'avoir devant soi les deux pièces en même temps?

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, j'y avais déjà pensé et c'est pourquoi j'en ai parlé à des spécialistes en la matière, pas nécessairement à des spécialistes de mon ministère. J'ai rencontré des spécialistes de bien des pays et ils m'ont recommandé de ne pas faire ce que propose le député, mais précisément de faire ce que nous avons décidé. Vous savez que le plomb est aussi lourd que l'or et plus lourd qu'un même volume de plumes. En soi, le poids n'est pas important. Ce qui compte c'est de distinguer ce qui est lustré et ce qui est mat. Si vous ne pouvez faire la distinction entre le lourd et le léger, vous pouvez vous adresser à un établissement réputé, comme une banque ou un numismate. Je crois que si une banque vous vend la mauvaise pièce, elle s'empressera de rectifier son erreur.

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, au terme de cette discussion, j'aimerais ajouter quelques commentaires sur la loi et sur le principe en général de la tenue des Jeux olympiques.

J'ai écouté avec attention tous ceux qui m'ont précédé, et j'ai retenu certaines observations fort valables. Je pense, monsieur le président, qu'il est important de faire un petit tour d'horizon sur cet esprit olympique et sur l'objectif du présent projet de loi. Je tenterai de me limiter, de demeurer dans le contexte de ses implications. Il est tentant, bien sûr, monsieur le président, de faire certains commentaires qui n'ont pas toujours trait au projet de loi, mais je tenterai de me limiter à des commentaires fort positifs et objectifs.

Je crois qu'il est important, bien sûr, de rappeler à la Chambre que ce projet de loi fait déjà suite à un projet de loi que nous avions connu il y a quelques années. Pour justifier ou pour réfuter certaines accusations vis-à-vis des députés de l'opposition officielle, je pense qu'il est important de rappeler quand même que le parti conservateur progressiste avait, à l'époque d'un gouvernement minoritaire, appuyé le gouvernement en vue de l'adoption d'une loi sur le financement par la frappe de pièces d'argent, par les loteries ainsi que par les timbres. Donc, cette collaboration, je pense qu'il est important de la signaler; elle s'est manifestée, elle a été prouvée. Il y a eu l'ouverture d'esprit du gouvernement qui avait accepté un certain nombre d'amendements.

Nous avions l'impression à l'époque que cette loi serait suffisante. Cela semblait répondre aux désirs de l'administration du COJO, et je pense qu'il n'y a pas un député d'un côté ou de l'autre de la Chambre qui puisse réfuter cela. A l'époque, les évaluations semblaient, par cette loi et par d'autres moyens de financement, répondre aux besoins.

J'ai écouté avec attention les observations faites par le député de Maisonneuve-Rosemont (M. Joyal), et il est clair qu'il est fort heureux, bien sûr, de voir les installations dans sa circonscription, et nous sommes fort heureux que ce soit à l'intérieur de sa circonscription. Il a quand même souligné le fait que nous avions de notre côté condamné ou accusé de malhonnêteté l'administration du COJO. Je me permettrai de dire quelques mots là-dessus. Je ne crois pas avoir entendu de telles paroles de la part de mes collègues, à savoir que les administrateurs du COJO avaient fait preuve de malhonnêteté. Je ne le crois pas. Maintenant, de l'autre côté de la Chambre, des gens s'inquiètent de la tournure des événements. La population s'inquiète également de la tournure des événements. On peut nous accuser d'avoir adopté une attitude pessimiste. Je pense être de ceux assez optimistes, convaincus, bien sûr, de la validité de ces Jeux et en faveur de ces Jeux, je n'ai pas à me répéter là-dessus, et ceux qui me connaissent le savent.

● (1540)

Maintenant, j'accepte les données que le député de Maisonneuve-Rosemont a exposées sur les revenus et sur l'enthousiasme d'un certain nombre de personnes qui se manifeste par l'achat de pièces d'argent ou d'autres façons. Il n'y a aucun doute là-dessus, et je pense qu'il n'y a pas un député de la Chambre, et de Montréal en particulier, qui n'est pas conscient de l'inquiétude de la population au sujet des coûts de ces Jeux. Je ne crois pas que le maire de Montréal soit un homme malhonnête, au contraire; je ne crois pas que M. Rousseau soit malhonnête non plus. Ils sont enthousiastes, ils l'étaient, ils le sont toujours et c'est heureux qu'ils le soient étant donné les difficultés qu'ils ont rencontrées. Aujourd'hui, les journaux rapportent les paroles du ministre des Affaires municipales du Québec:

> Le maire de Montréal devra trouver des solutions pour s'en sortir.

Et l'on fait état de coûts additionnels sur l'évaluation initiale et il s'agit de plusieurs millions. M. Rousseau déclare:

> Définitivement, il n'est plus possible de présenter des Jeux modestes.

Donc, autant de déclarations qui ne sont pas faites par mes collègues, et autant de déclarations qui, dans l'esprit des Canadiens, apportent une certaine inquiétude. Ils se demandent comment ces évaluations ont été faites. Est-ce qu'elles ont été erronées? Je reconnais les difficultés qu'a rencontrées l'administration du COJO, soit à cause des grèves, soit à cause de l'inflation. Tous les coûts ont augmenté, il n'y a aucun doute là-dessus. Je m'informais ce matin auprès du ministre des Transports (M. Marchand), à savoir quelle sera la différence entre les coûts initiaux de Mirabel et le coût exact de Mirabel?

Il semble qu'il y aura des augmentations de 30 à 40 p. 100. Il n'y a aucun doute, et ce n'est pas fini. Maintenant, je pense qu'il est important de souligner cet aspect pour prouver à la Chambre que si un certain nombre de députés ont posé un certain nombre de questions, que si un certain nombre de députés ont fait certaines déclarations, c'est qu'à titre de Canadiens, ils s'inquiètent et ils sont désireux de connaître le coût de ces olympiades. Ce n'est pas facile, monsieur le président, d'avoir un chiffre exact. Mais entre une évaluation initiale et le coût qui est doublé, je pense que, quand même, il est logique et il n'est pas malhonnête de s'inquiéter et de poser des questions. Donc, compte tenu de ces informations que nous croyons nécessaires, nous avons eu l'occasion de rencontrer le maire Drapeau et M. Rousseau, en tant que membres d'un parti, pour poser un certain nombre de questions, et ce n'était pas des questions négatives. Au contraire, nous voulions savoir certaines choses, et certaines personnes sont tentées de faire croire que l'opposition préparait un filibuster sur cette loi.

Monsieur le président, nous avons passé une journée en comité. Il y a eu des questions pertinentes, des questions intelligentes. Maintenant, on peut bien qualifier la période de temps de ceci et de cela. Je ne crois pas qu'une journée en comité soit considérée comme un «filibuster» et soit exagérée pour l'étude d'un bill quel qu'il soit, et celui-là pertinemment.

Ensuite, nous avons passé une journée ensemble, et il y a eu une série de discours par lesquels certains députés ont manifesté leur inquiétude et posé certaines questions sur la loi et les coûts à venir de ces installations. Je pense que c'est tout à fait légitime de la part des membres de l'opposition, et je pense que cela répond également à la responsabilité du parti de l'opposition officielle, qui a comme responsabilité d'obtenir des informations et de les divulguer au public. Je pense que c'est cela le rôle de l'opposition, et je suis convaincu qu'actuellement nous avons fait notre devoir vis-à-vis de cette loi comme nous tentons de le faire vis-à-vis d'autres lois. Notre parti a raison de proposer certains amendements. On a insisté sur le désir de donner l'assurance aux Canadiens de ne pas être trompés ou «trichés». Nous sentions que la loi ne nous donnait pas suffisamment de précision et n'en donnait sûrement pas suffisamment aux Canadiens.

Le gouvernement a jugé bon de refuser nos amendements. Le ministre des Postes (M. Mackasey) tantôt a été plus loin que d'habitude en nous parlant d'une identification de ces deux pièces un peu plus marquée, un peu plus précise. Et nous espérons, comme nous le demandions d'ailleurs, qu'une identification soit bien précise sur ces pièces pour enlever toute possibilité de spéculation malhonnête. Donc, je pense que nous répondions au désir des Canadiens de façon fort légitime et fort honnête. Or, je n'accepte pas certains propos qui ont été rendus publics et que nous déplorons, nous accusant de faire de la politique surtout ou à tort ou à raison.

Je ne crois pas que les débats, qui ont duré deux jours, aient été empreints de partisanerie. Au contraire. Il y a eu une série de questions. Il y a des témoins au comité qui représentent différents ministères, les mêmes questions sont revenues à d'autres fonctionnaires. Mais, encore là, je ne crois pas que ceci ait été fait simplement dans le but de boycotter ce bill ou de faire en sorte que ce bill ne passe pas. D'ailleurs lorsque le ministre des Postes a laisser penser de façon publique qu'il lui était impossible de retirer ce bill, je n'avais pas compris la position du ministre, qu'il lui était impossible de représenter le bill. Lorsque le maire de Montréal nous avait fait part de l'urgence de cette législation, nous l'avions compris. Et lorsque le ministre a fait cette déclaration dans l'après-midi, nous avions déjà décidé dans l'avant-midi de faire au gouvernement la proposition de tenir un débat fort limité, comme c'est le cas aujourd'hui, et de se montrer en faveur du principe qui veut que le gouvernement fédéral veut aider au financement du COJO. Mais de là à accepter une législation sans poser une question, je pense que nous avions ce droit et nous l'avons fait. Aujourd'hui, c'est sur un compromis qui a été accepté par les représentants des partis que nous acceptons également de terminer ce débat cet après-midi, tout en respectant l'urgence de cette législation, pour le bénéfice du COJO.

Monsieur le président, nous avons bien sûr à regretter les amendements que nous avions proposés parce que nous pensions que nous pouvions donner des précisions à cette législation, et que nous pouvions l'améliorer. Le gouvernement peut penser qu'il a dans son groupe de fonctionnaires les personnes les plus compétentes pour présenter une législation qui égalerait la perfection. Si le gouvernement avait la tentation de croire cela je devrais rappeler à ce gouvernement que de toute façon nous avons également certaines compétences. Nous avons des gens qui nous aident, qui nous conseillent, et nous avons senti les lacunes et la faiblesse de cette législation. Et c'est pour ces raisons que nous avons présenté des amendements avec comme seul objectif de mieux servir une population.

Je réfute toute accusation qui voudrait que le parti conservateur progressiste se soit opposé pour le plaisir de le faire, ou pour nuire à ces olympiades qui auront lieu dans la province de Québec. Il est faux de prétendre une telle chose. Je remarquais tantôt mon collègue d'Edmonton-Centre (M. Paproski) qui sollicitait une aide très particulière et identique, tout au moins de ressemblance, avec celle que nous avons via les Jeux que nous connaîtrons à Calgary prochainement. J'ose espérer que le gouvernement n'hésitera pas à répondre de la même façon, et je suis un de ceux qui, étant de la province, se manifesteront en faveur d'une participation et de subventions généreuses pour réaliser ces Jeux.

Donc, monsieur le président, au sujet de ce débat de troisième lecture, il est fort important de rappeler que comme parti politique nous nous manifestons en faveur du principe d'un financement et je répète qu'il est tout à fait légitime de souligner de temps à autre que nous sommes intéressés à connaître les coûts de ces installations sans pour autant être accusés de négativisme dans nos questions.

J'aimerais également dire qu'à titre de député de ce parti, je peux assurer que nous espérons le succès de ces olympiades. Nous espérons également la participation financière du gouvernement, que ce soit au niveau des services, comme le signalait le député de Maisonneuve-Rosemont en disant que déjà les investissements et les engagements du gouvernement étaient de l'ordre d'au-delà de 100 millions de dollars vis-à-vis de plusieurs ministères qui vont offrir leurs services pour la réalisation de ces olympiades. Nous sommes très heureux de cette participation et j'irai plus loin. J'inviterai le gouvernement à imaginer toute forme d'aide financière ou autre au niveau des services qui pourrait améliorer les services dont auront besoin les athlètes et dont auront besoin également les visiteurs.

Donc, la province de Québec, dans les circonstances, bien sûr, sera visitée par des milliers de personnes dans un an près et ce qui est fort important, je pense, il faut le retenir, ce financement a rapporté déjà à certaines provin-

ces des sommes d'argent fort intéressantes pour le sport amateur. On espère donc que ces programmes permettront non seulement à l'administration du COJO mais également aux neuf provinces de bénificier davantage pour le sport amateur dans la mesure où des résultats se multiplieront.

Donc, j'espère bien, monsieur le président, et c'est dans cet esprit, je pense, que nous avons travaillé à la préparation de cette loi. C'est également dans cet esprit que nous n'hésiterons pas à supporter ce bill qui, à notre avis, est imparfait, mais qui, quand même, correspond à un objectif qui vise à aider le COJO dans son financement. Et nous sommes favorables, monsieur le président, à cette coopération, à cette participation en tant que membres de la Chambre pour permettre au COJO de se financer. Nous souhaitons, bien sûr, que le ministre des Postes qui nous assurait tantôt qu'aucun problème ne se posera au niveau de ceux qui sont intéressés, au niveau des collecteurs, et nous souhaitons ardemment que se réalise ce que nous a dit le ministre car, en fait, il faut se fier jusqu'à un certain point à sa parole. Mais quand même, j'ai beaucoup de respect pour le ministre qui a présenté le bill et j'espère qu'il saura vérifier et surveiller de façon continue en vue du mieux-être de chaque intéressé.

Donc sur ça, monsieur le président, je terminerai en répétant que nous sommes fort heureux d'appuyer cette loi. Nous sommes fort heureux d'appuyer le principe de cette loi. Nous aurions souhaité et nous avions pensé que les amendements que nous présentions pouvaient améliorer cette loi. Enfin, le gouvernement en a décidé autrement et nous espérons bien que cette loi dans son contexte actuel répondra aux aspirations du COJO et répondra surtout à l'intérêt et au service que le COJO devrait apporter aux participants.

J'allais oublier que la participation des provinces au niveau des athlètes est fort importante, et peut-être au point de vue humain, beaucoup plus importante que les installations physiques.

Donc, j'ose croire qu'il y aura des sommes d'argent suffisantes pour la bonne préparation de ces athlètes. J'ai dit à la deuxième lecture qu'il était malheureux de ne pas avoir prévu et préparé suffisamment nos athlètes aux Jeux olympiques.

Bien sûr, il y a 20 ans on ne pensait peut-être pas à ces olympiades au Canada. Mais jusqu'où le gouvernement a-t-il une responsabilité en dehors d'une période comme telle? Il y a le sport amateur. Il y a la préparation de ces athlètes. Il y a le conditionnement physique en général pour les Canadiens. A mon avis, cet événement fera comprendre au moins l'importance de faire suite au conditionnement physique qui doit de prime abord motiver tout athlète qui veut un jour pour sa satisfaction personnelle représenter son pays à différentes manifestations. J'espère que tout ça ensemble nous amènera à s'appliquer davantage à fournir les crédits indispensables pour offrir les outils nécessaires au niveau non seulement des provinces, des régions et des municipalités. C'est de cette façon que cet événement historique pour le Canada, sera j'espère une motivation et un souvenir inoubliable qui restera dans la cœur de chaque Canadien et nous invitera nous comme députés à faire plus et plus lorsque nous parlons non seulement d'olympiades mais de conditionnement physique pour une population qui se veut saine.

● (1550)

[*Traduction*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je serai bref, au cas où d'autres députés voudraient dire un mot ou deux avant la clôture du débat, à quatre heures. Je n'ai certainement pas l'intention de me laisser aller à l'excitation dont nous avons été témoins au début de l'après-midi.

Ce n'est pas à cause de son contenu que nous nous opposons à ce bill. C'est plutôt pour réaffirmer notre position de principe: nous n'admettons pas que le Canada consacre peut-être 1 milliard de dollars aux Jeux olympiques, alors que tant d'autres choses, plus importantes à nos yeux, restent à faire.

Notre opposition au bill prolonge donc notre opposition initiale—le Canada ne devrait pas accueillir présentement les Jeux olympiques. Nous avons pris cette décision et, quoiqu'il advienne du bill dont nous sommes saisis, nous ne la modifierons pas. Je ne veux pas me lancer dans des critiques acerbes, mais c'est un fait que les coûts augmentent sans cesse. Toutefois on trouve l'argent, on le puise aux richesses mêmes du pays, on le consacre à ce projet au lieu de le dépenser pour construire des logements ou pour augmenter la pension des personnes âgées ou des vétérans. On repousse continuellement nos demandes en faveur de ces Canadiens sous prétexte qu'on n'a pas les fonds nécessaires. A notre avis, cette décision est mauvaise et c'est pourquoi je voterai non quand la motion sera mise aux voix, à l'étape de la troisième lecture.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) demande la parole. Comme il est le motionnaire, il ne peut parler qu'avec le consentement unanime. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, je voudrais tout d'abord remercier les députés de me donner l'occasion de dire quelques mots. Je n'ai pas grand temps, à peine deux ou trois minutes, mais je voudrais remercier le ministre des Postes (M. Mackasey) de m'avoir remplacé pour la présentation de ce bill. Je n'étais pas ici parce que j'étais à la Conférence ministérielle au Japon, mais je suis convaincu que la Chambre reconnaîtra que je n'aurais pas pu faire un meilleur travail que le député de Verdun.

Je suis content, malgré la controverse que ce bill a pu susciter au cours des derniers jours, du fait que nous en sommes venus à une entente et que le bill est présentement accepté par la Chambre des communes. Comme on le sait, la position du gouvernement fédéral a toujours été une position de collaboration. Nous avons souscrit à la thèse du maire Drapeau et du premier ministre de la province de Québec à l'effet que les Jeux olympiques devaient s'autofinancer et que nous prendrions tous les moyens nécessaires pour permettre au COJO de s'autofinancer.

Alors c'est dans la ligne de pensée de cette politique qu'il a été nécessaire de présenter ce projet de loi qui a deux volets, l'un relatif à la monnaie d'or, et l'autre à la protection des marques de commerce, un problème qui est survenu à la dernière minute et qui a été résolu par la Chambre des communes. Alors les députés de la Chambre pourront se dire que nous avons rempli jusqu'à ce jour notre part d'obligations. Nous voulons que les Jeux olympiques soient un grand succès. On a pu émettre certaines nuances dans les débats ou dans les comités au sujet des mécanismes.

Il est certain que certaines personnes, comme le chef de l'opposition (M. Stanfield) ou d'autres peuvent prétendre

que nous devrions peut-être prendre une responsabilité plus grande. Toutefois, il a été convenu, et le maire Drapeau, comme le premier ministre de la province de Québec, ont répété que l'entente était à l'effet que si nous allions leur donner les moyens de s'autofinancer, et qu'il y avait déficit, le gouvernement provincial et le gouvernement municipal de Montréal en prendraient charge. Et c'est compréhensible aussi puisque les actifs qui demeureront après les Olympiques seront dans la ville de Montréal et dans la province de Québec.

Alors, je crois que c'est une étape de plus établissant une bonne collaboration entre les divers niveaux de gouvernement. J'espère donc qu'au mois d'août 1976, quand les Jeux olympiques seront tenus à Montréal, que malgré un système politique qui a trois niveaux de gouvernement, qui a deux langues officielles et plusieurs cultures, et bien comme on dit, après un fait accompli, on constatera qu'il y a toujours moyen de collaborer, de s'aider et de faire d'un projet comme celui-là un très grand succès dont tous les Québécois, tous les Montréalais et tous les Canadiens pourront être fiers à juste titre.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Penner): Comme il est 4 heures, je dois, conformément à l'ordre adopté le jeudi 10 juillet, interrompre le débat et mettre aux voix la motion dont la Chambre est saisie. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non!

L'Orateur suppléant (M. Penner): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

L'Orateur suppléant (M. Penner): A mon avis, les oui l'emportent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sur division!

L'Orateur suppléant (M. Penner): Je déclare la motion adoptée sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

L'Orateur suppléant (M. Penner): Comme il est 4 heures, la Chambre va passer à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

[*Français*]

M. Lefebvre: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

L'Orateur suppléant (M. Penner): L'honorable député de Pontiac invoque le Règlement.

M. Lefebvre: Monsieur le président, je crois que je peux dire qu'il y a accord général de la Chambre en vue de discuter l'avis de motion nº 41, visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu en vue d'accorder des déductions aux couples mariés et aux personnes célibataires, au nom de l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert).

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Penner): La présidence croit comprendre que les motions 2, 15, 19, 20, 34, 37 et 40 sont reportées, à la demande du gouvernement.

Des voix: D'accord.

Exemptions personnelles

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

PROPOSITION D'AUGMENTATION DES EXEMPTIONS PERSONNELLES

M. Adrien Lambert (Bellechasse) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait examiner très sérieusement l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu des particuliers en vue d'accorder des déductions d'au moins cinq mille dollars à un couple marié et de deux mille huit cents dollars à une personne célibataire.

—Monsieur l'Orateur, je suis très heureux que la Chambre ait de nouveau l'occasion de se pencher sur un problème comme celui mentionné dans la motion que j'ai l'honneur de proposer aujourd'hui, et qui touche des milliers de personnes au Canada.

Nous avons souvent lu dans les journaux que le Parti Crédit Social du Canada est celui des gens moins fortunés, que les députés créditistes sont très près du peuple, et qu'ils s'intéressent surtout aux classes défavorisées. J'ai déjà même entendu un ministre très influent du cabinet fédéral actuel tenir les mêmes propos.

Ces affirmations, monsieur l'Orateur, sont loin de m'offenser. Au contraire, je les considère comme des compliments à notre égard, car il ne faut pas oublier que le nombre de personnes défavorisées et sans défense est beaucoup plus considérable que celui des plus fortunées qui peuvent faire valoir leurs droits et faire face aux difficultés économiques de la vie moderne.

Cependant, cela ne veut pas dire que je me désintéresse du reste de la population. Au contraire. Je sais que dans la société il y a des inégalités inévitables, mais qu'au fond les besoins de chaque individu et de chaque famille sont identiques et que pour satisfaire à ces besoins bien légitimes, il faut un minimum de revenus, et que l'État n'a pas le droit d'imposer, de taxer le revenu des particuliers au point de les gêner à satisfaire à leurs besoins essentiels.

L'homme n'est pas fait pour l'État, comme l'a dit un grand chef d'État anglais un jour, l'honorable Anthony Eden. Il a dit cette phrase mémorable: L'homme n'est pas fait pour l'État, mais l'État pour l'homme. Donc il faudrait que les hommes d'État n'oublient jamais cette grande vérité et que chacun s'efforce de la mettre en pratique lors de l'étude des lois.

Monsieur l'Orateur, la liberté que possède l'individu de diriger sa conduite personnelle est le bien précieux entre tous dont il jouit dans une démocratie. On ne peut entraver l'exercice que si la chose se révèle nécessaire pour sauvegarder les libertés et les droits des autres individus pour protéger la société.

● (1600)

L'individu est donc un être en son genre, un modèle exceptionnel, ayant une manière d'agir et de sentir qui lui est propre. C'est une créature qui a décidé un jour de voler de ses propres ailes, de travailler de ses propres mains et de penser avec sa propre intelligence.

Dans notre monde moderne, l'individu doit cependant parfois limiter ses désirs personnels afin de collaborer avec d'autres à des fins communes et de mettre en activité ses qualités particulières au service de la collectivité. A mesure que la population augmente et que le rythme de vie s'accélère, chacun dépend d'un nombre toujours crois-

sant de personnes dans des domaines de plus en plus compliqués. Cela n'est pas sans susciter des pensées troublantes sur notre déficience individuelle. L'individu, qui veut apporter sa contribution à la société, s'aperçoit qu'elle est entourée d'organismes de toutes sortes et de plus en plus complexes. Nous vivons dans un monde de gouvernements et d'entreprises qui semblent entièrement préoccupés d'expansion et de consolidation. Personne, monsieur l'Orateur, de l'ouvrier au président de la plus grande corporation, n'est un travailleur isolé. Chacun fait partie d'une organisation, s'acquitte de sa mission, donne ou reçoit des instructions ou travaille avec d'autres. En plus de l'individu, il y a la famille qui est la cellule vitale de notre société, qui, elle aussi, a des droits comme tels et qui méritent d'être reconnus dans la réalité afin d'en permettre son épanouissement.

De nos jours, les bases mêmes de la famille sont ébranlées de tous les côtés. Le système économique actuel oblige un très grand nombre de femmes mariées, de mères de famille, à aller travailler à l'extérieur du foyer pour y chercher un revenu en vue de permettre à la famille de vivre des possibilités modernes, sans quoi, elle s'endette à droite et à gauche pour toutes sortes de raisons aussi valables les unes que les autres.

Qui contestera, monsieur l'Orateur, à une famille le droit de posséder sa maison, qu'elle soit bien meublée, bien chauffée, bien éclairée, avec en plus un petit jardin, quelques arbres et une pelouse, durant les beaux jours? Si cela est bon pour la famille du président d'une grande corporation, pourquoi cela serait-il moins bon pour la famille de l'employé de cette même corporation? Pourquoi, de nos jours, ce problème de garderies d'enfants, parce que la maman est obligée de sortir du foyer pour aider le papa à gagner le pain quotidien, à payer l'éducation des enfants, à payer le loyer ou la maison? J'ai bien hâte de voir le jour où l'on comprendra véritablement le noble rôle de la mère de famille et que l'on reconnaîtra à elle aussi le droit à une récompense pour son travail, même au foyer. Pour cela, il faudrait adopter une loi qui autoriserait l'État à garantir un certain revenu à la maman, revenu qui s'ajoutera au salaire du papa pour assurer à chacun des membres de la famille la satisfaction à ses besoins essentiels.

Si les mamans et les épouses, qui travaillent actuellement à l'extérieur du foyer par obligation, avaient l'assurance d'un tel revenu au foyer, je suis convaincu qu'elles seraient heureuses de laisser leur emploi, ce qui permettrait à un grand nombre de jeunes filles et de jeunes hommes d'avoir accès au travail.

Je trouve qu'il n'y a rien de plus épouvantable que d'obliger la maman à aller travailler à l'extérieur du foyer, alors que de grands garçons et de grandes filles sont en chômage au foyer et parfois hésitent à partager les dépenses de l'entretien du foyer.

Ces situations, monsieur l'Orateur, n'ont pas toujours existé. Il fut un temps que, dès qu'un membre de la famille pouvait gagner sa vie, cela lui était possible. Mais en raison du progrès, de la mécanisation sous toutes ses formes, le travail manuel est de moins en moins utilisé. Les compagnies, les entreprises privées de toutes sortes, même les gouvernements, dès qu'ils ont la possibilité de remplacer le travail de l'homme par le travail d'une machine, le font, et cela sous toutes sortes de prétextes tels que l'économie, l'efficacité, et le reste.

C'est ce qui contribue dans une certaine mesure à augmenter d'année en année le nombre des sans-travail. Ah, je sais bien, monsieur l'Orateur, qu'un certain nombre de personnes n'aiment pas le travail, mais c'est par nos lois qui tendent toujours à maintenir le *statu quo* dans notre système économique, surtout du côté de la distribution, que les gouvernements encouragent un tel état de choses, et ces mêmes gouvernements essaient ensuite par toutes sortes de mesures inefficaces, de réduire le nombre des sans-travail sans pouvoir y réussir.

Je dis qu'on n'y réussira jamais. Je ne suis pas économiste et je ne veux pas l'être non plus. Cependant, je ne suis pas aveugle, et cela ne servira à rien de vivre un certain nombre d'années si on ne parvient pas à découvrir que nous tournons en rond à cause des formules économiques actuelles. C'est toujours à recommencer.

Si nous voulons aller de l'avant et vivre dans une société plus juste et plus paisible, il va falloir assurer à l'individu et à la famille des revenus correspondant à leurs besoins. Un des moyens pour augmenter les revenus des individus et des familles, c'est de leur laisser une plus grande part de leurs revenus gagnés quotidiennement.

Si c'est bon pour une compagnie d'avoir assez de revenus pour payer les dépenses et réaliser des profits, plus la réserve, il serait également bon pour l'individu et la famille d'avoir assez de revenus pour payer les dépenses normales, et de permettre à celle-ci de se faire une certaine réserve sous forme d'économies.

Pour cela, il est urgent que la loi de l'impôt sur le revenu des particuliers soit changée de manière à augmenter l'exemption de base à $5,000 par année, et dans les circonstances actuelles, qui sont inflationnistes et qui ont changé énormément depuis le mois d'octobre, alors que j'avais déposé cette motion, je dis que ce devrait être au moins $6,000, et pour une personne célibataire, de $3,000.

Le ministre des Finances (M. Turner) s'il était ici me répondrait peut-être qu'il est en faveur d'une telle mesure. Je connais assez son humanisme pour cela. Je suis convaincu que c'est ce qu'il me dirait. Mais il poserait immédiatement une question: Mais où vais-je prendre l'argent pour administrer le pays? Je vais lui donner une petite recette, il pourrait peut-être l'essayer, mais qui donnerait sûrement des résultats.

Monsieur l'Orateur, je tiens à le répéter, la répartition des impôts n'est pas juste, celle des impôts sur le revenu des particuliers. Autrement dit, les impôts sur le revenu provenant du capital, du travail, sont nettement supérieurs au revenu des corporations représenté par le capital argent, ce qui est tout à fait injuste, et c'est pour cela qu'il y a du malaise dans notre société. C'est parce qu'on n'accorde pas suffisamment de justice, d'égalité, entre la récompense vis-à-vis du capital argent et la récompense vis-à-vis du capital travail, et le malaise va s'accroître, monsieur l'Orateur, si l'on ne corrige pas cette situation.

● (1610)

Les corporations, monsieur l'Orateur, peuvent camoufler une partie de leurs revenus sous forme de réserves cachées et sur lesquelles elles ne paient aucun impôt, alors qu'il est impossible pour les particuliers d'en faire autant. C'est un jeu de cache-cache, ce n'est pas équitable dans les deux cas.

Prenons le cas des chefs des petites entreprises tels que les propriétaires de garages, de petits garages, de petites épiceries, de toutes les petites entreprises. Ces personnes travaillent de 15 à 16 heures par jour pour réussir à joindre les deux bouts et souvent l'homme et la femme doivent travailler le même nombre d'heures, car ils ne peuvent s'adjoindre la main-d'œuvre nécessaire au tarif des décrets du ministère du Travail, et à la fin de l'année, ces person-

nes qui ont dû travailler le double du temps sont imposées comme s'il s'agissait du revenu d'un seul travailleur, à un niveau beaucoup plus élevé, ce qui les décourage et les invite à abandonner les affaires.

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas seulement en faveur du respect des droits des individus et des familles, mais aussi de leurs obligations. On ne peut pas avoir tout d'un côté, et ne rien donner de l'autre, il faut être juste d'un côté comme de l'autre.

Que celui qui est apte au travail, accepte le travail comme étant un outil. C'est un instrument utile et nécessaire que chacun doit manier pour réussir dans la vie. Nous devons tous l'accepter comme tel, et chacun doit faire sa part dans la société.

Après avoir considéré les droits des individus et des familles, je me dois de considérer si ces même catégories de personnes ont contribué au cours des dernières années au progrès et à l'augmentation constante de la production nationale brute, ce qui doit être le barème de base du niveau de vie des Canadiens.

En 1933, la production nationale brute de notre pays était de 3 milliards 500 millions de dollars, ce qui représentait à cette époque $325 per capita, et l'exemption de base sur le revenu des particuliers était de $1,000, soit environ trois fois plus que la valeur de production unitaire.

En 1949, la production nationale brute était de 16 milliards de dollars, soit une moyenne de $1,200 par tête, alors que l'exemption d'impôt sur le revenu était de $1,000. Admettons que ce furent des années de prospérité pour les individus et les familles. Pourquoi serait-ce différent aujourd'hui?

En 1970, la situation se détériore. La production nationale brute a été de 84 milliards de dollars, soit de $3,900 par tête, alors que l'exemption d'impôt n'est plus que de 25 p. 100 comparativement à 1933.

En 1974, la production nationale brute est de 137 milliards de dollars, cela se rapproche de notre époque, soit une production moyenne de $6,000 par tête, et l'exemption moyenne n'était même pas de 25 p. 100 de la production nationale brute.

En citant ces chiffres, monsieur l'Orateur, je veux tout simplement démontrer que les Canadiens ont travaillé et que les individus et les familles ont droit à un meilleur traitement au chapitre de l'impôt. Le gouvernement devrait obliger les grandes corporations à payer tous les impôts prévus par la loi. On ne demande pas d'exceptions, mais qu'elles soient traitées comme tout le monde. Si le gouvernement ne tolérait pas que ces grandes corporations soient exemptées d'impôt sur des réserves cachées, que personne ne connaît, mais qui existent quand même, il pourrait diminuer les impôts des particuliers et cela lui permettrait quand même d'avoir les revenus nécessaires pour la bonne administration du pays. Je comprends, monsieur l'Orateur, que ce sont ces grandes entreprises qui alimentent la caisse électorale des partis traditionnels, mais maintenant que ces pratiques sont connues du public, c'est ce qui exaspère les gens à faibles et à moyens revenus, c'est pourquoi la stabilité sociale est compromise. C'est pourquoi nous assistons présentement à des bouleversements qui sont véritablement inquiétants pour des gens sérieux qui regardent se dérouler les événements, alors que des personnes placées en autorité invitent certaines catégories de la population à ne pas respecter les lois, à se soulever. On assiste à ces situations dans notre pays. Je pense que c'est notre rôle de voir à corriger les situations avant qu'il ne soit trop tard.

Exemptions personnelles

Je comprends également qu'il est de notre devoir de parlementaires, détenant l'autorité suprême dans notre pays, de sortir des sentiers battus—les vieilles formules, mettons cela de côté, adoptons-en des nouvelles—d'adopter des formules qui seront de nature à permettre au gouvernement d'administrer avec justice à l'égard des deux formes de capitaux essentiels au progrès de la nation, soit le capital travail et le capital argent.

Il est de notre devoir d'assurer la reconnaissance des droits de l'un et de l'autre, et de favoriser un climat d'entente indispensable au développement de notre pays. C'est pourquoi je propose, avec sincérité, mais avec énergie également, qu'on effectue une révision totale de l'assiette de l'impôt, que l'exemption de base sur le revenu des particuliers soit augmentée, et que le gouvernement récupère des corporations les impôts sur les réserves cachées, comme je l'ai dit précédemment.

S'il est bon, monsieur l'Orateur, puis-je penser que c'est la phrase-clef, pour les corporations, d'avoir des réserves pour réinvestir pour des recherches et de l'expansion, je crois que les réserves pour les particuliers leur permettront d'investir également dans la construction de maisons, dans le développement de petites entreprises, ce qui stimulera le secteur de la construction et procurera également des emplois pour nos hommes de métier, et aidera à combattre efficacement le chômage et également l'inflation, ce qui permettra aux Canadiens d'espérer des jours meilleurs. Il y aura alors de la stabilité, une meilleure répartition des charges fiscales, ce qui permettra à l'individu et aux familles de vivre convenablement, non pas comme des millionnaires, mais raisonnablement dans ce beau et grand pays qui est le nôtre.

● (1620)

[*Traduction*]

M. Alan Martin (Scarborough-Ouest): Je suis heureux d'avoir l'occasion, monsieur l'Orateur, de participer au débat concernant le niveau des exemptions aux fins de l'impôt sur le revenu des particuliers. Il s'agit certes d'une question des plus importantes. Elle touche les bases mêmes du revenu des Canadiens.

[*Français*]

Au commencement de mon discours, je veux dire que le député de Bellechasse (M. Lambert) est un collègue pour lequel je tiens le plus grand respect depuis que je suis moi-même député à la Chambre, et à mon point de vue, c'est vraiment un député qui travaille très fort pour ses électeurs en préparant des idées différentes et intéressantes qu'il propose assez souvent aux autres députés à la Chambre.

[*Traduction*]

Certaines mesures ont été prises ces demières années dans le secteur des exemptions des particuliers. Si nous remontons à la Seconde Guerre mondiale, nous constatons que les exemptions étaient inférieures à $650 pour les célibataires et $1,200 pour les personnes mariées. Elles furent ensuite portées à $1,000 et $2,000 vers 1949 et demeurèrent à ce niveau durant les 20 années suivantes.

Ce ne fut vraiment qu'à la suite du rapport et des recommandations de la commission Carter que d'importantes modifications furent apportées dans le domaine des exemptions qui s'elèvent maintenant, en 1975, à $1,878 pour les contribuables célibataires et à $3,522 pour ceux qui sont mariés. Si l'on considère en outre le dégrèvement minimum de $200 applicable aux premières tranches de revenu imposable, cela signifie que le montant non impo-

sable, en 1975, s'élève à $3,477 pour les célibataires et à $5,017 pour les gens mariés.

Fait intéressant à noter, le député de Bellechasse (M. Lambert) a augmenté les chiffres qu'il proposait dans sa motion précédente. Il l'a fait, je suppose, parce qu'il a fait le même calcul pour sa première motion et constaté que l'objectif qu'il visait avait déjà été atteint. Je pense qu'il s'agit d'une amélioration considérable par rapport aux taux d'exemption en vigueur il y a cinq ans, par exemple.

En général, je suis enclin à partager l'avis des membres de la commission Carter. Selon eux, les exemptions devraient suffire à satisfaire les nécessités essentielles, tels les articles de consommation indispensables. Je ne pense pas toutefois qu'il faille établir des exemptions d'impôt sur le revenu suffisamment élevées pour procurer—et je mets l'expression entre guillemets—un «revenu de subsistance», principalement parce que cette expression est très difficile à définir. Elle est comme la définition de la beauté, largement subjective. C'est la situation relative des personnes et des familles qui importe. Le rapport de la commission Carter a d'ailleurs fait ressortir cet aspect.

En passant, j'aimerais aborder la question du coût des exemptions personnelles pour le trésor fédéral. Il est important de garder cet aspect présent à l'esprit, car chaque fois qu'on accorde une exemption supplémentaire, le trésor perd de l'argent qu'il faut trouver ailleurs. Ce coût n'est pas négligeable. En 1967, il s'élevait à 16.4 millions de dollars et 1972, il passait à 29.2 millions, soit presque le double.

L'impôt sur le revenu des particuliers constitue un élément fort important de notre régime fiscal. Je suis sûr que tous les députés en conviennent. En 1966-1967, cette source d'impôt a apporté des recettes de 2.5 milliards. En 1973, elle représentait 10 milliards, soit quatre fois plus. Elle forme à l'heure actuelle 40 p. 100 du total des revenus du gouvernement. Je le répète pour faire bien remarquer qu'il faut toujours faire preuve de prudence lorsqu'on aborde ce domaine particulier du revenu, en n'oubliant pas qu'il représente une grande partie des revenus de l'État.

Il ne faut pas oublier non plus qu'il y a des personnes qui n'habitent pas notre pays et qui paient des impôts sur les revenus qui proviennent du Canada. En outre, depuis 1972 nous avons ajouté à l'assiette fiscale 50 p. 100 de tous les revenus provenant des gains de capital. Cela fait maintenant partie de l'assiette fiscale.

L'un des ennuis que connaissent les contribuables canadiens, sauf ceux du Québec, c'est que les impôts fédéral et provincial sur le revenu sont calculés sur le même formulaire de déclaration, bien que calculé séparément. De nombreux contribuables en déduisent que le gouvernement fédéral retire la totalité des impôts qu'ils paient. C'est regrettable, selon moi, car il faut, lorsqu'on parle d'exemptions ou des impôts à payer, tenir compte de la part importante de cet impôt qui revient aux gouvernements provinciaux.

Pour être juste, il faudrait que le montant de l'impôt soit proportionnel aux revenus. C'est ce principe qui a donné directement naissance à notre régime d'impôt progressif. L'assiette de l'impôt devrait aussi comprendre toutes les recettes, tous les gains et bénéfices réalisés dans le courant de l'année. Au cours des dernières années, le gouvernement s'est efforcé d'appliquer cette recommandation tirée également du rapport de la commission Carter. Il existe à l'heure actuelle une foule de déductions qui pourraient être considérées comme des exemptions personnelles puisqu'elles ont été ajoutées à celles-ci. On a maintenant de nouvelles déductions. Il conviendrait peut-être d'en passer quelques-unes en revue; certaines existent depuis longtemps, d'autres sont assez récentes.

Nous déduisons maintenant les cotisations au régime de pension de l'employé, les primes d'assurance-chômage, les pensions alimentaires, les cotisations syndicales, 3 p. 100 du traitement jusqu'à concurrence de $150, les frais de garde d'enfants, les frais de déménagement à un nouveau lieu de travail, et les frais de scolarité. Le ministère du Revenu national établit automatiquement la moyenne du revenu lorsque celui-ci varie beaucoup. Il conviendrait de tenir compte de tous ces éléments importants en matière d'exemptions personnelles.

Pour terminer, j'aimerais dire qu'une famille comprenant trois enfants âgés de 16 ans au moins ne paie pas d'impôt fédéral si son revenu ne dépasse pas $7,000. C'est l'amélioration la plus importante des dernières années. Nous avons ici une bonne partie des éléments demandés par le député de Bellechasse. Je ne pense pas qu'il faille cesser d'étudier la question.

Je doute fort que l'on ne revoie pas les exemptions personnelles d'ici 20 ans. Nous savons d'ailleurs que les exemptions sont maintenant indexées automatiquement chaque année. Mais le gouvernement n'a pas pris, que je sache, une orientation définitive dans cette direction et plutôt que de souscrire à une déduction automatique qui serait prévue par la loi de l'impôt sur le revenu, je préfère m'en tenir au régime d'indexation actuel. Je le répète, les chiffres qui résultent de notre calcul sont très près de ceux que réclame le député. Pour cette raison, la motion ne me semble pas mériter un long débat au comité.

● (1630)

M. F. A. Philbrook (Halton): Monsieur l'Orateur, inutile de dire que c'est pour moi un honneur de participer aujourd'hui au débat sur la motion nº 41, et je tiens à féliciter le motionnaire, le député de Bellechasse (M. Lambert), ainsi que son parti, le parti créditiste, non seulement de cette motion mais surtout des bons sentiments qu'il manifeste à l'égard des contribuables canadiens.

Chaque fois qu'on propose une mesure en vue d'aider les contribuables en matière fiscale, comme cela se fait de temps à autre, nous entendons toujours les mêmes motifs de refuser de nouveaux dégrèvements fiscaux et plus souvent, pour refuser l'octroi de nouveaux avantages sociaux. Par exemple, on ne veut pas habituellement réduire les recettes du gouvernement, à quelque fin que ce soit, parce qu'on ne veut pas consacrer moins d'argent aux programmes réclamés. On prétend aussi que plus on remet d'argent entre les mains du grand public, plus l'inflation monte, surtout au cours de périodes comme celle que nous connaissons en ce moment.

On allègue en outre que le gouvernement a déjà fait bien des concessions fiscales dernièrement, et c'est vrai. De nombreuses concessions fiscales et financières au public ont en fait réalisé ce que propose la motion à l'étude.

On pourrait certes faire valoir, d'une part, qu'il faudrait exempter le gagne-petit de l'impôt sur le revenu des particuliers. Mais, d'autre part, on pourrait faire valoir le droit commun, même du gagne-petit, de payer l'impôt, dans la mesure de ses moyens, pour participer à l'administration du pays.

Bien sûr, nous savons que le parti créditiste a été fondé sur la base de certaines théories financières dont il est bien fier, mais avec lesquelles nous ne sommes pas nécessairement d'accord. J'aimerais insister sur le fait que le gouvernement libéral actuel a fait, ces dernières années,

bien des concessions fiscales qui apportent aux gagne-petit l'aide que la motion à l'étude veut leur offrir.

Par exemple, on a fait les déclarations suivantes pour l'année d'imposition 1974. L'augmentation de la réduction d'impôt minimum, qui passe de $100 à $150, fera économiser $380 millions aux contribuables. Je parle de l'année 1974. On a dit que les nouvelles déductions applicables aux revenus d'intérêts et pouvant atteindre $1000 feront épargner 230 millions aux contribuables et que ceux qui ont profité du régime enregistré d'épargne-logement économiseront environ 100 millions, sommes qui sont loin d'être négligeables comparées à l'augmentation proposée des déductions ou de l'exemption de base.

Pour l'année d'imposition 1975, les déclarations suivantes ont été faites en faveur du contribuable canadien. Les réductions de l'impôt fédéral passent de 5 à 8 p. 100, jusqu'à concurrence de $750. En outre, la réduction minimale passe de $150 à $200, ce qui fera économiser aux contribuables 615 millions de plus. Le maximum a depuis été réduit à $500 dans le dernier budget. La déduction relative aux intérêts s'étendra aux dividendes, ce qui épargnera aux contribuables 10 millions de plus. La nouvelle déduction de $1,000 de revenus de pensions laissera entre les mains des personnes concernées un montant estimatif de 55 millions. Enfin, la possibilité de transférer au conjoint la partie inutilisée de l'exemption en raison de l'âge permettra aux contribuables d'épargner 35 millions. En outre, l'abolition de la limite relative à l'amortissement du coût en capital pour la construction de logements locatifs devait représenter pour les contribuables des épargnes estimatives de 10 millions et certaines des mesures mentionnées entraîneront des concessions fiscales supplémentaires pour les contribuables des provinces ayant conclu avec le gouvernement fédéral des accords de perception. On estime la réduction supplémentaire à 86 millions de dollars pour l'année d'imposition 1974 et à 127 millions pour 1975.

Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses réformes que le gouvernement fédéral a apportées ces dernières années pour dégrever les contribuables à faibles revenus. Elle ne sont pas négligeables.

Il y a toujours la possibilité de majorer l'exemption de base, mais nous nous rendons également compte que cette façon de procéder entraînerait certaines difficultés. Le gouvernement a examiné et mis en œuvre cette ligne de conduite et voilà pourquoi, étant donné qu'elle correspond en somme aux propositions formulées dans cette motion—c'est-à-dire $5,000 pour un couple marié et $2,800 pour un célibataire—je dois signaler que je ne peux appuyer cette motion, toutefois, je veux une fois encore féliciter le député de Bellechasse et son parti de leurs nobles intentions envers le gagne-petit en présentant cette motion.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il y a un instant je voulais commencer par féliciter mon collègue pour l'esprit et l'objet de sa motion. Mais ensuite j'ai entendu les propos du député de Halton (M. Philbrook) qui semblait dire au député: «Votre idée est bonne, mais je ne peux l'appuyer». Je dois donc présenter les choses différemment car je tiens à féliciter le député de Bellechasse (M. Lambert) d'avoir soulevé dans sa motion une question qui se résume essentiellement à ceci: il devrait exister des planchers en dessous desquels le revenu des Canadiens ne devrait pas descendre ou en dessous desquels les gouvernements fédéral ou provinciaux ne devraient pas les faire tomber.

C'est pourquoi j'appuie la portée générale de la motion du député. Il apprendra tout comme d'autres députés, d'après les arguments que nous avons fait ressortir dans des débats précédents, que le meilleur moyen d'atteindre l'objectif qu'il vise dans cette motion, meilleur encore que de hausser simplement le niveau général des exemptions, c'est d'augmenter les dégrèvements accordés aux contribuables des catégories à revenu faible et moyen.

Quand on se contente de relever l'exemption de base, bien que cela favorise ceux qui sont juste au-dessus de ces niveaux et un peu plus encore ceux dont le revenu est un peu plus élevé, cet avantage devient une véritable aubaine pour ceux qui sont en haut de l'échelle. C'est pourquoi nous croyons que la façon d'atteindre cet objectif n'est pas d'avoir recours à une formule visant à accorder des réductions d'impôt excessives qui favorisent les millionnaires, mais d'employer des moyens qui assurent des réductions d'impôt aux contribuables des tranches moyennes et inférieures. Toutefois, lorsque le député a présenté sa motion, il n'élaborait pas une mesure législative. Je soupçonne que si lui et moi devions joindre nos efforts et mettre au point cette mesure, nous nous entendrions parfaitement.

● (1640)

Je veux également faire valoir un autre point, voisin de ce que je viens de dire. Nous cherchons non seulement à protéger, par des dégrèvements d'impôt, les personnes à bas revenus, mais nous nous inquiétons également des personnes dont le revenu n'atteint pas même ce niveau. Autrement dit, cette motion nous montre une fois de plus qu'un programme vrai et efficace de revenu annuel garanti s'impose au Canada.

Les montants minimaux proposés par la motion ou dans les modifications que le député est prêt à y apporter sont encore trop bas, compte tenu du coût de la vie actuel. Quels que soient les montants fixés—et j'espère que nos études dans ce domaine nous permettront très vite de fixer des montants suffisants—je suis certain qu'avant longtemps, nous envisagerons non seulement des mesures fiscales allégeant l'impôt du groupe à bas revenus, mais également un programme garantissant un revenu raisonnable à tous les Canadiens.

Il me reste encore une chose à dire, monsieur l'Orateur. Bien qu'il ne s'en soit pas prévalu pour s'opposer à la motion, le député de Halton (M. Philbrook) a avancé un argument très souvent utilisé, à savoir qu'il faut, avant de changer sérieusement le niveau d'impôt sur le revenu, tenir compte du coût pour le Trésor.

Les députés me pardonneront de signaler qu'il y a une heure nous avons examiné et voté une mesure qui se rapporte aux Jeux olympiques et qui s'inscrit dans un programme qui entraînera des dépenses d'environ un milliard de dollars. Lorsque nous parlons ensuite d'améliorer le revenu et le niveau de vie du Canadien moyen, on vient nous dire qu'il faut tenir compte de ce que cela coûterait au Trésor. J'en ai marre de cette rengaine. Je pense qu'il est grand temps de porter davantage notre attention vers les Canadiens et, en particulier, vers les économiquement faibles.

Exemptions personnelles

M. A. C. Abbott (Mississauga): Monsieur l'Orateur, je me joins à mes collègues pour féliciter le député de Bellechasse (M. Lambert) de l'esprit dont témoigne sa motion et des sentiments louables qui l'ont poussé à la présenter. Mais son geste ne fait que mettre en évidence les difficultés d'ordre pratique qui se présenteraient, s'il fallait aménager notre système fiscal dans un sens qui permette d'opérer la réforme demandée.

Le député de Scarborough-Ouest (M. Martin) et celui de Halton (M. Philbrook) ont fait voir par le détail que la progressivité de nos impôts ne permet pas de réaliser la réforme immédiate que recommande la motion. Ils ont fait voir l'énorme perte de recettes qui en résulterait.

Le problème se pose pour une bonne part, bien sûr, du fait de la doctrine que prône le parti du député. Depuis bien des années il est disposé à distribuer l'argent, quoi qu'il en puisse résulter pour l'économie. En Alberta où le parti du Crédit social a vu le jour, Bible Bill Aberhart menait ses campagnes d'une façon fort spectaculaire. Ceux qui ont connu cette époque en Alberta racontent qu'il ne se présentait jamais à un meeting sans un énorme chèque et un stylo de même proportion. Et il criait à la cantonnade: «Quelqu'un veut-il venir signer un chèque au profit de l'Alberta?» Immédiatement un jeune homme—toujours le même—s'empressait de venir rédiger un chèque bon pour $25, à l'ordre de chaque citoyen albertain.

Ce jeune homme n'a pas manqué de gravir les échelons, et a fini par devenir premier ministre de l'Alberta. Mais arrivé à ce poste, il n'avait plus d'encre dans son stylo, et il a fallu le pétrole jaillissant du sol pour lui permettre de faire des largesses au peuple, d'une façon toute conservatrice.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il une question? Se rend-il compte à quel point son ton de voix et son allure nous rappellent Bill Aberhart?

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Il lui manque la corpulence.

M. Abbott: Ça vient! Monsieur l'Orateur, c'est le plus près que l'on puisse s'approcher d'une insulte à la Chambre.

M. Paproski: Le même premier ministre a rempli son devoir et versé aux gens un droit de $25.

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, j'ai voulu dire que le premier ministre en question a pris l'argent de la population sous forme de ressources non renouvelables et qu'il l'a distribué très équitablement aux Albertains. Pourtant, il n'a pas agi ainsi pour obéir à la théorie créditiste, mais parce que l'Alberta disposait de vastes richesses naturelles.

La difficulté tient à ce que l'Alberta a toujours eu du goût pour les théories politiques farfelues ou réactionnaires, et qu'elle a rarement fait preuve de sagesse dans le choix de ses représentants à la Chambre des communes. C'est l'un de ses moins bons côtés. Ayant eu la chance et la joie de vivre à Calgary pendant quatre ans, je dois dire que c'est là l'un de ses aspects les moins attrayants. On regardait derrière son député pour y trouver un tory plutôt qu'un libéral! C'est ce malheureux état de choses qui m'a fait fuir cette province.

M. Paproski: Qui durera encore un siècle!

M. Abbott: Comme se sont efforcés de le montrer mes honorables amis, le gouvernement du Canada n'a pas le privilège de participer à des réunions publiques et d'établir de gros chèques. Il doit payer les factures des énormes services dont bénéficie actuellement le commun des citoyens. Je pourrais préciser en parlant des diverses prestations de santé, des pensions et allocations aux anciens combattants, des allocations familiales, ainsi que le vaste appareil de mesures sociales qui a été mis sur pied dans l'intérêt des Canadiens, de même que les autres lourdes responsabilités exigées du gouvernement. Nous avons un régime fiscal qui tient compte des sommes à percevoir de la participation des simples citoyens et qui leur fournit les prestations qui leur sont nécessaires.

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) voudrait nous engager dans une forme de politique irresponsable afin de réaliser ses propres aspirations sociales. Sa sincérité ne saurait être mise en doute, mais tout revient essentiel, à savoir si, un gouvernement va être crédible. Je crois que le présent gouvernement a démontré qu'il saurait assumer ce genre de responsabilité fiscale. Il est disposé à prendre des décisions ardues qui figuraient dans le dernier budget—décision qui vise à réduire les dépenses et à gérer les affaires de notre pays de façon responsable et prudente.

Quels que soient nos objectifs, pour accorder des prestations plus élevées aux Canadiens et relever leur revenu en leur épargnant de payer le l'impôt sur leur revenu, toutes nos réalisations éventuelles doivent s'inspirer du sens des responsabilités.

● (1650)

Je voudrais parler brièvement de l'irresponsabilité d'un gouvernement provincial censément imbu des principes conservateurs et d'un sens des responsabilités. Je veux parler du gouvernement de l'Ontario.

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est un excellent gouvernement.

M. Abbott: Le député soutient que c'est un excellent gouvernement. On espère bien sincèrement qu'il sera bientôt défait. Il s'est efforcé ces dernières semaines de redorer son image ternie auprès de la population ontarienne en prenant une série de mesures irresponsables, et notamment en réduisant la taxe de vente pour une période limitée.

M. Paproski: Nous ne voulons pas de partisanisme dans le débat, n'est-ce pas?

M. Abbott: Nous voyons donc à l'œuvre un gouvernement des plus irresponsable. Il a réduit la taxe de vente pour le reste de l'année, en prévenant que la réduction demeurera en vigueur jusqu'après les prochaines élections provinciales. Ce même gouvernement a en outre imposé un faux blocage du prix du pétrole pour une période de 90 jours. Il a induit la population en erreur en lui faisant penser à tort qu'il agit de façon responsable. Je suis persuadé que la plupart des citoyens ontariens vont dire au parti qui forme l'actuel gouvernement ontarien ce qu'ils en pensent en élisant un gouvernement provincial libéral.

Enfin, il faut reconnaître que le gouvernement de l'Ontario, s'est montré très irresponsable dans le cas de l'aéroport de Pickering. Je sais que des députés de tous les partis ont des sentiments prononcés à cet égard et croyez-moi, madame l'Orateur, mes observations ne s'écartent tellement de la motion du député de Bellechasse (M. Lambert) comme certains le pensent, au contraire. Le gouvernement ontarien a conclu avec le gouvernement fédéral un accord en vertu duquel celui-ci s'engageait à fournir l'aé-

roport et des services de planification foncière et à appuyer entièrement la construction de l'aéroport. A la veille des élections provinciales, le gouvernement ontarien a osé déclarer qu'il ne voulait pas ou qu'il ne pouvait pas payer la construction des voies d'accès. Il cherche à mettre des bâtons dans les roues du gouvernement fédéral et à priver la population d'un service des plus nécessaires. Le gouvernement provincial montre bien par là à quel point il est irresponsable en n'autorisant pas la mise en œuvre de ces programmes qui sont nécessaires pour satisfaire les besoins des Ontariens.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, avant de commencer mes observations au sujet de mon rappel au Règlement, j'aimerais remercier ceux qui m'ont applaudi. J'ai écouté attentivement le député. A un certain moment, même s'il s'est éloigné du sujet de la motion, je pensais qu'il dirait quelque chose que je pourrais écouter, mais j'ai changé d'avis lorsqu'il s'est éloigné davantage du sujet. Selon moi, il n'aurait pas dû s'éloigner tellement de la question. Je me demande si le député a consulté son collègue d'Ontario (M. Cafik) et lui a demandé ce qu'il pensait de l'aéroport.

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Le député utilise le temps qui m'est accordé en invoquant le Règlement. Il était inutile que je consulte mon collègue de la circonscription d'Ontario, puisqu'il est tout à fait d'accord avec moi. Le comportement hypocrite et faux du gouvernement de l'Ontario n'a rien à voir avec . . .

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Je suis certain que le député de Mississauga (M. Abbott) conviendra qu'il s'est éloigné un peu du sujet de la motion à l'étude. Il a signalé plus tôt que ses observations avaient plus de rapport avec le sujet de la motion qu'on pourrait le penser. Je n'ai pas bien vu comment ses observations se reliaient à la motion et, lorsqu'il terminera son discours, sans doute voudra-t-il revenir au sujet.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Penner): L'honorable député de Bellechasse invoque le Règlement.

Exemptions personnelles

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, au sujet du même rappel au Règlement d'il y a un instant je voudrais tout simplement dire que j'ai apprécié les observations qui ont été faites sur la motion, mais lorsqu'on nous a transportés à Toronto, à l'aéroport et tout cela, je pense qu'on s'est éloigné à grande vitesse de la motion, et je souhaiterais que la motion soit adoptée, parce que je la considère comme raisonnable.

[*Traduction*]

M. Abbott: Si je puis conclure, monsieur l'Orateur, j'estime qu'un gouvernement a le devoir d'agir de façon responsable, et je montrais la façon dont un certain gouvernement agissait tout autrement. Je suppose que j'ai été emporté par mon indignation face au comportement malhonnête du gouvernement Davis.

Je sais que le député de Bellechasse est animé des intentions les plus nobles en présentant cette motion. Le gouvernement du Canada, guidé par la main avisée du ministre des Finances (M. Turner), tiendra sans aucun doute compte de ce qu'a dit le député. Je suis aussi certain que le ministre des Finances continuera à agir en homme responsable dans le domaine fiscal.

L'hon. Martin O'Connell (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, le député de Bellechasse (M. Lambert) a souligné l'importance de la famille dans notre société, et l'importance du maintien du revenu de la famille. Le gouvernement est d'accord avec de nombreuses autres remarques du député, de même que tous les députés de ce côté-ci de la Chambre. C'est pourquoi le gouvernement, dans le budget, a exonéré de l'impôt sur le revenu des centaines de milliers de personnes. C'est pourquoi aussi il a allégé le fardeau fiscal de nombreuses autres personnes. Les familles à revenus modestes ont bénéficié d'exonérations plus importantes que celles qui ont été accordées aux familles à revenus élevés. En outre, le gouvernement a mis en place des dispositifs d'indexation, de façon à aligner les exemptions sur le coût de la vie. Tout cela, le gouvernement l'a fait pour respecter les principes mêmes énoncés par le député de Bellechasse.

Je vois que vous vous levez, monsieur l'Orateur, je pense donc que c'est à cause de l'heure.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. L'heure consacrée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 14 juillet 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RADIO-CANADA

DEMANDE DE PRÊT DES FILMS ÉDUCATIFS AUX CONSEILS SCOLAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Depuis quatre ans, les écoles et les universités canadiennes ont présenté d'innombrables instances au secrétaire d'État (M. Faulkner) et à Radio-Canada pour qu'on leur prête des films éducatifs de Radio-Canada à l'intention des étudiants. Elles n'ont reçu que des réponses équivoques. Je propose donc appuyé par le député de Victoria (M. McKinnon):

Que la Chambre charge le secrétaire d'État d'entamer immédiatement des pourparlers avec l'Association canadienne des commissaires scolaires et l'Association canadienne des enseignants et tous les intéressés en vue d'élaborer un programme permettant de projeter les films éducatifs de Radio-Canada dans nos écoles.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, la motion nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

AIR CANADA

DEMANDE DE COMPARUTION DES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ DEVANT LE COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, je soulève une question urgente et de pressante nécessité. Aucun représentant officiel d'Air Canada n'a comparu au comité permanent des transports et des communications depuis 1973; or, de nombreux événements se sont déroulés depuis lors dans le domaine de la politique des transports aériens, dont l'enquête que mène en ce moment le Juge Estey sur certains aspects des politiques d'Air Canada. Je propose donc, avec l'appui du député de Vegreville (M. Mazankowski):

Que le leader du gouvernement à la Chambre, en collaboration avec son collègue le ministre des Transports, accélère autant que possible la comparution des témoins d'Air Canada devant le comité approprié de la Chambre dès que le rapport du Juge Estey sera déposé afin que tous les députés intéressés aient l'occasion d'interroger les témoins de notre société nationale des transports aériens et surtout ceux qui ont témoigné devant la Commission Estey.

M. l'Orateur: La motion, proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, ne peut pas être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À L'ARGENTINE—DEMANDE DE DÉPÔT DES DOCUMENTS CONTRACTUELS RELATIFS AUX GARANTIES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à qui le secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'a invité la semaine dernière à demander s'il est prêt à déposer le texte de l'accord de 1973 entre le Canada et l'Argentine. C'est l'accord qui prévoit des négociations et garanties postérieures à la vente du réacteur CANDU. Le ministre peut-il dire si des clauses du contrat commercial prévoient des négociations et garanties ultérieures et, si oui, est-il prêt à les déposer?

● (1410)

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Une condition du contrat commercial était la conclusion d'une entente entre l'Argentine et l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous parlons ici du contrat signé le 20 décembre 1973. Par la suite, des négociations ont eu lieu et un accord est intervenu entre le gouvernement de l'Argentine et l'AIEA. Bien que le dépôt de toute la documentation puisse ne pas être dans l'intérêt de l'Énergie atomique du Canada Limitée, je suppose qu'il n'y aurait aucun inconvénient à en publier le texte, mais je ne pense pas qu'il soit plus complexe que ce que je viens d'expliquer.

M. Stanfield: La mémoire du premier ministre suppléant lui a donc fait défaut lorsqu'il a dit être presque certain qu'il y avait dans ce contrat des dispositions prévoyant la négociation ultérieure d'un accord bilatéral de garanties entre l'Argentine et le Canada; il semble que les seules garanties soient celles que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources vient de mentionner.

M. Macdonald (Rosedale): Sauf erreur, le président du Conseil privé n'a pas dit qu'un contrat bilatéral était prévu. Peut-être le député confond-il avec un autre cas, qui s'est produit plus tard, où une série de garanties plus strictes ont été adoptées et annoncées à la Chambre, le 20 décembre 1974. C'était un an après la signature du contrat avec l'Argentine. Certes, le Canada et l'Argentine ont discuté des normes canadiennes plus élevées au sujet de ces garanties. Si je ne m'abuse, l'échange des notes mentionné par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, pour lequel il demande l'approbation de l'Argentine dans le but de le déposer à la Chambre, était le résultat de nouvelles négociations.

Je crois en outre que ces négociations portant sur l'exigence de garanties supplémentaires stipulées à ce moment-là par le Canada se poursuivent, mais que l'accord bilatéral final n'est pas encore conclu. Dans ces circonstances, il va de soi que l'obligation découlant de l'accord financier et la poursuite du projet ont été retardés pendant ces négociations.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À L'ARGENTINE—L'ÉCHANGE DE NOTES—DEMANDE D'EXPLICATIONS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dirait-il s'il y a eu entre le Canada et l'Argentine d'autres échanges que la lettre de notre ambassadeur à celui de l'Argentine, en date du 10 septembre, et celle envoyée le 12 septembre par le ministre des Affaires étrangères de l'Argentine, et qui équivalait à la garantie reçue de l'Inde quand nous lui avons vendu un réacteur atomique?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le député a parlé d'un échange de notes entre le gouvernement du Canada et celui de la République d'Argentine constituant un accord au sujet de la collaboration nucléaire qui fut signé en Argentine le 10 septembre 1974. S'il le désire, je déposerai volontiers les notes qui ont été échangées. Sauf erreur, il y a eu d'autres communications d'échangées, ayant trait à la collaboration nucléaire, qui n'ont pas encore été rendues publiques. Elles le seront si j'en obtiens l'autorisation du gouvernement de l'Argentine, ce que je cherche en ce moment à obtenir. Cet échange fait partie des négociations supplémentaires en vue de conclure un accord bilatéral avec le gouvernement de l'Argentine.

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À L'ARGENTINE—DEMANDE DE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Le secrétaire d'État déposerait-il ces premiers documents et, s'il en obtient l'autorisation de l'Argentine, déposerait-il aussi les autres? Il pourrait ainsi peut-être dissiper la confusion créée, par inadvertance, j'en suis sûr, par le premier ministre suppléant et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur.

* * *

L'ÉNERGIE

L'INSPECTION DES RÉACTEURS NUCLÉAIRES—LES ATTRIBUTIONS DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Si je ne m'abuse, le gouvernement s'en remet complètement à l'Agence internationale de l'énergie atomique en matière d'inspection, bien que l'on dise dans le monde entier qu'elle n'a pas assez d'inspecteurs chevronnés pour bien faire le travail. Avons-nous recours exclusivement aux mesures de sécurité et aux inspecteurs de cette agence?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le traité de non-prolifération prévoit que l'inspection soit confiée à l'agence internationale, qui jouit de la confiance et de l'appui de bien des pays, au lieu de la laisser aux soins des pays directement en cause. C'est pourquoi nous avons chargé les inspecteurs internationaux de surveiller l'application des accords bilatéraux du Canada.

M. Lawrence: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Nous pensons que le traité de non-prolifération ne suffit pas. J'aimerais que le ministre nous garantisse, au nom du gouvernement, que les méthodes d'inspection et le personnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique ne nous mettront pas dans une situation aussi désastreuse que pour l'accord avec les Indiens.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, le député ne comprend absolument rien. L'accord avec les Indiens a été conclu avant la création de l'Agence internationale de l'énergie atomique et avant la conclusion du traité de non-prolifération. Il n'existait donc aucun système de surveillance au moment où le Canada et je dirais aussi les États-Unis ont conclu un accord avec les Indiens à ce sujet. Toutes les négociations ou transactions qui ont été faites depuis la création de l'agence ou qui le seront, dorénavant, sont donc soumises à des mesures de sécurité.

Les accords bilatéraux du Canada vont au-delà du traité de non-prolifération, lequel permet les explosions nucléaires à des fins pacifiques. Du fait qu'elles interdisent tout à fait l'utilisation de la technique de production de l'énergie nucléaire ou de fabrication de l'uranium à ces fins, les garanties bilatérales canadiennes sont beaucoup plus rigoureuses que le traité de non-prolifération. Celui-ci est pourtant beaucoup plus rigoureux que celui qui était en vigueur au moment de la conclusion de l'accord avec l'Inde, alors qu'il n'existait aucun régime.

M. Lawrence: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre s'est sûrement mépris sur le sens de mon observation. Je voulais dire que nous avons des exigences plus rigoureuses que celles du traité de non-prolifération. Je demande au ministre si le gouvernement croit sincèrement que le mode de garanties et le personnel d'inspection de l'AIEA sont suffisants, puisque nous posons des exigences plus rigoureuses.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je pense toujours que le député se trompe. S'il veut savoir si j'ai une opinion négative à l'égard de l'Agence internationale de l'énergie atomique, je ne crois pas que les Affaires extérieures, mon ministère ni la Commission de contrôle de l'énergie atomique ait fourni quelque renseignement qui permette de mettre en doute la compétence de cette agence ni sa volonté de remplir ses fonctions.

* * *

LE LOGEMENT

LES IMMEUBLES À DIVIDENDES LIMITÉS—LES MAJORATIONS DE LOYERS ET LA HAUSSE DES COÛTS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé de l'habitation. Étant donné que la hausse du coût de l'habitation en mai, mois des déménagements, a été la plus forte depuis un an et comme le ministre a déclaré à la Chambre qu'il ne peut freiner la hausse de l'intérêt ni accroître le nombre des logements, quelles mesures le ministre se propose-t-il de prendre plus précisément pour s'assurer que les majorations de loyers dans les projets à dividendes limités au Canada correspondront effectivement à la hausse réelle du coût, conformément à la mesure législative?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, en effet je me suis entretenu samedi avec l'Association des locataires dans les projets à dividendes limités de Toronto. Nous surveillons de très près cette situation. La SCHL examine et vérifie toutes les hausses. Nous voulons tous être convaincus, y compris les locataires, que les majorations correspondent bien à la hausse des coûts. Les locataires sont disposés à payer des coûts plus élevés mais non pas gonflés. Nous essayons d'adopter des mesures visant à convaincre tout le monde qu'il ne s'agit que d'une hausse des coûts.

● (1420)

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le ministre ne sera peut-être pas étonné d'apprendre que j'étais présent à la réunion de samedi, et c'est ce qui explique ma question. Lors de cette réunion, on a fait remarquer que la hausse présumée des coûts qui se répercute sur les locataires, ceux-là mêmes avec lesquels il s'est entretenus, ne s'est pas produite mais que c'est simplement le prétexte qu'on invoque pour réclamer des majorations de loyers. Je voudrais que le ministre me dise de quel processus d'inspection dispose le gouvernement pour veiller à ce que les locataires ne soient pas en fait victimes de la rapacité des propriétaires. Quelles méthodes d'inspection le gouvernement a-t-il à sa disposition pour le moment, et à la suite de ses entretiens de samedi, quelles nouvelles mesures ou projets compte-t-il mettre en œuvre pour faire en sorte que justice soit faite à ces locataires?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'entendre le terme «prétendue» dans la bouche du chef du NPD, parce que ce sont en fait des allégations dont on essaie de prouver la validité. Je ne dispose d'aucune solution magique me permettant de régler instantanément le problème; mais je puis l'assurer que nous en sommes probablement capables de ce côté-ci de la Chambre. Nous nous engageons dans des consultations avec les associations de locataires et avec la SCHL pour nous assurer que nous mettons bien au point un système de surveillance susceptible qui convainque vraiment tous les intéressés que ces prix sont effectivement justifiés. Le problème me préoccupe tout autant que les locataires et le chef du NPD.

LE REJET DU PROJET QUINPOOL À HALIFAX—LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE EN MATIÈRE DE LOGEMENT À BON MARCHÉ

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au sujet des logements à prix modique, et je fais allusion plus particulièrement à un projet de ce genre qui vient d'être rejeté il y a quelques jours à Halifax. Le bureau régional de la SCHL à Halifax a décidé de ne pas approuver le projet Quinpool qui allait justement permettre de fournir des logements sans but lucratif. Le ministre nous dirait-il si cette décision témoigne de la nouvelle politique de la SCHL dans cette région à l'égard des logements sans but lucratif et qui consisterait à favoriser la construction de logements plus coûteux et à plus forte densité pour les gens à revenus supérieurs? Cette décision reflète-t-elle une nouvelle politique générale dans ce domaine, ou ne s'applique-t-elle qu'au projet Quinpool? Dans ce dernier cas, le ministre est-il disposé à intervenir pour renverser la décision?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, le projet Quinpool est un projet particulier qui est traité en fonction de son utilité. Je me suis entretenu ce matin avec les hauts fonctionnaires de la SCHL au sujet de la situation générale du logement à Halifax. Il y a des priorités, et les miennes consistent sûrement à aider le plus possible les gens à revenu faible. Voilà quelle doit être la priorité. Le besoin est grand partout, mais il l'est plus pour ces derniers, et c'est leur situation qui doit rester prioritaire.

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

LES MESURES CONTRE CEUX QUI FONT DE LA PUBLICITÉ FAVORISANT L'ACCÈS À L'AVORTEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable premier ministre suppléant.

Étant donné que des journaux publient des annonces incitant à l'avortement, et que ce genre d'annonces va directement à l'encontre de l'article 159, paragraphe 2, alinéa (c) du Code criminel, le premier ministre suppléant peut-il dire si le gouvernement entend prendre des mesures contre les gens qui violent la loi, au détriment du climat moral du pays?

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le député sait que l'application du code pénal relève des provinces et que le procureur géné-

ral de chacune d'elles peut prendre des mesures comme celles-là, s'il les juge opportunes.

* * *

L'IMMIGRATION

LES GÉNÉRAUX HON ET DOI—LES MOTIFS DE L'ENQUÊTE—LA POSSIBILITÉ D'EXPULSION

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au sujet de deux généraux du Vietnam du Sud, MM. Hon et Doi. Le ministre peut-il nous dire les motifs de la présente enquête si celle-ci est terminée et si le gouvernement a l'intention d'expulser ces deux généraux.

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous avons donné au général Hon et à sa famille l'assurance d'un titre de visa—l'équivalent d'un visa—à Saigon avant la fin d'avril, après qu'un de ses beaux-frères, immigrant reçu à Montréal, eut présenté une demande que nous avons jugée recevable. A cette époque, le député se souviendra que nous nous efforcions de réunir les familles et d'accorder la priorité à ceux qui étaient des parents nommément désignés ou parrainés. Hon est arrivé à Montréal à la fin de mai. Il a obtenu un permis spécial du ministre. Pendant le séjour qu'autorise ce permis, il fera l'objet d'une enquête complète y compris un examen médical et un examen de ses antécédents avant qu'on ne décide de lui accorder le statut d'immigrant reçu. Il serait inopportun, je crois, de faire d'autres observations sur le général Hon.

L'autre personne qui a fait l'objet d'insinuations, Nguyen Tan Doi, a été autorisée à entrer au Canada pour y établir sa résidence permanente en 1969. Il est retourné plus tard au Vietnam en voyage d'affaires. Quelques mois plus tard, sa cause était déférée devant les tribunaux vietnamiens et, sauf erreur, il était emprisonné puis enfin libéré en 1975. Il est revenu au Canada et admis comme résident rentrant chez lui. A l'heure actuelle, rien n'indique qu'il y ait quelque chose d'irrégulier, mais une vérification de ses antécédents est en cours.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre pourrait nous dire de quelle façon ces enquêtes sont menées. Il y a sûrement quelque chose qui ne va pas. Par la même occasion, le ministre peut-il nous dire sur quoi son ministère s'est fondé pour délivrer un permis dans l'un des deux cas?

M. Andras: J'ai déjà expliqué les raisons de l'autorisation de mon ministère, en répondant à la question précédente. Quant au fondement de l'enquête, on s'est simplement reporté, comme d'habitude, à certaines allégations qui ont été faites. Je ne suis pas en mesure pour l'instant de confirmer ou infirmer le bien-fondé de ces allégations.

LE NOMBRE DE RÉFUGIÉS VIETNAMIENS FAISANT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le ministre fasse savoir à la Chambre et aux Canadiens quelles allégations ont donné lieu à une enquête. Mais afin de savoir exactement ce qui se passe—vu qu'on engage des dépenses après coup—le ministre peut-il dire à la Chambre combien de Vietnamiens du Sud font l'objet d'une enquête? Peut-il nous donner ce renseignement?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Non, monsieur l'Orateur, je ne puis donner ce renseignement ni au député ni à la Chambre. Je regrette plutôt que l'on pense que les réfugiés vietnamiens soient l'objet de plus d'enquêtes que les réfugiés d'autres provenances. La nature même du statut de réfugié implique que nous accueillons, pour des raisons humanitaires, des personnes qui sont dans une situation très pénible. La preuve, c'est que nous avons en l'occurence, et de façon tout à fait justifiée à mon avis, assoupli temporairement le processus d'examen afin de leur permettre d'entrer rapidement au Canada. Quant à la venue de personnes en vertu d'un permis du ministre, comme cela s'est fait dans le cas de toutes les vagues de réfugiés survenues sous mon mandat et dans le cas de toutes celles survenues sous le mandat de mes prédécesseurs, le recours au permis du ministre sert précisément à cette fin. Ce permis ne confère pas au titulaire le statut d'immigrant reçu. Il lui permet d'entrer temporairement au Canada et nous donne le temps de procéder à l'examen que nous jugeons utile de faire de ses antécédents.

* * *

L'AGRICULTURE

PROPOSITION D'AIDE AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT SOUS FORME DE FOURNITURE D'ENGRAIS CHIMIQUES

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Pour se tenir dans l'esprit de la révolution verte, le ministre consentirait-il à venir en aide aux pays en voie de développement en leur fournissant des engrais même si cela devait l'obliger à modifier quelque peu le programme régulier d'aide alimentaire étant donné que ces pays seront à court de 3.5 milliards de tonnes courtes d'engrais azotés au cours de l'année qui s'en vient et que certains de nos programmes d'aide alimentaire suscitent en ce moment de très vives inquiétudes dans ces divers pays.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député sait, j'en suis certain, que le gouvernement du Canada a doublé son aide au chapitre des engrais cette année. Il sait aussi, que lors de la réunion récente du conseil tenue dans le cadre du programme alimentaire mondial, à Rome, cette situation a fait l'objet d'un examen.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA DISSIMULATION D'ARMES—DEMANDE D'EXPOSÉ DU RÉSULTAT DES FOUILLES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Elle a trait aux incidents survenus dans divers pénitenciers canadiens au cours desquels des prisonniers ont attaqué, et dans certains cas tué, des gardiens de prison. Il y a environ un an, j'avais suggéré qu'on fasse des contrôles périodiques pour s'assurer que les prisonniers n'avaient pas en leur possession des armes à feu, des couteaux ou autres armes. Je félicite le ministre de son initiative dans ce sens, mais j'aimerais lui demander quel a été le résultat

des fouilles qui ont été faites dans les 49 pénitenciers et établissements pénitentiaires.

● (1430)

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, des contrôles comme celui de vendredi dernier sont effectués périodiquement, mais je n'ai pas encore tous les résultats. On me dit que, dans la région de l'Ontario, on a découvert quelques couteaux introduits en fraude, mais je n'ai pas encore les rapports des régions de la Colombie-Britannique, des Prairies, du Québec et de l'Atlantique.

M. Diefenbaker: Il faut bien longtemps pour obtenir un rapport sur une question aussi importante. A-t-on dit au ministre si ces fouilles avaient amené la découverte de revolvers?

M. Allmand: Pas encore, monsieur l'Orateur, mais, je le répète, je n'ai pas encore le rapport complet sur cette affaire.

M. Diefenbaker: Aucun rapport?

M. Allmand: Les fouilles ont été effectuées vendredi, les rapports seront remis au commissaire des pénitenciers qui me les transmettra le plus tôt possible.

M. Diefenbaker: Cela n'a certainement pas été bénéfique pour les gardiens qu'on fasse les choses le plus tôt possible dans le service pénitentiaire. Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à obtenir un rapport raisonnablement définitif et à nous le transmettre demain parce que tous les gardiens s'inquiètent beaucoup du fait qu'on accorde trop peu d'attention aux risques qu'ils courent à cause de l'insouciance, de la négligence ou d'autres raisons dans les établissements pénitentiaires.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, j'essaierai de fournir ces renseignements au très honorable représentant le plus tôt possible.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROJET D'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT ET LA MODIFICATION DU CODE CRIMINEL

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Étant donné tout ce qu'on a lu et entendu au cours de la fin de semaine au sujet du solliciteur général qui songerait à un groupe de mesures visant à combattre le crime et qui toucheraient également à la peine capitale, peut-il dire à la Chambre s'il songe à des mesures qui amélioreront l'administration de la justice, si elles seront présentées maintenant plutôt que liées à la question très philosophique et très délicate de la peine capitale?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, nous sommes en train d'examiner ces questions, et nous présenterons ces mesures à la Chambre dès qu'elles seront disponibles.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, j'avais tant de questions à poser la semaine dernière que je n'en suis qu'à la première, mais je sais que je devrai me limiter aujourd'hui. D'ordinaire, je me compte partiellement satisfait des réponses du solliciteur général mais sa dernière est loin de me satisfaire. Je voudrais demander au solliciteur général s'il ne pense pas qu'il est plus honorable et intellectuellement honnête . . .

Des voix: Règlement!

M. Nowlan: . . . de soulever séparément la question de la peine capitale sans la lier à un projet de loi omnibus qui porterait sur beaucoup d'autres aspects de l'administration de la justice?

M. Allmand: Nous n'avons pas encore décidé de présenter un bill omnibus. Je le répète, nous sommes en train d'examiner toutes ces questions, mais aucune décision n'a encore été prise.

DEMANDE DE PRÉSENTATION DE MESURES D'AMÉLIORATION

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Je sais que le ministre a déjà été interrogé sur ce sujet. Il y a un mois environ, il a dit que ces questions allaient être examinées. Quand la décision sera-t-elle prise et, en deuxième lieu, le ministre peut-il dire à la Chambre aujourd'hui s'il a sur le métier un projet de loi visant à améliorer l'administration de la justice, et s'il est prêt à le présenter en première lecture au moins afin que nous puissions prendre connaissance des dispositions qu'il renferme et attendra-t-il l'automne pour proposer les autres?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Nous n'avons pas attendu pour mettre en application des mesures de nature administrative. Le très honorable député a parlé des mesures que nous prenions dans les pénitenciers pour assurer la sécurité des gardiens et des détenus. Pour ce qui est des projets de loi, nous sommes en train de préparer des projets de loi et des mesures et nous les présenterons à la Chambre le plus tôt possible. J'aimerais les présenter aussi rapidement que possible.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA EN MATIÈRE DE LIBRE-ÉCHANGE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce et je m'excuse de ne pas avoir eu l'occasion de lui en donner préavis.

Des voix: Oh, oh!

M. Corbin: Faut-il comprendre que le gouvernement et surtout le ministre n'ont pas l'intention d'accepter la proposition du Conseil économique du Canada et de son président portant que le Canada accepte sans restriction l'importation de produits manufacturés à bon marché et injustement concurrentiels et que le gouvernement rejette la menace que cache cette proposition pour la survie de notre industrie de la fabrication et pour des centaines de milliers d'emplois, surtout dans le domaine des textiles et du vêtement?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le gouvernement connaît très bien les risques que comporte la proposition mentionnée par le député. J'ai examiné ce qui pourrait se faire le jour où l'on permettrait le libre-échange. Je tiens à signaler au député que mon ministère examinera la situation en détail. Mais, à mon avis, ce qu'il importe de reconnaître pour l'instant, c'est que notre industrie est menacée. En même temps, nous nous sommes engagés à fond à libéraliser notre commerce.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'INDUSTRIE

L'AUTOMOBILE—LES RECOMMANDATIONS DU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS UNIS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce, et j'espère cette fois obtenir une seule réponse et non pas deux. En février dernier, des représentants des travailleurs unis de l'automobile ont rendu visite au ministre et lui ont soumis un mémoire contenant un certain nombre de propositions destinées à améliorer la situation dans l'industrie de l'automobile. Le ministre a alors répondu qu'il étudierait très sérieusement ces propositions et qu'il annoncerait très prochainement des mesures. Peut-il maintenant nous renseigner sur les discussions qui ont lieu actuellement à propos de ces propositions des travailleurs unis de l'automobile, et nous préciser quelles suites éventuelles il envisage de donner à ce mémoire?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à ce mémoire des travailleurs unis de l'automobile, et je pense que le député a pu prendre connaissance de cette réponse. J'ai relevé un certain nombre de propositions formulées par les travailleurs unis de l'automobile, notamment celle d'un rapport annuel sur le commerce automobile entre le Canada et les États-Unis. C'est une chose que nous ferons effectivement désormais.

Quant à l'autre initiative annoncée il y a quelques mois à la suite de cette rencontre, elle devait stimuler l'industrie des pièces automobile au Canada grâce à des remises tarifaires sur les réimportations au Canada de pièces automobiles fabriquées par des compagnies canadiennes mais destinées à des automobiles étrangères.

L'AUTOMOBILE—LA SITUATION DE L'EMPLOI—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Puis-je demander au ministre s'il compte toujours sur une reprise des marchés canadien et américain pour améliorer la situation de l'emploi dans l'industrie automobile, ou s'il prend des mesures concrètes outre celles qu'il a déjà annoncées. Je pose cette question parce que j'ai l'impression que toute ce que l'on a fait jusqu'à présent s'est soldé par un échec retentissant. En fait, les concessions du programme de remises n'ont pas donné le moindre résultat. Je voudrais donc savoir si le ministre envisage de prendre de nouvelles mesures pour améliorer la situation de l'emploi dans l'industrie automobile au Canada.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): J'ai précisé que nous procédions à un certain nombre de nouvelles initiatives en vue d'aider l'industrie automobile canadienne, en particulier les fabricants de pièces détachées, à trouver de nouveaux marchés. Je dois en même temps rappeler au député que, sachant que 80 p. 100 de ce marché se situe aux États-Unis, il ne saurait y avoir de reprise de l'industrie automobile canadienne tant que le marché américain ne se sera pas relevé.

* * *

LES AÉROPORTS

VANCOUVER—L'OPPORTUNITÉ DU RENVOI DU PROJET DE PROLONGEMENT DES PISTES AU COMITÉ PERMANENT

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Transports qui découle de ses remarques de l'autre jour. Peut-il dire à la Chambre si les études concernant l'aéroport de Vancouver, au sujet desquelles je l'ai interrogé, seront déposées à la Chambre et renvoyées au comité permanent des transports et des communications avant l'ajournement de la présente session?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Je devrai voir les rapports avant de prendre quelque décision à ce sujet, monsieur l'Orateur. Entre-temps, j'entends rencontrer le ministre des Transports de la Colombie-Britannique et discuter de toute l'affaire avec lui. Je ne peux dire à ce moment-ci exactement ce que nous ferons avec le rapport.

VANCOUVER—DEMANDE D'ÉTUDE DES RAPPORTS AU COMITÉ AVANT LA MISE EN CHANTIER

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Je remercie le ministre de sa réponse. Le 9 juillet, il a dit, comme en fait foi le hansard:

> Monsieur l'Orateur, je suis prêt à déposer tous les rapports à la Chambre et à les faire renvoyer au comité permanent des transports pour une étude approfondie.

Puis-je lui demander si cela signifie que le gouvernement ou son ministère ne prendront aucune décision au sujet de l'aéroport international avant que le comité permanent des transports et des communications ait eu l'occasion d'étudier les rapports que le ministre réunit actuellement?

● (1440)

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Cela dépendra du moment où je recevrai le rapport. Il y a une différence si je le reçois demain ou dans un mois. Je me suis engagé auprès du comité permanent des transports et des communications à étudier tous les grands problèmes de transport au Canada, et je m'en tiendrai à cela jusqu'à ce que j'aie de bonnes raisons d'agir autrement.

M. Fraser: Le ministre dit-il en fait à la Chambre que le comité permanent étudiera ces rapports avant que le gouvernement prenne toute décision finale au sujet de la construction de la nouvelle piste à l'aéroport international de Vancouver?

M. Marchand (Langelier): A moins que j'aie de bonnes raisons d'agir autrement, c'est ce que j'entends faire.

* * *

LE LOGEMENT

DEMANDE DE SUPPRESSION DES CLAUSES RESTRICTIVES À L'ÉGARD DES REVENUS ET DES COÛTS DU PAAM— L'OPPORTUNITÉ D'UNE BAISSE DES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRES

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. En dehors de la Chambre, le ministre a cité un objectif inférieur, soit de 180,000 mises en chantier.

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: C'est là 15 p. 100 de moins que ses prévisions initiales. Étant donné que la demande se situe toujours bien au-dessus de 200,000 et vu certains commentaires qu'il a faits, le ministre va-t-il prendre des mesures pour stimuler l'offre en supprimant les exigences restrictives à l'égard des revenus et des coûts concernant le programme privé d'aide à l'acquisition d'une maison et va-t-il instaurer un facteur de contrôle unique pour sauver ce programme de l'échec?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, tout d'abord je n'ai pas cité ce chiffre. Il a été avancé par un journaliste qui est très au courant de la situation. C'est ce qu'il a essayé de me faire dire.

Des voix: Oh, oh!

M. Danson: En tout cas, c'est là une estimation raisonnable faite par un journaliste qui suit de très près la question, mais je n'ai rien dit de tel. Toutefois, le fait est que j'étudie de très près avec les prêteurs privés les programmes d'aide à l'acquisition d'une maison. Je communique avec les dirigeants des institutions de prêts de tout le pays pour établir quelles sont exactement les possibilités de financement disponibles. Ils ont manifesté beaucoup d'enthousiasme, mais cela ne s'est pas encore traduit par les mesures que j'espérais. A mes yeux, ce programme ne sera pas un échec tant que je n'aurai pas terminé de ce côté-là. C'est pourquoi je ne révise pas mes chiffres. L'objectif de 210,000 est simplement le chiffre qui devait répondre aux besoins cette année. Il est peu probable que nous l'atteignions et je le regrette. Je ne veux pas me contenter d'un objectif plus bas qu'il n'est nécessaire et je vais essayer de le maintenir aussi élevé que possible.

Mlle MacDonald: Le ministre pourrait-il nous citer le chiffre qu'il vise maintenant? S'il veut éviter de le revoir encore avant la fin de l'année, le ministre peut-il nous dire s'il a réussi à persuader son collègue, le ministre des Finances, de prendre les mesures qu'il a recommandées pour ralentir la hausse rapide des taux d'intérêt?

M. Danson: Je ne sais pas de quelle recommandation parle l'honorable représentante. Je dois dire que tout chiffre en dessous de 210,000 ne me satisfait pas. Je me rends compte qu'il est très difficile à atteindre cette année vu le ralentissement de l'activité économique, la pénurie de fonds hypothécaires et les taux d'intérêt élevés, mais je ne donnerai pas un chiffre plus bas, car je tiens à le maintenir aussi élevé que possible. Je vais continuer mes efforts auprès des promoteurs immobiliers et des institutions de prêts en vue d'atteindre cet objectif et je ne me contenterai pas d'un objectif inférieur.

* * *

LES FINANCES

LES PRÉVISIONS DU MINISTRE QUANT À L'ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, l'une des grandes banques américaines a récemment élevé son taux préférentiel pour la deuxième fois. Aussi, le ministre des Finances admet-il que les taux préférentiels et les taux d'intérêt ont atteint leur plus bas niveau? Bien qu'il n'ait pas abordé cette question dans son exposé budgétaire, comment envisage-t-il l'évolution à court terme des taux d'intérêt au Canada?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député est aussi compétent que tout autre en la matière, et il sait fort bien qu'il serait fort risqué de ma part de prédire l'évolution des taux de change ou des taux d'intérêt et de donner ainsi la possibilité au marché d'entériner ou d'infirmer ma prédiction.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Comme la Banque centrale a pour politique de maintenir des taux plus élevés pour empêcher un retrait néfaste sur le compte international, le ministre pourrait-il nous dire quelle est la politique du gouvernement sur l'évolution du taux d'intérêt? Est-il disposé à favosiser un taux plus bas pour aider son collègue, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, ou, au contraire, un taux plus élevé pour maintenir l'équilibre monétaire international?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Ni l'un ni l'autre, monsieur l'Orateur.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES LICENCIEMENTS À LA SYDNEY STEEL CORPORATION ET LA FERMETURE DE L'USINE DE MONTAGE TOYOTA—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qui a sûrement été alerté par ses services en raison du sérieux de l'affaire. Après l'annonce inquiétante du licenciement de 300 personnes faite au cours de la fin de semaine par le président de la Sydney Steel Corporation, qui en a déjà renvoyé 500 environ depuis mars dernier, qu'est-ce que le gouvernement prévoit faire pour leur trouver du travail?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le député sait que le budget présenté l'autre soir comportait pour le court terme des sommes importantes destinées à la création directe d'emplois. Par ailleurs, mes services vont rencontrer les personnes concernées pour voir ce qu'il est possible de faire au titre par exemple de la mobilité de la main-d'œuvre, mais je ne suis pas en mesure pour l'instant de donner plus de précisions au député.

M. Muir: Le ministre a parlé de mobilité. Nous revoici à la solution Gordon: on envoie tout le monde en Ontario, sans espoir de retour. Il y avait aussi la semaine dernière la fermeture de l'usine Canadian Motor Industries, usine de montage Toyota, qui avait déjà augmenté le chômage. Suivant les estimations faites par le cabinet du ministre et publiées en fin de semaine, le taux de chômage se situe entre 15 et 20 p. 100 actuellement dans l'île du Cap-Breton. Considérant leur provenance, je suppose que ces chiffres ne pèchent pas par excès. Au nom du ciel, le ministre voudrait-il bien nous faire savoir ce que fait son gouvernement pour nous sortir de cette dépression libérale? Quelqu'un peut-il répondre?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a la parole.

* * *

LES TRANSPORTS

LES LICENCIEMENTS AU CN ET AU CP—L'OPPORTUNITÉ D'UNE INTERVENTION MINISTÉRIELLE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Transports une question relative aux licenciements d'été auxquels le CP et le CN procèdent par milliers et par centaines respectivement. Les réponses que nous ont fournies jusqu'à présent le ministre et le secrétaire parlementaire du ministre des Affaire indiennes et du Nord canadien au nom de ce dernier n'ont fait que confirmer ces licenciements. Le ministre dirait-il à la Chambre ce qu'il a fait pour tenter de persuader les chemins de fer de garder ces employés au travail, étant donné que le matétiel roulant et les installations de ces deux chemins de fer ont tellement besoin d'être améliorés?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur le président, comme on le sait, il y a deux chemins de fer: le Canadien National, qui appartient au gouvernement canadien, et le Canadien Pacifique, qui est une entreprise privée. Ce dernier a sa propre convention collective et son syndicat, lesquels prévoient la façon dont les mises à pied doivent être effectuées. Je n'ai donc pas à intervenir. Si je suis intervenu au CN c'était pour essayer d'empêcher qu'il y ait des congédiements massifs, et la société ferroviaire s'est engagée à ne pas mettre à pied plus de 50 personnes par mois tant et aussi longtemps que la situation économique ira en se détériorant. Aussitôt qu'elle se stabilisera, le CN reprendra ces employés. Cela est selon l'entente qui a été conclue.

[*Traduction*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, même si le ministre ne peut intervenir dans le sens de forcer les chemins de fer à garder ces employés au travail, ne présente-t-il pas au moins des instances? Autrement dit, fait-il autre chose que de se contenter de recevoir des renseignements des chemins de fer?

● (1450)

[*Français*]

M. Marchand (Langelier): Monsieur le président, je fais non seulement des recherches, mais j'essaie aussi d'obtenir des renseignements. J'essaie également d'exercer une certaine influence, pour autant que la loi me le permet, de même que l'autorité gouvernementale. A mon avis, ce ne sera rien de nouveau pour l'honorable député d'apprendre que le CPR est une institution qui a une très grande influence au Canada.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LA POSITION DU MINISTRE SUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable solliciteur général du Canada.

A-t-il l'intention de réviser sa position, face à l'application de la loi sur la peine de mort actuellement en vigueur au Canada dans le cas du meurtre d'un policier ou d'un gardien de prison, ou s'il entend réévaluer au moins la situation à la lumière de l'augmentation constante de la criminalité et du débat qui s'accentue sur la place publique, afin de demander le rétablissement de la peine de mort?

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA REMISE DE LA TAXE DE VENTE EN ONTARIO—LA POSSIBILITÉ DE CONTRAVENTION À L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE—LA POSITION DU MINISTRE

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question au ministre des Finances? Considère-t-il que la mesure budgétaire préélectorale du premier ministre de l'Ontario, la remise au comptant de la taxe de vente provinciale sur les automobiles neuves de fabrication nord-américaine, contrevient à l'esprit et à la lettre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce? Que pense-t-il de cette intervention provinciale dans un accord international?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de High Park-Humber Valley.

LES AÉROPORTS

PICKERING—LES PROPOS DU MINISTRE AU SUJET DE L'OPPOSITION AU PROJET—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma question au ministre des Transports se rattache à sa déclaration de vendredi dernier, selon laquelle il ne construirait pas l'aéroport de Pickering si tous les Torontois sont contre l'aéroport. Peut-il expliquer ce que cela veut dire? Faudra-t-il que tous les hommes, les femmes et les enfants expriment leur opposition, ou que la majorité de la population, de même que les autorités locales, s'y oppose? Qu'a-t-il voulu dire au juste? Peut-il dire en même temps pourquoi il n'a pas donné suite à sa déclaration du 21 février, alors qu'il a dit qu'il reconsidérerait toute l'affaire selon les vœux de la majorité?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Hamilton-Wentworth.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INCARCÉRATION DE NORMAN ET JEAN JOHNSON AU VIETNAM—LES DÉMARCHES DU MINISTÈRE POUR LA LIBÉRATION

M. Sean O'Sullivan (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il y a maintenant quatre mois que les missionnaires canadiens Norman et Joan Johnson sont prisonniers au Vietnam du Sud, et deux mois que le gouvernement a fini par faire des démarches à leur sujet auprès du gouvernement révolutionnaire provisoire à Paris. Le ministre peut-il dire où en sont les négociations en vue de la libération de ces Canadiens que les troupes communistes avaient promis de libérer?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, aux derniers renseignements, les représentants du gouvernement révolutionnaire provisoire m'ont assuré que ces personnes étaient en sécurité et que nous serions prévenus lorsque leur libération pourrait être garantie. Ce sont là les dernières nouvelles, mais je vais me renseigner à la première occasion.

M. O'Sullivan: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Ces mêmes groupes ont dit que les prisonniers canadiens seraient libérés dès qu'ils seraient identifiés et qu'elles ne garderaient en captivité aucun civil n'ayant pas pris part aux opérations militaires. Le ministre peut-il dire quelles démarches tente le ministère des Affaires extérieures pour faire relâcher les Canadiens détenus depuis quatre mois?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, le député sait que nous avons fait des démarches à ce sujet auprès des autorités. C'est tout ce que nous pouvons faire, à moins que le député ne veuille que nous intervenions au Vietnam.

* * *

[*Français*]

LA RADIODIFFUSION

LA DATE D'ATTRIBUTION DU CANAL 10 À VANCOUVER

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre des Communications.

Questions orales

Le 30 mai dernier, j'ai posé une question au ministre au sujet du canal 10 à Vancouver. Le ministre m'a alors répondu qu'il allait demander si la Commission était en mesure de donner une date à laquelle celle-ci pourrait rendre une décision. Les requérants ont dû dépenser beaucoup pour leur demande, et si le retard apporté par la Commission à donner une réponse persiste, ces dépenses de capital pourraient augmenter d'un million de dollars. Alors, est-ce que le ministre peut donner des renseignements à ce sujet?

[*Traduction*]

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je comprends l'inquiétude du député. L'attribution du canal 10 à Vancouver est une question importante et c'est probablement pour cela que le CRTC a délibéré si longtemps. J'ai dit au député, la première fois qu'il nous a fait part de son inquiétude, que je demanderais au CRTC de nous communiquer sa décision le plus vite possible. On m'a répondu que c'était précisément ce qu'on faisait. Le CRTC trouve le problème complexe et veut rendre la décision la mieux appropriée.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE RAFFINERIE DE PÉTROLE À EASTPORT, MAINE—L'ACCÈS DES EAUX CANADIENNES AUX SUPERPÉTROLIERS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous ferait-il connaître la position du Canada à propos de la construction de la raffinerie à Eastport, dans le Maine, et nous dirait-il si son ministère est entré en relation avec les États-Unis au sujet de l'utilisation des eaux canadiennes par les superpétroliers transportant le pétrole brut à la raffinerie? Le gouvernement américain a-t-il fait part à son ministère des intentions de la Pittston Company concernant la construction de cette raffinerie?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, comme le sait mon honorable ami, le gouvernement du Canada s'est toujours fermement opposé au passage de transporteurs par le canal du Head Harbour à cause des risques écologiques. La commission de l'environnement du Maine, dans ses dernières conclusions, a autorisé la Pittston à poursuivre la construction de la raffinerie, moyennant certaines conditions, notamment l'obtention des autorités canadiennes d'un droit de passage pour les transporteurs chargés de ces produits. Nous ne sommes pas revenus sur notre position à ce sujet. Depuis cette désicion de la commission de l'environnement du Maine, les États-Unis ne nous ont pas présenté d'autres instances officielles. Dans les circonstances mentionnées, nous ne savons pas actuellement si le département d'État va soutenir la cause de la Pittston. Évidemment, si c'était le cas, nous serions obligés de lui rappeler notre opposition de longue date à cette circulation.

Questions orales

LA BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

LA RÉDUCTION DES CRÉDITS—L'INCIDENCE SUR L'OCTROI DE PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Le ministre a déclaré dans le budget que l'on réduirait de 135 millions de dollars les fonds destinés à ranimer la Banque d'expansion industrielle et l'on rapporte que les prêts de la Banque aux petites entreprises ont diminué d'environ 27 p. 100 au cours des six mois se terminant en mars dernier. La déclaration du ministre reflète-t-elle une nouvelle diminution des prêts de la Banque aux petites entreprises ou simplement le fait que l'aide de la Banque aux petites entreprises accuse déjà une baisse alarmante?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aurai du mal à répondre à la question dans le peu de temps dont je dispose. En un mot, la réduction reflète une certaine restriction de l'expansion de cet établissement au cours de la prochaine année fiscale.

* * *

RADIO-CANADA

LE PRÊT DE FILMS ÉDUCATIFS AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT—LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Depuis quatre ans, les commissions scolaires, les associations de commissaires d'écoles, les associations d'enseignants et les universités partout au Canada demandent sans cesse à Radio-Canada des films de nature éducative qui puissent être projetés dans les écoles canadiennes. Le ministre et Radio-Canada ont donné à tous ces organismes les pires réponses de Normand jamais vues. Le ministre aurait-il donc l'obligeance de convoquer immédiatement une rencontre avec ces organismes et de mettre au point un programme qui permette aux écoles et aux universités canadiennes d'emprunter de Radio-Canada des films de nature éducative?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, le député sait sans doute qu'il s'agit d'une question qui regarde la société elle-même. En dépit du ton plutôt immodéré de sa question, je tiens à être aussi serviable que possible. Je crois qu'une décision de principe a déjà été prise, et que la prochaine étape consiste à instaurer un réseau de distribution. Tout devrait être fait l'automne prochain.

M. McKenzie: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'ai fait inscrire le bill C-291 au *Feuilleton*. Il s'agit d'un projet de loi visant à modifier la loi sur la radiodiffusion afin de permettre que les films éducatifs de Radio-Canada soient projetés dans les écoles canadiennes. Le ministre pourrait-il user de son influence afin de faire renvoyer le bill au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, de sorte que les problèmes d'ordre juridique et technique puisse être résolus?

M. l'Orateur: A l'ordre. Passons à la présentation des rapports de comités permanents ou spéciaux.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Mercredi dernier, le 9 juillet, j'ai posé une question au ministre du Travail. La présidence n'a pas permis au ministre d'y répondre mais Votre Honneur a dit qu'elle examinerait la question et se prononcerait. Je me demande si la décision a été prise. Par ailleurs, aujourd'hui même, j'ai posé une question au ministre des Transports, dans laquelle je lui demandais d'expliquer une déclaration de portée générale qu'il a faite vendredi dernier, et de nouveau la présidence n'a pas permis au ministre d'y répondre. Puis-je savoir quelle sera la décision de la présidence, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: Pour ce qui est de la première question, je serai en mesure de fournir des précisions dès demain. Par la question qu'il a voulu poser, le député demandait au ministre de définir le sens donné à «opinion majoritaire» et de préciser quand elle serait prête. C'était sans contredit une question hypothétique à l'extrême.

* * *

● (1500)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LE CANADA ET L'ARGENTINE AU SUJET DE LA COLLABORATION EN MATIÈRE D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer dans les deux langues officielles les notes échangées entre le gouvernement du Canada et celui de la république d'Argentine constituant un accord concernant la collaboration nucléaire en date des 10 et 12 septembre 1974.

* * *

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LA NOMINATION DE PRÉSIDENTS SUPPLÉANTS ET D'AUTRES MEMBRES DE LA COMMISSION

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé) demande à présenter le bill C-70, tendant à modifier la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS

PÉTROLE ET GAZ—MOTION PORTANT SUR LES DÉPLACEMENTS DU COMITÉ PERMANENT AU CANADA ET EN ALASKA

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

Le président du Consiel privé: Que le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics soit autorisé à étudier les questions des oléoducs et gazoducs ainsi que l'approvisionnement en pétrole et en gaz naturel provenant des régions frontières; que les membres du Comité soient autorisés à se transporter d'un lieu à un autre au Canada et en Alaska, (É-U.) pendant le mois de septembre 1975 et que le personnel de soutien nécessaire les accompagne.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 21(2) du Règlement, cette motion est portée, comme initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la prochaine séance.

* * *

PÊCHES ET FORÊTS

LE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DU RAPPORT ANNUEL DE L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

Le ministre d'État (Pêches): Que le Rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, 1973-1974, déposé le 11 février 1975, soit renvoyé au Comité permanent des pêches et des forêts dans le but d'entendre les mémoires de la Fundy Weir Fisherman's Association, Nouveau-Brunswick, et de l'Independent Gill Net Fishermen of Northern Manitoba.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 21(2) du Règlement, cette motion est portée, comme initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Chambre.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles Turner (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie, et ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 1280, 1294, 2168, 2458, 2552, 2707, 2798 et 2823.

Monsieur l'Orateur, si la question n° 1295 pouvait être transformée en ordre de dépot de document, le document serait déposé immédiatement.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL—LES FRAIS DE VOYAGES

Question n° 1280—**M. Cossitt:**

Pour chacune des années financières terminées le 31 mars 1972, 1973 et 1974 et pour la période de neuf mois ayant pris fin le 31 décembre 1974, quels ont été les frais généraux de déplacement *a*) à l'étranger, *b*) au Canada (i) du président de l'Agence canadienne de développement international (ii) des membres du personnel de l'Agence qui l'ont accompagné?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):

		1971–1972	1972–1973	1973–1974	1974 au 31/12/74
a)		$24,303.58	$11,321.58	$25,204.48	$9,260.01
b)	(i)	non disponible*	non disponible*	1,783.46	2,680.45
	(ii)	" **	" **	non disponible**	non disponible**

* L'analyse requise pour obtenir cette information demanderait un temps, une main-d'œuvre et des ressources financières excessifs.

**Un adjoint spécial accompagnait habituellement M. Gérin-Lajoie. Les agents de l'ACDI chargés de programmes ou de projets dans les pays ou au sein des organisations internationales visités faisaient également partie des missions en ce qui avait trait directement à leur secteur de compétence. Étant donné que ces personnes n'accompagnaient pas M. Gérin-Lajoie pour toute la durée des voyages et conjuguaient ces visites avec d'autres fonctions, la question ne saurait être répondue qu'au prix d'un travail de recherche qui, à cause du temps et de la main-d'œuvre nécessaires, serait excessivement onéreux.

LES DONS AUX FONDS DE LA PISCINE

Question n° 1294—**M. Cossitt:**

1. Le premier ministre a-t-il lu l'article paru dans *The Gazette* de Montréal du 23 janvier 1975, selon lequel M. W. H. Fader de Toronto serait le porte-parole des donateurs de la piscine du 24, promenade Sussex, et aurait déclaré que chaque donateur, y compris le premier ministre, recevrait un reçu pour fins d'impôt?

2. Le premier ministre est-il l'un des donateurs du Fonds de la piscine du 24, promenade Sussex et, dans l'affirmative, *a*) à quelle date a-t-il fait ce don, *b*) quel en est le montant, *c*) aura-t-il le droit de déclarer le plein montant de ce don à titre de déduction d'impôt?

3. Si le gouvernement autorise la déduction du plein montant des dons au Fonds de la piscine, cela signifie-t-il que les impôts perçus par le gouvernement se trouveront réduits du coût intégral de la piscine, et que c'est la population canadienne qui paiera en réalité ladite piscine?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Le cabinet du premier ministre, le bureau du Conseil privé et le ministère du Revenu national m'informent comme suit:
1. Oui.

2. Oui. Quant à savoir si le premier ministre pourra tenir compte de la totalité du montant de son don dans ses calculs d'impôt, c'est aux agents du Revenu qu'il appartiendra d'en décider, en se fondant sur l'actuelle législation en la matière.

Questions au Feuilleton

3. Comme le coût des dons à la Couronne est déductible du revenu imposable et non des impôts dus, la réponse est non.

L'«ARCTIC INSTITUTE OF NORTH AMERICA»

Question nº 2168—**M. Leggatt:**

a) Les ministères de l'Environnement, *b*) des Transports, *c*) de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont-ils financé l'Arctic Institute of North America et, dans l'affirmative, quand et pour quel montant?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Les ministères de l'Environnement, de l'Énergie, Mines et Ressources et des Transports m'informent comme suit: *a*) 1972-1973, $20,000.00; 1973-1974, $34,250.00; 1974-1975, $58.75. *b*) Rien n'indique dans les dossiers que le ministère des Transports ait jamais accordé une aide financière quelconque à l'Arctic Institute of North America. *c*) 6 août 1968, $10,000.00; 8 novembre 1968, $2,000.00; 15 octobre 1970, $1,550.30; 29 novembre 1971, $9,937.48.

LES RÉSIDUS D'ANTIBIOTIQUES DANS LES PRODUITS ALIMENTAIRES

Question nº 2458—**M. Mitges:**

1. Quelle mesure le gouvernement prend-il pour réduire l'incidence des résidus d'antibiotiques dans le lait, la viande et d'autres produits alimentaires comestibles contenant de la viande ou du lait?

2. Des cas de maladie se sont-ils déclarés après consommation de lait, de viande ou d'autres produits alimentaires contenant des résidus d'antibiotiques et, dans l'affirmative, combien y en a-t-il eu pour chacune des années 1971, 1972, 1973 et 1974?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Les ministères de l'Agriculture et la Santé nationale et du Bien-être social m'informent comme suit: 1. L'utilisation des antibiotiques dans les aliments du bétail est réglementée par la loi relative aux aliments du bétail. On ne permet que les sortes et les concentrations d'antibiotiques qui ne causeront pas de résidus dans la viande ou le lait. Des échantillons d'aliments sont régulièrement analysés pour s'assurer qu'ils sont conformes à ces normes. Les produits alimentaires, comme le lait écrémé en poudre, sont surveillés pour la présence de résidus d'antibiotiques. Aux abattoirs enregistrés sous le régime de la loi sur l'inspection des viandes, les examens avant et après l'abattage comportent des analyses d'échantillons pour dépister les animaux qui ont été nourris ou traités avec des antibiotiques avant l'abattage. Des spécimens d'animaux suspects et des échantillons de viandes sont apportés périodiquement au laboratoire pour des analyses incluant l'examen pour des résidus d'antibiotiques. La direction de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social cherche à réduire l'incidence des résidus d'antibiotiques dans le lait, la viande et d'autres produits alimentaires comestibles contenant de la viande ou du lait: *a*) en mettant au point des méthodes spécifiques d'analyses chimiques; *b*) en étudiant la possibilité d'ajouter des colorants anodins aux onguents antibiotiques contre la mammite, qui serviraient de marqueurs visibles pour indiquer la présence d'antibiotiques. De plus, les autorités provinciales et municipales exercent normalement un contrôle très suivi sur le lait liquide. A cet égard, la Direction générale de la protection de la santé a toujours encouragé les programmes provinciaux et donné des conseils sur les méthodes d'analyse.

2. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne possède ni statistiques ni données étayées sur de tels cas.

[M. Sharp.]

LE POSTE DE RADAR DE PINETREE

Question nº 2552—**M. Marshall:**

Quels ont été les résultats de la consultation entre le gouvernement et la province de Terre-Neuve sur la fermeture du poste de radar de Pinetree, compte tenu des intérêts du gouvernement en ce qui concerne l'emplacement et la propriété?

L'hon. Charles M. Drury (ministre des Travaux publics): A la suite des consultations, la province de Terre-Neuve a offert de prendre en charge le poste en question sans frais, à l'exception toutefois des propriétés que les différents services fédéraux conserveront. On effectue actuellement une étude pour déterminer si le gouvernement fédéral aurait encore besoin du poste, avant de conclure un accord avec la province.

ARAP—LES SUBVENTIONS POUR LES PUITS

Question nº 2707—**M. Hnatyshyn:**

1. Combien de puits a-t-on subventionnés dans le cadre du programme d'approvisionnement en eau de l'administration du rétablissement agricole des Prairies, au cours des années 1971-1972 et 1973-1974?

2. Quel a été le coût *a*) moyen, *b*) total assumé par l'ARAP pour ces puits?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Le programme d'aménagement des puits n'a commencé que le 1er avril 1973. En 1973-1974, on a subventionné l'aménagement de 4,492 puits en vertu de ce programme.

2. *a*) $241.93 *b*) $1,086,643.15.

LES SUBVENTIONS À INFORMATION OXFORD

Question nº 2798—**M. Halliday:**

1. A-t-on approuvé une subvention dans le cadre du Programme de service communautaire étudiant du ministère du secrétariat d'État, à l'égard du projet nº OLG2040, présenté par *Information Oxford* et, dans l'affirmative, le député de la circonscription en a-t-il été averti et quand?

2. La politique du gouvernement veut-elle que l'avis d'approbation de ces subventions soit envoyé au secrétaire de l'Association libérale locale et non pas au député de la circonscription et, dans la négative, un haut fonctionnaire du cabinet du Secrétaire d'État a-t-il téléphoné au secrétaire de l'Association libérale d'Oxford vers le 29 mai 1975 pour lui annoncer la subvention en primeur?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): 1. *a*) Oui. *b*) Des lettres ont été envoyés à chacun des députés concernés, pour les informer des subventions qui ont été accordées, dans le cadre du Programme de service communautaire étudiant, à des organisations de leur circonscription.

2. *a*) Non. *b*) Non.

LE BILL C-13—L'EMBAUCHE DE FONCTIONNAIRES

Question nº 2823—**M. Clark (Rocky Mountain):**

1. Le 15 mai 1975, combien de personnes étaient engagées *a*) par la Commission de la Fonction publique, *b*) sous contrat, par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, relativement à la mise en vigueur et à l'administration du bill C-13, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien?

2. Dans chaque cas, quelle était la date de l'engagement ou du contrat?

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien): 1. *a*) Aucune. *b*) Aucune. Les seules personnes visées par le

bill C-13 sont deux nouveaux membres de la Commission d'énergie du Nord canadien qui doivent être nommés suite à une recommandation des commissaires en conseil de chaque territoire.

2. Sans objet.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

*LES VOYAGES DU PRÉSIDENT DE L'ACDI

Question nº 1295—**M. Cossitt:**

Depuis sa nomination au poste de président de l'Agence canadienne de développement international, combien de voyages M. Paul Gérin-Lajoie a-t-il fait hors du Canada, *a*) dans chaque cas, où est-il allé et pourquoi, *b*) quel était le nom des personnes qui l'accompagnaient lors de chaque voyage, ainsi que la désignation de leur poste et la raison de leur présence?

(Le document est déposé.)

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VENTE DE RÉACTEURS NUCLÉAIRES À LA CORÉE DU SUD ET À L'ARGENTINE

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je demande l'autorisation de présenter une motion d'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement, pour discuter d'une importante question qui exige une prompte attention, à savoir les négociations en cours concernant la vente de réacteurs CANDU à la Corée du Sud et à l'Argentine, laquelle vente pourrait entraîner la prolifération des armes nucléaires et l'éventualité d'une guerre nucléaire, afin que la Chambre fasse clairement ressortir que, selon elle, la vente de ces réacteurs ajoute aux risques déjà existants d'une ère nucléaire.

M. l'Orateur: Conformément au Règlement, le député a eu l'amabilité de donner préavis à la présidence. Bien entendu, il a certainement soulevé là une question non seulement importante, mais qui présente un certain caractère d'urgence étant donné que, comme le dit la motion, les négociations sont en cours et qu'elles peuvent aboutir à des accords dont il faudrait discuter.

Le député suggère dans sa motion que la Chambre n'aura guère d'autre occasion de soulever la question et peut-être d'influencer le résultat de ces négociations. Toutefois, la présidence ne peut s'empêcher de reconnaître que la question a été abordée plusieurs fois au cours de la présente session et cela, depuis plusieurs semaines. Si l'on jette un coup d'œil à l'index du hansard, on verra immédiatement qu'en trois ou quatre semaines il a été question une demi-douzaine de fois de matériel nucléaire vendu à l'Argentine et sans doute huit ou neuf fois de celui qui est vendu à la Corée du Sud lors d'interventions aux termes de l'article 43 du Règlement.

Je ne m'en souviens pas particulièrement et je n'ai pas les passages en question sous les yeux, mais je me souviens qu'au moins une fois le premier ministre (M. Trudeau) ou le premier ministre suppléant ont répondu à la question en disant qu'il restait encore plusieurs jours réservés à l'opposition et que si cette dernière voulait s'en servir, le gouvernement coopérerait en faisant venir les ministres et les documents voulus pour donner du poids au débat. Les questions posées aujourd'hui concernaient ce sujet dans une large mesure. Enfin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) a déposé des documents il y a quelques secondes sur des questions s'y rapportant.

Voici ce qu'on peut apparemment en conclure. Premièrement, c'est une question d'intérêt permanent et non pas immédiat et qui ne peut donc être débattue conformément à l'article 26 du Règlement. Deuxièmement, depuis trois ou quatre semaines, on a eu plusieurs fois l'occasion d'en parler, mais on a préféré s'attarder à des questions plus intéressantes. Il est donc difficile de prétendre maintenant qu'il ne nous reste plus de temps pour en parler et que la Chambre devrait interrompre ses travaux pour ce débat spécial. J'estime donc que la question n'a pas à faire l'objet d'un débat spécial.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 9 juillet, de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que le bill C-66, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier, et de l'amendement de M. Stanfield (p. 7416).

M. l'Orateur: L'autre jour, alors que cette question était à l'étude, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a invoqué le Règlement au sujet du rapport entre la résolution et le bill. En répondant au rappel au Règlement initial, le ministre des Finances (M. Turner) avait alors indiqué qu'il se réservait le droit de faire d'autres commentaires plus tard. Entre-temps, le député d'Edmonton-Ouest a manifesté à la présidence, et je présume au ministre des Finances, son intention de présenter d'autres arguments à ce moment-ci. Peut-être pourrions-nous poursuivre la question et en arriver à une décision au courant de la journée.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je serai aussi bref que possible. Indépendamment du fait que mon chef ait présenté un amendement à la motion de deuxième lecture, cela ne signifie pas que le bill est en bonne et due forme. Nous ne faisons que gagner du temps pour vous permettre d'étudier le rappel au Règlement durant le débat.

Je suis prêt à concéder que le point du ministre est réglé par un amendement subséquent apporté au bill, mais sauf tout le respect que je dois tant à M. l'Orateur qu'au ministre, après plus ample étude de la loi de l'impôt sur le revenu, ce que le ministre considère un petit péché de transgression est maintenant devenu un péché presque . . .

Une voix: Véniel.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non véniel, mais mortel. Je dirais que c'est presque une hérésie pour ce qui est du Règlement et de la façon dont le gouvernement a traité ce bill. L'alinéa 47(1)g) se lit:

Lorsque de l'essence a été achetée

g) par une personne d'une autre catégorie de personnes que le gouverneur en conseil peut prescrire par règlement . . .

Cette disposition a été modifiée de façon à se lire:

Lorsque de l'essence a été achetée

f) par une personne comprise dans une catégorie de personnes exonérées d'impôt en vertu de la Partie I de la loi de l'impôt sur le revenu,

Le ministre a simplement dit «Ce n'est pas un changement important. Il y a très peu de différence. C'est en fait fondé sur la résolution.» Une étude cursive de la loi de l'impôt sur le revenu révèle qu'elle comprend 397 pages de texte. Cette loi comporte quatre divisions, en particulier la division H qui traite des exemptions totales. D'autres concernent des exemptions partielles. Cela signifie que ce que le ministre et la Chambre envisageaient en présentant la motion était entièrement différent de ce que prévoit le bill.

● (1510)

Au cours du débat sur le budget, on a précisé que le ministre ferait preuve de souplesse à l'égard de certaines catégories d'acheteurs d'essence, et par conséquent le ministre pouvait proposer de les exempter. Mais ce sera strictement impossible, car la division H ne laisse pas la moindre liberté d'action. Après tout, si le ministre voulait vraiment faire preuve de fermeté, le gouverneur en conseil pourrait tout simplement ne pas prescrire d'exemption, et personne ne serait exempté. Par contre, le ministre pourrait tenir compte des réalités de la vie, et accorder dans certains cas des exemptions.

En lisant la loi de l'impôt sur le revenu, sous la division principale des exemptions, à l'article 149, j'y trouve une liste des personnes exemptes d'impôt et qui donc ne seraient pas assujetties à cet impôt particulier. Par exemple, les membres du corps diplomatique et leur famille, les autorités municipales—encore qu'il reste à déterminer si un établissement d'enseignement municipal peut être exempté—les sociétés municipales ou provinciales, les organisations de charité, les sociétés sans but lucratif, les fondations philanthropiques et les associations universitaires. Cette liste s'étend à certaines sociétés de logement, à des organismes de recherche scientifique sans but lucratif et à certaines organisations ouvrières—il serait d'ailleurs intéressant de savoir si les véhicules utilisés par des syndicats seront assujettis à la taxe de 10 cents—à des organismes à but non lucratif, à des mutuelles d'assurance, des sociétés de logement, des assurances pour agriculteurs et pêcheurs.

Je passe à l'article 80 qui lui aussi est intéressant. Il couvre par exemple Son Excellence le gouverneur général, traite des allocations de dépenses de certains fonctionnaires municipaux, et de certaines allocations de dépenses de membres de l'Assemblée législative. J'attirerai ensuite l'attention sur les articles 109 et 110. Si je mentionne ces exceptions, ainsi que l'article six, c'est pour la raison suivante: je tiens à vous demander, monsieur l'Orateur, de tenir compte de la formulation de la substitution dont il a été question, et d'après laquelle il doit y avoir «une personne comprise dans une catégorie de personnes exonérée d'impôt en vertu de la Partie I». Est-ce que cela signifie que ces personnes seront totalement exemptées d'impôt, ou partiellement seulement? Le titulaire d'une pension de guerre qui représente 80 p. 100 de son revenu sera-t-il exonoré de cette taxe d'accise de 10¢. Car il est exonéré d'impôt sur le revenu.

La personne âgée qui, dans tous les autres domaines, bénéficie d'une exemption deux fois plus importante que celle du contribuable ordinaire et dont le revenu se situe juste en dessous du revenu imposable sera-t-elle ou non exonérée de la taxe d'accise? Aux termes des dispositions de la partie I de la loi, elle l'est. Prenons par exemple les gens qui reçoivent le supplément de revenu garanti, non imposable. Aux termes des dispositions de la partie I de la loi, ils sont exonérés de taxe, mais le texte ne dit pas «exonérés totalement de taxe». Quelle interprétation suivra-t-on?

Le ministre nous a dit que le ministre du Revenu national (M. Basford) nous donnerait des explications sur ces questions. Cela confirme ce que j'ai essayé de démontrer. Il existe d'énormes différences entre le bill et la motion. On ne peut absolument pas demander à la Chambre d'accepter le bill actuel dans la perspective de la motion présentée par le ministre. Le ministre aurait pu respecter la coutume et formuler sa motion en termes généraux. Nous n'aurions rien eu à y redire. Mais la motion reprend les termes du bill. Puisqu'il a fait ce choix, il doit en tirer les conséquences; autrement, la voie suivie par le ministre sera ouverte à tous les députés et fera précédent eu égard au Règlement; la présidence pourra s'en prévaloir lorsqu'il sera question de recevoir un bill ou une motion.

Nous n'avons jamais procédé de cette manière et, à mon avis, la présidence ne devrait pas souhaiter la généralisation de cette méthode, car elle ouvrirait la porte à l'arbitraire et reviendrait à donner à la présidence le pouvoir de prendre des décisions de principe.

Je demande donc à Votre Honneur de déclarer que le bill comporte des lacunes et qu'il faut le renvoyer à son comité de rédaction.

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant de donner la parole au ministre des Finances (M. Turner) ou aux autres députés désireux de participer au débat, permettez-moi une mise au point. Il me semble que l'on n'a pas parlé d'un principe avancé de l'autre côté de la Chambre lorsque cette question a d'abord été soulevée. Il ne fait aucun doute que le texte de la résolution et celui de l'article 1er de la loi sur la taxe d'accise comportent des différences importantes. Toutefois, on a prétendu—mais c'est un argument que je trouve difficile à accepter—que, selon l'interprétation générale, la résolution donnerait au ministre le pouvoir de faire ce qu'il a fait en recourant à l'article 1er de la loi sur la taxe d'accise, mais par voie de règlement, c'est-à-dire qu'il n'aurait pas à se présenter devant le Parlement.

Si je comprends bien le raisonnement du secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor (M. Reid), au lieu de profiter de ce pouvoir, généralement considéré comme répréhensible du point de vue parlementaire, au lieu de tirer parti du libellé du bill pour s'arroger le pouvoir, si discutable soit-il, de faire par règlement précisément ce à quoi nous nous opposons, le ministre a renoncé à ce pouvoir et, recourant à une circonlocution fondée sur la résolution, l'a inséré directement dans le bill.

Ainsi, non seulement l'insertion dans l'article 1 de la loi de l'impôt sur le revenu, mais aussi toutes les autres modifications pourront faire l'objet d'un débat. D'une manière générale, cela me semble restreindre le pouvoir accordé dans la résolution au lieu de l'élargir et, selon moi, c'est une bonne chose. Avant de poursuivre, j'aimerais que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) se prononce sur cette question de principe, car, à mon sens, c'est un aspect fondamental de notre prodécure.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je dirais que c'est un raisonnement élémentaire et tout à fait simpliste. Voilà tout. En premier lieu, on incite la Chambre à voter pour une proposition budgétaire fondée sur une motion des voies et moyens présentée à la Chambre. Or, cette motion prévoit que les catégories de personnes ayant droit à l'exemption seront celles qui seront prescrites par le ministre, par voie de règlement. La Chambre a déjà fait connaître dans le cours du débat son désir de voir le ministre tenir compte de certaines catégories de personnes. Mais cette porte a été fermée de façon unilatérale par le ministre, qui a préféré recourir à la Partie I de la loi de l'impôt sur le revenu, loi qui est absolument sans rapport.

● (1520)

Je soutiens qu'en fermant cette porte, en restreignant le nombre des personnes susceptibles de bénéficier par décision réglementaire d'une exemption, le ministre augmente la portée de la mesure. Après tout, il est déjà prévu que des exemptions seront accordées par voie de règlement. Si, en recourant à la Partie I de la loi de l'impôt sur le revenu le ministre restreint l'exemption en se disant que tel ou tel petit groupe n'y aura pas droit, si en d'autres termes, il a l'intention de soumettre tout le monde à sa taxe, il agit sans autorisation du Parlement. Ce n'est pas là ce que le législateur a arrêté, et le ministre est tenu d'exécuter la volonté du législateur.

L'argumentation invoquée ne tient pas à mon avis. Je sais que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid) a voulu s'en prendre à moi, car j'ai les règlements en horreur. Je n'aime pas non plus, dans les bills, les dispositions qui permettent au ministre d'agir à sa guise. Mais en l'espèce, entre le vote de la résolution et la présentation du bill, le ministre a voulu restreindre les possibilités d'exemption. Si la présidence fait preuve de réalisme, si elle oblige les députés à s'en tenir, en deuxième lecture, à l'objet du débat, personne d'entre nous ne pourra parler de catégories nouvelles d'exemptions, parce que toutes les exemptions possibles sont déjà définies de façon stricte par le bill. Ce sont celles de la Partie I de la loi de l'impôt sur le revenu. Rien, dans la Partie I de la loi de l'impôt sur le revenu, n'autorise le ministre à élargir le champ des exemptions. J'estime, monsieur l'Orateur, que l'argument présenté par le député de Kenora-Rainy River est un pur sophisme et je m'étonne qu'on le prenne au sérieux.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, si je peux revenir brièvement à la question soulevée par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) en reprenant le fil de son raisonnement, il ne peut souffler le chaud et le froid. Il ne peut s'opposer aux pouvoirs de réglementation, comme il l'a fait à plusieurs reprises, et se prononcer en faveur maintenant. Le pouvoir d'exemption par voie de règlement suppose le pouvoir d'imposition de la même façon. Cela me répugnait et c'est pourquoi nous avons été plus explicites. Nous disposions de vastes pouvoirs d'application générale dans la motion des voies et moyens et nous les avons précisés, selon les pouvoirs qui, je crois, appartiennent au Parlement de délimiter les secteurs qui seront frappés d'un impôt et, du même coup, ceux qui bénéficieront d'exemptions.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, même si j'ai pris position sur ce rappel au Règlement lorsqu'il a été débattu l'autre jour, j'aimerais dire quelques mots puisque la question est remise sur le tapis. Tout d'abord, à propos de la question posée par Votre Honneur, permettez-moi de faire une remarque. Si je me souviens bien, Votre Honneur a demandé si un certain changement apporté par le gouvernement entre la présentation de la résolution des voies et moyens et celle du projet de loi était souhaitable. Sauf votre respect, Votre Honneur, je crois que là n'est pas la question. L'opportunité de ce changement est une question de fond, et non de procédure.

Le ministre des Finances (M. Turner) a eu raison de dire au député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) qu'il ne pouvait souffler le chaud et le froid.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Examinez donc le bill!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En effet, cela me coupe le souffle. Lorsque nous voulons faire respecter la procédure, ce n'est pas le moment de s'empêtrer dans des questions de fond. Je pense, par exemple, à des occasions où nous avons tenté d'obtenir que le gouvernement améliore un bill. L'une d'elles me vient immédiatement à l'esprit: la loi sur les soins médicaux. La recommandation du Gouverneur général n'autorisait pas les mesures que nous réclamions du ministre. Nous avons alors persuadé le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'époque, le secrétaire d'État actuel aux Affaires extérieures (M. MacEachen), d'amender le bill et nous avons accepté une nouvelle recommandation du Gouverneur général. A mon avis, une recommandation du Gouverneur général concernant un bill de finances est assez semblable à une résolution des voies et moyens précédant un bill fiscal. Donc, ce qui nous inquiète en ce moment, c'est la justesse quant à la procédure, peu importe les points de vue sur la question de fond.

Il pourrait être parfaitement souhaitable, ce que nous pourrions soutenir quant à nous de ce côté-ci de la Chambre, que le bill renferme des dispositions précises au lieu de consigner celles-ci dans un règlement établi par le Gouverneur en conseil. Mais je soutiens encore une fois, comme je l'ai déjà fait, qu'il faut réellement tirer au clair la question de la forme des motions des voies et moyens. Si nous voulons que les motions de voies et moyens soient énoncées uniquement en termes généraux et laisser au gouvernement le soin de rédiger un bill qui s'en inspire, très bien, cela peut se faire. Mais en l'espèce, le gouvernement a décidé, comme il l'a déjà fait maintes fois, de ne pas présenter une motion des voies et moyens énoncée en termes généraux mais plutôt d'en présenter une très précise. Celle qui a été déposée le 23 juin et qui a été approuvée à l'issue du débat sur le budget est une motion tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise d'une façon précise.

Je veux que mes observations soient brèves, parce que nous parlons uniquement de forme. Nous parlons uniquement de mots. Cependant, il arrive que ces questions soient très importantes. A mon avis, le gouvernement ne devrait pas être le seul à jouir du privilège de faire adopter une motion rédigée en termes précis, puis de présenter un bill formulé en termes différents et pouvant avoir un sens différent. J'affirme que si le gouvernement peut apporter tous ces changements entre le moment de la présentation de la résolution des voies et moyens et celle du bill, tous les députés devraient pouvoir faire de même, surtout lorsque la Chambre sera formée en comité plénier pour étudier le bill.

Je sais que ce genre de situation nous a posé bien des problèmes et nous devrions peut-être régler la question pour l'avenir. Cependant, dans le cas qui nous intéresse, la motion adoptée était très précise. Le libellé du bill diffère considérablement des termes de la motion et cela n'est pas conforme au Règlement. A mon avis, si le gouvernement veut conserver le bill C-66 sous sa forme actuelle, il devrait présenter à la Chambre une nouvelle motion des voies et moyens qui servirait de base au bill.

● (1530)

M. l'Orateur: Avant d'ccorder la parole au député de Peace River (M. Baldwin), je tiens à répéter au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qu'il ne s'agit certes pas de savoir s'il est souhaitable ou non d'agir de la sorte. On a employé le terme «souhaitable» simplement pour indiquer que le principe était accepté en général, ce qui semble bien être le cas puisque c'est ce qui est arrivé, et c'est ce qui me pose un problème. Le bill accorde certainement moins de pouvoirs que la résolution et c'est ce qui semble être souhaitable. Cependant, il ne s'agit pas de savoir si c'est souhaitable ou non, mais si, vu qu'il accorde moins de pouvoirs que la résolution, le bill, s'il est adopté, outrepassera les pouvoirs accordés aux termes de la résolution et s'il se fonde sur cette résolution, c'est là qu'est le problème. La question de savoir si c'est souhaitable ou non est tout à fait secondaire.

M. G. W. Baldwin (Peace River): A ce sujet justement, monsieur l'Orateur, je soutiens avec une certaine force que le projet de loi accorde beaucoup plus de pouvoirs que la résolution n'en prévoyait apparemment. L'article 149 de la loi de l'impôt sur le revenu renferme la liste des exemptions; même si les huit pages de textes très denses que couvre cet article énumèrent les sociétés et particuliers qui échappent aux dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu, un seul petit alinéa concerne les municipalités. En insérant l'article 149 de la loi de l'impôt sur le revenu, ce qui est probablement l'objet du bill et ce dont parlait le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), nous nous trouverons à exempter un certain nombre de catégories des dispositions de la loi. C'est en quelque sorte prolonger l'application de la motion des voies et moyens. Du moins a-t-on raison de dire que cela en fournit l'occasion.

Si j'ai pris la parole, c'est surtout pour aborder la question sur laquelle Votre Honneur a demandé à juste titre au

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

député d'Edmonton-Ouest de faire porter ses remarques, du moins en partie: il s'agit du fait que, de l'avis du secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor (M. Reid), le gouvernement a renoncé à son droit habituel d'agir au moyen de règlements. J'inviterais donc le ministre à quitter son air angélique, car ce n'est pas du tout ce qu'il a fait. Voilà qu'il a repris ses mauvaises habitudes. L'article 5(3) du projet de loi stipule:

> Pour les besoins du paragraphe (1), l'expression «fins commerciales ou d'affaires» a la signification qu'il plaira au gouverneur en conseil de déterminer par règlement.

A mon avis, monsieur l'Orateur, le ministre sait fort bien que le plus grand nombre d'exemptions, et de loin, seront accordées à des personnes qui disent acheter de l'essence à des fins commerciales ou d'affaires. Neuf sur dix d'entre elles seront visées par la description donnée dans cet article, soit le 47.1b). Nous reconnaîtrons, pour la plupart, que le dictionnaire donne une définition assez précise de ces termes. Votre Honneur sait, comme le ministre d'ailleurs ce qu'est une entreprise commerciale ou d'affaires. Quiconque demande une exemption peu facilement caractériser ses fins comme étant commerciales ou d'affaires. Si, en plus de cela, on permet au ministre, aux termes de paragraphe (3), de déclarer que le gouverneur en conseil peut déterminer, par règlement, ce qu'on entend par «fins commerciales ou d'affaires», alors à mon avis on lui accorde un pouvoir beaucoup plus étendu qu'il n'en a jamais eu par le passé en pareilles circonstances.

Ce n'est pas que je me soucie outre mesure du pouvoir de déterminer par règlement le genre des entreprises commerciales ou d'affaires admissibles à une exemption. Je dirais que dans les circonstances, pour ce qui est de cette partie de l'argument, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, comme tout le monde, d'ailleurs, se fait prendre par ce paragraphe.

Votre Honneur peut se fier davantage au principe général exprimé dans l'article 60(11) du Règlement que voici:

> L'adoption de toute motion des voies et moyens constitue un ordre en vue du dépôt d'un ou de plusieurs projets de loi fondés sur les dispositions que renferme ladite motion.

Je suis d'accord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui a affirmé que le gouvernement et l'opposition sont assujettis à cette règle, et nous devrions tous deux être limités dans nos efforts pour présenter un amendement qui soit conforme à cette règle. Si on permet au gouvernement d'agir librement, à sa guise ou sans retenue à l'égard de cette règle, alors cette liberté devrait être accordée aussi bien à l'opposition qu'aux simples députés.

J'en arrive finalement à l'objet de mon intervention, soit qu'il est assez facile pour le gouvernement d'envoyer son ministre à la Résidence du gouverneur général. J'ai même déjà cru qu'il fallait réellement que quelqu'un aille à la Résidence du gouverneur pour obtenir une recommandation. Je constate que ce n'est pas le cas. On peut obtenir une nouvelle recommandation à la suite d'une très brève visite à un bureau ici dans cet immeuble ou après une consultation dans les coulisses. Il est donc possible de présenter une nouvelle recommandation ou une nouvelle motion des voies et moyens.

Je crois qu'il serait beaucoup mieux d'observer les convenances et d'obliger le gouvernement, qui essaye d'obtenir certains privilèges de taxation de la Chambre, la gardienne du trésor public, à s'en tenir strictement aux Règlements.

M. l'Orateur: Comme d'habitude, les députés se sont montrés très serviables dans leurs interventions. Je suis maintenant en mesure de m'appuyer sur un dossier que les chercheurs ont mis au point. Les arguments entendus aujourd'hui n'ont aucunement contribué à éclaircir la question que je dois trancher. La question est ouverte depuis le premier jour où elle s'est posée et elle l'est encore. Essentiellement, je crois qu'il y a accord sur la méthode utilisée dans le projet de loi et qu'elle se situe dans le cadre général de la résolution. Il n'y a même aucun doute qu'elle n'excède pas les pouvoirs octroyés dans la résolution.

Le problème n'est pas tant de savoir si c'est plus ou moins—je ne devrais pas dire «plus», parce que «plus» serait certainement jugé contraire au Règlement—ou s'il s'agit d'une prise de moins de pouvoir, mais plutôt de savoir que même si l'article du bill est accepté, ce qui semble en général être l'aspect litigieux, il est si fondamentalement différent au point de vue du libellé et de l'approche qu'il devrait être jugé contraire au Règlement pour la raison qu'il n'est même pas fondé sur les termes de la résolution. C'est là une question à laquelle je devrai accorder davantage de réflexion. J'espère que je pourrai vous communiquer ma décision sur cette question plus tard aujourd'hui, peut-être vers 5 heures ou 5 h 45. Une fois que je l'aurai prise, je tâcherai d'en informer les leaders à la Chambre aussi à l'avance que possible.

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, au sujet de l'amendement présenté par le chef de l'opposition (M. Stanfield), je me permets de dire que je ne puis voir comment on pourrait raisonnablement ne pas l'accepter. Cela me rappelle la déclaration du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) lors du débat du bill C-8, tendant à créer Pétro-Canada. Tout au long de ce débat, le ministre a soutenu que le gouvernement avait présenté le bill avant tout pour assurer aux Canadiens un approvisionnement suffisant et sûr en énergie à un prix raisonnable. Des mesures récentes prévues au budget et notamment au bill à l'étude nous ont montré à quel point le gouvernement se soucie de la sûreté de l'offre. Le bill à l'étude ne contient rien qui stimule la mise en valeur ou qui favorise la conservation de nos produits pétroliers.

Des mesures récentes nous ont également montré à quel point le gouvernement se soucie d'un approvisionnement en essence canadienne à un prix raisonnable. La taxe d'accise de 10c. revient totalement au gouvernement fédéral. Que l'on demande donc au Canadien moyen s'il estime que la taxe d'accise de 10c. constitue une forme raisonnable d'imposition. Cette mesure fiscale à elle seule haussera d'au moins un demi point l'indice des prix à la consommation d'après les calculs de Statistique Canada. Statistique Canada a signalé que les prix à la consommation ont augmenté en juin, la hausse la plus forte depuis un an et des mesures telles que ce projet de loi incitent les Canadiens à se demander si le gouvernement se préoccupe du consommateur canadien.

● (1540)

Demandons une fois encore aux libéraux-socialistes comment les Canadiens profiteront de cette mesure. N'oublions pas que Lénine disait que pour anéantir la bourgeoisie, il fallait l'écraser entre les meules de l'impôt et de l'inflation. C'est précisément ce que fait le gouvernement. Les lacunes non seulement dans ce projet de loi mais dans de nombreuses propositions formulées par le gouvernement nous rendent chaque jour de plus en plus conscients du fait qu'il n'a pas de solution ou de politique positive pour résoudre les problèmes au Canada. De trop nombreuses décisions du gouvernement révèlent une forte tendance à préférer les expédients aux mesures essentiellement valables à long terme. Il est temps, je crois, de remettre à l'honneur des idéaux et des principes dans nos politiques nationales.

Ce bill ne renferme aucune politique. On a dit que les propositions comme celle-ci et le bill C-8 faisaient partie d'une politique globale, mais on ne nous a rien dit de ce que cette politique globale comprendrait relativement à la politique énergétique. J'ai l'impression que le gouvernement souhaite un ensemble global fait de propriété et de socialisme d'État. Pétro-Canada en est un exemple. N'allons pas confondre la justice sociale avec le socialisme ou l'État providence, car ce sont des réalités bien distinctes. N'allons pas croire non plus que la compassion soit l'apanage des socialistes. J'ai constaté en fait que leur compassion a un rapport évident avec la distance qui les sépare d'un sujet et l'origine de l'aide ou des fonds qu'il obtient. Ils font preuve d'un enthousiasme délirant toutes les fois qu'il s'agit de réaliser de magnifiques projets en pays étrangers, mais ils sont beaucoup plus modérés quand il s'agit de fonds privés allant à de simples Canadiens. Ils n'ont pas d'égaux lorsqu'il s'agit de donner de l'argent aussi longtemps qu'il s'agit de l'argent du Trésor, mais qu'on ne touche pas à leur propre argent.

Je déplore le fait que ces sentiments de compassion aient été étouffés par des années d'expansion de l'État à tel point que les Canadiens en sont rendus à tout en attendre. Nous devons avoir une politique fondée sur la reprise par l'État du rôle qui lui revient, soit celui de servir l'individu et non pas le contraire. Le socialiste est celui qui croit avoir réponse à tout. De fait, il pense même savoir, mieux que la personne elle-même, ce qui est dans son intérêt. A mon avis, le gouvernement fait exactement la même chose. Il cherche à dominer l'économie complètement, estimant devoir posséder ou du moins contrôler la majorité du capital productif. C'est ce qui s'appelle «la propriété publique» ou «la propriété collective». Quelles belles phrases nébuleuses.

Le gouvernement veut-il détruire l'initiative personnelle? Si oui, il s'y prend certes de la façon la plus efficace. Je suis convaincu que c'est là ce que le gouvernement est en train de faire; il est en train de détruire l'initiative personnelle.

Je me demande si l'on peut concevoir le genre de bureaucratie qu'il sera nécessaire d'établir pour calculer le remboursement des 10 cents à ceux qui sont exempts de cette taxe d'accise de 10 cents. Contrairement à la théorie qu'il prétend adopter, il est plus qu'évident que le parti libéral fait de plus en plus intervenir le gouvernement dans tous les aspects de la vie des Canadiens. Pas le moindre petit élément ne nous laisse supposer qu'il songe à réduire cette intervention. L'aspect le plus insidieux, à mon sens, du fait que tant de gens dépendent des largesses du parti libéral, ce sont les répercussions que cela aura sur des élections vraiment démocratiques et libres. Le Canada aura alors tout d'un pays socialiste sauf le nom.

Ce dont nous avons réellement besoin, à mon avis, c'est d'un ensemble de lignes de conduite réalistes et à long terme. La proposition à l'étude en est manifestement dépourvue. En vue de favoriser la croissance économique du Canada, le gouvernement a pour rôle d'encourager et d'offrir l'initiative et le stimulant qui agiront pour le bien des individus dans la société et de veiller à ce que l'économie canadienne serve le bien commun de tous les Canadiens. Il est nécessaire de combiner la croissance économique, la stabilité des prix, la justice fiscale et le développement régional. Cela n'empêcherait pas la nécessité d'un contrôle ou d'une participation du gouvernement dans certains domaines. Il ne faudrait pas, toutefois, que l'État étouffe la capacité des Canadiens de prendre leurs propres décisions dans le cadre de l'ordre social et de la justice économique. Pour établir l'économie sur une base solide, le gouvernement devra prendre des mesures originales faisant appel aux possibilités des gens eux-mêmes.

Un raisonnement personnel et un jugement politique sains semblent tout à fait étrangers au gouvernement libéral actuel. Le bill prévoyant la taxe d'accise de 10 cents sur l'essence le prouve, selon moi. Ce bill ne fera rien de plus que créer une bureaucratie pour l'administrer et voler 10 cents au consommateur sur chaque gallon d'essence consommé. Les propositions budgétaires du ministre des Finances (M. Turner) représentent une hausse de 15 cents pour les conducteurs de véhicules motorisés et de 20 p. 100 sur le coût du chauffage. Cela apportera près de deux milliards de dollars de revenus supplémentaires, mais, je le répète, la majeure partie de ces fonds iront au gouvernement et non à l'expansion des ressources énergétiques. La totalité de la taxe d'accise de 10 cents sur l'essence revient à Ottawa et les cinq sixièmes de la hausse de $1.50 le baril de pétrole iront aux provinces productrices et au gouvernement fédéral.

Cette foire d'empoigne aura de graves répercussions au Canada et fera monter sensiblement l'indice des prix à la consommation. Elle nuira à notre industrie touristique et des loisirs et touchera encore plus durement notre industrie de l'automobile et ses 100,000 employés, juste au moment où la relance s'amorçait. Le ministre des Finances a parlé de nouvelles réalités, mais, à mon avis, il a totalement passé sous silence d'autres réalités importantes telles que les emplois, la croissance économique et la modération des prix. Aucune politique énergétique qui affaiblit les moyens d'existence de tant de nos citoyens ne peut être sérieuse.

Le ministre des Finances a prôné la modération des dépenses fédérales. Quelle illusion et quel cynisme! Depuis deux ans, les dépenses fédérales ont accusé une hausse vertigineuse de presque 30 p. 100 chaque fois, aggravant ainsi l'inflation. Maintenant que les dégâts sont commis, on nous dit qu'Ottawa propose la voie de l'austérité. Mais parlons-en! Au lieu des 15,000 fonctionnaires fédéraux qui devaient venir grossir les rangs en 1975-1976, 12,000 seulement émargeront à la feuille de paie de l'État au coût de 150 millions de dollars par an. L'austérité véritable aurait été de ne pas augmenter du tout le nombre de fonctionnaires fédéraux. Ainsi, une telle solution aurait épargné un montant de 150 millions de dollars et on aurait pu éviter aux automobilistes cette taxe d'accise de 10 cents.

Le 24 juin 1975, M. C. J. Clark, président de la Canadian Automobile Association déclarait que son association, qui représente 1,250,000 automobilistes canadiens, estime comme étant injuste et excessive l'augmentation annoncée par le gouvernement du prix de l'essence, et qu'il faut réexaminer et réviser immédiatement cette mesure. L'Association a demandé au ministre des Finances un entretien immédiat pour examiner cette situation qu'elle estime alarmante. Cette augmentation n'est ni plus ni moins qu'une taxe directe et injuste imposée à tous les automobilistes privés et suscite davantage de difficultés financières à la majorité des automobilistes à revenus faibles et moyens. Cette augmentation excessive du prix de l'essence semble être une démarche injustifiée de la part du gouvernement pour augmenter ses recettes aux dépens de ceux qui peuvent le moins le supporter.

Au début de l'année, la Canadian Automobile Association exhortait le gouvernement fédéral à participer à un programme conjoint de conservation de l'essence afin d'éviter la nécessité d'avoir à prendre des mesures draconiennes. Imposer une taxe excessive sous prétexte de vouloir conserver l'énergie et forcer l'automobiliste à recourir aux transports publics, c'est inacceptable. Étant donné que 85 p. 100 des déplacements au Canada se font en automobile et que la plupart des Canadiens doivent se servir de leur voiture pour aller travailler, il n'est pas pratique d'obliger les Canadiens à emprunter les transports publics en imposant des sanctions économiques. Presque tous les voyages de vacances se font en voiture. Une taxe excessive fera baisser les revenus du tourisme. Elle contraindra les Canadiens à renoncer à leurs projets de vancances ou à voyager plutôt aux États-Unis. Elle découragera les touristes américains de venir visiter le Canada.

● (1550)

N'est-ce pas injuste que le gouvernement fédéral impose une taxe directe aussi lourde aux conducteurs de voitures privées tout en épargnant les autres modes de transport, qui consomment eux aussi l'énergie pétrolière? En terminant, je tiens à répéter que c'est le gouvernement qui touchera le gros de cette majoration, qu'il n'en affectera même pas une partie à l'exploration et que c'est une erreur de croire qu'il se soucie de la conservation de notre énergie et de la découverte de nouvelles sources énergétiques.

Le président de la Gulf Oil Canada à Toronto se déclarait inquiet et déçu de voir que le nouveau budget fédéral méconnaissait totalement la cause profonde de la crise actuelle de l'industrie pétrolière, due au fait que les gouvernements récoltaient presque en entier le fruit des hausses, ne laissant presque rien à l'industrie pour accélérer la prospection. Quelle que soit l'attitude adoptée par le gouvernement, l'important pour le public est de se rendre compte qu'aucune partie des fonds perçus grâce à la nouvelle taxe d'accise de 10c. le gallon d'essence ou de la hausse de $1.50 du gallon de pétrole brut ne servira à la prospection par les sociétés pétrolières. La taxe d'accise peut permettre de réduire la consommation, mais la triste vérité, c'est que le Canada ne peut conserver assez d'énergie pour s'assurer des réserves suffisantes pour l'avenir. Seule une forte stimulation de la prospection le permettra. Il est regrettable que le gouvernement tente de créer l'illusion que le budget permettra d'augmenter la prospection. Il est également regrettable que le gouvernement s'efforce d'imputer ces hausses à l'industrie. Cependant, comme la population sera personnellement touchée, elle saura mieux à quoi seront affectés ses deniers.

Je voudrais revenir à des paroles que je citais plus tôt, des paroles de Lénine que je trouve fort justes et qui disait que la meilleure façon d'anéantir la bourgeoisie est de l'écraser entre les meules de l'impôt et de l'inflation. Ce projet de loi et d'autres propositions gouvernementales me convainquent que le premier ministre (M. Trudeau) et le présent gouvernement sont d'ardents partisans de Lénine.

A l'appui de cette assertion, permettez-moi de répéter que pour anéantir la bourgeoisie, il faut l'écraser entre les meules de l'impôt et de l'inflation et c'est ce que fait le gouvernement libéral. Notre premier ministre est un Lénine moderne. La plupart des gens qui vivent dans la région où j'habite s'y sont établis pour échapper à ce régime. Voilà pourquoi il y a une si forte opposition au parti libéral et à ses propositions dans l'Ouest du Canada.

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, tout d'abord il me faut, en ma qualité d'observateur de vieille date du comportement socialiste, exonérer le ministre des Finances (M. Turner) de toute accusation d'avoir la moindre tendance socialisante. Quelles que puissent être ses faiblesses ou ses vertus, une telle accusation serait des plus farfelues.

Quand j'examine le présent budget et tous les autres budgets que j'ai déjà vus, je dois dire qu'ils posent toujours un problème pour l'opposition puis qu'aucun budget n'est jamais sans mérite et que l'opposition, en conséquence, estime qu'il lui est parfois difficile d'exercer son rôle traditionnel lorsqu'elle se trouve en face de certains budgets. Toutefois, le budget actuel, heureusement ou malheureusement, ne pose aucun problème pour n'importe quel député de l'opposition ou même du gouvernement. A une exception près, il est sans valeur, et les critiques formulées à son égard nous viennent facilement à l'esprit et sont presque totalement justifiées. La seule mesure méritoire que renferme le budget est celle qui prévoit que les Canadiens qui détiennent des rentes sur l'État qui leur rapportent de 3.5 à 4 p. 100 vont bénéficier d'une majoration. Sauf pour cela, il n'y a rien d'élogieux qu'on puisse dire au sujet du budget.

Pour autant qu'on puisse prendre en pitié le ministre des Finances à cet égard—et je crois que tout sentiment de regret ou de pitié à son endroit serait malvenu—on peut quand même avoir pour lui une certaine compassion. On lui a en effet confié la tâche ingrate de rapiécer une maison en ruine, d'essayer de mettre en œuvre un ensemble de politiques économiques ridicules et impraticables. On ne peut pas le faire en présentant un budget, et surtout pas en présentant un budget comme celui-ci.

Le ministre estime que la popularité n'est pas tout ce qui compte. Si c'est là son avis, je dois dire qu'il atteindra sûrement son but, car ce budget ne le rendra pas du tout populaire auprès des Canadiens. Parfois, lorsqu'on étudie le comportement des libéraux fédéraux, on est porté à croire qu'ils pensent que Mitch Hepburn est toujours vivant en Ontario et qu'ils font tout leur possible pour assurer la défaite du parti libéral dans cette province. Je crois qu'ils y ont fort bien réussi, et que le fantôme de Mitch Hepburn sera omniprésent et planera certainement sur les prochaines élections provinciales.

Le ministre des Finances que l'on dit aspirer à la direction de son parti pourra, au congrès, compter sur l'appui notamment de M. Robert Nixon, chef du parti en Ontario, et d'un contingent de délégués de cette province. Des délégués manitobains pourraient même lui faire la vie dure. Deux élections partielles ont eu lieu au Manitoba et les candidats libéraux ont attribué leur défaite au budget à l'étude. Le ministre semble être devenu adepte de l'école de pensée professant, sauf aux années d'élections, que «qui aime bien châtie bien». Il en tire un sentiment de noblesse.

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Tout dépend qui est le châtié.

M. Saltsman: Le ministre devrait comprendre que ce qui fait mal n'est pas toujours noble, édifiant ou bénéfique pour tous; c'est simplement idiot et une forme d'auto-flagellation. Au lieu d'en avoir l'âme élevée, on a le corps couvert de blessures.

Nous nous intéressons tous à la conservation et en ramenant l'idée de la taxe d'accise comme moyen de conservation, le ministre, trompe le public, surtout quand il parle d'énergie. Les gens veulent ménager l'énergie, cela ne fait aucun doute, mais la proposition n'est pas une mesure d'économie. La taxe d'accise ne nous fera pas économiser l'énergie et le ministre lui-même le reconnaît quand il accorde toutes sortes d'exemptions aux entreprises, aux sociétés de bienfaisance, aux agriculteurs et ainsi de suite. Il accorde en fait une exemption à toute espèce de groupe organisé capable de protester. Il n'exclut pas les consommateurs, qui n'ont aucun moyen de protester, surtout les années où il n'y a pas d'élections.

Il y a de nombreuses façons de pratiquer l'économie, mais les propositions du ministre sont les pires et les moins pratiques. Ce n'est pas du tout une proposition tendant à assurer la conservation; c'est une façon de prélever des recettes fiscales et d'essayer de camoufler le fait que le ministre a très mal calculé les recettes qu'il allait recevoir. Il se sert maintenant du prétexte de la conservation pour prélever des recettes, et il les prélève chez les mauvaises personnes. A peu près la seule chose que le gouvernement semble conserver avec cette mesure, c'est l'usage de ses méninges. Il sait les mettre en veilleuse et ne pas s'en servir.

● (1600)

Désireux de tirer davantage de recettes du pétrole, le gouvernement s'est assuré d'une façon de les percevoir dans un sens ou dans l'autre. Jusqu'à tout récemment, en essayant d'uniformiser les prix du pétrole et du gaz partout au Canada, le gouvernement a compté presque entièrement sur la taxe d'exportation, et les recettes provenant de cette taxe ont suffi à assurer l'uniformité des prix partout au pays. Nous avons maintenant décidé avec raison que nous ne pouvions pas continuer à exporter au rythme auquel nous l'avons fait par le passé, ce qui doit diminuer ces recettes. Le gouvernement a présenté une mesure visant à refuser la déduction des paiements de redevances versés aux gouvernements provinciaux avant le calcul des impôts fédéraux et, ce faisant, a grandement augmenté ses possibilités de prélèvement de recettes fédérales. Ainsi, en fait, le gouvernement allait percevoir des recettes accrues grâce à ces mesures, et il a essuyé les critiques des provinces à ce sujet. Il était en mesure de financer la péréquation des taxes sur l'essence, mais cela ne semblait pas convenir aux buts du gouvernement.

Où le gouvernement a-t-il erré? Les cadeaux du gouvernement ont été si généreux que les recettes fiscales du gouvernement fédéral provenant des sociétés ont diminué dangereusement. Le gouvernement avait prévu qu'au cours de l'année ses recettes provenant des impôts des sociétés s'établiraient aux environs de cinq milliards de dollars. Au lieu de cela, ce chiffre a dû être rectifié à 4,285 millions. C'est-à-dire pour l'année financière en cours. Bien que ce chiffre représente une baisse de 12 p. 100, on prévoit qu'au cours de la prochaine année financière les recettes provenant des sociétés diminueront de 28 p. 100. Le gouvernement a été très généreux envers les sociétés avec l'argent des contribuables. Ainsi donc, le gouvernement ira chercher chez les particuliers ce qu'il n'a pas reçu des sociétés.

On le voit très clairement en examinant les recettes et les dépenses dans les comptes nationaux. Jusqu'à il y a environ 15 ans, le gouvernement retirait en gros le même montant de l'impôt sur le revenu des particuliers que de l'impôt sur les sociétés. Cette proportion a évolué d'une année à l'autre. Il est normal que cela ait changé, mais pas autant. A un certain moment, les recettes tirées de l'impôt sur le revenu des sociétés et de l'impôt sur le revenu des particuliers étaient à peu près égales, mais maintenant l'écart est important: d'après les prévisions provisoires pour 1974-1975, les particuliers rapporteront 14,250 millions de dollars en impôts directs tandis que les sociétés ne donneront que 4,646 millions de dollars. Autrement dit, l'impôt sur le revenu des particuliers rapporte presque quatre fois plus que celui sur le revenu des sociétés. On prévoit un écart plus important pour 1975-1976: 16,120 millions de dollars des particuliers et 4,445 millions de dollars des sociétés. C'est pour cela que le gouvernement est en difficultés, qu'il doit percevoir de nouvelles recettes et qu'il impose au Canadian moyen ce qui équivaut à une taxe directe sous prétexte de conserver l'énergie.

Le gouvernement s'est vanté d'avoir retiré un nombre considérable de personnes des listes d'impôt avec ses deux derniers budgets. Si l'on en faisait le total, on s'apercevrait que le gouvernement a retiré de ces listes plus de personnes qu'il n'y en avait d'inscrites. Néanmoins, dans chaque budget jusqu'à celui de maintenant, il s'est vanté d'avoir fait disparaître, par exemple, les noms de 200,000 ou de 145,000 personnes des listes d'impôt, alors qu'avec ce budget-ci, ce sont des centaines de milliers de Canadiens qui vont être réinscrits sur les listes d'imposition. Ce ne sera pas un impôt apparent, puisque ce sera un impôt indirect sur l'essence, mais la plupart des Canadiens ne peuvent absolument pas se passer de leur automobile pour aller au travail, et c'est là un argument très significatif. Au lieu de recourir à l'impôt direct, le gouvernement a agi mesquinement, hypocritement.

Je pense qu'il est clair que toutes les concessions accordées aux industries par le gouvernement se sont traduites par un accroissement du fardeau fiscal imposé aux citoyens moyens de notre pays. On n'échappe pas aux charges fiscales. Si une catégorie de personnes ou de sociétés est exemptée de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés, c'est une autre catégorie de citoyens qui en fera les frais, sauf si l'État comprime ses dépenses, mais la plupart des dépenses de l'État ne peuvent pas être réduites; elles sont passablement intangibles, car il s'agit de fonds versés par un groupe à un autre ou de paiements de péréquation sous une forme ou sous une autre. Tous ces beaux efforts pour limiter les dépenses du gouvernement ont été un échec. Je pense que c'est la principale explication de cette taxe qu'on nous impose.

Si l'on demandait aux Canadiens de renoncer aux impôts des sociétés et de payer par conséquent plus d'impôts personnels et cela dans un but utile, ce serait compréhensible. Ce pourrait être regrettable et peut-être injuste, mais au moins on pourrait dire que c'est pratique et que cela marche. En fait, même si nous avons accordé deux milliards de dollars de concessions aux sociétés, nous connaissons le taux de chômage le plus élevé que nous ayons eu depuis la crise. Nous en sommes arrivés à une complète stagnation économique. Nous ne recevons rien en retour de tous ces cadeaux. Les maigres tentatives que le gouvernement a faites pour prouver que les cadeaux faits à ces sociétés avaient donné des résultats lui sont retombées sur le nez. Des industries ont admis elles-mêmes que leurs investissements n'avaient pas été vraiment accrus à la suite des concessions fiscales que le gouvernement leur avaient accordées. Donc, le gouvernement a donné de grosses sommes d'argent et ces grosses sommes d'argent n'ont contribué en rien à la prospérité économique du pays; elles ont seulement alourdi le fardeau du Canadien moyen.

Si le gouvernement s'intéressait sérieusement à la conservation de l'énergie, il trouverait des façons beaucoup plus justes de procéder. Actuellement, on rationne l'énergie ou du moins on l'espère, en augmentant les prix et c'est là la méthode la plus injuste car tout le monde en souffre. Lorsque le gouvernement rationne des denrées en augmentant les prix, il est évident que les pauvres sont touchés beaucoup plus gravement que les riches à qui leur revenu laisse une certaines marge et aussi parce que bon nombre d'entre eux ont des professions qui leur permettent de défalquer leurs frais. On crée là une injustice criante car pour les gens du monde des affaires ce n'est pas bien grave. Cela les ennuie sans doute dans une certaine mesure, mais pas autant que le travailleur moyen qui ne peut déduire les dépenses pour sa voiture, les dépenses pour l'essence comme un homme d'affaires, un représentant de commerce, un professionnel ou bien d'autres gens qui ont des indemnités pour leurs frais. C'est parfaitement injuste. C'est vraiment la façon la pire et la plus injuste de concevoir un programme de conservation. Même si elle était efficace, elle serait injuste, mais de toute façon je ne pense pas qu'elle sera efficace.

Si nous voulons économiser l'énergie et si nous voulons que nos concitoyens s'en préoccupent, il faudra manifestement que les gens aient l'impression que nous le faisons avec justice. Nous ne pouvons demander aux pauvres d'économiser l'énergie et en même temps accorder des déductions aux riches. C'est une solution qui ne tient pas debout. Le gouvernement prétend que les entreprises commerciales ont été exemptées uniquement parce qu'elles ne feraient que répercuter les frais que cela entraînerait pour elles sur le prix de leurs produits et le coût de leurs services; il faut donc en exempter les commerçants pour empêcher les prix d'augmenter. Le résultat ne sera-t-il pas le même pour l'ouvrier? Si le travailleur qui négocie actuellement une nouvelle convention constate qu'il dépense davantage pour se rendre à son lieu de travail ne va-t-il pas, avec raison, demander une augmentation de salaire pour compenser cette hausse? Mais bien sûr!

● (1610)

Le ministre des Finances a dit que les revendications salariales excessives aggravaient considérablement l'inflation. Son attitude est illogique. Il ne veut pas que les prix augmentent. Pourquoi dans ce cas ne pas exempter les ouvriers de la taxe qu'ils doivent payer sur l'essence qu'ils consomment en déplacements relatifs à leur travail? Pourquoi les ouvriers n'auraient-ils pas droit à une exemption au même titre que les entreprises? Elle atténuerait les revendications salariales, sans quoi, elles seront plus fortes. Croyez-vous que le Canadien moyen qui ne peut déduire ses frais supplémentaires estimera ce système juste et se croira tenu de l'approuver, pour économiser le pétrole? Comment le ministre peut-il défendre le bien-fondé de ce système de deux poids deux mesures et demander l'approbation des personnes qui seront victimes des injustices si manifestement incorporées au bill?

Les travailleurs sont obligés de se servir de leur automobile. Beaucoup d'entre nous favorisent les transports en commun et espèrent qu'un jour ceux-ci répondront aux besoins et diminueront notre esclavage de l'automobile. Il ne sert à rien de proclamer que de nombreux arguments militent en faveur des transports en commun. Un fait est là, ils sont actuellement insuffisants et, en dépit de toutes les bonnes intentions du gouvernement, ils le resteront pendant un certain temps.

Il n'est guère réaliste de dire que les automobilistes ne sont pas obligés de payer la taxe sur l'essence, qu'ils peuvent délaisser leur automobile pour les transports en commun. Premièrement, des transports en commun supposent une infrastructure qui n'existe pas au Canada. Deuxièmement, même si nous étions capables de la mettre sur pied, le passage des transports privés aux transports en commun prendrait de nombreuses années. Il nous reste donc l'automobile avec tous ses inconvénients. Il est évident que l'automobile n'est pas simplement utilisée pour l'agrément, mais qu'elle permet à de nombreuses personnes de garder leur emploi. Certains parcourent 40 ou 50 milles en automobile pour aller à leur travail, et pas seulement dans ma circonscription. Selon le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), c'est le lot d'un grand nombre de ses mandants. On pourrait arguer que sa circonscription constitue un cas exceptionnel, parce que beaucoup d'activités sont liées à l'exploitation des forêts et à la pêche et qu'il faut y admettre l'obligation de parcourir de longues distances pour aller travailler. Mais, à mon avis, cette situation n'est pas rare.

Je représente une circonscription fortement urbanisée où les gens parcourent de grandes distances pour aller au travail. Il n'est pas rare qu'un habitant de Kitchener ou de Guelph travaille à Cambridge ou qu'un habitant de Cambridge se rende chaque jour à Kitchener ou à Guelph. Les gens ne vivent pas à la porte de leur usine. Les emplois changent, de nouvelles qualifications professionnelles sont exigées, les usines se déplacent. La mobilité des travailleurs est donc un facteur important. Le ministre sera le premier à admettre que c'est un moyen d'assurer un placement plus efficace. Veut-on la rendre plus onéreuse? Le ministre veut-il détruire cet élément de la politique de main-d'œuvre?

Je reviens à ce que je disais tantôt. Dans une partie du budget on s'efforce de remédier aux difficultés créées dans une autre ou par les effarantes politiques économiques du gouvernement. Il semble que les programmes du gouvernement se neutralisent réciproquement. On se demande donc à quoi mène le budget. Je compatis avec le ministre des Finances, à qui l'on demande de refouler une maison qui s'écroule. Quand même, je crois, qu'il aurait pu faire mieux avec son budget.

Plusieurs possibilités s'offraient au gouvernement. Le ministre a-t-il cru qu'il fallait augmenter les recettes, que la taxe d'exportation ne rapportait pas assez d'argent, ou que la non-déductibilité des redevances payées aux provinces ne suffisait pas? Il est clair qu'il tenait à conserver un prix unique pour le pétrole sur l'ensemble du territoire. Il ne faut pas après tout que, dans un même pays, le bonheur d'une région fasse le malheur des autres. En passant, permettez-moi de dire quelques mots sur les flèches lancées par le ministre à l'Ontario. A la veille de l'élection provinciale qui doit y avoir lieu, on entend bien des observations à caractère politique qui ne se diraient pas en d'autres temps. Le ministre a dit que l'Ontario fait preuve d'un grand égoïsme en refusant aux provinces pétrolières le droit à des recettes plus élevées. Ce qu'il a oublié de dire, c'est que l'Ontario, malgré tous ses travers, a appuyé pendant 11 ans la politique nationale du pétrole en payant plus cher que nécessaire le pétrole et le gaz de l'Ouest, afin de stimuler le développement de l'industrie énergétique de l'Ouest du pays.

L'Ontario aurait pu acheter du pétrole étranger à meilleur compte. En 11 ans, la population ontarienne a versé 500 millions de plus qu'elle ne le devait réellement, pour permettre à l'industrie pétrolière de l'Ouest de «décoller». C'est trop commode de l'oublier. On se dit qu'il y a toujours eu une demande pour le pétrole, on ne veut pas se rappeler qu'il y a 20 ans personne n'en voulait. Ni les Américains, ni personne d'autre. Le pétrole de provenance étrangère arrivait aux ports de l'Est à des prix dérisoires. Mais le gouvernement fédéral a instauré une garantie de marché pour le brut de l'Ouest jusqu'à la ligne Borden. L'Ontario s'est engagé à respecter la politique nationale du pétrole pendant 11 ans, sans qu'aucun de ses habitants ne rouspète. Aucun éditorial n'a prétendu que la population ontarienne était exploitée au profit de l'industrie pétrolière de l'Ouest. Nous avions raison de ne pas nous plaindre, parce que sans le pétrole de l'Ouest, notre situation serait aujourd'hui désespérée. Enfin, grâce à nous on a pu se constituer une impressionnante industrie pétrolière—peut-être pas aussi sensationelle que ce qu'on aurait pu avoir sous des gouvernements socialistes . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Saltsman: Mais elle est magnifique, tout de même. Il faut dire la vérité à la Chambre des communes.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Et qu'est devenue l'industrie en Saskatchewan sous un gouvernement socialiste?

M. Saltsman: Les gens de la Saskatchewan sont très prospères sous le gouvernement socialiste.

Une voix: Attendez les prochaines élections. Ils seront bientôt libres.

M. Saltsman: Ce n'est pas l'impression de ceux qui y font campagne. Sérieusement, monsieur l'Orateur, il est bon que les prix soient uniformes d'un bout à l'autre du pays. Peu de gens contesteront cette politique. La plupart des Canadiens conviennent que cette politique est nécessaire pour sauvegarder l'unité nationale. La question litigieuse est de savoir comment financer la politique du prix uniforme. Qu'a fait le gouvernement? Il a choisi un moyen extrêmement régressif, qu'on croirait conçu pour contrecarrer l'économie et irriter les gens. D'autres possibilités s'offraient au gouvernement. Il aurait pu choisir un autre moyen pour lequel d'autres pays ont opté. Nous l'avons fait en temps de guerre. Je veux parler d'économie grâce au rationnement. Si on l'avait fait, on aurait pu émettre des cartes ou trouver une autre façon pour faire payer à chaque personne un montant minimum du prix courant. Je sais que cela entraînerait des problèmes administratifs. Cependant, toutes les exemptions que prévoit le bill entraîneront un cauchemar administratif. S'il faut exclure les agriculteurs, les hommes d'affaires, les associations de bienfaisance et ainsi de suite, ce ne sera pas plus compliqué que d'avoir un système de reçus.

● (1620)

Ce n'est pas le système que je préférerais. Je n'aime aucun type d'exemptions. Les exemptions créent des difficultés énormes et des injustices. Elles préparent aussi la voie à toutes sortes d'affaires louches. C'est aussi vrai dans le cas du système de cartes que je proposais. Ce n'est certainement pas le moyen que je préférerais. Même si cette méthode soulèverait des difficultés, à mon avis, elle serait de beaucoup préférable au système du rationnement par le prix qui ne tient compte d'aucun des facteurs dans le domaine de l'énergie. Pourquoi les pauvres doivent-ils payer autant que les riches, surtout si les riches peuvent trouver le moyen d'éviter la taxe?

Le ministre aurait pu accomplir un certain nombre de choses en imposant une surtaxe très considérable sur les revenus supérieurs à un certain niveau. Dans des réponses à la Chambre et des discours prononcés ailleurs, le ministre s'est plaint amèrement du fait que certaines personnes se servent de leur pouvoir de négociation pour profiter de la situation et augmenter leur revenu réel par rapport à celui des autres. Le ministre a essayé de trouver une solution. Il a essayé d'élaborer une politique de consensus pour résoudre le problème. Il n'a pas réussi à le faire. Il n'a pas pu réaliser le consensus. Il était évident que des restrictions et des programmes volontaires ne résoudraient pas le problème.

Je me demande si c'est le ministre des Finances ou le gouvernement qui refuse de présenter une politique de revenus. Pas simplement une politique de salaires, mais une politique qui tiendrait compte de tout genre de revenus. Le gouvernement affirme que l'opinion générale n'y est pas favorable. C'est sans doute le cas et ce genre de politique exige évidemment l'approbation générale pour réussir. Si le ministre n'a pas pu atteindre ces objectifs, il aurait dû au moins imposer une surtaxe sur les revenus dépassant un certain niveau. Ceux dont le pouvoir de négociations leur a permis de s'assurer des gains appréciables en auraient remboursé une bonne partie par un impôt sur le revenu. Voilà ce que le ministre et le gouvernement auraient dû faire. Cet argent aurait pu servir à financer tout programme de péréquation relatif au prix de l'essence.

Sans doute est-il souhaitable de taxer l'essence à un moment donné, à condition qu'on prenne les moyens nécessaires pour atténuer le caractère régressif de cette taxe. Toutes les taxes de vente se sont révélées régressives parce qu'elles s'appliquent sans tenir compte de la capacité de payer. Cependant, il existe des moyens d'en faire disparaître le caractère régressif. Une façon d'y parvenir serait d'élaborer un système de crédit d'impôt prévoyant des remboursements pour des contribuables d'un certain niveau, soit par l'intermédiaire de l'impôt ou par remboursement, en vue de compenser les effets de cette taxe. De cette manière les taxes de vente seraient efficaces et équitables. Mais ce n'est pas ce qui a été fait. On nous a présenté une taxe régressive au nom de la conservation des ressources. Elle ne favorisera nullement la conservation. Elle constituera un fardeau très lourd pour les gens pauvres et un motif de grief pour tous les citoyens qui n'ont aucun moyen de s'y soustraire.

La population aurait pu accepter cette taxe comme inévitable si on avait cru qu'elle servait à des fins constructives. J'ai mentionné l'argument invoqué par l'Ontario, où l'on accepte le fait que nous ayons à payer plus cher le pétrole et l'essence afin d'économiser l'énergie pour l'avenir. Le public est disposé à payer des taxes et même à accepter le caractère régressif de certaines mesures s'il considère que l'argent ainsi recueilli va améliorer les perspectives futures de l'énergie. Or, une bonne partie des recettes sera versée à des sociétés pétrolières sans qu'on soit certain qu'elle serve à la prospection, qu'elle sera du genre que nous souhaitons et que nos besoins énergétiques futurs seront assurés.

Si l'on doit consacrer autant d'argent pour investir dans notre avenir, pourquoi fait-on si peu confiance à la société qui est constituée et capable d'assumer cette tâche, lui permettant de faire de la prospection qui réponde à nos propres besoins? Nous avons accompli un travail admirable en matière de l'hydro-électricité, comme dans d'autres domaines. Je ne sais pas pourquoi le ministre des Finances se refuserait à le faire. Ce n'est certainement pas parce qu'il est socialiste. Parfois, j'aimerais voir en lui un peu plus de socialisme qu'il n'en a montré.

Si l'on disait à un homme d'affaires: «Nous avons l'argent, mais au lieu de l'investir nous-mêmes en prenant une part dans l'affaire et en obtenant des garanties quant à nos priorités, nous l'avons donné à quelqu'un d'autre sans condition, en lui disant de l'utiliser», il dirait qu'on est fou, qu'il s'agit d'un marché de dupes. Il faudrait tout ignorer de l'économie pour agir ainsi, mais c'est exactement ce que le gouvernement est en train de faire. Il prend cette taxe injuste, qui est un fardeau très lourd pour notre pays, et la donne aux sociétés qui ne s'engageront pas à nous approvisionner en énergie dans l'avenir. Ces sociétés disent au gouvernement qu'à moins qu'il ne se montre très généreux, elles ne lui apporteront pas leur collaboration. Qui diable a besoin de ces sociétés? Est-ce qu'elles détiennent toutes les connaissances au point qu'en se retirant du pays, rien n'irait plus? Qu'est-ce qui justifie tout cela? L'entreprise privée joue son propre argent, non l'argent du public sans même donner de garantie.

Tout compte fait, on doit se demander pourquoi le public donnerait son appui à ce genre de budget, pourquoi la population devrait payer des taxes injustes pour grossir les bénéfices de sociétés qui ne répondent pas à ses besoins. Dans les divers budgets que j'ai examinés au cours des années, il y avait toujours un élément qu'on pouvait qualifier de satisfaisant. De fait, je me souviens qu'une fois le ministre des Finances avait signalé aux députés de mon parti certaines remarques favorables que j'avais formulées au sujet de son budget. Toutefois, il n'y a rien dans le présent budget qui peut le racheter.

● (1630)

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord rappeler au ministre des Finances (M. Turner) qu'on célébrait aujourd'hui un grand événement historique qui avait lieu il y a de nombreuses années. Je vois qu'il réfléchit. C'est le jour de la Bastille. Il se souviendra qu'il y a 186 ans, le peuple de Paris se révoltait contre le roi et l'aristocratie. Avant mon arrivée à la Chambre cet après-midi, je regardais la pelouse en face de l'édifice du Parlement pour voir s'il y avait une manifestation contre cette taxe unique de 10c; je me demandais si le beau bureau du ministre dans l'édifice de l'Ouest avait été envahi par une foule en colère. Probablement pas. Cependant, cela ne m'aurait pas étonné, car depuis que je siège ici, durant cette brève période depuis 1972, il y a eu des manifestations en face de cet édifice sur des questions moins importantes. Une manifestation de ce genre aurait fait comprendre au gouvernement combien la question est grave.

Je voudrais faire quelques remarques sur le bill dont nous sommes saisis et sur l'amendement proposé au nom de notre chef en vue de le renvoyer à six mois. Je voudrais le renvoyer à 106 mois si la chose était possible. J'ai eu l'occasion de participer au débat sur le budget le 4 juillet. Depuis, rien n'a changé et rien ne changera, j'en suis certain. Toutefois, les responsables, ceux de ce côté-ci de la Chambre, qui manifestent une certaine responsabilité, doivent faire passer au gouvernement le message suivant: cette mesure législative soumet l'économie à de fortes tensions. Chacun sait maintenant que cette mesure ne vise qu'à de créer une autre source de recettes fiscales, mais les bénéfices ainsi obtenus par comparaison au tort causé au Canadien moyen ne seront que de la gnognotte.

J'ai déjà signalé que la hausse de 10c. le gallon et celle de la taxe sur les petits moteurs pour bateau imposée l'an dernier dépassent cette fois ce que peuvent supporter un grand nombre d'exploitants de services touristiques. Il semble parfois que le gouvernement s'efforce d'annihiler l'industrie touristique. Ma circonscription de Parry Sound-Muskoka dépend énormément du tourisme pour maintenir un niveau économique convenable et fournir les emplois dont elle a grandement besoin. J'ajouterai que l'industrie du tourisme occupe la seconde place au Canada en ce moment et avant de trop nombreuses années, elle tiendra la première.

Que le ministre des Finances et ses soi-disant experts en économie sachent qu'il est fort irritant d'exhorter chaque jour le gouvernement au simple bon sens dans la rédaction des bills. Quand on constate qu'on a ruiné Pierre à force de le voler pour payer Paul, on se rabat sur Paul. J'en viens à me demander parfois, monsieur l'Orateur, si les as en économie du gouvernement tirent à la courte paille quel secteur de l'économie ils détruiront ensuite.

Le ministre n'a pas dit ce que le gouvernement projette de faire avec les centaines de millions de dollars qu'il percevra de la majoration de la taxe sur l'essence. Nous savons seulement qu'ils seront versés aux revenus généraux et qu'ils ne serviront sûrement pas à la construction de routes en Ontario. Quant aux 200 millions de plus que le gouvernement consacrera à l'habitation cette année, je ne puis pas répondre: la belle affaire! Je pourrais en utiliser presque autant dans la seule circonscription de Parry Sound-Muskoka, monsieur l'Orateur. Mais comment feraient alors les grandes villes pour loger les dizaines de milliers de personnes qui y affluent chaque année en quête d'un emploi?

Je constate que le gouvernement a en outre l'intention d'engloutir encore 285 millions de dollars dans son programme de création d'emplois à court terme, c'est-à-dire le Programme d'initiatives locales. C'est un moyen détourné pour camoufler le nombre des chômeurs. Le gouvernement affecte quelques milliers de chômeurs, pendant un mois ou deux, à des tâches généralement inutiles et parfois grotesques, question de biffer leurs noms pendant quelque temps de la liste des chômeurs, ce qui lui permet de prétendre qu'il a créé des milliers de nouveaux emplois au cours d'une période donnée, quand des milliers de nouveaux chômeurs sont venus au contraire allonger la liste.

Si le gouvernement est si désireux de percevoir de nouveaux revenus, qu'il n'hésite pas à envahir le territoire fiscal des provinces qu'est celui de la taxe sur l'essence. J'estime que les Canadiens s'attendent à juste titre à ce qu'il consacre cet argent à des programmes sensés et sérieux qui soient de nature à résoudre certains des problèmes qui assaillent depuis longtemps notre pays. Les 285 millions de dollars que le gouvernement entend affecter au Programme d'initiatives locales seraient beaucoup mieux utilisés dans un régime d'apprentissage qui préparerait les chômeurs à occuper des emplois qui aient un sens et qui offrent des perspectives de carrière. Les 70 millions de dollars de crédits que le gouvernement a affectés à ce genre de formation démontrent que celui-ci accorde moins d'importance aux possibilités de carrière qu'à son Programme d'initiatives locales. Bien sûr, les projets d'initiatives locales sont plus agréables que des études en vue d'une carrière dans les affaires ou l'industrie. Je me demande ce que dirait un employeur moyen d'un candidat à un emploi qui, appelé à donner son curriculum vitae, ne trouverait à répondre que son expérience équivaut à deux mois de travail pour un projet d'initiatives locales.

Je passe maintenant à une lettre que j'ai reçue concernant la taxe d'accise sur l'essence. C'est le directeur de l'Almaguin-Nipissing Travel Association Incorporated, de North Bay, qui me l'a adressée. Elle se passe de commentaires, je crois.

Monsieur,

Le Conseil d'administration me charge de vous écrire, en qualité de directeur de l'Almaguin-Nipissing Travel Association, pour vous faire part de la consternation de l'Association à la suite de la récente augmentation de la taxe d'accise fédérale sur l'essence.

Notre région, vous le savez, dépend en majeure partie de l'industrie touristique pour maintenir une économie saine, et cette charge supplémentaire imposée aux automobilistes aura très probablement des effets néfastes sur le chiffre d'affaires des exploitants touristiques qui ont besoin d'un bon nombre de visiteurs pour que leur entreprise reste rentable.

Comme plus de 500 installations touristiques relèvent de notre association, vous pouvez facilement imaginer les répercussions que cette taxe malencontreuse peut et va avoir sur la situation économique de notre région. Nous espérons que cette décision sera renversée très bientôt.

Peut-être puis-je signaler au ministre qu'en me levant hier matin—c'était à Sudbury, lieu de domicile de notre Orateur, où j'avais assisté à un banquet—, j'ai entendu par hasard à la télévision le grand évangéliste, Oral Roberts, qui, alors que je m'habillais, parlait d'un ministre mis sur la sellette par ses paroissiens. Ils lui dirent: Monsieur le pasteur, vous ne faites que prêcher le repentir, encore le repentir et toujours le repentir, et nous en avons soupé. Ce à quoi il répondit: C'est bien dommage, mais je vais continuer à le faire tant que vous ne vous repentirez pas. Je me demande si, après toutes les critiques dont le ministre a fait l'objet et qui le pressent de se repentir, il ne songera pas à abandonner, ou du moins, à modifier cette taxe, en la réduisant de moitié comme le veut le dicton: Faute de grives, on se contente de merles.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Que vaut un demi-repentir?

M. Darling: Ça n'a pas d'importance. Que le ministre y réfléchisse. J'aimerais ajouter, monsieur l'Orateur, que le poids de la hausse retombera sur ceux qui ploient déjà sous le fardeau des charges fiscales. Toutefois, le véritable coup sera porté à ceux qui sont le moins en mesure de l'encaisser, les personnes âgées, les petits salariés et ceux qui ont besoin d'une automobile dans leur lutte pour trouver et conserver un emploi. Le gouvernement ne semble pas se soucier le moindrement de ceux qui essaient de gagner leur vie dans le secteur touristique, ou de ceux qui voudraient bien pouvoir faire des balades en auto et visiter leur propre pays quand leur travail leur en laisse un peu le loisir. Il semblerait également que le gouvernement ne se soucie pas de ceux qui doivent se servir de leur voiture pour se rendre à leur travail. Il en est de même des personnes âgées qui paient des impôts depuis 30, 40 ou 50

ans et qui doivent maintenant acquitter des impôts indirects lourds et déraisonnables pour permettre au gouvernement, qui réclame de plus en plus de revenus, d'assouvir sa cupidité.

● (1640)

Le gouvernement peut bel et bien dire à la population d'utiliser les moyens de transport en commun. C'est une excellente chose à Ottawa, la capitale, dans l'agglomération de Toronto ou d'autres grands centres. Mais il y a peu de moyens de transport en commun dans les régions rurales du Canada et dans la plupart d'entre elles ils ne seraient pas rentables. Par exemple, la circonscription de Parry Sound-Muskoka, d'une superficie d'environ 10,000 milles carrés, compte 61,000 habitants. Je sais que dans la propre circonscription de Votre Honneur dans le nord-ouest de l'Ontario il y a peu de moyens de transport en commun.

Autrement dit, que deviendrait le simple citoyen sans sa voiture? Pour revenir aux pauvres travailleurs, c'est parce que la vie à la campagne coûte moins cher qu'ils choisissent d'y vivre. Les taxes n'y sont pas aussi élevées. Les retraités et les vieillards pensionnés d'établissement dans des maisons de ferme, quitte à aller en ville de temps à autre pour faire leurs emplettes, consulter le médecin et le reste. Ce sont ces gens-là qui subissent les rigueurs de cette taxe de 10c. sur le gallon d'essence, et j'espère que le gouvernement songera un peu à eux. Pour ce qui est de l'ensemble des hommes d'affaires, des commerçants et de leurs semblables, ils auront droit à un remboursement. Comme le signalait le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman), où donc le simple travailleur pourra-t-il rattraper cette taxe dans ses dépenses? Même si le ministre changeait complètement d'attitude, la plupart d'entre eux ne gagneraient pas suffisamment pour avoir droit à un remboursement de la taxe.

Comme nous le savons, monsieur l'Orateur, la taxe imposée au consommateur est supérieure à la taxe de 10c. annoncée par le ministre à la Chambre. La taxe est perçue au niveau du producteur et il est bien connu qu'au moment où elle est perçue au niveau du producteur, le montant payé au niveau du consommateur est supérieur au pourcentage perçu au sommet. La hausse se chiffrera plus vraisemblablement à 12c. le gallon, et quand on songe à la hausse de 5c. qui sera imposée en août, et qui sera probablement plutôt de l'ordre de 6 ou 7c. au niveau du consommateur, c'est d'une hausse de près de 18c. le gallon qu'il s'agit. Il n'y a pas très longtemps encore, je payais 72 à 73c. le gallon pour de l'essence de première catégorie. J'ai fait hier le plein à Mattawa en m'en revenant de Sudbury, et j'ai payé 88.9c. le gallon.

Cela m'amène à parler d'une autre affaire que je n'aime pas, et c'est ce .9c. le gallon. J'ai demandé à ce concessionnaire pourquoi il n'affichait pas 89c. le gallon. Je lui ai dit que je n'aimais pas ce prix de 88.9c. et je lui ai demandé quand il changerait. Il m'a répondu: Probablement quand on établira le prix de l'essence à $1 le gallon. Je sais que le ministre n'en est pas responsable, mais nous voyons tous ce 79c. ou 88c. en grosses lettres avec un petit .9 en bas dans le coin. C'est bien contraire aux principes de mes ancêtres écossais, monsieur l'Orateur.

Le ministre des Finances essaie de soutenir que cette augmentation de la taxe d'accise entraînera une diminution de l'utilisation de l'essence et ainsi une conservation de l'énergie. Il devrait savoir qu'il n'en est rien. Quand une nouvelle taxe est ajoutée à un produit que le consommateur veut ou doit avoir, il continue tout simplement à l'acheter au nouveau prix. Je crois qu'on l'a prouvé avec la taxe sur certaines boissons, whisky, bière et vin. Je suis de ceux qui s'opposent pas trop vivement à ce genre de taxe parce que je ne contribue pas beaucoup aux recettes que le gouvernement en tire. Bien que je sois sobre, j'ai beaucoup d'amis qui boivent, et je paie donc une part des recettes provenant de cette taxe. Mais ce ne serait pas un tort que de réduire la consommation de certaines de ces boissons; le pays s'en retrouverait beaucoup mieux sans eux.

Il est bien démontré que la conservation n'est pas rattachée au prix que les consommateurs paient pour un produit, une denrée ou un service, et c'est de la pure supercherie de la part du gouvernement que d'essayer de justifier cette dernière augmentation des prix de l'essence par la conservation des hydrocarbures. Le gouvernement parle de conservation et de restriction dans les dépenses, et il calcule en même temps les recettes qu'il tirera des nouvelles taxes.

Puis il y a la noble initiative de réduire les taxes sur les matériaux d'isolation. Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson), responsable de cet affreux fouillis qu'est devenu le marché de l'habitation, déclare publiquement qu'il ne pourra atteindre le nombre de mises en chantier qu'il s'était fixé il y a quelques mois. A la Chambre, cet après-midi, il a été raillé par notre critique en matière de logement sur le chiffre révisé de 210,000 à peut-être 180,000 au mieux, ce qui n'augure pas bien pour un grand nombre de Canadiens qui se cherchent un logement. Le ministre savait quand il a fait cette prévision très optimiste quels étaient les vrais problèmes du logement. Certains d'eux étaient la taxe fédérale sur les matériaux de construction, la pénurie de fonds hypothécaires à faible taux d'intérêt et l'absence de politique nationale de l'habitation qui s'harmonise avec les politiques des villes et des provinces et réponde à leurs besoins. Les ministres du logement disposent depuis très longtemps des renseignements nécessaires à l'élaboration d'une politique fédérale du logement, et le ministre actuel n'y fait pas exception.

J'ignore si le ministre responsable du logement a jamais cherché à convaincre ses collègues du cabinet de supprimer la taxe fédérale sur les matériaux de construction pour essayer d'encourager les mises en chantier, mais je sais que l'opposition bat de ce tambour auprès du ministre des Finances depuis des années. Cela aiderait peut-être à réduire le coût des habitations. Mais la taxe existe toujours, et le problème de la contribution et du prix des maisons s'aggrave au lieu de s'améliorer. J'ignore en outre si le ministre a tenté d'obtenir plus des 200 millions de dollars annoncés dans le budget, mais, s'il l'a fait, monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire c'est qu'il n'a sans doute pas l'appui de la majorité du cabinet. D'après moi, le ministre des Finances s'est montré à la hauteur d'une tâche très difficile, et tout le monde le reconnaît. Il doit étaler l'argent sur une couche à la fois plus mince et plus étendue possible, pour couvrir le plus grand nombre de postes de dépenses gouvernementales.

J'aimerais maintenant parler au nom des dizaines de milliers de Canadiens qui chôment depuis des mois, et même des années, et qui ne figurent pas dans les statistiques du gouvernement sur le chômage. Ils constituent une légion fantôme, une légion de gens oubliés qui n'ont plus droit aux prestations de chômage et dont le nom ne figure plus dans les listes des bureaux d'assurance-chômage. Je pense que si l'on tenait compte d'eux dans les statistiques du gouvernement, le taux de chômage réel serait de 8 ou 9 p. 100, ce qui représente de 800,000 à un million de chô-

meurs. Nous parlons de statistiques, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'êtres humains. C'est une tragédie humaine et le budget que nous débattons ne fait absolument rien pour ces gens-là. En fait, ce budget fera augmenter le nombre de chômeurs. Nous devrions faire tout notre possible pour créer des milliers de nouveaux emplois.

Puis-je mentionner une autre question que le ministre n'ignore sûrement pas. Il n'a pas eu le moindre ennui à imposer la taxe de 10c. qui nous est tombée dessus une minute après minuit le 23 juin. Bon nombre de détaillants en ont profité et se sont fait quelques dollars de plus en l'exigeant sur-le-champ. Mais qu'en est-il du pauvre homme d'affaires et des autres qui veulent recouvrer le plus tôt possible l'argent dont ils ont besoin?

On nous dira sans doute que la mesure prévoit le remboursement, mais en fin de semaine dernière, un cultivateur m'a téléphoné. Bien qu'il s'agisse d'une petite somme, il a dû acheter 200 gallons d'essence pour sa ferme et cet argent est bloqué. Ce n'est pas une fortune, mais il veut tout de même savoir quand on lui remettra son argent. Je lui ai dit que j'aurais l'occasion de dire quelques mots de la taxe d'accise au cours de la semaine et que j'essaierais certainement de savoir quand il pourra être remboursé. Puis, j'ai reçu dans le courrier d'aujourd'hui, une lettre de Muskoka Containerized Services Ltd. de Bracebridge (Ontario). Voici ce que dit la lettre:

● (1650)

Monsieur,

La lettre ci-jointe s'explique d'elle-même, je crois.

Au lieu de m'adresser une lettre ou d'écrire au ministre, cette société a adressé une lettre à ce grand journal libéral qu'est le *Star* de Toronto.

Des voix: Oh, oh!

M. Darling: Je suis bien aise d'entendre dire que ce journal n'est pas aussi libéral que je l'avais cru. Quoi qu'il en soit, c'est un journal qui donne une information assez complète.

Une voix: Que dire du *Forester*?

M. Darling: Il n'y a rien à dire contre le *Forester* de Huntsville, pas plus que contre n'importe quel autre quotidien du pays. Croyez-moi, c'est d'ailleurs l'un des meilleurs dans tout ce sacré pays. Quoi qu'il en soit, cette lettre devrait certainement être consignée au compte rendu et j'espère que le ministre pourra répondre à certaines des questions qu'elle renferme. Elle est adressée au directeur du *Star* de Toronto. Voici ce qu'on y lit:

Notre bureaucratie fédérale est merveilleuse, n'est-ce pas?

Nous exploitons une entreprise de camionnage et nous nous sommes vu demander récemment 10c. de plus le gallon pour la nouvelle taxe d'accise fédérale sur l'essence. J'ai cru comprendre que les entreprises commerciales seraient exemptées de cette taxe, et pourtant, on nous l'impose. Dans notre cas, elle s'élève à $180 pour chaque réservoir!

Le lundi 30 juin, j'ai téléphoné au numéro sans frais d'appel de Revenu Canada . . .

C'est l'honorable Ron Basford et compagnie. La lettre se poursuit:

. . . pour me renseigner sur cette nouvelle taxe. On m'a fait appeler à Toronto. J'ai donc fait un interurbain pour parler à un monsieur qui m'a renvoyé à la direction générale des accises. La standardiste a répondu que toutes les lignes du «bureau» étaient occupées; j'ai donc laissé mon nom et mon numéro et attendu qu'on me rappelle.

Le vendredi 4 juillet, je n'avais toujours pas de nouvelles, alors j'ai rappelé.

Aucune des personnes à qui j'ai parlé n'a pu me dire quoi que soit, sauf qu'elles attendaient des directives d'Ottawa! Un fonctionnaire de la taxe d'accise m'a dit qu'ils attendaient et que dans un ou deux mois, ils recevraient des directives d'Ottawa . . .

Peut-être sont-ils optimistes à cet égard. Je reprends ma citation:

. . . quant à la façon de rembourser cet argent aux entreprises commerciales. Il m'a dit de garder les reçus pour toute l'essence achetée mais sans pouvoir me dire quand cet argent me serait remboursé ni comment le ministère ferait le remboursement!

Monsieur l'Orateur, les modalités du remboursement devraient être établies de façon qu'on puisse en informer les intéressés, même s'ils n'obtiennent pas leurs remboursements avant un certain temps. Je poursuis ma citation:

Je ne parviens pas à comprendre que le gouvernement puisse obliger les sociétés pétrolières à toucher 10 c. de plus le gallon alors qu'il ne peut me dire quand cet impôt (qu'on dit remboursable) sera remboursé! Vous imaginez-vous de combien d'argent les bureaux du gouvernement disposeront, sans intérêt, si les entreprises commerciales canadiennes ne reçoivent pas leur remboursement d'ici un an environ?

J'espère, monsieur l'Orateur, qu'il sera versé avant cette date. Et la lettre se poursuit en ces termes:

Il me semble qu'il s'agit là d'un autre exemple de règlements du gouvernement fédéral qui entrent en vigueur avant que les procédures et politiques appropriées n'aient été mises sur pied. La seule question que je poserai au ministre du Revenu national est la suivante:

Quand recevrai-je mon remboursement?

Comme je le disais au début de ma lettre, notre bureaucratie fédérale n'est-elle pas merveilleuse?

Voilà tout simplement un autre exemple prouvant que cette taxe est injuste. Les gens ne savent pas quand leur argent va leur être remboursé. Les personnes qui ont le plus besoin d'aide sous ce rapport sont celles qui se rendent à leur travail et en reviennent en voiture, mais c'est précisément eux qui ne recevront rien. Beaucoup d'entre eux ne gagnent pas assez pour devoir payer un impôt sur le revenu, mais néanmoins, ils doivent faire entre 40 et 50 milles pour se rendre au travail. Je parle en connaissance de cause, puisque c'est le cas dans ma propre circonscription, comme ce l'est d'ailleurs dans nombre d'autres régions rurales du pays. Les gens qui vivent dans ma circonscription doivent parcourir de longues distances en voiture pour se rendre au travail, mais ce sont eux qui sont le plus durement touchés par cette taxe.

Le député de Waterloo-Cambridge a signalé qu'aux yeux du ministre, il s'agissait d'une bonne taxe en ce qu'elle rapportait des recettes au gouvernement, mais que, comme certaines autres bonnes choses, elle faisait mal. De fait, elle équivaut à une bonne dose d'huile de ricin. Je me souviens que dans mon enfance, prendre de l'huile de ricin était la pire chose qui puisse m'arriver, mais au moins, on pouvait s'attendre à obtenir de bons résultats. A mon avis, cette taxe de 10 cents n'obtient pas de bons résultats, si ce n'est ceux mentionnés par le député de Waterloo-Cambridge. Cette taxe a sûrement eu d'excellents résultats au Manitoba, et cela ne me surprendrait pas qu'elle en ait d'aussi en Ontario l'automne prochain.

Taxe d'accise—Loi

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche)—Les affaires extérieures—La position des États-Unis quant au programme du Commonwealth pour le rattrapage des pays riches par les pays pauvres; le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—La sécurité sociale—La date prévue pour le lancement du régime de revenu annuel garanti; le député d'Okanagan-Kootenay (M. Johnston)—L'administration de la justice—L'écrasement d'un avion de la Panarctic—Les intentions du gouvernement quant à la tenue d'une enquête.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que le bill C-66, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier, et de l'amendement de M. Stanfield (p. 7416).

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, il est assez difficile de faire une aussi bonne intervention que celle du député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling). Je tiens à le féliciter pour la manière dont il a décrit ce bill très injuste, probablement le plus injuste qui ait été débattu depuis mon arrivée à la Chambre.

Ce budget est assez étrange. Le ministre des Finances (M. Turner) s'est toujours bien tiré d'affaire et il a toujours présenté un budget comportant des aspects réalistes et utiles, tout en présentant naturellement des mesures détestables pour les contribuables canadiens; il était donc difficile pour les membres de l'opposition de critiquer le budget en bloc.

Cette fois-ci, rien ne permet de croire que le budget sera avantageux pour qui que ce soit. Il sera certainement discriminatoire envers les personnes qui portent le gros du fardeau fiscal pour le moment, les travailleurs, ceux qui vont à l'usine du matin au soir pour produire les biens que l'on vend non seulement au Canada mais aussi à l'étranger dans l'espoir d'avoir une balance des paiements qui nous permette de conserver notre mode de vie. Par cette kyrielle de hausses d'impôt, le ministre fait porter tout le fardeau fiscal aux mêmes travailleurs à qui nos lois fiscales ne permettent pas de tirer le moindre avantage. Ils ne peuvent utiliser leurs feuilles de frais pour atténuer le poids du nouveau fardeau qu'on leur impose.

Si j'accepte le régime du double prix pour le pétrole parce qu'il permet aux Canadiens de rouler en voiture et de chauffer leur maison à un coût moindre que le prix international du pétrole, je ne veux demander à aucun travailleur canadien d'en supporter de poids à ma place comme le fait actuellement le budget. Je ne vois pas pourquoi quelqu'un qui travaille, mettons dans une usine d'automobiles à Oshawa ou Oakville et qui doit parcourir 20 ou 30 milles pour se rendre au travail devrait payer chaque gallon d'essence 10c. de plus qu'il ne peut pas récupérer simplement pour que nous puissions avoir un système de double prix pour le pétrole.

● (1700)

Il serait plus réaliste de faire supporter par tous les contribuables du pays ce fardeau qui serait alors moins lourd pour certaines personnes défavorisées. Je vois une centaine d'autres façons de procéder qui seraient meilleures que celle-ci. Je trouve vraiment étrange qu'on nous présente un budget de ce genre. Je me demande si, pour produire ce chef-d'œuvre le ministre des Finances n'a pas reçu malgré lui l'aide de ses collègues qui savent si bien accumuler les maladresses et après s'en laver les mains, chaque fois qu'on les interroge, en répondant que le ministre des Finances est celui qui répond du budget que c'est donc à lui d'adresser les questions à ce sujet.

A notre avis, on aurait pu régler la question d'une façon beaucoup plus valable que par cette taxe très discriminatoire. Voyons certaines des choses que le gouvernement aurait pu faire au lieu d'imposer cette taxe de 10c. le gallon. D'abord, nous avons le plan grandiose que le ministre des Transports (M. Marchand) nous a présenté. Si le gouvernement désire ménager le pétrole, il pourrait certainement établir un système de transport que les gens seraient portés à utiliser au lieu de laisser les chemins de fer assurer des services de deuxième classe tout en demandant des tarifs de première. Si nous avions de meilleurs services-voyageurs au pays et de meilleurs services de transports en commun dans nos villes, les gens utiliseraient sans doute ces modes de transport et n'auraient pas à utiliser autant d'essence car les Canadiens doivent prendre leur automobile faute d'autre mode de transport.

Les Canadiens, et surtout ceux de la classe laborieuse doivent prendre leur automobile pour se rendre au travail lorsqu'ils peuvent trouver un emploi. En outre, chaque travailleur du pays devra demander plus d'argent à son employeur à cause des nouvelles dépenses qu'il aura à faire pour se rendre au travail. Comme il aura des frais supplémentaires, l'employeur sera obligé d'augmenter ses prix.

M. Alexander: Toujours le cercle vicieux.

M. Coates: Exact; c'est le serpent qui se mord la queue. Chaque fois que nous ouvrons un journal, nous constatons une hausse de l'inflation. Elle a augmenté de 1.5 p. 100 le mois dernier. Songeons à ce qu'elle sera le mois prochain, où nous n'aurons pas seulement à subir ses effets habituels, mais où il nous faudra en plus payer la taxe de 10c. par gallon d'essence et envisager encore de nouvelles taxes sur l'essence et sur le fuel domestique l'hiver prochain. Nous risquons de nous retrouver avec un coût de vie égal à celui du Royaume-Uni, où le gouvernement travailliste s'est maintenant trouvé obligé de supprimer les anciennes taxes et d'imposer quelque chose que mon parti a proposé d'imposer lors de la dernière campagne électorale, et qui sera la seule façon de résoudre nos problèmes actuels qui ont été fomentés par le gouvernement actuel.

Une voix: Vous avez vraiment convaincu le pays.

M. Coates: Nous n'avons pas emballé le pays, mais je vous affirme que si vous vous adressiez aux Canadiens, vous ne les emballeriez pas non plus. En fait, si vous vous présentiez devant la nation avec ce budget, vous en reviendriez avec un quarteron et vous pourriez vous estimer heureux.

Ce qu'il y a de malheureux et d'absurde avec ce gouvernement, c'est qu'il n'a fait qu'aggraver ce que nous essayons de résorber, c'est-à-dire l'inflation et le chômage. Ce qui m'inquiète véritablement, c'est que, pendant que certains de ces beaux esprits là-bas espèrent pouvoir embarquer sur le char des États-Unis lorsqu'ils sortiront de la récession et de nous sortir ainsi de notre propre récession, ce qui n'est pas évident pour l'instant, même à la lecture des beaux articles de certains de nos économistes à l'optimisme béat, nous avons au moins la garantie qu'avec ce bill nous demeurerons plongés dans cette récession pendant plus longtemps que nous ne l'aurions été si le gouvernement avait continué à ne rien faire comme c'était le cas depuis le 8 juillet 1974. On avait besoin de n'importe quoi sauf d'un pareil budget. Dommage que le ministre des Finances n'ait pas entrepris un autre voyage autour du monde au lieu de s'arrêter ici et de présenter un budget favorable à l'inflation et au chômage.

Aujourd'hui, j'ai entendu le député de Cape Breton-The Sydneys (M. Muir) parler de la situation du chômage dans sa circonscription alors que près du quart des ouvriers de l'aciérie de Sydney ont été mis à pied, que la Campbell Motor Industries a annoncé la fermeture de son établissement et alors qu'il y a quelques mois à peine, 1,000 employés ont perdu leur emploi par suite de la fermeture d'une fabrique d'instruments. Je comprends l'attitude de ce député quand il affirme que nous sommes au milieu d'une crise libérale.

Qu'importe comment on l'appelle, c'est ce qui se passe actuellement dans ma circonscription. Il n'était pas nécessaire que j'écoute parler ce député pour comprendre ce qui se passe dans ma circonscription. Une industrie qui a entretenu de bonnes relations avec ses employés depuis 125 ans et n'a jamais connu une grève, doit maintenant envisager cette possibilité car ses employés ne peuvent décider ce qui constituerait un contrat acceptable, compte tenu des pressions inflationnistes que le gouvernement n'a pas entrepris d'atténuer. L'entreprise elle-même ne peut décider ce qu'elle peut offrir en salaire parce qu'elle redoute la même chose. Ainsi, pour la première fois en 125 ans, une entreprise est menacée d'une grève et tout indique que celle-ci sera longue parce que la société offre une hausse salariale de 30 p. 100 répartie sur deux ans alors que les employés réclament 70 p. 100. Cela indique jusqu'à quel point ils considèrent l'inflation comme une menace grave.

Cela indique comment elle affecte les contrats à long terme et la valeur du dollar. Il existe dans ma circonscription une entreprise assez nouvelle et très prospère appelée Areovox qui a dû mettre à pied tous ses employés pendant un mois. L'établissement avait été fermé. Une autre société, l'une des plus dignes de confiance de notre pays, la Northern Electric, qui exploite également dans ma circonscription, a dû réduire ses activités et renvoyer le plus grand nombre possible de ses employés. Je n'ai pas à vous dire ce qu'il est advenu de ces deux compagnies. Toutes les deux ont procédé à d'importantes mises à pied et cela, à cause du ministre des Finances.

● (1710)

M. Alexander: Je me demande s'il le sait.

M. Coates: Il y en a une autre à Springhill, localité qui avait déjà eu assez de malchance sans ces politiques financières du gouvernement. Je veux parler de la Buckingham Mills. Heureusement, nous avons un ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) très dynamique qui fait de son mieux pour installer une autre compagnie dans cette usine et j'espère qu'il réussira. Mais pour l'instant, à Springhill, nous nous retrouvons avec très peu d'industries. Tout ce que nous avons, c'est un établissement de détention construit par le gouvernement précédent. C'était pour la viabilité économique de la ville, mais en même temps, à cause du solliciteur général actuel (M. Allmand), nous ne sommes jamais vraiment sûrs d'avoir plus de détenus à l'intérieur qu'en liberté à l'extérieur.

Il est toujours assez difficile de vivre dans les Maritimes, surtout quand le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour qu'il y ait plus de chômeurs et d'assistés sociaux que d'ouvriers travaillant dans les usines de la région dans l'intérêt du pays. D'ailleurs, s'il l'avait voulu, le gouvernement aurait pu instaurer des politiques dont auraient profité non seulement la région, mais tout le pays. Un ancien ministre des Finances, M. Walter Gordon, a fait une étude approfondie de notre région et a dit qu'on devrait mettre les gens dans des wagons—je ne sais pas s'il n'a pas dit dans des wagons de marchandises—et les expédier ailleurs avec un billet aller simple. Ce qu'il y a de triste, c'est qu'à l'heure actuelle, si les gens doivent aller chercher du travail avec seulement un aller simple, je ne sais pas où ils devront aller, car la situation est assez difficile un peu partout au pays et ne va pas s'améliorer. Et certainement pas grâce à cette taxe d'accise de 10 cents le gallon d'essence.

Des voix: Bravo!

M. Coates: Je ne sais pas ce que nous pouvons faire. Nous sommes liés à ce gouvernement pour trois ans encore, et nous n'y pouvons pas grand-chose. Le gouvernement se comporte de façon dictatoriale. Je pense que ce qu'il nous faudrait maintenant, c'est une élection générale.

Des voix: Bravo!

Des voix: Démissionnez.

Une voix: Et votre chef?

M. Coates: Ne vous inquiétez pas pour notre chef, celui que nous avons pour l'instant vaut largement le vôtre.

Des voix: Bravo!

M. Coates: Nous pouvons vous prendre tous les jours de la semaine et même deux fois le dimanche. Je suis très heureux du chef que nous avons pour l'instant. En fait, il vaut tellement mieux que n'importe qui d'autre à la Chambre des communes que j'aimerais que le gouvernement ait la bonté de demander au public de se prononcer à nouveau; nous obtiendrions alors un gouvernement dont les politiques et les programmes iraient dans le sens d'une économie dynamique en laquelle tout le monde aurait confiance, et donneraient à la population le désir de travailler et la possibilité de trouver du travail.

Des voix: Bravo!

M. Coates: Voyons quelques-unes des politiques que nous pourrions proposer et qui permettraient d'offrir des emplois. Prenons par exemple le projet d'usine marémotrice de Fundy. C'est le genre de projet auquel le gouvernement pourrait participer et dont pourrait profiter la nation tout entière. Cette usine pourrait produire d'énormes quantités d'énergie dont nous avons terriblement besoin, et elle nous protégerait des risques que nous courons dans le domaine du pétrole et du gaz. Le gouvernement n'aurait plus besoin d'imposer une taxe d'accise de 10 cents par gallon d'essence dans l'espoir de convaincre les citoyens d'économiser l'énergie en la payant plus cher.

Nous avons besoin d'énergie, il n'y a pas d'autre solution, et nous avons dans le projet d'usine de Fundy un avoir national dont pourraient profiter tous les Canadiens. Qu'en pense le gouvernement? Nous avons réalisé deux études, et nous allons encore consacrer 3 millions de dollars à une nouvelle étude qui prendra encore deux ou trois ans, et d'ici là le coût de la construction de ce projet aura encore augmenté de 25 p. 100. Le gouvernement viendra alors nous dire qu'il est impossible de mettre ce projet à exécution parce que les coûts de construction sont excessifs, en particulier à cause de l'inflation.

Ce n'est qu'un exemple de projet réalisable. Mais il y en a des dizaines d'autres qui seraient avantageux pour le Canada, pourraient fournir des emplois dès maintenant et à long terme et assureraient un avenir aux personnes à la recherche d'un emploi. Dans notre région, les emplois disparaissent à cause de la politique du gouvernement, en particulier cette taxe d'accise sur l'essence que l'on vient de mettre en vigueur, politique qui supprime les emplois existants dans la région.

M. Muir: Le gouvernement ne pense qu'au Centre du Canada, il n'a rien d'autre à l'esprit.

M. Coates: Lorsqu'il a présenté son budget, il n'a même pas pensé au Centre du Canada, car les gens les plus durement touchés sont ceux qui vivent dans les banlieues et qui, pour se rendre à leur travail, doivent parcourir 15 ou 20 milles en automobile, parce que le gouvernement n'établit pas de réseaux de transport rapide à leur usage. Tant que le gouvernement ne présentera pas une vraie politique permettant de remplacer l'automobile, l'absence de réseaux de transports comparables à ceux qui existent dans d'autres parties du monde obligera les Canadiens à utiliser plus d'essence que nécessaire.

C'est l'une des raisons pour lesquelles les députés de l'opposition estiment qu'il faudrait suspendre pendant six mois la proposition présentée par le ministre. En fait, il faudrait la suspendre si haut qu'elle aille sur la lune . . .

Des voix: Bravo!

M. Coates: Car c'est le seul endroit où elle pourra être utile.

Une voix: Ou encore la jeter dans la piscine du premier ministre.

M. Coates: Une piscine est vraiment une chose merveilleuse; sauf erreur d'ailleurs, celle du premier ministre est chauffée, il devra ainsi consommer un peu plus d'énergie. Ces luxueuses installations ont été offertes par des donateurs anonymes dont la population canadienne voudrait bien connaître les noms, mais le premier ministre refuse de donner ces renseignements. Il disposera d'une piscine olympique dans sa cour, alors qu'il y a des gens qui n'ont pas assez d'argent pour garnir leur garde-manger et survivre.

● (1720)

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. J'aimerais simplement faire remarquer au député que le débat porte sur la taxe d'accise.

Des voix: Bravo!

M. Coates: Merci, madame l'Orateur. Je parle des effets de l'inflation sur notre économie, et cette taxe de 10 cents le gallon d'essence n'a pas d'autre objet paraît-il. A notre avis, il y a d'autres moyens d'économiser l'énergie que de surcharger les travailleurs et les pauvres du pays.

Il y a des tas de possibilités dans l'application des taxes de ce genre. Mille et une solutions s'offraient au ministre. Il aurait donc pu mieux faire que d'imposer la perception de la taxe, en se réservant d'accorder de nombreuses exemptions. Beaucoup de gens vont ainsi se trouver à la merci des bureaucrates, comme toujours. Au lieu de réduire les effectifs de la fonction publique, cela va sûrement encore augmenter son travail. Il va falloir embaucher de nouveaux fonctionnaires à qui on demandera d'embêter leurs concitoyens, de les forcer à remplir des imprimés pour réclamer le remboursement des taxes que le gouvernement n'aurait pas dû percevoir. Avec ces taxes le gouvernement va faire de l'argent, mais une chose est sûre: il ne versera pas d'intérêt sur les montants à rembourser. Le contribuable sera toujours heureux s'il arrive à les récupérer. Dieu sait combien de temps il lui faudra attendre. Peut-être que s'il supplie assez longtemps, le ministre daignera alors lui dire que c'est pour bientôt. Tout est pour bientôt, mais il arrive que bientôt se fasse longtemps attendre, témoin certaines promesses faites par le gouvernement.

Le pays est en proie à un double problème, mais ce bill ne contribue en rien à l'atténuer. Au contraire, il va augmenter à la fois le chômage et l'inflation, attisant ainsi ces deux maux dont nous souffrons. Ceux qui songeaient à se lancer dans les affaires ou à s'en retirer auront tout intérêt à prendre une décision immédiate. Car cette mesure va augmenter leurs charges et les décourager de garder leur entreprise en activité ou d'en lancer une pour créer les emplois qu'il nous faut. C'est de la discrimination flagrante contre un groupe minuscule de gens qui sont visés par ce projet de loi. Si tous ceux que le ministre autorise à recevoir un remboursement touchent ce remboursement, cela revient à dire que ce sont les pauvres, les démunis et les travailleurs qui en feront les frais.

Alors que nous, de l'Est du Canada, attendons impatiemment l'adoption d'une politique nous garantissant du pétrole, du gaz et du mazout à un prix uniforme pour toutes les régions du pays, même si nous dépendons du pétrole importé, qui coûte plus cher que celui que nous achetons actuellement, et même si nous savons qu'il existe deux prix et que nous payons le moins cher, je ne peux accepter qu'une fraction de la population canadienne qui devra payer cette taxe soit la seule à assumer les frais de cette charge supplémentaire qu'est le système à deux prix. Il doit y avoir un meilleur moyen par lequel tous les Canadiens se mettraient ensemble pour que cette charge soit répartie de façon plus juste et plus équitable que ne le propose le présent projet de loi.

Je vais appuyer l'amendement proposé par mon chef pour que le projet de loi soit renvoyé à six mois; je voterai certainement contre le projet de loi, si jamais il faut se prononcer.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Madame le président, je commence à douter qu'on puisse faire fléchir le ministre et le gouvernement quant à leur attitude envers les travailleurs canadiens. C'est pourquoi je vais être aussi bref que possible dans mes remarques.

Je crois que le bill C-66 actuellement à l'étude est le reliquat de l'exposé budgétaire du 23 juin. Quant à ce dernier il doit être le reliquat de l'élection générale de 1974. Si les électeurs avaient réélu un gouvernement minoritaire, le contenu de l'exposé budgétaire aurait été bien différent. Ou encore si des élections générales étaient prévues pour l'automne 1975 ou le début de l'année 1976, on n'aurait pas été témoin du croc-en-jambe que le ministre des Finances (M. Turner) vient d'infliger au travailleur moyen du Canada.

Le gouvernement canadien cherche par tous les moyens possibles à augmenter ses revenus, et par le bill C-66 il s'en prend au citoyen moyen. Depuis le début de ce débat, on a beaucoup parlé de la taxe de 10c. imposée sur chaque gallon d'essence consommée surtout par l'ouvrier qui doit se rendre à son travail pour gagner sa vie. Le dernier constate qu'il en coûte de plus en plus pour gagner de quoi vivre et faire vivre sa famille, à telle enseigne qu'il est parfois préférable de vivre de l'assistance sociale. Et on rencontre souvent, madame le président, des ouvriers canadiens, des travailleurs qui posent cette question: Est-ce qu'on doit continuer à travailler pour produire des biens de consommation quand on ne peut pas s'attendre au moins à la reconnaissance du service qu'on rend à la communauté?

Et des gens qui vivent des prestations de bien-être social, par exemple, n'ont aucunement à faire face à ce genre des dépenses qui assaillent l'ouvrier canadien. En effet, le travailleur doit payer sur son revenu des impôts fédéral et provincial de plus en plus élevés. Il devra bientôt payer des contributions plus élevées à la Commission d'assurance-chômage. Il doit également verser des contributions de plus en plus élevées à la Régie des rentes du Québec ou au Régime de pension du Canada. Les sommes versées à l'assurance-maladie sont également plus élevées, et c'est la même chose pour son appartenance obligatoire à un syndicat de travail. On vient justement d'en être témoin au cours de la dernière fin de semaine.

L'ouvrier canadien se demande s'il n'est pas dupe, ou s'il n'est pas le dindon de la farce dans la responsabilité qu'il s'est vu confier de produire les biens et les services nécessaires au bien-être de ses concitoyens. Pourquoi faut-il toujours s'en prendre au travailleur? Quel objectif le gouvernement poursuit-il?

Le ministre des Transports du Québec a déclaré, après avoir entendu l'exposé budgétaire du 23 juin dernier, que le gouvernement avait pris une bonne décision en taxant le contribuable canadien notamment sur le taux de l'essence, parce qu'on aurait ainsi moins besoin de grandes routes. Le gouvernement fédéral est bien appuyé par le gouvernement libéral du Québec. On vient tout juste de permettre au Québec une augmentation sur l'assurance-automobile de $100 en moyenne par automobile, et le prix de licences d'automobiles augmenteront au Québec jusqu'à concurrence de 50 p. 100 en 1976. On voit par là, madame le président, que le Québecois a de plus en plus de difficulté à s'acquitter de ses obligations.

Je me souviens qu'autrefois le gouvernement fédéral imposait une taxe directe de 13c. le gallon sur l'essence. Lorsqu'il avait abandonné cette taxe, le gouvernement du Québec, sous l'administration de l'Union nationale, s'en est emparé immédiatement à son profit. Le ministre des Finances s'est-il assuré que le Québec abandonnera à son tour cette taxe de 10c. le gallon sur l'essence? Je crois que non.

Actuellement on paie au Québec une taxe de 32c. au moins le gallon, taxe directe, fédérale ou provinciale, sur chaque gallon d'essence. Dans le Nord-Ouest du Québec, région où j'habite, certaines stations-services distribuent l'essence rouge à 93c. le gallon; on le paiera bientôt tout près de $1. C'est le coût le plus élevé, et la couleur rouge de l'essence est peut-être ce qui fait le plus mal au travailleur.

Monsieur l'Orateur, aucun député ne peut voter pour ce bill pour cette seule raison, mais il y en a d'autres: l'augmentation de la taxe sur les billets d'avion, par exemple. En effet, dans le bill C-66, on trouve une augmentation de 3 p. 100 de la taxe sur le transport aérien. On sait que les compagnies de transport aérien, que ce soit Air Canada, CP Air ou d'autres compagnies, augmentent le prix des billets d'avion des passagers, et cette taxe, qui passera de 5 à 8 p. 100, vient encore en augmenter le coût du billet.

Or, on sait que la grande partie des voyageurs par avion sont des représentants de compagnies ou de gouvernements, pour qui le coût du billet est déductible aux fins de l'impôt. Pour cette raison on peut donc augmenter indéfiniment le coût du billet sans que ces sociétés ou compagnies s'en plaignent trop. Mais cela devient injuste pour ceux qui doivent payer eux-mêmes leurs billets sans aucune déduction d'impôt ou sans remboursement par des employeurs, des sociétés ou des compagnies. Et l'on sait que des gens se servent de l'avion ou tentent de s'en servir, parce que c'est un moyen de transport plus commode pour aller visiter des amis ou pour faire des affaires personnelles, ou même parfois, malheureusement, pour se rendre à

un hôpital. Encore à midi, dans l'avion qui nous transportait de Val-d'Or à Ottawa, un malade a dû prendre l'avion pour se rendre à un hôpital mieux équipé pour qu'on lui dispense les soins nécessaires. Or, cette personne devra défrayer elle-même le coût de son billet.

Toutes ces augmentations viennent encore une fois grever le budget des travailleurs canadiens. Dans ce bill C-66, on voit encore une fois que le gouvernement canadien fait fi de ceux qui l'ont reporté au pouvoir, d'une façon majoritaire, en 1974. On s'acharne de plus en plus, et toujours, sur le gagne-petit. Or, pour ces raisons, le mandat que j'ai reçu de mes électeurs est de les protéger, auprès du gouvernement canadien, tenter d'obtenir autant que possible de meilleures lois, mais celle que nous étudions présentement n'est certainement pas une bonne loi pour le travailleur canadien, et j'ai l'obligation de voter là contre.

● (1730)

[*Traduction*]

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Madame l'Orateur, je suis heureux de participer au débat sur le bill C-66, qui vise à mettre en vigueur certaines propositions budgétaires du ministre des Finances (M. Turner), et plus précisément celles qui ont trait aux modifications de la taxe d'accise. J'appuie entièrement l'amendement proposé par mon chef, qui demande qu'on renvoie l'adoption du bill à six mois. J'y reviendrai dans un moment.

J'aimerais parler surtout de la taxe de 10c. le gallon proposée pour l'essence. Quand il a proposé cette taxe, le ministre a déclaré qu'il avait deux idées en tête. D'abord, il voulait financer la subvention qui permet de maintenir des prix uniformes pour le pétrole dans tout le Canada. Deuxièmement, il voulait favoriser l'économie des produits pétroliers. Nous n'avons rien à redire à son premier objectif. Le ministre doit trouver des fonds supplémentaires pour subventionner le pétrole. Nous avons cependant de sérieuses réserves quant à son deuxième objectif, soi-disant encourager les Canadiens à économiser l'essence.

La taxe de 10c. le gallon d'essence rapportera environ 525 millions de dollars au gouvernement. On prévoit que le programme de subvention du pétrole coûtera environ 400 millions de dollars; il y a donc 100 millions de trop. Le gouvernement va réunir trop de fonds. C'est inutile.

Nous doutons fort que la taxe puisse vraiment contribuer à économiser le pétrole. Le ministre espère que moins de gens se serviront de leur automobile pour leurs loisirs. Ceux qui roulent en voiture pour le simple plaisir sont riches, ou bien ils ont un revenu plus élevé que la moyenne et, bien sûr, ils continueront à acheter de l'essence, quel qu'en soit le prix. Une mesure visant à économiser le pétrole n'aura presque aucun effet sur ces personnes. L'autre catégorie de personnes qui se servent beaucoup de leur automobile est celle des banlieusards. Certaines personnes doivent se rendre à leur travail en automobile et elles continueront d'acheter de l'essence, à n'importe quel prix. La mesure visant à économiser le pétrole n'influera aucunement sur ces personnes. Les députés de ce côté-ci de la Chambre estiment qu'on se fait des illusions en croyant que cette mesure permettra d'économiser l'énergie. Je n'ai aucune honte à le répéter. Cette taxe injuste fera beaucoup de tort à certaines personnes.

Nous devons songer à la nature injuste et discriminatoire de cette taxe. Il est manifestement injuste de forcer ceux qui conduisent une automobile à assumer les frais du programme de subvention pour le pétrole. Pour la plupart des gens, l'automobile n'est pas un luxe, mais une nécessité. Il serait certainement plus juste de financer le programme de subvention grâce au fonds du revenu consolidé ou aux impôts généraux.

Si le gouvernement veut économiser, veut effectuer des coupures, il devrait réduire ses propres dépenses inutiles et supprimer certains programmes qu'il a imposés au public.

M. Stevens: Bravo!

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): Le gouvernement pourrait effectuer des coupures dans plusieurs programmes. Certains projets d'initiative locale sont contestables; le programme Perspectives-Jeunesse est certainement discutable. Et, avant tout, le gouvernement aurait dû réduire le budget d'Information Canada, qui n'est qu'une machine de propagande au service du gouvernement libéral. Il aurait pu réaliser ainsi de grandes économies.

En second lieu, c'est une erreur flagrante d'obliger le travailleur de banlieue à faire les frais de la subvention. Pour ma part, je considère que ce sont les petits salariés qui en souffrent et que cela ne peut qu'accroître les exigences salariales. De toute manière, ce sera l'un des principaux moteurs de l'inflation. On prévoit que l'effet de cette mesure sur l'inflation sera de l'ordre de 2 p. 100. Peu de gens ont accès aux transports en commun. C'est le cas de près de 80 p. 100 des travailleurs canadiens. Le ministre a mentionné l'utilisation des voitures en commun. Il sait certainement que les gens ont déjà recours à ce mode de transport dans la mesure du possible.

Je voudrais maintenant citer des passages de deux lettres et répéter une partie d'une conversation téléphonique, pour souligner les conséquences désastreuses de la nouvelle taxe de 10c. le gallon d'essence.

La première lettre, qui vient de Annie Mae Taylor, de Waterford, en Ontario, dit entre autres:

> M. Turner a déclaré à la télévision que le prix de l'essence allait augmenter pour restreindre les déplacements d'agrément. Pour sa gouverne, je lui dirai que 80 p. 100 des travailleurs de chaque ville, village ou hameau, se rendent à leur travail en voiture. Nous ne sommes pas exemptés de la taxe sur l'essence . . .
>
> Nous sommes fiers et gagnons notre vie en travaillant. Nous ne demandons pas l'assistance sociale. Nous ne conduisons pas pour notre plaisir.

● (1740)

Je cite un passage d'une lettre que J. M. Bryan adressait au rédacteur en chef du *Globe and Mail*, publiée dans l'édition du 28 juin:

> M. Turner oublie que toute une génération de Canadiens a, au cours des cinq ou six dernières années, fait l'acquisition d'une maison à des coûts sans précédent pour le terrain, la construction et l'hypothèque. Nombre d'acquéreurs ont été forcés de s'établir dans les localités avoisinantes ou satellites dont bon nombre ne sont pas desservies par aucune sorte de transport en commun.
>
> Mes voisins et moi formons une communauté de 300 familles au sud-ouest d'Ottawa; c'est un exemple typique. Le service de transport en commun le plus rapproché est à 15 milles. Nous n'avons pas le choix, il faut faire la navette par voiture privée, ce qui représente en moyenne 26 milles à l'aller et autant au retour.
>
> En calculant cette course de 350 milles par semaine, la taxe de M. Turner sur l'essence me coûte $3 par semaine, $12 par mois et environ $50 par année.
>
> Qui, en pareilles circonstances, pourrait me blâmer d'essayer de compenser dans mon prochain contrat de travail, cette hausse de ce qu'il m'en coûte pour gagner ma vie?

J'ai eu un long entretien avec M. Jim Lindsay de Port Rowan (Ontario), qui m'a signalé le même problème. Il lui faut parcourir 50 milles pour se rendre au travail et en revenir. Je ne citerai pas de chiffres encore une fois,

plusieurs autres orateurs l'ont fait. Dans tous les cas, il faut se rendre compte de l'effet inflationniste que produira la taxe qu'on vient d'imposer.

Je voudrais maintenant, aborder l'aspect du remboursement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois le moment venu d'interrompre le député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles) et, comme je l'ai dit précédemment, de donner mon avis sur l'intéressant rappel au Règlement du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Le député de Peace River (M. Baldwin) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'ont appuyé, tandis que le ministre des Finances (M. Turner) et, ensuite, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid) présentaient l'opinion contraire.

Au départ, le rappel au Règlement comportait en réalité trois points. Le premier, concernant l'exonération des municipalités prévue dans la résolution, a été abandonné. Il n'est donc plus nécessaire ni urgent de l'examiner. Le deuxième concerne la demande de remboursement, qui est limitée à deux ans dans la loi, mais ne l'est pas dans la résolution. Le troisième concerne les autres catégories de personnes susceptibles d'exonération; dans la résolution, le ministre a le pouvoir de les désigner par règlement, tandis que, selon l'article 5 du bill actuel, qui deviendra l'article 47(1)(f) de la loi, ces personnes sont celles qui sont comprises dans une catégorie de personnes exonérées d'impôt en vertu de la partie I de la loi de l'impôt sur le revenu.

Les principes directeurs sous-tendant les arguments présentés ne sont pas sérieusement contestés. Avec votre permission, je rappellerai que le même genre de conflit s'est présenté durant l'examen de la dernière loi budgétaire. Le 18 décembre 1974, une objection du même genre a été soulevée. A cette époque, si je peux me paraphraser, j'ai établi quatre ou cinq principes de base utilisables dans une situation semblable. Je cite un extrait de cette décision:

> D'abord, les motions des voies et moyens faisant suite à l'exposé budgétaire sont, en vertu de traditions et de pratiques établies, l'expression même de l'initiative financière de la Couronne et, partant, l'un des aspects les plus importants de la procédure.

En second lieu, les liens devant exister entre la résolution et les bills qui lui font suite sont définis par l'article 60(11) du Règlement, dont voici le texte:

> L'adoption de toute motion de voies et moyens constitue un ordre en vue du dépôt d'un ou de plusieurs projets de loi fondés sur les dispositions que renferme ladite motion.

Comme il a été souvent répété, les termes essentiels sont «fondés sur». Et pour éclairer le sens de «fondés sur», il est évident que si l'on avait voulu dire «identiques» plutôt que «fondés sur», l'article l'aurait dit. Mais tel n'est pas le cas. Je dois donc dire dès le début que j'éprouve peu de difficulté en ce qui concerne la limite de deux ans. Chaque cas doit s'apprécier en fonction de ses circonstances propres. A ce sujet, la résolution dit, comme on le voit au bas de la page 10 de la motion des voies et moyens:

> ... le ministre peut, sur demande de l'acheteur dans la forme et de la manière prescrites par le ministre ...

Ces termes semblent autoriser le ministre à fixer les modalités d'attribution—ou de demande—de remboursement. Le bill précise que la demande doit être faite dans un délai de deux ans. J'admets sans difficulté que cette disposition du bill est fondée sur la résolution.

L'autre question me semble beaucoup plus délicate. Le paragraphe 3 figurant en page 10 de la résolution se propose de modifier la loi par l'adjonction de l'article 47. Pour l'examen de la question soulevée, les termes essentiels se trouvent à l'alinéa (g), qui autorise le ministre à définir la catégorie exemptée, dans les termes qui suivent:

> ... par une personne d'une autre catégorie de personnes que le gouverneur en conseil peut prescrire par règlement ...

Alors que d'autre part, l'alinéa (f) du projet de modification de l'article 47(1) emploie les termes suivants:

> ... une personne comprise dans la catégorie de personnes exonérée d'impôt en vertu de la Partie I de la loi de l'impôt sur le revenu ...

Il est clair d'après tous les arguments que le changement reste dans les limites du pouvoir accordé au ministre par la résolution. En fait, il est généralement admis que c'est plutôt le contraire. Cela ne suffit pas cependant à clore la discussion.

J'aimerais citer les derniers paragraphes de la décision dont j'ai déjà parlé. J'ai dit que je devais donc ne pas trouver le rappel au Règlement acceptable. Voici ce que j'ai dit:

> ... que les termes de la motion de voies et moyens sont l'expression soigneusement établie de l'initiative financière de la Couronne et de fréquentes déviations ne pourraient que conduire à la détérioration de ce très important pouvoir.
>
> En outre, j'appuie dans une grande mesure l'argument qu'une fois les motions de voies et moyens adoptées par la Chambre, tout changement plus fondamental que celui dont nous sommes saisis devrait être apporté par la Chambre.

Le plus souhaitable, c'est évidemment que le bill adhère rigoureusement aux dispositions de la motion et que tout écart, le cas échéant, fasse l'objet de la plus stricte interprétation. Cela en tête, j'ai étudié les deux articles présentés.

La situation actuelle est tout à fait différente de la précédente, où il y a eu une décision de rendue. Il s'agit plus que de la simple description d'une classe de véhicules qui devraient être exemptés de la taxe. Il s'agit d'une façon différente d'aborder la question: de ce qui pourrait se faire par règlement, on passe à ce qui se fait par loi; d'une classe qui, dans une résolution, serait strictement décrite dans un règlement, on passe à une classe décrite dans un règlement entièrement différent. Il se peut qu'en parlant de la résolution, un député n'ait pas prévu les problèmes auxquels il pourrait maintenant se heurter en proposant, par exemple, des amendements à une description de classes, parce qu'à la réflexion, cela s'est révélé très difficile pour les députés à ce stade.

Je le répète, il n'appartient pas à la présidence de décider quel parti il est préférable d'adopter, celui qui donnera aux députés plus de pouvoir et plus de contrôle sur les décisions du ministre. Là n'est pas la question. La seule question qu'il m'appartienne de trancher pour le moment est celle de savoir si le bill à l'étude est «fondé sur» la résolution considérée. A mon avis, comme les variations que j'ai décrites diffèrent fondamentalement d'approche, elles vont au-delà de ce lien.

J'ai cependant toujours été d'avis que la procédure devrait servir la Chambre et non pas l'asservir. Ainsi, nous nous trouvons en présence d'une situation où il est question d'un amendement voulant que le bill ne soit pas lu pour le 2e fois maintenant mais dans six mois. J'imagine que si j'interprétais rigoureusement les règles de procédure, je pourrais affirmer qu'il faut empêcher le motionnaire et les partisans de la motion de faire obstruction ou de tenter de faire obstruction au bill. A mon avis, cela serait une interprétation très rigoureuse.

● (1750)

J'ai aussi pris note de l'affirmation du député de Peace River (M. Baldwin), qui a beaucoup d'expérience en ce qui concerne la procédure de la Chambre, selon laquelle ce genre de difficulté procédurale ne retarde jamais beaucoup l'adoption des mesures. Que le député de Peace River ait entièrement raison ou non, j'accepte certainement l'esprit dans lequel il a fourni son opinion. Nous avons débattu cette mesure pendant plus de deux jours, après six jours de débat sur la résolution, nous avons consacré environ trois heures à des arguments de procédure dont certains ont découlé de demandes en vue d'ajourner l'argument de procédure, auquelles on a d'ailleurs accédé, j'ai reporté ma décision et, maintenant, nous discutons de l'amendement. Enfin, à cette époque-ci de l'année, il n'est pas aussi facile à la Chambre qu'au milieu de la session de s'adapter à un bouleversement de la procédure.

Par conséquent, afin de maintenir les importantes exigences de la procédure au sujet du rapport entre la résolution des voies et moyens et le bill ou, de façon générale, un bill fondé sur cette résolution, j'estime que le bill et la résolution doivent se conformer davantage l'un à l'autre. Cependant, j'estime aussi qu'il faut y parvenir sans nuire à l'étude du bill. Je charge donc le ministre et ses collègues, si la Chambre y consent, de rédiger, pendant le reste de la journée, des amendements ou des modifications soit au bill, soit à la résolution pour atteindre cet objectif. Si les partis ne peuvent se mettre d'accord et si la Chambre ne peut accepter les modifications ou les amendements en question, je prendrai les mesures nécessaires du fauteuil demain après-midi à 3 heures.

Entre temps, à mon avis, le débat sur la mesure devrait se poursuivre. La parole est au député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles).

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): Puisque mes immortelles observations seront écartelées si je poursuis jusqu'à 6 heures, monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 6 heures?

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 5 h 56.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): L'honorable député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles).

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement. A 6 heures moins cinq, lorsque M. l'Orateur a rendu sa décision au sujet de mon rappel au Règlement de la semaine passée et auquel j'ai donné suite cet après-midi, l'honorable député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles) a ajourné le débat. Toutefois, je suis étonné, tout comme, à mon sens, certains de mes collègues, par quelques-unes des directives émises par M. l'Orateur à la suite de sa décision, et c'est à cet égard que j'aimerais obtenir des éclaircissements.

Après avoir déclaré que le bill était effectivement imparfait, M. l'Orateur a décidé que certaines options s'offraient encore au ministre au sujet des motions des voies et moyens, ou du bill lui-même, et qu'il devrait consulter l'opposition au sujet des mesures à prendre. Si les intéressés ne peuvent s'entendre, M. l'Orateur a dit qu'il aurait quelques remarques à faire et peut-être quelques directives à émettre demain après-midi à trois heures. Il a ensuite ordonné que le débat se poursuive, et voilà où je me trouve dans un dilemme. Vu que le bill doit être modifié, puisqu'il est imparfait, le gouvernement doit disposer du temps voulu pour savoir comment corriger cette imperfection, et il faudra au moins en discuter avec ceux de ce côté-ci de la Chambre afin que nous puissions déterminer si la modification corrige réellement, à notre avis, l'imperfection du bill par rapport à la motion originale.

Je vois mal comment nous pouvons poursuivre le débat. Il faut se rappeler que nous avons discuté jusqu'à maintenant en attendant que M. l'Orateur se prononce sur mon rappel au Règlement. Les délibérations ne préjugent pas de l'amendement que notre chef a présenté à la fin de son discours ni de rien de ce qui s'est passé après. Aussi, M. l'Orateur ayant déclaré le bill imparfait, je répète que je comprends mal comment nous pouvons continuer à discuter ce soir.

Je propose que nous passions à un autre sujet et que nous prenions quelques minutes pour nous entendre avec le leader du gouvernement sur la mesure à débattre. Il faut reporter l'étude du bill C-66 jusqu'à ce que nous sachions ce qui se passera demain. Le ministre n'est pas à la Chambre. Nous ignorons pour quelle solution on opte. Je recommande fortement que nous procédions ainsi et que nous passions à une autre question.

M. Cullen: Madame l'Orateur, selon la directive de M. l'Orateur, le débat doit se poursuivre en attendant la présentation des différentes solutions, ce à quoi on travaille actuellement. Je crois que Votre Honneur avait raison d'accorder la parole au député de Norfolk-Haldimand afin de continuer le débat jusqu'à ce que les options soient connues.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Sur quel bill?

M. Baker (Grenville-Carleton): Madame l'Orateur, puis-je parler du même rappel au Règlement. J'ai écouté très attentivement le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et je crois qu'il a tout à fait raison. Quand M. l'Orateur a fait sa déclaration, juste avant la suspension de la séance à 6 heures, il proposait un terrain d'entente. Toutefois, il n'avait pas eu l'avantage d'entendre l'argument invoqué très succinctement par le député d'Edmonton-Ouest à l'appui de sa thèse fort valable.

J'estime bien respectueusement que la Chambre est actuellement saisie d'un rappel au Règlement valable sur lequel une décision doit être rendue. Nous avons ici un bill qui est imparfait, et la question est: Pouvons-nous étudier un tel bill? Je ne dis pas que nous ne pouvons pas remédier à cette situation. Je ne dis pas que nous devrions gaspiller le temps de la Chambre ce soir. Je crois que le leader du gouvernement à la Chambre a assez d'ingéniosité—du moins, je l'imagine—pour présenter un autre bill au *Feuilleton* que nous pourrions étudier. Peut-être y a-t-il un autre bill budgétaire que nous pourrions étudier de façon à ne pas gaspiller le temps de la Chambre, surtout celui du gouvernement.

Je le répète, je crois que le député d'Edmonton-Ouest a présenté un point très valable, mais un point qui ne devrait être qu'un inconvénient pour le gouvernement, rien d'autre. Nous ne proposons pas que la séance soit levée ou rien du genre. Le président du Conseil privé (M. Sharp) a indiqué qu'il a une liste de mesures qu'il veut faire adopter. Je propose que nous passions à un autre bill en attendant les discussions qui auront lieu entre le leader du gouvernement à la Chambre et les autres leaders à la Chambre. Je pense que c'est la bonne façon de régler cette situation. Nous ne devons certes pas faire fi du Règlement pour des raisons de commodité, surtout si on peut y remédier en présentant une autre mesure législative.

M. Sharp: Madame l'Orateur, la Chambre se souviendra que, quand l'Orateur a reporté sa décision sur ce point, il a dit que le débat pourrait continuer. Si je l'ai bien compris aujourd'hui, sur la plupart des points qui avaient été soulevés, il ne croyait pas qu'il y avait désaccord entre la motion de voies et moyens et le bill, mais seulement sur un point. Sur ce seul point, il a suggéré que les leaders à la Chambre aient des discussions quant à la façon de corriger la situation. Sauf erreur, la question de savoir si en fait le bill n'était pas fondé sur la résolution de voies et moyens était un point très valable mais, pour préserver le principe de la motion de voies et moyens, il s'est prononcé en faveur de ceux qui avaient soulevé le doute.

Toutefois, si je l'ai bien compris, il estimait que la situation pouvait facilement être corrigée. Si je me souviens bien, il a suggéré à la Chambre de poursuivre le débat jusqu'à ce que la situation soit rectifiée.

● (2010)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous parlons tous de ce que M. l'Orateur a dit lorsqu'il a rendu sa décision juste avant 6 heures. Bien sûr, dans les circonstances, nous nous fions tous à notre mémoire. Je fais la même chose, mais il me semble que M. l'Orateur a dit que le débat devrait se poursuivre après avoir suggéré qu'on considère une ou plusieurs propositions faites aujourd'hui. Il a même été question de consultations entre le gouvernement et les leaders de l'opposition à la Chambre quant à la marche à suivre. Il y a eu des discussions amicales à 6 heures, bien entendu, mais pas de consultations sérieuses. Le gouvernement ne nous a fait aucune proposition et ne nous a pas dit ce qu'il comptait faire.

Si nous continuons ce débat ce soir, je dirai alors que nous ne savons pas de quoi nous débattons. Est-ce que nous débattons ce bill sous sa forme actuelle en présumant que la résolution va être corrigée, ou est-ce qu'un nouveau bill va nous être présenté? Si tel est le cas, alors nous discutons d'un texte que nous n'avons même pas sous les yeux.

Je suis tout à fait prêt à reconnaître que M. l'Orateur, à un moment donné, a parlé de poursuite du débat, mais si ma mémoire est exacte, il l'a fait après avoir parlé d'une consultation aujourd'hui même sur ce que nous pourrions faire. C'est tout à la fin de sa décision qu'il a dit que, si nous n'étions pas parvenus à un accord ce soir, il trancherait la question demain à 3 h. Non seulement nous ne sommes pas parvenus à un accord, mais nous n'avons même pas essayé d'y parvenir. Je ne sais pas pourquoi le gouvernement s'est conduit de cette façon. Il fallait qu'il réagisse et qu'il pèse la question, cela se conçoit, mais en l'occurence je pense que nous aurions tort de continuer à discuter d'un texte qui n'est peut-être même pas réglementaire. Je dis donc que la proposition du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) d'ajourner le débat et de passer à l'étude d'une autre question, est valable.

M. MacGuigan: Madame l'Orateur, la thèse des députés d'en face serait tout à fait fondée, n'était que l'Orateur a déjà tranché la question. En effet, non seulement a-t-il déclaré tout net que le débat devait se poursuivre, mais il y a, en outre, deux éléments qui viennent confirmer que telle était bel et bien son intention. Tout d'abord, il a dit que le débat devait continuer et qu'il attendrait à 3 heures demain pour résoudre la difficulté, invitant ensuite, à la fin de sa décision, le député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles) à poursuivre le débat. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir d'indice plus évident de l'intention de M. l'Orateur.

M. Baldwin: Madame l'Orateur, mon attitude sera peut-être plus objective puisque je ne me trouvais pas ici. Je n'ai pas entendu l'Orateur rendre sa décision, mais on m'a mis au courant. Toutes les demi-heures, à l'endroit où j'avais affaire, on me donnait un rapport pour m'informer; je peux donc être plus objectif.

J'ai consulté mon ami, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). De plus, j'ai entendu le leader du gouvernement à la Chambre proposer que nous continuions. A mon avis, sa proposition s'inspire d'autres raisons moins évidentes.

Si je comprends bien, Son Honneur a estimé et, en fait, décidé, qu'il y avait une lacune. Il a alors très utilement proposé, comme le fait souvent la présidence, que nous essayions de régler cette affaire ensemble, et les députés ne pourront qu'approuver son conseil.

Il y a plusieurs façons de le faire. Le gouvernement pourrait, par exemple, admettre son erreur et modifier le bill, ou plutôt demander l'autorisation de le faire. Mais si le gouvernement s'en tient au bill et s'obstine à avoir tout le bill et rien que le bill, il pourrait alors songer à le retirer, pour ensuite présenter une nouvelle motion de voies et moyens sur laquelle fonder un bill.

Ce que M. l'Orateur avait à l'esprit, je pense, s'il faut en croire ce qu'on m'a dit, c'est que, dans les circonstances, nous pourrions en arriver à un certain arrangement. Mes collègues m'ont dit à mon retour ici qu'il n'y a eu ni approche, ni discussion, ni suggestion. Si M. l'Orateur a effectivement dit que le bill était entaché d'un vice, et s'il appert qu'il n'y a pas eu de consultation ni d'arrangement sur la suite à donner au bill, ce serait agir de façon tout à fait anormale et dénuée de sens que de discuter d'un bill irrecevable, parce que non conforme à la motion de voies et moyens.

S'il y avait la moindre possibilité qu'une consultation entre les députés, une recommandation ou une proposition quelconque donne lieu à une modification du bill de façon qu'il soit conforme à la motion de voies et moyens, si toutefois les règles permettent une telle chose, il y aurait peut-être une raison quelconque pour la proposition de M. l'Orateur. Pour l'instant, nous attendons, mais il n'y a pas encore eu de recommandation, de discussion ou de consultation. Les membres de mon parti sont convaincus que cette mesure est mauvaise, pernicieuse, répressive et trop sévère. Il est fort possible que, si le bill est retiré, le nouveau bill ne sera pas seulement conforme à la motion de voies et moyens, mais aussi meilleur et plus raisonnable.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Les députés qui étaient ici lorsque M. l'Orateur a rendu sa décision se rappelleront qu'il avait proposé que le débat se poursuive. M. l'Orateur avait ensuite demandé au député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles) de poursuivre le débat et celui-ci a déclaré qu'il était 6 heures. A ce moment-là, personne ne s'est opposé à ce que le débat continue. J'estime donc que le débat devrait se poursuivre.

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Madame l'Orateur, il appert que le bill dont la Chambre est saisie est fautif de deux manières, étant entaché d'un vice de procédure et aussi d'un vice de fond, comme je l'ai déjà mentionné. Au moment de l'interruption du débat à 5 h 45, pour permettre à l'Orateur de rendre sa décision, j'allais attirer l'attention de la Chambre sur les aspects injustes et discriminatoires de cette taxe d'accise de 10c. le gallon sur l'essence.

Il est injuste que le travailleur qui doit se rendre en ville quotidiennement pour travailler, sans autre moyen de se déplacer, soit tenu de porter le fardeau de cette taxe. Je voudrais également attirer l'attention de la Chambre sur un autre aspect qui sera une source d'ennuis et de difficultés graves pour certains secteurs de notre économie. Étant donné les défauts de procédure et la division de la Chambre sur cette question, je propose, appuyé par le député d'Oxford (M. Halliday):

Que le débat soit ajourné maintenant.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Le vote porte sur la motion de M. Knowles (Norfolk-Haldimand), appuyé par M. Halliday: Que le débat soit maintenant ajourné. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Que tous ceux qui sont contre la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés.

L'Orateur suppléant: Convoquez les députés.

(La motion de M. Knowles (Norfolk-Haldimand), mise au voix, est rejetée.)

● (2020)

(Vote nº 61)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Baker (Grenville-Carleton)
Baldwin
Beaudoin
Benjamin
Broadbent
Clarke (Vancouver Quadra)
Crouse
Darling
Ellis
Elzinga
Epp
Fraser
Gauthier (Roberval)
Gilbert
Halliday
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hnatyshyn
Holmes
Huntington
Johnston
Kempling
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lawrence
MacLean
Malone
Mazankowski
McCain
McKenzie
McKinley
McKinnon
Muir
Neil
Nowlan
Nystrom
Ritchie
Roche
Rodriguez
Saltsman
Stanfield
Stevens
Symes
Whittaker
Wise—47.

CONTRE

Messieurs

Andras (Port Arthur)
Andres (Lincoln)
Basford
Béchard
Bégin (Mlle)
Blais
Blouin
Buchanan
Bussières
Caccia
Campagnolo (Mme)
Campbell (Mlle) (South Western Nova)
Caron
Chrétien
Clermont
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Côté
Cullen
Danson
Demers
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Gendron
Gillespie
Goodale
Goyer
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Herbert
Holt (Mme)
Hopkins
Isabelle
Joyal
Kaplan
Lalonde
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Loiselle (Saint-Henri)
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Mackasey
Maine
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Martin
McRae
Milne
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
O'Connell
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Philbrook
Portelance

Messieurs

Poulin	Stanbury	Turner (Ottawa-Carleton)
Railton	Stewart (Cochrane)	Watson
Richardson	Stollery	Whelan.—85.
Sauvé (Mme)	Trudeau	
Sharp	Turner (London-Est)	
Smith (Saint-Jean)		

● (2110)

(La motion de M. Knowles (Norfolk-Haldimand) est rejetée.)

M. l'Orateur: Je déclare la motion rejetée.

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le député de Grenville-Carleton (M. Baker):

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Des voix: Oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je tiens à signaler au député que l'article 25 du Règlement me semble faire obstacle à la présentation d'une motion demandant l'ajournement de la Chambre après une motion demandant d'ajourner le débat, à moins que la Chambre ait procédé à autre chose entre-temps.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, avant que vous rendiez une décision en fonction de l'article 25 du Règlement, puis-je attirer votre attention sur le commentaire 99(2) de la 4e édition de Beauchesne?

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): La voici:

A l'article 25 du Règlement, les mots «dans l'intervalle procédé à une autre opération» signifient une opération qui peut à juste titre être consignée dans les journaux. Le vrai critère c'est que, s'il y a opération parlementaire, la deuxième motion est régulière; le greffier doit donc inscrire ce qui s'est passé, afin d'indiquer que la motion en question est régulière.

J'insiste sur la phrase suivante:

Il est d'usage de faire alterner les motions tendant à l'ajournement de la discussion et de la Chambre, lorsqu'une question est à l'étude.

J'estime que c'est ainsi qu'on a procédé par le passé. Il est impossible de proposer de nouveau une même motion sans que la Chambre ait procédé à autre chose entre-temps, mais il s'agit d'une motion différente. La motion précédente demandait que le débat fût maintenant ajourné. La dernière motion demande que la Chambre s'ajourne maintenant et j'affirme que la dernière phrase du commentaire 99(2) indique qu'il est d'usage de faire alterner les motions de ce genre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me réfère au nouvel article 25 qui a été inséré dans le Règlement au cours des révisions de ces dernières années. Le précédent qu'a mentionné le député fait état de la pratique habituelle de faire alterner, quand une question est à l'étude, motions visant à ajourner le débat et motions visant à ajourner la Chambre.

De toute façon, il ne me semble que raisonnable en pratique et du point de vue de la procédure, aux termes de l'article 25 du Règlement, que deux motions de procédure ne soient pas présentées sans que la Chambre n'étudie quelque question de fond ou qu'il intervienne des délibérations entre les deux motions.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A moins que quelqu'un ne prenne la parole pour parler ou du fond de la question dont la Chambre est saisie ou de quelque autre affaire étudiée dans l'intervalle, je n'entends pas accepter l'une à la suite de l'autre deux motions de procédure, l'une visant à ajourner le débat et l'autre à ajourner la Chambre. Ce sont des motions de procédure qui ne visent en aucune façon le fond de la question; le député de Victoria (M. McKinnon) n'a nullement essayé de traiter du fond. S'il y avait eu un discours sur le fond de la question, on aurait pu prétendre qu'on s'était penché sur la question, à la suite de quoi une motion de procédure aurait été présentée. Toutefois, il y a simplement eu un vote sur une motion de procédure suivie immédiatement d'une autre motion de procédure proposée par un député, sans qu'on ait commenté le fond de la question. A mon avis, le Règlement n'a de sens que s'il empêche ce genre de pratique et exige qu'il y ait un certain genre de délibération entre les deux motions.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le député de Grenville-Carleton a la parole.

● (2120)

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, il est assez intéressant de constater que ces parangons d'efficacité détiennent le pouvoir depuis 1963.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Ils peuvent être assurés, monsieur l'Orateur, que les Canadiens ne les applaudissent pas. Mais cet après-midi, sur un point de procédure concernant la pierre angulaire d'un budget fort contestable, ils n'ont pas été à la hauteur. Je ne saurais dire qui est le conseiller juridique du ministre des Finances (M. Turner); mais, si c'est le ministre de la Justice (M. Lang), je lui conseille fortement de changer immédiatement de conseiller. Si le premier prend l'avis de ses collègues au sujet de la recevabilité des motions proposées—comme il le semble—et cette question n'a pas encore été tranchée—alors je pense que ses 13 années dans la vie publique ont, plus ou moins, été des années perdues.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Examinons la situation. Le ministre de la Justice a manifestement donné son aval au bill et s'il ne l'a pas fait, il aurait dû. S'il l'a en fait approuvé, il a commis une erreur. Il vient de remporter la victoire aux élections en Saskatchewan et s'il y a jamais eu une raison qui justifie qu'on ne l'encombre pas des politiques de la Commission du blé, c'est bien le spectacle qui s'est déroulé ici cet après-midi; car en fait il a induit le ministre des Finances en erreur à propos des responsabilités que lui confère le Règlement de la Chambre.

Je ne veux pas rejeter tout le blâme sur le ministre de la Justice.

Une voix: Asseyez-vous alors.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je m'asseyerai, mais le député vient de m'inviter à parler un petit peu plus longtemps. Si nous voulons poursuivre ce débat, il n'est que juste de dire que le ministre des Finances s'est fourvoyé. Il nous a donné le meilleur exemple possible de la politique libérale; elle ressemble au parachute automatique qui s'ouvre à l'impact.

Les vis-à-vis ne font aujourd'hui aucun cas de la décision de M. l'Orateur, qui a pu lui être inspirée par le Ciel pour faire voir au ministre des Finances à quel point les dispositions du bill C-66 qui visent les consommateurs sont injustes, discriminatoires et blâmables.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je ne veux pas empêcher le député de parler du bill, mais j'espère qu'il n'interviendra pas dans le débat pour critiquer la décision de la présidence. Le député a assez de jeu et de latitude pour faire un bon discours sans faire allusion au rôle de la présidence.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, si j'ai mêlé la présidence au débat, c'est en la plaçant du côté du Seigneur.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'en viens maintenant à la substance même du débat. Le bill C-66 impose une taxe cruelle, rigoureuse, rétrograde et injuste à une bonne partie de la population canadienne. Tant et aussi longtemps que l'actuel ministre des Finances continuera à occuper son poste, il sera connu sous le nom de «Turner-Dix-Cents». On s'en souviendra comme du ministre des Finances qui a de nouveau poignardé le consommateur canadien dans le dos.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Il sera connu comme le ministre des Finances qui, à l'instar de tous ses prédécesseurs, a planté une lame acérée dans le dos du consommateur canadien. Je ne veux pas faire passer le ministre des Finances pour un assassin sans envergure. Lorsqu'il se décide de frapper, il frappe bien: à coups de 350 millions de dollars.

Je veux demander à ces supposés modèles de vertu et ces supposés spécialistes de l'organisation ce que la taxe accomplira, si ce n'est faire payer les consommateurs? Elle n'accomplira rien, monsieur l'Orateur. Si l'on en croit le gouvernement, le principal problème du Canada est l'approvisionnement en produits pétroliers.

M. Poulin: Parlez plus fort, nous n'entendons rien.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je ne comprends jamais ce que dit le député d'Ottawa-Centre (M. Poulin), parce qu'il ne dit jamais ce qu'il pense. J'aimerais demander au ministre des Finances ce que le budget accomplira. Si le principal problème du Canada consiste à garantir une provision régulière et constante de produits pétroliers afin que nous puissions davantage satisfaire nos propres besoins, une seule pièce de 10c. sur la vente d'un gallon d'essence sera-t-elle rendue aux producteurs du Canada? La réponse est non, monsieur l'Orateur. Le budget contient-il une seule mesure qui garantira un gallon d'essence supplémentaire aux consommateurs de l'Ouest? Encore une fois, monsieur l'Orateur, la réponse est non. C'est un budget rapace présenté par un gouvernement rapace.

Qu'est-ce que les messieurs d'en face ont dit? Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie), ainsi que le ministre des Travaux publics, qui est en même temps ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Drury), ont dit que nous allions nous engager dans un vaste programme de recherches et de développement qui nous permettra de devenir maîtres chez nous. D'autres ministres nous ont parlé de la nécessité de trouver des combustibles de rechange. Je demande où iront ces 350 millions de dollars? Seront-ils affectés à ces programmes valables que nous appuyons? Bien sûr que non; ils iront dans les coffres de l'État.

M. Sharp: Ce sont les consommateurs de l'Est du Canada qui vont en bénéficier, et vous le savez.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le leader du gouvernement a jeté suffisamment la confusion aujourd'hui, mais s'il veut prendre la parole, je la lui cède.

M. Sharp: Oui, je peux bien le faire.

M. Baker (Grenville-Carleton): Pas un seul dollar de cette somme ne retournera aux provinces productrices.

M. Sharp: Il ira plutôt aux consommateurs.

M. Baker (Grenville-Carleton): Laissez-moi vous parler de l'interpellation du président du Conseil privé (M. Sharp). Il nous demande où va cet argent.

M. Sharp: Je ne vous l'ai pas demandé, je vous l'ai dit.

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous savons où ira cet argent. Il servira à combler le déficit du programme de compensation du coût des importations de pétrole.

● (2130)

M. Sharp: C'est exact.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Retenez-vous un peu. Le député ne devrait pas provoquer trop d'indignation pour ses capacités.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Cette mesure servira à cette fin. Qu'en résultera-t-il? Elle accablera une très petite partie mal protégée des travailleurs canadiens, c'est-à-dire ceux qui utilisent leur voiture pour aller travailler. Ce sera le simple travailleur qui supportera tout le fardeau de ce problème national. C'est non seulement de l'injustice, mais aussi de la discrimination.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Si le gouvernement réfléchit à son programme d'indemnisation, s'il songe à un prix unique pour tous les Canadiens, et s'il croit que c'est là un problème national, et je suis certain que c'en est un ou bien il n'en aurait pas été question dans le budget du ministre des Finances qui est un document national, dans ce cas je ne crois pas que cette taxe inflationniste, discriminatoire et rétrograde aurait dû être imposée pour atteindre cet objectif national. En somme, nous appuyons le programme d'indemnisation, mais nous refusons . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous refusons au ministre la satisfaction de pouvoir dire qu'il est normal d'accabler une petite partie des travailleurs canadiens.

Une voix: Que feriez-vous?

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est la situation dans laquelle nous nous trouvons avec cette mesure.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Comment le financieriez-vous, Walter? En majorant les impôts?

M. Baker (Grenville-Carleton): Le ministre hurle «en majorant les impôts». J'aimerais bien que lui ou l'un de ses bons amis dise à la Chambre combien cela coûterait.

Une voix: Ces chiffres ont été produits.

M. Baker (Grenville-Carleton): Combien cela va-t-il coûter? Combien bien cela coûtera-t-il à chaque personne?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le ministre invoque-t-il le Règlement?

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député vole haut ce soir, mais il aurait dû lire le discours que j'ai fait quand j'ai présenté le bill à l'étude, parce que toutes ces questions y sont examinées en détail et sont consignées au hansard.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le ministre mord à l'hameçon, mais il n'est même pas un bon poisson; tout au plus un vairon. En fait, j'ai lu et relu son discours, et nulle part il ne dit combien cela va coûter.

M. Turner (Ottawa-Carleton): C'était dans le discours.

M. Baldwin: Il ne l'a même pas dit au Cabinet.

M. Baker (Grenville-Carleton): Quand il a déposé ce projet de loi, le ministre a dit que c'était une mesure de conservation. Il a dit que les Canadiens seraient soudainement forcés de changer leurs habitudes de vie et leur mode de transport à cause de cette taxe de 10c. Il a dit que nous serions incités, poussés à recourir aux modes de transport public.

Si le ministre en était vraiment persuadé, ne croyez-vous pas, monsieur l'Orateur, qu'il aurait eu suffisamment d'honnêteté vis-à-vis de la Chambre, dans l'application de ce budget, pour ne pas avoir fait marche arrière sur le plan de la conservation, comme il l'a fait quelques jours plus tard pendant la période des questions? Il aurait dû nous dire qu'il tient à nous voir emprunter les transports en commun. Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) l'a affirmé partout au pays. On parle beaucoup, mais on agit peu.

Une voix: Surtout pendant la dernière campagne électorale.

M. Baker (Grenville-Carleton): Oui, surtout pendant la dernière campagne électorale. On nous a alors promis un chemin de fer allant jusqu'à la lune. Si le ministre en est persuadé, pourquoi n'a-t-il pas avoué pour le compte du gouvernement, dans son exposé budgétaire, que la pagaille règne dans les transports? Pourquoi n'a-t-il pas admis que cette taxe vise les travailleurs du Canada, ceux qui transportent les touristes, ce contribuable enfin qui est maintenant si taxé qu'il n'a pas de transport privé ni non plus de bons transports en commun? Pourquoi n'a-t-il pas dit honnêtement à la population canadienne que nous avons l'intention d'intervenir en faveur des transports en commun?

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Je ne tiens pas à parler au ministre de choses qui le dépassent.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Je veux lui parler d'une formule qu'il va comprendre. Pour l'examen du fond de ce bill, je voudrais que le ministre pense à ceux qui avaient toujours habité dans les villes parce que c'était commode et raisonnablement peu coûteux mais qui ont dû les quitter par l'effet des politiques du gouvernement, qui ont fait monter le prix des terrains, les intérêts, le coût de la viabilisation, dont devrait pourtant se préoccuper avant tout le gouvernement.

Que voyons-nous au Canada actuellement? Nous avons été témoins de l'exode de ces gens qui ont quitté les grandes villes pour s'installer dans de petites localités et les banlieues. Nous avons été témoins de l'accroissement au Canada à cause de l'absence d'un réseau valable de transport interurbain, de notre dépendance des voitures, des motocyclettes et même des bicyclettes, lorsqu'on croit pouvoir se hasarder dans la circulation. Nous comptons davantage sur ces moyens de transport, faute d'autres moyens.

J'ai dit que je voulais confiner le ministre dans un domaine où il pourrait me suivre, parce que j'avais l'intention de parler de la région de la capitale nationale qu'il connaît bien. Il n'a qu'à regarder pour se rendre compte de la situation dans la région de la capitale nationale. Il lui suffit de voir ce qui se passe à Orléans, dans sa propre circonscription; à Kemptville et à Manotick dans ma circonscription, de même qu'à Almonte qui se trouve dans la circonscription du député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick). Le ministre peut même regarder ce qui se passe dans la circonscription du député de Gatineau (M. Clermont) ou dans celle du whip du gouvernement, et il verra le résultat des échecs d'un gouvernement qui n'a pas réussi à juguler l'inflation et à résoudre nos problèmes urbains.

Il s'ensuit que de nombreuses gens, qui ne travaillent pas à leur propre compte, n'exercent pas de profession libérale et ne peuvent donc pas déduire leurs frais de voiture de leur revenu ou avoir droit aux abattements qu'offre le régime fiscal du gouvernement, doivent utiliser leur voiture pour se rendre à leur travail et se touvent ainsi accablés par cette taxe. Si quelqu'un d'en face croit qu'il est juste de vouloir imposer ce fardeau fiscal à ces contribuables qui ne peuvent nullement profiter . . .

Une voix: Plus fort.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le député d'Ottawa-Centre (M. Poulin) dit «plus fort». Il ne m'entendrait même pas si je grimpais sur la banquette et criais.

Une voix: Essayez donc!

M. Baker (Grenville-Carleton): A entendre les propos du député d'Ottawa-Centre, j'en conclus qu'il estime la taxe de 10 cents juste et équitable. Si c'est vrai, il fait pitié.

M. Alexander: C'est bien ce que j'ai entendu.

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est également ce que j'ai entendu, monsieur l'Orateur. Voilà où l'on en est. Par suite des politiques du présent gouvernement, les gens qui ont consciemment déménagé à la campagne et dans les villes moins populeuses qui entourent des grandes villes . . .

Une voix: Ils ont été forcés de le faire.

M. Baker (Grenville-Carleton): Ces gens, que les politiques du gouvernement ont contraints à partir, comme le dit si bien le chef de l'opposition (M. Stanfield), se trouvent maintenant dans une situation plus que désavantageuse du point de vue des charges fiscales. Le fardeau de cette taxe est lourd à porter et le gouvernement est sans pitié.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): S'il y a une chose qui caractérise le développement de la société canadienne vers la moitié du XX^{e} siècle, c'est bien la mobilité de ses habitants. S'il y a une chose qui caractérise le comportement du gouvernement, c'est bien son incapacité à mettre sur pied un réseau de transport rapide et efficace à des prix raisonnables et peu coûteux. Monsieur l'Orateur, je crois qu'on a tort d'imposer cette taxe aux Canadiens en pareilles circonstances. Mon parti croit qu'on a tort. Je crois que des députés de d'autres partis de la Chambre sont également de cet avis. Les Canadiens aussi, je pense.

● (2140)

M. Stanfield: Eux aussi croient que c'est un tort.

M. Baker (Grenville-Carleton): S'ils savaient la vérité, ils s'y opposeraient également. Ce qu'il y a d'intéressant, c'est que depuis la présentation de ce bill—je ne pense pas me tromper—à part le ministre des Finances (M. Turner) qui doit certainement le défendre, aucun autre orateur du gouvernement ne l'a défendu en deuxième lecture, pas un seul.

Des voix: C'est une honte.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je demande au député d'Ottawa-Centre (M. Poulin) s'il a le courage, comme il a cru bon d'intervenir il y a quelques minutes, de se lever pour défendre cette taxe injuste.

M. l'Orateur adjoint: Le député invoque-t-il le Règlement?

M. Poulin: Oui, monsieur l'Orateur. J'invoque le Règlement. Le député qui vient de prendre la parole doit bien sûr se rendre compte que cette taxe avantagera les gens vivant à l'est de la rivière Ottawa, y compris ceux de sa circonscription. Ce sont les gens situés à l'est de la rivière Ottawa, y compris ceux de sa circonscription d'Ottawa-Carleton, qui profiteront directement de cette loi.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre.

M. Poulin: Il profitera aux gens de sa circonscription, de ma circonscription d'Ottawa-Centre et de toutes les circonscriptions situées à l'est de la rivière Ottawa.

M. l'Orateur adjoint: Le député se rendra compte qu'il n'invoque pas vraiment le Règlement mais qu'il participe au débat, ce qu'il ne peut faire que lorsque le député de Grenville-Carleton (M. Baker) aura terminé son discours. La parole est toujours au député de Grenville-Carleton.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, c'est une question qui me tient à cœur, et je dois donc poursuivre. Je tiens donc à dire au député d'Ottawa-Centre que la souris vient d'accoucher d'une souris. J'espère que personne de ce côté-ci de la Chambre ne va l'attaquer, car c'est un de mes grands amis.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): J'espère que personne de l'autre côté de la Chambre ne l'attaquera non plus, car c'est un de mes grands amis, ainsi d'ailleurs que l'un de mes commettants. J'ai toujours tenu à être au service de mes commettants, si graves que puissent être leurs errements.

Monsieur l'Orateur, nous avons abordé un grand nombre de questions au cours de ce débat. Nous avons parlé de l'importance et des répercussions de ce projet de loi discriminatoire.

Une voix: Souriez, c'est pour la caméra invisible.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} Holt) désire peut-être prendre la parole ce soir?

M. Baldwin: Dans dix minutes elle n'aurait pas enncore dit un mot.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, nous avons parlé de . . .

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre le député, mais le député d'Ottawa-Centre pose la question de privilège.

M. Poulin: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège car le député a dit que je venais de sa circonscription. Je tiens à faire savoir clairement que si je devais compter sur lui pour s'occuper de mes intérêts, j'y renoncerais tout de suite. Je puis ajouter qu'un grand nombre de mes voisins partagent cette opinion. Toutefois, monsieur l'Orateur, si le député se préoccupe réellement des intérêts de la communauté qu'il représente, il pourrait se servir des entrées, si minimes soient-elles, qu'il a auprès du premier ministre de l'Ontario pour faire ramener la limite de vitesse dans la région à 55 milles à l'heure de façon à épargner des vies et à économiser l'énergie.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député ait parlé du premier ministre de l'Ontario me devance quelque peu. Il est juste de dire que, si beaucoup de provinces sont bien gouvernées, peu le sont aussi bien que l'Ontario.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Mes amis de l'autre côté de la Chambre ont des doutes à ce sujet.

J'essaie de continuer, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Il faut permettre au député de terminer son intervention.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je me moque totalement des interruptions qui viennent de l'autre côté. Je sais par expérience que lorsque nos vis-à-vis interviennent, c'est que quelqu'un commence à s'énerver. Lorsque le leader du gouvernement à la Chambre sort de sa léthargie, pour intervenir, c'est que les choses vont vraiment mal.

Je veux parler de l'affaire du premier ministre de l'Ontario. Je suis heureux que mon ami d'Ottawa-Centre ait soulevé cette question, car elle me semble extrêmement importante. Je m'y intéresse tellement que je dois en parler avec grande circonspection. Le premier ministre de l'Ontario a percé les intentions du gouvernement. Il a saisi l'injustice de cette taxe, son caractère régressif, son manque d'équité, le fardeau qu'elle impose aux travailleurs. Sans attendre, il a fait cause commune avec les autres Canadiens pour condamner cette mesure. Toutefois, il a fait un pas de plus. Je vais parler un peu plus fort pour que le député puisse m'entendre. Il a dit qu'il y a autre chose dans cette affaire.

M. Broadbent: Des élections.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Le chef du Nouveau parti démocratique a parlé d'élections. J'en doute. Le gouvernement est si solide qu'il n'a pas besoin d'élections maintenant. Si des élections sont provoquées, ce ne sera que pour renouveler un mandat tout à fait mérité.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Il a deviné cette machination. Il a fait la seule chose qu'il pouvait faire en tant que premier ministre provincial pour amoindrir l'effet de la taxe. Je me rappelle ce que le député de York-Centre (M. Kaplan) a dit il y a quelques jours à la Chambre. Il a décidé d'agir avec beaucoup de prudence lorsqu'il a entendu l'exposé budgétaire. Il n'a rien dit de très constructif à propos de la taxe et il ne l'a pas fait parce qu'il est raisonnable et, du moins je le suppose, il ne voyait rien de particulièrement constructif dans la taxe que prévoit le bill à l'étude. Mais qu'a-t-il fait ensuite? Il s'est retourné contre le gouvernement de l'Ontario et l'a condamné.

● (2150)

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous savez, monsieur l'Orateur, même Bob Nixon ne l'a pas fait. Je ne veux pas commencer à parler de Bob Nixon; je ne veux pas me préoccuper de bagatelles, parce que le premier ministre libéral a perdu la confiance des électeurs.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Je veux bien sûr parler du chef du parti libéral.

M. Blais: Je ne veux pas rater l'occasion de féliciter le député d'Ottawa-Carleton pour ses dons de prophète.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je suis le député de Grenville-Carleton et si je viens de faire une prophétie, on devrait m'enfermer à l'asile.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Et si le député de Nipissing (M. Blais) pensait que je faisais une prophétie, on devrait l'enfermer à l'asile.

Avant qu'on ne m'interrompe de façon aussi grossière, je parlais du chef du parti libéral de l'Ontario, qui souhaite être premier ministre, mais qui ne le sera jamais. J'aimerais dire que si les électeurs pouvaient vraiment croire qu'il est libéral ou qu'il est un penseur progressiste, si son association avec le parti libéral du Canada . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Allez-vous dénoncer cette association? Alors, non seulement la crédibilité qu'il pouvait avoir a-t-elle été détruite, mais sa position et tout ce que ce pauvre homme a appuyé toute sa vie ont été détruits le 23 juin.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Je veux maintenant revenir à mes amis du NPD.

M. Broadbent: Merci.

M. Baker (Grenville-Carleton): Au sujet de cette mesure législative que nous étudions ce soir, je tiens à dire que le chef du NPD en Ontario a beaucoup de déficiences, mais il a toujours su reconnaître la vérité quand il la voyait et il a condamné le budget du ministre des Finances (M. Turner) pour son iniquité.

Je veux maintenant passer à autre chose.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Les députés d'en face ne se réjouiront peut-être pas tant quand ils sauront de quoi il s'agit: les répersussions de ce bill. Je veux saluer le ministre du Revenu national (M. Basford). Il a le bras en écharpe et, s'il continue, il aura aussi le cou en écharpe. S'il veut intervenir dans ce débat, il devrait retourner à son fauteuil et je serai alors heureux de l'entendre. Je veux entendre sa défense.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Où étiez-vous quand il avait besoin de vous?

M. Baker (Grenville-Carleton): Je n'ai pu empêcher le ministre de se taper dans le dos si fort qu'il s'est disloqué le coude.

Je veux passer à autre chose, les répercussions de ce bill sur un des problèmes qui ont rendu la vie dure aux Canadiens, aux travailleurs canadiens, aux fonctionnaires, aux citoyens âgés, et tous ceux qui se sont retrouvés dans la population active et ont reçu le coup de fouet de l'inflation. Le gouvernement a admis le coût de l'inflation. Il a admis qu'il n'y peut rien, ou du moins, c'est ce qu'il prétend. Mais que fait-il pour donner suite à toute cette rhétorique dans laquelle il prétend sympathiser avec ceux qui en souffrent? Il impose ce genre d'impôt aux Canadiens, impôt qui n'aura d'autre résultat que de hausser le coût de la vie du Canadien moyen.

A un moment donné, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré qu'il materait l'inflation. Mais il s'est retiré de l'arène. Puis, voilà qu'un jour le ministre des Finances déclare à la Chambre qu'il ralentirait l'inflation par degrés: au contraire, il l'a fait monter par degrés. La seule personne capable de mater l'inflation, c'est le chef du parti libéral de l'Ontario, et c'est du ministre des Finances que dépend, ultimement, le sort de ce pauvre homme. Monsieur l'Orateur, permettez-moi de signaler qu'il est 10 heures.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: Compte tenu de la situation délicate qui entoure ce bill, le leader du gouvernement à la Chambre nous dirait-il ce qu'il compte faire demain?

Une voix: Retirer le bill?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, la présidence a suggéré que les leaders à la Chambre se consultent; ils l'ont déjà fait sans toutefois, jusqu'ici s'entendre sur une procédure. Malgré tout, je propose aux leaders de l'opposition à la Chambre deux possibilités: la première, qui nécessiterait le consentement unanime, permettrait de modifier la motion de voies et moyens pour la faire correspondre au bill: la seconde ordonnerait au comité plénier de modifier le bill lorsqu'il atteindra l'étape du comité. On pourrait suivre l'une ou l'autre de ces procédures. Je crois savoir que M. l'Orateur aura quelque chose à dire là-dessus à 3 heures, comme il nous l'a promis aujourd'hui. Si possible, nous comptons poursuivre l'étude du bill. Il est extrêmement urgent de faire parvenir les remboursements: l'opposition le comprend, j'espère.

Des voix: Oh, oh!

M. Sharp: Si l'opposition est satisfaite de retarder indéfiniment l'envoi de ces remboursements, elle en assumera la responsabilité.

M. Baldwin: Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait méditer toute la nuit sur la troisième possibilité: le retrait du bill.

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA POSITION DES ÉTATS-UNIS QUANT AU PROGRAMME DU COMMONWEALTH POUR LE RATTRAPAGE DES PAYS RICHES PAR LES PAYS PAUVRES

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, le débat sur la taxe d'accise de 10c. sur l'essence est important et très intéressant, comme nous l'avons vu, mais je voudrais aborder quelques instants un autre sujet qui devrait à mon avis retenir autant l'attention de la Chambre et qui, j'ose le dire, est encore plus important. Il s'agit des faits entourant l'annonce faite au Conseil mondial de l'alimentation, qui se réunissait il y a deux semaines, à Rome, qu'en dépit de tous les efforts accomplis pour permettre le rattrapage des pays riches par les pays pauvres dans le monde, 400 millions de personnes dans les pays en voie de développement souffriront encore de la famine dans les années à venir.

Le temps des grands discours sur le sujet du rattrapage des pays riches par les pays pauvres touche manifestement à sa fin, et c'est pourquoi j'ai demandé le 14 mai au premier ministre (M. Trudeau) d'indiquer de quelle façon le Canada allait appuyer la position adoptée par les chefs des pays du Commonwealth à la conférence de la Jamaïque en faveur d'un programme global et complémentaire de mesures pratiques devant permettre aux pays pauvres de rattraper les pays riches, et en particulier de mesures de réforme commerciale et monétaire. Le premier ministre avait répondu que le gouvernement canadien avait institué un comité interministériel d'experts occupés à élaborer un rapport qui servira probablement de fondement à une politique canadienne qui sera présentée à la septième séance spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU.

Le groupe d'experts constitué par les chefs des pays du Commonwealth se réunit actuellement à Ottawa, et la semaine dernière M. Ramphal, le nouveau secrétaire général du Commonwealth, dans une allocution réitérait le fait que le temps des grands discours sur le sujet est terminé. Il a une fois de plus insisté sur l'urgence pour la planète de trouver des moyens d'instituer un nouvel ordre économique, dont on discutera lors de la prochaine session spéciale.

J'aimerais citer un extrait du discours que M. Ramphal a fait à Ottawa la semaine dernière pour bien insister sur la thèse que j'aimerais défendre ce soir. Voici ce qu'il a dit:

Dans le dialogue international actuel, il ne s'agit plus de se demander s'il faut instaurer un ordre économique nouveau, mais quel genre d'ordre nouveau doit remplacer l'ancien, quelle doit être sa qualité, quel doit être son but, quels moyens il doit employer? Le dialogue porte sur la nature du changement fondamental et non pas sur la nécessité d'un changement. C'est un dialogue auquel doivent participer les plus grands esprits de notre époque; c'est de son issue que dépendront le caractère de notre société mondiale, la qualité de notre condition humaine, le fondement même de notre survie sur la terre.

C'est en pensant à cette observation que je demande ce soir au gouvernement de préciser la déclaration que doit faire le Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Je le répète, il ne suffit pas de garantir son appui en général. Nous savons que l'ordre économique nouveau doit être approuvé par les pays industrialisés. Si nous voulons instaurer un ordre économique nouveau et si nous voulons une certaine unité au sein des Nations Unies, il ne faut pas que les pays industrialisés refusent de donner des détails sur l'application d'un ordre nouveau. Il ne faut pas que les pays en voie de développement insistent sur des points impossibles à réaliser. Quel moyen terme le gouvernement canadien peut-il proposer pour contribuer à instaurer le nouvel ordre économique international que M. Ramphal juge absolument nécessaire?

Le gouvernement peut-il nous dire ce soir s'il est disposé à appuyer un accord sur les marchandises qui ferait partie de la déclaration du Canada? Le gouvernement peut-il dire s'il serait en faveur d'une surveillance plus étroite des stocks de grains et d'autres denrées essentielles?

Le gouvernement du Canada peut-il dire ce soir si nous nous dirigeons vers une aide plus multilatérale par l'entremise des agences de l'ONU et si nous attacherons moins d'importance aux programmes bilatéraux que nous savons être la source des problèmes auxquels l'ACDI s'est heurtée? A propos de la réduction de 30 millions du budget de l'ACDI, je demande aussi sur quelles parties de son programme elles porteront. Le gouvernement peut-il dire, pour en informer les Canadiens, que la réduction de 30 millions du budget de l'ACDI n'est pas aussi importante que toute action en faveur de changements structuraux touchant les accords commerciaux qui se rapportent aux stockages internationaux et à l'aide multilatérale, en un mot, aux trois domaines que j'ai mentionnés? Le gouvernement canadien doit y faire preuve d'initiative.

Je veux aussi savoir s'il est possible que le public sache quelle sera la position du Canada à New York en septembre, afin que le gouvernement connaisse ses réactions par les députés et les organismes non gouvernementaux qui sont experts en matière d'aide au développement international? Le gouvernement doit faire plus que prendre en conciliabule la décision qu'il ira présenter à New York. Je soutiens qu'il doit la communiquer à la Chambre et au public pour nous donner la chance de répondre au gouvernement. Nous ne voulons pas nous opposer pour le plaisir de nous opposer; nous voulons répondre pour donner plus de force à notre position à New York, une position qui sera vitale pour l'avancement de l'ordre économique dont j'ai parlé.

A mon avis, le gouvernement devrait se réserver une heure de grande écoute à la télévision pour exposer ses arguments à la population. Qu'il commandite une émission. Nous n'avons pas besoin d'images d'enfants affamés; nous en avons assez vues. Il nous faut une émission qui montre ce qui se fait aujourd'hui et ce qu'on envisage de faire. L'émission est nécessaire pour faire comprendre aux Canadiens qu'il y a moyen d'éviter la terrible catastrophe qui, semble-t-il, menace le monde. La solution exige la mobilisation des volontés politiques de pays aussi forts que le Canada. Voilà les questions auxquelles j'aimerais qu'on réponde ce soir, monsieur l'Orateur.

M. Charles Turner (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, comme le sait le député, les chefs d'État du Commonwealth ont reconnu la nécessité de prendre des mesures immédiates en vue de créer un nouvel ordre économique international qui soit logique et équitable. A cette fin, ils ont consenti à inviter un petit groupe d'experts à soumettre aux gouvernements du Commonwealth des mesures pratiques et des solutions possibles en vue de combler l'écart entre les pays riches et les pays pauvres. Fondamentalement, de telles mesures auraient pour but favoriser le développement et accroître le transfert de ressources réelles vers les pays en voie de développement. Ce processus, comme l'indique clairement le communiqué, doit avoir lieu «dans le contexte du dialogue international actuel.» Il va sans dire que les États-Unis participent activement à ce dialogue, et nous poursuivons des consultations avec eux sur ces questions par les voies habituelles.

Nous nous réjouissons de la déclaration du secrétaire d'État américain Kissinger, selon lequel les États-Unis seraient disposés à traiter de la question des matières premières dans un esprit empreint de réalisme économique, d'imagination politique et de compréhension des préoccupations du tiers monde. Tout ceci semble indiquer que les États-Unis sont en voie de mener leurs propres études sur les problèmes de développement.

Il va de soi que le groupe de spécialistes en question ne se réunira pas en marge du dialogue mondial sur les problèmes de développement. Des consultations se poursuivent à ce sujet dans de nombreux forums, et le Canada lui-même se prépare à une série de pourparlers intensifs avec les pays industrialisés et les pays en voie de développement dans les semaines à venir, jusqu'à la tenue de la session spéciale de l'Assemblée des Nations Unies sur le développement, prévue pour septembre.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) a assisté à une réunion des ministres des affaires étrangères des pays membres de l'OCDE pendant la dernière semaine de mai, et les problèmes de développement étaient l'un des principaux sujets abordés à cette occasion. Le but des consultations au sein de l'OCDE n'était pas de mettre au point un plan unifié mais d'envisager de quelle façon les pays industrialisés, compte tenu de leur rôle et de leur situation particulière, peuvent répondre aux besoins des pays en voie de développement.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LA DATE PRÉVUE POUR LE LANCEMENT DU RÉGIME DE REVENU ANNUEL GARANTI

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme en fait foi le hansard du lundi 17 février dernier, page 3264, j'ai interrogé le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) au sujet du lancement du régime de revenu annuel garanti. Nos questions et réponses ont été consignées. Sans doute le ministre s'y est-il reporté au moment de préparer sa réponse à la question que je soulève ce soir. Inutile de revenir sur cet échange. J'exhorte le ministre à répondre le plus tôt possible à ma question concernant le lancement du régime de revenu annuel garanti.

● (2210)

Même si ma question ne remonte qu'au 17 février dernier, la situation a beaucoup changé. Chaque fois que le ministre et moi discutons de l'indexation de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, nous ne réussissons pas à nous mettre d'accord. Quant à moi, j'estime que le montant de l'indexation est toujours insuffisant et qu'il ne permet pas aux personnes âgées de pourvoir à leurs besoins. Sans doute devrions-nous continuer de débattre cette question. Je suis sûr que le ministre admet maintenant que la situation des personnes âgées devient de plus en plus difficile.

Au cours du débat sur la proposition tendant à accorder une pension aux conjoints âgés de 60 à 65 ans et qui habitent avec des pensionnés qui ont 65 ans révolus, il s'est dit bien des choses au sujet des besoins des autres personnes de ce groupe d'âge. Lorsque nous leur avons présenté les faits, le ministre et nos vis-à-vis nous ont à juste titre rappelé le cas des personnes de moins de 60 ans qui sont aux prises avec des difficultés économiques.

Voilà tout le problème que connaissent ceux qui travaillent, mais qui n'ont pas un revenu suffisant pour faire face au coût de la vie d'aujourd'hui. Autrement dit, notre pays connaît la pauvreté. On a beaucoup parlé depuis quelques semaines et même quelques mois de la pauvreté que connaissaient des enfants canadiens. Je pense au rapport intitulé «Poor kids» et aux excellents discours du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) sur la pauvreté qui s'insinue dans de nombreuses couches de notre société.

Hier, j'ai écouté avec intérêt une émission radiophonique de Radio-Canada sur la condition féminine. J'ai un moment entendu le ministre répondre à des questions et je suppose qu'il a écouté toute l'émission. On a dit notamment que pour donner aux femmes une situation égale à celle des hommes dans notre société, il fallait accorder un revenu aux femmes. J'estime qu'un revenu annuel garanti serait préférable à certaines autres suggestions qui ont été faites.

Je pourrais continuer, mais j'espère avoir bien montré que parmi les personnes âgées, les enfants, les travailleurs et les non-travailleurs, il y a au Canada, malgré la richesse du pays, beaucoup trop de pauvreté et beaucoup trop de gens qui ont un revenu insuffisant pour faire face au coût de la vie.

Le ministre s'est engagé à mettre en œuvre un programme de revenu annuel garanti. Il doit le faire et bientôt, pas en l'an 2000. J'espère que le ministre pourra répondre ce soir à la question que je lui ai posée il y a près de cinq mois et qu'il nous dira quand il compte présenter un programme de revenu annuel garanti.

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je serai très bref. En effet, l'honorable député a soulevé un problème que nous avons eu l'occasion de discuter assez fréquemment à la Chambre lors de la présentation de divers projets de lois se rapportant à mon ministère. J'ai moi-même eu l'occasion de prononcer un certain nombre de discours sur ce sujet à l'extérieur de la Chambre, discours auxquels l'honorable député s'est bien aimablement référé à l'occasion.

Je dirai tout simplement que lors de la conférence fédérale-provinciale des ministres du Bien-être, tenue à Ottawa le 30 avril et le 1er mai 1975, j'ai fait moi-même la déclaration d'ouverture, dont le texte a été communiqué à tous les honorables députés le 30 avril dernier, et dans laquelle je proposais la mise en œuvre, dès 1976, de la partie «soutien du revenu» du programme de revenu garanti, partie qui aurait eu pour effet de venir en aide aux personnes auxquelles l'honorable député avait fait mention en particulier.

Cette proposition que j'ai faite aux provinces, cependant, n'a pas été reçue à l'unanimité de la part de celles-ci. Plusieurs ont voulu examiner à nouveau la question dans tout ses détails, et je réfère l'honorable député au communiqué de cette conférence du 30 avril et du 1er mai 1975, dont tous les honorables députés ont déjà reçue copie.

L'objectif du gouvernement est encore de terminer l'étude du programme cette année, et le gouvernement serait prêt à mettre en marche le programme, du moins en ce qui a trait au soutien du revenu, dès l'an prochain. Cependant, pour y parvenir, il nous faut l'accord des provinces, et je ne puis garantir à l'honorable député que les accords nécessaires seront donnés en temps pour permettre de lancer ce programme dès l'an prochain.

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—L'ÉCRASEMENT D'UN AVION DE LA PANARCTIC—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA TENUE D'UNE ENQUÊTE

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, le 30 octobre dernier un avion s'est écrasé dans les ténèbres de l'Arctique, entraînant la mort de 32 personnes. Les actualités ont fait suffisamment de bruit autour de cet accident pour attirer mon attention et me rappeler que, lors du discours du trône que nous avions écouté environ un mois plus tôt, on nous avait promis la constitution d'une commission indépendante d'enquête sur les accidents. Il m'a semblé que cet accident était suffisamment grave pour que quelqu'un demande au gouvernement quand il constituerait cette commission d'enquête comme promis et, le cas échéant, si elle enquêterait sur cet accident dont le bilan était si dramatique.

La question aurait pu rester en plan au *Feuilleton* et dans mon esprit, si je n'avais reçu une lettre d'une personne bien informée sur ces vols vers l'Arctique, et qui craignait que l'enquête ne soit pas suffisamment approfondie pour faire toute la vérité sur la question. Je vais vous lire un passage de cette lettre:

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

J'espère que vous pourrez aider à redresser les torts causés à toutes les familles des hommes décédés et l'adoption de mesures plus rigoureuses concernant la sécurité des gens voyageant par vols nolisés.

Cela m'a poussé à continuer de me renseigner davantage au sujet de l'enquête qui, je l'espérais, allait être mise sur pied. Plus tard, j'ai reçu un coup de téléphone d'un interlocuteur qui ne s'est pas nommé. Il a laissé entendre sérieusement qu'on essayait d'entraver le cours de l'enquête. J'ai posé une autre question au ministre des Transports (M. Marchand) à ce sujet. Il a admis, et la presse a par la suite confirmé, qu'il y avait vraiment eu tentative d'obstruction du cours de l'enquête.

Nous avons finalement appris bien sûr que l'enquête avait été suspendue du fait de l'impossibilité de requérir la présence de certains témoins. J'ai continué de demander la date de la réouverture de l'enquête. La dernière de mes questions recevait le 27 juin la réponse suivante du ministre de la Justice (M. Lang) qui disait:

Monsieur l'Orateur, je n'ai rien d'autre à ajouter pour le moment.

Le mécontentement des familles concernées ne peut que s'aggraver. La question a été soulevée par une motion présentée il y a un jour à peu près ici en vertu de l'article 43 du Règlement. J'ai appris qu'il n'a pas encore été délivré de certificats de décès en ce qui concerne les victimes de cet accident. Je répète donc ma question ce soir dans l'espoir d'avoir une réponse plus précise.

Je ne parle pas ici de l'enquête ministérielle, qui va bien sûr étudier les causes de l'accident en ce qui concerne l'aéronef même, mais ne s'occupera pas j'en suis sûr de l'ensemble des questions de sécurité qui se présentent, ni du contrôle de tous ces vols en direction du Nord et du reste. Je demande donc s'il y aura une reprise de l'enquête et un changement de juridiction, ce qui permettrait de tirer les faits au clair et de satisfaire ceux qui ont attendu si longtemps qu'il y ait une enquête convenable sur cet accident, l'un des plus graves de l'histoire de l'aviation canadienne.

L'ajournement

● (2220)

M. Charles Turner (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice (M. Lang) a examiné la question des retards qui semblent se produire dans l'enquête du coroner ouverte en avril dernier à Frobisher Bay. Un certain Barry Morris, pilote employé par la Panarctic, a présenté une demande d'ordonnance de certiorari pour annuler un mandat d'arrêt lancé contre lui par le coroner; en attendant la décision de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest, l'enquête ne peut se poursuivre puisque l'un des points de la demande présentée à la Cour suprême vise l'ajournement de l'enquête jusqu'à la prise de décision. Je crois comprendre que la demande d'ordonnance de certiorari ne sera examinée qu'en septembre; comme la justice est saisie de cette affaire, il ne convient pas de faire des observations sur la question du retard ni sur tout autre point relatif à cette enquête.

Pour ce qui est de la tenue d'une enquête fédérale sur les circonstances de l'écrasement d'un avion de la Panarctic à Frobisher Bay, je ne pense pas qu'il convienne de prendre une telle mesure avant qu'il ne soit certain que l'enquête du coroner ne donnera pas les résultats escomptés. De plus, je crois que le ministère des Transports a déjà mené une enquête aux termes de la loi sur l'aéronautique. Sauf erreur, le rapport de l'enquête sera terminé à l'automne. Je le répète, je pense qu'il serait prématuré d'envisager d'autres enquêtes sur les causes de l'écrasement avant la publication du rapport du ministre des Transports (M. Marchand).

Pour terminer, je rappellerais que le procureur général, par l'entremise du procureur de la Couronne à Yellowknife, a fait de son mieux pour assister le coroner dans son enquête. Le procureur général continuera d'offrir son entière collaboration et aidera le coroner à obtenir le témoignage de personnes susceptibles de fournir des renseignements relatifs au motif de l'enquête.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 15 juillet 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

PROPOSITION DE RENVOI DU RAPPORT RELATIF AU PAIN ET AU LAIT AU COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires ayant constaté que les hausses sensibles du prix du pain et du lait ces deux dernières années ont frappé durement de nombreux Canadiens, surtout ceux dont les revenus sont fixes et limités, je demande à la Chambre, aux termes de l'article 43 du Règlement, la permission de proposer, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre:

Que le rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires sur la consommation de pain et de lait nature, publié aujourd'hui, soit renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. l'Orateur: Les dispositions de l'article 43 du Règlement exigent que la Chambre consente à l'unanimité à la mise en délibération de la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—ON DEMANDE DE RESTREINDRE LES IMPORTATIONS DE BEURRE ET DE FROMAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que depuis 10 ans les importations de beurre et de fromage sont passées respectivement de 14,011 à 537,658 quintaux, et de 176,519 à 487,624 quintaux, et qu'en même temps les exportations fléchissaient de 1,607 à 90 quintaux pour le beurre, et de 320,552 à 83,061 pour le fromage, et étant donné que cette situation risque d'aggraver le problème des producteurs laitiers, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que la Chambre ordonne immédiatement au gouvernement de ramener à un niveau raisonnable les importations de beurre et de fromage afin de favoriser le producteur canadien et ainsi, une partie de l'économie du pays.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

L'INTENTION DU GOUVERNEMENT DE CONSIDÉRER LES REMBOURSEMENTS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE COMME REVENU IMPOSABLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je soulève une question urgente en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. D'après certaines rumeurs, les remboursements de la taxe d'accise de 10c. le gallon sur l'essence utilisée par les particuliers et les sociétés pour leurs affaires seront considérés comme un revenu imposable en vertu d'une modification apportée à la loi de l'impôt sur le revenu. En outre, la Chambre étudie actuellement le bill C-66, loi modifiant la loi sur la taxe d'accise, et toute proposition gouvernementale tendant à considérer les remboursements de la taxe d'accise de 10c. sur le gallon d'essence comme revenu imposable est directement liée à l'opportunité d'appliquer cette taxe. Je propose donc, appuyé par le député de York-Simcoe:

Que la Chambre charge le ministre des Finances de faire immédiatement une déclaration à l'appel des motions au sujet de l'intention du gouvernement de considérer comme revenu imposable les remboursements de la taxe d'accise de 10c. le gallon sur l'essence utilisée par les particuliers ou les sociétés pour leurs affaires.

M. l'Orateur: En toute déférence, je me demande comment le député peut réclamer le consentement de la Chambre pour débattre les modifications à la loi sur la taxe d'accise quand, sans consentement unanime, nous avons l'intention de débattre cette question même plus tard aujourd'hui.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

ON PROPOSE QU'UNE ÉTUDE SOIT FAITE DES PROBLÈMES DE L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Cham-

bre pour discuter d'une question très urgente et très importante.

Étant donné la récente déclaration faite par le président de la compagnie Price, M. C. R. Tittemore, à l'effet que son entreprise considérait pour le troisième trimestre de cette année d'autres fermetures temporaires d'usines de pâtes et papiers, ce qui contribuera à affecter encore davantage la situation difficile de ce secteur de l'économie, et étant donné que cette annonce s'inscrit dans le cadre d'un ralentissement marqué de la demande des produits de cette industrie canadienne très importante pour l'économie en général, et surtout pour des régions telles que la circonscription de Richmond, où elle est de première importance pour l'économie, je propose appuyé par l'honorable député de Champlain (M. Matte):

Que la Chambre puisse discuter maintenant du problème des pâtes et papiers et analyser la situation en profondeur, en indiquant les correctifs immédiats nécessaires pour protéger cette industrie canadienne génératrice d'emplois et, du même coup, soutenir notre économie durement touchée dans différents autres secteurs de ses activités.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

● (1410)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE NOMBRE DE CHÔMEURS CHEZ LES MOINS DE 25 ANS—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre au sujet des chiffres que Statistique Canada a publiés relativement au chômage au cours du mois de juin. Selon ces chiffres, il y aurait eu quelque 401,000 Canadiens de moins de 25 ans en chômage au court du mois de juin, ce qui équivaut à quelque 351,000 chômeurs en chiffres désaisonnalisés, soit une augmentation de près de 60 p. 100 par rapport aux chiffres correspondants enregistrés au cours du mois de juin de l'année dernière. Étant donné en outre que la jeunesse canadienne ne manquera pas d'en être découragée et remplie d'amertume, le premier ministre estime-t-il que ces chiffres sont acceptables pour le gouvernement et justifiables au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition a parfaitement raison de signaler la chose à la Chambre. Sauf erreur, le taux désaisonnalisé pour le mois de juin a été de 7.2 p. 100, soit une faible hausse par rapport au taux de 7.1 enregistré précédemment, bien que le taux réel soit de 6.8 p. 100, c'est-à-dire une diminution par rapport aux 7.1 p. 100 de mai et aux 8.1 p. 100 d'avril. Je dois dire à l'opposition que cette question inquiète gravement le gouvernement. Le ministre des Finances a fait état du chômage dans son exposé budgétaire, et nous nous rendons compte que le chômage continuera de sévir même après que l'économie aura commencé de se rétablir. Nous prenons les mesures budgétaires appropriées pour faire face à ce problème.

M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Les chiffres dans le cas des moins de 25 ans sont de 13.1 p. 100, soit un taux désaisonnalisé de 12.6 p. 100. J'aimerais demander au premier ministre pourquoi, étant donné toutes les options qui, à ce qu'ont dit le ministre des Finances et le gouvernement, s'offraient à eux relativement au budget, le government a-t-il choisi celle qui comportait notamment, comme le déclare le ministre dans le hansard du 11 juillet, des effets économiques défavorables à court terme. Étant donné toutes les options entre lesquelles le ministre des Finances a dit avoir choisi, j'aimerais demander au premier ministre pourquoi le gouvernement a décidé de lutter contre l'inflation sur le dos des jeunes travailleurs du Canada.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne puis croire que le chef de l'opposition a pesé ses paroles quand il a dit que le ministre des Finances avait fait un choix, mais peut-être est-ce là une liberté que l'on se permet durant la période des questions. Je tiens à rappeler au chef de l'opposition que le ministre des Finances a rejeté l'option de proposer des mesures restrictives dans le budget, même si le danger d'inflation en est un dont l'opposition se dit, bien à raison, très préoccupée à l'occasion. Le ministre des Finances s'en est tenu à la politique d'expansion inscrite dans le budget de l'automne dernier, une politique de très forte demande de hausse de l'encaisse.

* * *

STATISTIQUE CANADA

LES MOTIFS DE L'EMPLOI DE LA RUBRIQUE «DONNÉES RELATIVES AUX ÉTUDIANTS» DANS LE CAS DES CHÔMEURS DE MOINS DE 25 ANS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je me demande comment le premier ministre peut justifier ces chiffres après avoir été pendant sept ans premier ministre. Je voudrais adresser une question supplémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce. J'attire son attention sur la page 7 du communiqué publié aujourd'hui par Statistique Canada, qui renferme des données relatives aux étudiants. On y accole l'étiquette d'étudiants aux Canadiens de moins de 25 ans. Je voudrais savoir du ministre si l'on a coiffé ces chiffres de la rubrique «données relatives aux étudiants» afin de donner l'impression que ces taux ne s'appliquent qu'aux étudiants, alors qu'elles s'appliquent en fait à tous les Canadiens de moins de 25 ans. Je voudrais savoir du ministre s'il prendra des mesures immédiates pour faire savoir à Statistique Canada que ce procédé ne peut malheureusement qu'induire en erreur la population du pays.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je serai heureux de tirer la chose au clair avec le statisticien en chef.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA CRÉATION DE NOUVEAUX EMPLOIS EN 1975—LES PRÉVISIONS MINISTÉRIELLES ET LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, selon l'étude sur la population active publiée aujourd'hui, seulement 63,000 nouveaux emplois ont été créés au cours du premier semestre de 1975. Le ministre des Finances voudrait-il dire à la Chambre s'il croit que la création de nouveaux emplois sera plus rapide au cours du second semestre?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous attendons une reprise économique au cours du second semestre cette année. Comme le premier ministre l'a signalé, et comme je l'ai dit le soir du budget, il y aura un décalage entre le moment où la hausse de l'emploi se fera sentir et celui où le chômage se résorbera à la suite de la relance de l'économie canadienne.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je suis bien aise que le ministre ait mentionné le budget que la plupart d'entre nous trouvons inacceptable sur le plan de la création d'emplois. Dans son exposé budgétaire de novembre, le ministre avait prédit 250,000 nouveaux emplois en 1975. Dans celui de juin auquel le ministre vient de faire allusion, il n'a pas fait de nouvelles prévisions à ce sujet. Le ministre nous dirait-il donc s'il a modifié ses prévisions et, si oui, dans quelle mesure?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, il est difficile de prédire le nombre des nouveaux emplois, à cause de l'incertitude qui règne quant au rythme de la reprise économique au Canada, qui dépend de nos exportations, donc de la reprise économique aux États-Unis et chez certains de nos partenaires commerciaux. Dans l'exposé budgétaire de novembre auquel le député a fait allusion, j'avais prévu la difficulté que poserait le chômage et j'avais adopté une position fortement expansionniste comportant un déficit de caisse de 3 milliards de dollars qui, a cause de ce que les économistes appellent «les stabilisateurs automatiques», est d'environ 5.3 milliards de dollars pour le moment. Ce budget nettement expansionniste prévoyait le problème actuel du chômage. On a renforcé le budget d'il y a une quinzaine grâce la mise en œuvre, avec la collaboration de mon collègue de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, d'un programme d'emploi direct de 450 millions de dollars. Voilà des efforts considérables qui reflètent l'inquiétude du gouvernement à l'égard de ce problème épineux.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, vu que le ministre des Finances a refusé de répondre à une question très précise, j'aimerais poser la question suivante au premier ministre. Le 26 juin, le premier ministre a déclaré à la Chambre qu'il examinerait la question du nombre d'emplois que son gouvernement s'attend à créer au cours de 1975. Ma question est simple: a-t-il examiné ce problème et peut-il en faire rapport à la Chambre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je puis déclarer que la création d'emplois se poursuit à un rythme relativement élevé, et que la croissance de la main-d'œuvre au Canada s'est également maintenue à un niveau élevé; le taux de participation ne manifeste aucune tendance à diminuer, mais il continue à faire preuve d'une vigueur étonnante dans la restructuration économique actuelle.

LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA HAUSSE DU PRIX DU PÉTROLE BRUT ET DU GAZ NATUREL—L'INCIDENCE SUR LE CHÔMAGE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, comme les chiffres sur le chômage publiés aujourd'hui révèlent que chacun des six derniers mois a été marqué par une hausse soutenue du chômage désaisonnalisé au Canada, comme nous avons encore au-delà de 700,000 chômeurs, et comme les spécialistes indépendants ont calculé que la taxe d'accise proposée par le ministre ainsi que la hausse projetée du prix du gaz naturel et du pétrole auront conjointement pour résultat d'aggraver le chômage de .5 p. 100 et de réduire de 1 p. 100 le taux de croissance de l'économie, je demanderais au ministre si son propre ministère a fait des calculs pour évaluer les effets de ces deux mesures et, si oui, s'il communiquerait le résultat de ces calculs à la Chambre.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous avons fait des calculs en nous fondant sur toute une gamme de suppositions comme on doit le faire lorsqu'il est question de chômage. Le chômage dépend beaucoup de la participation de divers groupes d'âge à la population active, comme aussi, je l'ai déjà dit, de la relance économique. Ce dont l'honorable représentant devrait se rendre compte c'est que, peu importe la situation à court terme, et je dis bien à court terme, même si la hausse du prix du gaz et du pétrole, et la taxe d'accise sur l'essence pourront avoir des effets défavorables sur notre croissance économique et le coût de la vie, nous nous devons d'en juger dans le contexte d'une politique fiscale très expansionniste.

M. Broadbent: Quel en sera le résultat net?

● (1420)

M. Turner (Ottawa-Carleton): Voici le résultat net: grâce à notre politique, le pays est davantage capable de supporter le grave problème de chômage que nous avons prévu pour 1975; cette situation ne s'améliorera pas beaucoup avant la reprise économique prévue pour 1976, assez tard dans l'année.

DEMANDE DE RECONSIDÉRATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE EN RAISON DE L'INCIDENCE PROBABLE SUR LE CHÔMAGE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Ceux qui veulent parler franchement de l'augmentation de la taxe ou de la hausse des prix reçoivent une réponse négative; il y aura 15,000 emplois de moins en Ontario seulement. Aussi, j'aimerais demander au ministre si le gouvernement reverra sa position à propos de la taxe d'accise étant donné le nombre de preuves qui viennent appuyer cette assertion.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député doit envisager la question pour 1975, 1976 et 1977. Voici ce qui se passe pour le moment: le gouvernement a présenté la politique la plus expansionniste que le Canada ait jamais connue, du point de vue du déficit de caisse.

LA CRÉATION D'EMPLOIS—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une dernière question supplémentaire au ministre. Comme il est clair qu'il ne reconsidérera pas la politique du pétrole et du gaz, le gouvernement

envisage-t-il d'autres programmes d'embauche qui créeront des emplois et nous éviteront d'avoir peut-être un million de chômeurs en décembre? En outre, pour rappeler un point soulevé par bien des députés de l'opposition, le gouvernement va-t-il injecter de nouveaux capitaux dans le marché de l'habitation?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député d'Oshawa-Whitby oublie sciemment l'apport de 450 millions de dollars à des programmes d'emploi direct annoncés il y a deux semaines, par suite du budget fortement expansionniste de novembre, en prévision des nombreux problèmes auxquels se heurte maintenant le pays.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE

ON PROPOSE DE FAIRE EFFECTUER UNE ÉTUDE SUR L'IMPORTATION ET L'EXPORTATION

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Étant donné que toute augmentation d'importation veut également dire augmentation ou importation de chômage, et qu'augmentation d'exportation veut aussi dire exportation de chômage, le ministre de l'Industrie et du Commerce voudrait-il reconsidérer toute cette politique d'exportation et d'importation au Canada afin de favoriser davantage au pays la production de biens qui peuvent être manufacturés et ainsi favoriser la création de nouveaux emplois pour les Canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je rappelle au député que notre marché national est petit par rapport aux autres principaux marchés mondiaux. Si le Canada veut se tailler une place dans le monde industriel, il lui faudra exporter. C'est déjà un important exportateur, puisque les exportations constituent près du quart de notre produit national brut. Mon ministère fait tout son possible pour les augmenter en ces temps difficiles.

* * *

LES TRANSPORTS

LE LICENCIEMENT DE CHEMINOTS—L'OPPORTUNITÉ D'UN ENTRETIEN DU MINISTRE AVEC LES PRÉSIDENTS DES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au ministre des Transports. Vu la situation précaire de nos deux compagnies de chemins de fer nationales causée par le profond marasme de notre économie, et vu le grand nombre de mises à pied des employés de ces compagnies, le ministre pense-t-il rencontrer sans délai les présidents des deux compagnies pour trouver une solution à leurs problèmes?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur.

L'AFFECTATION DE WAGONS À GRAINS POUR LES EXPÉDITIONS D'AUTOMNE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En cette période de crise, le ministre devrait faire preuve d'initiative. En raison des mises à pied, on ne réparera pas beaucoup de wagons à grains. Le ministre a-t-il l'intention de s'assurer qu'il y aura suffisamment de wagons pour expédier le grain cet été et cet automne?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les employés de chemins de fer sont représentés par de bons syndicats; si ceux-ci jugent utile de tenir une réunion, je suis disposé à les écouter et à recevoir et la partie syndicale et la partie patronale.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'INCIDENCE DES GRÈVES SUR LA CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE DES FORCES NAVALES—LES INTENTIONS DU MINISTRE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre de la Défense nationale une question inspirée par les grèves tournantes des fonctionnaires dans ma région? Les grèves, vieilles déjà de quelques semaines, ont atteint leur paroxysme hier où tous les services ont été entièrement paralysés. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que la capacité opérationnelle du Commandement naval n'a pas été entravée par ces grèves tournantes ou par la paralysie complète des services?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, il est exact que les grèves tournantes continuent depuis le 5 juin. Je puis dire qu'aujourd'hui, il y a 49 absences, à Halifax, et 196, à Esquimalt. Pour répondre à la question du député, je dirai qu'un nombre aussi important d'absences n'est pas sans effet, sur la capacité opérationnelle, mais je puis affirmer que jusqu'à maintenant ces absences, n'ont eu aucune répercussion grave sur les opérations.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA NÉCESSITÉ DE LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS AVEC LES EMPLOYÉS DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au président du Conseil du Trésor. Elle se rapporte à la déclaration du ministre de la Défense nationale selon qui l'absence de 47 employés n'a pas été sans effet. Je me demande ce qu'il aurait eu à répondre à l'absence de 1,700 employés qui s'est produite hier. Face à cette situation vraiment critique et vu nos responsabilités très réelles envers nos partenaires de l'OTAN à l'égard de notre dispositif de défense dans les provinces maritimes, pour ne rien dire de nos obligations touchant la souveraineté nationale et la pollution et les pêches, le président du Conseil du Trésor n'est-il pas d'avis que son organisme doit intervenir pour ramener les deux parties, soit le gouvernement et les employés en grève depuis six semaines, à la table des négociations, en faisant à ces derniers une offre quelconque ou au moins en reconnaissant la gravité des répercus-

sions que pourrait avoir cette grève sur notre dispositif de défense?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, j'ai toujours dit qu'il n'était pas avantageux pour le gouvernement de négocier à la Chambre des communes. Les employés qui ont le droit de faire la grève la font. Et, pour autant que le Conseil du Trésor est en cause, nous faisons toujours tout ce qui est en notre pouvoir en vue d'un règlement dans le plus bref délai.

[*Traduction*]

LA GRÈVE DANS LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION NAVALE—LA DATE DE LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX PROPOSITIONS DES EMPLOYÉS

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à celle qu'a posée mon collègue. J'aimerais l'adresser au président du Conseil du Trésor. Le gouvernement a-t-il de fait désapprouvé la position du président de la commission de conciliation en gardant le silence et, si oui, quand la commission répondra-t-elle aux dernières propositions des employés des chantiers de construction de navires des côtes est et ouest?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, je n'ai rien à changer à la déclaration que j'ai déjà faite.

* * *

[*Traduction*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE MANQUE DE SOUPLESSE DANS LES PRATIQUES D'EMBAUCHAGE REPROCHÉ AUX EMPLOYEURS—LES VUES DU MINISTRE

M. F. A. Philbrook (Halton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le ministre sait-il que dans une étude toute récente, deux économistes-recherchistes du ministère ontarien du Travail affirment d'abord, qu'on a surestimé l'importance de la facilité d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage comme cause, entre autres, des problèmes de vacances dans les emplois et ensuite, qu'une des principales causes de la coexistence du chômage et des vacances est attribuable au fait que les employeurs se font prier pour embaucher des femmes, des jeunes, des travailleurs de groupes minoritaires et de régions défavorisées, et, si oui, est-il disposé à demander aux Centres de la main-d'œuvre d'inciter les employeurs à faire preuve de plus de souplesse dans leurs pratiques d'embauchage?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je suis au courant de l'étude effectuée pour le gouvernement ontarien en 1974, et j'ai été heureux d'entendre ce qu'on y dit des pratiques d'embauchage des patrons: cela confirme tout simplement ce que j'ai dit moi-même dans plus d'une déclaration publique. Je me réjouis aussi du fait qu'on ait l'impression que d'aucuns ont attaché une trop grande importance à l'accessibilité aux prestations d'assurance-chômage comme source de problèmes.

LES TRANSPORTS

DEMANDE DE BLOCAGE DE L'ABANDON DE LIGNES SECONDAIRES DANS L'ATTENTE DU RAPPORT HALL ET DE PRÉCISIONS QUANT AUX PROPOS ATTRIBUÉS AU MINISTRE DE LA JUSTICE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Dans toutes les provinces des Prairies, et surtout dans les petites villes et dans les villages, les gens se demandent avec beaucoup d'inquiétude si le ministre serait disposé à promettre que les lignes de chemin de fer ne seront pas abandonnées dans cette région avant que la Commission royale d'enquête de l'honorable Emmett Hall n'ait présenté son rapport.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si le très honorable représentant était présent lorsque nous avons annoncé la politique que nous allons suivre. Un certain nombre de milles de chemin de fer sont bloqués, à toutes fins utiles, jusqu'en 1980. Un certain nombre d'autres le sont jusqu'en janvier prochain, alors que 500 autres milles peuvent encore faire l'objet de négociations avec les intéressés. Ces 500 milles d'embranchements sont les seuls qui peuvent être fermés maintenant.

● (1430)

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je pose la question au ministre parce qu'au cours de la campagne électorale en Saskatchewan, l'aspirant ministre des Transports, le ministre de la Justice, a déclaré qu'il n'y aurait aucune fermeture avant que la Commission ait présenté son rapport, et cela s'appliquait aussi aux 500 milles dont parle maintenant le ministre des Transports.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Le ministre dit qu'il ne l'a pas dit, mais je l'ai entendu.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Je me demande combien de ministres des Transports il y a en face.

M. Blais: Un de plus que de votre côté.

M. Diefenbaker: Le député a une voix que nous n'avons pas entendue depuis que le bison a cessé de parcourir les plaines des Prairies, et elle est tout aussi intelligente.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Je demande maintenant au ministre de la Justice si, vendredi dernier, dans une conversation téléphonique, un M. Owen Buss de CJVR, à Melfort, a pu parler au ministre à ce sujet et lui dire qu'il l'avait aussi entendu faire cette déclaration? Qu'est-ce que le ministre a à dire à cela?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous avons toujours très clairement indiqué dans toutes nos déclarations que le but même de ne pas protéger les 525 milles de ligne était de signifier que les délibérations normales de la CCT pouvaient avoir eu lieu, et je ne crois pas que personne ne se soit mépris à ce sujet. On s'est un peu mépris au sujet des 6,000 milles, que la Commission Hall étudie, et nous avons indiqué que nous étions prêts, pour notre part, à continuer de protéger une partie ou l'ensemble de ces lignes pendant que les études

se poursuivaient, mais que les études pourraient bien être terminées en partie plutôt qu'en totalité et que des décisions pourraient alors être prises. Bien que le très honorable député nous rappelle constamment que ces décisions peuvent entraîner la fermeture de certaines lignes, le point le plus important est que ces lignes vont être conservées et protégées et pourront maintenant être améliorées et transférées au réseau ferroviaire de base.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Sans aucun doute M. Buss, les agriculteurs de la Saskatchewan et moi-même sommes victimes d'un malentendu, parce que le ministre a essayé de tromper les électeurs de la Saskatchewan, mais sans succès.

M. Lang: Il est fort possible que le très hon. représentant soit victime d'un malentendu. Lorsqu'il arrive aux agriculteurs de l'être, c'est très souvent après l'avoir écouté, lui.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Ils n'ont pas écouté le ministre en juin.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LA HAUSSE DU PRIX DU PÉTROLE BRUT—LA QUESTION DU PRIX DE DÉTAIL DES HYDROCARBURES

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Peut-il nous faire connaître le montant de l'augmentation du prix de détail des combustibles que comptent appliquer les compagnies pétrolières en raison de l'augmentation de $1.50 le baril de pétrole brut?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, comme je ne dispose pas encore d'un rapport complet sur les réponses de ces compagnies, je ne peux donc pas répondre à cette question aujourd'hui.

M. Symes: Le gouvernement fédéral a-t-il évalué, pour sa part, le montant de l'augmentation qui serait justifiée, et va-t-il exiger que les compagnies pétrolières se conforment à ces directives en matière de prix?

M. Macdonald (Rosedale): Nous n'avons jamais essayé de procéder à une analyse des prix de détail. Nous nous en sommes tenus au prix de gros.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES PERSPECTIVES D'AGGRAVATION DU CHÔMAGE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Voilà maintenant plus de quatre mois que le taux de chômage dépasse 7 p. 100. Étant donné qu'après chacun des quatre derniers budgets, le ministre des Finances et le premier ministre nous ont assuré que ces budgets devaient permettre de réduire le chômage et qu'en réalité, le chômage n'a fait que continuer d'augmenter après la présentation de chacun de ces quatre budgets, le premier ministre peut-il dire à la Chambre quelle raison nous pourrions avoir de ne pas croire que le chômage va continuer d'augmenter régulièrement, comme le prévoient la plupart des économistes du Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Crowfoot.

M. Hees: Pas de réponse?

* * *

LES FINANCES

LE REMBOURSEMENT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE—LE CAS DES ENTREPRISES DE CAMIONNAGE

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. C'est le grossiste qui est censé percevoir la taxe de 10¢. sur le carburant. A cause des sommes importantes à débourser, le ministre voudrait-il demander au gouvernement d'autoriser le grossiste à vendre le carburant aux entreprises de camionnage, peu importe ce qu'elles transportent, sans percevoir la taxe de 10¢.? De grosses entreprises de camionnage, et même de petites, transportent quotidiennement du lait ou des produits agricoles. Les grossistes savent que ces camions prennent du fret de retour; il ne convient donc pas que les grossistes leur fassent payer la taxe et que le gouvernement la leur rembourse ensuite. Cette méthode me semble très inefficace et, sûrement . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Horner: . . . par son intermédiaire, il serait possible d'en trouver une meilleure.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Bien que nous puissions régler cette affaire au cours du débat, il aurait peut-être été plus juste de prévoir le remboursement tous les mois ou même plus souvent pour les gros utilisateurs qui sont exonérés de la taxe.

M. Horner: Le ministre sait-il que presque tous les gouvernements provinciaux autorisent le grossiste à faire la déduction, que l'acheteur utilise ou non l'essence à des fins commerciales ou pour son plaisir?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je sais aussi que l'on peut utiliser de l'essence colorée, l'effet est le même; il nous faudrait peut-être en parler en comité.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA LUTTE CONTRE LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement, et je la poserai sans faire de discours politique.

Des voix: Bravo!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Vu les pertes horribles que subissent les forêts de ma province natale, et compte tenu de ce que l'industrie forestière constitue l'essentiel de l'activité économique dans ma circonscription, le ministre peut-il dire quelles mesures concrètes son prises actuellement en vue de contenir avant le printemps prochain une attaque insidieuse capable de supprimer nos forêts de la carte?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, les mesures concrètes que je prends en ce moment pour l'an prochain sont celles-là mêmes que j'ai déjà annoncées à la Chambre. Je le répète, il n'y a pas de remède sûr contre ce genre d'épidémie. La pulvérisation n'a pas d'effets importants, comme en témoignent les piètres résultats donnés par les coûteuses campagnes de pulvérisation menées par différentes provinces. Il a même été impossible de contrôler les maigres résultats que nous croyons avoir obtenus. Cependant . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne voudrais pas intervenir sans raison dans les discussions, mais il me semble que la question concerne des mesures qui seront prises au printemps, et que le ministre a donné la brève réponse que le député est en droit d'attendre. Compte tenu du temps à notre disposition, je ne pense pas que le ministre ait intérêt à prolonger la discussion.

LA LUTTE CONTRE LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE—LES CRÉDITS ATTRIBUÉS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, combien le gouvernement fédéral a-t-il accordé cette année au Nouveau-Brunswick pour les opérations de pulvérisation contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette?

Mme Sauvé: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Central Nova a la parole.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

LE CAS DE SECUREX SAFEGUARDS CONSULTANTS LIMITED—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au solliciteur général une question faisant suite à des observations et questions antérieures concernant le même sujet. Le ministre veut-il maintenant nous éclairer sur la situation de Securex Safeguards Consultants Limited, maison montréalaise qui offre des services de protection à une nombreuse clientèle, et notamment au gouvernement fédéral?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, la GRC m'informe qu'elle n'a rien à reprocher à cette maison.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA DISSIMULATION D'ARMES—LE RÉSULTAT DES FOUILLES

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Puisque j'ai la parole, j'en profiterai pour répondre à la question que m'a posée hier le très honorable député de Prince-Albert, au sujet des fouilles pratiquées dans les pénitenciers. J'aimerais déclarer à la Chambre, par votre entremise, que toutes les institutions à sécurité maximale ou moyenne ont fait l'objet de fouilles, et qu'on y a découvert aucune arme à feu. Dans une institution, on a trouvé quatre cartouches ainsi que quelques couteaux et armes fabriqués à la main. On a également découvert de petites quantités de drogues dans certaines institutions.

* * *

● (1440)

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LES COMMUNICATIONS AIR-SOL BILINGUES—L'EXPOSÉ DE LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il y a plus d'un mois, il a affirmé qu'il ne disposait pas de toutes les données nécessaires pour discuter de la politique très importante des communications air-sol bilingues. Je sais qu'il a reçu la plupart de ces données vers la fin de juin. Est-il maintenant en mesure de présenter cette politique à la Chambre dès aujourd'hui ou dans un avenir rapproché?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas encore prêt à le faire.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

DEMANDE DE RENVOI À LA COMMISSION MARIN DE L'AFFAIRE SECUREX ET DE LA QUESTION DU LICENCIEMENT DES ENQUÊTEURS BRUNET ET McCLEERY

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général. Je ne veux pas m'imposer indûment à la Chambre, mais le ministre a utilisé la plupart du temps à ma disposition pour répondre à une question du très honorable député de Prince-Albert. Le ministre pourrait-il envisager la possibilité de référer l'affaire Securex qui, à mon sens, comporte bien des implications, à la commission du Juge René Marin, de façon à garantir la tenue d'une enquête approfondie visant à établir s'il n'y a pas eu quelque injustice dans la façon dont les enquêteurs Brunet et McCleery ont été traités par la GRC au moment de leur licenciement?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, les agents Brunet et McCleery ont comparu devant la commission Marin et ont déposé leurs témoignages. Je ne sais pas si on peut faire plus à cet égard.

Questions orales

LES PÉNITENCIERS

SPRINGHILL—LA SAISIE DE DROGUES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai aussi une question à poser au solliciteur général à propos de ses remarques concernant la saisie de drogues. J'aimerais savoir si certains de ces stupéfiants provenaient du pénitencier de Springhill, si la saisie était aussi importante que celle effectuée récemment dans le même établissement et quelles mesures on a prises pour tenter d'y supprimer l'usage de drogues.

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, les fouilles qui ont été faites étaient de nature sécuritaire: on cherchait des armes. Au cours des fouilles, les enquêteurs ont trouvé une petite quantité de drogues, mais je ne connais pas le nom des établissements où ces drogues ont été saisies.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA—LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS ET LE PRINCIPE DE L'UNIVERSALITÉ

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le gouvernement entend-il apporter des modifications au Régime de pensions du Canada pour l'aligner sur le Régime de rentes du Québec qui prévoit que les pensionnés gagnant plus de $1320 par an toucheront 50c. de pension de moins pour chaque dollar gagné en sus de $1320?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Cela n'est pas à l'étude à l'heure actuelle, monsieur le président. Toute modification comme celle-là devrait de toute façon être discutée au préalable avec les ministres provinciaux du Bien-être.

[*Traduction*]

M. Ritchie: Monsieur l'Orateur, le changement apporté par le gouvernement du Québec modifie-t-il le régime suffisamment pour qu'il ne soit plus considéré comme identique et transférable ailleurs au Canada? Cette mesure va-t-elle à l'encontre du principe de l'universalité?

[*Français*]

M. Lalonde: L'honorable député me demande un avis juridique, monsieur le président.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INCIDENCE DE LA RÉDUCTION DES CRÉDITS AFFECTÉS À L'ACDI—LE RÔLE ENVISAGÉ PAR LE CANADA À LA CONFÉRENCE DE L'ONU SUR LE DÉVELOPPEMENT

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à qui j'en ai donné préavis. Peut-il dire quels projets et quels pays sont visés par la réduction prévue de 30 millions de dollars du budget de l'ACDI, si ces réductions concernent les programmes actuels ou futurs et si les paiements de l'ACDI à des organismes non gouvernementaux sont touchés?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question. L'ACDI m'a proposé diverses façons d'effectuer ces réductions. Je n'ai encore approuvé aucune de ces propositions, mais lorsque je le ferai, j'en aviserai le député.

M. Roche: Une question supplémentaire. En ce qui concerne la session extraordinaire de l'ONU sur le développement qui commencera dans sept semaines d'aujourd'hui, le gouvernement est-il prêt à recommander des mesures précises, par exemple, un contrôle international plus strict des réserves de grain et autres denrées essentielles, de même que plus de programmes multilatéraux, afin de donner l'exemple en jetant les bases d'un nouvel ordre économique, comme le demandent les chefs d'État du Commonwealth, ce qui est beaucoup plus important que la réduction de 30 millions de dollars du budget de l'ACDI?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, le député me pose une question de politique générale à laquelle je ne puis répondre pour l'instant. Cependant, je tiens à signaler au député que le cabinet est en train d'étudier les propositions sur lesquelles se fondera la position du gouvernement lors de la session extraordinaire.

* * *

L'ÉNERGIE

LE DÉPÔT DU RAPPORT DU GROUPE INTERMINISTÉRIEL D'ÉTUDE DE L'ÉNERGIE, DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Nous dirait-il quand sera déposé le rapport du groupe d'étude interministériel concernant l'énergie, la recherche et le développement au Canada, vu que ce rapport serait utile à la tenue d'un débat public au sujet des aspects de la sécurité de l'énergie nucléaire.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, ce document est à la traduction en ce moment; dès que j'en aurai des exemplaires, je compte en saisir la Chambre. J'espère pouvoir le faire dans le courant de la semaine, sans doute jeudi.

M. Hees: Saisir la Chambre, dites-vous? Je voudrais bien voir ça.

* * *

LES FINANCES

LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LE COÛT DE LA VIE—DEMANDE DE MAJORATION DES PENSIONS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Le mois dernier, le coût de la vie a augmenté de 1½ p. 100, en grande partie à cause de la hausse de prix du combustible. Par ailleurs, le président de la Fédération canadienne de l'agriculture a affirmé que le prix de revient des denrées alimentaires augmenterait encore à cause du coût accru du combustible et des engrais chimiques. Devant ces faits, le ministre nous dirait-il si son

ministère a calculé les effets qu'aura sur le prix des aliments cette taxe d'accise de 10c. sur l'essence?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la taxe d'accise ne nuira pas à la production agricole, car elle ne s'appliquera pas au carburant diesel. La hausse générale du prix du pétrole et du gaz d'ici un an, aura ses répercussions, certes, mais grâce à cette taxe, nous avons réussi à maintenir notre prix national unique aux deux tiers du prix international.

M. Orlikow: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme la forte hausse du prix de la nourriture est particulièrement grave pour les gens âgés, le ministre a-t-il songé à augmenter les pensions de sécurité de la vieillesse, pour protéger les nécessiteux de cette catégorie des hausses actuelles et ultérieures?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, il est évident qu'on tiendra compte de la hausse de l'indice du coût de la vie dans l'indexation de la pension de sécurité de la vieillesse.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INDEMNISATION DE MacLEOD FISHERIES POUR LES DÉGÂTS CAUSÉS AUX NASSES À HOMARDS PAR DES CHALUTIERS RUSSES—DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme le ministre a affirmé le 5 novembre dernier que le gouvernement s'occupait avec diligence à faire indemniser par l'Union soviétique les pertes de $170,000 subies le 11 juillet 1974 par la société MacLeod Fisheries Limited, du comté de Queens, à la suite des dégâts causés à ses nasses à homards par les chalutiers russes, le ministre pourrait-il s'engager à entrer en contact avec les Russes à propos de cette affaire pour tâcher de savoir quand la société peut s'attendre à obtenir un règlement financier fondé sur les 112 pages de documentation qu'elle a fournie aux Russes.

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'espère pouvoir rencontrer l'ambassadeur russe plus tard au cours de la semaine, et je songerai à soulever cette question.

M. Crouse: Une question supplémentaire. Comme les Russes ont exigé de la société MacLeod Fisheries Limited des renseignements additionnels qui requièrent les services d'un avocat-conseil, le ministre pourrait-il détacher un membre de son personnel juridique pour effectuer ce travail? Il est évident qu'une petite société ne dispose pas du personnel juridique ni des ressources financières nécessaires pour livrer une bataille juridique à un pays étranger.

Mr. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je verrai s'il y a moyen de leur venir en aide.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA MAJORATION DU TARIF-VOYAGEURS—L'APPEL PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement dira avant l'ajournement ce qu'il a décidé à propos de l'appel au Cabinet de l'Association des consommateurs du Canada concernant la récente augmentation des tarifs aériens? Surtout, le gouvernement annoncera-t-il que le ministre expliquera pourquoi il a demandé aux compagnies aériennes de faire preuve de modération quant aux tarifs appliqués aux courts parcours? Cette intervention a aggravé la situation en vertu de laquelle les longs parcours de l'Ouest soutiennent financièrement les courts parcours du Triangle d'or.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député sait sans doute que pour le moment, un comité de la Commission canadienne des transports s'occupe de ces questions. J'avais promis que nous envisagerions cette question dans le cadre de la nouvelle politique générale. Le comité permanent de la Chambre en a été saisi. J'espère que nous pourrons rectifier ces situations.

● (1450)

M. Hnatyshyn: Le Cabinet a été saisi de cette question. Il s'agit de l'appel présenté par l'Association des consommateurs. Cela n'a rien à voir avec la politique. Espérons que nous n'aurons pas à attendre aussi longtemps. Le 28 avril, le président de la CCT a déclaré au comité que l'étude de la Commission sur l'efficacité opérationnelle des lignes aériennes n'était pas terminée à cause de l'énorme volume de travail qui incombe à la Commission en raison de l'élaboration de la nouvelle politique des transports. Le ministre s'engagera-t-il à demander à la CCT d'accorder la priorité à cette étude afin que nous n'ayons pas à attendre la mise en œuvre de la nouvelle politique des transports, ce qui pourrait prendre des mois ou des années?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, le député sait très bien que je ne peux pas donner d'instruction semblable à la CCT. Je n'ai pas les pouvoirs nécessaires. Le député veut-il me les donner?

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE CHOIX D'UN AVION PATROUILLEUR À LONG RAYON D'ACTION

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Lors d'une réunion du comité de la défense, le 17 octobre 1974, le ministre avait promis qu'on prendrait une décision sur le choix final du patrouilleur à long rayon d'action en avril, en mai ou en juin de cette année. Peut-il dire à la Chambre si cette décision a été prise et, dans l'affirmative, peut-il nous donner les grandes lignes des modalités du contrat?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas encore pris de décision. Le Cabinet est en train d'examiner la question.

Questions orales

M. McKinnon: Si le gouvernement continue à remettre cette décision à plus tard, il pourra envoyer directement le modèle choisi au musée de l'aviation à Rockcliffe. Le ministre peut-il nous donner une date définitive, comme à son habitude, pour l'annonce de cette décision?

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, je ne pense pas avoir jamais donné de date définitive. Nous prendrons une décision sous peu.

* * *

L'AGRICULTURE

LA SURTAXE SUR LES CERISES RÉCLAMÉE PAR LES FRUCTICULTEURS DE LA C.-B.—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Quelle réponse le ministre a-t-il donné aux producteurs de cerises de Colombie-Britannique qui réclament l'application immédiate d'une surtaxe sur les cerises vendues à prix d'urgence?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu ce matin un télégramme de l'association des fructiculteurs de Colombie-Britannique demandant l'imposition d'une surtaxe sur les cerises importées. Nous avons suivi les événements depuis que le ministre provincial nous a fait une demande semblable il y a deux ou trois jours. La saison étant pratiquement terminée, dans le Washington ou du moins elle le sera à la fin de la semaine, nos agents nous ont dit que les cerises étant mûres, les producteurs sont dans l'impossibilité de les expédier, ils ne jugent donc pas la surtaxe utile pour le moment. Nous continuerons à surveiller la situation de très près.

M. Johnston: Le ministère de l'Agriculture est-il en voie de mettre au point une formule qui s'appliquerait automatiquement en pareil cas et éviterait les retards qui font tellement de tort aux producteurs locaux?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, il y a toujours un droit de douane équivalant à 10 p. 100 de la valeur. Il y a une différence de 3 p. 100 dans le taux de change. Les importateurs doivent donc payer cela en plus pour le produit américain. Les pertes ne sont pas si terribles qu'on s'y attendait. Les discussions se poursuivent malgré tout à l'égard du mécanisme automatique dont nous avons tellement besoin.

* * *

L'ÉNERGIE

LA RADIOACTIVITÉ ET LA TOXICITÉ DES DÉCHETS DE L'ELDORADO NUCLÉAIRE À PORT HOPE—LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je lui en ai donné préavis. Le ministre n'a pas tardé à demander à la Commission de contrôle de l'énergie atomique d'enquêter sur de graves allégations concernant les coefficients de radioactivité et de toxicité des déchets de l'Eldorado Nucléaire, société de la Couronne située à Port Hope. Le ministre peut-il nous dire s'il a reçu le rapport, ce qu'il contient, et ce qu'il en fera?

[M. Richardson.]

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question. Comme je l'ai indiqué, j'ai fait mener une enquête par la Commission de contrôle de l'énergie atomique qui a eu l'occasion d'inspecter les lieux dans le comité de Durham. Dans son rapport, la Commission recommande une meilleure sécurité matérielle de lieux et de meilleures méthodes de contrôle, pour prévenir à la fois les dangers que représentent la radioactivité et les autres menaces à l'environnement. Vendredi prochain, des représentants de la Commission iront rencontrer les fonctionnaires du ministère de l'Environnement de l'Ontario et de la société Eldorado Nucléaire, afin de discuter des conclusions du rapport. J'espère alors pouvoir être en mesure de donner au député et à la Chambre plus de détail sur ces conclusions.

M. Lawrence: Puisque le problème de la radioactivité et de la toxicité des déchets nucléaires est permanent, le ministre voudrait-il publier le rapport ou en saisir la Chambre?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je ne manquerai pas d'en saisir le député.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Après que les deux gouvernements auront étudié la question vendredi, je pense qu'il sera peut-être utile qu'un rapport conjoint soit rendu public.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT RELATIVE À L'IMPORTATION ET L'EXPORTATION DU BEURRE ET DU FROMAGE

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

J'aimerais que l'honorable ministre dise si son ministère ou lui-même sont assujettis aux politiques à long terme décrétées par le ministère de l'Industrie et du Commerce en ce qui a trait à l'importation ou à l'exportation de beurre et de fromage?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien entendu la question du député, il demande si nous sommes d'accord avec le programme. Pour le moment, nous le sommes.

* * *

LA SANTÉ

LES ALLÉGATIONS RELATIVES À L'ENVOI DE FEMMES ENCEINTES AUX É.-U. POUR Y FAIRE ADOPTER LES NOUVEAU-NÉS

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'ai une question qui devrait, je crois, être adressée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre a-t-il fait enquête sur l'allégation rapportée dans la *Gazette* de Montréal ce matin selon laquelle deux organismes de consultation en matière d'avortement, de la région de Montréal, conseillent aux

femmes enceintes de s'adresser à des avocats américains qui prennent des dispositions pour trouver des parents adoptifs à leurs enfants moyennant un montant de plusieurs milliers de dollars? Si oui, a-t-il obtenu des renseignements confirmant la chose? Peut-être devrais-je poser ma question supplémentaire en même temps. Si cette pratique a été confirmée, le ministre estime-t-il qu'elle est convenable, ou n'est-il pas plutôt d'avis qu'en tant que Canadiens, il nous incombe à nous de nous occuper des femmes enceintes qui veulent faire adopter leurs enfants, et d'assurer de bons foyers aux enfants de ces mères canadiennes?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je n'ai pas eu l'occasion de lire les articles en question, alors je ne peux répondre de la véracité des allégations qu'ils peuvent contenir. De toute façon, je crois que cette question relève plutôt de l'honorable ministre de la Justice que du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA CÂBLODISTRIBUTION—ON SUGGÈRE LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE SUR LA QUESTION DES JURIDICTIONS

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné qu'une conférence très importante sur les communications est en cours, et également que le premier ministre du Québec osait dimanche dernier dénoncer l'entêtement du gouvernement fédéral sur cette question, est-ce que je pourrais demander au très honorable premier ministre s'il est disposé à discuter de cette question aussitôt que possible avec le premier ministre du Québec et à tenter, après cette consultation, d'amener le ministre responsable à un compromis acceptable et pour Québec et pour Ottawa?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je crois que le député a déjà posé ce genre de question au ministre des Communications. Je lui rappelerai la teneur des réponses du ministre, savoir qu'il se tient des conférences depuis deux ans. Le gouvernement fédéral a proposé toutes sortes d'arrangements, sauf, encore une fois, un transfert de juridiction constitutionnelle. Ce transfert à des ministres ne peut être décidé en toute justice qu'au niveau des premiers ministres et non pas au niveau des ministres des communications. Alors, en deçà d'un transfert de juridiction constitutionnelle, le gouvernement fédéral a fait toutes sortes de propositions d'arrangements. La province de Québec a choisi de prendre une autre voie. Quant à moi, j'espère que la conférence, qui se tient ces jours-ci, apportera une solution juste pour les deux parties.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le 17 juin 1975, le chef de l'opposition (M. Stanfield) a soulevé une question très importante, le 65e anniversaire du député de Prince-Edward-Hastings (M. Hees). A cette occasion, j'ai promis de m'occuper de sa demande de pension de sécurité de la vieillesse et de veiller à ce qu'il reçoive sa carte de citoyen âgé.

● (1500)

Mon ministère a accompli cette formalité et j'ai le grand plaisir de lui adresser la carte de l'Âge d'or. A l'époque, j'ai dit que je réserverais un accueil très favorable à une demande de subvention Nouveaux horizons en faveur du député, et j'attends encore qu'il m'en parle.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Monsieur l'Orateur, je dirai tout d'abord que la générosité du ministre me confond—pour un certain temps du moins. Il s'agit là d'un instant tout à fait mémorable pour moi, comme l'imaginent les députés, parce que ce certificat me donne droit, m'apprend-on, au demi-tarif à bord des autobus et dans les cinémas. J'imagine donc que désormais, ma vie se passera en voyages et au spectacle. Par ce geste généreux, qui me permet de glisser vers l'âge d'or en jouissant de ces plaisirs simples, le ministre a prouvé ce que personne au Canada n'aurait voulu admettre jusqu'ici, c'est-à-dire que le gouvernement a du cœur.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. TRUDEAU—LA CONFÉRENCE DE L'ONU SUR LA CRIMINOLOGIE—L'ALLUSION AU RÔLE DE M. GROSSMAN

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je vous ai signalé que si une question ne me permettait pas de tirer la chose au clair, pendant la période des questions, je relèverais la déclaration faite vendredi dernier par le chef de l'opposition (M. Stanfield) lorsque, à l'occasion d'une question posée au premier ministre suppléant (M. Sharp), il a affirmé que j'avais apparemment induit la Chambre en erreur sur un point donné. Il a par la suite parlé d'une apparente tentative de ma part d'induire la Chambre en erreur à cet égard. Il s'agissait bien sûr de l'invitation faite aux Nations Unies de tenir à Toronto leur conférence sur la criminologie.

Pour mettre les choses au point, je tiens à dire que ma déclaration était bien sûr exacte, telle qu'elle figure en page 7440 du hansard: « . . . M. Grossman du gouvernement de l'Ontario a pris l'initiative d'inviter les membres de cette conférence à venir au Canada en premier lieu.» Cela est théoriquement exact, monsieur l'Orateur. Mais apparemment, certains en ont déduit l'initiative que revenait vraisemblablement au gouvernement ontarien d'inviter au Canada les Nations Unies ou des gouvernements étrangers.

Si l'on replace la chose dans son contexte, il est clair que mon observation faisait suite à une série de questions posées par le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), qui voulait savoir pourquoi le gouvernement n'annulait pas l'invitation, puis à une question du député de Prince Edward-Hastings, qui en réalité nous enjoignait de le faire.

Il est tout à fait clair je pense—du moins en ce qui me concerne—que c'est à mon gouvernement qu'il appartient d'inviter au Canada des États étrangers ou des organisations internationales. Si nous ne désirons pas leur venue, c'est à nous qu'il appartient de le dire. Je n'ai jamais cherché à éluder cette responsabilité. Je dirai même que chaque fois que la question m'a été posée, soit à la Chambre soit par les journalistes, de savoir quelles étaient nos intentions au sujet de la conférence prévue pour septembre, j'ai répondu que le gouvernement réfléchissait à la position qu'il lui fallait prendre.

M. Lawrence: S'agit-il d'un rappel au Règlement?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, peut-être l'opposition sera-t-elle plus satisfaite si je parle de question de privilège. De toute façon, je relevais la déclaration faite par le chef de l'opposition, selon lequel j'aurais «apparemment tenté d'induire la Chambre en erreur à cet égard».

Des voix: C'est exact!

M. Trudeau: Certains disent que «c'est exact». Eh bien, dans ce cas, je pense qu'ils me laisseront m'expliquer.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le premier ministre (M. Trudeau) a prévenu la présidence qu'il avait l'intention d'aborder cette question en soulevant la question de privilège ou en invoquant le Règlement. Je propose, comme nous l'avons toujours fait, d'entendre le député qui a soulevé cette question et, ensuite, de décider s'il y a matière à la question de privilège. La coutume veut également que nous entendions au moins un député de l'opposition par souci d'équilibre.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'essaie simplement de jeter un peu de lumière sur cette affaire, surtout parce que M. Grossman m'a envoyé un télégramme demandant des excuses.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: J'estime qu'il faut mettre les choses au point comme, naturellement, je le ferai dans ma réponse à M. Grossman. Je le répète, mes paroles, replacées dans leur contexte, ne permettent aucun malentendu. Le gouvernement n'a certainement jamais voulu nier sa responsabilité dans la décision relative à la tenue de la conférence et au choix des participants.

Cela dit, je le répète, la position que j'ai prise est correcte non seulement dans sa forme, mais également dans son fond, en ce sens que M. Grossman a présenté l'invitation, au nom du gouvernement du Canada . . .

Une voix: Il s'est avancé jusque-là?

[M. Trudeau.]

M. Trudeau: Oui, il s'est avancé jusque-là et il a présenté cette invitation.

M. Lawrence: Ce que vous devriez faire, c'est présenter des excuses.

M. Trudeau: J'ai énormément de temps et j'aime toutes ces interventions. Si le député veut en faire encore, entendons le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence).

M. Lawrence: Puis-je intervenir sur la question de privilège?

Des voix: Non!

M. Trudeau: Je suis prêt à céder la parole pour une question, mais je n'ai pas encore exposé mon point de vue. Je veux simplement aider ceux qui tiennent à m'interrompre.

M. Nowlan: Que signifient ces manigances?

● (1510)

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de statuer si oui ou non j'ai le droit de parler? Nos vis-à-vis ne semblent pas être d'accord là-dessus.

M. l'Orateur: J'ai déjà dit que le premier ministre avait signifié à la présidence son intention de soulever la question de privilège. J'espère qu'on lui permettra d'exposer son point très brièvement, puis j'entendrai le chef de l'opposition (M. Stanfield).

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je vais faire valoir deux points très brièvement. Le premier est qu'en effet le gouvernement de l'Ontario a écrit à l'Organisation des Nations Unies pour demander que la conférence se tienne à Toronto. Les Nations Unies ont alors exprimé un certain étonnement que cette invitation vienne du gouvernement de l'Ontario; plutôt que de celui du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Finalement, après quelques communications entre les gouvernements fédéral et provincial, le gouvernement fédéral a fait tenir l'invitation. La forme de l'invitation a alors été débattue et M. Grossman écrivait au gouvernement fédéral le 30 juillet 1970 confirmant que l'Ontario et je cite «acceptait de se joindre à l'invitation pour la tenue du cinquième congrès» et proposant—et je cite encore que «durant notre séjour à Vancouver nous préparions une déclaration pour lancer conjointement l'invitation.»

Nous ne comprenons pas les relations internationales de cette façon, monsieur l'Orateur, mais c'est une question de procédure de peu d'importance. Chose certaine, le gouvernement fédéral ou canadien a fait cette invitation par l'intermédiaire d'un participant à la conférence d'alors—l'équipe de M. Grossman et de ses collaborateurs—et je crois que la correspondance révèle que le gouvernement provincial est responsable de ce projet autant que le gouvernement fédéral.

Je me contenterai de citer à l'appui un passage des débats de l'Assemblée législative de l'Ontario du 29 avril 1975, un extrait d'un discours prononcé tout récemment par l'hon. John Clement, procureur général de l'Ontario. A la page 1363 de ces débats—et je m'en tiendrai à cela, monsieur l'Orateur.— M. Clement déclare:

Je veux dire que du 1er au 13 septembre cette année, Toronto accueillera le cinquième congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants. J'aimerais à cette occasion rendre hommage au secrétaire provincial du Développement des Ressources (M. Grossman); c'est en effet essentiellement sa remarquable intervention au quatrième congrès qui a permis à la ville de Toronto d'être choisie pour la réunion de cette année.

Des voix: Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): L'OLP n'était pas à l'ONU à l'époque.

M. Trudeau: Je parle d'avril dernier.

M. Fraser: En quelle année l'OLP a-t-elle été acceptée à l'ONU? Dites le pour le compte rendu.

M. Alexander: C'est cela, dites-nous toute la vérité.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je pensais que le compte rendu était suffisamment clair, qu'il était . . .

M. Fraser: Et comment; l'invitation a été lancée en 1970.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je soupçonne le député d'en face de soulever une tempête dans un verre d'eau. S'il veut vérifier ce que j'ai déclaré cet après-midi, il constatera que j'ai commencé par dire qu'en 1969 le gouvernement de l'Ontario avait pris certaines initiatives. Si je ne me suis pas exprimé clairement, je le fais maintenant. Évidemment, c'est une affaire qui remonte à quatre ou cinq ans, mais la citation du procureur général de l'Ontario que je viens de faire date d'avril dernier, bien après l'admission de l'OLP aux Nations Unies.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Lisez donc la lettre du 9 mai aussi.

M. Trudeau: Je suis prêt à m'excuser auprès de M. Grossman si vraiment je l'ai offensé sans le vouloir; je n'ai absolument pas voulu dire une chose pareille dans mes réponses ni lorsque j'ai parlé de la responsabilité de ce gouvernement à l'égard de la tenue ou non de cette conférence. Cela doit donc être bien clair. J'estime toutefois que lorsque les provinces cherchent à participer à des initiatives de ce genre ou même à en prendre elles-mêmes, elles doivent assumer leurs responsabilités à cet égard.

Des voix: Bravo!

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je pense que le premier ministre du Canada devrait être assez sérieux pour reconnaître ses torts, lorsqu'il induit la Chambre en erreur et crée une fausse impression. S'il insiste pour se lever et dire que le gouvernement canadien a envoyé cette invitation après avoir consulté le gouvernement de l'Ontario en 1969 et 1970, comme l'a signalé à la Chambre le leader du gouvernement vendredi, nous somme prêts à l'entendre. Toutefois, lorsque le premier ministre (M. Trudeau) est intervenu à deux reprises à la Chambre pour donner l'impression que le gouvernement canadien était de cet avis aujourd'hui concernant la participation de l'OLP à cette conférence, parce qu'un ministre du cabinet ontarien «a pris l'initiative», ce à quoi je me suis précisément opposé vendredi, j'espérais que le premier ministre eût été assez sérieux pour reconnaître ses actes devant la Chambre et s'excuser d'une façon qui sied à un premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre! Cette question a été soulevée sur préavis, comme question de privilège possible. Les deux parties l'ont commentée. La question de privilège proposée n'est suivie d'aucune motion et la présidence n'a donc à prendre aucune décision.

Hier, j'ai fait remarquer qu'à 3 heures aujourd'hui je rendrais une décision concernant le bill C-66. Je donne la parole au président du Conseil privé (M. Sharp).

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, à la suite de votre déclaration d'hier, les leaders des partis à la Chambre se sont consultés et je dois vous signaler que nous n'avons pas pu nous entendre sur des mesures qui ne seraient pas préjudiciables à la bonne marche du projet de loi.

M. l'Orateur: Dans ce cas, je dois rendre une décision, mais peut-être serait-il préférable de passer d'abord aux affaires courantes, après quoi je rendrai ma décision.

● (1520)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux question nos 1884, 2250, 2379, 2469, 2480, 2549, 2560, 2565, 2596, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2610, 2611, 2612, 2613, 2639, 2781, 2787, 2800, 2822, 2867 et 2877.

Monsieur l'Orateur, si la question no 711 pouvait être transformée en ordre de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nos 1540 et 2597, marquées d'un astérisque?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

*LES ENSEIGNANTS ÉTRANGERS DANS LES UNIVERSITÉS CANADIENNES

Question nº 1540—**M. Brisco:**

1. Combien de non-Canadiens enseignent actuellement dans les universités du Canada et, dans chaque cas, dans quelle université?

2. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration exige-t-il que le personnel enseignant non canadien des écoles et des universités n'occupe pas ces postes aux dépens de professeurs canadiens compétents?

3. Le ministre recommanderait-il à toutes les universités et écoles canadiennes *a*) d'annoncer au moins trois mois à l'avance tout poste d'enseignement vacant, *b*) de répondre aux exigences de main-d'œuvre visant à offrir d'abord les postes d'enseignant aux Canadiens avant de les accorder aux étrangers?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et Statistique Canada m'informent comme suit: 1. Il y avait en 1973-1974 (année scolaire) dans les universités canadiennes 8,049 enseignants à plein temps non-canadiens, soit 33.7 p. 100 de l'ensemble des enseignants dont on a déclaré la nationalité. Les données par université sur la nationalité du personnel enseignant à plein temps dans les universités canadiennes ne peuvent être divulguées par Statistique Canada, sans qu'il y ait enfreinte aux termes de l'article 16 de la Loi sur la statistique.

2. Non.

3. *a*) et *b*) Le Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ne peut évaluer l'aptitude de candidats à des postes d'enseignement universitaire et doit donc s'en remettre aux universités qui l'aviseraient de la non-disponibilité de professeurs canadiens qualifiés avant d'approuver l'admission de professeurs étrangers. Toutefois, le Ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration portera à l'attention des universités et collègues canadiens la nécessité de prendre toutes les mesures adéquates possibles pour recruter des professeurs canadiens avant d'en embaucher de l'étranger. Le Ministre portera donc du fait même à leur attention la suggestion faite dans la partie 3*a*) de la question.

LES NAVIRES CÉRÉALIERS RETENUS DANS LES PORTS

Question nº 1884—**M. Neil:**

1. Pour chacune des campagnes agricoles 1972-1973 et 1973-1974, quel a été le nombre total de navires de grains retenus à *a*) Vancouver, *b*) Thunder Bay, *c*) Prince Rupert?

2. Du 1er août 1974 à ce jour, *a*) quelles surestaries ont été versées pour les navires de gains retenus, *b*) quel a été le nombre total de navires de grains retardés dans chacun de ces ports?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): La Commission canadienne du blé ne dispose pas de données sur le nombre total de navires de grain «retenus» en 1972-1973 ou en 1973-1974. Le fait qu'un navire soit «retenu» n'implique pas nécessairement qu'il a fallu ou qu'il faudra verser des surestaries. La Commission ne verse surestaries que lorsqu'une réclamation est déposée et qu'elle croit avoir une obligation légale à cet effet. Dans cette optique et selon notre interprétation, le terme «retenu» dans la question s'applique aux navires chargés en 1972-1973 ou en 1973-1974 pour lesquels la Commission a versé des surestaries. 1. 1972-1973 Vancouver 76, Thunder Bay, Néant, Prince Rupert, Néant; 1973-1974 Vancouver 126, Thunder Bay Néant, Prince Rupert Néant.

[M. Reid.]

2. *a*) La Commission a versé des surestaries d'un montant de $5,230,559 pour la période du 1er août 1974 au 31 mars 1975. Ces frais n'ont pas nécessairement été encourus pendant la période en question; ce chiffre représente seulement la valeur des demandes de surestaries auxquelles la Commission fait droit au cours de la période du 1er août 1974 au 31 mars 1975. *b*) La Commission canadienne du blé ne dispose pas de données sur le nombre total des navires de grains «retenus» depuis le 1er août 1974. Au 31 mars 1975, la Commission avait reçu des demandes de surestarie à l'égard de 26 navires et s'attendait à en recevoir d'autres. De ces navires, trois ont engagé des frais de surestarie à Vancouver, avant d'être dirigés vers Prince Rupert où d'autres frais ont été encourus. La Commission n'a pas versé de surestarie à Thunder Bay.

LE CHÔMAGE

Question nº 2250—**M. Herbert:**

1. Au sujet de la réponse à la question nº 1022, conserve-t-on dans les dossiers les données concernant les périodes pendant lesquelles les personnes en chômage sont demeurées sans emploi et, dans l'affirmative, quel pourcentage est demeuré sans emploi pendant chaque période de temps?

2. Pourquoi considère-t-on d'aucune importance statistique l'établissement d'une distinction entre les personnes ayant volontairement quitté leur emploi et celles qui ont été remerciées de leurs services ou congédiées?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. La Commission d'assurance-chômage tient des dossiers pour les prestataires seulement, non pas pour tous les chômeurs. Les dossiers des prestataires pour les premiers quatre mois de 1975 montrent que: 23 p. 100 des prestataires touchent des prestations pour 0 à 4 semaines, 37 p. 100 des prestataires touchent des prestations pour 5 à 13 semaines, 29 p. 100 des prestataires touchent des prestations pour 14 à 26 semaines, 8 p. 100 des prestataires touchent des prestations pour 27 à 39 semaines, 3 p. 100 des prestataires touchent des prestations pour 40 semaines et plus, après avoir observé un délai de carence de deux semaines.

2. La Commission d'assurance-chômage a des statistiques distinctes sur les personnes ayant volontairement quitté leur emploi et celles qui ont été remerciées de leurs services ou congédiées. La réponse est la suivante: *a*) Dans les premiers six mois de 1974, 41 p. 100 des personnes dont l'emploi a cessé ont quitté leur travail volontairement. De tous ceux qui établissent leur droit aux prestations, seulement 21 p. 100 ont quitté leur travail volontairement. *b*) Dans les premiers six mois de 1974, 28 p. 100 des personnes dont l'emploi a cessé ont été remerciées de leurs services ou congédiées. De tous ceux qui établissent leur droit aux prestations, 40 p. 100 ont été remerciés de leurs services ou congédiés.

NOTA: Parmi les autres causes de cessation d'emploi, on trouve les conflits du travail, le retour à l'école, la maladie, la grossesse, la retraite, etc.

LA PRODUCTION ET L'EXPLORATION D'ÉLECTRICITÉ

Question nº 2379—**M. Herbert:**

1. Y a-t-il eu des pourparlers entre les hauts fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ceux de l'Hydro-Québec ou du gouvernement du Québec, au sujet de l'électricité que l'Hydro-Québec se propose d'exporter aux États-Unis?

2. Des accords ont-ils été signés?

3. Prévoit-on produire au Québec assez d'électricité pour remplacer, en tout ou en partie, le pétrole importé servant actuellement au chauffage des maisons et, dans l'affirmative, quand?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. Il n'y a pas eu de pourparlers officiels.

2. Il va sans dire qu'un accord est intervenu entre l'Hydro-Québec et le Power Authority of the State of New York. Les modalités de cet accord sont sujettes à l'approbation réglementaire de l'Office national de l'énergie.

3. Il est prévu qu'il peut y avoir et qu'il y aura assez d'électricité pour le chauffage à l'électricité si l'on procède à la substitution d'un nombre important d'installations de chauffage à l'huile.

PIL—LES SUBVENTIONS ACCORDÉES À PIERREFONDS (QUÉBEC)

Question nº 2469—**M. Cossitt:**

1. Quelle partie de la subvention de $688,751, accordée en 1972-1973 à la circonscription de Dollard (Québec), dans le cadre du Programme des initiatives locales, a été reçue par la municipalité de Pierrefonds pour la mise en œuvre de cinq projets et quelle partie de cette dernière somme a été consacrée *a*) à la construction d'installations de traitement d'eaux-vannes, de conduite d'eau et d'égouts de surface dans les parcelles de terrain 55, 62, 195 et 196, *b*) à la construction d'un garage municipal, *c*) à la construction d'égouts de surface entre Saint-Jean et Paiement, *d*) à la construction d'égouts de surface entre Paiement et Saint-Charles, *e*) à la vérification et à la rédaction des levés officiels des terrains?

2. Dans chaque cas, *a*) quels étaient les nom et adresse de l'entrepreneur, *b*) à combien s'élevait le contrat, *c*) y a-t-il eu des appels d'offres et, dans l'affirmative, (i) quels étaient les nom et adresse de tous les soumissionnaires (ii) le montant de chaque soumission?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. $131,510.34, *a*) $31,590.00; *b*) $16,848.00; *c*) $39,879.45; *d*) $22,600.89; *e*) $20,592.00.

2. Les subventions du Programme des initiatives locales sont données aux responsables par contrat entre ces derniers et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le ministère exige du responsable un rapport des dépenses encourrues, mais celui-ci est libre de négocier avec des approvisionneurs ou des contracteurs de son choix. Le ministère ne connaît le nom de ces contracteurs que s'ils sont mentionnés dans le rapport de vérification, ou si le projet est soumis à une enquête spéciale. Dans les cas susmentionnés, ces renseignements ne sont pas inclus au dossier de ces contrats.

LA PUBLICITÉ EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Question nº 2480—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question nº 1913 où l'on déclare, entre autres, que l'agence de publicité «ne recevra pas une commission, mais une rémunération pour le travail accompli et ses frais généraux», *a*) comment le gouvernement a-t-il pu conclure des arrangements touchant la commission, alors que de tels arrangements sont habituellement conclus entre l'agence et l'organe d'information et non entre l'agence et le client, *b*) en ce qui concerne la commission (i) n'a-t-elle pas été demandée (ii) le gouvernement a-t-il obtenu les services de l'agence à un prix plus élevé que le tarif ordinaire et, en conséquence, les contribuables ont-ils dû payer une note trop élevée (iii) le gouvernement et l'agence de publicité ont-ils convenu d'un certain partage des frais et, dans l'affirmative, comment s'est établi ce partage, *c*) à combien s'est élevée la note payée par le gouvernement à l'agence de publicité Vickers and Benson Ltd.?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): *a*) L'agence a été informée que seuls les coûts de production plus un profit raisonnable seraient payés puisque la publicité a été préparée principalement par la direction de l'information du ministère. *b*) La commission a servi à payer de la publicité additionnelle, des brochures, etc. sur la conservation de l'énergie. (i) Sans objet. (ii) Non. (iii) Non. *c*) La note payée comprenait les frais de production de la réclame, soit $10,304, plus 25 p. 100 de ces frais. Elle comprenait aussi le coût de 15,000 reproductions de la réclame destinées à des fins publicitaires.

LE CAS DE M. JOSÉ DA LUZ

Question nº 2549—**M. Epp:**

1. Quand M. José Da Luz, du Portugal, a-t-il obtenu le statut d'immigrant reçu?

2. Sur quoi se fondait l'ordonnance d'expulsion émise contre lui le 26 avril 1973 et subséquemment annulée le 27 mars 1974?

3. Combien de points M. Da Luz avait-il obtenus, sur une possibilité de 100, dans le cadre du système de points de l'immigration?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Le 7 août 1974.

2. Après révision du dossier soumis par l'appelant et le répondant dans le cadre de l'appel interjeté par M. Da Luz, la Commission d'appel de l'immigration a considéré que l'utilisation de discrétion qui lui est conféré par l'article 15 de la loi de la Commission d'appel de l'immigration était justifiée.

3. Le 15 juin 1972, l'appréciation faite selon l'Annexe A du Règlement sur l'immigration, accordait 22 points d'appréciation à M. Da Luz. Lors de l'enquête tenue le 26 avril 1973 pour établir si M. Da Luz était un individu pouvant demeurer au Canada, l'enquêteur spécial procéda à une révision du premier dossier d'appréciation et à cause de circonstances nouvelles lui accorda 31 points d'appréciation.

LES COURS DE LANGUE AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

Question nº 2560—**M. Herbert:**

1. Quel est le coût total des cours de langue, porté au budget des dépenses de 1975-1976 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources?

2. Comment ces frais se répartissent-ils entre *a*) le traitement du personnel qui suit les cours, *b*) le traitement du personnel enseignant, *c*) les services additionnels ou supplémentaires à acheter de la Commission de la Fonction publique, *d*) les autres frais?

M. Maurice Foster (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. $300,000.

Questions au Feuilleton

2. *a*) Néant. *b* Néant. *c*) Néant. *d*) Rotation et recrutement, $39,000.00; Formation et perfectionnement, $27,000.00; Programme ministériel de formation linguistique et du maintien de l'acquis, $60,000.00; Instruments de travail, $10,000.00; Administration du programme des langues officielles du ministère $164,000.00; Total $300,000.00.

LES COURS DE LANGUE AU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Question nº 2565—**M. Herbert:**

1. Quel est le coût total des cours de langue, porté au budget des dépenses de 1975-1976 du ministère de l'Industrie et du Commerce?

2. Comment ces frais se répartissent-ils entre *a*) le traitement du personnel qui suit les cours, *b*) le traitement du personnel enseignant, *c*) les services additionnels ou supplémentaires à acheter de la Commission de la Fonction publique, *d*) les autres frais?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Le coût total des cours de langue, porté au budget des dépenses de 1975-1976, se répartit comme suit: *a*) Traitements des remplaçants des fonctionnaires qui suivent des cours de langue $1,170,000; *b*) Programme du S.D.C., $136,000; *c*) Programme du tourisme, $80,000; *d*) Programme interne, $35,000; Toral $1,421,000.

2. *a*) Aucun des montants ci-dessus ne représente des traitements de fonctionnaires suivant des cours de langue; toutefois, un montant de $1,170,400 servira à payer les traitements de leurs remplaçants. *b*) Traitement du personnel enseignant—Néant. *c*) Services à acheter de la Commission de la Fonction publique—Néant. *d*) Autres frais—$251,000, c'est-à-dire le total des articles 1 (*b*), (*c*) et (*d*), ci-dessus.

L'AVION ARGUS

Question nº 2596—**M. Forrestall:**

1. D'après les renseignements techniques actuels, quelle est la durée utile prévue pour *a*) le fuselage, *b*) le moteur et *c*) l'équipement électronique de l'Argus?

2. Au sujet de la réponse à la question nº 124 de la troisième session du 28e Parlement, indiquant que la durée utile prévue du fuselage de l'Argus était de 11,000 heures, cette prévision a-t-elle été modifiée, et, dans l'affirmative, quelle est la nouvelle?

3. Au sujet de cette même réponse indiquant que le fabricant de l'Argus avait déclaré que le fendillement de la structure primaire ne se produirait pas avant 15,000 heures de service cette prévision a-t-elle été modifiée et, dans l'affirmative, quelle est-elle?

4. Pour chacun des Argus toujours en service, *a*) combien d'heures comptent (i) le fuselage (ii) le moteur et *b*) combien d'heures reste-t-il avant que le fuselage n'ait servi (i) 11,000 heures (ii) 15,000 heures?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1. *a*) D'après les données techniques disponibles, la durée de vie de la cellule de l'Argus devrait excéder 22,500 heures. *b*) La durée de vie des moteurs de l'Argus n'est pas spécifiée; après chaque révision, elle recommence à zéro. La durée ultime sera déterminée par la disponibilité des pièces requises pour la révision. Le fabricant a indiqué récemment que ces pièces seront disponibles au moins jusqu'en 1985. *c*) Les données concernant les divers systèmes électroniques sont classifiées. Il est cependant prévu que l'entretien des sous-systèmes demeurera rentable au moins jusqu'en 1982.

2. Oui. L'on prévoit actuellement que la durée de vie de la cellule de l'Argus excédera 22,500 heures.

3. Voir les alinéas 1 et 2 ci-dessus.

[M. Foster.]

ANNEXE A

4.*a*) Heures accumulées—Avions Argus

N° de l'avion	Heures accumulées Cellule	Moteur
10710	11703	Sans objet. Voir alinéa 1 *b*) de cette question.
10711	10928	
10712	12218	
10713	9792	
10714	8953	
10715	13388	
10716	11502	
10717	12071	
10718	13212	
10719	12482	
10720	12583	
10721	12844	
10722	11007	
10723	11747	
10724	9638	
10725	12139	
10726	12402	
10728	11555	
10729	10293	
10730	13152	
10731	13827	
10732	11813	
10733	13308	
10734	11379	
10735	13020	
10736	12142	
10737	12823	
10738	12437	
10739	13113	
10740	11833	
10741	12423	
10742	12014	

ANNEXE B

b) Durée de vie prévue en heures—Cellules des Argus

N° de l'avion	Durée prévue en heures jusqu'à 11,000 h	15,000 h	22,500 h
10710	—	3,297	10,797
10711	72	4,072	11,572
10712	—	2,782	10,282
10713	1,208	5,208	12,708
10714	2,047	6,047	13,547
10715	—	1,612	9,112
10716	—	3,498	10,998
10717	—	2,929	10,429
10718	—	1,788	9,288
10719	—	2,518	10,018
10720	—	2,417	9,917
10721	—	2,156	9,656
10722	—	3,993	11,493
10723	—	3,253	10,753
10724	1,362	5,362	12,862
10725	—	2,861	10,361
10726	—	2,598	10,098
10728	—	3,445	10,945
10729	707	4,707	12,207
10730	—	1,848	9,348
10731	—	1,712	9,212
10732	—	1,712	9,212
10733	—	1,692	9,192
10734	—	3,621	11,121
10735	—	1,980	9,480

N° de l'avion	Durée prévue en heures jusqu'à 11,000 h	15,000 h	22,500 h
10736	—	2,858	10,352
10737	—	2,177	9,677
10738	—	2,563	10,063
10739	—	1,887	9,387
10740	—	3,167	10,667
10741	—	2,577	10,077
10742	—	2,986	10,486

*LE REMPLACEMENT DE L'ARGUS PAR UN AVION PATROUILLEUR À LONG RAYON D'ACTION

Question n° 2597—M. Forrestall:

Le gouvernment entend-t-il remplacer l'Argus par un avion patrouilleur à grande autonomie et, *a*) dans l'affirmative, quand, *b*) sinon, pourquoi?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): *a*) et *b*). En juillet 1972, le gouvernement a autorisé le ministère de la Défense nationale à demander des propositions quant à l'achat d'une flotte d'avions patrouilleurs à grande autonomie (APGA) pour remplacer l'Argus. En mars 1973, nous avons reçu des propositions de la part de quatre entrepreneurs. En novembre 1973, on a approuvé le choix de deux concurrents, les sociétés Boeing et Lockheed Aircraft, pour participer à la phase subventionnée de définition du contrat du projet APGA. Les contrats ont été adjugés à ces sociétés en mai 1974. Le 3 février 1975, on a reçu des propositions de là part des deux entrepreneurs. Le Cabinet étudiera à fond ces propositions en vue de prendre une décision définitive.

L'AVION ARGUS

Question n° 2599—M. Forrestall:

En quelle année la plupart des avions patrouilleurs Argus à grande autonomie ne rempliront-ils plus leur rôle actuel?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Étant donné qu'il est possible de remettre ses moteurs à neuf et que sa cellule peut durer encore longtemps, il est impossible de prévoir, avec précision, quand la majorité des Argus actuellement en service deviendront inutilisables. (Voir également question n° 2596).

L'AVION ARGUS—LE REMPLACEMENT

Question n° 2600—M. Forrestall:

Le gouvernement songe-t-il à retirer la capacité de destruction de l'aéronef qui remplacera l'avion patrouilleur Argus à grande autonomie et, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Le gouvernement étudie toutes les conséquences que pourrait entraîner le fait de modifier les diverses capacités de l'avion destiné à remplacer l'Argus.

L'AVION ARGUS—LE REMPLACEMENT

Question n° 2601—M. Forrestall:

Le gouvernement rejetterait-il l'idée de choisir un seul appareil pour remplacer l'avion patrouilleur à grande autonomie et, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Non.

LE RÔLE DE L'AVION DASH-7

Question n° 2602—M. Forrestall:

Quel est le rôle premier du DASH-7 à des fins civiles et militaires?

Questions au Feuilleton

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Le DASH-7 est à l'étude à titre d'avion de surveillance à moyenne autonomie. (Voir question n° 2603).

LES MOTIFS DE L'ACHAT ÉVENTUEL DU DASH-7

Question n° 2603—M. Forrestall:

Existe-t-il une justification purement militaire de l'achat ou de la possibilité d'achat du DASH-7 et, *a*) dans l'affirmative, quelle est-elle, *b*) dans la négative, cette possibilité d'achat a-t-elle des justifications non militaires dues aux besoins de ministères autres que celui de la Défense nationale et (i) quelles sont-elles (ii) envisage-t-on de faire payer aux ministères leur part de l'achat?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Le DASH-7 pourrait, après avoir subi certaines modifications, être employé à des fins militaires; il n'existe cependant pas de raison «essentiellement» militaire pouvant justifier l'achat de cet appareil. Le ministère de la Défense nationale étudie présentement les capacités du DASH-7, à titre d'avion de surveillance à moyenne autonomie. *a*), *b*), (i), (ii) sans objet.

DÉFENSE NATIONALE—LES AVIONS

Question n° 2604—M. Forrestall:

1. D'après les prévisions et une fois le contrat signé, combien de temps s'écoulera-t-il avant *a*) que le Boeing soit livré, *b*) qu'on ne détermine si les avions Argus seront remplacés par des avions Lockheed?

2. Au cours des douze derniers mois, combien d'heures de vol ont été effectuées par les avions Argus qui sont encore en service?

3. Pour chacun de ces avions, à combien s'est établi le nombre moyen d'heures de vol par mois et pendant combien de mois encore ces avions pourront-ils demeurer en service avant d'avoir atteint *a*) 11,000 heures de vol, *b*) 15,000 heures de vol?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1. Une fois le contrat signé, les délais de livraisons prévus sont: *a*) Boeing: Premier avion 48 mois; Dernier avion 56 mois. *b*) Lockheed: Premier avion 48 mois; Dernier avion 52 mois.

ANNEXE A

Heures de vol pour chaque Argus du 30 avril 1974 au 10 avril 1975

Numéro de l'avion	Heures cumulatives de vol
710	788
711	819
712	530
713	462
714	430
715	844
716	875
717	624
718	773
719	769
720	560
721	803
722	382
723	833
724	950
725	767
726	823
728	315
729	544
730	845

Questions au Feuilleton

ANNEXE A (fin)

Heures de vol pour chaque Argus du 30 avril 1974 au 10 avril 1975

Numéro de l'avion	Heures cumulatives de vol
731	804
732	412
733	745
734	931
735	437
736	747
737	669
738	931
739	684
740	807
741	693
742	470

ANNEXE B

Moyenne des heures mensuelles cumulatives de vol et nombre de mois durant lesquels les avions seront utilisables

Numéro de l'avion	Moyenne des heures mensuelles cumulatives	Nombre de mois durant lesquels les avions seront utilisables jusqu'à 11,000 heures cellules	Nombre de mois durant lesquels les avions seront utilisables jusqu'à 15,000 heures cellules
710	65.6	—	45
711	68.2	1	56
712	44.1	—	38
713	38.5	17	71
714	35.8	28	83
715	70.3	—	—
716	73.0	—	48
717	52.0	—	40
718	64.5	—	—
719	64.0	—	35
720	46.7	—	33
721	66.9	—	30
722	31.8	—	55
723	69.4	—	45
724	79.1	19	74
725	63.9	—	39
726	68.6	—	36
728	26.2	—	47
729	45.3	10	64
730	70.4	—	—
731	70.4	—	—
732	34.3	—	44
733	62.0	—	—
734	77.6	—	50
735	36.4	—	27
736	62.2	—	39
737	55.7	—	30
738	77.6	—	35
739	57.0	—	—
740	67.2	—	43
741	57.7	—	35
742	39.2	—	41

DÉFENSE NATIONALE—LES CARACTÉRISTIQUES DE PERFORMANCE DE L'ORION ET DU DASH-7

Question nº 2610—M. Forrestall:

Quelles sont les caractéristiques de performance, à conditions optimales, *a*) de l'Orion, *b*) du Dash-7, exprimées en (i) portée en nombre de milles (ii) nombre d'heures de vol continu (iii) altitude de croisière minimale et maximale (iv) nombre de milles carrés de recherche après un parcours de 500 milles, compte tenu de la nécessité de parcourir 500 milles pour rentrer à la base (v) poids de la charge utile de l'équipement électronique (vi) poids de l'armement (vii) vitesse minimale et maximale?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Les performances des avions concernés figurent au tableau ci-dessous:

	a) ORION	*b*) DASH-7R*
(i) Portée maximale en milles nautiques (altitude optimale de croisière)	4,370	2,080
(ii) Nombre d'heures maximales de vol continu	12.5	9.4
(iii) Altitude minimale constante Altitude maximale constante	300 pi 35,000 pi	300 pi 20,000 pi
(iv) Superficie de patrouille à un rayon de 500 milles nautiques de la base	176,800 milles nautiques	54,000 milles nautiques
(v) Charge utile d'équipement électronique (détecteurs photo non inclus)	10,862 lbs	2,590 lbs
(vi) Poids de l'armement	5,263 lbs	Sans objet
(vii) Vitesse de pointe Vitesse (en station) minimale	380 nœuds 170 nœuds	245 nœuds 80 nœuds

*Remarque: Le DASH-7R diffère en ce qu'il a une plus grande capacité en carburant que le DASH-7.

DÉFENSE NATIONALE—LA PERFORMANCE DU BOEING, DU LOCKHEED ET DU DASH-7 À FAIBLE ALTITUDE

Question nº 2611—M. Forrestall:

Quelles sont les données comparatives de performance optimale, exprimées en heures et en milles, des opérations de surveillance en vol stationnaire à une altitude de 300 à 500 pieds des avions, *a*) Boeing, *b*) Lockheed, *c*) Dash-7 envisagés comme substituts de l'Argus?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Les performances optimales des appareils en question à une altitude de surveillance de 300 à 500 pieds, autour d'un point de station, sont:

Avion	Point de station aller et retour en heures	Distance (en milles nautiques) du point de station	Durée (en heures) du vol au point de station	Superficie surveillée (en milles nautiques)
a. Boeing	2.5	600	8.00	2,340
b. Lockheed	3.6	600	8.00	2,015
c. DASH-7R*	5.75	600	3.33	635

*Remarque: On ne prévoit pas de remplacer l'*Argus* par le *DASH-7R*. Voir réponse à la question nº 2603.

DÉFENSE NATIONALE—L'AVION PATROUILLEUR À LONG RAYON D'ACTION

Question nº 2612—M. Forrestall:

Le gouvernement a-t-il engagé des pourparlers avec ses partenaires de l'OTAN ou du NORAD relativement à la nécessité de continuer à maintenir un avion patrouilleur à grande autonomie pouvant servir à *a*) la chasse, *b*) la destruction et, dans l'affirmative, quelle a été la nature de tout accord ou entente à ce sujet?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Oui. Ces pourparlers n'ont toutefois entraîné aucune décision ou accord.

DÉFENSE NATIONALE—LES EXIGENCES OPÉRATIONNELLES ET LE COÛT DES NOUVELLES BASES POUR DE DASH-7

Question nº 2613—M. Forrestall:

Combien de nouvelles bases nécessiterait l'utilisation efficace du Dash-7 envisagé comme substitut de l'Argus et combien coûteraient-elles?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Le DASH-7 ne satisfait pas aux exigences opérationnelles établies pour l'avion patrouilleur à long rayon d'action et n'est pas pris en considération pour remplir les fonctions de ce genre d'appareil. Étant donné qu'un appareil de ce genre doit pouvoir voler au-dessus de l'océan, la création de nouvelles bases ne constitue pas un facteur.

DÉFENSE NATIONALE—LE COÛT DES AMÉLIORATIONS AUX BASES MILITAIRES EN 1973-1974

Question nº 2639—M. Hurlburt:

En 1973-1974, quels ont été, par province, les frais de réparation et d'amélioration des bases militaires?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Le coût (en dollars) des réparations et des améliorations aux bases militaires, dans chacune des provinces du Canada, au cours de l'année 1973-1974, a été le suivant:

	Construction	Entretien
Colombie-Britannique	$ 3,977,979	$ 5,780,205
Alberta	11,789,526	9,355,601
Saskatchewan	622,876	3,305,764
Manitoba	2,234,604	3,999,818
Ontario	12,840,722	26,026,793
Québec	7,159,091	13,676,664
Nouveau-Brunswick	2,230,488	4,820,999
Nouvelle-Écosse	2,839,471	9,244,549
Île-du-Prince-Édouard	200,800	2,077,249
Terre-Neuve	318,369	494,017
	$45,213,926	$78,781,659

LE THÉÂTRE—LES REPRÉSENTATIONS IMMORALES

Question nº 2781—M. Robinson:

Les troupes de théâtre ci-après comptent-elles parmi leur personnel des personnes ayant été accusées ou reconnues coupables d'avoir participé à une représentation immorale au cours des cinq dernières années, *a) Factory Theatre Lab, b) Tarragon Village, c) Globel Village, d) The Theatre, Second Floor, e) Toronto Arts Foundation, f) Stratford Shakespearean Theatre Foundation, g) Young People's Theatre, h) Phoenix Theatre, i) Toronto Free Theatre, j) New Theatre, k) Toronto Truck Theatre, l) Open Circle Theatre*?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Seuls les services de police provinciaux seraient à même, dans la mesure où elle serait susceptible d'être précisée, de renseigner sur cette question. De toute façon, étant donné son libellé actuel, nul service ne pourrait y répondre vraiment à lui seul, car il est possible qu'elle concerne des infractions commises dans une grande partie, sinon la totalité, des provinces du Canada, voire dans d'autres pays. En outre, la preuve que certains membres du personnel ont été poursuivis en justice ou déclarés coupables n'implique pas obligatoirement qu'ils fassent actuellement partie de l'une des troupes de théâtre mentionnées ci-dessus.

LES PROGRAMMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES—CANADA—1971-1974

Question nº 2787—M. Herbert:

1. Jusqu'ici, quelle somme totale a été approuvée, par province, à l'égard de programmes de traitement des eaux usées?

2. Par province, quel montant estimatif représentant le principal et l'intérêt couru a été et sera remis par la SCHL?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Voici les renseignements que la Société centrale d'hypothèques et de logement m'a fournis: 1. et 2. Voir le Tableau 1.

Projets de traitement des eaux d'égout[1] approuvés aux termes de l'article 51 de la L.N.H.

CANADA
de 1961 à 1974

Provinces et territoires	Nombre de prêts	Montant ($000)	Remise fédérale ($000)
Terre-Neuve	42	6,197	823
Île-du-Prince-Édouard	33	6,296	989
Nouvelle-Écosse	135	26,780	2,557
Nouveau-Brunswick	88	23,410	2,850
Québec	485	163,728	19,176
Ontario	995	459,361	65,908
Manitoba	194	39,658	6,469
Saskatchewan	332	18,891	3,994
Alberta	320	60,660	9,292
Colombie-Britannique	268	141,340	18,684
Territoire du Yukon	—	—	—
Territoires du Nord-Ouest	4	264	67
CANADA	2,896	694,585	130,809

[1]Les données sont nettes.

LES ARMEMENTS NUCLÉAIRES

Question nº 2800—M. Kaplan:

Y a-t-il des armements nucléaires en territoire canadien?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): La réponse à cette question a déjà été donnée et figure dans les Débats de la Chambre des communes, 2e session—29e Législature, volume 1, page 908 (27 mars 1974).

LA MISE EN VIGUEUR DU BILL C-6

Question nº 2822—M. Clark (Rocky Mountain):

1. Le 15 mai 1975, combien de personnes étaient engagées *a)* par la Commission de la Fonction publique, *b)* sous contrat, par le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, relativement à la mise en vigueur et à l'administration du Bill C-6, Loi établissant un Conseil canadien de la main-d'oeuvre et de l'immigration?

2. Dans chaque cas, quelle était la date de l'engagement ou du contrat?

Questions au Feuilleton

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. *a*) Aucune. *b*) Aucune.

2. Sans objet.

L'ORGANISATION DE SCIENTOLOGIE

Question nº 2867—**M. Brisco:**

1. Le ministère de la Consommation et des Corporations a-t-il fait enquête sur l'organisation de scientologie?

2. Combien de plaintes ont été portées contre elle auprès du Ministère et quelle était, en général, leur nature?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Non.

2. Le ministère de la Consommation et des Corporations a reçu environ 10 plaintes et demandes de renseignements au sujet de l'organisation de scientologie. Quelques-unes étaient générales, alors que d'autres impliquaient des demandes précises où un consommateur a tenté de se faire rembourser des dons faits à l'Église.

L'EXAMEN DES IMMIGRANTS

Question nº 2877—**M. Macquarrie:**

1. MM. Sabri Bader et Mohammed Aba Rafié, membres du syndicat ouvrier palestinien, ont-ils été détenus, le jeudi 12 juin, à l'aéroport international de Dorval et, dans l'affirmative, *a*) pendant combien de temps, *b*) quel était l'objet de ce retard et de l'interrogatoire?

2. Le gouvernement a-t-il pour politique de ne laisser entrer au Canada aucun Palestinien sans permis ministériel spécial et, dans l'affirmative, quelles raisons motivent cette politique?

3. MM. Abdul Rahman Khadr et Avis Hassanien, membres du syndicat ouvrier égyptien, ont-ils été détenus, le 11 juin, à l'aéroport de Dorval et, dans l'affirmative, *a*) pendant combien de temps, *b*) quel était l'objet de ce retard et de l'interrogatoire?

4. Le gouvernement a-t-il pour politique de ne laisser entrer au Canada aucun citoyen égyptien sans procéder à une enquête spéciale ou faire subir des interrogatoires?

5. M. Fayez Sayegh a-t-il été détenu à l'aéroport international de Toronto lorsqu'il est venu au Canada, le 18 mai, en qualité d'invité de la *Canadian Arab Federation* et, dans l'affirmative, *a*) pendant combien de temps, *b*) pourquoi l'a-t-on détenu et lui a-t-on imposé ce retard?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. 3. et 5. Non. Toute personne désirant entrer au Canada doit d'abord rencontrer au port d'entrée un fonctionnaire à l'immigration pour subir l'examen qui décidera s'il est ou non admissible au Canada. La durée de cet examen est subordonnée aux circonstances entourant chaque cas particulier. Il n'y a pas eu dans les cas mentionnés aux nºs 1, 3 et 5, de délai excessif.

2. Les permis ministériels sont accordés à des personnes qui, pour certaines raisons, ne peuvent rencontrer certaines critères de la Loi ou des Règlements sur l'immigration, mais dont l'admission temporaire ne met pas en danger la santé ou la sécurité nationale du Canada. L'émission de permis ministériels n'est en aucune circonstance influencée par le pays de résidence ou la citoyenneté d'un individu.

4. Non.

[M. Clark (Rocky Mountain).]

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

TRAVAIL—LES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Question nº 711—**M. Stevens:**

1. Pour chacune des années financières terminées le 31 mars 1972, 1973 et 1974 et pour la période de six mois terminée le 30 septembre 1974, quelle somme d'argent globale le ministère du Travail a-t-il dépensée pour les voyages à l'étranger *a*) du ministre et du personnel de son cabinet, *b*) du personnel du Ministère, *c*) du personnel des conseils, des commissions, des tribunaux, des agences de la Couronne ou d'autres agences du même genre, relevant du ministre, *d*) d'autres personnes dont les frais ont été remboursés, en partie ou en entier et directement ou indirectement, par le gouvernement?

2. Quant aux dépenses de plus de $200, quels étaient *a*) l'objet du voyage, *b*) la destination la plus éloignée, *c*) le nom des voyageurs, *d*) la durée du séjour hors du pays, *e*) le genre de dépense, *f*) le nombre des personnes les accompagnant?

(Le document est déposé.)

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je signale au secrétaire parlementaire que la question nº 2124, marquée d'un astérisque, figure au *Feuilleton* depuis près de quatre mois. Il y est question d'une rumeur voulant que le conseil économique consultatif du premier ministre ait été supprimé, on désigne généralement ce groupe du nom de groupe des sept. Étant donné que les documents budgétaires sont toujours à l'étude, après avoir récemment entendu l'exposé budgétaire, il convient, je pense, que les députés sachent si ce groupe est toujours en fonction ou s'il a été dissous.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

DÉCISION DE L'ORATEUR SUR LA QUESTION DU BILL C-66

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, avant que nous ne rendiez votre décision, puis-je invoquer le Règlement. En lisant votre exposé d'hier, j'ai compris que Votre Honneur pensait que le bill et la résolution des voies et moyens devraient être plus rapprochés, avec l'espoir que cela ne porterait aucun préjudice au progrès du bill, et je paraphrase simplement le propos de Votre Honneur, comme en fait foi le hansard à la page 7550. Si la décision que Votre Honneur doit rendre se fonde sur le fait qu'aucun accord n'est intervenu entre le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), moi-même et le gouvernement, et que pour cette raison, la faute en est attribuée à l'un ou à l'autre parti de l'opposition, je pense que nous devrions être entendus avant que la présidence ne rende sa décision.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, au sujet du même rappel au Règlement, il m'a semblé lorsque le président du Conseil privé (M. Sharp) a fait sa déclaration tantôt, j'ai pensé que nous devrions avoir droit de dire au moins un mot. Il est vrai que nous avons tenu des réunions sans parvenir à un accord, mais c'est un argument à double tranchant. Nous n'avons pu accepter la proposition du président du Conseil privé, mais nous lui avons fait une proposition qu'il n'était pas disposé à accepter.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je tiens à assurer aux députés que je suppose, comme je l'avais fait en laissant à la Chambre le soin de s'entendre sur la façon de régler la question, que c'est justement ce qu'il faudrait faire. Je ne veux aucunement me prononcer sur la difficulté d'en venir à une entente. J'ai dit que je me remettais à la Chambre du soin de décider s'il était possible d'en arriver à un arrangement à l'amiable. Il faudrait le consentement non

seulement des leaders à la Chambre en cause, y compris, bien entendu, le leader du parti créditiste à la Chambre, mais aussi de l'ensemble des députés, et il aurait été impossible à quiconque de garantir que tous les députés accepteraient les arrangements conclus, quels qu'ils soient. Je ne m'en suis pas mêlé simplement pour voir si un accord était possible. Le fait qu'on n'y ait pas réussi n'est préjudiciable ni à l'un ni à l'autre côté de la Chambre, ni à aucun député.

La situation actuelle découle d'un rappel au Règlement, que j'ai jugé recevable, et j'en suis venu à la conclusion à laquelle je me suis reporté et que j'avais exposée dans une décision antérieure, rendue en décembre 1974, concernant un bill fiscal. Il serait peut-être bon que je cite de nouveau ce paragraphe:

En outre, j'appuie dans une grande mesure l'argument qu'une fois les motions de voies et moyens adoptées par la Chambre, tout changement plus fondamental que celui dont nous sommes saisis devrait être apporté par la Chambre.

Par conséquent, comme j'ai conclu qu'il fallait faire coïncider davantage la résolution et le bill, j'ai pensé qu'il valait mieux que la Chambre s'en charge. En outre, j'ai l'intention de demander à la Chambre de le faire en apportant les modifications nécessaires au bill.

La motion des voies et moyens a été approuvée et elle est parfaitement conforme à toutes les exigences de la Chambre en matière de procédure. Le bill s'est toutefois écarté de la résolution des voies et moyens, non pas du point de vue du fond, mais de celui de la forme. On n'a jamais prétendu sérieusement que nous faisions face à une tentative d'outrepasser les dispositions de la résolution parce qu'il s'agirait alors d'une question très différente. En fait, il est généralement admis que l'article litigieux a l'effet diamétralement opposé et qu'il limite les pouvoirs qui étaient réservés au cabinet ou au gouverneur en conseil dans la résolution.

On trouve dans nos compte rendus un certain nombre de cas où l'on avait remarqué avant la deuxième lecture du bill des irrégularités entre une recommandation ou une résolution et le bill correspondant. Dans tous les cas, on y a remédié soit en demandant une autre recommandation modifiant la résolution, soit en supprimant la disposition litigieuse du bill. J'aimerais donner quelques exemples aux députés. Le premier et le plus remarquable est celui du bill de 1913 sur les forces navales. Plus tard, on trouve un autre exemple à la page 1903 du hansard du 6 mars 1957. On a alors présenté la motion suivante:

Que la mesure inscrite en vue de la deuxième lecture soit réservée et que le bill 161 soit réimprimé sans les lignes 20 à 23 inclusivement.

On trouvera un précédent plus récent à la page 649 des *Journaux* du 10 décembre 1963. Dans ce cas, encore une fois, le bill a pu être reporté pendant qu'une recommandation était obtenue et qu'une résolution était adoptée.

La procédure de la Chambre au Canada n'a pas évolué au point qu'il existe une procédure claire et précise concernant les amendements aux projets de loi avant la deuxième lecture, mais cette pratique a cours depuis longtemps en Grande-Bretagne. Permettez-moi en passant de rappeler une décision de mon prédécesseur à propos d'une différence appréciable, celle dans le bill fiscal du 11 mars 1968. Cette fois-là, monsieur l'Orateur avait signalé que parce que l'écart entre la résolution et le bill portait sur une importante question de fond, on ne pouvait apporter le changement qu'en annulant l'ordre de deuxième lecture et en retirant le projet de loi.

● (1530)

Or, aujourd'hui ce n'est pas la même chose. Il s'agit en l'espèce non pas d'une tentative pour outrepasser les dispositions du bill, c'est-à-dire d'une question de fond, mais bien plutôt, suivant tous les arguments qui ont été présentés, d'une question de forme et de procédure.

A mon avis, la différence est encore moins importante que dans le cas où il y a eu non pas identité, mais certainement analogie. En avril dernier, la Chambre examinait les modifications à apporter à la loi sur le Sénat et la Chambre des communes, et la présidence a été appelée à se prononcer sur la recevabilité de certains amendements proposés par le comité. Il s'agissait de savoir s'il avait outrepassé sa mission. La situation actuelle est analogue. A mon avis, les amendements d'alors constituaient une irrégularité beaucoup plus sérieuse que la divergence actuelle entre la résolution et le bill. Il y avait alors précédent, sur lequel il fallait statuer. La présidence a dit qu'il y avait lieu de supprimer les dispositions vicieuses du bill, mais que ce dernier devait conserver son rang au *Feuilleton* et que l'examen devait en être repris à partir de là.

Compte tenu de ces précédents, la présidence estime que la contradiction doit être résolue de la même façon. En conséquence, la présidence ordonne la suppression du passage vicieux, qui se trouve à l'alinéa *f*) du projet d'article nouveau 47.1, c'est-à-dire:

. . . par une personne comprise dans une catégorie de personnes exonérée d'impôt en vertu de la Partie I de la Loi de l'impôt sur le revenu . . .

J'ordonne, en outre, que le bill soit réimprimé, qu'il conserve son rang actuel au *Feuilleton*, mais que l'examen n'en reprenne qu'après la distribution du texte réimprimé, laquelle, je l'espère, pourra être faite avant l'appel de l'ordre du jour demain. Il va de soi que je n'ai pas cherché à apporter de modifications positives au bill. Cela serait manifestement allé au-delà des précédents ou des pouvoirs que la présidence s'est jusqu'ici attribués.

J'ai indiqué dès le début mon attitude initiale devant une affaire de ce genre. Une fois que les motions des voies et moyens ont été adoptées par la Chambre, les modifications plus importantes que celle dont à été saisie la Chambre devraient être approuvées par celle-ci. J'estime qu'au moment approprié du débat en cours sur le bill, il appartiendra à la Chambre d'apporter les modifications appropriées au bill de la façon habituelle, au moment opportun, et de faire correspondre le bill à la résolution, de quelque façon qui convienne et qui soit agréée par la Chambre à ce moment-là. Je laisse donc à la Chambre le soin d'apporter la modification. Comme je l'ai dit en décembre dernier, c'est là la façon correcte de procéder quand on traite d'une question plus importante que la modification dont la Chambre est présentement saisie.

Passons à l'ordre du jour.

Fonction publique

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, les leaders à la Chambre ont étudié la possibilité que l'on ne procède pas aujourd'hui à l'étude du bill C-66, et nous avons convenu d'étudier les bills suivants, dans l'ordre: nous nous proposons d'abord de faire l'appel du bill C-70, suivi du bill C-67, ensuite du bill S-25 et enfin, si le temps le permet, du bill C-2.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LA NOMINATION DE PRÉSIDENTS SUPPLÉANTS ET D'AUTRES MEMBRES DE LA COMMISSION

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé) propose: Que le bill C-70, tendant à modifier la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité mixte spécial des relations entre employeur et employés dans la Fonction publique.

—Monsieur l'Orateur, ce bill, C-70, couche sous forme législative une série de recommendations du comité spécial mixte (Sénat et Communes) des relations entre employeur et employés dans la Fonction publique concernant la structure et les pouvoirs de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. Les députés se souviendront qu'en avril 1973 mon estimé prédécesseur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), avait demandé au président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, M. Jacob Finkelman, d'étudier la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et ses modalités d'application, puis de présenter ses recommendations quant aux modifications qu'il estimait nécessaire d'apporter à la loi dans l'intérêt public.

Le rapport de M. Finkelman a été publié au printemps de 1974. Le comité mixte spécial du Sénat et des Communes dont je viens de parler a été créé en novembre 1974. Un rapport intérimaire du comité a été déposé ici et au Sénat le 29 mai de cette année. Sauf erreur, le comité mixte spécial a depuis terminé ses audiences publiques et est maintenant en train de rédiger son rapport définitif sur les questions restantes.

Le rapport provisoire du 29 mai, déposé par le coprésident du comité mixte spécial, le député de Nipissing (M. Blais), insistait sur le besoin de prendre des mesures immédiates concernant la restructuration de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. Le rapport du comité cite des extraits d'instances présentées par M. Finkelman au comité, comme suit:

> L'expérience de la dernière année, et surtout des quelques derniers mois, a démontré de façon évidente qu'il est de plus en plus difficile pour la Commission telle qu'elle est constituée à l'heure actuelle de satisfaire aux exigences actuelles. Pour que la Commission soit capable de remplir ses fonctions de façon appropriée et dans les délais prescrits, on ne devrait aucunement intervenir dans l'emploi efficace de toutes les ressources de la Commission en ce qui concerne ses responsabilités. Chaque membre de la Commission doit s'attendre à ce qu'on fasse appel à toutes ses capacités personnelles et doit être capable de les utiliser à fond.
>
> [M. l'Orateur.]

Le comité a décidé de traiter du problème de la commission avant d'avoir complété son enquête et préparé son rapport définitif, ce qui démontre l'urgence de cette question. Le gouvernement se rend bien compte de cette urgence et s'est empressé d'étudier le plus rapidement possible les recommandations du comité et d'ordonner la préparation d'un projet de loi pour les appliquer.

Le bill C-70 s'en tient strictement aux recommandations contenues dans le rapport provisoire du comité déposé à la Chambre et au Sénat le 29 mai, à l'exception d'une légère modification sur laquelle je reviendrai tout à l'heure.

Voici un bref résumé de la plupart des dispositions du bill. Les fonctions et pouvoirs de l'arbitre en chef, des autres arbitres du tribunal d'arbitrage doivent être combinés aux fonctions et pouvoirs actuels de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. Une nouvelle commission publique assumera tous ces pouvoirs et fonctions. Les agents et les membres de la nouvelle Commission seront des membres à plein temps, mais on prend aussi les mesures nécessaires pour conserver des membres à temps partiel qui pourront être appelés de temps à autre à participer au règlement des affaires dont la Commission sera saisie. Les membres à temps partiel pourront s'occuper des auditions et du règlement des affaires au même titre que les membres à plein temps. Le gouverneur en conseil nommera le président, le vice-président et les présidents suppléants. Le gouverneur en conseil nommera les membres de la Commission à partir d'une liste que le président dressera après avoir consulté les représentants des agents négociateurs et de l'employeur. La liste comprendra tous les noms proposés par ceux-ci, ainsi que les noms de toutes les autres personnes que le président estime aptes à être nommées membres.

En ce qui concerne les travaux de la Commission, le vice-président et les présidents suppléants auront les pouvoirs et les fonctions que leur conférera la Commission. La Commission pourra créer des divisions pour faciliter l'audition ou le règlement de toute affaire dans une procédure. Cependant, en ce qui concerne l'arbitrage, les dispositions actuelles relatives à un conseil d'arbitrage pour l'audience des griefs comprenant des membres représentatifs des parties en cause seront maintenues. En outre, en ce qui concerne l'arbitrage dans le cas de conflits d'intérêts, les dispositions actuelles à l'égard de groupes de personnes représentant les intérêts des employés et de l'employeur et la participation de ceux-ci aux conseils d'arbitrage sont maintenues.

La modification que j'ai mentionnée plus tôt est prévue dans un nouvel article, l'article 62, que l'on trouve à la page 6 du bill, et qui permettrait au président de renvoyer un conflit particulier à un arbitre extérieur qui ne fait pas partie de la Commission. D'après le gouvernement, cette plus grande souplesse ne contredit aucunement l'accent que met le comité sur la nécessité d'assurer la permanence du procédé d'arbitrage. Je puis dire que M. Finkelman considère cette proposition comme meilleure que ses propres recommandations et que les recommandations formulées dans le rapport du comité mixte.

● (1540)

Le président aurait le choix de faire appel à une aide extérieure pour résoudre un conflit et ce serait à lui de juger de l'opportunité d'un tel recours. J'espère que les députés et surtout ceux qui ont participé aux délibérations du comité appuyeront cette modification aux recommandations du comité.

Le bill C-70 peut sembler compliqué, mais il vise surtout à consolider et réorganiser les articles pertinents de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. La plupart des amendements découlent du fait qu'on forme une commission de fonctionnaires à plein temps pour s'occuper des fonctions d'adjudication, d'arbitrage et autres, et qu'on prévoit la nomination à la commission de membres à temps partiel. Le bill prévoit également d'autres changements à l'égard des procédures de nomination à la commission, et pour faciliter la tenue des audiences.

Enfin, j'aimerais attirer votre attention sur les dispositions transitoires. Elles permettent à la commission, au tribunal d'arbitrage et aux arbitres de conserver leur autorité et leur compétence sur les cas qui n'auront pas encore été réglés lorsque la nouvelle commission commencera à fonctionner. Elles prévoient également que le président, les présidents suppléants, le président suppléant du tribunal d'arbitrage et l'arbitre en chef qui sont tous employés à plein temps, soient nommés à la nouvelle commission pour le reste de leurs mandats. Le président et le président suppléant, membres à temps partiel du tribunal d'arbitrage, de même que les arbitres à temps partiel, seraient nommés membres à temps partiel de la nouvelle commission pour le reste de leurs mandats respectifs en vertu de la loi actuelle.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je pense que nous avons une ou deux observations à faire au sujet du bill C-70. Je commencerai par dire que notre parti est en principe d'accord sur les dispositions du bill C-70 et en appuie en fait la présentation, bien qu'il faille dire que nous avions espéré qu'il serait présenté jeudi ou vendredi quand nous aurions eu l'occasion de l'étudier plus à fond. Toutefois, nous pourrons le faire au comité.

Il y a un ou deux points qu'il faudrait signaler à son sujet et ils rejoignent en partie les propos du leader du gouvernement à la Chambre qui a souligné l'urgence d'adopter le bill pour la Commission actuelle des relations de travail dans la Fonction publique. Il est vrai que ces dernières années la Commission s'est vu renvoyer un nombre croissant de questions qu'elle ne peut résoudre compte tenu de sa structure actuelle. Autrement dit, la Commission actuelle a été formée il y a quelque sept ou huit ans et a été autorisée et habilitée à trancher les problèmes traditionnels se rattachant aux dispositions d'une tierce partie dans le cadre des contrats de travail entre le gouvernement et ses employés. Or, ces dernières années, à cause de certaines procédures, on a des centaines de cas en retard.

Bien que je n'aie pas aimé la décision d'abandonner l'idée d'un rapport général parce que cela risquait d'interrompre la suite des délibérations du comité mixte des relations employeur-employés dans la Fonction publique, la continuité du début à la fin de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et d'autres concernant l'emploi dans la Fonction publique. Les témoignages que nous avons entendus de M. Finkelman et d'autres ont néanmoins suffi à convaincre tous les membres du comité qu'il fallait faire quelque chose très rapidement, sans quoi la Commission s'enliserait dans des questions de procédure en essayant de régler des centaines et des centaines de cas individuels et ne pourrait en fait s'acquitter du travail normal auquel on s'attend d'une commission du genre. Pour ces raisons, nous avons abandonné l'idée générale d'un rapport global à la Chambre qui, de l'avis de tous les membres du comité mixte, serait un rapport unanime au sujet des modifications qui, nous estimons, devraient être apportées à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

Nous avons abandonné cette idée et nous avons présenté à la Chambre un rapport intérimaire, dont l'importance ne saurait lui échapper, sachant en particulier qu'il est urgent à l'heure actuelle de ne pas laisser la question de la solution des conflits collectifs ou de la procédure de grief ou d'adjudication prendre trop de retard. Nous avons à cette fin sous les yeux le bill C-70 destiné essentiellement à mettre en application les recommandations du rapport intérimaire du comité mixte.

Un rapide survol du bill, dont je ne dispose que depuis 35 ou 40 minutes, m'a permis de relever trois ou quatre points qui méritent une attention plus particulière. Comme je l'ai dit, nous procéderons à cet examen plus approfondi à l'étape du comité, mais il y a une omission flagrante et qui saute toute de suite aux yeux dans ce bill: l'omission d'un article prévoyant que le mandat des membres de la commission pourrait être renouvelé après leur première nomination. J'attire tout de suite l'attention du ministre sur ce point afin que lui-même ou peut-être d'autres personnes compétentes puissent l'étudier et préparer la correction voulue, à moins que le gouvernement ne désire vraiment s'opposer au renouvellement du mandat d'un membre de la commission.

J'aimerais maintenant renvoyer les députés à la page 2 du bill, au nouvel article 11 qui traite de la création d'une commission, et j'aimerais en particulier attirer leur attention sur l'alinéa (2) *a*) et *b*) dont voici le texte:

(2) Le gouverneur en conseil nomme les membres de la Commission qui exercent leurs fonctions à titre inamovible et fixe la durée de leur mandat qui ne peut dépasser

a) dix ans pour le président, le vice-président et les présidents suppléants, et

b) sept ans pour les membres autres que ceux visés à l'alinéa *a*).

Je ne suis pas sûr de comprendre ce que cela signifie. Ce texte est assez ambigu dans la mesure où il est important qu'il existe des relations harmonieuses entre le gouvernement et ses employés et qu'il n'y ait pas de solution de continuité de la compréhension et des mesures relatives à l'interprétation de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et aux travaux connexes d'arbitrage, d'adjudication, de conciliation, et le reste. J'aimerais que le leader du gouvernement à la Chambre prenne bien note de ce point qui est très important.

Le comité estime qu'il était important de faire figurer dans la loi la disposition prévoyant le renouvellement d'un mandat. A la lecture des alinéas (3) *a*) et *b*) de l'article 11, je ne vois rien qui prévoit ce renouvellement. On trouvera notre rapport à la page 583 des *Procès-verbaux* du 29 mai de 1975; nous précisons, sous le titre «Durée du mandat» ce qui suit:

● (1550)

Les président, vice-président et présidents adjoints doivent normalement être en poste pendant au maximum 10 ans et sont susceptibles d'être nommés de nouveau.

Cette phrase a été omise, et nous chercherons à savoir au comité s'il y a une raison particulière à cela, ou s'il serait possible de l'inclure dans le bill grâce à un simple amendement. Pour en rester à l'alinéa 11 qui concerne la nomination des membres de la nouvelle commission permanente que l'on se propose de constituer, je relève d'autres passages ambigus ou dont on pourrait du moins donner une interprétation ambiguë. Il s'agit de la composition et de la constitution de la commission. Le comité a montré qu'il avait vraiment à cœur d'y voir représentées toutes les tendances, et qu'il souhaitait une représentation de caractère et de nature tripartites.

Nous avons souligné que, malgré ce que le distingué professeur Finkelman accepte pour l'instant, nous ne voulions pas, d'un point de vue philosophique, nous engager définitivement. Les membres du comité semblaient estimer que pour cette période transitoire, pour les sept ou huit ans à venir, il vaudrait mieux pour les relations entre employeurs et employés que la commission d'administration prévue par la loi fondamentale, essentielle concernant les relations entre employeurs et employés représente toutes les tendances, et mieux encore, donne publiquement l'impression d'être représentative.

Le projet de loi est quelque peu ambigu. A la page 2, à l'alinéa 3 de l'article 11, on peut lire dans la marge: «Choix obligatoire sur la liste dressée par le Président». Je vais citer ce passage, car j'estime qu'il est important de le replacer dans son contexte.

Lorsqu'il a l'intention de nommer un membre, à l'exclusion du Président, du vice-président ou d'un président suppléant, le gouverneur en conseil doit choisir parmi les noms des personnes admissibles figurant sur la liste que le Président a dressée après consultation de l'employeur et des agents négociateurs et dans laquelle il a inclus

a) les noms des personnes admissibles qui lui ont été recommandées par l'employeur ou un agent négociateur;

J'ai l'impression que le gouverneur en conseil peut accepter du président des noms qui figurent sur l'une des listes, tandis que le comité voulait en réalité que le président dresse sa liste en s'inspirant de toutes celles qui lui sont remises. Il importe tout d'abord de prendre toutes les dispositions voulues pour convaincre l'employé que le gouvernement entend adopter une mesure législative qui reflète vraiment son intention de négocier de bonne foi, et que la commission qui interprétera et appliquera la loi sera inattaquable quant à la façon dont elle aura été constituée. Il importe, je crois, d'insister là-dessus.

Nous sommes heureux de constater que le bill établit une distinction assez concise et claire entre le processus d'arbitrage et celui de conciliation. Ici encore, il y avait un danger très réel qu'en recommandant une action précise à la Chambre, celle-ci se retrouve devant la possibilité d'un conflit d'intérêts. Un premier coup d'œil sur les articles pertinents, qui traitent de l'établissement d'une commission d'arbitrage, semble révéler qu'on fait une distinction très nette entre ces fonctions.

Je tiens à dire quelques mots de cette nouvelle dimension à laquelle le leader du gouvernement à la Chambre a fait allusion dans ses observations du début, de cette disposition qui semble dépasser, dans une certaine mesure, la portée des recommandations du comité. A la page 6, on dit en termes on ne peut plus clairs que le bill autorisera le président de la Commission des relations du travail dans la Fonction publique à trouver, hors de cette nouvelle structure permanente, un arbitre dans certains cas précis. Si le leader du gouvernement à la Chambre veut ajouter cet article pour aider la Commission à se mettre à jour dans son travail, et à le rester, alors la chose est acceptable. Elle le serait encore davantage si cet article du bill était supprimé, à moins que, dans le but de régler un conflit d'intérêt public particulier, le gouvenement ne juge qu'il y va de l'intérêt national.

[M. Forrestall.]

Je me dois de signaler que cette proposition devra être réexaminée très sérieusement au comité et que, faute d'une meilleure explication dans l'immédiat, nous devrons la laisser passer sous réserve de revoir la question attentivement au comité. Je ne suis pas convaincu qu'il soit dans l'intérêt national ou dans celui des employés d'accorder des pouvoirs aussi vastes que ceux prévus dans ce genre de mesure législative. Si je ne m'abuse, le comité mixte des relations entre employeur et employés n'a pas été saisi de cette question. Le leader du gouvernement à la Chambre a eu l'obligeance de nous dire que M. Finkelman a considéré que c'était une amélioration par rapport aux recommandations que le comité a faites à la Chambre. Je suppose que le ministre voulait dire que M. Finkelman avait accepté et approuvé cette extension de pouvoirs.

Je trouve très étrange que cette question n'ai pas été abordée au cours de nos délibérations ces derniers mois. A ce propos, je me souviens exactement de contraire. Je me souviens de cas précis où les associations professionnelles d'employeurs et d'employés avaient exprimé leurs craintes de voir adopter une mesure législative donnant à la commission le pouvoir d'agir d'une manière qu'elles ne comprenaient pas complètement. En d'autres termes, au début de nos réunions, on pouvait percevoir un courant d'inquiétude quant à l'importance et à la composition de la commission et aux grands dangers que présente une commission permanente jouissant de pouvoirs pour ainsi dire illimités aux termes de la loi.

● (1600)

Les témoignages qui nous ont été présentés semblaient recommander une grande prudence et beaucoup de circonspection dans l'établissement des structures, des pouvoirs et de l'autorité de la Commission. Nous avons ensuite approfondi la question et nous en sommes venus à considérer la Commission sous un jour légèrement différent, mais aucun témoin n'a proposé d'étendre l'autorité et les pouvoirs actuels de la Commission et de la doter d'un administrateur qui, en fait, s'y substituerait. D'après mon interprétation du bill, il incombe à la Commission de constituer des jurys. Nous parlons actuellement d'un élément tout à fait nouveau, et j'espère qu'en comité nous l'étudierons avec prudence et que l'on nous y donnera des explications.

Il n'y a aucune raison pour que cette question ne soit pas réglée très rapidement, monsieur l'Orateur. Le comité mixte en a saisi l'urgence et le rapport a rencontré un appui unanime, à l'exception des deux ou trois points qui sautent aux yeux—l'absence d'une disposition prévoyant la possibilité de nommer de nouveau auprès de la Commission un président, un vice-président et un président suppléant, par exemple. Le texte du nouvel article 11(3)*a*) me semble un peu ambigu, et j'espère qu'on nous l'expliquera un peu plus.

A mon avis, nous pourrions terminer assez rapidement l'examen du bill en comité, lui faire subir rapidement la troisième lecture et l'adopter. Le bill me semble une bonne chose, et je suis certain que M. Finkelman et les membres de la Commission en sont heureux. J'espère qu'il permettra de liquider le nombre considérable de cas qui se trouvent actuellement en instance devant la Commission des relations de travail dans la Fonction publique.

Monsieur l'Orateur, je manquerais à tous mes devoirs si je ne saisissais pas la première occasion qui m'est donnée depuis les séances du comité mixte pour exprimer mes remerciements au président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. Sa contribution à nos travaux a été tout à fait remarquable et ses recommandations sur la Fonction publique au Canada et, particulièrement, sur les modifications à apporter à la loi, représentent un travail considérable qui reflète ses 40 années d'expérience dans ce domaine. Le gouvernement, les employés de la Fonction publique, mais également tous les Canadiens doivent s'estimer heureux d'avoir à leur service depuis sept ou huit ans un homme ayant la personnalité, la compétence et la sagesse de M. Finkelman. J'espère que je ne parle pas simplement en mon nom personnel. Je reconnais ce qu'il m'a apporté au cours de nos longues délibérations et je le remercie de son amabilité, de sa sagesse, de sa compréhension et de son aide.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je crois qu'on a raison de dire que délai de justice équivaut à déni de justice. C'est d'ailleurs ce qui motive ce bill et qui en fait une mesure urgente. A mon avis, c'était une bonne idée d'instaurer la négociation collective à la Fonction publique du Canada. En dépit de quelques problèmes, dans l'ensemble, cela marche assez bien. L'une des difficultés qui se posent, c'est qu'on prend trop de temps pour régler les problèmes et conflits et rendre les décisions d'arbitrage prévues par la loi. Ce bill vise donc à élargir la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, à nommer à plein temps certains de ses membres et à y apporter des changements d'ordre technique qui lui permettront de s'occuper plus rapidement des affaires dont elle est saisie.

Comme le président du Conseil privé (M. Sharp) et le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) l'ont fait remarquer, ce bill se fonde sur un rapport unanime que le comité mixte des relations entre employeur et employés dans la Fonction publique a présenté à la Chambre il y a quelques semaines. Malgré le léger changement souligné par le président du Conseil privé, dans l'ensemble le bill suit les recommandations de ce comité et c'est avec plaisir que nous l'appuyons. Je suis heureux qu'il soit renvoyé au comité mixte spécial qui a fait les recommandations.

Je me joins au préopinant pour féliciter M. Finkelman. J'aimerais dire également que d'excellents témoins des deux côtés de la table de négociation, si l'on peut dire, ont comparu devant ce comité, qui a fait du bon travail.

Je n'ai pas pu assister aux réunions aussi souvent que je l'aurais voulu à cause de certains événements des dernières semaines, mais cela prouve à mes collègues du comité que je leur ai fait entièrement confiance! J'attends avec impatience que nous présentions aussi notre rapport complet, et il me semble donc inutile de prolonger ce débat.

Les questions soulevées par le dernier député qui a pris la parole pourront être étudiées par le comité mixte quand le bill lui sera renvoyé. J'espère que d'ici quelques jours, le bill sera renvoyé à la Chambre et que nous pourrons lui faire subir la troisième lecture et le renvoyer à l'autre endroit, pour qu'il prenne force de loi avant l'ajournement d'été, ou d'automne ou que sais-je.

Pendant que j'y suis, monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir sur ce que j'ai dit tantôt en aparté. Je pense que le gouvernement et le Parlement du Canada ont pris une heureuse décision en 1967 quand ils ont institué la négociation collective dans la Fonction publique. Il y avait beaucoup de mises au point à faire et quand nous présenterons notre rapport global les preuves ne manqueront pas, mais je pense que les deux parties s'accordent pour dire qu'il n'est pas question de faire marche arrière; nous tentons simplement d'améliorer le processus de la négociation collective.

Puisque j'ai l'occasion de le faire, je voudrais ajouter un mot au sujet de la demande présentée par le gouvernement à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. Je sais les méthodes adoptées par le gouvernement quand il est aux prises avec ce qui est défini comme grève illégale. Je ne veux pas pour l'instant soulever une discussion à propos des grèves, légales ou non, mais il me semble que le gouvernement devrait être plus conséquent avec lui-même.

Il y a quelques mois, par exemple, il y a eu l'importante grève des manœuvres et hommes de métier. Dans les Postes, il y a eu des grèves, des ralentissements de travail, et le reste. N'oublions pas non plus que les gardiens de prison ont fait une grève d'un jour, il y a à peine une quinzaine. Je mentionne ces trois groupes pour montrer que le gouvernement a réagi de trois façons devant ces grèves.

● (1610)

Dans le cas du groupe des manœuvres et hommes de métier, le gouvernement a demandé à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique la permission d'intenter des poursuites. Au cours des difficultés qu'ont connues les Postes, la Commission n'a pas été saisie d'une telle demande. Le ministère des Postes a préféré régler la question en appliquant ses propres mesures de discipline. Dans le cas du jour de grève des gardiens de prison, rien ne s'est passé, ni mesure disciplinaire, ni demande d'intenter des poursuites.

Je crois que les fonctionnaires s'interrogent quand ils voient le gouvernement adopter trois attitudes différentes à l'égard des grèves qui ont lieu dans la Fonction publique. Je crois qu'il devrait y avoir une certaine uniformité. Je crois également, comme je l'ai dit au comité, qu'il faut éviter la manière forte. Ce qu'il faut faire, c'est essayer de résoudre les problèmes. Tel est l'objectif du bill à l'étude. L'objectif de ce bill est d'élargir la Commission, d'accroître le nombre de membres à plein temps et de la doter des moyens techniques et administratifs nécessaires pour s'attaquer aux problèmes, pour éviter qu'ils soient sans cesse remis comme ce fut le cas récemment. Personne n'est à blâmer. Mais il y a tant de problèmes que la Commission ne peut pas tous les résoudre.

Nous osons espérer qu'avec l'adoption du bill à l'étude, les dispositions relatives à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique pourront améliorer les relations entre la direction et les employés dans la Fonction publique. Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, nous sommes heureux d'appuyer ce bill qui donne suite à la recommandation unanime du comité spécial mixte.

[*Français*]

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur le président, ayant participé moi-même aux délibérations du comité mixte où nous avons eu l'occasion d'entendre une foule de témoignages, je dois dire que nous avons en plus reçu beaucoup de documentation. Je crois qu'il serait juste de dire que nous avons reçu environ 200 livres de documents se rapportant aux diverses façons de faire face aux difficultés qui peuvent survenir dans ce domaine. Cette documentation contenait également une foule de suggestions résumées dans le bill C-70 dont je recommande l'adoption dans les circonstances. Il faut absolument tenter de faire quelque chose pour sortir de cette situation qui, à un certain moment, paralyse toute l'activité économique à cause de décisions souvent prises à brûle-pourpoint et qui causent des difficultés qu'il faudrait contourner par une loi intelligente.

Le projet de loi a été déféré au comité pour une nouvelle étude. Alors il sera de nouveau présenté à la Chambre. A ce moment-là on verra le genre de modifications qui peuvent être apportées. Je reconnais aussi que dans le bill C-70 il existe beaucoup de complications, et que ce bill n'est pas à la portée de tous les travailleurs. Je reconnais qu'il y a une terminologie et une phraséologie dans certains paragraphes passablement compliquées, et inévitablement, ceci amène les travailleurs à faire face à des griefs découlant des négociations ou des conventions collectives, et à faire appel aux avocats.

Je comprends que maintenir l'équilibre entre les revendications justes, les droits et les exigences du bien commun, n'est pas toujours chose facile. Cependant, la loi ouvrière doit viser cet objectif grâce à un libellé simple. Ce que je constate le plus souvent, c'est que le texte des lois est toujours trop compliqué.

Si nous considérons l'expérience vécue de situations déplorables dans le domaine des relations ouvrières-patronales, des modifications s'imposent au plus tôt, pour le bien général de la nation. C'est pour cela que je ne m'oppose pas à ce projet de loi, et je souhaite qu'il apporte de bons résultats.

Les travailleurs consciencieux, dont un fort pourcentage ont une famille à faire vivre, ont raison de réclamer un peu de bonheur pour les leurs, mais ils devraient être en mesure de le faire sans être obligés de recourir à la grève, alors que, sans le savoir, ils peuvent faire le jeu d'un ennemi qui se sert d'eux pour favoriser des intérêts subversifs. Il faut prendre garde à cela et surveiller la manière dont les choses s'orientent.

Les grèves ne font qu'inviter le travailleur à entrer dans un cercle vicieux. Il recevra peut-être un peu plus, mais sera-t-il plus avancé une fois que les effets de la grève seront passés et que de nouvelles taxes feront diminuer la valeur de l'argent et viendront lui faire songer à une autre grève? C'est ce qui se produit tout le temps.

Je me souviens que, lors d'une conférence internationale du travail à Genève, le délégué français avait cité certains faits et avait résumé plutôt dans un texte bien approprié la situation générale. Il conseillait le dialogue. D'ailleurs, la conférence avait cette année-là pour thème «Le dialogue».

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Voici un extrait de son discours:

> Notre planète traverse une période de profondes et rapides transformations, à l'ampleur et à l'accélération jamais connues de toute son histoire. Faute de pouvoir maîtriser pareille évolution, des millions d'êtres humains en subissent et en ressentent les effets, parfois dramatiques. L'aggravation des inégalités de toute nature qui en découle engendre le renoncement ou l'amertune, quand ce n'est pas la colère. La persistance des égoïsmes et l'enchevêtrement complexe des mécanismes économiques rendent quasi-inopérantes les actions nationales au regard de la dimension mondiale des problèmes à résoudre.

Il insistait davantage sur le dialogue. Je comprends que c'est à parler qu'on s'entend, mais il faut que les négociations soient orientées à temps. Il ne faut pas attendre que les contrats soient expirés au bout de cinq ou six mois, ou parfois plus, avant de les renouveler.

L'organisme prévu par le bill C-70, à mon sens, ne va pas assez loin. Il devrait faire un travail de préparation des négociations. Et ce n'est pas ce que je constate dans le contenu de ce bill, même si je considère que cette Commission pourra faire un travail pratique. Il arrive souvent que le gouvernement et les syndicats ne parlent pas toujours le même langage, surtout quand il est question de la politique salariale du gouvernement et de la masse salariale. Ce sont des termes que plusieurs utilisent sans toujours en donner la même définition.

Un genre de déformation professionnelle propre aux négociateurs, de quelque côté de la table qu'ils soient, c'est de polir sans cesse les vieilles clauses et en inventer des nouvelles. De part et d'autre de la «table» on se querelle sur les virgules, et on risque d'oublier l'objectif fondamental d'une convention collective, qui est de rendre plus humaines les relations entre patrons et employés.

Au lieu de chercher vraiment à établir la sécurité pour tout le monde, certaines conventions deviennent des éléments de provocation. C'est pourquoi si ce bill contribue par la formation de la Commission prévue à éliminer certaines causes qui auront suscité les grèves désastreuses qu'on a connues, alors, je souhaite que le travail de cette loi soit complété, mais je souhaite également qu'il soit plus compréhensible pour ceux qui devront travailler avec cette nouvelle loi.

● (1620)

[*Traduction*]

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je remarque avec plaisir que tous ceux qui ont parlé du bill étaient pas mal d'accord. Comme l'a dit le président du Conseil privé (M. Sharp), il donne suite aux recommandations unanimes d'un comité qui siège depuis novembre dernier. Comme il s'agit de la deuxième lecture, je parlerai du principe du bill en général, sans oublier qu'en comité on pourra étudier en détail certaines des questions soulevées, et notamment les très petits points où le bill diffère des recommandations du comité.

C'est en 1967 que le gouvernement s'est décidé à expérimenter la négociation collective dans la Fonction publique. Depuis lors, un certain nombre de secteurs ont été examinés et le comité a tenu un grand nombre d'audiences publiques. Il a entendu de nombreux témoins. Le comité étudie maintenant en détail un certain nombre de questions, y compris un rapport final qui sera sans doute présenté à la rentrée, après le congé d'été.

Il s'agit ici d'une mesure claire et nette. Elle remplace une commission à temps partiel par une commission à plein temps; elle renforce la Commission et lui permet de se diviser en petits groupes et de s'occuper plus efficacement de tout le travail accumulé.

Je me joins à ceux qui ont félicité le président, M. Finkelman, pour son travail. Ceux qui ont écouté le témoignage des représentants de la direction et des employés ont été impressionnés par la façon dont il a su garder la confiance totale des deux partis, toujours avec la même intégrité et le même dévouement.

Il faut certainement reconnaître que la Commission devra faire face à un gros arriéré de travail. C'est l'une des principales raisons d'être du bill à l'étude. Comme un bon nombre de ceux qui ont assisté aux audiences du comité, je me suis inquiété du grand nombre de poursuites qui se sont accumulées, et du manque d'uniformité des mesures prises à l'égard des grèves illégales. Nous reconnaissons que la Commission a été débordée de travail et qu'on a demandé un trop gros effort à ceux qui, dans la plupart des cas, siègent à la Commission à temps partiel seulement. La mesure à l'étude permettra de renforcer la Commission et de la rendre plus rationnelle.

D'après les interventions que nous avons pu entendre au cours du débat, je suis convaincu que le bill sera adopté rapidement et qu'il sera renvoyé au comité pour y être étudié article par article.

M. l'Orateur adjoint: La chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois est renvoyé au comité spécial mixte des relations entre employeur et employés dans la Fonction publique.)

* * *

LE TARIF DES DOUANES (N° 3)

L'hon. Mitchell Sharp (au nom du ministre des Finances) propose: Que le bill C-67, tendant à modifier la loi sur le Tarif des douanes (n° 3), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais une fois de plus remercier le député de York-Simcoe (M. Stevens) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) de m'avoir autorisé en tant que secrétaire parlementaire du ministre des Finances à amorcer le débat sur ce bill au stade de la deuxième lecture.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous devriez le faire pour tous les bills!

M. Cullen: Avec la collaboration que j'ai aujourd'hui, d'accord. Le bill à l'étude apportera au tarif des douanes les modifications inscrites dans l'avis de motion de voies et moyens déposé à la Chambre le 23 juin.

Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances (M. Turner) a dit que bien des demandes de modifications douanières doivent être examinées pendant les négociations commerciales multilatérales qui se déroulent actuellement à Genève. Le ministre a toutefois bel et bien proposé une vingtaine de réductions douanières qui devaient entrer en vigueur le 24 juin.

Une mesure qui offre beaucoup d'intérêt est la libéralisation de ce qu'on appelle les cadeaux. Au cours de la préparation du budget, le ministre a reçu un certain nombre d'instances réclamant un relèvement de la limite de $10 dans le cas des cadeaux que peuvent envoyer les personnes séjournant à l'étranger à leurs amis au Canada ou que peuvent emporter au Canada des non-résidents à l'intention de leurs amis, sans devoir payer de droits de douane ou de taxes. Plus importantes encore sont les objections à la disposition qui veut que les droits de douane et la taxe soient payés sur la base de la pleine valeur des cadeaux lorsque celle-ci dépasse la limite de $10, même d'un montant minime. Par suite de ces pressions, il est proposé de porter de $10 à $15 la limite actuelle autorisée pour les cadeaux. Si la valeur du cadeau dépasse la nouvelle limite de $15, les droits de douane et la taxe ne seront établis que sur le montant qui excède cette limite.

On propose également de continuer à appliquer les dispositions temporaires relatives à l'entrée en franchise d'articles comme des avions, des moteurs d'avion et certains produits pétroliers. Les produits pétroliers comme l'essence, le mazout, et les carburants pour avions et moteurs diesel, dont la libre entrée aurait expiré le 23 octobre 1975, seront exempts de toute taxe d'entrée jusqu'au 30 juin 1977. Les avions et les moteurs d'avion qui ne sont pas fabriqués au Canada seront exemptés de tous droits de douane pour une autre année, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 1976.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'entends répéter cela depuis 18 ans.

M. Cullen: Un certain nombre d'autres produits seront également exempts de droits de douane, soit par l'insertion de nouveaux articles dans le tarif des douanes soit par la modification des articles existants. Les députés auront remarqué que les climatiseurs destinés aux moissonneuses-batteuses étaient admis en franchise. En réponse également à de nombreuses pressions, on propose d'exempter des droits de douane la musique liturgique imprimée et autre ainsi que les recueils d'hymnes.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): A propos du bill C-67, il me semble juste de dire que les questions qui nous viennent à l'esprit relèvent plutôt de l'étude en comité plénier. J'espère que les députés du gouvernement accepteront mes remarques qui seront brèves, car le gros de mes observations viendra plus tard.

Je dirais, que dans l'ensemble, je suis déçu que le ministre des Finances (M. Turner) n'ait pas esquissé de politique industrielle générale pour le Canada. Cette critique concerne le bill dont nous sommes saisis ainsi que de nombreuses autres mesures et des exposés budgétaires qui se sont succédés. Je trouve que, puisque le Conseil économique du Canada a présenté une étude très approfondie des tendances commerciales dans le monde à l'heure actuelle, il est temps que le ministre des Finances donne aux députés et aux Canadiens davantage de directives quant à ce que seront, selon les prévisions du gouvernement, les échanges commerciaux canadiens. Il faut notamment qu'il nous dise si le gouvernement compte élaborer une stratégie industrielle intérieure pour s'assurer que l'industrie devienne, à tous les échelons, plus concurrentielle qu'elle ne l'est en ce moment. Je suis déçu de ne pas avoir trouvé plus d'indications là-dessus dans l'exposé budgétaire.

● (1630)

Il serait tout aussi utile, je pense, que le ministre nous donne certaines directives. Il pourrait peut-être nous indiquer si l'étude concernant le rôle des multinationales au Canada est en cours et si leurs activités comportent des avantages ou des inconvénients. Par exemple, pour ce qui est du tarif des douanes, avons-nous des preuves que les multinationales bénéficient d'une façon quelconque de nos tarifs protecteurs, qui soit injuste pour les fabricants ou producteurs canadiens?

Je le répète, les recettes tirées des droits de douane, qui d'après l'exposé budgétaire du ministre se sont accrues,—c'est d'ailleurs l'une des sources de revenu qui s'est accrue de façon assez spectaculaire—représentant environ 120 millions de dollars de plus que le montant prévu dans le budget de novembre. Je suis assez déçu que le secrétaire parlementaire du ministre n'ait pas saisi l'occasion de nous fournir plus de détails sur les revenus tirés des droits de douane et d'accise, qui ont dépassé de beaucoup les prévisions du gouvernement ni donner un décompte des postes composant le revenu de 1.9 milliard de dollars qui tombe dans les coffres de la Trésorerie fédérale.

Le 18 novembre, le ministre a présenté un bill visant certaines mesures tarifaires à l'égard de nombreuses marchandises au Canada. La plupart des députés, comme moi d'ailleurs, ont reçu de la correspondance de divers Canadiens victimes des réductions tarifaires faites à ce moment-là. J'espère qu'à l'étape des délibérations du comité plénier, le ministre répondra aux questions touchant aux études effectuées par son ministère sur les répercussions de certaines de ces réductions tarifaires consécutives au budget de novembre dont la Chambre a déjà traité.

Cela étant dit, monsieur l'Orateur, nous ne voulons pas prolonger le débat sur le bill C-67. Je le répète, l'endroit approprié pour traiter de la plupart de détails plutôt techniques est au comité plénier et je propose qu'on accélère l'étude du bill pour aborder cette étape.

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler quelques instants du bill C-67, car je puis faire sur la question une déclaration d'ordre plus général que ce n'est possible en comité plénier, où il n'y a pas grand chose à dire. En soi, les articles du bill ne sont pas si discutables ni si importants au point de vue des conséquences économiques générales qu'ils auront sur le pays. Toutefois, ce qu'il faut remarquer, c'est que le gouvernement n'a pas fait de déclarations sur sa politique commerciale en général, notamment au sujet des recommandations faites récemment dans le rapport du Conseil économique du Canada où l'on préconisait que le Canada s'oriente vers le libre-échange.

D'après ce que je peux voir, le rapport du Conseil économique est un ramassis d'absurdités et cela me déçoit beaucoup. Je suis déçu par la tendance qu'on peut observer dans les rapports du Conseil économique. A une certaine époque, nous attendions ces rapports avec impatience, car

c'étaient des déclarations très importantes sur la condition humaine au Canada. Je me souviens du rapport sur la pauvreté, du rapport sur l'éducation et des autres. Ils s'intéressaient beaucoup non seulement aux modèles économétriques, mais aussi aux conséquences de la situation économique sur la vie des Canadiens.

Ces dernières années, le Conseil économique est devenu si technocratique qu'il est presque impossible pour le profane qui s'intéresse à l'économie de comprendre ce qu'il fait. C'est presque comme si le Conseil avait employé délibérément un jargon obscur, compréhensible seulement pour un petit groupe d'initiés munis de petits ordinateurs de poche leur permettant de déchiffrer son rapport. C'est à mon sens une tendance marquée.

Si l'on a créé le Conseil économique, c'est sans doute pour fournir une source d'information indépendante aux gens qui s'intéressent à une question qui dépasse la compétence de quelques spécialistes pour leur donner une idée de l'orientation future de notre économie. La plupart conviendront que le libre-échange est un principe fort valable et rares sont ceux qui s'y opposeront, mais il faut rappeler que le libre-échange n'est vraiment valable et efficace que lorsqu'il a lieu entre des partenaires égaux. Je puis comprendre le principe du libre-échange dans le contexte de la Communauté économique européenne où les pays ont à peu près la même superficie. Bien que ces pays soient différents par la langue et la culture, ils se valent quant à leur expansion économique et à d'autres égards. En l'occurence, un marché commun peut facilement s'envisager.

Par contre lorsque nous parlons de libre-échange au Canada, nous ne voulons pas dire en réalité et au point de vue historique que le Canada devrait adhérer au Marché commun, même si de nombreux Canadiens seraient apparemment favorables à une telle adhésion. Quant à moi, j'aimerais bien que le Canada adhère au Marché commun. Malheureusement, la question n'est pas de savoir ce que nous, Canadiens, pourrions réaliser dans le cadre du Marché commun, mais bien de savoir si de l'avis des pays membres, nous pourrions contribuer au succès de ce qu'ils tentent de réaliser en Europe. Aussi, lorsque nous parlons de libre-échange en Amérique du Nord, n'allons pas nous imaginer que nous parlons de libre-échange avec le Japon, avec les pays riverains du Pacifique ou avec les pays d'Europe. Dans notre cas, le libre-échange se limite essentiellement au continent. Il ne peut s'agir que d'un libre-échange avec les États-Unis et d'une association de notre économie avec celle des États-Unis.

A mon avis, les gens qui ont fait des recherches dans cette matière, avec tous leurs chiffres et études modèles, connaissent mal la question, parce qu'ils ont tendance à la voir sous l'angle économique et mathématique. Ils ne tiennent pas compte, et c'est dans ce travers qu'est tombé le Conseil économique depuis deux ans, du facteur politique ou du facteur culturel, ni du fait que le marché n'est plus ce qu'Adam Smith nous a décrit il y a deux cents ans. S'il en était ainsi, nous devrions peut-être examiner la question du libre-échange, mais ce n'est pas le cas.

Il y a assez de preuves qui démontrent que, depuis la croissance des grandes compagnies multinationales, l'intervention du gouvernement dans le commerce et le nouveau mercantilisme mondial, il existe maintenant une nouvelle manière de dominer les marchés qui ne permet pas aux nouveaux venus de percer. Il n'est plus question des petites boutiques qui surgirent au dix-huitième siècle en Angleterre. Il est question de grands monolithes qui s'étendent d'un pays à l'autre. Je ne dis pas qu'ils font tous partie d'une conspiration, mais que c'est là la façon dont le monde a évolué et que nous sommes bien obligés d'en tenir compte.

Beaucoup de ces grandes compagnies ont accès à des pouvoirs qui dépassent largement, à ce qu'il me semble, ceux de la plupart des gouvernements des pays du monde. Une compagnie comme General Motors aux États-Unis a des ressources et des pouvoirs plus vastes que celles de la majorité des pays. En théorie, les pays dont nous parlons, même si leur population n'est que de 100,000 habitants, ont le droit souverain de dire «non». Les pauvres ont le droit de dire «non, nous ne voulons pas», excepté qu'ils n'ont en général pas de choix: face à l'énorme richesse d'un corps dépourvu de la sorte de souveraineté dont jouissent les gouvernements, ils finissent en général par succomber à cette richesse, à cette puissance et à cette technologie qui leur sont présentées.

En ce qui concerne le concept du libre-échange au Canada, qu'aurions-nous à offrir? Non seulement associons-nous un pays d'une taille onze fois plus petite que celle de l'autre, mais encore nous associons un pays très riche en ressources comme le Canada, avec un autre où le secteur de la fabrication est le plus développé au monde. Le Canada possède des ressources très recherchées qui se font rares, surtout aux États-Unis.

● (1640)

Qu'arrive-t-il si nous supprimons les barrières douanières? Nous avons pu constater ce qui arrive même quand on laisse exister ces barrières entre le Canada et les États-Unis. Nous sommes devenus l'arrière-pays de mines et de ressources pour les États-Unis. C'est ce que nous sommes aujourd'hui, mais que deviendrons-nous sans les quelques barrières qui restent? Les économistes nous disent que nous avons un avantage relatif. Si nous avons du minerai de fer, il est bien évident que nous sommes avantagés sur ce point et que nous devrions le vendre. Pourquoi nous occuper de fabrication et de transformation, si nous avons du minerai de fer? Si nous avons des forêts, nous devrions vendre des produits forestiers. Si nous avons du pétrole, nous devrions nous en débarrasser, et si nous avons du gaz, il faudrait le vendre aussi. Quelles sont les conséquences d'une telle attitude? Allons-nous établir une industrie de transformation dans notre pays dans ces circonstances? Je ne le crois pas un instant.

Ce qui va se passer au Canada si nous vendons toutes nos ressources, c'est ce qui se passe actuellement dans les Maritimes, dans certaines parties de l'Ontario et de l'Ouest. Quand les ressources sont épuisées, les gens n'ont plus rien à faire. Quand il vous faut plonger 28 milles sous la mer pour trouver du charbon, vous n'intéressez plus personne, et les gens fiers doivent alors chercher autre chose de moins honorable. Le Canada deviendrait ainsi un arrière-pays épuisé. C'est bien ce qui risquerait d'arriver au bout d'un certain temps.

Il est vrai que notre population diminuerait très sensiblement, car l'industrie primaire n'a pas besoin de beaucoup de main-d'œuvre. Cette industrie n'emploie pas autant de travailleurs que le secteur de la fabrication. Notre pays pourrait compter 6 ou 7 millions d'habitants, avec un niveau de vie par tête d'habitant légèrement supérieur. Nous pourrions peut-être accroître notre revenu par habitant en ayant une population moindre. C'est un peu ce que les économistes ont proposé pour les Maritimes. Selon eux, les gens de cette région devraient partir pour que ceux qui restent aient un revenu supérieur. Est-ce là ce que nous souhaitons pour notre pays? Les gens des Maritimes ont bien entendu rejeté cette idée et je pense que le Canada tout entier en ferait autant. Nous ne voulons pas devenir le pays le plus populeux du monde, mais nous ne voulons pas non plus devenir le plus clairsemé.

Si l'on suit la même tendance que par le passé, on aura besoin de la même structure sociale et des mêmes régimes fiscaux que nos partenaires commerciaux. Nos ententes avec les autres pays sur le plan politique ne revêtraient plus tellement d'importance, mais nous aurions besoin du même régime fiscal. Nous serions l'objet de pressions considérables parce que l'industrie est souple et qu'elle peut se déplacer là où elle veut, en particulier les sociétés multinationales qui possèdent des ressources énormes dont elles peuvent se servir pour opposer non seulement des régions d'un même pays mais aussi un État souverain à un autre. C'est précisément ce qu'elles font—très facilement d'ailleurs—avec certaines provinces du Canada.

Tout cela signifie que si les États-Unis avaient d'un certain système de valeurs qui influencait son régime fiscal, le Canada serait obligé d'adopter exactement le même système, autrement les industries menaceraient de déménager parce que leurs impôts seraient moins élevés aux États-Unis qu'au Canada. Elles exigeraient que le Canada adopte les mêmes dispositions fiscales, sinon elles retourneraient aux États-Unis.

En fait, c'est ce qui s'est passé sans libre-échange. L'unique raison invoquée par le gouvernement pour justifier son projet d'abaisser le taux d'imposition des sociétés et d'offrir des avantages appréciables aux fabricants canadiens, c'était de compenser le programme DISC aux États-Unis. Le gouvernement a prétendu que les États-Unis avaient décidé d'encourager ses sociétés multinationales à accroître leurs activités de fabrication aux États-Unis, ce qui n'était qu'une simple question d'administration. L'encouragement consistait en stimulants et en avantages fiscaux.

Deux options s'offraient à notre ministre des Finances (M. Turner). Il pouvait considérer cette mesure comme une taxe discriminatoire ou une sorte de dumping et imposer des taxes équivalentes sur les importations des États-Unis, ou encore, parce que nous avons toujours eu un faible pour le libre-échange, ce qui est bon, à mon avis, le ministre pouvait en faire autant. Autrement dit, il pouvait accorder les mêmes concessions fiscales qu'aux États-Unis en vue de compenser le programme DISC, d'empêcher l'exode de toutes les filiales de sociétés américaines. Ce fut la voie choisie par le ministre. Sans vouloir critiquer cette décision, je veux simplement rappeler ce qui s'est passé, pour montrer comment il faut uniformiser les sytèmes de valeurs quand on fait partie d'une zone de libre-échange.

Les États-Unis sont un grand pays aux perspectives gigantesques, et je ne suis pas de ceux qui désespèrent de les voir régler certains de leurs problèmes. Car ils y arriveront à mon avis. C'est un grand pays qui le restera. Mais l'expérience canadienne me convient mieux que la leur, et je ne suis pas le seul dans ce cas. C'est ce qui fait que nous sommes Canadiens, et que nous nous efforçons consciemment de sauvegarder l'intégrité nationale du Canada.

Pour les économistes, l'entité canadienne est une sorte d'anachronisme. L'existence d'un pays étiré d'est en ouest dans l'axe d'un chemin de fer ne s'explique pas car, selon eux, nos courants de croissance devraient être orientés nord-sud. Nous avons voulu avoir des valeurs un peu différentes de celles de nos voisins du Sud. Ils nous plaisent comme amis et voisins, mais nous ne voulons pas être assimilés à eux et c'est par un choix délibéré que nous avons voulu être différents. L'étiquette ne fait rien à la chose: lorsque les systèmes fiscaux sont identiques, les systèmes de valeurs le sont également.

Ce qui nous distingue, c'est notre sécurité de la vieillesse, nos allocations familiales, notre assurance-hospitalisation et notre assurance soins médicaux. Ce sont là des choses auxquelles la population américaine n'attache pas autant de prix que nous. Quant à nous nous inclinons à prendre la richesse d'une province pour la redistribuer dans une autre. Nous sommes plus enclin à taxer le riche pour avantager le pauvre. Voilà ce qui nous distingue: ces choses que nos amis du sud n'ont pas voulu faire jusqu'ici, notre système de valeurs que je crois supérieur au leur.

Il est impossible de préserver un système de valeurs à mes yeux préférable et supérieur en s'orientant vers cette sorte de libre-échange. En général, les économistes ne sont pas avares de solutions mais l'ennui avec eux tient à ce qu'ils n'ont pas été dans la politique. Beaucoup sont brillants, plus brillants peut-être que les politiciens, mais ils ne comprennent pas les réalités politiques et je dirai qu'ils ne comprennent pas les gens. Ils ne comprennent pas l'importance de certaines choses qui n'ont pas de valeur chiffrable. Ce sont là des impondérables qu'on ne peut pas faire figurer sur les tables d'entrée-sortie.

Parlons de choses qui nous semblent importantes, telles que le patriotisme. L'économiste ne reconnaît pas la valeur du patriotisme. Toute personne va favoriser son pays d'origine. Je crois que le même principe s'applique aux sociétés américaines qui ont des succursales dans d'autres pays. On s'attend vraiment à trop lorsqu'on prévoit que tout échange commercial entre le pays où se trouvent les succursales et le pays où des gens sont nés, ou dans lequel la société-mère a ses racines, résulte en une tendance favorable aux pays dans lesquels se situent les succursales. Bien entendu, ils vont favoriser le pays de son origine et d'allégeance en temps de crise.

On comprend fort bien pourquoi il en est ainsi. Lorsqu'ils se retrouvent sur sol étranger, ils sont assujettis aux lois de ce pays étranger. Ils n'ont pas les mêmes droits que les citoyens du pays. Ils n'ont pas les mêmes droits d'immigration au Canada, parce que dans notre pays, nous n'avons pas les mêmes règlements pour les propriétaires qui sont de l'étranger et ceux qui sont d'ici. Nous l'avons fait délibérément par souci des sociétés étrangères qui ont des intérêts au Canada. Lorsqu'elles investissent dans un pays étranger, elles n'ont ni les mêmes droits, ni la même protection, ni la même influence sur le gouvernement que dans leur pays.

● (1650)

Pour cette raison, elles désirent en plus du revenu normal de leurs investissement la prime qu'elles obtiendraient dans leur pays, grâce peut-être à des manœuvres de couloir auprès du Congrès ou du Sénat. Elles ne peuvent le faire à l'étranger et encourent donc un risque supplémentaire. A cause de ce risque, elles veulent un revenu plus élevé. Il s'ensuit donc, et c'est une autre façon de présenter les choses, que les travailleurs à l'étranger devront travailler pour un salaire inférieur à ceux que la société est prête à verser dans son pays. Cela s'est vu au Canada.

De l'aveu même des sociétés, si elles doivent verser à l'étranger les mêmes salaires que dans leur pays, elles feraient aussi bien de ramener leurs investissements dans leur pays où le danger est moindre et la gestion plus facile. Si leur pays traverse de graves difficultés en matière de chômage et que leur gouvernement fait appel à elles et leur demande de faire preuve de civisme et de continuer leur exploitation pour fournir des emplois, il est certain que, même si elles nourrissent les meilleures intentions du monde envers le peys étranger, elles se sentiront obligées—peut-être pas légalement, mais moralement et pour des raisons patriotiques—de faire plus dans leur pays qu'à l'étranger.

C'est pourquoi, lorsque nous parlons d'unir par le libre-échange des pays comme le Canada et les États-Unis, nous parlons en fait de suicide national. Sous bien des aspects, le libre-échange serait plus acceptable si les pays en question étaient politiquement unis, mais le libre-échange sans lien politique fait surtout ressortir les inconvénients des deux mondes, parce que votre système de valeurs n'est pas réellement différent, indépendant ou distinct de celui du pays avec lequel vous êtes unis. D'autre part, on ne peut pas présenter des instances au niveau politique, et c'est ce qui compte de nos jours.

On rédige des rapports économiques de ce genre depuis que le Canada existe. Bien sûr, ceux qui s'en occupaient à l'époque de sir John A. MacDonald ne se servaient pas de techniques aussi perfectionnées. Ils ne pouvaient pas appuyer leurs arguments sur des chiffres semblables. Je suis certain qu'on se serait moqué d'eux s'ils l'avaient fait, mais, parce que de nos jours, seul un groupe ésotérique relativement petit a accès à ces chiffres, les autres ne se sentent pas en mesure de se moquer des bêtises que les chiffres représentent. Ces chiffres ne tiennent pas compte des facteurs politiques. Les économistes pensent que le monde est régi uniquement par l'économie. Il ne l'est pas. Malheureusement pour les économistes et leurs chiffres, il y a les gens. Il y a les gens avec leurs désirs, leurs aspirations et le système de valeurs dont les économistes ne semblent pas vouloir tenir compte. Ils semblent considérer ces facteurs comme des bêtises sont il ne faut pas tenir compte lorsqu'on décide ce qu'il faut faire. Ce qu'il faut faire, c'est ce que les gens veulent, ce qu'ils désirent et ce qu'ils espèrent obtenir pendant leur vie dans le genre de société dans laquelle ils espèrent vivre.

J'aimerais conclure mes observations sur ce point en signalant qu'aucun accord de libre-échange ne signifie le libre-échange au sens international du terme, c'est-à-dire le commerce avec le reste du monde. Il s'agit en réalité de continentalisme ou de libre-échange avec les États-Unis, même si le rapport du conseil affirme que ce n'est pas vraiment ce dont il s'agit. Il ne peut s'agir d'autre chose puisque nous ne pouvons avoir de libre-échange à l'échelle internationale. La situation mondiale actuelle ne le permet pas. Lorsqu'elle le permettra, le Canada devra certainement songer au libre-échange.

Il s'agit donc de continentalisme. Cela veut dire qu'il nous faudra adapter notre régime fiscal au régime d'un autre pays et lorsqu'un pays ne peut maîtriser son régime fiscal, il ne peut maîtriser son aptitude à créer un système de valeurs différent et à porter des jugements de valeur différents dans une société différente. Si l'on n'a pas l'argent nécessaire pour verser des pensions de vieillesse, tout ce qu'on peut faire, c'est en parler. Si nous décidons de consacrer aux dépenses privées le même pourcentage du produit national brut que les États-Unis, de ne pas couvrir par l'impôt les dépenses publiques, nous en viendrons à poser les mêmes jugements de valeurs que nos voisins du sud. En effet, la possibilité de se doter de l'assurance-hospitalisation, de la pension de sécurité de la vieillesse et autres mesures sociales, comme de la péréquation entre les provinces, tout cela dépend du volume d'argent que l'on veut faire prélever et redistribuer par l'État, suivant le système de valeurs adopté par le peuple.

Dans le cas contraire, il n'y a pas vraiment de souveraineté. Nous pourrons toujours nous dire pays souverain, et nous prétendre différents, il n'y aura guère de différence si nous n'avons pas ce pouvoir, si nous n'agissons pas de la sorte. Pourquoi vouloir avoir une personnalité différente si l'on ne peut agir à sa façon? Si l'on veut être différent, c'est pour agir différemment. Il m'arrive de désespérer des nationalistes canadiens. Comme je me considère moi-même comme nationaliste, je puis donc dire qu'il m'arrive de désespérer des nationalistes canadiens qui prônent l'expulsion du capital étranger, la séparation des États-Unis, et ainsi de suite. Lorsqu'on leur demande pourquoi, ils disent que c'est pour faire comme ce qui se fait aux États-Unis exactement. Alors pourquoi se séparer? Si on veut avoir un pays distinct, une identité distincte, une économie distincte, c'est pour exercer notre souveraineté, que ce soit dans le domaine social ou dans le domaine de la politique étrangère.

Trop souvent le gouvernement nous dit qu'il faut faire ceci ou cela pour accroître notre indépendance. Mais que fait le gouvernement de cette indépendance? Rien du tout; il n'exerce pas cette souveraineté, ces pouvoirs qu'il a demandés. En conclusion donc, pour être un pays différent, il faut avoir une stratégie industrielle, une politique commerciale, des relations commerciales en conséquence mais encore faut-il avoir la volonté et le désir d'agir à sa guise quand on a le pouvoir de le faire.

Nous avons trop souvent imputé tous nos maux à la protection douanière. On pense que c'est à cause de la protection douanière que nous nous sommes pas si efficaces que les États-Unis, que notre productivité est moins élevée que la leur. Tout est la faute du tarif. On prétend que nous serions un grand pays industriel si nous n'avions pas la protection douanière. Tout cela est faux. Le Canada était appelé à devenir un grand pays industriel; il a commencé à faire ses preuves au cours de la première grande guerre. Ce n'est pas à cause des régimes tarifaires que nous n'y sommes pas parvenus mais plutôt à cause de l'intrusion des sociétés multinationales et des filiales américaines. C'est ce qui a détruit notre économie, mais non les tarifs.

C'est une sorte de cercle vicieux. On prétend que faute de tarifs, les sociétés multinationales n'auraient pu s'implanter chez nous. Elles seraient probablement venues de toute façon. Mais sans barrière tarifaire, pourquoi seraient-elles venues ou se seraient-elles préoccupées de nous puisqu'elles nous auraient simplement exporté leurs excédents sans aucune difficulté.

Il est intéressant d'étudier l'histoire industrielle de notre pays. Bon nombre d'excellents ouvrages ont été écrits sur le sujet, dont ceux qui relatent l'histoire de Massey-Ferguson, de la Steel Company of Canada et nombre d'autres industries. Cependant, il existe assez d'ouvrages sur l'évolution de quelques-unes de nos industries pour constater ce qui est arrivé. L'une des histoires les plus intéressantes est celle de l'industrie sidérurgique au Canada. Nous devrions en être fiers. Peu importe dans quelle optique l'industrie de l'acier au Canada peut se comparer avec celle de n'importe quel autre pays du monde, que ce soit l'Allemagne, le Japon ou les États-Unis. Nous pouvons produire de l'acier aussi bien sinon mieux que tout autre pays au monde.

● (1700)

L'une des raisons pour laquelle l'industrie de l'acier au Canada demeure tellement efficace alors que d'autres industries nous paraissent si peu rentables, c'est que cette industrie est demeurée canadienne à cause d'un homme appelé lord Beaverbrook qui a unifié cette industrie et en a assuré la force. Elle est une des rares qui soit venue à bout de ses concurrents américains. Lord Beaverbrook a fondé la Steel Company of Canada parce qu'il craignait que la Bethlehem Steel ne vienne s'installer dans la région de Windsor. Il a persuadé les industriels canadiens, mais, chose intéressante, il n'a pas réussi à persuader les banquiers canadiens, et il a été obligé d'aller chercher des capitaux en Grande- Bretagne, car les banquiers canadiens n'étaient pas disposés à payer. Il a organisé la Steel Company of Canada et a réussi à chasser la Bethlehem Steel de Windsor.

Ce fut la fin des tentatives de pénétration étrangère massive dans l'industrie de l'acier. C'est tout à l'honneur des Canadiens; ce qui ne l'est peut-être pas autant, c'est que les lord Beaverbrook, les E. P. Taylor, les lord Thompson et les Weston ont dû fuir leur propre pays parce qu'ils n'y étaient pas respectés. Les Américains révèrent les Frick, les Rockefeller et les barons déprédateurs de leur société; cela ne s'est jamais produit au Canada. C'est une chose à la fois bonne et regrettable. Ces hommes se sont sentis déshonorés dans leur propre pays. Cette espèce d'âpreté, quelles que puissent en être les conséquences favorables ou néfastes, n'allait pas aux Canadiens. Mais il n'empêche que ces industriels, quelle que soit la façon dont ils ont réalisé et préservé l'appartenance canadienne de leur industrie, ont réussi à résister aux invasions étrangères.

L'arrivée de la société multinationale américaine avec ses filiales s'est produite au moment où nos industries étaient sur le point de se renforcer et de se transformer, et elle a fait avorter cette évolution. Les historiens estimeront que la mainmise étrangère, au lieu de profiter à notre pays, aura au contraire empêché les Canadiens d'organiser et de restructurer leur société. L'industrie passe par certains stades où elle est en pleine évolution et où elle doit se modifier, où de nouveaux organismes doivent émerger, où de nouvelles structures doivent apparaître, structures qui, dans de nombreux cas, doivent refléter des conditions locales et sont indispensables dans le contexte social du moment. La propriété étrangère a imposé une structure étrangère qui ne cadrait pas avec la situation locale, et n'était ni souhaitable ni nécessaire; elle a retardé l'évolution de l'industrie canadienne.

Ce n'est pas l'objection que l'on fait généralement à l'emprise étrangère, c'est-à-dire aux infernaux Américains et à leurs empiétements sur notre souveraineté, ce qui est d'ailleurs vrai en partie. Chose certaine en tout cas, ils ont ruiné nos industries de transformation, et c'est à cause de cela que le Canada n'a jamais vraiment décollé. Il faut le reconnaître, nous avons pu prendre de l'avance; certaines de ces industries auraient pu se développer deux ou trois ans plus tôt, mais, sur une longue période, la propriété étrangère a empêché la restructuration saine et efficace de l'industrie canadienne. S'ils n'étaient pas venus ici, nous aurions développé des industries comme l'industrie de l'acier, des industries qui ont leur place au Canada, qui sont efficaces et compétitives sur le plan international.

En parlant de l'industrie de l'acier et des tarifs, il est intéressant de noter que cette industrie n'est pas devenue efficace parce que les tarifs ont été supprimés. Les tarifs ont été supprimés après que l'industrie de l'acier est devenue efficace. Des députés ont alors soulevé des objections et demandé pourquoi l'industrie devait bénéficier de cette protection tarifaire, car elle roulait dans l'argent et était compétitive; ils ont donc avancé qu'on pouvait lui retirer sa protection tarifaire. C'était après le fait plutôt qu'avant. D'après les économistes, le retrait de la protection tarifaire forcera l'industrie à être forte et bien portante sans quoi elle mourra. Elles meurent habituellement, elles ne deviennent pas fortes et bien portantes.

L'attitude que nous aurions pu adopter comme politique gouvernementale, au lieu de laisser les choses au hasard ou à lord Beaverbrook le soin de restructurer notre industrie, aurait été de nous débarrasser de la propriété étrangère, encourager le regroupement des entrepreneurs canadiens en unités compétitives sur le plan international, et seulement alors éliminer les tarifs. Je les supprimerais unilatéralement; je ne négocierais même pas avec un autre pays parce que nous voulons supprimer le tarif pour nous assurer qu'il ne profite pas de son importance, de sa situation et de son efficacité.

En fait, c'est ainsi que fonctionne le gouvernement japonais. Il invite la concurrence étrangère non quand son industrie est faible et souffrante et essaie de démarrer, mais quand elle est forte et solide. C'est le bon sens. Que faisons-nous? Nous invitons la propriété étrangère quand notre industrie se débat pour démarrer. Cela la tue avant qu'elle ait une chance de croître. Quand on dit que les tarifs emmaillotent l'économie, ce ne sont pas en fait les tarifs mais les genres de politiques gouvernementales. Peut-être ne devrais-je pas seulement blâmer les libéraux, peut-être est-ce commun à tous les Canadiens de ne pas voir jusqu'à quel point il est destructif d'imposer une forme de développement industriel qui est étrangère à notre pays et basée sur l'expérience d'un autre pays.

On retrouve la même formule dans d'autres industries compétitives, comme celles du ciment, du sucre et de la bière. De fait, notre industrie de la bière est si prospère que les Américains ont adopté une loi contre la propriété étrangère, pour empêcher que nos brasseurs s'implantent chez eux et fassent concurrence aux leurs. Mais une fois encore, les industriels canadiens ont réuni ces compagnies en un réseau canadien qui leur permet de résister à l'intrusion étrangère.

Je voudrais donner aux députés un exemple des effets du libre-échange, car nous en avons un de ce genre au Canada. L'exemple que je veux vous donner est celui de l'industrie de l'outillage agricole, car il y a libre-échange dans ce domaine. Dans le nouveau bill sur le tarif, je constate que le gouvernement reconnaît maintenant que l'agriculture n'est plus une affaire primitive. Les climatiseurs destinés au matériel agricole sont maintenant exemptés. En labourant, on fait bien de se mettre à l'aise notamment quand on peut amortir le coût de l'appareil.

Dans l'industrie de l'outillage agricole, on constate encore une fois ce regroupement entrepris dès le début. Massey Harris a mis sur pied cette industrie et est devenue très compétitive. La communauté agricole a exercé de très fortes pressions en vue de faire abaisser le tarif. Il a été réduit progressivement au point où il n'existe plus de protection tarifaire sur l'outillage agricole. Qu'avons-nous donc aujourd'hui? Nous avons une compagnie canadienne Massey-Ferguson, une des plus importantes au monde. Où fait-elle affaires et où effectue-t-elle ses nouveaux placements? Aux États-Unis. Quel argument invoque-t-elle? Elle prétend qu'il est plus efficace et rentable en ce qui concerne le transport de s'installer dans le Midwest américain plutôt qu'à Brantford, Winnipeg ou d'autres endroits de ce genre. Malgré qu'on lui ait signalé que les coûts de transport ne sont pas tellement importants, c'est ainsi qu'elle agit.

● (1710)

Toute la technologie moderne, toutes les innovations et tous les nouveaux investissements sont groupés aux États-Unis et il s'agit d'une société canadienne qui fonctionne sous l'empire du libre-échange. Lorsque les employés de Massey-Ferguson à Brantford ont fait la grève parce qu'ils réclamaient la parité de salaire avec les États-Unis, on a retenu les services d'experts-conseils canadiens, la société Hedlin Menzies. Si l'on veut invoquer un argument régressif, il faut retenir les services d'une firme canadienne. Hedlin Menzies a déclaré que la seule raison qui motivait l'établissement de Massey-Ferguson au Canada était les taux de salaire peu élevés. Si Massey-Ferguson devrait accorder aux travailleurs canadiens la parité de salaire avec les travailleurs américains, la société s'en irait alors aux États-Unis, selon Hedlin Menzies. Mais cette grande société canadienne qu'est Massey-Fergusson, a groupé au Canada toutes ses activités à forte concentration de main-d'œuvre et déménagé aux États-Unis ses installations automatisées et hautement productrices. Hedlin Menzies a conseillé à Massey-Ferguson de maintenir au Canada ses activités à forte concentration de main-d'œuvre et dit aux travailleurs que le seul moyen de maintenir ces activités au Canada était pour eux de travailler à un salaire inférieur. Il est ainsi, avantageux pour Massey-Ferguson de garder au Canada ses installations de montage manuel, mais de fabriquer tous les tracteurs hors du pays. Voilà comment se joue le jeu du libre-échange.

Le gouvernement canadien, et peut-être tous les autres, rêve de solutions faciles. Il est difficile d'implanter une stratégie industrielle, d'élaborer des politiques. Nous avons lutté contre le gouvernement actuel en maintes occasions, et nous savons qu'il est inébranlable. Avant de réussir à le faire bouger ou à le persuader que nous ne devrions pas exporter de pétrole ni de gaz naturel, nous avons dû revenir à la charge durant des années jusqu'à ce que la nécessité le force à agir. J'aimerais croire que nous avons eu notre mot à dire dans ce changement d'attitude. Je crois que des accidents peuvent arriver et que le gouvernement n'avait pas prévu se faire avoir par les pétrolières multinationales, qui ne lui ont pas fourni des chiffres exacts. Je suppose que ces sociétés ont eu sur le gouvernement presqu'autant d'influence que nous, mais je crois que notre persévérance a persuadé une bonne partie du public que le gouvernement devait répondre plus que jamais de ses politiques de bradage des ressources. C'est en ce sens que j'estime que l'opposition a joué un rôle utile.

Pendant des années et des années, le gouvernement a choisi la solution facile, et il le fait encore en exportant des matières premières et en important des articles fabriqués. Le député de York-Simcoe (M. Stevens) est un homme très versé en la matière et j'ai pour lui le plus grand respect. Il a posé une question dont j'aurais cru la réponse évidente. Il a dit que le gouvernement devrait expliquer pourquoi les recettes douanières avaient augmenté de 120 millions de dollars. La réponse est évidente. Nous importons des quantités effarantes d'articles fabriqués. Si notre chômage est si élevé, c'est que les articles dont la fabrication procurerait beaucoup d'emplois sont importés, tandis que ce sont les produits qui ne procurent pas beaucoup d'emplois qui sont exportés. Le ministre s'est fait gloire de chiffres démontrant à quel point on mousse nos exportations. Il parlait d'exportation de matières premières. A quoi bon? Ce n'est pas d'exporter qui est important. On peut exporter bien des choses, mais quand on échange quelque chose de plus précieux contre quelque chose qui l'est moins, c'est assez absurde, et c'est ce que nous avons eu tendance à faire pendant des années. Nous avons eu tendance à donner dans la facilité. Nous dilapidons ce qui est énormément précieux et acceptons en échange ce qui est moins avantageux pour notre économie.

Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que vous vous impatientiez, mais que vous êtes sur le point de me demander de conclure. Je terminerai donc en insistant sur la nécessité pressante qu'il y a pour le gouvernement de prendre position sur le commerce international et le développement industriel, ainsi que sur ces facteurs qui ont fait de nous un pays différent, et qui, je l'espère, continueront à faire de nous un pays différent à l'avenir.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, en examinant le bill C-67, j'ignorais que d'un bill aussi simple et aussi bref, on pouvait dire autant de choses. J'ai compris que mon préopinant n'a pas tellement parlé du contenu du bill, mais surtout des omissions du bill. C'est pourquoi il s'est si longuement attardé sur ce qu'aurait dû prévoir l'administration actuelle en ce qui concerne les importations d'objets et d'articles qui peuvent être manufacturés au Canada.

Monsieur l'Orateur, on ne peut guère critiquer le contenu du bill C-67, car il supprime de façon générale des droits de douane surtout sur des articles qu'on ne produit évidemment pas au Canada. Mais là n'est pas la question. Je pense que dans de nombreux domaines on peut fabriquer ces articles au Canada mais jusqu'ici on a négligé d'encourager l'établissement d'industries manufacturières sérieuses qui peuvent fabriquer des articles réclamés par le consommateur canadien et ainsi donner de l'emploi ou créer de nouveaux emplois aux ouvriers canadiens. On se plaint avec raison du niveau croissant du taux de chômage. On vient de nous informer que le nombre désaisonnalisé de chômeurs a augmenté de 10,000 en juin.

Or, monsieur l'Orateur, je crois que cela inquiète non seulement les travailleurs mais tous les Canadiens. Dans ce projet de loi on remarque, par exemple, qu'on permet l'entrée en franchise de machinerie agricole. J'ai lu il n'y a pas tellement longtemps un article disant qu'au Canada on ne produit pratiquement plus de machinerie agricole. On ne fabrique presque plus de tracteurs, de faucheuses, de moissonneuses et tous les articles qui servent à la production agricole. On exporte, par exemple, des céréales à la Russie. On se prépare également à en exporter des quantités importantes et la Russie nous rembourse ces céréales par de la machinerie agricole afin de nous permettre de produire d'autres céréales pour les nourrir. Cela devient en quelque sorte un cercle vicieux. Et nous avons prouvé, monsieur l'Orateur, dans le passé, qu'on était capable de produire ces machineries agricoles.

Nous avons eu au Canada d'importantes manufactures de tracteurs, de faucheuses, de moissonneuses, de charrues de toutes sortes et qui ont donné satisfaction aux Canadiens. Aujourd'hui, dans la plupart des cas, on est obligé d'aller sur le marché extérieur pour s'approvisionner de cette machinerie agricole et de pièces de remplacement ce qui, dans bien des cas, devient quasiment un cauchemar pour les cultivateurs. Or, monsieur l'Orateur, c'est un point important, et le gouvernement canadien ne devrait pas se contenter de permettre l'importation en franchise d'articles comme ceux-là, mais veiller à l'implantation d'industries capables de fournir aux Canadiens ces choses que nous pouvons produire.

Dans d'autres domaines, c'est la même chose. Encore dans le domaine agricole, les représentants de l'UPA du Québec nous signalaient à midi que le Canada importe des quantités extraordinaires de produits qu'on peut fabriquer chez nous, comme le fromage, par exemple, dont nous importons pour un demi-milliard de dollars. Nous importons du beurre en quantité peut-être supérieure à celle qu'on produit chez nous. Ce sont encore là des choses que le gouvernement semble avoir plus d'intérêt à importer qu'à produire, et dont il semble ne pas vouloir encourager la production chez nous.

On parle de douanes dans ce bill. Nous pratiquons dans certains cas la douane à l'envers. Encore dans le domaine de l'agriculture, par exemple, nous obligeons actuellement les producteurs laitiers canadiens à payer une prime à l'exportation de 90c. les 100 livres pour la poudre de lait destinée à l'exportation, tandis que dans le marché commun on subventionne les producteurs laitiers. C'est le contraire de ce qu'on fait chez nous. Chez nous, on pratique la douane à l'envers, on oblige le producteur canadien à payer au départ pour son exportation. Monsieur l'Orateur, c'était là des points que je voulais porter à l'attention du ministre. Même s'il ne m'écoute pas, je sais que ces fonctionnaires sont là pour le lui rappeler.

Un autre point qui a également attiré mon attention dans ce bill, c'est celui des cadeaux occasionnels expédiés de l'étranger à des amis au Canada ou apportés au Canada par des non-résidents. Sans doute, monsieur l'Orateur, que l'augmentation qu'on apporte dans ce bill de la valeur de ces cadeaux va permettre l'entrée d'une valeur un peu plus importante en franchise de cadeaux de ce genre, d'articles

qu'on offre ordinairement à des amis. On s'est sans doute rendu compte que c'était une partie négligeable de nos importations, mais encore là, monsieur l'Orateur, je pense qu'il s'agit d'articles qu'on a l'habitude de trouver dans les boutiques ordinairement situées dans des endroits fréquentés par les touristes.

Encore là, ce sont des choses qu'on peut produire. Et quand on visite ces kiosques et ces boutiques, que ce soit sur le mail de la rue Sparks, à Ottawa, ou dans n'importe quelle autre ville canadienne, on se rend compte que ces boutiques sont inondées de produits importés, de l'Italie, du Japon, de la Chine, pays où l'on dit que la production est à bon marché. Mais il reste quand même que ces articles sont souvent vendus au Canada comme des souvenirs authentiquement canadiens. Je me souviens, il y a deux ou trois ans, je voulais offrir à quelqu'un qui m'avait rendu un service quelque chose qui représentait la Capitale nationale. Or, à mon grand désarroi je n'ai rien pu trouver qui était de l'artisanat canadien ou de fabrication canadienne. Je fus obligé d'offrir quelque chose qui ne représentait ni le Parlement canadien ni la Capitale nationale. C'est quelque chose qui manque au pays et qu'on devrait encourager.

Or, monsieur le président, encore une fois, c'est un projet de loi très modeste, et qui n'apportera que peu de résultat dans la lutte que cherche apparemment à faire le gouvernement pour encourager la création de nouveaux emplois au Canada. Il est évident qu'il y a des choses que nous ne pouvons pas produire chez nous; il est normal qu'on enlève les droits de douanes là-dessus, mais pour ce qui peut être produit au Canada, il y aurait lieu de prendre tous les moyens possibles pour encourager la production chez nous et ainsi offrir aux Canadiens des emplois convenables, des emplois qu'ils recherchent.

● (1720)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Penner): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Hillsborough (M. Macquarrie)—Les Affaires extérieures—Le Canada et le projet égyptien de réouverture du canal de Suez—La représentation officielle aux cérémonies—Demande d'explications; le député de Brant (M. Blackburn)—L'Immigration—La question de l'étude des antécédents des candidats à l'immigration; le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick)—L'administration de la justice—La possibilité d'un nouveau procès pour le Dr Morgentaler—La question de l'application des articles 617*a*) et 683(2) du Code criminel.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE TARIF DES DOUANES (N° 3)

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Sharp (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-67, tendant à modifier le Tarif des douanes (n° 3), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas être raseur en étudiant ce bill en détail, mais il y en a certaines parties qui sont importantes. Ce qui me préoccupe, ce n'est pas tant ce que le bill contient que ce qu'il ne contient pas, et la façon dont on pourrait concevoir certaines des mesures qu'il renferme. Le premier numéro tarifaire du bill, sur les livres de prières, est de la plus haute importance pour la Chambre. Je me demande si c'est à l'intention du contribuable, devant le budget déposé par le ministre des Finances (M. Turner), le 23 juin! Il est hors de doute que les Canadiens ont maintenant besoin des pouvoirs de la prière. C'est peut-être pour les députés de l'autre côté qui, dans trois ans environ, auront besoin de prier! Ce sera inutile, mais au moins, ils pourront se procurer leurs livres de prières en franchise.

A la page 3 du bill, on parle d'aéronefs, à l'exclusion des moteurs, et l'on mentionne ensuite les moteurs d'aéronefs. Je ne suis pas technicien et je ne vois pas pourquoi l'on sépare les deux, à moins qu'il n'y ait un accident et que l'on n'ait alors besoin que du moteur sans l'appareil ou de l'appareil sans le moteur. Je me demande pourquoi certains échappent à la douane, alors que d'autres sont durement frappés. Je me demande, en outre, comment on peut expliquer les articles tarifaires qui se rapportent à l'industrie de l'aéronautique au Canada, étant donné surtout que le gouvernement fédéral n'encourage pas, ni par une aide financière, ni par son intérêt, le développement de cette industrie en Colombie-Britannique.

La seule marque d'attention qu'ait accordée le ministre des Finances à cette industrie s'est résumée à frapper d'un impôt l'usage des avions de plaisance pour économiser le carburant. Cet impôt est à peu près aussi logique que celui qu'il a imposé, puis supprimé, dans le cas des petites embarcations. Ou encore, que la taxe récemment imposée sur l'essence. Si jamais moteur a été conçu par l'homme pour fonctionner à peu de frais, c'est bien le moteur d'avion.

J'aimerais signaler un autre aspect du tarif, qui brille par son absence dans le bill, celui qui a trait aux couvercles de bocaux de conserve. A mon avis, s'il y avait des élections fédérales aujourd'hui, pas un seul député libéral ne se ferait élire dans les régions agricoles du pays où les femmes ont la majorité des voix.

Une voix: Vous vous êtes déjà trompé avant.

Une voix: Vous ne seriez pas réélu.

M. Brisco: J'entends des bruits vagues de l'autre côté de la Chambre, monsieur l'Orateur.

Une voix: Ils n'ont rien de vague.

M. Brisco: Ils continuent, victimes de leur ignorance béate. Je suis sûr qu'ils ne sont pas allés dans la Péninsule du Niagara, dans le Kootenay ou dans l'Okanagan. Ils n'ont pas parlé aux ménagères qui veulent conserver des produits alimentaires parce que le gouvernement a trop

fait grimper les prix. Elles voudraient bien mettre des produits en conserve, mais elles ne peuvent pas trouver de couvercles parce que le gouvernement n'a pas établi de barrière tarifaire. Les couvercles sont produits aux États-Unis et non au Canada où le gouvernement a étouffé le marché des couvercles. Tout ce qu'il donne c'est des réponses insensées. Il n'a pas résolu le problème, n'a pas l'intention de le faire et se fiche de la ménagère ou de la fermière.

M. Anderson: Pourquoi ne demandez-vous pas aux fabricants pourquoi ils n'en font pas au Canada?

M. Brisco: Je vois que le député de Comox-Alberni (M. Anderson) est un expert sur la question. Il aimerait peut-être nous entretenir.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Si je trouvais un couvercle, je sais bien où je le mettrais.

M. Brisco: Monsieur l'Orateur, l'arrière-ban s'agite parce qu'il ne peut supporter la vérité. Je voudrais passer à une autre question qui me préoccupe beaucoup ainsi que les élèves du secondaire de ma circonscription. C'est celle du tarif douanier sur les instruments de musique. Il n'en a pas été question dans ce bill. J'aurais voulu que ce soit l'objet d'une disposition du bill. J'espère qu'on s'occupera de la question. Le problème des instruments de musique dans la région de Rosalind-Trail, c'est que les réparations doivent être faites à Vancouver, à Calgary ou à Regina. Celles qui sont faites à Spokane, Washington, 125 milles plus loin, sont frappées de droits coûteux. Nous essayons seulement de faire réparer les instruments d'orchestres d'école secondaire. Toutefois, le ministre dans sa sagesse a décrété que les réparations doivent se faire à Regina ou à Vancouver. Je crois qu'il n'a jamais étudié la géographie. Il a l'air de penser que ces deux villes sont plus près de Rosalind-Trail ou de Castlegar que de Spokane.

● (1730)

Une voix: Qu'est-ce qu'il faut réparer, une corde de violon ou un «G-string»?

M. Brisco: Le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) a parlé de l'outillage agricole. Il a dit des choses intelligentes. Il a cependant fait une généralisation excessive quand il a dit que toutes les machines agricoles entrent en franchise. Ce n'est vraiment pas exact. Je connais un cultivateur qui voulait faire venir une benne à grains pour son camion. Comme cela ne fonctionnait pas avec une tarière—il s'agissait d'un dispositif mécanique différent—, les droits de douane étaient excessivement lourds. Cet homme n'a pu l'importer. Aucun appareil semblable n'était fabriqué au Canada, mais les taxes étaient excessives.

On a parlé de l'outillage agricole fabriqué à l'étranger. Il est regrettable que les agriculteurs doivent attendre des mois avant d'obtenir leurs pièces. En effet, dnas la région de Creston, les commandes d'outillage agricole ont été retardées de 14 à 16 mois. Qu'arrive-t-il à ces agriculteurs? Ils se plaignent que les entreprises en puissent pas livrer leurs commandes. Ils se tournent vers les marchés et les fabricants étrangers. Il doit y avoir beaucoup de tracteurs de Yougoslavie dans le comté de Kootenay-Ouest et dans d'autres régions du Canada. Les tracteurs fabriqués au Japon sont meilleur marché et ils sont produits rapidement; ils sont expédiés et livrés au Canada dans les plus brefs délais. En tant que pays agricole de première importance, le Canada pourrait certainement faire mieux que cela.

Enfin, il me semble que les contribuables canadiens méritent d'être mieux traités par le gouvernement relativement à la question des couvercles des bocaux de conserve. Au lieu de faire des remarques cinglantes et des astuces douteuses, le gouvernement ferait mieux de répondre aux questions des Canadiens.

Je puis assurer aux députés que les ménagères canadiennes sont loin d'être ravies de dépenser leur argent pour acheter des bocaux et des couvercles Mason. Il y en a des milliers dans les supermarchés. Les ménagères ne veulent pas des bocaux. Elles en ont à revendre. Ce qu'elles veulent, ce sont des couvercles. Pourquoi n'y a-t-il personne au sein du gouvernement pour venir en aide aux ménagères en leur donnant quelque assurance, au lieu de vaines promesses et de paroles hypocrites?

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas parler trop longtemps du bill C-67 sur le Tarif des douanes. Si je prends la parole, c'est surtout parce que la dernière fois que nous avons étudié un bill de ce genre en comité plénier, j'ai attiré l'attention du ministre sur une erreur à l'égard de la dimension des sacs pour les pulvérisateurs agricoles. C'était en comité plénier où nous étions censés poser des questions. C'est pourquoi je soulève encore la question.

Je suis d'accord avec qu'a dit le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) à l'égard des couvercles de bocaux. J'aimerais également en dire quelques mots à la suite de l'intervention du député de Comox-Alberni (M. Anderson). Peut-être aimerait-il connaître certaines des raisons pour lesquelles il y a une pénurie assez grave de couvercles de bocaux dans l'Ouest canadien. En outre, pour la première fois cette année, les couvercles se font rares également dans l'Est canadien. J'ai fait un sondage à Ottawa à trois reprises. Je n'ai pas pu trouver beaucoup de couvercles. On peut trouver les couvercles à visser et des bocaux avec couvercle. Toutefois, ce n'est pas ce que veulent les ménagères de l'Ouest canadien. Elles ont déjà leurs bocaux et elles veulent les couvercles à pression qui s'y adaptent.

Pendant de nombreuses années, le marché de l'Ouest canadien a été desservi par deux fabricants des États-Unis. Quand il y avait pénurie de fer blanc, ils n'envoyaient pas de couvercles au Canada. Voilà le genre de situation auquelle on s'expose quand on compte sur les fabricants étrangers. Nous devons être prêts à parer à leurs fantaisies. En plus de la pénurie de fer blanc, la demande s'est accrue aux États-Unis. C'est ce qui a causé la grave pénurie que connaît l'Ouest canadien.

Il y a deux très bons fabricants dans l'Est canadien, la Anchor Cap et Bernardin. Ils n'ont pas pu expédier de couvercles dans l'Ouest car leurs prix n'étaient pas concurrentiels. La situation n'est pas vraiment différente de celle de l'industrie du pâté à la viande. Vous ne pouvez pas trouver un seul fabricant de pâtés à la viande dans l'Ouest canadien. Ils ne peuvent soutenir la concurrence. Espérons qu'il n'y aura pas de pénurie de viande aux États-Unis car nous ne pourrons plus trouver de pâtés à la viande dans l'Ouest canadien.

Au moment de la pénurie, les fabricants de l'Est du Canada n'étaient pas prêts à approvisionner le reste du marché. Ils n'avaient pas les chaînes de fabrication ni le fer-blanc nécessaire. Il y a deux ans, leur contingent en fer-blanc était fondé sur la moyenne des trois années précédentes de leur production dans l'Est du Canada. Ils n'avaient pas de contingent pour l'Ouest du Canada. Ils étaient incapables de fabriquer les quantités supplémen-

taires qu'il aurait fallu. L'année dernière, les maisons Anchor Cap et Bernardin ont expédié des couvercles dans l'Ouest du Canada, mais pas suffisamment. Ils en expédient encore cette année. Cependant, il y a maintenant une pénurie partout au Canada parce qu'ils ne fabriquent pas suffisamment de couvercles pour rattraper les retards.

Il y a plus d'un an, j'ai réclamé l'intervention du ministère de la Consommation et des Corporations, le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Industrie et du Commerce. Que s'est-il passé? Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) a dit, en réponse à ma question, que la pénurie provenait d'une grève dans une usine de la Colombie-Britannique. Il n'y a pas de fabricant de couvercles à pression dans l'Ouest du Canada. Il y a un fabricant de bocaux, mais ce ne sont pas les bocaux qui manquent. Ce sont les couvercles. Voilà ce qu'on nous répond, voilà ce qu'on nous dit; à leurs réponses, on se rend compte qu'ils ne savent pas, qu'ils ne comprennent pas. Nous espérons que la situation les préoccupe réellement car avec la hausse actuelle des prix des aliments, les ménagères vont se mettre à faire des conserves.

● (1740)

La Commission de surveillance du prix des produits alimentaires et le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) nous incitent d'ailleurs à mettre nos aliments en conserve si l'on veut les payer moins cher. Monsieur l'Orateur, comment peut-on mettre en conserve lorsqu'on n'a pas les outils pour le faire? Voilà de quoi il retourne lorsqu'on parle des couvercles de bocaux à conserve. J'espère qu'il n'est pas trop tard et que le gouvernement est prêt à collaborer en incitant les fabricants à produire plus de couvercles, la situation étant extrêmement précaire actuellement dans bien des régions du Canada.

Revenons-en aux sacs d'insecticide de 2½ livres; je ne ferais pas une telle demande si la fabrication des insecticides agricoles n'était pas entre les mains des sociétés multinationales. C'est d'ailleurs ce dont parlait le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman).

Ces insecticides peuvent être importés en franchise des États-Unis à condition qu'ils soient dans des sacs de 2½ livres ou plus. Je ne sais pas pourquoi on n'a pas inclus les sacs de 2½ livres si ce n'est par erreur. J'ai demandé au ministre s'il pouvait faire quelque chose à cet égard lors du dernier débat sur le Tarif des douanes. Il a dit qu'il s'en occuperait. Quand j'ai entendu dire qu'il comptait présenter un nouveau budget, je lui ai envoyé une lettre le 22 mai lui demandant s'il pouvait faire quelque chose pour les droits de douane sur les sacs de 2½ livres en espérant qu'ils seraient inclus dans la motion des voies et moyens et le bill à l'étude. Mais il n'en est rien. Je m'étonne beaucoup qu'on n'ait rien fait. C'est peut-être un peu de ma faute car je n'en ai pas reparlé au ministre entre la présentation des deux bills, mais je pensais qu'on aurait certainement pris les mesures voulues.

Si cela nous inquiète, c'est parce qu'à cause de l'inflation et des politiques du gouvernement, l'agriculteur doit payer ces insecticides au moins 30 p. 100 plus cher au Canada qu'aux États-Unis. Les fructiculteurs de ma région me disent que cela n'a rien de surprenant, que le chargement est à moitié déchargé aux États-Unis et que l'autre moitié a renchéri du tiers lorsqu'elle arrive au Canada.

[M. Whittaker.]

Il n'est pas difficile de mettre pour quelques milliers de dollars d'insecticide pour vergers dans le coffre de sa voiture et il est facile pour ces gens d'aller en acheter aux États-Unis où il est au moins 30 p. 100 moins cher et sur un montant de $1,000, ils font une économie appréciable.

Je ne sais pas pourquoi les compagnies multinationales fixent leurs prix de cette façon, mais je parierais que si l'on commençait à fabriquer ces produits au Canada elles baisseraient immédiatement leurs prix. Toutefois, telle est actuellement la situation. Je ne pense pas qu'on puisse reprocher aux agriculteurs de faire tout ce qu'ils peuvent pour économiser de l'argent.

Cela peut paraître très étrange, mais s'ils utilisent ces sacs de 2½ livres c'est parce que c'est exactement la quantité de produit qu'utilisent leurs pulvérisateurs pour une acre de terre. Le produit est contenu dans des sacs solubles que les agriculteurs peuvent mettre directement dans le réservoir de leurs pulvérisateurs. Ils ont ainsi la quantité exacte dont ils ont besoin. Personne, je pense, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ou au ministère de l'Environnement ne voudrait qu'on change une méthode qui évite à l'agriculteur d'ouvrir les sacs d'insecticide, d'y mettre les mains ou d'en respirer le contenu alors qu'il peut avoir la quantité exacte dont il a besoin et la mettre directement dans le réservoir sans avoir à y toucher.

J'avais espéré que le ministre jugerait bon de modifier cette disposition dans le bill à l'étude. J'espère qu'il le fera sous peu, aussi rapidement que l'a fait un ancien ministre des Finances, M. Benson, lorsqu'il a supprimé le tarif des douanes sur les pommes après avoir fait un arrangement avec les États-Unis visant à l'abandonner progressivement au cours d'un an. La première année, on l'a supprimé complètement et on a laissé le pomiculteur canadien se débrouiller avec le libre-échange. Le tarif sur les denrées canadiennes vendues aux États-Unis n'a pas été supprimé parce que les Américains ont dit: Lorsque nous faisons un arrangement, c'est de cette manière que nous traitons l'affaire. J'espère que c'est ce que fera le ministre aussi rapidement que ce droit de douane a été modifié.

M. Gordon L. Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet du bill sur le tarif des douanes. A mon avis, sa teneur n'est pas de si grande importance.

Le mémoire du Conseil économique sur la possibilité de libre-échange avec les diverses parties du monde, notamment les États-Unis, vient à point nommé. C'est une question probablement oubliée depuis longtemps, qui avait provoqué la chute d'un gouvernement en 1911, mais qui depuis quelques années a moins d'importance. Toutefois, il faut féliciter le Conseil économique d'avoir formulé cette proposition au sujet du libre-échange.

En qualité de citoyen de l'Ouest, j'estime que le libre-échange ou tout au moins un commerce plus libre serait fort avantageux pour le Canada. Nous constatons de plus en plus que notre industrie manifacturière est coûteuse d'après les normes mondiales. L'industrie textile réclame l'imposition d'embargos sur les articles en provenance de l'étranger. Notre échelle des salaires semble être très élevée par rapport aux États-Unis. Le Conseil économique signale que la productivité du travailleur américain est beaucoup plus élevée que la nôtre.

Quant à moi, je ne crois pas que si notre commerce était plus libre, la pauvreté diminuerait pour autant. Tout dépendra de l'attitude et de la réaction des Canadiens. Certes, les politiques tarifaires du siècle dernier ont créé de grandes inégalités dans notre pays, dissipé bien des illusions et fait naître un sentiment d'isolement surtout dans l'Ouest. Le député qui a parlé au nom du NPD a donné comme exemple les machines agricoles qui, depuis une dizaine d'années, sont échangées en franchise avec les États-Unis. Dans l'ensemble, cette situation a été très avantageuse pour les cultivateurs, surtout ceux de l'Ouest.

● (1750)

Avant l'institution, du libre-échange, l'Ouest devait acheter ses machines agricoles surtout en Ontario et dans une mesure moindre, au Québec. Cependant, l'industrie des machines agricoles de l'Ontario n'était pas adaptée ni adaptable aux besoins des cultivateurs de l'Ouest. Depuis que les droits ont été réduits et que les machines agricoles sont échangées librement, les cultivateurs canadiens vont s'approvisionner à Des Moines, mais l'on assiste à l'émergence dans l'Ouest d'une industrie des machines agricoles d'une certaine importance.

On a dit que les tracteurs de moins de 80 chevaux fabriqués aux États-Unis ne sont pas aussi bien faits que les tracteurs importés d'Europe et que, par conséquent, seuls les très gros tracteurs de plus de 80 chevaux sont fabriqués aux États-Unis. La raison en est assez simple. Les salaires payés aux employés américains sont beaucoup plus élevés que ceux versés aux travailleurs européens. Étant donné que la fabrication d'un petit tracteur exige presque autant de main-d'œuvre que celle d'un gros, l'écart des prix entre les deux s'explique par les matériaux qui entrent dans la fabrication. C'est pourquoi les Américains sont obligés de fabriquer de gros tracteurs.

De même, le Canada ne peut compter avoir une industrie des machines agricoles de quelque importance qui pourrait fabriquer des tracteurs ou des moissonneuses-batteuses. Voilà pourquoi le libre-échange des machines agricoles est avantageux pour notre industrie. Il a été avantageux pour les fabricants de l'Ouest dont la part des entreprises permet de fabriquer des instruments de labour et de culture et des andaineuses. De petites entreprises de l'Ouest ont même réussi à faire une percée sur le marché et ont vendu certains de leurs produits même au Texas. L'industrie canadienne n'a pas nécessairement été défavorisée par le libre-échange. C'est pourquoi je félicite le Conseil économique du Canada d'avoir présenté ce document à un moment si opportun.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, compte tenu des réserves apportées par mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), j'espère que nous pourrons achever cette partie d'ici 6 heures. Il y a quelques points que j'aimerais aborder. Je souligne à nouveau les remarques de mon collègue de York-Simcoe (M. Stevens) en ce qui concerne le silence de l'exposé budgétaire sur l'évolution actuelle de notre mode d'échanges.

La dernière fois qu'il avait été question de tarifs douaniers, le ministre avait eu l'obligeance de faire le point des négociations du GATT. Or six mois se sont écoulés depuis lors, et peut-être pourrait-il nous mettre à jour.

Mon collègue de Vegreville et moi-même sommes très satisfaits de constater que le ministre s'est occupé des agriculteurs, qui peuvent maintenant récolter leurs céréales en tout confort, dans la cabine climatisée de leur moissonneuse-batteuse. Je prierais les députés qui sourient d'essayer de faire la récolte par une journée de chaleur écrasante, au milieu de la poussière et du reste. Ils auront peut-être alors moins envie de rire.

Peut-être le ministre pourrait-il aussi nous dire quand notre article sur les moteurs d'avion va changer. J'ai dû entendre ce message au moins pendant 18 ans, à l'occasion sûrement de plus de 18 budgets. Lorsque j'ai été élu ici pour la première fois, en 1957, cela figurait au budget de l'année.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Il y est depuis 1952.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Et combien de temps cela va-t-il durer? Il y a aussi certains articles pétroliers dont j'aimerais parler, comme de certains changements mineurs à d'autres articles. Mais peut-être que, le moment voulu, nous aurons une déclaration du ministre au sujet des négociations du GATT.

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques observations à faire sur le bill, mais, puisqu'il est 6 heures moins une minute, puis-je déclarer qu'il est 6 heures?

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Si le député n'a que quelques observations à faire, personne ne désire écourter son intervention, nous pourrions peut-être oublier l'horloge pendant quelques minutes.

M. Johnston: Puis-je déclarer qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je crois comprendre que l'on désire expédier deux mesures d'initiative gouvernementale inscrites à l'ordre du jour sous les nos 22 et 23. Il s'agit de deux renvois à des comités permanents.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Plaît-il à la Chambre de revenir aux motions afin de régler ces deux questions?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS

PÉTROLE ET GAZ—MOTION PORTANT SUR LES DÉPLACEMENTS DU COMITÉ PERMANENT AU CANADA ET EN ALASKA

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé) propose:

Que le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics soit autorisé à étudier les questions des oléoducs et gazoducs ainsi que l'approvisionnement en pétrole et en gaz naturel provenant des régions frontières; que les membres du comité soient autorisés à se transporter d'un lieu à un autre au Canada et en Alaska, (É.-U.) pendant le mois de septembre 1975 et que le personnel de soutien nécessaire les accompagne.

(La motion est adoptée.)

Tarif des douanes

PÊCHES ET FORÊTS

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DU RAPPORT ANNUEL DE L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

L'hon. Mitchell Sharp (au nom du ministre d'État chargé des Pêches) propose:

Que le rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, 1973-1974, déposé le 11 février 1975, soit déféré au comité permanent des pêches et des forêts dans le but d'entendre les mémoires de la Fundy Weir Fisherman's Association, Nouveau-Brunswick et de l'Independant Gill Net Fishermen of Northern Manitoba.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au leader du gouvernement à la Chambre avant que nous disposions de cet article? Consulterait-il ses collègues le ministre d'État chargé des Pêches (M. LeBlanc) et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), pour que l'excellent rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires soit aussi renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts?

(La motion est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Penner): Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE TARIF DES DOUANES (N° 3)

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Sharp (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-67, tendant à modifier le Tarif des douanes (n° 3), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, prenant la parole pour dire quelques mots du bill à l'étude, j'aimerais considérer le premier poste du Tarif des douanes et la décision d'exonérer de droits de douane les recueils d'hymnes, la musique imprimée et les livres de prières. Voilà une initiative qui sera favorablement accueillie dans tout le Canada.

En effet, elle pourra être interprétée comme un signe que le gouvernement se rend compte des graves répercussions qu'a l'inflation sur les institutions de notre pays, et nulles ne le sont davantage que nos églises. Celles-ci au fil des ans ont mis en œuvre des programmes qui visaient à alléger le fardeau du gouvernement, ce qui, semble-t-il, n'a pas toujours été compris. Certains groupes qui seront les plus touchés par cette mesure se composent de personnes vieux-jeu et entêtées, qui préfèrent prendre soin des leurs et s'opposent à ce qu'aucun d'entre eux ne devienne une charge pour le gouvernement. Certains refusent les allocations familiales et nombreux sont ceux qui s'occupent de leurs vieillards. Certaines des communautés les plus importantes ont jugé bon de s'entendre avec la SCHL pour établir des foyers de vieillards. Tout insignifiante qu'elle puisse paraître, cette mesure sera sûrement jugée importante et appréciée par les différentes églises et leurs paroissiens.

Peut-être peut-on voir dans cette mesure un signe que le recueil d'hymnes récemment publié par l'Église Unie n'a pas reçu l'accueil escompté, et à l'occasion du 50e anniversaire de cette grande Église, on peut considérer comme un à-côté intéressant du bill le fait que l'Église Unie et l'Église Anglicane ont rédigé ensemble un recueil d'hymnes commun utilisé par les deux Églises même si, et c'est regrettable, elles semblent maintenant plus loin de l'unité que jamais. Mais je suppose que les recueils d'hymnes serviront toujours dans ces deux Églises.

On peut peut-être y voir également un signe que les gens qui disaient que le ministre des Finances (M. Turner) est par tempérament plus conservateur que beaucoup de ses collègues du côté ministériel de la Chambre, avaient quelque peu raison. Peut-être qu'en ajoutant les images religieuses le ministre des Finances passerait pour moins iconoclaste que certains de ses collègues siégeant à ses côtés.

Une autre chose, d'importance secondaire, m'intrigue, soit le fait qu'on ait retranché du tarif les dispositifs conçus pour mesurer la teneur en humidité des produits agricoles. La circonscription que je représente a une industrie laitière assez considérable qui doit mettre au fenil des quantités énormes de foin pendant la saison d'été, surtout lorsqu'elle est très pluvieuse. Que je sache, personne n'a encore découvert de dispositif à toute épreuve pour indiquer le moment exact où le foin doit être mis au fenil sans risque d'incendie, mais si quelqu'un l'a découvert, alors cette décision de supprimer la douane est certes louable. Je soupçonne que cet article a rapport surtout à l'industrie céréalière et à d'autres récoltes plutôt qu'au foin. Mais du fait que de nouvelles machines entassent des quantités sans cesse croissantes de foin, cette question d'humidité devient très importante, et le retranchement de ce dispositif du tarif pourra fort bien être avantageux pour cette industrie aussi.

Enfin, un numéro du bill qui n'intrigue assez est celui qui traite des cadeaux occasionnels expédiés de l'étranger à des amis du Canada et la décision du ministre et de son ministère de permettre que ces cadeaux d'une valeur d'au plus $15 entrent en franchise.

Lorsqu'on a abordé le sujet des droits de douane, j'ai posé quelques questions au sujet des cadeaux de mariage expédiés de l'étranger au Canada. Le ministre a répondu qu'il se renseignerait, mais il est assez difficile de voir dans la mesure à l'étude s'il avait réellement ce cas à l'esprit lorsqu'il a préparé cette exemption. S'il en est ainsi, c'est parce que le gouvernement agit toujours comme si l'inflation ne nous touchait pas. On a l'impression qu'avec $15 on pourrait acheter quelque chose de bien, et ce n'est plus vrai du tout.

Il y a de nombreuses années, une personne voyageant à l'étranger pouvait acheter des cadeaux dans une section marquée «$10 ou moins». Même en 1961-1962, ces articles étaient plutôt petits. Mais je soupçonne que dans la plupart des magasins des grands pays européens le comptoir des cadeaux exempts de droits et valant jusqu'à $15 aurait les dimensions d'un plateau à thé et que les articles seraient véritablement minuscules.

● (2010)

La somme prescrite ne semble pas assez élevée pour acheter grand-chose et je me demande si le ministre et ses hauts fonctionnaires n'auraient pas assez d'ingéniosité pour incorporer au bill sur les droits d'exemption douanière une clause qui permettrait de recevoir des cadeaux de mariage d'une valeur convenable. Comme tout mariage au Canada doit être officiellement inscrit, il serait donc possible d'imposer un délai de 12 mois suivant la réception d'un cadeau de mariage.

La possibilité d'une fraude dans un tel cas serait très minime parce qu'il s'agirait tout simplement de demander au couple qui réclame l'exemption à l'égard de leur cadeau de mariage de montrer un certificat portant la date de leur mariage, ce qui serait très facile à vérifier. Je demanderais encore une fois au ministre d'examiner cette question de près. Je suis sûr qu'il s'agit d'une question qui touche de façon plutôt mesquine et agaçante nombre de gens au pays, surtout lorsqu'après les noces, le jeune couple se voit littéralement dans l'obligation de racheter de la douane un cadeau qui leur a été envoyé de l'étranger, alors que l'expéditeur ignorait que le cadeau serait taxable.

Je demanderais au ministre de bien vouloir réexaminer cette question. S'il l'a déjà étudiée, voudrait-il avoir l'obligeance de le faire à nouveau plus à fond et de proposer une clause que, j'en suis sûr, réjouirait bien des cœurs et rendrait les mariages plus heureux au Canada, surtout pour les jeunes époux qui, à un moment où ils n'ont peut-être pas beaucoup d'argent liquide, peuvent se trouver dans l'obligation de se procurer la somme nécessaire pour payer une taxe qui, sans aucun doute, ne rapportera pas beaucoup au ministère du Revenu national.

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, je veux profiter du débat pour signaler ce que j'estime être une omission criante de la part du gouvernement et du ministre après les plaintes sérieuses qui lui ont été présentées. Je veux parler de l'industrie électronique du Canada. On a à plusieurs reprises signalé la faiblesse de cette industrie et la nécessité de continuer à lui dispenser l'aide dont elle a bénéficié à sa naissance. Sans cette aide, cette industrie allait au devant des difficultés, a-t-on expliqué au ministre.

Le 9 mai, la société RCA Limitée du Canada a publié le communiqué de presse suivant, dont voici un passage:

> La RCA Limitée a l'intention de se défaire de deux de ses cinq usines de fabrication en Ontario avant la fin de l'année . . .

Le communiqué de presse continue:

> Selon M. Clark, la décision d'abandonner ces usines est due au changement radical de la situation du marché canadien dans le domaine des articles électroniques de divertissement. Selon lui, la décision a été prise malgré beaucoup de répugnance et après qu'on eût épuisé tous les efforts pour trouver d'autres solutions.
>
> Le marché canadien des articles de divertissement, déjà limité, s'est fragmenté entre un nombre relativement considérable de fabricants; cette évolution, jointe à une concurrence des prix de plus en plus dure, explique la décision.

C'est sur ce dernier point que le gouvernement a péché par omission. Cette rigoureuse concurrence est attribuable au présumé dumping de postes de télévision provenant, en particulier, de pays comme les États-Unis, le Japon et Taiwan. Le gouvernement a bien entamé des poursuites devant le tribunal antidumping. Toutefois, il a été débouté à cause d'une argutie juridique et il lui a fallu recommencer.

Le communiqué du ministre du Revenu national (M. Basford) daté du 22 mai dernier en témoigne:

> Le 20 novembre 1974, le sous-ministre du Revenu national (Douanes et Accise) a demandé une enquête sur un présumé dumping, dommageable, de postes de télévision couleur qui proviennent des États-Unis d'Amérique, du Japon et de Taiwan et dont le tube mesure seize pouces et plus en diagonale.

Il est intéressant de constater les progrès de l'enquête. Le 22 mai dernier, on a décidé d'y inclure les articles provenant de Singapour ou exportés de là-bas. Nous ne sommes donc pas allés très loin avec le tribunal anti-dumpint et nous ne pouvons compter sur une intervention très efficace. Cette affaire a été signalée au ministre à maintes reprises à la Chambre: par le député de Vancouver-Sud (M. Fraser), le 6 février 1975, par celui de Grenville-Carleton (M. Baker) à l'occasion et par moi-même à l'occasion. A la Chambre, le 17 février dernier, j'ai saisi l'occasion de porter à l'attention du ministre une très longue lettre, que je n'ai pas l'intention de lire en entier, et qui exposait ce problème qu'on a laissé sans solution.

La situation se présente essentiellement comme ceci: le bill C-172 a été adopté au cours de la vingt-neuvième législature. Il autorisait le gouvernement d'alors à exempter de tout droit les importations venant de pays dits en voie de développement. Le gouvernement a donc autorisé l'entrée en franchise de produits de la Corée, de Hong-Kong et, sauf erreur, de la Malaisie. On trouve parmi ces produits des pièces de téléviseurs.

Ces pièces détachées dont 60 p. 100 sont fabriquées dans les pays dits en voie de développement avec la participation du Canada, sont importées en franchise; ce qui entraîne des mises à pied dans l'industrie de l'électronique au Canada. Le Syndicat international des travailleurs de l'électricité, de la radio et de la machinerie, dans un mémoire présenté au gouvernement, signale que l'augmentation des importations, attribuable à la réduction de ces droits de douane, ne fait que diminuer davantage le nombre d'emplois et menacer la sécurité d'emploi dans cette industrie. Nous comprenons que le gouvernement veuille aider les pays en voie de développement, mais le Canada ne peut pas se permettre d'aider les autres pays si, ce faisant, il s'affaiblit. Le fait est que l'importation de ces pièces détachées représentent plus de 60 p. 100 du marché.

● (2020)

D'après ce mémoire, dans le secteur de la télévision, où le tableau n'est guère brillant, bien que le marché ait augmenté de 80 p. 100, passant de 809,000 récepteurs à 1,480,000 récepteurs de 1968 à 1973, les ventes de récepteurs fabriqués au Canada n'ont augmenté que de 50 p. 100, cependant que les importations en provenance des États-Unis et d'autres pays étrangers augmentaient de 230 p. 100 et de 106 p. 100 respectivement. Les importations de postes de télévision en couleur ont augmenté de 320 p. 100. Nous importons donc manifestement un grand nombre de nos récepteurs, et ce bill ne prévoit pas de tarif destiné à protéger l'industrie canadienne du matériel audio-visuel destiné aux loisirs à domicile. D'après le mémoire, 10,000 emplois ont disparu rien que dans la fabrication de téléviseurs.

Dans les annexes au mémoire, nous pouvons lire qu'en 1967 les importations représentaient 39 p. 100 du marché des téléviseurs au Canada, et qu'en 1973 elles en représentaient un peu plus de 60 p. 100. Nous constatons ensuite qu'en 1967 le déficit commercial résultant des importations et des exportations de matériel électronique représentait 370 millions de dollars, mais qu'en 1973 il était passé à 920 millions de dollars.

En 1969, 78,500 personnes au total étaient employées dans l'industrie électronique. En 1973, ce nombre avait diminué d'un peu plus de 10,000, et était passé à 68,000 personnes. En dépit des plaidoyers de nombreux représentants de l'industrie, du syndicat des électroniciens et de l'Association des électroniciens qui fabriquent les récepteurs, ainsi que de membres du Parlement, on constate que le ministre n'a pas levé le petit doigt pour réinstaurer ce tarif et protéger les travailleurs canadiens. A une époque où le taux de chômage dépasse largement 7 p. 100 au Canada, et où plus de 750,000 Canadiens sont en chômage, l'industrie électronique pourrait offrir 10,000 emplois. Le ministre aurait pu l'aider en réintroduisant ce tarif, et il aurait ainsi apporté une aide considérable à toute la nation.

Dans ma circonscription, on ferme actuellement une usine de RCA. Il y a quelques années, elle employait 450 personnes, mais il n'en restera plus une à la fin de 1975. Le ministre n'a rien fait, il n'a rien fait pour protéger l'emploi de ces personnes qui ont travaillé 15 ans dans cette industrie, et il ne leur a même pas trouvé de nouveaux emplois. Je lui ai demandé à maintes reprises ce qu'il comptait faire pour remédier à cette situation, mais sa lettre, au demeurant assez ambiguë, ne m'a rien appris.

J'estime qu'un droit de douane aurait pu être inclus dans le bill à l'étude pour protéger les emplois des travailleurs de l'électronique avant d'essayer d'aider d'autres pays parce que nous devons rester forts sur le plan économique si nous voulons aider les autres. Nous ne le ferons pas en permettant à notre industrie de l'électronique de reculer. Par contre, nous dépensons plus à l'étranger et nous augmentons notre déficit en achetant plus de produits étrangers, ce qui entraîne une perte d'emplois dans le pays, et en devant verser aux Canadiens des prestations d'assurance-chômage et d'autres prestations d'assistance sociale.

Je demande encore une fois au ministre de reconsidérer le bill et d'y insérer un tarif qui a été en vigueur jusqu'en avril 1973. Nous pourrions ainsi protéger les emplois des gens travaillant dans l'industrie de l'électronique, en particulier le secteur du matériel audiovisuel destiné aux loisirs à domicile.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais aussi prendre part à ce débat pour parler du problème que connaît l'industrie de l'électronique suite à l'importation de produits meilleur marché que ceux fabriqués au Canada. Il sont importés dans le cadre du régime de contingents et sont écoulés à perte sur le marché. Cela menace les emplois de centaines de Canadiens aujourd'hui. Comme vous le savez bien, monsieur l'Orateur, notre taux de chômage a atteint des sommets sans précédent. Cela affaiblit davantage l'économie, tant du point de vue de l'employeur que de l'employé qui devront contribuer davantage à la caisse d'assurance-chômage. Cela signifie que le prix des articles manufacturés devra encore augmenter pour compenser.

[M. Dick.]

Dans ma région de Simcoe-Nord, il y a une usine de la RCA Victor, à Midland. C'est une très belle industrie qui emploie des centaines de Canadiens. En étudiant les statistiques, on voit que le premier téléviseur noir et blanc a fait son apparition dans les téléviseurs importés au Canada; cela a commencé par des petits, puis les plus grands sont arrivés. Nous avons progressivement vu le nombre de téléviseurs fabriqués au Canada diminuer. Il en va de même aujourd'hui pour les téléviseurs couleur; nous perdons nos marchés.

Je le répète, RCA Victor a choisi de construire son usine à Midland. Cette usine a été subventionnée dans l'espoir qu'elle serait un atout pour l'économie canadienne et pour les habitants de la région. Elle s'est avérée excellente, mais maintenant elle met ses employés à pied pour la bonne raison que l'on importe de plus en plus de téléviseurs de Taiwan, de la Corée et du Japon. Si cela continue, cette industrie subira le même sort que celle de la chaussure et bien d'autres que nous avons vu disparaître. C'est ce qui arrivera à l'industrie canadienne des téléviseurs couleur qui était rentable.

Je me souviens du moment où le Japon a commencé à fabriquer des téléviseurs noir et blanc avec l'aide des États-Unis; cette aide s'inscrivait dans le cadre d'un programme destiné à aider ces pays à se remettre des suites de la guerre. Je me souviens d'avoir vu les téléviseurs défiler en quelques secondes sur la chaîne d'assemblage. Monsieur le président, vous ne pourriez pas travailler dans cette usine, ni moi non plus, parce que l'on trouvait les personnes de 22 ans et plus trop âgées pour cela. Ces téléviseurs étaient fabriqués à la chaîne par des ouvriers compétents. Il y a eu ensuite la fabrication de téléviseurs couleur. Maintenant, les salaires ont beaucoup augmenté, notre niveau de vie aussi et nous ne pouvons pas faire concurrence aux téléviseurs importés. Certains Canadiens ont donc perdu leur emploi dans ce secteur.

J'espère avoir attiré l'attention des députés sur le problème de la fabrication des téléviseurs noir et blanc et couleur. Je le répète, nous avons perdu bien des débouchés pour les téléviseurs noir et blanc. Il en sera de même pour les téléviseurs couleur si nous ne faisons rien pour protéger cette industrie. En ce qui concerne les radios, du fait de la taxe sur l'essence, il y aura moins de voitures. S'il en est ainsi, on vendra moins de radios de voiture. Nous avons une excellente usine de radios dans la ville de Midland—la Motorola—et elle se spécialise dans d'autres domaines que la radio de voiture. Elle équipe les ambulances de téléphones et systèmes de communications à deux voies permettant d'atteindre les hôpitaux et d'autres ambulances dans tout le pays.

● (2030)

Nous avons aussi dans la circonscription de Simcoe-Nord deux entreprises de fabrication de pneus. Ce sont la General Tire et la Mansfield Rubber. Toutes les deux ont été touchées par les mesures d'un gouvernement inconscient qui a fait passer le droit de douane de 12½ à 17½ p. 100, c'est-à-dire qu'il y a une différence de 5 p. 100 qui rend beaucoup plus difficile aux Canadiens, la tâche de concurrencer leurs rivaux du Sud où il y a non seulement un plus grand marché mais aussi de plus grandes usines et plus de matériel pour fabriquer ces articles. Je prie donc le gouvernement de donner à ces fabricants la protection dont ils ont besoin pour survivre et éviter de faire monter le taux du chômage.

En conclusion, je tiens à souligner que le gouvernement doit bien examiner deux industries de ma circonscription qui seraient sérieusement touchées.

Des voix: Bravo!

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'ai seulement quelques mots à dire. J'aimerais faire quelques brèves observations sur le tarif des douanes en général. L'orateur précédent a parlé de l'industrie de la fabrication des pneus dont il faut tenir compte en ce qui concerne le tarif des douanes. De nombreux députés ont reçu des instances des divers membres de l'Union des ouvriers unis du caoutchouc au sujet du tarif des pneus. Ils s'inquiètent du fait que le tarif aux pneus a oscillé entre 12½ et 17½ p. 100 comme un pendule. Il faut en réalité se préoccuper de ce que fait le GATT au sujet du tarif des pneus. Il a examiné la quantité de pneus achetés au Canada et la quantité importés ces dernières années.

En 1972, 30 p. 100 des pneus utilisés au Canada étaient importés. En 1973, on était passé à 45 p. 100 et, en 1974, à 60 p. 100. L'augmentation de 1974 provenait en partie de quelques longues grèves chez Firestone et surtout chez Goodyear. Cela a influé sur les importations, mais nous devons surtout prendre garde de ne pas détruire l'industrie des pneus au Canada à cause de nos négociations avec le GATT au sujet des tarifs en général.

Beaucoup de travailleurs du caoutchouc sont en chômage pour une raison ou pour une autre et ils craignent que l'industrie ne puisse survivre au Canada si on ne la protège pas de quelque façon. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) nous a indiqué que l'une des études de secteur de l'industrie de son ministère vise à réorganiser l'industrie des pneus pour qu'elle réponde davantage aux besoins du Canada.

Ainsi, seulement 50 p. 100 des pneus à carcasse radiale dont le Canada a besoin sont fabriqués au Canada; le reste est importé. Comme les fabricants d'automobiles se servent surtout de pneus à carcasse radiale, cela signifie des débouchés considérables pour les compagnies et les travailleurs du caoutchouc. Il faudrait donc nous hâter de produire en plus grande quantité le genre de pneus que demande l'industrie automobile du Canada.

Telles sont les principales inquiétudes exprimées par les ouvriers unis du caoutchouc qui ont fort bien su les communiquer aux députés. Nous estimons que le gouvernement se doit de faire une déclaration en ce qui concerne l'industrie du pneus et les tarifs en général, de sorte qu'une planification adéquate permette de produire en plus grande quantité les pneus qui nous sont nécessaires.

Telles étaient les observations que je désirais présenter en ce qui concerne l'industrie du pneu. D'autres porte-parole ont évoqué la situation de l'industrie des téléviseurs. C'est ainsi que nous avons entendu les instances des groupes syndicaux au sujet surtout des petits téléviseurs importés. En fait, sauf erreur une action a été intentée au titre des mesures anti-dumping. Je suppose qu'il ne nous appartient pas de nous étendre là-dessus, pendant que l'enquête suit son cours, mais il y a un réel danger qu'à force de négociations, nous amenions la disparition de notre industrie de téléviseurs. Étant donné que nous avons actuellement une industrie solide et rentable, nous devrions la protéger, au moins pour une bonne part, afin de ne pas perdre ce potentiel technique.

Quelqu'un a dit qu'en raison de ma taille, il faudrait que je parle des cercles en bois, un des articles du tarif dont il est question ici. Je pense qu'il s'agissait simplement d'une boutade. Ma femme m'a mis au régime, et j'espère qu'au retour des vacances, si nous finissons par en avoir, les députés pourront en voir les résultats.

Je rappelle que l'industrie du pneu est pour nous une véritable sujet de préoccupation. Nous espérons que le ministre de l'Industrie et du Commerce pourra nous dire au cours de la session, quels progrès il a accomplis à cet égard, car il s'agit là d'une question d'un intérêt vital pour un grand nombre de Canadiens. Ajoutons que l'industrie représente dans son ensemble un investissement considérable.

● (2040)

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, je me réjouis certes de commenter ce soir le bill C-67 car je veux parler du port de Churchill et de la façon dont il est affecté par les tarifs douaniers.

L'an dernier le port de Churchill n'a pas reçu une seule livre d'importation pour la simple raison que personne n'avait été incité à l'utiliser. La clientèle pourrait être incitée à utiliser le port de Churchill pour acheminer ses produits. La seule chose qui y soit entrée ces dernières années, c'est du scotch en provenance de Grande-Bretagne.

Une voix: Ne l'éreintez pas.

M. Smith (Churchill): Le droit tarifaire afférent à cet article était trop élevé de sorte que les provinces ont cessé d'importer des spiritueux par le port de Churchill.

D'habitude, un bon nombre de tracteurs en provenance d'Allemagne était expédié par le port, mais ce commerce aussi a cessé.

A mon avis le gouvernement essaie d'éliminer des endroits comme Churchill. Ce qu'il devrait faire c'est de fournir quelques stimulants et peut-être faire de Churchill un port franc. Il nous incomberait alors d'acheminer les produits importés vers le centre du Canada, mais la clientèle affluerait à Churchill pour y faire entrer de la marchandise et naturellement on pourrait utiliser au maximum toutes ses installations.

Nous devons pouvoir compter sur le libre-échange et le gouvernement devrait faire de Churchill un port franc. On y trouve les installations nécessaires; les installations de manutentions des céréales, par exemple. Le port est accessible trois mois par an et chaque jour devrait être pleinement utilisé. Lorsque la saison de la navigation n'est que de 88 jours il ne faut pas seulement compter sur les exportations, mais aussi sur les importations afin que les installations puissent être pleinement utilisées chaque jour.

Le ministre devrait examiner avec soin la question des droits et des tarifs de douane sur les importations et envisager la possibilité de faire de Churchill un port franc. Il faut en tirer pleinement parti.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Que pensez-vous d'un casino là-bas?

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Adoptée.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Laniel.)

Sur l'article 1—*Annexe A modifiée*

M. Stevens: Monsieur le président, avant de passer à l'article 1 ou aux autres articles du bill, le ministre pourrait-il répondre à des questions d'ordre général? A l'étape de la deuxième lecture, j'ai signalé que le budget portait le total des droits de douane de 1,810 millions à 1,930 millions. J'ai pensé que la Chambre tiendrait à entendre le ministre expliquer pourquoi il prévoit à l'heure actuelle une hausse de 120 millions des droits de douane. Je suppose que c'est l'accroissement des importations, mais des précisions sur cette augmentation assez considérable des revenus douaniers nous seraient utiles.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, le député se reporte aux chiffres qu'on peut trouver dans une des annexes qui accompagnaient les documents budgétaires publiés pour la gouverne des députés et des Canadiens et intitulée: «Gouvernement du Canada, État des transactions financières, 1974-1975. A la page 7 de ce document, on constate que les droits d'accise cette année, d'après une prévision préliminaire réelle, s'élèvent à 749 millions de dollars et que les droits d'accise sur les importations s'établiraient à 1,810 millions de dollars.

La raison primordiale de cette hausse par rapport aux chiffres de 1974 qui étaient de 686 millions et de 1,384 millions respectivement peut être principalement attribuée aux effets inflationnistes sur le mouvement des produits importés.

M. Stevens: Monsieur le président, je remercie le député de cette explication. Pourrait-il fournir aux députés une ventilation des produits qui rapportent le plus? S'il pouvait nous dire quelles sont les trois ou quatre marchandises les plus importantes en ce qui concerne les revenus de la douane, cela pourrait être utile.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, je serais disposé à déposer une répartition complète. Je n'en ai pas ici à la main, mais si le député y tient, je la déposerai à la Chambre.

M. Stevens: Monsieur le président, à propos de certains postes tarifaires dont il était question dans le budget du 18 novembre, la plupart des députés ont sans doute reçu copie d'une pétition signée par des gens intéressés à l'industrie du pneumatique. Ils se disent inquiets devant la réduction de 17½ p. 100 à 12½ p. 100 des droits tarifaires sur certains articles de la catégorie des pneus. Mon collègue, le député de Simcoe-Nord, en a parlé.

Le ministre pourrait-il nous dire si l'on a envisagé de rétablir ces droits tarifaires ou s'il a des observations particulières à faire au sujet des signataires de la pétition qui soutiennent que la réduction des droits tarifaires a entraîné la perte de près de 1,000 emplois?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, l'un des avantages qu'il y a à détenir ce portefeuille, c'est que l'on m'a doté d'un secrétaire parlementaire très efficace qui s'est penché sur cette question. Pourrait-on lui permettre de répondre à la question?

M. Cullen: Monsieur le président, j'aimerais d'abord féliciter les Travailleurs unis du caoutchouc de leurs excellentes instances visant à rétablir cet article du tarif à 17.5 p. 100. J'ai rencontré une dizaine de leurs représentants venus d'un peu partout au Canada. D'une manière très objective et impartiale, ils nous ont exposé leurs préoccupations au sujet de cet article et nous ont donné une idée des problèmes qu'ils appréhendaient. Ils ont admis en toute honnêteté que le problème global ne tenait pas uniquement à la question des droits de douane, mais qu'il existait d'autres difficultés dans l'industrie. Par suite de leurs instances, cependant, nous comprenons mieux les problèmes qu'ils affrontent actuellement.

Les compagnies qui fournissent les matériaux aux fabricants de pneus ont aussi présenté des instances à nos hauts fonctionnaires. Nous sommes ensuite allés trouver ces fabricants pour nous entretenir avec eux de la question.

A mon sens, il serait prématuré de dire quelles mesures seront prises, mais nous avons obtenu des renseignements complets et approfondis des fabricants de pneus, de ceux qui leur fournissent le caoutchouc et de ceux qui travaillent pour eux. Je dirais qu'une décision ne devrait pas tarder.

M. Stevens: Monsieur le président, je remercie le secrétaire parlementaire de sa réponse au sujet du poste du tarif qui s'applique aux pneus et aux produits connexes.

Lors de l'adoption du dernier projet de loi sur le tarif des douanes à la suite du budget du 18 novembre, certaines appréhensions avaient été exprimées au sujet des changements annoncés. C'était au sujet de certains produits frais comme le chou, les oignons, les carottes et les pois. On a discuté de certains de ces articles à ce moment-là. Le ministre pourrait-il nous dire s'il y a eu réellement des plaintes au sujet des modifications issues du budget du 18 novembre concernant les produits frais prévus à ce moment-là?

● (2050)

Le président: L'article 1 est-il adopté?

M. Stevens: Monsieur le président, je crois que le ministre est prêt à répondre.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, les députés se rappelleront que lorsque nous avons fait ces ajustements tarifaires, nous les avons soumis au comité plénier de façon à pouvoir les réviser s'ils nuisaient à l'embauche ou à notre capacité de concurrencer les États-Unis. Nous avons obtenu une déclaration générale du Conseil canadien de l'horticulture. En revanche, personne ne nous a fait savoir que nos mesures de novembre avaient été préjudiciables à l'un ou l'autre des produits mentionnés par le député.

M. Whittaker: Le ministre se souviendra peut-être que je l'ai interrogé au sujet du sac de produit insecticide de deux livres et demie, la dernière fois que nous étudiions un bill sur le Tarif des douanes en comité plénier. Le sac de deux livres et demie de produits à pulvériser est le seul qui ne soit pas admis en franchise. Le ministre peut-il nous dire pourquoi les sacs de ce poids ont été exclus du bill, s'ils peuvent y être inclus maintenant ou si cela sera fait prochainement?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, le sac de deux livres et demie a toujours posé un problème selon qu'il est utilisé à des fins agricoles ou non agricoles. Nous avons échangé énormément de correspondance avec le député. Nous continuons à étudier la question. Il pourrait être possible de distinguer le tarif général du tarif de la nation la plus favorisée. Nous étudions la chose en ce sens.

M. Stevens: Monsieur le président, avant de passer à l'article 2, le ministre pourrait-il nous dire dans quelle proportion les revenus douaniers seraient augmentés ou diminués par suite de l'adoption de ce bill, s'il est effectivement adopté ce soir? A-t-il des chiffres quant au montant des droits de douanes en jeu?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, les sommes en jeu ne sont pas tellement importantes. En fait, nous voulons mettre fin aux plaintes de divers secteurs du pays. Au point de vue recettes douanières, les conséquences de cette mesure sont assez minimes comparées à la situation d'ensemble pour le pays. Il n'est pas possible, par exemple, d'évaluer ce que représentera la franchise accordée pour les recueils d'hymnes.

M. Stevens: Parfois, le ministre parle bien à la légère de milliards de dollars ou en tout cas de centaines de millions. Lorsqu'il parle de recettes minimes, peut-il nous donner une idée approximative des sommes en jeu?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, lorsque je parle de chiffres minimaux, il s'agit de chiffres relatifs. Je suis fort heureux pour ma part de la réduction de un milliard apportée aux dépenses, même si le député s'est dit peu impressionné par ce chiffre. Quant aux incidences sur les recettes, pour utiliser le vocabulaire du député, cela équivaut à une somme d'environ un million de dollars. Pour moi, un million représente encore une somme d'argent considérable, mais si on compare cela aux recettes totales du pays atteignent les 35 milliards, c'est relativement peu.

M. Whittaker: Monsieur l'Orateur, en n'imposant pas de droit de douane aux recueils d'hymnes avec musique imprimée, cela n'entre-t-il pas directement en conflit avec ce que le secrétaire d'État essaie de faire avec *Time* et *Reader's Digest*, en ce qui concerne l'industrie canadienne de l'impression?

M. Cullen: La religion ne connaît pas de frontières.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, nous autres à la Chambre des communes, nous n'attachons pas un prix à la religion. Ce numéro rétablit simplement l'entrée en franchise des recueils d'hymnes avec musique imprimée. Nous rétablissons une situation qui permettait autrefois l'entrée en franchise de recueils d'hymnes, soit jusqu'au mois de septembre 1974 lorsque Revenu Canada les a reclassifiés sous un numéro tarifaire différent. En réalité, nous rétablissons une situation au moyen d'une mesure législative que Revenu Canada avait classifiée par voie administrative.

M. Johnston: Monsieur le président, le ministre a opéré un changement dans les cadeaux occasionnels, au dernier numéro. A-t-il songé aux cadeaux de mariage qui ne sont jamais des cadeaux occasionnels? Dans de nombreux pays, ils sont obligatoires. Cette disposition ajoute, me semble-t-il, aux problèmes qui se posent aux jeunes couples qui doivent recevoir un cadeau dont ils ne veulent même pas et qui, pourtant, est taxable. Ils peuvent difficilement le refuser et ils doivent donc payer, les droits de douane. Le ministre a-t-il étudié cette question?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, par suite des instances présentées par le député et d'autres, nous avons porté l'exemption de droits sur les cadeaux de $10 à $15. Ce qui est encore plus important, les $15 ne s'appliquent qu'aux premiers $15 du cadeau.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est toute une hausse!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Comme le dit le député d'Edmonton-Ouest, c'est toute une hausse. Elle pourra aider les jeunes couples de la circonscription du député.

Le président: Le député de Pembina.

M. Brisco: Merci pour la nouvelle circonscription, monsieur le président. Toutefois, c'est Kootenay-Ouest. Nous prendrons toutes les circonscriptions que vous pouvez nous donner. Le ministre étofferait-il un peu la réponse qu'il a fournie au député d'Okanagan Boundary au sujet des recueils d'hymnes, des livres de prières et ainsi de suite? Je le dis sans arrière-pensée. N'est-ce pas pénaliser injustement les éditeurs canadiens qui peuvent essayer de promouvoir leur propre industrie? C'est apparemment la raison majeure du bill présenté par le secrétaire d'État au sujet de *Time* et *Reader's Digest*. Je ne crois pas vraiment que le ministre ait répondu dans ce contexte au député d'Okanagan Boundary.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, nous rétablissons en fait une situation qui a existé jusqu'en septembre 1974, alors qu'il y a eu un reclassement administratif. Je ne pense pas que l'industrie de l'impression locale soit en jeu. Quand on nous a exercé de très fortes pressions de toutes parts à la Chambre, le député de Hamilton-Ouest en tête, il a été assez difficile de refuser.

● (2100)

M. Whittaker: Une question à propos du numéro 40916-1. Que signifie exactement «faucheuses» dans ce contexte? S'agirait-il de tondeuses à gazon?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Il ne s'agit pas du tout de tondeuses à gazon.

Une voix: Quel genre de tondeuses, alors?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Il s'agit d'un nouveau numéro. Il intéressera tout particulièrement le député d'Edmonton-Ouest et son ami le député de Vegreville dont les mandants tenaient à s'assurer que les conditionneurs d'air qui font partie d'un ensemble seraient soumis à un tarif d'ensemble . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Comme dans le cas des tracteurs.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Comme dans le cas des tracteurs.

M. Whittaker: Comment voudriez-vous monter un conditionneur d'air sur une faucheuse?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Si le député peut s'imaginer une faucheuse munie d'un conditionneur d'air, nous examinerons le cas.

M. Brisco: Le ministre envisagerait-il de faire figurer dans ce poste les huches à grains sans vis sans fin? Dans l'état actuel des choses, si une huche à grains a une vis sans fin, ça va, mais si elle n'en a pas, ça ne va plus du tout.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Nous sommes disposés à examiner la proposition du député, mais nous ne pouvons pas faire ce que nous voulons à cause des objections formulées en face et de la décision de l'Orateur—nous devons nous en tenir à la motion de voies et moyens. Si le député veut faire sa demande par écrit, nous l'examinerons la prochaine fois.

M. Ritchie: J'aimerais que le ministre explique les tarifs sur le pétrole, surtout ceux qui entrent en vigueur le 1er juillet 1977. Que veut dire l'augmentation prévue à partir du 1er juillet 1977?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Ce n'est vraiment pas nouveau. Le nº 26906-1 prévoit tout simplement que les fuel-oils lourds nos 4, 5 et 6 continueront à être importés en franchise à la suite des démarches effectuées par l'industrie des pâtes et papiers et par les usines de combustibles.

M. Hargrave: J'aimerais signaler pour la gouverne du ministre et des députés que les faucheuses et la climatisation vont ensemble dans un cas: les faucheuses autonomes. Ces machines comportent assez souvent une cabine à système de climatisation incorporé, ce qui se comprend puisqu'on s'en sert pendant la partie la plus chaude de l'été. C'est tout à fait normal, sauf que de nos jours, on utilise le mot «swather» au lieu de «mower».

M. Turner (Ottawa-Carleton): Si ces machines sont visées par le numéro 40916-1, à savoir, faucheuses, moissonneuses, avec ou sans appareil à lier, appareils à lier, moissonneuses combinées avec batteuses-cribleuses, y compris le moteur qui y est assujetti; conditionneurs d'air pour ce qui précède; cabines et pièces pour ce qui précède si elles ne sont pas comprises dans cette catégorie, alors ça va. Autrement, réexaminons la situation.

M. Malone: Une question au sujet de la taxe d'accise sur le châssis des chariots. Si j'ai bonne mémoire; un ancien bill présenté il y a quelques années impose une taxe d'accise sur les chariots agricoles en provenance des États-Unis . . .

Une voix: Des chariots agricoles?

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

M. Malone: Oui. Ce bill a été présenté au moment où ces chariots étaient considérés comme de l'équipement agricole.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Nous vérifierons le numéro en question, mais, il ne se rapporte pas tellement au sujet. Nous vérifierons les 57,000 numéros tarifaires pour voir si nous pourrons trouver celui-là.

[*Français*]

M. Corbin: Monsieur le président, je demande l'indulgence de la Chambre pour soulever une question avant que les honorables députés de l'opposition la posent eux-mêmes. J'aimerais prendre quelques minutes pour remercier l'honorable ministre des Finances (M. Turner) d'avoir supprimé le tarif de 15 p. 100 qui existait précédemment sur les cercles de bois servant à la réparation de futailles, ou comme on dit chez nous, à la réparation de barils à pommes de terre.

Au fait, j'avais communiqué pendant presque deux ans par écrit avec le ministre des Finances au sujet de cette question, et j'ai attendu la réponse. Ce soir je vois mes efforts couronnés de succès. Je suis très heureux que le ministre des Finances ait entendu les instances que je faisais au nom des moyens et petits cultivateurs de la région de la culture des pommes de terre au Nouveau-Brunswick.

Je désire, en leur nom, exprimer mes remerciements à l'honorable ministre des Finances pour ce geste. Je crois qu'il conviendrait également de dire qu'il a agi avec prudence lorsqu'il a refusé de supprimer le tarif sur les barils à pommes de terre, parce qu'il protège ainsi les quelques rares manufacturiers de barils de pommes de terre qui existent toujours dans la région. Je remercie donc l'honorable ministre.

[*Traduction*]

M. Stevens: Le numéro tarifaire 41233-1 traite d'appareils utilisés dans l'imprimerie. Le ministre peut-il nous dire pourquoi on a voulu supprimer le tarif concernant ces articles, et pourquoi cette modification doit être applicable seulement jusqu'au 30 juin 1976?

M. Turner (Ottawa-Carleton): C'est là aussi un nouveau numéro. Cela permettra à l'importation en franchise de feuilles enduites de photopolymères pour la production de clichés servant à reproduction par le procédé de la typographie dans des journaux. Ce numéro concerne aussi certains éléments de ces plaques. A l'heure actuelle, ces articles sont pour la plupart imposables à 10 p. 100 au tarif de préférence britannique ou au tarif de la nation la plus favorisée. Actuellement, ni les feuilles enduites de photopolymères, ni les autres éléments de fabrication de ce genre d'articles ne sont fabriqués au Canada. Ces articles pourront être introduits au Canada en franchise pendant une période initiale d'un an pour permettre à toute compagnie canadienne qui envisagerait de produire ces biens à l'avenir de garder ses chances. Il s'agit pour l'instant d'un essai qui nous permettra de voir si nous pouvons susciter une production canadienne.

M. Stevens: A propos des numéros concernant le pétrole, par exemple le numéro 26906-1, le ministre peut-il nous dire pourquoi on a exprimé la température en degrés Fahrenheit et non pas en degrés Celsius?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Nous sommes passés au système métrique et au système Celsius, mais ils ne sont pas encore utilisés dans le tarif.

Une voix: C'est un peu fort.

● (2110)

M. Smith (Churchill): Monsieur le président, pourquoi limite-t-on le numéro 41045-1, lampes de sûreté pour mineurs etc., exclusivement à usage dans les mines? Ces lampes et ce genre de matériel sont utilisés dans d'autres industries. Je songe entre autres à l'industrie de l'extraction de diamants et ainsi de suite, où l'on utilise le même genre de lampes. Est-ce que ces articles pourront être importés en franchise s'ils sont utilisés ailleurs que dans des mines? Je me demande pourquoi on a adopté une telle disposition.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Si le député veut bien regarder de près les deux numéros ensemble, le 41045-1 et 41046-1, il constatera qu'il ne s'agit pas uniquement de lampes utilisées exclusivement dans des mines. La franchise est aussi accordée pour les pièces de ces articles, telles que les piles, les ampoules et les lampes utilisées aussi dans des mines. L'autre numéro étend la franchise aux lampes de sûreté pour mineurs destinées à être utilisées ailleurs que dans des mines.

M. Smith (Churchill): Où vais-je trouver cela?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Numéro 41046-1—Lampes de sûreté pour mineurs, n.d.l; pièces de ces articles. Prenons par exemple la culture des champignons.

M. Wise: Monsieur le président, puis-je signaler à l'attention du ministre le numéro tarifaire 41233-1 au bas de la page 2 qui semble être un nouveau numéro. Le ministre pourrait-il expliquer brièvement pourquoi il a été inclus?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, je viens justement de parler de ce numéro en réponse à un des collègues de l'honorable représentant. Il fournira l'occasion à ceux qui veulent s'établir au Canada d'importer ces articles à cause des nouveaux procédés photographiques et du tirage par report qu'on peut maintenant utiliser au Canada.

M. Yewchuk: Monsieur le président, à propos du numéro 44043-1, aéronefs non fabriqués au Canada et moteurs, le ministre voudrait-il expliquer pourquoi cette restriction entrera en vigueur le 1er juillet 1976?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, comme je l'ai dit à une autre occasion au collègue de l'honorable député, le député d'Edmonton-Ouest, cet article prévoit l'entrée libre en franchise des aéronefs et moteurs d'aéronefs qui ne sont pas fabriqués au Canada, et il a été renouvelé périodiquement depuis son adoption en 1952. Les dispositions ont expiré une fois le 30 juin 1974 parce que la Chambre n'avait pas approuvé le budget de mai 1974. L'entrée en franchise s'est poursuivie par rémission du droit d'entrée par décret du conseil. Dans le budget du 18 novembre 1974, les dispositions ont été renouvelées jusqu'au 30 juin 1975. Maintenant nous les renouvelons à nouveau jusqu'au 30 juin 1976. L'article se limite aux aéronefs et moteurs d'aéronefs d'un modèle ou d'une taille que l'on ne fabrique pas au Canada.

M. Yewchuk: Faut-il vraiment le renouveler chaque année? Pourquoi ne pas tout simplement laisser tomber?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je crois que c'est un levier de négociation pour mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce. A notre avis, la période plus courte favorisera les entretiens entre mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce et les importateurs, usagers et fabricants d'avions, pour voir si nous pouvons construire un meilleur élément de production au pays.

M. Brisco: Monsieur le président, le ministre ne pourrait-il se servir de cette disposition relative aux avions comme levier auprès du ministre de la Défense nationale, en vue du remplacement prochain de l'*Argus*?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je lui ferai le message. Je suis sûr qu'il écoute attentivement les observations du député.

(L'article est adopté.)

(L'article 2 est adopté.)

(L'annexe est adoptée.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

* * *

LA LOI SUR LES PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

MODIFICATION PRÉVOYANT L'OCTROI DE CERTAINS PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS AUX FONCTIONNAIRES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures) propose: Que le bill S-25, tendant à modifier la loi sur les privilèges et immunités des organisations internationales, dont le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. MacEachen propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MESURE MODIFICATIVE PORTANT SUR LES DÉFINITIONS, LES POUVOIRS DES ENQUÊTEURS, LES INFRACTIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 10 juin, du bill C-2, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et à abroger la loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe) propose:

Qu'on modifie le bill C-2, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et à abroger la loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en ajoutant immédiatement après la ligne 23, à la page 23, ce qui suit:

«(2) Nonobstant les dispositions de l'article 31 de la présente loi,

a) dès que la présente loi est sanctionnée au nom de Sa Majesté, le gouverneur en conseil doit, d'une façon autre que celle prévue par l'article 55 de la Loi sur la Cour suprême, soumettre à la Cour suprême toutes les questions de droit et de fait relatives à la

constitutionnalité de l'article 31.1, de la Partie 1V.1 et de chacune de leurs dispositions;

b) tant que la Cour suprême n'a pas transmis au gouverneur en conseil son opinion certifiée sur chacune de ces questions, aucune disposition dudit article ni de ladite partie n'entre en vigueur à la date prévue par la présente loi ou la Loi d'interprétation; et une telle disposition n'entre ensuite en vigueur que dans la mesure où, de l'avis de la Cour, elle relève de la compétence législative du Parlement du Canada;

c) le procureur général de chaque province doit être avisé de l'audition tenue en vertu du présent paragraphe afin qu'il puisse être entendu s'il le juge à propos.»

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame l'Orateur, la motion présentée par mon collègue soulève le problème de la constitutionnalité de certains articles de la loi. Si ma mémoire est bonne, et si Votre Honneur voulait bien se reporter au compte rendu, je crois que la présidence avait émis quelque doute sur cet article et sa recevabilité. Je crois qu'il s'agissait de la même question soulevée par la présidence à propos de la recevabilité de l'amendement.

● (2120)

Je ne veux pas du tout ruiner l'amendement de mon collègue, mais j'estime que l'on devrait procéder de façon correcte. Je me trompe peut-être, mais je tiens à faire remarquer que le bill a été présenté avant que nous n'ayons terminé nos négociations avec le ministre. Je croyais que les négociations que j'avais eues avec le ministre à propos de certains amendements étaient de nature à les rendre recevables, mais il faudrait pour cela les présenter. De toute façon, si Votre Honneur est disposée à juger l'amendement recevable, c'est très bien, mais il me semble que l'on devrait considérer la question.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. L'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a exprimé certaines réserves au sujet de la procédure relative à cet amendement.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Ce n'est pas moi, mais la présidence qui a soulevé la question il y a quelques moments. Il s'agit tout simplement de vérifier ce que M. le président a dit au sujet de tous les amendements à l'étude.

[*Traduction*]

M. Forrestall: Madame l'Orateur, permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que les députés ont de la difficulté à entendre l'interprétation de la cabine du coin. Si l'interprète parlait un petit peu plus fort, nous entendrions peut-être mieux.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Il semblerait que le président a quelque réserve au sujet de la motion nº 6. Si la Chambre était d'accord, peut-être pourrions-nous passer à la motion nº 7.

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre que nous passions à la motion nº 7 en attendant que l'Orateur prenne une décision sur la motion nº 6?

Des voix: D'accord.

M. Stevens: Madame l'Orateur, étant l'auteur de la motion nº 6, je proposerais qu'on la reporte à plus tard et qu'on passe à la motion nº 7. J'aimerais pouvoir parler de l'aspect juridiction et procédure de la motion nº 6, mais je proposerais entre-temps de reporter la motion nº 6 et de passer à la motion nº 7.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): C'est exactement ce que je viens de demander. Plaît-il à la Chambre que nous passions à la motion nº 7 et que nous reportions la motion nº 6?

Des voix: D'accord.

M. John Rodriguez (Nickel Belt) propose:

—Qu'on modifie le bill C-2, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et abrogeant la loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en ajoutant, immédiatement après la ligne 29, de la page 23, ce qui suit:

«Est coupable d'un acte criminel et passible d'une amende d'un million de dollars ou d'un emprisonnement de cinq ans ou de l'une et l'autre peine lorsqu'il s'agit d'un ou plusieurs individus, et d'une amende d'un million de dollars lorsqu'il s'agit d'une corporation, toute personne qui complote, se coalise, se concerte ou s'entend avec une autre».—

—Madame l'Orateur, lorsque nous examinons le cas de ces profiteurs, nous devons agir rapidement, pour les empêcher de nous vider de toute substance.

De tous les délits commis au détriment du consommateur, il n'en n'est pas de plus méprisable que cette collusion pour fixer les prix, dépouiller complètement le consommateur, l'exploiter, le filouter. On ne peut comparer ces profiteurs avec les gens, si souvent dénoncés, qui resquillent l'assurance-chômage et le bien-être social. En effet, dans leur cas, il s'agit de $60, $55 ou même $35 par semaine, mais, quand ces sociétés dépouillent le public canadien, c'est par millions de dollars.

J'aimerais maintenant consigner au compte rendu, pour l'édification des députés, les propos prononcés par le ministre lors de la présentation de l'amendement au comité des finances. Je cite la page 54:20 des délibérations du comité du 2 juin:

M. OUELLET: Oui, monsieur le président. Je dirais tout d'abord que cet amendement augmentera en fait les peines prévues à l'article 32 de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Je me suis souvent plaint, publiquement, du fait que les juges n'imposaient pas de peines suffisamment sévères . . . J'ai donc beaucoup de difficultés à m'opposer à cet amendement, puisque la conspiration constitue manifestement le délit le plus grave et le plus difficile à réprimer. Si le législateur augmentait les peines de prison, pour les faire passer de deux à cinq ans, ce serait un signe évident de sa volonté d'action. Cela montrerait aux tribunaux qu'il convient d'imposer des peines beaucoup plus sévères. En conséquence, je ne m'oppose pas à cet amendement.

Cet amendement n'a pas été adopté au comité, non pas qu'il ait été défait, mais plutôt parce qu'un député conservateur a signalé au président qu'il n'était pas conforme au Règlement. Le ministre a pris la peine de signaler clairement, au moment de la décision, que si la Chambre décidait qu'il était recevable, il était disposé à l'accepter. Comme nous le savons, M. l'Orateur a décidé que l'amendement était recevable, de sorte qu'il a donc l'appui du ministre.

Je manquerais à mon devoir en ne signalant pas qu'il est arrivé par le passé que de grandes entreprises ont été reconnues coupables de coalition et que les amendes alors imposées n'étaient rien d'autre qu'un permis de poursuivre leurs pratiques. Je m'appuie précisément sur le rapport pour l'année terminée le 31 mars 1974, du directeur des enquêtes et des recherches chargé d'appliquer la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Le cas décrit dans cette brochure, que j'ai obtenue du ministre, soit dit en passant, a trait à la situation des cimenteries en Colombie-Britannique.

Cette affaire a été mise à jour à la suite d'une enquête par le directeur sur la vente et l'offre de ciment et de ciment prémalaxé en Colombie-Britannique. Les preuves ont été soumises au procureur général du Canada en conformité de l'article 15 de la loi et des poursuites ont été intentées le 19 février 1974 devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Les sociétés accusées ont plaidé coupable le 11 mars et voici les amendes qu'on leur a imposées: à la première coalition, ciment: Ocean Construction Supplies Limited, $125,000; Lafarge Canada Ltd., $100,000; et Canada Cement Lafarge Ltd., $25,000. A la deuxième coalition, ciment prémalaxé, voici les sociétés condamnées et les amendes imposées: Ocean Construction Supplies Limited, $65,000; Deeks-Lafarge Limited, $40,000; Lafarge Concrete Limited, $25,000; et Metro Concrete Limited, $7,000.

● (2130)

La troisième coalition impliquait des fabriquants de béton prémalaxé. La société Ocean Construction Supplies Limited a dû payer une amende de $30,000. La société Butler Brothers Supplies Limited s'est vu infliger une amende de $15,000.

Ces amendes ne représentent bien sûr rien d'autre que des permis.

On a également porté des accusations contre les tavernier de Québec accusés d'avoir comploté pour fixer le prix de la bière à Québec; ce genre d'accusation est très courant. Le 3 décembre 1973, les accusés ont plaidé coupable et ils ont dû payer une amende de $350. On peut imaginer facilement combien de temps cela a duré avant que l'on ne découvre le pot aux roses. Cette amende ne constitue en effet rien d'autre qu'un permis autorisant les intéressés à agir de la sorte.

Il arrive que des sociétés déjà condamnées à une amende récidivent. Les cartels canadiens du sucre ont été condamnés pour collusion en vue de fixer les prix. Ils comparaissent à nouveau devant les tribunaux pour exactement le même délit. Dans très peu de temps, les dernières causes de la série de scandales du dragage seront entendues devant les tribunaux. Lors du procès, il serait intéressant que cet amendement prévoyant ce genre d'amende et de peine d'emprisonnement soit en vigueur, ce qui permettrait d'évaluer l'infraction en fonction de la gravité du délit.

J'ai dit au ministre qu'une prison provinciale de notre région a fermé ses portes et que les habitants de Nickel Belt seraient bien disposés à accepter tous ces cols blancs criminels, car on pourrait leur confier des travaux utiles là-bas.

Il me semble qu'un amendement de ce genre donnerait plus de mordant à notre loi nationale. J'ai entendu le député d'Edmonton-Ouest, le coulissier du secteur privé. Je l'ai entendu en comité. Il brode sur le thème que développent en Chambre les représentants de ce secteur depuis la présentation en 1889 du premier texte tendant à réprimer les coalitions. Je me rends bien compte que le député n'est pas si vieux, mais lorsque le premier texte a été présenté, ses prédécesseurs lui ont opposé les mêmes arguments que ceux que nous entendons aujourd'hui. S'ils ont fait la force du pays et réussi à rendre les riches plus riches, c'est en appauvrissant les pauvres.

Or, madame l'Orateur, il est bien évident que l'amende et la peine prévues par mon amendement amélioreraient sensiblement la loi anti-coalitions en ce qui concerne la protection des consommateurs.

Je m'étonne parfois de constater à quel point nos tribunaux peuvent être sévères contre ceux qui n'ont pas les moyens de se payer les services des as du barreau qui n'ont pas peur de prendre la défense des accusés. A mon grand étonnement, il y a deux justices au Canada, une pour le riche et une pour le pauvre. On le voit bien lorsque sont accusées les grosses sociétés qui violent la loi et tondent le public. Je puis même dire que les sociétés pétrolières auprès desquelles le gouvernement se documente, ces multinationales américaines, ce sont celles qu'on a accusées de collusion pour filouter le consommateur américain. Les deux pays ont le même système, qui conduit aux mêmes situations: le système de la libre entreprise qui permet à ceux qui ont de l'argent de profiter de ceux qui n'en ont pas.

Peut-être pensera-t-on qu'il n'est pas normal, pour un parti de l'opposition, de se contenter des miettes qui tombent de la table du ministre alors que nous devrions partager le repas. Malgré le peu de satisfaction que je trouve dans ce bill, qui constitue pour l'essentiel une mesure de façade, je dois dire cependant que cet amendement lui apporterait une sensible amélioration. Je prie mes collègues de la Chambre d'appuyer cet amendement équitable et honnête.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le président, je voudrais parler très brièvement sur cette motion, présentée par l'honorable député, pour dire qu'en principe je suis prêt à approuver cette motion, mais que je dois présenter un amendement qui aura pour effet de supprimer la peine déjà prévue à l'article 32 de la loi. Malheureusement, l'honorable député, en présentant sa motion, a oublié de rayer de la loi les lignes qui prévoient déjà une pénalité. Je voudrais donc tout simplement proposer:

[*Traduction*]

Qu'on modifie la motion du député en retranchant tous les mots après «le Code criminel» et en les remplaçant par ce qui suit:

«en retranchant les lignes 28 et 29, page 23, et en les remplaçant par ce qui suit:

«dite loi ainsi que toute la partie du paragraphe 32(1) qui précède l'alinéa

a) sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

«Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de cinq ans ou d'une amende d'un million de dollars, ou de l'une et l'autre peine, toute personne qui complote, se coalise, se concerte ou s'entend avec une autre».

● (2140)

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame l'Orateur, je me demande si, par esprit de logique, le ministre a songé qu'en précisant le montant d'un million de dollars dans le cas en question, et il importe peu que le chiffre soit d'un million, de $100,000 ou de deux millions, il se conformerait à ce dont lui et moi avons discuté et déclarerait que le tribunal pourrait fixer l'amende ou condamner le coupable à l'amende et à l'emprisonnement.

M. Alkenbrack: Le Cabinet commuerait la sentence en emprisonnement à vie.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Comme il sait, et je pense qu'il est d'accord avec moi sur ce point, que je m'oppose particulièrement à ce qu'on fixe une durée obligatoire à une peine d'emprisonnement imposée par un bureaucrate et par le tribunal, parce que c'est un fonctionnaire du ministère de la Justice qui décide si les poursuites seront entamées par une mise en accusation ou par procédure sommaire et, si la sentence se limite à une période d'emprisonnement, le juge n'a aucune liberté d'action.

Une voix: Tant mieux.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Par ailleurs, il y a toutes les bonnes âmes qui se lamentent sur le sort des prisonniers. A mon avis, il devrait y avoir moins de peines d'emprisonnement au Canada et c'est le tribunal qui devrait décider de la sanction et non un bureaucrate. Je me demande si le ministre voit clairement la différence étant donné les amendements que j'ai l'intention de proposer. Va-t-on appeler cela l'article Rodriguez avec restriction, parce que, dans une affaire de ce genre, le tribunal pourrait fixer l'amende à deux millions de dollars, mais l'amendement de l'honorable représentant fixe un plafond à l'amende. Si la tendance inflationniste continue, un million de dollars pourrait ne pas valoir grand-chose.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Madame l'Orateur, j'hésite à parler de la motion.

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: J'aimerais bien dire quelques mots, mais je tiens à signaler qu'au lieu de répondre au député de Nickel Belt (M. Rodriguez), le ministre a proposé un amendement, puis s'est rassis sans expliquer pourquoi il estime que son amendement devrait être adopté. Quand on a posé la question, je me demandais si l'on ne pourrait pas permettre au ministre d'expliquer au moins pourquoi il propose l'amendement à la motion nº 7.

M. Rodriguez: Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me rends compte que les microphones ne marchaient pas ce soir, mais j'ai toujours remarqué que le député était incapable d'entendre les choses qui ont du bon sens. J'ai dit que cet amendement visait à renforcer la loi. J'ai également fait remarquer que l'amende devrait tenir compte de la gravité du délit et il me semble avoir donné quelques exemples qui montrent que jusqu'ici les amendes n'étaient pas assez sévères.

M. Stevens: Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je sais qu'il y a un lien étroit entre les socialistes à ma gauche et les socialistes d'en face, mais si j'invoque le Règlement c'est parce que, à mon sens, le ministre devrait pouvoir expliquer pourquoi il compte accepter la motion nº 7 et désire qu'elle soit amendée avant que nous l'étudiions.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre est-elle prête à se prononcer sur l'amendement à la motion nº 7?

Des voix: Le vote.

M. Stevens: Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me demande si nous ne pourrions pas réserver cette motion comme la motion nº 6. Il est certainement injuste de demander aux députés de voter sur une motion modifiée que nous n'avons pas vue et que nous n'avons pas encore entre les mains. Je ne pense pas que ce soit si urgent. Réservons la motion et nous pourrons passer à la motion suivante.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Est-on d'accord pour réserver la motion nº 7 modifiée?

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Comme il n'y a pas consentement, plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement? Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A mon avis, les oui l'emportent. Je déclare l'amendement adopté.

(L'amendement de M. Ouellet est adopté.)

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la motion nº 7 inscrite au nom du député de Nickel Belt?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A mon avis, les oui l'emportent. Je déclare la motion adoptée.

(La motion nº 7 de M. Rodriguez, modifiée, est adoptée.)

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations) propose:

Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en retranchant les lignes 38 à 41 inclusivement, à la page 27 et en les remplaçant par ce qui suit:

«et passible, sur déclaration de culpabilité, d'un emprisonnement de cinq ans.»

[*Traduction*]

● (2150)

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame l'Orateur, c'est précisément l'un des domaines où je crois que le ministre approuvera mon amendement, qui se lit ainsi:

[*Français*]

dans les termes suivants:

Amender la motion nº 8 telle qu'elle apparaît au *Feuilleton* en ajoutant après le mot «ans» les mots suivants:

«, ou d'une amende à la discrétion du tribunal, ou de l'une et l'autre peine.»

[*Traduction*]

C'est un de ces cas où, à la suite de l'amendement présenté par le ministre, une sentence obligatoire d'emprisonnement a été rendue après qu'on eut indiqué qu'on allait procéder par voie de mise en accusation. Il est vrai qu'il y a l'article 646 du Code criminel en vertu duquel, pour les initiés, dont je ne suis pas, un juge peut imposer à sa discrétion une amende au lieu d'une période d'emprisonnement si la peine prévue est de cinq ans.

Je songe surtout aux commettants du député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Je ne suis pas tellement inquiet pour sa circonscription géographique, mais pour tous les petits citoyens ordinaires—et surtout pour lui—qui ne comprennent pas la loi. Pour ces gens, le texte même des lois traitant des affaires des consommateurs devrait préciser quelles sont les peines. Si le ministre, comme il l'a fait, prévoit dans son bill une peine maximale obligatoire de cinq ans d'emprisonnement, ceux qui lisent le bill s'attendront à voir imposer une peine d'emprisonnement, rien d'autre, alors qu'en fait un juge peut, comme le bill prévoit un maximum de cinq ans d'emprisonnement, imposer une amende ou une période d'emprisonnement moindre, ou les deux.

C'est mon but en présentant cet amendement, et le ministre convient avec moi, dans cet amendement et six ou sept autres où le même problème se pose, qu'il y aura en vertu de la procédure de mise en accusation non seulement la même période d'emprisonnement, mais une amende à la discrétion de la cour, ou les deux. En fait—et ceci devrait plaire à des députés comme le député de Nickel Belt—en vertu de cette disposition, non seulement l'individu en question est-il passible de cinq ans d'emprisonnement, mais la cour peut lui imposer une amende, alors qu'en vertu de l'amendement du ministre, il ne peut y avoir d'amende. Il y a donc une peine moindre, et j'ai prévu une autre solution en laissant la cour déterminer quelle sera la peine.

Je n'accepterai jamais qu'un bureaucrate, en déterminant la procédure qui sera adoptée, détermine qu'un citoyen ou résidant canadien ira en prison. C'est un travesti de justice en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, d'ou il tire son origine douteuse. Nous l'avons vu utiliser par esprit de vengeance, et même de vengeance politique. Ici, on peut toujours modifier la sentence découlant de ce qui est décrit comme une infraction criminelle.

Presque tous les jours des gens se plaignent dans nos journaux et presque toutes les semaines et sûrement bien des fois par an à la Chambre, des députés se plaignent des conditions qui existent dans les prisons, et pourtant presque toutes les semaines, ces mêmes personnes vont, inconsciemment et par ignorance, adopter de bonne foi des mesures législatives qui enverront de plus en plus de gens en prison. C'est un comportement qui manque totalement de logique. Cette situation se présente bien souvent en raison de lois sur les produits antiparasitaires et de toutes sortes de lois d'ordre administratif, qui renferment toutes sortes de dispositions prévoyant l'emprisonnement. Pourquoi faut-il que les gens aillent en prison? Même lorsqu'il est question du Code criminel, dans bien des cas d'infractions, on pourrait faire beaucoup mieux que d'envoyer les gens en prison.

M. Rodriguez: On pourrait les pendre.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je suis fasciné par ces observations facétieuses et, je dirais même, hors de propos et franchement insipides qui fusent de certains coins de la Chambre à ce sujet. Tout ce que je dis, c'est que la Chambre doit au grand public canadien de veiller à ce que nous ne . . .

M. Blackburn: Les sociétés multinationales?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Bien sûr les sociétés multinationales vont en prison. Sur ce mot parfaitement idiot, madame l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 10 heures?

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. MacLean: Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le leader du gouvernement à la Chambre est-il en mesure de nous dire quels sont les travaux que le gouvernement compte aborder demain.

M. Sharp: Étant donné que l'Orateur a rendu une décision aujourd'hui dans laquelle il a exprimé l'espoir que le bill C-66 soit réimprimé et prêt pour étude demain, c'est la mesure que nous comptons aborder.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): N'y comptez pas. Quelqu'un d'autre va commettre une erreur.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LE CANADA ET LE PROJET ÉGYPTIEN DE RÉOUVERTURE DU CANAL DE SUEZ—LA REPRÉSENTATION OFFICIELLE AUX CÉRÉMONIES—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Madame l'Orateur, avant de me lancer dans un discours qui, j'en suis sûr, contribuera pour beaucoup au présent débat, j'aimerais qu'on sache que j'ai fait une contribution encore plus importante il y a un instant à une autre étape des délibérations lorsque je me suis retenu de parler du bill S-25 et je m'attends pour cela à recevoir la gratitude éternelle du grand nombre de députés qui sont encore avec nous. J'aurais pu avoir certaines difficultés à critiquer le bill S-25 . . .

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Peut-être pourrions-nous faire un petit peu moins de bruit afin que le député de Hillsborough puisse parler.

M. Macquarrie: Je vous remercie, madame l'Orateur, d'autant plus que c'est l'Année internationale de la femme, de m'accorder votre protection en cette enceinte particulièrement bruyante.

● (2200)

Le 10 avril dernier, je posais au ministre une question au sujet de la réouverture du canal de Suez et lui demandais si le gouvernement canadien serait représenté à cette heureuse occasion. J'ai même offert au ministre de l'accompagner, étant donné le rôle que mon ancêtre politique Benjamin Disraeli, avait joué dans l'aménagement et l'achat de ce grand cours d'eau, au XIX^{e} siècle.

Je me rends compte que le ministre n'a pas assisté à la cérémonie d'ouverture. Son emploi du temps est très chargé depuis qu'il a accédé à ses nouvelles fonctions et je le félicite de son zèle à assumer le fardeau de sa charge. Toutefois, je voudrais savoir si le Canada était représenté et par qui. Cette cérémonie méritait certes une présence canadienne.

La construction du canal de Suez a été un triomphe de la technique et de la persévérances humaine. Ferdinand de Lesseps déclarait en 1869, lors de son achèvement, que le cours d'eau traçait pour la civilisatuon une voie pacifique et productive parmi les sables du désert.

La réouverture, huit ans exactement après la fermeture à la suite de la guerre de 1967, a aussi été un triomphe de la technique moderne. Elle a été réalisée avec l'aide d'un personnel spécialisé, et de matériel moderne en provenance de diverses nations dont les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et l'Union Soviétique. Mais en dépit de ce remarquable effort international pour déblayer la voie maritime et la rendre de nouveau utilisable, c'est surtout à l'Égypte et au président Sadate que nous devons rendre hommage pour le geste de bonne foi qu'ils font en rouvrant le canal.

Au Canada comme aux États-Unis, il est extrêmement difficile d'obtenir une information sérieuse sur la situation du côté arabe depuis que dure le conflit du Moyen-Orient. Voici en tout cas une bonne nouvelle. Le gouvernement égyptien est prêt à rouvrir le canal et à engager les énormes capitaux nécessaires pour relever les villes situées sur ses rives. C'est là l'expression d'un authentique désir de paix de la part du président Sadate, homme d'État dont la sagesse et la modération sont connues. Cette décision, cette initiative, mérite les éloges. Nous devons y applaudir, et non l'ignorer.

Le Canada et le monde entier ont intérêt à éviter de nouveaux affrontements au Moyen-Orient, ou même, pour être plus positif, à mettre tout en œuvre pour maintenir et pour renforcer la paix. En prenant entièrement parti pour l'un des deux camps, nous ne contribuons guère à ce maintien de la paix. Il n'y a pas la moindre raison historiquement pour qu'entre le Canada et les peuples arabes il y ait autre chose que l'amitié et la bonne volonté.

Nous devrions être heureux que l'Égypte ait réaffirmé sa bonne foi en rouvrant la voie de navigation commerciale de 101 milles qui traverse son territoire au long passé historique. Il faut espérer que l'Égypte et d'autres pays du monde en retireront des bénéfices substantiels. Mais ce qui est plus important, c'est que ce geste est une contribution à l'élaboration d'une paix viable dans une région du monde qui a connu d'innombrables guerres par le passé et, hélas! de nos jours aussi. Pour les hommes de bonne volonté, ce geste magnifique et positif est un exemple admirable, et j'espère en le disant exprimer à la république arabe de l'Égypte notre point de vue.

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame l'Orateur, le gouvernement n'a pas envoyé de message officiel au gouvernement égyptien quand le président Sadate a annoncé sa décision de rouvrir le canal de Suez, mais il a fait savoir officieusement à l'ambassadeur d'Égypte qu'il appréciait la bonne volonté de l'Égypte. En outre, il a envoyé le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) comme délégué spécial aux cérémonies de réouverture tenues en Égypte le 5 juin. Je sais que le député a assuré aux représentants du gouvernement égyptien que le Canada approuvait de tout cœur cette tentative pour normaliser la vie au Moyen-Orient. Ce geste positif des Égyptiens ne peut que réconforter ceux d'ailleurs qui souhaitent ardemment voir régner la paix au Moyen-Orient.

L'IMMIGRATION—LA QUESTION DE L'ÉTUDE DES ANTÉCÉDENTS DES CANDIDATS À L'IMMIGRATION

M. Derek Blackburn (Brant): Madame l'Orateur, je suis bien déçu que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) ne soit pas là ce soir pour entendre mes brefs commentaires. Voilà huit ou neuf semaines que je pose des questions et je ne reçois jamais de véritables réponses.

La question que j'ai posée au ministre le 28 mai ne portait pas seulement sur les deux individus fort suspects mentionnés dans la question: l'ancien général sud-vietnamien Dang Van Quang et un ancien agent de police uruguayen entraîné par la CIA, Nelson Bardecio. Il s'agit plutôt de savoir comment ces deux individus, tristement célèbres, ont pu entrer au Canada, alors que tant de réfugiés et d'immigrants légitimes doivent attendre des mois avant de pouvoir obtenir ce privilège.

Madame l'Orateur, au cours des dernières semaines, j'ai demandé avec insistance au ministre pourquoi l'examen du général Quang à Fort Chaffee, Arkansas, n'avait pris que quelques minutes, bien qu'il soit un général à quatre étoiles bien connu et que les responsables des affaires extérieures et de l'immigration à Saigon n'ignorent rien de sa corruption personnelle ni de ses activités illégales, lors-

qu'il était l'homme lige du président Thieu avant la chute du Vietnam du Sud.

Quant à Nelson Bardecio, de son propre aveu tortionnaire, terroriste et complice de meurtres, j'attends encore que le ministre nous explique comment et depuis combien de temps il est entré au Canada, s'il y est encore et où il s'y trouve.

De plus, il y a le cas de M. Nguyen Tan Doi, ancien banquier sud-vietnamien qui, il y a deux ans, quitta le Canada, retourna dans son pays natal et y fut accusé de détournement de fonds. Son cas est intéressant en même temps qu'étonnant, lorsqu'on l'examine en détail.

Doi est venu au Canada en 1969 avec sa famille et a été admis à titre d'immigrant reçu. Actuellement, il demeure à Montréal. Toutefois, entre 1969 et 1975, il passa la plus grande partie de son temps au Vietnam du Sud. En fait, à son retour, en 1972 ou au début 1973, il se présenta aux élections et fut élu au Congrès sud-vietnamien, ce qui établit sans ambiguïté son intention de réélire domicile dans son pays d'origine. Cette décision aurait dû le priver automatiquement de son statut d'immigrant canadien, mais pour quelque étrange et inexplicable raison, connue seulement du ministre, son statut d'immigrant reçu ne fut ni annulé ni même, pour autant que je sache, mis en doute. Il y a à peine quelques semaines, avec l'aide de nos agents à Bangkok, Doi a pu s'échapper d'un camp de réfugiés dans le Sud de la Thaïlande et revenir à Montréal en conservant son statut d'immigrant. Encore une fois, pourquoi?

C'est une question que posent aussi bien des gens au Canada. Ils en posent d'autres. Ainsi, les Quang, les Doi et les Bardecio auraient-ils bénéficié d'un traitement de faveur? Ont-ils été admis au Canada parce qu'ils sont riches? A-t-on exercé des pressions sur nos agents pour que ceux-ci les retirent de la circulation, comme on dit dans le monde de l'espionnage, car ils pouvaient embarrasser un autre pays. Est-ce que par hasard il aurait existé une filière bien organisée à l'intention des hauts placés sud-vietnamiens qui ont des choses à se reprocher, filière qui leur aurait permis d'immigrer au Canada en se faisant passer pour des immigrants bon teint, parce qu'ils possédaient déjà des relations solides au Canada et qu'ils craignaient que l'opinion publique américaine ne leur interdise l'accès des États-Unis après la débacle du Vietnam du Sud?

Pourquoi a-t-il fallu sept semaines au ministre pour se décider à expulser Quang, alors qu'il avait en mains des preuves irréfutables obtenues des États-Unis et d'autres sources qui confirmaient mes allégations à la Chambre selon lesquelles Quant n'est rien d'autre qu'un bandit?

J'ai une autre question à poser. Aucun des sud-vietnamiens que je viens de mentionner n'était en danger de mort parce qu'ils se trouvaient sains et saufs dans des camps de réfugiés; pourquoi, alors, s'est-on empressé de les accueillir au Canada?

Le ministre a déclaré publiquement que plusieurs sud-vietnamiens admis au Canada font l'objet d'enquête par son ministère. Pourquoi n'a-t-il pas vu à ce que le dossier douteux de ces personnes soit vérifié avant qu'elles ne puissent entrer au Canada? J'aimerais savoir pourquoi le cas de ces personnes, avant d'entrer au Canada, a été examiné par nos agents de contrôle des visas et de sécurité à Guam, à Camp Pendleton, Fort Chaffee, à Bangkok ou dans d'autres camps de réfugiés?

● (2210)

Peut-être que la réponse à toutes ces questions réside dans une série d'erreurs de plusieurs fonctionnaires canadiens qui tiennent de la stupidité. De toute façon, le ministre avait l'obligation de tout réveler aux Canadiens de cette affaire louche. Je ne m'oppose pas du tout à ce que des réfugiés soit admis de façon légitime en notre pays, mais je m'emporte contre le fait qu'on puisse facilement y admettre des criminels reconnus. Nous avons déjà assez des nôtres. J'aurais préféré que le ministre fût présent ici ce soir pour répondre à mes accusations.

M. William Rompkey (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, lorsque le député de Brant (M. Blackburn) a posé une question à la Chambre le 28 mai 1975, concernant une révision de notre système dee collation des données pour vérifier le passé des immigrants éventuels, on l'a informé que notre conseiller dans ce domaine ne se concentre pas sur une seule source d'information mais en utilise plusieurs.

Les fonctionnaires du minstère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration maintiennent une liaison et une coopération très étroites avec les pouvoirs publics chargés de faire appliquer les lois à tous les niveaux dans de très nombreux pays, notamment bien entendu, la Gendarmerie royale canadienne, par le truchement du solliciteur général (M. Allmand). Les députés savent, j'en suis sûr, que le solliciteur général nous tient lieu de conseiller en ce qui concerne la vérification des dossiers des immigrants éventuels, mais nous ne pouvons pas parler de ses sources d'information dans la communauté internatioanle.

Vous le savez, monsieur l'Orateur, le programme d'immigration est d'une nature globale et les moyens dont nous nous servons pour obtenir nos renseignements doivent aussi avoir la capacité globale de nous fournir les informations nécessaires. C'est pour cette raison que nos contacts et sources d'information sont si disséminés et si étendus. Vous pouvez être assuré, monsieur l'Orateur, que nous demandons l'information désirée à autant de sources de renseignements qu'il est nécessaire pour chaque cas particulier.

M. Blackburn: Sapristi! Merci beaucoup!

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—LA POSSIBILITÉ D'UN NOUVEAU PROCÈS POUR LE Dr MORGENTALER—LA QUESTION DE L'APPLICATION DES ARTICLES 617*a*) ET 683(2) DU CODE CRIMINEL

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'adresserai mes observations au ministre de la Justice (M. Lang) que je suis heureux de voir à la Chambre ce soir. Peut-être que s'il peut se libérer quelques instants de la conversation qui le retient, il pourra répondre à ce que j'ai à lui dire.

Le 9 juillet, je lui posais quelques questions simples au sujet du docteur Henry Morgentaler et de la situation dans laquelle il se trouve. C'étaient des questions simples, exposées tout à fait sobrement. Malgré la réponse du ministre, j'ai jugé qu'elles n'étaient pas trop mal exprimées.

Malheureusement, le ministre, en proie à l'hystérie au seul rappel de cette situation, n'a pu fournir de réponse simple tant il a été emporté par ce sujet, qu'il trouve chargé d'émotivité. J'admets que les tempéraments aient pu s'échauffer dans les quelques mois qu'a duré le débat sur l'avortement et sur l'annulation par un tribunal d'appel du verdict rendu par un jury.

Ce soir, j'aimerais lancer au ministre un appel fondé sur la question que je lui posais le 9 juillet. Je ne lui demande pas de signes d'émotivité ou d'hystérie, mais des marques

de justice et d'humanité. La Couronne a réussi à faire statuer que l'article 45 du code criminel ne peut être invoqué en défense dans les affaires d'avortement. Restons-en là. Comme conséquence de cet arrêt, le docteur Morgentaler a été mis en prison pour 18 mois. A propos de justice et d'humanité, permettez-moi de dire que j'ai quelque teinture des procès au criminel. J'ai été avocat de la Couronne pendant trois ans, et j'ai gagné ma vie dans les procès au criminel . . .

M. Lang: Laissez faire votre réclame par d'autres!

M. Dick: . . . contrairement au ministre, qui n'a jamais gagné sa vie en plaidant.

M. Prud'homme: Puis-je poser une question au député? [*Français*]

Madame le président, j'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je me permets de rappeler à l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) qu'il ne peut y avoir de rappel au Règlement, de question de privilège, ou de question à ce moment-ci.

[*Traduction*]

M. Dick: Si le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) voulait bien faire preuve de patience, je répondrais volontiers à sa question à la Chambre ou ailleurs. Mais sans doute m'est-il permis de poursuivre mes commentaires pendant le temps qui me reste.

Lorsqu'on discute de cette question, sachant qu'en général il s'agit d'accusations au criminel, on porte habituellement une accusation globale lorsqu'il existe un certain nombre de chefs d'accusation. Les accusations sont en général réunis dans un certain nombre de chefs d'accusation sous une seule inculpation. Ce n'est toutefois pas le cas. Par suite de l'enquête menée dans le cadre de cette affaire en 1973, douze chefs d'accusation ont été formulés séparément. Le premier a servi de cause-type.

Je ne m'oppose pas à ce principe et je ne me remets pas en question les points de droit qui y ont été soulevés. Mais la Couronne n'a pas présenté une accusation globale qui, selon moi, eût été préférable et que la plupart des avocats de la Couronne auraient présentée. Elle a établi une cause-type et obtenu la condamnation de l'accusé. Mais elle n'a pas abandonné les onze autres chefs d'accusation une fois que les problèmes juridiques ont été réglés.

D'autre part, ils ne réunirent pas les onze chefs dans un seul acte d'accusation. Pas plus qu'ils n'y eu d'inculpation unique. Une deuxième accusation fut portée, avec le même résultat—l'acquittement par jury. La Couronne a interjeté appel. Le jour même, le 11 juin, dix autres accusations ont été portées à partir des preuves recueillies deux ans auparavant.

Alors que j'étais procureur de la Couronne, je n'ai jamais vu la police et les tribunaux examiner pendant deux ans des preuves relatives à des accusations en vertu du Code criminel et ensuite intenter des poursuites alors qu'ils avaient toutes les preuves. Je fais appel au ministre ce soir. Au lieu d'examiner les accusations une par une, considérant que le gouvernement de la province, ou l'État, a bloqué tous les avoirs financiers de l'accusé pour présomption d'irrégularités fiscales, lui enlevant ainsi ses moyens de défense, mais sans porter d'accusation en vertu de la loi alors que le ministre commet l'erreur de porter directement une accusation sans d'abord qu'il y est enquête préliminaire dans chaque cas, à mon avis, c'est de la persécution. C'est comme si on arrachait les ailes à une mouche une à une.

Je supplie le ministre de prévenir toute nouvelle persécution. S'il ne peut user de ses pouvoirs de persuasion directement auprès de M. Choquette, alors il devrait permettre que la première condamnation et la première peine tiennent—ce qu'il va faire, et ce à quoi je n'ai pas d'objection. Mais, en sa qualité de ministre de la Justice, il devrait intervenir pour mettre fin à la persécution. Il devrait faire preuve d'humanité et empêcher qu'on porte dix accusations de plus, deux ans après la preuve.

Si l'État donne suite à ces nouvelles mises en accusation, alors je demande au ministre d'invoquer ses pouvoirs aux termes de l'article 632(2) qui lui permet d'accorder le pardon, ou encore de recourir aux pouvoirs qui lui sont accordés par l'article 617*a*) pour ordonner la tenue d'un nouveau procès et ainsi prouver que notre système judiciaire ne tolérera pas l'abus du pouvoir d'intenter des poursuites. Il devrait, en outre, signifier au ministre de la Justice du Québec que toutes nouvelles persécutions du genre seront inutiles et qu'elles n'entraîneront pas de nouvelles peines. Voilà ce que je supplie le ministre de faire.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Madame l'Orateur, je ne pense pas avoir entendu depuis bien longtemps tant d'absurdités proférées par quelqu'un qui se prétend juriste.

M. Dick: Vous n'avez jamais plaidé devant les tribunaux.

M. Lang: Je n'ai peut-être jamais plaidé devant les tribunaux, mais à titre de professeur, j'aurais accordé à une dissertation contenant ce genre de propos la note F, mais seulement parce que c'est là la note la plus basse. Je n'aurais pas dit cela si le député n'avait pas choisi d'essayer de démontrer sa connaissance de la loi. Je ne suis plus surpris du tout maintenant d'avoir entendu dire il y a un jour ou deux que même le gouvernement conservateur de l'Ontario avait déjà insisté pour que le député cesse d'agir à titre de procureur en son nom.

Quant à l'émotivité dont il a parlé, si le député prend la peine de consulter le compte rendu, il y lira cette réponse fort simple que je lui donnais:

Il est difficile de mettre cette réponse sur le compte de l'émotivité, et le député est bien mal venu de prétendre soutenir la cause de ceux qui allèguent de façon si absurde que la position que j'ai adoptée à l'appui de la loi se fonde sur l'émotivité, les préjugés ou la prévention. Il n'a aucune excuse pour adopter cette attitude, qui n'est pas digne d'un député.

Non, monsieur l'Orateur. J'ai déjà répondu à cette question en ajoutant que, d'après moi, la meilleure chose à faire était d'oublier les critiques en grande partie passionnées formulées à propos du système de jury, après que la décision du jury ait été rendue dans l'affaire Morgentaler . . . mais que j'étais absolument convaincu que la décision de la Cour suprême était juste.

● (2220)

En tant qu'avocat, il devrait savoir qu'aucun défenseur raisonnable d'un accusé ne permettrait que plusieurs accusations soient jugées ensemble. Il devrait savoir que si l'accusé a été déclaré coupable mais n'a pas à répondre à d'autres chefs d'accusation pendant le procès, c'est parce que l'avocat de la défense conseille souvent à son client de plaider coupable à ceux-ci. C'est ce qui se produit ordinairement, mais le député ne semble pas le savoir ou ne pas s'en soucier. A mon avis, il est plutôt malheureux qu'il

vienne ici parler d'appel aux émotions, de sa grande dignité et de son expérience en tant qu'avocat de la Couronne, lorsque les faits n'indiquent rien de tout cela, et qu'il débite ce genre de bêtises ce soir.

M. Dick: Madame l'Orateur, je soulève la question de privilège.

L'ajournement

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. On ne peut soulever la question de privilège ou invoquer le Règlement à cette heure-ci.

M. Dick: Dans ce cas, je signale que j'ai l'intention de le faire demain.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 24.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 16 juillet 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS

ON PROPOSE LA TENUE D'UN DÉBAT SUR LE PARTAGE DES JURIDICTIONS AVEC LES PROVINCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné l'ampleur que prennent les relations fédérales-provinciales en matière de communications, à la suite du conflit qui s'accentue en ce qui a trait au portage des pouvoirs et des responsabilités, et l'insistance des provinces à vouloir jouir d'une juridiction dans les secteurs de la radiodiffusion, des sociétés exploitantes de télécommunications, et surtout de la câblodistribution, je propose, appuyé par l'honorable député de Champlain (M. Matte):

Que la Chambre puisse discuter maintenant de toute cette question des communications, afin de clarifier définitivement la situation, en exposant toutes les données pertinentes au débat, dont entre autres le partage possible des pouvoirs, et aussi des coûts afin, de préparer la voie à la législation, qui nous sera soumise à l'automne, et visant à refondre complètement tout le domaine des communications.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

LES PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

LA POSSIBILITÉ DE VERSER UN ESCOMPTE COMPENSÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et d'une pressante nécessité.

Étant donné que les aliments tels que le lait et le pain comblent les besoins nutritifs de la population canadienne, que le prix du pain et du lait a augmenté d'une façon vertigineuse et que ce sont les familles à revenu modique qui sont les plus frappées par cette augmentation, je propose, appuyé par l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise):

Que la Chambre prenne les dispositions nécessaires afin d'étudier les possibilités et l'urgence d'établir un système d'escompte compensé des prix à la consommation dans le but d'abaisser immédiatement les prix des produits de consommation, afin de permettre d'augmenter le pouvoir d'achat de la population canadienne.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

● (1410)

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

PROPOSITION DE MISE EN APPLICATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX AXÉS SUR L'EMPLOI DE MAIN-D'ŒUVRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, monsieur l'Orateur, je désire présenter une motion à propos d'une affaire d'une pressante nécessité. Hier, Statistique Canada a publié les chiffres concernant le chômage pour le mois de juin. Ces chiffres démontrent que le taux de chômage de 17.9 p. 100, enregistré dans la province de Terre-Neuve, est bien supérieur au double du taux pour tout le Canada. Je propose donc, avec l'appui du député de Simcoe-Nord (M. Rynard):

Que le gouvernement du Canada accélère la mise en application du programme de travaux et d'activités employant beaucoup de main-d'œuvre qui figure dans son exposé budgétaire du 23 juin.

M. l'Orateur: La motion, proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À L'ARGENTINE—LES DOCUMENTS CONTRACTUELS RELATIFS AUX GARANTIES—DEMANDE DE PRÉCISIONS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, étant donné les renseignements que donnait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources hier à la Chambre, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il s'en tient à la réponse qu'il me faisait le 27 juin? J'avais alors demandé au ministre:

Est-il vrai que le gouvernement à l'occasion du contrat de vente de l'usine nucléaire de Cordoba . . . prenait des dispositions pour prévoir par la suite la négociation de garanties . . .

En réponse, le ministre déclarait:

. . . la réponse à la première partie de la question est oui: le contrat est assujetti à un contrat bilatéral sur les garanties.

Plus tard, le ministre disait:

On m'apprend avec certitude que l'exécution du contrat lui-même ne se fera que si l'on en arrive à une entente bilatérale sur des garanties satisfaisantes.

Le ministre s'en tient-il à cela?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Oui, monsieur l'Orateur, je crois que ces deux déclarations sont exactes. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit que le contrat lui-même prévoyait des garanties. En outre, en décembre 1974, le gouvernement a revalorisé ses garanties et l'exécution de ce contrat est maintenant assujettie à d'autres négociations au sujet d'un accord bilatéral.

M. Baldwin: Il est temps que vous ravalorisiez le gouvernement.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le contrat négocié avec l'Argentine en 1973 renfermait-il une disposition exigeant d'autres négociations sur les garanties outre l'accord qui doit être négocié avec l'Agence internationale de l'énergie atomique dont le ministre a parlé hier?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, monsieur l'Orateur, ce contrat était simplement conforme à la politique générale de garanties du Canada, c'est-à-dire la norme internationale. Comme mon collègue l'a signalé, les normes supplémentaires pour la mise en vigueur du contrat conclu avec l'Argentine ont été, si vous le préférez, imposées unilatéralement par le Canada ultérieurement.

M. Stanfield: C'est juste. Autrement dit, la réponse que le leader du gouvernement à la Chambre m'a donnée le 27 juin et qu'il a réitérée aujourd'hui était inexacte et trompeuse.

M. Baldwin: Ce n'est pas nouveau mais normal.

M. Sharp: Non, c'est vous qui trompez la Chambre.

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À L'ARGENTINE—L'AVIS DU CANADA CONCERNANT LA RENÉGOCIATION DES CLAUSES DU CONTRAT RELATIVES AUX GARANTIES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Il est maintenant très clair que la seule disposition se rapportant au contrat négocié en 1973 en vue de garanties ultérieures était celle prévoyant des négociations avec l'organisme international. Il est très clair que l'accord bilatéral avec le Canada prévoyait des négociations ultérieures au sujet de garanties. Je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures à quel moment à peu près le Canada a avisé l'Argentine que les garanties négociées dans l'accord de 1973 ou les dispositions relatives aux garanties ne le satisfaisaient pas et quand il l'a informée de son intention de rouvrir la question? Était-ce il y a quelques semaines?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je ne peux pas donner le renseignement de mémoire, monsieur l'Orateur, mais je vais vérifier. Je sais qu'il en était question depuis quelque temps, certes depuis l'annonce faite par mon collègue le 20 décembre 1974. Depuis nous cherchons à convenir avec les autorités d'Argentine d'un accord bilatéral de garanties, qui n'est pas encore conclu. J'espère que les négociations touchent à leur fin.

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À L'ARGENTINE—L'ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LES DEUX GOUVERNEMENTS

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Tandis que j'ai la parole, monsieur l'Orateur, je pourrais dire au chef de l'opposition officielle, au sujet de sa récente question sur les notes échangées entre le gouvernement du Canada et celui de l'Argentine, que celles-ci ont toutes été déposées à la Chambre, y compris celle dont j'avais dit qu'elle serait déposée plus tard.

M. Stanfield: Il n'y en a pas beaucoup.

M. MacEachen: Elles ont toutes été incluses dans les documents alors déposés.

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À L'ARGENTINE—LA QUESTION DES GARANTIES—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, vu le manque de fermeté du gouvernement actuel au sujet des garanties exigées dans cette question des plus importantes, j'aimerais m'adresser de nouveau au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il semble plutôt bizarre de procéder en signant d'abord un accord ferme et de ne s'inquiéter des garanties que plus tard. Même si l'on négocie encore ces garanties, comme vient de l'affirmer le collègue du ministre, tous les députés et le public canadien en général ont sans aucun doute le droit de savoir dès maintenant quelles garanties le gouvernement entend exiger à ce sujet.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je me demande si je ne pourrais pas assurer une fois de plus au député que le contrat signé en 1973 tenait compte des garanties de sécurité existantes admises au niveau international à la suite de l'intervention de l'Agence internationale de l'énergie atomique. A ce moment-là, les normes internationales ne prévoyaient pas que les explosions devaient servir expressément à des fins pacifiques et non militaires. A la suite de l'explosion en Inde, le Canada a décidé comme question de principe d'établir des normes plus strictes. Je les ai exposées le 20 décembre—je vais les répéter, même si je pense les avoir déjà mentionnées plusieurs fois à la Chambre—: les techniques et le matériel

canadiens y compris le réacteur CANDU lui-même ou les substances fournies par le Canada, qu'il s'agisse d'eau lourde, d'uranium ou de combustible usé produit par le réacteur Canadien ne peuvent pas être utilisés à des fins d'explosions et les substances ne peuvent pas être vendues à des tiers pour des fins militaires. Voilà les garanties de sécurité établies le 20 décembre; j'aimerais inviter le député à relire cette déclaration parce qu'elle est complète.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, je l'ai relue et je ne . . .

Une voix: . . . la comprends toujours pas.

M. Lawrence: Je ne la comprends toujours pas très bien. Je l'avoue. La différence entre le ministre et moi, c'est que moi, je l'avoue.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Le ministre confirmera-t-il que le véritable contrat signé avec l'Argentine pour les baguettes de combustible utilisé comporte toujours de très grandes lacunes? Le ministre pense-t-il honnêtement que ce genre de mesure soit valable si le Canada ou tout autre fournisseur n'a aucun autre moyen de surveiller l'utilisation de ces tiges de combustible usé après leur sortie du réacteur.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je viens de répondre à cette question. Je puis comprendre qu'il faille peut-être encore continuer à répéter cela au député de Northumberland-Durham. J'ai dit que le combustible usé utilisé dans un réacteur canadien, ou un réacteur qui n'a pas été construit au Canada mais qui l'a été grâce à la technologie canadienne à une date ultérieure, ou dans celui qui utilise du combustible fourni par le Canada, ne doit pas par la suite servir à fabriquer des armes. Il n'y a pas d'hiatus dans l'application des garanties. Je suppose que ce que le député ne veut pas, et c'est ce qu'il veut réellement dire, c'est que le Canada ne peut bien sûr pas trop se fier aux engagements ou aux obligations des autres pays. C'est là bien sûr un point de vue qu'il peut adopter dans ses relations internationales, mais ce n'est certes pas la norme qui a été instituée pour le monde en général dans le traité de non-prolifération.

M. l'Orateur: La parole est au député pour une dernière question supplémentaire.

M. Lawrence: Merci, monsieur l'Orateur. On a parlé de ma compréhension. J'aimerais savoir quelle définition le ministre donne à «arme nucléaire». Tout cela n'est en somme qu'un problème de définition, parce qu'il est certain que dans le cas de l'Inde et d'autres utilisateurs éventuels, il existe à l'heure actuelle, une différence marquée entre l'armement et une simple explosion. Il est certain que lorsqu'il parle d'armement nucléaire le ministre est en retard d'un an.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député d'Oshawa-Whitby.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT QUANT AUX DROITS DES CHEFS DES SYNDICATS DE FONCTIONNAIRES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Merci, monsieur l'Orateur. Je voudrais poser au premier ministre une question concernant les droits de plus de 250,000 fonctionnaires fédéraux et découlant de la récente suspension pour trois mois du président d'un syndicat de la Fonction publique, M. Arthur Stewart. Je voudrais savoir si le premier ministre partage le point de vue du ministre des Approvisionnements et Services, qui aurait, à un moment donné, confirmé son approbation de la suspension en déclarant:

● (1420)

J'accepte de me faire critiquer par mes pairs, mais pas par un employé.

Ma question au premier ministre est celle-ci: puisque les répercussions de cette affaire ne se limitent pas au ministère en cause, le gouvernement est-il d'avis qu'un représentant syndical élu au sein de la Fonction publique fédérale n'a pas le droit de critiquer la politique d'un ministère?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je refuse de commenter cette affaire avant de l'avoir étudiée en détail. Je n'en ai pas discuté avec le ministre, mais je dois dire qu'en principe, je suis d'accord avec lui: les fonctionnaires ne doivent pas critiquer le gouvernement et prendre ouvertement position contre lui. C'est une règle de longue date et nous n'avons pas l'intention de la modifier.

M. Broadbent: Comme il s'agit de savoir si le représentant élu des employés a effectivement le droit d'accomplir la tâche pour laquelle il a été élu, le premier ministre est-il d'avis que le représentant des employés du gouvernement ne peut assumer les responsabilités syndicales au même titre que les délégués syndicaux du secteur privé, qu'il s'agisse de critiquer General Motors, General Electric ou toute autre compagnie? Prétend-il qu'il existe une différence entre les droits des représentants des fonctionnaires et ceux des employés dans le secteur privé?

M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur, je ne sais si le député estime que dans la pratique les membres d'un syndicat ont le droit de faire des déclarations d'ordre politique contre le gouvernement qui les emploie. Mais je lui répète, s'il est de cet avis, que le gouvernenment n'admet pas cette politique: de fait, il s'y oppose. Et ce faisant, il n'estime pas empiéter sur les droits des chefs de syndicats. Le gouvernement a adopté le syndicalisme au sein de la fonction publique et il a donné aux employés le droit de déclencher la grève légalement. Mais pour ce qui est de faire des déclarations politiques ou de critiquer la politique du gouvernement, nous nous y opposons, et s'il s'agissait de cela, alors j'approuve ce qu'a fait le ministre.

M. Broadbent: Étant donné que le sous-ministre du ministère en cause a établi une distinction entre le représentant officiel à plein temps élu et le représentant à temps partiel—laissant sous-entendre qu'un représentant officiel à plein temps peut se permettre de faire des critiques d'une grande portée, droit généralement reconnu d'un porte-parole syndical—et compte tenu du fait que le gouvernement n'a jamais trouvé déplacé, pour ce qui est des Postes, par exemple, que le chef de l'Union des postiers critique l'administration des Postes, le premier ministre voudrait-il promettre de faire sous peu une déclaration à la Chambre, ou sous une autre forme, pour faire nettement connaître la politique gouvernementale à cet égard et s'assurer que la méthode qui semble convenir dans un ministère s'applique également aux autres?

M. Trudeau: Je ne compte pas faire de déclaration autre que ce que je viens tout juste de dire, et je ne puis suivre la logique tortueuse de l'honorable représentant qui semble croire que les dirigeants syndicaux devraient, d'une manière ou d'une autre, échapper aux règlements qui s'appliquent de façon générale aux fonctionnaires. La règle veut qu'ils s'abstiennent de formuler des critiques de caractère politique à l'égard du gouvernement ou de leur ministre. C'est une règle bien simple qui a été appliquée il y a quelques mois, ou quelques semaines, à l'égard d'un officier supérieur du ministère de la Défense nationale. Cette règle s'applique également aux civils.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LA DEMANDE FAITE AUX COMPAGNIES PÉTROLIÈRES DE RÉCUPÉRER L'AUGMENTATION DES COÛTS AUTREMENT QU'EN AUGMENTANT LES PRIX

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Au paragraphe 3 d'un communiqué par lequel le ministre a rendu public le message qu'il a fait tenir à l'industrie pétrolière canadienne, on peut lire ce qui suit:

Les compagnies touchées par les augmentations additionnelles des coûts qui proviennent des changements apportés à la conception du programme d'indemnisation des importations pétrolières pourront essayer de récupérer ces coûts autrement qu'en augmentant les prix affichés.

Le ministre pourrait-il expliquer ce qu'il entend par là? Voulait-il recommander aux compagnies pétrolières de prendre des moyens détournés pour arriver à leurs fins?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé aux compagnies des renseignements quant à leurs estimations relativement aux augmentations probables des prix de gros des produits pétroliers après le 15 août, avec l'augmentation du prix du pétrole brut ici, au Canada. J'ai indiqué dans ce communiqué que d'après nous il était possible d'avoir des augmentations à cause de l'augmentation du prix du pétrole brut, mais qu'on ne doit pas inclure dans ces augmentations de prix de gros, des augmentations, pour d'autres raisons. Il y aura probablement des demandes de compensations plus élevées à cause d'autres coûts de produits pétroliers. Nous avons donc demandé aux compagnies de prouver le bien-fondé de leurs demandes avant d'insister pour des augmentations additionnelles.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES AU SUJET DES CONTINGENTS ET DES PRIX DE SOUTIEN

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Agriculture, j'aimerais adresser ma question au premier ministre. Dans moins d'un mois, nous célébrerons l'anniversaire de l'établissement des contingents globaux du Canada, en particulier en ce qui concerne le commerce de bétail et de viande bovine entre les États-Unis et notre pays. Au cours des dernières semaines, nous avons importé des États-Unis quelque 1,500 jeunes animaux de boucherie, qui ne sont pas contingentés. De plus, nous importons un autre tiers de million de livres de viande de bœuf de nos voisins du sud sans compter les approvisionnements d'Australie, dont certains doivent passer par les États-Unis . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! Si le député a une question à poser, je le prierais de le faire.

M. Nowlan: Que dire de Broadbent quand il pose ses questions?

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Il n'en a pas posé autant que Broadbent.

M. Hargrave: Maintenant que le gouvernement a fait adopter par la Chambre son projet de loi sur la stabilisation des prix, le premier ministre ne pense-t-il pas que le moment serait opportun pour faire la déclaration qu'il nous a promise sur les négociations canado-américaines concernant les échanges agricoles, le renouvellement des quotas et une politique de prix de soutien qui devra changer après le 11 août?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, quant à la possibilité et à la date d'une déclaration, je porterai la question du député à l'attention du ministre, mais je puis lui assurer que le ministre a analysé la question, qu'elle est en ce moment à l'étude et que des négociations sont en cours, je crois, avec les États-Unis.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE LÉGISLATIVE PORTANT SUR L'IMPORTATION DES VIANDES

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce.

Une voix: Encore un cultivateur.

M. Hargrave: Vu les problèmes évidents qui se posent pour le gouvernement à propos du bétail et de la viande bovine à la frontière des États-Unis, problèmes qui s'étendent peut-être maintenant aux œufs et aux questions d'importation relatives à cette industrie, le gouvernement a-t-il sérieusement envisagé de proposer une mesure législative sur l'importation des viandes comme celle qui est en vigueur aux États-Unis, en vue de remplacer le système actuel de règlements de frontière? Je pose cette question car une réunion doit avoir lieu vendredi à Washington où

des négociations auront lieu entre le Canada et les États-Unis à propos de cette grave question de frontière.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le député a raison, il doit y avoir une réunion à Washington vendredi prochain. Elle fait suite à une réunion qui a eu lieu à Ottawa il y a quelques semaines entre les représentants Canadiens et américains en vue de sortir de l'impasse en ce qui concerne le mouvement du bétail entre les deux pays. Nous espérons que ces négociations aboutiront à une solution. C'est la raison pour laquelle nous n'envisageons pas très sérieusement pour le moment d'adopter une mesure sur l'importation de la viande, comme le propose le député.

* * *

● (1430)

LE NORD CANADIEN

L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE ROUTE D'ACCÈS À LA CÔTE OUEST ET LE PROJET DU COL DE HOWSE

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le gouvernement du Canada doit entreprendre très bientôt une étude sur la construction d'une autoroute d'accès à la côte ouest; or, un porte-parole des Parcs nationaux a déclaré dernièrement à Calgary que le ministère n'avait pas changé d'avis depuis que l'on avait décidé il y a quelque temps de ne pas relier le centre de l'Ouest du Canada au centre de la Colombie-Britannique, et réciproquement, à travers le col de Howse. Devant ces faits, le ministre serait-il prêt à affirmer que son ministère et lui-même aborderont cette étude sans préjugés et reviendront sur leur décision si on constate qu'il est dans l'intérêt de la majorité d'entreprendre le projet du col de Howse?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Towers: Monsieur l'Orateur, le porte-parole des Parcs nationaux exprimait-il simplement une opinion personnelle ou est-ce bien là la politique du ministère?

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu parler de la déclaration en question mais nous examinerons volontiers les résultats de cette étude que mène actuellement, sauf erreur, le ministère des Transports.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POSITION DU GOUVERNEMENT QUANT À L'ENTRÉE DE TERRORISTES AU CANADA—LE CAS DES DÉLÉGUÉS DE L'OLP

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Étant donné que le chef du parti libéral du Manitoba, qui vient d'être battu, s'est rangé à l'avis du chef du parti libéral de l'Ontario et d'autres libéraux du gouvernement actuel, le premier ministre n'admettra-t-il pas maintenant que les terroristes quels qu'ils soient ne peuvent entrer au Canada et ne sont pas les bienvenus dans notre pays?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je n'ai pas d'autre concession à faire, monsieur l'Orateur. J'ai déclaré sans ambiguïté il y a une semaine à la Chambre que le gouvernement s'opposait catégoriguement à toute forme de terrorisme.

M. Epp: Une question supplémentaire. Compte tenu de cette réponse, le premier ministre voudrait-il assurer à la Chambre qu'une fois la décision prise concernant l'admission au Canada des membres de l'OLP, une déclaration sera faite à la Chambre afin qu'on puisse poser des questions au gouvernement et formuler des commentaires à ce sujet?

M. Trudeau: Naturellement, monsieur l'Orateur, si la Chambre est toujours là au moment de la décision.

Des voix: Oh, oh!

MOYEN-ORIENT—LES INTENTIONS DE L'ÉGYPTE AU SUJET DU MANDAT DE LA FUNU—LA POSITION DU CANADA

L'hon. Robert Stanbury (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Une voix: Vous étiez à la tête de la délégation lorsqu'on a fait l'invitation, Bob!

M. Stanbury: L'Égypte ayant déclaré qu'elle refusera de consentir à ce qu'on renouvelle le mandat de la Force d'urgence des Nations Unies dans le Sinaï, le gouvernement a-t-il discuté de l'avenir de la force après la fin du mois avec les Nations Unies et les autres gouvernements directement en cause? En outre, le gouvernement a-t-il signalé ou sinalera-t-il que si l'on maintient pas le mandat des Nations Unies, le Canada mettra fin à sa participation à la force?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, on nous a communiqué les intentions de l'Égypte hier soir, je pense. On discute présentement de la question aux Nations Unies.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LES HYDROCARBURES—LA SURVEILLANCE DES PRIX—LA POSSIBILITÉ D'ANNULATION DES AUGMENTATIONS INJUSTIFIÉES

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comment le gouvernement a-t-il l'intention de contrôler de façon permanente les augmentations du prix des produits pétroliers afin qu'elles se conforment aux lignes directrices fédérales? Un organisme des surveillance quelconque sera-t-il autorisé à annuler les augmentations injustifiées?

Questions orales

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, on maintiendra les procédés qu'emploie l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie et qui utilisait auparavant le ministère lui-même relativement au contrôle du prix de gros. Je signale au député que si nous découvrons qu'une société a fixé des prix trop élevés, elle devra rembourser à ses clients le montant payé en trop, sinon elle risquera qu'on réduise les versements compensatoires qu'elle reçoit en vertu de la loi sur l'administration du pétrole.

LE PÉTROLE—LE DÉLAI PRÉVU POUR L'AUGMENTATION DES PRIX

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Je voudrais poser une question supplémentaire. Le ministre pourrait-il nous expliquer comment le gouvernement fédéral est arrivé au chiffre de 45 jours pour le délai à respecter avant l'augmentation du prix du pétrole alors que l'Ontario a calculé que ce délai serait de 90 jours? Est-ce là un chiffre minimal ou moyen et le gouvernement fédéral sait-il quelle quantité de pétrole à l'ancien prix nous aurons encore en stock au bout des 45 jours?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, non seulement il faut tenir compte du pétrole à l'ancien prix, mais aussi des autres produits pétroliers qui resteront en stock. Le chiffre de 45 jours qui a été appliqué l'année dernière et le sera de nouveau cette année représente le plus petit dénominateur commun. La norme à cet égard est imposée par les petites raffineries telles que la Saskatchewan Coopérative Refinery qui, pour des raisons économiques, ne pourrait supporter un délai plus long. Le gouvernement de l'Ontario a, bien sûr, estimé que les compagnies de la province pouvaient supporter ces frais supplémentaires et a donc imposé un délai plus long. Bien sûr, pour nous cela doit se faire à l'échelle nationale.

* * *

LE NORD CANADIEN

L'AUTOROUTE DU MACKENZIE—LES PERSPECTIVES DE MISE EN CHANTIER

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme en fait foi le hansard du 21 mars et du 17 avril, en réponse à des questions concernant l'avenir de la route du Mackenzie, le ministre a dit que son ministère étudiait la question. Pourrait-il nous dire si une décision a été prise à l'égard de l'avenir de cette route?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, nous avons l'intention de retarder la construction de cette route. Nous aimerions utiliser une partie des fonds prévus pour cette route à accélérer la construction de la route de Dempster, de la route Carcross-Shagway et du réseau routier de Liard.

[M. Symes.]

L'IMMIGRATION

LA RUMEUR D'ARRIVÉE AU CANADA DE DÉLÉGUÉS DE L'OLP—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme on a annoncé hier soir qu'une partie, sinon la totalité des délégués de l'OLP se trouvent déjà au Canada, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement sait qui sont ces délégués et combien d'entre eux sont déjà arrivés au Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne puis répondre à cette question. L'immigration est une question qui relève, je crois, de mon collègue.

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, puis-je alors reposer ma question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration? Comme on a annoncé hier soir qu'une partie ou la totalité des délégués de l'OLP se trouvent déjà au Canada, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement sait qui sont ces délégués et combien d'entre eux sont déjà arrivés au Canada?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, aucun délégué d'un autre pays n'est entré officiellement au Canada avec l'autorisation de l'un des ministères du gouvernement. Il se peut toutefois que cette rumeur ait un lien avec celle voulant qu'un citoyen canadien—ou même américain, sauf erreur—ait été choisi pour représenter cette organisation; mais à ma connaissance, il n'y a aucun délégué officiel de l'OLP au Canada.

* * *

LES TRANSPORTS

LE PROJET DE CRÉATION D'UN AUTRE SERVICE DE TRANSPORT RELIANT LE NOUVEAU-BRUNSWICK À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question, dont j'ai prévenu le ministre des Transports, porte sur la récente recommandation du groupe d'étude fédéral-provincial de créer un autre service de transport entre le Nouveau-Brunswick et la côte ouest de l'Île-du-Prince-Édouard. Comme cette question intéresse le ministère des Transports, qui a d'ailleurs effectué une étude à ce sujet, le ministre pourrait-il nous dire si son ministère approuve cette recommandation et quand il y donnera suite?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et le ministère des Transports ont effectué une étude distincte sur cette question. Nous les examinons actuellement et nous espérons aboutir à une décision sous peu.

M. MacDonald (Egmont): Une question supplémentaire. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a déjà fait ses recommandations et il paraît que l'étude du gouvernement fédéral aboutira probablement à la même conclusion. Le ministre peut-il nous indiquer de façon certaine quand l'étude du gouvernement fédéral sera rendue publique ou quand sera annoncée la suite qui y sera donnée?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de le dire actuellement. Naturellement, l'étude sera rendue publique dès que nous serons arrivés à une décision.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RUMEUR DE BLOCAGE DE CAMIONS CANADIENS ARRIVANT EN TERRITOIRE AMÉRICAIN, À BUFFALO—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre des Transports. Sait-il que, depuis le 10 juillet, des camionneurs ont installé des piquets de grève non officiels au pont Peace entre Buffalo et Fort Erié, du côté américain, afin d'entraver, sinon d'arrêter complètement, l'activité des camionneurs canadiens aux États-Unis. Dans l'affirmative, quelles mesures le ministre prend-il ou envisage-t-il de prendre?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne suis malheureusement pas au courant et j'accueillerai avec plaisir les renseignements que le député pourra me donner.

● (1440)

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Les camions se rendant aux États-Unis ont été détournés du pont Peace à Fort Érié pour être dirigés vers le pont Rainbow à Queenston, ce qui a causé des difficultés dans l'expédition douanière et un retard inutiles. Par ailleurs, même si la commission nationale des relations de travail des États-Unis a qualifié le piquetage de pratique illégale, celui-ci se poursuivra, parce que les syndicats des camionneurs ne se rencontreront pas pour régler la situation. Dans ces circonstances, le ministre pressera-t-il le gouvernement américain d'organiser au plus vite une rencontre des parties en cause, avant que les difficultés ne s'étendent à d'autres postes-frontière?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je vais me renseigner sur cette question et s'il y a quelque chose de positif à faire, nous serons heureux de le faire.

* * *

LA SANTÉ

LA VENTE DE CHAROGNE AU QUÉBEC—LA POSSIBILITÉ DE POURSUITES JUDICIAIRES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Malgré la réponse fallacieuse et trompeuse que le ministre a donnée au comité le 27 mai . . .

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: . . . mais compte tenu de la réponse véridique qu'il a faite à la Chambre le 19 juin, alors qu'il a déclaré que le gouvernement soupçonnait dès 1968 la vente de charogne et de viande impropre à la consommation humaine dans la province de Québec, puis-je demander au ministre, maintenant que l'enquête de la Sûreté du Québec est terminée, s'il est en mesure d'assurer à la Chambre qu'il compte, en vertu des pouvoirs que lui confère la loi des aliments et drogues, procéder à des arrestations et intenter des poursuites dans la province de Québec? Sinon, quelle excuse faible et superficielle réserve-t-il au pays?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, toute l'affaire est entre les mains des conseillers juridiques de la Couronne.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA VENTE DE CHAROGNE AU QUÉBEC—LA POSSIBILITÉ DE POURSUITES JUDICIAIRES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Justice qui, je l'espère, adoptera une attitude un peu plus responsable à l'endroit des Québécois que ne l'a fait le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Vu les révélations graves qui ressortent de l'enquête de la Sûreté du Québec et qui indiquent sans l'ombre d'un doute que les lois fédérales n'étaient pas observées dans cette province, notamment la loi des aliments et drogues, le ministre peut-il dire à la Chambre et aux Québécois qu'ils ont droit à la même protection que le reste du pays? Et va-t-il porter des accusations sans délai en vertu de la loi des aliments et drogues?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, bien sûr, nous avons pour principe de faire enquête sur les questions qui relèvent de notre compétence et qui nous sont signalées, et d'après les conclusions de l'enquête, d'aviser à l'opportunité de porter des accusations. C'est l'usage. C'est également l'usage de s'abstenir, dans l'intervalle, de faire des commentaires détaillés sur ces enquêtes.

* * *

LES FINANCES

LES MESURES ENVISAGÉES POUR LA PROTECTION DU SYSTÈME MONÉTAIRE—LE REFUS DES BILLETS DE $50 ET $100 AU RESTAURANT DU PARLEMENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsiuer l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne le grave problème qui se pose concernant la monnaie canadienne. Je suis sûr que de nombreux Canadiens se sont habitués l'an dernier, lorsque j'ai soulevé la question auprès du ministre des Finances, à l'idée que les marchands leur refusaient des billets de $50 et $100. Nous avons impatiemment attendu l'émission de la nouvelle monnaie. Je n'ai pas besoin de rappeler au ministre à quel point il est important d'avoir ces billets . . .

Questions orales

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député a une question à l'intention du ministre, qu'il la pose.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Oui, monsieur l'Orateur. Je demande au ministre quelles mesures il envisage de prendre pour protéger le système monétaire actuel au Canada, vu que les nouveaux billets qui sont émis ayant cours légal continuent d'être refusés, comme le prouve la note de service remise aux caissières il y a deux jours et signée de M. W. E. Pentecost, gérant du restaurant du Parlement, dans notre édifice.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, on fait crédit à certains députés au restaurant du Parlement. Je vais m'occuper de cette question.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA DEUXIÈME PHASE DU PROGRAMME D'EXPANSION DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LA SIGNATURE DE L'ACCORD—LE FINANCEMENT DES ORGANISMES NON GOUVERNEMENTAUX

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question au ministre de l'Expansion économique régionale. Un accord concernant la deuxième phase du plan général d'expansion a-t-il été signé entre le gouvernement fédéral et celui de l'Île-du-Prince-Édouard, sinon quand le sera-t-il?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député ait employé le mot «signé». De fait, la signature officielle n'a pas eu lieu. Il est approprié de dire que tous les détails de l'accord ont été mis au point. Une dernière réunion devait être tenue le 9 juillet et suivie de la présentation d'un mémoire au Conseil du Trésor pour obtenir les fonds nécessaires. Je compte qu'il sera signé d'ici quelques semaines, mettons en août.

M. MacLean: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que l'accord, une fois signé, renfermera une disposition reconnaissant la nécessité de financer au moyen de deniers publics des organismes non gouvernementaux, plus particulièrement aux fins de l'aménagement communautaire?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je crois avoir déjà répondu à une question de ce genre. La réponse est oui. Autant que je sache, dans la dernière ébauche de l'accord que j'ai examinée, une disposition traite de l'affectation de fonds dont a parlé le député. On voudra savoir quels organismes recevront ces fonds.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CRAINTE DE CERTAINS NÉO-CANADIENS D'ÊTRE APPELÉS AU SERVICE MILITAIRE AU COURS D'UNE VISITE À LEUR PAYS D'ORIGINE—DEMANDE D'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE

Mme Ursula Appolloni (York-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a été porté à mon attention que de nouveaux citoyens canadiens domiciliés dans ma circonscription craignent de visiter leur pays de naissance de peur d'être enrôlés et contraints de faire du service militaire. Dans certains cas, je crois que ce risque s'étend aussi à leurs fils nés au Canada. Le ministre ne pourrait-il pas négocier avec les pays voulus et s'assurer que les droits des citoyens canadiens sont pleinement respectés?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je comprends la préoccupation de l'honorable représentante à ce sujet. Sauf erreur, certains pays ont un régime de double citoyenneté. A cause de ce régime de double citoyenneté, de tels incidents peuvent surgir. Je me renseignerai pour voir ce qui peut se faire.

* * *

LES AÉROPORTS

PROPOSITION D'AFFECTATION D'UNE PARTIE DES CRÉDITS DESTINÉS AU PROJET DE PICKERING POUR AMÉLIORER LES INSTALLATIONS DE MONCTON

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Vu les doutes qui ont cours au sujet de l'aéroport de Pickering, le ministre envisagerait-il de détourner et de transférer suffisamment de fonds de ce projet pour accélérer certaines améliorations qui s'imposent depuis longtemps dans les aéroports, concernant entre autres les services aux voyageurs, la manutention des baggages et du fret et les aérogares, surtout à l'aéroport de Moncton?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je pense avoir clairement indiqué que M. Rhodes, qui représente le gouvernement de l'Ontario, n'est pas nécessairement opposé à la construction d'un aéroport à Pickering, mais qu'il veut en discuter les incidences financières pour l'Ontario. Il n'est pas prêt à accepter l'aéroport à n'importe quelles conditions à moins que nous puissions en arriver à une entente. Je pense que nous allons nous rencontrer. J'ai envoyé un télégramme à M. Rhodes. J'espère que nous allons nous entendre sur les détails d'un futur aéroport à Pickering quel qu'il soit.

M. Lawrence: C'était la question la semaine dernière.

M. Marchand (Langelier): Mais vous n'avez jamais dit non.

* * *

LES PORTS

HAMILTON—LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT QUANT À LA TENUE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une brève question au premier ministre? Puisque, autant que je sache, la résolution adoptée par le conseil de la ville de Hamilton au cours de la seconde moitié de l'année 1974 en vue d'une enquête complète, judiciaire ou autre, pour faire la lumière sur la situation dans le port de Hamilton n'a pas été retirée—en fait l'échevin William McCulloch présente depuis quelque temps des instances à cette fin—le gouvernement a-t-il pris une décision au sujet de cette résolution et à quel moment entend-il l'annoncer?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, l'annonce a déjà été faite.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES MOYENS ENVISAGÉS POUR LA COMMUNICATION À L'OLP DES VUES DU CANADA EXPRIMÉES LORS D'UN VOTE À LA RÉUNION DE L'OIT

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre n'ignore pas qu'à la récente réunion de l'Organisation internationale du travail, le gouvernement canadien a appuyé par un vote positif un amendement exigeant que l'OLP admette la souveraineté de tout état membre de l'Organisation internationale du travail et souscrive également aux objectifs de l'Organisation. Voici ce que je demande au ministre: telle étant la position du gouvernement canadien il y a quelques semaines à la réunion de l'Organisation internationale du travail, le ministre peut-il nous dire si l'on a cherché directement ou indirectement à faire connaître cette position aux représentants de l'OLP ou à toute autre personne représentant les Palestiniens en vue de maintenir la position prise par le gouvernement il y a quelques semaines à Genève?

● (1450)

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien n'a jamais reconnu l'OLP comme représentant légitime du peuple palestinien et je m'étonne que le député lui suggère de faire des instances officielles à l'OLP.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Cela peut surprendre le ministre, mais le public canadien s'étonnerait de ce qu'aucune tentative ne semble avoir été faite, selon les dires du ministre, pour inciter l'OLP à renoncer à son objectif, c'est-à-dire l'extermination d'Israël, avant de faire partie de la grande famille des Nations Unies et de venir au Canada. Ma question est la suivante: le gouvernement a-t-il songé à déclarer indirectement ou par l'intermédiaire des représentants des Nations Unies qu'il reprochait surtout à l'OLP de vouloir détruire l'État d'Israël et, bien sûr, ses activités terroristes? Si le gouvernement n'a pas cherché à faire connaître clairement sa position, pourquoi?

M. MacEachen: J'ai moi-même fait part bien clairement de notre position dans mon discours à l'Assemblée générale sur la question palestinienne. Si le député veut bien lire ce discours, il verra que cela a été dit bien clairement et catégoriquement.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PÉTROLE—L'APPROVISIONNEMENT DES PROVINCES ATLANTIQUES ET LA GRÈVE DES PILOTES À HALIFAX—LES MESURES ENVISAGÉES

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Comme la grève des pilotes du port de Halifax se poursuit et que la situation empire, peut-il nous dire les mesures envisagées par le gouvernement pour assurer l'approvisionnement en énergie non seulement de la Nouvelle-Écosse, mais également des autres provinces que je crois être touchées: le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard. Qu'envisage-t-on de faire pour assurer aux raffineries un approvisionnement en pétrole brut afin que les habitants des provinces atlantiques ne manquent pas de fuel domestique et industriel, de mazout de chauffage, de carburants pour automobiles? Je crois comprendre que les raffineries des provinces de l'Atlantique n'ont plus que deux jours de réserve de pétrole brut et que nous allons au-devant d'une pénurie.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le gouvernement partage l'inquiétude du député. Nous avons des plans d'urgence pour des situations de ce genre, je dois avouer que je n'en connais pas les détails. Je m'informerai.

* * *

LES TRANSPORTS

LA GRÈVE DES PILOTES À HALIFAX—DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Puis-je poser ma question supplémentaire au ministre des Transports, car c'est son ministère qui négocie actuellement avec les pilotes. Est-il disposé à user de ses bons offices pour signaler la gravité de la situation à son collègue, le président du Conseil du Trésor et l'exhorter à prendre une initiative, à faire des efforts, d'autant plus que les pilotes du port avec lesquels le ministre ou, au nom du ministre, l'Administration des ports de l'Atlantique négocie, ne sont pas plus de trois ou quatre. Il me semble qu'une initiative prise à la table de négociations pourrait dénouer cette situation.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): J'ai déjà rencontré le président de l'Administration de pilotage de l'Atlantique, naturellement, je l'ai invité à essayer de résoudre ce problème. En même temps, bien sûr, nous suivons la situation signalée par le député dans sa question au premier ministre afin d'éviter une pénurie de pétrole au provinces maritimes.

Questions orales

L'IMMIGRATION

LE CAS DE NGUYEN TAN DOI—LE RÉTABLISSEMENT DU STATUT D'IMMIGRANT REÇU—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné que Nguyen Tan Doi, domicilié actuellement à Montréal, avait quitté le Canada pour retourner au Vietnam du Sud, pour une durée d'environ deux ans et demi et qu'il avait été élu membre du Congrès sud-vietnamien, rélisant domicile dans ce pays-là, ce qui aurait dû annuler son statut d'immigrant canadien obtenu antérieurement, le ministre voudrait-il nous dire au juste dans quelles circonstances son statut d'immigrant reçu au Canada a été rétabli, compte tenu du fait qu'il était en sécurité dans un camp en Thaïlande après la chute de Saïgon?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député se rend compte, j'en suis certain, que le ministre ne pourrait répondre à une telle question pendant les quelques minutes qui restent de la période des questions.

Une voix: Pourquoi pas?

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'APPEL DE L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS AU SUJET DE LA HAUSSE DES TARIFS

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais relancer le ministre des Transports de nouveau aujourd'hui. Hier, je lui ai demandé si le gouvernement ferait une déclaration avant l'ajournement d'été, ou avant de le nommer sénateur, au moins au sujet de la décision du cabinet quant à l'appel que lui a fait l'Association des consommateurs du Canada relativement à la récente hausse des tarifs aériens et, en particulier, si le gouvernement expliquerait la déclaration du ministre qui a choisi d'aggraver la situation actuelle par laquelle les longs parcours de l'Ouest subventionnent les parcours de moindre importance. Je demande une fois de plus au ministre de répondre à ma question d'hier: quand le cabinet fera-t-il une déclaration et nous dira-t-il comment il compte remédier à cette situation?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Parry-Sound-Muskoka a la parole.

* * *

LE LOGEMENT

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME DE STIMULATION DES MISES EN CHANTIER—DEMANDE D'AFFECTATION ACCRUE DE CRÉDITS AUX COOPÉRATIVES DE LOGEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines? En répondant à une question posée par l'honorable représentante de Kingston et les Îles le 14 juillet 1975 et qui figure à la page 7525 du hansard, le ministre a déclaré qu'il continuait de croire que le programme privé d'aide à l'acquisition d'une maison favoriserait les mises en chantier cette année et qu'il collaborait étroitement avec les prêteurs privés à cette fin. Puisque le ministre collabore avec ces prêteurs qui, pour utiliser les paroles du ministre, «ont manifesté beaucoup d'enthousiasme», il doit aussi savoir que ces organismes de prêt n'ont pas de nouveaux fonds à affecter au programme . . .

Des voix: Règlement!

M. Darling: . . . et que ces prêteurs ne peuvent y affecter d'autres fonds simplement parce que le gouvernement fédéral a augmenté la subvention du PAAM, comme l'indiquait le *Focus* du Hudac le 14 juillet 1975. Par conséquent, le ministre est-il prêt à admettre qu'étant donné le manque de fonds hypothécaires, le programme privé d'aide à l'acquisition d'une maison ne favorisera pas la construction de maisons cette année . . .

Des voix: Règlement!

M. Darling: . . . et qu'il faudra affecter des fonds à d'autres programmes pour atteindre l'objectif fixé?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Non, monsieur l'Orateur. Je ne suis pas prêt à l'admettre, loin de là.

Des voix: Bravo!

M. Darling: Étant donné que les coopératives de logement semblent être le seul secteur encourageant dans le domaine du logement cette année . . .

Des voix: Bravo!

M. Darling: . . . et puisque tout semble indiquer qu'on dispose de peu de fonds hypothécaires pour ce genre de logement, le ministre a-t-il l'intention d'affecter d'autres fonds à ce programme afin qu'on puisse satisfaire la demande de coopératives de logement grâce à des fonds hypothécaires suffisants?

M. Danson: Je suis en train de réunir tous les fonds disponibles, de façon stratégique, afin de renforcer chaque secteur prometteur, y compris les coopératives de logement et les logements sans but lucratif.

Des voix: Bravo!

M. Blackburn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai posé une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et celui-ci était sur le point de répondre. Je désire savoir simplement pourquoi M. Doi a été admis de nouveau avec le même statut d'immigrant reçu.

M. l'Orateur: Le député de Moncton invoque le Règlement.

M. Jones: Monsieur l'Orateur, alors que j'ai posé au ministre des Transports une question juste, raisonnable et non partisane, celui-ci ne semble pas l'avoir entendue, ou comprise, ou les deux. J'ai posé une question supplémentaire pour permettre au ministre de la comprendre. Je désirais savoir si, en attendant la décision relative à l'aéroport de Pickering, le ministre ne consentirait pas à diriger une partie des fonds qui lui sont destinés vers l'aéroport de Moncton, où le besoin d'améliorations se fait sentir depuis longtemps.

● (1500)

M. l'Orateur: A l'ordre. Sauf erreur, le ministre a simplement dit qu'il n'avait pas été décidé de ne pas employer les fonds destinés à l'aéroport de Pickering, et je suis donc passé à une autre question. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai posé une question au ministre des Transports parce que, de toute évidence, il n'avait pas compris hier le motif de ma question relative à l'appel au cabinet et à l'enquête de la CCT sur les tarifs aériens. Je cherchais simplement à avoir une réponse en ce qui concerne l'appel interjeté auprès du cabinet par l'Association des consommateurs. Votre Honneur a donné la parole à un autre député, mais je ne répétais pas la question d'hier. En raison de ce malentendu, il n'est que juste je pense de demander au ministre si le cabinet va prendre une décision et faire une déclaration à ce sujet.

M. l'Orateur: C'est bien là, comme l'a dit le député, la question qu'il a posée hier, non pas une fois mais deux. Le ministre a fourni une réponse qui n'a pas satisfait le député. Lorsqu'il a eu la parole aujourd'hui, le député a voulu avoir une autre réponse à la même question, me forçant à dire qu'il avait posé la même question trois fois. Les autres députés à qui cela est déjà arrivé ont connu le même désagrément.

* * *

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

LE CENTENAIRE DE L'INAUGURATION—ÉMISSION D'UNE PIÈCE COMMÉMORATIVE EN ARGENT

M. l'Orateur: Avant de passer aux affaires courantes, il convient que je prennne 30 secondes seulement pour communiquer une nouvelle. Je sais que nous sommes tous fiers de l'excellente Bibliothèque du Parlement, qui est à la disposition des deux Chambres, Sénat et Communes. Nous commémorons cette année le 100e anniversaire de sa construction. J'ai le grand plaisir d'annoncer aux députés—comme d'ailleurs cela sera fait aujourd'hui à l'intention du reste du pays par les services compétents—que le ministre des Finances (M. Turner) a autorisé l'émission d'une pièce commémorative en argent de $1, pour célébrer cet événement. Tous les députés, j'en suis sûr, seront heureux d'en avoir été informés.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

M. Fernand E. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter le 9e rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général, dans les deux langues officielles.

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT

M. Bernard Loiselle (Chambly): Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter les 3e et 4e rapports du comité permanent des bills privés en général et du Règlement, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE SUR LES BESOINS ET APPROVISIONNEMENTS EN GAZ NATUREL

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je dépose sur la table de la Chambre le rapport de l'Office national de l'énergie sur les besoins et approvisionnements en gaz naturel au Canada.

EXPOSÉ MINISTÉRIEL DES PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE BESOINS ET D'APPROVISIONNEMENTS EN GAZ NATUREL

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le rapport de l'Office national de l'énergie sur l'offre de gaz naturel, que je viens de déposer, confirme les inquiétudes qui existaient déjà, à savoir que les approvisionnements en gaz naturel ne pourront à court terme répondre à la fois à la croissance prévue de la demande intérieure et aux engagements d'exportation actuels. Il est évident, selon les renseignements présentés, qu'il faudra apporter certaines restrictions à nos contrats d'exportation et qu'il faudra limiter la croissance de la demande au Canada. tant que les approvisionnements en gaz naturel des régions pionnières ne seront pas disponibles.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, l'Office reconnaît que les événements qui se sont produits depuis 1970 n'avaient pas été prévus lors du calcul du surplus. D'autre part, le rythme des découvertes n'a pas été aussi rapide que prévu, et la capacité de livraison des réserves actuelles et nouvelles a été moins grande qu'anticipée. En outre, d'autres changements importants ont modifié la situation, entre autres la baisse de production des champs gazifères dans le nord de la Colombie-Britannique, la hausse rapide du prix du pétrole de l'OPEP, qui a provoqué la sous-évaluation du prix du gaz naturel par rapport aux autres combustibles, ainsi que l'ouverture de nouveaux marchés au Québec dans le secteur des produits pétrochimiques et de l'ammoniaque. Selon l'Office, ces facteurs et l'inquiétude de l'industrie quant aux régimes fiscaux et aux politiques d'établissement des prix ont entraîné la situation qui existe à l'heure actuelle dans le domaine des approvisionnements.

[*Traduction*]

Reste à savoir comment compenser cette pénurie. Il va de soi que les Canadiens devraient faire tout ce qu'ils peuvent pour limiter les nouvelles demandes de gaz naturel et pour éviter le gaspillage au sein de la demande actuelle. Les pouvoirs que demande l'Office national de l'énergie relativement à la répartition des approvisionnements en gaz naturel pourront bien être nécessaires pour renforcer la mise en vigueur des politiques de conservation et d'établissement des prix. Toutefois, avant de prendre une décision finale quant à de telles mesures, des entretiens auront lieu avec les provinces qui seront touchées. Le gouvernement a l'intention d'assurer que les besoins canadiens raisonnables seront satisfaits grâce à l'utilisation rationnelle de cette ressource naturelle peu abondante, et que l'on n'encourage pas les autres demandes de façon qu'il soit possible au Canada d'honorer le plus possible les obligations qu'il a prises envers ses clients américains.

On a déjà annoncé certains changements de politique pour faire écho aux inquiétudes de l'Office: premièrement, des programmes de conservation; deuxièmement, l'adoption graduelle d'un concept de valeur commerciale tant sur le marché d'exportation que sur le marché intérieur; troisièmement, des consultations avant de modifier les règlements sur les territoires du Nord.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne l'opinion de l'Office relative aux «rentrées nettes insuffisantes et incertaines» de l'industrie, il faut observer que les mesures fiscales prises récemment par le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta devraient bientôt soulager l'industrie de toutes les inquiétudes de cet ordre, du moins dans cette province. Il a fait remarquer qu'en 1972, avant les changements majeurs survenus dans les prix de l'énergie, l'industrie albertaine touchait 6c. ou 7c. les mille pieds cubes de gaz, après avoir payé toutes les taxes, les royautés et coûts de production. L'an prochain, vu les conditions particulières, les bénéfices que perçoivent les producteurs s'échelonneront entre 20c. et 50c. les mille pieds cubes de gaz.

[*Traduction*]

Au sujet d'une recommandation selon laquelle il faudrait appliquer certaines mesures de contrôle à l'exportation des dérivés chimiques du premier stade, produits à partir du gaz naturel, je remarque l'inquiétude de l'Office national de l'énergie vis-à-vis le grand nombre d'usines de fabrication d'ammoniaque proposées pour l'Alberta. Étant donné les prix d'exportation très élevés du gaz naturel, il ne sera pas avantageux de transformer le gaz pour l'exporter sous forme d'ammoniaque et le gouvernement aura des discussions avec la province de l'Alberta au sujet du rythme de croissance des usines d'ammoniaque en attendant que du gaz soit disponible dans les régions pionnières.

Les fonctionnaires des États-Unis ont été informés à l'avance des décisions de l'Office national de l'énergie et des discussions auront lieu en vue de contrôler les exportations qui répondront le mieux possible aux intérêts des États-Unis. Des discussions sont en cours avec les provinces les plus directement touchées. Ces discussions se poursuivront et le gouvernement cherche actuellement à obtenir de l'aide des provinces afin de comprimer la demande de gaz naturel au Canada.

Je partage l'opinion de l'Office selon laquelle une abolition immédiate des exportations de gaz ne contribuerait pas suffisamment à compenser ou retarder la pénurie de gaz et pourrait même l'aggraver en décourageant les efforts d'exploration et de mise en valeur nécessaires pour répondre aux besoins dans l'avenir. Mais en même temps il faudra diminuer dans une certaine mesure les exportations qui sont autorisées en vertu des licences actuelles. On apporte de plus une attention particulière aux méthodes employées en vue de cette diminution. En vertu de l'un ou l'autre des articles 17(2), 82(3) ou 85 de la loi de l'Office national de l'énergie, des mesures peuvent être prises pour modifier les licences d'exportation actuellement délivrées de sorte qu'il est possible de réduire les exportations. On fera cependant tous les efforts possibles afin d'éviter toute restriction des exportations au cours de la prochaine saison froide, sauf dans le cas des restrictions qui continuent d'être en vigueur pour le réseau de la côte ouest.

Même si je ne vois pas le besoin de créer un comité ou un conseil distinct et officiel de la planification, chargé de l'étude de cette question, comme le recommande l'Office, il faudrait tenir des entretiens précis et détaillés avec toutes les parties intéressées et une entente collective est essentielle si nous nous voyons forcés de mettre au point des moyens raisonnables et pratiques de faire face aux situations de pénurie qui subsisteraient après que tous les efforts auront été faits pour accroître nos approvisionnements en gaz naturel. En fait, les discussions avec les provinces sont amorçées. Mon sous-ministre a rencontré ses homologues d'Ontario et d'Alberta ainsi que de hauts fonctionnaires québécois. Il s'est aussi entretenu avec le président du conseil consultatif interprovincial de l'énergie. Nous comptons que les provinces seront d'accord pour utiliser ces voies de communication existantes afin de tenir les pourparlers nécessaires.

● (1510)

Quant à savoir dans quelle mesure et à quel moment il faudra réduire les exportations, nous devrons parvenir à des ententes qui seront d'une grande souplesse; qui éviteront de recourir à la solution apparemment facile qui consiste à tenter de régler le problème entièrement aux dépens de nos clients américains; et qui maintiendront le principe essentiel selon lequel, après avoir fait des efforts raisonnables de consultation, le gouvernement canadien doit prendre la décision quant aux quantités de gaz canadien à exporter.

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, la déclaration que le ministre a faite aujourd'hui reconnaît implicitement l'état de nos approvisionnements d'énergie, situation que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avions signalée depuis quelque temps et que nous considérions comme inévitable depuis que le gouvernement a pris, il y a deux ans, une série d'initiatives désastreuses en matière d'énergie. Le gouvernement s'est encore laissé dépasser par les événements avec les graves conséquences que cela va entraîner, car il n'est pas seulement question de notre capacité de chauffer nos maisons et de faire fonctionner nos industries, mais aussi de notre capacité de remplir nos obligations et engagements financiers envers d'autres pays.

Quels seront les effets de l'inévitable réduction de nos exportations de gaz sur notre balance des paiements déjà passablement déficitaire? Quelles sont les représailles que pourraient exercer les États-Unis alors que des contrats d'approvisionnement à long terme seront unilatéralement annulés par une ordonnance que le gouvernement semble sur le point d'édicter?

Le gouvernement devrait agir maintenant avec un sens déterminé et rigoureux de la nécessité pour rétablir au Canada un climat propre à favoriser et non à décourager la recherche du gaz naturel et du pétrole dans notre pays, car ce n'est qu'en augmentant nos réserves d'énergie rentable que les Canadiens pourront de nouveau croire en leur capacité de vivre à l'aise tout en maintenant notre position économique par rapport à celle des autres pays.

A la page 85 de son rapport, l'Office explique sans ambages pourquoi, malgré une pénurie d'énergie dans notre pays, l'industrie va s'installer à l'étranger avec son capital, son expérience et son matériel de prospection. Voici ce qu'on y affirme:

> La grande partie des recettes tirées de la hausse des prix, qui revient aux gouvernements sous forme de redevances et d'impôts, ne laisse pas, selon l'Office, suffisamment de liquidités aux producteurs pour la recherche et la mise en valeur de réserves très coûteuses de façon à maintenir le stock de réserves nécessaires au soutien de la capacité de livraison.

Cet organisme du gouvernement vient de dire ce que nous répétons constamment: la politique suivie par le

gouvernement depuis deux ans ne fera pas augmenter les ressources, mais conduira sûrement à la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui le pays.

Certes, le ministre et le gouvernement sont prêts à reconnaître qu'ils ont commis une désastreuse erreur de jugement en versant des redevances non déductibles aux provinces et en refusant obstinément aux investisseurs canadiens qui se lançaient dans une entreprise de prospection aléatoire l'égalité de traitement avec leurs homologues étrangers.

Combien de fois, nous, de ce côté de la Chambre, n'avons-nous pas mis le gouvernement en garde contre les conséquences de son insouciance devant les problèmes évidents qui se posaient à notre industrie extractive qui, naguère forte et sûre, est maintenant, je regrette de le dire, moins en mesure de répondre à nos besoins.

Voici un autre extrait de la page 85 du rapport:

Il semble qu'un élément essentiel de la solution des difficultés de livraison consiste à adopter un système connu d'établissement des prix et un régime stable de redevances et d'impôts qui parviendraient à assurer aux producteurs le stimulant voulu pour qu'ils réalisent des programmes dynamiques d'exploration et de mise en valeur.

Il ne faut pas se méprendre, monsieur l'Orateur, le rapport de l'Office national de l'énergie déposé aujourd'hui est un réquisitoire énergique contre la manière dont le gouvernement actuel applique sa politique énergétique depuis deux ans. Le rapport dit la même chose que nous, c'est-à-dire qu'il faut rendre à cette industrie la certitude et les stimulants dont elle a manifestement besoin pour pouvoir continuer à produire en quantités suffisantes pour répondre à nos besoins intérieurs, non seulement actuels mais aussi futurs, et à respecter nos engagements envers l'étranger.

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) de m'avoir fourni un exemplaire du rapport de l'Office national de l'énergie relatif aux réserves de gaz naturel. Cet impressionnant document prononce la condamnation des politiques mises en œuvre par le gouvernement depuis quelques années. Pour le résumer en quelques mots, il dit tout simplement que le Canada, comme le gouvernement, va tomber en panne sèche.

M. Stanfield: C'est déjà fait Tommy.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Ce rapport adopte une conclusion diamétralement opposée à l'opinion exprimée jusqu'en 1974 par l'Office national de l'énergie. L'industrie du gaz et du pétrole s'est livrée depuis dix ans à un trafic éhonté des chiffres, dans le but de faire croire au gouvernement et aux Canadiens que nous avions des réserves suffisantes de pétrole et de gaz ce qui était faux comme nous le constatons maintenant. C'était là le seul but de ce maquillage éhonté pratiqué par l'industrie, afin que l'Office national de l'énergie et le gouvernement accordent à l'industrie du pétrole et du gaz de nouveaux permis d'exportation de ressources qui s'amenuisaient rapidement.

Il est inexplicable que le gouvernement se soit laissé duper ainsi. Rien ne l'obligeait à prendre au pied de la lettre l'information fournie par l'industrie pétrolière et gazière. Nous avons au pays d'éminents spécialistes comme le professeur North à l'Université Carleton, le professeur Halliwell à l'Université de Toronto, le spécialiste des affaires pétrolières Joseph Yanchula de Calgary, dont les articles ont répété depuis huit ou dix ans que nous exportions beaucoup trop de pétrole et de gaz et qu'un jour il faudrait déchanter. Ce jour est maintenant arrivé.

Le rapport admet qu'en novembre 1970 l'Office national de l'énergie a recommandé au gouvernement d'autoriser l'exportation de 6.3 billions de pieds cubes de gaz vers les États-Unis. Et un rapport mémorable publié subséquemment par l'Office nous affirmait qu'il n'y avait pas d'inquiétude à y avoir quant à nos réserves de gaz. En 1974 même, le rapport de l'Office disait que notre position était excédentaire et qu'il était possible d'accorder quelques permis d'exportation.

Je ne veux pas lancer la pierre au ministre actuel de l'Énergie, des Mines et dess Ressources ou au président actuel de l'Office national de l'énergie, puisque ni l'un ni l'autre n'occupaient ces postes en 1970 au moment de l'exportation massive de notre gaz naturel, mais je dois dire que l'office national de l'énergie et le ministre actuel ont pris beaucoup trop de temps à reconnaître que notre pays courait rapidement vers la situation périlleuse dans laquelle il se trouve présentement, soit celle de ne plus être capable de répondre à ses propres besoins dans ce domaine.

Les rapports de l'Office national de l'énergie proposent deux choses que le ministre a reprises dans son discours d'aujourd'hui. En premier lieu, il a déclaré que nous devions réduire nos exportations. Il fait remarquer que nous ne devons pas arrêter tout à fait nos exportations, parce que certaines régions des États-Unis dépendent de notre gaz naturel. Il est vrai que le Canada n'assure que 4.5 p. 100 de la consommation de gaz des États-Unis, mais il existe néanmoins des régions qui dépendent largement des exportations canadiennes pour leur approvisionnement en gaz naturel.

J'aimerais signaler que la raison invoquée par le ministre pour ne pas mettre fin graduellement à nos exportations de gaz aux États-Unis, c'est qu'un arrêt immédiat de ces exportations n'aiderait pas de façon significative à compenser notre propre insuffisance de gaz naturel, mais se révélerait effectivement désavantageuse pour l'exploration future de nos ressources dans ce domaine. Le ministre entend-il par là que l'industrie canadienne du pétrole et du gaz naturel qui nous a mis dans cette situation se mettra en grève si on lui interdit d'exporter du gaz aux États-Unis? C'est une forme raffinée de chantage et encore pas tellement raffinée. Cette déclaration est la pire incrimination jamais faite à la Chambre de l'industrie du pétrole et du gaz au Canada. Elle représente le meilleur argument entendu jusqu'ici en faveur de la nationalisation progressive de l'industrie du pétrole et du gaz au Canada.

● (1520)

La deuxième proposition faite dans la déclaration du ministre est que nous devons réduire notre consommation intérieure. Le seul moyen précis mentionné est que le gouvernement majorera les prix le 1er novembre. Je ferai simplement remarquer que le rationnement par le portefeuille n'a jamais suscité l'économie de l'énergie. Cela n'a pas réussi dans le cas du pétrole. De 1971 à 1975, le prix du pétrole est passé de $2.90 à $6.50 le baril, mais la consommation a augmenté de plus de 12 p. 100 durant cette période. Ceux dont les logements sont chauffés au gaz naturel ne pourront pas utiliser un autre combustible même s'ils doivent payer un prix plus élevé.

Tout comme j'ai auparavant mis en doute les motifs de l'industrie pétrolière et gazière quand on nous disait que nous disposions de réserves suffisantes de gaz naturel pour que l'industrie puisse en exporter, j'espère mainte-

nant que le gouvernement ne s'affolera pas devant les estimations pessimistes de l'industrie pétrolière. Ces mêmes compagnies qui comparaissaient en 1971 devant l'Office national de l'énergie et affirmaient que nous disposions de suffisamment de gaz naturel pour nous approvisionner au-delà du tournant du siècle, prétendent maintenant que nous ne serons plus en mesure de respecter nos engagements envers l'étranger et le pays d'ici à 1979. Les objectifs sont doubles. L'Office en convient. D'abord, elles disent qu'il nous faut leur accorder des stimulants financiers et abaisser les taux de redevances. En d'autres termes, maintenant qu'elles nous ont entraînés dans ce gâchis, elles prétendent qu'il incombe maintenant au Trésor public de les payer pour nous aider à nous en sortir.

La seconde chose que je crains, c'est que ces prévisions soient conçues pour affoler le gouvernement et le pays et faire accepter le projet d'oléoduc de la vallée du Mackenzie. A part les problèmes écologiques et la question des revendications des autochtones, les aspects économiques du projet sont encore discutables. L'estimation la plus optimiste effectuée par la CPA révèle que les réserves avérées du delta du Mackenzie sont de 4.8 billions de pieds cubes. Lorsque, pendant les audiences du comité, j'ai demandé à l'Office quelle était son estimation, on nous a répondu 4.5 billions de pieds cubes. Le pipe-line devra acheminer de 14 à 15 billions de pieds cubes pour être rentable. Ce serait aggraver les erreurs du passé que de construire un pipe-line qui coûterait de 6 à 8 milliards de dollars, alors que nous n'avons seulement pas 5 billions de pieds cubes de gaz à transporter, soit moins d'un tiers de la quantité nécessaire.

J'espère que le ministre acceptera de renvoyer ce rapport au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics. J'espère qu'il consentira également à ce que l'Office et le gouvernement n'accordent pas de permis pour la construction du pipe-line de la vallée du Mackenzie avant que le comité de la Chambre n'ait terminé ses études et n'ait présenté son rapport à la Chambre.

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, il est bien évident que d'après le rapport qui nous a été remis et les commentaires du ministre à ce sujet-là, qu'il faut, comme je me dois de le faire au nom de mon parti, signaler comment le gouvernement qui n'accepte pas d'appliquer des politiques économiques réellement fondées sur la logique et le bon sens, nous amène à des situations équivoques comme celle-là. C'est ainsi qu'on autorise la vente et l'exportation d'une richesse naturelle comme le gaz naturel, quand on ne s'est même pas préoccupé d'un principe élémentaire, qui veut tout simplement que l'on s'applique à produire soi-même au pays ce dont on a besoin en premier lieu. Si notre production dépasse en quantité suffisante nos propres besoins, alors seulement peut-on envisager l'exportation.

Monsieur le président, ce principe est vrai dans toutes les situations équivoques. Chaque fois que l'on base toute l'administration du pays sur le commerce extérieur, sur la balance commerciale avec les autres, nous commettons une erreur sur un principe de base. Et c'est pour cela que nous arrivons avec des choses comme cela. Avec un gouvernement qui doit prévenir, qui doit, par conséquent, prévoir toutes les possibilités, tous les potentiels, eh bien, ces situations-là n'arriveraient pas. Et je demandais, il y a à peine quelques jours, quelques semaines tout au plus, dans une motion en vertu de l'article 43 du Règlement à la Chambre, que l'on fasse un inventaire réel de tout le potentiel énergétique canadien. Je le spécifiais à ce moment-là en ce qui a trait au pétrole.

Monsieur le président, on agit encore d'une façon irréfléchie dans le domaine du pétrole comme on l'a fait dans le domaine du gaz naturel, puisque l'on sait qu'il y a des régions au Canada qui n'ont pas de ressources dans ce domaine, qui en ont besoin, et que l'on sait qu'il y a des régions ou des provinces canadiennes qui exportent ce dont on a besoin dans ces régions. Et lorsqu'en outre une pénurie de ces produits est possible, eh bien, monsieur le président, c'est de l'absurdité. Il faut appeler les choses par leur nom.

Évidemment, je suis d'accord avec le gouvernement à l'effet qu'il fasse cesser ces exportations stupides, et que l'on songe à organiser aux fins mêmes de notre pays des échanges du commerce à l'intérieur même. Ainsi les régions qui n'ont pas de telles ressources énergétiques pourront se les procurer dans une autre région. Et le rôle du fédéral serait d'inciter précisément les provinces à s'organiser entre elles, qu'elles déterminent entre elles et qu'on laisse la libre concurrence même jusqu'à un certain point entre les provinces pour satisfaire aux besoins économiques et industriels du pays. C'est cela une politique de bon sens. Après quoi, si on a des surplus, si on ne sait pas quoi en faire, si on sait qu'on a des réserves de pétrole ou de gaz naturel pour des millions d'années, eh bien, là on en fera bénéficier les autres. C'est une politique de simple bon sens.

J'incite donc le ministre à faire cesser au plus tôt ces exportations. Nous ne pouvons pas nous permettre cette générosité pour un produit non renouvelable. Alors, monsieur le président, il reste une chose, c'est de cesser ces exportations. Pour être positif il faudrait s'organiser à l'intérieur du pays même, à la satisfaction des consommateurs canadiens, en mettant à leur disposition, d'une façon évidemment raisonnable, et sans faire de gaspillage, il faudrait mettre à la disposition même des Canadiens toutes les ressources qui abondent au Canada et qui devraient être utilisées à bon escient. Pour cela, monsieur le président, il faudra, comme je le disais au début de ces quelques remarques, à un moment donné se décider à changer la politique économique même du pays et cesser de tout administrer en fonction d'exportation, de commerce extérieur. Il faudrait penser d'abord à s'organiser à l'intérieur même du pays et étudier ensuite les possibilités d'aide ou d'entente avec les autres pays.

● (1530)

[*Traduction*]

M. Bawden: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre. Peut-il expliquer en quoi consiste le projet de répartition des exportations? En d'autres mots, de combien réduira-t-on la part des Canadiens et, dans le cadre des prévisions du ministre, de combien réduira-t-on celle des consommateurs américains? Ces réductions des approvisionnements imposées aux consommateurs canadiens et américains seront-elles proportionnelles?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à la dernière question d'abord. En général, la réponse est non. Nous prévoyons que les réductions, et c'est ce qu'indique le rapport de l'Office, toucheront uniquement certaines utilisations du gaz naturel au Canada et que les consommateurs en question font partie des secteurs des services publics et de l'industrie qui peuvent, par exemple, se chauffer au charbon plutôt qu'au gaz naturel. Il faudra donc consulter les provinces en cause,

surtout les services publics de ces provinces, mais la réduction ne touchera pas les particuliers qui utilisent actuellement du gaz naturel. Bien sûr, la réduction pourrait avoir des répercussions sur les consommateurs industriels qui peuvent utiliser d'autres sources d'énergie. Bien entendu, l'Office devra calculer l'importance des réductions après avoir discuté de la répartition avec les provinces en cause et avoir évalué l'approvisionnement pour l'hiver prochain.

M. Bawden: J'aimerais que le ministre réponde à une autre partie de ma question dans laquelle je demandais si les réductions seraient partagées également entre les Canadiens et les Américains. Je voulais aussi poser une question supplémentaire. Le ministre a-t-il réfléchi à la proposition de l'Alberta selon laquelle la province amodierait une partie de ses réserves à long terme en retour d'un engagement selon lequel on fournirait du gaz de l'Arctique à l'Alberta pour ses réserves lorsque ce gaz sera disponible?

Pendant que le ministre est debout, peut-il dire s'il songe à adopter de nouvelles mesures pour favoriser la prospection, étant donné que le membre d'équipes de détection sismique, qui constitue le meilleur indice des activités actuelles de la prospection, a beaucoup diminué ces derniers mois?

M. Macdonald (Rosedale): Tout d'abord, je répondrai à la première partie de la question, au sujet de l'égalité absolue entre les usagers canadiens et américains, en disant que probablement le niveau supérieur sera assujetti aux permis d'exportation et qu'il n'y aurait sans doute pas d'égalité absolue. En ce qui concerne la proposition du ministre de l'Énergie d'Alberta, dont l'utilité est certaine, je dirai au député qu'elle peut contribuer à régler la question des réserves à long terme mais qu'elle n'ajoutera peut-être rien pour ce qui est des livraisons actuelles. En ce qui concerne le volume absolu des réserves disponibles, c'est une suggestion utile qui mérite d'être examinée, surtout étant donné l'utilisation possible du gaz par l'industrie pétrochimique. Quant au potentiel de livraison, les résultats immédiats ne seront pas très sensibles.

M. Bawden: Comment allez-vous stimuler les activités?

M. Macdonald (Rosedale): Pour ce qui est de la stimulation des exportations, le rapport a été rédigé avant le dernier budget et les décisions récentes sur les prix du pétrole et du gaz. Comme on l'a indiqué, les revenus des producteurs en Alberta varieront probablement entre 20 et 50c. les mille pieds cubes selon la situation de l'entreprise. Ce sont donc des revenus considérables. Également, ils pourront bénéficier des allocations en faveur des industries extractives prévues dans le budget ainsi que de tout changement qui pourrait survenir. On peut dire je crois que la réaction qui nous est venue, par exemple, du CPA, qui n'a pas toujours appuyé la politique du gouvernement actuel, montre qu'il est possible d'entreprendre beaucoup de recherches surtout dans les zones productrices classiques.

M. Gillies: Comme le ministre l'a signalé, le rapport a été porté à la connaissance du gouvernement des États-Unis. Pourrait-il nous dire si notre gouvernement en a eu des échos?

M. Macdonald (Rosedale): Je n'en sais rien encore. Je dois dire que l'ambassadeur en a été avisé et en a fait rapport au gouvernement. Le rapport a été porté à la connaissance du gouvernement des États-Unis, mais, pour l'instant, je n'ai pas eu de nouvelles.

M. Gillies: Comment le juge Berger a-t-il réagi au rapport?

M. Macdonald (Rosedale): Je ne sais au juste en quoi ce rapport touche soit le juge Berger, soit l'Office national de l'énergie quant à ses responsabilités à l'égard des audiences publiques sur le gazoduc. Dans les deux cas, on s'attend que les travaux se poursuivent et se terminent dans le délai prévu. L'Office fait bien comprendre dans son rapport qu'au fond, la question des réserves de gaz du Nord n'est pas encore résolue. Pour le moment, il ne s'agit que des réserves ordinaires et l'Office reconnaît qu'après avoir tenu des audiences en temps utile, il devra trancher, par exemple, la question des approvisionnements disponibles dans le Nord et aussi celle des modalités d'aménagement du pipe-line.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre pourquoi il a rejeté un mécanisme de planification. J'ai l'impression qu'étant donné cette pénurie assez dramatique, il va falloir d'une façon ou d'une autre organiser la distribution d'une ressource aussi rare, et que le ministre ne pourra se contenter de surveiller les usines qui transforment de l'énergie en produits chimiques ou quelque chose du genre. Si j'ai bien compris, il va parler au gouvernement de l'Alberta d'une usine que celui-ci envisage d'ouvrir.

J'aimerais aussi lui demander—et j'aimerais qu'il me réponde sur cette question du rejet d'un mécanisme de planification—s'il étudie certaines des propositions auxquelles le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) semble favorable, s'il faut en croire une déclaration parue aujourd'hui dans la presse et selon laquelle le Canada serait prêt à faire franchir une étape ultérieure à certaines matières premières qu'il exporte, soit la fonte et le raffinage, ce qui évidemment consommerait d'énormes quantités d'énergie, de gaz et de pétrole. Le ministre est-il prêt à envisager aussi tous ces projets, autrement dit, des projets qui ne relèvent pas de la compétence de son propre ministère?

M. Macdonald (Rosedale): Au contraire, l'Office national de l'énergie est un organisme de planification, et nous avons déclaré que nous tiendrions compte de ses propositions après consultation avec les provinces, pour lui donner des pouvoirs de distribution à divers usagers. Ce qui a été rejeté, c'est la proposition de constitution d'un comité ou d'un conseil industriel fédéral-provincial tripartite chargé d'étudier la question. Il est manifeste qu'après les nombreux et francs entretiens entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sur les questions énergétiques, il est possible d'obtenir de meilleurs résultats au moyen de consultations bilatérales au lieu de gigantesques réunions collectives autour d'une table ronde qui, je puis le dire en toute honnêteté, pourraient très difficilement déboucher sur une décision.

Pour ce qui est d'une étude avec l'Alberta de l'amélioration des dérivés primaires de produits pétrochimiques, dont il est question dans le rapport de l'Office, et dont j'ai parlé moi-même, il est évident que cette transformation implique une plus grande consommation de gaz naturel ou, en l'occurence, de pétrole que la transformation de minéraux ou d'autres matière premières.

La fabrication d'ammoniaque, par exemple, entraîne l'exportation de quantités très importantes de gaz naturel, mais au premier stade de sa transformation et non à un stade très avancé de transformation, comme c'est le cas, par exemple, des lingots ou des fils de cuivre. Pour cette

raison, il est normal de choisir les premiers utilisateurs de gaz naturel, par exemple les usines pétrochimiques. Nous devrions nous efforcer de cesser d'utiliser le gaz dans les fonderies et nous devrions les convertir au charbon ou à l'électricité, plus facilement disponibles.

● (1540)

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ayant trait à la prospection et aux découvertes de sources de gaz naturel.

Le ministre sait qu'une annonce d'importantes découvertes a été faite aux Îles Melville du Roi Christian, dans l'Arctique. Alors l'honorable ministre peut-il dire à la Chambre si des mesures de prospection et de mise en production sont faites actuellement en vue de rendre ces sources-là disponibles pour l'Est du Canada?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, nous croyons que oui. Comme je l'ai dit à l'honorable député de Calgary-Sud (M. Bawden), avec le dernier budget et le changement des prix, avec l'établissement d'un programme d'augmentation de prix échelonné sur une période de trois à cinq ans, nous avons établi une base stable pour l'industrie, l'expansion des recherches et l'expansion des explorations. Nous espérons quelques découvertes de gisements additionnels de gaz naturel et de pétrole brut dans un avenir prochain.

[*Traduction*]

M. McRae: Monsieur l'Orateur, je n'ai que deux questions à poser au ministre. Il est clair que nous devons limiter la demande. Le ministre est-il disposé à prendre des mesures pour empêcher les sociétés gazières du Canada de vendre le gaz et de signer de nouveaux contrats, comme ce fut le cas dernièrement à Thunder Bay, où les sociétés gazières ont signé un contrat pour 200 maisons dans un ensemble de logements coopératifs. Deuxièmement, compte tenu des réserves existant dans le Nord et dans les îles nordiques, le ministère est-il prêt à accorder la priorité à l'étude d'un oléoduc polaire ou à la gazéification du charbon, à titre de solution de rechange à l'oléoduc de la Vallée du Mackenzie?

M. Macdonald (Rosedale): L'une des questions que nous désirons aborder avec les gouvernements des provinces consommatrices, dont l'Ontario, concerne la politique des compagnies de distribution, en particulier les nouvelles installations utilisant du gaz. Naturellement, nous essaierons de dissuader les nouveaux utilisateurs industriels de recourir au gaz naturel, mais nous pouvons également faire de même en ce qui concerne l'utilisation à des fins domestiques dont le député a parlé.

Quant aux différents choix possibles, naturellement l'étude sur le gaz polaire se poursuit et le gouvernement a un intérêt assez direct dans les résultats de celle-ci. Nous avons 45 p. 100 des actions de la Panarctique et, à ce titre, nous croyons savoir que le groupe du gaz polaire continue ces travaux. Nous sommes tout disposés, à titre d'investisseurs dans la Panarctique, à appuyer ces efforts pour que cette solution profite également aux Canadiens. Certaines sommes ont été investies dans la gazéification du charbon, comme le montrera le rapport du groupe de travail sur la recherche et le développement de l'énergie. C'est un domaine qui sera envisagé à l'avenir, et pourtant on ne lui accordera peut-être pas la même priorité qu'à une utilisation accrue des sources de combustibles non fossiles.

M. l'Orateur: Je vois que plusieurs députés voudraient avoir la parole. Je propose d'essayer de mettre fin aux questions en donnant la parole au député de Peace River (M. Baldwin), au député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) et au député de Battle River (M. Malone).

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, avant de poser mes questions, j'aimerais dire que je suis très en faveur que l'on achemine vers le sud du pays le gaz des régions septentionales dès que la chose sera faisable tant sur le plan politique que sur le plan économique. Je suis très en faveur de cela mais, comme le ministre a dit que nous admettions enfin que les approvisionnements en énergie étaient incertains et qu'il fallait conserver l'énergie, j'aimerais lui demander carrément s'il est maintenant disposé à mettre au rebut les propositions absurdes et peu réalistes qu'il a faites concernant la conservation. A-t-il parlé avec le ministre des Finances (M. Turner) de mesures pertinentes de conservation comme l'imposition d'une taxe de conservation de l'énergie au lieu de la taxe plutôt stupide prônée dans le bill du ministre à débattre aujourd'hui, d'une taxe sur les machines et les véhicules qui consomment trop d'énergie? A-t-il proposé aux ministres provinciaux de fixer des limites de vitesse en espérant qu'on les respectera? Je vois que le ministre est aidé en cela par le ministre des Finances.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Posez donc votre question!

M. Baldwin: Le ministre compte-t-il encourager l'utilisation d'autres formes d'énergie, car il y en a beaucoup au Canada? Il suffirait que le gouvernement prenne l'initiative.

M. Macdonald (Rosedale): Je suis vraiment ravi de l'occasion qui m'est donnée par la question du député. Tout d'abord, je suis content qu'il admette enfin l'importance des mesures d'économie de l'énergie au Canada. Quand nous avons instauré notre politique d'économie de l'énergie je me souviens que tous ses collègues nous ont raillé et que le chef de l'opposition (M. Stanfield) a fait des plaisanteries à propos de sous-vêtements.

Des voix: Oh, oh!

M. Macdonald (Rosedale): Maintenant il reconnaît l'importance de ces mesures et j'en suis ravi.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Ottawa-Carleton): C'est un pas en avant.

M. Baldwin: C'est moi qui ait lancé cela il y a 10 ans.

M. Macdonald (Rosedale): A propos des limites de vitesse, nous avons demandé la collaboration des provinces. Je dois dire que leur réaction a été négative, mais j'ai l'intention de retourner les voir pour les persuader de donner leur accord. Bien sûr, cela relève entièrement des provinces, mais je suis heureux que nous ayons l'appui de l'honorable représentant pour recommander aux gouvernements provinciaux de réduire la vitesse limite à 55 milles à l'heure.

En ce qui concerne les dépenses consacrées à d'autres sources d'énergie, je rappellerai au député, par exemple, le programme en vertu duquel nous fournissons 300 millions de dollars pour le réacteur nucléaire du Point LePreau afin de permettre au Nouveau-Brunswick de moins dépendre des approvisionnements en pétrole de l'étranger. Nous avons offert plus de 300 millions au Nouveau-Brunswick

pour dériver vers cette province l'excédent de ressources hydro-électriques de Lower Churchill. Je rappellerai au député les dispositions prises par le gouvernement fédéral avec la Saskatchewan pour les programmes de prospection minière; les dispositions concernant la participation du gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de Pétro-Canada, au projet Syncrude qui, de temps à autre, obtient l'appui du député d'en face.

Je lui rappellerai aussi les dispositions qui ont été prises par le gouvernement fédéral en particulier, pour convaincre les six gouvernements des provinces de l'Est de s'entendre pour former un réseau afin de pouvoir échanger de l'énergie de façon à la fois économique et efficace avec toutes les régions du pays. Nous allons poursuivre cet effort. Nous reconnaissons que certains gouvernements provinciaux s'opposent à ce que le gouvernement fédéral prenne des initiatives à cet égard. Toutefois, nous allons continuer à les exhorter à prendre ces mesures pour économiser l'énergie.

Enfin, je regrette que le député de Cumberland Colchester-Nord (M. Coates) ne soit pas ici. Des discussions importantes se poursuivent actuellement entre le gouvernement du Canada et les deux provinces des rives de la baie de Fundy visant à bientôt mettre en valeur l'énergie marémotrice de cette baie.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Merci beaucoup d'avoir posé la question, Jed.

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Votre Honneur avait raison. Je vous prie de m'excuser d'avoir posé la question, vu la réponse frivole qu'on y a donné, faisant ainsi perdre du temps à la Chambre.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre une brève question. Reconnaissant qu'il sera difficile de réduire les exportations aux États-Unis d'un seul coup, et aussi que les Américains auront du mal à s'y ajuster, tout comme nos propres consommateurs d'ailleurs, je demanderais au ministre s'il s'est fixé un délai pour réduire progressivement les exportations de gaz naturel vers les États-Unis, tout comme cela s'est fait dans le cas des exportations de pétrole? S'est-il fixé un délai? Peut-il nous en faire part aujourd'hui, ou annoncera-t-il de quelle façon les exportations seront réduites?

M. Macdonald (Rosedale): Comme le député l'aura sans doute remarqué, l'Office national de l'énergie, contrairement à ce qu'il disait dans son rapport sur le pétrole, n'a pas proposé de délai à cet égard, et je crois que ce point devra être envisagé avec l'Office et discuté par les gouvernements canadien et américain. Il est fort possible que certains utilisateurs de gaz canadien trouvent une autre source plus tôt que d'autres, de sorte que la réduction des exportations pourra varier selon les utilisateurs ou selon la région, mais aucune date précise et aucun délai n'ont été fixés. Je crois qu'il nous sera impossible d'en fixer un avant d'en avoir discuté en détail, tant avec les producteurs canadiens qu'avec le gouvernement américain.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Le gouvernement a-t-il l'intention de renvoyer le rapport de l'Office national de l'énergie au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics? Le ministre peut-il promettre à la Chambre que l'on ne prendra pas de décision au sujet du pipe-line de la vallée du Mackenzie avant que le comité ait eu le temps de revoir la question et de faire rapport et que la Chambre ait eu l'occasion de débattre toute la question?

● (1550)

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je le ferais avec plaisir peut-être même en étendant le mandat actuel pour que le comité étudie la question des réserves septentrionales de pétrole et de gaz. Quant à savoir si le comité pourra terminer son étude avant toute décision relative au projet de pipe-line de la vallée du Mackenzie, je ne peux bien sûr répondre du calendrier que la Commission ou le juge Berger se fixeront pour terminer leurs travaux. Je prévois que le comité pourra faire rapport bien avant que l'un ou l'autre organisme ait présenté ses constatations définitives. Dans ce cas, il n'y aurait pas d'inconvénient à ce que le comité fasse un examen complet et mûrisse son jugement avant que la décision réglementaire soit soumise au gouvernement.

M. Malone: Monsieur l'Orateur, la nouvelle que nous communique le ministre est inquiétante. J'aimerais lui demander si le gouvernement entend élaborer des politiques ou des projets spéciaux relativement à l'engrais azoté dérivé du gaz naturel. Je pose cette question devant l'inquiétude de la Conférence mondiale de l'alimentation. Point n'est besoin de démontrer la nécessité de produire de la nourriture dans le monde, mais étant donné les denrées alimentaires à forte teneur protéique mises au point dans le cadre de la révolution verte, nous savons que les stocks d'engrais azoté sont de 3.8 milliards de tonnes inférieurs à ce qu'ils devraient être. Étant donné ce qu'on nous a appris aujourd'hui, peut-être le ministre pourrait-il dire un mot des programmes spéciaux qu'il y a lieu d'élaborer pour protéger le Canada et le monde contre une pénurie d'engrais azoté et une hausse des prix.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, la question de la nécessité d'usines d'ammoniaque pour la fabrication d'engrais hydrogéniques en sera une de celles qui devront être abordées avec la province de l'Alberta en particulier dans le cadre de ses programmes industriels. Les considérations dont le député à fait état constitueront à mon avis des points importants à aborder lors de ces entretiens.

M. Malone: Une question supplémentaire. Je suis satisfait de cette réponse. Il me semble cependant que cela ne peut que donner une garantie quant à la situation de l'offre au Canada, et si l'on doit épouser les causes ou les énoncés de politique de la Conférence mondiale de l'alimentation, il nous faut maintenant porter nos préoccupations à un niveau international. Il est certain que l'offre mondiale d'engrais est très faible par rapport à ce qu'elle était il y a trois ans. Elle est en effet inférieure à la moitié de ce qu'elle était alors.

Questions au Feuilleton

QUESTIONS AU FEUILLETON

[*Traduction*]

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nº 2177, 2582, 2605, 2714, 2715, 2716, 2717, 2754, 2902 et 2908.

Monsieur l'Orateur, si les questions nºs 2393, 2402 et 2529 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS AUX CENTRALES NUCLÉAIRES—LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

Question nº 2177—**M. Clark (Rocky Mountain):**

1. Le 15 mars 1975, quelles études le gouvernement avait-il menées ou à quelles études avait-il participé en ce qui a trait *a*) aux effets immédiats, *b*) aux effets à long terme sur l'environnement des méthodes actuelles d'élimination des déchets nucléaires, (i) à la centrale nucléaire de Pickering et au dépôt de Bruce (ii) dans les régions avoisinantes pouvant être contaminées?

2. Quels sont *a*) la description exacte, *b*) le coût estimatif, *c*) les autres parties engagées dans de telles études?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. Un programme de surveillance environnementale a été entrepris par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada et par le ministère de la Santé de l'Ontario avant la mise en service de la centrale NPD de Ralphton, Ontario, en 1962. Ce programme a éventuellement englobé les centrales nucléaires de Douglas Point, de Pickering et, plus récemment, de Bruce County, en Ontario, à mesure que celles-ci furent construites. Les études indirectement liées aux effets environnementaux de la centrale nucléaire de Pickering et au parc de gestion des déchets de Bruce comprennent des recherches radioécologiques, entreprises par l'Énergie atomique du Canada Ltée sur le comportement des radionucléides dans l'environnement aquatique et les chaînes alimentaires connexes; des études de la dispersion atmosphérique faites par le ministère de l'Environnement avant l'exploitation des centrales nucléaires de Douglas Point et de Pickering; des études en cours, par l'Énergie atomique du Canada Limitée et la Commission de contrôle de l'énergie atomique, sur la rétention des radionucléides dans les dépôts glaciaires classiques; et des études présentement en cours effectuées par divers ministères et organismes fédéraux et provinciaux dans le cadre de l'Accord sur la qualité des eaux des Grands lacs afin de déterminer la concentration des radionucléides dans les Grands lacs ainsi que leur capacité d'absorption. Les premières études effectuées dans les laboratoires nucléaires de Chalk River sur les effets des faibles niveaux de rayonnement sur les poissons ont contribué à confirmer les doses admissibles de rayonnement recommandées par la Commission internationale de protection contre les radiations. Outre le programme de contrôle de l'environnement mis en œuvre par les autorités fédérales et provinciales, l'Hydro-Ontario applique présentement un programme de surveillance de l'environnement qui comprend l'échantillonnage et l'analyse de l'air, des précipitations, du lait, des poissons, des eaux de surface et des eaux de fonds. Le combustible irradié retiré des réacteurs de Pickering est emmagasiné dans un «bassin de combustible épuisé» rempli d'eau aménagé dans la centrale. Les déchets radioactifs solides, y compris les résines échangeuses d'ions, les vêtements protecteurs portés par le personnel de la centrale et d'autres déchets de faible activité sont emballés et expédiés au parc de gestion des déchets dans le comté de Bruce, en Ontario. Ces déchets sont emmagasinés de façon à pouvoir être récupérés dans des structures conçues spécialement à cette fin et des précautions sont prises pour que toute fuite de radioactivité dans l'environnement soit évitée.

2. *a*) Le programme du rayonnement ambiant du Bureau de la radioprotection, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, a été mis sur pied il y a plusieurs années déjà; ses objectifs sont d'assurer au public que les réacteurs nucléaires ne peuvent affecter l'environnement à cause de fuites accidentelles et d'évaluer le degré d'exposition de la population aux faibles quantités de rayonnement dégagées pendant une longue période. Ce programme est mis en œuvre en collaboration avec les ministères provinciaux de la Santé et l'Énergie atomique du Canada Limitée. Voici un bref aperçu du programme: 1) eau potable: des échantillons d'eau potable sont prélevés quotidiennement à des prises d'eau choisies dans le cas des collectivités qui s'alimentent à des réseaux hydrographiques qui se trouvent sur le passage des effluents provenant des centrales nucléaires. On analyse ces échantillons pour en déceler la teneur brute en particules alpha et bêta ainsi que la teneur en ^{89}Sr, ^{90}Sr et ^{137}Cs. 2) lait: afin de déceler des dégagements accidentels éventuels, on prélève des échantillons de lait deux fois par semaine dans les fermes situées aux environs des réacteurs et on en détermine la teneur en ^{131}I. 3) vie animale: on recueille des espèces animales choisies (poissons, lapins, rats musqués) dans les environs des centrales nucléaires et on les analyse afin de déceler des traces de contamination possible des os par le ^{90}Sr et de la chair par le ^{137}Cs. 4) vapeur d'eau dans l'air: Le tritium étant d'une importance primordiale dans la détermination de la radioactivité des effluents d'un réacteur CANDU, on détermine mensuellement la concentration de tritium dans la vapeur d'eau de l'air dans 24 stations situées aux environs des trois emplacements de réacteurs. Une publication semestrielle du ministère rapporte toutes ces données. *b*) Le coût annuel de fonctionnement du programme de contrôle de la radioactivité dans l'environnement du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est actuellement de $210,000; le tiers de ce montant est affecté aux régions des réacteurs de Pickering et de Point Douglas. *c*) Les autres parties qui collaborent au prélèvement des échantillons et à leur expédition à Ottawa sont: le ministère ontarien de la Santé, le ministère ontarien de l'Environnement, le ministère ontarien des Richesses naturelles, l'Institut de la recherche sur les Grands Lacs, des services municipaux des eaux et des producteurs laitiers géographiquement bien situés.

CONSEIL DU TRÉSOR—LES COURS DE LANGUES

Question nº 2582—**M. Herbert:**

1. Quel est le coût total des cours de langue, porté au budget des dépenses de 1975-1976 du Conseil du Trésor?

2. Comment ces frais se répartissent-ils entre *a*) le traitement du personnel qui suit les cours, *b*) le traitement du personnel enseignant, *c*) les services additionnels ou supplémentaires à acheter de la Commission de la Fonction publique, *d*) les autres frais?

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): En ce qui concerne le crédit nº 1, la réponse est la

suivante: 1. $72,000, à l'exclusion du salaire des employés en formation parce que chaque étudiant participant conserve toutes les fonctions de son poste lorsqu'il suit une formation à temps partiel.

2. *a*) Voir nº 1. *b*) Néant. *c*) Néant. *d*) $72,000 pour les services d'enseignement destinés à la formation linguistique à l'intérieur du ministère.

En ce qui concerne le crédit nº 15, la réponse est la suivante: 1. $50,000,000.

2. *a*) Sans objet. *b*) Néant. *c*) Néant. *d*) $50,000,000 principalement au titre des salaires des remplaçants de fonctionnaires suivant une formation linguistique continue par suite d'une nomination conditionnelle ou conformément à un plan de désignation. Certaines dépenses imprévues sont également imputables sur ce crédit, si le Conseil du Trésor les approuve.

LE POTENTIEL AÉRIEN

Question nº 2605—**M. Forrestall:**

Le gouvernement songe-t-il *a*) établir les besoins des services aériens requis par chaque ministère, *b*) à affecter les crédits appropriés et, dans la négative, pourquoi?

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Le potentiel aérien du gouvernement fédéral s'est développé à mesure que les ministères définissaient dans quelle mesure ils en avaient besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités. Le gouvernement dote implicitement les ministères de cette façon et attribue les ressources budgétaires afin de faciliter la mise en œuvre des plans approuvés des ministères. Tout est mis en œuvre afin de restreindre les vols gouvernementaux à ceux qui sont nécessaires pour appuyer efficacement la réalisation des objectifs des ministères; il s'ensuit que les seuls ministères qui exploitent des aéronefs sont: Défense nationale, Transport, Gendarmerie royale du Canada et Énergie, Mines et Ressources. Les autres ministères peuvent, lorsque c'est possible, recourir à ces ressources sur la base du recouvrement des coûts; d'autre part, si la solution s'avère plus efficiente, ils peuvent affréter ou louer un avion pour répondre à leurs besoins.

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE LA POINTE LEPREAU

Question nº 2714—**M. Francis:**

L'étude sur l'environnement dans la région de la centrale nucléaire de Pointe Lepreau est-elle la seule étude du genre jamais effectuée au Canada et, dans l'affirmative, le gouvernement envisage-t-il la possibilité de mener de semblables enquêtes écologiques sur toutes les autres installations nucléaires existant au Canada?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): L'évaluation environnementale de la centrale nucléaire de la pointe Lepreau est la première évaluation effectuée sous les auspices de la Commission des évaluations environnementales du ministère. Des évaluations environnementales des centrales nucléaires de l'Ontario ont cependant été effectuées par les autorités de la province. Toute évaluation environnementale provinciale s'ajoute à l'autorisation accordée par la Commission de contrôle de l'énergie atomique et à la révision effectuée par cette Commission en ce qui a trait aux questions de santé et de sécurité. Le gouvernment fédéral n'a pas l'intention de demander des évaluations environnementales de toutes les installations nucléaires du Canada.

Questions au Feuilleton

POINTE LEPREAU—LES BANCS DE SAUMONS

Question nº 2715—**M. Francis:**

1. Le gouvernement a-t-il dépensé des millions de dollars en vue de ramener les bancs de saumons de la rivière Saint-Jean, près de la station génératrice nucléaire proposée de Pointe Lepreau?

2. Le comité d'évaluation de l'environnement du projet a affirmé que la pollution thermique de la station peut nuire aux bancs de saumon et, dans l'affirmative, effectuera-t-on des études sur ses répercussions sur le saumon dans cette région et les portera-t-on à la connaissance du public avant le début de la construction de la station?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): 1. Oui.

2. Oui. La Commission des évaluations environmentales a affirmé qu'il était essentiel qu'on fasse tous les efforts nécessaires pour découvrir les modes de migration des saumoneaux dans les environs et que les conduites de prise d'eau devaient être situées et conçues de façon à éviter de nuire aux montées de saumoneaux. La Commission a recommandé que la Commission de l'énergie du Nouveau-Brunswick recueille des données sur la vie aquatique dans les environs immédiats, conformément aux exigences du ministère. La construction des conduites de prise d'eau et des exutoires sera basée en partie sur ces données et les décisions seront approuvées par le ministère. Les résultats de ces études seront transmis au public sur demande.

LA POINTE LEPREAU—L'ÉNONCÉ DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Question nº 2716—**M. Francis:**

1. Combien de temps s'est-il écoulé entre l'annonce de l'évaluation de l'environnement de la station génératrice de Pointe Lepreau et la tenue d'une réunion publique du comité d'évaluation?

2. Le gouvernement est-il convaincu que cette période de temps a suffi aux experts de l'environnement et aux autres groupes pour évaluer convenablement les répercussions du projet avant de se présenter devant le comité d'évaluation de l'environnement?

3. Combien de temps la Commission de l'énergie du Nouveau-Brunswick a-t-elle mis avant de compléter son propre rapport sur les répercussions sur l'environnement, pour lequel le comité d'évaluation de l'environnement a conclu qu'il était «déficient à bien des points de vue»?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): 1. La Commission des évaluations environnementales a reçu l'énoncé des incidences environnementales le 21 février 1975; le communiqué annonçant la réunion publique a été publié le 12 mars 1975 et la réunion a eu lieu le 3 avril 1975.

2. Ce cas était particulier en ce sens qu'une évaluation environnementale préparée pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait été publiée pendant l'été de 1974; il y avait donc eu de nombreux échanges avec le public avant le communiqué du 12 mars. Par conséquent, avant d'avoir eu la possibilité de revoir l'énoncé préliminaire des incidences environnementales, les groupes concernés étaient déjà bien renseignés sur plusieurs aspects du projet. A la réunion du 3 avril, le public était bien documenté et il a su faire valoir ses opinions.

3. La Commission de l'énergie du Nouveau-Brunswick a reçu des directives en octobre 1974. L'évaluation préliminaire a été présentée le 21 février 1975.

LES ÉMANATIONS RADIOACTIVES

Question nº 2717—**M. Francis:**

Les effets des émanations radioactives sur le système écologique immédiat sont-ils constamment étudiés dans toutes les installations

nucléaires du Canada et, dans l'affirmative, quels sont les résultats de ces études?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Les émanations radioactives sont en effet contrôlées dans toutes les centrales nucléaires du Canada, sous l'autorité de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, pour des raisons de sécurité et de santé publiques. Dans certains cas, les systèmes écologiques sont étudiés dans le cadre de ce programme parce qu'ils peuvent transmettre de la radioactivité aux chaînes alimentaires de l'homme. Les résultats obtenus indiquent quelques cas d'augmentations à peine décelables de la radioactivité dans le voisinage immédiat des centrales nucléaires; ces augmentations se trouvent cependant bien au-dessous des niveaux inquiétants. Dans la plupart des cas, il n'y a aucune augmentation décelable de radioactivité en dehors de celle qui est créée par les sources naturelles de radiation et par les retombées dues aux essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère.

LES CENTRALES NUCLÉAIRES—L'UTILISATION DES ADDITIFS POUR NETTOYER LES CONDENSATEURS

Question nº 2754—**M. Francis:**

Les opérateurs de centrales nucléaires au Canada utilisent-ils des additifs, comme les biocides, pour nettoyer les condensateurs des centrales et, dans l'affirmative, obtiennent-ils préalablement l'approbation du ministère de l'Environnement?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): On utilise en effet des additifs pour nettoyer les condensateurs des centrales nucléaires. L'autorisation de l'emploi de biocides fait l'objet d'entretiens entre les ministères fédéral et provinciaux de l'Environnement et des mesures sont prises par l'organisme de surveillance approprié.

TRANSPORTS—LA RÉDUCTION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE VOIES FERRÉES

Question nº 2902—**M. Forrestall:**

1. La réduction de 12 millions de dollars des frais de déplacement de voies ferrées par le ministère des Transports aura-t-elle des effets sur les demandes soumises au gouvernement par les municipalités des provinces de l'Atlantique et, dans l'affirmative, *a*) de quelles municipalités, *b*) comment?

2. Cette réduction empêchera-t-elle la municipalité de Dartmouth de soumettre une demande de financement pour déplacer, à l'intérieur des terres, la voie ferrée qui longe les quais de la ville?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. Non.

2. Non.

ANCIENS COMBATTANTS—LA RÉDUCTION DES FRAIS D'IMMOBILISATION

Question nº 2908—**M. Forrestall:**

En Nouvelle-Écosse, quels projets seront touchés par la réduction de 5 millions de dollars des frais d'immobilisation du ministère des Affaires des anciens combattants?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des Anciens combattants): Aucun.

[M. Francis.]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

FONCTION PUBLIQUE—LA DISPARITÉ RÉGIONALE EN MATIÈRE DE TRAITEMENTS ET DE SALAIRES

Question nº 2393—**M. Jones:**

1. Quelle conception a-t-on de certains emplois de la Fonction publique pour justifier une disparité régionale en matière de traitements et de salaires?

2. Quelle est la répartition des traitements et salaires versés pour tous les postes de la Fonction publique, partout au pays, pour toutes les classifications?

3. Quelle est la répartition des traitements et salaires pour tous les postes des sociétés de la Couronne?

4. Eu égard aux parties 2 et 3, quelle est cette répartition pour tous les postes de cadre et de direction?

(Le document est déposé.)

FONCTION PUBLIQUE—LES LISTES PSYCHOLOGIQUES

Question nº 2402—**M. Beatty:**

1. Pour chaque ministère, agence, comité, commission et société de la Couronne, le gouvernement a-t-il mis au point une série de tests psychologiques destinés aux employés ou aux postulants et, dans l'affirmative, dans chaque cas, *a*) quel est le but de ces tests, *b*) à quelles catégories d'employés ou de postulants seraient-ils destinés?

2. Dans chaque cas, qui assume la responsabilité *a*) de l'application des tests, *b*) de l'interprétation des résultats, *c*) quels sont leurs titres et compétences?

3. Dans chaque cas, le refus de se soumettre à un test pourrait-il influer d'une façon quelconque sur la carrière d'un employé ou d'un postulant et, dans l'affirmative, de quelle manière?

4. Dans chaque cas, l'intéressé peut-il prendre connaissance des résultats des tests et, dans la négative, pourquoi?

5. Dans chaque cas, *a*) quelle méthode utilise-t-on pour retirer des dossiers des intéressés les renseignements qui ne sont plus directement utiles, *b*) combien de dossiers sont conservés sur les intéressés?

(Le document est déposé.)

LES CENTRES DE MAIN-D'ŒUVRE POUR ÉTUDIANTS AU CANADA

Question nº 2529—**M. Reynolds:**

1. Combien y a-t-il de centres de main-d'œuvre pour étudiants dans tout le Canada et où se trouvent-ils?

2. Combien de personnes y travaillent?

3. Combien de demandes d'emploi y ont été reçues dans chaque province?

4. Combien d'emplois y sont offerts dans chaque province?

5. Quel est le coût estimatif total du projet, par province?

(Le document est déposé.)

DEMANDES DE DOCUMENTS

[*Traduction*]

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motion nºs 41, 42 et 46 portant production de documents?

Monsieur l'Orateur, je demande que les autres avis de motion restent au *Feuilleton*.

LA CORRESPONDANCE RELATIVE À LA FABRICATION D'EAU LOURDE PAR LA «CANADIAN GENERAL ELECTRIC»

Motion nº 41—**M. Hogan:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du contrat ou des termes de l'entente intervenue entre l'Énergie atomique du Canada Limitée et la société Canadian General Electric concernant la production d'eau lourde par la Canadian General Electric.

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il n'est pas d'usage de rendre publics les contrats commerciaux intervenus entre l'Énergie atomique du Canada Limitée et les sociétés privées. Le faire compremettrait gravement l'efficacité des relations d'affaires à cause du risque de révéler des renseignements commerciaux confidentiels. Dans les circonstances, je demande au député de retirer sa motion.

M. l'Orateur: Reportée.

LA CORRESPONDANCE RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UNE USINE D'EAU LOURDE À PORT HAWKESBURY (N.-E.)

Motion nº 42—**M. Hogan:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les lettres que se sont échangées depuis 1965 l'Énergie atomique du Canada Limitée et la société Canadian General Electric, concernant la construction et l'exploitation d'une usine d'eau lourde à Port Hawkesbury (Nouvelle-Écosse).

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il n'est pas d'usage de rendre publique la correspondance relative à l'activité commerciale entre l'Énergie atomique du Canada Limitée et les sociétés privées. Le faire compromettrait gravement l'efficacité des relations d'affaires à cause du risque de révéler des renseignements commerciaux confidentiels. Dans les circonstances, je demande au député de retirer sa motion.

M. l'Orateur: Reportée.

LA CORRESPONDANCE RELATIVE À LA CLINDAMYCINE UPJOHN

Motion nº 46—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, lettre, avis et autres adressés par le gouvernement aux médecins, aux revues médicales et aux écoles de médecine, en vue de les informer de certains cas de décès, à la suite d'une hémorragie gastro-intestinale causée par le médicament connu sous le nom de clindamycine et fabriqué par la société Upjohn.

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la motion n'est pas acceptable au gouvernement parce qu'il n'a pas émis la correspondance dont parle la motion. Toutefois, la société Upjohn a consulté les fonctionnaires de la Direction de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour la préparation de ses lettres du 26 août 1974 et du 30 janvier 1975. En outre, le ministère a émis un communiqué aux media tant sur la clindomycine que sur la lincomycine, le 30 janvier 1975. Je demande donc que la motion soit retirée.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 14 juillet, de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que le bill C-66, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier, et de l'amendement de M. Stanfield (p. 7416).

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je dois invoquer le Règlement, à mon grand regret. La présidence a donné hier l'ordre de réimprimer ce bill; j'ai maintenant la nouvelle édition du bill. Je constate que l'on ne s'est pas contenté de le réimprimer tel quel, mais qu'il renferme quelque chose de nouveau qui n'a rien à y voir.

Des voix: C'est honteux!

M. Baldwin: Bien qu'à première vue la différence semble infime, je pense qu'elle révèle à y regarder de plus près la négligence du découpage et du collage effectués par le gouvernement en présentant ce bill. Si Votre Honneur veut passer à la page 3 du bill réimprimé et à la page 3 du bill initial, il verra qu'au sous-alinéa (4) du bill réimprimé, on peut lire:

Lorsqu'une personne a acheté de l'essence sur laquelle la taxe imposée en vertu de la Partie III a été payée et qu'elle a recouvré le coût de cette essence, ou une partie de celui-ci, d'une personne visée aux alinéas (1)*a*) à *f*) . . .

J'insiste sur ces lettres, monsieur l'Orateur, «(1)*a*) à *f*)». Dans le bill initial, on voit que le même sous-alinéa se lit:

Lorsqu'une personne a acheté de l'essence sur laquelle la taxe imposée en vertu de la Partie III a été payée et qu'elle a recouvré le coût de cette essence, ou une partie de celui-ci, d'une personne visée aux alinéas (1)*a*) à *j*) . . .

Monsieur l'Orateur, quand on lit le début de l'article 5, paragraphe 47, on voit qu'il y a dans le bill initial que Votre Honneur a trouvé inconvenant et incompatible et dont il a ordonné la réimpression, les paragraphes *a*) à *f*) et que *j*) n'y figure pas du tout. Je puis facilement imaginer ce qui s'est passé. Après une lutte désespérée, le ministre des Finances (M. Turner) a pris le bill, l'a amené au cabinet, et je puis imaginer ce qui s'est passé. Il y avait un certain nombre d'exceptions comprenant les classes de gens qui pourraient demander à être exemptés de la taxe et, dans le bill que le ministre a amené au cabinet—il peut me corriger si j'ai tort, puisque je n'y étais pas—il y a eu un certain nombre d'exemptions de *a*) à *j*), soit les différents groupes qui peuvent être exemptés de la taxe.

Je m'arrête pour signaler que ce n'est pas une simple question technique. Il s'agit d'une taxe mettant en jeu plusieurs centaines de millions de dollars et nous avons rattaché à cette taxe le droit d'un certain nombre de gens d'obtenir, par les moyens prévus, d'être exemptés de cette taxe resortissant aux droits de la Chambre d'imposer des mesures fiscales à la demande du gouvernement et d'en exempter certaines catégories. C'est ce dont il est question ici. Le bill initial qu'on nous avait présenté était mauvais pour un certain nombre de raisons. L'une d'elles était qu'un certain nombre de catégories étaient définies comme étant exemptes dans les limites de *a*) à *j*). C'était le bill que Votre Honneur a trouvé fautif.

Venons-en maintenant au bill réimprimé. Nous constatons que dans la nouvelle version du bill, le nouveau paragraphe 47(1), à l'article 5, renferme les aliénas *a*) à *e*). D'autre part, l'article 3 traite des alinéas *a*) à *f*). Le gouvernement est-il si arrogant, si dédaigneux et si sûr de son pouvoir, qu'il projette d'ajouter un autre article aux modalités d'exemption, à l'étape du comité? Le gouvernement compte-t-il ajouter l'alinéa *f*) à un autre article à l'étape du comité? Est-ce cela que nous vaut l'échec du processus législatif?

● (1600)

Le gouvernement nous en a fait voir de toutes les couleurs. Votre Honneur a présenté une suggestion utile et concrète hier, et pourtant nous voici aux prises avec cette situation aujourd'hui. Je ne demanderai pas à la Chambre de suspendre ses délibérations mais je crois que nous avons droit à certaines explications. Quelles sont les intentions du gouvernement? Pourquoi ses rédacteurs ont-ils fait preuve de tant de négligence et d'incompétence à l'égard de cette mesure?

M. l'Orateur: A l'ordre. On peut difficilement dire que c'est à cause du gouvernement si le bill a été réimprimé de cette façon. La décision que j'ai prise hier avait pour objet de supprimer l'alinéa *f*) du nouveau paragraphe 47(1) de la loi sur la taxe d'accise qui figure à l'article 5 du projet de loi. La présidence avait ordonné de supprimer l'alinéa *f*) et de faire réimprimer le bill. Mais cet ordre ne précisait pas que si cet alinéa se retrouvait ailleurs dans le bill, cette partie devait également être changée. Ce n'est pas la faute des imprimeurs.

Je peux assurer au député de Peace River (M. Baldwin) et à la Chambre que le gouvernement n'est pas intervenu et n'a exercé aucune pression, du moins pas à ma connaissance. Je serais étonné d'apprendre que le gouvernement s'en soit mêlé ou qu'il soit intervenu au moment de la réimpression du bill. Cette opération relève entièrement de notre autorité et l'omission ou l'erreur, s'il en est, est attribuable à l'administration de la Chambre et non pas au gouvernement.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais commenter le rappel au Règlement à la suite de la décision rendue par la présidence hier. J'estime que le bill contrevient encore à l'article 69 du Règlement. A mon avis, il y a une façon d'y remédier, mais il faut le faire comme il faut. Il faut procéder de la même manière pour régler la difficulté dont a parlé mon collègue. Monsieur l'Orateur, vous avez dit vous-même que la Chambre pourrait ordonner qu'on le fasse à l'étape voulue.

Le bill a été réimprimé. On a supprimé un alinéa, mais le bill ne concorde toujours pas avec la motion des voies et moyens à cause d'une grave omission. On a dit qu'on pouvait y remédier. Pour être logiques, nous devrions en revenir au point de départ, car c'est un bill imparfait. Nous pourrions dire qu'il ne peut y avoir aucune motion et que le débat doit prendre fin, ce qui serait logique.

La présidence a décidé de maintenir les délibérations et la Chambre l'a accepté. Mais ils nous faut un bill satisfaisant. Pour combler cette lacune, j'estime que la Chambre devrait adopter un ordre pour faire précisément ce que la présidence a indiqué hier. La Chambre devrait autoriser l'insertion d'un nouvel article à l'étape voulue, pour rendre le bill conforme à la motion des voies et moyens. Cela devrait être fait maintenant. Nous remédierions du même coup à la difficulté que présente la nouvelle version du bill dont la réimpression a été ordonnée par la présidence.

Mes collègues appuieraient un amendement. La Chambre pourrait autoriser le ministre des Finances (M. Turner) à présenter, à l'étape de l'étude en comité, un article se fondant sur l'alinéa *f*) de la motion des voies et moyens. La Chambre donnerait son consentement. Autrement, sans ce consentement, j'estime que ce débat ne peut se poursuivre et que l'article concernant l'administration resterait irrégulier.

Nous essayons de remédier à deux choses, et nous espérons pouvoir être utiles. Personne ne peut dire à propos de l'article pertinent du bill: «Nous allons présenter une motion autorisant le gouvernement à présenter l'amendement». J'estime que le bill resterait imparfait et que nous ne pourrions pas poursuivre le débat. J'exhorte vivement Votre Honneur à se ranger à mes vues. Le ministre peut facilement présenter cette motion. Nous l'accepterons, la Chambre l'acceptera et il sera possible de corriger les erreurs existantes.

M. l'Orateur: A l'ordre. Un ordre a été adopté et, au moment de son adoption, on a indiqué qu'il faudrait apporter une modification à cet article ou aux dispositions relatives aux exemptions à l'étape appropriée; je ne suis donc pas convaincu que le rappel au Règlement du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) soit fondé et que le gouvernement n'ait pas le pouvoir nécessaire. Le député propose que la Chambre consente à ce que le gouvernement présente des amendements à l'étape du comité. Mais le gouvernement, comme d'ailleurs tout député, a déjà le pouvoir de présenter un amendement à l'étape du comité et le consentement de la Chambre n'est pas nécessaire. L'ordre adopté par la Chambre hier le supposait.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mais la Chambre n'a pas adopté d'ordre.

M. l'Orateur: On a précisément évoqué la possibilité, pour la Chambre, de procéder à des modifications à l'étape appropriée. La Chambre n'y est pas obligée, mais tout député a le pouvoir de le proposer, avec ou sans le consentement de la Chambre. Je ne peux accepter que le consentement de la Chambre soit une condition nécessaire à la présentation d'un amendement à l'étape du comité. On peut présenter un amendement, avec ou sans le consentement de la Chambre.

La Chambre ayant ordonné que le bill reste à l'ordre du jour pendant que l'on procède à la correction nécessaire et à la réimpression, je propose que le bill, en raison de cet ordre, reste toujours à l'ordre du jour des travaux de la Chambre et fasse l'objet d'un débat aujourd'hui, puisque, conformément à l'ordre adopté, il a été réimprimé et distribué.

Il reste la question soulevée par le député de Peace River (M. Baldwin). Il arrive que, lors de la réimpression d'un bill, il se glisse des erreurs typographiques qui rendent le texte inintelligible. La nouvelle version du bill comporte les alinéas *a*) à *f*), tandis que, selon l'ordre de réimpression, l'article 5, contenant les nouvelles dispositions proposées, ne devait comporter que les alinéas *a*) à *e*). A mon sens, l'article 84 du Règlement nous donne tout pouvoir pour corriger ces erreurs typographiques, contraires aux objectifs évidents du bill ou des documents présentés devant la Chambre. Il s'agit manifestement d'une coquille typographique. C'est du moins ce que je pense. Il va de soi que les députés devraient pouvoir considérer que le bill contient les alinéas *a*) à *e*), et non pas *a*) à *f*). Le député de Peace River a souligné le fait dans ses observations, en

précisant qu'il n'avait pas l'intention de paralyser l'étude du bill.

● (1610)

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je veux simplement faire une mise au point. La Chambre, hier, n'a donné aucun ordre semblable. J'ai bien étudié le compte rendu. Le seul ordre donné, ce fut celui de Votre Honneur pour faire rejeter un article et réimprimer le bill. En dehors de cela, la Chambre n'a donné aucun ordre.

M. l'Orateur: Je n'ai pas dit que je l'avais ordonné. J'ai dit que, quand j'ai donné l'ordre, c'était en pensant que la Chambre, non le gouvernement, avait le pouvoir de présenter des amendements à l'étape voulue de l'étude du bill pour faire concorder les deux versions. Je m'en tiens à cela. Je n'ai pas dit que je l'avais ordonné; je me suis borné à dire qu'à mon sens, un amendement serait présenté à l'étape du comité, ou à l'étape voulue, et ce sont les termes dont je me suis servi.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je veux tout simplement demander que vous reconnaissiez que c'est un vice de forme, et non une coquille typographique.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Grenville-Carleton (M. Baker).

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, peut-être l'incident qui vient de se produire montre à quel point ce bill a subi de tortures depuis un certain temps, et à quel point il en infligera au public canadien maintenant. Il est peut-être révélateur que cela arrive au moment où le bill a connu ces péripéties; peut-être est-ce un signe du Tout-Puissant que le gouvernement devrait reconsidérer le bill.

On a raison de dire que le sort lamentable que connaît ce bill, la grande difficulté qu'éprouvent le ministre des Finances (M. Turner) et certains ministériels à avaler cette mesure législative ont été bien bien décrits dans le *Globe and Mail* le lendemain du budget. On y qualifiait le budget de cruel, et ce bill est le plus cruel des bills découlant de ce budget. Ce n'est qu'un autre exemple des maladresses et des gaucheries du gouvernement. Nous en avons eu un autre exemple cet après-midi en voyant le revirement du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald). Il a reconnu que le gouvernement s'est dépatouillé tant bien que mal de crise en crise, évitant les problèmes au lieu d'y faire face. Et lorsqu'il n'a plus le choix et qu'il est obligé d'affronter ces problèmes, alors il se contredit. C'est ce qui s'est passé avec tout le programme économique de notre gouvernement.

Nous constatons maintenant que le coût de la vie augmente tous les mois avec une régularité exaspérante. Nous constatons que les prix alimentaires augmentent—la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires ayant prévu une augmentation de 12 p. 100; nous voyons cette nouvelle taxe alourdir le coût des transports au Canada et augmenter les frais industriels; si nous regardons la Colombie-Britannique, nous constatons que la moitié de sa population active est en grève, ce qui porte un coup dur au principe de la négociation collective au Canada; lorsque nous regardons vers l'Est, nous constatons que le taux de chômage a atteint 17 p. 100 à Terre-Neuve; enfin, hier, nous avons appris que presque 12 p. 100 de la population active de moins de 25 ans était en chômage.

Dans cette pagaille due en partie à l'inflation, mais surtout au fait que le gouvernement a été incapable de maîtriser cette inflation, on nous catapulte ce bill qui, à lui seul et selon les estimations les plus prudentes, entraînera une hausse de l'inflation d'un point et demi. Ce bill est un bill antisocial qui n'a été soutenu par aucun ministériel à la Chambre ou à l'extérieur de la Chambre. La seule personne qui, à ma connaissance, en ait pris la défense était un député à l'Assemblée de l'Ontario, le député de Carleton-Est, qui estimait que c'était un bill formidable. Ce député, c'est notre arme secrète pour les prochaines élections dans cette région. En fait, ce bill frappe tous les Canadiens, quel que soit leur revenu, et les frappe durement. C'est une mesure aussi rétrograde qu'une taxe de vente, c'est une mesure fiscale lamentable, honteuse et sinistre.

Une voix: Parfaitement!

M. Baker (Grenville-Carleton): Pas un seul des membres du parti d'en face, à l'exception de ce pauvre ministre des Finances, n'est prêt à en prendre la défense. La taxe de 10 cents par gallon est une taxe qui frappe un groupe limité de Canadiens—et qui leur fait porter tout le poids d'un problème national. C'est en ce sens une erreur et une mesure discriminatoire. Elle frappe les gens qui ont besoin de leur automobile pour aller au travail, qui ne peuvent pas utiliser leur voiture à des fins lucratives, et qui ne peuvent pas la remplacer par un moyen de transport en commun. Voilà ce qui ne va pas avec ce bill.

C'est à cause du principe faux et discriminatoire dont s'inspire le projet de loi que le chef de l'opposition (M. Stanfield) a présenté à juste titre un amendement qui renverrait le bill à six mois, allégeant ainsi le fardeau des contribuables. Il soulagerait ceux qui exploitent une entreprise touristique et ceux qui n'ont pas d'autre moyen de transport à leur disposition, en permettant notamment au gouvernement et au ministre des Finances de revoir la situation qu'ils voulaient imposer aux Canadiens. C'est la raison pour laquelle cet amendement a été présenté, monsieur l'Orateur, et nous avons l'intention de nous opposer de toutes nos forces à cet inique projet de loi.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'ai écouté, l'autre soir, le discours du député de Grenville-Carleton (M. Baker), qui vient tout juste de se rasseoir. Je dois dire que si je n'avais pas su à quel parti politique il appartient, j'aurais juré que j'entendais un discours d'un néo-démocrate.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, ce fut un discours digne d'Alice au pays des merveilles. Je me demande parfois à la Chambre si je ne suis pas le jouet d'une mystification. Entendre le député de Grenville-Carleton défendre les travailleurs canadiens en songeant qu'il est de la province d'Ontario dirigée par un gouvernement conservateur et reconnaître qu'un seul gouvernement est pire que le gouvernement conservateur de l'Ontario, c'est le gouvernement libéral qui siège en face de nous. Entendre le député de Grenville-Carleton critiquer sévèrement les libéraux d'en face pour la mesure minable qu'on nous a présentée et qui constituera un lourd fardeau sur le dos des contribuables canadiens, c'est oublier que les conservateurs de l'Ontario ont permis à l'Hydro-Ontario de demander une hausse de tarifs de 25 p. 100. Cette hausse a été réduite à 25 p. 100 à partir de la demande initiale de 40 p. 100, mais rien ne justifie une telle majoration.

L'oublier, c'est oublier que le gouvernement ontarien n'a rien fait à propos des problèmes urgents qui se posent dans la province. Il s'est emballé à propos des trains à sustentation magnétique, mais l'engin de la société Krauss Mafei d'Allemagne de l'Ouest est là à rouiller sur le terrain de l'Exposition nationale comme un véritable éléphant blanc. La seule fin que je puisse concevoir pour ce principe de sustentation consisterait à l'utiliser contre le gouvernement libéral et les conservateurs ontariens pour les arracher du pouvoir. En fait, monsieur l'Orateur, le programme de train expérimental dont je viens de parler était si onéreux que pas même l'Allemagne de l'Ouest—qui lutte contre l'inflation avec beaucoup plus de succès que le gouvernement fédéral ou le gouvernement ontarien—n'a estimé pouvoir se permettre de poursuivre ce genre de programme expérimental.

C'est oublier, monsieur l'Orateur, que la province d'Ontario perçoit 19c. sur chaque gallon d'essence pour garnir ses coffres. S'il se soucie tellement des consommateurs ontariens, et canadiens en fait, le gouvernement ontarien devrait imposer une taxe provinciale moins forte sur l'essence. C'est oublier que ce même gouvernement ontarien, avec lequel le député de Grenville-Carleton a des attaches à cause de son affiliation politique, ne se soucie absolument pas des travailleurs d'Elliott Lake. Tous les ans nous devions faire connaître aux syndicats et aux travailleurs les conditions de sécurité et d'hygiène régnant dans les mines d'uranium d'Elliott Lake. Peut-être faut-il mentionner que Steven Roman s'est porté candidat pour le parti conservateur fédéral et que Denison Mines lui appartenait. On peut se demander si la situation résulte d'une pure coïncidence.

● (1620)

On pourrait accuser de cynisme un député conservateur qui s'en prendrait ici au gouvernement à ce sujet, surtout un député de l'Ontario. Ce ne serait pas plus cynique que la mesure fiscale annoncée par le dernier budget ontarien, qui réduit de 7 à 5 p. 100 le montant de la taxe de vente, mais à une date postérieure à la prochaine élection provinciale. Il y a là encore plus de cynisme que dans ce bill budgétaire actuellement à l'étude. Les députés conservateurs le savent fort bien. J'ai toujours soupçonné qu'il n'y avait pas de différence entre libéraux et conservateurs, au niveau fédéral comme au niveau provincial. Il n'y a qu'une catégorie de gens qui profitent de leur passage au gouvernement, me semble-t-il, et c'est celle des gros actionnaires. En tout cas, ce n'est pas la classe laborieuse.

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

M. Muir: Vous ne savez pas de quoi vous parlez.

M. Rodriguez: Je ne sais pas de quoi je parle, dit le député. Il vient de la côte est, il devrait savoir, lui.

M. Muir: Et je vais vous le dire dans quelques minutes.

M. Rodriguez: Tant mieux, mais pendant votre temps de parole. Le ministre donne deux motifs à cette taxe de 10c. le gallon imposée sur l'essence utilisée à des fins privées. Il dit d'abord que c'est pour combler l'écart existant entre les versements compensatoires et les recettes de la redevance à l'exportation du pétrole, écart qui augmente rapidement. Cette taxe d'accise doit rapporter 350 millions de dollars au cours de la présente année financière. Mais alors, pourquoi un tel écart? Pourquoi cet écart existe-t-il? Après avoir fait le tour de la situation, je ne me l'explique que par l'incurie des gouvernements passés et présents, libéraux et conservateurs.

Il ne faut pas oublier non plus qu'il y a eu collusion entre les sociétés canadiennes qui nous fournissent du pétrole. On ne peut pas, il me semble, ne pas tenir compte du fait qu'il y a eu collusion entre les multinationales au Canada. On n'a qu'à se reporter à une cause récente devant la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, alors que des preuves plutôt concluantes se sont fait jour. En effet, Imperial Oil a évité en toute légitimité, de payer de l'impôt au Canada et a majoré le prix de ses produits à la consommation. C'est par pur hasard qu'on a découvert les agissements d'Imperial Oil. Celle-ci poursuivait la Nova Scotia Power Corporation pour 100 millions de dollars, mais elle a été déboutée; la masse de renseignements recueillis au cours de l'affaire a donné toutefois une idée de la façon dont les filiales canadiennes des sociétés pétrolières américaines—Exxon Corporation de New York, en l'occurrence—mènent une partie de leurs affaires.

Par exemple, on a constaté qu'Imperial Oil avait utilisé une entreprise fictive des Bermudes pour réaliser 35 millions de profits sur le pétrole brut du Venezuela au cours d'une période de cinq ans et qu'elle avait transféré ces bénéfices au Canada sans payer d'impôts. Il a également été demontré qu'Exxon exerçait un contrôle rigoureux des stocks d'Imperial Oil et que les prix sont fixés au siège d'Exxon à New York et non par la direction d'Imperial Oil au Canada. On a également découvert qu'Imperial Oil a reçu d'Exxon, en juin 1973, l'ordre de majorer le prix du pétrole brut en fonction des hausses décrétées par les pays pétroliers. Cela a poussé le juge Hart à dire que c'est Exxon qui décidait en dernier ressort. Il semble qu'en supprimant l'écart qui existe entre les indemnités et les revenus provenant de la taxe à l'exportation, le gouvernement supprimera du même coup toute possibilité d'enquête sur les pratiques douteuses des sociétés pétrolières.

Il y a aussi lieu de noter, à ce propos, la manière dont les sociétés pétrolières multinationales fonctionnent aux États-Unis; par exemple, des accusations ont été portées contre des sociétés américaines pour avoir escroqué des milliards de dollars aux consommateurs américains. L'enquête massive se concentre sur la montée en flèche des prix au moment de l'embargo arabe sur le pétrole et sur les pratiques frauduleuses. Je le répète, on aurait fait payer des milliards de dollars en trop aux consommateurs américains.

C'est auprès de ces mêmes compagnies que le gouvernement s'informe lors qu'il élabore des politiques d'offre et de prix du pétrole au Canada. En fait, ou a récemment révélé que Esso Impérial a versé près de $235,000 à la caisse électorale des partis politiques canadiens. Je peux assurer à la Chambre que le nouveau parti démocratique n'a pas reçu un traître cent, et n'en aurait pas accepté de toute façon. Il ne reste donc que deux partis au Canada à bénéficier des largesses des companies pétrolières multinationales, en ce cas particulier, la Exxon, ou Imperial Oil.

Je me demande pourquoi elle donne de pareilles sommes, monsieur l'Orateur. Je crois que nous avons vu pourquoi. Des rapports publiés à Washington expliquent pourquoi ces sociétés contribuent à la caisse des partis politiques de pays comme la Corée du Sud et le Chili. C'est qu'ils veulent en retour des faveurs, une protection et cela fait partie de leur façon de travailler en coulisse pour le bénéfice de leurs actionnaires.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis toujours ravi d'entendre les théories économiques du député de Nickel Belt (M. Rodriguez), mais je crois que nous sommes censés discuter de la proposition du gouvernement d'imposer une taxe d'accise sur l'essence. Le député expliquerait-il la pertinence de ces propos à la proposition du ministre des Finances (M. Turner)?

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, j'espérais qu'un conservateur ou un libéral me poserait cette question. Il est bien évident que la politique de l'autruche doit cesser, qu'il faut voir la situation telle qu'elle est. Mon honorable ami doit se rendre compte que quand le gouvernement adopte des lois qui écrasent la classe ouvrière, on se demande pourquoi. La raison en est assez évidente et j'y viendrai dans une minute.

Le ministre n'a aucune raison de présenter un projet de loi aussi rétrograde qui pèsera lourdement sur une certaine catégorie de personnes. Je souligne que le ministre obère effectivement les travailleurs canadiens par suite d'une décision fondée sur la confiance accordée aux sociétés pétrolières multionationales qui, comme je m'efforce de le démontrer, ont dupé par le passé et continuent de duper les Canadiens. Je signale que nous ne pouvons pas continuer à voler les Canadiens. C'est sur ces sociétés que nous devons compter pour assurer nos réserves futures de pétrole et pour trouver des solutions en vue d'être autonomes dans ce domaine. C'est comme si nous demandions à la pègre au lieu de la police de protéger la société.

Cette taxe n'est nullement progressiste. Elle est très rétrograde, car elle frappe très durement un certain secteur de la population. Le ministre représente une belle circonscription urbaine, d'Ottawa et non Nickel Belt, circonscription d'environ 170 milles de long se composant de localités minuscules. Les gens doivent parcourir 40 ou 50 milles pour se rendre au travail. Dans ma région, la plupart des gens travaillent à Falconbridge ou à International Nickel. Nous ne pouvons certes pas transporter les fonderies dans leur localité. Ils doivent utiliser leur voiture tous les jours pour se rendre à leur travail. Certains doivent parcourir 120 milles par jour.

● (1630)

Ils ne peuvent habiter plus près de leur lieu de travail, parce qu'ils n'ont pas les moyens de vivre en ville. Un terrain viabilisé de 55 pieds de largeur sur 120 pieds de profondeur dans la ville de Sudbury se vend aujourd'hui de $15,000 à $60,000, selon le quartier. Le prix minimum pour un tel terrain est $15,000 et un travailleur moyen ne peut absolument pas acheter un terrain de $15,000 et y faire construire une maison de $20,000. Donc, les prix ne leur permettent pas de vivre en ville. Ces gens déménagent dans les petites localités avoisinant les villes où le prix des terrains est moindre qu'en ville.

Or, le ministre impose à ces gens une taxe de 10c. le gallon d'essence. Même s'ils voyagent en groupe, et ils le font, ils ne peuvent réclamer les frais d'essence, y compris cette taxe d'accise. Pour se rendre au travail, ils doivent utiliser leur voiture de la même manière que le médecin dans l'exercise de sa profession. Ils se servent de leur voiture aux mêmes fins, mais le médecin peut réclamer une déduction pour cette taxe de 10c. le gallon tandis que le travailleur ne le peut pas.

J'ai reçu de nombreuses lettres de mes mandants à ce sujet. Le ministre ne s'en inquiète peut-être pas, mais il le devrait. Il écoute peut-être tous ses conseillers à l'intérieur du ministère, mais n'oublions pas que ces conseillers touchent un traitement de $50,000 à $60,000 par année et qu'ils ont les moyens de payer cette hausse de prix. Les travailleurs comptent sur leurs députés pour dire au ministre comment cette taxe les touche, mais le ministre ne nous écoute pas. Il a présenté ce bill qui prévoit d'imposer une taxe régressive de 10c. le gallon à la classe ouvrière du pays.

Cette taxe a déjà été décrite ici même comme une taxe extrêmement pénible et c'est aussi là mon avis. Par exemple, les gens de ma circonscription nord-ontarienne qui travaillent pour la compagnie INCO gagnent en moyenne $8,600 par année. Ils doivent chauffer leurs maisons plus longtemps l'hiver, soit de la mi-octobre jusqu'au mois de mai. Ils doivent parcourir de plus grandes distances pour se rendre au travail. Il n'est pas étonnant qu'ils ne soient pas disposés à accepter les maigres salaires que leur offrent les compagnies pour lesquelles ils travaillent. On ne doit pas s'étonner non plus de voir que les travailleurs de la construction dans le nord ontarien se préparent en ce moment à débrayer parce qu'en fait ce genre de hausse force les travailleurs à adopter une attitude très agressive afin de pouvoir survivre.

Et c'est ce même ministre qui a parcouru tout le pays prônant le contrôle des salaires. Il faut vraiment avoir du front pour agir ainsi. La classe ouvrière ne cesse de payer, et c'est la même classe ouvrière qui sera de nouveau appelée à payer par suite du bill que le gouvernement entend présenter touchant l'assurance-chômage. C'est la classe ouvrière qui devra payer pour ceux qui ne travaillent pas. Voilà une façon très brutale de répartir les taxes dans notre pays. Cette mesure n'est pas progressiste, elle est régressive. La deuxième raison que le ministre invoque dans son budget pour cette hausse de 10c. se trouve à la page 2 de son discours où il déclare:

La hausse du prix de l'essence provoquée par ces mesures devrait inciter les automobilistes à conduire d'une façon plus économique. Il ne faut toutefois pas compter uniquement sur le mécanisme des prix. Les ministères fédéraux compétents et l'Office de conservation de l'énergie ont déjà rencontré les fabricants d'automobiles canadiens et leur association. Les entretiens se poursuivent sur les moyens d'améliorer la conception des véhicules vendus au Canada et sur les normes de rendement à établir en vue d'économiser l'essence. L'amélioration de la conduite et des caractéristiques techniques des véhicules peuvent réduire considérablement la consommation. La hausse du prix de l'essence incitera les gens à utiliser les transports en commun, ce qui contribuera à décongestionner nos villes.

Le ministre parle de nos villes, mais que dire des habitants des localités rurales qui ne peuvent pas utiliser de services de transport en commun comme ceux d'Ottawa ou de Toronto? Tous les Canadiens ne vivent pas à Toronto, à Ottawa ou à Montréal, et ils ne peuvent pas tous s'engouffrer dans le métro, prendre deux correspondances et arriver à leur travail. Que propose le ministre à cet égard? A-t-il l'intention de prendre une mesure quelconque pour fournir un service de transport en commun suffisamment efficace à ceux qui vivent, par exemple, dans la région de Nickel Belt, dans le nord de l'Ontario, et dans d'autres régions du Canada? Non, il ne le fera pas. Il parle des citadins, mais il y a bien des gens qui vivent en dehors des villes. En améliorant les services urbains, on accentue la tendance à l'urbanisation, ce qui aggrave encore le problème. Cette raison n'est pas valable.

Le ministre sait très bien que ces hausses de prix ne contribuent pas nécessairement à l'économie; d'ailleurs le bilan des sociétés pétrolières semble prouver le contraire. Si c'était vrai, les gens mangeraient moins lorsque le prix des aliments augmente. Ce n'est certainement pas le cas. Le prix du baril de pétrole, de $2.90 en 1971, est maintenant de $6.50; pourtant, en 1971, les raffineurs ont produit 51,581,854 barils et, en 1975, ils en produiront 68,222,687. Ainsi, même si le prix a beaucoup augmenté, il est bien évident que la consommation n'a pas diminué.

De fait, il semble que seuls les riches peuvent se permettre de conduire une automobile parce qu'ils peuvent payer la taxe supplémentaire de 10 cents. J'affirme que la théorie de l'économie de l'énergie n'est qu'une bien mauvaise excuse. Le gouvernement a-t-il mis au point un service de transport en commun efficace pour les petites localités comme celles de ma circonscription? Le gouvernement fournira-t-il des fonds à ces petites localités afin qu'elles puissent mettre sur pied des services de transport en commun? Le ministre n'en a absolument pas parlé. A mon avis, il a mis la charrue avant les bœufs. Il devrait d'abord fournir des fonds aux municipalités afin qu'elles puissent créer des services de transport rapide et économique. Cela fait, on pourra adopter des mesures d'économie réalistes qui ne toucheront pas le plus durement les petites localités.

Quand nous regardons autour de nous, nous voyons qu'au fil des ans, notre pays a été organisé et bâti en fonction de l'automobile. Nous n'avons qu'à regarder l'aménagement des villes pour voir comment cela est arrivé. Nous n'avons qu'à regarder où les centres commerciaux sont établis: ils sont construits en périphérie et ont de vastes terrains de stationnement. Cela tend à favoriser l'usage de l'automobile. Les ciné-parcs sont entrés dans nos mœurs et nous avons maintenant des restaurants, des banques et même des églises ainsi construits à l'intention des automobilistes. En réalité, l'automobile fait maintenant partie de la vie canadienne.

Il me semble que nous avons laissé chez nous l'industrie de l'automobile déterminer nos normes de consommation. Nous l'avons laissée déterminer notre mode de vie et la santé de tout le continent nord-américain. Et, maintenant, brusquement, le ministre pénalise ceux pour qui la voiture n'est pas un luxe, mais un moyen de transport nécessaire pour aller travailler. J'imagine que la plupart des automobilistes, aujourd'hui, ne conduisent pas surtout pour leur plaisir, mais pour leurs affaires et leur travail.

Il semble aussi que nous ayons encouragé les gens à trouver tout plaisir possible dans l'usage de l'automobile. Bien des gens prennent leur voiture pour se rendre à leur maison d'été et en revenir. L'industrie de la roulotte a gagné beaucoup de popularité ces dernières années. Notre société est mobile et les gens se déplacent. Les travailleurs, ne pouvant s'offrir l'avion, ne l'utilisent pas pendant leurs vacances. Ils voyagent en voiture, traînant derrière eux une petite tente-roulotte. Avec sa taxe élevée, le ministre s'en prend aux loisirs des travailleurs canadiens. Cela ne toucherait certainement pas beaucoup les riches.

• (1640)

L'autre jour, à l'émission *Question Period*, le ministre des Finances (M. Turner) a déclaré qu'il utilisait une voiture du gouvernement pour son travail, mais que pour son usage personnel il avait une familiale, car avec tant d'enfants il ne pouvait utiliser une voiture plus petite. Il gagne un salaire confortable, environ $60,000 par an. Une familiale fait probablement 15 milles au gallon. Quelle voiture doit avoir le pauvre qui a une aussi grosse famille? Peut-il se contenter de moins qu'une familiale? Le ministre dit qu'il s'en tire avec une familiale; il veut dire en fait qu'il peut se permettre une familiale. Que doivent donc utiliser, à son avis, les travailleurs de Nickel Belt et d'autres endroits semblables? Doivent-ils se contenter de Volkswagen ou même de bicyclettes?

Avons-nous oublié les élections de 1974 et les promesses des libéraux? Si les députés ne se souviennent pas de ces promesses, je pourrais peut-être les leur rappeler. Le 17 juin 1974, à Toronto, le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé l'octroi de 270 millions de dollars pour le programme de transport public. Un gouvernement libéral paierait 100 p. 100 du coût des véhicules de transport public fabriqués au Canada et 50 p. 100 du coût des quais et des stations. Le gouvernement paierait également 25 p. 100 du coût des véhicules de transport urbain fabriqués au Canada. Il encouragerait et aiderait les petites localités à créer de nouveaux systèmes de transport public. Il inciterait l'industrie canadienne à fabriquer des véhicules pour le transport des voyageurs et le gouvernement fédéral financerait les projets témoins pour l'expérimentation des nouveaux systèmes de transport public.

Le 18 juin 1974, le premier ministre a annoncé à Cornwall, en Ontario, qu'un gouvernement libéral déchargerait le Canadien National et le Canadien Pacifique de la responsabilité des services de trains de voyageurs pour la confier à une nouvelle société de la Couronne. Cette société exploiterait des services ferroviaires ultra-rapides dans les régions à haute densité démographique comme le couloir Windsor-Québec, lancerait des trains transcontinentaux de grand luxe et établirait un super service d'autobus entre les villes de moyenne grandeur. Les libéraux ont également promis de créer une société nationale de développement du transport urbain pour promouvoir l'amélioration des politiques de transport urbain.

Monsieur l'Orateur, c'était pendant la campagne électorale. C'est bien beau de faire miroiter toutes ces promesses aux yeux des Canadiens. C'est bien beau de les berner. Mais il ne faut pas s'étonner qu'ils en aient assez des hommes politiques de tout acabit. Ils disent que, lorsque les hommes politiques prononçent un discours électoral, leur unique préoccupation est d'obtenir les voix de leurs mandants; une fois élus, ils oublient leurs promesses; comment s'étonner de ce jugement? Il est courant d'entendre dans les milieux politiques qu'il faut présenter une loi désagréable longtemps avant les élections parce que les gens ont la mémoire courte. Est-ce bien ainsi que nous devrions traiter les Canadiens? Nous ne devons pas les tenir en très haute estime. Les prenons-nous pour de simples pions que nous pouvons déplacer sur un échiquier pour obtenir le pouvoir! Est-ce là l'opinion que nous avons d'eux?

Dans ma circonscription de Nickel Belt, les gens sont touchés très dûrement. Or, lorsqu'ils se mettent en grève pour obtenir un meilleur salaire, on leur reproche les difficultés éprouvées par le reste du pays ou on les accuse d'attiser l'inflation. C'est nous qui en sommes la cause. Nous en accusons ensuite les travailleurs. Lorsque les travailleurs luttent pour obtenir un meilleur salaire, nous leur parlons de contrôle. C'est une attitude extrêmement cynique. Si le ministre veut réellement économiser l'énergie, qu'il nous montre les études effectuées sur cette question, qu'il nous dise les économies que la perception de cette taxe permettra de réaliser.

Certains bureaucrates du ministère des Finances ont surement essayé de dissuader le ministre d'imposer cette taxe d'accise à cause de son incidence sur l'inflation. Je ne pense pas que le ministre comprenne parfaitement les conséquences de cette taxe régressive sur les travailleurs du Canada. Il devrait s'inquiéter davantage des réactions des Canadiens à ce sujet. Il devrait au moins tenir compte de la réaction d'un organisme du gouvernement comme Statistique Canada, qui, dans son rapport de juin, déclarait:

> En juin, par suite d'une hausse de 1.5 p. 100, l'indice des prix à la consommation est passé à 184.0, de 181.3 qu'il avait été en mai, les prix plus élevés payés pour la nourriture, surtout la viande, ayant contribué aux trois cinquièmes de cette hausse, la plus forte enregistrée depuis mai 1974. Au cours du dernier mois, l'indice pour tous les postes sauf la nourriture a grimpé de 0.8 p. 100, maintenant ainsi le rythme de la hausse enregistré depuis six mois. De juin 1974 à juin 1975, l'indice global des prix à la consommation a augmenté de 10.4 p. 100.
>
> A remarquer que cet indice ne tient pas compte de la taxe d'accise de 10¢ le gallon qui frappe l'essence depuis la fin de juin. Les renseignements préliminaires indiquent qu'à la fin du mois, la plupart des détaillants d'essence avaient haussé les prix de l'essence. Cette taxe à elle seule devrait hausser l'indice des prix à la consommation de près de 0.5 p. 100.

Le ministre ne tient même pas compte des conseils que lui fournissent ceux que les contribuables canadiens paient pour analyser les faits et les chiffres; il préfère ignorer les problèmes qu'ils lui signalent. Pourtant, ce sont eux qu'il devrait consulter. Si le ministre n'écoute pas les Canadiens, il devrait écouter les conseillers grassement rétribués dont il peut avoir l'avis. Il a plus de collaborateurs bien payés que les Canadiens et il devrait certes les écouter de temps à autre.

Pouvons-nous imaginer ce qui arrivera lorsque l'augmentation de $1.50 du baril du prix du pétrole entrera en vigueur? Et à cela viendra s'ajouter l'augmentation des primes d'assurance-chômage. On prévoit que le coût de la vie augmentera de 2 p. 100. Il ne faut pas oublier que les syndicats signent habituellement des conventions de trois ans. Vendredi, les métallurgistes de ma circonscription affiliés aux métallurgistes unis d'Amérique voteront une convention de trois ans. Le salaire de base sera de $5.45 de l'heure et dans trois ans, en 1978, il sera de $7 de l'heure. Avec des mesures de ce genre, le gouvernement annule tous les résultats qu'obtiennent les ouvriers pour neutraliser la hausse de l'inflation.

D'après moi, le ministre accentue la confrontation qui règne actuellement dans tout le pays lors des négociations entre ouvriers et employeurs. Cette attitude fait perdre toute signification au système de la négociation collective. En réalité, on a perdu bien des jours-hommes dernièrement à cause de cette confrontation. Le gouvernement n'a rien fait pour diminuer le danger que cela représente.

Voyons quelle est l'attitude du gouvernement en matière d'assurance-chômage. Dans la nouvelle loi de l'assurance-chômage de 1971, le gouvernement considérait un taux de chômage de 4 p. 100 comme une situation de plein emploi, disant qu'il compenserait tout déficit de la caisse d'assurance-chômage dû à un taux de chômage de plus de 4 p. 100. Nous savons ce qui s'est passé depuis lors. Le gouvernement a été dans l'obligation de payer un déficit de 500 millions de dollars en un an seulement. D'après moi, ce budget et ces bills n'aboutiront qu'à modifier la notion de plein emploi. Dans le bill actuel, il sera de 5.6 p. 100, mais d'ici la fin de l'année je crains fort qu'il n'atteigne 6 p. 100.

● (1650)

Jusqu'òu ira-t-on? Les travailleurs devront-ils toujours assumer le poids des mauvaises lois? Devront-ils toujours payer, et payer? Comme Ernest Hemingway déclare dans son livre «Le soleil se lève aussi», faut-il toujours que ce soit les travailleurs qui paient sans cesse? Voilà les effets qu'ont les mesures législatives du gouvernement sur la classe ouvrière. Le gouvernement espère recueillir 500 millions de dollars grâce aux nouvelles dispositions concernant la perception des cotisations d'assurance-chômage. Facile à voir qui va payer! Je le répète: c'est la classe ouvrière qui paie. Mais, que dire de ses problèmes? Que dire de son grave problème du logement qu'elle n'a plus les moyens de payer?

J'ai déjà dit à la Chambre que nous semblons étouffer nos priorités par ici. Nous connaissons une grave pénurie de logement. Les gens ne peuvent se permettre de payer les taux hypothécaires actuels. Quiconque paie $3,600 par an en versements hypothécaires constate, à la fin de l'année, qu'il n'a remboursé que $200 sur le principal, que tout le reste est passé en intérêts. Je ne crois pas que le gouvernement se rende compte de la gravité de la situation dans notre pays. Il y a un long article à ce sujet dans *Time* intitulé «Is Capitalism Dead?» Après avoir lu l'article, on constate que le capitalisme est loin d'être mort. Si le gouvernement souhaite vraiment la survivance du système capitaliste et de la libre entreprise, il devrait se rendre compte qu'il fait plus pour détruire ce concept, qui lui tient tant à cœur, que pour le maintenir. Il me semble que le gouvernement est la meilleure arme dont dispose le NPD à l'heure actuelle.

Nous sommes prêts à affecter 200 millions de dollars au logement. Mais lorsque ce type à Montréal en aura fini avec son projet olympique, le contribuable canadien devra en combler le déficit, qui sera d'au moins 340 millions. Où sont nos priorités? Où est le leadership qui devrait être l'apanage d'un État fédéral? Ce leadership, il fait lamentablement défaut. Les citadins ne peuvent se permettre d'y posséder une maison en ville, ils doivent aller s'installer dans des endroits éloignés, comme je l'ai déjà dit. En une fois déménagés voilà qu'ils se font attraper par cette taxe d'accise. Quelle est la logique d'une pareille mesure?

Peut-être le gouvernement est-il logique dans la façon dont il traite la classe ouvrière et les gens riches, les possédants. Peut-être tous ces gens-là recoivent-ils le même traitement. Malheureusement, nous constatons qu'il n'en est rien. Par exemple, nous constatons que notre système de libre entreprise est favorable aux riches. Le budget de novembre accordait à certains Canadiens une déduction maximale de $750, qui a été ramenée à $500. Pour pouvoir juger de l'effet, il faudrait comparer cette situation à une mouche qui grimperait le long de la patte d'une éléphante avec l'idée de la violer. Imaginez ça! Il y aura 6,000 personnes qui souffriront de cette saignée du fisc. Que fait encore le gouvernement? Voici ce qu'on peut lire à la page 23 du budget:

Je propose donc d'établir, à titre de stimulant supplémentaire et temporaire, un dégrèvement pour les investissements dans une gamme étendue de nouvelles installations de production. Ce dégrèvement s'élèvera à 5 p. cent des sommes investies dans des bâtiments, des machines et des équipements nouveaux destinés à servir principalement au Canada dans des entreprises de fabrication ou de transformation, d'exploitation pétrolière, gazière, minière ou forestière, d'agriculture ou de pêche. Le crédit s'appliquera au coût des machines et des équipements neufs acquis d'ici juillet 1977.

L'INCO a gagné encore une fois, l'INCO et les sociétés pétrolières. Ils sont partis en haillons le soir du budget et le gouvernement leur a encore donné des millions de dollars de l'argent des contribuables pour leur permettre de filouter, de brader et d'expédier nos matières premières à l'étranger. Ensuite, le gouvernement déclare aux contribuables: «Vous autres, travailleurs, vous devez soutenir ces pauvres compagnies parce qu'elles vous fournissent des emplois». C'est la plus grosse saloperie que j'ai entendue depuis longtemps.

Une voix: Écoutez-moi ça!

M. Rodriguez: En ce qui concerne l'ensemble du problème de la taxation, peut-être devrions-nous nous demander qui, parmi les Canadiens, gagnent le plus, ou comment sont répartis les revenus au Canada. Il faut se rappeler combien d'années il a fallu au gouvernement pour replâtrer la loi de l'impôt sur le revenu. En consultant la statistique des revenus au Canada, on constate que 40 p. 100 des habitants se sont toujours partagés à peu près 16 p. 100 de l'ensemble des revenus. La part moyenne de ces 40 p. 100, pour les cinq dernières années des années 60, a été de 15.7 p. 100, alors que les premiers 20 p. 100 en accaparaient 42 p. 100. Au début des années 70, la part des 40 p. 100 a baissé lègèrement, alors que celle des 20 p. 100 augmentait. Rappelez-vous, cette répartition n'a pas changé: les riches restent riches et même s'enrichissent, et les pauvres deviennent plus pauvres.

Après nombre d'années passées à rafistoler le régime fiscal, celui-ci devrait prévoir avant tout une juste répartition des richesses entre les Canadiens, de sorte que ceux qui produisent les richesses partagent équitablement le fruit de leur labeur. Ce n'est pas ce que propose le budget du gouvernement présenté l'autre jour. Je le répète, mes commettants de Nickel Belt l'ont critiqué vigoureusement.

En terminant, j'aimerais lire une lettre adressée au ministre des Finances par un de mes commettants, M. Les Chayka, de Coniston (Ontario), dans ma circonscription. Voici ce qu'il écrit:

J'aimerais vous dire quelques mots au sujet de votre budget-à-duper-le-peuple, et vous offrir mes adieux pour le cas où vous quitteriez la politique. On en parle, après ce dernier canular que vous venez de monter avec vos conseillers. Je suis persuadé que vous allez vous retirer, pour réfléchir aux causes de votre échec. Voici mon opinion sur votre non-budget.

Drôle de modération que vous pratiquez avec votre bande. La Fonction publique fédérale va se grossir d'environ 6,000 emplois, alors qu'il va peut-être en disparaître 15,000 en Ontario. Ce n'est peut-être pas si bête, parce que vous risquez que les 6,000 recrutés votent libéral; mais il va bien falloir qu'eux aussi se rendent au travail en voiture; alors ne comptez pas trop sur eux.

Je n'aime pas trop en parler, mais dans notre coin la plupart des gens parcourent jusqu'à 100 milles par jour pour se rendre à la mine ou à l'usine. Ceux qui roulent le moindrement seront certainement contents de payer l'essence 15c. de plus le gallon. Après tout c'est une mesure d'économie, comme vous dites. Elle va grossir vos recettes, et donner plus d'argent à M. Trudeau pour qu'il puisse voyager et venir nous expliquer les raisons de l'augmentation. Il ne faut pas oublier non plus l'augmentation de 45 p. 100 sur le gaz chauffant les maisons, mais Dieu merci le froid, dans le nord de l'Ontario, ne dure que sept mois par année et non pas l'année entière.

Je ne vous ennuierai pas avec les malheurs des retraités, des personnes à revenu fixe, des veuves, et des autres. S'ils ont des difficultés, ils pourront toujours chercher à les oublier en restant chez eux à boire du vin pas cher, puisqu'ils vont économiser 6½c. la bouteille. Il y aura bien toujours des miracles! Pourquoi s'inquiéter pour eux, s'ils peuvent s'inscrire au bien-être social?

En ce qui concerne l'augmentation du chômage, c'est une fausse rumeur, lancée par les sans-travail qui n'ont rien d'autre à faire.

En passant, Bob Nixon a sûrement été heureux d'apprendre que vous avez assuré Bill Davis de sa réélection. Pourquoi faudrait-il qu'il s'occupe des problèmes créés dans la province par le gouvernement fédéral?

Certains pourraient même croire que vous et P.E.T. êtes allés trop loin en disant que ce canular était vraiment un budget. Ceux qui se serrent la ceinture et qui ont faim peuvent aller rendre visite à leur glorieux chef P. E. Trudeau. Il leur enverra sûrement une de ses voitures de $80,000 et les invitera à manger un morceau au bord de sa piscine. Après tout, c'est nous qui payons ses dépenses de bouche qui sont de 15,000 à 30,000 dollars mais s'il a vraiment l'intention d'adopter le programme d'austérité Turner désormais célèbre, il sera peut-être obligé de manger du saucisson de Bologne et de la viande hachée avariée comme nous tous.

● (1700)

Savez-vous qu'il y a des gens qui sont allés jusqu'à demander à ce qu'on fasse subir un examen mental aux membres du cabinet.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette de devoir informer le député qu'il a dépassé de deux minutes son temps de parole. J'ai fait ce que j'ai pu pour lui permettre de finir la lettre mais elle semble fort longue. A moins qu'il n'y ait consentement unanime . . .

Des voix: Laissez-le finir la lettre.

M. Rodriguez: Merci, monsieur l'Orateur.

Nous savons bien que ce n'est pas de l'arrogance comme le prétendent les journaux ou de la stupidité comme le disent d'autres media, c'est de la bonne vieille politique libérale avec tout le charabia pour lequel les libéraux sont très doués. Par exemple, la pommade à propos des frais médicaux—le public l'interprète mal.

Si certains d'entre nous réussissent à survivre les trois années à venir, nous mettrons volontiers nos dirigeants à la retraite pour qu'ils puissent eux aussi profiter des mêmes avantages que nous. La bonne parole libérale, j'en ai presque ras le bol, car voyez-vous je touche la pension de vieillesse et je suis rempli de joie au maximum. Tout bien considéré, bonne journée.

Votre tout dévoué critique,
Les Chayka

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais commenter brièvement les remarques de mon honorable ami représentant la circonscription de la bigoterie.

M. Rodriguez: Nickel Belt.

M. Hnatyshyn: Je reconnais qu'il s'adresse à nous du haut de l'Olympe, mais je tiens à lui faire remarquer qu'une bonne partie du temps qu'il vient de perdre à invectiver l'opposition officielle, comme il l'a fait avant les dernières élections, est sans doute l'une des raisons pour lesquelles je suis ici aujourd'hui. A mon avis, il ferait mieux de s'intéresser au gouvernement et à ses erreurs. C'est ce que les Canadiens attendent de lui.

Je ne crois pas que le député doive tirer gloire du fait qu'il représente les travailleurs du pays. Je suis fier de la fonction de chaque député de mon parti. Je crois déceler plus de sympathie pour le citoyen moyen chez les membres de mon parti que chez n'importe quel député du NPD.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Quelle hypocrisie!

M. Hnatyshyn: Nous devrions parler des dispositions du bill et de ses lacunes. A mon avis, il nous incombe de faire des critiques constructives. Les députés ont eu l'occasion de faire valoir les opinions de leurs électeurs à propos du bill. Je regrette que le ministre ne soit pas ici aujourd'hui, mais je signale au gouvernement que je reçois des instances de mes propres électeurs qui estiment que le bill est plutôt médiocre, pour le moins, et que la taxe laisse à désirer. Je tiens à féliciter le chef de l'opposition (M. Stanfield) d'avoir présenté son amendement. La grande majorité des Canadiens aimeraient non pas qu'on retarde simplement de six mois l'application de la taxe sur l'essence, mais qu'on la supprime entièrement.

A l'occasion du débat sur l'amendement proposé par le chef de l'opposition, il importe de s'interroger sur la genèse de cette mesure et sur certains des facteurs qui en ont entraîné la présentation. Le bill découle du deuxième budget présenté pendant la présente session par le ministre des Finances (M. Turner). Le budget présenté par le ministre des Finances le 18 novembre 1974 n'a pas réussi à résoudre les deux problèmes économiques majeurs du Canada, soit le taux extrêmement élevé de chômage et le taux accéléré d'inflation. Les déclarations faites par le ministre des Finances et le premier ministre (M. Trudeau) au sujet de l'adoption d'un budget pendant la session actuelle semblaient indiquer que le gouvernement s'était peu à peu rendu compte que les mesures proposées dans le premier budget n'avaient pas réussi à résoudre le double problème économique du Canada.

Il était presque pathétique de voir et d'entendre le premier ministre en arriver à la conclusion que l'inflation était le problème nº 1 du Canada à l'heure actuelle, car j'ai eu l'impression que le premier ministre était peut-être la dernière personne au Canada à tirer cette conclusion. J'ignore si cette révélation tardive est due à ce que le premier ministre ne fait pas les courses pour sa famille, ou qu'étant associé pour la durée de son mandat au gouvernement libéral, il fait sien l'un des credos fondamentaux de son parti, c'est-à-dire: l'argent, pas de problème.

Du ministre des Finances nous attendions mieux. J'ai dit à l'occasion du débat sur son premier budget de la présente session qu'il me semblait qu'il essayait d'inciter ses collègues du cabinet à la modération et qu'il fallait espérer qu'il continuerait à déployer toute l'énergie qu'il semble dépenser à la Chambre lors des délibérations avec ses collègues du cabinet à ce sujet. J'espérais qu'il prendrait au sérieux la lutte contre l'inflation.

Le ministre des Finances est un homme énergique. Il entre à la Chambre et en sort comme un vrai diable, et ce dynamisme transparaît dans sa personnalité. On peut supposer que son énergie physique vient des exercices de haute voltige économique qu'il a été obligé de faire presque continuellement pour essayer d'amener tout le secteur privé à consentir à une modération volontaire. Et toutes les feintes et les contre-pieds qu'il a faits pour se dérober aux questions des critiques qui lui faisaient remarquer que son budget de novembre 1974, dans lequel il avait tant confiance, ne donnait pas les résultats prévus, l'ont certainement aidé à garder la forme. Ce qui pourrait toutefois intéresser dans l'immédiat l'entraîneur sportif du ministre, c'est qu'avec le budget du 23 juin le ministre se lance apparemment dans une politique de piétinement sur place fort regrettable sur le plan économique, mais parfaitement acceptable comme exercice physique.

Le ministre a présenté son plus récent budget avec un manque d'enthousiasme qui a été décelé par la presse et tout le monde à la Chambre. En dépit des instances, des demandes et des exhortations persistantes et répétées présentées par ceux au pays qui suivent le cours de l'économie et s'intéressent au bien-être économique du Canada, en dépit aussi des incitations du citoyen moyen partout au pays à prendre des mesures vigoureuses et fortes pour régler les problèmes économiques auxquels nous faisons face aujourd'hui, le ministre a présenté un budget et des mesures législatives comme le bill C-66 qui ne font rien pour régler nos problèmes et, en fait, après analyse, ne peuvent que contribuer à aggraver les problèmes sérieux que nous connaissons aujourd'hui.

On se rend compte des difficultés auxquelles se bute le ministre quand il essaie de faire face un peu tard aux grandes complexités des questions économiques de l'heure créées par l'inflation et une régression importante des affaires. Le manque d'enthousiasme du ministre au sujet de son second budget était évident avant même qu'il le présente. Il était clair que le ministre ou n'avait pas d'idées concises et pratiques pour régler les problèmes ou, pour dire le moins, n'obtenait pas de ses collègues du cabinet la collaboration à laquelle un ministre des Finances s'attendrait en des moments difficiles. Le ministre des Finances devait faire face au dilemme d'une inflation accompagnée de chômage et de récession, mais il devait aussi faire face à un autre dilemme, créé par son propre parti, celui de limiter ses choix pour régler ces facteurs économiques pressants.

On a certes gaspillé beaucoup de temps à discuter de modération volontaire de la part des entreprises et des syndicats. Le gouvernement s'est lui-même lié les mains pour ce qui est de faire croire à la modération, non seulement par sa façon effarante de dépenser, mais aussi par le fait qu'il a par décision politique sapé et miné toute idée voulant que le gouvernement s'impose des restrictions depuis un an. Par conséquent, lorsqu'il a cherché à obtenir un consensus sur des mesures de restriction volontaire, le gouvernement n'a même pas pu procéder comme le fait aujourd'hui le gouvernement du Royaume-Uni, en l'occurence demander au secteur privé de faire preuve de modération en précisant qu'il tient une mesure législative en réserve pour le cas où il n'obtiendrait pas les résultats escomptés. Le gouvernement n'avait tout simplement pas de base de négociation. Il ne faut pas s'étonner de l'échec qu'il a subi lors des entretiens pour la recherche d'un consensus.

● (1710)

Le bill à l'étude aujourd'hui propose l'adoption d'une taxe d'accise spéciale de 10c. le gallon sur l'essence utilisée à des fins personnelles. Cela a pour but, paraît-il, de favoriser l'économie de cette ressource peu abondante. En réalité, il s'agit de permettre au gouvernement fédéral de récupérer les frais que lui occasionne le programme de subvention pour le prix unique du pétrole. Cette taxe n'a pas d'autre but que de procurer des recettes au gouvernement. En effet, le déficit entraîné par le maintien du prix unique s'accroît constamment, du fait que nous importons maintenant dans l'Est du pays plus de pétrole que nous ne pouvons en vendre aux États-Unis, et à un prix plus élevé.

On a déjà dit que cette taxe frappe principalement les travailleurs, à qui l'on demande maintenant de subventionner la production d'énergie à l'est de la vallée de l'Outaouais. S'il est nécessaire d'avoir un prix unique pour le pétrole au Canada, je me joins à d'autres membres de mon parti pour exhorter le gouvernement à en faire porter le fardeau par l'ensemble des contribuables du pays, et non par les automobilistes uniquement.

Le produit de cette taxe ne doit pas être partagé avec les provinces productrices, ni avec l'industrie. Certains s'imaginent qu'une partie des fonds ainsi réunis iront à la recherche et au développement de nouvelles ressources. Ce n'est pas le cas. Selon des rapports récents de l'Office national de l'énergie, nos réserves de pétrole connues ne permettront de répondre à la demande intérieure que pendant 14 ans environ. Les propositions budgétaires auraient dû prévoir d'importants stimulants, en vue d'inciter le secteur privé à se lancer dans de grands travaux de prospection pétrolière. Le budget ne prévoit aucun stimulant.

L'imposition de cette taxe a été annoncée quelques jours seulement avant que Statistique Canada ne publie les données de l'indice des prix à la consommation pour juin 1975. L'indice a avancé de 1.5 p. 100 de mai à juin, soit la plus forte augmentation mensuelle depuis celle d'avril-mai 1974. Cette augmentation de 1.5 p. 100 constitue la plus forte augmentation depuis au moins 25 ans. Au cours du premier semestre de 1975, les prix à la consommation ont augmenté au taux annuel de 9.3 p. 100. Pour le deuxième trimestre de 1975, le taux annuel de l'indice était de 11.4 p. 100; si le taux enregistré ce mois-ci se répète au cours des 12 prochains mois, les prix auront augmenté de 18 p. 100 à la fin de la période. Au cours des 12 mois précédents, l'indice des prix à la consommation a avancé de 10.4 p. 100.

Le facteur le plus déconcertant dont il faut tenir compte, vu le bill qu'on étudie aujourd'hui, c'est qu'on peut s'attendre à une autre progression sensible de l'indice au cours de l'été, principalement à cause des mesures que prend le gouvernement. Statistique Canada a calculé que la hausse de 10c. le gallon d'essence ajoutera 0.5 p. 100 à l'indice global le mois prochain. Il faut s'attendre encore à une hausse considérable de l'indice des prix à la consommation en juillet. Et qu'arrivera-t-il les mois suivants? On peut s'attendre à d'autres répercussions secondaires de cette taxe dans les mois à venir. Les hausses probables de 23 p. 100 du prix intérieur du pétrole et de 52 p. 100 du gaz naturel se répercuteront sur les prix à brève et à moyenne échéance au cours de l'automne et de l'hiver. Quelles mesures pouvons-nous espérer voir prendre par le gouvernement pour juguler l'inflation?

Mes commettants ont également formulé une autre critique à l'endroit de la taxe d'accise spéciale; cette taxe est imposée aux raffineurs et aux importateurs et la date d'entrée en vigueur a été fixée au 24 juin 1975. On est en droit de s'attendre que les consommateurs canadiens paient l'ancien prix pour l'essence que les grossistes et les détaillants avaient en stock avant l'imposition de la taxe spéciale d'accise. Or, dans bien des endroits, ce ne fut point le cas et le consommateur s'est vu imposer immédiatement la hausse de prix dans les stations-services. Il est regrettable que l'on n'ait pas pu empêcher une telle situation. Ce problème aurait pu être évité si le gouvernement avait décidé que la date d'entrée en vigueur de la taxe spéciale serait le 1er juillet 1975. Le consommateur moyen s'est fait escroquer en devant payer l'augmentation dès le lendemain de la présentation du budget.

La taxe spéciale d'accise sur l'essence pose un problème administratif: ceux qui en sont exemptés feront des demandes de remboursement. Il y aura un très grand nombre de demandes et il faudra probablement accroître le personnel pour s'en occuper. Ce serait contraire au budget qui prévoit des compressions de personnel au sein de la Fonction publique. Et les exceptions prévues à l'article 5 du bill? Sauf erreur, il y a eu un rappel au Règlement parce que les municipalités ne figuraient pas dans la liste des exemptions, bien que celles-ci aient été mentionnées dans les propositions budgétaires. S'il y a une catégorie qui doit être citée dans le bill comme étant exemptée de cette taxe, c'est bien les municipalités. En effet, si elles ne le sont pas, les taxes municipales vont considérablement augmenter.

[M. Hnatyshyn.]

Nous espérons que le gouvernement collaborera avec l'opposition officielle pour tenter d'améliorer la rédaction du projet de loi. Depuis la présentation du projet de loi, il est devenu de plus en plus évident que l'imposition de cette taxe supplémentaire et les remboursements aux catégories exemptées vont devenir un cauchemar administratif pour le gouvernement. On dit maintenant que les remboursements de la taxe d'accise de dix cents le gallon sur l'essence utilisée à des fins commerciales par les particuliers et les sociétés, seront considérés comme un revenu imposable, en vertu d'un projet de modification à la loi de l'impôt sur le revenu. C'est du moins ce qu'on lit dans la presse.

D'après un article publié hier par Jeff Carruthers dans le *Globe and Mail* de Toronto, cette modification serait annoncée publiquement cette semaine au cours du débat sur le budget; elle viserait précisément à éviter toute évasion fiscale, si l'on avait traité les remboursements comme on le prévoyait au début, soit comme un simple remboursement non imposable de la taxe fédérale. Hier, j'ai présenté une motion en vertu de l'article 43 du Règlement en demandant au ministre des Finances (M. Turner) de préciser ses intentions sur cet aspect particulier de la question. Le ministre n'en a rien fait mais il lui incombe de dire à la Chambre si ce remboursement sera imposable ou non pour ceux qui en auront bénéficié. J'estime que cela influe sur l'opportunité d'étudier et d'adopter le bill. J'ai fait allusion à l'article de Jeff Carruthers et j'aimerais en citer un passage que voici:

● (1720)

Puisque la section de l'accise du ministère du Revenu national traite séparément les perceptions et les remboursements de la taxe d'accise, les experts en impôt sur le revenu avaient mentionné la possibilité que certains contribuables réclament le remboursement de la taxe d'accise et déduisent en même temps leur taxe d'accise comme dépense professionnelle aux fins de l'impôt sur le revenu.

Si le remboursement n'avait pas été imposable, les contribuables auraient pu réclamer la taxe d'accise deux fois.

Les fonctionnaires du ministère du Revenu national ont avoué qu'il leur aurait été difficile, sinon impossible, de dépister les doubles réclamations dans les déclarations d'impôt sans faire de vérification complète puisque les dépenses pour l'essence sont normalement comprises dans les dépenses d'automobiles.

Le changement apporté à la loi de l'impôt sur le revenu qui rendra imposable le remboursement de la taxe d'accise sur l'essence obligera les société et les particuliers à indiquer leur dépenses relatives à la taxe d'accise sur leurs déclarations d'impôt pour compenser le fait que le remboursement est imposable.

Le gouvernement semble décidé à rendre la tâche encore plus difficile aux petits hommes d'affaires. En plus d'être obligés de demander les remboursements, il leur faudra maintenant les indiquer sur leur déclaration d'impôt et les inscrire sous la rubrique des dépenses. Les petits hommes d'affaires sont écœurés de la paperasserie, des déclarations et des dossiers qu'exige maintenant le gouvernement fédéral. A cause de ces exigences désordonnées dans le domaine de l'impôt et de la multitude de déclarations qu'exigent les divers organismes du gouvernement, le petit hommes d'affaires est presque obligé d'engager un comptable en permanence pour s'occuper de ces questions. C'est un autre exemple de l'indifférence totale du gouvernement à l'égard des problèmes pratiques des petits hommes d'affaires du Canada.

Le ministre des Finances (M. Turner) devrait indiquer pendant le débat si le gouvernement a oui ou non l'intention de considérer comme un revenu les remboursements de la taxe d'accise, comme l'indiquait la nouvelle que j'ai mentionnée. Le ministre rendra un mauvais service à la Chambre en n'indiquant pas si le gouvernement a l'intention de considérer les remboursements de la taxe d'accise comme revenu imposable. A mon avis, les intentions du gouvernement a cet égard seront un autre facteur à considérer. Nous devons nous demander s'il est souhaitable que les remboursements versés relativement à la taxe d'accise de 10c. le gallon soient considérés comme revenu imposable. Je suis certain que les députés ministériels sont très inquiets au sujet de cette taxe et reçoivent à ce sujet autant de plaintes que nous, de l'opposition officielle.

Commentant les péripéties et le cauchemar administratif auxquels le bill a donné lieu, le *Globe and Mail* disait hier:

La division de la taxe d'accise du ministère du Revenu national a recours à l'ordinateur pour essayer d'empêcher les compagnies, les organismes ou les particuliers d'obtenir illégalement les remboursements fédéraux prévus de la taxe d'accise de 10 cents par gallon d'essence utilisée pour affaires.

Mais les fonctionnaires du ministère avouent que, même avec l'ordinateur, des vérifications spéciales et plus de personnel, certains des remboursements seront illégalement perçus sans être décelés.

On programme déjà l'ordinateur, en prévision des demandes de remboursement qui seront reçues à partir du mois prochain, pour utiliser les numéros d'inscription des corporations aux fins d'impôt sur le revenu ou, dans le cas de particuliers, comme les vendeurs et les cultivateurs, les numéros d'assurance sociale, afin de recouper toutes les demandes de remboursement de façon à établir qui, en fait, a droit à un remboursement à l'égard de l'essence utilisée pour affaires.

Les organismes telles les organisations de charité et les ambassades étrangères, qui n'ont pas de numéro aux fins de recoupement, se verront attribuer un numéro spécial d'inscription par le fisc, pour qu'Ottawa puisse établir une liste de ceux qui ont droit au remboursement de la taxe d'accise sur l'essence. En fin de compte, y figureront tous ceux qui ont manifestement droit au remboursement, en tout ou en partie, sur l'essence utilisée pour raisons d'affaires.

L'ordinateur sera aussi programmé de façon à rejeter pour qu'elles soient traitées à la main toutes les demandes de remboursement au-delà un certain montant, non encore fixé, suivant la catégorie du réclamant.

Un fonctionnaire a dit, à titre d'exemple, qu'un vendeur réclamant un remboursement qui équivaudrait à 100,000 milles de trajet en une année serait probablement interrogé sur sa demande de remboursement, car les vendeurs parcourent normalement en moyenne 40,000 milles par année.

Les experts en matière d'impôt sur le revenu craignent que ne se répètent les problèmes d'il y a quelques années. On avait alors découvert que certains réclamants de prestations d'assurance-chômage établissaient des réclamations fictives, faux feuillets T-4 à l'appui, empochaient illégalement des prestations pendant quelques mois. Ils abandonnaient ensuite leur identité fictive et disparaissaient avant que les ordinateurs puissent les rattraper.

Les experts du fisc font remarquer que même l'utilisation du numéro d'assurance sociale pour recouper les demandes est loin d'être à toute épreuve, car il est parfois facile d'obtenir ou d'utiliser un faux numéro.

Et le fait que les demandes de remboursement de la taxe d'accise seront présentées séparément de la déclaration d'impôt sur le revenu—pour accélérer les remboursements, paraît-il, augmentera les risques de réclamations illégales, surtout par les particuliers.

On est en train d'imprimer les formules de demande de remboursement et elles seront disponibles dès que les modifications fiscales entreront en vigueur.

Si jamais une mesure a été mal conçue, c'est bien ce bill sur la taxe d'accise. Pourquoi le gouvernement a-t-il fait une chose pareille? Contraint par l'opposition, et en particulier par le député de York-Simcoe (M. Stevens), d'annoncer quant il présenterait le budget, le ministre a été obligé d'en présenter un, alors qu'il n'avait pas la moindre proposition budgétaire à nous faire. Finalement, le budget qu'il nous a présenté ne contenait pas la moindre innovation. Il n'apportera guère de remède aux problèmes du pays. Ce projet de loi est mal conçu et causera bien des difficultés à nos concitoyens.

J'ai voulu dans mes remarques mettre en évidence les problèmes invraisemblables qu'entraînera cette taxe incroyable. Les Canadiens, en particulier les petits hommes d'affaires, sont inquiets de l'intervention croissante du gouvernement dans leurs affaires et des problèmes de plus en plus complexes qu'ils éprouvent à gérer leurs affaires et à gagner leur vie. Cette taxe est fondamentalement discriminatoire. Elle fait reposer le poids d'une politique d'uniformisation du prix du pétrole sur les particuliers. Elle désavantage quiconque utilise de l'essence, car elle crée de nouvelles contraintes administratives pour les hommes d'affaires et les agriculteurs, et elle aggrave la complexité de leur déclaration de revenus. J'ai l'impression que de nombreux petits hommes d'affaires et agriculteurs vont être amenés à se demander si cela vaut la peine de demander une déduction. Beaucoup d'entre eux vont se demander si le montant des remboursements qu'ils pourraient obtenir compensera les frais supplémentaires de calcul et de vérification de leur impôt sur le revenu. Pour les petits hommes d'affaires, le temps c'est de l'argent. Le ministre des Finances peut être certain que ce bill aura au moins un résultat concret: l'hostilité résolue de centaines de milliers de citoyens canadiens. Je demande au ministre de réfléchir encore et de se demander si ce projet de loi est bien souhaitable, et de demander aux ministériels, durant les délibérations de leur caucus, si à leur avis, sérieusement, il ne serait pas bon de supprimer les dispositions de ce bill qui concernent la taxe d'accise sur l'essence. En présentant ce projet de loi ainsi que d'autres dispositions budgétaires, le ministre des Finances nous a donné l'occasion de nous acquitter de notre tâche—après tous, c'est le rôle de l'opposition de critiquer—à bon escient, dans l'intérêt de l'avenir du Canada.

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord faire miens les propos du député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn) au sujet de la diatribe du député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Tous ceux qui entendent le député de Nickel Belt depuis environ deux ans et demi ne peuvent s'empêcher de penser que notre ami socialiste n'a dans sa poche qu'un seul discours tiré de sa collection de clichés et de son armoire pleine de théories de complots—théories qu'il nous ressort à tout propos. Quand on est ici depuis quelque temps et qu'on assiste tous les jours aux excès de mauvaise humeur des néo-démocrates, il est difficile de ne pas se demander s'ils ont eu une seule bonne pensée depuis 30 ans.

● (1730)

Quand j'étais enfant, on m'a toujours dit que si l'on avait rien de gentil à dire, il valait mieux ne rien dire du tout. En conséquence, mes commentaires à l'égard du bill sur la taxe d'accise seront très brefs. Le soir du 23 juin, le ministre des Finances (M. Turner) nous a présenté son budget le plus récent, le cinquième en à peine plus de trois ans. La chose la plus charitable qu'on puisse dire à ce sujet, c'est que le gouvernement a trouvé un remède à l'apathie des électeurs au Canada. Toutefois, dans ce budget, le gouvernement admet l'échec de sa politique économique et abdique ses responsabilités. Si nous regardons ce que cachent toutes ces belles paroles, nous constatons en écartant toutes les excuses, et les mauvaises raisons invoquées, en tâchant de voir comme il faut quelles sont les répercussions de ce document sur notre économie, que c'est l'une des déclarations de politique les plus rétrogrades et les plus injustes qu'ait pu faire un gouvernement fédéral au Canada ces dernières années.

[M. Hnatyshyn.]

Quelle solution préconise le gouvernement pour remédier à l'inflation qui sévit au pays? Il propose d'augmenter les prix, d'augmenter les dépenses gouvernementales, d'empêcher le Canadien moyen de faire face au coût de la vie en augmentant ses impôts et de permettre à la bureaucratie de grossir davantage. Quelle réponse le gouvernement propose-t-il pour faire face à la récession où il nous a conduit, la pire depuis la crise de 29? Il prend une part encore plus grande du revenu national à une époque où notre produit national brut diminue. Quelle solution propose le gouvernement pour remédier aux difficultés des agriculteurs, des petites entreprises, des ménagères, des personnes âgées et des travailleurs? Il leur demande de se serrer la ceinture alors que le gouvernement lui-même refuse catégoriquement de réduire ses gaspillages et ses prétentions.

Si un document nous a jamais révélé la malhonnêteté intellectuelle et le manque total de compassion du gouvernement pour les gens défavorisés, c'est bien ce budget. Et s'il y a jamais eu une mesure législative qui symbolise le mépris du gouvernement libéral à l'égard du peuple canadien et surtout des gens de ma province, c'est bien cette taxe de 10 cents le gallon sur l'essence.

Le soir de son exposé budgétaire, le ministre des Finances a exprimé l'espoir que le budget permettrait des économies d'essence et inciterait à l'utilisation des transports en commun. Toutefois, deux jours plus tard, à la suite de questions posées à ce sujet par le chef de mon groupe, il dut admettre que la taxe visait avant tout à financer le maintien d'un prix unique pour le pétrole au Canada. Il ajouta qu'il était difficile d'estimer pour l'instant les économies d'essence qui seraient réalisées. Lorsqu'on lui a demandé combien coûterait la perception de cette taxe, il a avoué ne pas le savoir.

Monsieur l'Orateur, cette taxe et les autres augmentations de taxe prévues au budget visent avant tout à financer l'augmentation effrénée des dépenses du gouvernement fédéral. Voilà pourquoi les impôts sur le revenu augmentent, voilà pourquoi le gouvernement a décidé de se décharger sur les provinces des augmentations effrayantes du coût des soins médicaux, bien que ce programme soit une initiative fédérale et que les provinces, comme l'Ontario, qui avaient déjà implanté un programme d'assurance-santé convenable, s'y soient fortement opposées.

Les membres du parti conservateur progressiste sont en faveur d'un prix unique de l'essence au Canada, mais ils n'admettent absolument pas que ce régime soit financé par les plus démunis grâce à cette taxe d'accise rétrograde. Nous estimons au contraire que son financement devrait provenir des recettes fiscales générales et que les personnes à revenu élevé devraient en supporter le plus grand poids.

Le vendredi qui a suivi l'exposé budgétaire, j'ai parlé au ministre des Finances des difficultés éprouvées par les ruraux qui doivent utiliser leur automobile parce qu'il n'existe pas de moyens convenables de transport public. Je lui ai demandé si le gouvernement leur rembourserait cette taxe injuste ou, dans la négative, s'il pouvait leur assurer des transports publics convenables. Il m'a superbement répondu que j'avais déjà parlé au ministre des Transports (M. Marchand) des besoins dans ce domaine. Chacun sait ce que le ministre des Transports a fait dans notre région à ce sujet. Absolument rien.

La circonscription que j'ai l'honneur de représenter est en majeure partie rurale et mes commettants doivent parcourir de longues distances pour se rendre à leur travail. C'est particulièrement vrai dans le cas du comté de Dufferin où presque toute la population de Shelburne, Grand Valley et Orangeville se rend chaque jour à Brampton et Bramalea ou même à Toronto. La situation est la même dans d'autres régions où les gens doivent se rendre travailler à Owen Sound, Kitchener-Waterloo ou Guelph. Cette nouvelle taxe aura un effet catastrophique sur mes commettants, que l'échec des politiques de logement du gouvernement a forcés de s'éloigner de la ville parce qu'ils ne pouvaient plus se permettre de vivre à proximité de leur travail. Ce sont eux qui devront faire les frais de la prodigalité du gouvernement.

Le ministre des Finances a prétendu que l'objet de son budget était de remédier à la récession et à l'inflation. Il est évident à quiconque lit l'exposé budgétaire qu'au lieu de présenter des solutions au problème économique, il est en réalité destiné à recueillir de nouveaux revenus pour le gouvernement, le ministre ayant si mal jugé notre situation économique quand il nous a engagés dans des programmes de dépenses massives lors des budgets précédents. Les grands dépensiers comme le ministre des Finances se tirent très bien d'affaire lorsque l'économie est en croissance rapide; les recettes fiscales accrues tirées des bénéfices considérables et des revenus élevés couvrent le coût des programmes coûteux que lui et ses collègues ont préconisés. Mais lorsque l'économie ralentit, que les bénéfices diminuent et que les revenus des particuliers commencent à fléchir parce que des centaines de milliers de Canadiens sont mis à pied, le coût des programmes sociaux comme l'assurance-chômage, le recyclage de la main-d'œuvre, les suppléments de pension et le bien-être augmente considérablement.

Tel est le mur auquel s'est trouvé acculé le ministre des Finances lorsqu'il a élaboré son budget. L'inflation créée en partie par son gouvernement gouflait le coût des programmes gouvernementaux. Bien des victimes de la récession voulaient puiser à la Trésorerie nationale et les recettes fiscales avaient diminué parce que les bénéfices fléchissaient et que beaucoup de chômeurs se retrouvaient avec un revenu inférieur. Donc, le soir du 23 juin, le ministre des Finances a dû annoncer une réduction des dépenses de 1 milliard de dollars pendant que le budget dépassait d'environ 2 milliards celui de l'an dernier. Il a dit que c'était là une preuve de la volonté de modération du gouvernement.

Le chef du parti libéral ontarien n'a pas été long à se rendre compte des répercussions que le budget du gouvernement fédéral ne manquerait pas d'avoir sur l'Ontario. Lui qui, deux semaines plus tôt, avait accueilli sur sa ferme le manège du premier ministre, a déclaré que les libéraux fédéraux ne l'avaient pas consulté au sujet du budget, ajoutant qu'à son avis, il n'existait à peu près pas de lien entre le parti libéral fédéral et les partis libéraux provinciaux. Pourtant, je suis demeuré perplexe, le jour où le gouvernement ontarien a présenté son mini-budget, lorsque j'ai constaté que tous les ministériels arboraient un œillet rouge à leur boutonnière pour commémorer la victoire électorale de l'année dernière. Je n'ai pu cependant vérifier la rumeur selon laquelle, à Toronto ce jour-là, M. Nixon arborait quant à lui du ne m'oubliez pas.

Le mini-budget ontarien de lundi dernier visait à remédier aux pires effets du budget fédéral sur cette province qui souffre démesurément de la récession actuelle et qui sera encore plus frappée par les nouvelles propositions du ministre des Finances. Il vaut la peine de considérer les répercussions qu'aura sur ma province d'origine la mauvaise administration de l'économie par le gouvernement fédéral, parce que c'est l'Ontario plus que toute autre province qui a porté le fardeau financier de la confédération.

Il est souvent populaire, non seulement à la Chambre des communes mais en diverses régions du Canada, de parler en mal des contributions politiques et économiques de l'Ontario. Je pense toutefois que, si l'on se donnait la peine d'examiner le compte rendu, on se rendrait compte que les députés ontariens ont moins tendance à intervenir pour réclamer des concessions spéciales ou défendre leur province que les députés représentant les autres provinces. Il commence à être temps que l'on reconnaisse les avantages énormes que les Ontariens ont été heureux d'accorder au reste du pays ces 100 dernières années. C'est l'Ontario, dont l'économie axée sur la transformation est fondée sur l'industrie secondaire, qui a le plus souffert de la récession du gouvernement; c'est notre taux de chômage qui s'est élevé plus rapidement que celui de toute autre province.

● (1740)

Même avant le budget du 23 juin, le taux de chômage était censé atteindre 5.6 p. 100 cette année en Ontario. Le budget Turner le fera sûrement passer à 6.1 p. 100. Avant le budget, on prévoyait que le produit provincial brut augmenterait de .7 p. 100. Maintenant, on prévoit moins de la moitié, soit une hausse de .3 p. 100.

M. Andras: Qui prévoit cela? Darcy McKeough?

M. Beatty: Oui, Darcy McKeough. Le fait que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) soit entré dans l'arène m'intrigue, parce que ses collègues du parti libéral et lui-même auront très bientôt l'occasion, à l'instar de mon ami le député de Nickel Belt, d'expliquer l'attitude de leur parti aux électeurs ontariens et de savoir ce que les Ontariens pensent des initiatives provinciales et fédérales. Cet automne, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration aura de quoi réfléchir sur les activités de ses collègues et sur ses activités au niveau fédéral.

D'après le ministère provincial des Finances, de l'Économie et des Affaires intergouvernementales, les politiques fédérales du budget de juin priveront l'économie ontarienne de 740 millions de dollars de plus par année. Les hausses de prix de 1974 et de 1975 feront payer au consommateur ontarien au-delà de 1 milliard et demi de dollars de plus pour l'énergie au cours d'une année.

Dans la pratique, comme le ministre provincial de l'Énergie l'a laissé entendre, les propositions du budget Turner visant à augmenter le prix du pétrole de 5c. le gallon dès le mois d'août et à ajouter une taxe d'accise de 10c. au prix de l'essence équivalent à faire mourir le consommateur ontarien à petit feu. Les citoyens de l'Ontario sont bien prêts à accepter une légère hausse du prix de l'essence si on peut leur démontrer qu'une telle hausse est nécessaire à la découverte de nouveaux gisements de pétrole et sera affectée à l'exploration.

Les députés ministériels ont cherché à semer la confusion en essayant de faire croire que les nouvelles hausses serviront effectivement à de nouvelles explorations, mais regardons ce qui se produit réellement. La hausse de $2.70 en 1974 a profité presque entièrement au gouvernement et non pas au producteur. En 1976, la part fédérale des recettes pétrolières aura octuplé et cela, en deux ans. Celle de l'Alberta aura quadruplé. Celle des sociétés pétrolières n'aura augmenté que de 25 p. 100. Pour comprendre cette loi, il ne faut pas oublier que chaque cent de la nouvelle taxe d'accise ira au gouvernement fédéral et renflouera ses coffres de 350 millions de dollars.

D'après le rapport de l'Office national de l'énergie déposé à la Chambre aujourd'hui par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), il n'existe de toute évidence pas assez de stimulants économiques au Canada pour pouvoir établir de nouvelles réserves énergétiques et les amener sur le marché. Ce n'est pas parce que les prix à la consommation n'ont pas augmenté considérablement depuis un an ou deux, mais plutôt à cause de la cupidité des gouvernements, et surtout du gouvernement fédéral, qui a empêché d'offrir aux producteurs des stimulants économiques importants pour leur permettre de chercher de nouvelles sources d'énergie au Canada.

La mesure fiscale à l'étude est injuste et rétrograde dans sa totalité, et je m'y oppose catégoriquement. Elle ne pourra avoir que des effets extrêmement déplorables sur notre économie déjà affaiblie, et priver d'une grande partie de ses effets toute politique de lutte contre l'inflation.

Le gouvernement fédéral a tort de faire appel à la modération des travailleurs alors que les dépenses fédérales, selon les comptes nationaux, augmentent de 16 p. 100 par rapport à l'an dernier. Il est mauvais pour le gouvernement fédéral de faire grimper le coût de la vie, alors qu'il est déjà trop élevé. Il n'est pas bon que le gouvernement libéral, incapable de contrôler l'inflation, laisse l'inflation engloutir les économies de toute une vie réalisées par nos personnes âgées sans défense.

Pour présenter pareilles mesures, il faut que le gouvernement n'entende rien aux problèmes du pays, que le ministre des Finances ne compatisse pas avec le Canadien moyen. Je demande au ministre des Finances de reconnaître que son programme budgétaire était mauvais et de retirer ce bill pour ne pas aggraver le mal fait à l'économie. Les Canadiens méritent mieux que le traitement que leur accorde le gouvernement arrogant et incompétent que nous avons.

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, je me demandais s'il plairait à la Chambre de dire qu'il est 6 heures. Puis-je commencer à prononcer ces paroles de sagesse que je réserve à la Chambre pour demain?

[M. Beatty.]

L'Orateur suppléant (M. Penner): Avant de mettre la question aux voix, j'accorde la parole au député de Nipissing, qui invoque le Règlement.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je voulais demander le consentement de la Chambre pour que nous revenions à la présentation des rapports des comités permanents et spéciaux. J'ai consulté les leaders des partis à la Chambre, et il semble y avoir accord.

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre est-elle d'accord pour que le député revienne à l'appel des motions pour présenter un rapport?

Des voix: D'accord.

M. Jones: Expliquez-vous.

M. Blais: Le député de Moncton (M. Jones) désire savoir de quel comité il s'agit. C'est le comité mixte des relations entre employeur et employés dans la Fonction publique.

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES RELATIONS ENTRE EMPLOYEUR ET EMPLOYÉS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. J. J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du comité spécial mixte (Sénat et Communes) sur les relations entre employeur et employés dans la Fonction publique.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

L'Orateur suppléant (M. Penner): On a proposé de déclarer qu'il est 6 heures. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre n'est pas d'accord?

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Le député de Cape Breton-The Sydneys (M. Muir) a la parole.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que le bill C-66, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier, et de l'amendement de M. Stanfield (p. 7416).

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, je ne vois pas la raison de ce changement d'idée. Je croyais que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Cullen) avait donné son consentement, comme d'autres députés d'en face, et les voilà soudain qui changent d'avis.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, le député dit que j'ai hoché la tête en signe d'acquiescement. C'était plutôt pour entendre ce qu'il avait à dire, non parce que je voulais qu'on déclare qu'il est 6 heures.

M. Muir: Eh bien, monsieur l'Orateur, j'ai un tel respect pour le secrétaire parlementaire que je ne dirai pas que c'est tout à fait faux. Je dirai qu'il manipule la vérité, parce que la charmante dame, qui lui fait face le lui a suggéré et il a consenti. De toute façon, poursuivons.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il y aurait lieu d'invoquer le Règlement. Ce n'est pas une charmante dame; c'est un député.

Mme Campagnolo: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je tiens à signaler que je ne suis pas une charmante dame mais que je suis député à la Chambre des communes.

M. Muir: Je croyais qu'elle était non seulement charmante, mais ravissante. De toute façon, si cela la choque, je m'en excuse. Si je puis continuer sans toutes ces interruptions, j'aimerais dire quelques mots au sujet de cette mesure inique que la Chambre étudie, au nom des mineurs de charbon de ma région, des métallurgistes, des veuves, des citoyens âgés, des chômeurs, des pêcheurs, des hommes d'affaires, des cheminots, des débardeurs et de tous les autres qui seront dûrement touchés. C'est une décision malheureuse du ministre, et je me demande parfois si c'est lui qui l'a prise.

De toute façon, avant d'en traiter, j'aimerais parler de certains commentaires du député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Je regrette qu'il ne soit pas ici parce que, quand je suis intervenu, il m'a répondu et je lui ai dit que j'aurais quelque chose à lui dire dans quelques minutes. De toute façon, j'aimerais dire que, lorsque les députés du Nouveau parti démocratique se donnent des airs de saints et de purs, et essaient de faire croire qu'il sont les seuls au pays à se soucier des pauvres, des travailleurs, des orphelins, des veuves, des chômeurs et des oppressés, c'est de la pure hypocrisie! Je ne savais pas que tous les libéraux, les conservateurs, les créditistes et le député indépendant de Moncton (M. Jones) étaient tous de grands millionaires et capitalistes. Des néo-démocrates l'ont signalé. Comme il doit être pénible d'être obnubilé au point de croire qu'un seul groupe se préoccupe véritablement des problèmes du pays.

● (1750)

Une voix: C'est tout un discours que vous faites.

M. Muir: C'en est en effet tout un! Je parlerai des déclarations et résolutions du ministre, mais je veux répondre au député de Nickel Belt. Il parle des libéraux et des conservateurs. Bien qu'il me coûte de l'admettre, les gouvernements libéraux au Canada ont présenté de bonnes mesures législatives . . .

Des voix: Bravo!

M. Muir: . . . à de rares occasions.

Des voix: Oh, oh!

M. Muir: Les gouvernements conservateurs du Canada ont présenté de bonnes mesures.

Une voix: A des occasions plus rares encore.

M. Muir: Cependant, mon ami le député de Nickel Belt est obnubilé par le socialisme et estime que seuls les députés socialistes peuvent représenter les Canadiens. Je tiens à lui signaler que j'ai participé à l'organisation de syndicats, que j'ai fait la grève et que j'étais piquet de grève avant même qu'il sache ce qu'est un syndicat. J'ai commencé à travailler dans une mine de charbon alors que je n'avais pas 15 ans. Nous avons organisé les travailleurs et nous avons formé les syndicats d'aujourd'hui, ce dont le député se targue, soit dit, en passant. J'ai des milliers d'amis qui font partie de syndicats aujourd'hui et bon nombre d'entre eux travaillent encore dans les mines de charbon. Une grande majorité des membres de mon association font partie de syndicats. Je connais les travailleurs tout aussi bien que le député.

Le député a mentionné notre collègue de Grenville-Carleton (M. Baker). Ce député est-il millionnaire? A-t-il jamais travaillé pour gagner sa vie? Qu'entend-on par «travailleur»? Un vendeur de voitures travaille-t-il toute la journée? Si l'on ne se salit pas le mains, est-on travailleur? Qu'est-ce qu'un travailleur? Quiconque travaille dans un bureau toute la journée est souvent plus fatigué que celui qui a pelleté du charbon. J'ai vécu l'expérience d'une explosion minière: j'y ai survécu après quelques semaines d'hôpital. Je fus pris dans un éboulement et me suis cassé la colonne vertébrale en plusieurs endroits, mais m'en suis sorti après deux ans d'hôpital. Ce à quoi je veux en venir, c'est ceci: il n'y a pas que les pharisiens qui peuvent représenter les Canadiens et parler au nom des travailleurs.

Je ne peux appuyer et n'appuyerai pas une proposition visant à imposer une taxe de 10c. le gallon d'essence aux travailleurs, hommes et femmes, de notre pays, et je veux parler de tous les gens qui travaillent, tant dans les banques qu'au gouvernement ou ailleurs. Cette proposition budgétaire témoigne de la perte d'influence du ministre des Finances (M. Turner) dans l'administration Trudeau. A mon avis, c'est son dernier budget et il n'aura pas l'occasion d'en présenter un autre.

Je dois conclure, lorsque je compare cette proposition et l'ensemble du budget à d'autres budgets, que cette monstruosité a été engendrée par un comité du cabinet plutôt que par le ministre. Il semble qu'un comité du cabinet ait associé le ministre à sa tentative avortée d'enrayer le double problème de l'inflation et du chômage. Cette association n'a duré que le temps de présenter le budget, car lorsque les collègues du ministre se sont rendu compte de l'ampleur du désastre qu'ils avaient causé, ils se sont

rapidement dissociés du contenu du budget et s'empressent maintenant de nous dire, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, qu'il incombe au ministre de défendre les propositions de son budget.

Ce budget accélérera l'inflation qui est devenue un fardeau pénible et lourd pour tous les Canadiens, mais surtout pour les gagne-petit et les personnes âgées qui ont un revenu fixe.

M. Railton: Les choses vont empirer.

M. Muir: J'entends le docteur de Welland, si je ne me trompe, dire que les choses vont empirer. J'espère que non, et je trouve malheureux qu'un député partisan du gouvernement fasse une déclaration semblable.

M. Railton: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je voudrais faire remarquer que le député qui vient de parler n'a pas employé la formule réglementaire en m'appelant le «docteur de Welland». Je voudrais aussi souligner que quand j'ai dit que les choses iraient de mal en pis je voulais dire que . . .

Des voix: Règlement!

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Il n'est pas conforme au Règlement que le député prenne part au débat à ce stade. C'est le député de Cape Breton-The Sydneys (M. Muir) qui a la parole.

M. Muir: Monsieur l'Orateur, je présente mes excuses au député. Il est membre d'une profession honorable et je ne pensais pas l'insulter ni le vexer en l'appelant docteur. En tout cas, je ne l'appellerai sûrement pas la charmante dame de Welland.

Des voix: Oh, oh!

M. Muir: Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 6 heures.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, quelqu'un de l'autre côté de la Chambre est-il au courant des projets du gouvernement pour demain et peut-il nous en informer?

M. Caccia: Monsieur l'Orateur, je crois que nous poursuivrons l'étude du même bill demain.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

FIN DU VOLUME VII